1 2. 35

by Google

Digitized by Google

1 2 35

B

1
2
35

1. B 2. 35.

Digitized by Google

1 2. 35 C

A 2.35

DICTIONNAIRE
UNIVERSEL
DE LA GÉOGRAPHIE
COMMERÇANTE.

LIVRE Z.

Digitized by Google

Extrait de la Loi du 19 juillet 1793.

ART. I. Les Auteurs d'écrits en tout genre, &c. jouiront, durant leur vie entière, du droit exclusif de vendre, faire vendre, distribuer leurs Ouvrages, & d'en céder la propriété en tout ou en partie.

ART. II. Leurs Héritiers ou Cessionnaires jouiront du même droit durant l'espace de dix ans après la mort des Auteurs.

ART. III. Les Officiers de Paix, Juges de Paix ou Commissaires de Police, seront tenus de faire confisquer, à la requisition & au profit des Auteurs, Compositeurs, Peintres ou Dessinateurs & autres, leurs Héritiers ou Cessionnaires, tous les exemplaires des éditions imprimées ou gravées sans la permission formelle & par écrit des Auteurs.

ART. IV. Tout Contrefacteur sera tenu de payer au véritable propriétaire une somme équivalente au prix de trois mille exemplaires de l'Edition originale.

ART. V. Tout Débitant d'édition contrefaite, s'il n'est pas reconnu Contrefacteur, sera tenu de payer au véritable Propriétaire une somme équivalente au prix de cinq cents exemplaires de l'Edition originale.

Conformément à cette Loi, les Propriétaires & Editeurs de cet Ouvrage, déclarent qu'ils en poursuivront, devant les Tribunaux, les Contrefacteurs & Distributeurs d'exemplaires contrefaits.

Ils ont déposé à la Bibliothèque Nationale le nombre d'exemplaires prescrit par les Règlemens.

1-2-35

II

DICTIONNAIRE
UNIVERSEL
DE LA GÉOGRAPHIE
COMMERÇANTE.

LIV = Z.

Extrait de la Loi du 19 juillet 1793.

Art. I. Les Auteurs d'écrits en tout genre, &c. jouiront, durant leur vie entière, du droit exclusif de vendre, faire vendre, distribuer leurs Ouvrages, & d'en céder la propriété en tout ou en partie.

Art. II. Leurs Héritiers ou Cessionnaires jouiront du même droit durant l'espace de dix ans après la mort des Auteurs.

Art. III. Les Officiers de Paix, Juges de Paix ou Commissaires de Police, seront tenus de faire confisquer, à la requisition & au profit des Auteurs, Compositeurs, Peintres ou Dessinateurs & autres, leurs Héritiers ou Cessionnaires, tous les exemplaires des éditions imprimées ou gravées sans la permission formelle & par écrit des Auteurs.

Art. IV. Tout Contrefacteur sera tenu de payer au véritable propriétaire une somme équivalente au prix de trois mille exemplaires de l'Edition originale.

Art. V. Tout Débitant d'édition contrefaite, s'il n'est pas reconnu Contrefacteur, sera tenu de payer au véritable Propriétaire une somme équivalente au prix de cinq cents exemplaires de l'Edition originale.

Conformément à cette Loi, les Propriétaires & Editeurs de cet Ouvrage, déclarent qu'ils en poursuivront, devant les Tribunaux, les Contrefacteurs & Distributeurs d'exemplaires contrefaits.

Ils ont déposé à la Bibliothèque Nationale le nombre d'exemplaires prescrit par les Réglemens.

DICTIONNAIRE

UNIVERSEL

DE LA GÉOGRAPHIE

COMMERÇANTE,

CONTENANT tout ce qui a raport à la situation et à l'étendue de chaque Etat commerçant; aux productions de l'Agriculture, et au commerce qui s'en fait; aux Manufactures, Pêches, Mines, et au commerce qui se fait de leurs produits; aux Lois, Usages, Tribunaux et Administrations du Commerce; au Roulage, à la Navigation; aux Banques, Compagnies de commerce, Poids, Mesures et Monnaies; au Commerce d'exportation et d'importation, au Change, à la Balance du Commerce, aux Colonies, etc.

PAR J. PEUCHET, auteur du Dictionnaire de Police de l'Encyclopédie méthodique, etc.

TOME CINQUIÈME.

A PARIS,

Chez BLANCHON, Libraire; rue du Battoir, Nos. 1 et 2, au coin de la rue Hautefeuille.

DE L'IMPRIMERIE DE TESTU. AN VIII.

DICTIONNAIRE

UNIVERSEL

DE LA GÉOGRAPHIE

COMMERÇANTE.

L

LIVONIE, pays du Nord possédé par la Russie.

La *Livonie* et l'Esthonie réunies forment deux duchés situés entre la Courlande, la mer Baltique, le golfe de Finlande, l'Ingermanie, la Russie et la Pologne. Leur grandeur du Nord au sud est de 45 à 50 milles d'Allemagne, et de l'ouest à l'est de 35 à 40 milles, non compris les îles.

Population. Suivant un journal allemand, la population de la *Livonie* en 1783 s'élevait à 625,310 habitans de tout âge et de tout sexe.

Autrefois on rencontrait beaucoup de bourgs et de villes en *Livonie*; mais la plupart ont été tellement détruits par les fréquentes guerres que ce pays a essuyées, que l'on en voit encore à peine quelques restes. C'est par cette raison que dans les deux duchés, il n'y a plus aujourd'hui que neuf villes. Dans le plat pays, on rencontre à peine une maison noble passablement bien bâtie. Les villages sont composés de maisons détachées et bâties à une certaine distance les unes des autres.

Les artistes et les ouvriers sont en petit nombre dans les villes, eu égard aux autres pays; et il y a dans la campagne si peu d'ouvriers, que le paysan est obligé de faire lui-même ce dont il a besoin. On n'y trouve aucune manufacture. La plupart des productions naturelles du pays sont exportées brutes, et on laisse aux étrangers le soin de les fabriquer, pour ensuite les racheter d'eux.

Sol; Productions. L'air est pur et sain en *Livonie* et Esthonie, et malgré la longueur et la vivacité de l'hiver, l'été quoique court est chaud, et les grains tant d'hiver que d'été, viennent à tems à leur maturité. Le terroir, l'un portant l'autre, tant le bon que le mauvais, est d'une bonté mitoyenne. Il serait facile de dessécher les marais, dont la quantité est grande, et d'en faire des terres labourables; mais comme on néglige presqu'entièrement cette ressource, ces marais occupent, pour ainsi dire, la moitié du pays. On peut dire la même chose des prés qui, par cette raison, ne produisent que du foin aigre et en petite quantité. Sur le peu de prairies d'un terroir sec, on laisse croître du bois ou des broussailles, du bois d'aulne et du bouleau, que l'on coupe ensuite pour y mettre le feu, et en faire ce qu'on nomme *Rohdungen*, ou bien après les avoir labourées, on y conduit du bois de pin et de sapin, ou bien même des broussailles, dont on fait des tas par rangées; on les couvre de toorbes, et on les réduit en cendres; c'est ce qu'on appèle *Kuttisbrennen*. Ces terres ainsi brûlées raportent la première année du froment, ou de l'excellente orge; la seconde année du seigle passablement bon, et la troisième de la bonne avoine. Il est des contrées qui sont encore fertiles à la quatrième année, et les meilleures peuvent servir jusqu'à la cinquième, observant toujours d'y semer du bled de moindre qualité. Mais cette préparation ruine entièrement la terre poor un espace de 15 à 20 années. Lorsqu'on ne la brûle pas, et que l'on se contente d'y mettre du fumier, on en fait de bons champs, et en remuant simplement la terre avec la charrue et la herse, nn en fait d'excellentes prairies. Du reste, les pâturages sont mauvais, parce que la terre est maigre, à cause des préparations dont il a déjà été parlé, et que d'un autre côté les contrées aqueuses fournissent du foin de mauvaise qualité. On cultive faiblement le jardinage. L'agriculture pourrait être améliorée, et devenir plus profitable qu'elle ne l'est; car l'état où elle se trouve présentement est cause que les mauvaises années et les tems de guerre nnt toujours été soivis de la famine. Dans les années fertiles, on exporte beaucoup d'orge et de seigle. On commence d'abord par sécher ces deux espèces de grains, ce qui change l'orge en malt,

et rend le seigle plus propre à être conservé ; car on peut alors le garder 20 années et même au-delà. On s'applique peu à la culture du houblon, en sorte qu'on est obligé de s'en pourvoir chez l'étranger. Les habitans de l'Esthonie ne cultivent guères plus de lin et de chanvre qu'il ne leur en faut pour leor usage.

On en trouve davantage en *Livonie* ; mais la culture pourrait en être perfectionnée et augmentée.

Le duché de *Livonie*, particulièrement, dit M. *Marshall* dans son voyage au Nord, est aussi bien cultivé qu'aucune province de la Russie. Il produit beaucoup de lin ; on dit que le sol y est trop léger pour le chanvre. Il y a deux saisons pour semer le bled et le rix, octobre, avril et mai. On croit que le bled semé dans la première donne une meilleure récolte que lorsqu'on le sème dans la seconde. Il croît dans la *Livonie* plus de bled qu'il n'en faut pour la consommation des habitans. Le reste avec leur lin s'exporte par le port de Narva ; le transport par eau procure cette commodité aux Livoniens à très-bon marché. Le bled rend quelquefois deux quarters et davantage par acre. Le produit du rix n'est pas plus considérable. On ne sème qu'au milieo du mois de mai ; mais la chaleur du soleil l'a bientôt fait mûrir. Cette culture n'y est pas fort avantageuse ; l'orge n'y rend que deux ou deux quarters et demi par acre. L'avoine en donne environ trois at demi.

Un arpent de bonne terre, cultivé en lin, rend ordinairement de 3 à 5 l. sterlings. Mais il y en a beaucoup qui n'en produiseot que trois.

Il faut remarqoer qu'il y a de la différenee entre la *Livonie* et les autres parties do la Russie. Les anciennes provinees sont ordinairement partagées entre les nobles qui ont de grands domaines, et qu'ils cultivent par leurs agens ou intendans. Les paysans y sont tous esclaves. Dans l'Ukraine, les terres appartiennent à de petits tenanciers, si on peut les appeler ainsi, qui cultivent leurs propres biens. Il o'en est pas da même dans la *Livonie*, les domaines sont de toute grandeur, et so louent à ferme, comme en Angleterre et en Fraoce. Les paysans ne soot point esclaves. Il faut cependant avouer qu'ils ne sont pas aussi à leur aise que dans les pays entièrement libres.

» La *Livonie* forme un carré dont chaque côté a environ deux milles de long. Il y a plus de 25 millions d'acres de terre et près d'un million d'hommes. La moitié du terrein est en culture ; ou par des terres de labour, ou par des pâturages, sans parler des bois, des marais, des lacs et des rivières. Le produit annoel de la *Livonie* est d'environ 13 millions sterlings, y compris les bois. Cet état de la *Livonie* a été donné à M. *Marschall* par un noble de ce pays ; mais le voyageur remarqno qu'il a peine à eoncevoir qu'il y ait un million d'habitans ; qu'il en a entendu estimer le nombre entre six à sept cent mille ; qu'en supposant, dit-il, 12 millions d'acres cultivés, ee qui n'est pas exagéré, il ne conçoit pas comment le produit total de la provinee ne pourrait monter qu'à 13 millions ».

Les bêtes à cornes et les cochons sont petits aussi bien que les brebis, lesquelles ont une laine eourte et rude : de toutes ees espèces c'est la chèvre qui réussit le mieux.

La plupart des chevaux du pays sont de basse taille et ne suffisent point poor l'usage des habitans ; ee qui est cause que l'oo est obligé de s'en pourvoir en Russie, en Pologne et en Prusse.

Le gibier que le pays fournit consiste en élans, mais eette sorte de gibier commence à diminuer considérablement, et en lièvres dont le poil est blanc en hiver ; on achète à bas prix les gelinotes, les perdrix et les poules d'eau. On néglige l'entretien des mouches à miel.

On rencontre beaucoup de carrières de pierre en Estonie ; elles sont plos rares en *Livonie*. On trouve aussi une espèce do marbre noir qu'on emploie pour les cheminées, diverses sortes da terres colorées, do l'argile, du plâtre et de la pierre à chaux.

La possession des duchés de *Livonie* et d'*Esthonie*, eelle-ci au nord, l'autre plus au midi, avait longtems été disputée entre les Russes, les Polonais et les Suédois ; mais enfin par le traité d'Oliva, de l'année 1660, elle avait été partagée entre ees deux dernières puissances auxquelles on pouvait ajouter une troisième ; c'est-à dire, les ducs de Curlande, qui jouissaient d'une partie sous la protection de la Pologne.

La paix conclue entre la Moscovie et la Suède, après la mort de *Charles XII*, tué au siége de Fredericshall, a enfin adjugé la *Livonie* à la Russio, et l'a rendu en qoelque sorte maître da tout le eommeree de la mer Baltique, en lui ouvrant les portes de Riga, de Revel, de Narva et de Pernau. Ces quatre villes sont célèbres par leur grand commerce, particulièrement avec les Français, les Anglais et Hollandais.

La *Livonie* a quatre ports considérables, Riga, Revel, Narva et Pernau. Le eommerce qui s'y fait, est d'autant plus important, que noo seulement les marchandises du pays, mais encore quantité de celles de Moscovie et de Pologne, y sont apportées en été, par les rivières sur lesquelles trois de ces villes sont situées, et en hiver sur des traîneaux.

Les marchandises que les vaisseaox hollaodais et Anglais chargent le plus dans les ports de *Livonie* sont des grains, eomme le seigle, le froment, l'avoine et le gruau ; mais surtout une

quantité prodigieuse du premier de ces grains. Ils ne sont pas tous néanmoins du crû de la province. Il ne serait pas possible qu'elle eût tant de superflu. Il y en a une bonne partie qui vient de la Russie et de la Lithuanie. D'ailleurs une raison assez importante est cause que les étrangers s'attachent à tirer de la *Livonie* tant de grains et particulièrement une si grande quantité de seigle, c'est que le seigle de *Livonie* se conserve parfaitement bien dans les magasins ; et quand il est en tas de quelques aunes de hauteur, il peut, à ce qu'on assure, se garder quarante et cinquante ans : outre qu'il donne plus de farine et plus de pain. Cela vient, dit-on, de ce que ce grain est bien séché ; dont le meilleur de tous est celui de Revel.

On estime qu'il sort tous les ans de Riga soixante-dix mille tonnes de graines de lin, huit cents de Pernau et cinq cents de Revel. La plus grande partie est chargée sur des vaisseaux Hollandais qui la portent en France. On compte aussi qu'il sort tous les ans de Riga, environ vingt mille schiffpfunds de lin, quatre cents de Pernau, mille quatre cents de Revel et huit mille de Narva.

L'exportation de la graine de chanvre, et du chanvre *mêlé*, est encore plus considérable. Toute la *Livonie* fournit environ 180,000 tonnes de graine de chanvre ; et on fait dans le pays une si grande quantité de cordages, que la ville de Riga en fournit par an aux étrangers jusqu'à 90,000 schiffpfunds ; celle de Pernau 80 ; celle de Revel 1,400, et celle de Narva 8,000. Il ne faut pas s'étonner d'un tel débit. Le chanvre de *Livonie* est estimé plus que tout autre, parce que les cordages que l'on en fait deviennent souples quand ils sont mouillés ; au lieu que si on mouille les autres cordages ils en deviennent plus roides.

Les mâts les plus forts de la *Livonie* ne passent pas 22 à 24 palmes et 86 à 88 pieds de long. On les vend alors jusqu'à 150 rixdales. On les met en parallèle avec ceux de Norwège.

Pour ce qui est des marchandises d'importations, qui viennent principalement par les vaisseaux hollandais et anglais, ce sont toutes sortes d'épiceries et des drogues de teinture, de l'huile, du sucre, du tabac, du bois de Campêche, de l'indigo, du sel de France et d'Espagne, du vin, surtout du vin de France, de l'eau-de-vie, du vinaigre, des toiles grosses et fines, des draps d'Angleterre et de Hollande, des étoffes de soie et de laine, du fer, de l'acier, du cuivre, du laiton, de l'étain, du plomb, du fer-blanc, des chaudrons et autres ustensiles, de l'argenterie d'Augsbourg, du fil d'or et d'argent, toutes sortes de quincailleries d'Allemagne, du papier, des cartes à jouer, des fruits étrangers, etc.

Comme ces marchandises que les nations Européennes portent dans le *Livonie*, ne sont pas suffisantes pour contrebalancer celles qu'elles en tirent, elles sont obligées d'y porter de vieilles rixdales de l'empire et des ducats, etc., d'où on peut conclure que le commerce de la *Livonie* est à l'avantage de ses habitans, puisqu'il se fait souvent en argent comptant, sans crédit et non par échange.

Les autres marchandises qui entrent dans la *Livonie*, surtout par Narva, regardent les Russiens et les Arméniens. Les premiers apportent, entr'autres, leurs pelleteries, leurs cuirs, leurs grains, etc. ; et les autres amènent avec eux de la soie, des pierres précieuses et autres marchandises de l'Orient qui se transportent par Lubec à Hambourg, à Amsterdam et en Angleterre.

La douane de la *Livonie* est très-supportable, et aucune nation n'y est en ce point plus favorisée que l'autre.

Pour les poids et mesures dont il est question dans cet article, *Voyez* DANTZICK, RIGA, PETERSBOURG, HAMBOURG.

LIVOURNE, que les anciens géographes français écrivent aussi *Ligourne*, ville considérable de la Toscane, dans le Pisan, avec un des plus célèbres ports de la Méditerranée en Italie.

Elle est à 4 lieues sud de Pise, 18 sud-ouest de Florence 8 sud par ouest de Lucques, 58 nord-ouest de Rome, 214 sud-est de Paris. Long. 28, lat. 43. 32.

La ville est trop petite pour le nombre de ses habitans, qui monte à 70,000 personnes.

Les juifs sont au nombre de 6000 à *Livourne*, parmi lesquels il y a de très-riches négocians. Il y en a plusieurs qui sont venus du Levant s'y établir, et qui font le commerce des Echelles avec beaucoup d'intelligence et de succès.

Livourne est le rendez-vous de toutes les nations. Tout homme qui veut s'y établir est le maître d'y entreprendre le commerce dans le genre qu'il lui plaît le plus, et d'armer en course, ou de charger des marchandises sous le pavillon toscan, pourvu qu'il ait un capitaine de la nation, et les deux tiers de l'équipage toscan. Ce capitaine n'est le plus souvent qu'un prête-nom à qui on donne 10 ou 15 piastres par mois, et qui ne se mêle de rien, tandis qu'on a un capitaine en second qui fait toute la besogne. Cette nécessité d'avoir un capitaine et les deux tiers de matelots toscans est fâcheuse pour le commerce, parce qu'elle renchérit les gages des matelots.

Le port de *Livourne* est franc et libre aussi bien que la ville. On perçoit des droits fort modiques sur les marchandises qui entrent dans la ville. On ne les visite jamais. Les droits se perçoi-

vent par balles ou par futailles, sans se mettre en peine de ce qu'elles contiennent. Rien n'est plus prompt ni mieux réglé que la justice qu'on rend aux négocians. *Livourne* a beaucoup d'étrangers qui s'y établissent pour y faire le commerce.

Le premier établissement authentique de la franchise du port de *Livourne* est de 1593, sous *Ferdinand III*. Les lettres patentes sont adressées *A tutti mercanti di qualsi voglia nationc, Levantini, Ponentini, Spagnuoli, Portughesi, Greci, Tedeschi, Italiani, Ebræi, Turchi, Mori, Armeni, Persiani et Altri.* Il n'est fait mention dans l'ordonnance du grand-duc, que du tems de 25 années, et il y a une chose singulière dans le premier article. Le prince, en accordant le privilège pour ces 25 ans, déclare que c'est sauf le bon plaisir du Saint Siége; mais que si les souverains pontifes voulaient dans la suite en accourcir la durée, et que lui, grand-duc, ou ses successeurs, veulent renvoyer chacune chez elles ces nations rassemblées, ils le pourront, pourvu qu'ils accordent un délai de cinq ans, à compter d'après la publication de la cessation du privilège; mais ces dispositions sont changées et la franchise rendue perpétuelle comme on vient de voir.

Nous ne croyons pas devoir entrer dans le détail des productions du sol que l'on vend à *Livourne*, ce sont toutes celles du territoire de la Toscane et de divers états d'Italie; on peut vuie les articles de chacun d'eux, et surtout l'article TOSCANE.

On fait aux environs de *Livourne* la pêche du corail, et on le travaille dans cette ville pour les Indes; on le réduit en grains, semblables à ceux de nos chapelets, et de différentes grosseurs. Ce travail consiste à diviser la branche de corail en morceaux à-peu-près cubiques; on perce chaque morceau, et on le tourne ensuite sur une meule de grès qui lui donne la forme qu'on desire, mais qui est toujuurs très-imparfaite. On passe ensuite ces différens grains par différens cribles pour mettre ensemble ceux qui sont de la même grosseur. On assortit ceux qui sont du même ton de rouge. Les plus vifs en couleur sont les plus estimés aux Indes. On aime les pâles en Allemagne. On enfile ces grains par deux cents et plus; et on vend les plus gros jusqu'à 60 francs l'once. On s'en sert puur des colliers et autres ornemens des femmes.

On voit, à *Livourne*, un grand magasin pour les huiles, qu'ont fait construire les *Medicis*, comme ils ont fait tout ce qu'il y a de bon et de beau en Toscane. Ce sont des cuves carrées de la hauteur de 4 ou 5 pieds, faites de briques et revêtues en-dedans d'une espèce de stuc, fait avec des briques réduites en poudre. On peut conserver dans tout le magasin vingt-quatre mille barils Chaque négociant a son réservoir ou ses réservoirs dont il a la clef. On donne 6 sols, les premiers six mois, pour le magasin, et 5 sols les années suivantes, puur chaque baril. Ce commerce est tombé, à *Livourne*, depuis que les nations qui prenaient ces huiles, le font en droiture. Les Marseillois en particulier, qui tiraient les huiles du royaume de Naples par *Livourne* pour leurs savonneries, les vont aujourd'hui chercher eux-mêmes, au moins pendant la paix.

Il y a aussi, à *Livourne*, des fosses considérables destinées à conserver les bleds; mais elles ne sont que pour les bleds dont les Toscans font commerce dans la Méditerranée; car s'il fallait y déposer tous ceux que le commerce y apporte, il faudrait des magasins immenses, et les fosses n'y suffiraient pas.

Il y a un conseil de commerce, à *Livourne*, formé du gouverneur qui y préside, de trois conseillers et un secrétaire. Il y a un juge au-dessous, qui décide immédiatement, en matière de commerce. Les affaires se traitent devant lui, par procureur, et on en appèle de sa sentence à des consuls de mer, qui font leur résidence à Pise, c'est-à-dire, à quatre lieues de *Livourne*, où naissent les contestations, ce qui est fort ridicule. A Florence, il y a un autre tribunal qu'on nomme *della mercantia*, formé de juges non marchands, et pardevant lesquels on porte les affaires des marchands de la ville: on en appèle; les anciennes lois contre les banqueroutes, s'éludent facilement et ne sont pas fort rigoureuses.

Le commerce de *Livourne* est presqu'entièrement un commerce d'entrepôt. Celui des productions du territoire, est peu de chose en comparaison de celui du très-grand nombre de marchandises qui y entrent et qui en sortent annuellement.

Nous ne saurions mieux faire connaître les espèces, qu'en présentant ici *un prix courant* de cette ville de commerce, qui indiquera en même tems au lecteur quelques usages relatifs aux ventes et aux achats.

Prix courant de Livourne, 20 octobre 1797.

Nota. Ces expressions *T^e. d'us.*, signifient *tare d'usage*, c'est-à-dire, de 2 pour cent sur le puids. Ainsi, sur une vente de 200 livres pesant, l'acheteur a 4 livres de tare en déduction.

Ces expressions *T^e. ton.*, signifient *tare du tonneau*; c'est-à-dire, que sur le poids total on déduit celui du tonneau. *T^e fard.*, c'est-à-dire, *du fardeau.* Ces mots *T^e. poussière 2 et ½ p. cent fard.*, signifient que l'on déduit de tare deux et ½ pour cent pour la poussière par fardeau, et ainsi des barils, tonnes, etc.

Es. d'us. signifient *escompte d'usage.* Cet escompte est de 3 pour cent. L'acheteur jouit de cet escompte sur les marchandises qui ne sont point achetées en monnaie effective.

Epiceries.

Tare, tonneau 12 pour cent.	Sucre d'Amérique, première qualité.	piast.	. . . .	le quintal de 151 liv.
	Dit, seconde.		. . . .	
	Dit, troisième.		. . . .	
	Commun.		. . . .	
	Dit, tête.		40 à 41	
Tare, 1 pour cent.	Moscovade.		32	
Petite, 18 pour cent.	Dite de Lisbonne blanche assortie.		. . . .	
Grande, 20 dits.	Moscovades en caisses.		. . . .	
Te. fard. de liv.	Dite de Vera-Crux en fardeau.		48 50	
Tare, caisses, 14 pour cent.	Dite de la Havane, deux tiers blancs, un tiers bruns.		46	
	Toute blanche.		47 48	
	Toute brune.		39 40	
Tare, papier, 4 pour cent.	Sucre en pains d'Angleterre.		. . . .	
	Dit de Hollande.		. . . .	
	Cacao de Caraque en sorte.		31 ½	les 100 liv.
	Dit criblé.		33	
. . . . .	De Marignon.		23	
	Barbice.		. . . .	
	Surinam.		24	
Te. poussière, 2 et ½ pour cent far.	Café du Levant.		40	
	Du Cap.		24 ½ à 25	
. . . . .	Bourbon.		23 ½	
	Martinique.		26 26 ½	
Te. poussière, 2 et ½ pour cent far.	Moka.		. . . .	
	Cannelle de Goa.		50 52	
	Gingembre brun.		16	
. . . . .	Poivre giroflé de la Jamaïque.		15	
	Dit d'Espagne.		8 ½ 9	
Te. surron, 24 liv.	Cannelle de Ceylan.	duc.	245 260	
Te. embal., 11 liv.	Poivre fort d'Angleterre.		31 31 ½	
	Girofle.	livr.	8 ½	la livre.
	Noix muscades saines.		38 à 40	
. . . . .	Fleur de cannelle.		. . . .	
	Cannelle giroflée.	sols	45	

Cotons, laines de chevron, cire.

Tare, emballage, ce qu'il pèse.	Coton en laine soubboujeac.	piast.	24 ½ à 25	les 100 liv.
	De Natolie, première qualité.		24	
	Smyrne.		24	
	Dits Lassaba.		22 ½ 23	
	Salonique.		21 ½	
	Chypre.		22	
	Salone.		22 ½	
	Saint-Jean-d'Acre.		22	
Idem.	Filé, blanc de Smyrne, très-superfin.		65	
	Superfin.		55 60	
	Fin.		48 50	
	Demi-fin.		46 47	
	Commun.		43 44	
	Ordinaire.		37 38	
	D'Alexandrie à paquets.		29 30	
	Du Caire, fine.		41 42	
Tare, papier, ce qu'il pèse.	Filés, rouge de Turquie superfins.		100	
	Dits fins.		90 95	
	Dits demi-fins.		75 80	

Tare, papier, ce qu'il pèse.	Laine de chevron de Smyrne, noire.	piast.	75	à	90	les 100 liv.
	Rouge.		58		60	
	Grise.		48		50	
Tare, usage 2 pour cent, et après 3 pour cent.	Cire jaune de Smyrne.		32 ½			
	Salonique.		32			
	Valachie et Pologne.		31 ½			
	Amérique.		. . .			
2 et ½ dits.	Tunis fondue.		31 ½			
2 et ½ dits.	Magador et Tetuan.		30			
	Métaux.					
Te. cour. 11. poids.	Plomb en pains d'Angleterre.	duc.	60			1,000 l.
Le baril, 580 livres.	Etaim en verge, *idem*,		21			
	Cuivre de Smyrne en pains.	piast.	19 ½			les 100 liv.
	Syrie et Alep.		19 ¼			
	De Salé.		. . .			
	Zing.		15	à	15 ½	
Monnaie effective.	Plomb en balle et grenaille.	livr.	46			
Sans escompte.	Fer de Russie en verges.		23			
	De Suède, *idem*.		25 ½		26	
	Toles de fer de Suède communes.		63			
	Dites, très-grandes.		68			
	Aciers fins de Trieste.		41		42 ½	
	Dits, demi-fins et ordinaires.		41			les cent feuilles.
Chaque baril de 450 feuilles.	Fer blanc de Hambourg doublé.		51			
	Dit simple.		49			
Petites caisses de 225 feuilles.	D'Angleterre, double en caisses.		54			
	Dit simple.		52			
	Alquifoux.	piast.	. . .			1,000 l.
	Laines, lins et tabac.					
	Laines de Salonique surge.		24			le quintal de 160 liv.
	Smyrne fine.		13	à	14	
	Tunis.		13			
	Sfax.		10 ½		11	
	Andrinople.		17			
	Tripoli de Barbarie.		10		11	
	Alexandrie.		10			
	Salone.		10			
Tare, 9 pour cent, emballage, 10 p. ⅔.	D'Espagna, lavée Léonèses.	duc.	. . .			les 100 liv.
	Dites, Ségoviennes.		58	à	65	
	Dites, Sorianes et Valenciennes.		50		53	
	Dites, Annines pour chapeau.	piast.	. . .			
Tare, emballage, 4 pour cent.	Lins de Riga, première qualité.	livr.	70		80	
	Dits, seconde.		60		70	
	Dits, troisième.		. . .			
	Dits de Moscovie à 12 têtes.		66			
	Dits à 9.		. . .			
	Dits à 6.		. . .			
Tare, emballage, 50 liv. par balle.	Dits du Levant, roses fines.		58		60	
	Dits communs.		. . .			
	Dits ordinaires.		. . .			
Tare, étoupe, 12 liv. par balle.	Chanvres peignés de Bologne, première qualité.		57			
	Dits, seconde qualité.		54			
L'emballage pour marchandise.	Chanvres de Bologne, Londrines.		38 ½		39	
	Ancône et Ferrare.		32		35	
	De Moscovie.		. . .			
Tare, l'emballage, 6 liv. par balle.	Tabac commun de Salonique.	piast.	10			
	Carrada.		13			
Idem, 10 liv.	Giringé.		15			

Tare, l'emballage, 8 liv. par balle. Ton. 10 pour cent. . . . . T^e. roul. 29 livres.	Hongrie.			7		les 100 liv.
	Seguedin.			8 ½		
	Virginie.			. . . .		
	Dit en carottes, feb. Vaudriest.		sols.	18		la livre.
	Du Brésil en rouleaux.			. . . .		

Fruits, article de Sicile.

Monnoie effective.	Reisins secs de Smyrne.		paules.	. . . .		les 100 liv.
	Raisins de Morée.			22	à 23	
	Raisins secs de Smyrne sans pépin.			. . . .		
	De Calabre en corbeilles.			. . . .		
	Figues de Calabre dits.			. . . .		
	Dites de Smyrne.			. . . .		
Tare de Rotelo revient à 2 liv. ½.	Menne de Sicile geraci.		crazes.	15	à 16	la livre.
	Dite cinesi e capaci.			14	15	
	Dite en cenons.			24	25	
La boutel. paye 1 liv. ½ la livre.	Essence de citron.		livres.	5 ½		
	De bergamotte.			4 ½		
L'emballage est considéré comme marchandise.	Amandes douces de Sicile.			70	75	les 100 liv.
	Dites amères.			52		
	Dites douces de Provence.			68	70	
	Anis de Romegne à monnaie effective.			35		
	Cumin de Malte.			60		
	Oranges sèches de Sicile.			15	16	
	Ecorces d'oranges.			16		
	Sumac de Sicile.			13		
	Riz du Ponent.			23	25	
. . . . .	Tartre blanc de Bologne.			52		
	Dit de Florence.			44		
	Rouge, *idem.*			38		
	Rouge et blanc de Sicile.			22	23	
P^e. feuille, 2 pour cent.	Suc de Réglisse.			15	16	
. . . . .	Soufre de Sicile en sorte.			11 ½		les 1,000 l.
	Dit en fleur.			18		
	En canons de Rome.			23		

Soudes, huiles et savons.

L'emballage est considéré pour marchandise.	Cendres de Sicile,		piest.	. . . .		les 1,000 l.
	Dites de Terre-Neuve.			31		
	Baril d'Alicante.			34		
	Bourde., *idem.*			13		
A monnaie effective sans escompte.	Savon blanc de Morée et canée.		livres.	48		les 100 liv.
	De Livourne, façon de France.			50		
	Dit marbré.			48	à 50	
	Suif du pays avec extraction.			41	42	
	Lard, *idem.*			43		
	Coques de genièvre.			11 ½		le belle.
	Huile de Calabre.			44		le baril de 88 livr.
	De Tunis.			. . . .		
	De Morée, et canée.			43		
	De Rivière de Gênes fine.			51	à 52	
	Dite superfine.			53	54	
	De Toscane surfine.			58	60	
La jarre 264 livres.	De Lucque, *idem* en jarres.		piest.	34		le jarre.
Poids, n°. 40 liv.	Dite etsu ½ cais. 30 flacons.			5 ½		la caisse.

Drogues médicinales.

	Aloës hépatique.	piast.	42			les 100 liv.
	Dit succotin.		48	à	50	
	Assa fetida.		30		46	
. . . . .	Cantarides.		200			
	Crême de tartre.		13			
	Casse en canons du Ponent.		13		14	
Tare, 8 pour cent en achetant 100 l.	Encens en larmes.		13			
	Dito, demi-larme.		11	à	¼	
	Dito, en sorte.		9			
	Dito, en poudre.	livr.	.	.	.	
. . . . .	Arsenic jaune et blanc.		63			
	Sel ammoniac du Levant.	piast.	36		37	
	Dit raffiné d'Angleterre.		36			
. . . . .	Tamarin du Levant.		20			
	Zodoaire.		30		35	
	Sel d'Angleterre.		6		7	
	Rhubarbe du Ponent.	livr.	12	à	20	la livre.
	Eponges fines.		8	½		
	Dito, communes.		2	½	3	
	Opium thébaïque.		21	½		
	Ipécacuanha.		28		30	
	Scammonée d'Alep.		18		23	
	Dito, de Smyrne.		14		20	
. . . . .	Benjoin en larmes.		5	½	7	
	Dito, communs.		4			
	Borax naturel.		6			
	Dits raffiné.		3	½		
	Camphre raffiné.		6	½		
	Storax en larmes.		4		6	
	Sang de dragon.		2		6	
	Sel de Saturne.		1	½	2	
Te. balle pour cent.	Gomme gutte.		5		7	
	Séné d'Alexandrie.	piast.	45			les 100 liv.
Te. balle 10 p. cent.	Dits de Tripoli en sorte.		21			
	Dits choisis.		35	à	40	
	Dits en grabeaux.		26		27	
	Follicules choisies.		38		40	
. . . . .	Salsepareille de Portugal.		40			
	Salpêtre raffiné.		22			
	Dits en sorte des Indes.		.	.	.	
	Dits d'Egypte.		6		8	

Gommes et bitumes.

	Gomme segapene.	piast.	25	à	27	les 100 liv.
	Bedelis.		50			
	Tacca maçca.		28		30	
	Ammoniac en larmes.		48		50	
. . . . .	Dite en pains.		32		35	
	Turrique.		13	½		
	Sandaraque.		24	½		
	Galbanum en larmes.		40		45	
Tare, 8 pour cent.	Gidde en sorte.		26			
	Arabique, *idem*.		55			
	Choisie.		65			
	Adragante en sorte.		55			
. . . . .	Choisie.		65			
	Copalle.		30		70	
	Lacque en verges.		28		65	

Goudron.

. . . . .	Goudron de Stockholm.	piastr.	7 ½ à 8	la tonne;
	De Udewal.		6 ½ 7	
	D'Amérique.		. . . .	
D'environ 350 livr.	Térébenthine de, *dito*.		. . . .	la barr.
	Poix de Stockholm.	paules	28 à 29	
	Dit de l'Amérique.		24 25	
. . . . .	Résine, *Idem*.		26 27	les cent livres.
	Eponges pour les carrosses.	piastr.	26	
	Dites giarrine.		7	
	Dites surfines.		45 95	

Cuirs.

Tare d'usage, 2 pour cent.	Vaches de Russie.	sols	35		le livre.
	Dite Rostwall.		34		
	Veaux de Nantes.		43		
	De Genève.		. . . .		
	D'Auguste.		. . . .		
1 liv. par peau ou 2 pour cent d'usage.	Cuirs tannés d'Angleterre.		. . . .		
	De Lisbonne, façon d'Irlande.		. . . .		
	D'Espagne, avec couture.		20		
	De Smyrne secs de.		21 à 24		
	De Tunis, *idem* de.		18		
	Moutons de France.		23 27		
	Basane de Tripoli.	livres	65		les 100 l.
. . . . .	Cuirs en poil du Brésil.	piastr.	. . . .		l'un.
	De Buénos-Aires.		6 ½		
	Dits.		4 ½		
Monnaie effective sans escompte.	Maroquins travaillés.	crazes	24 à 25		la livre;

Drogues pour teintures.

Tare, fard. 4 pour cent, et 6 liv. toil.	Saffranum nouveau.	piastr.	15 à 16		les 100 liv.
	Dit vieux.		12 13		
	Curcuma.		. . . .		
	Graine de Smyrne.		16 18		
. . . . .	Dite de Morée.		11 12		
	Ahzari de Smyrne.		. . . .		
	Dit de Chypre.		15 16		
L'emballage est considéré comme marchandise.	Galles de Smyne noires.		23		
	D'Alep en sorte.		18		
	D'Istrie.		9		
	Vitriol de Chypre.		15		
	Rubbie superfine.	livres	80 110		
. . . . .	Dite fine.		40 60		
	Dite ordinaire.		20 30		
Tare, le sac. 2 liv. par pain.	Verdet sec de France.	ducats	40 42		
	Dit pas bien sec.		34 38		
	Bois de Fernambouck.		180		les 1,000 l.
	Campêche d'Espagne.		75		
	Dito. d'Angleterre.		. . . .		
. . . . .	De Sainte-Marthe.	piast.	75 à 80		
	Jaune.		60		
	Scotans.		. . . .		
	De Brésil anglais.		33 34		
Ton. 10 pour cent.	Vitriol d'Angleterre.		25		
Idem, 8 dit.	Dit de Venise.		18 21		
. . . . .	Araloués de Smyrne.		15		
	Dit de Morée.		13		
de 120 liv. net.	Jus de citron.	livres	10		le baril.

Tare, 2 liv. par sac au lieu de 2 p. cent.	Cochenille noire.	livr.	23 ½	à 24	la livre.
	Dite grise.		22	22 ½	
Tare, suront, 40 l. usage pour les grands.	Indigo Guatimala prime-fleur.		13	14	
	Dit soprasalientes.		11 ½	12	
	Dit faible en couleur.		7	9	
	Dit caracca, prime-fleur.		12 ½		
	Seconde fleur.		11	11 ½	
. . . . .	De Saint-Domingue.		9	à 10	
	De la Caroline.		5	6 ½	
Te. ton. 20 p. cent.	Roucou de Cayenne.		3 ½	4	
Feuilles 4 ½ *idem.*	Bleu de Prusse.		3	5	
Te. d'usage. . .	Huile de vitriol.	sols	25		
. . . . .	Alun blanc de Suède.	paules	93		le quintal 150 livres.
	D'Angleterre.		96	à 98	
	Du Levant, rouge.		63		
Monnaie effective, escompt. 2 p. cent.	De Rome, blanc d'Appatte.		— 95		

Salaisons et autres.

Te. ton. 18 p. cent.	Caviar de Russie.	livr.	100	à 110	100 liv.
Te. d'us. 2 p. cent.	Poitrine de thon salé, 9.	pias.	. . . . .		le baril.
	Harengs enfumés de Yarmouth.		. . . . .		
. . . . .	Salacche, 9.		. . . . .		la tonne.
	Saumons en sort.		30	à 34	
De 200 liv. environ.	Thonines de Sicile, de cours.		14		le baril.
	Dit sarre.		. . . . .		
De 270 liv. à 300.	Anchois de Sicile en gros barils.		19		
. . . . . 300.	Dits en barils ordinaires.		13	à 14	
. . . . . 300.	Dits de Gorgone, en gros barils.		20		
. . . . . 200.	Dits en barils ordinaires.		16		
. . . . .	Dits en petit baril pour l'Angleterre.	livr.	. . . . .		le baril.
Monnaie effective sans escompte. Te. 2 p. cent d'us.	Fromage de Rome.		65	à 70	100 liv.
	De Parme.	pias.	15	à 20	
De 160 liv. environ.	Morue de Hollande.		. . . . .		le quintal de 160 liv.
	Stockfish ouvert.		. . . . .		
	Dit rond.		8	à 8 ½	
	Morue de pêche d'Anglais.		. . . . .		
	De pêche française.		. . . . .		
Monnaie effective sans escompte.	Vin muscat de Syracuse.	pias.	11		le baril de 120 liv.
	Vin de Chypre vieux.		9	à 10	
	Eau-de-vie de Modène.		8	8 ½	
	Dite prune Hollande.		6	6 ½	
	Dite de France, *idem.*		6 ½	7	

Raport des différentes monnaies usitées pour les marchandises ci-dessus avec la piastre de 8 réaux.

Ducats. 1	Ducat équivant à 1 ¼.		piastre.
Livres. 6	Livres funt. . . 1		dite.
Livret, monnaie effective. . . . . ¼	Livres font. . . 1		dite.
Paules. 9	Paules font. . . 1		piastre.
Paules, monnaie effective. . . . . 8 ½	Paules font. . . 1		dite.
Crazes. 72	Crazes font. . . 1		piastre.
Crazes, monnaie effective. 69	Crazes font. . . 1		dite.
Sols. 120	Sols . font. . . 1		piastre.

Toutes les marchandises qui entrent par mer à *Livourne*, payent un petit droit. Celles qui sortent par mer sont franches de toute espèce de droit.

Douane. La douane de *Livourne* est administrée d'une manière différente des autres. On n'y porte point les marchandises en dépôt comme à Naples, à Rome, etc. Le négociant déclare tant de balles à l'entrée du port; on visite les balles, si on a de forts indices de contrebande, mais communément, il ne s'agit que de les compter. Comme on paie le droit par balles et non par pièces qui y sont renfermées, l'arrangement est bientôt fait. On porte la déclaration au bureau, et on l'inscrit dans le compte ouvert que le négociant a avec la douane, compte qui se solde tous les mois, ou moins souvent, selon la volonté des gens de la douane. Les soieries paient 5 livres le ballot petit ou gros.

Le droit d'*Amoraggio* est égal pour toutes les nations. Les Livournois le paient eux-mêmes. Le cabotage se fait en grande partie par les Génois, et particulièrement par les gens de Lerici et des environs le long de la rivière du Levant.

Les marchandises paient en entrant à *Livourne* un droit qu'on appèle droit de *Lazaret*. Voici le tarif de ce droit qui est payé *ad valorem*, un pour cent, c'est-à-dire qu'un ballot, paquet ou barrique de marchandise quelconque est estimé valoir tant de ducats par exemple, et qu'autant de fois qu'il y a cents ducats dans le prix estimé, on paye un ducat.

	ducats.
Agaric, la balle.	50
Aloës Epatic, la caisse.	50
Dit, l'Escaffas.	50
Dit, le demi-Escaffas	25
Dit, Succotrin, ou Cicotrin, la caisse	50
Amandes, la balle.	10
Ambre brut, le quartaut.	100
Dit le tonneau.	150
Dit, travaillé, le quartaut.	150
Dit travaillé, le fil	3
Amidon, le baril.	10
Anis, le sac.	10
Armoisin, la pièce.	20
Assa-Fœtida, la balle ou ballot.	25
Aujemia ou Ajamia, toiles de coton qui viennent d'Alep, bleues, la balle.	100
Dites, la pièce.	½
Dites, blanches, la pièce.	1
Azur, le quartaut.	10
Baleine coupée, le tonneau	100
Dite, le fardeau, ou quartaut.	50
Barracans de Flandre, la pièce.	10
Dits, du Levant, de même.	5
Barille.	3
Bas de soie d'Anglaterre, la paire.	3
Dits, de Messine, ou autres, de même	2
Dits, mi-soie, de même	1 ½

	ducats.
Bas de soie d'estame, la douzaine.	4
Dits, de coton, de même	2
Baume, le vase	25
Dit, la boëte.	2
Bayettes, la pièce.	25
Dite, la demi-pièce.	12
Bazannes de Smyrne et Constantinople, la balle.	60
Dites d'Alger et Barbarie, de même.	20
Dites de Negrépont et de la Morée, de même.	20
Bazins, la pièce.	3
Benjoin, la balle ou caisse.	50
Bois de Bouis, les 100 pieces.	10
Bonnets ordinaires, la caisse.	50
Dits, rouges ordinaires, le paquet.	½
Dits, rouges de France, la caisse.	100
Bonnets rouges, de Fez, la douzaine.	50
Borax, la caissette.	10
Boucassins, la pièce.	2
Bougies, le cabas.	25
Dites, la caisse.	40
Bours, du Caire, et de Damiette, la pièce.	½
Dits, mi-soie, de même.	1
Dits, de soie, de même.	3
Bouteilles de verre, la grande caisse.	50
Boyaux salés, le baril.	3
Buffles (peaux de) de Smyrne et Constantinople, la pièce.	3
Dits, petits, ou écarts, de même.	2
Burats, la pièce.	10
Cacao, le baril.	50
Café, la balle.	50
Dit, la petite balle ou cabas.	20
Calisée, de France, la balle	80
Cambray, la pièce.	8
Cambresines, de même.	3
Camelots du Levant, la pièce.	5
Dits, de Flandre, la pièce.	10
Camphre, la caisse	30
Canevas, la pièce.	2
Cannelle, le fardeau.	60
Dite, le demi-fardeau.	30
Cantharides, la caisse.	50
Canons d'arquebuse, la balle, ou caisse.	50
Cardamome, le tonneau.	25
Cardes à carder, la caisse.	50
Cartes géographiques, ou mapemondes, la caisse.	50
Casse, l'escaffas	50
Dite, le demi-escaffas	25
Ceintures, la balle.	80
Dites, le paquet.	½

	ducats.
Ceintures blanches, de laine, la douzaine	2
Dites, de laine, en couleurs, la douzaine.	3
Champignons du Levant, le fardeau.	20
Chandelles, la caisse.	10
Chanvre, la balle	5
Chapeaux de France, la balle.	80
Dits, de castor, l'un.	4
Dits, demi-castor, l'un.	2
Chapelets de crystal, la caisse.	50
Dits, de bois, la grande caisse.	25
Cluine, le tonneau	100
Dite, la caisse.	50
Dite, la caissette.	25
Chocolat, la caisse.	25
Dit, la caissette.	10
Cinabre, le quartaut.	50
Ciel de lits, la pièce, ou tapis pour les garnir	1
Cinamome (*voyez* canelle).	
Cire jaune, le tonneau.	100
Dite, la balle.	80
Dite, le sac	60
Dite, la couffe ou cabas.	50
Cire laqua (ou d'Espagne) la caisse.	50
Dite, la caissette.	25
Dite, la petite caissette.	10
Corbenille, le quartaut ou caisse.	100
Dite, le sac	50
Colle, le tonneau.	50
Dite, la demi-tonneau ou balle.	25
Colloquinte, la caisse.	20
Contra-yerva, la caissette.	25
Coque du Levant, la balle.	30
Corail travaillé, la caisse.	150
Dit, brut ou gregé, de même.	100
Cordes de chanvre, la balle.	25
Dites d'herbage, ou de jonc, de même.	10
Cordillats, la balle	100
Dits, la pièce.	5
Cornes à lanternes, le baril.	25
Dites, le petit baril.	10
Cornes à peignes, le quartaut.	10
Cornes de buffle, le cent.	12
Coton filé d'Alep, la balle.	50
Dit d'Alexandrie, la balle.	30
Dit filé, de Smyrne, la balle.	100
Dit, le sac.	30
Dit, de Chypre, Saïde et Alexandrette, la balle.	40
Coton, en laine d'Alexandrie, de même	50
Dit, de Chypre, de même.	100

	ducats.
Coton de l'île de Saint-Christophe, de même.	25
Dit, de Salonique, la balle.	30
Dit, de Sourie, de même.	80
Cotonines, la petite pièce.	1
Couteaux avec la gaine, la doux.	1
Couvertures d'indienne, l'une.	3
Dites, de laine, l'une.	2
Crême de tartre, le quartaut.	25
Crêpes blancs de soie, la pièce.	3 ½
Dits, la petite pièce.	1
Crépona, la pièce	8
Cuirs de vaches d'Alexandrie, la pièce.	1 ½
Dits, d'Alger, de même	1
Dits, de Biserte, la pièce.	1
Dits, d'Irlande, de même.	1 ½
Dits, de Moscovie, de même.	1 ½
Cuirs de vaches salés de Smyrne at Constantinople, l'un.	1 ¼
Dits, de sslé, da même.	1 ½
Dits, de Tunis et de Tripoli, de même.	1 ½
Dits, petits desdites villes, de même.	1
Cuirs corroyés, de Bonne, de même.	2
Dits, la demi-peau	1
Cuirs salés de Saint-Jean d'Acre, l'un	1
Cuirs de buffle, l'un.	2
Cumin, le sac.	10
Curcuma, le fardeau	25

Outre les droits d'entrée qui sont peu de chose, il y a aussi à *Livourne* un droit de vente sur les marchandises.

Ce qu'on appèle *droit de vente*, est un droit qui se paie par le dernier acheteur, tenant à la douane, comme on l'a dit ci-dessus, un registre d'entrée et de sortie, dans lequel on est obligé de faire inscrire toutes les marchandises lors de leur réception, vente, ou envoi, afin que le lermier sache qui doit payer la droit. Ce compte de vente ne s'arrête qua tous les ans.

A l'égard de la quotité du droit de vente, elle est réglée suivant la qualité et nature des marchandises. Par exemple :

Les soies paient un et demi pour cent.
Le poivre deux pour cent.
Le coton demi pour cent.
Les grosses marchandises, deux piastres pour balle.
Les cuirs quatre pour cent.
Le plomb un et demi pour cent.
La cire deux pour cent.
Et ainsi du reste à proportion.

Poids, mesures, monnaies, change.

A *Livourne* ainsi qu'à Venise, à Gênes et presque dans toute l'Italie, on se sert de deux poids ; l'un qui est le gros poids, et l'autre le poids légea

ou *sottile*, comme disent les Italiens ; le poids léger est de quarante-cinq livres moins fort que le gros poids ; en sorte qu'il ne faut que quatre-vingt quinze livres de celui-ci pour faire cent liv. de Paris et d'Amsterdam, tandis qu'il en faut cent quarante livres de l'autre.

Le quiotal ou poids pour peser les gros ballots s'appèle *cantar* ou *cantaro*.

Il y a de trois sortes de cantars ou quintaux : l'un pèse 150 livres, l'autre cent cinquante-une livres, et l'autre cent soixante livres suivant les marchandises que l'on pèse.

Le premier est pour l'alun et le fromage : le second pour le sucre ; et le dernier pour les laines surges et la morue. Les autres marchandises se vendent au cent pesant ou à la livre. Le plomb et les bois de Campêche, de Brésil, de Sapan, et autres bois de teinture se vendent au millier. La livre de *Livourne* est de onze onces poids de marc : et celle de Paris, d'Amsterdam, de Strasbourg et de Besançon, où les poids sont égaux, est de seize onces, aussi poids de marc ; en sorte que sur ce pied ces trois sortes de cantars doivent rendre à Paris, etc. savoir ;

Celui de cent cinquante livres, cent trois livres et demie.

Celui de cent cinquante-une livres, cent quatre livres deux onces.

Et celui de cent soixante livres, cent dix livres et demie un peu plus. Ce dernier fait cent trente-six à Marseille.

Cent livres de Gênes correspondent à quatre-vingt-dix de *Livourne*. Un quintel d'Angleterre *hunderd*, de cent douze livres avoir du poids, font cent quarante-cinq livres de *Livourne* ; cent livres de Marseille font cent quatorze livres de *Livourne*.

Le poids de marchand ou de romaine de *Livourne*, pèse un pour cent de plus que l'autre appelé *poids de balance*.

Cent livres poids de marc font cent quarante liv. *poids de romaine* ou de *marchand* de *Livourne*, dont cent livres font soixante-onze trois huitièmes de marc.

Cent livres de marcs font cent quarante-deux livres quatre cinquièmes *poids de balance* de *Livourne* dont cent livres font soixante-dix livres de marc.

La palace, la brasse et la canne sont les mesures de longueur usitées à *Livourne*. Cent brasses rendent cinquante aunes à Paris, et cent canoes deux cents aunes. Il y a deux palmes ou pans dans la brasse, et huit dans la canoe.

D'où il résulte que la brasse vaut la demi-aune de Paris et la canne deux aunes de Paris.

Il en résulte encore que la palme a onze pouces, c'est-à-dire le quart de l'aune de Paris à bien peu de chose près.

On doit remarquer que l'on se sert de deux sortes de palmes l'une pour les étoffes de lainerie, et l'autre pour les soieries. La première est d'un tiers plus faible que la dernière.

On y vend le bled au sac, et il en faut quarante sacs pour dix-neuf septiers de Paris, qui font un last d'Amsterdam ; ce qui fait revenir cent septiers de Paris à deux cent dix sacs et demi de *Livourne*.

Il résulte de ce raport que le sac répond à cinq boisseaux et demi mesure de Paris.

Quarante sacs de *Livourne* font aussi un last d'Amsterdam. Les deux sacs font une charge de Marseille, la charge pèse trois cents livres moins quatre pour cent.

Le staro ou stara autre mesure à grains de *Livourne*, pèse ordinairement cinquante-quatre liv. Cent douze staros sept huitièmes font le last d'Amsterdam.

La vente des huiles se fait à tant de livres monnaie longue, le baril de quatre-vingt quinze livres poids de romaine, dont les cent livres ne font que soixante-onze livres trois huitièmes de Paris. Sur ce pied-là le baril revient environ à soixante livres et demie de Paris et à soixante quatre de Portugal dont la livre est d'un seizième plus faible que celle de Paris.

Monnaie. Les diverses monnaies sont, en espèces d'or, la pistole d'Espagne qui vaut en monnaie du pays 19 livres 5 sols.

La pistole d'Italie vaut 18 livres 7 sols.

Le ducat d'or de Florence vaut 7 livres 10 sols.

L'écu d'or vaut 7 livres.

En espèces d'argent. La piastre de Florence, 20 sols d'or ou 6 livres dans le commerce.

La piastre de Madrid, 4 livres 16 sols 3 den.

Le teston, 3 jules ou 2 livres.

La livre vaut 1 jule et demi de 20 sols communs.

Le jule vaut 13 sols courants 4 den.

Le sol vaut 3 quatrains ou 12 deniers de monnaie courante.

Ces valeurs rendent à peu de chose près les valeurs suivantes en livres tournois.

Pistole de Florence. . . .	15 l.	15 s.	0 d.
Piastre florentine.	5	15	0
Ecu de 10 pauls ou jules. . .	5	5	0
Teston.	1	11	6
Livre courante.	0	16	10
Sequin.	0	10	0
Jule ou paul.	0	10	0
Sol d'or.	0	5	0
Sol courant.	0	0	10
Denier d'or.	0	0	5

Digitized by Google

Change.

Livo uans, donne.	Reçoit par contre.	Dans les villes ci-après.
1 Piast. de 20 s. d'or. . . .	p. 88 den. d gr. b. p. o. m.	à Amsterdam.
100 dites. . . .	p. 93 éc. monnaie id. . . .	à Ancône.
100 dites. . . .	p. 187 fl. et. id.	à Auguste.
1 dites. . . .	p. 89 sols id.	à Bologne.
100 dites . . .	p. 129 piast. de 8 rx.	à Cadix, Madrid, etc.
1 dita. . . .	p. 116 sols com. id.	à Florence.
1 dite. . . .	p. 118 s. h. de ban. id. . . .	à Gênes.
100 dites. . . .	p. 97 éc. de 3 L. et. id. . . .	à Genève.
1 dite. . . .	p. 84 den. de gr. ban. id. .	à Hambourg.
1 dita. . . .	p. 762 rées. id.	à Lisbonne.
1 dite. . . .	p. 50 den. st. p. ou m. . . .	à Londres.
1 dite. . . .	p. 11 tar. 9 grains id. . .	à Messine, Palerme.
1 dite. . . .	p. 126 sols et id.	à Milan.
100 dites. . . .	p. 115 ducats royaux id. .	à Naples.
187 dites. p. ou m.	p. 100 écus de marc. . . .	à Novi.
100 dites. . . .	p. 98 sols tour. id.	à Paris, Lyon, etc.
160 dites. . . .	p. 124 pièc. de ½ baj. id. . .	à Rome.
1 dita. . . .	p. 83 sol. id. .	à Turin.
100 dites. . . .	p. 97 ducats de banq. id. . .	à Venise.
62 dites. p. ou m.	p. 1 fl. et. .	à Vianne.

On y tient les écritures en piastres, sols at den. dont 12 font le sol, et 20 sols la piastre. Ladite piastre fait 6 livres monnaie ordinaire, et 5 liv. trois quarts bonne monnaie ou monnaie lungue. L'une et l'autre de ces livres ont aussi 20 sols, et le sol douze deniers.

Les espèces qui y ont cours, ont leur prix réglé an livres, sols et deniers bonne monnaie, ainsi qu'en piastres, sols et deniers d'or; excepté cependant les écus d'Autriche neufs, qui, contre les piastres gagnent environ 8 pour cent.

L'usance y est comme suit; deux mois de date, d'Amsterdam, de Hambourg, do Madrid at Cadix: trois mois da date, de Lisbonne et Londres: de trente jours de date, de Paris, Lyon, Marseille: da vingt jours da date, da Naples, Venise et Bergame: un mois de vuo ou deux mois de date, de Palerme et Messine: de dix jours de vue ou quinse jours de date, de Roma: dix jours de vue d'Ancone: huit jours de vue, da Genève, Milan, Turin et la Soisse: at trois jours de vue, de Bologne at Florence.

Il n'y a pas da jours de faveur réguliers. Les jours de paiement ordinaires sont les lundis, mardis et vendredis; ainsi les lattres qui tombent sur l'un de ces jours-là, ou devant, doivent s'acquitter au jour même du paiement.

LOANG, ou *Bauza-Lowangiri*, villa capitale du royaume de Loango, où le roi réside avec sa cour, située à 4 degrés et demi de latituda méridionale, et à une lieue at demie de la côte. On l'appèla *Loang* ou *Bauza-Avari*, et dans la langue des nègres on le nomme eomuunément *Boari*; elle reçoit encore le nom da *Lowangiri*. Cette ville est assez grande et a de belles rues qua les habitans ont soin da nétoyer. Les bâtimens ne se touchent pas, et il y a devant les maisons de grandes allées de bananas, da palmiers et do baukoves. Il y en a aussi sur le derrière et quelquefuis, pour plus d'ornament, elles an sont environnées.

LOANGO, pays d'Afriquo, aur la côte occidentala. C'est une partie du pays appelé par nos navigataurs, du nom général de *côte d'Angole*. Il est borné au nord par les montagnes da Saint-Esprit, au midi par la royaume du Congo, au couchant par l'Océan, au levant par les pays mal connus dc l'intérieur de cetta partie de l'Afriqua; et par une partia du royaume de Congo.

Dans ces contrées, la terre est assez fertile pour n'avoir pas besoin d'un grand travail. Elle u'est cultivée que par des femmes que la servitude ou l'indigence condamnent à ces travaux. Les esclaves mâles ou les hommas libres, mais pauvres, s'occupent da la chasse at de la pêche, ou sont occupés à grossir le cortége des gens en place.

On distingue dans le royaume de *Loango* quatre sortes de bled. La premier qui se nomme *massanga*, croît sur une tige de la grandeur d'un roseau, et dans un épi long d'un pied. Sa forme est aelle de la graine de chanvre. Le second se nomme *massambala*; il rend avec tant d'abondance, qu'un seul grain produit quatre ou einq cannes, chacuna do la hauteur da dix pieds, et portant une demi pinte de bled dans son épi. Le grain est de la grosseur de notre ivraie, mais d'une fort bonne qualité. La troisième sorte de bled croît en forme d'herba, et porta un grain qui res-

semble à la semence de la moutarde. C'est la meilleure des quatre espèces. Le quatrième est le bled de Guinée ; mais c'est celle dont les habitans font le moins de cas.

Les patates, les ignames, les rompions ou les courges, la racine de melando dont les feuilles s'attachent et montent, comme le houblon, au tronc des arbres ; la manioc dont les nègres font leur pain, le tabac, les bananes, le niclaoga, qui est un fruit rempli de jus, le coton et le poivre du Brésil croissent ici fort abondamment. On y trouve de la cochenille, mais en petite quantité. Les oranges, les limons et les cocos n'y sont pas non plus fort communs ; mais les noix de kola, les cannes de sucre et la casse y viennent sans aucun soin.

Il y a des endroits où il croît du poivre comme celui de Benin, du gingembre et des cannes de sucre dont on ne fait point d'état.

Entre les arbres extraordinaires on vante l'euzenda, le métombas et l'alikondi, qui servent tous trois à faire des étoffes. Il n'y a point de canton dans le royaume de *Loango* qui ne produise en abondance l'arbre nommé *metomba*, et qui n'en tire beaucoup d'utilité. Le trone fournit d'assez bon vin, quoique moins fort que le vin de palmier. De ses branches on fait des solives et des lattes pour les maisons et des bois de lit. Les feuilles servent à couvrir les toits, et résistent aux plus fortes pluies. Mais leor grand usage est pour la fabrique d'one espèce d'étoffe dont tout le monde est vêtu dans le royaume. Cette étoffe y tient aussi lieu de monnaie courante.

L'écorce intérieure de l'alikondi, bien abreovée et bien battue, forme une matière propre à filer, qui est plus fine et plus durable que le chanvre.

Les habitans du pays ont l'usage de suspendre au sommet de cet arbre, une caisse ou une piece de bois creux qui se remplit de miel tous les ans, et qu'ils vuident, avec de grands cris de joie, après en avoir délogé les abeilles.

Lopez rapporte, sur le témoignage de ses propres yeux, que le royaume de *Loango* est rempli d'éléphans, et que les nègres échangent volontiers l'ivoire pour du fer dont ils composent les pointes de leurs flèches, leurs couteaux et d'autres instrumens.

Les Européens tirent du même pays un grand nombre de queues d'éléphans qui se vendent fort bien à Loanda. Les nègres en font de fort belles tresses qu'ils portent autour du cou. Les plus longues leur servent de ceintures. L'ivoire était autrefois fort commun dans le royaume de *Loango* ; mais il devient plus rare de jour en jour, parce que les nègres sont obligés de l'apporter de fort loin sur la tête. Leur principal marché, pour les dents d'éléphans, est à Bakkumele, qui, n'etant pas à moins de trois cents milles de la côte, demande l'espace de trois mois pour aller et revenir.

La volaille y est en si grande abondance, disent les voyageurs, qu'on y achète trente poulets pour quelqoes colliers de la valeur de six sols. Les perdrix, les faisans et les autres oiseaux de table y sont aussi fort communs.

Les habitans du royaume de *Loango* exploitent des mines de cuivre, d'étain, de plomb et de fer, et vendent de tous ces métaux aux Européens. Les mines sont si éloignées, que la difficulté du transport rend ces métaux assez rares. La plus grande partie du cuivre vient d'un lieu nommé *Sondi*, au rapport des voyageurs. Les forgerons nègres s'y rendent en foule vers le mois de septembre, et s'occupent à le fondre jusqu'au mois de mai.

Le pays de *Loango* est rempli de plusieurs sortes d'ouvriers, tels que des tisserands, des forgerons, des bonnetiers, des potiers, des charpentiers, des vignerons et des pêcheurs. On y fait plusieurs sortes de fil, de la peau, des feuilles, du matomba ; l'un nommé *poësana*, dont on fabrique des étoffes grossières ; l'autre, beaucoup plus fin, qui se nomme *poësampana*. *Battel* dit que l'alikonde donne aussi la matière d'un fil dont on fait des étoffes, mais qui n'est pas si fin que celui de l'arbre nommé *eusanda*.

De plusieurs sortes de fil qu'on tire de ces arbres, on en distingue quatre, qui servent à faire autant d'espèces d'étoffes. La plus fine est réservée pour le roi et pour ceux qui obtiennent de lui, comme une faveur spéciale, la permission d'en porter. Elle se nomme *libongo*, et quelquefois *bondo*. Il est défendu aux tisserands, sous peine de mort ; d'en vendre aux particoliers. La seconde espèce est de deux sortes ; l'une qui se nomme *kimban*, et qui ne sont qu'à l'usage des grands. Elle est d'un fort beau grain, embellie et variée d'un grand nombre de fleurs et de figures. Chaque pièce a deux empans et demi de largeur, et demande quinze ou seize jours de travail. La seconde sorte, nommée *sokka*, est plus petite de la moitié que le kimbos ; mais elle en est d'ailleurs si peu différente qu'il est aisé de les confondre. Six pièces de kimbos suffisent pour un habit complet. On les teint ordinairement en rouge, en noir ou en vert. Les deux autres espèces de drap ou d'étoffe ne servent qu'au peuple. Elles sont unies et sans figures ; mais l'une est plus forte que l'autre.

Les Portugais portent ces étoffes à Loanda, où elles passent pour monnaie courante. Chaque pague, que les Portugais nomment *panor-sambos*, et qui s'appèle, en langue du pays, *mollole-vierre* consiste en quatre pièces cousues ensemble, et porte à Loanda le nom de *libougo*. Une livre d'ivoire vaut cinq libougos.

On traite des esclaves sur les côtes de *Loango*, à Malimbo, à Cabinde. Cette traite se fait par makoukes et par cent : chaque makouke vaut dix, et il faut dix makoukes pour un cent.

Pour faire ce compte, on convient avec les

Digitized by Google

marchands d'esclaves, du nombre de makoukes que chaque espece de marchandises doit valoir, par exemple; deux couteaux s'estiment une makouke; un bassin de cuivre de deux livres pesant et de douze pouces de diamètre, aussi trois; un fusil, treute; un baril de poudre de dix livres pesant, pareillement trente; une pièce de salempouris bleu, cent vingt makoukes, que les nègres comptent douze cents, et ainsi du resta.

Ce prix des marchandises arrêté, on convient ensuite de celui des esclaves, qui se fait par 100; de sorte que si on achète un nègra, pièce d'Inde, 3,500, il faut donner 350 makoukes de marchandises, suivant l'estimation précédente.

On voit donc que la makouke ou macoute est une espèce de monnaie de compte ou de manière de compter en usage parmi les nègres, particulièrement à *Loango*, sur la côte d'Angole.

A Malimbo et Cabindo, environ à 30 lieues plus loin, sur la même côte d'Angole, on compte par pièce.

Les nègres de *Loango* emploient encore, pour monnaie de petites étuffes composées de quatre pièces, chacune d'un empan et demi carré. La valeur de chacune est d'un sol; mais l'usage en est fort diminué depuis que les principales richesses des habitans consistent en esclaves.

Poids et mesures. La mesure des longueurs dont on se sert à *Loango* s'appèle *pau*. Il y en a de trois sortes: le pau de la reine, le pau des Fidalgues et celui des particuliers.

Le pau du roi a 28 pouces de longueur et vaut trois makoukes, la makouke se comptant dix.

Le pau des Fidalgues est de 24 pouces, et le pau des particuliers seulement de 16 pouces et demi; mais tous deux contenant et s'estimant trois makoukes comme celui du roi, et la makouke se comptant de même.

C'est à ces différens paux que les Européens qui font la traite des nègres mesurent les étoffes et les toiles qu'ils donnent en échange des esclaves et des autres marchandises, comme poudre d'or, morfil, cire, etc. qu'on tire de la côte d'Angole, d'où on conçoit aisément qu'il est plus avantageux de faire la traite avec les particuliers qu'avec les Fidalgues, et encore avec les Fidalgues qu'avec le roi; aussi cet excédent d'annage qu'on accorda au roi et à ses capitaines, n'est-il que pour avoir la permission de la traite, nul particulier n'osant faire le moindre négoce avec les Européens que les coutumes n'aient été payées, et le commerce ouvert par la permission du roi et des grands.

Nous devons remarquer au reste sur la traite et le commerce de cette côte, ainsi que sur les opérations mercantiles de toute l'Afrique que chaque jour amène de grands changemens dans les usages, moyens et objets de commerce.

LOCARNO, ville capitale du bailliage de même nom en Suisse. Long. 26. 16. latit. 46. 6.

C'est une jolie ville assez grande, au bord occidental du lac Majeur, étant lavée d'un côté par ce lac, et de l'autre par la Magia, qui se jète là dans ce lac.

Comme *Locarno* est la ville la plus grande qu'il y ait aux environs du lac Majeur, aussi est-elle fort fréquentée par les négocians, et il y a toutes les semaines de gros marchés où on va de toutes les parties des bailliages voisins, aussi bien que des autres endroits de celui de *Locarno*.

Locarno est au milieu d'un pays abondant en pâturages, en vin et en bons fruits; mais il manque souvent de bled, à cause du peu de champs qu'il y a. Le lac nourrit quantité de bons poissons, entr'autres des truites que l'on porte vendre à Milan.

LOCHEM, petite ville du comté de Zutphen; dans la Gueldre, à trois milles de la ville de Zutphen. Long. 23. 58. lat. 52. 13.

Elle n'offre rien de remarquable, sinon qu'à un quart de mille, au sud-est de la ville, il y a une montagne où on trouve une espèce de cailloux qui peut se tailler, et dont quelques morceaux surpassent en beauté le cristal. On trouve aussi cette espèce de cailloux loisans dans quelques autres endroits de la Gueldre et d'Overyssel, près d'Elkom, de Dieren, etc.

LODÈVE, ville de France dans le Bas-Languedoc, sur la Lergue, au département de l'Hérault, à 11 lieues nord-ouest de Montpellier, 17 nord-est de Narbonne, 175 sud par est de Paris. Long. 21. lat. 43. 47.

On recueille dans le territoire de *Lodève* des vins de bonne qualité et de l'huile d'olive.

Son industrie consiste en fabrique considérable de draps, de ratines et d'étoffes connues sous le nom de *tricots*.

Les draps qu'on y fabrique, surtout pour l'habillement des troupes, ont une aune de large, et sont en blanc, bleu-de-roi, teint en laine et en pièce, etc.

On y fabrique encore des draps à double envers pour manteaux, surtout pour la cavalerie et les dragons. On y fabrique aussi des draps fins cinq quarts de large.

Les tricots ont sept douzièmes de large. La teinture bleue et écarlate de *Lodève* est très-bonne. Les poids et mesures sont à *Lodève* comme à Montpellier. *Voyez* LANGUEDOC.

On désignait encore dans le style de l'administration des manufactures, par le mot *Lodève*, un département d'inspecteur. Nous joindrons ici un assez bon mémoire de *Holand de la Platière* sur ce département. On a si peu de renseignemens exacts sur l'industrie et le commerce français, qu'on doit profiter de tous ceux que l'on peut se procurer.

Notice

Notice du commerce d'industrie du département de Clermont et de Lodève, en 1786.

« Ce département comprend Clermont de *Lodève* qui en est le centre et le chef-lieu, *Lodève*, Bédarieux et toutes les montagnes qui les avoisinent, Pézénas, Agde, la plaine aux environs de Pézénas, et celle depuis l'embouchure de l'Hérault, au Grau d'Agde, jusqu'à St.-Guilhem-le-Désert, qui est déjà dans la montagne, à environ trois lieues au-dessus de Clermont; c'est-à-dire, les diocèses de *Lodève*, de Béziers et d'Agde.

» Les montagnes font partie de la chaine qui unit les Cévènes aux Pyrénées: la plaine, de dix lieues du midi au nord, et de trois à quatre du levant au couchant, est garnie de trente-cinq ou quarante petites villes ou gros bourgs, qui, chacun, ont un objet d'industrie et de commerce bien établi: les principaux sont St.-Guilhem, Mont-Peiroux, St.-Jean de-Fos, Aniane, Gignac, St.-André, St.-Félix, Céiras, St.-Saturnin, Canet, le Puget, Tressan, St.-Pergoire, Panlian, Nébian, Spiran, Lézignan et jusqu'à Montagnac.

» *Clermont*, ville de 7 à 8 mille ames. Le commerce d'industrie de Clermont, consiste principalement dans la fabrication et la vente de ses londrins seconds, dont le nombre, année commune, peut être évalué à mille ballots ou cinq cents balles, le prix à 9 fr. l'aune; escompte de 25 à 30 pour cent, ce qui donne un total de 1,200 mille francs. Dans les violentes crises, les escomptes ont été poussés de 30 à 40 et 45 pour cent: dix ans avant, les pris étaient de 9 fr. 5 sols à 9 fr. 10 sols, escompte de 6 à 15 pour cent. La matière était plus fine; les draps étaient mieux soignés, plus beaux.

» Que ce soit la diminution de la consommation qui, baissant le prix, force le fabricant de diminuer la qualité des draps; ou que le fabricant engage le consommateur, par le bas prix, à l'usage de draps d'une qualité inférieure, il n'importe, quant à présent: cette question qui a donné lieu à cent brochures, qui a été agitée avec hauteur, aigreur ou impéritie, sur laquelle on a plutôt disputé que disserté, à cause de cela même, est ce qu'elle était dans le principe: tout le monde est resté dans son opinion, que chacun tient pour démontrée. Laissons gloser et croire. Voyons ce qui existe.

» Annuellement on consomme, dans la fabrique de Clermont, pour la valeur de 550,000 francs de laine, savoir:

		fr.
Pour chaines.	De Narbonne, Béziers, Pézénas et les environs de Clermont, pour.	220,000
Ci-contre.		220,000
Pour trame.	De la Pélade de tous ces pays et du Roussillon, pour. . . .	150,000
	En toison du Roussillon et de certaines parties du Languedoc, pour.	100,000
	D'Espagne de différentes qualités, pour. .	80,000
Total.		550,000

» Les laines du diocèse de Narbonne et de la lisière de ceux qui l'entourent, sont longues, fines, douces et *tenantes*; les chaines qui en proviennent, ne pèsent que de 22, 24 à 25 livres: elles soutiennent un bon tissage, et donnent dix-sept aunes de draps, quelquefois davantage; tandis que celles des laines d'en-deçà Béziers, de Pézénas et jusques par-delà Lunel, comme celles de la montagne, pèsent de 30, 32 à 34 livres, et ne procurent pas une longueur de draps de plus de 14, 15 à 16 aunes, quoiqu'également ourdies sur dix-sept *rangs*.

» On a encore employé au même usage, des laines de Rome, du Levant et des côtes de la Barbarie, dont les fabricans se fournissent aux foires de Pézénas et de Montagnac: les dernières de ces laines surtout, sont dures, sèches et les plus grossières.

» La filature de ces fabriques est répandue dans 70 à 80 bourgs ou villages des environs de Clermont: les principaux sont Montagnac, Saint-Guilhem, Saint Jean de-Fos, Arignon, Ponzoles, Saint-Hibery, Tourbés, etc. Il en est pour qui, année commune, le produit de cette filature, est un objet de 18 à 20,000 francs, d'autres de 12 à 15,000 fr.; d'autres de 8 à 10,000 fr.; et ainsi des autres en descendant dans cette proportion, ce qui, par an, pour ce seul objet, forme un total de 145,000 à 150,000 francs.

» Approximation du prix de la main-d'œuvre, séparé de celui de la matière première, savoir:

	francs.
» De la laine poor	550,000
» De l'huile, du savon, de la cochenille et autres drogues de teinture, des toilettes, toiles d'emballage, outils et ustensiles	150,000
» Voitures, commissions, profits, etc.	110,000
» Main-d'œuvre répandue à Clermont et aux environs	390,000
Valeur totale de 100 ballots de draps de Clermont	1,200,000

» Le seul tissage est un objet de 80 à 90,000 fr. Clermont, dans son enceinte, en fait les deux tiers, Nébian le quart; l'autre douzième est répandu aux environs, principalement à Spiran, Bignac et Céiras.

» On estime à 175,000 francs l'objet de la main-d'œuvre et du commerce des laines pelades faites à Clermont, y compris les peaux et les parcheminis, savoir :

	francs.
» Pour les laines	150,000
» Pour les peaux apprêtées et les cuirs tannés	20,000
Pour les parchemins	5,000
Total	175,000

» Il se consomme pour 100,000 francs de cette pelade dans la fabrique de Clermont ; le surplus de ces pelades, fait à la chaux, et qui comprend les plus grossières et les plus communes, sert à faire des lisières, ou s'emploie dans la fabrique des petites étoffes de *Lodève*, de la Montagne, de Castres et des environs, seule ou mélangée avec d'autres laines communes, de Rome, du Levant ou de la Barbarie, laines dont encore on fait des tricots, de grosses serges, des cadis, quelquefois même de gros draps. Le surplus de la pelade, qui s'emploie dans les londrins seconds de Clermont, vient du Roussillon, de Narbonne, de Béziers, etc., d'où l'on tire aussi la plus grande quantité de peaux d'ou proviennent ces laines.

» On consomme, dans le pays, les peaux et les cuirs : à l'égard des parchemins, ils se portent à la foire de Beaucaire, où la plus grande quantité, à ce qu'on assure, est vendue pour faire des livres de chant à Genève, en Suisse et dans d'autres pays protestans.

» La fabrique des chapeaux de Clermont, est une des anciennes de France : elle a été considérable, mais elle a beaucoup diminué en quantité ; et vraisemblablement en qualité, car on n'y emploie plus que les laines qui tombent sous la claie en battant celle destinée à fabriquer des draps, la bourre qu'on tire au garnissage de ces mêmes draps, et la toison des agneaux du pays. Le nombre de boutiques, plus ou moins remplies d'ouvriers, est de quatorze, qui fournissent par an environ cent grosses de chapeaux, à 18 fr. la douzaine, donnent la somme de 21,600 fr.

» On fait, à Clermont, pour le foulage des draps, 175 à 180 quintaux de savon mou, qui, à 17 fr. le quintal, valent environ 3,000 francs ; mais cette quantité est loin de suffire au foulage des draps de Clermont, puisqu'il en faut 250 livres par balle, (ce qui monte à 21,250 francs) indépendamment de l'huile dont il se consomme 120 livres par balle, qui, à 6 sols la livre, au plus bas prix, monte à 18,000 francs.

» Sachant maintenant qu'il faut une charge d'huile du poids de 42 livres, pour former un quintal de savon mou, et plus encore pour le savon dur, blanc ou marbré, on peut juger combien est immense la consommation qui s'en fait, tant dans toutes les fabriques de savon de toute espèce, que dans les manufactures de draperies ou lainages quelconques, et pour l'apprêt des peaux, pour brûler, pour la vie animale, etc.

» Les cocons et tirages de soie, à Clermont, formaient alors un objet annuel de 40 à 50,000 francs, et donnaient l'espérance prochaine d'une augmentation considérable.

» Dans le district de Clermont, à une demi-lieue de cette ville, se trouve la manufacture de Villeneuve, qui, dans le principe, et à tous égards, fut le plus bel établissement de ce genre qui ait jamais existé en France. Quoique longtems pensionnée de 3,000 livres, comme la plupart des manufactores royales, avant la revolution, elle ne s'occupait que de la partie des londrins seconds, et elle n'en fesait guère, année commune, que trente balles, qui, au prix de 9 l. 10 s. l'aune, escompte 20 pour cent, donnaient un produit de . . . . . 75,000 fr.

» *Montpeiroux* : Un fabricant de *Lodève* a établi dans ce bourg de 2,500 à 3,000 ames, une fabrique de tricots qui de jour en jour prend de l'accroissement ; son produit actuel et annuel, est de 400 pièces de 45 aunes, à 2 liv. 10 sols, font, ci . . . . . 45,000 fr.

» On trouve encore à Montpeiroux deux fabriques de savon ; du blanc et du marbré, du fait au feu et sans feu ; ce dernier se consomme plus vîta que l'autre, aussi se vend-il 5 à 6 fr. de moins par quintal ; il décheoit plus en magasin ; en outre, il altère le linge par les sels plus corrosifs, plus à nu et moins bien combinés que par l'action du feu. Ces fabriques fournissent, année commune, environ 1,200 quintaux de savon, à 25 fr. le quintal l'un dans l'autre . . . . . 300,000 fr.

» La Provence, l'Auvergne, le Quercy, l'Agenois, la Guienne, la Gascogne, consomment ces savons.

» Il se fait, à Montpeiroux, un commerce qu'on peut évaluer à des millions, et qui a produit, en assez peu de tems, 15, 18 à 20 mille francs de rente à plusieurs marchands qui s'en sont occupés ; c'est celui des épiceries et autres drogues tirées en droiture de la Syrie ou de l'Egypte, le plus souvent en fraude, par les ports ou les plages du Languedoc, pour en esquiver les droits, de-là, ces marchandises se répandent par toute la France, même à l'étranger ; mais ce genre de commerce est peu utile à l'Etat, en ce qu'il occupe très peu de monde, quoiqu'il enrichisse quelques particuliers.

» C'est surtout à Montpeiroux que se fabriquent la plupart des liqueurs qu'on tire de Montpellier : les distillateurs de cette ville envoient leurs étiquettes imprimées à Montpeiroux où l'on forme les caisses d'assortiment pour les expéditions de la France et de l'étranger, comme on le fesait des montres, dans le Valengin, pour les horlogers

Digitized by Google

de Paris; il y a 100 pour cent de différence dans le prix de ces mêmes liqueurs, avec les mêmes étiquettes, achetées à Montpellier ou à Montpeiroux; on ne peut guère mieux jouir de sa réputation en fait de commerce.

» Le travail des vers à soie, à Muntpeiroux, est un objet annuel de 20,000 fr.

» Toutes les villes, bourgs et villages de ce département, tout le Bas Languedoc, les Cévènes, les rivages du Rhône, le Comtat, la plaine d'Arles, etc. s'occupent de ce genre d'industrie: par-tout on plante des mûriers, dans les prés, dans les terres, jusques dans les vignes, jusqu'à détruire les oliviers, arbres longs à venir, d'un produit, à la vérité, casuel et modique, mais si nécessaires, et qui viennent en si peu de pays, puisqu'on n'en voit qu'autour de la Méditerranée, tandis que le mûrier vient partout; qu'en ceci le bien, suivant telle lunette, pourrait être un mal suivant d'autres.

» Déjà, chaque année, par le seul port d'Agde, il entre quatre mille quintaux d'huile, provenant de la Catalogne, de Majorque ou d'Italie; et cette quantité n'est rien, comparée à ce qu'il a eu décharge à Cette et à Marseille.

» *St.-Jean-de-Fos.* Avec la soie qui rend à ce village, d'environ 1,200 ames, 25 à 30,000 fr. par an, et la poterie de terre, il s'occupe et vit, il s'y en fabrique, année commune, pour 110 à 120,000 francs, déduction faite de 10 à 12,000 fr. pour l'achat du vernis qu'on tire des côtes de l'Italie; il reste pour la main-d'œuvre une somme de . . . . . 100,000 fr.

» Non loin de-là, du côté du Bosc, les habitans, lorsqu'ils n'ont rien de mieux à faire, exploitent des carrières de grès propre à faire des meules à émoudre; ils en font de toutes grandeurs, et en si grande quantité, qu'ils en embarquent, chaque année, à Agde, pour l'étranger, environ dix mille quintaux, ce qui peut faire un objet de commerce, tout de main-d'œuvre, de . . . . . 10,000 fr.

» *Aniane* fut un lieu nombreux et riche: on y compte encore 1,500 ames. Les tanneries, diminuées de moitié, y font encore le principal objet de commerce. Le seul droit de marque des cuirs, monte annuellement à 25,000 fr.; il est vrai qu'il est exhorbitant, puisque la valeur totale de ces cuirs n'excède pas la somme de 300,000 fr.; ils se vendent aux foires de Beaucaire, d'Arles, de Lunel, Sommières, Gignac et autres, et passent en partie en Espagne, en Italie, en Suisse; mais le fisc, qui a tant préjudicié à cette branche do commerce, tend à l'anéantir parmi nous.

» Aniane s'occupe encore do la crystallisation et du raffinage du tartre pour les teintures, la médecine, etc. Ce sel passe à Montpellier, à Cette où les Hollandais viennent le prendre, pour le répandre chez eux, en Angleterre, à Hambourg et ailleurs; il vaut de 38 à 40 francs le quintal, et il s'en vend pour . . . . 20,000 fr.

L'objet de la soie est d'environ 30,000 fr.
Celui du savon, à-peu-près....30,000 fr. } 60,000 fr.

» Dans quelques-uns des lieux que nous venons d'indiquer, à Montpeiroux, à Aniane et ailleurs, on fabrique du *vert-de-gris*; mais Gignac est fameux pour ce genre de travail, dont il fait son principal commerce do main d'œuvre. A Aniane, en plus ou moins grande quantité, tout le mondo fait du vert-de-gris; plusieurs familles vivent de son produit. Chaque année il en sort de Gignac 4,500 quintaux qui, évalués à 75 fr., donnent la somme de . . . . 337,500 fr.

» Des marchands de Montpellier, où il s'en fait beaucoup moins, viennent l'acheter et lo revendent dans la France, et en beaucoup plus grande quantité dans l'étranger, au Levant par la voie de Marseille; dans le Nord par cella de Cette et le secours des Hollandais.

» C'est à Gignac qu'on fait une partie des eaux fortes qu'emploient les teinturiers de Clermont de *Lodève*, de Carcassonne, de Saint-Chinian et autres lieux de manufactures. Il en sort 500 quintaux, à 85 francs le quintal, font. . 42,500 fr.

» La soie produit de 35 à 40,000 fr. }
» Le savon blanc, à 30 francs le cent. . . . . 75,000 fr. } 115,000

» St-André ne fait guère de vert-de-gris que pour. 6,000

» Mais l'éducation des vers à soie lui rend de. . . . . 45 à 50,000

» La plaine jusqu'à Agde, est prodigieusement fertile en vin, qu'elle brûle en grande quantité, pour faire de l'eau-de-vie: à ce commerce, qui est presque le seul, elle joint celui des amandes, dont nous disons un mot, hors d'œuvre si l'on veut, en donnant un coup-d'œil rapide sur les quantités et valeurs des productions naturelles de ce seul canton, qui, à lui seul, fournit au commerce étranger, savoir:

» Quatre mille pièces d'eau-de-vie qui s'embarquent à Cette dans des navires anglais, hollandais, danois et suédois, pour être transportées en Canada et dans tous les états du nord de l'Europe, à 150 francs la pièce. . 600,000 fr.

» Cinq mille muids de vin blanc pour la même destination et par la même voie, à 100 francs le muid. 500,000

» Quatre mille muids de vin rouge, dont les Génois, par Cette, tirent la plus grande quantité, et les Bordelais le reste, par le canal de Languedoc, pour couper leurs vins avant de les transporter à l'étranger, à 50 francs le muid. . . 200,000

1,300,000

D'autre part. . . . . 1,300,000 fr.

(Ce n'est pas sans fondement que les Bourguignons sont soupçonnés de couper les vins de leur crû avec des vins plus chauds et plus généreux de quelques parties du Bas-Languedoc).

» La récolte des amandes est très-casuelle, et l'expression d'*année commune* est plus convenable à cette denrée qu'à aucune autre. Dans certaines années, il n'y en a point : j'en ai vu récolter pour cent mille écus : on en évalue la quantité de 80 à 100,000 cartes, qui, au prix de 40 à 50 sols, font. 200,000

Total annuel. . . . 1,500,000 fr.

» Il est des villages aux environs de Clermont qui paient les impositions du produit des amandes ; et cette récolte ne manque jamais sans faire une vive sensation. Les amandes de ces cantons s'embarquent à Béziers sur le canal ; elles passent à Bordeaux, et delà elles sont transportées en plus grande partie en Amérique, ou dans les états du Nord.

» La plaine entre Agde, Pezénas et Béziers fournit aussi, par la même voie, et par celle d'Agde, pour la même destination, pour l'Espagne, l'Italie et le Levant, une quantité d'eau-de-vie, de vin blanc et rouge, et de liqueur qu'on évalue année commune à. . 600 000 fr.

» Tout le haut de ce territoire, en tirant du côté de Bédarieux, est très-fertile en huile ; c'est une de ses principales récoltes.

» Nous avons ci-devant parlé des fabriques et du commerce de *Lodève* : nous ajouterons ici qu'on fabrique en cette ville tout le savon qu'elle consomme, et que cet objet est considérable, puisqu'il en faut vingt livres par pièce d'étoffes, ce qui fait au moins 2720 quintaux, à 17 francs le cent, font. . . . . 46,240 fr.

Le produit de la soie n'y est que de. . 10à 12,000 fr. / Et celui des peaux et cuirs, que de . . 4 à 5,000 } 15 à 16,000

» On y avait entrepris la fabrication du vert-de-gris ; mais le vin du canton, trop peu spiritueux, n'opère la corrosion du cuivre qu'avec trop de lenteur, ou en trop petite quantité. Les châtaignes en nature, et le bois de châtaigner entrent en ligne de compte dans le commerce des productions du territoire de *Lodève*.

» Bédarieux, comme *Lodève*, est dans la partie des montagnes qui avoisinent celles de Rouergue ; ce bourg renferme environ trois mille habitans, gens à-la-fois les plus industrieux, les plus actifs, les plus sobres, les plus intéressés et les plus jaloux les uns des autres qui soient dans la France. Son principal commerce est celui des londrins seconds, que, depuis quelques années, il a substitué à celui des londres larges qu'il fabriquait très-bien. La quantité de ces draps est annuellement de 5000 demi-pièces, 500 ballots, ou 250 balles, qui, au prix de 6 à 7 fr. l'aune, tout escompte déduit, donnent une somme de 550 à 580,000 francs.

» Indépendamment de ces fabriques générales de londrins seconds, il en est une particulière, privilégiée, sous le nom de *Scimandy*, dont l'établissement est bien antérieur à la permission de fabriquer à Bédarieux d'autres draps pour le Levant, que des londres larges. Cette manufacture privilégiée fournit chaque année, à ce commerce, environ 120 ballots de draps, qui à 9 liv. 2 sols 6 deniers, escompte 20, 22 pour 100, font. . . . . 150,000 fr.

» La filature de ces fabriques, se fait en partie à l'hôpital de Béziers et dans l'étendue de ce diocèse, de ceux de Saint-Pons, Castres et Valres en Rouergue ; Saint-Pons et Values pour la chaîne ; Beziers et Castres pour le trame.

» On fait par an, à Bédarieux, environ douze cents quintaux de savon mou, pour le foulage, du prix de 17 francs le cent, ce qui produit une somme de. . . . . 20,400 fr.

» Les fabriques du lieu n'en consomment guère que la moitié : le reste est tiré par Clermont, Villeneuve, Carcassonne, Bize, Roquebrune. L'huile du crû ne suffisant pas, on tire le surplus de Beziers.

» Bédarieux a quatorze ou quinze métiers de bas de laine, qui lui en fournissent chacun douze paires par semaine, ce qui fait par an 750 à 800 douzaines de paires, qui, à 27 francs la douzaine, rendent de. . . . 18 à 20,000

» Bédarieux fabrique aussi par semaine à-peu-près douze douzaines de chapeaux, qui valant de 21 à 22 francs la douzaine, font la somme de. . . . . 13 à 14,000

Du tartre crystallisé et rafliné, pour environ. . 8,000

Du papier, produit de trois petites papeteries ; pour. 25,000

Des peaux et cuirs, pour. 18,000

Des chaudrons et autres ustensiles de cuivre, pour. 50,000

De la soie du crû, pour. 10,000

} 145,000 fr.

» Sept ou huit tirages de soie établis à Bédarieux, et qui ramassent les cocons de deux à trois lieues à la ronde, font encore de la soie pour plus de. . . . . 100,000 fr.

» L'industrie des villages voisins de Bédarieux, dans les montagnes et jusqu'au Rouergue, consiste dans la fabrication et le trafic des clous : les habitans en portent dans les marchés : ils en achètent les denrées et marchandises qui leur sont nécessaires : il y a peu d'argent dans ces cantons : des clous servent à l'échange de tout. Graiessac, plus avant dans la montagne, à une lieue et demie de Bédarieux, est le chef-lieu de cette fabrique : tout le monde y est forgeron de clous.

» Pour forger ces clous, on achète du vieux fer dans toute la province, en Rouergue, au Quercy, etc., on y reporte les clous, et bien plus loin encore : comme on en fabrique de toutes les sortes, à tous les usages, on en envoie dans tous les environs, on en embarque même, et l'on en estime le commerce à 50,000 *fr.*

» L'établissement de ces forges est dû à la proximité de l'une des mines de charbon de terre les plus abondantes, et de la meilleure qualité qui soient en France. Cette mine est celle de Lunas, sur la route de Bédarieux à *Lodève* ; elle fournit le Bas-Languedoc, le Rouergue, le Quercy : il s'en expédie chaque année plus de cent mille quintaux de charbon, qui sur les lieux rendent 10,000 francs, et portés aux lieux de la consommation, plus de 100,000 francs ; car il n'est pas d'endroit où il soit au-dessous de 8 à 10 sols le cent : à Clermont il coûte de 15 à 18 et jusqu'à 20 sols : déjà à Montpellier, à Cette et aux environs, ou à pareille distance des mines, il se vend jusqu'à 30 sols le quintal.

» Si ce n'est le vin dont ce canton produit 15 à 1,600 muids, aucune denrée du crû ne suffit à la subsistance de ses habitans ; l'excédent du vin, tant en nature qu'en eau-de-vie, se transporte à dos de mulets, dans les montagnes voisines : quelquefois on en embarque.

» Pézénas est une ville de 9 à 10,000 ames, agréablement située, sous un beau ciel, sur la route d'Italie en Espagne, et celle des unes aux autres de nos provinces méridionales. Son principal commerce consiste dans ses foires et celles de Montagnac, gros bourg, à une demi-lieue dans la plaine de Saint-André à Agde : ces foires, au nombre de cinq, savoir : celles de la Pentecôte, de septembre et de Saint-Martin à Pézénas ; celles de Saint-Hilaire et de la mi-carême à Montagnac, réunissent entr'autres marchandises, la plus grande partie des petites étoffes qui se fabriquent dans la Montagne, telles que les *cadis*, les *cordelats*, *sargues*, *radins*, *bayettes*, gros draps de différentes espèces, *tricots*, *cotonines* larges et étroites, basins, etr., etc.

» On comprend sous le nom de la *Montagne*, le diocèse de Castres, partie de ceux de Montauban, Alby, ceux de Rhodez, Vabres et Alais. Le nombre de pièces d'étoffes provenant de ces lieux, et apportées à chacune de ses foires, est de huit à neuf mille ; en tout de 42 à 45,000 francs.

» Nous ne joignons point aux objets précédens, le détail de ceux-ci, parce qu'ils ne sont pas de fabrique de ce département, et que si chaque inspecteur, dans le sien, dressait de semblables états, ce serait un double emploi : par la même raison, nous ne dirons rien des soieries et des étoffes en dorures de Lyon, des petites soieries et bas de soie de Nimes et des environs ; de beaucoup de toiles, de toileries, de mercéries, de quincailleries qui se vendent à ces foires ; mais nous ferons connaître la quantité et la valeur, par leur prix commun et respectif, des matières premières du canton, et de celles qui, venant de l'étranger, reçoivent dans ce département, après avoir été vendues, quelques préparations, pour passer dans la Montagne et à *Lodève*, et être employées à la fabrication de toutes les étoffes dont on a parlé.

» Les laines qui ont toujours servi d'alimens à ces fabriques, et au défaut desquelles on emploie celles du Levant, de Salé, d'Alger, etc. se récoltent dans les diocèses de Montpellier, *Lodève*, Agde et Béziers : celles des environs de Montpellier sont généralement très-tendres, parce qu'on les coupe de trop bonne heure, au commencement de mai, au lieu de la fin de juin ou du commencement de juillet.

» Le diocèse de *Lodève* renferme environ 65,000 moutons : celui d'Agde, pays de plaine, territoire moins grand, mais mieux garni, en contient à-peu-près autant : celui de Béziers autant que les deux précédens : et celui de Montpellier autant que les trois ensemble. Je tiens cette énumération de gens qui, durant bien des années ont fait le commerce de ces laines, les arrhant sur la bête, de cantons en cantons, en parcourant les lieux.

» Il faut observer que les moutons du diocèse de Montpellier sont généralement plus petits que ceux des diocèses de Béziers et d'Agde, et que leurs toisons les unes dans les autres, ne pèsent que de quatre à cinq livres ; mais que la laine de ces cantons, ne perd communément au dégrais, que 50 à 55 pour cent, de même que celles du diocèse de *Lodève* qui tiennent le milieu entre les autres ; tandis que les toisons des diocèses de Béziers et d'Agde, pèsent de six à huit livres, et perdent environ 65 pour cent. Cependant le total de ces dernières est plus considérable ; mais leur valeur est beaucoup plus considérable encore ; car lorsque les laines de Montpellier se vendent de 20 à 22 sols la livre ; celles de *Lodève* en valent de 23 à 25 ; celles d'Agde de 27 à 28, et celles de Béziers de 30 à 32.

» De toutes ces recherches et observations, il faut conclure que les quatre diocèses ont environ

Digitized by Google

cinq cent vingt mille moutons, qui produisent trente mille quintaux de laine en surge; qu'elle perd au dégrais, poids commun, environ 60 pour cent; que les douze mille quintaux de laines nettes, à 25 sols la livre, l'une dans l'autre, donnent une somme de 1,500,000 francs dont eu égard à la quantité et au prix, il faut prendre les deux tiers au moins pour la valeur des laines des trois diocèses qui forment le département, ce qui donne un produit annuel de. . . 1,000,000 fr.

» Les laines qu'on ajoute à celles du pays, pour la fabrication des étoffes dont il vient d'être question, et qui, comme ces étoffes, se vendent aux foires de Pézénas et de Montagnac, sont, par chaque foire, huit cents balles de Salenique, trois cents de Salé et quatre cents d'Alger, en tout mille cinq cents balles, valant 150,000 francs, lesquelles multipliées par le nombre des foires, font la quantité de sept mille cinq cents balles, et la somme de. . . . . 750,000 fr.

» Cent trente balles de coton de Smyrne ou d'Acre font six cent cinquante balles, qui valent. . . . . 50,000 fr.

» On estime le poids de toutes ces balles, tare et bon de poids déduits, à 150 francs payables. Ces laines, comme celles d'Espagne, n'ont reçu qu'un premier lavage; le dégrais s'en achève à Pézénas où il forme un objet de main-d'œuvre continuel, et de quelque valeur pour le pays.

» Pézénas est le chef-lieu des tirages de soie du département: il s'y fait chaque année une recette de cocons, de la valeur de cent mille écus: on les y apporte de tous les environs, de beaucoup des lieux que nous avons nommés, des plaines de Béziers et d'Agde. Voici un précis de cette branche d'économie rurale, et de son commerce dans ce département.

» Le nombre de vers à soie qui s'y éduquent, produit année commune, quatre cent mille livres de cocons, qui, à 30 sols la livre (je les ai vu vendre 35 et jusqu'à 40 sols) donnent une somme de. . . . . 600,000 fr.

» On estime à dix livres, la quantité de cocons nécessaires pour produire une livre de soie, ce qui fait pour ces tirages quarante mille livres à 25 francs. . . . . 1,000,000 fr.

» D'où il résulte, que la main-d'œuvre du tirage est un objet de. . . . . 400,000 fr.

» Les tanneries et le commerce des cuirs, éprouvent à Pézénas, comme ailleurs, de grandes révolutions: l'objet y était plus considérable du double, il y a vingt ans, et il diminue de jour en jour; cependant il va encore à. . 100,000 fr.

» On y fait de la poterie de terre pour environ. . . . . 20,000 fr.

» On tente depuis quelque tems d'y élever des fabriques de cotonades, à l'instar de celles de Rouen; mais on n'y emploie que des cotons du Levant; et l'on n'y paraît pas très-versé dans la partie des teintures.

» L'un des grands objets des foires et marchés de Pézénas, consiste dans le menu bétail; les chevaux et surtout les mules, avec lesquelles se font les travaux des champs, et autres relatifs à la culture, dans tout le Bas-Languedoc; mais l'objet capital est le grain; et il y est assez considérable pour en fixer le prix, en quelque sorte, pour tous les marchés des environs.

» A commencer par la petite ville de Montagnac, et fesant le tour de Pézénas par le midi, le nord, etc., on trouve beaucoup de gros bourgs, peuplés et riches: les principaux sont Castelnau, Saint-Ubery, Lézignane-l'Evêque, Rougeant, Arignan, Pouaoles, Tourbès, Servian, Corneillant, Magales, Nizas, Fartès, Cabrières, Perret, etc. tous très-fertiles en diverses denrées, tous en vin, en bled, en tirant des côtés d'Agde et de Béziers: en huile en suivant l'arrondissement par le côté du couchant; et en amandes en le suivant par le nord.

» Agde, ville de 7,000 ames, dans un territoire bas et gras, environnée de beaucoup d'eau, sur la rivière d'Hérault, peu distante de son embouchure, précisément à l'endroit où cette rivière coupe le canal de Languedoc, et très-à portée de l'étang de Marseillan. Cette position, de toutes celles de la province, est la plus favorable au commerce maritime. Si nous avions le tems, et que c'en fût le lieu, nous exposerions la nature de ce commerce; nous dirions ce qu'il est, ainsi que celui de Cette, et ce qu'il serait, si des intérêts privés n'eussent croisé l'intérêt public: nous rappèlerions les projets de M. de *Vauban* sur la rade de Brescou: nous ferions voir l'industrieuse activité du Languedoc, sans doute trop contenue pour la chimère de Marseille; nous parlerions du port de Cette, le plus inutilement redouté des marins, aux approches duquel il n'échoue jamais de navire qu'il n'y ait perte de corps et de bien, entretenu à grands frais par la province, et peut-être au préjudice de la province, pour l'intérêt de Montpellier, etc. etc.

» La rivière d'Agde mouille cent petits navires à elle, continuellement occupés au transport de côtes en côtes voisines, soit en Espagne, soit en Italie; mais principalement à Marseille, quelques-uns au Levant. Cette dans le même diocèse, à quatre lieues sur la même plage, au bout d'une langue de terre que baignent dans toute sa longueur, la mer d'une part, et les étangs de Marseillan, Frontignan, etc. de l'autre, a beaucoup moins de navires, parce que l'étranger y vient lui-même chercher les vins et les eaux-de-vie qu'il en tire; au lieu que les Agdais transportent les cent cinquante mille septiers de bled qui se chargent chaque année dans leur port, ainsi que les munitions de guerre, l'artillerie,

les bois de construction pour Toulon, et généralement les marchandises et les denrées, soit du cru du royaume, soit des colonies de l'Amérique, qui viennent par le canal de Bordeaux ou en droiture, de-là et d'ailleurs.

» Il n'y a aucune espèce de fabrique à Agde; et l'éducation des vers à soie n'y forme pas un objet de plus de 6,000 francs. Le terrain d'Agde produit de la *soude* de deux espèces; l'une, connue sous son nom propre, se consomme dans les savonneries de la Provence et du Langoedoc. Il ne s'en récolte guère que six cents quintaux, à 4 francs le cent, font 2,400 francs. L'autre, plus particulièrement désignée par le nom de *salicor*, s'emploie dans la verrerie des environs: la quantité de cette récolte ne va guère au-delà de trois cents quintaux, qui, au prix de 10 à 12 francs le quintal, donnent une somme de . . . 3,300 fr.

» La culture de ces plantes, nullement encouragée, est fort négligée: leur utilité devrait bien déterminer l'administration, la faire concourir du moins à mettre les consommateurs dans le cas d'en tirer moins de l'étranger.

» Les campagnes des lieux principaux des environs d'Adge, tels que Marceillan, Pomerirol, Florensac, Vias, Bressan, etc., sont des puits de vin et des greniers d'abondance. On fait, ici comme ailleurs, de grandes et nombreuses éducations de vers à soie. Plusieurs de ces bourgs et de ceux d'au-dessus la plaine, comme Saint-Ubery, Poulian, etc., fabriquent des talons de bois, et cet objet qui, au premier coup-d'œil, semble n'être rien, monte, année commune, à plus de. . . . . 10,000 fr.

» Il s'en embarque 1,000 quintaux, qui, à 9 sols la douzaine, font un commerce extérieur de. . . . . 9,000 fr.

» Enfin, aux environs de Pézénas, à Paulian, Spiran, Fontes, etc., il se cultive de la *gaude*, qu'emploient les teinturiers de Clermont; la quantité est de 150 quintaux qui, à 4 francs le cent, font. . . . . 6,000 fr. ».

Voyez LANGUEDOC.

LODI, ville d'Italie, dans le Milanais. Longitude 27. 1. latit 45. 18.

Son territoire est agréable, fertile et abondant en toutes choses; il est arrosé de plusieurs rivières et de quantité de canaux, ce qui fait qu'on y fauche le foin jusqu'à cinq fois l'année. Aussi y nourrit-on quantité de bétail, ce qui rend cette ville renommée pour les excellens fromages qu'on y fait. On en vante surtout les langues de veaux fumées qui passent pour un morceau friand, et on y mange de très-bon poisson. On y fait de la vaisselle de terre qui égale, en beauté, celle de fayence. Le climat est tempéré et l'eau saine et bolle. On compte 12,000 habitans, et plusieurs familles très-considérables.

LOIRE, département qui n'en formait qu'un d'abord avec celui du Rhône, sous le nom de *département du Rhône-et-Loire*. Il en est séparé aujourd'hui, et a pour chef-lieu Montbrison.

Il contient 322,964 habitans; Montbrison en renferme à-peu près 5,000.

Les productions de ce département, formé, en partie, du Forez, sont le bled et le vin; quelques mines de fer et du poisson provenant de la Loire.

Nous avons parlé du commerce de St.-Etienne sous l'article de cette ville; on peut y revenir, ainsi qu'à celui de FOREZ pour ce qui concerne le *département de la Loire*.

LOIRE, (*Haute*) département formé d'une partie du Languedoc. Le Puy-en-Velai en est le chef-lieu.

Ce département a 244 lieues carrées, ou 1,219,000 arpens et une population de 277,360 habitans, suivant le tableau du bureau du cadastre pour l'an VI, et seulement 559,143, suivant la *Géographie élémentaire de la République*, imprimée en l'an VII.

Le département de la *Haute-Loire* est un pays montagneux et froid; il n'a que des pâturages et des bois; ses abricots, ses marrons, ses fruits qu'il va vendre à Lyon.

On y élève aussi beaucoup de bestiaux, et surtout des mules et des mulets dont il se fait un assez bon commerce.

Le Puy, ville de près de 12,000 ames, a des fabriques de dentelles, de couvertures, d'étoffes de laine, d'étoffes de soie, de toile, d'épingles. C'est dans ces environs que viennent les marrons connus sous le nom de *marrons de Lyon*.

Brioude, sur l'Allier a un pont d'une seule arche d'environ 180 pieds d'ouverture. On la croit un ouvrage des Romains; il est très-commode pour le passage de l'Allier dans cet endroit.

LOIRE-INFÉRIEURE. (*département de la*) Il est formé d'une partie de la Bretagne; Nantes en est le chef-lieu.

On lui donne une étendue de 352 lieues carrées, ou à-peu-près 1,763,000 arpens. Sa population est de 329,307 habitans, suivant les uns, et de 451,366, suivant d'autres.

On y recueille du bled, des fruits, du chanvre, du lin, et on y exploite plusieurs mines de charbon de terre, houille ou charbon fossile. On y fait aussi du sel sur les côtes. *Voyez* BRETAGNE, NANTES.

LOIRET, (*département du*) il est formé d'une partie de l'Orléanais, et tire son nom d'une petite rivière qui, après un cours de deux lieues seulement, se jète dans la Loire au-dessous d'Orléans.

Le *département du Loiret* a 224 lieues carrées, ou à-peu-près 1,621,000 arpens. La population est estimée de 185,282 individus, suivant le ta-

bleau du bureau du cadastre, et de 290,931, suivant la *Géographie elementaire de la République*.

Orléans, chef-lieu de ce *département*, est une commune de 41,579 habitans où on fait un assez grand commerce en grains, vins, eaux-de-vie. Il y a beaucoup de raffineries de sucre où on ne fait pas moins, dans les tems ordinaires, de cent mille quintaux par an.

On y chamoise aussi des peaux de mouton : il y a des fabriques de bonneterie et de bas au métier et au tricot.

La forêt que l'on appèle d'*Orléans* est bien dégradée depuis quelques années ; elle donne des coupes qui font un revenu annuel de 100,000 fr.

On recueille beaucoup de safran dans le Gatinais Orléanais. *Voyez* GATINAIS, ORLÉANAIS, ainsi qu'ORLEANS.

LOIR ET CHER, département formé d'une partie de l'Orléanais. Il est entouré des départemens d'Eure-et-Loire, du Loiret, du Cher, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire, de la Sarthe. Il a environ 34 lieues du sud-est au nord-est et 23 du nord-est au sud-ouest. Sa surface est à-peu-près de 319 lieues carrées, ou 1,235,955 arpens. Sa population de 200,227 individus.

Il est traversé par la Loire, le Beuvron, la Sandre, le Loir, le Cher d'où il tire son nom. Le Loir arrose la partie septentrionale, le Cher la partie méridionale.

Blois, ville de 13,280 habitans, est le chef-lieu de ce département. Il est à 50 lieues de Paris. Il y a un fort beau pont sur la Loire à Blois. On fabrique à Blois des gants, de la bonneterie, du jus de réglisse, de la coutellerie, etc. A Vendome qui est dans le même département, des gants, des papiers, de la broderie ; à Romorantin, qui est le principal lieu du pays appelé la *Sologne*, on fabrique des draps pour les troupes, particulièrement des bleus et des verts. *Voyez* ORLÉANAIS.

LOMBARDIE. On appelait autrefois de ce nom toute la partie de l'Italie qui s'étend depuis, à-peu-près, les frontières de la Toscane jusqu'à la Suisse. On ne donne plus ce nom aujourd'hui qu'à l'étendue du pays que forme la *Lombardie Autrichienne*.

Celle-ci est composée des duchés de Milan et de Mantoue. Elle a 192 milles ou 522 lieues carrées, et 1,324,000 habitans. En 1770 ces contrées ont rapporté 2,909,171 florins de revenu au souverain. *Voyez* MILAN, MANTOUE.

LONDONDERRI, ville d'Irlande, capitale du comté du même nom, est le centre du commerce de cette partie du royaume. Son port est un des plus commodes de l'Irlande, et les plus gros vaisseaux peuvent y remonter sans aucune difficulté. Longitude 17. 34. 45. latit. 51. 30.

Les négocians de cette ville sont propriétaires d'un grand nombre de navires avec lesquels ils font un commerce considérable de hareng. Ils ont aussi part à plusieurs branches du commerce étranger, et surtout de celui qui se fait aux Indes occidentales, pour lequel ils sont très-avantageusement situés. Les mers du nord et de l'ouest leur étant ouvertes.

Les vaisseaux qui partent de Londres pour les Indes occidentales, pensent avoir fait plus que la moitié du chemin quand ils sont arrivés à *Londonderri*, et surtout ceux qui sont destinés pour Terre-Neuve ou pour la Nouvelle-Angleterre, à cause de la difficulté du passage, de l'incertitude des vents, des risques qu'on court sur les bas-fonds, du danger des ennemis en tems de guerre, de l'attente des convois et d'autres accidens : de sorte que tous ces retardemens inévitables font qu'un vaisseau partant de *Londonderri* pour les Indes occidentales, y sera arrivé avant qu'un autre qui sera parti de Londres dans le même tems soit arrivé à la hauteur de *Londonderri*. Il n'y a eu en effet qu'une course depuis cette ville aux côtes de Terre-Neuve ou de la Nouvelle-Angleterre, et on n'a pas besoin de se détourner beaucoup pour aller dans les autres parties de l'Amérique Septentrionale.

LONDRES, ville considérable d'Europe, capitale de l'Angleterre et du comté de Middlessex ; située sur la Tamise qui forme un port magnifique, à 85 lieues sud-est de Dublin, 90 sud d'Edimbourg, 90 nord par ouest de Paris, 70 ouest d'Amsterdam, 180 sud-ouest de Copenhague, 300 nord par est de Madrid, 360 nord-ouest de Rome, 260 sud-ouest de Stockholm, 580 nord-ouest de Constantinople, 548 de Pétersbourg, 290 de Vienne. Longitude 17. 34. 45. latitude 51. 31.

Les plus gros vaisseaux marchands y viennent jusqu'au quai de la douane, près du premier pont. La Tamise est si remplie de vaisseaux de ce côté-là, qu'elle ressemble à une forêt.

Londres est à 60 milles anglais de la mer ; ainsi elle est à couvert de toute surprise de la part des flottes ennemies.

Son étendue de l'est à l'ouest, est de huit milles anglais, et d'environ deux et demi du nord au sud.

Population. Les auteurs ne sont point généralement d'accord sur la population de cette grande ville. Les dénombremens n'y sont ni faciles ni complets, à cause du grand nombre d'étrangers que son commerce et sa navigation y attirent. Voici, au reste, quelques renseignemens sur cette matière.

Le bil mortuaire du 16 décembre 1783, au 16 décembre 1784, offre :

Baptêmes	Garçons . .	8,778	17,179.
	Filles . . .	8,401	

Morts

Morts . .	Hommes . .	9,229	17,828.
	Femmes. . .	8,599	

L'année dernière il s'est trouvé 1,201 morts de moins que l'année précédente, différence très-remarquable.

Londres 1786.

Suivant le bill annuel des baptêmes et mortalités dans cette capitale, depuis le 14 décembre 1784, au 13 décembre 1785, on a baptisé :

Gerçons.	9,085
Filles.	8,834
Total	17,919

Il est mort :

Hommes.	9,447
Femmes.	9,472
Total	18,919

Si on calcule la population de *Londres* sur le nombre des enfans qui y naissent tous les ans, il faut savoir que l'on n'enregistre point dans les paroisses les enfans des Juifs, des non-conformistes, des catholiques, des étrangers, etc.

On appèle *bills de mortalité* ou *mortuaire*, les villes de *Londres* et de Westminster, et dix milles à la ronde; ce qui est au-delà, est dit être hors de l'étendue des bills de mortalité.

Cette expression doit son origine à l'usage où on est à *Londres* d'imprimer tous les ans l'état des naissances connues et enterremens qui ont lieu dans l'étendue que nous venons de désigner. Ainsi on dit qu'en 1783 il est né 17,179 enfans dans l'étendue des bills de mortalité.

En multipliant le nombre de 18,919, qui est celui des naissances en 1784, par 30, il en résulterait que *Londres* contiendroit 569,570 habitans. Mais ce nombre doit être inférieur au véritable par la raison que nous avons expliquée ci-dessus. Aussi porte-t-on ordinairement à 800,000 le nombre des habitans de cette grande ville. Cependant le docteur *Campbell* ne la porte qu'à 600,000 (1).

(1) Ce n'est pas seulement sur la population de *Londres* que cette écrivain a donné des calculs au-dessous de la réalité : il estime celle des autres bourgs à marche de 870,000; celle des villages et des hameaux de 4,100,000, il ajoute que la rente annuelle des terres est de 10,000,000 sterlings, celle des maisons et bâtimens 2,000,000.

Selon le docteur *Campbell*, le produit des grains de toutes espèces peut s'évaluer à 9,950,000 liv. année commune. La rente annuelle des terres à bled 2,000,000 livres et leur produit net 9,000,000 livres sterlings. La rente des pâturages, des communes, des bois, des forêts, des bruyères, etc. 7,000,000 liv.; le produit annuel du beurre, du fromage et du lait, à environ 2,500,000 liv. La laine tondue tous les ans 2,000,000. Les chevaux élevés annuellement peuvent

Consommations et approvisionnemens de Londres.

On s'est occupé à faire le relevé des consommations de *Londres*, et voici le résultat que quelques écrivains ont donné comme exact.

La consommation de *Londres* est de 90,979 s'estimer à 250,000 liv. La viande consommée annuellement à 33,300,000 liv. Le suif et les cuirs à environ 600,000 liv. Le foin consommé pour les chevaux à 1,300,000 liv.; celui que consomment les autres bestiaux 1,000,000. Les charpentes employées aux bâtimens à 500,000 liv. Le bois de chauffage à la même somme. Il évalue la quantité de terre qui reviendrait à chaque habitant, pour sa quote-part, à 7 acres et un quart. La valeur du bled, du seigle et de l'orge, nécessaire à la consommation de l'Angleterre, à 6,000,000 liv. sterlings par an. La valeur des lineries, également pour sa consommation, à 8,000,000 de liv., et l'exportation des lineries de toutes espèces à plus de 2,000,000 par an. Enfin, le revenu de tous les individus de la Nation, sur lequel sont établies les taxes, à 43,000,000 sterlings; mais cette estimation est au-dessous de la réalité.

Le docteur *Campbell*, ainsi que le docteur *Price*, s'est efforcé d'atténuer la population et la richesse de l'Angleterre. Le premier de ces écrivains était un savant systématique qui voulut démontrer que depuis l'invasion des normands, le nombre des habitans n'avait cessé de diminuer en Angleterre. Le docteur *Price*, vertueux citoyen, mais trop aigri, trop passionné, trop peu en garde contre les préventions, a quelquefois eu l'esprit de parti pour mobile de ses calculs, même de ses opinions. M. *King*, l'arithméticien politique, le mieux instruit du dernier siècle, portait, en 1699, d'après les recherches les plus exactes, la population de l'Angleterre et du pays de Galles à 5,545,000 individus. Or, M. *Hume*, M. *Howles*, M. *Wales*, le célebre *Arthur Young* et M. *Eden*, ont suffisamment démontré que, depuis la révolution, sous *Guillaume III*, sa population s'était accrue successivement. M. *Arthur Young*, dont les recherches ont été poussées jusques dans les plus petits détails, et dont les calculs sont parfaitement raisonnés, a établi

La population de l'Angleterre et du pays de Galles à.	*habitans.* 8,000,000
Celle de l'Ecosse à.	1,350,000
Total.	9,350,000

Et le revenu général des terres, arts, manufactures, commerce, etc.

en Angleterre, à la somme de. . . .	*livres.* 100,000,000
En Ecosse.	10,000,000
Total.	110,000,000

D'où il résulte qu'en supposant la totalité des taxes annuelles, de 13,000,000 de liv. sterlings, le revenu public sera un douzième du revenu général, soit environ 2 schellings et 4 pences par liv. sterlings. On peut consulter sur cet objet l'excellent ouvrage de M. *Chalmers*, qui a discuté les différentes opinions sur cette matière avec beaucoup de lumières et de sagacité.

bœufs, 195,000 veaux, 666,000 moutons, 238,000 cochons, 16,000,000 de liv. de beurre, 21,000,000 de livres de fromage, 115,000 tonnes d'huîtres, 4,000 de maquereaux, 976,217 tonneaux de bierre; le tonneau à 144 pintes: ce n'est que la bierre de *Londres* seulement, sans comprendre celle qu'on y conduit des environs, 50,000 tonneaux de vin, 20,000 d'eau-de-vie, 800,000 chaldrons de charbon de terre, le chaldron pesant 3,000 livres.

Suivant des recherches ordonnées en 1766, par le parlement, on consomme, par semaine, dans la ville de *Londres* environ 14,000 sacs de farine et 6 à 7,000 quarters d'avoine.

Outre la prodigieuse quantité de bled, d'orge et d'avoine qui sont apportés à *Londres* par mer et sur la Tamise, la Medway, la Léa et plusieurs autres rivières, il en vient encore, et particulièrement de l'avoine et du malt, par les voitures de terre, des comtés de Surrey, de Kent, de Sussea et de Hampshire. Le froment y est apporté par terre même au-delà de Winchester au marché de Farnham, d'où il est conduit dans les moulins de Quildford et des pays adjacens, et ensuite à *Londres* par eau.

Le froment de Northamptonshire, de Harborough, dans le comté de Leicester et de Bedford, est amené aux grands marchés de Hemstead, de Saint-Albans et de Hitchin; et, après avoir été moulu dans les moulins du comté de Hertford, on le conduit à *Londres* par terre.

Le transport des grains et de l'avoine à *Londres* est une branche de commerce, et doit être regardé comme tel. Il y a plusieurs fermiers et autres qui ont des attelages de chevaux qui y sont uniquement employés. Ils chargent en retour du charbon, des épiceries, du vin, du sel, de l'huile, du fer, du fromage et d'autres marchandises pesantes, pour les marchands des provinces; et ces retours paient les frais de leurs voyages.

On voit, par les registres de la douane, qu'on a payé plus d'un million sterling pour le grain importé à *Londres* dans l'année 1767.

Il y a quelques règlemens de police à *Londres* pour la vente du pain, dont voici les principaux.

VIII. *Ann.*, *ch.* 18. Le lord maire de *Londres*, le maire de chaque ville, etc., ou deux juges dans les endroits où il n'y a point de maires, régleront le poids et le prix du pain. Chaque boulanger aura une marque qu'il appliquera sur son pain. Tout le pain qui sera saisi pour défaut de poids ou de qualité, sera distribué aux pauvres.

1. *Geo.*, *ch.* 26. Il y a une amende de 5 sols par chaque once qui manque dans le poids, et de 2 sols 6 deniers pour ceux où il manquera moins d'une once, sur la plainte qui en sera faite vingt-quatre heures après que les boulangers auront exposé ledit pain en vente dans les bills de mortalité, et trois jours après pour les autres endroits.

Le pris du pain pour la ville de *Londres* et les bills de mortalité (excepté Westminster et Southwark et les bills de mortalité dans Surrey sera réglé par le lord maire et les échevins (*Aldermen*).

Londres tire ses provisions de beurre des comtés d'Yorck et de Suffolck, et celles de fromage de ceux de Wiltz, de Gloucester, de Warwick et de Chester. Tous ces endroits sont éloignés de *Londres*. Il y vient aussi des beurres d'Ecosse.

Cheshire, Warwickshire et Gloucestershire fournissent du fromage: on en tire aussi quelques-uns de Suffolck; mais ils sont d'une qualité inférieure. Ceux de Cheshire et de Suffolck viennent par mer et les autres par terre dans des charriots.

Le nord-ouest du comté de Wilt envoie d'excellens fromages à la crême.

Les comtés de Leicester et de Northampton fournissent les meilleurs chevaux de carrosses et les chevaux de trait, et les chevaux de selle viennent des comtés de Stafford, d'Yorck et de Durham.

Les bœufs les plus gros et les plus gras sont amenés des comtés de Suffolck, Lincoln, Sommerset, Lancastle, Yorck, Kent et Sussex.

La Severn, de Gloucester; la Trent, de Nottingham; l'Eden, de Carlisle; et la Tyne, de Newcastle, fournissent du saumon frais et salé. Le saumon salé est apporté par eau, et le saumon frais par terre. Le veau le plus délicat vient du comté d'Essex, et les meilleurs pigeons de celui d'Huntingdon.

Les comtés de Berck, d'Oxford, de Bucks et de Surrey envoient par la Tamise, dans des berges de 80, 90 et 101 tonneaux, des quantités prodigieuses de bois de construction et de bois à brûler.

On voit quelquefois dans le port de *Londres* 5 à 600 vaisseaux charbonniers en même-tems, qui tous trouvent le débit de leur marchandise. La plus grande partie se consomme dans les villes de *Londres* et de Westminster et dans les environs; le reste est rechargé dans de plus petits vaisseaux dans lesquels on le conduit en remontant la Tamise dans les comtés de Middlesex, Essex, Hertford, Buks, Oxford, dans une partie de celui de Gloucester, dans celui de Berks, Hampshire et Surrey.

Par un statut de la seizième et dix-septième année de *Charles II*, le lord maire et les échevins de *Londres* sont autorisés à fixer la valeur et le prix des charbons qui doivent être vendus en détail, en accordant aux détailleurs un profit net et raisonnable. Le statut a été rendu perpétuel par l'acte de la septième et huitieme année du règne de *Guillaume III* (1696 et 1697).

Au déchargement d'un vaisseau charbonnier, il sera délivré au collecteur un certificat de la quantité et de l'espèce de charbon et de culm sortis dudit bâtiment, sous peine d'amende.

Et s'il y a à bord un nombre de chaldrons, ou

tonnes de charbon de surplus qui n'ait pas payé les droits, chaque chaldron ou tonne ainsi cachée, paiera, outre le droit, 10 schellings sous plusieurs peines.

Tout le hareng qui se pêche au-dessous d'Yarmouth, s'apporte à *Londres*, et y est consommé. C'est un objet considérable. L'embouchure de la Tamise en fournit la plus grande partie.

Londres reçoit du sel de la province de Durham et de celle de Northumberland. Il y est connu sous le nom de *sel de Neucastle*.

Les habitans de Woodbrige en Suffolck y en portent aussi.

On apporte dans les marchés de *Londres*, pour la provision de la ville, toutes les patates qui se recueillent dans les comtés de Middlesex, Essex et Surrey.

Le commerce et la consommation de la bierre sont aussi deux objets importans à *Londres*.

On dit qu'il y a des brasseurs qui brassent mille barils de bierre par semaine.

Le nombre des brasseurs va à près de 200. En 1768 ils étaient 153, et ils brassaient par an 1,082,865 barils de bierre forte et 470,589 de bierre douce.

On appèle *ale-silver* un droit qui est payé, tous les ans, au lord maire par ceux qui vendent l'ale dans cette ville.

Elle tire aussi annuellement plus de vingt mille hogsheads de cidre des provinces de Worcester, de Gloucester, de Devon, de Sommerset.

Communautés d'arts et métiers.

Il y a à *Londres* plusieurs corps de communautés ou associations pour l'exercice des arts et métiers; ils sont en Jurande, et on doit payer une certaine somme pour y être admis; ce sont:

1 Les merciers.
2 Les épiciers.
3 Les drapiers.
4 Les marchands de poisson.
5 Les orfèvres. *Édouard IV* leur a accordé le privilége de visiter, de choisir et de régler le titre de l'or et de l'argent qui se travaille dans tout le royaume, et de punir ceux qui y feraient quelque mélange d'autres métaux.
6 Les pelletiers.
7 Les marchands tailleurs.
8 Les chapeliers.
9 Les marchands de sel.
10 Les marchands de fer.
11 Les marchands de vin.
12 Les fabricans de draps.
13 Les teinturiers.
14 Les brasseurs.
15 Les marchands de cuirs. Les gardes de cette communauté furent faits par *Henri VII*, inspecteurs des peaux de moutons, d'agneaux et de veaux, dans tout le royaume.
16 Les pottiers d'étain. Par acte du parlement, les gardes de cette communauté ont inspection sur tout l'étain d'Angleterre.
17 Les barbiers-chirurgiens. Sous le règne de *Henri VIII*, les chirurgiens de cette communauté furent exemptés par le parlement d'aller à la guerre, de tout service militaire, et de toutes les charges de paroisse.
18 Les rouleliers.
19 Les boulangers.
20 Les ciriers.
21 Les chandeliers.
22 Les armuriers. Les chaudronniers ont été réunis à cette communauté.
23 Les ceinturiers.
24 Les bouchers.
25 Les selliers.
26 Les charpentiers.
27 Les cordonniers.
28 Les peintres pour le blason.
29 Les corroyeurs.
30 Les maçons.
31 Les plombiers.
32 Les aubergistes.
33 Les fondeurs. Tous les poids de cuivre qui sont faits à *Londres* ou à 3 milles à la ronde, doivent être mesurés avec l'étalon de cette communauté, et recevoir leur marque. L'*avoir du poids* doit être marqué à l'hotel de ville, et le poids *troy* à l'hôtel des orfèvres: cette communauté est aussi autorisée par sa charte à visiter tous les poids et ouvrages de cuivre qui sont fabriqués dans son district.
34 Les poulailliers.
35 Les traiteurs.
36 Les tonneliers.
37 Les couvreurs.
38 Les faiseurs d'arcs.
39 Les faiseurs de flèches.
40 Les forgerons.
41 Les menuisiers et lambrisseurs.
42 Les tisserands.
43 Les ouvriers en laines.
44 Les notaires.
45 Les fruitiers.
46 Les plâtriers.
47 Les papetiers. Cette communauté qui renferme aussi les libraires, les fondeurs de lettres, les imprimeurs et les relieurs de livres, a un fonds qui est employé à imprimer des almanachs, des alphabets, des psautiers, des livres de classes, etc. en vertu d'un privilége qui lui a été accordé par la couronne.
48 Les brodeurs.
49 Les tapissiers.
50 Les musiciens.
51 Les tourneurs.
52 Les vanniers
53 Les vitriers.
54 Les ouvriers en corne.

55 Les maréchaux.
56 Les paveurs.
57 Les éperonniers.

58 Les apothicaires. Les membres de cette communauté sont exempts de la guerre et des charges da paroisse. Ils ont un beau jardin de plantes médicinales à Chelsea, il leur fut accordé en 1721 par M. *Hans Sloane*, à condition qu'ils en payeraient une rente de cinq livres par an, qu'ils continueraient toujours d'y cultiver des plantes médicinales, et qu'ils présenteraient tous les ans à la société royale 50 montres de différentes sortes de plantes qui y seraient cultivées, jusqu'à ce qoe le nombre en fut porté à deux mille.

59 Les charpentiers, pour les vaisseaux.
60 Les lunetiers.
61 Les horlogers.
62 Les gantiers.
63 Les peigniers.
64 Les feseurs de chapeaux de laines.
65 Les fabricans de bas.
66 Les tireurs de soie.
67 Les marchands da soie.
68 Les épingliers.
69 Les éguilliers
70 Les jardiniers.
71 Les feseurs de savon.
72 Les feseurs de vaisselles de fer-blanc.
73 Les charrons.
74 Les distillateurs.
75 Les feseurs de cordons de chapeaux.
76 Les feseurs de patins.
77 Les verriers et les miroitiers.
78 Les feseurs de pipes à tabac.
79 Les feseurs de carrosses et harnois.
80 Les poudriers.
81 Les tireurs d'or et d'argent.
82 Les feseurs de cordes d'arcs.
83 Les cordiers.
84 Les éventaillistes.
85 Les marchands de bois.
86 Les feseurs d'empoix.
87 Les pêcheurs.

88 Les clercs de paroisses. Cette communauté obtint en 1625, par un décret de la chambre étoilée, la permission d'avoir dans son hôtel un imprimerie, où on imprime chaque semaine les billets de mortalité sous la direction d'une personne à la nomination da l'archevêque de Cantorbéry. Elle est obligée par sa charte de faire tous les mardis da chaque semaine le raport des batêmes et des enterremens qu'ils font dans les différentes paroisses.

89 Les porteurs de chaise ont été érigés en communauté par un acte du conseil de la ville, sous le titre de *francs porteurs de chaise* de la cité de *Londres*.

90 Les portefaix forment nne autre communauté. Leur emploi est de porter les hardes et les billets.

91 Les batellers et gabariers, à *Londres*, et des places voisines, furent mis en corps de communauté par un acte du parlement, sur la fin du règne du roi *Guillaume*, sous la direction du lord maire et des échevins.

Les merciers furent établis en corps de communaoté dans la 17e année du règne de *Richard II* en 1393.

Les épiciers portaient autrefois le nom de *poivriers*; ils n'étaient pas à beaucoop près aussi considérables par leur nombre et par leur commerce qu'ils le sont à présent; ils furent incorporés sous le nom qo'il portent aujourd'hui dansla 20e année du règne d'*Edouard III* (1345).

Les drapiers, dont la plus grande partie ne fabriquaient que des draps de laines, furent incorporés dans la dix-septième année du règne de *Henri VI* (1439) avaient été réunis en confrairie depuis le tems que le roi *Édouard III* avança tellement le progrès des manufactures de laine, en accordant aux Flamands et autres étrangers la pleine liberté d'y travailler, dans toute l'étendue de ses domaines, que ses propres sujets s'instruisirent dans ce genre de travail; les Anglais ne furent plus dès-lors obligés de faire manufacturer leurs productions par les étrangers pour racheter ensuite à un prix excessif à cause des frais d'exportation, d'importation et de main-d'œuvre.

L'incorporation des marchands de fer se fit dans la troisième année du règne d'*Edouard IV* (1462), tems auquel le travail des mines fut grandement perfectionné.

Les marchands de vins furent incorporés dans le règne d'*Edouard III*. après sa conquête de la Normandie, au commencement du quatorzième siècle, mais ils ne furent confirmés que dans la quinzième année du règne de *Henri VI*.

Le tems de l'incorporation des fabricans de draps est incertain; ils commencèrent à avoir des armoiries dans la vingt-deuxième année du règna de *Henri VIII*.

Commerce.

Le lecteur ne doit pas s'attendre à trouver ici un grand développement du commerce de *Londres*, car nous ne pourrions nous y livrer sans répéter ce que nous avons déjà dit avec étendue à l'article ANGLETERRE. C'est-là qu'il faut chercher tout ce qui se raporte au commerce de l'Angleterre, et par conséquent à celui de *Londres* qui en est le centre et le principal débouché.

Cependant nous recueillerons ici quelques connaissances qui, quoique relatives au commerce britannique en général, peuvent également trouver leur place sous cet article.

Les progrès du commerce de *Londres* ont suivi ceux du commerce de la Grande-Bretagne en gé-

néral. Aussi voit-on qu'avant le règne fortuné de la reine *Elisabeth* le commerce de *Londres*, comme celui du reste de l'Angleterre, était peu de chose en comparaison de ce qu'il a été depuis ; c'est qu'en effet, depuis le tems du roi *Guillaume la Conquérant*, jusqu'à l'avènement de cette princesse à la couronne, la nation Anglaise demeura à-peu-près dans le même état à l'égard du commerce et de la navigation.

Le roi *Edouard III* est le premier des princes anglais qui ait pris connaissance du commerce. Dans le parlement assemblé à Westminster en 1358, on défendit le transport des laines hors du royaume ; on accorda de grands privilèges aux manufacturiers en draps et autres, pour les engager à venir s'établir dans le royaume ; on leur assigna même leur subsistance aux dépens du roi, jusqu'à ce qu'ils fussent en état de gagner leur vie, et il fut arrêté qu'aucun sujet du royaume ne pourrait dorénavant porter d'étoffes étrangères.

Depuis ce règne jusqu'à celui de la reine *Elisabeth*, nous ne trouvons pas qu'aucun prince ait pensé au commerce ; car ce que fit *Henri VII*, semble n'avoir été qu'une politique contre *Perkin-Warbeck*. En effet, quoiqu'il eût transporté la foire d'Anvers à Calais, deux ans après la prohibition fut levée, et le commerce fut de nouveau rétabli à Anvers comme auparavant. Environ dix ans après l'entrée des étoffes de soie pure ou mélangée, fut défendue par une loi.

L'entrée des marchandises étrangères qui ne sont que de luxe, doit être prohibée, dit *milord Bacon*. Par ce moyen on bannit le luxe, ou, au pis aller, la Nation fait elle-même le profit de la manufacture de ces marchandises.

Sous le règne d'*Elisabeth*, on ajouta beaucoup aux priviléges du commerce. La compagnie de Turquie fut établie en 1579. La même année *François Drake* revint en Angleterre après trois ans de voyages autour du monde ; et après avoir fait plusieurs découvertes, il arriva à Plimouth, chargé de l'or et de l'argent qu'il avait reçu des Espagnols. Ce fut encore sous ce règne que fut conclu, avec le *Duc de Moscovie*, un traité avantageux à la nation Anglaise. Sous ce règne encore, *Walter Rawleigh*, et quelques autres formèrent des colonies ; et quoique les premiers colons aient rencontré des obstacles presqu'insurmontables, qu'ils aient même souvent été obligés d'abandonner leurs premiers établissemens, la grandeur de leur courage surmonta tous ces obstacles ; souvent repoussés, ils ne se rebutèrent jamais ; ils firent tant qu'ils élevèrent le tabac et le sucre, construisirent un grand nombre de vaisseaux, et, par la grande quantité de denrées coloniales qu'ils envoyèrent dans la Baltique, en Allemagne, en Hollande et en France, ils acquirent des richesses immenses, et mirent l'Angleterre, peu-à-peu, en état d'enlever aux Portugais le commerce de ces parties de l'Europe.

Jacques I, successeur d'*Elisabeth*, ne fit pas beaucoup d'attention au commerce ; cependant, à l'imitation d'*Henri IV*, roi de France, qui veillait avec une attention admirable sur toute sorte d'établissemens, mais particulièrement sur celui des mûriers blancs et des vers à soie ; *Jacques* fit quelques essais. Il parut, aussi bien que ses courtisans, fort amoureux de cette entreprise, et l'on écrivit en Virginie pour encourager cet établissement. Quelques progrès furent le fruit de ces lettres ; mais soit que le terrein n'y fût pas propre, que les secours manquassent, ou qu'il n'y eût point dans cette Colonie de gens assez instruits, cette entreprise échoua, et l'Angleterre fut obligée de tirer la soie de l'étranger.

Le roi *Charles I* eut tant d'affaires sur les bras, qu'il ne pensa guère au commerce ; il en avait si peu de connaissance, que rien n'était si facile que de lui en imposer. Rien n'est plus singulier que la permission qu'il accorda aux Français de pêcher aux bancs de Terre-Neuve, dans la vue qu'un couvent de moines anglais, établis en France, ne manquât pas de poisson pendant le carême.

Cromwel et son parlement eurent d'excellentes idées sur le commerce ; sous lui l'acte de navigation fut établi ; les Hollandais battus furent obligés, par un traité, de rendre l'île de Pellarone, et de payer des sommes considérables en dédommagement des violences qu'ils avaient exercées sur les Anglais à Amboine (1) ; mais après le rétablissement de *Charles II*, les Hollandais reprirent courage et se crurent dispensés de satisfaire à leurs promesses ; ils se rendirent maîtres de la Jamaïque, avec des frais immenses à la vérité, mais dont ils furent bien dédommagés depuis. La permission que *Charles I* avait accordée aux Français de pêcher au banc de Terre-Neuve, et la mollesse du caractère de *Charles II*, donnèrent aux Français un droit sur la partie de ce banc dont ils s'étaient saisis : on dit que *Charles II* parut ressentir vivement cela, mais il ne prit aucunes mesures pour en éloigner les Français. Le peu de tems qu'il régna et les autres vues qu'il avait pour établir la religion romaine, ne lui laissèrent pas le tems de rien faire pour le commerce.

(1) Les Hollandais s'étaient emparés sur les Portugais, en 1603, de l'île d'Amboine, l'une des plus considérables des Moluques et des plus abondantes en épiceries. Les anglais y établirent un comptoir. Ils furent accusés, en 1624, d'avoir conspiré pour s'emparer de la citadelle. On ne produisit d'autres preuves que des tortures, dont le récit fait horreur, et qui extorquèrent d'eux l'aveu de leur prétendu crime. Dix anglais furent décapités, les autres renvoyés aux colonies anglaises, et le comptoir entièrement détruit. *Laurent Echard*, page 495.

Digitized by Google

A l'avènement du roi *Guillaume III*, on pensa à mettre quelque réforme dans le commerce, on établit plusieurs manufactures utiles, qui furent à la vérité tenues en subjection par les Français et autres qui vendaient le produit des leurs à meilleur marché. Ce prince était toujours prêt à écouter toutes les propositions qu'on lui fesait sur cet article, et donnait la plus grande attention à ces sortes d'établissemens; mais le roi *Charles* avait tellement fait goûter à la Nation les étoffes françaises, qu'il parut dangereux de les laisser en concurrence avec celles d'Angleterre: c'est pourquoi, immédiatement après la déclaration de guerre à la France, on défendit les marchandises françaises; ce qui donna naissance à quelques manufactures, comme celle de taffetas doubles ou lustrés, et autres étoffes de soie. La Reine *Marie*, épouse de *Guillaume*, se donna bien des soins pour tous ces établissemens. On convient que pour tous ces articles la France tirait de nous environ 400,000 livres sterlings par an.

Dans le même tems furent établies les manufactures de chapeaux, de papier, et celles des glaces que *Londres* tirait auparavant de la France: on établit des manufactures de toiles dans quelques endroits de l'Angleterre, particulièrement dans les comtés de Sommerset et de Dorset où l'on en fait de très-belles, à l'imitation de celles de France; on a compté que dans un district de dix milles en carré, il s'en fabriquait, en 1698, pour 100,000 liv. sterlings par an; mais la paix ayant été conclue avec la France, la prodigieuse quantité de toiles qui furent portées dans l'ouest de l'Angleterra, causa un grand préjudice à cet établissement.

Ce fut encore dans ce tems que furent établies les forges de cuivre et d'airain qui furent portées à une grande perfection, et qui, maintenant, fournissent la nation de cuivre, de chaudières et de toutes sortes d'ustensiles de cuivre et d'airain. La manufacture des voiles fut aussi commencée et perfectionnée, comme aussi celle des épées, des ciseaux et autres ouvrages d'acier que *Londres* tirait auparavant de France: l'Angleterre a maintenant la réputation de surpasser toutes les Nations dans ces sortes d'ouvrages.

L'établissement des salines et l'encouragement donné aux travaux des fontaines et des mines de sel, a été aussi fort utile, et épargne, chaque année, une grande somme d'argent que les Anglais payaient à la France pour le sel.

Les ministres de la reine *Anne* accordèrent aux Français la permission de la pêche au banc de Terre Neuve, qui est la côte du nord la plus favorable, et d'y construire des places pour sécher le poisson. Ils leur accordèrent encore le cap Breton, qui est l'endroit de toutes ces mers le plus favorable pour la pêche.

Au tems de la reine *Elisabeth*, la Nation, chez qui le commerce ne fesait que de naître, vivait avec épargne et frugalité; elle amassa de l'argent, et devint riche en peu de tems. Les marchands anglais se répandirent dans toute l'Europe, dans la Turquie, dans l'Amérique et dans les Indes, portèrent leurs manufactures dans ces contrées. Leurs richesses croissant avec leur commerce, ils se trouvèrent plus d'argent qu'il ne leur en fallait pour le cours ordinaire; ils en prêtèrent aux princes étrangers; ils en prêtèrent à la grosse et sur les marchandises dans tous les pays du monde; et les remises qui en provenaient, firent tellement pancher la balance du côté de l'Angleterre, que l'or et l'argent étaient beaucoup plus abondant à *Londres* sous ce règne et sous celui de *Jacques*, que chez aucun des états voisins; de-là vint qu'on en convertit une grande quantité en monnaie.

Mais la guerre ayant été déclarée à la France, on aima mieux, pour la soutenir, emprunter de l'argent à intérêt, que de lever des subsides annuels: de-là vint que non-seulement les marchands qui avaient de l'argent à intérêt chez l'étranger, mais même les marchands étrangers pensèrent à placer leur argent dans les fonds anglais.

Lorsque l'argent était monnayé à *Londres*, le prix de l'argent étranger était communément au-dessous du titre, et les orfèvres ne donnaient pas plus de 5 schellins 1 den. 3 quarts ou 7 huitièmes par pièce de huit, parce qu'ils voulaient avoir quelque profit sur le monnayage. Les choses ont si fort changé depuis, que le prix de cet argent étranger a été au-dessus du titre, et qu'il a été acheté et exporté pour payer la balance du commerce anglais.

On peut regarder la ville de *Londres* comme le centre du commerce de l'Angleterre. Tous les fabricans et manufacturiers des provinces y ont des entrepôts pour leurs marchandises, et on y trouve également les productions naturelles du pays et celles des colonies Anglaises, soit laine, charbon de terre, fer, cuivre, plomb, étain, alum, litharge d'argent, céruse, eau vitriolique.

Ses productions artificielles sont: draps et étoffes de laine, étoffes de soie et autres marchandises, rubans, dentelles, toiles, étoffes de coton, velours, indiennes, chapeaux, bas, montre, marchandises d'acier, quincaillerie et fer-blanc.

Les draps sont fabriqués de laines anglaise et espagnole: les étoffes de laine les plus connues sont: les carisets, excestos serges, kerseys, bayettes de Manchester et de Glocester, perpétuanes, frises, molletons, flanelles, etc.

Les principales étoffes de soie sont: les moires noires et de couleur, taffetas, gases et dentelles de soie. Les principales fabriques de ces dentelles sont établies à *Londres*. Les points d'Angleterre

ou dentelles de soie et de fil, sont fabriqués la plupart dans le comté de Buckingham. On fabrique à *Londres* toutes les espèces de rubans; ceux qui sont fabriqués à Coventry ne sont pas moins considérables. La toile irlandaise est la plus recherchée : on fabrique aussi des toiles connues sous le nom de *Batistes et de claires*; mais ces toiles ne sont pas aussi bonnes et belles que celles des manufactures françaises. Les bas de soie, de laine et de fil sont fabriqués en grand nombre à *Londres* et dans les cantons d'Yorck et de Nottingham. La chapellerie occupe un grand nombre de manufactures; ainsi l'Angleterre exporte prodigieusement de chapeaux dans tous les états de l'Europe, la France exceptée. Les étoffes de coton et d'écorce d'arbre, les velours et la toile sont fabriqués en grande quantité dans les manufactures de Manchester. Les principales manufactures de perses et indiennes sont à *Londres*; cette marchandise, qui est très-recherchée, fait la plus forte branche du commerce de cette ville. Les marchandises de quincaillerie fabriquées à *Londres* et dans les provinces, sont sans nombre.

L'importation à *Londres* et dans les principales villes d'Angleterre, consiste dans les marchandises suivantes; savoir, 1°. des Isles et de l'Afrique : pelleteries, peaux, bois de construction, huile de baleine, de loup marin et de morue, l'huile d'olive, potasse, cire, goudron, poix, fer en barre, riz, tabac, douves, indigo, bois de teinture, drogues, sucre, café, cacao, poivre, gingembre, aloës, plumes d'autruche, amandes, dents d'éléphans, coraux, gomme, etc.; 2°. des Indes orientales : café, thé, clous de girofle, cannelle, noix de muscade, soie, toile, mousseline, nankins, drogues; 3°. de la France : bled, vin, eaux-de-vie, coton, toile et dentelles de Saint-Quentin et de Valenciennes, marchandises de soie de Lyon et de Tours, de la Normandie, marchandise de mode; huile d'olives et de noix, fruits secs, amandes, raisins secs, marrons, eaux distillées, indigo, épices, drogues, cuirs verts et d'autres marchandises des fabriques françaises; 4°. de l'Espagne : laine, soude, raisins secs, amandes, bois de Liège, vin, soie, cochenille, indigo, peaux vertes, quinquina, jalap et autres drogues, or et argent; 5°. du Portugal : bois de Brésil, citrons, oranges, laine, vin, huile, peaux, drogues, pierres précieuses, or et argent; 6°. de l'Italie et du Levant : soie, coton, laine, vin, huile, essences, huiles odoriférentes, mouches cantharides, chapeaux de paille, drogues, vif-argent, etc.; 7°. de la Hollande : clous de girofle, noix muscades, cannelle, toile, et les marchandises d'Allemagne et de la Suisse; 8°. de Hambourg, et en général du Nord : chanvre, mâts, bois de construction, savon, potasse, fer, soies de porc, cire, colle de poisson, arsenic, etc.

L'exportation de *Londres* consiste dans tous les articles des productions naturelles et artificielles ci-dessus détaillées, et dans du poisson, comme morue, harengs, sardines, etc.

Le gouvernement fait rembourser les taxes sur presque toutes les marchandises qui sont exportées à l'étranger.

D'après le calcul du commerce que fait la ville de *Londres* avec l'étranger, on a trouvé qu'il est à celui de tout le royaume comme 3 est à 12; c'est-à-dire, que cette ville fait elle seule le quart de tout le commerce du royaume avec les pays étrangers.

Banque de Londres.

Il y a à *Londres* deux établissemens de commerce célèbres dans le monde commerçant, et dont nous avons parlé à l'article ANGLETERRE; ces deux établissemens sont la *bourse royale* et la *banque royale*. Le crédit de cette dernière est immense; ses billets ont cours comme les espèces d'or et d'argent, et facilitent prodigieusement les opérations de commerce et les paiemens considérables. Les particuliers déposent leur argent dans cette banque quand ils veulent, et le retirent à volonté. Les paiemens s'y font ou par transport des comptes, ou par billets payables au porteur, ou en argent effectif. Cette banque fut établie sous *Guillaume III*, pour fournir par prêt d'argent aux besoins de l'Etat, en payant 8 pour 100 d'intérêt. Mais au commencement le principal ne devait pas excéder 1,200,000 liv. sterl. En 1699 l'ordre qui fut donné de porter à l'hôtel des monnaies tout l'argent frappé au marteau, ayant prodigieusement fait baisser le crédit de la banque, on jugea devoir le rétablir en ajoutant 800,000 liv. sterl. au premier capital. Le capital ayant ainsi été augmenté par de nouvelles souscriptions, et ces souscriptions devant être acquittées par des billets de banque, cet établissement recouvra promptement son crédit; en sorte qu'en peu de tems les billets de banque qui ne portaient point d'intérêt, passèrent pour argent comptant, et ceux qui portaient intérêt furent estimés plus que l'argent. Depuis cette époque le crédit de la banque a encore augmenté, et s'est soutenu malgré les guerres ruineuses dans lesquelles l'Angleterre s'est très-souvent trouvée engagée, et aussi malgré les déclamations des chefs de l'opposition et les raisonnemens absurdes des gens haineux ou à système.

La banque de *Londres* a les mêmes officiers que l'échiquier (1), elle est principalement sous

(1) Il y a deux échiquiers établis à *Londres*: l'un nommé *grand echiquier*, est proprement une cour

la direction d'un gouverneur et sous-gouverneur, qui, avec les autres officiers, forment ensemble une communauté. Le parlement est garant de la banque; c'est lui qui assigne les fonds nécessaires pour les emprunts qu'elle fait pour l'Etat. Ceux qui veulent mettre leur argent à la banque en reçoivent des billets dont les intérêts leur sont payés jusqu'au jour du remboursement à 5 pour 100 par an.

Les officiers de la banque font publier de tems en tems les paiemens qu'ils doivent faire, et pour lors ceux qui ont besoin de leur argent le viennent recevoir. Il est cependant permis aux particuliers d'y laisser leurs fonds s'ils le jugent à propos, et leurs intérêts leur en sont continués sur le même pied de 5 pour 100 par an. Comme il n'y a pas toujours des fonds à la banque pour faire les paiemens, ceux qui ont besoin de leur argent dans le tems que la caisse de la banque est fermée, reçoivent leurs billets à plus ou moins de prêts, suivant le crédit que ces papiers ont dans le public, ce qui se règle ordinairement sur l'idée que l'on a du bon ou du mauvais succès des affaires de l'Etat.

Cette banque, au reste, fait valoir ses fonds, non-seulement en prêtant de l'argent à l'Etat comme nous l'avons dit, mais aussi en escomptant les lettres de change qu'on lui présente, et le profit qu'elle en tire se partage entre les actionnaires. Ceux-ci peuvent vendre leurs actions à qui ils veulent. Ce trafic se fait à-peu-près de même que la vente et achat des actions des compagnies de commerce, et suit le même cours. Les actions haussent ou baissent suivant le crédit de la banque et l'état des affaires publiques.

Presque tout le commerce de l'Angleterre en général et de *Londres* en particulier, fut longtems entre les mains d'un grand nombre de compagnies, ou sociétés de commerce privilégiées, et chacune l'exerçait exclusivement dans le pays dont elle avait obtenu la concession par sa chartre. Voici quelles étaient ces principales sociétés, dont une partie n'existe plus.

1°. La compagnie des Indes orientales qui fut établie en 1599.

2°. La compagnie anglaise du sud, établie à la fin du dix-septième siècle.

3°. La compagnie anglaise d'Afrique, établie vers le milieu du dix-septième siècle.

4°. La compagnie anglaise du Levant, établie sous le règne d'*Elisabeth*, et supprimée il y a une quarantaine d'années.

5°. La compagnie anglaise de Hambourg, la plus ancienne de toutes, puisque sa première chartre date du 5 février 1406, sous le règne de *Henri IV*, roi d'Angleterre.

6°. La compagnie anglaise de Moscovie ou de Russie, dont la chartre date du 26 février 1555.

7°. La compagnie anglaise de la baie d'Hudson qui fut établie en 1681.

8°. La compagnie de la Virginie, de la Nouvelle-Angleterre, de la Nouvelle-Ecosse ou Acadie, etc.; lesquelles compagnies furent établies pour le défrichement des terres dans chacun des pays qui forment aujourd'hui les Etats-Unis, lorsque pour la première fois on y fonda des colonies.

Mais aujourd'hui le commerce est parfaitement libre en Angleterre, si l'on en excepte celui des Indes orientales qui s'exerce par la compagnie des Indes, mais non d'une manière rigoureusement exclusive, puisque les négocians peuvent trafiquer dans l'étendue de sa concession, moyennant qu'ils en obtiennent l'agrément, ce qui est facile.

Cette compagnie est sans contredit la plus riche et la plus puissante aujourd'hui de toutes les sociétés de commerce. Ses possessions aux Indes, au Bengale, sur la côte de Malabar et de Coromandel, sont immenses. Le commerce qu'elle fait s'élève à plusieurs millions de livres sterlings annuellement. Nous en avons parlé avec assez d'étendue à l'article ANGLETERRE, pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y revenir dans celui-ci.

Nous dirons seulement que ses actions forment un objet de commerce de spéculation à *Londres*, par la hausse et la baisse qu'elles éprouvent,

Elles sont aujourd'hui à 167 et demi pour 100; ce qui annonce un accroissement considérable dans les fonds et la valeur des actions de la compagnie.

La vente des actions est très-facile. Elle se fait en changeant les noms sur les livres de la compagnie, où l'on met le nom de l'acquéreur de l'action à la place de celui du vendeur.

On désigne ces actions dans le cours des effets par les mots *India stock*.

Prix

---

de justice, ou chambre des comptes, où l'on juge les causes relatives au trésor et aux revenus du roi. L'autre, appelé le *petit échiquier*, est le trésor même auquel on donne aussi le nom de trésorerie. C'est de ce dernier qu'on entend parler ordinairement par le simple nom d'*échiquier*. Ses billets ont cours dans le commerce sur le pied des billets de banque et des actions de compagnies de commerce.

Prix courants des marchandises à Londres; *au mois de mars* 1799, *avec les droits d'entrée et de sortie, ainsi que les* drawbacks *ou remises des droits qui se font à la reexportation.*

On doit observer que dans l'état suivant les prix sont en livres, sols stérlings ou schelings, et deniers ou pences. Dans la désignation des poids, mesures, etc., auxquels se vendent les marchandises; *B.* désigne baril; *Bt.* barrique, du mot anglais *butt*; *C.* désigne cwt. ou le quintal anglais de 112 livres avoir du poids; *D.* douzaine; *F. fodder* ou foudre, mesure de Dantzick et autres villes d'Allemagne; *Ft.* désigne *foot*, c'est le pied anglais; *G.* gallon, mesure anglaise à liqueur; *H.* désigne le *hundred* ou cent anglais; *Jr.* signifie *jor*, mesure à liqueur usitée dans le Levant; *L.* signifie *load*, charge; *P.* pipe; *Q. quarter*, mesure de grains anglaise; *S.* veut dire *skin*, peau; *Th.* thierçon; *T.* tonne; *tb.* livre pesant, du mot *libra.*

NOMS DES MARCHANDISES.		Désignat.	PRIX COURANS. liv.	sch.	d.	DROITS. import. sch.	d.		export. s.	d.
		par								
Alun anglais	*Alum british*	T.	25	0	0	23	0	ex.	0	0
Dit de Roche	— *Roch*	C.	1	12	0	23	4	im.	2	0
Amandes	*Almonds*	C.	11	0	0	46	0	im.	43	3
Dites de Valence	— *Valencia*	C.	6	15	0	23	3	im.	21	8
Dites amères	— *Bitter*	C.	3	13	0	14	2	im.	9	4
Aloès de la Barbades	*Aloes Barbadoes*	C.	16	0	0	56	0	im.	37	4
Idem, succotin	— *Succotrine*	C.	14	0	0	130	0	im.	84	0
Ambre gris	*Ambergris*	onc	0	12	0	2	8	im.	1	4
Eau forte	*Aqua fortis*	tb.	0	1	0	G. 0	4	ex.	0	0
Tartre de Bologne	*Argol Bologna*	C.	3	5	0					
Dit de Naples	— *Naples*	C.	1	10	0	0	8	ex.	0	0
Dit du Rhin	— *Rhenish*	C.	3	10	0					
Dit de Florence	— *Florence*	C.	2	0	0					
Arsenic blanc	*Arsenick white*	C.	2	4	0	4	8	im.	0	0
Potasses d'Amérique	*Ashes American pot*	C.	2	15	0	0	0	im.	0	0
Cendres de Dantzick	— *Danzick*	C.	2	5	0	2	3	im.	0	0
Dites de Russie	— *Russia*	C.	2	0	0	2	3	im.	0	0
Dites barille de Carthagène	— *Barilla Carthagena*	C.	2	12	0					
Dites de Sicile	— *Sicily*	C.	2	0	0	5	3	im.	5	0
Dites de Ténériffe	— *Teneriffe*	C.	2	4	0					
Beaume de Copahu	*Bolsam Copivi*	tb.	0	8	6	0	9	im.	0	6
Dit du Pérou	— *Peru*	tb.	0	10	0	1	6	im.	1	0
Dit de Tolu	— *Tolu*	tb.	0	3	0	1	6	im.	1	0
Ecorce de quinquina	*Barkjesuitsquil*	tb.	0	5	0					
Dite rouge	— *Red*	tb.	0	2	6	0	9	im.	0	6
Dite jaune	— *Yellow*	tb.	0	2	6					
Dite de chêne anglais	*Oakbritish*	L.	17	0	0	0	0	im.	0	0
Dite de chêne étranger	— *Foreign*	T.	4	0	0	0	0	im.	0	0
Orge mondée	*Barley pearl*	C.	1	0	0	C. 0	1	im.	0	0
Idem, d'Ecosse	— *Scotch*	C.	0	10	0	8	10	im.	6	0
Graines de genièvre d'Allem.	*Berriesjuniper German.*	C.	1	4	0	4	5	im.	3	3
Dites d'Italie	— *Italien*	C.	1	6	0					
Dites jaunes de Turquie	— *Yellow Turkey*	C.	8	10	0	11	0	im.	0	0
Borax raffiné	*Borax refined*	tb.	0	2	6	1	0	im.	0	8
Eau de-vie de Cognac	*Brandy Cognac*	G.	0	17	0	8	4	im.	0	9
Dite de Cette et d'Espagne	— *Cette et Spanish*	G.	0	12	6					
Soufre brut étranger	*Brimst. Rough foreign*	T.	29	0	0	133	4	im.	130	0
Dit anglais, en bâtons	— *Bristish roll*	T.	30	0	0	0	0	im.	0	0
Dit en pierres	— *Stone*	T.	20	0	0	0	0	im.	0	0
Soie de cochon de Pétersbourg	*Bristles hogs Peterburg.*	C.	7	17	6	1 par 12 liv. pesant.	4	im.	1 par 12 liv. pesant.	3
Dite d'Archangel	— *Archangel*	C.	7	15	0					

NOMS DES MARCHANDISES.		Désignat. par	PRIX COURANS. liv.	sch.	d.	DROITS. import. sch.	d.		Drawbacks ou remises des droits d'entrée. s.	d.
Camphre non reffiné.	*Camphire unrefined.*	C.	0	0	0	37	4	im.	23	4
Dit raffiné.	— *Refined.*	lb.	1	1	0	0	8	im.	0	5 ½
Cantarides.	*Cantarides.*	lb.	0	13	0	1	0	im.	0	8
Casse en boutons.	*Cossia buds.*	C.	24	0	0	37	4	im.	25	8
Dite *lignea.*	— *Lignea.*	C.	16	0	0	37	4	im.	25	8
Dite *fistula.*	— *Fistula.*	C.	2	15	0	28	0	im.	18	8
Castor d'Amérique.	*Castor American.*	lb.	0	9	0	2	0	im.	1	4
Dit de Russie.	— *Russia.*	lb.	8	8	0					
Cinamone.	*Cinnamon.*	lb.	0	9	3	4	5	im.	4	0
Clous de Girofle.	*Cloves.*	lb.	0	7	0	2	8	im.	2	5
Cochenille d'Espag., criblée.	*Cochinealgarbled Span.*	lb.	1	14	0	0	3	ex.	0	0
Dee grandes Indes.	— *East India.*	lb.	0	8	0	0	0	im.	1	3
Cacao des Indes occidentales.	*Cocoa west India.*	C.	0	105	0	1	3	im.	1	3
Café fin.	*Coffee fine.*	C.	0	190	0					
Dit bon.	— *Good.*	C.	0	186	0					
Dit médiocre.	— *Middling.*	C.	0	180	0	3	6	im.	3	6
Dit ordinaire.	— *Ordinary.*	C.	0	170	0					
Dit Moka.	— *Mocha.*	C.	11	10	0	0	0	im.	0	0
Coloquinte de Turquie.	*Colocynth Turkei.*	lb.	0	5	6	0	6	im.	15	9
Cuivre en feuillee.	*Copper in plates.*	C.	6	10	0	16	0	im.	32	2
Dit du Japon.	— *Jappanned.*	C.	6	16	0					
Dit manufacturé.	— *Manufactured.*	lb.	0	0	15	40	2	im.	0	0
Couperose verte anglaise.	*Copperas green british.*	C.	0	6	6					
Dite blanche anglaise.	— *White british.*	C.	2	0	0	1	8	ex.	0	0
Dite blanche étrangère.	— *White foreign.*	C.	2	8	0	4	8	im.		
Froment anglais.	*Wheat british.*	Q.	1	16	0	0	0			
Dit étranger.	— *Foreign.*	Q.	1	8	0	0	0			
Seigle anglais.	*Rye british.*	Q.	1	9	0					
Dit étranger.	— *Foreign.*	Q.	0	0	0					
Orge anglois.	*Barley british.*	Q.	1	5	0					
Dit étranger.	— *Foreign.*	Q.	1	2	0	0	0		0	0
Avoine anglaise.	*Oats british.*	Q.	1	1	0					
Dite étrangère.	— *Foreign.*	Q.	0	15	0					
Drèche.	*Malt.*	Q.	1	17	0					
Fèves anglaises.	*Beans english.*	Q.	1	14	0					
Dites étrangères.	— *Foreign.*	Q.	0	0	0					
Pois anglois.	*Pease english.*	Q.	1	15	0					
Dits étrangers.	— *Foreign.*	Q.	1	10	0					
Coton de Barbices.	*Cotton Berbice.*	lb.	0	2	10					
Dit de Surinam.	— *Surinam.*	lb.	0	2	10					
Dit de Cayenne.	— *Cayenne.*	lb.	0	3	2					
Dit de Fernembouck.	— *Fernambucco.*	lb.	0	2	10					
Dit de Marahem.	— *Maranham.*	lb.	0	3	0					
Dit de Para.	— *Para.*	lb.	0	2	11					
Dit de Demerari.	— *Demerary.*	lb.	0	2	8					
Dit de Saint-Domingue.	— *St.-Domingo.*	lb.	0	2	8					
Dit de Tabego.	— *Tabago.*	lb.	0	2	8					
Dit de la Grenade.	— *Grenada.*	lb.	0	2	7					
Dit dee Barbedes.	— *Barbadoes.*	lb.	0	2	7					
Dit de Bahana.	— *Bohama.*	lb.	0	2	8					
Dit de la Trinité.	— *Trinidad.*	lb.	0	2	6					
Dit de la Jamaïque.	— *Jamaïca.*	lb.	0	2	7					
Dit d'Oporto.	— *Oporto.*	lb.	0	2	7					

Ces articles importés dans des vaisseaux anglais sont francs de droits. Dans des vaisseaux étrangers, payent 1 denier sterling. La remise est de trois quarts de denier à la sortie.

NOMS DES MARCHANDISES.		Désignat.	PRIX COURANS.			DROITS. import.			DROITS. export.		Drawbacks ou remises des droits d'entrée.	
		par	liv.	sch.	d.	sch.	d.				s.	d.
Coton de la Martinique. . .	*Cotton Martinico.* . .	tb.	0	2	6	Ces articles importés dans des vaisseaux anglais sont francs de droits. Dans des vaisseaux étrangers, payent un dernier sterling. La remise est de trois quarts de denier à la sortie.						
Dit de la Géorgie.	— *Georgia.*	tb.	0	2	5							
Dit de Montserrat.	— *Montserrat.* . . .	tb.	0	2	6							
Dit de Saint-Vincent. . . .	— *St.-Vincents.* . .	tb.	0	2	6							
Dit de Smyrne.	— *Smyrna.*	tb.	0	2	3							
Dit de Salonique.	— *Salonica.*	tb.	0	1	10							
Dit de Surat.	— *Surat.*	tb.	0	2	2							
Dit de Bourbon.	— *Bourbon.*	tb.	0	3	3							
Dit de Carthagène.	— *Carthagena.* . . .	tb.	0	2	4							
Dit de Carraque.	— *Carrocea.*	tb.	0	2	4							
Dit filé de Turquie. . . .	— *Yorn Turkey.* . .	tb.	0	0	0		0	3 ½	im.		0	3
Crême de tartre.	*Cream of tartar.* . .	C.	5	5	0		im. 4	8	ex.		1	2
Lin de Riga.	*Flax Riga.*	T.	58	0	0							
Dit de Navia.	— *Narva.*	T.	58	0	0		*Free.*					
Dit de Pétersbourg.	— *Petersb.*	T.	50	0	0							
Dit de Hollande.	— *Dutch.*	T.	0	0	0							
Figues de Faro.	*Figs Faro.*	C.	1	14	0							
Dites de Turquie.	— *Turkey.*	C.	2	11	0		10	0	im		9	2
Farine, première sorte. . .	*Flour — 1 st sort.* . .	sac	0	43	0		0	0				
Dite, seconde sorte. . . .	——— 2 *d d°.* . .	sac	0	41	0		0	0				
Dite, troisième sorte. . .	——— 3 *d d°.* . .	sac	0	36	0		0	0				
Essence de Bergamotte. . .	*Essence Bergamot.* . .	tb.	0	9	6							
Dite de Limon.	— *Lemon.*	tb.	0	9	6		2	0	im.		1	4
Dite huile de lavande. . . .	— *Oil lavender.* . . .	tb.	0	8	6		1	6	im.		1	0
Dite d'origan.	— *Origanum.* . . .	lb.	0	8	6		1	3	im		0	10
Dite de Rosmarin.	— *Rose mary.* . . .	tb.	0	4	9		0	9	im.		0	6
Galanga.	*Galangol.*	C.	13	10	0		18	8	im.		14	0
Galles de Turquie.	*Gulls Turkey.* . . .	C.	7	0	0		1	2	ex.		0	0
Dite de Genève, Hollande.	— *Geneva, Hollonds.*	G.	0	10	9		8	4	im.		0	9
Gingembre blanc de la Jamaïque.	*Ginger Jamoïca white.*	C.	4	0	0							
Dit noir.	— *Black.*	C.	2	8	0		11	0	im		10	6
Dit de la Barbade.	— *Borbadoes.* . . .	C.	4	0	0							
Dit des Indes orientales. . .	— *East India.* . . .	C.	2	10	0							
Ginseng.	*Ginsang.*	tb.	0	5	3		0	8	im		0	5 ½
Colle anglaise.	*Glue british.*	C.	3	0	0		0	11	ex.		0	0
Dite de Flandre.	— *Flemish.*	C.	2	15	0		4	5	im.		3	11
Dite de Russie.	— *Russia.*	C.	0	0	0							
Grains de paradis.	*Grains of paradise.* .	C.	5	15	0		18	8	im.		14	0
Gomme ammoniaque. . . .	*Ammoniacum.* . . .	C.	12	0	0		37	4	im		25	8
Dite de Copal.	— *Copal.*	tb.	0	1	6		0	8	im.		0	5 ½
Dite de Barbarie.	— *Barbary.*	C.	9	15	0		0	6	im		0	0
Dite de Turquie, Arabie. .	— *Arabie Turkey.* . .	C.	14	0	0		33	4	ex		0	0
Dite des Indes orientales. .	— *East India.* . . .	C.	10	0	0		33	4	ex.		0	0
Assa fœtida.	*Asse fœtida.*	C.	5	0	0		28	0	im.		18	8
Benjoin.	*Benjamin.*	C.	11	0	0		56	0	im.		37	4
Tragacante.	*Tragacanth.*	C.	18	0	0		28	0	im.		18	8
Galbanum.	*Galbanum.*	C.	18	0	0		37	4	im.		25	4
Gayac.	*Guaiacum.*	tb.	0	3	3		0	9	im.		0	6
Mastic.	*Mastich.*	tb.	0	3	9		0	3	im.		0	2
Mirrhe.	*Myrrh.*	C.	8	0	0		56	0	im.		37	4
Sandarrack.	*Sandrach.*	C.	4	0	0		7	0	im.		4	8
Oliban.	*Olibanum.*	C.	5	0	0		21	0	im.		14	0
Chanvre de Riga.	*Hemp Riga.*	T.	47	10	0		73	4	im.		66	8

NOMS DES MARCHANDISES.		Designat. par	PRIX COURANS liv.	sch.	d.	DROITS. import. sch.	d.		Drawbacks ou remises des droits d'entrée. s.	d.
Chanvre de rebut.	*Hemp outshot.* . . .	T.	45	0	0					
Dit de Pétersbourg net. . .	— *Peterb. eleon.* . .	T.	42	0	0	73	4	im.	66	8
Dit de rebut.	— *Outshot.*	T.	40	0	0					
Dit à demi-net.	— *Half eleon.* . . .	T.	36	10	0					
Cuivres anglais.	*Hydes british.* . . .	lb.	0	0	4	0	0			
Dits de Buenos-Ayres. . . .	— *Buenos-Ayres.* . .	lb.	0	0	8	1	2	im.	1	0 ½
Houblon de 1797 en sacs. .	*Hops, 1797, bags.* . .	C.	0	0	0	6	0		*Drawback* 15 pour cent.	
Dit en poches.	— *Pokets.*	C.	8	4	0	0	0			
Dit de 1798 en poches. . .	— *1798, pokets.* . .	C.	10	0	0	0	0	im.		
Dit en sacs.	— *Bags.*	C.	9	15	0	0	0			
Jalap.	*Julap.*	lb.	0	3	9	0	9			
Indigo de Guatimala, première et deuxième qualités.	*Indigo Guat. 1st et 2 d.*	lb.	0	11	0					
Dit *sobrès*.	— *Sobres.*	lb.	0	8	0					
Dit cuivré.	— *Copper.*	lb.	0	5	0					
Dit de Careque, première et deuxième qualités.	— *Carac. flora, 1 st et 2d*	lb.	0	11	6					
Dit sobres.	— *Sobres.*	lb.	0	8	6					
Dit cuivré.	— *Copper.*	lb.	0	4	3					
Dit des Indes orientales, bleu et violet.	— *E. Ind. blue et purp.*	lb.	0	7	0	0	1 ½	ex.	0	0
Dit cuivré et violet. . . .	— *Cop. et purp.* . .	lb.	0	4	9					
Dit cuivré.	— *Copper.*	lb.	0	3	9					
Dit de la Nouvelle Orléans, bleu et violet.	— *N. Orlea. bl, et purp.*	lb.	0	6	0					
Dit cuivré et violet. . . .	— *Cop. et purp.* . .	lb.	0	4	9					
Dit cuivré.	— *Copper.*	lb.	0	3	6					
Dit de la Caroline cuivré. .	— *Corolino copper.* .	lb.	0	3	3					
Dit cuivré, violet et bleu. .	— *Cop. pur. blue.* . .	lb.	0	2	6					
Dit du Brésil.	— *Brazil.*	lb.	0	3	0					
Ipecacuanha.	*Ippecacuonha.* . . .	lb.	0	16	0	1	8	im.	1	1
Fer en gueuses anglais. . .	*Iron in pigs british.* .	T.	5	0	0	francs.		im.	0	0
Dit Américain.	— *American.*	T.	0	0	0					
Dit anglais en barres. . . .	— *In bars british.* . .	T.	18	0	0					
Dit de Suède.	— *Swedish.*	T.	24	10	0					
Dit d'Archangel.	— *Archangel.* . . .	T.	21	0	0					
Dit de Russie assorti. . . .	— *Russio assorted.* . .	T.	23	10	0					
Dit marqué à la vieille zibeline.	— *Old sable.*	T.	21	0	0	56	2	im.	52	8
Dit assorti.	— *Dito ossorted.* . .	T.	23	10	0					
Dit marqué à la nouvelle zibeline.	— *New sable.*	T.	19	10	0					
Dit de Twer.	— *Twerdichiffs.* . . .	T.	20	15	0					
Dit de Gallizin.	— *Gallitzins.*	T.	0	0	0					
Colle de poissoo.	*Isinglass Book.* . . .	lb.	0	4	6	0	0 ½	im.	0	0
Laeque en plaques.	*Lack shell.*	C.	6	0	0	18	8	im.	14	0
Réglisse d'Espagne.	*Liquorice, Sponish.* .	C.	7	5	0	28	0	im.	0	0
Dit d'Italie.	— *Itolion.*	C.	7	10	0					
Plomb en saumons.	*Lead in pigs.* . . .	F.	20	10	0					
Dit en barres.	— *Bars.*	T.	21	15	0					
Dit en feuilles.	— *Sheet.*	T.	23	0	0	francs.		ex.	*Duty paid.*	
Dit en dragées.	— *Shot.*	T.	22	15	0					

NOMS DES MARCHANDISES.		Designat.	PRIX COURANS.			DROITS. import.			export.	Drawbacks ou remises des droits d'entrée.	
		par	liv.	sch.	d.	sch.	d.			s.	d.
Plomb en mine.	— *Ore.*	l.	17	10	0	fraocs.		ex.		0	0
Dit plomb rouge.	— *Red lead.*	T.	20	0	0	73	4	im.		48	4
Dit blanc.	— *White. dito.*	T.	35	0	0	88	4	im.		58	4
Litharge.	*Litharge.*	T.	21	0	0	28	0	im.		5	•
Cuirs pour balles de 45 à 50 livres pesant.	*Leather butts 45, to 50 tb.*	tb.	0	0	17	Les cuirs, manufacturés de toutes sortes, payent 1 sc. 2 den. par cent.					
Idem, de 66 à 70 lib. pesant.	——— 66—70 *tb.*	tb.	0	0	17						
Cuirs du dos.	— *Backs.*	tb.	0	0	17					1 d. pa. liv. pesant, à l'excise.	
Cuirs verts.	— *Hides.*	tb.	0	0	18			ex			
Dits pour préparer.	— *Ditto for dressing.*	tb.	0	0	16						
Peau de veau anglais.	— *Colf skuis british.*	D.	0	1	8						
Veau marin tanné.	— *Seol tann'd.*	tb.	2	10	0						
Macis.	*Moce.*	tb.	1	10	0	4	0	im.		3	8
Manne *Flakey*.	*Monna flokey.*	tb.	0	3	0						
Manne en sortes.	— *In sorts.*	tb.	0	2	0	0	6			0	•
Dite de Sicile.	— *Sicily.*	tb.	0	1	6						
Racine de garance.	*Madder roots.*	C.	3	12	0						
Dite hollandaise.	— *Dutch crop.*	C.	4	0	0	franche.		im.		0	•
Dite ombro.	— *Ombro.*	C.	2	10	0						
Dite gamène.	— *Gamene.*	C.	0	15	0						
Mâts de Russie.	*Matts Russio.*	H.	3	10	0	11	0	im.		9	9
Melasses.	*Melasies.*	C.	1	15	6	3	0	im.		2	8
Nacre de perle.	*Mother o' pearl shells.*	C.	7	10	0	37	4	im.		25	8
Musque de la Chine.	*Musk Chino.*	onc	1	10	0	2	0	im.		1	4
Dit de Russie.	— *Russio.*	—	1	0	0	2	0	im.		1	4
Noix muscades.	*Nutmegs.*	tb.	1	1	0	2	0	im.		1	10
Noix vomique.	*Nux vomica.*	C.	7	10	0	14	0	im.		9	4
Huile de Portugal.	*Oil Portugal.*	T.	76	0	0						
Dite de Gallipoli.	— *Gallipoli.*	T.	80	0	0	140	9	im.		124	9
Dite de Barbarie.	— *Barbory.*	T.	70	0	0						
Dite de Gènes.	— *Genoa.*	T.	80	0	0						
Dite de Lucques, la jarre de 25 gallons.	— *Luccae, par jor of* 25.	—	13	13	0	2s. par gall.		im.		1	11
Dite de navette.	— *Rapé.*	T.	34	0	0	484	0	im.		449	•
Dite de Sparmacetti.	— *Linseed.*	T.	33	0	0						
Dite de baleine du Groenland.	*Oil whale Greenland.*	T.	26	0	0						
Dite des pêcheries du Sud.	— *South fishery.*	T.	26	0	0	16	10			0	•
Dite de veau marin blanche.	— *Seal white.*	T.	35	0	0						
Dite brune.	— *Brown.*	T.	30	0	0						
Dite de morue.	— *Cod.*	T.	29	0	0						
Dite de térébenthine anglaise.	— *Turpentine british.*	C.	3	5	0	1 ¼ d par tb.		im.		¼ par tb.	
Dite de vitriol.	— *Vitriol.*	tb.	0	0	5	0	1	im.		0	0 ½
Dite de castor.	— *Castor.*	Bl.	0	4	9	2s. par gall.		m.		1	4
Opium de Turquie.	*Opium Turkey.*	tb.	1	2	0	1	6	im.		1	0
Orseille des Canaries.	*Orchillo weed Canary.*	T.	130	0	0	11	8	ex.		0	0
Dite du Cap Verd.	— *Cope de verd.*	T.	70	0	0						
Poivre de jambée.	*Pepper Jombee.*	tb.	0	1	5 ½	0	0 ½	im	pour la consom. intér.	sortant du magas. de la comp. 6 den. de plus.	
Dit de Billapatao.	— *Billopatam.*	tb.	0	1	5						
Dit blanc.	— *White.*	tb.	0	1	6 ¼						
Dit long.	— *Long.*	C.	15	10	0	18	8	im.		13	0
Dit petit long.	— *Short long.*	C.	10	5	0	23	4	im.		14	0
Piment.	*Pimento.*	tb.	0	0	10	0	3	im.		0	2 ½
Poix américaine.	*Pitch American.*	C.	0	11	0	11 a. par l.		im.		9	9
Dite d'Archangel.	— *Archangel.*	C.	0	12	•	12	4 ½	im.		11	1 ½

NOMS DES MARCHANDISES.		Designat.	PRIX COURANS.			DROITS. import.			export.		Drawbacks ou remises des droits d'entrée.	
		par	liv.	sch.	d.	sch.	d.				s.	d.
Poix de Suède.	*Pitch Swedish.* . . .	C.	0	14	0	12	4 ½	im.			11	1 ½
Bœuf d'Irlande.	*Beef Irish.* . . .	T.	5	0	0							
Beurre de Corke.	*Butter rose Cork.* . .	C.	4	2	0							
Dit de Waterford.	— *Woterford.* . . .	C.	4	0	0	francs.					0	0
Dit de Dublin.	— *Dublin.*	C.	4	2	0							
Dit de Hollande.	— *Dutch.*	C.	3	2	0							
Porc d'Irlande.	*Pork Irich Mess.* . .	B.	2	10	0							
Pruneaux.	*Prunes.*	C.	1	10	0	12	5	im.			8	3
Mercure.	*Quicksilver.* . . .	tb.	0	3	10	0	8	im.			0	6
Raisins secs de Malaga. . . .	— *Malaga.*	C.	1	14	0	9	4	im.			9	0
Dits de Lexia.	— *Lexio.*	C.	1	16	0							
Dits do Smyrne noirs. . . .	— *Smy. block.* . . .	C.	2	4	0	12	0	im.			11	5
Dits rouges.	— *Red.*	C.	2	8	0							
Dits secs.	— *Sun.*	C.	2	16	0							
Dits fleuris.	— *Bloom..*	C.	3	10	0	20	2	im.			18	8
Dits muscats.	— *Muscotel.* . . .	C.	3	10	0							
Riz de la Caroline.	*Rice Corolino h. cons.*	C.	1	2	0	7	4	im.			7	4
Dit pour l'exportation. . . .	— *For exportotion.*	C.	0	15	0	0	0	im.			0	0
Dit des Indes Orientales. . .	— *East India.* . . .	C.	0	17	0	7	4	im.			7	4
Rhubarbe de Russie. . . .	*Rhubors Russio.* . .	lb.	0	16	0	1	6	im.			1	0
dite des Indes Orientales. . .	— *East Indio.* . . .	lb.	0	6	0							
Résine noire d'Amérique. . .	*Rosin Americon black*	C.	0	9	6	1	6	im.			1	4
Dite jaune.	— *Yellow.*	C.	0	11	0							
Dite anglaise noire.	— *British block.* . .	C.	0	14	0	0	0					
Dite anglaise jaune.	— *Yellow..*	C.	0	15	0	0	0					
Rum de la Jamaïque. . . .	*Rum Jamoïco.* . . .	G.	0	4	0	6	8	im.			0	5
Dit des îles sous le Vent. . .	— *Leeward islonds.* .	G.	0	3	0							
Sucre de Saturne.	*Saccarrum Soturni.* .	lb.	0	1	8	0	3	im.			0	2
Fleur de Carthame.	*Safflower..*	C.	7	0	0	9	4	ex.			0	0
Safran français.	*Saffron french.* . . .	lb.	1	12	0	2	6	im.			1	8
Dit Espagnol.	— *Spanisch.*	lb.	1	16	0							
Sagou.	*Sogo.*	C.	5	5	0	28	0	im.			18	8
Sel ammoniac.	*Sal ommoniac.* . . .	C.	8	0	0	2	4	ex.			0	0
Salpêtre des Indes brut. . .	*Sallpetre east In. rough.*	C.	0	0	0	0	3					
Dit anglois rafiné.	— *British refined..*	C.	0	0	0	0	0					
Salsepareille.	*Sarsaparilla..* . . .	lb.	0	2	6	0	8	im.			0	5 ½
Sassafras.	*Sassafras.*	C.	2	0	0	2	4	im.			1	7
Scammonnée d'Alep. . . .	*Scomony Aleppo.* . .	lb.	1	3	0	2	6	im.			1	8
Dite de Smyrne.	— *Smyrno.*	lb.	0	10	0							
Savon d'Alicante.	*Soop Alicont.* . . .	C.	6	0	0	44	0	im.			0	0
Dit jaune de *Londres.* . . .	— *Yellow London.* .	C.	3	16	0	0	0					
Dit marbré.	— *Mottled.*	C.	4	2	0	0	9					
Zinc.	*Spelter.*	C.	2	5	0	13	9	im.			13	6
Graine d'anis d'Alicante. . .	*Anniseeds Alicant.* .	C.	4	5	0	23	2	im.			21	8
Dites des détroits.	— *Streights.*	C.	3	18	0							
Graine de Carvi anglaise. .	*Seed Carraway english.*	C.	2	10	0	0	0				0	0
Dite étrangère.	— *Foreign.*	C.	1	18	0	5	0	im.			3	4
Dite de Cardamome. . . .	— *Cordemons.* . . .	lb.	0	8	6	0	9	im.			0	6
Dite de coriandre.	— *Corionder.* . . .	C.	0	12	0	4	5	im.			2	11
Dite de luzerne rouge étrangère.	— *Clover red foreign.* .	C.	0	15	0	2	9	im.			2	6
Dite de luzerne blanche. . .	— *White dito.* . . .	C.	1	5	0							
Dite de luzerne anglaise rouge.	— *Red english.* . . .	C.	1	5	0	0	0				0	0
Dite de luzerne angl. blanche.	— *White dito.* . . .	C.	2	0	0	0	0				0	0

NOMS DES MARCHANDISES.		Designat.	PRIX COURANS.			DROITS. import.			Drawbacks ou remises des droits d'entrée.	
		par	liv.	sch.	d.	sch.	d.		s.	d.
Millet.	*Millet.*	C.	0	12	0	4	5	im.	4	0
Trefle.	*Trefoil.*	C.	0	12	0	13	3	pq.	12	9
Graine de lin d'Amérique. .	*Linseed American.* .	Q.	0	0	0					
Dite de la Baltique.	— *Baltic.*	Q.	1	10	0	franches.			0	0
Dite de Russie.	— *Russia.*	Q.	1	8	0					
Dite de navet.	— *Rape.*	La.	26	0	0	13	3	pq.	12	9
Dite de moutarde blanche. .	— *Mustard white.* . .	B.	0	9	0	2	3	pc.	2	0
Dite brune.	— *Brown.*	B.	0	9	0					
Soie écrue de la Chine à 3 brins.	*Silk raw China 3 m. s.*	lb.	0	0	0					
Dite à six brins.	— *6 dito.*	lb.	0	28	0					
Dite du Bengale, petite. . .	— *Bengal sm. sk. sm.* .	lb.	0	15	0					
De Novi.	— *Novi.*	lb.	0	21	0					
De Fossombre grande. . . .	— *Fossombrone greot.*	lb.	0	40	0					
Dite de Pesaro, grande. . .	— *Pesaro, dito.* . .	lb.	0	32	0	3	6	im	Si elles sont importées en 6 sch. 11 den.; Irlande, 2 schelings 10 deniers; partout ailleurs, 2 schelings.	
Dite de Rooiagne, grande. .	— *Romagna, dito.* .	lb.	0	0	0					
Dite de Frioule, grande. . .	— *Friuli, dito.* . . .	lb.	0	23	0					
Dite de Piémont, petite. . .	— *Piedmont small.* .	lb.	0	22	0					
Dite blanche de Novi. . . .	— *White Novi.* . . .	lb.	0	26	0					
Dite de Milan, petite. . . .	— *Milan, small.* . .	lb.	0	22	0					
Organsin de Bergame, petite.	*Silk thrown Berg. dito.*	lb.	0	28	0					
Dit de Piémont, petit. . . .	— *Piedmont, dito.* .	lb.	0	32	0					
Dit de Vitzani, petit. . . .	— *Vitzani, dito.* . .	lb.	0	33	0	7	4	im	Si elles sont exportées en Irlande, 6 sch. 11 den.; partout ailleurs, 6 sch. 4 den.	
Dit de Modène, petit. . . .	— *Modeno, dito.* . .	lb.	0	28	0					
Dit de Milan, petit.	— *Milon, dito.* . .	lb.	0	29	0					
Peau de castor.	*Beover parche.* . . .	lb.	15	0	0					
Dite jeune.	— *Cub.*	lb.	15	9	16	0	1	im		
Dite casaque.	— *Coat.*	lb.	13	6	0	0				
Peau de dain.	— *Deer.*	Sk.	2	6	9	1	2	im		
Dite en poil.	— *Deer in the hoir.*	Sk.	8	0	12	3	2	im		
Peau d'élan.	— *Elk.*	Sk.	10	0	24	0	5	im		
Castor parchemin fin. . . .	*Beover parche. fine.*	lb.	14	0	16	0				
Dit inférieur.	— *Inferior.*	lb.	7	0	13	6				
Dit jeune.	— *Cub.*	lb.	11	6	14	6	8	½ ex	par peau.	
Dit en Casaque.	— *Coat.*	lb.	11	0	14	0				
Peau de chanvre brute de Mogador.	*Goat raw Mogodor.* .	D.	0	0	0					
Dite d'Allemagne.	— *Germon.*	D.	1	16	0	*free.*		im		
Dite de Lisbonne.	— *Lisbon.*		0	10	0					
Chevrau italien non préparé.	*Kid Italian undr.* . .		4	0	0					
Dit espagnol.	— *Spanish, dito.* . .		7	0	0	19	3	im.	6	3
Peaux d'agneaux italiens. . .	*Lamb Itolian, dito.* .		4	0	0					
Dite espagnoles.	— *Spanish, dito.* . .		6	0	0	2	9	im.	2	6
Veau marin du Sud.	*Seol south Seo.* . . .	Sk.	0	1	7					
Dit de Groenlande.	— *Greenland.* . . .	Sk.	0	4	6	0	6	im.	0	5
Sumack de Faro.	*Shumack Faro.* . . .	C.	1	6	0					
Dit de Sicile.	— *Sicily.*	C.	1	7	0					
Dit de Malaga.	— *Malaga.*	C.	1	4	0	1	5	im.	0	0
Dit d'Oporto.	— *Oporto.*	C.	0	16	0					
Dit d'Amérique.	— *American.*	C.	0	18	0					
Senné d'Alexandrie.	*Senno Alexandrio.* .	lb.	0	4	3	0	6	im.	0	4
Spermaceti raffiné.	*Spermaceti refined.*	lb.	0	2	0	0	0	im.	0	5 ½
Amidon anglais.	*Starch english.* . .	C.	3	4	0	0	0	im.	0	0
Sucre brut de Saint-Kitt. . .	*Sugar raw St.-Kitts.*	C.	0	81	0					
Dit de Montserrat.	— *Montserrat.* . . .	C.	0	81	0	17	6	im.	0	0

NOMS DES MARCHANDISES.		Dénomt.	PRIX COURANS. liv.	sch.	d.	DROITS. import. sch.	d.	export.	Drawbacks ou remises des droits d'entrée. s.	d.
Sucre de Saint-Vincent. . .	— *St-Vincents.* . . .	C.	0	80	0					
Dit de Nevis.	— *Nevis.*	C.	0	80	0					
Dit de la Jamaïque.	— *Jamoïca.*	C.	0	79	0					
Dit de Tortole.	— *Tortolo.*	C.	0	79	0					
Dit moscovade de la Grenade.	— *Gronado musc.* . .	C.	0	79	0					
Idem, terré.	— *Clay'd.*	C.	0	96	0					
Dit de la Dominique. . . .	— *Dominica.* . . .	C.	0	80	0					
Dit d'Antigoa.	— *Antigua.*	C.	0	80	0					
Dit de la Barbade.	— *Barbadoes.* . . .	C.	0	80	0	17	6	im.	•	•
Idem, blanc.	— *Dito white.* . . .	C.	0	94	0					
Dit de Tabago.	— *Tobago.*	C.	0	80	0					
Dit de la Martinique. . . .	— *Martinico.* . . .	C.	0	80	0					
Idem, terré.	— *Clay'd.*	C.	0	92	0					
Dit de Saint-Dominique. . .	— *St.-Domingo.* . .	C.	0	80	0					
Idem, terré.	— *Clay'd.*	C.	0	90	0					
Dit de Demerary.	— *Demerary.* . . .	C.	0	78	0					
Dit de la Trinité.	— *Trinidad.*	C.	0	78	0					
Dit de Surinam.	— *Surinom.*	C.	0	0	0					
Dit des Indes Orientales. . .	— *East Indio.* . . .	C.	0	77	0					
Sucre raffiné en masse. . .	*Sugar refd. Lumps.* .	C.	0	119	0					
Dit en pains.	— *Sing looves.* . . .	C.	0	125	0					
Dit en poudre.	— *Powder, dito.* . .	C.	0	131	0	0	0		0	•
Dit double.	— *Double, dito.* . .	lb.	0	137	0					
Dit gris.	— *Tips.*	C.	0	76	0					
Dit moyen.	— *Middles.*	C.	0	83	0					
Vert-de-gris.	*Verdigris.*	lb.	W	3	0	0	3	im.	0	0
Vermillon.	*Vermillion.*	lb.	0	5	0	0	7	im.	0	4 1/2
Vitriol romain.	*Vitriol roman.* . . .	lb.	0	0	7 1/2	0	2	im.	0	1 1/2
Suif de *Londres*.	*Tallow Lond. melt.* .	C.	0	56	0					
Dit blanc de Russie.	— *Russia candle white.*	C.	0	50	0					
Dit jaune.	— *Yellow.*	C.	0	54	0	francs.			0	•
Dit savon.	— *Soap.*	C.	0	51	0					
Dit brut gras.	— *Rough fat.*	St.	0	3	3					
Tamarins des Indes Occidentales.	*Tamarinds (west Ind.).*	C.	3	15	0	18	8	im.	1 1/4	0
Goudron d'Amérique. . .	*Tar American.* . . .	B.	1	14	0	0	11	im.	0	9 1/4
Dit d'Archangel.	— *Archangel.* . . .	B.	1	6	0	1	0 8/11	im.	0	11 7/11
Dit de Stockholm.	— *Stockolm.*	B.	1	11	0					
Thé houe.	*Tea Boheo.*	lb.	0	1	9					
Dit Congou.	— *Congou.*	lb.	0	3	4					
Dit Campoi.	— *Campoi.*	lb.	0	3	5					
Dit Souchong.	— *Souchong.* . . .	lb.	0	3	6					
Dit Peekoe.	— *Pekoe.*	lb.	0	5	0	•	0		0	•
Dit Singlo et Twankay. . .	— *Sinhlo et Twankoy.*	lb.	0	3	8					
Dit Hyson Skin.	— *Hyson skin.* . . .	lb.	0	3	9					
Dit Hyson.	— *Hyson.*	lb.	0	4	8					
Dents d'éléphant, 1, 2, 3.	*Teeth eleph. 1, 2, 3, to c.*	C.	36	0	0					
Dites 4, 5 et 6.	— *4, 5, and 6.* . . .	C.	22	0	0	26	5	im.	24	5
Dites scrivel, dernière qualité	— *Scrivel.*	C.	12	0	0					
Bois de chêne d'Amérique. .	*Woods Americ. oak.* .	L.	6	0	0					
Dit en planches.	— *In planks.*	L.	6	10	0					
En longues poutres.	— *In boards.*	Hf.	1	4	0	•	0		0	•
Pins à charpente.	*Pine timber.*	L.	3	15	0					

NOMS DES MARCHANDISES.		Désignat.	PRIX COURANT. liv.	sch.	d.	DROITS. import. sch.	s.	export.	Drawbacks ou remises des droits d'entrée. s.	d.
		par								
Pins en planches	*In Planks.*	H.	7	0	0	0	0			
Sapin de Riga.	*Riga fir.*	L.	4	2	0	10	0	im.	7	4
Sapin de Memel.	*Memel fir.*	L.	3	18	0					
Chênes des provinces de l'Est	*East coun. oak. pl.*	L.	6	0	0	19	10	im.	18	4
Sapin d'Archangel.	*Archangel deals.*	H.	15	0	0					
Dit de Pétersbourg.	— *Petersburg.*	H.	13	10	0	79	6	im.	77	
Dit de Dantz., de 40 p. 3 p	— *Dantz. 40 f. 3 inch.*	D.	1	5	0					
Douves d'Amérique.	*Staves Amer. pipe.*		24	0	0					
Dites pour Hogshead.	— *Hhd.*		20	0	0					
Dites pour barils.	— *Barrel.*		12	0	0					
Dites pour pipes de Quebec.	— *Quebec pipe.*		80	0	0	0	0			
Dites pour Hogshead.	— *Hhd.*		70	0	0					
Dites pour barils de Quebec.	— *Barrel.*		35	0	0					
Dites pour pipes de Hambourg et Stetin.	— *Hamb. et Stet. p.*	par 1200 l's.	100	0	0	150	0	im.	145	0
Dites pour Hogshead.	— *Hhd.*		65	0	0	100	0	im.	76	0
Dites pour barils.	— *Barrel.*		37	0	0	75	0	im.	72	0
Dites pour pipes de Dantzick.	— *Dantz. cro. pipe.*		100	0	0	150	0	im.	146	0
Etain en blocs.	*Tin in blocks.*	C.	4	19	6	53	0			
Dit en barres.	— *In bars.*	C.	5	2	0					
Dit grain en blocs.	— *Grain in blocks.*	C.	6	0	0	3	4	ex.	0	0
Tabac de Virginie.	*Tab. Virgin York riv.*	tb.	0	0	11					
De la rivière de James.	— *James riv.*	tb.	0	0	10					
De Rappahanock.	— *Rappahanock.*	tb.	0	0	10					
De Potowmack.	— *Potowmack.*	tb.	0	0	9					
De Stripsdleaf.	— *Stripidleaf.*	tb.	0	0	15					
De Géorgie.	— *Georgia.*	tb.	0	0	10					
De Caroline.	— *Carolina.*	tb.	0	0	10					
De Maryland jaune, beau.	— *Maryl. yelow fine.*	tb.	0	0	12					
Dit bonne couleur.	— *Good colours.*	tb.	0	0	11					
Dit moyen.	— *Middling.*	tb.	0	0	10					
Dit brun.	— *Brown.*	tb.	0	0	9					
Dit ordinaire.	— *Ordinary.*	tb.	0	0	9					
Ecailles de tortue.	*Tortoiseshell.*	tb.	1	0	0					
Térébenthine d'Amérique.	*Turpentine American.*	C.	0	18	0	2	3	im.	1	6
Cire d'abeilles d'Angleterre.	*Wox bees British.*	C.	9	10	0					
Dite d'Amérique.	— *American.*	C.	8	10	0					
Dite de Dantzick.	— *Dantzick.*	C.	8	10	0	31	7	im.	30	7
Dite de Barbarie.	— *Barbory.*	C.	8	0	0					
Dite de Guinée.	— *Guinea.*	C.	7	5	0					
Dite de Hambourg blanche.	— *Hamb. white.*	tb.	0	2	0	C. 62	4	im.	61	4
Fanons de baleine	*Whale fins Greenland.*	T.	80	0	0					
Dits des pêches méridionales.	— *South fishery.*	T.	70	0	0	0	0			
Vins rouges de Porto.	*Wines Red Port.*	P.	64	0	0					
Dits de Lisbonne.	— *Lisbon.*	P.	68	0	0					
Dits de Madère.	— *Moderia.*	P.	65	0	0					
Dits de Sherrès.	— *Sherry.*	Bt.	68	0	0	71	10			
Dits de Montagne.	— *Mountain.*	Bt.	63	0	0					
Dits de Vidonia.	— *Vidonia.*	P.	60	0	0					
Dit de Calcavella.	— *Calcavella.*	P.	74	0	0					
Dit clairet.	— *Claret.*	H.	50	0	0	107	5			
Bois de teinture du Brésil.	*Woods for dying Brazil*	T.	100	0	0	26	0	ex	0	0
Dit de bar.	— *Bar.*	T.	40	0	0	16	8	ex.	0	0
Dit Brasillette.	— *Brazilletto.*	T.	21	0	0	13	4	ex.	0	0

Droit de douane. Dit d'accise. Dit douane en 100 lb

importat. par tonn.

NOMS DES MARCHANDISES.		Désignat.	PRIX COURANT.			DROITS. import.		DROITS. export.	Drawbacks ou remises des droits d'entrée.	
		par	liv.	sch.	d.	sch.	s.		s.	d.
Bois de Camwood.	*Camwood.*	T.	68	0	1	rien dans des vais. anglais.				
Dit puant de la Jamaïque.	— *Fustick Jomaïco.*	T.	38	0	0	3	4	ex.	0	0
Dit de Tabago.	— *Tabogo.*	T.	39	0	0					
Dit de Campêche	— *Logwood Campy.*	T.	44	0	0					
Dit de Honduras, rapé.	— *Honds. chip'd.*	T.	39	0	0	23	4	ex.	0	0
Dit non rapé.	— *Unchip'd.*	T.	32	0	0					
Dit de la Jamaïque rapé.	— *Jamaïco chip'd.*	T.	38	0	0					
Dit de Nicaragua, large.	— *Nicoraguo large.*	T.	30	0	0					
Dit moyen.	— *Middling.*	T.	15	0	0	4	5	ex.	0	0
Dit petit.	— *Small.*	T.	12	0	0					
Sandale rouge.	*Sonders red.*	T.	0	0	0	15	0	ex.	0	0
Buis de Turquie.	*Box Turkey.*	T.	40	0	0	53	0	ex.	49	0
Dit d'Amérique.	— *American.*	T.	6	0	0					
Cèdre de la Caroline.	*Cedar Carolina.*	Ft.	0	0	9	0	0			
Dit d'Espagne.	— *Spanish.*	Ft.	0	1	2					
Bois d'ébène gris.	*Ebony green.*	T.	18	0	0	0	0			
Gayac.	*Lignum vitae Torto.*	T.	30	0	0	0	45	im.	40	0
Mahogany de la Jamaïque.	*Mahog. Jomaïco.*	Ft.	0	1	10	0	60		60	0
Dit de Honduras.	— *Honduras.*	Ft.	0	1	7	0	30	im.	30	p. to.
Dit d'Hispaniola.	— *Hisponiola.*	Ft.	0	2	2	0	60		60	0
Dit de la Providence.	— *Providence.*	Ft.	0	1	6	0	30	im.	30	0
Laine d'Angleterre.	*Coney english.*	lb.	0	12	0	0	1 ¼	ex.	0	0
Dite d'Irlande.	— *Irish.*	lb.	0	0	0					
Dite d'Espagne léonèse.	— *Spanish leoneso.*	lb.	0	4	6					
Dite de Ségovie.	— *Segovio.*	lb.	0	4	0					
Dite Soria.	— *Soria.*	lb.	0	3	9					
Dite de Séville.	— *Seville.*	lb.	0	2	4	francs de droits.				
Poil de chèvre d'Alepe.	*Goats Aleppo.*	lb.	0	0	0					
Dit de Smyrne.	— *Smyrno.*	lb.	0	5	0					
Dit de Vigogne.	— *Vigonio pale.*	lb.	0	5	0					
Dit de Vigogne rouge.	— *Red.*	lb.	0	0	0					

Foires. Il n'y a que deux foires par an à *Londres*, dont l'une au cœur de la ville, et la seconde dans un grand faubourg de l'autre côté de la Tamise. La première commence le 24 août jour de Saint-Barthelemi, et dont l'ouverture se fait, par le magistrat, à son de trompe. Sur ce qu'on a prétendu que c'était un abus, des quinze jours qu'elle durait, on l'a réduite à trois jours. L'autre foire qui se tient, comme on l'a dit, dans le faubourg, commence le lendemain que finit celle de la ville, et dure quinze jours. Il faut avouer que le commerce de ces deux foires est fort déchu, et n'est pas, à beaucoup près, aussi considérable qu'on avait lieu d'attendre dans une ville aussi grande que *Londres*. Mais, en récompense, il y a environ une vingtaine de marchés considérables qui se tiennent presque tous les jours, à la réserve des dimanches seulement : car pour des fêtes, les Anglais n'en connaissent point, si ce n'est peut-être deux ou trois, qui sont des fêtes plutôt politiques et de l'Etat, que religieuses. De ces vingt marchés il y en a douze pour la viande de boucherie et volaille ; mais le plus considérable de tous, c'est un très-grand marché au cœur de la ville, qu'on appèle *Leaden-Holl*, ou la *sole ou plomb*, comme sont les halles à Paris. C'est une espèce de foire perpétuelle. Il se tient tous les jours, et on y trouve presque de tout.

Le prodigieux transport qui se fait de provisions et de marchandises, par terre et par eau, emploie un nombre infini de rouliers et de voituriers, de matelots et de bateliers. Delà vient ce grand concours qu'il y a de charettes et chariots, de navires et de bateaux. Pour recevoir les marchandises qui y viennent par terre, on y compte jusqu'à 150 inns ou hôtelleries, qui sont autant de bureaux où on les charge, et d'où ils retournent à certains jours chargés de marchandises de Londres pour l'usage de toutes les provinces et pour leurs manufactures. Parmi ces hôtelleries on ne compte pas celles qui ne reçoivent que des carrosses, ni les autres qui tiennent seulement des chevaux en pension.

On appèle à *Londres bailliage*, un droit payable sur toutes les denrées et marchandises des étrangers ou denizens, c'est-à-dire, nés dans les domaines de la couronne de la Grande-Bretagne, mais fils d'étrangers nés hors de la domination de ladite couronne. Il a été accordé avec les droits de magasinage, d'emballage, de portage, au mayor, à la ville, et aux citoyens de *Londres*, par leur charta datée du 5 septembre, dans la 16e année du règne de *Charles II*, confirmée par la 20e règle des tarifs, et par l'acte de la seconde année de *Guillaume* et *Marie*.

Droit de bailliage.

	Bierre, le tonneau	0	sc.4	p.
	Canvas, les 100 aunes contenant 6 scores	0	2	
	Les draps, *voyez* draperie.			
	Le charbon, le chaldron	0	1	
	Cochenille, *voyez* drogues pour la teinture.			
Draperies de laine ou de worsted.	draps larges, la pièce	0	1	3/4
	kerseys de toutes sortes, la pièce	0	0	1/2
	perpétuanes, la pièce	0	0	1/4
	étoffes de laine ou worsted, la pièce simple	0	0	1/2
	idem, la pièce double	0	1	
Drogues pour la teinture.	cochenille, le quintal contenant 5 scores	1	0	
	indigo, le quintal contenant 5 scores	0	4	
	bois de toutes sortes pour la teinture, le quintal contenant 112 livres	0	1	
	Fourrures, *voyez* plus bas.			
	Futaines de fabriques anglaises, chacune de 15 yards	0	0	1/2
	Lin ou chanvre, le quintal de 112 liv.	0	1	
Epiceries.	les clous de girofle, le maïs, la muscade et la cannelle, le 100 de 5 scores	0	2	
	raisins, la pièce ou frail	0	0	1/2
	raisins, solis, le 100 pesant de 112 livres	0	1	
	Chanvre, *voyez* lin.			
	Indigo, *voyez* drogues pour la teinture.			
Fer.	le tonneau non-travaillé	0	6	
	travaillé, le 100 de 112 liv. pesant	0	1	
	Lamproies, le millier	0	0	1/2
	Plomb	0	6	
	Toiles, *voyez* canvas.			
	Pewter, *voyez* étain.			
	Safran, la livre	0	0	1/2
	Sel, le wey	0	2	
	Salpêtre, le quintal de 112 livres	0	1	
	Soie cruc ou torse, la liv. de 16 onces	0	sc. 0	p. 1/2
Peaux et fourrures.	peaux de castor, le 100 de 5 scores	1	6	
	—— de taisson, le 100 de 6 scores	0	6	
	—— de lapin noir, le 100 de 6 scores	0	2	
	—— de chat, la 100 de 5 scores	0	2	
	—— de veau, le 100 de 5 scores	0	2	
	—— de renard, le 100 de 5 scores	0	6	
	chafouins, le timber	0	1	
	merkins, le 100 de 6 scores	0	2	
	peaux de loutre, le 100 de 5 scores	0	6	
	—— de mouton ou d'agneau, le 100 de 6 scores	0	2	
	—— d'écureuil, le millier	0	1	
	Etoffes, *voyez* draperie.			
	Etain ou pewter, le 100 de 112 liv.	0	2	
	Cire, le 100 de 112 livres	0	2	
	Bois de toute espèce, le 100 de 112 livres	0	2	

Poids, mesures, monnaies.

Nous répéterons ici ce que nous avons dit au commencement de cet article, c'est à celui d'ANGLETERRE qu'il faut recourir pour les *poids*, *mesures*, *monnaies* usités à *Londres*, ainsi que pour les différens usages de commerce.

Nous allons seulement consigner ici l'état du change ordinaire, et quelques éclaircissemens sur la manière de tenir les écritures à *Londres*.

Change.

L a n a, a n s donne.	Reçoit par contre.	dans les villes ci-après.
1 liv. sterl.	p. 34 sch. 6 den. de gr. banco env.	à Altona.
1 dite.	p. 35 sol 2 d. d. gr. b. id.	à Amsterdam.
1 dite.	p. 35 sch. 8 den. d. gr. de ch. id.	à Anvers.
38 den. sterl. env.	p. 1 piastre de plata.	à Cadix, Madrid, etc.
100 liv. sterl.	p. 108 liv. Irland. p. o. m.	à Dublin.

Londres donne.	Reçoit par contre.	Dans les villes ci-après.
47 den. dits. . .	p. 1 piastre de 5 liv. ½ hors de banque.	à Gênes.
1 liv. sterl. .	p. 34 sch. 5 den. de gr. b.	à Hambourg.
70 den. sterl. env.	p. 1000 rées.	à Lisbonne.
49 dits . . id.	p. 1 piastre de 20 f d or.	à Livourne.
43 dits . . id.	p. 1 ducat royal.	à Naples.
30 dits . . id.	p. 1 écu de 3 liv. . . .	à Paris.
1 liv. sterl. .	p. 35 sch. 3 den. de gr. banco env.	à Rotterdam.
50 den. sterl. env.	p. 1 ducat de banque.	à Venise.

Les écritures y sont tenues en livres, sols ou schelings et deniers sterlings ou pences, dont 12 font le sol, et 20 s. la liv.

Les espèces qui y ont cours, ont leurs prix fixés en livres, sols et deniers sterlings.

L'or et l'argent, tant en barres qu'en espèces étrangères, se vend à l'once, et l'once de 22 karats or fin, vaut 3 liv. 17 sols 6 den. sterl. p. ou m.

L'or monnayé de Portugal, pareillement de 22 karats, vaut 3 liv. 18 sols 3 den. sterl. p. ou m.

L'argent de 11 ½ denier fin, vaut en barres 5 sols 7 deniers sterl. p. ou m. l'once, et en piastres d'Espagne vieilles 5 sols 5 ½ deniers sterlings; et les neuves 5 à 4 ½ den. sterl. p. ou m.

Les paiemens en banque se font, soit en argent comptant, soit en billets de banque payables au porteur, ou par rescriptions, ce qui veut dire, porter un objet d'un compte à l'autre, ou débiter l'un par l'autre.

L'usance y est de 30 jours de date pour les lettres de change d'Allemagne, de France, de Hollande et de Brabant, 60 jours de date pour celles d'Espagne et de Portugal, et 90 jours pour celles d'Italie.

Il y a trois jours de faveur ou de répit, mais non pas complètement; car il faut que le troisième jour les lettres de change soient ou payées ou protestées: et si ce jour-là est un dimanche, c'est le jour précédent qu'il faut que cela se fasse: celles à vue doivent s'acquitter à la présentation, ou être protestées pendant la jour.

LORRAINE, une des provinces de France, formant aujourd'hui le département de la Meurthe, des Vosges et de la Meuse.

Elle est située entre le nord-est un quart de nord et l'est nord-est de la France, sous le vingt-troisième degré cinquante minutes de longitude, et sous le quarante-neuvième degré dix minutes 15 secondes de latitude.

Son étendue est estimée de 1,424 lieues carrées qui se divisent en six parties différentes, savoir:

La *Lorraine*	714 lieues.
Le Messin.	154
Le Verdunois.	99
Le Toulois.	170
Le Luxembourg.	143
Le Barrois.	144
Total	1,424

On estime que le terrain de la *Lorraine* est à-peu-près ainsi employé:

Vignes, prairies et terres ensemencées.	950 lieues.
Bois de haute-futaie. . . .	16
Bois taillis.	48
Villes, bourgs, villages, chemins, terres vagues et incultes, rivières, étangs, etc.	410
Total.	1,424

Produit du territoire. On estime le produit général des terres et loyers d'habitations, de 150,122,415 francs, ainsi répartis:

En prairies, vignes et terres ensemencées, il y a neuf cent cinquante lieues carrées de terrain, fesant 4,554,383 arpens (on néglige les perches), lesquels estimés *ao* raison de 25 francs l'arpent, produisent annuellement, 113,859,575 francs.

En bois de haute-fusaie: il y a seize lieues carrées, fesant 25,021 arpens, dont la centième partie s'exploite tous les ans, ce qui fait 250 arpens, lesquels estimés en raison de 400 francs l'arpent, produisent annuellement. 300,000

En bois taillis, on estime qu'il y a quarante-huit lieues carrées, fesant 225,063, dont la vingtième partie s'exploite tous les ans, ce qui fait 11,253 arpens, lesquels estimés en raison de 80 francs l'arpent, font un produit annuel de. . . . 900,240

Les domaines, manoirs, maisons habités, calculés depuis 6 francs jusqu'à 2,500 francs, sont estimés d'un revenu annuel de. . 35,062,600

Total. . . . . 150,122,415 francs

de revenus ou produit annuel, sur lesquels les

propriétaires n'ont que ce qui reste après l'impôt et les charges territoriales payés.

Il résulte d'un état dressé, par ordre du duc *Léopold*, qu'en 1711 le territoire de la *Lorraine* était ainsi divisé, en raison de la culture.

Il y avait 1,245,197 *jours* ou *journaux* de terres labourables et cultivées, à 250 verges le journal ou arpent, qui est les deux cinquièmes de l'arpent des eaux et forêts de France, 292,986 journaux de friches, 8,449 de vignes, 509,502 de prés, 72,579 fauchées de pâquis ou communes, 1,383,130 arpens de bois.

Total, non compris la superficie des villes, villages, chemins, rivières, lacs et étangs, 3,511,843 journaux. Il y avait aussi 124,595 chevaux; 51,170 bœufs, 153,852 vaches, 345,768 brebis et moutons, 148,403 porcs.

Le nombre des laboureurs était de 21,819; celui des artisans, manœuvres, etc. 52,974. En tout 74,793 feux contribuables, sur lesquels on imposa, pour l'année 1712, 1,143,000 francs.

Population. La population de cette province peut être estimée de 800 individus par lieue carrée, dont la distribution peut être ainsi appréciée.

Industrie et population des villes, un sixième, ce qui donne 189,860 individus.

Agriculture et population des campagnes, cinq sixièmes, 949,334 individus.

D'où il résulte que la population de la *Lorraine* dans les limites que nous lui avons données ci-dessus peut aller à 1,139,200 individus.

Cette population est supérieure à celle que l'on donne communément à la *Lorraine*, mais cette différence naît de l'étendue de territoire que nous comprenons sous le nom de *Lorraine*.

En effet, d'après la division que nous avons indiquée plus haut, on voit que nous y comprenons ce qu'on appelait ci-devant les *généralités de Metz* et *de Nancy*, à l'exception de la ci-devant principauté de Sedan et de Raucour, et d'une petite portion de l'Alsace, comprises dans la généralité de Metz. La première, suivant M. *Neker*, contenait une population de 349,300 individus, à 680 par lieue carrée. La seconde une population de 834,600, à 934 habitans par lieue carrée.

On doit à M. *Durival*, l'aîné, une description de la *Lorraine* et du Barrois, imprimée à Nancy en 4 vol. in-4°., en 1778. C'est la meilleur état civil, militaire et statistique de cette province. L'auteur y a donné des détails assez instructifs sur les productions, l'industrie et les objets de commerce de chacun des bailliages qui composaient alors cette province. Mais cet ouvrage se ressent, comme tous ceux que l'on a faits sur la même matière, de la précipitation du défaut de renseignemens positifs et de connaissances suffisantes dans l'auteur, quoique le travail de M. *Durival* en suppose beaucoup, mais du moins propres que d'autres à ce genre d'études.

Ce qu'il dit de la population de la *Lorraine* et du Barrois se réduit à raporter les calculs de l'abbé *Expilly* (1). D'après ce dernier, les naissances de 1776 s'étant élevées, dans cette province, à 32,171, il en résulte que la population devait y être de 804,275, si on multiplie les naissances par 25. Il donne un peu plus des trois cinquièmes de ce nombre à la *Lorraine*, et un peu moins au Barrois.

Sol, productions. La *Lorraine* et les autres cantons que nous avons indiqués et qui forment aujourd'hui les départemens des Vosges et de la Meurthe, offrent un sol assez bon, fertile, mais inférieur partout à celui de l'Alsace.

Quand on dit que la *Lorraine* est un pays abondant en grains, en vins, en fruits et en bois, on attribue au tout ce qui ne se peut dire que de certaines parties prises séparement. Telle jouit de quelques-uns de ces avantages, qui est privée des autres. Le bois, par exemple, qui est une des productions des plus générales du pays, s'y trouve beaucoup moins commun qu'autrefois; les causes principales de cette diminution, sont la prodigieuse consommation qui s'en fait dans les salines, forges, verreries, fonderies, ainsi que le grand nombre de défrichemens faits pendant et depuis le règne du duc *Leopold*.

La *Lorraine* n'est point un pays uni ni ouvert: il y a partout des côteaux et des montagnes, dont les principales sont celles des Vosges. Ces montagnes qui s'étendent depuis l'Alsace jusqu'aux confins de la Champagne, et occupent une partie considérable du pays, ne sont point abondantes en grains, mais elles le sont en bois de toute espèce, et en pâturages où l'on nourrit quantité de bestiaux. Tout le pays, au reste, est bien peuplé de gibier, et les rivières, ainsi que les étangs abondent en poissons.

Les productions principales de la *Lorraine*, et qui forment le fond de son commerce et sa richesse sont les grains, vins, fourrages de toutes espèces, chanvres, lins, bois, bestiaux, moutons, laines, sels, marbres, etc.

Les bleds y croissent, et s'y recueillent en abondance; mais il y a peu de débouchés pour ces grains, à moins que, dans les tems de guerre, les

(1) Nous avons déjà eu occasion de parler de l'abbé *Expilly* dans cet ouvrage. La Géographie lui doit de la reconnaissance. C'était un homme actif et laborieux. Son *Dictionnaire géographique de la France et des Gaules* a été pillé par une foule d'écrivains sans le citer. C'est un bon ouvrage. Mais l'auteur s'en raporte trop, sur des articles importans, aux calculs hypothétiques des économistes; on y rencontre aussi quelquefois des déclamations puériles contre l'administration; c'était alors la manie des beaux esprits politiques et des gens du monde qui les singent.

munitionnaires français ne s'en pourvoient, pour remplir leurs magasins.

Les bois s'abattent dans les montagnes des Vosges, et dans quelques cantons du plat pays. On les y scie et débite en planches, qu'on conduit à Nancy et Verdun par la Meuse, après en avoir composé des trains qu'on fait voguer sur l'eau. Ces trains, en langage du pays, s'appèlent *voiles*, et les conducteurs, *voileurs*. Il s'en coupe aussi de propres aux constructions navales.

C'est aussi aux marchands de Metz, Nancy, Bâle, Strasbourg, que se vendent une partie des bestiaux engraissés dans les montagnes et dans les pâturages de la *Lorraine*; mais le plus grand débit s'en fait dans les foires des Vosges, aux Allemands et aux Suisses, qui y viennent acheter des bœufs, des vaches, et de jeunes taureaux.

Il se fait aussi un grand commerce des laines de *Lorraine* où la récolte en est abondante, à cause de la grande quantité de brebis et de moutons qui s'y nourrissent. La meilleure partie de ces laines s'envoie à Liège et en Champagne.

Les pelleteries, des bêtes fauves, qu'on prend dans les montagnes et la forêt des Vosges, se débitent à Strasbourg, à Bâle, à Metz et à Nancy d'où elles sont envoyées plus loin.

Mines. Les mines de fer sont dans les montagnes des Vosges; il y en a aussi en plusieurs endroits du plat pays; elles sont abondantes, et entretiennent un grand nombre de forges. Le fer qui s'y fabrique a son débit dans le pays et dans quelques états voisins.

Il y a en *Lorraine* deux mines d'argent, l'une à Sainte-Marine-aux-Mines, et l'autre au village de la Croix, qui étaient, à ce qu'on dit, encore ouvertes en 1670, lorsque le duc *Charles* quitta ses états; mais depuis ce tems il n'en a plus été mention.

Les mines d'alun ne se trouvent que dans le Voyvre, du côté de Longwi, mais peu utiles aux Lorrains, qui ne s'occupent ni de le tirer, ni de l'apprêter.

Le salpêtre n'y a point de mines; il se ramasse comme ailleurs par les entrepreneurs des poudres à canon, le long des vieilles maisons ou autres édifices antiques.

On trouve une carrière de marbre de différentes couleurs, aux environs du village de Chipal, dans les environs de Saint-Dié.

Les montagnes du ci-devant bailliage de Schaonbourg, produisaient autrefois différentes espèces de pierres précieuses, telles que des grenats de toutes couleurs, des calcédoines très-grosses et du jaspe; mais aujourd'hui on n'y en trouve plus, soit que les mines aient été épuisées, soit qu'on ait négligé de les travailler. On trouve encore dans ces montagnes de l'agathe, de l'ocre et du jais.

Les salines de Lorraine sont considérables, soit par le nombre, soit pour le produit du sel, qui serait encore plus grand, si la fabrique en était établie dans toutes celles qui s'y trouvent.

Les principales sont Rosières, Château-Salins, Dieuze et Moyenvic. Il y en a plusieurs autres aux environs de la rivière de Scille et de la Sarre, comme Marsal, Saloné, Surable, la Surée et Salle; mais il n'y a guères que ces premières qui s'exploitent.

La saline de Rosières rend cinq à six livres de sel pour cent livres d'eau, celle de Dieuze douze à treize pour cent, et celle de Château-Salins quatorze à quinze.

Rozières fournit par an six mille muids de sel, Dieuze huit mille, et Château-Salins seulement cinq mille cinq cents; le muid composé de seize vaxels, et le vaxel pesant trente-quatre à trente-cinq livres; ce qui revient environ à cinq cents soixante livres.

Ce qui est cause qu'on laisse tant d'autres salines de Lorraine inutiles, c'est le peu de débit qu'on en aurait: cependant l'excédent de ce qui s'en consomme dans le pays, se vend assez bien dans l'Alsace, dans le Palatinat, à Trèves, à Mayence, à Worms, et dans quelques autres villes situées en deçà du Rhin. *Voyez* FRANCE, *sel.*

Industrie. Outre la fabrique des eaux-de-vie, vinaigres, bierres, huiles de lin, de chanvre, de navette, dont il se fait une assez grande quantité en *Lorraine*, l'industrie consiste encore en manufactures de toiles, chapellerie, bonneterie, draperie, tannerie, papeterie, fayence, porcelaine, fer blanc, tole, coutellerie, fer en barre, etc.

Les fabriques de toiles emploient le lin et le chanvre; elles font des toiles en blanc et en écru. Voici à-peu-près les prix et qualités des diverses espèces de toiles.

Toile de lin. La livre de lin, coûte.	1 l. 16 s.
Pour la filature.	1 10
La nécessité de lessiver les fils pour faire une belle et bonne toile, occasionne, tant en frais que déchets, un tiers, ci.	1 2
La livre produit six aunes de *Lorraine* d'une toile bien lissée, les six aunes de *Lorraine* font trois aunes un sixième de Paris; la façon coûte 8 sols, et pour les six aunes, ci. .	2 8
Blanchissage à 2 sols par aune font.	12
	7 l. 8 s.

Les six aunes de *Lorraine* produi-

sant trois aunes un sixième de Paris ; c'est à 43 sols l'aune.

Toile de lin, qualité inférieure, coûte	2 l.	1 s.
Idem, plus inférieure, coûte.	1	16
Idem, plus inférieure, coûte..	1	14
Toile de chanvre, coûte.	1	14
Idem, coûte.	1	13
	8 l.	18 s.

Detail du linge damassé.

Deux livres de fil de chanvre pour achat, coûte.	2 l.	
Pour filature	2	
Façon pour cinq aunes de *Lorraine*, à 12 sols, ci	3	
Blanchissage		10
Déchet	1	
	8 l.	10 s.

Les cinq aunes de *Lorraine* font deux aunes et demie et un huitième de Paris ; l'aune de Paris à 3 l. 10 sols.

Linge damassé.

Toile de lin. Deux livres de lin coûte.	2 l.	8 s.
Filature.	2	8
Déchet.	1	4
Façon de six aunes de *Lorraine* produites par deux livres de lin, et blanchissage.	4	16
	10 l.	16 s.

Les six aunes de *Lorraine* font trois aunes un sixième de Paris, à 3 l. 9 sols l'aune.

La fabrique des dentelles de fil est bien peu considérable aujourd'hui. Elle l'a été davantage autrefois. Mirecourt, Verelize, Neufchâteau, et quelques villages des dépendances de ces villes, sont les lieux où il s'en fait le plus ; et ce travail occupe un grand nombre de femmes ou filles. Ces dentelles, à la vérité, sont grossières, mais étant bonnes pour l'Espagne, le débit en est assez grand ; et on y en a fait autrefois des envois de plusieurs milliers de pièces.

Quant aux manufactures d'étoffes de laine, elles consistent en molletons, ratines, serges, tapisseries, étoffes de fil et de laine, et autres grosses draperies.

La plus considérable est celle qui est établie à Nancy. *Voyez* NANCY.

Ouvrages en métaux. Les forges et les mines de cette province y ont donné lieu depuis long tems à s'occuper des travaux en fer, fonte, fer-blanc, etc.

C'est en 1733 que fut établie la forge et manufacture de fer blanc, qui se trouve sur la rive gauche du Coné, à demi-lieue de Bain ; différens privilèges lui furent accordés. Cette importante manufacture a eu le plus grand succès et soutient sa réputation.

Les verreries sont établies dans les bois d'Arnay, dans ceux de Saint-Michel, et au village de Tavoy, à trois lieues de Nancy. C'est des verreries de *Lorraine* que vient l'invention de faire ce verre plat assez épais et sans boudine, dont on se sert au lieu de glaces, aux chaises de poste et aux carrosses de peu de conséquence, et que de sa première origine, on appèle en France, *verre de Lorraine*, quoique tout celui qui s'emploie à Paris, se fasse dans les verreries de Normandie.

Commerce. Les montagnes des Vosges fournissent les *Trois-Evêchés* de bestiaux, de beurres, de fromages, de pelleteries, et de quantité de bois de sciage et de charpente. Ces bois, parmi lesquels il y en a plusieurs qui sont propres pour les constructions navales, descendent par la Meuse, sur laquelle on en forme des trains, qu'on nomme *voiles*, et les mariniers qui les conduisent, *voileurs*.

Les toiles de ménage, les toiles d'étoupes, les treillis, les bas et les bonnets de laine au tricot, les chapeaux façon de Caudebec, la corderie, la fabrique des clous et celle du papier, sont encore des objets de commerce ; mais celui qui s'en fait au-dehors est de peu de conséquence.

Le plus important consiste dans les salines, dans les mines de fer, d'alun et de salpêtre ; dans les bois, les bestiaux, les laines, les huiles de navette, la cire, le miel, les vins du Barrois, les eaux-de-vie de Pont-à-Mousson ; les pelleteries et le verre, comme nous venons de l'expliquer.

Poids, mesures. La livre de *Lorraine* est de 16 onces poids de marc comme en France. L'once se divise en huit gros, le gros en trois deniers, le denier en 24 grains.

Le pied de *Lorraine* qui se divise en dix pouces, le pouce en dix lignes, la ligne en dix points, a dix pouces six lignes neuf points du pied français.

La toise de *Lorraine* a huit pieds neuf pouces sept lignes six points de France.

Depuis longtems on se sert aussi de la toise de six pieds de roi, dans les travaux des ponts et chaussées, ainsi que dans les bâtimens publics, et même dans l'usage ordinaire.

L'aune de *Lorraine* a un pied onze pouces sept lignes six points du pied français, c'est-à-dire un peu plus de 23 pouces 7 lignes. Telle est l'estimation donnée par quelques auteurs.

D'autres lui donnent près d'un demi-pouce de moins. Suivant ceux-ci, une aune et sept huitièmes de *Lorraine* font l'aune de Paris ; ainsi l'aune de *Lorraine* doit être de 22 pouces 11 li-

gres un cinquième de roi. Les marchands se servent assez ordinairement de l'aune de Paris. L'aune de *Lorraine* est fort en usage parmi le peuple dans le commerce des toiles. L'aune de Bar est de 24 pouces de roi.

Les mesures des terres, des grains et des liqueurs, diffèrent dans la *Lorraine* et le Barrois, et quelquefois de canton à autre. Par exemple, à Nancy, la mesure des grains est le rezal: celui de froment pèse environ 180 livres, celui d'avoine fait quatorze boisseaux de la mesure de Paris. Il se divise en quatre bichets, chacun de douze pots, le pot en deux pintes, chacune de deux chopines, la chopine en deux septiers, chacun de trois verres.

Le froment, le méteil, le seigle, les pois secs, haricots, lentilles, se mesurent ras. L'orge, l'avoine, les petites fèves, le millet et la navette, se mesurent comble.

La mesure de vin contient dix-huit pots de quatre chopines chacun: une chopine et demie de cette mesure fait la bouteille de Paris.

La grande mesure de vin la plus usitée en *Lorraine*, est le virli ou muid. Il contient sept mesures, et la mesure dix-huit pots. Le virli fait environ 315 bouteilles mesure de Paris.

La queue de *Lorraine* est composée de deux pièces; chaque pièce doit contenir 84 pots qui reviennent à deux-cent vingt bouteilles de Paris.

Il y a encore une autre mesure appelée la *hotte*, en usage dans plusieurs endroits de la *Lorraine*; elle contient environ seize pots de la mesure ordinaire.

L'arpent de la *Lorraine* contient 250 toises de dix pieds de *Lorraine* la toise, c'est-à-dire, 25 toises de longueur sur 10 de largeur.

L'arpent de France contient 100 perches carrées, de 22 pieds la perche.

Le raport de la mesure de France à celle de *Lorraine* est telle qu'un arpent de France de 100 perches carrées égale 623 verges trois pieds sept pouces, mesure de *Lorraine*, qui sont deux arpens et demi, moins une verge, 6 pieds trois pouces.

La corde est la mesure ordinaire du bois; elle doit avoir huit pieds de *Lorraine* de largeur sur quatre de hauteur, et la buche quatre pieds de longueur. Celle des bois destinés aux salines, a quatre pieds et demi, et celle des bois d'affouages des communautés doit avoir six pieds de longueur.

Monnaies. Les monnaies de France ont toutes cours en *Lorraine*. Mais comme cette province a été longtems sous le règne d'un prince particulier, dont le dernier a été le roi de Pologne, beau-père de *Louis XV*, nous ferons connaître en quoi consistaient les monnaies de cette province dont on se sert encore quelquefois dans une partie de cette province. Voici comme s'exprime, sur cette matière, l'abbé *Expilly* à l'article LORRAINE.

« On compte en *Lorraine* et dans le Barrois, par livres, sous et deniers. 31 livres de *Lorraine* ne font que 24 livres cours de France. Il y a aussi le franc Barrois qui se divise en 12 gros, le gros en 4 blancs, le blanc en 4 deniers barrois. 7 francs barrois font exactement 3 livres de *Lorraine*; ainsi le franc est de 8 sols 6 deniers et 6 septièmes de deniers de *Lorraine*. Cette monnaie, purement fictive, puisqu'il n'y a réellement dans le commerce ni francs, ni gros, ni blanc, ni deniers barrois, jète d'autant plus d'embarras dans les finances, qu'elle a peu de raport avec la livre de *Lorraine*, et point du tout avec celle de France, ce qui multiplie les fractions, et rend les comptes difficiles.

« Les espèces qui ont le plus de cours dans les deux provinces, sont: le louis d'or, l'écu neuf et ses élémens. On n'y trouve presque plus de monnaie des deux, excepté les pièces de neuf sous trois deniers appelées *maçons*, des pièces de deux sols, peu de sous et de liards. Ces espèces n'ayant point de valeur en France, reviennent continuellement dans les recettes. L'écu neuf fixé à 7 livres 4 sols 4 deniers seulement par arrêt du 30 mai 1726, est monté insensiblement jusqu'à 7 livres 15 sols, d'abord dans le commerce, ensuite dans les recettes du prince: à Bitche et dans quelques autres lieux frontières, il est à 8 livres dans le commerce; mais, par une bizarrerie de l'usage, quand on en donne en pièces de deux sols de France, un écu de 6 livres, celui qui le reçoit ainsi, ne trouve que 7 livres 10 sols de *Lorraine*, au lieu de 7 livres 15 sols, parce que la pièce de deux sols de France se prend pour deux sols six deniers de *Lorraine*: et si, dans le comté de Bitche, on fait un paiement en pièces de deux sols de *Lorraine*, au lieu de le faire en écus neufs, on ne trouve plus que 7 livres 15 sols de *Lorraine*, au lieu de 8 livres ».

Il est inutile d'ajouter que cet ordre de chose n'existe plus ou presque plus; ainsi nous bornerons à ce détail ce qui concerne les monnaies de la ci-devant province de *Lorraine*. *Voyez* NANCY.

LOT (*département du*). Il est formé d'une partie de la Guyenne que l'on appèle *Quercy*. Cahors en est le chef-lieu, c'est une ville d'à-peu-près 12,000 ames.

Le département du *Lot* a 362 lieues carrées, ou 1,807,000 arpens. Sa population est de 256,257 individus, suivant le tableau du bureau du cadastre; et suivant d'autres, de 387,019.

A Cahors le *Lot* commence à être navigable, et il transporte les vins rouges de ce territoire qui sont estimés. Ce territoire donne encore de bonnes truffes et d'excellent gibier. Il y a des fabriques de ratines et de draps fins de diverses qualités.

Le département produit du bled, du vin, des fruits, parmi lesquels on distingue les pruneaux; on

on y fait de l'eau-de-vie et de l'huile de noix. *Voyez* CAHORS, QUERCY, GUYENNE.

LOT-ET-GARONNE. (*département de*) Il est formé d'une partie de la Guyenne, et surtout de l'Agénuis. Agen en est le chef-lieu; c'est une ville d'a-peu près 10,000 individus.

Le département de *Lot-et-Garonne* a 282 lieues carrées, ou a-peu-près 1,426,000 arpens. Sa population est estimée de 339,921 habitans.

Ses productions sont à-peu-près les mêmes que celles du département du Lot, c'est-à dire du bled, du vin, du chanvre, des fruits, surtout des prunes. On y élève des bestiaux; on y fabrique de l'eau-de-vie.

Agen est une ville distinguée par son industrie et son commerce. Elle est dans un pays fertile, sur la rive droite de la Garonne. On recueille sur son territoire beaucoup de chanvre, des bleds, des vins; on y élève des bestiaux.

Ces divers objets forment une bonne branche de commerce. Les prunes surtout sont recherchées à cause de leur vertu antiscorbutique. Les Hollandais en enlèvent une grande partie. Les grains convertis en farines s'enlèvent pour les îles françaises. Les Hollandais achètent aussi beaucoup de vin; le reste sert à faire de l'eau-de-vie.

L'industrie d'Agen consiste en manufactures de serges et de razes, de toiles à voiles, d'indiennes, de molletons et couvertures de coton, fabrique d'amidon et de chandelle, moulins à foulon, teinture, tannerie et chaudronnerie.

Les serges et razes sont des étoffes de laine croisées: elles ont près d'une demi aune de large. Quoique cet article ait éprouvé quelque diminution depuis l'introduction des étoffes anglaises en France, il forme néanmoins une branche de commerce considérable.

Il y a 100 métiers battans pour les toiles à voiles dans cette manufacture, qui, pendant la dernière guerre, en fesait battre jusqu'a 400 pour le service de la marine.

Il y en a trois manufactures d'indiennes qui sont en pleine activité: la consommation s'en fait principalement dans le Languedoc, le Béarn, la Saintonge et le Poitou: Bordeaux en tire aussi beaucoup pour ses expéditions dans nos colonies et a la cote de Guinée.

La fabrique de molletons et couvertures de coton, établie depuis 1783, est due à M. *F. Daribau*, aîné, par les soins et l'activité duquel elle a acquis toute la perfection dont elle était susceptible. Les objets qui en sortent sont avantageusement connus, et s'exportent dans toute la France. L'emploi qu'on y fait du coton des colonies avec celui du Levant, donne aux molletons et couvertures qu'on y fabrique, un moëlleux et une douceur que n'ont point ceux dans la fabrication desquels il n'entre que du coton du Levant.

Outre les molletons et couvertures de coton, on fabrique aussi, dans cette manufacture, des toiles de coton et fil, en trois quarts de large, à l'imitation des nègrepelisses, nommées *cotonnades*, et de plus, d'autres cotonnades de même largeur, rayées, et à carreaux bleus et blancs, dont la chaîne est en fil et la trame en coton.

On y réussit dans la teinture, sortout dans l'écarlate et le cramoisi: aussi beaucoup de fabricans envoient leurs étoffes à Agen pour y recevoir la teinture, notamment ceux de Cadis, de Montauban, pour ces deux couleurs seulement.

Outre les moulins à foulon qui sont répandus sur les petites rivières dans les environs, on en a établi trois en face de la ville, sur bateaux, sur la Garonne, dont les eaux sont très-propres à donner de la qualité et de la blancheur aux étoffes qu'on y fait fouler.

On y fabrique do l'amidon d'une très-belle qualité: la consommation s'en fait dans presque toute la France; Bordeaux, surtout, en fait des enlèvemens considérables pour nos colonies.

Il y a plusieurs tanneries dont les cuirs se répandent dans les provinces circonvoisines.

Il y a plusieurs chaudronniers qui font un commerce assez étendu. Ils tirent les chaudrons et autres pièces brutes de Villefranche, de Ruuergue.

On se sert à Agen du poids de marc et de l'aune de Paris; on se sert cependant aussi de la canne, qui forme une aune et demie de Paris.

Les grains et les farines se vendent au sac ou au boisseau; ces mesures équivalent à-peu-près à cinq huitièmes du septier du Paris. Elles varient beaucoup dans le reste de l'Agénois.

Les vins et les eaux-de-vie se vendent par barriques qui contiennent 100 pots, et qui donnent a-peu-près 240 pintes de Paris.

Nous observerons, avant de finir cet article, qu'on voit dans l'Agénois beaucoup de tanneries, quelques fonderies, plusieurs martinets, des manufactures de fayence et des papeteries.

LOTHIANE ou *Lothian*, province d'Ecosse où se trouvent les comtés suivans:

1°. Le comté d'Edimbourg. Il est borné au nord par le golfe d'Edimbourg; au sud par les provinces de Lanerk, de Péebles et de Selkirk; à l'est par le comté de Haddingtown; et à l'ouest par celui de Linlithgow. Il a 24 milles de longueur sur 14 de largeur. La terre y est fertile en bled, en fruits et en pâturages.

Edimbourg est la capitale de ce comté et de toute l'Ecosse. Cette ville est située dans un pays fertile, plus avantageusement pour les comme-

dités de la vie que pour le commerce. Elle est à un mille de Leith qui lui sert de port ; elle a 4 milles d'étendue, et elle est aussi peuplée qu'aucune ville de l'Europe, à proportion de sa grandeur. Les marchés, dont la plupart se tiennent dans des endroits fermés de murs, y fournissent abondamment toutes les choses nécessaires à la vie.

On fabrique à Edimbourg des ras de Châlons et des étamines (*tartans or plaids*), qui passent pour les meilleurs de la Grande-Bretagne. *Voyez* EDIMBOURG.

Il y a une mine de charbon de terre à 4 milles d'Edimbourg, dont le puits principal n'est qu'à 40 ou 50 toises du bord de la mer, et la surface à 3 toises du niveau de la haute marée. On a pratiqué une galerie qui écoule les eaux de la mine à ce niveau ; on les élève à la hauteur nécessaire pour cet écoulement, par le moyen d'une machine à feu.

Le charbon de cette mine se vend pour la consommation du pays 18 pences les cinq quintaux pris à l'embouchure du puits. Chaque quintal est de 112 livres poids d'Angleterre.

2°. Le comté de Haddingtown. Il est borné au nord et à l'est par la mer ; au sud par la province de Mers ; et à l'ouest par celle d'Edimbourg. Elle a 19 milles de longueur sur 16 de largeur. La terre y est fertile en bled, en légumes et en pâturages. Elle contient aussi beaucoup de charbon ; de pierres à chaux et des forêts considérables.

Il y a dans cette province plusieurs salines où il se fait du sel très-blanc, plusieurs ports très-commodes, et quelques villes adonnées à la pêche. Celle du hareng surtout y est considérable.

Ses principaux lieux sont Haddingtown (cap), Lovenesse, Preston-Pans, Dumbar et l'Ile-Basse.

3°. Le comté de Linlithgow. Il est borné au nord par le golfe d'Edimbourg ; au sud par la province de Lauerk ; à l'est par celle d'Edimbourg ; et à l'ouest par celle de Sterling. Elle a 15 milles de longueur sur 8 de largeur. La terre y est fertile en bled, en fruits, en légumes et en pâturages. Le gibier y abonde aussi bien que le poisson. On y trouve aussi beaucoup de charbon, de pierres à chaux et de sel blanc.

Ses principaux lieux sont Linlithgow (cap) et Queens Perry.

Queens-Parry est un gros bourg d'Ecosse au comté de Linlithgow, avec un bon port sur le golfe d'Edimbourg.

Il est situé à la pointe de la baie Sainte Marguerite ; c'est le passage commun de la *Lothiane*, au comté de Fife. Il est d'environ deux milles, et peut se faire en tout tems pendant la marée. C'est la route la plus sûre pour aller de toutes les parties du nord à Edimbourg.

LOUDUN, ville de France en Poitou, au département de la Vienne, à 12 lieues nord ouest de Poitiers, 69 sud-ouest de Paris. Long. 17. 42. lat. 47. 2.

Les productions du territoire de *Loudun* consistent en grains, vins blancs, eaux-de-vie, chanvres, lins, huile de noix, chénevis, cire, miel, plumes, prunes de Sainte-Catherine, fruits de diverses espèces.

L'industrie consiste en fabriques de serges et d'étamines, de dentelles et de draps ; tanneries.

Le commerce des grains est considérable, ainsi que des farines ; les grains se transportent sur les rivières de Loire, de Vienne et du Toit, dont cette ville n'est éloignée que de 4 à 5 lieues.

Vins blancs. Ils sont de bonne qualité : la majeure partie passe à Paris et à Orléans ; le surplus se consomme, en nature, sur les lieux, ou se distille en eau-de-vie qui est fort estimée. On fait passer sur les rivières dont on vient de parler, ceux qui s'exportent.

Les dentelles qui se fabriquent à *Loudun*, sont connues sous le nom de *mignonettes* ; on y fait aussi des dentelles à poignets de chemises, à béguins, et des picots de toutes espèces, depuis 1 sol 6 deniers l'aune, jusqu'à 40 sols : la pièce porte 12 aunes. Elles forment l'occupation du peuple, depuis le bas-âge.

Poids et mesures. Les grains se vendent à la fourniture, qui contient 21 septiers de 12 boisseaux chacun, du poids de 17 à 18 livres.

Les vins se vendent par pipes de 58 à 60 veltes : les pipes se divisent, pour la facilité du commerce, en deux barriques de 29 à 30 veltes chacune.

La facilité du transport des marchandises n'a pas peu contribué à rendre cette ville commerçante. On les charge sur la Loire, dans des bateaux, à raison de 6 à 7 livres le millier pesant, pour Nantes, et à raison de 10 à 12 pour Orléans.

LOUHANS, ville de la Bresse Chalonaise, en Bourgogne, au département de la Saône.

Il y a d'assez bonnes manufactures d'étoffes et de toiles, et un dépôt établi pour les marchandises que l'on fait passer de Lyon en Suisse, en Allemagne et autres pays étrangers pendant les quatre foires de Lyon. Le pays des environs est uni et fort abondant en grains.

La mesure de froment pèse 45 livres, de seigle 42, d'orge 35, d'avoine 40.

LOUIS (*île Saint-*), au royaume d'Hoval, sur la côte du Sénégal. On l'appèle aussi *île du Sénégal*. Elle est à cinq lieues de Byeurt, et se trouve située au milieu de la rivière du Sénégal. Elle n'a qu'une lieue de circuit. La compagnie de France y avait des magasins, un commandant et des facteurs. C'est-là que les Nègres apportent aux Fran-

çais des cuirs, de l'ivoire, des esclaves, et quelquefois de l'ambre gris. La gomme arabique leur vient des Maures. Les échanges pour ces richesses sont de la toile, du coton, du cuivre, de l'étain, de l'eau-de-vie et des grains de verre. Le profit est ordinairement de 800 pour 100. Les cuirs, l'ivoire et les gommes passent en France. Les esclaves sont transportés en Amérique. Un bon esclave ne s'achète que 8 francs, et se vend plus de cent écus. Quelquefois on obtient un esclave excellent pour quatre ou cinq cartes d'eau-de-vie. *Voyez* AFRIQUE, SÉNÉGAL.

LOUISBOURG, ville et port de l'Isle-Royale ou du cap Breton, dans le nord de l'Amérique.

C'est le principal port et la seule ville de l'île, située sous le quarante-unième degré de latitude, et à soixante-deux degrés un quart de longitude, en sorte que son méridien est à l'occident de celui de Paris, de 4 heures 9 minutes, suivant les observations que fit, par ordre de la cour de France, M. *Chaber*, enseigne de vaisseaux, en 1750 et 1751.

L'hiver est fort mauvais à *Louisbourg*. Les coups de vents y sont fréquens, surtout de la partie du sud. Le ciel est souvent obscurci par les nuages: les brumes ou brouillards, trop fréquens, surtout en été, sont fort nuisibles aux navigateurs et par les pluies et les neiges. La gelée ne cesse point depuis Noël, et ne forme qu'un corps dur de la terre et des eaux, qui la [illegible] pénètre, et la neige ne fond plus au [illegible] propre à la conserver. Toute espèce de [illegible] disparaît alors, et la ville ne présente qu'un tableau de tristesse bien différent du spectacle que le concours des navigateurs y procure pendant l'été. L'air n'y est cependant pas mal sain, quoique l'hiver y soit fort long. On n'y distingue pour ainsi dire que deux saisons, l'hiver et l'automne; et dans l'intérieur des terres l'on en distingue trois: l'été, l'automne et l'hiver.

La surface de presque tout ce pays a très-peu de solidité, et est fort incommode. Ce n'est partout qu'une mousse légère et de l'eau. La grande humidité du terrain s'élève presque continuellement en vapeurs.

Ce ne fut qu'en 1720 qu'on commença de fortifier *Louisbourg*. Cette ville est bâtie sur une langue de terre qui s'avance dans la mer au sud-est de l'île. Elle est de figure oblongue et a environ une demi lieue de tour. Ses rues sont assez larges et régulières. Il y a une belle parade près le principal fort ou citadelle.

Cette ville, ainsi que les autres dépendances de l'Acadie, de Terres-Neuves, etc., appartiennent aux Anglais, en vertu des traités de 1713 1763 et 1783.

LOUISBOURG, ville du duché de Wurtemberg. Il y a une maison de force où l'on fabrique de bon drap. Cette ville a aussi des manufactures de toiles damassées et de papier à couleurs.

LOUISIANE ou *Louysiane*, grande contrée de l'Amérique Septentrionale, traversée du nord au sud par le Mississipi, bornée à l'est par une partie des États Unis, au sud, par la mer au golfe du Mexique, et au nord par le Canada occidental. Ce vaste pays porta d'abord le nom de *Floride*; mais ensuite, et depuis les établissemens français, on lui donna le nom de *Louisiane*, et celui de *Floride* resta à la partie orientale et méridionale de l'Amérique septentrionale, sur le golfe du Mexique.

Ferdinand Soto découvrit le premier la *Louisiane*, mais les Espagnols ne s'y établirent point. Le père *Marquette*, jésuite et *Solier*, habitans de Québec, l'examinèrent de nouveau en 1673. En 1720 la France y voulut faire un grand établissement, et y bâtit la Nouvelle-Orléans qui en fut la capitale, mais cet établissement n'eut point de succès.

Dans son plus grand état de prospérité, la *Louisiane* n'a point eu au-delà de 5 à 6,000 habitans blancs. Cette population était dispersée aux bords du Mississipi dans un espace de près de 500 lieues, et soutenu par la Nouvelle-Orléans et deux ou trois forts plus ou moins éloignés. La France céda, en 1763, la partie orientale aux Anglais jusqu'au Mississipi, et la partie occidentale aux Espagnols. Par le traité de 1783, tout fut abandonné à l'Espagne, à l'exception d'une portion sur la gauche du Mississipi, dont les Anglo-Américains sont restés en possession en vertu de ce traité.

Le climat de la *Louisiane* varie beaucoup sur une surface aussi considérable. En général il est assez tempéré. Dans sa région méridionale, on n'y éprouva pas ces chaleurs brûlantes qui se font sentir en Afrique, quoiqu'elle soit soumise à la même latitude, et ses parties septentrionales sont plus froides que celles de l'Europe qui leur correspondent. La Nouvelle Orléans, exposée au même degré de latitude que celui de la côte septentrionale de la Barbarie, jouit de la même température que dans le Languedoc. Deux degrés plus haut, chez les Natchez, qui habitent un pays plus élevé, le climat est beaucoup plus doux qu'à la Nouvelle-Orléans. Chez les Illinois qui demeurent sous les trente-cinquième et trente-sixième degrés, les chaleurs de l'été ne sont pas plus vives qu'à la Rochelle; mais on y voit de la glace plus forte, et une neige plus abondante.

On passe peu de jours à la *Louisiane* sans voir le soleil. Il n'y pleut jamais que par orage, et cela pendant l'hiver. Les traces du mauvais tems n'y demeurent que quelques instans. Les rosées y sont très-abondantes, et remplacent avantageusement les pluies. L'air y est très-sain; le sang y est généralement beau; les hommes s'y portent bien; on voit peu de maladies dans la force de

Digitized by Google

l'âge ; la vieillesse y éprouve rarement les infirmités de la décrépitude. La vie est longue et agréable dans la *Louisiane* pour tous ceux qui s'éloignent de la débauche.

On croira sans peine que la terre n'est pas la même dans cette vaste région. Sur les côteaux de la *Basse-Louisiane* est une glaise rouge et si compacte, qu'elle pourrait servir de fondemens solides à tous les édifices qu'on voudrait y élever. Cette glaise est ouverte par une terre presque noire et légère, d'un excellent raport. L'herbe y croît à la hauteur du genou ; et dans les fonds qui séparent ces faibles collines, elle est plus haute que le plus grand homme. Vers la fin de septembre, on met le feu aux unes et aux autres, successivement, et au bout de sept ou huit jours, l'herbe nouvelle a cru d'un demi-pied. Les troupeaux s'engraissent extraordinairement dans ces beaux pâturages. Le pays plat est aquatique, et paraît avoir été formé par tout ce que les rivières, très nombreuses dans ces régions, charrient vers la mer.

Quelques personnes attribuent, avec assez de vraisemblance, au privilége exclusif de commercer à la *Louisiane*, donné, en 1712, à M. de *Crozat*, le peu de succès que nous avons eu dans ce pays, si propre à établir une belle colonie.

On ne comptait alors que vingt-huit familles françaises, dont il n'y avait pas la moitié qui s'attachait à la culture des terres, et qu'on peut nommer *habitans* ; le reste était des marchands, des cabaretiers et des ouvriers qui ne se fixaient en aucun endroit.

Le commerce ne se fesait alors qu'à la Mobile et à l'Ile Dauphine, et ne consistait qu'en planches, en peaux d'ours, de chevreuils, de chats et autres semblables pelleteries. Les voyageurs ou coureurs de bois, presque tous Canadiens, allaient chez les sauvages troquer ce qu'ils pouvaient avoir des denrées de France contre des peaux et des esclaves qu'ils venaient vendre aux habitans ; ces derniers revendaient les peaux aux Espagnols de Pensacole ou aux vaisseaux qui venaient de tems-en-tems de France, et ils employaient leurs esclaves à défricher les terres, ou à scier des planches dont ils trouvaient à se défaire, quelquefois à Pensacole, plus souvent à la Martinique ou à Saint-Domingue : ils tiraient en échange de ces Colonies des sucres, du tabac, du cacao et des marchandises de France, quand on était trop longtems à leur en apporter en droiture.

Ils portaient aussi à Pensacole, où les Espagnols n'avaient établi aucune culture, des légumes, du maïs, des volailles et généralement tout ce qu'ils pouvaient tirer de leur industrie, qui manquait à leurs voisins, beaucoup moins industrieux et moins laborieux ; tout cela leur produisait un peu d'argent dont ils achetaient ce qu'ils étaient obligés de tirer d'ailleurs ; ce n'était pas assez pour les enrichir, mais ils subsistaient assez aisément.

Mais le privilége accordé pour 25 ans à M. de *Crozat*, mit fin à ce commerce ; la culture languit, le gouvernement propriétaire, à l'instar de celui des Colonies Anglaises, le seul qui puisse faire prospérer des établissemens agricoles de cette espèce, ne s'y établit pas, et malgré les nombreux projets tentés pour faire prospérer la *Louisiane*, elle est restée presqu'inculte et presque déserte, sous les Espagnols, aujourd'hui, comme elle l'a été sous les Français pendant 40 ans.

Ce pays produit du riz, du bled, de l'indigo, du coton, du tabac, de la cire végétale, des bestiaux, des bois de construction, du brai, du goudron et une grande quantité de pelleteries.

A la tête des productions de la *Louisiane* on doit mettre le tabac, qui est, dit-on, supérieur à ceux de la Virginie et du Maryland. Il s'en exporte annuellement, pour le compte du roi d'Espagne, environ trois millions de livres pesant par an, qui, à raison de 10 sols la livre, forment un produit d'un million et demi de livres tournois.

L'indigo de la *Louisiane* est aussi parfait que celui de Saint-Domingue, et par conséquent fort supérieur à celui de la Colonie. Il en passe une grande quantité en France. Son produit annuel est évalué à cinq cent mille livres pesant, qui, à 6 livres 10 sols la livre, font un article d'exportation de 3,250,000 francs.

Les pelleteries ont été, pendant longtems, le principal objet de commerce pour les colons de la *Louisiane*. Depuis 1765 jusqu'en 1778, on calcule qu'ils en exportaient, annuellement, pour une somme d'environ 4,000,000 de francs. Mais ce commerce a beaucoup diminué depuis une vingtaine d'années. Les sauvages avec lesquels il y a le plus de profit à le suivre, sont les Missouris qui viennent apporter le produit de leur chasse à Saint-Louis, peuplade dont les habitans sont presque tous Français et avantageusement connus dans les contrées voisines.

Si la *Louisiane* avait plus de débouché, elle pourrait tirer grand parti du brai et du goudron d'excellente qualité que ses habitans recueillent, surtout dans la partie qui est entre la Nouvelle-Orléans et la Mobile.

Elle a aussi une grande abondance de bois de construction. On évalue à 800,000 francs tout ce qu'on en exporte annuellement en mâtures, bordages, planches, etc., outre que l'on tire de la Nouvelle-Orléans beaucoup de petits bâtimens, et même de navires de quatre cents tonneaux, qui joignent la solidité au bon marché. Le cèdre y est de la plus belle qualité ; les chênes verts, blancs et rouges y sont très-abondans et remarquables par leur hauteur, leur grosseur et la densité de leur bois ; enfin les cyprès fournissent de très-bonnes mâtures qui forment aussi une branche d'exportation.

Une autre plus considérable est celle des planches, douves, merrains, que les Louisianais font passer en grande quantité aux Antilles. Ils construisent, année commune, plus de cent mille caisses à sucre, pour la consommation de la Havanne, et ils ont environ cinquante moulins à deux scies que le fleuve fait tourner.

Les habitans ont beaucoup de troupeaux qui leur fournissent de la viande en abondance et une branche d'exportation considérable dans les cuirs et les suifs qu'ils en tirent. Enfin, s'ils avaient des débouchés ils pourraient exporter, de chez eux, de la cire végétale, de la laine, du chanvre, de la soie, même tous objets de la meilleure qualité; sans parler du riz, des pois, du maïs, etc., modiques objets d'extraction qui, joints aux munitions navales, peuvent produire par an environ 400,000 francs.

Cette cire végétale dont nous venons de parler, n'est point l'ouvrage des abeilles, mais la production d'une plante qui croît en abondance sur le Mississipi.

La graine de cette plante, après avoir longtems bouilli dans l'eau commune, laisse dans le fond du vaisseau où on l'a mis en digestion, un sédiment inflammable, de couleur verdâtre, avec quelque tache blanche, qui peut être estimée une sorte de cire. A la vérité, cette matière ne peut être employée toute seule; mais, quand, après l'avoir épurée suffisamment au feu, on la mêle, suivant une certaine proportion, avec de véritable cire, il s'en forme un tout auquel la cire semble avoir communiqué toutes ses qualités, et l'avoir rendu onctueux comme elle, et propre à entretenir la lumière d'une mèche ellituée.

Les premiers essais que la compagnie française des Indes en a fait faire sur quelques parties de cette graine qui lui avait été envoyée, ont si bien réussi, que même on en fait de la bougie dont la lumière n'était point désagréable, ce qui fait croire qu'il serait facile d'en faire usage dans la fabrique des bougies et des autres ouvrages de marchands ciriers.

Les Anglais-Américains ayant obtenu, à la paix de 1783, un terrain considérable sur la droite de Mississipi le long de l'Ohio, ont sollicité longtems auprès de la cour de Madrid le droit de naviguer sur ce grand fleuve, et de pouvoir ainsi communiquer avec les établissemens faits sur le Mississipi. Enfin, après avoir levé différentes difficultés, ils ont obtenu cette faculté en 1795.

Cette mesure décisive pour la prospérité des Américains de l'ouest, doit avoir aussi une grande influence sur celle de la *Louisiane*. La Nouvelle-Orléans doit devenir un entrepôt pour leurs marchandises à exporter, pour celles qu'ils recevront en retour, et acquérir ainsi un attrait permenent pour les spéculateurs. L'Espagne doit donc trouver aussi son avantage à un arrangement si longtems sollicité par les Etats-Unis. Les Anglais doivent aussi en tirer avantage; car, conservant, en vertu des traités de 1783, la navigation commune du Mississipi avec les Américains, ils partageront le commerce qu'on peut faire par ce fleuve en tems de paix.

La *Louisiane*, dans ce cas, peut prospérer sous la domination espagnole, si la cour de Madrid a le bon esprit de ne point s'entêter à exclure légèrement les marchandises, l'argent, l'industrie et le commerce étranger libre, sous prétexte d'une jouissance exclusive qu'elle voudrait se réserver. *Voyez* ESPAGNE, *Colonies*.

Les marchandises que les Français portoient à la Nouvelle-Orléans et aux établissemens de la *Louisiane*, lorsqu'ils en faisaient le commerce, n'étaient point différentes de celles que l'on porte en Amérique en général; telles que des grains, des farines, des eaux-de-vie, des draps, des toiles, etc. A l'égard de celles propres pour la traite avec les sauvages, c'étaient:

De grosses couvertures de laine, qui servent d'habits à la plupart;

Des draps de Limbourg, rouges ou blancs, les couleurs sombres ne leur plaisant pas;

Des habits tout faits de ces même draps;

Des chapeaux communs, dont l'usage s'établit beaucoup parmi eux,

Des coutoaux, des haches, des pioches;

De petits miroirs, de la rassade et du vermillon.

Il s'y faisait aussi un grand négoce de nègres, que les vaisseaux français allaient traiter sur les côtes de Guinée; non pas en droiture de la *Louisiane*, ce qui était défendu par les lettres-patentes accordées à la Compagnie d'Occident, mais en partant de France, et y faisant leur cargaison pour le commerce de ces malheureux esclaves.

Outre les marchandises qui proviennent de la culture de la terre, on peut faire aussi dans la *Louisiane* un grand commerce avec les habitans naturels de ce vaste pays, qui ne sont ni farouches ni cruels. *Voyez* MISSISSIPI.

LOURDE, ville de France en Gascogne, au département des Landes. Long. 17. 30. lat. 43. 8.

Ce lieu est distingué par la fabrique des toiles, qui s'y est introduite au commencement de ce siècle. Elle est considérablement déchue aujourd'hui.

Comme le terroir se trouva propre à y semer du lin, quelques particuliers l'employèrent à faire de la toile, tant pour leur usage que pour la vendre. Peu de tems après, les Espagnols des frontières vinrent à *Lourde* pour en acheter les jours des marchés: mais les abus et les tromperies qui s'y glissèrent, dégoûtèrent les Es-

pagnols, et ce commerce tomba insensiblement; mais ensuite il se remonta par les soins de M. d'*Aligre*, intendant de la province. Ce magistrat rendit une ordonnance portant règlement sur cette fabrique, qui s'étendait à plus de vingt villages aux environs. On y fait des toiles de lin de quatre qualités différentes, des toiles d'étoupe de deux qualités, et des mouchoirs de trois qualités.

Les toiles fines de la première qualité, sont ourdies en chaîne de 1,800 fils de lin, et ont deux tiers d'aune de largeur au sortir du métier.

Celles de la seconde qualité, ont en chaîne 1,500 fils sur la même largeur de deux tiers d'aune sortant du métier.

Celles de la troisième qualité, ont en chaîne 1,296 fils et cinq huitièmes d'aune de largeur.

Celles de la quatrième qualité, qui sont particulièrement destinées pour l'Espagne, ont en chaîne 1,152 fils et demi-aune un seizième de largeur au sortir du métier.

Les toiles d'étoupe fine de lin, appelées dans le pays, d'*Areole*, ont en chaîne 768 fils et demi-aune un seizième de largeur.

Les toiles d'étoupe grossières de lin, appelées *étoupas*, ont 768 fils en chaîne et trois quarts d'aune de largeur.

Les mouchoirs de fil de lin de la première qualité, ont 1,800 fils en chaîne et trois quarts d'aune de largeur en carré au sortir du métier.

Ceux de la seconde qualité, ont 1,500 fils en chaîne, larges en carré de deux tiers d'aune.

Ceux de la troisième qualité, ont en chaîne 1,104 fils at cinq huitièmes d'aune de largeur en carré.

Quoiqu'il n'y ait pas une différence fort considérable sur les largeurs des différentes qualités de toiles et mouchoirs, il y en a beaucoup sur la quantité des fils des chaînes, à cause de la finesse des fils qui sont employés, car cette marchandise est aussi tenante, battue et serrée dans une qualité que dans l'autre.

Outre ces toiles et mouchoirs, les particuliers de *Lourde* et de l'arrondissement, font fabriquer quelques pièces de sacs ou crepons, des burats doubles et simples, des rases et des reverses rayées, presque tout pour leur usage, excepté les burats qu'ils vendent pour la majeure partie.

Il y avait dans cette ville et aux environs, en 1766, 146 fabricans et 298 métiers. Cette manufacture occupait au moins 3,000 personnes.

Les pièces de toiles et les mouchoirs qui passaient à la marque, se montaient, année commune, à quatre mille pièces environ, et produisaient 100 à 110,000 francs. Ce qui se vendait sans avoir été porté au bureau pour être marqué, pouvait être évalué à moitié en sus.

La plus grande partie des toiles de toutes les qualités, se débite aux marchés où les marchands des lieux circonvoisins viennent les acheter pour vendre dans les différens endroits des vallées voisines. Les Espagnols Catalans et de la vallée d'Harau, ceux des montagnes, de la Haute-Navarre, et quelques-uns de Huesca ou Gonesque, achètent principalement celles de la quatrième qualité.

Les mouchoirs se débitent dans la Guienne, l'Agenois, le Haut-Languedoc, le Roussillon, dans la Bigorre et à Bayonne.

Il y a à *Lourde* un marché de quinze en quinze jours; on y porte des grains, des laines, du lin, et une grande quantité de toiles. Une partie de ces laines sont achetées pour la fabrique de Bagnères, et pour celle des cordelats de Pontacq et de la Marque.

Il y a trois foires pendant l'année; la première le 2 mai; la seconde le 18 octobre, jour de St.-Luc; la troisième le premier de décembre. Ces foires sont les plus fortes de la province de Bigorre, principalement celle du 2 mai. On y fait un commerce considérable de bestiaux et de chevaux: on prétend que le prix des bœufs seuls qu'on y vend pour les boucheries de Bayonne, de Dax, d'Orthez et d'autres villes, monte à plus de 100,000 francs: les chevaux font encore un article qui mérite attention.

LOUVAIN, ville des Pays Bas ci-devant autrichiens, dans le département de la Dyle, à quatre lieues de Bruxelles. Long. 27. 17. lat. 50. 53. Cette ville a été longtems une des plus riches du Brabant, et avait un très-grand commerce, qui consistait principalement en étoffes de laine qui y étaient fabriquées. Ce commerce florissait au commencement du quatorzième siècle, sous *Jean III* duc de Brabant: il y avait environ 4,000 fabricans de draps et 10,000 tisserands; mais en 1380, ces ouvriers se révoltèrent contre *Wenceslas*, duc de Brabant, et dévastèrent le pays; ayant été assiégés, ils furent contraints de se rendre à discrétion au duc; la plupart de ces fabricans et ouvriers furent bannis. Plusieurs se retirèrent en Angleterre où ils furent bien reçus. Dès-lors les fabriques et le commerce tombèrent à *Louvain*.

Il y a à *Louvain* quelques raffineries de sucre sans activité aujourd'hui, plusieurs fabriques d'huile de navette et de colsat dont il se fait un bon commerce. Celui d'épicerie y est aussi assez considérable, mais il n'approche point de celui de commission pour la réexpédition des marchandises que les pays de Liege, de Limbourg, de Stavelot, de Luxembourg reçoivent par mer, ou par les canaux de France, d'Espagne, d'Angleterre, de la Hollande et du Nord. C'est à *Louvain* que ces places font toujours leurs expéditions, et les commissionnaires de cette ville réexportent sur leurs propres bateaux qui vont et reviennent régulièrement jusqu'à Dort,

Digitized by Google

pour la Hollande et la Nerd, et jusqu'à Ostende pour les autres pays.

Les poids, mesures, monnaies, sont comme à Bruxelles.

LOUVIERS, ville de France en Normandie, au département de l'Eure, à deux lieues du Pont-de-l'Arche, quatre d'Évreux, six de Rouen et vingt-deux de Paris, sur la rivière d'Eure, sur laquelle les bateaux de Seine remontent jusqu'à Ivry, d'où ils apportent à Rouen des bois de construction et de chauffage. Long. 18. 50. lat. 49. 10.

On compte, dans cette petite ville, environ 4,000 habitans.

Son territoire est fertile; il produit des grains, de la gaude, des chardons à drapier, du bois: on y élève des bestiaux.

Louviers est surtout célèbre dans le commerce, par sa belle fabrique de draps. Nous allons la faire connaître avec quelques détails.

L'établissement de la manufacture de la draperie de *Louviers*, a commencé le 20 octobre 1681, en faveur de *Picard Langlois et compagnie*, par arrêt du conseil. Ces particuliers ne firent pas travailler, mais jetèrent les fondemens de l'établissement. Le premier travailleur fut un nommé *Escologne*, originaire de Hollande, qui fut obligé de se retirer pour cause de religion. *Jean Maille* avec *André* et *Thomas Lomounier* soutinrent l'établissement, et *François le Camus* y contribua aussi beaucoup en 1694 et 1695. Il y avait déjà huit à neuf maîtres qui pouvaient occuper quarante métiers, et fabriquer huit à neuf cents pièces.

Il paraît que ce fut peu d'années après son établissement, que les fabricans, pour donner à leur fabrique la supériorité sur celle d'Elbeuf, firent de nouveaux règlemens. Ils donnèrent une extrême attention au choix des matières, augmentèrent le nombre des fils en chaîne, etc. Ils arrêtèrent aussi et demandèrent même, à ce qu'on prétend, que leur manufacture, où se fabriquaient toutes sortes de draperies à l'instar d'Elbeuf, fût réduite à la seule fabrique des draps fins, comme le moyen le plus certain et le plus efficace d'obvier aux abus et aux imperfections qui résultent assez souvent de la diversité de différentes espèces de draperies communes qui se trouvent confondues avec une draperie fine dans un même établissement.

Les fabricans de *Louviers*, jusqu'en 1715, n'avaient eu aucun règlement qui fixât la qualité des laines et le nombre des fils, et même alors il ne fut point fait mention des doubles broches, quoique la légende du chef les annonçât depuis. M. *Deboisreger* fit constater l'usage pour lequel étaient destinés les draps de *Louviers*, et arrêter par une délibération du 11 décembre 1739, que pour leur procurer le nerf et la force convenable, ils seraient fabriqués en 3oo fils en chaîne d'augmentation; qu'en conséquence ils auraient en chaîne 3,600 fils, et en rots deux aunes un quart et un demi-seize. Cette délibération fut approuvée du ministre.

Il ne se fabrique à *Louviers*, qu'une sorte de draps connus sous le nom de *draps fins* des premières qualités, à l'instar d'Hollande et d'Angleterre. Cette manufacture eut pour premier réglement l'arrêt de conseil du 15 janvier 1715, qui fixa la chaîne de ces draps à 3,600 fils dans des rots et lames de deux aunes un quart non compris les lisières, pour revenir à cinq quarts de largeur au retour du foulon, et à 22 à 23 aunes de longueur, sous peine de confiscation et de 100 liv. d'amende.

Il se fait aussi, dans ces mêmes qualités, une espèce de drap connu sous le nom de *doubles broches*, en 3,600 fils dans des rots et lames de deux aunes un quart et un demi-seize, pour produire aussi, au retour du foulon, en cinq quarts non compris les lisières. Ces draps sont lités en lisières rouges réputées d'une seule couleur, pour les distinguer des draps ordinaires d'Elbeuf, quoiqu'il y ait deux fils blancs en-dedans du drap. *Voyez* l'article NORMANDIE où se trouvent les règlemens de 1781 pour les draps *Louviers*, cette manufacture se trouvant comprise dans l'énumération de celles de la ci-devant généralité de Rouen.

On n'emploie, dans la fabrication des draps de *Louviers*, que des laines d'Espagne prime ségovie des premières qualités, en conformité du même arrêt de 15 janvier 1715. Toutes autres qualités de laine sont défendues, et les fabricans sont même obligés de s'y conformer malgré eux, s'ils veulent mettre à leurs draps les 3,600 fils, parce que, dit-on, toute autre laine ne pourrait se carder ni se filer assez fin.

La manufacture de *Louviers* consommait, année commune, avant la révolution, 7 à 800 balles de laine, qui peuvent peser chacune, l'une dans l'autre, 240 à 250 livres poids de marc.

Le lavage et dégraissage sont comme à Elbeuf, de même que la teinture, le triage, le cardage, le bobinage et l'ourdissage, à cela près que les ouvriers doivent donner plus de soin et d'attention aux opérations.

Dans le cardage, par exemple, on donne à la laine trois ou quatre façons, et l'on se sert de cardes plus fines et plus serrées que pour les draps d'Elbeuf qui ne supportent que deux façons ordinairement. La livre de laine est filée à *Louviers* à six perots, tant en chaîne qu'en trame, au lieu qu'à Elbeuf elle ne l'est qu'en quatre perots ordinairement.

Le filage d'un étaim monte à la somme de 25 francs, y compris le cardage, celui de la trame le même prix. On donne comme à Elbeuf à filer

et à carder dans une grande partie des villages où l'on travaille aussi pour Elbeuf. Les fabricans de *Louviers* désireraient avoir un arrondissement qui leur fut propre pour s'attacher davantage les ouvriers.

Quant au tissage, à *Louviers*, on frappe au moins six coups sur chaque duite, dont trois à chaine formée et trois à chaine ouverte, et à Elbeuf cinq au plus.

Les opérations des draps de *Louviers* sont plus châtiées et plus perfectionnées dans leurs degrés, parce que les matieres qui sont supérieures l'exigent.

L'usage ordinaire à *Louviers*, on fait de lainage et de tonture, est de donner aux draps quatre eaux, d'y employer communément douze jours de travail, à raison de trois jours par chaque eau ou voie de chardon. Il faut compter autant de tems pour la tonture qui consiste en trois traversages, trois coupes d'apprêt à l'endroit, (quelques-uns en donnent jusqu'à quatre et même davantage s'il est jugé nécessaire) en une autre coupe à l'envers, en sorte que le tems d'apprêter un drap à *Louviers* ne peut jamais être moins de 30 jours.

Les draps de *Louviers* nommés *superfins* et teints en laine, à cinq quatrièmes de large, sont très-estimés, et regardés, avec raison, comme les premiers de France, tant par la qualité de la matière, que de la beauté des apprêts: ils sont doux au toucher, moëlleux et corsés, et de pure laine ségovie léonèse, que l'on tire par Rouen, Orléans, ou en droiture d'Espagne. Chaque pièce est marquée à la tête et à la queue, du nom du fabricant et du mot *Louviers*. On en fait de toutes couleurs et de couleurs mélangées: le vert dragon, le bleu de roi, et autres couleurs de ce genre, se vendent jusqu'à 4 francs au-dessus des autres: les doubles broches sont plus chers que les autres, d'un cinq ou sixième, suivant la couleur.

Il s'en fesait, année commune, avant la révolution, trois à quatre mille pièces, dont les deux tiers se débitaient à Paris, et le reste dans les provinces et chez l'étranger, par la voie des commissionnaires-chargeurs de Rouen.

Les ballots sont à un, deux et trois emballages, dont le troisième seulement et les frais de transport sont payés par l'acheteur, qui ne peut prendre moins d'une demi-pièce.

On lui donne 21 aunes un quart pour 20, plus un pouce par aune, à la réserve de quelques provinces étrangères, auxquelles on donna l'aune bois à bois.

Depuis quelques années on fabrique des draps cinq huitièmes brochés, tigrés, rayés, tant en soie qu'en laine, et dont le prix varie comme la mode.

Les draps entiers sont marqués en tête et queue d'un plomb dont l'inscription est, *bureau de Louviers, manufacture reglée*, et au revers de laquelle étaient ci devant trois fleurs-de-lys: le nom du fabricant et le mot *Louviers*, sont brodés en tête et queue sur la pièce avant qu'elle soit foulée, et le foulage amalgame cette broderie avec l'étoffe. Il faut qu'un des chefs, au moins, fasse corps avec elle, ainsi que les deux lisières qui sont jaunes avec un liteau bleu.

Cette instruction servira au consommateur à lui faire connaitre la fraude qui se commet en rattachant des chefs, des lisières, et brodant sur des draps foulés et apprêtés, les noms de *Louviers* et du fabricant.

Outre la manufacture de draps, il y a encore à *Louviers* une fabrique de siamoises. On y en fait en cinq quarts qui se vendent, rayées rouge des Indes et blanc, depuis 4 l. 6 s. jusqu'à 4 l. 10 s.; rayées bleu et blanc, depuis 3 l. 10 s. jusqu'à 3 l. 12 s.; en sept huitièmes, rayées rouge et blanc, de 3 l. 8 s. à 3 l. 10 s.; et enfin en trois quarts, depuis 3 l. jusqu'à 3 l. 6 s.: le tout bon teint.

Cette fabrique en répandait, avant le révolution, environ 5000 pièces dans le commerce: la majeure partie s'emploie pour la traite des nègres.

Blanchisseries. Elles sont au nombre de neuf. Elles blanchissent les toiles et mousselines qui se fabriquent aux environs: on en envoie d'Orléans et autres endroits: le blanchissage dure trois ou quatre mois; il n'y a point de blanc qui lui soit supérieur. Les négocians de Rouen et de tout le pays de Caux en font usage, pour leurs toiles fines et blancars qui s'embarquent pour les îles.

Filature de coton. Plusieurs négocians ont établi à *Louviers* une machine qui, à l'aide d'un cours d'eau, carde et file le coton à tous les degrés de finesse utiles à la fabrication des étoffes.

On peut juger des avantages de cette machine pour les manufactures de France, par ceux qu'en ont tirés les manufactures d'Angleterre. C'est à cette filature que les Anglais doivent la supériorité de presque toutes leurs étoffes de coton: elle est absolument nécessaire pour la fabrication des belles mousselinettes, des beaux bazins, et enfin de toutes les étoffes qui exigent des chaines d'un fil très-fort et très-uni.

M. *Aukrights* est le premier, en Angleterre, qui ait filé par ce procédé: il a joui longtems d'un privilège exclusif. La machine de *Louviers* a été établie par MM. *Wood* et *Hill*, artistes très-habiles, qui ont fait, en Angleterre, plusieurs des machines de M. *Aukrights*, et qui, dans celle de *Louviers*, ont exactement suivi les mêmes principes.

A *Louviers* le boisseau de froment pèse 64 liv., de métcil 56, de seigle 48, d'orge 53, d'avoine 40.

LOZÈRE, (*Département de la*). Il est formé d'une partie du Languedoc. Son nom lui vient

vient d'une chaîne de montagnes placées au centre de ce département, et qui fait partie de celles qu'on connaît sous le nom de *Montagnes des Cévennes*.

Ce département a 260 lieues carrées ou 1,302,000 arpens. Sa population est d'à-peu près 132,502 habitans. Mendes en est le chef-lieu. C'est une ville de 5,000 ames, située sur le Lot. On fabrique dans cette ville des serges et autres petites étoffes de laines.

En linge de table et en toiles à voiles, cette dernière manufacture y occupe beaucoup de monde. Celle des serges et camelots y est aussi assez considérable. Agen, par le moyen de la Garonne, fait beaucoup d'affaires, soit avec Toulouse, soit avec Bordeaux. *Voyez* AGEN, GUYENNE.

LUBECK, grande et belle ville du cercle de la Basse-Saxe, située sur la rivière de Trave, qui se jète à dix lieues delà dans la mer Baltique. Long. 28. 26. lat. 53. 57.

Lubeck est à 15 lieues nord-est de Hambourg; 53 sud-ouest de Copenhague; 178 oord-ouest de Vienne.

C'est une ville libre, impériale, anséatique, florissaote, qui se gouverne en république subordonnée à l'Empire.

Cette ville qoi cootient à-peu-près 22 à 23,000 habitans, était autrefois capitale des Anséatiques. Elle tient aujourd'hui le milieo entre Bremen et Hamboorg, plus faible que celle-ci, plus considérable que l'autre.

Lubeck a une marine marchande de 150 voiles, avec laquelle ella fait un commerce considérable avec Riga, Revel, Narva et Pétersbourg. Cette ville est l'entrepôt des marchandises de la mer Baltique et de celles des ports de l'Océan.

Oo appèle *havenmeister* et *travenvoigt*, des officiers de la ville de *Lubeck* qui ont droit de commander aux vaisseaux qui mouillent dans la Trave, de leor marquer leur station, de faire observer les ordonnances concernant l'entrée et la sortie des vaisseaux, et de prendre soin que la rivière soit tenue nette et sans embarras. Ces officiers sont proprement ce qu'on appèle ailleurs *maîtres de ports*.

Les lois de *Lubeck* sont fameuses dans tnut le nord de l'Europe. Uo article de ces lois interdit aux étrangers le droit de vendre leurs marchandises à d'autres qu'à des bourgeois de *Lubeck*; mais cette loi qui perdrait le commerce de commission, n'est point observée à la rigueur.

Les manufactures établies dans cette ville, sont: 1°. celles où l'on prépare parfaitement diverses sortes de cuirs, ou pour semelles de souliers, ou de ceux qui se vendent à la livre; on y prépare aussi des peaux de veau et de buffle; 2°. celles des maroquins faits de peaux de boue, de chèvre et de brebis, que l'on prépare en grande quantité et beaocoup mieux qu'en aucune autre ville de l'Allemagne; 3°. celles des toiles, principalement de toiles à voiles que l'on envoie tous les ans dans les pays étrangers; 4°. celles d'amidon; 5°. enfin les fabriques de tabac; les raffineries de sucre; les fabriques de savon verd; les fours à tuiles et à chaux; les fonderies de cloches et de canons; les moulins à battre le cuivre et le laiton. A quoi on peut ajouter la construction des vaisseaux.

Le commerce de *Lubeck* a fleuri dans tous les tems. On peut le diviser en trois classes: le commerce par eau, le commerce par terre, et le commerce en commission. Le commerce par eau se fait ou par mer, oo par le moyen des rivières qui communiquent avec d'autres. Celui qui se fait par mer s'étend dans divers endroits de l'Europe; mais surtout dans la mer Baltique; comme à Saint-Pétersbourg, Revel, Narva, Pernau, Riga, Memel, Konigsberg, Liban, Dantzick, Copenhague, Stokholm et autres lieux, pour lesquels il part presque tuus les jours des navires pendant l'été.

Les marchandises qu'on apporte à *Lubeck*, des royaumes et pays situés sur la mer Baltique, consisteot principalement en fourrures, en cuirs de Russie, en beurre, suif, poix, résine, potasse, cire, miel, lin, chanvre, graine de lin, grains de toutes sortes, mâts, bois de charpente, merrain, planches, fers en barres et ouvragés, cuivre, laine, huile de poisson, savon, alun, poisson salé, sec et fumé, etc.

A l'égard du commerce d'expédition, il consiste 1°. dans les marchandises étrangères qui sont eovoyées de Hambourg et des autres villes commerçantes de l'Allemagne à *Lubeck*, pour avoir soin de les faire passer plus loin par la mer Baltique: 2°. dans les marchandises qui arrivent à *Lubeck* par la mer Baltique, et qui sont destinées pour l'Allemagne.

A l'égard du commerce par les rivières, la ville de *Lubeck* le doit à la Trave et à la Wackenitz, mais particulièrement à la Trave; car quoique cette rivière ne soit pas fort large, ni fort considérable, et qu'elle n'ait pas communément au-delà de 9 à 10 pieds de profondeur, elle ne laisse pas de raporter de grands avantages à la ville de *Lubeck*, par le moyen de son embouchure dans la mer Baltique, à deux milles au-dessous de la ville où elle procure une rade sûre aux vaisseaux qui arrivent ou qui veulent partir, et d'où ceux qui ne tirent pas au-delà de 8 à 9 pieds d'eau, peuvent remonter avec leur charge entière jusqu'à la maison du poids public, et jusqu'à celles de plusieurs marchands; et les gros vaisseaux qui prennent plus de 9 pieds d'eau, peuvent décharger une partie de leurs marchandises sur des prames ou allèges, moyennant quoi ils arrivent eux-mêmes jusqu'à *Lubeck* avec le reste de leur charge.

Comme cette rivière est encore navigable à six milles au-dessus de *Lubeck*, c'est-à-dire jusqu'à Oldesloo, elle peut servir à transporter les marchandises pesantes jusqu'à la moitié du chemin de *Lubeck* à Hambourg, et quand on les a déchargées à Oldesloo, il est aisé de les mettre sur des chariots, pour leur faire faire les dix ou six milles qui restent pour arriver à Hambourg.

Par le moyen de la petite rivière de Steckenitz et de ses écluses qui donnent la communication de la Trave avec l'Elbe, la ville de *Lubeck* a un commerce ouvert depuis la mer Baltique jusqu'à la mer d'Allemagne, et avec les villes et les pays des environs. D'ailleurs la rivière de Wackenitz qui n'est proprement que la décharge du lac de Ratzebourg, et qui, après une course de quelques milles, va se jeter dans la Trave à *Lubeck*, lui facilite encore le commerce avec divers endroits du voisinage.

Les marchandises que les Lubéquois tirent des diverses provinces de l'Allemagne, sont les grains le beurre, la laine, les plumes, la potasse, le fer, l'acier, le cuivre, le laiton, le fer-blanc, du fil de fer, de laiton, d'or et d'argent, toutes sortes de marchandises de boutique et de mode, le bleu de Saxe et de Bohême, etc., des toiles de Silésie et d'Ulm, du lin, du fil, des dentelles, du tabac de Nurenburg, de Hanau et d'autres endroits, de l'anis, du cumin, des vins du Rhin et de Franconie, du tartre, du sel, de l'alun, du soufre, du vitriol, etc.

Les Lubéquois font passer en Hollande, en Angleterre, en France, en Espagne et en Portugal les marchandises de leur crû, ou celles qu'ils tirent des diverses provinces de l'Allemagne, avec lesquelles ils se pourvoient des marchandises de France, d'Espagne et de Portugal; et de même ils négocient dans l'Allemagne les marchandises provenantes de leurs propres manufactures.

Les droits d'entrée, sur les marchandises, sont de trois quarts pour cent, et ceux de sortie, de deux tiers pour cent. Quelques modiques que soient ces droits, il a souvent été question de les supprimer entièrement; mais ce serait un faible avantage pour le commerce de cette ville.

Poids, mesures, monnaies, change.

La livre de *Lubeck* est d'environ trois pour cent plus faible que celle de Paris et d'Amsterdam; car 100 livres de *Lubeck* ne rendent que 97 dans ces deux villes, et 100 livres de Paris et d'Amsterdam en rendent 103 de *Lubeck*. Le schiffund pèse 280 livres; il se divise en 20 lispunds de 14 livres chacun.

Le quintal de *Lubeck* est de 112 livres de *Lubeck*.

Le stein ou pierre est de 10 livres, qui font à-peu-près 9 livres 9 onces de marc.

La brache ou l'aune est de 21 pouces 6 lignes du pied de France, et plus longue de quatre lignes que celle de Hambourg.

Deux brasses trois cinquièmes sont regardés comme équivalens à 10 aunes de Paris. Le last, mesure pour les grains, contient 24 tonneaux ou 60 schiffelsaats; le schiffel est de 1,184 pouces cubes du pied de roi; 41 schellels de *Lubeck* n'en font que 35 de Hambourg, et 70 lasts n'en font que 69 de Hambourg.

Change.

LUBECK donne.	Reçoit par contre.	Dans les villes ci-après.
117 rd. ct. p. c. m.	p. 100 rd. ct. .	à Amsterdam.
122 dits. . . id.	p. 100 rd. bco.	à Hambourg.
100 ½ dits. . id.	p. 100 rd. ct. .	à dite.

On y tient les écritures en marcs, schillings et deniers lubs, argent courant.

Le rd. a 3 marcs, ou 48 sch. lubs: le marc a 16 sch., et le sch. a 12 den. lubs.

Lorsqu'à *Lubeck* on fait des négociations en change sur d'autres villes que celles mentionnées ci-dessus, cela a lieu par la voie de Hambourg; et quand au contraire ces villes la veulent faire traite sur *Lubeck*, les lettres de change sont dirigées sur Hambourg, en banque, ou *Lubeck*, soit le négociant ou banquier de cette ville, pourvoit au nécessaire pour le terme désigné, dont on a soin de le prévenir.

A l'échange des argents, l'on bonnifie de 12 à 18 pour cent d'espèces étrangères contre du courant: cependant il est diverses pièces de 3 marcs, qui gagnent de 14 à 20 pour cent en les échangeant contre de l'argent courant du lieu.

Il y a dix jours de faveur, compris les dimanches et jours de fêtes.

LUBLIN, ville de la petite Pologne. Elle est commerçante, entourée de fossés et de murailles, de grandeur médiocre, avec un château sur un rocher élevé au bord de la petite rivière de Bysterzna, dans une contrée agréable et fertile. Quantité de Juifs habitent dans les faubourgs; ils ont une synagogue fort apparente. Les marchands y abordent de toutes parts aux trois foires qui s'y tiennent chaque année, et qui durent chacune un mois. Ces marchands sont des Allemands, des Grecs, des Arméniens, des Arabes, des Russiens, des Turcs et d'autres encore.

LUCAR, (*Saint*) ville d'Espagne dans l'Andalousie. Le port est très-bon et très-important; il est la clef de la ville, et celui qui s'en rendrait maître, pourrait arrêter tous les vaisseaux et les empêcher d'y monter. Il est au bas de la ville;

l'entrée en est très-difficile, à cause d'un écueil qui s'y trouve sous l'eau, appelé la *Barra de Sant-Lucar* où plusieurs pilotes téméraires peu habiles ont fait naufrage ; outre cela, on a élevé une terrasse de pierre sur le port, en forme de bastion, et l'on y tient toujours du canon pointé contre l'eau, tellement qu'il ne monte aucun bâtiment à Séville, qui ne soit obligé de passer sous le canon de *Saint-Lucar*. Du reste il y a une belle rade, capable de contenir une très-grande flotte. Les marchands y ont une fort belle maison près du port.

En 1784, il y a eu, dans cette ville 601 baptêmes et 292 enterremens. Les naissances ont excédé les morts de 309. Sur les 14,918 ames que contient la ville, d'après les derniers dénombremens, il n'en est pas même mort deux sur cent.

LUCAYES ou *Bahamas*, îles de l'Amérique, situées au midi de la Floride, entre le vingt-deuxième et le vingt septième degrés de latitude, et s'étendent le long de la cote de la Floride jusqu'à l'île de Cuba, par où débarquent les flottes espagnoles qui reviennent de l'Amérique. L'île principale fut découverte, en 1512 par *Jean Ponce-de-Leon*. Elle a 13 lieues de long et 8 de large. Sa situation est au vingt-sixième degré 45 minutes latitude nord.

La situation des *Lucayes*, dans le voisinage de Saint-Domingue et de la Havane, où les galions et la flotte se rassemblent pour faire voile de conserve en Europe, favorise le commerce clandestin qui se fait avec ces deux îles. D'ailleurs la possession des *Lucayes* n'est pas aussi avantageuse aux Anglais qu'on le croit communément parmi eux. C'est sans fondement que l'on a pensé, chez cette nation, que l'on pouvait établir des croisières dans le détroit que ces îles bordent, et arrêter de-là facilement le cours du commerce des Espagnols. Aux raisons qui se tirent de la force des courans qui règnent dans ces parages, et du grand nombre d'écueils dont le détroit est parsemé, il faut ajouter que les îles de Bahama ne peuvent admettre dans leurs ports que des vaisseaux de 40 pieces de canon ; peu capables, par conséquent, à en juger par le cours ordinaire des choses, d'attaquer des navires armés, comme seraient armés les galions si le passage était dangereux.

Les *Lucayes* demeurèrent abandonnées, par les Européens, jusqu'à ce que les pyrates choisirent la Providence pour le lieu de leur retraite, d'où ils feraient des courses qui gênaient infiniment le commerce. Le dommage qu'ils causaient à la nation Anglaise, et l'intérêt qu'elle prenait à la possession de ces îles, engagèrent le parlement à demander la suppression de ces forbans, et le recouvrement de la Providence qu'ils occupaient.

Georges I déféra à leurs remontrances ; il envoya le capitaine *Vader Rogers*, avec deux vaisseaux de guerre, pour chasser les corsaires de leur retraite, et se remettre en possession des îles de Bahama ; et pour faciliter cette expédition, le roi fit publier une amnistie pour tous les pirates qui se rendraient dans un certain espace de tems qu'il limita. Cette proclamation qu'on envoya à l'île de la Providence, quelque tems avant l'arrivée du capitaine *Rogers*, produisit tout l'effet qu'on espérait. Le plus grand nombre des pirates accepta le pardon qui leur était offert, et demanderent, comme une grace, de rester dans l'île, et de se joindre aux colons que ce capitaine avait amenés d'Europe.

Cette colonie ne tarda pas à se fortifier. Peu d'années après son rétablissement, on comptait 300 maisons dans la ville de Nassau, et plus de 1,500 Anglais répandus dans les îles *Lucayes*, dont la plus grande partie résidait à la Providence, et l'autre éparse dans les îles de Bahama, Ethera ou Eleuthère et autres îles.

Le sol des îles *Lucayes* est généralement fertile, propre à la culture du sucre, comme celui des îles des Indes Occidentales où on le cultive avec le plus de succès. Le climat est favorable à toute espèce de productions ; et cependant il n'est point d'établissement anglais où leur culture soit aujourd'hui plus négligée. Autrefois l'île de Bahama fournissait du guiacum, du sassafras, de la salsepareille, du bois rouge et de la mascouade. Elle ne produit aujourd'hui que du maïs et du gibier, et celle de la Providence que du bois de Brésil et du sel. C'est à Acuna que se fait cette dernière denrée qui se débite dans les Colonies du continent et dans les Antilles.

Les Anglais pouvaient tirer un bien meilleur parti de la culture des terres de ces îles, surtout de Bahama, qu'ils ne le font, et se mettre en état de se passer des secours qu'ils tirent de la Caroline, pour les provisions de bouche les plus nécessaires. Il est d'autant plus étonnant qu'ils aient négligé cette partie, que leur principal commerce consiste dans la vente qu'ils font de ces mêmes provisions aux vaisseaux qui viennent de l'île de Cuba ou de Saint-Domingue, et qu'ils portent eux-mêmes à ces îles, dont le voisinage leur facilite un commerce clandestin fort avantageux. On tire cependant de l'île de Bahama du maïs et un peu de gibier ; mais celle de la Providence n'a fourni jusqu'à présent que du bois de Brésil et du sel, qui se vend très-bien dans les Colonies du continent et dans les Antilles.

LUCERNE, (*canton de*) un des treize de la Suisse.

Le *canton de Lucerne* tient le troisième rang entre les treize. Il confine vers l'orient avec les cantons de Schweitz et de Zug, et aux trois autres côtés il est borné par le canton de Berne, excepté qu'à un coin du Sud il a pour frontieres le canton d'Underwald, et à un coin du nord les bailliages Libres. Le pays qui est au midi est

un pays de montagnes, et c'est le commencement des Alpes. Ce qui est au nord est un pays de champs, de prés et de bois.

Le pays est fertile en bled; bien loin d'être obligé d'avoir recours à ses voisins pour s'en fournir, les Lucernois en font part aux trois autres cantons voisins qui viennent, toutes les semaines, à *Lucerne*, pour faire, dans le marché ordinaire, leurs provisions.

Le lac de *Lucerne*, autrement, le lac des quatre cantons, est ainsi appelé, parce qu'il baigne quatre cantons; savoir *Lucerne* au nord, Uri au midi, Schwitz à l'orient et Underwald à l'occident. Ce lac s'étend du sud-est au nord-ouest, et est formé par la rivière Reuss qui s'y jète au-dessous d'Altorf, bourg capital du canton d'Uri, et qui en sort à *Lucerne*. Il a environ 8 lieues de long et trois de large à la hauteur de Kusnacht.

Outre le lac de *Lucerne*, il y en a encore d'autres dans le canton, comme celui de Sempach et de Baldegg, Rotsée, Maneusée, Soppensée, etc. Outre les poissons de différentes espèces, dont ces eaux sont remplies, il y a aussi des écrevisses de couleur bleuâtre, plus grosses ordinairement que les communes; quand on les cuit, elles ne deviennent point rouges, mais prennent une couleur livide, qui fait que les gens qui ne les connaissent pas, n'en veulent point manger, les croyant mauvaises et gâtées. De même on trouve dans le ruisseau nommé *Winon*, proche de Neudorf, de grosses écrevisses qui ne prennent jamais la couleur rouge quand on les fait cuire, mais elles deviennent noires.

Il y a aussi dans ce canton différens bains, comme celui d'Emmen ou de Rostro, celui de Meggen, de Lutzellau, de Luthern, de Ruswil, de Kuntwil, de Farembüel, l'Ybleumoos, le Kragenbad, etc. *Voyez* SUISSE.

LUCERNE, ville située au nord du lac, à l'endroit d'où sort le Reuss, qui entre dans l'Aar, au-dessous de Bruck pour se rendre dans le Rhin: il y a diverses manufactures de toiles de chanvre, de lin, de coton, futaines, limoges, et cotelines. Il s'y fait encore des bas de laine drapés au tricot, et l'on file le coton dans toute l'etendue du canton qui a abondance de grains et de pâturages.

On nourrit dans ses environs quantité de bestiaux dont il se fait un grand commerce, de même que des fromages qui se vendent dans le Milanais qui fournit à la Suisse beaucoup de riz qui vient à *Lucerne* en contre-voiture. Cette ville est dans une avantageuse et commode situation: c'est le grand passage pour aller en Italie par le mont Saint-Godard, et les marchandises qui ont traversé les Alpes sur des bêtes de charge se transportent par le lac et la rivière de Reuss jusqu'au Rhin qui les conduit dans l'Océan. Les petits cantons qui manquent de grains s'en pourvoient à *Lucerne* avec beaucoup de facilité, le lac baignant ceux d'Uri, de Schwitz et d'Underwald.

La livre de *Lucerne* est de 18 onces; les 100 livres font 112 livres et demie, poids de marc.

LUCIE (*Sainte-*) ou *Sainte-Alousie*, île française de l'Amérique, une des Antilles, au sud de la Martinique, à l'ouest de la Barbade, au nord-est de Saint-Vincent. Long. 316. 40. lat. 13. 50.

Cette île peut avoir quarante lieues de circuit. Sa forme étroite et alongée, facilite beaucoup le transport des denrées. Peuplée originairement par les Anglais, elle a souvent changé de maître. En 1763, elle fut définitivement cédée à la France; mais enlevée de nouveau à cette puissance, en 1780; elle lui fut rendue par la paix signée le 3 septembre 1783.

Longtems nous fîmes peu de cas de l'île de *Sainte-Lucie*. La nature, disait-on, lui avait refusé tout ce qui peut constituer une colonie. Dans l'opinion publique, son terroir inégal n'était qu'un tuf aride et pierreux, qui ne paierait jamais les dépenses que l'on ferait pour le défricher. L'intempérie de son climat devait dévorer les audacieux que l'avidité de s'enrichir ou le désespoir y ferait passer. Ces idées étaient généralement reçues.

Dans la vérité, le sol de *Sainte-Lucie* n'est pas mauvais sur les bords de la mer, et il devient meilleur à mesure qu'on avance dans les terres. Tout peut être défriché, à l'exception de quelques montagnes hautes et escarpées, sur lesquelles on remarque aisément des traces d'anciens volcans. Il reste encore, dans une profonde vallée, huit ou dix excavations de quelques pieds de diamètre, où l'eau bout de la manière la plus effrayante. On ne trouve pas, à la vérité, dans l'île, de grandes plaines, mais beaucoup de petites où le sucre peut être heureusement cultivé. La forme étroite et alongée de cette possession, en rendra le transport aisé, dans quelques lieux que le cannes soient plantées.

L'air, dans l'intérieur de *Sainte-Lucie*, n'est que ce qu'il était dans les autres îles, avant qu'on les eût habitées; d'abord impur et mal-sain; mais à mesure que les bois sont abattus, que la terre se découvre, il devient moins dangereux. L'eau qu'on respire sur une partie des côtes, est plus meurtrier. Sous le vent, elles reçoivent quelques faibles rivières qui, partant des pieds des montagnes, n'ont pas assez de pente pour entraîner les sables dont le flux de l'Océan embarrasse leur embouchure. Cette barrière insurmontable fait qu'elles forment au milieu des terres des marais infects. Une raison si sensible avait suffi pour éloigner de ces cantons le peu de Caraïbes qu'on trouva dans l'île en y abordant la première fois. Les Français poussés dans le Nouveau-Monde, par une passion plus violente que

Digitized by Google

l'amour de la conservation, ont été moins difficiles que les Sauvages. C'est dans cette étendue qu'ils ont principalement établi les cultures ; plusieurs ont été punis de leur aveugle avidité ; d'autres le seront un jour, à moins qu'ils ne construisent des digues, qu'ils ne creusent des canaux, pour procurer aux eaux un écoulement nécessaire. Le gouvernement en a déjà donné l'exemple dans le port principal de l'île ; quelques citoyens l'ont suivi, et il est à croire qu'avec le tems une pratique si utile deviendra générale.

Cette colonie comprend aujourd'hui onze paroisses ; presque toutes situées sous le vent. Au moment où elle a été rendue à la France, la population blanche montait à 2,554 personnes ; il y avait 1,230 noirs ou mulâtres, et près de 17,000 esclaves. Parmi ses troupeaux on comptait 1,352 mulets ou chevaux, 2,055 bêtes à cornes, et environ 4,000 moutons ou chèvres.

Cinquante-cinq sucreries occupaient 1,630 carrés de terre, 5 millions 240 mille pieds de café, 2 millions 512 mille pieds de cacao, et 650 carrés de coton. Toutes ces productions rapportaient près de 4 millions de livres à ses habitans.

LUCQUES, petite république en Italie, à cinq lieues de Pise, près de la rivière de Serchio. Elle est médiocrement grande, bien peuplée, et riche par la grande quantité d'étoffes de soie qu'on y fabrique, et qui lui ont fait donner le nom de *Lucques l'industrieuse*. On y fabrique particulièrement des velours, des damas, des satins et des taffetas de toutes couleurs. On en tire aussi quantité de soies grèges et en matasses, aussi bien que des huiles et des olives ; celles-ci sont des meilleures et des plus estimées de toute l'Italie, mais le double plus chères : on en envoie beaucoup en Angleterre.

On appèle *Lucquoises* des étoffes de soie imitées, en France, sur celles qui se fabriquent à *Lucques*.

Tout le territoire de la république n'a que quarante milles de long sur quinze de large, ou plus exactement 400 milles carrées (le mille à 908 toises de long), cela fait 366 mille arpens de Paris, et équivaut à huit lieues en tout sens. Le terrain est fort montueux, il y a cependant quelques plaines : par exemple, celle où est la ville de *Lucques* ; c'est la première vallée que forme l'Apennin au sud-ouest de l'Italie.

Tout l'état de la république de *Lucques* ne contient que 118 mille ames, dont 20 mille habitent la capitale ; les 98 mille restans habitent les villages et les châteaux de l'Etat.

Si l'on compare cette population avec l'étendue du terrain, on trouvera 295 personnes par mille, ou 1,863 personnes pour une lieue carrée ; c'est le double de ce qu'on trouve en France pour un même espace de terrain : mais quand on compara seulement l'étendue de la plaine avec le nombre des habitans qu'elle contient, on trouve 5,274 personnes pour une lieue en carré, au lieu d'environ 900 qu'on trouve en France.

Les sujets de la république de *Lucques* sont très-industrieux ; ils gagnent par an 200,000 écus pour l'huile d'olive seule. On peut comparer le territoire de cette république à un beau jardin.

Les richesses, qui peuvent élever aux plus grandes dignités, rendent son commerce florissant. Les olives, des meilleures de l'Italie, en font une partie considérable. Elle doit le nom d'*industrieuse* aux jolies étoffes de soie qu'on y fabrique.

Poids, mesures et monnaies. Le poids dont on se sert à *Lucques*, s'appèle *rottoli* ; il est de deux sortes, comme dans les autres villes d'Italie, le gros et le léger. 94 rottolis ½ gros poids, font 100 livres de Paris et d'Amsterdam : il an faut 141 ½ poids léger.

Le baril ou quintal, qui pèse 110 livres gros poids, de *Lucques*, vaut environ 76 livres poids de marc.

	POIDS DE FRANCE.			
	marc.	onces.	gros.	grains.
La livre de *Lucques*, poid léger, répond à.	1	3	. . . .	23 ½
6 onces à. . . .	. . . .	5	4	11 ½
12 deniers à. . . .	. . . .	. . . .	3 ½	12 ½
6 à.	. . . .	. . . .	1 ½	24 ½
12 grains à. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	11 ½
6 à.	. . . .	. . . .	. . . .	5 ½

Les mesores sont le *braccio*, ou l'aune, qui vaut 1 pied 9 pouces 9 lignes ½ de France ; la *pertica*, qui est de cinq brasses, ou environ 9 pieds.

La brasse est plus ou moins longue suivant les étoffes.

Celle qu'on emploie pour mesurer les lainages, est plus longue que celle qu'on emploie pour la soie.

L'arpent, *il coltere*, de 460 perches carrées de superficie ou 1053 toises carrées.

Le bled s'y vend à la stara, dont 119 égalent 203 alqueires de Portugal ou un last d'Amsterdam, qui revient à 19 septiers de Paris.

La vente de l'huile s'y fait au copo de 24 livres grosses. Chaque livre grosse produit 11 livres de petit poids ; ainsi le copo pese 264 petites livres qui répondent à 183 livres de Portugal. Nous

avons déjà observé que la livre de Portugal est d'un seizieme plus faible que celle de Paris.

Les écritures s'y tiennent en livres, sols et deniers de banque. On les y tient aussi en *scudi* ou écus. Le scudi vaut environ 5 liv. 5 s. tournois.

La plupart des marchandises se vendent par ducats de 7 liv. 18 s. 6 den. monnaie de *Lucques*, qu'on réduit en ducats de banque sur le pied de 71 ducats courants, pour 75 ducats de banque.

Le change se fait, à *Lucques*, par la voie de Gênes ou de Livourne.

LUNEBOURG, principauté d'Allemagne, appartenante au roi d'Angleterre, électeur d'Hanovre, située dans le cercle de Basse Saxe.

Cette principauté est traversée par l'Elbe, par l'Aller et par la Jeetza. La plus grande partie de son terrain consiste en bruyères, en marais et en tourbières; ce qui est cause que malgré l'assiduité et les labours des habitans, ce pays ne fournit pas assez de bled pour les nourrir, et qu'on est obligé d'en tirer des pays voisins. Il n'y a que quelques contrées dans les bailliages de Harbourg et de Dannenberg, où le terrain produit plus de bled et de légumes que les cultivateurs ne prunent en consommer. Les bruyères entretiennent de nombreux troupeaux de brebis, mais dont la toison est fort grossière, et par conséquent peu propre aux manufactures. Les chevaux et les bêtes à cornes y sont en petit nombre, mais les bêtes fauves et les abeilles y sont en grande quantité, et leurs ruches donnent beaucoup de miel et de cire qu'on vend avec profit aux étrangers. Les salines de la ville de *Lunebourg* sont bien riches, et fournissent de sel tous les états de l'électorat d'Hanovre.

On a établi des manufactures à *Lunebourg*, à Harbourg, à Zelle, à Ultzen, etc. Mais il s'en faut beaucoup qu'elles approchent de celles qui sont à Hanovre et à Gottingue. Il faut pourtant en excepter les fabriques de toile qui y sont en bon nombre, et dont les productions font un article de commerce. On voit par ce précis, en quoi peut consister le commerce des habitans de cette principauté, et quelles sont leurs exportations et leurs importations. Nous y ajouterons seulement que les villes de *Lunebourg* et de Zelle, étant sur le chemin des villes de Hambourg et de Bremen, leurs marchands font beaucoup de commissions pour les négocians de la Haute-Allemagne. L'Elbe qui traverse ce pays, ainsi que l'Aller et l'Ilmenau qui y portent bateau, pourraient beaucoup faciliter son commerce.

LUNEBOURG, ville d'Allemagne, capitale de la principauté de ce nom, autrefois l'une des principales villes de la ligue anséatique, aujourd'hui dépendante de l'électorat d'Hanovre, sur l'Ilmenau, rivière navigable qui tombe dans l'Elbe, à 8 lieues de cette ville, et à peu de distance de Winsen, à 15 lieues de Hambourg. Long. 28. 15. lat. 53. 28.

Les salines forment une des principales richesses de cette ville: le sel qu'elles fournissent est supérieur à celui qu'on tire des autre sources salées répandues dans l'Allemagne; c'est le sel le plus blanc, le plus pur, et qui se conserve le mieux. Mais le débit en est néanmoins beaucoup diminué, par la quantité de salines qu'on exploite aujourd'hui dans toute l'Allemagne, et par la facilité qu'on a de tirer du sel à bon marché par la voie du commerce. Il s'en exportait autrefois 120,000 tonnes. Le plâtre qu'on retire des carrieres voisines forme aussi un produit intéressant de cette ville.

On y fabrique des briques, des poteries, et particulièrement des poêles qui sont estimés: on y fait des formes pour les raffineries de sucre de Hambourg: on y fabrique aussi différentes étoffes de laine, telles que frises, flanelles pour doublure, bayettes, bergopzooms, couvertures et tapis de bourre: les toiles qu'on y fait, surtout le linge de table, même le damassé, les dentelles de fil et le fil, forment aussi des articles dont on fait cas. Il y a une manufacture de tabac, dont M. *May* est l'entrepreneur, une imprimerie et un moulin à papier.

Commerce. La position de cette ville sur l'Ilmenau, qui commence à y être navigable, et qui, comme nous l'avons remarqué, se jète dans l'Elbe, lui procure un commerce d'expédition fort important pour une grande partie des marchandises que l'Allemagne reçoit ou exporte par Hambourg et Lubeck.

Le commerce d'expédition est exclusivement entre les mains d'une compagnie (ou direction) composée de 45 personnes, à la conduite desquelles le gouvernement veille fort exactement. Les marchandises sont déposées dans trois vastes magasins publics; elles y sont enregistrées, soignées et gardées par des préposés à cet effet; il n'est point permis de les entreposer chez les particuliers: ce que l'on paie pour l'emmagasinage est très-modique. Quinze ou seize bateliers possédant chacun deux grands bateaux, nommés *évers*, et cinq ou six moins grands, nommés *schuiten*, font à tour de rôle le voyage de Hambourg, qui dure deux ou trois jours: quelques-uns vont aussi à Boitzenbourg et à Lawembourg, chargés de sel. Le transport qui se fait par terre est aussi très-considérable, surtout pour la Saxe et la Bohême.

Plusieurs maisons y font un commerce en gros, d'épiceries, de fers, et de divers articles du nord. Il s'y fait aussi un bon commerce de cire, de miel et de fil, surtout par Hambourg.

Poids et mesures. Les poids sont à-peu-près les mêmes qu'à Hambourg. L'aune de *Lunebourg* contient deux pieds un pouce six lignes du pied de France.

Digitized by Google

LUNEN, ville du comté de la Marck en Westaphlie. Le commerce de cette ville consiste principalement en toile de lin, qu'on y tisse en quantité, que l'on blanchit au bord de la Lippe, et qu'on envoie pour la plus grande partie en Hollande. On est surpris de ce qu'on n'y établit pas des fabriques de draps, les habitans ayant à la main, soit chez eux, soit dans leur voisinage, tout ce qui est convenable pour ces sortes de manufactures.

Les habitans s'entretiennent de l'agriculture, du bétail qu'ils élèvent, et de divers arts et métiers. Ils sont partagés en sept communautés, qui sont: les artisans qui travaillent en laine, les boulangers, les forgerons, les tailleurs, les cordonniers, les marchands détailleurs et les tisserands. Il y a aussi une confrairie dans laquelle entrent les habitans qui n'ont aucune profession, et qui ne sont reçus dans aucun corps de métiers.

LUNEVILLE, ville de France en Lorraine, sur le Vezouze et la Meurthe, au département de la Meurthe, à 6 lieues sud-est de Nancy; 29 ouest de Strasbourg; 88 est de Paris. Long. 24. 10. lat. 48. 35.

Les productions du territoire de *Luneville*, sont les vins, les grains, les chanvres, lins, navettes, bois, garance.

Il y a à *Luneville* des fabriques de bas, de petites draperies, de broderies en mousseline, de dentelles à l'instar de celles de Flandre, de gants glacés en toutes couleurs, de mouchoirs et de mousselines, de liqueurs, de fayence et de terre de pipe, de filature de coton et de laine; il y a des tanneries et brasseries.

La mesure des bleds est le résal comme à Nancy, excepté que le résal d'avoine est divisé en huit bichets. Les vingt-quatre boisseaux de Paris (deux septiers) ne font que douze bichets sept dixièmes de la mesure de *Luneville*.

Ainsi le bichet de *Luneville* vaut un peu plus de deux boisseaux de Paris.

Pour les autres mesures et poids, *voyez* NANCY.

LUSACE, province d'Allemagne dans la Saxe, entre l'Elbe et l'Oder, bornée au nord par le Brandebourg; est par la Silésie; sud par la Bohême; ouest par la Misnie et le duché de Saxe. Elle a environ 48 lieues de long sur 36 de large, et 120 de circuit.

Les principales villes sont Cotbus, Furst ou Forta, Furstemberg, Peitze, Pforten, Soran, Lucka.

La *Lusace* se divise en haute ou méridionale, et basse ou septentrionale.

Entre les avantages dont ces deux pays sont pourvus, on peut mettre au premier rang le seigle qui croît en abondance, principalement dans la *Haute-Lusace*; le froment que l'on recueille dans quelques endroits du même quartier, mais en bien plus grande quantité dans la *Basse-Lusace*; l'orge qui vient à souhait dans les deux pays; le bled sarasin que fournissent principalement les environs de Bautzen et de Soran; et les pois, les lentilles, les fèves et autres denrées, que donnent abondamment, tant la Haute que la *Basse-Lusace*. On y cultive aussi beaucoup de millet et du schwaden, autrement gremil, qui croît souvent d'elle-même dans les plaines et dans les endroits humides. Quoique le lin n'ait pas, dans la *Lusace*, une tige aussi haute que dans la Silésie, on ne laisse pas de la cultiver avec profit; et dans la *Basse-Lusace*, particulièrement du côté de Cotbus, on plante du tabac qui vient très-bien.

Les fruits des jardins de la *Basse-Lusace* l'emportent sur ceux de la Haute: celle-ci cependant ne manque ni de fruits, ni de légumes, ni de racines à l'usage des cuisines. Le houblon réussit mieux dans la *Basse-Lusace* que dans la Haute. Il y a bien, dans le district de Camanz, plusieurs arpens de terre plantés de houblon, mais ce n'est presque rien, en comparaison de ce que l'on cultive aux environs de Guben, de Lubben et de Finsterwalde. Ce houblon n'égale pas à la vérité celui de Bohême en force; mais comme il est à bon marché, en en mettant un peu plus, on supplée à ce qui peut lui manquer de force. Le vin de la *Haute-Lusace* ne vaut pas grand chose; mais la *Basse-Lusace* en a en abondance, qui est un peu meilleur que celui de la Haute, mais n'est comparable en aucune façon à ceux de Hongrie, ni à ceux du Rhin.

Dans les montagnes de la *Haute-Lusace*, on trouve des plantes et des herbes salutaires; mais pour les forêts et les bois, la *Basse-Lusace* en a de meilleurs. Les forêts de celle-ci ont des chênes, des hêtres, des pins, des sapins, des peupliers, des frênes, des bouleaux, etc., au lieu que dans la *Haute-Lusace* il n'y a point de chênes, ou s'il y en a, ils y sont en petit nombre. Ces forêts et les pâturages des plaines, donnent les moyens d'élever beaucoup de gros et de menu bétail; ce qui fait que le lait, le beurre et le fromage abondent dans le pays. La laine n'y est pas moins commune; on y tond les brebis deux fois par an. Le sel manque dans ces deux provinces, et on est obligé de le faire venir de la Pologne et du duché de Magdebourg.

Il n'y a pas beaucoup de choses à dire sur les minéraux de la *Lusace*. La mine d'or de Gorlitz, celle de cuivre qui a été découverte dans la *Basse-Lusace*, celle de plomb auprès de Zittau, n'ont pas rendu assez pour dédommager des frais qu'il en a coûté pour les exploiter, de sorte qu'on les a abandonnées. Si on travaille encore aux mines de Marcklissa, le travail ne consiste qu'à tirer une terre sigillée. Le principal minéral que l'on trouve en divers endroits de la Haute et de la *Basse-*

Lusace, c'est le fer. A Grosmehre, village de la *Basse-Lusace*, on exploite une mine de bon vitriol, que l'on purifie, ou auquel on donne une préparation. Il y avait autrefois à Pforten, une semblable mine, mais elle est épuisée. Il y a dans la *Basse Lusace*, quelques mines d'alun à Grosmehre, près de Calau, de même que dans la seigneurie de Beskan, et près de Muska ou Maska, dans la *Haute-Lusace*. A Herwigsdorf, près de Zittau, on tire une sorte de terre qui brule comme la tourbe; mais à Tauchritz, entre Zittau et Gorlitz, on a une tourbe véritable et d'un bon usage. Le territoire de Lausan fournit des pierres de taille, et des mêmes carrieres on tire de la marne.

Outre tous ces avantages, les manufactures et les fabriques de la *Lusace* sont cependant la plus grande richesse du pays; mais la *Haute-Lusace* l'emporte de beaucoup, à cet égard, sur la basse. Entre les manufactures de laine, celles de draps paraissent les plus anciennes. Elles étaient florissantes dès le treizième siècle, dans diverses villes du pays. De tems à autre elles ont obtenu de beaux priviléges qui ont contribué à leur faire faire des progrès; de façon qu'il y a présentement des fabriques de draps non-seulement dans les six principales villes de la *Haute-Lusace*, mais encore dans la plupart des petites villes; et personne n'ignore que les draps noirs de Gorlitz, de Zittau, de Lauban, de Budissini et de Camentz, sont des plus beaux, et que les draps de couleurs de Gorlitz sont mis en parallèle avec ceux de Hollande.

La *Basse-Lusace* a principalement ses fabriques à Luben, à Sorau, à Cotbus et à Spremberg; et on y travaille avec succès. La petite ville de Forsta a un certain nombre de fabricans en draps; et celle de Schouberg fabrique une sorte de petite étoffe de laine qui a un grand débit. On peut mettre au nombre des manufactures de laine, celle des chapeaux, que l'on trouve presque dans toutes les villes de la *Haute* et de la *Basse-Lusace*; mais principalement à Budissin, à Gorlitz et à Christianstadt où on en fabrique de si fins, qu'ils ne diffèrent guère de ceux de castor. Enfin, il y a des fabriques de bas à l'aiguille et au métier, surtout à Budissin, dont les marchands font tricoter des bas à quelques milles à la ronde, et s'en procurent, tous les ans, une très-grande quantité, sans compter les gants, les bonnets et les gamaches. Pour toutes ces marchandises de laine, on emploie celle de la *Lusace*, ou en tout ou en partie; car quelquefois on la mêle avec des laines de Silésie ou de Pologne.

Quelques considérables que soient les manufactures de laine dans la *Lusace*, celles de toiles de lin sont encore d'une plus grande importance. On fait remonter leur origine dans le pays jusqu'au quinzième siècle, et on peut dire qu'elles y sont encore florissantes. Les fileuses, tant dans les villes qu'à la campagne, sont en très-grand nombre, et il y a une quantité extraordinaire de tisserands qui emploient, non-seulement le fil du pays, mais encore une bonne partie de celui qu'on fait venir des Etats voisins, comme la Bohême, la Silésie et la Misnie. Ils en font les plus belles toiles que l'on fait blanchir parfaitement dans les six principales villes de la *Haute-Lusace*.

Outre ces fabriques de toiles, on a établi des imprimeries de toiles dans les six grandes villes de la *Haute-Lusace*, et elles ont tant de réputation, qu'une infinité de boutiques en sont remplies, et en font un débit considérable. Il y a encore d'autres fabriques dans ces pays, comme les tanneries, les verreries, les blanchisseries de cire, les moulins à papier, à foulon, à poudre à canon, et quantité d'autres, dont les marchandises qu'elles produisent, donnent lieu à un commerce considérable avec les pays étrangers; savoir, en draps aux foires de Leipsick, de Nombourg, de Francfort et de Breslaw; en toiles qui passent en Angleterre, en Hollande, en Italie, en Espagne ou en Portugal, etc.; en bas qui se débitent en Russie, en Pologne, etc.; en cuirs et en maroquins que l'on envoie aux foires; en papier que l'on envoie en Saxe; en fer, en divers ouvrages de ce métal; en cire que l'on transporte jusqu'à Rome; en bierre que l'on vend dans la Saxe et dans le Brandebourg; en tabac dont la ville de Cotbus fait un commerce considérable; en fruits frais et secs, qui se transportent à Berlin par la moyen de la Sprée.

Ce sont-là les marchandises que l'on exporte de la *Haute* et de la *Basse-Lusace*, et qui font la matière d'un commerce très-étendu et très-avantageux.

Les marchandises d'importation consistent en matières crues dont les fabricans ont besoin pour leurs ouvrages, et en d'autres choses nécessaires pour la consommation journalière. Les matières crues sont principalement la laine que les fabricans en draps tirent de la Silésie et des marchés de Breslaw; le fil qu'on fait venir de Bohême, de la Moravie et de la Silésie; les couleurs et les drogues pour les teintures, qui viennent, pour la plupart, de Leipsick; enfin, la soie, le poil de chèvre et le coton que l'on achète aux foires de Leipsick.

A l'égard des marchandises nécessaires pour la consommation, ce sont la soie et la laine, les dentelles et les galons d'or et d'argent, les mousselines et les dentelles blanches et noires, marchandises que l'on tire, pour la plupart, des foires de Leipsick, de même que les épiceries, les drogues pour les apothicaires, que les marchands de la *Haute-Lusace* achètent à Leipsick, et que ceux de la *Basse-Lusace* tirent de Francfort sur l'Oder, de Berlin et de Hambourg.

Les

Les vins étrangers qui entrent dans la *Lusace*, sont les vins de Hongrie qui viennent par la Silésie, et ceux du Rhin et de Franconie, qu'on ne prend pas en si grande quantité que ceux de Hongrie.

Nous pouvons enfin mettre au rang des marchandises d'importation toutes les sortes de grains, les fruits et le houblon qu'on apporte en quantité de Bohême, principalement à Zittau et à Bautzen, de même que les herbes et autres productions des jardins qui viennent de la Silésie.

De tout ce détail il est aisé de conclure que les marchandises qui sortent de la *Lusace*, l'emportent de beaucoup sur celles qui y entrent, et que tant que les choses demeureront sur ce pied-là, la *Lusace* pourra passer pour un des pays les plus commerçans de l'Allemagne. Cependant son commerce de draps n'est plus si avantageux que dans le tems passé, où les marchands de *Lusace* en fournissaient le Brandebourg et l'Autriche.

Quoiqu'il ne se tienne point de grandes foires dans la *Lusace*, et qu'on n'y voie point de ces villes qui soient comme des entrepôts généraux de marchandises, il y a cependant à Zittau un édifice public dans lequel on trouve, tous les vendredis, une quantité prodigieuse de toiles de toutes sortes, où les marchands de toiles de Gorlitz et de Lauban vont les acheter. D'ailleurs les marchands de *Lusace* savent tirer avantage des foires de Leipsick, de Francfurt, de Naumbourg, de Brunswick et de Breslaw où ils portant leurs draps, leurs toiles et autres marchandises dont ils font un très grand débit. Outre cela, il se trouve à Bautzen, à Gorlitz, à Zittau et à Lauban quantité de marchands qui expédient eux-mêmes leurs toiles dans les pays étrangers, sans fréquenter les foires, et sans qu'ils aient besoin qu'il s'en tienne chez eux.

Quant aux postes, elles sont sur un très-bon pied dans la *Lusace*. Il y a des chariots de poste et la poste à cheval. Un passager qui part par le chariot de poste, peut, suivant l'ordonnance, avoir jusqu'à soixante livres de bagage franches; pour le surplus, il ne paie que la moitié du poids. Le chariot de poste part tous les vendredis de Dresde pour Gorlitz et Zittau; et de ces deux villes, le dimanche à six heures du matin, et le mercredi à huit heures du soir pour Dresde. C'est sur ce pied-là que l'ordonnance règle les postes.

A Budissin il y e un bureau-général des postes du Margraviat de la *Haute-Lusace*, sur lesquelles il doit avoir l'inspection, et tous les maîtres des postes du Margraviat lui sont subordonnés. Dans la *Basse-Lusace*, les bureaux de poste sont à Luckau et à Lubben.

LUXEUIL, ville de France dans la province de Franche-Comté, aujourd'hui au département de la Haute-Saône. Elle est située au pied des montagnes des Vosges, et remarquable par ses eaux minérales. Long. 24. 4. lat. 47. 50.

Il se fait, à *Luxeuil*, un grand commerce de denrées, principalement les jours de foires et marchés, en toutes sortes de grains, bled, méteil, seigle, avoine et sarrazin; et surtout en vins qui y sont amenés aux foires et marchés d'automne et d'hiver, des terres de Gy et de Dole en très grande quantité. Une partie de ces vins est transportée dans la ci-devant Lorraine, au département des Vosges.

C'est de *Luxeuil* que se tire le kirsvaser ou eau de cerises, liqueur qui se distille des cerises fermentées dans les villages aux environs de cette ville.

Le commerce de bois y est en très-grande activité; on flotte le merrain à bois perdu, sur la Lanienne, petite rivière qui traverse une partie du territoire de *Luxeuil*, et se joint à la Saône; on le retire de l'eau dans les environs de Conflandey où il est embarqué sur la Saône, après avoir été mis en radeaux pour être voituré dans la Bourgogne, le Maconnais, le Lyonnais, la Provence et le Languedoc.

On estime que les négocians de *Luxeuil* seuls font fabriquer dans les environs, et expédient annuellement pour ces divers pays quatre cents milliers de merrains dits *bois marchands*, le millier composé de vingt cinq cents, qu'on estime l'un dans l'autre à 300 francs le millier rendu au port de Conflandey, ce qui ferait une somme de. . . . . 120,000 fr.

Pour le service de la marine, en toutes sortes de dimensions, dit *grand bois*, deux cents milliers évalués à 500 francs le millier . . . . . 100,000 fr.

Et vingt-cinq mille pieds cubes de bois de chêne des trois premières espèces de construction pour le service de la marine, valant au port de Conflandey 3 francs le pied cube . . . 75,000 fr.

Ce qui fait un produit d'environ . 295,000 fr.

pour les bois qui se tirent des environs de *Luxeuil*, tant pour le service de la marine, que pour être employés par les tonneliers dans les vignobles de la Bourgogne, du Maconnais, Lyonnais, etc., en estimant leur valeur au port de Conflandey, situé à cinq ou six lieues de *Luxeuil*.

Il y e aussi, à *Luxeuil*, cinq ou six chapeliers, autant de tanneurs, plusieurs cloutiers qui fabriquent pour la consommation du pays.

Mesures. La quarte de froment pèse 75 livres, de méteil 70, de seigle 68, d'orge 66, de sarrazin 60, d'avoine 55: ces deux derniers se mesurent comble.

La mesure de vin ou eau-de-vie contient dix-huit pots ou trente-six pintes de Paris.

Trente pintes de *Luxeuil* font trente-six

pintes de Paris. Les principales foires se tenaient le lendemain de la Trinité, le jour de la St.-Nicolas, et le lendemain du premier jour de l'an; les marchés, qui sont très-considérables, se tenaient tous les samedis. *Voyez la table générale pour les nouvelles époques.*

La population de *Luxeuil* peut être évaluée à 3,000 individus de tout âge et de tout sexe.

LYME-REGIS, ville d'Angleterre, au comté de Dorset. Long. 14. 48. lat. 50. 46.

Il y a un bon port dans le canal avec un quai, qui ne le cède en beauté à aucun d'Angleterre. Cette ville entretenait autrefois un commerce florissant avec la France, l'Espagne, etc. et les droits de douane y montaient jusqu'à 16,000 liv. sterlings. Elle est située sur un rocher si escarpé, que les marchands sont forcés de charger et de décharger leurs marchandises dans une place appelée *cobb*, à un quart de mille de la ville, ce qui occasionne une grande dépense. Quant à la partie de la ville qui est bâtie au pied du rocher, le terrein en est si bas, qu'à la marée montante, les caves, etc. ont 10 à 12 pieds d'eau, ce qui n'arrive pas sans perte pour les habitans.

Le règlement, pour l'avancement du commerce, accorde l'exemption du droit de sortie d'une pièce sur dix de perpétuane, et d'une sur vingt-quatre de *devon's-dozens* qui sortent du port de *Lyme-Regis*.

LYMINGTON ou *Leimington*, ville d'Angleterre, au comté de Southampton. Elle est située à l'entrée de la baie de Southampton, sur la partie étroite du détroit, appelé *the needles*.

Il s'y fait une grande quantité de sel, qui est le meilleur de toute l'Angleterre pour la conservation de la viande. Toute la partie méridionale du royaume en tire sa provision. La mer n'est éloignée de la ville que d'un mille. Quoique la rivière sur laquelle elle est située ne soit point navigable, il y a cependant un bon port et une douane.

LYNN, ville d'Angleterre, au comté de Norfolck, avec un bon port, à l'embouchure de la rivière d'Ouse où elle tombe dans la mer, après avoir reçu plusieurs petites rivières qui la rendent navigable jusques dans le milieu du royaume et presque aussi loin que Northampton. Ces avantages la rendent maîtresse du commerce de plusieurs comtés intérieurs, qui se fait particulièrement en charbon et en vins. L'importation de ces denrées est plus grande dans le port de cette ville que dans aucune autre des places qui sont situées sur les côtes de l'est de l'Angleterre, depuis Londres jusqu'à Berwich.

Lynn reçoit en retour le grain que produisent ces comtés, et après Hull, c'est le port d'où il s'en fait les plus grandes exportations. Les marchands de *Lynn* ont la réputation d'avoir de grandes correspondances et de faire un commerce considérable avec l'étranger, surtout en Hollande, en Norwège, sur la Baltique, en Portugal et en Espagne.

Le port de cette ville est bon, mais les écueils et les bas-fonds en rendent l'entrée difficile.

Cette ville fournit du charbon de terre dans les comtés de Lincoln, de Northampton, de Leicester, de Buckingham, de Bedford, de Cambridge, de Norfolck.

On fait aux environs de cette ville des *norwich-stuffs*.

LYON, en latin *Lugdunum*, grande et célèbre ville de France; la plus considérable après Paris, fondée par le consul *Lucius-Plancus*, 41 ans avant l'ère chrétienne.

Lyon est situé au confluent de la Saône et du Rhône, à 6 lieues nord de Vienne, 20 nord-ouest de Grenoble, 28 sud-ouest de Genève, 40 sud de Dijon, 48 nord d'Avignon, 60 nord de Turin, 100 sud-est de Paris. Long. 22. 29. 53. latit. 45. 45. 51.

Lyon est chef-lieu du département du Rhône, et autrefois de la généralité de *Lyon*.

Cette ville, une des plus florissantes du monde par son industrie, son commerce et ses richesses, n'est plus aujourd'hui ce qu'elle était il y a douze ans. On connaît les malheurs qu'elle a éprouvés; ils ont porté un coup mortel à son existence politique, à sa fortune, à son crédit. Cependant nous n'avons point dû négliger de faire connaître *Lyon* tel qu'il était ci-devant, parce qu'il n'y a que ce moyen d'instruire le lecteur du commerce de cette grande ville, et qu'il n'est pas impossible qu'un jour elle reprenne, si non en tout, du moins en grande partie, son ancienne splendeur.

Population. Nous ne connaissons point de dénombrement qui fasse connaître avec exactitude la population de *Lyon*.

Nous donnerons, pour y parvenir, plusieurs renseignemens authentiques.

Suivant un état des baptêmes, mariages et morts de la ville et des faubourgs de *Lyon* pendant les années 1766 et 1767, il y est né (en 1766) 5,592 personnes dont 2,845 garçons et 2,747 filles; il y a eu 1,139 mariages, et le nombre des morts a été de 4,165, dont 2,102 garçons et hommes, et 2,063 filles et femmes.

En 1767, le nombre des naissances a été de 5,646, dont 2,887 garçons et 2,759 filles; celui des mariages de 1,011, et celui des morts de 4,006, dont 2,012 garçons et hommes et 1,994 filles et femmes.

En 1779, naissances 5,724. Morts 4,006.

Le nombre des enfans trouvés, entrés à l'hôpital-général ou grand Hôtel Dieu de cette ville, pendant l'année 1780, s'est monté à 1,458.

M. *Messance*, receveur des tailles de l'élection

Digitized by Google

de Saint-Etienne, a fait des recherches sur la population de *Lyon*, dans son ouvrage imprimé en 1766.

Il trouve que l'année commune des naissances dans cette ville, de 1752 à 1762, est de 4,137, nombre qui, multiplié par 28, lui donne 115,836 individus pour la population de *Lyon* à cette époque.

M. *Necker* multiplie par 30 le nombre des naissances qui, à l'époque où il écrivait, en 1784, se montait de 5,300 à 5,400 individus, ce qui lui donne environ 160,000 ames pour la population de cette ville.

On conçoit que ce nombre a dû prodigieusement diminuer à *Lyon*; 1°. par les levées d'hommes qui y ont eu successivement lieu; 2°. par l'émigration qui a été considérable, surtout depuis l'époque du terrorisme; 3°. enfin, par le siège, et plus encore les suites du siège de *Lyon* dont le nom fut alors changé en celui de *Commune Affranchie*.

Aussi les auteurs qui ont donné des états de population de cette ville, depuis la révolution, portent-ils bien plus bas même que M. *Messance* la population de cette célèbre et malheureuse ville.

L'auteur de la *Géographie Elémentaire de la République, an VII*, la porte à 102,167, probablement d'après des détails positifs.

Un tableau de la population de la France, imprimé en 1797, mais fait sur d'anciennes bases, l'estime de 138,000.

Voyez plus bas l'extrait d'un mémoire fait par ordre du *Comité de Salut public*, sur l'état de *Lyon* après le siège.

Productions, industrie. Nous indiquerons les productions du sol du Lyonnais, tant au paragraphe *commerce* de l'article que nous traitons qu'aux articles LYON (*Généralité*) et LYONNAIS. Notre objet principal est de traiter ici de l'industrie de cette grande ville et du commerce qui s'y fait des produits de son industrie.

Nous commencerons par ceux auxquels elle emploie la soie, comme étant, depuis longtems, la base de ses travaux.

Etoffes de soie. La manufacture des étoffes d'or, d'argent et de soie de toutes sortes en uni et en façonné, forme la plus forte branche du commerce de *Lyon*; on attribue communément son origine à *Etienne Turquet* et *Paul Noris*, piémontais, selon quelques auteurs, et génois, suivant d'autres; ces deux particuliers passèrent en France avec des métiers d'étoffes, et s'établirent à *Lyon* dans le commencement du seizième siècle. *Louis XI* avait déjà fait venir, vers l'an 1480, des ouvriers d'Italie, pour fonder à Tours une manufacture d'étoffes, sous la conduite de *Guillaume Briçonet*; en 1667, M. de *Colbert* donna aux fabricans de *Lyon* des statuts dont ils avaient eux-mêmes dressé le plan; ces règlemens ont subsisté jusqu'en 1737; il leur en fut donné depuis qui ont subsisté jusqu'à la révolution.

L'art qui avait langui pendant longtems en Italie, chez une nation riche, molle et voluptueuse, prit une nouvelle vie et un nouvel essor chez un peuple actif, industrieux, infatigable; rien ne parut difficile à son industrie, il embrassa tout, et la fabrique de *Lyon* devint bientôt la seule où l'on trouva tous les articles de tous les genres.

La fabrique de *Lyon* a deux genres primitifs; le plein, ou l'uni, et le façonné.

Le plein renferme les taffetas, les satins, les ras, les gros, les pou de soie, les moërés, les cannelés, les velours unis; toutes les étoffes où il n'y a, pour ainsi dire, que la chaîne et la trame.

Le façonné se divise en plusieurs branches; le grand et le petit riche, le damas, le broché, le satin à deux et trois las, le taffetas broché, le droguet liseré, la péruvienne, la prussienne, la lustrine, la dauphine, la moëre façonnée, le velours coupé frisé, le velours à la reine, le velours à fond d'or, le velours à deux côtés, etc.

On peut ajouter comme une branche assez considérable, les sirsakas, les karankas, les batavias, toutes les étoffes des Indes qu'on a commencé à copier en Hollande, et dont *Lyon* a enrichi le fonds, par des dessins plus gracieux et plus variés.

La fabrique de *Lyon* ne montra pas d'abord toute la supériorité et cette étendue d'industrie dont elle jouit depuis longtems, presque dans tous ces genres, et surtout dans le façonné. Une administration prudente versa sur elle les bienfaits du gouvernement, encouragea le travailleur par des largesses, l'entrepreneur par des marques d'honneur et de distinction, l'artiste célèbre par des pensions: des promesses faites à propos, et toujours exactement remplies, l'éloge prodigué aux talens, tout a été mis en œuvre par le législateur, l'autorité même des règlemens, pour élever cette fabrique au plus haut degré de perfection. On a porté l'attention jusqu'à fixer la largeur des étoffes; on a déterminé la nature des matières qui doivent y entrer; on a prévenu l'altération de bouts de soie dans les chaînes, dont le fabricant pouvait se servir pour tromper la consommateur; on a réglé le dénombrement des portées qui y entrent, on a en même-tems prescrit des règles aux teinturiers qui assurent le bon teint, partie essentielle des manufactures: par-là l'acheteur étranger et le consommateur ont compté sur la bonne foi et sur la probité du fabricant à qui il n'a plus été permis de se laisser séduire par l'attrait du gain.

C'est ainsi que les étoffes de *Lyon* ont été connues et distinguées dans tous les pays du monde. Ses fabriques accréditées chez l'étranger, les ou-

vriers, les artistes s'y sont multipliés; tous les avantages de l'émulation s'y sont développés; le goût s'y est formé, s'y est accru et fixé, et ses étoffes laçonnées ont fait oublier qu'il y avait d'autres fabriques. Les tissus grossiers et les dessins monotones de l'Italie n'ont pu soutenir une telle concurrence. L'Italie a voulu réparer ses pertes, elle a essayé de réformer ses dessins, mais le goût lui a manqué; elle a conservé le plein, parce qu'elle avait la matière première, et parce qu'il est facile aux autres nations de se la procurer; mais quoiqu'on y ait réussi, ainsi qu'ailleurs, à imiter le plein dans ce genre, *Lyon* l'emporte encore, par le bon marché de la main-d'œuvre.

Malgré la supériorité dans les dessins, les façons, les qualités des étoffes de soie des manufactures de *Lyon*, elles avaient déjà perdu considérablement de leur activité dès avant la révolution, par les nombreuses fabriques qui s'établirent à l'instar de celle de *Lyon* dans l'étranger, mais le bon marché, la bonté des étoffes, en soutenaient encore le commerce très-avantageusement dans plusieurs états, tels que le Nord, le Levant, l'Espagne, l'Italie même.

On estime que le produit annuel des fabriques de soie, d'étoffes d'or et d'argent, tireurs d'or, écacheurs, teinturiers, allait, dans le tems de paix, à *Lyon*, de 45 à 50,000,000, dont il faut déduire, à-peu-près, un tiers pour les matières premieres que *Lyon* tire de l'étranger, le surplus était en profit. Paris et les provinces consommaient environ le quart des étoffes de *Lyon*, le reste passait hors de France; la plus forte consommation se fesait dans l'Allemagne et dans le Nord.

Nous croyons inutile de faire connaître en détail les règlemens de la communauté des marchands-maîtres et ouvriers-maîtres en étoffes de soie, d'or et d'argent de *Lyon*.

Nous dirons seulement que les premiers statuts, ordonnances et règlemens touchant l'art et manufacture des draps d'or, d'argent et de soie de la ville et faubourgs de *Lyon* et de tout le pays Lyonnais, sont du milieu du seizième siècle, sous le règne de *Henri II*. Les rois, prédécesseurs de *Henri*, avaient à la vérité déjà donné quelques articles de règlement; mais avant les lettres-patentes de ce prince, de l'année 1554, la discipline de ce corps n'était guère assurée, et le peu de statuts qu'il avait s'observait assez mal.

Henri IV, en 1596, et *Louis XIII*, en 1619, confirmèrent et autorisèrent ces statuts de *Henri II* par de nouvelles lettres, mais *Louis XIV*, en 1667, et depuis en 1700 et en 1702, les réforma, changea et augmenta tellement, qu'ils doivent être regardés comme des statuts entièrement nouveaux, qui, néanmoins, conservent toujours quelques articles tirés de leurs anciens règlemens.

Le règlement de 1667 porte, entr'autres dispositions, que les maîtres et gardes qui, jusqu'alors, n'avaient été qu'au nombre de quatre, seraient augmentés jusqu'à six, dont trois devaient s'élire chaque année: des trois nouvellement élus, deux étaient choisis par le prévôt des marchands et les échevins, et l'autre par les anciens maîtres qui avaient passé par les charges, et par trente maîtres nommés par lesdits prévot et échevins. Les nouveaux gardes entraient en charge le premier jour de chaque année, après avoir prêté le serment pardevant les prévôt et échevins et le lieutenant-général.

Outre les cinq années d'apprentissage, nul compagnon ne pouvait aspirer à la maîtrise, qu'il n'en eut fait encore cinq autres de compagnonage, c'est-à-dire, qu'il n'eut servi ce tems-là en qualité de compagnon chez les maîtres.

Les fils de maîtres pouvaient être reçus en fesant apparaître qu'ils avaient 15 ans complets; et, tant eux que les compagnons aspirans à la maîtrise, devaient prêter le serment pardevant les prévôt des marchands et échevins, et leur nom être inscrit sur deux registres, dont l'un restait entre les mains du secrétaire de la ville, et l'autre au bureau de la communauté.

Il était ordonné que tous les mois il serait tenu un conseil de police pour les manufactures de draps d'or, d'argent et de soie en l'hôtel-de-ville, pardevant les prévot des marchands et échevins, auquel assistaient les maîtres et gardes et anciens maîtres en charge, ou qui y avaient passé, avec quatre marchands ou maîtres, ordinairement employés à faire apprêter, appareiller et mouliner les soies, pour donner leur avis, afin de perfectionner lesdites manufactures, et empêcher les abus qui s'y commettaient, pour le procès-verbal qui en était dressé, être envoyé dans le mois au sur-intendant général des arts et manufatures de France.

Quoique, depuis longtems, les fabricans de *Lyon* ne suivent plus les règlemens anciens, relatifs à la fabrique des étoffes de soie, velours, draps d'or et d'argent, nous avons cru néanmoins devoir raporter ici l'extrait du règlement de 1666, donné par *Colbert*, pour faire connaître l'état de l'art à cette époque, et les moyens que l'on crut devoir prendre pour empêcher les mal-façons dans les fabriques des étoffes riches. Nous y joindrons un aperçu de la manière de fabriquer ces étoffes aujourd'hui.

« XIII. Les velours forts, vulgairement appelés *sixlisses*, qui se feront en la ville de *Lyon*, faubourgs d'icelle, et sénéchaussée, pourront être de deux sortes; savoir, à quatre poils et à trois poils; et se feront en un peigne de vingt portées, qui font soixante portées de chaîne: ceux de quatre poils seront de quatre-vingt portées de poils, chacune portée de quatre-vingt filets; et ceux de trois poils seront de soixante portées de

poil, et de soixante portées de chaîne, chacune portée de quatre-vingt fils; lesdits velours à quatre poils étant de huit fils de poil pour dent; et ceux à trois poils, à six fils de poil pour dent; à la charge que les poils et chaînes seront d'organsin filé et tordu au moulin, et tramé de trame doublée et montée au moulin; le tout cuit et de bonne, pure et fine soie, sans qu'on y puisse employer aucun fleuret ni autres espèces provenues de la bourre de soie: et seront lesdits velours de largeur de onze vingt-quatrièmes d'aune entre les deux lisières, qui seront marquées; savoir, celles des velours à quatre poils, par quatre chainettes, et celles des velours à trois poils, par trois chainettes, lesdites lisières étant de couleurs différentes: et quant aux velours dont la chaîne, trame et poil seront tout cramoisi, il y aura un filet d'or ou d'argent fin dans le milieu de la lisière, pour les distinguer de ceux où il y aura des couleurs communes; le tout à peine de 60 livres d'amende et de confiscation des marchandises.

» XIV. Il est parmis de faire des velours de moyen et bas prix; savoir, les moyens à deux poils et à un poil et demi, et ceux du plus bas prix, qu'on appèle *petits velours ordinaires*, à un poil; lesdites trois sortes de velours étant toutes à quatre lisses: et se feront lesdits velours de deux poils ou poil et demi, en un peigne de vingt portées, c'est-à-dire, pour les deux poils quarante portées de chaîne et quarante portées de poil, chacune de quatre-vingt fils; et pour ceux d'un poil et demi, de quarante portées de chaîne et trente portées de poil: et quant aux petits velours de bas prix, ne pourront être faits à moins de dix-neuf portées de peigne, qui font trente-huit portées de chaîne et dix-neuf portées de poil, chacune de quatre-vingt fils; lesquels poils et chaînes de toutes lesdites trois sortes de velours, ne pourront être qu'organsin filé et tordu au moulin, et les trames de bonne et pure soie; le tout cuit et non crû (comme autrefois), attendu que la soie crue avec la coite est fausse en deux manières; la première, qu'elle est de fausse teinture, et la seconde, qu'elle corrompt et coupe la cuite: et seront tous lesdits velours, de onze vingt quatrièmes de largeur entre les deux lisières, lesquelles seront marquées par deux chainettes pour les velours à deux poils; et pour les velours à un poil et demi, d'un côté à deux chainettes, et de l'autre à une; et pour ceux de bas prix, à une chainette de chaque côté, pour la distinction entière desdits velours, et éviter qu'ils ne soient débités les uns pour les autres, le tout sur les peines que dessus.

» XV. Feront aussi les maîtres dudit état toutes sortes de velours figurés et ras, coupés et tirés, comme aussi des pannes; à la charge que les chaînes et poils ne seront qu'organsin filé et tordu au moulin, et tramé de pure et fine soie, cuite et non crue, et seront de largeur de onze vingt-quatrièmes, à peine de confiscation et de 60 liv. d'amende.

» XVI. Pourront lesdits maîtres dudit état travailler et faire travailler toutes sortes d'étoffes et de draps d'or et d'argent fin, comme brocards, satins, damas, tabis à fleurs, velours, toiles d'or et d'argent, tant pleines que figurées, et généralement toutes autres étoffes sous quelques noms qu'elles puissent être, dont les chaînes et poils seront d'organsin filé et tordu au moulin, et tramé d'or et d'argent fin, et les trames doublées et montées au moulin, sans fleuret, galette ou autres espèces provenues de bourre de soie: et seront lesdites étoffes faites en un peigne de onze vingt-quatrièmes d'aune de largeur entre les deux lisières, à peine de 60 livres d'amende et de confiscation.

» XVII. Feront pareillement les maîtres dudit état toutes sortes de satins, damas, Vénitiennes et damasin, Lucquoises, Valoises, et généralement toutes autres étoffes figurées à la tire, sous quelques noms qu'elles soient, où il n'y aura or ni argent, comme aussi les satins pleins; de toutes lesquelles étoffes les chaînes et poils seront organsin filé et tordu au moulin, et trames montées au moulin; le tout de bonne et pure soie cuite, sans y pouvoir employer fleuret, galette ni autres espèces provennes de bourre de soie, et seront faites en peigne de onze vingt-quatrièmes d'aune entre les deux lisières, sous les mêmes peines que ci-dessus.

» XVIII. Les taffetas en deux ou trois fils par chacune dent de peigne, auront les chaînes d'organsin filé et tordu au moulin, les trames montées et doublées au moulin, le tout de pure et fine soie cuite; savoir, les taffetas à trois fils ne pourront être de moindre largeur que de cinq octaves entre les deux lisières, et pour ceux à deux fils, ils seront de onze vingt-quatrièmes d'aune de largeur, aussi entre les deux lisières, et ne pourront être à moindre compte; savoir, celui de onze vingt-quatrièmes, que de vingt-quatre portées, et celui de cinq huitièmes pour les deux fils, de trente-deux portées de quatre-vingt fils chacune: et pour les distinguer, auront les trois fils par dent une lisière à chainettes de différentes couleurs, et n'y pourra être employé aucun fleuret, galette ni aucunes autres espèces provenues de bourre de soie.

» XIX. Feront aussi des taffetas noirs lustrés de toutes couleurs, tant à quatre, six et huit filets par chacune dent de peigne, qu'au-dessus, lesquels ne pourront être faits en moindre compte; savoir, les taffetas à quatre fils, appelés vulgairement ordinaires, que de demi-aune de largeur: auront en chaîne quarante-huit portées, et ceux de cinq octaves, soixante portées de quatre-vingt fils chacune. Les forts en demi-aune de

largeur, auront soixante portées, et ceux qui seront en cinq huit, en auront soixante-quinze : et quant aux noirs, qui seront de onze vingt-quatrièmes, ils auront une ou deux lisières de couleurs différentes à la chaine ; seront les chaines, d'organsin filé et tordu au moulin, et trame doublée et muntée audit moulin, sous les peines contenues aux précédens articles.

» XX. Comme aussi feront les taffetas figurés à la marche, rayés en long et à traverses, mouchetés et nuancés, tabis figurés, et généralement de quelque manière et couleur qu'on les puisse faire, tant à quatre, cinq, six fils par dent de peigne qu'au-dessus ; seront de bonne et pure soie, et de onze vingt-quatrièmes d'aune entre les deux lisières, aux mêmes peines des articles précédens.

» XXI Sera permis de faire des fillatrices, papelines et autres semblables étoffes, pleines ou figurées, de quelque nom qu'elles soient nommées, tant à deux et quatre fils qu'au-dessus ; seront les chaînes d'organsin tordues et filées au moulin, les trames de fleuret, galette ou autre bourre de soie, et seront de la largeur de demi-aune et demi-aune demi-quart entre les deux lisières, et auront une lisière de chaque côté de l'étoffe de différentes couleurs à la chaine.

» XXII. Pourront faire toutes sortes d'étoffes pleines, façonnées ou rayées, où il y aura or ou argent faux en trame, mélangées avec soie, fil, laine ou coton, lesquelles auront une seule lisière de couleur différente à la chaine, pour être reconnues fausses ; et seront toutes d'une demi-aune de largeur, pour les rendre différentes d'avec les draps d'or fin, qui n'ont que demi-aune moins un vingt-quatrième de largeur, à peine de confiscation at de 60 liv. d'amende.

» XXIII. Et quant à la fabrique des moires lisses ou unies, ferrandines, camelots et toutes autres sortes d'étoffes mélangées, soit de poil de chèvre, laine, filet ou coton ; auront pareillement une lisière de différente couleur de la chaine, pour être distinguées, en sorte qu'elles ne puissent passer pour étoffes de pure soie, à l'exception des ferrandines et moires, où ne sera mis aucune lisière, et seront de quatre largeurs ; savoir, d'un quartier et demi, demi-aune moins un onzième, demi-aune, et demi-aune et un seize ; ne seront comprises les lisières dans aucunes des largeurs, de quelque marchandise que ce soit ci-devant dite, le tout à peine de confiscation et de 24 liv. d'amende.

» XXIV. Feront des toiles de soie, gazes, étamines, crapaudailles, prisonnières, et généralement toutes autres semblables étoffes, qui seront tant en chaine qu'en trame de bonne et pure soie, à peine de confiscation et de 24 livres d'amende ».

Velours. L'invention des velours est très ancienne dans l'Inde ; les premières idées qu'on en eut en Europe, ainsi que du satin, peuvent être reculées aux tems où le luxe asiatique s'y répandit, par conséquent sous les empereurs romains, quant à la connaissance et à l'usage de la chose ; car on n'y connut rien de la pratique, si ce n'est peut-être en Grèce, avant le retour des croisés et la fin des croisades.

Quoi qu'il en soit, le velours, par son extrême variété et sa grande richesse, est devenu l'objet d'une industrie très-recherchée, d'une consommation très-étendue, et d'un commerce considérable. L'Italie la première, eut de la réputation en ce genre ; elle l'a soutenue ; elle la conserve en fait de velours unis ; Gênes la mérite à tous égards, non qu'on y entende mieux qu'ailleurs la fabrication, mais parce qu'on n'y regarde pas de si près à la matière qu'on y en met plus abondamment ; peut-être aussi parce qu'elle y est plus convenable. Néanmoins on fait toujours de très-beaux velours de soie dans plusieurs autres manufactures d'Italie, en France, en Allemagne, au Bas-Rhin surtout, en Hollande et ailleurs.

A l'égard des velours ciselés, façonnés de quelque manière que ce soit, des velours en dorure, *Lyon* l'emporte sur toutes les manufactures du monde.

On fait du velours plein, tout uni, sans figures, ni rayures : du velours quatre poils, trois poils, deux poils, un poil et demi ; un petit velours de dernière sorte, qu'on appèle *renforcé*. On fait un velours mince, mais figuré ; à ramages, diversifié par plusieurs figures ou couleurs ; à fond d'or, d'argent, de satin ; du velours ras. On fait des velours frisés, découpés et frisés, à la reine, à carreaux, cannelés, chinés, etc.

Le velours uni est composé de quarante portées doubles pour la chaine, ou quatre-vingt portées, ou de soixante portées simples, et de vint portées de pnil, mooté sur vingt de peigne ; c'est la façon d'Italie.

Les velours de quarante portées doubles sont montés sur quatre lisses de fond ; et ceux de soixante portées simples, sur six lisses. Ce sont les meilleurs, et on ne les fait pas autrement à Gênes.

Le velours doit avoir une lisière qui indique sa qualité, ou qui le caractérise. Le velours à quatre poils doit avoir quatre chainettes de soie jaune, entre quatre autres de rouge ; le velours à trois poils et demi, quatre chainettes d'un côté et trois de l'autre ; le velours à trois poils, trois chainettes de chaque côté, ainsi des autres.

Velours raz d'Angleterre. Cette étoffe porte en largeur onze vingt-quatrièmes d'aune entre les deux lisieres.

La chaine est de cinquante portées doubles d'organsin à trois bouts, pesant deux onces trois quarts l'aune.

Trame de la première navette, à deux bouts fins, dont on passe deux coups.

Trame de la seconde navette, à vingt ou à trente bouts, qui fait le gros grain, pesant trois onces l'aune, pèse en tout cinq onces trois quarts, à six onces en couleur et sept onces en noir. Il faut que la chaîne et la trame soient des plus parfaites qualités.

Velours frisé sans cantre. Cette étoffe porte aussi en largeur onze vingt-quatrièmes d'aune entre les deux lisières.

Le velours frisé sans cantre, a trois ensouples; savoir, deux ensouples pour la chaîne principale qui fait le corps de l'étoffe, et une ensouple pour le poil qui fait le façonné.

La première chaîne est de vingt portées doubles, qui s'emboit d'un quart par aune.

La deuxième chaîne, que l'on tient un peu plus lâche que la première, est aussi de vingt portées doubles d'organsin; pesant les deux chaînes, environ une once six deniers.

Le poil est de vingt portées doubles, qui s'emboit de deux aunes pour une, même organsin que les deux chaînes principales, pesant une once six deniers; en tout de chaînes, deux onces douze deniers.

Trame, seconde sorte, nette, pesant une once dix-huit deniers.

Velours d'Hollande à trois lisses. Ce velours qui est de l'espèce des velours coupés, porte en largeur onze vingt-quatrièmes d'aune entre les deux lisières.

La chaîne ou toile contient trente-sept portées et demie simples d'organsin, bien monté et de parfait tirage; teinte en cruo, pesant crue neuf deniers.

Le poil, vingt-cinq portées simples, même organsin, teinte en crue, sept aunes pour une, pesant, les sept aunes pour une d'étoffe, une once dix-huit deniers.

Trame à un bout d'organsin crue, pesant l'aune, une once douze deniers; en tout, plus ou moins, trois onces quinze deniers.

Velours à six lisses, façon de Gênes. Cette étoffe porte en largeur onze vingt-quatrièmes d'aune entre les deux lisières.

La chaîne appelée *toile*, contient soixante portées simples d'organsin, pesant l'aune environ une once. Les deux poils sont de vingt portées doubles. Les trois poils sont de vingt portées triples. Les quatre poils sont de vingt portées quadruples. Les deux poils et demi sont de vingt portées, moitié doubles, moitié triples. Les trois poils et demi, sont de vingt portées, moitié triples, moitié quadruples. Les quatre poils et demi, sont de vingt portées, moitié quatre fils par boucle, et moitié cinq. Il faut six aunes de poil pour une aune de velours. Les poils doivent être d'un organsin d'un parfait tirage, et bien apprêtés, d'environ vingt-cinq deniers l'essai: les trois poils doivent peser demi-once l'aune, et pour une aune de velours, il faut trois onces d'organsin, et les autres à proportion. Pour faire un beau velours qui ne pluche et ne filoque point, il faut un organsin d'une bonne nature.

On peut employer des organsins du Piémont, montés à trois bouts, en ne mettant que deux fils dans la boucle pour les trois poils, lesquels doivent toujours peser demi-once l'aune.

La trame belle et nette, la trame Sainte Lucie, première sorte, ou celle d'Espagne, est la meilleure; il doit en entrer demi-once par aune.

Peluches unies. Les peluches ordinaires ont en largeur onze vingt-quatrièmes d'aune entre les deux lisières.

La chaîne principale appelée *toile*, est composée de quarante portées simples d'organsin à deux bouts, pesant environ quinze à dix-huit deniers l'aune.

Le poil, dix portées simples, même organsin que la toile, ou un peu plus fin, si on ne la veut pas si fournie en poil. Il faut ourdir depuis quatre aunes jusqu'à six aunes de poil, pour faire une aune de peluche: c'est suivant la hauteur des fers.

Velours frisé, fond satin sans cantre, monté sur trois ensouples. La largeur de cette étoffe est de onze vingt-quatrièmes d'aune entre les deux lisières.

La chaîne principale est de quatre-vingt portées simples, pour le satin, pesant une once.

La seconde chaîne est de quarante portées simples, pour le taffetas, pesant douze deniers.

La troisième chaîne, ou le poil, pour faire le frisé, qui s'emboit de trois aunes pour une, vingt portées doubles, pesant les trois aunes, une once douze deniers.

Trame nette et égale, deux onces; en tout dans l'aune cinq onces.

Velours frisé, coupé, fond satin, mille roquetins. Cette étoffe porte en largeur onze vingt-quatrièmes d'aune entre les deux lisières.

La chaîne contient soixante-quinze portées simples d'organsin à trois bouts, pesant l'aune deux onces.

Le poil est à trois ou quatre bouts d'organsin sur chaque roquetin, pour faire le velours.

Il en faut trois aunes et demie pour en faire une. Les trois aunes et demie pour les mille roquetins doivent peser quatre onces six deniers.

Trame fermette et égale, deux onces dix-huit deniers; en tout l'aune doit peser neuf onces.

La chaîne est lardée à travers le corps, et n'est point passée dans les maillons; il n'y a que les roquetins.

Velours frisé, coupé, fond satin, mille six cents roquetins. Cette étoffe porte aussi en largeur onze vingt-quatrièmes d'aune entre les deux lisières.

La chaine est de quatre-vingt portées simples d'organsin à trois bouts, pesant l'aune deux onces. Il y a trois bouts organsins sur chaque roquetin : il faut quatre aunes de poil pour faire une aune de velours. Les quatre aunes doivent peser quatre onces douze deniers.

Trame de pays, seconde sorte égale, une once dix-huit deniers; en tout l'aune pèse huit onces six deniers.

Velours frisé, coupé, fond or. Cette étoffe, la plus riche de toutes, porte en largeur onze vingt-quatrièmes d'aune.

La chaine principale est de cinquante portées simples grosse soie, ou cinquante portées doubles soie moyenne, pesant l'aune une once dix-huit deniers.

La seconde chaine, nommée *poil*, contient dix portées simples aussi de grosse soie; elle sert pour le liage : l'aune pèse neuf deniers.

Mille roquetins d'organsin, quatre aunes pour une, les quatre aunes pèsent quatre onces.

Trame pour le corps de l'étoffe, deuxième sorte, pesant l'aune environ deux onces.

Trame pour l'accompagnage de la dorure, première sorte, une once.

Dorure, or lisse, 7 S. pour l'aune, quatre onces douze deniers; en tout l'aune pèse treize onces quinze deniers.

Taffetas. Le taffetas dit *armosin* a de largeur cinq huitièmes d'aune; on en fait aussi en largeur de sept douzièmes. La chaine est composée de quarante portées d'organsin à deux bouts.

On nomme *taffetas* quand la chaine est simple, et *gros-de-Tours* quand la chaine est double. Les moindres taffetas doivent être de demi-aune de large, la chaine de soixante portées simples, pesant douze deniers l'aune.

Le taffetas que l'on nomme *Angleterre*, largeur, cinq huitièmes, doit être de quatre-vingt portées simples pour la chaine, laquelle doit peser quinze à seize deniers l'aune, tramé de trame première sorte, des plus nettes et brillantes; il doit en entrer vingt-six deniers dans l'aune; la chaine pèse seize deniers l'aune, la trame vingt-six deniers l'aune, en tout une once dix-huit deniers l'aune.

Taffetas Florence, largeur, sept douzièmes d'aune, dont la chaine doit être d'organsin, monté à trois bouts, et de soixante-dix portées au moins.

Peau de poule, propre pour habits d'homme. Elles se font du poids de trois onces jusqu'à cinq; l'étoffe est bonne dans les deux qualités, pourvu que l'on proportionne la chaine à la trame.

Largeur, onze vingt-quatrièmes d'aune entre les deux lisières.

La chaine, quarante-cinq portées triples, pesant trois onces l'aune.

Trame, deux onces trois quarts, en tout l'aune pèse cinq onces trois quarts.

Chagrin ou siamoise. Les chagrins ou siamoises piqués se font en largeur de demi-aune, et aussi en largeur de onze vingt-quatrièmes d'aune. La chaine depuis cinquante portées simples jusqu'à soixante portées simples, et aussi depuis quarante portées doubles jusqu'à soixante portées doubles. La trame suivant la chaine, plus ou moins de bouts. Le poids peut varier depuis une once l'aune jusqu'à cinq onces et plus. Les moindres peuvent servir pour doublure, et les forts pour habits d'hommes.

Raz-de-Saint-Maur, même largeur, même chaine, même trame qu'aux serges, et on peut varier les qualités de même, c'est-à-dire, le poids, depuis une once et demie jusqu'à cinq et six onces. La plupart sont tramés de galette.

Gros-de-Naples d'un côté et raz de-Saint-Maur de l'autre. Le gros-de-Naples d'un côté et raz-de-Saint Maur de l'autre, se peut faire en taffetas d'un côté et petit croisé de l'autre, c'est-à-dire, qu'il s'en peut faire de tout prix, de tout poids, suivant l'intention de celui qui commet. Largeur de onze vingt-quatrièmes d'aune entre les deux lisières. La chaine de cinquante portées doubles; organsin à trois bouts, pesant trois onces l'aune; trame, trois onces, en tout six onces l'aune.

Cannelé à poil. Cannelé à poil et de même que la maubois. Pour le faire beau, il faut que le poil soit un peu plus garni que celui de la maubois, c'est-à dire, que la soie soit un peu plus ferme pour former un cannelé plus relevé.

Taffetas façonnés, simpletés à ligatures. Les taffetas façonnés, simpletés à ligatures, se font ordinairement pour les dessins à bandes, ou pour des dessins très petits; l'on peut mettre jusqu'à quatre-vingt ligatures; et si au lieu de quatre-vingt ligatures l'on n'en veut mettre que quarante, il faut prendre à ce remettage deux fois de suite sur la même ligature. Largeur, onze vingt-quatrièmes d'aune.

Satin à cinq lisses. Les satins à cinq lisses sont ordinairement tramés de galette, parce que la galette est naturellement plus grosse que la soie. Mais elle ferait trop allonger le satin à huit et à dix lisses, et la huitième ou dixième partie de la chaine que l'on prend pour lier la galette, serait trop dure et rude. On trame aussi le satin à cinq lisses en soie.

Largeur, cinq huitièmes, ou onze vingt-quatrièmes d'aune.

La chaine de largeur de cinq huitièmes, est au moins de quatre-vingt-seize portées simples : on peut monter jusqu'à cent cinquante portées simples ou doubles. Lorsque cette étoffe porte en largeur onze vingt-quatrièmes d'aune, la chaine est

Digitized by Google

est au moins de soixante-quinze portées simples : on peut monter jusqu'à cent vingt portées simples ou doubles.

On n'observe pas pour ceux qui sont tramés de galette de choisir les plus beaux organsins, mais bien pour ceux qui sont tramés de soie ; on peut employer l'organsin depuis le plus fin jusqu'au plus gros, monté à deux ou à trois, ou à quatre bouts, suivant la qualité dont on les demande ; on doit proportionner la trame à la chaîne, c'est-à-dire, qu'il faut environ autant de chaîne que de trame.

Satin à deux faces, c'est-à-dire, blanc d'un côté, et noir de l'autre. Satin à deux faces, ou satin des deux côtés de l'étoffe, c'est-à-dire, blanc d'un côté et noir de l'autre.

La chaîne s'ourdit un fil blanc et un fil noir ; les lignes tracées représentent les fils noirs, et les lignes ponctuées les fils blancs. Largeur, onze vingt-quatrièmes d'aune entre les deux lisières : depuis deux onces jusqu'à sept, en proportionnant le poids de la trame à celui de la chaîne, c'est-à-dire, chaîne depuis cent vingt portées simples ou doubles, jusqu'à deux cents portées, aussi simples ou doubles, du poids depuis deux onces jusqu'à cinq des plus beaux organsins, et des meilleurs tirages montés à deux, trois ou quatre bouts tramés des trames, première sorte de pays, Piémont ou Florence. Il faut les deux tiers d'organsin contre un tiers de trame.

Chaînette sans poil, qui conduit à plusieurs petites. Chaînette sans poil pour habit d'homme ; largeur, onze vingt-quatrièmes d'aune entre les deux lisières ; poids, trois onces un quart l'aune ; savoir, en chaîne, une once et demie ; en trame, une once trois quarts, en tout pesant l'aune trois onces un quart. Chaîne, quarante portées doubles. Trame de pays seconde sorte, ou trame étrangère, nette et égale, avec suffisante quantité de bouts pour en faire entrer une once trois quarts par aune.

Etoffe appelée moubois. L'étoffe appelée *moubois*, propre pour habits d'hommes, se peut faire depuis deux onces jusqu'à quatre et plus, en proportionnant la chaîne et la trame, environ autant de l'un que de l'autre, à un quart près environ. La largeur est de onze vingt-quatrièmes d'aune entre les deux lisières ; chaîne principale quarante portées, simple organsin ; le poil vingt portées triples, même organsin, ou vingt portées doubles, d'un organsin plus gros qui revienne au même poids ; trame de pays, deuxième sorte, ou trame étrangère ; nette et égale, et suffisante quantité de bouts pour faire entrer autant de trame dans l'aune, et un peu plus que d'organsin. Poids d'une aune d'étoffe, savoir : en chaîne, une once trois quarts ; en trame, deux onces ; en tout trois onces trois quarts l'aune.

Carrelé en deux couleurs. Carrelé en deux couleurs, trame de galette ; largeur, onze vingt-quatrièmes d'aune ; chaîne, vingt-cinq portées simples ; organsin à deux bouts ; ourdir un fil d'une couleur, un fil de l'autre. On peut ourdir double le couleur claire, pour la mieux faire sortir ; trame, un coup de galette et un coup d'organsin ; la galette est teinte de la couleur brune, et l'organsin de la couleur claire.

Carrelé à poil ou paillette. Cette étoffe ne diffère de le maubois, que par le remettage ; même chaîne, même trame, même poil, même peigne. Les ligatures sont différentes, il n'en faut que deux pour le poil de dix portées chacune. On en peut faire de plus légers ou de plus forts, en y employant de la soie plus fine ou plus forte.

Taffetas façonné – simpleté, et taffetas façonné – doubleté. Taffetas façonné – simpleté ; largeur, onze vingt-quatrième d'aune, chaîne, cinquante portées simples, pesant l'aune dix-huit deniers ; poil, vingt-cinq portées doubles, même organsin, dix huit deniers ; trame, deuxième sorte, nette et égale, une once en tout ; l'aune pèse deux onces douze deniers. Remisse de quatre lisses pour la pièce de douze portées et demie chacune, remisse de deux lisses pour le liage du poil de douze portées et demie chacune.

On entend par taffetas façonnés doubletés, ceux où il y a deux couleurs dans la fleur ; elles se font sur le même lac, par le moyen de deux corps de maillons. Le poil est ourdi en fils doubles, un fil d'une couleur dessus, et un fil de l'autre couleur dessous, ce qui fait cinquante portées doubles de poil.

Droguet satiné. Le droguet satiné a de largeur onze vingt-quatrièmes d'aune. La première chaîne est composée de vingt portées simples, la seconde chaîne de vingt portées simples : cette chaîne s'emboît de deux aunes pour une : les deux chaînes pèsent environ dix-huit deniers l'aune. Le poil contient quatre-vingt portées simples, pesant environ une once. La trame de Naples, ou autre étrangère, pèse deux onces six deniers, en tout quatre onces l'aune.

Droguet lucoise. Le droguet lucoise a trois ensouples, savoir : deux ensouples pour la chaîne principale, et une ensouple pour le poil. Largeur, onze vingt-quatrièmes d'aune. La première chaîne est de vingt portées simples ; la seconde chaîne est de vingt portées simples, qui s'emboîvent de la moitié, c'est-à-dire, qu'il faut ourdir deux aunes de chaîne pour faire une aune d'étoffe. Le poil, vingt portées triples, même soie, qui doivent peser, savoir : les deux premières chaînes environ dix-huit deniers : le poil, même organsin, environ l'aune, dix-huit deniers, ensemble, une once douze deniers ; trame de Naples, pesant l'aune deux onces six deniers, en tout, trois onces dix-huit deniers l'aune.

Espèce de persienne liserée. Cette étoffe porte en largeur onze vingt-quatrièmes d'aune.

La chaîne, pour la pièce, qui est faite d'organsin à deux bouts, contient quarante portées, et pèse l'aune douze deniers.

Le poil du même organsin contient cinquante portées, qui pèsent l'aune quinze deniers.

Trame de pays, deuxième sorte, deux onces six deniers. En tout, l'aune pèse environ trois onces neuf deniers.

Lustrine gros grain, et persienne petit grain.

La lustrine et la persienne propres pour habits d'hommes, portent en largeur onze vingt-quatrièmes d'aune.

La chaîne contient dix-huit portées simples d'organsin à trois bouts, pesant l'aune deux onces.

Poil pour la persienne, même organsin, vingt portées simples, pesant l'aune douze deniers.

Trame d'Espagne ou d'Alais ou Sainte-Lucie, qui soit d'un brin ferme et rondelet : il en doit entrer, dans l'aune, trois onces. En tout cinq onces douze deniers l'aune.

Tissu argent. Ce tissu argent porte en largeur, entre les lisières, onze vingt-quatrièmes d'aune.

La chaîne contient quarante cinq portées doubles, organsin, pesant environ une once dix-huit deniers l'aune.

Le poil, onze portées un quart simple ; pour le liage, même organsin, douze deniers.

Trame pour l'accompagnage, première sorte, douze deniers.

Lustrine et persienne liserée et brochée. Sa largeur, entre les deux lisières, est de onze vingt-quatrièmes d'aune.

La chaîne principale est de quatre-vingt-dix portées simples, organsin, à deux ou trois bouts, pesant l'aune environ deux onces.

Le poil contient vingt-deux portées et demie, même organsin, douze deniers.

La trame pour la première navette, seconde sorte, deux onces.

La trame pour le liseré, seconde sorte lustrée ; une once. En tout cinq onces douze deniers l'aune. Et en broché, jusqu'à huit onces l'aune.

Raz de Sicile courant. Le raz-de-Sicile courant a de largeur onze vingt-quatrièmes d'aune.

La chaîne contient quarante portées doubles d'organsin, pesant environ une once douze deniers l'aune.

Le poil est composé de vingt portées simples, même organsin, neuf deniers.

La trame, seconde sorte, pour le coup de fond une once.

Trame pour les fleurs, nette, brillante et égale, une once. En tout trois onces vingt-trois deniers.

Damas courant et damas gros-grain de lustrine. Ce damas courant a de largeur onze vingt-quatrièmes d'aune. La chaîne contient quatre-vingt-dix portées simples d'organsin à deux ou trois bouts, pesant l'aune deux onces. La trame, seconde sorte, nette et brillante, deux onces. L'aune d'étoffe pèse en tout quatre onces. On en fait en cent portées, et même en cent vingt portées. On en fait aussi en soixante-quinze portées, damassé très-léger.

Damas liseré pour meubles, largeur cinq huitièmes d'aune. Ce damas liseré et broché a pour chaîne principale cent vingt portées d'organsin à trois bouts, pesant l'aune deux onces six deniers.

Le poil est du même organsin, pesant l'aune quinze deniers.

La trame du pays, deuxième sorte, quatre onces trois deniers.

En tout environ sept onces l'aune.

Damas gros-grain liseré, avec un liage de 5 le 6. Ce damas broché et liseré a de largeur onze vingt-quatrièmes d'aune entre les deux lisières.

La chaîne est de quatre-vingt-dix portées simples ; organsin à trois bouts, pesant l'aune deux onces.

Pour le damas, trame de Sainte-Lucie, premier filage, ou autre de même nature, nette et égale ; une once six deniers.

Trame de même pour le liseré lustrée, dix-huit deniers.

En tout, quatre onces, sans les brochés qui sont arbitraires.

Florentine damassée avec un liage. Largeur, onze vingt-quatrièmes d'aune.

La chaîne est de soixante-quinze portées simples d'organsin, et pèse l'aune dix-huit deniers.

Trame, seconde sorte et lustrée, une once.

En tout une once dix-huit deniers.

Florentine damassée avec un liseré ou un liage. La largeur de cette étoffe, entre les deux lisières, est de onze vingt-quatrièmes d'aune.

La chaîne est de soixante-quinze portées simples d'organsin, pesant l'aune dix-huit deniers.

La trame seconde sorte lustrée, une once.

En tout une once dix-huit deniers.

On en fait de plus et de moins forte, toujours en soixante-quinze portées ; on en fait aussi en quatre-vingt portées simples.

Satin à 1, 2, 3, 4 lacs courans ou brochés. Les satins à 1, 2, 3, 4 lacs, brochés ou courans, se font en largeur de onze 24e d'aune. On en fait de toutes qualités, depuis soixante-quinze portées simples jusqu'à deux cents portées, avec des organsins de tout poids. Les plus ordinaires sont composés, pour la chaîne, de quatre-vingt-dix portées simples d'organsins à trois bouts, et pèse une once et demie l'aune, trame brillante,

nette et lustrée ; pas trop fine pour les liserés, chaque navette de liseré peut en fournir environ douze deniers par aune.

Poids de la chaine, une once douze deniers.
Trame pour la premier lac, douze deniers.
Trame pour le second lac, douze deniers.
Trame pour le troisième lac, douze deniers.
Trame pour le quatrième lac, douze deniers.

Une aune de cette étoffe, à un lac, pèse deux onces.

A deux lacs, elle pèse deux onces douze deniers.
A trois lacs, l'aune pèse trois onces.

A quatre lacs, l'aune pèse trois onces douze deniers, plus ou moins, suivant la force et qualité que l'on veut donner à l'étoffe.

Satin à fleurs à deux faces. Le satin à fleurs à deux faces ou de deux couleurs différentes, a d'un côté fond blanc satin, les fleurs bleues satinées ; de l'autre fond bleu satin, les fleurs blanches satinées ; double corps.

Largeur ; onze vingt-quatrième d'aune.

La chaine est de cent vingt portées doubles, pesant l'aune trois onces douze deniers, organsin bien monté, net et d'un parfait tirage, ourdi un fil d'une couleur et un fil de l'autre alternativement, trame égale et cette, pesant l'aune une once douze deniers.

Galons de soie. On fait à *Lyon* des galons de soie de deux largeurs, ou comme on dit dans cette sorte de fabrique, de deux numéros, savoir : N.° 2 et N.° 3. Le N.° 2 porte sept lignes de largeur, et le N.° 3 neuf lignes. Les pièces des uns et des autres sont de soixante aunes ; on les met ordinairement en deux pièces de trente aunes chacune.

Etoffes de coton. Il se fabrique aussi des étoffes de coton, telles que futaines et basins.

La fabrique des futaines et des basins a été apportée à *Lyon* vers l'an 1580. Les premiers ouvriers qui s'y établirent, y furent appelés du Milanais et du Piémont, où ces sortes de Manufactures avaient été inventées, et fleurissaient depuis longtems.

Cet établissement devint si considérable, qu'on vit bientôt à *Lyon* et aux environs, jusqu'à deux mille ouvriers futeiniers, et que ce commerce monte jusqu'à un million par an, dont les deux tiers allaient à l'étranger, particulièrement en Espagne et en Portugal.

Quoique cette fabrique ne soit pas aussi considérable qu'elle pourrait être, nous croyons devoir reporter ici le réglement porté sur cet objet en 1782.

Règlement indicatif des règles qui doivent être suivies dans la fabrication des basins et futaines de Lyon.

NOMS DES ETOFFES.	MATIÈRES EN CHAÎNE.	MATIÈRES EN TRAME.	Qualités.	Nombre des fils de chaîne.	LARGEUR au sortir du métier.
Futaines menus grains fins.	Lin ou chanvre.	Coton.		1800	Cinq sixièmes.
Idem, menus grains.	*Idem*.	*Idem*.		1560	Trois quarts.
Idem, à grains d'orge.	*Idem*.	*Idem*.		1200	
Idem, basins lisses à poil ; Milan reyé ; boudières lisses, sans raies et à reies, à carreaux et menus grains.	*Idem*.	*Idem*.		870	Cinq douzièmes.
Basin de *Lyon*, façon de Flandre.	*Idem*.	*Idem*.		900	
Futeines mouchetées, boutanées, addées, carrées et croisées.	*Idem*.	*Idem*.		780	
Futaines ou basin à poil.	*Idem*.	*Idem*.	1	1280	Deux tiers.
			2	1120	Sept douzièmes.
			3	960	Demi-aune.
			4	800	Cinq douzièmes.

NOMS DES ÉTOFFES.	MATIERES EN CHAÎNE.	MATIERES EN TRAME.	Qualités.	Nombre des fils de chaîne.	Largeur au sortir du métier.
Futaines baudières à dix-huit barres de trois raies chacune.	Lin ou chanvre.	Coton.	1	1197	Deux tiers.
			2	1050	Sept douzièmes.
			3	903	Demi aune.
			4	756	Cinq douzièmes.
Idem, à trente-six raies. .	*Idem*.	*Idem*.	1	1254	Deux tiers.
			2	1100	Sept douzièmes.
			3	943	Demi-aune.
			4	792	Cinq douzièmes.
Basins rayés à menu, à quatre fils.	*Idem*.	*Idem*.	1	1368	Deux tiers.
			2	1200	Sept douzièmes.
			3	1032	Demi-aune.
			4	864	Cinq douzièmes.
Basins à raies ordinaires. . .	*Idem*.	*Idem*.	1	1152	Deux tiers.
			2	1008	Sept douzièmes.
			3	864	Demi-aune.
			4	720	Cinq douzièmes.

Outre les fabriques de soieries et de fotaines et basins, *Lyon* a encore des fabriques de plusieurs autres espèces, telles que rubans, bonneteries, chapellerie, tannerie, librairie, et les autres genres d'industrie nécessaires à la consommation de cette grande ville, mais qui n'entrent pas proprement dans son commerce.

Indiennes. La manufacture d'indienne est considérable; elle occupe près de six cent ouvriers. On y fait de très-belles toiles à l'instar de celles de Jouy.

Papiers peints. La manufacture de papiers peints est établie depuis une douzaine d'années; elle est devenue une des plus considérables de France: elle occupe habituellement deux cents à deux cent cinquante ouvriers.

Imprimerie, librairie. L'établissement de l'imprimerie à *Lyon* est très-ancien; il date de l'époque de celui de cet art en France. La librairie doit être comprise dans le nombre des principales branches d'industrie, qui contribuent à faire fleurir cette ville. Ce commerce embrasse dans ses nombreuses spéculations les places principales de France et de l'étranger; il s'y fait en grand; le nombre des libraires est très-considérable; on y compte beaucoup de fortes maisons qui tiennent la librairie, tant ancienne que moderne, les livres nationaux et étrangers.

Commerce de la ville de Lyon.

Les rivières qui favorisent le commerce de *Lyon*, sont le Rhône, la Saône, la Loire et le Doubs.

Par le Rhône, *Lyon* communique avec le Dauphiné, la Provence, le Languedoc, et même avec la Guienne, par le canal du Languedoc: et c'est par-là encore, que communiquant avec la Méditerranée, elle entretient son commerce avec l'Italie, l'Espagne et tout le Levant.

La rivière de Saône dans laquelle tombe le Doubs, lui ouvre la Bourgogne et la Franche-Comté, d'où l'on gagne aisément par terre, et par un trajet assez court, l'Alsace, la Lorraine et la Champagne.

Enfin, la Loire, qui commence à être navigable à Rouanne, à douze lieues de *Lyon*, lui facilite le commerce avec Paris et toutes les provinces du cœur de la France, et même lui peut donner part à celui qu'elle fait par l'Océan avec les nations des quatre parties de la terre.

D'ailleurs, la ville de *Lyon* étant dans le voisinage de la Suisse et de l'Italie, il lui est aisé de porter par-là son négoce dans une partie de l'Allemagne, dans le Piémont et dans le Milanais. . . . . .

Le génie des Lyonnais, naturellement porté au commerce, a de tout tems profité des avantages de l'heureuse situation de leur ville. Rome ne comptait point encore la ville de *Lyon* au nombre de ses alliés, que ses habitans étaient déjà célèbres, dans les Gaules, par leur commerce. L'alliance des Romains l'augmenta, et l'on a longtems regardé la ville de *Lyon* comme l'étape la plus célèbre et le marché le plus fameux de l'empire romain, et où les

marchandises et les marchands se trouvaient en plus grande quantité.

Le commerce de la ville de *Lyon* eut le sort de Rome son alliée ; il tomba avec elle: mais plus heureuse que la capitale du monde, *Lyon* ne fut pas longtems sans rétablir son crédit et son industrie ; il n'y a guères à présent d'endroits dans le monde, où l'on puisse porter le commerce, dans lesquels ses habitans n'entretiennent des habitudes et des relations.

C'est aux Italiens que la ville de *Lyon* doit le rétablissement de son commerce. Cette nation, née pour le négoce, et qui se vante d'en avoir appris aux autres nations toute la finesse, profitant de la langueur de celui des Lyonnais, vint d'abord le partager avec eux : mais ayant dans la suite obtenu de grands privilèges, et ayant fait des profits immenses, ils s'en emparèrent tout-à-fait. Ils devinrent, pour ainsi dire, les maîtres de la ville : ils s'y cantonnèrent par nation, et on leur accorda même la distinction de faire l'ouverture des paiemens en foire, qui s'est faite depuis avec une grande cérémonie par les prévôts des marchands et échevins de la ville de *Lyon*, qu'on appelait aussi *le consulat*.

On remarque que le droit d'ouvrir les paiemens, appartint longtems aux Florentins, qu'un Génois l'eut ensuite, et après lui un Piémontais : mais les uns et les autres toujours avec commission du grand duc.

Les Suisses et les Allemands s'introduisirent aussi dans le commerce de la ville de *Lyon*, et y devinrent presque aussi puissans que les Italiens ; mais les Lyonnais instruits par ces diverses nations, se sentant assez de forces, se passèrent enfin des uns et des autres, et les privilèges accordés aux étrangers, ayant été d'abord modérés, et ensuite supprimés, tout le négoce resta entre les mains des Français, qui, en peu de tems le portèrent au point où il est présentement.

Les objets qui entrent dans le commerce de *Lyon*, tant pour sa consommation que pour l'étranger ou les autres endroits de la France, sont très-nombreux ; ce sont des productions du sol de ses environs ou des ouvrages de son industrie.

Les productions sont ; des grains de toutes espèces, vins excellens. Les vins sont connus sous le nom de *vins de rivages*, et se recueillent le long du Rhône et de la Saône : la rive droite de la Saône, surtout, en fournit une quantité d'excellens qui ajoutent à leur bonté l'avantage de pouvoir être bus dans l'année : ceux du Rhône, d'une qualité différente, veulent être gardés pendant trois ou quatre ans.

Le commerce des bleds qui se fait à *Lyon* est très-considérable. La situation de cette ville, telle que nous l'avons décrite, sur deux rivières navigables dans toutes les saisons, et également à portée des provinces abondantes en grains, et de celles qui ne le sont pas, donne aux négocians qui y sont établis de grands avantages pour faire ce commerce avec profit. Aussi ce n'est guères ni parmi les bourguignons, ni parmi les Francs-Comtois, ni parmi les Provençaux qui en font la consommation, que se trouvent les plus grands négocians de cette denrée, mais parmi les Lyonnais : outre leur situation, ceux-ci ont encore sur les Provençaux l'avantage du crédit qu'il est bien plus aisé de trouver dans le lieu de domicile qu'ailleurs.

Il se fait aussi à *Lyon* un grand commerce de marrons que les marchands lyonnais tirent du Dauphiné, du Forêt et Vivarez. La destination de la plus grande quantité de cette marchandise est pour Paris où les marchands épiciers les vendent en gros et les regrattiers en détail, c'est-à-dire, au cent et au quarteron que l'on nommait autrefois *chapelet* ; le chapelet n'en contenant que vingt-cinq.

Mais ce qui alimente principalement le commerce de *Lyon*, c'est la vente des ouvrages de ses fabriques et l'achat des matières qui y entrent.

Le commerce de la draperie est encore considérable à *Lyon*, mais moins qu'autrefois, parce que les marchands détailleurs des provinces voisines, les étrangers, surtout les Italiens qui venaient y faire leurs assortimens, s'adressent aujourd'hui aux fabriques mêmes, et tirent leurs marchandises de la première main.

Les négocians en draperie prétendent que leur commerce montait autrefois à 13,000,000. et que les deux tiers de leurs draps étaient envoyés chez l'étranger, surtout en Savoie, dans le Piémont, à Milan et autres villes d'Italie, à Malte, chez les Suisses, en Alsace, en Lorraine, en Bretagne et jusqu'aux îles de l'Amérique. Ils ajoutent qu'à peine se trouvait-il, dans tous ces envois, pour 200,000 écus de draps étrangers. Quoiqu'ils en prissent fort peu, ce mélange de draps étrangers était d'une extrême conséquence pour leur commerce ; ce qu'on comprend aisément, dès qu'on suppose qu'il faut de trois sortes de draps pour l'assortiment d'un marchand drapier, c'est-à-dire, des draps fins, des médiocres et des grossiers. Quoique les draperies les plus grossières semblent être les plus méprisables, néanmoins elles procurent souvent aux négocians l'avantage de la préférence, pourvu qu'ils puissent en avoir un assortiment complet.

On trouve à *Lyon* un dépôt considérable de laines nationales et étrangères qui sert à alimenter les fabriques de draperies de France, et surtout celles qui sont répandues dans les provinces qui composent aujourd'hui les départemens du Rhône, de la Saône, de la côte-d'Or, etc.

Le commerce des toiles de *Lyon* s'étendait

beaucoup en Espagne, en Italie et dans les îles Françaises de l'Amérique. Les Suisses sont parvenus à en fabriquer de plus belles et à meilleur marché, ce qui a nui à celles de *Lyon*.

Il se recueille très-peu de soie dans le Lyonnais, et cependant *Lyon* est un des lieux du monde où il se fait un plus grand commerce de cette riche marchandise.

Toutes les soies qui se tirent du Levant, de Perse, de Messine, d'Italie, d'Espagne, etc. qui sont destinées pour la France, sont conduites à *Lyon* comme dans une espèce d'entrepôt, et c'est de-là qu'elles sont envoyées à Paris, à Tours et dans les autres villes de France où il y a des manufactures de soierie, et où il ne se recueille point de soie.

On estimait vers 1700 qu'en tems de paix, et lorsque la récolte des soies était raisonnable, il pouvait entrer à *Lyon* six mille balles, la balle évaluée à 160 l. pesant; de ces six mille balles il y en avait à-peu-près mille quatre cents du Levant, mille six cents de Sicile, mille cinq cents du reste de l'Italie, trois cents d'Espagne et mille deux cents du Languedoc, Provence et Dauphiné.

On ne compte pas dans ce nombre les soies des Indes qui étaient apportées par la compagnie, et qui étaient d'une grande utilité pour plusieurs espèces de manufactures.

Cette estimation est sur un pied fort bas, et beaucoup au-dessous de la consommation des soies qui s'est faite depuis 1725 jusqu'en 1739, quand les manufactures de *Lyon* étaient les plus florissantes; car on prétend que pour-lors il y avait dans *Lyon* jusqu'à 30,000 métiers où on travaillait journellement à toutes sortes d'étoffes. Des gens experts et connaisseurs dans les manufactures, pensent qu'il ne faut que 6,000 métiers pour la consommation de deux mille balles de soie. Toutes les soies d'Espagne et du Levant viennent greges à *Lyon*, et il y en arrive des autres pays à-peu-près autant d'ouvrées que de gréges.

Celles du Levant se façonnent ordinairement pour servir à la couture, pour être filées et garnies de traits d'or et d'argent. Il en est quelques-unes plus fines qui conviennent aux fabriques des étoffes de Tours. On les y envoie, ainsi que celles de Sicile et d'Espagne. Pour celles d'Italie, les plus belles et les plus parfaites s'emploient aux manufactures de *Lyon*, qui en absorbent les deux tiers. Le troisième se met en œuvre dans les manufactures de Paris, d'Amiens et de Reims.

Les bas de soie de *Lyon* font aussi une branche de commerce très-riche pour cette ville.

Outre le commerce intérieur, *Lyon* en fesait un très-considérable, avant la guerre, avec l'étranger. C'est même le plus important de tous ses moyens de richesses.

Peu de marchands de *Lyon* négocient directement en Espagne: le commerce qu'ils y ont s'est fait longtems par l'entremise des Italiens, surtout des Génois, mais aujourd'hui ce commerce se fait par Marseille et en droiture; et par cette voie le commerce des Lyonnais s'étend jusqu'aux Indes Espagnoles.

La dorure, les draperies des moindres qualités, les toiles, les futaines, le safran et le papier sont les marchandises que *Lyon* envoie en Espagne. Celles qu'on en tire, sont des laines, des soies, des drogues pour la teinture, des piastres et des lingots d'or et d'argent.

Lyon envoie en Italie quantité de draps et de toiles, quelques étoffes d'or, d'argent et de soie, des dentelles, des réseaux, des galons d'or et d'argent, de la librairie, des chapeaux, de la mercerie, et toutes sortes de parures et modes. En échange, l'Italie donne à *Lyon* des soies, des velours, des damas, des fruits, du riz du Piémont et du Milanais. On croit, toute supputation faite, qu'il part, année commune, de *Lyon*, pour l'Italie, des marchandises pour 5,000,000, et qu'il en vient au moins pour 9,000,000 en soie et autres choses.

Lyon a fait longtems un assez grand commerce avec l'Angleterre, particulièrement avec les villes de Londres, d'Excester et de Plimouth; avec Londres, pour ses draps; avec Excester pour ses serges, et avec Plimouth, pour de l'étain et du Plomb. On en tirait aussi des bas, quelque mercerie, du poivre, des drogues pour la teinture, comme noix de galle et bois de Campêche, et quelquefois des soies.

Les envois de *Lyon* pour l'Angleterre étaient des taffetas lustrés, la plupart noirs; des étoffes de soie et des brocards d'or et d'argent. Le commerce des taffetas y était si bon, que, souvent, en une seule foire de *Lyon*, il en sortait pour plus de deux cent mille écus.

Les marchandises de *Lyon* pour l'Angleterre, allaient à trois millions de francs par an, et celles d'Angleterre pour *Lyon*, seulement à sept ou huit cent mille francs; en sorte que la balance de ce commerce était d'un quart contre trois quarts, que les Anglais payaient en argent ou en lettres de change.

Mais ce commerce est bien déchu, pour ne pas dire tombé tout-à-fait. Les droits imposés sur les taffetas en sont la première cause. Ces droits n'étaient autrefois que de deux schellins et six pences pour livre sterling, ce qui revenait environ à cinq pour cent. A présent ces droits sont quadruplés. Pour introduire des taffetas de France en Angleterre, il en coûte plus de cinquante-trois pour cent; les envois sont devenus très-rares depuis que les Français réfugiés en ce pays y ont établi des manufactures de taffetas. Le parlement d'Anglererre a défendu d'ailleurs l'entrée des taffetas étrangers.

Digitized by Google

Le commerce de *Lyon* avec les Suisses, se fait principalement avec les villes de Zurich et de Saint-Gal; il s'étend néanmoins jusqu'à Berne, à Bâle, à Schaffouse, et aux foires de Zurzach.

Toutes ces villes fournissent à *Lyon* des soies et fleurettes fabriquées à Zurich, des toiles, des fromages et des chevaux; elles en tirent en échange beaucoup de draperies grossières, des chapeaux, du safran, des vins, des huiles, du savon et de la mercerie. On prétend que tout ce que *Lyon* fournit à la Suisse, ne va pas à un million de livres par an; et qu'au contraire, on en tire, année commune, pour plus de 1,500,000 f. en toiles et en fromages; et pendant la guerre, encore un million en chevaux.

Les marchands Suisses et ceux des villes impériales étaient exempts de la douane de *Lyon* et de tous droits d'entrée pour les marchandises originaires de leur pays. On croit que ce fut *Louis XI* qui accorda ce privilége aux Suisses. Cependant on n'en trouve point de preuves par écrit, avant le traité qu'ils firent avec *François I*, l'an 1516. L'exemption des Allemands avait été accordée par le même roi en 1515; on a vu ci-dessus qu'il n'y a que des Français négocians présentement à *Lyon*, et que les priviléges accordés aux étrangers ont été ensuite supprimés; mais cela n'empêche pas qu'il y a quantité de Suisses et d'Allemands établis à *Lyon*, qui y font un grand commerce, et jouissaient avant la révolution des priviléges accordés à cette nation.

Les négocians Suisses dont les noms étaient inscrits à l'hotel-de ville de *Lyon*, jouissaient encore après chaque foire, pendant 15 jours, les fêtes et les dimanches compris, de toutes les prérogatives des foires, dont les négocians Français et étrangers ne jouissaient plus alors.

Les mêmes négocians pouvaient faire venir des toiles et des fromages de Suisse, sans payer aucuns droits d'entrée en France, ni de douane de *Lyon*; mais il fallait que ces marchandises entrassent par le bureau de Colonges, ou par celui de Saint-Jean-de Lone; qu'elles fussent accompagnées d'une attestation ou d'un certificat des magistrats de Suisse, d'où on les tire pour en constater l'origine; il fallait de plus qu'elles appartinssent aux négocians Suisses inscrits à la douane, et qu'elles fussent marquées de sa marque.

Dans le commerce que les Lyonnais entretiennent avec plusieurs des plus grandes villes d'Allemagne, ils y envoient les mêmes marchandises qu'en Suisse; et encore des étoffes de soie or et argent, et beaucoup de dorures: on y fait même passer tout ce qu'il y a de plus beau dans cette espèce; les Allemands se piquant de goût et de magnificence pour la parure.

Ce commerce est très-avantageux à *Lyon*, les envois des Lyonnais montent année moyenne à plus de 1,500,000 fr. et les retours ne montent pas au quart de cette somme, en étain, en cuivre, en fer blanc, et en quantité de mercerie.

On ne trouve dans le commerce avec les Hollandais qu'un seul avantage, ou pour mieux dire une commodité; savoir, la négociation des lettres de change qui se fait à Amsterdam. C'est-là la principale correspondance des négocians de *Lyon* et de toutes les provinces qui reçoivent souvent en paiement des lettres de change sur Amsterdam. Ils ont aussi quelque correspondance avec Rotterdam, à l'occasion des draperies de Leyde et des toiles de Harlem. Les envois de *Lyon* à Amsterdam peuvent monter autour de 500,000 francs par an. Ils consistent en taffetas noirs, en étoffes de soie, d'or et d'argent, en quelques fruits de Provence, en verdet, safran et graines de jardin qu'on recueille dans le Languedoc. Les Hollandais ne tirent guères aujourd'hui de nos étoffes que pour s'en servir comme de modèles pour leurs manufactures; au lieu qu'on tire pour *Lyon* de la Hollande deux fois plus de marchandises qu'on n'y en envoie. Depuis que les draps noirs pagnons, ceux d'écarlate des Gobelins, et tous les draps se sont si fort perfectionnés, on les préfère aux draps de Hollande. Le commerce des Indes nous fournit les mousselines, (en tems de paix), les toiles de coton et beaucoup d'autres marchandises que *Lyon* tenait autrefois de la main des Hollandais.

Après le siége de *Lyon* et les maux incalculables qui en sont résultés pour le commerce de cette ville et de la France entière, la convention nationale, ou plutôt le comité de salut public voulut connaître l'état de cette ville; il nomma des commissaires qui lui firent un raport sur cet objet. Nous croyons devoir raporter ici un extrait de ce travail fait par *Vondermonde*, au mois de novembre 1794. C'est le raporteur qui parle:

De l'état de Lyon avant la révolution.

« Selon les informations qu'on s'est procurées, la popolation de *Lyon*, qui est réduite aujourd'hui à cent deux mille ames, se montait encore à cent quarante-cinq, en 1791.

» On y comprend les faubourgs de Vaise et de Croix-Rouge qui forment aujourd'hui deux municipalités distinctes; quant aux faubourgs situés sur la rive gauche du Rhône, qui étaient ci-devant d'une province différente, et qui sont encore d'un autre département, ils n'entrent pas dans ce calcul. Ils contribuent cependant pour quelque chose, ainsi que plusieurs petites communes qui avoisinent *Lyon*, aux différens travaux qu'exigent ses fabriques et son commerce.

» Cela peut autoriser à porter la population de

Lyon, vers l'époque de 1790, en nombre rond, à cent cinquante mille ames.

» La répartition des divers emplois relatifs aux fabriques et au commerce, dans cette commune, peut se raporter à sept classes principales, dont les travaux influaient directement sur les objets d'exportation. Nous commencerons par les désigner, et nous les comparerons ensuite.

Premier article.

» *Les soieries.* Elles employaient dix-huit mille métiers, tant pour l'uni que pour le façonné des différens genres. Ils consommaient annuellement dix à douze mille quintaux de soie, dont un tiers en soie de pays. Le façonné, que les effets de la guerre et de la révolution ont entièrement détruit, tombait peu-à-peu et était remplacé par l'uni. Une suite de fautes du gouvernement en était cause. Cependant à l'époque dont nous parlons, on peut estimer que le façonné en tout genre occupait le tiers des métiers.

Second article.

» *Commerce d'entrepôt et objets divers qui en étaient la suite.* Les soieries de *Lyon* avaient contribué avec sa position à en faire une ville d'entrepôt.

» Quand les négocians sont forcés de s'adresser dans une ville pour un article capital, ils y prennent volontiers, pour compléter leurs chargemens, d'autres articles sur lesquels les avantages qu'ils pourraient trouver ailleurs, ne compenseraient pas les frais à faire pour les y aller chercher. Il s'y établit alors des commerçans qui tiennent de gros magasins de ces articles. Ce sont d'utiles intermédiaires entre les fabricans et les détailleurs épars au-dehors. Ces fabricans y trouvent un débouché de tout, et ils en sont moins dépendans du casuel des commandes.

» Les magasiniers achetent jusqu'à des marchandises qui n'ont pas reçu toutes leurs façons, et ils y font donner celles qui leur manquent; cela introduit plusieurs branches d'industrie dans la ville d'entrepôt.

» Enfin, l'avantage que trouvent des fabricans épars, dans ces facilités, en détermine quelques-uns à se transplanter avec leurs ouvriers dans la ville même, lorsque cela est possible.

» Tout cela est arrivé à *Lyon*. Les articles principaux du commerce d'entrepôt y sont, la draperie, les toileries, l'épicerie et la librairie.

» On y apprêtait plusieurs espèces de lainages, on y blanchissait des toiles, on y fabriquait du chocolat, on y imprimait des livres; enfin, il s'y était formé une multitude d'ateliers de différens arts qui n'y pouvaient faire sensation que par leur réunion.

» L'avantage de la position de *Lyon* est si grand, qu'on ne peut pas douter que le commerce d'entrepôt ne s'y rétablisse de lui même.

Troisième article.

» *Filés d'or, galons, passementeries.* Cette branche tombait insensiblement depuis longtems à *Lyon*. Il n'en faut point chercher d'autres raisons que l'infidélité sur le titre des matières. Une négligence coupable entretenue par des idées fausses de liberté de commerce, avait empêché de la réprimer efficacement.

» Le débit était assuré dans le Levant. C'était une énorme faute d'y ébranler la confiance. Nous l'avons faite sur plusieurs articles, et les Anglais en ont profité.

Quatrième article.

» *Chapellerie.* C'est le genre de fabrique le plus anciennement connu à *Lyon*. Il s'était parfaitement soutenu jusqu'au moment de la révolution; mais il n'en est point à qui elle ait été plus funeste. Plus des trois quarts des maîtres sont tombés sous le glaive de la loi; et quant aux compagnons, ils sont réduits aux deux cinquièmes environ; beaucoup ont péri, le reste a pris la fuite. Il est remarquable que la cession du Canada n'avait pas nui à ce commerce. Les Lyonnais achetaient le castor des Anglais, et ils n'en avaient pas moins conservé la supériorité sur ceux-ci pour les chapeaux.

» Il se fesait à *Lyon* et dans les environs huit à dix mille chapeaux par jour, dont un tiers dans le beau, moitié dans le médiocre, et à peine un sixième dans le commun.

Cinquième article.

» *Bonneterie.* Cet article prenait de l'extension, mais beaucoup de métiers ont été détruits dans le siège; beaucoup d'ouvriers se sont enfuis ou sont entrés dans les bataillons.

» Parmi ceux qui ont été condamnés, il y en a un entr'autres, nommé *Sarasin*, homme très-ingénieux et très-adroit, qu'on ne peut s'empêcher de regretter. Il avait introduit à *Lyon* les bas à mailles fixes, dont le débit à l'etranger serait encore très-assuré, et le tricot sur chaise. Il n'y a personne à *Lyon* qui puisse le remplacer, au dire de ses compagnons.

Sixième article.

» *Fleurs et broderies. Lyon* avait depuis longtems de la célébrité pour les fleurs artificielles. On y recherchait encore le beau en ce genre. Sur le médiocre et le commun, Paris avait pris de la supériorité. Quant aux broderies, elles prenaient un grand essor, et elles auraient pu former une branche très-importante.

» La révolution et la guerre l'ont paralysée, mais on peut lui rendre le mouvement.

Septième article.

» *Clincaillerie.* Sous cet article est compris la poterie

poterie d'étain, qui était l'article principal d'exportation. Il est remarquable que les Anglais qui fournissaient l'étain, n'eussent pas obtenu la préférence pour l'étain ouvré.

» Il s'exportait encore quelques boutons de goût en nacre ou autre matière. Quant aux boutons étampés et autres articles qui exigent des machines, la supériorité restait aux Anglais ; ce n'était que depuis peu que des ouvriers, formés par des Anglais à la Charité-sur-Loire, avaient entrepris de la leur disputer. Un artiste nommé *Moulin*, venait de monter une usine sur le Rhône pour faire des chapes de boucles ; il a été condamné, et l'entreprise a échoué. Plusieurs autres avant la révolution avaient cherché à introduire à *Lyon*, le doublé, dont l'invention, en Angleterre, avait fait tomber nos articles de dorure sur métaux ; mais ils n'avaient pas été soutenus efficacement.

» Les différentes branches que nous venons de parcourir, occupaient à-peu-près le tiers de la population de *Lyon* ; et les trois quarts de la valeur totale de leurs objets étaient payés par les étrangers qui les consommaient ; les renseignemens qui ont été fournis, autorisent à porter à cent vingt millions la valeur des articles exportés. Ainsi *Lyon* se trouvait pour un quart, à-peu-près, dans la masse des exportations de la France, en objets d'industrie.

» Les tableaux ci-joints présenteront une distribution plus détaillée ; dans celui qui concerne l'emploi de la population totale, on remarque une classe montant au sixième de la population, et formée par des artistes et ouvriers qui n'étaient spécialement occupés d'aucun des articles ci-dessus, mais dont le concours leur était généralement utile.

» La classe qui se trouve en tête et qui se monte à la moitié du tout, est formée par tous ceux dont les moyens et les ressources ne tenaient qu'aux principes communs de la distribution des richesses dans toutes les grandes *cités*.

Distribution et emploi de la population totale de Lyon.

Moyens et ressources ordinaires. . . .	$\frac{1}{6}$
Soieries.	$\frac{1}{7}$
Industrie d'une application générale aux fabriques et au commerce.	$\frac{1}{8}$
Commerce d'entrepôt et articles divers d'industrie qui en dérivent. . . .	$\frac{1}{13}$
Chapellerie	$\frac{1}{70}$
Bonneterie.	$\frac{1}{75}$
Quincaillerie.	$\frac{1}{71}$
Filés d'or, galons, passementerie. . .	$\frac{1}{71}$
Fleurs et broderie.	$\frac{1}{110}$
Total.	1

Distribution de la valeur totale de ses exportations.

Soieries.	$\frac{1}{2}$
Objets d'entrepôt	$\frac{1}{6}$
Filés d'or, galons, passementerie. . .	$\frac{1}{10}$
Chapellerie.	$\frac{1}{11}$
Bonneterie.	$\frac{1}{40}$
Fleurs et broderie.	$\frac{1}{40}$
Quincaillerie.	$\frac{1}{50}$
Total.	1

Distribution des objets exportés de Lyon, *en différentes contrees.*

Haute Allemagne, Nord, Russie surtout.	$\frac{1}{3}$
Par mer, au Levant et aux deux Indes.	$\frac{1}{4}$
Espagne	$\frac{1}{6}$
Pays-Bas et Hollande.	$\frac{1}{8}$
Italie en général	$\frac{1}{11}$
Valeur totale. . . .	1

» Nous allons maintenant examiner en peu de mots les raisons de la décadence des fabriques de *Lyon*. Il en est d'antérieures à la révolution, et qui ont agi par degrés ; c'est surtout, 1°. l'insuffisance de la protection du gouvernement au-dedans et au-dehors ; 2°. l'appât offert à la cupidité par l'introduction de l'agiotage ; 3°. l'inobservation des réglemens, article sur lequel il est d'autant plus important d'insister, qu'il règne encore beaucoup de fausses idées sur cette matière.

» Quant aux raisons qui se raportent à la révolution, ce sont, 1°. les erreurs sur les assignats ; 2°. les effets de la guerre générale ; 3°. ceux du siége de *Lyon*, 4°. l'incohérence dans la fixation du *maximum*, 5°. enfin, l'abus des réquisitions ». (*Fin de l'extrait du memoire de Vandermonde*).

Administration et police du commerce et des manufactures à Lyon.

Quoiqu'il soit vrai de dire que le régime réglementaire, en matière d'industrie, ait été porté beaucoup trop loin en France sous le régime monarchique, on doit avouer cependant qu'il y avait dans cette partie d'excellens moyens d'amélioration, de perfectionnement et de grands avantages pour les progrès de l'industrie française. Nous en avons la preuve dans la réputation qu'avaient acquise, dans l'étranger, nos draps, nos toiles et nos soieries. La *marque nationale* était une garantie qui tenait lieu aux commerçans d'une foule de précautions minutieuses et souvent trom-

raisons de part et d'autre. *L'échevin des contraventions* fesait l'office de raportour, et, tout de suite, on jugeait. On se louait beaucoup de cet établissement à *Lyon*, où la plus grande partie des gens du peuple sont des manufacturiers illitérés, exposés sans cesse à des discussions d'intérêts les uns vis-à vis des autres.

La conservation de *Lyon* était une joridiction établie pour connaître, exclusivement à tous autres juges, des contestations relatives aux affaires de commerce. Elle ne fut d'abord établie que pour connaître des débats, questions et procès qui s'élevaient entre les marchands fréquentant les foires de *Lyon*, au sujet des marchandises et autres faits de foire; mais par un édit de *Louis XII* du mois de juillet 1669, la conservation de *Lyon* connaissait de toutes les affaires de commerce, même hors la tems des foires et même en matière criminelle. Le commerce veut une justice prompte et sommaire, c'est le motif de cet établissement.

Cette institution répondait, comme on voit à l'ancienne juridiction consulaire, représentée aujourd'hui par le tribunal de commerce.

Arts et métiers. Le consulat avait une juridiction contentieuse sur tous les arts et métiers, dans chacun desquels il choisissait tous les ans deux gardes pour veiller aux contraventions qui se fesaient aux règlemens, et en faire leur raport à celoi des échevins qui était préposé pour les contraventions sur lesquelles il réglait les parties à l'amiable; si non, il les renvoyait au consulat, comme nous venons de l'expliquer.

Nous croyons inutilo d'entrer dans le détail des anciens règlemens des corps de marchands et des communautés d'arts et métiers de la ville de *Lyon*, ce que nous avons dit de cette matiere en général à l'article FRANCE, doit suffire, et nous y renvoyons le lecteur.

Nous observerons seulement qu'on appèle ou au moins qu'on appelait à *Lyon retentionnaire de soie* ceux des maîtres ouvriers à façon qui retiennent les soies et autres matières que les marchands maîtres leur donnent pour être employées aux ouvrages et étoffes qu'ils leur commandent.

L'article I du règlement de 1702 portait, que des six maîtres et gardes de la communauté des marchands-maîtres et ouvriers en soie il y en aurait deux maîtres-ouvriers à façon qui sauront lire et écrire, et qui ne seront pas rétentionnaires de soie.

Voici en quoi consistait la distinction de *marchands-maîtres* et de *maîtres-ouvriers*.

C'était surtout dans les fabriques de soie et de draps d'or et d'argent que cette distinction avait lieu.

Les premiers, c'est-à-dire, les maîtres-marchands étaient ceux qui fesaient travailler chez eux, pour leur compte, ou qui donnaient à travailler aux maîtres-ouvriers, à façon; à qui ils fournissaient l'or, l'argent, la soie et les autres matières qui entrent dans ces sortes de manufactures, convenant avec eux du prix des façons.

Les autres étaient les ouvriers qui travaillent pour les marchands, et qui, sans rien fournir que leurs métiers et leurs peines, exécutent eux-mêmes, ou font exécuter par leurs apprentis at compagnons les ouvrages qu'on leur commande, suivant les dessins qui leur sont fournis, et pour lo prix qu'ils règlent avec ceux qui les leur font faire.

Les maîtres-ouvriers à façon étaient encore do deux sortes; les ons travaillaient en plein et les autres travaillaient *en* façonné: tout était égal entr'eux; et dans les élections annuelles des maîtres et gardes dont l'*un* devait toujours être un maître-ouvrier à façon, on en choisissait alternativement un travaillant en façonné et *un* travaillant en plein.

Foires, paiemens. Les foires de *Lyon* et l'ordre des paiemens ont beaucoup contribué à ces succès: *Charles*, daophin et régent de France, sous le règne de *Charles VI*, son père, voulant attirer le commerce à *Lyon*, y créa, en 1419, deux foires franches, à l'instar de celles de Brie et de Champagne. Ce même prince parvenu depuis à la royauté, sous le nom de *Charles VII*, confirma cet établissement en 1443. *Louis XI*, son successeur, mécontent des Génevois, et désirant empêcher la sortie de l'argent de France, défendit à ses sujets, par son édit de 1462, d'aller aux foires de Genève, et d'y faire transporter aucunes marchandises. Il établit, en même-tems, les quatre foires de *Lyon* telles qu'elles sont en usage aujourd'hui, et les confirma en 1467. Les rois, ses successeurs en ont étendu et augmenté les priviléges dont le principal consiste dans l'exemption de tous les droits de sortie de la France sue les marchandises qui partent de *Lyon* en tems de foire.

La durée de chaque foire est de quinze jours non fêtés.

Celle des rois commençait ci-devant le premier lundi après les rois.

Celle de Pâques, le lendemain de Quasimodo.

Celle d'août, le 4 du mois d'août.

Celle des Saints, le lendemain de la fête des morts. Immédiatement à la fin de chaque foire commence la franchise des Allemands et des Suisses.

Voyez plus bas les nouvelles époques des foires avec celles des paiemens.

Lorsque les foires et les franchises eurent accru le commerce de *Lyon*, les ventes et les achats qui s'y fesaient exigèrent qu'il y eût un tems fixé pour leur acquittement; ce fut-là l'origine des quatre paiemens qui portent la même dénomination que les foires; celui des rois commençait

ci-devant, le premier mars, durait tout ce mois, et finissait le 3 avril.

Celui de Pâques commençait le premier juin, et finissait le 3 juillet.

Celui d'août commençait la premier septembre, et finissait le 3 octobre.

Celui des Saints commençait le premier décembre, et finissait le 3 janvier.

L'ordre de ces paiemens, leur utilité, la facilité qu'ils procurent au commerce, méritent quelques détails.

Le règlement de la place des changes de *Lyon*, donné le 2 juin 1667, sous le ministère de M. *Colbert* a fixé et expliqué tout ce qu'on doit observer pour l'acceptation des lettres de change, les viremens des parties, les escomptes, les protêts, les retours, les faillites, etc.

L'ordonnance du commerce de 1673, rendue postérieurement à ce règlement, contenant des dispositions contraires dans certains cas, le roi s'est expliqué ainsi à l'article VII du titre V. « N'entendons rien innover à notre règlement du « 2 juin 1667, pour les acceptations, les paie- « mens et autres dispositions concernant le com- « merce de notre ville de *Lyon*.

En conséquence les dix jours de grace usités à Paris et ailleurs pour les lettres de change, n'ont point lieu à *Lyon*, et le règlement est toujours en vigueur à quelques articles près tombés dans le non-usage par le changement des circonstances.

Il paraît nécessaire de faire connaître ici ce qui s'observait ci-devant dans les tems de paiement.

Le premier jour du mois de paiement, le prévôt des marchands, en son absence, le premier échevin, accompagné du greffier de la conservation, se transportait sur le midi à la loge des changes, où les syndics du commerce et un grand nombre de négocians se trouvaient assemblés pour le recevoir, après que le greffier avait fait lecture du procès-verbal de l'ouverture du paiement, le prévôt des marchands prononçait un discours sur les circonstances du moment, ou sur quelque matière de commerce, auquel le premier syndic répondait, après cette cérémonie on pouvait présenter à l'acceptation les lettres de change payables dans le paiement; à défaut de cette acceptation, le porteur pouvait faire protester le 7 du mois, mais il pouvait aussi, sans manquer aux diligences, attendre jusqu'au dernier jour du même mois, et alors le protêt se fesait tout à-la fois faute d'acceptation et de paiement.

Aujourd'hui le tribunal de commerce, le bureau central et l'administration du département remplacent la *conservation* de *Lyon* et le consulat dans tout ce qui a raport au commerce et à la police des fabriques. Les jours des paiemens et foires sont fixés, savoir : ceux des Rois, depuis le 16 nivôse jusqu'au 3 pluviôse; ceux de *Pâques*, depuis le 1er jusqu'au 16 floréal; ceux d'*Août*, depuis le 16 thermidor jusqu'au 3 fructidor; ceux des *Saints*, depuis la 12 brumaire jusqu'au 28 du même mois.

Les viremens des parties, dont l'usage a été introduit à *Lyon* par des Florentins, commencent le 16 du mois, ou le lendemain si le 16 se trouve un jour de fête; un négociant ou son commis se rend le matin à la loge des changes avec une note de ses débiteurs et de ses créanciers de *Lyon*, là il communique à ses créanciers la note des personnes qui lui doivent, et à ses débiteurs la note de celles à qui il doit; s'il se trouve, par exemple, que *Pierre* doive à *Paul* 1000 francs, que *Paul* doive à *Jacques* 2000 fr., et que *Jacques* doive à *Pierre* 3000 fr., le virement se fait entre ces trois particuliers pour la plus petite somme des trois; chacun d'eux note que *Pierre* paie à *Paul*, *Paul* paie à *Jacques*, et *Jacques* paie à *Pierre* 1000 fr. Il est facile de voir que par-là ces trois négocians se paient réciproquement 1000 fr., de sorte que le virement fait, *Pierre* se trouve quitte envers *Paul*, *Paul* au lieu de 2000 fr., ne doit plus à *Jacques* que 1000 fr., et *Jacques* ne doit plus à *Pierre* que 2000 fr.

Dans cet exemple il n'entre que les trois personnes nécessaires pour opérer un virement; mais par la communication que le négociant donne à ses créanciers de ses débiteurs, et des débiteurs de ses débiteurs, on peut multiplier la chose, et faire entrer beaucoup de personnes dans un même virement; lorsqu'il a été écrit par toutes les personnes intéressées, il n'est plus permis à aucunes d'elles de le rompre et de la rayer que du consentement de toutes; il a la même force qu'un paiement qui aurait été fait en argent comptant; on paie de cette façon des sommes immenses, et avec la plus grande facilité. Les viremens cessent à la fin du mois; les trois premiers jours du mois suivant sont appelés les *jours du comptant*, parce qu'alors les négocians se paient réciproquement en argent le solde de leurs comptes, et les sommes qui n'ont pu être acquittées en virement.

Nous ajouterons que le prix du change pour tous les endroits où la ville de *Lyon* a ses correspondances, est réglé le lendemain de l'ouverture de chaque foire, quoiqu'à proprement parler ce règlement ne soit que de pure cérémonie, puisqu'il ne sert guères que dans les cas de contestation; qu'à la rigueur, tous billets faits à terme de paiement de foire, seraient exigibles dès le premier jour de chaque mois de paiement; mais qu'il est d'usage que pour l'argent comptant, ils ne soient exigibles qu'au troisième jour du mois suivant; que les quinze premiers jours, après l'ouverture de chaque foire, se passent à conférer entre les créanciers et les débiteurs, ou directement, ou par l'entremise des courtiers, la manière du paiement, c'est-à-dire, si l'on

continuera le billet, ou si on l'acquittera, soit en argent, soit en écriture par virement de parties ou compensation; qu'à cet effet tous les marchands et autres portant bilan, se trouvent dans la loge du change, depuis dix heures du matin jusqu'à midi: là, par la confrontation de leurs bilans, voyant réciproquement leurs débiteurs et leurs créanciers, ils ajustent si bien les compensations qui sont à faire entre les uns et les autres, qu'il y a tel paiement où il se solde pour vingt millions d'affaires, et où il ne se débourse pas cent mille écus comptant; que l'usage des viremens de parties a été introduit à *Lyon* par les Florentins, sur le modèle des foires de Bolzano en Tyrol, et de Novi dans les états de la république de Gênes; mais avec cette différence qu'à *Lyon* et à Bolzano, les viremens se font par la seule confrontation des bilans et des notes que chacun fait sur le sien, au lieu qu'à Novi ils se font par le ministère d'un officier public, qui est le chancelier de la foire, et tient registre des viremens.

Poids, mesures, change. Il y a deux poids à *Lyon*, le poids de ville pour peser toutes sortes de marchandises, qui est de 14 onces, et le poids de soie non fabriquée, qui est de 15 onces.

On est dans l'usage de ne faire que 100 livres poids de soie pour 108 livres poids de ville, parce qu'à chaque pesée on retranche une livre et toutes les onces, s'il y en a, en faveur de l'acheteur.

Cent livres poids de ville rendent. 87 $\frac{1}{2}$ } à Paris.
Cent livres poids de soie rendent. 93 $\frac{3}{4}$ }

L'aune de *Lyon* est de quelque chose plus courte que celle de Paris; mais cette différence est très-peu considérable, ne pouvant aller tout au plus qu'à une aune de moins sur cent aunes.

Mesures à grains. Le prévôt des marchands et les échevins firent faire en 1772, des opérations de calculs pour le rétablissement des matrices ou étalons de mesures à grains que le tems avait altérés. Ces divers travaux paraissent avoir été faits avec beaucoup d'intelligence et de précision. Il en résulte que la capacité du bichet de *Lyon* est d'un pied cube de roi, ou 1728 pouces cubiques sans fraction. La demi-bichet, le quart ou coupe, le huitième ou octave, le seizième ou picotin, et le trente-deuxième suivant la proportion. Pour donner aux mesures circulaires une capacité relative à ces calculs, on s'est fondé sur le rapport de 113 à 355, entre le diamètre et la circonférence, et on a construit les nouvelles matrices selon les dimentions suivantes.

Celle du bichet a un pied trois pouces huit lignes, et un cinquième de ligne de roi en diamètre, huit pouces onze lignes et un tiers de ligne en hauteur.

Le demi-bichet a un pied un pouce une ligne, et trois quarts de ligne en diamètre, et six pouces quatre lignes et trois huitièmes de ligne en hauteur; les autres matrices à proportion.

L'âne est composée de six bichets, qui pèsent 300 livres, et font un septier et trois boisseaux de Paris.

Le bichet de *Lyon* pèse 50 à 60 livres. Le poids de *Lyon* est plus faible que le poids de marc de 14 pour 100.

Une âne et on bichet rendent à Marseille sept sivadières: cent ânes font 125 charges; et une âne y donne une charge un quart.

Par raport aux mesures étrangères, quatre ânes de *Lyon* font sept muddes d'Amsterdam, pour lesquels il n'en faut que trois de Mâcon.

Ane, se dit encore à *Lyon* d'une certaine quantité de vin, qui fait la charge qu'un âne peut porter en un seul voyage. Cette âne est fixée à 80 pots.

Du côté de *Lyon*, la feuillette est une petite mesure à liqueur, qui revient à une chopine, ou moitié de la pinte de Paris.

Change.

LYON donne.	Reçoit par contre.	Dans les villes ci-après.
52 $\frac{1}{2}$ sols env.	p. 1 fl.	à Auguste.
76 dits. . env.	p. 1 piast. de 8 réaux. . . .	à Cadix, Madrid, etc.
1 écu de 3 liv.	p. 54 $\frac{1}{2}$ sols impériaux. . . .	à Milan.
52 $\frac{1}{2}$ sols. . . .	p. 1 flor. et.	à Vienne.

On y tient les écritures exactement comme à Paris, et les négociations en banque se pratiquent assez généralement de même.

Les piastres d'Espagne se vendent dans cette ville au marc brut; mais l'on distingue les nouvelles des anciennes. Ces dernières, qui sont les meilleures, sont au titre de 10 den. 20 grains, et valent environ 50 liv. 10 sols. Les nouvelles, qui sont inférieures, sont calculées et réduites au susdit titre et ensuite sommées. Par exemple, 142 marcs 3 onces 10 den. de piastres nouvelles, dont le titre n'est que de 10 den. 15 grains, réduites au titre de 10 den. 20 grains, ne font plus que 130 marcs 5 onces 18 den., et se montent, à raison de 50 liv. 11 sols 3 den. le marc, à 7064 l. 0 s. 7 den. tournois.

La réduction susdite se fait par la règle de 3 simple inverse, ou toute la proposition, par la règle composée de 5 termes, ou la règle de 3 doubles, composée; c'est-à dire, renfermant 2 règles de 3, l'une directe, l'autre indirecte.

LYON (*généralité de*). La *généralité de Lyon* comprenait le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais, qui forment aujourd'hui le département du Rhône, dont *Lyon* est le chef-lieu.

Voici ce que M. *Necker* dit de cette ci-devant

généralité, dans son *Traité de l'Administration des Finances de France.*

« Cette généralité comprend le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais. Son étendue est de 416 lieues carrées; sa population de 633,600 ames. C'est 1522 habitans par lieue carrée.

» La généralité de *Lyon* fait partie des grandes gabelles; mais le sel s'y vend plus chèrement que dans les autres provinces de cette dénomination, et le prix est de 44 à 45 francs le quintal. Cette généralité se trouve d'ailleurs assujétie à toutes les impositions de la France; et les travaux des chemins y sont exécutés par corvées. La ville de *Lyon*, pour subvenir à ses dépenses, et pour acquitter les intérêts de ses emprunts, supporte des droits d'octrois considérables: et après Paris, c'est à *Lyon* que le produit de la loterie s'élève le plus haut.

» Les contributions de la généralité de *Lyon* peuvent être évaluées à environ 19,000,000.

» C'est 30 francs par tête d'habitans.

» Les grandes ressources de cette généralité, tiennent à la ville de *Lyon*, célèbre depuis longtems par ses manufactures, dont les principales sont en étoffes de soie de différentes espèces, en velours, en galons et en broderies: sa situation au confluent du Rhône et de la Saône, la rend encore l'entrepôt d'un grand commerce de passage. Le Forez a des mines de fer et de charbon de terre, une grande fabrique d'armes à Saint-Etienne, et quelques fabriques de quincaillerie: les vins connus sous le nom de *Condrieux* et ceux de Beaujolais, sont fort estimés.

» Les nombreuses manufactures de *Lyon*, et son grand abord, y attirant beaucoup d'habitans nés hors de la ville, on croit devoir multiplier par 30, le nombre des naissances; et comme elles se montent de 5,300 à 5,400, on pourrait estimer la population de cette ville à environ 160,000 ames.

» Les naissances à Saint-Etienne en Forez, multipliées par 27, annonceraient une population de 27,000 ames ».

LYONNAIS, province de France, composant aujourd'hui avec le Forez et le Beaujolais le département du Rhône.

Cette province est située sous la 22e degré 30 minutes 5 secondes de longitude, et sous le 45e degré 50 minutes 50 secondes de latitude.

Ses frontières sont la Bourgogne, la Bresse, le Dauphiné, le Velay, l'Auvergne, le Bourbonnais.

Ses rivières sont la Saône, le Rhône, la Loire, la Tordine, le Giez, le Furens, la Morgon, l'Ardière.

L'étendue du *Lyonnais* est de 444 lieues carrées, qui peuvent se diviser en quatre parties différentes.

Le *Lyonnais*	135 lieues
Le Forez	153
Le Roannais	39
Le Beaujolais	117
Total	444 (1).

L'emploi de ce terrain peut être ainsi partagé:

En vignes, prairies et terres ensemensées	333 lieues.
En bois de haute futaie	4
En bois taillis	8
En chemins, villes, bourgs, villages, terrains vagues, rivières, etc.	99
Total	444

La population, suivant M. *Bonvallet Desbrosses*, est dans cette province, à raison de 1500 individus par lieue carrée. Ce qui fait 666,000 individus, dont la distribution, d'après le même auteur, peut se supposer ainsi faite.

Gens employés à l'industrie et population des villes	333,000
Agriculture et population des campagnes	333,000
Total	666,000

Le nombre des naissances, dans la ci-devant généralité de *Lyon*, a été de 23,966 en 1779.

Voici l'estimation du produit territorial de cette province; d'après les calculs de M. *Desbrosses.*

En vignes, prairies et terres ensemencées, il y a trois cent trente-trois lieues carrées de terrain, fesant un million cinq cent soixante-un mille trois cent soixante-dix-huit arpens (on néglige les perches), lesquels estimés en raison de 20 fr. l'arpent, font. 31,227,560 fr.

En bois de haute futaie, il y a quatre lieues carrées fesant dix-huit mille sept cent cinquante-cinq arpens, dont la centième partie s'exploite tous les ans, ce qui fait cent quatre-vingt dix-sept arpens, lesquels estimés en raison de 600 francs l'arpent, produisent annuellement 112,200

31,339,760

(1) On a pu voir plus haut, à l'article Lyon, *généralité*, que M. *Necker* lui donne 416 lieues carrées. M. *Desbrosses*, de qui nous tirons cette dernière estimation lui en donne 444. Il faudrait, pour concilier ces contradictions, un travail neuf et complet qui n'existe pas.

ci-contre.	31,339,760 fr.
En bois taillis, il y a huit lieues carrées, fesant trente sept mille cinq cent dix arpens, dont la dixième partie s'exploite tous les ans, ce qui fait trois mille sept cent cinquante-un arpens, lesquels estimés en raison de 100 fr. l'arpent, produisent annuellement.	375,000
Les domaines et manoirs habités, calculés depuis 6 francs jusqu'à 5,000 francs de loyer, forment un revenu annuel de. . .	36,690,000
Total. . .	68,404,760

Le climat du *Lyonnois* est assez tempéré, mais plus froid que chaud ; il est aussi plus humide que sec, surtout à Lyon où il règne beaucoup de brouillards. Le *Lyonnais* est un pays mêlé de côteaux et de montagnes ; il y a aussi quelques plaines. En général la terre y est peu fertile en bled, mais on y cueille d'excellens vins le long de la côte du Rhône : c'est à ces vins que l'on donne le nom de *côte-rôtie*, à cause de leur exposition aux rayons du soleil.

Dans le plat pays, il y a parmi le paysan cinq ou six sortes de professions différentes, qui ne contribuent pas peu à la subsistance des habitans, ainsi qu'à leur procurer quelque aisance. 1°. Le moulinage de la soie à Saint-Etienne, à Saint-Chaumont, à Virieu et à Neuville. 2°. La manufacture de rubans établie à Saint-Etienne et à Saint-Chaumont. 3°. La quincaillerie à Saint-Etienne. 4°. Les toiles et les futaines dans le Beaujulais. 5°. Les voitures et charriages dans les environs de Roanne et de Saint-Etienne. 6°. La navigation sur le Rhône, la Loire et la Saône. 7°. La fabrique des fromages de Roche, dont il se vend tous les ans environ pour 30,000 francs. 8°. Les courses de sept à huit cents paysans du Forêt, qui passent en Piémont et même dans le Milanais pour y travailler à la grosse besogne, d'où ils raportent annuellement environ 30,000 francs. Pour la seule manufacture de toiles ou de futaines, on a souvent compté dans le pays jusqu'à cinq mille métiers.

Les productions naturelles des différens cantons de cette province, qui font partie de leur commerce, sont :

1°. Les chanvres, qui se recueillent dans la plaine du côté de la Saône, et dans celle du Forêt. Cette dernière n'en produit que de petits, mais très bons pour la marine. Les autres sont beaux, hauts et fins, et s'emploient en toiles.

2°. Les vins, qui sont assez estimés, surtout ceux de Millery, à quatre lieues de Lyon.

3°. Le vitriol, le safran et la couperose.

4°. Le charbon de terre qui se tire près de Saint-Etienne en Forêt, et qui s'y consomme pour la fabrique des armes et autres ouvrages de fer, dont la manufacure est établie au même lieu.

On peut y ajouter ce qu'on appèle *morrons de Lyon*.

On en recueille d'excellens dans plusieurs paroisses du *Lyonnais* ; mais le Dauphiné, le Vivarais et le Bugey en produisent aussi de très-bons.

Les marrons se vendent à la mesure des grains, le prix en varie beaucoup, non-seulement d'une année à l'autre, mais d'une qualité aux autres : le septier de Paris vaut depuis 30 à 33 francs, jusqu'à 80 et même 90 francs. La mesure la plus connue dans ce commerce, à *Lyon*, s'appèle *poche* ; elle contient trois bichets chacun de quarante livres pesant en grains ; elle se vend depuis 10 à 12 fr. jusqu'à 45 francs.

Dans les environs d'Ampuys le terroir est fertile, surtout en melons et en abricots. Il produit aussi du froment, du seigle, des fruits, etc. Les vins du territoire de Côte-Rôtie, situé dans l'étendue de cette commune, ont beaucoup de réputation.

Le territoire de Condrieux est renommé par l'étendue de son vignoble, dont le plant fut apporté de Dalmatie par les soins de l'empereur *Probus*. L'excellent vin blanc que l'on y recueille, est très-recherché.

Outre les productions que nous venons de faire connaître, cette province fournit des lins, des chanvres, des huiles de lin, de chanvre et de noix ; des bois de charpente et de chauffage, des meules à aiguiser, du fer, de l'acier, du marbre, du charbon de terre.

Fabriques. On fabrique en divers endroits, tant à *Lyon* que dans les villes et villages du Lyonnais :

Des toiles de chanvre en blanc et en écru, des toiles rousses, des treillis et autres toiles claires et communes ;

Des toiles de coton en blanc et en écru, des syamoises unies et rayées, des toiles peintes, des petites étoffes mélangées en soie et en coton, des basins, des futaines.

Ces dernières espèces ont été soumises à des réglemens dont nous croyons devoir faire connaître une partie, en renvoyant à l'article LYON pour les autres genres de fabriques.

TABLEAU INDICATIF

Des règles qui doivent être suivies pour la fabrication des toiles et toileries de la ci-devant généralité de Lyon.

NOMS DES LIEUX.	NOMS DES TOILES.	MATIÈRES EN CHAÎNE.	MATIÈRES EN TRAME.	Qualités.	Nombre des fils de chaîne.	Largeur au sortir du métier.
Lyon, Bugey, Valromey et Pays de Gex.	Saint-Jean. . .	Lin ou chanvre.	Lin ou chanvre.	1	1680	Sept huitièmes.
				2	1440	Trois quarts.
				3	1280	Deux tiers.
				4	1200	Cinq huitièmes.
				5	960	Demi-aune.
	Auxonnes, Auxonnes jaunes et rayées. .	*Idem.*	*Idem.*	1	1960	Sept huitièmes.
				2	1680	Trois quarts.
				3	1480	Deux tiers.
				4	1400	Cinq huitièmes.
				5	1120	Demi-aune.
	Rouleaux de Beaujeu. . . .	*Idem.*	*Idem.*		920	Sept douzièmes.
	Montbeliards rayées et à carreaux	*Idem.*	*Idem.*	1	1400	Sept huitièmes.
				2	1200	Trois quarts.
				3	1000	Cinq huitièmes.
	Ouvrées pour serviettes et pour nappes. .	*Idem.*	*Idem.*	1	2240	Une aune.
				2	1960	Sept huitièmes.
				3	1680	Trois quarts.
				4	1520	Deux tiers.
				5	1400	Cinq huitièmes.
				6	1120	Demi aune.
	Damassées ou coutil de chasse.	*Idem.*	Lin, chanvre ou coton.	1	1540	Sept huitièmes.
				2	1320	Trois quarts.
				3	1100	Cinq huitièmes.
				4	880	Demi-aune.
	Coutils de chasse jaspés. .	*Idem*, fils doubles retords. .	*Idem.*	1	1120	Sept huitièmes.
				2	950	Trois quarts.
				3	800	Cinq huitièmes.
				4	640	Demi-aune.
	Siamoises rayées et à carreaux, toiles de coton unies et croisées.	Lin, chanvre ou coton.	Coton.	1	1600	Une aune.
				2	1400	Sept huitièmes.
				3	1200	Trois quarts.
				4	1120	Deux tiers.
				5	1000	Cinq huitièmes.
				6	800	Demi aune.

On y fait aussi des cirsaeas, droguets, salins, moeres, damas de toute espèce, serges satinées, serges croisées, gros de Naples et gros de Tours jarpés et rayés; taffetas unis, chinés, brillantés; taffetas noirs de toute qualité; velours unis, frisés, double et triple corps; peluches, rubans, galons, étoffes d'or et d'argent, broderies, etc.: mais toutes ces soieries et ouvrages d'or et d'argent ne se fabriquent qu'à *Lyon*. *Voyez* LYON, ETIENNE (St.-), FOREZ, BEAUJAULAIS.

Poids, mesures. Nous avons fait connaître, à l'article LYON, le raport de la livre lyonnaise, à *Lyon*, avec la livre de marc: nous y avons également dit que l'ânée, mesure de grains, équivaut à cinq quarts de septiers de Paris, c'est-à dire, que quatre ânées font cinq septiers. Nous avons aussi donné la valeur du bichet, mais cette valeur n'est pas la même dans tout le Lyonnais. Voici quelques variétés.

A St.-Simphorien-le-Château, le bichet de froment pèse 52 livres, de seigle 49, d'avoine 30.

A St-Etienne, le bichet de froment pèse 39 livres, de méteil 38, de seigle 37, d'orge 29.

A St.-Chamond, le bichet de froment pèse 35 livres, de méteil 34, de seigle 32, d'orge 26, d'avoine 16.

A Roanne, la mesure ou boisseau de froment pèse 30 livres, de seigle 28.

Les huit boisseaux de Roanne font un septier de Paris, ou une mudde et demie d'Amsterdam.

La pinte de vin contenant deux chopines, pèse 2 livres 6 onces, d'eau-de-vie 2 livres 6 gros, d'huile d'olive 2 livres 3 onces, d'huile de noix 2 livres 3 onces 2 gros.

Le tonneau contenant 190 pintes avec la lie, pèse 451 livres 4 onces: d'eau de vie 388 livres 14 onces 4 gros, d'huile d'olive 415 livres 10 onces, d'huile de noix 418 livres 9 onces 4 gros. Le tonneau de vin contenant 184 pintes sans lie, pèse 437 livres, d'eau-de-vie 376 livres 6 onces, d'huile d'olive 402 livres 8 onces, d'huile de noix 405 livres 6 onces.

A Villefranche, le bichet de froment pèse 43 livres, de méteil 41, de seigle 39, d'orge 36, d'avoine 26.

Le pot de vin contenant deux chopines, ou quatre demi-septiers, pèse 2 livres 11 onces, d'eau de-vie 2 livrs 5 onces 7 gros, d'huile d'olive 1 livre 14 onces 1 gros, d'huile de noix 1 livre 14 onces 2 gros, huile de graines 1 livre 14 onces.

Dans le Bas Beaujaulais, l'ânée de vin ou 72 pots avec la lie, pèsent 193 livres 8 onces, d'eau-de-vie 170 livres 7 gros, d'huile d'olive 135 livres 9 onces, d'huile de noix 136 livres 2 onces, d'huile de graines 135 livres: 70 pots de vin sans lie, pèsent 188 livres 2 onces, d'eau-de vie 165 livres 11 onces 2 gros, d'huile d'olive 131 livres 13 onces 6 gros, d'huile de noix 132 livres 5 onces 4 gros, d'huile de graines 131 livres 4 onces.

Dans le Haut-Beaujaulais, la botte de vin ou 324 pots avec la lie, pèsent 870 livres 12 onces, d'eau-de-vie 766 livres 15 onces 4 gros, d'huile d'olive 610 livres 4 gros, d'huile de noix 612 livres 9 onces, d'huile de graines 607 livres 8 onces: 315 pots de vin sans lie, pèsent 846 livres 9 onces, d'eau-de-vie 745 livres 10 onces 5 gros, d'huile d'olive 593 livres 1 once 3 gros, d'huile de noix 595 livres 8 onces 6 gros, huile de graines 590 livres 10 onces.

LYS (*Département de la*). Il est formé de la partie occidentale de la Flandre autrichienne. Bruges en est le chef-lieu. C'est une ville de 36,000 habitans.

On estime que le département de la *Lys* a 207 lieues carrées et une population de 475,118 individus, suivant la nouvelle géographie de la République, et 578,550 suivant le tableau du bureau du cadastre.

Bruges est située sur le canal qui vient d'Ostende, et se termine à Gand. Il porte des bâtimens de 400 tonneaux.

Ce pays est fertile en grains, houblon, chanvre, fruits. *Voyez* BRUGES, FLANDRE.

M

MAASLANDSLUIS, magnifique village de Hollande, à deux lieues au sud-ouest [illegible] Delft. On y compte 10,000 ames. Les habitans sont presque tous pêcheurs. On y pêche toutes sortes de poissons qu'on sèche ou qu'on sale. La pêche du hareng n'est pas si considérable que celle de Vlaardingen ; mais celle de la [illegible] y est très-florissante. Tout ce qu'on [illegible] ce poisson est salé ; les œufs seuls remplissent 25 à 30 tonneaux par année, qu'on envoie à Gênes pour prendre des anchois. Il y a aussi des corderies, des chantiers, des fabriques de toiles à voiles, des tanneries, des fonderies d'huile qu'on tire du foie de la merluche. Il part aussi quelques vaisseaux marchands de ce port. En 1724, on y prit une si prodigieuse quantité de saumons, qu'on le vendit à 4 sols de France la livre.

MACAO, ville de la Chine, dans la province de Quanton, ou comme l'on écrit aussi *Quan-Tong*. Elle est située sur la pointe d'une petite île, au 130e degré 48 minutes de longitude, et 22 degrés 12 minutes de latitude.

Ce sont les Portugais qui l'ont bâtie, et ils y ont l'administration de la justice, moyennant un tribut qu'ils paient à l'empereur de la Chine.

Cette ville est bien déchue de son ancien commerce, depuis que les Portugais n'ont plus le droit de commercer au Japon.

On y compte un peu plus de 5000 Portugais, et deux fois autant de Chinois.

La langue de terre qui attache la Presqu'île de *Macao* au continent, est fermée par une forte muraille qui la traverse, au milieu de laquelle est une porte par laquelle tous les Chinois ont permission d'entrer et de sortir, mais où aucun Portugais ne peut passer sous peine de la vie. C'est à cette porte où se paient aux officiers de l'empereur de la Chine, les droits d'entrée et de sortie pour toutes les marchandises, vivres et denrées qui viennent à *Macao*, ou qui en sortent par terre.

Tout le commerce des Portugais fut d'abord renfermé dans l'enceinte de *Macao* où ils apportaient leurs marchandises, et où les jonques de Canton, et des autres provinces maritimes de la Chine, les venaient prendre en échange de leurs soies, de leurs étoffes, et des autres manufactures ou productions chinoises.

Depuis, les marchands de *Macao* ont eu permission d'aller eux-mêmes deux fois l'année aux foires de Canton, acheter des marchandises qui leur sont propres : ce qui pourtant ne s'accorde pas indifféremment à tout le monde, n'y en ayant qu'un certain nombre de privilégiés pour ce voyage, qui font les commissions des autres en même tems qu'ils achètent pour eux-mêmes.

Les marchands qui vont à Canton, laissent ordinairement à des commissionnaires, les mémoires des marchandises dont ils ont besoin, afin qu'ils y fassent travailler pendant les quatre ou cinq mois qui se passent d'une foire à l'autre ; ou bien s'ils veulent y rester tout ce tems, ils demeurent sur leurs vaisseaux, autant pour leur propre sûreté, qu'à cause de la défiance et de l'insolence extrême des Chinois.

Les bâtimens dont les Portugais se servent pour le commerce, s'appèlent des *lanteas* : ils sont larges et creux, et portent environ 7 à 800 tonneaux. C'est sur ces espèces de barques que demeurent les commis, et que les marchandises se chargent à Canton, pour les porter à bord des vaisseaux portugais qui les attendent au bas de la rivière.

Le droit de commission est de deux pour cent, de tout ce que ces commis embarquent.

Lorsque les lanteas approchent de Canton, on les amarre à une petite île, vis-à-vis de la ville ; et cependant les marchands vont saluer le vice-roi pour obtenir la liberté du commerce, qui, suivant l'ancienne coutume, leur coûte au moins 4000 réales de huit.

Quand elle est accordée, ils donnent de l'argent aux manufacturiers pour les étoffes qu'ils ont commandées, et souvent en avancent pour celles de la prochaine foire, ensuite de quoi ils demandent la foire, c'est-à-dire, la permission à tous les Chinois d'aller porter leurs soies et leurs autres marchandises à l'île où sont amarrés leurs lanteas ; ce qui leur coûte encore un présent.

Quand le chargement de leur lanteas est fait, le congé de partir ne s'obtient que par un troisième présent, mais toujours plus considérable que les deux autres, allant souvent jusqu'à 8000 réales de huit, ce qu'on appèle *droit de chappe*, ou de *sceau* ; nul marchand ne pouvant se retirer sans l'avoir obtenu.

Enfin, il y a les droits de douane qui se paient à un bourg nommé *Anseon*, qu'on trouve en descendant la rivière.

C'était de toutes ces marchandises de Canton, et de celles que les jonques chinoises apportaient à *Macao*, ou qui leur venaient du côté de la terre, que les Portugais fesaient autrefois les

Digitized by Google

riches cargaisons des vaisseaux qu'ils envoyaient tous les ans au Japon, aux Manilles, et dans tous les lieux des Indes, depuis Goa jusqu'à la Chine où ils portaient leur commerce, avant que les Hollandais fussent venus les y troubler.

Présentement ce commerce est presque réduit à rien; et ils ont peu joui des avantages du nouveau traité qu'ils avaient fait en 1680 avec la cour de Pékin, par lequel, à l'exclusion de toute autre nation, ils avaient obtenu qu'ils seraient seuls tout le négoce de la Chine: ce privilège n'ayant duré qu'environ cinq ans; les ports de ce vaste empire ayant été ouverts en 1685 à tous ceux qui voudraient y venir trafiquer.

La douane de *Mocoo* appartient aux Chinois qui y ont des commis, pour y recevoir les droits tant à l'entrée qu'à la sortie.

Les étoffes d'or, d'argent et de soie, aussi bien que les autres marchandises précieuses, paient suivant leur qualité; ce qui néanmoins, l'un portant l'autre, ne va qu'à un pour cent de leur valeur, ou tout au plus à un et demi.

MACON, ville de France en Bourgogne, au département de la Côte-d'Or, près la Saône, sur la route de Paris à Lyon, à 90 lieues de Paris et 12 de Lyon. Long. 22. 23. lat. 46. 20.

Les productions dont cette ville fait commerce sont les grains et les vins. Ces derniers surtout ont une très-grande réputation; ils vont de pair avec les vins de la seconde classe de Bourgogne; il s'en fait des envois considérables en Flandre, en Hollande et à Paris. *Voyez* BOURGOGNE.

Il s'y fait aussi un commerce assez considérable en confitures, soit sèches, en gelées ou en marmelades: on y distingue surtout une gelée de coing, vulgairement appelée *cotignac de Mâcon*, très-renommée, et recherchée à cause de la transparence de sa couleur qui est rouge, et de son goût délicieux, qui proviennent apparemment de la qualité des coings que le sol produit, puisque les mêmes manipulateurs ne peuvent réussir ailleurs à lui donner ces deux qualités. Cette gelée s'envoie en petits pots de fayence, ou dans de petites boîtes rondes de sapin.

MADAGASCAR, grande île de la mer des Indes, comptée parmi celles qui dépendent de l'Afrique.

Elle s'étend du sud au nord, depuis le 25e degré de latitude méridionale jusqu'au 12e. Elle a 350 lieues de longueur. Sa largeur est inégale, et plus considérable dans sa partie méridionale, où elle s'étend jusqu'à 80 lieues, mais elle se réduit ensuite beaucoup. Elle n'a que 40 lieues dans sa partie septentrionale, et même moins aux approches du cap Natal ou d'Ambre, qui forme son extrémité nord.

L'île est très-fertile. On y voit paître dans des pâturages abondans de nombreux troupeaux de bœufs de la plus grande espèce, et des bêtes à laine semblables en tout à celles de Barbarie. Elles diffèrent surtout des nôtres par la grosseur monstrueuse de leur queue, qui pèse quelquefois jusqu'à sept ou huit livres.

On ne cultive guère d'autre grain que le riz à *Madagascor*. Les insulaires le sèment au commencement de la saison des pluies; ce qui les dispense d'inonder leurs champs. Lorsque le labour a été fait avec la pioche, cinq ou six hommes se rangent en ligne, et font devant eux des petits trous dans lesquels des femmes ou des enfans qui suivent jètent quelques grains de riz qu'ils couvrent de terre avec le pied. La terre ainsi ensemencée raporte 80 ou 100 pour un.

L'expérience a prouvé que le bled comme le riz pouvait croître à *Modagascor*. Les Français le cultivèrent autrefois à la pointe méridionale de l'île où ils avaient bâti le fort Dauphin. On y trouve encore, dit-on, à présent, de beaux épis de froment qui retombent dans la terre quand il est mûr, se reproduit annuellement de lui-même, et croît confusément avec les herbes naturelles du pays.

Les insulaires font des pagnes, des tapis de coton qu'ils teignent de plusieurs couleurs. Ils n'ont pas de métiers dressés, mais étendant leurs filets à terre, ils y passent d'autres filets par le moyen de petits bâtons qu'ils lèvent et qu'ils baissent successivement. Leur habit le plus somptueux est un pagne sur les épaules, et un autre au milieu du corps.

Le canal qui sépare cette île de l'Afrique a 200 lieues dans sa plus grande largeur, et 100 dans sa moindre. Il a été longtems la route suivie pour se rendre dans l'Inde; aujourd'hui il n'y a plus que quelques vaisseaux anglais qui y passent pour aller à Bombay et à Surate. Dans cette route, ils relâchent assez fréquemment à la baie de Saint-Augustin à *Madagascar*.

Comme nous avons des prétentions mieux fondées qu'aucune autre nation européenne sur cette île, il aurait été de l'intérêt de la France d'interdire aux Anglais, par le dernier traité de paix, le pouvoir d'y faire aucun établissement.

Les idées romanesques qu'on s'était formées de *Madagascar*, d'après les premiers voyages particuliers des Français dans l'Inde, donnèrent lieu à une tentative pour s'y établir sous le ministère du cardinal de *Richelieu*. Cette entreprise n'ayant pas été soutenue, ne réussit pas; on reprit ce projet vingt ans après, mais le mauvais choix des hommes qu'on y envoya, et la conduite extravagante de ceux qui les commandaient, empêchèrent le progrès de cet établissement, et entraînèrent sa ruine.

La population de cette île est assez considérable pour l'état de barbarie où elle est encore. Quelques-uns la portent à 1500 mille ames, et ceux qui l'estiment au plus bas, la font monter à un million. Le pays est divisé en peuplades indé-

pendantes qui ont chacune leur chef ou seigneur appelé *Dion*. Les bestiaux y sont abondans, le riz et les vivres à bas-prix. Les ravages des ouragans fréquens qui détruisent souvent les récoltes aux îles de France et de Bourbon, la cherté de la viande et de tous les besoins des vaisseaux et escadres qui y relâchent, ont donné lieu à un rabotage perpétuel de ces îles à *Modogoscor*. Cette traite est encore soutenue par la facilité d'y acheter des esclaves, souvent à un prix favorable. Chaque nation Madecasse cherche à se défaire des prisonniers faits dans ses guerres contre ses voisins, et à en tirer profit en les vendant.

Ces divisions, ce partage d'intérêts opposés, rendant les naturels de *Madagascor* peu redoutables, et l'espoir de pouvoir se dispenser d'avoir recours aux Hollandais du Cap, dans les tems de disette et de besoin, on fait renaître celui de s'établir solidement à *Modagascor*. Peut être même avait-on secrètement l'idée de soumettre cette grande île à notre domination. On a dépensé, dans ces vues, beaucoup d'argent sous le ministère de M. de *Boynes*. Il est malheureux qu'on ait adopté alors des projets mal conçus, et qu'on en ait confié l'exécution à des hommes avides: ces dépenses ont été inutiles; elles ont occasionné la perte de beaucoup de soldats; rien n'a réussi.

Le fort Dauphin, Foulpointe et la baie d'Antongil sont les principaux lieux de *Madagoscar* où nos vaisseaux abordent. Ils sont tous sur la côte de l'est, qui est presque la seule que nous fréquentions: nous n'y entretenons point de postes permanens.

Le fort Dauphin a été construit au sud-est de l'île, lorsqu'on essaya de s'y établir au commencement du règne de *Louis XIV*. C'était le séjour du gouverneur, et le point de réunion de nos aventuriers; on y avait fait quelques défrichemens; tout a été abandonné. Le port est assez sûr; mais le mouillage n'est bon que pour cinq ou six navires. Ce canton est un des moins mal sains de l'île, et un des moins fertiles.

Foulpointe est situé beaucoup plus au nord. L'abord en est plus voisin des îles de France et de Bourbon; sa rade est formée par un récif qui arrête l'impétuosité des vagues de la mer; et le mouillage est dans un barachoy assez profond que la nature a formé au milieu de cet écueil; la traite y est facile et favorable.

La baie d'Antongil est un golfe de plus de 20 lieues de profondeur; son ouverture en a 12: se rétrécissant graduellement, elle a encore six lieues de largeur à son extrémité intérieure. Dans cette partie, près l'embouchure de la petite rivière d'Emballe, se trouve une anse à laquelle on a donné le nom de *Port Choiseul*. Le mouillage y est bon, et est couvert par une petite île, nommée île *Marosse*. La baie d'Antongil et ses environs sont la partie de *Madogascor* où la traite est la plus abondante en riz. C'est aussi un des lieux des plus mal sains de l'île.

M. de *Boynes* l'avait choisi pour y faire un établissement. Il en donna le commandement et la direction à un Hongrois nommé *Beniouski*, aventurier célèbre, aussi brave que nos plus renommés capitaines de flibustiers, mais aussi dépravé qu'eux dans sa conduite. Il ne s'y est occupé que de rapines. Ayant eu l'adresse d'éviter d'être arrêté, lorsqu'on résolut de le rappeler, il revint en France. N'ayant pu, malgré son audace et ses intrigues, réussir à se faire employer de nouveau, il passa en Angleterre; et quoiqu'on lui eût accordé le grade de brigadier des armées du roi, il ne rougit pas d'y ramasser une troupe d'aventuriers avec lesquels il chercha à faire un établissement à Bombetot, dans le nord ouest de l'île. Cette entreprise n'ayant pas été avouée du gouvernement anglais, on envoya un détachement de troupes de l'Ile de France, pour le contenir ou le chasser de *Madagascar*. Il a été tué l'année dernière dans une rencontre. Il faut espérer que cet évènement fera tomber ce commencement d'établissement, et dégoûtera les étrangers de se livrer à de nouveaux projets.

Nous devons, pour la conservation de nos colonies des îles de France et de Bourbon et de nos établissemens dans l'Inde, nous opposer à tous ceux qu'on voudrait former dans cette île.

Il serait surtout de notre intérêt de nous assurer de la possession du port de Louquès: ce port naturel, le meilleur de *Madagascar*, peut recevoir les plus forts vaisseaux de guerre, et servir de relâche à la flotte la plus nombreuse. Il est situé sur la côte de l'est, à 50 lieues au nord de la baie d'Antongil. Plusieurs navires anglais, allant ou revenant de Bombay, y ont relâché; il serait fort dangereux pour nous qu'ils y fissent un établissement. On assure que l'air y est bien plus sain qu'à la baie d'Antongil, et les rafraîchissemens aussi faciles à se procurer.

En général toutes les côtes de *Madagascar* sont mal saines, par les exhalaisons malignes des eaux stagnantes. L'industrie des habitans n'est point encore assez élevée, et leur commerce est trop borné, pour leur avoir fait naître l'idée de leur donner de l'écoulement par le travail. Il est difficile d'y séjourner longtems sans y gagner des fièvres meurtrières. Cet inconvénient sera toujours un grand obstacle aux établissemens qu'on voudra former dans cette île, et en retardera les progrès. L'intérieur du pays est plus salubre, étant plus élevé.

Comme nos besoins et l'intérêt du commerce nous ramèneront toujours sur ses côtes, si on se décidait à y former quelques établissemens, il con-

viendrait de les concerter d'après des plans mieux digérés que ceux qu'on a suivis jusqu'à présent. Il faudrait établir d'abord des comptoirs, s'attacher les dians ou petits chefs de leur voisinage, par quelques présens, traiter paisiblement avec leurs sujets, ne se mêler d'aucunes de leurs querelles, s'industrier pour les habituer à échanger ce qu'ils peuvent nous fournir, contre des marchandises et autres objets de commerce, et non pas contre des piastres. Les Arabes qui fréquentent le nord-ouest de l'île, trouvent le moyen de les repomper des naturels par des échanges; pourquoi ne trouverions-nous pas le moyen de faire les nôtres sans en donner? On établirait auprès de chaque comptoir des cases de traiteurs. On ferait en sorte que chacun de ces postes devînt un lieu de commerce en réputation parmi les habitans de l'île, afin qu'ils y amenassent leurs bestiaux, y apportassent leurs riz, et tout ce qui nous est nécessaire. En laissant dans ces postes quelques soldats pour les garantir de toutes entreprises de la part des naturels du pays, il ne faudrait pas augmenter ces troupes au point de les intimider et de leur en faire fuir le voisinage.

Que la bonne foi préside à tous les échanges; que la confiance et l'avantage réciproques assurent leur exécution, et non la crainte et la force, notre commerce s'accroîtra. Si l'on veut avoir un territoire autour de chaque comptoir ou poste, il convient de l'acquérir des dians et des habitans, imitant les traités semblables faits par les Hollandais avec les chefs des tribus Hottentotes. Ces sortes de traités ont toujours réussi et maintenu la paix. Alors s'il se fesait quelques cultures, et quelques habitations autour des comptoirs, les récoltes seraient moissonnées tranquillement, la sûreté dans ces possessions y accroîtrait la population, et ces comptoirs deviendraient des bourgs qui ne manqueraient de rien et qui offriraient des relâches peu coûteuses aux navigateurs.

Par des voyages réglés, on fournirait l'île de France de viande fraîche. Elle y coûte, en tems de paix, ordinairement 20 sols la livre. L'intelligence de ceux qui conduiront ce commerce peut la faire tomber à 6 sols, en se conservant encore des profits raisonnables. On peut aussi, dans ces comptoirs, faire des salaisons, à un prix très-bas. Le riz sera toujours un objet d'exportation favorable, puisqu'on en a besoin à l'île de France depuis 2 jusqu'à 4 et 5 millions pesant. On en a tiré jusqu'à 3 millions dans des années de *Madagascar*. Ne coûtant pas plus de 30 à 40 sols la gamelle de 100 à 120 livres, poids de marc, on en exportera beaucoup plus, quand la confiance aura établi par-tout la facilité des échanges: on tirera aussi de cette île plusieurs espèces de bois de construction, des bois précieux, et surtout beaucoup d'ébène.

Cette confiance nous ouvrira des communications dans toutes les parties intérieures de l'île. C'est alors qu'on parviendra à la bien connaître, et qu'on jugera sainement des avantages qu'on en pourra tirer. On vérifiera pour lors aussi si tout ce qu'on a dit sur les minéraux et autres objets précieux qu'on croit qu'elle renferme, est vrai, ou seulement le récit des illusions de l'imagination échauffée de quelques aventuriers.

Mesures. Quant aux mesures du pays, elles sont de deux sortes; les unes de capacité et les autres des longueurs.

Ils n'ont qu'une mesure des longueurs qu'ils nomment *refe*, et qui est à-peu près comme la brasse en Europe; c'est à la refe qu'ils mesurent leurs pagnes, leurs cordes et autres choses semblables. Ils connaissent aussi ce que c'est que l'empan, et se servent de l'ouverture de la main pour le mesurer.

Quant aux mesures de capacité, outre la *gomelle*, mesure européenne revenant à 120 liv. pesant, les habitans de l'île ont celles qu'ils nomment *voule*, *moncha* et *zatou*.

Ils appèlent *voule* une mesure pour le riz. Elle contient environ une demi-livre de riz. Il faut douze voules pour faire le troubahoüacho ou monka, et cent pour le zatou.

Leurs poids sont le *nanque*, le *nanqui*, le *sacare*, le *sompi* et le *vari*.

Le nanque est le plus petit poids dont on se sert parmi les habitans de *Modagoscar* pour peser l'or et l'argent, il ne pèse que six grains.

Le nanqui n'a au-dessous de lui que le nanque, et au-dessus le sompi, le vari et le sacare. Le nanqui est le demi-scrupule des poids de marc.

Le sacare pèse autant que le denier ou scrupule d'Europe.

Le vari pèse environ un demi-gros, poids de marc.

Le sompi ne pèse qu'une dragme ou gros, poids de Paris; c'est néanmoins le plus fort de tous ceux dont ces insulaires ont l'usage, ne sachant ce que c'est que l'once, le marc ou la livre, et n'ayant rien qui leur en tienne lieu, ou qui y réponde. Tout, hors l'or et l'argent, se négociant par échange et par estimation.

Cependant on se sert avec eux dans le commerce avec les nations d'Europe, des mesures et poids de celles-ci, en les estimant en valeurs du pays.

MADÈRE, île de l'océan Atlantique; elle est située sur les côtes d'Afrique, au midi des Canaries, au nombre desquelles les pilotes la mettent, et dont elle n'est éloignée que de 60 lieues. Longit. 1. latit. 30. 31.

Elle fut découverte en 1420, ou, comme d'autres prétendent, seulement en 1420.

Les Portugais qui la découvrirent, et qui en

furent les premiers habitans, la trouvèrent couverte par-tout d'une forêt si impénétrable, que, dans le dessein de s'y établir et de la cultiver, ils furent obligés d'y mettre le feu.

Elle a 8 lieues de long sur 3 et demie de large. Elle comprend une population d'environ 64,000 ames, et a sept bourgades, et la ville de Funchal, bâtie sur la côte méridionale. Sept ou huit ruisseaux, plus ou moins considérables, la traversent. Sa rade, la seule, où il soit permis de charger ou décharger les bâtimens, et la seule, par conséquent où l'on ait établi des douanes, est très-sûre durant presque toute l'année. Quand, ce qui est infiniment rare, les vents viennent d'entre le sud-est et l'ouest-nord-ouest, en passant par le sud, il faut appareiller, mais heureusement on peut prévoir le mauvais tems vingt-quatre heures avant de l'éprouver.

Tout porte dans cette île l'empreinte d'anciens volcans; aussi n'y récolte-t-on que très-peu de grains, et les habitans sont réduits à tirer de l'étranger, les trois quarts de celui qu'ils consomment.

Les vignes sont toute leur ressource. Elles occupent la croupe de plusieurs montagnes, dont le sommet est couronné par des châtaigniers.

Des haies de grenadiers, d'orangers, de citronniers, de myrthes, de rosiers sauvages, les séparent. Le raisin croît généralement sous des berceaux, et mûrit à l'ombre. Les ceps qui le produisent sont baignés par de nombreux ruisseaux qui, sortis des hauteurs, ne se perdent dans la plaine qu'après avoir fait cent et cent détours dans les plantations. Quelques propriétaires ont acquis ou usurpé le droit de tourner habituellement ces eaux à leur avantage; d'autres n'en ont la jouissance qu'une, deux, trois fois la semaine. Ceux même qui veulent former un nouveau vignoble, sous un climat ardent, dans un terrain sec où l'arrosement est indispensable, n'en peuvent partager le privilége, qu'en l'achetant fort cher.

Le produit des vignes se partage toujours en dix parts. Il y en a une pour le roi, une pour le clergé, quatre pour le propriétaire, et autant pour le cultivateur.

L'île produit plusieurs espèces de vins. Le meilleur et le plus rare sort d'un plant tiré originairement de Candie. Il a une douceur délicieuse, est connu sous le nom de *malvoisie de Madère*, et se vend cent pistoles la pipe. Celui qui est sec ne coûte que 6 ou 700 francs, et trouve son principal débouché en Angleterre. Les qualités inférieures, et qui ne passent pas 4 ou 500 francs, sont destinées pour les Indes orientales, pour quelques îles et le continent septentrional de l'Amérique.

Les récoltes s'élèvent communément à trente mille pipes. Treize ou quatorze des meilleures vont abreuver une grande partie du globe; le reste est bu dans le pays même, ou converti en vinaigre et en eau-de-vie pour la consommation du Brésil.

Le revenu public est formé par les dîmes généralement perçues sur toutes les productions, par un impôt de dix pour cent sur ce qui entre dans l'île, et de douze pour cent sur ce qui en sort. Ces objets réunis rendent 2,700,000 livres.

MADRAS, autrefois appelé *Fort St.-Georges*, ville de l'Inde à la côte de Coromandel, chef lieu d'une des trois présidences anglaises. Elle est située à 30 lieues nord de Pondichéry, à 102 degrés 30 minutes de longitude, et 13 degrés 50 minutes de latitude nord.

Les marchandises qu'on tire de Trichenapaly, de Gondelour, de Mazulipatan, de Vizagapatam, etc., sont portées à *Madras*, le centre de toutes les affaires que la nation fait à la côte de Coromandel. Cette ville fut bâtie, il y a un siècle, par *Guillaume Langhome*, dans le pays d'Arcate, et sur le bord de la mer. Cet établissement s'est tellement accru avec le tems, qu'il a été partagé en trois divisions. La première, qui sert d'habitation à huit ou neuf cents Anglais, hommes, femmes et enfans, est entourée d'une muraille peu épaisse; elle est connue en Europe sous le nom du *Fort St.-George*, et dans l'Inde, sous celui de *Ville blanche*. Au nord de cette partie est une autre division contiguë qu'on nomme *la Ville noire*, beaucoup plus grande, où sont les Juifs, les Arméniens, les Maures, les plus riches des marchands indiens. Au-delà est un faubourg tout à fait ouvert où vit le peuple. Outre ces trois divisions qui composent la ville de *Madras*, il y a deux villages très-grands et très-peuplés à peu de distance. La ville, et son territoire, qui peut avoir 5 lieues de circonférence, contiennent 250,000 habitans presque tous nés aux Indes, de différentes castes et de diverses religions. On distingue entr'eux environ trois ou quatre mille chrétiens qui se nomment eux-mêmes *Portugais*, et qui paraissent être réellement descendus de cette nation.

Dans une si grande population, il n'y a pas de tisserands; environ 15,000 ouvriers sont occupés à imprimer, à peindre les belles perses qui se consomment en Europe, une quantité considérable de toiles communes destinées pour les différentes échelles des mers d'Asie, surtout pour les Philippines. Outre ces occupations, peut-être compterait-on 40,000 personnes dont l'industrie est employée à arranger, à débiter du corail, de la verroterie, dont les femmes, dans l'intérieur des terres, ornent leurs cheveux, ou en forment des colliers et des bracelets. D'autres travaux inséparables d'un grand entrepôt, occupent beaucoup de bras. Les colons qui ont mérité la confiance de la compagnie, se ré-

Digitized by Google

pandent dans l'Atarie et dans les pays voisins, pour y acheter les marchandises dont elle a besoin. Les plus considérables prêtent de l'argent aux négocians anglais, qui, sans être de la compagnie, ont la liberté de trafiquer dans les différentes échelles de l'Asie; ils s'associent avec eux, ou chargent sur leurs bâtimens des effets pour leur propre compte. Les entreprises réunies de la compagnie et des particuliers, ont fait de *Madras* une des plus opulentes, des plus importantes places de l'Inde.

Les Anglais ont réuni à *Madras* un nouveau domaine dont cette ville est le centre, et qui s'étend à plus de 30 lieues le long des côtes, sur une largeur de douze à dix-huit dans les terres. Cette province contient une population de 200 mille ames. Les terres y sont bien cultivées, et la ville et les aldées ou villages remplis de manufactures; on y fabrique une grande quantité de toiles de coton, de mouchoirs, et on y imprime de belles chittes; tout est vivant et animé dans cette colonie.

A cent lieues au-dessus de *Madras*, après avoir dépassé Paliacate et Mazulipatam, où les Anglais dominent, on trouve les petites provinces de Condavir, d'Elour, Montafanagar, Raginendry et Chicacol, auxquelles les Anglais ont donné le nom de *Circars* ou *Districs septentrionaux*. Ils leur ont été cédés en 1766, par le souba du Décan. Ils forment, réunis, un très-grand territoire. S'étendant sur les côtes depuis Mazulipatam jusqu'au-dessus de Gangam, dans une longueur de près de 150 lieues, sur une largeur inégale, ne s'avançant dans l'intérieur du pays, dans des endroits, qu'à 10 ou 12 lieues, et dans d'autres à plus de 30. C'est dans ces provinces qu'est Yanaon dont on tire de si belles toiles.

Ces cinq circars nous avaient été donnés par le souba du Décan, sous l'administration de M. *Duplex* dans l'Inde. Cet homme de génie, politique profond, avait bien prévu les évènemens qui devaient suivre la décadence de l'empire Mogol, et l'anarchie qui y régnait. Il sentit que les Anglais profiteraient des circonstances, il voulut en partager les avantages. Il chercha, à leur exemple, à unir à nos possessions des territoires dont les revenus affermissant notre puissance, pussent nous dédommager des frais de garde et de souveraineté. Il s'efforça d'arrêter, et souvent de prévenir les projets ambitieux des Anglais. Son esprit plein de ressources, ses liaisons dans les cours des princes du Décan, lui procurèrent d'abord des succès; mais n'ayant pas été soutenu, et ayant été rappelé en France, tout s'évanouit, et les Anglais s'emparèrent de nos possessions. On lui a reproché d'avoir été la cause de la perte de nos établissemens dans l'Inde. La postérité attribuera cette perte à la faiblesse des gens en place, qui n'ont pas su profiter de ses lumières.

Toutes ces possessions sur les côtes de Coromandel et d'Orixa, sont régies par la présidence de *Madras*, qui, pour s'y maintenir, entretient toujours à sa solde une armée de 3 à 4,000 européens, et de 15 à 18,000 cipayes bien disciplinés. Quoique dans l'Inde la solde des troupes soit chère, et que le soldat soit mieux payé que le tisserand et l'ouvrier le plus nécessaire, la présidence de *Madras*, par le revenu de ses terres, et les impôts qu'elle lève, ayant plus de 25 millions de recette annuelle, peut satisfaire, en tems de paix, sans aucuns secours, à toutes les dépenses de son état civil et militaire.

Le royaume de Siam, celui de Pegu, les Manilles et la Chine, sont les lieux que les vaisseaux anglais de *Madras* fréquentent le plus communément pour leur commerce d'Inde en Inde: les deux derniers sont les plus considérables.

Ce ne sont guères les vaisseaux de la compagnie qui font le commerce d'Inde en Inde; elle laisse presque tout ce commerce aux particuliers établis à *Madras*, aussi bien qu'à ses directeurs et principaux commis.

Les marchandises que l'on envoie de *Madras* aux Manilles, sont des toiles de coton blanches de 72 cobres de longueur, et 2 cobres 1 quart de large; elles s'achètent à *Madras* 32 pagodes, et se vendent à Manille 80 à 100 piastres la pièce.

Des mêmes toiles plus fines, ayant pareille longueur et largeur, elles s'achètent 41 pagodes, et se vendent 90 à 120 piastres,

Des mêmes bleues communes, avec les longueur et largeur ci-dessus, s'achetent 40 pagodes, se vendent comme les fines.

Des salempouris blanches communes, des longueur et largeur ci-dessus, s'achètent 15 pagodes, se vendent 32 à 40 piastres.

Les mêmes bleues, de 32 cobres de long sur 2 un quart de large, s'achètent 20 pagodes, se vendent 48 à 50 piastres.

Des percales blanches de 38 cobres de long sur 2 un quart, s'achètent 11 pagodes, se vendent 25 à 30 piastres.

Idem, fines bleues, même longueur et largeur, s'achètent 23 pagodes, se vendent 50 à 53 piastres.

Idem, fines blanches, longueur et largeur comme dessus, s'achètent 19 pagodes, se vendent 40 à 45 piastres.

Des cambayes communes de *Madras*, de 15 cobres de long sur 2 de large, s'achètent 7 pagodes, se vendent 20 piastres.

Idem, de Bengale, même longueur et largeur, s'achètent 19 pagodes, se vendent 50 piastres.

Des mogonpoes, de largeur et longueur comme

dessus, s'achètent 7 pagodes, se vendent 20 piastres.

Des taffetas rouges de Bengale, de 20 cobres de long sur 2 de large, s'achetent 36 à 39 pagodes, se vendent 95 piastres.

Idem, mêlés de couleur, de même aunage et de même prix d'achat, se vendent 90 piastres.

Des lampasses ou toiles peintes, de 15 cobres de long sur 2 de large, s'achètent 20 pagodes, se vendent 35 à 70 piastres.

Idem, appelées *chites*, de même aunage, s'achetent 40 pagodes, se vendent 120 à 200 piastr.

De la soie crue de Bengale, de la première sorte, se vend depuis 130 jusqu'à 200 piastres la pièce.

On a mis ici les prix les plus ordinaires de ces marchandises pour la vente, augmentant et diminuant presque toujours suivant la quantité d'argent qui est arrivée aux Manilles de la mer du Sud, par les vaisseaux d'Acapulco.

Outre ces marchandises indiennes, les Anglais de *Madras* envoient aussi un assez grand nombre de celles d'Europe, entr'autres des camelots, des draps, des serges, des chapeaux, des bas de laine, des crystaux, des dentelles de Flandres et des perpétuanes.

Les marchandises que l'on raporte des Manilles à *Madras*, sont quantité de piastres, du soufre et du tabac en feuille.

Quelquefois les Anglais de *Madras* touchent à la Chine en revenant, pour y porter les marchandises qu'ils ont eues des Espagnols, et les échanger contre de l'or, sur quoi il y a encore un profit de 25 pour cent.

Poids, mesures, monnaies. Les poids dont on fait usage le plus communément à *Madras*, sont le candy ou candil et le quintal. Le premier pèse 5 quintaux d'Angleterre de 112 livres avoir de poids, fesant 103 de marc.

Le bar, dont on fait aussi usage, pèse 458 liv. 5 onces 2 gros de marc; le man 22 livres 14 onces 5 gros de marc; le bis, 2 livres 13 onces 6 gros de marc.

L'aune ou cobre revient à 17 pouces et demi de France.

On s'y sert aussi de l'yard d'Angleterre.

A l'égard des monnaies, on y a des fanons, ou, enmme on les appèle quelquefois, des *fenants*, des roupies et des pagodes: six fanons font une roupie, et 36 fanons une pagode; la pagode fait depuis un taël un mas chinois, jusqu'à un taël deux mas.

Le fanon de *Madras* vaut 8 sols tournois; ainsi la valeur de la pagode est de 2 liv. 8 s. tournois. *Voyez* à l'article PONDICHÉRY, une évaluation des Monnaies de l'Inde. *Voyez* aussi CHINE, BENGALE, COROMANDEL.

MADRID, ville d'Espagne, à 240 lieues de Paris, 300 de Londres, 290 de Livourne, et 106 de Lisbonne. Long. 14. 30. lat. 40. 26.

Elle est située sur le Mauçanarès, au milieu d'une grande plaine sablonneuse, environnée de hautes montagnes. C'est la capitale de tout le royaume. Elle est grande et bien peuplée. Les eaux y sont fort saines et légeres. L'air y est pur. Il fait très cher vivre à *Madrid*.

Il s'y est établi un très grand nombre de Français qui s'y sont enrichis par le commerce, et les diverses manufactures qu'ils y ont formées.

Quoique cette ville soit presque située au cœur du royaume, elle ne laisse pas de faire un grand commerce du côté de la mer, par le moyen des correspondans et des facteurs que ses marchands entretiennent dans plusieurs villes maritimes, particulièrement à Cadix.

Population. Suivant don *Jeromio de Ustaritz*, « il n'existait, de son tems, aucun dénombrement exact et détaillé de *Madrid*: un seul *Engenerat* évaluait à 30 mille le nombre des feux qu'elle renferme, ce qui, à six personnes par feu (attendu que les familles sont plus nombreuses à la cour), ferait 180 mille personnes. Lorsqu'en 1723, un ecclésiastique eut la curiosité de faire un dénombrement, paroisse par paroisse, et le fit imprimer, suivant son travail, il n'y avait que 24,344 feux; mais comme les familles sont plus nombreuses à la cour, et qu'elles vont bien à six personnes l'une dans l'autre, l'on peut raisonnablement conserver le nombre de 30 mille feux à cinq personnes, ce qui fera 150 mille individus ».

Suivant M. *Bourgoing*, dans son *Tableau de l'Espagne*, *Madrid* contient 180,000 individus, y compris la garnison de 10,000 hommes.

Un état authentique porte à 4,886 le nombre des naissances, en 1783; celoi des morts à 3664.

En 1785, les naissances à 5,053; celoi des morts à 4,010.

Il y a à *Madrid* de belles manufactures de soie, de glaces; à Saint-Ildefonse, de tapisseries à l'imitation de celles de Flandre. C'est le roi qui a fait établir celle-ci, qui a atteint une grande perfection. Il y a aussi, à *Madrid*, des manufactures de toiles peintes de soie, de bas, d'étoffes de laines, des teinturiers et de presque toutes les espèces de bijouterie et quincaillerie. En 1778, on y a établi une fabrique de salpêtre très-considérable. Nous parlerons plus bas de diverses villes d'où *Madrid* tire encore des objets de commerce, soit pour sa consommation, soit pour celles des provinces et de l'étranger.

Il y a à *Madrid* plusieurs établissemens relatifs au commerce que nous allons faire connaître sucessivement.

La Junte, ou conseil général de commerce des monnaies;

monnaies, mines et affaires des étrangers, a pour objet :

1°. La connaissance et l'administration économique des diverses parties dont il s'occupe, avec le soin des fabriques et l'exécution des ordonnances qui s'y raportent, conformément à l'ordonnance royale du 13 juin 1670, toujours suivie en cette partie.

2°. De décider les contestations de commerce, non pas quand il s'agit d'affaires particulières, mais lorsqu'il est question de contestation d'un intérêt général, excepté pourtant les affaires particulières eppertenentes eux cinq grandes communautés des marchands de *Madrid*, *gremios mayores*, sur lesquelles le corrégidor de *Madrid* ou ses lieutenans prononcent en première instance, renvoyant à la Junte pour les appels en jugement définitif;

3°. La junte a le connaissence exclusive de toutes les affaires, tant civiles que criminelles, qui se raportent aux monnaies, ainsi que l'exécution des règlemens relatifs aux orfèvres et aux ouvriers occupés des trevaux des monnaies.

4°. Elle connait de tout ce qui concerne les mines, tant principalement qu'incidemment, exclusivement à toute autre juridiction. Sa juridiction, eu reste, ne s'étend, à cet égard, qu'à l'Espagne et aux îles qui en dépendent seulement, et nun eux Indes, ni aux mines de vif-argent qui se trouvent dans tous les domaines du roi d'Espagne.

5°. Elle a l'inspection sur les nominations que font les ambassadeurs étrangers des juges conservateurs et conseils de leurs nations, sur les résultats du commerce de la navigation; elle s'occupe aussi de l'état annuel que l'on fait des négocians étrangers résidans en Espagne, et décide s'ils ont rempli les conditions de tems pour être réputés nationaux ou non.

Il y a un autre établissement très-utile, formé à *Madrid*, pour répendre des lumières en matière de commerce et d'industrie, et éclairer le gouvernement sur l'état de ces deux branches de prospérité en Espagne.

C'est un bureau sous le titre de Secréteriat de la balance du commerce, chargé de former annuellement le balance de celui que l'Espagne fait avec les nations étrangères et les Etats d'Amérique, et de faire le tebleau de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, pour en rendre compte à S. M. d'après les ordres de la *Direction générale des rentes provinciales*.

Nons ne parlerons pas de la banque de Saint-Charles, quoiqu'elle soit formée à *Madrid*, parce que nous l'avons fait suffisamment connaître à l'article ESPAGNE.

Quant aux compagnies de marchands, appelées *gremios mayores*, dont nous avons parlé tout-à-l'heure, elles jouissent de très-grands privilèges à *Madrid*. Elles ont une administration composée de directeurs, députés, caissiers, etc.

Cette compagnie fait le commerce de toutes sortes de toiles, draps de la fabrique d'*Ezcaray*, qui est à son compte, des étoffes de laine de la fabrique de *Cuença*, de soie des manufactures de Valence et de Talavere, qui sont aussi à son compte; enfin, des étoffes des fabriques de Catalogne. Elle a aussi une fabrique pour travailler la soie en organsin à la manière des Piémontais, dens le ville de Murcie.

La compagnie de *gremios mayores* est divisée en plusieurs parties, savoir :

1°. Le corps des merciers, épiciers et droguistes. On en comptait 143 à *Madrid*, en 1798;

2°. Le corps des marchends de toiles. On comptait 90 merchands de ce corps, à *Madrid*, en 1798;

3°. Le corps des marchands de soie de Guedalexera. On comptait, en 1798, 29 marchends de ce corps, à *Madrid*;

4°. Le corps des merchands de draps. Il y aveit 52 marchends de ce corps, en 1798, à *Madrid*;

5°. et dernier. Le corps des joailliers-bijoutiers. Il y avait 55 membres de ce corps, en 1798, à *Madrid*.

La compagnie de *gremios* ou des marchands, outre la maison de commerce de *Madrid*, a plusieurs beaux établissemens dans les provinces, telle qu'une très-belle manufacture de soie à Velence, et dens plusieurs eutres villes d'Espagne, des manufactures de toiles et d'étoffes de laine, de coton, où elle feit traveiller pour son compte; mais son commerce ne se borne pas là. Celui qu'elle fait avec l'Amérique, est fort étendu; elle achète des leines et autres merchandises d'Espagne, qu'elle feit expédier et vendre dans les peys étrengers par le moyen de ses correspondans; enfin, le plus souvent elle a les fournitures des armées du roi, et se charge de divers approvisionnemens pour la marine royale. Les fonds de cette compagnie sont peu considérables, mais son crédit est grend.

Outre la compagnie des cinq *gremins mayores*, il y e encore à *Madrid* d'autres compagnies marchandes, mais qui ne jouissent point des mêmes priviléges, et n'ont point la même importance, savoir:

1°. Celle des draps, régie par trois directeurs, un teneur de livres, un trésorier, un garde-magasin.

Son principal commerce consiste en diverses espèces de leines étrangères et d'Espegne. Elle a deux fectoreries, une à Yepes, et l'autre à Valdemore; étendant d'ailleurs ses opérations à plusieurs autres objets.

2°. Celle d'épicerie, régie par deux directeurs, un teneur de livres, un caissier.

Son principal commerce consiste en sucre, cacao, cannelle, et tout genre d'épicerie, papier et fil.

Elle a une factorerie à Tolède, une à Valdemore et Aranjuez, étendant d'ailleurs ses opérations à beaucoup d'autres articles. Elle tient une fabrique à Valdemore, de toutes sortes d'étoffes de laine et de soie, filoselle, rubans de soie et de fil, et autres ouvrages.

3°. Celle des imprimeurs et libraires, régie par deux directeurs, un secrétaire et un teneur de livres.

4°. Celle des cuirs corroyés, régie par deux directeurs, un secrétaire, un teneur de livres, un procureur ou fondé de procuration de la compagnie, un trésorier. Son commerce consiste en cuirs corroyés de la fabrique de *Pozuelo* et d'*Arabaca*, et autres fabriques établies tant à *Madrid* que dans les environs. Elle fait aussi commerce de peaux de buffle corroyées, et de veau marin.

Nous allons faire connaître les diverses villes d'Espagne, d'où *Madrid* tire ses marchandises; cette notice donnera en même tems un aperçu de l'état des fabriques d'Espagne, au mois de janvier 1798 (1).

1°. *Guodalaxara* et *Brihuega* fournissent des étoffes et draps de diverses espèces.

Il y a dans ces deux villes des manufactures royales de draps de toutes classes. La factorerie principale de ces fabriques est à *Madrid*, dans laquelle on vend aux prix suivans:

Les draps bleus écarlattes, teints en cochenille, première qualité 94 réaux la varre, de seconde qualité 85, de troisième qualité 76.

Noirs, blancs, et couleurs communes, de première qualité 80 réaux; de seconde qualité 74; de troisième qualité 64.

Les serges couleur écarlatte, à 15 réaux; bleus turquins, 14 réaux; blanches 13; couleurs communes et noires, 12 réaux la varre.

Les draps de Vigogne, écarlatte, cramoisi et pourpre, 360 réaux la varre; bleus, verts, 350; couleur naturelle et blanche 340, et les camelots moitié soie; à 60 réaux. (Il s'agit de réaux de veillon, valant 5 sous tournois).

Ces mêmes fabriques ont encore d'autres factoreries à Cadix, à Séville, à Grenade, à Malaga, à Valence, à Carthagène, à Barcelonne, à Valladolid, à Sarragos; dans ces villes, les prix sont augmentés de deux réaux la varre, pour les draps de première et seconde qualités, et d'un réal pour ceux de la troisième.

2°. *Bejar*. Elle fournit des draps fins.

Cette ville en a une fabrique dans laquelle on fait de toutes sortes de beaux draps, principalement écarlattes noirs, bleus, rouges foncés et verts de toutes largeurs jusqu'à 10 quarts.

Le nombre des métiers va de 45 à 50. Chaque pièce de draps contient 42 à 44 varres. Il s'en fait par an 660 à 700 pièces. Le prix de chaque varre est de 36 à 100 réaux.

3°. *Burgos*. Cette ville a one fabrique de draps fins de toutes couleurs, où l'on occupe journellement plus de 40 personnes, l'activité étant très-grande.

Dans la maison royale des Enfans-Trouvés, il y a une autre fabrique où l'on fait des toiles ordinaires, des bures, des gros draps, des couvertures de toutes sortes, des bayettes, des étamines.

4°. *Saint-Domingo de la Calzada*. Il y a dans cette ville une fabrique de draps à l'anglaise, faits de laine des troupeaux voyageurs. *Voyez* l'article ESPAGNE, *laine*.

5°. *Ezcoray*. *Madrid* tire de cette ville de beaux draps qui s'y fabriquent; la manufacture est au compte des *gremios Mayores* de *Madrid*.

On trouve près de la même ville une forge d'où il sort beaucoup de fer de bonne qualité. Il y a aussi un martinet et une grande fabrique de clous.

6°. *Alcala de Henarés*. Il y a une fabrique de cuirs corroyés, *curtidos*, où on les travaille avec la plus grande perfection.

7°. *Melgar de Fesnamental*. Il y a dans cette ville une fabrique de cuirs corroyés, *curtidos*, à l'anglaise, établie en 1768 par le gouverneur de la ville de Burgos et sous la protection du roi. On y fait des cuirs à semelle à l'anglaise, veau, peau de chèvre, basane. Sa consommation s'étend à tout le royaume.

8°. *Tuy*. Il y a dans cette ville et dans ses faubourgs différentes fabriques de chapeaux, et dans l'évêché de ce nom plusieurs manufactures de toiles de toutes qualités, et on y fait des ouvrages de fils communs, bonnets, bas, chaussettes.

9°. *Oviedo*. Il y a dans *Oviedo* une manufacture de chapeaux fins et communs.

10°. *Badajoz*. C'est dans cette ville que se trouve la manufacture royale de chapeaux au compte d'une compagnie. On y occupe habituellement 118 ouvriers des deux sexes, et plusieurs employés. La consommation en est très-considérable dans le royaume. Voici les prix de ces chapeaux en 1798.

Numéros	3.	41 réaux.
	4.	50
	5.	55
	6.	60

(1) Nous tirons cette notice d'un ouvrage espagnol, intitulé: *Guia de Commerciantes para el ano de* 1798, imprimé à *Madrid*, avec approbation du roi. On sait que dans les Etats regis par des lois monarchiques, ces ouvrages ont un caractère d'authenticité, et pour ainsi dire officiel, qui en garantit l'exactitude.

Digitized by Google

7.	65 réaux.
8.	75
9 dorés.	94
10 castors	125

11°. *Cuença.* Il y a dans cette ville une immense magasin de bois de charpente de toutes espèces ; il y a aussi une fabrique de vermicelle et de toutes espèces de pâtes d'excellente qualité.

12°. *Ibeas et Molintejado.* Il y a dans ces deux bourgs des moolins à papier commun, où il s'en fabriqua de trois espèces. Mais ils ne vont que l'hiver, parce qu'alors seulement ils ont l'eau nécessaire.

13°. *Santibanez Zarzaguda.* Il se fabrique dans cette ville des aigailles fines de toutes espèces, pour les chirurgiens et pour les bourreliers ; des alènes, des dés à coudre, des rateaux, etc. Il y a environ 60 maîtres ouvriers occupés de ces travaux.

14°. *Viso dal Marquès.* Il y a dans cette ville une mine d'antimoine exploitée dont on tire des aiguilles, du régule et du foie d'antimuine.

15°. *Yebenes.* Il y a dans cette ville nne manufacture de bas d'étame de toutes sortes, dont il y a un dépôt considérable à *Madrid.*

16°. *Almogro.* Il y a une manufacture royale de bloudes à *Almagro*, dans laquelle travaillent 2300 personnes.

17°. *Marbella.* On fabrique dans cetta ville des cuirs à la manière anglaise, dans laquelle on fait des cuirs à semelle, des basanes, etc., et tuutes sortes de cuirs.

18°. *Tolède.* Il y a dans cette ville plus de 150 métiers pour la fabrique des étoffes de soie de toutes les sortes avec or et argent, ou tout de soia, taffetas, ras, ornemens d'église, et principalement des mouchoirs beaux at bons. On tire beaucoup de cette fabrique de ces différentes marchandises, ainsi que des rubans at toutes sortes de passementerie.

19°. *Talavera de la Reyna.* Il y a dans cette ville uue fabrique distinguée d'étoffes da soie avec or et argent, ou tout soie ; ello est au compte des *gremios Mayores* de *Madrid*, jusqu'à l'année 1805.

20°. *Valdamore.* Une compagnie de *Madrid* a établi dans cette ville en 1785 une manufacture royale de ceintures, de rubans, de bas, de gants de soia, d'estame de laine, de lin et de coton. Ella a son magasin da dépôt à *Madrid.*

21°. *Ségovie.* Dans cette ville on fabrique da beaux draps, ainsi que plusieurs autres étoffes de laine, dont le commerce se fait à *Madrid* et dans les principales places d'Espagne at d'Amérique.

22°. *Saint-Ildefonse.* C'est dans cette ville qu'est la belle manufacture royale des glaces fines, entretenue aux frais du roi, dans laquelle il se fait des glaces larges de 145 pouces de longueur sur 85 de larga. Son dépôt est à *Madrid* où se trouve aussi le magasin de coutellerie fine et instrumens d'acier qui se fabriquent dans le même endroit.

23°. *Avila.* Dans cette ville est la manufacture royale d'étoffes de coton, appartenant au roi. Son dépôt est à *Modrid.*

Poids, mesures, monnaies. Cette matière a déjà été traitée à l'article ESPAGNE, ainsi nous y renvoyons. Nous en dirons seulement un mut ici.

Le marc de Castille, poids da l'or et de l'argent, répond à 7 onces, 4 gros, 8 grains du poids de France ; deux marcs composent la livre, poids de commerce, qui se divise en 16 onces, 256 adarmes ou 9216 grains, et qui répond à 15 onces, 16 grains du poids de France. Le quintal est compasé de 100 livres, ou de 4 arrobes valant chacun 25 livres.

Le fanéga, mesure pour les grains, équivaut à 4 boisseaux et demi da Paris, environ.

L'arrobe pour le vin contient 8 açnmbres ou 32 quartillos, et répond à 16 pintes 4 cinquièmes de Paris, à-peu-près. L'arrobe pour l'huile contiant 25 livres poids de Castilla et répond à 13 pintes 3 cinquantièmes de Paris.

La varre ou aune est de 2 pieds 7 pouces 4 lign. du pied-de-roi.

Monnaies. On tient commonément les écritures en réaux de platta de 3¼ maravédis. Le réal dont 8 font uue piastre courante, ait composé de 16 quartos ; ainsi la piastre courante vaut 128 quartos, qui font 512 maravédis. Le ducat de change vaut 11 réaux et un maravédi, ou 355 maravédis de platte vieille, qui répondent à 705 maravédis $\frac{11}{17}$ de veillon. La pistole de change vaut 32 réaux de platta vieille ou 60 réaux et 8 maravédis da veillon, et par conséquent 1088 maravédis de platte vieille ou 2048 maravédis de veillon. On autend par le mot de *plotte* mnnnaie d'argent, et par celui de *veillon* monnaie de cuivra.

Valeur des monnaies d'Espagne en argent de France.

Quadrupla pistole (*monnaie d'or*) 79 livres 10 sous 9 den. 3 cinquièmes. Double pistole, pistole, demi-pistole, à proportion. Ecu ou piastre d'or, 5 liv. 6 s. $\frac{14}{17}$ deniers. — (*D'argent*). Piastre forte ou effective, 5 liv. 8 s. 9 $\frac{1}{2}$ deniers. ($\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$, à proportion). (*De cuivre*). Réal de veillon, 5 s. 5 $\frac{7}{17}$ deniers. ($\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, à proportion). Quarto, 7 $\frac{13}{17}$ den. Double quarto $\frac{1}{2}$, quarto ou ochavo, à proportion. $\frac{1}{4}$ Ochavo ou maravédi, 1 $\frac{14}{17}$ deniers. (Ce dernier n'existe plus réellement en Espagne).

Usance. Elle est de 60 jours pour les lettres

tirées de Paris, de Londres et de Gênes : de deux mois pour celles tirées de Hollande et d'Allemagne ; de trois mois préfixes, pour celles tirées de Rome. Les autres jouissent de 14 jours de faveur lorsqu'elles ont été acceptées avant l'échéance.

Changes. Cette ville change sur Amsterdam et donne un ducat de change pour 94 deniers de gr. bco.

Londres, une piastre de ch. pour 40 livres sterlings.

Paris, une pistole de ch. pour 15 livres 5 sous.

Madrid donne le certain à toutes ces places.

Voyez ESPAGNE, VALENCE, CADIX.

MAGDEBOURG, (*duché de*) Etat appartenant au roi de Prusse, dans le cercle de Basse-Saxe en Allemagne.

Cette province est coupée en deux parties par les possessions de la maison d'Anhalt. La partie du sud est la plus petite : les cantons du comté de Mansfeld lui sont annexés, et toute cette division du duché est enclavée dans le territoire de Saxe, excepté au nord. On la nomme le cercle de la Saale. La partie septentrionale touche au nord, et à l'est, la Marche électorale ; au sud, les pays d'Anhalt ; à l'ouest, la principauté de Halberstadt, et plus encore le duché de Brunswick.

Tout ce pays a cent quatre milles ou deux cent quatre-vingt-neuf lieues carrées ; il contient deux cent quatre-vingt-deux mille habitans, y compris le militaire, ce qui donne près de deux mille sept cent douze habitans par mille carré, ou neuf cent soixante-seize par lieue carrée. C'est assurément une très-belle population. Voici quelques détails à ce sujet.

En 1784 on comptait dans la duché de *Magdebourg* et toutes ses appartenances.

	habitans.
Villes.	90,836
Campagnes.	158,757
Militaire, avec les femmes, enfans et les semestriers.	30,739
Total.	280,332
Et sans le militaire.	249,593
En 1783, il y avait dans les villes. .	91,246
Dans les campagnes.	157,016
Total (sans le militaire). . .	248,262
La population avait donc augmenté, en général, de.	1,331
Et dans les campagnes de.	1,741
En 1756, avant la guerre, la population n'était, en général, que de. .	226,573
Augmentation depuis cette époque. .	3,020

Le pays est divisé en cinq cercles, où l'on comptait, en 1784, trente-six villes, possédant treize mille trois cent quarante-deux feux ; trente-cinq bailliages royaux, régissant trois cent soixante-quatre villages, qui contenaient quatorze mille sept cent soixante-six feux, et soixante-cinq mille quatre cent trente-neuf habitans. En résumé, il y avait dans cette province, sans les trente-six villes, huit cent quarante-sept villages ou endroits ayant nom, et contenant trente-un mille huit cent trois feux.

Les villes principales sont :

NOMS.	Maisons.	Habitans.
Magdebourg. .	3,515	sans la garnison. 26,300 avec la garnison. 36,000
Burg.	1,075	 5,050
Calbe.	551	 3,350
Schœnbeck. . .	461	 4,300
Neuttaldensleben.	460	 2,510
Akan.	442	 2,020
Halle avec tous ses faubourgs. .	2,184	. . . . . 20,149 dont 820 étudians.

Comme la plus grande partie du pays consiste en plaines bien cultivées, on y recueille une quantité prodigieuse de grains, et on y nourrit beaucoup de bétail. Le gibier et le poisson n'y manquent pas non plus ; ce qui doit néanmoins s'entendre principalement de la partie qu'on nomme *Borde* et du Saalkreir ; car les cercles de Jéricho et Luckewald, de même que les terres situées au voisinage de la virille Marche, sont dans quelques endroits sablonneux, dans d'autres marécageux et couverts de bois. D'ailleurs le cercle de la Saale manque de bois, défaut dont on se trouve néanmoins avantageusement dédommagé par la grande quantité de tourbe que l'on coupe, par le charbon de terre que ce cercle fournit, et par le bois que l'on tire des provinces voisines.

Le cercle de la Bœrde est peut-être le terrain le plus gras et le mieux cultivé de toute la Basse-Saxe. Il rend au centuple les bleds qu'on y sème, et en fournit une si grande quantité, qu'on pourrait en pourvoir presque tous les pays voisins, en cas d'une mauvaise récolte. Aussi est-il le grenier de la Marche, à laquelle il fournit le bled nécessaire quand une trop grande sécheresse empêche le sol sablonneux de cette province de produire des grains.

Les campagnes y sont ensemencées quatre années de suite, et ne restent en friche que la cinquième. La fertilité du terrain des autres trois cercles, n'approche pas de celui-ci, mais on peut assurer qu'il porte partout plus de bled que le pays ne peut en consommer.

Les sources salées sont encore un grand

avantage pour ce pays. Elles sont si abondantes qu'elles pourraient fournir de sel toute l'Allemagne.

On peut dire, par raport aux manufactures, qu'elles sont sur un pied très florissant dans ce duché. On y fabrique beaucoup de draps, d'étoffes de laine et de soie, etc.; on y fait des toiles de lin; on y prépare des cuirs et du parchemin, et on y fabrique quantité de toile cirée; mais le commerce de l'amidon et de la fine farine, y est encore plus étendu, et on en transporte beaucoup au-dehors.

Pour entrer un peu dans le détail du commerce de ce duché, on doit remarquer que ses habitans exportent plus de marchandises qu'ils n'en retirent de l'étranger, et font par conséquent pencher la balance en leur faveur. Les principales marchandises d'exportation, sont, 1°. le bled que les habitans de la campagne voiturent dans les pays voisins, et que les marchands de la ville de *Magdebourg* envoient, en grande quantité, par eau, à Hambourg et dans plusieurs villes de la Marche; 2°. le sel, dont on cuit une si grande quantité, que les particuliers qui ont des salines à Strasfurth et à Halle, ne sauraient le vendre dans le pays qui en est pourvu par les salines du roi, mais vont le débiter en Saxe et en Franconie; 3°. la farine fine et l'amidon qu'on transporte dans la Manche, dans la principauté d'Anhalt et dans le Hartz; 4°. le tabac que les réfugiés ont commencé à cultiver, et dont les plantes viennent si bien dans ce terrain gras, qu'il y a plusieurs fabriques dans le pays, qui, après l'avoir cordé, en font un bon débit dans les pays voisins; 5°. les manufactures en draps, en étoffes, en bas, etc., qui, pour la plupart, appartiennent aux français qui s'y sont établis, et dont les productions sont envoyées aux foires de Brunswick, de Leipsick et de Francfort; 6°. le cuivre qu'on tire des mines de Rothenbourg qui, après être séparé, est envoyé à Neustadt sur la Dose; (*Voyez* l'article de cette ville) 7°. les toiles blanches et imprimées qui sont fort estimées et se vendent très-bien à Leipsick et à Brunswick; 8°. les cuirs et les parchemins qu'un y travaille très-bien et qu'on envoie aussi auxdites villes, etc.

Les marchandises d'importation sont, 1°. les vins et eaux-de-vie de France qui, à cause du peu d'impôts dont ils sont chargés, sont à très-bon marché; 2°. le bois qui est rare dans la Boerde et dans le cercle de la Saale, et qu'on y apporte de la Marche et de la Saxe; 3°. plusieurs fruits des pays étrangers et les poissons de mer; 4°. le sucre des raffineries étrangères qui n'a pourtant que la permission de passer; 5°. les épiceries et les drogues tant pour la teinture que pour la médecine, etc.

MAGDEBOURG, ville considérable d'Allemagne, capitale du cercle de Basse-Saxe et du duché du même nom, autrefois impériale et Anséatique, sur la rive gauche de l'Elbe. Longitude 29. 50. latit. 52. 18.

On y fabrique des draps, des bas de laine au métier et à l'aiguille, des rubans et bas de soie, des bas et bonnets de castor, des étoffes demi-soie et laine, des serges et molletons, des étamines, des indiennes et mousselines, des rubans de fil, laine et demi-laine, des chapeaux, des gants, du savon vert, de la fayence, etc. Ce que cette ville répand de ces marchandises dans le commerce, a son écoulement par la foire de Brunswick et par Hambourg.

L'Elbe lui facilite le commerce de la Saxe et de la Bohême; en remontant ce fleuve, et il lui envoie celui du Brandebourg, de la Silésie et de la Poméranie, par le moyen du Havel, de la Sprée qui y tombe, de l'Oder et du nouveau canal qui donne la communication entre Berlin, Stettin et Breslaw et les pays situés vers la mer Baltique, en descendant l'Elbe. Le commerce lui est également ouvert avec Hambourg et avec la mer Baltique. Les grandes routes lui facilitent le transport des marchandises de Lubeck et de Hambourg, par Lunebourg et par Brunswick, et de l'autre côté par Hall et par Leipsick, jusqu'à Ratisbonne, Nuremberg, Breslaw, Prague, etc., comme aussi le transport des marchandises de toutes ces villes, jusques dans celles de la Basse-Saxe.

On voit par-là que la ville de *Magdebourg* a une double espèce de commerce; savoir, un commerce propre, que ses marchands font pour leur propre compte, et un commerce de commissions ou d'expéditions. Le principal commerce que ces marchands font aujourd'hui pour leur compte, consiste en toutes sortes de grains et de fruits que produisent, en abondance, les terres fertiles des environs de *Magdebourg*. On leur fait descendre l'Elbe jusqu'à Hambourg, et de-là on les envoie en Hollande et dans d'autres pays. Le commerce du poisson n'est guère moins important; on le transporte salé, sec et fumé, par Leipsick, en Silésie, en Bohême et dans la plupart des provinces de l'Empire où il se vend avantageusement. Les cuirs et les diverses marchandises de la Prusse, de la Pologne et de la Russie, font autant de branches de commerce qui sont très-profitables. Le tabac de *Magdebourg* se débite par-tout. Le vin, les épices, les drogues pour les teintures peuvent aussi entrer en ligne de compte, de même que la potasse, les limes, le fer-blanc, l'acier, le bleu de Prusse et toutes les marchandises que l'on achète en Bohême, en Saxe, etc.; tout cela descend l'Elbe jusqu'à Hambourg, et de-là est transporté en Hollande, en Angleterre, en Portugal et en Espagne.

Poids. Le poids de cette ville est à-peu-près de même valeur que ceux de Leipsick et de Cologne.

A l'égard de l'aune et des autres mesures, elles sont entièrement conformes à celles de Berlin. *Voy.* BERLIN, pour les monnaies, *voy.* PRUSSE.

Foires. On tient tous les ans à *Magdebourg* quatre foires ; la première, le lundi après la septuagésime ; la seconde, le lundi après le dimanche *invocavit* ; la troisième, le lundi après le dimanche de la trinité ; et la quatrième, le jour de Saint-Maurice, ou le 22 septembre : cette dernière est la fameuse kerren-messe de *Magdebourg* ; elle dure huit jours, c'est-à-dire, depuis la Saint-Mathieu jusqu'à la Saint-Michel. Pendant les sept premiers jours, le magistrat de la ville a la juridiction sur le marché neuf ; mais hors de ce tems-là, elle appartient au baillif du roi.

MAHÉ, place et fort de la côte de Malabar, près et au nord de Calicut, à 12 degrés de latitude septentrionale.

Ce comptoir français est le mieux placé pour l'achat du poivre. *Voyez* ce que nous en avons dit à l'article INDES ; *voyez* aussi l'article MALABAR.

MAINE, province de France, formant aujourd'hui les départemens de la Mayenne et de la Sarthe.

Elle était autrefois comprise dans la généralité de Tours.

Son étendue est de 694 lieues carrées. On la divise en *Haut* et *Bas-Maine*.

Sa population, en raison de 775 individus par lieue carrée, doit donner 537,850 habitans, cultivateurs, fabricans, marchands et autres.

Cette province se trouve partagée, du nord-est au sud-ouest, par la rivière de Sarthe, sur environ 40 lieues de longueur, dans sa plus grande étendue ; la partie limitrophe de la Normandie, du Perche, du Vendomois, de la Touraine et de l'Anjou, forme le *Haut-Maine*.

L'autre partie qui avoisine l'Anjou, la Bretagne et la Normandie, forme le *Bas-Maine*, et est la plus considérable.

La nature du sol de cette province en général, est extrêmement variée, ainsi que ses productions ; l'un et l'autre y sont très-susceptibles d'amélioration et d'augmentation.

Le *Haut-Maine* renferme plusieurs continens ou partie de landes dont quelques-unes sont d'une assez grande étendue ; ces terres veines et vagues se trouvent principalement sur les bords des rivières d'Huisne, de Sarthe, jusqu'aux approches du Loir et de la Braie, dont une grande partie ne présente qu'un fond de sable maigre, mouvant, assez vif et aride : plusieurs paraissent avoir été anciennement labourées.

Les terres cultivées, de ces mêmes cantons de sable, ne produisent communément que des seigles, des maïs, des sarrasins et des légumes secs.

Plusieurs des côteaux, le long de ces rivières, assez bien exposés, sont plantés en vigne de l'espèce de raisin blanc, peu de rouge.

Le *Haut-Maine* renferme peu de plaines cultivées, si ce n'est dans le Saunois : le surplus du plat pays cultivé est coupé de montagnes, de vallons, il est fort couvert de plantations, chargé de bois et forêts, en taillis et haute-futaie, et en pinades dans les terrains les plus maigres et sablonneux.

Toutes les rivières et ruisseaux y sont assez communément bordés de prairies et de pâturages de différentes natures, bonnes, médiocres et mauvaises ; mais, en général, susceptibles d'amélioration.

Les productions du *Haut-Maine* sont également variées comme le terrain ; elles consistent en froment, seigles, avoines d'hiver et de mars, orges, sarrasins, maïs, pois, haricots et autres légumes de toute espèce, et en chanvres, très-peu de lin.

On y fait des cidres, des vins de différentes qualités ; on y recueille des noix, des châtaignes, des marrons, des fruits à noyau, des fruits secs, propres aux embarquemens.

Cette partie présente, dans la plupart de ses cantons, des carrières de différentes espèces de pierres de taille tendres et dures, des grès blancs et roux, des moellons, des cailloux, des pierres à chaux, des mines de marne et de glaise, et, dans quelques endroits, des mines de sable blanc, propres à faire les verres et les crystaux.

Elle nourrit des bêtes à cornes de toutes espèces ; beaucoup de chèvres, des cochons, des moutons de la petite espèce, et peu de chevaux ; on y élève peu de mouches, parce que la cire de ces cantons est d'une qualité commune, médiocre, et ne convient point au blanc, surtout dans les endroits qui sont plantés de vignes qui n'y sont point analogues ; les volailles y sont excellentes ; il s'en fait un commerce considérable, ainsi que d'œufs et de beurre pour la consommation de Paris.

On y cultive les mûriers et y élève des vers à soie dans quelques endroits, mais cela n'est pas un objet d'importance pour la province.

Le *Bas-Maine*, au-delà de la Sarthe, est dans un climat plus rude, et le sol est plus froid ; il renferme également de grands terrains incultes, mais de meilleure nature que les landes du *Haut-Maine*. Pour les mettre en état de produire, on y prolonge les jachères jusqu'à 4, 5 et 6 années et plus ; alors on pèle les gazons et les genets qu'on brûle avant que d'ensemencer les terres.

Cette partie du *Maine* n'est plantée en vignes que dans les cantons limitrophes de l'Anjou. Elle renferme peu de plaines cultivées, si ce n'est le canton que l'on nomme la *Champagne*, qui est le plus fertile de tous ; le reste est coupé de montagnes ; il est fort couvert de plantations et chargé,

Digitized by Google

comme le *Haut-Maine*, de bois et de forêts en taillis et futaies; les prairies naturelles y sont rares, cependant on nourrit dans la pays plus de bétail de toutes espèces, par le secours de ces jachères, que dans le *Haut Maine*.

Les cantons du *Bas-Maine* qui produisent le plus de fromant, sont ceux qui avoisinent les rivières de Sarthe et de la Mayenne; les autres terrains produisent de beaux seigles, des sarasins, des avoines, des orges, des chanvres, du lin et des pommes à cidre.

La froideur du sol et la rigueur du climat ne permettent pas la culture des fromens d'hiver, mais on y cultive des frumens de mars avec succès.

Le *Bas-Maine* fournit des carrières d'ardoise, de pierres de taille de différentes qualités, plusieurs mines de fer, des marnes, des pierres calcaires, etc.

On y élève des chevaux de la petite espèce, des vaches qui fournissent beaucoup de beurre, des cochons et une grande quantité de moutons dont les laines sont renommées et conviennent parfaitement aux manufactures d'étamine de la province.

On y élève encore des mouches, et la qualité de la cire qu'on en retire, approche de celle de Bretagne.

Cette contrée est en proportion de son étendue, plus peuplée que le Haut-Maine: les hommes y vivent durement et sont très-laborieux.

Les labours s'y font comme dans le Haut-Maine, communément avec des bœufs; mais la manière de cultiver est différente.

On sème beaucoup de bled-seigle ou méteil dans le Haut et *Bas-Maine*; c'est l'espèce de grain qui convient le mieux à la nature du sol; mais une des principales ressources du *Bas-Maine*, est le bled noir.

La province du Maine renferme une assez grande quantité de branches de commerce et de manufactures toutes susceptibles d'extension.

Quoique la position de cette province soit avantageuse, cependant son commerce manquait absolument d'activité dans le dernier siècle. Les abords de cette province étant impraticables de tous les côtés, ainsi que les principales routes de son intérieur; sa capitale même, placée au centre, manquait de communication avec les autres villes et principaux bourgs de la province: les transports extérieurs ne s'y fesaient que par charge à dos de cheval, très-difficilement et à grands frais; les denrées de superflu sans débouchés, ralentissaient l'agriculture; enfin, cette province manquait de beaucoup de secours étrangers; elle n'occupait ses manufactures que pour sa propre consommation; elle était pour ainsi dire déserte et dépeoplée, et en général l'esprit du pays n'était rien moins que commerçant.

C'est au tems du ministère de M. de *Colbart*, que cette province, ainsi que plusieurs autres, doit l'essor qu'elle a commencé à prendre, pour tirer du néant son commerce, ses manufactures et sa population.

Depuis cette époque, les manufactures se sont successivement multipliées, le commerce s'est étendu dans les provinces les plus éloignées, enfin jusqu'en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Portugal, aux îles Françaises, dans les Indes, etc.

Plusieurs de ses rivières sont devenues navigables; la navigation de quelques autres s'est rétablie; il serait à souhaiter qu'elle se perfectionnât dans toutes ses communications par la construction et la réparation des routes principales; il s'en établit, il s'en projète de nouvelles, et il ne lui manquera plus bientôt que les communications intérieures de marché à marché.

Manufactures. Les principales manufactures de la province du Maine sont en toileries de lin et de chanvre de toutes espèces et qualités, en étamines toutes laines, en serges de différentes qualités; ces deux articles de toiles et d'étamines forment des branches de commerce considérables et très-intéressantes pour cette province, puisque les matières premières et toute la main-d'œuvre se prennent sur elle-même. Elle fournit différentes blanchisseries pour ses toiles, des blanchisseries pour ses manufactures en cire, très-renommées et d'une grande considération.

Il y a dans cette province quelques manufactures en toiles imprimées, plusieurs ateliers de teinture en grand et petit teint, des fabriques de bougraineries, des tanneries, des mégisseries de gainerie, plusieurs papeteries, de la chaudronnerie, des fayenceries, des verreries at des manufactures de crystaux; plusieurs forges à fer, en fonte at fonderies; plusieurs forêts qui donnent beaucoup de bois de construction pour la marine et autres; quelques carrières d'ardoise; des vins pour la consommation du pays, des cidres, des bestiaux de toutes espèces, chevaux, vaches, cochons, moutons, volailles et gibier très-renommés qui fournissent les provinces voisines.

Voici quelques détails sur quelques-unes de ces fabriques, en observant qu'ils se rapportent à une époque antérieure de plusieurs années à la révolution, et que l'état de cette province est bien changé aujourd'hui, si l'on en excepte la culture qui y est toujours florissante, ainsi que dans le reste de la France, en proportion de la fertilité du sol et de la qualité des productions qu'on y recueille. *Voyez* l'article TOURS, (généralité), où se trouvent les règlemens des manufactures du *Maine* et de la Touraine.

Etoffes de laine. On ne travaille dans la province du *Maine*, que de grosses étoffes de laine, dont la fabrication est cependant d'autant plus avantageuse, qu'on y emploie, pour la tissure,

Digitized by Google

le déchet des étamines, qui se nomme *peignon*, et que la chaine est composée des laines les plus communes du pays, et même de fil pour certains droguets. Les trois quarts de ces étoffes se distribuent dans l'Orléanais, la Touraine, le pays Nantais et autres provinces voisines, le reste est consommé dans le pays et envoyé aux foires d'Angers, de Guibray et de Bretagne. L'état suivant fait connaître les lieux de fabrique et le nombre des pièces de ces différentes étoffes que produisait à l'époque que nous venons d'indiquer, chaque manufacture, année commune, prise sur cinq.

La Ferté-Bernard. . . .	120	Pièces.
Saint-Calais.	676	
Montdoubleau.	598	
Château-du-Loir. . . .	41	
Mayet.	627	
Duretal.	56	
Laval.	476	
Total. . . .	2,894	Pièces.

Ce total est le produit d'environ 300 métiers et du travail de 1,800 ouvriers, tant pour les apprêts et teinture que pour la fabrication. On estime chaque pièce 96 francs de prix réduit, ce qui fait un commerce d'environ 280,000 francs.

Etamines. Ce commerce a changé de nature depuis environ 50 à 60 ans. Il se fesait d'abord avec les Lyonnais qui étaient en possession de ce trafic avec l'étranger, venaient eux-mêmes faire leurs achats au Mans ou dans la province, et payaient comptant. Quelques commerçans du Mans ont cru pouvoir se passer des Lyonnais qui, insensiblement, ont abandonné ce négoce.

De toutes les étamines que l'on fabrique dans la province du *Maine* il s'en consomme environ un tiers en France, le reste est exporté pour l'étranger, et principalement en Italie, en Espagne, et en Portugal. La laine qu'on emploie à la fabrication de ces étoffes provient en partie du pays, mais en plus grande quantité de toutes les provinces circonvoisines.

Etat des étamines fabriquées, à la même époque, année commune, prise sur cinq.

	Nombre des métiers.	Nombre des pièces.
Le Mans.	382	3,154
Beaumont-le-Vicomte. .	116	722
Bonnétable.	143	953
Ballon.	49	366
Mamers.	48	565
La Ferté-Bernard. . . .	34	183
Saint Calais.	195	598
Montdoubleau.	41	77
Château-du-Loir. . . .	26	168
Sille-le-Guillaume. . . .	16	106
Mayenne.	4	25
Laval.	101	547
Meslay.	60	678
Total.	1,215	8,142

Chacune pièce, l'une dans l'autre, est estimée 108 francs, ce qui fait un commerce annuel de 880,000 francs. Environ 5,200 ouvriers sont employés tant pour la fabrication que pour les apprêts et teinture.

La consommation de la laine dégraissée, à raison de vingt livres par métier, est de cent soixante mille livres, et l'achat effectif de deux cent mille livres de laine grasse, attendu que dans le dégraissage elle décheoit du cinquième au quart. Cette laine se tire en partie du *Haut* et *Bas-Maine*, du Perche et des généralités d'Orléans et Alençon.

Bougrans. Il y a cinq fabriques de bougran dans la ville du Mans, qui font, par année commune, 2,000 douzaines de bougrans de quatre aunes. Chaque douzaine est estimée, l'une dans l'autre, 52 francs, ce qui forme une branche de commerce d'environ 100,000 francs, laquelle occupe une cinquantaine d'ouvriers. Un tiers de ces bougrans se consomme dans la province et celles environnantes; un sixième est envoyé à Paris, l'autre moitié en Espagne, Portugal et Hollande.

Toiles de lin. Les manufactures de toiles de ce genre sont à Laval, Mayenne et Château-Gontier; celle de Laval est la plus considérable; tout le commerce roule sur trois sortes de personnes, les tisserands qui achètent le fil et l'assortissent pour faire les trames, les chaines et les ourdissemens. Les ouvriers à façon qui travaillent pour les maîtres, et quelquefois pour leur compte, et les marchands en gros qui achètent les toiles écrues pour les faire blanchir.

Le lin qui est la matière première de ces toiles, se tire de la Picardie, de la Bretagne et de l'Anjou. On l'envoie prêt à passer par le serrant, ou peigne de fer; on en fait des poupées qui sont filées; ceux qui sont chargés de cette opération se nomment *poupeliers*, et gagnent 10 à 12 sols par jour, une fileuse 6 à 7 sols; le blanchissage se fait, pour la majeure partie dans le Cranois, élection de Château-Gontier. Il en coûte neuf deniers, quelquefois un sol par livre de fil.

Le marché de fil le plus considérable est à Craon; une fois tous les huit jours. Il s'y rend une très-grande quantité de fabricans de toiles de 12 à 15 lieues de distance. Les marchés de Laval et Mayenne sont très-peu fournis de fil.

La première est celle qui passe le prix de 2 fr. l'aune et va jusqu'à 3 francs. Il s'en fabrique beaucoup, et il y en a peu au-dessus de 3 francs; on les appèle *demi-hollande* et *royales*, peut-être parce qu'on les ploie comme celles de Hollande, dont il s'en faut de beaucoup qu'elles aient la qualité. Elles sont presque toutes consommées dans le pays et dans l'intérieur de la France, mais la majeure partie est blanchie dans les villes de Troyes, Beauvais et Senlis.

La seconde espèce, dite *non bottue* est presque toute

toute blanchie sur les lieux ; c'est de cette qualité dont on fabrique le plus, elle coûte depuis 20 sols jusqu'à 40 sols l'aune. Ces toiles sont exportées en Espagne, en Portugal et en Amérique ; elles sont grosses, claires et légères, ce qui, joint à la modicité du prix, les rend plus propres aux habitans de ces pays.

La troisième espèce est des toiles grises ou noires ; le fabricant avant de faire cette toile la teint avec de la suie, de la terre, de la pierre noire ou autres faux ingrédiens, et cette teinture n'est pas dispendieuse. Il s'en fabrique moins aujoord'hui qu'avant la révolution. Cette espèce sert à habiller les nègres et à faire des coëffes de chapeaux.

Le relevé des états des toiles qui se fabriquent dans les villes de Laval, Mayenne et Château-Gontier en fait monter, l'année commune de six années, à 26,079 pièces, dont peu sont au-dessus de 150 aunes, et peu au-dessous de 100 ; le prix réduit de chacune ne peut être porté à moins de 190 francs, ce qui fait un commerce annuel et réduit de 5,000,000.

Dans les tems de guerre cette manufacture fabrique un quart moins de toiles, et le prix en baisse même à-peu-près d'un tiers. Il ne faut pas perdre de vue que la matière première se tire en grande partie des autres provinces.

Toiles de chanvre. On fabrique en divers cantons de la province du *Maine*, des toiles de chanvre appelées *toiles fortes* ou de *ménage* dont la qualité passe pour très-bonne. On avait établi des bureaux pour la marque de ces toiles, on en va donner les noms avec le détail du nombre des pièces de chaque bureau, l'aunage et la valeur totale desdites pièces.

			Nombre des pièces.	Valeur desdites piéc.
La pièce est de	21 aunes.	Le Mans.	7,827	132,329
	46	Château-du-Loir.	3,758	174,838
	90	Mamers.	2,128	198,215
Depuis 20 jusqu'à	80	La Ferté-Bernard.	12,083	270,723
De 23 à	46	Dollon.	3,442	66,088
	60	Fresnay.	3,019	219,207
De 23 à	50	Torigné.	2,621	72,208
	22	Saint-Calais.	3,428	59,332
	22	Bessé Courtenvau.	526	14,396
	46	Bolonère.	2,289	55,845
	21	Sillé-le-Guillaume.	4,470	52,199
		Totaux.	45,591	1,315,380fr.

On ne peut connaître avec précision le nombre des métiers ; la plupart de ces toiles étant fabriquées par des gens de la campagne dont le travail est souvent interrompu. L'estimation qu'on en pourrait faire sur le pied de 12 pièces par métier se trouverait fausse.

Les chanvres se recueillent en plus grande partie dans le pays.

Les toiles les plus communes sont envoyées en Amérique, celles de Mamers sont consommées dans la province et dans l'intérieur, à l'exception d'un sixième qu'on exporte à l'usage des voiles de vaisseaux, elles se vendent à Mamers même où il y a de très-gros marchés.

Toile cirée. Il n'y a dans la province qu'une seule manufacture de toiles cirées, établie depuis peu près Laval. Le débit annuel est d'environ 6,000 aunes qui forment une branche de commerce évaluée à 10,000 francs.

Blanchisseries de cire. Les blanchisseries de cire n'ont commencé à se former en France que vers le milieu du 16e siècle. On attribue cette invention aux Vénitiens.

Un fabricant nommé *Hallaye* établit au Mans la première blanchisserie vers l'an 1570. Ses descendans l'ont perfectionnée au point que la ville du Mans jouit depuis longtems d'une très-grande réputation en ce genre ; on ne croit cependant pas que cette branche de commerce fasse un objet qui réponde à sa réputation. Il n'y a en effet au Mans que trois ciriers dont deux sont à la vérité très-riches, mais on sait qu'un commerce qui n'est entre les mains que de trois ou quatre particuliers, ne peut jamais être aussi considérable que lorsqu'il est plus généralement répandu ; on l'évalue cependant à 350,000 francs par année, dont 300 mille au moins sont exportés hors de la province.

Gainerie. Il n'y a dans la province que la ville du Mans où il y ait une fabrique de gainerie ; elle est composée d'environ 20 maîtres qui occupent chacun deux ouvriers. La consommation de leur ouvrage dans la province n'est évaluée qu'à la vingtième partie de ce qui se fabrique ; le reste est envoyé à Paris d'où on l'expédie pour les différentes provinces, la Rochelle, la Flandre et l'Allemagne. L'envoi se fait par grosse, la grosse est composée de 12 douzaines.

Moulins à papier. Les moulins situés dans le *Maine* sont ceux de Sainte-Suzanne, au nombre de quatre, de Loué, de Laval, de Chalse, de Château-du-Loir, du *Petit Maine* près Lan-

divy ; de Piacé, de Saint-Calais, du Désert et d'Averlon, dans les environs du Mans. Les plus forts sont ceux de Sainte-Suzanne. Tous ces différens moulins rendent, année commune, environ 12,000 rames de papier, ce qui fait un objet d'environ 72,000 francs.

Verreries. La verrerie du *Maine*, dite de la *Pierre*, dans la commune de Condrecieux, est très-considérable ; elle n'éteint jamais. On y fait des ouvrages de crystal blanc, verts et autres. Son commerce annuel est évalué à 50,000 francs, dont 40,000 francs pour la seule exportation qui a principalement lieu pour Paris.

Forges. La province du *Maine* ne contient aucune mine en exploitation, à l'exception de celles de fer qui y sont en grand nombre.

Etat des forges du Maine en 1770.

NOMS des ci-devant élections où les forges sont situées.	NOMS des COMMUNAS.	NOMS des FORGES.	Produit annuel et reduit de chaque forge en milliers de fer.	Sommes pour la consommation interieure.	Sommes pour l'exportation.	Produit total en argent de chaque forge.
				francs.	*francs.*	*francs.*
Le Mans. . .	Douillet. . .	Launé. . . .	500	30,500	37,000	67,500
		La Gaudinière.	400	30,000	30,000	60,000
Le Mans. . .	Montreuil sur-Sarthe. . .	Antogné. . .	400	60,000	. . . .	60,000
Le Mans. . .	Chemiré-en-Charnie. .	Chemiré. . .	300	45,000	. . . .	45,000
Le Mans. . .	Chammes. . . .	Moncors. . .	700	79,000	26,000	105,000
Laval. . . .	La Bculatte. .	Le port Brillet	900	75,000	60,000	135,000
Mayenne. . .	Chailaud. . .	Chaillaud. . .	900	75.000	60,000	135,000
Château-du-Loir. . .	Vibrais. . .	Vibrais. . .	550	52,500	30,000	82,500
Le Mans. . .	Etival-en-Charnie. .	Etival. . . .	150	22,000	. . . .	22,000
Le Mans. . .	Connec. . .	Orthe. . . .	200	20,000	10,000	30,000
Mayenne. . .	Aron. . . .	Aron, compris le fourneau de Jabelains. .	200	20,000	10,000	30,000
		Total.	5,200	509,000	263,000	772,000

Tous ces articles forment ensemble un fonds de commerce assez considérable. Les bleds de toutes espèces n'y font guères qu'un commerce de circulation intérieure, par la difficulté des transports de quelques cantons éloignés des rivières navigables. La prolongation de la navigation de la Sarthe, depuis Malicorne jusqu'à la ville du Mans, et la réparation des chemins de traverse qui communiquent aux grandes routes de proche en proche, donneraient du débouché, et faciliteraient la circulation de tous ces objets intéressans.

Les laines se consomment dans ses propres manufactures, qui sont obligées de recourir dans les provinces voisines pour leurs autres besoins.

Les foires et les marchés sont très-multipliés dans tous les cantons de la province ; plusieurs sont devenus d'une grande considération; ils poursont tous le devenir. *Voyez* MANS.

Mesures. A Beaumont, le boisseau de froment pèse 60 livres, de méteil 60, de seigle 58, d'orge 50, d'avoine 30.

A Saint-Calais, le boisseau de froment pèse 33 livres, de méteil 30, de seigle 30, d'orge 25, d'avoine 22.

A Sillé, le boisseau de froment pèse 60 livres ; de méteil 60, de seigle 58, d'orge 45, d'avoine 25.

A Château-du Loir, le boisseau de froment pèse 25 livres, de méteil 23, de seigle 23, d'orge 22.

Les deux rivières navigables qui traversent le *Maine* pour se rendre en Anjou, sont la Mayenne et l'Huisne.

Navigation intérieure. La Mayenne est navigable depuis Angers jusqu'à Laval ; il y a dans cette dernière ville à Château-Gontier sur environ 7 lieues de longueur 22 portes marinieres que le cardinal *Mazarin* fit construire pendant son ministère ; les fermiers généraux y perçoivent des droits qui servent à entretenir les portes ; les

chaussées qui les joignent sont à la charge des propriétaires des moulins. On rendrait cette navigation bien plus intéressante, si l'on fesait le même travail depuis Mayenne jusqu'à Laval.

La rivière d'Huisne a été rendue navigable en 1750 et années suivantes, depuis le pont de Gennas jusqu'au Mans, par une compagnie qui ayant acheté une partie considérable de la forêt de Bonnetable à M. le duc de *Chevreuse*, dont les bois étaient très-convenables à l'usage de la marine, jugea qu'elle aurait un bénéfice certain à se servir de la rivière d'Huisne; elle y fit construire les portes marinières depuis le village du pont de Gennes jusqu'à son embouchure dans la Sarthe, à une lieue au-dessous du Mans; cette nouvelle navigation a fait naître beaucoup de procès entre les propriétaires des moulins et la compagnie, et il y a tout lieu de craindre que par défaut d'entretien de ces portes, la navigation de l'Huisne ne soit bientôt détruite.

Les seules rivières qu'on ait proposé de rendre navigables sans aucun effet dans la province du *Maine* sont celle de Mayenne, depuis la ville de ce nom jusqu'à Laval, et celle de Sarthe depuis le Mans jusqu'à Malicorne; la possibilité de ces deux projets a été reconnue par les opérations faites en conséquence. On est généralement d'accord sur le bien qui en résulterait, mais le défaut de moyens, et le peu d'attention du ministère à cet égard, ont toujours été des obstacles à l'exécution de ces projets.

Le *Maine* est traversé par deux grandes routes qui communiquent de Paris à Angers, et d'Alençon à Tours, et de trois autres qui partent de sa capitale et forment des communications avec le *Bas-Maine*, la Bretagne et le Vendômois.

La partie du *Bas-Maine* se trouve encore traversée par la grande route de Paris en Bretagne.

Les autres chemins de traverse de bourg à bourg sont presque partout difficiles et souvent impraticables dans l'hiver, ce qui arrête en cette saison le transport des denrées dans les foires et marchés, surtout dans le *Bas-Maine*.

MAINE et LOIRE (département) *voyez* MAYENNE et LOIRE.

MAIXENT ou *Maxent* (*Saint-*), ville de France en Poitou, au département des Deux-Sèvres, située sur la Sèvre, à 13 lieues sud-ouest de Poitiers, 100 lieues sud-ouest de Paris. Long. 17. 28. lat. 48. 25.

Le principal commerce de *Saint-Maixent* consiste dans la vente des bleds et des grains de toute espèce, ainsi que dans le débit des bœufs, moutons, chevaux, mulets, etc., dont il se fait un trafic considérable avec les marchands d'Auvergne, de Lyon, de Piémont, de Savoie, etc. Il y a, dans la ville de *Saint-Maixent*, une manufacture de bas de laine, de bonnets et de serges, dont le débit se fait tant en France que dans les pays étrangers.

Les serges rases qui se font dans cette ville, sont estimées pour leur finesse, quoiqu'elles ne se fassent qu'avec les laines du pays, dont à la vérité on choisit les plus belles. Du rebut de ces laines on fabrique des revêches et autres étoffes grossières.

La bonneterie y est considérable, particulièrement pour les bas drapés et les bonnets doublés; ces ouvrages se font partie laines du pays, et partie laines de Limoges. Ceux où l'on emploie des laines limousines, sont les meilleurs.

Le boisseau ou tonneau de froment pèse 48 livres, de méteil 45, de seigle 42, d'orge 39, d'avoine 30.

MALABAR (*Côte de*), partie de l'Inde formant la côte occidentale de la presqu'île en-deçà du Gange.

Le *Malabar* proprement dit n'est que le pays situé entre le cap Comorin et la rivière de Nélicéram. Cependant, pour rendre la narration plus claire, en nous conformant aux idées plus généralement reçues en Europe, nous appellerons de ce nom tout l'espace qui s'étend depuis l'Indus jusques au cap Comorin.

Le *Malabar* est une contrée plus agréable que riche. On n'en exporte guères que des aromates et des épiceries. Les plus considérables sont: le bois de saudal, le safran d'Inde, la cardamone, le poivre, le gingembre et la fausse cannelle.

On trouve cette dernière, connue en Europe sous le nom de *cassa lignea*, à Timor, à Java, à Mindanao; mais celle qui croît sur la côte de *Malabar*, est fort supérieure. Si elle était un peu moins épaisse, et que ses bâtons fussent un peu plus longs, on la distinguerait difficilement de la véritable. Il ne faut, pour en obtenir les mêmes effets, qu'en employer une plus grande quantité. Son huile a la même odeur, le même goût, mais elle est moins claire.

La cannelle de *Malabar* peut former aujourd'hui un objet de 200,000 livres pesant. La moindre partie passe en Europe, où des marchands peu fidèles la vendent pour bonne; la reste se distribue dans l'Inde, où elle se vend 20 à 25 sols la livre, quoiqu'elle n'en ait coûté que six. Ce commerce est tout entier entre les mains des Anglais; il doit augmenter; mais il n'approchera jamais de celui du poivre.

Le poivrier se plaît dans les îles de Java, de Sumatra, de Ceylan, mais plus particulièrement sur la côte de *Malabar*. On ne le sème pas, on le plante, et le choix des rejetons demande une attention sérieuse; il ne donne du fruit qu'au bout de trois ans. La première année de sa

fécondité et les deux qui suivent ; sont si abondantes, qu'il y a des arbustes qui produisent jusqu'à 6 ou 7 livres de poivre. Les récoltes sont ensuite en diminuant, et l'arbuste dégénère avec une telle rapidité, qu'il ne rapporte plus rien à la douzième année.

L'exportation du poivre, qui fut autrefois toute entière aux Portugais, et que les Hollandais, les Anglais, les Français se partagent actuellement, peut s'évaluer, dans le *Malabar*, à dix millions pesant ; à 10 sols la livre, c'est un objet de cinq millions. Il sort du pays, en d'autres productions, pour la moitié de cette somme. Ces ventes le mettent en état de payer le ris qu'il tire du Gange et du Canara, les grosses toiles que lui fournissent le Mayssour et le Bengale, diverses marchandises que l'Europe lui envoie. La solde en argent n'est rien ou n'est que peu de chose. *Voyez* à l'article INDE ce que nous avons dit du commerce du poivre que les Français peuvent faire par Mahé.

La côte de *Malabar* contient plusieurs états, qui, à la réserve du roi de Canara, ne sont point vassaux des Mogols. Les marattes en occupent le nord, où ils ont quelques ports. Les Anglais y tiennent Bombai. L'Empire du Mogol y possède le Visapour, la ville de Goa et quelques petits postes sont les seuls restes de la vaste domination que les Portugais s'étaient procurée dans les Indes. Les Français ont acquis la ville de Mahé ; les Anglais ont aussi, à une lieue de distance de Mahé, le poste de Talicheri. Les Danois ont un établissement à la côte do *Malabar*. Ces établissemens, à la réserve de Bombai, qui est un grand et magnifique port, n'ont d'autre objet d'utilité, pour les nations commerçantes, que de se procurer l'avantage dans la concurrence du commerce du poivre. *Voyez* les noms de ces différentes villes, et l'article ASIE, INDE ; et celui de FRANCE, au paragraphe *Colonies*.

MALACA, ville considérable des Indes, capitale du royaume du même nom. Elle est située sur le détroit de *Malaca*, à 119 dégrés 45 minutes de longitude, et 2 dégrés 12 minutes de latitude méridionale.

Le pays dont cette ville était la capitale, lorsque les Portugais en firent la conquête, est une langue de terre fort étroite qui peut avoir cent lieues de long. Il ne tient au continent que par la côte du Nord où il confine à l'état de Siam, ou plutôt au royaume de Johor, qui en a été démembré. Tout le reste est baigné par la mer qui le sépare de l'île de Sumatra, par un canal connu sous le nom do *Détroit de Malaca*.

Cette place fut d'abord occupée par les Portugais, puis par les Hollandais qui s'en emparèrent en 1641. Ces derniers y trouvèrent une forteresse solidement bâtie ; et un climat fort sain, quoique chaud et humide. Le commerce y était tombé, depuis que des exactions continuelles en avaient éloigné toutes les nations. La compagnie hollandaise ne l'y a pas fait revivre, soit qu'elle y ait trouvé des difficultés insurmontables, soit qu'elle ait manqué de modération, soit qu'elle ait craint de nuire à Batavia. Ses opérations se réduisent à l'échange d'une petite quantité d'opium, et de quelques toiles, avec un peu d'or, d'étain et d'ivoire.

Ses affaires seraient plus considérables, si les princes de cette région étaient plus fidèles au traité exclusif qu'ils ont fait avec elle. Malheureusement pour ses intérêts, ils ont formé des liaisons avec les Anglais, qui fournissent à meilleur marché à leurs besoins, et qui achètent plus cher leurs marchandises.

Elle se dédommage un peu sur ses fermes et ses douanes, qui lui donnent 220,000 liv. par an. Cependant, ces revenus, joints aux bénéfices du commerce, ne suffisent pas pour l'entretien de la garnison et des facteurs. Il en coûta annuellement 44,000 liv. à la compagnie.

Il fut un tems où ce sacrifice aurait pu paraître léger. Avant que les Européens eussent doublé le cap de Bonne-Espérance, les Arabes et tous les autres navigateurs se rendaient à *Malaca*, où ils trouvaient les navigateurs des Moluques, du Japon et de la Chine. Lorsque les Portugais se furent emparés de cette place, ils n'attendirent pas qu'on y portât les marchandises de l'est de l'Asie, ils allaient les chercher eux-mêmes, et fesient leur retour par les îles de la Sonde. Les Hollandais devenus possesseurs de *Malaca* et de Batavia, se trouvèrent maîtres des deux seuls passages connus, et en état d'intercepter les vaisseaux de leurs ennemis dans des tems de trouble. On découvrit depuis les détroits de Lombock et de Baly, et *Malaca* perdit alors l'unique avantage qui lui donna de l'importance.

MALAGA, ville d'Espagne au royaume de Grenade, avec un bon port. Elle est proche de la mer, au pied d'une montagne escarpée, à 34 lieues sud de Cordoue, 25 sud ouest de Grenade, 102 de Madrid. Long. 13. 40. lat. 36. 45.

Sa population est d'à-peu-près 50,000 individus. Le nombre des naissances y fut, en 1779, de 1,687 ; celui des morts, de 1,553.

Les productions de son territoire sont, les vins, les raisins, les amandes, les figues, les limons, les oranges, les olives et les huiles, et autres fruits. La grande quantité qu'elle en fournit à la plus grande partie de l'Europe, le prouva suffisamment.

Ce sont les Anglais, Hollandais et Hambourgeois qui les y viennent chercher. Quelques-uns de nos bâtimens des côtes de Bretagne, après

avoir porté des toiles à Cadix, viennent à *Malaga* pour charger en retour du vin et des fruits. Le port de *Malaga* est fermé par deux môles.

La situation de cette ville la rend également propre pour le commerce étranger et pour celui de l'intérieur des terres, et elle est des plus agréables. Les habitans de *Malaga* sont les plus laborieux de toute l'Espagne.

Malaga fait un commerce très-considérable, dont tout l'avantage est du côté de l'Espagne, mais presque sans profit puur sa navigation. Les Anglais y apportent des lainerics et de la quincaillerie, les Allemands plusieurs articles de mercerie, les Hollandais des épiceries, de la coutellerie, des dentelles; tout ce que ces nations et celles du Nord et de l'Italie importent, monte à environ un million et demi de piastres, et elles en exportent pour près de deux millions et demi.

On peut juger de l'activité de ce commerce par l'état suivant qui est authentique.

Il est entré dans le port de *Malaga*, pendant l'année 1784, 934 navires dont 129 espagnols, 186 français, y compris 5 vaisseaux de guerre, 8 napolitains, 206 anglais, dont 8 de guerre; 7 toscans, 21 impériaux, 90 suédois, 85 danois, 24 portugais, 1 russe, 71 hollandais, dont 24 de guerre; 53 vénitiens; 38 ragusains, 5 américains, 28 génois, 1 bâtiment de Jérusalem et 1 de Maroc.

Chaque navire étranger paie des droits proportionnés à son nombre de mâts et de tonneaux. Nous croyons devoir en donner l'état tel qu'il existe aujourd'hui (1799).

Etat des droits de port que payent dans celui de Malaga *les navires marchands étrangers, sans distinction de pavillon.*

NOMS des DROITS.	Navires étrangers à trois mâts, da 250 tonneaux, au chergement et déchargement.		Navires etrangers à deux mâts, de 150 tonneaux, eu chergement et déchargement.		Tartenes at navires à voiles letines de 20 à 40 tonneaux, au chergemant et dechargement.	
	reaux.	*maravedis*	*reaux.*	*maravedis*	*reaux*	*maravedis*
Ancrage.	91	0	65	0	11	0
Visite de santé.	97	17	48	26	48	26
Visa de la patente.	8	0	8	0	8	0
Capitaine du port.	8	0	6	0	4	0
Droit dit varre *de plata y escribansa.*	45	0	45	0	45	0
Nouvelle patente de saoté, et sous-*visa* de la patente..	8	0	6	0	8	0
Permission pour lester et délester. .	15	0	15	0	7	17
A la douane pour la déclaration. . .	8	0	8	0	8	0
Droits de tonneaux.	250	0	150	0	40	0
Total. Réaux de veillon. . .	530	17	211	26	180	13

Poids, mesures, monnaies. Les écritures se tiennent à *Malaga* en réaux de veillons de 34 maravédis chaque. Les monnaies effectives et de compte sont les mêmes que dans la Castille. *Voyez* ESPAGNE, SÉVILLE.

Les poids sont les mêmes que dans cette dernière place. *Voyez* SÉVILLE.

La fanègue, *fanega*, de *Malaga* est dix pour cent plus forte que celle de Castille, de manière que 100 fanègues de celle-là correspondent à 110 de celle ci.

L'arrobe ou cantar, pour mesurer les liqueurs est égal à celui de Castille. *Voyez* SÉVILLE.

La pipe régulière de vin de *Malaga* a 35 cantars, cependant on ne la compte que pour 34.

La botte, *bota*, de vin de Pedro-Ximenès contient 53 cantarts et demi.

La botte d'huile correspond à 43 arrobes castillannes. *Voyez* SÉVILLE.

Un *poro*, ou caisse de raisins secs, est à-peu-près de 20 livres castillannes.

Le lest régulier pour l'affrétement des navires se compose de 4 bottes d'huile, de 5 pipes de vins, de 20 caisses de limons et oranges, de 22 barils d'amandes et de raisins secs, *pasas*, chaque baril du poids de 8 arrobes ou de 32 barils de 2 arrobes, ou 50 surons réguliers de raisins secs, *pasas.*

La *charge* régulière est de 7 arrobes.

MALDEN, ville d'Angleterre, au comté d'Essex, est située sur une éminence auprès de la mer. Longit. 18. 10. latit. 51 42.

Elle est grande et bien postée avec un hâvre sur un bras de mer qui peut recevoir des vaisseaux de 400 tonneaux. Quelques-uns de ses habitans font un commerce considérable en charbon, en fer, en sapins et en grain.

Un peu au-delà de cette ville commence la blackwater-bay, si renommée pour les excellentes huîtres. Les creux qui contiennent ces huîtres sont situés tout le long du bord de cette baie qui est de 5 milles de long, et entre la baie et les creux on a élevé un mur de terre pour empêcher l'eau de la mer d'y entrer.

MALDIVES, îles de l'océan Indien, situées à l'ouest de Ceylan, 150 lieues du cap Comorin.

Le nombre des îles *Maldives* est considérable, mais elles sont toutes petites, basses, stériles et mal-saines. Elles sont divisées en pelotons, appelés *atols* ou *atolons*, entre lesquels il se trouve des passages plus ou moins profonds. Cette division, formée par la nature, a fait celles des provinces de ce petit Etat. Il était soumis à un seul prince ou *Raja*. *Ayder-Aly* l'a conquis et l'a rendu tributaire de son empire.

Ces îles abondent en cocotiers; les habitans s'occupent à en filer la bourre ou kair, dont ils font des cordages et des filets. Ils ramassent sur leurs rivages des cauris, espèce de petites porcelaines. Ils salent tout le poisson provenant de leur pêche, lorsqu'il excède le besoin de leur consommation. Ce sont ces trois objets qui font la base de leur commerce; ils les échangent contre le riz, des toiles et autres articles de première nécessité, ou de commodité. Nous tenions autrefois un poste de quelques soldats dans l'une de ces îles, pour nous y assurer la traite des cauris, si nécessaire à cella des noirs. Il y a plus de 50 ans que nous l'avons retiré. Nous n'envoyons plus même aux *Maldives*, et nous achetons les cauris de la seconde main au Bengale.

Il s'y fait aussi un commerce de toiles de coton qu'on leur apporte écrues, et qu'ils mettent en œuvre; ce ne sont pas des toiles blanches, mais façonnées et figurées, et en petites pièces, grandeur d'une brasse et demie, pour se couvrir, et d'autres propres pour vêtir les femmes et faire des turbans. Ainsi les *Maldives* sont très-fréquentées pour la marchandise, y ayant bien des choses que les étrangers prisent et recherchent.

La monnaie du royaume n'est que d'argent et d'une sorte. Ce sont des pièces d'argent qu'ils appèlent *larins*, de valeur de 8 sols, ou environ, de notre monnaie, longue comme le doigt, mais redoublée. Les autres monnaies sont étrangères et y ont cours, mais on ne les met qu'à leur juste valeur et au juste poids, et seulement l'or ou l'argent, toutes autres sortes de monnaies qui n'en sont pas, sont rejetées.

On appèle aux *Maldives* *Cotta* une mesure dont on se sert pour mesurer les cauris, c'est-à-dire, cette sorte de petites coquilles qui servent de monnaie en quelques endroits de l'Asie, et presque sur toutes les côtes de l'Afrique. Le cotta contient douze mille cauris.

MALINES, ville des Pays-Bas, ci-devant Autrichiens; dans le département des Deux-Nèthes; elle est située sur la Dyle qui la traverse, et elle communique avec Louvain par un canal et une belle chaussée, à 4 lieues nnrd-ouest de Louvain, 4 nord-est de Bruxelles, 4 sud-est d'Anvers. Long. 22. 5. latit. 51. 2.

Le territoire de *Malines* est fertile en grains; chanvre, lin, houblon.

Les fermes y sont de 100 à 1,200 francs de loyer en général; cependant, depuis une trentaine d'années, il s'est formé de grandes propriétés territoriales par la réunion de plusieurs fermes.

Outre le commerce des productions du territoire, *Malines* est distinguée par sa fabrique de dentelles.

Ce sont les plus belles après celles de Bruxelles, et elles sont un peu plus de durée. Elles diffèrent en ce qu'on les fabrique, tout d'une pièce, au fuseau, mais on y emploie, comme aux dentelles de Bruxelles, différens fonds, suivant le goût du dessin, pour faire sortir les fleurs et leur donner la nuance et l'éclat qui résultent de la variété des fonds. On en fabrique beaucoup à Anvers, à *Malines* et à Bruxelles. C'est dans ces trois villes qu'est le siège de cette fabrique. *Voyez* FLANDRE et l'INTRODUCTION.

Les bateaux qui peuvent aller sur le canal dont nous avons parlé, et qui a 4 lieues de long, 60 pieds de large et 11 pieds de profondeur, ces bateaux, disons-nous, ont 60 pieds de longueur et 12 de largeur; ils tirent de 2 à 3 pieds d'eau. Ils sont tirés par deux chevaux. Le passage est de 10 sters et demi par personne.

Ce canal a coûté 2,200,000 florins.

On compta que l'impôt ou le péage perçu sur les bâtimens qui vont sur le canal, a payé cette somme en 48 ans.

Tout le pays d'alentour a doublé de valeur dans l'espace de 15 années, par la facilité du transport des denrées.

100 livres de marc font 105 à 106 livres de *Malines*, dont 100 livres font 94 à 95 livres de marc.

MALO, (*Saint-*) ville de France en Bretagne; au département d'Ille-et-Vilaine, à 5 lieues de Dol, 14 de Rennes, 34 de Nantes et 82 de Paris. Long. 15. 37. latit. 48. 38.

Le port de *Saint-Malo*, quoique très fréquenté, est d'un accès difficile, à cause des écueils qui l'environnent.

Les productions du territoire de *Saint-Malo* consistent principalement en grains que le pays produit en abondance. Il fournit aussi du bétail et quantité de fruits. Pour ce qui concerne les villages qui sont situés sur la côte de la mer, depuis la rivière de Coesnon, jusqu'à celle de Logue, il s'y fait une pêche de maquereaux, à laquelle sont employés au moins cent bâtimens, depuis six jusqu'à 20 tonneaux. Pendant que dure cette

pêche, ces petits bâtimens sortent le matin et reviennent le soir, quand la marée est bonne. Le poisson qu'ils prennent se débite frais et salé, mais en bien plus grande quantité de la dernière sorte, parce qu'étant ainsi préparé, on le transporte en Normandie où il s'en fait une consommation considérable.

Cette ville ne communiquant par aucune rivière navigable avec l'intérieur, n'est pas dans une position bien avantageuse pour prendre part au commerce qui s'y fait : le sien n'est soutenu que par la vigilance et l'activité de ses négocians; ils savent surmonter, par leur travail, les entraves qu'ils trouvent dans la position de leur ville, et rendent enfin cette place aussi intéressante, que si elle était dans une situation favorable. Le commerce y est très-actif et très-animé ; et quoiqu'il arrive journellement dans son port des vaisseaux de différentes nations, ses propres navires n'en parcourent pas moins les deux continens avec une activité qui n'est pas ordinaire.

Les négocians de *Saint-Malo* envoient chaque année faire la pêche, 50 à 60 navires, sur le banc de Terre-Neuve, 8 à 10 aux îles Saint-Pierre et Miquelon, et 70 à 80 à l'île de Terre Neuve.

La morue qui se prend sur le banc de Terre-Neuve, est préparée au vert, telle qu'elle est prise, et ensuite salée au gros sel. Les navires occupés à cette pêche, et pendant qu'elle dure, sont toujours en mer : ils font leur retour, soit à Bordeaux, où la morue se vend au bayard composé de 40 pièces ou 20 poignées, soit à la Rochelle ou *Saint-Malo* où elle se vend au mille de 1,040 pièces, soit, et plus communément, à Dieppe où elle se vend au cent de 136 pièces.

La morue qui est prise aux îles Saint-Pierre et Miquelon, est salée et séchée sur la grave ; elle est la plus belle. Les navires qui la préparent ainsi, font leur retour à la Martinique ; Bordeaux, la Rochelle, Nantes, *Saint-Malo* ; elle se vend au quintal, poids de marc.

Enfin celle qui est prise à la côte de Terre-Neuve, est de même que la précédente, salée et séchée au soleil, et lorsque la pêche est finie, les cargaisons se portent à Marseille et à *Saint-Malo*. Elle se vend, à Marseille, au quintal de 100 livres, poids de table; et à *Saint-Malo*, au quintal, poids de marc.

Tous les navires qui ont fait la pêche, se chargent, en retour, des productions et des marchandises de l'endroit où ils font leur déchargement.

Les négocians de *Saint-Malo* envoient aussi plusieurs vaisseaux sur les côtes de Guinée pour y faire la traite des nègres, et arment pour les Indes orientales et pour les colonies françaises de l'Amérique.

Un très-riche commerce qui se fait encore à *St.-Malo*, et qui se fait dans peu d'endroits avec autant d'activité et de connaissance, est celui des toiles de Bretagne. En effet, *Saint Malo* envoie chaque année à Cadix, 8 à 10 bâtimens chargés chacun de 15 à 1,800 balles, telles qu'elles se font à Moncontour, Quintin, Uzel, etc. Les trois quarts, à-peu-près, sont pour le compte des négocians de Cadix, et l'autre quart pour celui des négocians de *Saint-Malo*. Ces riches chargemens sont ou vendus à Cadix pour le compte commun, ou envoyés, sur des vaisseaux espagnols, aux colonies dans l'Amérique méridionale.

Les vaisseaux hollandais, suédois, danois, et prussiens qui arrivent très-fréquemment à *Saint-Malo*, y apportent les productions du Nord, comme chanvres, mâtures, cordages, goudrons, planches de bois rouge et de sapan, fromages, graines de lin, etc. ; ils remportent des sucres, du café, de l'indigo, des toiles de diverses qualités, du miel, etc.

Les petits navires des îles de Jersey et de Guernesey, apportent du charbon de terre, du plomb, de l'étain, des laines et lainages, de la fayence et poterie de terre, de la mercerie, quincaillerie et autres objets; ils se chargent en retour de sucre, café, fruits, toiles de différentes qualités, cuirs et autres objets.

Poids et mesures. On se sert du poids de marc. Les grosses toiles se vendent à l'aune de Bretagne, qui contient 50 pouces du pied de roi, et les draperies à l'aune de Paris.

Le pot est un peu plus grand que la pinte de Paris ; il faut 22 pots pour faire un boisseau de menus grains. Le boisseau rempli de froment pèse 66 livres, et rempli de seigle 70 livres. Le boisseau de froment se subdivise en 12 godets. Les menus grains se mesurent ras, et les gros grains se vendent au boisseau comble : 31 boisseaux et un quart composent le tonneau qui pèse en froment 2,250.

La mesure pour les sels s'appèle *jutte* ; elle contient 33 pots; il faut 21 juttes, dont 20 rases et une comble pour former le tonneau qui pèse environ 2,600.

MALOUINES, îles de l'Amérique Méridionale, Les îles *Malouines* se trouvent entre 51 et 52 degrés et demi de latitude méridionale, 61 et demi et 65 et demi de longitude occident. du méridien de Paris. Elles sont éloignées de la côte de l'Amérique ou des Patagons, et de l'entrée du détroit de Magellan, d'environ 80 à 90 lieues.

Il y a partout dans les plaines de ces îles, plus de profondeur qu'il n'en faut pour souffrir la charrue. Le sol est tellement entrelacé de racines d'herbes jusqu'à près d'un pied, qu'il est indispensable, avant que de cultiver, d'enlever cette couche et de la diviser pour la dessécher et la brûler. Au-dessous de la première couche, on trouve une terre noire qui n'a jamais moins de 8 à 10

pouces d'épaisseur, et qui, le plus souvent, en a beaucoup plus : on rencontre ensuite la terre jaune ou terre franche, à des prolondeurs indéterminées. Elle est soutenue par des lits d'ardoise et de pierres, parmi lesquelles on n'en a jamais trouvé de calcaires, épreuve faite avec l'eau forte. Il paraît même que le pays est dépourvu de cette nature de pierres.

Tous les bords de la mer et des îles de l'intérieur sont couverts d'une espèce d'herbe que l'on nomme improprement *glayeuls*, c'est plutôt une sorte de gramen. Elle est du plus beau vert et a plus de 6 pieds de hauteur. C'est la retraite des lions et des loups marins.

Les bruyères, les arbustes et le gommier sont après cette grande herbe les seuls objets qu'on distingue dans les campagnes. Tout le reste est surmonté pac des herbes menues plus vertes et plus fournies dans les endroits abreuvés.

Le gommiec qui croît aux îles *Malouines* est une plante nouvelle et inconnue en Europe. On en trouve la description dans la relation du voyage que fit M. de *Bougainville* dans ces îles en 1762, et de la colonie française qu'il y établit.

Après cette plante extraordinaire, on en rencontre une d'une utilité éprouvée ; elle forme un petit arbrisseau, et quelquefois campe sous les herbes et le long des côtes. On lui a donné le nom de plante à bierre, parce qu'en la fesant fermenter avec des substances sucrées, elle donne une boisson qui a le goût de la bierre.

On trouve encore dans ces îles de la tourbe, des fruits sauvages, mais presqu'aucunes pcoductions végétales spontannées qui puissent servir à la nourriture des hommes. Il faut tout attendre de la culture.

Ce denuement est cause que le commefce qui s'y fait ou peut s'y faire doit être de bien peu d'importance.

Les ports dc ces îles sont bnns ; ils réunissent l'étendue et l'abri ; un fond tenace et des îles heureusement situées pouc opposer des obstacles à la fureur des vagues, contribucnt à les rendre sûrs et aisés à défendre ; ils ont de petites haies pour retirer les moindres embarcations. Les ruisseaux se rendent à la Côte, de manière que la provision d'eau doucc peut se faire avec la plus grande expédition.

MALTE ou *Malthe*, île de la Méditerranée ; elle est située à 25 lieues au sud de la côte de Sicile, entre Tripoli de Barbarie et la Sicile. Elle a la forme d'une ovale, dont le circuit est d'environ 20 lieues. Elle a 8 lieues de long sur 4 de large. On y compte environ 50,000 ames.

L'île est non-seulement habitée par les chevaliers, mais par un people composé de Grecs et de Latins, dont les mœurs et le langage ont beaucoup de raport avcc ceux des Africains.

L'aspect du pays est bien loin d'être agréable ; toute l'île n'est qu'un rocher d'une picrre très-blanche, et le sol qui le couvre n'a le plus souvent que 5 à 6 pouces d'épaisseur. Cependant nous sommes très surpris de voir que la récolte y est extrêmement abondante. Les insulaires disent que cette fertilité provient des rosées copieuses qui tombent pendant le printems et l'été. Ils prétendent encore qu'il y a dans le rocher au-dessous du sol une humidité qui est fort avantageuse au bled et au coton dont elle rafraîchit et mouille continuellement les racines. Ils ajeutent que la châleur du soleil y est si violente, qua sans cette singulière propriété du rocher, ils n'aucaient absolument point de récolte.

Il n'est pas possible de concevoic combien les Maltais ont d'industrie pouc cultiver leur île ; ils ne perdent pas un pouce de terre ; et dans les endroits où il n'y avait pas assez de terreau, ils sont allés en chercher sur des vaisseaux et des bateaux en Sicile où il y en a surabondamment.

L'île entière ne produit de bledque pouc nourrir cioq mois ou un peu plus ses habitans.

Productions. Les autres productions de l'île sont le coton dont il s'exporte annuellement pour 400 mille écus de Sicile, et les oranges dont on connaît la grande réputation. Le grand débit qui s'en fait en dehors est cause qu'elles se payent à *Malte*, même un demi-grain de Naples, la pièce.

On assure que le coton da *Malte* qu'on sème et qu'on moissonne dans quatre mois est fort supécieur à celui du cotonnier arbre. Cependant bien des personnes pensent que le premier est le plus beau à la vérité, mais quc le second est beaucoup plus fort.

Le cumin, dont on cultive une grande quantité, est encore d'un très-grand raport pour ces insulaires.

Les plantations des mûriers blancs qu'on a faites en cette île ont réussi très-bien. Il n'en est pas de même des vers-à-soie. Ceux qui proviennent de la graine d'Espagne, de Calabre on de Sicile, périssent presque tous avant d'arriver à la dernière mine ; ceux qui naissent de la graine du pays sont beaucoup moins sujets aux maladies, et parmi ces derniers, les bruns appelés *morets* en Provence, sont les plus vigoureux. On s'est attaché à perpétuer l'espece de ceux-ci. Leur soie a la couleuc de la paille à demi mûre ; et lorsqu'elle est tirée avec soin, alla égale en force et en finesse les plus belles soies du Piémont.

Manufactures. Les Maltais fabriquent différentes étoffes avec leuc coton. Leurs bas sont très-beaux. Quelques uns se vendent jusqu'à 10 sequins la paire. Leurs couvertures et leurs mantes sont estimées dans toute l'Europe. Les principales manufactures de cette marchandise sont établies dans la petite île de Gozzo. On dit qua

les

les habitans y sont plus industrieux qu'à *Malte*, parce qu'ils sont plus éloignés du monde, et qu'ils ont moins de raisons qui les portent à l'oisiveté. On y cultive les cannes de sucre avec succès, mais en petite quantité.

Le commerce que l'on fait à *Malte* est assez considérable, non pas seulement de ce que produit cette île, mais par l'abord de plusieurs vaisseaux français, anglais, hollandais, italiens qui y apportent toutes sortes de marchandises, ou par ceux que les marchands Maltais ont coutume de frêter pour aller charger des bleds, et d'autres denrées et choses dont ils ont besoin, dans différens ports d'Italie, surtout en Sicile.

On peut tirer de *Malte* du coton qui y croît en abondance, de la cire et du miel, dont ce dernier qui est fort estimé, lui a donné son nom *latu melita*; outre plusieurs rafraîchissemens, comme divers fruits entr'autres des figues, des melons et des raisins, qui y sont aussi excellens qu'en aucun autre lieu du monde; ces raisins pourtant ne sont bons qu'à manger frais ou secs, et l'expérience a fait connaître aux Maltais qu'on n'en pouvait faire du vin.

Poids, mesures, monnaies. La livre de *Malte* est relative, dans l'ordre des poids, à celui qu'un nomme en Italie *peso sottile*: on va voir même qu'elle diffère peu, pour la pesanteur, de celui qui est établi sous ce nom à Gènes. Cette livre contient 12 onces; l'once s'y divise en $\frac{1}{2}$, en $\frac{1}{3}$ ou $\frac{1}{24}$ d'once; le seizième se subdivise en 36 grains ou 2 *trappesi* composés chacun de 18 grains.

On fait usage, à *Malte*, du quintal, mais on y distingue en *fort* ou en *faible*: le quintal fort est composé de 100 onces *rotoli*, et le *rotolo* de 2 livres 9 onces. Le quintal faible ne contient que 100 *rotoli*, et le *rotolo* n'est que de 2 livres 6 onces, lorsqu'il s'agit de ce dernier quintal.

	POIDS DE FRANCE.			
	marc.	onces.	gros.	grains.
La livre de *Malte* répond à. . . .	1	2	2 $\frac{1}{2}$	21
6 onces à. . . .	. . . .	5	1	28 $\frac{1}{2}$
1 once à. . . .	. . . .	. . . .	6 $\frac{1}{2}$	28 $\frac{1}{4}$
$\frac{1}{24}$ ou 2 trappesi à.	. . . .	. . . .	. . . .	3s $\frac{1}{64}$
18 grains ou 1 trappeso à . .	. . . .	. . . .	. . . .	15 $\frac{67}{128}$
9 à.	. . . .	. . . .	. . . .	7 $\frac{131}{128}$
1 à.	. . . .	. . . .	. . . .	0 $\frac{1927}{2304}$

D'après le raport de la livre de *Malte* avec le marc de France, qui vient d'être établi, le quintal *fort* répond à 197 liv. 7 onces 11 grains un quart du poids de France, et le quintal *faible* à 161 liv. 8 marc 3 onces 1 gros et demi 30 grains du même poids.

Les monnaies qui se fabriquent à *Malte*, sont des tarins, des grains, et des pietots.

Les tarins sont de quatre sortes, savoir: des pièces de huit, de six, de quatre, et d'un tarin et demi.

Il y a aussi quatre sortes de grains, qui sont la pièce de 15 grains, qui vaut, monnaie de France, 7 sols 6 deniers.

La pièce de 10 grains, qui vaut 5 sols.

La pièce de 5 grains, qui vaut 2 s. 6 den.

Et le grain qui vaut 6 deniers.

Le piatot ou demi – grain vaut 3 deniers de France.

MALVASIA, petite île de la Grèce. Long. 41. 18. lat. 36. 59.

Le territoire de cette île n'a en tout que trois milles de circuit; ainsi il ne peut contenir que la plus petite partie des vignes qui donnent les vins appelés *de Malvoisie*: la plus grande vient des plants de même nature, qui sont sur la côte opposée, et qui en occupent environ huit lieues commençant un peu au-dessous de Korion ou de la bougade d'*Agios-Paulos*, et finissant aux environs de *Porto della botte*, appelé autrefois *Cyphanta*, qui est à quatre lieues de *Malvasia* vers le Nord.

MAN, île de la mer d'Irlande, appartenante à la Grande Bretagne. Long. 12. 36. 55. lat. 54. 35.

Cette île, située entre l'Angleterre et l'Irlande, a environ dix lieues de long sur cinq de large; elle peut avoir environ 20,000 habitans. Son climat est froid; les brouillards de la mer en font un séjour assez mal-sain.

Le sol en est très fertile, et produit si abondamment de l'orge, du froment, du seigle et de l'avoine, que les habitans en exportent une grande quantité.

L'île est traversée, presque dans toute sa longueur, par une chaîne de montagnes qui donnent de très-bonne eau et d'excellente tourbe.

Le bétail y est généralement moins gras qu'en Angleterre. On nourrit dans les montagnes une espèce de petits chevaux qui n'ont pas plus de trois pieds trois pouces de haut.

On n'y a point encore découvert de mines de charbon, mais il y a de bonnes carrières de marbre noir et de pierre à bâtir; des mines de plomb, de cuivre et de fer, dont l'exploitation a été très-avantageuse aux habitans.

On y engraisse la terre avec de la chaux ou du varech, ou bien en y faisant parquer les moutons et le gros bétail.

Les marchandises de cette île sont du gros

bétail dont il s'exporte 600 têtes par an en Angleterre ; de la laine d'agneau, des toiles grosses et fines, des grosses étoffes de laine, des cuirs, des peaux, du miel et du suif. Le hareng y est aussi un objet de commerce considérable; la pêche s'en fait entre le mois de juillet et la Toussaint, et il s'en exporte jusqu'à 20,000 barils dans une année.

Il est dû au lord de l'île un droit de 10 schellings sur chaque bateau de dix meases de harengs (le mease est de 500), et 1 schelling au *water baillif*.

Il y a des moulins à grains et des moulins à foulun, mais les ruisseaux qui les font aller, sont si petits, qu'ils ne peuvent fournir de l'eau pendant la plus grande partie de l'année.

Cette île sert d'asyle à tous les criminels étrangers et aux banqueroutiers. Elle est aussi un dépôt pour les marchandises qui n'y payent aucun droit, de sorte que les vins et eaux-de-vie de France, le rhum des Indes occidentales, les toiles peintes, et autres marchandises des Indes orientales, qui viennent de Hollande, y sont souvent mis dans des magasins, et transportés ensuite sur de petits bateaux en Ecosse, en Irlande et dans la partie occidentale de l'Angleterre.

Les habitans s'occupaient autrefois principalement de l'agriculture, mais depuis qu'ils se sont tournés du côté du commerce plus lucratif de la contrebande, ils ont plus de vaisseaux qu'ils n'en avaient, et se sont plus rapprochés des côtes.

Celles-ci sont pleines de rochers, dangereuses et impraticables sans de bons pilotes.

L'île de *Man* a quelques manufactures. Celle de toile de lin y réussit très-bien. En 1772 on en exporta 12,000 yards d'une bonne qualité.

Il y a encore deux autres manufactures importantes ; celle de toiles peintes, et l'autre de papiers.

Un grand nombre de métiers de tisserands en toiles de l'île de *Man*, travaillent actuellement pour les marchands de Liverpool, fesant le commerce de l'Amérique et de la côte de Guinée.

Le hâvre de Douglas, dans l'île de *Man*, est spacieux et le meilleur de l'île. Il est situé dans la côte orientale. En tems de paix nous y portons du sel, et nous y achetons des cuirs, des laines grossières, du bœuf salé ; les autres nations y font le même commerce, ce qui rend Douglas le plus riche bourg et le plus peuplé de l'île. Les deux autres hâvres de l'île, où les vaisseaux peuvent encore être le plus en sûreté, sont celui de Ramsway au-dessous de celui de Douglas, et celui de Laxi qui est fort grand.

MANCHE (*la*), province d'Espagne.

Le climat de *la Manche* est en général salubre ; ses terres sont en grande partie des plaines sans arbres, quoiqu'il y naisse plusieurs rivières ; et que d'autres les traversent, telles que le Zucar, la Guiadiana et le Tage. La qualité de ses vastes campagnes, est très-propre au labourage et aux grains, dont on fait d'abondantes moissons. Il y a aussi des lieux où l'on recueille de l'huile, du safran et du vin exquis, surtout dans le district de val de Penas. Quelques personnes les mettent au-dessus des vins de France, tels que ceux de Bourgogne, Champagne, Bordeaux, que les négocians étrangers introduisent en Espagne. Les mules de *la Manche* surpassent en beauté toutes celles que nous connaissons dedans et hors l'Espagne. Il y a aussi de nombreux troupeaux de brebis et de chevaux, beaucoup de lapins, de perdrix, de lièvres, etc. Il y croît beaucoup d'esparte ; il s'y forme beaucoup de salpêtre ; il y a des salines tant d'eau salée que de sel gemme, de l'antimoine, du cinabre, et beaucoup de minéraux. On y recueille du miel et de la cire en grande quantité. *Voyez* ESPAGNE.

MANCHE. (*département*) Il tire son nom du détroit ou bras de mer qui sépare la France de l'Angleterre.

Ce département maritime est borné au nord par cette longue suite de côtes, dont le point le plus avancé est le cap de la Hogue.

On compte environ 538,008 habitans dans ce département, et 318 lieues carrées ou 1,595,000 arpens de terre.

Son terrain comme celui des départemens voisins de la mer est sablonneux, marécageux, plus rempli de pâturages que de terres labourables.

On récolte cependant des grains et des légumes ; on y fabrique de la cire, on y élève des chevaux ; on y engraisse des bœufs, des moutons, de la volaille, des porcs ; on y fait beaucoup de beurre, on y fait aussi de la soude avec des plantes maritimes, et surtout avec le varech ou goëmon. Elle entre dans la fabrication du verre.

Les villes principales de ce département, sont, Contance, chef lieu, ville de 7,900 habitans, où l'on fabrique des coutils ; Avranches, dont le cidre a la réputation d'être le meilleur de la Normandie ; Cherbourg qui a un port distingué sur la Manche ; on y fabrique des toiles, des verreries, des glaces d'un assez grand volume ; Volugnes, ainsi nommée de sa situation dans une une jolie vallée, ville de près de 10,000 habitans ; on y fabrique des draps qui ont de la réputation, et des cuirs d'une bonne qualité.

Carentan, connue par ses laines et ses filatures de coton ; Granville où l'on fait un assez grand commerce de pêche et de cabotage ; Saint-Lô, sur la Vire, remarquable par ses fabriques de serges, de ras, de rubans.

Voyez les articles de ces diverses villes.

Digitized by Google

MANCHESTER, sur la rivière de Spelden, ville d'Angleterre au comté de Lancaster. Long. 15. 12. lat. 53. 29. Elle est riche, belle et bien peuplée. On y compte 60,000 habitans. Le nombre des naissances y fut, en 1764, de 886; celui des morts de 754. Il y a des manufactures de coton, de laines, de toiles, etc.

Elles se sont considérablement augmentées depuis peu par l'invention de l'impression et de la peinture des toiles.

Comme ces manufactures sont ce qu'il y a d'important à connaître sur cette ville, nous allons entrer dans quelques détails sur leurs différentes branches.

Les manufactures de *Manchester* et des villes et villages voisins, consistent en futaine, basin, toile à carreaux de coton et fil, toile rayée appelée *rayee d'Hollande*; cotons rayés de différentes espèces, soie et coton, rayés et à carreaux, appelés *ginghams* et *burdets*; carreaux pour l'ameublement, quelques-uns tout fil; d'autres fil et coton; et d'autres enfin mêlés avec la laine; cotons pour imprimer, mouchoirs de différentes sortes, une variété de ruban fil et coton, rubans à border, jarretières, sangles, et autres marchandises étroites appelées *petit ver*, outre une quantité considérable de chapeaux; quelques laines et soies dont le raport est estimé, d'après une computation modérée, à 1,200,000 livres sterlings. De ces manufactures on exporte pour environ 200,000 liv. sterlings dans les colonies anglaises de l'Amérique, pour environ 120,000 liv. sterlings en Afrique, et pour environ 80 000 liv. sterlings dans les différentes parties de l'Europe; le reste est consommé en Angleterre et en Irlande. Avant l'année 1700 ou environ, on ne travaillait, dans les fabriques anglaises, que des futaines et des coutis avec quelques étoffes à carreaux noirs appelés *tablier de barbier*, et des basins, le tout ne montant pas à la somme annuelle de 200,000 liv. sterl., et excepté une petite manufacture d'étoffes à carreaux et raies, qui était dans Spitalfields, la Grande-Bretagne et ses colonies étaient fournies d'étoffes à carreaux et rayés d'Allemagne et Flandre, de différentes sortes d'étoffes de couleur des Indes orientales, et de gros cotons à raies de la Turquie.

Après l'acte de la dixième année du règne de la reine *Anne*, qui mit un droit additionnel sur les étoffes à carreaux et à raies, la ville de *Manchester* entreprit cette branche de manufacture, et la perfectionna tellement, qu'après plusieurs années elle parvint à surpasser les fabriques étrangères. Ensorte que depuis aucune étoffe à carreaux ou à raies venant de l'étranger, n'a été consomoiée dans la Grande-Bretagne ou ses colonies; tout au contraire, une grande quantité des manufactures ont été vendues aux Français, aux Espagnols, dans les Indes occidentales.

La prohibition des étoffes à raies venant des Indes orientales, dans l'année 1722, donna un plus grand encouragement aux manufactures de *Manchester*, pour entreprendre les différentes étoffes de coton à raies, qu'on a tant perfectionnées depuis les dernières années; au point d'empêcher l'usage de celles venant de Turquie dans la Grande-Bretagne, et presque de celles venant de l'Inde dans l'Amérique, où il est permis de les porter, et maintenant on en exporte beaucoup dans les colonies, où l'on ne se fournissait avant que des marchandises des Indes.

Dans l'année 1736, quand l'usage des toiles imprimées fut permis, il s'éleva une manufacture de cotons à Blockbain; et maintenant elle monte annuellement à la valeur de 200,000 liv. sterlings. Après l'abolition du droit sur les fils de lin, en 1750, quelques manufacturiers de *Manchester* entreprirent le commerce des toiles tissues de fil et filletage, par des machines qui se remuaient par le moyen de roues et de l'eau, et la Grande-Bretagne et ses colonies, qui, jusqu'à ce tems là, avaient été particulièrement fournies de tissus de fil par les Hollandais, en ont autant qu'il leur en faut de leur manufacture de *Manchester*, et même assez pour en exporter beaucoup dans les autres parties de l'Europe.

Les matières premières pour ces manufactures, sont achetées de différens pays, et consistent dans les articles suivans, savoir:

	livres sterlings.	
Fils de lin d'Irlande, estimés .	100,000	
Ditto d'Allemagne et la Baltique.	100,000	250,000
Ditto d'Ecosse.	20.000	
Ditto filé en Angleterre. .	30,000	
6,000 balles de coton en laine des plantations anglaises, à 20 liv.	120,000	
3,000 balles *ditto* français, à 30 liv.	90,000	250,000
2,000 *ditto* de Turquie, à 20 liv.	40,000	
Laine filée, soie, laine, fourrures, estimées à. . . .	60,000	
Indigo, cochenille, et autres drogues pour la teinture. .	40,000	120,000
Cendres, et autres matériaux pour blanchir.	20,000	
Reste pour le coton, filer, dévider, mettre sur la chaîne, œuvrer, blanchir, teindre, apprêter, intérêt de l'argent, laine filée, marchands,		620,000

	livres sterlings.
Ci-contre.	620,000
manufactures, magasinage, dépense des ouvriers et profits.	580.000
Total de la masse du commerce, estimé à.	1.200,000

Nota. Cet état se raporte à 1770, et a prodigieusement augmenté depuis, c'est-à-dire en proportion de la fabrique.

Les manufactures de *Manchester* et de Rouen, ont un si grand raport, il importe tellement au commerçant d'avoir quelques renseignemens positifs sur l'industrie comparée de chacune de ces deux villes, que nous croyons devoir consigner ici quelques observations de M. *Pouchet*, fabricant à Rouen, qui se trouvent dans le *Traité sur la fabrication des étoffes*, qu'il fit imprimer en 1788.

Les manufactures de *Manchester* sont nouvelles en comparaison de celles de Rouen, avec lesquelles elles ont beaucoup de raport. Elles n'avaient pas encore acquis une grande consistance il y a trente ans; mais depuis, elles ont fait des progrès très-rapides, tant par la diversité des genres d'étoffes qui s'y fabriquent, que par le degré de perfection auquel elle en a porté le plus grand nombre.

Cette ville est située dans un pays qui ne produit rien qui soit relatif a son genre de fabrication, et la main-d'œuvre y est plus d'un tiers plus cher qu'en Normandie: cependant son commerce est au plus haut degré de prospérité, dans le tems que celui de Rouen languit.

Le génie des Anglais, continue M. *Pouchet*, supplée à la privation dans laquelle ils sont en partie de matières premières, et au haut prix de la main-d'œuvre, au point qu'ils envoient à Rouen même, d'où ils tirent des cotons en laine, les étoffes qu'ils en font, et les y vendent avec avantage sur celles de même genre qui s'y fabriquent, malgré les droits considérables et autres frais d'importation et d'exportation.

Les avantages de Manchester sur Rouen sont faciles à saisir; économie de près de moitié sur le filage de la chaine, de la moitié sur celui de la trame, un quart sur le tissage; car on ne connaît dans cette ville que la navette volante, qui est beaucoup plus prompte que la navette ordinaire: j'y ai vu chasser jusqu'à 80 duittes dans une minute à une étoffe de cinq huitièmes d'aune de large; si l'on peut en compter 40 pour un ouvrier ordinaire, cela fait sur le pied d'une aune de toile compte en 24 dans une heure. En déduisant de la journée (que l'on peut compter de 12 heures,) un quart pour parer et renouer les fils, (c'est au-delà de ce qu'il faut, parce qu'ils n'emploient pour chaine que le fil de la mécanique d'Arkwrighe, qui casse très-peu.) C'est donc 9 aunes dans un jouc; je suppose qu'on paie 7 sols par aune, c'est 2 sols moins qu'à Rouen.

Les fabricans achètent en gros leur coton, au moins pour trame, et le font filer; ils le donnent assez ordinairement au tisserand avec la chaine dans laquelle il doit entrer; celui-ci la fait filer par sa famille; le maître le commande sur telle longueur qu'il désire; il n'a pas besoin de peser son étoffe ni de supputer la quantité d'empois qu'elle recelle: une loupe mise dessus lui rend, au premier coup-d'œil, un compte juste.

Outre cette économie, ils ont le bénéfice qui aurait été prélevé à Rouen par un ou deux marchands de coton, soit filé ou en laine; plusieurs ont à leur compte les blanchimens, les teintures et autres apprêts. Estimons cependant à combien pourrait revenir, à Rouen et à *Manchester*, une pièce de toile de coton blanche, de 40 aunes de long, cinq huitièmes de large, compte carré en 24.

	Rouen.			*Manchest.*	
8 livres 8 onces de coton Marignan, ...	31 l.	s.	d.	33 l.	s.
Filature de 4 liv. 4 onces, n°. 15, pour chaine, .	14	17	6	8	15
Idem, pour trame, . .	14	17	6	7	10
Pour le devidage, . .	3	10		4	10
Ourdissage, ...		10		1	
Façon.	18			14	
Blanchissage, ...	2			4	
Total, . . .	84	15		72	15

Voilà le premier aperçu des avantages des fabricans de *Manchester* sur ceux de Rouen, relativement à l'économie: ils sont encore plus grands du côté de l'art, toutes leurs opérations sont dirigées sur de bons principes; la grosseur du fil déterminée par sa longueur, est toujours proportionnée au compte pour lequel il est employé. Si on veut faire un basin, un piqué, une mousseline rayée, ou toute autre étoffe façonnée, la qualité des fils est toujours assortie à chaque emploi auquel il est destiné; enfin, tout y est combiné et raisonné géométriquement.

La différence de 16 deux tiers, pour 100 d'économie de fabrication en faveur de *Manchester* sur les manufactures de France, suffit à peine pour la mettre dans le cas d'en soutenir la concurrence en France. Aussi ses envois s'y sont jusqu'à présent bornés approchant aux velours, velvrettes, basins, draps de coton, mousselinettes et autres étoffes façonnées, sur lesquelles les fabricans anglais ont plus d'avantage du côté de l'art, que de celui de l'économie. Nos rivaux s'appliquent à imiter nos toiles et mouchoirs de coton; ils y réussissent, excepté le rouge des Indes, auquel ils ne sont point encore parvenus,

Digitized by Google

malgré des essais continués avec activité. Ils auraient encore plus de facilité à nous enlever l'article des toiles de coton qu'aucun autre, parce que le prix de ces marchandises est si borné que les acheteurs ne pourraient tenir contre l'offre de 5 pour cent qui leur sera faite au-dessous du cours.

On réussit bien à *Manchester* dans quelques étoffes en soie et coton; mais ce genre n'y est point encore aussi varié qu'à Rouen: il y en a cependant de nouvelles que l'on tenterait en vain d'imiter en Normandie, avant que les filatures y soient perfectionnées. *Voyez* ANGLETERRE, NORMANDIE.

MANGALOR, ville de l'Inde, sur la côte de Malabar, au royaume de Canara. Long. 92. 45. latit. 13.

Les Portugais y ont un comptoir.

Le poivre et le riz blanc et noir sont les principales marchandises qu'on tire de cette ville, et le commerce du riz est si considérable à *Mangalor*, qu'il s'y en charge tous les ans 50 ou 60 bâtimens. *Voyez* MALABAR, INDES.

MANGASEA, ville de la Sibérie, dans sa partie septentrionale, sur la rivière Jenisea. Cette ville fait, par terre, un grand commerce en toutes sortes de pelleteries, en cornes de narwal et en dents de mammont. On envoie tous les ans de *Mangasea*, des barques à l'embouchure de la rivière Jenisea et sur les côtes de la mer, pour la pêche du narwal, des chiens marins, qui est très-avantageuse.

MANHEIM, ville d'Allemagne, située dans l'endroit où le Necker vient se perdre dans le Rhin. Long. 26. 8. latit. 49. 25.

Elle était ci-devant l'une des places les mieux fortifiées de l'Allemagne et, depuis 1721, la résidence des électeurs palatins. Elle est bâtie dans un lieu fort marécageux, qui rend l'air mal-sain. Sa population en 1770, donnait 827 naissances, 806 morts.

En 1784, 584 naissances, 508 morts.

En 1785, 634 naissances, 833 morts.

Mais cette dernière année semble avoir été épidémique, par extraordinaire, car, depuis, le nombre des morts a diminué.

Elle fut renfermée de murailles, en 1710, par l'électeur *Jean Guillaume*, à cause de sa situation sur deux rivières navigables: le Rhin et le Necker, qui étaient propres à contribuer au commerce de cette ville qu'il augmenta considérablement. Il n'en demeura pas là; il lui donna diverses franchises et de beaux priviléges, entre autres une franchise de douane dans ses Etats, pour un certain tems, et les magistrats accordèrent le terrain gratis à ceux qui voulurent bâtir. Au moyen de ces avantages, la ville de *Manheim* s'accrut en peu de tems, et on vit toutes sortes de fabriques s'y établir et y faire de grands progrès. Pour faire même de sa nouvelle résidence une place de commerce et d'entrepôt, l'électeur, *Charles-Philippe*, fit bâtir, en 1736, un vaste magasin, pour qu'on pût y déposer les marchandises, et fit élever tous les bâtimens nécessaires pour la facilité du négoce. Il accorda encore des priviléges aux marchands qui viendraient se fixer à *Manheim*, ou qui y auraient des facteurs, leur assurant toute la liberté et facilité qu'ils pouvaient désirer. En 1736 on établit une fabrique de tabac qui, dans peu de tems, fit des progrès considérables, de même que celles de draps et de toiles de lin.

Il y a à *Manheim* une blanchisserie privilégiée, sise dans la petite île de Niédergrund, près de Muhlau; diverses manufactures, entr'autres celle des tabatières et autres ouvrages d'or de *Manheim*.

Cette ville tient deux foires par an. L'une à la Saint-Jacques et Saint-Philippe, et l'autre à la Saint-Michel. *Voyez* PALATINAT.

MANILLE (*île*) ou *île Luçon*, la plus grande des îles Philippines, dans l'océan oriental. Elle a 160 lieues de long sur 67 de large, et 460 de circuit.

On y trouve de la cire, du coton, de la cannelle sauvage, du soufre, de bons chevaux, des buffles, du gibier.

Elle est par 177 at 141 degrés 33 minutes de longitude, et par les 10 et 13 degrés 19 minutes de latitude septentrionale.

Les îles Philippines ont longtems porté le nom de *Manille*, de celui de la principale île. *Voyez* PHILIPPINES (*îles*).

MANILLE, ou *Luçan*, ville capitale de l'île de Manille, située à l'embouchure d'une grande rivière, dans le fond d'une baie qui a 30 lieues de circuit. Elle appartient aux Espagnols qui en ont donné l'entrée libre aux vaisseaux des nations Indiennes, exclusivement à ceux des nations d'Europe.

Le commerce de cette ville consiste en épicerie, soieries, productions de l'île, etc. Elle est au 138e. degré de longitude, 14e. degré 30 minutes de latitude. *Voyez* PHILIPPINES (*îles*).

MANS, (*le*) ville de France, au confluent de l'Huisne et de la Sarthe, ancienne capitale de la province du Maine, aujourd'hui chef-lieu du département de la Sarthe, à 8 lieues sud d'Alençon, 17 nord-ouest de Tours, 20 nord-est d'Angers, 30 nord-ouest d'Orléans, 43 ouest-sud de Paris. Longit. 17. 45. latit. 47. 58.

Voyez, pour les productions, l'industrie, le commerce et autres détails relatifs à la province du Maine, l'article MAINE.

Il manque à cette ville et à la province une rivière navigable; cependant il ne serait peut-être pas impossible de leur en procurer l'avantage. La Sarthe, dont nous venons de parler, prend sa source dans le Perche, à une lieue de la Trappe,

pas loin de-là, deux autres rivières, l'Yton et l'Eure qui se jètent dans la Seine au Pont-de-l'Arche, prennent aussi la leur. Ne serait-il pas possible de faire de l'une ou l'autre de ces deux rivières, un canal qui, à l'aide des eaux de la Seine, ferait refluer celles de l'une desdites rivières dans la Sarthe qu'il ne s'agirait que de mettre en état de contenir cette addition.

Nous n'entreprendrons pas d'exposer les avantages considérables qui résulteraient de l'exécution de ce projet, non-seulement pour la province qui, faute de débouchés, ne tire pas le parti qu'elle pourrait de ses productions, mais encore pour une grande partie de la France; car ce canal serait un moyen de communication entre l'île de France, la Normandie, le Perche, le Maine, l'Anjou et la Touraine, et même le Poitou, puisqu'en remontant la Loire l'espace de 13 ou 14 lieues, depuis l'endroit où la Sarthe s'y décharge, on retrouve la Vienne qui est navigable jusqu'à Châtellerault. Enfin il serait très-utile pour la marine, car il serait, en grande partie, bordé de forêts.

Nous laissons aux gens de l'art à prononcer sur la possibilité de l'exécution de ce canal: mais il est certain que le commerce intérieur de la France en retirerait de grands avantages. On a lieu d'être étonné que la ville du *Mans* n'ait point encore pensé à faire aucunes représentations à ce sujet au gouvernement qui, cependant, paraît avoir à cœur d'étendre la navigation intérieure. Mais revenons au commerce particulier de cette ville.

Celui qu'on y fait des productions, consiste en grains, blé de Turquie, pois, fèves, haricots, châtaignes, marrons, noix, gomme, graines de trefle et de luzerne qu'on estime les meilleures de France; bestiaux, porcs et moutons excellens, volaille, gibier, chanvre, lin, cire; pelleterie non apprêtée, sable blanc, propre à faire du crystal; marbre, pierre excellente, dite de *Bernay*; carrière d'ardoises, bois et fer.

Les vins y sont d'une qualité médiocre, et peu susceptibles du transport; ce qui vient peut-être de la vétusté de la plantation, du mélange des espèces, et surtout de la négligence dans la façon et gouvernement; car il s'en trouve, dit-on, d'excellent chez les gens soigneux.

Le bétail se vend aux foires et aux marchés; le gras passe à Paris, Rouen et dans les principales villes des provinces limitrophes, par le canal des marchands forains, le maigre s'achète par les habitans du Maine, de la Normandie et de l'Anjou, pour le travail ou pour l'engrais. Il se fait un commerce considérable de bœufs gras du Poitou, qui, de cette ville, se répandent dans le reste de la France.

Volaille et *gibier*. Les poulardes, les chapons, les oies, les perdrix rouges et grises sont aussi des objets de commerce: la volaille, surtout, y est d'une excellente qualité, aussi jouit-elle de la plus grande réputation.

Chanvre et lin. Une partie s'emploie dans les fabriques de toiles et de cannevas des environs, et le surplus sert à alimenter les manufactures d'Alençon, de Mayenne et de Laval.

Pelleterie. Elle consiste en peaux de lapins, de lièvres, de martres de France, de chats et de loutres, non apprêtées, dont il se fait des envois considérables.

Le bois est singulièrement propre à la construction des bâtimens et des vaisseaux. Le fer est fort estimé.

L'industrie consiste en fabriques de cire, bougie, d'étamines de toiles, filatures de coton, gainerie, etc.

Fabrique de cire et de bougie. La bougie du *Mans* est connue avantageusement dans toute l'Europe; sa qualité et la beauté de son blanc la font distinguer de toutes celles qui sortent des autres manufactures: elle doit ces avantages, l'un à la nature du terroir et peut-être du climat, et l'autre à l'attention des fabricans qui suivent cette branche de commerce depuis plus de 200 ans, de père en fils.

Etamines. Elles se font avec les laines du pays et de la Normandie, qui sont singulièrement propres à ce genre d'étoffe: elles ne se fabriquent pas seulement au *Mans*, mais encore dans les villes, bourgs et villages des environs, jusqu'à 12 et 15 lieues. Les fabricans de la ville et la majeure partie des fabricans du dehors, les vendent aux négocians du *Mans*, qui suivent cette branche de commerce. Ceux-ci les font apprêter et leur font donner ce beau noir qui les caractérise, et qui leur a fait donner le nom d'*étamines du Mans*. Cette étoffe est d'un excellent usé.

Toiles. Le plus grand commerce s'en fait en écru. Elles sont connues sous les noms de *Rochelle*, de *Cayenne*, de *communes*, de *batardes* et de *cannevas*. Cette dernière espèce, ainsi que les communes sont de toutes largeurs.

On y fabrique aussi des bougrans d'une bonne qualité.

Il y a quelques papeteries et plusieurs fabriques d'ouvrages de gainerie en cuir bouilli et autres.

Mesures. Les grains et autres menus objets se vendent au boisseau, qui, rempli de froment, pèse 30 livres, poids de marc.

MANTES, ville, chef lieu du pays Mantais, dans l'île de France, au département de Seine-et-Oise. Long. 19. 20. latit. 48. 58.

On y compte 588 feux. Le pays est assez bien cultivé. Cependant les meilleures terres n'y valent que 10 à 12 francs de fermage l'arpent. Il y a beaucoup de friches. Il se recueille dans le Mantais environ soixante mille muids de vin. Les terres n'y produisent guères que des seigles et des avoines.

Le commerce du vin de *Mantes* se fait principalement en Normandie, en Picardie, à Rouen, par le moyen de la rivière de Seine, et dans la Basse-Normandie par charroi. *Mantes* et Meulan font encore un petit commerce de cuirs qui sont façonnés dans ces deux petites villes.

Le minot de froment, dont 4 font le septier, pèse 54 livres, de méteil 52 livres et demie, de seigle, 50, d'orge 42 liv. et demie, d'avoine 41.

La pinte pèse en vin 2 livres 4 onces 4 gros, en eau-de-vie 2 livres 3 onces 2 gros.

Le muid contenant 240 pintes avec la lie, pèse en vin 547 livres 8 onces, en eau-de-vie 528 liv. 12 onces. Celui contenant 532 pintes, sans lie, pèse en vin 529 livres 4 onces, en eau-de-vie 511 livres 2 onces.

MARACAYBO, ville de l'Amérique méridionale, dans la province de Venezuela, appartenante aux Espagnols. Long. 307. 50. latitude méridionale 10.

Elle est une des plus florissantes villes que les Espagnols aient dans toute cette partie du continent, qui s'étend depuis l'Orénoque jusqu'à la Vera-Crux; on y compte environ 7,500 habitans, et on y fait un grand commerce de cuirs, de tabac et de carao; à quoi ne contribue pas peu la commodité de son lac, lequel, d'un coté, se décharge dans la mer, et de l'autre entre 50 lieues dans les terres. Un banc de sable que les Espagnols nomment la *barre*, rend l'embouchure du lac dangéreuse et difficile, et sans la précaution d'entretenir un pilote, pour entrer ou sortir les navires, la plupart y périraient à cause du courant qui y est très-fort.

MARANS, ville de France, dans le pays d'Aunis, au département des Deux-Sèvres. Longitude 16. 40. lat. 46. 20.

Elle est sur la Sèvre; il s'y fait un très-grand commerce de bled.

C'est-delà qu'on tire le fin minot de Bagnaux qu'on croit être la meilleure farine du monde, et que l'on transporte jusques dans les Indes.

A *Marans* le tonneau contient 42 boisseaux, et son poids est de deux pour cent moins que celui de Nantes, c'est-à-dire, qu'il pèse 2,156 livres.

Il équivaut à 13 muids d'Amsterdam.

MARCHE, (*la*) province de France, située dans l'intérieur, sous le dix-neuvième degré trente minutes quarante-cinq secondes de longitude, et sous le quarante-sixième degré onze minutes 20 secondes de latitude.

La Marche forme aujourd'hui les départemens de la Creuse et de la Haute-Vienne. Gueret est la capitale de cette province.

On lui donne une étendue de 252 lieues carrées qui se divisent en deux parties différentes; savoir, la *Haute-Marche*, 147 lieues, la *Basse-Marche*, 105.

On estime qu'il y a 150 lieues carrées, ou 703,323 arpens employés en vignes, prairies, terres ensemencées qui donnent un produit annuel de. . . . . 8,439,876 fr.

En bois de haute-futaie, deux lieues, ou 9,377 arpens 65 perch. dont la centième partie s'exploite annuellement, ce qui donne 93 arpens à exploiter chaque année, lesquels, à raison de 300 francs l'arpent, font un revenu de. . 27,900

En bois taillis, 4 lieues, ou 18,755 arpens (on néglige les perches), dont la dixième partie s'exploite annuellement, ce qui, en raison de 60 francs l'arpent, fait un revenu annuel de. . . 112,500

En maisons, chemins, rivières, etc. On estime qu'il y a 96 lieues, dont le loyer en maison, établissemens, etc., depuis 5 jusqu'à 700 francs, donne un revenu de. 2,872,000

Total du revenu territorial. . 11,452,276

La population de cette province est estimée en raison de 744 individus par lieue carrée, ainsi, elle doit se monter à 187,488 individus.

Le climat de cette province est pur et sain; mais un peu froid; le sol y est peu fertile: on n'y recueille guères que du seigle et de l'avoine, mais il y a quantité de bons pâturages où l'on nourrit beaucoup de chevaux, de gros bétail et de bêtes à laine. Il y a aussi quelques vignobles aux environs de Bellac et du Dorat.

Les lieux les plus remarquables de cette province sont, Moustier-d'Hun où il y a de bons pâturages, et, par conséquent, des bestiaux;

Tresportas où l'on recueille du seigle, du bled noir, où l'on élève aussi des bestiaux qui sont vendus, dans les foires, pour Paris et autres lieux;

Ternot où il croît beaucoup de seigle et d'avoine, on y élève aussi beaucoup de bestiaux dont on fait commerce;

Tauron dont la terre est très-pierreuse, bonne pour le seigle, bled noir, petite avoine et raves; les pacages et foins y sont maigres; on y fait un petit commerce de bestiaux. Il y a plusieurs bois, lesquels servent aux habitans pour faire des sabots et quelques charettes;

Peyrat, situé, partie en plaines, partie en monticules. Les terres sont bonnes pour le seigle, le bled, l'orge et l'avoine. Les pacages et les foins sont bons et suffisans pour la nourriture des bestiaux qu'on élève, et dont on fait un bon commerce aux foires de Chénérailles et autres du voisinage;

Peyroux, village situé en plaine. Les terres produisent du seigle, du bled noir, de l'avoine, de l'orge et du millet. Le pacage et foins y sont bons et suffisans pour la nourriture des bestiaux dont on fait quelque commerce. Les habitans qui sont assez à leur aise, cultivent avec soin leur terre.

C'est à Aubusson que se font les tapisseries assez estimées, connues sous le nom de *tapisseries d'Auvergne* ou d'*Aubusson*. Elles se font en soie, laine, coton, fil, dans toutes sortes de proportions, dessins et prix. On y fabrique aussi, en tapisserie, des garnitures de fauteuils, écrans, etc.

Les tapis ras qu'on y fabrique sont tout en laine et très-estimés.

Les tapis veloutés ne le sont pas moins, lorsqu'on les commande et qu'on veut y mettre le prix, on en fabrique qui approchent de ceux de la Savonnerie.

Le sel est aussi un objet de commerce à Aubusson.

Feuilletin, dans *la Houte-Murche*, comme Aubusson; il y a une manufacture de tapis et tapisserie, semblable à celle d'Aubusson; on y fait aussi un très grand commerce de bœufs pour le trait, ainsi que de sel.

Il y a aussi à Feuilletin une fabrique de draps de bure assez étendue.

Les fromages qu'on nomme fromages d'*Auvergne*, dont il se consomme une si grande quantité, se font en partie dans la *Haute-Marche*: et c'est aussi où croissent, pour la plupart, les châtaignes dont les habitans font, en partie, leur pain, et qui se débitent, et dans le voisinage et au loin.

Le commerce de *la Marche* consiste principalement dans le débit des bestiaux et dans celui des tapisseries que l'on fait à Aubusson, à Selletin et ailleurs dont les manufactures sont considérables.

Mesures. A Aubusson, le septier de froment de 8 boisseaux, pèse 192 livres, de seigle 176, d'orge 144, d'avoine 72, de bled sarrasin 128.

A Murat, le septier de froment de 8 boisseaux, pèse 192 livres, de seigle 176, de méteil 176, d'orge 144, d'avoine 72.

A Bourganeuf, le septier de seigle de 4 boisseaux, pèse 72 livres, bled sarrasin 60.

Le septier d'avoine de 4 émineaux, pèse 80 livres.

A Malval, le septier de froment de huit boisseaux, pèse 128 livres, de méteil 112, de seigle 112, d'orge 104, d'avoine 56.

MARCIGNY, ville de France en Bourgogne, dans l'Autunois, au département de Saône et Loire.

Quoique cette ville soit petite, elle ne laisse pas que de faire un gros commerce de bled.

Le boisseau de froment pèse 38 livres.

MARENNES, pays de la Saintonge, au département de la Charente-Inférieure.

Il produit des vins dont on a coutume de faire de l'eau-de vie, des vins rouges qui se consomment dans le pays, et que l'on transporte en Bretagne. On y fait aussi beaucoup de sel, et on y recueille des pois, et principalement des fèves qui sont d'une excellente qualité; elles cuisent avec facilité, et se conservent fort longtems, ce qui fait qu'on s'en sert avantageusement dans les armemens pour la Guinée.

Le vin rouge se vend, année moyenne, 110 fr. environ le tonneau; le prix du vin blanc est de 72 francs; le *cent* de sel composé de 28 muids ras mesure de Brouage, pesant 25 tonneaux, coûte 850 francs.

Le sel de Saintonge est regardé comme la meilleur pour les salaisons.

Le boisseau de froment de quatre quarts, pèse 124 livres, de méteil 109, de seigle 135, d'orge 100, d'avoine 115, de bled d'Espagne 130.

La pinte de vin contenant deux chopines, pèse 2 livres 8 onces 2 gros, d'eau de-vie 2 livres 8 onces 4 gros.

La barrique de vin contenant 192 pintes avec la lie, pèse 483 livres 15 onces, d'eau-de-vie 486 livres, de bierre 516 livres. La barrique de vin contenant 180 pintes sans lie, pèse 452 livres 13 onces, d'eau-de-vie 455 livres 10 onces, de bierre 483 livres 12 onces.

MARENNES, petite ville de France, en Saintonge, entre l'embouchure de la rivière de Seudre et le Hâvre de Brouage, à 9 lieues de la Rochelle, au département de la Charente-Inférieure. Long. 16. 33. 7. lat. 45. 49. 22.

Productions. Sels, vins, eaux-de-vie, huîtres vertes excellentes, fèves de la meilleure qualité et qui servent pour la nourriture des nègres dont on fait la traite.

Sels. Ils passent pour être des meilleurs de France, et bien supérieurs à ceux d'Espagne et de Portugal; il y en a de plusieurs espèces; du sel rouge, ou de chaudière, dont les ports de la Mancha et de la Hollande s'approvisionnent; des sels communs, connus sous le nom de *sels blancs*; de *Seudre* et de *Liman*, qui s'enlèvent pour Marans, Charente, Bordeaux, Bayonne, la mer Baltique, la Suède, le Danemarck et autres pays du Nord; du sel vert, dont on se sert pour la pêche et pour faire toutes sortes de salaisons.

Vins. Il y en a de blancs et de rouges; ils sont d'une fort bonne qualité; la Bretagne, Hambourg, Breme, Lubeck et plusieurs autres villes du Nord, en tirent considérablement.

Eaux de-vie. On y en trouve de différentes espèces; la plus commune ou ordinaire pèse 2 degrés à l'éprouvette de comparaison de *Tessa*; celle au titre de Cognac, pèse 4 dégrés, et l'esprit-de-vin 11 dégrés. La Picardie, la Flandre, l'Artois, et presque toutes les provinces de France en enlevent la majeure partie.

Poids

Poids et mesures. Le sel se vend au cent; le cent est composé de 28 muids, mesure de Brouage, qui font douze muids et demi de Paris; le muid contient 24 boisseaux, et le boisseau pèse environ 80 livres poids de marc; le cent de sel rend, à Bayonne, 330 conques; à Bordeaux, 42 pipes; à Saint-Malo, 19 tonneaux; et à Dunkerque 168 rasières.

Le vin se met en futailles qui contiennent environ 29 veltes de 8 pintes de Paris chacune.

Les eaux-de-vie se vendent à tant les 27 veltes, et s'enlèvent en *tierçons* de 60 veltes ou environ.

MARGUERITE (*Isle*) ou *île aux perles*, sur la cote de l'Amérique méridionale, à 11 degrés de latitude nord.

Cette île a été longtems fameuse par la pêche des perles qui s'y fesait, aussi bien qu'à Cubagna. Cette dernière avait été aperçue par *Colomb*, en 1498. L'abondance des perles y attira les Espagnols en 1509. Ils y arrivèrent avec quelques sauvages des Lucayes qui ne s'étaient pas trouvés propres aux travaux des mines; mais qui avaient une grande facilité à demeurer longtems sous l'eau. Leur talent fut employé avec tant d'ardeur, qu'on vit s'élever en fort peu de tems des fortunes très-considérables. Les bancs où naissaient les perles, s'épuisèrent, et la colonie fut transférée, en 1524, à la *Marguerite* où l'on venait d'en découvrir, et d'où elles disparurent plus vite encore. Dès-lors cette possession, qui a quinze lieues de long sur six de large, devint presque indifférente à l'Espagne.

Les habitans de la *Marguerite* et de Cubagna élèvent des bestiaux maigres et de peu de goût, qu'ils vont échanger en fraude dans les colonies françaises, contre des camelots, des voiles noirs, des toiles, des bas de soie, des chapeaux blancs et des quincailleries. Cette navigation se fait avec une trentaine de chaloupes non pontées.

Les troupeaux domestiques ont peuplé les bois des deux îles de bêtes à cornes qui sont devenues sauvages. Leur chair est divisée en aiguillettes de trois pouces de large, d'un pouce d'épaisseur, qu'on fait sécher après avoir fondu la graisse, de manière à les conserver trois ou quatre mois. Le cent pesant de cette viande qu'on nomme *tassau*, se vend environ cinq piastres dans les établissemens français. La modicité de son prix prouve qu'on n'en fait pas grand cas.

Les habitans, sans compter la garnison et les officiers du gouvernement, ne passent pas le nombre de 1,600 personnes. Elles fournissent, en tems de guerre, environ 200 hommes que l'esprit de rapine attire indistinctement dans les colonies où l'on arme des vaisseaux corsaires.

MARIANES (*Isles*), appartenantes aux Espagnols, découvertes en 1521, par *Magellan*, mais où on ne forma d'établissement fixe qu'en 1678.

Elles sont situées à l'extrémité de la mer du Sud, près de 400 lieues à l'orient des Philippines, et forment un Archipel qui s'étend du Sud au Nord, depuis le treizième jusqu'au vingt-deuxième degré de latitude septentrionale. Leur position dans la zone torride n'empêche pas que le climat n'y soit assez tempéré. L'air y est pur, le ciel serein et le terrain fertile. Avant leur communication avec les Européens, les habitans toujours nus, ne vivaient que de fruits, de racines et de poissons. Comme la pêche était leur occupation ordinaire, leur seule occupation, ils étaient parvenus à imaginer, à construire les canots les plus parfaits qu'on ait trouvés dans le tour du globe.

Les peuples très-nombreux, répandus dans une douzaine d'îles, les seules habitées de cet Archipel, ont péri successivement depuis l'invasion des Espagnols, ou par des maladies contagieuses, ou par les mauvais traitemens qu'ils éprouvaient. Ce qui restait, au nombre de 2,700 personnes, a été concentré dans l'île de Gurham, qui peut avoir 25 à 30 lieues de circuit. Elle a une garnison de 100 hommes, chargée de défendre deux petits forts situés sur deux rades, dont l'une reçoit un petit bâtiment qui arrive tous les deux ans des Philippines; et l'autre est destinée à fournir des rafraîchissemens au gallion. Cette dernière est si mauvaise, que le vaisseau n'y séjourne jamais plus de deux jours, et que dans ce court espace il est souvent exposé aux plus grands dangers. Il est bien étonnant que l'Espagne n'ait pas fait chercher un meilleur port, ou bien singulier qu'on n'en ait point trouvé dans un si grand nombre d'îles.

MARIE (*Sainte*), bourg de France en Béarn, au département des Basses-Pyrénées.

On fabrique, à *Sainte-Marie* et dans neuf villages qui sont dans les environs, des cadis et cordelats dans les mêmes proportions et qualités de laine qu'à Oleron. Cette fabrique est aussi ancienne, et a éprouvé les mêmes variations pour les mêmes causes que celles d'Oleron; la seule différence est que les étoffes sont mieux tissées, aussi ont-elles conservé une supériorité de prix sur celles d'Oleron.

Il y avait, en 1761, tant à *Sainte-Marie* que dans l'arrondissement, environ 40 fabricans, et plus de 2,000 personnes étaient occupées toute l'année pour la fabrique. On fesait alors quarante pièces cadis de la première qualité teintes en laine, à 136 francs font 5440 francs; et mille pièces de la seconda qualité, à 112 francs font 112,000 francs, et en tout un objet de 117,440 francs; mais cette fabrication est considérablement diminuée depuis.

Des marchands d'Oleron, qui font le commerce pour l'Espagne et pour Bayonne, achètent les cordelats de *Sainte Marie* : ceux de la première qualité s'emploient presque tous pour les pays et pour les provinces voisines.

MARIE (*Sainte-*), île de la mer des Indes, vis-à-vis la côte orientale d'Afrique, à 2 lieues est de Madagascar. Long. 16. 17. lat. 63.

L'île de *Sainte-Marie*, qu'on nomme autrement *Nossi Ibrahim* ou l'*Isle d'Abraham*, est située au midi de la baie d'Anton-Gil, qu'on peut passer dans des canots à mer montante; mais ils ne sont guère recouverts que d'un demi-pied d'eau à mer perdante. On voit sur ces rochers le plus beau corail blanc du monde. On trouve aussi, à la côte orientale de cette île, de l'ambre gris, et l'île elle-même fournit différentes espèces de gommes. Après que les Français s'y furent établis, elle devint bien plus peuplée qu'elle n'avait été auparavant. Le prince d'Anton-Gil, qui avait coutume de faire la guerre à ses habitans, n'osa plus les attaquer, lorsqu'ils furent sous la protection des Français, de sorte qu'on y compte actuellement dix ou douze villages.

MARIEFRED, ville du Sudermanland ou Sudermanie en Suède, sur une baie du lac Meler, à sept milles de Stockholm. Elle a pris le nom d'un monastère qui y fut fondé en 1490. Il s'y tient, tous les ans, une foire, le 10 janvier. Il y a plusieurs bonnes fabriques de bas et d'étoffes de laine.

MARIEMBOURG, ville de France, dans le Hainault, au département du Nord. Long. 22. 5. lat. 50. 4. Les habitans sont occupés, les deux tiers de l'année, au travail des forges et des fourneaux, à couper du bois, faire du charbon, et laver les minéraux du fer, qu'ils envoient dans les provinces de Flandre, d'Artois, de Cambresis, de Picardie, et autres, dont ils tirent les denrées et marchandises nécessaires à leur subsistance. On compte dans le territoire de *Moriembourg*, environ 580 journaux de terres labourables, presque toutes de très-mauvaise qualité, et qui ne produisent qu'une espèce d'orge que les habitans du pays nomment *du grain d'épautre*. On y recueille aussi une certaine quantité d'avoine. Il y a, outre cela, environ 170 journaux en prairies, le journal est de cent verges, la verge de 22 pieds, et le pied de 10 pouces, qui font environ 11 pouces du pied de roi.

Le rez ou raz de froment, 6 au muid, pèse 60 livres, de méteil 60, de seigle 67, d'orge 52, d'avoine 34.

Le pot de vin contenant 2 pintes de Paris, pèse 3 livres 11 onces, d'eau-de-vie 3 livres 9 onces, de bierre 4 livres.

La pièce de vin contenant 100 pots, pèse 368 livres 12 onces, d'eau-de-vie 356 livres 4 onces.

La tonne de bierre contenant 60 pots, pèse 240 livres.

MARIENWARDER, ville de la Prusse ducale, près de la rivière de Liebe, située à 37 degrés 10 min. de long. et 53 d. 42 min. de latitude.

Les environs de cette ville sont très fertiles, et bien cultivés. Ses habitans font un grand commerce avec leurs voisins, à quoi la situation avantageuse de cette ville, et le voisinage de la Vistule leur aident beaucoup. Pour faciliter ce commerce, le roi *Fréderic-Guillaume* a établi un bac sur la Vistule, en 1734. Il y a dans cette ville un magasin de sel et un autre de bled.

MARILAND, un des états-unis de l'Amérique septentrionale. *Voyez* MARYLAND.

MARIN (*Saint-*), ou *San-Marino*, ville d'Italie formant une république indépendante. Elle est située sur une montagne à 4 lieues sud-ouest de Rimini, 5 nord-ouest d'Urbin. Long. 30. 8. lat. 43. 58.

On compte à peu-près 5 à 6 mille habitans dans l'état de *Saint-Marin*, qui n'a que deux lieues de diamètre.

Son commerce est peu considérable; il consiste principalement en productions du sol, c'est-à-dire, en vins, en bestiaux et soie. Elle a quantité d'arbres fruitiers et de belles vignes qui produisent des vins excellens et délicats que les habitans gardent longtems dans les cavernes qui sont dans la montagne. *Voyez* ITALIE.

MORINGUES, ville de France dans le département du Puy-de-Dôme.

Il s'y fait un commerce considérable de bled, qui s'y embarque au port de Vial.

La quarte de froment pèse 40 livres, de méteil 35, de seigle 35, d'orge 30, d'avoine 20.

MARK (*Comté de la*), situé dans la Westphalie entre Berg et Munster. Il est possédé par la maison du Brandebourg.

Le sol en est fertile et produit du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du bled sarrasin, des pois, des lentilles, des fèves, des navets; du lin et du chanvre, en une telle quantité, que l'on peut en fournir aux provinces voisines. Il produit aussi différentes espèces de fruits et de légumes; on y rencontre de belles prairies et de bons pâturages, ce qui rend l'entretien du bétail profitable; de belles forêts et des montagnes agréables où la gibier abonde; des mines de charbon de terre, de fer, de plomb, de cuivre et d'argent; de bonnes carrières, trois salines; savoir, à Brockhausen, à Sassendorp et à Werdohl.

Il y a beaucoup de fabriques qui fournissent le pays, et qui exportent de leurs marchandises. On y travaille surtout beaucoup en fer et en acier.

MARMANDE, ville de France dans l'Agénois sur la Garonne. Longitude 17. 50. lat. 44. 35. Il

s'y fait un commerce considérable de bled, de vins et d'eaux-de-vie.

Ces diverses denrées sont voiturées à Bordeaux par la Garonne. La seule manufacture qu'il y ait dans cette ville; est celle des chapeaux : quatre marchands y font le commerce de la draperie qu'ils tirent des provinces voisines.

Le sac de froment de 2 poignées, pèse 130 livres, de méteil 125, de seigle 120, d'orge 110, d'avoine 80.

MARMARA, ou *Mormora*, île de la Turquie dans la mer de ce nom, à qui l'île a donné son nom. Long. 38. 35. lat. 40. 33.

On nommait autrefois cette mer *la Propontide*. L'île a un vignoble excellent, aussi bien que les côtes d'Asie des environs. On consomme une quantité prodigieuse de ces raisins à Constantinople, outre ceux qu'on emploie à faire du vin.

MARNE, département formé d'une partie de la Champagne, ainsi appelé de la rivière de Marne, qui prend sa source dans les environs de Langres et de Chaumont, d'où elle vient se perdre dans la Seine, auprès de Paris.

Cette rivière dénomme deux départemens, celui de la Marne et celui de la Haute-Marne.

Le premier, qui a Châlons sur-Marne, ville de 12,000 habitans, pour chef-lieu, a une étendue de 404 lieues carrées, ou 2,023,000 arpens.

Le sol en est crayeux, caillouteux, et moins propre à donner de bon bled que de bon vin; aussi y est-il de la première qualité. *Voyez* CHAMPAGNE.

Il se fait à Châlons une assez grande quantité de raz, de pinchinats, d'espagnolettes, et autres petites étoffes de ce genre, mêlées de poil et de soie, ou de soie et de laine.

On trouve Reims dans ce département; cette ville est peuplée d'environ 33,000 habitans, et connue par ses fabriques de diverses sortes. *Voyez* REIMS.

Sainte-Ménéhould, connue par sa manière de préparer les pieds de porcs; Vitry, par son commerce de bled; Sezanne, petite ville peuplée de 4 à 500 ames, et assez commerçante.

Reims et Châlons ont chacune un tribunal de commerce.

MARNE, (*Haute-*) département formé de la partie de la Champagne qui avoisine la Lorraine et la Franche-Comté, d'un côté, et la Bourgogne de l'autre.

On lui donne une étendue de 315 lieues carrées, ou 1,576,000 arpens. Sa population s'élève à 222,585 individus.

Il est fécond en bled; il donne, en quelques endroits de fort bons vins; on y cultive le chanvre, le lin, les navettes, les pois, la moutarde, le pastel; il y a des mines de fer, on y exploite des carrières de meules.

Le chef-lieu de ce département est Chaumont, ville de 5,200 habitans, placée sur une hauteur et où il y a plusieurs fabriques de droguets, de gants, de coutelleries, chandelles et blanchisserie de cire.

On y distingue Langres plus peuplé que Chaumont, puisqu'il y a 9,000 habitans. La coutellerie en est estimée. On y fabrique des droguets, des toiles de coton; elle a des filatures de coton, des papeteries, des serges; ses laines teintes ont beaucoup de débit.

Saint-Dizier est une petite ville où l'on fabrique de la coutellerie, des grilles, des broches; on y fait aussi des tonneaux, des seaux, des bateaux même. Elle est située sur la Marne, à l'endroit où cette rivière commence à devenir navigable.

MAROC, état d'Afrique qui s'étend depuis le vingt-huitième degré au sud, jusqu'au trente-cinquième et demi de latitude.

Sa côte occidentale décline de près de quatre degrés de l'est à l'ouest; on lui suppose 200 lieues de long de son extrémité nord-est jusqu'au sud; sa largeur, de l'est à l'ouest peut avoir cinq degrés d'étendue dans la partie septentrionale, et six ou sept dans le centre; elle va en diminuant comme une manche; de sorte que sa plus grande largeur horisontale peut avoir environ 130 lieues. Cet empire est borné au nord par le détroit de Gibraltar et la Méditerranée, à l'est par le royaume de Tremécen et le Vled d'Elgérid, au sud par le désert, et à l'ouest par l'océan.

Les Etats du *Maroc* sont formés de la réunion de plusieurs petits royaumes, qui se bornaient, autrefois, à l'étendue d'une province, et qui vivaient entr'eux dans une continuelle division; subjugués et réunis enfin par les Chérifs, ils ne connaissent plus qu'un souverain. On comptait dans le sud de cet empire les royaumes de Sus, de Tarudant, de *Maroc*, de Tafilet et Sugulmesse; dans la partie du Nord, ceux de Fez, de Miquenes et de Trémecen. Ce dernier, qui fesait une partie des dépendances de *Maroc*, ayant été conquis par les Turcs d'Alger, a été réuni aux domaines de cette régence.

Le royaume de *Maroc* comprend aujourd'hui les provinces de *Maroc*, Escura, Ramna, Duquella, Abda, Cherma, Hea, Sus, Dra et Gesula. Celui de Fez comprend celles de Temsena, Chavoya, Tedla, Beni-Hassen, Fez, Rif, Garet, Chaus et Algarb. Plusieurs auteurs, qui se sont copiés, ont donné d'autres noms à quelques-unes de ces provinces, mais nous nous sommes conformés à l'usage des habitans qui doivent mieux savoir que personne le nom de leurs pays. Ces provinces d'ailleurs ayant souvent changé de limites, par le déplacement des tribus, il peut en être résulté de la variation dans les noms.

Outre les provinces qui composent l'empire de

Digitized by Google

Maroc, ce souverain s'arroge la domination sur le Vled de Nun, jusques et y compris le désert appelé *Zahara*, qui, lui-même en Arabe, veut dire désert; mais son autorité sur ces provinces est absolument précaire; elle dépend de l'opinion des sujets et des circonstances momentanées qui la déterminent.

Climat et terroir de l'empire de Maroc.

Le climat de l'empire de *Maroc* est en général assez tempéré; il est sain, et n'est pas aussi chaud que sa position permet de le supposer: la chaîne de montagnes que forme l'Atlas du côté de l'orient, défend cet empire des impressions du vent d'est qui embraserait la terre, s'il était fréquent. Le sommet de ses montagnes est toujours couvert de neige, et il y en tombe en si grande quantité en hiver, qu'il est souvent arrivé que les Brebes, qui en habitent les vallons, y ont été ensevelis. Les sources abondantes qui coulent de ces montagnes, répandent la fraîcheur dans le voisinage, ce qui rend les hivers sensibles, et tempère en même-tems les chaleurs de l'été; tandis que, du côté de l'ouest, la mer, qui prolonge la côte du nord au sud, rafraîchit également les terres par des brises régulières qui ne varient presque jamais dans la belle saison. Dans l'intérieur des terres, à quelque distance de la mer, la chaleur est si grande, que les petites rivieres tarissent en été; mais comme, dans les pays chauds, les rosées sont abondantes, les nuits y sont toujours fraîches.

Le terroir du *Maroc* est très-fertile, la terre, légère et sablonneuse sur la côte occidentale, a, en elle même, des sels qui suffisent à sa fécondité. C'est à ces sels, ainsi qu'aux rosées abondantes qu'on doit attribuer une humidité presque corrosive, qui, sans faire une impression sensible sur les corps, expose promptement à la rouille l'acier, le fer et les métaux, même les clefs et les ciseaux qu'on porte dans la poche, ce qu'on n'éprouve pas dans les climats septentrionaux. Le terrain le plus fertile est dans l'intérieur du pays; celui qui borde la côte occidentale est en général pierreux et léger; il serait plus propre aux vignobles et aux oliviers qu'à la culture du froment.

Productions. L'empire de *Maroc* peut se suffire à lui-même, autant par l'abondance et la nature de ses productions, que par le peu de besoins qu'exigent la température de son climat et l'éducation des Maures. C'est dans la fécondité de son sol que consistent ses richesses; ses grains, ses fruits, ses troupeaux, ses lins, ses sels, ses gommes et ses cires, suffisent non-seulement à ses besoins; mais leur superflu pourrait être encore un objet immense de commerce et d'échange avec les nations.

Le bled rend souvent à *Maroc* soixante pour un; quand il ne rend que trente, c'est une récolte médiocre; comme l'exportation de cette denrée est gênée par la loi du prince, et par les préjugés d'une religion intolérante qui ne permet pas de céder aux infidèles son superflu; et que les propriétés d'ailleurs sont entièrement précaires, chaque particulier n'ensemence guères qu'en raison de ses besoins. Il résulte de-là que, quand les récoltes sont insuffisantes par le ravage des sauterelles, ou par l'intempérie des saisons, ces peuples sont exposés à une misere dont l'Europe n'a aucune idée, parce que l'administration chez elle obvie avec prévoyance à tous ses besoins.

Les Maures, naturellement paresseux, s'occupent peu de la culture de leurs fruits; les oranges, citrons et fruits à écorce, dont les arbres exigent peu de soin, viennent en plein champ, et il y en a des plantations magnifiques qu'on a soin d'arroser pour les rendre plus fertiles; les vignes, qui produisent de très-bon raisin, sont plantées jusques vers le trente-troisième degré, comme celle de nos provinces méridionales, et ont la même vigueur; mais à *Maroc* où elles produisent un raisin gros et délicieux, elles sont élevées, en forme de treilles, à cinq et six pieds au-dessus de terre, pour en éviter la réverbération; et, comme on est obligé de les arroser, le peu de vin qu'on y fait ne se conserve guères.

Les figues sont très-bonnes dans une partie de cet empire: mais à mesure qu'on approche du sud, à peine sont-elles mûres qu'elles sont pleines de vers; la chaleur du jour et les rosées de la nuit contribuent peut-être à cette prompte corruption. Les melons, par la même raison, sont rarement mangeables; ils n'ont qu'un instant de maturité, qui passe si rapidement, qu'on a de la peine à le saisir. On cultive les melons d'eau dans tout l'empire, et il est des provinces où ils sont très-bons. Les abricots, les poires et les pommes abondent assez dans les environs de Fez et de Miquenès où les eaux sont moins rares et le climat plus tempéré; mais dans la plaine qui prolonge la côte occidentale, ces fruits délicats sont très-médiocres; ils ont peu de jus et peu de goût, et les pêches n'y mûrissent pas.

La plante qu'on appèle en Europe *raquète*, ou le figuier de Barbarie, abonde beaucoup dans l'empire de *Maroc*; on en entoure les vignes et les jardins, parce que ses feuilles épaisses et épineuses, qui se multiplient à l'infini, forment des haies impénétrables; il sort de ses feuilles un fruit couvert d'une écorce épineuse qu'il faut dépouiller avec attention; ce fruit est douceâtre et plein de petits pepins très-durs; les Espagnols l'appèlent *Touna*.

Les oliviers abondent dans presque toute la côte, mais plus particulièrement au sud; les plantations en sont alignées, et forment des allées d'autant plus agréables, que ses arbres sont gros, bien arrondis, et élevés en proportion; on a soin de les arroser pour qu'ils conservent mieux leur

Digitized by Google

fruit. On pourrait faire des extractions d'huile très-abondantes de cette côte, si les impôts étaient fixes et modérés; mais la variation que les droits d'extraction ont éprouvée, a fait négliger cette culture, au point que l'huile, que le pays produit, suffit à peine à sa consommation. En 1768 et 1769, il fut exporté de Mogodor et de Sainte-Croix près de quarante mille quintaux d'huile à Marseille, et dix ans après elle coûtait 30 sols la livre.

Depuis la province de Duquella jusqu'au sud de cet empire, il y a des forêts d'arganiers: c'est un arbre épineux, d'une forme irrégulière, qui produit une espèce d'amande très-dure, couverte d'une écorce corrosive comme celle des noix; son fruit consiste en deux amandes âpres et amères, d'où l'on extrait une huile précieuse pour la friture.

On trouve déjà dans la même province l'arbre qui produit la gomme sandaraque, ainsi que la gomme transparente; mais ce dernier produit plus de gomme, et de plus belle qualité à mesure qu'on avance plus dans le sud où la chaleur des jours et les rosées de la nuit rendent peut-être la secrétion des végétaux plus pure et plus abondante.

On fait dans la province de Sus, entre le vingt-cinquième et le 30e. degré, une récolte d'amandes qui ne varie guères à cause de la douceur du climat, mais l'espèce en est petite, ce qui provient de ce qu'on ne soigne nullement les arbres qui s'abâtardissent avec le tems.

Il y a beaucoup de palmiers dans les provinces méridionales du *Maroc*, mais les dates y mûrissent difficilement; il n'y en a guères de bonnes que dans la province de Sus et du coté de Tafilet où elles sont encore plus délicates à cause de l'éloignement de la mer.

Du côté de Salé et de la Mamore, il y a des forêts de chênes qui produisent des glands de près de deux pouces de long; ils ont le goût des châtaignes, et on les mange crus ou cuits; ces fruits s'appèlent *bellotes*; on en envoie à Cadix où les dames espagnoles en font beaucoup de cas.

L'empire de *Maroc* produit encore beaucoup de cires; mais depuis que l'empereur en a gêné l'extraction, par une augmentation de droits, les campagnards ont beaucoup négligé l'entretien des ruches.

Le sel abonde dans cet empire, et il est des lieux, sur la côte, où il ne coûte que le soin de le ramasser. Indépendamment des salines où il se forme, par l'évaporation de l'eau douce, il y a dans le pays des mines et des lacs d'où l'on en tire quantité; on en porte même à Tombut d'où il passe dans l'intérieur de l'Afrique.

Les Maures ne cultivant leurs terres qu'en raison de leurs besoins, les deux tiers de l'empire, au moins, sont en friche; on y voit croître abondamment la doum, éventail ou palmier sauvage dont ces peuples, que la nécessité rend industrieux, retirent une grande utilité; les bergers, les muletiers, les conducteurs de chameaux et les voyageurs en ramassent les feuilles, et, chemin faisant, ils en font des tresses et des cordonnets dont ils forment des corbeilles, des chapeaux, des chouaris, ou grandes besaces pour transporter les grains, des cordes, des licols, des sangles et des couvertures pour les bâts.

Comme les Maures ne connaissent pas la source des richesses que leurs ancêtres ont possédées dans les anciens tems, ils prétendent qu'il y a dans cet empire des mines d'or et d'argent que les empereurs ne permettent point d'exploiter, pour ôter à leurs sujets le moyen de secouer la dépendance. Il est assez probable que les montagnes de l'Atlas renferment des richesses qu'on ne connaît pas, mais il n'y a aucune notion qui constate qu'on en ait retiré de l'or et de l'argent en nature. On connaît quelques mines de fer dans la partie du sud, mais leur exploitation est exposée à tant de dépenses, que ces peuples aiment encore mieux employer le fer étranger, malgré l'impot énorme qui en double le prix. Il y a aux environs de Sainte-Croix des mines de cuivre qui, non-seulement, suffisent à la consommation bornée qu'on peut en faire dans un empire où l'on a peu de besoins, on en exporte même dans l'étranger.

Commerce.

Quant au commerce que l'empire de *Maroc* fait avec les puissances d'Europe, l'Angleterre est la première qui ait cherché à l'établir sur des traités de commerce.

Maîtresse de Tanger que la Cour de Portugal lui céda en 1662, elle éprouva, de tems en tems, l'inquiétude des Maures qu'elle dissimula, et fit même des sacrifices pour pouvoir entretenir, avec plus de facilité, la garnison de cette place qui, par son éloignement, devint enfin un fardeau pour la nation. Comme l'Angleterre avait déjà un commerce maritime assez étendu, elle fit à *Muley Ismaël*, en 1675, des insinuations de paix qui, par les bizarreries et les contradictions de ce prince, n'eurent aucun succès. Elle fut cependant conclue pour quatre ans, en 1681; mais cette trève n'arriva pas à son terme: le prince Maure prétendit que la paix n'ayant été faite qu'avec la garnison de Tanger, elle ne s'étendait pas sur l'immunité du pavillon britannique. Cette distinction, particulière à un climat consacré à la mauvaise foi, fit intervenir des explications; *Muley Ismaël* envoya des ambassadeurs à Londres au commencement du siècle; ce fut un prétexte à de nouveaux présens, et le traité de paix fut enfin renouvelé avec *Georges I.* Après la mort de *Muley Ismaël*, ce traité fut confirmé, et re-

nouvelé, en 1728, par *Muley Achemet Debi*, et, peu de tems après, par *Muley Abdallah*.

Les Anglais ont, avec la côte de cet empire, un commerce assez suivi; ils y débitent quelques gros draps, des serges, des toiles, de l'étain, du plomb, des merceries et du fer que leurs navires prennent en Biscaie. Ils retirent de cette côte des huiles, par occasion, des gommes, des cires, des dents d'éléphant, et ont souvent fait passer à Marseille, sur des navires français, des huiles, des cuirs en poil et des laines, dont la consommation est plus courante dans nos provinces méridionales, qu'elle ne l'est dans le Nord. Ils ont extrait, dans le tems, une quantité de mules pour l'Amérique septentrionale; mais, par l'aliénation de cette partie de leurs domaines, leur commerce, avec cet empire, qui n'était pas bien considérable, a perdu encore de son activité. L'Angleterre ne peut faire avec le *Maroc* qu'un commerce borné et souvent passif, en ce qu'elle n'a pas assez de débouchés pour les retours. Les convenances de commerce, entre les nations, ne dépendent jamais que de la réciprocité de leurs besoins et des facilités qu'elles ont dans l'échange de leurs productions.

La République de Hollande reçut, en 1732, un embassadeur de *Mulley Abdallah*, et fit alors sa paix avec ce souverain; mais les révolutions dont le règne de ce prince fut agité, donnèrent à ses traités peu de stabilité. La Hollande fut la première puissance qui renouvela la paix avec *Sidi Mahomet*, qui n'était alors que prince et gouverneur de Saffi, et qui, seul héritier de l'empire, s'en était presqu'arrogé l'autorité. Indépendamment de la sûreté de sa navigation, la Hollande avait encore un intérêt politique à s'assurer d'avance de la paix avec ce souverain, pour pouvoir tirer meilleur parti de sa neutralité pendant la guerre de 1755. Cependant la guerre ayant éclaté entre ces deux Etats, la paix fut de nouveau conclue en 1778.

La Hollande fait, avec la côte de *Maroc*, un commerce assoré, et l'habitude y a presque rendu ses importations nécessaires; elle y consomme quantité de toiles de Silésia apelées *platilles*, beaucoup de toiles communes de la Baltique et autres, peu d'épiceries, de drogues, de thé, des planches, du fer de Biscaie et quantité de coutellerie et de merceries d'Allemagne. La Hollande exporte de la côte de *Maroc*, pour le Nord, des huiles par occasion, des cires, des gommes, des dents d'éléphant; mais comme les retours qui conviennent aux négocians hollandais sont insuffisans pour échanger la masse de leur commerce d'entrée, il ont presque toujours profité de la facilité que leur donnent les ports français pour faire passer à Marseille des huiles, des laines et des cuirs en poil qui s'y consomment plus facilement que dans le Nord. Si la Hollande n'avait pas tiré parti de cette tolérance, elle aurait été insensiblement forcée de renoncer à un commerce qui lui deviendrait désavantageux dès qu'elle ne pourrait pas en réaliser le produit.

La cour de Danemarck entama ses négociations avec *Sidi Mahomet* en 1755. Cette Cour, éloignée du *Maroc*, n'avait pas de ce gouvernement une juste idée. Trompée par un juif qui fut l'organe et l'interprète de ses négociations, elle avait cru pouvoir, sans inconvénient, faire construire un fort à Sainte-Croix pour y protéger un comptoir de commerce qu'elle se proposait d'y établir. Le juif, agent de ce traité, déguisa les intentions de la Cour de Danemarck, et on n'eut connaissance du fort qu'elle désirait construire, qu'au débarquement des matériaux. L'empereur de *Maroc*, offensé de se voir assimilé aux princes du Sénégal, fit arrêter l'ambassadeur de Danemarck avec sa suite, et prétendit les garder comme esclaves. Il se passa du tems pour débrouiller ce mal-entendu; la Cour de Danemarck reprit ses négociations en 1767; elle convint d'une rançon, fit de nouveaux présens et une nouvelle paix.

Le feu roi de Danemarck, occupé de projets de commerce, donna son consentement alors pour l'établissement d'une compagnie royale d'Afrique, qui, sous une redevance annuelle de cinquante mille piastres fortes, obtint de l'empereur de *Maroc* le commerce exclusif de sa côte pour le terme de dix ans, par les ports de Salé et de Saffi où elle forma deux établissemens. Cette compagnie n'eut que de mauvais succès, par les avanies et les embarras que cette exclusion lui suscita, par les dépenses qu'occasionnèrent les établissemens qu'elle forma, et par le peu d'économie de quelques directeurs étrangers à qui elle avait confié l'administration de ses intérêts; elle fut supprimée en 1767. Le Danemarck n'a d'ailleurs aucun commerce direct avec cette côte.

La cour de Suède fit sa paix avec l'empereur de *Maroc* en 1763; elle fit alors des présens distingués en canons, mâtures et bois de construction, et se soumit, en outre, à un présent annuel de vingt mille piastres fortes, qu'elle entendait payer en effets de son crû, et que l'empereur a exigées en argent comptant, jusqu'en 1771. Le roi *Gustave III*, qui succéda alors à la couronne de Suède, se refusa à toute redevance, se réservant la liberté de faire des présens à sa volonté, sans en déterminer le tems ni la valeur. Il fut enfin convenu, comme un moyen de cimenter la bonne harmonie, que le roi de Suède enverrait, tous les deux ans, à l'empereur de *Maroc* un Ambassadeur et un présent. Les Suédois ne font aucun commerce avec la côte de *Maroc*.

La République de Venise conclut sa paix avec l'empereur de *Maroc* en 1695; elle fit, en argent, un présent distingué, et se soumit à une redevance annuelle, d'environ 100,000 livres. Cette République ayant marqué à la régence d'Alger plus

Digitized by Google

de magnificence, l'empereur de *Maroc* s'offensa de cette distinction, et envoya à Venise un génois qui était à son service, pour s'en plaindre; cet émissaire, ayant été froidement accueilli par le sénat, et n'ayant point porté une répunse satisfesante, *Sidi Mahomet*, en 1780, marqua son mécontentement à la République, et, sous des imputations arbitraires, il fit sortir son consul de ses états; mais, en 1781, la République ayant acquiescé aux desirs de l'empereur de *Maroc*, sun consul revint, et fut très-bien accueilli de ce prince. La République de Venise n'a aucun commerce avec la côte de *Maroc*, et, ainsi que le Danemarck et la Suède, la sûreté de leur navigation est le seul fruit que ces Cours retirent de la paix.

La cour d'Espagne fit sa paix avec l'empereur de *Maroc* en 1767, en même tems que la France; ce souverain prévint cette cour par une ambassade et affecta de lui marquer des préférences qui trompèrent sa confiance. Mais sans entendre rompre la paix, qui, selon lui, se bornait à la liberté de la navigation, il alla avec une armée, à la fin de 1774, mettre le siège devant Melille qu'il crut que l'Espagne lui céderait au lieu de la défendre. Ce procédé, contraire à la foi des traités, fut un motif de rupture entre la cour d'Espagne et celle de *Maroc*.

Cependant ce prince renouvela la paix en 1780 par la médiation de *Ben-Otmon*, son ambassadeur, et se prêta, avec empressement, à tout ce que l'Espagne desira de lui. L'empereur consentit non-seulement à refuser des rafraîchissemens pour la place de Gibraltar, dont l'Espagne méditait de faire le siége, mais encore les Espagnols furent, en quelque façon, maîtres de Tanger, d'où ils approvisionnaient leur armée, et qui servait d'asyle à ceux de leurs armemens qui étaient en station dans ces parages.

Il ne peut y avoir entre la côte d'Espagne et celle *Maroc* aucun commerce suivi, parce que la traite des grains, qui dépend des besoins et des circonstances, ne doit être considérée que comme un commerce d'occasion. Les retours du *Maroc*, aux denrées près, n'ont aucun cours en Espagne; et l'Espagne n'a par elle-même que bien peu d'objets propres à la consommation de cette côte, à l'exception de la cochenille, qu'on emploie à la teinture des maroquins, et dont l'empereur s'est réservé le commerce exclusif. On pourrait y importer le fer de Biscaie et les mouchoirs de soie de Barcelonne, dont la consommation est très-étendue; mais les étrangers prennent le premier article en échange de leurs productions; et le second n'est pas assez considérable pour entretenir un commerce bien actif.

Dans les premières années de la paix, faite en 1767, les Espagnols, ayant eu de mauvaises récoltes, firent, sur la côte de *Maroc*, des levées considérables de bled et d'orge; c'était pour eux un commerce forcé et purement passif; ils portaient de l'argent comptant pour acheter des denrées, des poules et des fruits, pour approvisionner l'Andalousie, où, par la chaleur du climat, les hommes sont peu portés au travail, et où l'inégalité des saisons rend les récoltes plus incertaines.

Depuis 1770 jusqu'en 1774, l'Espagne a encore retiré de la côte de *Maroc* quantité de bled et d'orge; mais elle a rendu au *Maroc* les mêmes secours depuis 1779, jusqu'en 1781, qu'une partie de cet Empire fut désolée par la famine.

La cour de Portugal perdit en février 1769; la ville de Mazagan, qu'elle avait conservée sur la côte occidentale du *Maroc*, où les armes et le commerce des Portugais eurent de si heureux succès dans le commencement du seizième siècle. Cette place, au centre d'une province abondante, fournissait furtivement au Portugal quelques denrées et quelques bestiaux. Après la perte de Mazagan, la cour de Lisbonne, désirant se ménager les mêmes ressources, donner à son pavillon plus de liberté, et se garantir des corsaires maroquins que la paix avec l'Espagne pouvait rapprocher de ses côtes, se détermina en 1773 à faire son traité avec l'empereur de *Maroc*. Le Portugal et le *Maroc* n'ont aucun commerce suivi et les liaisons entre ces deux cours se bornent à de simples politesses; l'empereur de *Maroc* fait passer des complimens et quelques chevaux à la cour de Lisbonne, qui répond à ces démonstrations avec plus de magnificence.

L'empereur de *Maroc* a envoyé à la fin de 1782, un ambassadeur en Toscane, qui de-là s'est rendu à Vienne en 1783, pour conclure la paix avec ces deux cours. Il n'y a entre ces nations aucun commerce suivi, et ce traité n'a d'autre utilité, que d'assurer la navigation des navires impériaux et Toscans, et donner cette consistance de plus au commerce maritime, que ces puissances ont voulu encourager dans leurs états.

La République de Gênes, n'est, avec le roi de *Maroc*, que dans un état de trêve, les relations de ses sujets avec cet Empire, n'étant appuyées sur aucun traité: un juif, sujet du *Maroc*, appelé *Benamor*, qui passa à Gênes par ordre de son maître, ménagea à un noble génois des liaisons avec l'empereur de *Maroc*, qui y mit lui-même des attentions séduisantes; ce sénateur forma une compagnie de commerce, et envoya ses agens en 1769, avec des présens distingués, et une suite nombreuse. Cette compagnie eut un instant d'éclat, et n'a eu ensuite que peu de succès.

Les Etats-Unis de l'Amérique septentrionale, après avoir raffermi leur indépendance par des lois sages, et avoir conclu des traités de com-

merce avec les puissances d'Europe, ont voulu procurer à leur industrie et à leur navigation de nouveaux moyens d'accroissement ; en conséquence ils ont profité, dans le courant de 1786, des dispositions pacifiques que l'empereur de *Maroc* a annoncées à toutes les nations commerçantes, et ils ont fait un traité de paix avec ce souverain.

France. Les premiers mouvemens de la navigation française excitèrent la cupidité des régences de barbarie, voisines de nos ports méridionaux; après avoir successivement châtié leur témérité, la France fit enfin la paix avec Alger, Tunis et Tripoli ; elle fut un instant en négociation avec *Muley Ismaël*, mais il ne fut pas possible de fixer l'inconstance de ce prince, et d'obvier aux inconvéniens que l'on devait craindre de son peu de bonne foi. Après la mort de ce souverain, l'empire de *Maroc*, en proie aux révolutions, changea à tout instant de maître. Les ports, d'autre part, se gouvernant avec une administration particulière, il était d'autant plus difficile de traiter de la paix, que dans cet état d'anarchie, on ne pouvait donner aux traités aucune stabilité. Tout changea de face, lorsque *Sidi Mahomet* fut maître de l'Empire ; et la France profita des dispositions personnelles de ce souverain, pour entamer des négociations : elles éprouverent, cependant, tant d'incertitude et de variation, que pour fixer ultérieurement les résolutions du prince Maure, elle se détermina en 1765 à envoyer un armement composé d'un vaisseau, huit frégates, trois chebecs, une barque et deux bombardes sur la côte occidentale de *Maroc*. Cet armement, plus considérable encore qu'il ne la fallait, fut contrarié par un concours de circonstances, qu'on ne prévit pas assez, parce qu'on n'avait pas de cette côte assez de connaissance.

On convint, enfin, d'une trève qui fut prolongée pour se mieux expliquer ; les préliminaires de paix en furent définitivement arrêtés à la fin de 1766, par l'entremise de *J. J. Salva*, négociant français, établi à Saffi. Au printems de 1767, M. le comte de *Breugnon*, capitaine de haut-bord, nommé ambassadeur pour la conclusion de la paix, se rendit à Saffi avec la division qui était sous ses ordres. Ce commandant portait à l'empereur de *Maroc* un présent digne de la magnificence de sa majesté ; le pavillon du roi fut salué à Saffi de toute l'artillerie du château, et son ambassadeur reçut, à terre et dans le reste du voyage jusqu'à *Maroc*, l'accueil le plus distingué, selon l'usage de ces peuples.

La France est la seule puissance, peut-être, qui par une parité d'intérêts, puisse entretenir avec l'empire de *Maroc*, des relations de commerce réciproquement utiles, puisqu'elle a par elle-même tout ce qui peut satisfaire les besoins de cet Empire, dont les productions ont à Marseille un débit plus assuré qu'elles n'ont ailleurs. D'après les notions les plus exactes, il est démontré que notre commerce sur la côte de *Maroc*, serait, non-seulement susceptible d'accroissement, mais encore les convenances que les deux Etats doivent trouver dans l'échange de leurs productions respectives, pourraient être considérées comme un moyen politique pour entretenir la paix avec cet Empire.

Les Français débitent, sur la côte de *Maroc*, beaucoup de toiles de Bretagne et autres, quelques balles de soie pour les fabriques de Fez, des cotons en laine, peu de soiries, peu de draps, du fer de biscaya, des merceries, du tartas, des papiers communs, peu de sucre, peu de café et enfin du soufre, autant qu'il est demandé par l'empereur qui s'en est réservé le commerce exclusif. Ils retirent de cette cote en échange, des laines, des huiles, des cuirs en poil, des cires, des gommes et des dents d'éléphant, la masse de nos importations en France, étant plus considérable que celle de nos exportations, nous fesons la balance en piastres d'Espagne, ou bien en portant sur cette côte quelques productions de l'étranger. Quoique la balance avec la cote de *Maroc* paraisse à notre désavantage, on ne doit pas regarder le commerce que nous y fesons, comme celui qu'on appela *passif*, puisque nous n'en retirons pas des fabrications ni des jouissances de luxe, mais des matieres propres à alimenter nos manufactures, et à ranimer l'industrie de la nation, en lui procurant de nouvelles occasions de réexportation, de commerce, et d'échanges.

Les empereurs de *Maroc* sont dans l'usage d'admettre au commerce de la côte les navires des nations qui sont en guerre avec cet Empire ; cette tolérance politique, dans le premier aspect, fait honneur aux souverains du *Maroc*, mais il n'est pas moins inconséquent de la part des nations Européennes d'en profiter, en ce que la *Maroc* a sur elles l'avantage du commerce et celui de la course. Quoique l'Europe soit dans la même parité à cet égard, il y a cependant cette différence que l'Empire de *Maroc*, qui ne peut se suffire à lui-même, et qui fait avec l'Europe un commerce, dont la balance est à son avantage, ne se prête à la franchise de sa côte, que par nécessité et pour déboucher des productions dont il ne saurait que faire, et recevoir des effets dont il ne peut se passer ; or il serait bien plus conséquent que les nations Européennes, celles surtout qui consomment avec facilité les productions du *Maroc*, renonçassent à ces avantages, et qu'elles se prévalussent de ceux que l'Empire de *Maroc* retire de l'échange de ses productions pour contraindre cette couronne au maintien de la bonne harmonie; en facilitant à une nation avec laquelle on est en guerre, un commerce qui n'est avantageux que pour elle, c'est, pour ainsi

ainsi dire ; lui payer un tribut sans avoir la paix.

Douanes, monnaies, poids et mesures des Etats de Maroc.

La douane sur le commerce d'entrée ou de sortie, a beaucoup varié. Celle d'entrée qu'on paie en effets et non en argent, est montée depuis huit jusqu'à quinze pour cent, à l'exception du fer qui paie le quart ou le tiers de sa valeur. Celle de sortie, que nous avons vu hausser plusieurs fois, est entièrement arbitraire ; tous les objets ne paient pas dans la même proportion ; il est des articles qui paient autant de douane que de premier achat.

Les navires marchands sont sujets à un droit d'ancrage, qui a essuyé aussi bien des variations. Ce droit n'est pas le même dans tous les ports de la côte, et ils ne jouissent pas tous également de la liberté du commerce et de la navigation. Outre ce droit il en a été établi un de quinze pour cent, sur toutes les marchandises qui entrent dans les Etats de *Maroc*.

Les monnaies qui ont cours sur la côte de *Maroc*, sont celles du Prince et celles d'Espagne ; la monnaie du prince est en or, en argent et en cuivre ; le titre des monnaies n'est point déterminé, et les variations qu'elles éprouvent, ne font pas la même révolution qu'elles opèrent en Europe sur le prix des denrées et objets de commerce, dont les espèces sont la représentation.

Le ducat d'or qui est très-rare, et qui par-là entre pour peu dans la circulation, vaut quinze onces, ce qui répond à dix francs de France.

La monnaie d'argent est le ducat courant, l'once et la blanquille.

Le ducat courant vaut dix onces, l'once vaut quatre blanquilles, et la blanquille vaut vingt-quatre flus, le flus est la seule monnaie de cuivre qui ait cours ; elle correspond à nos deniers. La blanquille vaut 3 sols 4 deniers de France ; l'once vaut par conséquent 13 sols quatre deniers et le ducat 6 livres 13 sols 4 deniers. La piastre d'Espagne a un cours suivi dans le commerce, et, en général, son prix est fixé ; il peut cependant varier selon les convenances du prince, et l'intérêt qu'il peut avoir de rendre les piastres plus rares, ou de les faire abonder.

Le poids auquel on vend et on achète à *Maroc* est au pair du poids de Paris, c'est-à-dire, poids de marc, et les subdivisions de la livre sont les mêmes. Les marchandises se vendent en général au quintal de cent livres ; il en est qui se vendent au grand quintal, c'est-à-dire quintal et demi.

Les grains se mesurent de différentes façons sur la côte de *Maroc*. Dans les provinces du sud, connues sous le nom de *royaume de Maroc*, on vend le bled à Garare et à Moud, qui est le modus des anciens, dont nous avons fait muid. Il faut quarante mouds pour une garare. Le moud pèse dix-huit à vingt livres, de sorte que la garare doit peser près de huit quintaux. Dans le royaume de Fez, depuis Salé jusqu'au Nord, le bled se vend par saffe, sahah et moud ; il faut quatre mouds pour une sahah, et soixante mouds pour une saffe. Or le moud pesant dix huit à vingt livres, il résulte que la saffe pèse douze quintaux. Il faut trois sahah ou douze mouds pour faire la charge de Marseille, qui correspond à-peu-près au septier de Paris. Il est nécessaire d'observer que les mesures pour les grains peuvent varier selon la volonté du prince.

La mesure à laquelle on vend les étoffes, draps, toiles, etc. s'appèle *coude* ; c'est la coudée des anciens ; le coude dont on se sert dans toute l'étendue de l'Empire, et il n'a point varié, a dix-neuf pouces quatre lignes. Or l'aune de France ayant quarante-quatre pouces, il faut deux coudes et un quart pour faire une aune à une très-petite fraction près.

MAROILLES ou *Marolles*, village de France, dans le Hainaut au département du Nord, à deux lieues de Landrecies.

Il s'y fait un commerce considérable de fromages fort estimés : il s'en consomme considérablement dans les différentes provinces de France, et principalement à Paris : les meilleurs se font au printems et sur-tout en automne ; tous les bourgs et villages circonvoisins profitent de la réputation dont jouissent ces fromages, pour se défaire avantageusement de ceux qu'ils font : quoiqu'il s'en rencontre quelquefois d'assez bons parmi ces derniers, ils ont pourtant fait tort aux autres, parce qu'on les vend comme vrais fromages de *Maroilles*. On peut regarder comme bons, ceux que l'on fait jusqu'à une lieue de distance ; et surtout à l'orient de *Maroilles*.

MARSEILLE, ville de France en Provence, au département des Bouches-du Rhone, située sur la Méditerranée, à six lieues sud d'Aix, douze nord-ouest de Toulon, seize sud-est d'Arles, cent soixante-neuf sud-est de Paris. Long. 23. 2. 8, lat. 43. 17. 45.

C'est une des villes les plus commerçantes de l'Europe, et une des plus anciennes qui se soient livrées au commerce.

Selon le mémoire de M. le *Bret*, intendant de Provence, vers l'an 1698, la ville de *Marseille* avec ses dépendances comprenait trente-un mille cent deux chefs de famille, et cent cinquante-deux mille cent neuf personnes, d'après les relevés des naissances des cinq paroisses de la ville de *Marseille* ; on a trouvé dans cette ville en 1764, environ quatre-vingt-huit mille cinq cents personnes de tout âge, de tout sexe et de tout état : on assure que ce nombre d'habitans s'est trouvé

mo ns considérable d'après le recensement qui en a été fait en 1765.

On trouve qu'en 1773 il y eut dans *Marseille* deux mille sept cent trente-six naissances, dont mille quatre cent neuf de garçon et mille trois cent vingt-sept de filles; deux mille six cents quarante-deux morts, dont mille deux cent trente-six d'hommes ou d'enfans et mille quarante-six de femmes ou filles.

Suivant les derniers recensemens de cette ville, on estime que la population est de près de 9 ,000 individus.

Nous ne croyons pes devoir entrer dans des détails historiques sur le commerce ancien de *Marseille* ; quelqu'intéressante que soit cette matière nous ne pourrions la traiter sans donner à cet article une étendue disproportionnée à celle de notre ouvrage, C'est une loi que nous sommes souvent obligés de nous faire, pour ne point rendre notre travail trop volumineux, ou sacrifier à l'érudition la connaissance de faiteindispensebles et d'objets qui constituent proprement la science du commerce.

Nous allons donc nous attacher particulièrement à développer celui de *Marseille* avec quelqu'étendue, tant celui qui se fait à l'intérieur que celui qui se fait au dehors (1).

Productions. Le territoire de *Marseille* fournit des olives, des huiles d'olive, des câpres, des amandes, des figues, des raisins, etc.

La Provence ne recueille jamais assez de bled pour sa consommation ; mais indépendamment de ceux qu'elle reçoit de la Bourgogne et du Languedoc, *Marseille* pourvoit abondamment à ses besoins en lui fournissant les grains qu'elle tire de l'Italie et du Levant.

On voit par le compte rendu par le ministre *Roland* à la convention nationale que, pendant les huit premiers mois 1792, il est arrivé de l'Italie et du Levant en France les quantités de grains et de riz ci après, qui presque tous sont entrés dans le port de *Marseille*.

	Froment.	Seigle et méteil.	Avoine.	Orge, sarasin et autres menus grains.	Fèves, pois et autres légumes.	Riz.
	quintaux.	*quintaux.*	*quintaux*	*quintaux.*	*quintaux*	*quintaux.*
De l'Italie.	1,041,480	40,247	2,000	6,620	20,141	42,607
Du Levant, de l'Empire Ottoman et des nations Barbaresques.	176,319	. . . .	. . . . .	10,579	10,430	. . . .
Total.	1,217,799	40.247	2,000	17,199	30.571	42.607

Industrie. Elle consiste principalement en raffineries de sucre, fabriques de savon, d'eau de-vie, de liqueurs, de chandelles, de bonnets, de chapeaux, de teintures, d'indiennes, de corail, de toiles, d'étoffes, d'amidon, de tanneries, etc. Parmi toutes ces fabrications il n'en est point d'aussi importante que celle du savon.

Savons. C'est la fabrication la plus riche que l'on connaisse ; celle du veloura ne lui est pas comparable: aussi les savonneries de *Marseille* forment une branche essentielle de l'industrie nationale.

Les huiles d'olive et les soudes de l'intérieur de la France ne suffisant pas à la consommation des fabriques, elles nous sont fournies presque toutes par l'étranger. Ces matières premières coûtent annuellement à *Marseille* près de 20,000,000.

Les soudes qu'on emploie à *Marseille* pour la fabrication du savon ce tirent d'Espagne (et principalement d'Alicante et de Carthagene) de la Sicile et du Levant. Les huiles d'olive nous viennent du Levant, (Celles de la Canée et de la Morée sont les plus estimées) de la Sicile, du royaume de Naples, de la République de Gênes, des états du roi de Sardaigne, de Majorque, etc.

On fabrique à *Marseille* diverses sortes de savons ; les qualités les plus usitées sont le savon blanc, et le savon marbré bleu pale et bleu vif ; le savon blanc s'emploie pour le blanchissage de la soie et du linge fin, le bleu pâle se consumme principalement à Paris, Rouen, etc., le marbré bleu vif sert pour le dégraissage des laines, etc. C'est de cette dernière espèce de savons que l'on exporte pour les colonies, et l'on a soin de le cuire davantage que celui qui est destiné pour l'Europe, afin qu'il ne soit pas dans le cas de fondre en passant sous la ligne.

Par un édit du 5 octobre 1688 artirle III, il est défendu de se servir dans la fabrication du savon avec la barille, soude ou cendre d'aucune graisse,

(1) Nous devons à M. *Mathieu Thumin*, de la maison de *Thumin*, frères, fils de *Jacques*, jeune négociant de *Marseille*, plein de connaissances dans son état, et dans tous les arts qui s'y raportent, cet article du commerce de *Marseille*. Nous eurions bien desiré que toutes les personnes à qui nous avons fait des demandes, eussent aussi bien repondu à notre attente que M. *Thumin* ; les articles de notre ouvrage en eussent été améliorés au profit des négocians, et ce cela ils se seraient servi eux-mêmes.

beurre ni autres matières, mais seulement des huiles d'olives pures et sans mélange de graisse, à peine de confiscation des marchandises. (Cet édit n'est que pour la Provence et n'est soutenu en vigueur qu'à *Marseille*).

Le même édit et l'arrêt du conseil de 1760, obligent le savonier provençal à ne faire du savon que par l'action du feu, et lui prescrivent de n'en point faire pendant les mois de juin, juillet et août, à peine de confiscation du savon; quelques fabricans désirant travailler toute l'année, présentèrent à cet effet un mémoire à l'assemblée constituante; et son comité de commerce et d'agriculture, après avoir entendu dans l'une de ses séances M. *Rampal* fils (savonier distingué de *Marseille*) arrêta le 4 août 1790, que provisoirement les savonaeries travailleraient toute l'année. Néanmoins un arrêté de l'administration municipale, en date du 18 mai 1791, suspendit la fabrication pendant les mois de juin, juillet et août. C'est en vain que plusieurs fabricans de *Marseille* reclamèrent contre cet arrêté, en observant que « pendant ce » tems ils étaient obligés de dépenser journelle » ment pour substanter leurs familles, pour payer » leurs loyers considérables des fabriques, et les » frais de certains ouvriers qu'ils étaient forcés de » garder pendant ce tems de vacation; qu'en » outre, cette cessation occasionnait le licencie- » ment de deux mille ouvriers, qui, le premier » de juin se trouvaient sans travail, et qu'enfin il » était nécessaire d'arrêter le coupable monopole » qu'exercent, pendant ce tems, les riches fabri- » cans, en accaparant et fesant augmenter par » leurs fabrications réitérées les matières pre- » mières qu'on tire de l'étranger ».

Cependant, malgré ces réclamations, les défenses sont toujours soutenues en vigueur, et l'an passé (1798), un arrêté du bureau central rappelant l'arrêt du conseil de 1760, prescrivit de nouveau la cessation du travail pendant les mois de juin juillet et août.

L'ordonnance de police du 18 septembre 1787, prescrit à chaque fabricant d'imprimer sa marque portant le nom de sa raison de commerce en toutes lettres sur chaque pain de savon blanc; cette sage disposition est strictement observée à *Marseille*, et par-là, l'acheteur est à même d'adresser ses plaintes à celui qui l'a trompé et de se pourvoir chez d'autres.

C'est dans l'intérieur de la France que se consomme principalement le savon qui sort des fabriques de *Marseille*; il s'en débite beaucoup aux foires de Bordeaux, et à celle de Beaucaire: on en embarque immensément pour le Ponent (on comprend sous ce nom les ports de mer situés sur la cote de France, depuis Bordeaux jusqu'à Saint-Valery). La consommation de Paris est immense; elle se fait presque toute en bleu pâle; on peut l'évaluer au moment où j'écris (1799) à quarante-huit mille demi caisses par an (chaque caisse pèse environ 190 livres.)

On exporte des savons de *Marseille* aux colonies, en Suisse, dans le nord, et quelque peu en Italie; la consommation des colonies, seule, égale celle qui a lieu dans le reste l Europe: ainsi les savons qu'on exporte de *Marseille* passent moitié aux colonies, un quart en Suisse et le reste chez les puissances du nord.

Vins. Outre les vins naturels de Provence que *Marseille* exporte en Italie, on clarifie encore dans cette ville des vins qu'on prépare comme à Bordeaux, et qui pour cela sont appelés vins clarifiés à la bordelaise. Ils s'envoient aux colonies et dans le Nord.

Commerce. Marseille est non-seulement la ville maritime de France qui entretient le plus de commerce avec l'extérieur, mais encore celle dont la navigation occupe le plus de bâtimens nationaux; en effet les navigateurs français font exclusivement notre commerce du Levant et des colonies; ils fréquentent assez généralement les ports d'Espagne et ceux de l'Italie dont le commerce s'exploite en majeure partie par *Marseille*, tandis qu'on voit rarement le pavillon français dans les mers d'Allemagne, de la Baltique et du Nord. Ainsi le commerce de *Marseille* qui est immense n'a pas le seul avantage d'occuper une quantité de matalots qui contribuent ensuite à l'accroissement de la marine de guerre, mais encore il augmente la richesse de la France en fournissant à la main d'œuvre et à l'industrie les matières premières qu'elle reçoit du levant telles que les cotons, les laines, les soies, les poils, etc. Les chanvres qu'elle reçoit de l'Italie qui font subsister en France des milliers de familles employées à faire ces mousselines, ces draps, ces étoffes, etc., qui procurent tant d'argent dans les fabriques de Rouen, Amiens, Lyon et du Languedoc, etc. tandis qu'en même-tems elle verse principalement en Suisse et dans toute l'Italie les denrées qu'elle reçoit de nos colonies, et qu'elle débouche au Nord les denrées et les produits de l'industrie de tout le midi de la France, enfin le commerce de *Marseille* s'étend dans toute l'Europe, en Afrique, en Amérique et aux Indes orientales; mais c'est surtout ses relations avec les Echelles du Levant, l'Italie, l Espagne et les colonies qui rendent sont port un des plus actifs de l'Europe. C'est pourquoi je parlerai en détail du commerce que *Marseille* fait avec chaque contrée.

Marseille et Echelle du Levant. Je crois ne pouvoir mieux faire que de rappeler ici en partie ce qu'a dit l'un de nos voyageurs au sujet de notre commerce en Levant. Le commerce de Turquie, dit M. de *Volney*, est tout entier concentré dans la ville de *Marseille*: toutes les marchandises d'envoi et de retour sont obligées de,

se rendre à cette place, quelle que puisse être leur destination ; ce n'est pas qu'il ne soit permis aux autres ports de la Méditerranée et même de l'Océan, d'expédier des vaisseaux en Levant ; mais l'obligation imposée à leurs vaisseaux de venir à leur retour relâcher au lazaret de *Marseille* pour y faire quarantaine détruit l'effet de cette permission. La raison gît dans la nécessité de se précautionner contre la peste. Ce fléau devenu endémique dans les pays musulmans, non-seulement a contraint les Etats chrétiens adjacens à la Méditerranée de soumettre leur navigation à des réglemens fâcheux pour le commerce, mais indispensables à la sûreté des peuples : par ces réglemens tout vaisseau venant de Turquie ou de Barbarie est exclus de toute communication immédiate, et mis en séquestre, lui, son équipage et sa cargaison ; c'est ce que l'on appèle faire *quarantaine* par une dénomination tirée du nombre de jours cru nécessaires à purger le soupçon de contagion. Le tems varie depuis dix-huit jours jusqu'à plusieurs mois, selon des cas que déterminent les ordonnances. Afin que ce séquestre s'observât avec sûreté et commodité, l'on a formé des espèces de parcs enceints de hautes murailles où les voyageurs sont reçus dans un vaste édifice, et les marchandises étalées sous des angars, où l'air les purifie ; c'est ce que l'on appèle *lazarets*, maisons de santé ou infirmerie. On refuse également aux étrangers et même aux naturels de Turquie de débarquer leurs marchandises à *Marseille*, à moins de payer un droit de vingt pour cent. Cette exclusion avait été levée en 1777, d'après plusieurs motifs raisonnés, dont l'ordonnance rendait compte ; mais les négocians de *Marseille* ont tellement réclamé, que les choses sont remises sur l'ancien pied, depuis le mois d'avril 1785.

Exportation. *Marseille* expédie au Levant des draps du Languedoc (principalement des londrins seconds qui se fabriquent à Carcassonne, à Clermont et à Lodève) des bois de teinture tels que Campêche, Fernambourk, etc., des sucres, cafés et indigo que *Marseille* reçoit des colonies, de la cochenille qui se tire de Cadix, de la canelle, du poivre, du girofle, du plomb, du fer, de l'étain, du fer blanc, du papier à écrire, des liqueurs, des sirops, des fruits, du mercure, du tartre, du vermillon, des bonnets, des étoffes de soie, des galons, dorure, des mouchoirs de soie, des toiles, de la bijouterie, quincaillerie, mercerie, du mercure, du verdet, et enfin des sequins, des piastres d'Espagne et des talaris.

Importation. *Marseille* reçoit de Turquie, savoir des provinces d'Europe et d'Asie mineure, des cotons en laine ou filés, des laines de toute espèce, de la soie, de la gomme, de la cire, des alizari, des galles, de la garance, de l'opium, des poils et fils de chèvre et de chameau, des peaux crues ou préparées, des suifs, du cuivre, quelques tapis, couvertures et toiles ; de la Syrie beaucoup de cotons, des soies, quelques toiles, de la scamonée, des galles et des soudes ; de l'Egypte des cotons, des gommes, du café, de l'encens, de la myrrhe, du riz, du *saffranum*, du sel ammoniac, du tamarin, du séné, du natron, des cuirs crus, quelques plumes d'autruche et beaucoup de grosses toiles de coton qu'on envoyait en Amérique ; de la Barbarie enfin, des cotons, des laines, des cuirs crus ou préparés, de la cire, des plumes d'autruche, du bled, de l'orge, des légumes tels que feves, pois chiches, gros millet, dents de vielle, des huiles d'olive, des bourdes, etc.

Le commerce de *Marseille* au Levant occupait, avant la révolution, 400 bâtimens ; en effet, année moyenne de 1787 à 1789, il est arrivé du Levant à *Marseille* 392 bâtimens jaugeant 46,349 tonneaux qui ont importé pour 40,906,000 francs de marchandises, et il est sorti de ce port, pour le Levant, 336 bâtimens de 42,808 tonneaux qui ont exporté seulement pour 21,149,000 francs de marchandises, quoique les importations excèdent de beaucoup nos exportations, et que d'ordinaire nous essuyions 15 à 20 pour cent de perte sur les retraits ; il faut remarquer que notre commerce avec la Turquie consiste en échanges dans lesquels tout l'avantage est de notre coté. Les objets que nous leur livrons, à l'exception des teintures et des métaux, laissent peu d'emploi à l'industrie ; ainsi, tandisque nous ne portons aux Turcs que des objets prêts à consommer, nous retirons d'eux des denrées et des matieres brutes ; dans nos envois l'article seul des draps forme la moitié des valeurs ; dans ceux des Turcs les objets manufacturés ne vont pas quelquefois au vingtième des denrées brutes et même sur ces objets comme sur les toiles d'Egypte, le bénéfice est considérable à raison du bas prix de la main-d'œuvre, car ces toiles se vendaient avantageusement dans nos îles pour le vêtement des nègres. Dailleurs *Marseille* réexporte encore chez l'étranger des marchandises qu'elle reçoit du Levant, telles sont les cotons en laines et filés, et les laines qu'elle vend aux Suisses, etc. ; on évalue à 6,000,000 la réexportation qui a lieu pour l'intérieur (1).

Marseille et le royaume de Naples et de Si-

(1) Les nouveaux éditeurs de *Denizart* disent, au mot *assurance*, « on a agité la question de savoir si, » pendant que les vaisseaux sont en quarantaine à l'île » du Jarre, près *Marseille*, le vaisseau ou les marchandises continuent d'être aux risques des assureurs ; » elle s'est présentée au parlement d'Aix, et après un » partage d'opinions aux enquêtes, elle a été jugée en » la grand'chambre en faveur des assureurs, par un » arrêt du mois de mars 1725, cité dans *Augeard*, » tome 1, page 788 ».

cile. Le commerce de *Marseille* avec le royaume de Naples et la Sicile est considérable, puisque cette ville exploite elle seule au-delà de cinq sixièmes du commerce total de la France avec ces contrées; les marchandises qu'elle reçoit sont, des bleds et autres grains, des légumes, des huiles d'olive, des cendres de soude, des soies, des chanvres, des laines de Pouille, du jus de réglisse, des mannes, des cantarides, des amandes, du sumac, du soufre, du tartre blanc et rouge, de l'amidon; des figues et raisins secs, des douelles, des macaronis, etc. Les marchandises que *Marseille* exporte à Naples et en Sicile consistent en café, sucres, sirop, chapeaux, cuirs, étoffes, draperies, toiles, quincaillerie, merceries, etc.

Année moyenne de 1787 à 1789, les importations en France de Naples et la Sicile et le duché de Parme ont été de 19,307,000 francs, et ont occupé 305 bâtimens de 35,211 tonneaux. Les exportations de France pour ces contrées se sont élevées seulement à 6,053,000 francs, et ont occupé 166 bâtimens fesant 16,465 tonneaux. On voit par-là combien la balance du commerce est défavorable à la France.

Morseille et les Etats du roi de Sardaigne. *Marseille* reçoit des Etats du roi de Sardaigne, des huiles d'olive, des bleds, du riz, des soies, des châtaignes, du thon mariné, des citrons, des oranges, etc. Elle leur fournit, en échange, des sucres, du café, cacao, indigo, morues, vins, cuirs, chapeaux, savons, filets à pêcher, draperies, toileries, étoffes, bonneterie, etc. La balance du commerce est en faveur des Etats du roi de Sardaigne.

Année moyenne de 1787 à 1789. Les importations des Etats du roi de Sardaigne, en France, ont été de 24,601,000 francs, et ont occupé 455 bâtimens de 13,854 tonneaux. Les exportations de France pour ces Etats ont été de 19,001,000 fr., et ont occupé 608 bâtimens de 21,068 tonneaux.

Marseille et la République de Gênes. Cette République fournit à *Marseille* des huiles d'olive en quantité, des charbons de bois, des balais et quantité de fruits, tels que, citrons, oranges, pommes, poires, confitures et des pâtes, comme, vermicel, etc. Les retours se font en café, sucre, indigo, cacao, rocou, sirop, morues, poivre, vins, liqueurs, amandes, chapeaux, corail, cuirs, draperies, quincaillerie et mercerie, etc.

La balance du commerce est avantageuse à la République de Gênes; mais il est encore à observer que la base de ses envois consiste en huiles d'olive qui sont presque toutes employées à la fabrication du savon, le reste se verse dans l'intérieur de la France.

Année moyenne de 1787 à 1789. Il est arrivé en France, de la République de Gênes, 805 bâtimens de 29,397 tonneaux qui ont importé pour 9,574,000 francs de marchandises, et il est sorti de *Marseille* pour cet Etat, 900 bâtimens de 29,267 tonneaux qui ont exporté, annuellement, pour 5,853,000 francs de marchandises.

Marseille et Toscane. Les marchandises qu'on apporte de la Toscane à *Marseille* sont, des huiles d'olive, du bled, légumes, fruits, suifs, balais, etc. Les retours se font en café, sucre, indigo, poivre, savons, amandes, chapeaux, amidon, bonneterie, draperies, étoffes, etc.

La balance du commerce est très-avantageuse à *Marseille.* La Toscane consommant beaucoup de denrées coloniales.

Année moyenne de 1787 à 1789. Il est entré en France, venant de la Toscane et le Milanès; 155 bâtimens de 12,510 tonneaux qui ont importé pour 4,120,000 francs. Les exportations de France pour ces pays ont été de 10,355,000 francs, et ont occupé 154 navirees de 9,319 tonneaux.

Marseille et les Etats de Rome et de Venise. Il vient de ces Etats à *Marseille*, du bled, du seigle, de l'alun, des laines, etc. et des chanvres que *Marseille* tire d'Anconne et de Bologne par Livourne et Gênes; elle leur fournit des cafés, sucres, sirops, cacao, morues, chapeaux, drogueries, draperies, toiles diverses, etc. La balance du commerce est aussi à l'avantage de *Marseille.*

Année moyenne de 1787 à 1789. Il est arrivé en France, de ces Etats, 132 bâtimens de 13,965 tonneaux qui ont importé pour 2,734,000 francs de marchandises, et il est sorti 66 bâtimens de 7,141 tonneaux qui ont exporté pour 5,769,000 fr. de marchandises.

Marseille, la Suisse et Genève. La balance du commerce est très-favorable à *Marseille*; cette ville recevant très-peu de ces pays, tandis qu'elle leur fournit des cotons en laine et filés, des laines, du café du Levant, des savons et toutes sortes de denrées coloniales.

Année moyenne de 1787 à 1789. La France a reçu de la Suisse et Genève pour 6,868,000 francs, tandis qu'elle a exporté dans ces Etats pour 21,124,000 francs de marchandises diverses.

Marseille et Espagne. *Marseille* fait un grand commerce avec l'Espagne; elle en reçoit des barilles et soudes, des huiles, de l'indigo, de la cochenille; des cuirs en poil, des laines, du cacao, des bois de teinture, du safran, du réglisse, beaucoup de spart, des anchois, et enfin des piastres; elle fournit en échange des bleds, du seigle, du maïs, de l'orge, des sucres, de la morue, du riz, des draperies, mercerie, quincaillerie, bonneterie, étoffes, toiles, etc.

Année moyenne de 1787 à 1789. Les importations d'Espagne en France ont été de 31,869,000 francs, et ont occupé 999 bâtimens de 64,604 tonneaux: les exportations de France se sont élevées à 43,712,000 francs, et ont fait sortir de nos ports 1,069 vaisseaux de 59,182 tonneaux.

Digitized by Google

Ainsi la balance du commerce est à l'avantage de la France d'environ 12,000,000 ; il est de plus à remarquer que les importations consistent principalement en matières premières, et qu'après les Levantins, les ports d'Espagne sont ceux où paraissent le plus nos bâtimens nationaux.

Marseille et le Nord. A l'égard du Nord, les bâtimens de ces contrées versent à *Marseille* leurs productions territoriales et industrielles, et reçoivent en échange celles qui entrent dans le commerce de *Marseille* ; ainsi, indépendamment des savons, huiles, amandes, raisins, câpres, figues, raisins, vins et eaux-de-vie, elle leur fournit les soieries de Nîmes et de Lyon, et les approvisionne encore des articles qu'elle reçoit du Levant.

Marseille et Amérique. Le commerce qu'entretient *Marseille* avec les colonies est considérable. Elle en reçoit une grande quantité de denrées qu'elle verse ensuite dans les divers états de l'Italie, la Suisse, le Levant, etc. *Marseille* est, après Bordeaux, le port qui fait le plus d'affaires avec les Colonies.

Les cargaisons de *Marseille*, pour l'Amérique, consistent en huiles, vins, savons, amandes, chandelles, eaux-de-vie, chapeaux, souliers, poudre à poudrer, fromages de Gruyière, fruits, comme câpres, olives, raisins, prunes, etc. ; drogueries assorties, fayences, briques, tomettes (petits carreaux de briques), bougies, jambons et chairs salées, clous, douelles et cercles pour barriques, plomb à giboyer, papiers, ouvrages de modes, bijouterie, merceries, quincaillerie, toiles diverses, bas de soie, fil et coton, mouchoirs divers, parasols, etc.

Les retours se font comme pour les autres ports de la France, en sucres de toutes sortes, café, coton en laine, indigo, cacao, coirs en poil, rocou, carret, etc. que *Marseille* vend ensuite aux peuples de l'Italie, du Levant, etc.

Pendant l'année 1792, il est entré dans le port de *Marseille*, venant des colonies Françaises d'Amérique, 119 bâtimens de 30,661 tonneaux, et il est sorti, pour cette destination 126 bâtimens de 29,255 tonneaux.

Marseille et Asie. Pendant l'année 1792, *Marseille* a expédié 16 bâtimens jaugeant 6,126 tonneaux, pour les îles de France, de Bourbon et Mozambique, et 3 navires jaugeant 1,700 tonneaux pour les divers Etats de l'Inde.

Marseille et Terre-Neuve. *Marseille* expédiait très-peu de navires pour la pêche de la morue ; c'étoient les bâtimens pêcheurs sortis des ports de la Bretagne qui venaient lui apporter leurs chargemens de morues ; avant la révolution on évaluait qu'il entrait annuellement dans ce port 45 bâtimens, fesant environ 8,700 tonneaux venant de Terre Neuve ; ils chargeaient en retour des huiles, des savons, des vins, des eaux-de-vie, des cotons, etc. qu'ils portaient dans les ports de l'Océan et de la Manche.

Navigation extérieure et cabotage. Pour rendre plus sensible l'importance du commerce de *Marseille*, nous allons transcrire le nombre des bâtimens entrés et sortis dans son port pendant l'année 1792, et pour faire mieux apprécier la part que prend cette ville dans le commerce total de la France, nous y joindrons l'état des bâtimens arrivés en France, à la même époque ; on peut regarder ce tableau comme un extrait exact du relevé des douanes de la France pour ladite année.

Entrée des bâtimens.

CONTRÉES d'où viennent les bâtimens,	Nombre de bâtimens entrés dans les divers ports de France.	Tonnage.	Nombre de bâtimens entrés à *Marseille*.	Tonnage.
Espagne.	902	57,648	330	19,725
Portugal.	47	4,747	7	837
Etats de Sardaigne.	484	14,308	176	7,893
République de Gênes.	938	45,646	565	14,043
Milanais et Toscane.	135	13,102	115	11,290
Naples et Sicile. .	230	31,527	189	27,293
Rome et Venise. .	69	9,139	55	7,380
Angleterre, Ecosse et Irlande. . . .	1,835	122,523	53	5,078
Hollande.	620	58,845	25	5,852
Villes anséatiques d'Hambourg, Brême, Lubeck et Dantzick. . . ,	239	36,594	8	1,680
Etats de l'empereur en Flandre, en Allemagne . .	196	17,059	25	4,027
Danemarck et Norwège.	178	20,823	13	3,260
Suède.	83	10,816	8	1,719
Russie.	52	9,811	6	1,250
Prusse.	62	9,489	3	680
Etats-Unis. . . .	198	33,050	11	2,062
Le Levant, l'empire Ottoman et les états de Barbarie.	353	51,388	340	48,135
Colonies françaises d'Amérique. .	628	182,871	119	30,661
Traite des Noirs et de la gomme en Afrique. . . .	11	2,203	0	•
Isles de France, de Bourbon et Mozambique. . . .	21	6,897	0	•
Etats de l'Inde. . .	8	4,050	0	0
La Chine.	2	886	0	0
Pêche de la morue à Terre-Neuve. .	236	29,176	29	5,639
Totaux. . . .	7,627	772,391	2,054	215,352

Nota. *Marseille* ne reçoit n'y n'expédie aucun bâtiment pour les pêches de la baleine et autres.

	Bâtimens.	Tonneaux.
Total des bâtimens entrés à *Marseille* venant de l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique.	2,054	215,352
Le cabotage a fait entrer à *Marseille* les bâtimens ci-après, venant de Bayonne.	3	350
De Bordeaux.	3	450
De la Rochelle.	0	0
De Nantes.	7	1,440
De Saint-Malo.	1	150
De Rouen.	6	1,020
Du Havre.	3	215
De Dunkerque.	17	2,580
Des autres ports de l'Océan.	9	3,100
Des autres ports de la Manche.	6	688
Des autres ports de la Méditerranée.	1,762	96,815
Total des bâtimens entrés à *Marseille* pendant l'année 1792.	3,871	323,152

Pendant la même année 1792, *il est sorti*

SORTIE.	Nombre des bâtimens sortis des divers ports de France.	Tonneaux.	Nombre de bâtimens sortis du port de *Marseille*.	Tonneaux.
Pour les divers états de l'Europe, y compris le Levant et les Etats-Unis.	6,026	410,271	1,388	118,883
Pour les Colonies françaises en Amérique.	486	131,784	126	29,255
Pour la traite des Noirs et de la gomme.	60	15,651	0	0
Pour les Isles-de-France, de Bourbon et Mozambique.	57	24,324	16	6,126
Pour les états de l'Inde.	15	7,931	3	1,700
La Chine.	2	1,500	0	0
Pour la pêche de la morue à Terre-Neuve.	158	16,924	3	270
Total.	6,804	608,193	1,536	156,234

	Bâtimens.	Tonneaux.
Total des bâtimens sortis de *Marseille*, allant en Europe, Asie, Afrique et Amérique.	1,536	156,234
Le cabotage a fait sortir, en outre, de *Marseille* pour les divers ports de France.	1,770	113,646
Total des bâtimens sortis de *Marseille* pendant l'année 1792.	3,306	269,880

Les 1770 bâtimens sortis de *Marseille*, pour l'intérieur, sont entrés dans les ports ci-après; il est à remarquer que sur ce nombre 23 navires seulement étaient étrangers.

Nombre des bâtimens sortis de *Marseille* pour l'intérieur de la France.	Tonneaux.	PORTS où sont entrés les bâtimens.
3	250	à Bayonne.
1	110	Bordeaux.
6	620	La Rochelle.
17	2,590	Nantes.
10	2,115	Saint-Malo.
17	2,149	Rouen.
47	8,851	Au Hâvre.
3	440	à Dunkerque.
40	5,889	Tous autres ports de l'Océan.
80	7,660	Tous autres ports de la Manche.
1,523	81,922	Tous autres ports de la Méditerranée.
23	1,070	Bâtimens étrangers dans tous autres ports.
Total. 1,770	115,646	

On voit par l'état des bâtimens arrivés à *Marseille*, que le cabotage fait entrer dans son port quantité de navires venant de la Méditerranée; c'est principalement des ports de la Provence et du Languedoc que sortent ces bâtimens, ce qui établit une navigation très-active avec *Marseille*.

Les navires qui sortent des ports d'Agde et de Cette apportent principalement à *Marseille* les grains qui servent à la consommation de la Provence; ils prennent en retour des denrées coloniales, des savons, des laines, des cotons et du salicort, propre à la fabrication du savon, et quantité d'autres articles nécessaires aux fabriques du Languedoc.

Arles envoie beaucoup de bled, de l'orge, de l'avoine et des légumes; c'est par cette voie que se rendent à *Marseille* les bleds et légumes de la Bourgogne. Les bâtimens qui sortent des autres ports de la Provence apportent, savoir; ceux de Nice, de l'huile, du riz de Piémont et quelque peu de soie; ceux d'Hières, du sel; ceux de Cannes, Antibes, Cassis, la Ciota, etc. des huiles, du vin, des fruits; ils chargent en retour des bleds et toutes sortes de grains, de la morue, etc. C'est ainsi que ces deux provinces versent et échangent à *Marseille* leurs productions, et que cette ville devient l'entrepôt général où s'approvisionnent tous les peuples du monde.

Les capitaines espagnols, italiens, provençaux ou autres nations de la Méditerranée viennent au quai prendre les marchandises, et les

navigateurs du Ponent attendent qu'on la leur porte à bord.

Usages pour le paiement des lettres de change et billets. Les lettres sur *Marseille*, à quelqu'échéance qu'elles soient, doivent être acceptées; et à défaut d'acceptation, protestées. Elles doivent être encore protestées faute de paiement à l'échéance.

Le porteur d'une lettre de change acceptée, peut, à la rigueur en demander le paiement le lendemain de l'échéance; mais l'usage s'étant introduit parmi les négocians de se donner réciproquement quelques jours, les paiemens ne s'effectuent que quatre à cinq jours après l'échéance; il en est de même pour les billets à ordre, valeur en marchandises, qui, dans tous les cas, doivent être payés le dernier des dix jours de grace après l'échéance, à compter du lendemain de l'échéance, sans qu'on soit obligé d'attendre plus longtems; on a cependant trois mois après l'échéance pour faire les diligences.

Change de Marseille.

PLACES.	Marseille leur donne ou reçoit plus ou moins.	Pour
Amsterdam.	56 deniers de gros.	3 liv. tournois.
Londres.	30 ½ den. sterlings.	3 liv. tournois.
Audit.	26 livres tournois.	1 liv. sterling.
Hambourg.	188 livres tournois.	100 marcs lubs banco.
Cadix. / Madrid.	15 livres tournois.	1 pistole de 1088 maravédis.
Livourne.	103 sols tournois.	1 piastre de 8 réaux.
Gênes.	95 sols tournois.	1 piast. hors banco.
Vienne.	51 sols tournois.	1 florin courant.
Naples.	83 sols tournois.	1 ducat de 10 carlins.
Palerme. / Messine.	47 grains.	1 liv. tournois.
Venise.	58 ducats bon co.	100 écus de 3 liv. tourn.
Rome.	101 sols tournois.	1 écu monnaie de Rome.
Turin.	49 sols de Piémont.	1 écu de 3 liv. tourn.
Constantinopl. / Smyrne. / Salonique.	34 sols tourn.	1 piastre de 40 parats.
Bâle. / Lausanne. / Genève.	98 livres ½ de France, plus ou moins	100 livres de France.
Paris. / Lyon. / Bordeaux. / Montpellier. / Nimes. / Toulouse.	Tant pour cent de perte ou de bénéfice à la lettre.	

Courtage. Il y a des courtiers à *Marseille* pour les marchandises, la banque, les assurances et le nantissement, et d'autres enfin qui font charger à cueillette, c'est-à-dire, qui procurent l'embarquement des marchandises.

Lorsque les courtiers en marchandises ont mis les parties d'accord sur la qualité et quantité des marchandises, ainsi que sur le pris et comment payable, ils donnent le denier adieu au vendeur pour assurer l'exécution du marché.

Lorsque le marché est en troc, c'est-à-dire, marchandise contre marchandise, le courtier donne le denier adieu tant au vendeur qu'à l'acheteur.

Le courtier écrit ensuite le traité contenant les conditions du marché, dont il remet copie au vendeur et à l'acheteur s'ils la réclament. C'est d'après la copie du traité que délivre le courtier, ou même quelquefois sur la presentation reqaise de son livre qui le contient, que les juges prononcent lorsqu'il survient quelques difficultés entre les parties.

Le courtage en marchandises se paye à *Marseille* par le vendeur comme par l'acheteur, à raison de demi pour cent pour les ventes et achats dont le montant ne s'élève pas à 1,200 livres seulement, un tiers pour cent pour les ventes et achats dont la valeur excède cette somme.

Le courtage en banque est fixé à un franc par mille, payable tant par le preneur que par le donneur.

Monnaies. Toutes sortes de monnaies d'or et d'argent

d'argent ont cours à *Marseille* ; on y voit surtout circuler en quantité des piastres d'Espagne, des talaris et des sequins de Venise. Il se fait à *Marseille* un grand commerce de ces espèces qui se portent au Levant ; leurs prix varient suivant qu'elles sont ou plus ou moins demandées.

Poids et mesures. Le poids de table est celui dont on fait usage à *Marseille* ; la livre a 16 onces du *poids de table.*

100 livres de *Marseille* font à

Paris. . . . Bordeaux. . .	82	liv.
Lyon.	95	
Beaucaire. . . .	98	
Gênes.	123	petits poids.
Au même. . .	82	du cantaro.
Livourne. . . .	114	
Londres. . . .	88	du quintal de 112 liv. avoir du poids.
Amsterdam. . .	82	
Hambourg. . .	83 ¼	

Les huiles se vendent à la millerolle de 144 livres, poids de *Marseille* ; la millerolle se divise en 4 scandaux, le scandal en 12 livres, qu'on compte pour l'huile de 3 livres chacune, ce qui fait revenir la millerolle à 144 livres de *Marseille*, qui font environ 118 à 116 livres de Paris.

Les grains se mesurent à la charge, qui est composée de 4 émines, et l'émine de 8 sivadiers.

Les vins se vendent à la millerolle, qui se divise en 4 scandaux de 15 pots chaque ; ainsi la millerolle est composée de 60 pots.

La canne, mesure de longueur, a 8 pans, et le pan est de 4 quarts.

MARSTRAND, ville du fief de Bahus, en Norwège, à 52 milles et demi de Stockholm, à 15 milles de Gothenbourg, à 3 milles de Bahus et un mille de la Terre-Ferme. C'est une ancienne ville de commerce située en pleine mer, et environnée d'îles ou d'écueils. Son port est excellent, si profond et si vaste, qu'il peut contenir une flotte de vaisseaux de guerre. On peut y entrer et en sortir quand on veut, car il a deux issues : l'une au sud et l'autre au nord.

Marstrand a le plus excellent port de l'Europe : il est en pleine mer et est couvert de tous côtés, même à l'égard de sa double entrée par une citadelle imprenable. Ce port qui sauve tant de milliers de vaisseaux du naufrage, et qui conserve la vie à une infinité de personnes battues par des tempêtes venant de l'ouest, et par des glaces sortant du Cattegat, peut contenir les plus grands vaisseaux de guerre, et, en même-temps, plusieurs centaines de vaisseaux marchands, et ce qu'il y a de plus avantageux, c'est que ce port n'est jamais resté plus de huit ou quinze jours fermé par les glaces.

Les avantages du port de *Morstrand* ont été sentis par le gouvernement Suédois ; et, par une disposition sage et humaine, le roi a cherché à en faire jouir toutes les nations qui font le commerce dans la Baltique. Nous raporterons ici l'extrait de l'ordonnance du 14 juillet 1775 qui établit la franchise du port *Marstrand.*

« Toutes marchandises, y est-il dit, tant étrangères que du pays, pourront, sans restriction et distinction, être introduites dans le port de *Marstrand*, sur des bâtimens étrangers ou suédois, y être mises en entrepôt, y être consommées ou en être réexportées ; mais aussi lesdites marchandises venant de ce port dans quelqu'autre rade suédoise, seront réputées marchandises étrangères et soumises, comme elles, aux visites, gardes et perception de droits accoutumés. Voulons au surplus laisser subsister en pleine vigueur et en tous ses points, le règlement du 10 novembre 1784, concernant la navigation des étrangers en Suède et en Finlande, appelé communément *placard sur les productions*, à l'exception du hareng et de la marée que les habitans de *Marstrand* attesteraient avoir pris et salés eux-mêmes. Cependant il est ordonné qu'outre les droits de douane de terre imposés sur cette marée prise par nos sujets, il sera payé de plus, pour chaque tonne, le tiers du droit de la douane que l'on paie pour chaque tonne de sel portugais dans d'autres villes du royaume non réputées maritimes. Ce même impôt aura lieu encore pour chaque tonne de la même marchandise exportée de ladite ville à l'étranger.

» Les productions et manufactures envoyées des ports du royaume à *Marstrand*, paieront le même droit que celles destinées à l'étranger.

» Quant aux marchandises, tant du pays qu'étrangères, arrivées à *Marstrand*, elles paieront, selon leur valeur, un demi pour cent, et celles qui seront exportées, un quart, moitié pour la couronne, moitié pour la ville.

» Tout étranger qui viendra s'établir en cette ville jouira, pour lui et ses enfans, d'une entière liberté de conscience, et sera maître d'exercer, à son choix, telle profession, et de faire tel commerce qu'il voudra, sans être assujéti à aucunes formalités, règlemens ni droits de jurande.

» Les habitans, sans distinction quelconque, seront exempts de contributions et charges personnelles, et on se contentera d'imposer un droit d'accise, calculé avec sagesse, et, conformément à la réquisition de la ville, sur les comestibles et boissons, pour servir d'indemnité à la couronne et à la ville.

» L'étranger qui acquerra maison ou fonds, de la valeur de 1,000 rixdales (5,000 francs de France) ou au-dessus, sera regardé, après une possession de deux ans, comme un sujet suédois suffisamment autorisé, et, néanmoins, il aura,

pleine liberté de quitter ladito ville à volonté, et sans être assujéti à aucun droit.

« Tous étrangers ou naturels réfugiés à *Marstrand*, soit pour dettes ou délits non punissables du dernier supplice ou de la perte de l'honneur (sanay comprendre les crimes d'Etat), y trouveront liberté et sûreté pour leurs personnes, leurs effets et les acquisitions qu'ils y feront, tant qu'ils séjourneront en ladite ville, exceptant néanmoins de ce nombre les coupables condamnés à la peine de prison au château de Carlstein, et qui auraient trouvé moyen de s'en échapper.

» Enfin, il sera perois à ladite ville de recueillir, par la voie de la souscription, les funds pour édifices et établissemens nécessaires à un port franc, à la charge d'un engagement, envers les souscripteurs, de rembourser les capitaux par la voie des droits de pesée et des droits de port, et de la part que la ville a dans les droits de reconnaissance qui pourront être levés par la suite, et pour plus grande sûreté, nous avons signé la présente de notre main, et l'avons fait munir de notre seel royal. Signé, *Gustave* ».

MARTIN, (*Saint-*) île de l'Amérique, l'une des îles du Vent, ou Antilles du golfe du Mexique. Longitude 315. latitude. 18. 15.

Elle est située au nord-ouest de l'île de Saint-Barthelemi, et au sud-ouest de Languille, par dix-huit degrés de latitude; on lui donne dix-huit lieues de tour.

Les Français en possèdent une partie, les Hollandais le reste.

D'environ 55,000 acres de terre que contient l'île entière, les Français en occupent 35,000. On voit répandu sur ce grand espace 100 blancs et 300 noirs; il comporterait une population de 400 familles agricoles et de 10,000 esclaves.

La ligne de séparation dirigée de l'est à l'ouest, qui a assigné une moindre superficie aux Hollandais, les en a bien dédommagés par la possession du seul port qui soit dans l'île. Ces républicains n'ont pas mieux profité de cet avantage que leur voisin des siens; ils n'ont rassemblé sur leur territoire qu'une soixantaine de familles et 200 esclaves. Les deux colonies élèvent des volailles et du même bétail qu'on vend aux autres îles. Elles ont toujours cultivé le coton, et depuis elles plantent du café avec succès.

On y cultive aussi le tabac, et ses productions, réunies aux salines, font toute la richesse et le fonds du commerce de cette île.

Les salines sont dans la partie des Hollandais, mais les Français en ont aussi l'usage.

MARTINIQUE, (*île de la*) une des grandes Antilles appartenantes aux Français.

Cette île a 16 lieues de longueur et 45 de circuit, sans y comprendre les caps qui avancent quelquefois deux ou trois lieues dans la mer. Elle est extrêmement hachée, et par-tout entrecoupée de monticules qui ont le plus souvent la forme d'un cône.

En 1658, les Français furent seuls possesseurs de cette île. La colonie s'occupa d'abord uniquement de la culture du tabac et du coton. On y joignit bientôt le rocou et l'indigo. La culture du sucre vint ensuite. En 1684, le chocolat étant devenu d'un usage assez commun dans la Métropole, la culture du cacao fut la ressource de la plupart des colons qui n'avaient pas des fonds suffisans pour entreprendre celle du sucre. En 1727, tous les cacaotiers ayant péri par la rigueur de la saison, les habitans de la *Martinique* eurent recours à la culture du café. Il se multiplia dans l'île avec une rapidité et un succès extraordinaires.

Indépendamment de cette ressource, la *Martinique* avait des avantages naturels qui semblaient devoir l'élever en peu de tems à une fortune considérable. De tous les établissemens français, elle a la plus heureuse situation, par raport aux vents qui règnent dans ces mers. Ses ports ont l'inestimable commodité d'offrir un asyle sûr contre les ouragans qui désolent ces parages.

Cette colonie n'avait en, 1700, que 6,597 blancs. Le nombre des sauvages, des mulâtres, des nègres libres, hommes, femmes, enfans n'était que de 507. On ne comptait que 14,566 esclaves. Tous ces objets réunis ne formaient qu'une population de 21,640 personnes. Les troupeaux se réduisaient à 3,668 chevaux, mulets ou ânes, et à 9,217 bêtes à corne. On cultivait un grand nombre de pieds de cacao, de tabac, de coton, et on exploitait neuf indigoteries et cent quatre-vingt trois faibles sucreries.

La colonie avait, d'après un dénombrement du 25 juillet 1767, dans l'étendue de 28 paroisses, 12,450 blancs de tout âge et de tout sexe, 1,814 noirs ou mulâtres libres, 70,553 esclaves, 443 nègres marrons ou fugitifs; 84,817 têtes formaient toute la population de l'île. Le nombre des naissances fut, en 1766, dans la proportion d'un à 30 parmi les blancs, d'un à 25 parmi les noirs.

Les troupeaux de la colonie étaient composés de 3,776 chevaux, de 4,214 mulets, de 293 bourriques, de 12,376 bêtes à corne, de 975 cochons, de 13,544 moutons ou cabrits.

Suivant un recensement général de la *Martinique*, fait au mois de décembre 1784, il s'y trouvait alors:

10,150 blancs de tout âge et de tout sexe, 3,472 gens de couleurs libres; 68,598 esclaves, dont 282 en marronages; 305 sucreries; 134 moulins à eau; 169 à bêtes et 16 à vent; 12,402 carreaux de terre plantés en cannes; 1,793 habitations en café, coton, cacao et vivres; 2,205 bêtes cavalines; 8,681 bêtes à cornes; 12,434 moutons, cabrits et cochons; 209 bourriques et bourriquets; 4,773 mules et mulets. A Saint-Pierre, 1,814 maisons.

Les propriétaires des terres y peuvent être divisés en quatre classes. La première possède cent grandes sucreries exploitées par douze mille noirs. La seconde cent cinquante exploitées par neuf mille noirs. La troisième trente six, exploitées par deux mille noirs. La quatrième, livrée à la culture du café, du coton, du cacao, du manioc, peut occupper douze mille noirs; ce que la colonie contient de plus en esclaves des deux sexes, est employé pour le service domestique, pour la pêche ou la navigation.

La *Martinique* a pour ses vivres 17,930,596 fosses de manioc; 3,509,048 bananiers, 406 carreaux et demi d'ignames et de patates.

Ses prairies ou savanes occupent 10,372 carreaux de terre; il y en a 11,966 en bois.

L'étendue des affaires de la colonie attirait annuellement dans ses ports 200 bâtimens de France, quatorze ou quinze expédiés par la Métropole pour la Guinée, trente du Canada, dix ou douze de la Marguerite et de la Trinité, sans compter les navires anglais et hollandais qui s'y glissaient en fraude. La navigation particulière de l'île aux colonies septentrionales, au continent Espagnol, aux îles du Vent, occupait 130 bateaux de vingt à soixante-dix tonneaux, montés par 600 matelots européens de toutes les nations, et par 1500 esclaves formés de longue main à la marine.

Dans les premiers tems, les navigateurs qui fréquentaient la *Martinique*, abordaient dans les quartiers où se récoltaient les denrées. Cette pratique qui semblait naturelle, était remplie de difficultés. Les vents du nord et du nord-est qui règnent sur une partie des côtes, y tiennent habituellement la mer dans une agitation violente. Les bonnes rades, quoique multipliées, y sont assez considérablement éloignées, soit entr'elles, soit de la plupart des habitations. Les chaloupes destinées à parcourir ces intervalles, étaient souvent retenues dans l'inaction par le gros tems, ou réduites à ne prendre que la moitié de ce qu'elles pouvaient porter. Ces contrariétés retardaient le déchargement du vaisseau, et prolongeaient le tems de son chargement. Il résultait de ces lenteurs un grand dépérissement des équipages, et une augmentation de dépense pour le vendeur et pour l'acheteur.

Le commerce qui doit mettre au nombre de ses plus grands avantages, celui d'accélérer ses opérations, perdait de son activité par un nouvel inconvénient; c'était la nécessité où se trouvait le marchand, même dans les parages les plus favorables, de vendre ses cargaisons par petites parties. Si quelqu'homme industrieux le déchargeait de ces détails, son entreprise devenait chère pour les colons. Le bénéfice du marchand se mesure sur la quantité des marchandises qu'il vend. Plus il vend, plus il peut s'écarter du bénéfice qu'un autre, qui vend moins, est obligé de faire.

Un inconvénient plus considérable encore, c'est que certaines marchandises d'Europe surabondaient en quelques endroits, tandis qu'elles manquaient en d'autres. L'armateur était lui-même dans l'impossibilité d'assortir convenablement ses cargaisons. La plupart des quartiers ne lui offraient pas toutes les denrées, ni toutes les sortes de la même denrée. Ce vide l'obligeait de faire plusieurs escales, ou d'emporter trop ou trop peu de productions convenables au port où il devait faire son retour.

Les vaisseaux eux-mêmes éprouvaient de grands embarras. Plusieurs avaient besoin de se carener; la plus grande partie exigeait au moins quelque réparation. Ces secours manquaient dans les rades peu fréquentées, où les ouvriers ne s'établissaient point dans la crainte de n'y pas trouver assez d'occupation. Il fallait donc aller se radouber dans certains ports, et revenir prendre son chargement dans celui où l'on avait fait sa vente. Toutes ces courses emportaient au moins trois ou quatre mois.

Ces inconvéniens, et beaucoup d'autres, firent désirer à quelques habitans et à tous les navigateurs, qu'il se formât un entrepôt où les objets d'échange entre la colonie et la Métropole fussent réunis; on choisit Saint-Pierre.

Ce bourg qui, malgré les incendies qui l'ont réduit quatre fois en cendres, contient dix-huit cents maisons, est situé sur la côte occidentale de l'île, dans une anse ou enfoncement à-peu-près circulaire. Une partie est bâtie le long de la mer sur le rivage même; on l'appèle le *mouillage*: c'est-là où sont les vaisseaux et les magasins. L'autre partie du bourg est bâtie sur une petite colline peu élevée; on l'appèle le *fort*, parce que c'est-là qu'est placée une petite fortification, qui fut construite en 1665, pour réprimer les séditions des habitans contre la tyrannie du monopole, mais qui sert aujourd'hui à protéger la rade contre les ennemis étrangers. Ces deux parties du bourg sont séparées par un ruisseau, ou par une rivière guéable.

Saint-Pierre est donc devenu le centre des affaires de la *Martinique* et des îles Françaises dans ces parages. *Voyez* FRANCE, *Colonies*.

MARVEJOLS, ville de France, dans le Languedoc, au pays de Gévaudan, au département de la Lozère, sur la route de Nîmes à Mende, à 30 lieues de Nîmes et de Clermont. Long. 20. 58. latit. 44. 35.

La ville est marchande et assez peuplée. On y tient six foires par an, et l'on y voit une grande affluence de peuple et de marchands. On a tiré un petit canal de la rivière de Colanga pour l'usage des teinturiers du faubourg de Berri, et pour faire moudre divers moulins.

On y fabrique des étoffes de laine connues sous les noms de *serges de Marvejols* et *d'Escots*.

Le commerce ne consiste pas seulement dans

celui des étoffes qui s'y fabriquent ; il comprend encore une partie de celles qui se fabriquent à Mende at dans tout la Gévaudan.

MARYLAND, un des Etats-Unis d'Amérique ; sa longueur est de cent trente-quatre milles anglais, sa largeur de cent dix.

Il est situé entre le trente-septième degré cinquante-six minutes, et le trente-neuvième degré quarante-quatre minutes lat. nord ; et entre le o et le quatrième degré trente minutes long. ooest de Philadelphie.

L'Etat de *Maryland* est borné au nord par la Pensilvanie ; à l'est par l'Etat de Delaware et l'Atlantique ; au sud et à l'est par la Virginie.

Le *Maryland* est divisé en dix-neuf comtés, dont huit sont à l'est et onze à l'ouest de la baia de Chésapeak.

Comtés de l'Ouest.

Hartford.	14,976
Baltimnre.	25,433
Villes et arroadissement de Baltim.	13,503
Aun Arundel	22,598
Fréderick.	30,791
Allégany.	4,809
Waslington.	15,822
Montgoméry.	18,003
Prince Georges.	21,344
Calvert.	8,652
Charles.	20,613
Saint-Mary.	15,544
Total.	212,089

Comtés de l Est.

Cécile.	13,625
Kent.	12,836
Queen-Anne.	14,483
Caroline.	9,506
Talbot.	13,084
Sommerset.	15,600
Dorchester.	16,865
Worchester.	11,640
Total.	319,728

Sur la population ci-dessus, résultat du dénombrement de 1790, on comptait cent trois mille trente-six esclaves.

La baie de Chésapeak qui divise le *Maryland* en deux parties inégales, est la plus grande des Etats-Unis, et procure des avantages de commerce infinis, soit ao *Maryland*, soit aux Etats qui l'avoisinent, par la sûreté et l'étendue de sa navigation, et le nombre des fleuves qui s'y jètent.

Productions. Le bled et le tabac dans la plaine, le chanvre et le lin daos les parties plus élevées, sont les principaux produits du *Maryland.*

Culture du tabac. Le tabac qui demande un travail continuel, est principalement cultivé par les nègres. Les plantons venus sur couche sont transplantés au commencement de mai, à trois ou quatre pieds de distanee en tout sens; on les tient butés et sarclés avee beaucoup de soin. Lorsque la plante a poussé un nombre de feuilles proportionné aux ressources du sol, on rompt le haut de la tige pour arrêter sa croissanee. On enlève soigneusement les vers et les rejetons qui poussent entre les grandes feuilles. Dans le courant du mois d'août, lorsque les feuillrs brunissent et se couvrent de taches, on coupe les plantes, on les dispose en tas pour les faire suer pendant una nuit, puis on les suspend pour les sécher. On choisit ensuite un tems humide pour séparer les feoilles de la tige et les réunir en faisceaux, dont on forme des ballots de huit à neuf qointaux pour l'exportation. Les feuilles basses ni les rejetons ne sont point admis dans le tabae du commerce. On compte que six mille plantes rendent environ dix quintaux. Quelques comtés produisent une espèce de tabec fort estimé et qui dégénère partout ailleurs, nommé *kite's food tobacco.* Le *Maryland* passe poor produire aussi exclusivement une espèca de bled qui est le véritable froment blanc.

Parmi les bois que le pays fournit, on distingue le noyer noir pour les ouvrages d'ébénistes, et le chêne de diverses espèces, mais dont la venue est en général belle, et le fil droit, de manière qu'il se refend aisément en palissades qui font un article assez considérable d'exportation. Les pommes et les pêches abondent dans le *Maryland* on en fait du cidre et de l'eau-de-vie. Les arbres des forêts donnent divers fruits, glands ou noix collectivement nommés *mast* ou *glandée* par les habitans. Les cochons qu'on lâche dans les bois pour s'en nourrir et s'engraisser fournissent à une exportation considérable de porc salé.

Les mines de fer de très-bonna qualité, fournissent la matière des seules manufactures de cet Etat, outre celles des farines, savoir : les fonderies et les forges.

Commerce. Baltimore fait tout le commerce du *Maryland* avec les autres Etats, les Indes occidentales, et l'Europe. Il exporte annuellement environ deux cent quarante mille quintaux de tabac, outre les bleds, les farines, les bois, le fer en saumon, le porc, les fèves, et la graioe de lin. Baltimore reçoit en rrtour des étoffes de toute espèce, la quincaillerie, les vins, les liqueurs et les sucres. La valeur de la totalité des exportations de Baltimore dans l'année qui finit le 30 septembre 1790, montait à 2,027,777 dollars. La valeur des importations de la méma année fut de 1,945.899 dollars. La valeur des exportations de l'année suivante lut de 3,131,227. dollars. La totalité du bled exporté cette même année était de 205,571 bushels, celle du maïs à-

peu-près égale ; et le nombre des barils de farine, cent cinquante-un mille quatre cent quarante-cinq.

MASCATE, ville de l'Arabie Heureuse, sur le golfe Persique, à l'orient du Mogol, située au vingt-troisième degré trente minutes de latitude septentrionale, précisément sous le tropic du Cancer.

Le port de *Mascate* est le premier du golfe de Perse qui se présente en venant des Indes, fermé par des montagnes ; sa forme est en fer à cheval : quoique petit on y est en sûreté. Les chaleurs y sont excessives en mai, juin et juillet. Décembre, janvier et février y sont dangereux par des fièvres malignes qui souvent conduisent au tombeau.

Cette place, ainsi que les terres qui en dépendent, forme un royaume considérable, possédé par un souverain que l'on nomme *hymam*.

Le commerce y passe par les mains des Gentils ou Banians qui y sont en nombre.

Toutes les nations ont la liberté de commercer dans cette place; aucune n'y a d'établissement.

Les marchandises qui s'y débitent consistent en grosse toile de Guinée blanche et bleue des côtes Coromandel et Malabar, sousis aoremgeb, monguis et cotonis de Bengale ; cotons en balles et étoffes de soie de Surate ; toutes sortes d'épiceries, fer, plomb, toutenac, sucre en pierre et en poudre, cocos, mâts, bordages et planches de bois de tecque. Le tout se consomme soit dans le pays ou dans l'Arabie-Heureuse.

Diverses drogues de médecine, cuivre en pain, cuivre en pannele, c'est-à-dire, mis en œuvre, sont les seuls effets à prendre en retour.

La douane est de dix pour cent pour les Indiens, les Européens n'ayant jusqu'à présent rien fixé à cet égard ; ils vendent à condition que l'acheteur paiera tous les droits ; elle rend par année à l'hymam, de 120 à 150,000 rixdales ; par-là on voit le négoce qui se fait dans ses Etats. Si ses successeurs conservent les règles qu'il a introduites, il deviendra considérable.

Les ventes se font au comptant; si elles sont au crédit et que le terme échu, l'acquéreur manque à ses engagemens, le gouvernement y satisfait.

Les monnaies sont sequin vénitien de 4 rixd. et demi à 5 rixdales d'or de 14 à 15 d'argent, roupie d'argent, mamoudis blancs et effectifs dont 5 à la roupie.

Les comptes se tiennent en tomans et mamoudis ; cent mamoudis font un toman, et celui-ci vaut 20 roupies réelles d'argent.

La roupie d'argent répond à 2 livres 8 sols tournois.

On se sert assez communément à *Mascate*, dans le commerce avec les Européens, du poids hollandais.

MASSACHUSSETTS, un des Etats-Unis d'Amérique.

Sa longueur est de cent vingt milles anglais ; sa largeur cinquante.

Il est situé entre le premier degré trente minutes et le cinquième degré quarante minutes longitude est de Philadelphie; et le quarante-unième degré trente minutes et quarante-troisième degré latit. nord.

L'Etat de *Massachussetts* est borné au nord par Vermont, et le New-Hampshire ; à l'est, par la mer, au midi, par la mer, par Rhode-Island et Connecticut ; à l'ouest, par l'Etat de New-Yorck.

Division et population.

COMTÉS.	Nombre des villes.	Nombre des habitans.	Villes principales.	Habitans.
Suffolch. . . .	23	44,875	Boston.	18,038
Essex.	22	57,913	Salem.	7,921
			Newburyport.	4,837
Midlessex. . . .	41	42,737	Charles-Town.	1,583
			Concord.	1,590
Hampshire. . . .	60	59,681	Northampton.	1,628
			Springfield.	1,574
Plymouth. . . .	15	29,536	Plymouth.	2,995
Bristol.	15	31,709	Taunton.	3,804
Barnstable. . . .	10	17,354	Barnstable.	2,610
Duke.	3	3,265	Edgartown.	1,352
Nantuket. . . .	1	4,620	Sherburne.	4,620
Worcester. . . .	49	56,807	Worcester.	2,095
Berkshire. . . .	26	33,291	Stockbridge.	1,336
			Grent-Barrington. . . .	1,373
	265	381,788, c'est-à-dire, 60 habitans par mille carré.		

Le cap *Cod* ainsi nommé, à cause de la grande quantité de morue qui produit la mer dans son voisinage, n'est pas moins fameux pour avoir été le point de débarquement des premiers Européens, que remarquable à d'autres égards. C'est une langue de terre étroite de soixante-quinze milles de long, qui se replie du coté du continent. A la pointe de ce crochet, on trouve *Province-Town*, dont le port offre aux vaisseaux un abri sur, et que la pêche de la morue occupe uniquement. Chaque maison de cette ville singulière est soutenue sur des piles, de manière que les sables, chassés par le vent, peuvent passer par-dessous. Sans cette précaution, elles en seraient bientot recouvertes. Le sol du pays adjacent est composé de monticules d'un sable blanc comme la neige, qui changent de place au gré des vents: la végétation y est presque nulle; et les habitans de la ville dépendent absolument du marché de Boston. En s'éloignant de la pointe du cap, on trouve des bois de sapins, sur lesquels l'accumulation des sables gagne journellement. Qu'on se représente une vague de sables, dont les extrémités touchent à la mer, dont la hauteur recouvre les arbres, et qui s'avance lentement pour engloutir les bois qu'elle laisse ensuite desséchés derrière elle, et on aura une juste idée de ce spectacle étrange.

Pêche. Les pêcheurs de Province-Town passent pour habiles et heureux à la pêche de la morue. En 1790, dix de leurs vaisseaux prirent sur le grand banc onze mille quintaux de morue, et depuis la guerre ils n'ont pas perdu un seul homme, ni un seul vaisseau à cette pêche. La population entière du cap Cod monte à plus de dix-sept mille habitans que la pêche occupe en très-grande partie : c'est une pépinière de matelots pour les Etats-Unis.

L'Etat de *Massachussetts*, ainsi que tous les pays montueux et fort arrosés, présente une grande variété d'aspects.

Productions du sol. La qualité du sol n'est pas moins variable que les points de vue ; elle offre toutes les nuances, depuis le plus stérile jusqu'au plus riche. Les productions du pays sont le bled, le seigle, le maïs, l'orge, l'avoine, le chanvre, le lin, les pommes de terre, le houblon, les pois, les fèves, les pommes, les pêches, les prunes, les cerises et autres fruits. La proportion moyenne des produits de la bonne culture dans les meilleurs cantons, sont quarante bushels d'avoine, trente d'orge, vingt de bled, trente de seigle, ou cent de patates par acre.

Commerce. La valeur des exportations de l'Etat de *Massachussetts* pour les ports étrangers dans l'année comprise entre le premier octobre 1790 et le 30 septembre 1791, a monté à la somme de 2,445,975 dollars.

Les objets principaux de cette exportation, dont les divers articles sont au nombre de plus de deux cents, sont le poisson, l'huile de baleine ; les bois, le bœuf, le lard frais et salé, le maïs, les farines, les fromages ; le rum, l'eau-de vie, le suif, les cuirs, les peaux, les souliers, la poudre à canon, les instrumens d'agriculture, les outils de charpentier et les serrures.

Le commerce entre les ports de *Massachussetts* et les autres ports de l'Union ne paraît point dans ce tableau. La somme des exportations serait considérablement augmentée par les différens produits des fabriques du pays qui passent annuellement dans les Etats du sud, tels que les chapeaux, les outils à carder, les souliers, harnois, selles et autres articles en cuirs et en peaux.

Navigation. Cet Etat possède plus d'un tiers de la totalité du tonnage des vaisseaux des Etats-Unis. Le port total des vaisseaux employés à la pêche est de vingt-six mille tonneaux. Quarante-six mille sont employés au commerce de la cote, et quatre-vingt-seize mille font le commerce extérieur. L'Angleterre en tire la potasse et les cendres perlées, les palissades, la graine de lin, et la cire. Le poisson et les huiles vont principalement en Espagne, en Portugal et en France. Ces deux articles, ainsi que le bois, le bœuf, le porc et les chandelles, s'échangent aussi avec les îles contre leurs produits. Le commerce fournit aux Indes orientales des mâts et des provisions. Les provinces anglaises du nord achètent de cet Etat des racines, des végétaux et des fruits; enfin les Etats du sud consomment divers produits de ses fabriques, dont les principaux sont indiqués ci-dessus. Jusqu'à la guerre de l'indépendance, la traite des nègres avait été un objet de commerce pour les négocians de *Massachussetts*, mais en 1778, la législature considérant combien ce trafic était peu digne d'un peuple qui combattait pour sa liberté, défendit la traite, et abolit l'esclavage.

Manufactures. La population de cet Etat est parvenue au point où les manufactures peuvent commencer à fleurir, sans nuire à l'agriculture qui leur sert de base. Quelques-unes ont déjà acquis assez d'importance ; telles sont principalement celles qui admettent l'eau pour principe moteur, comme les moulins à bois, à papier, à poudre, à foulon, à tabac, à huile et à chocolat, certaines étoffes, les toiles à voiles, les outils à carder, et les souliers.

Des exemples d'établissemens particuliers, relatifs à ces deux dernières manufactures, serviront à indiquer l'étendue qu'elles ont acquise. A Boston, la manufacture d'outils à carder, qui appartient à M. *Giles Richards*, emploie annuellement vingt mille peaux tannées, et pour 1,800 louis de fil-de-fer. Mille et soixante individus sont occupés à garnir ces instrumens. A Lyno, dans le comté d'Essex un seul fabricant a

Digitized by Google

fait établir, dans l'espace de sept mois, vingt mille six cents paires de souliers pour l'exportation, sans compter un très-grand nombre vendus dans la ville ou dans les environs. Plusieurs centaines de mille paires sortent tous les ans de cette ville pour les divers Etats de l'Amérique. Soixante deux établissemens de distilleries travaillent sur des matières importées; on compte que ces distilleries font dans l'année un million neuf cent mille gallons, ou sept millions six cent mille pintes de liqueurs, qui, à raison de onze pour cent de la valeur, rendent aux Etats-Unis 209,000 dollars de droits.

Ponts. Six ponts considérables ont été construits dans cet Etat depuis 1786. Celui qui réunit Boston à Charles Town a mille cinq cents pieds de long sur quarante-trois de large. Il est garni de trotoirs et de réverbères, et on admire le mécanisme du pont-levis qui donne passage aux vaisseaux: il y a quarante-un pieds d'eau sous le pont à haute marée. Celui qui réunit Charles-Town à Malden, sur Mystic-River, a deux mille quatre cents pieds de long, sur trente-deux de large. Son pont-levis laisse trente pieds de vide. Celui de Salem, sur Nort-River, a les mêmes proportions que celui de Boston. Un autre superbe pont vient de se construire sur la Merimack, au-dessous de Newbury-Port; une île de la rivière sert d'appui aux trois arches, dont la centrale a cent quarante pieds, les deux latérales cent soixante de diamètre. Un autre pont sur la Merimack vient d'être achevé; un sur Charles-River, un autre sur la Connecticut, sont actuellement en ouvrage, et plusieurs autres sont encore en projet dans l'étendue de cet Etat.

Quant aux facilités de communication par eau, outre les ouvrages qui se font sur les chûtes de la Connecticut, un canal entrepris par une compagnie s'ouvre actuellement pour établir la navigation intérieure entre cette rivière et Boston.

Mines. Les mines de fer sont communes dans cet Etat, et quelques-unes sont abondantes: leur exploitation s'étend de jour en jour; les forges et autres usines pour l'emploi du fer se multiplient tellement, qu'en 1793 la fabrication des clous avoit doublé depuis 1788. Cet article deviendra probablement bientôt un article d'exportation. On a découvert des mines de cuivre et de plomb qui ne sont pas encore exploitées.

MASULIPATAN ou *Masulipatnam*, ville des Indes très-peuplée, sur la cote de Coromandel dans les Etats du Mogol. Elle est située à l'embouchure de la Crischna, à 8 lieues de Golconde. Long. 99, lat. 16. 30.

Cette ville qui des mains des Français a passé dans celles des Anglais en 1758, n'est plus ce qu'elle était lorsque les Européens doublèrent le cap de Bonne-Espérance; à la fin du quinzième siècle il ne s'y fabrique, il ne s'y vend que peu de toiles qui, malgré leur beauté, ne peuvent pas former un objet d'exportation fort considérable; aussi ses nouveaux maîtres regardent-ils moins leur conquête comme un marché où ils peuvent beaucoup acheter, que comme un marché où ils peuvent beaucoup vendre. Par le moyen des caravanes qui viennent de très-loin s'y pourvoir de sel, par les liaisons qu'ils ont formées dans l'intérieur des terres, ils sont parvenus à établir l'usage de leurs draperies dans les contrées les plus reculées du Déjan; et cette prospérité doit augmenter encore; à cet avantage s'en joint un autre, celui de tirer du produit du sel, du produit des douanes 550,000 roupies, dont 230,000 seulement sont absorbées par les frais annuels de l'établissement.

Poids. Les poids pour les marchandises de gros volume comme soies, cotons, alun, calain, salpêtre, sucre, etc., sont le candit

qui vaut.	20	mans.
Le man.	40	serres.
La serre.	25	nèves.
La nève.	1 ¼	dabont.

La bise valant cinq serres et huit bises font un man du pays.

En poids de marc le candit

	liv.	*onces.*	*gros.*
vaut.	600		
Le man.	30		
La serre.		12	
Le bise.	3	12	
La nève.		6	4/5
Le dabont.		4	4/5

MATARO, petite ville d'Espagne dans le Catalogne, sur le chemin de Barcelone en France. Long. 20. 10, lat. 41. 30.

On y fait de très-belles verreries.

On y compte environ neuf mille six cents personnes.

Le terrein des environs est très-fertile et bien cultivé. Les habitans s'adonnent à la pêche, au commerce du vin et des eaux-de vie, etc., et leur vin est le meilleur de la Catalogne. Ils ont dix-neuf ateliers d'étoffes de laine, seize fabriques de bas, et un grand nombre de tisseranderies. On y fait aussi de la chaux, de la brique, etc.

MAUBEUGE, ville de France, capitale du Hainaut, au département du nord, à quatre lieues de Mons et sept de Valenciennes. Longitude 21. 35, lat. 50. 15.

Les productions du territoire consistent en mines de charbon de terre; carrières de marbre et d'ardoise.

Il y a une manufacture d'armes à feu: on y travaille considérablement, et les armes qui en sortent sont très-estimées: fabriques de clous, et de fer battu et coulé.

A Villers-sire-Nicole, une lieue de *Maubeuge*, on trouve plusieurs mines, telles que

platineries et forges, et un fort beau moulin à huile, à l'instar de ceux de Hollande, et où l'on fait un tonneau d'huile par jour.

A Jeumont, deux lieues de *Maubeuge*, se trouve une fonderie située sur la Sambre, où l'on fait du fer carrillon.

A Cousobre, trois lieues de *Maubeuge*, se trouvent encore une forge et deux fonderies.

MAYENCE, ci-devant électorat, formant aujourd'hui la plus grande partie du département du Mont-Tonnerre. Il fournit du bled, de bons légumes, des vins exquis en abondance parmi lesquels on distingue ceux du Rhin, qui se font dans le canton dit *Rhingau*, et celui des environs de Clingenberg; des pâturages qui nourrissent beaucoup de bétail, des salines à Orb, bailliage de Haussen, dont le sel est d'une qualité supérieure; des bois dont les plus considérables sont la portion que l'électeur possède aux forêts de Spessart et d'Odenwald; des mines de fer, etc. La partie de la Bergstrasse appartenant à cet électorat abonde en noix, amandes et châtaignes. Les cantons inférieurs de l'Eichsfeld sont suffisamment pourvus de bleds, et l'on y cultive beaucoup de lin et de tabac: sa partie supérieure par contre manque de grains, et est obligée d'en tirer du voisinage. Les principales rivières qui arrosent l'électorat de *Mayence*, sont le Rhin, le Mein, la Yant et la Laliuc.

Quoique les manufactures ne soient pas fort multipliées dans cet électorat, il y en a de plusieurs espèces, comme en laines, cotonades, etc. On en voit une de glaces à Lohr, une autre de porcelaine à Hœchst, dont les ouvrages sont fort estimés, et il se travaille beaucoup de serges et de toiles dans la partie supérieure de l'Eichsfeld.

MAYENCE, ville d'Allemagne, capitale du ci-devant électorat du même nom, aujourd'hui chef-lieu du département du Mont-Tonnerre. Elle est dans une situation agréable et dans une contrée fertile en grains et qui produit les meilleurs vins du Rhin.

Le commerce de cette ville consiste principalement en vin, et dans le droit de *transit* des marchandises, lorsqu'elles descendent le Rhin, ou lorsqu'elles descendent parcillement du Mein dans le Rhin, ou qu'elles montent du Rhin dans le Mein. Elle jouit d'un droit d'étape, tant sur les bâteaux de *Mayence* que sur ceux qui sont construits ailleurs. Ils doivent tous s'arrêter ici, du moins jusqu'à ce qu'ils aient chargé leurs marchandises sur d'autres bateaux.

Par une ordonnance de 1752, l'électeur a déclaré qu'aucunes des marchandises apportées aux foires de *Mayence* ne pourraient être saisies ni retenues à l'occasion des dettes contractées en d'autres lieux; qu'on observerait pour les lettres de change, le même cours et le même paiement qui s'observent à Francfort; que les procès qui surviendraient, seraient jugés sans frais et sans délais, en présence de marchands impartiaux; qu'il y aurait des courtiers jurés, établis dans la bourse pour la commodité du public; que le bureau des emprunts serait ouvert tous les jours pendant la durée des foires, et qu'on garderait aux emprunteurs un secret inviolable; que les grandes routes seraient réparées, et qu'on aurait soin de les pourvoir des gîtes nécessaires; qu'on veillerait en même-tems à la sûreté de ces routes; que les négocians qui voudraient faire transporter leurs marchandises par eau, trouveraient des bateaux pour cet effet à Aschaffenbourg, à Lorh, à Selingestad et à Gernsheim; que pour assurer le crédit, les marchands jouiraient du droit d'hypothèque conventionnelle, avec préférence de paiement sur les autres créanciers.

MAYENNE, ville de France, dans le Maine; au département de Mayenne-et-Loir, sur la Mayenne, à quatorze lieues d'Alençon et sept de Laval. Long. 17, lat. 48. 18.

Les productions du territoire consistent en grains, bestiaux, bois de merrain, chanvres et lins.

Le commerce des bestiaux est considérable: il se fait aux foires de cette ville et de celles des villes et bourgs circonvoisins.

Les chanvres et les lins se consomment entièrement dans les fabriques de toiles: le merrain se répand dans les environs et dans quelques cantons de la Normandie: quant aux grains, le pays n'en produisant guère que pour sa consommation, ils ne forment point non plus une branche de commerce.

Toiles. Elles sont connues très-avantageusement dans le commerce, elles s'expédient en blanc et en écru pour les différentes villes de France et pour l'étranger. On en distingue, en blanc, de plusieurs sortes, selon leur pliage et apprêt: telles que les non-battues, pontivis, royales, demi-hollande, roancs, etc. la majeure partie de ces toiles passe en Espagne et dans les colonies françaises d'Amérique, le reste se tire pour Paris, Lyon, et différentes villes de France.

Paris et les provinces méridionales de France, consomment considérablement de celles en écru, pour doublures, en couleur blondines, gris naturel et gris teint; Bordeaux en tire aussi pour l'Amérique. Les blondines conservent le nom de *Mayenne* dans tous les lieux de leur consommation, parce que la majeure partie est fabriquée dans cette ville ou dans ses environs.

Troyes, Beauvais, Senlis et Lyon, en tirent aussi en écru pour faire blanchir.

Toutes ces toiles sont portées le lundi de chaque semaine, et les jours de foire, dans une halle destinée à cet usage; les négocians les achètent des fabricans qui ne font point le commerce au-dehors; tout se paye au comptant. On peut éva-

luer

luer à 10 mille grandes pièces de 150 aunes de Paris, environ, le nombre de celles qui se vendent dans le cours d'une année, sans parler de celles que les fabricans portent aux marchés de Laval, principalement en gris naturel et gris teint; et l'on évalue la vente de chaque jour de marché à 50 mille francs, compensation faite des halles fortes avec les faibles.

Cette fabrique, au reste, doit être considérée avec celles de Laval et Château-Gontier, comme fesant une seule et même fabrique; ces trois villes étant, pour la fabrication et exportation, assujéties aux mêmes règlemens. *Voyez* LAVAL.

Siamoises et toiles de coton. Les siamoises sont de différentes largeurs, rayées en couleur, et propres pour doublures; les toiles de coton sont en blanc: la tout est de bonne qualité et d'excellent usé.

Mouchoirs. Ils sont en fil et fil et coton. On en fait en $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{2}$, $\frac{2}{7}$ et $\frac{1}{5}$ de large: ils se vendent en gris, depuis 9 jusqu'à 12 francs la douzaine; en rouge, même largeur, depuis 15 francs jusqu'à 45, également la douzaine; et enfin à carreaux des Indes, en $\frac{1}{3}$ et $\frac{1}{4}$, depuis 36 jusqu'à 72 francs, aussi la douzaine.

Fils. La fabrication en est immense: elle fournit celle de toutes les toiles du pays, et beaucoup pour celle de Laval. Il s'en exporte une grande quantité pour les chaînes des siamoises de Rouen, pour celles des siamoises de Chartres, dites de la *porte*, et pour les chaînes des serges du Languedoc. Mais nous remarquerons à ce sujet que c'est une perte pour *Mayenne* que les négocians de cette ville ne suivent pas cette branche de commerce, et la laissent faire à des étrangers qui, en achetant les fils non fabriqués pour les préparer en chaînes chez eux, enlèvent par ce moyen au peuple une branche d'industrie précieuse, et au négociant les bénéfices certains qu'il en retirerait.

Forges. Il y en a deux dans les environs: celle d'Aaron, à une lieue de la ville, et celle de Chaillant, à trois lieues. Elles répandent annuellement dans le commerce environ sept cents milliers de fer chacune.

MAYENNE, (*département de*) il est formé d'une partie de la province du Maine.

Son nom lui vient de la rivière de *Mayenne*, que quelques personnes écrivent Maine; qui le traverse du nord au sud, et qui divise en deux la commune d'Angers, chef-lieu du département de Mayenne-et-Loire, dont nous parlerons plus bas.

Le département de *Mayenne* a pour chef-lieu Laval, ville d'à-peu-près 14,800 habitans. Cette ville est située sur la rive droite de la *Mayenne*. Nous avons parlé de ses fabriques de toiles à l'article LAVAL. Il y a de belles carrières de marbre noir et jaspé dans ses environs.

Ce département a une étendue de deux cents soixante-cinq lieues carrées ou 1,327,000 arpens de superficie. Sa population est estimée de 324,739 habitans.

Il produit à l'exception du vin toutes les autres choses qui peuvent fournir au commerce, comme grains, lins, chanvres, bestiaux, pierres, marbres, toiles, étoffes de laine, etc. *Voyez* MANS, et MAINE.

MAYENNE-ET-LOIRE; (1) (*département de*) il est formé de l'ancienne province d'Anjou, à laquelle nous renvoyons pour les détails de culture et de commerce qu'offre le département de *Moyènne-et-Loire*.

Ce département a trois cent soixante-neuf lieues carrées ou 1,847,000 arpens de superficie. Sa population est estimée de 442,489 habitans.

Angers le chef-lieu a 33,900 habitans. Il y a une manufacture considérable de mouchoirs et de toiles à voiles. *Voyez* son article.

On exploite dans ses environs beaucoup de carrières d'ardoise. Toutes les maisons d'Angers et des environs en sont couvertes.

Les productions du département sont des grains, vins, chanvres, lins, bois, fruits, cire, miel, soie, mais en petite quantité. Les bestiaux y sont un grand objet de commerce ainsi que les eaux-de-vie at huiles de noix.

MAYORQUE, île de la Méditerranée, une des Baleares. Les habitans la nomment *Mollorque*; elle est située au-dessus du 38 degré 45 minutes de latitude, d'une forme qui approche de la carrée, tournée au nord-est, au sud-ouest, et ainsi dans les autres côtes. On y compte environ vingt lieues de long, quinze de large et cinquante de circuit. Elle est en partie de plaines et en partie de montagnes.

Elle est fertile en bled, en vins et en olives. On trouva beaucoup de corail le long de ses côtes. Ses habitans sont bons armateurs, et riches par le commerce de réales qu'on y fabrique. La ville de *Mayorque*, nommée aussi *Palma*, en est la capitale. Elle est forte, belle, grande et riche. Il y a quelques manufactures d'étoffes de soie et de laine.

MEACO, ville du Japon, dans l'île de Niphon. Elle était autrefois la capitale du Japon. Longitude 151. latit. 36.

On peut juger de l'étendue et de l'importance de cette ville par sa population. Dans un dénombrement fait au commencement de ce siècle, on y trouva 477,557 laïcs et 52,169 ecclésiastiques japonnais, au raport des voyageors.

(1) Nous préférons l'expression de *Mayenne-et-Loire* à celle de *Maine-et-Loire*, pour éviter l'équivoque du mot *Maine*, qui est le nom d'une province, et ensuite parce qu'on ne dit absolument plus la rivière de *Maine*, mais la rivière de *Mayenne*.

C'est le grand magasin de toutes les manufactures du Japon, et de toutes sortes de marchandises. C'est la principale ville du commerce de l'empire: à peine y a-t-il une maison de cette capitale où il n'y ait quelque chose à vendre ou à acheter. C'est-là que l'on affine le cuivre, que l'on bat monnaie, que l'on imprime des livres, et que l'on fabrique les plus riches étoffes à fleur d'or et d'argent. Les meilleures et les plus chères teintures, les ciselures les plus exquises; toutes sortes d'instrumens de musique, toutes sortes de peintures, de cabinets vernissés, toutes sortes d'ouvrages en or et autres métaux, surtout en acier, comme les lames de la meilleure trempe et autres armes, se font à *Meaco* dans la dernière perfection, etc. *Voyez* JAPON.

MEAUX, ville de France dans la Brie, au département de Seine-et-Marne, sur la Marne, sur la route de Paris à Châlons, à 8 lieues de Senlis et 10 de Paris. Long. 20. 32. 35. lat. 48. 57. 37.

Le territoire où est située la ville de *Meaux* est très-fertile en bled, ce qui est cause qu'il s'y fait un grand commerce de cette denrée au marché de Brie-Comte Robert, d'où on la transporte à Paris. On recueille aussi, dans ce qu'on appelait ci-devant l'*Election de Meaux*, environ 36 mille muids de vin; mais comme il est gros et d'une qualité au-dessous de la médiocre, il se consomme dans le pays (1). Les marchands de Rouen, de Beauvais et de Troyes, viennent acheter des laines dans cette contrée. Outre cela, il se fait à *Meaux* un commerce de fromages de Brie, et cet article est assez considérable.

Le septier de froment pèse 200 livres, celui d'avoine 224.

C'est un peu plus faible que celui de Paris qui pèse 240 livres en bled froment.

La pinte pèse, en vin 2 livres 8 onces, en eau-de-vie 2 livres 4 onces et un demi-gros, en bierre 2 livres 4 onces, en cidre ou poiré 2 livres 6 onces.

La mesure d'huile d'olive pèse une livre.

La demi-queue de Champagne, contenant 142 pintes avec la lie, pèse en vin 355 livres, en bierre 319 livres 8 onces, en cidre ou poiré 337 livres 4 onces; celle contenant 138 pintes, sans lie, pèse en vin 345 livres, en bierre 310 livres 8 onces, en cidre ou poiré 327 livres 12 onces.

Le tonneau d'huile d'olive pèse. 1.250 livres.
Le quart d'huile de noix. 300
Le baril d'huile de graine. . . . 200

(1) L'élection de *Meaux* était bornée au nord et à l'est par la ci-devant généralité de Soissons, au sud, par l'élection de Coulommiers et par celle de Rozoy, l'une et l'autre fesant partie de la ci-devant élection de Paris. Elle avait douze lieues de longueur sur six de large, ce qui peut être évalué à soixante-douze lieues carrées.

MECKELBOURG ou *Mecklenbourg*, contrée d'Allemagne, avec titre de duché, entre la mer Baltique, la Poméranie, la Marche de Brandebourg, le pays de Saxe-Lawenbourg et le Holstein.

Le duché de *Mecklenbourg* a de l'est à l'ouest 64 lieues de long sur 36 de large, et comprend sept provinces, savoir, 1°. le *Mecklenbourg* propre; 2°. la principauté de Wenden; 3°. la principauté de Schwerin, 4°. la principauté de Ratsbourg; 5°. le comté de Schwerin; 6°. la seigneurie de Rostock; 7°. la seigneurie de Stargard.

Ces pays sont arrosés par plusieurs lacs et rivières, et la plus grande partie du terrain est fertile et bien cultivée; on peut le mettre au nombre de ceux de la Basse-Saxe qui raportent le plus de bled. Les prés et les pâturages y sont très-bons et ne le cèdent pas beaucoup à ceux du Holstein, quoique les bestiaux qui y paissent ne soient ni aussi gras ni aussi nombreux qu'en Holstein. Depuis quelque tems on a beaucoup travaillé à corriger la nature dans les contrées où elle n'a pas été aussi bienfesante qu'en d'autres, et à améliorer les terres qui refusaient de nourrir leurs cultivateurs.

Le seigle et l'orge sont les grains qui réussissent le mieux dans ce pays; les habitans en font du malt ou de la drèche qu'ils envoient en Suède et en Norwège. Le froment est porté à Hambourg. Le houblon, le chanvre, le lin, la cire, le miel, le bois, la laine, les bestiaux, les moutons, le laitage, les cuirs tannés et crus, les poissons et les fruits, surtout les pommes de Borstorff, sont les autres exportatioos de ces provinces.

Il y a aussi quelques manufactures de laine, mais leurs productions ne suffisent pas pour en fournir les habitans. Le seul port de ce pays est celui de Warnemunde, près la ville de Rostock. Les villes les plus commerçantes sont, Rostock, Wismar, Schwerin, Gustrow et Neu-Brandebourg.

MECQUE, (*la*) ville d'Asie, dans l'Arabie-Heureuse et dans la province d'Hejaz. On la compare à Marseille pour sa grandeur. Elle est dans une vallée entre des montagnes stériles, à dix lieues de la mer rouge où est Jedda, qu'on appèle le *port de la Mecque*, 91 sud-est de Médine. Long. 58. 30. latit. 21. 45.

Suivant le précepte de *Mahomet*, chaque musulman est obligé de visiter *la Mecque* au moins une fois en sa vie. Il en résulte pour cette ville un concours annuel de Turcs de tous les points de la domination de *Mahomet*, ce qui est pour *la Mecque* la source d'un commerce immense.

En effet les Turcs ne vont pas tous à *la Mecque* par dévotion, et il s'en trouve quantité qui n'entreprennent ce pélerinage que dans l'espoir

Digitized by Google

du gain. Ils achètent, des Français établis au Caire, des draps, de la cochenille, des épiceries, du plomb, du cuivre, des perles fausses qu'ils vendent dans l'Arabie, sans compter une quantité prodigieuse d'écus d'Allemagne et de piastres d'Espagne qu'ils emportent avec eux. Ils en rapportent du café, du beaume de *la Mecque*, de la myrrhe, de l'encens, du xédoaire et autres drogues; de la porcelaine de la Chine, des étoffes de coton, de soie, d'or et d'argent, des turbans.

Ces objets sont mis en vente pendant la foire de *la Mecque* qui dure fort peu de tems.

La caravane du Caire n'est pas la seule qui fasse commerce à *la Mecque*, il en part aussi de Smyrne, de Constantinople et d'Alep par des routes différentes.

Celles qui viennent des Iles d'Orient, c'est-à-dire, de Macassar, Jara ou Batavia et autres lieux, et celles qui viennent des Indes en-deçà du Gange, se rendent par mer à Moca et de-là à *la Mecque*.

Les Persans qui habitent le long de la mer viennent descendre à Ormuz ou à Bander, et, traversant l'Arabie, se rendent à *la Mecque*; mais ceux de la Haute-Perse, vers la mer Caspienne ou le grand lac d'Asie, et tous les Tartares prennent le chemin de Tauris, et de-là se rendent, en trente journées, à Alep d'où part la grande caravane qui traverse les déserts.

Les Mahométans de l'Europe se rendent aussi à Alep pour joindre cette caravane. Celle des Mégrebins qui composent ceux de Barbarie, de Fez et de Maroc, prend sa route par Tafilet, Tégorarin, Tripoly, et Alexandrie d'où elle se rend au Caire, et d'où elle part un ou deux jours après la grande caravane d'Egypte, mais elle prend sa route par le Suez, port de mer d'Egype, au fond de la mer Rouge qui sépare l'Egypte de l'Arabie, et qui est le rendez-vous des Ethiopiens qui y apportent, des Indes, toutes sortes d'épiceries, de pierres précieuses, de perles, de l'ambre, du musc et d'autres marchandises qui sont apportées au Caire sur des chameaux, et se répandent, par Alexandrie, dans le Levant. C'est la route la plus longue pour les caravanes.

Quant aux Européens, le seul commerce qu'ils fassent avec *la Mecque*, a lieu par Jedda dont nous avons déjà parlé, et auquel nous renvoyons, ainsi qu'à l'article MOKA.

MEHUN-SUR-YEVRE, ville du Berry, au département du Cher. Long. 19. 52. lat. 47. 8.

On y compte cent feux. Le commerce de cette ville consiste en laines, en chanvres et en quelques autres denrées.

Les environs sont très-fertiles en bled et en vins.

MEILLONAS, ville dans la Bresse, à 2 lieues de Bourg-en-Bresse, au département de l'Ain.

Il y a une manufacture de fayence. Celle qu'on y fabrique et qui consiste en toutes sortes de platterie et de poterie, tournées et moulées, en ordinaire, est fort estimée et souffre bien le feu: le débit en est considérable, et se fait dans la province et dans celles circonvoisines: il en passe aussi à Genève.

Il y a aussi dans le canton plusieurs poteries de terre vernissée, dont le débit se fait également dans la province et dans celles circonvoisines. On les dit établies depuis plus de 800 ans.

MEISSEN, capitale du Margraviat de Misnie; auquel elle donne son nom. Longitude 31. 8. lat. 51. 15.

Elle est située sur la rive gauche de l'Elbe, et entourée de vignobles, de jardins, de villages, de côteaux et de prairies.

Dans son château, nommé *Albrechtsbourg*, on plaça, en 1710, les fourneaux et autres dépendances de la fabrique de porcelaine de Saxe; appartenant à l'électeur. On y travaille des ouvrages émaillés et non émaillés, peints, dorés au feu, d'une très-belle exécution. Cette fabrique, celle de drap qui est établie dans cette ville et les vignobles du voisinage, font subsister ses habitans, mais les deux derniers articles seuls font leur commerce.

La manufacture de porcelaine de *Meissen* était autrefois la plus fameuse de toutes celles qui sont établies en Europe; la dernière guerre l'a presqua entièrement ruinée. Le roi de Prusse, lors de son irruption en Saxe, enleva les matériaux et les ouvriers, pour les envoyer à Berlin où il essaya d'établir une pareille manufacture; mais on n'y a jamais fait de porcelaine comparable à celle de *Meissen*. A la paix, la fabrique se rétablit un peu dans cette dernière ville. J'ai vu, dit M. *Marshall*, les plus belles pièces qui aient été manufacturées depuis; il me semble que la fabrique est perdue: le blanc n'en est pas si beau, les peintures n'en sont pas aussi fines qu'autrefois. La Saxe devrait tâcher de recouvrer cette perte, puisque toutes les fabriques de porcelaine, établies dans l'Angleterre, la France et la Hollande n'approchaient pas de celle de *Meissen*, lorsqu'elle était florissante.

MELINDE, pays d'Afrique, sur la côte de Zanguebar, dont la ville principale se nomme *Melinde*; elle est en même-tems la capitale d'un royaume du même nom.

Les Portugais ont longtems fait seuls le commerce de ce pays; ils y ont encore un fort et des comptoirs peu considérables en différens endroits.

Le millet, le riz, la volaille et les bestiaux y sont en abondance et à très-bas prix.

La ville est peuplée de Maures d'Arabie qui y ont formé de riches établissemens.

La plupart des marchands qui commercent à *Melinde* sont de Cambaye ou de Guzarate. Ils

apportent des épices, du cuivre, du vif-argent et du calico qu'ils changent pour de l'or, de l'ivoire, de l'ambre, de la poix et de la cire.

Le commerce consiste encore en dents de cheval marin, dents d'éléphants, cocos des Maldives. On trouve aussi dans ces pays, de l'ambre, du corail et des perles.

Quoique les Arabes et les Indiens viennent quelquefois apporter des marchandises à *Melinde*, c'est proprement par les mains des Portugais que passe tout ce commerce qui n'est guères moins considérable que celui de Mosambique.

L'or, l'ivoire, le cuivre, le vif argent, toutes sortes d'étoffes de soie et de coton d'Europe et des Indes; diverses toiles peintes, particulièrement des mouchoirs de Cambaye; des épiceries, du riz et d'autres semblables légumes ou fruits, sont les principales marchandises, ou que les étrangers apportent à *Melinde*, ou qu'ils en tirent des naturels du pays.

MELUN, ville de l'île de France, au département de Seine et Marne, sur la Seine, à 10 lieues sud-est de Paris, et à quatre de Fontainebleau. Sa longitude est de 20 degrés 16 minutes. Sa latitude de 43 dégrés 33 minutes.

Melun est divisé, par la Seine, en trois parties. Celle qui est au milieu se nomme la *cité*; les deux autres sont connues sous le nom de *quartier de Saint-Ambroise* et *quartier de Saint-Aspois*, et ce dernier est le plus considérable.

Du nord à l'est cette ville est dominée par trois côteaux appelés *Monts de Saint-Barthelemi*; *des Carmes* et de *Saint-Liene*; et de l'est à l'ouest elle s'étend sur une vaste plaine toute découverte, qui laisse voir, dans le lointain, la forêt de Fontainebleau.

Le sol sur lequel *Melun* est bâti, est une terre calcaire chargée de beaucoup de silex, et recouverte d'une quantité de terre végétale suffisante pour permettre une culture assez heureuse. Tous les vents y règnent tour-à-tour, mais le vent d'ouest est celui qui y souffle le plus constamment. L'influence de ce vent et encore plus les brouillards qui s'élèvent de la Seine, sont les seules causes qui paraissent altérer la pureté de l'air de cette ville, auquel on peut reprocher d'être trop humide pendant un tiers de l'année, à-peu-près, c'est-à-dire, pendant la mauvaise saison.

Le nombre des habitans de *Melun* se monte à 4,000, sans compter la troupe qui y est habituellement casernée. On y fait commerce de bled, de vin, de farine, de fromage, et la Seine favorise singulièrement ce commerce par la facilité des transports et la proximité de Paris.

MEMMEL ou *Memelbourg*, ville commerçante de la Prusse Brandebourgeoise, avec un port sur la rivière de Tangé, près de la mer Baltique.

Elle est à 48 lieues nord-est de Dantzick, 81 de Varsovie. Long. 39. 25. lat. 55. 50.

Memmel était autrefois du nombre des villes Anséatiques; c'est pourquoi elle accepta le droit public de Lubeck en 1254. On y a établi un collége de justice auquel ressortit le grand bailliage de *Memmel*, un magasin royal de vivres, une factorerie de sel et une poste d'un grand raport.

Le commerce de *Memmel* est un commerce d'entrepôt comme celui de presque toutes les villes maritimes; ainsi nous ne saurions mieux le faire connaître qu'en donnant l'état des marchandises qui s'y importent et qui s'en exportent annuellement.

Quant aux poids, mesures, monnaies, on y fait les usages de Konigsberg. *Voyez* KONIGSBERG.

Importations de Memmel *en* 1777.

Pommes.	scheffels. .	32 1/2
Huitres.	pièces. .	3,260
Bierre d'Angleterre. .	tonneaux.	108 1/2
Eaux-de-vie de France.	oxh. . .	25 1/2
Café.	liv. . .	6,221
Tuyaux pour les toits de Hollande. . . .	pièces. .	215,000
Fer de Suède. . . .	chiffons. .	5,459
Verre de Poméranie. .	caisses. .	55
Dit, d'Angleterre et de France. . . .	caisses. .	20
Harengs de Hollande. .	tonneaux.	313 1/2
Dit, de Suède et Norwège. . . .	tonneaux	4,832
Fromages d'Angleterre.	liv. . .	689
Dit, de Hollande. .	liv. . .	1,493
Riz.	liv. . .	5,944
Rhum.	oxh. . .	22 1/2
Sel de France. . . .	last . . .	295 1/2
Dit, d'Espagne. . .	lasts. . .	170
Houille d'Angleterre. .	lasts. . .	58
Thé.	liv. . .	279
Goudron de Suède. .	tonneaux	697
Vins de France. . . .	oxh. . .	181
Dit, fins.	oxh. . .	13
Sucre.	liv. . .	42,481
Sirops.	liv. . .	12,650
Vaisseaux		683

Exportations de Memmel *en* 1777.

Froment.	lasts. . .	1,101 3/4
Seigle.	lasts. . .	1,616 1/4
Orge.	lasts. . .	166
Avoine.	lasts. . .	7
Pois.	lasts. . .	28 1/2
Lin.	liv. . .	1,380,478
Chanvre.	liv. . .	772,464
Semence de lin a semer.	tonneaux.	16,982
Dite, à faire de l'huile.	lasts. . .	281 1/2
Suifs.	liv. . .	6,193
Cires.	liv. . .	5,148
Fers.	chiffons. .	112 1/2
Peaux de chèvres, tannées.	pièces. .	2,750

Digitized by Google

Peaux de lièvres. . .	pièces.	6,100
Potasse.	chiffons.	1,280
Peaux de bœufs, tannées.	pièces.	15,600
Dites, de veaux. .	pièces.	73,460
Beurre.	tonneaux.	3 ½
Soies de cochons. . .	liv. .	3,409
Poutres de sapin. . .	pièces.	83,960
Côtes.	pièces.	1,476
Mâts.	pièces.	25
Bois nommé *spiesen*.	pièces.	496
Planches de chêne. . .	pièces.	160
Dites, de sapin. . .	pièces.	34,680
Douves de chênes. . .	pièces.	196,560
Bois nommé *klappholz*.	pièces.	11,880
Bois à brûler. . . .	cordes. / *foden*.	291
Vaisseaux.		681

Il s'y tient, le 15 août, une foire que les Lithuaniens, les Polonais et les Juifs fréquentent; ils y apportent leurs marchandises, et principalement des peaux et des cuirs; ils achètent des marchandises étrangères.

Les frais ne sont pas si haut ici qu'à Konigsberg; ils vont jusqu'à bord du vaisseau, pour un last d'orge à 5 florins et demi, avoine 3 florins trois quarts, lin, le stein 10 gros, peaux de bœuf un florin et demi; le decher, viande salée, le tonneau trois quarts de florins, semence de lin un florin le tonneau, cire 12 à 14 gros le stein, et la commission deux pour cent.

MEMMINGEN, ville libre et impériale d'Allemagne, en Souabe, au bord de l'Iser et dans une belle plaine. Long. 27. 55. latit. 48. 3.

On y fait un commerce très-considérable. A quoi contribue la grande quantité de ses fabriques de toiles de lin, blanchies ou teintes, ses manufactures de futaines et de toiles de coton établies depuis quelques années; ainsi que celles de draps, de frises et de toutes autres sortes d'étoffes de laine. On s'y applique également à préparer les peaux de veaux, à faire du papier qui est très-beau, et à travailler une infinité d'ouvrages et d'ustenailes de cuisine de laiton, de cuivre et de fer, que l'on envoie en Hollande, en Italie et dans la Suisse. Outre une grande quantité de sel qui se débite dans la Bavière, dans la Suisse et dans la forêt noire, les habitans de *Memmingen* font encore un commerce très-profitable en cire blanche et jaune, ou étain fin d'Angleterre et de Saxe, en plomb, en épices et en drogues pour la teinture.

Le poids de cette ville est de cent pour cent plus pesant que ceux de Leipsick et de Cologne, et les livres se tiennent comme dans les autres villes de la Souabe en rixdalers, en kreutzers et en pennings ou fenings.

MENDE, ville de France, capitale du Gévaudan; à 22 lieues de Nîmes, au département de la Lozère. Long. 22. 9. 30. latit. 44 30. 47.

On y fabrique des étoffes de laine connues sous le nom de *serges* et d'*escots*, de canourgue propre à l'usage des troupes, de cadis et d'impériales.

Serges. Elles sont d'un très-bon usé; on en fait de 7 seizièmes et de demi-aune de large: il s'en teint de toutes les couleurs: les pièces portent 34 à 35 aunes en blanc, et se vendent depuis 33 fr. jusqu'à 78 francs la pièce.

Escots. Ils sont très-fins et d'un aussi bon usé que les serges; ils servent à faire des habillemens de religieux des deux sexes: ils ont cinq huitièmes de large, et les pièces portent 34 à 35 aunes: on les vend en blanc ou en noir, par pièces, depuis 70 jusqu'à 120 francs, lorsqu'elles ont subi le dernier apprêt.

Les canourgues, propres à l'usage des troupes ont cinq douzièmes de large sur 28 aunes à la pièce. Les cadis ont aussi cinq douzièmes de large sur 29 aunes. Les impériales ont cinq huitièmes de large sur 20 aunes à la pièce.

Les négocians de Marvejols font, concurremment avec ceux de *Mende*, le commerce des étoffes qui se fabriquent à *Mende*: quelques-uns ensuite les fournissent aux négocians de Montpellier, Nîmes; Saint-Hypolite, Lyon, Montauban, Toulouse, Bordeaux et à l'étranger.

MENEHOULD, (*Sainte-*) ville de France en Champagne, au département de la Marne, située sur la rivière d'Aisne, à 10 lieues nord-est de Châlons, 9 ouest de Verdun, 15 sud-est de Reims, 45 est de Paris. Long. 22. 34. lat. 49. 10.

Le territoire de *Sainte-Menehould* est un des meilleurs pays de toute la Champagne. On y recueille abondamment des fromens, des seigles et des avoines qu'on débite à Châlons, à Reims et sur les frontières de la Meuse. Il y a aussi quantité de bois (et entr'autres la forêt d'Argonne), dans lesquels sont quantité de verreries, et plusieurs forges où l'on fait des bombes, des boulets de canon et autres munitions de guerre.

On fait aussi à *Sainte-Menehould* et lieux circonvoisins, avec du merrain du Verdunois et de la Lorraine, des tonneaux qu'on vend aux vignerons des montagnes et de la rivière de Marne.

On fait encore dans cette ville des serges ou raz de Châlons, dans lesquels on emploie la laine du pays.

On y fabrique également quelques toiles des chanvres qu'on recueille dans les environs. Ces objets se vendent aux foires du pays.

Le boisseau de froment pese 28 livres, de méteil 26, de seigle 25, d'orge 26, d'avoine 13.

MENETOU-COUTURE, bourg de France, dans le Berri, au département du Cher. Le terroir y est bon et fertile en bleds. Il y a des forges, fourneaux et mines dont le fer qui est très-doux

est connu à Paris, et nommé, par distinction, *fer de Berri*.

MENETOU-SALON, bourgade de France, dans le Berri, au département du Cher.

Il y a plusieurs hameaux qui dépendent de ce lieu. Les terres sont médiocres pour les bleds, mais fertiles en vins. On y voit aussi des bois et des prairies. Les habitans sont aisés et font commerce de vins et d'eau-de-vie qui se consomment dans la Sologne.

MENIN, ville de la Flandre, sur la Lys qui communique sur l'Escaut, à deux lieues et demie de Courtray, dans le département de la Lys. Longitude 20. 44. lat. 50. 49.

Le commerce des productions consiste en grains, tabac, lins et colsats en abondance; bétes à corne at à laine; chevaux très-estimés.

L'industrie consiste en fabriques de toiles et de linge de table, de dentelle, d'huile de lin et de colsats, de savon noir et de tabac: filature de laine, tanneries, blanchisseries.

Toiles et linge de table. Ils forment le principal commerce et le plus avantageux de *Menin*. Les femmes et les enfans de la ville et des environs s'occupent tous aux différentes opérations qui sont nécessaires à la préparation des lins qui doivent être employés à la fabrication des toiles. Tous les hommes y sont tisserands; il n'y a ni maison, ni chaumière où il n'y ait un ou plusieurs métiers continuellement battans. Les fabricans du dehors vont à *Menin* vendre leurs toiles. Ce qu'ils y portent, joint à ce qui se fabrique dans l'intérieur de la ville, produit une quantité immense de toiles et de beau linge de table plein et damassé. Pour ces articles et ceux des dentelles et des blanchisseries. *Voyez* COURTRAY.

Huiles de lin et de colsot. Il y a un grand nombre de moulins autour de la ville et dans les villages des environs, occupés à fabriquer ces huiles: elles servent à brûler et à faire du savon noir; on en fait des envois considérables.

Savon noir. Il est d'une très-bonne qualité: il y en a deux fabriques qui travaillent considérablement.

Préparation de la laine. *Menin* renferme plusieurs ateliers où l'on dégraisse la laine écrue, où on la peigne et où on la prépare, de façon qu'elle n'a plus à recevoir que le filage pour être employé à la fabrique des étoffes. On apprête dans ces ateliers une très-grande quantité de laine dont la beauté, la finesse et la blancheur ne laissent presque rien à désirer; la Hollande et la France en consomment la majeure partie.

Mesures. On se sert de deux aunes, l'une pour mesurer les toiles et les dentelles, et l'autre pour mesurer le linge de table; la première porte 27 pouces 11 lignes trois quarts du pied de roi, et l'autre 17 pouces 3 lignes trois quarts du pied de roi; il y a sur les toiles un bon d'aunage d'environ 3 aunes de Paris par pièce.

La rasière de froment pèse 136 livres, de méteil 133, de seigle 128, d'orge 92, d'avoine 63.

MER NOIRE, mer Méditerranée située entre l'Europe et l'Asie, communiquant avec la mer de Marmara au midi et avec celle d'Azow ou d'Asoph au nord. Elle reçoit plusieurs grands fleuves, tels que le Danube, le Dniester, le Dnieper.

La Peninsule dite *Crimée* ou *Petite-Tartarie* est située au nord de la *mer Noire*, et formée par l'allongement d'une de ses parties à l'ouest, ainsi que par le détroit et la mer d'Asoph à l'est et au nord.

Nous avons parlé du commerce de cette partie de l'Europe appartenant aujourd'hui à la Russie, sous l'article CRIMÉE.

La *mer Noire* a à l'orient la Géorgie et la Circassie, qui dépendent de l'Empire du grand seigneur et où se fait un commerce considérable tant avec les nations de l'Europe qu'avec celles de l'Asie; nous en avons parlé aux articles CIRCASSIE, GEORGIE.

Les peuples qui habitent le long de la *mer Noire*, entre la Géorgie et la Circassie portent le nom d'*Abases*, de-là le nom de *côte des Abases* que l'on donne à cette partie de la *Mer Noire* qui baigne cette région.

Nous croyons devoir dire un mot ici du commerce que l'on fait avec eux; il entre dans celui que l'on fait sur la *mer Noire*, c'est-à-dire, sur ses côtes.

Les Abases sont divisés comme les Circassiens en plusieurs tribus, gouvernées par leurs beys particuliers: ils font sans cesse entr'eux la petite guerre; ils ont une religion mêlée de christianisme et de paganisme: ils se prétendent cependant très-bons chrétiens. La Porte nomme un bey qu'on appèle le *bey des Abazes*: il jouit d'un vain titre sans aucune autorité, et fait sa résidence à Sohoum.

Sohoum est une petite ville située sur le bord de la *mer Noire*, dans une rade où les bâtimens de toute portée abordent, mais ne peuvent pas hiverner: il y a deux mosquées, un bain et environ cinquante boutiques. On y compte environ trois mille habitans. Il n'y a point de bâtimens affectés à cette échelle, mais seulement une vingtaine de petits bateaux qui font les voyages de la côte.

Kodoche est une rade découverte et mal sûre où les bâtimens ne peuvent pas trouver d'abri; il n'y a ni villes, ni villages; mais seulement un très-grand nombre de maisons isolées et parsemées dans le territoire à 3 ou 4 lieues à la ronde.

C'est à Kodoche que se tient le plus grand marché des Abases.

Il y a encore depuis Soodjouk jusqu'à Anakria où finit la côte des Abases, plusieurs autres

Echelles où les bâtimens abordent pour trafiquer avec eux, comme Gheliudjik-Limani, Bascolo, Dziebo, Douba, Soubachi, Varviré, Mamai, Djioudji, Khoche, Erdeler, Ketchiler, Vezuilé, Betchevend, Sevré, Ardji Tanghir.

Commerce d'importotion des Abazes. Les bâtimens qui vont dans l'Abaza chargent ordinairement du sel qui est la marchandise la plus recherchée dans ce pays-là: ils vont le plus communément acheter le sel en Crimée aux salines de Gheuslevé et de Kerche, où l'on ne peut charger qu'avec un ferman du Khan.

Divers bâtimens chargent aussi pour la côte des Abazes, du vin dont ils vont se pourvoir à Sinople, à Triboli, et dans quelques autres endroits de la cote de Natolie.

Les autres marchandises qui ont le plus de cours chez les Abazes, et dont le reste du chargement doit être composé, sont,

Des maroquins et bazanes teintes en ronge, jaune et noir, de Constantinople et de Crimée.

Des quincailleries de toute espèce.

Des fusils et des pistolets.

Des poignards appelés *kinjials*, et d'autres nommés *kamas*.

Des bocassins.

Des toiles d'Astar.

Des indiennes ou toiles peintes.

Des couvertures de Yamboli.

La place de Sohoum est la seula où l'on consomme quelque peu de draps, des étoffes de Scio, du savoo et de quelques autres articles qui s'y vendent en très-petite quantité.

Commerce d'exportation des Abazes. L'article le plus considérable du commerce de sortie des Abazes est le bois de buis: on le vend toujours en troc du sel, poids pour poids, de sorte qu'un chargement de sel donne toujours un chargement de buis: c'est pour cela qu'on doit se procurer, pour faire ces voyages, de gros bâtimens pour pouvoir enlever la plus grande quantité de buis qu'il est possible. Lorsqu'on fait le troc pour du vin, l'échange ne se fait plus au poids; mais on marchande, et on tâche de faire le parti le plus avantageux.

Il sort de l'Abaza une quantité prodigieuse de cire que l'on obtient à très-bas prix. Les marchands qui ont fait ce commerce, et qui s'y sont enrichis, assurent l'avoir achetée plus d'une fois au-dessous de 20 paras l'ocque par l'avantage du troc: cette cire se vend brute, et pour la bien épurer, il faut compter sur un déchet d'environ 20 pour cent.

Nous avons parlé du miel de l'Abaza à l'article de CIRCASSIE.

On y trouve à se pourvoir de diverses sortes de pelleteries, savoir, le loup-cervier, appelé *vachak*, le zerdava ou martre, le sangsar ou fouine et les gueudjens ou écureuils.

On gagnerait considérablement à faire dans ce pays-là des chargemens de lard et de jambons. Les cochons y sont au plus vil prix; mais il faudrait pour cela pouvoir y mener des gens entendus dans l'art de saler cette chair, et qui la préparassent de façon qu'on pût la transporter.

Le commerce des esclaves est aussi très-avantageux: on les y vend à très-bon compte: ce sont des sujets que les beys prennent les uns sur les autres dans les guerres qu'ils se font entr'eux. Le sang n'y est pas si beau qu'en Circassie, et les esclaves Abazes ne valent ordinairement que la moitié du prix des Circassiens.

Les bâtimens ne peuvent aller chez les Abazes qu'avec un commandement de la Porte, très-facile à obtenir. Pour éviter les dangers où l'on est souvent exposé en fesant ce commerce, il faut prendre beaucoup de précautions. Quand on aborde à une Echelle, on doit se mettre sous la protection du bey qui y commande, moyennant un petit présent qu'on ne doit pas manquer de lui faire accepter, pour captiver ses bonnes graces; et alors on est à l'abri de toute insulte de la part de ses sujets, et même des beys du voisinage. Quand on a terminé ses affaires et chargé le bâtiment, il faut avoir grand soin d'attendre, pour mettre à la voile, un vent frais avec lequel on soit assuré de pouvoir se tirer au moins dix à douze milles au large, parce que les beys du voisinage sont aux aguets, et arment des bateaux pour donner l'abordage, et piller le bâtiment. C'est pour cela qu'il faut choisir pour ces voyages de gros navires bien armés, et avec un bon et nombreux équipage: d'ailleurs, la nature du commerce exige de gros bâtimens, comme nous l'avons déjà dit. Quand on a le malheur d'être pris, on est dépouillé et fait esclave: les Abazes passent une outre à la tête de chacun des prisonniers, et les mènent dans les montagnes, afin qu'ils ne puissent pas retrouver le chemin par lequel ils sont venus; ils leur font garder les cochons qui sont très-nombreux dans ce pays-là; mais il est très-facile de se tirer de cet esclavage: les Abazes cherchent eux-mêmes à se procurer la rançon de leurs captifs, et viennent les offrir aux marchands qui abordent à leurs Echelles. On peut se racheter facilement, moyennant la valeur d'une centaine de piastres en marchandises.

Les voyages chez les Abazes ne se font guère qu'une fois l'année: on part ordinairement à l'ouverture de la navigation de la *mer Noire*: c'est-à-dire vers le commencement du mois d'avril, et l'on en revient à la fin de l'été.

La *côte de Lazes* qui vient ensuite, s'étend le long de la *mer Noire*, depuis Rizé jusqu'à Kirresoom, anciennement Arisonte, inclusivement. Ses principales places maritimes sont Rize et Trebisonde. *Voyez* RIZÉ et TREBISONDE.

La *côte de Natolie*, s'étend depuis Arisonde

ou Rizé jusqu'à Constantinople. Nous dirons quelque chose du commerce qui se fait sur cette partie de la *Mer Noire*. Mais comme chaque place de cette côte a son commerce particulier, il faut la faire suivre la division.

Ounia est une assez grande ville de la côte de Natolie, à vingt lieues à l'ouest de Kirresoum; sa rade est mal sûre, et les bâtimens ne peuvent pas y hiverner.

On peut y débiter à-peu-près les mêmes marchandises d'entrée qu'à Kirrésoum, en pareille quantité et au même prix.

Le principal article du commerce de sortie est le chanvre, dont la plus grande partie est achetée pour les arsenaux du grand seigneur; il en sort chaque année trente-cinq à quarante mille quintaux. Son prix est de 4 à 4 piastres un quart, non travaillé, et de 6 en filasse.

Toute la soie du district de Djianik vient à Ounia; et cet article est assez important. La qualité est bonne, et son prix est de 5 et demie à 6 piastres l'ocque.

On trouve aussi à acheter à Ounia une grande quantité de cuirs de bœufs et de buffles de très-bonne qualité, dont la grandeur règle le prix.

L'Echelle d'Ounia dépend du bey de Djianik. Cette place est la principale Echelle du commerce de transit de Tocat, et c'est-là où l'on embarque la plus grande partie des bocassins, des toiles peintes ou indiennes que l'on fabrique dans cette ville, et qui se répandent de-là dans toutes les places du ressort de la *Mer Noire*.

Keupru-Aghzi est un village d'environ deux cents maisons, à quinze lieues à l'ouest de Samsoum, et à vingt-cinq lieues à l'est de Sinople. Il y a un petit port peu profond où il n'entre que des melexés; les bâtimens de grosse portée ne peuvent pas y aborder, et sont obligés de se tenir au large.

Le principal commerce de Keupru-Aghzi est avec la place de Sinople. Deux melexés font continuellement ce voyage, vont chercher à Sinople ce qui est nécessaire pour la subsistance des habitans, et y portent divers articles du crû du pays. Les bâtimens de Crimée, de Romélie, de la côte de Trébisonde, et de divers autres cantons de la *Mer Noire* y apportent des pasturmas, du millet, des olives noires, du sel, du tabac, et d'autres denrées, les seuls articles que l'on trouve à y débiter.

Il sort de ce canton dix sept à dix-huit chargemens de pommes fraîches de deux espèces différentes; les unes s'appèlent *djiai i elmassi*, et se vendent de 10 à 12 paras le quilot; les autres se nomment *achmet-almasi*; elles sont moins estimées, et ne valent que 9 paras le quilot. Les marchands fruitiers de Constantinople viennent ordinairement s'y pourvoir de cet article, qu'ils revendent dans la capitale de 5 à 6 paras l'ocque, et par conséquent avec un énorme bénéfice; elles peuvent se conserver une année entière dans toute leur fraîcheur.

Huit à dix chargemens de châtaignes fraîches, appelées *kouzou kestané*, à un paras l'ocque; et cinq à six chargemens de châtaignes sèches, ou kourou-kestané, dont le prix est de 4 aspres.

Deux à trois chargemens de noix, de 8 à 10 paras le quilot.

Deux à trois chargemens de cerises et de prunes sèches, à 4 aspres l'ocque.

Cinq à six chargemens d'ouvrages de bois de diverses espèces, comme écuelles, plats de diverses grandeurs, grandes auges de bois appelées *tchnés*, pour laver le linge, cuilliers de bois, etc. cet article passe à Constantinople.

Outre le commerce propre à Keupru Aghzi, cette petite place est l'entrepôt d'une partie des toileries de transit de Kastambol, qui se répandent dans la *Mer Noire*, et que les marchands de Crimée et de Romélie vont y acheter. Il n'y a point de douane.

Guerzé est un gros bourg, ou une petite ville éloignée de sept à huit lieues à l'est de Sinople: il y a six mosquées, un marché, et cinq à six mille habitans. Son port est assez sûr pour les petits bâtimens; mais les gros ne peuvent pas y entrer. Il y a onze melexés affectés à cette place, qui font les voyages de Constantinople, de Crimée, de Romélie et de toute la *Mer Noire*. Il n'y a point de douane.

On peut débiter à Guerzé une petite quantité de diverses marchandises, avec beaucoup d'avantage, savoir:

Deux balles de draps.

Une caisse de bonnets.

Cinq cents ceintures de laine de Gerbé, et autant de chals.

Quelques turbans de soie de Brousse, ou poches.

Cent cinquante à deux cents pelisses de gueudjen.

Quatre à cinq cents ocques de café.

Ces marchandises d'entrée y viennent de Sinople.

On y porte aussi une assez grande quantité de denrées de divers endroits.

Quatre à cinq cents chargemens de millet.

Deux chargemens de pasturmas ou viande salée.

Deux chargemens de sel.

Un ou deux chargemens de tabac grossier de Romélie et de Russie.

Un chargement de noisettes de Trébisonde ou de Rizé.

Des olives noires.

Des figues et des raisins des plus basses qualités.

Les

Les prix de ces diverses marchandises sont à-peu-près les mêmes qu'à Risé.

Les deux seuls articles du commerce de sortie de Guerzé sont les fruits et le bois de construction.

Il sort chaque année de son territoire,

Trois à quatre chargemens de châtaignes, qui se vendent à 7 aspres l'ocque.

Deux chargemens de noix à 12 paras le quilot.

Un chargement de poires, pommes, et cerises sèches de 4 à 5 aspres l'ocque.

Un chargement de nardenk extrêmement estimé, et qui vaut sur le lieu de 8 à 9 paras l'ocque.

Cinq à six chargemens de mâts de vaisseaux de bois de pin, depuis 8 jusqu'à 25 pieds de longueur, dont le prix est depuis 12 jusqu'à 110 paras.

Ces mâts servent quelquefois de poutres pour les édifices; on les scie aussi pour en faire des planches.

Sinople, situé sur cette côte, fait un commerce assez considérable. *Voyez* SINOPLE.

Enéboli ou Néapolis est un bourg de cinq à six cents maisons, situé sur le bord de la *mer Noire*, à 25 lieues à l'est de Sinople. Il y a une douane, quatre mosquées, un bain public, un marché, et environ deux à trois mille habitans, parmi lesquels on compte à peu-près deux cents chrétiens et point de juifs. La rade est mal sûre, les bâtimens ne peuvent pas y hiverner. Il y a dans ce port quatorze saïques appartenans à divers particuliers; un est obligé en hiver de les tirer à terre.

Il y a à Enéboli quatre chantiers où l'on construit des saïques de 16 à 18 pics de longueur, qui reviennent, lancés à l'eau, de 1000 à 1100 piastres.

Commerce d'importation d'Enéboli. Deux cents sautenbarques d'abas de Salonique, de 45 à 50 paras.

Deux mille culottes de la même étoffe, de 60 à 65 paras.

Deux à trois mille paires de bottes noires avec les fers, de 110 paras à 3 piastres.

Huit à dix mille pièces d'astar pour les turbans d'ordonnance des janissaires. Cet article est de transit pour Kastambol, qui n'en est éloignée que de deux journées. La première qualité de ces astars se vend à 50 paras la pièce, et la seconde à une piastre.

Cinq à six mille quintaux de fer dont on fait les clous et plusieurs autres pièces nécessaires pour la construction des bâtimens que l'on fabrique dans cette place, et quelques autres du voisinage.

Cent vingt à cent cinquante quintaux de lin gris du Caire, de 9 à 10 paras l'ocque.

Cinquante balles de tabac kirdjali à 22 paras l'ocque.

Quinze chargemens de fruits secs de Smyrne; savoir, raisin razaki-uzum, à 7 paras l'ocque; raisin siiah-ismir, à 16 aspres l'ocque; et figues torba-injir, à 7 paras l'ocque.

Deux petits chargemens de noisettes de Kechf et de Rizé, de 4 piastres et demie à 5 piastres le quintal.

Un chargement de pasturma, à 10 paras l'ocque.

Cinq chargemens de graine de lin, de 80 à 90 paras le quilot.

Cinq à six chargemens de millet, à 30 paras le quilot de Constantinople.

Cinq chargemens de seigle, de 55 à 60 paras le quilut.

Commerce d'exportation d'Enéboli. Vingt mille quintaux de chanvre pour le grand-Seigneur, et environ dix mille en commerce pour les particuliers, de 4 piastres un quart à 4 et demie non travaillé, et à 6 piastres en filasse. Quand il y a des vaisseaux de guerre sur le chantier à Sinople, on fait faire les cables à Enéboli; outre cela, on en fabrique aussi pour les bâtimens marchands pour le compte de divers particuliers; et il en sort en commerce sept à huit cents quintaux de diverses grosseurs, qui coûtent depuis 7 jusqu'à 11 piastres.

Quarante chargemens de bois de construction de toute espèce, à-peu-près au même prix qu'à Sinople, excepté le sapin qui y est beaucoup plus cher, parce qu'il est beaucoup plus estimé; on prétend que les vers et les punaises ne s'y mettent point.

Cinq à six chargemens de poires, pommes fraîches et sèches, noix, châtaignes et pestil. Ces fruits sont de meilleure qualité et plus chers que ceux de Sinople.

Enéboli est l'entrepôt de Kastambol, et c'est-là où on embarque ordinairement les marchandises de transit de cette place pour la *Mer Noire*.

Kara-Agadje est un grand village situé dans un port passable en été pour les saïques et les melexés, mais où ces bâtimens ne seraient pas en sûreté en hiver. L'entrée y est exposée au nord-ouest: il y a dans le milieu un petit écueil qui rend le passage très-difficile pour les gros bâtimens, et ils sont obligés de se tenir en rade; il n'y a aucun bâtiment affecté à cette échelle, quoiqu'on y en construise un très-grand nombre. Il y a trois chantiers pour les vaisseaux de guerre, sur lesquels on construit ordinairement ces gros vaisseaux percés pour soixante canons qui font les voyages d'Egypte, et qu'on appèle communément *les vaisseaux alexandrins*. Outre cela, il y a encore de la place pour construire cinquante cinq bâtimens marchands à-la-fois; cependant on n'en fabrique que quinze ou vingt chaque année: ce sont de gros wolks de 18 à 18 pics de longueur, et des bâtimens à trois mâts de 22 à 24 pics. Les cordages et les voiles

pour les bâtimens que l'on construit à Kara-Agadje y viennent d'Enéboli. Il n'y a point de douane.

Commerce d'entrée de Kara-Agadje. Deux mille sautenbarques d'abas de Salonique, de 65 à 70 paras.

Deux mille culottes de même étoffe, de 45 à 50 paras.

Quatre mille anterits de bours de Magnésie, tout faits, de 60 à 90 paras, suivant la qualité.

Quatre mille paires de bottes noires avec les fers, à 3 piastres au comptant, et on peut les vendre jusqu'à 5 en troc des bois de construction.

Mille quintaux de fer au même prix qu'à Enéboli.

Cent balles de tabac de Kirdjali, qui se répand delà dans les villages circonvoisins, à 22 paras l'ocque.

Cinquante couffes de riz de Damiette, de 60 à 65 paras le quilot de 10 ocques.

Cinquante couffes de lentilles à 60 paras le quilot de 24 ocques.

Cinquante couffes de harieots blancs d'Egypte à 50 paras le quilot de 24 ocques.

Dix chargemens de millet, Cinq chargemens de seigle, Deux chargemens de sel, aux prix indiqués ci-dessus.

Trois chargemens de melexés de noisettes, de 4 piastres trois quarts, à 5 piastres le quintal.

Commerce de sortie de Kara-Agadje. Cinq à six mille ocques de bon vin rouge, qui se vend de trois à quatre aspres l'ocque : on en fait des chargemens pour la côte des Abazes et pour divers autres lieux de la *Mer Noire*.

Cent chargemens de bois de construction en commerce pour Constantinople, savoir :

Saraï-manassi de 8 pics, de 24 à 25 paras la pièce.

Koouche-talitassi, de 7 à 8 paras la pièce.

Tabans..... à 3 paras l'un.

Chevaï ou poutres de chêne de 5 pics de long et de 6 pouces de diamètre, à 9 paras pièce.

Outre cela, le Grand-Seigneur fait enlever continuellement pour ses arsenaux une quantité immense de mâtures de vaisseaux de guerre, de grandes poutres de chantiers, et d'autres grandes pièces de construction qui ne sont point en commerce, et dont la vente est prohibée aux particuliers qui ne peuvent en acheter qu'en vertu d'un commandement du Grand-Seigneur.

Il sort de Kara Agadje et des environs une quantité prodigieuse d'ouvrages de bois très grossiers, comme tuyaux de pompes, pelles de toutes grandeurs, gamelles, plats, auges de bois pour laver le linge, huches à pétrir le pain, cuilliers à pot, etc. Cinq gros navires à trois mâts viennent tous les ans enlever de ces bagatelles pour Alexandrie; trois pour Damiette, et un pour les échelles de Barbarie. Ces neuf bâtimens prennent ordinairement pour lest des chevaïs dont ils enlèvent plus de cent mille pièces. Ils ne peuvent venir se fournir de cette marchandise qu'avec une permission de la Porte.

Les environs de Kara-Agadje fournissent tout le goudron nécessaire pour la construction des bâtimens, et on en porte encore trois à quatre mille quintaux à Constantinople pour l'arsenal du Grand-Seigneur. La vente en est prohibée aux particuliers.

Bartin est une assez grande ville bâtie de pierres et ceinte de murailles en très-mauvais état. Il y a douze *mosquées*, cinq *kans*, quatre bains et dix à douze mille habitans; elle est éloignée de 5 lieues de la mer, et située sur une rivière qui porte des melexés, des tombaz, des saïques. Son port de mer a environ une lieue de profondeur; les bâtimens s'enfoncent de là dans la rivière pour venir à la ville; les vaisseaux de guerre, ni même les navires marchands à trois mâts, ne peuvent entrer ni dans l'un ni dans l'autre. Il y a quatre-vingt-dix bâtimens, melexés et tombaz affectés à cette échelle, qui ne font guères que les voyages de Constantinople. Il y a une douane.

Commerce d'entrée de Bartin.

Deux à trois ballots de draps londrin, second, de 110 paras à 3 piastres.

Cinq à six mille cabans de zagora de laine noire, sans capuchon, de 11 à 12 piastres.

Trois à quatre mille demi-cabans, sans manches, en forme de djubbés, de 85 à 90 paras.

Six mille abas de Salonique de qualité supérieure, de 90 à 110 paras.

Cinq à six mille chals du Caire, de 50 à 55 paras.

Cinq à six mille grandes ceintures de laine de Gerbé, de diverses couleurs, et de trois brasses de longueur, de 100 à 110 paras.

Trois mille petites ceintures de laine de Gerbé, enlorées, d'une brasse et demie de long, à 35 paras.

Sept à huit mille pechtmals du Caire, de 11 à 12 paras.

Deux mille pièces de toile des Dardanelles, de 60 à 65 paras la pièce.

Trois caisses de bonnets de Tunis, appelés *ortajez*, de 60 à 65 paras.

Cinq à six mille paires de bottes noires avec les fers, de 110 paras à 3 piastres.

Cinq à six cents couvertures de laine, des plus communes, de 100 à 110 paras.

Trois à quatre cents feutres ou ketchés de Crimée, de 55 à 60 paras.

Cent quintaux de lin gris d'Egypte, de 9 à 10 paras l'ocque.

Trois chargemens de graine de lin, de 80 à 90 paras le quilot.

Digitized by Google

Qualque peu de bois de teinture de diverses qualités.

Mille ocques de café de Moka, de 100 à 110 paras l'ocque.

Dix quintaux de sucre de France.

Mille à quinze cents ocques d'étain, de 90 à 100 paras l'ocque.

Mille quintaux de fer, au même prix qu'à Enéboli.

Trois à quatre cents quintaux de savon de Smyrne, de 11 à 12 paras l'ocque.

Deux cents balles de tabac de Kirdjali, à 22 paras l'ocque.

Trente quintaux de kena, à 10 paras l'ocque.

Cinquante ballots de papier de vingt-quatre, à 40 paras la main.

Trois à quatre cents ocques de beurre appelé *yedik-inghi*, de 18 à 20 paras.

Deux mille ocques de fromage, appelé *kache-koval*, de 9 à 10 paras l'ocque.

Deux cents quintaux de miel, de 12 à 14 paras l'ocque.

Cinq à six mille ocques de pasturma, de 10 à 11 paras l'ocque.

Six à sept chargemens de fruits secs, figues, raisins, au même prix qu'à Enéboli, et de la même qualité.

Trois à quatre mille ocques d'olives noires, de 11 à 12 paras.

Mille couffes de riz de Damietta, de 55 à 60 paras le quilot de dix ocques.

Cinq cents couffes de lentilles d'Egypte, de 16 à 17 aspres l'ocque.

Sept à 8 chargemens de bled, de 65 à 70 paras le quilot de Constantinople.

Un chargement de millet à 50 paras le quilot.

Deux tombas de sel, à 7 aspres le tchini de 4 ocques.

Cinq cents pelisses de Gueudjen, de bonne qualité, de 25 à 30 piastres.

Mille pelisses de mouton, de 6 et demie à 7 piastres l'une.

Commerce de sortie de Bartin.

Quinze cents à deux mille ocques de cire jaune de très-bonne qualité, de 42 à 43 paras l'ocque.

Sept à 8 mille ocques de soie grossière, de 5 à 5 piastres et demie l'ocque.

Quarante chargemens de bois de buis, dont les bûches sont de diverses grosseurs, et coûtent depuis 5 jusqu'à 11 piastres le millier, suivant la qualité. Ce bois de buis est extrêmement inférieur à celui d'Alaza.

Soixante chargemens de poutres et de planches de phlamour ou tilleul, les poutres de 5 à 11 paras la pièce, et les planches de 5 à 15 paras, suivant la grandeur.

Quarante à cinquante chargemens de bois de chauffage, au même prix indiqué à l'article de Kara-Agadje.

Quinze chargemens d'oignons appelés *arpad-jiik-Sogan*, de 55 à 60 paras les cent ocques.

Cinquante chargemens de pommes fraîches, appelés *ferick-elmassi*, à 4 aspres l'ocque.

Trente chargemens de poires malatia-armoudi, à 7 aspres l'ocque.

Trente chargemens de noix, de 10 à 11 paras le quilot.

Onze à douze chargemens de châtaignes kourou-kestané, à 7 aspres l'ocque.

Trente chargemens de pestil, de 7 à 8 aspres l'ocque.

Les mêmes monnaies qui passent à Constantinople ont cours à Bartin. Les écus de Ragusе, qui valent 60 paras à Constantinople, n'y passent qu'à 55; les autres monnaies étrangères y sont à-peu-près au même taux.

Héraclée est une petite ville ceinte de murailles à demi-ruinées. Il y a cinq mosquées, deux kans, deux bains, deux cents boutiques, et environ six mille habitans. Elle est située dans une très bonne rade couverte du côté de l'est, dans laquelle les bâtimens de toute portée, et même les vaisseaux de guerre peuvent hiverner. On y compte soixante tombaz et melexés et cinq saïques, qui font les voyages du Danube. Il y a une douane.

Le commerce d'entrée est le même que celui de Bartin, et les marchandises s'y vendent au même prix.

Le commerce de sortie consiste en :

Quinze cents à deux mille ocques de soie, de 5 piastres à 5 piastres et demie l'ocque.

Deux à trois mille ocques de cire, de 42 à 45 paras l'ocque.

Mille quintaux de fil de lin gris à 4 paras le paquet de treize écheveaux d'un pic de longueur : il sert, comme celui de Sinople, pour faire les toiles des turbans d'ordonnance des janissaires.

Trente chargemens de pommes, de 4 à 5 aspres l'ocque.

Vingt chargemens de noix, de 10 à 11 paras le quilot.

Trente chargemens de pestil, à 3 paras l'ocque.

Le bois de construction d'Héraclée vient d'Alaplu, dont nous allons parler.

Alaplu est un bourg auprès d'Héraclée, situé dans le fond du même golfe. Il y a deux mosquées, environ vingt boutiques et autant de magasins à la marine; les bâtimens de toute portée peuvent y aborder et y séjourner dans toutes les saisons.

Le bourg d'Alaphu tire d'Héraclée toutes les marchandises d'entrée qui lui sont nécessaires; le buis est le seul article de sortie. Il en sort, année commune, cinquante chargemens de diverses espèces, savoir :

Saraï-mianassi de six pics de long, à 20 paras.

Tabans de 12 pics de long, mais très-minces, à 11 paras.

Tabans de 12 pics de long, très-épais, à 50 paras.

Omourga, les mêmes que les petits tabans, à 9 paras.

Chevaï de 5 pics de long, à 8 paras.

Tchifte-sékis ou grandes poutres de chêne de 8 pics de long et de deux pieds de diamètre, à 5 piastres la pièce.

Samanlu ou petit bois de charme carré, de 4 pics de long et de 2 pouces de diamètre, à 1 para la pièce.

Melen est un village à 5 lieues à l'est d'Héraclée; il est placé dans une petite calanque où il ne peut entrer que des bateaux, et il n'y a qu'un café pour les bateliers.

Ce village fournit à Constantinople et à la *Mer Noire* quinze cents à deux mille quintaux d'oignons et d'ail chaque année; les oignons y coûtent de 45 à 50 paras les cent ocques, et l'ail 6 paras les cent rangs.

Aktchéchar est un village à une lieue et demie de Melen. Il y a deux cafés et deux magasins sur le bord de la mer, cinquante tombaz de cinq à six cents quintaux de portée, affectés à ce port, sont continuellement employés à transporter à Constantinople, en Romélie et dans quelques autres cantons de la *Mer Noire*, les mêmes bois de construction dont j'ai parlé à l'article d'Alaplu, et qui s'y vendent aux mêmes prix: il en sort de ce village plus de mille chargemens chaque année.

Sakaria est un village à 6 lieues à l'est d'Aktchéchar; il est situé sur une très-mauvaise rade où les bâtimens n'ont aucun abri. Il y a sur le bord de la mer sept à huit magasins avec des chambres. Ce canton fournit à Constantinople une prodigieuse quantité de charbon, vingt gros sambequins viennent y charger tous les ans et en enlèvent environ quatre cent mille quintaux. On le vend de 45 à 50 paras la charge de chariot; les chariots s'appèlent *kanluaraba*, et portent un peu plus de quatre quintaux. Outre ce charbon de chêne qui est en commerce, dix sambequins chargent chaque année deux cents à deux cent cinquante mille quintaux de charbon de pin pour la monnaie du Grand-Seigneur.

La *Mer Noire* a à l'est les provinces de Bulgarie, de Moldavie, de Valaquie, dont le commerce est un objet important, nous renvoyons, pour ce qui le concerne, aux articles MOLDAVIE, VALAQUIE, BUDJIACK.

Les monnaies, poids, mesures dont on fait usage dans les différentes villes de la *Mer Noire*, diffèrent dans plusieurs endroits de ceux de Constantinople; nous avons eu soin, dans ce cas, de le faire connaître: lorsque nous n'en avons rien dit, c'est que les mesures, poids, monnaies y sont comme dans la capitale. *Voyez* CONSTANTINOPLE.

MERGUY, ville du royaume de Siam. Long. 114. lat. 12. 15.

On exporte de cette ville du riz et du bois; il n'y faut porter que de grosses marchandises, comme bétilles, guinées, tabac et autres semblables denrées.

Le port de *Merguy* qui est, dit-on, le plus beau de toutes les Indes, est l'entre-deux de cette île et d'une autre qui est inhabitée, et qui est vis-à-vis et assez proche de l'île de Siam, dans laquelle [illegible] est située.

La compagnie des Indes de France y avait un comptoir qui y entretenait un état de faire trafic de rubis et de toutes les pierreries de Pegu et d'Ava, aussi bien que d'étain, de bois de charpente et d'écailles de tortues.

Les monnaies sont les mêmes qu'à Siam; on y voit peu de tikaux, et les piastres n'y sont reçues qu'à raison de 5 mayons, quoiqu'elles valent 6 à Siam: il n'y en faut donc pas porter, car il y aurait de la perte, comme les français l'ont éprouvé.

Poids. Le bard pèse 375 livres de mare, le pic 125 livres, le cati 2 livres et demie.

MÉRIONETH, comté d'Angleterre, borné au nord par ceux de Denbigh et de Caernarvan, à l'est par ceux de Denbigh et de Montgomery, au sud par ceux de Cardigan et de Montgomery, à l'ouest par la mer d'Irlande. Il a 35 milles de long sur 32 de large. On divise ce comté en six centuries qui contiennent ensemble 500 mille arpens et 2590 feux ou familles, 17,000 habitans. Les bourgs de Harlegh et de Bala en sont les lieux principaux.

C'est un pays montagneux où la terre n'est guère fertile qu'en pâturages; aussi les habitans ne commercent qu'en bestiaux, en beurre et en fromage. Il y a beaucoup de gibier et de poisson, surtout des harengs qui se prennent en abondance sur la côte.

Ce comté fait un très-gros commerce de toiles de coton. Ses fabricans ont, comme ceux de toutes les provinces de la principauté de Galles, la liberté de leur donner la qualité, la largeur et la longueur qu'ils jugent à propos.

MESSINE, ville de Sicile, dans la vallée de Demona, avec un port franc qui la rend très-commerçante. Elle est située à 44 lieues de Palerme, 21 nord-est de Catane, 114 sud-ouest de Rome; 75 sud par est de Naples. Long. 33. 30. lat. 38. 10.

Il y a environ 20,000 ames dans *Messine* (1).

(1) Les auteurs varient beaucoup sur la population de cette ville. Un mémoire imprimé en 1728, dit qu'avant l'insurrection de 1674, il y avait 100 mille habitans à *Messine*, qui n'en contient plus que 20,000. Un autre mémoire, inséré dans les *Ephémérides du Citoyen* en 1767, porte cette population à 40,000.

Digitized by Google

Sa situation et son grand port entre l'Orient et l'Occident, la rendent fort avantageuse pour le commerce. C'est un port franc où il y a de très-grands magasins pour les marchandises, et des quartiers pour les marchands turcs et juifs qui y peuvent venir en grand nombre. Le prince *Philibert de Savoie* y fit faire un quai magnifique, enrichi d'une superbe architecture, de la longueur de plus de mille pas d'Italie.

Quoique *Messine* ne puisse être comparée à Palerme pour l'étendue, la population, le commerce, son port était néanmoins autrefois le plus fréquenté de tous ceux de la Sicile. Sa position tout près de l'Italie, son lazaret et sa franchise, y attiraient plus volontiers les navigateurs. C'était aussi l'entrepot des marchandises du Levant, de Trieste, de Venise, et même de France et d'Italie, qu'on y portait de préférence, à raison de la modicité des droits qu'on y paye. Mais la peste de 1743, qui enleva la moitié de ses habitans, et le tremblement de terre de 1785 qui a dispersé et ruiné le reste, empêcheront peut-être cette ville de pouvoir jamais se relever.

La franchise de son port est la plus étendue que l'on connaisse en Europe; aucun article n'y est prohibé; on peut, moyennant un droit d'un pour cent, y entreposer, pour un tems illimité, quelque marchandise que ce soit, et la réexpédier à l'étranger sans rien payer.

Les marchandises destinées pour l'intérieur de la Sicile paient 3 pour cent de sortie. Quant à celles d'exportation pour l'étranger, elles paient 6 un tiers pour cent de sortie, et quelques-unes paient en outre un droit de traite qui n'est pas moins que de 12 à 20 pour cent. Telles sont les soies, l'huile, le bled, les liqueurs, le vin.

Le district de cette ville fournit abondamment des soies, du vin, des citrons, des oranges. La facilité qu'on a de trouver sans cesse dans son port des bâtimens pour toutes les places de l'Europe, y concentre une partie du commerce intérieur.

On y fabrique environ 2,000 pièces d'étoffes unies, muires et taffetas pour la Turquie, la Russie et la Tartarie; des ceintures, mouchoirs et rubans unis dont on fait un grand débit en Morée et en Albanie. Ces objets produisent un fonds suffisant pour acquitter par échange les cuirs, laines, cires, maroquins, bouis, et autres articles du Levant nécessaires à la consommation de la Sicile et d'une partie de la Calabre.

Soies. C'est dans le grand faubourg de *Messine*, qui s'étend le long de la mer, du côté du Fare, que demeurent la plupart des ouvriers en soie, et l'on y voit une place publique de plus de mille pas de largeur, qui n'est environnée que des ateliers où ils travaillent à ces organsins de Sainte Lucie, si estimés dans les manufactures de soierie, et aux filage, devidage, moulinage, et autres préparations de cette riche marchandise.

Les toiles de toute sorte et les lingeries communes pour la table, sont, de toutes les marchandises que les Français, les Anglais et Hollandais y portent, celles qui sont du plus grand et du meilleur débit; elles ne se vendent pourtant qu'à terme, aussi bien que toutes celles dont on donnera plus bas le catalogue; les Italiens ayant établi de vendre comptant toutes celles qu'on tire d'eux, et de ne payer qu'à terme de deux, de trois et de six mois, quelquefois plus, celles qu'on leur porte.

Les paiemens des soies et autres marchandises se font ordinairement en réaux d'Espagne, qu'on tire d'Espagne même, ou qu'on trouve à Gênes et à Libourne.

Lorsque les négocians ne veulent pas emporter sur leurs vaisseaux tant d'argent en espèces, à cause des risques de la mer, on peut prendre des lettres de crédit pour *Messine* et Palerme, où l'on trouve facilement à tirer pour la foire de Noui dans le Milanes, avec peu de désavantage. On peut aussi remettre de Lyon à Noui avec quelque bénéfice. Cette remarque ne concerne que les marchands français qui font le commerce de soie. Cependant les Anglais font aussi le même commerce de soie.

Le commerce des huiles à *Messine* est presqu'entièrement dans les mains des Génois; les maisons grecques à *Messine*, font par le moyen de Malte, un grand commerce de rubis de *Messine* au Levant.

On exporte annuellement de *Messine* et de son territoire 120 à 130 mille livres pesant de soie; les citrons que l'on envoie en caisses à Londres, à Hambourg, en Russie, en Allemagne, par Trieste, les jus de citrons et les essences dont la plus grande consommation se fait en France, forment un objet de 12 à 1,500 mille livres tournois.

Le vin dont on approvisionne l'Italie est aussi un objet considérable de commerce.

Il y a à *Messine* deux Monts-de-Piété dont l'un a 60,000 écus de fonds, et prête sur gage à 3 pour cent.

Pour les poids, mesures, monnaies, *voyez* PALERME, SICILE.

METELIN, autrefois Lesbos, ville de l'Archipel, située presqu'à l'entrée du golfe de Guestro, entre les 43e degré 5 minutes et 44e degré 31 minutes de latitude nord, et le 39e degré 15 minutes de Longitude.

Elle est fertile en plusieurs endroits, produisant en abondance des grains, du vin, des fruits, etc. La mer lui fournit aussi une grande quan-

L'*Introduzione à la pratica del Commercio* à 60,000. Nous avons preferé l'estimation la plus vraisemblable, surtout depuis le tremblement de terre de 1783.

tité de poissons, surtout d'huitres, qu'on envoie à Smyrne. Ses fruits et surtout ses figues sont les meilleures de l'Archipel, et ses vins sont très-spiritueux. Les montagnes de cette île sont couvertes d'arbres, principalement de pins. Plusieurs de ces montagnes ont des carrières de jaspe et de marbre de différentes especes.

C'est surtout l'huile qui forme le principal objet du commerce de *Metelin*.

L'île en fournit environ cinq mille quintaux, année commune. La bonne huile claire, lampante se consomme en Turquie.

L'huile à la noix passe à Marseille, et fait un des principaux articles de ses retours du Levant. C'est l'abondance ou la disette de l'huile à Gênes, en Candie et en Morée, qui déterminent la quantité que les fabricans de Marseille tirent de *Metelin*; et la variation du prix de cette denrée dans cette île, dépend non seulement de l'abondante récolte qui est alternativement bonne et mauvaise d'une année à l'autre, mais encore du plus ou du moins de mantéque que les côtes de la mer Noire fournissent à Constantinople. Cette capitale, au défaut de la mantéque, étant obligée de substituer l'huile de *Metelin*, qui renchérit nécessairement par la demande des patrons de bateaux qui en font commerce.

Le quintal de 45 oeques de Turquie est évalué à-peu-près à la mesure qu'on nomme à Marseille millerolle; il faut cependant cent six quintaux de bonne huile lampante et à manger pour produire cent millerolles; mais comme on fait à Marseille, lors du jaugeage, une tarre pour le plus ou le moins de crasse ou mousque qui est trouvé dans le sédiment de cette huile, il arrive que pour faire les 100 millerolles, il faut 107, 109, quelquefois 110 ou 112 quintaux.

Le port de *Metelin* est très-bon; les autres hâvres sont Caloni, Jero, Seguri, outre plusieurs baies et criques très-fréquentées par les pirates. La ville de *Metelin* était autrefois très-fameuse par raport à son commerce et à son opulence. Mais depuis qu'elle est sous le joug des Turcs, la plupart de ses habitans sont pauvres. Il y a cependant un bon magasin de munitions pour les galères qui croisent continuellement contre les pirates qui infestent ces mers.

Poids, mesures. Dans l'île de *Metelin* 62 liv. de Paris font 119 rotolis.

La jarre de *Metelin* est de 6 oques, environ 40 pintes de Paris.

METZ, ville de France, au département de la Mozelle, au confluent de la Mozelle et de la Seille, sur la route de Paris à Francfort, à 10 lieues de Nancy, 11 de Tuul et 12 de Verdun. Long. 23. 51. lat. 49. 7. 6.

Les productions du territoire de *Metz* sont le froment, orges, huiles, chanvres, lins; vins, eaux-de-vie et vinaigres.

L'industrie consiste en fabriques de liqueurs, confitures et pain d'épice: fabriques de petites draperies, de gaze et de fleurs artificielles, de meubles garnis, de toiles unies et linge de table, de papiers peints et de carton, de poudre et d'amidon, de bougran, brasserie, tanneries, cuirs à rasoir, pépinière, ébénisterie et marquéterie; ouvrages de tour, tels que chaises, cannes, instrumens à vent, etc. ouvrages en marbre, etc.

Vins, eaux-de vie. Le territoire de *Metz* produit beaucoup de vin, mais il n'est pas d'une grande qualité; les eaux-de-vie se font avec le marc du raisin de tout le pays messin, qui se vend au profit de la ville; il s'en fait une très-grande quantité; le principal commerce tant des vins que des eaux-de-vie se fait avec la Lorraine allemande, le pays de Liége et l'Allemagne; il commence à en passer en Hollande, par la Mozelle et le Rhin.

Liqueurs et confitures. On y fait des liqueurs fines et de l'hydromel qui sont très-estimés; on y fait aussi des confitures excellentes: les confitures sèches de mirabelles surtout, y sont d'une qualité supérieure, et font un objet de commerce très-considérable; il en est de même du pain d'épice macaronné.

Il se débite à *Metz* beaucoup de porcelaine très-fine, que l'on tire de Niderviller, près Sarrebourg; il se débite aussi beaucoup de terre à pipe, de fayencerie de Saint-Clément, et de glaces et verroteries provenant de plusieurs verreries établies en Lorraine, telles que celles de Saint Louis, où l'on imite le Flint-glass d'Angleterre, celles de Baccarat de Saint-Quirin et autres.

Petites draperies. Elles sont connues sous les noms de *flanelles*, d'*estametes*, de *molletons*, de *tricots* et de *serges*; les deux premières sont très-estimées, et d'une bonne qualité; les autres sont grossieres, mais d'un bon usé; elles ne servent guères que pour l'habillement des gens de la campagne et du bas peuple.

Gaze. On en fait d'unie, de noire et à fleurs. Elles sont très-belles; on emploie pour les fabriquer des soies du pays messin qui y sont singulierement propres. Cet objet pourrait former une branche de commerce, s'il était suivi.

Ouvrages en fleurs artificielles et en plumes. *Metz* excelle dans cette partie; tout ce qu'on y fait dans ce genre est plein de délicatesse et de légèreté.

Bougran. La fabrique, sans être très-étendoe, mérite de la considération; la plus grande partie de ceux qu'on y fabrique passe à Paris.

Brasseries. La bierre qu'on fait à *Metz* est estimée, et se débite principalement dans la

Lorraine allemande, dans le Luxembourg et en Allemagne.

Tanneries. Les cuirs qui s'y fabriquent sont d'une bonne qualité; l'Allemagne et principalement Francfort, en tirent considérablement. La majeure partie des cuirs qui s'y préparent est en veau grené. Les négocians qui font le commerce de ces cuirs en tirent aussi une grande quantité des tanneries de Liége, dont la réputation est, comme nous l'avons dit à l'article de cette ville, assez étendue.

Cuirs à rasoir. Ils sont, dit-on, très-bons, et se débitent tant en France qu'en Allemagne.

Pépinières. On y trouve des arbres à fruits et d'ornemens de toutes espèces; il s'en fait des envois considérables en France et dans l'étranger. Il en passe jusqu'en Prusse et en Russie.

Ébénisterie et marqueterie. Les ouvrages qu'on y fait en ce genre consistent en toutes sortes de meubles qui passent principalement en Allemagne.

Ouvrages en marbre. La délicatesse du travail et la beauté des sculptures rendent ces ouvrages remarquables; il s'en exporte considérablement, surtout en Allemagne.

Mesures. L'aune de *Metz* est de 24 pouces 11 lignes cinq septièmes du pied-de-roi; ainsi il faut une aune $\frac{1}{2}$ de *Metz* pour faire une aune de Paris. L'aune de *Metz* n'est guères en usage que pour les toiles; on se sert communément de celle de Paris.

La quarte, mesure pour les grains, pèse communément 100 livres poids de marc; elle contient 5 boisseaux un tiers de Paris.

La botte, mesure pour les liquides, contient 28 pots.

Usages pour le paiement des effets. Tous effets sont exigibles à échéance; mais le porteur est libre d'accorder 10 jours pour ceux valeur reçue, et un mois, mais non au delà, pour ceux valeur en marchandises.

METZ. (*généralité*) c'était le nom d'une étendue de pays qui comprenait les trois évêchés de *Metz*, Toul, Verdun, le Luxembourg, Fumay, la principauté de Sedan et de Raucour, et quelques petits districts de l'Alsace et de la Lorraine. Long. 23. 51 lat. 49. 7. 6.

Aujourd'hui ce pays est partagé entre les départemens de la Moselle, de la Meurthe, de la Meuse et des Forêts.

Voici comme M. *Necker* parle de cette *généralité*.

« Son étendue est de 514 lieues carrées, sa population est de 349,300 individus; c'est 680 habitans par lieue carrée.

» Toute la *généralité* est exempte des droits d'aide, à l'exception des droits de courtiers jaugeurs et d'insperteurs aux boissons. Le pays Messin fait partie des gabelles d. salines, et le sel s'y vend environ 38 livres le quintal. La principauté de Sedan et de Rocour est franche de gabelle, et la ferme est obligée de l'approvisionner de tabac à des conditions modérées. Les travaux des chemins sont faits principalement par corvées.

» Les contributions de cette *généralité* peuvent être évaluées à environ 6,800,000 livres tournois, c'est 19 livres 9 sols par tête d'habitans.

» Les principales productions des trois évêchés, consistent en fourrages, en froment et en seigle; il s'en fait de grands achats pour les troupes en cantonnement dans cette *généralité*. Il y a aussi des forges, quelques fabriques d armes et de papier et un établissement de salines, situé à Moyenvic. Les autres manufactures sont peu importantes: on fait dans le pays Messin un commerce de bestiaux, qu'on tire des montagnes des Vosges; et la ville de *Metz* est un assez grand entrepôt pour les chevaux qu'on fait venir d'Allemagne. Sedan est célèbre par ses manufactures de draps.

» Les trois évêchés communiquent librement avec l'étranger; mais il y a des droits établis aux frontières de cette *généralité*, du côté de la France.

» Les naissances de *Metz*, multipliées par 28, indiqueraient, sans la garnison, une population d'environ 40,000 ames; et celles de Sedan, multipliées par 27, une population d'environ 17,500 ames ».

MEURTHE. (*département de la*) Ce département est composé d'une partie de la Lorraine.

On lui donne une étendue de 310 lieues carrées, ou 1,550,000 arpens. Sa population est de 332,171 habitans.

La Meurthe, qui lui donne son nom, est une rivière qui prend sa source dans les Vosges, et après avoir traversé ce département, va se jeter dans la Moselle.

Le territoire de ce département est très-bon; il donne du bled, du vin, du lin, du chanvre, de la navette, du bois. On y fait commerce de laines; on y distille des eaux-de-vie, on y exploite du charbon de terre. Les mines de fer et les eaux salées y sont en grand nombre.

Nancy est le chef-lieu de ce *département*. C'est une ville de 30,000 individus. On y fabrique des draps, des ratines, des tricots. *Voyez* NANCY.

Après Nancy, la ville la plus considérable de ce département, est Lunéville, ancienne résidence des ducs de Lorraine. Sarrebourg, sur la Sarre, est remarquable par ses fabriques d'alun; de sel ammoniac, d'eau forte, d'acier, de scies, de faulx et de tout ce qui tient à la grosse taillanderie. On y fait aussi du fer-blanc, du fil-de-fer, de la poterie fine, de la verrerie, etc. Nous avons parlé, à l'article FRANCE, *salines*, de celles que l'on trouve à Dieuze dans ce département. *Voyez* encore LORRAINE.

Digitized by Google

MEUSE, (*département de la*) un de ceux qui sont formés de l'ancienne province de Lorraine.

Ce *département* a 317 lieues carrées, ou 1,592,000 arpens de superficie. On estime que sa population est de 257,237 individus.

Bar-sur-Ornain en est le chef-lieu. C'est une ville d'environ 9,000 habitans.

On y fabrique des toiles, des dentelles, de la bonneterie et d'excellentes confitures de groseilles. Il y a aussi une manufacture considérable d'acier. Les côteaux qui environnent la ville fournissent un vin qui le dispute à ceux de Champagne.

En général les productions du *département de la Meuse* sont les mêmes que celles de celui de la Meurthe, avec cette différence que l'on trouve des salines dans celui-ci que l'on ne trouve point dans l'autre. On y fait aussi beaucoup plus d'huile de navette et de faine. Quelques personnes prétendent, à tort, que l'huile de faine est aussi bonne à manger que celle d'olive.

Verdun est une ville considérable du *département de la Meuse*; elle est traversée par la Moselle. On y compte 10,000 habitans. Elle est connue par l'art de fabriquer de bonnes liqueurs et sucrerie. *Voyez* LORRAINE, VERDUN, etc.

MEUSE-INFÉRIEURE. (*département de la*) Il est formé d'une partie du Brabant et du pays de Liège. Son nom indique qu'il est situé dans cette partie du Pays-Bas qui est arrosé par la partie inférieure de la Meuse.

Mastricht en est le chef-lieu; c'est une ville d'à-peu-près 18,000 ames. *Voyez*, pour les détails relatifs à l'agriculture, commerce et fabriques de ce département, les articles LIEGE, BRABANT, FLANDRE.

MEXICO, (*audience de*) grande division des possessions espagnoles, en Amérique.

Elle renferme sept provinces; savoir, celles de *Mexico*, de Mechoacan, Yucatan, Tabasco, Guasteca ou Panuco, Tlascala et Guaxaca.

Celle de *Mexico* que *Fernond-Cortez* conquit en 1518, est fort riche en or, en argent et par le commerce. On trouve dans les mers voisines beaucoup d'huitres à perles, et l'on y a plusieurs lacs et des étangs où le sel se forme par l'ardeur du soleil. On y recueille de l'indigo, de la cochenille. Le bois, appelé communément *bois de Campêche*, le sucre, le tabac, la cassia lignea, les plantins, le cacao y croissent en abondance, et servent à la consommation et au commerce de cette province. *Voyez* MEXIQUE.

MEXICO, ville de l'Amérique Espagnole, capitale de la Nouvelle-Espagne, ou Vieux-Mexique, et en particulier, de la province de *Mexico*, à 22 lieues de la Puebla, 80 de la Vera-Cruz. Long. 275. latit. 20.

Elle est située près d'une chaine de montagnes, en partie au bord d'un lac et en partie dans les eaux de ce lac, où elle a ses marchés et ses places. Ses rues qui sont grandes et belles, se croisent parfaitement, et vont s'y communiquer par des ponts. Il y a des canaux faits avec beaucoup d'art, et qui sont d'une grande utilité pour le commerce. Outre qu'ils servent à l'établissement de la ville et qu'ils font écouler les eaux du lac, ils entretiennent la propreté, comme en divers lieux de l'Europe.

On comptait, au commencement de ce siècle, au raport des voyageurs, plus de 100,000 ames dans cette ville.

Des renseignemens plus modernes font connaître que depuis le premier décembre 1776, jusqu'à la fin de 1777, il s'y est fait 1,612 mariages; il y est né 5,915 enfans, et il y est mort 5,011 personnes, dans le nombre desquelles sont compris 48 religieux, décédés dans leurs couvens, 32 religieuses, 1,043 malades dans les hopitaux, et 462 indiens dans leur hôpital particulier.

La campagne des environs de *Mexico* produit trois moissons, et tout y est abondant. Il y a quantité de bétail et de volaille. Les chevaux y sont tres-bons et valant, dit-on, ceux d'Espagne.

On fait tous les jours une grande quantité de sel dans le lac, et c'est en cela que consiste une partie du commerce de cette ville, non-seulement pour le débit qui s'en fait dans le pays, mais même dans les îles Philippines.

Les autres marchandises dont on trafique à *Mexico*, sont l'or et l'argent, des perles, du fer, et autres métaux; du baume, de la cochenille, de la salsepareille, du soufre, des cuirs, de l'indigo, du sassafras, de la laine, du coton, du sucre, de la soie, des plumes, de l'ambre gris, du cacao, des vaoilles, de la casse, quantité de fruits, diverses pierreries, etc.

Les foires et marchés sont remplis de toutes ces marchandises, d'ouvrages en or, argent et pierreries, de riches étuffes et enfin de tout ce qu'il y a de plus estimé dans le Vieux et dans le Nouveau-Monde: ce qui augmente beaucoup la vanité et le faste des citoyens de *Mexico*, et donne lieu aux dépenses excessives qu'ils font.

Les richesses et le faste qui en est la suite, ont du nécessairement diminuer à *Mexico*, à mesure que ceux qui les possédaient ont été chercher un asyle à Los-Angelos et dans d'autres villes. Cependant l'avantage qu'elle a d'être au centre de la domination, le siége du gouvernement, le lieu de la fabrication des monnaies, le séjour des plus grands propriétaires des terres, des plus riches négocians, a toujours retenu dans ses mains la plûpart des grandes affaires de l'Empire.

MEXIQUE ou Nouvelle-Espagne, que l'on nomme aussi le *Vieux Mexique*, est un grand pays de l'Amérique septentrionale possédé par le roi

roi d'Espagne. Il est situé, presque entièrement sous la Zone-Torride, borné au nord par le Nouveau-Mexique, à l'est par le golfe du *Mexique* et la mer du Nord, au sud-ouest par l'Amérique méridionale et la mer du sud. Lat 28. 39.

Ce pays a plus de quatre cents lieues de long, et est sous le gouvernement d'un vice-roi qui réside à Mexico sa capitale.

On divise le *Mexique* en trois audiences, ou gouvernemens, savoir Mexico, Guatimala, et Guadalajara.

Population. Les connaissances que nous avons de la population du *Mexique* sont principalement le résultat des recherches ordonnées par *Philippe V* en 1741, faites sous les ordres du comte de *Fuen Clara*, vice-roi de la Nouvelle Espagne, par *Villa-Segnor* qui les a publiées dans son *Teatro Americano*; elles furent le fruit des rapports des magistrats des différentes provinces et des observations faites par l'auteur lui même dans un grand nombre de parties de ce grand pays.

Suivant *Villa-Segnor* donc les Espagnols, les nègres, les mulâtres et les metis forment ensemble dans les diocèses de Mexico. . 105,202 familles.

De Los-Angèles.	30,600
De Mechoacan.	30,840
D'Oaxaca.	7,296
De la Nouvelle-Galice. . .	16,770
	190,708

A raison de cinq personnes par famille, le nombre total est de. 953,540

M. *Robertson* observant que *Villa-Segnor* a omis totalement quatre diocèses, et suppléant à cette omission par les détails fournis par d'autres historiens, croit qu'on peut porter au *Mexique* la nombre des Espagnols et des habitans de race mêlée à un million et demi.

On peut désirer de savoir en quel raport sont entr'eux les Espagnols et les habitans de race mêlée; M. *Robertson* nous apprend que d'après la proportion des uns et des autres indiquée par *Villa-Segnor* en quelques endroits, ainsi que par des détails donnés par d'autres auteurs, on voit que cette dernière classe est beaucoup plus nombreuse que la première, et qu'on ne peut guères compter qu'un Espagnol contre deux habitans de race mêlée.

Selon l'auteur Espagnol, le nombre des familles Indiennes est dans les diocèses

de Mexico.	119,511 familles.
De Los-Angèles	88,240
De Mechoacan.	36,196
D'Oaxaca.	44,222
De la Nouvelle-Galice . .	6,222
Total.	294,391
Et en comptant cinq personnes par famille. . . .	1,471,955

Mais l'omission de quatre diocèses et l'imperfection du dénombrement des Indiens dans la Nouvelle-Galice où ils sont très-nombreux, nous autorise, d'après M. *Robertson*, à augmenter le résultat de l'auteur Espagnol et à penser que le nombre des Indiens dans l'Empire du *Mexique*, va au-delà de 2,000,000.

Productions. Lorsque les Espagnols découvrirent le *Mexique* en 1518, il n'y avait aucun des animaux nécessaires à la nourriture de ses nouveaux habitans pour le labourage et pour les autres besoins inséparables d'une société un peu compliquée. On les fit venir des îles déjà soumises à la Castille, qui elles-mêmes les avaient naguère reçus de notre hémisphère. Ils propagèrent avec une incroyable célérité. Tous dégénérèrent; et comment, affaiblis par le trajet des mers, privés de leur nourriture originaire, livrés à des mains incapables de les élever et de les soigner; comment n'auraient-ils pas souffert des altérations sensibles? La plus marquée fut celle qu'éprouva la brebis. On fit venir des béliers d'Espagne pour renouveler des races abatardies; et depuis cette époque, les toisons se trouvèrent de qualité suffisante pour servir d'aliment à plusieurs manufactures assez importantes.

La multiplication des troupeaux amena une grande augmentation dans les cultures. Au maïs qui avait toujours fait la principale nourriture des Mexicains, on associa les grains de nos contrées.

Si la vigne et l'olivier ne furent pas naturalisés dans cette partie du Nouveau-Monde, ce fut le gouvernement qui l'empêcha, dans la vue de laisser des débouchés aux productions de la Métropole. Peut-être le sol et le climat auraient-ils eux-mêmes repoussé ces précieuses plantes. Du moins est-on autorisé à le penser quand on voit que les essais, que vers 1706 il fut permis aux jésuites et aux héritiers de Cortès de tenter, ne furent pas heureux, et que les expériences qu'on a tentées depuis, ne l'ont pas été beaucoup davantage.

Le coton, le tabac, le cacao, le sucre, quelques autres productions réussirent généralement; mais faute de bras ou d'activité, ces objets furent concentrés dans une circulation intérieure. Il n'y a que le jalap, la vanille, l'indigo et la cochenille qui entrent dans le commerce de la Nouvelle-Espagne avec les autres nations.

Jalap. Le jalap est un des purgatifs les plus employés dans la médecine. Il tire son nom de la ville de Xalapa, aux environs de laquelle il croît abondamment.

Cette plante se trouve non-seulement dans la voisinage de Xalapa, mais encore sur les sables de la Vera-Cruz. On la cultive facilement. Le poids des racines est depuis douze jusqu'à vingt livres. On les coupe par tranches pour les faire

sécher. Elles acquièrent alors une couleur brune, un œil résineux. Leur goût est un peu âcre et cause des nausées. Le meilleur jalap est compact, résineux, brun, difficile à rompre et inflammable. On ne le donne qu'à une dose très-petite, parce qu'il est très-actif et purge violemment. L'Europe en consomme annuellement sept mille cinq cents quintaux qu'elle paie 972,000 francs.

Vanille. La vanille est une plante qui, comme le lierre, s'accroche aux arbres qu'elle rencontre, les couvre presqu'entièrement et s'élève par leur secours.

Il ne vient annuellement en Europe de cette production que cinquante quintaux, qui ne sont pas vendus au-dessus de 431,568 francs.

Indigo. L'indigotier est une plante droite et assez touffue. De sa racine s'élève une tige ligneuse, cassante, haute de 2 pieds, ramifiée dès son origine, blanche à l'intérieur et couverte d'une écorce grisâtre.

Cette plante veut une terre légère, bien labourée, et qui ne soit jamais inondée. On préfère pour cette raison des lieux qui ont de la pente, parce que cette position préserve les champs du séjour des pluies qui flétriraient l'indigotier, et des inondations qui le couvriraient d'un limon nuisible.

On distingue plusieurs espèces d'indigo, mais on n'en cultive que deux. Le franc et le batard qui en diffère par sa tige beaucoup plus élevée, plus ligneuse et plus durable, par ses folioles plus longues et plus étroites, par ses gousses plus courbes, par ses semences noirâtres.

Les blanchisseuses l'emploient pour donner une couleur bleuâtre au linge. Les peintres s'en servent dans leurs détrempes. Les teinturiers ne sauraient faire le beau bleu sans indigo. Les anciens le tiraient de l'Inde orientale. Il a été transplanté, dans des tems modernes, en Amérique. Sa culture, essayée successivement en différens endroits, paraît fixée à la Caroline, à la Georgie, à la Floride, à la Louysiane, à Saint-Domingue et au *Mexique*. Ce dernier, le plus recherché de tous, est connu sous le nom de *Guatimala*, parce qu'il croît sur le territoire de cette cité fameuse.

L'Europe en reçoit annuellement six mille quintaux, qu'elle paye 7,626,960 francs.

Cochenille. La cochenille, à laquelle nous devons nos belles couleurs de pourpre et d'écarlate, n'a existé jusqu'ici qu'au *Mexique*.

C'est un insecte de la grosseur et de la forme d'une punaise. Les deux sexes y sont distincts, comme dans la plupart des autres animaux.

L'arbrisseau sur lequel vivent ces insectes est connu sous le nom de *Nopal*, de *raquette* et de *figue d'Inde*, à environ cinq pieds de haut. Sa tige est charnue, large, applatie, veloutée, un peu âpre, couverte de houppes d'épines répandues simétriquement sur sa surface.

Il y a plusieurs espèces de nopal. Ceux qui ont la tige lisse, les épines nombreuses et trop rapprochées ne sont point propres à l'éducation de la cochenille. Elle ne réussit bien que sur celui qui a peu d'épines et une surface veloutée, propre à lui donner une assiette plus assurée.

La cochenille sylvestre, espèce différente de la cochenille fine ou mesteque dont on vient de parler, mais cultivée dans les mêmes lieux et sur la même plante, n'exige pas les mêmes soins et les mêmes précautions. Elle a la vie moin délicate, résiste mieux aux injures de l'air. Sa récolte est conséquemment moins variable pour le produit, et peut se faire toute l'année.

Quoique la cochenille appartienne au règne animal qui est l'espèce la plus périssable, elle ne se gâte jamais. Sans autre attention que celle de l'enfermer dans une boîte, on la garde des siècles entiers avec toute sa vertu.

Cette riche production réussirait vraisemblablement dans différentes parties du *Mexique*; mais, jusqu'à nos jours, il n'y a eu guère que la province d'Oaxaca qui s'en soit sérieusement occupée. Les récoltes ont été plus abondantes sur un terrain aride où le nopal se plaît, que sur un sol naturellement fécond; elles ont éprouvé moins d'accidens dans les expositions agréablement tempérées, que dans celles où le froid et le chaud se faisaient sentir davantage.

Les Mexicains seuls s'occupent à faire multiplier la cochenille; mais trop souvent avec les fonds avancés par les Espagnols, à des conditions plus ou moins usuraires. Le fruit de leur industrie est tout porté dans la capitale de la province, qui se nomme aussi *Oaxaca*.

Cette ville a quelques manufactures de soie et de coton. Les marchandises d'Asie et celles d'Europe y sont d'un usage général.

Indépendamment de ce que consomment l'Amérique et les Philippines, l'Europe reçoit tous les ans quatre mille quintaux de cochenille fine, deux cents quintaux de grenille, cent quintaux de poussière de cochenille, et trois cents quintaux de cochenille sylvestre, qui, rendus dans ses ports, sont vendus 8,610,140 livres.

Aux grandes exportations dont on a parlé, il faut ajouter l'envoi que fait le *Mexique* de dix mille trois cent cinquante quintaux de bois de Campêche qui produisent 112,428 livres; de trois cent dix quintaux de bresillet, qui produisent 4,266 livres; de quarante-sept quintaux de carmin, qui produisent 81,000 livres; de six quintaux d'écaille, qui produisent 24,300 l.; de quarante-sept quintaux de rocou, qui produisent 21,600 livres; de trente quintaux de salse-pareille, qui produisent 4,147 livres; de quarante quintaux de baume, qui produisent 45,920 liv. de cinq quintaux de sang de dragon, qui produisent 1,620 livres.

Mines. Mais, comme si la nature n'avait pas fait

assez pour l'Espagne, en lui accordant presque gratuitement tous les trésors de la terre que les autres nations ne doivent qu'aux travaux les plus rudes, elle lui a encore prodigué, surtout au *Mexique*, l'or et l'argent, qui sont le véhicule ou le signe de toutes les productions.

Ces richesses sont surtout communes dans la Nouvelle-Gallice, dans la Nouvelle-Biscaye, et principalement dans le pays de Znoatecas. Du sein de ces arides montagnes, sort la plus grande partie des 80,000,000 livres qu'on fabrique annuellement dans les monnaies du *Mexique*. La circulation intérieure, les Indes Orientales, les îles nationales et la contrebande absorbent près de la moitié de ce numéraire. On en porte dans la métropole 44,196,047 livres, à quoi il faut ajouter cinq mille six cent trente-quatre quintaux de cuivre qui sont vendus en Europe 454,600 livres.

Fabriques. Quoique l'éducation des troupeaux, les cultures et l'exploitation des mines soient restées, au *Mexique*, fort loin du terme où une nation active n'eût pas manqué de les porter, les manufactures y sont dans un plus grand désordre encore. Celles de laine et de coton sont assez généralement répandues ; mais comme elles sont entre les mains des Indiens, des métis, des mulâtres, et qu'elles ne servent qu'aux vêtemens des gens peu riches, leur imperfection surpasse tout ce qu'on peut dire. Il ne s'en est formé de moins défectueuses qu'à Quexetaco où l'on fabrique d'assez beaux draps. Mais c'est surtout dans la province de Tlascala que les travaux sont animés. Sa position entre Vera-Cruz et Mexico, la douceur du climat, la beauté du pays, la fertilité des terres y ont fixé la plupart des ouvriers qui passaient de l'ancien dans le Nouveau-Monde. On en a vu sortir successivement des étoffes de soie, des rubans, des galons, des dentelles, des chapeaux qu'ont consommés ceux des Métis, ceux des Espagnols qui n'étaient pas en état de payer les marchandises apportées d'Europe. C'est Los-Angeles, ville étendue, riche et peuplée qui est le centre de cette industrie. Toute la faïence, la plupart des verres et des crystaux qui se vendent dans l'empire, sortent de ses ateliers. Le gouvernement y fait même fabriquer des armes à feu.

Commerce. Les affaires que le *Mexique* fait avec les autres parties de l'Amérique sont très-bornées. Par la mer du Nord, il reçoit de Maracaïbo et de Caraque du cacao fort supérieur au sien, et des nègres par la voie de la Havane et de Carthagène ; il donne en échange des farines et de l'argent.

Par la mer du Sud, il reçoit du Pérou des huiles, des vins, des eaux-de-vie, et lui fournit du brai, du goudron, du rocou, de l'indigo, de la cochenille, du fer et des merceries d'Europe, et autant qu'ils peuvent, des marchandises de contrebande des Philippines.

Enfin il entretient par Acapulco un commerce avec les Philippines.

Ce commerce remonte au tems de *Philippe II* qui, dès le commencement de son règne, forma le projet d'établir une colonie dans les îles Philippines, qu'on avait négligées depuis leur découverte ; et il y envoya un armement de la Nouvelle-Espagne. On choisit Manille, dans l'île de Luçon, pour la capitale de cet établissement. Il s'établit de-là une correspondance de commerce assez active avec les Chinois, et ce peuple industrieux attiré par l'espoir du gain vint en foule peupler les Philippines sous la protection de l'Espagne. Ils apportèrent dans la colonie une si grande quantité de toutes les espèces de productions du sol et des manufactures de l'Orient, qu'elle fut en état d'ouvrir un commerce avec l'Amérique, par une navigation de côte à côte, la plus étendue qui se fasse sur le globe. Dans l'enfance de ce commerce il se fesait par Callao sur la côte du Pérou ; mais l'expérience ayant fait apercevoir plusieurs inconvéniens à suivre cette route, l'entrepôt de ce commerce entre l'Orient et l'Occident fut transporté de Callao à Acapulco, sur la côte de la Nouvelle-Espagne.

Après avoir subi plusieurs changemens, il a reçu enfin une forme régulière. Tous les ans il part d'Acapulco un ou deux vaisseaux qui peuvent porter jusqu'à cinq cent mille pesos d'argent, mais qui ont rarement à bord d'autres objets de quelque valeur. Ils raportent en échange des épices, des drogues, des porcelaines de la Chine et du Japon, des toiles de coton et d'autres toiles des Indes, des mousselines, des soieries, et tous les divers objets précieux que l'Orient produit, et qu'il doit à l'excellence de son climat ou à l'industrie de ses habitans. Depuis longtems les négocians du Pérou avaient part à ce commerce, et pouvaient envoyer tous les ans un vaisseau à Acapulco, pour y attendre l'arrivée de ceux de Manille, et prendre une portion des marchandises qu'ils emportaient. A la fin les Péruviens ont été exclus par les édits les plus rigoureux, et toutes les marchandises de l'Orient sont réservées pour la consommation de la Nouvelle-Espagne.

Ce privilége procure aux habitans de cette contrée des avantages inconnus aux autres colonies espagnoles. Les manufactures de l'Orient sont non-seulement mieux appropriées à un climat chaud, et plus éclatantes que celles de l'Europe ; elles ont encore l'avantage d'être moins chères, en même tems les profits qu'on y fait sont assez considérables pour enrichir tous ceux qui les transportent de Manille ou qui les vendent dans la Nouvelle Espagne. Comme l'intérêt de l'acheteur et du vendeur concourent en faveur de cette branche de commerce, il s'étend en dépit des règlemens imaginés par l'inquiète jalousie pour lui donner des bornes. Avec les marchandises dont les lois autorisent l'importation,

il passe une immense quantité de celles de l'Inde dans les marchés de la Nouvelle-Espagne, et lorsque la flotte arrive à la Vera Crux, elle trouve souvent les besoins du peuple déjà satisfaits par des marchandises mieux assorties et à meilleur compte.

Dans les dispositions du commerce de l'Espagne, il n'y a rien de plus inexplicable que la tolérance de ce commerce entre la Nouvelle-Espagne et les Philippines, rien qui répugne davantage à la maxime fondamentale de tenir les colonies dans une perpétuelle dépendance de la métropole, en prohibaot toute espèce de moyen de commercer qui pourrait leur inspirer l'idée de suppléer à leurs besoins par une autre voie. Cette permission paraîtra encore plus extraordinaire si l'on considère que l'Espagne n'a point elle-même de commerce direct avec les Philippines, et qu'ainsi elle accorde à une de ses colonies en Amérique un privilège qu'elle refuse à ses sujets en Europe. Il est probable que les colons qui peuplèrent d'abord les Philippines, ayant été envoyés de la Nouvelle-Espagne, entreprirent ce commerce avec une contrée qu'ils regardaient en quelque sorte comme leur mère patrie, avant que la cour de Madrid en connût les conséquences ou sût l'empêcher par des règlemens. On a fait plusieurs remontrances contre ce commerce comme préjudiciable à l'Espagne, en ce qu'il porte dans une autre canal une grande partie des richesses qui devraient circuler dans le royaume; en ce qu'il tend à nourrir dans les colonies un esprit d'indépendance et à encourager des fraudes multipliées dont il est impossible de se garantir dans des opérations qui s'exécutent si loin de l'inspection du gouvernement. Mais comme il faut toute la sagesse et toute la vigueur de la politique pour abolir une pratique appuyée de l'intérêt du plus grand nombre, autorisée et consacrée par le tems, le commerce entre Acapulco et Manille semble être toujours aussi actif qu'il l'ait jamais été, et peut être regardé comme la principale cause du luxe qui règne dans cette partie des domaines espagnols.

Le gallion employé à ce commerce, au lieu de six cents tonneaux auxquels il est limité par la loi, (*Recop. lib XLV, lib. XV*,) est ordinairement de 1,200 à 2,000 tonneaux de port. Le vaisseau d'Acapulco, pris par le lord *Anson*, au lieu de cinq cent mille pezos que porte la loi, avait à bord un million trois cent treize mille huit cent quarante-trois pezos, sans compter l'argent non monnoyé montant à quarante-trois mille six cent onze pezos de plus.

Voyez ESPAGNE, *colonies. Voy.* aussi AMÉRIQUE ESPAGNOLE.

MEZIÈRES, ville de France, dans la Haute-Champagne, au département des Ardennes, sur la Meuse, à 5 lieues nord-ouest de Sedan, 56 nord est de Paris. *Long.* 26. 23. *lat.* 49. 45.

Il s'y fait des toiles de lin et de chanvre de toutes largeurs, mais seulement pour les bourgeois.

On y fabrique aussi quelques étoffes de laines, des serges simples, drapées et à deux étaims.

Il y a une petite fabrique de chapeaux et de bonneterie. Mais le plus fort objet de commerce de cette ville sont les cuirs forts, ainsi qu'à Charleville. Il y a aussi une fabrique de fers à repasser, et deux forges à deux lieues de la ville.

Le quartel de froment pèse 30 livres, de méteil 27, de seigle 27, d'orge 32, d'avoine 22.

MICHEL, (*Saint-*) une des îles Açores. Elle a près de 20 lieues de long, et plusieurs villes et bourgs. Sa ville capitale s'appèle *Punta-Delguda*. Il s'y fait un plus grand commerce de pastel qu'à Tercère, parce qu'il y en a plus qu'en aucune de ces autres îles; il s'y en fait, tous les ans, plus de deux cent mille quintaux. Chaque quintal, compté pour 100 livres poids de marc. Il y a aussi beaucoup de terres labourables, ce qui fait qu'elle fournit aussi quelquefois du bled aux îles voisines. Il n'y a ni hâvre, ni rivières, ni abris.

« Ce qui semble avoir dégoûté les négocians français du commerce des Açores, dit *Savary*, est l'établissement de diverses manufactures de France, que des ouvriers de la nation ont portées dans l'île de *Saint-Michel*; ces manufactures qui fesaient autrefois une partie des cargaisons des navires qui venaient de France, étant présentement presque suffisantes pour la consommation des îles.

» Les étoffes dont les fabriques sont passées de France à *Saint-Michel*, et qui s'y font le plus communément, sont des draps, des droguets, des camelots, des serges de Saint-Mexent et des chapeaux. On y fait aussi quelques étoffes de soie, à l'imitation de celles de Lyon et de Tours, mais c'est peu de chose ».

Les craintes de *Savary* ne se sont que faiblement réalisées, et les îles Açores continuent d'être, en très-grande partie, approvisionnées, non par les Français, mais par les Anglais, des objets manufacturés dont il parle. *Voyez* AÇORES.

MICONE que l'on écrit aussi *Mycone*, une des îles de l'Archipel.

On y recueille assez d'orge pour les habitans, beaucoup de figues et peu d'olives. Les eaux y sont assez rares en été; un grand puits en fournit à tout le bourg, chef-lieu de l'île, qui est le seul de l'île, et qui ne renferme guères plus de trois mille ames.

Le commerce qui se fait dans cette île se divise en commerce de Turquie et commerce de Morée.

Le commerce de Turquie se fait en cuirs, particulièrement en maroquins ou cordouans que

l'on va charger à Siagi, proche de Smyrne et à Scala-Nova. Le commerce de Morée consiste particulièrement en vins, les Miconiotes en recueillant, année commune, depuis 25 jusqu'à 30 mille barils, le baril pesant 50 occques, c'est-à-dire, 150 livres de France. Chaque caïque peut porter jusqu'à sept ou huit cents barils.

Outre le consul de France, il y a aussi, dans cette île, des consuls anglais et hollandais. Ce n'est pas qu'il y vienne aucun bâtiment de ces deux nations, mais les Grecs qui trafiquent, se mettent sous leur protection.

Les vaisseaux français destinés pour Smyrne et pour Constantinople, passent toujours dans le canal de Tine et de *Micone*. Outre ces navires qui touchent presque toujours à *Micone*, il y vient souvent des barques provençales qui y chargent des grains, de la soie, du coton et d'autres marchandises des îles voisines.

MIDDELBOURG, ville commerçante du Pays-Bas Hollandais, capitale de l'île de Walcheren et de toute la Zélande.

Elle est à 8 lieues nord-est de Bruges, 52 nord-ouest de Gand, 29 sud-ouest d'Amsterdam. Long. 21. 18. lat. 51. 30.

C'est une des villes les plus considérables des Provinces-Unies.

Les vaisseaux marchands viennent jusqu'au centre de la ville, par le moyen d'un canal qui aboutit à la mer. De manière que *Middelbourg* fait un très-grand commerce surtout en vins d'Espagne et de France dont on trouve un grand nombre de magasins remplis.

C'est aux environs de *Middelbourg* que croît le meilleur seigle des sept Provinces-Unies. On y cultive aussi de la garance et du lin.

En tems de guerre cette ville fournit beaucoup de corsaires frétés aux dépens des négocians.

Il y a à *Middelbourg* deux fabriques de garance très-bien préparée, et de toutes les qualités; trois moulins à poudre, un à scier les pierres, trois fonderies de canons, plusieurs raffineries de sel, des fabriques d'amidon, savon, papeteries et verreries.

On y fait un grand commerce de vin, sel, marchandises d'Angleterre.

Il y a une forte compagnie d'assurance et grand nombre de maisons intéressées dans les compagnies des Indes, de Guinée, de Démerary, etc.

Les monnaies de change et autres sont les mêmes qu'à Amsterdam et dans tout le pays dépendant des Provinces-Unies.

On tient les livres en florins, sols et penings; et quelquefois en livres, sols et deniers de gros. *Voyez* HOLLANDE, AMSTERDAM.

Le florin vaut à-peu-près 2 liv. 3 sols tournois. Le sol de gros vaut à-peu-près 12 sols 4 deniers quatre cinquièmes tournois; le denier de gros, un sol et cinq douzièmes de deniers tournois; la livre de gros, 12 livres 12 sols tournois.

Le sol commun ou stuivers, vaut 2 sols tournois. Le pennig, fenin ou denier commun, 2 deniers tournois.

Ces monnaies sont de compte; quant aux monnaies réelles elles sont les mêmes qu'à Amsterdam.

Poids, mesures. 100 livres de *Middelbourg* font 95 livres un quart du poids de marc.

100 aunes font 62 aunes un quart de Paris.

MIDDLESEX, comté d'Angleterre, borné au nord par celui de Hertford; au sud, par la Tamise qui la sépare du comté de Surrey et de la province de Kent; à l'est, par le comté, d'Essex et à l'ouest, par celui de Buckingham. Il a 20 milles de longueur sur 16 de large. Sa circonférence est de 70 milles ou environ. On divise ce comté en sept centuries qui contiennent ensemble 247,000 acres et 100,000 feux ou familles, en y comprenant ceux des faubourgs de la capitale. La terre y est fertile en grains et en pâturages; on prétend que le froment que ce pays produit est de la meilleure qualité que l'on puisse désirer, et que c'est pour cette raison qu'on en réserve une quantité suffisante pour le service du roi et pour l'usage de la cour. On peut mettre le chanvre au nombre des productions de *Middlesex*; on y recueille aussi beaucoup de patates qui se débitent à Londres.

Londres, capitale de ce comté, en est le seul lieu considérable. *Voyez* cet article.

Les terres labourables se louent depuis 8 sch. jusqu'à 40 par an. Il y a des terres labourables qui se louent 50 et 60 schellins l'acre.

Il y a des terres qui rendent 6 ou 7 quartiers de bled par acre, après le bled du printems.

On y sème beaucoup de sainfoin. Il y a plusieurs champs qui produisent trois tonnes de foin par acre.

Le voisinage de Londres élevant le prix des denrées, et consommant tout ce que la terre en peut produire, on peut dire qu'en général le sol du comté de *Middlesex* est assez bien cultivé.

Charbon. La partie supérieure du comté de *Middlesex* reçoit par la Tamise le charbon nécessaire à sa consommation.

MILAN, ville considérable d'Italie, capitale du Milanois; elle est située sur l'Olana, et communique avec l'Adda et le Tésin par deux canaux; à 28 lieues nord de Gênes, 29 nord-est de Turin, 58 nord-ouest de Florence, 110 nord-ouest de Rome et 154 sud-est de Paris. Long. 26. 36. lat. 45. 25.

On estime que la ville de *Milan* contenait 120,000 habitans avant les évènemens de la guerre qui ont dû diminuer sa population et son commerce.

On doit regarder *Milan* comme un des ma-

gasins les plus considérables de l'Italie ; cette ville a plusieurs branches de commerce.

Première branche, soie. Milan est la rivale de Turin pour le commerce de la soie, et paraît l'emporter sur sa rivale. Cette ville est peuplée de maisons de riches commerçans dont quelques-uns forment une espèce de confédération, pour donner à la soie le prix qu'ils jugent à propos. Quand on recueille les soies ils vont de cassine en cassine, l'argent à la main, acheter cette production ; ce qui les met à même d'en fixer le prix par une sorte d'accaparement.

Seconde branche. Galons vrais et faux. Ils sont spécialement destinés pour les ornemens des églises, des équipages ou des palais. Cette branche de commerce ne peut s'étendre qu'à l'Italie ; mais elle est une diminution d'autant sur le commerce de Lyon qui faisait autrefois cette fourniture. Cependant, pour le fin, cette fabrique n'exclut pas totalement l'usage des galons de Lyon.

Les broderies en or et en argent que nous comprenons pour la similitude dans cette branche, ces broderies sont à très-bon compte : la sobriété des Italiens, le bas-prix des denrées, le bon marché, par conséquent, de la main-d'œuvre, peuvent avoir donné lieu à l'établissement de cette manufacture, mais plus encore la facilité d'avoir l'or des ducats d'Espagne. Au reste, ces broderies ne peuvent fournir que quelques spéculations pour l'Espagne et quelques ventes pour les étrangers qui passent, ou, enfin, pour la consommation de l'Italie.

Troisième branche de son commerce. Dentelles en fil. Elles sont très-communes. Cette fabrique n'a rien qui puisse nuire aux fabriques françaises de même espèce, ni pour la concurrence, ni même pour la consommation de *Milan*. Beaucoup sont employées par les paysannes de la Lombardie. La plus fine peut procurer quelques manchettes d'hommes d'un prix fort modique, et par conséquent supposant toujours le besoin que ce pays doit avoir des dentelles de Vienne, Valenciennes et autres, elles ne pourraient que préjudicier en petite quantité et à la consommation de celles du pays.

Quatrième Branche. Riz. Ils forment une branche de commerce à Nuvarre, à Versailles et à *Milan*. L'eau est l'élément le plus nécessaire pour la culture de cette denrée, et c'est une chose admirable de voir comme ces eaux ont été distribuées par les français, sous *François I*, après la prise du Milanais par ce prince ; car c'est cette même distribution qui subsiste encore. Des canaux immenses qui sont quelquefois de dix à douze pieds plus exhaussés que les chemins, servent au transport des marchandises; et des saignées faites avec art à ces mêmes canaux, inondent les champs ou les sèchent quand on le veut. L'Italie fait avec nous le commerce des riz passivement de notre part, mais nous ne devons pas le regretter, s'il est vrai, comme on le dit, que les gens occupés aux rizières deviennent tous hydropiques, et que rarement ils passent 35 à 40 ans.

Au reste, c'est aux inondations pratiquées dans le Milanais que l'on y doit jusqu'à cinq recoltes de foin par an, et par conséquent une multitude de gros bétail, qui donne lieu à une bonne branche de commerce, celui des bestiaux et celui du laitage qui fournit ce qu'on appèle le *fromage de Milan*. Le foin n'est point du tout une denrée à bon marché ; surtout à Pavie et dans les grandes villes.

Cinquième branche de son commerce. Equipages, voitures. La chûte des Alpes a dû introduire ce commerce à Turin et à *Milan*. C'est ordinairement par ces deux endroits que l'on débute en Italie, et ces deux villes fournissent des voitures à tous les étrangers qui voyagent, et à tout le pays.

Sixième branche. Voiturage de la marchandise. Cette branche est commune à Turin et à *Milan* ; mais cette dernière ville est la plus heureusement située pour être l'entrepôt de la France, de la Suisse et de l'Italie. Pour la France et la Suisse, l'exportation se fait par mulets ; et pour l'Italie, elle se fait par des canaux ou par mulets pour les endroits où les canaux n'aboutissent point.

Le commerce de *Milan* fut autrefois beaucoup plus considérable sous ses ducs; la noblesse alors ne rougissait point d'avoir des fonds dans le commerce, et d'être à la tête. Sous la domination espagnole, les choses ont changé, la fierté espagnole dédaignait tout ce qui ne portait point les armes. Dupe de cette fierté mal-entendue, la noblesse renonça au commerce, et n'en devint que plus propre et plus facile à subjuguer. *Milan* ensuite passa sous la domination autrichienne. La hauteur allemande entretint les idées contraires au commerce dont l'Espagne avait jeté les fondemens, et la noblesse milanaise est pauvre aujourd'hui.

La consommation intérieure de *Milan* se fait en draps de France et d'Angleterre, néanmoins nos draps de France paraissent encore s'y soutenir. Pour les toiles, elles se tirent toutes de Suisse et de Silésie, si l'on en excepte quelques toiles communes qui se tirent de Bergame.

Poids, mesures, monnaies, change. Il y a deux sortes de poids à *Milan*. L'un connu sous le nom de *peso di Marco* et dont l'once est appelée *uncia di marco doro* ; il est employé pour les matières les plus précieuses ; c'est proprement la mare de la monnaie, et celui des orfèvres ; il est composé de huit onces ; chacune d'elles se divise en vingt-quatre deniers, et le denier en vingt-quatre grains.

L'autre nommé *libra grossa* sert à peser les marchandises les plus communes, et contient vingt-huit onces; mais chacune de ces onces est moins forte que celle du marc précédent; aussi l'appèle-t-on *uncia di peso leggiere* ou *di mercanzia*. On emploie encore à *Milan*, pour la vente du café, du sucre, de la soie, etc., une petite livre composée seulement de douze des onces légères qui entrent dans la grosse livre, et on la nomme par cette raison *libretta* ou *libra piccola*.

	POIDS DE FRANCE.		
	onces.	gros.	grains.
Le marc de *Milan* répond à.	7	5	33
4 onces à.	3	6 $\frac{1}{2}$	16 $\frac{1}{2}$
2 à.	1	7	26 $\frac{3}{4}$
12 deniers à.	. . . .	3 $\frac{1}{2}$	24 $\frac{3}{16}$
1 à.	. . . .	. . . .	23 $\frac{1}{64}$
12 grains.	. . . .	. . . .	11 $\frac{67}{1152}$
6 à.	. . . .	. . . .	5 $\frac{293}{576}$
1 à.	. . . .	. . . .	0 $\frac{1471}{3456}$

	POIDS DE FRANCE.			
	marc.	onces.	gros.	grains.
La livre, *libra grossa*, répond à. .	3	0	7 $\frac{1}{2}$	0
La $\frac{1}{2}$ liv. ou 14 onces à . .	1	4	3 $\frac{1}{2}$	18
12 onces ou la *piccola libra* à.	1	2	5 $\frac{1}{2}$	0
6 à.	. . . .	5	2 $\frac{1}{2}$	18
1 à.	. . . .	. . . .	7	9
12 deniers à. .	. . . .	. . . .	3 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{4}$
6 à.	. . . .	. . . .	1 $\frac{1}{2}$	20 $\frac{1}{4}$
1 à.	. . . .	. . . .	. . . .	21 $\frac{1}{8}$
12 grains à. . .	. . . .	. . . .	. . . .	10 $\frac{11}{16}$
1 à.	. . . .	. . . .	. . . .	0 $\frac{11}{192}$

64 livres $\frac{7}{100}$ grand poids ou 149 livres $\frac{1}{2}$ du petit, sont égaux à 100 livres de Paris.

La Brasse ou Brache dont on se sert pour mesurer les draps de soie, contient un pied, sept pouces, quatre lignes; ce qui fait quatre neuvièmes d'aune de Paris: de façon que les neuf brasses de *Milan*, pour les draps de soie, font quatre aunes de Paris.

Celle destinée pour mesurer les draps de laine, est plus longue et semblable à l'aune de Hollande, et contient deux pieds onze lignes, qui font quatre septièmes d'aune de Paris; en sorte que sept brasses de *Milan*, pour les draps de laine, font quatre aunes de Paris; cent brasses pour les laines en font cent vingt-cinq trois quarts pour la soie.

Les mesures de capacité sont le quartaro, la mine, le stara et le brente.

Le quartaro de *Milan* est de quatre pintes: deux quartaros font la mine, deux mines le staro, et la brente trois staros.

La mesure pour les grains s'appèle *muid*; il se divise en huit staros, le staro en deux mines, etc.

Le muid de froment pèse, suivant sa qualité, depuis cent trente-cinq jusqu'à cent cinquante-quatre livres du gros poids de vingt-huit onces. Le muid de riz, depuis cent soixante jusqu'à cent quatre-vingt du même poids. L'avoine se vend à la charge de 9 staris.

Les vins et les eaux-de-vie s'y vendent à la brente, qui est composée de trois staris.

Monnaies. Presque toutes les monnaies d'or et d'argent d'Italie, d'Espagne, de France, de Portugal, d'Allemagne et de Hollande y ont cours, suivant l'édit du 14 novembre 1750.

La livre monnaie impériale se divise comme la livre courante en 20 sols et le sol en 12 deniers.

L'écu de 117 sols fixes de change est imaginaire; on s'en sert lorsqu'on change pour Venise en banque.

Le Philippe est réel et vaut 106 sols fixes de change, ou 5 liv. 6 sols.

Depuis l'édit de 1750, on fait la réduction de l'argent courant en argent de change sur le pied de 150 sols courans ou 7 liv. 10. pour 106 sols impériaux ou de change.

Les prix de l'or et de l'argent ne sont point fixés: l'once d'or du titre de 24 karats roule de 119 à 120 livres argent courant, et varie suivant la demande. L'once d'argent à 12 deniers de fin, vaut 8 à 8 livres 1 sol argent courant.

Change.

MILAN donne.	Reçoit par contre.	Dans les villes ci-après.
58 sols ct. env.	p. 1. fl. banco.	à Amsterdam.
55 dits. . . id.	p. 1 dit de change.	à Anvers.
67 dits. . . id.	p. 1 dit ct. . .	à Auguste.

Milan donne.	Reçoit par contre.	Dans les villes ci-après.
66 dits. . cov.	p. 1 dit en dop. à 7 ⅛ fl. . . .	à Auguste.
94 dits impériaux. . . id.	p. 1 fl. de giron.	à Bolzano.
86 dits. . . id.	p. 4 liv. hors de banque. . . .	à Gênes.
130 dits ct. id.	p. 1 écu de 3 liv. ct.	à Genève.
48 dits. . . id	p. 1 marc lubs banco.	à Hambourg.
66 dits. . . id.	p. 1 fl. en ls à 7 fl. ⅛.	à Leipsick.
126 dits. . . id.	p. 1 piast. de 20 s. d'or. . . .	à Livourne.
29 liv. 18 s. id.	p. 1 liv. sterl. .	à Londres.
110 sols ct. id.	p. 1 ducat roy.	à Naples.
167 dits impériaux. . . id.	p. 1 écu de marc.	à Novi.
67 dits ct. id.	p. 1 fl. ct. . . .	à Nuremberg.
55 sols impériaux. . . id.	p. 1 écu de 3 liv. toorn. . .	à Paris, Lyon, etc.
137 dits. . . id	p. 1 écu monnaie.	à Rome.
84 dits. . . id.	p. 1 ducat ct. petit arg. . .	à Venise.
67 dits. . . id.	p. 1 fl. ct. . . .	à Vienne.

On y tient les écritures en livres, sols et deniers courant, dont douze font le sol et 20 sols la livre.

Un écu impérial ou écu de change a 117 sols impériaux : cet écu se subdivise quelquefois en sols d'écu, et ce sol en 12 deniers d'écu.

Le philippe à 106 sols impériaux, ou 150 sols courants, et d'après ces prix-là, on réduit l'argent courant en valeur impériale, ou ce dernier en valeur courante.

Les espèces qui y ont cours, sont évaluées en livres, sols et deniers courants chacune.

L'usance est de deux mois de date pour les lettres d'Amsterdam ; 15 jours après l'acceptation pour celles d'Auguste, Vienne, Livourne et Rome, huit jours idem de Gênes, et vingt jours de date pour celles de Bergame et de Venise.

Il n'y a pas de jours de faveur.

Milhaud, ville de France dans le Rouergue, sur la rivière de Tarn, au département de l'Aveiron ; à sept lieues de Lodève et 168 de Paris. Long. 20. 46, lat. 44. 10.

Il y a une fabrique de draps communs et serges communes. On se sert des laines du pays qui sont assez bonnes, et dont il se recueille plus de deux cents quintaux.

Neuf ou dix marchands font tout le commerce de la ville.

La chapellerie et la tannerie font aussi une branche de son commerce. On y prépare des peaux de veaux, moutons, chevreaux et agneaux. Le commerce des laines est le plus considérable ; celui des fromages de Roquefort et des amendes, apporte aussi quelqu'argent dans le pays.

Milo, île de l'Archipel, située au nord de Candie et au sud-ouest de l'Argentière.

Elle a environ vingt lieues de tour et un port qui est un des meilleurs de la Méditerranée.

La ville capitale de l'île qui porte le même nom, quoique pauvre, est très-peuplée ; mais ses habitans sont dans la misère.

Cependant de la ville à la rade, dans l'étendue de deux milles de terrain on ne voit que jardins et campagnes fertiles en froment, orge, coton, sesanne, haricots, melons, citrouilles, coloquinte; ces campagnes sont terminées par les salines, et les salines aboutissent à la rade dont les hauteurs sont couvertes de beaux vignobles, d'oliviers et de figuiers.

Le vin est une des meilleures marchandises de cette île ; voici comment on le fait par tout l'Archipel. Chaque particulier a dans sa vigne un réservoir de la grandeur qu'il juge à propos, carré, bien maçonné, revêtu de ciment ; mais tout découvert. On foule les raisins dans ce réservoir après les y avoir laissé sécher pendant deux ou trois jours, et à mesure que le moust coule par un trou de communication, dans un bassin qui est au bas du réservoir, on remplit de ce moust des outres que l'on porte à la ville : on les vuide dans des futailles ou dans de grandes cruches de terre cuite, enterrées jusqu'à l'ouverture, dans lesquelles ce vin nouveau bout tout à son aise sans marc; on y jète trois ou quatre poignées de plâtre suivant la grandeur des pièces ; souvent on y ajoute une quatrième partie d'eau douce ou d'eau salée, suivant la commodité des lieux. Après que le vin a suffisamment cuvé on bouche les vaisseaux avec du plâtre gâché. Le plâtre n'est pas rare dans l'île du côté de Polonie : faute de bois, on l'y cuit avec des bouzes de vaches.

Il s'y fait un commerce assez considérable de vin, d'huile, de sel, de soufre, d'alun, de coton, de sesanne, de coloquinte, et de toutes sortes de légumes.

Le sel s'y donne presque pour rien ; la mesure ordinaire qui pèse soixante et six livres poids de France, ne coûte ordinairement que sept sols.

Le soufre de *Milo* est parfaitement beau et a un petit œil verdâtre et luisant. On trouve ce soufre en grands morceaux en creusant la terre, et

et par grosses veines dans les carrières d'où l'on tire les meules de moulin.

Le coton y est beau et s'y vend bien ; on l'a cependant pour un sequin le qnintal lorsqn'il est en coque, c'est-à-dire, encore enveloppé dans son fruit ; et pour dix ou douze francs quand il est épluché et sans coque, ce qu'on nomme *coton en rame*.

On trouve aussi à *Milo* de la terre à savonner, aussi bonne que la terre cimolée qu'on tire de l'Argentiere.

Il s'y fait aussi un grand débit de meules de moulins, et non-seulement elle en fournit toutes les autres Iles de la mer Egée, mais encore Constantinople, le royaume de Chypre, et une grande partie de l'Egypte.

C'est cette île qui donne des pilotes à la plupart des vaisseaux qui naviguent dans la mer Méditerranée, personne ne la connaissant mieux qu'eux.

MINDANAO, (*Ile*) una des Philippines, dont elle est la plus grande, à la réserve de Luçon. Elle a environ soixante lieues de long, et quarante à cinquante de large. La partie méridionale est à environ cinq degrés de latitude, et le côté du nord-ouest s'étend presque jusqu'à huit degrés nord.

Elle est pleine de montagnes et de vallées. Le terroir en est en général bon, noir et extraordinairement gras et fertile. Les côtés des montagnes sont pierreux et produisent néanmoins des arbres d'une grosseur et d'une hauteur raisonnables. Les vallées sont arrosées par d'agréables ruisseaux dont l'eau est fort bonne ; et ont diverses sortes d'arbres verds et fleuris tout le long de l'année. Les arbres sont en général fort gros, et la plûpart d'espèces qui nous sont inconnues.

Cette île est fort commodément située pour commercer dans les îles à épiceries et dans les autres Philippines. Aussi est-elle, pour ainsi dire le centre du commerce de l'or et d'épiceries, qui se fait dans ce pays-là.

Canelle. Cette île produit de la canelle. L'arbre dont elle est l'écorce y croît sans culture sur les montagnes, et n'a d'autre propriétaire que celui qui s'en saisit le premier ; de-là vient apparemment que dans la crainte d'être prévenu par son voisin chacun se hâte d'enlever l'écorce avant qu'elle soit mûre ; et quoiqu'elle soit d'abord aussi piquante que celle du Ceylan, elle perd en moins de deux ans son goût et sa vertu. On la recueille dans vingt-cinq villages sur la côte de Samboangan, vers Dapitan et dans un seul village de la province de Cagayan.

Les habitans de l'île y trouvent de fort bon or en creusant assez avant dans la terre. Ils en trouvent dans les rivieres en y faisant des fosses avant l'arrivée du flot. Les volcans leur donnent beaucoup de soufre, surtout celui de Sanxil qui est dans le voisinage de *Mindanao*. On pêche de grosses perles dans les mers voisines ; il y a aussi dans l'île une prodigieuse quantité de sangliers, de chèvres et de lapins. *Voyez* PHILIPPINES.

MINDEN, principauté d'Allemagne appartenante à la maison de Brandebourg, dans le cercle de Westphalie.

Elle a vingt-quatre milles d'Allemagne carrés d'étendue. On y a compté, en 1783, une population de 57,117 ames, sans le militaire, ce qui fait près de 2,380 ames sur un mille. La population dans les villes était de 7,887 habitans, et celle de la campagne de 40,230.

Le sol de cette province est d'une grande fertilité, et fournit tant de bled, qu'on peut en envoyer à l'étranger. Les habitans y sont fort laborieux. Leurs principales occupations sont la culture des bleds et du lin. Les pâturages sont bons et gras, et nourrissent quantité de troupeaux. Le bois, les tourbes et les charbons de terre n'y manquent pas. Dans le bailliage de Gohfeld on trouve une fontaine d'eau salée, qui donne beaucoup de sel dont on peut en fournir les pays voisins. Il y a beaucoup de fabriques de toiles grossières, et on en trouve presque dans chaque village. Ils font encore du nappage et une espèce d'étoffe dont la chaîne est de fil, et la trame de laine. Outre cela il y a plusieurs savonneries et des raffineries. Ce détail fait voir que cette province ne manque pas de productions pour en faire commerce, qui est encore beaucoup facilité par la navigation de la Weser qui la traverse. Ses exportations consistent ; 1°. en toiles fines et grossières ; les dernières se vendent aux Anglais et aux Hollandais qui les débitent en Espagne et dans leurs colonies ; 2°. en fil et en nappage ; 3°. en étoffes mêlées de lin et de laine ; 4°. en bleds, surtout en froment blanc et en orge ; 5°. en chevaux et en bestiaux ; 6°. en sel ; 7°. en charbon de terre.

MINDEN, ville capitale de la principauté de ce nom, à 11 lieues est par sud d'Osnabruck, 15 ouest d'Hanovre. Longitude 26. 40. latitude 52. 22.

Minden est au confluent du Weser et de la Basta. Cette situation lui donne beaucoup de facilité pour le commerce, qui malgré la décadence de la Hanse-Teutonique dont elle était membre, se soutient en bon état.

Minden renferme actuellement une population de 5,175 ames. Cette ville fait un commerce assez considérable. La raffinerie de sucre en fabrique par an pour 190,000 rixdallers ; la fabrique de bougies en débite annuellement pour 36,000 ; les deux fabriques de savon noir pour 5,300 ; indépendamment de ces fabriques, il s'y en trouve encore une de draps et d'étoffes, trois

de bonneterie, une de tabac, et plusieurs de toile et de coutil.

Le commerce du fil de la ville de Lubeck, dans la principauté de *Minden*, monte par an à 250,000 rixdallers.

Son port et le grand passage qui se fait sur le Weser, dans cet endroit, lui procurent aussi de grands avantages. Elle brasse une bierre blanche qui passe pour la meilleure de toute la Westphalie. Son commerce de grains est considérable. Elle les tire du plat pays, surtout des cercles de Lamberg et de Reineberg. Elle en consomme une partie pour brasser sa bierre et pour distiller. Elle commerce aussi en potasse et en meules de moulins. Cette ville a un droit d'entrepôt sur les marchandises qui montent ou descendent le Weser; et elle a le privilége de tenir deux foires par an: l'une, le 8 de mai, l'autre, le 8 novembre.

MINE (*Saint-Georges de la*) établissement hollandais à la Côte d'Or en Afrique, avec un château. Cet endroit connu aussi sous le nom de *Saint-Georges de la Mine*, est le comptoir principal et la meilleure forteresse que les Hollandais aient sur la côte d'Or. C'est la résidence de leur directeur et commandant général, et le centre de leur commerce duquel dépendent tous leurs comptoirs sur cette cote.

MINEHEAD, ville d'Angleterre au comté de Sommerset. Il y a un bon port sur le canal d'Irlande qui est très-fréquenté par les passagers qui vont et qui viennent de l'un à l'autre royaume. Il y vient aussi tous les ans aux environs de 40 vaisseaux chargés de laine d'Irlande, en quoi consiste principalement le commerce de cette ville. Il y a aussi plusieurs marchands qui commercent avec la Virginie et les Indes occidentales; et ils ont beaucoup de correspondance pour le commerce étranger avec Bristol et Barnstable. Ils embarquent aussi tous les ans trois ou quatre mille barils de harengs pour la Méditerranée, etc.

MINGRELIE, province d'Asie qui fait partie de la Georgie occidentale, est bornée à l'ouest par la mer Noire, à l'est par le mont Caucase et l'Immirette, au sud par une partie de la Georgie orientale, et au nord par la Circassie. C'est un pays couvert de bois, où il n'y a presque point de terres labourables. Il y a beaucoup de vignes qui produisent d'excellent vin. Il y a de fort bons pâturages qui nourrissent quantité de chevaux. Le commerce principal du pays est en esclaves. Il n'y a que des bourgs et des villages. Il en sort année commune plus de 12,000, dont 3,000 pour Constantinople. *Voyez* GEORGIE, CIRCASSIE, MER NOIRE.

MINORQUE, île de la Méditerranée, une des anciennes îles Baleares.

Elle est située à environ 60 lieues, au midi de la Catalogne en Espagne, et proche de Majorque, d'Yvica et de Formentera, avec qui elle formait autrefois l'ancien royaume de Majorque. Le Port-Mahon est au 39e degré 40 minutes de latitude septentrionale, et toute l'île qui a 33 milles anglais de longueur et de 10 à 13 milles de largeur, contient environ 151,000 acres carrés. Elle a 62 milles de circuit, ce qui approche assez de celui de l'île de Wight, et elle est divisée en termes ou districts, du mot latin *terminus*. Il y en a quatre que l'on distingue sous les noms de *Mahon*, *Alaior*, *Ciudadella*, et le terme réuni de *Mercadal* et *Ferrerias*.

Il n'y a point de villages dans cette île, mais des fermes et des habitations isolées. En 1781, sa population montait à 26,365 ames. D'après *Diodore* de Sicile, les deux îles de Majorque et de *Minorque* avaient, dans ce tems, une population de trente mille ames. Les habitans sont ignorans, mais assez industrieux, quoique leur commerce se réduise à très-peu de chose; ils cultivent des oliviers et des vignes, mais ils ne savent pas préparer les vins. Le gouvernement fait importer du blé, et le vend aux habitans à bon marché.

En 1765, le général *Townsdhend*, gouverneur, y fit venir une certaine quantité de plants de vigne de Madère, pour en essayer la culture dans cette île. Ces plants donnèrent du vin, mais il n'a pas le parfum des vins de Madère.

Les habitans de l'île entendent assez bien l'art de préparer les cendres gravelées, mais elles ne valent pas celles que l'on fait venir de Trieste.

Ils plantent du safran, du coton et du tabac, et ils exportent du sel, des marbres, de la cire, du miel et des olives.

Ils ont entrepris une espèce de commerce lucratif, en tirant de la côte de Barbarie une grande quantité de belles laines qu'ils filent, et qu'ils vendent ensuite aux marchands de Marseille.

Ils salent aussi le thon, dont on pêche beaucoup sur leurs côtes.

On a établi dans *Minorque* des manufactures de cordages dont on embarque une grande quantité pour les ports voisins dans la Méditerranée.

L'île perd considérablement dans son commerce, l'importation annuelle pouvant être évaluée à 1,360,000 francs, et l'exportation à 482,800. Toutes les marchandises y sont à très-bas prix, ce qu'il faut attribuer au manque de numéraire, et à celui des débouchés pour ses productions.

Cette île est aujourd'hui sous la domination Anglais; et il n'y a point à douter que s'ils la conservent, elle ne fasse des progrès rapides dans le commerce, la culture et les arts, ce qui n'arrivera sûrement pas si elle retombe sous le gouvernement d'Espagne qui par sa nature est moins propre à favoriser les efforts de l'industrie des sujets.

Digitized by Google

MISNIE, margraviat d'Allemagne, au cercle de la Haute-Saxe, avec une ville du même nom. Le margraviat de *Misnie* est situé entre l'Elbe et la Saule.

Ce pays a 18 lieues de long et 17 de large; le pays en est beau et bon, et produit abondamment toutes les choses nécessaires à la vie. On y recueille des grains de toutes espèces, des fruits fort abondans, surtout aux environs de Pirna, de Dresde, de Meissen, de Lomatsch, d'Oschata, de Torgau, de Delitzsch, de Leipzick, de Leissnig, de Doblen, de Borne, de Pegau, d'Altenbourg, de Mersebourg et de Naumbourg. Parmi ces fruits se distinguent les pommes de Borsdorf, qui dans les pays étrangers vont de pair avec les oranges et les citrons, et que l'on porte de tous côtés jusqu'à Constantinople, et même jusqu'aux Indes. Les vins blancs et rouges que l'on recueille en quantité, surtout dans le cercle de *Misnie*, et dans l'évêché de Naumbourg, réussissent parfaitement dans certaines années, et soutiennent alors le parallèle avec les vins de Franconie. Le houblon est cultivé particulièrement aux environs d'Ellenbourg, qui de-là ont été appelés les jardins de houblon. Le tabac croît aux environs de Leipzik; le fenouil, au voisinage de Lutsen, et diverses autres plantes propres pour la teintore abondent dans ces endroits-là, de même qu'aux environs de Pegau, de Borne et autres lieux. On en transporte one quantité prodigieuse dans les pays étrangers, pour l'usage des teinturiers.

Les gros pâturages des environs de Grossenhayg, de Torgau, de Dobleu, de Lissnig, de Rochelitz, de Mittweide, de Zwickau, de Chemnitz, de Lichtenwale, de Fravenstein, de Dippoldiswalde, etc., donnent la facilité d'élever le gros et le menu bétail qui abonde dans ces quartiers-là; et le grand nombre de forêts dont le pays est couvert, et dont quelques-unes ont jusqu'à 6 à 7 milles d'étendue, fournissent des bois de construction, celui qui est nécessaire pour le chauffage, avec beaucoup de noisettes et de gland pour engraisser les cochons qu'on y met; de sorte que bien loin de manquer dans le pays de viande, de lait, de beurre, de fromage, de cuirs, de laine et autres choses semblables, on les a en telle abondance, qu'on en envoie tous les ans considérablement hors du pays. Nous ajouterons qu'en divers endroits du margraviat on a planté des mûriers blancs et qu'on a élevé des vers à soie; de sorte que bientôt cette précieuse matière qu'ils donnent sera regardée comme un nouveau don que la nature ajoute à ceux dont elle a favorisé le pays. Nous ne devons pas non plus passer sous silence que, dans le cercle de Voigtland, au voisinage de Planeu, on pêche dans l'Elster de belles perles qui méritent d'être comptées parmi les curiosités du pays.

En fait de minéraux, la *Misnie* n'est pas moins avantagée. On trouve des paillettes et des grains d'or, dans diverses rivières comme l'Elbe, la Mulde, le Roder, etc., de même que dans des fontaines et dans des ruisseaux, près de Leissnig et d'Augustusbourg. Presque toute la *Misnie*, mais surtout le cercle des mines, fournissent en quantité des minières de plomb, d'étain, de cuivre et de fer. Outre la minière d'argent qui se trouve dans les plus hautes montagnes, et qui fait le principal article des mines de ce cercle, on y a découvert aussi des demi-métaux et minéraux, comme bismuth, antimoine, soufre, orpiment, cobalt, arsenic, alun, vitriol, salpêtre, de l'agathe noir et de l'ambre auprès de Pretsch, où la découverte s'en fit en 1731. C'est dans ces montagnes qu'on a pareillement découvert la terre dont on fait à Meissen la belle porcelaine de Saxe, et la matière dont est faite la poterie de Waldenbourg. Enfin, on a dans ce cercle des eaux minérales et des bains d'eaux chaudes et froides, comme ceux de Wolkanstein, de Hiobs ou Wisenbad, près d'Annaberg, ceux de Rudberg, de Lamstadt, et les eaux salutaires de Gentge.

Les manufactures de ce cercle sont aussi considérables. On y fabrique des draps fins, moyens et gros; toutes sortes d'étoffes de laine, de poil de chameau, de soie, ou mêlangée de ces matières. Cependant elles ne se font pas toutes généralement partout. Certaines espèces se fabriquent dans un endroit ou dans une ville, et d'autres espèces dans d'autres lieux; et même on trouve quelquefois beaucoup de fabriques dans une ville, et quelquefois un petit nombre dans un autre endroit. Les manufactures d'étoffes de soie sont établies principalement à Dresde et à Leipzik. On y fait toutes sortes de velours, de peluches, de damas, de satins, de brocards, de gros de Tours, des bas de soie, etc. Les toiles de chanvre et de lin, damassées et autres; les toiles cirées ou imprimées; les fils à coudre et la broderie; tout cela se travaille pour la plus grande partie à Dresde, à Leipzik, à Leissnig, à Chemnitz, à Doblen, à Grimme, à Hohenstein, à Annaberg, à Grunhayn, etc.

Il y a sur presque toutes les rivières des moulins à papier. Les fabriques de toiles, ou étoffes de coton de toutes sortes, sont à Leissnig, à Chemnitz, à Leipzik, etc.; celle de maroquin, et celles où l'on prépare les divers cuirs, ainsi que les parchemins, etc., sont principalement à Leipzik, à Nossen, à Dippoldiswalde, etc., les manufactures dans lesquelles on donne aux métaux, que l'on trouve dans la *Misnie*, toute leur perfection, sont dans des lieux voisins de ceux où les métaux ou minéraux ont été découverts. Les cors de chasse se fabriquent à Dresde, et les pierres précieuses, les marbres, l'albâtre, la pierre serpentine et autres se travaillent en divers

endroits, où se trouvent des gens experts dans ces sortes de professions.

Misnie, ville capitale du Margraviat de ce nom. Long. 31. 8. lat. 51. 15.

Elle est située sur une haute montagne de la *Misnie*, tout proche de la source des deux fleuves Weiseritz et voisine des montagnes de la Bohême, à quatre milles de Dresde. La mine d'étain qui est dans les environs de cette ville, et qui est la plus belle de toute la Saxe, a donné lieu à la fondation de cette ville, en 1458.

Cette ville a tous les samedis un marché et deux foires par année; la première, le lundi d'après la S.-Pierre et S.-Paul, la deuxième, le lundi avant la Saint-Burchardi. Quand le lundi d'après la Saint-Pierre et Saint-Paul est un jour de fête, la foire ne se tient que le lundi suivant.

Mittau, ou *Mittaw*, capitale du duché de Courlande, située sur la rivière de Boldareau, à 8 lieues sud-ouest de Riga, 96 de Varsovie. Long. 41. 45. lat. 56. 40.

Le commerce de cette ville consiste en bleds, en chanvre, en lin, en viande salée, en chénevis et en graines de lin qu'elle envoie à Liébau et à Windan, qu'on peut regarder comme ses entrepôts d'où elle tire une grande partie des marchandises étrangères dont elle a besoin. Ses marchands sont aussi en correspondance avec ceux de Riga et de Konigsberg. Les premiers leur envoient des fourrures précieuses, de la rhubarbe, du thé, et les seconds leur fournissent plusieurs productions des fabriques du Brandebourg, et négocient leurs lettres de change. Les poids, les mesures et les monnaies sont les mêmes qu'à Windan et à Liébau.

Mitweide, ou *Mittweide*, ville dans le cercle de Leipsik, à une petite distance de Zschope, entre Rochlitz, Freyberg et l'Oder. Cette ville qui dépend du bailliage de Rochlitz est dans un canton fort agréable. Elle n'est pas grande, mais elle est renommée pour la quantité des diverses manufactures qu'elle contient, car on y fabrique des draps de différentes couleurs, de neuf quarts de large et de 29 à 30 aunes de longueur; des draps légers ou d'été, d'une aune sept huitièmes de large et de 40 aunes de longueur; des serges noires, depuis une aune un huitième jusqu'à une aune un quart de large; des flanelles de diverses sortes, comme moitié fil, moitié laine, ou de couleur, ou rayées, d'une aune et demie de largeur; *dites* d'une aune trois quarts de largeur; *dites* plus fines, d'une aune trois quarts de largeur, et toutes ces sortes de flanelles ont de longueur 23 aunes et demie. On y fabrique encore des flanelles entièrement de laines blanches et teintes, d'une aune un quart et d'une aune trois quarts de largeur, sur 40 aunes de longueur; des futaines de l'espèce la plus large; savoir, huit quarts de largeur et 40 aunes de longueur; *dites* étroites et teintes, d'une aune de largeur et de 22 aunes de longueur; des basins blancs, croisés ou rayés, de sept huitièmes d'aune de large et de 22 aunes un quart de longueur; des mouchoirs de poche, de fil bleu rouge et blanc, de trois quarts et sept huitièmes, d'une aune, d'une aune un huitième, d'une aune un quart et d'une aune et demie de large; de même demi-fil et demi-coton, avec des raies et des fleurs, d'une aune, d'une aune un huitième, d'une aune un quart, d'une aune trois huitièmes de large, et qui se vendent à la douzaine; toiles de lin de toutes sortes, comme noires, de couleurs et lustrées; toiles de coton blanches et lustrées; cette espèce de toile a six quarts, six seizièmes, 7 quarts de large et 23 aunes de long; de même, moitié fil et moitié coton, rayées, bleues, rouges et blanches, pour tabliers, et dont la pièce contient 23 aunes et un quart. Les fabricans ou marchands portent vendre toutes ces marchandises aux foires de Leipsick, de Nuambourg, de Brunswick, etc.

Modène, ville d'Italie; capitale du Modenois, située dans un pays agréable et fertile, sur un canal, entre le Panaro et la Secchia, à neuf lieues nord-ouest de Bologne, 14 sud de Mantoue, 24 nord-ouest de Florence, 38 sud-est de Milan, 76 nord-ouest de Rome. Long. 28. 52. lat. 44. 34.

On estime que *Modène* contient vingt mille habitans.

Cette ville est, par sa situation, propre à servir d'entrepôt pour les foires de Bolzène, de Sinigaglia et d'Alexandrie. Son commerce est d'ailleurs assez semblable à celui de Bologne; on en tire des étoffes de diverses sortes, des soies, des organsins, des velours.

La mesure des étoffes est la brasse de Bologne ayant un pied onze pouces quatre lignes du pied de roi.

On a construit, en 1750, un chemin qui conduit de Sasuolo à Massa. Ce chemin a 105 milles de long, traverse l'Apponin et les montagnes de la Grahguana, et va finir à Massa et à Lavenza. Dans sa longueur se rencontre la montagne de Tambura, laquelle, étant extrêmement escarpée, fesait craindre qu'on ne fût obligé d'abandonner l'entreprise: mais on adoucissant insensiblement les deux pentes opposées de cette montagne, on en a fait une route non-seulement praticable, mais même commode. Les travaux de toute cette route ont été conduits par l'abbé *Vaudelli*, directeur de l'entreprise. On a lieu de se promettre qu'il en reviendra de grands avantages à cet Etat, par la facilité que la situation de Massa donne de communiquer avec la mer. On pourra, par le moyen de ce chemin, établir un commerce direct avec les navires qui viennent négocier sur la côte d'Italie. Cet Etat produit quan-

tité de denrées dont il trouvera par-là le moyen de se défaire avec avantage. On tire des carrières de Massa et de Carrara des marbres très-estimés ; et déjà des navires anglais s'étant arrêtés sur cette côte ont échangé leurs marchandises contre une certaine quantité de ces marbres, et contre des denrées du Modenois. Cet essai a fait concevoir les plus heureuses espérances ; et le duc, voulant en faciliter l'accomplissement, a, pour dix ans, affranchi de tous droits et de toutes impositions, les marchandises qui seront apportées par cette nouvelle route. Il a réduit, en même-tems, à très-peu de chose, le droit d'ancrage, pour les vaisseaux qui viendront aborder la côte de Massa.

MOKA, ville considérable de l'Arabie Heureuse, avec un bon port, défendu par deux forts, sur la mer Rouge, à 15 lieues nord du détroit de Babel-Mandel, située au 62e dégré de longitude et 14e de latitude.

Moka ne contient à-peu-près que 10,000 habitans; mais cette ville n'en est pas moins importante par le commerce qui s'y fait avec l'Europe et l'Arabie.

Il arrive ordinairement chaque année, dans la rade de *Moka*, deux navires du Bengale, trois ou quatre de la côte de Coromandel, autant de celle de Malabar, et assez souvent il en arrive davantage : ces navires, qui appartiennent à des particuliers, soit Anglais, soit Maures, sont chargés des productions du pays d'où ils partent, et prennent en retour les marchandises qui se vendent à *Moka*.

La compagnie anglaise y envoie aussi régulièrement tous les deux ans un vaisseau chargé de marchandises d'Europe, assorties pour le pays, et ne charge en retour que du café : son chargement est de trois à quatre cents balles. Il arrive également chaque année à *Moka* plusieurs bâtimens de toute la côte d'Arabie, principalement de Mascate et de Bassora : depuis que les Turcs ont été en guerre avec les Perses, il n'en paraît que rarement ; mais les navires de Mascate y viennent habituellement et en grand nombre : ils apportent beaucoup de dattes sèches, de noix de galles, du remuise ou garance, et toujours un peu de soie : leur chargement en retour ne consiste qu'en marchandises d'Europe, dont ils achètent beaucoup, lorsqu'elles sont à bas prix, et en une quantité prodigieuse de café qu'ils choisissent dans la qualité la plus inférieure : la raison de cette préférence, est que dans la partie du golfe persique, et dans l'intérieur du pays où il se fait une très-grande consommation de café, on s'attache plutôt à la quantité qu'à la qualité.

Les marchandises que les vaisseaux qui commercent à *Moka* y portent ordinairement, tant de l'Inde que de l'Europe, sont les suivantes :

Marchandises d'Europe.

Draps. Ceux de Carcassonne, qu'on nomme *londrins* seconds assortis, moitié écarlate et moitié vert clair et émeraude, sont ceux dont la vente est la plus facile. Ils se vendent communément 95 cabirs d'Espagne la guèze 00 gueve. Il ne faut dans la qualité, qu'un petit assortiment ; car les draps inférieurs sont ceux dont la consommation est la plus considérable, et qui donnent aussi le plus de bénéfice. Tous les draps légers de Carcassonne et autres de cette espèce, mais dans les mêmes couleurs, obtiendraient un débit facile, et même la préférence ainsi qu'on le sait par la vente que l'on en a déjà faite.

Corail. Il n'en faut que du petit et en grains, du prix de 50 à 80 francs la livre pesant, prix d'Europe. Un assortiment de 60 à 80 livres pesant suffit ; une plus grande quantité nuirait à la vente, et d'ailleurs cet article ne donne ordinairement que 30 à 40 pour 100 de bénéfice net.

Fer. Celui en barres plattes est un article qui est toujours de bonne défaite ; il se vend ordinairement de 27 à 30 piastres de *Moka* le baar de 450 livres. On voit que le bénéfice est considérable. Le fer, en toute autre forme qu'en barres plattes, ne se vendrait que difficilement.

Acier. Celui en barres, d'environ trois pieds de long, mis dans des barils ou des caisses, se vend communément de 35 à 40 piastres d'Espagne le baar ; mais il ne faut pas en apporter une grande quantité.

Cuivre rouge. On peut en envoyer de 40 à 50 quintaux. Le prix ordinaire de cet article est de 8 à 9 piastres de *Moka* le faracella.

Cochenille. Le poids dont on se sert pour peser à la vente cette marchandise, est l'okia ; et le prix courant est 6 piastres d'Espagne la livre pesant. On l'achète à *Moka* pour être envoyée à Mascate, où il s'en fait une très-grande consommation. On peut en avoir une certaine quantité. Quarante okias font douze onces poids de marc, et valent 19 à 20 piastres d'Espagne.

Safran. Cet article se vend ordinairement 4 piastres d'Espagne. Il peut varier d'une demi-piastre. Il ne serait pas prudent d'en avoir plus de 2000 livres pesant à vendre, quoiqu'il s'en fasse une grande consommation dans l'Inde.

Vif-argent. La quantité de 7 à 8 quintaux est celle qu'il faut en avoir. Il se vend communément de 25 à 28 piastres de *Moka* le faracella.

Plomb. C'est une marchandise que le gouvernement s'est réservé à lui seul le droit d'acheter ; et comme la compagnie anglaise a soin de lui en fournir, on ne doit point s'en charger, parce qu'il serait impossible d'en trouver la vente sans faire des sacrifices très-onéreux.

Digitized by Google

Marchandises de l'Inde.

Poivre. Le prix de cet article dépend de la quantité qui est en vente, et varie conséquemment chaque année. Il vaut, année commune, à la côte de Malabar, de 120 à 150 roupies le candil, qui équivaut à 560 livres poids de mare, et il se vend ordinairement à *Moka* da 90 à 100 piastres d'Espagne.

Gingembre. Son prix ordinaire est de 35 piastres et demie de *Moka* le baar. Quelquefois il monte à 40, 42 piastres. On peut en apporter la quantité de 100 baars.

Girofle. Cet article se vend communément de 80 à 100 piastres de *Moka* le faracella. On peut en avoir une soixantaine de faracellas, qui font une vingtaine de caissons.

Safran des Indes. On le vend ordinairement de 30 à 40 piastres le baar.

Sucre. On donne à *Moka* la préférence à celui de Batavia, qui est en canastre. Il se vend ordinairement de 2 piastres et demie à 3 piastres de *Moka* le faracella, et souvent il vaut davantage.

Bois d'aigle. On trouve à Cochin cette espèce de bois qui, très-estimé par les Arabes, donne toujours un bénéfice très considérable. En 1774, il s'est vendu jusqu'à 200 piastres d'Espagne le faracella. Son pria ordinaire est de 150 à 160 piastres; cependant il ne faut en avoir qu'environ 100 livres pesant à vendre.

Calin. C'est une première espèce d'étain qoi se tire de Malaca et des cantons circonvoisins. Cet article se vend communément de 5 à 6 piastres de *Moka* le faracella. Sa consommation annuelle, à *Moka*, est à-peu-près de 1000 faracellas. On spécule sur cet article et sur celui qui suit dans toutes les parties de l'Inde.

Toutenngue. C'est une autre espèce d'étain qui vaut ordinairement de 2 à 3 piastres de *Moka* le faracella.

Cardamum de la côte de Malabar. On en peut vendre facilement à *Moka* de 80 à 100 faracellas, au pria suivant :

Première qualité de 28 à 35 piastres de *Moka* le faracella.

Deuxième qualité de 25 à 30, *idem.*

Troisième qualité de 20 à 25, *idem.*

Soie écrue de Bassora. C'est une soie de très-belle qualité, mais dont la consommation est peu considérable, quoique les Arabes s'en servent pour la fabrication des turbans; on préfère ceux fabriqués à Béthelsaki : aussi ne faut-il se charger de cette soie que de quarante à cinquante faracellas. Les navires qui arrivent annuellement de Bassora à *Moka*, n'en apportent pas une plus grande quantité. Elle se vend ordinairement de 80 à 100 piastres le faracella.

Tabac. On peut en avoir beaucoup en vente, parce que la consommation de cet article est prodigieuse. Il se vend communément de 2 à 3 piastres de *Moka* le faracella.

Toileries de la côte de Coromandel. C'est encore un article dont la consommation est prodigieuse. Le bénéfice qu'il prodoit est considérable, au prix ordinaire de 70 à 80 piastres de *Moka*, la corge (1), puisque celui de l'achat à la Cote, est rarement au-dessus de 27 à 28 pagodes, selon leur différente valeur. On ne doit pas craindre d'en apporter en vente de 1000 à 1200 corges.

Guinées ou toiles écrues. Quoique cet article se vende communément à *Moka*, il ne serait pas prudent d'en avoir une grande quantité, parce qu'on n'en fait pas une grande consommation. Le prix de cette marchandise à la Côte est ordinairement da 40 pagodes la corge ; celui de la revente est de 80 à 85 piastres de *Moka.*

Il est aussi diverses toiles du Bengale dont la défaite est facile à *Moka.* Voici leur indication, avec leur prix courant à la vente.

NOMS DE CES TOILES.	leur pria entendu par corge. *piastres de Moka.*
Baffetas juedia.	de 45 à 52
Baffetas l'okipar. . . .	de 50 55
Foussis pathia.	de 100 120
Garras.	de 60 70
Toiles bleues, de quarante courjons.	de 70 80
Mugas baffetas.	de 55 65
Cotoncile rouge cazien basard.	de 50 60
Foussis foulon, de quarante courj.	de 110 130
Foussis panputhia, *idem.* .	de 110 140
Foussis mutichor, *idem.* .	de 100 130
Mangadottis.	de 80 85
Armans.	de 80 90

Enfin, le riz est nne marchandise du Bengale dont on peut se charger pour *Moka.* Il est de deux espèces, le riz de cargaison, qui se vend ordinairement 3 piastres le sac de deua mans; et le riz fin qui vaut 4 piastres chaque man. Rarement ces prix diminuent, mais souvent ils augmentent.

Les marchandises que l'on tire de *Moka* sont les suivantes :

Café. C'est l'objet sur lequel portent principalement toutes les spéculations de retour. Quoi qu'on puisse contracter à *Moka*, il est nécessaire d'en faire le rachat à Béthelsaki où l'on va, accompagné du courtier de la nation. Les Arabes, qui seuls cultivent le café, sont aussi les seuls qui le vendent ; on ne peut l'acheter que par petites quantités. Il faut avoir soin de les visiter pour ne pas être trompé. Le prix que le vendent

(1) On nomme ainsi la réunion de vingt pièces de toile ou de mousseline.

ordinairement les Arabes est de 80 à 85 piastres de *Moka*, le poids de 820 livres, qui est la plus forte quantité qu'ils vendent, et rendu à bord, cette quantité revient de 100 à 105 piastres.

Mirhe. C'est une gomme dont la récolte se fait à la côte de l'Abyssinie; on la transporte par des bateaux du pays à *Moka* où elle se vend suivant sa qualité. La première vaut assez ordinairement de 4 à 5 piastres de *Moka* le faracella; et la seconde, qui est la commune, en vaut de 3 à 3 et demi le même poids. Il est difficile de s'en procurer une grande quantité.

Encens. Il faut beaucoup de soins, beaucoup de recherches pour s'en procurer une quantité considérable. Il n'en vient à *Moka* que lors des passages de divers bateaux qui y relâchent en venant de la côte du cap d'Adem, et où, n'ayant pas trouvé à vendre, poussent jusqu'à Houdeda, dans la mer Rouge. C'est-là que les Arabes achètent l'encens pour le transporter à Jedda. Le prix de cet article, à *Moka*, est ordinairement, suivant sa qualité, de 8 à 12 piastres de *Moka* le baar.

Gomme arabique. On en fait la récolte depuis le cap de Babelmandel jusqu'à Marcate, c'est-à-dire, tout le long de la côte orientale de l'Arabie Heureuse. Celle qui se vend à *Moka* est de très-belle et bonne qualité. Il est facile de s'en procurer une grande quantité. Son prix ordinaire est de 20 à 35 piastres de *Moka* le baar de 450 livres.

Séné. Celui de *Moka* est le moins estimé. On en trouve une très grande quantité. On peut en avoir à une demi-piastre le faracella; c'est donc une marchandise de peu de valeur: elle est d'ailleurs d'un très-grand encombrement. Il faudrait avoir beaucoup de vide dans le vaisseau pour s'en charger.

Aloes. On en trouve à *Moka* de deux sortes; l'une se fait dans cette ville. Cet aloes est très-abondant, et on peut en avoir de 50 à 60 quintaux pour le prix d'une ou de deux piastres d'Espagne le faracella. L'autre qui, venant de Soestera, porte le nom de cette île. Celui-ci est de meilleure qualité; et quoiqu'il soit rare à *Moka*, il n'est pas très-difficile de s'en procurer. Il vaut ordinairement de 3 à 4 piastres d'Espagne le faracella.

Noix de Galle. Celles qui se vendent à *Moka* y sont apportées par les bateaux qui viennent de Marcate. On en fait une grande consommation dans l'intérieur du pays pour les teinturiers. Cet article se vend ordinairement de 3 à 4 piastres de *Moka* le faracella.

Telles sont les marchandises dont on peut se charger, dans quelques endroits que l'on aille, en quittant *Moka*, parce qu'elles sont partout de défaite. Il en est une infinité d'autres que l'on prend, suivant le pays où l'on va; mais le choix qu'on en doit faire dépend absolument de la connaissance de ce pays.

Des poids et mesures usités à Moka. On connaît à *Moka* pour poids, le baar ou bahaar, le faracella, l'okia et le man; mais on pèse et on compte toujours par faracella.

Le baar, qui est le plus fort poids, pèse 405 livres, poids de marc de France, et se divise en 15 faracellas.

Le faracella équivaut à 27 livres, poids de marc de France, et se divise en dix mans.

Une okia pèse une once $\frac{1}{2}$, même poids de marc; il faut 15 okias et demie pour faire une livre de 16 onces.

Le man pèse 2 liv. 7 dixièmes, poids de marc; aussi dix mans équivalent à 27 livres, poids de faracella.

La fraction du man ne va pas au-delà de sa moitié à la grande balance de la douane. S'il y a du surplus dans le poids, il est au profit de l'acheteur; mais en général les poids à la douane sont toujours à l'avantage des acheteurs, par la raison que pour peser, on se sert des faracellas, et qu'au lieu de 27 livres pesant que doit donner le poids de faracella, puisqu'il est représentatif de 400 okias, les acheteurs reçoivent de 29 à 31 livres. Cet abus provient de ce que ce poids faracella dont on se sert à la balance, étant de gros cailloux enfermés dans des gonis (1) pour être conservés toujours en entier, et cette enveloppe qui ramasse beaucoup de malpropreté, étant bientôt usée en partie d'un côté ou d'un autre, à cause de son emploi journalier et répété, on se contente de la racommoder, au lieu d'en faire une nouvelle; en sorte qu'il y a pièces sur pièces. On peut dire qu'il y a des faracellas qui ont de huit à dix et douze gonis. Il n'a pas encore été possible de faire remédier à cet abus; et le prétexte dont on se sert à la douane pour s'y refuser, c'est de dire qu'il ne faut pas donner lieu à présumer que les cailloux ont pu avoir été changés. On voit combien cette crainte est tout-à-la-fois puérile et ridicule. Au reste, le vendeur, qui est instruit de cette augmentation de poids de douane en faveur de l'acheteur, a soin de fixer son prix en proportion.

L'okia n'éprouve aucune variation dans tout l'Yemen, c'est-à-dire que dans toute l'Arabie Heureuse, l'okia pèse une once $\frac{3}{7}$ poids de marc; mais il n'en est pas de même du poids faracella, qui, dans de certaines villes de ce beau pays, varie selon les marchandises, et représente plus ou moins d'okias. Par exemple, à Betelsaki ou betelsagui, le faracella, pour peser le café, est de 290 okias, tandis que pour toutes les autres espèces de marchandises, il est de 320 okias.

Pour l'aunage des étoffes des toiles, etc., on

(1) Mot qui signifie *toile d'emballage*.

Digitized By Google

ne se se sert quo de la guève, ou guèze qui est une mesure de 25 pooces de longueur. Cette aune se divise en fraction de moitié, de tiers, de quart, etc., ainsi que l'aune de France.

Quant aux mesures de capacité, on n'en connaît pas d'autres que le toman, qui est pour les graines; mais pour on faire la vente en gros, le toman équivaut à six faracellas un quart, et il se divise en 40 petites mesures égales pour la vente en détail. Le sac de riz, de café, en contient de 28 à 29. La petito mesure a aussi des fractions do moitié, de tiers et de quart, etc. Mais si vous avez du vin ou des liqueurs, vous ne pouvez vous en défaire qu'à un prix convenu par boutailles ou vases et en secret, parco que dans toute l'Arabie où l'on suit la religion mahométane, qui en défend absolument l'usage, on ne permet pas la vente de cette sorte de marchandise.

Des différentes monnoies employées dans le commerce à Moka.

La vente des marchandises se fait toujours en piastres, que l'on nomme *Piastres de Moka* ou du pays, et en piastres courantes, qui sont entendues dans lo commerce pour faire simplement les comptes; mais les payemens se font ou en piastres d'Espagne, ou en piastres mexiquaines, ou en piastres péruviennes. Leur valeur, comparée à celle de l'argent de France, est assez généralement connue pour nous dispenser d'en parler. On ne connaît ces trois sortes de piastres, dans les comptes, que sous le nom de *piastres de poids*; elles sont ainsi nommées, parce que toutes sont pesées poor les payemens. Ces piastres et celles dites de *Moka* ou du pays, se divisent également en 80 parties; ces parties sont appelées, dans les comptes, *cabirs*. Ainsi, 40 cabirs représentent la moitié d'uno piastre, 20 eabirs le quart. Mais comme la différenee des piastres du pays est de vingt-un et demi pour 100 de moindro valeur que les piastres de poids, il en résulte, par exemple, quo 100 piastres du pays ou de *Moka*, font seulement 82 piastres do poids, et 24 cabirs $\frac{18}{171}$, tandis que 100 piastres de poids, font 121 piastres et demie du pays, ou 121 piastres et 40 cabirs. Comme les cabirs représentent par parties et les piastres du pays et les piastres de poids, on appelle les cabirs, qui représentent ces dernières, *cabirs d'Espagne*; et e'est ainsi qu'on les distingue et qu'on s'exprime dans les ventes. Quand on fait les payemens, on pèse les piastres au poids de l'okia, qui fait uno unce et demio de poids de marc.

L'okia, comme poids d'or et d'argent, se divise en dix caffias, et le caffia en fractions do $\frac{1}{2}$, de $\frac{1}{3}$; de $\frac{1}{4}$, de $\frac{1}{8}$, de $\frac{1}{12}$, etc.

La piastro de poids pèse ordinairement 8 caffias trois quarts. Ainsi, cent de ces piastres présentent 87 okias 5 caffias, ce qui fait 11 mans 2 onces 2 gros, et 1000 font 112 mans 6 onces 4 gros.

On voit aussi, dans les payemens, des monnaies d'Europe qui sont reçues à raison du titre de l'argent, comparé à la valeur des piastres mexiquaines, et la plus commune est l'écu d'Empire. Cent écus d'Empire, pèsent 105 piastres de poids. Ainsi, pour la valeur de 100 piastres de poids, dites *mexiquaines*, les sarafs ou changeurs de la monnaie, donnent 80 okias pesant, en écus d'Empire; et pour 1000 de ces mêmes piastres, 117 mans pesant 4 onees, en écus d'Empire.

Nous joindrons à cet apperçu du commerce do *Moka*, quelqoes observations relatives aux moyens d'y en établir un avec la France, plus considérable qu'il n'a été jusqu'à présent. Nous les tirons d'un ouvrage instructif, et qu'on doit à un homme très au fait de cette partie. Il est intitulé : *du Commerce de la mer Rouge et de celui de l'Inde par cette mer*, par M. *Froment*, 1792.

« En jetant les yeux sur la situation de cette place, dit cet auteur, on voit la facilité d'y faire, sans interrupion, mêmo en tems de guerre, lo commerce de l'Europe avec les Indes orientales. En effet, près de cette ville, est une rade de la plus grande et de la plus belle étendue : il y arrive chaque année nombre de vaisseaux des différentes nations, pendant la mouçon d'est, qui commence en octobre et finit à la fin du mois de mars suivant. Cette mouçon favorise l'entrée de tou les vaisseaux dans cette rade, par le détroit de Babel-Mandel, et depuis le mois d'Avril jusqu'en octobre, il y a une mouçon opposée qui aide à repasser le même détroit, et favorise l'arrivée des vaisseaux qui partent des différens ports de la mer Rouge. Les Européens se sont très-peu occupés de cette navigation, qui, de tout tems, s'est faite par les peoples orientaux. Qu'il serait facile, et en même tems avantageux, de lier un eommerco avec toutes les différentes nations! La religion mahométano, qui s'étend dans presque toutes les parties des Indes, attire sans cesse vers la mer Rouge, des navigateurs de ces contrées, à cause des pélérinages qui se font continuellement à Médine; conséquemment les guerres ne peuvent jamais faire obstacle à cette navigation, ou l'interrompre.

» Ces navigateurs font le commerce des productions de leur pays. Quelques-uns relâchent à Jedda; le plus grand nombre vient relâcher à *Moka*; mais il est très-probable qoe tous viendraient directement dans cetta dernière place, s'ils étaient sûrs d'y trouver la vente de leurs marchandises, et l'achat de eelles d'Europe, parce que le gouvernement de *Moka* est beaucoup plus doux, plus traitable, et quo les droits qui s'y perçoivent sont moins eonsidérables qu'à Jedda. D'ailleurs, l'arrivée à *Moka* est très-facile, tandis que celle à Jedda est, au contraire, plus longue et plus difficile, en ce que sa situation étant par la latitude de 21 dégrés ou environ, et la

mouçon

mouçon ne se fesant sentir que par les 19, on ne peut y arriver qu'en louvoyant.

» Il faudrait donc établir à *Moka* des magasins de ces marchandises d'Europe, en s'attachant principalement aux articles qui sont propres aux besoins et à la parure des Orientaux, et acheter en échange les marchandises de choix qu'ils apporteraient pour les commercer dans toute l'Egypte, et jusques dans la mer Méditerranée. Alors, n'ayant plus d'incertitude dans leurs opérations mercantiles, les navigateurs les dirigeraient toutes pour *Moka*. La ville de Jedda continuerait d'être un entrepôt pour les flottes de Suez, et pour les diverses caravanes qui vont à la Mecque. Ce serait sur la mer Rouge, deux établissemens de commerce; celui de *Moka*, surtout, ouvrant des débouchés considérables aux manufactures, donnerait lieu à des spéculations certaines sur le commerce immense des productions de l'Arabie, de l'Yemen, de l'Abyssinie et de celles des différentes parties des Indes orientales, qui servent à la consommation de l'Egypte et de toutes les Echelles du Levant, en sorte que les nouveaux magasins à *Moka*, réuniraient par la suite des marchandises de l'Europe, de l'Arabie, de l'Afrique et de l'Asie: et pour peu que les opérations soient bien conduites, on peut espérer qu'elles donneraient des bénéfices qui ne feraient que s'accroître chaque année, et qui, dès la première, pourraient être considérables.

» Pour former à *Moka* cet établissement, il faudrait que la personne qui serait chargée de l'exécution de ce projet, demandât au roi de l'Yemen, la réduction des droits à payer sur les marchandises, suivant les anciens traités, quoique ceux d'aujourd'hui ne fixent ces droits qu'à deux et demi pour cent; et il y a lieu de présumer que cette demande, présentée avec art, serait accueillie. On pourrait surtout lui observer que les magasins une fois établis, le commerce s'accroîtrait prodigieusement dans ses Etats, et qu'il en résulterait nécessairement une augmentation considérable dans le revenu de ses domaines. Il conviendrait même d'accompagner cette demande de quelques présens; et en supposant qu'on ne réussit pas, ce serait un sacrifice qu'on aurait fait, mais dont la valeur, répartie sur le total des marchandises à emmagasiner la première année, n'irait pas même à un demi pour cent.

» On pourrait essayer de faire la même demande pour Jedda, où les droits sont de huit pour cent, parce qu'avec des magasins ouverts à *Moka*, il serait utile d'établir à Jedda un entrepôt de marchandises des Indes, à cause des expéditions qui se font périodiquement chaque année pour Suez et pour l'Egypte, par la caravanne des Adgis, dont on aurait d'autant plus de raison de profiter pour l'envoi de ces marchandises au Caire, que toutes celles dont cette caravanne est chargée, sont absolument exemptes de droits.

» On pourrait faire des expéditions pour Alexandrie, et même y établir aussi un entrepôt de marchandises propres à la consommation des pays baignés par la mer Méditerranée. Ce commerce particulier serait de la plus grande conséquence, et ne serait pas le moins lucratif.

» Enfin, il conviendrait d'avoir un petit vaisseau de la nation pour faire le cabotage de Suez, de Jedda et de *Moka* dans la mouçon; on s'armerait en guerre, afin d'inspirer plus de respect aux nations qui bordent la mer Rouge, et leur oter le desir qu'elles pourraient avoir d'anticiper sur les traités. Ce cabotage faciliterait la connaissance de certains articles nécessaires à transporter de préférence dans une place, et produirait en même tems un bénéfice assez important pour ne pas être négligé.

» Dès la première année que serait formé l'établissement à *Moka*, on pourrait essayer le débouché de certains articles d'Europe, surtout dans le commerce de l'Asie, et spéculer sur les objets qui viennent de l'Arabie, de l'Yemen et de l'Abyssinie. On ferait passer des avis circulaires dans les différentes parties des Indes, pour y former une correspondance suivie; et avant la troisième année, on réunirait en magasin les productions de ces différens pays, dont on ferait un commerce non-seulement très-lucratif, mais encore très-solide, au moyen de deux entrepôts de Jedda et d'Alexandrie, qui étendraient et faciliteraient les débouchés de toutes ces marchandises.

» Il n'appartient guère qu'aux négocians français de faire cette entreprise; eux seuls en tireraient le plus grand avantage, à cause des ports que la France a dans la mer Méditerranée. Il serait donc de l'intérêt et de la politique du gouvernement français, de favoriser ces établissemens sur la mer Rouge; leur proximité avec les Indes orientales, le mettrait dans le cas d'être très-promptement informé des évènemens qui y arriveraient, d'en recevoir même continuellement des nouvelles, et d'y faire passer les ordres qu'il croirait nécessaires, suivant les circonstances ».

MOLDAVIE, province chrétienne de l'Empire turc, bornée au nord par le Niester, à l'est par la Bessarabie ou le Boudjiak, au midi par la Walaquie, et à l'ouest par la Transilvanie et la Hongrie. C'est un vaivode chrétien, à la nomination de la Porte, qui y commande, et son gouvernement est absolument le même que celui de Walaquie. La *Moldavie* a moins d'étendue, et rend beaucoup moins que la Walaquie à son vaivode, mais le pays est plus beau et plus fertile, et toutes les productions en sont meilleures. Le vaivodo de *Moldavie* a le pas à la Porte sur celui de Walaquie, parce que la première s'est rendue aux Turcs par capitulation, et que l'autre a été conquise,

Les principales places de la *Moldavie* sont Jassy, capitale, Choczim, Kichenow, Targowits, Hus, Falkchin, Kamanka, Orhéi, Bakovo, Sokzow, Bourlat, Poutchen, Ibrail, Galaz, etc.

Jassy est la capitale de la *Moldavie*; le vaivoda y fixe son séjour. Cette ville est assez grande et bien peuplée. On y compte environ 50,000 habitans: il n'y a point de kans publics comme à Bukurest; les marchands sont établis dans des boutiques particulières, et le commerce y est beaucoup moins florissant.

Galaz est la principale échelle de la *Moldavie*; elle est située sur la rive septentrionale du Danube, à 40 à 45 lieues de son embouchure. Cette ville est commandée par un officier moldave, établi par le vaivode; il a le titre de Procalamo. Il y a aussi, dans toutes les villes de *Moldavie*, un officier turc, appelé *Bechelu-Agassi*, qui commande aux Musulmans qui y sont établis, ou qui y viennent pour leurs affaires. La plupart des marchandises destinées pour la *Moldavie*, abordent à Galaz, et l'on y embarque également celles qui en viennent. Les vaisseaux n'hivernent pas ordinairement à Galaz, et vont à Sunié, l'une des bouches du Danube, que les cartes appèlent improprement *Solina*, et où il y a un bon port.

Sol. Productions. Le climat de la *Moldavie* et de la Valaquie, que l'on écrivait autrefois *Valachie*, est à-peu-près le même qu'en Bourgogne et en Champagne, mais un peu moins froid en hiver et plus chaud en été.

Dans un espace de 560 lieues de circonférence que contiennent la Valaquie et la *Moldavie* ensemble, on ne compte que 170,000 contribuables: savoir, 70,000 en *Moldavie*, et 100,000 en Valaquie. Le nombre des habitans de tout âge et de tout sexe dans ces deux provinces, peut être environ de 500,000. Les plus grandes villes ne sont point murées, et ressemblent aux plus misérables villages de France ou d'Allemagne. Les villages sont des amas de quelques cabanes de six à sept pieds de large sur autant de haut, éparses çà et là dans un vallon ou dans un bois, et ordinairement sans jardin, sans puits et sans cour.

Les grains qu'on cultive ordinairement dans les provinces de *Moldavie* et de Valaquie, sont le froment, le seigle, l'orge et le kukuruse, espèce de froment turc. Le labour et le choix du terrain sont si mal entendus, qu'il n'est pas étonnant que le produit et sa qualité en soient médiocres. Il y a tout au plus un quarantième du pays défriché, et mis en terres labourables.

Dès que le bled est moissonné, on le fait fouler sur le champ par des chevaux et on le serre dans des creux pratiqués sous terre.

Le vignoble est un objet plus considérable de culture et de commerce dans ce pays: les vins y sont légers et aqueux, mais d'un goût assez agréable et d'une qualité bénigne. Ceux d'Odobezd en Moldavie et de Pietra en Valaquie sont les meilleurs; cet article principalement est très-susceptible d'amélioration: car le vigneron ne sait point ce que c'est que de sarcler la vigne ni de lui donner deux ou trois façons comme en Bourgogne; il se contente de remuer un peu la terre une fois l'an, autour du cep, et laisse ensuite croître l'herbe de tous côtés. Le plus grand commerce de vins se fait en Pologne et en Ukraine; on en transporte même jusqu'à Moscou.

On trouve beaucoup de melons, d'arbouzes, de prunes, de pêches, d'abricots et autres fruits, dont les meilleurs sont aux environs des villages d'Orikert, Zafert et Krutchna; on fait commerce de fruits secs avec Constantinople.

On cultive du tabac en Valaquie: celui de Montan et de Berzan près du Sereth est payé le double de celui de Pologne: savoir l'oka quatre à cinq paras, c'est-à-dire six et sept sols de France. Le débit en est considérable pour la Turquie, la Tartarie et la Pologne. On y cultive aussi du lin et du chanvre, mais seulement pour la consommation du pays. La plante nommée *weyd*, dont on se sert pour teindre en bleu réussit merveilleusement dans les deux provinces, ainsi que celle qu'on nomme *skompi* dont on se sert pour l'apprêt du maroquin, et celle du *jasbagalban*, espèce de fraise avec laquelle on teint le maroquin en jaune. Ces fraises croissent au bord du Pruth, aux environs de Faschins, non loin de la Tartarie.

Il y a une grande quantité de haras conduits par des Arméniens et des Juifs.

On compte près de trente mille bêtes à cornes qui sortent de la Valaquie pour la Bosnie d'où elles passent à Constantinople, et vingt mille bêtes à cornes avec cinq ou six mille chevaux de la *Moldavie* qui passent par la Pologne pour la Silésie, la Moravie et le Brandebourg. Le gros et le petit bétail, ainsi que les chevaux, restent l'hiver et l'été en pleine campagne: on ne les conduit que de tems en tems près des tas de foin pour s'y nourrir et y lécher le sel fossile.

Les bergeries y sont considérables: mais on les y conserve plutôt par raport au lait dont on fait du mauvais beurre et du mauvais fromage, que pour la laine qui en est longue et grosse. Cependant on trouve près de Ulascka en Valachie, une espèce de laine qui sert à la fabrication des draps de trente aunes la pièce. Ces draps se fabriquent à Fumata aussi en Valaquie, à trois lieues de Bucharest.

Plusieurs millions de brebis se vendent chaque année pour Constantinople, à un lève ou piastre turque la pièce. On voit fort peu de cochons en *Moldavie*; mais beaucoup en Valaquie, d'où on en fait un commerce considérable pour la Hongrie. La Valaquie fait aussi un grand commerce

Digitized by Google

avec ses peaux de lièvres pour l'Allemagne et l'Angleterre.

Les abeilles qu'on y conserve avec beaucoup d'attention, ont leurs ruches dans les bois. Leur miel qui est presque tout blanc est vendu pour Constantinople, et la cire pour Venise; mais une production merveilleuse de ce pays, c'est une cire verte, ouvrage d'une espèce d'abeilles plus petites que les abeilles ordinaires. Cette cire se recueille sor certains arbustes où ces insectes la déposent. On en fait des bougies odoriférantes qui exhalent un parfum exquis, lorsqu'elles sont allumées. Cette cire est fort rare; mais on parviendrait à en augmenter le récolte, en cultivant les arbustes où elle se recueille et en attirant les abeilles dens les lieux convenables.

On tire des salines de la *Moldavie* jusqu'à cent mille pièces de sel fossile par en; chaque piecé pesant environ cent okas. Le débit s'en fait dans le pays et en Pologne, et des cargaisons très-considérables vont à Constantinople. A douze lieues de Bucharest se trouve aussi du sel fossile dont on débite beaucoup en Natnlie et à Constantinople. Le transport s'en fait communément par le Danube. Il y a trois mines de sel en Valaquie et une en *Moldavie*. Les montagnes voisines sont riches en pyrites propres à en tirer le soufre et à en fabriquer le vitriol.

Le nitre se trouve en abondance dans ces deux provinces; celui de la *Moldavie* est meilleur que celui de la Pologne.

Les forêts y sont remplies de bois renversés par les vents, et malgré cela personne ne parait avoir pensé à l'établissement d'eucune fabrique. Le bois propre à la construction des veisseaux ne sert communément qu'à faire du charbon qu'on porte à Constantinople.

Commerce.

Le commerce de la *Moldavie* se divise en commerce d'importation et d'exportation.

Le commerce d'importation étant le même que poor la Valaquie, nous renvoyons le lecteur à cet article, et les marchandises qu'il y trouvera indiquées comme fesant l'objet du eommerce d'importation en Valaquie, sont les mêmes pour la *Moldavie*.

Commerce d'exportotion de Moldavie. La cire est l'article le plus important du commerce de *Moldavie*; elle est de très-belle qualité, et plus belle encore que celle de Valaquie. On la vend au même prix, c'est-à-dire, do 40 à 45 paras l'ocque.

Les cuirs de bœufs sont plus recherchés que ceux de Valaquie; ils pèsent jusqu'à 40 ocques, et se vendent de 3 ½ à 4 piast., ceux de Buffles à proportion.

La laine est fort inférieure à celle de Valaquie; elle est plus grossière et plus chargée de noir: elle ne passe point en Allemagne; on l'emploie dans le pays et dans la Romélie pour les manufactures d'abas, de cabans et de coavertures.

Le mil est plus estimé qoe celui de Valaquie; il est d'une couleur plus claire, plus nette et plus facile à travailler: il est aossi plus cher, et se vend de 5 ½ à 6 piastres le quintal.

Le beurre de *Moldavie* passe pour le plus délicat de l'Empire Ottoman: il est cependant à meilleur marché que celui de Valaquie, dont la quelité est inférieure: on le vend dans les villages de 18 à 20 aspres, et jusqu'à 8 paras dans les marchés.

Le suif est de la même espèce que celui de Valaquie, et se vend au même prix.

Le lin de *Moldavie* est préférable à celui de Valaquie, il blanchit plus aisément, et le brin en est plus long. Ils sont cependent l'un et l'autre fort au-dessous do celui d'Égypte. Son prix ordinaire est de 7 à 8 paras l'ocque.

Le chenvre est aussi de meilleure qualité, et se vend communément à 4 paras l'ocque.

Les bœufs sont un article très-considérable du commerce da *Moldavie*: il en passe un nombre prodigieux en Pologne, en Prusse, en Allemagne, dans l'Etat do Venise et en Turquie; ils sont ordinairement du poids de deux cents à deux cent cinquente ocques. On vend les bœufs depuis dix jusqu'à treize piastres, et les vaches de huit à onze.

Il sort aussi chaque année de *Moldavie* un nombre infini de moutons do poids de dix-huit à vingt-deux ocques. Leur prix sur les lieux est de cinquante à soixante paras l'un; il passent en Romélie et à Constentinople.

Le commerce des viandes salées de bœufs, de moutons et de chèvres est aussi un très-grand objet. Cette denrée se répand dans toute l'étendue de la mer Noire. Des négocians français nommés *Linchou*, établis en *Moldavie*, avaient calculé que la viande de bœuf, salée avec la préparation usitée dans les pays chrétiens, pourrait devenir une branche de commerce très-importante, et qu'elle donnerait en France un grand bénéfice, en le vendant encore à beaucoup meilleur marché qoe celles que nous achetons ailleurs. Ils obtinrent la permission de faire venir de France des saleurs exprès, et avaient déjà pris des mesures et donné des ordres pour leur embarquement, lorsque le mort du sieur *Linchou* l'aîné, qui a été décapité à Constantinople, en 1760, fit tomber entièrement cette entreprise. Nous avons cru devoir dire quelque chose de cette spéculation dont on pourrait peut-être tirer quelque profit dans d'autres circonstances, et de laquelle on doit faire honneur à ces négociens qui en sont les inventeurs.

Les pelleteries de *Moldavie* sont assez estimées; elles consistent en renards beaucoup plus beaux que ceux de Valaquie. On en apporte les peaux

non-préparées aux marchés, et on les vend de 45 à 50 paras la pièce, suivant la qualité; zerdavas assez beaux, dont la fourrure entière coûte de 50 à 60 piastres; sangsars dont la pelisse est de 35 à 40 paras; ala-karens, de 5 piastres à 5 piastres et demie la pelisse; gueudjens de toutes espèces, les noirs et les aladjas de 17 à 18 piastres la pelisse, et les blancs de 5 piastres et demie à 6 piastres.

Il y a en *Moldavie* les forêts de Rezina, d'Iskenté, Wasloï, et plusieurs autres, qui produisent une quantité immense de bois de construction et de mâtures de toutes espèces, que l'on peut avoir à très-bon marché. Galaz est l'Echelle où on les transporte. Il y a même dans cette ville plusieurs chantiers où l'on construit à très-bon compte des bâtimens marchands de toute portée pour la navigation de la mer Noire et du Danube. On assure que les mâtures de *Moldavie* étaient aussi bonnes que celles du Nord.

On tire de *Moldavie* une immense quantité de goudron qui sort de la terre, et dont on a découvert plusieurs sources extrêmement abondantes: on le vend sur les lieux de 100 à 110 paras le quintal.

La *Moldavie* est aussi fertile en grains que la Valaquie: le bled en est même plus beau: le quilot est de 275 ocques, et coûte 2 piastres et demie. Les autres grains s'y vendent en proportion et avec le même quilot; la sortie en est pareillement défendue.

Les Russes tirent chaque année quelque peu de vin de *Moldavie*. Il est assez bon, on le dit préférable à ceux de Bulgarie. Il coûte communément un para l'ocque.

Les mêmes monnaies qui ont cours en Valaquie passent aussi en *Moldavie* sans aucune distinction. Celles de Pologne y sont plus abondantes dans le commerce qu'en Valaquie, à cause du voisinage.

Le transport des marchandises et les voitures y sont à peu près au même prix: on s'y sert pareillement de chariots de bœufs, de buffles et de chevaux de la même portée; c'est-à-dire, de deux mille ocques environ. Les chariots de bœufs sont appelés par les Turcs *karaouche-arabassi*, et ceux de chevaux *mokan-arabassi*; ils coûtent indifféremment de Jassy à Galas de 5 piastres à 5 piastres et demie: on les paie dans la même proportion, suivant l'éloignement des divers endroits où l'on veut transporter les marchandises.

Il y a à Galaz deux douaniers, l'un Turc et l'autre Moldave: le Turc y prend la douane des Musulmans à raison de 3 pour cent, et le Moldave exige ce droit des Chrétiens sur le pied de 4 pour cent; mais on s'accommode fort aisément avec ce dernier, et l'évaluation que l'on fait des marchandises réduit le droit à beaucoup moins.

Les marchands français ne pourront jamais s'établir solidement en *Moldavie* et en Valaquie, tant qu'il n'y aura point de consuls pour les protéger. Ils demeurent à la direction du vaivode qui abuse de la nécessité où ils sont de le ménager, et les forcent souvent de lui vendre des marchandises à crédit, dont ils courent grand risque de perdre la valeur dans le cas de sa déposition. S'ils parviennent à captiver ses bonnes graces, et qu'ils lui paraissent attachés, ils deviennent suspects à toutes les autres familles qui vient à la même principauté, et lorsque le vaivode dont ils s'étaient attiré l'amitié est changé, celui qui le remplace regarde ces négocians comme des gens qui peuvent lui nuire, et cherche à s'en débarrasser par toutes les voies imaginables. *Voyez* VALAQUIE.

MOLUQUES (*les*), îles de la mer des Indes, situées à 25 lieues sud des Philippines, à 122 dégrés 40 minutes de longitude est, et entre le premier dégré de latitude sud et le second dégré de latitude nord.

Elles sont au nombre de cinq, savoir: Bachian, Machian, Motir, Ternate et Tydor.

Ces îles qui appartiennent aux Hollandais depuis 1661, qu'ils en chassèrent les Espagnols et les Portugais, et qu'on appèle aussi *les îles ô épiceries*, sont habitées par des peuples pêcheurs, qui ne connaissent ni l'usage du bled, ni celui du riz. Ils vivent du produit de la pêche et de pain de sagou.

Les productions commerciales des îles *Moluques* sont les clous de girofle, le maïs, la noix muscade.

La navigation et le commerce sont interdits, tant aux habitans qu'aux autres nations dans ces îles. Les seuls Hollandais ont le droit de le faire; ils y possèdent plusieurs forts, et y entretiennent garnison pour s'assurer du commerce exclusif des épiceries. Ce commerce est au reste bien déchu de ce qu'il était le siècle dernier et au commencement de celui-ci. *Voyez* HOLLANDE, TERNATE.

MONBAZA, ville et île d'Afrique, sur la côte de Zanguebar, avec un fort et un port au sud de Melinde. Les Portugais qui en avaient été chassés par les Arabes, s'y sont établis de nouveau, en 1726. Elle est à 57 dégrés de langitude, et 4 dégrés de latitude méridionale.

L'île n'est séparée du continent que par les bras d'une rivière qui se jète dans la mer par deux embouchures. On y trouve, en abondance, toutes sortes de provisions, comme du millet, du riz, de la volaille et des bestiaux extrêmement gras, surtout les moutons qui n'y ont point de queue. Le terroir est fort agréable. La ville a beaucoup d'etendue, quoique bâtie sur un roc dont la mer vient battre le pied. Le commerce y est établi pour toutes sortes de marchandises, et le port qui passe pour bon est continuellement rempli de vaisseaux. *Monbozo* reçoit du continent de l'ivoire, de la cire et du miel

MONCORNET, petite ville de France, en Picardie, au département de l'Aisne. Il s'y fabrique

des étoffes de laine qui font le principal objet de son commerce. Ses autres manufactures sont des toiles, des chapeaux et des cuirs.

Les étoffes qui s'y font se vendent sur les lieux, à Reims et dans le reste de la province. Deux tanneurs et deux chapeliers y font de la tannerie et de la chapellerie.

MONDRAGON, ville d'Espagne, dans le Guipuscoa, au bord de la rivière de Deva, à trois lieues de Plancentia, sur une colline. Cette ville est remarquable par des fontaines d'eaux médicinales qui y sont en grand nombre. Le territoire qui l'environne produit d'excellentes pommes dont les gens du pays font une espèce de cidre qui leur tient lieu de vin. Cette ville est aussi célèbre par le commerce qui s'y fait du fer et des armes qu'on y fabrique.

MONEINS, petite ville de France, dans le Béarn, au département des Basses-Pyrenées. Aux environs de cette ville il y a des mines de plomb, de cuivre, de fer, et l'on trouve, sur les montagnes beaucoup de sapins dont on fait des planches et des mâts de navires. *Moneins* est peuplée pour sa petitesse; son terroir est surtout abondant en vins.

MONESTIER, petite ville de France, à 9 lieues d'Albi, au département du Tarn, en Languedoc; il y a douze foires dans l'année très-fréquentées, et où il se fait un grand commerce de toiles, de fils et de bestiaux. Le voisinage du Rouergue en rend la position avantageuse pour cette espèce de commerce; outre les fils qu'on tire des environs de Cordes, il en vient beaucoup du Rouergue et des environs de Najal que les habitans vont acheter à *Monestier*. Les particuliers font aussi fabriquer beaucoup de toiles qu'on vend à ces foires, et que le bon marché de la main-d'œuvre permet de livrer à des prix qui y attirent les commerçans.

MONNEKENDAM, ou *Monikendam*, ville de Hollande, sur la petite rivière Monik qui traverse cette ville, et qui lui a donné son nom. Elle est à peu de distance d'Edam. Long. 22. 25. lat. 52 29.

Sa proximité de la mer la rend très-propre au commerce qui cependant est peu de chose. La ville est entourée de bonnes prairies qui donnent du beurre et du fromage excellens. La navigation et l'armement pour la pêche y sont encore assez considérables. Il y a aussi quelques corderies, savonneries, teintureries en soie, et on y sore beaucoup de harengs. Cependant tous ces articles de commerce paraissent plutot tomber qu'augmenter.

MONOMOTAPA, empire d'Afrique dans la Cafrerie. Zimbaoé est le lieu de la résidence de l'empereur.

C'est aux Portugais qu'on doit la découverte du *Monomotapa* dont on a nommé le monarque l'*empereur de l'or*. Ils sont les seuls Européens qui aient des établissemens dans cet empire qui se divise en plusieurs royaumes. Les principales mines sont dans celui de Mangas.

Le royaume de *Monomotapa* étant assez avant dans les terres, et aucune de ses provinces n'étant voisines de la mer, les étrangers, et particulièrement les Européens n'y font directement aucun commerce.

Cependant les Portugais qui y ont quelques faibles établissemens, en tirent un peu d'or, de l'ivoire, des plumes d'autruches, en échange des étoffes, verroterie et autres marchandises qu'ils y portent.

C'est du *Monomotapa* que vient l'or le plus fin et le plus pur de toute l'Afrique. On n'a besoin, dit-on, pour le tirer de la terre que d'y fouiller à la profondeur de deux ou trois pieds. On prétend même que dans plusieurs cantons que leur sécheresse rend déserts, il se trouve sur la surface de la terre, des morceaux d'or de toutes sortes de formes jusqu'aux poids de deux onces.

Le mérigal est une monnaie d'or qui se fait de l'or des mines de Sofala, et qui a cours dans ce royaume et dans celui de *Monomotapa*.

MONS, ville de Flandre, ancienne capitale du Hainaut, aujourd'hui chef-lieu du département de Jemmepes, située sur la Trouille, à 7 lieues de Valenciennes, 10 de Bruxelles et à 54 de Paris. Long. 21. 34 latit. 50 25.

On compte 23.000 habitans à *Mons*.

Les environs de cette ville sont remplis de charbon de terre ou houille, en exploitation, dont il se fait un commerce considérable. Il s'exporte, en grande partie, par la rivière de Haine qui se jète dans l'Escaut à Condé.

Il y a aussi une mine de plomb et des carrières de pierres à meules, d'aussi bonne qualité, dit-on, que celles de la Ferté-sous-Jouarre.

Quant aux autres productions du territoire, elles consistent en graine, lin, chanvre, fruits, huile de colsat, etc. et toutes les autres productions de la Flandre et du Hainaut en particulier. *Voyez* HAINAUT, FLANDRE.

Il y a à *Mons* deux raffineries de sucre et une fabrique de dentelles assez considérable.

Les dentelles qui en sortent sont dans le goût des Valenciennes. On les vend à Paris, à Lyon et dans les autres villes de France. Cette fabrique est d'autant plus précieuse à l'Etat qu'elle occupe des petites filles de neuf à dix ans qui gagnent jusqu'à onze et douze sols par jour.

De *Mons* à Tournay il y a un canal de navigation qui va à Lille, à Gand, à Bruges, Ostende, etc.

C'est par ce canal que se fait le transport d'une partie du charbon de terre.

Le charbon paie un droit à Condé.

MONTARGIS, ville de France en Gâtinais, au

département du Loiret, située sur le Loing, à 7 lieues de Nemours, 13 d'Orléans, 29 de Paris. Long. 20. 24. lat. 48.

Montargis est au milieu d'une forêt de près de dix mille arpens, qui lui fournit les bois, surtout de chauffage dont elle fait un grand commerce avec Paris.

Le commerce des grains et des bestiaux y est aussi très-considérable.

Celui des moutons et bestiaux a lieu principalement à la foire de la Magdeleine, en thermidor. C'est la foire la plus considérable des quatre qui ont lieu annuellement dans cette ville.

Le commerce de la moutarde, de la coutellerie est aussi de quelqu'utilité à la ville de *Montargis*.

Celui des laines s'étend à toute la province. On recueille, dans les environs de cette ville, plus de vingt milliers de laines par an. Elles sont vendues aux foires de *Montargis*, ou passent à Orléans, à Gien, à Amiens.

La papeterie de *Montargis* est célèbre. Il y en a deux manufactures considérables, l'une située à Chalette, à une demi-lieue de *Montargis*, est très-belle; ses emplacemens sont magnifiques. L'autre est à Corgui-le-Roi, à une lieue de la ville. On y fait dans l'une et dans l'autre de très-beau papier pour l'écriture et pour l'impression. On y fabrique aussi des papiers blancs propres au lavis et aux enluminures. *Voyez* GATINAIS.

MONTAUBAN, ville considérable de France, en Quercy, au département du Lot, située sur le Tarn qui est navigable, à 10 lieues sud de Cahors, 10 nord de Toulouse, 140 sud de Paris. Longitude 19. 5. lat. 44. 2.

La population de *Montauban*, s'élève, suivant M. *Necker*, à 20,000 individus.

La position de *Montauban* n'est pas seulement remarquable par la beauté des campagnes voisines, par l'abondance et la fertilité des champs où l'on recueille des grains de toute espèce et de bons vins; elle l'est encore plus par les avantages qu'elle offre à l'établissement des manufactures.

On en compte plus de cent: toutes à la vérité ne sont pas également avantageuses. Les principales sont celles de draps croisés appelés *cordelats*, *cadis* ou *roz*. Ce sont des étoffes particulières à *Montouban*, et qu'il ne faut point confondre avec les petits cadis du Rouergue. La fabrication en diffère par le nombre des marches; on en emploie quatre qui forment un double croisé. On ne peut pas désirer de tisso plus solide. Les largeurs varient; il y en a d'une aune, d'une demi-aune et d'une aune moins un quart; les longueurs sont de 35 à 40 aunes. Ces étoffes sont fabriquées avec des laines de la province et avec des laines de Castille, d'Aragon et de Navarre.

On fabrique aussi à *Montauban* des ratines qui imitent celles de Château-Roux, quoique généralement moins larges; elles ont le plus grand succès. D'ailleurs elles ne se vendent pas aussi cher.

Le lavage des laines est un travail préparatoire. Les laines d'Espagne qui s'achetent depois 35 jusqu'à 60 francs, perdent encore vingt pour cent au second lavage. Les laines du pays s'achètent en suin, c'est-à-dire, sans aucune préparation et avant d'avoir été lavées. C'est encore à *Montauban* que se fait le lavage des laines.

On fabrique aussi à *Montauban* des étoffes de soie. Il y en a une qui lui est particulière, c'est le *gros de Montauban*. La pièce a environ demi-aune moins un quart de largeur et 30 aunes de long.

Les autres étoffes de soie sont des rats de Saint-Cyr, des serges croisées et des satins unis.

La récolte de la soie de trois à cinq lieues à la ronde, produit, au moins 400,000 francs. Le Languedoc n'y participe pas pour 100,000 francs. La soie qu'on emploie dans la ville se vend pour Lyon et pour Paris. Ces soies sont fort estimées, on les compare à celles de Piémont.

Depuis une trentaine d'années on a établi un moulin de l'invention de M. de *Vaucanson*. Il fallait auparavant envoyer tordre et mouliner la soie à Romans, située sur l'Isère. On en tord et on en mouline à *Montauban*, même pour le compte des fabricans de Languedoc.

Autrefois on ne fabriquait que des bas de laine; aujourd'hui on ne fait que des bas de soie à *Montauban*.

Il y a quelques ateliers de teinturiers; on y teint les étoffes du pays et toutes celles dont *Montoubon* est l'entrepôt. Le noir à froid est très-estimé.

Il y a des tanneries assez considérables, et l'on prépare très-bien les cuirs.

La fabrique de poudre à poudrer et d'amidon, quoique moins considérable qu'autrefois, est encore l'objet d'une industrie utile à cette ville.

Il y a plusieurs fabriques de fayence.

La cherté des bois oblige les entrepreneurs à se servir de charbon de terre qui, à cet égard, a le même avantage.

Les manufactures de carton, pour passer les étoffes, lorsqu'on les presse, ne sont pas aussi perfectionnées qu'elles devraient l'être, en sorte que les fabricans s'en fournissent en Languedoc où les états ont ci-devant encouragé cette branche d'industrie par des gratifications.

Les minoteries, dans lesquelles on prépare les farines pour l'Amérique, doivent être mises au rang des principales manufactures; il y en a plusieurs. En tems de paix on y prépare au moins huit cent mille barils ou minots. C'est la base d'une circulation de plus de huit millions, et on y occupe plus de mille cinq cents ouvriers, tou-

Digitized by Google

neliers ou manœuvres. Pendant la guerre le travail en est fort ralenti, non-seulement parce que les armateurs ne hasardent pas, mais encore par la concurrence du gouvernement : cet article est digne de l'attention du ministère.

Montauban profite plus du commerce qu'elle fait par entrepôt que de celui des productions de son sol ou de ses manufactures. Les négocians de cette ville sont les agens du commerce de presque toutes les étoffes qui se fabriquent dans le Querci, le Rouergue, le Gévaudan, les quatre vallées, les Pyrénnées, la Gascogne et les villes qui sont le long de la Garonne jusqu'à Toulouse.

La consommation des marchandises qui s'entreposent ou qui se fabriquent à *Montauban*, s'étend dans toute la France, en Espagne, en Piémont et en Italie.

Les foires de *Montauban* ne sont pas le centre de ce grand commerce ; les négocians se chargent des envois et des commissions, en sorte que les étrangers ne sont pas obligés de venir se fournir sur les lieux ; on envoie aussi, de *Montauban*, beaucoup de marchandises aux deux grandes foires de Bordeaux et à celles de Bayonne.

Dans les années abondantes le commerce des grains occasionne de grandes spéculations à *Montauban*, qui est au centre des contrées très-fertiles.

Il est difficile d'évaluer le produit des exportations des eaux de vie et des vins : *Montauban* n'y a part que par commission. On croit qu'il va à plus d'un million. Quant au commerce des fruits du territoire et du voisinage, on a vérifié qu'il se portait à plus de 300,000 francs.

Poids, mesures. Le sac de bled de *Montauban* pèse 150 livres, poids de marc.

La mesure de longueur est la canne, plus forte de moitié que l'aune de Paris.

10 cannes de *Montauban* font 15 aunes.

Le poids est le poids de marc.

La canne de *Montauban* n'est plus guères en usage; les marchands se servent de l'aune de Paris.

MONTAUBAN. (*généralité*) La ci-devant généralité de *Montauban* qui était aussi connue sous le nom de *Haute-Guyenne*, depuis l'époque de l'administration provinciale qui y avait été établie en 1779, comprenait le Rouergue et le Quercy.

Voici ce que M. *Necker* dit de cette généralité; nous le transcrivons littéralement.

« L'étendue de la généralité de *Montauban* est de 583 lieues trois quarts carrées. Sa population de 530,200 ames. C'est 908 individus par lieue carrée.

» Cette généralité est exempte des aides, à l'exception de quelques droits subsidiaires payés par abonnement : le Quercy est rédimé de l'impôt du sel ; le Rouergue n'est assujéti qu'aux petites gabelles, mais les tailles de cette généralité sont fortes. Les travaux des chemins s'y font à prix d'argent, et il y a pour cette dépense une imposition fixe et déterminée.

» La contribution de cette généralité, y compris l'impôt pour les chemins, peut être estimée à environ 11,800,000 francs.

C'est 22 l. 5 s. par tête d'habitans.

» La Haute-Guyenne a diverses productions de la plaine, et des pâturages dans les montagnes. Le principal commerce extérieur consiste dans les vins de Cahors et dans les farines fabriquées à Moislac près de *Montauban*, et qui s'exportent pour les îles. Il y a maintenant une assez grande fabrique de draps à Cahor ; et depuis longtems plusieurs manufactures d'étoffes communes en laine, sont établies à Saint-Geniès, en Rouergue.

» Les naissances, multipliées par 28, indiqueraient une population, à *Montauban*, de 20,000 ames, à Cahors de 9 à 10,000 ».

La ville de Cahors fait un assez bon commerce de vin, d'eau-de-vie, d'huile de noix, de truffes. Ce sont autant de productions de son territoire.

Les eaux-de-vie, surtout, sont d'une bonne qualité. Les vins sont connus sous le nom de *vins noirs*. Ils font une branche considérable de commerce ; on les exporte sur le Lot à Bordeaux. Des commissionnaires les vendent aux armateurs qui les envoient, pour leur compte, dans le Nord, et qui les vendent aux négocians de Hambourg, de Roterdam, de Gonda, de Dort où ce vin est fort estimé.

Il y a aussi à Cahors des manufactures de laines. Les principales sont celles de draps et de ratines. On y fait des draps fins et superfins, façon de Rouen, mais qui paraissent l'emporter pour le lainage et la beauté de la frise. Les draps fins ont neuf seizièmes de large, et les superfins cinq huitièmes.

On y fait des ratines ordinaires d'une aune de large, qui imitent celles de Château-Roux ; des ratines de neuf huitièmes qui imitent celles d'Elbœuf, des ratines superfines de cinq quarts, à l'instar de celles de Vienne en Dauphiné, et des ratines façon d'Angleterre.

Nous ajouterons à ce que nous venons de dire sur la généralité de *Montauban*, le tableau des règlemens des fabriques de cette ci-devant généralité, du mois de juillet 1781.

Ce tableau fera connaître en même-tems les principaux lieux où se fabriquent les espèces d'étoffes de laine dans cette province.

TABLEAU INDICATIF

Des règles qui étaient suivies dans la fabrication des étoffes en laine de la ci-devant Généralité de Montauban.

NOMS		MATIÈRES		Nombre des fils de chaine, non compris les lisières.	Largeur des étoffes entre les lisières.		Augmentation en longueur par aune qu'elles doivent acquérir par l'effet du foulage.
DES LIEUX.	DES ÉTOFFES.	DE LA CHAINE.	DE LA TRAME.		sur le metier.	après le foulage.	
					Pouces.		
Montauban.	Croisé double broché, de cinq quarts.	Laine prime, d'Arragon, peignée.	Laine fine d'Espagne, cardée.	3400	88	cinq quarts.	un pouce et demi.
	Croisé double broché, de 9 huitièmes.	Laine d'Arragon, peignée.	Laine fine d'Espagne, cardée.	3240	79	neuf huitièmes.	
	Double broché ordinaire croisé, de quatre quarts.	*Idem.*	*Idem.*	2880	70	quatre quarts.	
	Croisé drapé superfin, de cinq quarts.	*Idem.*	*Idem.*	5400	77	cinq quarts.	
	Croisé drapé fin, de 9 huitièmes.	*Idem.*	*Idem.*	3200	78	neuf huitièmes.	
	Croisé drapé ordinaire, de quatre quarts.	*Idem.*	*Idem.*	3000	68	quatre quarts.	
	Ratine fine, large de cinq quarts.	Laine fine d'Espagne, cardée.	Laine fine d'Espagne, cardée.	3200	98	cinq quarts.	
	Ratine ordinaire, de quatre quarts.	Laine d'Arragon, cardée.	Laine d'Espagne, et fine de France, cardée.	2500	77	quatre quarts.	
	Ratines étroites, ou peluche, de deux tiers.	Laine fine du Languedoc ou Roussillon, cardée.	Laine du Languedoc, ou Roussillon, cardée.	1600	49	deux tiers.	un pouce.
	Cordelets, ou drapés superfins.	Laine d'Arragon, de Roussillon ou Languedoc, peignée.	Laine d'Espagne, de Roussillon et Narbonne, cardée.	1640	40	neuf seizièmes.	demi-pouce.
	Cadis larges, fins.	Laine d'Arragon, peignée.	Laine d'Espagne, et fine de France, cardée.	1540	35	demi-aune.	
	Cadis larges, ordinaires	Laine d'Arragon et fine de Navarre, peignée.	Laine d'Espagne, et fine de France, cardée.	1440	35	*Idem.*	

NOMS		MATIÈRES		Nombre des fils de chaîne, non compris les lisières.	Largeur des étoffes entre les lisières.		Augmentation de longueur par aune qu'elles pourront acquérir par l'effet des apprêts.
des lieux.	des étoffes.	de la chaîne.	de la trame.		sur le métier.	après le foulage.	
					Pouces.		
Montauban.	Cadis étroits, fins.	Laine d'Arragon et fine de Navarre, peignée.	Laine d'Arragon, Navarre, Languedoc et payse, cardée.	1320	32	cinq douzièmes.	demi-pouce.
	Cadis étroits, ordinaires.	Laine de Navarre et payse, peignée.	Laine d'Arragon, Navarre, Languedoc et payse, cardée.	1220	32	*Idem.*	
	Cadis mêlés.	*Idem.*	Laine d'Arragon, Navarre, Languedoc et payse, mélangée et cardée.	1200	30	*Idem.*	
	Cadis gris, ou mélanges de laine beige.	Laine de Navarre, ou payse, peignée.	*Idem.*	1200	30	*Idem.*	
	Rases.	Laine d'Arragon, Navarre et payse, peignée.	Laine d'Arragon, Navarre et payse, peignée.	1300	32	demi-aune.	
	Serges, façons de Gênes, à trois marches.	Laine d'Arragon, Navarre et payse, peignée.	Laine d'Arragon, Navarre et payse, peignée.	1600	29	demi-aune et un douze, ou sept douzièmes.	
	Droguets, ou petits draps.	Laine de Roussillon, Languedoc, Provence, cardée.	Laine de Roussillon, Languedoc, Provence, cardée.	800	33	demi-aune.	
	Bayettes larges, à deux marches.	Laine de Navarre ou de Gascogne, longue et peignée.	Laine de Navarre, Gascogne et payse, cardée et retorse.	1560	77	une aune et un tiers.	un pouce et demi.
	Bayettes fortes pour l'Amérique.	Laine de Navarre, de Gascogne, peignée.	Laine de Navarre, Gascogne et payse, cardée sans retord.	1400	66	une aune et un seize.	
	Ratines superfines, façon de Hollande.	Prime des plus fines laines d'Espagne, cardées.	Prime et seconde des plus fines laines d'Espagne, cardées.	3400	99	une aune et un tiers.	
	Ratines fines, façon d'Angleterre.	Laine fine longue, d'Espagne, peignée.	Ségovianne, première et seconde, ou autre, cardée.	3200	94	cinq quarts.	
Cahors.	Ratines croisées larges, façon de France.	Laine d'Arragon, cardée.	Laine fine d'Espagne, cardée.	3000	88	neuf huitièmes.	
	Ratines ordinaires de quatre quarts.	Laine d'Arragon, Castille, peignée.	Laine d'Arragon, Castille, Roussillon, cardée.	2700	72	une aune.	
	Drapés superfins, de cinq huitièmes.	Laine d'Arragon et Navarre, peignée.	Laine fine seconde d'Espagne, Roussillon, cardée.	1600	44	cinq huitièmes.	demi-pouce.

NOMS DES LIEUX.	NOMS DES ÉTOFFES.	MATIÈRES DE LA CHAINE.	MATIÈRES DE LA TRAME.	Nombre des fils de chaine non compris les lisières.	Largeur des étoffes entre les lisières. sur le métier.	Largeur des étoffes entre les lisières. après le foulage.	Augmentation de longueur par aune qu'elles pourront acquérir par l'effet des apprêts.
					Pouces.		
Calvas.	Draps fins, de 9 seizièmes.	Laine de Navarre, peignée.	Laine de Roussillon, Flocage, d'Espagne, cardée.	1520	38	neuf seizièmes.	demi-pouce.
	Draps forts, de demi-aune.	Laine de Navarre ou Gascogne, peignée.	Fleureton, Flocage et peignons des laines superieures, cardées	1320		demi-aune.	
	Draps de quatre tiers superfins, ou de cinq quarts, façon d'Angleterre.	Laines primes d'Espagne, des plus fines et longues, cardées.	Prime fine d'Espagne, cardée.	5400 3100	110 99	quatre tiers. cinq quarts.	un pouce et demi.
Ste.-Afrique, et autres lieux du Rouergue.	Draps appelés *seizains.*	Laine de Languedoc, payse, cardées.	Laine de Languedoc, payse, cardée.	1640	77	une aune.	un pouce.
	Petits draps de deux tiers.	*Idem.*	*Idem.*	1040	58	deux tiers.	
	Cadis fins, larges de 7 douzièmes.	Laine d'Arragon, Navarre, Roussillon, peignée.	Laine d'Arragon, Castille, Roussillon, Larsac, cardée.	1440	64	sept douzièmes.	
	Cadis blancs, etroits, ou mêlés.	Laine de Navarre, peignée.	Laine de Languedoc, Larsac, cardée	1240	51	cinq douzièmes.	
	Cadis de demi-aune.	Laine de Languedoc, Provence, peignée.	Laine payse communes, cardée.	1120	28	demi-aune.	
	Tricots.	Laine de Languedoc, payse, cardée.	Laine du Languedoc, payse, cardée.	1088	44	sept douzièmes.	
Rhodez, et autres lieux circonvoisins.	Rases drapées, de demi-aune.	Laine payse, peignée.	Laine payse et de Languedoc, cardée.	1080	52	sept douzièmes.	demi-pouce.
Saint-Geniez, et autres lieux circonvoisins.	Imperiales.	Laine de Provence, Languedoc, peignée.	Laine de Provence, Languedoc, cardée.	1620	56	cinq huitièmes.	
	Sempiternes.	Laine du Languedoc, peignée.	Laine de Languedoc et payse, cardée.	1600	54	deux tiers.	
	Refoulés fins, cinq douzièmes.	Laine de Languedoc, Provence, peignée.	Laine de Languedoc, Provence, payse, cardée.	960	25	cinq douzièmes.	
	Serges, façon de Mende.	Laine de Languedoc, Provence, peignée.	Laine de Languedoc, payse, peignée.	1200	52	cinq douzièmes.	
Negrepelisse.	Futaine fil et coton.	Chanvre ou lin, peigné.	Coton carde et filé en trois qualités.	1re. 1500 2e. 1200 3e. 1100	40	trois quarts.	
Montauban.	Mouleton de coton.	Coton cardé, filé, et doublé au moulin.	Coton cardé ou doublé au moulin.	1re. 1500 2e. 1400 3e. 1300	36	trois quarts	

Nous croyons que le lecteur verra avec plaisir l'état suivant du commerce et des fabriques de la généralité de *Montauban*.

Récapitulation du produit des fabriques et du commerce de la ci-devant généralité de Montauban, *en* 1764.

		liv.	sous.
Fabriques de *Montauban.*	Etoffes en laine. .	1,321,930	10
	Etoffes en soie et soies. . . .	161,202	10
	Cuirs et peaux. .	213,036	0
	Toiles.	16,312	10
Fabriques de la ci-dev. généralité.	Etoffes en laines et laines. . .	1,660,300	0
	Soies de l'intérieur de la ci devant généralité . .	201,600	0
	Cuirs et peaux. .	745,760	0
	Chanvres et toiles.	1,011,500	0
Draperie fine.	150 pièces de draperie fine pour *Montauban* et la ci-devant généralité. . . .	55,800	0
Petite draperie.	Draperie tirée des différentes provinces de la France pour la consommation intérieure de la ci-dev. généralité ou pour le commerce extérieur, 18,000 pièces à raison de 30 fr. . . .	540,000	0
Total du commerce. .		5,927,441	10

MONTBAR, petite ville du département de la Cote d'Or, située sur la Braine, en Bourgogne.

Les draps qui s'y font, sont d'une aune de large, un peu gros; on n'y emploie que des laines du pays. Une partie se débite à Semur.

On y fait aussi quelques draps de demi-aune de large.

Le boisseau de froment pèse 30 livres, de méteil 30, d'orge, 25, d'avoine, 15.

MONTBELLIARD, ville ci-devant du cercle de Souabe, quoique située en Franche-Comté, aujourd'hui enclavée avec son territoire dans le département du Mont-Terrible, sur la rivière d'Allaine, dans l'endroit où elle se jète dans le Doubs, à 85 lieues S. E. de Paris. Long. 24. 40. lat. 47. 38.

On fabrique à *Montbelliard* une toile de lin bleue et blanche, rayée, à carreaux, que l'on emploie à divers usages, surtout en matelats, et connue en effet sous le nom de *toile à matelats*, que l'on appèle aussi quelquefois *toiles de Montbelliard*. Elle est ordinairement de 20 aunes de longueur, et de cinq huitièmes jusqu'à deux tiers d'aune de largeur, mesure de Paris. Les marchands de Troyes en Champagne, en font un commerce considérable, et l'on en fabrique beaucoup en Normandie et en Flandre, qui imitent parfaitement celles de *Montbelliard* et que l'on vend sous ce nom.

A *Montbelliard*, Héricourt et Blamont, l'émine de froment pèse 40 livres, celle de méteil 39, et celle de seigle 38.

A *Montbelliard*, le sac de froment de quatre quartes, pèse 152 livres.

MONT-BLANC, département composé de la ci-devant province de Savoie.

Ce nom lui vient d'une montagne peu éloignée de Genève, et qui a son sommet toujours couvert de neige. Il est élevé, au-dessus du niveau de la mer, de 2,450 toises.

On estime la population de ce département, de 411,719 individus.

Chambéri en est le chef-lieu; c'est une ville de 11,425 habitans.

Ce département occupe un terrain ingrat et montueux; peu de bled, presque point de vin; des bois, des pâturages, des mines de fer, de cuivre, de plomb, d'argent même, forment les productions de son sol. On y recueille aussi beaucoup de châtaignes qui composent une grande partie de la nourriture des habitans.

Les bestiaux forment une partie de son commerce. *Voyez* SAVOIE.

MONTBRISON, ville du Forez, au département de la Loire, à 15 lieues sud-ouest de Lyon, 108 sud-est de Paris. Long. 21. 42. latit. 45. 32.

Cette ville est dans la position la plus avantageuse pour l'établissement de toutes sortes de manufactures et d'un commerce considérable. La fertilité des terres du voisinage pourrait y entretenir beaucoup d'habitans. La rivière de Vigeri ou *Vizezy*, qui coule des montagnes et traverse la ville, peut, dans tous les tems de l'année, fournir assez d'eau pour les plus gros moulins. On peut à peu de frais en faire une grande rivière, en fesant couler dans son lit une branche du Lignon et une autre petite rivière qui passe à peu de distance. Des grandes routes que l'on a percées pour la communication des provinces d'Auvergne, de Beaujolais et de Languedoc, donnent beaucoup de facilité pour le transport des marchandises. L'inaction de presque tous les habitans de *Montbrison*, pendant toute l'année, et de la campagne des environs, pendant tout l'hiver, rendent la main-d'œuvre moins chère que dans tout autre endroit de la province. Le peuple a du génie, de la douceur, de la politesse. Une expérience de quelques années a appris que les mûriers qu'on a commencé à y

planter, réussissent très bien, et fournissent de de la soie de la première qualité. *Voyez* FOREZ.

MONT-DE-MARSAN, ville de France dans la Gascogne, au département des Landes. Elle est située sur one montagne près de la Midouze, qui commence en cet endroit à être navigable. Long. 16. 56. lat. 44.

Il y a un marché qui était autrefois très-considérable pour la vente des grains; mais il ne s'y en débite plus tant depois que le marché de Bazas est devenu en réputation.

Les étoffes grossières qu'on fabrique à *Mont-de-Marsan*, dans la banlieue et aux environs, tirent leur origine de l'industria des paysans, qui employèrent la laine de leurs troupeaux à faire dans leurs maisons des aunes et des droguets pour leurs propres vêtemens. Cette industrie donna insensiblement naissance à une petite fabriqoe qui commença il y a environ cent ans. La vente des étoffes contribua peu-à-peo à son accroissement. Les variations arrivées dans cette fabrique n'ont pas été considérables, et elle ne s'affaiblit que lorsque les récoltes sont mauvaises et que la laine est chere. Cette fabrique consiste à présent an droguets et en *aunes*. On y fait encore des couvertures de lits et quelques petites aunes de large.

Les droguets qui sont composés pour la chaîne de fil de lin qu'on recueille dans le paya, et pour la trame, de laine d'Armagnac, ont un quart d'aune et demi de large au retoor du foulon, et 29 à 30 aunes de long.

Les *aunes* sont fabriquées, tant en chaine qu'en trame, des meilleures laines des Landes, et elles ont on quart d'aune et demie de large au retour du foulon, et 8 à 9 aunes de long.

On fabrique aussi des aunes fort larges, mais en très-petite quantité; elles servent de couvertes aux bateaux de charges qui vont à Bayonne. On les appèle vulgairemeot *charibardons*.

On fabriqua encore des couvertures de lits eommunes, faites avec des laines grossières des Landes, qui ont 8 pans et deoi à 9 de largeur au retour du foulon, et 11 pans de longueur; elles pèsent onze à douze livres chacune. Il s'en fabrique, année eommune, 7 à 800 pièces, du pris de 9 à 10 francs an toile. La eonsommation s'en fait aux foires de Bordeaux par des marchands de l'endroit, qui les achètent en toile, les font fouler et laver.

MONTDIDIER, ville de Fraoce en Picardie, dans le Santerre, au département de la Somme, à 9 lieues d'Amiens, 7 de Compiègne et 22 de Paris. Long. 20. 13. 51. latit. 49. 38. 57.

On recueille dans son territoire des grains de toute espèce, dont une grande partie passa à Paris: des bestiaux, du beurre fondu et des volailles, dont il se lait aussi quelque commerce.

L'industrie consiste en fabriques de bonneterie et tricot en laine, qui se soutient, quoique cette industrie se soit beaucoup répandue dans le Santerre; fabrique de chapeaux, dont on foornit les troupes, de métiers à bas; des pâtés qu'on dit aussi bon que ceux d'Amiens; blanchisserie de cire.

Poids et mesures. Le poids est de 14 onces. L'aune est de 30 pouces; mais on se sert ordinairement de celle de Paris. Le bled se vend au sac de 3 setiers et demi; le setier pèse 80 livres poids de marc environ, et contient quatre boisseaux de Paris.

A 2 lieues de cette ville se trouve la fabrique connue sous le nom de *Tricot*:

A 2 lieues également, se trouve le village de Pierte-pont, où M. de *Clermont Tonnerre* fit construire des moulins employés à la mooture économique, peu en usage en Picardie:

A 4 lieues se trouve le village d'Ailly; il renferme des papeteries qui prennent de l'accroissement et se perfectionnent de jour en jour; on y travaille en gris et en blanc.

MONTELIMART, ville en Dauphiné, au département de la Drôme, à 10 lieues de Valence, 130 de Paris. Long. 22. 25. lat. 44. 34.

Le territoire où se trouve située cette ville y produit tous les végétaux qui servent à l'usage et à la subsistance des hommes. Les orangers y viennent dans les jardins an pleine terre. Les oliviers y donnent des récoltes abondantes. Les fruits à noyaux y sont en quantité et fort bons. Mais l'arbre le plus eommun et la plus avantageux est le mûrier; du reste la terre y est chargée de vignes et de grains de toute espèce.

Les vins par leur qualité et leur quantité y seraient l'objet d'un eommerce encore plus étendu et plus avantageux, si leur débouché et leur transport étaient faciles. A beaucoup de feu et de délicatesse, ces vins bien faits et bien choisis joignent plus de force et de corps que bien d'autres de la côte do Rhône.

La récolte la plus lucrative est celle des cocons. Le climat y est très-favorable aux vers-à-soie. L'industrie des habitans se tourne beaucoup de ce côté. Le produit de ces vers-à-soie forme un article très-considérable.

Les troupeaux qu'on elève dans ce pays servent à l'engrais des terres et à la consommation à laquelle même ils ne sont pas suffisans. Ils consistent en moutons, en poules, poulets d'Inde et en cochons. Les pâturages manquent presqu'entièrement, à cause du débit plus fructueox des foins que l'on coupe trois et quatre fois par an, de la facilité de convertir les prairies en guérêts, et de l'extréme, rareté des bois, ainsi que des terres incultes.

Montelimart est comme le centre et le point de réunion de 40 ou 50 bourgs, villages ou hameaux des environs dans la partie du Dauphiné. Le

Rhône même n'est point une barrière ni un obstacle pour les habitans du Vivarais. C'est à *Montelimart* qu'ils apportent leurs denrées, leurs fruits et leur industrie; et c'est de cette même ville qu'ils emportent les différens objets d'utilité ou d'agrément aux marchés qui s'y tiennent.

Avec tous ces avantages, le commerce n'est point à *Montelimart* aussi florissant qu'il devrait ou pourrait l'être. Outre le commerce de détail, dont il a été parlé, il en est peu en gros, à l'exception des soies, de quelques étoffes de laine et des cuirs. La fabrique de *Montelimart* a toujours eu, et conserve encore, sur ce dernier article, une réputation très-juste et très-étendue; il paraît qu'elle n'en avait pas moins autrefois dans la préparation des peaux, puisque *Rabelais*, auteur du 16e siècle, pour relever la beauté d'une peau, dit qu'on la prendrait pour du maroquin de *Montelimart*. Quoique cette ville soit entourée ou traversée par des canaux multipliés, qui offriraient des commodités sûres pour des manufactures, on n'y voit cependant que peu d'établissemens de cette espèce. Ces canaux ne servent qu'aux moulins à farine, aux corroyeries, et aux fabriques de soie qui y sont assez nombreuses.

MONTGOMMERY, comté d'Angleterre borné au nord par ceux de Denbigh et de Merioneth; au sud, par celui de Radnor; à l'est, par celui de Shrops, et à l'ouest, par celui de Cardignan. Il a 35 milles de longueur sur 25 de largeur. Sa circonférence est de 96 milles. On divise ce comté en 7 centuries, qui contiennent ensemble 560,000 arpens et 5,660 feux ou familles, et 34,000 habitans.

C'est un pays de montagnes et couvert de bois. Il y a des mines de plomb, et il s'y fait environ 200 milliers de fer par an. Les vallées y sont fertiles en grains et en pâturages. On y nourrit beaucoup de bestiaux. Autrefois les chevaux de *Montgommery* étaient très-estimés, tant à cause de leur vigueur, que parce qu'ils étaient extrêmement légers à la course.

La ville de *Montgommery*, sa capitale, est le seul lieu considérable.

MONTIVILLIERS, ville de Normandie, au département de la Seine-Inférieure. Long. 17. 58. latit. 49. 35.

Il y a 8,400 habitans. Son commerce consiste en dentelles, en toiles, en tanneries, et en quelques petites étoffes de laine. *Voy.* NORMANDIE.

MONTLUÇON, petite ville de France dans le Bourbonnais, au département de l'Allier, à 17 lieues de Moulins et 80 de Paris. Long. 20. 16. latit. 46. 22.

On y fabrique des serges, des étamines et des crépons.

On y fabrique aussi quelques toiles, mais seulement pour les bourgeois, et sans qu'on en fasse de commerce hors du pays.

Il y a aux environs beaucoup de vignes dont le vin est pourtant d'assez petite qualité. Il se tient dans la ville deux marchés par semaine, et sept foires par an.

MONTLUEL, ville de France dans la Bresse, au département de l'Ain, dans un pays fertile et dans une situation agréable. Long. 22. 43. 16. latitude. 45. 49. 13.

Elle est le principal lieu d'un territoire nommé la *Valbonne*. Cette ville a environ 400 feux, et 1,600 habitans.

La plupart des marchandises qu'on porte des pays étrangers à Lyon passe par *Montluel*.

Le sol du côté de l'orient est fort stérile, plus près de la ville et au midi, jusqu'à Lyon, il est rempli de prés, terres labourables et de vignes d'un grand raport. Le principal commerce de cette ville avec celle de Lyon consiste en grains, en fil, en chanvre et en pain que les boulangers y voiturent 3 fois la semaine.

Mesures. Le bichet de froment pèse 38 livres, de méteil 35, de seigle 32, d'orge 31, d'avoine 21.

MONTMOUTH, comté d'Angleterre borné au nord par celui d'Hereford; au sud, par la Severn; à l'est, par la province de Glocester; à l'ouest, par le comté de Brecknock et par celui de Glamorgan; il a 35 milles de longueur sur 25 de largeur. Sa circonférence est de 85 milles. On divise ce comté en 6 centuries qui contiennent ensemble 340 mille arpens et 6,490 feux ou familles, 38,900 habitans. C'est un pays de montagnes, surtout vers le nord et vers l'ouest; cependant la terre y est assez fertile. Les pâturages y sont bons, et le bois y est abondant.

Ses lieux principaux sont la ville de *Montmouth* (cap) Abergevenny, Caerlion et Newport.

MONTOULIEU ou *Montolieu*, bourg de France en Languedoc, au département de l'Aude.

Il y a une bonne manufacture de draps. On y en fait de différentes espèces: les uns façon d'Elbeuf et de Sedan; d'autres connus sous les noms de *londrins premiers*, de *molioux premiers et seconds*, dont la consommation se fait dans les différentes provinces de France et en Italie; d'autres, dits *londrins seconds* et *londres larges*, pour les échelles du Levant. On y en fait encore de plusieurs autres qualités, propres au commerce de la Guinée, de l'Amérique et des Indes.

MONTPELLIER, ville de France dans le Bas-Languedoc, près de la rivière de Lez, à une lieue et demie de la mer, au département de l'Hérault, à 12 lieues de Nimes, 14 d'Arles, 186 de Paris. Long. 21. 33. latit. 43. 36.

Cette ville est une des plus commerçantes du Languedoc; sa proximité du port de Cette et du canal de Languedoc, avec lequel elle com-

munique par le Lez qui est navigable, contribue à donner de l'étendue à son commerce.

Productions et commerce. Vins, eaux-de-vie, et esprit de vin; vert-de-gris, huiles d'olives, soies et garances.

Industrie. Manufacture d'étoffes de laine, gauffrées et imprimées; de couvertures de différentes espèces; de mousselines, mouchoirs, toiles de coton et siamoises; fabrique de parfums et liqueurs; préparation du tournesol; fabrique d'eau-forte et huile de vitriol; tannerie.

Vins. La quantité qu'on en recueille, aux environs de *Montpellier*, est considérable; ils sont d'une bonne qualité; une partie passe dans l'étranger; le reste se convertit en eau-de-vie et esprit de vin.

Eaux-de-vie. Elles sont excellentes et généralement estimées; il en est peu même, qui puissent aller de pair avec elles. Elles passent aussi dans l'étranger par le port de Cette, qui n'est qu'à 4 lieues de *Montpellier*.

Vert-de-gris. Il est aussi connu sous le nom de *verdet de Montpellier*; c'est une branche de commerce qui est particulière à cette ville; on n'en fait point ailleurs; *Montpellier* doit cette possession exclusive à la propriété de ses caves, et principalement au caractère de ses vins qui sont singulièrement propres à la manipulation du cuivre avec lequel on fait le vert-de-gris.

La Hollande, l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie en enlèvent une très-grande quantité.

Soies. Elles ne forment pas une branche de commerce très-étendue, quoiqu'elle soit assez importante.

Garance. Celle qu'on cultive depuis quelques années, aux environs de *Montpellier*, y a très-bien réussi, le terroir y étant favorable. Elle forme déjà une branche de commerce fort intéressante, malgré la consommation qu'on en fait dans les fabriques. On la dit supérieure à celle de Smyrne.

Etoffes de laines gauffrées et imprimées. Ce sont des flanelles à l'instar de celles de Rouen, mais qui passent pour être d'une bonté et d'une qualité supérieures à celles-ci. Il s'en consomme beaucoup en France; le surplus passe dans l'étranger.

Couvertures. On y en fait en laine, en coton et en soie; il s'en fabrique une quantité prodigieuse; elles sont fort estimées. Une partie se consomme en France, et le surplus dans l'étranger.

On assure que les eaux de la rivière de Lez sont très-propres au blanchissage des laines; celles du pays, d'Espagne et du Levant, y reçoivent le plus beau blanc; elles se vendent ensuite pour les fabriques de draps de France, surtout pour celles de draps pour la Turquie.

Mousselines, mouchoirs, toiles de coton et siamoises. La quantité considérable qui se fabrique de ces divers objets, forme une des premières branches de commerce de cette ville; ils sont très-recherchés. La majeure partie se consomme en France; le surplus passe dans l'étranger.

Parfums et liqueurs. Ils sont de la plus excellente qualité, et connus très-avantageusement dans le commerce; on y en fait de toutes espèces.

Outre le commerce qui résulte des fabriques dont nous venons de rendre compte, il s'y en fait encore un très-considérable en toutes espèces de marchandises des Indes, de la Chine, et principalement en mousselines, indiennes, draperies, soies, épiceries et drogueries, cires, laines de Smyrne, Constantinople, etc. etc.

Poids et Mesures. 100 livres de *Montpellier* ne font que 81 livres 9 onces 18 grains du poids de marc.

Le *setier* contient quatre boisseaux, mesure de Paris.

La *canne*, mesure pour les étoffes, contient 74 pouces.

Usages pour les effets de commerce. Il est d'usage d'accorder 10 jours de grace, quoiqu'il soit libre au porteur de protester le lendemain de l'échéance, comme aussi d'attendre 3 mois pour les billets valeur en marchandises.

Changes. Montpellier change sur Amsterdam, et donne un écu de 3 livres pour 54 den. de gros banco.

MONTPELLIER. (*généralité*) Cette ci-devant généralité comprenait tout le Languedoc; elle forme, par conséquent, à présent, les départemens de l'Ardèche, de la Haute-Garonne, de l'Hérault, du Tarn. *Voyez* LANGUEDOC.

Nous transcrirons ici de M. *Necker* l'état de cette généralité en 1784.

» Son etendue est de 2,140 lieues 3 quarts.

» Sa population est de 1,699,200 ames. C'est 794 habitans par lieue carrée.

» La généralité de *Montpellier* fait partie des petites gabelles; on y est exempt des aides royaux, à l'exception de quelques droits subsidiaires abonnés; mais la province perçoit une imposition du même genre, sous le nom d'*équivalens*. Les travaux des chemins s'y font à prix d'argent, et la partie de la taille destinée à cette dépense, est considérable, mais elle se trouve comprise dans la masse des impositions dont on va donner le résultat.

» Les contributions de cette généralité peuvent être estimées à environ 37 millions cinq-cent mille livres.

» C'est 22 liv. 4 s. par tête d'habitans.

» Le Languedoc semble réunir presque tous les avantages; et il les doit; les uns à son sol et à sa situation, les autres à son industrie. Les récoltes de bleds et d'autres grains, prises dans un certain

nombre d'années, sont équivalentes à la consommation ; mais tantôt cette province a du superflu qu'elle fait passer à Marseille, et tantôt elle tire des secours de la Bourgogne, ou de l'étranger. Les vins et les eaux-de-vie sont un objet de commerce important pour le Languedoc ; la laine de ses troupeaux concourt avec celle d'Espagne à alimenter les nombreuses manufactures de draps établies à Lodève, à Carcassonne, et dans d'autres villes ; ces draps composent la majeure partie des exportations de la France au Levant ; on en envoie aussi à la Chine en tems de paix, et l'on vend ceux d'une qualité inférieure aux fournisseurs préposés pour l'habillement des troupes. Le Languedoc est encore la province de France où la culture des mûriers est la plus étendue, et la récolte des soies forme une des ressources importantes du pays ; les fabriques de bas et d'étoffes entretiennent une multitude d'ouvriers, principalement à Nimes. Il y a au Puy en Velay, une manufacture de dentelles très-considérable ; les papeteries d'Annonnay ont acquis une grande réputation ; le Verdelet, les eaux spiritueuses de *Montpellier*, sont encore des objets de commerce ; ainsi que plusieurs autres sortes de marchandises, moins particulières à la province. Le Languedoc contient de plus des eaux minérales ; dont les plus connues sont celles de Bagnol et de Balarue ; enfin les marais salans de Peccais, de Sigean et de Mardiac, d'où l'on approvisionne de sel une partie de la France, sont situés dans le Bas-Languedoc.

» On voit que la généralité de *Montpellier* est une des plus importantes de France ; mais les diversavantagesdont j'ai donné l'énumération, sont inégalement répartis ; et le Vivarais, les Cévennes et le Gévaudan, comme la plupart des pays de montagnes, sont étroitement circonscrits dans leurs productions et dans leurs ressources.

» Les naissances multipliées par 28, indiqueraient, pour *Montpellier*, une population d'environ. . . . . 32,000 ames.
Pour Toulouse, de. . . . 56,000
Pour Nimes, de. 50,000

Les naissances du Puy, principale ville du Velay, et celle de Carcassonne, multipliées par 27, annonceraient dans la première de ces deux villes, une population d'environ. . . . 27,000 ames.
Et dans l'autre, une de. . . 15,500

Montreuil-sur-Mer, ville de France en Picardie, au département du Pas-de-Calais.

Elle est située au 19e degré 25 minutes, 32 sec. de longitude, et au 50e degré 7 minutes de latitude, à 8 lieues sud-sud-est de Boulogne, 4 ouest-nord-ouest d'Hedin, 10 nord d'Abbeville, 20 nord-ouest quart d'Amiens, et 45 nord-nord-ouest de Paris.

Il y a à *Montreuil* quelques fabriques de toiles, tanneries, des raffineries de sucre et des tourbières dans les environs. *Voyez* Boulonnais et Picardie.

Mesure des grains. Le septier de bled froment pèse 200 livres poids de marc, de méteil 192, de seigle 188. L'avoine contient 24 rations de garnison.

Mont-Saint-Vincent, ville de France en Bourgogne, au département de Saône-et-Loire. Ce lieu est très-commode pour l'établissement d'une manufacture. On y recueille quantité de laine d'une excellente qualité ; les eaux y sont bonnes pour la teinture et la foulage, et il s'y trouve de la terre très-propre au dégraissage.

Tous ces avantages y avaient fait commencer une fabrique de draps, vers la fin du dernier siècle (1698), mais, soit qu'elle ait été mal soutenue, soit pour quelqu'autres raisons, elle n'a pas eu le succès qu'on pouvait en espérer.

Montserrat, île de l'Amérique appartenant aux Anglais. Long. 314. 25, lat. 15. 55.

Ce sont les Espagnols qui ont donné à l'île de *Montserrat* le nom qu'elle porte, à cause de la ressemblance avec une montagne de Catalogne près de Barcelonne, fameuse par une chapelle dédiée à la vierge la plus révérée parmi les catholiques après celle de Lorette. Elle est située sous le dix-septième degré de latitude nord, et a environ trois lieues de largeur sur neuf de circonférence.

Quoique les Européens l'eussent découverte en même tems que Saint-Christophe, ils négligèrent de s'y établir jusqu'en 1632, que sir *Thomas Warner*, premier gouverneur de Saint-Christophe y envoya une petite colonie. On croit communément que ceux qui la composaient étaient Irlandais. Il y a dans cette île diverses batteries qui défendent la côte dans les endroits où il serait facile de faire une descente.

Montserrat produit les mêmes choses que les autres Antilles, comme le sucre, l'indigo, le gingembre, le coton. L'indigo est le principal objet de son commerce. On en apporte beaucoup de-là en Angleterre ; mais actuellement cette production n'est plus aussi abondante. L'île contient environ quatre à cinq mille blancs, tant Anglais, Ecossois, qu'Irlandais ; et sept mille noirs. Elle est divisée en deux paroisses, et fait partie du gouvernement de Saint-Christophe. Sous le règne de *Charles II* et sous celui de *Jacques II*, les Irlandais catholiques faisaient presque eux seuls le commerce de *Montserrat*.

Cette île est très-bien cultivée, et il y aborde un grand nombre de vaisseaux tous les ans, quoiqu'il n'y ait pas un seul hâvre, ni même une rade un peu sûre : en sorte que quand on craint un ouragan, les vaisseaux qui sont à la côte se hâtent de prendre le large, et de cingler vers Saint-Christophe ou vers Antigoa.

MONT-TERRIBLE, département formé en grande partie des ci-devant principautés de Bâle et de Montbéliard.

Sa population est de 49,311 habitans. Porentrui sa capitale en a 1,986.

Le pays est peu recommandable par ses productions, mais l'industrie de ses habitans y supplée. *Voyez* PORENTRUI, BALE, MONTBÉLIARD.

MONT-TONNERRE, département formé d'une partie de l'électorat de Mayence et du Palatinat, des évêchés de Worms, de Spire, du duché des Deux-Ponts.

Son nom lui vient de celui d'une montagne qui s'y trouve.

Son chef-lieu est Mayance ville de 30,000 habitans. *Voyez* MAYENCE, SPIRE, PALATINAT.

MORAT, ville commerçante et assez considérable de la Suisse, située sur le lac de *Morat*, à quatre lieues ouest de Berne, quatre nord-est de Fribourg. Long. 24. 56, lat. 47. 1.

Morat est l'entrepôt de tous les vins du pays de Vaod, qu'on envoie à Berne, et un grand passage pour les marchandises tant par eau que par terre. On y fait des toiles peintes: cette ville est sous la dépendance de Berne et de Fribourg.

Le lac de *Morat* peut avoir vingt-cinq brasses de profondeur; le poisson qu'il nourrit est beaucoup plus délicat que celui de Neuchâtel, quoique ces deux lacs soient peu éloignés l'un de l'autre.

MORBIHAN, département formé d'une partie de la Bretagne.

Son nom lui vient d'une espèce de petit golfe ou du grand lac formé par la mer et alimenté par elle, lorsque la marée monte. Ce lac est situé sur l'Océan au-dessus de l'embouchure de la Loire.

On estime l'étendue du département du *Morbihan* de trois cents vingt-huit lieues carrées, ou 2,640,000 arpens carrés.

Sa population de 415,194 individus.

On récolte dans ce département des grains; on y élève des bestiaux; on y fait de bon beurre, on fabrique du sel, on y pêche des sardines.

Vannes en est le chef-lieu; c'est une ville commerçante de 9,138 habitans. Son port sur le *Morbihan* est capable de contenir plusieurs vaisseaux. Elle embarque pour l'Espagne du bled, du seigle; elle trafique aussi beaucoup sur les sardines qu'on sait y pêcher, saler et encaquer avec beaucoup de soin.

On trouve encore dans ce département l'Orient ville régulière, peuplée de 17,000 habitans; ayant un bon port où se fait ordinairement le retour de nos expéditions pour les Indes. *Voy.* BRETAGNE.

MORÉE (*la*), autrefois le Péloponèse, grande presqu'île, au sud de la Grèce, à laquelle elle est jointe par l'Isthme de Corinthe, sous la domination des Turcs.

Elle est intéressante à connaître par ses productions qui consistent principalement en excellens raisins dits de Corinthe, en huiles, cotons, laines, bleds et bleds de Turquie. Corron, Patras, Naples de Romanie et Corinthe, en sont les villes principales: nous y joindrons celle d'Athènes, qui, quoique séparée par un bras de mer, et éloignée de la *Morée* d'environ dix à douze lieues, offre néanmoins au commerce, les mêmes objets que les précédentes, et fait, d'ailleurs, partie des Echelles de la *Morée*.

Corron produit des huiles, des cotons et des laines.

Patras produit des huiles, des cotons, des laines et des raisins.

Naples-de-Romanie, des huiles, des laines, des cotons et des bleds.

Corinthe et Athènes, des huiles et des raisins.

Le golfe de Patras, des bleds et bleds de Turquie.

Ces différentes productions forment une branche d'exportation assez considérable, dont le raisin dit *de Corinthe*, est l'objet principal: la *Morée* en produit, année commune, 6 à 7,000,000 de livres, environ.

Les Marseillois ont des établissemens dans presque toutes les places importantes de la *Morée*, comme ils en ont dans presque toutes les Echelles du Levant. Il faut convenir, pourtant, que le commerce de cette contrée leur serait plus avantageux, s'ils ne se trouvaient sans cesse en concurrence avec les îles vénitiennes où ils n'ont, ni ne peuvent avoir d'établissemens.

Nous n'avons point fait mention du commerce d'importation de ces Echelles: il ne forme pas une branche bien considérable, la *Morée* étant approvisionnée par les naturels du pays, qui naviguent.

Il consiste, au reste, en draps de Louviers, de Sédan, d'Elbeuf, et en autres draperies inférieures du Languedoc et du Dauphiné; en satins, camelots, serges et toiles; en liqueurs, huiles, sucre, café et indigo; en girofle, cannelle, muscade, poivre, cochenille, ambre gris, vif-argent, corail et bois de teinture, et enfin, en bijouterie, quincaillerie, liége, plomb et étain.

MORLAIX, ville de France, dans la Basse-Bretagne, au département du Finistère, avec un port sur la Manche, entre deux petites rivières qui se réunissent à la tête du port, où elles prennent le nom de *Morlaix*, jusqu'à l'endroit où elles se jètent dans la rade, à une lieue et demie de la mer, à 18 lieues ouest de Saint-Brieux, 126 ouest de Paris. Long. 15. 43. lat. 48. 35.

La rade est très-commode; elle est en tout tems d'un abri sûr et d'un bon mouillage; elle peut

Digitized by Google

peut recevoir les plus gros vaisseaux marchands, et même des frégates ; il y a toujours trente-cinq à trente-six pieds d'eau.

Cette situation rend *Morlaix* le centre du commerce de trois grands évêchés, Léon, Tréguier et Cornouailles.

Les productions du territoire consistent en chevaux, bestiaux, lin, chanvre, poids, fèves, beurre, suif, graisse, miel, cire ; carrières d'ardoise et de pierres ; mines de plomb.

Les chevaux sont très-estimés, et sortout très-recherchés des Normands ; il les achètent, les font engraisser dans leurs pâturages, et les vendent ensuite comme chevaux normands : le pays fournit entr'autres beaucoup de doubles bidets.

Bestiaux. L'espèce en est petite ; mais la chair en est excellente : la Normandie en tire une bonne partie : on en sale aussi une assez grande quantité pour les armemens.

Le lin et le chanvre forment une branche de commerce fort étendue.

Pois et fèves. La récolte en est très-abondante : Bordeaux en tire la majeure partie.

Beurre, suif et graisse. Il s'en exporte une quantité considérable en barils et en tiercons : le nord en tire beaucoup.

Miel et cire. Le pays en fournit en abondance ; la Hollande enlève presque tout le miel, et le Mans, Orléans et Nantes presque toute la cire.

Ardoises et pierres de taille. Les ardoises sont d'un bleu pâle ; elles sont pesantes et grossières : les pierres de taille sont grises, couleur d'ardoise et jaunâtres ; les grises sont d'un beau grain, elles sont dures et se taillent très-bien ; celles qui sont couleur d'ardoise ne sont pas sans mérite ; elles reçoivent le poli ; on en fait de très-belles tablettes : on ne fait pas un grand cas des jaunâtres.

Plomb. La mine d'où on le tire est à Poulaouen, éloigné de quatre lieues de *Morlaix*. C'est par le port de cette ville qu'on le répand dans le commerce : la Rochelle, Rouen et Caen en tirent une forte partie.

L'industrie consiste en fabriques de toiles et de fils ; manufactures de tabac, de papiers, d'huiles ; tanneries.

Toiles. Celles qui entrent dans le commerce, sont connues sous les noms de *crès* ou *créées*, de *morlaix* et de *gingas* ; parmi les créées, on distingue les créées larges, les rosconnes et les gratiennes ; elles sont d'une belle qualité ; les premières ont trois quarts et deux tiers de large ; les secondes et les troisièmes, une demi-aune : les pièces portent cent aunes ; on fait néanmoins des demi-pièces de cinquante aunes : les morlaix sont des toiles de ménage ; elles sont excellentes pour faire des draps de lit, des serviettes et des chemises ; on en fait de toutes qualités ; elles ont deux tiers et cinq quarts de large : les pièces n'ont point de longueur déterminée. Les gingas sont des toiles à carreaux ; elles sont assez estimées : on les vend à l'aune.

Toutes ces toiles se font avec le lin qu'on recueille dans les environs de *Morlaix* ; elles se blanchissent sur les lieux. La majeure partie des créées passe dans l'étranger ; l'Espagne, surtout, en tire une très-grande quantité pour sa consommation et celle de ses colonies. Avant que ces toiles fussent exposées en vente, elles devaient ci-devant être visitées par l'inspecteur et par deux négocians, nommés *inspecteurs-marchands*, qu'on changeait tous les trois mois : elles recevaient le sceau de la ville.

Les morlaix se répandent dans les différentes provinces de France : Nantes et Bordeaux enlèvent presque tous les gingas.

Fils. On en blanchit beaucoup au lait ; ils forment une branche de commerce considérable : Rouen en tire beaucoup pour la fabrication des bas, chaussettes et toiles matelottes ; il s'en exporte aussi pour Lyon.

Papiers. La plupart des papeteries qui se trouvent en Bretagne, portent leurs papiers à *Morlaix* ; on y trouve, dans les qualités ordinaires, tout ce qu'on peut désirer : la Hollande et le Portugal en tirent considérablement.

Huiles. Elles se font avec la graine de lin ; le commerce n'en est pas fort étendu.

Tanneries. Celles de la ville ne sont pas considérables ; il y en a beaucoup de répandues dans les environs, dont le travail est plus étendu : elles forment ensemble une assez bonne branche de commerce. Les cuirs qui en sortent sont des peaux de veaux, de genisses et de vaches, tannées et corroyées, et des peaux de moutons passées en blanc et en gris.

Tabac. La manufacture où on le travaillait était ci-devant exploitée pour le compte des fermes générales : elle entretenait sept à huit cents ouvriers.

Commerce. Il s'étend, en général, sur les productions et les marchandises des autres provinces de France, des différens Etats de l'Europe et des colonies, qu'on importe à *Morlaix*, et qu'il verse ensuite dans le commerce.

Marseille fournit à son commerce du savon, des vins muscats et autres, des eaux-de-vie, des huiles, des cotons filés et des fruits secs ; il prend en échange des toiles créées, des morlaix, et d'autres marchandises qui conviennent à son commerce, et que ses besoins déterminent.

Bordeaux lui fournit des vins, des eaux-de-vie, des liqueurs, des huiles, des pruneaux et autres fruits secs et des poteries ; il prend en échange des toiles de la même nature que Marseille, des beurres, des suifs, des graisses et du merrain.

Nantes lui fournit des sucres, des cafés, des épiceries, et quelques eaux-de-vie; il en exporte les mêmes objets que Bordeaux, au merrain près; mais il prend en outre du papier.

Rouen et le Hâvre lui fournissent des quincailleries, des verreries, de la fayence, des cotons en fils et ouvrés, des pierres de moulage, du plâtre et de l'amidon; ils prennent en échange du plomb et des fils.

Saint-Malo fournit à son commerce du cidre, du sucre, des cafés, de la morue, des huiles de morue et des meubles, et prend en échange du plomb, des toiles telles que Marseille les prend, des futailles vides, des beurres et des suifs.

La Rochelle et l'île d'Oléron lui fournissent des vins, des eaux-de-vie et des sels, et en tirent du plomb, des beurres, des suifs, des graisses et des douvelles.

L'Espagne lui fournit des vins, des fruits secs et verts, des fers, du bois de Campêche et des laines; et prend en échange des toiles crées, et quelques autres objets que les circonstances déterminent.

Le Portugal lui fournit des fruits secs et verts, des vins de Sétuval, de l'indigo, des bois du Brésil, de l'ipécacuanha et de l'ambre gris, et prend en échange des cuirs tannés, des toiles crées, des papiers et des fils.

La Hollande et le nord lui fournissent des fromages, des planches, du merrain, des fers, de l'acier fin, des épiceries, du goudron, du brai, des chanvres, des papiers fins, des lins, des graines de lin et de la guerre; il leur donne en échange des miels, des cidres, des beurres, des graisses, des suifs, des papiers, et quelques toiles.

L'Angleterre, l'Irlande, Gersey et Guernesey fournissent à son commerce des laines, de l'étain, du charbon de terre, de la quincaillerie et du tabac; et prennent en échange des vins, des eaux-de-vie, du thé, et d'autres objets propres à leur commerce.

Foires. Il y en a quatre par an: nous ne parlerons que d'une, parce que c'est la seule qui mérite d'être connue; elle commence le 15 octobre et dure trois jours: les chevaux en forment les principaux objets.

Poids et mesures. On se sert, dans le commerce, du poids de marc et de l'aune de Paris.

MORTAGNE, ville de France, dans le Perche, au département de l'Orne, à neuf lieues d'Alençon, sept de Séez et trente-quatre de Paris. Long. 16. 30, lat. 47. 2.

L'industrie consiste en fabrique de toiles, de serviettes et de basannes.

Toiles. Elles sont de chanvre: il s'en fabrique de toutes espèces et de toutes qualités; elles sont connues sous les noms de *cinq huitièmes* et de *trois quarts*, de *gros forts*, d'*étoupes*, de *paillasses* ou de *mortagnes*, de *polizeaux* et de *toiles à peintures*; les trois premières espèces sont très-propres au commerce des îles: Paris et Rouen consomment une bonne partie des gros forts, des mortagnes, des polizeaux et des toiles à peintures. Rouen tire aussi beaucoup de trois quarts fines.

On donne sur toutes ces toiles vingt-quatre pour vingt.

Serviettes. Elles ont une demi-aune et demi-quart de large; elles se vendent par pièce de trente-six aunes qui font quatre douzaines.

Basannes. Le commerce des basannes n'est plus si considérable qu'autrefois, parce qu'on ne s'en sert plus pour faire des tapisseries dorées; mais elles servent à la reliûre des livres et à couvrir des talons de soulièrs. Paris en consomme le plus, on les y envoie en *croute*, c'est-à-dire, telles qu'elles sortent de la tannerie. *Voyez* BRETAGNE.

MORTRIL, ville d'Espagne, au royaume de Grenade, à onze lieues de la capitale de ce royaume, et à une lieue de Salobregna, avec un bon port. Cette ville est médiocrement grande. Son terroir produit d'excellens vins, et l'on y fait aussi abondance de sucre.

Le roi d'Espagne a accordé à cette ville, un octroi en janvier 1750, pour y tenir tous les ans une foire franche, de toutes sortes de denrées et autres marchandises pendant quinze jours, à commencer le lendemain de pâques.

MOSAMBIQUE, que l'on écrit aussi *Mozambique*, petite île sur la côte orientale d'Amérique dans la Basse-Ethiopie, à une demi-lieue de la terre ferme. Long. 59. 20, lat. mérid. 15.

Elle donne son nom au détroit de la mer des Indes qui se trouve entre l'île de Madagascar et le continent d'Afrique, que l'on appele *canal de Mosambique*.

Mosambique est aussi le nom que l'on donne à l'Empire de *Mosambique* qui s'étend dans l'intérieur de l'Afrique et dont l'île fait partie et porte le nom.

Les Portugais ont une ville commode à *Mosambique* et bien fortifiée, qui est le séjour du gouverneur général; elle sert encore de lieu de relâche et de rafraîchissement aux vaisseaux qui vont dans l'Inde; comme Sainte-Hélene, le Cap et les îles de France et de Bourbon servent aux Anglais, aux Hollandais et aux Français.

Les vaisseaux qui vont à Goa ont un avantage qu'aucune autre nation ne peut se procurer, qui est de perfectionner l'assortiment de leur Cargaison pendant leur relâche à l'île de *Mosambique*.

Les vaisseaux portugais commercent depuis le cap de Bonne-Espérance, jusqu'à l'entrée de la mer rouge, et font du port de *Mosambique* leur rendez-vous: et l'on y voit encore arriver tous

les ans un vaisseau de Goa et un de Din, qui y viennent échanger les denrées qu'ils apportent pour les productions de ce pays-là, et s'en retournent chargés.

Damam a aussi la liberté d'y envoyer chaque année un navire chargé de linges et de toiles dont la plus grande partie se transporte à Senna, à Sofala et Inhabane; mais cette place de Damam n'a plus actuellement que ce seul navire, reste unique de son ancienne opulence; et l'État est obligé aujourd'hui de la secourir d'argent et de vivres.

Cette île que les Portugais conquirent sur les Arabes, au commencement du seizième siècle, a quatre milles de tour, un port excellent et des fortifications que les Hollandais ont attaquées plusieurs fois sans pouvoir les prendre. Son Empire, quoique plus resserré qu'il ne fut autrefois, s'étend encore sur le continent depuis Sofala jusqu'à Melinde. La nature a placé dans ce grand espace le fleuve de Sanna, pour faciliter les communications entre l'Océan et l'intérieur d'un pays si riche. Ces avantages sont perdus pour la nation qui les possède. Au lieu d'établir avec les afriquains un commerce considérable, qui deviendrait la source d'un bonheur commun, elle se borne à y trafiquer de quelqu'ivoire, quelques esclaves; un peu de poudre d'or.

Un vaisseau arrivé d'Europe se charge de ces minces objets, pour Goa. Du rebut des marchandises de la Chine, de Guzarate et des comptoirs anglais, il y forme une cargaison qu'il va distribuer au *Mosambique*, au Brésil, à la Métropole.

On appèle *pardos* une espèce de monnaie d'argent qui a cours à *Mosambique* et le long de la côte d'Afrique. Le pardos vaut deux cents res.

Moscow, *Moscou* ou *Mosckow*, ville de Russie, autrefois capitale de tout l'empire de Russie. Elle est située dans une plaine fort étendue et très-agréable sur la Moscka qui se rend ensuite dans le Volga. Elle est à 25 lieues de Petersbourg, 170 de Caffa, 350 de Constantinople, 270 de Cracovie, 250 de Stockholm, 340 de Vienne, 600 de Paris. Long. 58. lat. 55. 36.

La ville de *Moscow* a 16 milles de circonférence, et contenait autrefois 500.000 habitans, lorsque les Etats y fesaient leur résidence. Actuellement la ville est beaucoup moins peuplée, quoique les trois quarts des nobles du royaume dont les offices ne les appèlent pas à la cour, choisissent *Moscow* pour leur demeure.

Il y a à *Moscow* beaucoup de manufactures où l'on travaille le chanvre. Elles emploient plus de mille métiers et plusieurs milliers d'ouvriers. On y fabrique surtout des toiles à voiles et des toiles pour le ménage. On tire la plus grande partie du chanvre de l'Ukraine.

Beaucoup de gros négocians y font un commerce très-étendu dans toute la Russie. Au moyen des rivières et des canaux, *Moscow* communique avec la mer Caspienne et la mer Noire, et même avec la Baltique, à l'aide de quelques petits voiturages par terre, ce qui rend cette ville le centre d'un grand commerce.

Nous n'examinerons pas si *Moscow* n'était pas mieux situé que Pétersbourg pour être le siège de de l'empire de Russie. Peut-être l'empereur *Pierre-le Grand*, devait-il fonder Pétersbourg pour en faire une ville maritime et un port de commerce étranger, et laisser la Cour à *Moscow*.

Le territoire des environs de *Moscow* n'est pas autrement fertile, mais néanmoins, grace à l'industrie et aux soins de ses habitans, on n'y manque ni de grains, ni de fruits, ni de légumes. Parmi ces fruits, il s'en trouve une espèce qui est particulièrement renommée: c'est le *naliwi jablorki*. C'est une pomme d'un blanc jaunâtre et transparente. Les meilleures se cueillent à Ducitrow.

A quelques cent de werstes de *Moscow* l'on découvre différentes mines de fer très-considérables; mais le manque de bois paraît s'opposer à leur exploitation.

Quant au commerce de *Moscow*, il nous suffira d'observer qu'il consiste dans les mêmes marchandises du pays qui se trouvent détaillées dans l'article de la Russie, dans les marchandises étrangères qui viennent par Pétersbourg, Archangel et dans celles de la Chine et de la Perse qui arrivent en grande quantité à *Moscow*, commerce qui paraît être avantageux, comme on peut en juger par le grand nombre de riches marchands qui se trouvent dans cette ville.

L'entretien, les vivres et le logement sont trois fois à meilleur marché à *Moscow* qu'à Pétersbourg. Le prix des denrées a été considérablement diminué depuis l'absence de la Cour; mais en revanche, il en résulte que le revenu des terres a diminué, parce que ce qu'elles produisent ne se vend pas comme autrefois; ainsi, telle seigneurie qui valait 10,000 roubles, se donne à présent pour 4,000; c'est ce qui appauvrit la noblesse; mais les étrangers qui n'ont point de biens fonds en Russie s'en trouvent fort bien. Grains, gibier, viande de boucherie, légumes, tout se trouve en abondance: il n'y a que le poisson qui est cher, à cause du grand nombre d'habitans et de jours maigres qu'ils observent pendant l'année.

Pour les poids, mesures et monnaies, *voyez* PÉTERSBOURG, et pour le commerce, *voyez* RUSSIE.

Moselle ou *Mozelle*, département formé de la Lorraine ou plutot des Trois-Evêchés.

On lui donne une étendue de 327 lieues carrées ou 1,641,000 habitans.

Sa population est estimée de 379,000 individus. On y recueille du froment, de l'orge, du lin,

du vin. On y fabrique de l'huile, de l'eau-de-vie, du vinaigre. On y exploite des mines de fer et de charbon de terre; il s'y fait des canons et des fusils.

Metz en est le chef-lieu; c'est une ville d'à-peu-près 36,000 habitans, non compris la troupe. Sa situation au confluent de la *Moselle* et de la Scille lui donne beaucoup d'avantages. On y fait des pains d'épices, des liqueurs, des confitures, des gases, des fleurs artificielles qui y sont un objet de commerce.

Sarrelouis est une ville sur la Sarre, importante par son industrie; on fabrique, dans son voisinage, de l'acier, du fer blanc, du fil-de-fer, des ouvrages de taillanderie, du noir de fumée.

Mosul, ville de la Turquie d'Asie, dans le Diarbeck. Long. 59. 20. lat. 35. 30.

Elle est située sur le bord occidental du Tigre, dans un pays uni. *Ebulfeda* dit qu'elle avait deux enceintes de murailles plus grandes que celles de Damas, mais qu'elles étaient en partie ruinées de son tems, de même que le fort: elle a aujourd'hui un mur, des fossés et un rempart du côté de la rivière. Les caravanserais, les palais et les autres édifices bâtis de pierres dures sont assez beaux. L'air y est bon dans le printems qui est, pour ce pays, la meilleure saison. La chaleur y est grande en été, le froid rude en hiver, et les fièvres y règnent pendant l'automne. La ville est riche et les habitans sont braves. Ils parlent communément quatre langues, savoir, l'arabe, le turc, le persan et le kiurd. On y fait un grand commerce, et surtout de toiles de coton blanches et noires qui s'y fabriquent. On y vend aussi des marchandises des Indes qu'on apporte de Bassora, et on tire par la voie d'Alep les draps et autres marchandises de l'Europe. *Voyez* Turquie, Perse.

Moulins, ville de France, au département de l'Allier, ci-devant capitale du Bourbonnais, sur l'Allier, et sur la route de Paris à Lyon, à 12 lieues de Nevers. Long. 20. 59. lat. 46. 34. 4.

Les productions du territoire consistent en grains, vins, bœufs, porcs, poissons, bois, charbon de terre et soies.

Grains et vins. Il s'en fait un bon commerce; la majeure partie passe à Paris et dans les provinces voisines: les vins peuvent former un ordinaire passable.

Bœufs et porcs. Ils ne se vendent qu'après avoir été engraissés; ils forment avec le poisson qu'on tire des étangs des environs, une branche de commerce fort étendue.

Bois. Le plus beau se convertit en bois de construction et de charpente; ce qui reste s'emploie à faire du merrain, des cercles, des échalas et du bois de chauffage; Paris, Nantes et Orléans consomment la plus forte partie de tous ces bois.

Soies. On élève à *Moulins* et dans les environs une assez grande quantité de vers à soie; celle qu'ils produisent est d'une belle qualité.

Charbon de terre. Il passe pour être d'une très-bonne qualité: l'extraction s'en fait à quelques lieues de la ville; il forme une assez bonne branche de commerce.

L'industrie consiste en ouvrages de coutellerie, forges, filature de lin et de coton.

Coutellerie. Les ouvrages qui en sortent sont généralement estimés; les ciseaux, surtout, sont d'une excellente qualité et sont très-recherchés.

Filature de lin et de chanvre. Toutes les femmes des campagnes voisines s'occupent à filer; leurs fils se blanchissent à *Moulins*, et se répandent ensuite dans le commerce.

Filature de coton. Elle est établie à l'hôpital-général; on y travaille considérablement, le coton qui en sort est d'une fort belle qualité. *Voyez* Bourbonnais.

Les terres des environs de *Moulins* sont douces et légères. On y recueille peu de froment, mais assez de seigle. Il y a quelques cantons de vignes de peu de raport, des bois taillis, quelques petits étangs, des pâturages en médiocre quantité, très-peu de menus fruits et beaucoup de jardinages. A quelque distance, à l'orient de la ville, est un parc qui contient environ trois cents arpens de bois. La ville de *Moulins* n'a donc guères, en sa faveur, que sa situation sur une rivière navigable, en beau pays, sous un beau ciel, presque au centre de la France, et sur l'une des routes des plus fréquentées.

Moulins. (*généralité*) Elle comprenait, suivant M. *Necker*, le Bourbonnais, la plus grande partie du Nivernais, la Haute Marche et le petit pays de Combrailles en Auvergne.

« L'étendue de la généralité de *Moulins*, continue M. *Necker*, est de 897 lieues carrées; sa population de 564,400 ames; c'est 626 individus par lieue carrée.

» La généralité de *Moulins* est assujétie à toutes les impositions du royaume, et fait partie des grandes gabelles, à la réserve d'une portion de la *Marche* qui est comprise dans le pays redimé de l'impôt du sel. Les travaux des chemins s'y font principalement par corvées.

» Les contributions de cette généralité peuvent être estimées à environ 9,800,000 francs. C'est 17 l. 7 s. par tête d'habitans de tout sexe et de tout âge.

» La généralité de *Moulins*, comme Méditerranée, n'a pas un commerce considérable, et sa fertilité est inégale; cependant on y recueille la plupart des productions nécessaires aux consummations communes. On remarque dans cette généralité plusieurs établissemens de forges très-importans, entr'autres celui de la Chaussade qui a fourni, pendant la guerre, une partie des ancres nécessaires à la marine royale. On pré-

pare beaucoup de fer blanc en Nivernais : il y e une grande fabrique d'armes et de bontons à le Charité, et une de coutellerie à *Moulins*. Cette ville est d'ailleurs bien située pour l'entrepôt du commerce de terre entre Paris, l'Auvergne et le Lyonnais : la menufacture d'Aubusson, connne par ses tapisseries, est dans le Haute-Merche, pays d'ailleurs très-pen favorisé par la neture. Les eeux minérales de Pougues, Bourbonnes et Vichy, sont dans le Bourbonnais.

» Le nombre des naissances, multiplié par 27, indiquerait, à *Moulins*, une population d'environ 16,500 ames ; à Nevers, de 14,000 ».

» Dans cette généralité, dit l'abbé *Expilly*, les branches du commrrcê extérieur, c'est-à-dire, qui se fait avec les eutres provinces de France, se divisent en deux classes. Les unes y sont ordinaires et comme naturelles ; les eutres extraordinaires et accidentelles. Dans la première classe, sont les fers, les fayences, les bois de charpente, les traversins, les bois è brûler, le poisson et les cherbons de terre ; chacun de ces erticles mérite une explication.

» Il y a dans le généralité de *Moulins* 50 forges, tent grosses que petites. Elles produisent, l'une dans l'eutre chacune cent milliers de fer par an. Dans le prix des fermes, le millier est estimé à raison de 6 francs par cours d'eau. Cet article fait donc un objet de plus de 300,000 francs. La consommation et le commerce du fer dans l'intérieur ne méritent que peu d'attention. La totalité s'exporte presque entièrement, et passe dans les provinces d'Auvergne, d'Orléañs, à Nantes et à Paris.

On y compte douze manufactures de fayence. Les débouchés de leur consommation sont principalement les villes de Paris, Orléans, Blois, Tours, Saumur, Angers et Nantes. Chacnne de ces manufactures peut faire annuellement pour 36 mille francs de fayence. Les douze manufactures en feront donc pour 432,000 francs.

» Quoique l'objet du commerce des bois, à l'extérieur, soit annnel, son importance n'en varie pes moins, suivant les circonstances. On ne coupe pas annuellement des bois de futaie, ou du moins le même quantité. Celle des traversins et bois de charpente baisse ou augmente donc dans la même proportion. Il serait, par conséquent très-difficile de déterminer précisément le produit de cet objet. L'éveluer à 200,000 francs, c'est peut être le porter bien haut. A l'égard du bois à brûler, la destinetion en est pour Paris ; mais cette ressource avantageuse ne paraît réservée que pour l'élection de Château-Chinon (traversée par les rivières de Cure et d'Yonne), et pour un très-petit canton de l'élection de Nevers.

» Le commerce de poisson, à l'extérieur pour cet article, peut rouler sur environ qoerante bascules par en, destinées pour le ville de Paris. Le produit de chaque bascule, contenant ordinairement dix milliers de poisson, peut être estimé, année commune, de 6 à 7,000 francs. Les querante bascules donneront donc environ 280,000 francs.

» Ce n'est qu'aux environs de *Moulins* et de Decize qna l'on trouve des mines de cherbon de terre. Le commerce à l'extérieur peut se monter, chaqua année, à 55 ou 60,000 francs.

» On met enssi, dans la classe des objets de commerce à l'extérieur, les fers-blancs de la manufacture établie, depuis environ quinze ans, au pont de Saint-Ours, à una lieue de Nevers. Cet établissement, si intéressant, était en 1764, à la veille de s'évenouir, et ne pouvait plus se soutenir qu'au moyen de puissans secours de la part du gouvernement. Il n'est pas douteux qu'ils ne lui aient été accordés. Plus anciennement, sous le règne de *Louis XIV*, il aveit été aussi établi dans le département de *Moulins*, une eutre menufacture de fer blanc dont le produit, année commune, éteit d'environ 50,000 livres.

» Les menufectures de verrerie, au nombre de deux, dont l'une à Nevers et l'autre à Souvigny, à deux lieues de *Moulins*, forment un objet trop modique ponr faire quelque sensation. Il en est de même des émaux dont le commerce à l'extérieur est fort ralenti depuis plus de vingt ans. Porter le produit da ces divers établissemens à 15,000 livres par an, c'est leur donner une estimation assez forte.

» Les manufactnres de tepisseries d'Aubusson et de Felletin ont plus de succès. Le commerce de cet article se monte, année commune, à 150,000 francs ou environ.

» La seconde classe des objets de commerce à l'extérieur, et qui sont accidentels, se réduit à trois articles, les grains, les bœufs et les cochons.

» Les récoltes en froment, seigle et evoine, excèdent ordinairement d'un tiers la consommation qui se fait dans le généralité. Le débouché de cet excédent se trouve dans l'exportation à Lyon, Orléans, Seumur, Tours et Nentes, lorsque les récoltes menquent dans les provinces dont dépendent ces villes. Cet erticle de commerce à l'extérieur, peut former nn objet d'environ 150 mille livres.

» Le second article dépend de la richesse des rivières et de l'abondance des foins. Il se conduit quelques bœufs gras eux marchés de Poissy et aux foires de Buurgogne ; mais l'avantage que l'on retire de ce commerce est si modique, que peu de particuliers s'y livrent. L'objet ne peut guères en être estimé.

» Le troisième erticle dépend également de la richesse de la glandée. Expérience faite, on na compte, dans le cours de cinq ans, qu'una glan-

dée intéressante. Dans cette époque de bonheur, le commerce des cochons est fort important pour plusieurs cantons de la généralité ; mais cet avantage est trop accidentel pour être évalué. La Bourgogne, la Franche-Comté, le Forez et le Lyonnais sont les provinces où se fait ce commerce à l'extérieur.

» La nature des consommations dans l'intérieur se divise en deux parties, celle relative à la vie animale, et celle qui entre nécessairement dans le commerce de l'intérieur.

» Il a déjà été observé ci-dessus qu'il fallait les deux tiers de la recette en grains d'une année, pour la subsistance des habitans de la généralité. Les légumes et les fruits s'y consomment en totalité ; on y est même souvent obligé d'avoir recours aux provinces voisines pour ces deux objets. Les bestiaux et le poisson ne manquent point pour la consommation de l'intérieur.

» Les vignes sont en assez grande quantité dans les quatre principales élections ; mais les vins y ont peu de qualité, et se consomment entièrement dans le pays.

» Quant à la consommation de l'intérieur, qui entre dans le commerce, tant actif que passif, nous remarquerons que les manufactures de fayence entraînent plusieurs sortes de consommations, telles que celles des bois, des plombs, de l'étain, de l'azur et du sel de verre. Les plombs se tirent d'Angleterre. Il est prouvé par des expériences réitérées, que ce sont les seuls qui conviennent. L'étain se tire également d'Angleterre. On fait venir l'azur d'Allemagne, principalement de Hambourg. Le sel de verre se tire de Normandie. La consommation la plus forte est celle du bois. Il en faut au moins six cents milliers tous les ans pour chaque manufacture. Les forges en font aussi une consommation des plus considérables ».

Mesures. A *Moulins* le septier de froment de 16 boisseaux, pèse 320 livres, de seigle 296, d'orge 224, d'avoine 184.

A *Moulins*, la pinte contenant 2 chopines ou 4 demi septiers, pèse, en vin 2 livres 2 onces, eau-de vie 2 liv. 2 onces.

En huiles d'olive 2 liv., de noix 2, de graine 2, de poisson 2.

Le poinçon contenant 220 pintes avec la lie, pèse, en vin 467 liv. 8 onc., eau-de-vie, 467 liv. 8 onces : 220 pintes sans lie, pèse en vin 446 liv. 4 onces, eau-de-vie 446 liv. 4 onces.

MOULINS-ENGILBERT, ville de France dans le Nivernais, au département de l'Allier.

On y fabriqua des draps, des serges et des étamines.

On y fait aussi des toiles.

Ces toiles et ces étoffes se vendent aux trois foires qui se tiennent au même lieu.

Le boisseau de froment pèse 47 livres, de seigle 44, d'avoine, 25.

MOUNSTER, province d'Irlande. Elle occupe la partie la plus méridionale de l'île. Elle a 122 milles de longueur sur 92 de largeur. Cette province est bornée au nord par celle de Connanght ; à l'est, par la province de Leynster ; au sud et à l'ouest, par la mer. Elle comprend les comtés de Kerry, Limerick, Tiperary et Waterford. Limerick en est la capitale.

Celui de Tiperary a 55 milles de longueur sur 38 de largeur ; c'est un pays mêlé de montagnes, de plaines et de marais. La terre y est fertile en grains. Les pâturages y sont bons et abondans. On divise ce comté en 15 baronnies, qui contiennent ensemble 599,500 arpens.

Celui de Limerick a 42 milles de longueur sur 22 de largeur. La terre y est fertile en bled et en bons pâturages, où l'on nourrit beaucoup de bétail. Le gibier et le poisson y abondent. On divise ce comté en 9 baronnies, qui contiennent ensemble 375,320 arpens.

Celui de Kerry a 57 milles de longueur sur 53 de largeur. C'est un pays fort montagneux où il y a beaucoup de lacs et de marais ; on y recueille cependant assez de blé. Les pâturages y sont bons. Le poisson et le gibier y abondent. On divise ce comté en 8 baronnies qui contiennent ensemble 636,905 arpens.

Celui de Waterford a 45 milles de longueur sur 16 de largeur. C'est un pays de montagnes. Il y a aussi de belles plaines. La terre y est fertile en bled et en pâturages. Le gibier et le poisson y sont abondans. On divise ce comté en 6 baronnies qui contiennent ensemble 259,010 arpens.

MOUSON, ou *Mouzon*, ville de France en Champagne ; au département des Ardennes, à 6 lieues de Bouillon, 4 de Sedan, 65 de Paris. Long. 22. 45. lat. 49. 42.

Le territoire de *Mouson* est abondant en grains et en vins sur le rivage de la Meuse : au-dessous de *Mousson* il y a des prairies vastes et fécondes, dont le pâturage est fort gras.

MOUSTIERS, ville de France au département des Basses-Pyrénées, en Provence, à 17 lieues de Marseille et de Toulon, et 3 d'Aix.

L'industrie de cette ville consiste en manufactures de fayence, papeteries, blanchisserie de toiles, foulerie de draps.

Manufactures de fayence. Elles sont au nombre d'onze : elles fournissent toutes les pièces que l'on peut desirer : on y peint en camayeux, en couleur, à réverbère et en or. Il est inutile de parler de la solidité, de la blancheur, de la beauté de l'émail, etc., des ouvrages de ces manufactures, qui sont généralement connus, et que

Digitized by Google

l'on envoie en Amérique, dans le Levant, en Italie, etc.

Foires. Il y en a quatre : elles durent chacune trois jours, et commencent le premier mai, le 8 septembre, le 12 octobre et le 11 novembre ; la dernière est la plus considérable ; presque tous les bouchers de la basse Provence viennent s'y approvisionner. Il y a un marché tous les mardis.

MOUY, petite ville de France, située dans cette partie de Picardie qu'on appèle *Beauvoisis*, au département de l'Aisne.

Cette petite ville a donné son nom aux serges qui s'y fabriquent. Il s'y en fait de deux sortes de largeur ; les unes de demi-aune demi-quart, et les autres de trois quarts de large. On y emploie des laines de Senlis, de Meaux et des environs.

On y fait aussi d'autres serges à lisières bleues, où il entre les mêmes laines, mais mêlées avec des laines d'agnelins.

Le produit de cette manufacture se débite aux foires de Paris et de Saint-Denis, à Amiens, à Rouen, à Beauvais.

Il s'y tient tous les ans une foire assez considérable, et toutes les semaines un marché.

MUIDEN, ville située au centre de la Hollande, sur le Vegt et le Zuiderzée, à deux lieues d'Amsterdam. Elle a un pont de bois sur le Vegt et une belle écluse qui sert à contenir cette rivière qui se répand dans le Zuiderzée. C'est le passage de cette écluse qui rend le transit de *Muiden* assez considérable, car tous les vaisseaux qui sont trop grands pour passer par la nouvelle écluse entre Brenscelm et Loenen pour monter le Rhin, ou qui ne peuvent pas prendre par Weesp, sont obligés de prendre l'écluse par *Muiden*, ce qui raporte beaucoup à la ville. Les raffineries de sel et la pêche du bot, de la perche et du brochet, sont les principaux moyens de la subsistance des habitans. Il y a un marché de bêtes à cornes, et on expédie de-là les bestiaux qui viennent du Danemarck, de Frise et de Nord-Hollande, etc.

MULHAUSEN, ville libre et impériale, sur l'Unstrut, près d'Eichsfeld, au cercle de Basse-Saxe. Long. 25. 7. latit. 47. 50.

Les environs de cette ville sont agréables et fertiles en grains. Il y a 4 grands faubourgs dans lesquels on compte jusqu'à 20 moulins. On y apprête parfaitement bien les peaux de brebis et de moutons, qu'on vend aux foires de Leipsick. Les habitans de *Mulhausen* commercent en cuivre qu'ils purifient parfaitement ; en barres d'acier très-pur, en anis, en safran bâtard de Thuringe et en diverses autres marchandises. Le commerce des bleds est cependant celui qui leur raporte le plus de profit. Ils les achetent des fermiers et des paysans de Thuringe, du Magdebourg et du Halberstad, et les distribuent ensuite dans la Hesse, dans l'Eichsfeld et dans le Hartz. Au reste cette ville a un petit territoire qui contient environ 20 villages.

Le malter de *Mulhausen* est divisé en 4 viertels de 2,892 pouces cubes.

MULHAUSEN, ville sur la rivière d'Ill, à 5 lieues de Bâle, dans le département du Haut-Rhin. Elle est située dans une plaine très-fertile et abondante en vins et en grains. Il y a plusieurs manufactures de draps grossiers et droguets de laine. On y fait aussi quantité de bas de laine drapés au tricot, des couvertures de laine, des bas de galette et de soie au métier. Il y a de bonnes teintures et tanneries.

Il y a une manufacture d'indiennes distinguée. On y fabrique surtout des toiles ordinaires, peu de fines, on y fait aussi des papiers de teintures.

100 livres poids de *Mulhausen* sont égales à 101 liv. poids de marc.

MULHEIM, petite ville du duché de Berg, sur le Rhin, au département de la Ruer. Longitude 24. 5. latit. 50. 35.

Plusieurs marchands protestans de Cologne se réfugièrent ici en 1714, et y établirent des manufactures. On y travaille en laine et en soie, on trafique en vin, en bled et en bois ; c'est ici l'entrepôt des marchandises en fer qui se fabriquent dans le duché de Berg. Il y a un pont volant sur le Rhin. Ce fleuve reçoit ici les eaux du ruisseau de Hrunter, qui dans un cours de trois lieues fait pourtant mouvoir 43 moulins de différentes sortes.

MULTAN, province de l'Indostan, dans les états du Mogol.

Elle produit, dit-on, quantité de coton dont on fabrique quantité de toiles ; elle fournit du sucre, de l'opium, du soufre, de la noix de gale, et beaucoup de chameaux qu'on transporte en Perse par Candahar, ou dans les Indes même par Lahors. Cependant le père *Catrou*, dans son *Histoire du Mogol*, dit que le royaume de *Multan* ne fournit guères au commerce que quelques chevaux et des chameaux.

MULTAN, la capitale de la province qui porte le même nom. Long. 115. 20. latit. 29. 40.

Elle est à 140 lieues au nord de Laor ; le terroir en est fertile ; elle est sur le chemin de ceux qui vont à Candaar ; trois rivières qui y passent, rendent cette ville fort marchande.

On y fabrique quantité de toiles qui se transportaient à Tatta, avant que les sables eussent fermé l'embouchure de la rivière. Mais depuis ce changement on les porte à Agra, et d'Agra à Surate. Comme les voitures sont fort chères, le commerce de *Multan* s'en ressent beaucoup.

bled, du lin, du chanvre et du houblon. Elle appartient au prince de Aversberg et à deux cercles. La ville do *Munsterberg* est bâtie sur la rivière de Olilau, et est entourée d'houblonnières d'où les habitans prennent leur houblon pour brasser la bonne bierre qui est fort estimée dans les environs. Il y a ici une grande colonie de Bohêmes protestans qui s'appliquent aux manufactores et au commerce. On trouve dans les environs de cette ville une terre limoneuse dont on fait une belle poterie.

MURAT, ville de France en Auvergne, au départemeot du Cantal. La plupart de ses habitans sont chaudronniers. On y fait des dentelles appelées *points de France* et *points d'Angleterre*.

MURCIE (royaume do), province d'Espagne située entre la Nouvelle-Castille, Valence, Grenade et l'Andalousie, il est le moins étendu, et passe pour le jardin de l'Espagne.

Le terroir y est sec, et il y pleut rarement. On y recueille beaucoup d'oranges, de citrons, d'olives, d'amandes et d'autres fruits excellens. Il produit peu de bled, (excepté le territoire de la ville de *Murcie*) et de vin, des cannes à sucre, du miel et des mûriers. On y file beaucoup de soie. On y sème la graine qu'on appèle *barille*. *Voyez* ESPAGNE

Le royaome de *Murcie* est une des provinces d'Espagno où il se recueille beaucoup de laine.

En effet, on est certain qu'année commune, elle produit 51,500 arrobes de laine, en y comprenant la commanderie de Caravaca qui y est enclavée.

Les laines les plus fines de *Murcie* se tirent du champ de la ville qui porte ce nom et de celui de Carthagène; les autres sont plus communes et se vendent 2 à 3 rixdales moins que les premières. Les plus fines de la commanderie de Caravaca se tirent de la Puebla; elles sont comparées à celle de Soria pour la finesse; mais l'on en tire que huit cents arrobes do cette espèce. Il y en a encore de fort belles qui se tirent du camp de Caravaca. Toutes les autres que produit cette commanderie sont plus communes. Les bonnes ou mauvaises qualités de ces laines, tant de *Murcie* que de Caravaca, dépendent des différens pâturages.

Ceox qui viennent acheter des laines, doivent apporter des sacs qui contiennent ordinairement de trente à trente-deux arrobes, et coûtent huit rixdales un quart vellon, y compris le fil fort pour les coudre et fermer. Il en coûte encore 5 à 6 riadales de vellon pour mettre la laine dans les sacs et l'y presser.

On ne trouve d'autre avantage à acheter des grosses parties de ces laines, que celui de les avoir meilleures quand on en prend beaucoup à la fois, car elles se vendent toutes le même prix. Les propriétaires ne passent aucun bénéfice à l'acheteur sur la quantité, ni aucune tare sur le poids. On les paie argent comptant, comme dans toutes les autres provinces, et elles se vendent rarement à terme. Il y a même des gens qui font des avances aux propriétaires de ces laines, pour s'assurer de la tonte des troupeaux.

Plus du tiers des laines, qoe produit le territoire da *Murcie*, s'emploie dans les manufactures de draps grossiers et de bayettes qu'il y a dans cette ville. On en fait également usage dans les manufactures de Loreza, la Mancha et Carcaxento, dans le royaume de Valence. Le reste se transporte à Marseille et à Gênes, et le nombre des balles qui sont embarquées pour ces endroits, n'excède pas cent trente. On est obligé de les transporter toutes à Carthagène, pour y être embarquées, étant défendu d'en faire sortir par les autres ports. On ne laisse cependant pas que d'en embarquer en contrebando, particulierement à Marsuao et Estasio. Presque toutes les laines qua produit le territoire de la commenderie de Caravaca, se transportent en pays étranger, excepté une partie d'environ sept à huit mille arrobes, qui s'envoient aux fabriques de Valdemore et d'autres où l'oo fait des draps assez fins. On en envoie aussi, depuis quelque tems, do cinq à six mille arrobes dans les manufactures du royaume de Valence. On fait desdites laines, quatre sortes, savoir: première, seconde, troisième et quatrième. La première, R., autrement dit, *refin*; la seconde, F., qui signifie *fine*; la troisième, S., pour dire *seconde sorte*, et la quatrième, A., qui est celle d'agneaux; les seules de refin passent en France; les autres à Aosterdam et en Italie. *Voy.* ESPAGNE, *laines*.

On se sert de quatre sortes de voitores dans le royaume de *Murcie*, pour le transport des laines: 1°. de grands charriots appelés *gelleres*, tirés par quatre ou six mulets, qui en portent jusqu'à cent ou cent trente arrobes; 2°. de charrettes qui en porteot soixante, et l'on charge sur des chevaux et des mulets, qui portent chacun douze à quatorze arobes. Il en est de même des laines de la commanderie de Caravaca. Il n'y a ni foires ni marchés destinés pour la vento des laines. Quand on en veut acheter, il faut aller sur les lieux où on les recoeille, ou envoyer dans les magasins des villes où les marchands en rassemblent. On en use de même dans la commanderie de Caravaca, et on passe un réal de vellon par arrobe, de commission, à celui qu'on charge d'acheter des laines. On porte les laines au lavoir de Huescar.

On no saurait dire au justo lo nombre da balles des laines qu'un vaisseno ou autre bâtiment peut charger. Un vaisseau de deux cents à trois cent cinquante tonneaux, dont le lest est de

barils, marchandise la plus commune que l'on charge avec les laines, peut en mettre, dans son entrepont, deux cents balles du poids de trente à trente-deux arrobes. Un pingue de cent à cent vingt cinq tonneaux, avec un même lest que dessus, pourra en charger de quatre-vingt à quatre-vingt-cinq balles; une tartane de cent tonneaux, avec le lest ordinaire, ne peut porter que quarante à cinquante balles.

On a déjà dit que l'on fait suer les moutons avant de les tondre, afin que leur laine pèse davantage; c'est une fraude inévitable; mais il y en a deux autres dont on se peut garantir; l'une est le mélange de la laine des moutons avec celle des agneaux. On ne peut l'éviter qu'en reconnaissant les toisons, et l'autre consiste en ce que les propriétaires mettent leurs laines dans des lieux humides, les mêlent, en les ramassant, avec la fiente des animaux et même avec de la terre, et en ce cas, quand elles sont trop gâtées, on les refuse. Il est à remarquer que le prix des laines est monté, comme partout ailleurs, dans le royaume de *Murcie* et la commenderie de Caravaca, depuis que l'on envoie de ces laines pour pourvoir les manufactures établies en Espagne.

Etat des laines que produit le royaume de Murcie et la commanderie de Caravaca, année commune, avec les noms des lieux où on en recueille, et la quantité qu'ils en produisent chacun en particulier.

Les champs de *Murcie* et de Carthagène.	3,000	arrobes.
Fuente à Lamo. Massaron. Totano. . . .	1,500	
Lerio.	2,000	
Caravaca.		
Caravaca.	3,500	
La Puebla.	8,000	
Ruescar.	4,000	
Ofsa.	10,000	
Galeza.	1,000	
El Pozo.	2,500	
Norpio.	3,000	
El Hornillo.	2,000	
En Elary, compris el Campo de ses zarescière de Bora. . .	8,000	
Les deux villes.	3,000	
	51,500	arrobes.

Digitized by Google

N

NAARDEN, ville de Hollande, à deux lieues de Muiden. C'est une ville forte, bien bâtie et assez commerçante. Les eaux-de-vie de grains y font la principale branche du commerce. Les manufactores y font peu de chose, excepté une manufacture de velours. Il y a un grand passage à cause du bureau des postes établi sous la direction de MM. *Tlesshuisin*, où l'on peut avoir des voitures pour Hambourg, Brême, Osnabroug, Hanovre, Minden et toute l'Allemagne. Il y a aussi des rouliers. Les manufactures des draps qui y étaient autrefois assez considérables ont beaucoup souffert d'une révolte des ouvriers, qui se plaignant d'être maltraités par leurs maîtres, ont quitté la ville et se sont transportés ailleurs.

NADENDAHL ou *Natendal*, ville de la Finlande méridionale, au royaume de Suéde. Il y a dans cette ville une fabrique de bas, qui est assez considérable, et tous les ans on en envoie des parties considérables, tant à Stockholm, que dans d'autres endroits. On tient à *Nadendahl* deux foires, le 20 février et le 29 septembre.

NAMUR, (*comté de*) nom que l'on donnait ci-devant à une partie du département de Sambre-et-Meuse, laquelle avait du lavant au coochant environ trois lieues et à-peu-près autant du sud au nord.

Ce pays est très-montueux et couvert de forêts. La principale richesse du pays consiste en fer, lequel y est travaillé; on y prépare aussi de l'acier. On trouve en outre du plomb, du cuivre, du charbon de terre, beaucoup de marbre et d'autres pierres utiles. Les contrées unies produisent toutes sortes de bleds. La Meuse traverse une partie de ce pays; elle reçoit la Sambre près de *Namur*, et ces deux fleuves sont d'un grand avantage pour le pays. Ce ci-devant comté comprenait 2,069 charrues, dont 209 appartenaient au clergé.

NAMUR, ci-devant ville capitale d'on comté du méme nom, dans les Pays-Bas, aujoord hui chef-lieu du département de Sambre-et-Meuse, à douze lieues de Liége, et quatorze ou quinze de Bruxelles et de Louvain, au confluent de la Sambre et de la Meuse. Longitude 22. 32, latitode 50. 25.

Il s'y trouve beaucoup de forges dont il sort une quantité considérable de fer qui se débite presqu'entièrement dans les fabriques de clous de Liége, de Charleroy et de Charleville: mais le principal commerce de cette ville consiste en cuivre, ploub, marbre dit de *Namur*, chaux; et charbon de terre. Les trois premiers objets s'envoient à Liége, Maestricht et en Hollande jusqu'à Amsterdam, les deux autres s'embarquent sur la Meuse, pour diverses destinations.

La tannerie y est encore en réputation quoique bien déchue de son ancien état: la coutellerie qui est fort estimée, est assez considérable ainsi que la chapellerie: on y trouve aussi quelques fabriques de tabac.

NAN-CHANG-FU, ville de la Chine, dans la province de Kyang-Si, une des plus belles de cet Empire. Long. 125. 10, lat. 29. 13.

Les canaux et les rivières par lesquels on peut y entrer de toutes parts, y rendent le commerce de la porcelaine très-florissant. Elle est située sur le Kan-Kyang, qui a beaucoup de profondeur au long de son port, et qui va se rendre à peu de distance dans le lac de Po Yang. Le territoire de *Nan-Chang-Fu* est si généralement cultivé qu'à peine s'y trouve-t-il quelques pâturages pour les bestiaux au raport des voyageurs. *Voyez* CHINE, et ce que nous disons dans l'INTRODUCTION de l'agriculture de la Chine.

NANCY, ville de France en Lorraine, au département de la Meurthe, près de la Meurthe, à six lieues de Toul et de Lunéville, quatre-vingt trois de Paris. Long. 23. 51, lat. 48. 41.

Il y a environ quarante mille ames dans cette ville (1).

(1) Cette population est celle que les auteurs d'aujourd'hui donnent à la ville de *Nancy*. Si elle est exacte, il en résulte que la population de cette ville est augmentée de beaucoup depuis un demi-siècle.

Suivant M. *Durival*, par un denombrement fait en 1733, on voit qu'il y avait alors à *Nancy* 19,645 ames. La consommation d'une année était de 2,402 bœufs, 9,073 veaux, 11,863 moutons. Le denombrement de 1738 donne 19,831 ames; naissances, 1,019; morts, 625; mariages, 194; consommation, 2,309 bœufs, 5,038 veaux, 9,549 moutons. En 1750, 5,443 feux, non compris les maisons religieuses et les hôpitaux. En 1759, 5,846 feux. La consommation de 1763 fut d'environ 66,000 septiers de froment, dont 40,740 chez les boulangers; 2,469 bœufs, 7,908 veaux, 9,608 moutons, 3,779 porcs. En 1777, 29,468 ames, y compris les communautés religieuses, 11 hommes, 358,

Il y a plusieurs manufactures d'étoffes de laine, dont quelques-unes avaient le titre de *manufacture royale*. On y fabrique des draps de toutes qualités, des ratines et autres étoffes telles que tricots, estamettes, serges et pannes. On y fabrique aussi des tapisseries dites de *Nancy*, des toiles et treillis, et des liqueurs fines.

Presque toutes les manufactures de draps sont connues sous des dénominations particulières; telles que celles de *Saint-Jean*, de la *Vennerie*, de *Montaigu*, de *Saint-Thiebault*, etc.

Poids et mesures. On se sert du poids de mare.

L'aune de *Nancy* est d'un pied onze pouces sept lignes six points du pied de France.

On compte à *Nancy*, comme dans toute la France, en livres de vingt sols à douze deniers. Les seules monnaies de France y ont cours.

NANCY (*généralité de*), la généralité de *Nancy* comprenait la Lorraine et le Barrois, c'est-à-dire, les départemens de la Meurthe, de la Moselle, de la Meuse et des Vosges.

Voici comme s'exprime M. *Necker*, sur cette ancienne généralité.

« Elle a huit cent quatre-vingt quatorze lieues carrées d'étendue; sa population est de 834,600 ames. C'est neuf cent trente-quatre individus par lieue carrée.

» La généralité de *Nancy* fait partie des gabelles de salines et le sel s'y vend de 29 à 30 livres le quintal. Cette généralité est exempte de la capitation, des aides et des droits subsidiaires, de la marque d'or et d'argent et des octrois municipaux; les travaux des chemins s'y font principalement par corvées, et ces travaux sont considérables; on compte dans la généralité environ soixante lieues de routes.

» Les contributions de cette généralité peuvent être évaluées à 10,800,000 livres; c'est 12 livres 19 sols par tête d'habitans.

» La Lorraine est abondante en bled et en fourrage. Le Barrois produit des vins estimés dont il se fait une petite exportation pour les provinces étrangères les plus voisines. La Lorraine tire du bois des montagnes des Vosges qu'elle envoie en Hollande; et elle fait aussi le commerce de bestiaux, élevés en grande partie dans ces mêmes montagnes. Il y a en Lorraine quelques manufactures destinées principalement à la consommation de la province; on y distingue plusieurs fabriques de porcelaine et de verreries; mais les principaux établissemens de cette province consistent en forges et dans les salines de Dieuze et de Salins. Les eaux minérales de Plombières sont très-fréquentées.

» Le commerce de la Lorraine, gêné par des droits du côté de la France, est libre avec l'étranger.

» Le nombre des naissances à *Nancy* multiplié par vingt-huit indiquerait, sans la garnison, une population d'environ 34,000 individus. Celles de Luneville et de Bar-le-Duc multipliées par vingt-sept annonceraient à Luneville une population d'environ 16,500 ames, à Bar-le-Duc de 10,800 ».

NANGASACKI, ville du Japon, et l'une des cinq villes impériales de cet Etat, située à 151 dégrés de longitude, 30 dégrés 26 minutes de latitude.

Cette ville est une des plus riches et des plus célèbres de ce pays, à cause de son commerce et de ses liaisons avec l'étranger. Il s'y fait un commerce assez considérable, principalement avec les Chinois et les Hollandais, et c'est le seul endroit de l'empire où il soit permis à ces derniers d'aborder, encore ne le peuvent-ils qu'avec beaucoup de sujétion et de gênes.

Le port de *Nangasacki*, qui s'étend du nord au sud, peut avoir deux lieues de long, mais il est peu large; sa profondeur est telle que les plus grands vaisseaux peuvent approcher à la portée d'un coup de fusil du comptoir hollandais; il a un fond vaseux, et le flux et reflux y sont très-sensibles. C'est le seul port de tout l'empire dans lequel on admet les vaisseaux étrangers.

Avant que les Portugais, remplacés aujourd'hui par les Hollandais, vinssent s'établir à *Nangasacki*, ce n'était qu'un village; depuis cette époque le commerce y a attiré beaucoup d'habitans, de manière que cette ville est aujourd'hui peuplée et florissante.

L'île Dezima, sur laquelle est construit le comptoir hollandais, peut être considérée comme une des rues de la ville de *Nangasacki*, dont elle n'est séparée que par un fossé sur lequel on a construit un pont. Les Hollandais paient à la ville de *Nangasacki* le loyer de cette île, où ils sont très-gênés, très-surveillés, et en quelque sorte en exil. *Voyez* JAPON.

NAN-KING, ville de la Chine, située à 35 milles de Tay-Tong ou Tay-Ping, sur la rive est de la rivière de Kyang, au 32e dégré de latitude. Sa situation est belle, et son territoire d'une grande fécondité. La rivière traverse toute la ville et se divise en plusieurs canaux couverts de ponts. Quelques-uns de ces bras sont navigables pour les plus grandes barques. La cour impériale avait fait longtems sa résidence à *Nan-King*, lorsqu'en 1368 l'empereur Hong-vu prit le parti de la transporter à Pékin, pour se mettre en garde contre l'invasion des Tartares. Aujour-

---

de femmes, 631. On doit remarquer que les consommations sont communes aux habitans et à la garnison qui n'entre pas dans le calcul de la population.

M. *Necker* porte à 34,000 ames la population de *Nancy*.

d'hui *Nan-King* est le séjour du gouverneur des provinces méridionales.

Nous avons plusieors fois fait connaître les exagérations des voyageurs sur la population, les richesses immenses et les marveilles de la Chine; nous avons dit comment des hommes instruits et éclairés ont copié littéralement et commenté ces fables. Nous ne répéterons point ici ce que nous avons dit sur cas objets, nous observerons seulement qua des auteors, des missionnaires surtout, ont écrit qu'il y avait à *Nan-King* 32,000,000 d'habitans; da plus modérés ne lui an donnent seulament qoa 8,000,000. (*Voyage de Careri*, *tom.* 4. *pag.* 83).

Par l'état que donne M. l'abbé *Grosier*, de de la population de la Chine, toote la provinca de Kiang-Nan où est située *Nan-King*, n'a que 5,353,273 contribuables, ce qui est encore beaucoup.

Le tarritoire des environs de *Nan-King* et de la province où cette ville est située, donne, outre les productions particulières à la China, des soies, des cotons qui sont l'objet principal des fabriques de catta granda villa.

Le coton rouge que l'on y file, et qoe l'on y tisse, forme ces toiles vendues en Europe at dans l'Inde, sous le nom de *Nan King*, non pas que l'on n'en fasse que dans cetta ville, mais parce que c'est dans cette ville que les premiers marchands d'Europe en ont achetées.

On voit dans la campagne de grands champs remplis de mûriars blancs, et quoique les arbres soient petits, les feuilles dont se nourrissent les vers sont grandes. Ils éclosent dans le printems et rendent la soie parfaite au bout de 40 jours; on porte cetta soie à *Nan King* où d'habiles et diligens ouvriers la travaillent.

Outra la soia ordinaire, on en amasse encore dans cette province da naturelle et sauvaga que certains vers font sur les arbres, et dont on trouve les pelotes sans qu'on y ait pris aucun soin; mais elle n'est ni si fine, ni si estimée que l'autre. Cette quantité de soie attire un grand commerce et fait venir des marchands de pays très-éloignés, qui l'emportent en étoffe, non seulement pour les vendre, mais pour les troquer contre du musc et de l'or, surtout dans le royauma de Lama où ce métal est en grande abondance; car quoiqua les Chinois aient des mines d'or, ils n'osent descendre sous terre pour l'en tirer; ils en ramassent seulement quelques grains proche les rivières, an fesant des fossés sur les bords où les torrens qui descendent des montagnes en laissent quelquefois.

On fait à *Nan King* du valoors, des brocards, du satin, du taffetas, des crépons et plusieurs autres espèces d'étoffes. Celle qui parmi eux a le plus de cours, se nomma *toûanse*; c'est une sorta de satin plus fort et moins lustré que le nôtre, quelquafois uni et souvent diversifié par des fleurs, des oiseaux, des arbres, des maisons et des nuages.

Ces figures na sont pas relevées sur le fond par un mélange de soie crue, comme nos ouvriers le pratiquent en Europe, ce qui rend nos ouvrages moins durables; toute la soie en est retorse, at les fleurs y sont distinguées par la seule différence des couleurs et des nuances. Quand on y mêla da l'or ou de l'argent, il ressemble fort à notre brocard, mais leur or at leur argent se met en œuvre d'une manière qui leur est particuliere; car, au lieu qu'en Europe nous passons l'or par la filière avec tant de subtilité, qu'on la paut retordre avec le fil, les Chinois, pour épargner la matière, ou pour ne s'être pas avisés de cet artifice, se contentent de dorer ou d'argenter une longue feuille da papier, qu'ils coupent ensuite en de très-petites bandas dont ils enveloppent la soie.

Il y a en cela beaucoup d'adressa; mais cette dorure n'est pas de durée, l'eau ou même l'humidité en ternit aisément l'éclat; cependant quand les pièces sortent des mains de l'ouvrier, elles sont très-belles, et on les prendrait pour des étoffes de grand prix. Qualquefois on se contente de passer dans la pièce ces petites bandes de papier doré, sans les avoir roulées sur le fil, et pour lors, les figures, quoique propres at bien tournées, durent beaucoup moins; aussi le brocard an est-il à meilleur marché.

Le drap de laine qui s'appèle *nan-king-cheu*, se fabrique dans quelques autres villes de la provinca de Kiang-Nan: il est fort bon, quoique ce na soit qu'un feutre sans tissu, orné de fleurs artificielles, qui se font avec la moëlle d'un arbre nommé *tongi-san*, dont le commerce est considérable. L'encre de *Nan King* vient de Wey-Cheu, ville de la même province dont le district est rempli de grands villages, presqu'uniquement peoplés d'ouvriers qui travaillent à la composition des bâtons d'encre. On en voit de toutes sortes de formes et souvent ornés da feuilles vertes, blaues ou couleur d'or.

Voyez pour les *poids*, *mesures*, *monnaies* et autres objets relatifs à la Chine, l'article CHINE.

NANTES, ville de France dans la Bretagne, au département de la Loire-Inférieure, sur la droite de la rivière de Loire, qui lui sert de port, à 21 lieues sud-ouest d'Angers, 27 nord par ouest da la Rochelle, 28 sud de Rennes; 86 sud-ouest de Paris. Long. 16. 6. lat. 47. 13.

Suivant M. *Necker*, les naissances à *Nantes* multipliées par 29, donnent une population de 57 à 58,000 habitans. La *Géographie Elémentaire de la Republique*, an VII, lui en donne 77,162, cela est impossible depuis les meurtres et les dévastations qu'y a commis *Carrier*, at les autres malheurs qu'a éprouvés cette ville.

Nantes est très-heureusement sitoée pour le commerce, n'étant éloignée de la mer qne d'une journée. Les vaisseaux de cent tonneaux et au-dessus sont obligés de décharger leurs marchandises à Paimbœuf, at de les faire transporter à *Nantes*, qui en est à 9 lieues. Pour ce transport on se sert de bateaux légers nommés *gobares*. Les vaisseaux ainsi déchargés remontent la rivière et se rendent devant un gros bourg appelé *Pellerin*, à 5 lieues au-dessus de Paimbœuf et à 4 au-dessous de *Nantes*. C'est-là qu'on les désarme entièrement, après qu'ils ont mouillé ou qu'ils se sont échoués dans cette rade qui est très bonne. C'est-là aussi que se font les radoubs; et quand les vaisseaux sont an état de recevoir les marchandises qui leur sont destinées, on les fait descendre à Paimbœuf, et on leur envoie les marchandises par les gabares. Quant aux bâtimens qui sont au-dassous de 100 tonneaux, ils peuvent remonter la rivière et se rendre devant la villa de *Nantes*.

Commerce de Nantes.

Pour donner una idée plus exacte du commerce de cette ville, nous le considérerons sous deux points da vua; nous rassemblerons sous la premier, les objets qui composent son commerce particulier; et sous le second, les objets dont elle n'est, à proprement parler, que l'entrepôt, et qui forment néamoins soo principal commerce.

Les objets qui entrent dans son commerce, sont en productions du territoire; le charbon de terre, grès et bois propre à faire des cercles: en prodoits de l'industrie, ce sont ceux des manufactures d'indiennes; fabriques de cotonnades, de basins à poil, de contil, de serges, de couvertures, de toiles, de cuirs à la Gizay, de cordages pour les navires, da ferremens poor la traite et les colonies, de liqueurs et de fayence, raffineries ponr les sucres, blanchisseries pour la cire, verrerie à bouteilles et filature de coton.

Charbon de terre. Il passe pour être d'une bonne qualité: il y en a différentes mines qu'on exploita avec succès.

Grès. Il a l'avantaga d'être très-dur; il forme un articla d'axportation, principalement pour les colonies.

Manufactures d'indiennes. On y fait des garras et des guinées ordinaires, façon de Hollanda; des mi-calencas en toiles de coton fines peintes à l'anglaise, à dessins nnés, façon da Perse, de sept à huit couleurs; des calencas en toiles de coton superfines, à l'anglaise, en dessins nués en vrais Perses, josqu'à dix-huit couleurs; des indiennes sur siamoises ordinaires et sur siamoises fines, da différentes couleurs; des toilas de lin peintes en bleu foncé, et des mouchoirs à double face. Les garras et les guinées étaient surtout amployés à la traite des negres: la province et Paris consomment une partie des calencas et micalencas; le surplus passe dans les colonies: l'Espagne, l'Italie et les colonies consommant presque toutes les indiennes sur siamoises, principalement les fines; enfin, les toiles da lin peintes à fond bleu, et les mouchoirs à double face passent en Espagne et dans les colonies.

Cotonnades. On comprend sous cette dénomination, les siamoises, les basins et les toiles à carreaux; ces différens objets soot propres au commerce des iles.

Basins à poil. Ils sont connus sous le nom de *Nantes* ce sont des espèces de futaines; dont la chaine est de fil.

Coutils. Ils sont façon de Hollanda.

Serges. Elles sont en fil et coton, et d'un bon usé.

Couvertures. Il y en a plusieurs manufactures; on y en fait de diffétentes qualités.

Toiles. Elles sont connues sons le nom de *nantaises*; elles sont d'un genre oomniun.

Cordages pour les navires. On y en fait da toutes grosseurs.

Plusiaurs manufactures de ferremens pour la traite, et d'instrumens, soit en fer ou acier, pour les colonies.

Fayence. On y fait tout ce qu'on comprend sous le nom de *vaisselle*. Cette fayenee peut aller de pair avec celles de Nevers et de Rome.

Raffineries pour les sucres. Elles fournissent au commerce une très-grande quantité de sucre; il est d'una très bonne qualité.

Filature de coton. Il manquait à *Nantes* une filature dont le coton pût servir à la fabrication des toiles propres à être imprimées. Cet établissement a eu lieu en 1788; le coton pour les chaines s'exécute au moyen de mécaniques dont la plupart filent 70 brins à la fois.

Tous les objets qui sortent des fabriques da *Nantes*, forment son commerce particulier. Mais quoiqu'il soit considérable, il n'approche cependant pas de celui que procurent les objets étrangers, doot cette ville, comme nous l'avons déjà remarqué, n'est en quelqua sorta que l'entrepôt. 150 à 160 vaisseaux, du port de 50 à 400 tonneaux, appartenant aux négocians de la ville, sont employés an commerce des côtes da Guinée, à celui des iles françaises de l'Amérique, à la pêche de la morue, et au commerce qu'on peut faire avec les différentes nations qui avoisinent la France, et avec lesquelles elle est en correspondance. Ceux qu'on envoie aux côtes de Guinée, y portent des eaux-de-vie, des fèves, des indiennes, et autres toiles fines, des chapeaux, des armes à feu, de la poudre, du plomb, des gingas, des platilles, des marmites, et toutes sortes de quincailleries; ils reçoivent en échange, des negres, de la gomma, des dents d'éléphant et de la cire jaune. Les cargaisons de ceux qui vont

Digitized by Google

aux îles françaises, consistent en toutes sortes de choses nécessaires à la vie ; en toiles, coutils, siamoises, quelques étoffes de soie ; en fayence et en grès ; ils en raportent des sucres, du café, de l'indigo, du coton, du cacao, du rocou, des sirops de sucre, des confitures, du gingembre, de la casse, du bois de gayac, de carret, plus connu sous le nom d'*écaille de tortue*, du canefice, du bois médicinal, des bois d'acajou et autres, propres à la menuiserie, des noix d'acajou, et autres productions des îles.

Les bâtimens destinés à la pêche de la morue vont au banc de Terre-Neuve et au cap Breton ; ils raportent à *Nantes* le poisson et l'huile de leur pêche. Indépendamment de ce qu'ils y portent, il entre à *Nantes* plus de neuf cent milliers de morue verte des pêches de plusieurs autres villes ; une bonne partie passe par la Loire dans différentes provinces de France, et le surplus s'exporte hors de la France.

Ceux qui sont destinés à faire le commerce avec les états voisins, portent dans le Nord des vins, des eaux-de-vie, du miel, du sucre, du café, du gingembre, de la casse, des draps et autres étoffes de laine et de soie des fabriques de France ; ils se chargent en retour de mâts, de planches, de merrain, de goudron, de chanvre, de cuivre, d'acier et de plomb ; ils portent en Espagne et en Portugal, aux îles Canaries, à Salé et autres ports de Barbarie, de la morue, des papiers, des toiles, des étoffes de soie, des dentelles d'or et d'argent, du sucre, de la mercerie et de la quincaillerie, ils en raportent des vins de liqueur, de l'or, de l'argent, des diamans, des laines, du coton, de l'huile, de la cochenille, de la canelle, de l'ipécacuanha, et du bois pour la teinture et les parfums.

Beaucoup de villes maritimes de France, qui arment pour les îles, vont décharger à *Nantes* les marchandises que leurs vaisseaux raportent, parce que le débit de ces marchandises y est aisé.

Il y a ordinairement à *Nantes* plus de cent vingt vaisseaux ou bâtimens, depuis cinquante jusqu'à quatre cents tonneaux, qui appartiennent aux négocians de cette ville, et qui sont employés au commerce de Guinée, à celui des îles françaises de l'Amérique, à la pêche de la morue verte, à celle de la morue sèche, et au commerce étranger. Les bâtimens occupent au moins trois mille matelots ou officiers mariniers en tems de paix.

Dans le tems que la compagnie des Indes avait aliéné, pour un certain nombre d'années, à quelques particuliers, le droit de la traite des nègres, on armait à *Nantes* tous les ans 18 ou 20 vaisseaux pour ce commerce, et ils transportaient au moins trois mille nègres dans nos colonies. Pour traiter, c'est-à-dire, pour acheter les nègres en Guinée, les vaisseaux en question se chargeaient en partie de marchandises de France, telles qu'étaient les toiles, les fusils, le fer, le verre, le crystal, les chapeaux, le corail, les eaux-de-vie, etc. Mais ils étaient obligés de tirer la meilleure partie de leurs cargaisons de Hollande et d'Angleterre, par exemple, les coris, les toiles de coton blanches, bleues et peintes, les ouvrages de cuivre, etc. On regrettait alors que la France ne fût pas en état de fournir de la première main ces diverses denrées à nos armateurs ; mais depuis ce tems on a pourvu à tout, et rien aujourd'hui ne manque en France pour de pareilles cargaisons. Ces vaisseaux faisaient leurs retours en sucre, en indigo, en cuirs, en poil, en coton, en cacao, en gingembre, en carret, en bois pour les teintures, et en autres denrées ou fruits de l'Amérique.

En tems de paix, on arme tous les ans à *Nantes* 72 à 80 bâtimens pour les îles françaises de l'Amérique, la plus grande partie pour Saint-Domingue et la Martinique, qui sont nos plus fortes colonies. Les cargaisons de ces vaisseaux consistent en toutes sortes de choses nécessaires à la vie ; et elles ne diffèrent, quant à la destination, qu'en ce que les vaisseaux qui vont à la Martinique, y portent une très-grande quantité de bœuf salé qu'on tire d'Irlande. Les bâtimens rapportent des îles les mêmes marchandises, denrées et fruits que ceux qui vont à la traite des nègres, dont nous avons parlé ci-dessus.

Les sucres qui nous viennent de la Martinique sont ordinairement raffinés ; mais ceux de Saint-Domingue nous viennent bruts. On envoie ces derniers aux raffineries de *Nantes*, de Saumur, d'Angers et d'Orléans, où l'on repasse aussi certains sucres qui ont été raffinés à la Martinique et à la Guadeloupe.

Il vient tous les ans de Saint-Domingue à *Nantes* une grande quantité d'indigo, qui passe aussi, pour la plus grande partie, en Hollande, en Suisse, en Allemagne, en Espagne et en Italie. Nos colonies nous ont mis en état de fournir cette drogue à meilleur marché que ne peuvent faire les Espagnols et les Hollandais qui la fournissaient auparavant. (Nous parlons toujours comme en tems de paix).

Outre cela, on arme aussi à *Nantes* tous les ans plusieurs bâtimens qui vont à la pêche de la morue verte sur le banc de Terre-Neuve, et à celle de la morue sèche au cap Breton. Ces bâtimens apportent à *Nantes* le poisson et l'huile de leur pêche, dont la meilleure partie est envoyée par la rivière de Loire en différentes provinces de France.

Indépendamment des bâtimens dont nous venons de parler, on en arme à *Nantes* 15 à 20 autres, depuis 40 ou 100 tonneaux, qui sont destinés pour faire le commerce avec les états

voisins. Plusieurs de ces bâtimens vont en Irlande pour y prendre des viandes salées, et les porter à *Nantes*, d'où elles sont transportées à nos îles du Vent. Les autres vont en Angleterre, en Hollande, dans la mer Baltique, en Espagne et en Portugal. Ces bâtimens portent dans le Nord, des vins, des eaux-de-vie, du miel, du sucre, du sirop et autres marchandises. Ils portent en Espagne des toiles, des étoffes, du cacao, du sucre, etc. Ils raportent du Nord des mâts, des planches, du goudron, des cordages, du chanvre, du cuivre, de l'acier, du plomb, etc. Ils font leurs retours d'Espagne et de Portugal, en fer, en huile d'olive, en cochenille, en tabac et autres marchandises que les colonies de ces deux royaumes produisent, et que celles du nôtre ne produisent point.

Le transport des marchandises qui se fait de *Nantes* à Paimbœuf, et de Paimbœuf à *Nantes*, occupe près de 300 gabarres, bateaux, borges et chaloupes.

Après avoir parlé du commerce qui se fait à *Nantes* par les bâtimens des négocians de cette ville, disons quelque chose de celui qui s'y fait par d'autres vaisseaux.

Il entre tous les ans à *Nantes* environ neuf cent milliers de morue verte, dont la plus grande partie y est apportée par les bâtimens des sables d'Olonne en Poitou. Quand la France est en guerre avec la Hollande ou avec l'Angleterre, le nombre des bâtimens chargés de morue qui viennent à *Nantes*, est encore plus considérable, à cause du danger qu'il y a d'entrer dans la Manche pour aller à Rouen ou au Hâvre. Alors *Nantes* est le seul entrepôt de la France pour la distribution de la morue.

A l'exception des bâtimens de la Rochelle, de Bordeaux et de ceux de la Méditerranée, la plupart des vaisseaux que l'on arme dans les autres ports de France, soit pour nos îles de l'Amérique ou pour la pêche de la morue, viennent décharger à *Nantes* les marchandises qu'ils raportent de ces colonies. On donne cette préférence à la ville de *Nantes*, parce que le débit de toutes sortes de marchandises y est plus aisé et plus vif qu'ailleurs.

Il vient aussi tous les ans à *Nantes* plusieurs bâtimens de Bayonne chargés de laine d'Espagne, de résine, de goudron, de brai, etc. Ces bâtimens font leurs retours en toiles, en sucre, en cacao, en quincaillerie, etc., qui passent ensuite en Espagne, la plus grande partie par terre et une partie par mer.

Il vient également à *Nantes* de petits bâtimens des divers ports de la province de Bretagne et des autres ports de France. Ils y apportent des grains et autres marchandises; et ils y rechargent; car il arrive rarement qu'aucun de ces vaisseaux s'en retourne à vide.

Autrefois on voyait à *Nantes* un plus grand nombre de vaisseaux anglais, hollandais, suédois, danois, hambourgeois, et autres pays du Nord, qui y venaient enlever des vins du comté nantais et d'Anjou, des eaux-de-vie, du sel et des fruits de différentes sortes. Mais les longues guerres que la France a eues avec la plupart de ces nations, jointes à divers droits qu'on a imposés sur l'entrée de ces vaisseaux et sur la sortie des marchandises, ont forcé ces nations a aller prendre des vins et du sel en Espagne et en Portugal. Cependant il ne laisse pas que de venir encore tous les ans à *Nantes* au moins 50 bâtimens étrangers qui y apportent diverses sortes de marchandises.

Les Hollandais portent à *Nantes* de la canelle, du poivre, du girofle, des muscades, de la colle-forte, de l'amidon, du plomb, de la céruse, de la mine de plomb, du cuivre, du tabac, des pipes à fumer, des poutres, des planches, des sapins, des mâts, du goudron, des cordages, des chanvres, du fil de fer et de laiton, des cuirs de Russie, des suifs, de l'huile, du fanon de baleine, et beaucoup de quincaillerie et de mercerie; ils prennent en retour, des vins, des eaux-de-vie, du sucre, du café, du miel, des sirops, du gingembre, de la casse, du papier, des prunes et du sel.

Les Anglais y portent du plomb, de l'étain, de la couperose et de la quincaillerie; ils prennent en retour, des vins, des eaux-de-vie, de l'esprit de vin, du sel, des toiles, quelques étoffes de soie des fabriques de Lyon et de Tours.

Les Irlandais y portent du beurre et des chairs salées en barils, des suifs, des harengs, du saumon, des cuirs verds et tannés, et des laines; ils prennent à-peu-près les mêmes marchandises que les Anglais; ils y ajoutent beaucoup de chapeaux, de galons et de dentelles d'or et d'argent.

Hambourg, Lubeck, Dantzick, la Suède et le Danemarck expédient aussi à *Nantes* plusieurs bâtimens; ils envoient les mêmes marchandises que les négocians de *Nantes* envoient chercher chez eux, et donnent ordre de charger en retour les objets qui sont propres à leur commerce.

Nantes fournit, par la Loire, à une grande partie des villes de France, et principalement à Orléans, les marchandises étrangères dont elles ont besoin.

Les négocians de *Nantes* font un commerce particulier à Bilbao, à Saint-Sébastien, à la Corogne, et sur toute la côte de Biscaye et de Gallice, en Espagne; mais ils n'y font passer que de petits bâtimens chargés de papier, de toiles, d'étoffes de soie, de dentelles d'or et d'argent, de sucre, de quincaillerie et mercerie, et même

de vaisselle de fayence. On en raporte des espèces, du fer, des laines, des peaux de mouton, des oranges et des citrons. Tout cela passe dans l'intérieur de la France par la rivière de Loire.

Il y avait autrefois à *Nantes* une société bien singulière, établie depuis plus d'un siècle entre les marchands de *Nantes* et ceux de Bilbao. Cette société s'apelait la *contractation*, et avait un tribunal réciproque en forme de juridiction consulaire. Un marchand de *Nantes* qui se trouvait à Bilbao avait droit d'assister à ce tribunal, et avait voix délibérative, et les marchands de Bilbao, quand ils étaient à *Nantes*, étaient traités de même. C'était à cause de cette société que les laines d'Espagne ne payaient qu'un droit fort léger à *Nantes*; et en revanche, les toiles de Bretagne étaient traitées sur le même pied à Bilbao. Ces deux villes avaient même autrefois des vaisseaux communs qui trafiquaient au profit de la société; mais cet usage et la société n'existent plus.

Outre le commerce qui se fait à *Nantes* en particulier, il y a dans le pays nantais plusieurs petits ports où l'on arme aussi quelques bâtimens pour les îles françaises de l'Amérique et pour la pêche de la morue sur le banc de Terre-Neuve et au cap Breton. Parmi ces ports, on distingue ceux de Bourgneuf et de Pornic, à cause qu'il s'y fait un plus grand nombre d'armemens. Il part tous les ans de ces deux ports environs quinze bâtimens depuis 60 jusqu'à 110 tonneaux, qui reviennent tous décharger à *Nantes*. Outre ces 15 bâtimens, il y a dans les 2 petits ports que nous venons de nommer, et dans quelques autres de leur dépendance, 65 barques ou traversiers, depuis 10 jusqu'à 60 tonneaux employés à la navigation qu'on appèle *cabotage*, c'est-à-dire la traite de port en port sur la côte.

Il y a au Croisic (à 13 lieues ouest un quart au nord de *Nantes*) 5 ou 6 bâtimens depuis 50 jusqu'à 90 tonneaux, qui vont pareillement à nos colonies, et viennent décharger à *Nantes*; et 97 barques ou traversiers employés au cabotage. Outre cela, il vient dans le port du Croisic et dans quelques autres du pays nantais plusieurs bâtimens étrangers pour y charger du sel.

Etat des vaisseaux sortis et entrés à Nantes pendant 1785.

Vaisseaux sortis de Nantes pour les endroits ci-après:

Saint-Domingue.

Fort Dauphin.	0
Cap Français.	21
Port de Paix.	0
Saint-Marc	10
Port-au-Prince.	28
Léogane	5
Miragoane.	1
Jérémie.	1
Islet-à-Pierre-Joseph.	3
Cayes-Saint-Louis.	19
Jacmel.	2

La Guadeloupe.

Pointe-à-Pitre.	16
Basse-Terre	1
Destination générale de Guadeloupe.	0
Martinique.	8
Cayenne.	2
Tabago.	1

Afrique ou Traite.

Sénégal	8
Cote-d'Or.	10
Galbar.	4
Angole.	11
Mozambique.	1
Destination générale de Guinée. .	0
Ile-de-France.	4

Inde.

Malabar.	•
Pondichéry.	•
Bengale.	0
Maldives	•
Batavia.	0
Destination générale de l'Inde. .	•
Chine	•

Etats-Unis d'Amérique.

Charles-Town, Caroline. . . .		1
Rapahanagh . . .	Virginie.	•
Frédérikabourg. . .		•
Alexandrie		0
Norfolck		•
Destination générale des Etats Unis . .		•
Baltimore, Maryland.		0
Philadelphie, Pensilvanie. . . .		1
New York, Nouvelle-York. . .		0
Boston.	Nouvelle Angleterre.	•
Salem.		0
New-Bury		•
Portsmouth. . . .		0
Destination générale des Etats-Unis		0
La Havanne.		0
Nouvelle-Orléans, Louisiane. . .		6

Pêche.

Terre-Neuve.	2
Miquelon.	1

Total général des vaisseaux partis de *Nantes* en 1785, ... 167

Etat des vaisseaux arrivés à Nantes en 1785 *des pays ci-après:*

Saint-Domingue.

Fort Dauphin	•

Cap-Français	28
Port-de-Paix	0
Saint-Marc	17
Port-au-Prince	41
Léogane	11
Miragoane	1
Jérémie	0
Islet-à-Pierre Joseph	1
Cayes, Saint-Louis	24
Jacmel	0
Guadeloupe.	
Pointe-à-Pitre	14
Basse-Terre	1
Destination génér. de Guadeloupe.	0
Martiniqoo	10
Cayenne	2
Tabago	0
De la traite ou d'Afrique.	
Sénégal	0
Côte-d'Or	0
Galbar	0
Angole	0
Mozambique	0
Destination générale de Guinée	0
Isle-de-France	0
Inde.	
Malabar	0
Pondichéry	0
Bengale	0
Maldives	0
Batavia	0
Destination générale de l'Inde	3
Chine	4
Etats-Unis.	
Charles-Town	3
Fredericksbourg	1
Alexandrie	1
Baltimore	1
Portsmouth (New)	1
Pêche.	
Terre-Neuve	19
Miquelon	3
Total des vaisseaux arrivés dans le port de *Nantes* pendant 1785	186

Poids, mesures. La livre nantaise est un peu plus forte que la livre de marc. 100 livres nantaises en font 101 de marc.

La mesure des grains, en grand, est le tonneau qui pèse 2,200 livres, poids de marc, pour le froment. Le septier pèse 216 livres et le boisseau 13 livres et demie.

Le tonneau de seigle, pèse 2,000 liv., le septier 200, le boisseau 12 livres et demie, l'orge de même poids; l'avoine, le tonneau 1,600 livres, septier 160, le boisseau 10; le bled noir 2,240, le septier 224, le boisseau 24. Pois secs, le tonneau pèse 2,720 livres, le septier 272, le boisseau 17; haricots, le tonneau 2,800, le septier 232, le boisseau 17 livres trois quarts; le millet, le tonneau 2,320, le septier 332, le boisseau 14 livres et demie; vesce, le tonneau 2,720, le septier 272, le boisseau 17; grosses fèves, le tonneau 2,560 livres, le septier 256 et le boisseau 16 livres. Le froment et le seigle se meaurent ras, et les autres grains et denrées combles.

On se sert aussi de la charge pour peser certaines sortes de marchandises, entr'autres les drogueries et épiceries, les futaines, les canevas, le papier, les coutils, la mercerie, la quincaillerie et autres telles marchandises qui se mettent en ballots. La charge est de trois cens livres nantaises.

Le tonneau de vin contient deux pipes, la pipe deux barriques et la barrique 120 pots. Les eaux-de vie se vendent au baril de 29 veltes, la velte de 3 pots et le pot évalué à deux pintes de Paris.

Les huiles se vendent au poids.

L'aune nantaise contient 4 pieds 4 pouces 4 lignes du pied de roi.

41 aunes nantaises en font 49 de Paris, Lyon, Rouen.

24 aunes nantaises font 37 yards, verges ou aunes anglaises.

Quant aux mesures des terres, nous ferons les observations suivantes:

La mesure générale des terres dans toute la Bretagne, suivant l'article 263 de la coutume de cette province, est lo *journal* simplement dit, lequel contient 80 cordes carrées, c'est-à-dire, 20 cordes en longueur sur 4 de largeur.

La corde linéaire de Bretagne est de 24 pieds de longoeur; ainsi la corde carrée est de 576 pieds carrés, ou de 16 toises superficielles, et par conséqoent le journal de Bretagne qui contient 80 de ces cordes carrées, contient aussi 1,280 toises carrées, ou 46,080 pieds carrés superficiels, dont la racine carrée est un peu moins de 215 pieds, ou de 9 cordes linéaires.

L'arpent, que quelques-uns appèlent aussi *journal*, est toujours do 100 perches carrées; mais la perche varie beaucoup, suivant les différens lieux. Sa plus grande longeur est do 28 pieds linéaires, et sa moindre longueur de 18 pieds. Le journal de Bretagne qui contient 80 cordes carrées, étant réduit comme l'arpent, en 100 perches carrées, ne ferait la perche linéaire que de 21 pieds et demi de roi de longueur: c'est pourquoi quand on mesure à la perche et à l'arpent, il faut avoir grand soin de spécifier le nombre de pieds que contient la perche linéaire.

Les terres dans la banlieue de Nantes se mesu-

rent sous différentes dénominations. Les terres labourables se mesurent à la boisselée, les vignes à l'hommée, les prés à l'audain et au petit journal; et, pour déterminer ces différentes mesures, on se sert constamment de la gaule nantaise, longue de sept pieds et demi, et dont le carré fait 56 pieds un quart carré.

La boisselée contient 60 gaules carrées qui font 93 toises trois quarts carrées, ou 3,375 pieds carrés, donc la racine carrée, ou le côté linéaire, est de 58 pieds 2 pouces 5 lignes en longueur.

L'hommée contient 75 gaules carrées, 117 toises un cinquième carrées, ou 4,219 pieds carrés, dont la racine carrée, ou la côte linéaire, est de 65 pieds en longueur.

L'oudain contient 20 gaules carrées ou 31 toises un quart superficielles, dont la racine carrée est à-peu-près 34 pieds linéaires.

Enfin, le petit journal contient 450 gaules carrées; ou 63 toises un neuvième superficielle, dont le côté linéaire, ou la racine carrée, est 159 pieds 1 pouce linéaires.

De la fixation précise des différentes mesures expliquées ci-dessus, il est aisé de conclure leur juste raport entr'elles. Ainsi, si l'on veut les raporter toutes au journal de Bretagne, on trouvera;

1°. Que 819 gaules 11 pieds un quart carrés font un journal;

2°. Que 13 boisselées 39 gaules 11 pieds un quart carrés font le même journal;

3°. Que 10 hommées 69 gaules 11 pieds un quart carrés valent un journal;

4°. Que 11 hommées, moins 5 gaules 45 pieds carrés, égalent un journal;

5°. Que 5 oudains 39 gaules 11 pieds un quart carrés font le journal;

5°. Qu'un petit journal et demi, plus 144 gaules 11 pieds un quart carrés donnent le même journal, etc.

On doit observer. 1°. Que dans le pays de Retz où la gaule linéaire est de 8 pieds, et la boisselée de 216 gaules carrées, il ne faut que trois boisselées et trois seillons pour faire un journal ordinaire de Bretagne.

2°. Que dans quelques endroits du pays Nantais, la boisselée de terre et la gaule sont plus ou moins grandes que la boisselée et la gaule de la banlieue même de *Nantes*.

NANTUA, petite ville de France, dans le Bugey au département de l'Ain, sur la route de Lyon à Genève, à quelques lieues du Rhône et à 8 de Bourg-en-Bresse et de Saint-Claude. Long. 23. 18. lat. 46. 8.

Il ne manque, peut-être, à cette petite ville que d'être plus connue: située entre les quatre principales villes que nous venons de nommer, et presque au milieu de montagnes qui fournissent abondamment divers objets, tels que des pelleteries, des fromages, etc., les négocians qui tourneraient les yeux sur elle ne pourraient que faire des spéculations avantageuses.

On y fabrique des rideaux de lit, des tapisseries dites de *Nantua*, qui ressemblent aux bergames, et dont il se fait un bon débit en Bresse et dans le Mâconnais, des couvertures grossières de laine qui s'envoient à Lyon; beaucoup de toiles communes pour sacs à bled: on y fabrique aussi des mousselines, des toiles dites de *nankin* et des draps de coton qui se débitent à la foire de Beaucaire. Il y a des papeteries qui travaillent continuellement en papier ordinaire pour l'impression, dont le débit se fait à Lyon et à Genève: la tannerie y est aussi en activité, il en sort des cuirs préparés pour la Bresse, la Franche-Comté et Lyon: il s'y fabrique chaque année une quantité considérable de souliers qui sortent de la province ou sont vendus dans les foires; il s'en est fait quelquefois des fournitures pour l'armée: la chamoiserie y est aussi assez considérable; on y travaille les peaux de veaux d'agneaux, de cerfs, et de biches qui s'exportent à Lyon, à Grenoble et à la foire de Beaucaire: la filature de coton, pour les fabriques de Tarare, y est très-considérable, ainsi que celle de la soie, pour laquelle il y a plusieurs moulins; ces deux objets s'envoient à Lyon. Enfin, il s'y fait un commerce considérable de pelleteries provenant des montagnes qui renferment beaucoup de bêtes fauves, de loups, de renards, de loutres, de fouines, etc. dont il se fait beaucoup d'envois.

NAPLES, (*royaume de*) grand pays d'Italie qui occupe toute sa partie méridionale.

Il a environ 100 lieues de long sur 27 de large; *Naples* en est la capitale. *Voyez* plus bas NAPLES.

Population. Suivant le calcul qui en a été fait en 1783, il y avait dans le royaume de *Naples*, à cette époque, 2,187,086 hommes, 2,230,262 femmes, 85,203 garçons et 81,633 filles, 45,525 prêtres, 24,694 moines et 20,973 religieuses. On n'a point compris dans cet état les troupes.

Agriculture, productions. L'agriculture est dans un état assez florissant dans le royaume de *Naples*. La terre de Labour, en particulier, donne deux et trois recoltes. Il n'est pas extraordinaire d'y voir la semence rendre vingt pour un. Dans les environs de *Naples*, les terres employées en jardinages se vendent fort cher, et le *moggio*, qui est un espace de 25 pas géométriques carrés, s'achète jusqu'à 500 ducats. Quant aux terres labourables, celles de la meilleure qualité valent 3 et 400 ducats. Un capital employé en achat d'une terre, rend le trois et demi et le quatre pour cent, c'est-à-dire, pour nous servir de l'expression qui nous est familière, que les terres se vendent au denier 25; au reste ceci ne doit s'entendre que des rotures et non pas des fiefs qui sont beaucoup

Digitized by Google

plus chers ou par raport aux prérogatives qu'ils donnent, ou par raport à certains priviléges qui y sont attachés, comme des priviléges exclusifs pour faire paitre des bestiaux, ou des droits de pressoirs bannaux, etc. Les pâturages de la Pouille sont aussi fort chers. Il faut savoir que la même terre dans la Pouille, après la recolte, fournit la pâture aux bestiaux. C'est une herbe courte et seche, mais fort nourrissante; les moutons la broutent pendant l'hiver; car pendant l'été on les conduit dans les montagnes de l'Abouzzo et de la Calabre d'où ils descendent à l'entrée de l'hiver. Ces brebis ont été portées dans la Pouille par *Alphonse d'Arragon* qui, voyant ce pays dépeuplé, acheta, à un cens très-modique, le bail perpétuel et irrachetable de ces terres-là.

Les campagnes du royaume de *Naples* sont souvent désolées par des fléaux terribles. Quelquefois il vient de l'Afrique des nuées de sauterelles qui rasent les campagnes en un moment, et qui détruisent toute la moisson; souvent ce sont des espèces d'oies très grandes qui font aussi beaucoup de mal. La nielle y est aussi connue; on en attribue la cause à de certains brouillards qui déposent sur les épis le germe de cette maladie. D'après cette idée, lorsqu'on a vu le brouillard formé, deux hommes à cheval des deux côtés d'un champ trainent une grande corde dont le mouvement secoue les épis.

Les productions du royaume de *Naples* consistent principalement en grains, vins, huile, soie, fruits, etc.

Bled. Le royaume de *Naples*, proprement dit, est très-fertile en bled; non-seulement il se passe de celui de Sicile, mais il fournit même du grain aux étrangers. Le bled qu'on envoie en France vient principalement de la Pouille et de la Calabre; il débarque à Cette et à Marseille; on en a souvent besoin, mais singulièrement pour la Provence et le Languedoc. Le droit de sortie que paient les bleds, était originairement de 2 carlins; il est actuellement de 2 carlins et demi le tomolo; quelquefois on hausse subitement le droit jusqu'à 6 carlins. La crainte d'une pareille opération, au tems où on s'y attend le moins, fait que les commerçans en grains stipulent dans leurs entreprises le paiement des droits à faire par l'un des contractans. Au reste, cette augmentation subite qui a eu lieu déjà plusieurs fois, est moins réglée par les besoins de l'Etat que par les besoins des Nations voisines. On fixe ordinairement, le 4 octobre de chaque année, le prix de la traite.

Quant à la police des grains elle se réduit à défendre l'extraction des bleds d'un espace de 40 milles de terrain, tout autour de *Naples*, ce terrain étant destiné à l'approvisionnement de la ville; les chargemens qu'on fait pour l'étranger se font dans les différens ports du royaume. L'extraction des bleds de Sicile ne peut se faire que par l'autorité du gouvernement de ce pays.

Quelquefois le gouvernement interdit tout-à-fait la sortie des grains sous des peines très-sévères, lorsque les mauvaises récoltes ou quelques accidens ont donné lieu à la rareté des grains, et peut faire craindre la disette. Cela s'est vu souvent.

Quelquefois l'on détermine la quantité qu'il est permis d'en exporter. C'est ainsi, qu'en 1777, le roi de *Naples* borna l'exportation du bled à 400,000 mesures, dont la moitié fut tirée de Sicile et l'autre moitié du royaume de *Naples*.

Soie. La culture des mûriers s'est beaucoup augmentée dans la terre de Labour, et le droit sur la soie qui rendait 8,000 ducats en rend 40,000. Il est vrai que cette culture est diminuée dans la Calabre. Les soies de la Pouille sont plus fines que les autres soies du royaume, parce que les mûriers blancs qui y sont cultivés sont plus favorables aux vers à soie. Cependant, en général, les étoffes ne sont pas fort bien travaillées; les bas de soie, en particulier, ne sont ni beaux ni bons. Les soies n'ont pas de lustre.

L'extraction des soies est quelquefois permise; quelquefois modifiée, ordinairement le gouvernement en fixe la quantité. C'est ainsi, qu'en 1770, le roi fixa à trois cent mille livres pesant la quantité de soie non travaillée qui pouvait sortir de ses provinces.

Il faut dire un mot d'un coquillage fort singulier, nommé *lanna penna* (*pine marine*); ce bivalve qui a bien une demi-palme de long, se pêche abondamment autour du cap Saint-Vit, (*capo San Vito*) qui forme la pointe méridionale du port de Tarente: il fournit une houpe d'une espèce de soie de couleur fauve dont on tricotte des bas, des gants et d'autres parties d'habillemens. Outre que chaque individu de ce coquillage, tout grand qu'il est, n'en fournit qu'une petite portion, on ne tire d'une livre de cette soie crûe, après qu'elle est préparée, que trois onces qui sont le résultat de la dépouille de 40 à 50 coquilles. Les pêcheurs la vendent crûe 12 à 16 carlins la livre; la paire de gants se vend 30 carlins de *Naples* de 100 à 120 carlins ou 10 à 12 ducats.

La manière de la préparer est pénible et en même tems ingénieuse. On ne peut se servir que des bouts, le reste se jète; on la lave une infinité de fois dans l'eau fraiche, et chaque fois on la fait sécher à l'air jusqu'à ce qu'elle soit parfaitement purgée du sable et des autres saletés dont elle est imprégnée; on la peigne ensuite sur un rebroussoir de fil d'archal; enfin on la file avec de petits fuseaux pour ensuite la tricoter. Bien des personnes, dans la vue de lui donner plus de corps, y mêlent un peu de soie ordinaire, mais pour lors elle n'est plus aussi

Digitized by Google

chaude, ni aussi moëlleuse; les Tarentins ne sont pas d'accord si cette soie de pinne-marine est le *byssos* des anciens, ou si ce n'est pas plutôt le coton dont ils font des récoltes très-abondantes, et dont ils ont la manière d'en préparer une espèce extrêmement fine, qu'ils nomment *ventinella*, avec un art si surprenant, que 6 brins de ce fil tordus ensemble, font un fil qui surpasse encore en finesse un fil simple du plus fin coton ordinaire. Cet objet est amplement discuté dans un ouvrage intitulé *Tomasi de Vincentiis Pinnæ Tarentinæ*. Cette *ventinella* est bien plus chère que la soie, vu la longueur et la difficulté de sa préparation.

Coton. On cultive dans le royaume de *Naples* une grande quantité de coton, dont la plus forte partie est exportée crue; mais le pays gagnerait beaucoup davantage, si on n'exportait ce coton que filé, d'autant plus qu'on excelle à Tarente dans ce genre de travail. Ce profit serait manifeste, puisque l'on ne gagne que 4 ducats par cantaro de coton cru qui vaut environ 50 ducats, au lieu que l'on gagne 8 ducats par cantaro de coton filé; ainsi ce seroit 8 pour 100 sur la matière crue et 8 pour 100 sur la main-d'œuvre; au reste c'est un grand bonheur pour cette province, que la culture du coton ne soit chargée d'aucun impôt; tandis que celle de la soie en est chargée; aussi la province d'Otrante est-elle une des plus riches du royaume de *Naples*.

Manne. La manne est un objet considérable de commerce pour la province de Calabre. Elle découle des arbres, où naturellement ou au moyen des incisions qu'on y fait. On estime davantage celle que l'arbre donne ainsi de lui-même.

Le commerce de la manne raportait autrefois à la couronne, qui le fait exclusivement, environ 70,000 ducats par an; mais en 1771 le roi a jugé à propos de convertir la ferme de cette marchandise en régie; et depuis cette époque le débit annoel de la manne ne procure pas au-delà de 12,000 ducats, dont 2,000 sont employés pour les frais de régie.

Safran. Le safran est aussi une branche d'économie rurale importanta; c'est la principale ressource d'environ 20,000 habitans: son produit ordinaire est de plos de 60,000 écus.

Bois. Il y a de fort beaux bois de construction dans le royaume de *Naples*, et surtout des courbes admirables.

Il y a des règlemens qui prescrivent le mode d'après lequel ces bois peuvent être coupés d'après une permission du gouvernement.

Outre les productions dont nous venons de parler, les Napolitains font aussi commerce de *pâtes*.

Pâtes. On en distingue de plus de 30 sortes, *fidelini*, *vermiceli*, *sementelle*, *punte d'Aghi*, *stellune*, *stellette*, *occhi di pernici*, *acini di pepe*, ce sont-là les pâtes les plus fines; *macaroni*, *trenete*, *lanagnete*, *pater noster*, *ricci di foretana*; celles-ci sont les plus grossières.

C'est à *Naples* et à Gênes que se font principalement les pâtes que l'on mange dans le reste de l'Italie; on les fait avec une sorte de bled, ou *saragolla*, dont le grain est dur, qui fait un pain rougeâtre et glutineux. On le tire de Termini en Sicile et du Levant, comme de Livadie, etc. Il dégénère et il s'abâtardit avec le tems quand on le sème aux environs de Rome. Il rompt sous la dent; il a peu de farine et de substance blanche; on le moud de différentes grosseurs, et l'on distingue cinq qualités différentes dans la mouture: 1°. la fleor; 2°. la farine; 3°. la petite semoule, *semolella* ou *ra- rita*; 4°. la semoule, *semola*; 5°. le son, *vrenna* ou *semolone*. On passe cette espèce de farine par des tamis de différentes grosseurs. Les *vermiceli* sont de 5 passées, les *fidelini* de 6 passées, ainsi des autres. Les pâtes fines se font avec la 3e farine appelée *semolella*.

Essences. Les essences de *Naples*, les savons; les fleurs artificielles; les confitures sont encore des choses recherchées des étrangers; on y fait des *diavoloni* ou petit anis aromatisés avec de l'huile essentielle de canelle, qui sont stomachiques ou du moins cordiaux, et à ce qu'on prétend un peu aphrodisiaques, ce qui en augmente beaucoup la consommation.

Raisins. Les raisins secs, appelés quelquefois chez nous *raisins de carême*, que nous tirons de *Naples*, se font surtout dans la Calabre; c'est ce qu'on appèle *pansa*, *zebibo*, *ragin seno*, suivant les lieux; c'est une espèce particulière de raisins à gros grains que l'on trempe trois à quatre fois dans une lessive alcaline et bouillante, faite avec des cendres ordinaires; cela suffit sans autre préparation pour les condenser et les conserver; mais on leur donne par-là une propriété saline qui cause la soif à ceux qui en ont beaucoup mangé. Ces raisins sont une branche de commerce assez considérable dans le royaome de *Naples*; car, quoiqu'on en fasse dans le reste de l'Italie et même en Provence, ceux de la Calabre sont meilleurs et moins chers.

Laines. Il y a des laines dans le royaume de *Naples*, mais elles ne suffisent pas pour la consommation des habitans; cependant le pays doit y être très-propre.

Les laines de *Naples* sont inférieores à la vérité aox laines d'Espagne, et même à nos laines do Roussillon et d'une partie du Languedoc, mais mêlées avec les laines d'Espagne, elles feraient de très-belles étoffes; surtout les laines de Romagne sont fort estimées. Il y a aussi des moutons dans la Pouille d'une race qui y a été transplantée par *Charles-Quint*, et qui

en fournissent de très-belles. Ces avantages naturels et la cherté de nos petites étoffes de laine, qui vient principalement de la cherté de notre main-d'œuvre, ont fait établir dans le royaume de *Naples* et prospérer des manufactures de petites étoffes de laine qui sont de 15 et 20 pour cent meilleur marché que les nôtres.

Bestiaux. Les chevaux y sont assez bons, ce sont les meilleurs de l'Italie; ils ne peuvent pas sortir du royaume, et l'espèce diminue, dit-on, par les mêmes précautions qu'on prend pour la conserver, parce qu'on en élève d'autant moins qu'il est plus difficile de les vendre. Les haras particuliers sont beaucoup moins nombreux.

On n'y voit point de buffles comme dans l'Etat-Ecclésiastique, mais des bœufs d'une très-grande espèce; les plus beaux viennent de l'Abruzze. Il est fort ordinaire de voir à la campagne un bœuf attelé seul à une voiture.

Les moutons ne peuvent pas sortir du royaume de *Naples*, mais malgré la loi qui en défend l'extraction, la campagne de Rome en tire considérablement.

Les cochons sont un objet de commerce considérable dans le royaume de *Naples*. Il en passe chaque année des troupeaux nombreux dans l'Etat-Ecclésiastique; outre les lards et le porc salé qu'on vend au dehors pour les provisions des navires. On trouve que les lards ne sont pas fermes, et on attribue ce défaut à la nature du sel qu'on y emploie, et à ce qu'on n'y met point de nitre. Les Génois en achètent beaucoup aussi bien que d'autres bestiaux.

Cuirs. Les Napolitains conviennent assez que les cuirs de France et d'Angleterre sont meilleurs pour les grosses semelles pour la *sola*, que ceux de *Naples*; ils en tirent en effet, mais on ne leur envoie de France que des cuirs de 18 à 20 livres, et d'Angleterre des cuirs de 30 à 33. Les petits cuirs ont plus de nerf que ceux de *Naples* qui sont beaucoup plus grands; ils en tirent aussi de Rome.

Les Napolitains envoient leurs cuirs à la foire de Salerne qui se tient à la fin de septembre, ou à celle de Gravina qui se tient au mois d'avril; on n'en permet pas l'entrée dans l'Etat-Ecclésiastique.

Les cuirs de buffles se tannent de la même façon que ceux de bœufs; les cuirs de chevaux se tannent aussi à l'usage de ceux qui usent peu, et qui veulent faire peu de dépense, on n'y met point de suif; une année suffit pour les tanner; ils pèsent environ 20 livres quand ils sont tannés et se vendent 10 à 12 francs la pièce.

La fabrication des cordes de violon est une chose qui est presque réservée à l'Italie; *Naples* et Rome en fournissent toute l'Europe.

Le prix des cordes de violon pour la France et pour l'Angleterre, est plus considérable que pour l'Allemagne; on fait celles-ci plus fines, de moindre qualité et à meilleur marché. Le *marzo*, composé de 30 cordes à deux fils, ou chanterelles de 6 palmes, c'est-à-dire de *tirata forestiera*, coûte 5 carlins, les autres à proportion.

Mines. Le royaume de *Naples* a quelques mines de fer. Celles de l'Abruzze sont négligées; on exploite assez bien celles de Calabre, mais elles ne suffisent pas à la consommation du pays; ils en tirent encore de l'étranger.

Toute la terre y est pleine de soufre, d'alun et de Vitriol.

Aussi y a-t-on construit des fabriques de soufre d'alun et de vitriol, où l'on occupe un grand nombre d'ouvriers.

Il y a une mine de nitre à Malfetta. Le nitre se trouve quelquefois dans une parfaite cristallisation dans les grottes, et il abonde dans les pierres communes de la mine. Les terres que l'on a exploitées se rechargent de nitre au bout de huit à 10 mois.

Manufactures. *Naples*, longtems dominée par les Espagnols, en avait pris le génie; devenue tributaire pour tous ses besoins des nations commerçantes, elle ne savait ni diminuer ces besoins par l'industrie, ni fournir que de faibles équivalens dans les productions de son sol, telles qu'elles sortaient des mains de la nature. Le roi don *Carlos* et son ministre ont travaillé efficacement à la tirer de cette situation désavantageuse, en créant des manufactures et en ranimant celles qui languissaient par le défaut de protection.

Il n'a pas tenu au gouvernement que les manufactures d'étoffes et de rubans qui y sont établies depuis fort longtems, n'aient reçu un nouvel éclat sous son règne. Il fit venir des manufacturiers de France, dont il protégea les entreprises. On ne sait guères à qui l'on doit en imputer la chûte. Les Français qui y vendent en gros leurs étoffes en soie ou en laine, ont peut-être plus contribué que le ministère à dégoûter et même à ruiner les entrepreneurs, qui, sans les obstacles presque journaliers qu'on opposait à leur ardeur, auraient fait un tort considérable aux fabriques françaises. Leurs ouvrages auraient sans doute eu moins de goût et moins d'éclat; ils n'en auraient pas été moins vendus. Le choix des matieres qu'ils étaient à portée de faire plus aisément que les Français, la modicité de la main-d'œuvre dans un pays où toutes les denrées sont abondantes, les frais de transport toujours considérables pour les droits qu'on est obligé de payer, leur auraient permis de les débiter à un prix qui leur auraient sûrement mérité la préférence.

Digitized by Google

Il ne sort communément de leurs fabriques que des étoffes communes, des rubans de grand usage; ils peuvent les vendre à plus bas prix que nous, par les raisons qu'on vient d'apporter.

Les fabriques de draps et de tapis de Turquie, ont fait des progrès et font de beaux ouvrages.

Les manufactures de velours plein, de demi-velours, de mouchoirs, de bas de soie, etc., se multiplient, s'étendent et se perfectionnent au point de rivaliser avec les fabriques étrangères les plus distinguées.

Manufactures de soie. Il y a des règlemens pour les manufactures de soie. La contrainte des règlemens s'étend même au paysan qui file la soie. Si le paysan veut mettre dans la chaudière un certain nombre de cocons, il est obligé d'aller faire sa déclaration à un inspecteur qui assiste à cette opération, et qui tient un registre exact de la quantité de soie tirée. On prend cette précaution pour empêcher que celui qui achète la soie du paysan, ne se soustraie au droit de 4 carlins la livre qu'il doit payer aux fisc; mais les couvens d'hommes et de filles qui ont des vers, trompent assez facilement la vigilance du gouvernement sur cela, et font beaucoup de contrebande. Au reste, cet inspecteur sur les chaudières a, dit-on, un autre emploi encore, c'est d'empêcher que la soie ne soit tirée trop fine ou trop nette, parce que dans ces deux cas le droit diminue d'autant. Ils ne savent pas tirer les soies; elles sont ordinairement inégales et peu nettes. Ils tirent d'une chaudière jusqu'à 12 livres, au lieu qu'en France on n'en tire que 5; avec ces mauvaises qualités, elles sont pourtant nécessaires à nos manufactures, et on peut dire qu'elles sont à meilleur marché, proportion gardée, que toutes les autres soie d'Italie et de France. Elles valent 11 carlins la livre de premier achat des mains des gens de la campagne, 4 carlins de droit et environ un carlin d'extraction du royaume. On parle des qualités ordinaires (l'extraction du royaume de Sicile coûte 2 carlins et demi la livre) d'où l'on voit que ces droits sur les soies vont à plus de 33 pour 100. Mais pour peu qu'on soulageât cette matière première des droits qu'elle supporte, en perfectionnant cependant la filature, les Napolitains tireraient un grand profit de cette branche de commerce. On fait fort peu d'étoffes brochées à Naples; et dans celles qu'on fabrique, on se contente d'imiter les dessins de celles de Lyon. La noblesse et les gens riches s'habillent en partie d'étoffes de Lyon; mais cela ne fait pas un objet si considérable qu'on pourrait le croire, et au lieu que le commerce des étoffes de laine rapporte aux Anglais, pour le royaume de *Naples* seulement, 6 ou 7 millions, le commerce des étoffes de nos soieries nous rend à peine pour les deux royaumes 1,500,000 francs; tant il est vrai que les manufactures destinées à la consommation du peuple sont autrement intéressantes que celles de luxe. Si on ajoute à cela que nous achetons d'eux la matière première, et qu'ils nous paient en soie une grande partie de cette somme, on conviendra que de ce côté la balance du commerce est en notre faveur à la vérité, mais que ce n'est pas pour nous un objet fort considérable de ce côté-là, car relativement à toutes les branches du commerce prises ensemble, aux huiles, bleds, etc., nous avons à leur payer beaucoup plus qu'ils ne nous paient.

Depuis une quarantaine d'années la fabrique des toiles, bornée chez les paysans à des toiles grossières à leur usage, s'est étendue de manière qu'elle commence à fournir la bourgeoisie des villes, de toiles communes que leur débit avantageux a perfectionnées.

La filature des cotons fournit aux besoins des manufactures nationales, et à des envois considérables en Allemagne et en Suisse.

On teint des toiles de coton communes dans le royaume de *Naples*. L'usage des toiles peintes des Indes y est absolument libre, cela n'empêche pas le prodigieux commerce des Anglais dans ce pays en petites étoffes de laine.

Les toiles peintes étrangères qu'on consomme dans le royaume de *Naples* viennent de Marseille, de Genève, de Suisse, d'Angleterre, surtout de Manchester.

Parmi les teintures on sait que le noir est la couleur la plus importante en Italie. Le noir de Gênes est le plus beau, ensuite celui de Florence, ensuite celui de Rome. On n'entend point à teindre en noir à *Naples*. On recueille cependant dans le royaume une grande quantité de galles, et cette abondance a fait que le gouvernement a défendu l'introduction des galles étrangères. On distingue deux sortes de galles dans le royaume de *Naples*, les galles à l'épine, et les galles à bonnets. Ces dénominations sont tirées de leurs différentes formes. On n'estime à Gênes que les galles à l'épine, et l'on n'en veut point à Lyon où on préfère celles à bonnets.

Pour la cuve de bleu on préfère à *Naples* l'indigo Guatimala d'Espagne; et nous usons dans nos manufactures de ce qu'on appèle l'*indigo cuivré*.

Administration du commerce.

Le roi a établi des bureaux de commerce dans plusieurs villes de ses états.

On a de plus formé à *Naples* un conseil de commerce et d'abondance. Les membres qui le composent sont choisis parmi les principaux négocians. Ce conseil connait des affaires de commerce dont la décision, pardevant les tribunaux ordinaires, est d'une longueur excessive. Il veille aussi à empêcher les manœuvres qui ont causé plusieurs fois la disette dans cette capitale.

Digitized by Google

Don *Bartholomeo Entieri*, auteur de quelques ouvrages sur le commerce, a fondé dans l'université de *Naples*, qu'on appèle *Li Studii*, une chaire de commerce avec 300 ducats d'honoraires. C'est cet *Entieri* qui a le premier construit une machine pour la conservation des grains, d'après laquelle *Duhamel* a fait faire la sienne. Il y a une chaire pareille en Suède. C'est un établissement qu'on pourrait faire chez nous.

Les douanes sont conduites à *Naples* d'une manière un peu différente de celle qui est en usage en France. Un négociant qui reçoit une partie d'étoffes, est obligé de faire passer à la douane les ballots reçus, ou déclarer la quantité de balles, la nature et qualité des marchandises qui y sont contenues, ensuite les ballots sont portés dans le magasin que le négociant a en douane. Lorsqu'il veut vendre ou retirer de son magasin tant de pièces d'étoffes ou autres marchandises, il déclare la quantité qu'il veut faire sortir, et paie le droit. En sorte que le droit ne se paie, par le négociant en gros, que lorsque la marchandise se vend, ce qui est un grand avantage. La première déclaration s'inscrit dans un grand registre, et les déclarations pour la sortie de la douane sur des registres correspondans. En cas de contrebande l'amende est arbitraire, et une seule contavention peut causer la ruine entière d'un marchand.

Il y a trois tribunaux à *Naples* qui jugent des affaires do commerce : le consulat en première instance. Ce dernier est composé de cinq consuls et de deux docteurs en qualité d'assesseurs : on porte devant ce tribunal toutes les causes concernant les difficultés qui surviennent entre les particuliers, en fait de commerce, tant par mer que par terre, lesquelles y sont décidées en peu de tems.

Les contestations de commerce entre les nations étrangères étaient autrefois jugées par des juges conservateurs pris dans le magistrat suprême, et chaque nation avait le sien ; mais on a laissé perdre cet usage, et renvoyé les contestations aux tribunaux ordinaires.

Poids, Mesures, Monnaies, Change.

La livre se divise à *Naples* en 12 onces, l'once en 30 trappesi, et le trappeso en 20 acina; on se sert de cette livre pour peser l'or, l'argent, la soie, la dorure, et toutes les marchandises fines.

On emploie pour les grosses marchandises, telles que la viande, le poisson, la farine, les fruits, etc., un poids qu'on nomme *rotolo*, et qui répond à 33 onces 107 trappesis de la livre de *Naples*, de manière que 3 rotolis équivalent à 8 livres 4 onces de *Naples*, et 9 rotolis à 25 de ces mêmes livres.

Le rotolo se divise en demis, en tiers, en quarts, en sixièmes et huitièmes de rotolo ; les autres diminutions de ce poids principal se forment avec des onces, des trappesis, etc.

	POIDS DE NAPLES.		
	onces.	trappesi.	acina.
1 rotolo répond à. . .	33	10	0
½ à.	16	20	0
⅓ à.	11	3	6 ⅔
¼ à.	8	10	0
⅙ à.	5	16	13 ⅓
⅛ à.	4	5	0

	POIDS DE FRANCE.			
	marc.	onces.	gros.	grains.
La livre de *Naples*, composée de 12 onces, répond à. . . .	1	2	3 ½	27
6 onces répandent à.	. . . .	5	1 ½	31 ½
3 à.	. . . .	2	4 ¼	33 ¼
1 à.	. . . .	. . . .	6 ½	35 ¼
15 trappesis à. .	. . . .	. . . .	3	35 ⅛
5 à.	. . . .	. . . .	1	11 ⅞
1 à.	. . . .	. . . .	. . . .	16 $\frac{19}{40}$
10 acina à. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	8 $\frac{11}{80}$
5 à.	. . . .	. . . .	. . . .	4 $\frac{33}{160}$
2 à.	. . . .	. . . .	. . . .	1 $\frac{171}{400}$
1 à.	. . . .	. . . .	. . . .	0 $\frac{171}{800}$

Le raport du rotolo avec la livre de *Naples*, et le raport de celle-ci avec la livre de France étant une fois donnés, on a bientôt celui du rotolo avec cette dernière. Nous avons dit en effet que ce poids équivaut à 33 onces 10 trappesis de la livre de *Naples* ; dès-lors il répondra, suivant le tarif ci-dessus, à 3 marcs 5 onces ½ gros 35 grains de France.

Le staro est de 10 rotoli ½. Le cantaro est de 100 rotolis, ce qui fait environ 182 livres de France.

A *Naples*, la canne contient 6 pieds 10 pouces et 2 lignes, qui font une aune et 15 dix-septièmes d'aune

d'aune de Paris. En sorte que 17 cannes de *Naples* font 32 aunes de Paris.

La mesure pour les étoffes, tant de soie que de laine, est la canne; la canne est de 8 palmes ou pans; ainsi le pan, ou empan, ou palme de *Naples* contient 10 pouces 5 lignes.

Le mille de *Naples* est composé de mille pas, et le pas de sept palmes un tiers, du moins dans les environs de *Naples* et de Caserte.

Le passo que nous disons être à *Naples* de sept palmes un tiers, est de huit palmes à Accerra, Somma, Ottaiano et dans les environs; il est de sept un quart à Capoue, et de huit un quart à Aversa, de sept deux tiers à Saint-Severino, Rocca, Nocera de Pagani, Scafati, Gragnano, la Cava et Salerne; de sept seulement à Eboli, à Taranto, à Brindisi, dans la Pouille, l'Abruze, la Calabre, la Basilicate, le *Principato citra* et *principato ultra*; il est de sept et demi à Tianu et Sessa; enfin il n'est que de six palmes à Otranto et à Leue, si ce n'est dans quelques endroits de la province de Leue où il est de six et demi.

Les mesures de *Naples* pour les solides et les fluides sont assez mal fixés; on prétend que le bénitier de Saint-Janvier est le modèle de la mesure des liquides; il a 4 pouces 9 lignes de profondeur et 16 pouces 8 lignes de diamètre, mais sa courbure étant celle d'une voûte surbaissée, et ses bords très-arrondis, il est difficile d'en bien déterminer la capacité.

Le campione qui est chargé de marquer les mesures et d'en faire, chaque année, la reconnaissance, n'a qu'un modele de bois très-irrégulier et très-grossier; il règle les autres mesures sur celle-là en la remplissant de millet et le versant dans la mesure qu'il veut régler. On assure que les mesures originales de bronze sont enterrées à la *vicaria*, au dessous du lion de bronze, pour y avoir recours en cas d'accident.

Le tomolo ou tumulo dont on se sert pour mesurer le bled, contient 2,550 pouces cubes, ensorte qu'il revient à-peu près au minot de sel qui est, à Paris de 2,535 pouces ou a 4 boisseaux qui sont de 661 pouces à Paris. Il est reputé communement à *Naples* de 3 palmes cubes.

Le son, la *crusca*, se mesure avec le même tomolo, mais on le comprime deux fois avec les mains, et l'on fait la mesure comble.

Le sel se mesure avec le même tomolo; cette mesure remplie de sel, pèse 50 rotolis.

La botta contient environ 534 pintes de Paris; c'est un milieu entre plusieurs mesures différentes; la botte se divise en 12 barils, chacun de 44 pintes et demie, le baril en 60 caraffes, en sorte qu'une caraffe et demie fait à-peu-près notre pinte de Paris.

La *Regia Camera* a une mesure particulière qui est plus grande, dans le raport de 11 à 10, car 60 caraffes de la Chambre en font 66 de l'*oste*, c'est-à-dire, de l'aubergiste.

Les vins s'y vendent au carro composé de 24 barils, et chaque baril de 64 caraffes.

Le carro est égal en capacité à 36 tomolis, mesure de grains, chacun pesant 40 rotolis, gros poids. Cent tomolis font 35 septiers et un quart de Paris, et 100 septiers de Paris rendent 283 tomolis cinq huitièmes à *Naples*.

A l'égard de l'huile, la vente s'en fait à la salme, de 16 tomolis. Le tomolo est égal à 7 canades et un quart de Lisbonne. Si vous prenez 5 salmes et demie, vous aurez exactement le tonneau d'huile de 236 gallons de Londres.

La salme pèse 55 livres de Portugal et chaque livre est d'un sixieme plus faible que celle de Paris.

Le charbon se vend à *Naples* au poids.

Le moggio ou l'arpent est une surface de 30 pas en tout sens ou de 900 pas carrés; on s'en sert pour la mesure du terrain, et cela revient à 887 toises carrées aux environs de *Naples* où le pas est de 7 palmes un tiers; ce moggio approche beaucoup de l'arpent de Paris qui contient 900 toises carrées. On sème dans le moggio la valeur d'un tumnio de grains qui fait à-peu-près 4 boisseaux; on en sème six et même jusqu'à douze aux environs de Paris.

Poids et mesures de Constantinople; leur raport avec celles de Cadix, Naples *et Palerme.*

Le quintal à Constantinople est de 45 oques; l'oque contient 400 dragmes. On y distingue aussi le quintal en 100 rottes, chaque rotte de 180 dragmes. Il y a aussi un poids qu'on nomme *battement*; chaque battement est de six oques, et un autre qu'on nomme *chequis*, chaque chequis est de deux oques.

Le quintal ou 45 oques de Constantinople donnent 123 livres et demie, poids de Cadix.

Les quatre arobes ou quintal de 100 livres de Cadix rendent 36 oques 174 dragmes, poids de Constantinople,

Le quintal ou 45 oques de Constantinople donnent 62 rottolis un tiers, gros poids de *Naples*. Lesdites 45 oques sont aussi égales à 175 livres un tiers, poids léger de *Naples*.

Le quintal ou 45 oques de Constantinople, 803 rottolis et un cinquième, gros poids de Palerme. Lesdites 45 oques sont égales à 178 livres, poids léger de Palerme.

Toutes les draperies, étoffes de soie et autres marchandises d'étendue, se mesurent à Constantinople par picq . . .

102 picqs cinq septièmes rendent juste 81 varres de Cadix.

100 picqs rendent juste 23 cannes un tiers de *Naples*.

Monnaies. Les monnaies les plus ordinaires de

Naples sont les ducats, les carlins et les grains. Dix grains font un carlin, dix carlins font un ducat : cette manière de compter par fractions décimales est fort commode pour les calculs ; le grain se divise en 12 cavallis, mais le cavallo est une trop basse monnaie pour qu'un étranger en ait besoin. Le ducat vaut à-peu-près 4 l. 10 s. de France et le carlin 8 s. 6 d.

Il y a beaucoup d'autres monnaies différentes à *Naples*, auxquelles un étranger a de la peine à s'accoutumer, mais dont il peut se passer, en comptant toujours par carlins; telles sont le *quatrino* qui vaut 3 *cavallis*, la pièce de 4 *cavallis*, le *tornese* qui vaut 6 *cavallis*, la *pataque* de 2 grains, la pièce de 9 grains ou de 3 *quatrini*, la *publica* qui vaut 18 *cavallis*, au-dessus du carlin, les pièces de 12 et 13 grains, le *tari* qui vaut 20 grains ou 2 carlins, la pièce de 24 et de 26 grains, celles de 3, de 4, de 5 et de 6 carlins, celle de 66 grains ; la piastre qui vaut 10 carlins, la pièce de 12 carlins, enfin celle de 13 carlins et de deux grains.

Les monnaies d'or sont de 2 ducats, de 3, 4, 6, 10, 16 et 24 ducats ; celle de 3 ducats ou de 30 carlins est fort usitée, et s'appèle *unica doro*, once d'or ; 4 ducats et demi font la *doppia*, et 26 carlins font un sequin.

Voici le raport de diverses monnaies de Naples *entr'elles et avec l'argent de France, sauf les changemens du cours.*

Le ducat (monnaie idéale) vaut	10 carlins
Le tarrin (monnaie idéale)	2 *Idem.*
Le carlin (monnaie réelle)	10 grains.
100 grains (monnaie réelle)	1 ducat.
L'écu de Sicile.	12 carlins.
L'once de Sicile. . . .	30 *idem.*
La pièce de 6 ducats (monnaie d'or).	60 *idem.*
La pièce de 4 ducats, *idem.*	40 *idem.*
La pièce de 2 ducats, *idem.*	20 *idem.*
La pièce de 12 carlins (monnaie d'argent). . . .	120 grains.
La pièce de 6 carlins, *idem.*	60 *idem.*
La publica.	1 grain $\frac{1}{2}$

Valeur en argent de France, à-peu-près

	liv.	s.	den.
Le ducat.	4	6	5
Le tarin.		16	8
Le carlin.		8	4
La pièce de 6 ducats.	25	0	0
La pièce de 4 ducats.	16	13	4
La pièce de 2 ducats.	8	6	8
La pièce de 12 carlins ou écu de Sicile.	5	0	0
La pièce de 6 carlins.	2	10	0
La pièce de 26 grains.	1	1	8
La pièce de 24 grains.	1	0	0
La pièce de 20 grains ou le tarin.	0	16	8
La pièce de 13 grains.	0	10	10
La pièce de 10 grains ou le carlin.	0	8	4
La publica.	0	1	3
La patoque ou pataque. . . .	0	1	8
Le grain.	0	0	10
24 grains font.	1	0	0

Change.

NAPLES donne.	Reçoit par contre.	Dans les villes ci-après.
99 duc. roy. p. 0. m.	p. 100 ducats royaux. . . .	à Aquilée, Salerne.
1 dit.	p. 103 s. h. de banq. env.	à Gênes.
114 dits. . . p 0. m.	p. 100 piast. de 20 s. d'or. . .	à Livourne.
120 dits. . . id.	p. 100 écus. . .	à Messine, Palerme.
124 dits. . . id.	p. 100 éc. monnaie.	à Rome.
119 dits. . . id.	p. 100 ducats de banque. . . .	à Venise.

Toutes les villes commerçantes du royaume des Deux-Siciles, comme Aquilée, Salerne et diverses autres, sont dans le cas de travailler avec la capitale, et réciproquement l'une avec l'autre. Le cours qui, dans ce cas, s'établit entr'elles, roule autour de 1 pour 100 : c'est tantôt plus, tantôt moins, que le négociant de l'une bonnifie ou gagne sur un effet qu'il fournit, soit à un autre négociant de la même ville, soit à tout autre par correspondance.

Les écritures se tiennent dans cette ville capitale en ducats, carlins qu'on dit aussi *carins*, et grains royaux, ou aussi en ducats et grains seulement.

Un ducat royal a 10 carlins, ou 100 grains, le carlin ayant aussi 10 grains.

Les espèces qui y ont cours, ont leur prix fixé en carlins et grains.

Il y a à *Naples* diverses banques, et toutes les lettres de change et autres titres au-delà de 10 ducats, doivent nécessairement s'acquitter par l'entremise de l'une ou de l'autre de ces banques, soit en argent comptant, soit par virement de parties.

Le samedi est fixé pour le paiement des lettres de change ; cependant celles à vue doivent s'acquitter à leur présentation.

L'usance y est de trois mois de date pour les lettres de Londres ; deux mois ou soixante jours

Digitized by Google

de date pour celles d'Espagne ; vingt-deux jours de vue, de Gênes et Livourne ; vingt jours de date de Florence, ou quinze jours de vue ; de même quinze jours de vue pour celles de Venise, et huit jours dits pour celles de Rome.

Les lettres à vue n'ont point de jours de faveur ; les autres en ont trois.

L'institution des banques dans le royaume de *Naples*, a été imaginée pour délivrer le pays, dit-on, de la tyrannie des juifs qui y exerçaient des usures effroyables. Il y en a actuellement six ; elles ont été établies en différens tems ; on a l'exemple d'une banque qui a manqué, c'est celle de l'*annunciota* ; elle a manqué de 7 millions de nos francs. Les banques sont régies par des administrateurs que le roi nomme ; mais du resto il ne s'en mêle point, et les fonds de la banque n'ont rien de commun avec le fisc. Le gouvernement a quelquefois emprunté sous main, des administrateurs des banques, pour le paiement des troupes, mais cette manœuvre a failli occasionner la banqueroute.

L'établissement des banques a deux objets, le premier de prêter à un certain intérêt aux gens riches et sans intérêt, aux pauvres seulement, pour les sommes au-dessous de 10 ducats, et le second de servir de dépôt assuré où les particuliers peuvent mettre leur argent en sûreté. L'intérêt que prend la banque en prêtant est de 6 pour 100, et ne varie point. Elle ne prête jamais que sur des gages qu'elle fait estimer par des gens payés pour cela, et elle ne prête que le tiers de la valeur du gage, et cela afin qu'au cas de défaut de paiement des intérêts, pendant un certain tems, elle puisse toujours retirer de la vente du gage et le fonds et les intérêts. Cet intérêt exigé par des gens nantis de gages, s'appèle *usure* en France. Mais en Italie on ne regarde pas cet usage comme usuraire, et cela en vertu d'une bulle de *Nicolas V*, renouvelée et confirmée par d'autres souverains pontifes. Au reste, les banques sont tellement favorisées, que tous gages qui y sont déposés, ne peuvent être réclamés que par celui qui les y a mis, et qui peut présenter le reçu du *banco*. Ainsi si un laquais y porte de la vaisselle d'argent, marquée aux armes de son maître, le maître ne peut pas retirer sa vaisselle. Les gages au-dessous de 10 ducats, qui sont dès-lors censés présentés par des pauvres, ne paient point d'intérêt, bien entendu qu'on ne confie à celui qui emprunte, que le tiers de la valeur de son gage, au moins cela est ainsi à la *banque de la misericorde* ; nous ne saurions dire si le même usage a lieu dans toutes les autres banques.

Un particulier qui veut déposer une somme à la banque y porte son argent ; on inscrit son nom et la somme dans différens livres tenus avec le plus grand soin, et on lui donne un billet conçu dans la forme suivante : *Nous, gouverneurs de la banque du* spirito santo, *certifions que nous tenons le sieur N. N. pour créancier de la somme de cinq cents ducats, dans ladite banque ; de laquelle somme il pourra disposer à son plaisir en rendant la présente écriture.* Signé M. N.

Ces billets sont scellés, imprimés et chargés de paraphes, excepté les noms des contractans. On appèle ces billets *madre fede* ; celui qui en est en possession voulant réclamer son argent tout entier, signe la fede madre et la rend au banco où son argent lui est rendu. Mais s'il veut le faire passer en tout, ou faire payer dessus partie à un de ses créanciers, alors dans le premier cas il ajoute au bas de la fede madre un mot de billet, dont le sens est qu'il transporte les susdits cinq cents ducats au sieur, *pour comptant valeur reçue* (*per altri tanti*), ou pour étoffes ou marchandises. Si c'est une solde de compte, on a grand soin d'insérer cette condition, parce que contre une solde de compte consignée dans une cédule de banque, on ne peut revenir en aucune manière. Que si on ne veut transporter au créancier qu'une partie de la valeur, le débiteur que nous supposons possesseur de la fede madre l'envoie au banco, en y joignant un billet conçu en ces termes : *La banque du* spirito santo, *de l'argent placé sur ma tête dans sadite banque ; paiera au sieur Motel 200 ducats valeur reçue, etc.*

Si l'on veut voir maintenant dans quel ordre les écritures se tiennent, on n'a qu'à supposer le porteur de ces deux billets allant au banco. Il s'adresse d'abord à un commis qui tient un livre où sont les noms de tous les créanciers de la banque, et qu'on appèle *pandeta*. Celui qui tient ce livre ayant trouvé le nom de porteur et le folio du grand livre, où sa créance est exprimée plus au long, renvoie le porteur à ce grand livre, appelé *libro maggiore* ; là on examine la madre fede, et le billet y joint qu'on appèle *polizza*, et le commis y met son attache en écrivant sur le billet *bona*. A un troisième livre où l'on renvoie le porteur, on ajoute à la polizza l'ordre de payer, *pagate*. Jusqu'au paiement toute cette opération regarde le créancier de la banque qui envoie en même tems au banco et la madre fede et la polizza qu'il veut donner en paiement à son propre créancier. Cette polizza ainsi signée de lui et autorisée, peut ensuite être présentée au caissier sans la fede madre, par celui à qui elle a été transportée. On doit remarquer que le banco donnant ces 200 ducats sur les 500, inscrit sur dos de la madre fede les sommes déjà délivrées, et qu'ainsi on ne paie en billets à ordre du possesseur de la madre fede, que jusqu'à la concurrence de la somme de sa créance. Mais si ce même créancier de la banque veut augmenter le fonds qu'il a mis en dépôt à la banque, il

envoie une somme nouvelle qu'on écrit tout simplement dans les registres, et sur sa madre fede la somme reçue, et alors sa créance augmente d'autant. Cette manière de faire les paiemens en polices de banques est fort en usage, et il y a des gens qui paient même leurs domestiques de cette façon.

Les banco sont fort riches. Celui qu'on appèle *monte di pieta*, a en gages pour 8000u ducats de valeur, et plus de 640,000 ducats dans la circulation. Ces richesses les unt mis en état d'acheter beaucoup de fonds; outre le gain ordinaire et connu de 6 pour 100 pour toutes les sommes que prêtent les banques, elles grossissent encore leur capital en plusieurs manières. 1°. Il se perd beaucoup de cédules dans les accidens d'incendie, de naufrage, ou par la négligence des porteurs; il est vrai qu'en cas de perte de la cédule, lorsqu'on constate par les livres qu'on n'a pas été payé en donnant une caution de restituer à la banque le montant de la somme, au cas que la cédule fût représentée et payée une seconde fois, on peut être payé sans cédule. 2°. En reste de compte, en grains que les porteurs do cédules n'exigent pas, on estime qu'en 50 ou 60 ans le banco du *spirito santo* a gagné 10,000 ducats. 3°. Il y a beaucoup de sommes dans les banques qui n'y sont qu'en dépôt, et qu'on fait valoir on en les plaçant en funds comme nous avons dit, nu de diverses autres manières qu'on n'avoue point et qu'on ne rend pas publiques.

NAPLES, ville capitale du royaume de ce nom, et on particulier de la province de Labnur. C'est une des plus belles villes du monde par sa situation, son port, ses édifices et ses belles rues pavées de pierres fabriquées des laves du Vésuve.

Elle est sur la mer à 43 lieues sud-est de Rome; 70 nord-est de Palerme; 90 sud-est de Florence; 120 sud de Venise: 333 sud-ouest de Paris. Long. 31. 45. lat. 40. 35.

On estime que cette grande ville contenait 450,000 ames avant les troubles et les malheurs de la guerre qu'elle vient d'éprouver.

Dans ce nombre il y a beaucoup de juifs qui y font commerce et entretiennent des manufactures.

Nous joindrons ici un état de consommations annuelles de la ville de *Naples*, dressé il y a 25 ans à la vérité, mais qui n'en donnera pas moins une idée du commerce de consommation que doit entretenir cette capitale.

Il se consomme à *Naples* par an,

389 280 setiers de bled ou de farine, ou . .	1,212,206 tomoli.
88,093 setiers d'orge ou d'avoine.	274,277 *idem.*
75,292 quintaux d'huile.	400,000 staves.
45,542 quintaux de fromage.	25,000 cantaris.
72,866 quintaux de poisson	40,000 *idem.*
45,542 quintaux de viande salée.	25,000 *idem.*
43,720 quintaux de neige ou de glace . . .	24,000 *idem.*
165,620 muida de vin . . .	90,000 bottes.
60,354 minots de sel. . .	60,000 tomoli.
21,800 bœufs ou vaches.	
160,000 moutons ou agneaux.	
55,000 cochons.	
82,000 chevreaux.	
16,000,000 poules, poulets, ou pigeons.	
20,000,000 œufs.	
300,000 melons d'eau.	

Les productions qui forment la base du commerce de *Naples*, sont toutes celles du royaume même; mais particulièrement les huiles de la Pouille et de Calabre; des soies, des laines de la Basilicate et de la Pouille; du jus de réglisse, da la manne, des vins, eaux-de-vie, bled, orge, avoine, graines, fruits, légumes secs.

Huile de la Pouille et de Calabre. Elles sont d'une bonne qualité; le commerce en est considérable. Il s'extrait par *Naples*, année commune, près de 80,000 salmes d'huile de la Pouille. La majeure partie s'expédie pour l'Angleterre, la Hollande, Hambourg. Il y a des années où la France en achète beaucoup. La Calabre fournit aussi une grande quantité d'huile. La France en achète beaucoup plus de celle-ci, et en tire de très-grandes quantités.

Soie. La soie que l'on recueille dans le royaume do *Naples*, année commune, s'élève à environ un million de livres pesant, suivant quelques auteurs, dont la majeure partie s'extrait par *Naples*, grèze ou ouvrée, en trames et en poils.

Laines de Pouille et de Basilicata. Ces deux provinces en produisent environ quarante-cinq mille rubis. Elles s'exportent en France, en Suisse, en Allemagne et dans l'état vénitien.

Suc de reglisse. Il s'en extrait environ six mille cantaris.

Manne. On en recueille, par an, six à sept cents cantaris. Elles étaient ci-devant affermées; elles ne le sont plus actuellement, et le commerce en est libre.

Vins. Il y en a de toutes sortes de qualités; les plus connus et les plus estimés, sont les Lacrima-christi, les blancs grecs, les rouges de Pouzzoles, Gragnano, Piedimunti, etc.

Eaux-de-vie. On y en fait une assez grande quantité. Elles pourraient devenir un excellent objet d'exportation, car la plupart des provinces, manquant de débouchés, les vins y sont à vil prix.

Digitized by Google

Les autres productions sont du bled, de l'orge, de l'avoine, de la graine de lin, du chanvre et du lin; du bois de châtaignier et de chêne qu'on convertit en merrain; du riz, des fruits secs, des oranges, des limons, des fèves, des haricots, des noisettes, des amandes douces et amères, des noix de galle, du safran, des peaux de moutons, d'agneaux, de chevres et de chevreaux en poil; et des chiffons. Il s'exporte une quantité considérable de tous ces objets.

Nous observerons cependant, à l'égard du bled, que depuis la disette de 1764, la sortie en a été rarement permise et toujours limitée.

Industrie. Fabrique de soies à coudre, de rubans, d'étoffes et de mouchoirs de soie; de draps ordinaires, de couvertures de coton et de laine; de mousselines et de bazins ordinaires; de toiles de chanvre et de lin; de linge de table, de bas de soie au tricot et au métier; de papiers, de savons, de savonnettes; d'esprit d'orange et de limon, de suc de limon; de tartre et de crême de tartre; macaroni, vermicelles et autres pâtes; vinaigres, etc.

Quoiqu'une bonne partie des productions et des objets qui sortent des fabriques du royaume de *Naples*, s'achètent et se chargent dans les provinces, presque tout le commerce s'en fait par les maisons commissionnaires de la ville de *Naples*.

Importation. Les états avec lesquels la ville de *Naples* principalement est en correspondance suivie, sont la France, l'Angleterre, la Hollande, Genève, la Suisse, l'Allemagne, l'Espagne, le Portugal, la Russie, le Danemarck et la Suède.

La France fournit à *Naples*, surtout par les voies de Marseille et de Nantes, des sucres en grande quantité, des cafés, du cacao, de l'indigo, des indiennes ordinaires, des cuirs tannés, des syrops, et toutes sortes de marchandises du Levant, des bas de soie, des petites étoffes et des peaux chamuisées de Nîmes; des bas de soie de Ganges et de Saint-Hypolite; des étoffes de soie unies, brochées et en dorures; des chapeaux, des gazes, des galons d'or et d'argent; des bas de soie de Lyon, des gazes, des chapeaux, et toutes sortes de bijouteries, de merceries et d'ouvrages de modes de Paris, des draperies de Louviers, Sedan, d'Abbeville, d'Elbeuf, de Reims et d'Amiens; des camelots de Lille; des étamines du Mans, des siamoises, des petites étoffes et des toiles imprimées de Rouen; des toileries de Saint-Quentin et de Valenciennes; des épingles de l'Aigle, des blondes de Caen et du Puy; des gants et des peaux chamoisées de Grenoble; des vins de Bourgogne, de Champagne, de Bordeaux, de Frontignan et du tabac de Dunkerque.

L'Angleterre fournit des draperies d'Exon, de Leedes, Norwich, Halifax; des étoffes de coton de Manchester unies et imprimées; des merceries et des bijouteries de Londres et de Birmingham; du poivre, des bois de teintures, du plomb, de l'étain, du fer blanc; du poisson salé, par la voie de Falmouth; des toileries des Indes, des chapeaux, des bas et des tricots de laine; des mouchoirs peints sur toiles de lin et coton; des souliers, des bottes, etc.

La Hollande fournit de la cochenille, de l'indigo, de la canelle, des épiceries, des drogues, du poivre, des fanons et des os de baleines; des toiles imprimées, des poils de chameaux, des rubans de fil, des toileries des Indes, du tabac, etc.

Geneve: de l'horlogerie, des bijouteries et des toiles imprimées;

La Suisse: des toiles de Constance, des toiles de coton imprimées, des mousselines, des basins; des toiles façon de Roanne et de Laval; des crêpons, des petites étuffes de soie et coton; des peaux chamoisées, etc.;

L'Allemagne: du cuivre, du plomb, du fer-blanc, des toiles de Silésie, des chapeaux, des toiles à matelats, des peaux de veaux, de daims et de cerfs; des merceries, du tabac, de la cire, etc.;

L'Espagne et le Portugal: des sucres, des drogues, des bois de teinture, du plomb, du tabac, de la cochenille, de l'indigo, du poivre, du cacao, des cuirs en poils et quelques toileries de Lisbonne;

La Russie, le Danemarck et la Suède: des salaisons, des vaches de Russie et des pelleteries.

Le commerce du fer est affermé. Les négocians qui en recevraient seraient obligés de le vendre à la ferme.

Nous renvoyons à l'article NAPLES, (*royaume*) pour ce qui regarde les monnaies et change de *Naples*. Nous résumerons seulement ici l'estimation de leur valeur et de celle des poids et mesures, pour épargner au lecteur le soin de recourir plus haut.

Valeur des monnaies de Naples *en argent de France, plus ou moins, suivant le change.*

Ducat (espèce d'or), 4 liv. 6 sols 5 deniers et demi. Pièce de 6, de 4, de 2 et un demi ducat, à proportion. (Espèces d'argent). Ecu de Sicile, 5 liv. 10 s. et un demi den. Tarin, 16 s. 8 den. Carlin, 8 s. 4 den. Grain, 10 den.

Usance pour les lettres de change. L'usance pour les lettres de change tirées de France, est, pour celles tirées de Paris et de Lyon, de 65 jours de date, et pour celles de Marseille, de 50 jours de date;

Pour celles de Venise, de Livourne, de Rome et de Sicile, de 21 jours après l'acceptation; de Gênes, de 22 jours de vue, et du royaume, de 15 jours de vue après l'acceptation.

Il n'y a point de jours de grace pour les lettres

de change à vue : on les fait protester à défaut de paiement, le jour même de l'échéance.

Il n'est d'usage d'accepter les lettres à usance, que le samedi après le jour qu'elles sont présentées : mais si elles sont présentées un samedi, elles doivent être acceptées le même jour. Cet usage ne regarde pas les lettres à tant de jours de vue : elles doivent être acceptées à leur présentation. Les lettres à vue ou à jour préfix doivent être payées ; celles à vue, à leur présentation, et les autres au jour indiqué par la lettre.

Banques publiques. Il y en a sept : celles de Saint-Jacques, du Saint-Esprit, des pauvres, du Mont-de-Piété, de Saint-Elisée, du Peuple et de Saint-Sauveur. Elles prêtent toutes sur gage à six pour cent par an.

Paiemens en banque. Tous les paiemens au-dessus de 10 ducats, qui se font dans *Naples*, doivent être faits par une des banques, à peine de nullité. Pour cet effet tous les banquiers, négocians ou autres, déposent aux banques tous les fonds qu'ils jugent à propos. Ils en reçoivent une feuille de papier en blanc, paraphée et timbrée du sceau de la banque sur laquelle il est fait mention du nom de la personne qui dépose, et de la somme déposée. Cette feuille s'appele *madrefede* ; et peut être regardée comme un compte courant. Etant tenu en débit et crédit, l'on y fait noter tous les mandats que l'on donne sur la banque, à compte des sommes déposées. Ainsi les paiemens des lettres de change et de toutes les autres dettes se font par une police ou un mandat sur une des banques. On doit y expliquer pourquoi on les tire ; si c'est pour une lettre de change, par exemple, l'on y stipule d'où et par qui elle est tirée en faveur de qui elle l'est, son échéance et ses endossemens. Il en est de même pour toutes autres causes, de sorte que les polices de banque portent reçu par elles-mêmes. Cela exige beaucoup d'attention de la part de ceux qui en reçoivent, portant déclaration qu'elles sont pour solde de tout compte, car il serait très difficile de revenir sur un paiement fait ainsi, quand même l'on découvrirait par la suite quelques erreurs.

Poids. On distingue à *Naples*, le gros et le petit poids. Le premier sert pour les marchandises de gros volume : on l'appèle *cantaro*. Il se divise en 100 rotolis. Le rotolo pèse 33 onces un tiers de *Naples* : 100 rotolis équivalent à 182 liv. et demie du poids de marc. L'autre poids est la livre qu'on divise en 12 onces. 151 livres de ce poids ne rendent que 100 livres poids de marc. Il y a un autre poids dont on se sert en Pouille pour les laines : on le nomme *rubio*. Il est composé de 26 livres de Pouille, mais ces livres sont de 12 onces trois quarts : ainsi le rubio pèse 9 rotolis 31 onces et cinq seizièmes, et 10 rubis ne pèsent que 99 rotolis six onzièmes, quoiqu'on soit en usage de les passer à *Naples* pour 100 rotolis.

Mesures. Celle dont on se sert pour les grains se nomme *tomolo* : on la divise en 24 parties. 3 tomolis font une charge de Marseille. La mesure pour les huiles s'appèle *salme* : elle se divise à *Naples*, Otrante et Brindisi, en 16 stares. A Gallipoli elle se divise en 10 stares ; mais elles sont égales aux 16 napolitaines. A Bisceglia, elle est d'un neuvième plus forte qu'à *Naples* : ainsi elle fait 18 stares de *Naples*. A Tarente, elle est de 14 pour cent plus forte qu'à *Naples*. A Molfetta et Monopoli, elle est aussi plus grande qu'à *Naples*, de demi-stare environ. La salme de *Naples* et de Gallipoli sont égales à 2 milleroles et demie de Marseille.

La mesure pour les vins se nomme *carro* ou *char* : elle se divise en 24 barils et le baril en 64 carafles : cependant les vendeurs de vins aux caves de *Naples*, ne livrent que 60 carafles pour un baril, à cause de la lie que le détailleur est censé trouver dans les tonneaux. 7 chars sont égaux à 8 tonneaux de Bordeaux.

La mesure pour les étoffes se nomme *canne* : elle se divise en 8 pans. 9 cannes de *Naples* font 16 aunes de Paris.

Foires. Il s'en tient deux dans les environs de *Naples*, une à Aversa, qui commence le 25 avril et dure 8 jours, et une autre à Salerne, qui commence le 21 septembre et dure 15 jours. Les marchandises n'y paient qu'un tiers des droits auxquelles elles seraient assujéties à *Naples*. Il vient, à ces époques, beaucoup de navires de diverses nations, chargés de marchandises, parce que c'est dans ces foires que tous les marchands de l'intérieur du royaume viennent faire leurs emplettes ; elles ne sont cependant plus aussi bonnes qu'autrefois, et beaucoup de maisons de *Naples* qui les tenaient, n'y vont plus.

NARBONNE, ville de France en Languedoc, au département de l'Aude, à 2 lieues de la mer, 15 nord-est de Perpignan, 23 sud est de Montpellier, 37 est-sud de Toulouse, 205 de Paris. Long. 20. 40. lat. 43. 11.

Cette ville contient environ 7,600 habitans.

Dans les bonnes années la territoire de *Narbonne* produit une très-grande quantité de bled qui est estimé des meilleurs de France, et est fort recherché pour les semailles ; aussi il s'en fait un commerce très-considérable, principalement par le port de la Nouvelle. Il croît peu de vin dans ce pays, mais les récoltes d'huile d'olive y sont ordinairement fort abondantes. On y cultive également avec succès les mûriers, dont la feuille sert à nourrir les vers à soie. Les salains de Peiriac y fournissent les sels qui se consomment dans le Haut-Languedoc. On y recueille du salicot ou salicor qui est une herbe que l'on fait sécher, et que l'on met ensuite en terre pour la brûler et pour en retirer les cendres. On s'en sert à

Digitized by Google

faire le verre ; il se distribue dans toutes les verreries du Languedoc, de même qu'en Italie.

Narbonne est l'entrepôt des bleds qui viennent du Languedoc par le canal, et qui se recueillent dans le pays. De *Narbonne* ils sont transportés jusqu'à la mer, par un canal qu'on nomme la *Nombine*, et de-là en Provence, en Roussillon, et même jusqu'en Italie, quand la récolte n'y a pas été bonne. Ce sont de riches marchands établis à *Narbonne* qui font ce commerce aussi bien que de tous les autres grains.

Il n'y a à *Narbonne* aucune fabrique d'étoffes. Il s'y fait seulement des bas de laine à l'aiguille.

Ses tanneries donnent des cuirs forts et des peaux légères.

On y fait aussi un commerce considérable de très-bon miel.

NARVA ou *Nerva*, ville de Russie, capitale de l'Esthonie, aux confins de l'Ingrie, sur la rivière de *Narva*, qui, à deux milles au-dessous, se jète dans le golfe de Finlande ; elle est à 65 lieues nord-est de Riga, 112 est de Stockholm, 30 sud-ouest de Pétersbourg. Long. 46. 35. lat. 59. 8.

Cette ville a joui longtems des priviléges des villes Anséatiques, et s'était rendue célèbre par son commerce qui se trouva ruiné, dans le seizième siècle, par la guerre des Suédois contre les Russes. Elle ne se releva que vers la fin du dix-septième siècle, non par ses propres forces, mais aux dépens de la ville de Revel. Aujourd'hui son commerce est sur un pied très-avantageux ; s'il n'est pas plus grand, il est du moins aussi grand que celui de la ville de Riga, et beaucoup plus considérable que celui de la ville de Revel.

Les marchandises que les étrangers tirent de *Narva*, surtout les Anglais et Hollandais, sont principalement les cuirs de Russie qu'ils portent à Lubeck et qui, de-là, se répandent dans toute l'Allemagne et même dans l'Italie. Les plus fins néanmoins vont en Hollande.

Le chanvre et la lin se vendent au comptant ou se troquent contre d'autres marchandises, que l'on tâcha de porter au plus haut prix qu'il est possible, parce qu'il faut faire un crédit d'un an aux Russes. Les suifs s'achètent argent comptant ; ou s'échangent contre d'autres marchandises, en payant un quart en argent.

Quant au bois qui consiste en mâts, lattes, poutres, chevrons mairain, douves, etc., les marchands de la ville les achètent l'hiver, et les vendent aux vaisseaux qui viennent au printems.

Les autres marchandises d'exportation sont les grains, principalement les seigles, l'orge et l'avoine, de même que la graine de chanvre et de lin, qui sortent en grande quantité, et toutes sortes de pelleteries russes, comme martres, renards, etc.

Avant la fondation de Saint-Pétersbourg, on tirait de *Narva* chaque année 7,500 schifpfunds de lin, 2,000 lasts de seigle, 22 à 23,000 schifpfunds de chanvre, 12 à 13,000 poutres et bois de charpente, 25 à 26,000 deehers cuirs de vaches de Russie.

Les marchandises d'importation qui arrivent par mer, et qui, comme nous venons de la dire, s'échangent en partie, sont le sel d'Espagne et de France, environ 800 lasts, des vins de France, d'Espagne et du Rhin ; les eaux-de-vie, le fer, le cuivre, le laiton, l'étain, et généralement tous ces métaux, tant en barres qu'en plaques, en tables, etc. ou travaillés ; le plomb, le ferblanc, l'acier, l'argentarie d'Augsbourg et de la France, les fils d'or et d'argent de Hollande et d'Allemagne, et les marchandises qui en sont fabriquées ; les draps d'Angleterre et de Hollande ; toutes sortes d'étoffes de France, de Hollande, d'Angleterre, d'Italie et d'Allemagne, en soie, demi-soie, de laine ou de coton ; les toiles, les peaux de castor, l'indigo, la bois de Campêche et autres drogues pour la teinture, le papier, les épiceries et drogues de toutes sortes, le sucre, l'huile, etc.

De toutes ces marchandises, il n'y a que le sel qui se vend comptant. Les autres s'échangent moyennant un surplus d'un quart ou d'un tiers contre le comptant.

La douane se règle ici sur le tarif de Russie ; excepté le sel, le tabac et eaux-de-vie de France, qui paient la douane en monnaie courante de Russie, et non en écus de banque comme à Saint-Pétersbourg. Les frais de marchandises sont presque égaux à ceux de Saint-Pétersbourg. *Voyez* RUSSIE.

NAVARRE (*la basse*), province de France dans la Gascogne. Elle forme aujourd'hui le département des Basses-Pyrennées, et est bornée au nord par les Landes et le territoire d'Acqs ou Dax : à l'orient par la Soule ; au midi par les Pyrénées qui la séparent de la Navarre Espagnole ; et à l'occident par le Labour.

Cette province avec le Bearn, formait jadis une grande partie de la généralité d'Auch et Pau.

La *Navarre* et le Béarn ont une étendue de trois cent soixante quatorze lieues carrées, savoir le Béarn trois cent vingt, et la *Navarre* cinquante-quatre.

On calcule que sur cette étendue de terrain ; deux cent cinquante lieues sont employées en vignes, prairies et terres ensemencées. Huit en bois de haute futaie, seize en bois taillis ; cent en villes, boorgs, villages, terres vagues, etc.

On estime que la population est de huit cents individus par lieue carrée, ce qui fait un total pour le Béarn et la *Navarre* de 299,000 individus.

On estime le revenu territorial à 22,236,946 livres tournois ;

Savoir en terres, vignes, prairies, deux cent cinquante lieues carrées ou 1,172,206 arpens, qui

à raison de 15 francs l'arpent donnent annuellement.	17,583,090 l. tour.
En bois de haute futaie, huit lieues carrées, ou 37,510 arpens, dont la centième partie s'exploite annuellement, ce qui fait 375 arpens, qui à raison de 60 fr. l'arpent donne un produit de. . .	22,500
En bois taillis, seize lieues carrées fesant 175,020 arpens, dont la quinzième partie s'exploita tous les ans, ce qui, à raison de 50 francs l'arpent, donne un produit de. . .	281,350
Les domaines, maisons, manoirs, etc. calculés depuis 4 livres jusqu'à 600 livres de loyer donnent un revenu de.	4.350,000
Total général. . . .	22,236,940 l. tour.

Productions. La *Basse-Navarre* et le Béarn, surtout les montagnes de la première, ayant des pâturages excellens, le plus grand commerce du pays consista en gros et menu bétail, et en chevaux, qu'on y élève, et qu'on conduit en Espagne. Les chevaux ne sont pas excellens; mais ils conviennent aux Espagnols, qui en tirent bon service.

Les laines y sont bonnes, et passent pour laines d'Espagne. Les plus fines s'enlèvent par les marchands français de diverses provinces; des autres, on en fabrique quelques étoffes assez grossières, dont le menu peuple s'habille, et dont sont faits ces espèces de manteaux avec un long et large capuche pour couvrir la tête, qu'on appèle *capes de Béarn.*

La *Basse-Navarre* ne manque pas de mines et surtout de cuivre et de fer; mais il n'y a guères dans cette province que deux établissemens d'exploitation suivis, qui subsistent depuis environ cinquante ans; savoir, une forge de fer et l'exploitation des mines de cuivre.

La forge de fer, dans la vallée de Baigorry appartient moitié à cette vallée, et moitié à la maison d'Echaus. On y fesait autrefois du fer battu de très-bonne qualité; mais depuis on n'y a fabriqué que des canons. Les mines de fer sont fort abondantes dans cette vallée, mais les bois y deviennent fort rares. C'est cette rareté qui a occasionné la destruction d'une forge à Arneguy, à deux lieues de la frontière d'Espagne, et une et demie sud-sud ouest de Saint Jean-pied-de-Port.

Dans la vallée d'Ossès, près de Bidarray, sur la Nive, à trois ou quatre lieues nord nord ouest de Saint-Jean Pied-de-Port, il y avait aussi une forge qui a été détruite faute de bois.

Dans le pays de Mixe, près de Bidache, il y avait une autre forge qui n'existe plus pour les mêmes raisons.

L'établissement des mines de cuivre à Baigorry a souffert beaucoup de variations. Il paraît que la nature des rochers de ces montagnes n'est pas propre pour ce minéral, puisqu'en plus de vingt endroits différens, les veines ne se sont jamais soutenues dans l'intérieur des montagnes, quoiqu'on eut fouillé sur des indices, qui, dans le principe, donnaient de bonne mine de plomb. On n'a même découvert aucun indice qui puisse faire juger qu'on y ait trouvé de ce minéral en abondance.

Il y a en diverses mines de cuivre exploitées nommément à la montagne de Jara, vis-à-vis la paroisse d'Irouleguy; une autre à celle de Latchara, une autre à celle de Gatuly; une autre à celle de Jatralepos, et une autre à celle d'Ispeguy. Actuellement les deux principales sont l'une à la montagne d'Astoescoria, et l'autre à celle d'Hitragua.

Manufactures. On fabrique dans la généralité de Pau et d'Auch des toiles communes et de ménage, des mouchoirs fins et communs, du linge de table.

On y fait aussi des draperies grosses et communes.

Nous allons transcrire les règlemens de 1781, qui feront connaître les espèces, les qualité des étoffes et les lieux où elles se fabriquent principalement.

TABLEAU INDICATIF

*Des règles qui doivent être suivies pour la fabrication des toiles et toileries de la ci-devant généralité d'*Auch.

NOMS DES LIEUX.	NOMS DES TOILES.	MATIÈRES DE LA CHAÎNE.	MATIÈRES DE LA TRAME.	Qualités.	Nombre des fils de chaîne.	Largeur au sortir du métier.
Lourde, les paroisses et autres lieux des environs, et du Lavedan.	Unies fines, première largeur.	Lin.	Lin.	1	2324	Deux tiers.
				2	2136	
				3	1968	
				4	1800	
	Idem, deuxième largeur.	*Idem.*	*Idem.*	1	1500	Demi-aune demi-quart moins six lignes ou 27 pouces.
				2	1392	
	Idem, troisième largeur.	*Idem.*	*Idem.*	1	1296	Demi-aune et un seize.
				2	1200	
	Id. quatrième largeur.	*Idem.*	*Idem.*	1	1152	Demi-aune et un seize.
				2	1056	
	Unies commune.	Etoupe fine de lin.	Etoupe fine de lin.	1	840	Demi-aune et un seize.
				2	768	
	Mouchoirs, première largeur.	Lin.	Lin.	1	2160	Trois quarts et deux pouces, ou 35 pouces.
				2	2040	
				3	1920	
				4	1800	
	Idem, deuxième largeur.	*Idem.*	*Idem.*	1	1860	Deux tiers, un pouce six lignes.
				2	1740	
				3	1620	
				4	1500	
Lourde et autres lieux de la Bigorre.	Mouchoirs, 3e. largeur.	Lin.	Lin.	1	1488	Deux tiers.
				2	1392	
				3	1296	
				4	1200	
				5	1104	

TABLEAU INDICATIF

*Des règles qui étaient suivies dans la fabrication des étoffes de laine de la ci-devant Généralité d'*Auch.

NOMS		MATIÈRES		Nombre *des fils de chaîne, non compris les lisières.*	Largeur des étoffes		Augmentation de longueur par une qu'elles pourront acquérir par l'effet des apprêts.
DES LIEUX.	DES ÉTOFFES.	DE LA CHAÎNE.	DE LA TRAME.		sur le metier, entre les lisières.	après le foulage, non compris les lisières.	
					Pouces.		
Nay en Béarn et lieux circonvoisins.	Ras ou Rases.	Laine de la Haute-Navarre, ou autre de pareille qualité, peignée.	Laine tierce de Ségovie et de la Haute-Navarre, ou autre de pareille qualité, cardée.	1280	34	Demi-aune.	demi-pouce.
	Cadis teints en laine, et de couleur mêlée.	La meilleure laine de la Haute-Navarre, ou autre de pareille qualité, peignée.	La meilleure laine de la Haute-Navarre, ou autre de pareille qualité, cardée.	1200	32	Cinq douzièmes.	
	Cordelats blancs et teints en pièce.	Bonne laine de la Haute-Navarre, ou autre de pareille qualité, peignée.	Bonne laine de la Haute-Navarre et peignons, cardée.	1120	32	Cinq douzièmes.	
Oleron, Ste-Marie, Pontac et lieux circonvoisins.	Cadis forts et cordelats fins, de la première qualité.	Laine d'Arragon, ou la plus fine laine de la Haute-Navarre, ou autre equivalente, peignée	Laine d'Arragon, ou la plus fine laine de la Haute-Navarre, ou autre équivalente, cardée.	1152	30	Cinq douzièmes.	
	Cadis et cordelats moyens, ou de la deuxième qualité.	Bonne laine de la Haute-Navarre, ou fine laine d'Auso, ou autre de pareille qualité, peignée.	Bonne laine de la Haute-Navarre ou fine laine d'Auso, ou autre equivalente, cardée.	1024	28	Cinq douzièmes.	
	Cordelats communs.	La meilleure laine du pays et de Bigorre, ou autre equivalente, peignée.	La meilleure du pays et de Bigorre, ou autre equivalente, mêlée avec des peignons, cardée.	768	30	Cinq douzièmes.	
Rebenac et lieux circonvoisins.	Ras drapés.	La meilleure laine du pays, ou autre équivalente, peignée.	La meilleure laine du pays, ou autre de pareille qualité, cardée.	1056	28	Demi-aune.	

NOMS DES LIEUX.	NOMS DES ÉTOFFES.	MATIÈRES DE LA CHAÎNE.	MATIÈRES DE LA TRAME.	Nombre des fils de chaîne non compris les lisières.	Largeur des étoffes sur le métier, entre les lisières.	Largeur des étoffes après le foulage, non compris les lisières.	Augmentation de longueur par aune qu'elles pourront acquérir par l'effet des apprêts.
					Pouces.		
Orthez et environs.	Flanelle large, première qualité.	Lin fin, bien filé.	Laine de la Haute-Navarre, fine laine d'Auso, ou autre équivalente, cardée.	864	36	Trois quarts.	
	Flanella etroite, deuxième qualité.	Bon fils de lin.	Bonne laine du pays, ou autre de pareille qualité, cardée.	600	33	Deux tiers et demi-pouce au plus, après le dépouillage.	
Bagnères et environs.	Cadis.	Laine fine de Bigorre, ou autre de pareille qualité, peignée.	Laine fine de Bigorre, ou autre équivalente, cardée.	1152	31	Cinq douzièmes.	demi-pouce.
	Cordelats.	Bonne laine de Bigorre, ou autre de pareille qualité, peignée.	Bonne laine de Bigorre, ou autre de pareille qualité, cardée.	896	35	Demi-aune	
	Crépons ou sacs.	Laine la plus fine de Bigorre, ou autre equivalente, peignée.	Laine la plus fine de Bigorre, ou autre equivalente, peignée.	1544	36	Trois quarts d'aune après le dégraissage.	
	Burats étamines.	Bonne laine du pays, ou autre equivalente, peignée.	Bonne laine du pays, ou autre equivalente, peignée.	1008	32	Cinq huitièmes d'aune, moins demi-pouce, après le dégraissage.	
	Rases, dites *de Seigneur*, doubles, croisées, blanches et mêlées.	La plus fine laine du pays, de la Haute-Navarre et d'Espagne, ou autre équivalente, peignée.	La plus fine laine du pays, de la Haute-Navarre et d'Espagne, ou autre de pareille qualité, peignée.	960	31	Demi-aune environ.	
	Rases ordinaires, blanches et mêlées.	Bonne laine du pays, ou autre equivalente, peignée.	Bonne laine du pays, ou autre de pareille qualité, peignée.	1280	31	Demi-aune et deux tiers du pouce.	
	Cadis en blanc.	Bonne laine de Bigorre, de la Haute-Navarre, ou autre equivalente, peignée.	Bonne laine de Bigorre, de la Haute-Navarre, ou autre équivalente, cardée.	1280	35	Demi-aune et un seize.	
	Serges croisées ou rases fines.	Bonne laine de Bigorre, ou autre équivalente, peignée.	Bonne laine de Bigorre, ou autre de pareille qualité, peignée.	1428	25	Demi-aune.	

NOMS DES LIEUX.	NOMS DES ÉTOFFES.	MATIÈRES DE LA CHAÎNE.	MATIÈRES DE LA TRAME.	NOMBRE des fils de chaîne, non compris les lisières.	LARGEUR DES ÉTOFFES sur le métier, entre les lisières.	LARGEUR DES ÉTOFFES après le foulage, non compris les lisières.	Augmentation de longueur par aune, qu'elles pourront acquérir par l'effet des apprêts.
Bagnères et environs.	Pinchinats ou reverses.	Bonne laine de Bigorre, Haute-Navarre et d'Auso, ou autre équivalente, peignée.	Bonne laine de Bigorre, Haute-Navarre et d'Auso, ou autre équivalente, cardée.	896	*Pouces.* 33	Demi-aune.	
	Pinchinats ou Reverses rayés.	Laine du pays, de la Haute-Navarre et d'Auso, ou autre équivalente, peignée.	Laine du pays, de la Haute-Navarre et d'Auso, ou autre équivalente, cardée.	896	40	Trois quarts d'aune moins un pouce et demi environ.	
Auch et environs.	Cadis mêlés, appelés *de paysans.*	Bonne laine du pays, ou autre équivalente, peignée.	Bonne laine du pays, mêlée avec des peignons de ladite laine, ou autre équivalente, cardée.	1080, non compris les lisières.	25	Demi-aune moins un seize.	Demi-pouce.
	Burats blancs et rayés.	La plus fine laine du pays, ou autre équivalente, peignée.	La plus fine laine du pays, ou autre équivalente, peignée.	986, *idem.*	*idem.*	Demi-aune.	
Pau et Auch et environs.	Serges appelées *Cholonnes.*	La plus fine laine de Bigorre, Haute-Navarre, ou autre équivalente, peignée.	La plus fine laine de Bigorre, Haute-Navarre, ou autre de pareille qualité, peignée.	1900, y compris les lisières.	40	Trois quarts d'aune.	
	Sempiternes.	Laine de Haute-Navarre, Bigorre, Gascogne, ou autre de pareille qualité, peignée.	Laine de Haute-Navarre, Bigorre, Gascogne, ou autre de pareille qualité, cardée.	1568, *idem.*	34	Deux tiers d'aune.	
	Bayettes destinées pour Cadix et les Indes.	*Idem.*	*Idem.*	1568, *idem.*	80	Une aune et demie.	Un pouce et demi.
	Bayettes destinées pour le Portugal.	*Idem.*	*Idem.*	1568, *idem.*	*idem.*	Une aune un tiers.	
St.-Martory et environs.	Races tramières.	Laine du pays, de Haute-Navarre et d'Espagne, ou équivalente, peignée.	Laine du pays, de Haute-Navarre et d'Espagne, ou équivalente, peignée.	980, *idem.*	25	Demi-aune moins un seize.	Demi-pouce.

NOMS		MATIÈRES		Nombre des fils de chaîne, non compris les lisières.	LARGEUR DES ÉTOFFES.		Augmentation de longueur par aune, qu'elles pourront acquérir par l'effet des apprêts.
DES LIEUX.	DES ÉTOFFES.	DE LA CHAÎNE.	DE LA TRAME.		sur le métier, entre les lisières.	après le foulage, non compris les lisières.	
					Pouces.		
St.-Gaudens et environs.	Rases façon d'Agen.	La meilleure laine du pays, d'Espagne, ou autre équivalente, peignée.	La meilleure laine du pays, d'Espagne, ou autre de pareille qualité, peignée.	900, *idem.*	25	Demi-aune moins un seize.	Demi-pouce.
	Burats demi.	Laine de Bigorre et Béarn, ou autre de pareille qualité, peignée.	Fine laine de Brasque, du pays, ou autre équivalente, peignée.	784	22	*idem.*	
	Burats communs.	Laine du Béarn, ou autre de pareille qualité, peignée.	Bonne laine du pays, de Benasque, ou autre équivalente, peignée.	744	*idem.*	*idem.*	
	Burats communs, mêlés en couleur.	Laine du Béarn, de Chalosse, ou autre de pareille qualité, peignée.	Laine du pays, ou autre équivalente, peignée.	720	*idem.*	*idem.*	
	Burats rayés.	Laine commune de Chalosse, ou autre de pareille qualité, peignée.	Laine commune de Chalosse, ou autre de pareille qualité, peignée.	672	*idem.*	*idem.*	
	Droguets.	Bon fil de lin.	Laine du pays, ou équivalente, teinte, cardée.	864	33	Cinq huitièmes d'aune et environ.	
Vallée d'Aure et environs.	Fleurets ou cordelats, en blanc.	Laine fine de la vallée de l'Auron, l'Arbouste, ou autre équivalente, cardée.	Laine fine de la vallée de l'Auron, l'Arbouste, ou autre équivalente, cardée.	840	25	Demi-aune moins un seize.	Demi-aune.
	Cordelats communs.	Laine grise et commune, cardée.	Laine grise et commune, cardée.	784	*idem.*	*idem.*	
	Fleurets ou cordelats burets.	Laine brune fine, de la vallée d'Auron, l'Arbouste ou autre équivalente, cardée.	Laine brune fine, de la vallée d'Auron, l'Arbouste, ou autre de pareille qualité, cardée.	896	*idem*	*idem.*	

NOMS		MATIÈRES		Nombre des fils de chaîne, non compris les lisières.	Largeur des étoffes		Augmentation de longueur par eau qu'elles pourront acquérir par l'foulage apprêt.
des lieux.	des étoffes.	de la chaîne.	de la trame.		sur le métier, entre les lisières.	après le foulage, non compris les lisières.	
	Rases blanches et mêlées	La plus fine laine du pays, ou autre de pareille qualité, peignée.	La plus fine laine du pays, ou autre de pareille qualité, peignée.	1120, non compris les lisières.	*Pouces.* 23	Demi-aune moins un seize.	
	Cadis étroits ou petits cadis.	Laine de Béarn, ou autre de pareille qualité, peignée.	Laine de peignon du Béarn, ou autre de pareille qualité, cardée.	720, y compris les lisières.	22	*Idem.*	
St.-Gaudens et environs.	Cadis demi-larges, connus sous la dénomination de *cadis larges.*	*Idem.*	*Idem.*	988, *idem.*	36	Demi-aune un seize.	
	Cadis grands, larges.	Laine la plus fine du Béarn, de la Chalosse, ou autre de pareille qualité, peignée.	Peignons des mêmes laines cardées.	1650, y compris les lisières.	46	Une aune ou environ.	Demi-aune.
	Cadis drapés, forts, communs.	Laine du Béarn, ou autre équivalente, peignée.	Peignons de laine du pays, ou d'Espagne, ou autre equivalente, cardée.	924, *idem.*	25	Demi-aune moins un seize.	
	Cadis drapés, fins, en laine teinte et mêlée.	Fleurets d'Espagne, ou autre de pareille qualité, teinte et peignée.	Peignons de fleurets d'Espagne, ou autre de pareille qualité, teinte et cardée.	952, *idem.*	*idem.*	*Idem.*	
	Cadis drapés, fins.	Fleurets d'Espagne, du pays, ou autre de pareille qualité; peignée.	Fleurets d'Espagne, du pays, ou autre équivalente, cardée.	1120	*idem.*	*Idem.*	
St.-Martory et environs.	Cadis forts, fins.	Seconde laine de Castanès, du pays, ou autre de pareille qualité, peignée.	Peignons de laine de Castanès, du pays, ou autre de pareille qualité, cardée.	980	*idem.*	*idem.*	
	Droguets, façon d'Angleterre.	Fleurets d'Espagne, ou autre équivalente, cardée.	Fleurets d'Espagne, ou autre équivalente, cardée.	860	33	Demi-aune environ.	Demi-pouce.
	Rases drapées, mêlées.	Fleurets d'Espagne, ou autre de pareille qualité, peignée.	Fleurets d'Espagne, ou autre de pareille qualité, cardée.	900	25	Demi-aune moins un seize.	

Digitized by Google

NOMS		MATIÈRES		Nombre des fils de chaîne, non compris les lisières.	LARGEUR DES ÉTOFFES		Augmentation de longueur par aune, qu'elles pourront acquérir par l'effet des apprêts.
DES LIEUX.	DES ÉTOFFES.	DE LA CHAÎNE.	DE LA TRAME.		sur le metier, entre les lisières.	après le foulage, non compris les lisières.	
					Pouces.		
St.-Gaudens et environs.	Rases fines.	Laine fine d'Espagne et refin de laine du pays, ou autre équivalente, peignée.	Laine fine d'Espagne et refin de laine du pays, ou autre équivalente, peignée.	1036	25	Demi-aune moins un seize.	Demi-pouce.
	Rases larges.	La plus fine laine du pays, de Benarque, d'Espagne, et autre de pareille qualité, peignée.	La plus fine laine du pays, de Benarque, d'Espagne, et autre de pareille qualité, peignée.	1376, y compris les lisières.	30	Demi-aune un seize.	
	Rases	Laine de Bearn, et autre équivalente, peignée.	Laine commune du pays, de Navarre, du Levant, et autre équivalente, peignée.	1008, *Idem.*	22	Demi-aune moins un seize.	
	Burats graioés à petits grains.	Laine fine de Benarque, ou autre équivaleote, peignée.	Laine fine de Benarque, ou autre équivalente, peignée.	952, *idem.*	*idem.*	*idem.*	
	Burats petits à petits grains.	La meilleure laine du pays, ou autre de pareille qualité, peignée.	La meilleure laine do pays, ou autre de pareille qualité, peignée.	840. *idem.*	*idem.*	*idem.*	
	Burats graines ou burats doubles.	Laine fine de Bigorte, Bearn, ou autre équivalente, peignée.	Bonne laine d'Espagne, du pays, ou autre de pareille qualité, peignée.	592, *idem.*	25	Demi-aune ou environ.	

NAVARRE (*Haute-*), royaume ou province d'Espagne, qui ne fesait autrefois avec la Basse-Navarre qu'un seul et même Etat.

L'air de ce pays est plus doux, plus tempéré, et plus sain que celui des provinces voisines qui sont plus avancées dans l'Espagne, le terrain en est raboteux, entrecoupé, ou pour mieux dire, hérissé de montagnes; cependant il ne laisse pas de produire assez de grains et de vin, dont les meilleurs sont ceux de Peralta et de Tudela. Celui de Peralta est une espèce de vin de liqueur approchant de celui de Saint-Laurent; mais incomparablement plus fort et beaucoup meilleur; celui de Tudela a beaucoup de raport au vin de Bourgogne; mais il n'est pas tout-à-fait si délicat, ni si bon. La terre produit aussi des fruits excellens, sortout des muscats, des poires et des pêches. Il s'y trouve des sangliers en quantité, des chevreuils, des lièvres, des loups, des renards, etc. Les mines de fer y sont fréquentes et abondantes: il y a même, des mines d'or, d'argent et de plomb; mais on ne se met pas en peine de les exploiter.

La plupart des marchandises étrangères entre librement dans la *Navarre* et sans payer de droits. Elles ne sont visitées qu'à Agreda, première douane de la Castille du côté de la *Navarre*.

Pampelone est la capitale de la *Navarre* espagnole. *Voyez* ce mot.

NAUMBOURG, ville de Misnie au cercle de la Haute-Saxe. Long. 29. 55, lat. 51. 12.

Les terres des environs de cette ville sont fertiles. On y cultive beaucoup de grains; les côteaux au voisinage de la Saale, forment de bons et riches vignobles, et les prairies ainsi que les jar-

dins, donnent d'excellens fruits. La bonne qualité des eaux de cette ville, fait que l'on y brasse de la bierre, qui est très-saine, et dont on fait un commerce assez grand au-dehors. On envoye pareillement à l'étranger les vins de *Naumbourg*, de la laine, des draps et des plumes, mais ce qui contribue principalement à rendre cette ville célèbre, c'est la foire privilégiée qui s'y tient tous les ans, à la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul; ce qui l'a fait appeler la *foire de Pierre et Paul*.

Il y vient tant de la Thuringe, que des autres provinces voisines, une grande quantité de marchands et d'autres personnes: les uns pour acheter, ou pour vendre, les autres pour le plaisir, ou par curiosité. Les marchandises qu'on y porte en plus grande quantité sont les toiles de Silésie.

La foire qui s'y tient, quoique très-considérable, n'est néanmoins guères connue que sous le nom de *marché*, étant communément appelé le marché de *Petri-Pauli*, ou de *Pierre* et *Paul*, comme nous venons de dire, à cause que l'ouverture s'en fait le jour de la fête de ces deux apôtres, qui arrive le 29 juin.

La durée de cette foire n'est que de huit jours: les négociations pour le change et les protêts, soit faute d'acceptation, soit faute de payement, s'y font à-peu-près comme aux foires de Leipsick.

Cette foire est célèbre à cause des lettres de change qui s'y paient et des autres grandes opérations de commerce qu'on y fait comme à Leipsick, à Lyon, etc.

On compte à *Naumbourg* par rixdalles, gros et fennins.

A *Naumbourg*, vingt-quatre gros font le rixdaler de 90 creutzers. Ainsi le gros vaut 3 creutzers ou 2 sols 6 deniers de France.

On appèle *fennin* une petite monnaie de compte, qui est en usage pour tenir les livres. C'est aussi une espèce réelle de cuivre. L'un et l'autre fenins valent deux den. et demi de France. Il en faut 12 pour le grosch et 24 grosch pour le rixdaler de 90 creutzers.

Cent livres de marc font cent cinq à cent six livres de *Naumbourg*.

NAXOS, *Naxo* ou *Naxia*, île de l'Archipel, d'environ 10 lieues de large sur 35 de tour.

Naxo ou *Naxie* en est la capitale. Elle est située à quarante-trois dégrés vingt-six minutes de longitude, et trente-sept dégrés huit minutes de latitude.

Les Français y ont un consul.

Il n'y a guères plus de 8.000 ames dans l'île, mais elle est la plus fertile de toutes celles de l'Archipel, abonde en excellents fruits de différentes espèces, les plaines étant couvertes d'orangers, d'oliviers, de limoniers, de cedras, de citroniers, de grenadiers, de muriers et de figuiers. Ses vins conservent jusqu'à ce jour leur réputation. Vers la cote occidentale on tire des montagnes le meilleur émeril.

Il s'y fait un grand commerce d'orge, de lin, de coton, de fromages, de sel, de fruits et de bestiaux. Les mines d'émeril y sont si communes qu'on en leste quelquefois les navires. Ses montagnes sont couvertes de marbre granit. Les habitans assurent qu'elles renferment aussi du serpentin. On prétend qu'il y a des mines d'or et d'argent.

On y donne douze ou quinze mesures de sel pour un écu, et chaque mesure pèse cent vingt livres de France. Le port des salines n'est pas bon pour les gros bâtimens, non plus que les autres ports de l'île tous exposés au nord ou au sud-est. *Voyez* ARCHIPEL.

NAY, petite ville de France en Béarn, sur la Gave à trois lieues sud-est de Pau, au département des Basses-Pyrennées.

Il y avait ci-devant dans cette ville un bureau de fabrique et de contrôle établis le 17 octobre 1750, dont dépendaient les fabricans de la même ville et ceux de Mirepoix, Clarac, Coarraze, Baudreix, Bourdettes, Arros et autres lieux des environs.

Il y a plus de deux siècles que les fabriques ont commencé à *Nay* et dans l'arrondissement de ce bureau. L'aisance des anciens fabricans et le bas prix des laines les avoient engagés à ne rien épargner sur la fabrication, parce qu'ils gagnaient sur les étoffes; mais lorsque les laines devinrent plus chères, ces fabricans retirèrent à peine les frais de la main d'œuvre sur le prix de la vente. Tombés alors dans un état de gêne, conservant cependant l'espérance de se relever, ils usèrent presque tous de toutes sortes de moyens aux dépens de la bonté de l'étoffe; cette mauvaise conduite acheva leur perte. Ceux qui agirent différemment se sont soutenus, et ce petit nombre se trouve dans *Nay* même.

Il s'y fabrique des ras, des cadis, des cordelats, des capas et des aunes.

Les ras ou rases qui se font à *Nay*, se fabriquent avec des fleuretons de Navarre, tirées à l'étain et filées à la quenouille pour la chaîne, et ces laines mêlées avec tiers ségovie cardées sont pour la trame.

Pour les cadis et cordelats teints et en couleurs mêlées, on emploie des meilleures laines de la Haute-Navarre, tirées à l'étain pour la chaîne et cardées pour la trame; ces étoffes, ainsi que les rases de l'article ci-dessus, sont pour l'ordinaire de 42 à 44 aunes de long.

Les capas qui se font à Bourdettes et à Coarraze, sont des étoffes grossières, fabriquées en chaîne avec les laines de Bigorre et d'Armagnac, filées à la quenouille, en trame d'Agnelins d'Espagne.

Les

Les aunes noires dont il y a deux qualités se ont à Coarraze, Bourdettes, Clarac et Mire-ex.

Celles de la première qualité se font en chaine ivec les laines d'Armagnac et du pays, filées à a quenouille et des agnalins d'Espagne pour la rame.

Les aunes noires de la seconde qualité se font n chaine des mêmes laines que les précédentes, t en trame des agnelins du pays.

Les pièces de ces deux qualités d'aunes, ainsi que les capas dont on a parlé ci-dessus, n'ont que six aunes et demie à sept aunes de longueur; es aunes pèsent, foulées et séchées, six livres un uart poids de marc, et les capas sept livres et emie aussi poids de marc.

On fait à Coarraze et à Clerac des aunes blanches et de différentes largeurs et longueurs; on emploie les agnelins du pays, tant pour la aine que pour la trame; les unes ont trois huitièmes de l'aune de large, sèches et foulées, sur uatre aunes et demie de long; chaque pièce doit eser quatre livres et demie poids de marc; les utres ont un tiers d'aune de largeur, et trois et emie à quatre aunes de long. Chaque pièce doit eser quatre livres poids de marc.

On fabrique aussi des aunes grises à Coarraze, irepex et Bourdettes, pour lesquelles on emploie, tant pour la chaine que pour la trame, les ines d'Armagnac et du pays.

Il y a à *Nay* plusieurs fabriques de bonneterie à tricot qui consistent en bas, bonnets ou barts pour les paysans, bas et bonnets de nuit moutetés blancs et bleus pour femmes et enfans, et rouge et bleu et basses couleurs pour hommes; y emploie une laine qu'on nomme *rebonil*, sont des laines pelades, tirées des peaux de utons avec de la chaux. Cette fabrication occe les enfans et les pauvres gens du lieu; la rchandise est bonne pour son prix.

Pour la fabrication des bonnets, on emploie laines de Ségovie et de Soria Cavallero en *R.* et du prix de 50 à 55 sols la livre.

Cet établissement est d'un grand avantage pour ville de *Nay* et pour les lieux circonvoisins. Il vivre un grand nombre de familles par le trail qu'il procure, quoique bien déchu de ce qu'il it autrefois.

Il y a à *Nay* un marché de quinze en quinze rs; il dure deux jours, mais le premier est eul considérable. Il s'y débite, année comne, dix mille quintaux de laine, du pays, environs et du Basque. Lorsque les laines t à bon marché, on y vend jusqu'à huit le couvertures de lits qu'on fabrique à Arros est dans l'arrondissement de *Nay*. Si les es sont chères, alors on n'en fabrique qu'une te quantité; de sorte que le prix de la matière première fait une différence de moitié, et quelquefois d'un ou de deux tiers. Cette marchandise se débite en partie pour Bordeaux; le reste pour Bayonne, et s'emploie pour les matelots.

NEGAPATAN ou *Negapatnam*, ville des Indes sur la côte de Coromandel, au royaume de Tanjaoor. Elle est à vingt-trois lieues sud de Pondichéri. Long. 97. 45, lat. 11.

Elle fut bâtie par les Portugais qui l'ont conservée jusqu'en 1658, que les Hollandais la leur enlevèrent. Les Hollandais y avaient une garnison. Les Anglais s'en sont emparés pendant la guerre de 1781.

Quoique *Negapatan* ne soit pas aussi agréable que la plupart des villes Indiennes, sa situation est extrêmement commode pour le commerce. Il y a quantité de beaux magasins qui servent à renfermer les marchandises de la côte de Coromandel.

La volaille et les fruits y sont fort communs; mais le pain y est très-cher. Le riz fait la principale nourriture des habitans.

Voyez INDE. *Voyez* aussi COROMANDEL.

NEGREPELISSE, petite ville de France, dans le ci-devant Querci, sur l'Aveyron, au département du Lot, à trois lieues de Montauban. Elle soutint un siége contre *Louis XIII* en personne en 1622, fut prise d'assaut et livrée au feu et au pillage. Son terroir est excellent et produit abondamment du bled, du vin, du chanvre, etc. Mais son principal commerce consiste dans la fabrication d'une bonne et belle toile de coton qui porte son nom; on y fait, depuis quelque tems, de ces toiles rayées bleu et rouge, appelées *cotonade*, qui par le bon teint et leur bonne qualité, peuvent devenir un objet essentiel de commerce. Toutes ces toiles dont la trame est en lin de Hollande ou de Flandre, sont plus ou moins larges, et se vendent depuis 36 sols jusqu'à 4 fr. l'aune.

Il se fabrique aussi à *Negrepelisse* des toiles grises et rousses de la largeur de sept huitièmes d'aune, du prix commun de 20 à 30 sols l'aune.

Negrepelisse fesait autrefois un très-grand commerce. On y tient six foires par an, et un marché par décade, où l'on vend des grains, de la volaille et des bestiaux.

Autrefois il y avait huit manufactures qui fabriquaient les trois milles pièces de cadis ou d'étoffes grossières qui s'exportaient en Amérique pour l'usage des sauvages du Canada. Ce commerce est tombé.

On a remplacé la perte de la fabrication des cadis par des manufactures de toiles de coton comme on vient de le voir.

Il y a à *Negrepelisse* une minoterie composée de trois blutoirs seulement.

NÉGREPONT, île de la Grèce, appelée *Eubée* par les anciens. Elle est longue et étroite, et a plus de 120 lieues de tour. *Negrepont*, ville située à 104 lieues de Constantinople, et à 42 dégrés 3 minutes de longitude, et 38 dégrés 30 minutes de latitude, en est la capitale.

Ce pays appartient aux Turcs.

La terre de *Négrepont* est très-fertile; elle produit quantité de bled, de vin et de coton, et l'huile aussi bien que le miel y sont en grande abondance. Il y a de beaux et de vastes pâturages où l'on élève des troupeaux en grand nombre : la laine, les fromages et les autres denrées qu'on en tire font une partie des richesses de l'île. Il y avait autrefois plusieurs villes fort peuplées, un grand nombre de gros bourgs et plus de 800 villages; mais depuis que cette île est passée sous la domination des Turcs, il s'en faut bien qu'elle soit dans l'état où elle était autrefois.

Il y a une montagne qui contient de très-beaux marbres. On y trouve aussi de l'amiante, pierre partagée en filets comme l'alun de plume. Les Lévantins en font des bourses et des mouchoirs que l'on blanchit au feu.

NEISS, ville d'Allemagne, dans la Basse-Silésie. Elle appartient au roi de Prusse. Elle est au confluent de la Gila et de la *Neiss*, à 14 lieues sud-est de Breslaw, à 21 nord-est de Glatz. Long. 35. 10. lat. 50. 32.

Le commerce des fruits et celui du vin ont toujours été très-avantageux aux habitans de cette ville. Ils ont un marché de grains toutes les semaines, et tous les ans un marché de vin dans le mois de janvier. Ce dernier, qui est célèbre, se tient le jour de Sainte-Agnès. On y voit ce jour-là une quantité prodigieuse de vins de Hongrie, d'Autriche et de Moravie, qu'on y dépose comme en entrepôt; car c'est dans cette ville que les marchands de vin et les cabaretiers de la Silésie viennent faire leurs provisions.

Le lin, le fil et les toiles, surtout les toiles bleues et blanches pour matelats, sont des objets de commerce très-importans. On envoie une telle quantité de ces marchandises à Hambourg, qu'elles y sont couchées sur les papiers publics, comme celles qui sont d'un grand débit, et qui ont un prix courant. Il en est de même des étoffes de *Neiss*, appelées *tarliscetti et stamazetti*, qui ont la préférence sur toutes celles qui se fabriquent dans la Silésie, à l'exception de celles de Breslaw. On les appèle aussi *etoffes de Neiss*, quoiqu'une partie soit faite à Neustadt ou à Zuckmantel.

NEMOURS, petite ville du Gâtinais français, département de Seine et Marne, située au 20e degré 22 minutes 40 secondes de longitude, et au 48e dégré 15 minutes 10 secondes de latitude septentrionale, et à 20 lieues sud-est de Paris. Elle est percée de rues larges, spacieuses et aérées. Sa position est dans un fond. La rivière de Loing la fait communiquer avec la Loire et la Seine, au moyen du canal de Briare qui entoure une partie de la ville.

Lorsqu'on creusa ce canal, les émanations des terres remuées causèrent une grande mortalité, non-seulement parmi les soldats employés à ce travail, mais parmi les habitans de *Nemours* et ceux des environs.

Les collines et les rochers qui entourent cette ville de tous côtés, et qui n'en sont guères éloignées que d'une demi-lieue, font avec les prairies les pépinières et les nouvelles plantations d'arbres, un paysage charmant, mais nuisible à la libre circulation de l'air.

Plusieurs ruisseaux d'une eau claire, limpide et argentée, mais chargés de sélénite, descendent de ces collines, et se réunissent pour se perdre dans le Loing par une seule embouchure.

Le terrain y est sec, sablonneux, mais le travail des habitans le rend fertile en grains, en légumes et en vins de médiocre qualité. On y trouve un sable léger très-blanc, dont on fait des glaces, des verres et des crystaux aussi beaux que ceux d'Angleterre. On y trouve encore une terre argileuse, compacte et liée, qui sert de ciment pour bâtir les maisons des paysans; enfin des carrières de pierres très-dures.

La ville de *Nemours* est fort sujète aux inondations, tant à cause de sa position dans un vallon où se rendent les eaux qui tombent des collines circonvoisines, et sur les bords du Loing qui est fort sujet aux crues subites, pour peu qu'il tombe de pluie, qu'à cause des travaux nouvellement faits au-dessus et au-dessous de cette ville, afin de conserver un volume d'eau constant et considérable qui est nécessaire pour assurer la navigation du canal. Les brouillards et les émanations putrides que produisent la stagnation des eaux et les travaux des tanneurs, rendent l'air de *Nemours* mal-sain, surtout après le soleil couché. Les maux de dents y sont si fréquens et si opiniâtres, qu'il est presque impossible de s'en garantir et de les conserver saines et propres.

On compte environ 3,000 habitans à *Nemours*. Ils sont en général d'un caractère doux. Les ménages ne s'y ressentent pas encore de la dissolution des mœurs. Les femmes aisées y nourrissent leurs enfans, les autres les envoient en nourrice.

Les habitans de *Nemours* sont agriculteurs ou artisans de tous métiers; les tanneurs seuls en forment plus du tiers; les peaux leur sont apportées des environs et surtout de Paris.

Les enfans y croissent et s'y développent lentement; ils sont mous et paresseux en général.

Digitized by Google

Les jeunes filles y sont sujètes à une espèce de *rakitisme* ou désorganisation do dos et de la poitrine, qui les fait périr de bonne heure des suites de la pulmonie, ou les laisse difformes toute leur vie, ce qoi doit nécessairement ralentir l'activité de la population dans eette ville.

Il n'y a à *Nemours* qu'un très-petit hôpital contenant 6 lits d hommes et 4 do femmes, ce qui est beaucoop au-dessous de la quantité nécessaire pour le service des pauvres de ec lieu.

Le commerce consiste en bleds, farines, vins et fromages, qu'on vend à des marchands des environs, ou qu'on transporte à Paris par la rivière de Saine; mais il n'y a aucune manufacture, si l'on en excepte les tanneries et quelques fabriques de toiles grises et communes pour la consommation des habitans. *Voyez* GATINAIS, ORLÉANAIS.

Il se tient à *Nemours*, tous les samedis, un marché très-considérable, en partie sous one halle couverte asses grande, et en partie dans les rues adjacentes. Il s'y tient aussi deux foires tous les ans, l'une le 20 da janvier, et l'autre le 25 de juin.

NÉRICIE, province de Suède, bornée à l'orient par le Sudermanie; au midi, par le lac Wetter et par l'Ostrogothie: au couchant, par la Westrogothie et por le Wermeland, et au nord, par le Westmanland. Elle est divisée en deux parties: la *Néricie* orientale at la *Néricie* occidentale; sa longueur est da 10 milles, et sa largeur de 8.

Cette province est arrosée par quantité de lacs et de rivières qui nourrissent de fort bons poissons. Les lacs sont au nombre de plus de vingt, parmi lesquels on remarque le Hielmaren dans la partie orientale, et le Wetter dans la partie méridionale. On y compte sept rivières. Ses deux principales villes sont Orebro et Askersund.

La *Néricie* est très-fertile; elle raporte beaucoup de grains, et les prairies nourrissent quantité de bétail. Les forêts sont remplies de gibier; et les montagnes cootiennent des mioes de fer, du soufre, de l'aimant, de la magnésie, de l'alun, du charbon de terre, des carrières de pierres da taille et de pierres à chaux, et une espèce d'argile dont on fait de belle fayence.

Outre cette fabrique, il y en a plusieurs où l'on purifie le soufre, et d'autres où l'on travaille divers ouvrages de fer, et en si grande quantité, qu'elles peuvent en pourvoir non-seulement les habitens du pays, mais encore en vendre aux étrangers. C'est dans cette province que se trouvent les principales forges dans lesquelles on fond la plus grande partie des canons et autres attirails de guerre dont l'Etet peut avoir besoin.

Les habitans font un commerce considérable en grains et en toutes sortes d'ouvrages de fer.

NÈTHES (*Deux-Nèthes*), un des départemens formés de la Flandre ci-devant Autrichienne.

Son nom lui vieot de deux rivières appelées *Nèthes*; l'une la grosse ou la grande, l'autre la petite.

La population du département est de 253,981 individus. Anvers, son chef-lieu, en contient près de 56,000.

On distingue encore dans ce département la ville de Malines, dont les dentelles font une branche da commerce principale. *Voyez* ANVERS, MALINES, FLANDRE.

NEUCHATEL ou *Neufchâtel* (principauté de); petit pays situé sur la partie occidentale de la Suisse, appartenant au roi de Prusse, ainsi que le comté de Wallangin. *Voyez* WALLANGIN ou plutôt VALLANGIN.

La souveraineté de *Neufchâtel* et Vallangin occupe une partie des quartiers occidentaux de la Suisse. Elle s'étend da nord-est au sud-ouest, entre la Franche-Comté, le lac de *Neufchâtel* et la Thiele, dans la longueur de 12 lieues sur 6 de large. Elle est presque toote entière dans les montagnes du Jura, n'ayant qu'un peu de plaine eu bord du lac, qui est serrée entre ce lac et la montagne. La rivière du Doubs la sépare à l'occident de la Franche-Comté, et le lac à l'orient des terres de Berne et de Fribourg; au nord alle est bornée par les terres du prince da Porentru, et au midi par le bailliage de Granson. Ce pays est extrêmement peuplé; aussi contient-il dans un si petit espace trois villes, un bourg, quatre-vingt-dix *gros* villages et plus de trois mille maisons écartées dans les montagnes. Les villes sont *Neufchâtel*, Boudri et Landeron; le bourg est Valengin.

Productions. Ce pays produit du bled, mais pas assez pour son entretien; on s'y pourvoit da ce qoi manque dans les Etats voisins qui en ont en abondance.

Les autres productions consistent en vins blancs et en vins rouges fort estimés, principalement en certains quartiers. On prise beaucoop les vins rouges da *Neufchâtel*, de la Favarge, de Boudry, de Bôle, de Cortaillod et de Saint-Aubin. Le terroir et l'expositioo leur donnent une qualité qui approche de ceux du duché de Bourgogne, et les rend très-amis de l'homme. Le débit de ces vins se fait dans les cantons de Berne, Lucerne, Fribourg, Soleure et à Bâle.

Les plantes, les vulnéraires, le faltranek et les aotres herbes médicinales y croissent en abondance et y sont les plus estimées à cause de le favorable expositioo de leur terroir; c'est de quoi les plus célèbres botanistes conviennent; on en envoie dans toute l'Europe et même aux Indes

et en Amérique, de même que des eaux distillées de ces plantes.

L'excellence et l'abondance des herbes vulnéraires dont on vient de parler, fait présumer aisément que les pâturages y doivent être des meilleurs. On y nourrit en effet quantité de bestiaux, et le commerce des bêtes à cornes et des chevaux y est considérable. Ses fromages ont une assez grande consommation en France, où ils entrent en franchise.

On envoie aussi fort loin des morilles et des champignons.

Mines. Il y a de belles carrières de pierres jaunes et autres, comme aussi des carrières de marbres, des minières de craies, quelques mines de fer et de plomb, et une très-abondante d'asphalte dont on fait un excellent ciment. Il s'en débite en France, en Allemagne et en Hollande, mais en petite quantité.

Voici ce qu'on lit sur cette matière dans un journal historique imprimé en 1740.

« Cette pierre est bitumineuse et se fond au feu, quand on y met la quantité de poix suffisante, de sorte que l'on en fait un ciment extrêmement dur, qui sert à réunir les pierres, de manière qu'elles cassent plutôt ailleurs que dans le joint. M. *de la Sablonière*, trésorier des lignes soisses, qui s'est extrêmement attaché à connaître les utilités de cette mine et les différens usages auxquels elle peut servir, vient de faire un voyage exprès au port de l'Orient, avec M. de *Fulvy*, pour employer de cette mine sur un vaisseau et une frégate de la compagnie. Par le procès-verbal qu'on en a dressé, il est aisé de voir que cette nouvelle façon de caréner les vaisseaux peut être très-avantageuse pour la marine. On compte que cet asphalte préserve le bois de la piquûre du ver; il pèse beaucoup moins que les cloux que l'on piquait dans le doublage pour le mailleter, et coûte moins. Quand ces vaisseaux seront de retour (1), on jugera si l'on peut éviter les frais du doublage, en n'appliquant l'asphalte que sur le franc-bord.

» M. *de la Sablonière* donna l'année 1739, au roi, un vase d'asphalte en deux couleurs, l'une comme le porte-or, et l'autre à s'y tromper avec le porphyre. Ce vase est d'un goût infini, et est orné de quatre bas-reliefs représentant les quatre élémens; il est resté dans la chambre du roi.

» On peut conclure que cette matière traitée de différentes façons, sert à un nombre infini de choses; réduite en ciment, elle s'attache à la glace même, de sorte que l'on en fait des inscriptions qui ne sont sujètes à aucune des injures des tems. L'or qui forme les lettres, étant entre la glace et l'asphalte, et ce même asphalte attachant la glace à une dale de pierre si parfaitement, que l'on ne craint point de faire rebondir une bille de billard sur cette glace, qui est si bien incorporée avec la pierre, qu'elle acquiert la solidité d'un marbre de l'épaisseur de la dale de pierre ».

(1) Cet emploi de l'alphalte ne paraît pas avoir eu de succès, car il n'a plus été question que de s'en servir pour doubler les vaisseaux.

Les principales fabriques du pays sont des manufactures d'indiennes ou imprimeries de toiles de coton, poussées à un grand dégré de perfection. On se sert, non-seulement de toiles de Soisse, mais aussi des Indes, et on y fait des ouvrages en calencas très-fins. La beauté et la vivacité des couleurs imitent celles des beaux ouvrages de ce pays-là; il n'y a aucun lieu où l'on puisse donner ces articles à meilleur compte, à cause du travail qui s'y fait à bon prix, de l'exemption des impots, et du bénéfice qu'on trouve sur les espèces, qui sont de 9 à 10 pour cent plus hautes qu'à Genève.

On y fabrique des bas de fil, de coton, et autres ouvrages de bonneterie, desquels on fait consommation en Italie, France, Espagne, Portugal, aux iles de l'Amérique et en Hollande même, nonobstant les belles fabriques de Harlem, les marchands hollandais ayant reconnu la bonté du fil et des ouvrages, de même qu'une différence considérable au prix.

Les gants bronzés et à laver, et la ganterie de *Neufchâtel* en général, sont en réputation depuis longtems.

On y est parvenu à filer le chanvre et le lin à un tel degré de finesse, qu'on se passe des fils de Hollande au-dessous de 50 liv. la livre.

La fabrique de dentelles y est répandue partout. Les dentelles communes se travaillent en grande quantité dans les montagnes, et il s'en fait beaucoup de débit au-dehors. On a poussé, dans la ville, la perfection de ces ouvrages à un degré à pouvoir aller de pair avec celles de Flandre pour la beauté, et peut-être aussi pour la qualité.

On y fait des toiles de chanvre et de lin à l'usage du pays, et des rubans de fil.

La chamoiserie de *Neufchâtel* est aussi fort estimée; on en envoie beaucoup en Italie, en France et en Allemagne. Les peaux de cabris et de chèvres y sont les plus abondantes. Il s'y prépare aussi beaucoup de cuirs à l'usage du pays.

Dans la ville et dans plusieurs villages du pays on fabrique quantité de boutons de corne, de fonte, de rosette, des pipes de fer et de rosette, des serrures et ferremens de toutes sortes, des rasoirs et coutcaux d'une excellente trempe, des outils d'horlogerie et de chirurgie, des instrumens de fer pour toutes sortes de métiers et manufac-

Digitized by Google

tures, des métiers de bas, des ouvrages d'arquebuserie, et autres fournitures pour le soldat.

Il s'y fait beaucoup d'horlogerie en gros et petit volume, à très-bon marché, et même des horloges de bois fort justes.

Il y a encore une papeterie à St.-Sulpy et des imprimeries dans la ville où l'on imprime très-correctement.

Réglemens généraux de Commerce.

» Comme le commerce s'est insensiblement introduit et accru dans ce pays, dit un mémoire imprimé il y a quinze ans, à *Neufchâtel*, on n'a d'abord eu d'autre soin que de le mettre sur un pied de loyauté et de fidélité propres à nous acquérir la confiance générale tant au-dehors qu'au-dedans. Pour y parvenir, on a institué, il y a déjà plus de trois siècles révolus, una compagnie de marchands, laquelle assujétit par serment tous ceux qui trafiquent dans l'Etat, à la faire d'une manière irréprochable, qui leur donne patente de permission, qui veille sur les poids et mesures, et qui poursuit les punitions des infracteurs de la bonne-foi.

» 1°. Que les affaires, raisons, difficultés et discussions de commerce suivent le sort des autres affaires entre particuliers; qu'elles se poursuivent et discutent selon les us et coutumes qui y sont établis en la même manière que les autres procès civils, et que les mêmes lois en règlent la souveraine décision.

» C'est 2°. que dans ce pays l'étranger a le méma avantage et les mêmes prérogatives pour ses droits et actions (au droit de vente près dans l'intérieur de l'Etat, les jours ordinaires), que les sujets de l'Etat même; qu'il est mis exactement à son niveau, que les mêmes lois qui sont la sûreté du citoyen, sont aussi celles de l'étranger, qu'elles servent également pour l'un et pour l'autre; enfin, qu'on n'y admet et ne pratique de distinctions défavorables vis-à-vis un étranger, qu'autant qu'il s'en observe chez lui, ce qui se réduit, comme on le voit, au simple droit de rétorsion .... mais grâces au ciel et au bon voisinage, ils sont rarement, et jamais envers les sujets du royaume de France, dans la nécessité da faire usage d'un droit aussi odieux. Il y a plus, c'est que par leurs constitutions très-expresses, les Français doivent être traités, et sont traités en effet comme les sujets de cetta principauté ».

» *Lettres de change.* Il n'y a point d'ordonnances particulières, à *Neufchâtel*, en matière de lettres de change. Ce papier y est ici sur le même pied que dans la plus grande partie da la Suisse. Quand des lettres de change sont tirées, endossées ou acceptées, elles deviennent un titre passé qui porte exécution en observant les formalités d'usage pour tout autre acte de pareille nature, et quand il s'élève à ce sujet des difficultés ou procès, le juge rend bonne et brièva justice.

» *Faillites.* Dans la principauté de *Neufchâtel* les faillites sont confondues sous la dénomination de *cessions de biens*, de *liquidations de biens*, et plus vulgairement sous celle de *décrets*.

» Quand un débiteur a plus des deux tiers de dettes que de biens, suivant le bilan qu'il en a fait, et constaté, qu'il est poursuivi par ses créanciers sans être en état de leur faire face, qu'il s'adresse au gouvernement pour en obtenir la permission de faire un décret, ou quand le gouvernement l'ordonne d'autorité, les biens et tous les biens de ce débiteur sont, dès ce moment, sous la main de ce gouvernement pour la sûreté et paiement de ses créanciers. Toutes poursuites et exécutions sont suspendues et arrêtées, le décret se public au-dedans de l'Etat, s'affiche aux limites, et se signifie au-dehors; s'il y a des créanciers étrangers, le jour est fixé pour la liquidation. Ce jour est un terme fatal auquel tout créancier, tout négociant ou autre étranger ou sujet de l'Etat, doit paraître, soit quelqu'un pour lui, avec son titre prétendu de quelque espèce qu'il soit, la présenter, le faire inscrire et prendre ou recevoir sous les yeux et l'autorité du juge, ce qui lui est alloué jusqu'à la concurrence de son dû, s'il y a suffisamment, ou autant que le bien peut s'étendre; s'il n'y en a pas tout-à fait assez, on donne le premier rang aux titres parés suivant leur nature et leur date, le second aux comptes non soldés, et le troisième aux prétentions et répétitions non liquidées. Chaque créancier prend suivant cet ordre, et à son choix, sur les biens du décrétable, dont l'inventaire et l'estimation juridique sont faits, de quoi se payer, et s'il y a du défaut, c'est perte pour le créancier qui l'atteint, et pour ceux qui le suivent, auxquels il ne reste qu'un certificat de leur créance et de leur diligence, avec l'expectative et le droit de se faire payer par exécution, si le débiteur devient solvable par la suite; car, ces restans dûs qu'on appèle *renvois faute de biens*, deviennent des titres parés, et prennent le premier rang des créances, s'il arrivait un second décret.

» Quelquefois un débiteur négociant propose à ses créanciers d'attermoyer; c'est l'affaire des négocians d'y acquiescer ou non, aucun ne peut y être contraint.

» Quelquefois aussi un débiteur propose à ses créanciers de se payer sur ses biens en rabais proportionnel; cela ne peut avoir lieu non plus qu'autant que tous y donnent leur consentement. En ces cas, on établit quelquefois un syndicat sous l'approbation et l'autorité du gouvernement; d'autres fois les créanciers arrangent tout entr'eux avec le débiteur; tout cela est de pure et libre volonté de la part de chacun des créanciers, et une suite de leur traité avec leur débiteur; mais

on se croit obligé de répéter que le sujet de l'état n'a ni plus de droit ni plus d'influence en ces affaires que l'étranger.

» *Droits de suite sur les marchandises, etc.* A proprement parler nous n'en connaissons pas, parce que nous avons toujours regardé les marchandises expédiées comme un bien ou de l'argent confié, et que cela n'est pas sujet à suites, si ce n'est à titre de loâge ou de commodat, mais autrement il ne reste que le simple droit de créancier à celui qui a confié sa marchandise à un autre, et il peut utilement faire valoir ce droit. Il est vrai que depuis il s'est pratiqué que les marchandises expédiées et même parvenues, ou restant sous corde et non encore déballées, mises en magasin en étalage, restent comme propres à celui qui les a fournies, s'il n'y a pas eu satisfaction de leur montant.

» *Tarifs d'entrée et de sortie.* Tous les droits et impôts sur marchandises, consistent en quelques péages qui se perçoivent suivant la qualité des marchandises, mais de manière que d'un sol à cinq sols par quintal il n'y a plus de variation tant pour les Français que pour tous autres étrangers. Il y a en outre un petit péage d'entrée qui fait payer deux sols par balle ou par tonneau de quelque grosseur qu'ils soient, en sorte que quand les Français viennent apporter et vendre de chez eux quelque chose dans cet Etat, ils ne sont tenus à payer aucun droit de vente, non plus qu'aucun péage, que ce qui est ci-dessus indiqué ».

Les négocians en gros vendent avec l'aune de Paris. L'aune de *Neuchâtel*, dont on se sert pour le détail, est d'un seizième plus faible que celle de Paris, c'est-à-dire, que seize aunes de Paris font dix-sept aunes de *Neuchâtel*. D'autres l'estiment d'un treizième plus faible, en sorte que treize aunes de *Neuchâtel* n'en feraient que douze de Paris.

La mesure pour les grains, qu'on nomme *émine*, contient 8 pots, et lorsque la qualité du froment est bonne, elle doit peser 24 à 25 livres.

Le quintal de 100 livres poids de *Neuchâtel*, fait 106 livres un quart poids de marc; la livre y est de 17 onces comme à Berne.

Les écritures se tiennent en livres, sols et deniers; la livre se divise en 20 sols, et le sol en 12 deniers. *Voyez* l'article suivant.

Le transport des marchandises se fait à peu de frais pour Paris, par le canal de Briare; et pour Orléans et Nantes, par la Loire.

NEUCHATEL, ville considérable de Suisse, capitale de la principauté, et sur le lac du même nom, appartenant au roi de Prusse; à 7 lieues de Fribourg et à 94 de Paris. Longitude 24. 45. lat. 47. 5.

Sa situation sur le lac dont nous venons de parler, et qui communique avec ceux de Morat et de Bienne, et se décharge, par ce dernier, dans l'Aar et de-là dans le Rhin, lui procure la facilité d'entretenir des relations suivies, tant avec le reste de la Suisse qu'avec l'Allemagne et la Hollande: aussi s'y fait-il un commerce assez considérable de spéculations, commissions, etc.

Les productions de son territoire sont principalement les vins blancs et rouges fort estimés; bêtes à cornes et chevaux dont il se fait un bon commerce.

Il s'y trouve plusieurs manufactures de toiles peintes, de toutes largeurs et qualités, et dont le débit se fait presque dans toute l'Europe: on y fabrique des draps, des dentelles: tout ce qui a raport à l'horlogerie et à la bijouterie, des papiers, des fils de fer: il s'y trouve des fonderies pour le cuivre: une quantité de moulins; de martinets, etc. se trouve répandue dans les environs. La librairie y forme aussi un commerce.

On compte à *Neuchâtel* dix fabriques d'indiennes qui occupent plus de 1,000 personnes, et font quatre-vingt mille pièces en fin et mi-fin, bas de fil et de coton qui occupent plus de 120 métiers, six papeteries.

L'horlogerie de ce canton de la Suisse s'exerce principalement au Locle et à Chaux-de-Fond qui sont deux villes près de *Neuchâtel*. *Voy.* FRANCE; *horlogerie*; et BESANÇON.

Les négocians de *Neuchâtel* tirent de l'étranger, et de diverses provinces de France, de la soierie, de la draperie, des toiles, de l'épicerie, des drogues, de la mercerie et de la quincaillerie.

Neuchâtel fournit des vins, des fromages et quelques bœufs gras, mais ce qui en sort le plus dérive de l'industrie de ses habitans, comme l'horlogerie complette et en tout genre, les fils de fer; la dentelle et les toiles peintes. Il y a aussi divers articles menus de fabrication et de mécanique qui sont de bien des sortes, mais d'une moindre importance.

Poids et mesures. On se sert de deux poids dans la ville de *Neuchâtel*; l'un s'appèle *poids de fer*, et l'autre *poids de marc*: le poids de fer est de 17 onces, et le poids de marc, de 16: le premier sert à peser les grosses marchandises, et le second, à peser les marchandises fines. On convient du poids en achetant. La livre de l'un et de l'autre se divise en onces, en demie, en quart, en huitième, en seizième, en trente-deuxième et en soixante-quatrième. On distingue différentes mesures pour les liquides: le muid contient 12 septiers ou 192 pots, et équivaut à 201 pintes deux cinquièmes de Paris. L'aune est d'environ un seizième moins forte que celle de Paris.

Digitized by Google

Change.

Neuchatel donne.	Reçoit par contre.	Dans les villes ci-après.
42 sols de fr. p. c. m. . . .	p. 1 fl. cour. d'Hol.	à Amsterdam.
52 s. dits id.	p. 1 fl. cour. d'Emp. . . .	à Auguste.
99 $\frac{3}{4}$ écu ou Le id.	p. 100 écus ou Louis neufs. .	à Bâle.
99 $\frac{1}{2}$ dits. . id.	p. 100 dits. id.	à Francfort-sur-le-Mein.
93 sols de fr	p. 1 piast. de 5 liv. $\frac{1}{2}$. . . .	à Gênes.
99 $\frac{1}{4}$ liv. p. c. m.	p. 100 liv. . . .	à Genève. . . .
38 sols de fr. id.	p. 1 marc banco.	à Hambourg.
99 $\frac{1}{4}$ liv. p. c. m.	p. 100 liv. . . .	à Lausanne.
25 liv. 15 s. de fr. id. . . .	p. 1 liv. sterl.	à Londres.
102 sols $\frac{1}{2}$. . id	p. 1 piastre. .	à Livourne.
98 liv. . . id.	p. 100 liv. . . .	à Paris, Lyon, etc.
51 sols. . . id	p. 1 fl. ct. . .	à Venise.

L'échelle de comparaison ci-dessus est tirée d'un bulletin de *Neuchâtel* imprimé, où le cours est établi en argent de France, pour la facilité du dehors.

La plupart des négocians de cette ville qui font des affaires d'une certaine considération, tiennent leurs livres et écritures sur le pied du louis d'or neuf de France à 16 liv. de Berne, qui est exactement la valeur de Berne qu'on appèle communément *livres courantes*. Quelques-uns les tiennent (comme c'est une chose arbitraire) en argent de France, et d'autres dont les affaires se bornent au commerce de détail, en valeur du pays, qui est, l'écu neuf, à raison de 42 batz, ou 4 liv. 4 sols de *Neuchâtel*, soit du louis à 16 liv. 16 s. dont la différence avec l'argent de Berne est précisément cinq pour cent, c'est-à-dire, que 100 francs, 100 batz, ou telle autre expression numérique qu'on voudra, en font constamment 105 de *Neuchâtel*.

Toutes ces livres ou francs de différentes valeurs, soit celles de France, soit celles courantes de Suisse, soit celles valeur de *Neuchâtel*, ont, comme en France, 20 sols et le sol 12 deniers, lesquels sols et deniers valent à proportion plus ou moins. Le batz a 4 creutzers, et le creutzers deux demi-creches ou creutzers.

Lorsqu'à *Neuchâtel* l'on dit donner pour la livre de France 7 batz, on entend toujours valeur de *Neuchâtel*, où l'écu neuf est compté à 42 batz; et c'est précisément le pair : car six fois sept font 42, et ces 42 batz pour l'écu neuf y sont constans et permanens, comme en France les 6 livres pour le même écu neuf.

Or, lorsqu'un marchand demande une lettre de change sur Paris, ou telle autre ville de France qu'on voudra, à un négociant du lieu, celui-ci la fournit au prix du pair énoncé ci-dessus; mais il se fait bonifier un demi ou un pour cent plus ou moins, suivant que l'effet est à plus ou moins longue échéance, suivant le plus ou moins de besoin remarqué, ou le plus ou moins de rareté de l'argent; mais lorsque c'est ce dernier qui offre son papier, la question change, c'est lui qui est dans le cas de bonnifier à l'acquéreur plus ou moins pour cent, suivant les mêmes circonstances qui font varier le cas contraire; c'est ce qu'on appèle *gain* ou *perte à la lettre*, ou *sur la lettre* : ce dernier cas arrive plus souvent que le premier, parce que les manufactures qui y sont établies, y attirent plus de papiers étrangers que la consommation du pays en articles du dehors n'en provoque la demande. Il en est de même sur toutes les autres places. A *Neuchâtel*, c'est toujours en valeurs étrangères que se fournissent ces lettres de change; par exemple, celles sur Londres sont en livres sterlings; sur la France, en livres tournois; sur l'Allemagne en rixdales ou en florins et kreutzers, etc.

Comme cette ville est en grande relation avec Bâle, on tire sur cette ville comme l'on veut et pour quand on veut; tout dépend des conditions dont on convient; et Bâle également sur *Neuchâtel*, pour tel nombre de louis ou telle quantité d'écus neufs; pour telle somme, argent de France, ou argent courant de Suisse, ou tel montant de florins de change, ou courant, ou même d'empire à 21 florins le louis. Tout cela est à volonté et a la même consistance.

On y bat monnaie, et cependant on n'y est pas difficile pour les argents; néanmoins une chose à cet égard est singulière, c'est que le pays appartenant au roi de Prusse, l'argent de Prusse, ni aucun argent d'empire, n'y a cours. Le numéraire qu'on y voit, c'est l'or et l'argent blanc de France, *idem* de la Suisse, et des ducats de Hollande : en fait de monnaie, soit argent de billon, la monnaie de toute la Suisse y a cours, excepté celle de Bâle.

Le louis neuf de France, de 24 fr., équivaut à 16 livres 16 sols, ou 168 batz;

Le ducat de 10 livres vaut 7 livres 7 sols, ou 73 batz et demi;

L'écu de France, de 6 francs, vaut 4 liv. 4 s., ou 42 batz;

Les anciennes pièces de 5 sols de France ; valent 3 sols 6 deniers, ou 2 batz trois quarts.

Il y a des pièces d'un batz, de demi-batz et d'un creutzer, frappées dans la ville, à Berne, Solcor et Fribourg.

La monnaie qu'on y bat, depuis quelques années seulement, consiste en batz, demi-batz, creutzers et demi-creutzers : depuis un à deux ans, on y fait aussi des écus de 21 batz, soit des demi-écus neufs et autres pièces d'argent inférieures, mais toujours proportionnées audit écu.

Il n'y a ni usance, ni jour de faveur. Les traites sur *Neuchâtel* doivent s'acquitter le jour de leur échéance, ou subir le protêt, si, par la lettre d'avis, on ne dit pas expressément de ne pas faire protester, afin de ne pas occasionner des frais ordinairement inutiles, suivant la nature du sujet qui donne lieu à ces traites.

Il y a annuellement trois foires, savoir : celle de la Chandeleur, le premier mercredi de février ; celle de la Saint-Jean, le premier mercredi de juillet, et celle de la Saint-Martin, le premier mercredi de novembre ; chacune de ces foires commence le lundi et dure toute la semaine.

NEUCHATEL, petite ville de France en Normandie, au département de la Seine-Inférieure, située sur la rivière d'Arcques, à 8 lieues sud-est de Dieppe, 10 nord ouest de Rouen, 30 nord-ouest de Paris. Long. 19. 5 lat. 49. 45.

Les productions dont on fait commerce à *Neuchâtel* sont, le cidre, le poiré, le beurre, le fromage. Ces productions sont toutes d'une excellente qualité, mais on estime surtout les fromages qu'on appèle de *Neuchâtel*.

Il y a une fabrique d'étoffe dite *alexandrine*, espèce de siamoise, mais supérieure en beauté, imitant les étoffes de soie ; une tannerie où l'on fabrique des cuirs passés à l'huile, cuirs en noirs et en blanc, veau, basane, chapellerie.

On trouve à Saint-Saens, village à trois lieues de *Neuchâtel*, une bonne tannerie de cuirs forts.

Il y a aussi dans les environs de la ville, à une lieue et deux de distance, des usines et huit verreries où l'on fait des bouteilles et des verres plats, etc.

NEUSTADT-SUR-LA-DOSSE, ville de la Moyenne-Marche de Brandebourg, au cercle de Basse-Saxe. Elle est bâtie à la place de la ville de Ratenau ; à 6 lieues nord ouest de Brandebourg. Long. 30. 29. lat. 52. 40.

Cette ville est célèbre par sa verrerie et par sa fabrique de miroirs. Elle appartenait autrefois au Landegrave de Hesse-Hombourg, et elle doit à ce prince le premier établissement de sa verrerie : mais lorsque ce prince la céda au roi de Prusse, *Frédéric Guillaume* ; cette fabrique fut beaucoup améliorée par les soins et les lumières de l'entrepreneur *Hans Heinrich de Meor*, au fils duquel le roi la donna ; en 1721. Après la mort de celui-ci, la direction en fut confiée à un nommé *Johaan-Heinrich Colomb* qui, en 1741, la céda au conseiller privé *Krug de Nidda*. Au commencement les miroirs furent soufflés, mais M. *Colomb* abolit cette manière de faire des miroirs, et introduisit, à sa place, la méthode de les couler, ce qui eut un tel succès qu'on y a coulé depuis des miroirs d'une grande beauté, qui ont cent jusqu'à 120 pouces de hauteur. On fait ici trois sortes de miroirs : savoir, des miroirs communs, des miroirs cristallins et des crystaux. On a aussi inventé une espèce de composition d'azur et de rubis dont on fait les cadres. Le magasin de cette fabrique est à Berlin. A un demi-mille, il y a une fonderie pour fondre des bombes et des boulets de canon. Les réfugiés ont ici une petite colonie.

Les environs de cette ville fournissent de la bonne mine de fer.

NEVERS, ville de France, capitale de la province de Nivernais, aujourd'hui chef-lieu du département de la Nièvre, située sur la Loire, à 12 lieues nord de Moulins, 10 sud-est de Bourges, 30 sud-est d'Orléans, 34 ouest-sud de Dijon, 38 sud par est de Paris. Long. 20. 49. latit. 46. 59.

Nevers a environ 11,800 habitans.

Le commerce des productions consiste en vins, fer, acier commun.

L'industrie consiste en fayence, gros draps et serges communes.

On assure que l'art de la fayence a commencé à Faenza, ville des Etats du pape en Italie, et que c'est de-là qu'il a reçu son nom. Les manufactures de fayence de *Nevers* sont les plus anciennes de la France. Les anciens ducs les apportèrent d'Italie d'où ils étaient originaires. Ces manufactures font subsister une partie de la ville de *Nevers*, mais il s'en faut de beaucoup qu'elles soient aujourd'hui aussi florissantes qu'autrefois ; c'est parce qu'il en a été établi quantité d'autres en différentes villes de France. La fayence de *Nevers* se compose de deux espèces de terre, dont l'une est appelée *terre blanche*, ou *terre fine*, et l'autre est une terre jaune : l'une donne la beauté et la finesse et l'autre la force.

Ses fabriques d'étoffes consistent en draps communs et en serges communes.

Il s'y fait aussi des toiles dont il en va peu dehors de la ville, les ouvriers ne travaillent pas pour leur compte, mais plus ordinairement pour les bourgeois.

Les tanneries y sont assez bonnes.

On fait aussi à *Nevers* de la coutellerie et de la quincaillerie fine et des cordes de bon chanvre.

L'acier de *Nevers* est très inférieur à l'acier de Rive : il n'est bon pour aucun tranchant : on n'en peut faire que des socs de charrue.

La verrerie de *Nevers* est peu de chose, elle fait

fait de la verroterie ; il y a des émailleurs qui font divers objets d'agrément en émail.

Il y avait autrefois une juridiction consulaire à *Nevers*, remplacée aujourd'hui par un tribunal de commerce.

Le transport des marchandises se fait à peu de frais pour Paris, par le canal de Briare, et pour Orléans et Nantes par la Loire.

Mesures. Le boisseau de froment, 22 au muid, pèse 30 livres, de méteil 27, de seigle 25, d'orge 25, d'avoine 18.

Mesures des vins et liqueurs. La pinte contenant deux chopines, pèse en vin une livre 14 onces, en eau-de-vie une livre 12 onces.

Le poinçon contenant 247 pintes, avec la lie, pèse en vin 463 livres 2 onces, en eau-de-vie 432 livres 4 onces. Celui contenant 240 pintes sans lie, pèse en vin 450 livres, en eau-de-vie 420.

NEWBERRY, ville du royaume d'Angleterre, au comté de Berk. Les manufactures de draps ont été si florissantes dans cette ville, que sous le règne d'*Henri VIII*, un seul drapier entretenait cent métiers dans sa manufacture. Ce commerce, malgré les encouragemens qu'on lui a donnés, est tombé en grande partie. Il s'y fait cependant une grande quantité de draguets et de ras de Châlons, qui avec les autres objets de commerce, soutiennent encore la ville dans un état assez florissant. Elle est située dans une plaine fertile d'où elle tire toute sorte de provisions en abondance. Elle est aussi renommée pour la bonté des truites, des anguilles et des écrevisses qui se pêchent dans le Konnet.

NEWBOURG ou *Neubourg*, petit état d'Allemagne, au duché de Bavière.

La ville capitale du même nom est située sur la rive gauche de l'Inn, à deux lieues sud de Passau.

Un papier public porte la population de ce duché à 100,000 ames.

Le duché de *Neubourg* est célèbre par ses vins ; cette ville en fait un bon commerce qu'on vend aux marchés de chaque semaine, et le duc en tire un bon revenu.

NEWCASTLE, ville d'Angleterre, au comté de Northumberland, située sur la Tyne, à 2 lieues et demie ouest de son embouchure dans la mer d'Allemagne, 70 nord-ouest de Londres. Long. 15. 58. latit. 55.

On estime qu'il y a dans cette ville environ 40,000 ames. Le nombre des naissances y fut en 1752 de 640 ; celui des morts de 853 ; en 1765 le nombre des naissances y fut de 728, celui des morts de 763.

Cette ville est devenue, par la vente de son charbon et d'autres marchandises à toutes les parties du royaume, le grand marché du nord de l'Angleterre et de l'Ecosse. Les vaisseaux d'un port assez considérable peuvent charger et décharger à son quai, mais les vaisseaux charbonniers chargent généralement au-dessous entre la ville et Shields, ou à Shields même qui en est éloigné de 7 milles.

Les bateaux destinés à transporter le charbon sur la rivière de Tyne se nomment *keel* ; ils sont mesurés chaque année, et ne doivent contenir que huit chaldrons, mesure de *Newcastle*. Chaque chaldron contient deux tonnes et demie ; chaque tonne de charbon pèse 20 quintaux de 112 livres chacun, poids d'Angleterre.

Huit chaldrons de *Newcastle* en font 15 mesures de Londres. On estime à 400 le nombre des bateaux nommés *keel* qui servent à transporter le charbon de *Newcastle* à Shields ; ils emploient 2,600 bateliers.

Le nombre de vaisseaux qui font le commerce de charbon dans la rivière de Tyne seulement est d'environ 500. Ils exportent chaque année 30,000 chaldrons, mesure de *Newcastle*. En outre, il y a 150 mille chaldrons importés ou exportés de la rivière de Sunderland qui ne payent pas de droits au duc de *Richemont*.

On se sert de charbon de la dernière qualité pour les machines à feu. Le charbon de bonne espèce est employé avec avantage dans les verreries. Il y en a 15 ou 16 à *Newcastle* et plusieurs autres à Shields.

Chaque chaldron de charbon voituré sur la rivière de *Newcastle*, et destiné pour l'Angleterre, paie un droit d'un schelling au duc de *Richemont*. Le charbon de *Newcastle* se vend communément, rendu dans les magasins, depuis 12 jusqu'à 15 schellings le chaldron, selon sa qualité.

Les pyrites qu'on trouve dans les mines de charbon de *Newcastle* sont vendues aux différentes compagnies qui ont des fabriques de couperose, à raison de 8 liv. sterlings pour un bateau nommé *keel*. Ce bateau contient 400 quintaux de 112 livres anglaises.

La couperose ou vitriol martial qui provient de ces pyrites se vend communément depuis 3 livres 15 sous jusqu'à 4 livres sterlings la tonne. Les Hollandais l'achètent ordinairement, et en font commerce dans différentes parties de l'Europe.

Ce vitriol qui n'est composé que de l'acide vitriolique et de fer, est d'une qualité supérieure à celui qu'on fait en France et en Allemagne où l'on n'emploie que des pyrites extraits d'un filon. Il est presqu'impossible, et surtout avec profit, de priver entièrement ces derniers pyrites du cuivre ou zinc qu'elles contiennent presque toujours.

Les vaisseaux qui portent du charbon à Londres chargent en retour du silex et de la craie. C'est avec la meilleure qualité de cette craie que l'on fait le blanc d'Espagne.

Il se vend communément un schel. le quintal de 112 livres. Il n'y a qu'une fabrique de cette espèce à *Newcastle* ; mais il y en a une grande quantité de pareilles dans la partie méridionale de l'Angleterre.

A environ un mille et demi de la ville de *Newcastle*, on a bâti une fonderie où l'on affine le plomb que l'on tire de plusieurs mines du comté de Cumberland, où le charbon serait trop cher pour l'affiner sur les lieux.

Le fourneau qui sert pour cette opération est absolument le même que celui dont on faisait usage à Poullaouen en Basse-Bretagne en 1752 et 53, avec la différence que l'on s'y servait de fagots, et qu'on brûle ici du charbon de terre.

On compte que par cette opération et la vitrification de la litarge, *lest* ou cendrée, il n'y a que 12 pour 100 de déchet en plomb.

La litarge provenant de cette opération se vend aux verreries de *Newcastle* pour la composition du verre blanc.

Le prix d'un *fodder* de plomb qui pèse 21 quintaux de 112 livres ou 2352 livres poids d'Angleterre, ne se vend que 14 liv. sterling, ce qui ne fait que 15 ou 16 livres, argent de France, le quintal.

Les entrepreneurs de l'affinage du plomb pour en retirer l'argent, assurent que lorsque les 2,352 livres de plomb contiennent un marc d'argent ou 6 onces poids d'Angleterre, on pouvait l'affiner avec avantage au prix qu'est le plomb actuellement.

La dépense de l'affinage est très-peu de choses. Le charbon est à très bon marché, et deux ouvriers suffisent pour l'opération.

On fait dans l'emplacement de cette même fonderie, du plomb, une grenaille à gibier de toutes sortes de numéros, et de la même façon qu'on le pratique en France.

On ajoute au plomb un mélange d'orpiment, d'arsenic et d'antimoine ; on fait un secret de la proportion du mélange de ces matières, auquel on attribue la promptitude de cette opération. Elle est telle que l'affineur peut en fabriquer en un jour jusqu'à 2,352 livres pesant.

Il y a à *Newcastle* deux fonderies pour couler ou jeter la gueuse en toutes sortes d'ouvrages, comme marmites, pots, corps de pompes, cylindres, roues pour les chariots, etc., etc. On y emploie du charbon de terre.

La gueuse de fer que l'on y fond se tire d'Ecosse et d'Amérique. Elle vient en morceaux de 2 ou 3 quintaux pesant. Mais on y fond surtout des débris de fer coulé comme marmites cassées, petits canons de fer, etc.

Il y a aussi dans cette ville un atelier considérable d'orfévrerie où l'on emploie avec avantage les cinders pour la fonte de l'argent. On s'y sert de la machine à broser pour polir tous les ouvrages qu'on y fabrique. C'est la même dont on fait usage pour polir l'acier, et tous les ouvrages de quincaillerie d'Angleterre.

Il y a des fabriques de sel où les sauniers tirent par jour 15 à 20 boisseaux d'une chaudière longue de 14 pieds et demi, large de 11 et demi, et profonde de 16 pouces, qui contient 3500 gallons. Le boisseau pèse 56 livres.

On y fabrique des bouteilles de gros verres et des cloches pour les jardins. On y souffle aussi du verre en plat commun et blanc.

On fait aussi à *Newcastle* un très-gros commerce de cuirs tannés.

Il y a encore une manufacture de quincaillerie et d'autres ouvrages de fer sur le pied de celle de Sheffied.

On trouve à deux, trois et quatre milles de *Newcastle* plusieurs manufactures en fer et en acier.

On fait dans toutes les manufactures une grande consommation du fer de Suède, celui d'Ecosse et d'Amérique leur étant fort inférieur.

On fabrique à *Swol-Well*, près *Newcastle*, des ancres, des boues, des crochets, des chaînes.

On y fabrique aussi toutes sortes de petits ouvrages en fer, des poëles, des outils de toute espèce en fer et en acier pour travailler la terre, les pierres et le bois.

L'unique fer propre pour la conversion en acier est celui de Suède. Aucune expérience sur celui qu'on fabrique en Angleterre n'a réussi.

On emploie uniquement le poussier du charbon de bois pour la conversion du fer en acier.

On dit qu'on brûle pour cette opération 16 à 18 *fodders* de charbon de terre. Le *fodder* pèse environ 16 quintaux de 112 livres, et coûte 4 schellings.

On assure que le fer n'éprouve ni augmentation ni diminution dans sa conversion en acier.

On vend peu d'acier tel qu'il sort du fourneau ; on le nomma *acier boursouflé*. On dit que son prix dans cet état est de 26 à 28 schel. le quintal de 112 livres ; mais on lui fait subir une seconde opération qui est celle de le forger et de le laisser refroidir à l'air sans le tremper dans l'eau. Lorsqu'il a été forgé, il ressemble à l'acier commun d'Allemagne.

L'acier dans cet état se nomme *acier commun* et s'emploie pour les limes, les scies, les ciseaux, les couteaux, etc. On en envoie une très-grande quantité dans plusieurs provinces de l'Angleterre, et surtout à Sheffield et Birmingham. On le vend depuis 30 jusqu'à 32 schel. le quintal de 112 livres.

On coupe les extrémités des barres d'acier qui ont ordinairement des pailles ; on les forge en paquets, et l'on emploie cet acier en le fondant à l'extrémité des outils pour travailler la terre.

Digitized by Google

Quelques forgeurs font, dit-on, un acier superfin qu'ils vendent 20 sous de France la livre, et ils n'emploient dans leurs procédés que du charbon de bois.

Dans le lieu nommé *Wintington-Mill*, il y a plusieurs manufactures semblables à celles de *Swal-well*. On y fabrique, outre cela, des limes de la grandeur et épaisseur qu'on veut. Elles sont faites avec l'acier qu'on nomme *acier commun*. Il y a des ouvriers de tout genre pour tailler chaque espèce de lime, même des petits garçons de 10 à 12 ans; ce qui fait juger que cet art consiste seulement à savoir tenir le ciseau de la même inclinaison, ce que la pratique apprend, de même que de le placer juste et fort vite.

On fabrique dans ce seul endroit 200 douzaines de limes par semaine.

On y fabrique aussi toutes sortes de scies. On emploie l'acier commun pour leur fabrication. On ne la fait chauffer que jusqu'à ce qu'il ait acquis un rouge de cerise; on l'étend à bras d'hommes et à petits coups de marteau; lorsqu'il est ainsi forgé, on le polit à la meule; on taille ensuite les scies avec un emporte-pièce, et on les finit en les aigoisant à la lime.

NEWCASTLE-SOUS-LINE ou *Newcastle-under-Line*, ville d'Angleterre au comté de Stafford. C'est une ancienne corporation. Sa principale manufacture est de chapeaux. Le commerce de la draperie y est assez florissant.

Tout autour de la ville *Newcastle-under-Line*, dans le comté de Stafford, on exploite une très-grande quantité de mines de charbon de terre. Le roi a le *royalty* de plusieurs mines à la ronde, mais on ne se sert pas du mot royalty dans ce pays-là. On dit: les mines appartiennent au roi, parce qu'il est la *lord of the manor*, le seigneur foncier du pays. On est encore persuadé que ce droit vient de *Guillaume le Conquérant*, que ces mines étaient découvertes lorsqu'il fit la conquête de l'Angleterre, et qu'il s'en réserva la propriété; le roi a cédé son droit à un lord.

Toutes les mines de charbon des environs de *Newcastle* sont par couches. La plus profonde des couches que l'on exploite n'est pas à plus de 20 toises depuis la surface; mais la profondeur la plus générale est de 8 à 10 toises. Les rochers sont à-peu-près les mêmes que ce que nous avons décrits ailleurs. Le charbon n'est pas tout-à-fait aussi bitumineux que celui de *Newcastle* dans le Northumberland, mais il est pourtant d'une assez bonne qualité.

Ces mines de charbon ont donné lieu à des établissemens considérables de poterie en tout genre aux environs de la ville de *Newcastle*. Les fabriques de poterie blanche sont pourtant les plus nombreuses. On prétend qu'il y a à-peu-près quinze mille ames d'employées à 10 milles à la ronde, soit aux mines de charbon, soit aux fabriques de poterie. On ne voit que petits villages habités par des potiers et des fabriques de poterie dans toute cette partie du comté de Stafford, et une quantité prodigieuse de fourneaux, surtout dans les endroits où l'on a exploité et où on exploite des mines de charbon.

La terre argile que l'on emploie pour la poterie blanche est de deux espèces à-peu-près semblables, on n'en fait de différence qu'à l'usage, comme je le dirai ci-après. On la tire du comté de Devonshire. On a dit que cette province fournissait l'argile pour toutes les poteries en Angleterre. Le silex, dont on fait aussi un grand usage, se tire de Gravesend, ou plutôt des bords de la Tamise.

On assure que la qualité du charbon n'est pas essentielle pour rendre la poterie plus ou moins belle, mais qu'elle ne fait de différence qu'eu égard à la consommation, le charbon de *Newcastle* dans le comté de Stafford, étant moins bitumineux que celui de *Newcastle* dans le comté de Northumberland, on en consomme plus que l'on ne ferait de ce dernier, si on était à portée d'en avoir.

Le prix de cette poterie est depuis un demi schelling jusqu'à deux schellings la douzaine d'assiettes. Ce dernier prix est celui de la plus belle poterie façonnée, et le premier prix est celui de la poterie de rebut.

NEWMARK, bourg d'Allemagne dans la haute Carniole, à deux milles de Krainbourg, au confluent de la Feistritz et de la Loibach, avec droit de marché. Ce bourg situé sur le grand chemin de la Carinthie est très-bien bâti. On y prépare une grande quantité de cuirs, surtout des maroquins rouges et noirs que l'on envoie dans toute l'Allemagne et en Italie. On y fabrique de plus beaucoup de draps communs nommés *meselan*, et on y fait un grand commerce de vases ou ustensiles de cuivre qui se fabriquent aux forges de cuivre et de fer établies au bord des rivières de Feistritz et de Loiblbach, et qui sont d'un grand débit.

NICARAGUA, province maritime de la Nouvelle-Espagne, dans l'audience de Guatimala. *Nicaragua* en est la capitale. On recueille dans cette province du sucre, de la teinture d'écarlate, de la gomme, poix-résine, du goudron, et des bois pour les navires; du chanvre, du lin, et du bon cacao; mais il ne sort guères du pays, à cause que ce fruit est le principal ingrédient qui entre dans la composition du chocolat, dont on y fait un usage excessif. C'est entre les rochers de ses côtes que l'on pêche ce poisson à écaille, d'où l'on tire la pourpre dont on teint la soie, le coton et le fil. *Voyez* ce que nous en disons dans l'INTRODUCTION.

Il y a aussi de la cire, du miel, des arbres fruitiers et du baume, etc. On y voit peu de gros

bétail, mais en récompense beaucoup de cochons, dont les premiers ont été amenés d'Espagne et s'y sont multipliés extrêmement. Pour les métaux, il ne s'y en trouve pas, ou bien peu.

Le lac de *Nicaragua* n'est guères éloigné de la mer du sud, et communique à celle du nord par Rio Desaguaderos. La descente des frégates par le Desaguaderos est quelquefois longue et ennuyeuse pour ceux qui prennent cette voie, à cause qu'il faut souvent charger et décharger les vaisseaux pour les alléger, quand on passe entre les rochers.

Il part fréquemment des vaisseaux de *Nicaragua*, qui vont à la mer du sud. Realejo est le lieu du rendez vous. Ce port a deux passes, dont celle du vent est fort étroite. Il y a outre cela deux moraes ou hauteurs qui en font les deux pointes. Les navires y mouillent souvent pour faire du bois et pour la commodité du hâvre.

NICARIA ou *Icaria*, île de l'Archipel, entre Samos et Tine, célèbre dans l'antiquité par la fable d'*Icare* (1). Elle est située entre les 43 dégrés 55 minutes, et 44 dégrés 12 minutes de longitude, et les 37 dégrés 28 minutes et 46 dégrés de latitude.

Cette île est fort étroite, et traversée dans sa longueur par une chaîne de montagnes en dos d'âne, qui lui avait fait donner autrefois le nom de l'*île longue et étroite*. Ces montagnes sont couvertes de bois; et fournissent des sources à tout le pays. Les habitans ne vivent que du commerce des planches de pin, des chênes, et des bois à bâtir ou à brûler, qu'ils portent à Scio ou à Scalanova. Ils recueillent aussi un peu de froment, assez d'orge, de figues, de miel, de cire: mais après tout ce sont des gens grossiers et à demi-sauvages.

Cette île n'a jamais été bien peuplée. *Strabon* en parle comme d'un pays inculta, dont les pâturages étaient d'une grande utilité aux Samiens. On ne croit pas qu'il y ait présentement plus de mille ames. Les deux principales villes sont d'environ cent maisons chacune; l'une s'appèle *Blasseria*, et l'autre *Peramare*.

NICE, ville et chef lieu du ci-devant comté de *Nice*, au département des Alpes maritimes.

Nice est située très agréablement sur un rocher, à une demi-lieue de l'embouchure du Var, dans la Méditerranée, à 33 lieues sud-ouest de Turin, 28 sud-est d'Embrun, 33 sud ouest de Gênes, 176 sud-est de Paris. Longitude 24. 57. latitude 43. 41.

Le territoire du ci-devant comté de *Nice*, quoiqu'entrecoupé de hautes montagnes, est assez fertile en vins et en huiles.

Le ci devant comté de *Nice* forme aujourd'hui le département des Alpes maritimes.

Ce département a environ 94,000 ames. *Nice* qui en est le chef-lieu a environ 24,000 individus.

Villefranche est un port de mer assez fréquenté de ce département.

L'air y est très-bon. Les productions de son sol consistent en vins, huiles, soies, limons, cédras.

Son commerce consiste principalement dans la vente des soies filées, et dans celles des objets de parfumerie.

NICOBAR, île des Indes, à l'entrée du golfe de Bengale. Elle donne son nom à plusieurs autres placées autour d'elle; on les nomme *îles de Nicobar*. L'île de *Nicobar* est à 30 lieues d'Achem. Elle a environ 10 lieues de long sur 4 de large. Comme il n'y croît ni bled, ni riz, ni autres sortes de grains, les habitans se nourrissent de fruits, de poissons et d'ignames. Il y a pourtant des poules et des cochons en assez grande quantité; mais ces insulaires n'en mangent point.

Les habitans des îles *Nicobar* n'ont aucun commerce réglé avec aucune nation; mais quand il y passe des vaisseaux, ils vont à bord avec leurs canots pour vendre leurs marchandises, sans s'informer de quelle nation ils sont. Car tous les Blancs sont pour eux la même chose. Leurs principales marchandises sont de l'ambre gris, des fruits et des perroquets.

NICOLAS (*Saint-*), île du cap Vert, une des plus considérables, entre Sainte Lucie et Saint-Jacques. Elle est de figure triangulaire, et a 30 lieues de long. Elle est située par les 354 dégrés de longitude, et par les 17 de latitude.

L'île produit du salpêtre et du beurre d'or, mais en moins grande quantité qu'à Saint Jago et Saint-Jean.

Dampierre raconte que malgré les montagnes de *Saint-Nicolas* et la stérilité de ses côtes, il y a au centre de l'île des vallées où les Portugais ont leurs vignobles et leurs plantations avec du bois pour le chauffage. Le terroir, suivant *Robert*, est fertile pour le maïs, pour les plantains, les bananes, etc. On y voit quelques cannes à sucre dont les habitans font de la mélasse. Ils ont des vignes dont ils tirent dans les bonnes années 60 ou 80 pipes d'un vin tartreux. Le prix ordinaire est de 72 fr. la pipe: mais il est rare

(1) On connait la fable ou plutôt l'allegorie d'*Icare*, *Icarus*, qu'il ne faut pas confondre avec ICARIUS, fils d'*OEbalus* et père d'*Erigones*, lequel fut changé par *Jupiter* en signe céleste, *Bootes*, sa fille, en signe du zodiaque, *Virgo*, et sa fidèle chienne *Mærula* en étoile, *Canicula*. L'*Icare* dont il est question ici, et qui était fils de *Dedalus*, fuyant de l'île de Crète avec son père, à l'aide d'ailes, dont les plumes étaient attachées avec de la cire, s'éleva trop, et la chaleur du soleil ayant fait fondre la cire, il tomba dans la mer qui est entre Myconi et Giaros, d'où elle fut appelée mer d'*Icare*, et l'île près de laquelle il tomba, *Icaria*, ce qui a fait dire à *Ovide* (*Fast.* 4.)

Transit et Icarium, lapsas ubi perdidit alas
Icarus. . . . . .

qu'on en trouve encore vers le tems de Noël ; et la vendange de l'île se fait au mois de juin et de joillet.

On y trouvait autrefois beaucoup de sang de dragon ; mais l'arbre qui le produit y est devenu si rare, qu'il est douteux si l'on recoeille annuellement vingt ou trente livres de cette gomme, et le plus souvent corrompue et falsifiée.

Avant la dernière famine les chèvres, les porcs et la volaille étaient fort communs à *Saint-Nicolas* : mais quoique cette disgrace n'ait duré que trois ans, *Robert* assure qu'elle y avait causé plus de ravages que dans toutes les autres îles, parce que le pays n'ayant guères d'autre commerce que celui des ânes, il n'y paraissait pas souvent un vaisseau dans l'espace de deux ans, surtout depuis que le besoin de ces animaux était diminué aux Indes occidentales ; c'est ce qui avait rendu les habitans plus industrieux que tous leurs voisins. Dans un tems plus heureux ils avaient une si grande abondance de chèvres et de vaches, que sans diminuer le fond, parce qu'ils ne les tiraient qu'à proportion du produit, ils embarquaient ordinairement sur les vaisseaux annuels du Portugal, deux mille peaux de chèvres des trois îles de *Saint-Nicolas*, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent, et cent peaux de vaches qui ne venaient que de *Saint-Nicolas*. Mais la famine y avait réduit le nombre des vaches à 40; et celui même des chèvres sauvages était tellement diminué, que le gouverneur dit à *Robert* qu'il ne fallait pas espérer que de trois ans on en pût faire passer en Portugal.

Quoique le tems ait diminué les fâcheux résultats de cette famine, *Saint-Nicolas* n'est plus aujourd'hui ce qu'il était avant, tant par raport à la population qu'au commerce.

Les habitans de *Saint-Nicolas* se font des habits d'étoffes de coton dans la même forme que ceux d'Europe, et savent travailler les boutons sur tous les modèles qu'on leur présente. Ils se font des bas de fil, de coton, et d'assez bons souliers du cuir de leurs vaches et de leurs chèvres qu'ils ont l'art de tanner fort proprement. Ils fesaient aussi de leur coton plusieurs sortes de draps et de matelats qui étaient trop bons pour le commerce de Guinée, at que les Portugais venaient prendre pour celui du Brésil. Mais à force d'en tirer, ils ont rendu le coton aussi rare que dans toutes les autres îles du cap Vert, à l'exception de Buonavista. D'ailleors *Saint-Nicolas* n'a jamais été d'un grand commerce. Ses ânes et son coton, avec quelques rafraichissemens pour les vaisseaux, ont toujours été ses principales richesses.

Il semble qu'aujourd'hui la meilleure partie de leur commerce se réduit aux tortues dont ils prennent un grand nombre, et à quelques autres poissons dont la pêche les exerce beaucoup. Leur île est la seule du cap Vert où l'on trouve une multitude de barques qui leur servent à pêcher entre les îles da Chaon, de Branca, da Sainte-Lucie et Saint-Vincent. Ils vendent leur poisson argent comptant, ou pour les marchandises dont ils ont besoin. Les Portugais qui prenaient dans l'île des draps de coton et des matelats pour le commerce du Brésil, payaient ordinairement ces marchandises en monnaie de Portugal, parce qu'ils n'apportaient pas de commodités qui satisfissent ces habitans. C'étaient les Français et les Anglais qui leur fournissaient des ustensiles et d'autres marchandises de leur goût, pour lesquelles ils tiraient d'eux en échange des ânes et des rafraichissemens. Mais la même famine qui détruisit leurs bestiaux fit sortir aussi de l'île tout l'argent que les Portugais y avaient laissé : car dans le besoin où ils étaient de toutes sortes de secours, un vaisseau qui leur apportait les moindres provisions, était sûr de se les faire payer à grand prix.

NICOMEDIE, ville de Natolie, située sur la mer, à 20 lieues sud-est de Constantinople. Long. 47. 28. lat. 40. 46.

La ville n'a point de quais, mais des espèces de môles de bois en forme de poots, où mouillent les bâteaux sur lesquels on charge les marchandises destinées pour Constantinople ; car il s'y fait un commerce considérable; les caravannes finissent là leur journée, at les passagers qui n'ont point de montures vont à Constantinople par mer.

On y construit de gros bateaux, et il s'y fait un grand commerce de bois et de sel qu'on tire des salines qui sont à l'extrémité orientale de la baie. C'est-là que réside le pacha. On y compte environ 200 familles arméniennes.

NICOPING ou *Nikioping*, capitale de la province de Sudermanland ou Sudermanie. Elle est située sur la mer Baltique, à onze milles au midi de Stockholm, dans une contrée agréable, dont l'air est très-sain ; et elle a un fort bon port. Une rivière qui vient du lac de Langhalsen coule au milieu de cette ville ; et en 1728, on y construisit un pont de pierre pour la passer ; et ce pont n'a peut-être pas son pareil dans tout le royaume.

Il y a dans *Nicoping* diverses fabriques de draps et de maroquins, une fabrique de papier, et un marteau à battre le laiton ; de même qu'une fabrique d'amidon. D'ailleurs on construit au bord de la mer quantité de vaisseaux que l'on envoie ailleurs. Aussi cette ville fait un très-grand commerce. Les Hollandais particulièrement y viennent négocier, et y chargent beaucoup de marchandises suédoises.

Il se tient tous les ans trois foires à *Nicoping* : l'une le 6 janvier, la seconde le 15 août et la troisième le 14 septembre.

Digitized by Google

NICOYA, petite ville du Mexique dans la province de Honduras, située sur les bords d'une rivière du même nom. Cette place est fort propre à bâtir des vaisseaux; aussi la plupart des habitans sont-ils charpentiers, et s'occupent communément à bâtir des vaisseaux neufs où à radouber les vieux.

La plupart des habitans sont laboureurs et s'occupent à planter et à cultiver les bleds et principalement à élever du bétail, y ayant des pâturages de grande étendue bien pourvus de taureaux, de vaches et de chevaux. En certains endroits proche de la mer il y croît du bois rouge pour la teinture dont ils ne tirent pas grand profit, parce qu'ils sont obligés de le voiturer au lac de Nicaragua qui se jète dans les mers du nord; ils y envoient aussi une grande quantité de peaux de taureaux et de vaches, et raportent en échange des marchandises de l'Europe, savoir des chapeaux, des toiles, et des laines dont ils s'habillent; la chair de leur bétail ne leur sert qu'à nourrir leurs familles; quant au beurre et au fromage il ne s'en fait guère dans ce pays-là.

NICOYA (*baie de*), ou golfe des salines dans la province de Costa-Rica, dans le Mexique.

Cette baie, où *Nicoya* est située au nord-est, et que cette raison a fait nommer *baie de Nicoya* par quelques géographes, est un des plus beaux ports du monde. Son entrée est pourtant fort large; mais en récompense, elle a pour le moins douze lieues de profondeur, et elle renferme quantité d'îles de différentes grandeurs. Il n'y a, de tous les vents, que celui de l'est qui puisse nuire aux vaisseaux. Le fond de la baie est ouvert par de très-belles rivières qui s'y déchargent et qui conduisent à des sucreries, dont ce pays est rempli. On peut choisir les mouillages suivant la longueur des cables, c'est-à-dire, depuis dix brasses, en augmentant par cinq jusqu'à cent.

NIENBOURG, ville et château d'Allemagne, dans le duché de Brunswick, sur le Weser, à six lieues nord-ouest d'Hanovre, quinze sud-est de Brême. Long. 27. 1, lat. 52. 44.

Son territoire est si fertile, qu'il fournit non-seulement tous les grains et les fruits qui peuvent suffire à l'entretien des habitans, mais leur donne encore de quoi faire commerce en ce genre avec le reste de la province; comme il y a aussi des pâturages, on y nourrit une grande quantité de bétail.

Il y avait autrefois un fort beau pont sur le Weser, mais il a été ruiné; cependant on y supplée par des barques, parce que c'est un principal passage qui sert beaucoup à la communication et au commerce du cercle de Saxe avec la Westphalie. On peut bien s'imaginer aussi que la facilité que le Weser donne pour le transport d'une infinité de choses, ne sert pas peu au commerce particulier de cette ville. Au reste ce commerce consiste principalement en bled, en laine, en lin, en miel, en cire et en bétail.

NIEVES ou *Nevis* (*Isle de*), une des Antilles, située par les 314 dégrés 50 minutes de longitude, et 17 degrés de latitude.

L'île de *Nièves* fut découverte en même tems que celle de Saint-Christophe, dont elle n'est éloignée que d'environ une lieue. Les Anglais s'y sont établis en 1628, et en sont demeurés seuls possesseurs jusqu'à présent. On lui donne deux petites lieues de long sur une grande lieue de large.

Les Anglais prétendent qu'en vingt années de tems, à compter de l'époque de leur établissement, l'île se fortifia au point de conteuir prés de 4,000 ames, que le commerce du sucre fesait subsister.

Suivant quelques auteurs anglais, en 1689, c'est-à dire, soixante ans après l'établissement, *Nièves* était la plus florissante de toutes les îles Caraïbes; il y avait alors 10,000 blancs et 20,000 noirs, ce qu'on a peine à croire, vu sa petite étenduc; mais cette même année il y eut une si grande mortalité qui se répandit par toute l'île, qu'elle emporta plus de la moitié des habitans dans l'espace de quelques mois.

Le terrain en est bon et fertile, et le même qu'à Saint-Christophe. Le milieu de l'île est occupé par une montagne fort haute et couverte d'arbres; les plantations sont situées à l'entour; elles commencent sur le bord de la côte, et vont jusqu'au sommet de la montagne, parce que la pente en est fort douce. Il en sort quantité de ruisseaux, mais il y en a peu qui aient assez d'eau pour aller à la mer et mériter le nom de rivière, excepté la rivière Neuve dans la paroisse de Gingerland, et une autre proche de New-Carthe.

Du côté du Nord, dans la paroisse de Saint-Thomas, il y a une excellente fontaine. Il y en a una autre très-belle dans un endroit qu'on nomme *la Terre Blanche*, qui est assez prochu de la mer, et assez abondante pour que les vaisseaux viennent y faire de l'eau.

Son climat est plus chaud que celui de la Barbade. Le terroir est fertile, surtout dans les vallées; il est pierreux dans les endroits plus hauts, et le devient de plus en plus à mesure qu'il s'élève vers le sommet de la montagne; aussi les plantations s'y achètent-elles beaucoup moins cher. Les pluies y sont violentes, et servent encore à dégraisser insensiblement les parties hautes de l'île.

Dans l'origine de l'établissement on y planta beaucoup de tabac, mais sa culture y a diminué par dégrés, et aujourd hui on n'en recueille presque plus. On a négligé de même le coton et le gingembre, qui y étaient d'abord en abondance. Enfin, on s'est livré presque uniquement à la culture du sucre dont on recueille une si grande

Digitized by Google

quantité, qu'il est venu de cette île en Europe jusqu'à 50 ou 60 vaisseaux, dans une année, chargés de cette marchandise.

Commerce. L'état présent de l'île de *Nièves* est encore assez florissant, quand on considère toutes les pertes qu'elle a souffertes par les maladies, les guerres, les tremblemens de terre et les ouragans.

Tout ce qui a été dit du commerce de la Barbade, d'Antigoa et des autres îles Caraïbes, convient presqu'également à *Nièves*, avec cette différence qu'on n'y emploie point d'autre monnaie que le sucre, c'est-à-dire que tous les échanges, pour les besoins même les plus simples, se font généralement en sucre.

Il n'y a aucun port, dans toute l'île, mais on peut mouiller partout sous le vent, le long de la côte de l'ouest, tout aussi proche ou aussi loin que l'on souhaite de la terre, depuis les huit brasses d'eau jusqu'à vingt brasses fond de sable. Toute cette côte est unie; avec des anses où il est aisé de débarquer et de faire des descentes.

NIÈVRE (*Département de la*). Ce département est formé de la presque totalité du Nivernais.

Son nom lui vient de la rivière de *Nièvre* qui va se jeter dans la Loire même à Nevers, après avoir fertilisé beaucoup de prairies et mis en mouvement beaucoup de moulins.

On donne à ce département 352 lieues carrées ou 1,763,000 arpens.

Sa population est estimée à 238,812 individus.

Le département de la *Nièvre* produit du bled et des vins, parmi lesquels il faut distinguer les vins blancs de Pouilly, des bois, des charbons; des carrières d'une belle pierre blanche; des mines de fer très-abondantes; des mines d'argent même, mais qui sont abandonnées, parce que l'exploitation coûterait plus que le produit n'en vaudrait.

Nevers, ville de 11,800 habitans, chef-lieu du département, est commerçante et industrieuse. On y travaille très-bien en émaux et en verreries.

Château-Chinon, sur l'Yonne, a une belle manufacture de draps; Cosne sur la Loire est remarquable par sa coutellerie, sa ganterie et sa fabrique d'ancres de vaisseaux.

La Charité-sur-Loire est commerçante, il y a fabriques d'acier, de boutons, de serges, de quincaillerie, d'armes et de casques pour les troupes. *Voyez* NEVERS, NIVERNAIS et CHARITÉ SUR-LOIRE.

NIMEGUE ou *Nimegen*, ville principale de la Gueldre hollandaise, sur la Wahal, la plus grosse branche du Rhin, à 5 lieues de Clèves, 24 sud-est d'Utrecht, 20 sud-est d'Amsterdam, 28 nord-est d'Anvers. Long. 23. 25. lat. 51. 55.

Les habitans fabriquent d'assez bonne bierre; et élèvent des bestiaux dont ils font commerce.

Le port est assez beau.

Il y a un arsenal et plusieurs beaux bâtimens.

Il y a un grand transit pour l'Allemagne et pour Cologne.

Le commerce de la bierre y est beaucoup diminué.

A *Nimègue* le mouwer est de 4 schepels; huit mouwers font le hoed de Rotterdam. *Voyez* ROTTERDAM, AMSTERDAM.

NINGO, royaume d'Afrique sur la Côte-d'Or.

Ce royaume, que les Français appèlent *Lempi ou Lampi*, et les Anglais *Lampa* ou *Alampo*, borde à l'ouest celui de Lombardie, et le grand Akra; à l'est, Soko et la mer au sud. Il n'a pas moins de 13 lieues au long de la côte, depuis Labadde jusqu'à la ville de Lay ou d'Alampy.

Les villes les plus célèbres pour le commerce sont Sincho, le *Grand-Ningo* et *Loy*.

Le pays de *Ningo* est plat et bas, peuplé; fertile et rempli de bestiaux, tels que des vaches, des moutons, des porcs que les habitans vendent continuellement dans toute l'étendue de la Côte-d'Or.

Les habitans du *Grand-Ningo* et de son canton engraissent une multitude de bestiaux dans leurs pâturages, et les vendent aux nègres de la Côte-d'Or, qui viennent les acheter; on les transporte, avec beaucoup d'avantage, dans le royaume d'Akra ou Acara.

Outre le commerce, les habitans exercent l'agriculture et la pêche; mais s'ils tirent quelqu'avantage de l'agriculture, ils ont moins à se louer de leur pêche au long de la côte, parce que l'agitation continuelle des flots les expose toujours à quelque danger. Leur goût pour ce poisson trouve plus aisément à se satisfaire dans les rocs et les rivières dont tout leur terroir est rempli.

NING-PO FU, ou *Nimpo* que les Portugais ont nommé *Liampo*, est un excellent port dans la province de Che Kyang, sur la côte orientale de la Chine, vis-à-vis les îles du Japon; il est situé à la jonction de deux petites rivières; celle de Kin qui vient du midi, et celle de Yan qui, coulant de l'ouest-nord-ouest, forme ensuite jusqu'à la mer un canal qui porte des bâtimens de cent tonneaux. Ces deux rivières arrosent une plaine si unie et si soigneusement cultivée qu'elle a l'air d'un vaste jardin. Elle est remplie de villages et coupée d'un grand nombre de canaux. C'est à cette abondance d'eau qu'elle doit sa fertilité. Elle donne deux moissons de riz. On y sème du coton et des légumes. Les arbres à suif y sont en fort grand nombre. L'air y est pur.

L'entrée de *Ning-Po* est difficile, surtout pour les grands vaisseaux. La barre n'a pas plus de 15 pieds d'eau dans les hautes marées.

Les marchands chinois de Batavia et de Siam,

font, chaque année, le voyage de *Ning-Po* pour y acheter de la soie qui est la plus belle de l'empire. Ceux de Fo-Kye net des autres provinces fréquentent continuellement cette ville. Son commerce n'est pas moins considérable au Japon, parce qu'elle n'est qu'à deux journées.

Ning-Po est un des ports que l'empereur de la Chine a ouverts aux étrangers.

NIO, autrefois *Ios*, île de l'Archipel, située par le 43e. dégré 28 minutes de longitude, et le 36e. dégré 37 minutes de latitude.

L'île est assez bien cultivée, et n'est pas si escarpée que les îles voisines. Les terres en sont excellentes, et l'on estime beaucoup le froment qu'elle produit et qui fait presque tout le commerce de ses habitans; mais elle manque d'huile et de bois. On n'y voit plus de palmiers.

Les habitans ne sont curieux que de piastres, et sont voleurs de profession, d'où vient que les Turcs l'appèlent la *Petite-Malthe*. C'est la retraite de la plupart des corsaires de la Méditerranée.

La beauté des ports de l'île y attire souvent des armateurs; celui qui est au dessus du bourg, est un des ports les plus assurés de tout l'Archipel, et son entrée décline du sud au sud-ouest. Le Port de Manganari regarde l'est, et les plus grandes flottes peuvent y mouiller sans crainte et sans précaution.

NIORT, ville de France en Poitou, au département des Deux-Sèvres, située sur la Seure, à 14 lieues sud-ouest de Poitiers, 12 nord-est de la Rochelle, 105 sud-ouest de Paris. Long. 17. 11. lat. 46. 20.

On voit par les états qui en ont été dressés, qu'il est né à *Niort*, pendant le courant de 1779, 440 individus, qu'il en est mort 800. En 1780, le nombre des naissances y a été de 247, celui des morts de 455.

On attribue à une dyssenterie épidémique, qui régna alors, cette grande mortalité.

D'après les nouveaux dénombremens qui en ont été faits, on estime la population de *Niort* de 12,000 individus.

La rivière de Seure étant d'une navigation facile jusqu'à la mer, par de grosses barques, ouvre à cette ville des voies commodes pour le débit de ses marchandises.

Elles consistent en productions du sol qui sont des bleds et des laines. Son territoire en produit beaucoup.

On fait de grands chargemens de farines et de grains à *Niort*, pour être conduits à Bordeaux et à Nantes.

La vente des laines y est assez considérable, indépendamment de celles que produit la tonte, on y a aussi celles qui proviennent des abats des chamoiseurs.

Les fabriques consistent en serges, peaux chamoisées; on y fait aussi la préparation des cuirs appelés *degras*, pour les tanneries.

Niort est encore distingué par la manière avec laquelle on y confit l'angélique. Ce genre de friandise est porté à une grande perfection par les confiseurs de cette ville qui préparent aussi d'autres fruits.

Les serges que l'on fabrique à *Niort* sont de l'espèce appelée *pinchinats*. On y emploie les laines du pays. Autrefois on en fabriquait bien davantage.

On y fait aussi quelques étamines.

La place où les marchandises s'exposent en vente est toute couverte de charpente, et est estimée une des plus grandes de France.

L'apprêt des cuirs qui se fait à *Niort*, ne fait pas pour cette ville un moindre objet de commerce que la fabrique de ses étoffes. Les ouvrages qui s'y font, sont des peaux de boucs et de moutons, passées en chamois, et des peaux de buffles et d'élans. Ses chamoiseurs ont la réputation d'être très-bons ouvriers, ce que le grand débit qu'ils font de ces sortes de cuirs, semble justifier assez.

Il se fait aussi à *Niort* un assez grand commerce d'épicerie, de sel, de poisson, et autres marchandises qui y viennent de la mer, par des barques qui remontent la rivière jusqu'au pont de la ville, où cette rivière forme un assez grand port; de-là toutes ces denrées se débitent dans le reste de la province.

Le commerce de la ville de *Niort* pourrait devenir très-intéressant, si l'on exécutait le projet d'un canal qui porterait directement ses denrées et ses marchandises à la Rochelle, sans passer par Marans où elles descendent par la rivière de Sèvre pour se répandre jusques dans la Méditerranée, le nord et les îles de l'Amérique.

On peut juger de l'état du commerce de cette ville, avant la révolution, par un aperçu des marchandises qui se sont vendues à une de ses foires, (celle de mai en 1775).

Il s'y est vendu pour 180,000 francs de bestiaux, et pour 472,800 francs d'étoffes. A celle de mai 1774, il s'était vendu pour 303,370 fr. d'étoffes, et pour 254,000 francs de bestiaux. La vente en marchandises a donc été, cette année, plus forte de 168,830 fr., et celle du bétail plus faible de 74,000 francs.

NIPHON ou *Nipon*, une des principales îles du Japon où se trouve Meaco. *Voyez* JAPON, MEACO.

NISMES, ville de France au Bas-Languedoc, au département du Gard, située dans une plaine délicieuse, à une petite distance des collines, dites les *Garrigues*, à trois quarts de lieue de la rive droite du Vistre (qui va tomber dans les étangs de Mauguio et d'Aigues-Mortes), à 4 lieues

lieues ouest de Beaucaire, 3 nord-ouest de St.-Gilles, 5 nord-ouest d'Arles, 7 sud-ouest d'Avignon, 4 sud d'Uzès, 7 sud est d'Alais, 8 nord-est de Montpellier, 23 et demi nord-est de Narbonne, 42 un quart au nord de Toulouse, et 105 sud-sud-est de Paris, toujours par ligne droite; mais par la route ordinaire, à 150 lieues de Paris. Longitude 22 dégrés une minute 11 secondes. Latitude 43 dégrés 50 minutes 35 secondes.

Le territoire de *Nîmes* abonde en grains, en vins et en fruits délicieux; les vins surtout du crû de Saint-Gilles ont depuis longtems une réputation bien méritée. Dès l'année 1345, les vins de *Nîmes* étaient déjà très-renommés, et servaient à la table des papes, de même qu'à celle des cardinaux. Les bois de Saint-Gilles abondent en gibier de toute espèce; il s'y trouve même des faisans. La proximité de la mer fournit le pays de bon poisson. Le climat y est très-tempéré, et sans les vents du nord qui y règnent quelquefois en hiver, on ne s'y apercevrait que fort rarement des rigueurs de cette saison.

Les terreins sont presque tous plantés de vignes, d'oliviers et surtout de mûriers, qui ou bordent ou divisent des champs semés de bled.

On comptait à *Nîmes* 4,500 feux, d'après l'état d'affouagement rédigé vers l'an 1720, et environ 40 mille personnes de tout âge, de tout sexe et de tout état.

Aujourd'hui la population de *Nîmes* est estimée de 50,000 habitans.

Les productions qui entrent dans le commerce de la ville de *Nîmes* sont les soies, le kermès ou graine d'écarlate, les graines potagères, des racines médicinales, des fleurs, des vins, des eaux-de-vie et des huiles d'olive.

Soies. Les négocians de *Nîmes* en rassemblent une quantité considérable des provinces méridionales de France et de l'étranger, et en approvisionnent ensuite les différentes fabriques de France. On compte que, dans les années abondantes, ils en exportent 2000 quintaux, dont un tiers, au grand profit de nombre d'ouvriers de la ville et des campagnes voisines, a reçu les premières préparations. Il s'en fait, en outre, dans *Nîmes* même, un commerce intérieur qui ne va pas à moins de 1500 quintaux, y compris 500 quintaux que produisent 50 ou 60 filatures établies dans la ville.

Les débris de ces filatures, dont on forme les filoselles, le fleuret, la fantaisie, les bourres, le capiton et autres matières propres à divers genres d'ouvrages, forment encore un objet de main-d'œuvre et de commerce d'autant plus considérable, que ceux qui s'en occupent, y joignent les débris de filatures du Piémont et d'Italie, qu'ils vont acheter sur les lieux, et auxquels ils donnent les préparations nécessaires pour les rendre propres à être employés dans les manufactures.

Le commerce des graines potagères, des racines médicinales et des fleurs a considérablement augmenté par les soins qu'eurent les négocians d'en encourager la culture aux environs de *Nîmes*. Les sept huitièmes de l'exportation de ces objets se font dans le Nord.

Industrie. C'est surtout par ses fabriques que *Nîmes* fournit au commerce beaucoup d'objets. En effet, elle renferme des manufactures d'étoffes de soie, de mouchoirs de soie et de coton en couleurs, de burats, de bas de soie et de tricots à différens usages, des tanneries, chamoiseries, des teintures.

Dès l'an 1559, une manufacture de velours fut établie dans la ville de *Nîmes*. Bientôt après on vit s'élever des manufactures de satin et de damas. C'est à ses magistrats que cette ville est redevable de ces établissemens qui ont rendu les étoffes de soie si communes, en comparaison de ce qu'elles étaient jadis. En effet, l'histoire nous apprend que vers l'an 1345, *Guillaume Holland*, sénéchal de *Nîmes*, envoya à la reine, comme un présent rare, 12 livres de soie du pays, qui avait coûté 76 sols tournois la livre.

La fabrique des étoffes de soie avait déjà 1000 métiers il y a près d'un siècle. En 1750, elle se trouva réduite à 500, par la cherté extraordinaire des soies du Piémont, auxquelles elle était obligée de recourir; mais à l'aide des secours qu'elle reçut du gouvernement, en peu de tems le nombre de ses métiers fut porté au-delà de deux mille; avant la révolution on en comptait mille. On y fabriquait 10 à 12 sortes d'étoffes seulement; aujourd'hui on en fabrique au delà de 150; tant pour habits d'hommes et de femmes que pour meubles. Elles n'ont, en général, ni l'éclat, ni la richesse de celles de Lyon; elles sont simples, mais faites avec goût et économie. Les principales sont des velours, des pluches, des taffetas dits d'*Angleterre*, des taffetas dits de *Florence*, des gros de Tours, des serges, des étoffes mêlées de fantaisie, fleuret, coton et fil, façonnées, unies, rayées, satinées, chinées et moirées, des damas économiques, des molletons de capiton, des siciliennes qui se fabriquent depuis quelques années avec le plus grand succès, etc. On s'y attache, surtout, beaucoup à imiter les étoffes des Indes, du Levant et des autres pays étrangers.

Les mouchoirs de soie qu'on y fabrique sont à l'instar de ceux d'Espagne, et en damassés et lisérés; ils forment aussi une branche de commerce considérable.

Burats. Ce sont des étoffes mêlées de laine et de filoselle. Quoique la fabrique en soit moins considérable que les deux précédentes, elle est pourtant très-importante, en ce qu'elle occupe un grand nombre d'ouvriers, tant dans la ville que dans les campagnes circonvoisines, soit pour

la filature des laines et filoselles qu'on y emploie, soit pour la fabrication de ces étoffes mêmes. Il s'en consomme beaucoup en France, en Italie, en Espagne, en Piémont et en Portugal. Ce sont les négocians en soieries qui achètent ces étoffes des fabricans; ils les font apprêter et les répandent dans le commerce.

Bas. La fabrique en est considérable; les fabricans de *Nîmes* entretiennent, dans les tems ordinaires, 3000 métiers, dont les deux tiers dans la ville, et le reste dans les campagnes; mais dans les tems où les demandes sont animées, on en compte jusqu'à 4 mille. L'article le plus fort de cette fabrique est en bas de soie, bourre de soie et fleuret; mais les mêmes métiers exécutent aussi beaucoup d'habits d'hommes, tant en uni que rayés, chinés et façonnés dans les goûts les plus recherchés.

Le commerce de tous ces objets est d'autant plus précieux, que le prix de la main d'œuvre forme presque la moitié de leur valeur.

Le principal débouché s'en fait en Espagne, en Portugal, en Italie, dans toute l'Allemagne, en Russie et en Amérique.

C'est à la munificence des états du Languedoc que la ville de *Nîmes* doit l'usage des cylindres, et du moirage anglais. Ces états, attentifs aux progrès des arts, ne négligeaient rien de ce qui pouvait tourner à l'avantage des fabriques de leur province; ils savaient à propos, secourir et encourager les talens, et entretenaient ainsi l'émulation parmi un peuple naturellement actif et laborieux; aussi voyons-nous peu de province en France, où les manufactures et les fabriques soient aussi multipliées qu'en Languedoc.

Fabrique de teintures. On y prépare l'incarnat, le cramoisi, le violet, le jaune, les couleurs brunes et autres, toutes bon teint. Il s'en fait des envois considérables dans toutes les manufactures de France.

Tanneries et chamoiseries. Les cuirs et les peaux qui en sortent entretiennent un assez bon commerce avec les différentes provinces de France, l'Italie, l'Espagne et la Savoie; mais il a beaucoup déchu depuis un certain tems; cependant, il y existe encore une assez forte fabrication de culottes et gants de peau, qui passent en grande partie dans l'étranger.

Draperies. *Nîmes* peut être regardé comme un entrepôt des étoffes de laine, de presque toutes les fabriques du Haut-Languedoc, du Gévaudan et des Cévenes. Les négocians de cette ville les font teindre et apprêter, et les répandent ensuite dans les différentes provinces de France et dans l'étranger.

Toiles. Les négocians de *Nîmes* en tirent de l'Allemagne, du Limousin, du Quercy, du Rouergue, de la Flandre, de la Picardie, de la Champagne, de la Normandie et de Voiron en Dauphiné.

Le débit s'en fait dans la Provence, dans le Dauphiné et dans le Languedoc même.

Mercerie, quincaillerie. Ceux des négocians qui font cette partie à *Nîmes* tirent leurs marchandises des fabriques de France, d'Allemagne et d'Angleterre, en tems de paix. Outre les provinces voisines qu'ils approvisionnent, ils ont un débouché en Espagne dont ils fréquentent les foires.

Commerce. Les manufactures forment l'objet le plus intéressant du commerce de cette ville; elles lui offrent des étoffes de soie d'une infinité de genres; des mouchoirs de soie et de coton, des burats, des bas de soie et tricots à différens usages; des peaux chamoisées tannées, enfin des teintures.

Outre les objets de productions et d'industrie, dont nous avons parlé, il s'étend encore en grand sur beaucoup d'autres objets, tels que draps, toiles, épiceries et drogues pour les teintures graine, mercerie et quincaillerie.

Nîmes est le principal entrepôt des grains pour l'approvisionnement des Cévennes et d'une partie du Vivarais. Les négocians de cette ville ne se bornent pas seulement au commerce des bleds du pays, ils en tirent encore dans certaines circonstances du Haut-Languedoc, de la Bourgogne et de l'étranger.

Les poids et mesures sont comme à Montpellier.

NIVERNAIS, province de France, formant aujourd'hui la plus grande partie du département de la Nièvre.

Elle est située dans l'intérieur de la France, sous le 20e degré 45 minutes 30 secondes de longitude, et sous le 46e degré 54 minutes 10 secondes de latitude.

Elle est bornée par le Gâtinais-Orléanais, la Bourgogne, le Bourbonnais, le Berry.

Ses rivières sont la Loire, l'Yonne, l'Allier, la Cure.

Le *Nivernais* est divisé en deux parties; le *Nivernais* propre qui a 180 lieues carrées, le Morvant qui en a 150. Total, 330 lieues carrées.

On estime que cette étendue de terrain est ainsi employé:

Vignes, prairies et terres ensemencées. .	220
Bois de haute-futaie.	6
Bois taillis.	12
Villes, bourgs, villages, chemins, terres vagues, rivières, etc.	92
Total.	330

La population est en raison de 833 individus par lieue carrée, ce qui fait 274,890 individus pour toute la province.

Le produit territorial du *Nivernais* est estimé 19,358,715 livres tournois.

On estime qu'il est ainsi composé :

	liv. tourn.
En vignes, prairies, terres ensemencées, il y a 220 lieues carrées, ou 1,031,541 arpens (on néglige les perches), lesquels estimés à raison de 15 livres l'arpent, produisent annuellement.	15,473,115
En bois de haute futaie, il y a six lieues carrées fesant 28,132 arpens, dont la centième partie s'exploite tous les ans, ce qui fait 281 arpens, lesquels estimés en raison de 400 livres l'arpent, produisent annuellement. .	112,400
En bois taillis, 12 lieues carrées, fesant 56,265 arpens, dont la quinzième partie s'exploite tous les ans, ce qui fait 4220 arpens, lesquels estimés en raison de 60 livres tournois l'arpent, produisent annuellement. .	253,200
Les domaines, maisons, manoirs habités, calculés depuis 5 livres jusqu'à 600 livres, forment un revenu de.	3,510,000
Total. . . .	19,348,715

Le climat du *Nivernais* est tempéré, mais plus froid que chaud, et plus humide que sec. Le sol y est assez fertile en vins, en grains et en fruits, à la réserve du Morvant qui est un pays de montagnes, fort stérile, et où l'on ne recueille pas assez de bled pour la subsistance des habitans.

Il y a dans cette province de fort bons pâturages, quantité de bois et plusieurs mines de fer; il y a aussi des mines de charbon de terre qui y est d'une très-bonne qualité. Outre cela, on y trouve des eaux minérales en plusieurs endroits: celles de Pougues entr'autres ont beaucoup de réputation.

A l'égard des manufactures, le fer, l'acier, la tôle et le fer blanc, se fondent, se coulent, et se fabriquent en divers ouvrages, presque dans toutes les forges bâties sur la petite rivière de Nièvre, qui tombe dans la Loire, sous les ponts de Nevers, et qui, avant que de s'y joindre, donne le mouvement aux soufflets, aux marteaux, et aux autres machines de plus de cinquante forges.

Les lieux de fabriques sont Moulins, Saint-Pourçain, Montluçon, Hérisson, Decize, Ceroy-la-Tour, Moulins-Engilbert, et Nevers.

Le Bazois est un pays qui occupe la partie orientale du *Nivernais*, et qui est composé de plusieurs vallées bornées par les montagnes du Morvant. Ce pays a neuf lieues de longueur et environ autant de largeur. Il est arrosé de plusieurs petites rivières, dont la principale est celle d'Airon. La terre y est peu fertile en bled, mais elle abonde en pâturages excellens, en bois, et en mines de charbon de terre. La ville de Moulins-Engilbert est regardée comme le chef-lieu de ce pays.

Le sol du Donziois, autre partie de la province, est fertile en bleds et en vins. Il y a aussi des prairies, plusieurs belles forêts, et quantité de mines de fer; ce qui est cause qu'on y a établi plusieurs forges et des fourneaux. Le commerce qu'on y fait consiste principalement en bois et en fer.

Il y a à Auril, village situé sur la rive gauche de la Loire, au confluent de la petite rivière d'Acollin, à trois lieues de Nevers, beaucoup de bois taillis, et une forge où il se fait tous les ans une très-grande quantité de fer.

Sully-Vergers est un bourg de cette province où on élève de fort bons chevaux dont on fait commerce, et il y a des mines de fer et des forges où l'on travaille; on embarque ensuite les fers sur la Loire pour Paris.

Les terres de Poiseux, village de *Nivernais*, sont propres pour le froment, l'orge et l'avoine. Les foins y sont aussi abondans. Il s'y fait un commerce de bestiaux, et il y a un fourneau, une forge et quelques bois taillis.

On a établi aux environs de Narcy plusieurs forges, à la faveur de la petite rivière du même nom, qui a sa source auprès de Bouras, et qui va se jeter dans la Loire au-dessous de la Charité.

Le bourg de Savigny a un terroir bon pour le froment et pour le seigle. On y voit quelques pacages et beaucoup de bois taillis. Il y a un fourneau et deux petites forges, dans l'une desquelles on a établi une manufacture d'acier, façon d'Allemagne.

Thianges est un bourg à deux lieues de Decize; les terres y raportent assez de froment, mais peu de méteil et de seigle; les pacages y sont fort bons; il y a quantité de bois taillis dans lesquels il y a des mines de charbon de terre très-abondantes.

Mannay a beaucoup de bois, des mines de fer, des forges et des fourneaux.

En général le commerce de *Nivernais* consiste principalement dans la vente des bleds, des chanvres, des bois, et surtout de ceux du Morvant; dans le charbon de terre que l'on tire du côté de Decize; dans la vente du poisson, des cochons, du fer; dans celle du fer blanc; dans la fayence et la verrerie.

Mesures. A Clamecy, le boisseau de froment pèse 34 livres, méteil 31, seigle 28, orge 28, avoine 19.

A Cosne, le boisseau de froment, 27 au muid, pèse 24 livres.

A Château-Chinon, le boisseau de froment pèse 48 livres, seigle 46, avoine 24.

A la Charité, le muid de froment de 25 boisseaux, pèse 638 livres, méteil 594, seigle 572, orge 484, avoine 506.

A St-Pierre-le-Moutier, généralité de Moulins, le boisseau de froment pèse 24 livres, le méteil 23, le seigle 22, l'orge 18, l'avoine 14.

A Saint-Saulge, le boisseau de froment pèse 60 livres, de méteil 52, de seigle 50, d'orge 35, d'avoine 30.

A Vezelay, le boisseau de froment pèse 40 livres, méteil 39, seigle 38, orge 30, avoine 22.

A Vezelay, la pinte pèse en vin 2 livres 2 onces, en eau-de-vie 2 livres 2 onces, le muid contenant 280 pintes avec la lie 595 livres, en eau-de-vie 564 liv. 6 onc., 272 pintes sans la lie 578 livres, en eau-de-vie 548 liv. 4 onc.

A Premery, le boisseau de froment pèse 48 livres, de méteil 46, de seigle 44, d'orge 22, d'avoine 22.

A Derize, le boisseau de froment pèse 23 livres, seigle 20, orge 17, avoine 12.

NOGENT-LE-ROTROU, ville de France dans le Perche, département d'Eure et-Loir, sur l'Huine, à 13 lieues sud-est d'Alençon, 33 sud-ouest de Paris. Long. 18. 22. lat. 48. 20.

Cette ville est remarquable par ses fabriques d'étoffes de laine.

Elles sont de trois sortes; savoir: des étamines de laine, d'autres de laines et soie; et des droguets fil et laine. Le débit le plus grand s'en fait aux marchands de Paris, de Lyon, de Rouen et d'Orléans; il s'en envoie aussi en Angleterre et en Hollande.

Les fils d'étam qu'on y emploie dans la fabrique des étamines, se tirent pour la plupart de Mortagne.

Les toiles font aussi un objet du commerce de cette ville; celles qu'on y fabrique, se nomment *des treillis*, dont l'usage le plus ordinaire est pour faire des sacs, des souguenilles, des guêtres; les largeurs communes sont de trois quarts ou deux tiers et demi.

Il s'y fait encore des cuirs tannés, tant des abbatis du pays, que de ceux des boucheries de Paris.

NOGENT-SUR-SEINE, ville de France en Champagne, au département de l'Aube, à 9 lieues est de Montreau, 12 nord-ouest de Troyes, 26 est de Paris. Long. 21. 5. lat. 48. 25.

Le territoire est propre à toutes les productions. Celle du foin et du chanvre est la plus considérable. Le bled et le vin y viennent aussi, et les bois n'y manquent pas.

Les bonnes terres y valent de 6 à 7 francs l'arpent. Celui des prairies s'afferme ordinairement 30 francs, et raporte depuis 200 jusqu'à 400 bottes de foin du poids de 10 livres chacune.

Les prairies font le principal revenu des environs de *Nogent*, aussi il s'y fait un grand commerce de foin, qui est voituré à Paris par le moyen de la Seine. Il y a aussi, dans quelques cantons, des vignes qui produisent, année commune, environ deux mille muids de vin, mais il se consomme dans le pays.

Nogent est susceptible de toutes les sortes de commerce par sa situation très avantageuse. C'est le premier endroit où la Seine soit véritablement navigable en tout tems. Le plus grand commerce actuel est celui d'exportation; c'est de son port que partent les foins, les grains et autres denrées de toutes les espèces pour Paris, pour Fontainebleau, etc.

Mesures. Le boisseau de froment pèse 37 liv., de méteil 35, de seigle 23, d'orge 26, d'avoine 20.

NOIRMOUTIER, île sur la côte occidentale de France, au département de la Vendée, dont *Noirmoutier* est la capitale, à 15 dégrés 24 min. de longitude; et 47 dégrés de latitude. Elle a trois lieues de long et sept de tour.

On trouve dans cette île beaucoup de marais salans, des terres labourables dont la plupart sont cultivées, et qu'on sème alternativement de froment, d'orge et de fèves, sans les laisser reposer. Il y a aussi des vignes dont le vin est très-médiocre; peu de pâturages, et par conséquent peu de bestiaux.

NOLI, ville d'Italie sur la côte de Gênes; avec un assez bon port, à 12 lieues sud-ouest de Gênes. Long. 25. 59. lat. 44. 12.

Il y avait autrefois de très-riches marchands dans cette ville, mais le nombre en est considérablement diminué, parce que la ville a beaucoup souffert en différens tems des démêlés des Génois.

NORD (*Département du*); il est formé de la Flandre française.

Son nom lui vient de sa position au nord de la France.

On lui donne une étendue de 277 lieues carrées ou 1,389,000 arpens de superficie. Sa population s'élève à 808,149 habitans. C'est le département le plus peuplé de la France.

Le territoire de ce département est sans contredit un des meilleurs de la France; la culture y est bien entendue. On y recueille du bled, du lin, du chanvre, du colsat, du tabac; on y élève beaucoup de gros bétail, et l'on y fait du beurre excellent.

Douay, sur la Scarpe, est le chef-lieu de ce département. C'est une ville manufacturière, et où l'on fabrique des bottes, des fils à dentelles, des dentelles travaillées, des gazes, des camelots, du moleton, des huiles à brûler. Il y a une fonderie de canons.

Valenciennes, ville sur l'Escaut, est commerçante, peuplée d'environ 20,000 ames. On y fait des camelots, des bourracans, des dentelles estimées et des batistes.

Cambray, belle ville de 15,400 habitans, renommée par ses batistes et ses belles toiles de lin.

Lille, autre ville de ce département, a en-

viron 66,700 habitans. Elle fabrique des dentelles, des draps, des ratines, des calmandes, des velours façon d'Utrecht, des toiles, du papier, de la verrerie. Elle a des raffineries, et fabrique beaucoup d'huile de colsat. *Voyez* FLANDRE; *voyez aussi* FRANCE, *état de la culture*.

NORDEN, ville la plus ancienne de toute l'Ost-Frièse. Long. 24. 40. lat. 53. 36.

Elle est grande, bien peuplée et très-commerçante. Son port est sûr et beaucoup fréquenté par les vaisseaux anglais et hollandais. On y fabrique de bons draps et de la toile.

NORD-HAUSEN, ville libre et impériale de Thuringe, au cercle de Basse Saxe. Long. 30. 40. lat. 51, 25.

On y fait un grand commerce d'huiles et de grains que l'on transporte facilement dans le Hant-Harta, car les habitans de *Nord-Hausen* ne cultivent pas seulement eux-mêmes toutes sortes de grains, mais ils en tirent encore beaucoup de la Thuringe. On fait encore à *Nurd-Hausen* quantité d'eau-de-vie que l'on envoie au-dehors, et on tire des carrières voisines, sur tout de celles de Stolberg, de Hohensteing et de Regenstein, diverses sortes d'albâtres, dont les marbriers et ouvriers en albâtre font des ouvrages curieux qui se débitent en divers endroits.

Le malter de *Nord-Hausen* est divisé en 4 scheffels et 16 metzens. *Voyez* KONIGSBERG.

NORDHEIM, ville de l'électorat d'Hanovre au cercle de Basse Saxe, sur la Ruhme, qui se divise ici en deux bras, et qui, pas loin de-là, se jette dans la Leine. Il y a dans cette ville plusieurs belles manufactures de draps et d'étoffes de laine, surtout en serges et en barracans, que les fabricans transportent à Brunswick ou à Hanovre.

NORDLAND, ou autrement *Nordelles*, vaste contrée de la Suède, qui comprend les sept provinces septentrionales de ce royaume; savoir: le Gestrikland, ou Gestricia; le Halsingeland, ou Helsingia; le Medelpad, ou Medelpadie; le Jemmtland, ou Jemptie; le Hargedalen; l'Augermanland, ou Augermanie et la Bothnie occidentale.

Le *Nordland* est borné à l'orient par le golfe de Bothnie, au midi par l'Upland, au couchant par la Norwège et par la Laponie, et au nord par la Laponie. Ce pays n'est pas beaucoup près aussi propre pour les semences que les provinces méridionales. Il est, pour la plus grande partie, couvert de montagnes et de rochers, quoiqu'on y trouve dans quelques endroits des prairies, des champs fertiles, des lacs, des rivières et des forêts; de sorte que le pays est moins pourvu de grains, que de mines, de forges et de martinets; le défaut de grains y est encore récompensé par l'abondance de la pêche dans les lacs et dans les rivières, par la grande quantité du bétail qu'on y élève, par le grand nombre de cerfs qui habitent les forêts, et par les oies sauvages plus communes dans le *Nordland* et dans la Laponie qu'en aucun autre endroit. Comme le hêtre et le chêne ne croissent pas aisément dans l'Upland, il n'est pas étonnant qu'on n'en voie point dans le *Nordland*, ou seulement en très-petit nombre.

NORDLINGEN, ville libre impériale, dans la Suabe, sur l'Eger, à 16 lieues d'Ausbourg et 45 de Strasbourg. Long. 29. 15, lat. 48. 59.

Le commerce y était autrefois considérable, mais il est déchu d'autant plus vite, que celui d'Augsbourg s'est accru davantage. Les environs sont très-fertiles, ce qui donne lieu à un grand commerce de bled.

Les manufactures emploient environ 3,000 quintaux de laine, dont une partie vient de la Valaquie et de la Macédoine; on en fait différentes sortes d'étoffes du genre de celles de Beauvais, des frises, des flanelles; le débit s'en fait surtout aux foires de Zurzach en Suisse. Les autres articles qu'on y fabrique, sont de petits tapis à raies et à fleurs, que les Tirolois achètent pour les porter dans toute l'Europe, de gros coutils à raies bleues, qui s'envoient surtout en Italie par Lindau; des gants et bas de laine tricotés, qui s'exportent à Botzen (autrement Budissin) et à Francfort. On y trouve beaucoup de laine filée et des plumes d'oie qu'on élève en quantité dans les environs.

Il y avait des manufactures de draps et d'étoffes de laine, mais elles ne subsistent plus.

On tient les écritures en florins, creutzers et deniers (ou pfennings).

NORRKOPINGS, ville considérable de Suède, dans l'Ostrogothie, avec un bon port sur la Baltique, à 30 lieues de Stockholm.

Cette ville fait un commerce considérable en toutes espèces de fers, en barres, bandelettes, carillon, feuillard, fer rond et octogone; en tôle, cuivre de toutes les espèces, en canons de fer, brai, goudron, ainn et planches.

L'industrie consiste en fabrique de fil de laiton. Elle est assez considérable; elle forme, avec les objets de commerce que nous venons d'indiquer, une branche d'exportation très-importante.

Pour les *poids, mesures, monnaies*, *voyez* SUÈDE.

NORMANDIE (*la*), une des plus considérables, riches et importantes provinces de France.

Elle compose aujourd'hui les départemens du Calvados, de l'Eure, de l'Orne, de la Manche, de la Seine-Inférieure.

Elle est située sous le 18e degré 45 minutes 20 secondes de longitude, et sous le 49e degré 26 minutes 23 secondes de latitude.

Ses frontières sont la Manche, le Maine, le Perche, l'île de France et la Picardie.

On y trouve les rivières suivantes : la Seine, la Vire, l'Orne, la Touques, la Rille, l'Eure, l'Epte, la Gambon, l'Arques, la Brêle, l'Itun, l'Aure, la Sarthe et la Soule.

Elle a les ports de mer suivans : Dieppe, Fécamp, le Hâvre-de-Grace, Harfleur, Honfleur, Granville, Isigni, Barfleur, Cherbourg.

Dans ces neuf ports, et notamment dans ceux de Dieppe, de Fécamp, du Hâvre, d'Honfleur, de Granville et de Cherbourg, il se fait des armemens considérables pour la pêche de la baleine, de la sardine, du hareng, du maquereau et de la morue, ainsi que pour nos colonies, les ports de France et l'étranger.

L'étendue de la *Normandie* est de 1797 lieues carrées, qui se divisent en deux parties différentes, savoir :

Haute-Normandie.

Le Vexin Normand.	144 lieues carrées.
Le Roumois.	120
Le pays de Caux.	204
Le Bray.	126
L'Auge et le Lieuvain.	120
L'Ouche.	352

Basse Normandie.

Le Swois.	153
L'Holmois.	108
Le Bessin et le Bocage.	235
Le Contentin.	192
L'Avanchin.	143
Total.	1797

On estime que ce terrain est ainsi employé :

Prairies, terres ensemencées.	1348 lieues carrées.
Bois de haute futaie.	114
Bois taillis.	66
Villes, bourgs, villages, rivières, terres vagues, chemins, etc.	269
Total.	1797

En supposant avec quelques personnes que la population est en *Normandie* en raison de 1125 individus par lieue carrée, il résulterait de l'étendue qu'on lui donne, que la population s'y élèverait à 2,631,625 habitans.

M. *Necker* ne porte qu'à 1,913,000 individus la population des trois généralités de Rouen, Caen et Alençon, qui forment la *Normandie*. Mais l'échelle lui donne que 1635 lieues carrées d'étendue, ce qui est 1170 individus par lieue carrée. *Voyez* ROUEN (*généralité*).

Le produit de la province est ainsi estimé : Mille trois cent quarante-huit lieues carrées de terrain, prairies et terres ensemencés, font 6,320,536 arpens, lesquels estimés à raison de 30 livres tournois, prix moyen, *liv. tourn.* donnent un revenu annuel de. . . 189,616,080

En bois de haute futaie il y a 20 lieues carrées ou 93,776 arpens (on néglige les perches), dont la 80e partie s'exploite tous les ans, ce qui fait 1172 arpens, lesquels, à raison de 500 livres l'arpent, font. . . . 586,000

En bois taillis il y a 60 lieues carrées qui font 281,329 arpens, dont la 15e partie s'exploite tous les ans, ce qui fait 21,088 arpens, lesquels estimés à raison de 100 livres l'arpent, produisent annuellement. 2,108,000

Les domaines et manoirs habités, calculés depuis 6 livres jusqu'à 4000 livres de loyer annuel, donnent. . 76,200,000

Total. . . . 268 510,080

Sol, productions. Le sol y produit en général toutes sortes de grains, du lin, du chanvre, et des herbes propres pour la teinture, telles que la garance, le pastel et la gaude ; on y élève des bestiaux, on y fait d'excellens beurres, fromages, on y recueille des laines, on y fabrique des cuirs, des étoffes, etc.

Cependant quelque fertile que soit en général la province de *Normandie*, il ne s'ensuit pas de-là que tous les cantons soient d'un fonds excellent. Plusieurs sont au contraire assez stériles, et surtout vers Condé-sur-Noireau, Tinchebray, Mortain, Vire, Domfront, Briouze, la Ferté-Macé, etc. Dans ces districts les terres labourables ne produisent ordinairement que du seigle, de l'orge, de l'avoine et des bleds noirs. Il y a peu de prés. Les pâturages ne s'y trouvent que dans les landes et les bruyères.

Les campagnes de Mesnilbourg et de Saint-André, entre les rivières d'Eure et de Rille, la campagne de Caen et plusieurs autres fournissent beaucoup plus de bled qu'il n'en faut pour la subsistance des habitans de la province ; aussi s'en exporte-t-il une grande quantité, principalement par le port de Rouen. Sur quoi il est à observer que les bleds exportés par ce port ne sont pas tous du cru de la province de *Normandie*. Il en descend beaucoup à Rouen, des provinces qui en font commerce, telles que la Champagne, la Brie, la Picardie, etc. C'est par la Seine, la Marne, l'Oise, etc., que ces bleds sont voiturés jusqu'à Rouen où on les embarque.

Dans le territoire de Caen, les terres sont en général de bonne qualité et bien cultivées.

Digitized by Google

La principale récolte consiste en bled froment et en orge ; le surplus en méteil, seigle, sarrasin, avoine, pois, fèves, haricots, chanvre et lin. La récolte du bled y excède même, dans les années communes, ce qui est nécessaire à la subsistance des habitans.

Le territoire du Mortain ne produit que du seigle, du bled noir, de l'orge, de l'avoine et des cidres. Il n'y a d'autre commerce que celui des bestiaux. On prétend que le défaut de fertilité des cantons qui le composent, vient de ce que le terrain y est presque partout inégal ; mais à cela il faut ajouter d'autres causes, parce que l'inégalité du terrain ne fut jamais ce qui rendit un pays stérile. On connaît en France bien des contrées où le terrain n'est rien moins qu'égal et uni, et cependant la terre y est fertile.

Le territoire de Carentan est assez tempéré, mais un peu humide. Le sol y est mêlé de bois, de marais et de terres labourables. On y recueille assez de grains et beaucoup de fruits, principalement des pommes dont il se fait de bon cidre. On y nourrit aussi une grande quantité de bétail dont les habitans du pays font un très-bon commerce.

Le climat du territoire de Bayeux est assez tempéré, mais un peu humide. Le pays est planté de pommiers, du fruit desquels on fait les cidres, dont une partie se consomme sur les lieux, et le reste est voituré par mer et par la Seine à Rouen et à Paris. En général cette contrée est assez stérile, excepté vers la mer, où il y a des prairies et des pâturages.

Vin et cidre. Il n'y a de vignobles que dans quelques cantons, près des confins de l'île de France, et le vin en est même d'une très-petite qualité. Mais on y recueille presque partout une très-grande quantité d'excellent cidre, ce qui est cause que le pays est en quelque façon couvert de pommiers et de poiriers. D'ailleurs le voisinage de la mer et des pays de vignobles, donne aux habitans de *Normandie* les plus grandes facilités pour se procurer tous les vins qu'ils peuvent souhaiter.

Les habitans de Bourg cultivent un vignoble qui est assez considérable, et qui produit du vin blanc, qu'on appele dans le pays *vin-huet*. Le prix de ce vin est ordinairement le même que celui du cidre. Au reste, le vin-huet n'est rien moins qu'une bonne boisson. On prétend que ce sont les Anglais qui y apportèrent de Guyenne le plant de ces vignes.

Il vient du cidre de Saint-Cremont et des villages voisins d'Isigny. Le plus excellent est celui qu'on tire de Blagny, à deux lieues et demie sud-est d'Isigny.

Dans les années communes on en recueille toujours au-delà de la consommation. Cet excédent est employé à l'approvisionnement des navires qu'on arme à Granville et à Cherbourg. On en charge aussi au port d'Isigny pour la *Haute-Normandie*, et principalement pour la ville de Rouen.

Bestiaux. On voit en *Normandie*, surtout dans la basse, de vastes prairies et des pâturages excellens qui servent à engraisser une quantité prodigieuse de bestiaux. Cette province abonde aussi en volailles domestiques et en gibier. On vante entr'autres les bœufs et les fromages du pays d'Auge, les moutons et les lapins de Cabour, les poules de Caux et du Bessin, les perdrix rouges du Bec, le veau de Rivière et les canetons de Rouen.

La partie de la *Normandie* que l'on appèle le *bocage*, et qui fesait partie de la ci devant généralité de Caen, est une contrée abondante en pâturages. On y élève une grande quantité de bêtes à cornes, dont une partie reste sur les lieux pour le labourage, et pour fournir le lait et le beurre, le surplus se tire pour la *Haute-Normandie*, la Picardie, la Flandre, etc.

La facilité d'élever des bestiaux donne lieu à un commerce de beurre très-considérable. Outre les beurres frais de Gournay, de Bray, etc., elle fournit aussi des beurres salés. *Voyez* FRANCE, *Bestiaux*.

Outre le commerce qu'on fait à Gournay des beurres de *Normandie*, et dont nous avons parlé à son article, on en fait aussi un considérable à Isigny.

Les beurres y sont voiturés, non-seulement des villages voisins de ce bourg, mais encore des bourgs et des villes que nous allons nommer : de Carentan, de Cerisy, de Trevières, de Montebourg, de Bourgais et de Maisy, de Vallogne, de Cherbourg, de Saint-Lô, de Thorigny, de Taisy, de Mortain, d'Avranches et autres lieux.

Depuis le mois d'octobre jusqu'à la fin de mai, ces beurres sont transportés à Paris sur des chevaux, sans être salés. Mais depuis juin jusqu'en octobre, ils sont transportés, fondus et salés à Isigny avec le sel blanc qui y est en usage. On les met pour cet effet dans des pots de grès ou dans des tinettes de bois. Etant ainsi préparés, on dépose ces pots ou tinettes dans des magasins pour le compte des marchands de Paris, de Rouen et de Saint-Valery sur Somme. Ces marchands ont leurs commissionnaires à Isigny, et ceux-ci leur envoient du beurre à mesure qu'ils en demandent. On estime qu'année commune il se sale à Isigny cent mille pots de beurre qui produisent environ 1,500,000 francs.

Le beurre s'embarque à Cherbourg, à la Hougue, à Isigny et à Caen, pour Rouen et pour Paris.

On fait quelques salaisons de viandes dans la *Normandie*, et notamment dans les environs de Cherbourg, et il s'en fait quelques charge-

mens pour les îles françaises. Le bœuf s'est toujours très-bien conservé et mieux vendu que celui d'Irlande, mais il coûte plus cher.

Moutons. Les moutons de *Normandie* sont divisés en trois branches, 1°. les cauchois; 2°. ceux de Vexin; 3°. les bisquins ou bocagers. Le cauchois est une race du Berry et du Poitou à laine frisée, et pour la taille 36 à 40 pouces. Il a la tête rousse. Les prés salés de Dieppe nourrissent du cauchois qui pèse de 40 à 50 livres. Il y a de trois différentes laines parmi ces cauchois. On appèle la laine fine *juine*; la laine rude et ferme produit davantage que la juine, parce que l'animal en porte plus, et que la petite augmentation qu'on tire sur le prix de la laine fine, n'équivaut pas à la quantité que produit de plus le mouton à laine grossière. Le mouton vexin a la laine plus longue et des mèches plus droites; il y en a de toutes tailles. Le mouton bisquin de *Normandie* est une petite espèce de 24 à 28 pouces, pareille à celle de Varenne en Berry. Il y en a de deux différentes natures de laine; l'une très-fine, l'autre très-rude et commune.

La laine de ceux qu'on élève dans la ci-devant généralité de Caen, surtout dans le pays Bessin et dans le Cotentin, est de la meilleure qualité. Le débit s'en fait avantageusement, tant pour les manufactures établies sur les lieux, que pour celles de Rouen et des autres départemens.

Chevaux. Dans la ci-devant généralité de Rouen, la vallée d'Auge et les campagnes de Pont-Audemer, l'on élève beaucoup de chevaux de carrosses, et dans le pays de Caux, un grand nombre de chevaux de troupes.

Les chevaux de carrosse, ceux de trait pour la charrue, les voitures publiques, les rouliers et les chevaux de cavaliers et de dragons sont beaucoup plus communs dans les ci-devant généralités de Caen et de Rouen. Celle d'Alençon fournit plus de chevaux de selle. *Voyez* ALENÇON.

Ce commerce est en général très-lucratif pour cette province. On peut évaluer à sept ou huit mille chevaux le nombre de ceux qu'on y élève. Le roi donnait autrefois 120,000 francs pour la partie des haras à cette province. Cette somme était employée par les ordres du grand écuyer et du directeur de haras, à acheter des étalons, dont le nombre était de trois cent soixante dix, et à donner des gratifications aux particuliers chez qui ils étaient placés. La gratification était proportionnée aux soins qu'ils se donnaient pour tenir le cheval en bon état et pour multiplier l'espèce dans leur canton. Les particuliers n'étant pas en état de mettre le prix à un très-bel étalon, le roi en fesait acheter en différens pays, et les leur donnait pour une très-modique somme. Comme la beauté de la jument contribue beaucoup à celle du poulain, on donnait des gratifications à ceux qui en avaient de belles, et le roi en donnait qu'il fesait acheter et auxquelles on mettait une marque, en exigeant une promesse par écrit de celui qui la recevait, de ne pas s'en défaire et de la faire servir tous les mois par l'etalon qui lui était indiqué.

La réputation des chevaux normands est bien établie. Ils sont grands, forts, vigoureux et très-bien faits. Il y avait des haras dans plusieurs endroits de la province, qui n'existent plus depuis 1790. On se plaint que le commerce des chevaux n'est plus à beaucoup près dans cette province aussi considérable qu'il était autrefois.

Les foires les plus considérables de *Normandie*, et où il se trouve un plus grand nombre de chevaux, particulièrement pour le tirage, sont les trois foires de Rouen, la foire de Caen, celle de Guibrai, si célebre par toute la France et dans les pays étrangers; les deux du Cotentin; trois autres près Bayeux, une autre à Bayeux même; une à Neuboury; une autre à Montebourg, enfin la fameuse foire de la Martire, qui se tient dans le bourg de Pouldery en basse *Normandie*.

Il faut remarquer, qu'à cette dernière foire, aussi-bien qu'à celle de Guibrai, on vend plus de chevaux bretons que de chevaux normands; et que dans les autres, au contraire, le commerce est plus grand des chevaux normands que de ceux de Bretagne.

Pêche. La pêche est aussi un objet important de commerce pour les côtes et les villes maritimes de *Normandie*. Les Dieppois et les marchands du Hâvre et de Honfleur semblent se l'être partagée; les premiers s'adonnant communément à la pêche du hareng, et les autres à celle de la morue. *Voyez* DIEPPE, FÉCAMP, GRANDVILLE, HAVRE-DE-GRACE.

Sel. Les lieux où l'on fabrique des sels en *Normandie*, sont Marée, Vains, Geneta, le Val Saint-Paer, Sceaux, Courtils et Huines; Bruqueville, Creances, Lessay, Saint-Germain sur Ée et Mont-Martin; Port-Bail, Gouay, Carteret, Rideauville, Saint-Vaât et Quineville; Isigny et Neuilly et dans les marais de Saint-Arnoul, St-Pierre et St-Thomas de Tuuques et de Trouville.

On appèle *ruche* une mesure dont on se sert dans les sauneries et salines de *Normandie*. C'est une espèce de bnisseau qui contient 22 pots d'Arques, pesant 50 livres ou environ, mesure rase.

Depuis la pointe du fort de la Hogue jusqu'à l'île de Tatihion, s'étend une côte de roches qui est presque couverte de moules. On y va les dreiger avec de petits bateaux lors des mortes eaux; et lors des eaux vives, la côte étant découverte, on y va à pied.

A deux lieues de la Hogue, entre les îles do Saint-Marcou,

Digitized by Google

Saint-Marcou et le village de Ravenoville, à une demi-lieue de ces îles, et à une demi-lieue de terre, il y a un endroit fort abondant en huîtres. Aux environs de la Hogue, il y a aussi des huîtres de roche que les pêcheurs vont pêcher à pied et à la main, lors des vives eaux. Cette dernière espèce d'huîtres était autrefois assez abondante; mais aujourd'hui elle est presqu'entièrement détruite, parce qu'on n'a pas empêché de prendre les huîtres pendant les mois de mai, juin, juillet et août qui est le tems du fraie. On assure que ces huîtres sont des meilleures et des plus délicates qu'on puisse manger.

Varech. On brûle en plusieurs endroits des côtes de *Normandie* le varech, ou gouemon. Il en résulte une soude ou sel alkali qui se vend bien. Cette soude n'est d'usage que pour les verreries. La soude de Fecamp est la plus estimée, et a la préférence sur celle qui vient de Cherbourg. Cependant cette soude serait bonne aux blanchisseurs, et ferait des lessives très bonnes.

A Fecamp, cette soude est achetée par trois marchands seulement, et ce sont les seuls qui peuvent en acheter. Ils en fixent le prix, et personne n'a droit de mettre sur eux.

Mines. Il y a des mines de fer à Montau, dans le territoire de Bayeux; à Montpinçon, près de Vire; dans la forêt de Halouse, à Couches, à Saint-Evroul, à Carouge, à Basleroi, et dans plusieurs autres lieux de la *Basse Normandie*. De la matière de ces mines, il se fait des canons, des bombes, des boulets, des pots, des marmites et toutes sortes d'ouvrages de ferrures et de clouterie.

Il y a aussi quelques mines de cuivre dans la forêt de Briquebec, dans le Cotentin, à Carolles, auprès d'Avranches et ailleurs; elles ne sont point exploitées. *Voyez* FRANCE, *Mines.*

A Basleroi, à 3 lieues sud-ouest de Bayeux, il y a des mines de charbon de terre qui est assez bon. *Voyez* FRANCE, *Mines, Charbon de terre.*

A Chauvigny, près de la rivière de Vire, est une carrière de marbre rouge, de même qu'entre Vieux et Sainte-Catherine de Touslaville.

On trouve des carrières d'ardoise entre Basleroi et l'étang de Baron. On en trouve aussi auprès de Vire, et plus près encore de Neuville, de même qu'entre Barbery et Thury.

Manufactures.

De toutes les provinces de France, on peut assurer que la *Normandie* est une de celles qui exerce le plus d'industrie par le grand nombre de fabriques qui s'y sont élevées depuis le commencement du siècle, tant dans les villes que dans la campagne.

Pour faire connaître l'étendue de ses manufactures, il suffit de dire qu'elles font la consommation de moitié de tous les cotons qui viennent de l'Amérique et du Levant. De-là on peut juger combien de bras sont employés, tant à la filature qu'aux autres travaux par lesquels on parvient à employer les matières premières, tant de coton que de fil, puisqu'il se fabrique des toiles tout fil de lin, depuis 30 s. l'aune jusqu'à 15 francs. Il s'y fabrique aussi des toiles de chanvre, des toiles de fil et coton qu'on nomme siamoises, et que l'on a variées à l'infini dans les dessins en toutes couleurs, en rayures à carreaux et à fleurs, etc.

On peut en général distinguer en 3 espèces les fabriques et manufactures de la *Normandie*; savoir, 1°. celles qui emploient les matières végétales; 2°. celles qui emploient les matières animales, et 3°. celles qui emploient les matières minérales, ou dans lesquelles une de ces trois matières domine principalement.

On peut ranger dans la première classe les toiles fines, médiocres et grossières de lin et de chanvre; les dentelles et points; les rubans de fil, les broderies en blanc, les toiles de coton, les mousselines, les basins, les futaines, les bas et bonnets de fil et de coton, les papeteries et cartes à jouer.

Il se vend 450 à 500 pièces de toiles que l'on nomme *blancard*, chaque semaine à la halle de Rouen. Chaque pièce contient 60 à 70 aunes; c'est l'Espagne qui en tire le plus, pour charger sur les flottes pour les Indes.

Nous ne saurions mieux faire connaître les espèces et les qualités de toileries fabriquées dans cette province que par la transcription des règlemens de 1781 concernant leur fabrication. *Voy.* de plus les articles ALENÇON et CAEN, où vous trouverez les règlemens prescrits pour ces deux ci-devant généralités, qui avec celle de Rouen, composaient la province de *Normandie*.

TABLEAU INDICATIF

Des règles qui doivent être suivies pour la fabrication des toiles et toileries de la ci-devant généralité de Rouen.

NOMS DES LIEUX.	NOMS DES TOILES.	MATIÈRES DE LA CHAÎNE.	MATIÈRES DE LA TRAME.	Qualités.	Nombre des fils de chaîne.	Largeur au sortir du métier.
Généralité de Rouen.	Fortes.	Lin ou chanvre.	Lin ou chanvre.	1	2480	Une aune et un douzième.
				2	2160	Une aune moins un seizième.
				3	1920	Cinq sixièmes.
				4	1680	3 quarts moins un demi-seize.
	Blancards. . . .	Lin.	Lin.	. . .	2000	3 quarts et demi et un seizième.
Rouen et les environs.	Rayés ou à carreaux.	*Idem.*	Lin ou coton.	1	780	Demi-aune.
				2	880	
				3	980	
				4	1080	
				5	1180	
				6	1280	
				7	1380	
				8	1480	
	Basins et futaines unies. .	*Idem.*	Coton.	1	840	Demi-aune moins un seizième.
				2	920	
				3	1000	
				4	1800	
	Basins rayés. .	Lin et coton. .	Coton double, retords. . . .	1	754	
				2	884	
				3	1014	
				4	1144	
	Rayés ou à carreaux.	Coton.	Coton.	1	1000	Demi-anne et un pouce.
				2	1100	
				3	1200	
				4	1300	
				5	1400	
				6	1500	
	Rayés ou à carreaux, sujets au blanchissage;	*Idem.*	*Idem.*	1	1080	Demi-aune et un seizième.
				2	1180	
				3	1280	
				4	1380	
				5	1480	
				6	1580	
	Siamoises. . . .	Lin.	*Idem.*	1	1080	Demi-aune demi-quart.
				2	1120	
				3	1200	
				4	1320	
				5	1440	

Digitized by Google

NOMS		MATIERES		Qualités.	Nombre des fils de chaîne.	Largeur au sortir du métier.
DES LIEUX.	DES TOILES.	DE LA CHAÎNE.	DE LA TRAME.			
Rouen et les environs.	Montbelliard ou toiles à matelas.	Lin ou chanvre.	Lin ou chanvre.	. . .	800	
	Damassées et de chasse. . . .	Lin.	Lin ou coton. .	1	750	Demi aune demi-quart.
				2	850	
				3	950	
				4	1140	
				5	1340	
				6	1480	
	Mouchoirs et fichus. . . .	*Idem.*	Lin.	. . .	650	Demi-aune moins un huitième.
	Idem.	*Idem.*	Coton.	1	640	Un quart et demi, ou trois huitièm.
				2	680	
	Mouchoirs Steinkerques et fichus.	Coton.	*Idem.*	1	860	Demi-aune moins un seizième.
				2	940	
				3	1020	
				4	1100	
				5	1180	
				6	1260	
	Flanelles larges.	Fil.	Laine.	1	1840	Cinq quarts et $\frac{1}{2}$.
	Idem, étroites.	*Idem.*	*Idem.*	2	1080	Trois quarts et un seizième.
Pays de Caux.	Coutils bruns. .	Fil écru.	Fil teint.	1	1100	Trois quarts.
				2	1300	
				3	1500	
	Toiles brunes de Lude. . . .	*Idem.*	*Idem.*	. . .	800	Une aune moins un seizième.
Généralité de Rouen.	Brochées à fleurs de coton, laine ou soie. .	Fil.	Coton.	1	1220	Demi-aune.
				2	1320	
				3	1420	
				4	1520	
	Idem.	Coton.	*Idem.*	1	1020	
				2	1120	

Papeteries. Il y a en *Normandie* un assez grand nombre de papeteries. Les états des inspecteurs du commerce les faisaient monter en 1779 à 51. On y fabrique de toutes les sortes de papiers. *Voyez* FRANCE, *papeterie.*

Etoffes de laine. Les draps, les serges et flanelles, les couvertures de laine, les bonnets et bas de laine, les cuirs, les chapeaux de castor, demi-castor et de laine, les tapisseries façon de haute lisse, sur toile et laine, le parchemin, doivent être rangés dans la 2e classe, ainsi que toutes sortes d'ouvrages d'ivoire, d'écailles de tortue et de corne; de peignes de buis et de corne, de brosses, etc.

Comme les étoffes de laine forment la plus importante partie de ces fabriques, nous présenterons ici le règlement de 1781 qui en fait connaître les qualités et les espèces, en renvoyant aux articles ALENÇON et CAEN pour la connaissance de celles qui se fabriquent dans ces deux parties de la province de *Normandie.*

TABLEAU INDICATIF

Des règles suivies dans la fabrication des étoffes de laine de la ci-devant généralité de Rouen.

NOMS des lieux de fabrique.	Dénomination des étoffes.	MATIÈRES de la chaîne.	MATIÈRES de la trame.	Nombre des fils de la chaîne.	Largeur des étoffes entre les lisières. sur le métier.	Largeur des étoffes entre les lisières. après les apprêts.	Augmentation de longueur par aune que les étoffes pourront acquérir par l'effet des apprêts.	Lisières des étoffes sur le métier.
					Pouces.	Aunes.		
Rouen, Darnetal et Banlieue.	Draps blancs de cinq quarts.	Prime laine fine de Berry, cardée.	Prime laine fine de Berry, cardée.	2594	96	cinq quarts.	Un pouce.	Partagées en 2 raies égales, savoir, 1 noire et 1 blanche.
	Ratines lisses blanches de la 1re qualité, de cinq quarts.	Prime laine fine d'Espagne, cardée.	Prime laine fine d'Espagne, cardée.	2436	82	cinq quarts.	Un pouce et demi.	Violettes.
	Ratines lisses blanches de la deuxième qualité, de cinq quarts.	Laine fine d'Espagne, cardée.	Laine fine d'Espagne, cardée.	2352	82	cinq quarts.	Un pouce et demi.	Rouges.
	Ratines lisses blanches de la troisième qualité, de cinq quarts.	Laine fine de Berry, cardée.	Laine fine de Berry, cardée.	2268	82	cinq quarts.	Un pouce.	Bleues.
	Ratines croisées blanches de la première qualité, de cinq quarts.	Prime laine fine d'Espagne, cardée.	Prime laine fine d'Espagne, cardée.	2940	84	cinq quarts.	Un pouce et demi.	Violettes, avec 1 liteau beige ou noir.
	Ratines croisées blanches de la deuxième qualité, de cinq quarts.	Laine fine d'Espagne, cardée.	Laine fine d'Espagne, cardée.	2856	84	cinq quarts.	Un pouce et demi.	Rouges, avec 1 liteau beige ou noir.
	Ratines croisées blanches de la troisième qualité, de cinq quarts.	Laine fine de Berry, cardée.	Laine fine de Berry, cardée.	2772	84	cinq quarts.	Un pouce.	Bleues, avec 1 liteau beige ou noir.
	Espagnolettes lisses blanches de la première qualité, de cinq huitièmes.	Prime laine fine d'Espagne, cardée.	Prime laine fine d'Espagne, cardée.	1218	41	cinq huitièm.	Demi-pouce.	Violettes.
	Espagnolettes lisses blanches de la deuxième qualité, de cinq huitièmes.	Laine fine d'Espagne, cardée.	Laine fine d'Espagne, cardée.	1176	41	cinq huitièm.	Demi-pouce.	Rouges.
	Espagnolettes lisses blanches de la troisième qualité, de cinq huitièmes.	Laine fine de Berry, cardée.	Laine fine de Berry, cardée.	1134	41	cinq huitièm.	Demi-pouce.	Bleues.

NOMS des lieux de fabrique.	Dénomination des étoffes.	MATIÈRES de la chaîne.	MATIÈRES de la trame.	Nombre des fils de la chaîne.	Largeur des étoffes entre les lisières, sur le métier.	Largeur des étoffes entre les lisières, après les apprêts.	Augmentation de longueur par suite que les étoffes pourront acquérir par l'effet des apprêts.	Lisières des étoffes sur le métier.
					Pouces	Aunes.		
Rouen, Darnetal et Banlieue.	Espagnolettes croisées blanches de la 1re qualité, de cinq huitièmes.	Prime laine fine d'Espagne cardée.	Prime laine fine d'Espagne, cardée.	1470	42	Cinq huitièm.	Demi-pouce.	Violettes, avec 1 liteau beige ou noir.
	Espagnolettes croisées blanches de la 2e qualité, de cinq huitièmes.	Laine fine d'Espagne, cardée.	Laine fine d'Espagne, cardée.	1428	42	Cinq huitièm.	Demi-pouce.	Rouges, avec 1 liteau beige ou noir.
	Espagnolettes croisées blanches de la 3e qualité, de cinq huitièmes.	Laine fine de Berry, cardée.	Laine fine de Berry, cardée.	1386	42	Cinq huitièm.	Demi-pouce.	Bleues, avec 1 liteau beige ou noir.
	Espagnolettes lisses de 5 huitièmes, teintes en laine, ou mêlées.	Laine fine de Berry, cardée.	Laine fine de Berry, cardée.	1850	41	Cinq huitièm.	Demi-pouce.	
	Espagnolettes croisées de 5 huitièmes, teintes en laine, ou mêlées.	Laine fine de Berry, cardée.	Laine fine de Berry, cardée.	1260	41	Cinq huitièm.	Demi-pouce	
	Pinchinats croisés teints en laine, ou mêlés.	Laine du pays, peignée.	Laine du pays, cardée.	1360	38 et demi.	Cinq huitièm.	Demi-pouce.	
	Pinchinats simples teints en laine, ou mêlés.	Laine du pays, peignée.	Laine du pays, cardée.	748	33	Un demi.	Demi-pouce.	
	Flanelles unies et rayées.	Lin ou chanvre.	Laine du pays, cardée.	1080	86	Trois quarts.	Demi-pouce.	
Louviers.	Draps blancs, superfins, de cinq quarts.	Laine prime Ségovie, cardée.	Laine prime Ségovie, cardée.	3300	99	Cinq quarts	Un pouce et demi.	Bleues, avec 4 liteaux blancs.
	Draps superfins de cinq quarts, de laine teinte en bleu, gris et autre couleur douce.	Laine prime Ségovie, cardée.	Laine prime Ségovie, cardée.	3000	96	Cinq quarts.	Un pouce et demi.	Rouges, avec 4 liteaux blancs.
	Draps superfins de cinq quarts, de laine teinte en verd, noisette et autre couleur forte.	Laine prime Ségovie, cardée.	Laine prime Ségovie, cardée.	2800	93	Cinq quarts.	Un pouce et demi.	Rouges, avec 4 liteaux blancs.
	Draps superfins de cinq huitièmes, teints en laine, dits royales.	Laine prime Ségovie, cardée.	Laine prime Ségovie, cardée.	1600	45	Cinq huitièm.	Un pouce et demi.	Rouges, avec 2 liteaux blancs.

NOMS des lieux de fabrique.	Dénomination des étoffes.	MATIÈRES de la chaine.	MATIÈRES de la trame.	Nombre de fils de la chaîne.	Largeur des étoffes entre les lisières. sur le métier.	Largeur des étoffes entre les lisières. après les apprêts.	Augmentation de longueur par aune que les étoffes pourront acquérir par l'effet des apprêts.	Lisières des étoffes sur le métier.
					Pouces.	*Aunes.*		
Louviers.	Drap de Vigogne de cinq quarts.	Laine de Vigogne, du Pérou, cardée.	Laine de Vigogne, du Pérou, cardée.	5400	100	5 quarts.	Un pouce et demi.	Rouges, avec 4 liteaux blancs.
	Drap superfin de 5 huitièmes, appelés *Casimirines.*	Laine prime Segovie, mêlée avec de la laine de Vigogne, ou du poil de castor, cardée.	Laine prime Segovie, mêlée avec de la laine de Vigogne, ou du poil de castor, cardée.	1600	46	Cinq huitièm.	Un pouce et demi.	Rouges, avec 2 liteaux blancs.
	Drap Calmouke superfin, de cinq huitièmes.	Laine prime Ségovie, cardée.	Laine prime Ségovie, cardée.	1400	46	Cinq huitièm.	Un pouce et demi.	Rouges, avec 2 liteaux blancs.
	Ratine croisée superfine, de cinq quarts, teinte en laine.	Laine prime Ségovie, cardée.	Laine prime Ségovie, cardée.	3200	83	Cinq quarts.	Un pouce et demi.	Rouges, avec 2 liteaux blancs.
	Drap blanc fin de cinq quarts.	Laine prime Ségovianne, cardée.	Laine prime Segovianne, cardée.	3100	99	Cinq quarts.	Un pouce et demi.	Partagées en 3 raies égales, savoir, deux bleues et une jaune.
	Drap fin de cinq quarts, de laine teinte en bleu, gris et autre couleur douce.	Laine prime Segovianne, cardée.	Laine prime Ségovianne, cardée.	2900	96	Cinq quarts.	Un pouce et demi.	Partagées en 3 raies égales, savoir, deux rouges et une blanche.
	Drap fin de 5 quarts, de laine teinte en vert, noisette et autre couleur forte.	Laine prime Segovianne, cardée.	Laine prime Segovianne, cardée.	2700	93	Cinq quarts.	Un pouce et demi.	Partagées en 3 raies égales, savoir, deux rouges et une blanche.
	Drap fin de 5 huitièmes, teints en laine, ou mêlés.	Laine prime Segovianne, cardée.	Laine prime Segovianne, cardée.	1500	45	Cinq huitièm.	Un pouce et demi.	Jaune
	Ratines fines de cinq quarts, teintes en laines.	Laine prime Segovianne, cardée.	Laine prime Segovianne, cardée.	3100	82	Cinq quarts.	Un pouce et demi.	Jaune.
Elbeuf.	Draps blancs ordinaires, de cinq quarts.	Laine fine d'Espagne, cardée.	Laine fine d'Espagne, cardée.	2800	99	Cinq quarts.	Un pouce et demi.	Partagées en 3 raies égales, de 3 couleurs différentes, au choix des Fabricans.
	Draps ordinaires de cinq quarts, de laine teinte en bleu, gris et autre couleur douce.	Laine fine d'espagne, cardée.	Laine fine d'Espagne, cardée.	2600	98	Cinq quarts.	Un pouce et demi.	Partagées en 3 raies égales, de 3 couleurs différentes, au choix des Fabricans.
	Draps ordinaires de cinq quarts, de laine teinte en vert, noisette et autre couleur forte.	Laine fine d'Espagne, cardée.	Laine fine d'Espagne, cardée.	2400	97	Cinq quarts.	Un pouce et demi.	Partagées en 3 raies égales, de 3 couleurs différentes, au choix des Fabricans.

Digitized by Google

NOMS des lieux de fabrique.	Dénomination des étoffes.	MATIÈRES de la chaîne.	MATIÈRES de la trame.	Nombre des fils de la chaîne.	Largeur des étoffes entre les lisières, sur le métier.	Largeur des étoffes entre les lisières, après les apprêts.	Augmentation de longueur par aune que les étoffes pourront acquérir par l'effet des apprêts.	Lisières des étoffes sur le métier.
					Pouces.	Aunes.		
Elbeuf.	Draps doubles broche ordinaires, de 5 quarts, teints en couleur douce.	Laine fine d'Espagne carmée.	Laine fine d'Espagne, cardée.	2800	99	Cinq quarts.	Un pouce et demi.	Partagées en 2 raies égales, savoir, une bleue et une jaune.
	Draps double broche ordinaires, de cinq quarts, teints en couleur forte.	Laine fine d'Espagne, cardée.	Laine fine d'Espagne, cardée.	2600	99	Cinq quarts.	Un pouce et demi.	Partagées en 2 raies égales, savoir, une bleue et une jaune.
	Draps Calmouks ordinaires, le cinq huitièmes.	Laine fine d'Espagne, cardée.	Laine fine d'Espagne, cardée.	1200	47	Cinq huitièm.	Un pouce et demi.	Partagées en 2 raies égales, savoir, une blanche et une jaune.
	Ratines croisées ordinaires, de cinq quarts, teintes en laine.	Laine fine d'Espagne, cardée.	Laine fine d'Espagne, cardée.	3000	80	Cinq quarts.	Un pouce et demi.	Partagées en 3 raies égales, de 3 couleurs différentes, au choix des Fabricans
Evreux et Nonancourt.	Serges fortes drapées, façon de S. Léger.	Laine du pays, cardée.	Laine du pays, cardée.	816	33	Un demi.	Demi-pouce.	
	Frocs forts.	Laine du pays, peignée.	Laine du pays, cardée.	1024	30	Un demi.	Demi-pouce.	
	Frocs faibles.	Laine du pays, peignée.	Laine du pays, cardée.	896	28	Un demi.	Demi-pouce.	
Bolbec, Gruchet, Cany, Bagnieville, Angion, et autres lieux du Pays de Caux.	Frocs forts larges.	Laine du pays peignée.	Laine du pays, cardée.	1664	52	Trois quarts.	Demi-pouce.	
	Frocs faibles larges.	Laine du pays, peignée.	Laine du pays, cardée.	1664	62	Sept huitièm.	Demi-pouce.	
	Frocs forts ordinaires.	Laine du pays, peignée.	Laine du pays, cardée.	1152	41	Neuf seizièmes.	Demi-pouce.	
	Frocs faibles ordinaires.	Laine du pays, peignée.	Laine du pays, cardée.	1152	41	Deux tiers.	Demi-pouce.	
Aumale et autres lieux.	Serges Londres.	Laine fine nationale, peignée.	Laine fine nationale, cardée.	2184	40	Deux tiers.	Demi-pouce.	
	Serges demi-Londres.	Laine du pays peignée.	Laine du pays, peignée.	1672	34	Cinq huitièm.	Demi-pouce.	
	Serges races moyennes.	Bonne laine du pays, peignée.	Bonne laine du pays, peignée.	1596	34	Cinq huitièm.	Demi-pouce.	Bleues.
	Serges races.	Bonne laine du pays, peignée.	Bonne laine du pays, peignée.	1444	30	Cinq huitièm.	Demi-pouce.	Brunes.

Digitized by Google

Nous rangerons dans la troisième classe les fabriques de fayence, de poterie de terre, de briques et tuiles, de bouteilles, de verres de toute espèce, de fonderies de canons, de forges à fondre, d'aiguilles, d'épingles, d'horlogerie, de poudre à canon, etc.

Verreries. Les verreries sont parmi les fabriques qui emploient les substances minérales des plus importantes et considérables en *Normandie*.

Les verres qui se font en *Normandie* sont de la même espèce que ceux qu'on appèle en Angleterre *verres de couronne*. Les Anglais les tiraient de la France autrefois, mais à présent il s'en fabrique en Angleterre pour en exporter même dans les autres pays.

Les verreries sont dans cette province en très-grand nombre. On y fabrique non-seulement du verre de toutes espèces, mais aussi des glaces de miroir.

A Saens et dans la forêt de Lyons ou Lihons, à sept ou huit lieues de Rouen, du côté du Nord, il y a cinq ou six verreries dans lesquelles il se fait des bouteilles de gros verre et des verres à boire et à vitres, qu'on porte ensuite par charroi à Rouen où ils sont vendus. Il s'y en débite tous les ans pour environ 300 mille livres. La plus grande partie des verres à vitre est envoyée dans les autres villes de France.

A Neufchâtel, à dix lieues de Rouen, du côté du Nord, il y a une verrerie de crystal, très-utile aux émailleurs de Rouen, qui travaillent pour la Guinée.

Fabrique de métoux. Au bourg de Villedieu est une manufacture assez considérable en cuivre, et autres métaux de toute espèce. Il s'y fabrique de toute sorte de batteries de cuisine et autres ouvrages en cuivre, airain, potin, métal, bronze et fer de fonte. Ces divers ouvrages se répandent dans les différentes provinces de France, principalement en Bretagne, en Touraine, dans le Maine, en Anjou et en Poitou.

Du côté du midi, au-dessus de Neubourg et aux environs, il y a de grosses forges, où il se fabrique une prodigieuse quantité de fer; mais on prétend qu'il n'a pas la même qualité que celui de Suède.

On fabrique des épingles à Boutth et dans tous les villages des environs de l'Aigle, à l'Aigle même et à Rugles.

Les manufactures de Rouen et d'Evreux ont succédé à la manufacture d'aiguilles à coudre de Paris.

Mesures. Les terres, en *Normandie*, se mesurent par acre; l'acre se divise en quatre vergées, mais toutes les acres ne sont pas égales; l'acre de roi contient 160 perches à 24 pieds la perche, et 12 pouces au pied. Il y a des acres de 80 et de 75 perches à 24 et à 22 pieds la perche: dans de certains cantons l'acre contient de 130 à 120 perches à 24 pieds la perche. On trouve aussi des acres de quatre-vingt perches à dix-huit et à seize pieds la perche.

A Coutances, le boisseau de froment de dix-huit pots pèse 53 livres, en seigle 48, en orge 40, en avoine 30.

Le pot contenant deux pintes ou quatre chopines pèse en vin 4 livres, en eau-de-vie 3 livres 12 onces, en cidre ou poiré 4 livres 8 onces, en huile d'olive 3 livres 8 onces, en huile de noix 3 livres 9 onces 3 gros.

Le tonneau contenant 575 pots avec la lie pèse en cidre ou poiré 2,587 livres 8 onces. Celui contenant 550 pots sans lie pèse en cidre ou poiré 2,475 livres.

Le muid contenant cent vingt pots pèse en vin 480 livres, en eau-de-vie 450.

A Vallogne, le boisseau de seize pots de froment pèse 48 livres, en seigle 39, en orge 39, en avoine 32.

Le pot de vin contenant 2 pintes ou 4 chopines pèse 3 liv. 9 onces 5 gros, en eau-de-vie 3 liv. 4 onces 6 gros, en cidre ou poiré 3 livres 13 onces 6 gros.

Le tonneau contenant 600 pots pèse, en cidre ou poiré 2.278 livres 2 onces.

Le muid contenant 160 pots pèse, en vin 576 liv. 4 onces, en eau-de-vie 527 liv. 8 onces.

A Carentan, le pot contenant deux pintes ou quatre chopines pèse en vin 3 livres 14 onces, en eau-de-vie 3 livres 6 onces, en cidre ou poiré 3 livres 15 onces.

Le tonneau contenant 600 pots avec la lie pèse en cidre et poiré 2,362 livres 8 onces. Celui contenant 550 pots sans lie pèse en cidre ou poiré 2,165 livres 10 onces.

Le muid contenant cent vingt pots avec la lie pèse en vin 465, en eau-de-vie 405. Celui contenant cent dix pots sans lie pèse en vin 426 livres 4 onces, en eau-de-vie 371 liv. 4 onces.

A Saint-Pierre église, le boisseau de froment de dix-huit pots pèse 54 livres, en seigle 44, en orge 44, en avoine 36, en pois secs 58.

A Avranches, le pot contenant deux pintes ou quatre chopines pèse en vin 4 livres, en eau-de-vie 3 livres 10 onces 4 gros, en cidre ou poiré 3 l. 12 onces.

Le tonneau contenant cinq cents pots pèse en cidre ou poiré 2,062 livres 8 onces.

Le muid contenant cent vingt pots pèse en vin 480 livres, en eau-de-vie 438 liv. 12 onces.

A Saint-Sauveur le Vicomté, le boisseau de froment de 24 pots pèse 72 livres, en seigle 59, en orge 59, en avoine 48.

A Treviézes, le boisseau de froment pèse 47 l. en seigle 42, en orge 38, en avoine 32 et demie.

A Quettehou, le boisseau de froment de dix-huit pots pèse 54 livres, de seigle 44, d'orge 44, d'avoine 36, de pois secs 58.

A Pontorson, la rache de froment pèse 67 liv., de seigle 61, d'orge 62, d'avoine 46.

A Mortain, le boisseau de froment pèse 42 liv. de seigle 40, la razière d'avoine pèse 30.

Le pot contenant deux pintes ou quatre chopines pèse en vin 4 livres, en eau-de vie 3 livres 10 onces 4 gros, en cidre ou poiré 4 liv. 5 onces, en huile d'olive 3 liv. 3 onc. 4 gros.

Le tonneau contenant cinq cent cinquante pots pèse en cidre ou poiré 2,371 livres 14 onces.

Le muid contenant cent vingt pots pèse en vin 480 livres, en eau-de-vie 438 livres 12 onces.

A Pont-Labbé, le boisseau de froment de seize pots pèse 48 livres, de seigle 39, d'orge 39, d'avoine 32.

A Montebourg, le boisseau de froment de seize pots pèse 48 livres, de seigle 39, d'orge 39, d'avoine 32.

Quant aux poids et aux mesures d'aunage, *Voyez* ROUEN, CAEN.

Voyez aussi pour les détails des différentes fabriques de *Normandie*, ELBEUF, LOUVIERS, DREUX, AIGLE et LAIGLE, GRANDVILLE, COUTANCES, AVRANCHES, etc.

NORFOLK, comté d'Angleterre, borné au nord et à l'est par la mer d'Allemagne, au sud par le comté de Suffolk, et à l'ouest par celui de Cambridge. Il a 63 milles de longueur sur 38 de largeur. Sa circonférence est de 242 milles. (On divise ce comté en 22 centuries, qui contiennent ensemble 1,248,000 arpens et 47,180 feux ou familles. 236,000 habitans. Ses principaux lieux sont Norwich (cap), Lyn, Yarmouth, Walsingham). Le terrain y est inégal et fort varié par rapport à la qualité. Aux environs des villes et des bourgs il est assez bon et fertile; mais plus loin, en tirant vers la campagne, ce n'est que sable et rochers. Le Marshland abonde en pâturage; le Fleg est très fertile en bled. Cette province produit aussi du safran aux environs de Walsingham.

L'agriculture du comté de *Norfolk* est très-célèbre. Les améliorations considérables qu'y ont faites les fermiers, la rendent le modèle de tous les comtés de l'Angleterre et de tous les autres pays.

En général les fermes de ce comté sont grandes. Quoiqu'il y en ait au-dessous de 200 et même de 100 livres de loyer, elles sont ordinairement depuis 200 jusqu'à 900 liv. sterl.

Dans les bonnes terres le produit moyen est de 4 quarters de bled, et de 5 d'orge par acre.

Les manufactures d'étoffes de laine sont les plus considérables du pays. On y nourrit une grande quantité d'abeilles, et le miel y est très abondant. On trouve dans quelques endroits de la côte du jai et de l'ambre gris.

NORTHAMPTON, comté d'Angleterre, borné au nord par ceux de Lincoln, de Rutland et de *Leicester*; au sud par ceux d'Oxford et de Buckingham; à l'est par ceux de Cambridge, de Hutingdon et de Bedford; à l'ouest par celui de Warwick. Il a 46 milles de long et 20 milles de large. Sa circonférence est de 120 milles. (On divise ce comté en 20 centuries, qui contiennent ensemble 550,000 arpens, et 24,808 feux ou familles. 124,000 habitans. Ses lieux principaux sont *Northampton* et Peterborough. La terre y est fertile en bled et en pâturages. Il y a aussi beaucoup de bois. Le gibier y est abondant. On en tire quantité de salpêtre. En un mot c'est une des meilleures provinces d'Angleterre. Ses manufactures sont des serges, des étamines, des châlons, des bottes et des souliers.

Les laines de ce comté sont portées au marché de Cirencester. Ses habitans sont des plus actifs et des plus industrieux.

Elle fournit d'excellens chevaux, tant de trait que de main.

Les grains qui excèdent la consommation de la province se portent dans les marchés de Hempstead, Saint-Albans et Hirchin.

On tire de Lynn le charbon nécessaire à la consommation de ce comté.

NORTHAMPTON, ville d'Angleterre, capitale du comté du même nom, est située au confluent de la Ven et d'une autre petite rivière. Il s'y fait une grande quantité de selles et de harnais. La plus fameuse manufacture de cette ville est celle de souliers dont il s'envoie de grandes quantités au-delà de la mer; et ensuite celle de bas brochés. C'est la ville d'Angleterre où le chauffage est le plus cher, parce que le pays produit très-peu de bois, et que la rivière de Ven n'étant navigable qu'à Péterborough, le charbon ne peut venir par eau que jusqu'à cette dernière ville.

Chevaux. Il se tient tous les ans à *Northampton* deux foires considérables, dans lesquelles on vend des chevaux. On en expose plusieurs milliers à chacune de ces foires; et les marchands non-seulement des différentes provinces du royaume, mais aussi des pays étrangers, s'y rendent pour les acheter.

NORTHLANDE ou *Norlande*, partie de la Norwège, située entre le Finmarck et la province de Drontheim, proprement dite, avec qui elle confine au midi ayant derrière elle à l'est la Laponie suédoise. Sa longueur est d'environ 100 lieues sur 20 à 25 de large.

Le produit des pêches de cette province a toujours fait une des principales branches de commerce de Berghen, et n'a pas peu contribué à son opulence. Ce fut même cette pêche et la quantité de bois qui se coupaient dans ses forêts, alors voisines de la mer, qui engagèrent les villes anséatiques à établir leurs comptoirs dans cette Métropole. On y comptait en 1463 jusqu'à 22 factoreries différentes et plusieurs églises allemandes dépendantes de la Hanse. Les habitans de la *Northlande* étaient vexés par ces étrangers qui

les tenaient dans une espèce d'asservissement. Ces négocians adroits et politiques avaient su créer en eux de nouveaux besoins, et les avances continuelles qu'ils leur fesaient en marchandises, la plupart auparavant inconnues, mais dont ils ne pouvaient plus se passer, ne leur permettaient pas de disposer librement du fruit de leurs travaux et de leur industrie. Liés et obligés d'avance aux membres des factoreries, ceux-ci en fixaient le prix à leur gré, ainsi que celui des marchandises anticipées en échange.

Depuis la retraite de ces étrangers, les Nordfards, nom qui se donne aux mariniers de la *Northlande*, libres de tout engagement, et recherchés à l'envi par différens peuples, ont vendu leur poisson à sa valeur, et se sont procuré les besoins et les agrémens de la vie à des prix plus équitables. Aujourd'hui en général ils sont à leur aise, et il n'est pas rare d'y rencontrer des paysans riches de 50 à 60,000 rixdallers.

Il se fait en *Northlande* deux pêches principales, l'une de harengs et l'autre de morue. La première vers la Saint-Michel avec le filet court. Et lorsque pour échapper à son ennemi ce poisson quittant la pleine mer, se réfugie dans les hanses ou baies; on en ferme alors l'entrée par des filets d'une vaste enceinte.

C'est vers le commencement de février, que la baleine chassant le lauger, le brosmer, et autres genres de morue du profond des mers, où elles ont passé l'hiver; ces poissons viennent chercher les bancs ou bas fonds qui règnent le long des côtes de Norwège pour y déposer leur fray. Alors des milliers de paysans de tout sexe et de tout âge, entrent en mer et y restent jusqu'à la fin du mois suivant. Ils se retirent le soir dans de petites îles, dont la côte est parsemée, et où ils ont établi des huttes. Là leurs femmes et enfans salent le poisson et amassent pendant ce peu de tems de quoi subsister toute l'année.

On compte environ 3000 bateaux employés à cette pêche, qui portent depuis trois jusqu'à huit hommes d'équipage, en sorte qu'elle occupe au moins 10 à 12,000 mariniers. La pêche de la morue se fait à la ligne de 30, 40 et 50 brasses de longueur, et non avec des filets, comme dans le Sundmor. La morue, le brosmer, le say et la langer qui se pêchent dans cette saison, se sèchent au vent et s'appèlent dans cet état *stockfisch*, à cause de sa figure roulée qui ne ressemble pas mal à un cotteret; on en distingue deux qualités, le rotfkiaer et le randfisch.

Il est bon d'observer que la préparation du stockfisch des deux qualités ci-dessus décrites, n'est permise qu'en *Northlande*, où l'air pur et vif dont on y jouit presque sans interruption pendant cette saison, assure le succès d'une méthode qu'on tenterait en vain dans les autres endroits de la Norwège; au sud de cette province, et notamment dans le gouvernement de Bergen où les vents d'ouest qui y soufflent continuellement durant l'hiver, rendent cette saison si pluvieuse, que le poisson s'y corrompt avant que de sécher. C'est ce que les habitans de Berghen ont souvent expérimenté à leur perte, jusqu'à ce qu'enfin il leur a été défendu par l'ordre du souverain de s'en mêler davantage.

Les négocians de Berghen font divers assortimens du stockfisch, préparé des deux manières. Les premières sortes sont celles dites *Brême*, *Hollande*, *Lubec*, et destinées pour ces endroits respectifs. Les qualités inférieures ont aussi leurs dénominations particulieres et se chargent pour la Baltique, la France, l'Espagne et le Portugal. Il y en a une qualité encore plus ordinaire, qui pressée dans des barriques, s'envoie dans l'intérieur de l'Allemagne.

Il se prépare en *Northlande* environ 500,000 wanger de stockfisch, année commune, dont la plus grande partie est transportée à Bergen, le reste est consommé dans le pays ou vendu, soit aux Russes, soit aux Lapons suédois.

Les Northlandais tirent du foie de la morue, à l'aide du feu; une huile dont la quantité dépend de la qualité du poisson, parce que plus il est gras, mieux il a le foie fourni. Indépendamment de ce qui s'en débite aux foires, les Northlandais en exportent tous les ans 7500 à 8000 barils.

Le rann ou rogue, qui est d'un si grand débit en Bretagne, où elle sert d'appâts pour la pêche des sardines, provient de la morue femelle. Elle ne se trouve pas dans ce poisson en tout tems; ce n'est que dans les mois de février, mars et avril qu'il en est pourvu. Les Northlandais la salent d'abord et l'encaquent ensuite dans des barils de sapin; ils la transportent ainsi à Berghen où elle est chargée pour la France. On peut compter qu'il arrive à Berghen annuellement de la *Northlande* 7 à 8000 barriques de rogue.

Indépendamment de la pêche le canton est fertile en pâturages, surtout dans les îles et le long de la côte, et le paysan a le secret, dit on, de faire subsister ses vaches pendant une partie de l'année d'arrêtes de poissons séchés, et du varech qui croit abondamment sur les bords de la mer, et qu'elles broutent quand la marée est écoulée; ce qui le met en état de nourrir un plus grand nombre de bestiaux que le terrain ne semble comporter. La même industrie lui sert à élever de grands troupeaux de chèvres, dont les peaux forment un objet lucratif. Le pays produit aussi en certains endroits du bled, lorsque la chaleur dure assez pour lui donner le tems de mûrir.

Il y avait autrefois dans le pays beaucoup de sapin; mais la liberté absolue dont on jouit en

Digitized by Google

Norwège à cet égard, a tellement épuisé les forêts à portée de la mer, que cet article ne forme plus aujoord'hui un objet d'exportation, et il leur en reste à peine de quoi construire leurs jachts et suffire aux autres usages domestiques.

Il n'y a dans tout le *Northlande* aucun bureau de douane, rien ne s'y charge pour l'étranger, et les marchandises qui lui proviennent de Bergen ou autres villes du royaume, sont censées avoir acquitté les droits en entrant. Deux seuls impôts s'y perçoivent. L'un l'extra-skat, ou capitation à la charge des personnes, qui se réduit à peu de chose; l'autre le jord-text, ou cens à la charge des terres, qui ne se calcule point par tonneaux de hart-korg, comme en Danemarck, mais par lobs, portion de terre capable de nourrir ou recevoir 12 à 13 bestiaux. *Voyez* DANEMARCK.

Il se tient dans le canton d'Elleland deux foires franches par an, qui chacune dure 15 jours. Les Lapons, Suédois et les Russes fréquentent ces foires. Ils y portent du lin filé, du chanvre, des farines qu'ils troquent contre des peaux de renard, de chien marin et autres amphibies; du tran, ou huile de poisson, des poissons secs et salés; ces derniers sont évalués en argent sur le pied que les nordfaerd ou conducteurs de barques en ont obtenu l'année ou le voyage précédent à Berghen.

NORTHUMBERLAND, province d'Angleterre, la plus septentrionale de l'Angleterre, bornée au nord par le royaume d'Ecosse; au sud par la province de Durham; à l'est par la mer d'Allemagne; à l'ouest par la province de Cumberland et par l'Ecosse. Elle a 62 milles de longueur sur 43 de largeur. Sa circonférence est de 145 milles. (On divise le *Northumberland* en 12 centuries, qui contiennent ensemble 1,370,000 arpens, et 22,741 feux ou familles. Ses principaux lieux sont New-Castle, Barwick ou Berwick, et Tynmouth). La terre y est ingrate et presque partout stérile. Le long de la côte et aux environs de la Tyne, le terrain est un peu meilleur, et on y recueille du bled et des légumes.

Le sel peut être regardé comme une production du pays. On en fait à New-Castle.

Elle abonde aussi en charbon, sur-tout dans les environs de New-Castle, plus qu'aucune autre de l'Angleterre. Le commerce qui s'en fait est si prodigieux, que la seule ville de Londres, avant qu'il y eut la moitié des brasseurs et des distillateurs qui y sont aujourd'hui, en consommait 600,000 chaldrons par an.

On retire du *Northumberland* environ 250 milliers de fer annuellement.

Il s'y fabrique des draps; ils sont si communs, qu'on ne a les assujétis à la visite d'aucun officier ni presque à aucun règlement. Il y a des verreries, coutelleries, tanneries dans ce comté. *Voyez* NEW-CASTLE.

Northshields est une ville de ce comté, à l'embouchure de la Tine. Elle est bien peuplée, et habitée principalement par des matelots et des propriétaires de vaisseaux. La rivière y forme une petite baie qui est assez bonne et assez profonde pour servir de rade aux vaisseaux charbonniers. Il s'y en trouve quelquefois jusqu'à 400 qui viennent y prendre leur charge.

On a établi une papeterie à deux milles de la ville de Hexam, ville du même comté, construite sur les mêmes dessins que toutes celles de l'Angleterre, qui sont des imitations exactes de celles d'Hollande, lesquelles diffèrent en plusieurs points essentiels de ce qui se pratique en France.

Les chiffons dont on fait usage dans cette papeterie se tirent de différentes parties de l'Angleterre. Il en vient aussi beaucoup de Dunkerque qui entrent en contrebande.

On fait dans cette manufacture environ 45 à 46 milliers de papier chaque année.

Le papier fin qui se nomme *foolscope* se vend 14 schellings la rame.

Celui pour imprimer ou papier commun, nommé *second printing*, se vend 13 schellings.

Une sorte inférieure pour imprimer et nommée *coarse printing demi*, se vend 7 schellings et demi.

Le papier bleu, nommé *bluedemi*, se vend six schellings.

Enfin le gris, nommé *white cap*, 3 schellings un quart.

On ne fait pas du papier pur de coton dans cette fabrique; on ignora même que cela soit pratiqué ailleurs. On mêle les chiffons de coton qui se rencontrent avec d'autres chiffons pour faire du papier *fin biberon*.

Le papier fin qu'on fabrique dans les papeteries d'Angleterre est très cassant et plus dur que celui qu'on fait en France. Celui de Hollande est à cet égard-là comme celui d'Angleterre.

On exploite des mines de plomb auprès de Hexam, à-peu-près semblables à celles de Alston-Moore.

NORWEGE ou *Norwège*, royaume du Nord dépendant de la couronne de Danemarck.

La *Norwége* est bornée au midi et au couchant par la mer d'Allemagne; au nord, par l'Océan glacial; à l'Orient par la Suède et la Laponie russienne. Elle a 340 lieues de long, sur 40, 50 et 70 de large. Sur cette vaste étendue sont semées 18 villes et 700,000 habitans; leur religion est le luthéranisme; leur roi, celui du Danemarck (1).

(1) Le nombre des naissances en *Norwége* fut, en

La surface de la *Norwège* est de 7,000 milles carrés. La partie du Sud est assez bien cultivée ; celle du Nord l'est très-peu. D'après un calcul moyen de dix ans, il nait en *Norwège* annuellement 23,100 enfans ; en comptant la population totale dans la proportion de 1 à 33, la *Norwège* par conséquent aurait 720,000 habitans.

L'un dans l'autre, chaque mille contient donc 103 habitans ; mais dans la partie la plus cultivée du pays, et dans le voisinage des villes, il faut porter ce nombre à 153 ; il est réduit par mille dans les districts du Nord. Berghen, la ville la plus considérable du royaume, a 16,000 habitans. Dans le Nord, aucune ville, excepté la forteresse de Vardhus, gardée par quarante hommes.

Les montagnes de Dofre et de Lange-Fields forment une longue chaine de montagnes qui partage la *Norwége* en deux parties, la méridionale et la septentrionale. Des rochers, différentes petites îles la bordent à l'orcident, et lui forment d'excellens ports, mais en rendent la navigation dangereuse. Le rivage est escarpé, on le touche presque quand le vaisseau qui vous porte est encore sur une profondeur de quatre cents brasses. Des bancs de sable y offrent des lieux favorables à la pêche ; la mer y forme en divers endroits des golfes profonds, et quelques-uns pénètrent à 15 lieues dans les terres. On y trouve un grand nombre de rivières et de lacs poissonneux et navigables, sur lesquels se trouvent quelquefois des îles flottantes. La rapidité des fleuves, les rochers qui les divisent ; des cascades de 50 ou 100 toises, qui en précipitent le cours, les rendent peu navigables. Des barrières arrêtent le bois qu'ils ont déraciné ; la glace qui les couvre facilite le commerce en hiver ; les montagnes l'interrompent, en rendant les habitations plus éloignées les unes des autres, et d'un plus difficile accès, en offrant des antres profonds à des bêtes féroces et cruelles; mais aussi elles renferment différens métaux, de l'or, de l'argent, du cuivre et du fer. Elles fournissent des sources, des fleuves, des eaux minérales et salutaires, des crystaux dont quelques-uns pèsent jusqu'à deux livres et demie, du marbre, du jaspe, des grenats, de l'améthiste, de l'albâtre, de l'amiante, des pierres de chaux, du plâtre, etc ; surtout des bois de chênes, de frênes, d'ifs, de pins, de boulcaux, qui transformés en mâts, en poutres, en planches, raportent au pays un million d'écus par an. La partie orientale est la plus riche sur cet objet.

---

en 1762, de 23,552 ; morts, 16,627 ; en 1767, naissances, 23,444 ; morts, 16,136 ; en 1775, naissances, 20,881, morts, 8,059 ; en 1785, naissances, 64,238, morts, 67,931.

Dans l'intérieur du pays l'air est pur et sain ; l'hiver y est long et rude ; les monts sont couverts d'amas de neiges pendant toute l'année ; des écroulemens ensevelissent des hameaux entiers. A l'occident et sur les bords de la mer, le ciel est plus doux, l'hiver plus tempéré ; mais un air pesant et humide y rend le scorbut commun. La longueur des jours, les rayons du soleil rassemblés dans les vallées, y rendent l'été fort chaud : on sème, et 9 semaines après on moissonne ; vers les côtes, il faut souvent le double de ce tems. Le sol pierreux, inégal ou marécageux, y rend l'agriculture faible en général. Les vicissitudes rapides des saisons qui font succéder la chaleur la plus vive au froid le plus âpre, la sécheresse et l'humidité en découragent encore les habitans. L'hiver, quand les neiges ont interrompu la communication des cantons fertiles avec ceux qui ne le sont pas, la famine se fait sentir à ces derniers. Pour la préveuir, on mêle à la farine de l'écorce d'arbre pilée ; on en fait des gâteaux d'orge, d'avoine, de seigle ; on les conserve pendant plusieurs années dans un lieu sec.

Le Norwégien est courageux et robuste ; son commerce est fondé sur ses bois de construction, sur le cuivre, le fer dont on exporte plusieurs centaines de milliers de quintaux, qui raportent annuellement 3 à 4 cent mille écus, sur la poix. Il y a des pêcheries de perle. La pêche du hareng, celle du merlus et de la morue raportent annuellement un produit d'un million d'écus. On embarque par an au-delà de mille lasts, chaque last vaut 12 barils ; chaque baril a 1200 harengs. La graisse de baleine, le saumon, aident au commerce ou à leur nourriture. Les vaches sont nombreuses, mais petites, et ont peu de lait ; les chevaux sont beaux, forts, agiles ; les brebis sont en petit nombre ; le gibier est abondant. *Voyez* NORTHLANDE.

Productions. Les productions de la *Norwège* consistent, comme on vient de le voir, en grains, bois, bestiaux, poissons, mineraux.

Mais parmi ces objets, les bois, les produits da la pêche et des mines sont les seuls qui puissent intéresser le commerce extérieur.

Quant au bled, le produit territorial, année ordinaire, ne suffit pas à la nourriture des Norwégiens ; il faut importer de cette denrée pour 700,000 rixdalers par année, pour un million même, si la récolte n'a pas été favorable.

Bois. Les bois sont sans contredit la source primitive des richesses de la *Norwège*, la principale base de son commerce et de son industrie. Ce sont eux qui fournissent de charbon les mines, de navires, la pêche, et qui attirent ce concours de vaisseaux de différentes nations aux ports de ce royaume.

Le Sydenfields est la partie qui en produit le plus. Les arbres qu'on y coupe pour l'étranger

montent à plus de deux millions d'écus année commune. Il n'est pas question dans ce calcul de la consommation intérieure, ni de ce que la marine et les édifices de Danemarck en absorbent. Le sapin rouge est de tous les arbres le plus commun et le plus utile. Ses fibres resserrés et pénétrés de sucs résineux, le rend souple et durable ; l'air, loin de lui nuire, l'endurcit. Il se pourrit plus difficilement dans l'eau, est moins sujet à être attaqué des vers que les autres bois de l'Europe, et se rend également propre aux différens ouvrages de constructions, de menuiserie et de charpente. Les Anglais sentent si bien cette vérité, que nonobstant les forêts immenses qu'ils possèdent dans le Nouveau-Monde, c'est encore aujourd'hui la nation qui enlève le plus de bois de *Norwège*.

C'est de Friderichstad dont ils tirent ces énormes poutres connus sous le nom de *tod-bielker*, d'autres bois ronds et carrés de 50 jusqu'à 100 pieds de longueur, des ais et planches de sapin depuis un pouce un quart jusqu'à trois pouces d'épaisseur, de 10 à 14 pieds de longeur 8 à 12 pouces de large. Christiania, Drammen, Friderichshald, Moss et Laverwiig fournissent les meilleures planches. Les autres ports de la *Norwège* où se chargent les bois sont Tonsberg, Holmestrand, Scheen, Porfgrund, Mandahl, Krageroe, Langesund, Christiansund, Molle, Trondhiem ou Drontheim et Berghen.

Les qualités que nous venons de remarquer dans les bois de *Norwège* les rendent de première nécessité aux Hollandais pour pilotis et pour l'entretien de leurs digues. Mais leurs plus forts achats consistent en bois ronds, dont ils forment un objet de commerce, après les avoir débités en planches. C'est principalement la *Norwège* qui fournit à l'entretien des moulins à scie des Provinces-Unies.

C'est de Christiansund et d'Acudahl que se tire le chêne pour la construction des navires, réputé avec justice le meilleur de tout le Nord ; il est réservé pour la flotte royale et la flotte marchande ; ainsi sa sortie est prohibée. Arendahl est le chef-lieu de construction des vaisseaux faits avec ce bois ; c'est presque l'unique objet de l'industrie des habitans, et la ville entière ne présente qu'un vaste chantier.

La *Norwège* produit aussi des bois de mâture ; ils deviennent à-la-vérité rares, surtout ceux d'une certaine longueur, quoiqu'on en trouve encore au-dessus de 26 palmes. Ils sont, pour ne rien dissimuler, plus chers que ceux de Riga. Il y a pourtant des forêts de bois de mâture, vers les frontières de la Suède, qui ont jusqu'à douze lieues d'étendue. Mais la difficulté du transport par le défaut de flottage est cause qu'on y en coupe peu actuellement. Ils sont d'ailleurs très-supérieurs à ceux de Riga, et par la qualité du bois et par les précautions qu'on emploie pour les empêcher de s'endommager sur la route.

Il s'expédie tous les ans du port de Berghen des chargemens entiers nommés *schottlast*, qui ne consistent qu'en jeunes sapins, droits et de belle venue, qui ont au moins 24 pieds de haut, et ne se vendent cependant que 24 sous la douzaine.

Le chêne est le seul bois dont l'abondance commence véritablement à diminuer. Aussi a-t-on fait des règlemens à ce sujet, et son exportation est aujourd'hui limitée.

En effet une ordonnance du 26 septembre 1763 défend d'exporter le bois et l'écorce de chêne de *Norwège* chez l'étranger ; il est même défendu d'en faire passer dans le Danemarck et dans les provinces allemandes de la domination du roi.

Les mâts et bois ronds se vendent en *Norwège* à la palme, dont 3 font 10 pouces 2 lignes à la danoise, ce qui équivaut à 32 lignes deux tiers de France.

Bestiaux. Les bœufs et les vaches de *Norwège* sont, ainsi que les chevaux, presque tous jaunes et petits. Dans le diocèse de Drontheim, qui est plus septentrional que celui de Bergen, les animaux sauvages, aussi bien que les privés, se trouvent beaucoup plus grands que dans le dernier. on remarque que dans un grand nombre de petites îles qui cachent presque les côtes de la *Norwège*, les bœufs sont d'une taille beaucoup plus grande que ceux du continent, ce qui vient autant des excellens pâturages que de la liberté où ils vivent, car on les laisse aller à leur gré en prenant seulement la précaution de leur donner pour compagnie quelques béliers accoutumés à chercher eux-mêmes leur nourriture pendant l'hiver. Lorsque ceux-ci ont déterré l'herbe qui se trouve sous la neige, les bœufs ne leur permettent d'y toucher qu'après qu'ils ont appaisé eux-mêmes leur faim. Les bœufs ainsi laissés en liberté, deviennent, avec le tems, si farouches, que pour les avoir il faut les prendre avec des lacs, ou les tuer à coups de fusil.

Les vaches de *Norwège* donnent fort peu de lait, et les économes de campagne sont obligés d'en entretenir un grand nombre. Comme les prairies ne fournissent pas assez de foin pour les nourrir, on coupe, au printems et en été, les branches encore tendres de plusieurs sortes d'arbres, pour les donner aux bestiaux. Les habitans des côtes du bailliage de Nordland et du diocèse de Berghen, qui font une pêche considérable, mêlent de l'algue avec des têtes de merlus et des arrêtes d'autres poissons, et nourrissent leurs vaches avec ce mélange dont elles mangent assez volontiers ; mais cette nourriture donne un mauvais goût au lait.

Les brebis de *Norwège* ne diffèrent guère de celles de Danemarck. Pour en améliorer l'es-

Digitized by Google

pèce, on fait de tems en tems venir des brebis d'Angleterre. On a remarqué que les béliers qu'on fait passer avec les bœufs toute l'année dans les îles, deviennent beaucoup plus grands et plus gras, et ont la laine meilleure et plus belle que ceux qui sont soignés par les hommes. On a encore observé que par un instinct qui leur est propre, ces mêmes béliers passent toujours la nuit du côté de l'île d'où le vent doit venir le leodemain, ce qui sert d'avertissement aux mariniers qui ont grand soin d'en faire l'observation. En *Norwège*, comme dans l'île de Tarve, il arrive que la neige couvre des troupeaux entiers de brebis, et qu'étant ainsi couvertes elles se mangent la laine les unes aux autres.

On entretient, en *Norwège*, un grand nombre de chèvres. Dans la seule ville de Berghen on embarque tous les ans jusqn'à 80,000 peaux de bouc non apprêtées, sans compter celles auxquelles on a déjà donné façon. Les chèvres conviennent fort à la nature du pays; elles voot chercher leur nourriture jusques sur les montagnes les plus escarpées, où les autres animaux qui se se nourrissent de pâture, ne pourraient jamais grimper.

Chevaux. Les chevaux de *Norwège* soot très-petits, mais vigoureux et bien taillés. Ils sont jaunes pour la plupart, et ont une raie noire qui leur règne tout le long du dos; on en trouve encore de châtains et de gris de fer. Les chevaux de *Norwège* ont le pied extrêmement sûr. Dans les sentiers qui conduisent au haut des montagnes escarpées, leur instinct les porte à tâter les pierres, pour savoir s'ils peuvent y poser leurs pieds, et un cavalier qui, dans ces occasions, ne les laisserait pas agir librement, conrrait risque de périr ainsi que sa monture. Quand ils ont à descendre un terrein roide et uoi, ils jettent les jambes de derrière sous le ventre, et se laissent glisser à bas.

Les élans sont un des animaux communs dans le Nord. La destruction en était devenue si considérable, qu'il fallut s'y opposer. Une ordonnance de 1761 défendit, sous peine de 50 écus d'amende, de tuer aucun de ces animanx pendaot trois ans; au bout de ce tems chaque famille a eu la permission d'en tuer un seulement, encore ne peut-elle le faire que dans l'intervalle de la Saint-Jean à la Saint-Martin, à peine de 30 écus d'amende.

Mines. Il y a beaucoup de mines en *Norwège*: celles de cuivre et de fer, sont les principales.

Il y a aussi quelques mines d'argent: le produit en est augmenté depuis un demi-siècle.

On a trouvé une mine d'or très-fin, à Egswold, dunt on a frappé de très-beaux ducats; mais les frais d'exploitation de cette mine au compte du roi, étant au-dessus du revenu, sa majesté en a accordé, en 1785, la concession à une compagnie qui l'exploite à son compte, et avec plus d'avantage que le roi, parce que les entreprises des particuliers se font toujours avec plus d'économie et d'intelligence que celles de l'Etat.

Le cuivre est une des principales marchandises de la *Norwège*: les mines d'où on le tire, sont à six ou sept lieues de Dronthem, pas loin du village de Steckbi. Ils en fournissent par an environ deux mille schipfunds, qui reviennent à six cent soixante milliers poids de France.

Le fer est, après le bois, ce qu'il y a de plus important pour la *Norwège*: elle a quinze forges, et l'exploitation du fer peut aller à 400 mille écus.

Les principales forges de la *Norwège* sont dans le comté de Laurwiig; elles appartiennent au comte de Danneschiold Laurwiig, et fournissent à la seule ville de Copenhague 5 à 6000 schipfunds de fer tous les ans: le schipfund pèse 320 livres.

C'est aux forges de Moss que se fondent les canons pour la flotte royale, et l'artillerie des places. Ce n'est qu'en 1749 que cette fonderie a commencé d'avoir lieu; avant ce tems on fesait venir tout le canon de Suède. Ce qui a principalement engagé à former cet établissement, est la pureté du fer de cet endroit, qui, contre la nature ordinaire de ce métal, est malléable dès la fonte; aussi le filon peut-il en quelque façon se nommer *ferrum purum et nativum.* Il souffre la lime et le ciseau, et l'on en peut former des ouvrages fins et délicats.

Marbres. La *Norwège* possède des carrières de marbre qu'elle exploite, mais il a fallu bien du tems pour vaincre son indifférence. Ce n'est qu'au commencement de ce siècle que se raportent ses premiers efforts: les bailliages de Berghen et d'Aggerhus en ont été le théâtre.

Aux environs de Wardhus, à l'extrémité orientale de la Laponie danoise, on a découvert une sorte de bleu céleste fossile d'une grande beauté. Près de Stavanger et ailleurs on trouve, en fouillaot, une sorte de terre noire propre à la teinture et au pioceau. L'ocre se ramasse dans le Sundmor et autres lieux; néanmoins la *Norwège* a jusqu'à présent peu profité de ces avantages.

La *Norwège* peut se fournir elle-même la chaux qui lui est nécessaire; presque tous ses cantons oot des fours à cet effet.

La pierre d'aimant se reocontre quelquefois aux environs de Kogsberg, et est dans les mines de fer de Skeco et en d'autres endroits; on l'envoie à Amsterdam.

Le Guldbrandsdahl, bailliage d'Aggerrhus, le Syndfiord en celui de Bergue et autres lieux en *Norwège*, fournissent des pierres de meules.

L'administration des mines du royaume est confiée à deux colléges ou conseils, l'un pour le Sudenfield, et l'autre pour le Nordenfield; chaque collége est cooposé d'un surintendant, un administrateur et quelques assesseurs. Il s'assemble une

Digitized by Google

fois la semaine pour délibérer sur les affaires et les propositions ; ainsi que pour juger les procès relatifs à cette partie.

Pêche. Si le Sudenfields l'emporte beaucoup sur le Nordenfield, partie de la Northlande, du côté des minéraux et autres productions terrestres, le Nordenfield a un avantage qui le compense, s'il ne le surpasse du côté des productions maritimes. La pêche y est si abondante, qu'elle suffirait seule à la consommation du monde catholique, quand même le carême durerait toute l'année. Quoique cet objet partagé par tant de nations, ne soit pas encore poussé ici avec toute la vigueur dont il serait susceptible, il ne laisse pas de sortir annuellement de la seule ville de Berghen, pour la valeur d'un million de rixdallers et au-delà en différentes espèces de poissons, leurs rogues et leurs huiles. Drontheim en exporte à peu-près pour la moitié de cette somme. Christiansand et Molde retirent environ 300 mille du même objet, ce qui joint à ce que fournit le Finmarck ; compose un total d'environ deux millions pour ce seul article. *Voyez* NORTHLANDE.

Les genres de poissons dont les Norwégiens font principalement commerce, sont : 1°. la morue ; 2°. les harengs ; 3°. le saumon ; 4°. les homars. Quant à ces derniers, ils ne font guère que l'office de pêcheurs, les vendant aussi-tôt aux bâtimens anglais qui attendent l'arrivée des barques. Le hareng de Northlande, et singulièremeot celui qui se prend dans les districts de Nummedahl et de Helgeland, ne le cède à celui de Hollande, ni pour la délicatesse ni pour l'apprêt.

Le produit de la pêche est évalué à 2,400,000 rixdallers : il serait quadruple, si les nations étrangères pouvaient être entièrement exclues de ce commerce.

Manufactures. Les fabriques de *Norwège* sont peu considérables. Les plus importantes sont celles de toile. Nous en dirons quelque chose.

La fabrication de la toile est assez importante en *Norwège*. On occupe à ce travail ceux qui sont renfermés dans les maisons de correction. Les villes ont aussi un plus grand nombre de maitres ; ce n'est pas qu'on y cultive le lin ou le chanvre ; à cet égard le climat et le sol ne seraient favorables ni à la quantité ni à la qualité.

La toile y est bonne ; il s'en fait de plus fine qu'en Danemarck, laquelle coûte 3 à 5 et demi marav. l'aune : le particulier en fait souvent fabriquer de plus belle encore pour son usage personnel.

Le lin de première qualité vient de Hollande ou d'Islande : il y en a qui coûte jusqu'à 10 rixd. le wog, ou les 40 livres. La filasse ordinaire se tire de la Baltique.

L'introduction de tout ouvrage de corderie étrangère, est interdite par le règlement du 14 août 1753.

Mais cet article du règlement ne s'exécute pas rigoureusement, à cause de l'impossibilité où est le corps des cordiers de Berghen de fournir tous les cordages nécessaires à la consommation de la *Norwège*.

Etoffes de laine. On y fabrique quelques étoffes de laine grossières ; mais en général c'est du Danemarck et de l'étranger que se tire cet objet de consommation.

On a établi dans la maison de correction de Christiana sept métiers en étoffes de laine, pour le service desquels on a fait venir des ouvriers du Danemarck, de Suède et d'Allemagne.

On y fabrique des calmandes, camelots, grosses pannes, chalons, etc. On tire la laine du Holstein, celle de *Norwège* étant trop grossière.

Il y a aussi à Dram une manufacture de draps larges établie par le roi en 1771 ; elle a quelque succès.

On fabrique aussi en *Norwège* une sorte de gros bas faits de la plus grosse laine, même de poil de bouc. Ces bas très-grossiers et peu serrés, ont l'avantage de garantir singulièrement du froid ; on s'en sert, dans le Nord, lorsqu'on marche sur la neige, et alors on les met par dessus la botte ; ils ne sont jamais d'un meilleur effet pendant le froid, que lorsqu'on les a bien imbibés d'eau.

Il y a un moulin à papier à Christiana. Malgré cet établissement, l'entrée du papier étranger est libre en payant les droits portés par le tarif. Les deux sortes de papier qu'on y fabrique, coûtent de 8 à 10 marav. la rame. Le papier à lettra et de compte se tire de Hollande. Les chiffons qu'emploient ces différentes papeteries, se tirent du pays même, et coûtent de un et demi à deux rixdallers le quintal.

Verreries. Depuis longtems la *Norwège* avait été regardée comme très-propre à la formation des verreries. Il ne paraît pas cependant que l'on s'en soit fort occupé avant ces derniers tems. La fabrique du verre fesait partie du privilége accordé, le 21 mai 1739, à la *compagnie noire*.

Cette compagnie était divisée en 500 actions. Les autres objets dont la recherche ou l'exploitation lui appartenaient, étaient le brai, le goudron, la résine, le noir de fumée, les huiles, toutes sortes d'ouvrages et d'instrumens de fer, le kobolt vitreux, le salpêtre, la poudre à canon, l'alun, le vitriol, le soufre, les métaux, la céruse, la chaux, les briques et tuiles, les carrières de marbre et autres sortes de pierres fines ou non à trouver en *Norwège*, la préparation des couleurs : cuirs, peaux, plumes, les moulins à huile. De tant d'articles il n'y en a eu que peu d'entrepris, et seulement dans le bailliage d'Aggerrhuns, quoique l'octroi soit pour toute la *Norwège*.

Celui des verreries, quoique regardé comme un des plus avantageux, paraît faire le moins de

progrès. Les verres de ce royaume prirent peu de faveor, et la compagnie fut obligée de les vendre par enchère à beaucoup de perte. On tenta, mais inutilement, à la faveur d'une loterie créée le 12 juillet 1750, de l'indemniser, ce qui ayant achevé de dégoûter les intéressés, ils obtinrent du roi la permission de vendre leur octroi et leurs établissemens de verreries et autres. Une nouvelle compagnie en fit l'acquisition en 1751, pour la somme de 10.000 rixd.: elle prit le nom de *Compagnie des fabriques de Norwège:* elle n'a cependant encore travaillé quo sur le verre, l'alun et le vitriol.

En 1762 on a commencé à faire du verre en tables, et la compagnie espérait être, en 1764, en état d'en fournir des assortimens de toutes sortes.

La verrerie principale est située au bord d'un lac, sur la succursale d'Hudalen, dans la paroisse d'Eidevold, à cinq milles d'Allemagne, nord-est de Christiana. C'est-là que se fait le verre entablé blanc, et se préparent toutes sortes de vitrages. Une seconde en ce genre, qualité de Poméranie, a été formée à Sandruviez, un mille de Konigsberg, en 1762 et en 1764. A peu do distance d'Eidevold, au lieu dit *Aas*, est la fabrique en verre vert; de-là viennent les bouteilles quantines, etc.

Sur la paroisse d'Egger ou d'Eeger, à un mille et demi nord-ouest de Pragues, on travaille les ouvrages de verre blanc, crystal, comme lustres, verres à boire, et autres bouteilles, caraffes, lampes, cloches, retortes, bras, etc.

Le prix des bouteilles da *Norwège*, est do 4 rixdalers le cent: celui du verre en table, de 56 pouces

		rixd.	*sch.*	*fein.*
sur 30 . . .	.	7	11	0
32 . . . . sur 27 . . .	.	3	3	0
30 . . . . sur 25 . . .	.	2	4	0
25 . . . . sur 20 . . .	.	0	5	6
18 . . . . sur 14 . . .	.	0	2	8
10 . . . . sur 7 . . .	.	0	0	1

Les grandeurs intermédiaires en proportion.

Navigation. La dégradation des ports de *Norwège*, causée par la vétusté de leurs ouvrages, avait, dès le 16 septembre 1735, donné lieu à l'érection d'une commission composée du magistrat du lieu, du capitaine des pilotes, et d'un bourgeois, lequel eût été capitaine de navire, à l'effet de constater l'état actuel do chaque port et de ses environs, et d'indiquer oe qu'il conviendrait de faire pour son amélioration; l'inspection des ports fut attribuée au capitaine des pilotes; on chargea un officier de chaque port de veiller à ce que le lest ou autres matières d'encombrement, ne fussent jetés qu'aux endroits destinés à cet effet. La commission fut tenue do renouveler ses visites; au moins une fois par an. Personno, autres que ceux commis à cet effet par l'amirauté, ne dut sonder le long de la côte; ou en lever des cartes. Le rétablissement des anneaux de fer fut ordonné partout où il serait jugé nécessaire; et pour indemnité on accorda aux propriétaires, sur le fond et aux frais desquels il en aurait été attaché, un droit de 48 schellings par navire de 100 lasts, et de 32 pour ceux au-dessous.

Pilotes côtiers en Norwège. Le corps des pilotes côtiers reçut, le 19 mai 1763, une nouvelle constitution; leur nombre êst fixé, aucun ne peut être admis au-dessous de 35 ans. Ils sont tenus de piloter les vaisseaux selon l'ordre de leur arrivée. Leurs barques, pour être reconnues, portent une voile dont la laise du milieu doit être rouge, leur salaire est augmenté. Le pilotage d'entrée ne peut se faire tour à-tour par les pilotes du lieu, ni les rétributions être en commun, pour celui de sortie: il leur est libre de former une caisse. Le chef des pilotes est chargé du maintien de la discipline du corps. Il lui est attribué un dixième de l'argent payé pour le pilotage, duquel les capitaines seront tenus de faire la déclaration aux douanes. Les pilotes sont affranchis des enrôleoiens; si par leur négligence, après avoir fait les signaux, un vaisseau reçoit quelque dommage, tout le corps en est responsable: n'arrivât-il aucun accident, chaque membre est condamné à 2 rixd. d'amende, et celui qui aurait été le plus à portée au double, même à une peine plus grave, suivant les circonstances. Si un pilote-côtier échoue un bâtiment par ignorance, il est tenu du dommago et puni selon le cas, par la cassation ou l'esclavage: s'il l'a fait à dessein, il est condamné à être pendu. Les pilotes en pied ne peuvent s'écarter; mais ceux de réserve en ont la liberté en avertissant le chef. Défense sur la vie, l'honneur et la fortune, d'instruire quelqu'un hors du corps du pilotage, de la nature et de la reconnaissance d'un port. En cas de plainte de la part des capitaines de navires, l'audition des témoins se fait par l'olderman et deux gens de mer expérimentés, à la nomination du magistrat, lequel prononce ensuite; l'appel se porte à l'amirauté; les amendes sont au profit des veuves et membres indigens du corps: les autres dispositions se rapportent à celles de 1725.

On tire de *Norwège*, comme nous l'avons dit; des bois, du poisson, du goudron, du cuivre, du fer, etc.

Commerce. On y porte en échange des épiceries, des vins, des sels, des eaux-de-vio, du vinaigre, du fromage, des tabacs, quelques draperies, et beaucoup de vieilles rixdallers.

A l'égard des vins, il s'y en débite quelques-uns d'Espagne, mais davantage des vins français, dont il faut environ huit cent barriques par an: pour des eaux-de-vie, deux à trois cent barriques suffisent.

Les

Les villes principales de *Norwège* où se fait le commerce, sont: Drontheim, Berghen, Cristianna, etc. *Voyez-en* les articles.

Les Hollandais font presque tout le commerce de la *Norwège*; et il n'y a aucune de ces villes où ils n'envoient tous les ans un grand nombre de bâtimens.

En tems de paix ceux de leurs vaisseaux qui sont destinés pour cette partie du Nord, partent quand ils veulent, ou seuls ou en convoi. En tems de guerre, ils ne partent qu'en flotte de cent cinquante ou deux cens navires, et toujours sous l'escorte de quelques vaisseaux de guerre que l'amirauté leur fournit.

Ils y portent du vin, de l'eau de vie, du vinaigre, du sel, de toutes sortes d'épiceries, du sucre, du riz, des amandes, des raisins, des prunes, du tabac, du fromage, des draps et de toutes sortes de petites étoffes de laine et de soie.

Les marchandises en retour sont des mâts, des planches de sapin, du goudron, du suif, des peaux de bouc, du merrain, du bourdillon, du poisson sec, du cuivre, des bois de construction et des potasses.

Poids, mesures, monnaies. Le schippond de trois cents livres du pays est le poids ordinaire, et c'est à ce poids que se vendent toutes les marchandises, à moins qu'on n'en convienne autrement.

La livre est environ de cinq pour cent plus forte que celle de Paris et d'Amsterdam, en sorte que 100 livres de *Norwège* en font 105 de ces deux villes, et que 100 livres de ces deux villes n'en font que 95 livres $\frac{1}{21}$ de *Norwège*.

L'aune y a un pied 10 pouces 7 lignes $\frac{4}{11}$; sur ce pied 100 aunes de *Norwège* font 52 aunes moins $\frac{5}{12}$, mesure de Paris.

Quant aux monnaies, *voyez* DANEMARCK et COPENHAGUE.

Revenus. La couronne devrait percevoir sur la *Norwège* un revenu de 1,600,000 rixdalers. Cette estimation est calculée sur le produit naturel de l'impôt sur les métairies, de la dîme du cuivre exploité, des mines de fer, du commerce des bois, des contributions extraordinaires; mais le revenu effectif est au dessous de cette estimation et ne passe pas 1,200,000 rixdalers.

Une grande partie de l'armée n'étant point payée en argent, la défense du pays n'est nullement dispendieuse, et les montagnes élevées qui couvrent la *Norwège*, du coté de la Suède, font des frontières autant de fortereſſes naturelles.

L'armée de la *Norwége* est distincte de celle de Danemarck D'après l'état de 1763, elle consiste en 29,038 hommes. Un colonel reçoit annuellement 800 rixdalers, un capitaine 300, le simple soldat rien du tout. L'entretien de la cavalerie, qui n'est habillée que tous les douze ans, coûte à peu-près 30,000 rixdalers, et celui de l'armée entière 183,000 rixdalers annuellement.

Si l'on ajoute à cette armée 14,600 matelots que porte l'état militaire, et 8000 mineurs qu'on emploie en tems de guerre, on verra que la *Norwège* peut opposer près de 60,000 hommes à une invasion.

NORWICH, ville d'Angleterre, capitale du comté de Norfolk. Long. 19. 45. lat. 52. 44.

Elle est située au confluent du Winsder et de la Yare. Cette ville est une des plus grandes, des plus belles at plus riches d'Angleterre. On y compte 7000 maisons et 32,000 habitans. Le nombre des naissances en 1735, y fut de 807, celui des morts de 885, en 1753 celui des naissances 1145, celui des morts 1075.

Le grand commerce qui s'y fait contribue beaucoup à augmenter celui d Yarmouth par les cargaisons de charbon, de vin, de poisson, d huile, et d'autres marchandises qui s'y conduisent de *Norwich* par la rivière d'Yare. Celles de ses manufactures sont assez généralement envoyées à Londres; quoiqu'il s'en exporte des quantités considérables en Hollande, en Allemagne, en Suède; en Norwège, et en d'autres endroits de la Baltique et des mers do Nord. Elles consistent en une grande variété d'étoffes de Worsted, comme de sayettes, bayettes, serges, châlons, etc., dont on fait un bon commerce. On y travaille aussi des droguets, des crêpes et autres sortes d'étoffes; des damas, des satins, et on prétend que cette ville en vend tous les ans pour 100,000 livres au moins. Ces manufactures emploient un grand nombre d'ouvriers. Elles donnent aussi de l'occupation à tous les habitans des environs pour la filature de la laine qu'ils vont chercher jusques dans les comtés d Yorck et de Wersmarland. Selon le calcul qui a été fait en 1768 des métiers battans dans cette ville, on a trouvé qu'il y avait 120,000 personnes qui y étaient occupées, en y comprenant celles des environs de la ville qui sont occupées à filer la laine. Il y a dans cette ville une autre communauté de manufacturiers en laine, sous le nom de *compagnie de Russie*. Il y a aussi une manufacture de bas.

On emploie principalement dans ces manufactures les laines des comtés de Leicester et de Lincoln; pendant que celles de Norfolk vont dans le comté d'Yorck où l'on s'en sert pour la fabrique des draps. Une circonstance remarquable par raport à ces dernières laines, et qu'on n'a découverte que depuis quelques années, c'est que les moutons du comté de Norfolk portent autour du col une laine qui égale les meilleures laines d'Espagne.

« L'état actuel des manufactures de *Norwich*; dit M. *Arthur Young*, n'est ni bien florissant ni bien mauvais. Elles pourroient satisfaire à plus

de demandes qu'on ne leur en fait. Quelques fabricans se plaignent que leur commerce a beaucoup diminué depuis la guerre. Depuis 1743 jusqu'en 1763, ils ne pouvaient pas manufacturer toutes les étoffes qu'on leur demandait. Des marchands exportaient alors par speculation des cargaisons considérables, ce qui n'est pas arrivé depuis.

« Les fabricans de *Norwich* en portent beaucoup à Rotterdam, à Ostende, à Midlebourg, dans toute la Flandre, à Livourne, Trieste, Naples, Gênes, Cadix, Lisbonne, Barcelonne, Hambourg, dans toute la Baltique, excepté en Suède où elles sont défendues.

» Depuis 70 ans les fabriques de *Norwich* ont augmenté dans la proportion de 4 à 12.

» On peut calculer ainsi le produit des manufactures de *Norwich*.

» Elles expédient toutes les six semaines un vaisseau à Rotterdam, dont la valeur par an peut être de. . . . . 480,000 liv. st.

» Dix mille tonneaux de marchandises qu'on conduit à Londres par an, à 500 liv. le tonneau. 520,000

» Environ pour 200,000 livres aux autres endroits où ils font commerce. 200,000

Total. . . . . 1,200,000 liv. st.

» On a calculé d'une autre manière le produit des manufactures de *Norwich*; en examinant les retours qui rentraient dans chaque maison de fabricans, on a trouvé que les manufactures produisaient 1,500,000 liv. Ces deux sommes n'étant pas bien différentes, confirment mutuellement la vérité de leurs calculs réciproques. On s'est servi d'une troisième méthode pour découvrir ce produit total, en calculant le nombre des métiers battans qui est d'environ 12,000. On suppose communément à *Norwich* que chaque métier produit pour 100 livres de marchandises; ce qui donnerait le même produit total de 1,200,000 liv.; ce qui fait voir que cette somme est la plus approchante de la vérité.

» Pour découvrir le raport qui est entre ce produit total et la somme de la matière première, et des travaux de ceux qui la mettent en œuvre, les fabricans ont une manière aisée et sûre d'en venir à bout. La valeur moyenne d'une pièce d'étoffe est de 50 schellings. Cette pièce pèse 10 liv. En comptant la laine à 10 den. la livre, il y aura pour 5 schellings de matière première dans une pièce, d'où on conclura que de la somme totale du produit des manufactures, il faut déduire un dixième pour la matière première.

» Si des 1,200,000 liv., somme totale du produit, on retranche pour la matière première 120,000 l., qui est le dixième, il restera 1,080,000 livres pour les profits des ouvriers et des fabricans. Il reste un point important à découvrir, c'est de savoir combien il y a d'hommes employés à gagner cette somme au public: on a une donnée qui servira à résoudre facilement cette question. On croit ordinairement à *Norwich* que chaque métier emploie six personnes. Comme il y a dans cette ville 12,000 métiers, les manufactures emploient par conséquent 72,000 personnes.

» En divisant 1,200,000 liv. par 72,000, on trouvera un peu plus de 16 liv. pour les profits de chaque personne.

» Comme le fabricant gagne plus que les ouvriers, on peut déduire 14 par 100 pour ses profits, ce qui réduirait à 11 liv. 11 sch. par an les profits de chaque ouvrier ».

Il y a quelques puits salés dans cette ville, qui rendent six onces de sel pour une livre avuir du poids, et d'autres qui en rendent moins.

NOSSEN, ville de Misnie, au cercle de Haute-Saxe. Cette ville, le chef lieu d'un bailliage de même nom, est située partie dans la plaine, mais en plus grande partie sur la montagne. Les terres de ses environs sont si fertiles qu'on la surnomme le *grenier des bons grains*. Il y a divers fabricans en draps, des corroyeurs qui blanchissent des peaux ou les teignent en rouge, et quantité d'autres artisans.

NOTO (*vallée de*), division territoriale ou province de Sicile.

La vallée de *Noto* est celle qui dans l'antiquité était la plus célèbre, et aujourd'hui peut-être la plus pauvre do toute; sa capitale est située près le cap Passaro; la plus considérable de ses villes pour le commerce, est Catane; c'est la troisième ville du royaume; cette ville est de l'antiquité la plus reculée, dont on voit quelques restes encore, quoique très-maltraités par le tremblement de terre de 1693. Il y avait un temple de Cerès qui était en grande vénération chez les Romains. Le port de cette ville a été comblé par les pierres du mont Ethna; la seule université de toute l'île se trouve dans cette ville. Siracuse n'a pas ses ports dans l'emplacement où étaient ces anciens ports si célèbres dans l'histoire; cependant le Porto Maggiore est regardé comme un des meilleurs de la Méditerranée, de l'aveu des Anglais même. Anguste, habitée par beaucoup de Maltois, a un port magnifique; il y a ici des magasins de la religion de Malthe; les campagnes à l'entour produisent des cannes de sucre nommées dans le pays *cana mele*. Piarra, ville dans le cœur du pays, dont les environs sont délicieux: Minco dans son voisinage est le *lacus paticorum*, dont les eaux quoique froides, bouillonnent perpétuellement. Leontini-Modica, capitale d'un comté; les habitans, les bestiaux même passent pour les plus robustes de toute l'île. *Voyez* SICILE.

Digitized by Google

NOTTINGHAM, comté d'Angleterre, borné au nord par la province d'Yorck; au sud par le comté de Leicester; à l'est par celui de Lincoln; et à l'ouest par celui de Derby. Il a 43 milles de longueur sur 20 de largeur. Sa circonférence est de 95 milles. (On divise ce comté en 7 centuries, qui contiennent ensemble 560,000 arpens et 17,554 feux ou familles, 87,800 habitans. Ses principaux lieux sont *Nottingham* (cap) et Mansfield). La terre y est fertile dans la partie orientale et le long de la Trente. A l'ouest il y a beaucoup de bois, et plusieurs mines de charbon de terre.

Ce comté est arrosé par plusieurs rivières. Les plus remarquables sont la Trente et l'Idle. Le sol en est varié. A l'est il est très-abondant en grains et en pâturages; à l'ouest il est généralement plein de bois, et dans quelques endroits il ne produit que du charbon et un peu de plomb. Les marchandises principales sont le bétail, le grain, le malt, la laine, le charbon, le bois, la réglisse, le fromage, le beurre, le cuir et le suif. Il y a des manufactures dont les plus considérables sont celles de bas, de verre, et de poteries de terre. On y fait de la bierre forte qui a de la réputation.

Il y a 28 enclos dans ce comté. Dans plusieurs cantons le prix moyen du louage des terres est de 16 schellings par an.

Aux environs d'Alfreton les terres se louent environ 1 liv. sterl. l'acre.

Dans d'autres endroits elles se louant jusqu'à 30 et 35 schellings l'acre.

NOTTINGHAM, ville d'Angleterre, capitale du comté du même nom. Longitude 16. 24. latitude 52. 55.

Elle est située sur la Trente qu'on y a rendu navigable pour des berges ou grands bateaux. On y fait un assez bon commerce. On y fait du verre, de la poterie de terre; mais la plus considérable de ses manufactures est celle des bas ou métier. On y prépare aussi le malt mieux qu'en aucune autre ville de cette partie de l'Angleterre.

NOVI, ville d'Italie, dans l'état de Gênes; elle appartient au roi de Sardaigne; elle est à 4 lieues sud-ouest de Tortone, 10 lieues nord-ouest de Gênes. Long. 26. 23. lat. 44. 45.

Cette ville est remarquable par ses foires et les opérations qui en résultent.

Quelques auteurs croient que ces foires y ont été transférées de Bizansonne, autre petite ville du royaume de Naples, où elles se tenaient autrefois; et d'autres prétendent que les partageant avec Plaisance, les deux foires, qui étaient dans cette dernière ville, avaient été enfin abolies, *ou* plutôt réunies aux deux foires de *Novi*, *qui depuis* en avait eu quatre.

1°. Celle de l'Apparition: les acceptations commencent le premier, et les négociations le 3 février.

2°. Celle de Pâques: les acceptations commencent le 2, et les négociations le 4 mai.

3°. Celle d'août: les acceptations commencent le premier, et les négociations le 3 août.

4°. Celle des Saints: les acceptations commencent le 2, et les négociations le 4 novembre.

Lorsque l'un ou l'autre de ces jours désignés tombe sur un jour de fête, les acceptations et les négociations commencent alors le premier jour ouvrable suivant. Chaque foire dure huit jours, et même quelquefois un ou deux jours de plus.

Les lettres de change payables en dites foires, doivent être acceptées dans les 24 heures, à prendre dès les commencemens du tems destiné pour cela, sans quoi le porteur est autorisé à les faire protester faute d'acceptation.

Après l'écoulement de huit jours, dès le commencement des acceptations, on peut faire protester, faute de paiement, celles qui n'auront pas été acquittées.

Il faut observer que, d'après l'ordonnance, les lettres payables en dites foires, ne peuvent avoir qu'un seul endossement; autrement, elles ne seraient pas payées, et se trouveraient exposées à être protestées.

Hors lesdites foires, on ne fait rien en banque dans cette ville; aussi il n'y a pas de jours de faveur.

Le poids et la mesure d'étendue y sont exactement comme à Gênes.

Change.

NOVI donne.	Reçoit par contre.	Dans les villes ci-après.
1 écu de mar.	p. 165 den. d. gr. b. p. o. m.	à Amsterdam.
100 dit.	p. 174 éc. otonnaie. . . . id.	à Ancône.
1 dit.	p. 172 den. d. gr. d. ch. id.	à Anvers.
100 dits.	p. 183 rd. de giron. . . id.	à Auguste.
1 dit.	p. 67 sols 6 den. . . . id.	à Barcelonne.
100 dits.	p. 248 écus de 7 liv. . . id.	à Bergam.
100 dits.	p. 194 écus de 4 liv. ½. . id.	à Bologne.
1 dit.	p. 165 kr. de giron. . . id.	à Bolzano.
1 dit.	p. 654 marav. d. plat. . id.	à Cadix.
100 dits.	p. 143 éc. d'or. id.	à Florence.

Novi donne.	Reçoit par contre.	Dans les villes ci-après.
1 dit.	p. 208 kr. de ch. . . . . id.	à Francfort.
100 dits.	p. 123 éc. d'argent. . . . id.	à Gênes.
1 dit.	p. 158 den. de gr. b. . . id	à Hambourg.
100 dits.	p. 187 piast. de 20 s. d'or. id.	à Livourne.
1 dit.	p. 94 deniers sterlings. . id.	à Londres.
100 dits.	p. 305 écus de 3 liv. . . id	à Lyon.
1 dit.	p. 42 carins id.	à Messine, Palerme.
1 dit.	p. 167 sols impériaux. . id.	à Milan.
100 dits.	p. 215 ducats royaux. . id.	à Naples, Salerne, etc.
100 dits.	p. 232 rd. ct. id.	à Nuremberg.
100 dits.	p. 114 éc d'or. id.	à Rome.
100 dits.	p. 181 duc. de banq. . . id.	à Venise.
100 dits.	p. 232 rd. ct. id.	à Vienne.

On y tient les écritures en écus, sols et deniers de marc, se divisant par 20 et par 12.

Cet écu de marc est imaginaire, et c'est le même dont il a été fait mention à l'article de GÊNES.

NOVOGOROD, autrefois *Novogorod Veliki*, c'est-à-dire, *la Grande Novogorod*, ville de Russie dans une grande plaine, sur la rivière de Wolchoma, capitale d'un gouvernement de même nom. Long. 51. 15. lat. 58. 23.

Comme cette rivière, qui sort de la partie septentrionale du lac Ilmen, à un demi-mille au-dessus de cette ville, est déjà navigable, et que les contrées voisines abondent en bled, en lin, en chanvre, et fournissent les meilleurs cuirs de Russie qui se préparent dans tout l'Empire, les habitans de *Novogorod* ont toute la commodité possible pour envoyer ces marchandises aux nations étrangères qui les demandent; de sorte que cette ville fait un commerce assez considérable. Cependant il l'est moins qu'autrefois, lorsque *Novogorod* était ville hanséatique, car non-seulement elle avait de gros magasins, mais elle était encore l'entrepôt de toutes les marchandises d'Allemagne, de la Pologne, de la Suède et de l'Orient. Aujourd'hui le commerce le plus profitable qu'elle fait, est celui des cuirs de vaches de Russie qu'elle débite partout. *Voyez* RUSSIE.

NOYON, ville de France en Picardie, au département de l'Oise, située sur la rivière de Vorse, à 9 lieues nord-ouest de Soissons, 13 sud est d'Amiens, 24 nord-est de Paris. Long. 20. 4s. lat. 49. 35.

Il y a à *Noyon* environ 3,800 habitans.

Son territoire produit des grains de toute espèce, des cendres.

Ces cendres sont formées de matières bitumineuses que l'on retire de la terre à Gollancourt et à Barin, villages près *Noyon*; et qui à l'aide de l'humidité se reduisent en cendres. On les répand sur les terres, surtout sur les prairies, les trèfles et les luzernes; mises avec précaution, elles procurent des recoltes abondantes; elles forment une branche de commerce. La Flandre en tire beaucoup.

On fait à *Noyon* des bas de laine et de coton de toute qualité. Il s'en fabrique beaucoup dans l'hôpital de cette ville.

La tannerie est aussi une branche d'industrie de *Noyon*; celle qu'on y fabrique, passe principalement à Valenciennes, Mons et les provinces voisines. Elle consiste en cuirs forts.

Il y a, outre les tanneries, quelques fabriques de toiles à *Noyon*. Celle des toiles de coton est à l'instar de celles de Troyes; on y en fait des grosses et des fines. On n'y emploie que du coton de Saint-Domingue et de la Martinique, qui est filé dans le pays. Les chaînes de ces toiles sont de fil de lin, et elles en sont plus douces. La pièce contient environ 16 aunes sur $\frac{7}{8}$ de large.

On y fait aussi une assez grande quantité de toiles de lin; elles sont connues sous le nom de *demi-Hollande*, de *truffètes* et de *batistes*. Les premières ont $\frac{1}{3}$ de large, et les truffètes $\frac{1}{3}$ aune $\frac{1}{16}$. Une bonne partie de ces toiles passe à Saint-Quentin.

Voyez à l'article ILE-DE FRANCE, des détails sur la manufacture des toiles de lin dont il est ici question.

Le principal commerce de *Noyon* est en bled et avoine, que l'on transporte à Paris, au moyen d'un beau port qui est à Pont-l'Evêque, éloigné d'un quart de lieue de la ville, où passe la rivière d'Oise. Les toiles de chanvre et de lin, et les cuirs tannés en forment encore deux branches très-considérables. Les poids et aunages sont les mêmes qu'à Paris.

NUITS, ville de France en Bourgogne, au département de la Côte-d'Or, sur le Muzin et sur la route de Paris à Lyon, à trois lieues un quart de Beaune et six de Dijon. Long. 22. 28. lat. 47. 10.

Les productions de son territoire consistent en excellens vins, bois et bleds.

Digitized by Google

Vins. La côte nuitonne (ou le côteau de *Nuits*) a cinq lieues d'étendue, et est bornée au Levant par les grandes routes de cette ville à Dijon et à Beaune. Elle comprend les finages de Morei, Chambole, Vougeot, Flagei, Vône, *Nuits*, Prémeaux, Comblanchieu et Corgolin, où l'on trouve tous ces cantons si renommés par les vins fameux qu'ils produisent, tels que les Echereaux, clos de Vougeot, Romanée, Richebourg, la Tâche, Beaumont, Saint-George, Vaucrains, Didier, Pulliers, Thorey, Boudnt, et beaucoup d'autres qu'il serait trop long de nommer. On y distingue les vins en première et seconde têtes de cuvées, en cuvées rondes et cuvées de vigneron. Ils ne doivent être bus que quand ils atteignent trois à quatre feuillas et même plus, selon qu'ils sont plus ou moins vineux, et selon l'influence des saisons.

Ces vins délicieux sont connos et se transportent dans toutes les parties du monde, et assignent à cette ville un rang dans l'ordre politique et commerçant, car elle partage avec Beaune le précieux avantage d'être le centre, l'entrepôt et la source des meilleurs crûs de la Bourgogne.

Ses vins paraissent même l'emporter en qualité sur ceux de tous les autres cantons de la province, selon la plûpart des gourmets et des étrangers; ils les trouvent plus salotaires. En effet, lorsqu'on fit l'opération de la fistule à *Louis XIV*; en 1686, le vin de *Nuits* fut choisi de préférence à tous les autres, comme le plus pectoral et le plus propre à réparer ses forces épuisées. Il est certain que les vins de la côte nuitonne sont communément plus chers que les autres. Le vin de Chambole est dans cette côte ce qu'est le Volnay dans celle de Beaune. *Voyez* BOURGOGNE.

Les vins se vendent, comme dans presque toute la Bourgogne, par *queue* composée de deux tonneaux ou *pièces*, ou de quatre feuillettes qui contiennent 480 à 500 pintes de Paris.

Outre le bon vin, le territoire de *Nuits* produit des grains et des légumes de toute espèce, tels que le froment, le méteil, les petits mars, les pois, les haricots, les maïs et les chanvres. Le bois de chauffage et le charbon y sont un peu chers, parce que les Lyonnais en tirent beaucoup par la Saône. Le bien-être du propriétaire et du cultivateur consiste dans la récolte des vins. Il ne se fait point d'exportation de grains dans ce district, où l'on n'en recueille pas assez pour la consommation des habitans, mais ceux qui y sont importés du Bassigny et du pays langrois, y produisent une abondance commode.

La mesure neuve rase de froment pèse 134 livres, de méteil 30, de seigle 28.

La mesure vieille comble d'orge pèse 25 livres, d'avoine 22, de pois secs 54.

Outre le commerce des vins et grains, qui a lieu à *Nuits*, il s'y fait aussi celui du produit des manufactures qui y sont établies.

Elles consistent en papeteries de papier fin, fabriques de petits draps, et autres étoffes communes, telles que droguets, serges, molletons.

Il y a quelques teintureries.

NUREMBERG, ville d'Allemagne, capitale de la Franconie, sur la Preignitz, à 22 lieues de Ratisbonne, 25 d'Ausbourg. Long. 28. 45. lat. 49. 26.

C'est une grande ville bien bâtie mais peu peuplée; le paysage en est extrêmement agréable par la quantité de maisons de campagne, et par les beaux et grands villages qui s'y trouvent. Le territoire en est très-fertile quoique sablonneux. La rivière appelée *Preignitz*, la sépare en deux parties égales, dont la communication est établie par six ponts de pierre, outre une quantité d'autres ponts construits en bois de charpente. Son enceinte est d'un petit mille d'Allemagne; elle est percée par plus de 500 rues, et le nombre des maisons se porte à environ 8,000, grandes la plûpart et bâties de pierre: celui des bourgeois et habitans n'y est point proportionné; plusieurs maisons contiennent à la vérité deux, même trois ménages, d'autres sont inhabitées.

Les marchandises que l'on tire de cette ville, consistent en matières brutes et crûes, et en matières travaillées. Les premières sont le tabac planté aux environs de *Nuremberg*, et les fruits qui croissent dans le territoire de la ville, comme la réglisse, le bled, le vin de Franconie, dont il y a de grandes provisions à *Nuremberg*; le romarin, les artichaux, les asperges, etc., ce qui raporte des profits considérables aux habitans. Les matières travaillées ou fabriquées sont innombrables; elles ont raport aux nécessités et aux commodités de la vie, comme ouvrages de laine, de lin, d'or, d'argent, de cuivre, de laiton, d'acier, de fer, d'albâtre, d'ivoire, de bois et de diverses autres matières qui se travaillent très-délicatement à *Nuremberg*.

Ce sont encore des ouvrages de fer pour les bâtimens, et toute sorte d'ustensiles et d'instrumens, comme scies, limes, ciseaux, compas, marteaux, etc.; toutes sortes d'ouvrages au tour, en ivoire, en bois, etc., et si bien travaillés, que les autres nations auraient de la peine à les imiter, et ne pourraient les donner au même prix; des machines qui se meuvent d'elles-mêmes, une quantité infinie de poupées et de jeux d'enfans, d'autres petits ouvrages de bois non moins nombreux, faits dans la principauté de Berchtoldsgade et dans l'archevêché de Salzbourg. On peut mettre au nombre du produit des manufactures de *Nuremberg* la cire que l'on y blanchit, les

ouvrages de toute sorte que l'on en fait, les estampes de taille-douce des graveurs, les cartes géographiques, les miroirs, la fayence, les figures et les statues qui se travaillent dans cette ville, etc.

On appèle *rouge de Nuremberg* une couleur rouge que l'on tire de la terre, près de Petzenstein, petite ville entre *Nuremberg* et Bareith. On la fait sécher au four, après quoi on la transporte à *Nuremberg* où on la vend au quintal, et on l'envoie de tous côtés en grande quantité. Les peintres en consomment beaucoup. On doit prendre garde qu'elle ne soit point mêlée de pierres.

Les Hollandais sont ceux qui font le plus fort commerce avec la ville de *Nuremberg*, et la ville d'Amsterdam surtout en tire une grande quantité de marchandises de quincaillerie et de fer; à l'égard des marchandises que les Hollandais envoient à *Nuremberg*, elles consistent en poivre, et en toutes sortes d'épices, en sucre raffiné et en cassonade, en dents d'éléphant dont les plus grosses sont destinées pour les Nurembergeois; en cuirs de Russie, en cuirs pour semelles, en camelots de Leydo, en autres petites étoffes de laine, en draps, serges, flanelles, etc.; en toiles de Hollande, en toile des Indes, en mousselines, en batistes, en une quantité considérable de vert de-gris, d'indigo, de rocou, et en toutes sortes de bois de teinture rapés, dont les Nurembergeois font usage pour peindre leurs divers ouvrages.

Toutes les boissons, quelque nom qu'elles puissent avoir, à l'exception de l'eau, payent l'accise en entrant dans *Nuremberg*. Les grains et la drèche y sont aussi sujets. La douane sur les marchandises qui sortent de la ville, est assez modérée; mais celle qui est établie sur les marchandises qui entrent, ne serait pas trop supportable, s'il n'y avait pas, tous les ans, à *Nuremberg*, un certain tems pendant lequel toutes sortes de marchandises, de quelque nature et de quelque prix que ce puisse être, qui entrent, n'étaient absolument franches de douane; ce qui est cause que les marchands attendent ce tems, pour faire entrer celles qu'ils font venir du dehors. Ce tems est fixé à pâques et dure trois semaines.

Une ville aussi commerçante que *Nuremberg*, n'a point négligé les établissemens convenables pour la facilité et pour les progrès du commerce. Dès le commencement du seizième siècle, elle ouvrit, à l'exemple de Venise, une maison de gages, ou de prêt. Elle établit, en 1621, une banque pour la conservation des grosses espèces d'argent monnayé, qui sont au titre, comme en effet jusqu'ici on n'y a reçu que de la grosse monnaie du meilleur aloi. En 1654 elle publia pour le réglement du change, une ordonnance qu'elle renouvela en 1720; enfin il y a une juridiction particulière, qui connait sommairement des affaires qui regardent le commerce et la banque.

Poids, mesures, monnaies, change. La livre de marc est de deux pour cent plus faible que celle de *Nuremberg*, suivant quelques auteurs, en sorte que 100 livres de marc n'en font que 98 de *Nuremberg*, et que 100 livres de *Nuremberg* en font 102 de marc.

Ainsi la livre de *Nuremberg* est, à Paris, une livre $\frac{1}{2}$ d'once, ou 16 onces $\frac{1}{2}$; et la livre de Paris est, à *Nuremberg*, 15 onces $\frac{1}{2}$.

D'autres personnes estiment la livre de *Nuremberg* 4 pour cent plus forte que celle de marc, en sorte que 96 livres de *Nuremberg* feraient 100 livres de marc.

Nous croyons cette dernière estimation plus exacte.

L'Aune de *Nuremberg* a 24 pouces 4 lignes deux cinquièmes de ligne du pied de roi.

Cette aune s'appèle *elle*, il en faut 180 pour faire 100 aunes de Paris.

La mesure pour les grains est appelée *simera*; elle se divise en quatre quarts qui font 16 mesures; le simera pèse 450 livres de *Nuremberg*, ou 468 de marc.

Le vin, les eaux-de-vie, la bierre et la vinaigre s'y vendent à l'eymer; chaque eymer contient 64 pots de *Nuremberg*.

Monnaies. Les monnaies sont de compte ou réelles.

Nous ferons connaître la valeur relative des unes et des autres.

Les écritures se tiennent à *Nuremberg* en florins, kreutzers et denier ou fenins dont 4 font le kreutzer et 60 kreutzers un florin.

Le rixdaler fait un florin et demi, ou 90 kr.

Les paiemens consistent en argent courant ou en monnaie. On compte sous la première dénomination les écus de convention de deux florins, et le demi à un florin; et sous l'autre, les pièces de 24 et de 12 kreutzers, faites sur le pied de l'argent de convention. Ainsi le rapport de l'un et de l'autre est, que deux florins du premier argent font 2 florins 24 kreutzers du dernier.

Les espèces qui y ont cours ont leur prix déterminé dans l'une et l'autre sortes.

Quant à la valeur en argent de France, voici le raport des uns et des autres.

	liv.	sols	den.
La rixdalle.	4	13	4
Le florin.	2	13	4
Le schelling.	0	2	8
Le kreutzer.	0	0	10 $\frac{1}{2}$
L'écu d'Empire.	5	6	8
Le demi-écu d'Empire.	2	13	4
Le fenin ou pfenins.	0	0	2 $\frac{1}{2}$
12 kreutzers et 2 fenins font. . . .	1	0	0

Change.

Nuremberg donne.	Reçoit par contre.	Dans les villes ci-après.
143 rd. ct. p. ou m.	p. 100 rd. bco.	à Amsterdam.
137 dits. . . id.	p. 100 dits ct.	à Bale.
100 fl. ct. . id.	p. 100 fl. ct. .	à Auguste.
100 fl. en earls à 11 fl. . id.	p. 100 flor. en earls d'or à 11 fl.	à Francfort sur-le-Mein.
143 rd. ct. . id.	p. 100 rd. bco.	à Hambourg.
100 dits. . . id.	p. 100 rd. en la à 5 rd. . . .	à Leipsick.
9 fl. 4kr. ct. id.	p. 1 liv. sterl.	à Londres.
100 dits ct. id.	p. 100 fl. ct. .	à Prague.
100 dits. . , id.	p. 500 liv. ct. pet. arg. . .	à Venise.
100 dits. . . id.	p. 100 fl. ct. .	à Vienne.

A l'échange des argents, on convient à taot pour cent contre monnaie. Par exemple, l'on paie, savoir :

pour 100 fl. en carles d'or	à 11 flor.	101 ½ flor. mon. p. c. m.
pour 100 fl. en louis neufs	à 11 flor.	100 ½ flor. mon. p. o. m.
pour 100 fl. en max. d'or	à 7 ½ flor.	100 ½ flor. mon. p. o. m.
pour 100 fl. en sonverains	à 15 flor.	101 ½ flor. mon. p. o. m.
pour 100 fl. en ducats. . .	à 5 flor.	102 ½ flor. mon. p. o. m.
pour 100 fl. en louis vieux	à 9 flor.	100 ½ flor. mon. p. o. m.

Les écus neufs sont au pair à 2 florins trois quarts, ou ils gagnent environ un quart pour 100 à l'échange contre l'argent monnaie.

Toutes les lettres de change et même les assignations à ordre qui ont la même validité, portant 59 florins et au-dessus, ainsi que tous les objets de marchandises qui ne sont pas au-dessous de 200 florins, doivent se régler et s'acquitter par le moyen de la banque établie.

L'usance y est de 15 jours après l'acceptation ; double usance 30 jours ; une usance et demie 23 jours, et demi-usance 8 jours.

Il y a 6 jours de faveur ; mais les lettres de change limitées à moins d'une demi-usance n'en ont point, et celles à vue n'ont que 24 heures de *répit*, au plus.

Les lettres de change qui échéent avant les deux *interruptions* annuelles de la banque, qui ont lieu à la fin d'avril et fin d'octobre, doivent être acquittées ou protestées le jour des inscriptions avant sa clôture, malgré que les jours de faveur ne soient pas écoulés ; et si l'échéance avait lieu un jour avant l'interruption, après lequel il n'y aurait pas d'inscription, il faudrait faire diligence, par anticipation, le jour immédiatement avant.

Les traites à vue, ou celles à quelques jours de vue qui n'atteignent pas à la demi-usance, n'ont pas, comme il a déjà été dit, de jour de faveur, et doivent s'acquitter à l'échéance, si ce jour-là est un dimanche ou jour de fête ; il faut que l'inscription en banque ait lieu le premier jour ouvrable suivant ; et au cas qu'il n'y ait pas d'inscription au jour fatal, le débiteur est obligé d'y pourvoir de sa caisse, en informant la direction de la banque.

NYLAND, province de la Finlande, au royaume de Suède, sur le golfe de Finlande, habitée autrefois par des Fuilandais ; mais où l'on a depuis établi des Suédois et des Halsinglandais : ce qui a occasionné le nom de *Nyland*, (pays nouveau ;) il a 22 milles trois quarts de longueur ; et si on en excèpte quelques endroits, il a cinq milles de largeur. Au midi il confine au golfe de Finlande ; au couchant la Finlande, proprement dite, dont il est séparé par la rivière Laudsbroelf ; au nord c'est le Tawastland ; et à l'orient le liet de Kymnegard.

Ce pays est uni, fertile et mieux peuplé que les contrées voisines ; aussi a-t-il de bonnes terres labourables et de belles prairies, des rivières et des lacs qui abondent en poisson, de même qu'une quantité prodigieuse de gibier ; il y a des moulins à scie ; des forges de fer dont le minerai qu'on y fond vient des mines d'Uto, dans le Sudermanland. On a bien aperçu dans le *Neyland* des marques de minerai, d'argent, de cuivre et de fer ; mais les veines avaient si peu de suite, qu'elles ne donnaient pas assez d'espérance pour engager à y travailler.

Les habitans font commerce de grains, de planches, de toiles et de poisson. *Voyez* SUÈDE.

NYON, ville à 4 lieues de Genève, sur le bord du lac Leman, est un grand passage des marchandises que cette ville, le Valais et le Milanez tirent de diverses provinces de France ; son terroir est très-propre pour la vigne, aussi bien que la partie du pays de Vaud, des environs du lac Leman qui produit ces bons vins de la côte et de Lavaud si fort estimés. Le commerce de ces vins, en Suisse et dans les pays étrangers, est fort considérable. *Tavernier* raporte qu'il a bu en Perse du vin de la cote, qui s'y était très-bien conservé. On en fait beaucoup de cas en France et en Angleterre. *Voyez* NEUCHATEL.

Digitized by Google

O

OBEN EHNHEIM, ville de France, en Alsace, au pied de la montagne de Sainte-Odile, près de la rivière d'Ehn, au département du Bas Rhin.

A trois milles pas d'*Oben Ehnheim*, au Klingenthal, est une manufacture d'armes blanches, établie en 1730, et qui fournit les épées, sabres, bayonnettes, etc. que la France était obligée de tirer jusqu'alors d'Allemagne pour le service de ses troupes.

On y fabrique des étoffes de laine étroites et grossières pour le pays et le Milanez.

Le sac de froment pèse 165 livres, de méteil 155, de seigle 155, d'orge 140.

ODENSÉE, ville du Danemarck, capitale de l'île de Fionie, ou Funen, à 18 lieues nord-est de Shsvick, 20 sud-ouest de Copenhague. Longitude 28. 2. lat. 55. 28.

C'est une ville assez commerçante, quoiqu'à cause des bas-fonds, les vaisseaux n'en peuvent approcher de deux lieues. Elle contient 10 à 12,000 habitans. On y fabrique des draps, serges, flanelles et autres étoffes de laine, dont la maison de force fournit une partie. On y fait de la bierre qui passe pour la meilleure du Danemarck.

Il y a une fabrique de poterie qui a été érigée en corps de communauté en 1742.

OELAND, île de la mer Baltique, sur la côte de Smaland, au royaume de Suède. Long. 34. 35. 45. lat. 56. 12. 24.

On la divise en partie méridionale et septentrionale. Dans celle-ci il y a des forêts et des carrières de pierre de taille. La partie méridionale est un pays de plaines, de champs fertiles et de prairies où l'on élève beaucoup de bétail; aussi le beurre est abondant. On y recueille beaucoup de miel, de cire et de noix. Cette île fournit ce qu'on appèle *oelandischeklepper*; ou *petits chevaux*; cependant ils sont forts et courageux. On y trouve quantité de cerfs, de daims, de chevreuils, des lièvres et des sangliers.

Il y a plusieurs montagnes d'alun; mais principalement dans la paroisse de Suedby où l'on trouve le meilleur alun. C'est encore de cette île que l'on tire ce qu'on nomme la *pierre d'œland* pour bâtir, elle est plus dure que la pierre de Gothland. Il y a du marbre noir ou pierre de touche, une sorte de marbre gris, veiné mais grossier dont on fait des pierres à aiguiser, et diverses pétrifications.

OISE, département formé de la partie septentrionale de l'Ile-de-France.

Son nom lui vient de la rivière d'Oise qui se perd dans la Seine, au dessous de Paris, après avoir traversé ce département.

Il a une étendue de 298 lieues carrées, ou 1,491,000 arpens. Sa population est de 356,634 individus.

Le sol en est très-bon et fertile, si l'on en excèpte la vigne; il produit tout ce qu'on peut attendre de la culture, bled, chanvre, lin, légumes, bois, pommes dont on fait de bon cidre, navette dont on fait de bonne huile à brûler et pour les arts. Il y a de bonne volaille; on y engraisse des bestiaux; il s'y fait du beurre, du fromage, etc., on y élève aussi des moutons qui sont un objet de commerce, ainsi que la laine que donnent ces utiles animaux.

Beauvais est le chef-lieu du département de l'*Oise*; il contenait, d'après les derniers dénombremens, 12,449 individus. Il est sur la rivière appelée *Therni* ou *Therani*. Ses blanchisseries ont de la réputation, et plus encore ses manufactures de tapisseries et de tapis que *Colbert* y établit en 1684. On y fabrique aussi des serges et des toiles, façon d'indienne. *Voyez* BEAUVAIS.

On trouve aussi dans ce département, Chaumont et Grandvilliers où l'on fabrique des étoffes de laine, de la chapellerie et du savon vert et rouge. Compiegne, aussi de ce département, n'est remarquable que par sa forêt qui contient 29,000 arpens.

OISEMONT, bourg de Picardie, au département de la Somme, à quatre lieues sud d'Abbeville, 10 d'Amiens, 30 nord-ouest de Paris et 18 nord-est de Rouen.

Le séjour en est agréable, l'air y est sain et salubre.

Il s'y fait un gros commerce de laine, de lin et de bled. On en tire aussi pour toute la France, notamment pour Paris, les meilleurs chevaux et les plus propres à trainer carrosses, coches et autres voitures de force. Le commerce de chevaux est celui qui se soutient le mieux.

OLDENBOURG, (*comté d'*) pays d'Allemagne, appartenant au roi de Danemarck, situé entre la Frise, le diocèse de Munster, le duché de Brême et la mer Germanique.

La comté d'*Oldenbourg* et celui de Delmenhorst sont compris dans le même arrondissement.

L'étendue de ces contrées est d'environ dix lieues géographiques de longueur sur sept et huit de

de large, et le terrain en est très-inégal. Le Gaestland (pays de landes et de bruyères) est partie sablonneux et aride, partie fourni de tourbes. Le Marscheland (pays humide) est gras, fertile et très-propre tant à l'agriculture qu'à l'entretien du bétail : cependant les bleds qu'on y recueille ne suffisent pas à la consommation des habitans, at ils sont obligés d'en tirer de l'étranger. Les principaux objets du commerce de ces districts sont pour l'exportation, du beurre, des fromages, d'excellens chevaux, des bêtes grasses qu'on tire de la Marsch : du lin, du houblon, de la tourbe, de la toile et des meubles de bois que fournit la Geest : pour l'importation, du froment, du seigle, do l'orgo, de la bierre, du vin, du sel et des marchandises de toutes sortes de manufactures ou fabriques.

OLERON, (*île d'*) île do France sur la côte d'Aunis et de Saintonge, au département de la Charente-Inférieure. Elle a douze lieues de circuit et dix ou douze mille habitans. Son terroir est très-fertile et produit du bled, du vin, du sel, etc.

Il s'est fait annuellement dans cette île jusqu'à environ quatre mille barriques d'eau-de-vie.

Les vaisseaux étrangers y vont souvent charger du sel.

Le boisseau de froment quaranto au tonneau pèse 55 livres, de méteil 44.

OLERON, ville de France dans le Béarn, au département des Basses-Pyrennées, sur le Gave, qui à cause d'elle est appelé *Gave d'Oleron*. C'est une assez grande ville à quatre lieues de Pau, à trois de Navarreins, à sept des frontières de la Navarre et de l'Arragon. Longitude 16. 58, latitude 43. 10.

Elle est fort peuplée, et la plûpart de ses citoyens sont négocians et font presque tous le commerce d'Arragon.

On y fait des cadis et des cordelats de la première et seconde qualité teints de blanc en couleur. On y observo les mesures statuées par le reglement du 13 janvier 1750.

Le cadis et cordelat de la première qualité se débitent et se consomment dans le Béarn et le Bigorre ; ceux de la seconde qualité, la plus grande partie vont à Bayonne et aux foires de Pampelune et Tafaille pour l'Espagne, et le reste dans les vallées d'Aspe et d'Acessau en Béarn, dans la Chalosse ; pays de Marran, pays de Soule et dans la Basse-Navarre.

Les teinturiers, les tondeurs et presseurs, les foulons et frises y sont en grand nombre, mais très-peu occupés ; les principales couleurs sont en rouge de garance, bleu de roi, racinage ou canelle fauve ; le reste couleurs communes.

Il y a encore à Oleron une fabrique de bas de laine au métier ; la consommation s'en fait ponr l'Espagne, et très-peu pour Bayonne ; le produit en est considérable. On les fait de laines de Navarre, tirées à l'étain ; le peignon s'emploie pour la tramo des cordelats ; on compte que chaquo métier peut faire, année commune, vingt-cinq douzaines de paires de bas de toutes qualités.

Il y a aussi à *Oleron* des fabricans de bonnets ou barrets à la bearnoise, qui en font environ deux cents douzaines grands ou petits, année commune. La laino dont ils se servent pour les fabriquer, est assez bonne. Ce sont des agnelins d'Espagne de couleur butelle ; le poids de chaque bonnet est suivant la qualité et la grandeur, depuis dix jusqu'à seize onces.

Il y a de plus deux moulins à papier.

Il y a à une lieue de cette villo une verrerie où l'on fabrique des bouteilles de toute espèce.

On tient à *Oleron* un marché tous les vendredis de chaque semaine, qui n'est considérable que par les laines du pays et par celles do la Soule, de la Basse-Navarre et du Labour que l'on vend aux fabricans d'étoffes grossières do ce département, ainsi que pour ceux du département do Saint-Gandoux qui en font leur provision à Nay en Béarn où ces laines sont portées par les marchands qui les ont achetées à *Oleron*. Les Espagnols y en portent encore, mais en petite quantité.

Il y a encore deux foires chaque année ; la première au mois de mai (Floréal) dure deux jours ; on n'y fait guères plus de commerce que les jours de marché ordinaire ; la seconde qui est considérable, au mois de septembre (fructidor) dure huit jours ; on y vend beaucoup de bestiaux, principalement des chevaux, des laines du pays, des grains et d'autres denrées ; c'est ordinairement en ce tems que les marchands détaillistes des provinces voisines viennent faire leurs achats et assortimens des étoffes de la fabrique.

OLIERGUE, petite ville de France, en Auvergne au département du Puy-de-Dôme, sur la Dore, près Thiers.

Industrie. On y fabrique des jarretières, des turbans et des étamines de laines de diverses couleurs. Le premier de ces articles est peu important : le second est en usage seulement pour les marins. Mais le troisième est très-recherché dans les ports de mer, surtout pour la marine militaire : c'est avec ces étamines que l'on fait les pavillons de signaux des vaisseaux.

On en fait en rouge, en bleu, en blanc, etc. Les pièces portent onze à quatorze aunes sur dix pouces de laize. On distingue le dégré de bonté de chaque pièce par numéros, depuis un pour la qualité la plus inférieure, jusqu'à six et huit pour les qualités supérieures. La consommation en est prodigieuse, surtout en tems de guerre : on en fait des envois aux colonies.

OLOT, ville d'Espagne dans la province de

Catalogne. Elle est remarquable par l'activité et l'étendue de son industrie.

Elle comptait en 1780, 2,500 habitans, renfermait des manufactures de draperies, tannerie, papeterie, teinturerie et surtout de la bonneterie qui occupait six cents femmes et six cents hommes, fesant, année commune, un million de bonnets et 457,080 paires de bas. Cette activité s'est soutenue malgré les guerres qui ont eu lieu depuis cette époque.

OMBACHIAN, (*île d'*) une des Moluques; l'intérieur en est fort agréable. C'est une plaine très-fertile qui produit en abondance des limons et d'autres fruits, aussi bien que du sagou et du clou de girofle; mais elle est peu peuplée et très-mal cultivée. Les insulaires de Tidor y vont souvent, pour prendre et préparer du sagou. C'est ce qui fait que ceux de Bachian n'osent y aller, s'ils ne savent que les autres n'y sont pas; mais quelque soin qu'ils prennent à épier l'occasion, ils ne laissent pas d'être souvent surpris.

Cette île est aussi très-poissonneuse, et on la regarde comme la plus fertile des Moluques.

OMBRIE, province de l'état de l'Eglise en Italie. Long. 30. 25. lat. 42. 45.

C'est un pays fertile; la ville de Foligny est bien peuplée et marchande; ses confitures sont fort estimées.

Le terroir des environs de Spolette est bon et fertile; il est varié par d'agréables collines chargées de vignobles et d'arbres fruitiers. Ce canton produit des grains, du vin, de l'huile, et autres choses nécessaires à la vie.

OMER, (*St.-*) ville de France en Artois, au département du Pas-de-Calais, située sur la rivière d'Aa, à quatre lieues nord-ouest d'Aire, huit sud de Dunkerque, huit sud-est de Calais, cinquante-huit nord de Paris. Long. 19. 55, lat. 50. 45.

Les terres des environs de *Saint Omer* sont assez bien mises en valeur. Il n'y a d'autres terres en friche que celles d'où l'on tire des pierres, de la marne et du sable, et elles ne font pas un objet considérable.

Les productions du pays sont le froment, le méteil, le seigle et l'escourgeon, l'avoine, le colsat, le lin, le chanvre et autres menus grains. Une bonne récolte est suffisante pour nourrir au moins le double des habitans du canton, et il y en a au moins deux tiers plus qu'il n'en faut dans le cas d'une abondante récolte. Il en est de même des autres productions naturelles qui restent en plus ou moins grande quantité relativement au commerce qui s'en fait.

On élève aussi dans le canton de *Saint Omer* des bestiaux de toutes espèces; il s'en fait peu de commerce extérieur. On vend cependant beaucoup de toisons de mouton; et les marchés en sont abondamment fournis dans les mois de juin et de juillet de chaque année.

On fait à *Saint Omer* des draps, des pinchinats et des serges, dont le commerce se fait dans les cantons voisins.

Il y a une fabrique de panne. On y en fait en laine seule et en laine et soie.

On y trouve aussi une manufacture de fayence.

Il y a dans la ville et aux environs plusieurs moulins à eau et à vent, uniquement destinés à faire de l'huile de colsat, dont une partie se consomme dans le pays, et le reste s'exporte à l'étranger.

L'amidon qui se fabrique à *Saint-Omer* s'exporte en grande partie, tant dans les autres provinces qu'à l'étranger.

Les marchandises qui viennent à *Saint Omer* par la rivière d'Aa, et par les canaux de Bourbourg et de Languedie, sont les eaux-de-vie, le sel, le tabac, le plomb, les ardoises, et autres marchandises dont l'introduction n'est pas défendue par les ordonnances.

La ville de *Saint-Omer* servait même autrefois d'entrepôt pour ces différentes marchandises destinées à la consommation des provinces voisines. Mais cette branche de commerce lui a été presque totalement enlevée par la ville de Lille, depuis la construction de la chaussée qu'on a pratiquée depuis cette ville jusqu'à Dunkerque.

Les eaux-de-vie, pour être de facile et prompte vente, doivent être blanches, de bon goût et de forte preuve: celles de la Rochelle et celles de Bordeaux, appelées d'*entre-deux-mers*, lorsqu'elles sont nouvelles, remplissent ordinairement ces conditions, et par cette raison sont toujours préférées. Celles de Cognac, malgré leur bonne réputation, sont peut recherchées, parce qu'elles ne conservent pas assez leur blancheur: il s'en fait aussi des envois des îles de Ré et d'Oléron, de Cette, de Nantes et de Bayonne, surtout quand ces endroits peuvent les fournir à un prix plus avantageux que la Rochelle et Bordeaux.

Cette liqueur se vend ordinairement à Terme, qui est de 3 à 4 usances. Le pot est la mesure commune, et suivant l'évaluation ordinaire, les 3 et demi font la velte ou verge.

Les vins que *Saint-Omer* reçoit de Bordeaux, de Libourne, de Bayonne, de Languedoc, de Nantes, etc., et que l'on comprend généralement sous le nom de *vins de mer*, ne doivent pas être des premiers crûs: les vins ordinaires de Médoc, des Graves, de Castres, de Langon, etc., ceux de Saint-Emilion, de Blaye et de Bourg, ainsi que ceux de Juranson, réussissent parfaitement bien. Les vins d'Anjou et de Vouvrai, dans les années où la saison a été favorable, sont très-recherchés; les vins de Roquemaure et

Digitized by Google

de Tavel, le muscat de Frontignan et de Béziers, sont fort estimés.

Les négocians de Bordeaux et de Libourne qui ont coutume d'envoyer des vins sur vente, doivent avoir attention d'assortir un quart de blanc sur trois quarts de rouge, et que le rouge soit de belle couleur, sans cependant être trop chargé.

Le nombre de raffineries de sel, et dont le grain est fort estimé, entretient à *Saint-Omer* un commerce fort étendu de cette marchandise. Les sels gris de la Rochelle, de Sendres et de Marennes, ont la préférence sur les autres endroits. Ils se vendent à la rasière à 4 ou 6 usances de paiement.

A *Saint Omer* la razière ou resière de froment pèse 196 livres poids de marc, de méteil 193, de seigle 190.

Un last de froment à *Saint-Omer* est de 22 rasières et demie.

ORANGE, ci-devant capitale de la principauté de ce nom, au département des Bouches-du-Rhône, à 5 lieues nord d'Avignon; 22 nord-est de Montpellier; 26 nord-ouest d'Aix; 53 sud de Lyon; 154 sud par est de Paris. Long. 22. 25. lat. 44. 9.

Les productions du territoire d'*Orange* sont à-peu-près les mêmes que celles de l'état d'Avignon, ou département de Vaucluse, c'est-à-dire des soies, laines, safrans, vins, eaux-de-vie, esprit-de-vin, huile, racine de garance, graine jaune pour la teinture, connue sous le nom de *grenettes d'Avignon*; graine de lozerne et de trefle, amandes, olives, truffes sèches et fraîches, et autres fruits; quinteseence de lavande, de thym, d'aspic et de serpolet; miel, cire jaune et gomme du pays.

Les soies sont d'une très-belle et très-bonne qualité; ce que les manufactures de la ville ne consomment pas, s'exporte après avoir été ouvré en trame ou en organsin, pour alimenter les diverses fabriques de France.

Les laines, sans être fines, sont d'une assez bonne qualité; on en fabrique à Lille, et dans la plupart des villes du pays, des draps grossiers, tels que cadis, serges d'orange, couvertures blanches et grises. Ces étoffes se teignent et sont très-propres à faire des capottes aux troupes de terre et aux matelots.

Le safran est une des productions essentielles et précieuses de ce pays; celui qu'il produit est fort estimé: il y en a de deux sortes; la première est la plus estimée et la plus chère, quoiqu'au fond ces deux espèces soient absolument les mêmes, la différence ne provenant que de la façon dont on la fait sécher, et ne consistant que dans la beauté et la conservation de la couleur.

Les safrans s'expédient, partie à Lyon pour passer delà en Allemagne, en Suisse, en Angleterre, en Hollande et dans tout le nord; et partie à Marseille, qui les envoie en Italie. On y fait une récolte assez considérable de figues que l'on fait sécher; on y recueille d'excellente huile. Une partie des vins du territoire se convertit en eaux-de-vie.

L'industrie consiste en manufacture de toile peinte et mouchoirs de couleur fine; fabriques de serges ou cadis, teintore, filature de soie, préparation de la garance.

Serges ou cadis. Ces étoffes qui se vendent, tant en blanc que teintes et apprêtées à la presse ou à la frise, sont connues sous le nom d'*Orange* même: elles ont environ 2 pans et demi de large sur 20 à 22 cannes de long, suivant le plus ou moins de foulage. Elles servaient autrefois à l'habillement des troupes, mais depuis 30 ans les entrepreneurs des fournitures s'étant tournés d'un autre côté, cette fabrique, dont la réputation était étendue, a beaucoup diminué; on n'y compte plus aujourd'hui que huit à dix fabricans. Beaucoup de ceux qui étaient à *Orange* ont passé dans le Comtat, et apportent leurs serges dans cette ville pour les vendre aux commissionnaires; elles y reçoivent l'apprêt et la teinture: les couleurs sont très-bonnes: la qualité des eaux étant très-propre aux teintures, on pourrait y établir d'autres genres de fabrication. La consommation ordinaire de ces étoffes est restreinte à la Provence, le Languedoc et le Dauphiné.

Il y a plusieurs filatures de soie: quelques personnes vendent leurs soies grèses sans être ouvrées aux fabricans d'Avignon: d'autres les vendent aux négocians d'*Orange*, qui les font ouvrer et les envoient ensuite à des commissionnaires de Lyon. Les débris des filatures de soie se préparent et sont ouvrés dans *Orange* même; ce qui occupe 5 à 600 personnes.

Nous avons remarqué à l'article JOUY, que le nom de *toiles d'Orange* donné aux toiles peintes, vient de celles qui furent fabriquées dans cette ville, et dont la manufacture, après avoir eu des succès assez considérables, a tout-à-coup cessé ses travaux en 1766.

Poids et mesures. Cent livres, poids de cette ville, ne font que 80 livres du poids de marc. La canne, mesure pour les étoffes, se divise en huit pans: trois cannes font cinq aunes de Paris. Les mesures pour les liquides sont, pour les huiles, l'eymine, qui pèse 22 livres poids d'*Orange*; et pour les vins, la saumée, qui se divise en quatre barreaux, dont un seul contient 135 pintes de Paris.

ORANGE, ancienne principauté formant aujourd'hui partie du département de Vaucluse. Cette principauté, suivant ses limites, lors de la dernière réunion à la France, était située

entre le 21ᵉ dégré 23 minutes, et le 22ᵉ dégré 44 minutes de longitude, et entre le 44ᵉ dégré 3 minutes, et le 44ᵉ dégré 11 minutes de latitude. Elle a six grandes lieues de longueur, sur deux ou trois dans sa plus grande largeur; ce qui peut être évalué à neuf ou dix lieues carrées. Elle est arrosée des rivières d'Eygnès, de Meyne, d'Onveze, de Seille, et d'un grand nombre de fontaines. Elle a sur le Rhône un port avec un bac. Le climat y est fort tempéré et fort sain, mais les vents du nord y sont souvent très-incommodes. Le sol y est fertile en bons grains, en vins qui ont de la réputation, en huile, en fruits, en légumes et en safran. On y nourrit aussi quantité de vers à soie. Autrefois le commerce de ce petit état, et surtout celui de la ville, chef-lieu, était fort brillant: il ne laisse pas que d'être encore assez considérable. Ce commerce consiste principalement dans les denrées du crû du pays qui s'exportent, ou dont la consommation se fait à *Oronge*, même par le grand nombre de voyageurs qui y passent, cette ville étant située sur la grande route de Provence à Lyon, à Paris, à Genève et en Allemagne. *Voyez* ORANGE, ville.

ORCADES, îles que les Anglais appèlent aussi *Iles d'Orkney*. Elles appartiennent à l'Ecosse; elles ont au sud le détroit de Pentland, qui a 24 milles de longueur, et depuis 12 jusqu'à 16 de largeur, et qui les sépare de la province de Caithness; la mer d'Ecosse à l'ouest, la mer d'Allemagne à l'est, et au nord la partie de la mer qui les divise des îles de Shetland. M. *Templeman* en compte environ 30 qui, selon lui, contiennent une superficie de 600 milles carrés. Mais elles ne sont pas toutes habitées. Les autres qu'on appèle *Holmes*, sont destinées à servir de pâturages pour la nourriture des moutons et des chèvres. Le jour le plus long y a 18 heures et quelques minutes. Les hivers y sont moins sujets à la neige qu'à la pluie, dont il tombe quelquefois des torrens. Souvent aussi les vents y sont très-violens. Comme ces îles sont plus vastes et plus peuplées que celles de Shetland, le sol en est meilleur et plus susceptible d'amélioration, étant d'ailleurs à une plus grande proximité de l'Ecosse, elles entretiennent un commerce plus considérable et une meilleure société; car il y a plusieurs gentilhommes qui ont de très-bonnes maisons seigneuriales dans les îles où leurs biens sont situés.

Les principales de ces îles sont, Ronaldsha du sud, Swinna, Hay, Burra, Lambholm, Flatta, Faira du sud, Cava, Grainsey, Main-Land, ou île capitale, Copinsha, Strapinsha, Damsey, Inhalla, Stronsa, Papa Stronsa, Sanda, Ronaldsha du nord, Eda, Rousa, Wire, Garsa, Eglesha, Faira du nord, Westra, Papa-Westra.

La principale différence qu'il y a entre ces îles vient de leur situation et de leur terrain plus ou moins montagneux. Le sol est en quelques endroits extrêmement aride et sablonneux, pendant qu'il est humide et marécageux dans d'autres. Il produit du grain en abondance, mais particulièrement de l'orge et de l'avoine dont on fait le pain; car il n'y vient ni froment, ni seigle, ni légumes, excepté dans les jardins des gens riches. Il y a toutes sortes d'oiseaux sauvages, des perdrix, des oiseaux aquatiques, des plaviers, des canards, des sarcelles, une autre espèce d'oiseaux qu'on appèle *Widgeon*: il y a des lapins, etc. Les habitans n'y manquent jamais de poisson ni de gibier, et ils n'auraient rien à désirer de tout ce qui peut rendre la vie agréable si le pain y était meilleur et le tems plus chaud.

Le commerce des *Orcades* diffère de celui des îles de Shetland, en ce qu'il ne dépend que de leurs propres productions, et en aucune façon des étrangers. Elles exportent annuellement une grande quantité d'orge d'avoine, de bœufs, de porcs et de moutons; du beurre, du suif, du sel blanc, ainsi que des peaux de veaux marins, de loutres, d'agneaux, de lapins, etc.; quelques grosses étoffes, une grande quantité de très-bon duvet, de la plume pour les lits, des plumes à écrire, des jambons et de la laine.

Leurs orges et avoines en particulier sont portés jusqu'à Edimbourg où ils sont vendus, et les négocians prennent en échange toutes les marchandises dont manquent leurs îles. Mais le principal commerce qui s'y fait, consiste dans le produit de la pêche du harcog et du poisson blanc, et en bétail. Le défaut de marchands pour exporter leur poisson, oblige les habitans de pêcher pour les Hollandais pour ceux d'Inverness, etc. Ils se hasardent avec la plus grande hardiesse et sont très bons marins: de-là vient que dans les nuits les plus obscures, et avec des vaisseaux qui ne sont pas des meilleurs, ils ne font pas difficulté de pêcher dans des endroits très-éloignés de leurs îles.

Plusieurs négocians d'Angleterre et d'Ecosse ont fait quelques tentatives pour établir des pêches dans les *Orcades* et dans les Westernes: mais la dépense extraordinaire qu'exigeait la construction des magasins, des vaisseaux pour la pêche, etc., les ont rendus jusqu'à présent infructueuses. D'ailleurs le hareng qu'ils auraient pris dans ces mers, n'aurait pas pu se vendre avec autant d'avantage que celui qu'ils auraient pris dans la mer, qui est à l'est de l'Ecosse, à cause du grand éloignement des marchés. Il est vrai que les bateaux pêcheurs de Glascow vont généralement aussi loin que Leuze du côté du nord, ainsi que les pêcheurs de Londonderry, de Belfast, et des autres ports d'Irlande. Ils portent aux habitans des îles plusieurs choses nécessaires à la vie, et spécialement du tabac, du vin, de l'eau-de-vie et autres liqueurs, et quel-

Digitized by Google

ques manufactures pour leur habillement. Mais ils n'y trouvent que peu de chose ou même rien en retour, si on en excepte le poisson et quelques huiles que font les insulaires avec les marsouins, les veaux marins et autres animaux de cette espèce qu'ils tuent.

ORENBOURG, ville de la Russie asiatique, capitale d'un gouvernement de même nom, à 77 dégrés de longitude, 51 dégrés 30 minutes de latitude.

Cette ville a été bâtie pour protéger les habitans et les marchands qui voulaient venir habiter dans cette province, et pour faciliter le commerce avec les peuples orientaux.

Le commerce s'y fait par les Buchariens, que l'on prononce Bukariens. Ils exposent en vente, non seulement les étoffes de soie et de coton de leurs propres fabriques, mais aussi toutes sortes de marchandises qui viennent des Indes, comme étoffes, diamans, or et argent; ils prennent en échange toutes sortes de marchandises du crû de Russie et des autres parties de l'Europe, surtout des cuirs de Russie et des draps fins.

Le gouvernement d'*Orenbourg* abonde en miel et en cire. Les habitans en font un grand commerce, parce qu'ils n'en font pas eux-mêmes grand usage. On y recueille du coton. On y trouve beaucoup de mines de cuivre.

ORIENT (*ville de l'*), que quelques écrivains écrivent *Lorient*, ville de Bretagne, au département du Morbihan, située au fond de la baie, à 2 lieues sud-ouest d'Hennebon. Elle a un très-bon port, situé à 14 dégrés 12 minutes de longitude, 47 dégrés 45 minutes de latitude.

Le port de l'*Orient* qui était ci-devant un port franc, doit sa célébrité à l'ancienne compagnie des Indes, qui y avait établi ses comptoirs, y fesait ses armemens et ses retours. Les riches cargaisons qui y arrivaient, et les ventes publiques qu'on y fesait des productions et des marchandises dont elles étaient composées, attirèrent bientôt sur ce port les regards de tous les négocians français, et peu-à-peu des nations étrangères, qui trouvèrent à y faire des spéculations avantageuses. La compagnie cessa de faire valoir ses privilèges par elle même; mais l'*Orient* resta toujours le seul entrepôt des marchandises des Indes, de la Chine et du Bengale. Les armateurs pouvaient bien, avec une permission de la compagnie, expédier pour ces différens pays, leurs vaisseaux de tous les ports de France, mais ils étaient toujours astreints à faire leurs retours à l'*Orient*. On continua à y faire des ventes publiques de toutes les productions et de toutes les marchandises qui arrivaient des Indes.

Ces dispositions ont changé à l'époque de l'établissement d'une nouvelle compagnie créée par arrêt du 14 avril 1785. Les chargemens et les retours se font toujours à l'*Orient*, mais non plus par cette compagnie exclusive.

Tous ces avantages, joints à ce que le port de l'*Orient* est placé au centre des côtes de France, et qu'il est d'un accès facile, ont fait de cette ville une place importante.

Il s'y fait de grands armemens pour Pondichéry, Chandernagor, la Chine et le Bengale, et pour les îles de France et de Bourbon. Les objets qu'on y porte, sont des vins, des eaux-de-vie, des huiles, des liqueurs, des farines et autres provisions de bouche; du fer et du cuivre ouvrés et non-ouvrés; du plomb, des chapeaux, des draps londrins; des étoffes de laines, de différens assortimens, des camelots, des petites étoffes de soie et coton et fil et coton; des bas de fil et de soie; des souliers; toutes sortes de quincaillerie et de bijouterie; des modes, des ouvrages d'horlogerie, de la fayance, des cordes, de la clouterie, des ustensiles de ménage et pour la culture des terres.

Les retours se font en café de Moka et de Bourbon; thé de toute nature; confitures, aloës, bois d'ébène, bois rouge, d'acajou, teck, de rose, du Brésil, de Fernambouc, de Campêche, de canelle; en madriers de sassafras et autres; en sel ammoniac, séné, salsepareille, borax, toutenague, noix vomiques, tamarin, coquillages, cachou, cardamum, amomum, musc, civette, essence de rose, sagou, myrrhe, casse, rhubarbe, gingembre, muscade, girofle, poivres de toutes espèces, éplpotte, canelle, cassia lignea, miel verd, salpêtre cauris, soie torse, tani et écrue, de Canton et de Nankin, camphre, encens, benjoin, gomme gutte, laque srabique, ammoniac, élemi, et toutes sortes d'épiceries et de drogueries; nacre de perle, rotins, joncs, bambous, ivoires, écailles ou carrets; coton en laine et filé; cuirs en poils et tannés, magots, éventails, écrans, papiers peints, encre de la Chine, peintures, tableaux, vernis, glaces peintes, galenga, assa-fœtida, cinarouba, colle de peau d'âne, porcelaines de la Chine et du Japon, théyères de terre touge, broderies, toiles peintes, serges de coton, nankins blancs, jaunes et roses; lustrines, pékins, veloors, satins, linès, lampas, gourgourans, patissoyes, damas, et toutes sortes de sucreries; gazes peintes, mousselines de toutes espèces; mouchoirs de Masulipatan; toiles de coton blanches écrues, bleues, rouges; et pour la traite des nègres. *Voyez* BRETAGNE.

ORLÉANAIS, province de France formant aujourd'hui les départemens de Loir-et-Cher et du Loiret.

Cette province est située dans l'intérieur de la France, sous le dix-neuvième dégré, 27 minutes 30 secondes de longitude, et sous le quarante-septième dégré, 50 minutes 10 secondes de latitude.

Ses frontières sont l'Ile de France, la Bourgogne, le Nivernais, le Berry, la Touraine, le Maine.

On y trouve plusieurs rivières telles que la Loire, le Loir, le Loing ou Loin, l'Eure, le Cosson, la Loet.

L'*Orléanais* a 982 lieues carrées qui se divisent en 8 parties différentes, savoir :

L'*Orléanais* propre.	182
La Beauce.	195
Le Dunois.	60
Le Perche Couet.	84
Le Vendômois.	80
Le Blesois.	108
La Sologne.	140
Le Gâtinais-Orléanais. . . .	133
Total. . . .	982

On estime que l'étendue de ce terrain est ainsi employé.

En vignes, prés, terres ensemencées.	656
En bois de haute futaie. . . .	12
En bois taillis.	24
En villes, bourgs, villages, terres, vagues, ou en friche, rivières, chemins, etc. . .	290

Le produit territorial et du manoir d'habitation dans l'*Orléanais* est estimé s'élever à quatre-vingt-cinq millions huit cent quatre-vingt-trois mille cinq cents livres tournois.

Savoir, en vignes, prairies et terres ensemencées, il y a 656 lieues carrées, fesant trois millions soixante-quinze mille huit cent soixante-neuf arpens (on néglige 19 perches), lesquels estimés en raison de 22 francs l'arpent font un produit annuel de 61,517,380 francs.

En bois de haute futaie, il y a douze lieues carrées, fesant cinquante-six mille deux cent soixante-cinq arpens (90 perches négligées) dont la centième partie s'exploite tous les ans, ce qui fait cinq cent soixante-deux arpens, lesquels estimés en raison de cinq cent francs l'arpent produisent 281,000 francs.

En bois taillis, il y a 24 lieues carrées, fesant cent douze mille cinq cent trente-un arpens, (80 perches négligées), dont la quinzième partie s'exploite tous les ans, ce qui fait huit mille quatre cent trente-neuf arpens, lesquels estimés en raison de 80 livres tournois l'arpent, produisent annuellement 674,120 francs.

Les domaines, manoirs habités, calculés depuis 6 livres tournois de loyer jusqu'à 900 francs, forment un produit de. . . 23,360,000 fr.

Total du produit. . . . 85,833,500 fr.

On estime la population de l'*Orléanais* en raison de 835 individus par lieue carrée; ce qui pour 982 lieues carrées, nous donne une population de huit cent dix-neuf mille neuf cent 70 individus, dont 163,994, sont arbitrés former la population des villes, et occupés des arts et de l'industrie; 655,976 employés à la culture, et formant la population des campagnes.

Sol, productions. Le climat de l'*Orléanais* est tempéré et sain. C'est un pays de plaines et très-abondant en blads, en vins, en fruits, chanvres, légumes et pâturages. Le gibier et le poisson y sont également abondans et de très-bonne qualité.

Le vignoble d'Orléans est d'un produit très-considérable. C'est peut-être actuellement le plus grand vignoble de France, puisqu'il a de 10 à 11 lieues d'étendue. Il comprend 25 ou 30 communes, outre les villes de Jargeau et de Beaugency.

On recueille aux environs d'Orléans de deux sortes de vin, du blanc et du rouge. Parmi le blanc, celui de Saint-Mesmin, appelé le *Genetin*, est particulier au pays. Le rouge est connu sous le nom d'*Auvernat*, parce que l'on croit que le plant en est venu d'Auvergne. Celui-ci a la réputation d'être fumeux et piquant; et quelques auteurs ont avancé qu'à cause de cela il était défendu d'en servir à la table de nos rois; mais ce fait n'est rien moins que véritable. Quoique les vins d'Orléans n'aient pas aujourd'hui la réputation de ceux de Bourgogne et de Champagne, ils ne laissent pas que d'être fort estimés, ceux surtout de Saint-Denis-en-Val, de la Chapelle, de Fourneaux, de Saint-Ay, en rouge, de Saint-Mesmin, de Marigny et de Rebrechien, en blanc.

On estime qu'année commune, il s'exporte d'Orléans jusqu'à cent mille tonneaux de vin; mais dans cette quantité, il faut aussi comprendre les vins qui se tirent du Languedoc et de la Guyanne, et sont envoyés à Orléans, comme lieu d'étappe, pour être de-là distribués dans d'autres provinces de l'intérieur de la France.

Comme les coignassiers sont extrêmement communs aux environs d'Orléans, les arbres qui viennent de l'*Orléanais* sont presque tous greffés sur coignassier, et peu sur franc. Il en est presque de même des pépinières de Vitry, Bagnolet, et d'autres villages près de Paris.

L'abondance des coignassiers des environs d'Orléans, est aussi cause de la quantité de coins confits, et de cotignac, que font les confiseurs de cette ville.

Le débit des arbres fruitiers et d'agrément que cultivent les jardiniers d'Orléans et ceux des environs, forme encore un objet de commerce très-considérable, non-seulement avec l'intérieur, mais encore avec les pays étrangers.

Digitized by Google

La Beauce, qui commence à 8 ou 10 lieues de Paris, et qui, par de vastes plaines, s'étend jusqu'à la Loire, est un pays très-abondant en froment, et c'est à cause de cela qu'il est appelé le *grenier de Paris*. Mais il est d'ailleurs sans prés, sans bois, sans montagnes, et presque sans rivières, ni fontaines. Les puits y sont très-profonds, parce que le pays est haut et élevé; ce qui oblige les habitans de conserver l'eau de pluie dans des marres profondes et dans des citernes.

Le pays Chartrain qui fait partie de la Beauce est surtout fertile en bled; il peut en fournir plusieurs provinces; aussi ceux qu'on y recueille en font tout le commerce. On les mène dans les marchés voisins d'où les marchands de Chartres les tirent en détail pour en faire des magasins; et les vendre ensuite en gros avec de grands profits, lorsque l'occasion s'en présente.

La terre du Blesois, partie de l'*Orléanais*, est fertile en grains, en vins, en fruits et en pâturages. Il y a plusieurs belles forêts, dont les plus considérables sont celles de Chambor et de Bruadan. La première contient environ cinq mille arpens. Toutes les forêts du Blesois contiennent ensemble environ vingt-quatre mille arpens, et elles sont presque toutes de bois de haute futaie.

Les prairies aux environs de Blois, situées entre les rivières de Cosson et de Beuvron, sont grasses et fertiles. Le lait des vaches qu'on y fait paître est excellent, et contribue non-seulement à rétablir les forces des personnes faibles, mais fournit encore la meilleure crême de France, lorsqu'il est aidé de la fraîcheur, et des autres dispositions particulières aux caves du bourg de Saint-Gervais. C'est ce qui a donné le nom de beurre et de crême de Saint-Gervais à cet excellent raffraîchissement qui est en recommandation dans toute la France.

Le commerce que font les habitans du Blesois est fort considérable, et il consiste presque tout en denrées de leur crû, telles que les vins, les eaux-de-vie, les grains, le bétail, etc.

Le Dunois et une partie de Perche-Gouet, ce qui composait ci-devant l'élection de Châteaudon, contient environ seize mille 244 feux. Le climat en est sain et assez tempéré. C'est un pays de plaines. La terre y est fertile en grains, en vins et en fruits. Il y a aussi de bons pâturages. On y fait beaucoup de cidre, principalement dans la partie qui s'étend dans la Perche-Gouet. Le commerce y est médiocre; cependant les habitans de ce pays vivent assez à leur aise, et il s'en trouve même parmi eux qui jouissent d'une fortune assez considérable.

Il y a à Freteval dans le Dunois une forge de fer et d'acier, dont le fer et l'acier sont propres à être employés à différens usages.

Les terres de la Sologne produisent de fort bon seigle, dont on trafique en Espagne, parce que le seigle étant plus sec que tout autre grain, se porte mieux sur la mer. La Sologne abonde en gibier, et en toute sorte de chasse. La grande quantité des landes at des bruyères propres pour les brebis, fait que la principale occupation des habitans consiste à nourrir du bétail.

Leurs laines en sont estimées; on en fait des draps et serges qui se débitent sous le nom de *drap de Berry* ou de *Romorentin*.

Le pays ne laisse pas d'être peuplé, et produit quelque peu de vin, dont les habitans font de l'eau-de-vie, quand ils n'ont pas le débit du vin. *Voyez* SOLOGNE.

Manufactures. Outre celles qui sont à Orléans, et dont nous parlerons à l'article de cette ville, il y a dans l'*Orléanais* plusieurs genres d'industrie.

Savoir, fabrique de vinaigres, d'eaux-de-vie, de cendres gravelées, d'amidon, de chapellerie, bonneterie, tannerie, corroyerie, verrerie, poterie, etc.

Fabriques de toiles communes, de grosses et petites draperies, couvertures de lit, serges, étamines et autres étoffes de laine.

Les réglemens de 1781 que nous allons raporter, en indiquant les lieux où se fabriquent ces dernières, en fera en même tems connaître les espèces et les qualités.

TABLEAU INDICATIF

*Des règles suivies dans la fabrication des étoffes de laine de la ci-devant généralité d'*Orléans.

NOMS des lieux de fabrique.	Dénomination des étoffes.	MATIÈRES de la chaîne.	MATIÈRES de la trame.	Nombre des fils de la chaîne.	Largeur des étoffes entre les lisières. sur le métier.	Largeur des étoffes entre les lisières. après les apprêts.	Augmentation de longueur par aune que les étoffes pourront acquérir par l'effet des apprêts.	Lisières des étoffes sur le métier.
					Pouces.			
Romorentin.	Draps blancs de la première qualité, de cinq quarts.	Laine fine de Berry, cardée.	Laine fine de Berry, cardée.	2240	90	¼	Un pouce.	Partagées en 4 raies égales, savoir, deux bleues et deux blanches.
	Draps de la première qualité, de cinq quarts, de laine teinte en bleu, gris et autre couleur douce.	*Idem.*	*Idem.*	2176	89	*Idem.*	*Idem.*	Partagées en 4 raies égales, savoir, deux rouges et deux blanches.
	Draps de la première qualité, de cinq quarts, de laine teinte en vert, noisette et autre couleur forte.	*Idem.*	*Idem.*	2112	88	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
	Draps blancs de la seconde qualité, de cinq quarts.	Laine fine de Sologne, cardée.	Laine fine de Sologne, cardée.	2112	90	*Idem.*	*Idem.*	Partagées en 4 raies égales, savoir, deux minimes et deux blanches.
	Draps de la seconde qualité, de cinq quarts, de laine teinte en bleu, gris et autre couleur douce.	*Idem.*	*Idem.*	2048	89	*Idem.*	*Idem.*	Partagées en 4 raies égales, savoir, deux bleues et deux blanches.
	Draps de la seconde qualité, de cinq quarts, de laine teinte en vert, noisette et autre couleur forte.	*Idem.*	*Idem.*	1984	88	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*

NOMS des lieux de fabrique.	Dénomination des étoffes.	MATIÈRES de la chaîne.	MATIÈRES de la trame.	Nombre des fils de la chaîne.	LARGEUR des étoffes entre les lisières. sur le métier.	LARGEUR des étoffes entre les lisières. après les apprêts.	Augmentation de longueur par 6 mes que les étoffes pourront acquérir par l'effet des apprêts.	LISIÈRES des étoffes sur le métier.
					Pouces.			
	Draps blancs de la première qualité, de quatre quarts.	Laine fine de Berry, cardée.	Laine fine de Berry, cardée.	1728	74	¾.	Un pouce	Partagées en 3 raies égales, savoir, deux bleues et une blanche.
	Draps de la première qualité, de quatre quarts, de laine teinte en bleu, gris et autre couleur douce.	*Idem.*	*Idem.*	1664	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	Partagées en 3 raies égales, savoir, deux bleues ou jaunes et une blanche.
	Draps de la première qualité, de quatre quarts, de laine teinte en vert, noisette et autre couleur forte.	*Idem.*	*Idem.*	1600	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	Partagées en 3 raies égales, savoir, deux bleues ou jaunes et une blanche.
Romorentin, St.-Aignan et autres lieux.	Draps blancs de la seconde qualité, de quatre quarts.	Laine fine de Sologne et laine moyenne de Berry, cardée.	Laine fine de Sologne et laine moyenne de Berry, cardée.	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	Partagées en 3 raies égales, savoir, deux minimes et une blanche.
	Draps de la seconde qualité, de quatre quarts, en laine teinte en bleu, gris et autre couleur douce.	*Idem.*	*Idem.*	1536	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
	Draps de la seconde qualité, de quatre quarts, de laine teinte en vert, noisette et autre couleur forte.	*Idem.*	*Idem.*	1472	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
	Draps blancs communs de quatre quarts.	Laines inférieures de Berry et de Sologne, cardées.	Laines inférieures de Berry et de Sologne, cardée.	1504	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	Partagées en 3 raies égales, savoir, 1 bleue et 1 blanche.

NOMS des lieux DE FABRIQUE.	DÉNOMINATION des étoffes.	MATIÈRES de la chaîne.	MATIÈRES de la trame.	NOMBRE des fils de la chaîne.	LARGEUR des étoffes entre les lisières. sur le métier.	LARGEUR des étoffes entre les lisières. après les apprêts.	Augmentation de longueur par suite que les étoffes pourront acquérir par l'effet des apprêts.	LISIÈRES des étoffes sur le métier.
					Pouces.			
Romorentin, St.-Aignan et autres lieux.	Draps commun de quatre quarts, teints en laine, ou mêlés.	Laines inférieures de Berry et de Sologne, cardées.	Laines inférieures de Berry et de Sologne, cardées.	1424	74	$\frac{5}{6}$.	Un pouce	Partagées en 3 raies égales, savoir, 1 bleue ou jaune et 1 blanche.
Romorentin.	Draps pour billards.	Laines fines de Berry et de Sologne, cardées.	Laines fines de Berry et de Sologne, cardée.	2944	129	$\frac{7}{8}$.	*Idem.*	Minimes ou rouges.
Romorentin, St.-Aignan et autres lieux.	Tiretaines larges.	Lin ou chanvre.	Laine du pays, cardée.	992	49	$\frac{1}{2}$.	$\frac{1}{2}$ pouce.	Un gros fil de laine rouge pour lisière.
	Tiretaines.	*Idem.*	*Idem.*	864	38	$\frac{1}{2}$.	*Idem.*	Un gros fil de laine bleu pour lisière.
Chartres et autres lieux.	Frocs forts.	Laine du pays, peignée.	*Idem.*	1024	30	$\frac{1}{2}$.	*Idem.*	Suivant l'usage.
	Frocs faibles.	*Idem.*	*Idem.*	896	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	
Dreux, Auchon, la Rasoche et autres lieux.	Etamines blanches, simples ou camelotées, de la première qualité.	*Idem.*	Laine du pays, peignée.	1088	27 p. $\frac{1}{2}$.	*Idem.*	*Idem.*	
	Etamines blanches, simples ou camelotées, de la seconde qualité.	*Idem.*	*Idem.*	1024	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	
	Etamines blanches, simples ou camelotées, de la troisième qualité.	*Idem.*	*Idem.*	960	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	
	Etamines blanches, simples ou camelotées, de la quatrième qualité.	*Idem.*	*Idem.*	896	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	

Digitized by Google

Il se consommait dans les manufactures de lainage de cette province, vers 1765, deux cents milliers de laines, la plupart du pays.

Il s'y fabriquait environ vingt-cinq mille pièces de draps et autres sortes d'étoffes de laine.

Mais cette industrie est beaucoup déchue, tant par le changement de modes, le défaut de consommation que par l'établissement de fabriques dans les autres provinces de France.

Commerce.

Le commerce de l'Orléanais consiste en vins et en eaux-de-vie qui s'enlèvent pour Paris ou qui se débitent dans le reste de l'Orléanais. On en vend aussi aux Anglais et aux Hollandais, lorsque les eaux-de-vie de Médoc, Guyenne, Saintonge, etc. ont manqué. On prétend qu'année commune, l'Orléanais peut donner jusqu'à cent mille tonneaux de vin, et que Blois et Beaugency n'en fournissent pas moins.

La Beauce et le Vendômois produisent quantité de bleds et autres grains : ceux du Vendômois, la consommation du pays prélevée, se conduisent par terre, dans les marchés de Tours et de Blois, et dans quelques autres petits marchés des environs: ceux de la Beauce sont la plupart pour Paris. Il se recueille aussi quelques vins dans le Vendômois qu'on mène, par charrois, en Normandie, dans le Maine et dans le Perche.

Les cantons de Dourdans et de Pétiviers abondent pareillement en bleds : ceux de Dourdans se conduisent à Montlhery et à Paris par charrois : le canton de Pétiviers débite les siens à *Orléans*, à Montargis et à Etampes.

Le commerce du pays comprend les vins, les eaux-de-vie, les bleds, les fruits et les bestiaux. Les habitans commercent, outre cela, en une infinité d'autres marchandises de différens genres dont plusieurs de leurs manufactures, comme les ouvrages de bonneterie, les draps et les peaux de mouton passées en chamois. On estime qu'année commune il se débite jusqu'à douze mille douzaines de ces peaux.

Les grands chemins qui traversent l'Orléanais, sont tous très-bien alignés et la plupart bien pavés. Du côté de Paris, le pavé n'est point interrompu entre cette ville et celle d'*Orléans*. Les autres routes sont celles d'*Orléans* à Chartres, à Vendômes, à Bourges, à Gien et à Blois. Ces deux dernières sont sur la belle chaussée qui règne le long de la Loire.

Outre ces facilités pour le commerce de terre, l'Orléanais a plusieurs rivières navigables, et surtout la Loire dont l'usage est étendu par la construction du canal d'*Orléans*.

Quoique ce canal ne passe point à *Orléans*, il en a cependant son nom, parce qu'il n'en est pas éloigné et qu'il commence au bourg de Combleux qui n'en est qu'à une petite lieue.

Il a été entrepris, vers l'année 1675, pour faire passer les bateaux et les marchandises de Seine en Loire, et de Loire en Seine. Ce qui avait aussi été le dessein de celui de Briare ; mais celui d'Orléans est plus court, et dans un terrain plus uni. Par compensation on a éprouvé que dans les années sèches, les eaux étaient plus abondantes dans le canal de Briare que dans celui d'*Orléans*.

Ce dernier remonte de Combleux au Pont aux-Moines, et traverse la forêt d'*Orléans* par les villages du Fay, Vitry, Surcy au Bois, Beauchamps et Chailly, d'où il se rend, comme le Canal de Briare, dans le Loing, au village de l'Espoy ; laquelle rivière de Loing se décharge dans la Seine au-dessous de Moret.

Il y a vingt écluses dans le canal d'*Orléans* où l'on lève à-peu-près les mêmes droits que sur celui de Briare. Le passage par l'un ou l'autre canal semble être plus ou moins fréquenté, suivant les tems de guerre ou de paix, la paix augmentant celui de Briare, et la guerre celui d'*Orléans* ; ce qui peut aller pour les droits environ à un tiers en sus.

Quant au canal de Brisre, il a été entrepris pour communiquer de la rivière de Loire à la rivière de Seine par le moyen du Loing.

Il avait été commencé sous le règne d'*Henri IV*, et fut achevé sous celui de *Louis XIII*, par les soins du *cardinal de Richelieu*. Il a 11 grandes lieues de longueur, à le prendre depuis Briare jusqu'à Montargis. C'est au-dessous de Briare qu'il entre dans la Loire, de-là il remonte vers le nord par Ouzouer, côtoyant la rivière de Trezée, il continue ensuite par Rogny, par Châtillon et par Montargis, et finit dans la rivière du Loing à Espoy, par le moyen de laquelle les bateaux se rendent dans la rivière de Seine, demi-lieue au-dessous de Moret où le Loing se décharge.

Les eaux du canal sont soutenues par 42 écluses : c'est par le moyen de ces écluses que les trains de bois, ou les bateaux montent et descendent dans le canal avec une sûreté et une facilité extraordinaire.

Les bateaux et les trains qui vont de Loire en Seine, ou de Seine en Loire, sont d'une largeur et d'une longueur proportionnée aux écluses dans lesquelles ils doivent entrer pour monter ou descendre. Ce canal est d'une grande commodité pour la communication des provinces situées sur la Loire, avec Paris et les provinces voisines de la Seine ; et l'on ne peut dire combien de marchandises y passent sans cesse.

Mais ce canal a quelques désavantages ; il est fermé une partie de l'année, au milieu de l'été, pour les réparations. Il l'est pendant l'hiver par les glaces ; ainsi, sur douze mois, il n'y en a quelquefois pas six où il soit marchand. C'est ce qui fait que souvent les marchands de vin de Blois aiment mieux envoyer leurs vins par terre, du

moins depuis *Orléans*, que de les faire passer par le canal de Briare.

Mesures des grains et liqueurs.

Pour les mesures d'*Orléans*, *voyez* ORLÉANS.

A Briare, la carre pèse 20 livres, 10 carres et dix onzièmes de ces carres font le septier de Paris.

A Vatan, le boisseau de froment pèse 15 liv., de méteil 14, de seigle 13, d'orge 11, d'avoine 10.

A Savigny, le bichet de froment pèse 32 liv.

A Oucques, le septier de froment de huit boisseaux pèse 160 livres, de méteil 152, de seigle 144, d'orge 136, d'avoine 96.

A Saint-Aignan, le bichet de froment pèse 16 livres, de méteil 15, de seigle 14, d'orge 12, d'avoine 11.

A Saint-Amand, le boisseau de froment pèse 66 livres, de méteil 60, de seigle 54, d'orge 50, d'avoine 47.

A Montargis, le boisseau de froment pèse 30 liv., de méteil 28, de seigle 27, d'urge 28, d'avoine 20, de pois secs 28, d'harieots 36, de lentilles 40, de grosses fèves 34.

La pinte contenant 2 chopines ou 4 demi-septiers, pèse en vin 2 livres 2 onces, en eaux-de-vie 2 livres.

Le poinçon contenant 200 pintes avec la lie pèse en vin 425 livres, en eau-de-vie 400. Celui contenant 196 pintes, sans lie, pèse en vin 416 liv. 8 onces, en eau-de-vie 392.

A Romorantin, le boisseau de froment pèse 13 liv., de méteil 12, de seigle 11, d'orge 9, d'avoine 8.

La pinte contenant 2 chopines, ou 4 demi-septiers, pèse en vin 2 livres, en eaux-de-vie 2 livres 1 once.

Le poinçon contenant 210 pintes, avec la lie, pèse en vin 420 livres, en eau-de-vie 433 livres 2 onces. Celui contenant 200 pintes, sans lie, pèse en vin 400 livres, en eau de-vie 412 livres 8 onces.

A Pétiviers, le minot de froment de 2 boisseaux pèse 40 livres, de méteil 39, de seigle 38, d'orge 34, d'avoine 22 livres et demie.

La mine de froment de 2 minots, pèse 80 liv., de méteil 78, de seigle 76, d'orge 68, d'avoine 45.

Le septier de froment de 3 mines, pèse 240 liv., de méteil 334, de seigle 228, d'orge 224, d'avoine 135.

La pinte contenant 2 chopines, ou 4 demi-septiers, pèse en vin 1 livre 11 onces 4 gros, en eau-de-vie 1 livre 10 onces.

Le poinçon contenant 245 pintes, avec la lie, pèse en vin 421 livres 1 once 4 gros, en eau-de-vie, 398 liv. 2 onces. Celui contenant 240 pintes, sans lie, pèse en vin 412 livres 8 onces, en eau-de-vie 390 livres.

A Sully, le boisseau de froment pèse 22 livres, de méteil 20, de seigle 18, d'orge 17, d'avoine 15.

A Vendôme, le boisseau de froment pèse 18 liv., de méteil 18, de seigle 15, d'orge 15, d'avoine 10 livres et demie.

La pinte contenant 2 chopines, ou 4 demi-septiers, pèse en vin 2 livres 4 onces, en eau-de-vie 2 livres.

Le poinçon contenant 210 pintes, avec la lie, pèse en vin 472 livres 8 onces, en eau-de-vie 420 livres. Celui contenant 200 pintes, sans lie, pèse en vin 450 livres, en eau-de-vie 400.

A Beaugency, la mine de froment pèse 80 liv., de méteil 72, de seigle 72, d'orge 66, d'avoine 46.

La pinte contenant 2 chopines, ou 4 demi-septiers, pèse en vin 2 livres 4 onces 6 gros, en eau-de-vie 2 livres 2 onces 4 gros.

Le poinçon contenant 204 pintes, avec la lie, pèse en vin 468 livres 9 onces, en eau-de-vie, 439 livres 14 onces. Celui contenant 196 pintes, sans lie, pèse en vin 450 livres 3 onces, en eau-de-vie 422 livres 10 onces.

A Chartres, le septier de froment pèse 245 liv., de méteil 220, de seigle 190, d'orge 180, d'avoine 220.

La pinte contenant 2 chopines, ou 4 demi-septiers, pèse en vin 2 livres 6 onces, en eau-de-vie 2 livres 3 onces.

Le poinçon contenant 204 pintes, avec la lie, pèse en vin 484 livres 8 onces, en eau-de-vie 446 livres 4 onces. Celui contenant 200 pintes, sans lie, pèse en vin 475 livres, en eau-de-vie 437 livres 8 onces.

A Châteaudun, le septier de froment de 8 boisseaux pèse 130 livres, de méteil 128, de seigle 126, d'orge 112, d'avoine 92.

La pinte contenant 2 chopines, ou 4 demi-septiers, pèse en vin 2 livres 8 onces, en eau-de-vie 2 livres.

Le poinçon contenant 210 pintes, avec la lie, pèse en vin 472 livres 8 onces, en eau-de-vie 420. Celui contenant 200 pintes, sans lie, pèse en vin 450 livres, en eau-de vie 400.

ORLEANS, ville de France, ci devant capitale de l'Orléanais, aujourd'hui chef-lieu du département du Loiret, situé sur la rive droite de la Loire, à 14 lieues nord-est de Blois, 31 nord-est de Tours, 28 sud de Paris. Long. 19. 34. latitude 47. 54.

L'auteur de la *Géographie élémentaire de la République* porte la population d'Orléans à 41,579 habitans. M. *Neker* la porte à 39,500.

Si l'on considère avec attention la position d'*Orléans*, on trouvera peu de villes en France aussi avantageusement situées pour le commerce; elle est presque au centre de la France, et dans une des contrées les plus fertiles: la Loire peut lui procurer, à peu de frais, d'un côté les productions de la Provence, du Languedoc, du Dauphiné, du Lyonnais, de l'Auvergne, de la Suisse, du Bourbonnais et du Nivernais; et de l'autre, celles que fournissent l'Océan, la Bre-

Digitized by Google

tagne et l'Anjou, l'Aunis, la Saintonge, l'Angoumois et le Poitou. Il y a un canal qui ajoute encore infiniment aux avantages de sa position : il commence à Combreux, et va se joindre au canal de Briare, près Montargis, et se jeter, avec ce dernier, dans la Seine. Cette ville peut donc être regardée, dans le commerce, comme un magasin immense d'où l'on peut tirer toutes les marchandises dont on a besoin.

Le commerce d'*Orléans* se divise en celui des productions du pays, et celui du produit de ses fabriques.

Les productions sont les grains, vins et eaux-de-vie, vinaigre, bois de construction et à brûler, safran, laines, pépinières et graines de toutes espèces.

Les bleds et autres grains qui se recueillent aux environs d'*Orléans*, n'étant pas assez considérables pour soutenir le grand trafic que ses marchands ont coutume d'en faire, on y supplée par ceux de l'Anjou ; du Poitou, de l'Auvergne et de la Haute-Beauce, dont, quand les années sont abondantes, on fait de grands amas dans les greniers et les magasins de la ville, pour ensuite en faire la distribution dans les provinces qui en ont besoin, et où les récoltes n'ont pas été si bonnes.

Les vins d'*Orléans* sont fort estimés ; il s'en fait un grand débit tant à Paris que dans les provinces. La Loire et les canaux de Briare et d'*Orléans* servent à leur transport.

Les bois de construction, charpente et à brûler, forment une branche considérable du commerce d'*Orléans*. Il y a une vingtaine de négocians qui ne font que ce genre de commerce.

Le safran est porté à *Orléans* du Gâtinais Orléanais, où l'on en cultive beaucoup ; et il fait une branche importante de commerce. Il y est d'une excellente qualité.

Les laines sont aussi un bon objet de commerce : il consiste non-seulement en laines de la Sologne, de Berri et des provinces environnantes, mais même de celles des autres provinces, et même d'étrangères.

Les laines qu'on emploie dans le peu d'étoffes qui se fabriquent à *Orléans*, sont partie laines du pays, et partie de la Beauce, de Sologne et du Gâtinais, qui s'achètent par des marchands en gros de la ville, qui les revendent en détail aux fabricans. Les mêmes marchands font aussi le commerce de laines d'Espagne qui entrent dans la bonneterie qui se fait à *Orléans*.

Les vinaigres et les eaux-de-vie d'*Orléans* ont une très-grande réputation. *Orléans* peut être regardé comme l'entrepôt des eaux-de-vie de l'Angoumois, de la Saintonge, du Poitou, et particulièrement de Cognac, Chinon, Saumur, Amboise et Blois. Ce sont les négocians en épicerie qui tiennent habituellement les eaux-de-vie dans le commerce de cette ville.

Les épiceries viennent de Provence, et *Orléans* en est comme l'entrepôt pour les provinces intérieures de la France, qui ne les peuvent pas recevoir de la première main.

Un autre objet de commerce pour cette ville, consiste dans ses confitures qui s'y font en quantité, à cause du grand nombre de sucres bruts qui s'y raffinent. Celles qui ont le plus de réputation, sont les coins et la gelée qui se fait de ce fruit, qu'on nomme *cotignac*.

Manufactures. L'industrie de la ville d'*Orléans*, s'étend sur beaucoup d'objets. Il y a des raffineries de sucre, une manufacture ci-devant royale de toiles peintes ; une de bonneterie, une de porcelaine, une blanchisserie de cire ; fabriques de couvertures de laine, de bas, de serges, de papiers de tenture, de fayence, de poterie, d'épingles, d'amidon, de cendres gravelées.

Raffineries. On y compte dix-sept grandes raffineries et quatre petites, qui toutes ensemble font six à sept millions de sucre raffiné par an. Le raffinage d'*Orléans* passe pour le meilleur de la France.

Manufacture de toiles peintes. On imprime dans cette manufacture, en bon teint, des toiles de coton et de fil et coton de toutes qualités, pour robes et pour meubles ; des mouchoirs d'indiennes de toutes qualités, des mouchoirs de fil façon des Indes, superfins ; et d'autres mouchoirs sur coton, qui imitent ceux de Masulipatan.

Bonneterie. Les manufactures et les fabriques d'*Orléans* travaillent considérablement : on y fait des bonnets façon de Tunis, des bas et autres ouvrages de tricot à l'aiguille et au métier de toutes qualités. Paris, Lyon, Bordeaux et autres villes principales de la France et de l'étranger, en tirent une grande quantité.

Filature de coton. On y trouve du coton filé, soit pour les fabriques de mousselines et de toiles de coton, soit pour la bonneterie.

Tannerie. Cette fabrique fait encore une des bonnes branches de commerce d'*Orléans* : les cuirs qu'on y apprête, se tirent de Paris et de la province : il s'en exporte considérablement dans l'étranger.

Mégisserie. On y fabrique des peaux de mouton à fleurs, et des peaux de veau en couleur : ces différentes peaux ont de la réputation en France et dans l'étranger.

Pepinières et graines. On trouve à *Orléans* toutes sortes d'arbres fruitiers et d'ornemens, toutes sortes de plants d'arbres et arbustes ; toutes sortes de graines potagères à fleurs et de prairies : il est peu d'endroits où l'on puisse se procurer des collections aussi complettes sur les arbres, arbustes, etc. Il se fait, de ces différens objets, des envois considérables dans l'étranger.

Les teintures y sont bonnes, à cause que les

Digitized by Google

eaux y sont propres ; outre qu'aux environs d'*Orléans* et dans quelques lieux de sa généralité, il se trouve quelques-unes des drogues qu'on y emploie. Il y a du grand et du petit teint.

Il y avait ci-devant à *Orléans* une compagnie de marchands fréquentant la rivière de Loire. Elle tenait son bureau dans une chambre particulière de l'hôtel-de-ville. Ce bureau était composé de six personnes, dont les deux premieres devaient être élus de quatre ans en quatre ans, dans une assemblée générale qui se tenait à *Orléans*, composée des députés des marchands de la Loire et des rivières qui s'y jettent. Ces deux élus nommaient les quatre autres. Les fonctions de ces officiers étaient de veiller à ce que le lit de la Loire fût d'une largeur et d'une profondeur suffisantes pour le passage des bateaux, et que les chemins établis sur les bords pour le tirage et halage, conservassent toujours la largeur portée par les ordonnances. Ils avaient soin de faire nettoyer et curer le lit de la rivière, quand cela était nécessaire ; et c'est pourquoi ils percevaient sur les marchandises certains droits *de boîte*, du produit desquels ils étaient comptables.

Poids et mesures. On se sert du poids de marc. Le tonneau de vin, à *Orléans*, contient 480 à 500 bouteilles mesure de Paris ; il se divise en deux poinçons, le poinçon en deux quarts, le quart en deux demi-quarts, et le demi-quart en boucault.

La *queue* d'*Orléans* revient à un muid et demi de Paris ou 420 pintes.

La mesure pour les grains s'appèle *muid* ; il pèse 600 livres. Le muid contient 12 mines, la mine deux minots, le minot deux boisseaux, et le boisseau huit litrons, qu'on appèle aussi *quarts*, quoiqu'improprement. Tous les grains se mesurent ras. Le muid d'*Orléans* fait trois muids deux tiers d'Amsterdam.

L'aune est la même qu'à Paris à peu de chose près.

Usages pour le paiement des effets. On suit l'ordonnance ; cependant on n'accorde que dix jours de grace après l'échéance, pour les effets causés valeur reçue en marchandises ; on fait protester le dixième, mais les porteurs peuvent encore faire protester dans les trois mois qui suivent.

ORLÉANS (*Généralité d'*). Cette généralité comprenait l'Orléanais, la Sologne, le Blésois, le Vendômois, le Bas-Perche, le ci-devant comté de Dunois, la Beauce, le pays Chartrain, une grande partie du Gâtinais, et un petit district du Nivernais.

Ce sont, comme l'on voit, les départemens du Loiret et de Loir-et-Cher.

Nous transcrirons ici l'état de cette généralité, tel qu'il se trouve au premier volume de l'*Administration des finances de France de M. Necker*.

« L'étendue de la généralité d'*Orléans* est de 1,021 lieues un quart carrées.

» Sa population de 709,400 ames.

» C'est 695 habitans par lieue carrée.

» La généralité d'*Orléans* est soumise à toutes les impositions du royaume, et fait partie des grandes gabelles. Les travaux des chemins y sont faits par corvées.

» On peut estimer les contributions de cette généralité à environ vingt millions.

» C'est 28 liv. 4 sols par tête d'habitans.

» Les productions de cette généralité consistent principalement en bleds et en vins, les diverses parties de cette province sont inégales en fertilité ; et il y a une grande différence entre les terres fécondes de la Beauce et le sol ingrat de la Sologne. *Orléans* a des manufactures de bas, de bonnets de laine, et quelques autres encore ; on y a établi des raffineries de sucre ; et cette ville est avantageusement située pour l'entrepôt du commerce de la Loire. Le Gâtinais fournit du safran dont il se fait une exportation habituelle pour l'étranger.

» La généralité d'*Orléans* est d'un septième moins peuplée que celle de Nancy, et cependant elle paie près du double ; c'est que la différence dans le prix du sel en occasionne une de deux à deux millions et demi, à l'avantage de la Lorraine ; c'est que les aides et les droits subsidiaires dont cette province est affranchie, valent près de deux millions au roi, dans la généralité d'*Orléans*, c'est que dans cette même généralité, la capitation, dont la Lorraine est exempte, se monte à environ 1700 mille liv. ; c'est que les trois vingtièmes abonnés favorablement en Lorraine, surtout le dernier, ne composent ensemble qu'une somme d'environ 1450 mille livres, et qu'ils s'élèvent à deux millions 600 mille livres dans la généralité d'*Orléans* ; enfin la taille même est un peu plus forte dans la généralité d'*Orléans*, que dans celle de Nancy : on supprime les autres petites différences.

» Le nombre des naissances, à *Orléans* et à Blois, multiplié par 27, indiquerait une population, à *Orléans*, d'environ 39,500 ames ; à Blois, de 12,000 ».

ORLÉANS (*Nouvelle*), ville de l'Amérique, capitale de la Louisiane. Elle est à 30 lieues de la mer. On en jeta les fondemens en 1717 ; mais ce ne fut qu'en 1722 qu'elle prit quelque consistance, et devint le chef-lieu des établissemens français à la Louisiane, cédés à l'Espagne par le traité de 1763. Alors fut tracé le plan d'une assez belle ville, qui s'est élevée insensiblement. C'est sur le bord oriental du fleuve qu'a été bâtie cette ville destinée à devenir le centre de toutes les liaisons que la métropole et la colonie formaient entr'elles. L'abord en est tel, que les plus gros navires peuvent mettre le côté à terre, ou n'ont tout au plus qu'un petit pont à faire avec des

vergues, pour débarquer leurs marchandises. Seulement dans les grosses eaux ils sont obligés de s'expédier, parce que la grande quantité de bois que le fleuve charrie alors, s'accumulerait dans le mouillage, et ferait rompre les plus gros cables.

Le terrein où est située cette ville, est entièrement vaseux, et très-favorable à toutes les productions qui demandent un terrein humide. Lorsqu'on veut les cultiver, on coupe par le pied les grosses et hautes cannes dont il est généralement couvert. Elles sèchent assez vite. On y met le feu, qui débouche les pores de la terre; alors, pour peu qu'on la remue, elle ouvre un sein fécond au riz, au maïs, à toutes sortes de grains et de légumes; excepté au froment, qui s'épuise en poussant trop d'herbes. *Voyez* LOUISIANE.

ORMUS, petite île d'Asie au fond du golfe du même nom, à l'entrée du golfe Persique. *Long.* 37. *lat.* 27.

C'est un amas de rochers couverts de pierres de sel.

Le commerce y était considérable sous le gouvernement du Portugal. On y voyait arriver une grande quantité de marchands avec les richesses de la Chine, des Moluques, de toutes les Indes Orientales, de la Perse, de l'Arabie, et de l'Arménie: et c'était un avantage pour les Européens d'y trouver rassemblé tout ce que la terre a de précieux.

Mais depuis qu'en 1622, les Persans, à l'aide des Anglais, chassèrent les Portugais de ce poste, *Ormus* est entièrement déchue et n'offre presque rien d'intéressant sous le rapport du commerce.

ORNE, département. Il est formé d'une partie de la ci-devant généralité d'Alençon, et comprend la province du Perche.

On lui donne une étendue de 309 lieues carrées, ou 1.547,000 arpens. Sa population est estimée de 407,475 individus.

L'*Orne* qui le traverse et qui lui donne son nom, est une assez petite rivière, mais dont les eaux passent pour être excellentes pour la préparation des cuirs.

Le sol du département de l'*Orne*, bas et humide, convient aux pâturages. Aussi y élève-t-on beaucoup de bestiaux et surtout des chevaux. *Voyez* ALENÇON.

On y recueille aussi du bled et d'autres grains.

On trouve dans ce département une sorte de crystal de roche que l'on taille pour divers usages; on en fesait un grand usage autrefois pour les lustres et girandols.

Alençon est le chef-lieu de ce département. C'est une ville peuplée de 13.000 habitans dont la plupart sont occupés à faire des toiles et des dentelles dans le genre des *points de Venise*. Ces dentelles diffèrent de celles de Valenciennes, Malines, etc., en ce que celles-ci se font ordinairement à l'*oreillet* ou *coussinet* avec des fuseaux, au lieu que les *points d'Alençon* se font à la main à l'aiguille, comme on fait un point sur la toile.

Alençon est sur la Sarthe dans une plaine riche et fertile. On y trouve à quelque distance la mine de la Hertre, où parmi des pierres à bâtir se rencontrent des espèces de pierres brillantes qu'on nomme *cailloux d'Alençon* qui imitent le diamant, dont on fesait autrefois quelques cas et dont on ne fait guères usage aujourd'hui. La mine est d'ailleurs en partie épuisée. C'est encore dans ce département que se trouve Argentan, où l'on fabrique aussi des dentelles nommées *points de France* ou *d'Argentan*. Laigle où se fait un assez bon commerce en grains, en épingles, en aiguilles à tricoter et en menue quincaillerie; Bellesme, Mortagne, desquelles on vante les fabriques de serge, les tanneries et les toiles pour linge de table. *Voyez* le nom de toutes ces villes et les articles NORMANDIE, ALENÇON.

ORTÈZ, *Orthèz ou Ortex*, ville de France en Béarn, au département des Basses-Pyrénées; elle est sur la gave de Pau, à 7 lieues nord-ouest de Pau. *Long.* 16. 55. *lat.* 43. 32.

Anciennement les habitans de cette ville et de ses environs qui avaient quelques troupeaux, trouvaient beaucoup de difficulté à se défaire de leurs laines dont ils ne retiraient presque rien; et ils achetaient fort cher les étoffes dont ils s'habillaient. L'industrie si naturelle aux Béarnois, leur fit inventer une espèce d'étoffe pour leur usage particulier; cette étoffe dont ils fesaient faire la chaîne de fin lin, et la trame de laine du pays, fut goûtée et trouvée d'un bon usé; telle est l'origine des flanelles: deux tisserands, l'un établi à *Ortèz* et l'autre à Depart, imaginèrent d'en fabriquer au commencement du siècle pour les vendre; depuis ce tems le nombre des fabricans augmenta insensiblement, et les flanelles prirent faveur. Il y en a de deux espèces.

Les larges ou de la première qualité ont trois quarts d'aune de large. La longueur des pièces est arbitraire. Elles sont composées en chaîne de fil de lin fin, et en trame des laines de la haute Navarre et de Danso.

Les flanelles étroites ont deux tiers de large; la pièce n'a point de longueur fixe. On y emploie pour la chaîne du fil de lin ordinaire, et pour la trame des laines du pays, qu'on achète filées aux marchés de Navarrens.

Cette fabrique varie comme les autres; on travaille beaucoup plus lorsque les laines sont à bon marché, et que les récoltes sont abondantes.

Chaque pièce de la première qualité se vend

l'une dans l'autre 50 francs; ainsi vingt-cinq produisent 1,250 francs.

Les pièces de la seconde qualité de quarante à quarante-deux aunes de long, se vendent 30 francs la pièce, et les coupons 50 sous la pièce.

Il y a un marché à *Ortèz* tous les huit jours; ces marchés sont les plus considérables du Béarn, soit en bétail, en grains, en fil de lin, en toiles, soit en mouchoirs et en linge à demi-usé, que des marchands d'*Ortèz* portent à Bayonne, d'où il passe pour la plus grande partie en Espagne.

ORURO, ou *Saint-Philippe d'Austria d'Oruro*, ville du Pérou dans la province de ce nom, située à 40 lieues de Plata. Le pays n'est fertile qu'en pâturages, mais il renferme des mines d'or et d'argent; les premières peu exploitées par les Espagnols, parce qu'ils les supposent épuisées par les Incas qui les avaient découvertes: mais les secondes ont fourni de grandes richesses à l'Espagne; et l'on regretta qu'elles se soient remplies d'eau, qu'on a eu beaucoup de peine à saigner. Il n'y a que celles des montagnes de Popo, à 12 lieues de St.-Philippe d'*Oruro*, qui rendent encore abondamment. La ville d'*Oruro* est grande, bien peuplée, et fait un fort grand commerce que les mines y ont attiré.

Les habitans sont à-peu-près au nombre de 2,000, mais il y a toujours beaucoup d'étrangers, marchands et voituriers qui y portent des vivres et qui y en vendent.

OSEL ou *Oesel*, île de la mer Baltique, sur la côte de Livonie, près du golfe de Riga; elle appartient à la Russie, et a pour ville capitale Arensbourg. Long. 39 40. lat. 57. 48.

Cette île est intéressante par le commerce des grains qui s'y fait avec les étrangers.

C'est à Arensbourg que les vaisseaux arrivent pour y charger ces grains. La quantité n'est plus aussi considérable depuis l'établissement de Pétersbourg. Leur nombre s'élevait avant à 40 qui y arrivaient annuellement, et 40 qui en sortaient.

Il a dans cette île un fanal pour éclairer les bateliers.

Les poids et les mesures sont les mêmes que ceux de la Livonie et de Pernau.

Un last de seigle d'ici rend à Lubeck 92 à 94 scheffels.

Les monnaies sont les mêmes que celles qui sont en usage dans toute la Livonie.

OSNABRUCK ou *Osnabrug* (évêché de). Il a pour limites vers le nord, l'évêché de Munster; vers le couchant, le même évêché et les comtés de Lingen et de Tecklenbourg; vers le midi, une partie de l'évêché de Munster et le comté de Ravensberg; vers le levant, le même comté, la principauté de Minden et le comté de Diepholz. Le Bailliage de Rechenberg est isolé; et cet évêché, non compris le bailliage, a 10 milles du midi au nord, et 4 jusqu'à 6 du levant au couchant.

On compte dans tout l'évêché 4 villes; 3 bourgs, 2 bourgs dits *Weichbildes* ou *Wiegbolde*, et en général environ 20,000 feux, lesquels sont inscrits dans les registres des impositions, et dont l'un comprend souvent deux familles. Les nobles et les exempts ne sont point compris dans ce dénombrement.

Près de la moitié du terrain de l'évêché consiste en landes, dont cependant on tire au-delà de dix sortes de tourbes, et d'autres terres grasses dont on se sert pour l'engrais des terres labourables. La meilleure contrée est aux environs de Zicackenbruck; on l'appèle l'*Artland*. Le pays produit assez de seigle pour fournir aux besoins des habitans et à la consommation de 500 chaudières d'eau-de-vie. On tire de la principauté de Minden et du comté de Schawenbourg une assez grande quantité de bled sarrasin, peu de froment, mais presque toute l'avoine et l'orge nécessaire aux besoins des habitans de l'évêché. L'entretien du bétail est médiocre. On amène beaucoup de bestiaux de l'Ost-Frise durant l'automne. Le bois est rare; on le remplace par de la tourbe et du charbon de terre. L'évêque *Erneste Auguste II* établit des salines à Bissen; mais elles appartiennent aujourd'hui à la maison électorale de Hanovre. On trouve beaucoup de marbre. L'évêque que nous venons de nommer fit aussi exploiter des mines d'argent dans la Franchise de Wulften, près de la bourgade du même nom, et qu'on appèle aussi *Holthausen*; mais ces mines sont comblées. La principale rivière de l'évêché est la Hase, qui a sa source dans le bailliage d'Ibourg près de Brink: et quitte le bailliage de Furstenau pour entrer dans l'évêché de Munster. La Hunte vient du bailliage de Grœnenberg, et se perd dans le lac appelé *Dummersée*; ce lac fournit du poisson et des canards sauvages.

Les habitans de l'évêché d'*Osnabruck* sont assidus et laborieux, dit le docteur *Busching*. Les gens de la campagne se tiennent rarement dans des chambres chauffées; ils font régulièrement leur travail qui consiste dans le filage auprès de l'âtre du feu. Il passe annuellement en Hollande près de 6,000 gens de la campagne pour y faucher, labourer la terre, préparer la tourbe et faire d'autres ouvrages de la campagne; ils habitent les petites maisons attenantes à la demeure des paysans. Le moindre d'entr'eux rapporte chez lui 20 florins, mais il en est qui en rapportent jusqu'à 70, de manière qu'on fait monter jusqu'à 200,000 florins par an la somme qu'ils emportent. Cependant un auteur anonyme prétendait en 1767, que le tort que ces gens

font à leur santé et à leur ménage, et même à tous le pays par ces travaux en Hollande, outrepasse tous ces avantages apparens.

L'occupation la plus grande et la plus profitable des habitans, consiste à filer at à faire une grosse toile appelée *loewent*, que les Hollandais, les Anglais et les Espagnols enlèvent pour la Guinée et pour l'Amérique, et dont le produit annuel a été jusqu'à un million de rixdales. A *Osnabruck* on trouve des fabriques d'un certain drap appelé *wand*; on fabrique du gros drap à Bramsche. Il y a peu d'autres manufactores dans le pays.

OSNABRUK, ville capitala de l'évêché de ce nom, au cercle de Westphalie, bâtie dans una agréable vallée, au bord de la rivière de Hase. Cette villa qui fut autrefois Anséatique, est assez grande et passablement bien bâtie; mais pas assez peuplée. Elle fait un grand commerca, particulièrement en toiles de lin que les Hollandais enlèvent avant qu'elles soient blanchies, pour les envoyer blanchir à Harlem; et ils les vendent ensuite, pour toiles d'Hollande, aux Espagnols, aux Indes et en Afrique. Un autre commerce de cette ville, et qui n'est pas de moindre importance, c'est celui qu'elle fait dans l'Allemagne même, avec ses jambons et ses saucissons fumés, et avec le lard salé et fumé.

Les 100 aunes d'*Osnobruk* en font 175 d'Amsterdam, et à-peu-près 100 de Paris.

Pour les poids, mesures et monnaies, *voyez* BRUNSWICK.

Les écritures s'y tiennent comma dans cette place, at les monnaies y sont sur le même pied.

OSTENDE, ville de France, au département de la Lys, sur la mer du Nord, place forta et port de Mer. Long. 20. 23. 13. lat. 51. 13. 55.

L'empereur *Charles VI* ayant établi une compagnie des Indes, choisit *Ostende* pour son lieu d'entrepôt, ce qui fit donner à cette compagnie le nom de *compagnie d'Ostende*. Mais les puissances voisines, et particulierement l'Angleterre et la Hollande s'étant opposées à cat établissement, il fut réglé par le traité le Vienne en 1731, auquel les Etats-Généraux accédèrent en 1732, que la compagnie d'*Ostende* ne farait plus le commerce des Indes Orientales, ce qui réduisit la ville à l'état où elle est aujourd'hui.

Le port d'*Ostende* est meilleur que celui de Dunckerque. Il donna 18 à 20 peds d'eau dans les hautes-marées.

A *Ostende* la rasière est de ceux pour cent plus grande qu'à Dunkerque. *Voyez* DUNKERQUE.

OSTERODE, ville d'Allemagne, dans l'électorat d'Hanovre.

Les fabriques d'*Osterode* occupent 200 métiers et près de 2,000 personnes. Les principales marchandises qu'elles fournissent sont des camelots, serges, flanelles, toiles de coton, bonneteries, etc. La plupart de ces marchandises qui montent par an à environ 130,000 rixdalers, sont envoyées à l'étranger. Leur principal débit se fait aux foires de Francfort et de Brunswick.

C'est dans cette ville que la régence d'Hanovre a fait bâtir un magasin en 1723, d'où les mineurs, forgerons et autres habitans des montagnes supérieures du Hartz qui ne sont pas en commun, sont pourvus de bleds et de légumes qu'on leur vend à un prix fixe, quelque chers que soient les bleds. Les environs de cette ville ont de bons pâturages qui nourrissent des troupeaux de brebis qui portent d'assez bonne laine. On trouve aussi dans les rocs de Petershutte et de Ratzenstein du marbre et de l'albâtre qui sont bien veinés, et dans le voisinage de Butterberg il y a des pierres ferrugineuses.

OST-FRISE, ou *Oost-Frise*, pays d'Allemagne aux confins des Provinces-Unies, appelé aussi le *comté d'Embden*. Il a 20 lieues de long sur 12 de large. Embden en est la capitale, et appartient au roi de Prusse.

L'air qui règne dans ce pays est humide et condensé; cependant il est purifié par les vents de la mer. Le printems arriva plus tard que dans les autres contrées de l'Allemagne, et, par cette raison, la moisson se fait plus tard qu'ailleurs, savoir, au mois d'août. Le terrain est par-tout bas et uni: il est protégé par des digues contre les flots de la mer. Ces digues, y compris celles qui bordent l'Ems jusqu'à Leer, ont 16 bons milles d'*Ost-Frise* de longueur: on ne compta point les petites digues qui se trouvent dans la partie supérieure de l'Ems, et contre lesquelles la mer n'a que peu de fond. Le long des côtes est une terre grasse qui est extraordinairement fertile; on l'emploie plus pour des prairies et des pâturages que pour le labourage. Les pâturages donnent lieu à élever beaucoup de bétail; on nourrit des bêtes à cornes, des chevaux et une grande quantité de moutons d'one grandeur particulière. Dans la meilleure saison du printems, une vache fournit 20 jusqu'à 24 pots de lait par jour; et il arrive souvent qu'une de ces grandes brebis porte quatre agneaux. On fait aussi du beurre et du fromage très-gras. En revanche, le centre du pays a un terrain en partie sablonneux et marécageux; on y fait de la tourbe dont l'usage est rendu indispensable par le défaut de bois. Les terres incultes comprennent à peu-près le tiers de la principauté. On y a pratiqué des tourbières, et on y établit des colons. La plupart des fruits et des légumes sont à la vérité plus grands, mais n'ont point la même goût que dans d'autres pays. Il y a aussi de la volaille et du gibier, on trouve des oies qui pèsent jusqu'à 24 livres.

Le fleuve principal qui arrose l'*Ost-Frise*,

est l'Embs ou Ems, lequel a sa source dans l'évêché de Munster, reçoit, près de Léer, la Leda ou la Soerte qui vient du même évêché, et se jète dans la mer du Nord par le Dollart. Ce fleuve est très-large à son emboochure où il se divise en deux bras appelés l'un l'*Embs orientale* et l'autre l'*Embs occidentale*, et forment l'île de Borcum. Le flux et le reflux de la mer se font sentir jusqu'à une distance de trois bons milles, et les eaux sont salées presque dans la même étendue. Le Dollart, dont il vient d'être fait mention, est un golfe situé entre l'*Ost-Frise* et la province de Groningue; sa formation s'est faite de la manière suivante : en 1277 les eaux de la mer pénétrèrent fort avant dans le pays; et comme on ne put point leur opposer d'obstacles suffisans, elle prirent le même cours dans les années suivantes, et particulièrement en 1287, se fixèrent insensiblement et formèrent le golfe en question. On comptait autrefois, sur le terrain qu'il occupe, près de 50 endroits tant grands que petits. Cependant les eaux diminuent tous les jours dans la partie appartenante à l'*Ost-Frise*, et laissent des terres découvertes, lesquelles sont environnées de digues. La mer fournit toutes sortes de poissons, des huîtres, des moules, des homars, etc.

Le commerce et la navigation occupent beaucoup les Frisons. Les productions du pays, qu'on exporte, sont de grands chevaux, (dont quelques-uns sont conduits jusqu'à Rome, et coûtent, la paire 3 à 400 écus et au-delà), des bêtes à cornes, du beurre, des fromages, de l'orge d'hiver, de l'avoine, des fèves et de la toile fine qu'on fabrique particulièrement à Léer et à Gœdens, qu'on blanchit à Harlem et qu'on vand ensuite comme toile d'Hollande; en revanche l'importation procure à ce pays toutes les choses qui lui manquent. Le roi de Prusse établit à Embden, en 1769, une compagnie pour la pêche du hareng, à l'instar de celle d'Hollande; cette compagnie commença heureusement sa pêche l'année suivante avec six navires, et fournit des harengs qui ne le cédèrent point à ceux des Hollandais. *Voyez* EMBDEN.

OSTROGOTHIE, province du royaume de Suède, située dans la partie orientale de ce royaume. On la divise en *Ostrogothie*, proprement dite, et en Smaland, et on y comprend encore l'île d'OEland et l'île de Gothland.

L'*Ostrogothie*, proprement dita, est bornée à l'orient par la mer Baltique; au midi par la forêt de Hola-Weden, et par le Smaland; au couchant par le lac Wetter; au nord par la forêt de Kalmarden, par la Néricie et par le Sudermanland ou Sudermanie.

La rivière de Stang qui mouille Lindkoping, divise en deux parties cette province qui a 16 milles de longueur at 15 de largeur.

On y recueille une si grande quantité de grains, comme froment, seigle, orge, avoine, pois, etc. qu'il en peut fournir les contrées voisines. On y élève beaucoup de bétail.

Les lacs, les rivières et les forêts n'y manquent pas. On y trouve la fameuse montagne d'Amberg qui a des mines de fer, diverses forges et un martinet pour battre le laiton.

Dans la forêt de Kalmarden il y a une carrière de marbre. Le fond de quelques lacs fournit un sable qui est un vrai minérai de fer; au bord du Wetter on trouve des agathes, des cornalines et des pierres de touche; près de Stegeborg, de la mine de plomb, et dans divers endroits, des pétrifications. *Voyez* SUEDE.

OTABALO, grand bourg du Pérou, dans l'audience de Quito. On y compte 18 à 20,000 habitans, la plupart Espagnols. Le reste est composé de familles indiennes. Le terroir de la province, ou corrégiment, dont *Otabalo* est chef-lieu, est fort cultivé. Il y a peu de moulins à sucre; mais les fabriques d'étoffes y sont en assez grand nombre et riches. On y fait des tacayos ou toiles de coton, des tapers et des pavillons de lit, des courte-pointes damassées, les unes blanches et rayées, d'autres bleues ou tout à-fait blanches. Tous ces ouvrages qui sont de coton, passent à Quito et dans les autres provinces. *Voyez* PEROU.

OVAL, royaume d'*Oval* ou de Brac, située sur la côte occidentale d'Afrique.

Ce royaume s'étend de l'est à l'ouest, l'espace d'environ 46 lieues; ses bornes sont incertaines au nord, parce qu'il est fort exposé de ce côté-là aux incursions des Maures. Il est plus étendu au sud du Sénégal qu'au nord; à l'est il est séparé des Foulis par le lac Cayor, et il s'étend au long du Sénégal jusqu'au village d'Embakana ou Embakan sur les frontières du royaume de Galam.

L'île de Bifeche, située sur la côte du Sénégal, dépend du royaume d'*Oval*. C'est un lieu important pour le commerce.

Elle a plus de 20 lieues de longueur, et environ 8 lieues dans sa plus grande largeur. Sa pointe méridionale n'est éoignée de l'île Saint-Louis que d'une lieue et demie. Elle est fermée par un bras de la rivière de Sénégal ou Niger qui, en cet endroit, se sépare en trois autres divisions; de sorte que cette île en forme ainsi trois que l'on reconnait toutes sous le nom de *Bifeche*. Tout son terrain est uni, gras, de bonne terre. Le Sénégal, dans ses inondations, en couvre quelques endroits, et ces inondations, aussi bien que celles du Nil, rendent la terre extrêmement fertile.

Elle est fort peuplée, et l'on y trouve des prairies naturelle qui nourrissent quantité de bestiaux de toutes les espèces; les bœufs n'y sont pas grands, mais en échange ils sont trapus, forts, vigoureux, gras et d'une chair très-délicate. On y trouve des moutons excellens, etc. La chasse y

est très-abondante ; on y voit beaucoup de perdrix, de poules pintardes, de pigeons ramiers et d'oiseaux de mer et de passage.

Cette île porte des cotonniers ; le coton est long, doux et très-blanc, si les nègres avaient plus d'esprit et moins de paresse, ils se passeraient bien aisément de nos toiles et de celles que nous fesons venir des Indes Orientales. Jusqu'à présent leur adresse n'a été que de filer le coton et d'en faire des pagnes.

On sème du mil gros et petit, du riz en quelques endroits, des pois de plusieurs espèces, du tabac qui est excellent et qui vient presque sans culture, de l'indigo qui croît très-bien. Le froment y viendrait sans doute aussi, si l'on savait le cultiver convenablement.

Il y a des salines auprès de Maca. C'est un étang d'eau salée, d'une grandeur considérable ; le sel se forme de lui-même au fond de l'eau ; on le rompt avec des pieux et des pinces de fer ; il vient sur l'eau et on le met égouter et sécher sur le bord. *Voyez* SÉNÉGAL.

OUDEWATER, ville de Hollande sur la rivière de l'Yssel entre Gouda et Montfert, petite mais bien située pour le commerce intérieur. Elle est la clef de la Hollande de ce côté. Les principales branches du commerce sont le chanvre et les cordages de toute espèce qu'on fait passer dans les provinces voisines et chez l'étranger. Il y a un arsenal, et un poids de la ville, semblable à celui d'Amsterdam, où l'on pèse les marchandises.

OVERRY, *Overro* ou *Owerre*, royaume d'Afrique, situé sur les bords de Rio Forcado à la côte méridionale de la Guinée. Sa capitale, qui communique son nom à tout le pays, est sur la même rivière, à trente lieues de l'embouchure.

Toutes les parties du royaume d'*Overry* ne sont pas également fertiles. La rareté de l'herbe, dans un pays où les rosées nocturnes ne sont pas fort abondantes, produit celle des bestiaux. On ne voit point ici la même quantité de vaches et de chevaux qu'à Benin et dans les régions à l'ouest et au nord. Mais la volaille y est plus grosse et plus commune que dans aucune partie de la Guinée.

Il y a beaucoup de palmiers, beaucoup de limons, d'oranges, de malaguette ou de poivre de Guinée, de Bananes et de Maniek, dont ils font de la cassave, ou une sorte de farine qui leur sert de pain.

On ne voit guères que des Hollandais et des Portugais dans la rivière de Forcado. Les marchandises qu'ils apportent pour le commerce sont les mêmes qu'à Benin. Ils tirent, en échange, des nègres fort robustes et mieux faits que ceux de Guinée ; mais le pays n'en fournit pas plus de cinq cents dans le cours d'une année. *Voy.* GUINÉE.

OUGLY, que l'on écrit aussi *Heogli*, et qui se nomme encore Chinchura ou Chincora, ville de l'Indostan, située sur le bord occidental du Gange, à 18 lieues de son embouchure. Long. 105. 30, lat. 22.

Son territoire produit toutes sortes de légumes potagères, du froment, du riz en abondance, du miel, de la cire, de toutes sortes de fruits qui se cueillent dans les Indes, tellement qu'on peut dire que Ougly est le magasin de toutes les Indes. On y recueille quantité de coton, qui est une plante qui vient de la hauteur de trois pieds, et qui a la feuille faite comme celle de l'érable. Le coton vient à un bouton qui fleurit à peu-près comme celui d'un gros chardon.

On y cueille aussi grande quantité de moutarde, dont les gens du pays font de l'huile, et s'en servent pour humecter leurs cheveux, se frotter le corps, et pour manger avec leur riz ; du chanvre qui ne sert qu'à faire de la corde, et la graine sert à faire de l'huile à brûler ; ils s'en frottent aussi le corps et s'en huilent les cheveux.

La compagnie anglaise tire de son comptoir d'*Ougly* diverses sortes de malles-molles, des casses qui sont ce que nous appelons *mousselines doubles*, des doreas qui sont des mousselines rayées, des taujebs qui sont des mousselines serrées, des amans qui sont des toiles de coton très-belles, des pièces de mouchoirs de soies, de coton, et autres diverses sortes de toiles et pièces de coton.

Les Hollandais et les Anglais y ont chacun un comptoir ; celui des Hollandais est plus considérable. C'est le chef-lieu de leur comptoir au Bengale.

Devant la ville il y a un beau port où peuvent mouiller 300 vaisseaux. Les Banians, qui sont les marchands du pays, y ont leurs demeures et leurs magasins.

OURTHE, département formée de la principauté de Liége et d'une partie du Brabant.

Il contient 310,444 individus. Le chef-lieu est Liége qui en renferme ou au moins en renfermoit, avant la révolution, 82,000 ; et où l'on fabrique des armes à feu et en général toutes sortes d'ouvrages en fer. *Voyez* LIÉGE.

Près de Liége est Spa, ville célèbre par ses eaux minérales et ci-devant très-fréquentée par les gens riches et oisifs de l'Allemagne et de la France, aujourd'hui à moitié déserte et ruinée.

OURVILLE, bourg de France dans la Haute-Normandie, au pays de Caux, département de la Seine-Inférieure.

A *Ourville* et lieux circonvoisins jusqu'au bord de la mer dans le pays de Caux, il se fabrique

nombre de toiles de lin, que l'on nomme ordinairement *toiles brunes*, dont la chaine doit être composée de douze cents fils et au-dessous, chaque pièce contenant en écru environ soixante aunes de long sur trois quarts et demi et un seize de large, mesure de Paris.

Ces sortes de toiles sont toutes portées à *Ourville* et à Bolbec, où les marchands de Rouen et d'ailleurs les vont acheter, pour les faire teindre en différentes couleurs. Les divers noms qu'ils leur donnent après leur teintnre, sont toiles d'*Ourville*, toiles à chapeaux, toiles légères, toiles à doubler. Leur usage est pour faire des vestes de deuil, des doublures d'habits pour hommes et pour femmes, des coëffes de chapeau, etc.

OXFORD ou *Oxfordshire*, comté d'Angleterre, borné au nord par ceux de Warwick et de Northampton. Au sud par celui de Berck : à l'est par celui de Buckingham, et à l'ouest par celui de Glocester.

Il a trente-sept milles de long sur vingt deux de large. Sa circonférence est de cent trente milles.

On divise ce comté en quatorze centuries qui contiennent ensemble 534,000 arpens, et 19,007 feux ou familles; 95,000 habitans. Ses principaux lieux sont : *Oxford* (capitale) Woodstock et Banbury.

Les terres de ce comté étant très-différentes les unes des autres, elles se lonent à des prix très-différens, depuis six ou sept schellings par acre, jusqu'à cinquante et soixante-six.

Il y a des fermes depuis 40 livres sterlings jusqu'à 1,000.

D'après ce qu'on vient de dire, on voit qu'il serait difficile de fixer le produit moyen des terres de ce comté.

Les terres se vendent au denier vingt, trente et trente-cinq.

Le sol en général est très-fertile en grains et en pâturages. Il varie cependant beaucoup en qualités et en degrés de bonté. On compte cinq sortes de froment dont on ensemence les terres suivant leur nature. Les prés et les pâturages de toute espèce y sont aussi abondans et aussi bons que dans le reste du royaume.

Les productions de ce comté, outre les grains; sont les bestiaux et les fruits.

Il y a très-peu de bois et le chauffage y est cher.

OXFORD, ville d'Angleterre capitale du comté du même nom. Elle est située au confluent de la Charwel et de l'Isio, dans un pays très-fertile. Long. 16. 18. latit. 51. 44.

Son principal commerce consiste en drêche qu'elle envoye à Londres dans de grands bateaux.

Digitized by Google

P

PADERBORN, ville d'Allemagne en Westphalie, capitale d'un évêché du même nom, à 15 lieues sud-ouest de Minden, 154 de Vienne. Long. 26. 28. lat. 51. 46.

L'évêché de *Paderborn* a environ 20 lieues carrées d'étendue. Le pays est très-fertile; des montagnes fort hautes et où il y a des mines de fer, le coupent en deux parties. L'occidentale consiste en belles plaines qui sont arrosées par les rivières de Lippe, d'Alme et de Hestenbech. L'orientele n'est pas si onie; ello abondo en bled et en pâturages. Les rivières de Dumel et de Necte la traversent, et vont de-là se jeter dans le Weser.

PADOUE, villo d'Italie, dans l'état de Venise, capitale du Padouan, sitoée sur les rivières de Brenta et de Bachiglione, à 8 lieues de Vicence, 90 de Venise et autant au nord de Rome. Long. 29. 30. lat. 41. 24.

Cetto ville, la plus grande de colles que possède le république de Venise en Terre-Ferme, a sept milles de circuit et à-peu-près 40,000 hebitans. Le terrain des environs est fertile en grains, légumes, bestiaux, chenvre, etc.; meis deux choses foot grand tort à cette ville;

1°. Son trop grand voisinage de la capitele, au moyen duquel toutes les denrées vont à Venise par le Brente, et en particulier les bleds, ce qui oblige quelquefoi les Padouans de racheter des bleds à Venise même.

2°. Les nobles Vénitiens s'étant mis à faire des acquisitions on Terre-Ferme sont devenus propriétaires des trois quarts du Padouan, de manière qu'il n'y a plus à *Padoue* parmi les nobles de Terre-Forme, que quatre ou six familles riches de 12 ou 15,000 ducats de rente, et quo tout lo reste est à-peu-près paovre.

On a tenté d'éteblir des menufactures d'étoffes de soie à *Padoue*; mais différentes caoses et surtout la concurrence de celles de Venise en ont empéché le succès.

Mais la manufacture de draps s'est soutenue, quoique faiblement.

Les laioes que l'on emploie dens cette fabrique viennent des pâturages d'Udine dans le Padouan, et ce sont les meilleures.

Les laines des montagnes ne sont pas bonnes pour les draps, au moins toutes seules. On tire à *Padoue* beancoup de laines de la Pouille, qui sont fort bonnes et qu'on emploie pour les bas; ces laines passent encore à Bergamg et à Brescia pour les febriques sitoées sur lo lec d'Iseo et du Bergamasque.

Dens ces deux provinces on mêle ces laines evec d'autres meilleures, comme avec les laines d'Espagne pour les draps les plus fins.

Les laines du Levent sont excellentes pour les bas. Celles do Romo sont comme celles de le Pouille.

On prétend que le commerce des draps à *Padoue* veot un demi-million de ducats, ou deux millions de livres de Milan.

Il y a eneore dans cette ville quelques tenneries, dont le privilège est ettribué à une sociéte qui l'exploito exclusivement.

Le pied dont oo se sert à *Padoue* est de 15 pouces 9 lignes et 9 dixièmes de France. La livre vaut 10 onces un gros et 14 grains, ou 5,846 grains; on emploie aussi une *livre grosse* qui vaut 15 onces 7 gros et 41 grains ou 9,185 grains, suivant l'examen que M. *Tillet* a fait des poids originaux envoyés de Venise. *Voyez* VENISE pour les *Monnoies*, etc.

PAINBEUF, ville en Bretagno, au département de la Loire-Inférieure, éloignée de Nantes d'environ 7 lieues à l'ouest. Elle sert comme d'entrepôt pour toutes les marchandises qui viennent par mer et se trensportent à Nantes sur des gebares.

On y compto de cinq a six mille personnes, et beeucoup plus lorsqu'il s'y feit, coome il arrive assez souvent, des armemens de quinze oo vingt navires.

Ce n'était, il y e 80 ans, qn'un simple hameau do pêcheurs. Le commerce meritime de Nentes augmentant, et les grands navires ne pouvent monter chargés, il a fallu un endroit pour les désarmer et les réarmer; le lieu do *Painbeuf* a été choisi pour cet effet, à cause de sa situation avantegeuse, et des-lors il s'y est formé un éteblissemeht fixe et solide.

Il a été reconnu qu'année commone en tems de paix, il se débourse à *Painbeuf*, environ un million de livres pour les radoubs et armemens qui s'y font.

Les navires d'on port très-considéreble montent dans la Loire jusqu'à *Painbeuf* où ils sont en sûreté. On se sert de barges ou gaberres pour charger ou décharger les merchandises qui sont portées à Nantes ou en sont exportées. Ces sortes de bâtimens qu'on peot proprement epeler des *allèges*, sont fort ordinaires dans la

rivière de Nantes. C'est une espèce de bateau plat et large qui va à la voile et à la rame.

Il a été construit un très-beau chemin pour communiquer par terre de *Painbeuf* à Nantes; et ce chemin est fort utile dans les hivers où la navigation est interceptée par les glaces qui couvrent la rivière. Les provisions et comestibles de toute espèce se transportent du bord des navires échoués, par des rouliers, jusqu'à Nantes, à raison de tant du cent pesant; et les petits bâtimens étrangers qui viennent commercer, reçoivent leurs cargaisons de vins, eaux-de-vie et thé par les mêmes rouliers; et étant chargés au coup de la pleine mer, y ayant alors peu de glace, ils mettent à la voile. *V.* NANTES.

PALATINAT, pays considérable d'Allemagne divisé en *haut Palatinat* et *bas Polatinat* ou *Palatinot du Rhin.*

Le *Palatinot* était ci-devant composé de 19 grands bailliages, les uns à la droite, les autres à la gauche du Rhin qui traverse le pays. Une partie se trouve aujourd'hui enclavée dans le département du Mont Tonnerre. La position est des plus heureuses pour le commerce : le Rhin lui ouvre des communications faciles depuis Bâle jusqu'à Rotterdam et Amsterdam; et le Néker qui se jète dans le Rhin à Manheim, la Moselle qui s'y jète à Coblentz, et le Mein à Mayence, étendent encore la navigation du *Palatinat* à la droite et à la gauche, et plus avantageusement à la droite dans un pays immense, comme la Souabe, la Bavière, la Franconie, la Hesse, etc. A cet avantage le *Palatinat* joint celui du climat et d'un sol généralement bon, et d'une fertilité si prodigieuse, qu'on nomme communément ce pays *la Lombardie de l'Allemagne.*

On porte la population du *Palatinat* du Rhin à 300,000 ames.

L'agriculture est très-florissante dans le *Palatinat.* Les grains de toute espèce et les vins sont les principales productions du sol. Les vins de la première classe, comme ceux de Nienteins et de Bacharach, ne cèdent point aux vins célèbres du Rhingau. Les vins de la seconde classe que donnent les côteaux de la gauche du Rhin, sont aussi bons et aussi sains, et soutiennent parfaitement le transport. Les vins de la Bergestray et ceux du Necker, qui sont la troisième classe, se consomment dans le pays. Les vins de Moselle, de la partie qui appartient au *Palatinat*, sont très-renommés. On en recueille une grande quantité qui va à l'étranger; ainsi que la majeure partie des vins de la première et de la seconde classes, qui sont aussi en très-grande abondance. Le *Palatinat* ne consomme pas la moitié de ses grains; aussi fournit il un superflu fort grand en grains et en vins à l'étranger.

On fait une grande quantité d'huiles de navette, de noix dans le *Palatinat*; le tabac est une des productions des plus abondantes et des plus riches. On en recueille environ 30 mille quintaux tous les ans. Les mûriers y ont réussi aussi-bien qu'en France et en Italie. Plusieurs cantons en sont plantés, et cette production s'est étendue dans tout le pays par les soins du gouvernement, et avec le secours d'une magnifique pépinière établie dans le jardin seigneurial de Heidelberg. La soie du *Palatinat* est d'une bonne qualité. Le chanvre, le lin et les laines y sont aussi en grande abondance et très-bons. La laine de la première qualité est si bonne, qu'on en fait de très-bons draps fins sans mélange d'aucune laine étrangère.

Les chevaux sont aussi un objet devenu précieux par l'attention qu'on a eue d'établir partout des haras. Le miel et la cire d'une fort bonne qualité, sont des productions naturelles du pays.

Le bois est une des grandes richesses du *Palatinot* : il abonde surtout en chênes et en sapins. Les Hollandais en achètent beaucoup tous les ans : c'est en partie du *Palatinat* qu'ils tirent le beau bois de chêne qu'ils vendent à la France, où il n'est connu que sous le nom de *bois de Hollande*, dont on fait de beaux ouvrages de menuiserie.

Le *Palatinat* est dans l'indépendance des étrangers pour le sel : il y a des salines assez abondantes pour en fournir au-dehors. Il a des mines de vif-argent dans lesquelles on trouve une assez grande quantité de cinnabre que les négocians de Francfort achètent pour le faire passer en Hollande ou en Angleterre.

Le *Palatinot* a aussi quelques mines d'or depuis la frontière du côté de l'Alsace jusqu'à Manheim. On en trouve aussi dans le sable sur les bords du Rhin. On en a fait frapper autrefois des ducats avec cette inscription, *sic fulgent littora Rheni.* Telles sont les principales productions naturelles du *Palatinat*, auxquelles l'industrie ajoute beaucoup de nouvelles valeurs.

Le *Palatinat* a des manufactures de draps et d'autres étoffes de laine, de bonneterie, de toiles, de chapeaux. Il y a aussi des tanneries, des blanchisseries très-bonnes, des papeteries, des moulins à huile et à scie, des forges, des verreries, des fonderies, des fabriques de salpêtre, de savon, de tabac, de mégisserie. Il s'y est établi des raffineries de sucre, mais la plupart de ces fabriques ne fournissent qu'à une partie de la consommation intérieure. Il s'est élevé à Heidelberg une manufacture de soie qui a réussi dans les taffetas et les étoffes unies; elle égale, dit-on, les meilleures fabriques dans les velours.

Porcelaine. La manufacture de Franckendal,

Digitized by Google

dans le *Palatinat*, fait honneur aux progrès de l'industrie européenne, et ne le cède pas dans ses ouvrages à celle de Saxe.

La porcelaine de Franckendal a le même fonds de richesse que celles de Saxe et de France; elle est, comme ces dernières, préférable, à quelques égards, à celles de la Chine et du Japon; elle est surtout recommandable par l'éclat de l'or qu'on applique en feuilles avec tant d'adresse, qu'on prendrait les vases qui en sont enrichis pour être faits avec de l'or massif. Cette manufacture excelle aussi dans les figures; elle a atteint le dégré de perfection de celle de Saxe, et approche de celle de France par la variété et le dessin correct des figures. A ces bonnes qualités on a ajouté l'avantage du bon marché, le prix étant de près d'un tiers au-dessous de celui des porcelaines de Saxe.

Les principales rivières qui arrosent le Bas-*Palatinat* sont 1°. la Rhin qui passe tantôt sur ses frontières, tantôt dans son milieu, et d'où se tire près de Gemersheim et de Selz la meilleur or du Rhin, auquel les florins d'or du Rhin doivent leur origine. Son arpaillage qui fait une des régales de l'électeur est admodié à des particuliers; 2°. la Necker, qui se jète dans la Rhin au-dessous de Manheim; 3°. la Nahe, qui se joint au même fleuve près de Binghen, etc. Ces rivières, comme toutes celles qui arrosent le pays, abondent en poissons.

Monnaies. Le carolin du *Palatinat* est une espèce d'or évaluée 9 fl. 20 kreut. à 9 fl. 30 à 36 kreut., ou à-peu-près un louis neuf de France, qui vaut 9 fl. 36 kreutzers.

Les revenus du *Palatinat*, du duché de Saltzbac et de celui de Neubourg montent à deux millions de florins.

Le *Haut-Palatinat*, appelé aussi *électorat de Bovière*, est entre la Bavière, la Franconie et la Bohême, et appartient au duc de Bavière. *Voyez* BAVIÈRE.

PALERME, ville capitale du royaume de Sicile, sur la côte septentrionale de cette île, dans la province ou val de Mazzara, avec un assez bon port au fond du golfe du même nom, à 70 lieues de Naples et 98 de Rome. Longitude 31. 15. latit. 38. 10.

Le nombre des habitans de *Palerme* est estimé de 150,000, suivant M. *Brydone*. Le commerce de la Sicile se fait par l'entremise de *Palerme* et de Messine; mais la première de ces deux places a une influence si marquée sur le reste du royaume, que nous croyons devoir nous étendre sur le commerce de cette ville. Ce que nous dirons des productions, de l'industrie et du commerce de *Palerme*, doit s'entendre aussi de Messine et s'appliquer à toute la Sicile en général. *Voyez* SICILE, MESSINE.

Productions. Les articles que la Sicile peut annuellement exporter et fournir à l'étranger, consistent en bleds durs et tendres, particulièrement connus sous le nom de *bichelles*; orges, fèves, pois chiches blancs et noirs, haricots aussi blancs et noirs, lentilles, graine lougue, lupin, thon salé, sardines, soudes, anchois et autres poissons salés, mannes en sorte et en larmes, sumac pulvérisé, amandes douces et amères sans coques, jus de réglisse en pâtes ou en billes, carouges, vins blancs, noirs et muscats, vinaigres et eaux de-vie; soufre en pains, soies, coraux, camées imités, bracelets et autres sculptures de Trapani; sels, huiles d'olives, et quantité d'autres articles, tels qu'amidon, poudre à poudrer, tartre, crême de tartre, oranges et citrons, écorces d'oranges, peaux d'agneaux, de chevreaux, de lièvres et de lapins, poils de ces deux derniers animaux, mouches cantharides, miel, coton, chiffons, fromage, bled-ture dit *granone*, chanvre et graine de chanvre, huile et graine de lin, pistaches, avelines, raisins secs, raisins de Corinthes, figues séches de Lipari, noix de galle, balais de jonc, chaises, sculptures en bois, dorures aussi en bois, pierres ponce, sables à sablier, aluns, eaux-vitrioliques, salpêtre, sel gemme, et beaucoup d'autres objets qu'il serait trop long de détailler.

Industrie. Si l'on excepte 5 à 6 mille pièces d'étoffes en soie, qui se fabriquent tant à Messine, qu'à Jaci et à Catane, et quelques autres articles dont nous avons rendu compte à l'art. *Messine*, on peut dire qu'il n'y a aucunes manufactures en Sicile; car on ne peut guères compter pour objets d'industrie quelques fabriques de chapeaux en poil, de bas de soie au métier et au tricot, de toiles de lin et de linge de table pour l'usage du peuple, de grosses serges noires pour l'habillement des paysans, de verreries, de tartre et de crême de tartre, de sue de limon, d'amidon, de poudre à poudrer et autres articles, qui, à l'exception de quelques-uns de ces derniers, ne sont propres qu'à la consommation du pays.

Bleds durs. Les meilleures qualités sont celles qu'on charge à Termini, *Palerme*, Girgenti, Licata, Siacca, Castellammare, Terranova, Catane et Tusa. Ces lieux connus sous le nom de *carigotors* royaux, sont des entrepôts publics de grains sous la protection, l'administration et la garantie du gouvernement. Il y a beaucoup d'autres carigators, également publics, mais dont le roi n'est pas garant, quoique d'ailleurs les uns et les autres soient gérés et relèvent du pouvoir du *maestro portulana*, officier chargé de la régie des carigators royaux, et préposé pour empêcher la contrebande des grains; ces carigators secondaires sont ceux de Marsala, Mazzara, Sciuliana, Scoglietty, Mazzerelly, Pozzallo, Agnone, Mascali et Roccella. L'exportation de cet article peut s'évaluer de 2 à 300 mille salmes; dont la majeure partie s'expédie pour l'Espagne

et le Portugal. Il faut une permission du gouvernement pour tous les chargemens qu'on en veut faire ; le droit de traite est de 15 tarins par salme, qui, joints aux frais d'embarquement, font une somme de 18 tarins à ajooter au prix principal.

Bichelles. Les qualités les plus belles, sont les blanches de Termini et da Girgenti ; il s'en trouve d'assez bonnes à Catane et à Tusa ; les bichelles rouges sont encore à rechercher. Cette qualité de bleds vaut ordinairement 6 tarins de plus par salme, le droit de traite et les frais sont les mêmes que pour les bleds durs.

Orges, fèves et légumes. Les fèves de Termini et Castellammare sont les plus estimées, ainsi que les orges qu'on y charge ; la majeure partie de l'exportation se fait pour l'Espagne et l'Italie. Les autres espèces de légumes s'expédient ordinairement par pacotilles pour l'Italie, le Nord, et rarement pour la France. On pourrait en évaluer l'exportation à-peu-près à 30 ou 40 mille salmes d'orge, 20 à 30 mille salmes de fèves, 4 à 5 mille de pois chiches, 5 à 6 mille de haricots, environ 3 mille de lentilles, 1000 à 1500 de graines longues, et 6 à 7 mille de lupins. Tous ces grains payent un droit de traite de 7 tarins et 10 grains, qui, joints aux frais d'embarquement, font une somme de 11 tarins environ.

Thon salé et autres salaisons. Il s'en trouve à acheter à Palerme et s'en exporte beaucoup de Siculiana, Castellammare, Melazzo et autres lieux : la pêche de ce poisson se fait à Palerme et sur toute la côte septentrionale, en mai et juin. Il se vend au baril de 80 rotolis. L'exportation en est considérable pour la foire de Salerne, pour Civita-Vecchia, Livourne, l'Italie et le nord, et peut être évaluée de 20 à 24 mille barils de thon salé et autant de sardines, anchoix et autres poissons.

Soudes. Cet article forme l'un des plus importans de Sicile. Les meilleures qualités sont celles de Trapani et de Catane ; on en exporte d'assez belle de Marsala, Licata, Scoglietti et Terranova : mais la petite île d'Ustica, à 33 milles presqu'au nord du cap de Gallo, près de Palerme en produit de si parfaites par leur bonté et leur blancheur, qu'elles peuvent être comparées aux barilles d'Espagne ; cet endroit en offre, année commune, 5 à 6 mille cantaros, dont la qualité est toujours préférée et payée plus cher. La France, par la seule entremise de Marseille, consomme les deux tiers de cette production ; l'autre tiers est exporté pour l'Angleterre, Venise, Trieste et le Nord ; il en passe quelque peu à Naples, Livourne et Gênes ; ce que les mauvaises fabriques de terre du pays en consomment, est à compter pour peu de chose. Ce sont ordinairement les tartanes et pinques de Provence et du Languedoc qui font le transport de cette marchandise ; les patrons trapanois en font le commerce avec beaucoup d'intelligence. La plante dont on tire les soudes se brûle en août ; l'exportation commence vers la fin de ce mois, et peut monter de 120 à 150 mille cantaros.

Mannes. C'est encore un des principaux articles de la Sicile ; on les distingue en mannes en larmes, dites en caunolo, et en manes en sorte ; les meilleures qualités sont celles de Geraci et Castelbuono ; elles s'y achètent à la livre de 12 onces de petit poids ; le commerce s'en fait par les commissionnaires de *Palerme*, et l'exportation de Céfalu et de Tusa. Les mannes de Cinisi et Capaci occupent le second rang ; et sont néanmoins d'une assez belle qualité ; elles se vendent au rotolo de 30 onces, aussi petit poids, et s'expédient de *Palerme* ; on conditionne cette drogue en caisses de 400 livres environ et en demi-caisses. L'Angleterre tire beaucoup de mannes en larmes ; il s'en exporte considérablement de celles en sorte pour Gênes et Livourne, et delà pour le Nord ; mais la consommation la plus étendue se fait par la France, par l'entremise de Marseille. Les cueillettes de cette drogue, dont le succès dépend d'une suite de jours secs et sereins, commencent en août et finissent partout en septembre ; l'exportation, qui s'en fait dans les mêmes mois, le plus souvent par des tartanes françaises, peut s'évaluer de 2000 à 2200 caisses.

Sumacs. Les meilleures qualités et les mieux pulvérisées sont celles d'Alcamo, qui se chargent à Castellammare ; les sumacs de Morreale et ses environs se chargent à *Palerme* ; il s'en expédie d'assez bon de Termini, Sciacca, Girgenti et autres lieux. On peut évaluer l'exportation à 6 ou 7 mille salmes.

Amandes. On en recueille beaucoup sur la côte méridionale et du côté de Naro ; les plus fortes expéditions s'en font de Girgenti, Palma, Licata et Catane ; ce fruit s'achète le plus communément sans coques ; il s'appèle alors *intrita.* On l'envoie en sec ; on accorde deux pour cent de tare en faveur de l'acheteur. L'exportation peut en être évaluée à 9 ou 10 mille cantaros.

Pâte de réglisse. Cette drogue se fabrique depuis novembre et décembre jusqu'en mai ; les meilleures qualités viennent de Rouella, Piazza et Catane. Elle se vend en billes et en caisses. On la prépare avec des feuilles de lauriers, pour lesquelles on accorde à l'acheteur une taxe de deux pour cent, qui, à la vérité, n'est pas égale au poids réel de ces feuilles, mais le cent se trouve compensé par le prix. Cette drogue s'exporte pour le Nord ; une grande partie passe en France ; il en sort, année commune, 1800 à 2000 caisses.

Vins. Ils s'expédient le plus souvent de Castellammare, Masala, Castelvetrane et Mascali ; il s'exporte d'excellens vins muscats de Syracuse, ainsi que des vins de la Calabre et de la Malvoisie ;

Digitized by Google

voisie ; cette dernière qualité qui passe pour être exquise, se recueille et s'embarque à Lipari. Gênes et Livourne tirent beaucoup de vins du royaume de Sicile. Il se fesait autrefois beaucoup d'eaux-de-vie qui s'exportaient en Hollande, mais cette branche de commerce est beaucoup diminuée. Cinquante à soixante petits chargemens de vins, des vinaigres et eaux-de-vie en proportion, forment à-peu-près l'exportation de l'île dans cette partie.

Soies. Celles qu'on peut charger à *Palerme*, quoique d'ailleurs assez belles, ne sont point supérieures à celles qui s'exportent de Messine. Elles payent, outre les droits d'usage, un droit de traite de 30 grains par livre à la sortie ; ce qui s'en exporte de *Polerme* peut s'évaluer, année commune, à 250 balles de 300 livres, c'est-à-dire, à 75 ou 80 mille livres, qui, jointes à 120 ou 130 mille livres qui s'expédient de Messine, forment pour l'île entière, une exportation de 666 balles environ, pesant 200 mille livres.

Coraux et autres ouvrages de Traponi. Les Trapanois exportent à Livourne, par eux mêmes, et le plus souvent pour leur propre compte, les coraux dont leurs allèges font tous les ans la pêche dans les mers de Sardaigne et sur les côtes d'Afrique. Ils travaillent cette substance marine et en font de riches pacotilles pour le Levant et les Indes ; il en est de même de différens ouvrages en albâtre, et d'une quantité de camées imités, de bracelets et autres ornemens sculptés à l'imitation des anciens, sur des écailles d'huitres et autres testacées, et sur des pierres dures. C'est presque l'unique branche d'industrie et la mieux entendue qui se trouve en Sicile ; l'exportation qu'elle fournit peut être évaluée à cent mille écus.

Sel. Les salines les plus fertiles sont celles de Trapani et Marsala ; le sel qui en sort est blanc, luisant et de bon poids ; celui qui se congèle ou se crystallise dans les salines d'Augusta est moins blanc, moins pesant et moins recherché. Outre le sel marin, il se trouve en Sicile des minières de sel fossile, dit *sel gemme* ; celui qu'on exploite à Cammarata est réputé le meilleur. Les salines de Trapani fournissent les fermes de Naples et de Gênes ; il en passe beaucoup en Dalmatie et aux bouches de Cattaro ; les Suédois at les Danois y en chargent considérablement pour le Nord ; les Anglais en exportent également beaucoup, directement pour l'Amérique et le ban de Terre-Neuve ; il en passe quelques chargemens en Sardaigne et en Corse. On peut en évaluer l'exportation de cinquante à soixante mille salmes au moins.

Soufre. Il y en a beaucoup de minières ; les plus estimées sont celles de Sammatino et Siciliona. Les meilleures qualités se chargent à Licata et à Falma ; il y en a de différentes autres qualités, telles que Sancataldo, Tusa et autres lieux. On expédie ce minéral en pains, en débris et en petites pierres ; l'exportation peut en être évalnée de 120 à 150 mille cantaros.

Huiles d'olives. Les qualités les plus fines sont celles de Fittenco, Tusa, Oliveri et Torremuzza ; viennent ensuite celles de Melazzo, Siacca, Mazzaro et Siracuse. Les huiles payent un droit de traite de 8 tarins par cantaro de 100 rotolis, sans parler d'autres droits de ville qui diffèrent suivant les lieux d'où se fait l'exportation. Elles s'achètent communément rendues à bord ; les Génois, par leurs pinques de Langueglia, font un grand commerce de ce liquide ; la plus grande partie passe à Marseille pour la fabrication des savons. On peut en évaluer l'exportation à 40 ou 50 mille cantaros.

On voit, d'après le détail où nous venons d'entrer, que la Sicile est partout très fertile, et qu'elle fournit des productions aussi précieuses qu'abondantes ; mais l'exportation qui en résulte se trouva compensée par la quantité d'objets manufacturés qu'elle reçoit de presque toutes les nations de l'Europe ; les besoins et les avantages sont égaux de part et d'autre ; c'est ainsi que le commerce lie tous les hommes entr'eux, et du monde entier ne fait qu'une même famille.

Importation. Palerme et Messine se partagent toutes les marchandises étrangères qui s'introduisent en Sicile ; ainsi ce que nous dirons de la première de ces deux villes est applicable à la seconde, excepté l'évaluation des quantités qui ne concerne que *Palerme*, celle de Messina est en proportion de son commerce en général.

La France expédie en Sicile les productions de ses colonies et les objets de ses fabriques ; en voici l'aperçu : Paris, des bijouteries, quincailleries, merceries, gazes at livres. Lyon, toutes sortes d'étoffes de soie, bas de soie, rubans, modes, chapeaux et autres de ses articles. Rouen, des piqués blancs, siamoises, ouvrages en coton, etc. Le Mans, des étamines. Laval, Troyes et Saint-Quentin, des toiles et des batistes. Amiens, Reims et Mende, des camelots, baracans, burats, serges et autres étoffes en laine. Elbeuf, Sédan et Carcassonne, des draperies. Nimes et Ganges, des bas de soie et des petites étoffes. Avignon, des livres. Bordeaux, la Bourgogne et autres provinces, des vins. Marseille, des bas de soie, chapeaux, sucre des îles, cacao, indigo, poivre de Hollande, canelle, plomb, fer, cuirs d'Afrique et de Russie, liqueurs et odeurs, goudron, brai, et généralement tous articles de son entrepôt. De tous ces objets, ce qui entre à *Palerme* peut s'évaluer à quatre millions de livres tournois, environ.

L'Angleterre y envoie des ratines superfines, et toutes sortes d'étoffes de laine de Londres. Exon, Bristol, Leeds, Halifax et Norwich, toute

espèce de draps ou étoffes en coton et mercerie de Manchester ; de la quincaillerie et bijouterie ordinaire de Birmingham ; des fayences de Liverpool. Ce qui est destiné pour *Palerme* de tous ces objets pourrait s'évaluer à 800 mille livres tournois.

Palerme reçoit de l'Espagne environ pour 500 mille livres en draperie de Catalogne, serges de Barcelonne, sucres des colonies espagnoles et cordages d'herbes d'Alicante pour les madragues.

Le Portugal lui envoie environ pour quatre cent mille livres de sucres blancs du Brésil, cacaos, cuirs en poils, bois pour la teinture et autres de ses articles.

La Hollande, environ pour 600 mille livres en draps écarlate, toiles fines, cacaos, poivres, canelles, fromages, tabacs et autres objets.

L'Allemagne lui fournit des toiles de Constance et autres, des toiles peintes de fil et coton, du linge de table damassé, des mousselines, quincailleries, aciers, cuivres, verreries et glaces ; l'importation de ces divers objets peut être évaluée à deux millions environ.

Elle reçoit de la Suisse environ pour 500 mille livres en mousselines, indiennes, calancas, toiles peintes et mouchoirs.

De Genève, pour 300 mille livres en horlogerie, bijouterie, calancas et mouchoirs.

Venise et ses états lui fournissent des draperies de Padoue, bas et bonnets de laine, glaces à miroirs, verres à vitre, aciers, bois, planches, dont la valeur peut être estimée à 600 mille livres.

Elle reçoit de Gênes pour 700 mille livres environ, en papiers à écrire, fer, clous, peaux de vaches de Russie, toiles d'Allemagne, cire, acier, et autres articles de son entrepôt. (Le commerce d'importation que l'Espagne, le Portugal et la Suisse font avec *Palerme*, s'effectue par l'entrepôt de Gênes).

Livourne expédie à *Palerme* environ pour 500 mille livres de chapeaux ordinaires, poils de chameaux, laines de Barbarie, lins du Levant et du Nord, cire, fer, étoffes de soie de Florence et autres objets. De plus, cette ville est la place intermédiaire entre *Palerme* et l'Angleterre, la Hollande, le Nord et la Russie, pour l'importation qu'ils font.

Enfin, la Romagne et Naples fournissent à cette place, la première, pour 100 mille écus de charbons et autres petits objets ; la seconde, pour 500 mille livres de draperies ordinaires, mercerie, bois de tonnelage, cercles, planches et charbons.

Nous n'avons pas besoin de dire que toutes les évaluations ci-dessus ne sont que des aperçus généraux. Nous ajouterons que les royaumes de Sicile et Naples importent à-peu-près les mêmes objets, et qu'ainsi l'on peut aussi consulter l'article NAPLES.

Navigation. Le commerce du royaume de Naples avec cette portion importante des états de sa majesté sicilienne, se fait par les félouques de Calabre et de Sicile. Deux paquebots, armés en guerre, font tous les 12 jours le trajet d'une capitale à l'autre de ces deux royaumes.

Palerme voit chaque année entrer et sortir de son port, environ 500 navires marchands de toutes les nations, sans parler des félouques, catacais et autres petits navires, qui, au reste, ne laissent pas que de faire un commerce considérable avec les côtes de l'Italie.

Monnaies. On tient les écritures à *Palerme* et dans toute la Sicile, en oncia, tari, grano et picolo, c'est à-dire, en onces, grains, tarins, et picolo : l'once est composée de 30 tarins, le tarin de 20 grains, le grain de 6 picolos. Ces monnaies, à l'exception du picolo, sont des espèces courantes. L'once d'or équivaut communément à 13 livres tournois, ou plus exactement à 12 livres 19 sols 3 den. : le tarin équivaut à 8 sols 5 deniers et le grain à 5 $\frac{1}{15}$ den. Il circule beaucoup de doubles onces qui ne sont que des pièces de 6 ducats del regno, qui doivent valoir chacune 36 francs de France un peu moins. Il y a aussi, en or, le double ducat de 20 tarins et quadruple ducat de 40 tarins. Les pièces d'argent sont l'écu de 12 tarins, le ducat de Naples de 10, le demi-écu de 6, et les pièces de 4, 3 et 2 tarins : d'après le calcul ci-dessus, l'écu de 12 tarins doit valoir 5 liv. 10 den., et les pièces de 6, 4, etc. tarins, à proportion.

Change. Palerme et Messine ne changent qu'avec Marseille, Lyon, Paris, Gênes, Livourne et Naples. Le change sur France roule de 42 à 48 grains pour 20 sols tournois, (rarement 48, ce qui serait le pair) de 60 à 90 jours de date : (on ne change sur Lyon que pour les quatre paiemens de cette place). Le change sur Gênes est de 35 à 39 gros pour une livre hors banque à uso, soit à deux mois de date. Celui sur Livourne roule de 10 tarins 15 gros à 11 tarins et demi pour une piastre de 8 réaux, à uso, soit à 2 mois de date. Celui sur Naples est de 40 onces, pour 119 à 124 ducats del regno, à 22 jours de vue. *Palerme* et Messine changent l'une sur l'autre, à tant de perte ou de bénéfice. L'usance des lettres de change est à-peu près comme à Naples, excepté que de la Sicile elles sont à 8 jours de celui de l'acceptation, sans jour de grace.

La plus grande partie des ordres de l'étranger se donnant aux négocians de *Palerme*, les commettans, pour éviter les pertes du change, envoient souvent des piastres nouvelles d'Espagne, des onces et doubles onces, ou assignent un remboursement sur une place tierce, ou font des remises par anticipation : toute marchandise de

sortie s'achetant au comptant en Sicile, il ne peut convenir au commissionnaire de prendre son remboursement sur l'envoi du connaissement et de la facture, d'autant que le plus souvent les navires expédiés à *Palerme* vont prendre à la côte la cargaison achetée dans cette ville : il ne se charge réellement que peu d'articles dans le port de *Palerme*, ainsi qu'on l'a spécifié ci-dessus.

Poids. Le cantaro, ou quintal de Sicile, est composé de 100 rotolis (de 111 en quelques endroits) fesant 196 livres, poids de table, et 188 livres cinq huitièmes, poids de marc de France; le rotolo pèse 30 onces, dont 12 font la livre de petit poids : 100 de ces livres donnent 63 livres trois huitièmes, poids de marc; cette même livre équivaut à 10 onces 1 gros aussi poids de marc. Le cantaro sert à peser les marchandises grossières et volumineuses, telles que les amaodes, les soudes, le soufre, et en quelques endroits les huiles. La livre, petit poids sert aux marchandises fines, telles que les soies, les mannes et autres drogues.

Il y a deux mesures pour les grains : la salme générale pour les bleds, qui est composée de 16 tomolis, et la salme grosse qui est composée de 20 tomolis, et qui sert à mesurer les orges, fèves et autres légumes; l'une et l'autre pèsent environ 400 livres, poids de marc. La salme de sumac est du poids de 280 rotolis : celle du sel pèse 7 cantaros, ou 136 livres petit poids.

Les huiles se vendent au cantaro et au caffis qui diffèrent selon les lieux de production. A Sciacca, le cantaro est de 111 rotolis; à Tusa de 100. A Melazzo, le caffis est de 13 rotolis trois quarts; celui de Cefalu et Termini est de 10 et celui de Mazzara de 11. 75 rotolis d'huile font la Millerolle de Marseille.

Le vin se vend par botte ou barrique de 12 barils : chaque baril peut contenir 35 pintes de Paris.

La canne, mesure des longueurs, est composée de 8 palmes, le palme contient 9 pouces 6 lignes trois quarts du pied de roi, et se divise en 12 onces.

PALIACATE ou *Palicate*, ville de la côte de Coromandel, au royaume de Carnate, à 8 lieues nord de Madras. Long. 98. 8. lat. 13. 34.

Les Hollandais y ont un comptoir, et en tirent de très-belles toiles qu'on y fabrique, ainsi que du salpêtre.

On battait autrefois monnaie de pagodes à *Paliacate* qui étaient d'un bon or et doot 80 pesaient juste une serre; mais il ne s'y en bat plus. C'était sur ces pagodes que se réglait presque tout le commerce dans l'Inde: elles valaient juste 110 sols, monnaie de France, autrement 3 roupies deux tiers; de façon que 3 pagodes de *Paliacate* valaient couramment 11 roupies courantes d'argent.

PALISSE, (*la*) ville du Boorbonnais, au département de l'Allier, sur la route de Paris à Lyon, à 10 lieues de Moulins et à 4 de l'Allier. Il s'y tient tous les ans douze foires qui ont beaucoup de réputation, et toutes les semaines des marchés coosidérables. Son terroir est fertile en froment, en seigle, en chanvre et en diverses autres denrées qui, la plupart, se débitent à la *Palisse* même.

Le marché de la *Palisse* est considérable pour les fils de chanvre. On y en vend pour plus de 50,000 écus dans l'année, qu'on débouche vers Roanne. On tire les chanvres du Berry.

Les fils de lin sont beaux, il y a aussi quelques fileuses de coton à la *Palisse*. *Voyez* NIVERNAIS, BOURBONNAIS.

PALME, ou *Palma*, (*île de*) une des Canaries, appartenante à l'Espagne; elle est petite, mais son terroir est fertile; elle abonde en pâturages, et le bétail y fournit du lait et du fromage en quantité.

Elle a quatre ingenios où l'on fait d'excellent sucre; mais le terroir produit peu de bled. Dans leurs besoins les habitans ont recours à l'île de Ténériffe. Il y croît d'excellens vins; les meilleurs sont ceux du canton qui se nomment *Brenia*, et qui produit tous les ans environ douze mille barils de Malvoisie. Il n'est pas moins fertile en fruits.

Cette île, dit-on, donne tous les ans au roi d'Espagne plus de 40,000 écus pour les taxes imposées sur les sucres et les vins à l'exportation.

On lui donne une étendue de 25 lieues de circuit; elle se trouve placée à 12 lieues nord-ouest de Gomera, autre île Canarie. Sa ville capitale se nomme *Palma*, ainsi qu'elle. *Voyez* CANARIES (*îles*).

PAMIERS, ville de France dans le Haut-Languedoc, au département de l'Arriège, à 10 lieues de Toulouse, 181 de Paris. Long. 19. 15. lat. 43. 8.

Son terroir est fertile et agréable, et le climat y est ordinairement fort sain. Près de la ville est une fontaine d'eau minérale qui participe du fer et du vitriol.

Les fabriques y sont de cadis, de rases, de borts, de crépons, de bas et de bonnets; les laines qui s'y emploient proviennent en partie des toisons du lieu.

Quatre foires s'y tiennent tous les ans, et trois marchés par semaine.

PANAMA, ville de l'Amérique méridionale; capitale de l'audience du même nom; elle est située sur la baie de même nom, dans l'Isthme qui joint les deux Amériques, sur la mer du sud, à 4 lieues de l'ancien *Panama*, détruite en 1670, par *Morgan*, chef de Flibustiers. Long. 297. 20. lat. 8. 40.

Elle donne son nom à l'Isthme ou détroit de

Panama, que quelques géographes appèlent aussi *détroit de Darien*.

La province de Terre-Ferme a *Panama* pour capitale. Le détroit du Magellan parut longtems la seule voie propre à faciliter les liaisons du Pérou avec la métropole. Depuis longtems les vaisseaux des Espagnols ne connaissaient d'autre route pour repasser en Europe, lorsqu'on jeta les yeux sur *Panama*. La longueur du trajet, la frayeur qu'inspirait des mers orageuses et peu connues, la crainte d'exciter l'ambition des autres nations, l'impossibilité de trouver un asyle dans des évènemens malheureux; d'autres considérations peut-être, tournèrent inopinément les vues vers cette ville.

Panama, qui avait été la porte par où l'on était entré au Pérou, s'était élevée à une grande prospérité, lorsqu'elle fut pillée et brûlée. On l'a rebâtie dans un lieu plus avantageux, à quatre ou cinq milles de sa première place, et à trois lieues du port de Périco, formé par un grand nombre d'îles, et assez vaste pour contenir les plus nombreuses flottes. Elle donne des lois aux provinces de *Ponama*, de Véraguas et de Darien, régions sans habitans, sans culture, sans richesses, et qu'on décora d'un grand nom de royaume de Terre-Ferme, à une époque où l'on espérait beaucoup de leurs mines. De son propre fonds, *Panama* n'a jamais offert au commerce que des perles.

La pêche s'en fait dans quarante-trois îles de son golfe. La plupart des habitans y emploient ceux de leurs nègres qui sont bons nageurs. Ces esclaves plongent et replongent dans la mer, jusqu'à ce que cet exercice violent ait épuisé leurs forces et lassé leur courage. Chaque noir doit rendre un nombre fixe d'huîtres. Celles où il n'y a point de perles, où la perle n'est pas entièrement formée, ne sont pas comptées. Ce qu'il peut trouver au-delà de l'obligation qui lui est imposée, lui appartient incontestablement. Il peut le vendre à qui bon lui semble. Mais pour l'ordinaire, il cède à son maître pour un prix modique.

Les perles de *Panama* sont communément d'assez belle eau. Il y en a même de remarquables par leur grosseur et par leur figure. L'Europe en achetait autrefois une partie: mais depuis que l'art est parvenu à les imiter, et que la passion pour les diamans en a fait tomber ou diminuer l'usage, c'est le Pérou qui les prend toutes.

Cette branche de commerce contribua cependant beaucoup moins à donner de la célébrité à *Panama*, que l'avantage dont elle jouissait d'être l'entrepôt de toutes les productions du pays des Incas, destinées pour notre hémisphère. Les richesses arrivées par une flottille, étaient vaiturées, les unes à dos de mulet, et les autres par le châgre à Porto-Belo, situé sur la côte septentrionale de l'Isthme qui sépare les deux mers. *Voyez* AMERIQUE-ESPAGNOLE et ESPAGNE, *colonies*.

PARAGUAY (*le*) ou *Paragai*, grand pays de l'Amérique méridionale, borné à l'est par le Brésil; au nord par le pays des Amazones; à l'ouest par le Pérou et le Chili; au sud par les terres Magellaniques.

Les jésuites y ont eu des peuplades d'Indiens qu'ils avaient civilisés, et auxquelles on donnait le nom de *doctrines*. Ils leur apprirent les métiers, les arts nécessaires à la vie, et leur donnèrent une forme de gouvernement provisoire fondé sur la communauté des biens et la morale religieuse (1). Mais depuis la proscription de ces religieux ces établissemens sont bien déchus.

L'air du *Paraguay* est doux et sain; la terre y est fertile en bled, fruits, coton et cannes de sucre; il y a beaucoup de pâturages, et on y élève des bestiaux.

La ville de l'Assomption en est la capitale; les principales rivières sont le *Paraguay*, le Parana et l'Urvaig, qui se jètent toutes trois dans celle de Rio-de-la-Plata.

Les Espagnols se sont emparés de la plus grande partie des établissemens des jésuites du *Paraguay*.

Ils divisent le *Paraguay* en trois grandes provinces.

Celle qu'on nomme *Tucuman*, est unie, arrosée et saine. On y cultive avec le plus grand succès le coton et le bled que le pays peut consommer; et quelques expériences ont démontré que l'indigo, ainsi que les autres productions particulières au Nouveau-Monde, y réussiraient aussi heureusement que dans aucun des établissemens

(1) On a beaucoup déclamé contre ces établissemens des Jesuites; on y a cherché des germes de domination, un système de souveraineté et d'ambition dont on a fait un crime à ces religieux; comme si on cela ils etaient plus blamables que les Quakers et autres qui ont fondé en Amérique des colonies devenues puissantes. Ce qu'il y a de vrai, c'est que les Indiens furent heureux sous le regime etabli par les Jésuites, qu'on n'employa pour les subjuguer aucun de ces moyens affreux de terreur qu'on peut reprocher à tant de politiques; et que là, comme dans leurs autres établissemens, les Jésuites ont fait preuve de savoir, d'intelligence, de vues réfléchies. On ne doit pas moins reconnaître ces faits, parce que cet ordre a, par des circonstances compliquées, encouru une disgrace et une proscription presque universelle. L'habitude des hommes est de trouver tout mauvais, tout dangereux dans les individus qui ont eu quelques torts; mais l'impartiale vérité doit mettre chaque chose à sa place. Nous devons ajouter que les progrès des lettres et des bonnes études en Europe, doivent beaucoup aux travaux des Jésuites comme à ceux des Bénédictins et des ordres religieux qui cultivaient les sciences.

qu'elles enrichissent depuis si longtems. Ses forêts sont toutes remplies de miel. Il n'y a peut-être pas sur le globe de meilleurs pâturages. La plupart de ses bois sont d'une qualité supérieure. Il est en particulier un arbre désigné par le nom de *quebracho*, qu'on prétend approcher de la dureté, de la pesanteur, de la durée du meilleur marbre, et qui, à cause de la difficulté des transports, est vendu au Potosi, jusqu'à 10,000 livres. La partie des Andes qui est de ce département, est abondante en or et en cuivre; on y a déjà ouvert quelques mines.

Ceux qui lui accordent le plus de population ne la font pas monter à plus de cent mille habitans Espagnols, Indiens et Nègres. Ils sont réunis dans sept bourgades, dont Saint-Yago del Estero est la principale, ou distribués sur des domaines épars, dont quelques-uns ont plus de douze lieues d'étendue; et comptent jusqu'à quarante mille bêtes à cornes, jusqu'à six mille chevaux, sans compter d'autres troupeaux moins remarquables.

La province, appelée spécialement *Paraguay*, est beaucoup trop humide, à cause des forêts, des lacs, des rivières qui la couvrent. Aussi, abstraction faite des peuplades civilisées par les Jésuites qui sont de son ressort, n'y compte-t-on que cinquante-six mille habitans. Quatre cents seulement sont à l'Assomption, sa capitale. Deux autres bourgades, qui portent aussi le nom de ville, en ont moins encore. Quatorze peuplades, conduites sur le même plan que celles de Guaranis, contiennent six mille Indiens. Tout le reste vit dans les campagnes et y cultive du tabac, du coton, du sucre, qui sont envoyés avec l'herbe du *Paraguay* à Buenos-Aires, d'où on tire en échange quelques marchandises arrivées d'Europe.

Ce qui constitue aujourd'hui la province de Buenos-Aires, fesait originairement partie de celle du *Paraguay*. Ce ne fut qu'en 1621 qu'elle en fut détachée.

Les deux rives du fleuve, depuis l'Océan jusqu'à Buenos-Aires, et depuis Buenos-Aires jusqu'à Santa-Fé, sont, ou couvertes de nombreux troupeaux, ou assez bien cultivées. Le bled, le maïs, les fruits, les légumes, tout ce qui compose les besoins ordinaires de la vie, excepté le vin et le bois, y croit dans une grande abondance.

Buenos-Aires, chef-lieu de la province, réunit plusieurs avantages. La situation en est saine et agréable. On y respire un air tempéré.

A quarante lieues au-dessous de Buenos-Aires, est la ville de Montevideo, sur une baie qui a deux lieues de profondeur.

La plus riche production qui sorte des trois provinces, c'est l'herbe du *Paraguay*. C'est la feuille d'un arbre de grandeur moyenne, qui n'a été décrit ni observé par aucun botaniste. Son goût approche de celui de la mauve, et sa figure de celle de l'oranger. On la divise en trois classes. La première, nommée *caacuys*, est le bouton qui commence à peine à déployer ses feuilles; elle est fort supérieure aux deux autres; mais elle ne se conserve pas si longtems, et il est difficile de la transporter au loin. La seconde, qui s'appèle *cnamini*, est la feuille qui a acquis toute sa grandeur, et dont on a tiré les côtes. Si les côtes y restent, c'est le *caaguazu*, qui forme la troisième espèce. Les feuilles, après avoir été grillées, se conservent dans des fosses creusées en terre et couvertes d'une peau de bœuf.

Au commencement du siècle, fut bâti Curuguati, à cent lieues de l'Assomption, et au pied des montagnes de Maracayu. C'est aujourd'hui le grand marché de l'herbe du *Paraguay*.

Cette herbe, dans laquelle les Espagnols et les autres habitans de l'Amérique méridionale trouvent tant d'agrément, et à laquelle ils attribuent un si grand nombre de vertus, est d'un usage général dans cette partie du Nouveau-Monde. On la jète séchée et presque en poussière, dans une coupe, avec du sucre, du jus de citron et des pastilles d'une odeur fort douce. L'eau bouillante qui est versée par dessus, doit être bue sur-le-champ, pour ne pas donner à la liqueur le tems de noircir. Le Chili et le Pérou en consomment annuellement 25,000 quintaux qui leur coûte près de 2,000,000 livres.

L'herbe du *Paraguay* est indifférente à l'Europe qui n'en consomme point; et nous ne prenons pas plus d'intérêt au commerce que fait cette région de ses excellentes mules dans les autres contrées du Nouveau-Monde.

Cet animal utile est très-multiplié sur le territoire de Buenos-Aires. Les habitans du Tucuman y portent des bois de construction, et de la cire qu'ils échangent chaque année contre soixante mille mulets de deux ans, qui, chacun, ne coûtait pas autrefois 3 livres, mais qu'il faut payer 8 ou 10 aujourd'hui. On les tient quatorze mois dans les pâturages de Cordoue, 8 dans ceux de Salta; et par des routes de six cents, de sept cents, de neuf cents lieues, ils sont conduits en troupeaux de quinze cents ou de deux mille dans le Pérou, où on les vend près d'Oruro, de Cusco, de Guanca Velica, depuis 70 jusqu'à 100 livres, suivant le plus ou le moins d'éloignement.

Le Tucuman livre d'ailleurs au Potosi seize ou dix-huit mille bœufs, et quatre ou cinq mille chevaux, nés et élevés sur son propre territoire. Ce sol fournirait vingt fois davantage des uns et des autres, s'il était possible de leur trouver quelque débouché.

Une connaissance qui sera peut-être moins

indifférente pour les négocians, c'est la route que prennent les cargaisons qu'ils envoient dans cette partie de l'autre hémisphère.

Des chariots partent de Buénos-Aires pour leurs destinations respectives. Plusieurs se joignent pour être en état de résister aux nations sauvages qui les attaquent souvent dans leur marche. Tous sont traînés par quatre bœufs, portent cinquante quintaux et font sept lieues par jour. Ceux qui prennent la route du Pérou s'arrêtent à Joigny, après avoir parcouru quatre cent soixante-sept lieues, et ceux qui sont destinés pour le Chili n'en ont que deux cent soixante-quatre à faire pour gagner Mendoza. Les premiers reçoivent 4 piastres ou 21 liv. 8 sols par quintal, et les seconds un prix proportionné à l'espace qu'ils ont parcouru. Un troupeau de bêtes à poil et à cornes suit toujours ces voitures. Les chevaux sont montés par ceux des voyageurs que le chariot ennuie ou fatigue; les bœufs doivent servir pour la nourriture et pour le renouvellement des atelages.

L'an 1764 fut l'époque heureuse d'une autre institution utile. Le ministère avait pris enfin le parti d'expédier tous les deux mois, de la Corogne, un paquebot pour Buénos-Aires. C'était un entrepôt d'où il s'agissait de faire arriver les lettres et les passagers dans toutes les possessions espagnoles de la mer du Sud. Le trajet était de 946 lieues jusqu'à Lima, de 364 jusqu'à Sant-Yago, et des déserts immenses occupaient une grande partie de ce vaste espace. Un homme actif et intelligent vint cependant à bout d'établir une poste régulière de la capitale du *Paraguay* aux capitales du Pérou et du Chili, au grand avantage des trois colonies et par conséquent de la Métropole.

Le *Paraguay* envoie à l'Espagne plusieurs objets plus ou moins importans; mais ils y ont été tous apportés des contrées limitrophes. De ses propres domaines, le pays ne fournit que des cuirs.

Les cuirs étaient originairement à si bon marché, qu'ils ne coûtaient que 2 livres, quoique les acheteurs rebutassent ceux qui avaient la plus légère imperfection, parce qu'ils devaient le même impôt que ceux qui étaient le mieux conditionnés. Avec le tems, le nombre en diminua tellement, qu'il fallut donner 43 livres 4 sous pour les grands, 37 livres 16 sols pour les médiocres, et 32 livres 8 sous pour les petits. Le gouvernement, qui voyait avec regret se réduire peu-à-peu à rien cette branche de commerce, défendit de tuer les jeunes taureaux. Quelques citoyens actifs réunirent un grand nombre de génisses dans des parcs immenses; et depuis ces innovations, les cuirs qui sont tous en poil et qui pèsent depuis 20 jusqu'à 50 livres, ont baissé d'environ un tiers. Tous doivent au fisc 11 livres.

Depuis 1740 jusqu'en 1758, l'Espagne reçut par an de cette colonie, 8,752,065 livres. L'or entra dans cette somme pour 1,524,705 liv.; l'argent pour 3,780,000 livres, et les productions pour 3,447,360 liv. Le dernier article fut formé par trois cents quintaux de laine de vigogne, qui produisirent 207,360 liv., et par cent cinquante mille cuirs qui rendirent 3,240,000 livres. Tout était pour le commerce, rien n'appartenait au gouvernement. *Voyez* ESPAGNE, *Colonies*.

PARIS, ville de France, chef-lieu du département de la Seine, autrefois capitale de l'île de France et de la généralité de *Paris* en particulier, située sur la Seine qui la traverse à-peu-près de l'est à l'ouest, à 20 dégrés de longitude et 48 dégrés 50 minutes 10 secondes de latitude septentrionale.

Paris est à 95 lieues d'Amsterdam, 204 de Berlin, 59 de Bruxelles, 370 de Cadix, 500 de Constantinople, 240 de Copenhague, 308 de Dantzick, 212 de Dresde, 110 de Francfort sur le Mein, 182 de Gênes, 200 de Leipsick, 350 de Lisbonne, 214 de Livourne, 90 de Londres, 100 de Lyon, 250 de Madrid, 169 de Marseille, 154 de Milan, 333 de Naples, 500 de Pétersbourg, 270 de Rome, 305 de Stockolm, 160 de Turin, 230 de Venise, 250 de Vienne en Autriche, 148 de Zurich.

Population. On a fait beaucoup de recherches et de remarques sur la population de *Paris* à différentes époques; on en a comparé le montant à la consommation, au commerce, à l'industrie, à celle des autres villes capitales d'Europe; enfin aux causes morales, aux événemens politiques qui ont régné, soit en France, soit à *Paris*, et ont pu influer sur ce montant.

Nous n'entrerons point dans ces détails, quelqu'intéressans qu'ils puissent être; nous renvoyons le lecteur au *Dictionnaire Universel de la France et des Gaules* de l'abbé *Expilly*, à l'article POPULATION du *Dictionnaire de Police et Municipalité* de l'*Encyclopédie Methodique* imprimé en 1788; aux ouvrages de *Moheau* et *Messance*. Nous nous bornerons à consigner ici quelques renseignemens qui pourront faire juger de la population de *Paris* et de la consommation qui doit en résulter.

Il était commun d'entendre dire autrefois, et même de lire dans quelques écrivains, qu'il y avait un million d'ames à Paris. Cette erreur populaire se propageait jadis par le moyen des almanachs, comme il s'en propage aujourd'hui mille autres bien plus funestes, sans doute, par le moyen des journaux rédigés communément par des hommes moins instruits encore que les feseurs d'almanachs.

Des recherches faites plus attentivement ont prouvé que la population de *Paris* n'a jamais excédé 700,000 individus.

M. *Messance* (1), dans ses *Recherches sur la Population de la France*, imprimées en 1766, établit que de 1709 jusques et compris 1718, il y eut à Paris 159,882 naissances, 41,186 mariages, 173,933 morts.

Depuis 1752 jusques et compris 1761, 192,213 naissances, 42,083 mariages, 192,251 morts.

Sont compris dans cet état de morts et naissances celles de l'Hôtel-Dieu.

D'où il résulte que l'année moyenne des naissances de 1709 à 1719, fut de 16,988, qui, multipliée par 30, donnent 509,640 individus (2).

L'année commune des naissances de 1752 à 1762, a été de 19,221, qui, multipliées par 30, donneot 576,630 individus.

On voit que le nombre des individus dans la seconde époque, est augmenté de 67,000, ce qui fait une augmentation de plus d'un huitième (3).

En 1767, le nombre des naissances fut à *Paris* de 19,749, celui des morts, de 19,875. En Multipliant le nombre des naissances par 30, on a 582,470 habitans (4).

Il y a eu, pendant l'année 1768, à *Paris*, 18,578 baptêmes, dont 9,577 garçons et 9,001 filles; 4,573 mariages, 20,898 morts, dont 11,522 hommes ou garçons, et 9,376 femmes ou filles. Le nombre des enfans trouvés a été de 6,025.

En 1780 le nombre des naissances fut de 19,617, sur lesquelles 5,568 enfans trouvés. Le nombre des morts, 21,094.

En 1782, naissances, 19,387, sur lesquelles 5,444 enfans trouvés; morts, 18,953.

En 1785, 19,859 naissances, sur lesquelles 6,918 enfans trouvés; morts, 20,360.

« La population de la capitale est difficile à déterminer par les calculs ordinaires, dit M. *Necker*, vu que sur un nombre annuel de 20,000, 5 à 600 naissances, le quart environ est composé d'enfans trouvés nés à *Paris*; et une semblable génération, moissonnée dès les premières années dans une proportion effrayante, n'offre pas une base exacte aux recherches sur la population; mais aussi un nombre considérable d'étrangers et de gens de la province, viennent continuellement à *Paris*, ou pour leurs plaisirs ou pour leurs affaires. Il faut donc rassembler diverses notions, afin de se former une idée du nombre ordinaire des habitans de *Paris*, et je crois, d'après plusieurs indices, qu'on ne s'écarterait guères de la vérité en estimant ce nombre de 640 à 680 mille, selon les saisons de l'année où la ville est plus ou moins peuplée ».

Les recensemens faits à *Paris* depuis 1796 pour la répartition des impositions et autres opérations relatives à l'exécution et à la mise en activité de la constitution de l'an III, donnent à *Paris* une population de 640,504 habitans.

Suivant le compte rendu par l'administration de la Seine, an IV, dans le courant de l'an V, c'est-à-dire depuis le 20 septembre 1796 jusqu'au 20 septembre 1796, le nombre des naissances a été à *Paris* de 18,722

Morts.	27,891
Mariages.	6,767
Divorces.	1,213
Adoptions.	43

Nous ne parlerons point ici des causes qui peuvent augmenter ou diminuer la population à Paris. Nous avons déjà remarqué plus haut que les gênes imposées à l'arrivée ou séjour des habitans des provinces et des étrangers à *Paris*, y contribuent considérablement dans ce moment;

(1) Le travail de M. *Messance*, receveur des tailles de l'élection de Saint-Etienne, a le mérite d'être fait sur des états authentiques. C'est le premier ouvrage de cette espèce où les calculs aient d'autres bases que de simples hypothèses.

Il y avait autrefois à *Paris* un commissaire au châtelet chargé de recueillir chaque année les états des naissances, morts, mariages et professions religieuses, pour parvenir à la connaissance de la population de *Paris*. Ce travail était imprimé et fait avec beaucoup de soins et de clarté. Depuis la révolution il a été perdu de vue; cependant il fut continué encore pendant les années 1790 et 1791. Aujourd'hui le département de la Seine est chargé, par le devoir de ses fonctions, de prendre note, sous le titre d'*Etat civil*, de toutes les naissances, mariages, divorces, morts, adoptions qui ont lieu à *Paris* et dans les cantons ruraux de son arrondissement.

(2) On doit multiplier le nombre des naissances à *Paris* au moins par 30, à cause du nombre prodigieux d'étrangers qui vivent dans cette grande ville et qui n'y sont point nés.

(3) Le nombre proportionnel 30 paraîtra peut-être trop faible pour une ville aussi considérable que *Paris*, dit M. *Messance*; mais l'on s'est assuré, par des expériences réitérées, que le nombre 28 est le plus approchant de la vérité pour les villes considérables, telles que Lyon et Lille, et particulièrement dans cette dernière, où un dénombrement par têtes s'est trouvé conforme au résultat du nombre des naissances multiplié par 28.

Au reste, on doit remarquer qu'aujourd'hui le nombre 30 est un fort multiplicateur pour *Paris*, 1°. parce qu'il y a moins d'étrangers; 2°. parce qu'il y a moins de français pour leur plaisir ou leur instruction; les uns et les autres en étant éloignés par les lois révolutionnaires, surtout par celles qui se rapportent à la résidence et aux passeports.

(4) Le nombre des naissances fut à Londres, pendant la même année, de 15,980, celui des morts, de 22,612. Ce rapprochement prouve que les naissances sont plus nombreuses à *Paris*, et qu'il y meurt moins de monde qu'à Londres, car l'année 1767 étant une année de paix, la différence ne peut naître que de causes attachées à chacune de ces deux villes. *Voyez* LONDRES dans cet ouvrage et dans le *Dictionnaire de police de l'Encyclopédie*.

Digitized by Google

que dans tous les tems le défaut de police, ou ce qui est pire, la mauvaise police, produit le même effet; que les rigueurs déplacées, une surveillance farouche, le manque d'égards pour la demeure des individus, la mobilité des officiers et employés de police, dont il faut tous les trois à six mois avoir à éprouver la mauvaise humeur et quelquefois les vexations; que la grossièreté du petit peuple, l'impunité de ses brutalités par la peur, la faiblesse ou l'esprit de parti des agens de police; qu'enfin le défaut de liberté individuelle, d'indépendance morale, contribuent à diminuer la population de *Paris*, en en éloignant les propriétaires, les marchands et les familles aisées.

Nous ajouterons que l'effet de ces causes eût été beaucoup plus sensible depuis sept ou huit ans, si les mêmes inconvéniens n'eussent existé dans la plûpart des villes de province, et qu'à tout prendre *Paris* n'eût été la ville où le repos personnel s'est trouvé plus assuré par l'incognito et l'obscurité où l'on a pu vivre.

Mais si les vices de police dont nous venons de parler, étaient de nature à tenir à *Paris* exclusivement, il n'y aurait point à douter que cette ville ne perdît de son ancienne population, et par conséquent de son lustre et de son commerce, at que les riches propriétaires ne préférassent de rester dans leurs fermes et leurs maisons de campagne, si tant il y a pourtant qu'une pareille manière de penser puisse entrer dans la tête de gens qui chaque jour vont au bal ou au spectacle, passant sur le pavé encor teint du sang de leurs pères et leurs amis égorgés.

Nous remarquerons encore que malgré l'extrême misère du peuple de toutes les classes à *Paris*, malgré la facilité et la protection données aux unions secrètes et aux mariages volontaires, néanmoins le nombre des enfans portés à l'hôpital, est en proportion beaucoup au-dessous de ce qu'on aurait pu craindre qu'il ne devînt. En effet, on a vu que ce nombre s'élevait, du tems de M. Necker, à près de six mille; aujourd'hui il ne va pas à quatre mille.

Différentes causes ont contribué à ce changement; 1°. l'état des enfans naturels, assuré par les lois, moins de honte et d'inconvénient pour les mères; 2°. une sorte d'attachement à l'état domestique et à l'éducation des enfans, qui est né des malheurs mêmes, des persécutions pour différence d'opinions, des cruautés de toute espèce dont les familles grandes et petites ont été tourmentées. C'est un sentiment naturel, dans ces instans, d'aimer davantage ce qui tient à nous, et d'avoir un attachement plus grand pour ce qui nous entoure.

Il est vrai aussi de dire que l'affreux dénuement dans lequel s'est trouvé si longtems l'hospice des enfans trouvés, a retenu les mères d'y envoyer les leurs; certaines qu'ils y périraient immanquablement. En effet, on voit par un relevé authentique, qu'en l'an VI, sur 3,513 enfans entrés à l'hospice, 3,029 sont morts; en l'an VII, sur 3,777 entrés à l'hospice, 3,001 sont morts.

Commerce.

Le commerce de *Paris* est de deux sortes.

1°. Le plus grand, le plus considérable consiste dans ses approvisionnemens, c'est-à-dire, le commerce des denrées de toute espece, qui servent à sa consommation;

2°. Dans l'envoi, soit à l'étranger soit aux provinces, de divers objets de modes ou d'arts qui se fabriquent dans son enceinte.

Ces deux sortes de commerce entraînent de grands détails de manutention, d'administration, de trafic, de confection, et de personnes employées à la vente, à la fabrique ou au perfectionnement des divers objets de consommation ou de commerce.

Nous partagerons tout ce que nous avons à dire sur le commerce de *Paris*, en trois sections. La première traitera de ses approvisionnemens; la seconde, des diverses professions employées aux arts, au commerce; et la troisième, de la police et administration de commerce de cette grande ville. *Voyez* France.

Nous ferons principalement connaître, dans les deux premières sections, les lieux d'où se tirent les denrées de consommation et les marchandises que vendent ou travaillent chacune des professions de marchands et artisans.

Commerce des approvisionnemens de Paris.

Nous ne saurions donner une idée plus juste de l'étendue de ce commerce, et en même tems de la consommation de *Paris*, qu'en présentant au lecteur on extrait d'un travail que fit M. *de Lavoisier*, en 1791, pour l'assemblée nationale d'alors (1).

Par une vérification faite en 1775, par ordre de M. *Turgot*, alors contrôleur-général des finances, la quantité de bled et de seigle entrée dans *Paris* pendant une année commune de dix, de 1764 à 1773, s'est trouvée de. . . . 14,351 muids.
Celle de farine, de. . . . 66,289

Le muid de bled est du poids de 2,880 livres, et chaque livre de bled peut fournir une livre de pain, poids pour poids; l'eau qu'on ajoute au pain dans sa fabrication, rendant à-peu-près un poids égal à celui du son qui a été séparé par la mouture.

(1) Tout le monde sait que M. *Lavoisier* a perdu la vie en 1793 sur l'échafaud, avec ses collègues les fermiers généraux. Ce crime, comme tant d'autres, est *un malheur de la revolution, dont il ne faut point parler*, nous disent les beaux esprits à la mode.

Le muid de farine est composé de six sacs, du poids chacun de 325 livres ; et chaque sac de farine donne après la cuisson, environ 104 pains de quatre livres, ou 416 livres de pain.

On voit, d'après ces données, qu'il entrait à *Paris*, année commune à cette époque, en nature de bled ou de seigle. . . . . 41,330,880 liv. de pain.
En nature de farine. 165,457,344
Total. . . 206,788,224 liv. de pain.

Cette quantité est encore à-peu-près celle qui se consomme à *Paris*, en supposaot toutefois que les quantités de pain qui s'apportent du dehors dans les marchés, soient à-peu-près compensées par celles que les habitans des campagnes emportent avec eux en retour de leurs denrées.

Il en résulte que la consommation du pain faite par les habitans de *Paris*, est à-peu-près de quinze onces par personoe, de tout âge et de tout sexe.

La consommation de la viande peut être assez exactement évaluée par la nombre de bestiaux qui ont acquitté les droits d'entrée, multipliés par leur poids. Il est à observer que les droits ayant toujours été les mêmes à l'entrée de *Paris*, sur les gros comme sur les petits bestiaux d'une même espèce, on ne fait entrer que ceux de la plus forte taille. Eo cooséquence, on a supposé dans les évaluations ci-après,
Qu'un bœuf fournissait en viande comestible 700 l.
Une vache. 360
Un veao. 72
Un mouton. 50
Un porc. 200

C'est dans cette suppositioo qu'on a formé le tableau suivant. On n'y a donné aucune évaluation aux bestiaux entrés en fraude ; premièrement, parce que leur introduction n'est pas facile ; secondement, parce qu'il serait possible qu'on eût forcé de quelque chose le poids des bestiaux, surtout celui des vaches et des veaux ; ce qui établit une sorte de compensation.

Etat du nombre des bestiaux et de livres de viande qui se consomment annuellement à Paris, *en nombres ronds.*

ESPÈCES DE BESTIAUX.	NOMBRE de bestiaux.	LIVRES de viande.
Bœufs.	70,000	49,000,000 l.
Vaches.	18 000	6,480,000
Veaux.	120,000	8.640,000
Moutons. . . .	350,000	17.500,000
Cochons. . . .	35,000	7,000,000
Viande entrée en liv.		1.380,000
Total. . . .	. . . . .	90,000,000

En divisant ce total des livres de viande par le nombre des habitans de *Paris*, on trouvera pour la consommation de chacun d'eux, l'un dans l'autre, un peu plus de 150 livres par an ; ce qui revieot, par jour, à six onces quatre gros deux tiers.

L'état ci-après présente de semblables résultats pour les principales denrées et marchandises qui entrent annuellement à *Paris*, d'après les registres de perception. On doit avertir cependant qu'on ne peut répondre de quelque exactitude que pour les quantités de paio, de boissons, de bestiaux, d'œufs, de poissons, de fromages frais, de combustibles, de sucre, de cassonade, d'huile, de cire, de bougie, de bois carrés, de matériaux à bâtir : les résultats relatifs aux aotres objets, tels que la marée, la volaille, les métaux, et quelques autres espèces de marchandises, sont plus hypothétiques.

Etat des marchandises et denrées de toute espèce, qui se consomment annuellement à Paris, *d'après une année commune, prise antérieurement à la Révolution.*

Livres de pain.	206.000,000 liv. pes.
Livres de riz.	3,500,000
Vin ordinaire.	250,000 muids.
Vin de liqueur.	1,000
Eau-de-vie, en supposant que tout entre en eau-de-vie simple, et eo évaluant la fraude à uo sixième.	8,000
Cidre.	2,000
Bière.	20,000
Vinaigre.	4,000
Bœufs, du poids de 700 l.	70,000 liv. pes.
Vaches, du poids de 360 l.	18,000
Veaux, du poids de 72 liv.	120,000
Moutons, du poids de 50 l.	350,000
Porcs, du poids de 200 liv.	35,000
Viande en livres. . . .	1,380,000
Poids du poisson de mer, frais, sec et salé. . .	10.000,000 liv. pes.
Nombre de carpes. . . .	800,000
Nombre de brochets. . .	30,000
Nombre d'anguilles.. . .	56,000
Nombre de taoches.. . .	30,000
Nombre de perches. . .	6,000
Nombre d'écrevisses. . .	75,000
Cordes de bois.	714,000
Voies de charbon de bois. .	694,000
Voies de charbon de terre.	10,000
Nombre d'œufs.	78,000,000
Nombre de livres de beurre frais.	3,150,000
Nombre de livres de beurre salé et fondu.	2,700,000
Nombre de fromages frais ;	

de brie, de marolles, et autres.	424,500
Poids des fromages secs, fesant partie du commerce de l'épicerie.	2,600,000
Cire et bougie.	538,000 liv. pes.
Sucre et cassonade.	6,500,000
Huile de toute espèce.	6,000,000
Café.	2,500,000
Cacao.	250,000
Girofle.	9,000
Poivre.	75,000
Pruneaux.	476,000
Savon.	1,900,000
Potasse, soude et cendres gravelées.	2,200,000
Quantité d'aunes de toiles.	6,000,000 aunes.
Cuivre.	450,000 liv. pes.
Acier.	350,000
Fer.	8,000,000
Plomb.	3,000,000
Etaim.	350,000
Vif-argent.	18,000
Cuirs et peaux.	3,200,000
Pelleteries.	530,000
Foin.	6,388 000 bottes.
Paille.	11,090,000
Avoine.	21,409 muids.
Orge.	8,500
Vesce et grenailles.	1,400
Bois carrés et à bâtir, en nombre de pieds cubes.	1,600,000
Pierre de liais, par nombre de pieds cubes.	. . . . .
Pierre de taille dure, par nombre de pieds cubes.	620,000
Pierre de taille de Saint-Leu, par nombre de pieds cubes.	930,000
Moëllons de meulière et autres, par nombre de toises cubes.	64,000, t. cubes
Chaux, en nombre de muids.	8,000
Plâtre en nombre de muids, chacun de 36 sacs.	120,000
Nombre d'arduises fortes.	3,717,000
Nombre d'ardoises fines.	132,700
Nombre de tuiles, grand moule.	3,498,000
Nombre de tuiles, petit moule.	527.600
Nombre de briques.	973,000
Pavés, sans compter ceux destinés à l'entretien du pavé de *Paris*.	1,360,000

Si, après avoir considéré les consommations de toute espèce qui ont lieu à *Paris*, on demandait ce que dépense tous les ans en argent chacun de ses habitans, on trouverait aisément la réponse à cette question dans les tableaux qui précedent. Il ne s'agirait que de donner une valeur en argent à chacune des denrées qui entrent à *Paris*, en estimant à-peu-près les objets sus lesquels on n'a point de renseignemens positifs. Les quantités de denrées dont la consommation est la plus forte, et tient le plus près aux besoins de nécessité première, étant bien connues, les erreurs qu'on pourrait commettre à l'égard des autres seraient de peu de conséquence.

On conçoit que la valeur des denrées et des marchandises étant susceptible de variations continuelles, il n'a pas été possible d'arriver à des résultats rigoureusement exacts. On a d'ailleurs manqué d'instructions suffisamment positives sur la valeur de quelques marchandises, et la nécessité de publier n'a pas permis d'attendre qu'on eût pu rassembler de plus amples renseignemens.

On a cru devoir cependant distinguer par une* les articles qui présentent le plus d'incertitude.

Tableau dont l'objet est de présenter l'évaluation en argent, de toutes les dépenses faites par les habitans de Paris, *droits compris.*

Dénomination des marchandises et denrées	Quantités qui se consomment à *Paris*.	Prix.	Valeur.
	liv. pes.	*liv. s.*	*liv.*
Pain.	206,000,000 muids.	à 0 2	20,600,000
Vin.	250,000	à 130 0	32,500,000
Eau-de-vie.	8,000	à 300 0	2,400,000
Cidre.	2,000	à 60 0	120,000
Bierre.	20,000	à 60 0	1,200,000
Vinaigre.	4,000	à 100 0	400,000
Viande de boucherie.	liv. pes. 90,000,000	à 0 9	40,500,000
Œufs.	. . . . .	. . . .	3,500,000
Beurre frais.	. . . . .	. . . .	3,500,000
Beurre salé et fondu.	. . . . .	. . . .	1,800,000
Fromages frais.	. . . . .	. . . .	900,000
Fromages salés, du commerce de l'épicerie.	. . . . .	. . . .	1,500,000
* Marée fraiche.	. . . . .	. . . .	3,000,000
Harengs.	. . . . .	. . . .	400,000
* Saline,	. . . . .	. . . .	1,000,000
* Poisson d'eau douce.	. . . . .	. . . .	1,200.000
Bois à brûler.	. . . . .	. . . .	20,000,000
* Bois carrés et à ouvrager.	. . . . .	. . . .	4,000,000
Charbon de bois.	voies. 700,000	. . . .	3,500,000
			142,620,000

Dénomination des marchandises et denrées.	Quantités qui se consomment à *Paris*.	Prix.	Valeur.
			liv.
Ci-contre.			142,520,000
Charbon de terre.	voies. 10,000		600,000
Foin.	c. de bot. 60,000		2,100,000
Paille.	c. de bot. 60,000		1,980,000
Avoine.	muids. 21,000		5,250,000
Sucre en cassonade.	liv. pes. 6,500,000		7,800,000
	liv. pes.	liv. s.	
Huiles.	6,000,000	à 1 0	6,000,000
Cire et bougie.	538,000	à 2 10	1,345,000
Cafe.	2,500,000	à 1 5	3,125,000
* Cacao.	liv. pes.		500,000
* Papier.	6,000,000		10,000,000
Potasse, soude et cendres gravelées.			1,000,000
Cuivre.	450,000	à 1 0	450,000
Fer.	8,000,000	à 0 4	1,600,000
Plomb.	3,200,000	à 0 6	960,000
Etaim.	350,000	à 1 0	350,000
Vif-argent.	18,000	à 3 10	65,000
* Epiceries.			10,000,000
* Drogueries.			3,000,000
* Merceries.			4,000,000
* Quincailleries.			4,000,000
* Draps.			8,000,000
* Etoffes de laine.			5,000,000
* Soies et étoffes de soies			5,000,000
Toiles.	aunes. 8,000,000	à 1 10	12,000,000
* Marbre.			
Pierre de taille de St.-Leu.	p. cube. 950,000		
Pierre de taille.	p. cube. 620,000		
Moellons.	t. cube. 64,000		
Chaux.	muids. 8,000		
Plâtre.	muids. 120,000		
Ardoises fortes.	3,717,000		
Ardoises fines.	132,700		
Tuiles, grand moule.	3,498,000		
Tuiles, petit moule.	629,600		
			236,643,000

Dénomination des marchandises et denrées.	Quantités qui se consomment à *Paris*.	Prix.	Valeur.
			liv.
Ci contre.			236,643,000
Carreaux de terre cuite.			4,000,000
Briques.	973,000		
Pavés.	1,300,000		
Marchandises omises.			6,857,000
Fruits et légumes.			12,500,000
Total.			260,000,000
Dans ce total est comprise la dépense relative à la nourriture et à l'entretien des chevaux, montant à environ.			10,000,000
Reste pour la consommation des hommes.			250,000,000

Nous allons antrer dans quelquas détails maintenant sur les principales espèces et le commerce des denrées dont il vient d'être parlé dans les tableaux de M. *Lavoisier*.

Grains et farines. L'approvisionnament de *Paris* en grains et farines, et le commerce qui en résulte, se font de deux manières; ou par bateaux ou par transport en voitures.

Les bleds qui viennent par bateaux se déchargent sur les ports, at ceux qui viennent par terre vont directament à la halle.

Les anciens règlamens, at notamment l'ordonnance da 1672, concernant la juridiction de l'hôtel de-ville fasaient défenses à tous marchands, trafiquans par la rivière pour la provision de *Paris*, d'achater des blads en vard, at avant la récolte, à peine contre le vendeur, da confiscation, et d'amanda contre l'achateur.

Les marchands ne pouvaient acheter des grains ni des farines, dans l'étandue da 10 lieues aux environs de la ville, las marchands, leurs commissionnaires ou les voituriers, étaiant obligés aussitôt après l'arrivée des marchandises de grains ou farines, d'aller représenter leur lettre de voiture aux jurés-mesureurs da grains.

Il y avait autrefois à *Paris* des jurés porteurs de grains et farines, qui seuls avaient la droit de porter les sacs des bateaux à terre, et de les charger sur les voitures après qua la venta en était faita, da mesurer les grains, etc. Ils avaient des règlemens particuliers, sur l'exécution desquels veillait le bureau da ville.

Le plus grand commerce de bled et farine se fait à la halle; c'est-là qua les fariniers, fermiers apportent les grains nécessaires à la consommation da *Paris*.

Il s'y vend habituellement mille à douzecent

sacs de farine par jour. Le sac de farine pèse 325 livres de marc.

Il y a des facteurs de farine à la halle. Ces gens répondent aux fariniers du prix de la vente des farines, moyennant un droit de 22 sols par sac. La livraison des farines à eux faite par les fariniers est enregistrée dans un bureau. La vente qu'ils en font ensuite, et le paiement par le boulanger acheteur le sont aussi. A tous les momens le farinier peut se faire payer, par le facteur, des farines vendues. Les fariniers peuvent librement vendre aux boulangers directement et sans l'entremise des facteurs.

La plupart des farines qui s'emploient à *Paris*, et qui n'y sont pas moulues, ou aux environs, viennent de Picardie, de Meulan, de Pontoise, de Mantes, de Saint Germain et de Poissy.

De ces farines, les meilleures sont celles de Meulan et de Pontoise; celles de Picardie sont les moindres; celles de Mantes, Poissy et Saint-Germain tiennent le milieu.

A *Paris*, les grainiers et grainières ne fesaient ci-devant qu'un seul corps de communauté: leurs derniers statuts sont du 17 septembre 1694; ils leur donnent la qualité de maîtres et maîtresses, marchands et marchandes graioiers et grainières de la ville et faubourgs de *Paris*.

Les graines, légumes et autres denrées qu'ils vendent sont: toutes sortes de pois, fèves et lentilles tant crues que cuites, de l'orge en grain et de l'orge mondée, de l'avoine, du gruau d'avoine, du millet en grain et du millet mondé, du riz, du bled, du seigle, du sarrasin, de la navette, du chénevi, de la vesce, du sainfoin, de la luzerne, du treffle de Hollande, des lupios, de la graine de lin, toutes sortes de farines, tant de grains ordinaires que de fèves, fécula de pommes de terre, etc.

Nous n'entrerons point dans les détails relatifs au commerce du pain à *Paris*; nous dirons seulement qu'il est de deux espèces; celui qui se fait par les boulangers dans leurs boutiques, et celui qui se vend trois fois la décade, ou semaine, par les forains qui l'apportent sur les marchés et places publiques où les ouvriers, gens tenant auberges, chefs de ménages nombreux, vont acheter du pain pour leur consommation. Ce dernier pain est toujours de quelques deniers meilleur marché par livre.

Bestiaux. Le commerce des bestiaux est à *Paris* un objet considérable. Celui des bêtes à cornes avait lieu principalement autrefois par les marchés de Sceaux et de Poissy; on y avait établi une caisse qui fesait les avances nécessaires aux bouchers, afin de les mettre à même de soutenir leur état sans variation. Cette caisse est détruite et remplacée par des facteurs volontaires ou d'autres arrangemens particuliers.

On a beaucoup déclamé contre la caisse de Poissy; on y a vu la ruine du commerce des bestiaux, un découragement pour les marchands forains, pour les cultivateurs, le danger de confier l'approvisionnement de *Paris* à des hommes avides de gain, et cent autres choses semblables.

La vérité est que cet établissement était très-utile aux bouchers, qu'il ne nuisait que faiblement à l'intérêt de quelques individus, comme tous les établissemens de commerce, et qu'il assurait à *Paris* une viande abondante et choisie.

La plupart des bestiaux qui viennent à *Paris* se tirent de l'Auvergne, de la Normandie, du Poitou, de la Lorraine, etc. *Voyez* l'article FRANCE au paragraphe *bestiaux*.

Poisson. Le commerce en est très-considérable à *Paris* où il s'en fait une consommation considérable, mais moins forte qu'autrefois à cause de la suppression des jours maigres, particulièrement du carême.

Ce sont les provinces de Picardie et de Normandie, qui fournissent à *Paris* sa provision de marée, à cause de leur proximité de cette capitale, le poisson frais de mer ne pouvant souffrir le transport au-delà de 30 ou 40 lieues sans se corrompre.

Les chasses-marée normands en apportent davantage que les Picards; les pêcheurs de Picardie ayant pris l'habitude de vendre leur pêche dans le pays, ou d'en envoyer une bonne partie en Flandres et en Artois.

Les chasses-marée qui arrivent à *Paris*, viennent ordinairement du Hâvre, de Dieppe, de Boulogne, de Saint-Vallery.

Les poissons qu'ils apportent, sont des turbots, des barbues, des soles, des rayes, des limandes, des carlets, du merlan, des rougets, des vives, des saumons, des mules, des maquereaux, du hareng frais, de l'éperlan, etc.

Les marchands forains de marée, c'est-à-dire, ceux qui voiturent et vendent en gros le poisson de mer frais, se nomment *chasses-marée*.

On appele *marchandes de marée* les femmes qui en font le détail à *Paris*, sous la halle à la marée, ou dans les autres marchés de la ville.

Il y avait autrefois des officiers vendeurs de marée pour vendre et lottir le poisson qu'apportent les chasses-marée, et pour en payer le prix comptant, s'ils voulaient se servir de leur ministère en leur donnant un certain droit réglé par les édits et déclarations. Ces officiers n'existent plus comme tels, mais il y a toujours des hommes destinés à faire les ventes à *la plus dite*, du poisson qui s'apporte à la halle aux poissons.

On appèle *panier de marée* une espèce de mannequin de près de deux pieds de hauteur et dix à douze pouces de diamètre, dans lequel les chasses-marée apportent à la halle de *Paris* la

matée pour la provision de la ville. Chaque panier, suivant la qualité et grosseur du poisson, est composé d'un certain nombre de chaque espèce. Ce sont ces paniers que les vendeurs de marée publient et délivrent au plus offrant et dernier enchérisseur, et sur lesquels ils ont un certain droit réglé pour les soins de la vente.

Vins. La consommation et l'approvisionnement de *Paris* forment une des fortes branches du commerce intérieur des vins de France. Cette considération nous engage à donner quelques détails sur cet article en renvoyant à chaque province en particulier pour le commerce.

Quelques écrivains et *Piganiol de la Force* font monter à 355,000 muids la quantité de vin qui se consommait alors annuellement dans *Paris*. Cette estimation, prise d'après les registres d'entrées, pourrait même manquer d'exactitude, à cause de la contrebande journalière qui se fesait dans cette grande ville. *Voyez* celle portée dans le tableau de M. *Lavoisier*.

Les marchands de vin qui approvisionnent *Paris*, tirent leurs vins de l'Orléanais, de la Bourgogne, de la Champagne, du Beaujolais, du Languedoc, du Roussillon, etc.; les petits vins qui croissent aux environs de *Paris* n'ayant aucun débit, et se consommant sur les lieux.

Il y a à *Paris* un grand nombre de personnes sur les ports, employés à décharger, rouler, transporter les vins. Ils étaient autrefois érigés en titre d'office. Ceux de ces officiers qui étaient de quelqu'utilité au commerce du vin, étaient *les jurés-vendeurs* et *les courtiers*. Les marchands étaient libres de s'en servir ou de ne pas s'en servir.

Lorsque le propriétaire de la denrée jugeait à propos de se servir du ministère d'un *jure vendeur*, et qu'il était convenu du prix avec l'acheteur, le juré-vendeur en devait payer le prix comptant au propriétaire dans les 24 heures après la vente, à peine, en cas de retard, de rester responsable des frais de retard et séjour du propriétaire. Des jurés-vendeurs fesaient le recouvrement sur les acheteurs, à leurs risques et périls. Ces officiers sont remplacés par des commissionnaires ou facteurs qui font le même service. Le juré-vendeur était encore tenu de payer les voitures et les entrées, même d'avancer au propriétaire du vin et à son facteur ce dont ils pouvaient avoir besoin pour leur nourriture. Les droits du juré vendeur étaient fixés par l'édit du mois de septembre 1719, à 6 deniers pour livre du prix de la vente. L'office du courtier était de procurer des acheteurs au propriétaire, et dans ce cas il était responsable de la solvabilité des acheteurs.

Les jurés-vendeurs ni les courtiers ne pouvaient acheter ni vendre pour leur compte. Aucun marchand de vin ne pouvait être pourvu de ces sortes d'offices.

La majeure partie des négocians en vin, de *Paris*, font leur commerce par commission, c'est-à-dire, qu'ils traitent de l'achat de leurs vins avec des commissionnaires établis dans les pays de vignobles. Ces agens vont chez les propriétaires demander des échantillons ou épreuves des vins qu'ils font tenir à leurs correspondans à *Paris*. Si ces derniers s'accommodent des vins, ils le font savoir à leurs commissionnaires qui font l'emplette et les envoient aux époques convenues. Le commissionnaire paie au propriétaire le prix de la vente, et se charge des risques du charroi, jusqu'à une certaine distance. Il répond semblablement de la qualité des vins qu'il envoie. Au reste, tout ce courtage est libre, et quoique beaucoup de marchands en fassent usage, plusieurs vont eux-mêmes sur les lieux faire leurs achats.

Quelques propriétaires de province envoient leurs vins à *Paris*, et les font vendre par les jurés-vendeurs dont nous venons de parler, ou bien les y conduisent eux-mêmes, et en font la vente sur les ports.

Le vin le plus estimé à *Paris*, et celui dont on boit le plus communément, est celui que l'on nomme *vin de Bourgogne* ou de *Mâcon*. Il s'en fait un très-grand débit. Celui de Champagne, quoique recherché, n'est point d'une consommation aussi générale dans cette ville. Le vin qu'on appèle d'*Orléans* a beaucoup de débit aussi.

Les vins de Languedoc, de Roussillon se vendent très-bien aussi à *Paris*, et il s'en fait un grand commerce.

Eaux-de-vie. Ce sont les épiciers-droguistes, liquoristes, qui font le commerce en détail des eaux-de-vie à *Paris*; ils le font aussi en gros; mais depuis quelques années il y a des marchands qui ne font d'autre commerce que celui des eaux-de-vie en gros.

Ils les tirent principalement d'Orléans, d'Angoulême, de Cognac, de la Rochelle, de Nantes, Bordeaux, Cahors, etc. *Voyez* FRANCE, *vin* et les articles des villes que nous venons de nommer.

Cidre. Le commerce du cidre pour l'approvisionnement de *Paris*, se fait principalement par terre; on le tire de la Normandie, Perche, Picardie, et quelques endroits de l'Isle-de-France.

Bierre. La bierre se fait à *Paris*. Ce sont les brasseurs qui vendent à *Paris* la bierre en gros; et qui en font même un assez grand détail, particulièrement ceux des faubourgs de Saint-Antoine et de Saint-Marceau. Les autres détailleurs de bierre sont des limonadiers et plusieurs regratiers.

On brasse de la bierre en toute sorte de saison; mais celle qui est brassée dans le mois de mars, est estimée plus excellente et de meilleure garde.

Il se fait un grand commerce de bierre à *Paris*

et dans quelques provinces, particulièrement dans la Flandre française et la Picardie.

Foin. Le foin est un des principaux commerces de l'Isle-de-France et des provinces voisines de la Seine, de la Marne, de l'Oise et de l'Yonne, par lesquelles arrivent à *Paris* les provisions de cette marchandise qui lui sont nécessaires, dont on estime qu'année commune il s'y en débita près de six millions de bottes.

Le foin qui vient à *Paris*, en descendant la rivière de Seine, qu'on appèle *le pays d'Amont*, se tire des prairies de Chelles, de Lagny, de Corbeil, de Melun, de Moret, de Montereau, de Brai, de Nogent-sur-Seine, de Gravun et de Pont-sur-Yonne. Tous ces foins arrivent ordinairement aux ports de Grève, de la Tourelle et de l'Isle-Louvier.

Il entre aussi par terre, à *Paris*, quantité de foins, qu'on y amène des villages des environs; entr'autres, de Nogent sur Marne, de Noisy-le-Grand, de Gournay, de Noisielle, de Palaiseau, de Linas et de Châtres. Le foin qui vient par terre, est estimé meilleur que le foin de rivière; mais aussi les bottes en sont ordinairement plus légères; et souvent elles courent risque d'être fourrées de vieilles et mauvaises herbes.

Le bottelage des foins destinés pour *Paris*, doit être fait à trois liens du même foin; et chaque botte du poids de 12, 13, et 14 livres; depuis le mois de juin jusqu'à la Saint Remy, de 10, 11, et 12 livres, depuis la Saint-Remy jusqu'à Pâques, et de 8, 9, et 10 livres, depuis Pâques jusqu'à la nouvelle récolte; ces diminutions successives étant accordées pour le déchet que la sécheresse cause à cette marchandise.

Toutes les bottes doivent être de même qualité, tant au-dedans qu'au dehors, sans aucun mélange de bon et de mauvais, ou de vieux et de nouveau foin.

Bois. Le commerce de bois et charbon pour l'approvisionnement de *Paris*, est une autre branche de commerce très-considérable.

Le bois vient à *Paris en trains* ou en bateaux; ce dernier s'appèle *bois-neuf.*

M. de Lalande estimait, dans son *Traité des canaux navigables*, qu'il arrive année commune à *Paris* 369,902 voies de bois flotté, et 114,822 de bois neuf en tout 384,724 voies, ou 192,362 cordes. Dans le grand hiver de 1740 il y eut 20 mille voies de plus. *Voyez* plus haut le tableau des consommations de *Paris.*

Presque tous les trains de bois que l'on voit descendre pour le provision de *Paris*, viennent d'Auvergne, du Bourbonnais, du Nivernais, de Bourgogne, du Morvant, de Champagne, de Lorraine, de Montargis, et autres lieux en remontant les rivières au-dessus *Paris. Voyez* plus bas, le paragraphe *Marchands de Bois.*

Charbon. Tout le charbon de bois, qui se débite à *Paris*, y vient, ou par eau dans des bateaux, ou par terre dans des charrettes, ou dans des sacs sur des bêtes de somme.

Les mesures, dont on se sert, pour en faire le débit, sont le muid, la mine, le minot, le boisseau, le demi-boisseau, et le quart de boisseau.

Le charbon de bois se distingue à *Paris*, en charbon d'Yonne, en charbon de Marne, en charbon de Loire, en charbon de Seine, en charbon de l'Ecole, et en charbon de Chevreuse.

Le charbon d'Yonne est le plus estimé de tous. Il est menu, rond, et sans écorce; étant fait pour l'ordinaire de jeune chêneau, que l'on a pelé pour faire du tan. C'est celui de tous les charbons, qui se mesure avec le plus d'avantage, parce qu'il s'entasse facilement. Les fondeurs en consomment beaucoup, à cause qu'il rend une chaleur très-vive. On lui a donné le nom de charbon d'Yonne, parce qu'il vient de Bourgogne par la rivière d'Yonne.

Le charbon de Marne, ainsi nommé, parce qu'il vient de Champagne par la Marne, est un gros charbon, ordinairement de quartier, et quelquefois rond; sa qualité suit celle du charbon d'Yonne.

Le charbon de Loire est gros, rond, et long, ayant pour l'ordinaire son écorce. Il se fait de toutes sortes de bois; et c'est le moins estimé de tous, étant plus rempli de bois blanc. On l'appèle *charbon de Loire*, parce qu'il vient des bords de la Loire, par le canal de Briare.

Le charbon de Seine, ainsi nommé, à cause qu'il vient des lieux situés la long de la Seine, en remontant au-dessus de *Paris*, est fait de toutes sortes de bois. Il y en a plus de rond que de quartier; ordinairement sans écorce: il suit pour la qualité, le charbon de Marne.

Charbon de terre. Il y a, à Brassager trois mines: la Roche a quatre puits, d'où on extrait 60 voies de charbon par jour. La fosse un puits d'où l'on extrait 12 voies par jour. Le Gros ménil deux puits d'où l'on extrait 30 voies par jour. C'est presque le seul endroit qui en fournit pour *Paris.*

Il y a les mines de la Machecôte, la Leuge, la mine Rouge, la Barate et l'orme, d'où l'on extrait du charbon très-inférieur au premier, et qu'on appelle *Chaussine*, parce qu'il est employé à faire la chaux, et au chauffage des pauvres gens du pays.

C'est à Fins, trois lieues près Moulins, que s'extrait le charbon de ce nom. Il y a trois à quatre puits qui fournissent environ 20 voies par jour.

Le charbon de terre se distribue au port St.-Paul, se mesure comble, et se vend à la voie, chaque voie contenant trente-demi minots, le demi-minot se divisant en trois boisseaux; et le

boisseau se partageant encore en quatre quarts. *Voyez* l'article FRANCE, *houille ou charbon de terre.*

Pierres, chaux. Les principales carrières d'où se tire la pierre qui s'emploie à *Paris*, sont celles de Vaugirard, de Saint Cloud, d'Arcueil, d'Yvri, de Saint-Maur, de Passy, de Charenton, de Montesson, de Saint-Leu, de Seran, de Trossi, de Saint-Maximin, du Camp de Césac, de Meudon et de Senlis. Celle-ci est plus éloignée de quelques lieues que les autres.

La pierre de taille ordinaire se vend, à *Paris*, au chariot qui contient deux voies, et chaque voie cinq carreaux, c'est-à-dire, environ quinze pieds de pierre cubes.

La pierre qu'on appèle *de Libage*, se vend aussi à la voie, qui ne se nomme néanmoins de la sorte, que lorsqu'il y a six ou sept libages à la voie. On appèle *quartier de voie*, quand il n'y en a qu'un ou deux.

La pierre de Saint-Leu et de Vergelé se vend au tonneau, chaque tonneau contenant quatorze pieds de pierre cubes. Le tonneau se divise en deux muids, à raison de sept pieds cubes de pierre le muid.

Le moilon, qu'on nomme aussi *blocage*, se mesure et se vend à la toise cube, qui contient deux cent seize pieds, ce qu'on appèle *moilon*, qu'on écrit aussi moelon et moillon, est de la pierre débitée en médiocres morceaux.

Plâtre. Le plâtre qui se tire des carrières de Montmartre près *Paris*, est estimé le meilleur de ceux qu'on emploie dans les bâtimens qui s'élevent sans cesse dans cette grande ville. Il s'en fait aussi d'assez bon à Gagny, Montreuil et près de Creteil, autres villages des environs de *Paris*. Celui qui vient de la rivière, est le moins bon.

Professions commerçantes à Paris.

Après avoir fait connaître les principaux objets d'approvisionnement de *Paris*, nous croyons devoir entrer dans quelques détails sur les professions marchandes ou fabriquantes de cette grande ville. En parlant de chacune d'elles, nous donnerons en même-tems une idée du commerce des marchandises qui les occupent. Cette partie suppléera à ce qui manque à la section précédente, que nous aurions pu étendre davantage, ce qui nous aurait entraînés dans des répétitions.

Nous observerons, avant d'entamer cette matière, que quoique les professions de marchands et fabricans de *Paris* ne forment plus comme ci-devant des corporations en jurande, cependant nous avons suivi comme très-commode et mettant de l'ordre dans cette matière, l'ancienne division des six corps de marchands et autres qui s'occupent de la fabrique de quelques objets de commerce. *Voyez* FRANCE, *administration du commerce*; *communautés d'arts et métiers.*

La plus grande division de marchands de *Paris* était celle qu'on appelait les *six corps*; ils formaient une grande corporation répartie en plusieurs branches à-peu-près comme les *gremios mayores* de Madrid dont nous avons parlé à l'article de cette capitale de l'Espagne.

Voici l'énumération et les attributions de chacun des six corps des marchands.

1°. *Draperie.* Les drapiers formaient le premier des six principaux corps des marchands; les drapiers chaussetiers leur ont été anciennement réunis. Il était seul en droit de vendre en gros et en détail, en magasins et en boutique toutes sortes de draperies de laine, tant de France que des pays étrangers.

Ce corps de la draperie était aussi en possession de vendre concurremment avec celui de la mercerie, toutes sortes de serges, bararans, camelots, étamines, droguets, cadis, ras, dauphines tiretaines, moletons, sommières, espagnolettes, peluches, calmandes, frocs, flanelles, revèches, ratines et autres semblables étoffes de pure laine ou de laine mêlée de soie, de poil ou de fil.

La draperie de France peut se réduire à trois espèces ou qualités différentes; savoir, les étoffes de laine fines, moyennes et grosses. Les premières se manufacturent à *Paris*, Sédan, Abbeville, Elbœuf, Louviers, Caen, Carcassonne, etc.; les secondes se fabriquent en Dauphiné, à Rouen, Darnetal, etc. et les troisièmes se font à Romorentin, Château-Roux et autres endroits de la province de Berry, à Lodève, à Saint-Lubin, à Vire, à Valogne, etc.

2°. *Epicerie.* Les marchands épiciers ne faisaient qu'un seul corps de communauté avec les apothicaires. C'était le deuxième des six principaux corps des marchands. Les apothicaires étaient de trois sortes; savoir, les droguistes, les confiseurs ou confituriers, les ciriers ou ciergiers.

Les maîtres et gardes de ce corps étaient en droit de faire des visites, quand bon leur semblait, pour la réformation des poids et balances chez toutes les personnes publiques qui s'en servaient, excepté chez les marchands des cinq autres corps.

3°. *Mercerie.* Les merciers faisaient le troisième des principaux corps des marchands, qui était néanmoins regardé comme le plus important. Ce corps était effectivement si considérable qu'il était divisé en un grand nombre de classes: savoir les marchands grossiers, les marchands de draps et étoffes d'or et d'argent et de soie, les marchands de dorure qui ne vendent que des galons, etc. ceux qui font négoce de camelots, etc., les joailliers, les marchands de toiles, les marchands de points et dentelle, etc., ceux qui ne vendent que des soies en bottes, ceux qui font commerce de

peausserie, les marchands tapissiers, les marchands de fer, les quincailliers, les marchands de tableaux et d'estampes, etc.

Les miroitiers, les rubaniers, les papetiers, ceux qui font négoce de chaudrons, poëles, etc. Les vendeurs de toile cirée, etc. Les marchands de menue mercerie, comme boutonniers, etc. Ceux qui vendent la patenotrie, chapelets, peignes, etc.

4°. *Pelleterie.* Les pelleteries formaient le quatrième des six corps des marchands de *Paris*; il était seul en droit de vendre en détail toutes sortes de peaux garnies de poil destinées à faire de fourrures, telles que sont les peaux de martres, d'hermines et de castors, de loutres, de tigres, de petit gris, de fouines, d'ours et oursons, de loups, de putois, de chiens, de chats, de renards, de lièvres, de lapins, d'agneaux, et autres semblables, etc.

5°. *Bonneterie.* Les bonnetiers formaient le cinquième des six corps des marchands dans *Paris.* Ils vendent ou fabriquent et apprêtent des bonnets, des bas et autres ouvrages de bonneterie, au métier, tricotés ou brochés à l'aiguille.

6°. *Orfévrerie.* Les orfèvres formaient le sixième et dernier corps des marchands de *Paris*; ce sont eux qui fabriquent, vendent et achètent toutes sortes de vaisselles et d'ouvrages d'or et d'argent; ils pouvaient aussi faire commerce de joyaux, de perles et de pierres précieuses, même de les monter et mettre en œuvre, à l'exclusion des joailliers à qui il n'était permis que d'en faire le commerce seulement.

Outre ces six corps dont nous n'avons pas suivi les sous-divisions, surtout dans la partie de la mercerie, il y a encore à *Paris* d'autres états fesant le commerce; les principaux sont:

Les marchands libraires. Les libraires et les imprimeurs de *Paris* ne fesaient qu'une seule et même communauté, sous le nom de *corps de la librairie*, à laquelle étaient demeurés unis les maîtres fondeurs de caractères d'imprimerie, par l'édit de *Louis XIV*, du mois d'août 1686, et de laquelle ont été séparés les relieurs-doreurs de livres, par autre édit du même roi et des mêmes mois et an qui les érige en corps de communauté particulière.

Marchands de chevaux. La profession de marchands de chevaux a toujours été libre en France, ces sortes de marchands n'ayant point été jusqu'ici érigés en communauté.

Dans le commerce de chevaux on n'en distingue que de deux sortes, ceux de portage et les chevaux de tirage. On les distingue encore en chevaux de pays ou chevaux français, et en chevaux étrangers.

A l'extrémité du faubourg Saint-Victor, il se tient six fois par mois un marché aux chevaux, depuis trois heures après midi jusqu'au jour lerné. Quoique l'on voie assez souvent des chevaux neufs à ce marché, c'est néanmoins de chevaux vieux, c'est-à-dire de chevaux qui ont servi, que s'y fait le plus grand commerce et le plus ordinaire.

Il y a deux sortes de courtiers pour le commerce des chevaux; les uns pour faire vendre et acheter les chevaux que les marchands et maquignons tiennent dans leurs écuries, ou ceux dont les bourgeois veulent se défaire sans les envoyer au marché; aucuns de ces courtiers ne sont en titre d'office. Les maîtres maréchaux se mêlent aussi le plus souvent de ce courtage, et leur droit, ordinairement réglé par l'usage, est d'un sol par livre du prix des chevaux que leur paie le marchand ou maquignon, sans compter ce que leur donne le bourgeois, qui est rarement instruit de cette convention secrète. *Voyez* l'article FRANCE, *chevaux*; et l'article ALENÇON.

Marchands de marée. Les marchands forains, nommés autrement *chasses marée*; et qui fournissent à *Paris* la provision de marée, sont les Picards et les Normands. Sous le mot *marée* on entend poissons frais, comme soles, raies, barbues, turbots, vives, maquereaux, harengs, merlans, limandes, éperlans, et autres semblables. Toutes les côtes de France sont abondantes en poisson excellent; mais il n'y a que la Picardie et la Normandie qui en fournissent, comme il est dit ci-dessus, à cause de leur proximité de cette capitale; le poisson frais de mer ne pouvant souffrir de transport au-delà de 30 ou 40 lieues sans se corrompre. *Voyez* ce que nous avons dit plus haut de l'approvisionnement de *Paris* en poissons.

On distingue deux sortes de pêcheurs parmi ceux qui vont à la pêche pour la marée fraîche; les dreigeurs et les pêcheurs à hameçon; ceux-ci peuvent pêcher pendant toute l'année; les autres doivent attendre les saisons. Les dreigeurs picards observent quatre saisons; la première depuis la Chandeleur jusqu'à Pâques, pour les soles, les raies, les turbots, les barbues, etc.; la seconde des maquereaux, depuis mai jusqu'en juillet; la troisième, qui est peu de chose, depuis juillet jusqu'en octobre pour les limandes, les petites soles et les petites raies; et la quatrième depuis octobre jusqu'à Noël pour le hareng.

Les pêcheurs normands ne comptent que deux principales saisons; la dreige pour les vives, dont la pêche se fait en Carême, et la pêche des maquereaux à la fin d'avril, continuant dans les autres saisons celles des soles, limandes, merlans, etc. dont ils destinent la plus grande partie pour *Paris*; le reste se consomme à Rouen et dans le reste de la province.

Il se fait en été et en automne, à l'embouchure de

de la Seine, vers Rouen, et proche Caudebec, la pêche des éperlans. Ce sont ordinairement des femmes qui font le détail de la marée, sous la halle à la marée, ou dans les autres marchés de la ville.

Saline. Les poissons salés sont ceux qui composent le commerce que l'on appèle *commerce de saline.* Il s'en compte de six principales sortes, savoir : le saumon, la morue, le hareng, la sardine, l'anchois et le maquereau.

Le poisson verd est celui qui vient d'être salé et qui est encore tout humide.

Le poisson mariné est du poisson de mer frais qu'on a rôti sur le gril, puis fait frire dans l'huile d'olive, et mis dans des barils avec une sauce de nouvelle huile d'olive et d'un peu de vinaigre assaisonné de sel, de poivre, de clous de girofle, et de feuilles de laurier ou de fines herbes. Les meilleurs poissons marinés, et dont il se fait quelque commerce, sont le thon et l'esturgeon.

Poisson d'eau douce. Le poisson d'eau douce se pêche dans les rivières, viviers, étangs, canaux, etc. comme la carpe, le brochet, la perche, la tanche, etc. Le débit s'en fait à la pièce, au cent et au millier : lorsque le poisson est au-dessus d'une certaine longueur, il se mesure au pouce, que l'on compte depuis l'œil du poisson, jusqu'où commence la nageoire de la queue, ce qu'on appèle *entre-œil et bat.* Le dépôt de cette marchandise occupe la majeure partie du bassin du port Saint-Paul, à prendre du dessus du pont Marie, en remontant jusqu'auprès de l'espace des coches d'eau, à l'endroit où se déchargeoit les vins, et du dessous du pont jusqu'à la montée de la place aux Veaux. C'est-là où les regratières se fournissent de poisson, qu'elles revendent et étalent dans les halles et marchés, dans des baquets qu'elles ont devant elles, où le poisson vivant nage et se conserve dans l'eau.

Marchands de toutes sortes de bois à brûler et charbons. Le commerce de bois et charbons a toujours été non seulement libre, mais encore l'on accorde gratis des places dans plusieurs endroits pour le dépot de ces sortes de marchandises.

Par l'art. 1er du chap. 17 de l'ordonnance du bureau de la ville, tous marchands traficans de bois pour la provision de *Paris*, sont tenus de faire façonner tous les bois à brûler de 3 pieds et demi de longueur et des grosseurs suivantes, savoir : les bois de moule de 18 pouces au moins de grosseur, et les bois de cordes de quartier de 18 pouces au moins de grosseur ; les bois de taillis de 6 pouces au moins de grosseur ; les fagots de 3 pieds et demi de long et de 18 pouces de tour, garnis de leurs paremens, remplis au-dedans de bois et non de feuilles ; les cotterets de quartier ou de taillis de 2 pieds de long, et de 17 à 18 pouces de tour.

D'après les dernières lois, cet ordre de choses est changé, et les bûches doivent avoir trois pieds un pouce de long, et le double stère est substitué à la voie.

Manufactures. Après ces détails sur les principaux objets et professions de commerce de *Paris*, nous dirons un mot des principales fabriques ou manufactures, sans cependant entrer dans le développement des nombreuses classes d'artisans de toute espèce qui se rencontrent dans cette ville, détails peu instructifs, et d'ailleurs disproportionnés à l'étendue de cet article.

Les manufactures qui méritent le plus d'être citées sont celles où l'on fait ces superbes tapisseries, connues sous le nom de *tapisseries des Gobelins* ou *de la couronne* ; ces magnifiques tapis, connus sous le nom de *tapis de la Savonnerie* ; ces belles glaces que toute l'Europe admire ; et ces beaux draps d'écarlate de Julienne, si estimés dans le commerce.

Les fabriques les plus importantes sont l'orfévrerie, la joaillerie, la bijouterie et l'horlogerie ; les fabriques de galons d'or, d'argent et de soie, de gazes, de rubans, de fleurs artificielles, de perles et d'agrémens : viennent ensuite celles de chapeaux, de bas, de gants et d'ouvrages de modes ; les fabriques d'ouvrages d'ébénisterie et de meubles de toutes espèces ; celles des liqueurs et de syrops, de confitures et de fruits confits : il est encore des manufactures qui répandent une grande quantité d'ouvrages dans le commerce, telles que celles de porcelaine, de fayence, de couvertures de laines, de papiers peints, de plomb laminé ou coulé : les fabriques d'instrumens pour les arts et pour la musique, la coutellerie, les fonderies, les fabriques d'encre à écrire, de cire à cacheter, de crayons, de bleu de Prusse, etc. etc. doivent aussi être distinguées ; ainsi que quelques manufactures naissantes dont nous allons rendre compte.

Manufactures des Gobelins. Cette manufacture est très-intéressante à connaître ; les superbes tapisseries de haute et basse-lisses qu'on y fait, jettent tous ceux qui les voient dans l'étonnement ; on a de la peine à concevoir comment on a pu parvenir à leur donner cette teinte brillante, ce jeu dans les nuances, ce coloris frais, cette magie enfin qui leur donnent le ton vrai et décidé qui frappe et qu'un admire dans les tableaux des meilleurs maîtres. *Voyez* GOBELINS.

Manufacture de la Savonnerie. C'est après celle des Gobelins, l'établissement de France qui annonçait le plus la dignité de nos rois : on y fabrique ces riches et magnifiques tapis de pieds, en soie et laine, qui égalent, pour la beauté des couleurs et la solidité du travail, les tapis de Turquie et de Perse, et qui les surpassent de beaucoup pour l'élégance et la correction du dessin. Tous les ouvrages qu'on fait dans cette

manufacture sont admirables, et paraissent portés au dernier dégré de perfection.

Manufacture de glaces. Les miroirs de verre sont de la plus haute antiquité : on voit par quelques passages d'auteurs anciens qu'on fesait des glaces pour des miroirs dans les verreries établies dans les environs de Sidon. L'art de faire des miroirs et celui de la verrerie passèrent de l'Orient en Occident. Avant le quinzième siècle on fabriquait des glaces à Venise : cependant longtems après on se servait aussi de glaces de métal.

Au commencement du dix-septième siècle on fit plusieurs tentatives pour faire des glaces à miroirs en France, mais ce ne fut qu'en 1665 que *Colbert* prit sérieusement les moyens d'exécuter ce projet. Les premières glaces se firent à *Paris*, dans le faubourg Saint-Antoine : on les fabriqua longtems selon la méthode des Vénitiens, laquelle ne produisait que des glaces de 3 à 4 pieds au plus.

En 1688, un gentilhomme normand, nommé *Lucas de Nehou*, directeur de la manufacture de *Paris*, et ensuite de celle de Saint-Gobain, inventa la manière de couler les glaces; il y eut alors deux compagnies, l'une les fesait souffler, et l'autre les fesait couler : elles réussirent fort peu l'une et l'autre jusqu'en 1695, qu'on les réunit en une seule qui continua de couler et de souffler jusqu'en 1701, qu'elle se trouva dans l'impossibilité de continuer ses travaux : c'était la cinquième compagnie qui échouait dans cette entreprise.

En 1702, il se forma une nouvelle compagnie. Elle fut, pendant longtems, dans un état assez chancelant : ce n'est guères que depuis 50 à 60 ans que cette manufacture a pris l'essort, et qu'elle a acquis une perfection qui l'a rendue célèbre en France et dans toute l'Europe. Les glaces coulées à Saint-Gobain et soufflées à Tourlaville reçoivent à Paris le poli qui leur est nécessaire pour entrer dans le commerce. Plus de 600 ouvriers sont occupés à leur donner ce dernier degré de perfection. La quantité de glaces qui en sort est très-considérable ; il en passe dans tous les états de l'Europe. On les distingue en glaces de volume réglé et en glaces de numéro : on comprend sous le nom de *glaces de volume* celles qui ont 14 pouces sur 12 et au-dessus. On en fait qui ont jusqu'à 100 pouces sur 60. Les glaces de numéro sont celles qui ont moins de 14 pouces sur 12.

Nous remarquerons que les manufactures de Saint-Gobain et de Tourlaville ayant cessé leurs travaux en 1701, cette suspension donna lieu à l'établissement de plusieurs autres manufactures qui sont aujourd'hui très-distinguées. Plusieurs ouvriers de Saint-Gobain passèrent, les uns en Allemagne, et y établirent plusieurs fabriques du même genre ; et les autres en Espagne, où ils établirent la manufacture de Saint-Ildephonse, qui est comparable aux plus belles que l'on connaisse. Une autre partie des ouvriers de Tourlaville passa en Angleterre et y ranima une fabrique de glaces soufflées qui y était établie, mais qui avait peu de succès. On voit par-là que l'établissement de France est le premier qui ait eu un succès décidé.

Manufacture de draps fins. On y fait des draps connus sous le nom de *draps de Julienne et d'écarlate des Gobelins*, et des ratines, façon de Hollande, qui portent le plomb doré : la beauté du lainage, l'éclat et la solidité des couleurs les rendent précieux. Cette manufacture est dans le faubourg Saint-Marceau, près les Gubelins.

Orfévrerie, joaillerie et bijouterie. Tout concourt à faire rechercher l'orfévrerie de *Paris* : le titre des matières qu'on y emploie ; la beauté, l'élégance, la grace et la variété des dessins, la perfection de la main-d'œuvre, sont autant de causes que lui donnent une prépondérance et une supériorité réelles sur celle des autres nations. Celle qu'on pourrait avec plus de raison lui opposer, est l'orfévrerie de Londres qui, sans contredit, est fort belle. Les Anglais travaillent aujourd'hui beaucoup d'après l'antique, et ils ont raison : mais les Français leur reprochent d'être trop sévères dans leurs copies, de ne pas mettre assez de goût dans leur choix : quoique belles, toutes les formes de l'antique ne conviennent pas également. En général, on trouve l'orfévrerie anglaise très-belle et bien soignée, mais on lui reproche de la sécheresse et un peu de maigreur dans les dessins. Les Français, au contraire, abandonnent aisément leur modèle si le bon goût leur en prescrit la loi ; ils changent, réforment ou corrigent l'original ; et si leurs dessins en sont quelquefois moins purs, ils y gagnent ordinairement une aisance et une grace qui en dédommagent. Quoi qu'il en soit, l'orfévrerie de *Paris* est recherchée de toutes les nations, et forme une branche de commerce très-importante. Elle s'y travaille en grand : la place Dauphine et quelques autres quartiers offrent une réunion et en même tems une division de travail, qui sont telles, qu'on y exécute quelquefois des commandes avec une promptitude dont on a lieu d'être surpris.

Manufactures de plaqué et doublé, tant en argent qu'en or. Ce n'est pas seulement le luxe qui a conduit à l'usage de la vaisselle d'argent ; les dangers que l'on courait journellement à se servir de celle de cuivre, y sont aussi entrés pour beaucoup. Mais les dépenses qu'entraine avec elle la première, n'étaient point à la portée de tout le monde ; il fallait donc parvenir à fabriquer une vaisselle qui, réunissant la propreté et la sûreté, fût cependant beaucoup moins chère.

Digitized by Google

Les Anglais, qui sont rarement les derniers à inventer, ont trouvé le moyen de plaquer l'or et l'argent sur des métaux moins précieux, tels que le cuivre, le fer, etc. de manière que l'adhérence des deux matières plaquées est telle, qu'elle résiste à l'action du feu le plus violent et à tous les usages ordinaires de la vie.

La bonté des procédés que l'on employait, une fois reconnue, il était naturel qu'on en fît usage pour toutes sortes d'ouvrages d'or et d'argent; ce qui n'a pas manqué d'arriver. En très-peu de tems plusieurs fabriques de plaqué se sont élevées et ont formé une branche d'industrie et d'exportation très-considérable. Mais pour traiter cette fabrication en grand, il fallait de grandes machines, notamment des balanciers, dont l'usage ne s'était point encore établi jusqu'alors dans les ateliers des particuliers, et dont l'introduction souffrit d'abord des difficultés; on craignait que quelques entrepreneurs infidèles n'en abusassent pour fabriquer de la fausse monnaie; mais on ne tarda pas à revenir de cette crainte mal-fondée. L'usage des balanciers dans les fabriques dont nous parlons, a réellement répandu beaucoup de monnaie en Angleterre, mais de la très-bonne; car depuis cette époque les Anglais, qui d'abord étaient seuls en possession de cette espèce d'industrie, ont fourni à toute l'Europe une quantité prodigieuse de toutes sortes d'ouvrages en plaqué d'or ou d'argent.

Il existe actuellement en France plusieurs établissemens du même genre; nous en connaissons trois à *Paris*, qui tous étaient privilégiés et portaient titre de *manufacture royale*.

La plus ancienne, qui porte le titre particulier de *manufacture de vaisselle doublée d'argent fin*, est établie depuis environ 30 ans.

On y fabrique tout ce qui concerne la batterie de cuisine, le service de table, les ornemens d'église et d'équipage; mais les objets que l'on y fait le plus ordinairement sont surtout, comme l'indique le titre, tout ce qui concerne la vaisselle et le service de table, tels que plats ronds, ovales ou carrés de toutes grandeurs, assiettes contournées, écuelles et soupières, avec ou sans couvercle; cafetières à pied et sans pied; terrines, cloches ou couvre-plats, etc. etc. On y fabrique communément les objets au sixième d'argent fin, proportion bonne pour la solidité; ce qui n'empêche pas qu'on en fabrique aussi au cinquième ou au quatrième, à la volonté et au goût de ceux qui font les commandes.

La seconde, qui porte le titre de *manufacture de quincaillerie, et de plaqué et doublé d'or et d'argent*, établie d'abord par arrêt du conseil du 20 juillet 1784, à Lyon, et ensuite par autre arrêt du 12 juillet 1785, à *Paris*, où elle est depuis cette dernière époque.

On y fabrique toutes sortes d'ouvrages en plaqué sur tous métaux pour le service de table, l'équipage et la décoration des appartemens: on y fabrique aussi les paillons en tous genres, la quincaillerie et surtout les boucles de troupes, et les boutons bourgeois, de troupes et de livrée.

Celle dont il nous reste à parler, et dont le privilége est aussi du 12 juillet 1785, porte le titre de *manufacture de ploqué et doublé d'or et d'argent*.

Cet établissement existe depuis 1777.

Les objets dont les magasins de cette manufacture sont fournis, consistent: 1°. en tout ce qui concerne les harnais et l'équipage, en argent plaqué pour carrosses et cabriolets, lesdits objets montés et non montés. 2°. En bijoux en or plaqué, tels que boucles de souliers et de jarretières, porte-cols de toutes sortes de dessins et de formes; tabatières pour hommes et pour femmes, étuis, petits nécessaires de poche, souvenirs, flacons doublés d'or fin en-dedans et propres à recevoir sans danger toutes sortes de liqueurs, lorgnettes, porte-crayons à plume et sans plume; tous ces objets de toutes formes et grandeurs; assortiment complet de toutes sortes de breloques, couteaux, ciseaux, boutons d'habit, épées, etc. etc. Tous ces articles dont la fabrication se fait en grand, sont ornés d'or de couleur, finis avec le plus grand soin, et sont parfaitement semblables aux plus beaux bijoux d'or.

Manufacture d'ouvrages en acier. Cet établissement fournit tout ce qui se fabrique en acier, comme boutons, boucles de toute espèce, épées, chaînes, plaques de ceinture, bagues, ganses de chapeaux, tabatières, portes-épée, tire-bouchons, mouchettes, etc. etc.; tous ces objets sont de toutes sortes de formes et de tous prix. On y fait aussi des garnitures de meubles, de coffres, etc. Les beaux ouvrages y sont d'un fini rare.

Horlogerie. Celle de *Paris* a toujours joui d'une grande réputation: cette ville compte en ce genre beaucoup d'artistes dont les noms sont passés à la postérité. *Voyez* l'article FRANCE, *Horlogerie* et l'INTRODUCTION.

Manufacture de crystaux de montre, façon d'Angleterre. Elle est due à M. *Alard*. C'est la première de ce genre qui se soit établie en France. Cet objet forme une branche de commerce qui avant la révolution, allait à près d'un million par an que nous payions à l'Angleterre.

Les crystaux de cette manufacture, aussi beaux, dit-on, que ceux d'Angleterre, sont à un quart meilleur marché.

Galons d'or et d'argent. On en fait en fin et en faux; de toutes qualités et de toutes espèces: dans cet article il faut aussi comprendre tout ce qui concerne la livrée, les cordons d'épée, dragonnes pour les régimens, etc.

Galons de soie. On comprend sous cette dénomination tout ce qui concerne l'ameublement et l'équipage. Cet article forme, joint à ceux des galons d'or et d'argent, des boutons, des broderies, des gazes, des rubans, de l'effilé et autres agrémens et des fleurs artificielles, une des branches d'industrie et de commerce les plus considérables de Paris.

Boutonnerie. Cet article comprend toutes espèces de boutons et boutonnières, tant en or et argent qu'en soie.

Broderie. Cet art est porté au plus haut dégré de perfection à *Paris*; on y fait en broderie, tant en or et en argent qu'en soie, des ouvrages de la dernière élégance, et en même-tems de la plus grande richesse.

Gazes. Celles qu'on fait à *Paris*, sont rayées, figurées, brochées, et de toutes couleurs: elles sont, depuis quelques années, d'une beauté qui ne laisse rien à désirer. Quoique la consommation des gazes françaises ait éprouvé quelque diminution depuis plusieurs années, elles forment toujours une branche de commerce considérable: cette diminution, d'ailleurs, peut n'être que passagère.

Rubans. On fait des rubans d'or, d'argent, de soie, de bourre de-soie, de laine et de fil; on y fait aussi tout ce qu'on comprend sous la dénomination d'*agrémens*, tels que franges d'or, de soie, de laine, en nœuds, en graine d'épinard, en soucils d'hannetons, ou connus sous toutes sortes d'autres dénominations bizarres, qui varient à chaque instant. Le grand art des fabricans consiste à varier les dessins comme les couleurs, à saisir les goûts, et à les provoquer.

Fleurs artificielles. Celles qui se fabriquent à *Paris* ont acquis, depuis quelques années, un dégré de perfection qui ne laisse rien à désirer. Les maisons qui font cette partie y joignent celle des plumes.

Perles et émail. On fait à *Paris* des perles qui imitent si bien les naturelles, et qui sont à si bon marché, que la plupart des femmes croient pouvoir se passer des fines.

Blondes et dentelles noires. On en fait, tant à *Paris* que dans les environs, une grande quantité, et dont il se fait des expéditions considérables.

Etoffes de soies. On y fait, quoiqu'en petite quantité des moires brochées pour robes et pour meubles, des taffetas, des peluches, des brocards, des gros de Tours brochés, des petites étoffes pour vestes, fonds or et argent, des prunelles de soie de toutes couleurs, des raz de veuve et des ferrandines.

Outre ces étoffes, on en fait encore d'une autre espèce, telles que des prunelles de soie noire, vraie galette, de soie teinte en couleur fleur de grenade, connues sous le nom d'*écorlate des Gobelins*, des prunelles et des raz de veuve blancs: ces étoffes passent pour être d'une très-bonne qualité.

Fabrique de chapeaux. Elle est très-considérable; on y fait des chapeaux de toutes qualités dont on fait des envois dans les différentes provinces de France, et dans les pays étrangers, principalement en Espagne et dans les Indes.

Un chapelier de *Paris* est parvenu à fabriquer des chapeaux dont la base principale est le coton, matière inconnue dans la chapellerie, ou pour mieux dire, dont on a cherché en vain depuis longtems le moyen de faire usage. Ces chapeaux ont l'avantage, dit-on, d'être absolument impénétrables à l'eau, et d'être beaucoup moins sujets à se graisser que les chapeaux ordinaires.

Nous ignorons le succès de cette entreprise, mais nous doutons qu'on puisse faire de bons chapeaux avec le coton, la soie, ou autres substances, semblables qui peuvent bien s'agglutiner, se coler mais non se *feutrer*.

On fabrique actuellement, à *Paris*, des chapeaux vernis, dont M. *Didier* est inventeur, et dont la propriété la plus remarquable est d'être impénétrable à l'eau: on en fait en tous genres et de toutes couleurs. On fait aussi, dans le même genre, des plats à barbe, boîtes à savonnettes, pots à l'eau, gobelets, cuirs à catogans pour les troupes, etc.

Fabrique de bas. Elle est connue très-avantageusement dans le commerce. Aucunes fabriques ne la surpassent, et peu vont de pair avec elle, pour la bonté: l'attention qu'ont les fabricans de n'employer que d'excellentes matières, lui laisse peu de rivalité à craindre à cet égard. Les bas de soie blancs qui en sortent sont constamment beaux et d'excellente qualité: ceux en noir ont l'avantage d'y recevoir la plus belle teinture, les eaux de la Seine ayant la propriété de donner un des plus beaux noirs que l'on connaisse.

Modes. On donne ce nom à toutes les marchandises dont les formes ou l'usage sont soumis aux décrets suprêmes et changeans du caprice et du goût; mais on le donne plus particulièrement aux ouvrages destinés à la parure et à l'ajustement des femmes. Les marchands et les ouvrières de *Paris* sont, pour les modes, les premiers législateurs de l'Europe; aussi leurs conseils et leurs marchandises sont-ils recherchés de toutes les nations qui se piquent d'élégance et de goût. Quoique les modes de *Paris* pénètrent presque dans toutes les parties de l'Europe, l'exportation la plus considérable (qui ne laisse pas que d'être étendue) se fait dans le Nord, où elles sont particulièrement recherchées. Il en passe aussi en Amérique.

Dorures, argentures et bronzes. On entend sous cette dénomination générale tout ce qui a raport à la décoration de l'appartement, de l'é-

Digitized by Google

glise et même de l'équipage, commo, chandeliers, girandoles, candelabres, lustres, chenets, bustes de grands hommos, boucles et plaques pour les voitures, clous dorés pour meubles, etc. C'est une des parties où le luxe et le goût national se déploient avec le plus d'avantage. *Paris* renferme, en ce genre, des ouvrages magnifiques, et qui font, à juste titre, l'admiration des étrangers. C'est une chose intéressante à voir, que la rapidité avec laquelle se succèdent les différens objets, toujours nouveaux et toujoors élégans, qui remplissent ces riches et superbes magasins de dorures, qu'on voit avec autant de plaisir que de surprise; aussi cette branche de commerce est-elle considerable: toute l'Europe tire des bronzes do Paris.

Liqueurs et sirops. On fait à *Paris*, en liqueurs et sirops, tout ce qui peut flatter le plus agréablement le goût; il y a même plusieurs espèces do liqueurs qui ne se font que dans cette ville: on en fait des envois dans les différentes provinces de France, et dans l'étranger.

Confitures et sucreries. On comprend sous ces dénominations les confitures sèches et liquides, les pastilles, les diablotins, le jus de réglisse, les marmelades, les gelées, les pâtes, les conserves, les dragées et les sucres candis. Il n'y a pas de villes en Europe où les confiseurs ayent trouvé l'art de donner au sucre des formes aussi agréables et aussi variées: ils sont parvenus, à l'aide de quelques mixtions, à former des statues, des pièces d'histoire naturelle, des fleurs et des dessins, et à imiter toutes sortes d'objets. Il n'y a pas d'années où ils n'offrent au public quelques inventions nouvelles, pour piquer sa curiosité.

Porcelaines. Les manufactures de porcelaine étant du nombre de celles qui ont le plus besoin du concours des arts, tels que la peinture et le dessin, et qui se ressentent le plus de l'influence de *Paris* sur tous les ouvrages dont le goût et la beauté dans les formes font un des principaux mérites, il était naturel de croire qu'elles y réussiraient mieux que partout ailleurs. En effet, le magnifique établissement de Sèves qui, dans son principe, fut plus considéré comme manufacture de luxe, propre à montrer la magnificence de nos rois et le goût des Français, que comme établissement de commerce, a donné naissance à plusieurs autres du même genre à *Paris*, qui, sous ce dernier rapport, deviennent vraiment importantes.

Cette ville en renferme cinq principales, à notre connaissance, qui réussissent très-bien et donnent déjà lieu à une exportation avantageuse: les porcelaines do *Paris* circulent dans toute l'Europe et passent en Amérique: et l'on ne peut guères douter que cette branche d'industrie ne devienne, par la suite, une des plus considérables de *Paris*.

Des cinq manufactures que nous connaissons, quatre étaient privilégiées et sont connues sous diverses dénominations: nous allons en rendre compte selon l'ordre où nous croyons qu'elles ont été établies.

La plus ancienne, était connue sous le nom de *manufacture du comte d'Artois*, située rue du fauxbourg Saint-Denis. Elle fut établie en 1769, par M. *Hanon*, Strasbourgeois, qui apporta d'Allemagne en France le secret de la porcelaine dure, nommée par cette raison *porcelaine d'Allemagne*, assez mal à propos, puisqu'elle est fabriquée de pâte de France.

On y fabrique tout ce qui est relatif au service et à la décoration: on y traite aussi la partie des figures et autres ouvrages en biscuit. Toutes les pièces de cette manufacture fabriquées avant la révolution, sont marquées d'un P et d'un C couronnés.

La seconde établie en 1771, située à Clignancourt, sous Montmartre, était connue sous le nom de *manufacture de Monsieur*.

On y fabrique tout ce qui concerne le service et la décoration: toutes les pièces portaient ci-devant le chiffre du Prince. La pâte et la couverte se tirent toutes préparées de la manufacture de Limoges.

Celle que nous croyons la troisième établie, mais qui était la première privilégiée, située rue de Thiroux, était connue sous le nom de *manufacture de la Reine*.

On y fait aussi tout ce qui concerne le service et la décoration dans tous les genres: mais on n'y fait point la partie des figures. Toutes les pièces qu'on y fabrique, étaient ci devant marquées d'un *A* couronné. Les terres y arrivent toutes préparées de la manufacture de Limoges.

La quatrième, établie en 1781, est connue sous le nom de *manufacture d'Angoulême*.

On y fait également tout ce qui concerne le service et la décoration, dans tous les genres; mais on y fabrique beaucoup de figures et autres ouvrages en biscuit; et l'on y fait particulièrement une partie de décoration d'un grand genre, traitée avec beaucoup de luxe, et dont les formes sont très-belles: nous citerons principalement de grandes pendules en beau biscuit, établies depuis un an, et qui sont aussi riches que belles. Toutes les pièces qu'on y fabrique sont inscrites, en toutes lettres, du nom de la manufacture. Ils tirent leur terre brute de la manufacture de Limoges, et la font préparer dans leurs ateliers.

Celle dont il nous reste à parler, l'une des plus anciennes, était établie depuis 1770, située rue Fontaine-au-Roi, fauxbourg du Temple, et n'est connue sous aucune dénomination particulière.

On y fabrique, comme dans toutes les autres, tout ce qui concerne le service et la décoration, dans tous les genres; l'on y fait aussi beaucoup de

figures et autres ouvrages en biscuit. Mais quoique cette manufacture travaille dans tous les genres, comme nous venons de le dire, et soit en état d'exécuter et exécute en effet les plus belles pièces, ainsi que toutes les autres, on y fabrique particulièrement un service de table en bleu et blanc, qui a beaucoup de succès et dont il se fait un grand débit. Toutes les pièces qui sortent de cette manufacture sont marquées de deux flambeaux bleus en sautoir. M. *Russinger*, qui en était ci-devant le directeur, en est aujourd'hui l'entrepreneur. Il tire sa terre brute de la manufacture de Limoges, et la fait préparer dans ses ateliers.

Papiers peints et veloutés. Ces papiers, pour la composition desquels on emploie les couleurs les plus solides et les plus agréables, imitent les plus riches étoffes, et peuvent s'assortir à toutes sortes de meubles en soie, brochés, lampas, damas des Indes, de Gênes et de Tours, à toutes sortes d'étoffes de Lyon et de Nismes, à des velours d'Utrecht, des pékins, des perses, des indiennes, des moires, et autres étoffes. Les manufactures où se font ces différens papiers en font aussi dans le plus beau genre d'arabesque, qui représentent en grisaille, en rehaussés, en or et en toutes couleurs, des ornemens d'architecture, et les plus beaux bas-reliefs.

Cartes à jouer. On en fabrique de très-belles à *Paris*: la consommation ne s'en fait pas seulement dans cette ville; les provinces, dont les fabriques sont de beaucoup inférieures à celles de *Paris*, en tirent considérablement.

Instrumens à l'usage des sciences. On comprend sous cette dénomination tous les instrumens de mathématiques, de physique et d'astronomie, et autres ouvrages à l'usage des sciences. On les fait très-bien à *Paris*.

Coutellerie. Les ouvrages qui se font à *Paris* sont très-estimés, et sont supérieurs, pour la bonté, à tout ce qu'on fait de mieux à Langres, Moulins et Châtellerault: on y fait toutes sortes de couteaux ordinaires, à lames d'or et d'argent, des rasoirs, des ciseaux, des instrumens de chirurgie et autres instrumens pour les arts.

Pelleteries et fourrures. Cette branche de commerce est assez considérable à *Paris*: cette ville reçoit des pelleteries non fabriquées de toutes les parties du monde, et les renvoie ensuite fabriquées dans le commerce; c'est alors qu'elles prennent, plus communément, le nom de *fourrures*.

Cette partie, jusqu'à un certain point dépendante, ainsi que beaucoup d'autres, des caprices de la mode, est sujète à quelques variations; cependant elle forme, en général, une assez bonne branche d'industrie et d'exportation.

Tabletterie. On comprend sous ce nom toutes sortes de petits ouvrages en bois de couleur, en ivoire, nacre, écaille, etc.; tels qu'étuis, crayons, souvenirs, etc. Elle est connue très-avantageusement dans le commerce: la plus grande partie des ouvrages qui en sortent, passe en Amérique, ou se répand dans les pays étrangers par le canal de Bordeaux et autres ports de France.

Parfumerie. Celle de *Paris* est très-recherchée, et pourrait former une branche d'exportation considérable, si la consommation intérieure, qui est immense, n'absorbait une grande partie du produit des fabriques: il s'en fait néanmoins des envois assez considérables dans la France et dans l'étranger.

Plomb laminé et coulé. Il y en a deux manufactures: l'une de plomb laminé, dont les ateliers sont à la maison de Seine, île Saint-Denis, et l'autre de plomb coulé, qui est établie à Neuilly.

Encre et cire à cacheter. On distingue à *Paris* plusieurs fabriques en ce genre; la plus ancienne est connue sous le nom de la *Petite-Vertu*: le premier mérite de l'encre qui s'y fabrique, est d'être indélébile et incorruptible, et du plus beau noir: deux siècles d'expérience déposent en sa faveur. Il y a peu de pays en Europe où elle ne soit avantageusement connue: les cires à cacheter que l'on fait dans la même fabrique, sont de la plus belle qualité.

Encres colorées, en pains, comme celle de la Chine. Elles peuvent servir à peindre, colorer les dessins, laver les plans, écrire, enluminer et peindre sur les étoffes: leur mélange peut produire tous les tons possibles.

Fabrique de crayons de composition. Ceux qu'on y fait, sont de différentes couleurs et de différentes teintes: les artistes, les peintres, sculpteurs et architectes en font usage.

Menue mercerie. On comprend sous cette dénomination les articles (de toutes qualités) relatifs aux fils et cotons, rubans de soie, de velours, de fil et de laine; jarretières, poignets de chemise; épingles, aiguilles, etc. Le commerce de ces divers objets est très-étendu. *Paris* peut, si l'on considère combien l'importation en est grande, être regardé comme un entrepôt immense, et même à certains égards, comme ville de fabrique. Une quantité considérable des fils et des cotons qui viennent à *Paris*, y reçoivent la teinture et se reversent ensuite dans le commerce: une autre partie reparaît sous mille formes différentes dans la multiplicité d'objets qui s'y fabriquent; une troisième partie, enfin, se consomme par l'exportation dans les provinces qui trouvent, tout compensé, presqu'autant d'avantage et plus de commodité à tirer de *Paris* que des villes de fabriques, tant pour cet objet que pour ceux dont nous venons de parler.

Soie en bottes. La quantité prodigieuse de

Digitized by Google

teies que consomment les fabriques de galons ; de boutons, de rubans et de toutes sortes d'agrémens, suffirait seule pour former une branche intérieure de commerce considérable ; mais il ne se borne pas-là : *Paris*, en outre, approvisionne, dans cette partie, la plupart de nos provinces.

Fonderie. On entend par ce terme, l'art de fondre et de mouler tous les métaux : les ouvrages qu'on fait le plus communément à *Paris*, sont toutes sortes de caractères pour l'imprimerie, des cloches, des timbres d'horloges, des sonnettes, des mortiers à piler, des croix, des chandeliers, des encensoirs, des bénitiers et autres objets qui servent à décorer les églises ; des bossettes, des boucles, des clous de fonte de toute espèce, etc. ; mais nous ne parlerons ici que des caractère d'imprimerie. De tout tems ceux de *Paris* ont joui d'une grande réputation, et ont beaucoup contribué à faire rechercher l'impression de cette ville. La plupart de ceux qui s'occupent de ce genre d'industrie, peuvent être regardés comme de vrais artistes : il en est que nous n'osons nommer, dont les noms passeront à la postérité la plus reculée.

Imprimerie. Elle est connue dans le monde savant sous le nom de *typographie* ; c'est l'art de fixer en caractères indélébiles les actions, les pensées et les découvertes des hommes, de les communiquer à toutes les nations, et de les transmettre à la postérité. Sous quelque aspect que l'on envisage l'imprimerie, *Paris* en tire un grand lustre. Considérée du côté de l'art, aucune ville ne peut se flatter d'avoir produit autant d'imprimeurs célèbres et d'hommes éclairés : les chefs-d'œuvre des *Plantin*, des *Vitré*, de *Robert-Etienne*, des Hanisson, des *Cramoisy*, des le *Petit*, rendent chez toutes les nations ces noms chers aux lettres. Nous avons, dans plusieurs de leurs successeurs, des personnes du plus rare mérite, qui honorent également les arts et les lettres, et dont les noms dureront aussi longtems que les chefs-d'œuvre typographiques qui déposent en leur faveur. Si on la considère sous un aspect mercantile, elle a la même prépondérance : on peut même dire qu'il n'est, à *Paris*, aucune branche de commerce plus importante que celle de la librairie. La majeure partie des livres français sort des presses de cette ville, et comme on le sait, la langue française s'étant introduite plus ou moins parmi toutes les nations, les livres français s'y répandent à proportion.

Librairie. Elle se divise en deux branches ; en *ancienne* et en *nouvelle* : la première a pour objet le commerce des livres vieux, et la seconde celui des livres nouveaux : l'une demande une connaissance très-étendue des anciennes éditions, de leur différence et de leur valeur ; et l'autre demande beaucoup de sagacité : car la première attention des libraires qui suivent cette dernière branche, doit être d'étudier le goût du public, et quelquefois même de le diriger.

Pépinières et graines. On trouve à *Paris* tout ce qu'on peut désirer dans ce qui concerne le jardinage, la botanique, at en général tout ce qui a trait à l'agriculture ; soit en graines potagères, de fleurs, de fourrages et d'arbres d'agrément ; soit en oignons de fleurs de toutes espèces ; soit, enfin, en plants, arbres et arbustes, tant indigènes ou étrangers. *Paris* fournissait aux différentes provinces de France et à l'étranger, une quantité considérable de ces divers objets, et en recevant, à son tour, beaucoup d'autres de la même nature, il s'établit, à ce moyen, une branche d'exportation et importation très-active.

Paris tire de la Provence, des graines de luzerne très-renommées, beaucoup d'orangers, de jasmin d'Espagne et d'Arabie, des câpriers, jujubiers, oliviers, etc., beaucoup de tubéreuses doubles et simples.

De la Bourgogne, des plants du rosier pompon de Mahaleb, ou bois de Sainte-Lucie, des racines de grande gentiane, des pieds de thimelé des Alpes, et des crosettes de différentes espèces de vignes.

D'Orléans, des plants en arrachis de pommiers, de poiriers et d'autres arbres fruitiers.

De Lucienna, près Marly-la-Ville, des plants d'arbres fruitiers de différens âges.

De Fontenay-aux-Roses, des drageons de plusieurs rosiers, de Spiræa, de securidsea, de lilas et de beaucoup d'autres arbustes à fleur pour les parterres.

De Rouen, des oignons de fleurs ; telles que différentes espèces de narcisses : de jonquilles, de lys de Saint-Jacques, de belladones, des couronnes impériales, etc.

D'Aubervilliers, près Saint-Denis, des pattes d'asperges.

De Caen, des tubercules d'anemones, des renoncules, des semi-doubles et des graines de ces différentes fleurs.

De la Hollande, des oignons de jacynthes et de tulipes, de martagons, plusieurs espèces de lys et de narcisses, des plantes bulbeuses du cap de Bonne-Espérance, telles que des ixia, glayeuls, iris, etc. des œilletons et des couronnes de plusieurs variétés d'ananas ; des marcottes d'œillets, des griffes de renoncules, des œilletons d'oreilles d'ours, des primevers, et enfin différentes graines de légumes et de fourrages.

De l'Angleterre, beaucoup de graines de choux-fleurs, brocolis et choux hâtifs, beaucoup de graines de fourrages qui s'accommodent à nos climats, tels que la grande pimprenelle, le ray-grass, le gros turneps, etc. des plants de pin du lord *Weimouth*, d'Ecosse et de Virginie ; des épinettes et sapinettes d'Amérique, des lauriers-tulipiers, des rhododendrons, des tulipiers et un

grand nombre d'arbustes étrangers de toutes espèces.

De l'Allemagne, différentes espèces de graines de choux.

De Riga, des graines de lin.

De l'Amérique septentrionale, des caisses de graines contenant des assortimens de 70 à 80 espèces de semences d'arbres et d'arbustes indigènes à ce climat, et 100 à 120 sortes de graines de plantes vivaces ou annuelles naturelles au pays.

Paris fournit, à son tour, à presque toute la France, des graines des meilleurs variétés de légumes et de fourrages, tant étrangers qu'indigènes, des oignons et des semences des plus belles fleurs; des plants d'arbres fruitiers et d'arbres et arbustes rares, tant de pleine terre que de serre-chaude et d'orangerie.

A l'Amérique, un assortiment général de toutes espèces de graines potagères et de fleurs.

A l'Angleterre, beaucoup d'oignons de tubéreuses, des graines potagères que *Paris* retire ensuite lorsqu'elles y sont acclimatées.

A l'Espagne, des graines potagères, de fleurs et de fourrages; des plants d'asperges, et une quantité considérable d'arbres et arbrisseaux d'agrément.

Et enfin, à l'Allemagne, beaucoup d'arbrisseaux.

Cette branche de commerce est suivie par des personnes intelligentes, et qui se font un plaisir de donner, à ceux qui en ont b soin, les instructions relatives à la culture de divers objets qui composent leur commerce.

Administration du commerce.

L'administration du commerce de *Paris* est aujourd'hui entre les mains de l'administration centrale des douze municipalités, du bureau central et du tribunal de commerce. Mais c'est plutot la police des commerçans, et quelques détails relatifs aux poids et mesures, qu'une administration positive, telle qu'était l'ancienne, que ces corps administrent. Nous dirons un mot de celle ci par forme d'instruction.

L'ancienne administration du commerce résultait des attributions du lieutenant de police sur les corps de marchands et artisans; de celles du bureau de ville sur les marchandises qui arrivaient par eau et qui se vendaient sur les ports; de celles de la chambre de commerce et de celles de la juridiction consulaire, aujourd'hui le tribunal de commerce.

Le corps-de-ville de *Paris* était composé d'un gouverneur, d'un lieutenant-de-roi, d'un prévot des marchands, de quatre échevins, d'un procureur-du-roi, de vingt-six conseillers, d'un greffier, d'un receveur, de seize quarteniers, d'un premier huissier-audiencier et de dix commissaires-huissiers.

C'était le prévôt des marchands, assisté des échevins et du procureur-du-roi qui entraient en connaissance de toutes les contestations qui survenaient entre les marchands, sur le fait des marchandises qui arrivent par eau sur les ports.

Le lieutenant de police avait la connaissance de tout ce qui concernait les provisions nécessaires pour la subsistance; les taux et prix des vivres, l'arrivée, vente et bottelage des foins, les étaux des bouchers, la visite des halles, foires et marchés, celles des hotelleries, maisons garnies, auberges, etc. Les manufactures et dépendances d'icelles; les élections des maîtres et gardes des six corps des marchands; les brevets d'apprentissage; la réception des maîtres, l'exécution de leurs statuts et règlemens, etc.

Paris avait une juridiction consulaire, la seconde de la France pour son antiquité. Elle jugeait sommairement de tous les procès pour fait de commerce. C'est sur le modèle de celle-là qu'ont été formées le plus grand nombre des autres qui étaient en France. Aujourd'hui le tribunal de commerce le remplace.

La douane de *Paris* était la plus considérable de France; elle servait à la perception de certains droits, et au maintien des règlemens des manufactures.

Les commis de la douane étaient le receveur particulier, son contrôleur et quatre visiteurs. Il y avait aussi un inspecteur des manufactures, uniquement chargé de veiller à ce que les droits des marchandises de lainerie aient été payés en leur entier, et que les étoffes fussent de longueur, largeur et qualités requises.

C'était par les commis visiteurs de la douane que se fesaient les visites des marchandises avant l'emballage, et que se mettait le plomb, après qu'elles avaient été emballées. C'était à eux que les voituriers étaient tenus de raporter les lettres de voitures; et les marchands, facteurs et commissionnaires, de faire leurs déclarations; et c'étaient eux aussi qui recevaient ou délivraient les différentes sortes d'acquits, de congés et de passe-avants qui étaient nécessaires pour la sûreté et décharge des voituriers, ou de ceux à qui appartenaient les marchandises.

Il était enjoint à tous marchands ou voituriers qui amenaient des marchandises à *Paris*, de les conduire directement au bureau de la douane, pour y être visitées, et d'y représenter leurs acquits, congés et passe avants, à peine de confiscation des marchandises. *Voyez* l'article FRANCE, au paragraphe des *règlemens généraux des manufactures*.

C'était aussi à la douane de *Paris* qu'était le poids public de la ville, nommé vulgairement *poids le roi*, où se pesaient certaines espèces de marchandises, et où se payait un droit particulier suivant un tarif.

Enfin les auneurs, visiteurs de toiles, ou ceux qui

qui depuis 1719 avaient été commis en leur place, tenaient pareillement à la douane un ou deux d'entr'eux pour la visite et aunage des toiles qui y arrivaient, et la réception des droits à eux accordés à tant par aune.

Poids, mesures, monnaies. Les poids, mesures, monnaies à *Paris* étant les mêmes que dans le reste de la France, ou au moins tels que nous les avons fait connaître à l'article FRANCE, nous y renvoyons pour plus de détail; nous nous bornerons ici à quelques renseignemens pour éviter au lecteur la peine de recourir plus haut.

Le poids dont on se sert communément est le poids de marc; la livre est composée de deux marcs, le marc de 8 onces; l'once, de 8 gros; le gros, de 3 deniers; le denier, de 24 grains. Cent livres forment un quintal, et 10 quintaux forment le millier. On se sert aussi d'une livre de 15 onces pour peser la soie.

La mesure pour les grains s'appèle muid; le muid pèse 2880 livres; il se divise en 12 septiers; le septier en 2 mines, ou en 12 boisseaux de 20 livres chacun; la mine, en 2 minots; le minot, en 3 boisseaux; et le boisseau, en 16 litrons.

Le muid d'avoine est double de celui de bled, quoique composé comme lui de 12 septiers; mais chaque septier d'avoine est de vingt-quatre boisseaux, au lieu que le septier de bled n'est que de douze: en sorte que sur ce pied la mine d'avoine doit être de 12 boisseaux, et le minot de 6 boisseaux, chaque boisseau se divisant en quatre picotins, le picotin en deux demi-quarts ou quatre litrons, et le demi-quart en 2 litrons. L'avoine ainsi que le bled se mesure raze, sans grains sur bord.

Le muid de vin est de 36 septiers ou veltes, et contient 288 pintes.

L'aune de *Paris* est de 43 pouces 10 lignes cinq sixièmes; elle est égale à 4 pieds romains antiques; beaucoup d'auteurs ne donnent à l'anne de *Paris* que 43 pouces 8 lignes, mais c'est une erreur.

A la halle aux toiles, on mesure avec le pouce devant l'aune; le marchand accorde en outre une aune sur 50, cela s'appèle la bonne mesure, et procure à l'acheteur deux aunes un quart de bonne mesure, sur 50 aunes.

Les écritures se tiennent à *Paris* en livres, sols et deniers tournois (1).

Douze deniers valent un sol, 20 sous font la livre tournois.

Les écritures s'y tiennant aussi en centimes, décimes et francs.

Il faut 10 centimes pour faire un décime.

Et dix décimes pour un franc.

Mais on supprime le décime dans les calculs, et l'on compte par centimes et francs.

On a pu voir à l'article FRANCE le raport du centime et du franc avec le denier et la livre tournois; ainsi nous y renvoyons.

Il y a maintenant un grand nombre d'espèces réelles dans le commerce, savoir:

	liv. tourn.	*sols*
Des anciens louis de. . . .	24	10
Des louis de 1785 de. . . .	24	
Des écus de 6 francs	6	
Des écus de 3 livres.	3	
Des pièces de 24 sous. . . .	1	4
Des pièces de 12 sous. . . .		12
Des pièces de 6 sous. . . .		6
Des gros sous d'ancienne fabrique.		1
Des sous cloches mal épurés. .		1
Des sous cloches mal épurés de deux sous.		2
Des écus de 6 francs dits *constitutionnels*.	6	
Des écus de 3 livres, *idem*. .	3	
Des pièces de 30 sous, *idem*. .	1	10
Des pièces de 15 sous, *idem*. .		15

Ces pièces sont marquées à l'effigie de *Louis XV* ou de *Louis XVI*, c'est-à-dire, que les écus constitutionnels, les pièces de 30 sous et de 15, et les pièces de 2 sous en cuivre, n'ont que l'effigie de ce dernier prince.

Il y a encore dans le commerce des anciennes pièces de deux sous et de 6 liards ou un sou 6 deniers, faites de billon, c'est-à-dire d'un mélange de cuivre, et d'une très-petite portion d'argent.

On se sert encore beaucoup de pièces de 2 liards, valant 6 deniers, du liard, de 3 deniers, dont il n'a point été frappé depuis la révolution.

Quant à la monnaie de *centimes* ou républicaine, il y a:

	centimes.
Des pièces d'or de 24 francs valant.	2400
Des pièces d'argent de 5 francs valant.	500
Des pièces de cuivre de dix centimes ou 1 décime valant.	10
Des pièces de cuivre de 5 centimes valant.	5
Des pièces de cuivre d'un centime. .	1

Le franc comme la livre tournois est une mon-

(1) Parmi les découvertes qui peuvent être utiles aux correspondances entre les négocians, nous citerons, comme une des plus curieuses l'*art pasigraphique* de M. de *Meimieux*, au moyen duquel, avec un petit nombre de caractères et de règles faciles à comprendre et à retenir, on peut s'écrire dans toutes les langues, sans en savoir d'autres que sa langue maternelle. Cet art a été expliqué par l'auteur avec beaucoup de succès dans un grand ouvrage; et nous avons vu nous-mêmes des correspondances avec des suédois, des russes, qui ne savaient point le français, et que les pasigraphes de *Paris*, sans savoir le russe ni le suedois, entendaient très-bien.

naie de compte, et il n'y a point de pièce réelle d'un franc pas plus que d'une livre tournois.

Toutes les pièces que nous venons d'énumérer entrent concurremment dans le commerce, et l'on donne et reçoit la pièce de cinq centimes de cuivre pour un sou tournois de cuivre; la pièce de dix centimes ou un décime, pour deux sous tournois en cuivre on en billon.

Change.

Paris donne.	Reçoit par contre.	Dans les villes ci-après.
1 écu de 3 liv.	p. 55 den. de gr. b. p. o. in.	à Amsterdam.
1 dit.	p. 56 dits de ch. . . . id.	à Anvers et la Belgique.
165 dits. . env.	p. 100 éc. arg. de ch. . . id.	à Bâle.
15 liv. 4 s. 6 d. env.	p. 1 pist. de 32 rxd. d. pl.	à Cadix, Madrid.
130 écus. . id.	p. 100 rd. de ch.	à Francfort-sur-le-Mein.
94 sols. . id.	p. 1 piast. d. ¼ l. h. d. b. .	à Gênes.
166 dits. . env.	p. 100 écus de 3 liv. ct. . . .	à Genève.
186 écus. . id.	p. 100 rd. banco.	à Hambourg.
100 liv. . . id.	p. 100 liv. ou 80 fl.	à Lille en Flandre.
1 écu.	p. 470 rées. . .	à Lisbonne.
97 sols. . . id.	p. 1 piast. de 20 s. d'or. . .	à Livourne.
1 écu.	p. 30 deniers sterl.	à Londres.
100 liv.	p. 129 livr. de Lorraine. . .	à Nanci.
107 sols. . . id.	p. 1 éc. monnaie.	à Rome.
1 écu.	p. 51 sous de Piémont. . .	à Turin.
100 dits. . env.	p. 60 duc. de banque. . . .	à Venise.

Coisses des comptes courants, et d'escompte du commerce. Ce sont deux établissemens de commerce, substitués en quelque sorte à la *caisse d'escompte*, qui n'existe plus depuis quelques années, et qui en remplissent à-peu-près les fonctions pour l'escompte des effets et le dépôt des fonds.

La caisse des *comptes courants* fut d'abord établie en 1796; depuis les sociétaires lui donnèrent une nouvelle organisation, après l'événement qui pensa la faire périr.

On voit, par le règlement de la société de la caisse des comptes courants, du 10 nivôse an VII, que ses opérations sont: 1°. d'escompter les lettres de change ou billets à ordre revêtus au moins de trois signatures, et dont l'échéance n'excédera pas quatre-vingt-dix jours, en écartant spécialement les effets qui porteraient le caractère d'une *circulation*, et qui seraient jugés n'être pas le produit naturel du commerce; 2°. de se charger, par *comptes courants*, de recevoir, pour le compte des particuliers, les sommes qu'ils auront à recouvrer, ou qu'ils verseront à la caisse, et de payer pour eux les mandats qu'ils fourniront et les lettres de change qu'ils accepteront, payables à son domicile, jusqu'à concurrence seulement des sommes encaissées; 3°. d'émettre des billets au porteur, payables à vue; 4°. les sociétaires s'interdisent toute espèce de commerce, à l'exception des matières d'or et d'argent, pour les convertir en espèces, et de toutes les opérations qui pourront procurer du numéraire à la caisse.

Les billets que cette caisse émet dans le public en échange des lettres, billets à ordre qu'elle escompte, sont aujourd'hui très-répandus dans le commerce, et jouissent d'un très-grand crédit. Ils sont de mille et de cinq cents francs.

Les opérations de la société des comptes courants, sont régies par douze administrateurs nommés à la pluralité des suffrages, parmi les actionnaires ayant voix. Chaque administrateur doit être propriétaire de cinq actions, sans pouvoir les transférer ou disposer pendant son administration.

La coisse d'escompte de commerce, établie depuis celle des comptes courants, est à-peu-près fondée sur les mêmes bases. Ses opérations sont à-peu-près les mêmes que celles des *comptes courants*; et ses billets ont cours également dans le commerce.

Paris (*généralité de*). La ci-devant généralité de *Paris* comprenait la plus grande partie de l'Ile de France et de la Brie, ce qui répond à-peu-près aux départemens de la Seine; de Seine et Oise, Oise et Seine et Marne. Voici ce que M. *Necker* dit de cette généralité dans son *Traité de l'administration des finances*.

« Son étendue est de 1157 lieues carrées; sa population de 1,781,700 ames; c'est 1540 habitans par lieue carrée.

» La généralité de *Paris* est assujétie à l'universalité des impositions établies dans la France, et fait partie des grandes gabelles; mais les chemins y sont faits du fonds du trésor royal. Les droits perçus à l'entrée de la capitale, soit pour le compte du roi, soit au profit des villes et des hôpitaux, s'élèvent aujourd'hui (1785) à plus de 36 millions; et les droits sur les offices, le revenu

des postes, et surtout le bénéfice de la loterie royale, portent principalement sur les habitans de *Paris*.

» C'est en fesant ces diverses répartitions qu'on voit les droits et les impôts à la charge de cette grande ville s'élever aujourd'hui de 77 à 78 millions, et former ainsi entre la septième et la huitième partie des contributions de France. Tant de ressources sont l'effet des grandes richesses concentrées dans la capitale, séjour à-la-fois de la plus grande partie des rentiers, des hommes de finance, des ambassadeurs, des riches voyageurs, des grands propriétaires de terres, et des personnes les plus favorisées des graces de la cour.

» Il n'est pas indifférent de remarquer que le roi tire plus de revenu de sa capitale que les trois royaumes ensemble de Sardaigne, de Suède et de Danemarck, ne paient de tributs à leurs souverains.

» Les contributions de toute la généralité de *Paris*, où les chemins sont entretenus des fonds du trésor royal, s'élèvent à environ 114 millions 500 mille livres.

» C'est 64 livres 5 sous par tête d'habitans.

» Les principales manufactures de *Paris* consistent en bijoux de toute espèce, en montres, en vaisselle, en modes, en galons, en broderies, en chapeaux, etc. Les manufactures des Gobelins et de la Savonnerie, sont célèbres par leurs ouvrages en tapis et tapisseries; la première est encore remarquable par ses teintures en écarlate; la manufacture de Sèves est renommée par ses porcelaines; celle de Jouy, près de Versailles, par ses toiles peintes; celle de Beauvais, par ses tapisseries, etc.

» La population de la capitale est difficile à déterminer par les calculs ordinaires, vu que sur un nombre annuel de vingt mille 5 ou 600 naissances, le quart environ est composé d'enfans trouvés nés à *Paris*; je crois, d'après plusieurs indices, qu'on ne s'écarteroit guères de la vérité, en évaluant ce nombre de 640 à 680 mille, selon les saisons de l'année, où la ville est plus ou moins peuplée.

» Le nombre des naissances est à Versailles de 16 à 1700; mais on ne peut pas non plus tirer, d'une telle notion, aucune juste idée sur la population de la ville, je crois qu'on peut l'évaluer encore à environ 60 mille ames ». *Voyez* FRANCE (Ile de), PICARDIE, SOISSONNAIS.

PARME, ville considérable d'Italie, capitale du duché de ce nom, située sur la rivière de Parma, qui veut dire *bouclier rond*, à 12 lieues sud-est de Crémone, 14 sud-ouest de Mantoue, 26 nord-ouest de Modène, 29 sud-est de Milan. Longitude 28. 27. 30. lat. 44. 50.

Cette ville peut avoir trente mille habitans.

Le territoire du duché de *Parme* est fertile en grains, en vin, en riz, en bestiaux, en cochons, en soie, en laines.

Les soies, les laines, le riz, les fromages entrent principalement dans le commerce de la ville de *Parme*; les autres productions servent à la consommation du pays.

Parme renferme quelques manufactures; mais, excepté les taffetas qui sont fort estimés, et les bas de fil et de soie, les uns et les autres tricotés à l'aiguille, qui sont très-recherchés en Allemagne où on les fait passer, tout leur produit sert à la consommation du pays. Nous ne devons point passer sous silence une branche d'industrie et de commerce intéressante, celle de l'imprimerie, que la netteté des caractères fabriqués pour toutes les langues a rendu célèbre dans l'Europe savante.

Le commerce a peu d'activité en général dans l'Etat de *Parme*. C'est ordinairement par remise que s'en fait la majeure partie. Cependant la France lui envoie et en tire diverses marchandises.

L'exportation des bêtes à cornes et des cochons de l'Etat de *Parme*, forme un objet de commerce important; mais elle se borne aux pays limitrophes. On envoie beaucoup de fromages dans l'Etat de l'Eglise, et même hors de l'Italie.

On fait aussi quelques exportations de liqueurs qui ont de la réputation.

Le riz est un objet important; on l'expédie ordinairement par Livourne.

Quant aux laines elles ne peuvent être que de peu de conséquence. Cependant *Parme* était célèbre autrefois par le commerce des laines.

Tondet et innumeros Gallica Parma greges,

dit *Martial*; il met, dans un autre endroit, les laines de *Parme* au-dessus de celles d'Attino qui avaient, à Rome, beaucoup de célébrité.

Velleribus primis Apulia, Parma secundis,
Nobilis Attinum tertia laudat ovis.

La soie est une des principales richesses de *Parme*; elle se vend en trame et en organsin: on en envoie à Lyon et même en Angleterre; et l'on en travaille dans le pays.

Cet objet de commerce est assez important pour le pays; car on estime qu'indépendamment de ce qui s'en consomme pour les petites fabriques, les soies de *Parme* et celles de Plaisance forment une exportation annuelle de 700,000 liv. tournois.

Quant aux importations, celles des fabriques de France ne sont pas considérables; elles consistent en draps d'Elbœuf, quelques pièces de draps de Sedan et Louviers, camelots de différentes qualités, des fabriques d'Amiens et de Lille; pannes, étamines des fabriques de Rouen, de Reims et du Mans; serges de toutes espèces, étoffes de velours de coton. L'Aigle et le Forez fournissent aussi quelques parties de quincaillerie,

Paris de la bijouterie et Lyon quelques étoffes de soie, dorures, galons en petite quantité.

Poids, mesures, monnaies. La livre do *Parme* vaut les deux tiers de la livre de Paris, suivant le raport des négocians; on trouve, mal-à-propos, dans des livres imprimés, que 75 livres de France en font 96 de *Parme*, ce qui donnerait 12 onces et demie pour la livre de *Parme*. La livre de *Parme* est de 10 onces 2 tiers du poids de marc, ou 10 onces 5 gros 24 grains, poids de marc.

La mesure dont on se sert à *Parme* est la brasse, ou le *braccio*; mais il y en a de trois sortes: le *braccio di legno* sert pour mesurer les terres, et la plupart des choses qui sont dans le commerce. Il contient 20 pouces 0 ligne et un tiers du pied-de-roi. Ce braccio se divise en douze parties que l'on appèle *oncia*; l'oncia en douze points, le point en douze atomes.

La perche (*pertica*) qoi est composée de six bras, vaut, par conséquent, 10 pieds et 2 lignes; c'est eette perche que l'on emploie dans l'arpentage. Un terrain qui a deux perches, ou 12 bras en tout sens, c'est à-dire, 4 perches carrées, ou 144 bras carrés de surfare, s'appèle *tavola*; le staro contient 12 tables, et la biolca contient 6 stara, ou 72 tables; ainsi 16 perrhes, dans un sens et 18 dans l'autre, c'est-à-dire, 288 perches carrées, ou 10,368 bras earrés font la *biolca*; elle revient par conséqueot à 28,881 pieds carrés, ou 882 toises rarrées mesure de Paris, ce qui approche de l'arpent de Paris qui contient 900 toises.

Le bras pour la soie, *brarcio da seta*, qui sert à mesurer les étoffes de soie, est de 21 pouces 8 lignes. Il y a enfin le *braccio da filo*, qui est une troisième sorte de bras dont on se sert à *Parme* pour mesurer la toile, et il est de 23 pouces 6 lignes et 7 dixièmes.

La brenta qui est la mesure dont on se sert poor le vin, doit peser 8 *pesis*, chacun de 25 livres de *Parme*, ou 70 pintes; la brenta se divise en 36 pintes, la pinte est à-peu-près le double de celle de Paris.

Le *staio* ou *staro*, dont on se sert pour mesurer le froment, doit peser 4 pesis et 2 livres, ou 102 livres environ, ce qui revient aussi à 81 livres de Franre, du moins à raison de 20 liv. que pèse le boisseau de Paris; le staio se divise en 16 quartaroles.

Les écritures se tiennent en livres, sols et drniers; la livre de 20 sols, le sol do 12 deniers.

Parme n'ayant point de change ouvert, les banquiers se servent du cours des monnaies des places sur lesquelles ils veulent tirer ou remettre. En conséqoence l'écu de 6 francs de France valant à *Parme* 24 livres courantes, ils vendent ou acheteot les lettres sur France, en raison de 4 livres de *Parme* pour une livre tournois de Franco, plus ou moins, suivant les circonstances.

Les louis d'or de France passent à *Parme* pour 95 livres. Ainsi la livre de *Parme* na vaut que cinq sous do France: on y compte aussi par paules, et l'on donne 43 paules pour un louis d'or; ainsi le paul coute à *Parme* 11 sols deux deniers, au lieu de 10 sols 8 deniers qu'il coûte à Rome.

PARAMARIBO ou *Paramabiro*, chef-lieu de la colonie Hollandaise de Surinam, très-peuplé, situé sur la rivière de Surinam. Lat. 4. 49.

Cet établissement, ceua de Barbiche et d'Essequobo font un commerco considérable. Il raeueille du coton, du cacao, du sucre. Quoique ce dernier objet soit do beaucoup le plus conconsidérable, cependant son produit ne répond ni au nombre de bras qu'on y emploie, ni à l'activité des soins qu'on y consacre. Ce défaot vient sans doute do la natore d'un terrain trop marécageux qui, par une humidité surabondante, étouffe ou détoorne les sels ou les sucs végétaux de la caooe. Le peu qu'an en tire avait disposé les colons à tourner leurs travaux vers une autre culture, lorsque le commencement du siècle offrit à leur industrie, le caffier qu'ils ont cultivé depuis. *Voyez* SURINAM.

PAROS, île do l'Archipel, d'environ 4 lieues de long sur 3 de large, située sous le 43°. dégré 11 minutes de longitudo, et le 37°. dégré 3 m. de latitude septentrionale.

On y compte environ 1,500 familles. L'île est très-bien cultivée, et on y nourrit beaucoup de troupeaux. Son rommerce consiste en froment, orge, vin, légumes, sesame, toiles de coton. Avant la guerre de Candie, on y recueillait beaucoup d'huile; mais l'armée vénitienne brûla tous les oliviers de *Paros* en neuf ou dix ans qu'elle y séjourna. Cette île est pleine de perdria et de pigeons saovages.

Paros est célèbre par le beau marbre qu'on y trouve. Ce marbre nommé aussi *marbre grec*, est à gros grains crystalins, qui font de faux jours et sautent par petits éclats, si on ne le ménage avec soin: au lieu que celui d'Italie obéit ao ciseau, parce qu'il a le grain beaucoup plus fin et plus uni.

Le marbre du *Paros* est estimé à cause de sa blancheur.

Sainte-Marie est le meilleur port de l'île; la plus grande flotte y peut mouiller en sûreté, et plus commodément que dans celui d'Angonsa qui en est tout près. Le port de Parechia n'est que pour de petits bâtimens: on estime fort celui de Drio où l'armée turqoe vient ordinairement jeter l'ancre.

Le cadi, les consuls de France, d'Angleterre et de Hollande font leur résidence à Parechia où on élit tous les ans deux consuls.

PARTENAY, ville de France, dans le Poitou;

Digitized by Google

au département des Deux-Sèvres, sur la Thoué, à 6 lieues de Saint-Maixent et 7 de Thouars. Longitude 17. 16. lat. 46. 40.

Le terroir produit des grains, fèves, bois et bestiaux.

L'industrie consiste en fabriques de pinchinats et de calmouks, tanneries.

Pinchinats et calmoucks. On y fait des pinchinats, de différentes espèces, en laine: ces étoffes ont one demi-aune de large, et les pièces portent communément 49 à 51 aunes; on en fait aussi en deux tiers et trois quarts: on fabrique également de bonnes serges et des pinchinats dont la chaine est en fil et le tissu en laine que l'on nomme *surfil*. Toutes ces étoffes sont, dit-on, de couleurs solides, et d'un prix avantageux.

Tannerie. On y fabrique des cuirs forts, des baudriers, des peaux de veaux et de chèvres, l'apprêt en noir et en gris est fort estimé: le principal débit s'en fait dans les provinces voisines et en Espagne. Il se vend en outre, chaque année, 3 à 4,000 peaux de chevreaux en poil; et beaucoup de peaux de sauvagines.

Marchés. Il s'en tient un à *Partenay*, une fois la semaine, où il se fait une vente considérable de bœufs, de vaches, de moutons, de poulains, de mules, de fils et de toiles écrues. Les plus forts marchés pour les bœufs se tiennent en février, mars, avril et mai, et les plus forts pour les moutons, se tiennent en mai, juin et juillet.

PATMOS ou *Pathmos*, île de l'Archipel, entre celle de Nicaria et de Samos, sous le 44e dégré 15 minutes de longitude, et le 37e 20 minutes de latitude.

Il n'y a guères plus de 300 hommes dans *Patmos*, et l'on peut bien y compter 20 femmes pour un homme, suivant *Tournefort*.

L'île est pleine de perdrix, de lapins, de cailles, de tourterelles, de pigeons, de becfigues: elle ne produit que peu de froment et d'orge; le vin y vient de Santorin; car on n'en recueille pas plus de mille barils dans *Patmos*. Tout le commerce de l'île consiste dans l'industrie des habitans, qui avec une douzaine de caignes, ou plusieurs autres petits bateaux, s'en vont chercher du bled en Terre-Ferme, et même josques sur les côtes de la mer Noire pour en venir charger des bâtimens français.

Il y a dans cette île on vice-consul de France.

PATNA, ville des Indes, près le bord oriental du Gange, dans les états du Mogol, située à 103 dégrés 15 minutes de longitude, et 25 degrés 55 minutes de latitode septentrionale.

Les Anglais, les Hollandais, les Français y ont des comptoirs.

Patna est le lieu da l'univers où le pavot est le plus cultivé. Ses campagnes en sont couvertes. Indépendamment de l'opium qui va dans les terres, il en sort tous les ans par mer trois ou quatre mille coffres, chacun du poids de trois cents livres. Le coffre se vend sur les lieux depuis 200 jusqu'à 300 roupies. Cet opium n'est pas raffiné comme celui de Syrie et de Perse dont nous nous servons en Europe. Ce n'est qu'une pâte sans préparation qui fait dix fois moins d'effet que l'opium raffiné.

A la côte de Malais, à Borneo, dans les Moluques, à Java, à Macassar et à Sumatra, la consommation en est immense. Ces peoples le fument avec le tabac.

La compagnie de Hollande fesait autrefois le commerce de l'opium dans ces possessions. Elle en débitait peu, parce qu'il y avait quatre cents pour cent à gagner à l'introduire en fraude. En 1743 elle abandonna cette branche de son commerce à una société particulière, à qui elle livre une certaine quantité d'opium à un prix convenu. La côte des Malais et une partie de l'île de Sumatra, sont pourvues d'opium par des négocians libres, Anglais et Français, qui gagnent plus sur cette marchandise que sur les toiles communes qu'ils portent à ces différens marchés.

On y fait commerce aussi de riz, de bled, d'ambre jaune, de salpêtre, etc.

On assure qu'à *Patna* des morceaux d'ambre jaune qui ne sont pas travaillés, de la grosseur d'une bonne noix, bien nets et d'une belle couleur, sont achetés par les marchands da Boutan jusqu'à 35 et à 40 roupies la serre; et la serre, tant de l'ambre jaune, que de l'ambre gris, du musc, du corail, de la rhubarbe et d'autres drogues, est neuf onces du poids de marc. Le salpêtre, le bled, le riz, le sucre et autres denrées, se vendent aussi par serre; mais cette serre est de 72 livres à 16 onces la livre, et 40 serres font on man.

PATRAS, ville de Turquie, dans la Morée; située sur la mer, à 8 lieues sud-ouest de Lepante, 34 nord-ouest de Misitra. Long. 39. 32. lat. 38. 20.

Tous les habitans turcs, juifs et chrétiens ne sont pas plus de 4 à 5000.

Il y a au midi de la ville une plaine plantée d'oliviers, dont l'huile n'est bonne que pour les fabricans da draps; ce sont les Français qui l'achètent. On y recueille aussi de la soie et du bled qu'on envoie en Europe, quoique l'exportation en soit défenduc, et quelque peu de tabac pour l'usage des habitans. Les raisins dits de Corinthe, qui se font à *Patras*, sont estimés, ainsi que la cire, le miel, dont il se fait quelque commerce. C'est-là que réside le consul général d'Angleterre; celui de France se tient à Mudun, et y met en sa place un vice-consul. Les Vénitiens et les Hollandais y ont aussi des consuls. C'est dans la rade da *Patras* que mouillent la plupart des vaisseaux qui commercent sur ce golfe et dans les ports voisins.

Digitized by Google

PAU, ville de France, capitale du Beam, au département des Basses-Pyrennées, située sur une hauteur au pied de laquelle passe le Gave béarnais, à 10 lieues ouest de Tarbes; 39 sud de Bordeaux; 207 sud-ouest de Paris. Long. 17. 31. lat. 43. 15.

Le commerce de la ville de *Pau* consiste en toiles et en mouchoirs qui s'y fabriquent de lin du pays. Il s'y fait aussi un commerce considérable de jambons, qui sont salés de sel de salies, qui leur donne un bon goût. Ce sont ces jambons connus sous le nom de *jambons de Bayonne* (à cause de la ville où il s'en fait des embarquemens), et qui devraient être désignés sous le nom de *jambons de Beurn*.

Mesures. La mesure de froment pèse 28 livres, de méteil 26, de seigle 25, d'orge 25, de petit mil ou millet 28, de bled de Turquie 28. *Voyez* BEARN, AUCH.

PAUL-DE-LEON (*Saint-*), ville de France en Bretagne, au département du Finistère, située près de la mer, à 12 lieues de Brest. Long. 13. 40. lat. 48. 41.

Cette ville communique avec Roscof, qui lui sert comme de faubourg, et qui pourrait faire un port d'où les vaisseaux sortiraient de tous les vents.

Son commerce principal consiste dans les chevaux, dont on compte qu'il s'est vendu 10 et 12 mille aux foires du pays, et particulièrement les toiles, les fils et le papier.

Mesures. La garcée de froment de 2 boisseaux pèse 240 livres, de méteil 220, de seigle 200.

Le tonneau de froment de 14 garcées pèse 3360 livres, de méteil 3080, de seigle 2800.

PAUL-DE-LOANDA (*Saint-*), ville du royaume d'Angole, à la côte d'Afrique.

Le port de Loanda est vaste et beau, et l'abordage y est sûr; aussi est-ce le lieu où abordent et d'où partent tous les vaisseaux de Portugal, soit ceux qui viennent d'Europe ou qui y vont, soit ceux qui sont destinés pour le Brésil.

La ville de *Saint-Paul-de-Loanda*, aux Portugais, est considérable; c'est sans doute le plus bel établissement de la cote; la traite y est considérable; les Portugais seuls la font dans cet endroit.

PAYS-BAS, partie de l'Europe que l'on appelait ci-devant *la Basse-Germanie*.

Les *Pays-Bas* étaient autrefois composés de dix-sept provinces qui, par l'établissement de la République Hollandaise, sous la protection et avec le secours des princes de la maison de Nassau Orange, se trouvèrent partagées en deux parties, l'une formant la République des sept Provinces-Unies, et l'autre les Pays-Bas Espagnols, dont *Louis XIV* envahit une portion, et dont le reste, après avoir passé à la maison d'Autriche, par droit de succession, est tombé au pouvoir de la République Française qui les a réunis à sa dénomination sous le nom des *départemens réunis de la Belgique*.

On n'appèle proprement *Pays-Bas* aujourd'hui que cette partie de l'ancien domaine de *Charles-Quint*; on leur donnait aussi le nom de *Pays-Bas Autrichiens*.

Quoique nous ayons fait connaître toutes, ou la plus grande partie des provinces qui composent les *Pays-Bas* ci-devant Autrichiens, que même nous ne croyions pas d'une grande utilité de présenter la statistique de ces provinces pour l'objet que nous nous proposons, cependant, comme le nom de *Pays-Bas* est encore employé dans le commerce, nous allons donner un aperçu du territoire et du commerce des *Pays-Bas Autrichiens*, tels qu'ils étaient avant leur réunion à la République.

Suivant les tables statistiques publiées en Allemagne, les *Pays-Bas* Autrichiens contenaient 1,300 lieues carrées, une population de 2,500,000 individus, et donnaient à leur souverain un revenu de 6,000,000 florins.

Les *Pays-Bas* contenaient neuf provinces; savoir, le duché de Brabant au milieu, à l'orient ceux de Luxembourg, de Limbourg et de Gueldre; par raport à sa partie méridionale, le comté de Flandre; à l'occident ceux de Hainaut et de Namur; au midi la seigneurie de Malines et celle d'Anvers qu'on appelait autrefois le *marquisat du Saint Empire*.

Les *Pays-Bas* sont, pour la plus grande partie, très-bien cultivés; on y recueille des grains, des lins, du chanvre, du Houblon, de l'orge, des fruits, des laines, du charbon de terre. On y fait de l'huile de Colza, et les villes telles que Malines, Anvers, Broxelles, sont riches de l'industrie, des arts et du commerce considérable qu'elles fesaient avant l'établissement de la République de Hollande. *Voyez* HOLLANDE.

La navette ou colza est l'une des plus riches productions de la Flandre et du Brabant; on l'estime communément quatre millions de florins. Les cultivateurs de ces provinces savent en rendre les récoltes abondantes, et on y possède, aussi bien qu'en Hollande, l'art de tirer de l'huile de cette graine, dont il se fait chez l'étranger une grande consommation. On fabrique une grande quantité de cette huile à Bruxelles.

Le tabac est aussi une production du pays; la culture y est diminuée depuis qu'elle est permise en France. Elle y avait été portée si loin, qu'il a fallu quelquefois que le souverain en défendît la culture au-delà de certaines limites, parce qu'elle aurait pu nuire à celle des productions plus utiles; tel était au moins le but des défenses impériales; ce en quoi on ne saurait les blamer.

L'écorce de chêne ou tan, est une production qui, dans les cantons d'Ypres, Tournai, Mons,

Courtrai, fait un objet de commerce assez important; on la vend à la rasière du poids de 250 livres, poids du pays.

On tire de plusieurs endroits des *Pays-Bas* les terres servant aux manufactures de fayence et de pipes de la Hollande, dont il s'y fait une consommation très-étendue.

Le charbon de terre est, dans les *Pays-Bas* Autrichiens, une production d'une abondance inépuisable, et dont il se fait beaucoup de débit pour les diverses fabriques établies dans les villes.

Pêche. La pêche du poisson n'est point un objet considérable dans les *Pays-Bas*. Celle qui se fait à Blackenberg est la plus importante. Il paraît que le gouvernement avait pris à tâche de l'encourager, car on trouve une ordonnance de 1783 qui porte que : « sa majesté impériale voulant encourager et favoriser la pêche nationale de ses sujets dans ces provinces, a ordonné : 1°. que les poissons salés de la pêche nationale seront exempts de tout droit quelconque; 2°. que ceux qui mettront quelqu'obstacle à la pêche nationale, ou qui feront quelque chose de contraire à la teneur de cette résolution, seront responsables des dommages qu'ils pourront occasionner pour les pêcheurs; 3°. que les poissons salés pourront être vendus par-tout dans les *Pays-Bas* Autrichiens, et qu'il sera permis aux patrons des bâtimens pêcheurs de les faire vendre par-tout, même par leurs gens, sans être obligés de se faire recevoir dans la corporation des pêcheurs ». (6 septembre 1783).

Manufactures. Les *Pays-Bas* possèdent toutes sortes de manufactures. L'industrie y excelle dans quelques unes des plus précieuses, et d'autres n'ont besoin que de débouché chez l'étranger, pour sortir des limites étroites de la consommation intérieure, pour s'élever et devenir florissantes. Telles sont les fabriques du fil de lin de toutes qualités, de toiles de coutils, de dentelles, de camelots qui n'ont point de rivales à craindre. Quelques qualités de fil de toiles, de coutils, et surtout les dentelles, ont même un degré de supériorité qui a mérité à ces derniers la préférence presque sur toutes les autres.

Les manufacturiers en soie sont encore bornés aux soieries unies. Ceux des étoffes de laine imitent l'Angleterre et la France, et les égalent même en quelque sorte. Les papeteries, les forges, les manufactures de fayence, de tabac, salpêtre, etc. sont distinguées; celles de tapisseries, de cuirs dorés, de cotons imprimés ont du succès; et celles de coton imitent très-bien les cotonades de Rouen, celles de toiles, de fil, de dentelles et de camelots, sont estimées de l'étranger qui en tire pour de grandes sommes. Celles des étoffes de laine soutiennent très bien la concurrence des manufactures étrangères, à l'égard de la beauté et de la bonté, et peuvent être établies à des prix plus avantageux pour les consommateurs.

On fabrique beaucoup de calemandes à Anvers, Bruxelles, Bruges, Tournay, et ces manufactures valent presque celles d'Angleterre.

Commerce. On a vu longtems le commerce fleurir dans les *Pays-Bas*, Anvers et Bruges y étaient ce que sont présentement en Hollande, Amsterdam et Roterdam; et il n'y avait point de ville, qui, comme on sait, y sont en grand nombre, qui n'eût un négoce florissant et bien établi.

L'établissement de la nouvelle République de Hollande qui s'empara de la navigation de l'Escaut; et les conquêtes de la France, qui ont partagé ces provinces avec l'Espagne qui en était en possession, ont beaucoup diminué ce commerce.

Tout le monde connait les efforts inutiles que fit l'empereur pour établir à Ostende une compagnie qui fit le commerce de l'Inde; la maison d'Autriche espérait, à l'aide de ce port, faire un grand commerce, et peut-être redonner aux villes du *Pays-Bas* une partie de leur ancienne splendeur.

Les lettres patentes, pour son établissement, sont du 19 décembre 1722, et son établissement fut confirmé dans le traité de Vienne passé entre l'empereur et le roi d'Espagne, le 30 avril 1725. Malgré les oppositions de la Hollande et de l'Angleterre qui prétendaient que la concession de cet octroi était une atteinte donnée aux traités de Munster et de la barrière, et qu'elle entraînerait des suites fâcheuses pour leur commerce. Ce grief fut le sujet de plusieurs mémoires pour et contre la liberté de la navigation.

Enfin, les puissances maritimes, après bien des négociations, sont venues à bout de faire prévaloir leurs droits ou leurs prétentions, et la compagnie d'Ostende fut abolie.

Suivant l'abbé de *Mably*, « l'empereur n'était point fondé dans ses prétentions. On avait stipulé dans les traités d'Utrecht, et dans celui de la Barrière, conclus à Anvers en 1715, qu'il ne posséderait les *Pays-Bas* Espagnols qu'avec les mêmes droits et les mêmes prérogatives que *Charles II* les avait possédés. Or ce prince ne pouvait pas établir dans ses domaines une compagnie pour le commerce des Indes : en vertu de quel titre son successeur s'arrogeait-il donc ce privilége?

Quoi qu'il en soit des causes de la suppression du commerce de l'Inde qui s'établissait à Ostende, il est infiniment probable que les *Pays-Bas* y ont beaucoup perdu, et que ce grand débouché eut donné du mouvement et une nouvelle activité à l'industrie de ces pays; ils fussent devenus ce qu'ils étaient avant la découverte d'un passage aux Indes par le cap de Bonne-Espérance et l'établissement de la République Hollandaise. *Voyez* ce que nous en avons dit dans l'INTRODUCTION.

Digitized by Google

Poids, mesures, monnaies, change.

Poids. A Amsterdaoi, la livre vaut 16 onces, poids de marc.

A Anvers, elle vaut 15 onces 2 gros, poids de marc.

A Oudernade, 14 onc. 2 gros 3 dixièmes, poids de marc.

A Bergues, 16 onces, poids de marc.

A Bruges, 15 onces trois quarts de gros, *idem.*

A Courtray, 14 onces 2 gros 3 dixièmes.

A Dixmude, 14 onces trois dixièmes de gros, poids de marc.

A Oand, 14 onces 2 gros trois dixièmes, *idem.*

A Liège, 15 onces 1 gros trois cinquièmes, *idem*

A Lille, 14 onces trois dixièmes de gros, *idem.*

A Mons, 15 onces 2 gros, *idem.*

A Ypres, 14 onces trois dixièmes de gros, *idem.*

A Tournay, 14 onces quatre cinquièmes de gros, *idem.*

100 livres d'Anvers en font 95, poids de marc.

Mesures. L'aune de France contient 524 lignes du pied-de-roi.

Celle de Tournai, d'Ath, de Mons en contient 328.

Celle de Courtrai, 317. Celle d'Amsterdam, 302. Celle de Lille 312.

Il y a quelques différences légères d'une ligne ou deux dans le raport de ces mesures, suivant les différentes estimations qui en sont faites, et qui se retroovent aux articles des villes de Flandre, etc.; mais c'est peu de chose. Il en est de même de l'évaluation des poids.

Quant aux mesures de grains en gros, on se sert de la razière ou risière qui répond à notre septier, et varie depuis 225 livres de marc, jusqu'à 260. *Voyez* au surplus BRUXELLES, MONS, LILLE et FLANDRE.

Monnaies, change. On calcule le change et la valeur des monnaies dans les *Pays-Bas*, sur les valeurs d'Anvers.

Les écritures s'y tiennent en livres, schellins et deniers de gros, ou en florins, stubers et deniers de Brabant.

La l. de gr. (livre de gros) fait 2 rd. et demie ou 6 fl. – ou 20 sch. ou 120 ster. de gr. – ou 240 den. de gr.

Le rd. (rixdaller) ou patagon a 2 fl. 2 cinquièmes, ou 8 sch. de gr. – ou 48 st. – ou 96 den. de gr.

Le fl. (florin) a 3 sch. 1 tiers de gr. – ou 20 st. – ou 40 den. de gr. – ou 320 den. de Brabant.

Le sch. de gr. (schelling de gros) a 6 st. – ou 12 den. de gr. – ou 96 den. de Brabant.

Le st. (stuber) a 2 den. de gr. – ou 16 den. de Brabant.

Le den. de gr. (denier de gros) a 8 den. de Brabant.

Change.

ANVERS donne.	Reçoit par contre.	Dans les villes ci-après.
104 liv. Flam. ch. ou 100 fl. ct.	p. 100 liv. de gr. banco-101 fl. ct. . . .	à Amsterdam.
97 den. de gr. p. ou m. . .	p. 1 duc. de ch.	à Cadix.
100 rd. de ch. .	p. 149 rd. de ch. ou 153 rd. ct. env. . . .	à Cologne.
100 dits.	p. 132 .d. de ch. p. ou m. .	à Francfort-sur-le-Mein.
34 fl. . . env.	p. 1 écu de 2 m. b. . . .	à Hambourg.
47 den. de gr. env.	p. 1 cruzade.	à Lisbonne.
36 sch. 8 d. d. g. env. . . .	p. 1 liv. serl.	à Londres.
100 fl. de ch. .	p. 102 fl. ct. p. ou m.	à Middelbourg.
1 dit.	p. 56 sols ct. p. ou m. . .	à Milan.
56 den. de gr. env.	p. 1 écu de 3 liv.	à Paris.
100 fl. ct. . . .	p. 101 fl. ct. p. ou m. . . .	à Rotterdam.
100 liv. de gr. .	p. 172 liv. de gr. p. ou m. .	à Lille en Flandre.
93 den. de gr. env.	p. 1 duc. de banque. . . .	à Venise.
101 rd. de ch. env.	p. 100 écus de conv. à 2 fl. .	à Vienne.

Les paiemens s'effectuent à Anvers en argent de permission ou en argent courant. Nous allons faire connaître la différence de l'un à l'autre.

Les espèces qui y ont cours, ont leur valeur en florins et stubers de l'un comme de l'autre.

L'usance y est exactement comme à Amsterdam, et il y a 5 jours de faveur, compris les dimanches et jours de fêtes; mais les lettres de change à vue doivent être acquittées dans les 24 heures.

On appèle *argent de permission* dans la plupart des villes des *Pays-Bas*, ce qu'on nomme ailleurs *argent de change*. Cet argent est différent de l'argent courant; et les 100 florins de permission

permission y valent 116 florins et un tiers courans. Il en est de même des livres de gros.

C'est en argent de permission que se réduisent toutes les remises que l'on veut faire dans les pays étrangers.

Le *souverain* est une monnaie d'or qui sert à estimer le prix des fonds dans le cours du change, comme la piastre d'Espagne, la ducat de Hollande, etc.

Cette monnaie des *Pays-Bas* est fixée à 17 flor. 17 sous argent courant. Elle est au titre de 22 carats, et de la taille de 22 $\frac{3}{4}$ au marc, poids de Troyes. Il pèse 28 grains poids de France.

Le souverain au cours de ce jour 14 décembre 1799, (23 frimaire an 8), vaut 23 liv. 10 sols tournois, ou 23 francs 50 centimes monnaie de la République; l'once d'or fin étant à 102 liv. 10 sols tournois, ou 102 francs 50 cent. monnaie de la République.

PAS-DE-CALAIS, département formé de la province d'Artois.

On lui donne ce nom, parce que devant Calais la mer se rétrécit au point de n'avoir plus que 7 lieues de traversée, ce qui n'est qu'*un pas* en comparaison de son étendue ordinaire. Ce détroit qui sépare la France de l'Angleterre, a donc été nommé *Pas-de-Calais*, et le département qui l'avoisine en a pris le nom.

On lui donne une étendue de 327 lieues carrées, ou 1,636,000 arpens. Sa population s'élève à 532,714 habitans, dont 2,000 dans Arras, qui en est le chef-lieu.

Cette population que donne au département du *Pas-de-Calais* l'auteur de la *Géographie Elementaire de la République*, *an VII*, n'est dans le *Tableau* rédigé par le *Bureau du Cadastre pour l'an VI*, que de 474 560 habitans. Nous avons déjà eu occasion de remarquer plusieurs fois l'étonnante différence qui règne dans l'estimation de la population des départemens (1).

Le département du *Pas-de-Calais* produit assez de bled, mais en moindre proportion qu'il ne produit du chanvre, du lin, du colsat, du tabac.

Il s'y trouve de charbon de terre, des pâturages excellens. On y fait du beurre; on y élève des moutons et des chevaux. *Voyez* l'article FRANCE, *Moutons*; *voyez* aussi l'article ARTOIS.

Boulogne, ville et port de mer de ce département, est estimée contenir 12,000 habitans, dont un grand nombre travaille aux fabriques de bonneterie, de tricot, de fayence, de savon noir et aux raffineries de sucre; les autres vont en course ou se livrent à la pêche. Le port de Boulogne est fort bon.

Saint-Omer peut contenir 20,000 habitans; ses manufactures consistent en toiles, étoffes de laine et de poil de chèvre.

Arras fait un assez grand commerce de bleds et de graines grasses.

On y fait des huiles qui servent pour la peinture, les fabriques de savon et à brûler. On y fabrique des dentelles, des batistes, des fils de mulquinerie, des bas en fil, laine et coton, des calmandes, des camelots, des savons noirs, de la fayence et porcelaine, du sucre raffiné. *Voyez* l'article de cette ville.

PÉGU, royaume d'Asie sur la côte occidentale du golfe de Bengale, entre les royaumes d'Aracan et de Siam; il fait aujourd'hui partie des états du roi d'Ava.

Le *Pegu* a le même climat que Siam, la Cochinchine et le Tonquin, parce qu'il est à-peu-près à la même distance de l'équateur. L'air y est très-sain, et les Européens se portent mieux ici que dans aucun autre pays de la presqu'île de l'Inde.

Le pays produit toutes sortes de bois de teck et propres aux constructions, de l'ivoire, de la cire, du vernis, du fer, de l'étaim, du cardamome et quantité de pierres précieuses, particulièrement des topazes, des rubis, qui sont les plus beaux de tout l'Orient. Les Péguans se servent pour les estimer, d'un poids appelé *ratis*.

On recueille beaucoup de riz au *Pégu*; il se vend à une mesure dite *cesta* ou *serre*, qui doit péser, si le riz est bon, 16 bisses, fesant 50 livres de France, d'où il s'ensuit que 40 serres font un tonneau de charge. Le prix du riz varie par les difficultés qu'on a à l'embarquer.

Le bois de tek ne se vend pas à la pièce ni à la courge de planche; mais à forfait un chantier tout entier, bois long, bois court, bordages, poutres.

L'ivoire que fournit le *Pégu* ainsi que la cire en pains, la laque en bois, sont d'une bonne qualité; on en peut dire autant de l'étaim, du plomb, du cuivre cru, des éléphans et même des chevaux; des huiles de bois et de terre.

Dans le royaume de *Pégu* il y a une montagne appelée *Capelan*, à douze journées de Syriam, d'où l'on tire grande quantité de rubis, de topazes, de saphirs, de jacintes, d'amétistes et plusieurs autres pierres parmi lesquelles on en

(1) Voici encore des examples de cette différence. Le *Précis statistique* publié dans l'*Annuaire du département du Bas-Rhin*, pour l'an VII, ouvrage estimable et rédigé, ce qui est remarquable, par le secrétaire de l'administration, porte la population du département à 400,000 individus. L'*Abrégé de la Géographie pour l'an VII*, à 428,239. Le *Dictionnaire géographique de la France*, imprimé par ordre de l'assemblée constituante, et rédigé par M. *Pinteville de Cernon*, député à cette assemblée, à 512,194. Le tableau du bureau du cadastre pour l'an VI, à 515,634. Un *Cadastre général de la France*, imprimé par ordre de l'assemblée nationale, en 1790, la porte à 540,000 seulement, etc.

trouve quelques-unes de couleur, que l'on appèle *bacan*, qui n'ont pas la dureté de celles dont nous venons de parler, et dont on ne fait aucun cas. Les rubis du *Pégu* ne passent guères quatre carats chacun; on les vend avec un poids que l'on appèle *rati*, qui fait trois de nos grains.

On porte au *Pégu* des toiles de coton claires et très-grosses, des chites de même et d'un dessin bisarre, selon le goût du pays; des piastres en petite quantité, qui est le seul argent qu'ils estiment, de la poudre d'or d'Achem dont ils font cas; mais il en faut peu et seulement pour échanger avec plus de facilité les toiles et peintures qu'on a à leur vendre.

Poids, Mesures, Monnaies. Nous tâcherons d'être le plus clairs possibles sur cette matière, fort embrouillée dans les auteurs.

Le seul poids qu'il y ait au *Pégu*, est la bisse qui se divise en 100 tikaux. La bisse pèse 50 onces de France; le tikal 4 gros *idem*; la bisse s'estime aussi péser 450 pagodes, le tikal 4 et demie *idem*.

L'or et l'argent se pèsent en tikal.

Le cuivre, le calin, le fer, le plomb, le morphil, la cire, la laque, etc. se pèsent à la bisse.

Monnaie. La principale monnaie du pays est l'argent, que l'on pèse et qui n'est point frappé en pièces. Le moindre poids se nomme *tikal*, comme nous venons de le voir; il pèse 4 gros de marc. Cent tykaux font un vis, bisse ou biza, qui vaut comme on a vu 50 onces de France. On se sert de ces dénominations pour péser les marchandises et l'argent: mais il faut surtout faire attention à la pureté du métal. Les loix et la coutume ont établi trois taux différens; l'un est à 25 pour cent, l'autre à 50 pour cent, et le troisième à 75 pour cent. Le premier contient un quart d'alliage, le second la moitié, et le troisième les trois quarts.

Un tykal d'argent au titre de 25 pour cent, équivaut à une roupie sicca du Bengale, (45 sous de France).

Les divers titres de la monnaie courante empêchent les étrangers de la recevoir en paiement, à moins qu'ils ne veuillent risquer d'être trompés; c'est pourquoi toutes les affaires pécuniaires sont traitées par des hommes qui se rendent responsables de la qualité de l'argent qu'ils reçoivent pour leur commettant; mais on est obligé de leur accorder une certaine rétribution de tant par cent.

Les petites sommes se paient en monnaie de plomb ou *gance*, mélange de plomb, d'étain et de cuivre, que l'on pèse également comme l'argent.

On y fait aussi des fanos, petite monnaie d'or d'un bas titre, qui pèsent 7 grains, et dont 15 passent pour la valeur d'une piastre.

Quant à la pagode, elle varie depuis la valeur de 7 liv. 4 sous tournois jusqu'à 8 liv. 10 s.

PÉGU, ville de l'Inde, capitale du royaume de ce nom, sur la rivière de *Pégu* ou Syriam, à 30 lieues de son embouchure. Longitude, 113. latit. 17.

Cette ville, depuis la conquête qu'en fit le roi d'Ava, porte le nom de *Rangoun*; elle a été transférée d'une des bouches du Syriam à l'autre.

Les Européens qui fréquentent le port de Rangoun, ont pour principal objet le commerce du bois de teck que l'on y trouve en plus grande quantité que dans aucune autre partie de l'Inde.

Il sert pour la construction des vaisseaux et à la réputation d'être plus incorruptible à l'eau qu'aucun autre. Cependant le bois de teck que l'on vend à Rangoun, n'a pas la réputation de celui des montagnes de Balagates; aussi les vaisseaux faits à Bombay sont-ils meilleurs que ceux du *Pégu*.

L'étain et la cire forment encore deux autres objets de commerce. Le premier surtout est le plus considérable. L'exportation de l'or du *Pégu* est prohibée, quoiqu'il s'y en trouve, dit-on, beaucoup. Les habitans l'emploient à décorer leurs temples. Le salpêtre est aussi un objet d'exportation défendue, quoique le pays en fournisse beaucoup. On trouve aussi au *Pegu* la noix d'areck et du cachou. Les naturels de l'Inde mâchent le cachou et l'areck avec leur bétel. *Voyez* PEGU (royaume); *voyez* aussi INDE.

PÉKIN, ville capitale de la Chine, située au 134e dégré 16 minutes de longitude au 39e dégré 54 minutes de latitude septentrionale.

Tout ce que nous pourrions dire ici du commerce de *Pekin*, ne pourrait être qu'une répétition de ce que nous avons dit à l'article CHINE, parce qu'il ne peut être d'aucune utilité pour nous d'entrer dans les détails du commerce de débit et de consommation intérieure de cette grande ville, à qui des exagérateurs ont donné 6,000,000 d'habitans, tandis que d'autres plus modérés ne lui en donnent que 2,000,000; et un auteur de géographie, à peine 300,000. *Voyez* CHINE.

PENBROCK, comté d'Angleterre, situé dans la partie la plus occidentale de la principauté de Galles. Il est borné au nord, au sud et à l'ouest par la mer d'Irlande, et à l'est par le comté de Caermarthen. Il a 33 milles de longueur sur 22 de largeur. Sa circonférence est de 90 milles. La terre y est fertile en bled et en pâturages. On y élève beaucoup de bestiaux. On divise ce comté en 7 centuries qui contiennent ensemble 420,000 arpens et 4,329 feux ou familles.

Ses principaux lieux sont *Penbrock* (capitale), et Saint-Davids.

PENBROCK, ville d'Angleterre, capitale du comté du même nom. Long. 12. 45. lat. 51. 48.

Elle est située dans la partie la plus agréable de toute la province de Galles.

PENRITH ou *Perith*, grande et belle ville d'Angleterre au duché de Cumberland. Elle est peuplée et très-renommée pour ses tanneries et pour son commerce. Il y a toutes les semaines un bon marché pour le bled ; et depuis la Pentecôte jusqu'au premier août, il y en a un autre qui est très-abondant en bétail, et qui se tient les mardis de 15 en 15 jours.

PENRYN, ville d'Angleterre, au duché de Cornouailles. Elle est bien bâtie et lavée par plusieurs petits ruisseaux. Elle a un bras de mer de chaque côté avec une douane et un quai. Cette ville et celles qui en sont voisines, font un grand commerce de sardines qu'on y sèche et qu'on y vend, et de la pêche de Terre-Neuve où plusieurs de leurs marchands sont intéressés.

PENSILVANIE, un des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale.

Sa longueur est de deux cent quatre-vingt-huit milles ; sa largeur, cent cinquante-six milles : il est entre le trente-neuvième dégré quarante-trois minutes, et le quarante-deuxième dégré de lat. nord-ouest, vingt minutes de long. est, et le cinquième degré vingt minutes de long. ouest.

Les bornes de cet Etat sont à l'est, la rivière de Delaware qui le sépare de New-Jersey ; au nord, l'Etat de New-York ; au nord-ouest, le lac Erié ; à l'ouest, le territoire de l'ouest, et une partie de la Virginie ; au sud, une partie de la Virginie, le Maryland, et l'Etat de Delaware.

La *Pensilvanie* est divisée en vingt-deux comtés, dont la population, la situation, les principales villes, la proportion des établissemens, et les mines, sont indiquées dans la table suivante :

Comtés.	Habitans.	Principales villes.	Situation.	Terrein cultivé.	Mines.
Philadelphie.	54,391	Philadelphie.	Sur la Delaware.	Tout.	Fer.
Chester.	27,937	Wochester.	Dit.	Tout.	Fer.
Delaware.	9,483	Chester.	Dit.	Tout.	Fer.
Bucks.	25,401	Newtown.	Dit.	Tout.	Fer et plomb.
Montgomery.	22,929	Norristown.	Sur le Schuilkill.	Tout.	Fer.
Lancaster.	36,147	Lancaster.	Dit.	Tout.	Fer et cuivre.
Dauphin.	18,177	Harrisbourg.	Dit.	$\frac{1}{6}$.	Fer.
Berks.	30,179	Reading.	Dit.	$\frac{1}{4}$.	Fer, charbon.
Northampton.	24,250	Easton.	Sur la Delaware.	$\frac{1}{8}$.	Fer.
Luzerne.	4,904	Wilksbourg.	Sur la Susquah.	$\frac{1}{6}$.	Fer, charbon.
Yorck.	37,747	Yorck.	Dit.	$\frac{1}{4}$.	Fer.
Cumberland.	18,243	Carlisle.	Dit.	$\frac{1}{4}$.	Fer, charbon.
Northumberland.	17,161	Sumbury.	Branche ouest Susq.	$\frac{1}{10}$.	(1) Fer, sel fossile.
Franklin.	15,655	Chambersion.	Sur la Susqueh.	$\frac{1}{4}$.	Fer.
Bedford.	13,124	Bedford.	Sur la Juniata.	$\frac{1}{2}$.	Fer.
Hungtington.	7,565	Hungtington.	Dit.	$\frac{1}{4}$.	Plomb et charbon.
Mifflin.	7,562	Lewisbourgh.	Dit.	$\frac{1}{8}$.	Fer.
Westmoreland.	16,018	Greensbourgh.	Sur l'Allégany.	$\frac{1}{4}$.	Charbon.
Fayette.	13,325	Union.	Sur la Monongahela.	$\frac{1}{6}$.	Fer, charbon.
Washington.	23,866	Washington.	Sur Cheat-River.	$\frac{1}{2}$.	Dit, dit.
Allégany.	18,309	Pittsbourg.	Sur l'Allégany.	$\frac{1}{6}$.	Dit, dit.
	434,373				(2)

(1) Et 48 y a, dans le comté de Northumberland, encore environ huit millions d'acres non cultivés.

Sol. Le sol de la *Pensilvanie*, est de trois qualités bien distinctes. Une partie peu considérable est absolument stérile. Les bonnes terres forment la plus grande portion du pays, et l'étendue des terres très-riches y est dans une proportion aussi forte que dans aucun Etat de l'Union. Les terres de la première qualité, déjà cultivées, sont dans les comtés de Lancaster, Cumberland, Yorck et Franklin. Les meilleures terres non cultivées, sont dans les environs de French-Creek, et des branches de l'est de l'Allégany, près du lac Erié. Sur les deux cents deux milles acres que l'Etat a achetés du congrès dans ces contrées, on en compte à-peu-près la moitié, qui sont des terres de la première qualité. La partie méridionale de l'Etat est relativement fort habitée, ce qui est dû non point à des avantages supérieurs de fertilité, mais uniquement à la circonstance du passage habituel des troupes, qui avait lieu autrefois par les villes de Lancaster, Carlisle, et Bedford, puis de-là à Pittsbourg. Dans le but de détourner le flux de la population vers des parties de l'Etat moins habitées, la législature a ouvert une nouvelle route de soixante-dix milles, depuis Bethelehem au Portage nord, qui réunit la navigations de la Delaware et de la Susquehana, et de-là une autre route de soixante milles, jusqu'à l'embouchure de la Tyoga. Une troisième route réunit ce point à la branche ouest de la Susquehana. Une autre route communique depuis Huntington sur une des branches navigables de la Juniata, jusqu'à la Conemagh, qui est une des branches navigables de l'Allegany. Enfin on projette une route de cent cinquante milles depuis Sunbury, au confluent des deux branches de la Susquehana; jusqu'à Toby's-Creek qui se jette dans la rivière d'Allégany. C'est ainsi que la sage politique de la législature facilite les établissemens éloignés, vivifie les cantons intérieurs, et dirige le cours de la population nouvelle vers les parties de l'Etat où la culture manque de bras.

Agriculture. L'agriculture de la *Pensilvanie* embrasse toutes les productions qui sont propres aux Etats du nord et du centre. La culture du bled, surtout dans les comtés qui sont à portée du marché de Philadelphie, prend des accroissemens extraordinaires. En 1786, l'exportation des farines fut de cent cinquante mille barils (1). En 1787, elle fut de deux cents deux mille barils (2); en 1788 elle fut de deux cents vingt mille barils; et en 1789, elle monta à trois cent soixante-neuf mille six cent dix-huit barils. On a calculé que le bled, les grains, la farine, et les autres comestibles pour l'exportation, provenant de la récolte de cette année là, montaient à deux millions quatre cent mille quintaux; c'est-à-dire, la charge de cent vingt mille tonneaux. La liste des objets d'exportations donnera l'idée de la variété des produits de la nature et de l'art dans la *Pensilvanie*. Ces exportations consistent en bled, farine, orge, seigle, épautre, avoine, maïs, bled-sarrasin, gruaux de diverses sortes, pain, biscuit de mer, fer en saumons et en barres, aciers, fil-d'archal, clous, cercles de fer, poudre à canon, canon de fusil et mousquets, boulets, vaisseaux, chaloupes, rames, piquets, mâts, bois de construction, poulies de vaisseaux; cordages, poutres équarries, chevrons, planches de chêne et de sapin, palissades, vergues, cercles de bois, écorces de tanneurs, vans, tonneaux, briques, poteries, collé, parchemin, souliers, bottes, semelles et empeignes préparées, peaux de daims et de moutons préparées, gants et habillemens de peau, chapeaux fins et communs, fils, cotons, bonneteries, papiers à écrire, à imprimer, à emballer, papiers de tapisserie, cartons et cartes à jouer, cuivre, or et argent, montres et pendules, instrumens de musique, tabac à fumer et en poudre, chocolat, graine de moutarde, empois, poudre à poudrer, graine de lin, huile de lin, chanvre, lin, outils à carder, bœuf, porc, langues salées, aloses, harengs et esturgeons, jambons, suif, graisse de porc; beurre, fromages, chandelles, savon, cire, sucre en pain, cendres perlées et potasse, rum et autres liqueurs, bierre, *porter*, houblon, oignons, patates, turneps, choux, carotes, panais, trèfle, timuthée et autres foins, pommes, pêches, poires, prunes, abricots, voitures de diverses sortes, chevaux, bétail, moutons, cochons, pierre à chaux, charbon, pierre de taille, et marbre.

Industrie. Les manufactures ont infiniment gagné en multiplicité et en perfection depuis quelques années. Les moulins de tout genre sont en nombre prodigieux, graces à la multitude des chûtes de ruisseaux et de rivières, et à l'activité des habitans. Les papeteries seules sont au nombre de cinquante. On a calculé que les profits de l'exportation de leurs produits fournissent aux cinq huitièmes du contingent de l'Etat dans les dépenses générales de l'Union; et cette industrie sert d'ailleurs de base à celle de l'imprimerie, qui est portée à un haut point de perfection.

La quantité de lin et de chanvre augmente annuellement avec les défrichemens des terres nouvelles de l'intérieur et de l'ouest. On emploie les moulins d'Arkwright à filer le coton, et des machines analogues préparent et filent la chanvre, le lin et la laine, avec assez de perfection pour faire des toiles très-fines, une grande variété d'étoffes depuis les draps jusqu'aux toiles à voiles, et, pour fabriquer, depuis le fil à coudre le plus fin jusqu'aux cables. Une disposition naturelle

(1) Le baril est sept bushels.

(2) L'exportation de Philadelphie pour l'année 1792, monte à quatre cent vingt mille barils de farines, et dans les trois premiers mois de 1793, elle dépassait déjà deux cent mille barils. (*Trad.*)

aux arts mécaniques, est très-générala parmi les Pensilvains ; et le génie des *Franklin* et des *Rittenhouse* semble avoir répandu sur eux son influence. Ils inventent beaucoup, et perfectionnent souvent (1). La nature a mis à leur portée mille moyens d'industrie dont ils savent profiter. Les mines des métaux utiles se trouvent dans presque toutes les parties de l'Etat, et plusieurs sont en exploitation. Malgré la prodigieuse étendue des forêts encore existantes, principalement dans les parties intérieures de l'Etat, le charbon de terre commence à devenir un objet d'attention par rapport aux forges, fournaises, verreries, distilleries, et fabriques de toute espèce, qui demandent un feu continuel et violent. A Vioming, près de la source de Schuilkill, et dans toute l'étendue qui sépare les sources de la branche ouest de la Susquehana de Pitsbourg, les charbons fossiles sont en très-grande abondance. Ce combustible sert à lester les bâtimens qui descendent à Philadelphie où il se vend.

La construction des vaisseaux est une industrie très-perfectionnée et très-importante à Philadelphie. On y construit des bâtimens de qualité égale, et à un quart meilleur marché que dans aucun port de construction de l'Europe (2).

La fabrication du sucre d'érable recevra sans doute, dans cet Etat, des encouragemens analogues à ceux des autres objets d'agriculture et d'industrie, et proportionnés à son importance. L'arbre qui le fournit se trouve dans plusieurs comtés de l'intérieur, et de l'ouest, par forêts entières. Enfin les brasseries de bierre se multiplient en *Pensilvanie*, au grand avantage des mœurs et de la santé des habitans, en même-tems que du commerce, parce que la consommation de cette boisson tend à diminuer l'usage pernicieux des liqueurs fortes. On compte quatorze brasseries dans Philadelphie.

Commerce. Le commerce de *Pensilvanie*, déjà si considérable, a une grande perspective d'extension dans la multiplication successive des établissemens sur le cours de l'Ohio, dans le kentuky, et dans le territoire de l'ouest non approprié. Les ouvrages entrepris ou achevés pour faciliter la navigation intérieure, et abréger les portages, réduiront les charrois entre Philadelphie et le lac Erié, à une route de trente milles, quoique la distance soit de trois cents. Ainsi, il est probable qu'une très-grande partie des marchandises d'Europe et des îles qui seront consommées dans ces contrées intérieures, leur seront fournies par la *Pensilvanie* ; car l'Ohio et le Mississipi, dont le cours est si avantageux pour l'exportation des produits de leurs bords, n'offrent point, pour le transport des marchandises étrangères, des facilités comparables à celles que présente la navigation intérieure, soit de la *Pensilvanie*, soit de l'Etat de New-York, soit de la Virginie ; et jusqu'à ce que l'esprit d'entreprise et l'industrieuse activité des Pensilvains se soient communiqués à leurs voisins au même dégré ; ils conserveront sur eux l'avantage qu'ils semblent déjà tenir des localités (3). *Voy.* PHILADELPHIE.

PERCHE, une des provinces de France formant en grande partie le département de l'Orne.

On lui donne 187 lieues carrées de surface, et 775 individus par lieue carrée. *Voyez* MAINE.

Les productions de cette province, dont le sol est fertile, sont le bled, les bestiaux, le beurre, la volaille, les cuirs, le fer, etc.

Le commerce du bled et des bestiaux est sans doute le plus avantageux à la province. Le bled se transporte à Alençon à charge de cheval, quand la Bretagne le tire ; et à Chartres ou à Illiers, quand la Beauce ou Paris en manquent. Les bestiaux se débitent aux foires du pays. Le voisinage de Paris, éloigné seulement de quelques journées, facilite le débit du beurre, des œufs et de la volaille.

Le *Perche* contient un grand nombre de belles forêts et de bois qui servent à alimenter les forges et fourneaux de Tillères, de Senonches, de Dampierre, de la Frette, de Logny, d'Aube et de Randonnay. On en tire aussi beaucoup de bois de construction, qui sont estimés pour être bien sains, liens et solides.

A Montmirail il y a une verrerie considérable qui fournit presque toute cette province, sans

(1) Parmi les inventions utiles, et les beaux ouvrages de mécanique, on peut compter le planétaire de *Rittenhouse* ; le cadran de *Godfroy*, la chaloupe à vapeur qui remonte le courant des rivières, et plusieurs machines pour filer, carder, vanner, qui épargnent du tems et des bras.

(2) Les bâtimens en chêne ou en cèdre, de deux cents tonneaux, prêts à mettre en mer, coûtent à raison de huit livres huit schellings sterlings par tonneau.

Tench Coxe établit le prix des vaisseaux de même qualité que les vaisseaux français, à trente-quatre dollars par tonneau, tandis que ceux-ci coûtent de cinquante-cinq à soixante dollars.

(3) Les accroissemens des exportations de la *Pensilvanie*, depuis deux ou trois ans, malgré l'affluence des émigrans d'Europe et des îles, sont prodigieux. Dans l'année, finie le 30 septembre 1792, la *Pensilvanie* et le Maryland qui exportent beaucoup pour elle, exportèrent pour six millions trois cent soixante-dix mille neuf cent quatre dollars. Dans l'année suivante, leur exportation monta à dix millions six cent quarante-cinq mille huit cent cinquante-cinq dollars. La différence en plus pour la *Pensilvanie* seule entre les années 1792 et 1793, est de trois millions cent trente-huit mille quatre-vingt-dix dollars. Enfin, les exportations de cet Etat seul pour les mois finis, le 30 mars 1794, montaient à trois millions cinq cent trente-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept dollars. (Le dollar est de 5 liv. 5 sols tournois).

compter un grand nombre de voitures chargées de verres qu'elle envoie à Paris.

Il se fait aussi quelque commerce des bestiaux qu'on élève et qu'on engraisse dans les pacages du *Perche* ; mais la grande quantité de chanvre qu'on y cultive et qu'on y recueille, fait que celui des fils et des toiles est le plus considérable de tous, sans compter une très-grande quantité de ces chanvres bruts et non-ouvrés, qui se transportent dans les provinces voisines.

On n'y fait guères que deux sortes de papiers, l'une pour envelopper, et l'autre pour ficher les épingles qui se font à l'Aigle et à Rugles.

Dans cette province, particulièrement à Mortagne, il se fabrique beaucoup de toiles de chanvre assez fortes, qui se vendent en écru à l'aune courante, dont les largeurs sont de trois quarts, de trois quarts et demi, et d'une aune ; les pièces contenant depuis soixante-dix jusqu'à quatre-vingt aunes, mesure de Paris.

Il se fait encore dans la même province, singulièrement à Mortagne et à Belesme, quantité de toiles de chanvre passablement fortes, destinées à faire des serviettes. Ces sortes de toiles se vendent ordinairement en écru par paquets ou pièces roulées ; chaque paquet contenant quatre douzaines de serviettes, ayant chacune leurs deux liteaux de fil bleu, les unes de deux tiers de large sur trois quarts ou trois quarts et demi de long, et les autres de demi-aune un seizième de large sur trois quarts de long, mesure de Paris.

On y fait aussi une sorte de grosse toile de chanvre écrue un peu claire, qui sert à faire des piqûres de corps de jupes et d'autres hardes pour les femmes. Cette toile s'appèle ordinairement *canevas*. Quelques toiles bises destinées pour les teintures ; une espèce de très-grosse toile de chanvre écrue, propre à faire des torchons, à laquelle on donne pareillement le nom de *canevas*.

On fait aussi des étamines à Nogent-le-Rotrou. *Voyez* BELÊME, MORTAGNE, MAINE; MANS (*le*).

PÉRIGUEUX, ville de France, capitale du Périgord, sur la rivière d'Ile, au département de la Dordogne. Long. 18. 18. lat. 45. 18.

Les vins et les eaux-de-vie font une partie de son commerce : une autre partie consiste dans la vente des fers, dont il y a quantité de forges aux environs. A l'égard de ses fabriques, elles sont si peu considérables, qu'elles n'y font aucun objet de commerce ; il est vrai qu'il s'y débite quantité de draperie ; mais les marchands les tirent du dehors et en renvoient une partie dans plusieurs des principales villes de la province.

La teinture des fils y est excellente, et on y en envoie teindre de plusieurs endroits.

On a établi dans l'hôpital de *Périgueux* une filature de coton. Les fileuses en filent de très-beau de plusieurs grosseurs. Il se vend ensuite hors la maison à des particuliers qui en font des basins, des bas, etc.

Des Hollandais ont établi en 1776, dans cette ville, une manufacture de papiers peints qui a eu des succès. On y en fait de différentes espèces dont les dessins sont du plus joli goût. Le rouleau contient neuf aunes de long sur une demi-aune de large.

Le commerce de *Périgueux* consiste en cochons, châtaignes, fer, eau-de-vie, bois, volaille, bestiaux. Les pâtés de *Périgueux* ont beaucoup de réputation, et ce n'est pas un des moindres articles de commerce de cette capitale de la province.

Mesures. Le boisseau de froment pèse 45 livres, de méteil 38, de seigle 40, d'orge 38, de bled d'Espagne 42.

Les cinq boisseaux de *Périgueux* font une mudde d'Amsterdam.

Mesures des vins et liqueurs. La pinte contenant 2 chopines, pèse en vin 2 livres 4 onces, en eau-de-vie 2 livres 2 onces ; la barrique contenant 192 pintes avec la lie, pèse 432 livres, en eau-de-vie 408 livres, 188 sans la lie 423 livres, en eau-de-vie 399 livres 8 onces.

PÉRIGORD (*le*), province de France dans la Guyenne, formant aujourd'hui le département de la Dordogne, bornée au nord par l'Angoumois ; au levant par la Saintonge ; à l'orient d'hiver par le Bazadois et le Bourdelais ; au midi par l'Agénois ; à l'orient par le Quercy et le Limousin. Elle a 33 lieues de long sur 24 de large. On la divise en Haut et *Bas-Périgord* ; Périgueux est la capitale du Haut, et Sarlat la capitale du *Bas-Perigord*.

Voyez pour la population et autres détails statistiques du *Périgord*, l'article GUYENNE.

Le climat du *Perigord* est pur et sain, mais un peu froid. C'est un pays fort montagneux. Il y a cependant quelques plaines et de belles vallées. Les terres qui avoisinent la Dordogne et l'Isle sont très-fertiles en grains de toute espèce. Il y a aussi des vignobles dans plusieurs contrées. Mais en général le pays manque de bled. On y supplée par les châtaignes. Une partie de cette récolte, ordinairement très-abondante, sert à la nourriture des paysans et des bestiaux. L'autre partie passe à Bordeaux, et de-là dans les pays étrangers. Il y a dans cette province beaucoup de bois, des mines de fer de très-bonne qualité, et des eaux minérales qui ont quelque réputation. La volaille, le gibier et le poisson y abondent. Aussi c'est un pays de bonne chère et sans beaucoup de dépense.

Le terroir des environs de Bourdeilles est très-propre à la culture des mûriers. Aussi y vien-

aent-ils très bien. Le défaut de prairies artificielles empêche d'avoir des bestiaux, comme des moutons, des vaches. Il y a peu d'engrais : cependant les terres plus engraissées raporteraient toujours la quantité de bled d'Espagne nécessaire à la nourriture des cochons que des marchands vont acheter maigres et petits dans le Limousin, et qu'ils donnent aux particuliers à engraisser à moitié frais et profits, ce qui jète beaucoup d'argent à Bourdeilles. En deux mois les cochons sont gras avec ce bled et les châtaignes. On en vend à l'Isle pour la Rochelle et pour Bordeaux. On en fait une grande consommation pour nos Iles à Bordeaux ; on en fait passer à Bayonne. Ces cochons ont tous des taches noires.

A quatre lieues de Périgueux il y a quelques forges, et en particulier celle qu'on appèle la *forge Dans*, située sur la rivière de Blanse, qui fournit dans toutes les saisons assez d'eau pour fondre aux quatre fourneaux ; il n'y en a jamais trop pour incommoder les fondages.

La mine est d'une excellente qualité, le fer qui en provient est très-doux et liant ; et lorsqu'on y a fait faire des canons, ils se sont trouvés aux épreuves d'une très-bonne qualité, et meilleurs que dans toutes les autres forges.

La forge est éloignée de trois lieues et demie de la rivière de la Vesère, sur laquelle on embarque les canons pour les voiturer à Libourne, et de-là aux endroits pour lesquels ils sont destinés.

La plus grande partie des mines se tire dans le bois de Charbonnier, qui est éloigné d'environ une lieue de la forge.

Sur le grand chemin de Bergerac à Brives, à la hauteur de Montclar, il y a une mine de fer fort abondante que l'on exploite par le moyen des puits. Cette mine est par grosses masses dont les parties de la surface sont par grains très bien garnis en choux-fleur.

De Bergerac à Cendrieux tout le pays n'est qu'une mine de fer. On en reconnait l'abondance à un état langnissant et à la couleur jaune des feuilles des arbres. On fait un puits et on excave à une certaine profondeur où elle se trouve plus abondaote en grains ou en roche.

Sur la première éminence que l'on trouve en allant d'Exideuil à Saint-Jaury, il y a encore une grande minière de fer, paroisse de Saint-Germain-des-Prés. Cette minière est très-abondante. Il y a de la mine en masse dont le fer est plus aigre ; l'autre est plus douce et préférable pour les canons.

La forge de Mucidan est peu en train. On n'y fait quo des chaudières pour les raffineries. On tire la mine au-delà de Montclar et un peu des environs de Mucidan. Cette dernière est plus douce. Celle de Montclar est aigre.

La cire des envions de Mucidan s'exporte et se vend dans cette ville d'où on la porte à Bordeaux. Et souvent les chapeliers de Mucidan vendent cette cire aux Béarnais en échange de leurs laines. On la prélère à la cire des landes comme plus facile à blanchir.

Les mulets du Poitou passent à Mucidan pour aller à la vallée de Bagnères et d'Ores, pour les montagnes et ensuito pour l'Espagne. Il en passe à l'Isle et à Mucidan plus de huit cents par an.

PERNAU ou *Pernaw*, ville autrefois anséatique, dans la province d'Estonie, sur le bord de la rivière *Pernau*, qui y fait un bon port.

Elle ne fesait autrefois qu'un commerce de bled, qui y attirait quelque vaisseaux étrangers ; mais depuis qu'on a trouvé le moyen d'y faire descendre, par la rivière, quantité de mâts, et beaucoup d'autres bois de sapin ; son commerce est extrêmement augmenté, et depuis 1680, les Hollandais y ont envoyé chaque année plus de 60 vaisseaux, au lieu de cinq ou six qu'ils y envoyaient auparavant. En 1748 on comptait 53 vaisseaux entrés et 51 sortis, et à présent le nombre est encore plus grand, compris les vaisseaux anglais et des villes de la Baltique.

Le commerce de cette ville se fait avec les diverses productions de la Livonie, principalement avec du froment, du seigle séché, de l'orge et de l'avoine, du chanvre, du lin, de la semence de lin, des poutres, des mâts, chevrons, des planches et lattes : la quantité de ces marchandises va par an à 800 lasts de seigle séché, 350 à 400 schipfunds de chanvre, 100 schipf. de lin, 800 tonneaux de semence de lin, 5 à 6000 poutres de 20 à 50 pieds de longueur, 340,000 pièces de lattes.

La consommation des marchandises étrangères est peo considérable, principalement du sel de France, 150 lasts, et du vin 120 barriques, etc. Les étrangers ont la permission ici de mettre le sel et autres marchandises en magasin, quand l'occasion leur manque do les vendre à bord du vaisseau. Les autres marchandises étrangères consistent principalement en draps, étoffes de laine, harengs, fer, drogueries et épiceries.

PÉRONNE, ville de France, en Picardie, au département de la Somme, sur la Somme ; à 11 lieues sud-ouest de Cambrai, 10 est d'Amiens, 33 nord par est de Paris. Long. 20. 36. lat. 49. 55.

On y compte 27,000 habitans.

On recueille aux environs de cette ville près de quarante milliers de laine qui servent au commerce et aux manufactures.

Les toiles qui s'y font, sont de mêmes qualités et largeurs, et de même prix que celles de Saint-Quentin.

On fait aussi dans plusieurs villages qui sont proche de *Péronne*, beaucoup de grosses toiles

Digitized by Google

d'étoupes de lin, de même qualité que celles de Saint-Quentin.

Nous trouvons par un état dressé en 1767, qu'on fabriquait alors annuellement à *Péronne* et aux environs, 2,200 pièces de toiles, savoir;

En toiles de chanvre, 1,229 pièces de 26 à 30 aunes à la pièce, sur une aune à deux tiers de large;

En toiles d'étoupes, 971 pièces de 50 à 70 aunes de longueur, sur une largeur d'une aune à deux tiers.

Le septier de bled de froment pèse 98 liv., de méteil 89, de seigle 89, d'orge 80 et d'avoine 56. *Voyez* PICARDIE.

PEROU, partie considérable de l'Amérique méridionale, appartenante à la couronne d'Espagne.

Suivant les géographes d'un tems peu éloigné, le *Perou*, étant une partie considérable de l'Amérique méridionale, celle ci en a pris quelquefois le nom de *Péruvienne*; il est situé entre les 291 et 317 dégrés de longitude, et entre le sixième dégré de latitude du nord et la trente-septième du sud. Ils comprennent, dans cette étendue, le Tucuman qui a fait depuis longtems partie de sa vice-royauté. Sa longueur, disent-ils, est d'environ 520 lieues du sud-est au nord-est, et sa plus grande largeur ne passe point 280 lieues de l'est à l'ouest. Ils lui donnent pour bornes, au nord, la Terre-Ferme; à l'orient, les provinces des Amazones et de Rio de la Plata; au midi, le Chili et la terre Magellanique; et au couchant, la mer du sud ou pacifique.

Cette ancienne et confuse division avait fait place, dès 1718, à une nouvelle qui, ayant souffert quelqu'interruption, fut reprise en 1739, pour durer vraisemblablement aussi longtems que la domination d'Espagne au *Perou*.

Le gouvernement, ou la vice-royauté du *Pérou* n'embrasse proprement aujourd'hui que les pays qui sont sous la juridicton des audiences de Lima, de Los Charcas et du Chili, sous lesquelles néanmoins sont encore compris les gouvernemens de Santa-Crux, de la Sierra, du Paraguay, de Tucuman et de Buénos-Aires, quoique ces trois dernières provinces aient, comme le Chili, leurs gouverneurs particuliers, avec une autorité convenable à leur caractère, c'est à-dire, que tout absolus qu'ils sont dans les affaires politiques, civiles et militaires, ils reconnaissent la supériorité du vice-roi qui, par exemple, en cas de mort, a droit de nommer à leurs gouvernemens par provision. Cette vice-royauté se trouve bornée au nord, à ce qui est renfermé dans le corrégiment de Piura qui confine à ceux de Guayaquil, de Loxa et de Chachapoya qui finit à celui de Jaën de Bracamozos. De sorte que commençant au golfe de Guayaquil, elle s'étend depuis la côte de Tombez, par les trois dégrés 25 minutes de latitude australe, jusqu'aux terres Magellaniques, environ 54 dégrés de la hauteur du même pôle, c'est-à-dire, l'espace de 1,012 lieues marines. A l'orient, elle confine en partie au Brésil, étant bornée de ce coté-là, par la fameuse ligne de démarcation qui divise les domaines des couronnes de Castille et de Portugal, et en partie à la mer du nord. A l'occident, ses limites sont la mer du sud.

Telle est la division adoptée aujourd'hui par le gouvernement espagnol et suivie par les meilleurs écrivains de géographie, entr'autres par le savant abbé *Prévost*, auteur de la *Collection générale des voyages*.

Population. M. *Robertson* nous fournit les notions suivantes sur l'état de la population du *Perou*.

Il estime le nombre des Espagnols et des habitans de race mêlée, d'après le nombre des copies de la bulle de la croisade envoyées au *Perou* à chaque nouvelle publication, et qui est, dit-il, d'un million 171,953; et comme il n'y a qu'un petit nombre d'indiens qui achètent la bulle, suivent cette manière de calculer, les Espagnols et les races mêlées doivent former au *Perou* plus d'un million.

Quant aux Indiens, il cite un manuscrit d'après lequel, en 1761, le protecteur des Indiens, dans la vice-royauté du *Pérou*, comptait qu'il y en avait 612,780 qui payaient le tribut au roi. Comme toutes les femmes et tous les mineurs étaient exempts de cette taxe, dans le *Perou*, on doit supposer, dit-il, que le nombre des Indiens se monte à 2,249,120. M. *Robertson* ne dit pas sur quoi il appuie cette conséquence; mais on doit s'imaginer que c'est sur la supposition que le nombre de ceux qui paient est à-peu-près le quart de la population totale des Indiens, puisqu'à multiplier son premier nombre par 4, on obtient à-peu-près le même résultat 2,451,120.

Il faut ajouter, à ce nombre, les noirs dont on ne trouva pas de notice précise. L'auteur de l'*Histoire des deux Indes* remarque que, malgré les droits excessifs mis sur l'introduction des nègres dans le *Perou*, quoiqu'ils y arrivent à travers des mers immenses, des climats mal-sains, et après plusieurs débarquemens très-couteux, la nécessité, plus forte que les obstacles, a cependant plus multiplié cette espèce d'hommes qu'au Mexique.

On compte dans Cuzco 20,000 habitans; dans Chuquisaca ou la Plata, 13,000; dans Potosi, 25,000; dans Oropésa, 17,000; dans la Paz, 20,000; dans Guancavelica, 8,000; dans Huamanga, 18,500.

Productions. Les productions principales du sol du *Perou*, qui sont des objets de commerce, sont le vin, l'huile et l'eau de-vie, le quinquina, le poivre de Guinée ou de la Jamaïque, la gomme laque, la coca et les métaux.

Guayaquil fournit aux provinces voisines, des bœufs,

bœufs, des mulets, du sel et du poisson ; il fournit une grande abondance de cacao au Mexique et à l'Europe. Cette ville est riche en matière et bois de construction ; elle entre dans le commerce que le *Bas Perou*, Panama et le Mexique font avec la province de Quito. Les plus gros navires s'arrêtent à l'île de Puna, à six ou sept lieues de la Place ; les autres peuvent remonter trente-cinq lieues dans le fleuve jusqu'à Caracol. Cette ville n'a qu'une population de 20,000 ames, et n'est pas opulente, quoique dans l'aisance.

On trouve sur la côte de Guyaquil, aussi bien que sur celle de Guatimala, des limaçons qui donnent une pourpre que l'on croit être celle des anciens. On teint avec, la laine, le lin, le coton ; mais il n'y a que ce dernier qui prenne bien cette teinture. Nous en avons parlé dans l'INTRODUCTION et aux articles GUATIMALA et GUAYAQUIL. Elle ne fait point un objet de commerce ou d'industrie de grande importance.

Le territoire de Lima est le plus fertile et le plus riche du *Pérou*.

Des cannes à sucre, des oliviers sans nombre, quelques vignes, des prairies artificielles, des pâturages pleins de sel, qui donnent aux viandes un goût exquis, des menus grains destinés à la nourriture des volailles qui sont parfaites, des arbres fruitiers de toutes les espèces, quelques autres cultures couvrent ces campagnes fortunées. L'orge et le froment y prospérèrent longtems ; mais un tremblement de terre y fit, il y a plus d'un siècle, une si grande révolution, que les semences pourrissaient sans germer. Ce ne fut qu'après quarante ans de stérilité, que le sol redevint tout ce qu'il avait été. Lima, ainsi que les autres villes des vallées, doit principalement ses subsistances au travail des noirs. Ce n'est guères que dans l'intérieur du pays que les champs sont exploités par les Indiens.

Dans les vallées du *Pérou* on trouve trois villes remarquables, Truxillo qui a 9,000 habitans, Arequippa qui en a 40,000 et Lima qui en a 54,000.

Le pays offre les fruits propres à ce climat, et la plupart de ceux de l'Europe. La culture du maïs, du piment et du coton qui s'y trouvait établie, ne fut point abandonnée. On y porta celle du froment, de l'orge, du manioc, des pommes de terre, du sucre, de l'olivier, de la vigne. Les chèvres y ont réussi, mais la brebis y a dégénéré, et sa toison est grossière. Dans toutes les vallées il n'y a qu'une mine, c'est celle de Hoantajaha.

Vin. L'endroit où on fait le plus de vin, est un canton situé près d'un village appelé *Moonaga*, qui n'a rien de considérable d'ailleurs. On prétend qu'on y fait tous les ans cent mille jarres de vin ou d'eau-de-vie, ce qui revient à trois millions deux cent mille pintes, mesure de Paris, récolte prodigieuse, vu la petitesse du territoire.

Il y a d'autres endroits, comme Pisco qui trafiquent en vin ; mais sa qualité n'est pas des meilleures.

Quinquina. Le quinquina dont on fait un si grand usage dans la médecine, pour la cure des fièvres intermittentes, et de quantité d'autres maladies, est une production fort répandue dans l'Amérique Espagnole. L'arbre qui produit cette écorce précieuse croît principalement dans les montagnes de la province de Lima ; mais la meilleure vient de la province de Quito. M. de la *Condamine* assure qu'il en croît aussi dans les Andes de la province de Los-Charcas, qui ne le cède à celui du *Perou*, ni pour la quantité, ni pour la bonté.

Poivre de Guinée. Le poivre de Guinée, que nous appelons *poivre de Cayenne*, est un des plus grands articles du commerce intérieur du *Perou*, à cause de la consommation qui s'en fait dans toute l'Amérique Espagnole ; il croît en quantité dans la vallée d'Arcia, au midi du *Perou*, d'où l'on en tire tous les ans la valeur de 600,000 piastres.

Coca, espèce d'herbe. Les Indiens, employés aux mines, mâchent continuellement une herbe appelée *Coca*, à laquelle ils attribuent des vertus extraordinaires. Ses qualités sont à-peu-près les mêmes que celles de l'opium et du tabac, car elle produit une espèce de stupidité. Elle est un antidote contre le poison et les vapeurs empoisonnées, et fait que ceux qui en usent peuvent vivre longtems, dit-on, sans nourriture.

Bestiaux. Parmi les animaux du *Pérou*, on distingue les lamas, les pacos, les vigognes qui sont des animaux lanifers.

La chair des lamas et des pacos peut être mangée quand ils sont jeunes. La peau des vieux sert aux Indiens de chaussure, aux Espagnols, pour des harnois. Il est possible aussi de se nourrir du guanaco : mais la vigogne n'est recherchée que pour sa toison et pour les bezoards qu'elle produit.

Tous ces animaux n'ont pas une laine égale. Celle du lama et du paco qui sont domestiques, est fort inférieure à celle du guanaco, et surtout à celle de la vigogne. On trouve même une grande différence dans la laine du même animal. Celle du dos est communément d'un blond clair et de qualité médiocre ; sous le ventre, elle est blanche et fine ; blanche et grossière dans les cuisses. Son prix, en Espagne, est depuis quatre jusqu'à neuf francs la livre pesant, selon sa qualité.

Mines. On trouve au *Pérou* beaucoup de mines d'or et d'argent ; les unes abandonnées, les autres en exploitation.

Parmi les mines d'or on cite celle de Lutixaca, d'Araca, de Suches, de Caracana, de Piposni, de Cachabamba comme les plus riches.

Celles d'Oruro, de Popo, de la Paz, de Pa-

tosi, de Huantajaha, sont les mines d'argent les plus importantes.

Celle de Huantajaha est exploitée depuis 60 ou 70 ans, à deux lieues de la mer, près de la rade d'Iquicyque. En creusant cinq à six pieds dans la plaine, on trouve souvent des masses détachées qu'on ne prendrait d'abord que pour un mélange confus de gravier et de sable, et qui, à l'épreuve, rendent en argent les deux tiers de leur pesanteur. Quelquefois il y en a de si considérables, qu'en 1749 on en envoya deux à la cour d'Espagne, l'une de 175 livres et l'autre de 375 livres.

Dans aucune contrée du globe, la nature n'offrit jamais à l'avidité humaine d'aussi riches mines que celles du Potosi. Indépendamment de ce qui ne fut pas enregistré, et qui s'écoula en fraude, le quint du gouvernement, depuis 1545 jusqu'en 1564, monta à 36,450,000 livres chaque année. Mais cette prodigieuse abondance de métaux ne tarda pas à diminuer. Depuis 1564, jusqu'en 1585, le quint annuel ne fut que de 15,187,489 liv. 4 s. Depuis 1585, jusqu'en 1624, de 12,149,994 liv. 12 s. Depuis 1624 jusqu'en 1633, de 6,074,997 liv. 6 sols Depuis cette dernière époque, le produit de ces mines a si sensiblement diminué, qu'en 1763 le quint du roi ne passa pas 1,364,682 liv. 12 s.

Dans les premiers tems, chaque quintal de minerai donnait cinquante livres d'argent. Cinquante quintaux de minerai ne produisent plus que deux livres d'argent. C'est un, au lieu de douze cent cinquante.

On a découvert, depuis ces derniers tems, une nouvelle substance métallique au *Pérou*; c'est la platine, *platina*, mot espagnol qui signifie *petit argent*.

Celle qui nous arrive en France n'est jamais entièrement pure; elle est mêlée avec une quantité assez considérable d'un petit sable noir aussi attirable à l'aimant que le meilleur fer, mais qui est indissoluble dans les acides, et se fond avec beaucoup de difficultés. La platine purifiée a la pesanteur spécifique de l'or.

On trouve aussi, dans le pays des Incas, des mines de cuivre, d'étain, de soufre, de bitume, qui sont généralement négligées. L'extrême besoin a procuré quelqu'attention à celles de sel. On y taille ce fossile en pierres proportionnées à la force des lamas et des pacos destinés à les distribuer dans toutes les provinces de l'empire éloignées de l'Océan. Ce sel est de couleur violette et a des veines comme le jaspe. Il n'est vendu ni au poids ni à la mesure, mais en pierres dont le volume est à-peu-près égal.

Manufactures. La province de Quito est la seule de l'Amérique Espagnole qu'on puisse regarder comme un pays de manufacture. On y fait des chapeaux, des étoffes de coton et des draps grossiers en assez grande quantité pour suffire non-seulement à la consommation de la province, mais pour fournir un article considérable d'exportation dans les autres parties de l'Amérique Espagnole.

Avec la laine de vigogne, on fabrique, dans plusieurs provinces, des bas, des mouchoirs, des écharpes. Cette laine, mêlée avec la laine extrêmement dégénérée des moutons venus d'Europe, sert à faire des tapis et des draps passables. Cette dernière seule est convertie en serges et en d'autres étoffes grossières.

Les manufactures de luxe sont établies à Arequipa, à Cusco et à Lima. De ces trois grandes villes partent tous les bijoux et tous les diamans, toute la vaisselle des particuliers et toute l'argenterie des églises. Ces ouvrages sont grossièrement travaillés et mêlés de beaucoup de cuivre. On ne retrouve guère plus de goût et de perfection dans les galons, dans les broderies et dans les dentelles qui sortent des mêmes ateliers.

D'autres mains s'exercent à dorer les cuirs, à faire avec du bois et de l'yvoire des morceaux de marqueteries et de sculptures, à tracer quelques figures sur des marbres trouvés depuis peu à Cuenca, ou sur des toiles de lin venues de l'ancien hémisphère. Ces productions d'un art imparfait, servent à la décoration des maisons, des palais, des temples. Le dessin n'en est pas absolument mauvais, mais les couleurs manquent de vérité, et ne sont pas durables. Cette industrie appartient presqu'exclusivement aux Indiens fiés à Cusco, et ces toisons étaient utilement employées au *Pérou*, avant que l'empire eût subi un joug étranger. Cusco en fabriquait, pour l'usage de la cour, des tapisseries ornées de fleurs, d'oiseaux d'abres assez bien imités. Elles servaient ailleurs à faire des mantes qui couvraient une chemise de coton.

Les auteurs des Descriptions du *Pérou* font mention de quelques étoffes fabriquées dans le pays, auxquelles ils donnent les noms de *draps de flanelles* et *bayettes* du *Pérou*, et d'une sorte de toile appelée *tocoï* ou *tucoyos*, que les Espagnols appèlent *lienzo de la tierra*; mais il ne paraît pas que ces marchandises soient l'objet d'aucun commerce au-dehors, ni même d'un commerce intérieur de quelqu'importance.

Commerce.

Le commerce du *Pérou* avec l'Espagne se fait en partie par Porto-Belo. Ce port n'est plus ce qu'il était.

Longtems le détroit de Magallan parut la seule voie pour entretenir les relations de commerce entre Lima, capitale du *Perou* et centre de son commerce avec la métropole.

La longueur du trajet, la frayeur qu'inspiraient des mers orageuses et peu connues; la crainte d'exciter l'ambition des autres nations; l'impossibilité de trouver un asyle dans des évènemens malheureux, d'autres considérations peut-être tournèrent toutes les vues vers Panama.

Cette ville qui avait été la porte par où on était

centré au *Pérou*, s'était élevée à une grande prospérité, lorsqu'en 1670 elle fut pillée et brûlée par des pirates. On l'a rebâtie dans un lieu plus avantageux, à quatre ou cinq milles de sa première place, et à trois lieues du port de Périco, formé par un grand nombre d'îles, et assez vaste pour contenir les plus nombreuses flottes.

Les marchandises du *Pérou* étaient apportées à Panama par une flotille, et voiturées les unes à dos de mulets, et les autres par le Châgre, à Porto-Belo, située sur la côte septentrionale de l'Isthme qui sépare les deux mers.

Quoique la position de cette ville eût été reconnue et approuvée par *Colomb*, en 1502, elle ne fut bâtie qu'en 1584, des débris de Nombre-de-Dios. Elle est disposée, en forme de croissant, sur le penchant d'une montagne qui entoure le port. Ce port célèbre, autrefois très-bien défendu par des fortifications que l'amiral *Vernon* détruisit en 1740, paraît offrir une entrée large de six cents toises; mais elle est tellement rétrécie par des rochers à fleurs d'eau, qu'elle se trouve réduite à un canal étroit. Les vaisseaux n'y arrivent qu'à la toue, parce qu'ils trouvent toujours des vents contraires ou un grand calme. Ils y jouissent d'une sûreté entière.

Les désordres du climat n'empêchèrent pas que Porto-Belo ne devînt d'abord le théâtre du plus grand commerce qui ait jamais existé. Tandis que les richesses du Nouveau-Monde y arrivaient pour être échangées contre l'industrie de l'ancien, les vaisseaux partis d'Espagne, et connus sous le nom de *galions*, s'y rendaient de leur côté, chargés de tous les objets de nécessité, d'agrément ou de luxe qui pouvaient tenter les possesseurs des mines.

Cette prospérité continua sans interruption, jusqu'au milieu du dix-septième siècle. Avec la perte de la Jamaïque, commença une contrebande considérable qui, jusqu'alors avait été peu de chose. Le sac de Panama, en 1670, par le pirate anglais, *Jean Morgan*, eut des suites encore plus fâcheuses. Le *Pérou* qui envoyait ses fonds d'avance dans cette ville, ne les y fit plus passer qu'après l'arrivée des galions à Carthagène. Ce changement occasionna des retards, des incertitudes. Les foires diminuèrent, et le commerce interlope augmenta.

Depuis cette époque, Panama et Porto-Belo sont infiniment déchus. Ces deux villes ne servent plus qu'à quelques branches peu importantes d'un commerce languissant. Les affaires plus considérables se sont portées à la Vera-Cruz.

On sait que *Magellan* découvrit, en 1520, à l'extrémité méridionale de l'Amérique, le fameux détroit qui porte son nom.

Ce détroit a cent quatorze lieues de long, et en quelques endroits moins d'une lieue de large. Il sépare la terre des Patagons de celle de Feu, qu'on présuma n'avoir formé autrefois qu'un même continent

Quoique ce fut longtems le seul passage connu pour arriver à la mer du sud, les dangers qu'on y trouvait le firent presque oublier. La hardiesse du célèbre *Drake*, qui porta, par cette voie, la ravage sur les côtes du *Pérou*, inspira aux Espagnols la résolution d'y former un grand établissement, destiné à préserver de toute invasion cette riche partie du Nouveau-Monde.

Pedro Sarmiento, chargé de cette entreprise importante, partit d'Europe, en 1581, avec vingt-trois navires et trois mille cinq cents hommes. L'expédition fut contrariée par des calamités si multipliées, que l'amiral n'arriva l'année suivante au détroit qu'avec quatre cents hommes, trente femmes, et des vivres pour sept ou huit mois. Les restes déplorables d'une si belle peuplade furent établis à Philippeville, dans une baie sûre, commode, spacieuse. Mais l'infortune, qui avait si cruellement assailli les Espagnols dans leur traversée, les poursuivit abstinément au terme de leur voyage. On ne leur envoya aucun secours; le pays ne fournissait point de subsistance, et ils périrent de misère. De vingt-quatre malheureux qui avaient échappé à ce fléau terrible, vingt-trois, dont la destinée est toujours restée inconnue, s'embarquèrent pour la rivière de la Plata. *Fernando Gomez*, le seul qui restait, fut recueilli, en 1587, par le corsaire anglais *Cawendish*, qui donna au lieu où il l'avait trouvé, le nom de *port Famine*.

Cependant, ce ne fut qu'en 1740, que les Espagnols commencèrent à doubler eux mêmes le cap de Horn. Ils employèrent des bâtimens et des pilotes malouins dans leurs premiers voyages; mais une assez courte expérience les mit en état de se passer de secours étrangers; et ces mers orageuses furent bientôt plus familières à leurs navigateurs qu'elles ne l'avaient jamais été à leurs maîtres dans cette carrière.

Jusqu'alors la haute opinion qu'on avait toujours eue, et longtems avec raison, des richesses du *Pérou*, s'était maintenue. La cour d'Espagne accusait le commerce interlope d'en avoir détourné la plus grande partie, et elle se flattait que le nouveau système les ramènerait dans ses ports en aussi grande abondance qu'aux époques les plus reculées. Une évidence, à laquelle il fut impossible de se refuser, réduisit les plus incrédules à voir que les mines de cette partie du Nouveau-Monde n'étaient plus ce qu'elles avaient été, et que ce qu'elles avaient laissé de vide n'avait pas été rempli par d'autres objets.

Depuis 1748 jusqu'en 1753, Lima ne reçut d'Espagne, pour tout le *Pérou*, que dix navires qui remportèrent chaque année 30,764,617 livres. Cette somme était formée par 4,594,192 livres en or; par 20,673,657 livres en argent; par 5,496,768 livres en productions diverses.

Ces productions furent trente et un mille quintaux de cacao, qui furent vendus en Europe 3,240,000 livres. Six cents quintaux de quinquina, qui furent vendus 207,360 liv. Quatre cent soixante-dix quintaux de laine de vigogne, qui furent vendos 324,000 livres. Dix mille huit cent cinquante quintaux de cuivre, qui furent vendus 810,108 livres. Dix mille six cents quintaux d'étain qui furent vendus 915,300 livres.

Dans l'or et l'argent, 1,620,000 livres appartenaient au gouvernement; 19.422,671 livres au commerce; 4,225,178 livres au clergé ou aux officiers civils et militaires.

Dans les marchandises il y avait 1,381,569 liv. pour la couronne, et 4,115,199 livres pour les négocians.

Le tems a un peu changé l'état des choses; mais l'amélioration n'est pas considérable.

Pour les *poids*, *mesures*, *monnaies* en usage au *Pérou*, *voyez* l'article AMÉRIQUE-ESPAGNOLE, et les différens articles des villes du *Pérou*. *Voyez* aussi l'article ESPAGNE, *Colonies*.

PERPIGNAN, ville de France, capitale du Roussillon, au département des Pyrenées orientales, sur la Tet qui se jète dans la mer à une lieue plus bas. Long. 20. 34. 5. lat. 42. 41. 55.

Sa proximité du Port-Vendres, nettoyé et parfaitement arrangé, la suppression de tous les droits locaux des barrières, la liberté du commerce avec le reste de la France, la beauté des chemins qui rendent la communication très-aisée avec les provinces voisines et l'Espagne, y attirent beaucoup d'Espagnols, la plupart Catalans, qui viennent y faire quelques achats. On y compte 14,500 habitans.

Productions. Vins blancs et rouges, eaux-de-vie, grains et fruits de toute espèce, laines fines, salicort et soudes pour la fabrication des savons et pour les verreries, soies, huiles et miels blancs.

Vins. Le sol de *Perpignan* et de ses environs est très-fertile et dans la plus heureuse position; il produit en abondance d'excellens vins de différentes espères at de différentes qualités, tels que des muscats de Rivesaltes, dont la réputation est très-étendue, des vins blancs cuits de la plus excellente qualité, des vins blancs, connus sous le nom de *Macabeu*, des vins de Grenache, de Malvoisie, et plusieurs autres qui peuvent aller de pair avec les meilleurs vins d'Espagne.

Les vins rouges ont beaucoup de corps, une très-belle couleur, et la propriété particulière de ne rompre avec aucune espèce de vin, et d'être, par cette qualité essentielle, propres à colorer et améliorer les autres vins: on en destine une bonne partie à cet usage; on les fait, par cette raison, forts et d'une couleur très-foncée: ils se vendent, année commune, 10, 12 et 15 francs la charge, quelquefois jusqu'à 18 francs.

On en fait de plus clairs et de plus légers; on choisit pour cela le plus beau raisin, on l'égrappe et on ne le laisse cuver que trois ou quatre nuits; ils deviennent excellens en vieillissant, et lorsqu'ils ont quatre à cinq ans, ils sont délicieux: on les vend communément de 30 à 40 francs la charge.

On en fait d'une autre espèce, connue sous le nom de *vin de Grenache*: pendant la première année, il ressemble assez au vin d'Alicante; il est épais, d'une couleur approchant du noir, et très-liquoreux; en vieillissant, il perd de sa couleur, et la troisième année il a une parfaite ressemblance avec le Rota; au bout de six ou sept ans, il a tellement la couleur et le goût du vin du Cap, que les plus grands connaisseurs peuvent s'y tromper. Il se vend la première année, dans le prix de 24 à 30 francs la charge; la deuxième et la troisième années, dans le prix de 30 à 50; et lorsqu'il a acquis quatre, cinq et six ans, depuis 60 jusqu'a 100 et 130 francs la charge. Si on veut le garder, il est essentiel de le bien choisir, qu'il soit d'un bon cru et qu'il soit fait avec soin.

C'est à Salces, près *Perpignan*, que se fait l'excellent vin blanc, connu sous le nom de *Macabeu*, qui est d'une délicatesse et d'un goût exquis: il ressemble beaucoup au vin de Hongrie, et lorsqu'il est fait avec soin, il balance même la réputation du Tokai: il se vend, année commune, de 100 à 150 francs la charge.

Les vins muscats, connus sous le nom de *Rivesaltes*, ont un parfum et un goût qui ne laissent rien à désirer; ils sont très-recherchés; ils acquièrent beaucoup en vieillissant; on les vend à-peu-près le même prix que le Macabeu.

On fait encore une grande quantité d'autres vins ordinaires, parmi lesquels on distingue ceux des côtes de Saint-André et de Piquepouille de Salce. Les plus connus et les plus propres au transport, sont ceux de Banyuls, Collioure, Baixas, Espira, Peirestortes, Rivesaltes, Claira, Saint-Laurent. Les vins pour la table sont ceux de Torremila, Pia, le Vernet, Terrats, Lesparron.

Eaux-de-vie. On en fait une grande quantité: elles sont excellentes et très recherchées.

Les vins et les eaux-de-vie ne furment pas les seuls articles de production qui soient importans pour la province: les laines fines sont de la plus belle qualité, et elles s'emploient dans les plus belles fabriques: la culture des vers à soie y est très-répandue, et ce genre d'industrie procure une bonne branche de commerce pour la province: les huiles sont très-bonnes

Digitized by Google

et très-recherchées dans les fabriques; il y en a même d'excellentes à manger, notamment celles de Monner et d'Estagel: les miels blancs, connus mal à-propos sous le nom de *miels de Narbonne*, se recueillent presque tous dans la province, et les commissionnaires les achètent des cultivateurs.

Fers. Les montagnes du Roussillon fournissent la mine à dix-huit forges, situées dans la province: les fers qui s'y fabriquent sont très-doux et d'excellente qualité: il s'en exporte une assez grande quantité en Catalogne et en Languedoc.

On fabrique à *Perpignan* quelques étoffes de laine, et des dentelles du prix de 3 francs à 8 francs l'aune.

Mesures. La charge de froment de 10 mesures pèse 260 livres, de méteil 240, de seigle 220, d'orge 200.

PERPIGNAN (*généralité de*), elle comprenait le Roussillon et le comté de Foix, qui forment le département des Pyrennées orientales.

Voici ce que dit M. *Necker* de cette généralité.

« Son étendue est de 286 un tiers de lieues carrées.

» Sa population de 188,900 ames.

» C'est 660 habitans par lieue carrée.

» Le Roussillon est exempt des droits d'hypothèque et de la marque des fers, et le prix commun du sel y est aujourd'hui d'environ 19 livres. Cette denrée se vend près de moitié moins dans le comté de Foix, pays rédimé de gabelles. La généralité entière de *Perpignan*, est exempte de la marque d'or et d'argent ainsi que des aides, à l'exception de quelques droits subsidiaires. Les travaux des chemins se font par corvées dans le Roussillon, et à prix d'argent dans le pays de Foix.

» Les contributions de cette généralité peuvent être évaluées à environ 2,600,000 francs.

» C'est 13 liv. 15 sols par tête d'habitans.

» Le Roussillon produit des vins estimés; et l'on y trouve des mines de fer, ainsi que dans le pays de Foix: la proximité de l'Espagne donne lieu à un commerce dont cette généralité tire quelque avantage.

» Le nombre des naissances à *Perpignan*, multiplié par 27, annoncerait une population d'environ 15,200 ames ».

PERSE, grand Etat d'Asie, borné au nord-ouest par les montagnes d'Ararat ou d'Aghistan qui la séparent de la Tartarie Circassienne; au nord par la mer Caspienne qui la sépare de la Russie; au nord-est par le fleuve Oxus qui la sépare de la Tartarie Usbeque; à l'est par l'Inde; au midi par l'océan indien et les golfes Persiques et d'Ormus, et à l'ouest par l'Arabie et la Turquie.

La Perse est située entre les 41°. dégrés 40 min. et 67 dégrés 40 minutes de longitude, et les 25°. et 44°. dégrés de latitude septentrionale.

Conséquemment on lui donna 434 lieues de longueur et 367 de largeur; sa surface est de 88,889 lieues carrées.

Le royaume de *Perse* est divisé en province comme il suit: sur les frontières de l'Indo sont le *Chorasan* qui se prononce *Korasan*, partie de l'ancienne Hircanie qui renferme Hérat et Estarabad, le *Sablestan* qui renferme l'ancienne Bactriane et le Candahar; le *Sigistan*, ou *Segestan*; le Makeran, la Kerman et le Farsistan ou ancienne Perse.

Sur les frontières de la Turquie on trouve les provinces de Chusistan, ou Korgistan, et l'Irac-Agemi, pays des anciens Parthes. Entre la mer Caspienne et les frontières de la Turquie d'Asie, se trouvent les provinces d'Aderbijan, ancienne Médie, Gangea et Daghistan, partie de l'ancienne Ibérie et de la Colchide; Gilan, partie de l'ancienne Hircanie, Shirvan et Masanderan. *Voyez* GÉORGIE, CIRCASSIE.

Population. Il est impossible de donner même un aperçu de la population de la *Perse*; on conçoit en effet que dans un pays souvent agité de troubles, habité en partie par des peuples errans, sous une police fantastique et sans règles fixes d'administration, il ne peut y avoir aucun état de population arrêté. Nous nous bornerons donc à faire connaître la population présumée de quelques villes de Perse.

On prétend qu'Ispaham contenait autrefois 650,000 habitans, mais qu'elle a beaucoup perdu de sa population pendant les guerres de Thamas Kouli-Kan.

Tauris, seconde ville de la *Perse*, est réputée avoir 300,000 habitans.

Sol, productions. Le sol et les productions de la *Perse* diffèrent comme la température des diverses provinces. Le terroir est loin d'être gras et fertile vers la mer Caspienne et la Tartarie; mais aidé par la culture, il produit ordinairement du bled et des fruits. Au midi du Mont Taurus, le pays est d'une grande fertilité en fruits, en vins, en grains et autres productions nécessaires et de luxe; il donne également de l'huile en abondance, du séné, de la rhubarbe et les meilleures drogues; les fruits en sont délicieux, notamment les dates, oranges, pistaches; on y trouve une grande quantité d'excellente soie, et jadis le golfe de Bassora fournissait à une grande partie de l'Europe et de l'Asie des perles très-belles. Quelques cantons, surtout auprès d'Ispaham, produisent presque toutes les fleurs estimées en Europe, des roses particulièrement; les gens du pays savent extraire des eaux de senteur dont le commerce leur est d'un grand profit. En un mot, fruits, végétaux et fleurs ont en *Perse* le goût le plus savoureux,

et si les naturels poussaient la science du jardinage aussi loin que quelques nations d'Europe, s'ils savaient aussi bien transplanter, greffer et faire d'autres améliorations, ils augmenteraient considérablement la richesse de leur pays. *L'assa fœtida* coule d'une plante appelée *hilot*, et se convertit en gomme.

Le canton de Schiras est un des plus féconds du monde. Presque tous les fruits que l'on voit en Europe, se trouvent également dans ce pays, et ils y sont d'une grosseur et d'un goût que n'ont pas les mêmes fruits dans nos contrées, surtout les abricots et les raisins : ceux-ci qui sont excellens donnent des vins délicieux que l'on nomme *vin de Schiras*.

Nous allons dire quelque chose des principales productions de la *Perse*, de celles surtout qui entrent dans le commerce qu'elle fait soit par terre, avec la Turquie et la Russie, soit par mer par le golfe Persique.

Grains. Le grain le plus ordinaire en *Perse* est le froment qui y est très-beau et très-pur; l'orge, le riz et le millet dont les Perses font du pain en quelques endroits, comme dans le Curistan, lorsqu'il arrive que leur grain est fini avant la récolte. Ils ne cultivent point l'avoine ni le seigle, excepté où il y a des Arméniens qui font du seigle pour le carême. Le riz est l'aliment le plus universel du pays; il est d'une très-bonne qualité, et les habitans le préparent très bien.

« *Tavernier* assure que les grains et les fruits qui croissent en *Perse* par le seul secours des eaux des canaux qu'on dérive des rivières, sont de peu de garde, moins bons et beaucoup moins chers que ceux qui viennent dans les provinces où il pleut, et dont la fécondité ne doit rien à l'artifice. Le bled surtout ne se peut guère garder au-delà d'un an, dit-il, et si on le garde davantage, il s'y engendre une vermine qui le mange. Il en est de même si le bled est en farine; un ver qui s'y met la rend si amère qu'il est impossible d'en manger ».

Dattes. Les dattes de *Perse* sont les meilleures de toute l'Asie, car elles ont une qualité particulière qui les rend excellentes, et qui peut les faire passer pour une espèce de confiture, étant naturellement couvertes comme d'un miel ou d'un sirop dans lequel il semble que ce beau fruit soit confit. On les transporte en divers endroits de la *Perse*, et en deux manières; ou en branche dans des caissons, en laissant neuf ou dix dattes, plus ou moins à chacune; ou le fruit seul, sans la branche, dans de petits pots de grais qui en tiennent jusqu'à deux ou trois livres.

Vins. Les vins de *Perse* ont de la célébrité. Il s'en fait en Géorgie, en Arménie, en Médie, à Schiras, à Yesd, ville capitale de la Caramanie. Le vin d'Ispahan était le pire de tous, avant que les Européens délicats se mêlassent de le faire; ce qui est arrivé depuis la fin du dernier siècle.

Celui de Schiras, comme le meilleur, est gardé pour le roi et pour les grands de la Cour; il s'en vend peu dans le commerce. Celui d'Yesd est fort délicat, et on le transporte à Lar et à Ormus. Le vin d'Ispahan ne se fait que d'un seul raisin fort doux à la bouche, mais qui ne donne qu'une qualité de vin inférieure en comparaison des autres. On met le vin dans de grands pots de terre cuite au four, les uns vernis par dedans et les autres enduits de graisse de queu de mouton, sans quoi la terre boirait le vin. Quelque-uns de ces pots tiennent jusqu'à un muid, les autres n'en tiennent que la moitié.

Galle, drogues pour la teinture et médicinales. L'arbre qui porte la noix de galle est commun en plusieurs endroits de la *Perse*, mais particulièrement dans la province de Corsistan.

Les arbres qui portent les gommes, les mastics et l'encens, se trouvent en grande quantité en plusieurs endroits du pays. L'arbre de l'encens, qui ressemble à un grand poirier, croît particulièrement dans la Caramanie déserte, sur des montagnes. Vous y avez aussi, et en plusieurs autres endroits, l'arbre de thérébinthe, l'amandier ou le châtaignier sauvage, ainsi que l'arbre qui porte la manne.

La *Perse* est un vrai pays de drogues médicinales. Outre la manne, il y croît de la casse, du séné, de la réglisse, de laquelle presque tous les champs sont couverts, et du *fenu græcum*. La noix vomique croît aussi presque par-tout de la grandeur d'une pièce de cinq sols et de l'épaisseur de deux écus, couverte d'une peau fort unie. La gomme ammoniac est en abondance dans les provinces du midi. On la tire d'une plante qui ressemble à la carde d'artichaud.

La rhubarbe croît dans le Corasan qui est l'ancienne Sogdiane. La meilleure vient du pays des Tartares orientaux qui sont entre la mer Caspienne et la Chine. L'une et l'autre sont appelées *rivend tchini*, *rhubarbe de la Chine*.

Il y a le saffran, et celui de ce pays-là est le meilleur de tout le monde. Il en croît en divers endroits de la *Perse*; mais on estime par dessus tout celui qui croît le long de la mer Caspienne.

Outre toutes ces drogues médicinales, il y a encore le galbanum qui croît dans les montagnes, à sept ou huit lieues d'Ispahan; l'alkali végétal qui croît presque par-tout; le sel ammoniac, etc.

Tabac. Le tabac croît partout en *Perse*, particulièrement dans la Susiane, à Hamadan, dans la Caramanie déserte, aux environs de Coureston, et vers le golfe Persique : ce dernier est le meilleur. Il pousse aisément et sans autre culture que celle ordinaire des herbages. On le transporte par bouquets ou par botte.

Quand il est sec, il devient feuille-morte; c'est en cet état qu'on le vend sans le faire sécher ni le corder.

Digitized by Google

On ne sait pas si le tabac est originaire de *Perse*, ou s'il y a été transporté; mais il est certain qu'il est au moins ancien de quatre cents ans: on croit qu'il y a passé d'Egypte, et non pas des Indes orientales où il n'a été cultivé que dans le commencement du dix-septième siècle.

Coton. Le coton croît dans toute la *Perse*. On en voit des campagnes couvertes. C'est un fruit gros comme une tête de pavot, mais plus rond. On trouve dans chaque fruit sept petites graines, ou fèves noires qui sont comme la semence de ce fruit. Il croît aussi en *Perse* en divers endroits, un arbrisseau tout-à-fait rare, dont le fruit est gros et long, en figures de lambruches vertes, lequel venant à s'ouvrir donne un duvet de soie, fin comme l'ouatte. On le carde comme le coton sans le gâter.

Bestioux. Les chevaux de *Perse* sont les plus beaux de l'Orient. Ils sont plus hauts que les chevaux de selle anglais, étroits de devant, la tête petite, les jambes fines et déliées à merveille, fort bien proportionnés, fort doux, de grand travail et fort vifs et légers.

Quoiqu'ils soient les mieux faits de l'Orient, ils ne sont pas les meilleurs ni les plus recherchés. Ceux d'Arabie les passent et sont fort estimés en *Perse* à cause de leur légèreté; car ils sont, quant à la forme, peu agréables par leur taille sèche et décharnée.

Les chevaux sont fort chers en *Perse*. Les beaux valent depuis mille francs jusqu'à mille écus. Le grand transport qui s'en fait en Turquie et particulièrement aux Indes, est ce qui les rend si chers. On ne peut en emmener que par permission spéciale du roi.

La monture la plus commune après le cheval est la mule. On en a de fort bonnes en *Perse*, le plus haut prix qu'on vende une mule est de 500 fr.

On se sert de deux sortes d'ânes en *Perse*, les ânes du pays qui sont lents et pesants, comme les ânes de nos pays, dont ils ne se servent qu'à porter des fardeaux, et une race d'ânes d'Arabie qui sont de fort jolies bêtes.

Il y a beaucoup de chameaux en *Perse*, et c'est un des bons commerces du pays avec la Turquie, qui en tire une grande quantité. Ceux du pays n'ont qu'une bosse, mais ceux des Indes et d'Arabie en ont deux. On élève dans les parties méridionales et orientales du pays, comme vers l'Arabie et vers la Tartarie, vers les Indes et le golfe Persique, une sorte de chameaux pour servir à la course. Ils vont au grand trot, et si vite, qu'un cheval ne les peut suivre qu'au galop.

On tire de la *Perse* du poil de chameau, que les Persans appèlent *testik*, et nous Européens laine de chevron. On l'emploie en Europe à la fabrique des chapeaux. La meilleure laine de cette sorte vient de la Caramanie et de Casbin.

Bœufs. Les bœufs de *Perse* sont comme les nôtres, excepté vers les frontières de l'Inde, où ils ont la bosse ou loupe sur le dos. On mange peu de bœuf dans tout le pays. On ne l'élève que pour la charge, ou pour le labourage. On ferre ceux dont on se sert à la charge, à cause des montagnes pierreuses où ils passent.

La *Perse* abonde aussi en moutons et en chèvres. Il y a de ces moutons que nous appelons *moutons de Barbarie*, ou à grosses queues, dont la queue pèse trente livres.

On y élève aussi quelques cochons, mais surtout d'une petite espece de sanglier comme on en voit en France depuis quelque tems. Ils sont couleur d'ardoise et hauts de vingt pouces à-peu-près.

Mines. Les métaux qu'on trouve le plus en *Perse*, sont le fer, l'acier, le cuivre et le plomb. On n'y trouve ni or ni argent. On est pourtant fort assuré qu'il y en a dans les mines, étant impossible que tant de montagnes qui produisent toutes sortes de métaux, ne produisent aussi de ceux-ci. Mais les persans sont trop paresseux pour faire beaucoup de découvertes. On s'arrête chez eux à ce qu'on a toujours eu, et l'on n'en cherche pas davantage.

On trouve des turquoises à trois ou quatre journées de Mesched dans une montagne nommée *Pirouskou*. La vieille-Roche est gardée pour la seule maison du roi. Il est libre à tout le monde d'acheter les turquoises de la nouvelle. Les perles se pêchent près de l'île de Bahren dans le golfe Persique, et le roi se réserve celles qui sont d'une certaine grosseur.

Ce n'est que depuis le commencement du siècle qu'on a découvert des mines dans les montagnes. Ces mines sont presque toutes de cuivre, et les Persans en font avec assez d'industrie des ustensiles de ménage, n'ayant point d'étain, et celui qu'on apporte du dehors servant à étamer leur vaisselle de cuivre. Le plomb vient de la province de Kerman; le fer et l'acier de Casbin et de Korasan qui en fournissent une grande quantité.

Le sel se fait par la nature toute seule, et sans aucun art. Le soufre et l'alun se font de même. Il y a deux sortes de sel dans le pays, celui des terres et celui des mines ou de roche.

Dans la Médie et à Ispahan, le sel se tire des mines, et on le transporte par gros quartiers, comme la pierre de taille.

Le marbre, la pierre de taille et l'arduise se tirent particulièrement dans le pays de Hamadan, qui est l'ancienne Suse. Pour le marbre il y en a de plusieurs sortes en *Perse*: du blanc, du noir, du rouge et du marbré de blanc et de rouge.

Dans l'Arménie on trouve le bol et le marne, qui est blanc comme le savon et dont on se sert comme de savon. Les femmes s'en servent par-

ticulièrement à se laver la tête au bain. On y trouve aussi des mines de talc.

Pêche. Le poisson est de deux sortes ; celui de mer et celui d'eau douce. La mer Caspienne, qui est une des mers de *Perse*, est fort poissonneuse. On en transporte le poisson sec partout, particulièrement le thon, l'esturgeon avec le caviar, le saumon, et une espèce de grandes carpes qu'on appèle *destpich*, qui est de très-bon poisson. Mais il n'y a point au monde, de mer si poissonneuse que le golfe de *Perse*. On pêche le long des bords, deux fois le jour, de toutes les sortes de poissons de nos mers, qui est excellent et dans une grande abondance.

Le poisson d'eau douce n'est pas si abondant, parce qu'il n'y a guères de fleuves en Perse, et qu'on tire tant d'eau des fleuves qu'il ne s'y saurait engendrer guères de poisson. Il faut excepter de cette règle le fleuve de Kur, qui coûle dans l'Ibérie et qui est fort poissonneux. Il y a de trois sortes de poisson d'eau douce en ce grand Empire : celui des lacs, celui des rivières et celui de Kerises, ou canaux souterreins, qu'on appèle *kairiser*. Celui des lacs sont entr'autres les truites, les carpes et les aloses. Il n'y a des truites qu'en Arménie. Le poisson de riviere le plus commun est le barbot, qui est aussi la sorte de poisson des canaux. Ce poisson de canaux est fort commun.

La pêche des perles se fait dans tout le golfe Persique, mais particulièrement autour de l'île de Baherin ou Bahren. Cette pêche est abondante et produit plus d'un million de perles par an. *Chardin* dit en avoir vu sortir une perle qui pesait cinquante grains, ronde en perfection : c'était une grande rareté, les plus grosses perles de cette mer n'étant d'ordinaire que de dix à douze grains.

Les pêcheurs sont obligés, dit-on, de donner au roi les perles au-dessus de ce poids, mais c'est à quoi ils ne satisfont jamais de bonne foi. Les Persans payaient autrefois un droit aux Portugais, afin qu'ils ne les troublassent pas dans cette pêche ; mais depuis que la puissance portugaise a baissé dans les Indes, les Persans s'en sont affranchis.

Manufactures. Les Persans en ont de fort bonnes et de fort belles en coton, en poil de chèvre, en poil de chameau, en laine, et particulièrement en soie ; comme la soie est une matière abondante et commune en *Perse*, les Persans se sont particulièrement exercés à la bien travailler, et c'est à quoi ils réussissent le mieux, et en quoi ils ont les plus considérables manufactures de leur pays.

Le filage, le dévidage et le moulinage sont assez semblables à ce qui se pratique en France, à Lyon et à Tours ; et les Persans ont connaissance des quenouilles, des fuseaux, des dévidoirs et des moulins dont on se sert dans ces deux villes pour les préparations des soies.

Les étoffes de soie pure qu'ils fabriquent, sont des taffetas, des tabis, des satins, des gros de Tours, des turbans, des ceintures et des mouchoirs.

Leurs brocards s'appèlent *zerbase*, tissus d'or. Il y en a de trois sortes ; le simple, qui est comme en France, de diverses façons, dessins et espèces ; le doublo, qu'ils nomment *orraye*, c'est-à-dire étoffe à deux faces, parce qu'il n'a point d'envers, et le maehruely ou velours d'or.

De cette dernière sorte il s'en fait qui coûte jusqu'à 50 tomans la gueuse, ou aune de *Perse*, ce qui revient à 1,100 écus de France. Ainsi cette étoffe est certainement la plus chère qu'il y ait au monde.

Les plus beaux se font à Yesd, à Cachan, à Ispaham, à Masched et à Ieschi.

Communément les pièces d'étoffes de soie ne portent guères que cinq à six aunes de long, parce qu'il n'en faut pas davantage pour faire une veste à la mode de Perse.

La plupart se consomment dans le pays, hors le peu qu'on en voit en Europe. Autrefois il en passait beaucoup dans les Indes, particulièrement dans les états du Grand Mogol.

Le commerce des soies est un objet trop considérable en *Perse*, pour que nous ne nous arrêtions pas un moment à parler de cette production.

On distingue plusieurs sortes de soie de *Perse* dans le commerce.

1°. Les *sourbastis* ou *sourbassis*, ou *legis ordinaires*. Les soies qu'on appèle *sourbastis* sont des soies de *Perse*, les plus fines et de la meilleure qualité de toutes celles qu'on tire du Levant.

Il y en a de blanches et de jaunes, mais toutes ordinairement grèges et en matasses. Le pliage est en masses, et chaque balle contient cent vingt masses.

2°. *Soies legis.* Ces soies sont les plus belles de *Perse*, après les sourbassis ou cherbassy, et sont de la même qualité. La seule différence qu'il y a ne consistant que dans le triage qu'on en fait ; en sorte que les legis sont proprement les moins fines des sourbassis.

Ces soies viennent en balles de vingt battemens chacune, le battement de six oceos, qui font 18 livres 12 onces du poids de Marseille, et poids de marc 15 livres.

Il y en a de trois sortes, les legis vourines qui sont les plus belles ; les legis bournes ou bourmio qui suivent, et les legis ardasses qui sont les plus grosses ; et c'est de cette dernière sorte que les Français chargent le plus à Smyrne.

3°. *Soies ardassines.* Ce sont celles qu'en France on nomme *ablaques*. Elles ont la même couleur, et sont presqu'aussi fines que les sourbassis. La masse est d'environ deux pieds de long, et ne pèse guères moins d'une livre. On s'en sert peu

en

en France, parce qu'elle ne souffre pas l'eau chaude dans le dévidage.

4°. *Soies ardasses.* Ce sont les plus grossières de celles de *Perse*, et comme le rebut des ardassines. On nomme aussi *ardasses* le legis de la plus basse qualité. La masse en est d'environ trois quarts d'aune, et forme comme deux têtes; elle ne pèse pourtant qu'une livre. Pour être belles elles doivent être lustrées, rondelettes et peu chargées. On appèle quelquefois la soie ardasse *soie rondelette*. C'est de cette espèce de soie dont il vient la plus grande quantité à Smyrne.

Le commerce des soies de *Perse* avec l'Europe, se fait de deux manières, par Smyrne et la Méditerranée. *Voyez* SMYRNE, LEVANT, et par Bender-Abassi et le golfe Persique.

Le commerce de soies de *Perse* qui se fait par le golfe Persique avait été attiré à l'île d'Ormus pendant que les Portugais en étaient les maîtres; il a été depuis transféré à Gameron ou Gambron, que les Perses nomment *Bender-Abassi*, port à l'entrée du même golfe, depuis qu'en 1622 ces derniers, à l'aide des Anglais, se furent remis en possession d'Ormus. C'est-là qu'arrivent les caravanes qui partent d'Ispahan, et qui voiturent les soies sur des chameaux; les diverses nations d'Europe qui font ce commerce, ayant leurs agens ou commis dans cette capitale de *Perse*, qui en font les achats. Les droits de sortie s'en paient sur différens pieds, suivant que ces Nations ont fait leurs capitulations plus ou moins avantageuses.

On prétend que la récolte que la *Perse* fait en soie, monte, année commune, à 30,000 balles, du poids de 226 livres.

Les plus beaux tapis de *Perse*, qu'on appelait il n'y a pas encore long-tems en France, *tapis de Turquie*, parce qu'ils venaient autrefois tous par Smyrne, se fabriquent dans la province de Kirman, surtout à Sistan.

La bonté de ces tapis consiste dans le nombre des fils, qui cependant ne doivent pas passer 14 ou 15 fils par pouce.

Ils sont distingués par la solidité de l'étoffe et la beauté des couleurs; mais les dessins en sont bizarres et de mauvais goût.

Les manufactures des étoffes de laine ou de poil de chameau, sont pour la plupart établies à Yesde, à Kirman et à Mongnay.

Celles de laine ne sont que des espèces de grosses serges dont le peuple s'habille: mais on fait avec le poil de chameau, qu'on nomme en Persan *tastik ou kourk*, et en France *poil de chevron*, qui n'est guères moins beau que celui du castor, d'assez belles étamines, des droguets et des camelots comparables à ceux de Picardie et de Flandre.

Le poil de chevron qui vient en Europe par Smyrne; se tire ordinairement de la Caramanie et de Casbin.

Les étoffes de poil de chèvre se travaillent en Hircanie, et ressemblent au baracan. Les plus fines viennent de Donrak, dans le golfe Persique.

Les Persans font des feutres très-fins et très-légers, qui sont plus chauds que le drap, et qui résistent mieux à la pluie. Ils en foulent la laine comme font les chapeliers. On en fait des manteaux de pluie pour les gens du commun. On s'en sert au lieu de toile cirée.

Ils font aussi de la toile de coton à très-bon marché; mais ils n'en font pas de fine, parce qu'ils la tirent des Indes à meilleur prix qu'ils ne la pourraient faire. Ils appèlent cette toile *kerbaz*, comme qui dirait *tissure d'âne* ou *pour âne*, mot d'où est venu apparemment celui de *carbasson* et de *carbæsus*, dont les Grecs et les Latins se servent pour signifier la grosse toile. Ils savent aussi peindre la toile, mais non pas si bien que dans l'Indostan, parce qu'ils tirent de ces pays-là les plus belles toiles peintes à si bon marché, qu'ils ne gagneraient rien à se perfectionner dans cette manufacture. Un ouvrage auquel ils réussissent fort bien, c'est d'imprimer d'or et d'argent la toile, le taffetas et le satin, ce qu'ils font avec des moules. Ils représentent dessus tout ce qu'on veut, lettres, fleurs, figures; et ils le font si bien, qu'on dirait que c'est de la broderie d'or ou d'argent. Ils impriment avec de l'eau de gomme; c'est à cet art des Perses qu'est dû le nom de *Perses* que l'on donne à ces belles toiles fines peintes en or et argent, qui nous viennent de chez eux.

Tanneries. On trouve en *Perse* des tanneries de cuirs, surtout de celui de chagrin, et de toutes sortes de maroquin. Il s'en fait beaucoup qu'on transporte aux Indes, en Turquie et dans les autres pays voisins. Le chagrin se fait de croupe d'âne et d'une graine qu'on appèle en *Perse tochm Casbini* ou *graine de Casbin*, laquelle est noire, dure et plus grosse que la graine de moutarde dont on se sert au défaut de cette graine de Casbin. Le nom de *chagrin* que nous donnons à ces peaux grénetées, vient assurément du mot persan *sagri*, qui veut dire *croupe*. Ils appèlent ainsi la croupe de tout animal qui sert de monture; et ils donnent ce nom à cette sorte de cuir, parce qu'il se fait de croupe d'âne. Les tanneurs corroyent le gros cuir et le préparent avec la chaux. Ils n'ont point l'usage du tan, au lieu duquel ils se servent de sel et de noix de galle, et cela suffit à cause de la sécheresse de l'air de leur pays.

Porcelaine. On fait dans toute la *Perse* une très-grande quantité de porcelaine, mais si belle et si parfaite, qu'elle se distingue difficilement de celle de la Chine pour laquelle les Hollandais qui en apportent beaucoup en Europe, ont assez souvent coutume de la vendre.

La plus belle porcelaine se fait à Schiras, capitale de la Perside, à Metched, capitale de la Bactriane, à Yesd et à Kirvan dans la Caramanie, surtout dans le bourg de Zorende.

Il y a des verreries dans toute la *Perse*, mais le verre est la plupart pailleux, plein de vessies et de bulles et grisâtre.

Le verre de Chiras est le plus fin du pays. Celui d'Ispahan, au contraire, est le plus laid, parce que ce n'est que du verre refondu.

La vaisselle d'émail ou de fayence, comme nous l'appelons, est pareillement une des manufactures de *Perse*. La plus belle se fait à Chiras, à Metched, à Yesd et à Kirvan en Caramanie, et particulièrement dans un bourg de Caramanie nommé *Zorende*.

Le savon de *Perse* est fait avec de la graisse de mouton et de la cendre d'herbes fortes. Il est mol et ne blanchit pas bien, mais il est à fort vil prix. Les Persans en font venir de Turquie, et particulièrement d'Alep où se fait le meilleur de tout l'Orient, et peut-être de tout le monde, étant blanc, fin et ferme, beaucoup plus que celui que nous avons en Europe, ce qu'il faut raporter entr'autres à la bonté de la cendre d'Alep.

Commerce.

Le commerce se fait en *Perse* de deux manières, par terre et par mer, au moyen du golfe Persique.

Celui que l'Europe, et surtout la France, font par terre se confond avec celui du Levant; ainsi c'est aux articles LEVANT et SMYRNE qu'il faut recourir. *Voyez* aussi GEORGIE PERSANNE.

Il se fait aussi un commerce assez considérable par Astracan et la mer Caspienne avec la Russie (1).

Ce commerce se fait entre Astracacan et Astrabat. La Russie fournit à la *Perse* des étoffes de laine, des couleurs, des pelleteries, du fer, de l'acier, du plomb, des toiles; dans les tems de troubles elle lui vend des vivres et des vaisseaux de transport.

Quant aux marchandises de la *Perse* qui passent en Russie par cette voie, elles peuvent se diviser en trois classes; 1°. les soies de Schamakin et de Ghilan; les cotons filés et non filés de Manzanderan; 2°. les cotons d'Ispaham, les épiceries, les drogues, les étoffes riches, les étoffes de l'Inde, les perles, les pierreries, les tapisseries, etc.; 3°. l'or, l'argent, le sable d'or, des cotons filés et non filés, des peaux d'agneaux de Bukarie, des perles, des pierreries; cette branche de commerce se fait par Meschedt.

Les Russes se sont contentés jusqu'ici du premier de ces trois genres de commerce; le second est celui que font les Arméniens, le troisième est entre les mains des Tartares d'Astracan et de quelques Arméniens qui y sont établis. C'est le moins considérable. *Voyez* RUSSIE.

La *Perse* envoie aussi en Turquie, du côté de Babylone et de Ninive, du tabac, de la noix de galle, de grosses étoffes de poil de chèvre, des nattes et toutes sortes d'ustensiles, des roseaux, de l'acier et du fer en barre et travaillé, toutes sortes d'ouvrages de buis et beaucoup d'autres choses.

Elle fait passer aux Indes du tabac en quantité, des fruits de toutes sortes, secs, confits au vinaigre, surtout des dattes, de la marmelade de coing, des vins, des eaux distillées, des chevaux, de la porcelaine, des plumes, du maroquin de toutes couleurs.

Le commerce le plus important avec la *Perse*, pour l'occident de l'Europe est celui qui se fait par le golfe Persique; c'est surtout à Bassora que se fait ce commerce.

On peut évaluer à douze millions, les marchandises qui arrivent annuellement à Bassora par le golfe. Les Anglais entrent dans cette somme pour quatre millions; les Hollandais pour deux; les Français, les Maures, les Indiens, les Arméniens et les Arabes, pour le reste.

Les cargaisons de ces nations sont composées du riz, du sucre, des mousselines unies, rayées et brodées du Bengale; des épiceries de Ceylan et des Moluques; de grosses toiles blanches et bleues de Coromandel, du Cardamome, du poivre, du bois de sandal de Malabar; d'étoffes d'or ou d'argent; de turbans, de châles, d'indigo de Surate; de perles de Baharem et du café de

(1) Nous devons en partie aux Anglais la connaissance des dimensions et de la navigation de la mer Caspienne. Ce peuple industrieux et éclairé semble avoir étendu surtout les points du globe son attention et les vues de sa politique commerciale. C'est à lui qu'on doit également les notions certaines que nous venons d'acquérir sur l'intérieur de l'Afrique. On connaît les voyages entrepris récemment aux frais du gouvernement britannique pour parvenir à la connaissance de l'intérieur de cette partie du monde; l'intelligence, le savoir et une noble profusion d'encouragemens ont dû donner aux efforts des voyageurs des succès qui tourneront un jour au profit de l'humanité. Une société est établie à Londres pour cet objet. C'est dans des vues semblables qu'en 1558 un anglais, nommé *Jenkinson*, avait à ses propres frais fait le relevé des côtes de la mer Caspienne, et donné la véritable étendue de ce grand golfe, ignorée des anciens. Les notions qu'il en donna furent si justes, que lorsqu'en 1718 *Pierre I*, fit faire une reconnaissance de la mer Caspienne, elle se trouva conforme aux détails de *Jenkinson*. La colonie de Sierra-Leone offre encore un bel exemple de l'esprit de véritable philantropie qui caractérise le génie anglais; partout où il jète les yeux, il y forme un établissement utile, et sur des bases tellement combinées, que les progrès de la civilisation et des arts y deviennent rapides. Comparez le Mexique, la Louisianne, la Guyane, etc. aux Etats-Unis, ci-devant colonies anglaises, et vous jugerez de la différence des régimes et de l'esprit national.

Digitized by Google

Moka ; du fer, du plomb, des draps d'Europe. D'autres objets moins importans viennent de différens endroits. Quelques-unes de ces productions sont portées sur des petits bâtimens arabes ; mais la plupart arrivent sur des vaisseaux européens qui y trouvent l'avantage d'un fret considérable. *Voyez* BASSORA, article où se trouve développé le commerce que les Européens font par le golfe Persique.

Poids, mesures, monnoies.

Le poids commun de *Perse* est de deux sortes ; l'un que l'on nomme *poids civil*, et l'autre, *poids légal*. Le civil, qu'ils appèlent *cheray*, est le double du légal.

Les poids de la médecine et des pierreries, est une troisième sorte de poids, différent des deux autres, et qui a différentes divisions.

Le poids civil est encore de deux sortes ; celui du roi et celui de Tauris. Le poids du roi, qu'on nomme aussi *le grand poids*, est le double de l'autre.

Le man ou batman est le poids ordinaire, et signifie la même chose que la livre en France, quoique cinq fois plus pesant.

Le man de petit poids pèse cinq livres quatorze onces de marc : ses divisions sont le rutel qui en est le sixième, c'est-à-dire, un peu moins d'une livre de marc, le derhelm, ou drachme qui pèse la cinquantième partie d'une livre ; le mescal ou mical, qui est le demi-derheim ; le dung qui est la sixième partie du mical, et fait huit grains, poids de karat ; enfin le grain d'orge qui est la quatrième partie d'un dung.

Ils ont encore le vakié qui revient à l'once de Paris, et le sah-cheray qui contient 1,170 derheims.

On appèle *abas* un poids dont on se sert pour peser les perles. L'abas est d'un huitième moins fort que le karat d'Europe.

Il n'y a point de mesures de capacité dans le commerce en *Perse*.

Presque tout se vend au poids, et presque rien par nombre ou par mesure. Les fruits et les légumes se vendent au poids, les grains, la paille pilée pour la nourriture des chevaux, le charbon, et même le bois dans les lieux où il est rare, ect.

L'aune ou mesure de longueur se nomme *guze* ou *gueze*.

Il y a de deux sortes de gueze en *Perse* ; la gueze royale, qu'on nomme autrement *gueze Monkelser* ; et la gueze raccourcie, qu'on appèle simplement *gueze* : celle-ci n'est que les deux tiers de l'autre.

La gueze royale contient deux pieds dix pouces onze lignes, ce qui revient à quatre cinquièmes d'aunes de Paris, en sorte que les cinq guezes font quatre aunes, ou les quatre aunes font cinq guezes.

Pour réduire les guezes de *Perse* en aunes de Paris, il faut se servir de la règle de trois, et dire : si cinq guezes font quatre aunes, combien tant de guezes feront-elles d'aunes ?

Et au contraire pour réduire les aunes de Paris en gueze de *Perse*, il faut dire, en se servant de la même règle : si quatre aunes font cinq guezes, combien tant d'aunes font-elles de guezes ?

La lieue de *Perse* que l'on nomme *parasangue* et que *Chardin* appele *pars-seng*, est de 3000 pas géométriques.

Le mille persan (agatsch), est de 16,878 pieds de Rhin.

Monnaies. Nous observerons que l'on ne voit point en *Perse* d'autres monnaies d'or que les ducats et autres pièces d'or qui viennent de l'Europe ; on n'y bat point de monnaie d'or, excepté quelques pièces pour jetter au peuple lorsque le roi monte sur le trône, et ces pièces n'ont point de cours entre les marchands. Il y a sur ces pièces le nom des douze prophètes de la loi de *Mahomet*. Elles valent 5 abbassis, faisant 13 franc de notre monnaie.

Les Persans se servent dans le commerce, pour tenir leurs livres, de dinars, de bistis, et de tomans, qui ne sont pas des espèces réelles, mais des monnaies de compte, comme en France, les livres, les sols et les deniers.

Les paiemens s'y font tout en argent ; l'or n'ayant point de cours dans le commerce.

Leurs sacs d'argent sont de 50 tomans, qui font 2500 abbassis, à raison de 18 sols l'abbassis. Ces sacs se pèsent et ne se comptent pas. Chaque pesée est d'un toman, c'est-à-dire, de 50 abbassis. S'il y a des abbassis légers, ils se découvrent aisément en les pesant 25 contre 25, et ainsi jusqu'à la fin du sac.

Le chayé est la plus petite monnaie d'argent qui ait cours dans le négoce : il vaut 4 sols 6 deniers de France. Le mamoudi vaut 2 chayés, ou 9 sols ; l'abbassis 4 chayés, ou 18 sols ; le toman 50 abbassis, ou 10,000 dinars ; mais ce dernier, comme on l'a dit ci-dessus, n'est pas une monnaie réelle.

Les espèces de cuivre sont le kasbequi et le demi-kasbequi : le kasbequi, que quelques-uns nomment aussi *gaze*, est la dixième partie d'un chayé, c'est-à-dire, environ 2 liards de France.

Il y a aussi des larins, qui sont des espèces qui ne sont plus frappées en *Perse*, mais qui ont cours dans le golfe persique, où de toutes les espèces, ils sont les plus recherchés : ils sont d'argent très-fin, et valent 2 chayés et demi, c'est-à-dire, 11 sols 3 deniers. On en parle ailleurs. *Voyez* BASSORA, où l'article des monnaies de *Perse*, usités dans le commerce, est traité.

PERTH, province d'Ecosse, bornée au nord par celles de Lochaber, de Badenoch et d'Aberdeen ; au sud par celles de Lenox, de Sterling,

de Klakmannan et de Fife ; à l'est par la province d'Angus et par celle de Fife ; à l'ouest par la province d'Argyle. Elle a 60 milles de longueur et environ autant de largeur. Il y a dans cette province quantité de montagnes, dont quelques-unes sont très-hautes, de belles plaines, des vallées fertiles, des lacs et des rivières où le poisson abonde. Le Tay est la principale de ces rivières. Les montagnes de Mineges, situées dans la province d'Athol et sur les confins de celles de Badenoch, sont remarquables par leur hauteur, et à cause des bois de haute futaie dont elles sont couvertes. Ces montagnes sont inhabitées. On y a pratiqué le long d'une vallée un grand chemin qui mène de *Perth* à Invernesse.

Perth est la capitale de cette province.

Perth est une ville remarquable à cause de sa situation avantageuse sur la rivière de Tay. Les gros vaisseaux remontent jusqu'à *Perth* ; mais il faut pour cela que les marées soient fortes. *Perth* est à 21 milles ouest, un quart au sud de l'embouchure du Tay, 22 sud-ouest de Forfar, et 16 ouest un quart au sud de Dundée.

PESENAS ou *Pézenas*, ville de France en Languedoc, sur la rivière de Peyne, au département de l'Hérault, à 198 lieues sud-est de Paris ; 8 sud-ouest de Montpellier ; 4 nord-est de Béziers. Long. 21. 6. lat. 43. 28.

On estime que la ville de *Pésenas* contient 6000 habitans.

La récolte de l'huile et le commerce des amandes font le plus fort revenu du territoire de *Pésenas*. Quant aux grains, ils ne sont presque pas comptés parmi les richesses du pays : on en tire les provisions de Toulouse. Le vin de différentes sortes est une des principales productions. Il fait avec les eaux-de-vie une branche importante de commerce. Il n'y a presque pas un arpent de terre inculte dans les environs, si on en excepte quelques terrains pierreux ; et encore les paysans ne cessent-ils d'en épierrer quelques parcelles pour y planter des vignes. Les plaines sont presques toutes en luzernes, culture très-productive ; on en fait quatre coupes l'année. Les plantations de mûriers sont très-considérables. *Pésenas* seule vend annuellement pour plus de 200,000 francs de cocons.

L'industrie consiste en manufactures de mousselines, toiles et mouchoirs de coton, couvertures de laine, couvertures et molletons de coton ; fabriques de chapeaux, de savon, de vert-de-gris ; filature considérable de soie grèse ; tanneries ; fabrique de bas de soie ; lavage de laines.

Les eaux de la rivière de Peyne étant excellentes pour le lavage des laines, ce genre d'industrie procure un très-bon commerce à *Pésenas*.

Foires. Il y en a trois qui sont considérables, et qui sont fréquentées par des négocians de toute la France, mais principalement par ceux des provinces méridionales : les Espagnols fréquentent aussi ces foires. Elles durent huit jours chacune, et commencent, la première en prairial, et est dite *foire de Pentecôte*, la seconde en fructidor, et s'appèle *foire de septembre* ; la troisième en brumaire, et est dite *foire de Saint-Martin*.

Il y a aussi un marché très-considérable tous les huit jours, pour les grains et eaux-de-vie.

Ces foires et marché jouissaient ci devant de grands privilèges. On ne pouvait arrêter les biens, personnes et marchandises de ceux qui fréquentaient ces foires, 15 jours avant et 15 jours après leur tenue, si ce n'était par ordonnance du châtelain de la ville, juge conservateur des privilèges de ces foires et marché, qui seul connaissait de tout ce qui y avait trait. Le privilège pour le marché était de trois jours.

Poids. On se sert du poids de table : il faut à-peu-près 120 livres de ce poids pour faire la quintal du poids de marc.

L'usage pour le paiement des effets est comme à Toulouse. *Voyez* TOULOUSE.

A une lieue de *Pésenos* se trouvent le village de Neffiés et la petite ville de Montagnac. Le premier renferme des mines de charbon de terre, dont on se sert pour les fabriques. La seconde est connue par deux foires à l'instar de celles de *Pésenos*, qui avaient aussi leur juge conservateur.

On apporte aux foires de *Pésenas* toutes sortes de draperies fines et communes, de *mulletons*, de ratines, de cadis, de toiles blanches, grises et rousses, de mousselines, soieries, camelots, etc.

Il y vient beaucoup de marchands du Languedoc, qui y apportent les étoffes de leurs diverses fabriques.

Dans le marché il se vend toutes sortes de provisions, beaucoup de bestiaux, de cochons et de bêtes à cornes. Il s'y fait aussi un grand commerce d'eau-de-vie. Les forains qui en ont des fabriques viennent ici la vendre ce jour là.

PETCHELI, province de la Chine, qui en est la première et la principale. Elle a la mer du côté de l'est ; la grande muraille et une partie de la Tartarie, au nord ; à l'ouest, la province de Chan-si, dont elle est séparée par des montagnes ; et au sud, les provinces de Chan-tong et de Ho-nan. Sa forme est triangulaire.

Le terrain est uni dans la province de *Petcheli*, mais sablonneux et d'une fertilité médiocre. Comme elle a peu de canaux le ria y est bientôt sec, et n'en croît pas plus mal ; mais il est un peu dur à cuire. *Petcheli* porte d'ailleurs toutes sortes de grains, particulièrement du froment et du millet. Les bestiaux, les légumes et les fruits y sont en abondance. Ses rivières sont remplies de poissons, surtout d'excellentes écrevisses ; et si le bois

Digitized by Google

y est rare, ses montagnes produisent quantité de charbon. Entre les animaux, on vante une espèce singulière de chats à long poil avec des oreilles pendantes que les dames chinoises aiment beaucoup. Cette province est d'autant plus considérable, qu'elle peut passer pour le rendez-vous de toutes les richesses de l'Empire. *Voyez* CHINE.

PÉTAPA, bourg de l'Amérique septentrionale, au Mexique, dans la province de Guatimala.

Les Indiens y exercent, la plupart, des métiers nécessaires dans une société bien établie, et on y trouve les mêmes herbages, et les mêmes fruits que dans la ville de Guatimala, pour laquelle les habitans de ce bourg sont obligés de faire la pêche; en sorte qu'il y a un certain nombre d'Indiens de *Petapa* qui ont charge d'envoyer tous les mercredis, vendredis et samedis, la quantité d'écrevisses et de mojarras, que le corregidor et les autres magistrats leur ordonnent pour chaque semaine. Saint Michel est le patron de ce lieu: le jour de sa fête il se tient une foire où se trouvent plusieurs marchands de Guatimala.

PETERBOROUGH, petite ville d'Angleterre, au comté de Northampton, sur la rivière de Ven, qui est navigable en cet endroit pour des berges. Les importations qui se font sur cette rivière, sont en charbon, en grains, etc. Il s'exporte quelquefois jusqu'à 4000 quarters de drèche par an, outre plusieurs autres marchandises, et particulièrement les étoffes et les bas de laine dont les manufactures donnent de l'emploi aux pauvres du pays.

PÉTERSBOURG, ou *Saint-Pétersbourg*, ville capitale de l'empire de Russie, bâtie en 1703 par *Pierre I.* Elle est située à l'embouchure de la Néva, dans le golfe de Finlande, à 225 lieues ouest de Moscow; 310 nord-est de Vienne; 210 nord-est de Copenhague; 120 nord-est de Stokholm; 500 nord-est de Paris. Long. 47. 58. lat. 59. 56.

Population. Par le dénombrement fait en 1750 par la police, on a trouvé à *Pétersbourg* le nombre suivant d'habitans.

Hommes établis de tous les ordres.	27,550.
Femmes y appartenantes.	22,209.
Domestiques mâles.	8,941.
Domestiques femelles.	4,710.
Gosti, ou habitans russes périodiques des deux sexes.	8,201.
Etrangers des deux sexes.	2,415.
Maisons des ministres étrangers.	247.
Total.	74,273.

Les enfans ni le militaire ne sont point compris dans ce dénombrement.

On fit un autre dénombrement en 1784, dont le résultat fut:

Hommes de la classe économique, c'est-à-dire, les bourgeois, les paysans, les domestiques, ouvriers, etc., tant à demeure que périodiques, ou *gosti*.	80,438.
Femmes y appartenantes.	41,457.
Hommes des classes politique, civile, ou employés civils, ecclésiastiques et militaires.	46,389.
Femmes y appartenantes.	24,562.
Total.	192,846.

Le dénombrement n'indique point les enfans.

Le résultat du dénombrement de 1789, porte la population générale, c'est-à-dire, y compris les enfans, les domestiques, les employés civils, militaires, et l'état ecclésiastique, les marins, les galères, à 217,948 (1).

Cette population n'est point proportionnée à l'immense étendue de la ville, mais en décomposant la surface des eaux qui la traversent, toutes les places vides, les immenses bâtimens publics, etc., en considérant que les maisons n'ont qu'un étage, cette disproportion diminuera beaucoup.

Buschin a fourni, dans une des feuilles hebdomadaires de 1785, les détails suivans touchant *Pétersbourg*.

« Depuis 1782, dit-il, cette ville est distribuée en 10 parties principales, qui forment 42 quartiers particuliers; elle renferme 3840 maisons et bâtimens publics: les bâtimens appartenans à la couronne sont au nombre de 213, dont 102 de pierre et 111 de bois; les bâtimens des particuliers sont 3627, dont 984 de pierre et 2643 de bois; en 1783, on a compté dans les paroisses du rite grec de cette ville 6156 naissances, dont 3160 garçons et 2996 filles; 4957 morts, dont 3339 hommes et 1618 femmes; et 1411 mariages; et dans les églises des autres religions 663 naissances, 782 morts et 233 mariages. Les enfans morts au-dessous de l'âge de 12 mois, étaient 1010 dans les paroisses grecques. On a observé en général qu'il meurt dans cette capitale un grand nombre de personnes, depuis l'âge de 20 ans jusqu'à celui de 45; on en attribue la cause aux divers genres de dérèglemens auxquels on se livre à cet âge ».

Comme nous traiterons à l'article RUSSIE du commerce général de cet empire, dont la plus grande partie se fait par *Petersbourg*, nous ne croyons pas devoir nous appesantir beaucoup ici sur cette matière.

Nous dirons seulement un mot des fabriques

(1) Nous avons tiré ces détails de la *Description de la ville de Petersbourg*, par M. *Georgi*, imprimé en allemand, à Pétersbourg, en 1792.

Digitized by Google

de *Pétersbourg*, des poids, mesures; monnaies; et des marchandises qu'on tire de la Russie par ce port.

Fabriques et manufactures. Le manufactures et fabriques do cette ville sont ou *impériales* et pour le compte de la cour, ou établies par des *particuliers.* Ces derniers ont à la vérité toujours obtenu des concessions du gouvernement, et jouissent du moins en partie do quelques bénéfices de pésge, soit en payant moins pour les matières premières, soit en obtenant quo les fabrications étrangères soient assujéties à de fortes impositions; mais jamais ils no parviennent à faire prohiber entièrement, ou méme à gêner l'entrée des fabrications étrangères, et à en obtenir le monopolo exclusif. Plusieurs raisons concourent à rendre ici les fabriques de particuliers peu nombreuses et même (si l'on en excepte quelques-unes) peu florissantes, le débit des fabrications dépend de la beauté et de la bonté de la marchandise, et de la médiocrité du prix, et dans cette ville tout est cher, ouvriers, logemens, bois et même plusieurs matières premières; d'ailleurs, tous les commencemens sont difficiles, et de nouveaux établissemens ne saoraient soutenir la concorrence des prix, du crédit et de l'assortiment d'une ancienne fabrique; on trouvo aussi plus d'avantage et de sûreté ici à faire valoir ses capitaux d'une autre manière qu'en les prêtant à des fabricans, de sorte que cette ressourco leur étant presqo'entièrement refusée, plusieurs d'entr'eux échouent dès le commencement, d'autres n'avancent qu'avec lenteur: d'autres ne font que végéter ou tombent en mémotems quo d'autres s'établissent.

Des entrepreneurs do fabriques de vert-de-gris et de sel ammoniac, qui s'étaient annoncés il y a quelque tems dans les papiers publics, ne trouvèrent personne qui voulût se charger des frais do l'établissement; par conséquent il n'eut pas lieu.

Manufactures et fabriques de la cour. On trouve une fabrique impériale de haute et basselisse dans lo quartier de la Fonderie. Elle a son comptoir et son directeur particulier; c'est actuellement M. le conseillier-collégial *Koslow.* Ello fournit de très-beaux ouvrages et quelquefois des chef-d'œuvres; mais elle ne travaille que pour la cour.

Il y a une belle fabrique impériale d'affinaga de l'or et de l'argent dans la citadelle.

On y a joint les fabriques suivantes:

Un fourneau de coupelle pour les ouvriers en or et en argent. C'est-là qu'ils sont obligés de faire essayer et marquer leurs oovrages; ils peuvent aussi, pour une légère redevance, y faire allier les métaux dont ils se servent, au titre et au karat qu'ils veulent, et que la loi autorise.

Une fabrique considérable d'eau-forte avec 15 fourneaux à distiller, qui ne sert qu'à la fabrique d'affinage.

Le beau vert-de-gris produit par la séparation du cuivre d'avec l'argent, se fabrique aussi dans la même maison en grande quantité, et se débite avec facilité, puisqu'on se sert beaucoup de cette couleur durable et peo chère pour peindre les murailles, les tolts et les dômes d'églises, etc.

La monnaio impériale pour les monnaies et les médailles d'or et d'argent, est encore un très-bel établissement.

Les médailles qu'on peut aussi avoir en étain et en bronze, se monnaient à force de bras.

La fabrique impérialo de bronze est à Wasiliostrow. L'académie des beaux-arts a une fonderie de bronze, avec une maison pour modeler à son usage. L'Herculo-Farnèse et la Flore à Zarskoje-Selo, et la Cybèle dans les jardins du comte de Besborodko, sont sortis de cette fabrique.

La fonderie de l'artillerie est dans une très-bello tenue et fournit de bons canons.

Un moulin à forer les canons, etc. qui appartient à la fonderie, est à Ochta, par conséquent hors do la ville.

Le laboratoire de l'artillerio qui était autrefois dans la plaine du quartier de Roschesiwenski, se trouve actuellement dans celle du quartier de Wibaur, à côté do camp et de la place d'armes de l'artillerie. Il a été consumé par un incendia en 1790; à cette occasion, plusieurs bombes déjà remplies éclatèrent, mais sans causer aucun mal; on la rebâtit présentement do charpente, d'après un plan plus vaste et plus commode, et on l'entoure de palissados.

Un moulin à poudre considérable dans l'île des Apothicaires. Il y en a un plus grand sur l'Ochta, à trois werstes au-dessus de la slobode d'Ochtinska.

La fabrique d'eau-forte du collége de médecine dans le laboratoire du jardin botanique. C'est ici qu'on prépare tous les acides minéraux pour les apothicaireries et pour le débit.

La fabrique impérialo d'armes à feu et de serrurie est à Sisterbeck sur la Sestra.

La fabrique de porcelaine est sur la droite de la Néwa, et celle de fayence sur la gauche.

La fabrique impériale à tailler les pierres précieuses est près de Peterhof.

La corderio de l'amirauté est superbe; elle est située derrière la cour des galères.

Fabriques et manufactures de particuliers.

D'après les anciens principes de gouvernement, toutes les fabriques et manufactures de particuliers, excepté les mines, étaient sous l'inspection du collége impérial de commerce; mais depuis le nouvel arrangement, chacune de ces fabriques est surveillée par la chambre des finances de chaque province. Quelques-unes d'entr'elles sont

Digitized by Google

florissantes; d'autres ne font que languir et sont moins connues que de simples ateliers, de sorte qu'il en sera peut-être encore fait mention à l'article des arts et métiers. Voici les principales qui sont venues à notre connaissance.

Deux petites manufactures de soie pour des mouchoirs de tête et de cou, etc.

Deux manufactures de gaze.

Deux manufactures de bas et de gants de soie, l'une appartenant au marchand arménien *Manitschar*, dans le quartier de Moskow.

Une petite manufacture d'étoffes de demi-soie.

Une manufacture d'indienne et de perse de 12 métiers, appartenante au marchand hollandais *Brouwer*, dans le quartier de Wibourg. Il y en une seconde à Schlüsselbourg.

Quelques petites manufactures de laine de différentes étoffes.

Huit manufactures de cartes à jouer allemandes, dont l'une appartient à l'hôpital des enfans trouvés. Leur débit est considérable, malgré la permission qu'on a de faire entrer des cartes françaises.

Plusieurs manufactures de tapisserie de papier, dont il n'y en avait en 1789 que deux russes d'enregistrées. Leurs fabrications le cèdent aux étrangères pour l'exactitude et la beauté des dessins; mais le papier en est fort, les couleurs vives, et le prix extrêmement médiocre en comparaison, de sorte qu'on en fait un débit considérable, d'autant que les plus chétives cabanes en sont tendues.

Il y a trois moulins à papier hors de la ville, à Sisterbeck, Duderhof et Roptsch.

Une blanchisserie de cire dans Petrowskoiostrow.

Une manufacture de toile cirée qui fabrique et débite surtout des tapis de pied parquetés.

Plusieurs petites fabriques de tabac à fumer et à priser; 26 fileurs de tabac russes, et 8 allemands.

Seize fabriques de cuirs ou tanneries considérables (Koschewnie fabriki) où l'on fait du roussi, du croupon, des cuirs à la jusée et du marroquin. On en exporte les fabrications, à cause de leur bonté et de leur quantité. Au défaut d'écorce de chêne, on s'y sert principalement de l'écorce du saule, quelquefois aussi de celle de bouleau; et pour tanner le marroquin, de l'arbuste appelé en russe *tolokninca*, et en latin *arbutus uva ursi. L.*

Huit raffineries (Sacharnie fabriki) dont l'une à Wasiliostrow, et une autre dans le quartier de Wibourg appartiennent au négociant anglais *Cavenagh*; une, dans le quartier de la fonderie, au marchand *Schroter*; une, de deux qui sont dans le quartier de Moscow, au marchand *Popow*; deux sont hors de la ville, près du Catherinenhof et dans Alexandrowk.

Cinq fabriques de liqueurs, l'une dans la ville, les autres hors de la ville.

Six fabriques d'or et d'argent, où l'on fait des fils d'or et d'argent, des galons et des passemens fins. Elles appartiennent à des négocians, et sont conduites par des maîtres gagés.

Deux batteurs d'or et d'argent.

Une fabrique de fil et de galons de Lyon.

Trois fabriques de lames et de feuilles d'or et d'argent.

La fabrique d'horlogerie, établie par des artistes *françois Wasiliostrow* dans la seizième ligne, est tombée depuis quelque tems.

Deux poteries pour des formes de pains-de-sucre, l'une dans le quartier de Wibourg appartenante à un marchand, l'autre à Alexandrowsk, sur le chemin de Schlusselbourg.

Deux fabriques (Steklanie sawody) l'une de verre creux, l'autre de glaces, situées à Oserki, près du couvent de Newski, appartenantes au prince *Potemkin* et dans un état très-florissant.

Une fabrique de miroirs (Serkalnaja fabrika) et un magasin appartenant au prince *Potemkin*, dans le palais du jardin italien, au quartier de la fonderie. Elle tire les glaces de la verrerie et livre des miroirs très-beaux et très-grands. On trouve aussi au même endroit, un dépôt considérable de verre de crystal.

Cinq fonderies de caractères d'imprimerie, dont il sera parlé plus bas, à l'article des imprimeries.

Des mesures. La mesure du tems introduite dans tout l'empire Russe, est le calendrier de *Jules-César*, ou le vieux style, qui diffère du nouveau d'onze jours, comme on sait, différence qu'on a soin d'indiquer au haut des lettres quand on correspond avec l'étranger.

Les poids et les mesures sont déterminées par la police et les mêmes dans tout l'empire; cependant certaines provinces ont des noms particuliers pour quelques poids et mesures qui ne sont pas d'un usage général, quoiqu'ils soient tous sous l'inspection de la police qui les confirme et les examine dans chaque cas litigieux.

Mesures de distances. Le pied russe est de la grandeur du pied anglais. *Pierre-le-Grand* l'introduisit dans sa flotte, et depuis dans tout l'empire. On le partage en 12 pouces, chaque pouce en 12 lignes, et chaque ligne en 10 points (scrupules).

L'aune russe s'appèle *arschine*. Sa longueur est de 28 pouces anglais, ou de 26 pouces 3 quarts français. On le partage en 16 werschoks, dont chacun est de 1 pouce 3 quarts anglais.

Cent aunes de Berlin font 93 arschines trois quarts; 16 aunes font 15 arschines.

Cent aunes d'Amsterdam font 97 arschines un huitième.

Cent aunes d'Hambourg font 80 arschines dix seizièmes, etc.

A Riga on compte tantôt par arschines et tan-

tôt par aunes du pays, dont 100 font 77 arschines un huitième.

La toise ou brasse russe (saschenna) est de 7 piads anglais ou de 3 arschines; la toise anglaise et hollandaise n'a que 6 pieds; l'allemande a 6 pieds rhinlandiques; la française a 6 pieds de roi; una toise des mines de Freyberg est de 6 pieds 3 pouces 10 lignes trois quarts.

La werste russe a 500 toises (sajennes) russes ou 3,500 pieds anglais. Un mille géographique est de 6 werstes 475 sajennes et 1 arschine un quart, et un dégré géographique de 104 werstes un quart, ou plus exactement encore, de 104 werstes 131 sajennes un tiers et 7 werschoks $\frac{1}{10}$. Un mille anglais est de 2 werstes 36 sajennes, une lieue marine anglaise de 1 werste 368 sajennes et 2 arschinas $\frac{1}{2}$; une lieue française de 4 werstes 84 sajennes; un mille suédois de 10 werstes et 17 sajennes.

Mesures carrées. On mesure toujours les surfaces par werstes carrées, desattines et sachennes carrées, le plus souvant par desattines. Une desattine a 80 saseches ou 560 pieds anglais de long, et 3 saschesou 210 pieds de large; elle renferme donc 2,400 sajennes carrées, ou 117,600 pieds carrés russes et anglais. Dans quelques gouvernemens la desattine a 60 sajennes de long et 40 de large, ce qui revient aussi à 2,400 sajennes carrées. On appèle *tschetwert* une demi-desattine ou 1,200 sajennes. Un arpant de Berlin contient 180 verges carrées ou 25,920 pieds carrés; une tonne de terre en Suède contient 46,772 pieds de roi carrés, et l'on adopte encore quelquefois cette mesure dans les gouvernemens de Riga, Reval, Wibourg et dans les cercles de Pétersbourg.

Mesures de bled. La garniss, qui est la même chose qu'une osmueha et osmuschka, et la plus petite mesure de bled, est la huitième partie d'un tschetwerik, ou contient 5 livres russes de blad sec. On s'en sert principalement en distribuant l'avoine aux chevaux.

Le külmit dans l'île d'Oesel et en d'autres endroits, contient 3 garnizas ou 3 huitièmes d'un tschetwerik.

Un poltschetwerik ou demi-tschetwerik est una mesure de 614 pouces et demi cubiques de Paris de diamètre: il contient demi-pud de seigla sec.

Le tschetwerik, ou le huitième d'un tschetwert, contient 1,229 pouces cubiques de Paris, ou un pud de seigla.

Le pai ou pajok est le quart d'un tschetwert, et contient 80 livres de seigle sec. Sa capacité est de 2,458 pouces cubiques français.

Le polosmina, c'est-à-dire un demi-huitième, contient 2 pai ou 4,916 pouces cubiques.

Le meschok ou sac contient 5 puds, et on s'en sert pour la farina.

Le tschetwet et l'osmina sont la même mesure: ils contiennent 64 garnizis 8 tschetwerikis 8 puds de seigle sec, et 9,832 pouces cubes français.

Le kul ou sac de nattes pèse, rempli de farine de seigla, 7 puds, et passe pour contenir 10 tschetwerikis.

L'okaw est de 4 tschetwerts, de 32 puds, etc. On ne s'en sert plus à cause de la grosseur de son volume.

Une tonne de bled est à Reval de 5,964 pouces cubiques français, à Riga de 6,570 pouces, à Narva, de 8,172, et en Suède de 8,310; à Wibourg elle équivaut à 6 puds. Le boisseau de Berlin est de 2,604 pieds cubes parisiens.

Le lof, à Riga, tient 3,285 pouces cubes, ou 27 pots. Il fait un peu au-delà de $\frac{1}{4}$ tschetwert, et on le compta pour $\frac{1}{4}$.

Le laste, à Réval, est de 24 tonnes de Réval; à Riga, de 24 tonnes de Riga ou de 48 lofs d'orge; le seigle n'est que de 45 lofs.

Mesures des liquides. La tscharka est $\frac{1}{10}$ kruschka ou osmin.

La kruschka ou l'osmin est $\frac{1}{8}$ wedro.

Le tschetwert est 2 kruschkis ou $\frac{1}{4}$ wedro.

Le wedro ou l'eimer russe est de 610 pouces cubes de Paris; ou de 5 pots de Riga.

La botschka (la tonnelet) ast de 4 wedros.

Le stof, à Rével, a 60 pouces cubiques français, à Riga 61. Une mesure de Berlin a 58 pouces de Paris.

Le tonneau, à Riga, contient 12 wedros russes ou 128 stofs de Riga. 19 wedros font un oxhoft ou 6 ancres. 57 wedros font 152 galons anglais, le galon a 233 pouces cubes de Paris.

Des poids. Le plus petit poids à *Saint-Pétersbourg* et dans toute la Russie, est le solotnik qui pèse 6 grains, et d'après la pharmacopée russe, 70 grains. On partage communément le solotnik en $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$; les affineurs, joailliers et orfèvres le partagent an 95 parties qui n'ont qua ce nom-là; ils diront, par exemple, qu'un diamant pèse 2 solotniks $\frac{71}{72}$, etc.

Le lot russe pèse 3 solotniks.

La livre russe a 32 lots, 96 solotniks, 6,720 grains d'apothicaire, ou 7,452 grains hollandais. 45 livres de Russie font 38 livres d'Hambourg. On désigne ordinairement les parties d'une livre par solotnik; au lieu de 7 lots, on dit 21 solotniks.

L'oka dans la Tauride, est de 3 livres da Russie.

Le dwoinik est 2 livres, le troinik 3, le paeterik 5, et le desaeterik 10 livres ou $\frac{1}{4}$ de pud.

Le polupud ou demi-pud pèse 20 livres, et la pud entier 40 livres de Russie, ou 3,840 solotniks, du poids de 38 livres $\frac{1}{2}$ de Riga, da 38 livres da Réval, de 35 livres 2 lots et $\frac{1}{2}$ de Nurnberg.

Le berkowez est de 10 puds ou 400 liv. rosses. 100 livres d'Amsterdam font 120 livres $\frac{11}{12}$ russes.

100 livres de Berlin font 114 $\frac{3}{7}$ livres d'ici.
100 liv. d'Hambourg . . 124 $\frac{11}{17}$
100 liv. suédoises. . . . 103 $\frac{12}{17}$

On pèse le foin par grista et parms. Le grista est $\frac{1}{2}$ pud ou 20 livres ; le parms pèse 480 gristaa ou 240 puds.

Des monnaies. La monnaie impériale pour les monnaies qui ont cours dans l'empire Russe, est à *Saint-Pétersbourg*, dans la citadelle. On y envoie les métaux des mines de Koliwan, Nertschinski et d'Ural ; on y refond aussi beaucoup d'écus d'*Albert* et d'autres monnaies étrangères qui ont servi à payer les péages de mer. On a établi une seconde monnaie à *St-Pétersbourg*, près de la banque des assignations, à qui l'on a accordé en 1786 le privilége de faire monnayer au titre fixé dans l'empire, l'or et l'argent étranger monnayé et non-monnayé. La Tauride, qui, ainsi que la Crimée avait sa propre monnaie, obtint, sous le dernier règne, le droit de battre monnaie, et on y fait, au titre de *Saint Pétersbourg*, des griwes et double-griwes, etc. qui cependant n'ont pas cours ici et y pénètrent rarement.

La monnaie de cuivre usitée en Russie, a d'abord été battue à Moskow, et dans la suite à Sestrabech dans le voisinage de la résidence. Depuis 1762 jusqu'à 1786, on n'en a battu qu'à Catherinebourg, ville près des mines d'Ural, et aussi depuis 1786, mais en petite quantité, à Anninskoje, qui est une forge de cuivre impériale dans la Permie. Les forges impériales fournissent le cuivre ; ou bien les forges des particuliers d'Ural le livrent comme dixme et contingent, ou à un prix que la couronne leur paie. On en fait toutes les espèces de monnaies de cuivre sans aucun alliage et en suivant pour règle l'édit monétaire, de sorte que 16 roubles pèsent un pud.

En 1764, la Sibérie obtint le droit de battre de la monnaie de cuivre à Susun sur l'Oby. Elle sut tellement tirer parti du cuivre d'où l'on avait séparé à Koliwan l'argent mêlé d'or, et où il s'en trouvait encore quelque peu, que les monnaies de cuivre qu'elle fournissait et qui contenaient à la-fois ces trois métaux, étaient calculées exactement d'après ces proportions, de sorte qu'un pud de ce métal mélangé donnait 25 roubles. Mais cette monnaie n'a cours qu'en Sibérie ; outre qu'on en bat encore pour la valeur de 200,000 roubles par an, qui servent à payer les exploiteurs des mines de Kolywan. Depuis 1786 on sépare tout l'argent et l'or du cuivre, et depuis ce tems le pud ne donne plus que 16 roubles ; malgré ce changement, la monnaie de Sibérie n'a cours qu'au-delà de l'Ural, au lieu que celle de Catherinenbourg est reçue dans toute la Sibérie.

En 1772 on établit aussi une monnaie de cuivre à Jassy pour faciliter la circulation de l'argent pendant la guerre des Turcs. Les canons pris à Paros et d'autres monnaies étrangères furent le métal dont on se servit. Cet argent n'a jamais eu cours en Russie, et a été refondu d'abord après la paix, de sorte qu'on n'en voit plus que dans les cabinets des curieux.

Monnaies d'argent. La première monnaie d'argent fut frappée en 1429 à Nowogorod ; c'étaient des copèques. En 1466 les orfèvres fesaient de la petite monnaie d'argent de celui qu'on leur apportait, et s'en fesaient payer la façon. Tout le commerce se fesant encore alors en échanges, et les peaux de martres servant de base, on pouvait en grande partie se passer d'argent ; mais depuis que l'argent devint le signe représentatif de la valeur des marchandises, on le fondit en petites barres avec des entailles ou carnelles profondes, pour pouvoir en détacher autant qu'on voulait : de-là les roubles tirèrent leur nom et leur origine, les premiers ayant été frappés en 1654 à Moskow.

Sous *Pierre-le-Grand* qui donna une nouvelle forme à la monnaie, on frappa les premiers roubles d'écus hollandais refondus, de 96 solotniks à la livre, dont 78 solotniks et demi étaient argent fin, et 17 solotniks et demi d'alliage ; depuis les roubles n'eurent que 66 solotniks et demi argent fin à la livre, et la livre était de 14 roubles 10 copèques. Pour obvier à cette variété, on fit refondre tous les roubles frappés avant 1730, et se trouvant dans les caisses impériales. L'édit monétaire d'*Elisabeth* en 1748, fixe le titre de toutes les monnaies d'argent à 77 solotniks argent fin et 19 d'alliage : la livre donnait 15 roubles 85 copèques. Sur le pied où *Catherine II* a mis la monnaie, celle d'argent est composée de 72 solotniks fin et de 24 d'alliage ; réduit en marcs, c'est de l'argent de 12 lots. On porte la livre d'argent en compte à la monnaie 22 roubles 75 copèques 5 neuvièmes ; et 17 r. 6 c. 2 tiers de gros argent. 17 r. 40 c. de billon vont à la livre. Selon M. *Busching*, on a battu depuis 1719 jusqu'à 1744, pour 35 millions et demi d'argent blanc ; et sous le règne actuel, depuis 1761-1781, 31,599,180 roubles.

Les monnaies d'argent, qui ont actuellement cours, sont :

Le pactaki, ou la pièce de 5 copèques.
Grivenniki, ou pièce de 10 copèques.
Poetaltinniki, ou pièce de 15 copèques.
Dwagriwenniki, ou pièce de 20 copèques.

Les petites espèces sont d'argent tout aussi fin que les grandes ; cependant à cause des frais de monnaie qui sont plus considérables, il y a quelques copèques de plus sur la livre.

Les grosses espèces sont :

Le polupoltinnik, ou le quart de rouble, de 25 copèques.

Le polutinnik, ou le demi-rouble, de 50 copèques.

Le rublewik, ou le rouble, de 100 copèques.

L'impératrice *Elisabeth* fit aussi frapper des livonois de 96, 48 et 24 copèques que l'on voit très-rarement aujourd'hui.

On ne trouve plus du tout des kopeischnikis ou des copèques, et des altinnikis ou pièces de 3 copèques.

D'entre les monnaies d'argent étrangères, les écus d'*Albert* ont surtout cours à Riga : il faut même que dans cette ville, et en partie ici, le péage se paie dans ces espèces ; cependant, d'après un nouveau règlement, les marchands de *Saint-Petersbourg* peuvent donner, au lieu d'écus d'*Albert*, leur propre monnaie avec un agio stipulé.

Monnaies d'or. Pierre-le-Grand fut le premier qui fit battre des ducats russes (tscherwones), à 2 roubles 25 copèques la pièce, des demi-ducats et des doubles roubles d'or. Toutes ces espèces sont très-rares aujourd'hui. *Elisabeth* fit frapper des ducats simples et doubles, ceux-ci à 4 roubles 50 copèques la pièce, et des doubles roubles d'or, avec cette inscription : *zenawdn Rubli*, c. d. prix de deux roubles; elle fit aussi frapper des roubles et demi-roubles ou *poltina* d'or. Tout l'or monnayé jusqu'en 1745, monte à 800,000 roubles, selon M. *Busching*.

L'édit monétaire sous *Elisabeth*, en 1745, ordonnait qu'il y eût dans une livre de monnaie d'or, 88 solotniks d'or fin et 8 sol. d'alliage. C'est d'après ce titre qu'on frappa les impériales et demi-impériales de 10 et 5 roubles, et les roubles d'or doubles, simples et demi-roubles. Ici la proportion exacte de l'or à l'argent est d'un à 15. Une livre d'or fournit à la monnaie 341 roubles 33 copèques $\frac{1}{4}$; ou 81 impériales, 2 roubles 88 cop. $\frac{1}{2}$, qui ne font en tout que 312 r. 88 cop. $\frac{1}{2}$.

L'édit de *Catherine II* concernant les monnaies, ne changea rien à ce taux. Les impériales y sont déterminées au poids de 3 sol. $\frac{4}{96}$. On frappe en grande quantité des impériales et des demi impériales; mais d'autant moins de ducats et de roubles d'or. Les ducats de Hollande ont cours par-tout, mais leur valeur varie ; elle était autrefois de 2 roubles 50 cop. ; présentement (à la fin de février 1793), et depuis que le cours a baissé jusqu'à 2 stuiwers de Hollande par rouble, les ducats valent 4 r. 15 à 25 c.

Monnaie de cuivre. Elle a le plus de cours dans le petit commerce où l'on se sert rarement d'or et d'argent. Les monnaies de Catherinenbourg et d'Anninski en fournissent la capitale et toute la Russie.

Le monnayage des flans de cuivre se fait ici d'une manière toute simple, à l'aide d'un procédé de mécanique de l'invention d'un élève de l'institut des mineurs : le coin d'un des côtés de la monnaie est affermi sur une enclume, et l'autre l'est à une presse ; une roue que l'eau fait aller, fait descendre la presse ; une corde, par sa détente, la remonte avec le coin, et ce mouvement alternatif se fait si rapidement, qu'il faut un garçon bien routiné pour faire sortir la pièce monnoyée et la remplacer par une autre. On s'est arrangé à battre tous les ans pour un million de roubles de monnaie de cuivre ; mais dans les dernières guerres cette somme a monté jusqu'à 2 millions. On charge les espèces destinées pour *Saint-Pétersbourg* sur la Tschussowaja et la Sylwa dans des barques ; elles descendent la Kama dans les mêmes barques, remontent la Wolga et arrivent ainsi au terme de leur destination.

Les monnaies de cuivre sont :

La poluschka, la plus petite des monnaies russes. Sa valeur est $\frac{1}{4}$ de copèque. Elle a son nom des peaux de lièvres (uschkani) qui servaient, avant l'introduction de l'argent, de base aux petits échanges, et du mot de pol, c'est-à-dire, demi; poluschka signifie donc une *demi-peau de lièvre*.

La denga, c'est-à-dire argent, on l'appèle aussi par diminutif *denuschka*, parce que c'est une monnaie très-petite. Les premières denga, du tems des Tatares, avaient d'un côté une légende russe, et de l'autre une légende tatare ; et parce qu'elles avaient cours chez les deux peuples, on les appelait communément l'*argent*. Ce sont des demi copèques, portant d'un côté le double aigle impérial, et de l'autre le mot *denga*.

Les copèques, de la valeur de 4 polluschkis ou de 2 denuschkis, et dont 100 font un rouble, ont d'un côté Saint-George à cheval, qui perce un dragon de sa lance ; et c'est de cette lance, nommée *kopja* en russe, qu'elles ont reçu leur nom.

Groschi : ce sont des pièces de deux copèques avec le même coin. Elles diffèrent de 3 solotniks $\frac{1}{2}$ à 6 ; sous le précédent règne, une nouvelle marque donna aux grosses et aux pesantes la valeur de 4 copèques ; sous le règne actuel, un troisième timbre les réduisit à 2 copèques. Il s'en trouve plusieurs qui portent les marques des trois coins.

Altine, ou pièces de 3 copèques. On n'en fait plus du tout, et ceux d'autrefois ont disparu; le nom est encore d'usage dans le commerce.

Paetak, ou pièces de 5 copèques. D'un côté ils ont le chiffre de l'impératrice, avec la date dans une couronne de laurier ; de l'autre, le grand aigle russe à deux têtes avec les armoiries sur sa poitrine, et au-dessous ce mot *paetkopeck*, c. d. 5 copèques. Ils diffèrent en poids de 9 $\frac{1}{2}$ à 13 $\frac{1}{2}$ solotniks ; on n'a fait de celles-ci, sous le dernier règne, des griwes ou pièces de 10 copèques, mais sous ce règne on les a remis sur

'ancien pied ainsi que les groschi. Il est pénible de se charger de monnaie de cuivre, tant à cause de son poids qu'à cause de ses bords rudes et de ses carnelles.

La monnaie de cuivre de Kolywan, faite à Sesun, n'avait autrefois cours qu'en Sibérie, lorsqu'elle était encore mêlée d'or et d'argent; et même à présent qu'elle est de por cuivre, elle n'a point de cours hors de cette province. On frappe à Sesun, outre les espèces de Catherinebourg, des griwes de cuivre de la valeur de 10 copèques.

Le calcul décimal des monnaies russes est très-facile en lui-même, et le devient encore plus par les tablettes arithmétiques (schtschety) en usage ici. Ces tablettes ont un rebord de ½ pouce; on y a enfilé sur plusieurs fils d'archal parallèles des anneaux ou des perles de verre, d'os, de bois et autres, dont la quatrième, la cinquième ou la dixième sont toujours d'une couleur différente des autres. Une ligne est pour les roubles, l'autre pour les griwes ou dixaines, et la troisième pour les copèques et leurs quatre subdivisions. Lorsqu'il s'agit d'additionner ou de soustraire, on fait avancer ou reculer les anneaux, et la somme se trouve à l'instant. On se sert de la même méthode pour le calcul des poids.

Des banques. Sous le règne de *Catherine II*, trois banques différentes ont été établies à *Saint-Pétersbourg*.

Un lombard ou mont-de-piété. C'est un établissement fait en 1772 par la maison des enfans trouvés, confirmé et garanti par l'impératrice, pour empêcher l'usure et l'oppression qui en résultait pour les pauvres. Ce lombard prête sur des effets d'or et d'argent les trois quarts de la valeur, déterminée par des taxateurs jurés; sur les métaux imparfaits; on ne prête que la demi-valeur, et sur des bijoux, d'après les circonstances. Les intérêts annuels, fixés en 1786 pour tout l'empire, sont de 5 pour cent, payables une année d'avance au lombard. Les gages échus se vendent par voie d'encan, et le surplus est rendu aux propriétaires. On peut aussi déposer dans ce lombard des sommes sans intérêt, et les reprendre quand on veut, après un avertissement de quelques jours. Y dépose-t-on de l'argent, en déclarant qu'il y restera un an ou au-delà, et qu'on le dénoncera 3 mois d'avance, on reçoit les intérêts usités dans les mêmes espèces qu'on avait fournies, et le capital au terme échu.

Une banque d'assignations, établie par l'impératrice en 1768, pour *Saint-Pétersbourg* et Moskau, et ouverte en 1778. Elle a érigé dans la suite plusieurs comptoirs ou bureaux de banque dans les capitales des divers gouvernemens, où l'on échange des billets de banque de 25, 50 et 100 roubles contre de la monnaie de cuivre, et de la monnaie contre des billets.

En 1786 elle fut changée en banque d'assignations d'empire, et établie à *Saint-Pétersbourg*. Sous l'inspection de la direction de la banque, on fabrique à Sarskoje Selo des papiers de demi-soie blancs, rouges et bleus qui servent aux assignations; les bleus sont de 5 roubles, les rouges de 10, les blancs de 25, 50 et 100; chaque assignation a son numéro et les signatures de la direction. Toutes les vieilles assignations furent alors échangées contre de nouvelles, biffées par la direction et brûlées en liasses devant l'hôtel de la banque. La banque donne de nouvelles assignations à la place des endommagées, ou, si l'on veut, de la monnaie de cuivre. Le gouvernement a déclaré que la somme des assignations ne passerait jamais celle de 100 millions de roubles. Plusieurs fourbes ont essayé de les contrefaire; mais ils ont tous été pris sur le fait, punis et convaincus de la difficulté presque insurmontable d'y réussir.

Catherine II établit aussi en 1786 une banque d'emprunts pour la noblesse et les villes. Son but est de prêter à la noblesse sur ses terres taxées légalement, et sur ses serfs mâles, d'après la révision de 1781, évalués à 40 roubles par tête, 22 millions pour le paiement des dettes et l'amélioration des possessions; ainsi qu'aux villes sur l'hypothèque des maisons massives et de biens-fonds, la somme de 11 millions de roubles. Les paiemens se sont faits en assignations de banque, et les ont mis en grande circulation. On paie tous les ans 8 pour cent, dont 5 sont les intérêts, et 3 servent à acquitter le capital. Ces 3 pour 100 sont additionnés tous les quatre ans, et décorés du capital ou du nombre de serfs hypothéqués, etc. De cette manière, intérêts et capital décroissent, et la dette est acquittée au bout de 20 ans.

On a joint à la banque un bureau des assurances en cas d'incendie. On est obligé de faire taxer juridiquement sa maison ou sa fabrique; et tous les ans on paie des trois quarts du prix de l'immeuble taxé, 1 et demi pour 100. Non-seulement cet arrangement répare les pertes que peuvent causer les incendies, mais on peut encore engager à la banque l'immeuble ainsi assuré. La banque a aussi le droit de battre monnaie au titre déterminé, de tout l'or et l'argent étranger, monnoyé et non-monnoyé et de cuivre du pays; elle n'a pas encore fait usage de ce droit. Elle escompte aussi des lettres de change, par mois, à ½ pour 100.

L'entretien de ces trois différentes banques, coûte à la couronne, d'après l'état dressé, 116,000 roubles par an.

Du commerce et du corps des marchands. Les lois de gouvernement et de police que *Cathe-*

rine II a données à la ville, en 1775 et 1785, ont établi l'ordre et la régularité, non-seulement dans les classes des habitans, mais encore dans leurs vocations mêmes. Il se trouve ici, par la sagesse de ces arrangemens, un état mitoyen différent de la noblesse et du paysan; c'est l'état bourgeois et libre qui exerce le commerce, les arts et les métiers, qui comprend les marchands, partagés en ceux qui font le commerce par mer, qui ont des fabriques ou qui négocient en détail; les artistes et artisans inscrits composés de maîtres qui ont été examinés et ont fait leur chef-d'œuvre; de compagnons qui ont appris leur métier, et d'apprentis qui l'apprennent encore.

En fondant sa ville, *Pierre-le-Grand* avait principalement pour but le commerce. Elle devait devenir l'entrepôt de toutes les marchandises d'exportation et d'importation de tout son empire, et malgré la courte durée de ses étés et les bas-fonds qui l'entourent, elle avait beaucoup d'avantage pour la situation et le climat sur la ville d'Archangel. En 1703, le premier navire hollandais pénétra dans l'embouchure de la Néwa; ce qui causa tant de joie à ce grand empereur, qu'il fit un présent considérable au capitaine. En 1713, le commerce fut transféré d'Archangel à *Saint-Pétersbourg* par un ordre impérial exprès; depuis ce tems, surtout depuis 1721, la navigation fit des progrès, d'abord lents, ensuite rapides, jusqu'à ce qu'elle parvint au dégré de perfection où nous la voyons aujourd'hui.

Les marchandises étrangères arrivaient sur des vaisseaux étrangers. Il fallait des commissionnaires auxquels les marchands étrangers étaient obligés de s'adresser pour leur envoyer et faire vendre leurs marchandises, ou pour faire acheter, charger et expédier par eux les productions de la Russie dont ils avaient besoin. C'est ainsi que se forma, de ces commissionnaires, le corps des marchands étrangers. La liste suivante des vaisseaux arrivés de tous les ports dans celui de *Saint-Petersbourg*, liste tirée du magasin de M. *Busching* et des registres du péage, peut servir à indiquer d'une manière sûre, quoiqu'incomplète, à cause des années qui manquent, la marche progressive du commerce de cette ville.

De 1736 à 1750, il est arrivé tous les ans autre ion et 172 navires.

De 1751 à 1760 . .	entre 298 et 703 navires.		
De 1761 à 1764 . .	entre 288 et 387		
En 1777 . .	730 nav.	En 1778 . .	602 navir.
En 1779 . .	705	En 1780 . .	574
En 1781 . .	803	En 1782 . .	634
En 1783 . .	614	En 1784 . .	814
En 1785 . .	679	En 1786 . .	731
En 1787 . .	783	En 1788 . .	973
En 1789 . .	837	En 1790 . .	932

De ces navires, il en est venu de 1775 à 1790, tous les ans,

d'Angleterre.	233 à 467 navires.
de Hollande.	8 - 138
de Danemarck.	38 - 72
de Prusse.	16 - 45
de Stettin.	24 - 36
de Stralsund.	2 - 4
de Dantzick.	2 - 9
de Hambourg.	1 - 16
de Brême.	1 - 4
de Lubeck.	34 - 59
de Rostock.	11 - 53
de Suède.	24 - 61
de Portugal.	4 - 23
d'Espagne.	4 - 28
de France.	2 - 81
de différens ports d'Italie.	1 - 30
d'Ostende.	1 - 13
d'Amérique.	1 - 11

Cette différence entre les deux extrêmes, provient des tems de guerre et des circonstances particulières du commerce. A cause de la cherté des denrées à *Saint-Pétersbourg*, il n'y a que le plus petit nombre possible de vaisseaux qui y passe l'hiver, savoir entre 30 et 50 navires, et presque toujours forcés par la nécessité.

En 1781, les marchands, nommément ceux de *Saint Pétersbourg*, obtinrent un code marin et règlement de navigation qui favorise extrêmement le commerce sur des navires russes dont au moins la moitié de l'équipage est russe, en comparaison de celui qu'on fait sur des vaisseaux étrangers; la couronne, fit à ce même dessein, construire en 1781 un vaste chantier pour les vaisseaux marchands. Cependant les marchands russes ont jusqu'ici tiré peu de profit de ce chantier et des prérogatives qui leurs sont accordées. Parmi tous les vaisseaux arrivés et partis de 1775 à 1790, il n'y en a eu de russes que de 3 à 64 par an, et encore ceux de Riga sont compris sous ce nombre. Trop d'obstacles s'offrent encore à la navigation russe, et en empêchent les progrès: il faudrait, pour satisfaire aux commissions de l'étranger, payer d'avance et transporter de l'intérieur de l'empire jusqu'à *Saint-Petersbourg*, les productions du pays; il faudrait pour les marchandises importées, se soumettre à donner des ceédits longs et considérables; il faudrait courir les risques de la navigation et du débit des marchandises non-commandées; il faudrait enfin trouvee un nombre suffisant de matelots pour former l'équipage des vaisseaux russes, etc.

Les marchands de *Saint-Pétersbourg* se sont de tout tems partagés et se partagent encore en russes et en étrangers; et les marchands russes en établis et en gosti (mot russe qui signifie *hôte*, *forain*, et par lequel on désigne tous ceux qui

Digitized by Google

bourgeois d'une autre ville russe, font le commerce dans la capitale). D'après les édits impériaux publiés en 1782, les marchands russes sont partagés en trois classes, eu égard à la mesure de leur fortune, évaluée par eux-mêmes et à l'étendue de leur commerce. Ceux de la première classe doivent posséder une fortune de 10,000 à 50,000 roubles, et sont qualifiés à faire le commerce de mer. Ceux de la seconde classe doivent déclarer 5 à 10,000 roubles; de la troisième, 1,000 à 5,000 roubles, et cette fortune modique les mettant hors d'état d'être autre chose que merciers et détailleurs, les autorise à tenir auberge, à être charcutiers, baigneurs, etc. après en avoir obtenu la concession. Les marchands, et en général les rentiers de quelque ordre et de quelque condition qu'ils puissent être, qui peuvent évaluer leur fortune à plus de 50,000 roubles, qui ont des vaisseaux en mer, qui font la banque avec un capital de 100 à 200,000 roubles, ou qui ont été deux fois asseseurs dans les tribunaux, jouissent de plusieurs distinctions et du titre, ainsi que des privilèges d'un bourgeois renommé ou de marque (Imeni-toi Graschdanin). Ils peuvent aller en ville à deux chevaux, posséder hors de la ville des jardins et des campagnes, des fabriques et des forges, et, comme la noblesse, ils sont exempts de tout châtiment corporel.

Les marchands étrangers, parmi lesquels se distinguent les Anglais par la jouissance de certains priviléges et le droit d'une factorerie, sont presque tous marchands en gros et commissionnaires. Leur commerce est presque tout en commissions et en expéditions; ils tirent 3 pour 100 de provision, et gagnent souvent au cours et au change. Leur genre de commerce est des plus sûrs, et souvent considérable lorsqu'ils font les affaires des grandes maisons; mais il faut à ceux qui l'entreprennent, la plus grande activité, beaucoup d'attention, de circunspection et d'adresse; il leur faut aussi des fonds considérables, parce que les péages impériaux ne leur font pas crédit, et qu'un capital emprunté mangerait des intérêts exhorbitans. La marche des péages est à dessein, et afin d'empêcher ou de diminuer les défraudations, tellement compliquée, qu'il faut que chaque grande maison de commerce entretienne un expéditeur des péages.

La marche ordinaire du commerce étranger, est en peu de mots celle ci. Les marchands russes se rendent des différentes parties de l'empire à *Saint-Pétersbourg* avec les échantillons de leurs marchandises, et y contractent pardevant notaire, avec les marchands étrangers qui s'y trouvent, pour la livraison des productions mêmes dont les échantillons ont été produits, approuvés et munis des sceaux de l'acheteur et du vendeur, après être convenus entr'eux du paiement d'avance en entier ou de la moitié. Les marchandises arrivent au printems sur des barques, sont examinées par des estimateurs (braker), jurés, assorties et expédiées. Les marchandises importées, après que le négociant étranger en a acquitté le péage, sont transportées dans les magasins de la douane, d'où elles sont délivrées aux commissionnaires ou à l'acheteur, à un an de crédit pour l'ordinaire. Les pertes sur mer ne sont jamais ici pour le compte du marchand russe; les productions qu'il livre sont toujours payées d'avance, ou en entier ou pour la moitié; les marchandises étrangères jouissant d'une année de crédit, peuvent souvent être payées de l'argent qu'il en a retiré en les revendant; au lieu que le marchand étranger court des risques de toute espèce.

Le débarquement des marchandises, le transport, l'emmagasinement, l'emballage, les envois; toutes ces opérations exigent une quantité d'ouvriers sûrs et entendus. Les corporations ou sociétés de cette classe d'hommes appelés *artel*, en fournissent les marchands à souhait. Une telle société (ou artel) consiste en 40 ou 60 ouvriers sains, robustes et honnêtes, qui ont choisi dans leur sein une couple de membres qui dirigent la société, et dont elle porte ordinairement le nom. Les nouveaux membres (artelschrschiki) doivent être proposés et choisis par les anciens, et il faut que chacun d'eux dépose, comme caution, dans la caisse de la société, une somme qui d'abord fut de 200 roubles, et qui va présentement à 700 roubles. Ces sociétés entreprennent ensuite tous les travaux de douane, d'embarquement, de débarquement, etc. auxquels elles peuvent suffire, et répondent, pour chacun de leurs membres, de tout larcin, tout dégât volontaire, toute négligence, etc. Quand la société a trop d'ouvrage, elle prend des manœuvres à gages pour les travaux grossiers. Chaque ouvrage ayant son prix déterminé, l'écrivain de la société note tous les soirs dans un livre le travail de chaque ouvrier. Cet arrangement sage met les marchands en état d'avoir continuellement chez eux quelques-uns de ces ouvriers affidés, et de les employer à toutes sortes de commissions, à des envois, des paiemens, et à mille travaux domestiques.

Plusieurs des marchands étrangers établis ici, entrent pour leur part dans la perte et le gain des commissions dont on les charge, ce qui en ruine un grand nombre, qui, alors disparaissent ou s'accordent avec leurs créanciers, et se font courtiers, ou recommencent de nouveau et avec plus de succès. Ceux qui, en conformité du règlement de commerce et de bourgeoisie, se font, pour la vie ou pour 10 ans, bourgeois de *Saint-Petersbourg*, et se rangent, sans renoncer pour

Digitized by Google

cela à leurs priviléges, sous la troisième classe des marchands, ont beaucoup moins à risquer. S'ils se soumettent par-là à quelques nouvelles charges, ils acquièrent par contre, le grand avantage de se procurer par eux-mêmes les productions du pays qu'ils veulent exporter, sans avoir besoin d'un commissionnaire russe, et de vendre les marchandises qu'ils ont importées pour leur compte, dans leurs magasins ou dans leurs maisons, et dans le plus grand détail. C'est de cette manière qu'il s'est formé ici une grande quantité de magasins français, anglais et autres, et encore plus de boutiques.

Saint-Pétersbourg est la principale étape du commerce russe. Une notice détaillée du commerce de cet Empire trouvera sa place à l'article RUSSIE. Cependant, pour donner une idée de son importance, nous placerons ici les deux extrêmes des principaux articles d'exportation pendant 10 ans, savoir depuis 1780 jusqu'à 1789 inclusivement, extraits des registres sommaires publiés tous les ans à l'usage de la bourse. On y voit d'un coup d'œil quelles sont les années où, par un concours de circonstances, l'exportation a été la plus et la moins forte, et les objets qui la composent.

Depuis le commencement de 1780 jusqu'à la fin de 1789, il y a eu,

DES PRODUCTIONS suivantes.	LA PLUS PETITE exportation.	LA PLUS GRANDE exportation.
Fer en barres et vieux fer.	1 m. 699,784 puds. en 1787.	3 m. 610,292 puds en 1781.
Salpêtre.	15,857 p. 1780.	23,191 p. 1781.
Différentes espèces de chanvre.	1 m. 184,713 p. 1786.	3 m. 813,188 p. 1784.
—de lin.	224,122 p. 1780.	568,810 p. 1788.
Napage, toile de lin et de chanvre.	1 m. 220,806 ar. 1781.	4 m. 594,947 ar. 1783.
Coutis et grosse toile pour les voiles.	150,876 pièces 1785.	278,532 pièces 1782.
Cables.	47,461 p. 1780.	166,066 p. 1782.
Huiles de lin et de chanvre.	31,024 p. 1788.	303,841 p. 1787.
Graine de lin.	2,789 tschetw. 1782.	45,294 tschetw. 1789.
Tabac.	4,143 p. 1787.	101,147 p. 1781.
Rhubarbe.	57 p. ½ 1789.	200 p. ½ 1782.
Froment.	8,566 tschetw. 1782.	17,719 tschetw. 1780.
Seigle.	2,041 tschetw. 1782.	65,953 tschetw. 1784.
Orge.	1,370 tschetw.	7,596 tschetw. 1783.
Avoine.	548 tschetw. 1785.	49,452 tschetw. 1784.
Mâts.	385 pièces 1787.	2,545 pièces 1788.
Ais.	47,186 pièces 1782.	2 m. 339,065 p. 1788.
Planches.	2,361 pièces 1784.	168,933 p. 1781.
Résine.	1,608 p. 1783.	13,567 p. 1781.
Poix.	480 p. 1787.	18,960 p. 1781.
Goudron.	4,444 p. 1786.	70 229 p. 1780.
Nattes d'écorce.	2,300 pièces 1782.	209,790 p. 1787.
Graine de zédoaire ou de gingembre sauvage.	. . . . .	on n'en a exporté qu'en 1788 la valeur de 1,078 puds.
Cire.	3,856 p. 1788.	17,078 p. 1780.
Suifs et chandelles.	37,377 puds 1782.	1 m. 449,860 p. 1788.
Potasse.	4,831 p. 1781.	58,594 p. 1788.
Soies de porc.	18,400 p. 1786.	39,820 p. 1781.
Colle de poisson (alcana).	2,767 p. 1780.	8,266 p. 1788.
Caviar.	2,476 p. 1786.	15,441 p. 1788.
Crin.	2,049 p. 1787.	9,220 p. 1785.
Queues de cheval.	17,622 pièces 1782.	121,963 pièces 1786.
Huile de baleine.	10,129 p. 1784.	152,644 p. 1786.
Pelleteries de lièvres, d'hermines, de zibelines, de renards, etc.	264,850 pièces 1783.	977,805 p. 1784.

Des productions suivantes.	La plus petite exportation.	La plus grande exportation.
Russie et cuir tanné (croupon).	105,154 p. 1784.	184.599 p. 1787.
Peaux de bouc.	2,076 p. 1785.	581,957 p. 1784.
Langues de bœufs.	1,656 pièces 1788.	18,308 p. 1782.
Os de bœufs.	18,000 pièces 1788.	128,700 p. 1784.

On ne fait point mention ici des viandes fumées, du savon, d'édredon, de différentes espèces de fourrures, de musc et de plusieurs autres articles qui, réunis, monteraient à des sommes considérables.

La plus grande partie de ces productions arrive sur la Wolga; et comme ce fleuve communique par son cours avec la plus grande partie de la Russie, et touche, au moyen de la Kama, aux montagnes d'Utal, ce qui facilite même le transport des productions de la Sibérie. Les barques et bateaux descendent la Wolga, remontent la Twerza, passent à Wischnei Wolotschok par un canal dans la Msta qui se rapproche du cours de la Néwa, de-là par le lac d'Ilmen, le Wolchow, le canal de Ladoga et la Néwa jusqu'à *Saint-Petersbourg*. Le nombre annuel des barques est d'environ 3,000, dont il faut décompter toutes celles qui approvisionnent la ville: le bled surtout qui arrive en farine ou mondé, reste en grande partie ici, d'autant que le district de Wibourg et de la Finlande russe enlève le reste, et rend l'exportation presque nulle.

Les articles qu'on importe de la mer, sont bien plus nombreux que les productions qu'on exporte, et arrivent en grandes quantités, d'autant qu'ils ne sont pas destinés pour la capitale seule, mais pour la majeure partie de l'Empire. On visite très-rigoureusement ici et à Kronstadt les vaisseaux qui arrivent et qu'on oblige tous de décharger à la douane. Quand on déclare les marchandises à un trop bas prix, le péage a le droit d'y souscrire, c'est-à-dire de les garder au prix indiqué, en donnant 20 pour cent de bénéfice. Pourvu donc qu'on n'ait pas taxé trop bas sa cargaison, on peut de cette manière s'en défaire d'un seul coup, et y avoir encore du profit.

Les principaux articles importés ont eu en dix ans, savoir depuis 1780 jusqu'au commencement de 1790, les deux extrêmes suivans:

Fruits, pour 37,000 à 94,000 roubles.
Bierre anglaise, pour 212,000 à 312,000 roub.
Citrons, pour 64,000 à 139,000 roubles.
Eau-de-vie de France, environ 50,000 pintes.
Café, 16,200 à 36,500 puds.
Tabac (article d'exportation); on en importe aussi environ 5,000 puds.
Harengs, 9,500 à 19,500 tonneaux.
Huile d'olive, pour environ 20,000 roubles.
Sucre, 113,000 à 259,500 puds.
Vins de Champagne et de Bourgogne, environ 4,000 tonneaux.
Autres vins, environ 250,000 barriques.
Etoffes de coton, pour 408,000 à 660,000 roubles.

Draps d'Angleterre, d'Aix, de Breslaw, etc., pour environ 2 millions de roubles.
Etoffes de laine, pour environ 2 millions de roubles.
Etoffes de soie, pour environ 2 millions et demi de roubles.
Bijoux et modes, pour 700,000 roubles.
Miroirs, pour 50 à 53,000 roubles.
Chevaux anglais, 200 à 300.
Quincaillerie, pour environ 50,000 roubles.
Bas de soie et de coton, environ 50,000 douzaines.
Montres, passé 2,000.
Fayence anglaise, pour 37.700 à 50,900 roubl.
Alun; 14,000 à 37,000 puds.
Indigo, 2,300 à 5,360 puds.
Cochenille, 1,200 à 1,470 puds.
Verres et Verreries, pour 51,000 à 77,000 roubles.
Faulx, 200,000 à 450,500 pièces.
Eaux minérales, pour environ 12,000 roubles.
Papier, pour 19 500 à 66,600 roubles.
Livres, pour 44,000 à 56,300 roubles.
Estampes, pour 48,000 à 72,200 roubles.

Sans faire mention de plusieurs autres articles assez considérables.

La vente des marchandises étrangères à *St.-Pétersbourg* s'est faite jusqu'en 1782, et se fait encore aujourd'hui en très-grande partie dans les magasins et les boutiques des halles publiques (Gostinoi Dwor). Un édit de ladite année permet aux marchands du troisième rang d'avoir des boutiques dans leurs maisons et de vendre en détail; les citrons, les câpres, l'huile d'olive, les légumes et les fruits se vendent depuis longtems dans de petites boutiques mouvantes, où des hommes qu'on appèle *rasnoschtschiki*, les crient par les rues.

Le transport des marchandises dans les villes de l'intérieur, ne se fait point ici par eau, parce que la navigation contre le fil de l'eau est lente et dispendieuse: on fait ces transports par terre, à l'aide de caravanes, de voituriers, l'été, sur des charriots russes à un cheval, nommés *telegi*,

qui ont leur rendez-vous sur la grande place de Strelka, dans le quartier de Wasiliostrow, et l'hiver sur des traineaux tirés par un cheval. Une file de 25 à 100 de ces charriots ou traineaux compose ce qu'on appèle une *caravane*, où l'on compte pour l'ordinaire un voiturier pour trois voitures. Les barques, après avoir servi à transporter ici les marchandises, se vendent, d'après leur grandeur et la qualité de leur bois, à 10, 15 et 20 roubles; on s'en sert à des revêtemens ou de bois à brûler.

Au bureau du péage les articles étrangers d'importation et les articles russes d'exportation, sont enregistrés avec le plus grand soin et d'après des tarifs exacts, selon le prix qu'ils valent. Ces registres supposés justes indiquent non-seulement l'importance du commerce russe, mais encore la balance exacte de l'exportation et de l'importation. C'est d'après ces registres que nous avons donné les tableaux d'importation et d'exportation que l'on vient de voir. *Voyez* RUSSIE.

PHILADELPHIE, ville de l'Amérique septentrionale, capitale de la Pensilvanie, une des plus belles des Etats Unis. C'est une ville ouverte, située sur la Delaware, à trente lieues de la mer. Long. 30t. 40, lat. 39. 50.

La situation de *Philadelphia* entre deux rivières navigables, la Delaware et la Schuylkill, invite à s'y établir.

La sûreté de son port, la bonté de ses eaux, a contribué à peupler cette place, ainsi qu'à étendre son commerce.

Le quai qui borde la ville est très-beau, un vaisseau de cinq cents tonneaux peut y venir débarquer.

La réunion de tant d'avantages a rendu *Philadelphie* fameuse, et une des places les plus commerçantes de l'Amérique anglaise.

En 1731, suivant le calcul fait sur les registres mortuaires de *Philadelphie*, il s'y trouvait douze mille deux cent quarante habitans. On en compte plus de vingt mille aujourd'hui et environ quatre mille maisons.

Comme nous avons traité do commerce général des Etats-Unis, nous nous bornerons à quelques renseignemens sur le commerce de *Philadelphie*, sans entrer dans le détail des diverses branches de commerce que lui fournissent les provinces de l'intérieur.

On verra par le tableau de ses exportations en quoi consistent les marchandises qu'on en tire (1). *Voyez* aussi ETATS-UNIS, PENSILVANIE.

L'Etat de Pensylvanie est de tous ceux de l'Union celui qui fait le plus grand commerce. C'est celui dont les denrées fournissent en plus grande abondance à l'exportation; et il profite encore de celles d'une partie de la Virginie, du Maryland, de l'Etat de la Delaware, de celui de Jersey, et d'une partie de celles de l'Etat de New-Yorck. Quelques-unes des productions de la Pensylvanie vont cependant à Baltimore par la Susquehannah, mais le canal, qui unira la Chésapeak à la Delaware, et qui ne peut pas n'être point fait, le ramenera bientôt à *Philadelphie*: et avec eux la plus grande quantité des produits de la partie est du Maryland.

Les produits de l'Etat de Pensylvanie et des autres Etats adjacens qui fournissent à l'exportation de *Philadelphie* seul port de l'Etat, sont les cendres, la potasse et la péarlasse, la bierre, le cidre, la viande et le poisson salé, le beurre et le fromage, le maïs, la farine de maïs, celle de froment, le biscuit, le suif et les chandelles, la graine de lin, l'huile de lin, le savon, les pommes de terre, le bois en merrain, douves, essentes, etc., le cuir des peaux de daim et de castor, le tan, le fer en saumon, etc. La plupart de ces articles arrivent jusqu'à *Philadelphie* par la Delaware ou par terre. Il en descend peu par la Susquehannah, parce que les établissemens sur ses bords sont presqua tous nouveaux, et consomment à-peu-près ce qu'ils produisent. Ce ne sera donc que quand ces pays, et ceux qui sont encore plus en arrière, seront mieux habités et plus cultivés, que cette grande rivière, alors débarrassée des obstacles qui obstruent aujourd hui sa navigation, pourra conduire à *Philadelphie* des produits en quelque abondance, et il n'est pas douteux que ces heureux changemens ne s'opèrent bientôt.

Mais les produits du pays sont une très-petite partie des exportations du port de *Philadelphie* qui, commerçant avec tous les pays du monde, réexporte, dans une immense quantité, les denrées et marchandises étrangères.

La valeur des exportations de *Philadelphie* a été, en 1791, de 3,436,092 dollars; en 1792,

(1) Nous tirons les détails que l'on va lire sur le commerce de *Philadelphie*, du *Voyage de M. de Liancourt*, (le ci-devant duc) *dans les Etats-Unis*. Proscrit dans sa patrie, M. de *Liancourt* a voulu encore lui être utile par les connoissances qu'il a recueillies et consignées dans cet ouvrage. Cette noble conduite fait l'éloge de son cœur et la honte de ses fanatiques persécuteurs. Resté seul et abandonné de ses *amis en révolution*, il a passé les huit années qui se sont écoulées depuis 1792, à parcourir les Etats-Unis dans la société de son fidèle *Cartouche*, gros barbet, qui ne l'a point quitté. L'ouvrage de M. *Liancourt* est plein d'instruction et de considérations importantes. On y retrouve l'homme de cour, le vrai philosophe et le français. C'est un recueil d'observations qu'il n'est donné qu'à quelqu'un d'instruit de faire. Nous sommes fâchés de ne l'avoir point eu plutôt pour la consulter, mais il ne fesait que paraître que l'impression de notre ouvrage était déjà très-avancée.

de 3,820,652; en 1793, de 6,958,336; en 1794, de 6,643,890; en 1795, de 11,518,260; en 1796, de 17,549,141 dollars.

Nous ne croyons plus avoir besoin de répéter que cet énorme accroissement dans la valeur des exportations, est dû principalement à l'augmentation des valeurs dans les articles, et à l'état de guerre en Europe qui a fait porter en Amérique une proportion des denrées coloniales, très-supérieure à celle qui y aurait été naturellement amenée.

La différence dans la valeur des barils de farine, un des principaux articles d'exportation de *Philadelphie*, pendant les six dernières années, montrera combien peu il est possible de juger des quantités des produits exportés par leur évaluation.

Le baril de farine superfine a été vendu, dans le commerce de *Philadelphie*, en 1790, six dollars douze treizièmes; en 1791, cinq dollars deux treizièmes; en 1792, cinq dollars deux treizièmes; en 1793, six dollars deux treizièmes; en 1794, six dollars dix treizièmes; en 1795, douze dollars; en 1796, dix dollars.

Le prix des secondes, ou fines farines, est deux schellings ou deux schellings et demi de moins par baril.

Il faut observer que dans le courant de la même année, les farines superfines ont souvent varié dans leur prix de deux à trois dollars. On n'établit ici que le prix moyen de l'année entière.

Philadelphie qui, dans l'année 1796, a exporté 195,157 barils de farine, c'est-à-dire, moins que le quart de la quantité totale qui en a été exportée des différens ports de l'Union, en avait exporté 292,011 barils l'année précédente; en 1794, 299,287; en 1793, 416,621; en 1792, 433,968; en 1791, 315,785.

Ces farines sont superfines. La quantité de secondes ou fines farines, n'a jamais excédé cinq mille barils. En 1796, elle n'a été que de dix-sept cent quatre-vingt-dix-huit barils. (Ces détails sont relevés sur le livre de l'inspecteur). Il en était sorti 148,887 barils en 1765; 252,744 en 1771; 284,082 en 1772; 265,967 en 1773; 201,305 en 1784; 194,720 en 1787; d'où l'on voit que l'exportation de cette denrée n'a pas reçu d'augmentation très-considérable depuis 22 ans. L'exportation du bled en nature a au contraire beaucoup diminué par la multiplicité des moulins établis en Pensylvanie et dans les Etats voisins; et aucune augmentation sensible n'a eu lieu non plus dans les quantités de maïs et de biscuits exportés durant les années ci-dessus mentionnées, et les deux années dernières.

Pour donner une idée plus complète du commerce de *Philadelphie*, nous joignons ici l'état des principaux articles, tant du pays, qu'étrangers, qui ont fourni à l'exportation de ce port en 1796. Ces états sont faits sur les livres mêmes des douanes. Nous aurions désiré pouvoir obtenir la valeur estimée de chacun des articles; mais ce travail eût exigé la compilation d'un grand nombre de registres différens, et un loisir que n'avait pas celui dont on tient ces détails.

Etats des principaux articles des produits des Etats-Unis, exportés du port de Philadelphie *dans l'année* 1796.

Marchandises.	Quantités.	Totaux.
Cendres.	Tonneaux.	10
Bierre, cidre et porter en barils.	Gallons.	14,010
Dito en bouteilles.	Douzaines.	14,545
Bœufs.	Barils.	6,860
Biscuit.	*Dito.*	19,568
	Petits *dito.*	6,010
Beurre.	Livres.	157,470
Briques.	Nombre.	109,400
Maïs.	Boisseaux.	179,094
Fromage.	Livres.	243,332
Chandelles.	*Dito.*	358,374
Farine.	Barils.	195,157
Jambon.	Livres.	1,082,690
Porc.	Barils.	12,029
Farine de seigle.	*Dito.*	50,614
Farine de maïs.	*Dito.*	223,064
Pommes de terre.	Boisseaux.	9,004
Riz.	Tierces.	6,265
Huile de graine de lin.	Gallons.	762
Dito de baleine.	*Dito.*	37,726
Dito spermacety.	*Dito.*	7,782
Peaux de pelleteries.	Val. dollars.	47,713
Suif.	Livres.	383,850
Tabac en poudre.	*Dito.*	251,134
Dito en feuilles.	Boucauds.	3,437
Bois.	.....	.....
Douves et fonds de barils, etc.	.....	2,459,616
Essences.	.....	1,262,150
Planches.	.....	1,628,516
Ecorce.	Val. dollars.	106,969
Café.	Livres.	21,002,300
Cacao.	*Dito.*	161,120
Coton.	Livres.	911,325
Indigo.	*Dito.*	99,200
Fer et acier travaillé.	Val. dollars.	36,240
Marchandises non détaillées.	Val. dollars.	2,822,800
Poivre.	Livres.	244,562
Piment.	Val. dollars.	116,086
Liqueurs spiritueuses.	Gallons.	170,889
Sucre.	Livres.	12,969,916

Marchandises.	Quantités.	Totaux.
Sel.	Boisseaux. .	4,496
Thé bohea.	Livres. . . .	2,260
Dito Hyson.	*Dito*.	3,130
Autre Thé.	*Dito*.	16,210
Vin.	Gallons. . .	612,883
Dito en bouteilles. . .	Douzaines. .	29,225

Le montant des droits reçus à la douane de *Philadelphie*, pendant les cinq premières années, a été, pour 1791, de 780,141 dollars; pour 1792, de 1,139,613; pour 1793, de 1,928,052; 1794, de 2,001,226; pour 1795, de 2,961,204; et pour les deux premiers quartiers de 1796, de 1,886,691 dollars.

Ces totaux ne peuvent donner une idée de la juste valeur des importations, parce que les droits varient sur chaque espèce de marchandises. Mais quand on lit dans le raport du secrétaire de la trésorerie, que le produit total de la recette des droits sur le tonnage, et les impositions pour l'année 1795, a été de 5,679,418 dollars, et qu'on voit que ceux du port seul de *Philadelphie*, pour cette même année, ont été de 2,961,204 dollars, on peut avoir une idée de la grande place que tient le commerce de *Philadelphie* dans celui des Etats-Unis.

Pendant l'année dernière, 1796, il est entré dans ce port :

Vaisseaux à trois mâts. .	199	sorti	184
Senaults ou bricks. . .	436	. .	484
Goëlettes.	594	. .	633
Sloops.	396	. .	382
Total, bâtimens. .	1625	. .	1683

Le nombre des arrivés avait été moindre en 1795, de cinquante bâtimens; mais celui des sortis avait été plus grand de soixante-six. Cette différence est due à l'inquiétude du commerce américain, causée par les prises que les corsaires des Antilles ont faites de leurs bâtimens.

Dans le cours de l'année de 1788, le nombre des bâtimens entrés dans le port de *Philadelphie* n'avait été que de 653, dont seulement 93 vaisseaux à trois mâts.

Les importations arrivant à *Philadelphie* se reversent non-seulement dans toute la Pensylvanie, et dans les parties des autres Etats qui fournissent à ses exportations, mais aussi dans les territoires du Nord, dans le Kentuky, dans les derrières de la Virginie, dans la Caroline du Nord par la voie de Pétersbourg, quoique tous ces pays n'apportent pas à *Philadelphie* leurs produits.

Le fret est à *Philadelphie* de 18 à 22 dollars par tonneau pour marchandises ordinaires portées aux ports de l'Europe. Il augmente d'un à deux dollars pour les cafés, sucres et les cotons, à raison du plus grand encombrement de ces denrées. Pour l'Inde, il est de 22 à 44 dollars en allant, parce qu'il ne s'y porte que de l'argent et peu de marchandises. Le fret est de 86 à 88 dollars pour l'allée et le retour. Ces prix, qui sont ceux de l'année courante, varient selon que le fret est plus ou moins recherché. Il est aujourd'hui de deux à trois pour cent meilleur marché qu'il y a trois ans, parce que la navigation est rallentie.

Nous complétons les renseignemens sur le commerce de *Philadelphie*, par le tableau du prix des assurances pour les années 1795, 1796 et 1797.

Prix des assurances dans le port de *Philadelphie*, pour les années 1795, 1796 et 1797.	Prix actuel depuis le 20 juillet au premier août 1797.	A la même époque en 1796.	A la même époque en 1795.	Risque de mer à continuer après la prise du bâtiment.	Risque de mer ordinaire en tems de paix.
Pour Hambourg, Bremen et autres ports neutres, n'étant pas dans la Baltique ou dans la Méditerranée, et pour la Hollande. . . .	7 ½	4 à 5	4 ½ à 6	3 ½	3
— des ports anglais dans la Manche.	10 à 12 ½	4 à 5	3 ½ à 4 ½	3	2 ½
— *Dito*, à l'ouest pour aller au nord d'Irlande. . . .	10	4 à 4 ½	3 ½ à 4	3	2 ½
— Ports irlandais, partie Sud est.	10	3 ½ à 4	2 ½ à 4	3	2 ½
— *Dito*, partie ouest et nord pour aller au Nord. . . .	7 ½ à 8	4 à 4 ½	3 ½ à 4	3	2 ½
— Ports français sur l'Atlantique.	6 à 7 ½	3 ½ à 4 ½	5 à 6	3 ½	2 ½ à 3

Prix des assurances dans le port de *Philadelphie*, pour les années 1795, 1796 et 1797.	Prix actuel depuis le 20 juillet au premier août 1797.	A la même époque en 1796.	A la même époque en 1795.	Risque de mer à continuer après la prise du bâtiment.	Risque de mer ordinaire en tems de paix.
Pour Hambourg, Bremen et autres ports neutres, etc.					
— *Dito*, dans la Méditerranée.	7 ½ à 10	4 à 5	6 à 7 ½	4	3
— Ports portugais et espagnols sur l'Atlantique.	7 ½ à 10	3 ½ à 5	3 ½ à 5	3 à 3 ½	2 ½ à 3
— Isles de France et de Bourbon.	7 ½ à 10	5	5 à 6	4	3 ½ à 4
— Cap de Bonne-Espérance.	10	4 à 5	4	4	3 ½
— Batavia.	7 ½ à 10	5	4 ½ à 5	4 à 4 ½	3 ½
— Canton en Chine.	10	5	5	5	4 à 4 ½
— Calcuta.	10 à 15	5	5	5	4 à 4 ½
— Jamaïque.	15 à 20	3 ½ à 4 ½	3 ½ à 4 ½	3 ½	3
— Autres ports anglais dans les îles.	10 à 15	3 à 4 ½	3 à 4	3	2 ½
— Ports français dans les îles.	7 ½	4 à 5	5 à 6	3 ½	2 ½ à 3
— Ports neutres dans les îles.	5 à 6	3 à 4 ½	3 à 4 ½	3 à 3 ½	2 ½ à 3
— Havanne.	6	4	3 à 4	3 ½	3
— Nouvelle-Orléans.	10	4 à 4 ½	3 ½ à 4 ½	3 ½	3
— Nouvelle Ecosse.	6	4	4	2 ½	2 à 2 ½
— Le cabotage dans les ports des Etats-Unis, selon leur distance et espèce de navigation.	1 ½ à 2 ½	1 ½ à 2	1 ½ à 2	1 ½ à 2	1 à 2

Ces assurances sont pour bâtimens neutres, allant de *Philadelphie* dans un seul port; elles sont aussi calculées pour la simple allée, et ordinairement les mêmes pour le retour, à moins qu'elles ne soient faites à la fois, auquel cas les assureurs donnent une légère diminution.

On sent que l'assurance est plus haute pour un bâtiment qui irait toucher à plusieurs ports, parce que les risques en augmenteraient.

Elles augmentent aussi pour la Baltique et les ports du Nord dans l'hiver, et par la même raison pour les Antilles, du premier août au premier novembre. Elles seraient plus fortes sur un vaisseau qui ne serait pas prouvé neutre par son pavillon, son chargeur et la nature de sa cargaison. A la fin de 1793 et en 1794, les assurances ont été plus élevées qu'en 1795 et 1796, parce que les Anglais prenaient les vaisseaux américains. Le traité avec l'Angleterre les a fait baisser; elles sont remontées depuis que les Français prennent à leur tour les bâtimens américains, et particulièrement pour les bâtimens allant aux Antilles, parce que les captures y étaient fréquentes et autorisées par le gouvernement des îles, tandis qu'on pensait que le peu de bâtimens américains pris par les corsaires français dans les mers d'Europe, l'étaient sans l'autorisation du gouvernement de France.

Ces prix d'assurance sont les mêmes à-peu-près dans les différens ports des Etats-Unis.

Banques à Philadelphie.

Trois banques établies à *Philadelphie*; l'une d'elles est la banque des Etats-Unis, qui, par son acte de création, doit avoir toujours pour centre le siège du gouvernement. Nous en donnerons quelques détails lorsque nous parlerons des Etats-Unis en général. Les deux autres sont la banque de Pensylvanie et celle de l'Amérique du Nord.

La banque de Pensylvanie a été incorporée en 1793 par une loi de l'Etat. Son capital est de trois millions de dollars, divisé en cinq cents actions de quatre cents dollars chacune. Les actions ont dû être achetées par des souscripteurs individuels ou des compagnies, sans que l'Etat s'en soit réservé la propriété d'aucune, ou la faculté d'en acquérir autrement que par la voie commune à tous les autres acquéreurs. Cette banque reçoit en dépôt, et escompte à un demi pour cent par mois. Elle ne peut vendre que des fonds de la dette publique, et les biens ou effets qui lui seraient donnés en hypothèques de ses escomptes ou avances. Elle ne peut acheter que de l'or ou de l'argent en lingot, et ses propres actions, mais celles-ci jamais au-dessous du pair, ni dans une

quantité plus grande que cinquante à la fois. Elle ne peut prêter au gouvernement des Etats-Unis plus de 5u,ooo dollars. Tout autre prêt ne peut être fait qu'en conséquence d'une loi; elle ne peut prendre d'engagemens soit par l'émission de ses billets, soit par escompte ou autrement, au-delà de 3,ooo,ooo de dollars. La loi qui l'incorpore ordonne que tous les fonds appartenans à l'Etat y seront déposés; que dans les vingt-cinq directeurs dont son administration sera composée, six seront à la nomination de la législature, les dix-neuf autres à celle des actionnaires. Quatorze seulement de ceux-ci peuvent être continués d'une année à l'autre. Les comptes de situation de la banque doivent être mis annuellement sous les yeux de la législature qui peut les vérifier, sans cependant avoir le droit de connaître des comptes des particuliers dont les funds sont déposés à la banque. Le peu de dépendance où cette banque est du gouvernement, et la loyauté avec laquelle elle fait ses transactions, lui ont acquis la confiance publique. Elle donne de huit à neuf pour cent d'intérêt aux actionnaires, en se réservant sagement un grand surplus. Le prix de ses actions est à présent de vingt-cinq à trente pour cent au-dessus du pair.

La banque de l'Amérique du Nord est d'une plus ancienne création; l'acte qui l'incorpore est de 1787. Elle avait été d'abord établie en 1782, mais l'acte de son institution avait été révoqué en 1784. Par le dernier acte d'incorporation, cette banque peut porter son capital jusqu'à deux millions de dollars, et doit faire, par ses actionnaires et ses douze directeurs, les règlemens pour sa conduite et son administration. Quant à la nature de ses affaires, à sa faculté de vendre et d'acheter, elles sont les mêmes que celles de la banque de Pensylvanie. La loi ne prescrit d'ailleurs aucune condition à cette banque qui est ainsi plus indépendante encore du gouvernement que la banque de Pensylvanie. Aussi jouit-elle d'une grande confiance. On l'appèle *la banque des quakers*, parce que la plupart de ses fondateurs étaient quakers, que le plus grand nombre de ses douze directeurs appartiennent à cette société, et que c'est celle où les quakers déposent le plus généralement leur argent. Elle donne de sept à huit pour cent de dividende; ses actions, dont le prix originaire est de cent dollars, se vendent à quarante-cinq pour cent au-dessus du pair, et on ne trouve que très-difficilement à en acquérir. Elle a prêté, en 1791, 160,000 dollars à l'Etat de Pensylvanie sur le dépôt des fonds publics, et seulement pour une année. Le remboursement en a été fait exactement. *Voyez* ETATS-UNIS.

PHILIPPINES, (*îles*) autrefois îles Manilles, situées dans l'Océan, à l'est de l'Asie.

Elles s'étendent depuis la sixième jusqu'au vingt-cinquième dégré nord, sur une largeur inégale de quarante à deux cents lieues. Dans leur nombre, qui est prodigieux, on en distingue treize ou quatorze plus considérables que les autres.

Malheureusement, le climat n'est pas aussi agréable aux *Philippines* que le sol y est fertile. Si les vents de terre et de mer y entretiennent, durant six mois, une plus grande température que leur position ne le promettrait, pendant le reste de l'année, les cieux sont embrâsés des feux du tonnerre, les campagnes sont inondées par des pluies continuelles. Cependant l'air n'est pas mal-sain. A la vérité, le tempérament des étrangers est un peu affaibli par une transpiration trop abondante; mais les naturels du pays poussent très-loin la carrière de leur vie, sans éprouver d'autres infirmités que celles auxquelles l'homme est assujéti partout.

L'Espagne a soumis à sa domination, dans cet Archipel, quelques parties des neuf grandes îles.

Celle de Luçon, qui est la plus considérable, a cent vingt-cinq lieues de long, sur trente et quarante de large. Les Espagnols y abordent par une grande baie circulaire, formée par deux caps, à deux lieues de distance l'un de l'autre. Dans ce court espace se trouve la petite île de Marivelles. Elle laisse deux passages. Celui de l'est est le plus étroit et le plus sûr.

Au sud-est de la baie est Cavite. Ce port, défendu par un petit fort et une garnison de trois cents hommes, a la forme d'un fer à cheval. Douze vaisseaux y sont en sûreté sur un fond de vase. C'est-là qu'on construit les bâtimens nécessaires pour le service de la colonie.

Dans la même baie, à 3 lieues de Cavite, et près de l'embouchure d'un fleuve navigable, s'élève la fameuse ville de Manille. Elle est le centre de l'état, du gouvernement et du commerce des Espagnols dans ces contrées. La rivière, qui la traverse, descend d'un lac qui a vingt lieues de tour. Il est formé par quarante ruisseaux, sur chacun desquels est établie une peuplade d'Indiens cultivateurs. C'est de-là que la capitale de l'empire reçoit ses subsistances. Son malheur est d'être située entre deux volcans qui se communiquent, et dont les foyers, toujours en action, semblent préparer sa ruine.

Dans tout l'Archipel on ne compte, suivant le dénombrement de 1752, qu'un million trois cent cinquante mille Indiens, qui aient subi le joug espagnol. La plupart sont chrétiens, et tous, depuis seize jusqu'à cinquante ans, payent une capitation de quatre réaux. On les a partagés en vingt-deux provinces, dont la seule île de Luçon en contient douze, quoiqu'elle ne soit pas entièrement assujétie.

Ces îles ne sont presque connues que par les liaisons qu'elles entretiennent avec le Mexique,

Digitized by Google

Ces liaisons aussi anriennes que l'établissement des Espagnols en Asie, se réduisent à faire passer en Amérique, par la mer du Sud, les productions, les marchandises des Indes. Nul des objets qui forment ces riches cargaisons, n'est le produit du sol ou de l'industrie de ces îles. Elles tirent la cannelle de Batavia. Les Chinois leur portent des soieries, et les Anglais ou les Français, les toiles blanches, les toiles peintes du Bengale et du Coromandel. De quelque port qu'aient été expédiés ces objets, il faut qu'ils arrivent avant le départ du gallion. Plus tard, ils ne seraient pas vendus, ou ne le seraient qu'à perte à des négocians qui seraient réduits à les oublier dans leurs magasins. Les paiemens se font principalement avec de la cochenille et des piastres venues du Nouveau-Monde. Il y entre aussi quelques denrées du pays, et des cauris qui n'ont point de cours en Afrique, mais qui sont d'un usage universel sur les bords du Gange.

Il n'y a pas dans l'Asie de contrée plus abondante en fruits, en sagou, en cocotiers, en plantes nourrissantes de toutes les espèces.

Le riz, que dans la plus grande partie des Indes, il faut, à force de bras, arroser deux fois par jour, jusqu'à ce que le grain en soit bien formé, est d'une culture plus facile aux *Philippines*.

Tous les grains de l'Europe réussissent dans ces îles.

Le nombre des troupeaux est un sujet d'étonnement pour tous les voyageurs. Chaque communauté religieuse a des prairies de vingt-cinq à trente lieues, couvertes de quarante, de cinquante mille bœufs. Quoiqu'ils ne soient pas gardés, ils franchissent rarement les rivières et les montagnes, qui servent de limites à ces possessions.

Indépendamment de ce qui sert à la nourriture des naturels du pays et des conquérans, ces îles offrent un grand nombre d'objets propres au commerce d'Inde en Inde; le tabac, le riz, le rottin, la cire, les huiles, les cauris, l'ébène, le poisson séché, les résines, les bois de sapan; mais plus particulièrement ces nids d'oiseau, ces nerfs de cerf desséchés, ces biches de mer, que tous les peuples de l'Asie, surtout les Chinois, recherchent si avidement, du sucre, du fer d'une qualité supérieure, du cuivre, de l'or, ce que les naturels amassent de ce métal précieux peut monter à cinq ou six cent mille francs par an. Ils le livrent en secret aux navigateurs étrangers, qui, de leur côté, leur fournissent quelques marchandises. Autrefois on l'envoyait en Amérique, puisque *Cawendish* en trouva pour 658,800 francs sur le gallion qui voguait vers le Mexique.

Actuellement, ces îles offrent à l'Espagne de l'alun, des peaux de buffle, de la casse, des bois de teinture, du salpêtre, de l'écaille de tortue, de la nacre de perle que le Chinois a achetée jusqu'ici pour la revendre dans Canton, aux Européens, le triple de ce qu'elle lui coûtait; du cacao, qui, quoique venu du Mexique, n'a pas dégénéré; de l'indigo, que la nature brute produit libéralement.

L'Espagne pourrait être excitée par l'excellente qualité du coton qu'on cultive dans les *Philippines*, à y élever, avec le secours des habitans du continent, de belles et nombreuses manufactures. *Voyez* ESPAGNE, *Colonies*.

PICARDIE, province de France, composant les départemens de l'Aisne et de la Somme. Elle formait autrefois la plus grande partie de la généralité d'Amiens. *Voyez* AMIENS, SOMME, AISNE.

Cette province est située sous le dix-neuvième dégré quarante-neuf minutes trente secondes de longitude, et sous le quarante-neuvième dégré cinquante-trois minutes trente-huit secondes de latitude septentrionale.

Les provinces limitrophes de la *Picardie* sont la Champagne, la Flandre, la Normandie, l'île de France. Ses rivières sont la Somme, l'Oise, l'Autie, la Seille, la Bresle.

Elle a plusieurs ports de mer, savoir, Calais; Boulogne, Etaples, Ambleteuse, Saint-Valery-sur-Somme.

La *Picardie* est estimée avoir cinq cent quarante-huit lieues carrées qui se divisent en huit parties différentes, savoir:

La Haute-Picardie.

L'Amiennis.	72 lieues.
Le Santerre.	80
Le Vermandois.	48
La Tierrarche ou Thierache. .	84

La Basse-Picardie.

Le Calesis.	63
Le Boulonnais.	72
Le Ponthieu.	99
Le Vimeux.	30

On estime que cette étendue de terrein est à-peu-près ainsi employée:

Prairies et terres ensemencées.	411 lieues.
Bois de haute futaie. . . .	8
Bois taillis.	24
Villes, bourgs, villages, rivières, chemins, terrains incultes, etc.	105
Total.	548

Population. Elle est estimée de onze cent vingt-cinq individus par lieue carrée. Ce qui fait pour la totalité de la province 616,500 individus, dont on peut arbitrer que 205,500 forment

la population industrieuse et des villes, et 411,000 la population agricole et des campagnes.

Voici comme on apprécie le produit territorial de la *Picardie*.

En terres ensemencées quatre cent onze lieues carrées ou un million neuf cent vingt-sept mille cent sept arpens, (on néglige les perches), lesquels, au prix moyen de 20 francs, l'arpent produisent 38,542,140 francs.

En bois de haute-futaie huit lieues carrées, ou 37,510 arpens, dont la quatre-vingtième partie s'exploite tous les ans, ce qui fait 468 arpens, lesquels au prix moyen de 500 francs l'arpent, font annuellement 234,000 francs.

En bois taillis 24 lieues carrées ou 112,531 arpens, dont la quinzième partie s'exploite tous les ans, ce qui fait 8,439 arpens lesquels, au prix moyen de 80 francs l'arpent, produisent chaque année 675,120 francs.

Le loyer des domaines, manoirs habités calculés depuis 5 francs jusqu'à 2500, donnent chaque année 23,700,000 francs.

Total du produit territorial ou en fonds de la province 63,151,260 francs.

Productions. Les productions de la *Picardie* consistent principalement en grains de toute espèce, foin, fourrage, bled, froment, seigle, avoines, fèves, lin, chanvre, bestiaux, laines, cuirs, houilles ou charbon de terre, etc.

La terre de l'Amiénois est très-fertile en grains, en lins, en pâturages et en fruits. Il y a quelques forêts, mais elles sont peu étendues, ce qui est cause que le bois de chauffage y est rare et cher. Les gens du commun n'y brûlent que des tourbes.

La culture de Gournay à Gerberoi consiste en froment, seigle, avoine, orge, vesce, trefle et chanvre.

Il y a beaucoup de vaches et de pâturages aux environs de Forges et de Gournay. Aussi on y fait un commerce considérable de beurre surtout, et de fromage.

Dans le Vimeux on nourrit et on élève des chevaux. On n'y a que des prairies artificielles, peu de prairies naturelles. On tire les chevaux du Boulonais. On en conduit dans de gras pâturages, qui font ensuite des chevaux de carrosse pour Paris.

On élève en *Picardie* des moutons en assez grande quantité, et ils donnent une laine qui sert principalement aux fabriques du pays.

On recueille dans la seule partie appelée l'*Amiennis* plus de 80 milliers de laines qui s'emploient dans les fabriques.

On appèle laines *Auxy*, des laines filées aux environs d'Abbeville : elles sont très-fines, et très-belles ; et pour cela on les emploie plus ordinairement à la fabrique des bas au métier, ou à l'aiguille, les plus fins, et du plus haut prix.

Quant aux productions minérales, c'est surtout dans la Basse-Picardie et particulièrement dans le Boulonais que se trouvent les tourbières et mines de charbon de terre ; ainsi pour ne pas nous répéter, nous renvoyons le lecteur aux articles BOULONAIS, FRANCE, *charbon de terre*.

Les côtes de la mer fournissent abondamment de très-bons poissons frais de toutes espèces, dont environ un tiers est consommé dans le pays, un tiers en Flandre, en Artois, et un autre tiers à Paris. Les ports de Boulogne, d'Estaples, de Saint-Valery, font par an pour plus de quatre cents mille francs de harengs, et de maquereaux. *Voyez* BOULOGNE.

Manufactures. L'industrie de la province de *Picardie* consiste principalement en fabriques de toiles de lin et de chanvre, en blanc et en écrue, toiles rayées et à quadrilles, toiles à matelas, toiles à voiles, coutils, treillis, gazes, marlis, linons, batistes, mouchoirs, linge de table.

En fabrique de velours de coton, piqués, basins fil et coton, toiles de coton, mousselines, coton filé.

En draps fins et grosses draperies, ratines, camelots, bouracans, pannes, peluches, pinchinats, velours d'Utrècht, tapis de pieds, éternelles, moquettes, prunelles, serges de Rome et de Minorque, turquoises, satins turcs, tricots pour habits, ras de castor, ras de Saint-Cyr, étamines et autres étoffes mélangées de laine, de coton, de fil, de soie.

En fabriques d'huiles de lin et de chanvre, savonneries, amidonneries, papeteries, tanneries, colle de Flandre, cables, cordages, ficelles, quincailleries, serrureries, raffineries de sel.

Il y a dans la forêt de la Fere plusieurs verreries où l'on fabrique toutes sortes d'ouvrages de verre, que l'on transporte à Paris et ailleurs ; mais la manufacture des glaces est infiniment plus considérable ; elle est au milieu de cette forêt, dans le château de Saint-Gobin. Le volume des glaces qu'on y fait n'est borné que par le poli, car il est impossible qu'un ouvrier puisse polir des glaces qui auraient plus de soixante pouces de large. On en a vu sortir de cette manufacture qui avaient cent cinq pouces de hauteur, sur soixante de largeur. Ces glaces se coulent sur une table de métal.

Nous croyons inutile de répéter ici ce que nous avons dit sur ces différentes fabriques tant dans l'INTRODUCTION qu'aux articles FRANCE, *manufacture*, AMIENS, BEAUVAIS, etc., ainsi nous nous bornerons à transcrire ici les deux règlemens de 1781, relatifs à la confection des toiles et des étoffes de laine dans la généralité de *Picardie*. Ces deux règlemens font à la fois connaître les lieux où se fabriquent les étoffes et les qualités de chacune d'elles.

Digitized by Google

TABLEAU INDICATIF

Des règles suivies pour la fabrication des toiles et toileries de la ci-devant généralité de Picardie.

NOMS DES LIEUX.	NOMS DES TOILES.	MATIÈRES EN CHAÎNE.	MATIÈRES EN TRAME.	Qualités.	Nombre des fils de chaîne.	Largeur au sortir du métier.
Saint Quentin et autres lieux.	Batistes.	Fil de lin. . . .	Fil de lin. . . .	1	1500	
				2	1700	
				3	1900	
				4	2100	
				5	2300	
				6	2500	
				7	2700	
				8	2900	
				9	3100	
				10	3300	Deux tiers.
				11	3500	
				12	3700	
				13	3900	
				14	4100	
				15	4300	
				16	4500	
				17	4700	
				18	4900	
				19	5100	
	Linons étroits unis.	*Idem.*	*Idem.*	1	1500	
				2	1700	
				3	1900	
				4	2100	
				5	2300	
				6	2500	
				7	2700	
				8	2900	Deux tiers.
				9	3100	
				10	3300	
				11	3500	
				12	3700	
				13	3900	
				14	4100	
	Linons larges unis.	*Idem.*	*Idem.*	1	1700	
				2	1900	
				3	2100	
				4	2300	
				5	2500	
				6	2700	
				7	2900	Trois quarts.
				8	3100	
				9	3300	
				10	3500	
				11	3700	
				12	3900	
				13	4100	

Digitized by Google

NOMS des Lieux.	NOMS des Toiles.	MATIÈRES en chaîne.	MATIÈRES en trame.	Qualités.	Nombre des fils de chaîne.	Largeur au sortir du métier.
Saint-Quentin et autres lieux.	Linons rayés.	Fil de lin, raies en coton.	Lin.	1	1700	Trois quarts.
				2	1900	
				3	2100	
				4	2300	
				5	2500	
				6	2700	
				7	2900	
				8	3100	
				9	3300	
	Linons à carreaux.	Fil de lin, carreaux en coton.	Fil de lin, carreaux en coton.	1	1700	Trois quarts.
				2	1900	
				3	2100	
				4	2300	
				5	2500	
				6	2700	
				7	2900	
				8	3100	
				9	3300	
	Linons brochés.	Fil de lin.	Fil de lin, broché en coton.	1	1700	Trois quarts.
				2	1900	
				3	2100	
				4	2300	
				5	2500	
				6	2700	
				7	2900	
				8	3100	
				7	3300	
				10	3500	
				11	3700	
				12	3900	
				13	4100	
	Gazes de fil.	*Idem.*	Fil de lin.	1	1700	Trois quarts.
				2	1900	
				3	2100	
				4	2300	
				5	2500	
				6	2700	
				7	2900	
				8	3100	
				9	3300	
				10	3500	
				11	3700	
	Gazes de lin, rayées et brochées.	Fil de lin, raies de coton.	Fil de lin, brochédecoton.	1	1300	Trois quarts ou deux tiers.
				2	1500	
				3	1700	
				4	1900	
				5	2100	
				6	2300	
				7	2500	
				8	2700	
				9	2900	

NOMS

NOMS DES LIEUX.	NOMS DES TOILES.	MATIÈRES EN CHAÎNE.	MATIÈRES EN TRAME.	Qualités.	Nombre des fils de chaîne.	Largeur au sortir du métier.
Saint-Quentin et autres lieux.	Mouchoirs étroits, rayés, à carreaux et brochés.	Fil de lin, raies et carreaux en coton.	Fil de lin, carreaux et broché en coton.	1	1500	Deux tiers.
				2	1700	
				3	1900	
				4	2100	
				5	2300	
				6	2500	
				7	2700	
				8	2900	
				9	3100	
				10	3300	
	Mouchoirs larges, rayés, à carreaux et brochés.	*Idem.*	*Idem.*	1	1700	Trois quarts.
				2	1900	
				3	2100	
				4	2300	
				5	2500	
				6	2700	
				7	2900	
				8	3100	
				9	3300	
				10	3500	
	Marlis.	Fil de lin retors.	Fil de lin retors.	1	1100	Demi-aune à deux tiers.
				2	1300	
				3	1500	
				4	1700	
				5	1900	
				6	2100	
				7	2300	
				8	2500	
Abbeville et autres lieux.	Unies fortes première largeur.	Lin ou brin du chanvre.	Lin ou brin du chanvre.	1	2920	Une aune et un huitième.
				2	2840	
				3	2720	
				4	2600	
				5	2480	
				6	2360	
				7	2240	
				8	2120	
				9	2000	
				10	1880	
				11	1760	
	Idem, deuxième largeur.	*Idem.*	*Idem.*	1	2640	Une aune.
				2	2520	
				3	2400	
				4	2320	
				5	2200	
				6	2120	
				7	2000	
				8	1880	
				9	1800	
				10	1680	
				11	1560	

NOMS DES LIEUX.	NOMS DES TOILES.	MATIÈRES EN CHAÎNE.	MATIÈRES EN TRAME.	Qualités.	Nombre des fils de chaîne.	LARGEUR au sortir du métier.
Abbeville et autres lieux.	Unies fortes 3e largeur. . .	Lin ou brin de chanvre. . . .	Lin ou brin de chanvre. . . .	1	2400	
				2	2360	
				3	2260	
				4	2160	
				5	2060	Une aune moins un seizième.
				6	1960	
				7	1860	
				8	1760	
				9	1660	
				10	1600	
				11	1500	
	Idem, quatrième largeur. . .	*Idem*.	*Idem*.	1	2300	
				2	2200	
				3	2100	
				4	2040	
				5	1920	Trois quarts et demi.
				6	1840	
				7	1760	
				8	1640	
				9	1560	
				10	1480	
				11	1400	
	Idem, cinquième largeur. . .	*Idem*.	*Idem*.	1	1960	
				2	1880	
				3	1800	
				4	1720	
				5	1640	
				6	1560	Trois quarts.
				7	1520	
				8	1440	
				9	1360	
				10	1280	
				11	1200	
	Idem, sixième largeur. . . .	*Idem*.	*Idem*.	1	1760	
				2	1680	
				3	1600	
				4	1520	
				5	1480	
				6	1400	Deux tiers.
				7	1320	
				8	1280	
				9	1200	
				10	1120	
				11	1040	
Oresmaux, Sauviller, Cerisy et autres lieux.	Unies.	*Idem*.	*Idem*.	1	1800	
				2	1716	Une aune moins un vingt-quatrième.
				3	1620	
				4	1512	
				5	1416	
				6	1320	
				7	1224	

NOMS		MATIÈRES		Qualités.	Nombre des fils de chaine.	Largeur au sortir du métier.
des Lieux.	des Toiles.	en chaîne.	en trame.			
Oresmaux, Sauviller, Cerisy et autres lieux.	Unies.	Lin ou brin de chanvre. . . .	Lin ou brin du chanvre. . .	1	1416	Trois quarts.
				2	1344	
				3	1248	
				4	1176	
				5	1104	
				3	1044	
				7	960	
Halencourt.	Ouvrées pour nappes. . . .	*Idem.*	*Idem.*	1	3960	Une aune trois quarts.
				2	3740	
				3	3600	
				4	3400	
				5	3240	
				6	3020	
				7	2840	
	Idem.	*Idem.*	*Idem.*	1	3400	Une aune et demie.
				2	3240	
				3	3660	
				4	2900	
				5	2740	
				6	2600	
				7	2480	
				8	2400	
	Idem.	*Idem.*	*Idem.*	1	2880	Cinq quarts.
				2	2720	
				3	2600	
				4	2440	
				5	2320	
				6	2160	
				7	2000	
	Ouvrées pour serviettes. . .	*Idem.*	*Idem.*	1	1580	Deux tiers.
				2	1480	
				3	1400	
				4	1320	
				5	1240	
				6	1200	
				7	1120	
	Idem.	*Idem.*	*Idem.*	1	1480	Demi-aune demi-quart.
				2	1400	
				3	1320	
				4	1280	
				5	1200	
				6	1120	
				7	1040	
	Chanvrettes ou linet boucassiné.	*Idem.*	*Idem.*	1	1480	Sept huitièmes.
				2	1400	
				3	1280	
				4	1200	
				5	1120	
				6	1000	

NOMS DES LIEUX.	NOMS DES TOILES.	MATIÈRES EN CHAÎNE.	MATIÈRES EN TRAME.	Qualités.	Nombre des fils de chaîne.	LARGEUR au sortir du métier.
Halencourt.	Demi-toiles ou toiles à voiles.	Lin.	Lin.	1	2560	Sept huitièmes.
				2	2440	
				3	2260	
				4	2280	
				5	2160	
				6	2080	
				7	1960	
				8	1880	
				9	1760	
				10	1640	
	Etramées ou tramées.	Etoupe de lin ou de chanvre.	Etoupe de lin ou de chanvre.	1	1480	Une aune.
				2	1360	
				3	1280	
				4	1160	
	Idem.	*Idem.*	*Idem.*	1	1400	Quinze seizièmes.
				2	1280	
				3	1040	
				4	960	
	Idem.	*Idem.*	*Idem.*	1	1200	Trois quarts et un seize.
				2	1120	
				3	1040	
				4	960	
	Idem.	*Idem.*	*Idem.*	1	1120	Trois quarts.
				2	1040	
				3	960	
				4	880	
	Gros grains.	Lin ou brin du chanvre.	*Idem.*	1	1160	Quinze seizièmes.
				2	1080	Sept huitièmes.
	Demi-large.	Lin ou chanvre.	*Idem.*	1	880	Trois quarts.
				2	760	Deux tiers.
	A voiles 6 fils, en broché.	Brin du chanvre.	Brin du chanvre.	1	1169	Sept seizièmes.
	Idem, 4 fils, en broché.	*Idem.*	*Idem.*	2	920	*Idem.*
	Idem, appelée *perroquet*.	*Idem.*	*Idem.*	3	720	23 pouces.
	Idem, appelée *trest*.	*Idem.*	*Idem.*	4	640	*Idem.*
	Trest pour les pêcheurs.	*Idem.*	*Idem.*	5	580	Cinq huitièmes.

NOMS		MATIÈRES		Qualités.	Nombre des fils de chaîne.	Largeur au sortir du métier.
DES LIEUX.	DES TOILES.	EN CHAÎNE.	EN TRAME.			
	Treillis écrus, 4 fils en broche.	Lin ou brin du chanvre. . . .	Lin ou brin du chanvre. . . .	1 2	1000 800	Cinq huitièmes. Demi-aune.
	Treillis violets à carreaux, 4 fils en broche	Lin ou brin écru et teint. . .	Lin ou brin écru et teint.	1 2	1320 1080	Cinq huitièmes. Demi-aune.
	Treillis sergés, 4 fils en broche.	*Idem.*	*Idem.*	1 2	1320 1080	Cinq huitièmes. Demi-aune.
	Treillis, 4 fils en broche.	Coton.	Coton.	1 2	1320 1080	Cinq huitièmes. Demi-aune.
	de Chasse. . . .	Lin ou brin du chanvre ou coton. . . .	Lin ou brin du chanvre ou coton. . . .	1 2	1080 1000	Trois quarts.
	de Lude, 2 fils en broche.	Fil écru et teint.	Fil écru et teint.	1 2	800 720	Sept huitièmes.
Chepy, Cyterne, Vergy et autres lieux.	Toiles barrées. 2 fils en broche.	Fil écru et fil teint.	Fil écru et fil teint. . . .	1 2	920 800	Sept huitièmes. Trois quarts.
	Treillis de fils retors	*Idem.*	*Idem.*	. . .	520	Demi-aune.
	Treillis barrés et treillis de Lude, 4 fils en broche.	*Idem.*	*Idem.*	1 2	1240 1110	Trois quarts. Deux tiers.
	de Montbéliard.	Fil lessivé et fil teint. . .	Fil lessivé et fil teint . . .	. . .	720	26 pouces.
	à matelas. . . .	*Idem.*	*Idem.*	. . .	1280	Sept huitièmes.
	Damas d'Abbeville. . .	Fil de chanvre écru et teint, en deux chaines.	Coton.	. . .	370 fils écrus et 740 fils teints.	Demi-aune et deux pouces.
	Siamoises brochées en laine. . . .	Fil d'Epinay. .	Coton broché en laine. . .	1 2 3 4	1320 1420 1320 1240	Demi aune deux pouces 6 lignes.
Haleneourt.	Basins blancs rayés, première largeur.	Lin et coton retors. . . .	Coton.	1 2 3 4 5	1440 1360 1312 1248 1184	Demi-aune et un huitième.

NOMS DES LIEUX.	NOMS DES TOILES.	MATIÈRES EN CHAÎNE.	MATIÈRES EN TRAME.	Qualités.	Nombre des fils de chaîne.	Largeur au sortir du métier.
Maleneourt.	Basins rayés, deuxième largeur.	Lin et coton ret ors. . . .	Coton.	1	1312	Demi-aune et un seizième.
				2	1248	
				3	1216	
				4	1152	
				5	1088	
	Idem, troisième largeur. . . .	*Idem*.	*Idem*.	1	1024	Sept seizièmes.
				2	976	
				3	928	
				4	880	
				5	832	
	Communes pour serviettes.	Etoupe de lin ou de chanvre. .	Etoupe de lin ou de chanvre. .	1	1000	Cinq huitièmes.
				2	880	
				3	760	
Beauvais, Bulles, Nourard, Bresles et autres lieux.	Demi-Hollande.	Fil de lin. . . .	Fil de lin. . . .	1	1800	Trois quarts.
				2	2000	
				3	2200	
				4	2400	
				5	2600	
				6	2800	
				7	3000	
				8	3200	
				9	3400	
				10	3600	
				11	3800	
				12	4000	
				13	4200	
				14	4400	
	Truffettes. . . .	*Idem*.	*Idem*.	1	1600	Deux tiers.
				2	1800	
				3	2000	
				4	2200	
				5	2400	
				6	2600	
				7	2800	
				8	3000	
				9	3200	
				10	3400	
				11	3600	
				12	3800	
				13	4000	
				14	4200	

TABLEAU INDICATIF

Des règles suivies dans la fabrication des étoffes de laine, poil et soie de la ci-devant généralité de Picardie.

NOMS des lieux DE FABRIQUE.	DÉNOMINATION *de l'étoffe.*	MATIÈRE *de la chaîne.*	MATIÈRE *de la trame.*	NOMBRE *des fils de la chaîne.*	LARGEUR *de l'étoffe avant et après les apprêts, compris les lisières.*
Amiens et environs.	Camelot poil en cinq huitièmes.	Laine superfine et soie organsinée, du poids de 36 deniers.	Poil de chèvre en 2, 3 ou 4 fils.	Savoir, en 32. . . . 2688 en 33. . . . 2772 en 34. . . . 2856 en 35. . . . 2940 en 36. . . . 3024	Cinq huitièmes.
	Camelot poil en demi-aune.	*Idem.*	*Idem.*	en 32. . . . 2144 en 33 . . . 2211 en 34. . . . 2278 en 35. . . . 2345 en 36. . . . 2412	Demi-aune.
	Camelot mi-soie en cinq huitièmes.	Laine et soie organsinée, du poids de 30 à 36 deniers.	Belle laine d'un fil simple.	en 25. . . . 2100 en 26. . . . 1784	Cinq huitièmes.
	Camelot mi-soie en demi-aune.	*Idem.*	*Idem.*	en 25. . . . 1675 en 26. . . . 2142	Demi-aune.
	Camelot laine superfin, dit laine turcoin, en cinq huitièmes.	Belle laine de deux fils retors.	Belle laine d'un fil simple.	1680	Cinq huitièmes.
	Camelot laine superfin, dit laine turcoin, en 25 pouces.	*Idem.*	*Idem.*	1520	25 pouces.
	Camelot laine superfin, dit laine turcoin en demi-aune.	*Idem.*	*Idem.*	1340	Demi-aune.
	Camelot laine superfin, dit laine turcoin, en 19 pouces.	Belle laine de deux fils retors.	Belle laine d'un fil simple.	1160	19 pouces.
	Camelot laine ordinaire, en cinq huitièmes.	Laine ordinaire de deux fils retors.	Laine ordinaire d'un fil simple.	1512	Cinq huitièmes.
	Camelot laine ordinaire, en 25 pouces.	*Idem.*	*Idem.*	1368	25 pouces.

NOMS des lieux DE FABRIQUE.	DÉNOMINATION de l'étoffe.	MATIÈRE de la chaîne.	MATIÈRE de la trame.	NOMBRE des fils de la chaîne.	LARGEUR de l'étoffe avant et après les apprêts, compris les lisières.
Amiens et environs.	Camelot laine ordinaire, en demi-aune.	Laine ordinaire de deux fils retors.	Laine ordinaire d'un fil simple.	1206	Demi-aune.
	Camelot laine ordinaire, en 19 pouces.	*Idem.*	*Idem.*	1044	19 pouces.
	Camelot façon de Bruxelles, en cinq huitièmes.	*Idem.*	*Idem.*	1280	Cinq huitièmes.
	Camelot façon de Bruxelles, en 25 pouces.	*Idem.*	*Idem.*	1168	25 pouces.
	Camelot façon de Bruxelles, en demi-aune.	*Idem.*	*Idem*	1024	Demi-aune.
	Camelot façon de Bruxelles, en 19 pouces.	*Idem.*	*Idem.*	880	19 pouces.
	Prunelle en soie. en soie et laine en chaîne.	Laine superfine de deux fils retors en 100 demi-portées de 19 à 30 fils.	De soie de 4, 5 et 6 fils, formant ensemble le titre de 70 à 80 den.	De 1,900 à 3,000 fils; le nombre des fils, depuis 1,900 à 3,000, ne pourra être divisé que par centaine de fils.	18 pouces et demi.
	Prunelle	Laine superfine d'un fil de laine et d'un fil de soie de 36 à 40 deniers, retors en 100 demi-portées de 24 à 30 fils.	De soie de 4, 5 et 6 fils, formant ensemble 70 à 80 deniers.	De 2,400 à 3,000 fils; le nombre des fils, depuis 2,400 à 3,000, ne pourra être divisé que par centaine de fils.	*Idem.*
	Prunelle en laine.	Laine superfine de deux fils retors en 100 demi-portées de 17 à 23 fils.	Laine superfine de deux fils retors ou d'un fil de laine avec un fil de soie.	De 1,700 à 2,300 fils dans les divisions ci-dessus.	*Idem.*
	Etamine virée bouchon.	Laine, fil et soie double de 30 à 36 deniers.	Laine fine teinte avant d'être filée.	1190	Demi-aune

NOMS

NOMS des lieux de fabrique.	Dénomination de l'étoffe.	Matière de la chaîne.	Matière de la trame.	Nombre des fils de la chaîne.	Largeur de l'étoffe avant et après les apprêts, compris les lisières.
Amiens et environs.	Etamine virée turcoin.	Laine, fil et soie double de 30 deniers.	Laine fine, teinte avant d'être filée.	1050	Demi-aune.
	Etamine virée demi fine.	Laine et soie double, de 24 à 30 deniers.	*Idem.*	980	*Idem.*
	Etamine virée double et virée simple.	*Idem.*	*Idem.*	910	*Idem.*
	Etamine unie bouchon.	Laine et soie double écrue, de 30 à 36 deniers	Laine fine teinte avant d'être filée.	1190	*Idem.*
	Etamine demi-bouchon, unie et rayée.	*Idem.*	*Idem.*	1120	*Idem.*
	Etamine unie demi-fine.	*Idem.*	*Idem.*	1050	*Idem.*
	Etamine unie commune.	*Idem.*	Laine teinte avant d'être filée.	980	*Idem.*
	Alençon superfin.	Laine et 2, 3 ou 4 soies.	Soie double teinte en écru.	1260	*Idem.*
	Alençon quatre soies.	Laine et 4 soies.	Laine fine.	1120	*Idem.*
	Alençon trois soies.	Laine et 3 soies.	Laine.	980	*Idem.*
	Alençon deux soies.	Laine et 2 soies.	Laine.	910	*Idem.*
	Serge de Minorque, en 20 pouces.	Laine doublée ou triplée, retorse.	*Idem.*	en 20. . . . 1400 en 21. . . . 1470 en 22. . . . 1540	20 pouces.
	Serge de Minorque, en 18 pouces.	*Idem.*	*Idem.*	en 20. . . . 1260 en 21. . . . 1323 en 22. . . . 1386	18 pouces.

NOMS des lieux de fabrique.	Dénomination de l'étoffe.	Matière de la chaîne.	Matière de la trame.	Nombre des fils de la chaîne.	Largeur de l'étoffe avant et après les apprêts, compris les lisières.
Amiens et environs.	Basin baracané et Turquoise, en 20 pouces.	Laine doublée retorse.	Laine.	en 14. . . . 980 en 15. . . . 1050 en 16. . . . 1120	20 pouces.
	Basin baracané et Turquoise, en 18 pouces.	*Idem.*	*Idem.*	en 14. . . . 882 en 15. . . . 945 en 16. . . . 1008	18 pouces.
	Grain d'orge.	Laine doublée retorse.	Laine doublée ou simple.	en 18. . . . 1296 en 20. . . . 1440	Demi-aune.
	Grain d'enis ou peau de poule.	*Idem.*	*Idem.*	1152	*Idem.*
	Silésie.	*Idem.*	Laine doublée.	1368	*Idem.*
	Silésie, dit grains fleuris.	*Idem.*	*Idem.*	1110	*Idem.*
	Baracan d'Amiens ou camelot baracané.	*Idem.*	Laine ordinaire, doublée ou triplée.	1320	Cinq huitièmes.
	Tamise chaîne double, en 28 pouces.	*Idem.*	Laine simple.	1092	28 pouces.
	Tamise double, en 24 pouces.	*Idem.*	*Idem.*	936	24 pouces.
	Tamise double, en 20 pouces.	*Idem.*	*Idem.*	780	20 pouces.
	Tamise simple, en 28 pouces.	Laine fine.	*Idem.*	en 16. . . . 1344 en 17. . . . 1428 en 18. . . . 1512	28 pouces.
	Tamise simple, en 24 pouces.	Laine fine.	Laine simple.	en 16. . . . 1152 en 17. . . . 1224 en 18. . . . 1296	24 pouces.
	Tamise simple, en 20 pouces.	*Idem.*	*Idem.*	en 16. . . . 960 en 17. . . . 1020 en 18. . . . 1080	20 pouces.
	Panne, poil uni long et court poil, en 18 pouces.	De fond, laine doublée, torse et retorse. De chameau, laine doublée ou triplée et torse.	Bonne laine.	en 10-600 } de fond. en 11-660 } en 12-720 } en 10-290 } de en 11-319 } chameau. en 12-348 }	18 pouces.

NOMS des lieux DE FABRIQUE.	DÉNOMINATION de l'étoffe.	MATIÈRE de la chaine.	MATIÈRE de la trame.	NOMBRE des fils de la chaine.	LARGEUR de l'étoffe avant et après les apprêts, compris les lisières.
Amiens et environs.	Panne, poil uni long et court poil, et 15 pouces.	*Idem.*	*Idem.* *Idem.*	en 10-500 } de fond. en 11-550 } en 12-600 } en 10-640 } de en 11-264 } chameau. en 12-288 }	15 pouces.
	Panne à côtes, en 18 pouces.	De fond, laine doublée, torse et retorse. De chameau, doublée ou triplée et torse.	Bonne laine.	en 10-600 } de fond. en 11-660 } en 12-720 } en 10-141 } de en 11-160 } chameau. en 10-175 }	18 pouces.
	Panne à côtes, en 15 pouces.	De fond, laine doublée, torse et retorse. De chameau, doublée ou triplée et torse.	*Idem.*	en 10-500 } de fond. en 11-550 } en 12-600 } en 10-130 } de en 11-132 } chameau. en 12-144 }	15 pouces.
	Panne laine unie, en 18 et 15 pouces.	De fond, laine doublée, torse et retorse. De chameau, doublée et triplée et torse.	Bonne laine.	Les chaines de fond et de chameau ourdies dans les mêmes nombres fixés pour les pannes poil ras ci-dessus, en 18 et 15 pouces.	18 et 15 pouces.
	Panne laine à côtes, en 18 et 15 pouces.	Laine torse et retorse. Laine doublée et torse.	Bonne laine.	Les chaines de fond et de chameau ourdies dans les mêmes nombres fixés pour les pannes poil à côte ci dessus, en 18 et 15 pouces.	18 et 15 pouces.
	Panne ciselée, en 18 pouces.	*Idem.*	*Idem.*	en 9-540 } de fond. en 10-600 } en 11-660 } en 12-720 } La chaine de chameau en proportion des dessins.	18 pouces.
	Panne ciselée, en 15 pouces.	*Idem.*	*Idem.*	en 9-450 } de fond. en 10-500 } en 11-550 } en 12-600 } La chaine de chameau en proportion des dessins.	15 pouces.
	Velours façon d'Utrecht.	Pour le fond, fil de laine. Pour le velouté, poil doublé et retors.	Fil de lin.	500 } de fond. 500 } de chameau.	Demi-aune.

NOMS des lieux DE FABRIQUE.	DÉNOMINATION de l'étoffe.	MATIÈRE de la chaîne.	MATIÈRE de la trame.	NOMBRE des fils de la chaîne.	LARGEUR de l'étoffe, compris les lisières, avant les apprêts.	LARGEUR de l'étoffe, compris les lisières, après les apprêts.
Abbeville et environs.	Baracan blanc, première qualité, cinq huitièmes.	Laine superfine doublée et retorse.	Belle laine.	1166	30 pouces.	Cinq huitièm.
	Baracan blanc, deuxième qualité, cinq huitièmes.	Laine fine doublée et retorse.	Bonne laine.	1100	30 pouces.	*Idem.*
	Baracan blanc, troisième qualité, cinq huitièmes.	Laine doublée et retorse.	Laine ordinaire.	990	30 pouces.	*Idem.*
	Baracan en couleur, première qualité, cinq huitièmes.	Laine superfine doublée et retorse.	Belle laine.	1155	30 pouces.	*Idem.*
	Baracan en couleur, deuxième qualité, cinq huitièmes.	Laine fine doublée et retorse.	Bonne laine.	1089	30 pouces.	*Idem.*
	Baracan en couleur, troisième qualité, cinq huitièmes.	Laine doublée et retorse.	Laine ordinaire.	980	30 pouces.	*Idem.*
	Baracan blanc, première qualité, en demi-aune.	Laine superfine doublée et retorse.	Belle laine.	933	24 pouces.	Demi-aune.
	Baracan blanc, deuxième qualité, en demi-aune.	Laine fine doublée et retorse.	Bonne laine.	880	24 pouces.	*Idem.*
	Baracan blanc, troisième qualité, en demi-aune.	Laine doublée et retorse.	Laine ordinaire.	792	24 pouces.	*Idem.*
	Baracan en couleur, première qualité, en demi-aune.	Laine superfine doublée et retorse.	Belle laine.	924	24 pouces.	*Idem.*
	Baracan en couleur, deuxième qualité, en demi-aune.	Laine fine doublée et retorse.	Bonne laine.	870	24 pouces.	*Idem.*
	Baracan en couleur, troisième qualité, en demi-aune.	Laine doublée et retorse.	Laine ordinaire.	784	24 pouces.	*Idem.*
Aumale et environs.	Serge dite *Aumale.*	Bonne laine, peignée.	Bonne laine peignée.	1444	30 pouces	Cinq huitièm.
Grandvilliers, Crevecœur et environs.	Serge, façon de Bilcourt.	Bonne laine, peignée.	Bonne laine peignée.	1360	26 pouces	Demi-aune.
	Serge large, façon de Bilcourt.	*Idem.*	*Idem.*	1700	33 pouces.	Cinq huitièm.
Tricot, Guiry, et environs.	Serge de tricot.	Laine du pays, peignée.	Laine du pays, cardée.	1350	39 pouces.	*Idem.*

Nous ajouterons quelques observations sur la vente et la fabrique de quelques étoffes peluchées dont la fabrique est presque exclusivement attachée à la *Picardie*. Nous les empruntons de M. *Roland de la Platière*.

« De tous les objets très-multipliés et très variés des fabriques d'Amiens, les pannes ou peluches de différens genres, tiennent le premier rang, soit par la quantité de matières de pays qu'elles consomment, soit par le nombre d'ouvriers qu'elles occupent, soit enfin par le commerce extérieur qu'on en fait, dont le succès ou les revers, jusqu'à ces dernières années que la prunelle s'est considérablement multipliée, ont singulièrement influé sur le commerce général de cette ville.

» Ces étoffes se divisent en pannes sur poil, pannes ou peluches court poil, peluches long-poil; peluches-laines et ciselées, etc. etc., toutes de qualités et de prix très-variés. La plus grande exportation des premières se fait à Cadix, pour être transportées de-là, par les Espagnols, dans leurs possessions en Amérique, à la Véra Crux ou à la mer du sud. La fameuse flotte de Cadix en charge quelquefois trente, quarante, cinquante et jusqu'à soixante mille pièces; et c'est sur les nouvelles qu'on reçoit de la vente de ces étoffes en Amérique, et du retour plus ou moins prompt de la flotte, qu'on établit ses spéculations à Cadix et à Amiens.

» On porte encore en Espagne des pannes long et court-poil; mais la plus grande partie se consomme en France. Il en est ainsi des pannes-laines unies et ciselées; l'Espagne en envoie en Amérique, elle en use peu dans son continent; c'est la France qui en fait la plus grande consommation, ainsi que des mouchetées, des tigrées, mélangées et autres travaillées en couleur; car toutes les autres se fabriquent en blanc, et se blanchissent, se teignent ou s'impriment suivant la destination. On a fait à Amiens pour la Russie et autres contrées du nord, une certaine quantité de peluches à poil d'envers et d'endroit; court-poil d'une part et long-poil de l'autre; d'une couleur, de deux, de trois, de dix d'un côté, et de plus ou moins, toujours variées, du côté opposé; ainsi ces étoffes portent leur doublure; mais elles sont chères en raison du poil qu'elles consomment, et elles en consomment beaucoup; et elles ne sont chaudes qu'en raison de leur poids qui est considérable.

» Nous fesons passer quelques veloors d'Utrecht en Espagne et en Allemagne; mais c'est Paris qui en tire le plus grand nombre.

» Le commerce des moquettes unies, gauffrées, et à la tirée, servant principalement à faire des meubles, des tapis, des tapisseries, et aussi à doubler des voitures, est presque tout intérieur.

» La laine des pannes ou peluches qui se fabriquent en *Picardie* est ordinairement du cru de la province ou des provinces voisines : on l'achète filée au marché où elle est choisie, quant à la qualité et à la finesse, convenablement à ce qu'exige de ces conditions l'étoffe qu'on se propose de fabriquer. Le poil de chèvre nous vient tout filé du Levant, par la voie de Marseille ».

Commerce.

Les grains de toutes espèces font une branche principale du commerce de *Picardie*. On en transporte une grande quantité en Flandre, et même dans les autres provinces, par St.-Valery, lorsque le gouvernement le permet. On sait d'ailleurs que la *Picardie* est un des principaux greniers de la ville de Paris. Le commerce des lins est aussi très considérable. Le Ponthieu, l'Amienois, le Vermandois en fournissent abondamment, outre celui qui se consomme dans les manufactures du pays. On en envoie beaucoup à Rouen et en Bretagne. La graine de ces lins fait aussi partie du commerce de cette province. On en envoie en Normandie et en Bretagne pour y être transplantée. Cette graine s'use et se consume si on ne la change de terroir; elle prend une nouvelle fertilité dans un nouveau pays. Les marchands de Normandie achètent tous les ans 5 à 6 mille poulains dans le Calaisis et le Boulonnais; ils les mettent dans les pacages de la Basse-Normandie, et les vendent ensuite sous le nom de *chevaux normands*. On transporte des mines du Boulonnais, beaucoup de charbon de terre en Artois et en Flandre par le canal de Calais et par la rivière d'Aa, pour les corps-de-garde, pour les briqueteries, pour les fours à chaux et pour les forges des maréchaux.

Le commerce du port de Boulogne consiste en harengs et en maquereaux, dont la pêche se fait presque toujours avec le plus grand succès. Celle des maquereaux a lieu pendant les mois de mai, de juin et de juillet; et celle du hareng dans les mois d'octobre, novembre et décembre.

Il entre dans le port d'Etaples quelques vins, eaux-de-vie, vinaigre, huile de baleine, environ cinq ou six cents muids de sel, dont la plus grande partie est transportée en Artois.

Quoique les bancs de sable qui sont à l'entrée du port de Saint-Vallery, le rendent très-difficile, le commerce qui s'y fait est néanmoins fort considérable. Il y vient quantité de vaisseaux de Hollande, d'Angleterre et de Hambourg. Ils font leurs retours en marchandises du pays et des autres provinces de France, après y avoir apporté des cendres de Danemarck pour le blanchissage; des cendres, potasses de Hollande pour la fabrique des savons; des huiles de baleines et de poisson; des laines d'Espagne; du bois de Campêche, du bois de Brésil, du bois jaune et autres drogues pour la teinture; de la morue et des harengs de la part des Hollandais; des fers de Suède; des aciers de Hongrie; des bois et des

planches du Nord ; des outils d'Angleterre pour les taillandiers ; des toiles, des draps et camelots de Hollande, des suifs et des beurres d'Irlande et d'Angleterre ; du charbon de terre, de l'ardoise, du plomb, de l'étain, de la couperose, de l'alun, de la quincaillerie, de la corne pour faire des peignes et des lanternes, du cuivre jaune de Hollande, des savons d'Alicante.

Les Anglais apportent à Calais des beurres et des cuirs d'Irlande, des bouchons de laines d'Angleterre, nonobstant les défenses sévères d'en faire sortir. Cependant le commerce de ce port n'est pas considérable.

Le canal de *Picardie*, quoiqu'imparfait, se prête à une navigation avantageuse pour le commerce ; on y transporte des marchandises du village d'Hallon, et il y en a trois dépôts sur la Digue, l'un à Offroy, le second à Saint-Crin, le dernier à Péronne : on y a la facilité d'y charger en ne quittant point les chaussées. L'avantage sur le prix des marchandises est assez considérable.

Poids et mesures.

Le poids en usage en *Picardie* est le même qu'à Paris.

Cependant le fil servant à la fabrication des dentelles, linons et batistes, ou fil de mulquinerie, se vend à un poids appelé *once*, mais il ne contient que deux gros, poids de marc. Ainsi, l'once de mulquinerie n'est que le quart de l'once du poids de marc.

L'aune est celle de Paris.

Quant aux diverses mesures de grains et liqueurs, elles sont presque aussi multipliées que les villes et bourgs principaux de la province ; nous ferons connaître les principales.

A Péronne, la mine fait la moitié du septier. La mine de froment pèse, poids de marc, 44 liv. de méteil 43, de seigle 42 et d'avoine 25. On n'a qu'à doubler chacun de ces poids pour avoir le produit des septiers.

La *somme* de froment de 48 boisseaux pèse 282 livres, poids de marc.

Le pot, à Péronne, contenant deux demi-pots, ou 4 pintes, pèse en vin 4 livres, en eau-de-vie 3 livres 10 onces 2 gros, en bierre 3 livres 15 onces 2 gros.

La pièce de Reims contenant 103 pots un huitième avec la lie, pèse en vin 412 livres, en eau-de-vie 375, en bierre 407. Celle contenant 100 pots, sans lie, pèse en vin 400 livres, en eau-de-vie 364, en bierre 395.

La queue de Rivière contenant 180 pots, avec la lie, pèse en vin 720 livres, en eau-de-vie 655 ; en bierre 711. Celle contenant 176 pots, sans lie, pèse en vin 704 livres, en eau-de-vie 640, en bierre 695.

Le muid de Soisson contenant 120 pots, avec la lie, pèse en vin 480 livres, en eau-de-vie 436, en bierre 474. Celui contenant 116 pots, sans lie, pèse en vin 464 livres, en eau-de-vie 422, en bierre 468.

A Saint-Quentin, le septier contient 4 boisseaux mesure de Paris. Il faut deux mencaults pour faire un septier ; ainsi le mencault est de deux boisseaux de Paris.

Le pot contenant deux demi-pots, ou 4 pintes, pèse en vin 4 livres 6 onces, en eau-de-vie 4 livres 1 once, en bierre 4 livres 6 onces.

La pièce contenant 90 pots de Laon, sans lie, pèse, en vin 393 livres, en eau-de-vie 365, en bierre 393.

La pipe contenant 280 pots d'eau-de-vie d'Orléans, pèse 812 livres.

Le tonneau contenant 57 pots de bierre, pèse 249 livres.

La botte, ou tonne, contenant 250 pots d'huile, pèse 1,000 livres.

Le baril contenant 10 pots d'huile de noix, pèse 40 livres. Celui contenant 45 pots d'huile de graines, pèse 180 livres.

A Montdidier, le septier de froment de 4 boisseaux pèse 75 livres, de méteil 73, de seigle 73, d'orge 64.

Le septier d'avoine de 6 boisseaux, pèse 74 liv.

Le lot contenant deux demi-lots, ou 4 pintes, pèse en vin 2 livres 2 onces 2 gros, en eau-de-vie 2 livres 7 onces 4 gros, en bierre 2 liv. 11 onc.

Le muid contenant 200 lots, avec la lie, pèse en vin 540 livres 10 onces, en eau-de-vie 493 liv. 12 onces, en bierre 537 livres 8 onces. Celui contenant 194 lots, sans lie, pèse en vin 524 liv., 6 onces 4 gros, en eau-de-vie 478 livres 15 onces, en bierre 521 livres 6 onces.

A Pequigny, le septier de froment pèse 53 livres.

A Roye, le septier de bled pèse 87 livres (la livre de Roye est de 14 onces), le seigle 86 liv., l'orge 72 livres, l'avoine 77.

A Montreuil-sur-Mer, le septier de froment pèse 200 livres, poids de marc, le méteil 192 liv., le seigle 180, et celui d'avoine contient 14 boisseaux, mesure de Paris.

A Vervins, en Suissonnais, le jallois de froment pèse 85 livres, de méteil 75.

A Calais, le septier de froment pèse 270 liv., de méteil 258.

A Corbie, le septier de froment pèse 65 liv., de méteil 64.

PIEMONT, principauté d'Italie, dont l'étendue en longueur est estimée de 47 lieues, en largeur 33. Turin en est la capitale, et elle appartient au roi de Sardaigne.

La principauté de *Piémont* est bornée au nord-ouest par la Savoie ; le Valais au nord, la Milanez et le Monférat à l'est, la République de Gênes et la Méditerranée au sud, et la Provence et le Dauphiné à l'ouest.

Digitized by Google

Les Alpes le séparent de la France et de la Savoie. Le *Piémont* est la partie la plus considérable des Etats du roi de Sardaigne; il est fort peuplé.

Le *Piémont* comprend le *Piémont* propre, le duché d'Aoste, la seigneurie de Verceil, le comté d'Asti, le marquisat de Saluces et le comté de Nice.

Ses principales rivières sont le Pô, au milieu, le Tanaro au sud-est, le Var au sud-ouest, la Doire ou Doria au nord, qui y prennent leurs sources.

Le *Piémont* est un pays fort peuplé; on y compte plus de 1,020,000 habitans, sur une étendue de 735 lieues carrées; c'est 1,384 habitans par lieue carrée. Turin contient seul 78,000 habitans.

Sol, Productions. Ses principales productions sont, du froment, du seigle, du riz, de l'orge, du maïs, des vins, des huiles, de la soie, des oranges, des grenades, des pommes, des figues, des truffles, des bestiaux.

Les truffles que l'on recueille dans le *Piémont* sont très-grosses et en grande quantité; il y en a de blanches, de rouges, de tachetées, et quelques-unes qui pèsent jusqu'à 12 à 14 livres. Les Piémontais ont des chiens dressés à les découvrir.

Les pâturages du *Piémont* sont excellents, et les bestiaux d'un si grand raport, qu'on en estime le produit annuel à 3,000,000 francs. On compte qu'il s'exporte annuellement du *Piémont* 30 mille bœufs.

Le riz de *Piémont* est un objet considérable de commerce; il s'en vend beaucoup en Italie et en France, en Suisse et en Allemagne. C'est dans le Navarois surtout qu'il en croît le plus et de meilleure qualité.

Mais la production la plus importante est la soie, qui se vend presque toute organsinée, c'est-à-dire retorse et disposée à faire la chaîne des étoffes de soie. C'est la France et l'Angleterre qui en tirent la plus grande quantité. On estime le produit de cette marchandise à 13,000,000 de francs annuellement. *Voyez* ce que nous avons dit du commerce des soies à l'article FRANCE, *soies*, et à l'article LYON; *voyez* aussi l'INTRODUCTION, pag. ccxcvij et suivantes.

Le *Piémont* fournit aussi quelques chanvres dont on fait des cordages.

Les mines du *Piémont* renferment des mines d'or, d'argent, de cuivre et de fer. Mais en général elles sont mal exploitées.

Industrie. L'industrie de ce pays consiste en quelques fabriques de soies, de velours, d'étoffes, de verreries, de gants, de liqueurs, etc. *Voyez* TURIN, SARDAIGNE.

Commerce. Le *Piémont* tire de France et d'Angleterre de la draperie, des couvertures, et des toiles de Suisses et de Silésie. Le fer, le cuivre, le sucre viennent aussi de l'étranger, principalement par les Anglais.

Le *Piemont* donne en échange du bétail, du chanvre, du fil, des cordages, de la soie, des liqueurs, des fruits.

Le roi de Sardaigne a fait quelques règlemens utiles pour attirer les étrangers dans les petits ports de Villefranche, de Nice, qui se trouvent aujourd'hui enclavés dans le département des Alpes maritimes, et qui étaient avant, dans les états de ce prince.

Voici l'extrait du règlement de 1749, qui est le plus complet, et le titre de l'ancienne franchise de ces petits ports.

1°. Les commandans de navires, de quelque nation et de quelque religion qu'ils soient, trouveront dans les ports de Nice, Saint-Ospice, Villefranche, toute sorte de franchise et de sûreté, et ils ne pourront y être inquiétés, ni recherchés sous quelque prétexte que ce soit, à l'exception des crimes de lèze-majesté, fausse monnaie et assassinat; 2°. les vaisseaux qui aborderont dans lesdits ports, ne seront point visités, et il suffira que ceux qui en sont les propriétaires ou qui les commandent, donnent à leur arrivée une simple déclaration dans laquelle il soit fait mention de leur nom et de l'endroit d'où ils viennent; 3°. les négocians dont les navires seront chargés de poudre, de sel, de tabac, et d'autres effets propres aux gabelles du roi, seront les maîtres de céder à un prix raisonnable aux directeurs desdites gabelles, l'excédent de leur nécessaire, ou de les transporter ailleurs; mais ils n'y seront pas contraints; 4°. les denrées et marchandises tirées des ports ci-dénommés, ainsi que du comté de Nice, pourront être négociées ailleurs que dans les états du roi, sans que les propriétaires soient tenus de payer aucun droit, excepté ceux de charpenté, selon le tarif indiqué pour cette marchandise.

Dans les articles soivans, le roi accorde une diminution sur les droits d'entrée et de sortie pour les marchandises qui y sont sujètes, sa protection spéciale à tous les étranges, de quelque pays et de quelque religion qu'ils soient, qui voudront s'établir dans lesdits ports pour y négocier, sans qu'ils puissent y être inquiétés, de quelque manière ou sous quelque prétexte que ce soit. Sa majesté ajoute que leurs effets et marchandises ne seront point sujètes, même en tems de guerre à être confisquées; que lesdits étrangers ne seront point tenus de monter la garde, ni au logement des soldats; qu'ils jouiront desdits privilèges leur vie durant, et leurs descendans jusqu'à la quatrième génération; que les sujets du roi, marniers ou charpentiers pour la construction des vaisseaux, ne seront point sujets aux enrôlemens; que sa majesté renonce au droit de succession, dit d'*aubaine*, en sorte

que les étrangers pourront disposer de leurs biens en faveur même des collatéraux, lesquels se trouveraient, lors du décès du testateur, hors des états de sa majesté; qu'en cas que lesdits étrangers vinssent même à mourir sans faire de disposition testamentaire, leurs héritiers, quoique sujets d'une autre puissance, conserveront tous leurs droits.

Poids, mesures, monnaies.

Pour tous ces objets, ainsi que pour les connaissances relatives au commerce des états du roi de Sardaigne, *voyez* SARDAIGNE, TURIN.

PIERRE (*Saint-*), petite île du golfe de Saint-Laurent, cédée à la France par le traité de 1783 avec l'île de Miquelon.

Saint-Pierre a 800 habitans. Il n'y en a pas plus de 100 dans la grande Miquelon, et la petite n'a qu'une seule famille. La pêche facile dans les deux premières îles, est impraticable dans la troisième. Celle-ci fournit du bois aux deux autres, surtout à *Saint-Pierre* qui n'en a d'aucune espèce; mais la nature l'en a dédommagée par un port excellent, le seul qui se trouve dans ce petit Archipel. On y a pris en 1768 24,390 quintaux de morue. *Voyez* TERRE-NEUVE.

PIERRE (*Saint-*) de la Martinique, bourg de cette île, situé sur la côte orientale de l'île, dans une anse ou enfoncement à-peu-près circulaire; une partie est bâtie le long de la mer sur le rivage même; on l'appèle le *mouillage*; c'est-là où sont les vaisseaux et les magasins. L'autre partie du bourg est bâtie sur une petite colline peu élevée. On l'appèle le *fort*, parce que c'est-là qu'est placée une petite fortification qui fut construite en 1665, et sert à protéger la rade contre les ennemis étrangers. Ces deux parties du bourg sont séparées par un ruisseau ou par une rivière guéable.

Le mouillage est adossé à un côteau assez élevé, et coupé à pic, enfermé pour ainsi dire par cette colline qui lui intercepte les vents de l'est, les plus constans, et les plus salutaires dans ces contrées; exposé sans aucun souffle rafraîchissant aux rayons du soleil qui lui sont réfléchis par le côteau, par la mer, et par le sable noir du rivage, ce séjour est brûlant et toujours mal sain. D'ailleurs, il n'a point de port, et les bâtimens qui ne peuvent tenir sur ses côtes durant l'hivernage, sont forcés de se réfugier au fort Royal. Mais ces désavantages sont compensés par les facilités que présente la rade de *Saint-Pierre*, soit pour le débarquement et l'embarquement des marchandises, soit par la liberté que donne sa position de partir par tous les vents, tous les jours, et à toutes les heures.

Ce bourg est le premier de l'île qui fut bâti, peuplé et cultivé; c'est moins cependant à cette ancienneté qu'à ses commodités, qu'il doit l'avantage d'être devenu le point de communication entre la colonie et la Métropole.

PIOLENC, ou *Pioleng*, bourg du comté Venaissin, au département de Vaucluse, à une lieue nord-ouest d'Orange.

Le climat y est un peu plus froid que celui d'Avignon, et très sujet à des vents impétueux. Le sol est humide et le terrain gras. Il produit quantité de bled, de vin, de foin, de légumes de toute espèce, beaucoup de bled de Turquie, et de toutes sortes de fruits. On y fesait autrefois quantité de tabac. Il y a peu de bois; mais il est compensé par le grand nombre de muriers, de figuiers et de saules, dont le pays est couvert. Le gibier à plume y abonde; celui d'une autre espèce y est rare. La volaille y est commune; il n'en est pas de même du poisson. Il y a plusieurs mines de charbon de pierre, dont on fait de la chaux et du verre, et que l'on brûle dans les maisons. Il y a quelque peu de jayet, d'ambre, de vitriol et de couperose, ainsi que beaucoup de terre propre à faire des pipes et de la fayence.

Le commerce de la soie est le principal qui se fasse dans ce bourg. Il y a une verrerie, plusieurs filages de soie, quantité de fours à chaux, une manufacture de fayence, et plusieurs fabriques en laine. Il s'y tient tous les ans, le jour de Saint Jean-Baptiste, une foire assez considérable en mousseline et en bijouterie de toute espèce. Les denrées et les marchandises du lieu se vendent à Orange, ou dans le bourg même de Piolenc, où les étrangers viennent les acheter.

PISCO, ville de l'Amérique méridionale, au Pérou, dans l'audience de Lima. Long. 304, lat. méridionale 14.

Environ 300 familles composent cette ville, la plupart de metis, mulâtres et noirs; les blancs y font le plus petit nombre.

Les campagnes de *Pisco* sont presque toutes remplies de vignes qui portent des raisins en abondance, et dont on fait un vin excellent. Cette seule ville en fournit Lima et plusieurs autres endroits; tous les vaisseaux qui partent de Callao, ou pour la côte du nord, ou pour celle du sud, vont prendre à *Pisco* leur provision de vin et d'eau-de-vie; quelques navires en chargent pour Panama, qu'on transporte ensuite par terre à Porto-Bello, et de là à Carthagène. L'air de *Pisco* est un des meilleurs de toute la côte; on y fait la vendange dans le mois de mars et d'avril; il y a de toutes les espèces de fruits que nous avons en Europe, qui sont d'un goût merveilleux: ceux qui sont propres au pays sont en abondance; *Pisco* est l'un des plus beaux endroits de toute la côte du Pérou.

PISE,

PISE, ville d'Italie, capitale du Pisan, située à une lieue de la mer, à 4 nord de Livourne, 17 ouest de Florence, 4 sud-ouest de Luques. Long. 27. 59. lat. 43. 42.

Pise a été, dans les douzième et treizième siècles, une des villes les plus peuplées d'Italie, par le commerce que la République de Florence y fesait.

Aujourd'hui elle est bien déchue, et le nombre de ses habitans est réduit à 18,000, de 67,000 que l'on comptait alors.

Il croît naturellement dans le territoire de *Pise*, beaucoup de genest, que nous appelons *domestique*, qui pousse du bas quantité de brins longs et minces, à la pointe desquels paraissent de petites fleurs jaunes, et ensuite des gousses plates. C'est celui que les botanistes connaissent sous le nom de *genista vulgaris*, *flore luteo*.

On tire de cette plante, par un procédé à-peu-près semblable à celui qu'on emploie pour le chanvre, une sorte d'étoupe souple et déliée.

On fait sécher cette étoupe, on la bat ensuite avec des espadons comme l'on fait le lin. La poudre cotonneuse qui sort de la poignée lorsqu'on la bat, sert à rembourrer les meubles et les harnois, en guise de laine ou de crin dont elle a l'élasticité. On l'appèle *folecchie*.

L'autre partie de l'étoupe ayant été bien brisée et passée au peigne, se file au rouet. Le fil n'en est pas si délié que celui du lin, mais il égale en finesse celui du plus beau chanvre : il est même plus souple et plus égal que le dernier.

Le fil de genêt prend aisément la teinture; on en fait des toiles blanches ou d'autres de toutes couleurs, dont on fabrique des draps, des chemises, des tentes, des sacs et des jupes, jupons et couvertures piquées, en y ajoutant de la laine.

On construit à *Pise* beaucoup de petits bâtimens pour la navigation qui descendent l'Arno et vont sur la côte de Toscane. Les fleurs artificielles qui s'y font sont estimées. D'ailleurs il y a fort peu de commerce à *Pise*, depuis la construction du port de Livourne.

Mesures. La brasse de *Pise*, *braccio*, est, de même qu'à Florence, d'un pied 9 pouces six lignes $\frac{216}{233}$.

La mesure des terres appelée *stioro*, est composée de 66 cannes carrées, chacune de cinq brasses en tout sens, ce qui revient à-peu-près à 147 toises de surface, ou la sixième partie d'un arpent de Paris.

PITHIVIERS, ville de France en Gâtinais, au département du Loiret, à 19 lieues de Paris, 9 d'Orléans et 7 d'Estampes. Long. 19. 55. 9. lat. 48. 10. 26.

On recueille dans son territoire, des vins, bleds, bois, miel, cire jaune, suifs, laines et safran.

Les bleds sont beaux et d'une belle qualité; les vins, sans être très-bons, circulent cependant dans le commerce; la miel est très-beau bien, blanc, et est recherché; mais l'article vraiment important et qui forme la principale branche du commerce de *Pithiviers*, est le safran, le plus estimé, et réputé la meilleur de l'Europe; la Suisse, l'Allemagne, la Hollande et l'Angleterre en tirent une grande quantité.

Il y a quelques tanneries et filatures de laine à *Pithiviers*.

Autrefois on y fesait beaucoup de serges appelées *filins*.

Il s'y tient trois foires par an où l'on apporta des draps des villes voisines, et où il se vend aussi des bestiaux et des grains.

PLAISANCE; ville considérable d'Italie, capitale d'un duché du même nom, et appartenant, avec celui de Parme, à un même prince. Elle est située au confluent du Pô, et à la Trebia, à 15 lieues nord-ouest de Parme, 14 sud est de Milan. Long. 27. 18. lat. 45. 5.

Le duché de *Plaisance* a 15 lieues de long, 12 de large. On compte 24,000 habitans dans sa capitale.

Le commerce de la ville de *Plaisance* a plus d'activité que celui de Parme dont nous avons parlé.

Outre les mêmes denrées que fournit le duché de Parme, la récolte des grains est pour celui de *Plaisance* un objet intéressant.

Cette ville renferme aussi une manufacture de futaine qui est importante. Ces deux articles, joints aux bêtes à cornes et aux cochons, forment une branche d'exportation considérable, sans parler des soies dont nous avons parlé à l'article PARME.

Il y a à *Plaisance* divers moulins pour préparer et apprêter la soie, qui sont très-bien construits.

Les marchandises que la France fournit à *Plaisance* sont les mêmes que pour Parme. *Voyez* cet article pour cet objet, ainsi que pour les *poids*, *mesures*, *monnaies*.

PLATA (la), ville de l'Amérique méridionale au Pérou. Elle est située sur la petite rivière de Chachimao, qui se prononce *Chakimao*, près de la source de la rivière de *Plata*, à 200 lieues sud-est de Cusco. Longitude 314. 8. latitude 20. 10.

On y compte 14,000 habitans tant Espagnols qu'Indiens.

Le territoire de cette ville est connu par les mines d'argent qui s'y trouvent, d'où est venu le nom de *Plata* donné à la grande rivière qui prend sa source dans la province de Los Charcas et celui de cette ville.

PLAVEN, ville d'Allemagne, capitale de la Voigtlande, au cercle de Haute-Saxe, située sur une petite rivière qui se jète dans l'Elbe, près d'un lac de son nom, à 36 lieues nord-est de Magdebourg. Long. 30. 20. latit. 53. 40.

Il y a dans les faubourgs des fabricans en drap et des manufacturiers qui fabriquent très-bien toutes sortes d'étoffes de coton. Il y a divers moulins à eau et un moulin à papier. On trouve souvent dans la rivière d'Elster des moules qui contiennent de très-belles perles.

Le territoire de *Plaven*, situé au couchant de la ville de Dresde, est une contrée des plus agréables de la Misnie, sans en excepter même ses montagnes. Il commence proprement près de Potschppel, et finit au village de *Plaven*. Dans la montagne nommée *Windberg*, située près de Potschppel et de Burck, on trouve dans le sable, dont elle est couverte, non-seulement de petits grenats, mais encore une espèce de grain de sable noir, qui, à la fonte, donne une quantité médiocre d'argent, d'où l'on tire de l'or au départ. Le territoire de *Plaven* fournit encore du charbon de terre et une sorte de pierre, nommée *Plaven-Erde*. Elle est passablement dure, et on l'emploie pour la bâtisse.

Pless ou *Plessen*, ville de la Haute-Saxe, sur la Leine, près de Gottingne.

Il y a dans cette ville un magasin à sel, un facteor, un contrôleur, et deux personnes chargées de préparer le sel.

Les habitans de cette ville entretiennent un bon commerce avec la Pologne, aux marchés de laquelle ils se trouvent en grand nombre pour y acheter les bêtes à cornes.

Plessier - Rosainvilliers, village de France dans le Santerre, département de la Somme, à 6 lieues d'Amiens, et 3 de Montdidier.

Cet endroit est connu dans le commerce par une assez forte manufacture de *bas d'estome*, connus aussi sous le nom de *bas de Santerre*, ou *Picardie*.

C'est à MM. *Senart* qu'on doit l'établissement dans le Santerre de cette branche d'industrie dont ils y établirent les premières filatures en 1720.

Le produit de ces filatures ne servit d'abord qu'à alimenter Paris, mais en 1745 MM. *Senart* établirent la manufacture de *Plessier-Rossainvilliers*, celle dont il s'agit ici, à laquelle ils donnèrent beaucoup d'extension par les débouchés qu'ils s'ouvrirent dans le Canada et depuis en Espagne, en Amérique et en Portugal. Cette manufacture fut le germe de plusieurs autres qui se sont élevées depuis; M. *Rolland de la Platière* estimait en 1781 que dans un arrondissement de 45 à 50 lieues, entre Amiens, Breteuil, Saint-Just, Montdidier, Roye, Nesle, Authies, Albert, Doullens, on trouvait environ six mille métiers de bas d'estame, et que la seule fabrique de bas, dans cet arrondissement, occupait plus de 30 mille personnes, tant au filage et sur le métier qu'à quantité d'autres travaux préparatoires et opérations subséquentes, tels que le battage, le lavage, le peignage, et la teinture, qui se font à Amiens et dans l'établissement dont il s'agit, la couture, le racoutrage, le foulage, etc. qui se font en général dans les fabriques de l'arrondissement. Si l'on considère que la plupart de ces métiers sont répandus dans la campagne et entre les mains d'ouvriers qui s'occupent une partie de l'année aux travaux champêtres, que plus de la moitié des diverses opérations relatives à cette fabrique est du ressort des femmes et même des enfans, on concevra combien il est heureux pour un pays de posséder une pareille branche d'industrie.

Une partie des bas du Santerre passe, comme nous l'avons remarqué pour la manufacture de MM. *Senart*, dans le Portugal, en Espagne, dans le Levant et en Amérique; mais le plus grand écoulement se fait à Paris, soit pour sa propre consommation, soit pour approvisionner ensuite les provinces, qui néanmoins tirent aussi des fabriques.

Plettenberg, ville du comté de la Marck, dans le Suderland, au confluent de l'Else et de l'Oester. Elle n'est pas bien grande; elle est située dans une belle plaine, entourée de montagnes, et fertilisée par les rivières qui la traversent. Mais si la partie du territoire de cette ville qui est dans la plaine est fertile, on n'en peut pas dire autant de la partie occupée par les montagnes, parce qu'il n'est pas possible de donner partout l'engrais nécessaire. Cependant on y remédie en quelque sorte par le moyen de la chaux et de la tourbe qu'on y porte.

Les habitans tirent leur subsistance en partie par l'agriculture et le bétail qu'ils élèvent, et en partie par leurs manufactures, car ils fabriquent quantité de gros draps, et font différens ouvrages de fer, des faulx, des faucilles, etc.

Les habitans ont un grand nombre de jardins, dont ils tirent de grands profits. Cependant ils ne payent chaque année qu'une très-médiocre contribution à la chambre des finances. Ils jouissent de grands priviléges, et de pouvoir tenir 3 foires par an.

Plymouth, ville et port de mer d'Angleterre, au comté de Devon. Long. 13. 30. lat. 50. 20.

Cette ville qui n'était autrefois habitée que par des pêcheurs, est devenue une des plus grandes du comté, et contient presque autant d'ames qu'Exeter. C'est le magasin principal du royaume, parce que son port est très-assuré et très-grand, y ayant deux hâvres qui peuvent contenir mille vaisseaux. On pêche beaucoup de sardines sur la côte, et il se fait de cette ville un bon commerce au détroit de Gibraltar et aux Indes occidentales.

Le règlement pour l'avancement du commerce, accorde l'exemption du droit de sortie d'une pièce sur dix de perpétuane, et d'une sur 24 de *Devons-Dezens* qui sortiront du port de *Plymouth* ou de ses *membres*.

Poissy, petite ville de l'île de France, au

département de Seine-et-Oise, sur la rive gauche de la Seine, à 6 lieues de Paris. Long. 19. 42. lat. 48. 53.

Cette petite ville est célèbre par le marché de bestiaux qui s'y tient pour l'approvisionnement de Paris. *Voyez* ce que nous en avons dit à l'article PARIS et à celui de FRANCE, *bestiaux*.

POITIERS, ville de France, capitale du Poitou, et chef-lieu du département de la Vienne, située sur la rivière de Clain, à 30 lieues sud ouest de Tours, 62 sud-ouest d'Orléans, 64 nord-est de Bordeaux, 87 sud ouest de Paris. Long. 18. lat. 46. 35.

La population de cette ville s'élève, d'après les derniers dénombremens, à 18,100 individus.

Les productions du territoire qui entrent dans le commerce de *Poitiers*, sont les bleds, les vins, les eaux-de-vie, les cuirs.

Son industrie consiste en fabrique de draps de soie, tombée aujourd'hui, de fil, de soie et d'étoffes de laine, bonneterie, pelleterie, tannerie.

Les étoffes de laine, les seules dont la fabrique s'est soutenue, consistent en calmoucks, ratines, façon de cadis, ras d'une bonne qualité, étamines en laine rayée et unies, serges grossières.

La bonneterie fournit quantité de bas drapés, et des bonnets; les uns et les autres assez grossiers, n'étant faits que de laine du pays, et encore de la moindre qualité.

Les tanneurs n'apprêtent que de gros cuirs et peu; mais les mégissiers qu'on y nomme *chamoiseurs*, passent quantité de peaux de boucs et de moutons en chamois qui est parfaitement bon. Trois moulins travaillent pour les chamoiseors.

Pour la tisseranderie, c'est peu de chose; au moins ne s'en fait-il peu ou point de commerce au-dehors, aucun tisserand ne travaillant pour son compte, mais seulement pour les bourgeois.

POITIERS. (*généralité*) Voici ce qu'en dit M. *Necker*.

« Cette généralité comprend presque tout le Haut et Bas-Poitou. Son étendue est de 1,057 lieues un quart carrées. Sa popolation est de 690,500 ames. C'est 653 habitans par lieue carrée.

» La généralité de *Poitiers* est rédimée de gabelles, mais elle est assujétie à toutes les autres impositions de la France, et les chemins s'y font par corvées. Les contributions de cette généralité peuvent être estimées à environ 12,300,000 fran. C'est 17 l. 16 s. par tête d'habitans.

» Les productions do Poitou consistent en vins, bleds, sel; et la pêche y fournit encore une occupation; mais il y a peu de manufactures particulières, et le commerce de cette généralité, en partie par le défaot de bons ports, n'est pas comparable à celui des provinces qui l'avoisinnent.

» Le nombre des naissances à *Poitiers*, multiplié par 27, indiquerait une population de 17,500 habitans ».

POITOU, province de France, formant aujourd'hui les départemens de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Vendée. Elle est située à l'ouest de Paris, sous le dix-huitième dégré dix minutes de longitude, et sous le quarante-sixième dégré trente minutes de latitude. Elle est entourée de la Bretagne, de l'Anjou, de la Touraine, du Berri, de la Marche, de l'Angoumois, de l'Aunis, de l'Océan.

Les rivières du *Poitou*, sont, la Vienne, le Clain, la Dive, la Sèvre, la Vendée, ou Vendrée, l'Authie l'Amable, la Thoue, l'Yon.

On estime que le *Poitou* a une étendoe de 1,554 lieues carrées qui se divisent en quatre parties différentes.

Le *Haut-Poitou*.	792 lieues.
Le *Bas-Poitou*.	735
L'Ile-Dieu.	6
L'île de Noir-Moutier. . . .	21

L'emploi de ce terrain peut être ainsi distribué :

En vignes, prairies et terres ensemencées.	1,036 lieues.
Bois de haote futaie. . . .	12
Bois taillis.	36
Villes, bourgs, villages, chemins, terres vagues, rivières, et marais, etc.	470
Total. . . .	1,554

Produit de la province. En vignes, terres ensemencées, prairies, il y a 1.036 lieues carrées; ou 4,857,624 arpens (on néglige les perches), lesquels estimés à raison de 20 fr. l'arp., produisent annuellement 97,152,440 fr.

En bois de haute-futaie il y a 12 lieues carrées, ou 56,265 arpens dont la centième partie s'exploite tous les ans, ce qui fait 562 arpens, lesqnels estimés en raison de 500 franes l'arpent, produisent annuellement. 281,000

En bois taillis, il y a 36 lieoes carrées, ou 168,696 arpens dont la quinzième partie s'exploite tous les ans, ce qui fait 12,660 arpens, lesquels estimés en raison de 60 francs l'arpent, produisent annuellement. 759,600

Les domaines, maisons, manoirs habités, calculés depuis 5 francs jusqu'à 900 francs, forment un revenn annuel de. . 20,176,000

Ce qui porte le revenu total de la province du *Poitou* à. . 118,369,040 fr.

Population. On estime que la population moyenne du *Poitou* est de 750 individus par lieue carrée, ce qui fait, pour 1,554 lieues carrées, 1,165,500 habitans, dont 129,500 forment la population industrieuse et des villes, et 1,036,000 celle des campagnes et agricole.

On voit, par des états imprimés, qu'il y a eu dans cette province, le nombre des naissances et morts indiqués ci-dessous aux années correspondantes :

	naissances.	*morts.*
En 1770.	26,745	15,674.
En 1771.	25,275	18,054.
En 1772.	25,951	22,265.
En 1778.	25 676	19,794.
En 1779.	26,496	37,231.

Sol, productions. Le territoire des environs de Châtillon ou Mauléon, est froid. Les habitans y sont laborieux. Ils ne recueillent de bled qu'autant qu'il leur en faut pour leur subsistance. Il y a dans quelques paroisses des vignes qui produisent des vins blancs fort médiocres que l'on est obligé de convertir en eau-de-vie. Le principal commerce est celui des bestiaux qu'on y engraisse et des chevaux qu'on y élève.

Le territoire de Poitiers qui est à-peu-près ce qu'on appelait autrefois l'*élection*, donne différentes productions, suivant les diverses qualités de son terroir. Ses principaux cantons sont, Civray, Rochechouard, Parthenay et Lusignan. Les prairies et les pâturages qui sont excellens dans ces quatre endroits, donnent la facilité aux habitans de nourrir quantité de bestiaux; entre autres des chevaux et des mulets, dont ils font un commerce assez considérable. Civray et Parthenay produisent aussi des grains de toutes sortes qui s'enlèvent pour l'Angoumois et la Saintonge. Les vins de ce pays ne sont pas mauvais; mais ils se consomment tous dans les environs, et il ne s'en fait aucun transport, non plus que des autres denrées qui s'y recueillent.

Le sol des environs de Châtellerault est agréable et fertile. Les habitans y sont industrieux, spirituels et très-propres au commerce. Il se fait à Châtellerault quantité de montres, d'horloges, de couteaux, de ciseaux et autres ouvrages de cette espèce, dont le débit est assez considérable. Les bleds et les vins qui croissent dans cette élection, sont consommés dans le pays, mais on en exporte les chanvres et les lins, les uns en nature et les autres ouvrés.

Le territoire de Thouars se peut partager en trois différens terrains. Les terres de Gastine produisent quelques grains; mais le principal consiste en pâturages, ce qui fait que les bestiaux y font le plus grand objet de négoce de ce canton. Les terres qui suivent, qui sont presque toutes terres labourables, ne donnent guères que des grains; aussi les habitans n'y font-ils commerce que de bleds. Enfin, le reste du territoire qui consiste en petites colines, produit des vins blancs assez bons, mais qui sont de mauvaise garde, ce qui oblige les habitans de les convertir en eaux-de vie qui font leur plus grand, pour ne pas dire, leur unique trafic.

Le territoire de Niort est de différentes qualités; depuis Niort jusqu'à la Mothe-Saint-Geraye, et continuant jusqu'à Chef-Bouronne et autres paroisses, c'est un pays de plaines très-bon et très-fertile, qui produit des grains de toutes sortes en abondance. Du côté du septentrion tirant dans la Gastine, où le pays est couvert et les terres médiocres, on n'y peut presque recueillir que des seigles et des avoines: dans la partie méridionale on y cultive de la vigne dont on fait d'assez bons vins, qui se debitent tous à Niort, pour la provision de la ville, et la consommation des environs. Enfin il y a quantité de pâturages en plusieurs endroits, particulièrement du côté de la Mothe-Saint-Geraye, du côté des forêts de Chizay et d'Aunaye, et du côté des marais. Les bestiaux, chevaux et mulets qui s'y élèvent, se vendent dans les foires et marché de Niort, même de la Mothe-Chandenier et autres lieux des environs.

Le territoire de Fontenay-le-Comte produit des grains plus qu'il n'en faut pour la consommation des habitans. Dans les marais desséchés, il croît quantité de pâturages, et c'est-là que sont les haras qui produisent des chevaux et des mulets, dont il se fait un grand commerce.

Les Sables d'Olonnes est une des villes intéressantes du *Bas-Poitou*, tant par son commerce que par sa navigation. Elle est située entre Nantes et la Rochelle, à 16 lieues de la première de ces deux villes, et à 18 de la seconde.

Les vaisseaux tirant 12 à 13 pieds d'eau, sont les plus propres à la navigation de ce port, qui peut cependant, lors des vives eaux, en recevoir qui tirent 18 pieds.

Les productions dont on y fait commerce, sont les grains de toute espèce, sel, bestiaux, chevaux et mulets.

Les grains et sel surtout, car il est très-estimé, forment une branche de commerce très-étendue, principalement avec Bordeaux et Bayonne.

La morue et sardine forment aussi une fort bonne branche de commerce; les Sables envoient à la pêche de la morue, au banc de Terre-Neuve, un certain nombre de bâtimens; la plupart font leurs retours à Bordeaux, Nantes et la Rochelle, et les autres dans leur port.

Le sel se vend à la charge de *bord* ou de *brouage*, et à la charge de *marais* ou de *bosse*.

La première, composée de 8 muids ras de

Digitized by Google

brouage, ou de 192 boisseaux (le muid se divisant en 24 boisseaux), pèse environ 16 mille, à raison de 83 ou 84 livres au boisseau. La seconde, composée de 28 muids ou de 252 boisseaux, pèse au-delà de 19 mille, à raison de 76 livres au boisseau : de manière que le cent de l'île de Ré, composé de 28 muids, répond à trois charges et demie de brouage et à trois charges de marais, à-peu-près.

Le bled se vend au tonneau, qui se divise en 42 boisseaux, pesant 69 livres chacun.

Le territoire de Saint-Maixent, est partie en prairies et partie en terres labourables ; ces dernières donnent de toutes sortes de bons grains, dont le débit se fait dans les marchés du pays, et les prairies nourrissent des bestiaux, des mulets, et des chevaux, qui s'enlèvent par les marchands d'Auvergne, de Lyon, de la Beausse, du Piémont et de la Savoie.

Il y a dans le Poitou beaucoup de prairies, dont l'herbe est excellente pour les pâturages, elles servent aux habitans à élever et nourrir beaucoup de gros et menu bétail; des chevaux et des mulets, dont il se fait un commerce très-considérable.

Laines. Les essais des laines de Poitou faits à Carcassonne et à Limoux dans la fabrication des draps appelés *londrins*, principalement destinés pour le Levant, ont très-bien réussi, ces laines étant mêlées avec celles d'Espagne. Des fabricans de Montauban ont reconnu qu'elles étaient supérieures à celles qu'ils ont coutume d'employer pour leurs cadi-d'agnans. La fabrique d'Agen les a mises en œuvre dans les serges, et en a reconnu l'avantage. Mais comma le transport dans ces provinces est fort dispendieux, ces fabriques en tirent peu et les meilleures passent à Orléans pour les fabriques de Normandie et de Picardie.

On estime qu'il se recueille en *Poitou* environ deux cent cinquante milliers de laines, qui s'emploient non-seulement dans la fabrique des étoffes mais encore dans celle des bas et des chapeaux, qui font un objet de commerce assez considérable pour la province.

Soie. On recueille quelques quantités peu considérables de soie dans cette province depuis qu'en 1742, par les soins de M. le *Nain*, intendant de la généralité de Poitiers, la culture des muriers y a été établie.

Il se trouve dans la province quantité de vipères dont on fait quelque commerce.

Sel. La baye de Bourneuf qui peut être de douze lieues de circuit, et où sont l'île de Bouin, celle de Noirmoutiers, Beauvoir sur mer, Machecou et la Barredemont peut avoir vingt mille salines, chaque saline de cinquante aires ou eillettes, et chaque cillette pouvant faire par an un quart de muid de sel mesure de Paris, c'est à-dire, environ 700 livres pesant.

Charbon de Terre. Il y a des mines de charbon de terre à Monterlay sur les bords de Loire près d'Ingrande : on en a aussi découvert de très-abondantes à Dos en Anjou près Saumur. Mais en général, les transports sont difficiles et dispendieux dans cette province ; la navigation du Clain, donnerait de grandes facilités si elle était praticable. La fourniture du charbon de terre, contenant quarantedeux barriques d'Anjou, coûte, depuis les mines de Dos jusqu'à Châtellerault, en descendant par eau une espace de cinquante lieues, huit francs pour voiture, acquits aux bureaux et autres menus frais. De Châtellerault à Poitiers, il n'y a que sept lieues par terre ; quoique ce soit un grand chemin bien entretenu, il en coûte pour faire voiturer cette même quantité cent fr., au meilleur marché possible : par eau il en coûterait dix francs au plus.

On a découvert à Verrie près Challans en Bas-Poitou, une mine d'ochre qui a, dit-on, autant de corps, et plus de solidité que l'ochre de rue si recherchée dans la peinture. Elle a l'avantage d'être d'une teinte vive, quoique plus foncée que celle de l'ochre ordinaire. Sa principale qualité est d'être plus tenace, et moins susceptible des impressions de l'air et de l'eau, que les espèces plus communes. Elle s'emploie avec le même succès à l'huile, à la colle et au vernis.

Industrie, manufactures. L'industrie du *Poitou* consiste en fabriques de toiles communes, petites dentelles.

Etoffes de laine comme ratines, cadis, serges, étamines, molletons, tiretaines et autres communes et grosses draperies.

Draps de soie et quelques petites étoffes mélangées de soie et fil, de soie et laine.

Pelleteries, chamoiseries, bonneteries, tanneries, coutellerie, charbon de bois, huile de noix, eaux-de-vie, beurre, fromage, etc.

On fabrique à Vivonne des serges grossières et des serges rases.

Il se fait à Pouzanges des tiretaines et des droguets.

Il y a une manufacture de tiretaine à Secondigné.

On fabrique à Thouars des serges drapées, des serges rases unies et à la cordelière et quelques étamines.

On fait à Richelieu des étamines et des serges de laine du pays.

On verra avec plus de détail dans le tableau que nous allons raporter des règlemens des fabriques de toiles et étoffes de laine pour la province de *Poitou*, les espèces et les lieux des fabriques.

Digitized by Google

TABLEAU INDICATIF

Des règles suivies pour la fabrication des toiles et toileries du Poitou *ou généralité de* Poitiers.

NOMS DES LIEUX.	NOMS DES TOILES.	MATIÈRES EN CHAÎNE.	MATIÈRES EN TRAME.	Qualités.	Nombre des fils de chaîne.	Largeur au sortir du métier.
La Tessouailles et autres lieux.	Changeantes, rayées flammées	Fil blanc et teint.	Fil blanc et teint.	1	1444	
				2	1282	
				3	1120	
	Grises.	Fil de lin gris écru.	Fil de lin gris écru.	1	1444	
				2	1282	
				3	1120	
	Rayées et à carreaux.	Fil et coton.	Fil et coton.	1	3040	30 pouces.
				2	2880	
				3	2720	
				4	2560	
				5	2400	
				6	2240	
				7	2080	
				8	1920	
				9	1760	
				10	1600	
				11	1440	
				12	1280	
	Unies.	Lin.	Lin.	1	2254	
				2	2092	
				3	1930	
				4	1768	
				5	1606	
				6	1444	
				7	1282	
				8	1120	
	Demi-fil.	*Idem.*	*Idem.*	1	1632	
				2	1536	
				3	1440	
				4	1344	
				5	1248	
				6	1152	
				7	1056	
				8	960	
	Mouchoirs.	Fil de lin et coton rouge des Indes, formant nervures et carreaux, et tout fil.	Coton rouge des Indes, formant nervures et carreaux, et tout fil teint.	1	1792	35 pouces.
				2	1504	30 pouces.
				3	1088	26 pouces.
				4	928	23 pouces.

TABLEAU INDICATIF

Des règles suivies dans la fabrication des étoffes de laine du Poitou.

NOMS DES LIEUX.	NOMS DES ÉTOFFES.	MATIÈRES DE LA CHAÎNE.	MATIÈRES DE LA TRAME.	NOMBRE *des fils de chaîne.*	LARGEUR DES ÉTOFFES *entre les lisières.* sur le métier.	LARGEUR DES ÉTOFFES *entre les lisières.* après le foulage.	Augmentation de longueur par aune qu'elles pourront acquérir par l'effet des apprêts.
					Pouces.		
Niort et autres lieux.	Pinchinats croisés, à quatre marches.	Meilleures laines de la province, cardées.	meilleures laines de la province, cardées.	864	34	Demi-aune.	Demi-pouce.
	Calmouks larges, croisés.	Bonnes laines du pays, cardées.	Bonnes laines du pays, cardées.	1200	46	Deux tiers.	*Idem.*
	Calmouks larges, croisés.	Bonnes laines du pays, peignées.	*Idem.*	1440	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
Fontenay-le-Comte et autres lieux.	Draps larges.	Bonnes laines de la province, cardées.	Bonnes laines de la province, cardées.	1152	83	Une aune	Un pouce.
	Petits draps.	*Idem.*	*Idem.*	576	41	Demi-aune.	Demi-pouce.
	Etamines.	Bonnes laines de la province, peignées.	Bonnes laines de la province, peignées.	800	25	*Idem.*	*Idem.*
La Châteigneraye et autres lieux.	Cadisés larges, croises, à quatre marches.	*Idem.*	*Idem.*	1152	36	26 pouces.	*Idem.*
	Sergettes croisées, à quatre marches.	*Idem.*	*Idem.*	1008	30	Demi-aune.	*Idem.*
Coulonges et autres lieux.	Draps ou pinchinats croises, à quatre marches.	Bonnes laines de la province, cardées.	Bonnes laines de la province, cardées.	1056	36	*Idem.*	*Idem.*
Monchamp et autres lieux.	Draps	Laines ordinaires de la province, cardées.	Laines ordinaires de la province, cardées.	816	39	*Idem.*	*Idem.*

Digitized by Google

NOMS		MATIÈRES		Nombre des fils de chaîne.	Largeur des étoffes entre les lisières,		Augmentation de longueur par aune qu'elles pourront acquérir par l'effet des apprêts.
DES LIEUX.	DES ÉTOFFES.	DE LA CHAÎNE.	DE LA TRAME.		sur le métier.	après le foulage.	
					Pouces.		
Pousanges et autres lieux.	Tiretaines à quatre marches.	Lin de bon teint.	Fines laines du pays, cardées.	1120	33	Demi-aune.	Demi-pouce.
	Serges tramières, croisées, à quatre marches.	Bonnes laines du pays, peignées.	Bonnes laines du pays, cardées.	1152	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
Poitiers et autres lieux.	Serges à deux laines croisées, à quatre marches.	Laines ordinaires de la province, cardées.	Laines ordinaires de la province, cardées.	800	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
Tirvant et autres lieux.	Frison ou drap.	*Idem.*	*Idem.*	624	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
Thouars et autres lieux.	Serges sur etaim, croisées, à quatre marches.	Laines ordinaires de la province, peignées.	*Idem.*	1120	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
Lusignan et autres lieux.	Ras unis et rayés, façon de Thouars.	Bonnes laines du pays, peignées.	Bonnes laines du pays, peignées.	1200	26	*Idem.*	*Idem.*
S. Maixant, Lusignan et autres lieux.	Ras en blanc et en couleur, croisés, à quatre marches.	Les plus belles laines de la province, peignées.	Les plus belles laines de la province, peignées.	1560 en blanc. 1620 en couleur.	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
	Frisons croisés, à quatre marches.	Meilleures laines du pays, cardées.	Meilleures laines du pays, cardées.	1120	44	Deux tiers.	*Idem.*
Parthenay.	Cadisées ordinaires, et cainpes croisés, à quatre marches.	Bonnes laines du pays, peignées.	Bonnes laines du pays, peignées.	1056	53	Demi-aune.	*Idem.*
	Pinchinats.	Bonnes laines du Poitou, cardées.	Bonnes laines du Poitou, cardées.	596	36	*Idem.*	*Idem.*

Il s'est fabriqué en *Poitou*, pendant cette même année, pour 1,591,645 livres d'étoffes de laine; 572,142 livres de toiles; 310,000 livres de peaux et chamoiseries; 140,000 livres de fil. La totalité de ces fabrications a été moindre d'environ 53,000 livres qu'en 1774.

Commerce. Le *Poitou* fait commerce de grains, vins, châtaignes, chanvre, aussi bien que de la laine, qui y est en assez grande abondance.

Celui de Poitiers et communes des environs, consiste principalement dans le débit des bas de laine et bonnets qu'on y fabrique, et en peaux de chamois qui y sont apprêtées avec succès. Il se vend aux foires quelques bestiaux, des laines et des grains.

Le principal commerce de Thouars se fait en bestiaux, chevaux et mulets. Il y a quelques paroisses où l'on fabrique des tiretaines, des droguets et des serges. Le bois de châtaignier y sert à faire des cercles. Les noyers y sont d'une grande utilité. Dans certains cantons on recueille des vins blancs, que l'on convertit la plupart en eau-de-vie pour les empêcher de se gâter; et c'est-là le principal commerce du district de Thouars.

Le commerce des bestiaux, chevaux et mulets, qui se fait à Niort, et surtout aux foires de Niort, de la Motte-Sainte Heraye, de Chandenier, etc., est des plus considérables. Il y a dans la ville de Niort même une manufacture de chamois, dont il se fait un grand débit, comme aussi des droguets, serges, et autres étoffes de laine qui s'y fabriquent.

Des neuf ports qui sont sur les côtes du *Poitou*, celui des Sables d'Olonne est le plus considérable, les autres ne sont propres que pour des barques; il peut entrer dans celui des Sables des navires de cent cinquante tonneaux. Il sort tous les ans de celui-ci quelques navires pour la pêche de la morue blanche, dont le poisson se décharge à Bordeaux et à la Rochelle. Tous ces bâtimens se construisent sur les lieux, aussi bien que ceux qui vont à la pêche de la sardine, qui donne assez dans la saison, et dont il se fait un assez bon commerce. Ces deux pêches occupent douze à treize cents matelots, trente à quarante navires, et environ deux cents barques. Il vient assez souvent aux Sables d'Olonne de petits vaisseaux de Bayonne et d'Angleterre, qui apportent du brai, de la résine et du charbon de terre qui se troquent pour du sel.

A l'exception du commerce assez considérable qui se fait aux Sables d'Olonne, celui des autres ports de cette côte se réduit à la pêche et au transport des sels.

Il y a un grand nombre de foires dans le *Poitou*. L'état de ces foires donnera une idée du commerce et des manufactures de la province. Les plus fameuses sont celles de Fontenay-le-Comte et de Niort; à la foire de Saint-Venant, tenue à Fontenay en 1775, il y a eu 1160 pièces d'étoffes de laine ou de laine et fil de fabriques du *Poitou*; 1410 pièces d'étoffes de laine, fil et laine, laine et coton des autres provinces; 210 pièces d'étoffes de soie de diverses manufactures de la France; 1300 pièces de toiles blanches peintes, et coutils de Villevigne et du *Poitou*; 860 douzaines de bas ou bonnets de laine au tricot des fabriques de la province; 1120 douzaines de mouchoirs de Rouen, d'Anjou et de *Poitou*; et environ 100 00 120,000 livres de laine du *Poitou*, ou abats de la Saintonge. On y a aussi apporté des peaux de chamois apprêtées à Niort, rubanneria et passementerie, dorures de Paris et de Lyon. Il y avait, outre cela, 250 paires de chevaux d'attelage, 280 paires de chevaux de main, 220 paires de mules ou mulets, et 520 paires de bœufs ou vaches.

Mesures. A Poitiers, le boisseau de froment pèse 21 livres, de méteil 20, de seigle 17, d'orge 14.

Le pot contenant 2 pintes ou 4 chopines, pèse en vin 3 livres 6 onces, en eau-de-vie 3 livres 2 onces, la barrique 127 pots et demi avec la lie, 430 livres, eau-de-vie 398 livres, 123 pots sans lie, 415 livres, eau-de-vie 384 livres.

La pipe qui est particulièrement en usage dans le *Poitou*, est semblable à celle d'Anjou.

A Niort, le boisseau de froment pèse 48 livres, de seigle 42, d'orge 38.

La charge de froment pèse 400 livres, de seigle 332, d'orge 320.

Le tonneau de froment de 48 boisseaux pèse 2304 livres, de seigle 2016, d'orge 1824, d'avoine 1344.

La pinte contenant 2 chopines ou 4 demi-setiers, pèse en vin 2 livres, en eau de-vie 1 livre 14 onces, la barrique 200 pintes avec la lie 400 livres, eau-de-vie 375 livres, 195 pintes, sans la lie 390 livres, eau-de-vie 365 livres.

A Thouars, le boisseau de froment pèse 19 livres, méteil 18 et demie, seigle 18.

Le pot contenant 2 pintes ou 4 chopines, pèse en vin 4 livres 4 onces, en eau-de-vie 4 livres, la barrique 115 pots avec la lie 488 livres, eau-de vie 460 livres, 110 pots sans lie 467 livres, eau-de-vie 440 livres.

Aux Sables d'Olonne, le boisseau de froment pèse 65 livres, de méteil 62, de seigle 60, d'orge 50.

La pinte contenant 2 chopines ou 4 demi-setiers, pèse en vin 3 livres 8 onces, en eau-de-vie 3 livres 3 onces, la barrique 130 pintes avec la lie 455 livres, eau-de-vie 414 livres, 122 pintes sans la lie 427 livres, eau-de-vie 388 livres.

POLOGNE, grand état d'Europe, ci-devant république gouvernée par un roi.

La *Pologne* n'existe plus comme état politique.

Dès 1772 l'impératrice de Russie, le roi de Prusse et la maison d'Autriche, profitant des troubles de la *Pologne*, s'emparèrent des provinces polonaises qui étaient à leur convenance; ces mêmes puissances ont en 1795 achevé de se partager le reste de la *Pologne*.

Le roi de Prusse possède aujourd'hui toute la grande *Pologne* jusqu'au confluent de la Plicza et de la Vistule; la partie septentrionale de la Podlakie; une petite portion de la Lithuanie, jusqu'au Niemen, en face de Grodno; et une portion du Palatinat de Cracovie, dans la *Basse Pologne*, dans cette portion sont comprises les montagnes qui dominent Cracovie.

Les villes principales de la grande *Pologne*, sont Posna, dans le Palatinat de Posnanie; Gnesne, dans le Palatinat de Kalisch; Siradra, dans le Palatinat de Siradie; Lencicza, Rava, dans le Palatinat de même nom, Brzezete, Dobrzin, Inowladislow, dans la Cujavie; Varsovie, seconde capitale de la *Pologne*, et Plosko, dans la Mazovie; et dans la Prusse polonaise, Dantzick, Thor, culm, Marienbourg, Elbing, Heilsberg, Brunsberg.

La petite *Pologne*, nommée aussi *Haute-Pologne*, est au midi de la grande, et elle s'étend jusqu'aux monts Crapacks qui la séparent de la Hongrie. La partie occidentale de la petite *Pologne*, s'appelait *petite Pologne propre*, et la partie orientale *Russie rouge*; en 1772, la maison d'Autriche prit possession d'une partie de la Russie rouge, avec une portion du Palatinat de Cracovie, et elle donna à ses nouvelles possessions le nom de *Galicie*; elle y a ajouté en 1795 Cracovie et ses dépendances, et les Palatinats de Sandomir et de Lublin.

Tout ce qui ne se trouve point sous la domination actuelle de la Prusse ou de la maison d'Autriche, est maintenant sous celle de la Russie.

Les villes principales de la petite *Pologne*, sont Cracovie, première capitale de la *Pologne*; et Wieliska ou Bieliska, célèbre par ses mines de sel; Sandomir et Lublin, dans les Palatinats du même nom; Biallistock en Podlakie; Léopold ou Lemberg et Betz, dans la partie de la Russie rouge, aujourd'hui Galicie; Sholm ou Chelm, dans la Russie polonaise; Luk, Vlodzimiers et Ostrog, dans la Volhinie; Zytomiers et Bialarerkiow, dans l'Ukraine polonaise; Kaminieck et Braclaw, dans la Podolie.

Le grand duché de Lithuanie, dépendant de la *Pologne*, se divisait en quatre parties principales; ce duché appartient aujourdhui tout entier à la Russie.

Wilna, Braslaw, Troki et Grodno, sur le Nimen, sont les villes principales de la Lithuanie propre; celles de la Russie lithuanienne, sont Breseckie, Pinsk, Novogrodeck, Sluck, dans la Russie noire; Minsk, Mscislaw, Mohilow, Witepsk et Polosk, dans la Russie blanche; Rosiennie et Miedniki, dans la Samogitie; Dunebourg et Marienbans, dans la Livonie polonaise.

Nous avons cru devoir placer ici ces divisions géographiques de la *Pologne*, mais nous renvoyons à l'article VARSOVIE pour traiter des productions, de l'industrie et du commerce de cet état. Nous ajouterons que le commerce de la *Pologne* se fesant en très-grande partie par Dantzick, Memel, Riga, il faut recourir aux articles de ces villes pour suppléer à ce qu'on peut désirer de détails sur le commerce de la *Pologne*. *Voyez* donc VARSOVIE.

POMERANIE, province d'Allemagne, au cercle de la Haute-Saxe. Elle est bornée au nord par la mer Baltique, à l'est par la Prusse et la Pologne, au sud par la marche de Brandebourg, à l'ouest par le duché de Meckelbourg.

L'Oder la divise en deux parties, l'une qui est à l'est de ce fleuve appelée *ultérieure*, l'autre qui est à l'ouest *citérieure*. Elle a environ cent lieues de long sur cinquante dans sa plus grande largeur.

On la divise aussi en *Poméranie* suédeise et *Poméranie* prussienne. Cette dernière est formée de l'ultérieure, la première de la citérieure au moins en grande partie. Nous dirons quelque chose de l'une et de l'autre.

M. de *Hertzberg* donne à la *Poméranie* prussienne cinq cent sept milles carrés d'étendue. Des mesures exécutées par M. de *Winterfeld* lui en assignent cinq cent six; savoir, quatre cent dix-neuf pour la *Poméranie* ultérieure, et quatre-vingt-sept pour la partie de la citérieure qui appartient au roi de Prusse, ce qui revient à 1405 de nos lieues.

Population. Les tables statistiques donnent quatre cent soixante-cinq mille habitans à cette province, y compris le militaire; et sans lui, quatre cent vingt-huit mille cinq cent; ou pour plus d'exactitude, d'après un dénombrement de 1784, quatre cent vingt-huit mille quatre cent cinquante-un; ce qui donne par mille carré, avec le militaire, neuf cent dix-neuf personnes; par lieue carrée, trois cent trente, et sans la militaire, huit cent quarante-six par mille carré, trois cent cinq par lieue carrée. M. de *Hertzberg* nous fournit les sommes suivantes des naissances et des morts, pour l'année 1784.

Naissances.	15,635
Morts.	12,110

L'une de ces sommes multipliée par vingt-huit, donne quatre cent trente-sept mille trois cent soixante; et l'autre, par la proportion de vingt-huit à mille, quatre cent trente-deux mille

Digitized by Google

cinq cents habitans pour le territoire de la *Poméronie* prussienne; ce qui s'accorde très-bien avec la somme alléguée par l'auteur des tables statistiques; et cet accord serait encore plus satisfesant, si l'on était sûr que les listes des naissances et des morts, rapportées d'après M. de *Hertzberg*, ne continssent point celles du militaire, comme l'affirme l'auteur des tables, quoique M. de *Hertzberg* ne l'énonce pas.

Quant à la *Poméranie* suédoise on voit, par un dénombrement fait en 1783, que la population de cette province est de 101,989 ames, dont 48,973 hommes et 53,016 femmes. Dans ce nombre, on a compté 62,302 individus libres, et 42,436 serfs. Les soldats, leurs femmes et enfans ne sont pas compris dans ce calcul. La population dans les villes, y compris les femmes et les enfans des soldats, montait à 34,055 ames, et à la campagne à 70,693.

Les côtes de la *Poméranie* ont plusieurs ports. Ses villes les plus remarquables, par leur commerce, sont Stralsund, Stettin, Aucklam, Stargard et Colberg.

Le territoire de la *Poméranie* n'est pas également fertile; quelques quartiers donnent des grains en abondance, principalement du bled, des vesces, des pois, des fèves, et dans quelques endroits du millet. Le lin, le chanvre et le tabac y viennent parfaitement bien, et on y recueille une grande quantité de fruits. La vigne n'y réussirait pas mal, principalement au voisinage de l'Oder; mais les habitans aiment mieux ensemencer leurs terres; ce qui leur donne le moyen de brasser une excellente bière qu'ils préfèrent au vin.

Le bois abonde pareillement dans divers endroits de cette province, d'où les Hollandais en tirent beaucoup, pour la construction de leurs vaisseaux; mais les forêts raportent aux habitans un profit encore plus considerable. Comme elles sont, pour la plupart, plantées de chênes et de hêtres, leurs glands et leurs fênes engraissent des quantités prodigieuses de cochons qui donnent le lard, les jambons si renommés de la *Poméranie*, et dont on fait un commerce bien lucratif.

Il y a des prairies et de bons pâturages, principalement dans les grands et beaux Werders (îles) que forment les divers bras de l'Oder. On y engraisse des bœufs, qui valent ceux de Hollande, et on y nourrit de nombreux troupeaux de brebis qui donnent du beurre, du fromage, du suif, du cuir et de la laine en abondance, quoique la laine à la vérité, soit un peu grossière.

Les haras de la *Poméronie* sont renommés, et les chevaux de cette province sont recherchés au-dehors.

Un des plus grands avantages du pays est l'abondance du poisson. La mer, les rivières et les lacs qu'elles forment, en fournissent une infinité de sortes, dont les plus considérables sont les saumons, les esturgeons, les murènes, les carpes, les brochets, etc.

Dans la *Poméranie* ultérieure, on trouve des mines de fer, et on y voit quelques forges et marteaux. Dans quelques endroits la mer jète sur les côtes de l'ambre et des agathes.

Il y a dans la *Poméranie* prussienne de belles manufactures établies, pour la plus grande partie, par des colons français; et on y fabrique toutes sortes d'étoffes de laine. On y fait au métier ou à l'aiguille des bas et des bonnets; on y tanne des cuirs, et on travaille principalement à Stolpe divers ouvrages d'ambre. On peut joindre à ces fabriques les excellentes bières que l'on brasse dans tout le pays, et dont les plus renommées sont les bières amères de Passewalck et de Stettin, la bierre forte et épaisse de Greifswalde, la bierre de Barth, de Colberg et de Wollin.

On tire de la *Poméranie*, principalement de la prussienne par Stettin, de l'alun, de la potasse, de l'antimoine, de l'arsenic, de la mercerie, des étamines et serges, des flanelles et ras.

Des pois du pays, du seigle étranger, du froment du pays, de la verrerie, des bouteilles, du verre de Bohême, de la calamine.

Surtout des bois de construction, à brûler, en planches minces, en fonds de barriques, en douves de barriques, en douves de pipes, en grosses planches, en buis de marine, en fonds de tonneaux, en douves de tonneaux.

On en tire encore du cuivre, du laiton, de la garance, du savon noir, du sel, du tabac, des vins, etc.

On y porte de l'amidon, du coton, du beurre, du plomb, des eaux-de-vie, du café, des citrons, des raisins de Corinthe, des fers, du vinaigre, du bois de teinture, des peaux préparées, des poissons secs, du lin, des poils et crins, de l'indigo, du gingembre, des drogueries, de l'huile d'olive, de l'huile de chenevis, de lin, de colza, du poivre, du riz, du soufre, du thé, du vitriol, des vins de France, des Canaries, d'Espagne, du Rhin, de la Moselle, de l'étain, du sucre, etc.

Voyez STETIN, STRALSUND, GRISWALD, PRUSSE, SUEDE.

On voit par les états de la balance du commerce qu'en 1781 on a importé dans la *Poméranie* suédoise pour 465,885 rixdalers de marchandises, et on en a exporté pour 565,679 rixdalers. L'exportation du bled a donné 490,897 rixdalers; celle des bestiaux 32,030, et celle de lainerie 23,464.

Les côtes de la *Poméranie* et de l'île de Rugen sont fort dangereuses, à cause des écueils et des bas-fonds dont elles sont hérissées, et les vaisseaux qui n'ont pas de pilotes côtiers, cou-

rent grand risque d'y échouer, même dans un tems où la mer n'est pas agitée par des tempêtes. Les fréquens orages qui règnent sur ces côtes au printems et dans l'automne, et le peu de ports où les vaisseaux peuvent se réfugier, et qu'on peut aisément manquer, augmentent encore ces périls.

PONDICHERI ou *Pontichéry*, ville des Indes, sur la côte de Coromandel, en-deçà du Gange. Elle appartient aux Français. Longit. 97. 31. 30, latit. 11. 55. 42.

Cette ville comptait 70,000 habitans lorsque les Anglais s'en emparèrent en 1761. Ce nombre est diminué depuis, il était en 1778 de 35,000. Mais les malheurs qu'a éprouvés le commerce des Français aux Indes et la prise par les Anglais de cette place, pour la troisième fois depuis cinquante ans, l'ont prodigieusement affaiblie.

La ville privée de port, comme toutes celles qui sont sur la côte de Coromandel, a sur elles l'avantage d'une rade beaucoup plus commode. Les vaisseaux peuvent mouiller près du rivage par quatre ou cinq brasses d'eau sous la protection du canon de la place contre les escadres ennemies. Son territoire d'environ trois lieues de long sur une de large, n'a qu'une bande étroite d'un sable stérile sur la côte; le reste est propre à la culture du riz, des légumes et d'une racine nommée *choya* qui fait les couleurs. Les faibles rivières d'Ariancoupram et d'Archionac qui traversent le pays, ne sont d'aucune utilité pour la navigation; mais leurs eaux ont un excellent mordant pour les teintures, pour le bleu singulièrement.

A trois milles au nord-est de la place commence un côteau regardé jusqu'ici comme stérile, mais qui depuis s'est couvert de palmiers; il s'élève à environ cent toises au-dessus du niveau de la mer, et sert de guide aux navigateurs à sept ou huit lieues de distance, avantage inestimable sur une côte généralement trop basse. A l'extrémité de cette hauteur est un vaste étang creusé depuis plusieurs siècles et qui après avoir rafraîchi et fertilisé le territoire de Vilnour et de Valdaour, vient arroser les environs de *Pondichéry*. Enfin la colonie est favorablement située pour recevoir les vivres et les marchandises du Carnate, du Mayssour et du Tanjaour.

On fait à *Pondichéri* des guinées bleues et blanches, des garas, des toiles peintes, des moochoirs communs, des bazins, des organdis, des stinkerqoes, des tarnatanes, bétilles et autres mooselines de basse qualité. On en tire aussi une grande quantité des provinces indiennes qui l'avoisinent; ces objets de fabrique, et la correspondance de cette ville avec nos autres établissemens et les lieux où nous avons des comptoirs ou des loges, ne peuvent que rendre son commerce animé. La nouvelle compagnie des Indes y avait établi une direction de ses affaires, et tous ces comptoirs étaient subordonnés à cette direction.

Karikal est situé à trente lieues au midi de *Pondichéri*. Plusieurs Aldées en dépendent. C'est une possession précieuse, non-seulement par ses manufactures de toiles et de mouchoirs, mais aussi par l'abondance des vivres qu'elle peut procurer à *Pondichéri*. La ville de Karikal est située dans un terroir fertile, près l'embouchure d'une des branches de Kolram. Elle a un port accessible aux sénaults et barques.

Le gouvernement peut retirer cinq cents mille livres de revenu de *Pondichéri*, de Karikal et de leurs dépendances; mais les frais de souveraineté, et la garde de ces places, lui coûtent beaucoup plus.

Tout le commerce qui se fait à Paliacate, Mazulipatam et autres villes de la côte supérieure, dans les pays de Tanjaour, Carnate, Golconde, et jusqu'à Bengale, se dirige de *Pondichéri*, comme on vient de l'observer, au moyen des comptoirs établis dans ces divers lieux, ou par les facteurs qui y sont envoyés. Le peu de goût que les Indiens ont pour les productions et les marchandises de l'Europe, nous forceront toujours de porter beaucoup d'argent à *Pondichéri*, pour y payer les ouvrages de leurs manufactures, dont nous ne pouvons nous passer, l'usage en ayant fait une nécessité pour nous.

Poids, mesures, monnoies. Les poids sont la serre, la barre, le man, le bis.

La serre de *Pondichéri* répond à un marc; une once, un gros, un grain et demi de la livre de France. Elle se subdivise, en moitié, quarts, huitièmes, etc. C'est un poids réel et matériel.

La serre de *Pondichéri* est représentée par quatre-vingt-une pagodes un quart. Celle de Madras est un peu plus forte et équivaut à-peu-près à quatre-vingt-deux pagodes.

La pagode à l'étoile dont il s'agit ici pèse 64 grains et quelque chose de plus.

Le man pèse 24 livres, poids de marc.

La bara ou bar, 480. Le bis 3.

Les grains se vendent à une mesure dite *garce* qui est subdivisée en 600 mareals; cette dernière mesure peut être comparée à 8 litrons de Paris. Un maréal, comble de bon bled, pèse environ 12 livres.

Monnoies. Les pagodes, monnaie d'or qui se fabriquent à *Pondichéri*, sont au titre de huit tocques et demie, selon le style malabare qui correspond à 85 tocques de la Chine, et qui ont raport à 20 karats deux cinquièmes, selon notre manière de distinguer l'or. *Voyez* CHINE.

Il faut 81 de ces pagodes et un quart pour peser une serre malabare, et chaque pagode doit peser $\frac{192}{147}$ da gros, d'où il s'ensuit qu'il en faut 71 et demi pour un marc de France, et pour 100 marcs 7,150.

Puisque les pagodes de *Pondichéri* sont à la touque de huit et demi, il est constant que le poids d'un or au titre doit raporter le même poids, étant converti en pagodes, mais parce qu'il faut payer les frais de monnoyage, cette même qualité de pagodes est diminuée de la valeur desdits frais qui est d'environ 6 pour mille.

Les matières d'argent se vendent à *Pondichéri* à la serre malabare qui pèse 81 pagodes un quart, comme nous l'avons dit ci-devant; le prix des matières hausse et baisse, suivant l'abondance ou la rareté de l'argent. Poor n'être pas trompé par les Malabars qui pourraient surcharger leurs poids, on est convenu avec eox que l'argent qui leur serait vendu, se peserait au poids de France à raison de 71 pagodes et demie le marc. Cette réduction fait que 100 marcs de France sont égaux à 88 serres malabares, parce que l'un et l'autre de ces poids pèsent 7,150 pagodes.

L'argent se pèse à *Pondichéri* en marcs, et se vend en serre, selon ses titres depuis 6 pagodes jusqu'à 8.

Après la pagode, les monnaies en usage à *Pondichéri* sont les roupies d'argent, les caches ou cashes; les fanons, sont de petites pièces d'argent dont 7 et demi valent une roupie, et 24 une pagode. Par conséquent le fanon vaut un peu moins de six sols.

On appèle *cache*, une petite monnaie de cuivre dont 64 valent on fanon. Ainsi la cache vaut un peu plus d'un denier.

Ces monnaies, quoiqu'en usage dans l'Inde entière, n'y ont pas la même valeur par-tout, et la cause de cette différence est que les unes sont un peu plus ou moins fortes, et plus ou moins parfaites pour le titre.

Dans le Bengale on compte encore par ponis qui ne sont pas des pièces, mais une somme arbitraire, comme nous disons en France, une *pistole*. Il faut 36 à 37 ponis pour une roupie d'argent d'arcate. Ainsi le ponis vaut environ 5 liards de notre monnaie. Au-dessous sont les petits coqoillages qui portent le nom de *cauris*, et dont 80 font le ponis.

Nous joindrons ici un tableau dont nous avons parlé dans plusieurs articles, de la valeur des monnaies qui ont cours dans l'Inde, en observant que le change et les circonstances ont pu y établir quelques légères différences. *Voyez* BENGALE, INDES, MALABAR.

Tableau des monnaies dont on fait usage dans le commerce de l'Inde.

Monnaies de l'Inde.	Monnaie de France. liv.	sols	den.
Roupies d'or.	42		
—— d'argent.	2	8	
Pagodes à 3 figures.	9	12	
—— à l'étoile.	8	8	
—— de Porto-Novo.	7	4	
—— de Negapatnam.	7	4	
—— de Mangalor.	9	12	
—— Ancienne.			
Le demi-fanon.		3	
Le fanon de *Pondichéri*.		6	
Le double fanon de *Pondichéri*.		12	
—— de Madras.		8	
—— de Trinquebbar.		12	
Fanon d'or de Negapatnam.		7	6
—— de Paliacate.		9	
—— de Mangalor.		9	
—— de Tiroupadi.		9	
—— de Maduré.		7	6
—— de Doulondonrpoté.		9	
—— de Latchimi Devi.		12	
—— de Batalchipoté.		15	
—— d'Alingeri.		6	
—— d'Ereni.		12	
—— d'Oléar-Paléon.		12	

On fait aussi usage du doodou, monnaie de cuivre. Il en faut 20 de ceux de *Pondichéri*; pour un fanon ou 6 sols.

Doudoo de Madras.	1
—— de Bombay.	1
—— d'Arcate.	6
—— du Tanjaour.	6
—— de Maduré.	6

On trouve encore dans le nord de l'Inde des monnaies anciennes en or et en argent, où sont frappés les douze signes du Zodiaque. Les révolutions continuelles, dit M. *Sonnerat*, qui agitent cette partie du monde, font disparaître bientôt les anciennes espèces. Un usurpateur qui s'empare du pays, détroit tous les monumens, et fait fondre toutes les espèces pour anéantir, s'il est possible, jusqu'au nom du prince qu'il a détrôné. Comme toutes ces monnaies ont indubitablement soivi le même sort, elles sont d'une extrême rareté.

On compte aussi dans l'Inde par roopies siccas; par lacs et par crores. 8 roupies siccas valent environ 3 francs de notre monnaie; le lac vaut 100,000 roupies, et le crore 10,000,000 de roupies siccas.

PONTARLIER, ville de France, au département du Doubs, en Franche-Comté, au pied du Mont-Jura, sur le Doubs, à 2 lieues des frontières de la Suisse et 18 de Besançon.

Cette ville, où on compte 3,000 habitans, à en juger par sa position, devrait être le principal entrepôt du commerce de la France avec la Suisse, et principalement avec le comté de Neuchâtel, le pays de Vaux, les cantons de Berne, de Fribourg, de Soleore, de Zuric et de Lucerne. Une large gorge qui s'oovre au milieu des montagnes, offre aux voitures une voie sûre et commode pour pénétrer de cette ville dans le centre de la Suisse.

Digitized by Google

L'industrie de cette ville consiste en forges et fourneaux, martinets pour la fabrication de canons de fusils torts et à rubans; manufactures de papier et de fayence brune; blanchisserie de cheveux. Toutes ces manufactures et ces fabriques produisent un bon commerce à *Pontarlier*: les marchandises qui en sortent sont estimées, surtout le fer, le papier et les cheveux. On en fait des envois assez considérables, tant en France qu'à l'étranger.

Commerce. Outre les objets que nous venons d'indiquer, il s'étend encore sur les toiles, les mousselines, bois, planches et lambris de sapin, bleds, vins et eaux-de-vie, poulains dont la majeure partie passe dans la Bresse, la Bourgogne et la Lorraine: enfin il se fait un grand commerce de fromages de la partie des montagnes du Jura qui appartient à la France: ces fromages sont à meilleur marché, et se trouvent quelquefois aussi bons que ceux de Gruyère.

Foires et marchés. Il y a six foires par an. Celles d'avril, de juin et d'octobre, sont les plus considérables: il s'y vend surtout beaucoup de jeunes chevaux; mais c'est principalement dans celle d'octobre, dite de *Saint Luc*, qui dure 8 jours, que se vendent les poulains *tendrons* (ou de l'année), qui s'y trouvent en grande quantité, et que les paysans conduisent par anticipation, dès le premier du mois, sur le marché. Ces foires sont fréquentées par les Suisses.

Il s'y tient un marché tous les huit jours, qui abonde en bleds, vins et eaux-de-vie et autres denrées, dont la majeure partie est enlevée par les Suisses.

A *Pontarlier*, l'hemine de froment pèse 60 livres, celle de méteil 59 et celle de seigle 58 livres.

PONTOISE, ville de l'île de France, dans le Vexin Français, au département de Seine-et-Oise, à 23 lieues de Rouen, 7 de Paris. Longitude 19. 46. lat. 49. 3.

La population de *Pontoise* s'élève à 4,000 habitans.

Il n'y a aucune manufacture dans cette ville, mais le commerce qui se fait aux trois foires qui y ont lieu chaque année est assez considérable.

On y vend des chevaux, des bœufs, des vaches, des porcs, chèvres, moutons et autres marchandises, telles que mercerie, quincaillerie, rouennerie, toilerie, draperie; mais la partie des bestiaux est la plus considérable.

On y fait aussi habituellement commerce de bled et d'avoine qui viennent par la rivière d'Oise.

POOL, ville d'Angleterre, au comté de Dorset. Long. 15. 50, lat. 50. 44.

Elle est riche et peuplée, et passe pour un des ports les plus considérables de la partie occidentale de l'Angleterre. Il y a une grande abondance de bon poisson, et particulièrement de grandes huîtres qui, suivant les observations qui en ont été faites, donnent des perles plus grosses et en plus grand nombre qu'aucune autre d'Angleterre. On en sale de grandes quantités qui sont envoyées à Londres, aux Indes occidentales, en Espagne, en Italie, etc.

Il y a beaucoup de marchands intéressés au commerce de Terre-Neuve.

On fait beaucoup de sel dans ses environs. On le tire de l'eau de la mer.

POPAYAN, province de l'Amérique Méridionale, au nouveau royaume de Grenade, entre l'audience de Panama, celle de Quito et la mer du Sud. *Popayan* en est la capitale, et se trouva situé au 304e. dégré 30 minutes de longitude et le 2e. dégré 25 minutes de latitude méridionale. *Voyez* AMÉRIQUE-ESPAGNOLE, ESPAGNE, *Colonies.*

Les terres de *Popayan* sont fertiles; elles produisent abondamment des grains ou des fruits, selon la qualité de chaque terroir. Les terres aux environs de la ville fournissent beaucoup de troupeaux, tant pour la consommation des villes que pour le service des habitans. Le bailliage de Parto fait un commerce considérable avec Quito où il fournit beaucoup de bétail, de mules et de chevaux.

Parmi les herbes que produit le pays de *Popayan*, on distingue la cuea ou coca, si estimée des Indiens qu'il n'y a point de mêts, point de métal, point de pierres précieuses qu'ils ne cèdent volontiers pour en avoir.

Cette herbe croît en abondance dans les provinces méridionales du Pérou où les Indiens la cultivent avec soin. La meilleure est celle qui croît aux environs de Cuzco. Il s'en fait un grand commerce, particulièrement aux lieux où l'on exploite des mines; car les Indiens ne sauraient travailler si cet aliment leur manquait; c'est pourquoi les propriétaires des mines ont soin de leur en fournir tant qu'ils veulent, en rabattant sur leur salaire journalier.

Dans le bailliage, ou Partido de Parto, qui est le plus méridional de ce gouvernement, il y a certains arbres où l'on voit suinter continuellement une gomme ou résine appelée *mopamopa*; on s'en sert pour faire toute sorte de laque ou vernis en bois. Ce vernis est si beau et si durable que l'eau bouillante même ne peut ni le ternir ni le détacher. La manière de l'appliquer consiste à mettre dans la bouche un morceau de la résine, et l'ayant delayée avec la salive, on y passe le pinceau, après quoi l'on prend la couleur que l'on veut, avec le même pinceau, et on l'applique sur le bois où elle forme un vernis permanent, et aussi beau que la laque de la Chine. Les ouvrages que les Indiens vernissent ainsi; sont d'un bon débit à Quito où l'on en est fort curieux.

La ville de *Popayan* étant comme le centre

Digitized by Google

de tous ces différens commerces, est aussi le lieu où sont les plus fortes bourses du pays. On y compte cinq à six habitans riches de 100,000 pesos et au-delà; environ 20 depuis 40 jusqu'à 80,000, et beaucoup d'autres un peu au-dessous. On ne comprend point ici les biens fonds ou haciendas, ni les mines dont ce pays abonde. Celles-là, quant à leurs productions et au climat, ne diffèrent pas de celles de la même province dont nous avons parlé.

PORENTRU ou *Porentrui*, ville et château qui servait de résidence à l'évêque de Bâle, située au département du Mont-Terrible. Long. 25. 2. lat. 47. 34.

Il s'y fait de bonne vaisselle de terre, et l'on y fabrique quantité de gants et de bas de laine drapés au tricot.

Le rezal de froment de six boisseaux pèse cent cinquante-cinq livres.

PORTENDIC ou plutôt *Portodali*, baie située entre Arguin et le Sénégal. Elle est à dix-huit dégrés six minutes de latitude du nord. Deux grands bancs de sable qui n'ont que deux ou trois brasses d'eau, et qui joignent des deux côtés le continent, lui servent de défense naturelle et forment au milieu un canal d'environ quatre-vingt brasses de largeur, et la profondeur est depuis cinq jusqu'à sept brasses. Celle de la baie est depuis quatre jusqu'à six; mais pendant une grande partie de l'année la violence de la mer y rend l'ancrage fort dangereux. Elle a d'ailleurs un inconvénient fort considérable. C'est la difficulté de trouver le canal en venant de l'ouest.

Le fort de *Portendic* appartenant aux Français, en vertu du traité de 1783, entre sa majesté très-chrétienne *Louis XVI* et sa majesté Britannique *Georges III*, est à cinq cents toises à l'est du village des Maures, qui est au bord de la mer; à deux cents toises à l'est de ce fort, il y a un autre village de Maures, qui, avec celui qui est sur le bord de la mer, peut contenir cinq cents personnes. *Voyez* AFRIQUE, SENEGAL, GUINEE, GAMBIE, FRANCE, *Colonies*.

PORT-LOUIS, ville de France dans la Bretagne, au département du Morbihan, à l'embouchure de la rivière de Blavet. Longitude 14. 15, latitude 47. 45.

Son port est bon et les plus grands vaisseaux y arrivent aisément et passent jusqu'au fond de la baie pour se rendre à l'Orient. *Voyez* ORIENT.

La ville de *Port-Louis* vend tous les ans plusieurs milliers de barils de sardines aux marchands de Saint-Malo.

La pêche du congre se fait dans l'île de Grouais ou Croix, sur des bancs de rochers qui y sont. Il y a ordinairement trente à quarante chaloupes employées à cette pêche. Le congre ne se sale pas; on le sèche comme la morue de Terre-Neuve.

A *Port-Louis*, le tonneau pèse 2 950 livres; il équivaut à 17 muddes d'Amsterdam.

Le minot de froment quarante au tonneau pèse 82 livres, de seigle 70, d'avoine 56.

PORT-MAURICE, ville et port d'Italie appartenante aux Génois, à une lieue d'Oneille. Il s'y fait un grand commerce d'huile d'olive que le pays produit en fort grande quantité, et qui est très-délicate.

PORTO ou *Oporto*, ville de Portugal au sud, à l'embouchure du Douro, sur sa rive septentrionale, à environ trois milles de la mer. Long. 9. 34. lat. 41.

Elle est agréablement située, sur un fond de rochers, sur une hauteur, et ses murs sont baignés par le Douro. Elle est médiocrement grande, bien peuplée et très-marchande, à cause de son port où l'on charge une très-grande quantité de vins pour l'Angleterre. Son port est sûr contre tous les vents. C'est la meilleure de toutes les villes du royaume après Lisbonne. Il y a des chantiers où l'on équipe et où l'on bâtit des vaisseaux. *Voyez* PORTUGAL.

Cette ville est surtout remplie d'étrangers, qui en font tout le commerce et principalement d'Anglais. Elle ne contenait en 1732, que 24,000 habitans, et on en compte à présent plus de 40,000.

Toutes les nations qui trafiquent à Lisbonne, ont aussi des établissemens et des consuls à *Porto*. Les Anglais et les Hollandais, surtout les premiers, y font un commerce considérable. Celui des Français y est médiocre, quoiqu'il leur fut aisé de l'augmenter de beaucoup.

Les marchandises qui sont d'une plus grande consommation à *Porto*, et qui donnent le plus de profit, sont, le bacaillau, le millet, le brai, le fer et le goodron.

Les marchandises qu'on peut charger à *Porto*, sont, des vins, des sucres, des huiles, des cuirs tannés, du tabac de Brésil, du liége, du sumac, des oranges et des citrons, des bois de Brésil et de Campêche, et du suif.

PORTO-BELLO, ville de l'Amérique sur la côte septentrionale de l'Isthme de Panama, au nord de la Terre-Ferme, avec un bon port. Elle est à deux cent cinquante sept dégrés trente minutes de longitude et à trente dégrés trente-trois minutes de latitude.

Quoique la position de cette ville eût été reconnue et approuvée par *Colomb* en 1502, elle ne fut bâtie qu'en 1584 des débris de Nombre-de-Dios. Elle est disposée en forme de croissant sur le penchant d'une montagne qui environne le port. Ce port célèbre autrefois, très-bien défendu par des forts que l'amiral *Vernon* détruisit en 1740, paraît offrir une entrée large de six cents toises; mais elle est tellement rétrécie par des

roehers à fleur d'eau, qu'elle se trouve réduite à un canal étroit.

L'intempérie du climat de *Porto-Bello* est si connue qu'on a surnommé cette ville le *tombeau des Espagnols*. Plus d'une fois on y a abandonné les galions qui y avaient perdu la plupart de leurs équipages.

Il est établi que les animaux domestiques de l'Europe qui se sont prodigieusement multipliés dans toutes les parties du nouveau monde perdent leur fécondité en arrivant à *Porto-Bello*; et à en juger par leur rareté, malgré l'abondance des pâturages, on serait porté à croire que cette opinion n'est pas sans fondement.

Les plantes transplantées dans cette région funeste où la chaleur, l'humidité, les vapeurs sont excessives et continuelles, n'ont jamais prospéré.

Ces inconvéniens n'empêchèrent pas que *Porto-Bello* ne devînt le théâtre du plus riche commerce qui ait jamais existé. Tandis que les richesses du Nouveau-Monde y arrivaient pour être échangées contre l'industrie de l'ancien, les vaisseaux partis d'Espagne, et connus sous le nom de *galions*, s'y rendaient de leur côté, chargés de tous les objets de nécessité, de commodité, de luxe qui pouvaient tenter les possesseurs des mines.

La foire, dont la mauvaise qualité de l'air avait fait fixer la durée à quarante jours, se tenait régulièrement. On voit par des actes de 1595, que les galions devaient être expédiés d'Espagne tous les ans, au plus tard tous les 18 mois; et les 12 flottes parties depuis le 4 août 1628, jusqu'au 3 juin 1645, prouvent qu'on ne s'écartait pas de cette règle. Elles revenaient au bout de 11, 10, quelquefois même de 8 mois, avec 20, 30, 40,000,000 de piastres en or, en argent et en marchandises.

Cette prospérité continua sans interruption jusqu'au milieu du 17e siècle. Avec la perte de la Jamaïque commença une contrebande considérable qui jusqu'alors avait été peu de chose. Cette circonstance, jointe à d'autres, réduisit à peu de chose le commerce de cette place.

L'Angleterre obtint par la suite la permission d'envoyer tous les ans un vaisseau chargé de marchandises à la foire de *Porto-Bello*. Il arrivait toujours avec 1000 tonneaux au lieu de 500 qu'il avait la liberté de porter. On ne lui donnait ni eau, ni vivres, ni aucun des embarras inséparables d'un armement. Quatre ou cinq bâtimens qui le suivaient fournissaient à ses besoins, et substituaient souvent des marchandises à celles qui étaient vendues. Les galions écrasés par cette concurrence, l'étaient encore par tout ce que les Anglais versaient dans les ports où ils portaient des nègres. Enfin il fut impossible, après l'expédition de 1737, de soutenir plus longtems ce commerce; et on vit finir ces fameuses foires si enviées des nations, quoiqu'on pût les regarder comme le trésor commun de tous les peuples. Depuis cette époque Panama et *Porto-Bello* ont infiniment déchu. *Voyez* PANAMA.

C'est encore, au reste, à *Porto-Bello* qu'on transporta de Panama, qui est sur la mer du sud, l'argent que les mines du Potosi et les autres de cette partie de l'Amérique fournissent à l'Europe. Il n'y a que seize lieues à faire par terre de l'une à l'autre ville; et les Espagnols se servent pour le transport de quelques chevaux et jumens, mais principalement de vigognes, qui est une espèce de brebis d'une grandeur, d'une force et d'une vîtesse extraordinaire. On y trafique aussi avec du cacao, du quinquina, du tabac, des pierreries et autres marchandises rares et précieuses. *Voyez* VÉRA-CRUX, où se font à présent la plus grande partie des affaires qui se faisaient à *Porto-Bello*.

PORTO-NOVO, ville de l'Inde sur la côte de Coromandel.

Les Anglais, les Français et les Danois y ont des loges. Celles des Hollandais est revêtue d'une muraille, et son entrée a été fortifiée de deux batteries de canon en 1749. Le commerce de cette place était autrefois assez considérable; mais il est entièrement tombé pendant les derniers troubles, surtout par les incursions des marates.

A *Porto-Novo* les fanons sont d'or bas; il y en a 13 pour une pagode.

PORTO-RICO, île de l'Amérique, une des grandes Antilles. Elle a 40 lieues de long sur 20 dans sa plus grande largeur. Quoique découverte et reconnue en 1493 par *Colomb*, elle n'attira l'attention des Espagnols qu'en 1509, et ce fut l'appât de l'or qui les y fit passer de Saint-Domingue, sous les ordres de *Ponce de Léon*.

Cette île arrosée d'un grand nombre de rivières, fertile, quoiqu'inégale, ayant un port excellent, des côtes faciles, et dont la possession aurait fait la fortune d'une nation active; cette île est en quelque sorte inconnue à la plupart des peuples. On y compte à peine 1500 Espagnols, métis ou mulâtres. Ils ont environ 3000 nègres. Ils cultivent du sucre, du tabac et du cacao, ce qu'il en faut pour leur consommation. Ce qu'ils exportent se réduit à 2000 cuirs qu'ils fournissent annuellement au commerce d'Espagne, et à un assez grand nombre de mulets, bons, mais petits. Ces mulets passent en fraude à Sainte-Croix, à la Jamaïque et à Saint-Domingue. Cette île est protégée par une garnison de 200 hommes, qui avec les prêtres et le magistrat, coûte au gouvernement 50,000 piastres. Cet argent, joint à la valeur des bestiaux, suffit pour payer aux Anglais, aux Hollandais, aux Français, aux Danois,

neis, les toises et les autres marchandises qu'ils fournissent. Toute l'utilité que la Métropole tire de sa colonie, se réduit à faire renouveler l'eau et les rafraîchissemens des flottes qu'elle envoie dans le Nouveau-Monde.

Au reste, *Porto-Rico* est aujourd'hui entre les mains des Anglais, et il n'y a point à douter que si ce peuple industrieux en conservait la possession, le sort de cette colonie ne s'améliorât.

PORTO-SANCTO, île de l'Océan Atlantique, vis-à-vis la côte occidentale d'Afrique, située au nord est de Madère, sous le 32e degré 3o minutes de latitude nord. Cette île manque de ports; elle n'a qu'une baie assez sûre, excepté quand le vent souffle du sud-ouest. Cette baie fournit une retraite commode aux vaisseaux qui reviennent des Indes ou qui vont en Afrique. Aussi les navires marchands y relâchent-ils fréquemment, ce qui fait un profit considérable pour les habitans de cette île. Ils recueillent assez de bled et autres grains pour leur usage. Ils ont aussi une grande quantité de bœufs et de sangliers, et un nombre prodigieux de lapins, de la cire et du miel en abondance, du sang de dragon, et la mer y est remplie de poissons.

PORT SAINTE-MARIE, ville commerçante d'Espagne en Andalousie. Elle est située dans une plaine, à l'embouchure du fleuve Guadaletta; son port est très-fréquenté à cause de sa commodité; ses salines rapportent des sommes considérables; il s'y fait quantité de beau sel blanc, que l'on transporte dans les pays étrangers, comme en Angleterre et en Hollande.

PORTSMOUTH, ville d'Angleterre, au comté de Southampton, avec un bon port qui est l'un des meilleurs et des plus spacieux de l'Angleterre. Le commerce y est florissant. Longitude 16. 32. latitude 5o. 5o.

PORT-ROYAL, ville et port de la Jamaïque, éloigné de Spanish-Town de 4 lieues par terre et de 2 par eau, est un port excellent. Long. 313. latit. 45. 45. Il est très-profond, et sa largeur est d'environ trois lieues; il peut contenir une flotte de mille gros vaisseaux.

L'entrée en est sûr, quelque vent qu'il fasse, excepté quand il règne des ouragans.

Il est à remarquer qu'on ne peut aborder à *Port-Royal* que de jour, et qu'on ne peut sortir de son port quand le soleil est levé, parce que les vents de terre s'élèvent la nuit, et qu'au contraire durant le jour, il règne continuellement des brises qui soufflent de la mer contre les côtes.

Quoique *Port-Royal* ne subsiste plus dans son ancien état, il forme encore une petite ville assez jolie, défendue par un château des plus forts qui soient dans les Indes Occidentales. Son port est excellent; il peut contenir une flotte nombreuse et composée des plus grands bâtimens.

Les autres villes qui se trouvent dans l'île sont peu considérables. Les colons en général se plaisent à vivre séparément dans leurs habitations. *Voyez* JAMAIQUE.

PORT-VENDRES, petite ville et port de mer dans le Roussillon, au département des Pyrénées Orientales, à une demi-lieue de Colioure, 5 de Perpignan et 3o de Barcelonne.

Le *Port-Vendres* était comblé depuis longtems, et avait été abandonné. Le roi en ayant ordonné le rétablissement dès 1788, il peut maintenant recevoir des bâtimens marchands et même des frégates de 36 canons. Il a 20 pieds d'eau dans toute son étendue, et un large bassin de 3o pieds de profondeur dans son intérieur. Il forme le centre de la côte de la Méditerranée; il reçoit par sa droite tout ce qui sort du détroit, et par sa gauche ce qui vient du Levant et de la côte d'Italie, au passage du golfe de Lyon; il présente à toutes les nations commerçantes, entre le point de réunion le plus avantageux pour le commerce réciproque, un entrepôt de rafraîchissement, et un asyle d'autant plus assuré, que les montagnes qui l'environnent le mettent à l'abri de tous les vents, et que les bâtimens, dans les gros tems, y sont aussi tranquilles que dans un canal.

On a donné à ce port deux points de reconnaissance, en faisant mettre en blanc le fort St.-Elme et la tour de la Massane placés sur les plus hautes montagnes des Pyrénées, que l'on voit de 15 à 2o lieues, et en faisant mettre, pour la nuit, à l'entrée du port un fanal, dont la lumière s'étend à plus de 5 lieues en mer.

C'est au zèle de M. le maréchal de *Mailly*, commandant pour le roi dans la province, et de M. de *Saint-Sauveur*, intendant, que le Roussillon est redevable du rétablissement du port de *Vendres*; ils ont ouvert par-là à cette province, une des plus fertiles de la France, surtout en vins excellens, des débouchés sans nombre pour faire circuler ses productions dans l'intérieur et chez toutes les nations commerçantes.

Pour se former au surplus une idée exacte du commerce et des chargemens qu'on peut faire au *Port-Vendres*, il est bon de recourir à l'article PERPIGNAN.

Mesures. Les vins se vendent à la charge qui contient 128 pintes de Paris; on en tire ordinairement 120 pintes claires. Les frais de futaille, de voiture à la mer et d'embarquement au *Port-Vendres*, reviennent à 2 sous 2 den. par pinte; ceux de transport par mer depuis le *Port-Vendres* jusqu'à Honfleur, le Hâvre, Rouen et autres villes maritimes, reviennent à 1 sol 6 deniers; c'est en total 3 sols 8 deniers.

PORTUGAL, royaume situé à la partie méridionale et la plus occidentale de l'Europe ; borné au nord et à l'est par l'Espagne ; au sud et à l'ouest par l'Océan Atlantique.

On lui donne cent dix lieues de long sur cinquante de large, et contient trois mille cinq cent cinquante-cinq lieues carrées.

On divise le *Portugal* en plusieurs provinces.

Savoir, celles appelées d'*Entre-Minho-y-Douro* ; *Tra-los-Montes*, qui sont au Nord.

Celles de Berra, d'Estramadure qui sont au milieu.

Enfin, celles d'Entre-Tageen, de Guadiana, d'Alentejo, et les Algaves, lesquelles sont au midi.

Population. Le *Portugal* est un Etat moins peuplé qu'on ne se le figurerait de l'aveu de tous les voyageurs et des personnes qui en ont écrit.

Quelques auteurs estiment que sa population est de 648 habitans par lieue carrée, ce qui donnerait une population de 2,301,640 individus. Cependant un dénombrement de 1732, porte ce nombre à 1,742 230 personnes laïques, et 300.000 religieux des deux sexes. Mais la population a pu s'augmenter depuis cette époque.

La population de Lisbonne, capitale, va à 200,000 personnes.

L'Etat présent du Portugal, ouvrage imprimé en 1775, estime comme il suit la population de ce pays.

Provinces.	*Ames.*
L'Entre-Minho-y-Douro.	504,000
Le Tra-los-Muntes.	156,000
Le Beïra.	560,000
L'Estramadure portugaise. . . .	660,000
L'Alentejo.	280,000
Le royaume des Algarves.	65,000
Total.	2.225,000

Sol, agriculture, productions. Avant que le marquis de *Pombal* ne fut chargé de l'administration du *Portugal*, le pays était peu cultivé et les terres n'étaient que d'un faible produit. Celles mêmes qu'on cultivait, au lieu d'être employées à des productions de première nécessité, étaient destinées à des articles de luxe ou de superfluité. Les vins et les fruits étaient les principaux objets de culture, tandis qu'on manquait absolument de tout ce qui est nécessaire à la vie. Le *Portugal* se trouvait dans une dépendance absolue des étrangers pour ses bleds et ses draps ; et sa population diminuait en raison de la quantité qui lui manquait de ses propres productions. Plusieurs milliers d'habitans furent enlevés au *Portugal*, et ceux qui y restèrent dépérissaient tous les jours par la difficulté de pourvoir à leur subsistance.

C'est une opinion généralement reçue, qu'il n'y a presque aucune partie du *Portugal* qui ne soit propre à quelque production, et cette opinion est bien fondée. Une grande partie reste en friche qui pourrait être d'un très-bon raport entre des mains industrieuses. Les terres qu'on emploie à la culture des grains, ne peuvent en aucune façon être cumparées à celles des autres parties de l'Europe. Les paysans Portugais n'ont aucune connaissance, ou, ce qui revient au même, ne font aucun usage des différentes manières d'engraisser la terre. Le fumier est le seul engrais qu'ils emploient, et les terres où l'on a une fois semé du bled, ne sont jamais employées à un autre usage.

Quelque étrange que puisse paraître l'assertion, il n'est pas moins certain que le *Portugal* se trouve encore, au milieu des peuples les plus civilisés d'Europe, dans un état d'infériorité relativement à l'agriculture et au commerce vis-à-vis des autres Nations. En perdant leur commerce, les Portugais ont perdu l'esprit d'industrie, ainsi que la connaissance des arts.

Il y a peu d'années que les légumes se bornaient en *Portugal*, à une espèce de choux, des oignons et de l'ail. Les oranges qui aujourd'hui y viennent pour ainsi dire spontanément, n'y ont été apportés de la Chine qu'en 1548.

Cependant on est assez généralement dans l'erreur à l'égard de l'agriculture du *Portugal* ; on la croit dans un aussi mauvais état qu'elle l'est en Espagne. Le sol est assez bien cultivé. Il produit à peu-près tout ce qu'il peut produire en laine, suie, vins, huiles, grains et fruits excellens ; mais le sol y est si montagneux et si pierreux qu'une grande partie de son terrain n'est pas susceptible de culture. Rien ne demeure en friche dans les vallées et les plaines ; mais on y cultive peu de grains parce qu'il y a peu de terres qui y soient propres.

Vins. La production la plus importante pour le *Portugal*, sont ses vins.

On sait que c'est de Bourgogne que vient le plant de vigne de *Portugal* ; mais le climat y étant trop vigoureux, le vin de Bourgogne bâtard qu'elles produisent est fort éloigné de la délicatesse du vrai Bourgogne. Il se fait aussi du vin dans le petit royaume des Algarves, mais il ne s'en emporte que fort peu.

On ne peut rien dire de certain sur la quantité de vin qui sort du *Portugal* : toutes les années on compte par estimation qu'il s'en embarque seulement à Opporto 20,000 pipes, et la plus grande partie pour l'Angleterre.

Quelques écrivains assurent que depuis 1770 jusqu'en 1777, il est sorti annuellement du *Portugal* 60,000 pipes de vin, la pipe à raison de 240 à 300 francs. Les Anglais seuls en ont enlevé 14,422 pipes.

Il s'en faut de beaucoup au reste que les vins de *Portugal* soient aussi agréables que ceux d'Es-

Digitized by Google

pagne ; ils ont même, à ce qu'on assure, outre un déboire peu agréable auquel les étrangers s'accoutument mal aisément, une qualité préjudiciable à la santé de ceux qui n'y sont pas faits.

Le commerce des vins de *Portugal* se fait principalement par Porto. *Voyez* PORTO.

Eaux de-vie. Les Portugais distillent quelques eaux de-vie dont il s'en consomme une petite partie en *Portugal* et en Espagne ; mais ils envoient la plus grande partie en Afrique pour le commerce des nègres. Les autres nations de l'Europe n'en tirent point, parce qu'elles sont de médiocre qualité. Leur vice pourrait peut-être bien provenir de ce que les Portugais n'entendent pas à les bien distiller, et les bien gouverner. Ils en mettent, dit-on, dans leurs vins qu'ils envoyent en Angleterre pour empêcher que ces vins ne travaillent. Leurs colonies de l'Amérique et des Indes n'en ont aucun besoin, les premières ayant suffisamment de rum, ou d'eau-de-vie de sucre, et les autres d'arrack ou eau-de-vie de riz.

Huiles. Toutes les provinces de *Portugal* fournissent des huiles dont il se fait une très-grande consommation dans l'assaisonnement des mets et la fabrication du savon. Elle sont en général inférieures aux huiles d'Espagne, et par conséquent beaucoup plus encore aux huiles d'Italie et de Provence. Cependant les Portugais s'en contentent. Outre ce qui est consommé dans le pays, il en reste une quantité considérable qui est achetée par les étrangers, et particulièrement par les Anglais. On estime qu'il s'en embarque à Porto deux ou trois mille pipes par an, soit pour le Brésil, soit pour l'Angleterre ; on en charge aussi à Lisbonne ; et quelque petite quantité à Aveiro. Les Anglais ne la trouvent pas assez bonne pour en faire usage dans leurs alimens, mais ils l'employent dans leurs manufactures de laines et de savon.

Fruits. Les fruits sont l'objet d'on commerce de peu de valeur. Ceux que les étrangers viennent y chercher sont principalement les figues sèches, les oranges et les citrons. Ce n'est que dans le royaume des Algarves que se fait le commerce des figues sèches : elles y sont ordinairement abondantes et plus belles que celles d'Espagne et de Barbarie. Il s'y en charge tous les ans plusieurs cargaisons : les Anglais, Hollandais et Hambourgeois viennent les y chercher, et l'expédition s'en fait à Faro et aux environs de l'abbaye de Lagas. Les cargaisons d'oranges et de citrons sont plus considérables par leur nombre que par leur valeur. Il s'en expédie tous les ans pour la France, l'Angleterre, la Hollande et le Nord. Le pays situé entre Aveiro et Lisbonne est extraordinairement abondant en ces fruits, et c'est dans ces deux ports et à Porto que s'en font les chargemens.

Quoiqu'il y ait beaucoup d'amandes dans le royaume des Algarves, les étrangers en chargent rarement, parce qu'elles sont inférieures à celles de Provence et Barbarie. On dit que les Portugais en engraissent leurs cochons, et c'est peut-être ce qui est la cause de l'excellence de leurs jambons, qui sont pour le moins aussi bons que ceux de Westphalie, plus généralement connus sous le nom de *jambons de Mayence.*

On peut observer en passant que c'est de cette race de cochons portugais que proviennent ceux de Virginie et de la Nouvelle-Angleterre, où ils ont extraordinairement multiplié. Les jambons de ce pays, surtout ceux de Virginie, sont renommés pour leur bonté.

Miel. On recueille une grande quantité de miel aux environs d'Evora, de Torres-Vedras et d'Abrantes, dans la province d'entre le Douro et Minho, et dans les campagnes d'Ourique.

Bestiaux. Il n'y a guère de bœufs que ce qui est nécessaire pour le travail, parce qu'il y a peu de pâturages qui leur conviennent. On en est dédommagé par la grande quantité de moutons, dont les laines approchent beaucoup de celles d'Espagne.

Le *Portugal* tire des bestiaux de l'étranger et sortout de l'Espagne.

Laines. Le laines de *Portugal* sont assez bonnes, quoiqu'un peu grossières.

Elles sont comme celles d'Espagne trop courtes pour les bayettes, mais excellentes pour les draps.

Malgré l'infériorité des laines de *Portugal*; les Français, les Hollandais, les Anglais même ne laissent pas d'en exporter annuellement 12 à 13,000 quintaux, et en acheteraient une plus grande quantité s'ils pouvaient s'en procurer. Tous ceux qui ont parcouru le *Portugal* avec cet esprit d'observation qui fait sainement juger des choses, pensent que la quantité en pourrait être doublée sans faire aucun tort aux autres branches d'industrie, peut-être même en les encourageant.

Soie. On cultive des mûriers, et cette culture est susceptible de s'étendre beaucoup davantage. La sortie des soies est interdite pour favoriser des manufactures de soie, que les défenses que la France fit en 1667, de l'entrée des sucres et du tabac de *Portugal* firent élever. Le *Portugal*, par représailles, défendit le commerce des manufactores de France, qui étaient presque les seules alors en faveur en *Portugal*, surtout les soiries ; et éleva des manufactures de laine et des manufactures de soie. Ces dernières se sont soutenues.

Mines. Les mines et les métaux sont en grand nombre dans le *Portugal.* Il y a peu de rivières qui ne trainent des grains d'or, et

peu de montagnes qui n'en renferment quelques mines. Les Grecs, les Tyriens et les Romains y venaient chercher l'or que les Portugais vont chercher aux Indes.

Comme le *Portugal* joint aux mines d'or celles de diamans, la cour de Lisbonne était la plus riche en pierres précieuses; mais une partie de ces richesses a disparu dans le tremblement de terre en 1755; une autre est passée dans le commerce étranger.

Sel. Le *Portugal* produit une grande quantité de sel, dont on exporte des charges considérables du port de Sétubal, pour le compte de la plupart des nations septentrionales. On fabrique dans une crique, sur la côte occidentale, près d'Aveiro, une grande quantité de sel que l'on exporte, partie dans les autres ports du royaume, et le reste dans les pays étrangers.

Le nord en tire annuellement 150,000 muids qui peuvent coûter 600,000 cruzades. Il est corrosif. Il diminue le poids et le goût des alimens, mais il a l'avantage de conserver plus longtems le poisson et la viande que celui de France.

Industrie, Manufactures.

On commença seulement en 1681 à élever des manufactures de laine en *Portugal*, dont les fabricans et les ouvriers furent tirés d'Irlande et d'Angleterre. On avait en *Portugal* toutes les matières premières, et les manufactures firent des progrès assez rapides pour porter le ministère portugais, en 1684, à publier des lois somptuaires sur divers objets, et à interdire l'entrée des draps étrangers mélangés. Cette prohibition fut bientôt étendue à toutes les étoffes de laine, et les manufactures de *Portugal* suffirent à sa consommation et à celle du Brésil: ce qui était devenu d'autant plus facile, que la première application des fabricans fut donnée à la fabrique des draps fins, pour lesquels les laines d'Espagne et de *Portugal* sont les plus propres: et c'est la qualité d'étoffes de laine dont la consommation est la plus étendue en *Portugal* et au Brésil.

Il y a des manufactures de draps en plusieurs villes, et surtout à Lisbonne, mais comme depuis le traité de 1703 elles sont beaucoup déchues, elles n'empêchent pas que le *Portugal* ne tire presque tous ses draps fins de l'étranger, et surtout de l'Angleterre.

Il y a aussi quelques manufactures d'étoffes de soie. Ces étoffes assez bien fabriquées en quelques lieux du *Portugal*, sont cependant inférieures à celles qui se font en Espagne, soit pour la beauté et la bonté, soit pour la quantité.

Les soieries des manufactures du royaume sont exemptées de toute imposition.

Les manufactures de chapeaux en *Portugal*, ne sont point considérables, quoique celles de Lisbonne aient quelqu'activité, et en fournissent à une partie de la consommation. Le reste vient d'Angleterre.

Savon. Une manufacture qui est de quelqu'importance, est celle des savons. Les Portugais en font non-seulement assez pour leur propre usage, mais ils en débitent encore quelque petite quantité dans la Gallice et les provinces voisines: et ils en envoient des quantités plus considérables au Brésil et dans leurs établissemens en Afrique et en Asie.

Commerce.

Le commerce de *Portugal* est de deux espèces, 1°. celui qu'il fait avec ses possessions aux deux Indes, 2°. celui qu'il fait avec les nations de l'Europe.

Quant à celui de consommation intérieure; nous ne croyons pas devoir en parler, comme nous intéressant trop peu. On peut voir utilement l'article FRANCE, *France et Portugal*, ainsi que l'article LISBONNE.

Les Portugais ne font par eux-mêmes aucun commerce de quelque importance avec les nations de l'Europe. Les Français, les Anglais, les Hollandais, les peuples de différens pays de l'Allemagne, les Danois, les Suédois, les Espagnols, et la plupart des états d'Italie, ont des maisons et des consuls établis à Lisbonne. Quelques-uns d'eux, et surtout les Anglais, en ont aussi à Porto, ainsi que des comptoirs à Ucana, Figeira, Favo, et dans l'île de Madère. Ils y envoient toutes les marchandises dont les Portugais ont besoin pour leur commerce de l'Inde, de la Guinée et du Brésil, et toutes celles qui sont nécessaires pour la consommation de l'intérieur du pays. Ces mêmes marchands achètent des Portugais, ou prennent en échange les différentes productions du *Portugal*, qu'ils exportent dans les pays où ils peuvent les vendre favorablement.

Il est aisé de voir par l'état suivant des navires entrés dans le port de Lisbonne en 1775, le peu de part que prennent les Portugais à leur commerce maritime, et la proportion de celle qu'y prennent les autres nations.

En 1774, entrés		En 1775, entrés	
Portugais. . .	104	Portugais. . .	121
Hollandais. . .	52	Hollandais. . .	41
Français. . .	43	Français. . .	45
Suédois. . . .	45	Suédois. . . .	40
Danois. . . .	41	Danois. . . .	28
Espagnols. . .	7	Espagnols. . .	9
Vénitiens. . .	4	Vénitiens. . .	4
Hambourgeois. .	1	Dantzikois. . .	1
Anglais. . . .	348	Anglais. . . .	371
Total. . .	645	Total. . .	660

Digitized by Google

On n'a pas compris dans cette liste les vaisseaux qui vont chercher le vin à Porto, qui se rendent à Aveiro pour le commerce de la province de Beira ; à Figueira, pour le commerce de l'université de Coimbre et ses juridictions ; à Saint-Ubes, pour le sel et autres articles ; à Taro, et dans plusieurs autres ports de Portugal dont le nombre doit être considérable, mais qu'on ne peut pas déterminer exactement.

Il paraît, par cette liste et par les registres de la douane, qu'excepté le commerce des Portugais mêmes, celui des Anglais à Lisbonne est plus du double de celui de toutes les autres nations prises ensemble.

L'Angleterre est donc, sans contredit, la puissance avec laquelle le *Portugal* fait le plus grand commerce, surtout depuis le traité de 1703 qui donne des avantages sensibles aux négocians anglais en *Portugal* sur ceux des autres nations.

Le commerce de l'Angleterre avec le *Portugal* consiste principalement en revèches, shalloons, étoffes de Spite-Fields, du norvich de Manchester et de Coventry, toiles peintes, bas de soie et de laine, tabis unés, toutes sortes d'ouvrages de Norvich, de Birmingham et de Sheffield, argent ouvragé, pendules, montres, plomb, dragées de plomb, cuivre, étain, charbon de terre, provisions salées, tels que bœuf, porc, poisson et beurre ; grains de toute espèce, légumes, farine, biscuit, douves, cerceaux, et pour ainsi dire de toute espèce de manufactures anglaises.

L'objet de la plus forte importation du *Portugal* en Angleterre, est, sans contredit, la partie des vins.

On lit dans le *mercator*, auteur anglais qui écrivait, en 1713, que dans les quatre années qui avaient précédé le traité de Methuen en 1703, il avait été consommé en Angleterre 31,324 tonneaux de vin de *Portugal*, et dans les quatre années qui ont suivi, 32,022 tonneaux.

Vers 1740, on trouve, pendant plusieurs années, plus de 30,000 pipes de vin, de deux muids et demi chacune, embarquées à Porto pour l'Angleterre. Cette importation a diminué depuis.

Suivant des mémoires présentés au ministre, en 1765, pendant le cours de l'année précédente, l'Angleterre a tiré, des Etats de *Portugal*, pour sa consommation, plus de douze mille pipes de vin, et on compte que l'Ecosse, l'Irlande et les colonies Britanniques en Asie, en Afrique et en Amérique, en ont fait venir une pareille quantité.

Au reste, la consommation du vin de *Portugal* en Angleterre, diminuerait beaucoup, et celle des vins de France augmenterait dans une grande proportion, si le traité de commerce de 1786, entre ces deux dernières puissances, était exécuté. *Voy.* ce que nous en avons dit à l'article FRANCE et à l'article EUROPE où ce traité de commerce se trouve raporté.

Le commerce de l'Angleterre est le moins désavantageux pour le *Portugal*, parce que la grande quantité de vin, de citrons, d'oranges, de fruits secs et d'autres articles de son produit qu'on exporte constamment en Angleterre, met la balance de ce commerce sur un pied beaucoup plus égal qu'avec aucune autre nation.

Murphy, auteur anglais, observe que d'après les registres de la douane de Lisbonne, le commerce des Anglais, en 1774 et 1775, avec cette ville seule, excédait le double du commerce réunis des autres nations. Ce commerce n'était plus à la vérité aussi considérable avant la guerre actuelle, mais il l'était encore beaucoup. Suivant le même auteur, en 1785, la valeur totale des importations de l'Angleterre dans les ports de Lisbonne, de Setubal, de Figuera, do Porto et dans ceux des Algarves, s'éleva à 18,909,899 liv. tournois, et les exportations du *Portugal* en Angleterre, à 8,821,598 livres tournois.

Depuis le mois de juin 1782 jusqu'en décembre 1784, les Anglais ont apporté dans la seule ville de Porto cent cinquante mille quintaux de poisson, sans compter ce que les autres ports, y compris Madère et les Açores, en ont reçu par la même voie ; on peut estimer à 205,000 livres sterlings la valeur de tout ce que les vaisseaux anglais importent de ce comestible, année commune, dans tous les ports appartenans aux Portugais.

Les autres principales marchandises que ceux-ci reçoivent de l'Angleterre, sont, les lainages et la quincaillerie. Il entra en *Portugal*, dans le cours de 1784, pour la valeur de près de 11,000,000 de livres tournois, en lainage seulement.

Les marchands anglais jouissent en *Portugal* de plusieurs priviléges qui paraissent tout-à-fait contraires à l'esprit du gouvernement Portugais.

Ils nomment leurs propres juges pour juger les causes d'intérêt dans lesquelles ils se trouvent impliqués.

Ils ne paient aucun droit ni aucune taxe pour tout ce qu'ils consomment avec leurs familles, et ne peuvent être renfermés pour dettes.

Ils jouissent d'un autre droit considérable, quoiqu'il ne leur soit accordé par aucun traité, qui est celui de faire partir, toutes les semaines, un paquebot qui n'est sujet à aucune visite de la douane. Ces priviléges qui sont contraires à l'intérêt des Portugais, occasionnent et doivent nécessairement occasionner beaucoup de jalousies et de plaintes de part et d'autre.

Nord. Les denrées qui viennent au *Portugal*, des côtes de la mer Baltique, sont la chanvre, le lin, le cuir de Russie, les toiles de Russie, les toiles à faire des voiles, le fer travaillé, en barre et en fonte, le cuivre, le bois de ebarpente, les madriers et les planches non-seulement pour la construction des différentes parties des vaisseaux, mais encore pour bâtir les meilleurs édifices et

Digitized by Google

autres ouvrages où il faut des bois de durée : les toiles grossières de diverses espèces, le bled, le riz et l'orge en très-grande quantité, la cire le stockfish, la poix, le goudron et autres marchandises.

Les exportations pour Hambourg et les pays du nord, consistent en un peu de sel, du sucre, du tabac, des côtes de baleines, un peu de vin et d'arrack, une petite quantité de limons, d'oranges et de figues sèches, des noix de coco, du café, du liège, des citrons, des marchandises des Indes de tems à autre et autres articles peu importans. "Tout cela cependant ne monte pas au quart de la valeur de leurs importations" : par conséquent la balance que le *Portugal* paie en espèces doit être fort considérable. Il faut avouer néanmoins que l'argent que l'on importe à Lisbonne, y vient en grande partie de la vente des toiles d'Allemagne et des étoffes communes de laine d'Angleterre qui sont réexportées aux Indes et surtout au Brésil, commerce qui est avantageux pour le *Portugal*.

Hollande. Les marchandises que fournit le *Portugal* à la Hollande, consistent en un peu de limons d'oranges et de figues sèches, fort peu de vins, de citrons confits, de l'orchelle, de la laine qu'on fait passer pour laine d'Espagne, plusieurs cargaisons de sel, des diamans, des côtes de baleine, un peu de sucre et de tabac, du bois de Brésil, des noix de coco, du café, des pelleteries du Brésil, des marchandises des Indes en très-grande quantité qu'il faut acheter dans des ventes publiques, du liége, du sumac, des roseaux pour les tisserands, et autres articles. La balance que le *Portugal* paie aux Hollandais, en argent, en échange des marchandises du Nord, que ceux ci y importent dans leurs vaisseaux, est fort grande.

Italie. Les Italiens exportent du *Portugal* des peaux, beaucoup de sucre et de tabac, des noix de coco, du poivre, des épiceries communes, des dents d'éléphants, du bois de Brésil, quelques drogues et une grande quantité d'argent en matière.

Espagne. Les Espagnols tirent du *Portugal* du poisson de mer salé, du tabac, un peu de sucre et des noix de coco qui passent en fraude, ainsi qu'une grande quantité d'épices : mais cette balance est compensée par ce que le *Portugal* tire d'eux de la même manière dans une autre partie du monde.

France. La France tire du *Portugal* des fruits, des huiles en petite quantité, des cuirs; elle y fait passer des toiles, des objets de ses fabriques, de la bijouterie, etc. *Voyez* l'article FRANCE, *France* et *Portugal*.

Commerce des Colonies portugaises.

Les Portugais ont des possessions en Afrique, aux Indes et en Amérique; nous allons en faire connaître brièvement la nature et le commerce.

Autrefois les colonies Africaines des Portugais s'étendaient depuis Tanger et Ceuta jusqu'à la mer Rouge, c'est-à-dire, tout le tour de l'Afrique. Mazaghan dans le royaume de Maroc, quelques comptoirs sur la côte de Guinée et celle de Malaguette, mais ruinés et en fort mauvais ordre, le royaume de Congo en entier, quelques petits forts dans le Monnmotapa, Kilimané, Quiloa, Melinde, Monbaca, Brava et Mosambique qui est la résidence d'un gouverneur-général; voilà ce qui reste.

Les Portugais sont les seuls Européens qui aient des établissemens, et qui fassent le commerce en concurrence avec les Arabes à Sofala, à Mosambique et à Mélinde, sur la côte orientale de l'Afrique, et ce commerce est si riche, surtout à Mosambique, qu'on l'estime de cent pour cent, et qu'on l'a appelé le *Perou et le Chili des Portugais.* On prétend que c'est delà que *Salomon* et *Hiram*, roi de Tyr, tiraient leurs prodigieuses richesses, et que cette partie de l'Afrique est la célèbre Ophir. C'est-là que l'or du Monomotapa est échangé pour des étoffes de l'Asie et de l'Europe. *Voyez* l'INTRODUCTION.

Le commerce du Congo est en esclaves, en cuivre, en poivre blanc et en cannes de sucre.

Les Portugais traitent environ 1,500 noirs à la côte d'Afrique, pour le service de leurs colonies, et en vendent beaucoup aux autres nations, surtout à leur fort de Cachao, sur la rivière de Saint-Domingue : ils en tirent aussi de la cire, des dents d'éléphants et de la poudre d'or. L'île de Saint-Thomé sur les mêmes côtes, leur fournit du sucre d'une médiocre qualité.

Outre les possessions sur le continent de l'Afrique, les Portugais ont sur ces côtes plusieurs îles.

Ces îles se peuvent partager en quatre parties; 1°. Porto-Santo et l'île de Madère; 2°. les Açores ou Terceres; 3°. les îles du Cap-Vert; 4°. les îles de la côte de Guinée. *Voyez* les articles de chacune d'elles.

Amérique. La possession principale des Portugais en Amérique est le Brésil.

Le Brésil fournit au *Portugal* du tabac, dont la plus grande partie passe en Espagne, du riz dont on peut recueillir une très grande quantité sur les bords de l'Amazone, du sucre, des melasses, du miel, de la cire, de la soie, du cacao, du café, des liqueurs, de l'huile de baleine, des bois de diverses espèces, pour la construction et pour les meubles; do salpêtre, des plumes d'autrucho, des cuirs de bœufs, des peaux de différentes sortes, une très-grande variété de plaotes pour la teinture, des drogues médicinales.

Le *Portugal* exporte pour le Brésil un très-grand nombre d'objets tels que des lainerie, des toiles, des étoffes, des galons d'or et d'argent, du poisson sec, du fromage, du beurre, du vin, de l'huile, du vinaigre, du vermicelle, du maca-

Digitized by Google

roni, des raisins, des verreries de toute espèce fabriquées à Maresiha.

Depuis 1765, on a changé entièrement la manière employée jusqu'alors par les commerçans, pour porter leurs marchandises à la baie de tous les Saints et au Rio-Janeiro. On allait en flottes à ces contrées du Brésil, sous l'escorte de quelques vaisseaux de guerre. Aujourd'hui ces flottes sont absolument supprimées, et l'on permet à chacun d'y envoyer librement des navires, sans être assujétis à un certain tems de départ, et d'y faire passer quand bon leur semblera les choses qui ne sont point prohibées.

La compagnie portugaise du Brésil, chargée de l'exploitation des mines de diamans, y emploie un grand nombre d'esclaves pour chacun desquels elle paie 600 crusades à la couronne, et cependant elle ne vend des diamans que pour 5,000,000 de crusades par an. *Voyez* BRESIL.

Asie. Il ne reste aux Portugais de leurs conquêtes et de leur ancienne domination dans les Indes que Goa et Diu qui sont des villes presque imprenables, dans la plus heureuse situation pour le commerce, Macao à la Chine, Daman et quelques petites places sur la côte de Malabar : et s'en serait encore bien assez pour donner à une nation active et industrieuse de l'Europe une des plus riches parties du commerce des Indes.

On n'expédie de Lisbonne pour Goa, qu'un ou deux vaisseaux au plus tous les ans dont la charge n'excède pas ordinairement deux cents tonneaux, et monte environ à 3,000,000. La majeure partie de la cargaison est en argent, comme celle de tous les vaisseaux que l'Europe envoie aux Indes orientales.

Les trois flottes qui partent chaque année de Lisbonne pour la baie de tous les saints, Fernambourc et Rio Janeiro portent ensemble la consommation du Brésil, en farines, vins, eaux-de-vie, huiles, savons, draps, tuiles, étoffes de soie, fer en masse et travaillé, en outils et ustensiles, en dentelles, chapeaux, cuirs préparés, en menues mercerie, et généralement en tout ce qui sert aux besoins, au luxe et aux commodités d'un grand peuple, une somme de 30,000,000 au moins. Les Portugais en fournissent trois tout au plus ; quoiqu'ils eussent pu se réserver la préférence pour certaines denrées et marchandises.

Les cuirs de Fernambouc, préparés en Angleterre, se vendent bien dans cette colonie. Les Anglais chargent ces trois flottes de vingt millions de leurs marchandises, les Hollandais quatre, les Hambourgeois et les Français un, les Génois deux. La flotte de Rio Janeiro raporte à Lisbonne 24 ou 25 millions en or, 4 millions en diamans, topases et autres pierres précieuses, et 4 à 5 millions en bois de Brésil, en sucre, en coton, en indigo, etc. La flotte de la baie de tous les Saints est chargée d'or, de bois de Brésil, d'indigo, de cochenille, de sucre, de coton, de tabac, et ses retours passent 20 à 22 millions. La flotte de Fernambouc, à ces diverses marchandises joint une prodigieuse quantité de peaux de bœufs, pour une somme qui n'est pas au-dessous de 6 à 7 millions. En prenant la moins forte de ces approximations, on trouve que les retours des trois flottes du Brésil montent à 58 millions. Les Anglais en auront 25, les Hollandais 5, les Français 1 un quart, les Génois 1 et demi, le commerce de *Portugal* 3 un tiers. Il restera 21 millions pour les droits du roi et pour le quint des mines, et c'est assurément tout ce qu'il en retire.

Voici la population des colonies portugaises ; elle fera juger de leur peu de force.

	habitans.
En Asie.	50,000.
En Afrique.	80,000.
Le Brésil.	430,000.
L'Isle Madère et Porto-Santo. . .	130,000.
Les Açores.	80,000.
Les îles du cap Vert.	16,000.
Les îles de la mer de Guinée. . . .	5,000.
Total.	791,000.

dont un sixième au plus de Portugais. L'exiguité de cette population, comparée avec l'étendue immense des établissemens portugais, peut faire juger de la faiblesse de chacun d'eux, et on peut en conclure que le commerce et la marine du *Portugal* sont dans un fort médiore état.

Administration du commerce.

Il y a à Lisbonne une junte ou conseil de commerce ; c'est une assemblée ou conseil composé de plusieurs commissaires, où se traitent toutes les affaires du commerce de la Nation, particulièrement ce qui concerne celui des Indes orientales et du Brésil.

Ce conseil fut d'abord établi sous le règne de *Jean IV*, sous le titre de *convoi pour le Brésil* ; mais ayant été réformé par le roi *Alphonse VI*, il fut uni à la couronne. C'est proprement le conseil de la marine, où néanmoins les affaires du commerce sont portées comme autrefois.

Ce conseil a été réorganisé et établi sur un nouveau plan en 1758, et est resté dans le même état depuis.

Il est aussi chargé de la direction d'une école fondée pour apprendre à la jeunesse à tenir les livres de compte et de tout ce qui appartient au commerce.

Suivant un décret du roi de 1761, il faut que ceux qui veulent tenir boutique et vendre des marchandises en détail, puissent prouver qu'ils ont en propre la moitié du fonds. L'objet de

Digitized by Google

ce décret est d'empêcher le tort que font aux marchands solidement établis, ceux qui n'ayant ni capitaux ni maisons en propre, sont accoutumés de prendre des marchandises à crédit, ou de les débiter dans de petites boutiques pour le compte d'autrui.

Nous ne cherchons ni à justifier ni à proposer ce décret comme modèle, nous le citons comme fait, en observant que l'on tient faiblement la main à son exécution.

Un édit du roi de 1751, permet aux vaisseaux étrangers qui trafiquent en Asie, d'apporter dans ce royaume de la canelle, des clous de girolle, des noix muscades, de la fleur de muscade, du salpêtre, du camphre, en payant les droits qui se perçoivent sur ces marchandises.

Poids, mesures, monnaies.

La livre portugaise ou rotolo, se divise comme celle de France en deux marcs; le marc de 8 onces, l'once de 8 gros, etc.

L'arrobe de *Portugal* est composé de 32 livres de *Portugal*; mais comme le marc de *Portugal* est moins fort que celui de France, il en résulte que l'arrobe ne répond pas à 32 livres poids de marc de France.

Voici le raport du marc portugais avec celui de France.

	POIDS DE FRANCE.		
	onces.	gros.	grains.
Le marc de *Portugal* répond à.	7	3 $\frac{3}{8}$	34
4 onces à.	3	5 $\frac{1}{8}$	33
1 à.	. . . .	7	35 $\frac{3}{4}$
4 gros à.	. . . .	3 $\frac{1}{8}$	17 $\frac{7}{9}$
1 à.	. . . .	0 $\frac{1}{8}$	31 $\frac{21}{36}$
18 grains à.	. . . .	. . . .	16 $\frac{213}{1008}$
1 à.	. . . .	. . . .	0 $\frac{213}{1064}$

L'arrobe portugaise que quelques écrivains anciens appèlent aussi *arate*, est comme on voit, beaucoup plus forte que l'arrobe espagnole; celle-ci ne pesant que vingt-cinq livres, et celle-là trente-deux; ce qui revient, poids de Paris, à près de vingt-neuf livres celle de Lisbonne; et celle de Madrid seulement à vingt-trois et un quart.

Cent livres de Lisbonne font à Paris 87 livres 8 onces un peu plus, et 100 livres de Paris font à Lisbonne 114 livres 8 onces un peu moins.

Il y a deux mesures pour les longueurs en *Portugal*, le cabido et le barra ou bacre.

Les six barras font dix cabidos.

Le cabido, ainsi que l'aune de Hollande ou de Nuremberg, contient deux pieds onze lignes, qui font quatre septièmes d'aune de Paris; et l'aune de Paris fait un cabido, et trois quarts de cabido; de sorte que sept cabidos font quatre aunes de Paris, ou quatre aunes de Paris font sept cabidos.

Le varra, barra ou varre, est de quelque chose moindre que l'aune de France; en sorte que 106 varras de Lisbonne ne font que 100 aunes de Paris.

Les mesures des grains sont l'alquier, le fanego, le muid.

L'alquier, mesure des grains, est très-petite, en sorte qu'il ne faut pas moins de 240 alquiers pour faire 19 septiers de Paris, ou un last d'Amsterdam, ou 38 boisseaux de Bordeaux. Soixante alquiers font le muid de Lisbonne, 118 à 120 alquiers font le tonneau de Nantes et de la Rochelle.

Quatre alquiers font un fanègue, il faut 15 fanègues pour faire un muid de Lisbonne.

On se sert aussi d'une mesure appelée *alquier* pour les huiles; elle contient six cavadas, ou deux almondes, almudes, ou almoudes.

Vingt-six almondes font une botte ou pipe; chaque almonde contient douze canadors, et le canador est égal à quatre pintes de Paris ou le mingle d'Amsterdam.

Monnaies.

La monnaie de change qui est la croisade ou cruzade de 400 reis, est devenue par une augmentation du numéraire des monnaies, une monnaie imaginaire, mais qui sert de base à la division de toutes les monnaies réelles. Il y en a de deux différentes empreintes qui ont également cours dans le commerce; quoiqu'elles soient au même titre, elles ont cependant une valeur numéraire différente, savoir: la cruzade d'or de 240,000 reis, qui est rare, et on n'en frappe plus; celle de 120,800 reis, qui pèse une once; et celle d'argent de 480 reis pèse une demi-once. Ce sont presque les seules espèces qu'on voit dans le commerce. Celles-ci ont pour empreinte l'effigie du prince, et au revers l'écusson de *Portugal*.

Les espèces d'or sont au titre de 22 karats, et celles d'argent au titre de 11 deniers.

Les écritures se tiennent en rès, ou reis, ou réux, dont 400 font une cruzade. *Voyez* l'article LISBONNE, *Change*.

En rapprochant les monnaies de compte et réelles de *Portugal* des livres, sols et deniers tournois, on trouve qu'un rès

	l.	s.	d.
vaut.			1 d. $\frac{1}{2}$.
Vingt rès font un vintin ou.		2	7
Cinq vintins font un testone ou.		12	4

Quatre

Quatre testones font une cruzade de change ou. . . .	2	14	
La cruzade neuve de 24 vintins.	3	4	10
Dix testones fesant un milre.	6	15	
Un moidore de 48 testones.	32	8	
Un joanense de 64 testones.	43	4	

La cruzade ou croizade est une monnaie d'argent frappée sous *Alphonse V*, vers l'an 1457, lorsque le pape *Calixte* envoya dans ce royaume sa bulle contre les Mahométans ; ce nom vient de la croix que l'on voit sur l'empreinte de l'effigie.

Le milre n'est plus qu'une monnaie de compte. C'était jadis de petites monnaies d'or au titre de 22 karats et demi, et du poids de 6 deniers.

Les portugaises sont de grosses pièces d'or frappées en *Portugal*, du poids d'une once trois deniers, au titre de vingt-trois karats trois quarts. Ces espèces d'or ont eu cours en France bien avant sous le règne de *Louis XIII*, mais le peu qui s'en trouve encore ne se reçoit plus qu'au marc dans les hôtels des monnaies, suivant le prix fixé par les édits et déclarations.

On désigne dans le cours des espèces le prix de l'once d'or portugaise. Il est dans ce moment à 94 livres 10 sols, c'est-à-dire qu'une once d'or au titre des portugaises, ou une portugaise d'une once, poids de marc, se vend 94 livres 10 sols.

Posnanie ou *Posen*, ville de Pologne, sur la Warte, entourée d'une double muraille et d'un fossé profond. Long. 35. 6. lat. 52. 19. 24.

Cette ville tient trois foires célèbres par an ; et outre quantité de marchands, il y vient d'Allemagne diverses personnes riches. La première se tient au commencement du carême, et dure un mois : la seconde tombe à la Saint-Michel, et dure cinq semaines : la troisième au milieu de l'été, et dure pareillement six semaines. Tout le commerce qui se fait entre la grande Pologne, la Silésie et l'Allemagne, passe par les mains des marchands de *Posen*, et leur procure bien des avantages, au nombre desquels on peut mettre le droit d'étape, et plusieurs autres priviléges qui leur ont été accordés à cet effet.

Potosi, ville du gouvernement de la Plata, dans la province de Los Charcas ; elle est située au 313e. dégré 10 minutes de longitude et 20 dégrés 40 minutes de latitude méridionale.

La fameuse montagne de *Potosi*, au pied de laquelle est située, du côté du sud, la ville, est une source d'argent ; et ce métal que l'on tire de ses entrailles, en circulant dans toutes les parties du monde, y a rendu célèbre le nom de *Potosi*. Ces mines furent découvertes en 1545 par un hasard, comme cela était arrivé auparavant, et est arrivé depuis en divers lieux.

Dès que le bruit de cette découverte se fut répandu, on vit accourir des gens de toutes parts, et en particulier de la ville de la Plata, d'où cette montagne est éloignée de 20 à 25 lieues. De cette manière la ville de *Potosi* devint extrêmement opulente, et peuplée au point qu'on lui donne deux lieues de circuit. Plusieurs familles nobles intéressées aux mines, s'y établirent. L'air de la montagne est froid et sec, c'est ce qui fait que le terroir de la ville est aride et stérile, ne produisant ni grains, ni fruits ni pâturages : malgré cela, et la quantité d'habitans, la ville ne manque de rien ; les vivres y viennent en abondance de toutes les autres provinces. Le commerce qui s'y fait est plus grand que dans aucune autre ville du Pérou. Les provinces fertiles en grains et en fruits trouvent à s'en défaire à *Potosi* ; celles qui abondent en troupeaux ne cessent d'y envoyer, et celles qui ont des fabriques y trouvent le débit de leurs étoffes : des marchands qui négocient en marchandises d'Europa, font un trafic considérable avec cette ville. Les paiemens s'y font par troc de marchandises contre de l'argent en barres ou en piques.

Le commerce du vif-argent pour extraire le métal, est aussi fort important. C'est un article réservé au trésor royal, et l'on peut juger de la quantité qu'on en consomme par la quantité de l'argent que l'on tire de ces mines. Avant qu'on eût perfectionné la manière d'appliquer le mercure au minerai d'argent, c'est-à-dire, avant qu'on sût faire la même opération avec moins de vif-argent, on employait un marc de mercure pour un marc d'argent net, souvent même on en employait davantage, quand les ouvriers manquaient d'habileté. Il suffira de rapporter ce que quelques auteurs ont dit à ce sujet pour comprendre jusqu'où va la consommation du mercure et les richesses qu'on a tirées de cette montagne. *Alvare-Alonso Barba* qui avait été curé à *Potosi*, et qui a écrit sur les métaux en 1637, dit que, depuis l'an 1574, que l'on commença à appliquer le mercure à l'argent, jusqu'au tems où il écrivait, on en avait apporté aux caisses royales de *Potosi* deux cent quatre mille sept cents quintaux de mercure, sans compter ce qui était entré par contrebande ; et comme cet espace de tems était de 63 ans, il s'ensuit que la quantité de vif-argent employé à ces mines, montait à trois mille deux cent quarante-neuf quintaux par année.

Don Gaspar de Escalona qui écrivait un an après, assure, dans son *Gazophilacio Peruvico*, qu'on avait tiré de cette montagne, jusqu'à cette année, 395,619,000 piastres : or, comme il y a précisément l'espace de 93 ans, depuis la découverte de la minière jusqu'à ce tems-là, il suit qu'on a tiré par an 4,255,043 piastres d'argent net. *Voyez* Espagne, *Colonies*.

Poullaouen, village de France en Bret. gne,

4 lieues de Morlaix, a1 département du Finistère.

Il y a une mine de plomb très-abondante; la majeure partie du plomb qu'on en tire s'exporte par Morlaix. *Voyez* MORLAIX.

POUTIERE, (*la*) forge, fourneau et fonderie de France, en Normandie, près Verneuil, au département de l'Eure.

Cette forge est la plus ancienne des environs d'Evreux, et subsiste depuis plus de trois cents ans: elle appartient et a toujours appartenu à la maison Des Essarts.

Le fer qui en sort est connu pour être très-doux et d'excellente qualité: tous les habitans des environs qui, presque tous, travaillent en quincaillerie, l'emploient à faire des éperons, étriers et étrilles à l'anglaise, gourmettes aussi à l'anglaise, anneaux, marteaux, boucles, etc.

Le fourneau, dégagé de toute humidité, est heureusement situé pour faire des essais en grand. On y fait des tuyaux, des poëles, des plaques, des fourneaux, des marmites de tous numéros, etc.

PRADES, petite ville de France, dans le Roussillon, au département des Pyrénées orientales, à huit lieues de Perpignan.

Il y a une fabrique considérable de bonnets de laine pour le Levant: elle occupe nombre de métiers à 10 lieues à la ronde, dans les montagnes des Pyrénées.

Il s'y fabrique aussi beaucoup de draps fins et ordinaires.

PRAGUE, grande ville d'Allemagne, capitale du royaume de Bohême, à 54 lieues nord-ouest de Vienne, 50 sud-est de Dresde, 63 sud-est de Berlin. Long. 32. 20. lat. 50. 6.

Le commerce le plus considérable des habitans de *Prague* consiste à brasser de la bierre qui est bonne et a beaucoup de réputation. S'ils cultivent des vignes, on peut dire que c'est plutôt pour le plaisir que pour fournir à leurs besoins. Quant aux grains ils n'en sèment presque point; mais d'un autre côté la régence du pays établie à *Prague*, la grande quantité de noblesse qui y demeure, le grand nombre de cloîtres ou maisons religieuses et l'université fournissent à une infinité de personnes les moyens de subsister; de sorte que l'on vit fort bien à *Prague* où les vivres que l'on tire des provinces voisines sont communément à bon marché. Il n'y a guère que ce qu'on est obligé de faire venir des pays étrangers qui soit cher.

La plus grande partie des marchandises que la ville de *Prague* tire des pays étrangers, comme d'Amsterdam, de Hambourg, de Leipsick, etc. sont les draps, les étoffes de soie et de laine, les fruits et le poisson sec ou salé, et ce qu'on appèle *marchandises de boutique*. La ville de Hambourg particulièrement est dans l'usage de vendre à *Prague* de fortes parties de tabac de Brésil dont on fait dans cette ville un tabac en poudre qui se débite parfaitement bien dans tout le royaume. De plus, il sort de *Prague* une quantité si prodigieuse de juchten ou cuirs de bœufs ou de vaches apprêtés, superfins, fins, et de moyenne qualité, qu'il n'y a aucun lieu de commerce qui en fournisse autant à la ville de Leipsick. Ce sont les Juifs qui font la plus grande partie de ce commerce, non-seulement dans la ville de *Prague*, mais encore dans tout le royaume.

La ville de *Prague* a droit de tenir, par an, six foires que les marchands de Nuremberg, de Silésie, etc., fréquentent beaucoup. Dans l'année 1753 cette ville obtint, à l'occasion du passage des bêtes à cornes de Pologne, le privilége de tenir encore quatre grands marchés de gros bétail; l'un le quatrième dimanche après la Trinité; le second, le 23 et le 24 de juillet; le troisième, le 22 et le 23 d'août; et le quatrième, le 6 et le 7 d'octobre. *Voyez* BOHEME.

Les sortes de monnaies qui ont cours à *Prague*, leur valeur, la manière de tenir les livres et les comptes, sont sur le même pied qu'à Vienne. *Voyez* cet article, ainsi que celui de BOHÊME, par rapport aux mesures et aux poids.

PRENTZLOW, ville de Brandebourg, à 20 lieues de Berlin, capitale du canton d'Ukermarck, située sur le lac d'Ucker.

Les Français réfugiés l'ont repeuplée au commencement de ce siècle, et la colonie qu'ils y ont établie est une des plus nombreuses de la Marche.

Le commerce de *Prentzlow* est très-considérable, et ses fabriques sont en fort bon état. On y fait des draps, des étoffes de laine, des bas et une grande quantité de toiles. Le tabac que les Français ont commencé à planter y réussit mieux que dans le reste de la Marche, et fait une des principales branches de leur trafic. On doit comprendre par ce qu'on a dit de la bonté du sol de cette contrée, que le commerce de bled et de bestiaux, y doit être fort important.

PRESBOURG, ou *Posen*, autrefois *Istropolis*, ville sur le Danube, capitale de la Hongrie. Long. 35. 14. lat. 48. 8.

C'est dans cette ville que l'on prépare le mieux les cuirs de Hongrie, de même que les cuirs de semelle. *Voyez* HONGRIE.

Conformément aux tables de conscription, dressées en 1785, la population de *Presbourg* monte à 36,107 personnes, sur lesquelles on compte 10,975 familles chrétiennes, 288 familles juives, 790 ecclésiastiques, 542 personnes nobles, 23 de la haute noblesse, 1,699 bourgeois, 5,973 qui ne possèdent point de maison, 3,636 enfans d'un à douze ans, 16,296 femmes et filles. En général 30,932 chrétiens dont 5,889 mariés et 8,747 non mariés. Le nombre des juifs est de 2,020 dont 236 mariés, 522 non mariés et 1,233

Digitized by Google

femmes ou filles, le nombre des mariages est de 1,627.

PROVENCE, province méridionale de France, formant aujourd'hui les départemens des Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône et du Var. Elle s'étend depuis le 22e degré 20 minutes jusqu'au 24e degré 24 minutes de longitude, et depuis le 42e degré 40 minutes jusqu'au 44e degré 20 minutes 30 secondes de latitude.

Ses frontières sont le Dauphiné, la Méditerranée, le Rhône, le Languedoc, les Alpes, le Var.

Ses rivières, la Durance, le Verdon, le Var, le Calaon, le Rhône, la Bléone, l'Asse, l'Auvestre, la Pis, l'Arc, l'Argens.

La *Provence* se divise en haute et basse.

La haute contient le territoire *lieues carrées.* de Sisteron, ayant . . .	120
Celui d'Apt.	60
Celui de Digne.	88
Celui de Senez.	66
Celui de Riez.	56
Celui de Glandève. . . .	102
La vallée de Barcelonette. .	50
La *Basse-Provence* contient,	
Le territoire d'Aix. . . .	96
Celui d'Arles.	60
La Camargue.	48
Le territoire d'Orange. .	24
Le territoire de Marseille. .	72
Celui de Toulon. . . .	60
Celui de Fréjus.	104
Celui de Grasse.	55
Celui de Vence.	40
Total de l'étendue du territoire de *Provence*. . . .	1,101

Nous avons donné le nom de territoire à l'étendue des diocèses de Sisteron, d'Apt, de Marseille, etc.

On estime que l'étendue du territoire de la *Provence* est ainsi employée;

Vignes, prairies et terres ensemencées, 736 lieues carrées; bois de haute-futaie, 12, bois taillis, 24; villes, bourgs, villages, etc. 332.

Population. La population est estimée de 888 individus par lieue carrée, dont on présume que la distribution se fait ainsi qu'il suit:

	Individus.
Industrie et population des villes, un quart.	245,088
Agriculture et population des campagnes.	735,264
Ce qui donne pour la population totale de la *Provence*.	980,352

Le nombre des naissances, morts et mariages ont été, pendant les années suivantes, savoir: en 1777, 28,526 naissances, 6,628 mariages, 23,692 morts; en 1776, 27,815 naissances, 6,823 mariages, 23,674 morts. Il y a eu en 1777, 711 naissances et 18 morts de plus qu'en 1776; et en 1776, 195 mariages de plus qu'en 1777.

Productions. Les productions de la *Provence* sont nombreuses et toutes d'un grand emploi dans le commerce, les arts et la consommation.

Ce sont les grains, vins, eaux-de-vie, lins, chanvres, olives, figues, avelines, amandes, huiles, miel, cire, corail, alun, soufre, nitre, sels alkalins, bois, liége, laines, soies, etc.

Grains. Les grains ne forment point en *Provence* un objet de commerce considérable. On y en importe par Marseille des côtes de Barbarie; et ce qu'on en recueille dans la province ne suffit point à sa consommation. On y en porte aussi de la Bourgogne et autres provinces intérieures de France.

Vins. Les vins de *Provence* ont de la réputation; ils sont liquoreux comme tous ceux des pays chauds et secs.

Les vins muscats de Saint-Laurent et de la Ciotat font les délices des meilleures tables, et il s'en transporte considérablement, non-seulement à Paris et dans les principales villes de France, mais encore dans les pays étrangers.

Huiles. Elles sont une des plus grandes, et l'on peut dire la principale richesse de la *Provence*.

Celles d'Aix jouissent à juste titre de la plus grande réputation; et ce n'est pas précisément à la qualité du terrain ni à l'espèce de plants qu'elles sont redevables de cette célébrité, mais principalement aux procédés de la main-d'œuvre qui est unique dans cette province.

Les huiles d'olive de *Provence* se vendent par millerolles, qui reviennent à Toulon à 66 pintes, et à Marseille à 60 pintes mesure de Paris, et à 100 pintes mesure d'Amsterdam. Celles d'Oneille se vendent en barils de sept rubs et demi qui pèsent ensemble autant que la millerolle de *Provence*.

Il faut remarquer que les profits qu'on peut faire sur les huiles fines sont très-considérables en comparaison de ceux que peuvent produire les huiles communes, ou comme on les nomme ordinairement *d'entre deux sortes.*

Il se fait néanmoins une grande consommation de ces dernières, qui se vendent pour la plupart pour être transportées à Marseille et à Toulon pour les fabriques de savons, ou dans les lieux des manufactures de draps. Ces sortes d'huiles se gardent facilement d'une année à l'autre dans des jarres de terre (vaisseaux propres à les conserver), ce qui fait qu'on peut prendre son tems pour les vendre avec plus de profit; ce qu'on ne peut faire des huiles fines, qui se gâtent et s'engraissent par une trop longue garde. *Voyez* AIX.

Soie. Le grand nombre de mûriers blancs qui se trouve dans cette province, et la facilité de

nourrir des vers à soie, qui vivent de la feuille de ces arbres et qui se plaisent dans les pays chauds, y entretiennent un commerce de soies assez considérable. Les plus belles s'achètent par les marchands de Lyon, où elles s'emploient à diverses manufactures de soierie; les autres restent dans la province où l'on en fait quelques légères étoffes, comme des bourres de Marseille, des satins façon de la Chine, et ces taffetas qu'on appèle *d'Avignon*, ainsi que des bas de Nismes.

On recueille en *Provence*, et sortout dans le territoire de Marseille, une sorte de térébenthine qui découle d'elle-même ou par incision de différentes espèces de pins.

Fruits. Il se fait en *Provence* des raisins secs, particulièrement ceux qui se recueillent aux environs de Roquevaire et d'Auriol. Ils se débitent dans des caisses de différente grandeur; les plus gros s'appèlent *raisins au jubis*, les plus petits *raisins picardans*.

Le commerce des amandes et des avelines n'est pas moins considérable: les unes se débitent ou cassées ou en coque, les autres toujoors en coque.

Les grenades, les oranges et les citrons s'envoient frais dans de grandes caisses de sapin; les prunes de brugnoles se confisent et se débitent ou en de petites boltes rondes, ou en de plus grandes boltes carrées. Digne est un des lieux de *Provence* d'où il s'en tire davantage.

C'est des environs de Toulon et de quelques aotres lieux de *Provence* que viennent, non-seulement les câpres qui se vendent à Paris, mais encore toutes celles qui se portent dans le resta de l'Europe, à la réserve des câpres de Majorque, qui sont de petites câpres salées dont le commerce est aussi assez grand en tems de paix, et de certaines câpres plattes de Lyon, qui ne sont pas d'un grand débit.

On sait que les meilleures figues viennent de *Provence*. Les Provençaux les cueillent et les font sécher au soleil; quand elles sont suffisamment sèches, ils les arraogent dans des cabats de feuilles de palmier, ou dans des caisses d'une médiocre grandeur, y mattant quelques feuilles do laurier ot un peu d'anis vert en grain.

Les figues de *Provence* se distioguent par les marchands épiciers de Paris, en figues violettes, en grosses figues ou figues grasses, et en figues de Marseille en petits cabats. Les figues violettes doivent être grandes, sèches, noovelles et bien fleuries; les figues de Marseille doivent être choisies, petites, blanches, nouvelles, sèches, non-coriaces et dans de petits cabats de diverses couleurs; enfin, les grosses figues ou figues grasses, grandes et autant qu'il se peut, doivent avoir les qualités de celles de Marseille.

A l'égard des figues en gros cabats, soit de *Provence*, soit d'Espagne, elles sont fort inférieures en bonté aux trois autres sortes, et sont presque toujoors dures et coriaces.

Sel. Il y a en *Provence* plusieurs salines. Les plus importantes sont celles des environs de Berre dont les sels sont distribués en partie en *Provence*, et le reste dans le comté Venaissin, en Dauphiné, en Savoie et même en Boorgogne.

Marbres. Le marbre abonde en *Provence*; et si l'on voulait s'en occuper, on en trouverait qui ornerait les maisons et les églises aussi-bien et avec moins de frais que celui de l'étranger. Le marbre de Lambese se travaille à Aix, ainsi que la bréche du Tolonet, qui est fort belle. Elle a un fond jaone mêlé de taches brunes et noires qui font un joli effet. Celle de Beaurecueil, dont les marbriers de la même ville font cas, paralt plus jaune, plus barriolée, plus belle; mais on général on peut dire qu'elle est de la mêmo qualité.

Industrie, manufactures. Elles sont de plusieurs sortes en *Provence*; nous dirons un mot des principales.

Les étoffes de laine que font les fabricèrs provençaux, sont des draps tout de laine d'Espagne ot des bonnets de laine du pays, qu'on travaille à Marseille.

Les draps ont one aune demi-tiers de large, et sont teints en rouge de garance; ils sunt tous destinés poor le Levant. C'est aussi au Levant qu'on envoie les bonnets. Parmi ces bonnets il y en a beaucoup de laine d'Espagne; ce sont les ouvriers qui les telgnent eux-mêmes en rooge do garance et de vermillon.

On fabrique à Toulon, à la Roque, à Meuve, à Solières, à Cuers, à Pequants, à Camoulles, au Luc, à Draguignan et à Lorgues, de deux sortes de pinchinats, les uns tout de laine d'Espagne, et les autres seulement de laine du pays. Les premiers so consomment en France; les derniers s'envoient en Italie, en Barbarie et dans l'Archipel.

Les cadis et les cordelats sont de laine de *Provence*. Ils se font dans les villes d'Aix, de Gordes, d'Apt, d'Auriol et de Digne. On fabrique aussi dans ces deux dernières villes et aux environs, des draps de trois quarts et demi de large.

Enfin, il se fait dans plusieurs lieux de la cidevant principauté d'Orango, des serges de deux tiers; à Arles, de petites razes, et à Grignan, des sergettes, le tout de laine du pays, qui se consomment dans le Comtat.

Il y a des fabriques de chapeaux à Aix, à Marseille, à Toulon, à Orange, etc.

Les chapeaux qui se font à Aix se débitent aux foires d'Aix, de Sallon et de Premont. Ceux de Marseille s'envoient en Italie, en Espagne, en Savoie, en Allemagne ot dans le Levant. Ceux de Toulon, dans la basse *Provence*, en

Digitized by Google

Italie et en Espagne ; et ceux du pays d'Orange, à Lyon, d'où ils sont transportés dans diverses provinces.

Les tanneries y sont aussi très-considérables. Il s'y prépare quantité de toutes sortes de cuirs, soit des cuirs verds qu'on apporte de Barbarie et de quelques Echelles du Levant, soit de ceux qui proviennent des abbatis du pays.

Il y a en *Provence* grand nombre de papeteries où il se fabrique plusieurs sortes de papiers excellens, entr'autres de fort bon papier à écrire.

Une partie des différentes espèces qui s'y font, s'envoie à Paris et dans quelques provinces de France ; l'autre se transporte dans le Levant.

Les savons, particulièrement ceux de Toulon et de Marseille, sont fort estimés. Les parfumeurs s'en servent pour faire leurs savonnettes ; et les teinturiers en laine, en soie ou en fil, suivant les règlemens faits en France en 1664, n'en devraient employer d'aucune autre sorte. Il s'en fait un grand commerce tant dedans que dehors, et il y a quantité de savonneries en plusieurs endroits de la *Provence*.

Dans les manufactures de savon on consomme non-seulement une partie des huiles de *Provence*, mais encore celles que les Provençaux tirent de Candie et de Grèce.

Il se fait à Moustier un assez bon commerce d'ouvrages de terre et de fayence, ainsi que de diverses denrées.

Commerce. Le commerce de la *Provence* est considérable tant pour l'intérieur que pour l'extérieur. C'est surtout par Marseille qu'il se fait, et c'est aux négocians de cette grande ville que l'on s'adresse pour toutes les productions du sol de la *Basse-Provence*, comme Aix l'est pour celles de la Haute. *Voyez* MARSEILLE, AIX.

Le commerce de Marseille est le plus actif.

Les étoffes d'or, d'argent et de soie qu'on y fabrique sont dans le genre de celles de Lyon et des Indes. On y fait une grande quantité de toiles peintes. Les raffineries de sucre sont estimées. Les verreries travaillent considérablement. La fayence est regardée comme une des plus fines et des plus belles de France. Le maroquin qu'on y fabrique est de toutes couleurs et fort estimé. Il y a peu de villes où l'on travaille aussi bien le vitriol, le nitre, l'alun et le soufre.

Son commerce soutient et encourage l'industrie, et répand l'abondance dans toute la *Provence* et dans les provinces qui l'avoisinent ; car il embrasse non-seulement les objets qui sortent de ses fabriques, mais il embrasse encore les productions et tout ce qui est relatif au commerce de la *Provence* et autres provinces de France, des échelles du Levant, des côtes de Barbarie, de la Morée, de l'Italie, de l'Espagne, des ports de l'Océan, de la Méditerranée et de la Baltique ; des principaux états de l'Europe, des îles françaises et de l'Amérique.

Les exportations de la *Provence* par Marseille pour les Echelles du Levant, s'élèvent annuellement à plus de 30,000,000 ; celles que les négocians de Marseilles fréquentent le plus, sont le grand Caire, Alexandrie, Smyrne, Constantinople, Salonique, la Canée, Seyde, Saint-Jean-d'Acre, etc. : dans les Echelles de la Morée, Corron, Patras, Naples de Romanie, etc. Ils y portent des cassonnades, des dorures de Lyon, des bijouteries, des piastres, du vif-argent, de la cochenille, du corail taillé en olives, du papier, des bonnets de laine teints en rouge ; des draps de différens assortimens, fins et grossiers, des étoffes de soie, des quincailleries du Forez. Ils en raportent des cuirs, des peaux de chagrin, des poils de chèvre, des laines, du lin et du coton filé et non filé, des toiles blanches et teintes, des soies de plusieurs espèces, des tapis de Perse, des manes, du séné, de la gomme arabique, de l'encens, du safran, des noix de Galle, des pistaches, de la cire, de l'opium, du storax et d'autres drogues.

Leur principal commerce sur les côtes de Barbarie se fait avec Tripoli, Alger et Tunis. Ils portent à Tripoli des vins et des piastres ; ils se chargent en retour de séné, de laines du pays et de plumes d'autruche.

Ils portent à Alger et à Tunis des draps, de l'argent et des piastres : ils prennent en échange des bleds, de la cire, du corail et du maroquin.

Ils portent dans les ports de la Morée des piastres, des draps grossiers et des bonnets de laine rouge : ils reçoivent du bled, de l'huile, des laines, des soies blanches, des cotons et des toiles.

Les chargemens pour les îles françaises et pour l'Amérique se font en fruits secs de *Provence*, vins, farines, huiles, morues sèches, harengs blancs et saurs, fromages et autres provisions de bouche, en étoffes de soie, en draps et étoffes de laine de différens assortimens, en chapeaux ; bonnets, bas, souliers, toiles de toutes qualités, en mousseline, savon, quincaillerie du Forez, mercerie, bijouterie, argenterie, plomb et poudre à tirer : les retours se font en sucre, café, coton, indigo ; cacao, gingembre, cuirs secs, canefices ; sirops de melasse et autres, roucou, et en toutes sortes de bois pour la teinture et la marqueterie.

Les Marseillois portent dans les ports d'Italie, du miel, des toiles, toutes sortes de marchandises du levant : ils reçoivent de l'alun, des soies de Messine, des laines de Pouille et de Basilicata, des vins et autres productions.

Outre qu'ils portent dans les ports d'Espagne ; les mêmes marchandises que dans ceux d'Italie, ils y portent beaucoup d'étoffes de soie, de draps

et de quincaillerie : ils reçoivent en échange, des vins de liqueur, des huiles, des soies, des laines, du liége, des soudes, du bois de campêche, et beaucoup d'or et d'argent.

La *Provence* fournit aussi par terre une quantité considérable de matières premières aux fabriques de Lyon, de Tours, de Rouen, d'Amiens, des différentes villes du Languedoc et de la Suisse, et à toute la France une quantité prodigieuse de marchandises de toute espèce.

La *Provence* a plusieurs ports de mer, naturels, excellens, et qui se maintiennent depuis plusieurs siècles. On ne compte que celui de Fréjus qui ait été comblé. Le port de Marseille subsiste depuis la fondation de cette ville, environ 600 ans avant J. C. *Strabon* a parlé de celui d'Antibes; celui de Toulon est connu depuis le tems de l'auteur de l'*Itinéraire d'Antonin*. On pourrait même en compter encore plusieurs autres dont il est parlé dans la description des ports, qu'on trouve à la suite de cet Itinéraire.

Les îles de Lerins et le cap Roux forment le golfe de la Napoule et de Cannes. On peut mouiller même devant le village de la Napoule avec des Galères, et autres bâtimens, par huit à dix brasses d'eau assez proche de terre. Mais ce mouillage n'est propre que pour les vents de nord-ouest, ouest et sud-ouest. On y est à découvert de tous les autres. Il y a cependant une espèce de jetée de pierre qui peut mettre à l'abri du vent de sud sud ouest.

Il y a dans Marseille, et sur la côte de *Provence*, en tems de paix, un grand nombre de barques, qui ne font autre trafic, que d'aller en Italie, en Barbarie et en Espagne, porter et raporter des marchandises, et courir de part et d'autre avec une diligence incroyable.

Ce sont proprement des postillons de mer, qui ne mettent jamais plus de deux ou trois jours d'intervalle, entre leur arrivée et leur départ, des lieux où ils font leur négoce.

Poids, mesures, monnaies. Nous avons traité ces objets aux articles AIX, MARSEILLE; ainsi nous y renvoyons le lecteur.

Cependant nous ferons connaître ici quelques variétés de poids et mesures qui règnent dans cette province où depuis longtems on a tenté le projet d'y établir l'uniformité.

Dès l'année 1599, le roi donna commission au lieutenant général de la Sénéchaussée de cette province, d'y opérer l'uniformité des poids et des mesures. En conséquence ce lieutenant se porta, vers le mois de septembre, dans tous les lieux de la province, y tint ses assises dans ses divers ressorts, et y réforma tous les poids et toutes les mesures qu'il rendit uniformes aux poids et aux mesures de la ville d'Aix. Ce règlement fut approuvé par les Etats de la province, au mois d'avril de l'an 1600, reçu ensuite par toute la province, et confirmé par lettres-patentes du roi, données à Paris le 8 janvier 1602. Malgré cela, il s'en faut bien que l'uniformité à cet égard soit établie en *Provence*.

A Seyne la charge, mesure de grains de dix panneaux de froment, pèse 250 livres, en méteil 220.

Le pot, mesure de liqueurs, pèse en vin 2 livres 11 onces un tiers, en huiles d'olive 2 livres 8 onc. la millerolle contenant 120 pots pèse en vin 324 livres, en huile d'olive 300; la coupe contenant quarante huit pots pèse en vin 130 livres en huile d'olive 120.

A Sallon l'émine de froment pèse 37 livres, de méteil 34, de seigle 33.

Le pot mesure de liqueurs pèse en vin 2 livres 8 onces; la saumée contenant soixante-quatre pots pèse en vin 160 livres; la charge d'huile contenant douze mesures de 20 livres 11 onces un sixième chacune, pèse en huile d'olive 248 liv. 6 onces.

A Moustiers le pot pèse en vin 2 livres 8 onces, en eau-de-vie 2 livres 6 onces un tiers, en huile d'olive 2 livres 4 onces deux tiers de gros.

La coupe contenant vingt-six pots pèse en vin 65 livres, en eau-de-vie 62 livres 4 onces deux tiers de g., en huile d'olive 59 l. 9 onc. un tiers de g.

Le quarteron d'huile d'olive petite mesure pour le détail pèse 2 livres 8 onces.

A Riez la charge de froment de dix panneaux pèse 252 livres, de seigle 236, d'orge 200, d'avoine 144.

A Tarascon, la saumée de huit setiers de froment pèse 282 livres, de seigle 250, d'orge 100.

Le pot pèse en vin 2 livres 1 once un tiers, en eau-de-vie 2 liv. demi-once, en huile d'olive 1 livre 14 onces 5 sixièmes; le baral contenant 48 pots pèse en vin 100 livres, en eau-de-vie 97 l. 8 onc.; la charge d'huile contenant 16 cannes de 16 liv. 10 onces 2 tiers chacune, pèse en huile d'olive 266 liv. 10 onc. 5 g.

A Sisteron la charge de froment pèse 240 liv. de seigle 220, d'orge 150.

Le pot pèse en vin 4 liv. 2 onc. 4 g.; en eau-de-vie 3 liv. 14 onc. 3 cinquièmes, en huile d'olive 3 liv. 11 onc. 2 cinquièmes; la coupe contenant huit pots pèse en vin 33 liv. 4 onc., en eau-de-vie 31 liv. 4 onc. 4 cinquièmes, en huile d'olive 29 l. 11 onc. 1 cinquième.

A Usez la salmée de cinq setiers ou de dix émines de froment pèse 308 liv. et demie, de méteil 291 livres et demie, de seigle 283, d'orge 200, d'avoine 158 liv. et demie.

Le pot contenant deux pichés, quatre feuillettes ou huit turquettes, pèse en vin 4 liv. 7 onc. 5 gros et demi, en eau-de-vie 4 liv. 4 onc. 3 g. en huile d'olive 4 liv. 6 onc.; le vaisseau conte-

Digitized by Google

nant 300 pots avec la lie pèse en vin 1,350 livres, en eau-de-vie 1,282, en huile d'olive 1,312; celui contenant 288 pots sans lie pèse en vin 1,290 livres, en eau-de-vie 1,230, en huile d'olive 1,260.

A Toolon la charge est composée de trois septiers, le septier d'une mine et demie, mesure de Paris; et trois de ces mines font le septier de Paris. La charge fait quatre muddes et demie d'Amsterdam.

Le pot pèse en vin 2 liv. 5 onc. et demie, en eau-de-vie 2 liv. 3 onc. 3 cinquièmes, en huile d'olive 2 liv. 2 onc. et demie; la millerolle contenant cinquante-six pots, pèse en vin 131 livres, en eau-de-vie 124 liv. 9 onc., en huile d'olive 119 livres.

A Arles la charge pèse 300 livres poids de cette ville, ou 291 livres 3 cinquièmes poids de marc; ainsi soixante charges et demie pèsent autant que 73 septiers de Paris.

Le pot pèse en vin 2 liv. 4 onc. 2 tiers de g., en eau de-vie....., en huile d'olive.....

Le baral contenant 36 pots pèse en vin 82 liv. 8 onc., en eau-de-vie 78 liv. 6 onc.

La canne d'huile d'olive pèse 20 livres 13 onc. un tiers de gros.

La charge de Tarascon pèse environ 297 livres et demie poids de marc, et peut contenir un septier deux boisseaux sept huitièmes de Paris. Il faut cinquante-une charges de Tarascon pour un last d'Amsterdam.

A Narbonne le septier de froment de de x émines pèse 110 livres, de seigle 101, de méteil 105, d'orge 80, d'avoine 105.

Le pot contenant deux demi-pots ou quatre feuillettes, pèse en vin 3 liv. 5 onc. 2 g. et demi, le muid contenant 256 pots avec la lie pese en vin 853 livres; celui contenant 240 pots sans lie pèse en vin 800.

La canne de *Provence* contient comme à Avignon six pieds neof lignes du pied-de-roi, ou huit cent soixante-treize lignes.

Douze cannes de *Provence* font trente-cinq aunes d'Amsterdam.

Sept cannes de *Provence* font vingt aunes ou brasses d'Allemagne et quinze yards ou vergs anglaises.

PROVIDENCE, (*la*) île, une des Lucayes, dans l'Amérique septentrionale, située sous le 25e. dégré de latitude nord. Sa longueur n'excède pas neuf lieues, et sa plus grande largeor quatre lieues.

La *Providence* qui contient cinq à six mille blancs, fournit do bois dit de *Brésil*, du sel, du charbon de terre, et son commerce se borne à vendre quelques rafraîchissemens aux vaisseaux qui y relâchent. *Voyez* LUCAYES.

PROVINS, ville do France, dans la province de Brie, au département de Seine-et-Marne. *Long.* 20. 57. *lat.* 48. 33. 39.

Elle fait quelque commerce avec ses voisins par le moyen de la Vousie qu'on a rendue navigable, en la soutenant par des écluses. Elle a peu de fabriques, et l'on y fait seulement quelques tiretaines.

Le meilleur, et presque l'unique commerce de *Provins* consiste en bled qu'on transporte à Paris par le moyen de la Seine qui coule à deux lieues et demie sud de la ville. Il y avait autrefois à *Provins* une manufacture de draps qui est tombée. La tradition du pays porte que les Anglais, en se retirant du royaume, emmenèrent de *Provins* plusieurs ouvriers en laine, et que ce sont ceux-ci qui leur donnèrent le secret des draps d'Angleterre. On fesait autrefois, dans ce pays, beaucoup de conserves de rose et de violette, et cette espèce de confiture avait assez de réputation; mais cette branche de commerce est fort diminuée.

Le boisseau de froment pèse 24 livres, de méteil 20, de seigle 20, d'orge 18.

La pinte pèse en vin 2 livres 6 onces et demie, en huile d'olive 2 livres 4 onces.

Le muid contenant 242 pintes, avec la lie, pèse en vin 582 livres, en huile d'olive 544. Celui contenant 235 pintes, sans lie, pèse en vin 565 livres, en huile d'olive 528.

PRUSSE. On doit distinguer la *Prusse*, proprement dite, des Etats du roi de *Prusse*, dont elle ne fait qu'une partie considérable à la vérité.

Nous suivrons dans les détails géographiques et statistiques que nous allons donner sur la *Prusse*, l'historien de la *Monarchie prussienne*. Nous y joindrons quelques détails de pratique du commerce et des connaissances qui n'entraient point dans le plan de l'auteur célèbre que nous venons de citer (1).

Les possessions de sa majesté prussienne sont composées des Etats suivans:

1°. La *Prusse* se divise en *Prusse Orientale* et *Prusse Occidentale*;

(1) Tout en reconnaissant dans *Mirabeau*, auteur de cet ouvrage, un grand talent et des connaissances fort étendues, nous sommes loin de croire qu'il ait eu la patience et le savoir necessaires pour rédiger un travail aussi considerable que le tableau politique et militaire de la monarchie Prussienne. L'habitude de généraliser, de trancher, de mettre ses idées à la place des faits et de créer des principes à défaut d'expérience, lui rendait les connaissances positives assez indifférentes: elles etaient en petit nombre chez lui.

Aussi avoue-t-il lui-même qu'il doit beaucoup à la profonde habileté de M. *Mauvillon*, qui a bien voulu analyser et critiquer la plus grande partie des matériaux de l'ouvrage.

Nous n'entendons pas ôter, au reste, à *Mirabeau* la gloire d'avoir entrepris, dirigé et mis la dernière main à ce grand ouvrage, qui ne paroit pas avoir eu un succès proportionné à son importance, imprimé en 1788.

2°. Le duché de Poméranie ;
3°. La Nouvelle-Marche ;
4°. La Silésie ;
5°. La Marche électorale de Brandebourg ;
6°. Le duché de Magdebuurg et ses appartenances ;
7°. La principauté de Halberstadt et ses appartenances.

Les Etats de Westpholie.

8°. La principauté de Minden.
9°. Le comté de Ravensberg ;
10°. Les comtés de Tecklenbourg et de Lingen ;
11°. La principauté d'Ostfrise ;
12°. Le comté de la Marck ;
13°. Le duché de Clèves ;
14°. La principauté de Moer ou Meurs ;
15°. La partie prussienne du duché de Guelldres ;
16°. La principauté de Neuchâtel et Valengin en Suisse.
17°. Les Margraviats d'Anspach et de Bareuth en Franconie.

De ces divers Etats nous ne traiterons ici que de la *Prusse* et des provinces qui s'y trouvent renfermées ; on peut voir aux articles de chacun des autres Etats, les connaissances qui s'y rapportent.

On doit remarquer ici que l'état des possessions prussiennes que nous présentons, ayant été dressé avant le dernier partage de la Pologne, l'on n'y trouvera pas ce qui est échu au roi de *Prusse* du démembrement de cette République.

Nous devons ajouter qu'on en trouvera les détails à l'article POLOGNE ; et qu'il est possible qu'à la paix, la *Prusse*, l'Autriche et la Russie ne gardent pas ce qu'elles se sont partagé en 1795.

Le royaume de *Prusse*, maintenant arrondi par l'acquisition de l'ancienne *Prusse* polonaise, est bordé au nord, à l'est et au sud par la Pologne ; à l'ouest par la Poméranie ; et dans le long espace de côtes qu'il présente au nord-ouest, par la mer.

La situation de la *Prusse orientale* est indiquée, relativement à l'autre, par sa seule dénomination. Cette province se divise en deux grandes sections, l'une nommée le *département de la Lithuonie* ; l'autre, *celui de la Prusse orientale*. On évalue son étendue à sept cent cinquante-trois milles carrés, de quinze au dégré, ou deux mille quatre-vingt-onze lieues carrées de France, de vingt-cinq au dégré. C'est à-peu-près la grandeur de la Saxe. M. *Busching* lui donne une population de 785,329 personnes pour l'année 1775. L'auteur des *Tables statistiques*, M. *Brendel*, lui assigne 940,000 habitans, y compris tout ce qui appartient au militaire, et 855,000 en l'en séparant ; ce qui formerait une population de 1,248 personnes par mille carré, en comptant le militaire, et de 1,175 par mille carré (ou 409 par lieue carrée) en le retranchant du calcul.

Le département de la Lithuanie est divisé en trois cercles :

1°. Celui d'Insterburg, qui contient dix villes habitées par 34,817 personnes ; 48 bailliages, 100 métairies royales, 2,342 villages et 22,799 feux, appartenant au roi ; enfin, 228 villages ou métairies, avec 1,803 feux, appartenant à des gentilshommes ;

2°. Celui d'Olozkoi qui contient quatre villes où sont réunis 5,556 habitans, huit bailliages, dix métairies ; 437 villages, 7,040 feux appartenant au roi, et 62 villages ou métairies, avec 591 feux, appartenant à des gentilshommes.

3°. Celui de Schesten, qui contient six villes ; avec 7,569 habitans, huit bailliages, onze métairies, 362 villages, 6,416 feux royaux, et 118 villages ou métairies, avec 1,872 feux, appartenant aux gentilshommes.

La *Prusse* orientale, proprement dite, est divisée en huit cercles ;

1°. Celui de Samland. Il a trois villes qui contiennent 56,091 habitans ; 14 bailliages, qui régissent 36 métairies royales, 366 villages royaux, avec 2,302 feux, et 187 villages appartenant à des gentilshommes, avec 1,267 feux.

2°. Celui de Tapiau. Quatre villes, avec 7,335 habitans, huit bailliages, 22 métairies, 459 villages, 4,983 feux au roi ; 190 villages et 1,873 feux aux gentilshommes ;

3°. Celui de Brandebourg. Sept villes, avec 8,975 habitans, 7 bailliages, 18 métairies, 185 villages et 2,606 feux au roi ; 401 villages et 3,519 feux aux gentilshommes ;

4°. Celui de Rastenburg. Sept villes et 11,880 habitans, quatre bailliages, onze métairies, 88 villages, 1,501 feux au roi ; 414 villages et 4,388 feux aux gentilshommes ;

5°. Celui de Braunsberg. Cinq villes et 12,478 habitans, cinq bailliages, onze métairies, 164 villages, 5,122 feux au roi ; 29 villages et 407 feux aux gentilshommes ;

6°. Celui de Heilsburg. Sept villes et 14,902 habitans 5 bailliages, 16 métairies, 246 villages et 6,172 feux au roi ; 81 villages et 978 feux aux gentilshommes ;

7°. Celui de Morungen. Huit villes et 12,299 habitans, 9 bailliages, 26 métairies, 229 villages, et 4,074 feux au roi ; 310 villages et 4,244 feux aux gentilshommes.

8°. Enfin, celui de Neddenburg. Six villes et 7,600 habitans, 6 bailliages, 13 métairies, 247 villages et 4,635 feux au roi ; 147 villages et 2,227 feux aux gentilshommes.

En additionnant toutes ces sommes, on trouve 68 villes, y compris celle de Serrei, lesquelles contiennent

contiennent à peu-près 180,000 habitans, 217 bailliages régissant 7,505 tant grandes métairies que villages, et 91,491 feux dans le plat pays, sous l'autorité du roi ou des gentilshommes ses vassaux. Trois de ces villes sont médiates, et appartiennent à quelqu'un de ceux-ci. Le militaire n'entre pour rien dans ce calcul.

Prusse occidentale. Cette acquisition de la maison de Brandebourg, a six cent trente-un milles carrés, ou mille sept cent cinquante-trois lieues carrées d'étendue. La population générale de cette contrée est, suivant les tables statistiques pour l'année mil sept cent quatre-vingt-quatre, de cinq cent soixante mille personnes; et en retranchant le militaire, de cinq cent vingt-cinq mille.

La liste des naissances et des morts des trois années que nous donne M. *Busching*, présente l'état suivant des naissances et des morts dans la *Prusse* occidentale.

Années.	*Naissances.*	*Morts.*
1774. . . .	22,761. . . .	16,984.
1775. . . .	23,366. . . .	21,715.
1776. . . .	21,891. . . .	21,178.
Année moyenne.	22,672. . . .	19,959.

Si vous multipliez les naissances par vingt-huit, vous aurez une population de six cent trente-quatre à six cent trente-cinq mille personnes; et si vous supposez la proportion des morts aux vivans, comme vingt-huit est à mille, vous aurez plus de sept cent dix mille individus pour cette province.

Il y a dans cette province 44 villes grandes et petites; 4400 villages, ou à-peu-près, appartenant au roi ou aux villes; 1311 aux gentilshommes. Le plat pays contient 56,000 feux répartis en 55 bailliages. Depuis la conquête, on a fait plus de cinquante établissemens de colonies nouvelles.

La *Prusse* occidentale est divisée en quatre districts;

1°. Celui de Culm, nommé ainsi de sa principale ville, qui contient 3050 habitans, et possède une petite université catholique. La se trouve Graudenz, ville de cinq mille deux cents habitans, où le roi a fait construire une forteresse considérable.

2°. Celui de Marienburg, où fleurit Elbing, dont on estime la population 14,400 personnes, sans la garnison. Cette ville est devenue commerçante, et s'est enrichie des dépouilles de Dantzick.

3°. Celui de Pomerellen ou de la petite Poméranie. C'est-là qu'est enclavé Dantzick et la fameuse abbaye d'Oliva, sur le terrain de laquelle se trouve le port de cette ville, à l'embouchure de la Vistule. Tel est, selon le cabinet de Berlin, le titre du roi de *Prusse* sur ce port.

4°. Le district de Warmie, entièrement enclavé dans la *Prusse* orientale.

5°. Enfin celui de la Netze, qui s'étend tout le long du cours de la Netze, et au-delà, jusqu'aux dernières bornes du terrain que cette rivière inonde annuellement.

La Netze communique à la Warte, qui se jète dans l'Oder. Pour favoriser de tous côtés les communications intérieures, le roi a fait creuser un canal qui sort de la Brahe à Bromberg; il est nommé delà le canal de Bromberg, et aboutit au-dessus de Nackel dans la Netze. Il a environ 10,000 toises de long, et 9 écluses.

Indépendamment des deux *Prusses*, orientale et occidentale, dont nous venons de parler, les Etats prussiens comprennent encore plusieurs principautés, villes et pays, comme on a pu le remarquer dans la division générale que nous avons donnée.

Leur description se trouvera à leurs articles respectifs.

Cependant nous croyons que le défaut de dénomination générale et commune, pour faire connaître ce qu'on appèle la *Nouvelle Marche*, nous oblige d'en parler ici.

Nous avons fait connaître au mot BRANDEBOURG, la Marche Electorale.

La Nouvelle-Marche entre par son extrémité septentrionale dans la Poméranie ultérieure. Elle court ensuite au sud le long de cette province; après avoir effleuré la Poméranie citérieure dans cette direction, elle se prolonge en s'élevant un peu vers l'ouest, et embrasse cette partie de la Poméranie jusqu'à l'Oder. Alors elle remonte ce fleuve qui la sépare de la Marche électorale, vers le sud; puis elle fait un grand retour jusqu'aux frontières de la Silésie. Tout le côté da l'est est bordé par la Pologne; un angle touche au district de la Netze.

Son étendue est de deux cent vingt milles carrés, ou six cent onze lieues carrées. On y a compté en 1783 deux cent quarante-six mille six cent quatre-vingt-neuf habitans, sans le militaire. Ce dernier comprend dix mille individus nu environ. Ainsi, en le comptant dans la population, on aura deux cent cinquante-six mille personnes pour celle de la Nouvelle Marche.

Cette population donne à-peu-près quatre cent vingt individus par lieue carrée. Soixante-sept mille deux individus vivaient alors dans trente-neuf villes, et cent soixante-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-sept dans les campagnes; ce qui donne un peu plus de cinq habitans de la campagne contre deux des villes.

Cette province contient trente-neuf villes, avec onze mille feux; deux cent vingt-un villages royaux, cinq cent soixante-quinze de gentilshommes, et soixante-huit appartenant aux villes.

Si la Nouvelle-Marche est peu riche, ce n'est assurément pas faute d'avoir les plus grandes facilités pour le commerce. La Netze, la Warta et l'Oder en bordent toute la partie méridionale et le long côté septentrional. Par la Netze et le canal de Bromberg, elle communique à la Brahe; celle-ci se jète à Fordon dans la Vistule, qui lui ouvre non-seulement l'entrée au centre de la Pologne, mais encore celle du Frische-Haff, d'où l'on arrive à Konigsberg.

Productions. La *Prusse* orientale est fertile en grains de toute espèce, dont elle fournit au-delà de sa consommation. Les soies de cochons qu'on en tire en très-grande quantité, la cire qu'elle produit, forment une assez bonne branche d'exportation; mais c'est principalement par les chevaux qu'elle produit que la *Prusse* orientale est intéressante. Il s'y trouve un haras immense où l'on vient de toutes parts acheter des chevaux et des étalons. On y nourrit des bêtes à laine, mais l'exportation des laines qu'elles produisent est défendue. La *Prusse* occidentale est fertile aussi, et fournit à-peu-près les mêmes objets que celle orientale, mais en plus petite quantité.

La soie dont *Frédéric II* a tenté partout la culture, a surtout réussi dans la Poméranie; on en recueille aussi dans la Nouvelle-Marche. Cette dernière province fournit beaucoup de laines, dont la majeure partie sert à alimenter les manufactures de la Marche électorale; elle renferme aussi des haras.

Outre les productions ordinaires, telles que les grains, les fruits, etc. que fournit la Silésie, on y cultive encore la garance, d'une qualité médiocre, à la vérité, mais qui pourtant trouve son débit vu la modicité du prix; on y recueille encore du tabac, quelque peu de safran et de pastel. Mais tous ces objets ne sont rien en comparaison du lin que produit cette vaste province, dont elle fabrique des toiles qui lui procurent de grandes richesses. Les laines forment une production non moins précieuse pour elle; on compte qu'elle renferme deux millions de bêtes à laine; mais l'exportation du lin n'est permise que lorsque la récolte est très-abondante, et celle des laines est absolument défendue. Cette province renferme aussi, surtout du côté de la Pologne, d'immenses forêts, dans lesquelles croissent des pins et autres arbres dont on tire de la poix-résine et du goudron, des mélèzes, principalement dans la principauté de Jægerndorff, dont on tire de la térébenthine; le chêne réussit parfaitement sur les bords de l'Oder; il se convertit en douves et en fonds de tonneaux. Il se fait de ces objets, de quelques bois de construction et de potasse qu'on fabrique dans la province, une exportation assez avantageuse. On y cultive aussi les vers-à-soie, et on y recueille quelques cires.

La Marche électorale produit beaucoup de laine et de soie, mais l'exportation de l'une et de l'autre est défendue. Le duché de Magdebourg est extrêmement fertile et produit des grains en abondance; le sel de source y forme une production précieuse. La principauté de Minden et le comté de Ravensberg, celui-ci principalement, sont extrêmement fertiles en chanvre et lin. On exporte de l'huile de navette de la principauté d'Ostfrise qui fournit aussi beaucoup de bestiaux gras et du beurre; mais l'objet vraiment intéressant ce sont les chevaux, dont elle fournit une quantité considérable, et dont une partie passe en France et en Italie. On y trouve de l'argile qui sert à fabriquer des tuiles dont une partie s'exporte au-dehors. On y recueille aussi du lin dont on fait des toiles fort estimées.

Une partie du comté de la Marck est très-fertile, et produit toutes sortes de grains. Cette province renferme des mines considérables de houille ou charbon de terre de la meilleure qualité. Il s'y trouve des salines immenses qui servent en partie à l'approvisionnement des états du roi de Prusse, le reste s'exporte en diverses contrées du Nord; les plus grandes salines sont à Unna. Le duché de Gueldres est très-fertile, et fournit beaucoup de grains et de bestiaux gras; on y élève des bêtes à laine, at on y recueilla beaucoup de lin dont on fabrique des toiles.

Quant au règne minéral, dont nous n'avons pas parlé, il est peu de provinces de la monarchie prussienne qui ne possèdent quelques richesses en ce genre. Beaucoup de mines sont en exploitation; on travaille à multiplier les fabriques pour la consommation des matières qu'on en retire, et le projet du ministère de *Prusse* paraît être, non-seulement de rendre la monarchie prussienne indépendante des autres nations dans tout ce qui concerne la quincaillerie et tous les ouvrages de fer, de cuivre, etc. mais même de répandre par la suite dans le commerce les ouvrages de ses propres fabriques dans les mêmes genres.

Industrie. Les tanneries son nombreuses dans la *Prusse* orientale, mais une des grandes fabriques de cette province est la construction des navires, tant pour l'usage des marchands du pays, que pour la vente à l'étranger. La Poméranie renferme beaucoup de fabriques de draps et autres étoffes et ouvrages en laine, dont partie se débite au-dehors. Les tanneries et quelques autres fabriques de la Nouvelle-Marche répandent encore quelques ouvrages dans le commerce, mais la plus importante de cette province est celle des draps. Les toiles de lin de la Silésie, avec tous leurs accessoires, forment une branche d'industrie immense, et donne lieu à une exportation très-avantageuse, car les toiles

Digitized by Google

de cette province sont connues, estimées et recherchées partout ; il en passe principalement en Espagne. On y fabrique également beaucoup de draps et autres étoffes de laine.

C'est particulièrement la Marche Electorale qui renferme les manufactures de luxe, Berlin et Potzdam ont beaucoup de fabriques de soieries ; la première de ces deux villes compte, en outre, quantité de fabriques d'étoffes de laine et de coton, etc. L'industrie du reste de la province consiste en manufactures de velours de soie, étoffes de soie, rubans, soie et demi-soie, draps et autres étoffes de laine, toiles et linge de table, toiles de coton, indiennes, basins, futaines, cuirs, tapisseries, broderies, fayence, etc., etc.

Le duché de Magdebourg renferme quelques manufactures d'ouvrages en soie, laine et coton, mais l'amidon et la poudre à poudrer excellente, qui se fabriquent à Halle et surtout à Glaucha, forment la branche d'industrie la plus intéressante. Les comtés de Tecklenbourg et de Lingen, la principauté de Minden et le comté de Ravensberg, ce dernier surtout, fabriquent considérablement de toiles de lin ; Bielefeld, capitale du comté de Ravensberg, a des blanchisseries aussi vastes qu'excellentes, et fournit une grande quantité de toiles à l'exportation.

Le comté de la Marck renferme des manufactures importantes en divers ouvrages, tels que velours, rubans de soie, etc. mais principalement des fabriques de laiton, fil de-fer et tous ouvrages en fer. Enfin la principauté de Meurs a une quantité de fabriques de soie et étoffes de soie de toute espèce, de toiles fines et de linge de table, etc. *Voyez* CREVELT.

Commerce. Le commerce des états Prussiens se fait par Magdebourg, Memmel, Konigsberg, Stetin, Colberg : c'est donc aux articles de ces villes qu'il faut recourir pour faire connaître les marchandises qui sortent de ces Etats, et celles qu'on y porte. On peut aussi voir l'article SILÉSIE, ainsi que ceux de BERLIN, STETIN.

Il y a beaucoup de compagnies exclusives de commerce en *Prusse*, et dans le détail desquelles nous croyons inutile d'entrer.

Une ordonnance royale de 1784, défend l'importation des marchandises suivantes dans les états Prussiens en deçà le Weser, pour y être consommées; savoir, galons de soie, laine, coton et fil, vinaigre de bière, guimbardes, seranus, souricières, tire-bouchons, paniers et corbeilles d'osier ou de fil de fer, huile de lin, sas, cribles et tamis, haches, coignées, fourches, bêches, crocs, rateaux de fer et de bois, poudre à poudrer et amidon, savon noir et vert, boucles, boutons de chemise, et anneaux d'acier, de métal, de composition, d'étain et fer ; dragées de plomb, trébuchets, perles de cire, chaines d'acier pour montres ; écuelles, assiettes et autres, vaisselle neuve d'étain ; gants de peau, soie, coton, fil et laine, doublés ou non ; les gants de peau de Danemarck exceptés. Les marchandises suivantes paient à leur importation 50 pour 100 ; savoir : agrémens de soie et fil, éventails, manchons et autres parures de plume ; gants de peau de Danemarck, moulins à café et à épiceries de toutes les espèces, et aiguilles à coudre ; la cire à cacheter ne paie à son importation que 20 pour cent.

Les principales sortes de marchandises qui font l'objet du commerce de la *Prusse* avec l'étranger, et que l'on transporte par eau, sont des grains de toute espèce, dont on exporte annuellement 20 mille lasts, des mâts, des planches et autres bois sciés ; du goudron, de la weidasse, de la potasse, des peaux de cerfs et d'élans, du cuir, des pelleteries, de l'ambre jaune, de la cire, du miel, de la manne, de l'huile de chénevis, du lin, du chanvre, de la graine de lin et de chanvre, du fil, des soies de cochon, de la corne, tant du bois que du pied de cerf et d'élan ; toute sorte de gruau, de la farine, du saumon fumé, du merlus, de l'esturgeon, des dorades, du caviar, des lamproies, de la chair salée, des andouilles, du beorre, du suif, de la moëlla d'élan et des gelinotes. Plusieurs de ces marchandises sont transportées au printems par les rivières et les canaux navigables du grand duché de Lithuanie à Konigsberg où est aussi l'entrepôt des marchandises de *Prusse*. Il part annuellement de cette ville entre 5 et 600 et même jusqu'à 800 vaisseaux marchands chargés de ces marchandises pour le compte de l'étranger. Ils apportent en revanche, tant pour la *Prusse* que pour le grand duché de Lithuanie, du vin, du sel de France et de Halle ; des épiceries, des draps, des étoffes de soie, des harengs, de l'étain, du fer, du cuivre, du plomb, du tabac, du sucre, des syrops, du riz, des raisins de caisse et de Corinthe, du café, du thé, des amandes, de l'indigo, du bois de Brésil, des fruits, etc.

Les marchandises quelles qu'elles soient, qui ne se consomment point dans le pays, ne paient que le droit de péage dans les lieux où il y en a, et celles qu'on avait destinées pour y être consommées, sont exemptes du droit d'entrée, lorsqu'on les fait sortir, et on rend alors ce qu'il en avait coûté pour les faire entrer, soit en total, soit en partie.

Il y a une navigation réglée pour la Pologne par l'Oder et la Warta ; mais on suit plutôt l'Oder qu'on remonte jusqo'à Breslau.

Les vins de Bourgogne, Champagne, Bordeaux, Languedoc, etc. paient 7 écus par barrique ; les eaux de-vie, 9 écus la pipe, et les vins de liqueur, le même prix que l'eau-de-vie.

Il se consomme à Berlin et environs jusqu'à 6,000 barriques de vin et 2,000 pipes d'eau-de-vie.

Poids, mesures, monnaies. On compte en général en Allemagne par écus, reichsthaler, nommés par corruption *rixdales*, ou par florins, *guldens*.

Dans toute l'Allemagne, 20 florins doivent contenir un marc d'argent fin, poids de Cologne; mais il faut 22 de ces marcs pour faire 21 marcs poids de France.

Dans la contrée qu'on nomme l'*Empire*, 5 florins d'Allemagne en valent 6 numériquement, mais sans rien changer à l'essence même de la monnaie que l'on frappe là comme ailleurs.

Le roi de *Prusse* s'écarte pourtant de cette règle en fesant frapper la monnaie, de façon que 21 florins contiennent un marc d'argent fin.

On peut évaluer l'écu d'Allemagne à 4 liv. de France.

Le louis d'or de France vaut donc 6 écus d'Allemagne.

L'écu se divise en 24 gros. Le florin a 16 gros ou 2 tiers d'écu.

Le rixdaler ou écu d'Allemagne est une monnaie idéale : on n'en frappe qu'en *Prusse*. L'écu espèce ou speciesthalher, que l'on frappe ailleurs, est de 2 florins ou un tiers d'écu.

D'après ce calcul, on voit que le florin vaut 2 livres 13 sous 4 deniers, ou que 3 florins font 8 livres.

Le gros vaut 3 sous 4 deniers. Le gros se soudivise encore en 12 pfennins.

Un frédéric d'or, ou ce qu'en Allemagne on nomme vulgairement *louis d'or* ou *louis vieux*, parce que toutes les monnaies de ce genre sont frappées sur le pied des louis d'or de *Louis XIII* et *Louis XIV*, vaut, sauf les variations, 5 écus d'Allemagne ou 20 livres de France. En argent de *Prusse* il vaut 5 écus 6 gros.

Le ducat vaut 2 écus 5 sixièmes d'Allemagne, ou 11 livres 6 sous 8 deniers; en argent de *Prusse* il vaut presque trois écus.

Poids. 27 livres, poids de marc en France, font 31 livres de Berlin.

Le stein est un poids de 22 livres.

Le quintal a 5 steins ou 110 livres, ou 95 livres $\frac{11}{17}$, poids de marc en France.

Un chiffon ou schiffpfund s'évalue communément à 280 livres.

Le chiffon se divise en 20 liepsfunds de 14 liv. chacun.

Mesures de grains. Trois scheffels de Berlin font presque juste un septier de Paris; le scheffel ayant 2,604 pouces cubes de France.

Vingt-quatre scheffels font un winspel que l'on prononce *wispel*, de sorte que le wispel fait 8 septiers.

Un last fait 3 wispels de seigle ou de froment, mais seulement 2 wispels d'orge ou d'avoine.

A Konigsberg, le last ne fait que 60 scheffels, ou 2 wispels et demi.

Le tonneau de grains on de fruits, ou de semence de lin et de chanvre, est de 2 scheffels et demi; 24 de ces tonneaux font un last.

Le tonneau, mesure ou poids de vaisseau, s'évalue communément à 2,000 livres, ou 40 pieds cubes.

Mesures des fluides. L'oxhoft de vin a 235 pintes et demie de Paris.

Il contient 192 mesures nommées *quartes* à Berlin.

L'ohm est 2 tiers d'un oxhoft de 157 pintes de Paris.

L'anker est la sixième partie d'un oxhoft, et la quatrième d'un ohm.

L'eimer contient 2 ankers.

Le fuder est de 4 oxhofts ou 6 ohms.

La pipe de vin d'Espagne a environ 325 quartes de Berlin.

Le buth de vin doux contient à-peu-près 2 oxhofts.

La quarte de Berlin a 58 pouces cubes de France, et la pinte en a 47 deux septièmes.

Mesures géométriques. Le pied de Berlin a 11 pouces 5 lignes 3 dixièmes pieds de roi.

Mais dans les arpentages royaux, on se sert du pied du Rhin, qui a 11 pouces 7 lignes $\frac{11}{100}$ pied de roi.

La verge du Rhin a 12 pieds du Rhin, et fait par conséquent une toise 5 pieds 7 pouces 1 ligne et demie.

La verge carrée du Rhin a 144 pieds carrés du Rhin; cela fait 3 toises 25 pieds 99 pouces et 80 lignes carrés pied de roi.

180 verges carrées du Rhin font un arpent en *Prusse*, lequel fait par conséquent 668 toises 16 pieds 64 pouces carrés de roi.

L'aune de Berlin fait 2 pieds 7 lignes de roi.

Un mille d'Allemagne est de 22,842 pieds ou 3,807 toises.

En Allemagne, un schok signifie. . 60 unités.
Un demi-schock. 30
Un mandel. 15
Un steine ou stiege. 20
Un decher. 10

Le last de harengs est de 12 tonneaux; chaque tonneau de 800 à 1,000 pièces.

Un last de sel d'Allemagne pèse environ 2,350 livres.

Digitized by Google

Le last de sel d'Espagne, de Portugal et de France, est de 16 tonneaux, et pèse environ 4,800 livres. *Voyez* BERLIN, BRANDEBOURG, KONIGSBERG, MAGDEBOURG, MEMEL, DANTZICK, STETIN, POMÉRANIE, SILÉSIE.

PULO-AY, ou *Poulo-ay*, une des îles de Banda, située à l'ouest de celle de Lonthor.

L'île de *Poulo-ay*, quoique très-petite, est à proportion la plus fertile de toutes. Elle a 6 parcs de muscadiers de 14,380 toises de terrain entr'eux qui fournissent dans une saison favorable jusqu'à 120,000 livres de noix muscades, et 30,000 livres de macis. Cette dernière est ordinairement la mieux nourrie, aussi est-elle la plus estimée.

On voit, par la quantité qui vient d'être marquée, qu'on tire dans chaque récolte environ le quart de macis, suivant le poids, à raison de celle de la noix muscade.

Les propriétaires des parcs de muscadiers dans les îles de Lonthor, Neira et *Poulo-oy*, ont besoin ordinairement pour le service de la muscade, de 2,600 esclaves.

Cette île fournit aussi du soufre pour faire la poudre.

PURMEREND, ville située près du lac desséché nommé *le Purmer*, au centre du Waterland, fesant le triangle avec Edam et Monnikendam. Cette ville a été bâtie en 1405 par *Guillaume Eggaart*, négociant d'Amsterdam, d'une fortune médiocre, et ensuite intendant du comte *Guillaume VI. Purmerend* a la dix-huitième et la dernière voix du quartier du Nord. On y fait un grand commerce de chevaux, de bêtes à cornes, de beurre; mais la principale branche de ce commerce est le fromage.

PUY (*le*), ville de France en Languedoc, au département de la Haute-Loire, capitale du Vélay, à 18 lieues de Lyon, 20 de Clermont et 140 de Paris. Long. 33. 21. lat. 25. 2.

Cette ville est une des plus considérables du Languedoc: sa situation est très-heureuse; quoiqu'elle soit sur le penchant d'un rocher, elle domine sur trois vallons fort larges, et d'une fertilité extraordinaire, arrosés chacun par une rivière, la Loire, la Borne et le Dolezon, et percés par trois grandes routes qui conduisent, l'une à Clermont, l'autre à Lyon, et la troisième dans le Bas-Languedoc et la Provence.

Sa population est de 15,000 habitans.

Les productions du territoire consistent en bestiaux de toute espèce, et surtout beaucoup de mules et de mulets; légumes excellens.

Les légumes passent pour être des meilleurs de France; les lentilles surtout qu'on y recueille sont très-recherchées. Quoiqu'on en envoie beaucoup dans l'intérieur, il s'en fait encore des expéditions considérables pour Marseille et les différens ports du Languedoc et du Roussillon, l'Italie, l'Espagne et le Portugal.

Fabrique de dentelles et de blondes. Cette fabrique est une des plus considérables de France; elle s'étend dans tout le Vélay et les pays circonvoisins; on y fait une grande quantité de dentelles de fil et de soie, qui approchent beaucoup de celles de Flandre. Le commerce en est très-étendu: outre qu'on en consomme beaucoup en France, on en envoie une quantité considérable en Espagne, en Portugal, en Allemagne, en Italie et en Angleterre. Une bonne partie des dentelles de fil qui s'envoient en Espagne, passe à Cadix et Carthagène d'où on les expédie pour le Mexique et le Pérou, où elles formant un objet de luxe.

Le débit des dentelles et des blondes serait encore plus considérable, si elles ne payaient des droits exorbitans en Espagne.

Manufacture de couvertures. On doit cet établissement aux administrateurs de l'hôpital général: les couvertures qu'on y fabrique sont très-belles; on y en fait de différentes qualités; on y fait aussi des toiles de différentes espèces, et des étoffes de laine, connues sous le nom de *serges* et de *cadis*, dont il se fait des envois dans le Levant.

Presque tous les cadis du Vivarais et les serges du Gévaudan s'apportent au *Puy*, pour y recevoir leur apprêt: elles forment, avec les étoffes qui se fabriquent à l'hôpital, une branche de commerce. La teinture pour le noir, la rouge, le vert et le bleu y est excellente; on en attribue la beauté aux eaux de Dolezon, qui contiennent, d'après l'analyse qui en a été faite, les principes qui rendent la rivière de Bièvre bonne pour la teinture.

Manufacture de fayence. Elle n'est établie que depuis une quinzaine d'années; on y travaille assez pour fournir au *Puy* différens objets de commerce. La principale qualité de cette fayence est de pouvoir être exposée au feu le plus vif sans danger.

Fabrique d'outres. Cette fabrique est la seule, ou au moins la plus essentielle de France. Elles se font avec un cuir préparé pour cela; elles servent au transport, à dos de mulets, des marchandises liquides. Comme le Vivarais, l'Auvergne, le Limosin et le Dauphiné ne transportent leurs vins que de cette manière, ils tirent la majeure partie des outres qui se fabriquent au *Puy*.

Ces fabricans font aussi tanner toutes sortes de cuirs, dont ils font un assez bon commerce, principalement en peaux de chèvres dont il se fait une exportation considérable, surtout pour Paris où cette marchandise est estimée.

Fabriques d'épingles. On y fait des épingles de toute espèce, et en très-grande quantité: elles

forment au *Puy* un objet de commerce assez étendu.

Fonderie. On y fait toutes sortes de moules en cuivre, et autres métaux; beaucoup de sonnettes, de marmites de fer, qui passent dans les provinces méridionales de la France, en Suisse, en Italie et en Espagne.

Poids. On se sert des mêmes poids qu'à Montpellier, et de l'aune de Paris.

PUY-DE-DÔME (*département du*). Il est formé d'une partie de l'Auvergne, et est entouré des départemens de l'Allier, du Rhône, de la Haute-Loire, du Cantal, de la Corrèze et de la Creuze. Il a 35 lieues de l'est à l'ouest, et 22 du nord au sud. Sa surface est de 1,402,569 arpens. Sa population de 505 332 individus, ou à-peu près.

Le *Puy-de-Dôme* d'où ce département tire son nom, est une montagne élevée de 824 toises au-dessus du niveau de la mer.

Le territoire de ce département est varié. Celui des montagnes donne des pâturages, et par conséquent du beurre, des fromages, des plantes aromatiques, et des bestiaux dont il se fait un grand commerce.

Aux pieds de ces montagnes sont des terres fécondes; entr'autres la Limagne, vallée fertile qui a 6 lieues d'étendue, et qui produit en abondance des grains, des chanvres et tous les fruits qu'on peut désirer dans le climat.

Clermont est le chef lieu de ce département; c'est une ville de 30,000 habitans; on y fabrique des ratines, des droguets en laine et en fil; des bas de soie et des rubans; on y prépare des cuirs, et l'on y fait des pâtes de pommes et d'abricots, qui sont recherchées et s'envoient dans les différentes provinces.

Les maisons de cette ville sont bâties de pierres volcaniques, ce qui lui donne une teinte sombre.

On trouve à Riom, ville d'à-peu près 12,000 habitans, une manufacture de siamoise et de toiles de coton.

Ambert a plus d'industrie et de fabriques. On y fait de la dentelle, des camelots, des rubans de soie, de fil et de laine. Ses papeteries sont considérables, et fournissent des papiers pour les cartes et la gravure.

Thiers, autre ville commerçante, est peuplée de 12,000 ames. On y fait de la quincaillerie, papeterie, rubanerie, coutellerie; elle fait un assez bon commerce de ces objets de fabrique, mais pas aussi considérable que Ambert.

Il se fait à Issoire, dans la Limagne, beaucoup de chaudrons et autres ouvrages de cuivre. *Voyez* AUVERGNE, CLERMONT, AMBERT, RIOM.

PYRÉNÉES (*départemens des*). Il y en a trois de ce nom; le département des *Basses-Pyrénées*, celui des *Hautes-Pyrénées*, et celui des *Pyrénées-Orientales*. Le département des *Basses-Pyrénées* est formé du Béarn et d'une petite partie de la Gascogne; il est entouré de la Bidouze ou Bidassoa, des départemens des Landes, du Gers, des *Hautes-Pyrenees*. Il a 10 lieues du nord au sud, et 16 de l'est à l'ouest. Sa surface est de 1,940,000 arpens, ou 388 lieues carrées. Sa population de 368,731 individus.

Il est traversé par le Gave d'Oléron, la Bidassoa et la Nive.

Le territoire produit des grains, surtout des vins, des eaux-de-vie, des laines, du millet, de l'avoine. Le pays n'est cependant que médiocrement industrieux, et commerçant.

Pau, ville de 8756 habitans, en est le chef-lieu. C'est où naquit le plus grand roi qu'ait eu la France, et le plus grand capitaine après *Jules Cesar*; *Henri IV*, qui eut toutes les qualités d'un grand prince, et n'eut que les faiblesses d'un homme aimable et d'un Français. Le château où il naquit a été livré à des mains profanes, et ce lieu intéressant est peut-être devenu la proie de quelques charlatans sanguinaires.

Tout homme sensé pardonnera ces réflexions, que l'idée de ce grand prince fait naître, avec d'autant plus de justice qu'il n'est pas commun d'en trouver qui ressemble à *Henri IV*:

Seul roi de qui la pauvre a gardé la mémoire,

a dit *Voltaire*, qui ne s'attendait pas qu'on dût un jour placer ce prince au rang des tyrans, et traîner ses statues dans les boues d'une ville qu'il combla de bienfaits et qu'il traita pendant une guerre cruelle, avec tous les ménagemens d'un cœur sensible et l'attention d'un père.

Bayonne est dans ce département. C'est une ville maritime, riche et commerçante en tems de paix. On y compte 12,000 habitans. Deux rivières, la Nive et la Douve viennent se réunir au milieu de son enceinte pour se jeter dans l'Océan à un quart de lieue de-là.

Bayonne arme pour la pêche de la morue; et a de grandes relations avec l'Espagne où elle exporte les produits de nos manufactures, et d'où elle raporte des huiles, des laines, des fers et des piastres. *Voyez* BAYONNE et l'article FRANCE, *pêche de la morue.*

Les jambons et les chocolats de Bayonne jouissent d'une grande réputation. Ces derniers ne sont point en tablettes comme ceux des autres fabriques, mais roulés en morceaux d'une once.

Il y a à Bayonne un tribunal de commerce, ainsi qu'à Pau.

Le département des *Hautes-Pyrénées* est formé d'une partie de la Gascogne, et est entouré des *Pyrenées*, des départemens des *Basses-Pyrénées*, du Gers, de la Haute-Garonne.

On lui donne une étendue de 234 lieues

carrées, ou 1.173.000 arpens ; sa population n'est que de 180,000 individus.

Plus éloigné de la mer et des grandes rivières, plus adossé aux montagnes et aux frontières de la France, il est plus étranger au commerce et à l'agriculture qui y fournit.

Il n'est cependant pas sans moyens. Ses montagnes fournissent de bons chevaux et des ânes de belle race ; ses vallées et le peu de plaines qui s'y trouvent ont de la fertilité. Le seigle, le millet, le bled d'Espagne y croissent bien. Il offre aussi des mines de fer, de plomb, de cuivre, des carrières d'ardoise, de marbre et de jaspe.

Tarbes est le chef-lieu de ce département, peuplé de 6500 ames.

On trouve dans ce département deux lieux celebres par leurs eaux minérales, Bagnères et Barèges.

Le département des *Pyrénées-Orientales* est formé du Roussillon ; il est entouré de la mer Méditerranée, des Pyrénées, des départemens de l'Arriège et de l'Aude ; il a 28 lieues de l'est à l'ouest, et 15 du nord au sud.

On lui donne une étendue de 211 lieues carrées, ou 1,059,000 arpens ; sa population ne va qu'à 105,171 individus.

Perpignan en est le chef-lieu ; c'est une ville de 9134 habitans, d'après le dernier dénombrement.

Quoique situé en partie dans les montagnes, ce département est assez fertile. On y récolte des grains, des vins chauds et fortement colorés, des fruits, du miel, de la soie, de la laine, des olives, des oranges et du cuivre d'une qualité supérieure. Il y a à Perpignan un tribunal de commerce. *Voyez* PERPIGNAN, ROUSSILLON.

PYRNA, ou *Pirn*, ville dans le cercle particulier de Misnie en Saxe, à 4 lieues de Dresde. Long. 31. 33. lat. 51. 5.

On trouve dans son bailliage beaucoup de minières de fer et d'étain, que l'on tire de divers endroits. Tout son voisinage, surtout du côté de l'Elbe, et près de Stolpen et de Wehlen, fournit la belle pierre de taille appelée *sandstein*, et dont les carrières s'étendent l'espace de quelques milles. Les montagnes où elles se trouvent donnent de la pierre de deux qualités différentes. La plus haute est grossière, jaunâtre, et ne vaut rien pour être employée en maçonnerie, ni à d'autres ouvrages. Mais la plus basse est ferme et blanche, quoiqu'elle ne soit pas également bonne partout. Auprès de l'Elbe, on en tire une sorte qui est fort propre pour les jambages des portes et des fenêtres : celle de Muhlstein, etc., est employée à faire des tables, des seuils de portes et des marches d'escaliers ; mais il n'y en a point de plus fine que celle de Gottleube, entre Rothwernsdorf et Gotha; et elle est préférée par les sculpteurs.

Comme l'Elbe n'est pas éloigné de là, on peut aisément transporter ces pierres ; et on en fournit non-seulement à la Saxe, mais encore à divers autres états, comme Hambourg et Berlin. On en envoie même en Danemack et jusqu'en Hollande. Ces pierres sont dures et résitent au feu et à l'eau.

Il croît auprès de *Pyrna* une sorte de vin, qui ne le cède guère pour la bonté à celui de Misnie ; mais les habitans de *Pyrna* recueillent bien plus de grains que ceux de Meissen, parce qu'ils ont moins de forêts que ceux-ci. On ne s'applique guère aux fabriques dans le bailliage de *Pyrna*. Il y a cependant, en divers endroits, des forges de fer qui donnent un bon revenu. Mais le plus grand profit des habitans consiste dans le commerce des grains, et dans la viande salée et fumée ; qu'ils envoient à Dresde ; car ils élèvent beaucoup de bétail dans les forêts de la Bohême, qui se trouve dans leur voisinage. Ils jouissent d'ailleurs de quelques privilèges, principalement du droit d'étape, par raport aux marchandises que l'on transporte sur l'Elbe. *Voyez* SAXE.

Digitized by Google

Q

QUANG-SI, province de la Chine, est située entre celle de Quang-Tong et de Yun-Nan et le royaume de Tong-King. Elle est fort bien arrosée, et d'une si grande fertilité pour le riz, que pendant six mois de l'année les habitans de la province de Quang-Ong lui doivent leur subsistance. Cependant elle n'est pas comparable à la plupart des autres provinces pour la beauté, ni pour le commerce. Les seules parties bien cultivées sont celles de l'est et du sud, parce que le terroir en est plat et l'air tempéré. *Voyez* CHINE.

QUEBEC, ville de l'Amérique septentrionale, capitale du Canada, bâtie, en amphithéâtre, sur une presqu'île formée par le fleuve Saint-Laurent et par la rivière de Saint-Charles.

Elle est à 120 lieues de la mer, à 307 dégrés 47 minutes de longitude, et 46 dégrés 55 minutes de latitude.

Cette ville, ainsi que le Canada, fut d'abord possédée par les Français qui l'ont cédée aux Anglais, qui s'en étaient emparés, par le traité de 1763, confirmé par celui de 1783. *Voyez* CANADA.

Quebec est située fort avantageusement pour le commerce; elle se divise en haute et basse ville. La haute est bâtie sur une montagne, au bas de laquelle est la basse. Le fleuve Saint-Laurent coule au pied de cette montagne; c'est le plus grand et le plus navigable de l'univers. Il n'a pas moins de 4 à 5 lieues de largeur depuis son embouchure jusqu'à *Quebec*, devant laquelle il n'a que trois lieues de large. Le port peut contenir cent vaisseaux de ligne. Les Anglais ont conservé avec beaucoup de soin le chantier que les Français y avaient fait bâtir, pour y construire des vaisseaux.

La population de *Quebec* est de 9 à 10,000 individus.

Le commerce de *Quebec* consiste en pelleteries, comme castors, martres, ours, loups de bois, loups cerviers, renards noirs et argentés.

On y fait aussi celui du charbon de terre, des planches de chêne, de sapin, des bois de charpente, etc.

La pêche de la baleine, du marsoin, etc. fournit aussi à *Quebec* des objets de commerce.

On verra par l'état ci-joint des marchandises, que les Anglais tirent du Canada, et y portent annuellement, par *Quebec*, les objets qui entrent dans le commerce de cette ville.

Les marchandises que la Grande-Bretagne porte au Canada, sont, des draps de laine; toiles, cotons, indiennes et autres marchandises des Indes, linons, fusils; poudre, balles et pierres à fusil, couteaux, fourchettes et autre fer travaillé, galons d'or et d'argent, habits, étoffes, bas, chapeaux, gants, livres, papier, droguerie, épicerie, verrerie, cuir, acier, cuivre, étain, fer-blanc travaillé, estampes, couleurs, vernis, vermillon, habillemens d'hommes et de femmes, ouvrages de mode, selles, brides, etc. Couvertures, voiles, cordages, ustensiles de pêche, fromage, tabac, pipes, bierre, liqueurs fortes et vins. Ces articles, au prix moyen de trois années, ont coûté 105,000 livres sterlings.

Celles que la Grande Bretagne en tire annuellement, consistent en :

	Quantités.
Peaux de castor.	9,000
—— d'ours.	9,000
—— de pêcheurs.	4,000
—— de loutres.	13,000
—— de martres.	30,000
—— de loups.	350
—— de fouines.	4,000
—— d'orignaux.	2,000
—— de renards.	2,000
—— de gazelles.	50,000
—— de lapins.	100,000
—— d'élans.	24,000
—— de castoréum.	2,000

Ces objets sont évalués à.	76,000	liv. sterl.
Côtes de baleine, huile de baleine, de marsoin et autres poissons.	3,500	
12,000 quarts de froment à 20 schelings.	12,000	
Ginsang, serpentine, capillaire et autres plantes médicinales.	3,000	
Planches et bois de construction, etc.	11,000	
Total.	105,500	liv. sterl.

Pour ce commerce, on emploie 34 navires montés par 400 hommes.

Le tems où le commerce a le plus d'activité à *Quebec*, est au mois d'août, septembre et octobre que les vaisseaux arrivent d'Europe. Il se fait une foire dans la basse ville; toutes les boutiques et les magasins étalent leurs marchandises. On y voit, sur la fin d'octobre, les habitans des campagnes que l'on appellerait *paysans*, en tout autre

Digitized by Google

autre lieu que le Canada, qui viennent faire leurs emplettes. Chacun tâche de régler ses affaires avant le départ des vaisseaux qui veulent profiter de la belle saison pour éviter un coup de vent de nord-est, qui vient quelques jours devant ou après la Toussaints. Lorsqu'ils diffèrent leur départ jusqu'au mois de novembre, ils courent risque de rencontrer des glaces dans le fleuve.

QUENTIN, (*Saint-*) ville de Picardie, dans le Vermandois, au département de l'Aisne, située sur la Somme, à 9 lieues sud de Cambrai, 15 sud-est d'Amiens, 14 sud-est d'Arras, 33 nord-est de Paris. Long. 20. 57. lat. 49. 51.

Cette ville, dont la population s'élève à 8.300 et quelques habitans, est célèbre par ses fabriques de toiles et de mulquinerie; c'est en quoi consiste son principal commerce.

Elle communique, par un canal, avec l'Oise; de cette rivière, avec la Seine, et de la Seine, par le canal de Briare, avec la Loire.

Les productions de son territoire sont, outre les grains, les bestiaux, les fruits, d'excellens lins; c'est le principal aliment de l'industrie de *Saint-Quentin* qui, comme nous l'avons dit, consiste en fabriques considérables de toiles fines, connues sous le nom de *batistes*, de linons, de gazes, de mignonettes pour manchettes d'hommes et de femmes, de basins, de vestes de batiste écrue, brodées en or et en argent, etc. Blanchisseries, fabrique de savon noir.

Batistes, *linons*, *gozes*, *etc.* L'industrie dans ce genre de fabrication, se manifeste sous des formes si variées, qu'il est presqu'impossible de les suivre, de crainte de nous égarer; nous nous contenterons de donner une note simple, mais exacte, des articles qu'on établit dans cette fabrique.

Batiste, deux tiers de large sur 12 aunes de long.

Dito, même largeur sur 15 aunes.

Ces toiles se divisent aussi en demi-pièces et en coupons de 2 aunes:

Dito, trois quarts et sept huitièmes de large, aussi sur 15 aunes de long:

Dito, sept huitièmes, quatre et cinq quarts de large sur 15 aunes de long:

Linon-batiste clair, uni, deux tiers de large sur 13 ou 15 aunes de long.

Dito; trois quarts de large sur 14 ou 15 aunes de long.

Linon-batiste clair, à jonc ou rayeure, à petits objets brochés, à l'imitation des mousselines, à ramages ou grands dessins fleurs, mignonettes contrefesant le point à jour, trois quarts de large sur 14 ou 15 aunes de long.

Mouchoirs-batiste, bordure en coton rouge, trois quarts de large, 20 mouchoirs à la pièce.

Mouchoirs linon clair, fond uni, fond et bordures brochées, de différens goûts, 3 quarts, 7 huitièmes et 4 quarts de large sur 15 aunes de long

Dito, à fleurs et à mignonette, trois quarts de large sur 15 aunes de long.

Tabliers-linon clair, en uni et en broché, avec ou sans mignonettes, sept huitièmes et quatre quarts de large, 15 ou 16 tabliers à la pièce.

Linons-gaze, unis, brochés, petits ou grands dessins, mille mouches ou ramages, trois quarts et quatre quarts de large sur 14 aunes de long.

Linons-gaze, à carreaux rayés à jours, à la crême, unis et à fleurs, crêpe, trois quarts de large sur 14 aunes de long.

Mouchoirs-linon-gaze, unis, brochés tant dans le fond que sur la bordure, trois quarts de large, 20 mouchoirs à la pièce.

Dito, unis et brochés, deux tiers de large, 22 mouchoirs à la pièce.

Linon gaze et *mouchoirs linon-gaze*, fil simple, tant en uni qu'en fantaisie, avec ou sans bruchure, dans le goût des gazes en soie.

Marlis, en fil uni, à la reine, à la d'Artois, rayés, trois quarts de large sur 12 aunes de long.

Basins fil et coton, à raies, à l'imitation de ceux de Harlem, trois quarts de large sur 15 aunes de long.

Tous ces différens articles se répandent dans toutes les provinces de France, et passent en Allemagne, en Hollande, en Russie et autres Etats du Nord; en Italie, en Espagne, en Portugal, dans les Echelles du Levant, et dans le continent et les îles de l'Amérique.

Pour blanchir la multitude de toiles qui se fabriquent, il y a quatre grandes blanchisseries dans les dehors de la ville, sur la rivière de Somme. Ce sont de grands et beaux bâtimens capables de renfermer tout ce qui est nécessaire pour cette opération.

Le blanchissage des toiles demande une grande quantité de savon noir ou gras; il y a dans la ville plusieurs fabriques de ce savon dont il se fait une très grande consommation, non-seulement pour les blanchisseries, mais aussi pour toutes les villes circonvoisines.

On prétend que les eaux de la Somme sont propres au blanchissage des toiles de lin; ce qu'il y a de vrai, c'est que Cambrai envoie ses toiles à *Saint-Quentin* pour les y faire blanchir.

On peut évaluer la pesanteur moyenne de ces toiles en gris, à 36 onces, poids de marc. Pour en fabriquer 170,000 pièces, on y emploie par conséquent 510,000 livres de lin qui vaut depuis 12 et 13 sols jusqu'à 4 francs la livre, et dont le prix moyen peut être évalué à 30 sols la livre; ainsi 510,000 livres de lin à 30 sols la livre, font un objet de 765,000 francs.

Le prix des batistes et des linons varie, pour ainsi dire, à l'infini. Il y a de ces sortes de toiles, et ce sont les plus grosses qui ne valent que 16 à 18 fr. la pièce; les plus fines se vendent 150 francs, et entre ces deux valeurs, il s'en trouve dans tous les prix intermédiaires. On en peut cependant

évaluer le prix moyen à 60 francs, par conséquent 170,000 pièces de toiles à 60 francs, font un objet de commerce de 10,200,000 francs.

Il ne faut pas croire que l'on fabrique aujourd'hui (1800) l'an VIII, une aussi grande quantité de toile de mulquinerie; différentes causes en ont diminué la consommation intérieure et l'exportation, telles que les progrès des fabriques de toiles en Angleterre, en Silésie, la guerre et les évènemens de la révolution.

Mais cette quantité était celle qui avait lieu avant ces circonstances successives.

Une grande partie de la graine de lin, nécessaire pour produire la matière première de ces toiles, est tirée de Riga. On en fait venir environ pour 5 à 6,000 francs par an; mais cette graine même donne lieu à un autre objet de commerce. On sème une partie de celle que l'on recueille, du lin qu'a produit la première, et de la plus grande partie on en fait de l'huile à brûler, et qui s'emploie dans la peinture: outre la quantité immense de lin qui s'emploie dans les fabriques dont on vient de parler, il se transporte encore des linières de Flandre et du Hainaut, pour plus de trois millions de lin en botte pour la Normandie et pour toutes les provinces de France où il se fait de la toile.

Les fabriques des toiles batistes et de celles appelées *linons unis*, rayés et brochés, sont très-nombreuses dans la Picardie et dans les provinces voisines. On en fait à Péronne, à *Saint-Quentin*, à Guise, à Noyon et dans une partie de l'Artois, du Cambresis et du Hainant. Ces toiles se vendent à *Saint-Quentin*, à Valenciennes, à Cambrai, à Vervins, à Péronne, à Arras, à Douay, à Noyon et à Bapaume.

Quoiqu'il ait toujours été libre aux fabricans de vendre par eux-mêmes leurs toiles, il s'y est établi, depuis long-tems, des courtiers en charge chez qui ils les portent pour être vendues aux marchands.

Autrefois ces courtiers jouissaient du courtage exclusif, c'est-à-dire qu'il n'y avait que ceux qui s'étaient fait recevoir qui pussent faire le courtage. Ils étaient au nombre de douze. Nous n'examinerons pas si cet arrangement nuisait ou ne nuisait pas aux intérêts de quelques individus, nous observerons que cette institution n'empêchait point qu'il ne se fît à *Saint-Quentin* un très-bon et très-grand commerce. D'ailleurs, ces courtiers en charge étaient très-aûrs et ne donnaient aucune inquiétude aux vendeurs ni aux acheteurs.

Le droit de courtage et d'aunage qui se payait sur les toiles, était de 5 sous par pièce; celui pour la marque, de 12 deniers.

QUERCY, (le) province de France dans la Guyenne, bornée au nord par le Limosin; à l'orient par le Rouergue; au midi, le Tarn le sépare du Haut-Languedoc, et à l'occident il a l'Agénois et le Périgord.

On le divise en haut et en bas; le haut est au septentrion du Lot, et le bas au midi.

Le *Haut-Quercy* a 165 lieues carrées; le Bas 180; ils forment aujourd'hui le département du Lot, dont la population est de 387,000 individus. *Voyez* GUYENNE, CAHORS, MONTAUBAN.

Le *Quercy* est un pays extrêmement fertile et abondant. On y recueille une grande quantité de vins et de bleds. Les bleds y sont de très-bonne qualité. Les vins de la côte du Lot, connus sous le nom de *vins de Cahors*, sont fort estimés. Le pays produit aussi des menus grains de toute espèce, des fruits en abondance et d'une très-bonne qualité; des chanvres, des truffles, etc. On y cultive aussi les mûriers blancs. La soie qu'on y fait forme un objet de commerce.

Le Lot facilite le commerce de ce pays. Il commence d'être navigable à Cahors. Quoiqu'il ne le soit que par des écluses, sa navigation est très-utile, tant pour faire monter les vins du *Quercy* jusqu'à Entraigues, d'où on les transporte sur des mulets dans le Haut-Rouergue et en Auvergne, que pour faire descendre depuis Cahors jusqu'à Bordeaux, des vins, des eaux de-vie, des châtaignes et des charbons de terre.

Il y a un grand nombre de fabriques répandues dant cette province, qui fesait ci-devant la plus grande partie de la généralité de Montauban. Les principales sont celles établies à Montauban, à Négrepelisse, à Cahors, à Saint-Geniès, à Rodès, pour lesquels nous renvoyons aux articles respectifs de chacune de ces villes.

QUESNOY, (le) petite ville de France, dans la Flandre Française, au département du Nord; à 2 lieues de Lille, 3 de Valenciennes, 6 de Cambrai, 49 de Paris. Long. 21. 18. latit. 50. 15.

Cette petite ville qui a une population de 2,800 habitans, est dans le centre du canton de la Flandre qui produit les plus beaux lins. C'est aussi le commerce de cette production que font les marchands de l'endroit.

Ils les vendent à Cambrai, Lille et Saint-Quentin.

QUILLEBŒUF, ville de la Haute-Normandie, au département de l'Eure, située sur la Seine, à 7 lieues est du Hâvre-de-Grace, 3 sud-ouest de Caudebec, 10 ouest de Rouen. Long. 18. 15. lat. 44. 30.

Cette petite ville n'offre rien de bien important au commerce.

Les femmes et les filles y font de la dentelle; les hommes s'occupent à la pêche, dont la principale est celle de l'éperlan; ils pêchent aussi des plies, des limandes, des carlais, des soles, des aloses et d'autres poissons. Ils ont des chasse-marées qui les portent à Paris.

Digitized by Google

Il n'y a point de port, mais seulement un *quai* de maçonnerie qui sert de port. Le soin en est commis aux ingénieurs de Honfleur. C'est le passage ou le mouillage de tous les bâtimens, tant français qu'étrangers, qui montent à Rouen ou qui en descendent. Il y a ordinairement à *Quillebœuf* environ 80 pilotes lamaneurs, dont 13 sont pilotes jurés pour jauger les vaisseaux qui montent la rivière de Seine, et pour examiner les pilotes qui veulent se faire recevoir. Ces pilotes lamaneurs servent à piloter les vaisseaux fraoçais ou étrangers qui montent la rivière en venant de la mer, du Hâvre ou de Honfleur, ou qui la descendeot.

QUILLOA, lieu célèbre, sur la côte de Zanguebar, par le commerce de l'or avec Sofala, ce qui attire continuellement dans cette lle quantité de marchands de l'Arabie Heureuse et des autres pays. Long. 20. 8. lat. 58. 45.

QUIMPER, ou *Quimper-Corentin*, ville de France en Bretagne, au département du Finistère, située au confluent d'un ruisseau nommé *Oder*, et d'une petite rivière nommée *Benaudet*, à 12 lieues de Brest, 42 de Rennes, 133 de Paris. Long. 13. 33. lat. 47. 58.

Le commerce principal de cette ville où on compte 7,000 habitans, consiste en poisson, sardine, saumon, etc. Les bestiaux, le papier, l'ardoise, le cuivre, etc., dont il y a des mines dans cet évêché, et qui se préparent surtout à Châteaulin entrent aussi dans son commerce.

La ville de *Quimper* est le chef lieu d'un territoire qui était ci-devant le diocèse de *Quimper*; aussi l'appelait-on l'*évêché de Quimper*.

Dans le territoire de *Quimper*, du côté de Carhaix, de Château-Neuf, de Gourin et de Rostrenen, le pays est très-abondant : on y nourrit une grande quantité de bétail, qui est vendu ensuite aux foires du pays à des marchands de Normandie qui les viennent acheter et les payent en argent comptant. Les marchands du pays dont il est question, portant aussi des grains en Gascogne, d'où ils raportent des vins. Les habitans de la côte s'occupent dans la saison à la pêche des sardines, et cette pêche y est considérable et avantageuse, surtout dans la baie de Douarneneze. Il y a à Châteaulin une pêcherie de saumon qoi appartenait autrefois au roi; mais que sa majesté a donnée en affèage avec les moulins de la ville, à des particuliers, moyennant une rente de quatre mille cinq cent livres. Le débit de ce poisson se fait pendant toute l'année dans la province; mais en carême, il passe jusqu'à Paris où on le vend frais. Châteaulin est situé sur la rivière d'Aaon, à six lieues nord un quart à l'est de *Quimper*.

A *Quimper* le boisseau de froment pèse 100 l. de seigle 85, d'orge 80, d'avoine 70.

Le pot contenant deux pintes ou quatre chopines pèse en vin 3 liv. 9 onc. 3 g., en huile d'olive 3 liv. 8 onc., *idem* de poisson 3 livres 8 onces; la barrique de Bordeaux contenant 120 pots avec la lie pèse en vin 430 liv., en huile d'olive 420, *idem* de poisson 420; celle contenant 115 pots sans lie pèse en vin 412 liv., en huile d'olive 402, *idem* de poisson 402.

Le tonneau de *Quimper* pèse 1,200 livres et équivaut à treize muddes d'Amsterdam.

Les barques, pendant la haute marée, peuvent remonter jusqu'à *Quimper*. *Voyez* BRETAGNE, RENNES.

QUIMPERLÉ, ville de France en Bretagne, au département du Finistère, située sur le ruisseau d'Isotte, à trois lieues de la mer, trois ouest du port Louis, huit est de Quimper, cent quinze de Paris. Long. 14. 6, lat. 47. 52.

Cette ville où l'on compte 3,000 habitans est située entre les deux petites rivières Isotte et Ellé, qui en font une espèce de presqu'île et un port qui reçoit la mer à son embouchure, nommé *Poulduc*, à deux lieues sud.

Elle tira son nom du mot *quimpa*, qui en langue Celtique ou bretonne, signifie *confluent*, du mot *Elle*, qui est le nom de la rivière principale. La seconde des deux rivières appelée *Isotte*, se perd dans la précédente, après avoir formé conjointement une presqu'île de la plus belle partie de la ville.

La rivière d'Ellé est donc celle qui conduit de *Quimperlé* à la pleine mer. Mais de marée basse les plus petits bateaux n'y peuvent pas monter.

Le meilleur et le principal commerce de *Quimperlé* et des environs, se réduit à trois branches; 1°. celui des bois, qui y sont devenus plus rares et plus chers, depuis que l'on a ouvert de grands chemins pour les porter à l'orient; 2°. celui des grains; 3°. celui des bestiaux pour les gens de la campagne, qui abondent à *Quimperlé*, et y farment des marchés aussi considérables, que les meilleures foires des environs.

Le commerce des tanneries y était autrefois très-considérable, mais il se réduit aujourd'hui à peu de chose.

A *Quimperlé* le minot de barque de froment pèse 78 livres, de seigle 73, d'orge 70, d'avoine 60.

Le tonneau pèse 1,200 livres et équivaut à 12 muddes d'Amsterdam.

QUINTIN, ville de France en Bretagne au département des côtes du nord, sur la petite rivière de Gaet, à trois lieues de Saint-Omine, cent deux de Paris. Long. 14. 45, lat. 48. 26.

Cette ville où l'on compte 5,400 habitans a une fabrique de toiles connues sous le nom de *toiles de Bretagne*. Elles sont d'une très-bonne qualité, et ont de la réputation daos le commerce.

Les lins qui croissent dans le pays de Léon et l'ancien évêché do Treguier, et qui sont d'une très-belle qualité, sont filés et presque tous em-

ployés dans cette fabrique. Ces toiles se distinguent par les qualités suivantes : *entre fines*, *fines*, *premières fines*, *secondes superfines* et *premières superfines*. On distingue les larges de trente-six pouces de laize, les moyennes dites *deux tiers* de trente pouces et les étroites de vingt-cinq pouces. Suivant divers règlemens, les plus grosses toiles étroites doivent avoir au moins mille trois cents fils dans la chaine, et les larges au moins mille huit cents; il y en a de ces dernières qui ont jusqu'à trois mille deux cents fils. Il ne doit entrer ni mauvais lin, ni chanvre dans la fabrication de ces toiles.

Quintin est bien le chef-lieu de la manufacture, mais elle s'étend également sur Uzel et Loudeac et sur quarante à cinquante paroisses aux environs, dont le centre est à peu-près Uzel. C'est dans *Quintin* et ses environs que se font les beaux *trois quarts*; le reste de la fabrique ne peut guère faire que des 26 pouces et demi, qui au retour du blanc se trouvent réduits à vingt-cinq. Toutes ces toiles sont vendues, savoir; à *Quintin*, à Uzel et à Loudeac. C'est dans ces trois villes, à Pontivy et à Moncontour, que se trouvent répartis les négocians qui font le commerce des toiles bretagnes : ils fréquentent également ces quatre marchés, où ils achètent les toiles en écru; ils les font blanchir en coupons de cinq aunes de cinquante-deux pouces, et les vendent à l'aune de cinquante, apprêtées.

L'apprêt consiste à les allonger, les plier et les plier à carreaux pour en faire des balles, qui sont composées de soixante pièces de large ou cent pièces d'étroites. Il ne se fait guère de balles de deux tiers, et pas une grande quantité de trois quarts, parce que ces dernières ne se vendent qu'aux marchés de *Quintin*, comme nous l'avons déjà remarqué.

Ces balles de toiles s'envoient en grande partie à Saint-Malo, les autres vont à Nantes et à Morlaix : de-là elles passent à Cadix, d'où on les expédie dans les Indes, jusqu'au Japon et ailleurs. Il en passe aussi dans les iles françaises : ce qui reste se répand dans le midi de la France, et très-peu à Paris.

Cette manufacture, produisait année commune, avant la révolution, sept mille balles, qu'on pouvait évaluer de six à sept millions. Les *bretagnes* sont fortes, bien blanches, de bonne filasse, de belle qualité et très-bien tissues. Elles servent pour chemises, nappes, serviettes et mouchoirs blancs.

Il y a deux villages aux environs d'Uzel, où une vingtaine de fabricans font des *mi fil* ou toiles claires, propres à rabats, coëffures de religieuses, surplis et tamis, mais ce petit nombre ne fait point corps dans la manufacture, et le peu de toiles *mi fil* qu'on y fabrique se vend dans les provinces voisines. *Voyez* BRETAGNE, RENNES.

A *Quintin* le boisseau de froment pèse 50 liv.; de seigle 45, d'avoine 36, de bled sarasin 48.

QUITO, province de l'Amérique espagnole, bornée au nord par celle de Popayan, à l'orient par les possessions des Portugais dont elle est séparée par la ligne de démarcation. Au sud par le Pérou et à l'occident par la mer du sud, et comprend la côte depuis Machala jusques à Tumaco ou Gorgonilla.

Sa plus grande largeur du nord au sud est de deux cents lieues, et sa longueur d'orient en occident depuis la ligne de démarcation jusqu'à la côte, est de plus de six cents lieues en ligne droite.

Une grande partie de cette province est habitée par des nations barbares, ou peu connues des Espagnols et par conséquent peu habitée.

La seule partie de cette vaste contrée qu'on puisse dire à la rigueur être bien peuplée, c'est l'espace que laissent entre elles les deux cordillières des Andes et tout le pays qui s'étend depuis la cordillière occidentale jusques à la mer.

La province de *Quito* est partagée en six gouvernemens, qui sont ceux d'Atacamés, de *Quito*, de Quixos au nord; de Guayaquil, de Jaen de Bracamoros, et de Maynas au midi.

Nous n'entrerons point dans les détails topographiques et descriptifs de ces contrées; nous nous bornerons à quelques renseignemens utiles sur *Quito* et le gouvernement de ce nom.

Le gouvernement de *Quito* est borné au nord par le Popayan, au midi par celui de Jaen et s'étend entre les deux cordillières des Andes qui le bornent à l'orient et au couchant. Sa largeur entre les deux chaines de montagnes n'est que de quinze à dix-huit lieues, et sa longueur du nord au midi de cent cinquante.

Les villes principales de ce gouvernement sont; *Quito*, Saint-Michel d'Ibarra, Otabalo, Tacunga, Riobamba, Chimbo.

Population. M. *Robertson* nous fournit un dénombrement des habitans des villes de la province de *Quito*, sur l'exactitude duquel on peut, dit-il, compter. Saint-François de *Quito* contient de 50 à 60,000 habitans de différentes races. Outre la ville, il y a dans ce *corregimiento* vingt-neuf cures établies dans les principaux villages, lesquels ont chacun de plus petits hameaux qui en dépendent, dont les habitans sont presque tous Indiens ou Métis. Il y a environ 6 à 8,000 ames à Saint Jean-de Pastn, outre vingt-sept villages qui en dépendent. On compte à Saint-Michel d'Ibarra 7,000 habitans et dix villages. Le district de Havala contient de 18 à 20,000 ames; celui de Tamma 10 à 12,000, celui d'Ambato 8 à 10,000 et seize villages. La ville de Riobamba 16 à 20,000 et neuf villages. Le district de Chimbo 6 à 8,000, celui de Guayaquil de 16 à 20,000 et quatorze villages. Le district d'Atnasi environ 5 à

6,000 et quatre villages. La ville de Cuenza 25 à 30,000 et neuf villages fort peuplés. La ville de Laxa 8 à 10,000 et quatorze villages. Cette population, quoique médiocre, si l'on considère la vaste étendue du pays, est bien plus considérable qu'on ne le suppose communément.

Sol, productions. L'humidité et l'action du soleil dans la province ou plutôt le gouvernement de *Quito*, étant continuelles, et toujours suffisantes pour développer et fortifier les germes, on a continuellement sous les yeux l'agreable tableau des trois belles saisons de l'année: à mesure que l'herbe sèche, il en revient d'autre, et l'émail des prairies est à peine tombé qu'on le voit renaître. Les arbres sont sans cesse couverts de feuilles vertes, ornés de fleurs odoriférantes, sans cesse chargés de fruits, dont les couleurs, la forme et la beauté varient par tous les dégrés de développement qui vont de la naissance à la maturité. Les grains s'élèvent dans les mêmes progressions d'une fécondité toujours renaissante. On voit, d'un seul coup d'œil, germer les semences nouvelles, d'autres grandir et se hérisser d'épis, d'autres jaunir, d'autres enfin tomber sous la faux du moissonneur.

Toute l'année se passe à semer et à recueillir dans l'enceinte d'un même champ ou même horison. Cette variété constante dépend de la situation des montagnes, des collines, des plaines et des vallées.

L'abondance du bled, du maïs, du sucre, des troupeaux, de toutes les denrées et le bas prix où les tient nécessairement l'impossibilité de les exporter, ont plongé dans la plus grande oisiveté la province entière, et surtout la capitale.

Quito fournit au commerce d'Espagne, du quinquina. L'arbre qui donne ce fameux remède, a rarement plus de deux toises et demie de haut. Son tronc et ses branches sont d'une grosseur proportionnée. Il croît dans les forêts au milieu de beaucoup d'autres plantes, et se reproduit par les graines qui tombent naturellement à terre. Sa seule partie précieuse c'est son écorce dont on le dépouille, et à laquelle on ne donne d'autre préparation que de la faire sécher.

On a cru longtems que l'arbre du quinquina ne se trouvait que sur le territoire de Loja, ville fondée, en 1746, par le capitaine *Alonzo de Mercantilo.*

Le même arbre a été trouvé, dans les derniers tems, aux environs de Riobamba, de Cuença et dans quelques autres lieux, tous de la province de *Quito.*

Le quinquina dont on venait de faire d'heureuses épreuves à Lima, fut connu vers l'an 1639 à Rome. Les jésuites qui l'y avaient porté le distribuèrent gratuitement aux pauvres, et le vendirent, au poids de l'argent, aux riches. L'année suivante, *Jean de Vega*, médecin d'une vice-reine du Pérou qui en avait ressenti les salutaires effets, l'établit en Espagne a cent écus la livre. Ce remède eut bientôt une grande réputation, et elle se soutint jusqu'à ce que les habitans de Loja, ne pouvant pas fournir aux demandes qu'on leur fesait, s'avisèrent de mêler plusieurs écorces différentes à celle qui était si recherchée. Cette infidélité diminua la confiance qu'on avait au quinquina, et par conséquent son prix. Les mesures que prit la cour de Madrid pour remédier à un désordre si criant, n'eurent pas un succès complet. Les nouvelles découvertes doivent avoir rendu cette production si commune, qu'il ne paraît pas vraisemblable qu'on continue à la falsifier.

On fabrique dans ce gouvernement, des chapeaux, des draps communs, des étamines et des bayettes. Il doit cet avantage à la perte de ses mines que leur médiocrité a fait abandonner, et au bas prix de ses denrées qui sont d'une abondance extrême. Indépendamment de sa consommation, son industrie lui produisait autrefois annuellement un million de piastres; avec ce secours il payait les vins, les eaux-de-vie, les huiles qu'il ne lui a jamais été permis de cultiver; le poisson sec et salé qui lui venait des côtes; le savon qui se fait à Truxillo avec la graisse des chèvres qui s'y sont extrêmement multipliées; le fer nécessaire à son agriculture; tous les objets de luxe que lui fournissait l'ancien monde. Ce commerce est diminué de plus de la moitié. Dans tous les tems on avait eu l'ambition de s'habiller de draps d'Europe connus, dans toute l'Amérique, sous le nom de *draps de Castille.* Cette fantaisie est devenue plus générale depuis que les vaisseaux de registre ont remplacé les galions. La facilité d'avoir continuellement de ces étoffes, et de les avoir à meilleur marché, a fait tomber celles de *Quito.*

QUITO, ville du Pérou, capitale de la province, et en particulier du gouvernement de ce nom. Elle est presque sous l'équateur, dans une vallée sablonneuse. Long. 302. 15. Lat. 0.

On y compte environ 30,000 habitans. Il s'y fait un commerce considérable qui est presqu'entièrement entre les mains des Européens; les uns habitués dans le pays, et les autres amenés par l'espoir du gain. Ce sont particulièrement les derniers qui achètent les marchandises du pays; et qui y vendent celles de l'Europe. Celles du pays consistent en toiles de coton; les unes blanches, les autres rayées; en bayettes et autres étoffes, qu'on transporte à Lima, où elles sont vendues pour être envoyées dans toutes les provinces du Pérou. Le retour consiste en argent, en fils d'or et d'argent, en franges de la fabrique de Lima, en vins, eaux de-vie, huiles, cuivre, étain, plomb, vif-argent, etc. Lorsque les galions sont arrivés, les mêmes né-

Digitized by Google

gocians s'y rendent pour employer leurs fonds en marchandises de l'Europe, et les répandent à leur retour dans toute l'étendue de l'audience.

A l'exception des farines qui se transportent de Riobamba, et de Chimbo à Guayaquil, et qui font le commerce des métis de ces deux corrégimens, toutes les denrées se consomment dans le pays. Les toiles de la fabrique particulière des Indiens, sont portées dans la juridiction de Barbacoas. C'est par ce commerce que les chapetons ou négocians de l'Europe font leur premier essai. Ils troquent cette marchandise pour de l'or qu'ils envoient vendre à Lima, où il est à plus haut prix. Les draps et les bayettes trouvent le même débouché dans les différentes parties des gouvernemens de Popayan et de Santa-Fé. A l'exception de certains tems, on n'y reçoit point de marchandises d'Europe en échange; et les retours sont en or, qui passe ensuite à Lima, comme celui de Barbacoas.

On tire des côtes de la Nouvelle-Espagne l'indigo, dont il se fait une grande consommation dans les fabriques, parce que la plupart des draps du pays sont teints en bleu, seule couleur qui plaise aux habitans. Par Guayaquil on reçoit du fer et de l'acier, tant de l'Europe que de la Côte de Guatimala. Ces deux marchandises sont d'un si grand usage dans les plantations, que le prix en est excessif.

Le commerce réciproque entre les deux corrégimens de la province, est abandonné aux habitans des villages même; Chimbo achète à Riobamba, et dans le corrégiment de *Quito*, des tueuyos ou toiles rayées, des bayettes du pays, qui se portent à Guayaquil, en échange pour du sel, du poisson sec et du coton, qui sortant des manufactures de *Quito*, retourne à Guayaquil en fort bonnes toiles. Les juridictions de Riobamba, d'Alausi et de Cuença, ont aussi un commerce réglé avec Guayaquil, par les magasins de Yaguache et de Naranjal.

Ce commerce de marchandises du pays, quoique médiocre en lui-même, puisqu'il ne consiste qu'en trois articles, draps, bayettes et toiles, ne laisse pas d'être avantageux pour les pauvres, dont le nombre surpasse toujours celui des riches. Mais il est déchu beaucoup depuis que les Espagnols aisés, et même ceux qui le sont moins, font usage des étoffes d'Europe. *Voyez* AMERIQUE-ESPAGNOLE.

R

RADEBOURG, ville d'Allemagne dans le margraviat de Meissen, au cercle de Haute-Saxe, sur le Roider, avec un château. Il y a dans cette petite ville quantité de potiers qui font de fort beaux ouvrages. Il y a aux environs un entrepôt de bled; et d'ailleurs les habitans tirent de grands avantages de leurs marchés aux chevaux et autre gros bétail, qui sont fort fréquentés. Il croît quelques vins au voisinage de *Radebourg*; mais on y recueille surtout beaucoup de bled noir ou bled sarrazin.

RADNOR, comté d'Angleterre, borné au nord par ceux de Montgommery et de Shrops; au sud, par celui de Brecknok; à l'est, par celui de Hereford, et à l'ouest, par celui de Cardiguan. Il a 30 milles de long sur 22 de large. Sa circonférence est de 90 milles. Longitude, 39. 10. latitude, 51. 15.

On divise ce comté en six centuries qui contiennent ensemble 310,000 arpens et 3,158 feux ou familles, 19,000 habitans. La terre y est presque partout stérile, excepté vers l'orient et du côté du midi où il y a de bons pâturages, et où on recueille du bled et des légumes. Le reste du pays est plein de montagnes et de bois. Ses marchandises principales sont des chevaux et des fromages.

Ses principaux lieux sont le bourg de New-Radnor (chef-lieu), et celui de Presteing.

Presteing ou Saint-Andrews est un joli bourg. Il est situé sur la Lug, dans une vallée riche et très-agréable, sur les frontières du comté d'Hereford. Il est très-peuplé et très fréquenté. Il y a un bon marché pour le grain, particulièrement pour l'orge dont on fait une grande quantité de drêcha.

RAGUSE, ville de Dalmatie, capitale de la petite république de ce nom, située sur la mer, à 24 lieues nord-ouest de Scutari, 66 sud-est de Zara. Long. 36. lat. 42. 30.

La petite république de *Raguse* est gouvernée par les mêmes loix et suit les mêmes usages que celle de Venise, à peu de chose près. Elle a un recteur et des conseillers qui changent tous les mois. Leurs plus grands ennemis sont les Vénitiens. La crainte qu'ils en ont eue les a engagés à se jeter quelquefois entre les bras des rois de Naples; c'est ce qui fait que ce prince a eu quelquefois les clefs de la forteresse, et nommé le gouverneur. Ils font un commerce assez considérable, et leur navigation est florissante, eu égard à la petite étendue de cet Etat. Ils gagnent beaucoup à conduire les Turcs à la Mecque, et ils sont pour cela sous la protection particulière de St-Blaise, qui, au moyen de son nom italien de *San-Biaggio* et de l'analogie de ce nom avec *Viaggio*, s'est trouvé tout naturellement le patron des voyageurs.

Cette république a fait des loix somptuaires qui, comme toutes celles qui leur ressemblent, ne s'observent que faiblement, parce qu'en définitif elles ne sont bonnes à rien, gênent le le commerce et la liberté des personnes.

Elle a défendu les étoffes d'or et celles de soie qui ne sont pas unies, les fourrures, les mantelets, etc. Elle a réglé jusqu'au déshabillé des femmes et la couleur de leurs souliers. Les peines contre les infracteurs sont très-sévères.

Les marchandises que les Français y portent sont des sucres, des cafés, des draps de différens assortimens; des modes, des épiceries, de la quincaillerie. Ils se chargent en retour de cire, de maroquin, de peaux de chèvres, de peaux de lièvres, de fer, de soie, de légumes secs et de laines dont ils enlèvent 15 à 20 mille. Le commerce se fait comptant; l'argent étant fort rare à *Raguse*.

Les lettres s'adressent par Naples, passent de-là à Barlette, d'où il part une felouque courrière tous les mois, du 8 au 10.

RAMA, ville de la Palestine, sur le grand chemin qui va de Jaffa à Jérusalem, et sur celui où passent les caravannes qui vont d'Egypte à Damas. Long. 52. 30. lat. 32.

Elle est bâtie dans une campagne unie et très-fertile, quoique sans ruisseaux ni rivières. Ses avenues sont très-agréables; ce sont de grandes allées d'arbres que la nature y a formées sans les secours de l'art, avec des haies et des buissons, des rosiers et d'autres arbrisseaux utiles et de bonne odeur. Elles forment des promenades en tout tems.

Son territoire est fertile en vin, en coton et en froment. Quoique dans l'intérieur du pays, elle ne laisse pas que de faire un très-bon commerce. Il y a un consul français et des maisons de marchands qui achètent le coton cru et filé, la cendre et quantité de savon. Cette ville est la résidence d'un bey dont dépendent Jérusalem, Gaza et *Rama*, et auquel les chrétiens et les sujets du Sultan qui vont à Jérusalem, paient un tribut de quelques piastres,

Digitized by Google

On en retire 20 quintaux d'ochre que dépose l'eau qui sort des galeries; 1,400 à 2,600 quintaux de soufre; environ 4.000 marcs d'argent et 11 à 12 marcs d'or, qu'un frappe l'un et l'autre en monnaie; 6 à 10,000 livres de zink qui se trouve dans la fonte du plomb; on le met en lingots de 8 à 14 livres qui sont marqués des armes d'Hanovre, *un cheval au galop*. On retire aussi de ces mines de fort bon cuivre. La litarge, qu'on fait, en séparant l'argent du plomb, se vend en tonnes de 5 quintaux de 114 livres le quintal; il s'en vend environ 4 mille quintaux; on vend outre cela environ 5,500 quintaux de plomb, il est marqué GR. G, ou aussi C, surmonté du bonnet du prince.

Avec ce plomb on fait à Goslar des rouleaux qui ont demi ou cinq quarts d'aune sur 6 à 7 aunes de long, et qui pèsent 2 quintaux: on y fait aussi du plomb pour la chasse, de toutes les grosseurs, depuis les numéro 11, 1, 2 jusqu'à 7; il passe pour excellent. On y lamine du plomb en lames très-minces pour envelopper du tabac. Il y a deux fabriques de vitriol qui fournissent ensemble 2,440 quintaux; il y en a de blanc, de bleu et de vert. On y fait 800 quintaux de cuivre par cémentation.

Les produits de ces mines se partagent 4 septièmes à l'électeur d'Hanovre, et 3 septièmes au duc de Brunswick. Ces deux princes ont leurs facteurs à Goslar; c'est à eux que l'on s'adresse pour les achats.

Les mines du Rammelsberg occupent trois fonderies, savoir: celle de l'Oker, celle de Julius et celle de Sophie au village de Langelsheim. Ce village renferme aussi une fabrique de potasse qui se vend en tonnes de 5 quintaux ou de 550 livres pesant.

Il y a aussi près de Goslar une fabrique où l'on fait du cuivre jaune, mais dans laquelle on emploie le cuivre de Hesse ou même de Suède; celui du pays ne pouvant servir à en faire de première qualité. Il sort de cette fabrique des chaudrons et du fil de laiton.

RANDERS, ville du gouvernement ou évêché d'Aarhus dans le Jutland, au royaume de Danemarck.

On y pêche beaucoup de saumon. Elle se distingue par ses tanneries, et envoie à l'étranger quantité de gants qui sont fort recherchés. On y raffine aussi du sucre.

Elle est encore connue par sa bierre. Le commerce de bestiaux, beurre et fromage a plus ou moins lieu dans tous les districts de la province où est située *Randers*.

RASTENBOURG, ville de Prusse, capitale d'un cercle et d'un bailliage auxquels elle donne son nom. Cette ville n'est pas d'une grande étendue, mais elle est très-jolie et bien peuplée. Ses habitans s'appliquent à l'agriculture et au commerce qu'ils font avec avantage. La rivière de Guber, près de laquelle elle est bâtie, leur fournit une pêche abondante, et la bierre qu'ils brassent a beaucoup de réputation en Prusse et en Pologne.

RATISBONNE, ville impériale d'Allemagne, dans la Basse-Bavière, sur le Danube, à l'endroit où il reçoit au-dessus de la ville les rivières de Laber et de Nabe; et au-dessous celle de Regen. Longitude 29. 46, lat. 48. 56.

Cette ville est très-peuplée et fait un grand commerce à quoi contribuent en partie le Danube sur lequel elle charge des grains, du bois et toutes sortes de vivres pour les porter jusqu'à Vienne: en partie la Diète de l'Empire qui y est fixée depuis l'an 1663 et qui y attire les envoyés des divers Etats de l'Empire, et ceux des puissances étrangères. De plus la ville de *Ratisbonne* doit être regardée comme un grand et riche magasin de sel, dont le débit se fait continuellement dans le Haut-Palatinat, et dans les autres provinces voisines situées le long du Danube. Elle jouit du droit d'étape par raport aux marchandises que l'on transporte sur le Danube, principalement par raport au sel; et ce droit lui fut confirmé en 1708 par l'empereur *Joseph*.

L'hydromel de *Ratisbonne* est renommé, et on en fait un grand commerce. Les moulins à scie que l'eau fait mouvoir, raportent aussi un revenu continuel: et ses deux foires annuelles, l'une à la Saint-Georges et l'autre à la Saint-Michel, sont célèbres.

Charlemagne fixa certaines villes pour le commerce, à la tête desquelles et de leurs commerçans, il mit des gens de considération. *Ratisbonne* est du nombre de ces villes; et l'on voit par une charte de *Charlemagne*, de l'an 805, un certain *Adulfus*, préfet de la Bavière, à qui il confia le soin des commerçans, lequel avait aussi inspection sur *Ratisbonne*. En 826, du tems de *Louis le Debonnaire*, l'Empire ayant été partagé entre ses fils, la Bavière échut à *Louis le Germanique*, qui venant à demeurer en Bavière, et ayant établi sa résidence à *Ratisbonne*, la dignité de préfet fut abolie. Depuis ce tems l'office de Hanszgraf (*comes confederationis*, comte de confédération pour le commerce), fit un emploi particulier: et celui qui le remplissoit ne fut plus regardé que comme un des moindres officiers de l'empereur.

La nomination à cette dignité fut abandonnée à la ville de *Ratisbonne*, comme les priviléges des empereurs *Philippe* et *Frederic* le prouvent. Dans ce tems-là le pouvoir du hanszgraf ne s'étendait que sur les foires extérieures, pour y maintenir les droits et les priviléges des commerçans; mais il n'avait aucun droit dans *Ratisbonne* même, à moins que cette ville ne lui en donnât

un pouvoir exprès. Dans le treizième siècle les commerçans de *Ratisbonne* s'étant ligués ensemble, ils obtinrent différens priviléges des rois, princes et comtes, et se choisirent eux-mêmes un hanszgraf, pour être leur président ou prévôt des marchands, et alors on lui donna des assesseurs et il fut changé tous les ans. Dans le quinzième siècle cette place prit la forme qu'elle a aujourd'hui; c'est-à-dire, que tous les corps de métiers lui furent subordonnés.

Poids. On fait usage à *Ratisbonne* de quatre poids différens; le premier est employé à peser l'or; il se subdivise en douze parties dont les deux dernières sont égales en pesanteur, et il a une dénomination qui lui est particulière; on l'appèle *poids de couronnes.* Il est formé par une pile, qui contient en total cent vingt-huit de ces couronnes: la pièce principale par conséquent, ou la moitié de cette pile, en représente soixante-quatre. La pièce d'au-dessous équivaut à trente-deux, et ainsi des autres subdivisions plus faibles à proportion.

	POIDS DE FRANCE.			
	marc.	onces.	gros.	grains.
Le poids total des 128 couronnes répond à.	1	6	. . . .	24
64 couronnes à. . . .	. . . .	7	. . . .	12
16 à.	. . . .	1	6	3
2 à.	. . . .	. . . .	1 1/2	18 1/8
1 à.	. . . .	. . . .	0 1/2	27 1/16

Le second poids de *Ratisbonne* sert à peser les ducats. La totalité de ce poids est une petite pile composée de onzes parties, et laquelle équivaut en pesanteur à soixante-quatre ducats.

	POIDS DE FRANCE.		
	onces.	gros.	grains.
Elle répond à. . . .	7	2	32
32 ducats à.	3	5	16
16 à.	1	6 1/2	8
2 à.	. . . .	1 1/2	23 1/8
1 à.	. . . .	0 3/4	29 1/4

Le troisième poids employé pour les matières d'argent, est un marc qui se divise en huit onces, l'once en demi-quarts et huitièmes d'once; le huitième est aussi nommé *drachme*, qui se subdivise en demi, quarts de drachme.

	POIDS DE FRANCE.			
	marc.	onces.	gros.	grains.
Le marc de *Ratisbonne* répond à. . . .	1	. . . .	. . . .	24
Les 4 onces à. . . .	. . . .	4	. . . .	12
Les 2 onces à. . . .	. . . .	2	. . . .	6
L'once à.	. . . .	1	. . . .	3

Le quatrième poids dont on fait usage à *Ratisbonne* pour les matières communes, est une livre de seize onces; on ne l'emploie cependant pas pour peser le pain; le troisième poids qui est destiné, comme nous l'avons dit à peser les matières d'argent, est celui dont on se sert lorsqu'il s'agit du pain.

Cette livre est composée de seize onces, l'once se divise en demi, quarts et huitièmes d'once, et le huitième qu'on nomme aussi *drachme*, se subdivise en demi-drachme, quarts, huitièmes, seizième de drachme, etc.

	POIDS DE FRANCE.			
	marc.	onces.	gros.	grains.
Les 16 onces répondent à. .	2	2	4 1/2	6
8 onces à . .	1	1	2	21
4 à.	. . . .	4	5	10 1/2
2 à.	. . . .	2	2 1/2	5 1/4
1 à.	. . . .	1	1	20 1/8

Le poids dont on se sert à *Ratisbonne* pour peser l'argent a sans doute été originairement le même que celui de Bruxelles. Ce dernier en effet n'est inférieur au premier que de trois grains poids de marc de France. La livre qu'on emploie à *Ratisbonne* pour les matières grossières, a beaucoup de rapport avec le poids dont on se sert à Vienne dans le commerce pour les marchandises communes; la moitié de cette livre n'excède en pesanteur ce marc de Vienne composé de seize loths que d'un gros cinq grains, poids de marc de France.

RAVENSBERG, (*Comté de*) pays d'Allemagne, au cercle de Westphalie; son étendue est d'environ dix-huit milles carrés. Sa population monte à 71,366 ames, sans l'état militaire, ce qui produit 3,964 ames sur un mille carré. La population des villes est de 11,687 habitans, et celle de la campagne de 59,679.

Le terrein est sablonneux au-delà de Bielefeld et des montagnes; il est meilleur vers la principauté de Minden, et produit assez de blad pour le besoin des habitans, et surtout beaucoup de lin et de chanvre; on cultive particulièrement dans les environs de Schildsche et de Werther du lin de la plus grande finesse. Le pâturage est bon, notamment près de Herford et de Bielefeld; aussi les habitans s'occupent-ils beaucoup de l'entretien du bétail. Les forêts sont propres pour la chasse, et appartiennent pour la plupart aux gentilshommes et aux autres sujets; celles qui appartiennent au souverain sont de peu de conséquence.

Il y a une saline dans la paroisse de Rehure. Le Weser sépare ce comté de la principauté de Minden, et coule le long du bailliage de Vlotho. C'est par le moyen de cette rivière que les habitans exportent le superflu de leurs denrées, et qu'ils importent celles dont ils ont besoin.

La plus grande et la plus profitable occupation des habitans est la filerie et la fabrique des toiles. Non-seulement on compte plusieurs milliers de tisserands, mais on apporte encore des provinces voisines beaucoup de toiles grises à Herford et à Bielefeld, où on la blanchit. Les toiles se débitent en Europe, et l'on en envoie même jusqu'en Amérique. Les manufactures de laine et autres sont de peu de valeur, cependant il y a à Bielefeld une manufacture de bas, et dans la même ville, ainsi qu'à Herford, quelques fabricans d'étoffes.

READING, ville du royaume d'Angleterre, capitale du comté de Berk, située au confluent de la Tamise et du Kennet. Longitude 16. 44, lat. 51. 26.

Cette ville est très-peuplée et très-commerçante, surtout en étoffes de laine. On y sèche aussi quantité de drèche ou de grain germé pour faire la bierre.

Cette ville était renommée autrefois par la richesse de ses drapiers. Mais ce commerce a été presque abandonné, et on lui a substitué celui de la drèche dont les habitans retirent de grands profits à cause de l'avantage que donnent les rivières dont ce comté est traversé. Le Kennet peut porter un grand bateau de cent dix tonnes, et il est dans cet endroit si peu éloigné de la Tamise, que les plus gros bateaux dont on se sert sur cette dernière rivière peuvent remonter jusqu'au pont de la ville où il y a des quais pour les décharger.

Quoiqu'il se fasse un grand commerce dans ce pays, le principal est cependant celui que les habitans font à Londres au moyen de la navigation. Ils y portent de grandes quantités de drèche, de farine et de bois, et en raportent du charbon, du sel, du tabac, des épiceries, de l'huile, etc. Quelques-uns de ces bateaux portent jusqu'à mille ou douze cents quarters de mât en une seule fois.

La manufacture des toiles à voiles est tombée par la mort de celui qui l'avait établie.

RÉ, (*île de*) petite île de France, sur l'Océan, dans le golfe de Gascogne, province d'Aunis, au département de la Charente-Inférieure, à deux lieues de la Rochelle, de l'île d'Oléron, et du continent du Poitou. Elle n'a que quatre lieues de long sur une de large. Le chef-lieu est Saint-Martin. Long. 16. 8, lat. 46. 15.

Les productions consistent en sels, vins blancs et rouges, eaux-de-vie et vinaigres, morue, harengs, planches, mâtures, chanvres, fer et goudron.

Il y a une manufacture de bas de fil et de coton, de siamoises et de basin.

Sels, vins, eaux-de-vie et vinaigres. Ils forment la principale branche de commerce. La récolte de sels monte, année commune, à environ douze mille muids de Paris, et celle des vins de vingt-cinq à trente mille tonneaux. A l'égard des eaux-de-vie, on en distille deux mille cinq cents à trois mille pièces de soixante veltes par an. Une partie des sels s'enlève pour les gabelles de France, pour la pêche de la morue, du hareng et du maquereau, et s'envoie dans les entrepots de Normandie, de Bretagne et de Dunkerque: le surplus passe en Hollande, en Prusse, dans le nord, la mer Baltique et la Nouvelle-Angleterre. Les vins, les eaux-de-vie et les vinaigres s'exportent pour la Bretagne, la Normandie, la Hollande, l'Angleterre et l'Irlande, le Nord, les colonies françaises et la Nouvelle-Angleterre.

Morues, harengs, planches, mâtures, chanvres, fer et goudron. Ces marchandises sont portées dans l'île par les vaisseaux qui vont y faire leurs chargemens; elles se versent ensuite dans la France par les provinces voisines.

Mesures. Les sels se vendent par vingt-huit muids de vingt-quatre boisseaux chacun. Le boisseau pèse quatre-vingt-trois livres un tiers; ainsi le muid pèse deux mille livres, et les vingt-huit muids cinquante-six mille livres. Les vingt-huit muids sont égaux à douze muids de Paris, à dix-neuf à vingt tonneaux de Saint-Malo, à deux cent vingt à deux cent vingt-quatre rasières de Calais et de Dunkerque, à quarante à quarante-une pipes de Bordeaux, et à trois cent trente-six conques de Bayonne.

Les liquides se vendent au tonneau de cent

vingt veltes : on le divise comme à Bordeaux, en deux pièces, quatre barriques, six tierçons et huit quarts.

On y vend les eaux-de-vie aux vingt-sept veltes ; ainsi, quand on dit que les eaux-de-vie sont à cent livres, c'est-à-dire qu'elles sont à cent livres les vingt-sept veltes.

REDON, ville de France en Basse-Bretagne, au département d'Ile-et-Vilaine, sur la Vilaine, sur laquelle elle a un port, à six lieues de son embouchure, quatorze de Nantes et douze de Rennes.

La construction des navires y forme une bonne branche d'industrie et y est à bon compte. Quant à son commerce, il n'est pas fort étendu, quoique par sa position cette ville soit susceptible d'en faire un bien plus considérable. Les vaisseaux de deux cents tonneaux peuvent y aborder à charge complette : on ne peut, dans son état actuel, remonter la Vilaine jusqu'à Rennes, qu'avec des bateaux de quinze à vingt tonneaux ; mais au moyen des travaux qu'on exécute, elle communiquera avec Saint-Malo et Laval, et les bateaux qu'elle portera seront au moins de soixante tonneaux.

L'exportation consiste en sels, grains de toute espèce, bois de construction, merrain, feuillard, fers, plomb, ardoises, toiles à voile, toiles de ménage, beaucoup de miels et de cire brute, cuirs en vert et tannés, laines crues et plusoes.

L'importation consiste en fers étrangers, mâtures, planches de sapin ; chanvres, lins, braie, résine, goudron, pierres à meule de la Ferté en Brie, vins de Bordeaux principalement, et tout ce qui concerne l'épicerie.

Mesures. Les grains se vendent au boisseau dont quarante font le tonneau qui pèse, rempli de froment, deux mille six cents livres du poids de marc ; de seigle deux mille quatre cents ; de sarrazin deux mille cent cinquante ; et d'avoine mille quatre cents ; à quelques différences près, suivant la qualité et les années.

REALMONT, petite ville du territoire d'Alby, au département du Tarn, à deux lieues et demie d'Alby, située entre Alby et Castres, dans un vallon où coule la petite rivière de Dadon.

On y fabrique des ratines et de plus petites étoffes de laine ; on fait aussi et dans les environs le commerce des fils de laine qui s'emploient à la chaîne de petites étoffes de Malamel et de la Brugnière, ce qui fait la grande partie de la consommation des laines du pays. On remarque que les eaux de la petite rivière de Dadon sont très-propres pour le lavage des laines. Il y a le long de cette rivière, un peu au-dessus de *Realmont*, une blanchisserie de toiles où elles acquièrent un plus beau blanc que dans les autres blanchisseries qui sont dans le territoire d'Alby.

REGGIO, ville d'Italie, au royaume de Naples, capitale du duché de même nom. Long. 28. 12. latit. 44. 43.

Cette ville est assez marchande, riche, très-abondante et bien peuplée. On y fait des velours à quatre poils, qui, en leur genre, sont fort estimés. Elle fournit aussi des soies grèges et en matasses. La foire de cette ville est célèbre en Italie. *Voyez* NAPLES.

REICHENBACH, ville d'Allemagne au cercle de Haute-Saxe, dans le Voigtland ; elle est sur la rivière de Gols et de médiocre grandeur, mais fort peuplée et très-marchande. Elle est surtout renommée par le grand commerce de ses draps ; car ses habitans sont pour la plupart, ou fabricans en draps, ou marchands de draps, et ils doivent être reçus dans la même communauté, sans quoi personne ne peut se mêler de ce commerce. Ils vont dans presque toutes les foires annuelles de l'Allemagne, où ils portent une grande quantité de leurs draps qu'ils débitent dans la Bavière, dans l'Autriche et dans la Suisse. *Reichenbach* tire un grand avantage de ses teintures ; et c'est l'endroit de toute la Saxe où l'on teint la plus belle écarlate.

REIMS, ville de France en Champagne, au département de la Marne. *Voyez* RHEIMS.

REINFREW, province d'Ecosse, bornée au nord par la Clyd qui la sépare de la province de Lenox ; au sud, par la province d'Air ; à l'est, par celle de Lanerk, et à l'ouest, par le golfe de Clyd. Long. 13. 25. latit. 56. 20.

Elle a 27 milles de longueur sur 8 de largeur. La terre y est fertile en bled, en fruits et en pâturages. Le gibier et le poisson y sont extrêmement abondans. *Henfrew* en est la capitale.

REMIREMONT, ville de France en Lorraine, au département des Vosges, aux pieds des montagnes des Vosges, sur la Moselle, à 2 lieues de Plombières, 5 d'Epinal et 18 de Nanci. Longitude, 24. 22. latitude, 48. 5.

Cette ville est le centre du commerce de toutes les montagnes voisines, dont les habitans descendent à *Remiremont*, soit pour s'approvisionner de ce qui leur est nécessaire, soit pour y vendre leurs denrées et le produit de leur industrie.

Leurs denrées consistent en fromages, beurres, etc. Les fromages dont les meilleurs se font à la Bresse, Cornimont, Sauaure, etc. et dont on fait des envois considérables dans tous les pays, sont connus sous le nom *Gérardemer*. Le beurre y est très-bon ; il s'en fait des envois. Nanci et Metz viennent à *Remiremont* s'approvisionner d'œufs, de beurre, de veaux, de

Digitized by Google

porc frais et salé, etc. C'est aux foires de cette ville que les marchands étrangers viennent chercher pour Paris et autres villes de la France, le bétail que nourrissent ou qu'engraissent les montagnards.

L'industrie consiste à filer le lin, le chanvre et le coton, et à faire des toiles de ces mêmes matières; mais la filature du coton est bien plus considérable et forme un plus grand commerce que celle du lin et du chanvre; il se met par écheveaux, longs de 5 quarts d'aune de Paris, et de 600 tours. Les toiles que fabriquent les montagnards, sont à bon compte, et les demandes qu'on en fait les rendent souvent rares.

Les montagnes sont aussi tres-abondantes en simples, racines, graines, etc. pour la *médecine*, et il s'en fait beaucoup d'envois. On expédie aussi pour les divers ports de la France, beaucoup de poix que l'on tire du sapin; on la met en boîtes de toutes grandeurs. On y fait de la glu qui est recherchée.

Quelques négocians font commerce de draperie, toilerie, soierie et mousseline en gros: ils ont une filature de coton à *Remiremont* et deux dans les montagnes: ils font fabriquer des toiles de coton de cinq huitièmes et trois quarts, des futaines et des basins; enfin ils font la commission pour toutes les denrées et productions quelconques du pays, sur les eaux de Plombières, etc. et sur les marchandises de transit.

REMSCHEID, ville d'Allemagne en Westphalie.

L'industrie de cette ville consiste en fabrique d'outils. On en fait dans cette ville une quantité considérable de toutes espèces, en fer et en acier, tels que limes, vrilles du plus petit au plus fort calibre, scies de toutes qualités, faulx à faucher, pièges pour les animaux, cadenats, haches, gouges, ciseaux, et généralement tous les outils servant aux charpentiers, charrons, menuisiers, ébénistes, etc. La France, et surtout Paris, tirent beaucoup de cette fabrique.

RENNES, ville de France, capitale de la Bretagne, aujourd'hui chef-lieu du département d'Ille-et-Vilaine, sur la Vilaine qui la divise en deux parties, à 17 lieues de Saint-Malo, 23 de Nantes at 83 de Paris. Longit. 17. 58. 7. latit. 41. 6. 45.

On compte à *Rennes* 30,000 habitans.

Le commerce, sans être très-florissant, ne manque cependant pas d'activité, et consiste en grains de toutes espèces, bois, plomb, cire, lin, chanvre, bestiaux et beurres excellens, cire jaune; en toiles à voiles, chapeaux, couvertures de laine et fayence; fils, bas et gants au tricot; tannerie et corroyerie.

Grains et bois. On recueille dans les environs des grains de toute espèce, et de très-beaux bois qui sont propres à la marine et à la construction.

Plomb. On le tire d'une mine très-abondante située à Pontpean, qui n'est éloigné que de deux lieues de la ville.

Lins et chanvres. On en recueille à *Rennes* et dans les environs une très-grande quantité; une partie sert à alimenter la manufacture et les fabriques de toiles et de fils de la ville et des paroisses voisines; le surplus passe à Nantes et dans l'Anjou.

Bestiaux. Comme les pâturages sont très-gras, on y fait beaucoup d'élèves et d'engrais.

Beurres. Ils sont d'une excellente qualité, et passent pour être les meilleurs de la France; les plus avantageusement connus sont ceux de Pacé et la Prévalais.

Toiles. Elles se fabriquent dans la manufacture établie à *Rennes* et dans tous les environs; celles du dehors sont apportées aux marchés les mercredis et samedis, où elles sont soumises à l'inspection. On en distingue de plusieurs sortes, des toiles à voiles en 36 portées, de 4 fils en 30 portées, de 6 fils à 4 brins, de 4 fils communs; des royales, des rondelettes fortes, des rondelettes fines, des courtes fines, des courtes de 21 pouces, connues sous le nom de *toiles réformées*; des toiles connues sous le nom de *cargaison*; de *Saint-Georges*, première sorte; de *Saint-Georges*, seconde sorte; de *combourges*, de trois quarts de *laise*; de *halle*, de *Fougères*, de *haut-brins* et de *Bretagne*.

Fabrique de fils. Elle forme une des plus fortes branches du commerce de *Rennes*; on y fait des fils à coudre, en blanc et de toutes couleurs, connus sous le nom de *fils de Bretagne*; des fils propres pour les manufactures et pour broches; des fils blanchis au savon et des fils de paimpont d'une blancheur étonnante; on fait des envois considérables de ces fils dans les différentes provinces de France, dans plusieurs états de l'Europe et en Amérique; une partie de ceux connus sous le nom de *paimpont*, sert à faire les bas, les chaussettes et les gants de Vitré, connus si avantageusement dans le commerce.

Manufacture de chapeaux. Elle avait ci-devant le titre de *manufacture royale*. On y travaille considérablement, principalement en fin.

Manufactures de couvertures de laine. On en fait de différentes qualités et de toutes grandeurs.

Manufactures de fayence. Il y en a deux d'établies dans cette ville; on y fait tout ce qui est relatif au service de table et tous les objets dont on se sert journellement dans le ménage.

Il y a quatre foires par an à *Rennes*.

Il y a trois marchés par semaine, le mardi, le

jeudi et le samedi; celui du samedi est le plus considérable.

Poids et mesures. 100 liv. de *Rennes* font 101 livres du poids de marc.

Le tonneau, mesure pour les grains, équivaut à 10 setiers de Paris.

RENNES, (généralité de). C'est le nom que l'on donnait en style fiscal et d'administration à la Bretagne. Elle forme aujourd'hui les départemens des Côtes-du-Nord, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure et du Morbihan.

Voici ce qu'on trouve dans le *Traité de l'Administration* de M. *Necker* sur cette généralité.

» Son étendue est de 1,774 lieues et demie carrées.

» Sa population, de 2,276,000 ames.

» C'est 1,282 habitans par lieue carrée.

» La Bretagne est franche de gabelles, exempte des droits d'hypothèque et de ceux sur la marque des fers. Le roi n'y perçoit aucuns droits d'aides, mais la province en lève de considérables de même nature, sous le nom de *ferme de devoirs*: la taille, sous la dénomination de *fouage*, est très-modique. Les vingtièmes sont abonnés, et les travaux des chemins qui sont très-multipliés, s'exécutent par corvées.

» On peut estimer les contributions de cette généralité, à environ 28,500,000 liv.

» C'est 12 liv. 10 sous par tête d'habitans.

» La pêche, le commerce du sel, les manufactures de toiles, les travaux du port de Brest, et la navigation aux îles Françaises, au banc de Terre-Neuve, à la côte d'Afrique, à la Chine et dans l'Inde, composent les ressources principales de cette province, qui est d'ailleurs abondante en bleds dans plusieurs parties, et où il se trouve des mines de fer et de plomb; On y élève aussi des poulains qu'on fait passer en Normandie pour y profiter des pâturages de cette province. L'activité du commerce et de l'industrie est portée vers les côtes, et l'intérieur de la Bretagne a tous les caractères de la misère; beaucoup de terres même y sont en friche. Le roi avait excité les Etats à l'examen d'un projet pour le partage des communes, qui paraissait propre à étendre la culture de cette province: il est intéressant de prendre un parti sur cette matière, et il serait à désirer en général que les Etats s'occupassent davantage des améliorations dont la province est susceptible; ils en sont trop souvent détournés par des questions de prérogatives, qui consomment une grande partie de leur tems; et il arrive que, tantôt par leur propre inquiétude, tantôt par les prétentions inutiles de l'autorité, le sort des peuples est négligé, et les Etats perdent l'occasion de réunir à leurs droits tout l'appui qui naît du bien qu'on effectue.

» Le nombre des naissances, multiplié par 28, indiquerait à *Rennes* une population d'environ 35,500 ames; à l'Orient, de 16,500; à Saint-Malo, de 17,500.

» Les naissances de Nantes et de Brest, multipliées par 29, annonceraient une population, à Nantes, de 57 à 58,000 ames; à Brest, de 30 à 31,000. »

REQUENA, ville d'Espagne dans la Manche. Long. 16. 40. latit. 39. 30.

On y compte plus de 6,000 habitans.

Requena est dans un climat très-sain. Sa campagne abonde en grains, en vin, en safran; on y recueille des fruits et des herbages en abondance; on y fait aussi un peu d'huile. Le docteur *Jordan* cite *Requena* comme pouvant servir d'exemple aux villes qui, comme celle-ci, n'ont point de mûriers sur leur territoire. Cela n'empêche pas que l'on ne s'y occupe beaucoup du commerce de la soie: il y compte plus de 600 métiers à taffetas ou autres étoffes; et ces manufactures, en procurant de l'aisance à la ville, influent considérablement sur le bon état des terres qui y sont bien cultivées.

RESHD ou *Rescht*, ville de Perse dans la province de Ghilan, dont elle est capitale. Longitude, 68. 25. latit. 37. 28.

Elle s'étend en forme de croissant le long de la mer Caspienne, et est enceinte d'une haute montagne de laquelle sortent plusieurs rivières qui arrosent la plaine et la rendent très-fertile. Cette ville est assez grande, mais ouverte de tous côtés; et ses maisons sont tellement cachées d'arbres, qu'il semble qu'on va plutôt entrer dans une forêt que dans une ville. Elle est à 2 lieues de la mer Caspienne.

Le marché de *Reshd* est fort grand, rempli de boutiques où l'on vend toutes sortes de marchandises, mais particulièrement des vivres qui sont à très-bon compte.

RÉTHEL, ville de France en Champagne, au département des Ardennes, capitale du Réthelois, sur l'Aisne, à 9 lieues de Reims et 13 de Sedan. Long. 22. 5. latit. 49. 35.

Les productions consistent en grains de toute espèce dont il se fait un gros commerce; fer, laines.

Il y a une fabrique considérable d'étamines et d'autres étoffes de laine; une fabrique de toiles de coton de première qualité, écrues.

Mesure. Le quartète, mesure pour les grains, pèse 30 livres en grain de bonne qualité; quatre quartètes forment le septiers qui est égal à 5 boisseaux et demi de Paris.

A 5 lieues de *Réthel* se trouvent des forges considérables situées à Signy-l'Abbaye.

REVEL, capitale d'un gouvernement qui comprend la province d'Estonie. Long. 42. 42. lat. 59. 29.

Elle est située au bord de la mer Baltique, entre Pernaw et Narva. De *Revel* à Riga, il y a 302 werstes, et de *Revel* à Narwa 196. Elle était autrefois une des principales villes de la ligue anséatique. Elle jouit encore du droit d'étape qui lui fut confirmé par les traités de paix entre la Russie et la Suède. Elle a un très-bon port ouvert à toutes les nations qui viennent y aborder; et quoique son commerce ne soit pas si considérable à présent qu'autrefois, lorsqu'elle était le magasin de presque toutes les productions de la Russie, et que les Anglais et les Hollandais y venaient chercher; elle a cependant un commerce très-considérable. Le nombre des vaisseaux qui arrivent et qui partent, monte par année de 150 jusqu'à 200, et quelquefois davantage.

Les marchandises principales qu'on en tire, sont diverses sortes de bleds: on peut en acheter 17 jusqu'à 18,000 lasts de seigle par an; de la semence de lin 4 à 500 tonneaux; du chanvre 5 à 600 schipfunds; des cuirs de vaches de Russie 4000 deches. Les autres marchandises qu'on y achète, sont des mâts de Livonie, du bois de construction pour les navires, des planches, des chevrons, de la poix, du goudron, des cendres, du suif, de la cire jaune, toutes sortes de pelleteries et marchandises de Russie; du marbre gros et préparé pour paver, appelé *fliesen*; il y en a de diverses sortes, même de grand d'une aune, la centaine coûte 18 à 19 roubles, et des premiers, 6 roubles chez les carriers, etc.

Les marchandises qu'on tire de *Revel* sont donc à peu-près les mêmes que celles que l'on tire de Riga et des ports de Russie sur la Baltique; c'est-à dire, des grains, des chanvres, des graines de lin, des bois pour les tonneaux.

Les marchandises étrangères qu'on importe, consistent en vins, sels et eaux-de-vie, et toutes les autres marchandises qui s'envoient en Russia.

Mais le principal commerce se fait en grain. On l'échange surtout contre le sel que les Hollandais amènent dans ce port, et dont il se fait une grande consommation en Russie, où la nourriture la plus ordinaire du peuple, est du pain avec du *sel*.

Pendant l'année 1785, il est arrivé à *Revel* 157 bâtimens, et il en est parti 161; dans le nombre des premiers, on a compté 90 Suédois, 20 Danois, 16 Lubeckois, 18 Portugais, 3 Italiens, 3 Hollandais; le reste était des bâtimens anglais, prussiens, etc. Dans le nombre des bâtimens sortis de ce port, il y en avait 90 pour la Suède, 17 pour Pétersbourg, 16 pour le Danemarck, 14 pour Lubeck, 6 pour le Portugal; le reste pour la Hollande, l'Italie, etc. Les bâtimens arrivés dans ce port en 1779, étaient de 107; en 1780, de 131; en 1782, de 137; et en 1784, de 128.

La recette de la douane a monté en 1784 à plus de 182,000 roubles; autrefois elle fesait un objet de 40 à 80,000 roubles. La cause du progrès rapide de ce commerce, est qu'on y paie les droits avec des roubles, et qu'il faut les acquitter à Riga avec des écus d'Albert, que l'on ne reçoit à la douane qu'à raison de 125 copeiks la pièce, tandis que ces écus valent souvent au-delà de 140 copeiks.

Mesures. Le last de *Revel* est de 400 livres; et rend environ 342 livres de Paris et d'Amsterdam. Le cent de sel d'Amsterdam rend à *Revel* cinq lasts et un tiers.

RHEIMS, ville de France en Champagne, aujourd'hui chef-lieu du département de la Marne, située sur la Vesle, à 25 lieues de Troyes, 34 de Paris, 40 de Nancy, 10 de Châlons et 50 de Dijon. Long. 21. 43. lat. 49. 14.

Suivant les derniers dénombremens, la population de *Rheims* s'élève à 32,334 habitans.

Le commerce de *Rheims* consiste dans celui des productions de la Champagne et dans la vente des objets qu'on y fabrique. Les productions sont les grains, sarrazins, fourrages, laines; mais les vins sont ce qu'il y a de plus important pour le commerce. Il y en a de rouges et de blancs excellens. Ceux désignés sous le nom de *vins de boisson*, se consomment dans la Flandre, la Picardie, les Ardennes, le Luxembourg, partie de l'Allemagne, et forment ce qu'on appele *une bonne boisson*; la plus grande partie des blancs s'expédient en bouteilles et en quantités considérables dans toute la France, en Allemagne, en Suède, Danemarck, Russie et en Angleterre. *Voyez* CHAMPAGNE.

Les fameux côteaux de Versenay, de Bouzy, de Taisy, de Sillery, de Versy, de Mailly, etc., composent le vignoble de *Rheims*. La valeur de l'arpent de terre est depuis 200 jusqu'à 600 fr. pour les terres labourables, et pour les vignes, depuis 500 jusqu'à 4,000 fr.

L'arpent est de cent verges, la verge de vingt pieds, le pied a dix pouces et demi; l'hommee est de treize verges, il en faut seize pour le jour de terre.

L'industrie de *Rheims* consiste en fabriques d'étoffes de laines de différentes natures, de crêpes, de couvertures de laines, de toiles, de bluteaux, de bas au métier, de chapeaux, de pains d'épices et de poires de rousselet. Les fabriques d'étoffes et de toiles sont considérables, et forment un objet d'exportation très-précieux pour la ville; on y a aussi établi, dernierement, des fabriques de cotonnade.

Etoffes de laine. Elles sont connues sous

les noms de *marocs lisses* et de *marocs croisés*, de *draps de Silésie*, de *flanelles, façon d'Angleterre*, de *flanelles communes*, d'*étamines*, de *burats*, de *buratés* et de *voiles*: les marocs lisses et les marocs croisés, sont des raz façon de Perse. Les dauphines se fabriquent en uni et en mélange, et varient de prix, suivant leur qualité: les marocs lisses et croisés se distinguent en ordinaires, seconds, primes et ségovie; ces derniers, soit lisses, soit croisés, portent aussi le nom de *raz de castor*. Les draps connus sous la dénomination de *silésies*, se distinguent en draps unis, rayés, cannelés, doubles broches, wiltons et mouchetés, soit jetés, soit brochés. Les flanelles, façon d'Angleterre, se distinguent en lisses et en croisées; et les étamines se distinguent en rayées ou quadrillées ou foulées. Les marocs lissés et croisés portent une demi-aune de large, et les pièces 45 à 50 aunes; les draps de Silésie et les flanelles, façon d'Angleterre, portent 5 huitièmes de large, et les pièces 45 à 48 aunes; les flanelles communes sont de différentes qualités et de différens prix; on en fait d'une demi-aune, de 3 quarts et de 5 huitièmes de large, et les pièces portent environ 50 aunes. Les étamines rayées ou quadrillées portent une demi-aune de large, et les pièces 33 aunes; les étamines foulées, portent également une demi-aune de large, mais les pièces sont de 33 à 35 aunes. Enfin, les burats, les buratés et les voiles, portent une demi-aune de large, et les pièces 46 aunes; ils varient suivant leur qualité.

Ces différentes étoffes sont très-estimées, et d'un débit sûr et avantageux; les flanelles, façon d'Angleterre, ont acquis une telle perfection, que, dans le commerce, elles obtiennent la préférence sur celles d'Angleterre même: les burats, les buratés et les voiles sont également portés à un tel dégré de perfection, qu'ils jouissent de la plus grande faveur dans toute la France et dans l'étranger.

Les laines qu'on emploie pour la fabrication de toutes ces étoffes, se tirent d'Espagne, du Portugal, de la Romagne, de la Pouille, de toutes les provinces de France, et principalement du Berry.

Couvertures de laine. On y en fait considérablement dans toutes les qualités; les largeurs et les longueurs sont désignées par des barres ou des points: les longueurs les plus ordinaires sont depuis une aune 3 quarts jusqu'à 2 aunes 3 quarts; et les largeurs, depuis une aune jusqu'à 2 aunes 1 quart.

Etamines à blutenux. On en fait en fils qui se distinguent par numéros, depuis 9 jusqu'à 46, d'un quart et d'un tiers de large, dont les pièces portent 20 aunes; d'autres en soie, qui ont une demi-aune de large, et dont les pièces portent 42 aunes 2 tiers de long.

Pains d'épice et confitures sèches. Le pain d'épice de *Rheims* est très-connu et généralement estimé. Les poires de rousselet qu'on y prépare sont aussi très-recherchées.

Il y a encore à *Rheims* une fabrique considérable de chandelles blanches d'une bonne qualité.

Il y a peu de villes dont les manufactures fournissent au commerce une si grande quantité d'étoffes de laine, de soie, et de laine mêlée de soie, avec autant de variété que *Rheims*. On s'y est appliqué à imiter quelques-unes des petites étoffes d'Angleterre. On s'est attaché surtout aux flanelles, étoffe d'un usage fort étendu. L'Angleterre a longtems possédé seule l'art de la fabriquer. On prétend que les flanelles de *Rheims* égalent celles d'Angleterre et sont à plus bas prix; ce qui pourrait être regardé comme une conquête de l'industrie française sur l'industrie anglaise, assez importante, puisqu'auparavant cette espèce était l'un des articles des manufactures de l'Angleterre dont il entrait le plus en France.

Les draps et autres étoffes de *Rheims* se consomment principalement dans le midi de la France, dans l'Italie, l'Espagne, le Portugal, dans nos Isles et en Amérique; Paris en tire quelque peu, mais la consommation n'y en est pas très-forte.

Voyez à l'article CHAMPAGNE les règlemens des étoffes qui se fabriquent à *Rheims* et dans la Champagne en général.

Les usages du commerce ainsi que les poids y sont les mêmes qu'à Paris.

Mesures. Le septier de froment de 4 quarts, pèse 132 liv., de seigle 123, d'orge 134, d'avoine 84.

Mesures des vins et liqueurs. Le pot contenant 2 pintes pèse en vin rouge 3 livres, 6 onces, 24 grains; en vin blanc 3 livres, 4 onces, 12 gros; en eaux-de-vie, 2 livres, 13 onces, 5 gros; le poinçon, la pièce ou demi-queue de Montagne, de 140 pots avec la lie pèsent en vin rouge 439 liv. 2 gros; en vin blanc 436 livres, 11 gros; en eaux-de-vie 410 livres 10 onces; celui contenant 138 pots sans lie pèse en vin rouge 420 livres, 13 onces 2 gros; en vin blanc, 418 livres, 7 onces, 7 gros; en eaux-de-vie 393 livres, 8 onces 2 gros; en bierre, 431 livres, 4 onces.

RHIN, fleuve considérable de l'Europe qui prend sa source dans les Grisons, près du Saint-Gothard.

Le *Rhin* est poissonneux et serait très-propre à la navigation si ses fréquens changemens de lit, sa rapidité et les coupures qu'il fait dans son cours ne le privaient de cet avantage dans sa plus grande étendue. Néanmoins il ne laisse pas que de servir au commerce, principalement des provinces qui l'avoisinent.

On appèle *commerce du Rhin* celui qui se fait sur ce fleuve et sur les fleuves et rivières qui s'y jètent. Ce commerce s'étend donc sur tous les

pays

pays situés entre le Rhin, la Moselle, le Mein, le Necker, la Lahs, la Ruhr, la Lippe et la Meuse. Les Hollandais en étaient jusqu'à présent les principaux agens, et on prétend qu'il forme un objet annuel d'environ 100 millions de florins. Mais pour pouvoir l'apprécier plus en détail, il convient de le considérer sous les trois points de vue suivans; savoir, comme actif, passif, et comme commerce de frêt ou de transport.

Le commerce actif comprend toutes les marchandises envoyées dans la Hollande des pays de Juliers, de Bergues et de Clèves, des électorats de Mayence, de Trèves et de Cologne, des pays de Nassau, de la Franconie, de la Suabe, de l'Alsace et de la Suisse; ces marchandises consistent principalement en vin, vinaigre, fruits frais et séchés, lentilles, millet, bled sarrasin, chanvre, marchandises de Nuremberg, eaux minérales, bois de construction, meubles et autres espèces de bois. Le vin qui passe de Mayence dans la Hollande, monte par an à près de mille pièces, et forme un objet d'environ 300,000 florins; les villes de Dort et d'Amsterdam servent d'étapes pour les vins du Rhin.

Le commerce passif comprend les marchandises que les pays susnommés tirent de la Hollande; elles consistent principalement en épicerie, drogues, marchandises des Indes, etc. le commerce de transport sur le Rhin et les rivières qui s'y jètent, est celui qui se fait de territoire en territoire, c'est-à-dire, que les batelets d'une juridiction conduisent les marchandises jusqu'à une autre, et les déchargent ensuite dans les bateaux des bateliers de l'autre juridiction; par cette manière, chaque territoire participe au frêt, et sait percevoir en même tems les droits d'entrée et de transit.

On compte que le commerce du Rhin, tant actif que passif, emploie par an près de 1300 batraux, dont il y en a de trois différentes grandeurs sur le Haut-Rhin; savoir de 2,000 quintaux, de 1,500 et de 1,000; les bateaux qui partent de Cologne jusqu'au Bas-Rhin sont deux à trois fois plus grands que les premiers. Un bateau qui remonte le fleuve est tiré par 10 à 12 chevaux, et le bateau qui le descend par 5 ou 6. Les villes de Cologne et de Mayence sont les principaux entrepôts pour le commerce du Rhin. Les nombreuses douanes et le haut taux des droits ont diminué considérablement ce commerce. On transporte aujourd hui par terre, depuis Francfort et Mayence, presque toutes les marchandises destinées pour l'Alsace, la Suisse, le Luxembourg, la Lorraine, etc. Voici la nomenclature des douanes où les marchandises qui passent sur le Rhin et les autres rivières adjacentes payent des droits. Depuis Amsterdam jusqu'à Cologne: Arnheim, Schink, Emmerick, Res, Urschau, Ordenger, Kaiserswers, Duseldurf. Depuis Cologne jusqu'à Mayence: Bonn, Lins, Leiderstorf, Andernach, Coblentz, Oblanstein, Popert, Saint-Goar, Kaub, Bacharach et Buigen. Depuis Cologne jusqu'à Trèves: Bonn, Linz, Leiderstorf, Andernach, Coblentz, Kockheim. Depuis Mayence jusqu'à Strasbourg: Mayence, Openheim, Gernsheim, Manheim, Philisbourg, Germensheim, Schvock, Sels, Hillesheins et Dirsche. Depuis Mayence jusqu'à Heilbroon: Mayence, Openheim, Gernsheim, Manheim, Nokergemund. Depuis Mayence jusqu'à Wirsbuurg: Mayence, Hochtet, Francfort, Hanau, Steuheim, Selingestadt, Stoksdadt, Werth, Mitteberb. *Voyez* ALLEMAGNE.

RHIN (*départemens*). Il y a deux départems qui portent le nom du *Rhin*, savoir le département du *Bas-Rhin* et le département du *Haut-Rhin*.

Département du Bas-Rhin. Les détails que nous allons consigner ici sur le département du *Bas-Rhin*, sont tirés de l'*Annuaire du Bas-Rhin*, par M. *Bottin*, secrétaire de l'administration de ce département, ouvrage utile, qui suppose beaucoup de connaissance dans son auteur, et qu'il serait à souhaiter que l'on imitât dans les autres départemens.

Le département du *Bas-Rhin* prend son nom du fleuve qui, de ce côté, sert de limites à la France du côté de l'Allemagne.

Il est borné au nord par les départemens de la Sarre et du Mont Tonnerre, à l'est par le *Rhin*, au sud par le département du *Haut-Rhin*, à l'ouest par les départemens des Vosges, de la Meurthe et de la Moselle.

Il a de longueur environ 30 lieues (la lieue a 2566 toises), sur une largeur de 8 lieues; sa surface est évaluée à environ 212 lieues carrées.

Ce département, qui ne comprenait d'abord que la partie de l'Alsace, connue sous le nom de *Bassr-Alsace*, n'était formé d'abord alors que de trente cantons; le nombre en a été porté depuis à quarante-un, par la séparation de quelques communes que leur population a fait distraire des cantons ruraux dans lesquels elles étaient comprises, pour former à elles seules des administrations municipales; et par la réunion faite en 1793 de diverses communes provenant du pays de Nassau Saarbruck, du duché de Deux-Ponts et du Palatinat. Le nombre total de ses communes est de 623, et sa population d'environ 400,000 ames, non-compris les troupes, employés militaires, et étrangers garçons de métiers qui y affluent en tems de paix.

Le *Bas-Rhin* est fertile en grains, vins et fourrages; on y récolte, de plus, principalement les pommes de terre, la navette, le chanvre, le

de la chaîne des Vosges, attenant au département de la Moselle, 11 communes, 4,700 ames de population, chef-lieu Diemeringen, à 15 lieues de Strasbourg, 2 lieues de Saar-Louis.

Les prodoits de son sol en grains suffisent à la consommation de ses habitans. Ils consistent en froment, méteil, seigle, orge. On y récolte avoines, maïs, légumes secs, pommes de terre, chanvre, lin, navettes, fourrages; il y a beaucoup de prairies artificielles.

11. *Canton de Drulingen*, situé au-delà de la chaîne des Vosges, 15 communes, 4,500 ames de population, chef-lieu Drulingen, à 13 lieues de Strasbourg, et 3 lieues de Saar-Union.

Les produits de son sol suffisent et au-delà, à la consommation de ses habitans. Ils consistent en froment, orge. On y récolte vesces, avoines, légumes secs, fourrages, pommes de terre, chanvre, lin, navette, pavots et fruits à cidre. Il y a dans toutes les communes des prairies artificielles.

12. *Canton d'Erstein*, riverain du *Rhin*, 12 communes, 9118 ames de population, chef-lieu Erstein, à 5 lieues de Strasboorg, et 5 lieues de Schelestat.

Le produit de son sol fertile excède de beaucoup les besoins de ses habitans; il consiste en froment, orge, fourrages, pommes de terre et chanvre. Il y a beaucoup de pâturages.

13. *Canton de Fort-Vauban*, riverain du *Rhin*, 14 communes, 6552 ames de population, chef-lieu Fort-Vauban, à 9 lieues de Strasbourg, et 6 lieues de Wissembourg. Cette commune avait un fort que l'ennemi a fait sauter en l'évacuant en l'an II.

Le produit de son sol suffit et au-delà, à la consommation de ses habitans. Il consiste en froment, méteil, seigle, orge, avoines, légumes, secs, fourrages, maïs et pommes de terre. Il y a beaucoup de pâturages.

14. *Canton de Geispolsheim*, situé dans la plaine, treize communes, environ 12,000 ames de population, chef-lieu Geispolsheim, à deux lieues de Strasbourg.

Les produits de son sol suffisent, et au-delà, à la consommation de ses habitans. Ils consistent en froment, méteil, seigle, orges. On y récolte avoines, fourrages, maïs, fèves de marais, légumes secs, chanvre, pavots, navette, pommes de terre. Il y a quelques vignes, et des prairies artificielles dans toutes les communes.

15. *Canton de Haguenau intra muros*. La commune de Haguenau qui forme seule ce canton, est située dans la plaine, sur la Mutter, qui la sépare en deux; place fortifiée, à six lieues de Strasbourg; 8,600 ames de population.

Le produit de son sol en grains ne suffit pas à la consommation de ses habitans. Il consiste en froment, seigle, orges. On y récolte avoines, fourrages, légumes secs, maïs, pommes de terre, chanvre et garance. Il y a des prairies artificielles.

16. *Canton de Haguenau extra muros*, situé dans la plaine, treize communes, environ 5.500 ames de population, chef-lieu Schweig-hausen; à sept lieues de Strasbourg, et un demi-myriamètre ou une lieue de Haguenau.

Les produits de son sol suffisent à la consommation de ses habitans; il y a rarement d'excédent. Ils consistent en froment, seigle, orge, maïs, vins, légumes secs, pommes de terre. On y récolte fourrages, chanvre, navette, pavots, garance: c'est dans ce canton que cette dernière plante a été cultivée d'abord. Il y a des prairies artificielles; on y extrait de la mine de fer.

17. *Canton de Harskirch*, situé au-delà de la chaîne des Vosges, touchant le département de la Moselle, onze communes, 4,792 ames de population, chef lieu Harskirch, à dix-huit lieues de Strasbourg, un demi-myriamètre ou une lieue de Saar-Union.

Les produits de son sol suffisent à la consommation de ses habitans; il y a quelquefois de l'excédent. Ils consistent en froment, méteil, seigle, orge, légumes secs. On y récolte avoine, fourrages, pommes de terre.

18. *Canton de Hochfelden*, situé dans la plaine, 22 communes, 10,000 ames de population, chef-lieu Hochfelden, à 5 lieues de Strasbourg, et autant de Saverne.

Les produits de son sol fertile excèdent de beaucoup les besoins de sa population; ils consistent en froment, orge, fèves de marais, vins, chanvre, pavots, navette et pommes de terre. Il y a dans toutes les communes des prairies artificielles. Il y a une carrière de plâtre, et au bas de la montagne un moulin où il est réduit en poudre, pour servir à l'engrais des prairies artificielles et autres.

19. *Canton d'Ingwiller*, situé aux pieds des Vosges, 17 communes, 8880 ames de population, chef-lieu Ingwiller, à 9 lieues de Strasbourg, autant de Wissembourg, et un myriamètre et demi ou 4 lieues de Saverne.

Les produits de son sol en grains suffisent ordinairement à la consommation de ses habitans; ils consistent en froment, méteil, seigle, orge. On y récolte avoines, légumes secs, vins, fruits à cidre, fourrages, pommes de terre, chanvres, lin, navette et châtaignes. Il y a beaucoup de prairies artificielles.

20. *Canton de Landau*, situé dans la plaine, sur les confins du département du Mont-Tonnère,

et traversé par la Queich, 20 communes, 16,461 ames de population, chef-lieu Landau, place très-forte sur la Queich, à 18 lieues de Strasbourg.

Les produits de son sol en grains suffisent et au-delà à la consommation de ses habitans; ils consistent en froment, épautre, seigle, orge. On y récolte avoines, légumes secs, vins, pommes de terre, fourrages, navettes, maïs, châtaignes. Il y a beaucoup de prairies artificielles.

21. *Canton de Lauterbourg*, riverain du *Rhin*, 21 communes, environ 13,000 ames de population, chef-lieu Lauterbourg sur la Lauter, place fortifiée, revêtue à neuf pendant la guerre de la liberté, à 12 lieues de Strasbourg, 4 lieues de Wissembourg, et 6 lieues de Landau.

Les produits de son sol en grains suffisent à la consommation de ses habitans; ils consistent en froment, seigle, orge, sarrazin. On y récolte avoines, pommes de terre, chanvres, navettes et fourrages. Il y a beaucoup de prairies artificielles.

22. *Canton de Marckolsheim*, riverain du *Rhin*, 21 communes, environ 11,000 ames de population, chef-lieu Markolsheim, à 10 lieues de Strasbourg, et un myriamètre et un tiers ou 3 lieues de Schelestat.

Les produits du sol en grains excèdent d'un tiers la consommation des habitans; ils consistent en froment, méteil, seigle, orge. On y récolte avoines, pommes de terre, fourrages, chanvres, navettes, tabacs. Il y a beaucoup de prairies artificielles.

23. *Canton de Marmoutier*, situé aux pieds des Vosges, 22 communes, environ 8,000 ames de population, chef-lieu Marmoutier, à 6 lieues de Strasbourg, 2 lieues de Saverne.

Les produits de son sol suffisent à-peu-près à la consommation de ses habitans; ils consistent en froment, seigle, orge, légumes secs, vins, pommes de terre. On y récolte fourrages, chanvres, pavots, navettes. Il y a beaucoup de prairies artificielles. On y a trouvé des indices de mines de charbon de terre.

24. *Canton de Molsheim*, situé aux pieds des Vosges, 28 communes, 20,474 ames de population, chef lieu Molsheim, à 5 lieues de Strasb.

Les produits en grains suffisent à la consommation des habitans; ils consistent en froment, méteil, seigle, orge, avoines, légumes secs; on y récolte beaucoup de vins, entr'autres le fameux vin dit de la *Chartreuse* au ban de Molsheim, qui passe pour le meilleur des départemens du *Rhin*. Enfin on y cultive les navettes, le chanvre et le tabac, et on y fait beaucoup de fourrages. Il y a des eaux minérales, une superbe carrière de pierres de construction; on y extrait de la mine de fer.

25. *Canton de Niederbronn*, situé aux pieds des Vosges, 34 communes, 20,444 ames de population, chef-lieu Niederbronn, à 9 lieues de Strasbourg, et 5 lieues de Wissembourg.

Les produits de son sol en grains ne suffisent pas à la consommation de ses habitans; ils consistent en froment, méteil, seigle, orge, avoines, légumes secs; on y récolte aussi du vin, des fourrages, des pommes de terre, des châtaignes, des fruits à cidre, du chanvre, peu de lin, du colsa, des navettes. Il y a beaucoup de prairies artificielles, des mines de fer, des pyrites sulphureuses et des eaux minérales.

26. *Canton d'Oberhausbergen*, situé dans la plaine, 18 communes, 9,900 ames de population, chef-lieu Oberhausbergen, à une lieue de Strasbourg.

Les produits de son sol fertile surpassent de près de moitié les besoins de ses habitans. Ils consistent en froment, seigle, orge. On y récolte vesces, quelque peu d'avoine, feves de marais, pommes de terre, fourrages, vin, chanvre, tabac, pavots, colsa. On y cultive aussi la garance, la moutarde, le fénugrec.

27. *Canton d'Obernai intra muros*, situé aux pieds des Vosges, consiste dans la seule commune d'Obernai et Bernardsweiler, 5 lieues de Strasbourg, entre Barr et Rosheim, 6,073 ames de population.

Le produit de son sol ne suffit pas à la consommation de ses habitans; il consiste en froment, méteil, seigle, orge, légumes secs, pommes de terre, fourrages, chanvres; la principale culture est en vignes. Il y a des prairies artificielles.

28. *Canton d'Obernai extra muros*, situé aux pieds des Vosges, 8 communes, 7,500 ames de population, chef-lieu Bœrsch, à 5 lieues de Strasbourg.

Les produits de son sol suffisent à la consommation de ses habitans. Il consistent en froment, méteil, fourrages, chanvre, maïs, navette, vins. Dans une partie des communes il y a des prairies artificielles.

29. *Canton de la Petite Pierre*, situé dans les gorges des Vosges, 13 communes, 4,128 ames de population, chef-lieu la Petite-Pierre, à 11 lieues de Strasbourg, 4 lieues de Saar-Louis.

Le produit de son sol montueux ne suffit pas à la consommation de ses habitans. Il consiste en froment, qui ne se récolte que dans une partie des communes, seigle, orge, avoines, légumes secs, pommes de terre, fourrages. Il y a beaucoup de prairies artificielles.

30. *Canton de Rosheim*, situé aux pieds des Vosges, 12 communes, 9,500 ames de popula-

Digitized by Google

tion, chef-lieu Rosheim, à 5 lieues de Strasbourg.

Les produits du sol en grains ne suffisent pas à la consommation des habitans ; ils consistent en peu de froment et de métcil, seigle, orge, avoioes, légumes secs, pommes de terre ; il y a du fourrage, des vignes, peu de prairies artificielles.

31. *Canton de Saar-Louis*, situé au-delà de la chaîne des Vosges, à l'extrémité du département du Bas-Rhin, sur les confins de la Moselle et de la Meurthe, 3 communes, 3,684 ames de population, chef-lieu Saar-Louis, 17 lieues de Strasbourg.

Les produits de son sol ne suffisent pas à la consommation de ses habitans ; ils consistent en froment, seigle, orge, légumes secs ; on y récolte avoines, pommes de terre, fourrages. Il y a beaucoup de prairies artificielles.

32. *Canton de Saverne*, situé aux pieds des Vosges, 22 communes, environ 13,589 ames de population, chef-lieu Saverne, situé sur la Sour, 8 lieues de Strasbourg, sur la route de Paris.

Les produits de son sol en grains suffisent à la consommation de ses habitans. Ils consistent en froment, seigle, orge, orge vescée, avoine, fèves de marais, légumes secs ; on y récolte la pomme de terre, la navette, le pavot. Il y a beaucoup de prairies tant naturelles qu'artificielles, et l'on y fait du vin dans presque toutes les communes.

33. *Canton de Schelestat, intra muros*, comprend la commune de Schelestat, située sur l'Ill, à 10 lieues de Strasbourg, confinant au département du *Haut-Rhin* ; place forte et ancienne, qui a environ 7,000 ames de pupulation.

Les produits de son sol en grains, ne suffisent pas à la consommation de ses habitans ; ils consistent en froment, métcil, seigle, orge, maïs, on y récolte avnine, légumes secs, pommes de terre, fourrages ; on y fait beaucoup de vin. On y cultive aussi la navette, le chanvre, le lin. Il y a beaucoup de prairies artificielles.

34. *Canton de Schelestat, extra muros*, situé aux pieds des Vosges, à l'entrée du val de Liève, 9 communes, environ 12.000 ames de population, chef-lieu Scherwiller, à un demi myriamètre ou une lieue de Schelestat.

Le principal produit de son sol est en vins ; celui en grains ne suffit pas à la consommation de ses habitans ; il consiste en froment, métcil, seigle, orge ; on y récolte avoines, légumes secs, pommes de terre, fourrages, chanvre et navette, fruits à cidre et châtaignes. Il y a beaucoup de prairies artificielles et une source d'eau minérale.

35. *Canton de Soultz*, situé dans la plaine, 35 communes ; 17,405 ames de population, chef-lieu Soultz sous forêts, à neuf lieues de Strasbourg, et un myriamètre et demi ou 3 lieues de Wissembourg.

Les produits du sol en grains suffisent à la consommation des habitans. Ils consistent en froment, seigle, orge, épautre, légumes secs. On y récolte avoines, pommes de terre, fourrages ; il y a beaucoup de prairies artificielles. On y fait du vin dans plusieurs communes ; on y récolte des fruits à cidre, des châtaignes et du chanvre. Il y a un puits salant, des mines d'asphalte et de charbon de terre.

36. *Canton de Strasbourg*, riverain du *Rhin*, comprend la commune de Strasbourg et sa banlieue, la Ruprechsau et le Neuhof. Il est divisé en douze sections ; sa population est d'environ 50,000 ames, non compris la garnison, les employés militaires et autres individus sans domicile fixe, dont le nombre peut ordinairement s'évaluer à huit et dix mille ames ; chef-lieu Strasbourg.

Le produit en grains de son sol très-peu étendu ne suffit pas au quart de la consommation de ses habitans. Il consiste en froment, métcil, seigle, orge ; nn y récolte avoines, légumes secs, pommes de terre, fourrages, chanvre, pavots, navettes, maïs, tabac. Il y a des prairies artificielles. Les champs aux environs de Strasbourg, sont cultivés en jardins, et produisent une si grande quantité de choux et d'autres légumes, qu'ils n'en approvisionnent pas seulement le marché de Strasbourg et plusieurs autres communes du département, mais fournissent encore en tems de paix jusqu'à Rastadt et Carlsruhe. Dans le tems du congrès, les approvisionnemens de Rastadt avaient recommencé ; Seltz s'approvisionnait également en légumes à Strasbourg pendant la durée des conférences. On cultive aussi dans les mêmes champs de l'anis et de la coriandre. La graine d'oignon de Strasbourg est renommée et fait un article de commerce considérable. On recherche aussi ses semences de choux. C'est à tort que *Cuessane*, dans son histoire naturelle de Languedoc, tome II, page 267, a avancé que la réputation des légumes de Strasbourg est due à nn prix que le ci-devant magistrat distribuait annuellement à celui des jardiniers, qui avait apporté au marché la plus belle rave nu le plus beau choux. La vraie cause s'en trouve dans l'industrie, l'intelligence des cultivateurs, ainsi que dans les nombreux labours et les engrais. Le défrichement des cnmmunaux a augmenté cette culture. On a observé que la récolte seule des pommes de terre, que l'on fait dans les communaux de Strasbourg, y procure une économie annuelle de quatre mille quintaux de grains.

37. *Canton de Truchtersheim*, situé dans la

plaine, 21 communes, 5,986 ames de population, chef-lieu Truchtersheim, 3 lieues de Strasbourg, 5 lieues de Haguenau.

Les produits de son sol excèdent de beaucoup la consommation du ses habitans. Ils consistent en froment, seigle, orge, légumes secs, pommes de terre, fourrages, vins. On y récolte du pavot et de la navette. Il y a beaucoup de prairies artificielles.

38. *Canton de Villé*, situé dans le val de ce nom, aux pieds des Vosges, 19 communes, 10,170 ames de population, chef-lieu Villé, 10 lieues de Strasbourg.

Les produits en grains de son sol aride, ne suffisent pas à la consommation de ses habitans; ils consistent en froment, méteil, seigle, orge, sarrazin ou bled noir, avoines, légumes secs; on y récolte beaucoup de vin, des pommes de terre, des châtaignes et du fourrage. Il y a peu de prairies artificielles; on y extrait de la houille.

On y trouve aussi des traces de mines d'argent, de cuivre, de plomb, dont les travaux sont abandonnés.

39. *Canton de Wasselonne*, situé aux pieds des Vosges, 18 communes, 15,041 ames de population, chef-lieu Wasselonne, à cinq lieues de Strasbourg.

Les produits du sol en grains suffisent à-peu-près pour la consommation des habitans; ils consistent en froment, méteil, seigle, orge blanc et orge vescé, fèves de marais, légumes secs; pommes de terre. On y récolte aussi des fourrages, quelque peu d'avoines, du vin, du chanvre, des navettes, des pavots. Il y a beaucoup de prairies artificielles.

Dans ce canton se trouve la fameuse carrière dite *Kronthal*, dans la vallée pittoresque de ce nom, dont on a tiré les pierres qui ont servi à la construction de la ci-devant cathédrale de Strasbourg. Elle fournit encore aujourd'hui aux constructions de cette commune. Enfin il y a dans ce canton des indices de charbon de terre.

40. *Canton de Wissembourg*, situé aux pieds des Vosges, 23 communes, 20,044 ames de population; chef lieu Wissembourg, place forte sur la Lauter, à 12 lieues de Strasbourg et à 5 lieues de Landau.

Les produits de son sol en grains, ne suffisent pas à la consommation de ses habitans; ils consistent en froment, seigle, orge, légumes secs. On y récolte, avoines, fourrages, du vin, des pommes de terre, des châtaignes, des fruits à cidre, du chanvre, du colza, des navettes. Il y a beaucoup de prairies artificielles.

41. *Canton de Wolfskirch*, situé au-delà de la chaine des Vosges, sur les confins du département de la Meurthe, 9 communes, 2,913 ames de population, chef-lieu Wolfkirch, à 15 lieues de Strasbourg.

Les produits de son sol suffisent à la consommation de ses habitans. Ils consistent en froment, seigle, méteil, orge, légumes secs, pommes de terre, avoines, fourrages; on y récolte quelque peu de vin, de chanvre, de lin, de navette. Il y a peu de prairies artificielles.

Culture, productions. Le département du *Bas-Rhin* est un de ceux où l'agriculture est poussée à un plus haut dégré d'avancement. Les habitans y sont en général fort laborieux, industrieux, et disposés à essayer les moyens d'amélioration qu'ils voient réussir chez leurs voisins. Aussi les prairies artificielles sont-elles multipliées dans un grand nombre de cantons. On n'y connaît point le funeste système de jachères, et l'observateur voit avec joie, une seconde récolte succéder, dès le mois de fructidor, à celle qui vient de rentrer. Cette deuxième récolte consiste en navets que les cultivateurs sèment immédiatement après l'enlèvement des grains, dans leurs champs légèrement labourés. Ces navets, qui croissent en abondance et deviennent d'une grosseur prodigieuse, procurent une nourriture copieuse aux vaches, porcs et autres bestiaux, pendant les rigueurs de l'hiver.

L'avoine n'est pas généralement cultivée dans le département du *Bas-Rhin*; on n'en trouve guères que dans les cantons du Nord et de la montagne. Dans la même partie on cultive beaucoup l'épautre, et dans les cantons du Midi, le maïs.

Année commune, les récoltes du département du *Bas-Rhin* en grains, excèdent d'un cinquième les besoins de la consommation des habitans.

Cet excédant est employé, 1°. à l'entretien des troupes, 2°. à la nourriture des chevaux, faute d'avoine, 3°. à l'engrais des porcs, 4°. à la fabrication de la poudre à poudrer et de l'amidon qui est très-importante dans le département, et surtout à la fabrication de la bierre, qui, depuis que la disette du vin s'est fait sentir, s'est accrue sensiblement, 5°. enfin à suppléer à l'insuffisance des récoltes du *Haut-Rhin*.

Avant la révolution, il s'en fesait des exportations en Suisse.

Dans les années de déficit, la partie de l'Alsace, que comprend le département du *Bas-Rhin*, tirait des grains du département du Mont-Tonnerre, du pays de Wirtemberg et du département de la Meurthe. Depuis deux ans ce dernier recommence à approvisionner nos marchés.

Vin. Le département récolte du vin, pour sa consommation et au-delà. Les excédans dans les bonnes années sont reversés par le commerce dans les départemens des Vosges et de la Meurthe, et surtout en Suisse. Les vignes y sont cultivées

par rayons, à la hauteur de 6 à 7 pieds. Un 6e des vins qui se récoltent dans le département est rouge, le reste est blanc; ce dernier est préféré des habitans pour leur ordinaire.

Pommes de terre. Le département du *Bas-Rhin* est une des premieres contrées de la France où sa culture ait pris faveur. C'est à *la cour d'Angleterre*, près de Strasbourg, appelée ainsi de son premier défricheur, qu'elle a été cultivée pour la première fois il y a un siècle. Aujourd'hui beaucoup de personnes en distillent une liqueur spiritueuse. Le partage des communaux a considérablement accru cette culture. On peut dire que sans la ressource des pommes de terre, beaucoup d'habitans de la campagne et de Strasbourg, surtout, auraient absolument manqué de subsistance en l'an 2 et au commencement de l'an 3; sans elle l'armée aurait été exposée à la disette dans ses cantonnemens.

Topinambours. Ils ne trouvent guères d'amateurs dans le département; cependant on en cultive entre Strasbourg et Haguenau, et en général au Nord du département.

Après les grains, les vignes et la pomme de terre, les principaux objets de la culture dans le département, sont:

Le tabac. Cette culture est très abondante. C'est elle qui a fait tomber celle du *carthame* ou *safran-bâtard*, qui depuis un demi-siècle a été absolument abandonnée.

La garance. Elle est très-rare comme plante indigène spontanée, et est cultivée abondamment, surtout dans les terrains sablonneux. Le berceau de sa culture, dans le département, est le canton d'Haguenau, *extrà muros.*

Le chanvre. Il est cultivé abondamment. Le long du *Rhin* on a cette variété très-haute, nommée *Schleis-Hanf.*

Le lin. Il n'est guères cultivé que dans les montagnes.

Les plantes à graines huileuses, telles que le *pavot*, *la navette*, *la cameline*, y sont cultivées copieusement.

La moutarde, *le fenugrec.* Ils sont cultivés vers le nord de Strasbourg; *l'anis et la coriandre* dans ses champs.

Les choux. Culture considérable. Les villages de Blæsheim, d'Inlenheim et Krautergersheim, distant à un et un tiers miryam. ou trois lieues de Strasbourg au couchant, sont renommés pour les choux pommés. On en a envoyé dans l'étranger, par curiosité, du poids d'environ 39 kilogrammes ou 80 livres. Cette culture donne lieu au commerce considérable de Sauer-Kraut, nommé vulgairement *choux-croute*, qui se fait à Strasbourg.

Le houblon et le chardon des bonnetiers. Ils ne sont cultivés dans le département qu'en petite quantité et seulement par curiosité.

Les autres principales productions végétales du département, dont on tire parti, sont, outre les arbres qui donnent du bois de chauffage:

Le sapin. Il y en a dans la montagne qui pourraient servir à la mâture. La belle térébenthine de Strasbourg, qui découle du sapin, a eu de la réputation en tout tems.

Le chêne dont l'écorce est employée dans les tanneries.

Le hêtre dont la faîne est employée, surtout depuis la révolution, à faire de l'huile.

Le châtaignier dont les fruits triés passent quelquefois pour des marrons. Son bois donne les meilleurs échalas poor la vigne.

Le mérisier qui croît dans les foréts. C'est de ses petites cerises très-douces que se fait le meilleur esprit ardent de cerises, ou Kirchenwaser.

Le noyer. Il réussit très-bien dans le département du *Bas-Rhin*, quoique dans certaines années il soit maltraité par les froids tardifs. On en voit beaucoup dans certaines communes. Au milieu de ce siècle toutes les chaussées en étaient garnies par ordre des intendans de la ci-devant province.

Le houx qui a été pris par quelques-uns; mal-à-propos, pour le chêne verd, de l'écorce duquel on fait de la glue.

L'épine-vinette, dont, outre le fruit, la racine est employée par les maroquiniers pour teindre en jaune.

La gentiane jaune qui croît copieusement dans les pâturages des montagnes les plus élevées; sa racine entre dans le commerce à l'usage des pharmaciens. Quelques montagnards en distillent aussi une liqueur spiritueuse.

L'arnica qui croît dans les mêmes endroits. Sa racine, ainsi que ses feuilles et ses fleurs, entrent dans le commerce.

Il en est de même de la racine *l'aristoloche-fébacee* qui est une espèce de fumeterre; il en est souvent fait des commandes considérables.

Le calamus. Il croît dans les fossés de Strasbourg. Sa racine est pareillement recueillie en abondance.

On élève dans le département du *Bas-Rhin* de beaux chevaux, beaucoup de bêtes à cornes et de porcs. Il est à désirer que l'éducation des bêtes à laine y devienne plus générale, et que l'on substitue en partie les bœufs aux chevaux dans les travaux de l'agriculture. L'éducation des abeilles y est encore négligée.

Mines. Les mines de fer sont multipliées dans le département; toutes sont situées dans les collines aux pieds des Vosges.

Celles actuellement en exploitation sont:

Au canton de Bischwiller, la mine de Mit-

telhardt, ban de Weitbruch. Elle alimente les forges du *Bas Rhin*.

Au canton d'Hochfelden, la mine au ban de Schwindratzheim. Forges du *Bas-Rhin*.

Au canton de Haguenau extrà muros, la mine au ban de Wittersheim; celle au ban de Hochstett; celle au ban de Kelfendorff; celle au ban de Niederaldorff; celle au ban de Neubourg. Toutes alimentent les forges du *Bas-Rhin*, excepté celles de Hochstett qui alimentent celles de Mutterhausen, département de la Moselle.

Au canton de Soultz, la riche mine au ban de Surbourg, forges de Mutterhausen; celle au ban Schwabweller; celle au ban de Kutzenhausen; celle au ban de Lampertsloch, celle au lieu dit *Hilschloch*. Elles alimentent les forges du *Bas-Rhin*.

Au canton de Niederbronn, la mine au ban de Bitschhoffen; celle au ban de Kindwiller. Toutes deux alimentent les forges de Mutterhausen; celle au ban d'Uhrviller; celle au ban de Mulhausen, les riches mines au ban de Mietesheim; celle au ban de Gumbrechtshoffen; celle au ban de Zinwiller; celle au ban de Gundersheim, forges du *Bas-Rhin*, les forges de Mutterhausen en tirent aussi du ban de Mulhausen.

Au canton de Bergzabern; mines de fer dans la forêt de Bergzabern, alimentent les forges de Schœnau.

Au canton de Diemeringen, la mine au canton dit *Muhl-Kopff-Landsfeld* dans la forêt nationale, est exploitée dans ce moment par le maître de forges de Mutterhausen.

Toutes ces mines sont exploitées à découvert.

Au canton de Molsheim, mines de fer dans la forêt nationale au-dessus de Wisch. Leur exploitation vient d'être reprise au canton dit *Narrion* par les maîtres des forges de Rothau, département des Vosges.

Au canton d'Oberné (*extrà muros*), mine de fer d'excellente qualité dans la forêt de Bœrsch, forges de Rothau.

Mines de fer non exploitées actuellement.

Des mines de fer ont été autrefois exploitées dans les bans des communes d'Ohlungen et d'Ulhwiller, canton d'Haguenau (*extrà muros*); de Griesbach, canton de Niederbronn; d'Ingwiller, canton de ce nom; dans le canton de Schelestat (*extrà muros*), entre Blienschwiller et Dambach; on prodiguait à cette dernière le nom de *mine d'acier*; enfin dans le ban de la commune de Barr, même canton. Un titre de 1742 parle de cette dernière comme renfermant du fer, du cuivre et du plomb.

Mines d'argent, de cuivre, de plomb, d'antimoine.

Schœpflin, dans son *Alsatia illustrata*, parle de plusieurs mines d'argent, de cuivre et de plomb qui doivent avoir été exploitées autrefois sur différens points dans le val de Villé, canton du même nom. En l'an 2 le citoyen *Cuny*, directeur actuel de la houillière de la Laye, même canton, a remis aux minéralogistes envoyés sur les lieux par le conseil des mines de la république, des échantillons de mines d'antimoine, de plomb, cuivre et argent, dont il avait annoncé avoir rencontré des gytes dans les bans de Lalaye, Urbeis, Fouchy, Trienbach. Pareil envoi ayant été fait au département, le professeur *Spielmann* trouva que le minerai donnait 61 un septième grammes ou 2 onces d'argent au quintal.

Dans le territoire d'Erlenbach, canton de Dahn, dans une colline, se trouvent les indices d'une mine de plomb très-riche.

Carrières de pierre, de sable, de plâtre, etc.

Pierre. Indépendamment de la fameuse carrière de pierre dans la vallée pittoresque du Krontlial, dont il a été parlé à l'article du canton de Wasselonne, il existe une autre carrière non moins considérable dans la ban de Soultz, canton de Molsheim; elle a été ouverte par les ordres de *Louis XIV* pour la construction de la citadelle de Strasbourg. C'est pour le transport des pierres qui en ont été tirées, qu'il a fait ouvrir le beau canal de la Brusch qui a sa naissance au pied de la carrière; elle est aujourd'hui en pleine exploitation.

Parmi plusieurs autres que l'on pourrait citer, on n'indiquera que celle près de Hermolsheim, canton de Molsheim, où l'on montrait encore, il y a quelques années, une chambre taillée dans le roc, qui, dit-on, servait de retraite au premier architecte de la cathédrale, quand il venait diriger les travaux de cette carrière qui a fourni des pierres pour cet édifice, concurremment avec celle du Krontal.

Plâtre. Il a été parlé de la carrière de plâtre de Waltenheim, à l'article du canton d'Hochfelden.

Le gypse strié se trouve abondamment dans des terres rouges, violettes, verdâtres, près Neugartheim, Truchtersheim, canton de ce même nom; Fessenheim canton d'Oberhausbergen. On le trouve très-blanc et strié près d'Hochfelden et Waltenheim. Ces plâtres présentent une grande ressource à l'agriculture pour l'engrais des prairies surtout: les cultivateurs de la rive droite du *Rhin* viennent tous les ans chercher de ce plâtre pour cet usage. Les citoyens amis de leur pays ne pruvent trop s'efforcer de propager, dans l'étendue du département, l'usage de cette richesse territoriale. Ils doivent surtout citer l'exemple du Sundgaw dans le département du Haut-Rhin. *Dietricht* nous apprend (page 339 de l'ouvrage cité) que « l'usage de » marner les terres y est introduit depuis plus » de cent ans. Que le terrain, une fois marné à

» fond,

» *fond*, s'y soutient 40 à 50 ans. Il faut seu» lement remettre de tems à autre une petite » quantité de marne ». Cet usage est aussi très-répandu en Suisse.

Sable. Do sable noir, fortement attirable à l'aimant, se trouve dans le finage de Mittelbergheim, canton de Barr; on s'en sert dans les bureaux; il est connu dans le commerce sous le nom de *sable de Strasbourg*. Les verriers prennent encore aujourd'hui la manganèse à Dambach, canton de Schelestat *extra muros*.

La forêt nationale d'Haguenau fournit aux verreries le sable le plus blanc; on en fabrique des crystaux.

Carrière d'ocre. Au ban de Gœrsdorf, canton de Niederbrunn, se trouve un ban d'ocre qui est aussi jaune que du curcuma. *Dietrich* dit que cette ocre est trop sablonneuse pour en faire usage sans préparation.

Enfin on trouve dans l'étendue du département des argiles de potier de toute espèce.

Mine de charbon de terre au ban de Lobsan, canton de Soultz, découverte en 1788 par le citoyen *Rosentritt*, directeur do la saline de Soultz, à 60 pieds de profondeur; occupe six ouvriers, et est exploitée par lo moyen de machines. Cette mine, tres-riche, alimento la saline et l'exploitation des mines d'asphalto de Soultz et de Lobsan.

Il y a des indices de mines de charbon de terre daos la banlieue d'Oberne, dans les vignes de Wasselone; dans le ban de Dauendorff, canton d'Haguenau *extra muros*; dans le canton de Marmoutier; dans le ban de Bouxwiller, où se voient des traces d'anciens travaux; dans les bans de Neuve-Eglise et Trienbach, canton de Villé.

Houillière de la Laye, canton de Villé, découverte il y a environ 75 ans, par un nommé *Christian Schneider*, à ce que dit la tradition.

La surface du terrain en exploitation est un emmunal de la Laye, situé près de cette commune au midi; occupe trois maîtres mineurs et cinquante-deux ouvriers; produit par mois 250 à 300 kylogrammes, ou environ 5 à 600 quintaux de houille de très-bonne qualité; alimente la manufacture d'armes blanches du Klingenthal. Propriétaire, la Nation par indivis avec la famille *Choiseuil-Meuse*. Cette houillère touche à sa fin.

Tourbière de Niederné, canton d'Oberné, extra muros. Cette tourbière, qui est citée par *Schœpflin*, comme se trouvant dans le ban en partie marécageux de cette commune, n'est plus exploitée dans ce moment.

Bechelbrunnen, ou plutôt *Pechbrunnen*, *ou fontaine de poix*, située près Lampertsloch, canton de Soultz; c'est a elle que l'on doit la découverte de la riche mine d'asphalte qui y est exploitée; pendant longtems on s'est contenté d'amasser le bitume qui flottait à sa surface.

Dans un pré attenant au village de Gundershoffen, on voit une fontaine minérale bitumineuse. En général les puits du village donnent une eau acidulée légèrement martiale et vitriolique.

A la Petite-Pierre ainsi qu'à Rosheim, se trouvent aussi des sources d'eaux minérales.

Le *Rhin* charrie des paillettes d'or. Les endroits cités pour en offrir dans l'étendue du département du Bas-Rhin, sont entre le fort Vauban et Germersheim; les orpailleurs les cherchent dans le gravier. Le droit de cueillette était ci-devant un droit seigneurial. Les évêques de Strasbourg le concédaient déjà dans les 7e et 8e siècles.

Des orpailleurs amassent aussi dans le *Rhin* des petits galets de quartz blanc transparent, connus dans le commerce sous le nom de *cailloux du Rhin*.

Cet article et les deux suivans sont extraits de l'ouvrage de *Dietrich* ci-dessus cité.

La Brusch, qui prend sa source dans le département des Vosges, auprès du Hang, dans le canton de Saales, contigu à celui de Villé, charrie, si l'on en croit *Rœslin*, des améthistes.

La Moder roule du micca blanc, que quelques-uns ont pris pour des paillettes d'argent.

Saline de Soultz, située dans la commune de Soultz, chef-lieu du canton de ce nom, occupe 12 hommes. Depuis 1787, cette usine a reçu des améliorations successives par la construction de bâtimens de graduation et de machines hydrauliques qui ont triplé les produits de fabrication, qui se portent annuellement à environ 2,500 quintaux. Le sel passe pour être plus épuré et plus salant que celui de toutes les salines françaises. Le produit sera encore augmenté de beaucoup par la découverte récente de nouvelles sources salées.

Mines d'asphalte. Il y en a trois au canton de Soultz. La première située au ban de Lampertsloch, fut découverte en 1720. Feu *Antoine Lébel* en étant devenu propriétaire en 1768, la porta par des recherches et fouilles pénibles et l'établissement de nouveaux fourneaux, à l'état d'activité et de splendeur où elle se trouve aujourd'hui. Il y a cinq fourneaux, composés chacun de huit grandes chaudières et quatre grandes chaudières de raffinage. L'exploitation se fait dans ce moment à 100 pieds de profondeur.

On y fabrique, 1°. de la graisse claire d'asphalte, propre au graissage des voitures et supérieure à toutes sortes de graisses animales et végétales;

2°. De la graisse d'asphalte épaisse pour le graissage des moulins, forges, et généralement de toutes les grandes machines mécaniques ;

3°. Une huile de pétrole noire propre pour la guérison des blessures des animaux, et surtout pour les bêtes à cornes.

Cette usine occupe 70 ouvriers, indépendamment des tonneliers, charrons, maréchaux, et 15 chevaux pour le service de deux pompes méaniques pour le puisement des eaux, elle n'use que du charbon de bois.

Le génie inventeur de *Lebel* lui avait fait concevoir le projet de l'établissement de bains asphaltiques pour la guérison des rhumatismes et douleurs de membres. Sa mort, arrivée en 1788, dérangea cet utile projet. Ses héritiers sont les propriétaires et directeurs de l'usine.

La seconde mine d'asphalte, ou bitume liquide, à Soultz. A la fin de 1791, M. *Rosentritt*, directeur actuel de la saline, découvrit dans l'enceinte de la saline, à 50 pieds de profondeur, une couche de sable d'environ 8 pieds, absolument imprégnée d'un goudron minéral. Ce sable, cuit dans l'eau, donne une graisse qui surnage, laquelle enlevée et raffinée devient luisante. Cette graisse remplace avec un avantage décidé le cambouis extrait des arbres. L'usine a 2 fourneaux à six chaudières l'un, fournit 1,000 quintaux par an.

La troisième est à Lobsan, même canton : mine d'asphalte ou bitume solide, trouvée par le même *Rosentritt*, à la profondeur d'environ 18 pieds au-dessous du charbon de terre qu'on y exploite ; s'extrait par les mêmes procédés que le bitume liquide; est, d'après les expériences faites, un excellent enduit pour préserver le bois et et la pierre contre la pénétration de l'eau, tant douce que salée, et remplacer utilement le goudron pour l'usage de la marine, vu que par sa nature il doit résister plus longtems au ravage des vers de bois que le goudron ordinaire. La mine est très-riche.

Manufacture de sulfate de fer ou vitriol martial, située dans le canton de Niederbronn, au ban de Gœrstoff. Le sulfate s'extrait de pyrites sulphureuses dont il y a une mine au même ban, occupe journellement huit hommes, et dix quand le raffinement du sulfate se fait. Propriétaire, le citoyen *Godefroy Hermann*. On pourrait encore tirer de ces pyrites l'alun catin, le bleu de Prusse, le sel ammoniac et autres produits chimiques. « On prétend qu'autrefois à Gunders-» hoffen, même canton, on fabriquait du vi-» triol. On voit dans le village même un banc » d'une roche sablonneuse, d'un gris verdâtre » et très-pyriteuse, sur lequel est une couche » de schiste vitriolique fort abondante en vitriol ; » des schistes marneux se voient très-près delà. » Dans l'étendue des forêts qui dépendent de » Gundershoffen et sur les confins du territoire » de Frœschviller, auprès d'un petit ruisseau » qui leur sert de limite, on trouve des schistes » bitumineux qui brûlent lorsqu'ils sont secs ».

Usines en fer, fourneau et forges de Jægerthal. Ces usines, situées au canton de Niederbronn, sont établies depuis 1602 ; elles avaient été détruites pendant la guerre de 30 ans. Elles consistent en un haut fourneau, sept feux d'affinerie, trois martinets, une fonderie, consomment charbon de bois et de terre ; occupent journellement 169 ouvriers et 80 voitures.

Fourneau de Reichshoffen, établi en 1766. Deux hauts fourneaux ; charbons de bois ; occupent 170 ouvriers, 57 voitures. Il a été établi il y a environ deux ans, à Rauchenwasser, dépendance des fourneaux de Reichshoffen, une fabrication de cercles de tonneaux, qui confectionne environ 400 quintaux par décade.

Forges et martinets de Niederbronn, même canton ; 4 affineries, 2 martinets ; tirent en partie les gueuses de Reichshoffen ; charbon de terre et de bois ; occupent 46 ouvriers, 31 voitures.

Fourneau et forges de Zinswiller, même canton, ban d'Oberbronn, qui n'est séparé de Zinswiller que par la Zinsel ; on trouve déjà des traces de leur reconstruction en 1601. Un haut fourneau, trois feux d'affinerie, un martinet, une fonderie ; la mine se tire sur place. La plus grande partie du produit est en fer ouvragé, comme plaques de cheminée, fourneaux, poterie. Il n'existe que cet établissement de ce genre dans l'étendue du département ; occupe 127 journaliers.

Forge de Grendelbruch, canton de Rosheim, sur la Magel, existe depuis environ 60 ans. Une forge, deux feux, un grand marteau. Son travail se borne à convertir en neufs des vieux fers qui lui sont avancés depuis plus de 20 ans par l'arsenal de Strasbourg, et quelquefois par les particuliers ; fabrique fers en barre pour tout usage de l'artillerie, des ancres à bateaux, enclumes, bigornes, marteaux et des instrumens d'agriculture ; consomme charbons de bois.

Forge et usines au val Ulrich près de Barr. Une forge avec un martinet au même arbre, et une batterie récemment établie ; emploie la vieille féraille achetée des particuliers. Même fabrication qu'à celle de Grendelbruch. Cette usine paraît abandonnée dans ce moment.

Martinet à Wissembourg. Travaille en taillanderie.

Diétrich parle de deux martinets travaillant en taillanderie à Ingenheim et à Landau.

Fabrication de cries à Strasbourg. Avant la révolution il en existait huit ateliers à 3 ouvriers chacun.

Manufactures.

Manufacture nationale d'armes blanches et à feu au Klingenthal, située dans une vallée à qui elle a donné le nom, à environ un demi-myriamètre ou une lieue de Bœrsch, canton d'Oberné, *extra muros*, dans une vallée, fut établie en 1730; cinq moulins à aiguiser, une forerie, trois martinets pour l'acier, tous dirigés par l'eau; les seuls petits martinets servant à achever les armes à feu, se meuvent par main d'œuvre. En 1788, elle avait 200 forgerons ou ouvriers, et livrait presque annuellement à l'Etat 30,000 bayonnettes, 12 à 15,000 sabres ou lames, et au commerce des fleurets, lames d'épée et couteaux de chasse. Dans ce moment elle a plus de 400 ouvriers; elle peut confectionner dans une année 60 000 bayonnettes, 30,000 sabres, 16,000 lames et 10,000 outils pour pionniers. Les ouvrages y sont poussés à la dernière perfection, elle efface toutes les manufactures d'Allemagne; ne consomme presque que de la houille du val de Villé. Le charbon de pierre, destiné au raffinage de l'acier, vient de Saarbruck: tire ses fers de la forge de Rothau. Les aciers y sont raffinés.

Atelier de réparation d'armes. Cet établissement, formé d'abord à Mutzig, dans le ci-devant château, au commencement de la guerre actuelle, transféré depuis à Strasbourg dans les bâtimens ci-devant dits de *Saint Jean*, avait surtout pour objet, dans le principe, la réparation des armes à feu. Il s'étend dans ce moment à celle des armes blanches; il y a même des fabrications à neuf de fusils et de sabres. Cet établissement est un des plus considérables en ce genre, et paraît devoir devenir une manufacture importante.

Usines en cuivre. Un martinet en cuivre, au canton d'Oberné, extrà muros, près la manufacture d'armes du Klingenthal, fabrique et donne la première façon aux cuivres rosettes; en fait de planches, barreaux, fonds, plats, coupes, baequets, chaudières, martinets, casseroles, bassinoires, tuyères de forges et autres ouvrages. Depuis la guerre, fabrique surtout des lumières de canon.

Un martinet en cuivre dans la banlieue de Strasbourg; fabrique surtout des planches de cuivre pour les chaudronniers de Strasbourg.

Fabrication de boutons de métal. Il y en a deux ateliers à Strasbourg, qui occupent plusieurs ouvriers, et même des enfans dès l'âge de six ans. Ils faisaient avant la guerre des envois considérables en Espagne, en Amérique, en Hollande, indépendamment de la fourniture de nos troupes.

Les autres fabrications les plus importantes en métal sont, à Strasbourg, celle de cartouches de plomb pour le tabac en poudre;

Celle, très-renommée, d'instrumens de chirurgie, de mathématiques et de physique;

Celle, également renommée, de beau vermeil et d'autres ouvrages d'orfévrerie;

La fonderie de caractères pour l'imprimerie de *Levrault*;

Des ateliers de fondeurs en cuivre, au nombre desquels on distingue ceux de *Didier* et *Edel*.

Fayenceries. Il en existe deux dans la commune d'Haguenau. La première, existant depuis plus de 60 ans, emploie annuellement 40 ouvriers (leur nombre pourra être augmenté de beaucoup à la paix générale), 2 charretiers, avec charun 4 chevaux, et 25 à 30 colporteurs ou hottiers, tire la terre de la banlieue de Haguenau et de Niederschæffolsheim, canton d'Haguenau, *extra muros*, et le plâtre de la carrière de Waltenheim. Le propriétaire est M. *Rosé*, d'Haguenau, à qui est dû le rétablissement de cette manufacture.

La seconde occupe 7 à 8 ouvriers. Elle est aujourd'hui entre les mains de la République, par la confiscation sur l'ancien propriétaire émigré.

Une à la Petite-Pierre. Elle vient de s'établir et sera incessamment en activité.

Fayencerie de poêles à Strasbourg, a été montée par *H. Walter*, artiste recommandable, et a de la célébrité; avant la guerre elle fournissait en Allemagne.

Fabrique de pipes de terre à Strasbourg. Cette fabrication y est assez importante; il s'en fait des envois dans l'intérieur et à l'étranger par petites caisses.

Verreries. Verrerie dite Hochberg, située dans la commune de Wingen, canton de la Petite-Pierre, existe depuis 1718, n'a qu'un four à huit places; fabrique des verres à vitres de la première qualité. Les matières premières se trouvent dans les environs.

Verrerie d'Obermattstatt, canton de Niederbronn, existe depuis plus de 200 ans; elle est le seul reste d'un bourg de ce nom; était très-considérable avant la révolution, ayant un fourneau à huit places, quatre carcaises, deux fours à étendre; fabriquait verres grossiers et mi-fins; tirait une partie des matières premières de l'étranger, et le reste des environs, entr'autres, le sable pour la fabrication du verre fin, de Niederseltz, près Wissembourg, et le sable ordinaire dans les forêts voisines. L'émigration du propriétaire avait fait cesser la fabrication; elle a recommencé depuis.

Fabriques de tabacs. La fabrication du tabac est une des premières branches de l'industrie dans le département du *Bas Rhin*; à Strasbourg seul, il se trouve dans ce moment encore 45 fabriques de tabac à fumer et à priser. Dans les tems de

leur plus grande liberté, elles occupaient dans le deux départemens du *Rhin* au-delà de 10,000 personnes des deux sexes, non-compris les bras occupés à la culture et récolte des feuilles; l'ancienne ferme y en fesait annuellement acheter de 20 à 30,000 quintaux en feuilles. Ce commerce fesait circuler de grosses sommes dans le pays; il fournissait de tabac la partie septentrionale de l'Italie, toute la Suisse et trois cinquièmes de l'Allemagne. La destruction des barrières de la ferme a ajouté à ses débouchés celui de l'intérieur qui lui était absolument fermé avant la révolution. La paix et la liberté absolue lui sont nécessaires.

Outre les fabriques de tabac de Strasbourg, il y en a encore d'importantes dans l'étendue du département; telles sont, entr'autres, à Erstein, la fabrique de *Neff*; la guerra lui a causé una interruption que la psis fera cesser; à Berfelden, deux fabriques de tabac appartenant à des citoyens aisés, fabricant du tabac en poudre et à fumer, sont portées à leur plus haut dégré d'amélioration.

Fabriques de garance. C'est dans le canton d'Haguenau *extra muros*, et dans les environs qu'ont pris naissance la culture et la préparation de la garance.

Il existe dans le département plusieurs établissemens où se fait cette préparation.

La principale est la fabrique dite *Geisselbronn*, située à Schweighausen, canton d'Haguenau, *extra muros*, occupait en tems de paix de 60 à 80 ouvriers, indépendamment des bras occupés à la culture de la garance. Les produits de son exploitation se montaient, alors, annuellement à 50,100 jusqu'à 150,000 myriagrammes, ou 10, 20, jusqu'à 30,000 quintaux de garance fabriquée, dont, avant la révolution, une partie était exportée en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, et la plus grande partie importée en France. Propriétaires, MM. *Weiss*, *Revel* et *Neltner*; c'est eux qui l'ont établie en 1774. Le mécanisme en est parvenu à la plus grande perfection.

Il y a dans la commune d'Haguenau et dans celle de Bischwiller, des fabriques très-importantes de garance, qui n'attendent que la paix générale pour reprendre leur première activité.

Enfin, dans la commune de Strasbourg, de Pfaffenhoffen, et dans quelques communes du canton de Brumath, on comptait, avant la guerre, plusieurs fours à sécher la garance.

Fabriques d'amidon et de poudre. Il y en a douze à Strasbourg; leur débit était considérable en Suisse et en Allemagne, avant la prohibition occasionnée, pendant la révolution, par la cherté des grains.

Outre les fabriques de Strasbourg, il en existe encore plusieurs autres dans l'étendue du département, entr'autres, trois à Schiltigheim, qui ont été établies pendant la révolution, et dont le débit se fait dans le pays seulement;

Deux à Bischeim, qui attendent la paix et l'abondance pour fleurir de nouveau.

Fabriques d'huiles. La fabrication des huiles de noix, de pavots, de navettes, de colsa et de lin, est considérable dans le département du *Bas-Rhin*. A Strasbourg seul il s'en trouve 17 ateliers, et 10 à Schiltigheim; le produit de celles de Strasbourg pourra s'élever à la paix à 900 quintaux d'huile.

Fobrication de chandelles. Il en existe 24 ateliers à Strasbourg. La chandelle fabriquée dans quelques-uns vaut celle de Nancy.

Fabrications en laines et cotons, lins et chanvres. Fabrique de draps à Strasbourg. Il existait en 1791 neuf ateliers de draperie, occupant 45 métiers battans, dont 26 appartenaient à M. *Dietsch*, qui occupait seul 620 personnes, tant dans Strasbourg que dans la campagne. La totalité des ouvriers était alors de 1072. Aujourd'hui M. *Dietsch* donne à travailler aux détenus de la maison de force, qu'il occupe à la filature, au même prix qu'il paie à ses autres ouvriers. L'administration centrale s'est empressée à faciliter cet établissement. Le même fabricant va établir des ateliers de filatura dans les hospices de Strasbourg. Les draps de ces fabriques sont préférables à ceux de l'Allemagne, et seraient très-convenables pour l'usage des troupes. La paix donnera à ces fabriques un nouvel accroissement.

Fabrique de draps à *Bischewiller*, alimente 500 personnes. Fabrique du gros drap propre à l'habillement des troupes, pourrait être améliorée par l'introduction de machines de filatures, roula entre 30 fabricans.

Fabrique de draps à *Saar-Louis*, à l'époque de la guerre avait 30 métiers battans, et occupait plus de 600 ouvriers, tant de la commune que du dehors. Les seules machines mécaniques qui y ont été employées jusqu'à présent, sont un foulon et une hése.

Fobrique de calemande et autres étoffes de cette espèce, à Strasbourg, imite les étoffes anglaises, et autres de la même espèce, fabriquées en Allemagne.

Parmi les autres fabrications en laines qui existent dans le departement du *Bas-Rhin*, on distingue celle de gants à Bischwiller, établie depuis peu, qui occupe 100 personnes, consomme jusqu'à 100 quintaux de laine par an, et pourrait être améliorè par l'introduction de machines de filature, roule entre 12 fabricans.

Teintureries en laine à *Strasbourg*. Il y en a quatre du grand taint, qui ont travaillé avec beaucoup de succès, lorsque les draps non-teints

pouvaient être importés. On les rendait florissantes, ainsi que les fabriques de draps, si on astreignait les fournisseurs à se pourvoir dans l'intérieur et non à l'étranger.

La commune de Pfaffenhoffen, canton d'Ingwiller, est connue par ses teintureries en laines.

Fabrique de siamoise à Saar-Louis, occupait avant la guerre 30 à 40 ouvriers, et environ 300 ménages pour la filature; avait en outre un métier à filer le coton; la paix lui rendra cet état florissant. Propriétaire, le citoyen *Wilkens*.

Fabrique de siamoise et de futaine à Bouxwiller, ne fait que de commencer, possede déjà plusieurs métiers presque tous en activité; occupait au commencement de l'année 50 à 60 fileuses de lin et de chanvre, 10 à 12 fileuses de coton, a déjà produit des étoffes aussi belles et plus solides que celles de l'étranger.

Fabrique de siamoise à Wissembourg, occupe huit métiers.

Fabrique de bas de fil et coton, à Wissembourg. Avant la guerre elle avait 30 métiers en activité; elle en a encore 20 dans ce moment.

M. *Heydenreig* en a également une, occupant dans ce moment six métiers.

A Bergzabern il y a aussi plusieurs fabricans de bas de coton et de fil.

Fabrique de coton à Strasbourg, en feuilles, mèches et fil pour la tissure et le tricotage. Elle est établie depuis 1789, alimanta soixante ouvriers dans la commune et trois cents à la campagne, à cinq myriamètres à la ronde. Le citoyen *Schweighæuser*, propriétaire, y a ajouté un établissement secondaire hors de la ville où il blanchit et teint le coton.

Il se trouve à Strasbourg une seconde fabrique de coton, plus ancienne que la précédente, mais qui n'a jamais été aussi considérable.

Manufacture de toiles à voiles, dans la banlieue de Strasbourg, hors la porte de l'hôpital. Depuis sa création elle a été uniquement employée à fournir la marine nationale du port de Toulon: cette fourniture seule, dans les tems ordinaires, suffit pour l'alimenter sur le pied de cent métiers battans. Pendant la guerre d'Amérique elle a occupé jusqu'à 200 métiers et plus de six mille fileuses, tant de la commune de Strasbourg que de celles environnantes à trois myriamètres à la ronde; aussi fournissait-elle annuellement 200 mille aunes. Les enfans peuvent y être employés dès l'âge de six ans. Elle n'emploie aucune machine mue par eau ou par des animaux. On ne connait en France que deux autres manufactures de ce genre, une à Agen et l'autre à Angers. La paix continentale, et plus encore la haine nationale contre les Anglais, rendront à la manufacture de Strasbourg sa première splendeur.

Ateliers de fabrication de toiles ordinaires. Avant la guerre il existait à Strasbourg deux cents ateliers de tisserands, et cinq à six cents métiers travaillant, qui employaient jusqu'à dix-huit mille personnes pour la filature et la tissure, tant dans la commune qu'au-dehors: leur marchandise se débitait pour l'usage de nos troupes et en Suisse. Les matières premières de cette fabrication sont prises dans le pays où la culture du chanvre est très-riche. Elle n'attend que les bras que doit lui rendre la paix pour reprendre sa première splendeur.

Atelier de filature, de blanchisserie artificielle de fil à coudre et à tricoter, et de fabrication de cordons de lin, à Strasbourg. Cet atelier, établi en octobre 1790, par l'administration municipale pour faire cesser la mendicité, n'était dans son origine qu'une salle de filature, où étaient occupés les grandes personnes indigentes et les enfans pauvres, qui y apprenaient en même tems à lire et à écrire. Il a commencé avec trente personnes: en janvier 1791 on y en comptait déjà 106. Cet atelier ayant été ensuite abandonné à M. *Vetter*, qui en avait la direction, celui ci y a joint une blanchisserie artificielle de fil et la fabrication de cordons de lin à l'aide de machines. En 1793 et 1794 il a eu un tel succès qu'il a occupé jusqu'à mille cent personnes, en faisant des fournitures considérables aux troupes, aux magasins et hôpitaux militaires, et même à l'étranger. Le haussement du prix de la main-d'œuvre a depuis réduit cette fabrique à cent cinquante ouvriers. Elle mérite d'être encouragée.

Affinage de chanvre et fabrication de cordages à Strasbourg. Les cordages de Strasbourg ont de la réputation. Il y a vingt corderies qui peuvent occuper jusqu'à deux cents ouvriers, dont quarante enfans. Avant la guerre la fabrication pouvait aller à trois mille myriagrammes, dont le débit se fesait dans l'intérieur de la République, en Hollande, en Allemagne et en Suisse. De Strasbourg à Metz, à Francfort et à Cologne il n'y a point de corderies. Celles de Strasbourg ont l'avantage sur les autres d'avoir à proximité des chanvres dont la qualité est supérieure pour les grands cordages: le chanvre qu'elles emploient pour la filasse, est une production fort riche du département. Ces établissemens réclament aussi la paix.

Manufacture de chanvre à Bischwiller. Elle nourrit plus de deux cents personnes. En tems de paix; on y a fabriqué jusqu'à 6,000 myriagrammes de chanvre. Elle roule entre plusieurs particuliers.

Il y en a encore d'autres dans l'étendue du département, et même des machines à préparer le chanvre, que l'eau fait mouvoir.

Manufacture de toiles peintes. Il en existe

une à Wasselonne. C'est le seul établissement de ce genre qui existe dans le département.

Blanchisseries Au nombre des blanchisseries de toiles qui existent dans le département du *Bas Rhin*, celle que M. *Zœpffel*, de Strasbourg, a établie à la Ruprechtsau, mérite d'être citée par le zele et les soins qu'il a mis à la monter sur le pied des blanchisseries de Suisse.

Un autre entrepreneur en a aussi établi une à Wasselonne, à coté de ses manufactures de toiles et de papiers peints.

Papeteries. Il y a sept papeteries dans le département; savoir: deux au canton de Schelestat *extrà muros.*

La première au ban de Châtenais, à côté de la route de Schelestat à Marie-aux-Mines. En bon état; 2 cuves; 2 batteries avec 32 marteaux; un cylindre; presses et appartemens nécessaires pour toutes sortes de papiers, fabrique papier ordinaire et papier gris.

La seconde, même ban, à côté de la même route, à une lieue de la commune, près la scierie. Mêmes observations pour le nombre des cuves, etc.

Une dans le canton de Wasselonne, située sur le ban de la commune de ce nom, à une demie lieue de cette commune; trois cuves, dont une chôme presque toujours, par le manque d'eau et de matières premières; fabrique papier blanc, fin, mi-fin, bulle et gris; et du carton, un quart pâte bulle pour les apprêteurs de draps, et les trois autres quarts pâte grise.

Quatre dans le canton de Niederbronn.

La première, dite Wolfersbuffen, au ban de Reichshoffen. Une cuve (avant la révolution il y en avait deux), fabrique papier à écrire, fin et ordinaire; papier d'impression, papier gris et carton ordinaire.

La seconde, dite Liesklam, au ban de Niederbronn, une cuve, fabrique papier à écrire, fin et ordinaire; papier d'impression; papier gris et carton ordinaire.

La troisième, dite Liesklam, même ban. Une cuve fabrique papier à écrire, fin et ordinaire; papier d'impression, papier d'enveloppe et carton ordinaire.

Cette papeterie et la maison y attenante ont été entierement ruinées lors de l'invasion de l'ennemi, sur la fin de 1793, et ne sont pas encore rétablies.

La quatrième, dite Wasenberg; au ban de Niederbronn. Une cuve fabrique papier à écrire, papier d'impression et d'enveloppe, et cartons ordinaires.

Manufactures de papier peint pour tapisserie. Une à Strasbourg. En 1788 et 1789 elle occupait 10 tables d'imprimeurs et 30 ouvriers. Les envois annuels à l'étranger valaient à la fabrique 18 à 20,000 francs, non compris le produit du débit dans l'intérieur.

Une à Wasselonne; elle emploie ordinairement 40 ouvriers.

Fabriques de cartes. Il y en a quatre à Strasbourg: elles employaient avant la loi du timbre environ 40 ouvriers, et fesaient de gros envois à l'étranger.

Fabrication de carosses. Il existe à Strasbourg 20 ateliers de selliers-carossiers. Avant la guerre le nombre des carosses, cabriolets, chaises et autres voitures de ce genre, qui y étaient annuellement confectionnées, étaient de 1,200 et au-delà, dont le débit se fesait principalement en Allemagne, en Russie et en Suisse. Ils occupaient 900 ouvriers. Les plus distingués de ces ateliers sont ceux de MM. *Güntzroth*, père et fils, qui entretiennent 20 selliers, 20 bruneliers, 15 peintres-vernisseurs et doreurs, 3 peintres-fleuristes, 18 menuisiers, 14 ouvriers serruriers et fabricans de ressorts, plus de 50 maréchaux, charrons et sculpteurs, sans compter nombre de passementiers, fondeurs, ciseleurs, etc.

Paris, Bruxelles et Strasbourg sont les communes les plus renommées pour ce travail. Le charronage de Strasbourg est préférable à celui de Paris, mais inférieur à celui de Bruxelles; mais le ferrage de Strasbourg, tiré de Rothau, Framont et Befort, est plus solide que celui de Bruxelles. La paix leur rendra leur première splendeur.

Tanneries. Il en existe dans les communes de Strasbourg, Benfeld, Schelestatt, Hagnenau, Wissembourg, Lauterbourg, Landau, Saverne. Cette fabrication a augmenté du double par suite de la suppression du droit de marque: à Strasbourg seul le nombre des tanneries a doublé depuis cette époque; il est maintenant de 24. Elles éprouvent surtout un grand avantage de l'existence d'un foulon mis en mouvement par l'eau et appartenant à la commune. Cette usine épargne un tiers d'ouvriers, tant pour le trempement des peaux à la rivière, que pour le corroyage. Cette exploitation est encore facilitée par l'existence des moulins à tan qui ont été construits depuis peu. Il existe aussi de ces moulins dans le canton de Barr. Les écorces tirées des environs de Befort, département du *Haut-Rhin*, sont d'une qualité supérieure; les tanneurs du *Bas-Rhin* en tirent beaucoup delà. Il est à désirer que le gouvernement prohibe l'exportation de cette denrée que les Suisses peuvent acheter à plus haut prix, à raison du moins de frais de transport. Les cuirs fabriqués dans le *Bas-Rhin*, et surtout à Strasbourg, sont très-estimés.

Fabriques de maroquin. Il y en a deux à Strasbourg et dans sa banlieue; l'une ancienne et l'autre nouvelle.

La première fournissait, avant 1793, toutes les grandes communes de la France.

La seconde travaille avec succès : la propriétaire y supplée au défaut de bras par une machine mise en mouvement par l'eau.

Chamoiserie. Elle est encore dans le *Bas Rhin* dans le même état où elle était avant la révolution.

Fabrication d'amadou. Les deux seules fabriques d'amadou qui existent en France, se trouvent à Strasbourg : elles pourvoient Paris et tous les ports de mer. Les champignons, l'une de leurs matières premières, se tirent de la Hongrie et de la Bohême. Leur débit, avant la guerre, s'élevait annuellement à 3,500 ou 4,000 myriagrammes.

Fabrication de brosses de crin. Il y a 17 ateliers de brossiers à Strasbourg, dont la fabrication s'est ordinairement bornée aux objets à l'usage des habitans de la commune et du département : ils n'ont jamais fait d'envois à l'étranger ni dans l'intérieur.

Fabrication de peignes de corne. Avant la révolution il n'y avait que quatre fabricans de peignes à Strasbourg, à qui les bouchers étaient tenus de livrer les abattis en cornes. Ils employaient jusqu'à 30 ouvriers, et envoyaient principalement leurs ouvrages à Lyon. Aujourd'hui cette fabrication s'est partagée entre environ 24 ateliers.

Indépendamment des fabrications ci-dessus mentionnées, le commerce du département du *Bas-Rhin*, et notamment de Strasbourg, a pour objet, la pelleterie venant de l'étranger, préparée et travaillée à Strasbourg ; des bas de laine, de la buffleterie ; des plumes ; du parchemin ; des chapeaux ; des bougies et flambraux, dont avant la révolution la cire était tirée de l'étranger, mais était blanchie dans la ville ; de la colle forte ; des langues fourrées, dont on fait des envois jusqu'à Paris ; des pâtés de foie d'oie ; des écailles d'ablettes (espèce de poisson), dont on tire l'essence d'Orient, employée pour les fausses perles ; des grains, des vins du pays ; des liqueurs spiritueuses ; les graines potagères, les arbres fruitiers ; les châtaignes ; le tartre ; les bois de construction ; la résine blanche ; la belle térébenthine ; le goudron ; les racines d'aristoloche fébacée, de gentiane, de calamus ; le fer travaillé ; les marbres de Schirmeck ; le verre ; les glaces ; la porcelaine ; des meubles de toute espèce ; tous les articles de passementerie et boutonnerie, en or, argent, et en soie et poil de chèvre, de broderie riche et mousseline ; des instrumens de musique ; des ouvrages de tour ; des bois de construction tirés en partie de la rive droite, etc.

L'orfévrerie, et surtout le vermeil de Strasbourg, jouissent, depuis un temps immémorial, d'une grande réputation. Avant la guerre ses ouvrages étaient recherchés par les voisins de la rive droite et les différentes cours d'Allemagne ; des commandes en ont souvent été faites du fond du Nord. *Voyez* ALSACE, STRASBOURG.

RHIN (*Haut*). Le département du *Haut-Rhin* est formé d'une partie de l'Alsace, dont le *Bas-Rhin* comprend l'autre. Il est entouré par le Rhin dont il tire son nom, par les départemens du *Bas-Rhin*, des Vosges, de la Saône, le comté de Montbéliard et la Suisse ; il a environ 24 lieues du nord au sud, et 14 de l'est à l'ouest.

Sa surface est de 203 lieues carrées en 1,016,000 arpens. Sa population de 294,454 individus.

Le pays est partagé en plaines et en montagnes. Les montagnes donnent du fer ; les côteaux, de bons vins, et la plaine, du blé, des pâturages, de la garance, du tabac.

Le chef-lieu du département du *Haut-Rhin* est Colmar. C'est une ville de 13,000 habitans.

L'industrie de ce département consiste, à Colmar et dans les environs, en fabriques d'indiennes, de draps, toile de coton, bas, rubans de fil, garancières, papeteries, scierie, aciérie ; à Alchirck, papier peint, toiles peintes ; à Béfort et à Masevaux, forges, fourneaux, tirerie de fil de fer, ferblanterie, papeterie, fabrique d'indienne, filature de coton, toiles peintes.

Ce département a 31 cantons. *Voyez* ALSACE.

RHIN-ET-MOSELLE (*département de*). C'est un des quatre départemens de la rive gauche du Rhin. Celui-ci comprend une partie de l'électorat de Cologne, de Trèves. Il a 31 cantons ; le chef-lieu est à Coblentz. *Voyez* COLOGNE.

RHODE-ISLAND, un des Etats-Unis de l'Amérique, dont la longueur est de soixante-huit milles, la largeur de quarante-huit milles.

Il est situé entre le troisième et quatrième degré de longitude est de Philadelphie ; et entre le quarante-unième et quarante deuxième de latitude nord.

L'Etat de *Rhode-Island* est borné au nord et à l'est par la république de Massachussetts ; au sud, par l'Océan ; à l'ouest, par l'Etat de Connecticut.

La division et la population de cet Etat sont comme suit :

Comtés.	*Villes.*	*Habitans.*
NEWPORT. . .	Newport.	6,716
	Portsmouth. . . .	1,560
	Newshoreham. . .	682
	Jamestown. . . .	507
	Middletown. . . .	840
	Tivertown.	2,453
	Lille Compton. . .	1,542
		14,300

Digitized by Google

Comtés.	Villes.	Habitans.
	De l'autre part.	14,300
PROVIDENCE.	Providence. . . .	6,380
	Smith-Field. . . .	3,171
	Scituate.	2,315
	Glocester.	4,025
	Cumberland. . . .	1,964
	Cranston.	1,877
	Junston.	1,320
	North-Providence	1,071
	Foster.	2,278
WASHINGTON.	Westerly.	2,298
	North-Kingston. .	2,907
	South-Kingston. .	4,131
	Charles Tow. . .	2,022
	Exeter	2,495
	Richmond.	1,760
	Hop Kinton. . . .	2,462
BRISTOL. . . .	Bristol.	1,406
	Varren.	1,122
	Barington.	683
KENT.	Warwick.	2,493
	East-Greenwich. .	1,324
	West Greenwich.	2,054
	Conventry.	2,477
	Total.	68,835 hab.

La progression de la population de *Rhode-Island*, des 1730, est comme suit :

En 1730.	15,352	blancs.
	2,033	noirs.
En 1748.	29,755	blancs.
	4,373	noirs.
En 1761.	35,939	blancs.
	4,697	noirs.
En 1774.	54,435	blancs.
	5,243	noirs.
En 1785.	48,538	blancs.
	3,361	noirs.
En 1790.	67,877	blancs.
	948	noirs.

L'île de *Rhode*, qui donne le nom à l'Etat, est située, ainsi qu'un grand nombre d'autres îles, dans la grande baie de Naraganset. Elle a treize milles de long, sur une largeur moyenne de quatre milles ; elle se divise en trois arrondissemens, savoir, de Newport, de Portsmouth et de Middletown. La situation, le sol et le climat, font de cette île une des plus délicieuses contrées de la terre ; et dans l'époque de son lustre, les voyageurs l'appelaient l'*Eden* de l'Amérique ; mais les ravages de la guerre et la décadence de son commerce, ont opéré de tristes métamorphoses ; les plus belles maisons de campagne, les plus superbes plantations ont été détruites, et la ville de Newport est encore dans un état de langueur. L'Agriculture y a moins souffert, ou s'est plus promptement rétablie ; on compte que cette île nourrit trente à quarante mille moutons, outre le gros bétail et les chevaux.

Les trois autres îles notables de la baie de Naraganset, sont celles de Canennicut, de Prudence et Blockisland.

Culture. Les terres de cette Etat sont, en général, plus propres aux prairies et aux fruits, qu'à la culture des grains. Le commerce des bestiaux, des fromages et du beurre, occupe surtout la partie du pays qu'on nomme *Naraganset-Country*. Ce canton fournit des bœufs qui pèsent seize à dix huit quintaux. On y trouve un grand nombre de riches cultivateurs ; la partie du nord-ouest de cet Etat est généralement stérile et peu habitée.

Commerce. Les principaux articles d'exportation de *Rhode-Island* sont les bois, les chevaux, le bétail, le bœuf salé, le porc, le poisson, la volaille ; le beurre, les fromages, les liqueurs, la graine de lin, et les étoffes de coton.

La guerre et ses suites ont été plus fatales au commerce de *Rhode-Island* qu'à celui d'aucun autre Etat de l'Union. La base de ce commerce était la traite des nègres. Les négocians achetaient les esclaves avec le rum de leurs fabriques ; ils les échangeaient contre les sucres des îles qu'ils raffinaient pour les revendre aux Hollandais, et l'argent de ceux-ci payait les produits des fabriques d'Angleterre. Cette circulation de commerce, si riche dans ses résultats, mais si odieuse dans son principe, est troublée par la bienfaisante loi de l'abolition de la traite.

La ville de Newport, déjà épuisée par la guerre, ne s'en est point relevée ; mais celle de Providence, que sa situation appèle à des relations actives avec les états intérieurs, a repris un mouvement de commerce, dont on peut apprécier l'étendue par le nombre des bâtimens qui appartenaient à ce port en 1791 : ils montaient à cent vingt-neuf, et contenaient ensemble environ douze mille tunneaux.

La ville de Bristol a aussi un commerce assez étendu. La valeur totale des exportations de cet Etat, pendant l'année qui finit au 30 septembre 1791, fut de quatre cents soixante-dix mille cent trente-un dollars.

Certaines manufactures de *Rhode-Island* sont déjà dans un Etat florissant ; telles sont celles de diverses étoffes de coton ou fil, qui se vendent dans les provinces méridionales, les distilleries, mais surtout les fonderies, forges, et fabriques de divers outils de fer. Il se manufacture, dans l'intérieur des ménages, une très-grande partie des étoffes qui servent à la consommation des habitans. Le pays fournit des mines de fer près de Patuket, qui se travaillent avec succès, et où l'on emploie, à l'épuisement des eaux, une machine à feu qui a été fondée sur les lieux, par *Joseph-Brown*, de Providence.

RHODES (*île de*), une des îles de la Méditerranée. Elle était très-fameuse du tems des Romains. Long. 46. lat. 36. 24.

Sa puissance et sa domination étaient si grandes, qu'elle commandait les mers voisines, et que ses lois servaient à décider les affaires et les contestations maritimes. Elle est encore bien peuplée, et elle fait une figure aussi considérable que la tyrannie des Turcs le permet aux pays qui sont tombés sous sa puissance destructive. La fertilité de son sol n'était pas moins renommée. Elle produisait les meilleurs vins et toutes sortes de fruits excellens. Quoique la ville de *Rhodes* ait beaucoup perdu de son ancien lustre, c'est encore une jolie ville et un port de mer commode. Elle a deux hâvres; le plus petit est pour les galères, dont on entretient toujours ici un certain nombre pour croiser sur les vaisseaux de Malte. La plupart des habitans de cette île sont des Grecs cruellement opprimés et très-pauvres. Les juifs qui y demeurent sont originairement venus d'Espagne. Ils sont un peu mieux traités que les Grecs: ils ont la permission de vivre dans la ville et même dans le château, tandis qu'on ne permet aux chrétiens que d'habiter les faubourgs.

Le pays en général, surtout aux environs de la ville de *Rhodes*, est abondant en froment, miel, cire, olives, citrons, figues, oranges, etc., et les montagnes renferment des mines de fer, de cuivre et d'autres minéraux. Les principales manufactures sont celles de savon, de camelots et de tapisseries; la ville est le marché commun de ces ouvrages, de même que de toutes les autres marchandises de l'Archipel, comme grains, vin, fruits, raisins, cire, cordouans, coton filé et cotonnades, damas et autres étoffes de soie, vermillon, etc.

Il est gouverné par un bacha qui en a les revenus pour son entretien et pour celui des galères.

Les Français sont les seuls qui y aient un vice-consul.

C'est de cette île que les Egyptiens tirent presque tout leur bois de chauffage. C'est-là aussi que les marchands de Constantinople font construire la plupart des vaisseaux de guerre qui composent la marine du grand-seigneur, moyennant une certaine somme que la Porte leur donne, et ils s'en servent jusqu'à ce qu'elle en ait besoin. Ils les rendent alors, et on leur rembourse les frais de la construction.

RHONE (*département du*). Il est formé en grande partie du Lyonnais.

Il contient 32 cantons et une population de 323,177 habitans.

Le territoire de ce département produit du bled, des vins qui, sans être fins, ont de la salubrité et de l'agrément; des fruits en abondance. Ses prairies donnent de l'herbe de bonne qualité; ses montagnes même ont des pâturages excellens; les fromages qui se fabriquent sur le Mont-d'Or, à deux lieues de Lyon, et pour lesquels on n'emploie que du lait de chèvre, sont excellens.

Le chef-lieu de ce département est Lyon. *Voyez* LYON, LYONNAIS.

RICEYES (*les*). Ce sont trois bourgs de France contigüs, en Bourgogne, et qui semblent ne faire qu'une seule ville, à 5 lieues de Châtillon et à 7 de Tonnerre. On les distingue par les noms de *Ricey-Haut*, *Ricey-Haute-rive* et *Ricey Bas*.

On y recueille des vins d'une excellente qualité, dont la quantité va, année commune, à plus de 12,000 muids. On les divise ordinairement en trois cuvées; la première peut aller de pair avec les vins de la deuxième qualité de Beaune, lorsqu'ils sont bien choisis. La majeure partie de ces vins passe à Paris, en Picardie, en Normandie, en Flandre, en Hollande. On y fait aussi des vins gris recherchés surtout dans la Flandre, parce qu'indépendamment de leur qualité, ils ont, dit-on, celle de pousser la bierre. *Voyez* BOURGOGNE.

RICHELIEU, ville de France en Bas-Poitou; au département d'Indre-et-Loire, sur l'Amable, à 8 lieues de Poitiers, 10 de Tours et 67 de Paris. Long. 17. 55. latit. 47.

Suivant les derniers dénombremens, cette ville contient 3,200 habitans.

On y recueille beaucoup de vin blanc dont on fait de très-bonne eau-de vie, qu'on embarque sur la Vienne, qui n'est qu'à 3 lieues de cette ville, pour Orléans et Paris. Il s'y tient deux marchés par semaine, qui sont abondamment pourvus de bleds et seigles, qui s'exportent par la même rivière, à Saumur, à Angers et principalement à Nantes. Il se vend aussi des laines en gros. Il se fait un bon commerce de légumes, surtout en pois dits *pois de mai*.

Cette ville renferme une fabrique d'étamines communes et fines; ces dernières ne le cèdent en qualité qu'à celles du Mans. On y fait aussi des serges dont il se fait beaucoup d'envois.

On se sert à *Richelieu* du poids de marc et de l'aune de Paris. Le boisseau qui devrait peser 24 livres en bled de bonne qualité, pèse communément 22 livres. 12 boisseaux composent le septiers, et 21 septiers font la fourniture.

La barrique est composée de 29 à 30 veltes. La velte contient 8 pintes et demie.

L'Ile-Bouchard est une petite ville séparée en deux par la Vienne, à 3 lieues de *Richelieu*. Il s'y fait un commerce considérable d'eaux-de-vie, de grains et d'huile de noix.

RICHMOND, ville d'Angleterre, au comté d'Yorck, dans le North-Riding. Long. 15. 42. latit. 54. 22.

Elle est assez considérable et située dans une contrée riche en mines de plomb, de cuivre et de charbon de terre. Il s'y fait un bon commerce en bas et en bonnets de laine à l'usage des matelots.

RIETBERG (*Comté de*), pays d'Allemagne en Westphalie.

On lui donne 8 lieues de long sur 2 de large; il appartient au roi de Prusse, comme dépendant de l'Oost-Frise.

Rietberg en est la capitale.

Ce pays est bien cultivé. Les métairies y sont en général de 50 à 60 arpens, sur lesquels on élève beaucoup de moutons et 40 à 50 bœufs.

Les habitans du comté s'adonnent au labourage, à l'éduration du bétail, à la filature. La plus grande partie du lin filé dans le pays, est tiré de Bilefeld. On s'attache si scrupuleusement à lui donner de la finesse, que d'une livre de lin brute à peine tire-t-on un quarteron de lin fin dont on file 16, 18, 20 pièces de fil, chacune de 20 bobines, la bobine de 160 toises, la toise de 2 aunes et 5 douzièmes. La pièce de ce fil, du poids d'une drachme et demie, se vend environ cinq gros, et elle est de 2,900 aunes. On file des pièces de chanvre plus considérables que celles de lin. Ceux qui filent le lin le plus fin, ne font point d'autre travail

Il s'exporte annuellement pour environ 25,000 rixdales de fil : à la vérité la plus grande partie de la matière est tirée du dehors, et les marchands étrangers ont grande part au bénéfice. Le pays est d'un autre côté obligé d'achetee des marchandises pour des sommes considérables. La plus grande partie du fil passe en Hollande; on en envoie à Elberfeld et à Langow; les marchands de Gutterslok participent à ce commerce.

RIGA, ville de Livonie, située sur la frontière de Courlande, à 8 lieues de Mittaw. Longitude, 42. latitude, 56. 53.

Elle est la capitale et comme la clef de la Livonie et située sur la Duna. La source de ce fleuve vient de l'extrémité du palatinat de Witepsk en Lithuanie, et dans son cours jusqu'à la mer (qui est d'environ 100 lieues), il reçoit les eaux de plus de 20 rivières, tant de la Lithuanie que de la Livonie et de la Courlande, dont plusieurs sont navigables, de sorte que tous les bois, les chanvres, les mâts et autres marchandises servant à la navigation, les grains de toute espèce et autres denrées de ces différentes provinces, descendent à *Riga* qui en est l'entrepot : delà vient que cette ville est extrêmement marchande, et qu'il y va toutes les années plus de 600 navires des différentes nations de l'Europe.

On passe la Duna au moyen d'un pont de bateau. La bonté du pont facilite le commerce en été avec les Anglais, les Hollandais et quelques villes commerçantes; ce commerce se fait en hiver, par le moyen des traineaux, avec les provinces Russes et la Pologne.

Le commerce est donc considérable à *Riga*. Les étrangers qui y viennent négocier avec leurs vaisseaux, sont les Anglais qui apportent du plomb, de l'étain, du charbon de terre, du fromage, de la bierre, et diverses étoffes et productions d'Angleterre. Les Hollandais apportent du hareng, du papier, du fromage, du tabac, du vin de Rhin et d'Espagne, du sel de France et d'Espagne, du sucre, des toiles et draps, et beaucoup de drogueries et épiceries.

Les Danois apportent des harengs, des poissons secs et salés, etc. Les Suédois, du fer en barres et en plaques, des pots de fer, du goudron, du cuivre, du fil-d'archal, etc. Lubec et quelques autres villes Anséatiques, dont *Riga* était autrefois membre, envoient de la bierre, du verre, des pommes, de gros draps, du sel de France, d'Espagne et de Lunebourg; du vin de Rhin et de France, et des étoffes d'Allemagne.

Les marchands de *Riga* font aussi un grand commerce pour leur propre compte en France, en Espagne, en Portugal et en Italie, avec les productions du pays. On appèle les marchands qui font le commerce maritime, *marchands en gros*, et ceux qui trafiquent avec les Russes et les Polonais, *marchands bourgeois*. Les marchands en draps et étoffes fréquentent les foires de Leipsick et de Francfort sur l'Oder.

Ils font aussi venir des étoffes d'Angleterre et d'Hollande directement. Les droguistes et épiciers reçoivent leurs marchandises d'Hollande, d'Hambourg et de Lubec. Les marchands de vins tirent l'eau-de-vie et le vin de France, et du vieux vin de Lubec et d'Hambourg. *Riga* fait aussi un grand commerce avec la Prusse, la Lithuanie, la Courlande, la Russie et la Pologne. Pendant l'été, les bateaux, appelés *strusen*, viennent par la Duna en grand nombre.

On tire de *Riga* du chanvre de Livonie, de Russie, de Lithuanie, des étoupes de lin et de chanvre, de la graine de lin, du suif, de la cire jaune, des potasses, du fer de Suède, du froment, du seigle, de l'orge, des cuirs, des peaux de boucs, des douves pour pipes et barils, des bois de futailles; des mâts, chevrons, planches de sapin.

On peut tirer encore les marchandises suivantes de *Riga* : des fils de lin et de chanvre, des écorces d'arbres, des laines de Livonie, du savon blanc de Russie, du houblon, du beurre

de Courlande, des toiles à voiles, des cuirs de Russie, des nattes d'écorces d'arbres; des pelleteries, savoir, zibelines, ours, martres, hermines, renards, lièvres blancs, dos et ventre; écureuils ou petit-gris, les dos, ventres et pattes, et des peaux d'élans tannées.

Les mâts de Livonie sont très-estimés, aussi-bien que les bois de chêne pour les bordages, le bourdillon pour les tonneaux et les planches de sapin, de même que les cendres pour faire du savon et du verre, lesquelles se tirent des sapins, elles sont excellentes.

Les graines de lin à semer viennent à *Riga* de la Livonie et de la Courlande. On les y apporte ordinairement dans des tonnes de bois de chêne, et très-rarement dans des tonnes de sapin. Les bourgeois de la ville sont les seuls à qui il soit permis de les vendre. Les négocians et les commissionnaires étrangers les achètent de ces bourgeois. Les graines n'arrivent jamais plutot que le mois de septembre, et jamais plus tard que le mois d'octubre. Ce commerce dure à peu-près jusqu'à la fin de décembre; alors la navigation se trouve interrompue par les glaces.

Les graines, quoique bien nettoyées et dégagées de toute autre semence, sont passées par un crible fait exprès, pour les purger non seulement des corps étrangers qui pourraient s'y trouver mêlés, mais de la poussière même. On y porte la plus scrupuleuse attention.

Afin qu'on puisse compter sur la bonté des marchandises, la ville a des visiteurs, appelés *brackers*, qui examinent les chanvres et les lins; ils les assortissent et les empaquettent; sur le chanvre ils attachent leur marque, qui est une pièce de bois où les armes de la ville (qui sont deux clefs en forme de croix) sont marquées. La semence de lin, les cendres et les bois sont aussi visités et marqués; les marchandises qu'on trouve bonnes, reçoivent la marque; celles qu'on ne trouve pas bonnes, sont appelées *brack*. La semence de lin a sur les tonneaux les armes de la ville et l'année, afin de connaitre si la semence est fraîche et de la même année pour semer, ou si elle est vieille pour en faire l'huile. Les semences qui ne sont pas de la même année, sont appelées *selag-saih*, et on ne les sème pas; elles sont à meilleur marché que les semences fraîches.

Pendant l'année 1785 il est arrivé à *Riga* 842 bâtimens; dans ce nombre il s'en est trouvé 17 de Brême, 5 de Dantzick, 107 Danois, 142 Anglais, 14 Français, 1 de Gênes, 7 de Hambourg, 167 Hollandais, 16 de Lubeck, 15 d'Ostende, 38 de Pétersbourg, 1 Portugais, 90 Prussiens, 32 de *Riga*, 2 de Rostok et 187 Suédois. Les navires partis du même port, ont été au nombre de 803, dont 18 pour Brême, 5 pour Dantzick, 106 pour le Danemarck, 144 pour l'Angleterre, 15 pour la France, 1 pour Gênes, 7 pour Hambourg, 165 pour la Hollande, 17 pour Lubeck, 15 pour Ostende, 32 pour Pétersbourg, 1 pour le Portugal, 88 pour la Prusse 2 pour Rostok, 188 pour la Suède.

La valeur des importations a été de 1,533,820 roubles et 87 copeks; on a aussi importé 1.408.665 écus d'*Albert*; et 198,232 ducats; la valeur des exportations s'est élevée à 5,239,484 roubles.

Malgré la guerre, les importations et exportations de *Riga* ont peu diminué; cet état de prospérité est attribué aux bons principes d'administration du feu comte de *Bernstorff* qui ont survécu à sa mort.

Poids, mesures, monnaies. Le schippond est le poids de *Riga*, et y tient aussi lieu du quintal. Il pèse 400 livres. Le liespond est au-dessous et est de 20 livres. La livre est de 16 pour 100 plus faible que celle de Paris et d'Amsterdam; 100 de *Riga* n'en fesant que 84 de ces deux villes.

Cent livres de Paris en font 117 un huitième de *Riga*.

Deux cent seize aunes et demie ou bras de *Riga* font 100 aunes de Paris.

Monnaies. Les monnaies qui servent, soit à compter, soit à solder à *Riga*, en Livonie, à Revel, Narva, etc., sont :

	l.	*s.*	*d. to.*
Le black qui vaut.... à peu-près.			2
Le gros qui vaut 6 blacks ou. . .		1	
Le wording ou ferding qui vaut 9 blacks ou.		1	6
Le whiten ou blanc qui vaut 2 gros ou.		2	
Le marc qui vaut 6 gros ou. . .		5	6
Le florin qui vaut 30 gros ou. . .	1	8	5
Le rixdalle ou rixdaler qui vaut 90 gros ou.	4	5	
L'albertus qui vaut 108 gros ou. .	5	1	

Le copeck qui sert aussi à compter à *Riga*, vaut 1 sol $\frac{7}{9}$ neuvièmes de denier tournois. C'est une monnaie de compte.

Change.

RIGA donne.	Reçoit par contre.	dans les villes ci-après.
100 écus d'Albert.	p. 103 rd. et. p ou m. . . .	à Amsterdam.
1 dit.	p. 180 gros. id	à Dantzick.
104 dits.	p. 100 rd. bco	à Hambourg.
1 dit.	p. 130 gr. ct de Prusse. .	à Konisgberg.
104 dits.	p. 100 rd. ban (payables à Hambourg).	à Lubeck.

Quelquefois c'est, au contraire, Hambourg et Lubeck qui donnent 102 rixdalers banco plus ou moins pour 100 écus d'Albert.

Les écritures se tiennent en reichsdalles et gros d'Albert. Ce reichsdalle-là en fait 1 un tiers coorant, ou 3 florins, ou 15 marcs de *Riga*, ou 40 marcs ferdings ou wordings, ou 80 ferdings, ou 90 gros d'Albert, ou 120 gros courant.

Le reichsdalle courant 2 florins un quart courant de *Riga*, ou 11 marcs un quart dits, ou 30 marcs ferdings, ou 60 ferdings, ou 67 gros et demi d'Albert, ou 60 gros courant.

Le marc de *Riga* a 2 marcs 2 tiers ferdings, ou 5 ferdings 1 tiers, ou 6 gros d'Albert, ou 8 gros courant.

Le marc ferding a 2 ferdings, ou 2 gros 1 quart d'Albert, ou 3 gros courant.

Le ferding a 1 gros 1 huitième d'Albert, ou 1 gros et demi courant.

Le gros d'Albert a 1 gros 2 tiers courant.

L'or et l'argent consistent en valeur d'Albert ou d'Empire, et en valeur de *Riga* courant. Du nombre des premières, avec lesquelles on acquitte toutes les lettres de change et paie les marchandises en gros, sont les écus d'Albert et courant d'Hollande à 90 gros d'Albert, et les écus aux lions dits à 75 gros *idem*.

La seconde valeur consiste dans la monnaie de ferding qui y a cours, et contre laquelle les écus d'Albert valent 40 marcs, outre 2 pour 100 plus ou moins d'agio pour 5 pièces de ferding à l'échange.

Les ducats ont leur prix fixé dans les deux valeors.

Les espèces en argent de la Russie y sont comptées par copecks, et celles de Pologne par écus d'Albert. L'une et l'autre y ont cours en marcs ferdings ou en ferding courant.

Cette ville suit aussi le vieux style *Julien*, comme dans toute la Russie.

Le tems le plus propre pour le commerce, est celui des deux foires qui s'y tiennent chaque année; l'une au mois de mai, et l'autre au mois de septembre. Les achats s'y font, pour la plus grande partie, en rixdalles, et le reste en échange des marchandises qu'on y porte. *Voyez* KONIGSBERG, MEMEL, STETIN, DANTZICK, RUSSIE.

RIO-JANEIRO, c'est-à-dire, *rivière de Janvier*, nom d'une des plus grandes villes de l'Amérique, au Brésil, chef-lieu du commerce et des établissemens portugais dans cette partie du monde. Long. 337. lat. 23. 45.

Le port est beau et bon, et situé, ainsi que la ville, à 337 dégrés de longitude, et 23 dégrés 45 minutes de latitude méridionale.

On compte à *Rio-Janeiro* environ 9 à 10,000 blancs, et 35 à 40,000 esclaves. *Voyez* BRÉSIL.

Rio-Janeiro est l'entrepôt et le débouché principal des richesses du Brésil; les mines appelées *générales*, sont les plus voisines de la ville, à environ 75 lieues. Elles rendent au roi tous les ans pour son droit de quint, au moins 112 arobes d'or; l'année 1762 elles en rapportèrent 119. Sous la capitainie des mines générales, on comprend celles de Rio-des-Morts, de Sabara et de Sero-Frio. La dernière, outre l'or qu'on en tire, produit encore tous les diamans qui proviennent du Brésil. Ils se trouvent dans le fond d'une rivière qu'on a soin de détourner pour séparer ensuite, d'avec les cailloux qu'elle roule dans son lit, les diamans, les topazes, les chrysolites, et autres pierres de qualités inférieures.

Toutes ces pierres, excepté les diamans, ne sont pas de contrebande; elles appartiennent aux entrepreneurs qui sont obligés de donner un compte exact des diamans trouvés, et de les remettre entre les mains de l'intendant préposé par le roi à cet effet, cet intendant les dépose aussi tôt dans une cassette cerclée de fer et fermée avec trois serrures. Il a une des clefs, le vice-roi une autre, et le provador de l'haziendaréale la troisième. Cette cassette est renfermée dans une seconde où sont posés les cachets des trois personnes mentionnées ci-dessos, et qui contient les trois clefs de la première. Le vice roi n'a pas le pouvoir de visiter ce qu'elle renferme; il consigne seulement le tout à un troisième coffre-fort qu'il envoie à Lisbonne, après avoir apposé son cachet sur la serrure. L'ouverture s'en fait en présence du roi qui choisit les diamans qu'il veut, et en paie le prix aux entrepreneurs sur le pied d'un tarif réglé par leur traité.

Les entrepreneors paient à sa majesté très-fidèle, la valeur d'une piastre, monnaie d'Espagne, par jour de chaque esclave employé à la recherche des diamans. Le nombre de ces esclaves peut monter à huit cents. De toutes les contrebandes, celle des diamans est la plus sévèrement punie; si le contrebandier est pauvre, il lui en coûte la vie; s'il a des biens capables de satisfaire à ce qu'exige la loi, outre la confiscation des diamans, il est condamné à payer deux fois la valeur, à un an de prison, et à être exilé pour sa vie à la côte d'Afrique. Malgré cette sévérité, il ne laisse pas de se faire une grandre contrebande de diamans même des plos beaux, tant leur peu de volume donne l'espérance et la facilité de les cacher.

Tout l'or qu'on retire des mines ne saurait être transporté à *Rio-Janeiro* sans avoir été remis auparavant dans les maisons de fondation établies dans chaque district où se perçoit le droit de la couronne. Ce qui revient aux particuliers leur est remis en barres avec leur poids, leur numéro, et les armes du roi. Tout cet or a été

touché par une personne préposée à cet effet, et sur chaque barre est imprimé le titre de l'or, afin qu'ensuite dans la fabrique des monnaies on fasse avec facilité l'opération nécessaire pour les mettre à leur valeur proportionnelle.

Ces barres appartenantes aux particuliers, sont enregistrées au comptoir de la Praybuna, à 30 lieues de *Rio-Janeiro*. Dans ce poste sont un capitaine, un lieutenant et cinquante hommes: c'est-là qu'un paie le droit de quint, et de plus un droit de péage d'un réal et demi par tête d'hommes et de bêtes à cornes ou de somme. La moitié du prodoit de ce droit appartient au roi, et l'autre moitié se partage entre le détachement proportionnellement au grade. Comme il est impossible de revenir des mines sans passer par ce registre, on y est arrêté et fouillé avec la dernière rigueur.

Les particuliers sont ensuite obligés de porter tout l'or de barre qui leur revient, à la monnaie de *Rio Janeiro*, où on leur en donne la valeur en espèces monnayées. Ce sont ordinairement des demi-doublons qui valent 8 piastres d'Espagne. Sur chacun de ees demi-doublons le roi gagne une piastre par l'alliage et le droit de monnaie. L'hôtel des Monnaies de *Rio-Janeiro* est un des plus beaux qui existent; il est muni de toutes les commodités nécessaires pour y travailler avec la plus grande célérité. Comme l'or descend des mines dans le même tems où les flottes arrivent de Portugal, il faut accélérer le travail de la monnaie, et elle s'y frappe avec une promptitude surprenante.

L'arrivée de ces flottes rend le commerce de *Rio-Janeiro* très-florissant, principalement la flotte de Lisbonne. Celle de Porto est chargée seulement de vins, d'eaux-de-vie, vinaigre, denrées de bouche, et de quelques toiles grossières fabriquées dans eette ville ou aux environs. Aussitôt après l'arrivée des flottes, toutes les marchandises qu'elles apportent sont conduites à la douane, où elles paient au roi 10 pour 100. Il est à observer que la communication de la colonie du Saint-Sacrement avec Buénos-Aires, étant sévèrement interceptée, ces droits doivent éprouver une diminution considérable; presque toutes les plus précieuses marchandises étaient envoyées de *Rio-Janeiro* à la colonie, d'où elles passaient en contrebande par Buénos-Aires au Chili et au Pérou. Et ce commerce frauduleux valait tous les ans aux Portugais plus d'un million et demi de piastres.

Les mines du Brésil ne produisent point d'argent; tout celui que les Portugais possèdent provient de la contrebande. La traite des nègres leur était encore un objet immense. On ne saurait évaluer à combien monte la perte que leur occasionne la suppression presqu'entière de cette branche de contrebande; elle occupait seule au moins trente embarcations pour le cabotage de la côte du Brésil à la Plata.

Outre les 10 pour 100 d'ancien droit qui se paie à la douane royale, il y a un autre droit de 2 et demi pour 100, imposé sous le titre de *don gratuit*; depuis le désastre arrivé à Lisbonne en 1755, il se paie immédiatement a la sortie do la douane, au lieu qu'on y accorde pour le dixième un délai de six mois en donnant caution valable.

Les mines de Saint-Paolo et Parnagua rendent au roi quatre arobes de quint année commune. Les mines les plus éloignées, comme eelles do Pracaton, de Quiaba, dépendent de la capitainie de Matagrosso. Le quint des mines ci-dessus ne se perçoit pas à *Rio-Janeiro*, maia bien celui des mines de Goyas. Cette capitainie a aussi des mines de diamans qu'il est défendu de fouiller.

Toute la dépense que le roi de Portugal fait à *Rio Janeiro*, tant pour le paiement des troupes et des officiers civils, que pour les frais des mines, l'entretien des bâtimens publics, la carenne des vaisseaux, monte environ à 600,000 piastres. On ne parle point de ce que peut lui coûter la construction des vaisseaux de ligne et frégates qu'on y a maintenant établie.

Récapitulation et montant des divers objets du revenu royal, année commune.

Cent cinquante arobes d'or rapoitent, année commune, tous les quints réduits, valeur en monnaie d'Espagne.	1,125,000 piast.
Le droit des diamans. . . .	240,000
Le droit de monnaie. . . .	400,000
Dix pour eent de la dooane.	350,000
Deux et demi pour cent de don gratuit.	87,000
Droit de péage, ventes des emplois, offices, et généralement tout ce qui provient des mines.	225,000
Droits sur les noirs. . . .	110,000
Droit sur l'huile de poisson, le sel, le savon, et le dixième sur les denrées du pays.	130,000
Total. . .	2,667,000 piast.

Sur quoi déduisant la dépense ci-dessus, l'on verra que le revenu que le roi de Portugal tire de *Rio Janeiro*, monte à plus de 10,000,000 monnaie de France.

RIOM, ville de France, dans la Basse-Auvergne, au département de Puy-de-Dôme, à 3 lieues de Clermont, 90 de Paris. Long. 20. 47. lat. 45. 51.

Le territoire de cette ville est abondant en bled, vins, huile de noix et de chènevis, chanvres, fruits, etc. Ce qui ne se consomme pas

sur les lieux, principalement des vins et des chanvres, s'exporte dans les montagnes de cette partie de l'Auvergne : une très-grande quantité de pommes se voiturent par l'Allier, pour l'approvisionnement de Paris. A une lieue de *Riom*, près du bourg de Volvic, se trouve une carrière de pierre d'une étendue très-considérable, formée par d'anciens volcans ; les pierres qu'on en tire s'emploient en Auvergne et dans les provinces voisines.

Industrie. On y fabrique beaucoup de chandelles, des pâtes d'abricots, dont la supériorité tient à la bonne qualité des fruits, et dont il se fait beaucoup d'envois, principalement à Paris où elles sont très-recherchées ; on y fait aussi des pâtes de pommes, de coings, etc., qui s'envoient également à Paris. La tannerie est encore suivie, quoique cette branche d'industrie soit bien déchue : le nombre des tanneurs établis en cette ville, était autrefois très-considérable ; diverses causes l'on réduit à 18. Il y a une fabrique pour la première préparation de l'antimoine, qui se tire en minerai et s'expédie ensuite en foie d'antimoine, pour les principales villes de France et même pour l'étranger. L'hôpital général a une fabrique déjà ancienne, de diverses étoffes de coton, telles que siamoises, calmandes, cotonnades, damas, mouchoirs, etc. Enfin, on fabrique des eaux-de-vie qui s'exportent dans les provinces voisines.

Commerce. Il s'en fait un très-bon en toiles communes, tant de fil que de coton : il s'en fait aussi en épiceries et drogueries, et en quincailleries, bijouteries, et toutes sortes de marchandises d'Allemagne, d'Angleterre et autres pays étrangers, qui se débitent dans les provinces voisines.

RIOM, généralité formant aujourd'hui les départemens du Puy-de-Dôme et du Cantal. Voici ce qu'en dit M. *Necker*.

» Cette généralité comprend toute la Haute et Basse-Auvergne, à l'exception du petit district compris dans la généralité de Moulins.

» Son étendue est de six cent cinquante-une lieues carrées.

» Sa population est de 681,500 ames.

» C'est mille quarante-sept habitans par lieue carrée.

» Une partie de l'Auvergne est rédimée de l'impôt du sel, l'autre est comprise dans le pays de petites gabelles. La généralité entière est exempte des octrois municipaux, des droits sur la marque des fers, et des aides, à l'exception de quelques droits subsidiaires et qui sont abonnés en partie ; mais l'imposition de la taille y est très-forte ; les travaux des chemins y sont faits par corvées.

» Les contributions de cette généralité peuvent être estimées à environ 12,800,000 livres.

» C'est 18 livres 16 sols par tête d'habitans.

» La partie inférieure de l'Auvergne, connue sous le nom de *Limagne*, est un des sols les plus fertiles de la France ; une partie des terres labourables ne s'y repose point, et les prairies s'y fauchent deux ou trois fois l'année : les récoltes consistent en bleds, en vins, en fruits, en chanvres et en fourrages. La Haute-Auvergne a d'excellens pâturages, et l'on y entretient beaucoup de troupeaux. Le commerce qui provient de ces différentes productions et de quelques manufactures communes, ne s'étend pas au loin, et les ressources de l'Auvergne sont bornées comme celles de toutes les provinces méditerranées. Les habitans des montagnes quittent leurs foyers dans certaines saisons de l'année ; et vont offrir ailleurs leurs services, soit pour les travaux des campagnes, soit pour d'autres ouvrages communs ; et à leur retour ils raportent presque tous quelques épargnes. Les eaux minérales du Mont-d'Or sont dans la Haute-Auvergne.

» Le nombre des naissances à Clermont, multiplié par 28, indiquerait une population d'environ 24,000 ames ; celles de *Riom*, multipliées par 27, en annonceraient une de 14,800 ».

RIPEN ou *Rypen*, pays d'Allemagne dans le Jutland, formant un des quatre gouvernemens dans lesquels est divisée cette possession du roi de Danemarck.

Le nombre des naissances dans le gouvernement ou bailliage de *Ripen*, a été en 1784 de 3,475 ; celui des morts, de 3,014. En 1785, naissances, 3,403 ; morts, 3,226.

Ce dernier nombre de naissances multiplié par 28, donnerait, pour la population du bailliage de *Ripen*, 95,284 habitans.

Les habitans du bailliage de *Ripen* naissent marins ; la plupart ne connaissent d'autre élément que la mer ; aussi est-ce une source intarissable de matelots pour la Hollande, la Flandre et Hambourg : c'est principalement dans cette ville qu'ils débitent le produit de leur pêche. Nonobstant les bruyères dont le pays est couvert, l'agriculture pourrait y être portée beaucoup plus loin ; et la marne qui s'y trouve, pour peu qu'on veuille fouiller, faciliterait beaucoup l'amélioration du terroir. On en peut juger par les changemens avantageux survenus depuis quelques années dans le bailliage de Colding, territoire ou domaine appartenant au roi, et qui est presque entièrement converti en terres labourables. Les femmes élèvent, dans le bailliage de *Ripen*, beaucoup d'abeilles et tissent des toiles. Il y a des martinets pour le fer et pour le cuivre, et des moulins à papier près de Warde, ville qui a perdu beaucoup de son ai-

sance depuis que les manufactures de poteries se sont établies à Hiering et à Hoe, d'où, ainsi que les bleds, elles se transportent directement an différens endroits.

Les grains de cette province consistent en seigle, orge et avoine; beaucoup de farine de ce dernier s'expcete sous le nom de *gruau*, et la plus grande partie de l'orge est convertie en drêche avant de passer la mer. Ses autres denrées sont les plumes à écrire, la cire, les cuirs, et un genre de poterie noire faite d'une espèce de crayon ou mine de plomb, dont l'usage et les envois sont très-considérables. Le nombre de bœufs, chevaux et cochons, pour lesquels on paie les droits de transit à la douane de cette ville, pour passer dans les duchés, donne lieu à une forte recatte.

RIPEN, ville du Jutland, capitale de la province de ce nom, située près de l'embouchure de la rivière de Nipsaa, à 18 lieues nord-ouest de Sleswick, 22 sud-ouest de Wibourg. Longitude, 26. 25. latitude, 55. 25.

Ripen a des manufactures tant en laine qu'en chanvre; on y charge aussi beaucoup de grains; cette exportation serait encore plus considérable, si Hiering, par la commodité de son port, ne lui enlevait une partie de son commerce. C'est ici où s'embarque la plus grande partie des bêtes à cornes qoi passent par mer en Hollande.

RIPPON, ville d'Angleterre au comté d'Yorck, dans l'West-Riding, a 73 lieues nord-ouest de Londres. Long. 15. 58. latit. 54. 3.

Elle est grande, bien bâtie et bien peuplée. Elle est située entre les rivières d'Ouse et de Skell. Les manufactures de laine la rendaient autrefois florissante; mais elle les a perdues. Elle est cependant encore l'étape pour les laines qui y sont achetées par les drapiers de Leed, de Wakfield, d'Halifax, etc. Il y a deux foires aux chevaux, l'une se tient le lundi avant le 10 mars, et l'autre le lundi après le premier août. Il se vend dans ces foires de grandes quantités de cuirs tannés et du bétail de toute espèce. Cette ville a aussi la réputation de fabriquer les meilleurs éperons.

RISÉ ou *Rizé*, ville et port de la mer Noire, sur la côte des Lazes, laquelle s'étend le long de la mer Noire, depuis *Risé* jusqu'à Kirresoun, anciennement Gerisonte, inclusivement. La côte porte aussi le nom de *province de Trébisonde*. *Voyez* MER-NOIRE.

Risé est situé à trois milles d'un port forain, dont l'entrée est exposée au nord-est: ce port est large et profond, et peut contenir les plus gros navires et même les vaisseaux de guerre. Les bâtimens y souffrent un peu lorsque le vent d'est soufile, paree que ce port est déconvert du côté du levant: le fond en est de sable. La ville de *Risé* n'est pas fort grande, et ne contient guère plus de 30,000 habitans, parmi lesquels on compte environ 3 à 4,000 Rayas arméniens et grecs; il n'y a point de Juifs. Tout le commerce maritime de Trébisonde se fait souvent par *Risé*, lorsque les querelles intestines qui ravagent cette ville, empêchent les bâtimens d'y aborder; ils apportent à *Rise* toutes leurs marchandises. Celles qui ont payé la douane à *Risé*, ne paient plus rien à Trebisonde, de même que celles qui ont acquitté les droits à Trébisonde, en sont affranchies à *Risé*.

Commerce d'importation de Risé. On peut débiter à *Risé* environ vingt ballots de drap londrin second, et quelque peu de nims. Les draps anglais et hollandais y ont peu de cours, et l'on n'y en vend qu'une très-petite quantité. Le prix du drap londrin second est de 2 ½ à 3 piastres le pic halébi de Constantinople. Il y a dans cette ville de riches marchands qui sont en état d'acheter le drap en gros et en argent comptant, moyennant quelque douceur sur le prix; mais le détail et surtout le troc en facilitent mieux le débouché.

Dix à douze mille pics de serges impériales, à raison de 30 paras le pic; les femmes en font des féredjés.

Huit à dix mille pics de bours de Magnésie, depuis 60 jusqu'à 90 paras la pièce; ils viennent de Constantinople.

Mille à douze cents pièces de coutnis de Brousse, de 14 à 15 piastres la pièce, et à-peu-près autant de ceux de Constantinople, de 10 à 11 piastres.

Cinq cents pièces de dolbens ou mousseline, appelée *devé-taban*, de 18 à 19 piastres la pièce.

Le commerce des toileries, comme borcassins, astars et indiennes est immense; mais nous n'en parlons pas, parce qu'elles y viennent par terre par les caravanes de Natolie.

Mille à douze cents turbans noirs de soie appelés *poches*; ils se fabriquaient autrefois à Bagdad; mais on les a aujourd'hui très-bien imités à Brousse, et c'est de-là qu'ils viennent par la voie de Constantinople: on les vend de 20 à 22 piastres.

Mille bonnets de Tunis, cinq cents des plus grands, de 80 à 90 paras, et autant de petits, de 55 à 60 paras la pièce.

Quinze à vingt mille bonnets de France, dont la consommation est beaucoup plus forte que celle des bonnets de Tunis; les grands y sont les plus recherchés, et il faut par conséquent y en porter moins de petits; les premiers y valent de 55 à 60 paras, et les autres de 35 à 40 paras la pièce.

Trois à quatre mille ceintures de laine rouge de Gerbé en Barbarie, que l'on teint à Cons-

tantinople ; elles s'y vendent communément de 55 à 60 paras l'une.

Mille chals blancs de serge de laine de Gerbé, pour envelopper la tête ; leur prix est de 65 à 70 paras.

Cinq à six mille chals rouges au même usage ; ils viennent du Caire, et se vendent de 45 à 50 paras.

Quinze cents cabans de Salonique, savoir, cinq cents des grands, qui valent de 11 à 12 piastres, et même 14 avec la peluche ; cinq cents sautenbarques à 6 piastres, et autant de petits sautenbarques sans manches, en forme de camisoles, de 2 piastres à 2 piastres et demie la pièce.

Deux mille paires de babouches ou souliers jaunes, avec les chaussons appelés *mesls*, de 70 à 80 paras ; un pareil nombre avec d'autres chaussons appelés *terliks*, de 60 à 66 paras l'assortiment, et cinq à six mille paires de bottes noires de 2 trois quarts à 3 piastres la paire.

Mille couvertures de laine de Yambouli, de 4 piastres la pièce.

Vingt balles de pechtmalt ou serviettes bleues du Caire, appelées *misir-perhtmalt* ; chaque balle est de cinq cents ; leur prix est de 15 jusqu'à 20 paras la pièce, suivant la qualité.

Cinq à six mille quintaux de lin, de 23 à 24 piastres le quintal. On l'apporte d'Egypte par Constantinople, et on l'emploie aux manufactures de ces fameuses toiles connues sous le nom de *toiles de Trébisonde*, dont on fabrique à *Risé* une très grande quantité.

Le territoire de cette ville produit du lin, mais dont on ne peut pas se servir pour ces toiles ; les gens du commun en font des chemises grossières et du gros fil, dont il passe une quantité immense à Constantinople.

Sept à huit mille quilots de graine de lin, de 22 ocques l'un, de 80 à 90 paras le quilot : on sème cette graine ; elle produit du lin du pays ; on y tire aussi l'huile pour la peinture des maisons et plusieurs autres usages.

Quelque peu d'indigo et d'autres teintures : il y a quelques manufactures d'indiennes grossières appelées *basmas*, et des mouchoirs connus sous le nom de *yémènis*, qui en consomment une certaine quantité.

Vingt-cinq à trente quintaux de poivre, de 80 à 90 paras l'ocque.

Cinq à six cents quintaux de gingembre, de 20 à 25 paras l'ocque.

Les épiceries fines y ont très-peu de débit.

Cinquante à soixante fardes de café de Moka ; on n'y porte point de celui de France pur, et s'il en vient, il est mêlé, par fraude, avec le premier. Tout ce café passe en contrebande, parce que la sortie en est presque toujours défendue à Constantinople.

Trente à quarante quintaux de sucre en petits pains : cet article donne toujours un bénéfice de 25 à 30 pour cent sur le prix de Constantinople.

Deux cents à deux cent cinquante quintaux d'étain de 2 piastres un quart à 2 et demi l'ocque ; le sel ammoniac, pour l'étamage, s'y vend dans la même proportion qui a été indiquée à l'article CRIMÉE.

Trois à quatre cents quintaux de plomb, de 10 à 11 piastres le quintal.

Dix à douze barils de mercure qui sert à divers usages, et surtout pour la dorure des ouvrages d'orfévrerie, appelée en turc *tchistichis*, que l'on travaille à *Risé* avec beaucoup de perfection.

Cinquante à soixante caisses d'acier qui s'y vend avec beaucoup d'avantage : les armes blanches, sabres, grands couteaux appelés *yatagans*, et couteaux ordinaires que l'on fabrique à *Risé*, sont très-renommés : il y a dans cette ville 60 à 80 boutiques d'armuriers et de couteliers, et la consommation de l'acier y est très-considérable.

Quinze cents à deux mille quintaux de fer en barres ; il vient de Romélie par Bourgaz, et se vend de 13 à 14 paras l'ocque.

Huit à dix mille fers à cheval avec les clous ; on les apporte de Romélie par Bourgaz : ils sont fabriqués par les Bohémiens qui habitent dans les montagnes du Balcan ; on les vend en gros à 35 paras, et en détail jusqu'à 45 paras l'assortiment : ceux que l'on fabrique à *Risé* ne durent pas et se rompent en peu de tems.

La poudre à tirer vient en contrebande de Constantinople où la sortie en est défendue ; il en passe aussi une assez grande quantité de Crimée : si l'on pouvait y en porter ouvertement, on en débiterait jusqu'à deux cents quintaux : la bonne poudre de France s'y vendrait jusqu'à 2 piastres l'ocque.

Cent à cent cinquante quintaux d'encens qui vient de Constantinople, et se vend de 60 à 65 paras l'ocque.

Cinq à six cents sacs de savon de Candie, de 18 à 20 paras, et à-peu-près autant de celui de Smyrne, de 12 à 13 paras l'ocque.

Quinze cents à deux mille quintaux d'huile qui vient ordinairement de Metelin, à 12 ou 13 paras l'ocque.

Vingt-cinq à trente mille ocques de tabac de Salonique, appelé *kirdjali* ; il vient de Bourgaz, et se vend en gros de 20 à 22 paras l'ocque, et en détail jusqu'à 24 paras.

Cinq à six mille ocques de tabac de Russie, appelé *kasak tutun*, dont le prix en gros est de 11 à 12 paras, et en détail de 15 paras l'ocque.

Cinq à six cents coulfes de riz, du poids de 110 à 120 ocques ; savoir deux cents de celui du Caire, et trois à quatre cents de celui de Philippopoli, d'où il en vient même une plus grande quantité quand la sortie de celui du Caire est défendue

endue à Constantinople : le premier se vend à 60 paras le quilot de 10 ocques, et l'autre de 40 à 42 paras.

Cent cinquante sacs de kénas dont les femmes se servent dans le bain pour décrasser leurs cheveux, chaque sac est d'environ 120 ocques : son prix est de 10 à 12 paras l'ocque.

Cinquante à soixante ballons de papier, de 24, pour les châssis des fenêtres : cet article donne un grand bénéfice ; on le vend en détail jusqu'à 5 paras la main.

Les pelleteries sont un article assez considérable du commerce de *Risé* ; on y débite chaque année environ mille pelisses de nafé, depuis 30 jusqu'à 40 piastres, à-peu-près autant de pelisses de gueudjen de diverses qualités, depuis 16 jusqu'à 22 piastres ; sept à huit cents pelisses de chat, de 8 à 9 piastres et environ ; quinze cents pelisses de mouton, de 7 à 8 piastres : la plupart de ces pelleteries viennent de Crimée, et les maisons françaises établies à Caffa pourraient spéculer sur cet article.

On apporte chaque année de Caffa et de Kily à *Rise* quatre à cinq cents quintaux de pasturmas ou viande de bœuf salée, dont le prix est de 6 à 7 paras l'ocque en gros, et de 10 paras en détail.

Le commerce des fruits secs, c'est-à-dire, des raisins et des figues, y est très-considérable ; il en vient chaque année sept à huit chargemens de Constantinople : ces fruits sont de la même qualité ; et s'y vendent à-peu-près au même prix qu'en Crimée ; on les y porte au commencement de l'automne. Tous les fruits de Natolie dont nous avons parlé à l'article CRIMÉE, le pestil, le nardenk, etc. sont en très-grande abondance dans le pays, et sont du ressort du commerce de sortie.

Les olives noires y ont un grand débit ; la consommation annuelle est d'environ mille quintaux ; on y porte aussi mille à quinze cents barils d'olives vertes, conservées dans l'huile ; le prix des premières est de 4 à 5 paras, et les secondes de 13 à 14 paras l'ocque.

L'eau de limon peut être mise au nombre des articles du commerce de *Risé* : il en vient environ deux à trois cents quintaux par an, que l'on transvase dans de petits barils, parce que les bâtimens appelés *melexès*, qui chargent cette marchandise, ne peuvent pas porter les gros tonneaux dans lesquels on la met ordinairement. Cet article donne toujours beaucoup de profit à ceux qui le vendent en détail, à cause de la fraude énorme dont il est susceptible. Le prix en varie si fort, suivant l'abondance ou la disette, qu'il est impossible de le déterminer.

On porte, de tems-en-tems, à *Risé* quelques chargemens de limons et d'oranges qui donnent un profit énorme quand on est assez heureux pour les préserver de la pourriture. Les limons se vendent de 12 à 13 piastres le millier, et les oranges jusqu'à 2 et 3 paras la pièce.

La Crimée fournit à *Risé* le beurre et le miel. La consommation annuelle du premier article est de huit à dix mille ocques, et celle du second de cinq à six mille. Le beurre de la première qualité, nommé *tchitchek ioghi*, se vend de 20 à 22 paras l'ocque, et celui d'une qualité inférieure, appelé *ïedek-ïaghi*, de 15 à 16 paras : le prix du miel est de 10 à 12 paras l'ocque.

Les grains que produit le territoire de *Risé* ne sont pas suffisans pour la subsistance des habitans : il vient de dehors chaque année douze à quinze chargemens de bled, d'orge et de millet. Le bled et l'orge viennent des environs du Danube : on tire le millet de la Crimée, d'où il vient de tems-en-tems aussi quelques chargemens de froment en contrebande ; parce que la sortie du bled de Crimée n'est permise que pour Constantinople, comme nous l'avons dit à l'article du commerce de cette presqu'isle.

Le dernier voyage que font les bâtimens de *Risé* avant la clôture de la navigation, c'est-à-dire, dans les mois d'octobre et de novembre, est pour l'achat des denrées pour la provision de l'hiver : on peut y comprendre trois à quatre chargemens de sel de Crimée et de Valaquie.

Commerce d'exportation de Risé. Les toiles de lin sont le principal article du commerce de sortie de *Risé* ; c'est un objet plus de de 500,000 piastres par an. Elles sont connues sous le nom de *toiles de Trébisonde*, et se répandent dans tout l'Empire Ottoman ; elles sont de trois qualités différentes. La plus haute qualité passe quelque peu à Constantinople ; et en très-grande quantité en Egypte et dans la Barbarie où les femmes en font de grands voiles appelés *mervouetches* dont elles se couvrent lorsqu'elles sortent de leurs maisons. La seconde qualité a plus de cours à Constantinople et à Alep, et la dernière qualité se débite à Bagdad, dans la Syrie et au Caire pour les chemises grossières des Arabes. Le prix de ces toiles, sur le lieu, est depuis 10 jusqu'à 30 paras le pic halébi : à Constantinople elles valent depuis 18 jusqu'à 50 paras, suivant la qualité, et elles se vendent en proportion dans les pays plus éloignés. Il y a quatre manufactures de ces toiles dans la ville de *Risé*, et dix à douze dans les villages du territoire. Il y a dans chaque fabrique soixante-dix à quatre-vingts métiers ; les hommes travaillent les grossières, les fines sortent de la main des femmes. Le marché de ces toiles se tient le mardi.

Il sort de *Risé* une quantité prodigieuse de cuivre ouvré et en lingots, dont toute la province de Trébisonde est une source inépuisable. Nous parlerons de cette branche de commerce à l'article TRÉBISONDE.

On peut tirer de *Risé* et de son territoire qua-

iante à cinquante mille ocques de cire moins belle et moins nette que celle de Crimée et de Circassie ; elle est ordinairement fort chargée d'immondices, et lorsqu'on veut l'épurer, le déchet est très-considérable : elle coûte sur le lieu 28 à 30 paras brute ; on l'apporte des villages au marché le jeudi et le samedi. On peut l'acheter au comptant et en troc ; mais on trouve plus d'avantage à la faire ramasser dans les villages par les facteurs. Cette cire passe presque toute à Constantinople, et paie sur le mélexès 60 aspres de nolis par quintal.

Le chanvre est un article très-considérable : on en envoie, année commune, à Constantinople, environ douze mille quintaux non travaillés, et trois à quatre mille quintaux en filasse. Le prix du premier est de 4 piastres, et du second de six piastres le quintal.

Il passe de *Rise* à Constantinople environ deux mille quintaux de fil de lin chaque année : on le teint dans cette capitale en diverses couleurs, et on l'emploie à la couture et aux cordonnets. Son prix sur le lieu est de 8 à 9 paras, et à Constantinople depuis 13 jusqu'à 14 paras.

Il sort tous les ans de *Risé* douze à quinze chargemens de noix et de noisettes pour diverses places de la mer Noire et pour Constantinople d'où elles se répandent dans tout l'Empire. Les noisettes surtout sont fort estimées; elles sont connues sous le nom de *kezab fondouki* du nom d'un village du territoire de *Risé* où elles sont fort abondantes. Elles se vendent sur le lieu de 90 à 100 paras le quintal, et les noix de 10 à 12 paras le millier. Le nard-neck est un article immense du commerce de *Risé* : il en sort une quantité infinie, qu'on peut évaluer de trente à quarante mille quintaux : il y en a de deux espèces, l'une est en cruches de 15 à 16 ocques l'une, on l'appèle *desté-nardenk* et coûte 7 aspres l'ocque ; l'autre est dans des tonneaux, et vaut un aspre de moins.

Pour les poids, mesures et monnaies, *Voyez* CRIMÉE, CONSTANTINOPLE.

RIVE-DE-GIER, gros bourg du Lyonnais, au département du Rhone, sur le Gier, et sur la route de Lyon à Saint Etienne.

C'est de-là que l'on tire le charbon de terre qui alimente les verreries et les forges du Lyonnais, du Dauphiné, du Comtat et de la Provence, et qui fournit au chauffage des différentes villes qui sont à la proximité du Rhône sur lequel on transporte ce combustible par le canal du Gier qui y aboutit à Givors. L'exportation des mines est entre les mains d'une compagnie de concessionnaires.

Il y a deux verreries : l'une où l'on fabrique des bouteilles de verre noir : l'autre où l'on fait des gobelets, bouteilles de cabaret, et toutes espèces de marchandises en verre blanc.

RIVES, bourg de France dans le Dauphiné, au département de l'Isère, à 4 lieues de Grenoble.

Il y a six fabriques à acier et fer, et une papeterie : le fer et l'acier trouvent leur débouché dans la Bourgogne, les provinces méridionales, la Savoye, à Orléans, Tours et dans les colonies. Ces métaux sont nerveux et fort estimés; les eaux sont, dit-on, très-favorables à la fabrication de l'acier particulièrement.

ROANNE, ville de France en Forez, au département de la Loire, sur la Loire qui sépare le Forez du Beaujolais, à 12 lieues de Lyon.

On y compte 8,500 habitans. On recueille beaucoup de vin dans les environs de cette ville ; une grande partie est destinée pour l'approvisionnement de Paris. Ils sont fort estimés, surtout ceux de Perreux dont on fait grand cas.

Outre le commerce qui résulte de son industrie dont nous rendrons compte dans un instant, cette ville en fait un considérable qu'elle doit à sa position. Située sur la Loire qui commence à porter bateau à Saint-Rambert, et devient tout-à-fait navigable à *Roanne*, cette ville est en quelque sorte l'entrepôt des marchandises du midi de la France, qui sont destinées pour Paris, Orléans, Nantes et toutes les provinces septentrionales (1). Elle fait un commerce considérable de charbon de terre provenant des mines du Forez entre Saint-Etienne et Saint Rambert : on le transporte sur la Loire, de ce dernier endroit jusqu'à *Roanne* d'où on l'expédie pour différentes destinations, principalement pour Paris et autres villes situées sur la Loire et la Seine.

L'industrie de *Roanne* consiste en fabriques de toutes sortes de toiles et toileries, en fil, en coton et en fil et coton : manufacture de boutons et quincaillerie.

Toiles. On y fait des toiles fil et coton ou siamoises, en trois quarts et sept huitièmes de large, qui se vendent en écru ou teintes, pour doublure. Les blanches, en qualité légères, s'emploient dans les différentes manufactures d'indiennes de la France : celles d'une qualité plus forte sont destinées à la vente en blanc.

On y fabrique des toiles de coton, dites *guinées*, propres à faire de très-jolies indiennes, en cinq huitièmes, trois quarts et sept huitièmes : des basins ou futaines à poil, en cinq douzièmes, une demie et trois quarts, qui s'expédient en écru, teints ou en blanc : des basins rayés blancs, d'une très-bonne qualité, en cinq douzièmes et une demie : des basins façonnés blancs, en une demie, dans tous les genres, tant en fin qu'en commun : des basins piqués et façon de piqués blancs, en cinq huitièmes : des draps de coton blancs, teints

(1) Surtout en tems de guerre sur mer ; la quantité de marchandises qu'on embarque alors à *Roanne* est prodigieuse.

et peints, en une demie; et beaucoup d'autres petites étoffes fil et coton, teintes et peintes.

On y fait des toiles tout fil, connues, dans le commerce, sous le nom de *toiles de Saint-Jean ou de Lyon*, en cinq huitièmes, trois quarts et sept huitièmes, propres pour doublures, et qui s'envoient écrues, teintes ou blanches: des toiles propres pour chemises, en deux tiers: des toiles rayées et à carreaux pour matelats, en cinq huitièmes et trois quarts: des toiles safranées, en cinq huitièmes: enfin, de grosses toiles pour emballage, sacs et service commun du ménage.

Toutes ces toiles et toileries se fabriquent tant dans la ville que dans les campagnes des environs, et s'apprêtent et se blanchissent à *Roanne* même ou dans les blanchisseries voisines.

Manufactures de boutons et de quincaillerie. Ce genre d'industrie a éprouvé de la diminution depuis le traité de 1786 qui permettait l'entrée en France des quincailleries anglaises.

ROCHEFORT, ville de France dans le pays d'Aunis, au département de la Charente-Inférieure, sur la Charente, à 2 lieues et demie de son embouchure dans la mer, à 3 lieues de Brouage, 7 de la Rochelle, 127 de Paris. Longitude 16. 41. lat. 46. 2.

D'après les derniers dénombremens on trouve que *Rochefort* contient 20,887 habitans.

Ce port étant un des départemens de la marine française, on est plus disposé à le considérer comme une ville de guerre que comme une place marchande.

La Charente lui ouvrant des voies de communication avec différentes provinces, telles que la Saintonge, l'Angoumois, le Limosin, etc., elle lui procure non-seulement l'avantage de contribuer à les approvisionner en productions de l'étranger, mais même celui de participer à l'exportation des divers articles qu'elles fournissent au commerce, tels que vins, eaux-de-vie, fruits, papier, etc.

Les fournitures en tout genre pour la marine lui procurent encore une branche de commerce importante, surtout en tems de guerre.

Il y a deux ports à *Rochefort*, un port de guerre et un port marchand: nous ne parlerons que du dernier. Il est au-dessus de la ville dans un lieu qu'on appèle la *cabanne carrée*; les navires de 800 tonneaux peuvent y entrer et sortir avec leurs cargaisons entières: les armateurs de la Rochelle y envoient leurs grands bâtimens qui ne peuvent entrer dans le hâvre de cette dernière ville.

On y fait des armemens pour la pêche de la morue au banc de Terre-Neuve et pour les îles de Saint-Pierre et Miquelon, tant pour y pêcher aussi, que pour y faire le commerce d'échange.

Il n'y a aucunes espèces de manufactures ni fabriques à *Rochefort*, à cause de la cherté excessive de la main-d'œuvre; les négocians de cette ville qui ont quelque-uns de ces établissemens, les ont en Saintonge où la main-d'œuvre est bien moins chère.

Les Anglais, les Hollandais et les nations du Nord, en allant y faire les chargemens de vins et d'eau-de-vie, y portent les productions de leurs pays. Nous avons établi en quoi elles consistent, aux articles BORDEAUX, DUNKERQUE et le HAVRE.

ROCHELLE, (*la*) ville considérable de France, capitale du pays d'Aunis, au département de la Charente-Inférieure, avec un très-beau port sur l'Océan, à 6 lieues de Rochefort et à 120 de Paris.

On compte dans la *Rochelle* 22,000 habitans. Les productions de son territoire, ou qui entrent dans son commerce, sont les vins, eaux de-vie, sels, chanvres et graine de lin et de moutarde.

Il y a des raffineries pour le sucre, manufacture de fayence, verrerie, armemens pour les côtes de Guinée et les îles françaises de l'Amérique.

Les expéditions qu'on fait pour les îles de l'Amérique, se font ordinairement pour Saint-Domingue, la Martinique, la Guadeloupe et Cayenne; les bâtimens qu'on y envoie se chargent en retour, de sucres, de cafés, de cotons, d'indigo, de cuirs secs, de canéfices, de sirops, de melasse et autres; de roucou, de gingembre, de cacao, de toutes sortes de bois pour la teinture et la marquetterie.

Les bâtimens qu'on expédie pour les côtes de Guinée, prennent des Nègres, des gommes, des dents d'éléphant, de la cire jaune et d'autres productions de ces contrées; déposent leurs nègres dans les îles, et y complettent leurs cargaisons.

Les provinces de France et les nations avec lesquelles la *Rochelle* est en correspondance lui fournissent les productions et les objets qu'elles fabriquent.

Le Poitou et la Saintonge fournissent à son commerce des grains de toutes espèces, des fèves, des chanvres, des bestiaux et des étoffes de laine.

L'Angoumois, du papier, des grains et des bestiaux.

La Provence et le Languedoc; des olives, des huiles, du savon, des câpres, des anchois, des fruits secs, tels que raisins, figues, brignoles, amandes; et en outre des noix de galles, du riz, du séné, de la manne, des pistaches, du maroquin et du liége.

La Bretagne, de la morue, du poisson sec, des sardines, des barriques, du merrain, des toiles à voiles, du fer en barre et en verge.

Bayonne, des fanons et des huiles de baleine, des jambons, de la réglisse, des laines d'Espagne, du brai gras et sec.

La Hollande, des beurres, du fromage, des

drogues, du poivre, de la canelle, du girofle, des muscades, des chanvres, des lins en bottes, des fils, des planches, des mâts, du brai, du goudron, et toutes sortes de quincaillerie et de petite mercerie.

Les pays du Nord, des chanvres, des lins, des fils, des planches, des sapins, des douves pour pipes et barriques, des mâts, des cordages, des poêles à frire, des fils-d'archal et de cairet, des pots de fer, du cuivre uuvré et du cuivre en plaques, du fer et de l'acier.

L'Espagne, des vins de Chérès, d'Alicante, de Malaga, de Tinto, des raisins secs, des bois de Campêche, et des laines.

Le Portugal, des huiles d'olives, de la cassonnade, du tabac du Brésil et de Marignan, des aiguives, des cuirs secs, du bois pour la teinture et les parfums, de l'ipécacuanha, des coros propres à la tabletterie, du musc et de l'ambre gris.

L'Angleterre, du charbon de terre, de l'étain, du plomb, de l'alun, de la couperose, des cuirs secs et en poil, du tabac de Virginie, et toutes sortes de quincaillerie.

L'Irlande, du beurre et des viandes salées, du saumon en baril, et du charbon de terre.

L'Ecosse, du saumont salé, en baril, et du charbon de terre.

Poids et mesures. On se sert du poids de marc. Les sels s'y vendent aux 28 muids, comme à l'île de Ré. Les eaux-de-vie, s'y vendent aux 27 veltes et au même prix qu'à l'île de Ré.

Usages pour le paiement des effets. Tous les effets indistinctement jouissent de 10 jours de grace; mais les porteurs ont trois mois pour faire leurs diligences, pour ceux valeur en marchandises.

ROCHESTER, ville d'Angleterre, au comté de Kent. Long. 18. 4 lat. 51 22.

Elle est située dans une vallée, sur le bord oriental de la Medway. Cette ville est très-marchande. Il se fait une pêche d'huitres dans différentes criques et branches de cette rivière qui sont dans la juridiction de *Rochester*. Cette pêche est libre à tous ceux qui ont fait sept ans d'apprentissage chez un pêcheur qui a droit de pêcher dans cette rivière. Pour maintenir cette police, il y a une cour d'amirauté (comme on l'appèle) qui est tenue par le maire et des citoyens, quand l'occasion le requiert. On y décide la quantité d'huitres qu'on y doit prendre, et le tems auquel doit commencer la pêche. Chaque pêcheur reçu, paie tous les ans 6 sols 8 den. pour l'entretien de cette cour d'amirauté.

RODEZ, qu'on écrit aussi *Rhodès*, ville de France, capitale du Rouergue, sur l'Aveyron, au département de l'Aveyron, à 18 lieues de Mende, 22 de Toulouse et de Montauban, 141 de Paris.

On compte à *Rodez* 5512 habitans. Le Rouergue est peu fertile en grains; ses productions sont les laines et les chanvres: mais il fournit des bestiaux gras, bœufs et moutons, pour le Languedoc et la Provence, qui lui procurent un grand commerce. *Rodez* en est le centre.

On y trouve des fabriques de diverses sortes de draperies ordinaires, de bas de laine pour homme et pour femme, de toiles et linge de table gris; fabrique de bougies.

On y fait des tricots pour les troupes; beaucoup de serges croisées, en 24 pouces de large environ, d'une bonne qualité et fort en usage; des burats, des étamines, des pinchinats, des calmoucks; et beaucoup de razes tout estamé, en 21 pouces de large, à l'instar de celle d'Agen, et reconnues pour être d'un très bon usé. Paris et Lyon tirent quelquefois de ce dernier article, mais il n'y est point aussi connu que dans les provinces voisines.

La consommation de ces divers genres de draperie est considérable, et se fait principalement dans l'Auvergne, le Quercy, le Gévaudan, le Languedoc et les Cévennes. Les négocians les achetent des fabricans qui ne font point le commerce au-delors: tout se paye au comptant.

Les négocians de *Rodez* font aussi le commerce des étoffes des fabriques d'Espalion, Saint-Cosme et autres endroits circonvoisins.

Toiles. Il s'y fait un très-bon commerce de toiles grises et rousses, que les paysans fabricans apportent, principalement les jours de foires et de marchés, à *Rodez* qui en approvisionne ensuite la Provence et le Languedoc. Ce commerce de toiles, soit d'emballage et à sacs, soit pour chemises et draps de lit de paysans, peut s'estimer au moins à deux mille balles, chacune compusée de quatre pieces, et pesant environ deux quintaux. Il y a aussi dans cette ville une fabrique de linge de table gris.

Il y a quatre foires qui sont très-considérables et qui durent six à huit jours: elles commencent à la mi-carême, le 29 juin, le 8 septembre et le 29 novembre. Celle de la mi-carême, la plus importante, est, en quelque sorte, un entrepôt de peaux de lièvre et de lapin, pour la chapellerie, et de peaux de renard, de loup, de martre, etc. qui s'y trouvent en quantité; les négocians de Lyon et de Marseille s'y approvisionnent par eux-mêmes ou par commisson: il s'y vend aussi un grand nombre de mules. Les trois autres foires offrent au commerce les mêmes objets que celle-ci, mais elles sont moins considérables.

Poids et mesures. Ils sont comme à Montpellier.

A quatre lieues de *Rodez*, se trouve le bourg d'Espalion: on y fabrique des burats rayés en laine, pour l'habillement des paysans, et en blanc pour doublure: on peut faire teindre celles-

ci en toutes rouleurs. La consommation de ces étoffes, peu chères, se fait dans l'Auvergne, le Gévaudan et les Cévennes; et le commerce, par les négocians de *Rodez*.

ROER. (*département de la*) Il prend son nom de la rivière qui le traverse et qui se décharge dans le Rhin à Ruremonde. Il comprend les provinces Prussiennes sur la rive gauche du Rhin, la ville d'Aix-la-Chapelle, une partie de l'électorat de Cologne. Il a 42 cantons.

Aix-la Chapelle en est le chef-lieu; c'est une ville de 24,000 habitans. Nous en avons parlé à son article, ainsi que de Cologne à qui on donne 42,000 habitans. *Voyez* leurs articles, ainsi que CREVELT.

ROLLES, île de la côte d'Afrique, au sud de Saint-Thomas. Elle est fertile en pommes, limons, bananes, ananas et en gingembre. Il y a aussi quantité de poules et de porcs; si bien qu'on y trouve plus de rafraîchissemens qu'à Annobon, et il est plus aisé d'y aller du cap de Lopo, d'où elle n'est éloignée que de 35 lieues; la rade y est même fort bonne, y ayant dix brasses d'eau.

ROMAGNE., anciennement l'Emilie, province d'Italie, dans l'état de l'Eglise, bornée au nord par le Ferrarois, au sud par la Toscane et le duché d'Urbin, est par le golfe de Venise, ouest par le Boulonnais. Ravenne en est la capitale.

Le sol en est fertile. On y recueille du bled, des bons vins, des fruits excellens, des huiles; il y a des pâturages, des mines, des salines qui en font le principal revenu.

Les environs de Forli sont surtout fertiles en lin, chanvre, froment, vin, feves et autres graines; on y recueille de la guède ou gaude, de l'anis, de la coriande, du cumin, du safran, tant sauvage que cultivé, de la garance et autres denrées qui entrent dans le commerce. On y récolte aussi des soies d'une grande beauté, ainsi que d'excellente huile d'olive, des vins et des fruits délicats.

Le territoire fournit encore du soufre, du moëllon, du plâtre, du marbre, des pierres à faire des meules, d'une pierre jaunâtre et d'autres pierres, que les habitans appelent *manganesia*, et qui servent à vernir la poterie qui est noire à la vérité, mais très-belle.

Les soies qui se récoltent dans le duché d'Urbin et dans la partie supérieure de la *Romagne*, sont rassemblées par les marchands de Pezaro et de Rimini, qui, pour cet objet, ont pris avec les Anglais des arrangemens particuliers. Ils remettent ces soies aux Anglais, et l'année suivante les Anglais leur apportent en échange des étoffes de leurs manufactures, telles que moëres, petites étoffes en coton et soie, moyennant un bénéfice pour la main-d'œuvre.

Cependant les marchands de Lyon, qui appellent ces soies, *soies d'outremer*, et qui en connaissent toute la bonté, partagent ce commerce avec les Anglais.

Les foires sont l'objet capital du commerce actif des villes de la *Romagne*. Leur commerce de consommation est, pour la meilleure partie, entre les mains des Juifs, qui en tirent bon parti. L'Angleterre fournit à ce commerce, ses draperies: les Suisses y font par leurs toiles, une partie des fonds pour l'achat des cotons qu'ils tirent de Venise. Les manufactures de France, n'entrent que pour peu de chose dans ce commerce, si l'on en excepte les étoffes de Lyon qui y passent et y font un objet de commerce assez important. *Voyez* ETAT-ECCLÉSIASTIQUE, ITALIE.

ROMANIE ou *Romelie*, province de la Turquie Européenne, bornée au nord par la Bulgarie, à l'est par la mer Noire, au sud par l'Archipel et la mer de Marmora, à l'ouest par la Macédoine et la Bulgarie. Ce pays répond à l'ancienne Thrace.

Le terroir des environs d'Andrinople, capitale de la *Romanie*, produit des grains de toutes sortes et en abondance.

Les fruits et les vins de cette partie de la province sont excellens. On y recueille beaucoup de soies.

Aux environs de Maidos, grand bourg de cette province, on recueille du vin que les marchands français ont coutume de prendre à bon marché.

On fabrique à Andrinople beaucoup de poterie vernie, dont il se fait une grande consommation à Constantinople, et dans les différentes Echelles.

Le coton de ce pays, d'une qualité trop inférieure pour être exporté avec avantage, s'emploie à fabriquer des toiles dont la pièce est de quinze pieds ou huit aunes et demie.

Celles dont il se fait une plus grande consommation sont de moyenne grosseur; elles servent pour les voiles des bâtimens. *Voyez* CONSTANTINOPLE, ANDRINOPLE, TURQUIE.

ROMANO, ville d'Italie, dans la partie orientale du Bergamasque.

Elle est fort peuplée, et a un assez bon commerce. On y tient trois fois la semaine un marché de grains, qui donne presque de quoi vivre à tout le pays, parce qu'il y vient souvent du bled du Milanez, du Crémonais, et d'autres pays voisins.

ROME, ville d'Italie, capitale de cette partie du monde, et en particulier de l'Etat-Ecclésiastique.

Elle est située sur le Tibre qui la traverse en partie, à 270 lieues sud-est de Paris, 180 sud-ouest de Vienne, 360 sud-est de Londres, 250 sud-est d'Amstardam, 300 nord-est de Madrid;

300 nord-ouest de Constantinople. Long. 30. 10, lat. 41. 53.

Population. Par la liste du dénombrement annuel des habitans de *Rome*, on voit qu'en l'année 1781 il s'est trouvé dans les 14 quartiers de cette ville 90,239 hommes et 67,219 femmes ou filles, en tout 157,458 ames, parmi lesquelles on compte 42 évêques, 2,742 prêtres, 6,324 religieux et religieuses, 878 étudians, 1,053 pauvres dans les hôpitaux, et 46 Turcs, Maures ou autres infidèles, non compris les Juifs. Pendant l'année 1781, il est né dans la même ville 4,989 enfans, 20 moins que l'année précédente; il y est mort 7,149 personnes de tout âge, 390 plus qu'en l'année 1780, et le nombre des habitans y est augmenté de 373.

Il résulte d'un tableau donné par M. *Mourice l'Evesque*, dans son *Tableau Politique de Rome Moderne*, que le nombre des morts y surpasse constamment le nombre des naissances; que l'année moyenne des premières est de 6,926, et des secondes de 5,165, et que cependant la population de cette ville a été toujours en augmentant depuis 1763, où elle était de 156,449, jusqu'en 1787, où elle se trouvait de 164,595 habitans. Cette augmentation, peu considérable, à la vérité, mais étonnante à cause de la différence des morts aux naissances, est l'effet de la grande quantité d'étrangers que les dignités et le gouvernement attirent à *Rome*.

Le commerce de *Rome* résulte de celui qui se fait des productions du sol et de son industrie. Les productions sont toutes celles de l'Etat de l'Eglise, c'est-à-dire des grains, vins, huile, laine, soirs, fruits, etc.

Les Romains distinguent deux espèces de bled, le dur ou fort, qui a une écorce dure et épaisse, et le grain doux qui l'a plus fine, *il grano forte* e *il grono dolce*. Celui-ci fournit plus de fleurs de de farine et est un peu plus cher que l'autre. Elle sert à faire le pain blanc.

Le gouvernement fait le commerce de l'approvisionnement de *Rome* en grains; il y a des greniers d'abondance où les particuliers vont acheter le grain à un prix convenu. Le pain est taxé.

Les vins les plus estimés à *Rome* pour l'usage ordinaire, sont ceux d'Albano, de Genzano et de Marino; ils sont tous plus ou moins roux et ne manquent point de force. Celui d'Orviette est plus blanc, plus léger et plus agréable; celui de Monte-Fiascone est une espèce de muscat assez flatteur, mais trop faible pour être compté parmi les vins de liqueurs.

Les autres productions du territoire Romain, sont, comme nous l'avons dit, la soie, la laine, qui est assez belle, les fruits, les sels, quelques végétaux propres à la teinture; quelques chanvres; mais ils ne forment point d'autres objets de commerce que celui de la consommation intérieure; si l'on en excepte les soies dont nous avons parlé à l'article ETAT-ECCLÉSIASTIQUE, auquel nous renvoyons.

Industrie. L'industrie des Romains n'est point aussi importante qu'on pourrait le croire, surtout dans la partie des manufactures.

On y fabrique pourtant des gazes, des rubans, des satins, des velours, des fleurs, qui occupent un assez grand nombre d'ouvriers.

Il y a aussi quelques manufactures de draps, mais qui n'approchent point de ceux d'Angleterre ou de France.

La fabrique de calencas, demi-calencas, basin, demi-basin et mouchoirs, a acquis une assez grande perfection, et les ouvrages qui en sortent le disputent à tout ce qui se fait de beau en ce genre dans les manufactures étrangères. Pour favoriser un établissement aussi utile, et assurer la préférence aux marchandises qui s'y fabriquent, le gouvernemrnt fit publier un édit établissant un droit d'entrée assez fort sur les objets de pareille nature qui viendraient de l'étranger.

Il y a aussi plusieurs fabricans de fayence qui ont assez bien réussi en cette partie, et contribué à diminuer l'importation des poteries étrangères.

Un genre d'industrie qui fait à *Rome* un objet de commerce assez important, sont les odeurs, les pommades, et surtout la poudre de cypre ainsi que les fleurs. Cette poudre est très-agréable; on l'appèle *cyprio*, parce que c'est de l'île de Chypre que le secret en est venu; mais ce qu'il y a de singulier, c'est qu'elle reçoit son odeur d'un lychen ou mousse fort commune qui vient sur les arbres, et qui par la macération dans l'eau, prend une odeur très agréable.

La pommade à odeur qui se fait à *Rome*, est recherchée avec raison comme une des meilleures qu'on puisse avoir.

Les fleurs artificielles de *Rome* sont des plus estimées, quoiqu'il s'en fasse aussi de très-belles à Gênes, à Pise et à Vienne. On en fait à Rome, soit avec les cocons, soit avec des plumes de vieux pigeons, qu'on fait bouillir dans diverses teintures que l'on peigne et qu'on arrange avec beaucoup d'art.

Commerce. Le commerce des Romains se borne, comme nous venons de le voir, à quelque soie, quelque laine, et quelques objets d'agrément de leur industrie.

Comme le gouvernement fait le commerce d'une partie des consommations intérieures, il en résulte moins de débouchés pour celui des particuliers.

Nous avons parlé à l'article ETAT-ECCLESIASTIQUE des *lieux de monts* ou monts de piété, ainsi que des banques établies à *Rome*; on peut y

avoir recours, ainsi que pour ce qui concerne les poids, mesures, munnaies; nous ferons seulement connaître ici la manière de teoir les comptes, le change et les raports des valeurs monétaires entr'elles.

On tient les écritures à Rome en écus monnaie, en écus romains, Pauls et bajoques.

Ledit écu a 10 pauls on 100 bajoques: le paul a conséquemment 10 bajoques.

La bajoque se divise encore dans le commun en 5 quattrinis ou 10 mi-quattrinis.

L'écu d'or d'estampe est compté pour 1523 mi-quattrinis lorsque le négociant de Rome tire sur d'autres places; et lorsque cela a lieu dans le sens contraire, il en vaut 1525.

Les espèces qui y ont cours, ont leur valeur en pauls et bajoques.

L'usance y est de 3 semaines après l'acceptation, pour les lettres de change du dehors, et 2 semaines *idem*, pour celles venant de l'intérieur des états du Saint-Siège.

Les traites à usance venant du royaume de Naples, on les accepte le vendredi; et celles des autres Etats étrangers, le samedi, chaque fois, de la semaine qu'elles arrivent: quant à celles des Etats du Pape, et même les lettres de change qui y ont été endossées, c'est le mercredi et le samedi.

Il n'y a point de jours de faveur. Le samedi est proprement le jour réglé pour les payemens; mais on ne s'y conforme plus, et l'on paye ordinairement le lendemain du jour de l'échéance.

Les objets de dix écus monnaie et au-dessus, s'acquittent en billets ou assignations de l'Etat, sortant de la banque dite du St.-Esprit, et ce qui est au-dessous des 10 écus se paye comptant.

Change.

Rome donne.	Reçoit par contre.	Dans les villes ci-après.
42 bajoques env.	p. 1 fl. banco.	à Amsterdam.
100 écus monnaie. . . . id.	p. 100 éc. monnaie.	à Ancône.
104 bajoques id.	p. 100 bolognèses. . . .	à Bologne.
79 éc. d'or au ct. id.	p. 100 écus d'or.	à Florence.
1 écu monnaie.	p. 128 s. h. d. b. p. ou m. .	à Gênes.
93 dits. . . id.	p. 100 piast. de 20 s. d'or. . .	à Livourne.
1 écu d'or au ct. . . . id.	p. 575 maravs. de plate. . .	à Madrid, Cadix, etc.
79 dits. . . id.	p. 100 écus impériaux. . . .	à Milan.
100 écus monnaie.	p. 125 duc. roy. p. o. m. . . .	à Naples.
114 éc. d'or au ct. . . . . id.	p. 100 écus de marc.	à Novi.
1 écu monnaie.	p. 107 s. tournois.	à Paris.
62 éc. d'or au ct. . . . . id.	p. 100 duc. de banque. . . .	à Venise.

La livre est à Rome de 12 onces: l'once a 24 deniers, et le denier 24 grains. 143 liv. font 100 liv. à Paris. Et 60 cannes, ou 140 braches, font 100 aunes de Paris.

ROMILLY-SUR-ANDELLE, village de France en Haute-Normandie, au département de l'Eure, à 29 lieues de Paris.

Il y a dans cet endroit une belle et grande fonderie de cuivre; moulins à foulon pour les draps d'Elbeuf et de Louviers, filature de coton à la main, fabrique de bas au métier.

La fonderie a été établie, en 1782, pour le service de la marine de guerre et pour tous les usages de commerce. On y raffine le cuivre rouge à la manière Anglaise, pour être ensuite laminé, battu au martean, tiré à la filière et moulé en planches, fonds de chaudières, baquets, casse-poles, barreaux, cercles, clous battus, etc.

ROMORANTIN, ville de France, dans la Sologne, au département de Loir-et-Cher, située sur un ruisseau nommé *Morantin*, à 40 lieues sud-ouest de Paris; 18 est de Tours; 12 sud-est de Blois. Long. 19. 22. lat. 47. 20.

On y compte 5800 habitans.

On y fabrique des draps fins pour uniformes d'officiers; des draps communs pour uniformes des troupes, de différentes couleurs, principalement en vert et bleu de roi; des draps blancs et verts pour les tapis de billard. Tous ces draps sont teints en laine.

On trouve aux environs de *Romorantin* une terre toute particulière, et fort propre au dégrais, laquelle contribue à la perfection des draps. Le commerce des serges et des draps de *Romorantin* est fort considérable; on s'en

Digitized by Google

sert pour l'habillement des troupes, et le débit s'en fait à Orléans et à Paris; enfin la bonté des laines et des draps de cette ville est connue de toute la France.

RONSDORF, ville d'Allemagne, dans le duché de Berg, au cercle de Westphalie, près de Dusseldorf.

On y fabrique toutes sortes d'outils en fer et en acier pour la menuiserie, le charronage et autres articles de même nature, ainsi qu'à Remscheid.

RONUROY, gros bourg de France, en Lorraine, au département de la Meuse, à une lieue de St.-Mihel, sur la route de cette ville à Verdun.

Il y a des fabriques d'étoffes de laines et de jarretières. Les étoffes de laine sont connues sous les noms de *droguets*, de *serges* et d'*estamets*: elles ne sont propres qu'à habiller les gens de campagne. Les fabricans leur font donner l'apprêt et les font mettre en couleur à St.-Michel, et vont les vendre eux-mêmes dans les foires des environs.

Les jarretières sont de laine blanche, et croisées: elles circulent beaucoup plus dans le commerce, que les étoffes dont nous venons de parler: elles y sont connues sous le nom de *jarretières du Ronuroy*, et très-estimées: elles se vendent depuis 5 s. jusqu'à 7 s. l'aune de Paris: les pièces portent environ 80 aunes. Lyon, Aix-la-Chapelle et Francfort en enlèvent la majeure partie. Ce sont les négocians et les commissionnaires des villes voisines qui répandent dans le commerce, les différentes étoffes et les jarretières qui se fabriquent à Ronuroy.

ROQUECOURBE, petite ville du Haut-Languedoc, au département du Tarn, à 2 lieues de Castres.

Il y a une fabrique considérable de bas de laine et autres ouvrages de bonneterie.

ROQUEFORT, village de France, au département de l'Aude, à quelques lieues de Milhaud.

On y fait des fromages de lait de brebis, qui sont très recherchés: il s'en fait beaucoup d'expéditions, principalement à Paris.

ROQUEVAIRE, bourg de France, en Provence, au département des Bouches-du-Rhône, à 4 lieues de Marseille.

On y recueille des vins muscats rouges et blancs, d'une excellente qualité, désignés sous la dénomination de *vins cuits*: câpres, raisins secs dits *panses*, figues, amandes et autres fruits.

A 2 lieues de Roquevaire, dans la paroisse de Faveau, on trouve beaucoup de mines de charbon de terre, dont Marseille fait une consommation considérable pour l'entretien de ses fabriques.

ROSETTE ou *Rashid*, ainsi que la nomment les Arabes, ville d'Egypte, sur la branche occidentale du Nil, à 4 lieues de son embouchure, à 10 lieues nord-est d'Alexandrie, 40 nord ouest du Caire. Long. 59. 10. lat. 31. 24.

C'est la plus belle ville de l'Egypte après le Caire. Sa situation est agréable; elle est toute environnée de jardins remplis de palmiers, et de toutes sortes d'arbres fruitiers; elle a des vignes excellentes.

Elle passe pour contenir 80,000 habitans; mais cette population est sans doute exagérée.

Le riz, les légumes, les fruits de toute espèce y sont en abondance et à très-bon marché. La viande n'est pas plus chère; le bœuf et le mouton y sont excellens. Les poules et les poulets y sont presque pour rien. Il y a des oies et des canards en grand nombre. On n'élève point de cochons domestiques; mais il y a beaucoup de sangliers. La chasse est permise à tout le monde et est très-bonne, parce qu'elle n'est pas du goût des Turcs.

Les raves et les oignons y sont très-gros, et si doux, qu'il n'y a point de pays qui en portent qui en approchent.

La mer et le fleuve sont remplis de très-beaux poissons, comme soles, rougets, anguilles et autres, et surtout des muges, que l'on prend en si grand nombre, qu'on fait de leurs œufs une quantité prodigieuse de poutargues que l'on envoie de tous côtés.

Le commerce de cette ville est très-considérable, parce qu'elle est comme l'entrepôt de toutes les denrées et marchandises qui viennent du Caire et de la Haute-Egypte, et de toutes celles qui viennent de dehors, soit par mer ou par terre, et que l'on y embarque pour remonter le Nil.

Il se fait aussi à *Rosette* un commerce très-considérable de Constantinople et de Satalie, en esclaves blancs qu'on apporte de ces deux villes, et en noirs, qu'on y envoie d'Egypte. Tout ce qu'il y a d'eunuques dans le sérail du Grand-Seigneur et dans ceux des particuliers, tous les autres noirs, hommes et femmes, qu'on voit dans le reste de la Turquie, y sont la plupart portés d'Egypte, où l'on amène en échange une infinité de jeunes personnes blanches de l'un et de l'autre sexes.

En général on y envoie et on en retire les mêmes marchandises qu'à Alexandrie, mais en beaucoup moins grande quantité. Les poids et les mesures, ainsi que les espèces pour l'achat et la vente, sont les mêmes qu'à Alexandrie. *Voyez* ALEXANDRIE, EGYPTE.

ROSTOCK, ville d'Allemagne, dans le duché de Mecklenbourg, cercle de Basse-Saxe, sur la Warnow, sur laquelle elle a un bon port, à 2 lieues de la mer Baltique, 24 de Lubeck et 40 de Hambourg. Long. 30. 30. lat. 54. 8.

Commerce. Il n'y a ni manufactures ni fabriques dans cette ville; mais il arrive annuellement

ment dans son port 6 à 700 navires: le principal commerce qu'on y fait est celui de bled. Rostock tire directement de France depuis 1779, (époque du traité de commerce conclu entre le roi et le duc de Mecklenbourg), toutes les marchandises énoncées aux articles HAMBOURG, LUBECK et BREME: l'importation peut en être évaluée, année commune, à douze cent mille livres. Ce qu'elle envoie en France, peut être évalué de 270 à 280 mille livres.

Les productions qu'on apporte de *Rostock* consistent en toutes sortes de bleds, du bois à brûler, du bétail, des laines, du lin, des cuirs tannés, des fruits secs et frais, etc.

On y apporte d'Angleterre du sel raffiné, du charbon de terre, de l'étain et du plomb, etc. de France où on envoie du bois de futaille, on reçoit en retour toutes sortes de vins, du vinaigre, de l'eau-de-vie et des fruits, etc. De Hollande, de l'huile de baleine, des harengs, du fromage, du papier, etc. On envoie en Danemarck de la laine de brebis et d'agneau, du bois à brûler, et les retours consistent en thé, porcelaine et autres marchandises. En Suède on y envoie du bled, de la laine, du lin; et on en reçoit du fer, des planches; du goudron, de la poix, de l'alun, du soufre, du vitriol, etc.

Le plus grand commerce se fait avec les harengs salés et poissons secs et salés qu'on tire de Berghen et de Drontheim en Norwège où on envoie des bleds et des étoffes de laine. De Saint-Pétersbourg on reçoit du suif, des chandelles, des vaches de Russie, de l'huile de chanvre, des pelleteries, du chanvre, etc.; on y envoie des pommes, des prunes et des cerises sèches, des étoffes de laine, etc. Les drogues et épiceries y viennent de Hambourg et de Hollande. Les étoffes de soie et de laine, et autres marchandises de boutique s'achètent aux foires de Leipsick et de Brunswick; les draps à la foire de Francfort-sur-l'Oder.

On verra par l'état que voici, la quantité et les espèces de marchandises exportées de *Rostock* pendant 1785.

Exportation de Rostock *pendant* 1785.

Froment.	1,531	lasts.
Seigle.	2,310	
Pois.	266	
Orge.	1,330	
Drèche.	1,086	
Avoine.	788	
Total.	7,311	lasts.

Pommes et poires. . .	1,980 ¼	tonneaux
Bouteilles.	22,918	pièc. 1,000 p.
Vinaigre.	2,570	tonneaux.
Lin.	130 ½	liespf.
Glaces.	1,079	caisses.
Tabac en feuille. . .	206	quintaux.
Laine.	2,058	quint. 66 liv.
Bois.	25,960	pièces.

A la Pentecôte il y a une foire que les marchands en gros de Hambourg et de Lubeck fréquentent, avec des toiles peintes, des étoffes de laine d'Angleterre et de Berlin, et avec d'autres merceries et quincailleries.

Il y a deux termes de paiement, un à la Saint-Antoine, l'autre à la Sainte-Trinité, où les fermiers des terres paient le louage, et on reçoit les rentes des capitaux.

Mesures. Le last de bled a huit drompts et le drompt douze scheffels. Le last est de huit scheffels plus petit que celui de Stralsund. Le schipfund a vingt liespfunds, le liespfund seize livres, et la livre est à-peu-près trois pour cent plus forte que celle de France.

Monnaie. Cette ville a le droit de battre monnaie, mais elle n'en a pas usé depuis long-tems; aussi n'y voit-on que des pièces de cuivre. Toutes les monnaies qui ont cours à Hambourg et à Lubeck, ont également cours à *Rostock*: mais les principales dont on se sert, sont les pièces de deux tières d'Hanovre, qui valent 32 schillings à *Rostock*, tandis qu'ailleurs, elles ne valent que 30 et demi à 31, et qui sont égales à 2 livres 12 sols 11 deniers de France.

ROSWEIN ou *Rosswein*, ville entre Freyberg et Dobeln sur la Muldaw.

L'électeur *Auguste* accorda, en 1556, à cette ville, le privilége de lever un péage sur les voitures qui passeraient sur son pont de pierre pour traverser la Muldaw. Ce péage se lève encore aujourd'hui et est destiné à l'entretien du pont. *Roswein* voulut dans le dernier siècle s'attribuer un droit d'étape; mais diverses villes, entre autres celle de Leipsick, s'y opposèrent vivement, de sorte que cette prétention n'eut point de succès. Le commerce des habitans de *Roswein* consiste à fabriquer des draps. Il y a quelques centaines de moulins à foulon et de bons teinturiers: à quoi on peut ajouter divers autres artisans et beaucoup de brasseurs.

ROTH, ville d'Allemagne, dans la principauté d'Anspach.

Cette ville, située sur la rivière du même nom qui au-dessous de cet endroit, se jette dans la Redantz.

On trouve dans cet endroit des fabriques de bas, de galons et de draps.

ROTHENBOURG, ville du Margraviat d'Anspach, sur le Tauber, ce qui la fait nommer quelquefois *Rothenbourg sur le Tauber*, pour la distinguer de quelques autres villes de même nom. Cette ville est libre et impériale. Son territoire est fertile en vins, en grains et en fruits; on l'appèle communément, la *cave des provisions de la Franconie*. L'empereur lui a accordé la privilége d'une foire qui se tient à la Saint-Nicolas, dure huit jours, et est très-fréquentée

par les habitans des contrées voisines. Il s'y tient aussi quatre grands marchés par an: l'un à la Saint-Jacques, le deuxième à la Saint-Barthélemi, le troisième appelé aussi *Kalt marke*, à la Saint-Martin; et le quatrième à la mi-carême. On voit beaucoup de gros bétail à ce dernier.

ROTHERHAM, ville d'Angleterre, au comté d'York.

Il y a dans cette ville plusieurs forges et manufactures de fer. On tire la mine des environs de la ville, où il y a aussi des mines de charbon. Plus de cinq cents ouvriers travaillent aux mines et aux manufactures. On y coule la gueuse, on y fait des barres de fer qu'on envoye ensuite en Sheffield et dans les autres parties de l'Angleterre, pour recevoir de nouvelles formes. Il y a aussi une fonderie où l'on fait toute sorte d'instrumens de cuisine et de labourage.

Outre les manufactures de fer, il y a des fabriques de poterie où l'un fait de la poterie blanche, coloriée comme celle du comté de Stafford, etc.

ROTHERDAM, ou *Roterdam*, grande ville des Provinces-Unies en Hollande, la plus considérable de ce pays après Amsterdam, située sur la Meuse qui a une demi lieue de large, à quatre lieues sud-est de la Haye, trois sud-est de Delf, cinq et demie nord-est de la Brille, douze sud-ouest d'Amsterdam. Long. 22, lat. 51. 57.

Population. On estime la population de *Roterdom* de 50,000 habitans.

Le nombre des naissances en 1771. y a été de 1,702, celui des morts de 1,772; pendant l'année 1779 1,633 naissances, morts 1,588.

Dans ses commencemens cette ville ne fut pas fort considérable. Ses accroissemens se sont faits peu-à-peu, principalement depuis l'établissement des sept Provinces-Unies. Il vint alors s'y établir des marchands de différens endroits, et une telle foule de peuple du Brabant et de la Flandre s'y réfugia, qu'on a été obligé à plusieurs fois d'en étendre l'enceinte. Autrefois *Roterdam*, s'étendait le long de la Meuse, d'orient en occident, et ne renfermait que soixante-douze arpens, et du tems que *Blaër* publia son atlas, elle comprenait déjà cent quarante-quatre arpens.

L'opulence de cette ville vient de la Meuse, qui lui forme un port assez profond, pour que les gros vaisseaux viennent charger jusqu'au milieu de la ville, à la faveur d'un canal où les eaux de la Meuse entrent. Cette commodité pour charger et pour décharger, est cause qu'il se fait plus d'embarquemens qu'à Amsterdam. En levant l'ancre à *Roterdam*, on peut d'abord cingler en pleine mer, qui n'en est éloignée que de 5 lieues; de sorte que les vaisseaux qui partent, peuvent s'y rendre dans une marée, au lieu qu'à Amsterdam on est obligé d'aller faire le tour des îles du Texel.

Roterdam, comme toutes les villes de Hollande et surtout Amsterdam fait commerce de productions et marchandises d'Europe et de productions et marchandises des Indes.

On distingue deux espèces de celles-ci: celles des Indes orientales, apportées en Hollande par la compagnie de ce nom, et celles des Indes occidentales, que les Hollandais reçoivent de leurs colonies d'Amérique, ou des nations d'Europe qui vont les y chercher.

Celles des Indes orientales consistent principalement en cannelle, poivre, girofle, muscade, thé et café. Celles des Indes occidentales consistent principalement en sucre, café, coton et cacao: à quoi nous ajouterons la cochenille, l'indigo et le quinquina, articles que l'Espagne, qui les reçoit de ses colonies d'Amérique, envoye en Hollande pour en avoir un plus grand débouché.

La cannelle se distingue en deux qualités principales: celle de pointe de Gale, la plus fine et la meilleure que l'on connaisse et qui forme avec celle du Maturé, l'espèce désignée sous le nom de *cannelle lettre rouge*: celle de Colombo et Négombo, désignée sous celui de *canelle lettre noire*, et qui se consomme principalement en France, en Espagne et en Amérique.

Le poivre se distingue aussi en deux qualités: le poivre brun et le poivre blanc, qui ne diffère du premier que parce qu'il a perdu son écorce.

On distingue aussi deux espèces de girofle: l'une qu'on fait sécher avant la maturité du fruit; et que l'on nomme *clou de girofle*, l'autre que l'on confit lorsque le fruit est mur et qui se nomme *antofle de girofle*.

La noix muscade, proprement dite, est la noix dégagée de son écorce: l'écorce est connue sous le nom de *macis* ou *fleur de muscade*.

On distingue le thé en trois qualités principales: le thé verd fin, le thé verd ordinaire et le thé bou. C'est de ce dernier dont on fait la plus grande consommation en Europe.

On distingue beaucoup de sortes de café. Le meilleur, qui vient de Moka, port de l'Arabie heureuse, est apporté par les vaisseaux de la compagnie des Indes orientales. Outre celui que Roterdam reçoit des colonies hollandaises, il lui en vient de fortes parties de l'étranger. Il en est de même des sucres et du cacao: outre ceux qu'elle reçoit des colonies hollandaises, elle en reçoit encore, et en plus grande quantité, de l'étranger.

Roterdam reçoit encore une quantité d'autres articles des deux Indes, qu'il serait trop long de détailler ici.

Nous comprenons ous le titre de *marchandise, d'Europe* tous les articles quelconques d'Europe,

qui se trouvent à *Roterdam*: les nations étrangères sont toujours certaines d'y trouver un débouché sûr et avantageux des marchandises dont elles ne peuvent se défaire ailleurs, ainsi qu'à Amsterdam.

Sans entrer, à cet égard, dans un détail impossible, nous nous bornerons à indiquer les objets qui paraissent mériter le plus d'attention. Telles sont les laines d'Espagne, de Portugal, d'Angleterre, d'Allemagne, de Turquie, et autres pays étrangers; mais sur-tout celles d'Espagne, qui se trouvent en quantités dans cette ville; tels sont aussi les bleds, sur-tout ceux du nord; tels sont encore les vins et eaux-de-vie, surtout ceux de France et d'Espagne; tels sont, enfin, tous les objets relatifs aux drogues et drogueries.

Il nous serait bien impossible de détailler ici tous les autres articles étrangers dont les magasins de cette ville sont remplis. Nous dirons, en général, qu'on y trouve toutes sortes de fers, des aciers, des cuivres, du plomb, des fils de fer, de cuivre et de laiton, des clous et des pots de fer, des bois de toutes espèces et qualités, des cuirs et des peaux en poil aussi de toutes espèces et qualités, toutes sortes de draps pour hommes et pour femmes, toutes sortes d'etoffes de soie d'Europe et des Indes, des toiles peintes ou indiennes, des toiles de coton des Indes, toutes sortes de toiles blanches et écrues, des toiles à voiles, des fils de coton et autres, des soies, des miels, des cires, toutes espèces d'huiles, des suifs, toutes sortes de grains et de graines, des fruits secs et des aromates de toutes espèces, des plumes d'oie et des cignes, de plumes à lit, des crins, des savons, des sels, du soufre, des colles de toutes espèces, du vert de gris, etc.

Roterdam fesant, dans une certaine proportion, à-peu-près le même commerce qu'Amsterdam, ce que nous avons dit à l'article de cette dernière ville est presque toujours applicable à la première, en remarquant qu'Amsterdam fait particulièrement le commerce des provinces d'Allemagne, situées sur le Rhin, et que *Roterdam* fait plus particulièrement le commerce de celles situées sur la Meuse. Mais il est deux branches de commerce (la garance et les eaux-de-vie de grain) qui appartiennent essentiellement à celui de Roterdam.

Garance. Depuis que la garance est devenue d'un usage si fréquent dans les manufactures, pour la teinture en rouge, la culture de cette plante a fait un objet de spéculation pour tous les pays qui se trouvent propres à la produire. On la cultive aujourd'hui avec beaucoup de succès dans plusieurs provinces de France, particulièrement en Flandre et en Alsace; la Silésie en produit aussi beaucoup, d'une qualité médiocre, il est vrai. Mais il n'est point encore de contrée en Europe où la culture en soit aussi répandue qu'en Zélande et en Hollande, mais surtout dans la première de ces provinces, qui en produit de très-belle: et *Roterdam* est jusqu'ici le premier entrepôt du monde pour cette précieuse plante; non-seulement on y trouve la garance de Zélande et de Hollande, mais encore cette ville en rassemble de tous les pays qui en fournissent. On en distingue communément de trois sortes, celle *en bronche*, la *robée* et la *non-robée*; mais dans le commerce, et principalement à *Roterdam*, on la divise en quatre qualités différentes, en *fine grappe*, *non-robée*, *commune* et *mule*.

Eau de-vie de grain ou de genièvre. La préparation de cette liqueur forme une branche d'industrie et de commerce considérable dans les Provinces-Unies, parce que celle qu'on y fabrique obtient la préférence sur celle des autres pays: c'est surtout pour *Roterdam* que ce commerce est important. L'entrée des eaux-de-vie de grain étrangères, est défendue ou sujette à des droits énormes dans presque tout le Nord et en Angleterre, où s'en fait la plus grande consommation; mais *Roterdam* étant, par rapport à ce royaume, on ne peut mieux situé pour l'introduction des eaux-de-vie en contrebande, ce commerce interlope lui procure des relations très-lucratives et d'autant plus étendues, que les peuples de la Grande-Bretagne et de l'Irlande font de cette liqueur un plus grand usage que de l'eau-de-vie de vin, à cause de son bas prix.

Le commerce et la navigation de *Roterdam* s'étendent dans les quatre parties du monde. On peut les diviser en quatre branches principales: celle du Nord, la plus considérable, et dans laquelle ils emploient la majeure partie de leurs navires: celle du Levant, qui s'étend dans toute la Méditerranée: celle du midi, qui s'étend dans les ports de France et d'Espagne situés sur l'Océan; enfin, celle des deux Indes qui se divise en deux branches, la première qui comprend celle des Indes orientales, et qui est sous la direction immédiate de la compagnie de ce nom; la deuxième qui comprend celle de l'Amérique, et qui, sous l'inspection de la compagnie des Indes occidentales, est exercée par des particuliers qui paient à la compagnie les droits qui lui sont dus.

Il serait difficile d'exprimer au juste, et le nombre de navires que possède *Roterdam*, et l'influence qu'a sa navigation sur son commerce; mais il est certain qu'il en retire des avantages inappréciables. Non-seulement cette ville reçoit dans son port et dans ses magasins, et reporte de même dans les ports étrangers les marchandises de toutes les parties du monde, qu'elle prend pour son propre compte; mais même elle

voit continuellement rouler devant elle celle des autres nations de l'Europe, qu'elle porta et reporte ainsi pour compte d'autrui.

Banque. Son établissement qui est postérieur de 27 ans à celui de la banque d'Amsterdam, date du 18 avril 1635. Mais on la trouve plus commode et d'un usage plus général pour les négocians que celle de cette dernière ville, en ce qu'elle tient ses livres en argent courant et en argent de banque, suivant les paiemens qu'ils ont à faire en l'une ou l'autre de ces monnaies.

La différence des valeurs de ces monnaies est déterminée par l'*agio* qui est de 4 à 4 et demi pour cent, un peu plus, un peu moins.

Poids et mesures. On se sert de deux poids différens à *Roterdam*, l'un, dont on se sert généralement, est semblable à celui d'Amsterdam; l'autre qui n'est guère en usage que parmi les marchands détaillans, est plus faible de 5 pour cent que le premier.

Le last de bled est plus fort de 3 ½ poor cent que celui d'Amsterdam; il contient 29 sacs, tandis que celui-ci n'en enntient que 28.

L'eau-de vie se vend par 30 veltes; les huiles d'olive et de baleine se vendent par tonnes, chacune de 1,700 livres poids léger. Les autres mesures pour les liquides, ainsi qoe l'aune, sont les mêmes qu'à Amsterdam; il en est do même des changes, usances, jours de grace. *Voyez* AMSTERDAM, HOLLANDE.

ROUBAIX, bourg de France, dans la Flandre Vallonne, au département du Nord, à 2 lieues de Lille.

L'industrie de cet endroit consiste en fabriques de calmandes, de prunelles, de satins turcs, de turquoises, camelots, serges, molletons, fil et coton, basins et quelques petites étoffes de fil et coton avec dorure pour vesta.

Ces étoffes se portent en Espagne et dans quelques autres pays étrangers; il en vient aussi en France et même jusqu'à Paris. Turcoing a les mêmes manufactures et les mêmes débouchés.

On emploie dans les fabriques de *Roubaix*, des laines de Hollande pour les plus beaux fils, ainsi que les laines de Flandre.

Ce sont les gens de *Roubaix* et de Turcoing qui envoient des peigneurs à Tournai pour préparer les matières avant de les envoyer. Tous les environs de *Roubaix* et de Turcoing, et même une partie de l'Artois, sont occupés à filer la laine qu'on y distribue peignée et dégraissée. On y file du fil raz tordu et uni, sans poil et luisant. Une partie du fil de l'Artois passe à Amiens; mais la plus grande partie des laines employées à Amiens, sont envoyées pour être filées dans les environs même d'Amiens. Ces laines sont fournies aux fabricans d'Amiens par les habitans de Turcoing et de *Roubaix*. Ces mêmes négocians font filer aux environs de Saint-Amand des fils tâches pour les bas, pour les serges de Rome qui ont moins de glacé, plus de poils pour garnir la chaine qui est moins garnie elle-même. Ils consacrent à ce fil les laines les moins longues, mais toujours peignées. Ils en envoient même seulement peignées de cette nature aux marchands de Paris, aussi filées pour faire des bas.

Les fabricans de *Roubaix* ont des teinturiers. Ils teignent aussi eux-mêmes leurs étoffes ou plutôt leurs fils pour les chaines des calmandes; ils teignent faux teint pour les calmandes rayées qui sont d'une valeur trop peu considérable pour soutenir la dépense des couleurs fines.

ROUELLES, ville de France en Champagne, près Langres, département de la Haute-Marne.

Il y a une manufacture de glaces où l'on en fabrique à l'instar de celles de Saint-Gobain. Cette manufacture suit pour les prix le tarif ordinaire, et elle fait une remise de 10 pour 100 aux marchands et miroitiers, sans parler du pouce marchand qu'elle donne sur la hauteur et sur la largeur. Son magasin est à Dijon.

ROUEN, ville de France, capitale de la Normandie, aujourd'hui chef-lieu du département de la Seine-Inférieure, située sur la rive droite de la Seine, à 24 lieues sud-ouest d'Amiens, 68 nord-est de Rennes, 42 nord par ouest d'Orléans, 41 nord-est du Mans, 30 nord-ouest de Paris. Long. 18. 45. latit. 49. 26.

Cette ville, d'après les derniers dénombremens, s'est trouvée contenir 84,323 habitans.

Elle est très-avantageusement située pour le commerce; la marée, lui procurant l'avantage de recevoir dans son port des bâtimens marchands, peut la faire mettre au rang de nos villes maritimes; elle offre au commerce les mêmes ressources, et lui présente pour beaucoup d'objets des avantages plus réels, parce qu'elle est très-riche de son propre fonds; la Seine la mettant à portée de pouvoir communiquer avec la plus grande facilité, d'un côté avec le Hâvre, et de l'autre avec Paris et les plus riches provinces de France; ses négocians peuvent se livrer aux spéculations les plus étendues dans tous les genres. *Rouen* prenant beaucoup de part aux armemens qui se font au Hâvre, on peut, pour se former une idée de son commerce extérieur, consulter l'article de cette dernière ville. C'est donc de son commerce intérieur, qui est immense, que nous traiterons particulièrement dans cet article.

Mais pour mieux faire connaître ce commerce, nous croyons faire plaisir au lecteur d'en tracer ici les progrès. Nous emprunterons ce que nous allons en dire de l'*Essai sur le Département de la Seine-Inférieure*, ouvrage intéressant de M. *Noël*, homme de lettres distingué, et imprimé à *Rouen* en 1795.

« Il ne serait pas facile d'indiquer les progrès des arts et du commerce, dont le siége principal était à *Rouen*, sous les ducs de Normandie, successeurs de *Rollon*, à travers les désastres et les calamités qui furent la suite de leurs guerres avec la France ou de leurs divisions personnelles. Je suis porté à croire que les moines, forts de la protection des grands et du respect des peuples qui les accompagnait, firent la meilleure partie du commerce de ces tems-là: heureux! s'ils eussent toujours fait ainsi servir au bonheur de la société, l'ascendant et le pouvoir que la religion leur donnait sur les esprits.

» Vinrent ensuite les hanses ou associations de commerce entre les villes et les particuliers. En 1209, *Philippe-Auguste* confirma un accord de ce genre, passé entre les bourgeois de Paris et ceux de *Rouen* qui venaient d'obtenir le droit de commerce, pour en jouir comme sous les ducs *Richard* et *Jean*. Les marchands faisant le commerce par eau, de *Rouen* remontaient jusqu'au Pee, sans être en société avec ceux de Paris; ce droit leur fut quelquefois contesté, comme il arriva en 1258; ils en furent même privés par intervalles jusqu'en 1309; mais ayant été rétablis dans leurs privilèges, ils en jouirent depuis sans interruption. Les habitans de *Rouen* étaient exempts de tous péages sur leurs marchandises qui remontaient ou descendaient la Seine. Des lettres de 1250 relatent les exemptions et privilèges considérables dont jouissait alors le commerce de *Rouen*, puisqu'aucun bâtiment ne pouvait naviguer sur la Seine, sans payer un certain droit de commission ou d'entrepôt. *Rouen* et Cherbourg étaient les seuls ports de la province de Normandie où l'on équipât des bâtimens pour l'Irlande, etc.

» Au nombre des marchandises qui s'importaient par la Seine dans le quatorzième siècle, on trouve le bled, le vin, le verjus, la cidre, l'huile, le sel, le hareng, la morue, le maquereau, le congre, le saumon salé, les cuirs d'Ecosse, d'Irlande, de Séville, d'Estramadure et de Portugal, le cordouen, les laines d'Ecosse, d'Irlande, d'Angleterre, le beurre, le miel, le fromage, le suif, le plomb, l'étain, le cuivre, l'alun, la couperose, l'acier, le fer, les toiles, la guesde, le riz, les figues et raisins d'Espagne, etc., etc., et un grand nombre de marchandises de moindre consommation.

» *Rouen*, centre de commerce où abordaient les productions diverses des contrées méridionales et septentrionales de la France, était aussi le siége de manufactures en draps qui jouissaient d'une grande célébrité. L'auteur d'un *Mémoire sur l'état de l'ancien commerce de la France*, publié en 1790, rapporte que la ville de *Rouen*, persuadée que la province de Normandie devait aux troupeaux de bêtes à laine sa force et sa richesse, avait pris un agneau pour armoiries. D'autres pensent que ces armes lui furent données par *Louis IX*, quoique nous voyons dès 1145 une brebis dans le contre-sceau de *Hugues*, archevêque de *Rouen*. Ce qu'il y a de moins douteux, c'est qu'il appert par deux règlemens faits en 1350 et 1361, qu'il y avait à *Rouen* un métier de la *grande draperie*, dans lequel on distinguait entre *œuvre pleine* et *œuvre rayée*. Il est rapporté que les ouvriers drapiers remontrèrent, entr'autres choses, que le métier *d'œuvre rayée* était plus *soutif* (difficile) que celui de *laine plaine*, et que celui d'entr'eux qui savait bien faire *rayez*, bien savait aussi *draps pleins*. Cette ordonnance de 1350, contient diverses dispositions de règlement pour la police des fabriques. Celle de 1361, porte que les *draps pleins* de *Rouen*, seront marqués et scellés; c'est de-là probablement qu'ils furent appelés depuis *draps du sceau*. On comptait alors au-delà de mille fabricans. Les plus grandes précautions étaient prises pour conserver à ce drap sa réputation, au point que les cardes qui n'étaient pas jugées bonnes, étaient publiquement brûlées le samedi devant Noël. En 1378, les statuts et règlemens de la draperie de *Rouen* furent renouvelés. On voit que les draperies ne pouvaient fabriquer d'étoffes que de *franche laine* et de *peleures meslees*, et qu'il y avait des amendes contre ceux qui mettaient en vente des draps mal tissus. On voit aussi qu'on les teignait avec de la vaude ou gaude, de la garance, de l'écarlate, du brésil, etc. On peut observer à cette occasion, que dès 1358, il est fait mention du bois de Brésil employé dans les teintures, d'où il faut conclure que ce bois était connu en Europe longtems avant la découverte du Brésil, qui ne date que de 1500, et qu'enfin le nom de ce bois fut donné à cette contrée, à cause de la grande quantité qu'on y en trouva.

» Le commerce de *Rouen* a depuis suivi les vicissitudes diverses de celui de la France entière. Avant *Louis XIV*, c'est-à dire, tant que nous n'avons pas eu de forces militaires capables de protéger notre marine marchande, le commerce a passé entre les mains des étrangers à la faveur de nos dissentions civiles, notamment entre celles de la Hanse Teutonique, et n'a guères prospéré sur notre sol. *Colbert* raviva nos manufactures, sut donner une plus grande valeur aux productions nationales, réveilla l'industrie des différens ordres de citoyens, et mérita le surnom de *second Sully*. Dès le siècle précédent, *Rouen* avait pris part dans plusieurs expéditions lointaines, en équipant, avec les habitans de Dieppe, un assez grand nombre de navires, à frais communs. On a rangé *Rouen* au nombre des villes anséatiques; il n'est pour-

tant pas compris dans la liste des places de commerce qui composaient cette confédération.

» Cette ville a perdu ses anciennes fabriques de draps. Leur réputation s'est anéantie avec les siècles qui se sont succédés. On a vu disparaître de même ces manufactures de tapisseries, imitant les vraies hautes-lisses, les brocatelles, les bergames, les ligatures; des matières nouvelles offertes à l'industrie de ses habitans, ont remplacé l'objet de ses premiers travaux. Le commerce avec l'Amérique, celui des îles surtout, la diversité des productions coloniales appropriées à notre luxe, dont l'habitude nous a créé de nouveaux besoins, toutes ces circonstances avaient singulièrement changé la face du commerce avant la révolution. Depuis cette époque, la perte de nos colonies et l'abolition de la traite des noirs, ont encore produit de plus grands changemens, par l'impossibilité d'alimenter nos manufactures et d'exporter à l'étranger le superflu de nos productions.

» Le commerce actuel de *Rouen* peut être envisagé sous deux raports; l'un qui comprend les matières de simple entrepôt et de consommation générale; l'autre dans lequel se classent naturellement les objets manufacturés par son industrie.

» Sous le premier de ces deux points de vue, le commerce de *Rouen* diffère peu de celui du Hâvre. C'est un second entrepot offert par la Seine aux besoins de l'intérieur de la France; c'est le principal anneau de la chaîne qui unit les départemens éloignés de la mer avec ceux dont elle baigne les côtes, et avec les contrées lointaines qui nous envoient leurs productions. *Rouen* présente au commerce les mêmes ressources que la plupart des grandes villes maritimes, et possède, pour beaucoup d'objets, des avantages qui le mettent au-dessus d'elles, à cause de ses richesses locales, fruit d'une industrie qui ne s'est point démentie. Aussi n'est-ce que sous ce deuxième rapport, qui le distingue des autres cités, ses égales en population, que Rouen doit être consideré.

» Ses principales fabriques sont celles de toiles et autres étuffes légères, connues dans le commerce sous le nom de *Rouenneries*. La quantité qui s'en fait à *Rouen* est immense. On les distingue en toiles de lin, de chanvre, de coton, de lin et coton, etc. Les unes sont blanches; d'autres avec différentes sortes de combinaisons de couleurs et de rayures. Avant la révolution, il se fabriquait à *Rouen* un grand nombre de guinées de différentes couleurs, connues sous les noms de *chasselas*, *niconas*, *bajutaproux*, *coupis*, *cachelis*, etc. L'interruption du commerce et l'abolition de la traite, ont fait presqu'entièrement tomber cette branche de fabrique, évaluée alors au huitième de celles de *Rouen*.

» On connaît les siamoises de la même ville, celles, entr'autres, qui sont à couleurs rayées et à carreaux, à bouquets lancés et brochés, dont l'Italie tirait considérablement avant la guerre, et celles des siamoises blanches qui sont le principal aliment de nos manufactures de toiles peintes, connues sous le nom d'*indiennes de Rouen*. Il s'y fabrique aussi beaucoup de coutils, de toiles de coton fond bleu, avec mouches et bouquets blancs, en coton et en laine, de différentes couleurs. La Flandre, l'Allemagne, l'Italie, la frontière d'Espagne consommaient presque seules ces dernières espèces de toileries. Leur fabrique a souffert d'assez grands préjudices à cause de la guerre; mais elle reprend faveur aujourd'hui. On peut en dire autant des flanelles.

» Les nankins, les velours et draps de coton, teints ou imprimés, les basins cannelés, façon d'Haarlem, et généralement toutes les espèces de toiles, soit étrangères, soit nationales, qui subissaient une impression de couleurs différentes, sont sur un pied moins favorable, à cause du changement de mode et de la difficulté des débouchés. La plupart de ces étoffes, velours et draps de coton, sont aujourd'hui employés teints d'une seule couleur. Une autre branche importante de ce genre d'industrie, est la fabrication des mouchoirs de fils de lin et de coton. Elle est une de celles qui ont le moins souffert de l'interruption du commerce et de la rareté des matières premières. Les autres étoffes, composées d'un mélange de fils de soie, de lin et de coton, sont aujourd'hui si peu demandées dans la fabrique, qu'à peine en produit-elle le vingtième de ce qu'il en sortait précédemment.

» Outre ces fabriques de toileries, *Rouen* en possède un grand nombre d'autres. La fayence de la fabrique de *Rouen*, établie en 1672, jouit de quelque réputation; il s'en fesait des envois considérables pour l'Amérique, quoique *Rouen* ne soit pas une des premières villes où l'on ait fait de semblables établissemens, à l'imitation de ceux de nos voisins. Les terres qui servent aux fayenceries sont tirées d'Aubin; on les mélange avec d'autres terres de Quatre-Mares, près Sotteville. On a essayé dans quelques fabriques d'imiter la façon et le dessin de Strasbourg; mais les essais n'ont eu qu'un succès médiocre, la nature des terres s'étant montrée rebelle à subir les préparations qu'on emploie dans le chef-lieu du Bas-Rhin.

» Des manufactures de vitriol bleu, à l'instar de celles de Marseille et du Levant, d'alun qu'on obtient de la couperose verte, d'huile de vitriol, de rouge d'Angleterre, etc., se trouvent à *Rouen* comme les précédentes. Les fruits confits de cette ville jouissent aussi d'une sorte de célébrité. On ne fait nulle part d'aussi bonne gelée de pommes. Les dragées, pistaches et autres sucreries, y sont d'une qualité supérieure, et balancent la réputa-

tion de celles de Verdun. Mais c'est le citron qui l'emporte pour la délicatesse et la finesse ; aussi un de nos poëtes n'a-t-il pas oublié que

» Le premier citron à *Rouen* fut confit ».

En résumant dunc ces détails, on voit que l'industrie de *Rouen* consiste en fabriques de droguets, de ratines, d'espagnolettes et de couvertures; de petites étoffes de soie et coton, soie et fil, et soie et laine ; d'étoiles pour la traite des nègres, de toiles, de cotonnades de différentes espèces, de siamoises et d'indiennes ; de tapisseries, de velours et de draps de coton ; d'étoffes brochées or et argent, de flanelles fleuries et imprimées et de toiles cirées; fabrique de bas et de chapeaux: raffineries pour le sucre ; manufactures de plomb laminé, de fayence, de papiers, de cardes à carder, d'huile de vitriol, d'eau forte et esprit de fabrique de liqueurs et de confitures : filature de sel ; coton.

Droguets, espagnolettes et ratines. Les droguets qu'on y fait le plus ordinairement sont en cinq quarts de large, et les espagnolettes en demi-aune ; on les vend en blanc et teints de toutes couleurs ; les ratines ont cinq quarts de large, et se vendent ordinairement en blanc : elles sont d'une assez bonne qualité.

Flanelles rayées. On en fait en plusieurs qualités, et de différens dessins : elles passent pour être supérieures à toutes celles qui se fabriquent dans la France ; quelques-uns même les préfèrent à celles de Rheims. La consommation en est considérable ; plus de 1,200 ouvriers sont occupés à la fabrication de ce genre d'étoffes.

Etoffes mi soie. Cet article est très-important à *Rouen*, et occupe plus de 800 ouvriers. Les étoffes qu'on y fabrique en ce genre, sont en soie et coton, soie et fil et soie et laine, de différentes couleurs, dans les dessins les plus variés et tels qu'on les demande : elles surpassent en qualité celles de Limoges et d'Angleterre. Elles s'emploient pour habits d'hommes et de femmes et pour meubles : elles sont très-recherchées et généralement estimées. La consommation s'en fait dans toute la France, principalement à Paris et dans l'étranger.

Etoffes propres à la traite. Avant la révolution on fesait pour cet objet des bajutapeaux, des néganépaux, des chasselas, des coupis et des guinées bleues, dont les pièces portaient 14 aunes; des grands nicanias en broches, dont les pièces portaient 4 aunes; des cuteas, des cachelis, dont les pièces portaient 12 aunes; des phuras, dont les pièces portaient 9 à 11 aunes ; de petites nuances dont les pièces portaient 7 aunes et demie; des korots doubles, des korots traversés, des chilas et des batavia, dont les pièces portaient 7 aunes ; des tapsels, dont les pièces portaient 11 aunes et demie ; et des tapsels 4 broches, dont les pièces portaient 11 aunes.

Toutes ces étoffes se vendaient à des prix assez médiocres, pour mettre les négocians qui envoyaient à la traite des nègres, à portée de faire des spéculations avantageuses.

Toiles. La fabrique en est très-considérable, et offre beaucoup de variétés: on y fait des toiles de toutes espèces, en uni et sous toutes sortes de combinaisons, de couleurs et de rayures ; les unes en fil, les autres en coton, et d'autres en fil et coton. La quantité qui s'en fait à *Rouen* et dans les bourgs et paroisses des environs, est immense : on les apporte les vendredis à la halle, pour y être visitées et marquées au bureau de l'inspection, et ensuite vendues aux négocians qui suivent cette branche de commerce. Les différentes provinces de France, les Etats de l'Europe, les îles et l'Afrique consomment ces toiles ; elles sont presque devenues, pour toutes ces contrées, d'un usage indispensable. Cette fabrique est composée de 7 à 800 maîtres qui occupent ensemble 7 à 8,000 ouvriers : parmi les fabricans, il en est qui expédient directement, selon le genre de toiles qu'ils fabriquent.

Manufactures d'indiennes. Elles sont élevées à un haut point de perfection dans cette ville ; la beauté des couleurs, le fini et la variété des dessins les égalent presque à celles des Indes : les toiles qu'on y imprime, sont 00 des mousselines dites *toiles de coton des Indes*, ou des toiles des fabriques de France. L'exportation en est considérable, et forme une des bonnes branches du commerce de cette ville.

Manufacture de mousselines rayées et basins d'Angleterre. Cette manufacture imite les mousselinettes rayées et basins d'Angleterre, en fabrique dans tous les genres qui en approchent, et les établit à aussi bon marché. Elle fait aussi de très-beaux mouchoirs imitant ceux des Indes pour envoyer dans toutes nos colonies.

Manufactures de velours de coton, draps, etc. On y fait des velours de toutes espèces, des draps de coton et autres étoffes nouvelles ; on y suit les procédés anglais.

Tapisseries. On y en fait de différentes espèces, à verdures et à personnages, en jus d'herbe et laine hachée, imitant les vraies hautes lisses, d'autres connues sous les noms de *brocatelle*, de *ligatures* et de *bergames* : les brocatelles et les ligatures sont fabriquées de fil et de laine ; on fait des berganes fines où il entre de la soie, de belle laine et du fil ; des demi-fines, dont la chaine est de fil, et la trame de laine, et de communes, dont la trame n'est que de poil de chevres ou de vaches.

Fabrique de bas. On n'y fait que des bas de coton et de fil : on les distingue en plusieurs qualités, à 2, 3, 4 et 5 fils ; ils sont faits, pour la plupart, des cotons et fils provenans des filatures du pays : ils vont, en fil, depuis 2 francs

jusqu'à 8 ; et en coton, depuis 31. 10 s. jusqu'à 7 l. 10 s. Ils sont, en général, d'un très-bon usé : la majeure partie se consomme dans la France, et principalement à Paris.

Fabrique de chapeaux. On n'en fait que dans le commun ; mais il s'en fabrique considérablement : la consommation s'en fait à 40 et 50 lieues.

Raffinerie pour le sucre. Il y en a plusieurs, les sucres qui en sortent passent pour être des plus beaux de la France ; la majeure partie se consomme dans l'intérieur de la France : il en passe aussi dans l'étranger.

Manufactures de plomb laminé. Il y en a deux : on y travaille considérablement.

Manufactures de fayence. Elles jouissent d'une grande réputation : les ouvrages qui en sortent ont toutes les qualités qu'un peut désirer, la solidité, la blancheur, la beauté de l'émail, la variété et la finesse des couleurs ; il s'en fabrique même qui ne le cèdent point en beauté à celle du Japon. On y travaille en blanc et en brun ; celle-ci supporte le feu aussi bien qu'aucune autre. On y fait généralement tout ce qui concerne le service de table, la majeure partie s'exporte dans l'étranger ; le surplus passe à Paris et dans la plupart des provinces de France.

Manufactures de papier. On y en fabrique de toutes qualités et de toutes espèces, tels que papiers pour plans, papiers de compte, grand raisin, à la couronne, à la tellière, au Pau, à la main, etc. La consommation s'en fait principalement dans la France ; il en passe aussi beaucoup en Flandre pour l'empaquetage des fils.

Il s'en fabrique beaucoup dans les environs de *Rouen*, dont la majeure partie se répand dans le commerce par le canal des négocians qui suivent cette branche.

Manufacture de cordes à carder. Elles sont faites d'une nouvelle manière, dont l'expérience a démontré les avantages : elles sont également propres pour le coton, le lin, les étoupes, le chanvre, etc.

Filature de coton. Le coton qui en sort est très-estimé, surtout depuis que la nouvelle manufacture de cardes, dont nous venons de parler, a fourni les moyens de perfectionner les matières premières.

Manufacture de rouge d'Angleterre. Il est de la plus belle qualité ; il sert à lustrer les métaux : il se vend en poudre et en pierre, depuis 16 jusqu'à 30 francs la livre, poids de marc.

Fabriques de confitures et de liqueurs. On confit supérieurement les fruits dans cette ville : on ne fait nulle part d'aussi bonne gelée de pommes : les bonbons, pistaches, dragées et autres sucreries, les biscuits, sirops, ainsi que les liqueurs, y sont d'une très-bonne qualité, et jouissent en général, d'une grande réputation.

On fabrique, dans les environs de *Rouen*, beaucoup de poêles, fourneaux, marmites et chaudières de fer fondu et autres articles de cette nature, qui passent pour être des meilleurs que l'on fasse en France, et qui ont un grand débouché en Bretagne.

Les couvertures de laine qui se font à Darnétal entrent dans le commerce de cette ville.

Les diverses étoffes dont nous avons donné ici la nomenclature, et qui se fabriquent à *Rouen* et aux environs étaient, avant la révolution, soumises, dans leur confection, à des règlemens destinés à en garantir la bonté ; nous les avons rapportés à l'article NORMANDIE ; nous y renvoyons comme à une instruction propre à faire connaître la nature et les espèces d'étoffes.

Librairie, imprimerie. Cette partie a toujours été très-importante à *Rouen* ; c'est la ville de France où, après Lyon, la libraire se traite le plus en grand. On a vu sortir des presses de *Rouen*, à plusieurs époques, des ouvrages considérables. Ce commerce y souffre aujourd'hui comme dans le reste de la France ; mais cela n'empêche pas qu'il n'y ait encore de bonnes maisons en librairie.

Outre le commerce des produits de son industrie, *Rouen* en fait aussi une très-considérable en grains, cidres, pommes, fruits et autres objets de consommation.

Poids et mesures. On se sert de trois poids ; le quintal de l'un pèse 104 livres poids de marc, et le quintal de l'autre, 108 : on se sert aussi dans plusieurs occasions du poids de marc ; le premier est le plus en usage, il sert en général à peser toutes les marchandises de poids ; le second ne sert guère qu'à peser les laines : on donne deux pour cent de trait sur l'un et sur l'autre de ces poids, et même 4 pour cent de traits sur les laines, depuis la Saint-Jean jusqu'à la Saint-Michel.

Le thé, le café, le chocolat, la rhubarbe, la gomme arabique, les autres drogues et le plomb laminé se vendent au poids de marc, si on ne spécifie le poids lors du marché.

La livre se divise comme à Paris.

Le muid, mesure pour les grains, pèse 3,660 liv. poids de marc : il contient 12 septiers.

L'aune est la même qu'à Paris.

Usage pour le paiement des effets de commerce. On suit l'ordonnance pour les usances, les jours de grace, les protêts et les dénonciations.

Changes. Rouen change sur Paris, Lyon et autres villes de France, et donne un demi pour cent.

Londres donne à cette ville, un écu de 60 sols, pour 31 deniers sterlings.

Madrid et Cadix, 15 liv. 10 sols pour un doublon de 32 réaux de plate, ou de 60 réaux quatre dix septièmes de vellon.

Amsterdam,

Amsterdam, un écu pour 53 deniers de gros banco.

Hambourg, 184 écus, pour 100 rixdalers banco, ou 184 livres, pour 100 marcs lubs banco.

Lisbonne, un écu, pour 470 rées.

Livourne, 97 sols pour une piastre de 8 réaux.

ROUEN, (*généralité de*) la généralité de *Rouen* réunie à celles d'Alençon et de Caen, formait la province de Normandie, qui compose aujourd'hui les départemens du Calvados, de l'Orne, de l'Eure, de la Manche et de la Seine-Inférieure.

Voici ce que M. *Necker* dit de ces trois généralités, sur lesquelles on peut consulter les mots NORMANDIE, ALENÇON, CAEN, et les articles de chacun des départemens que nous venons d'indiquer.

« Ces trois généralités (*Rouen*, Caen et Alençon) composent la province de Normandie; il y a seulement une portion du Perche qui est comprise dans celle d'Alençon. Je les réunis ensemble, afin de donner une idée complète de l'importance dont est, pour la France, cette industrieuse et fertile province.

» L'étendue est de 1,635 lieues carrées, dont la généralité de *Rouen* contient. . . . 587 $\frac{1}{2}$

» Celle de Caen. . . . . 583 $\frac{1}{2}$

» Et celle d'Alençon. 464

» La population est de 1,913,000 ames, divisée comme il suit :

» *Rouen*. . . . . 740,700.

» Caen. . . . . 644,000.

» Alençon. . . . . 528,300.

» C'est 1,170 habitans par lieue carrée.

» Le sel se vend à bas prix dans une partie de la généralité de Caen, connue dans la langue fiscale sous le nom de *pays de quart-bouillon*; mais le reste de la Normandie, à l'exception des principales villes maritimes, est soumis aux grandes gabelles, et la province entière supporte toutes les autres impositions établies dans la France. Les chemins sont faits presque partout à prix d'argent, par le libre choix des paroisses.

» Les contributions de la Normandie peuvent être estimées à environ 57,000,000, dont la généralité de *Rouen* paie à-peu-près 27,400,000 fr.

» Celle de Caen. 15 500,000

» Et celle d'Alençon. . . . 14,400,000

» C'est 29 liv. 16 sous par tête d'habitans.

» On aura vu que la Bretagne, avec une population supérieure à celle de la Normandie, payait moitié moins; et comme on pourrait suspecter quelque erreur dans cet exposé, je dois observer que l'impôt du sel, dont la Bretagne est affranchie, s'élève à près de 9,000,000 en Normandie; que les vingtièmes y raportent la même somme, et que cette contribution abonnée en Bretagne, est de 3,800,000 francs; que la taille et la capitation réunies, se montent à quinze millions en Normandie, et surpassent ainsi d'environ dix millions le produit de ces mêmes impôts en Bretagne; qu'enfin les différens droits d'aides recouvrés en Normandie, s'élèvent plus haut que ceux perçus en Bretagne, sous le nom de *devoirs*. J'omets toutes les autres différences moins essentielles, et j'observerai seulement que l'impôt provenant de la ferme du tabac, est le seul des droits du roi, dont le produit soit plus considérable en Bretagne qu'en Normandie.

» Le sol de la Normandie, un des meilleurs de la France, consiste principalement en terres labourables, en bois et en pâturages, où l'on élève d'excellens chevaux : les habitans des côtes s'adonnent à la pêche, et une grande industrie règne dans toute la province. Il y a des fabriques considérables de toiles, d'étoffes de laine et de coton, et beaucoup d'autres manufactures encore : les draps d'Elbeuf, de Louviers, des Andelis, sont généralement connus, et la Normandie, par *Rouen* et le Hâvre-de-Grace, étend son commerce dans toute l'Europe, et jusqu'aux îles de l'Amérique. La proximité de la capitale et la facilité des communications par la Seine, augmentent les ressources de cette province.

» La population de *Rouen*, ville capitale et siège des cours souveraines, devroit être estimée de 72,500 ames, en multipliant les naissances par 29.

» On ne doit probablement multiplier que par 27 celles des autres villes principales de Normandie, et alors on trouvera que la population du Hâvre-de-Grace peut être évaluée à environ. . . . . 18,000 ames.

» Celle de Caen à. . . . . 32,000.

» Celle d'Alençon à. . . . 13,500.

» Celle de Dieppe à. . . . 17,000 ».

ROUERGUE, province de France, fesant partie de la Guyenne, et formant le département de l'Aveyron.

Son étendue est de 504 lieues carrées. *Voyez* GUYENNE.

On divise le *Rouergue* en trois parties; en Haute-Marche, où est Milhaud; en *Rouergue*, proprement dit, où est Rodez; et en Basse-Marche, où sont Villefranche et Villeneuve.

Ce pays est peu fertile; mais sa stérilité est compensée par des mines de fer, de cuivre, d'alun, de soufre et de charbon de pierre. Sa grande richesse consiste en bétail et en laines; le seul commerce des mulets qu'on mène delà en Espagne, y apporte deux cens mille écus toutes les années; on y compte jusqu'à vingt-cinq villes et cinquante gros bourgs. Milhaud produit beaucoup d'amandes; Najac est connu par son vitriol et par ses jambons; Saint-Antonin par ses prunes, et Roquefort par ses fromages.

Les bleds et autres grains sont d'une qualité inférieure à ceux du Quercy. On y recueille des

chanvres, des amandes dans certains cantons; et particulièrement dans le vallon de Milhaud.

Les fromages de Roquefort sont estimés dans toute l'Europe. Ils sont faits de lait de brebis, dont on nnurrit de grands troupeaux sur la montagne de Larzac, au pied de laquelle la ville de Milhaud est située. Cette montagne, qui a plusieurs lieues d'étendue, fournit, dans certains endroits, d'excellens pâturages pour les moutons. On porte ces fromages dans des grottes qui sont à Roquefort, et dans celles appelées *des côtes-rouges*, qui sont sur le penchant de la montagne, et séparées des premières par un vallon. C'est pendant le séjour qu'ils font dans ces grottes qu'ils acquièrent le dégré de bonté qui les fait estimer.

Nous avons, à l'article RODEZ, fait connaître l'industrie de cette ville et le commerce qui s'y fait. Nous dirons ici un mot de Saint-Affrique, qui est une petite ville à une demi-lieue de Vabre.

On y fabrique des toiles grises et rousses qui se travaillent dans les environs; il y a quelques tanneries et mégisseries, des fabriques de draps et autres étoffes de laine.

Les toiles se font avec des chanvres du pays; elles sont de la largeur de sept huitièmes d'aune sur 30 aunes de long: il s'en fait annuellement 5 à 600 pièces, estimées en total 22 à 23,000 francs.

Les tanneries y préparent environ 8 à 900 cuirs de bœufs, vaches, chevaux et mulets, 1,200 douzaines de peaux de moutons, et 1,600 douzaines de peaux d'agneaux et chevreaux: le tout estimé environ 60 ou 61,000 francs.

Les fabriques de laine employent en grande partie des laines des provinces voisines, celles de la province ne suffisant pas.

Les étoffes qu'on y fait sont des draps communs, des cadis et des rases.

Les draps ont une aune de large, et la pièce 30 aunes de long.

Mesure des grains. A Rodez le septier de froment de 4 quartes, pèse 92 livres, de seigle 50, d'orge 78, d'avoine 66.

Mesures des vins et liqueurs. Le quart contenant 4 pauques, pèse en vin 3 livres 5 onces 2 gros deux tiers, en eau-de-vie 3 livres 5 onces 2 gros deux tiers, en huile d'olive 2 liv. 3 onces.

La barrique contenant 124 quarts avec la lie, pèse en vin 413 livres 5 onces 2 gros deux tiers, en eau-de-vie 413 livres, en huile d'olive 395 livres; celle contenant 120 quarts sans lie, pèse en vin 400 livres, en eau-de-vie 400 livres, en huile d'olive 382 livres.

ROUSSILLON, province de France, formant aujourd'hui le département des Pyrénées orientales.

Cette province est située sous le 20e dégré 30 minutes de longitude, et sous le 42e dégré 40 minutes de latitude.

Ses frontières sont la Méditerranée, la Cerdagne, le Bas-Languedoc, la Catalogne, dont les Pyrénées la séparent.

Elle n'a de rivière que le Tet. Collioure et Port-Vendres sont ses seuls ports; il s'y fait un commerce assez considérable. Nous avons vu, à l'article PORT-VENDRES, que celui-ci est l'entrepôt général pour toutes les productions du pays, pour celles venant du détroit et pour celles qui viennent du Levant et de la cote d'Italie.

On donne au *Roussillon* une étendue de 252 lieues carrées, qui se divisent en trois parties différentes.

La viguerie de Perpignan. . . .	105 lieues.
La viguerie de Conflans. . . .	99
La Cerdagne française.	48
Ce terrain est employé, savoir:	
En vignes, prairies, terres ensemencées.	168 lieues.
Bois de haute-futaie.	6
Bois taillis.	10
Villes, bourgs, villages, terres vagues et incultes, etc. . .	68

Population. On l'estime de 888 individus par lieue carrée, ce qui donne 223,776 habitans, dont on peut présumer que 55,944 forment la population des villes, et 167,832 celle des campagnes et cultivateurs.

Sol, productions. Le terroir y est très fertile et produit quantité de grains, de vin et de fourrage. Les terres sont si grasses en certains endroits, qu'après que la récolte des bleds est faite, on y seme quantité de millet et d'autres grains; de sorte qu'elle raporte tous les ans deux ou trois fois de suite. On ne se sert ici que de mules et de mulets pour le labour de la terre. Les oliviers sont la plus grande richesse du pays, et les orangers y sont presqu'aussi communs que les poiriers et les pommiers le sont en Normandie. Le bois est fort rare en *Roussillon*, parce qu'il n'y a, à proprement parler, que des buissons, et que faute de rivières navigables, on ne peut point en faire venir d'ailleurs: ainsi celui qui s'y consomme n'y est amené qu'à charge de mules et de mulets. On y nourrit quantité de moutons, dont la chair est excellente et la laine fort belle. On y engraisse aussi des bœufs, mais seulement pour la nourriture des habitans les plus riches. On n'y voit que fort peu de vaches.

Commerce. Les huiles, les laines, les vins, le fer sont les principaux objets du commerce de cette province.

Les huiles sont très-bonnes; il s'en exporte par Port-Vendres, et elles forment un objet de commerce important.

Vins. Les vins rouges ordinaires de *Roussillon*,

qui supportent très-bien les transports par mer, sont la plupart destinés pour nos colonies d'Amérique, ou bien à être mêlés avec des vins rouges ou blancs, médiocres en qualité, pour leur donner de la force, de la couleur, et les rendre moins verds. Les commissionnaires exigent que ces vins soient très-noirs et forts; et pour leurs usages, on les fait cuver six, huit et dix nuits; ce qui les rend gros et épais. Leurs prix varient suivant l'abondance des récoltes: ils se vendent sur les lieux, communément 10, 12 et 15 francs la charge, qui tient 128 pintes, 120 en clair (ce qui les fait revenir à 1 sol 6 deniers, 2 sols, 2 sols 6 deniers la pinte); ils montent rarement à 18 livres. La récolte extraordinaire de 1785 les avait fait baisser à 6, 7, 8 et 9 francs.

Les mêmes raisins choisis, égrappés, cuvés trois à quatre nuits seulement, fournissent des vins plus clairs, plus légers, qui, à leur troisième année, deviennent excellens, et encore meilleurs étant gardés quatre et cinq ans; ils se vendent 30, 36, 40 francs.

Les crus les plus recherchés pour les transports, sont ceux de Baix, de Tornilla, Salces, Rivesaltes, Spira, Collioure, Bagnols, les Parcuus, et quelques autres cantons moins abondans.

Plusieurs particuliers font aussi avec soin du vin nommé de *Grenache*. A sa première année, il est épais, très-noir et trop liquoreux, ressemblant au gros vin d'Alicante: à mesure qu'il vieillit, il dépose de sa couleur, et devient, à la seconde ou troisième année, tel que le Rota; mais lursqu'il a six à sept ans, il acquiert la couleur et le goût du vin du Cap; et les plus grands connaisseurs s'y trompent journellement. Son âge et sa qualité en font le prix: bien choisi, bien fait, et d'un bon crû, il se vend sur les lieux, 24 à 30 francs; lorsqu'il passe la quatrième année, 60, 72, 80 et jusqu'à 100 francs la charge (10, 12, 13, 16 sols 8 deniers la pinte).

Le plus précieux et le plus délicat de tous les vins blancs du *Roussillon*, est le vin de Maccabeo, qui se fait avec un raisin ainsi nommé en Espagne, d'où il a été transplanté et cultivé avec beaucoup de succès, surtout à Salces; il n'a pu être encore assez multiplié pour être aussi connu qu'il le mérite. Il n'y a que deux personnes qui en aient, et qui n'en font pas 2,000 bouteilles à Salces et près de Perpignan. Il a beaucoup d'affinité avec le vin de Hongrie, et approche du Tokai: il se vend ordinairement 100, 120 et 150 francs la charge. 16 sols 8 deniers 20 et 25 sols la pinte.

Les muscats, dit *Rivesaltes*, supérieurs à ceux de Lunel et de Frontignan, pour le parfum et le goût du fruit, sont très-renommés: ils se vendent communément au tems de la récolte, 90, 100, 120 et 150 francs. Il est rare d'en trouver de vieux; mais plus on les garde, meilleurs ils deviennent.

Il y a encore d'autres vins blancs inférieurs, plus secs, mais excellens, tels que les vins de Saint-André et de Prépouille de Salces, à 50 et 60 francs la charge, 10 sols la pinte; cela s'entend sur les lieux et dans les années ordinaires.

Les vins blancs communs et ordinaires, trop doux et liquoreux, se consomment dans le pays; ils seraient aussi très-propres à améliorer les vins blancs, secs et verds, qui se débitent à Paris, de la manière qu'on y améliore les vins rouges par ceux du *Roussillon*, si on fesait cette vendange beaucoup plus tard; ce qui en diminuerait la quantité.

Pour les frais de futailles, de voiture à la mer, d'embarquement au Port-Vendres, ils ne reviennent qu'à 2 sols 2 deniers par pinte; dudit port à Honfleur, au Hâvre ou à Rouen, 1 sol 6 deniers total, 3 sols 8 den. Ils ne conteraient pas davantage à Londres. Il y a lieu de croire que la modération fixée par le traité de commerce fait avec l'Angleterre en 1786, en facilitera l'exportation à la paix, et fera connaître aux Anglais, ces excellens vins du *Roussillon*, et le commerce qu'ils peuvent faire dans cette province.

Les laines sont fines et très-belles, et presque de la qualité de celles d'Espagne, ce qui fait que les manufactures de France en tirent tous les ans pour des sommes considérables. *Voyez* FRANCE, *Laine*.

Le *Roussillon* n'a point de manufactures considérables: il s'y fait cependant quelques couvertures de laine, des toiles assez grossières, et des espèces de bures, ou de gros draps dont s'habillent les paysans. *Voyez* PERPIGNAN, PORT-VENDRES, RIVESALTES.

A *Perpignan*, le pot contenant 4 chopines ou 8 mesures pèse en vins 3 livres 12 onces 6 gros, en eaux-de-vie 3 livres 9 onces 4 gros.

La charge contenant 64 pots avec la lie, pèse en vin 243 livres; celle contenant 60 pots sans lie, pèse en vin 227 livres 13 onces, en eaux-de-vie 215 livres 10 onces.

La mytat d'huile d'olive contenant 4 cartes; pèse 1 livre 14 onces 6 grns.

La charge contenant 128 mytats ou 8 dourgs; pèse net, en huile d'olive, 246 livres.

RUGLES, bourg de France en Normandie, au département de l'Eure, à 2 lieues de l'Aigle.

Il y a des fabriques de fil à coudre, de Rubans de fil, de clous et d'épingles; ouvrages de serrurerie et de quincaillerie, manufacture de papier, forge.

Rugles partage avec l'Aigle le commerce de la quantité d'épingles qui se fabriquent dans ces deux endroits. *Voyez* LAIGLE et l'AIGLE.

RUSSIE, vaste empire situé partie en Europe et partie en Asie.

Son étendue, dans ces deux continens, est de 447,835 *lieues* carrées, selon *Guthrie*; de 560,000, selon *Templeman*, et de 850,000, selon *Busching*.

La situation de la *Russie*, en Europe, est entre les vingtième dégré 40 minutes et soixante huitième dégré quarante minutes de longitude, et les quarante-septième dégré et soixante-douzieme dégré de latitude septentrionale.

La partie de la *Russie*, en Europe, a 540 lieues de longueur sur 370 de largeur. Son étendue est de 132,775 lieues carrées, suivant *Guthrie*, et 170,000 selon *Templeman*.

La *Russie* est divisée en 42 gouvernemens qui, tous, sont divisés en plusieurs prnvinces.

Ces 41 gouvernemens sont 1°. celui de Pétersbourg; 2°. d'Olonec; 3°. de Wibourg; 4°. de Revel; 5°. de Riga; 6°. de Pleskow; 7°. de Novogorod; 8°. de Twer; 9°. de Smolensko; 10°. de Polosck; 11°. de Mohilow; 12°. d'Orel; 13°. de Caluga; 14°. de Moscou; 15°. de Tecla; 16°. de Rezan; 17°. Volodimer; 18°. Jaraslaw; 19°. de Wologda; 20°. Archangel qu'on prononce *Arkangel*; 21°. Castroma; 22°. Nisni-Novogorod; 23°. Casan; 24°. Sinbirsk; 25°. Penza; 26°. Tambow; 27°. Voronez; 28°. Cursk; 29°. Novogorod-Severscoi; 30°. Czernigow; 31°. Kiow; 32°. Charcow; 33°. Catarinaslaw; 34°. Caucase; 35°. Saratow; 36°. Ufa; 37°. Viatka; 38°. Permie; 39°. Tobolsck; 40°. Coliwan; 41°. Irkutsk, ou Ircotzk.

Population. Rien n'est moins vraisemblable que les comptes de certains auteurs sur la population de ce vaste empire. Suivant eux, elle n'excéderait pas, en totalité, 7,000,000 d'individus. M. de Voltaire est peut-être le premier qui ait essayé de détromper le public à cet égard, et il l'a fait preuve en main, en produisant une liste dressée en 1747, de tous les mâles qui payaient capitation et qui se montaient à 6,646,390; dans ce nombre sont compris les enfans mâles et les vieillards; mais nnn les femmes et les filles, ni les mâles nés entre la confection d'un registre des terres à celle d'un registre suivant.

Le nouveau registre, dressé en 1764, contient 8,500,000 têtes mâles assujéties à la capitation, et M. Coxe, dans son *Voyage en Russie*, donne l'estimation suivante de sa population :

	Individus.
Basse-classe du peuple qui paie la capitation.	18,000,000
Provinces conquises sur la Suède.	1,200,000
Nobles de *Russie*.	60,000
Clergé.	100,000
Militaires.	360,000
Classe civile.	30,000
Ukraine, Sibérie, Cosaques, etc.	350,000
Total.	20,100,000

On peut, à ce total, ajouter près d'un million pour les acquisitions de la Crimée et d'une partie du Cuban.

Selon M. *Posfelt*, publiciste allemand, la *Russie* a gagné de population en Europe. . . 450,000 individus.

Par le partage de la Pologne, en 1772. . . . 1,800,000

Par ceux de 1793 et 1795. 4,500,000

Ce qui donne pour la population de tous les Etats soumis à la couronne impériale de *Russie*. . 26,850,000

Faible population pour un si grand Empire.

Sol. Productions. Le sol de la *Russie* est aussi varié que l'étendue et le nombre de ses provinces. Celles du Midi ne produisent pas les mêmes objets que celles du Nord; et en général ce grand pays n'est point cultivé comme il devrait l'être.

Parmi les pays conquis sur la Suède, la Livonie et l'Estonie fournissent des bleds, du chanvre et du lin; la Finlande, des planches, des bois de construction, quelques mâtures, du goudron.

La province de Smolensko produit des gruaux, du bled, du chanvre et du lin.

L'Ukraine, par la fécondité de ses plaines et la température de son ciel, peut être regardée comme le paradis de l'Empire, comme la Sibérie en est l'enfer par l'âpreté de son climat : elle fournit abondamment des bleds, de la cire, du miel, du tabac, du chanvre, du lin, etc. Ses terres sont susceptibles de toutes sortes de cultures.

Sous l'impératrice *Catherine II*, on a essayé d'y planter des mûriers pour recueillir de la soie; si cette tentative n'a pas eu le succès qu'on en devait raisonnablement espérer, la faute en doit être imputée aux entrepreneurs ou aux obstacles qu'ils ont rencontrés de la part des nationaux. Mais cette irréussite ne devait point faire abandonner un projet utile : avec un meilleur choix dans les personnes chargées de pareilles plantations, avec des soins plus vigilans, et une protection plus ferme de la part du gouvernement, on parviendrait facilement à l'établissement d'une partie aussi avantageuse. L'Ukraine produit encore du bétail : elle vend annuellement environ 10,000 bœufs; ils passent dans la Silésie et dans la Saxe: on prétend même qu'on en mène jusqu'à Paris. L'Ukraine ne produit point de vin; cependant son sol est également propre à la culture de la vigne, des mûriers et des olives.

On peut voir, à l'article CRIMÉE, les productions de cette importante acquisition faite par la *Russie* en 1783; nous dirons quelque chose du commerce qui s'y fait avec la *Russie*, plus bas.

Les provinces de Biélogorod, Simbirsky, Penza, Alatyr, sont, avec la précédente, les greniers

de la *Russie* : il en sort une quantité immense de bleds ; la culture des fromens y croît de jour en jour.

Le gouvernement d'Astracan abonde en moutons, fameux par leur grosseur et par la beauté de leurs fourrures : ils sont de race tartare. Cette province produit, de plus, des melons délicieux et d'excellens raisins dont le grain est le double de la grosseur des nôtres. La plus grande partie de ces fruits se consomme à Pétersbourg, chez l'empereur et dans les bonnes maisons de cette résidence. Pour les conserver dans un trajet de 2,000 verstes, on est obligé de les prématurer; de sorte que se mûrissant dans le transport, ils perdent les trois quarts de la saveur qu'ils doivent avoir sur la plante ou le sol où ils auraient atteint le point de leur maturité naturelle.

Depuis longtems on cultive la vigne dans le territoire d'Astracan ; mais le vin qu'on y fait se consomme dans le pays, et ne peut se garder. La raison de *Busching* est qu'on y mêle de l'eau ; mais elle est bien puérile, puisqu'il serait facile de l'avoir pur, si l'on pouvait le transporter dans le reste de l'empire. D'autres disent qu'il est trop gras ; et cela est encore moins raisonnable ; dès qu'il croît dans un sol de bruyère, et imprégné de sel. Pour nous, nous croyons que ce défaut provient de la façon de cultiver la vigne et de faire le vin ; deux choses essentielles peu connues dans ces contrées. Au reste, il se fait peu de vin à Astracan; les vignobles sont un peu plus considérables sur les deux rivages du Tereek, aux environs de Kislar.

La province de Casan qui avoisine celle d'Astracan, est fertile en grains et en fruits. Elle porte ces forêts immenses qui produisent les plus beaux mâts et les meilleurs bois de construction. Elle fournit à l'empire et à l'étranger, une grande quantité de caviar : cette espèce de denrée n'est qu'une préparation des œufs de belonga, de citera et d'esturgeon (1). On distingue de deux sortes de caviar, selon les deux différentes manières dont on prépare ces œufs. Le caviar sec se conserve trois ou quatre ans sans se gâter : il ne s'en fait que très-peu de consommation en *Russie* où les paysans mêmes n'en veulent point. On l'envoie tout à Archangel où les Hollandais, les Hambourgeois et d'autres nations l'enlèvent et en font des chargemens considérables, qu'ils portent en Allemagne, en Angleterre, en Hollande, en Italie, en Espagne, en Turquie, et même dans leurs colonies des Indes orientales et occidentales.

Le caviar liquide est beaucoup plus délicat que le sec : mais il s'aigrit et se corrompt facilement : c'est la raison pour laquelle la Pologne est le seul pays étranger où l'on puisse le transporter : c'est pour cela encore qu'on ne le voiture des pêcheries que dans la saison des neiges et des glaces.

Le caviar ne se tire pas seulement de Casan et des pêcheries du Volga; mais même d'Azow et des parties du Don et du Jaick où se trouvent le belonga et l'esturgeon.

Les suifs, branche importante du commerce de *Russie*, se transportent de Casan, ainsi que de Kalumna et Tula, petites villes du gouvernement de Moscou ; mais la plus grande partie vient d'Orenbourg. Cette ville est limitrophe de plusieurs peuples errans qui tiennent d'immenses troupeaux de moutons dont ils négligent la chair ; ne s'attachant qu'à leurs peaux, à leurs queues et à leur graisse. Orenbourg est environnée de halles, où se fondent les graisses dans de grandes chaudières, et où on les réduit en pains. Les Baskins, l'un de ces peuples pasteurs, profitent de la saison des neiges pour les transporter à Archangel, et en moindre quantité à Moscou, d'où ils passent à Pétersbourg.

On distingue deux sortes de suif; le suif à chandelle et le suif à savon : leur différence consiste en ce que le dernier est plus gris, plus mou, et renferme plus de crasse que le premier. Le prix du suif à chandelle roule autour de deux demi-roubles le poud ; au lieu que le suif à savon ne coûte qu'environ deux quarts de rouble.

Les Russes blanchissent le suif à chandelle, à la gelée. La manière de le verser alors dans les tonneaux constitue sa blancheur ou sa bonté : celui qu'on a versé après la fonte, en plusieurs reprises, et en petite quantité à chaque fois, est plus pur et plus blanc que celui qui a été versé tout d'une fois. Ce dernier est jaunâtre, mais il n'en est que meilleur, parce qu'il a moins perdu de sa substance ; et lorsqu'on le refond dans les pays étrangers où il a été importé, il fait des chandelles plus belles et plus blanches que le premier, qui ayant acquis, dans les versemens successifs et multipliés, toute la blancheur dont il est susceptible, ne peut que perdre de cette couleur à la refonte. Cette différence de qualité n'échappe pas aux Anglais et aux Hollandais qui achètent toujours le jaunâtre de préférence : mais, dans beaucoup de pays, le préjugé de l'apparence l'emporte sur l'expérience et le témoignage des connaisseurs. Il n'a pas encore été possible, par exemple, de persuader aux chandeliers de Paris, que l'usage ou l'emploi du suif jaunâtre donne des chandelles plus blanches et plus durables que celui du suif blanc : ils demeurent la plupart obstinés dans une routine aveugle, malgré les épreuves fructueuses que quelques-uns ont été forcés de faire dans des tems de disette, et que, depuis, même ceux-là n'aient voulu employer que du suif jaunâtre (1).

(1) Poissons de différentes grandeurs qu'on pêche dans le Volga, au printems et dans l'automne, quand ils remontent ou descendent ce fleuve.

(1) Les suifs de *Russie* s'exportent par Pétersbourg

Le gouvernement d'Archangel produit des goudrons, de la colle de poissons, des bois et des bestiaux; ses vaches et ses bœufs sont de race hollandaise, et plus grands que ceux de l'espece ordinaire. Les veaux d'Archangel ont une grande réputation pour leur grandeur et la délicatesse de leur chair; un de ces veaux pèse quelquefois jusqu'à cinq cents livres de France. Archangel fournit encore les moutons les plus estimés pour leur chair; mais ils sont en moindre quantité que ceux qu'on amène d'Orenbourg, et du pays des Kalmouks et des Kirghis, peuples tributaires de la *Russie*.

La Sibérie est, sans contredit, une des parties les plus utiles de cet empire, par ses sels, ses bois, ses pelleteries et ses mines. C'est une erreur grossière de croire qu'elle soit totalement inculte, et que le grain ne puisse y croître. Les provinces les plus septentrionales sont sans doute dans ce cas, à cause du froid excessif qui y règne; mais elles sont approvisionnées par les autres, plus ou moins productives, à raison de leur sol et de leur position.

La province de Nertschinsk est la plus fertile; s'il faut en croire un écrivain russe, elle compte 25,000 cultivateurs; mais on peut se défier de ce calcul. Celle d'Ufa, et les pays arrosés par le Tobolsk et l'Irtich sont aussi assez bien cultivés, et produisent beaucoup de grains.

Au reste, les fourrures et les mines sont le produit le plus précieux de la Sibérie. Ses principales fourrures consistent en castors, sobles, renards de plusieurs couleurs, loups, écureils ou petits-gris, ours, rats, lièvres blancs et plusieurs autres: la plus grande et la plus belle partie se vend aux Chinois, et le reste passe dans l'Empire et en Europe.

La Sibérie est le Pérou de la *Russie*; elle possède des mines d'argent, de cuivre et de fer. Les plus importantes se trouvent dans le territoire de Catherinenbourg, dans les environs de la Buckarie, et dans le voisinage d'Argun. Celles d'argent de Nertschinsk contiennent de l'or, ainsi que celles de cuivre de Kolivan. La plus grande et la plus riche partie de ces mines appartient à la couronne; mais les particuliers en possèdent aussi beaucoup dans le pays situé entre Catherinenbourg et Orenbourg.

Le cuivre de Sibérie est de très-bonne qualité, et son fer est peu inférieur à celui de Suède: ce dernier métal est si abondant, et les mines en sont si nombreuses, qu'indépendamment de la quantité qui s'en consomme dans l'Empire, il s'en exporte annuellement, par le port de Pétersbourg, autour de trois à quatre millions de pouds.

et Archangel: leur extraction peut monter à la valeur d'un million de roubles par an. Les droits de sortie en sont de 2 roubles 80 copeks les 10 pouds.

En Russie, les particuliers sont propriétaires des mines qu'ils découvrent dans leurs fonds; mais ils sont obligés, quant à celles de fer, d'en payer la dime à la couronne; ce qu'ils font ordinairement en argent: et quant au cuivre, outre la dime, ils sont encore tenus de livrer les trois quarts du produit en nature, que la couronne leur achète à raison de six roubles le poud, tandis qu'il se vend communément dix roubles à Pétersbourg. Les mines de cuivre les plus abondantes donnent jusqu'à 60 livres par poud de minérai.

L'exportation du cuivre est défendue en *Russie*. Si cette défense se levait, il est certain que l'étranger en tirerait, la première année, pour plusieurs millions de roubles. Il serait difficile de déterminer précisément le motif qui engage la cour de Pétersbourg à prohiber cette exportation. Depuis le tems que cette défense existe, la quantité de cuivre qu'elle a reçue est énorme: il est entassé dans quatre magasins immenses; savoir, celui de la forteresse à Pétersbourg, celui de Schlusselbourg, celui de Sisterbek où est la fabrique d'armes, et celui de Catherinenbourg.

Il faut remarquer que la cour de *Russie* ne se charge point de l'extraction du cuivre de ses mines; elle en afferme l'exploitation, moyennant la livraison d'un cinquième en nature, et de cinq copeks par poud.

Le produit des mines de la couronne, en or et argent, est incertain et variable. En 1772 elles ont rendu 59 pouds d'or fin et 1,888 d'argent pur: les espèces qu'on en a frappées, et qui ont été à la chatouille de l'impératrice, ont monté à 2,500,000 roubles; mais ce produit est beaucoup moindre, année commune.

La *Russie* tire de la Sibérie une grande quantité de sel provenant de ses lacs d'eau salée, de ses sources, de sa montagne de sel, de ses marais salans. Tout ce sel est blanc et en crystaux de forme cubique. La Sibérie n'est pas cependant la seule contrée de l'empire qui fournisse du sel; on en trouve abondamment dans le gouvernement d'Orenbourg, dans celui d'Astracan, dans les mines de Voronots et dans la Permie.

Le sel d'Astracan provient de plusieurs lacs salés appartenans à la couronne, situés dans le territoire de Tyaritain, près du Volga. Dans les mois de mai et de juin, lorsqu'il a plu ou fait quelque rosée abondante, il se forme sur toute la superficie de ces lacs, une croûte de sel de l'épaisseur d'un ou deux doigts. Quand cette croûte vient à se rompre par son propre poids, les morceaux se précipitent sans se dissoudre, par la raison que l'eau, une fois saturée, perd sa qualité dissolvante: alors les Russes n'ont d'autre peine que de ramasser ce sel entassé, et de l'envoyer dans des chariots jusqu'au Volga où on le charge sur de grands bateaux plats du port de deux à trois mille tonneaux pesant. Ces bateaux ont à-

peu-près la forme de ceux qui vont sur la Seine de Paris à Rouen, avec cette différence qu'ils sont plus grands, plus larges, plus exhaussés, qu'ils sont pontés et munis d'une grande voile carrée qui tombe sur le pont : on y voit, en outre, des sabords, non pour recevoir des canons, mais pour y faciliter une plus grande clarté et la circulation de l'air. Ces bateaux ont 3 à 400 hommes d'équipage, tant pour les défendre des Tartares, que pour les tirer lorsque le vent est défavorable ou trop faible. Le sel de ces lacs est transparent et corrosif ; on l'emploie en grande partie dans les pêcheries : celui de la Permie, dans le royaume de Casan, est gris, grainé et terreux comme celui de France ; il coûte plus de travail et de façon que le précédent : c'est à Solikamskoi que se trouvent la plupart des sources qui le produisent. Cette ville renferme un grand nombre de chaudières dans lesquelles l'eau, conduite par des canaux de bois, s'évapore par l'ébullition, et se dégage du sel qu'elle contient. On charge ce sel sur des bateaux plats de six à huit cents tonneaux, qui, par la rivière de Kama, vont tomber dans le Volga et l'Occa qu'ils remontent jusqu'à Moscou, d'où le sel se distribue dans tout l'empire.

Le sel de Solikamskoi et de la Permie est le meilleur de la *Russie* : on s'en sert quelquefois pour les salaisons d'Archangel et de Kola ; mais, comme il est un peu trop corrosif, on lui préfère celui d'Iviça et de Saint Hubes. Le gouvernement se sert privativement de ces derniers pour les approvisionnemens de ses vaisseaux, dans des trajets de long cours.

Depuis 1558 jusqu'au tems de *Pierre I*, la famille des *Strognow* a joui du privilége exclusif de vendre le sel en *Russie* : cette concession lui avait été faite par lettres patentes du grand duc *Ivan-wasilievitch*, confirmées, par ses successeurs, dans les années 1564, 1568, 1572, 1597, 1615, 1641 et 1673, en considération des services importans qu'elle avait rendus à l'Empire. *Pierre I* réunit à son domaine la vente de cette denrée, et en laissa l'administration à cette famille. Jusque-là le sel n'avait valu en *Russie* que 5, 10 et 15 copeks le poud, ou 33 francs de France ; mais, depuis cette époque, il a successivement augmenté, et présentement il vaut 35 sols le poud, c'est-à-dire, un peu plus d'un sol la livre.

L'exportation du sel de *Russie* est défendue : tous les particuliers qui possèdent des salines, sont obligés d'en vendre le sel à la couronne, qui le revend ensuite à ses sujets.

La consommation annuelle du sel dans l'empire se montait en 1776 à 10,000,000 de pouds ; la vente qu'en fait la couronne montait alors à 2,677,646 roubles.

La *Russie* renferme des salpétrières considérables, situées dans le gouvernement d'Astracan : mais il est rare qu'on en permette l'exportation dans l'étranger, à moins que les magasins n'en regorgent. Lorsque ce cas arrive, il est livré au plus offrant par la chancellerie d'artillerie : il s'en est vendu à 5 roubles le poud.

Indépendamment de la fertilité de son sol, la *Russie* possède une quantité prodigieuse de gibiers de toute espèce ; elle pêche, dans ses fleuves et dans ses rivières, plus de poissons et d'aussi excellens, qu'aucune autre partie de la terre ; les plus estimés, par leur délicatesse, sont le sterlet et le soudak : elle nourrit dans son sein beaucoup de bétail, et surtout un grand nombre de chevaux, qui, quoique petits en général, sont les plus vigoureux et les plus durables que l'on connaisse.

Les chevaux de Mésen, province d'Archangel, sont petits, jolis, lestes et méchans : ils ont l'instinct de regagner leur premier domicile ; on en voit y revenir de 4 et de 500 verstes.

Ceux de Nichsinovogorod sont forts et assez hauts pour le service des dragons : cependant on emploie plus communément pour cet usage ceux des Kirghis et du Holstein.

Ceux des Cosaques Donniens sont beaux et agiles à la course ; ils ressemblent, par la figure, aux chevaux anglais.

Ceux de l'île d'Oésel sont des chevaux nains ; par cette raison, ils sont presque impropres à tout usage.

Manufactures.

Les manufactures en général sont encore dans un état médiocre en *Russie*. Celles pour la préparation des cuirs sont les meilleures. On trouve des manufactures de soieries à Pétersbourg, Moskow, Jarosluw, Astracan, Iambourg. On fabrique aussi en *Russie* des draps et autres étoffes de laine ; mais, outre que ces draps sont d'une qualité bien médiocre, les manufactures n'en fournissent pas assez pour les besoins de l'empire. Une des meilleures est établie à Iambourg.

Les manufactures de toile ordinaire et de toiles pour voiles, sont en meilleur état ; on en exporte considérablement à l'étranger.

On fabrique de la batiste à Iambourg, et des perses et indiennes à Pétersbourg. Près de cette ville il se trouve aussi une manufacture de porcelaine et fayence.

Indépendamment de ces fabriques, il existe aussi en *Russie* des verreries et des manufactures de glaces, des raffineries de sucre, des salines, des fabriques de savon, goudron, etc., et enfin des fabriques pour toutes les espèces de métaux.

Nous allons entrer dans quelques détails sur chacune de ces manufactures. *Voyez* aussi PETERSBOURG.

Manufacture de laine. Dans tout l'empire il

n'existe qu'une fabrique de draps fins; c'est celle d'Iambourg, petite ville située dans le gouvernement de Pétersbourg: elle appartient à la couronne, qui a fait des dépenses très-considérables pour l'élever, et qui est obligée de les continuer pour la soutenir. En 1774, elle coûtait déjà 500,000 roubles; et, à cette époque, on ajouta une autre somme de 400,000 roubles, pour la continuation des bâtimens. Les principaux ouvriers de cette manufacture sont étrangers: on n'y emploie absolument que des laines d'Espagne; les draps qui en sortent sont passablement teints; le tissu en est assez moëlleux: mais ils sont mal rasés, et ils reviennent trop chers à la fabrique, pour avoir un débit de quelque importance; aussi s'en fait-il une petite quantité.

Les manufactures de draps ordinaires sont plus favorables en *Russie*; elles sont au nombre de 50, et occupent 1700 métiers: on s'y sert de la laine du pays, principalement de celle d'Ukraine et des environs. Les draps de ces fabriques sont employés à l'habillement des troupes: ils ne sont teints que dans quatre couleurs: leur qualité est bonne, et ils donnent un bénéfice de 15 pour 100. Ces manufactures sont tenues par des nobles et des négocians qui en vendent les draps à la couronne, au prix de 50 sous l'archine.

Outre ces fabriques, la *Russie* en a une quantité d'autres d'une troisième sorte, pour habiller les paysans et les peuplades qui la bordent, depuis la Chine jusqu'à Astracan. Les draps qu'on y fait ne sont qu'une espèce de feutre grossier et épais; la plus grande partie est en gris sale. C'est en Ukraine principalement que sont placées ces manufactures. Comme ces étoffes sont de la consommation la plus générale, la quantité qui s'en fabrique doit être immense, et le profit des propriétaires des manufactures est au moins de 50 pour 100.

Un obstacle naturel s'oppose aux progrès des manufactures de draps en *Russie*: c'est la mauvaise qualité de ses laines courtes et rudes. On pourrait pratiquer à cet égard les moyens qu'on a heureusement employés dans quelques états de l'Europe, pour se procurer un avantage que la nature paraissait leur avoir refusé: ce serait de renouveler les races des bêtes à laine, de transplanter les meilleures espèces d'Espagne et de Barbarie, dans les provinces les plus favorables par la température de leur climat, et la salubrité de leurs pâturages. Jusque là la *Russie* doit se borner à ses fabriques grossières qui emploient la laine de son crû, et par-là sont susceptibles d'un grand débit et d'un bénéfice considérable.

Manufactures de fil. La *Russie* a le plus grand intérêt et la plus grande facilité à étendre et à perfectionner ses fabriques de fil: le lin et le chanvre, qui en sont les matières, croissent abondamment dans ses provinces, et leur bonté est prouvée par l'usage prodigieux qui s'en fait dans toute l'Europe. Au lieu de les vendre en nature, la *Russie* gagnerait infiniment à les mettre en œuvre, et à faire de ces ouvrages une branche d'exportation, qui lui assurerait les bénéfices que les étrangers trouvent à manufacturer ces mêmes matières qu'ils vont chercher dans ses ports. Pour cela, elle a besoin de fileuses, de tisserands et de blanchisseries. Ce qu'elle possède dans ces trois genres est trop médiocre pour pouvoir jamais ajouter un dégré de perfection ou d'extension à ses fabriques, et la preuve s'en tire de l'impossibilité où les *Russes* ont été jusqu'ici de faire du linge de corps au-dessus du mauvais.

Les manufactures de fil qui se trouvent en *Russie* consistent en napages, toiles blanches étroites, toiles à voiles, cordages, etc. etc.

Les fabriques de napages de la première qualité sont au nombre de trois, dont deux à Jaroslow sur le Volga, et une à Moscou. Les deux premières contiennent environ 800 métiers, et occupent 4000 ouvriers des deux sexes: celle de Moscou appartient aux Hollandais nés et naturalisés en *Russie*. Les ouvrages qui sortent de ces fabriques, surtout ceux en dessin, sont d'une grande beauté, et peuvent le disputer à ceux de Silésie: la cour et les grands n'en emploient pas d'autres. On présume que le bénéfice de ces fabriques est de 10 à 12 pour 100.

Il serait difficile de déterminer le nombre des fabriques de napages ordinaires: on peut seulement assurer qu'il y en a une grande quantité, et qu'elles sont tenues, pour la plupart, par la noblesse du pays. Comme on n'emploie, pour toutes les sortes de napages, que des ouvriers nationaux qu'on paie, en grande partie, à 3 sous par jour, ainsi que dans les manufactures de draps grossiers, il est aisé de se persuader que cette branche de l'industrie russe est une source de richesses pour les propriétaires de ces fabriques. Au reste, il ne se fait presque point d'exportation des napages de *Russie*.

Les toiles blanches et étroites sont d'un rapport très-important. Outre celles qui se débitent dans le pays, il s'en exporte des parties considérables pour l'Angleterre et la Hollande, et de moindre pour le Portugal et l'Espagne. Le prix de ces toiles est de 40 à 110 copeks les mille archines

On sait que les toiles à voiles et les cordages sont deux objets principaux dans le commerce de *Russie*. A l'exception de la France, toute l'Europe maritime s'en fournit.

On fait encore dans l'Empire beaucoup de toiles

toiles pour l'habillement des matelots, que l'on nomme *calamine*, *ravindok* et *wlams*. L'exportation s'en fait par les Hollandais, et surtout par les Anglais qui les font passer dans leurs colonies d'Amérique.

Manufactures de soie. Il y a des manufactures de soie en *Russie*. On fait à Moscou et dans les environs des velours à miniatures, des velours unis, des peluches, de petits droguets, des moires et des damas pour meubles, des taffetas rayés et unis, des mouchoirs et des bas; mais toutes ces étoffes sont de la médiocrité la plus marquée, et pour le tissu, et pour les couleurs. Les seuls mouchoirs réussissent bien; leur légèreté et leur coloris leur procurent un très-grand débit. L'unique fabrique de bas qui existe dans l'Empire, manque de moyens et de mérite: elle est comme anéantie; mais on parle de la vivifier.

Pétersbourg a deux fabriques de gaze qui ne laissent pas de prospérer. On en fait aussi d'or et d'argent, qu'on préfère dans le pays à celles de France, parce qu'outre qu'elles sont bien conditionnées, elles ont l'avantage de coûter moins.

Il se fait beaucoup de blondes en *Russie*; mais la qualité en est mauvaise: on n'a pu encore imiter la fabrication française. Il en faut dire autant de quelques agrémens de modes qu'on a essayé de fournir.

Le défaut général des fabriques de soies russes consiste dans la mauvaise qualité de la soie qu'ils y emploient: on les tire de l'Italie et surtout de la Perse; mais, soit nécessité, soit fraude, soit avidité du gain, on n'en a que le rebut. Nous parlerons plus bas de l'achat que les Russes en font en Perse.

Un autre vice inhérent à ces manufactures, c'est l'attachement des ouvriers russes à leur routine, et le peu d'ambition qu'ils ont de s'élever, de perfectionner, de varier leur manière. Cependant, malgré ces défauts, malgré la médiocrité des étoffes, les propriétaires de ces fabriques ne laissent pas que de faire de grands bénéfices, par le débit qu'ils en ont parmi le peuple et la petite noblesse, qui s'attachent à la modicité des prix.

Nous ne devons pas omettre la manufacture de tapisseries établie à Pétersbourg, à l'instar de celle de Gobelins dont elle a adopté le nom: il en sort des tapis de soie, des représentations, des portraits d'une assez grande beauté; mais, comme la vente de ces ouvrages ne saurait en compenser le coût, ils sont tous pris par la couronne, qui a la propriété de cette fabrique, et qui l'entretient à grands frais. De-là il résulte que les métiers sont sans activité, la plupart du tems les ouvriers sans travail, et conséquemment que cet établissement a plus d'ostentation que d'utilité. *Voyez* PETERSBOURG.

Il est naturel qu'auprès d'une cour qui se pique de luxe et de magnificence, l'industrie russe ait voulu, dans son essor, fabriquer des galons, et faire des broderies d'or et d'argent. Cependant, encore ici, le but le plus avantageux a été manqué, les galons qu'il est utile de fournir aux officiers des trois régimens de la garde de l'empereur, rougissent rapidement, et n'ont pas même le mérite de la durée. Au reste, il faut convenir que les broderies russes égalent presque les françaises, au dessin près, qu'on est toujours réduit à copier.

Nous finirons cet article par les fabriques de cuirs rouges ou youfts, et celles de fers et de cuivre.

Les fabriques de cuirs de *Russie* sont les plus importantes de l'Empire, et les meilleures de l'Europe. Il est vraisemblable que les Tartares ont été anciennement en possession de cette branche d'industrie, et que c'est d'eux que les Russes ont obtenu le secret de donner à leurs cuirs cette mollesse, ce lustre et ce grain qu'on ne peut imiter nulle part. Quoi qu'il en soit de l'origine de cet art, il est certain que les Russes ont gardé jusqu'ici la plus grande réserve, et la circonspection la plus étroite sur la communication de leurs procédés. On a vu des Suisses et des Silésiens, jaloux de ce secret et ambitieux de l'acquérir, se transplanter dans les provinces méridionales de l'Empire, briguer de l'emploi dans ses fabriques de cuirs, y travailler plusieurs années, et revenir dans leur pays sans avoir pu ni saisir, ni pénétrer l'objet de leurs recherches. Le seul fruit de leurs efforts a été de conjecturer que la teinture de ces cuirs était en partie composée d'écorce de bouleau; que le mordant qu'on y employait, était absorbé ou recouvert par une espèce de graisse, dont une sorte d'huile de poisson était l'ingrédient principal; et que, d'ailleurs, les eaux du pays avaient une qualité particulière, analogue à la nature des cuirs et à leur préparation.

Les fabriques d'youfts sont au nombre de 100 environ. Les meilleures et les plus estimées, en général, sont celles de Vasem, Serpukow, Beluw et Tula. Celles de Casan, Schabaksar et Jaroslow sur le Volga.

L'exportation de ces cuirs peut aller à un million de roubles par an. Elle ne se fait que par les ports de Pétersbourg et Archangel.

Nous croyons devoir donner ici quelques détails sur les espèces de cuirs de *Russie* qui entrent dans le commerce.

Les cuirs de *Russie* sont de six espèces, savoir:

1°. Les cuirs superfins, le ballot de 7, 3 quarts à 8 quintaux, ou de 20 rouleaux, chaque rouleau de 6 peaux, et chaque peau du poids de 7 à 7 livres un quart.

2°. Cuirs fins ordinaires, même poids et même nombre de rouleaux et de peaux.

3°. Cuirs fins moyens; la paire est du poids de 14 à 15 livres et demie.

4°. Cuirs moyens ordinaires; la paire est du poids de 15 à 16 livres.

5°. Cuirs de rebut, etc.

6°. Rosswall. Ces deux espèces sont de la moindre qualité: les cuirs de la meilleure qualité sont ceux de Krostrom et de Jaroslow; viennent ensuite ceux de Wologda, de Novogurod, de Moscou, de Plescow, de Casan et de Lugossk.

Dans le commerce de ces cuirs, il faut faire attention au poids des ballots, et surtout aussi à la circonstance pour qu'on reçoive les ballots sans qu'ils aient été déballés. Un ballot de 20 rouleaux pèse communément 30 pouds et chaque rouleau en contient 3, ou si les cuirs sont des poluwallés ou cuirs légers, 5 paires de peaux. On envoie ordinairement des ballots de ce poids à Hambourg et à Lubeck. Les ballots envoyés en Italie renferment 22 rouleaux; la plupart des cuirs qui y passent, sont superfins ou des poluwallés. La ville de Pétersbourg est le principal endroit pour le commerce, et le tems le plus favorable pour acheter des cuirs de *Russie* est le mois de novembre, immédiatement après l'arrivée de la flotte d'Archangel. Le prix de ces cuirs ne peut point être déterminé avec exactitude; ceux que la Hollande et les villes de Hambourg et de Lubeck fournissent à l'Allemagne, coutent la livre de 10 à 12 schellings de banque, et on accorde 8 et 2 tiers pour 100 de rabais.

Les cuirs de Pologne sont de 5 espèces, savoir:

1°. Cuirs de Mohilow, dont la paire pèse 14 jusqu'à 15 livres et demie.

2°. Cuirs de Sluezk ou cuirs moyens de Pologne; la paire pèse 16 jusqu'à 16 livres et demie; le rouleau de 6 pièces pèse un demi quintal moins de 5 livres et demie, et le ballot ou 20 rouleaux, 9 quintaux au plus.

3°. Cuirs de Polnezk, ou cuirs de Pologne; la paire pèse 17 jusqu'à 17 livres et demie; le rouleau un demi-quintal moins 2 livres et demie; le ballot ou 20 rouleaux, 9 quintaux et demi et 5 livres.

4°. Cuirs Rosswall, ou rebut.

5°. Cuirs des frontières de Pologne.

La ville de Dantziek est le principal endroit pour le commerce de ces cuirs.

La fabrique de Tula est toute la ressource de la *Russie* en quincaillerie, en ustensiles, et autres ouvrages de fer et de cuivre: l'exportation en est defendue. Le commerce de cette fabrique est assez grand, et le débit de ses ouvrages assez étendu pour faire tomber en *Russie* la quincaillerie d'Angleterre, par le bon prix auquel elle peut les livrer, quoiqu'ils soient bien inférieurs par la trempe et le travail.

Il est aisé de voir qu'il n'est pas question ici des forges répandues dans l'Empire, et qui appartiennent à l'article des mines, non plus que des fabriques d'armes et de canons de campagne: nous disons canons de campagne, car quant à ceux de la marine, la *Russie* les tire de l'Angleterre.

Les privilèges de la couronne sont au nombre de six. Elle a concentré dans ses mains le commerce du sel, du fer et du cuivre, des mâts et bois de construction, de la potasse et védasse, de la rhubarbe, des eaux-de-vie et bierres du pays. Nous avons suffisamment parlé des deux premiers articles.

Mâtures. Les mâts, principalement ceux de 22 à 30 palmes, se tirent des forêts qui avoisinent le Volga, à mille, quinze cents, jusqu'à deux mille verstes de Pétersbourg. Ceux de 8 à 10 palmes se trouvent en quantité le long du Volkow. La vente des mâts de *Russie* est un privilège de la couronne, et l'exportation en est tantôt défendue, et tantôt gênée par des restrictions tres-dures et dangereuses à enfreindre.

En outre, il faut une permission du sénat pour les faire sortir et payer ensuite des droits assez forts. Tous ces inconvéniens déterminent souvent à faire des planches de 10 roubles, d'un mât de 4 à 5.000 roubles de valeur.

Les mâts de *Russie* s'exportent par Pétersbourg, de même que les mâtures de Lithuanie se tirent de Riga. Ces deux ports partagent donc ce commerce important; mais avec une différence bien sensible et bien intéressante à connaître pour les puissances maritimes ou leurs fermiers. Elle consiste en ce que Riga possède des experts jurés, responsables de la qualité des mâtures qu'ils sont chargés de choisir; au lieu que cet avantage manque à Pétersbourg, où les négocians sont réduits à s'en raporter à un seul braqueur appartenant à l'amirauté qui, conséquemment n'étant pas assermenté vis-à-vis des particuliers, ne répond pas de son infidélité ou de son ignorance. Ainsi, autant le commerce des mâtures est sûr et facile à Riga, autant est-il pénible et hasardeux à Pétersbourg. Le premier de ces ports jouit encore d'une faveur que n'a point le dernier, relativement aux bois de construction. Ces bois se tirent des bords du Volga pour l'amirauté de Pétersbourg uniquement, et l'exportation en est prohibée; mais ceux de Lithuanie qui se transportent à Riga, ne sont point assujétis à cette défense par une raison bien facile à concevoir.

Quant aux planches de sapin, il en vient en grande quantité, et de différentes longueurs et épaisseurs, des moulins à scie situés le long de la Neva, jusqu'à Schlusselbourg, et prin-

cipalement de ceux de la Carélie et des environs d'Olonetz. Toutes ces planches se transportent sur de petits bâtimens par le lac Ladoga et la Neva, jusqu'à Pétersbourg et Cronstadt. Il s'en fait encore une certaine quantité dans les provinces conquises; et les ports de Narva et de Wibourg en reçoivent beaucoup plus que celui de Pétersbourg.

Potasse et védasse. La potasse et la védasse étaient autrefois un objet important de commerce pour l'étranger; aujourd'hui l'exportation en est fort resserrée, et la matière en a beaucoup diminué dans l'empire. La vraie raison de l'un et de l'autre est la quantité excessive de bois qu'on employait à faire ces cendres.

Rhubarbe. La *Russie* tire les drogues de sa pharmacie de la Sibérie, de la Chine et de l'Inde, soit par ses marchands, soit par les Bucchariens, soit par les Arméniens. La rhubarbe est le plus grand bénéfice du gouvernement : on en distingue de deux sortes, celle de Chine et celle de Sibérie; la dernière passe pour la meilleure. Le collége de commerce de Pétersbourg achète le poud de rhobarbe 30 roubles, et le vend aux particuliers de 55 à 60 roubles.

Les eaux-de-vie sont la partie la plus lucrative et la plus considérable de tout le commerce intérieur de l'Empire. Il s'y en consomme de plusieurs sortes, savoir, l'eau de-vie de grains nationale, l'eau-de-vie de Dantzick, et celles de France et d'Espagne.

L'eau-de-vie nationale est de la consommation la plus générale; c'est la liqueur chérie du peuple, parce que c'est la moins coûteuse.

Tout propriétaire de terres a le droit de distiller de l'eau-de-vie, mais il n'a que deux moyens d'en profiter : l'un, de s'en servir pour les besoins de sa maison; l'autre, de la vendre à la couronne. Le prix de cette vente se règle sur le prix des grains.

La Livonie, l'Estonie, la Finlande, la petite *Russie*, connue sous le nom d'*Ukraine*; l'Ukraine Slobodskaïa, et tous les Cosaques ont le privilége de distiller et de vendre de l'eau-de-vie à qui bon leur semble, dans leur pays; mais il ne peuvent faire usage de ce privilége en *Russie*, où quiconque aurait l'audace d'en vendre seulement un verre, subirait la peine du knout ainsi que l'acheteur.

La couronne achète communément l'eau-de-vie de ses sujets, depuis 1 rouble 5 copeks, jusqu'à 1 rouble 15 le vedro, et elle la revend aux fermiers au prix de 3 roubles. Indépendamment de ce marché, ces fermiers sont encore obligés de lui payer le privilége de la vendre pour leur compte.

Il se consomme annuellement en *Russie* 12 millions de vedros (1) d'eau-de-vie nationale : en soustrayant le prix d'achat ci-dessus, depuis un rouble 5 copeks jusqu'à un rouble 15, il en résulterait une somme d'environ 24 millions de roubles pour la couronne. Cependant, selon le calcul le plus exact des revenus de l'Empire, elle ne perçoit annuellement que 5 millions; savoir, 3 millions provenans du département de Pétersbourg et de Moscou, et 2 millions de la Sibérie et des autres provinces. Il est évident que cette différence énorme ne peut provenir que des fraudes ou des opérations illicites des fermiers.

L'eau-de-vie de Dantzick n'est point d'usage parmi le peuple. La consommation de toute celle qu'on importe en Russie, se fait par la noblesse et par les étrangers; il faut en dire autant des eaux-de-vie de France et de celles d'Espagne, avec cette différence que celles de France ont un débit considérable.

(1) Le vedro est de treize pintes de Paris.

Commerce.

Après avoir donné un aperçu des productions de la *Russie*, nous allons entrer dans le développement de son commerce au-dehors, après quoi nous ferons connaître quelques règlemens généraux relatifs au commerce, et le tarif des douanes.

Nous empruntons une partie de ce que nous allons rapporter de l'*Essai sur le Commerce de la Russie*, par M. *le Clerc*.

Il se divise en commerce de terre et commerce de mer. La *Russie* commerce par terre avec la Chine, les Kalmouks, la Buckarie, la Pologne et la Courlande; par mer, elle commerce avec toute l'Europe. Nous traiterons séparément ces deux branches différentes.

Commerce de terre de la Russie avec la Chine. On peut placer à l'an 1653 le commencement des liaisons de la *Russie* avec la Chine. A cette époque un certain *Baïkow* y fut envoyé par le gouverneur de Tobolsk; et quoiqu'il n'eut aucun succès dans l'objet particulier de sa mission, les lumières qu'il recueillit sur cet Empire, et la connaissance exacte de la route qu'on devait tenir pour y arriver, suffirent pour déterminer la *Russie* à se lier de commerce avec une nation limitrophe qui lui procurerait un débouché important pour ses productions. Bientôt il se forma des associations de Russes et de Buckariens établis en Sibérie, pour aller à la Chine. En 1670, une grande caravanne de ces marchands partit de Tobolsk, et arriva à Pékin par le pays des Kalmouks : leur expédition fut lucrative et augmenta considérablement les notions qu'on avait déjà sur la nation chinoise et sur la manière le plus sûre d'y faire des échanges avantageux.

La *Russie* s'applaudissait de cette nouvelle communication, lorsqu'elle fut interrompue pres-

qu'aussitôt par les hostilités commises par les Chinois, en 1684, sur quelques places russes situées sur le fleuve Amour. Cette cessation de commerce dura pendant quelques années; et enfin, après quelques négociations entre les deux cours de Pékin et de Pétersbourg, il y eut un traité conclu à Nertschinsk, en 1691, par lequel, après avoir fixé les limites des deux Empires à la source de la rivière Argound, on convint qu'à l'avenir tous les sujets des deux puissances, qui seraient munis de passe-ports de leurs magistrats respectifs, auraient la liberté de passer d'un pays à l'autre, et de vendre et d'acheter ce qui leur semblerait convenable. Le négociateur de la part de la *Russie* était *Feodor-Alexievitz Golovin*.

Deux ans après, *Pierre I*, jaloux de cimenter cette union, envoya à la Chine *Isbrand-Ides* en qualité d'ambassadeur. Le fruit de cette mission fut d'obtenir, non-seulement une extension de liberté pour le négoce de ses sujets, mais même le droit d'envoyer des caravannes au profit de sa couronne. Le czar envisageait, dans ce privilége des gains d'autant plus considérables, que le fonds de ce commerce était composé des fourrures de la Sibérie, avec lesquelles les peuples de cette contrée lui payaient le tribut. Cet arrangement commença à s'effectuer en 1698.

Le prince *Gagarin* était alors gouverneur de la Sibérie, résidant à Tobolsk, centre de tout le commerce avec la Chine. Fait pour protéger les caravannes, il exerçait sur elles un pouvoir tyrannique; ses concussions et ses rapines étaient d'autant plus funestes à ce commerce, que l'éloignement de la cour favorisait son avidité. Pour lui dérober encore mieux la connaissance de sa conduite, il crut devoir interdire la route de Sibérie à Pétersbourg par la ville de Catherinenbourg, qui était la plus courte, pour lui substituer celle de Solikamskoi. Cette précaution avait d'ailleurs des motifs plus intéressans. Le prince *Gagarin* avait conçu le projet hardi de se faire roi de Sibérie : pour l'exécuter, il lui fallait des trésors pour gagner des partisans, du tems et du secret pour se rendre redoutable avant d'être pénétré; mais il fut accusé auprès de *Pierre I*, et son ambition dévoilée le porta sur l'échafaud.

Après la mort de ce gouverneur, le commerce des caravannes prit une vigueur nouvelle; et continua pendant 20 ans avec une activité extraordinaire. Cette harmonie ne subsista pas, par les excès que commirent les Russes à Pékin et dans la résidence du Contaïsch, vicaire du Dalaï-Lama, située sur la rivière Argoun, où les deux peuples entretenaient un marché continuel. Les Chinois se plaignirent, et leur mécontentement fut porté au point qu'ils menacèrent les Russes de leur interdire tout trafic à la Chine et au pays des Moungales. Cette mésintelligence, qui aurait eu des suites fâcheuses, détermina le czar, en 1719, à envoyer à Pékin le capitaine aux gardes *Ismaïlow*, pour étouffer le mal dans sa naissance. Ce moyen réussit, et la bonne intelligence renaquit entre les deux peuples. *Ismaïlow*, à son départ, eut ordre de laisser *Lange* à Pékin pour y rester en qualité d'agent de la *Russie*, et à l'effet de veiller à la manutention de l'ordre dans les caravannes. Les Chinois ne parurent pas s'y opposer d'abord; mais la résidence d'un espion étranger leur semblant bientôt après contraire à leurs mœurs et à leurs usages, il fut obligé de se retirer.

Les nouveaux brigandages des caravannes dans les terres du Contaïsch, firent juger combien l'idée du czar était sage. Les Chinois ne se retinrent plus : tous les marchands russes furent chassés, au mois de janvier 1722, par une ordonnance de *Kang-Hi*. La mort de cet empereur ne changea rien à cette sévérité devenue nécessaire. Son successeur, *Youngd-Chin*, la confirma, et insista sur un règlement de limites avec les Moungales. Le comte *Ingouzinski* fit le voyage de Pékin en qualité de ministre plénipotentiaire. Après quelques éclaircissemens pris avec cette cour, il conclut un traité le 21 octobre 1727 : il fut arrêté que les deux cours traiteraient à l'avenir de collége à collége. Ce qui donna lieu à ce règlement, fut que celle de Pékin avait dédaigné de répondre à plusieurs lettres de celle de Pétersbourg, par la raison que l'empereur de la Chine ne reconnait point d'égal sur la terre. Il fut stipulé, par la même convention, qu'on choisirait deux places, l'une sur la petite rivière de Kiakta, et l'autre sur la rivière Argoun, dans un endroit nommé *Zourouktaï*, toutes les deux sur les frontières, où les deux nations entretiendraient leur commerce. On convint en même-tems que la *Russie* pourrait envoyer tous les trois ans une caravanne.

En exécution de cet arrangement, le commerce ne se fit plus que sur la Kiakta, l'autre marché ayant été négligé à cause de son éloignement. Les particuliers russes cessèrent d'aller à Pékin et de passer dans la résidence du contaïsch; mais les caravannes de la cour conservèrent le privilége de se rendre dans la capitale; on leur accorda même, pour leur séjour passager, un hôtel que les députés de la Corée avaient occupé autrefois.

Quoique la *Russie* eût obtenu le droit d'envoyer une caravanne tous les trois ans, cependant on n'en compte que six depuis 1727, époque du traité, jusqu'à 1755. Quelques années après l'envoi de la dernière, il s'éleva de nouvelles plaintes de la part des Chinois, non plus sur le brigandage des Russes, mais sur leur fourberie. Il est vraisemblable que l'émigration des Kalmouks Tongous réfugiés en *Russie*, en était

le principal fondement. Quelle qu'en fût la cause, la cour de Pékin était trop irritée pour attendre le redressement des griefs; elle se fit justice par elle-même. Les marchands russes furent tous saisis avec leur agent *Crepetow*. Celui-ci ne se sauva de la peine de mort que subirent ses compatriotes, qu'en alléguant une qualité de ministre qu'il n'avait pas, mais qu'il demanda aussi-tot à la cour de Pétersbourg. L'impératrice *Elisabeth*, en lui envoyant le diplome, écrivit à l'empereur chinois pour demander satisfaction de ces violences. La réponse du kan fut « qu'il aurait » cru que les Russes, toujours favorisés en ce » qui regardait le commerce, préférablement » à toute autre nation, auraient tenu une con- » duite conforme à leur reconnaissance; qu'on » s'était attendu à les voir agir en honnêtes » gens, et plus encore en amis; qu'on voyait » cependant, avec étonnement, qu'ils se com- » portaient non comme tels, mais comme en- » nemis déclarés; qu'en conséquence il avait cru » devoir venger le droit de ses sujets comme » le sien propre ».

La *Russie* opposa à cette réponse, qu'elle ignorait les griefs que ses sujets pouvaient avoir commis envers le bogdakan; qu'il aurait dû en porter plainte à son trône, et qu'alors elle aurait montré combien elle respectait et faisait observer la justice, que le traitement fait à ses sujets était une injure qui demandait vengeance, et que tot ou tard la Chine se repentirait de cette offense.

Les Chinois répliquèrent que leurs murailles étaient assez fortes, et qu'une parole du bogdakan assemblerait 200,000 hommes pour les garnir; que, quant à la punition méritée par les sujets de la *Russie*, il n'était point accoutumé à laisser courir les siens après la justice, et qu'il avait des loix dont il était l'observateur et le vengeur, sans avoir besoin de recourir à une puissance étrangère en laquelle il ne mettait point de confiance.

Sur ces entrefaites, l'impératrice *Elisabeth* mourut, et cette affaire s'assoupit. Cependant il était de la plus grande importance pour la *Russie*, de rétablir une liaison dont elle avait éprouvé les profits: elle pensa que la réunion des deux empires devait être l'ouvrage de la politique. En 1761, elle sonda la cour de Pékin sur l'envoi d'un ambassadeur qu'elle avait déjà désigné. Mais l'animosité du ministère chinois subsistait encore, et la proposition fut rejetée; toute idée de conciliation fut alors abandonnée. Dix ans se passèrent dans une indifférence réciproque: la réémigration des Kalmouks, arrivée en 1771, mit de rechef les deux couronnes aux prises, et ne fit qu'accroître leur mésintelligence.

Commerce avec les Kalmouks. Les Kalmouks Tongous, dont il est ici question, habitaient originairement la partie de la Sibérie méridionale, située sur la rivière Ilia, entre les 93 et les 110 dégrés de longitude. Indépendans des deux Empires dont ils étaient environnés, ils vivaient sous le despotisme d'un kan qu'ils nomment *contaïsch*. Après la mort de *Galdan Teheren*, arrivée en 1746, il se forma plusieurs partis pour lui succéder. Les Kalmouks se partagèrent entre ces factions, et se firent une guerre sanglante. La Chine ne manqua point de se mêler dans ces troubles, dont elle espéra profiter pour s'emparer de la Kalmoukie. Sa politique artificieuse fut de relever successivement les deux partis, pour les affaiblir et les accabler l'un par l'autre. Elle suivit ce plan avec tant de dissimulation et de succès, qu'à la fin les Tongous épuisés par leurs guerres civiles et prêts de tomber dans la servitude des Chinois, se déterminèrent à abandonner leur pays: ils vinrent s'établir en 1757 en *Russie*, à la gauche du Volga, dans l'étendue de terrain compris entre Saratow et le lac Kivilkak, au nombre d'environ 40,000. Un de leurs chefs, *Amour Saman*, gendre de *Galdan Teheren*, vaincu, et ne trouvant plus de sureté contre la poursuite des Chinois, se réfugia en Sibérie, et est mort à Tobolsk de la petite vérole. Les Chinois instruits de cette émigration et du lieu de la retraite de *Saman*, se plaignirent à la *Russie* de ce qu'elle leur avait donné asyle, et demandèrent qu'on leur livrât le chef ou qu'on l'enfermât pour toujours. La *Russie* accueillit les émigrés, et répondit qu'elle ne pouvait empêcher des hommes libres et infortunés de venir habiter ses déserts; cependant, comme l'intérêt du commerce lui inspirait des ménagemens pour la Chine, elle lui rendit le corps de *Saman*.

Les Tongous, en s'établissant en *Russie*, conservèrent sous sa protection leur gouvernement, leur religion et leurs mœurs. Ce peuple, menant une vie errante, se nourrissait de la chair et du lait de ses troupeaux. Au bout de quelques années, ils aperçurent que la *Russie* changeait de conduite à leur égard. Non contente de les faire observer par ses officiers, elle voulut resserrer l'indépendance dans laquelle ils avaient toujours vécu; elle accorda des privileges qui portaient atteinte aux concessions qu'elle leur avait faites. Par une pareille conduite, il parait évident qu'elle voulait fixer ce peuple à la terre, et lui faire abandonner sa vie ambulante pour l'attacher à la culture. Les Kalmouks firent des représentations, et elles furent mal accueillies. Le major russe *Kischonskoi* se porta même jusqu'à menacer leur kan des battogues. Ces traitemens joints à l'image effrayante de l'oppression de leurs voisins, leur firent craindre le sort qu'ils avaient fui en quittant leur patrie. En 1771 ils résolurent d'abandonner leur nouvelle habitation: ce projet fut aussi-tôt exécuté; et ils

Digitized by Google

avaient déjà gagné les frontières du Tibet, avant que les détachemens envoyés par les gouverneurs des places voisines, fussent en état de les atteindre. Il leur fallut moins d'un an pour traverser une immense étendue de pays et de déserts et pour arriver en Chine ; ils y furent accuellis amicalement et distribués dans les provinces de cet empire.

Il parait, par l'avis que donna à la cour de *Russie* le bogdaken de la Chine, de la retraite de ce peuple dans ses Etats, qu'il ne voulait qu'insulter au gouvernement Russe, et se venger du refus qu'il en avait essuyé. « La *Russie* saura, » lui écrivait-il, que les Tongous sont revenus » dans leur première habitation ; qu'ils lui ap» partenaient de droit ancien, et que, par cette » raison, il ne saurait leur refuser un asyle. Si » elle veut savoir la véritable cause de leur émi» gration, elle la trouvera dans les traitemens » indignes qu'on a faits à leur kan, qui est kan par » la grace de dieu, et non par celle des » hommes ».

Depuis cet événement, la même froideur règne entre les deux cours. Celle de Pétersbourg n'a fait et ne paraît faire aucune démarche, auprès de celle de Pékin, pour rétablir son commerce. Il n'y a plus de caravannes. Mais le négoce des particuliers n'est point interlope, comme on l'a avancé dans plusieurs ouvrages : il se fait à Kiakta et à Selinga, qui en est éloignée de deux cents verstes. On a construit à Kiakta deux grands magasins ou caravanserais, l'un russe, l'autre chinois, où se déposent les marchandises de part et d'autre. Les deux peuples y ont des commissaires pour entretenir la loyauté du commerce, qui consiste principalement en échanges. Au défaut d'échanges, les Russes ont la permission de prendre de l'or en lames ou en lingots, qu'ils sont obligés de livrer à la couronne dont ils reçoivent la valeur en monnaie.

Le fonds de ce commerce, du côté des Russes, consiste dans les fourrures et les cuirs non préparés. Les fourrures les plus estimées par les Chinois sont les renards, les loutres, et surtout les castors du Kamtzcatka, du nouvel Archipel et des côtes de l'Amérique. Nous en parlerons à l'article des découvertes des Russes. Ils vendent encore aux Chinois des camelots, quelques draps, du corail, de l'horlogerie et quelques productions de leur pays.

Les Chinois vendent aux Russes des pierres précieuses, du thé, de la rhubarbe, du kitai, de la soie en nature et ouvrée, du coton, du musc, de l'anis étoilé, etc. ; ils leur livrent le bon thé vard à raison de quatre roubles la livre, et les Russes le revendent de trois à trois roubles et demie. Ces derniers se dédommagent de cette perte en haussant le prix de leurs marchandises. Cette ruse ne paraît pas cependant leur être avantageuse ; car la couronne exige un droit de vingt-cinq pour cent sur la valeur des marchandises qu'ils vendent aux Chinois, et le même droit sur celles que ces derniers donnent en échange.

Le produit de la douane de Kiakta monte jusqu'à 400 mille roubles dans les bonnes années : d'où il résulte que la *Russie* fait annuellement, avec la Chine, un commerce de 1,600,000 roubles, dont les 400,000 sont le quart.

Commerce avec les Bucchariens. Le commerce de la *Russie* avec les Tartares est très-peu de chose, si on en excepte celui qu'elle fait avec la Bucharie. Les Bucchariens diffèrent des Kalmouks et de la plupart des Tartares leurs voisins, en ce qu'ils ont une demeure fixe, ainsi que les Usbecks et les Bogdois ; au lieu que les Kalmouks vivent sous des tentes, et vont d'un endroit à l'autre avec leur famille, tantôt au nord, tantôt au sud, suivant la saison et l'abondance des pâturages.

On distingue deux Bucharies ; la grande est la patrie de *Tamerlan*, et a Samarcande pour capitale ; elle est située à l'orient de la mer Caspienne entre les fleuves Giban et Sirr. La petite est plus orientale, et plus proche du grand Tibet.

Avant *Pierre-le-Grand*, le commerce des Bucchariens s'étendait depuis Azow jusqu'en Ukraine. Sur la fin du règne de l'impératrice *Anne*, on établit à Orenbourg le centre de leur commerce avec les Russes : ils le font par caravannes, et ils prennent leur route par le pays des Baskirs et des Kirghis, avec lesquels ils ont des conventions, mais dont ils ne laissent pas que d'être souvent inquiétés et pillés. Ces pays ne sont que des déserts sans eau et sans pâture : il leur faut trois ou quatre jours pour les franchir ; et, dans cette traversée, ils n'ont encore trouvé d'autre moyen de faire subsister leurs chameaux, que de leur donner du sel mêlé de sable. *Ils* arrivent dans la plaine d'Orenbourg au nombre de deux mille environ. Leurs échanges se font dans une maison palissadée, à la vue de la place dans laquelle ils n'entrent pas ; ils ne sont même admis que successivement dans la maison de commerce, et au soleil couchant il faut qu'ils s'en éloignent. Quelques-uns d'entr'eux pénètrent jusqu'à Moscou, et y portent des étoffes et des marchandises de Perse.

Le trajet pénible et ruineux de ces caravannes, les dommages qu'elles ont essuyés de la part de Pugachew dans la dernière révolte en *Russie*, ceux qu'elles sont toujours à la veille d'éprouver de la part des Kirghis, peuple inquiet et irrité, ont déterminé le peuple Bucharе à faire proposer par son envoyé, à la cour de Moscou, en 1775, de changer la route de son commerce, d'abandonner celle d'Orenbourg qu'il a tenue jusqu'ici, et de prendre désormais celle d'Astracan, pourvu

que le gouvernement russe se charge d'assurer cette dernière par un fort sur la rivière Jemba, qui se jette dans la mer Caspienne. Cette proposition n'a pas paru déplaire à la cour de *Russie*; cependant il est certain que ce changement de route achevera la ruine d'Orenbourg.

Cette ville, bâtie en 1738, et transportée, en 1742, sur les bords du Jaick, dans l'intention d'en faire un grand entrepôt de commerce, a participé, par contre-coup, aux révolutions arrivées dans l'Inde. Elle recevait ci-devant une grande quantité de pierres précieuses qu'on y portait de cette presqu'île; et plusieurs négocians s'y étaient fixés pour en faire le trafic: mais depuis que l'Anglais a pénétré dans le Mogol, ce genre de commerce a cessé, et la plupart de ces marchands se sont retirés.

Comme le commerce des Bucbariens diffère de celui des Européens, la *Russie* a cru devoir faire, en leur faveur, un tarif particulier pour la perception des droits sur leurs marchandises. Elles consistent en belles touloupes d'agneaux mort-nés, c'est-à-dire, dont on éventre les mères pour avoir des peaux blanches et moirées; en étoffes de soie et de coton de leurs propres fabriques, en marchandises de l'Indostan, surtout de Deli, qu'ils apportent par terre. Ils vendent aussi aux Russes environ mille pouds de rhubarbe.

Les Russes leur donnent en échange toutes sortes de marchandises du crû de l'Empire, et des autres états de l'Europe, particulièrement des cuirs de *Russie* et des draps fins.

Commerce avec la Pologne et la Courlande. Le commerce que la *Russie* fait par terre avec la Pologne et la Courlande, est à-peu-près nul: ces trois Etats ont les mêmes productions. D'ailleurs, les Polonais n'ont jamais eu d'aptitude ni de goût pour le commerce.

Voici au reste l'ordonnance rendue en 1784 sur le commerce entre la *Russie* et la Pologne.

Ordonnance rendue le 22 novembre 1784, par l'impératrice de *Russie* en faveur du commerce de la Pologne; en voici les articles essentiels:

1°. Pour témoigner notre bienveillance à la Pologne, nous lui approprions l'article XVII, de notre ordonnance du 27 septembre 1782, publiée à la suite du tarif, et dont voici la teneur mot pour mot: » Quoique ce tarif général doive » servir aussi pour tous nos ports situés sur la mer » Noire, et sur celle d'Azoph, cependant nous » diminuons, dans lesdits ports, d'un quart les » droits fixés par ce tarif, afin d'y encourager le » commerce pour l'utilité de nos sujets, et des » nations avec lesquelles nous stipulerons à cet » égard des avantages réciproques en compensa- » tion des prérogatives qu'elles accorderont à » notre commerce. Excluant cependant de cette » diminution les marchandises nommément spé- » cifiées dans le présent tarif, comme devant » payer les mêmes droits dans les ports de la mer » Noire que dans les douanes de notre Empire, » aussi bien que celles pour lesquelles le présent » tarif détermine des droits particuliers dans les » ports de la mer Noire ». En conséquence de » quoi, les Polonais jouiront de cette diminution de droits dans nos ports de la mer Noire et celle d'Azoph.

2°. Nous confirmons par notre présente ordonnance, l'article VI de celle du 24 février, comme une règle qu'on a absolument à suivre et où il est dit: « Comme il se trouve dans l'article XII de » notre susdite ordonnance, du 27 septembre » 1782, que les marchandises du cru de la Po- » logne, aux environs des gouvernemens de la » petite *Russie* et de la *Russie-Blanche*; sa- » voir, le chanvre, le lin, le miel, la cire; les » rayons de miel, l'huile de chanvre et de lin, » les peaux de bœufs crues, toute espèce de » grains, les soies de porc, la graine de lin et » de chanvre, le goudron, toutes sortes d'usten- » siles de bois, le bois de charpente et les autres » choses nécessaires aux habitans de la campagne » de même que toute l'espèce de fauve et de gi- » bier pourront entrer en *Russie* sans payer au- » cuns droits aux douanes des frontières. Ainsi, » pour l'intérêt des habitans du gouvernement » de Catharinoslaw, et pour leur suggérer les » moyens les plus commodes d'exporter, pour » le bien du commerce, de telles productions et » marchandises par mer, nous étendons le con- » tenu du présent article dans toute sa force, sur » les frontieres dudit gouvernement ».

3°. La ville de Cherson doit être le seul port d'où on fera le commerce de transit, tant avec les marchandises exportées de la Pologne dans les pays étrangers, qu'avec celles qui seront importées de l'étranger, et destinées pour la Pologne.

4°. Le gouverneur général de Catharinoslaw et de la Tauride établira une douane de frontière particulière, là où il jugera à propos, par où passeront les marchandises polonaises, importées dans le gouvernement de Catharinoslaw, et destinées pour en être exportées par mer, de même que les marchandises importées par mer à Cherson, pour être transportées en Pologne.

En choisissant un lieu propre à l'établissement de cette douane de frontière, on joindra à la facilité de faire le commerce de transit, celle de pouvoir prévenir et couper racine à toute les molestations nuisibles et contraires à l'intérêt de la couronne et à celui du commerce.

5°. De toutes les marchandises étrangères qui, à leur entrée, auront payé toute la douane, on ne retiendra à leur sortie de Cherson pour les pays étrangers, qu'un huitième de ce droit au profit de la couronne; et les sept autres parts seront restituées,

à celui qui les aura importées ou exportées. Ce remboursement cependant n'aura lieu que pour le terme d'une année, à compter du jour où ces marchandises auront acquitté les droits de la douane ; mais il ne s'étendra pas au-delà.

6°. Les marchandises étrangères qui, en vertu des arrangemens faits en faveur du commerce de transit, jouissent de cette diminution de droits, ne doivent pas être en petite quantité. On ne peut l'exiger pour moins d'une pièce entière des marchandises qu'on mesure à l'aune, comme draps, étoffes de soie et de laine, toiles, rubans, gazes et autres ; et pas au-dessous de deux cents livres de marchandises qui se vendent au poids, en exceptant cependant les drogues, épiceries, soie, thé, et autres dont il ne faudra pas déclarer moins de dix livres. Quant aux boissons, elle ne sera pas accordée pour moins d'une barrique ou oxhoft, et des marchandises liquides et qui peuvent se nombrer, par exemple, vins et autres boissons en bouteilles et en flacons; il faudra au moins cinquante bouteilles ou flacons : la quantité de chapeaux, de bonnets, de bonnets de nuit, de bas, de mouchoirs et d'autres effets, ne doivent pas être au-dessous d'une douzaine ; la somme des effets qui payent à l'estimation, ainsi que des marchandises qui ne sont pas spécifiées dans ce tarif ne doit pas être au-dessous de cent roubles.

7°. Comme l'état Taurique abonde en sel fort sain et durable, et que nous supposons qu'en vertu de notre règlement de sel, il s'en pourvoit non-seulement lui-même, mais aussi le gouvernement de Catharinoslaw, les trois autres petites *Russies* et autres endroits, ainsi que les magasins, nous desirons que le superflu en soit exporté au profit de la couronne, non-seulement en Pologne, mais aussi dans tous les Etats voisins. C'est à ce sujet que le gouvernement de Catharinoslaw et de la Tauride ne manquera pas de prendre les arrangemens nécessaires, lorsqu'on y aura établi une chambre de finances. C'est de quoi on fait publication par la présente.

Commerce avec la Crimee. Les Russes apportent tous les ans en Crimée pour environ 150,000 piastres de pelleteries de leurs pays, qu'ils vendent avec un bénéfice immense, ou en troc, ou pour le comptant. On ignore ce que les pelleteries peuvent coûter chez eux de la première main ; mais il est certain que tous ceux qui font ce commerce s'enrichissent, malgré les frais qu'ils supportent, la longueur des termes qu'ils accordent pour les paiemens, et le prix excessif auquel ils prennent souvent les marchandises en troc. Il y a plusieurs marchands qui font chaque année ce voyage ; ils partent de chez eux après leur pâque, et s'en retournent au commencement de l'hiver : outre les pelleteries, ils apportent aussi plusieurs autres marchandises du crû de leur pays dont on trouvera ici le détail.

Les pelleteries dont les Russes font le trafic en Crimée sont le samour ou martre zibeline, le vachak ou loup-cervier, le karsak, le sousamour ou martre aquatique, le zerdava ou martre ordinaire, le kakoum ou hermine, le tilki ou renard de toute espèce, le sindjab ou petit gris, le satrandje ou petit-gris varié, l'ala karin qui est à-peu-près la même chose, le gueudjen ou écureuil, le kédi ou le chat, le babak ou le chien, le kondouz ou loutre ou castor, et le tawchan ou le lièvre.

Le samour ou martre zibeline est la fourrure la plus précieuse après le renard noir, dont le prix est exorbitant, et qui ne peut guère être porté que par les souverains. La nuance, la longueur et la souplesse du poil déterminent le prix du samour : il y en a depuis 400 jusqu'à 2,000 piastres : le plus noir est le plus estimé, et ceux de *Russie* sont les plus recherchés. Les pieds de samour servent à former une sorte de fourure fort estimée, qu'on appèle *samour patchassi* : les gens que leur état oblige de porter du samour, et qui n'ont pas le moyen d'avoir des pelisses entières de cet animal, garnissent le dedans de samour-patchassi, et ne font que les garnitures ou paremens de samour.

Le vachak ou loup cervier est une fourrure fort estimée, dont la peau est blanche et mouchetée de noir ; le poil en doit être long, bien fourni et bien blanc : on en trouve depuis 300 jusqu'à 1000 piastres : ceux de *Russie* sont supérieurs à ceux d'Abaza, et inférieurs à ceux qui viennent de Pologne.

Le karsak est aussi une fourrure fort estimée : le plus blanc et celui qui a le poil le plus long et le mieux fourni est le plus recherché ; on le vend depuis 100 jusqu'à 500 piastres.

Le sou-samour ou martre aquatique doit être d'une couleur foncée, le poil bien luisant et bien fourni, et les peaux qui forment la pelisse, d'une parfaite égalité de nuance : cette fourrure se vend depuis 60 jusqu'à 200 piastres.

Le zerdava ou martre ordinaire n'est estimé que lorsque la couleur en est foncée et le poil bien long et fort touffu : son prix est de 50 à 150 piast. On tire des pieds du zerdava une sorte de fourrure appelée *zerdava-patchassi.*

La blancheur et le luisant constituent la beauté du kakoum ou hermine : on la vend depuis 60 jusqu'à 100 piastres. Il y a une hermine d'une qualité fort inférieure, que l'on appelo *laska* : ce sont les peaux des jennes hermines, dont le poil n'est pas encore bien formé, et n'a pas encore pris la consistance et le luisant. Cette sorte de fourrure est de peu de durée : on vend la pelisse entière de 25 à 35 piastres. Il y a ensuite ce qu'on appèle le *yalan-kakoum* ou fausse-hermine : on tire cette fourrure du ventre du petit-gris ; elle dure aussi peu que le laska ; mais elle coûte beaucoup moins : son prix est de 7 à 8 piastres.

Il vient de *Russie* en Crimée des peaux de tiki ou de renard non travaillées, et des fourrures de cet animal de toute espèce; nous en avons donné le détail à l'article des pelleteries de Crimée. Les fourrures de renard de *Russie* sont en général plus estimées que celles de Crimée et de Pologne, et coûtent davantage.

Les sindjabs ou petits-gris de *Russie*, tels qu'on les apporte en Crimée, sont de diverses qualités. Les sindjabs noirs de Sibérie, appelés *siah-sibir*, coûtent de 32 à 34 piastres. Les sindjabs noirs de *Russie* valent de 28 à 30: le siwitlu-sindjab, et les sindjabs – ouroum – ichi sont du même prix, et se vendent de 18 à 19 piastres; les sindjabs moscowichi, de 16 à 17; les bache-sindjab et les wibornis, de 14 à 15, et les orta-sindjabs, de 8 à 10 piastres.

Les fourreurs décomposent ces tables, et tirent de toutes ces diverses qualités de petits gris les plus beaux morceaux, dont ils forment des pelisses de tout prix. Les plus belles sont celles dont les nuances sont parfaitement égales, la couleur extrêmement claire pour les blancs, et bien foncée pour les noirs, le poil bien long et bien fourni: on trouve des pelisses de petits gris blancs et noirs qui coûtent jusqu'à 300 piastres.

Le satrandje ou petit-gris varié est une fourrure tirée du petit-gris; elle est divisée en compartimens blancs et gris en forme d'échiquier; c'est de-là que lui est venu le nom de satrandje: on la vend communément de 8 à 9 piastres.

Le karin ou petit-gris plus foncé est le ventre du sindjab, sa couleur est indéterminée: il y en a de mêlés de blanc et de gris qu'on appèle *ala-karin*: les tables de ces deux fourrures sont extrêmement petites, et coûtent de 3 à 4 piastres.

Les gueudjens ou écureuils de *Russie* sont de trois différentes qualités; les noirs, ou siah-gueudjens, les orta-gueudjens, et les beïaz-gueudjens ou écureuils blancs; les noirs coûtent de 13 à 13 piastres et demie, les ortas de 4 à 6 piast., et les blancs de 6 piastres et demie à sept.

Les fourrures de kédi ou de chat de *Russie* sont de la même qualité que celles de Crimée, et se vendent au même prix.

Les babaks ou chiens, de la peau desquels on fait des fourrures après que la peau a été teinte en noir. Les gens de basse condition en font des pelisses entières, et des garnitures ou paremens.

Les peaux de kondouz ou castor servent aux Tartares pour border les pelisses en forme de galon. La consommation en est immense en Crimée: il en vient beaucoup de Pologne qui sont plus estimées que celles de *Russie*. Le prix des kondouz est depuis 3 piastres de l'urquie jusqu'à 15: le plus noir et le plus luisant est le plus recherché. Cette peau est trop dure pour qu'on en puisse faire des fourrures.

Les tawchan ou lièvres de *Russie* viennent en tables appelées *korelkas*; on les vend depuis 60 paras jusqu'à 2 piastres.

Toutes les fourrures dont nous venons de parler viennent en peaux et en tables; les peaux se vendent en proportion du prix des tables, que nous avons indiquées, suivant le nombre des peaux qu'il faut pour former la table.

Le commerce des pelleteries en Crimée donnerait beaucoup de bénéfice; mais il faudrait le faire diriger par des personnes bien entendues, car il n'y a point d'article qui demande plus d'expérience, parce qu'il est absolument impossible de déterminer la valeur des pelleteries. Il en est comme des pierreries; les divers dégrés de perfection qu'il faut connaître parfaitement, peuvent seuls en régler le prix.

Toiles. Il vient en Crimée une prodigieuse quantité de toiles de lin de *Russie*, qui passe presque toute à Constantinople: les Tartares ne consomment guère que les plus grossières, dont ils font des doublures de bottes, et quelque peu de fine pour les chemises: celle que l'on porte à Constantinople est de trois qualités différentes: la première coûte en Crimée 8 paras le pic du pays, la seconde 6, et la troisième 4 à 5. Il y a une autre qualité supérieure de ces toiles, qu'on appèle *maria-bache*; elle est fort étroite: les Nogaïs en font une prodigieuse consommation; on la vend jusqu'à 10 paras le pic de Crimée: le débit de ces quatre qualités de toiles est immense, et on ne saurait en déterminer la quantité qui peut bien aller au – delà de cinq à six cents mille pics, et même davantage: elles sont étroites; les plus larges n'ont pas un pic de largeur. Les Russes apportent outre cela quelques toiles de lin peintes, appelées *heteïka*, dont la plus grande partie se consomme à Bachtcheseraï; elles sont en rouleaux de neuf à dix pics de longueur, et elles ont à-peu-près la même largeur que le bocassin. Les couleurs les plus communes, et même les seules, sont le jaune et le bleu de diverses nuances: la pièce se vend de 50 à 60 paras. On en fait des antaris et des dessus de pelisse. La consommation en est peu importante, et se borne, année commune, de cinq à six cents pièces.

On peut comprendre dans cet article la toile d'emballage que les Russes appèlent *pourpout*; on en fait des sacs, des matelas et des coussins: il en vient chaque année environ cent mille pics que l'on vend de 2 à 3 paras, suivant la qualité.

Laines d'Ukraine. Les cosaques d'Ukraine portaient autrefois en Crimée des laines lavées de

très-bonne qoalité. La cour de *Rus ie* a très-rigoureusement défendu la surtie de ces laines. Elles sont très-nettes, presque toutes blanches, et plusieurs personnes ont assuré qu'elles étaient même assez fines pour entrer dans la fabrication du drap.

Cordages et chanvre. Les Russes apportent tous les ans en Crimée sept à huit cents quintaux de cordages d'assez mauvaise qualité, et dont les plus gros sont d'un pouce et demi à deux pouces de diamètre. Ces cordages se vendent à Caffa et à Ghenllevé, et se répandent dans les ports de mer de Crimée, pour les agrès des bâtimens: il en passe même à Constantinople et dans la Natolie: leur prix ordinaire est de 5 à 5 piastres et demie le quintal. Les Russes ne donnent cours à leurs cordages que par le moyen des trocs. Ce n'est pas une marchandise assez recherchée pour qu'ils puissent trouver à la vendre au comptant.

Il vient aussi chaque année à-peu-près la même quantité de chanvre non travaillé, qu'ils vendent en détail de 50 à 60 aspres de Crimée l'ocque, ce qui revient environ de 4 à 4 piastres et demie de Turquie le quintal.

Les provinces méridionales de la *Russie* produisent une immense quantité de chanvre; la sortie n'en est pas défendue.

Beurre de Russie. Il vient chaque année en Crimée 30 à 40,000 ocques de beurre de *Russie*; c'est une mantegne inférieure à celle de Crimée, et qui se vend à plus bas prix. Les marchands l'expédient ordinairement pour l'envoyer à Constantinople. Les Russes apportent le beurre dans des tonneaux; il est extrêmement chargé d'immondices. On le fait fondre et on le met dans des outres ou dans des cruches; on trouve à la fonte un déchet considérable; ce beurre se vend au comptant de 9 à 10 paras l'ocque, et en troc jusqu'à 11 et 12 paras: les outres se vendent au prix des cuirs, suivant la grandeur: les cruches coûtent de 14 à 15 paras la pièce.

Cuirs salés et secs. Les Cosaques viennent quelquefois vendre en Crimée des cuirs salés, plus grands et plus beaux que ceux du pays. On peut les avoir à bon marché, en les fesant acheter à Précop: on pourrait même envoyer chez eux des facteurs pour les ramasser sur les lieux; ce serait le vrai moyen de les procurer à meilleur compte, et d'en avoir de fortes parties. On apporte aussi de l'intérieur de la *Russie* des cuirs secs et drapés, que les Turcs appèlent *telatin*; les Tartares en font une assez grande consommation pour leurs carquois et les étuis de leurs arcs. Il en vient chaque année trois ou quatre mille à Caffa d'Astrakan et d'Akkirman: on les vend depuis 3 jusqu'à 7 piastres de Turquie la pièce.

Pelleteries de Pologne et de Moldavie. Outre les pelleteries de *Russie*, il en vient aussi en Crimée de Pologne et de Moldavie chaque année.

Les marchands de Crimée résident ordinairement dans des camps ou hotels publics, où l'on trouve des magasins à très-bon marché; les plus grands ne coûtent pas plus de 3 bécheliks ou 3 aspres de Turquie par jour.

Le fret des marchandises de Constantinople en Crimée et dans les autres ports de la Petite-Tartarie, n'est pas un grand objet, parce que les bâtimens partent presque toujours vuides de cette capitale, et on peut les noliser en entier à très-bon marché, ou s'accorder avec les reis ou patrons, à un prix très-modéré, pour les effets que l'on veut embarquer; il est impossible de déterminer au juste le fret des marchandises des états du kan à Constantinople; on le règle sur les lieux suivant la saison, l'abondance ou la rareté des bâtimens qui sont sous la charge, le nombre et le concours des chargeurs; cependant on peut réduire les principaux articles à une évaluation commune.

La laine coûte ordinairement de 5 à 6 piastres la balle de 500 ocques.

Le testik ou laine de chevron, de 3 à 4 piastres la balle de 250 à 300 ocques.

Les crins, de piastres 2 à 2 et demie le sac.

Les cuirs, une piastre la balle de 6 cuirs.

La cire, demi-para l'ocque, ce qui revient de 20 à 22 paras le quintal.

Les autres marchandises de poids, comme beurre, miel, salpêtre, suif, cordages, etc. paient 2 piastres par quintal.

L'intérêt courant de l'argent en Crimée est de 15 pour cent; et même on ne trouve pas toujours à emprunter, et il est encore plus difficile de trouver à tirer des lettres de change, parce que les marchands qui veulent faire passer des fonds à Constantinople pour l'achat des marchandises, préferent d'envoyer des séquins hollandais qui ne valent en Crimée que 3 piastres 25 paras et deux aspres, et donnent du profit à Constantinople, et l'on ne peut jamais tirer qu'avec perte; il convient donc de faire venir les fonds dont on a besoin en espèces.

Les débiteurs en Crimée sont d'assez bonne-foi; mais les termes des paiemens sont très-longs, de sorte que pour bien faire le commerce de ce pays-là, on ne doit pas compter sur la rentrée du produit des marchandises d'entrée pour l'achat de celles de sortie; chaque article a sa saison et son tems fixe, après lequel on ne trouve plus à se pourvoir; de sorte qu'il faut tâcher de se procurer au tems de la récolte de chaque marchandise, les fonds nécessaires pour la quantité que l'on veut en acheter; sans

cela on se trouve exposé à manquer la récolte faute d'argent, ou à faire des trocs ruineux ; il convient, pour tirer tout le parti possible de ce commerce d'entrée, d'avoir dans chaque ville des magasins fournis de toutes les marchandises qui exigent le détail, et de les faire détailler, non pas au même détail des boutiques, mais à petites parties, pour la commodité des acheteurs, et pour en faciliter les débouchés. *Voyez* CRIMÉE.

Commerce maritime de la Russie. La situation de la *Russie* lui donne une grande facilité pour le commerce. Par la mer Caspienne elle communique avec la Perse ; par Asoph, la Crimée et la mer Noire, elle peut commercer dans les mers du Levant et la Méditerranée ; par la mer Blanche et la Baltique surtout, elle peut entretenir des relations de commerce avec l'Europe et y verser ses productions.

Nous allons parler de ces différentes branches de commerce de la *Russie*.

Commerce de la Russie *par la mer Caspienne*. Il n'est pas de notre sujet de parler de l'ancien commerce de la mer Caspienne, et de cette fameuse route qui versait les richesses de l'Inde dans Constantinople. Tout ce que les auteurs modernes en ont écrit depuis le célèbre M. *Huet*, n'est qu'un extrait, un développement ou un résultat de son excellent ouvrage *sur la navigation et le commerce des anciens*. Nous nous contenterons d'y renvoyer tous ceux qui voudront avoir une notion de cette partie de l'antiquité, ainsi qu'à notre INTRODUCTION.

Depuis plus de 200 ans le commerce de la Perse, par la mer Caspienne, a attiré l'attention du nord de l'Europe. Au milieu du seizième siècle, la découverte du port d'Archangel conduisit les Anglais au projet d'établir des liaisons avec cette contrée, dépositaire des soies. Ils sont les premiers qui aient senti les avantages qu'un pareil commerce, lié avec celui de l'Inde, pourrait produire à ses fondateurs.

En 1635, l'embassade d'un duc de Holstein, dont *Brugmans* était le chef, et *Oléarius* le secrétaire, n'eut pas d'autre objet que ce même commerce. Il est bon de remarquer en passant, que ces embassadeurs ne périrent pas sur la mer Caspienne, comme on le lit dans un ouvrage récent.

Postérieurement à cette époque, la Suède envoya aussi une ambassade en Perse ; et le secrétaire *Kœmpfer* rapporte, en termes formels, que ses instructions contenaient à la fois des projets de guerre et de commerce.

Il paraît par l'irréussite de leurs tentatives, que ces trois peuples n'avaient envisagé, dans leurs entreprises, que les profits à faire dans un commerce riche et abandonné, sans songer aux difficultés et aux risques dont il était susceptible.

D'ailleurs ils n'avaient pas assez de crédit ou assez de connaissance du pays, pour sonder et conduire un établissement lointain, continuellement exposé à la rapacité du gouvernement et à l'infidélité des peuples.

Jusques-là la *Russie* avait été spectatrice indifférente de ces spéculations étrangères. Trop barbare encore pour en concevoir l'utilité, elle avait même consenti qu'on passât sur les terres de sa domination pour recueillir des trésors qu'elle avait sous sa main sans en connaître l'usage. Mais après les expériences infructueuses des Anglais, des Holsteinois et des Suédois, elle sembla sortir de son aveuglement, et vouloir s'approprier des richesses que la nature avait placées devant elle pour lui en donner la possession. En effet, on vit le czar *Alexis Mikailovitz*, vainqueur des Tartares pour la seconde fois, s'occuper à créer une communication entre ses Etats et la Perse. Astracan devint sous son règne une foire générale des marchandises européennes et asiatiques ; mais elle n'eût été qu'un faible rendez-vous de marchands, si *Pierre I* ne lui avait donné dans la suite un port, la forme et les priviléges d'une place de commerce.

Nul prince ou législateur n'enfanta à la fois autant et de si vastes projets de commerce que *Pierre I*. Il méditait en même-tems celui des Indes par la Tartarie indépendante et la Sibérie ; celui de la Perse, par la mer Caspienne ; celui de la mer Noire et celui de la Baltique.

Nous verrons plus bas qu'il y joignit encore des expéditions au Kamtzchatka, qui tendaient au même objet. La première de ces entreprises ne lui ayant pu réussir, il ne laissa point de poursuivre les autres avec toute l'activité d'un génie infatigable. Il ne s'agit dans ce chapitre que du commerce de la Perse, dont il a été proprement le fondateur.

Pierre songea avant tout à préparer les voies à un grand écoulement des productions et des marchandises de la Perse, dans toutes les parties de son Empire. La communication du Don et du Volga lui parut le point de réunion des deux commerces de la mer Caspienne et de la mer Noire. Il s'arrêta à cette idée également favorable à ses vues militaires, et il en confia l'exécution à l'ingénieur *Perry* qu'il venait d'engager à son service. Celui-ci observa que la distance des deux fleuves, d'environ 140 verstes, était fort diminuée par deux petites rivières, dont l'une se jète dans le Don, et l'autre se perd dans le Volga. C'était dans ces rivières qu'il fallait faire des écluses pour les rendre navigables ; après quoi il n'y avait qu'à ouvrir un canal où elles s'approchent le plus, ce qui n'est qu'un espace d'en-

viron quatre verstes. L'ingénieur anglais travailla, pendant trois étés consécutifs, à ce canal; mais on voit dans ses mémoires que par les mauvaises dispositions du gouverneur d'Astracan, et le défaut de travailleurs qui en fut la suite, il n'était qu'à demi-creusé, lorsque la perte de la bataille de Narva et le besoin que le czar eut de *Perry*, pour des ouvrages sur le Don, forcèrent de l'interrompre. Cet ouvrage ne fut pas repris du vivant du prince; soit, comme le disent les uns, à cause de la guerre qu'il entreprit contre la Perse; soit, comme l'assurent les autres, que le canal eût été commencé dans un endroit où le Don n'est pas navigable, et qu'on eût dû le le creuser quinze verstes au-delà. Quoi qu'il en soit, le projet de communication du Don et du Volga a été négligé par les successeurs de *Pierre I*. La seule *Catherine II*, digne d'occuper le trône de ce grand homme, l'a repris dans ces dernières années. Elle a envoyé sur les lieux un professeur de mérite, avec ordre d'observer le nivellement du terrain compris entre les deux fleuves, et de s'assurer, par des sondes exactes, du cours navigable du Don.

Il a travaillé pendant deux ans d'après ses instructions; mais lorsqu'il revenait pour rendre compte de ses observations à la cour, il a été massacré lui et sa famille par le brigand *Pugachew*, et le fruit de son travail a été perdu.

Ce ne fut qu'après la guerre sanglante qu'il eut à soutenir contre les Suédois, que *Pierre* se livra entièrement à son projet de commerce avec la Perse. Il en commença l'exécution par une ambassade qu'il y envoya en 1717. La négociation ne fut pas longue auprès de cette cour, frappée de la réputation du czar: c'est à ce tems qu'on peut raporter la naissance du commerce de la *Russie* avec la Perse. Niézabad fut alors l'entrepot des marchands russes qui ne trafiquaient pas comme ils firent dans la suite, dans toutes les côtes occidentales de la mer Caspienne. Les productions de la Perse étaient dans ces tems à un prix si bas, et l'échange des marchandises européennes si avantageux, que les bénéfices de ces dernières excédaient communément le capital. Le commerce de *Russie* prenait de l'essor, et paraissait devoir acquérir un état solide et florissant; mais les troubles qui éclatèrent en Perse et qui ont bouleversé cet Etat pendant trente années, arrêtèrent l'activité naissante de ces liaisons. *Pierre* prévit que ces orages anéantiraient son ouvrage s'il n'y prenait part, pour profiter de la faiblesse du vaincu ou de l'ambition de l'usurpateur. Il envoya une armée en Perse, sous le prétexte de garantir les possessions de son allié, et s'empara en 1721 des provinces septentrionales les plus importantes pour ses desseins. Il ne se borna pas à se maintenir dans cette conquête, qui concentrait les productions les plus précieuses dans les mains de ses sujets, il voulut encore se concilier l'amitié du nouveau maître de la Perse. Ses propositions furent accueillies par *Schah-Tamas*, qui avait le plus grand intérêt à s'appuyer de la bonne intelligence de la *Russie*. Par les traités qui furent conclus entr'eux ou ratifiés par le sophi, les Russes obtinrent le droit de négocier dans toute l'étendue de la Perse, sans payer aucun droit, tant à l'importation qu'à l'exportation. Ils eurent la facilité de passer dans l'Inde avec l'assurance d'une bonne et prompte justice, soit pour leurs créances, soit pour les insultes qu'on pourrait leur faire. Ils eurent la faculté de bâtir des maisons ou comptoirs, pour le bien de leur commerce, et ils devaient être favorisés et secourus par les gouverneurs persans. En cas de naufrage de leurs vaisseaux, il était stipulé que leurs effets seraient recueillis et déposés en lieu sûr, pour leur être restitués sans frais: en cas de mort d'un sujet de *Russie* en Perse, sa succession devait passer à ses héritiers légitimes, etc. etc. etc.

Pour profiter de tous ces avantages il fallait de l'intelligence, de l'activité et des bras. *Pierre*, convaincu de l'insuffisance de sa nation, chercha à s'attacher un peuple élevé et nourri, de toute antiquité, dans le commerce oriental, et particulièrement dans celui de la Perse, dont il est limitrophe.

Dans tous les tems les Arméniens ont été adonnés au négoce. Tandis qu'ils furent gouvernés par leurs rois, ils furent riches et puissans; ayant ensuite passé sous la domination des Turcs et des Persans, ils étendirent dans toute l'Europe leur commerce jusques-là borné aux pays orientaux. Vers la fin du siècle dernier ils étaient accrédités en Hollande et réputés en Italie. Ils trafiquaient par Smyrne et Alep dans tout l'empire Ottoman. Ils s'emparèrent alors du commerce de la Perse, et des villes de Raicht et de Tzulfa: ils versèrent leurs marchandises dans l'intérieur de cet Empire et dans les presqu'îles de l'Indostan. Tant que la Perse fut tranquille, leur commerce se soutint dans sa splendeur; mais les malheurs qui opprimèrent *Schah-Hussein* et ses Etats, portèrent des coups funestes à leurs affaires. Surchargés d'impôts et tourmentés par des guerres intestines, ils déchurent et contractèrent des dettes. Les offres de *Pierre I.* leur parurent devoir relever leur fortune; mais elles ne firent que retarder leur ruine pour la rendre plus éclatante. Leur crédit et leur considération tombèrent en Hollande et dans tous les pays où ils avaient formé de grandes liaisons. Ils furent réduits alors à être les courtiers ou les commissionnaires d'un commerce dont ils avaient été ci-devant les dominateurs.

C'est avec ce peuple que *Pierre I* fit plusieurs traités de commerce. Le plus remarquable, qui

fut ratifié par *Schoh-Thamos*, est celui par lequel les Arméniens eurent le droit exclusif de transporter les soies de Perse en *Russie*, à la charge de ne les vendre qu'en gros. Le résultat de ces conventions fut l'établissement d'une colonie de ce peuple à Astracan, d'où ils se répandirent dans l'intérieur de la *Russie*. On en voit encore un grand nombre, principalement à Moscou.

Sous les successeurs de *Pierre*, sous le règne même de l'impératrice *Anne* qui restitua les conquêtes faites en Perse, le commerce russe se soutint dans un certain dégré de considération sur la mer Caspienne. *Thamas-Kouli-Kan* observait ses engagemens et protégeait les marchands de *Russie*; mais en 1740, ce commerce commença à dégénérer parmi les troubles et les factions, et dépérit de plus en plus par la concurrence ou la rivalité des Arméniens, des Anglais, des Turcs et des Persans.

Les Arméniens joignent à l'intelligence du commerce, l'usage des langues turque et persanne. Ils sont exactement instruits de l'état civil et politique du pays, du génie, du caractère et des mœurs des habitans. Avec ces connaissances ils ont une dissimulation active et profonde, une bassesse industrieuse, des manières aussi fausses que persuasives; enfin, tous les petits moyens que la fraude et l'artifice peuvent heureusement employer auprès d'une nation telle que la Persanne. Façonnés par une longue habitude au joug du despotisme, humiliations, parjure, rien ne leur coûte pour parvenir à leur but. La religion même n'est qu'un instrument de plus entre leurs mains pour cimenter leurs intérêts et leurs tromperies. En *Russie*, ils suivent le rit grec; en Perse, ils adoptent les cérémonies du mahométisme. Ils espionnent dans le premier de ces empires, pour se concilier la bienveillance du dernier, cherchant à diffamer les Russes, traversant toutes leurs mesures et se jouant des ordonnances de leurs consuls, lors même qu'ils se reconnaissent sujets de la domination de *Russie*.

Si on oppose à ce caractère celui des marchands russes, novices en fait de commerce, crédules et faciles à pénétrer, on comprendra aisément qu'ils devaient être les victimes et les jouets des Arméniens. En effet, ces derniers comblaient les marchés persans de marchandises européennes, et les vendaient à tout prix, parce qu'elles étaient pour compte de l'étranger. De plus, ils livraient aux Turcs les meilleures soies de Perse, malgré les engagemens qu'ils avaient contractés avec *Pierre I*: ainsi, d'un côté les Russes n'obtenaient que le rebut des soies; et de l'autre, ils étaient contraints de garder leurs marchandises ou de les vendre à perte. Dans ce dernier cas, ils les livraient encore à crédit et à un an de terme; et alors ils se trouvaient heureux de recevoir leur paiement en soie de bonne ou mauvaise qualité, au prix dicté par les Persans, ou par la concurrence des marchands turcs qui étaient toujours les premiers fournis.

Il n'est pas vraisemblable que la cour de *Russie* ignorât ces manœuvres et le dépérissement de son commerce; cependant, par un aveuglement inconcevable, elle accorda dans ce même-tems aux Anglais la liberté de passer sur sur ses terres pour exporter les productions de la Perse, et y importer leurs marchandises. Le changement qu'opéra leur apparition était facile à prévoir. Les marchandises européennes furent dans une plus grande abondance que ci-devant; et comme les Anglais avaient autant d'habileté et plus de crédit que les Arméniens, et qu'ils étaient en tout infiniment supérieurs aux Russes, ils réussirent bientôt à affaiblir les premiers et à consommer la ruine des derniers. Les Persans et les Turcs ne purent pas même lutter avec ces nouveaux concurrens, parce qu'ils avaient le double avantage de vendre les marchandises de leurs pays, et d'être suffisamment pourvus d'argent pour acheter les soies avant qu'elles ne fussent récoltées.

Les Anglais eurent donc autant d'ennemis que de copartageans dans le commerce de Perse. Les ressources ne manquèrent pas surtout aux Arméniens pour recouvrer leur première influence. Ils se tournèrent du côté des Russes, et firent cause commune avec eux dans la vue de culbuter la nouvelle colonie européenne. Ils redoublèrent de mouvement et d'activité; mais leurs intrigues furent d'abord déconcertées par un évènement qu'ils étaient bien éloignés de prévoir.

Kouli-Kan ambitionnait l'empire de la mer Caspienne. Pour exécuter son dessein, il lui fallait un homme plein d'ardeur, d'intelligence et de courage. L'Anglais *Elton*, capitaine au service de *Russie*, lui parut être cet instrument convenable, et il se l'attacha; il s'occupa dès-lors des préparatifs de son entreprise, mais la mort le suprit dans la chaleur de ce grand projet. Les troubles recommencèrent dans la Perse, le commerce devint impraticable, et les Anglais, en butte à tous les efforts de leurs ennemis, essuyèrent des pertes qu'ils étaient dans l'impuissance de réparer: enfin, leur comptoir fut pillé; on les chassa de la Perse, et la *Russie*, mécontente de leur conduite, leur retira, en 1746, la concession du *transit*.

Si les marchands Russes étaient joués ou supplantés par les Arméniens et les Anglais, il était plus naturel encore que leur commerce fût asservi aux pratiques des marchands de Perse. Dans ces contrées, la culture des vers à soie

est totalement entre les mains des paysans : cette espèce d'hommes est toujours vexée et dépouillée dans un gouvernement arbitraire ; à plus forte raison, devait-elle l'être en Perse, dans un tems de dissentions et de rapines. Rançonnés par tous les partis ; obligés de payer des protecteurs ; indépendamment de ces accidens, manquant souvent d'argent dans la saison oisive de l'hiver, ces paysans n'avaient, comme ils n'ont encore, d'autre ressource que d'engager d'avance les récoltes de leurs soies. Les marchands prévenus ne manquaient pas de profiter de ces conjonctures favorables. Selon l'usage qu'ils avaient établi, ils achetaient les marchandises russes à crédit, et les vendaient comptant : c'est avec l'argent qu'ils se procuraient, par cette opération, qu'ils arrhaient les soies des paysans, longtems avant la récolte. Maîtres des marchés, ils mettaient alors le prix qu'ils voulaient aux productions ou aux travaux de ces malheureux cultivateurs. Les Russes, au contraire, vendant à crédit, et n'ayant point de fonds suffisans, ne pouvaient directement contracter avec les premières mains. Ils étaient donc réduits à se pourvoir des marchands de Perse, et à recevoir, comme nous avons dit, en paiement, des soies de rebut : car le Ghilan ne produit pas partout des soies également bonnes ; il est même facile d'en couvrir les défauts par la manière de les devidur : les meilleures se transportent dans l'intérieur de la Perse et dans la Turquie. Les Anglais, dans le tems de leur commerce, n'exportèrent que les plus fines et les plus blanches, abandonnant la médiocre aux Persans, sans exiger d'équivalent. C'est en partie par cette générosité, et par l'abondance de leurs capitaux, qu'ils avaient trouvé le moyen de faire les plus belles emplettes, et d'acquérir, à cet égard, en Europe, la confiance la plus entière dans leurs envois.

Il est facile de juger, d'après ces faits, que les soies importées par les Russes et par les Arméniens, en *Russie*, étant de mauvaise qualité, les manufactures de cet Empire ont dû et doivent en souffrir considérablement. Il le serait bien moins de concevoir le débit et l'emploi de ces soies, si on ne savait pas que les manufacturiers russes manquent de connaissances dans cette partie, et se laissent tromper sur la qualité de ces matières.

Le résultat du récit précédent est que le commerce de *Russie* en Perse a été, depuis 1740, dans un état successif de langueur, d'avilissement et de désastre. Les mêmes causes qui l'ont énervé et desséché, subsistent encore de la part des Arméniens et des Persans.

Catherine II, qui portait la même attention, et des vues également grandes et utiles sur toutes les parties de son administration, s'est occupée des moyens de rétablir et d'améliorer cette communication importante pour les arts qu'elle favorisait. Quelques années après son couronnement, elle envoya en Perse le professeur *Gmelin*, pour y prendre connaissance de l'état du commerce de ses sujets, des vices qui l'affectaient, du plan le plus avantageux à embrasser pour lui donner de l'activité, en conciliant toutefois ses intérêts avec ceux de la Perse. Le professeur, à son retour, a communiqué ses idées et ses observations à l'académie des sciences de Pétersbourg. Il paraît que c'est d'après ses raports et son sentiment particulier, que *Catherine II* a fait rédiger, en 1773, un établissement d'une compagnie de Perse, composé de quarante-quatre articles ; et qu'elle a invité les marchands de son empire, à remplir au plutôt cette société de commerce. Mais, peu de tems après, cette impératrice a abandonné ce plan, sur les représentations de son collége de commerce, à qui il a paru nécessaire de laisser le commerce de Perse libre et ouvert, tant aux étrangers qu'aux nationaux.

La *Russie* peut fournir à la Perse des étoffes de laine, des couleurs, des pelleteries, du fer, de l'acier, du plomb, des toiles, etc. En tems de troubles, elle est dans le cas de lui vendre des vivres et des vaisseaux de transport.

Quant aux marchandises de la Perse, l'exportation en est divisée en trois branches.

La première consiste dans les soies de Schamachin et du Ghilan, les cotons filés et non filés do Manzanderan.

La seconde, dans les cotons d'Ispahan, les épices, les drognes, les étoffes riches, les étoffes de l'Indes, les perles, les pierreries, les tapisseries, etc. etc.

La troisième, qui se fait par Meschedt, comprend l'or et l'argent, le sable d'or, des cotons filés et non filés, des peaux d'agneaux de Bucharie, des perles, des pierreries, etc. etc.

Les Russes se sont contentés jusqu'ici du premier de ces trois genres de commerce. Le second est celui que font les Arméniens de Tzulfa, par la ville de Raïchi. Le troisième est entre les mains des Tartares d'Astracan, et de quelques Arméniens qui y sont établis : c'est le moins considérable.

Commerce de la Russie sur la mer Noire. Dans les tems où Constantinople était le centre de tout le commerce de l'Europe avec l'Asie, les Génois possédèrent Azow, à l'embouchure du Tanaïs, et Calfa, sur la mer Noire. C'est dans ces deux places qu'ils entretenaient des liaisons très-étendues ; d'un côté, avec les contrées méridionales de la *Russie*, de l'autre, avec l'empire grec et les différens peuples de l'Europe. Lorsque *Tamerlan* leur enleva Azow, à la fin du quatorzième siècle, ils se dédommagèrent de cette perte en concentrant, dans la

ville de Caffa, toutes les ressources de leur industrie, et la multiplicité de leur correspondance. Cette nation, intelligente, active et économe, avait profité insensiblement de la mollesse des Grecs énervés par l'usage des richesses, pour s'emparer de la plus grande partie de leur navigation. Tout le commerce de Constantinople allait tomber dans leurs mains, lorsque l'invasion des Turcs changea encore une fois la face des affaires. La prise de cette capitale, par *Mahomet*, décida du sort de l'empire d'Orient; et les Génois, chassés de Caffa, perdirent l'espoir de reparaître dans des lieux où ils avaient embrassé la perspective de la plus brillante fortune: d'ailleurs, les découvertes et les succès des Portugais venaient d'ouvrir au commerce de l'Asie une route nouvelle, qui devait avilir l'industrie italienne.

Dès que la mer Noire eut perdu sa communication avec les deux presqu'îles de l'Inde, ses ports et ses rivages tombèrent dans une espèce d'abandon. Un peuple d'enthousiastes, qui portait dans la guerre tout le fanatisme de sa religion, et dans la propagation de sa foi toute la témérité, toutes les fureurs de la guerre, ne pouvait allier des idées de commerce avec des projets de conquêtes et de conversions. Un art qu'avaient exercé des infidèles, et qui, en les amollissant, les avait précipités sous le joug du vainqueur, devait même exciter ses mépris: ainsi il était, pour ainsi dire, nécessaire que les vaincus devinssent les facteurs du commerce ottoman, commerce, à la vérité, bien diminué et bien déchu de l'état de splendeur où naguère on le contemplait avec une sorte d'admiration.

Les Grecs, revenus de l'humiliation de leur chûte, conçurent aisément qu'il ne leur restait plus d'autre source de distinction que les richesses. Le négoce était la route la plus facile pour y parvenir, et ils l'embrassèrent de nouveau; ils recueillirent les débris de leur ancienne navigation; ils se répandirent peu-à-peu sur les côtes, dans les ports de la mer Noire et de la Crimée; ils fréquentèrent dans la suite les embouchures du Niester, du Niéper et du Don: des Arméniens se joignirent à eux, et enfin un petit nombre de Turcs entra en partage de ce commerce.

Ce sont encore aujourd'hui les trois peuples qui entretiennent la communication de la Turquie et de la *Russie*. La ville de Tcherskask, capitale des Cosaques du Don, et celle de Neschin en Ukraine, sont les deux centres de ces liaisons. Les marchands Grecs et Turcs arrivent par la mer Noire à Tagaurok, de-là ils passent à Témernik, où se perçoivent les droits de péage, et entrent enfin à Tcherskask: les marchandises qu'ils y portent sont des vins grecs, des fruits secs, quelques huiles d'olive, du riz, etc. etc.

Ils reçoivent en échange du caviar, du suif, des cuirs de roussi, du fer, etc.

Les Tartares du Kuban, et ceux de la Crimée, trafiquent aussi par terre à Tcherskask; ils y livrent quelques marchandises de Turquie, et prennent en retour des toiles, des cuirs et des ouvrages de fer.

Neschin commerce avec Constantinople par les Grecs et les Arméniens.

Il est bon de remarquer que le commerce de ces deux villes, quoique peu important, a dû être considérablement diminué par la dernière guerre des Turcs et des Russes: il est d'ailleurs vraisemblable qu'il va se perdre dans celui que la *Russie* se propose de faire désormais par la mer Noire et la Méditerranée. Nous ne pouvons nous dispenser d'en parler.

La liberté de naviguer et de commercer dans la mer Noire et la Méditerranée, est un des objets dont *Pierre I* ambitionna le plus la possession; mais la journée malheureuse du Pruth lui ôta l'espoir de l'obtenir. La grandeur et l'importance de ce projet n'ont pas échappé à *Catherine II*. Son exécution dépendait d'un rival, qu'on ne pouvait amener que par la force des armes, à laisser tomber les barrières qui séparaient les deux empires. Il fallait donc une guerre, et elle s'est élevée en 1768. Les Turcs, vaincus, ont demandé la paix, et la liberté de navigation dans leurs mers a été une des principales conditions proposées par *Catherine*. La fermeté avec laquelle elle a été rejetée par la Porte, a fait croire aux politiques que, malgré l'épuisement des Turcs, la *Russie* n'obtiendrait jamais un avantage pareil; mais une marche combinée des Russes, et surtout l'imbécillité du visir, ont mis en défaut les conjectures de la politique. Les Turcs, enveloppés, se sont soumis à la loi du plus fort, et la paix leur a été dictée dans le camp de leurs ennemis, à Kainardgi, le 21 juillet 1774.

Par ce traité, la *Russie*, outre un commerce illimité dans toutes les mers turques, avec les privilèges et franchises dont jouissent les autres puissances, a obtenu la cession des trois forteresses, Kiburn, Kersch et Yénikale.

Les provinces de la *Russie* les plus voisines de la mer Noire, et conséquemment les plus intéressées à ce commerce, sont, d'un côté, le gouvernement de Kiovie, et une partie de l'Ukraine, de l'autre, les districts de Voronetz, Biélogorod et Bskmout. Les premières, situées le long du Boristhène, devront former leurs magasins à Kinburn. Les vaisseaux peuvent remonter ce fleuve jusqu'à Siez, sur la rivière Padpolna, au moins depuis le commencement d'avril jusqu'à la fin de juin. Cette navigation, de 30 à 40 lieues, est usitée par les vaisseaux turcs et grecs. Au-delà de l'embouchure de la Padpolna, sont les cataractes qui comprennent 15 lieues d'étendue.

A peine la nouvelle du traité de Kainardgi

Digitized by Google

dans les marais. Cette nouvelle ville fut destinée à être le principal entrepot du commerce de *Russie*; son port avait sur celui d'Archangel l'avantage important d'un moins grand éloignement des puissances maritimes de l'Europe, et celui d'offrir à la navigation une route moins hasardeuse. Cependant l'habitude prévalut d'abord sur les négocians, tant nationaux qu'étrangers, au point que, lorsque *Pierre I* les invita, par des priviléges et l'attrait évident de leurs intérêts, à venir s'établir dans sa nouvelle capitale, ils témoignèrent une répugnance qui paraissait ne devoir céder qu'à l'expérience du tems et de la vérité. Mais la lenteur et la résistance étaient incompatibles avec le caractère de *Pierre I*; il joignit les menaces aux promesses; il fit des ordonnances rigoureuses, par lesquelles il priva le commerce d'Archangel de toutes les faveurs qu'il attachait à celui de Pétersbourg; enfin, il rendit l'un si pénible et l'autre si avantageux, qu'il parvint à transporter sur la Baltique la plus grande partie des échanges de la mer Blanche. Il n'est pas inutile de raporter ici que le premier vaisseau étranger qui aborda à Pétersbourg, fut un Hollandais. *Pierre* accorda au capitaine et à ses descendans, à perpétuité, une exemption des droits et le pouvoir de vendre à bord ses cargaisons, soit en gros, soit en détail, tant que le vaisseau ferait le trajet de la Baltique. Ce bâtiment a longtems subsisté, et fait chaque année le voyage de Pétersbourg. On peut bien penser qu'on a eu un soin extrême de le ménager et de le radouber, et que, pendant 60 ans qu'il a duré, il a dû être renouvelé plusieurs fois.

Le commerce d'Archangel diminua de plus en plus sous le règne de *Pierre* et de ses premiers successeurs. L'impératrice *Elisabeth*, sa fille, convaincue de l'utilité d'un tel port dans la partie la plus septentrionale de ses Etats, s'est occupée du soin de le relever, et, en conséquence, elle lui a rendu tous les droits dont il jouissait anciennement; de sorte que depuis cette époque, Archangel mérite d'être comptée au rang des places considérables de commerce. Les peuples qui la fréquentent le plus, sont les Hollandais, les Anglais et les villes Anséatiques: en 1773 on y a vu 180 vaisseaux hollandais, et un plus grand nombre de Dantzickois et Hambourgeois.

On charge dans ce port des suifs, de la chandelle, des nattes, des youfts ou cuirs, de la cire jaune, de la graine de lin, de l'huile et de la colle de poisson; du beurre fondu, des cordages, toutes sortes de fourrures de Sibérie, des toiles, du savon, des viandes et des poissons salés, etc. etc.: ce dernier article se tire encore en grande quantité, de Kola, dont le port est situé sur la mer Septentrionale.

Commerce de la Baltique. Le commerce le plus grand, le plus riche, le plus varié de la *Russie*, est celui qui se fait par la mer Baltique, soit par ses sujets, soit par les étrangers: le port de Pétersbourg en est le principal entrepôt. Cette partie de l'article RUSSIE étant la plus intéressante, nous avons dû nous attacher à la traiter avec plus d'étendue et de détail que toutes les autres; nous nous sommes surtout appliqués à faire connaître les exportations et les importations, parce que nous sommes persuadés qu'il n'y a pas d'autre moyen de déterminer avec exactitude le commerce d'une nation. On peut voir aussi ce que nous avons dit à l'article PETERSBOURG, qui est le supplément nécessaire de celui-ci.

Quoique les Russes ayent en général une assez grande aptitude au commerce, ils n'en ont qu'une idée incomplète; leur mal-habileté actuelle et le succès malheureux de plusieurs tentatives qu'ils ont faites autrefois dans l'art de la mer, ont fait dire et répéter qu'ils étaient naturellement impropres à la navigation. Mais ici l'on a pris l'institution sociale pour la nature. Le commerce et la navigation demandent de l'intelligence pour les spéculations, de la droiture dans les marchés, de l'audace pour les entreprises, de la fermeté pour l'exécution, et plus que tout cela, l'ardeur d'acquérir, fondée sur la certitude de conserver: or, ces qualités ne sont que le produit ou l'expression de la liberté, des mœurs et des lumieres. Voilà pourquoi les Russes sont encore peu avancés dans l'art de commercer et de naviguer.

La marine marchande russe consiste, pour les grands trajets maritimes, en 12 à 15 vaisseaux, dont les trois quarts vont à Bordeaux et en Hollande: ces bâtimens sont du port de 200 tonneaux. Les deux tiers des matelots doivent être russes, suivant les règlemens; mais le capitaine et le pilote peuvent être étrangers, et le sont communément. Le salaire de chaque matelot est de 5 roubles par mois, indépendamment de la nourriture qu'on leur donne; la paie du capitaine est de deux à trois cents roubles par an; il a de plus un bénéfice désigné par le *droit du chapeau*.

Les négocians nationaux sont les propriétaires de ces navires; comme ils les chargent pour leur compte, et qu'ils sont dans la nécessité d'entretenir les équipages pendant le cours de l'année, il est difficile d'apprécier avec exactitude ce que leur coûte le frêt. A en juger cependant par les frais détaillés, il leur revient un peu plus cher qu'aux Hollandais, aux Danois, aux Suédois; mais ils sont amplement dédommagés par les priviléges que leur ont accordés les ukases de *Pierre I* et de l'impératrice *Anne*. Ils consistent en ce que toutes les fois qu'il est constaté que la cargaison du vaisseau leur appartient; ils ne paient que le quart des droits de sortie,

et les trois quarts des droits d'entrée; et qu'au lieu de 125 copecks de douane que les étrangers paient pour chaque rixdalle, ils en sont quittes pour 90 copecks.

La *Russie* n'a aucune compagnie d'assurance. Tout s'assure dans les pays étrangers, principalement à Londres et à Amsterdam. C'est dans les lieux des assurances que se plaident toutes les contestations qui y sont relatives.

Nous avons dit que la marine marchande russe n'avait que 12 à 15 vaisseaux pour les grands voyages de mer : mais le cabotage entre Pétersbourg et les autres ports de *Russie* sur la mer Baltique, en occupe un plus grand nombre; on en a compté quelquefois jusqu'à cent, quand il s'agissait d'approvisionner les garnisons et les troupes réparties dans les provinces maritimes. Ces bâtimens de transport sont d'un usage indispensable entre Pétersbourg et Cronstadt : il en faut au-delà de deux cents pour servir d'allèges aux vaisseaux étrangers, lesquels tirent plus d'eau qu'il n'y en a sur ce passage. Le port de ces galiotes est de 20 à 30 tonneaux ; elles ont 3 à 5 hommes d'équipage dont on paie le salaire à raison de 5 roubles par mois.

Le frêt de ces allèges est de 2 jusqu'à 6 copecks par poud pour le chanvre, suivant la plus ou moins grande quantité de marchandises à transporter. Pour le fer, il se paie ordinairement à 3 copecks par poud.

Tel est l'état de la marine marchande russe. Il est aisé d'en conclure que presque tout le commerce maritime de cet empire est entre les mains des étrangers ; les Anglais, les Hollandais, les Français, les Suédois, Dantzick, Hambourg, Lubeck, etc., se le partagent en des lots inégaux.

L'Angleterre, après la découverte dont nous avons parlé, continua à faire la plus grande partie du commerce russe, malgré la concurrence de jour en jour plus considérable des autres nations. Sa faveur s'accrut successivement, et *Pierre I* parut la fortifier par l'opinion qu'il conçut, dans ses voyages, de la supériorité de sa marine, et de sa forme savante de construction. Sous le règne de ce prince, la fondation de Pétersbourg, et l'acquisition de Riga, Revel, Narva, Vibourg, multiplièrent les communications de la *Russie*, et agrandirent les liaisons des Anglais, qui eurent dans cette proportion une navigation plus étendue dans la Baltique. L'habitude, qui gouverne la plus grande partie des hommes, et surtout les gouvernemens, a persuadé depuis aux successeurs de *Pierre*, que les Anglais étaient les plus fermes soutiens du commerce de leurs états, et qu'eux seuls pouvaient faire circuler des richesses dans l'empire. Cette prévention a pris racine dans les esprits, et même de nos jours les Anglais conservent la prééminence sur leurs concurrens. A la vérité, les lumières qui percent lentement à la cour des czars, ont tempéré le despotisme des insulaires. Les remises de la couronne ne se font plus par eux, et la plupart de leurs avantages sont devenus communs aux autres peuples. Mais leur crédit n'en a pas moins une force d'autant plus imposante, qu'elle est appuyée sur des raisons de politique, vraies ou fausses, qu'ils ne manquent pas de fortifier par des préjugés de commerce, par l'activité de leurs intrigues, par le ressort plus puissant de l'argent, et par leur vigilance à saisir tous les évènemens qui peuvent les favoriser. Ils sont le seul peuple de l'Europe qui ait un traité particulier de commerce avec la *Russie* ; il fut signé, pour la première fois, sous le règne d'*Élisabeth* d'Angleterre ; depuis, il a été renouvelé régulièrement à chaque expiration de terme, et le plus récemment, en 1766, entre *Catherine II* et *Georges III* pour l'espace de vingt ans. Nous allons en extraire les principaux faits qui distinguent les Anglais des autres étrangers qui commercent en *Russie*.

1°. Le premier de leurs avantages est d'avoir, par ce traité, un raport politique établi avec l'empire de *Russie* : c'est un titre, une sauve-garde, tant pour les affaires civiles, que pour celles de commerce. Ils ont par-là le droit de réclamer contre des infractions, et d'intéresser le gouvernement au redressement des griefs.

2°. Les Anglais de Pétersbourg ne sont justiciables que du collège de commerce, à la différence des autres commerçans étrangers, dont les causes sont commises au magistrat en première instance. Le premier de ces tribunaux est infiniment préférable au dernier.

3°. Les Anglais ne sont point obligés de payer les droits d'entrée et de sortie en rixdales d'Hollande ; ils ont le privilège de les acquitter en monnaie courante de *Russie*. Voyez à l'article EUROPE, le dernier traité de commerce et de navigation entre l'Angleterre et la Russie.

Commerce de la France en Russie. Le commerce de deux états est fondé sur leurs intérêts réciproques. Si les productions de l'un et de l'autre s'adaptent naturellement à leurs besoins, il est de leur prudence d'en faire l'échange le plus avantageux à tous les deux. La France et la *Russie* sont dans cette position. Si, d'un côté, la nature a séparé ces deux empires par une vaste étendue de pays, de l'autre elle a voulu les rapprocher par le commerce, en répandant dans l'un les richesses qui manquent à l'autre.

La France produit, de son crû ou par ses colonies, des sels, des vins, des eaux-de-vie, des huiles, toutes sortes de fruits secs et liquides, du sucre, du café, de l'indigo, des bois de teinture, des étoffes de soie, des étoffes riches,

des galons d'or et d'argent, des draps, de la bijouterie, des verres, des glaces, des dentelles, des toiles fines et quantité d'autres marchandises. De son côté, la *Russie* fournit du chanvre, du lin, des cordages, du goudron, des mâts, des bois, des toiles à voiles et autres, de l'huile et de la colle de poisson, des suifs, de la cire jaune, du miel, des youfts, toutes sortes de fourrures et de pelleteries.

Les faits viennent à l'appui des principes. Si on demande en *Russie* quelle est la nation dont elle tire le plus, une voix générale s'élève et dit : c'est la France. C'est donc avec elle que la *Russie* doit se lier d'un commerce direct ; la conséquence est naturelle. Une nation qui, avec la facilité d'extraire d'une autre les productions dont elle ne peut se passer, emploierait une main tierce pour se les procurer, ne seroit-elle pas aussi aveugle qu'un particulier qui, ayant besoin d'une marchandise de Paris, s'adresserait à un homme d'Amsterdam, tandis qu'il lui serait libre de la tirer directement de la première ville ?

Telle a été cependant la conduite de la *Russie*. On juge bien qu'elle a dû être détournée de ses vrais intérêts par des causes importantes ; on peut les réduire à trois ; la politique, l'imprudence des Français eux-mêmes, et la rivalité des Anglais.

Pierre I qui ne négligeait aucun moyen d'éclairer et d'enrichir ses états, avait résolu, au retour de son voyage en France, de faire un traité de commerce avec elle. Indépendamment des avantages qu'il envisageait, dans l'exécution de ce projet, pour son commerce et sa navigation, il satisfesait en même tems le ressentiment qu'il avait contre le roi d'Angleterre, qui s'était déclaré contre lui dans les derniers tems de la guerre de Suède. Le régent de France saisit avec empressement les ouvertures du czar. M. *Campredon* fut envoyé en *Russie* en qualité de ministre plénipotentiaire, et M. *Villardeau* en celle de consul, pour travailler, de concert, à cet ouvrage salutaire. La négociation ne pouvait être longue ; le czar était si déterminé à cette liaison, qu'il avait minuté ce traité de sa propre main. Sa mort, arrivée dans ce tems, fut une vraie calamité pour la *Russie*, et dérangea les mesures de la France. Le ministère, cependant, n'abandonna pas le projet conçu ; il attendait une occasion favorable de le reprendre, lorsque la guerre de 1733 fit évanouir toute espérance. *Louis XV* avait formé le dessein de placer son beau-père sur le trône de Pologne. Sa protection et le mérite de *Stanislas* lui obtinrent les suffrages de la nation ; mais la force en décida autrement ; une armée russe disposa de la couronne en faveur de son concurrent.

En 1741, l'avènement d'*Élisabeth Petrowna* au trône de *Russie* parut propre à renouer les négociations de commerce. Le marquis de *Chetardie*, ambassadeur de France, était en faveur auprès de l'impératrice ; son crédit semblait de nature à avoir quelque durée. On fut encore trompé ; l'indiscrétion de l'ambassadeur, et les intrigues du chancelier russe *Bestuchow*, étouffèrent la reconnaissance dans le cœur de la czarine.

Le successeur du marquis de la *Chetardie* ne fut pas plus heureux dans les fonctions de son ministère. La cour de Pétersbourg entretenait secrètement des liaisons avec celles de Vienne et de Londres ; cette intelligence s'accrut au point que le roi crut ne devoir pas laisser plus longtems son ministre en *Russie*. C'est à cette époque que le commerce de France, dans le Nord, tomba dans un entier abandon. Dans l'espace de cinq ans on ne vit pas arriver un seul vaisseau de cette nation en *Russie* ; on ne devait même s'attendre à aucun changement favorable, tant que le comte *Bestuchew* serait à la tête de l'administration publique ; il communiquait à toutes les opérations politiques, l'empreinte de son animosité contre la France. On gémissait d'une partialité aussi outrée, lorsque sa disgrace amena une révolution dans les principes du ministère russe. Il fut remplacé par un homme d'un caractère tout opposé, et qui sera longtems cité dans sa nation, pour la noblesse et la fermeté de ses sentimens, son zèle inébranlable pour le bien public, et la justesse et l'étendue de ses connaissances. A ce portrait, on reconnaîtra le comte *Vnrontzow*. Pleinement instruit des intérêts de sa patrie, il s'empressa de témoigner son désir de la voir unie avec la France, par le double lien de la politique et du commerce. Ces dispositions furent accueillies par la cour de Versailles ; son ambassadeur à Pétersbourg eut ordre de profiter des circonstances, pour resserrer le lien de l'intelligence entre les deux cours, et un consul y fut envoyé pour relever le commerce de la nation.

Cet objet important occupa alors plus sérieusement que jamais l'attention du ministère français ; il chercha les moyens de parvenir enfin à un succès souvent attendu et toujours échappé. L'achat des tabacs d'Ukraine parut y devoir amener, en établissant la confiance auprès du gouvernement de *Russie* ; il servait, d'ailleurs, de fondement à un commerce plus étendu, et mettait la France en état de se passer des tabacs de Virginie, par lesquels elle contribuait alors à la puissance et à la richesse de l'Angleterre. Les fermiers-généraux ne pouvaient manquer d'adopter cet arrangement, d'autant mieux qu'ils devaient trouver plus de profit à tirer de l'Ukraine une denrée qu'ils exportaient de l'A-

mérique. Le traité fut donc conclu avec le comte *Pierre Schouvalow*, propriétaire d'un privilège exclusif pour la vente de ces tabacs. Il fut convenu qu'on en commencerait l'exécution par une exportation de mille quintaux dans l'intervalle de deux années ; le premier envoi devait servir d'essai, pour s'assurer de la bonté de ces tabacs ; condition sans laquelle ce traité eût été absolument impraticable. Ce commerce promettait les plus grands avantages s'il avait du succès ; mais il n'en eut pas. D'un côté, les tabacs furent trouvés de mauvaise qualité ; on crut d'abord que, dans le premier envoi, on avait manqué de choix ou négligé la préparation. Un second fut plus soigné, et n'eut pas un meilleur sort ; la ferme craignit pour son débit général, si le peuple, dont elle devait consulter les goûts, venait à s'apercevoir du changement ou du mélange qu'il pourrait prendre pour une tromperie lucrative. D'un autre coté, M. de *Schouvalow* forma des plaintes injustes ; les conditions qu'il proposa n'étaient pas plus équitables, et il persista à n'y rien changer. Les Anglais, comme on peut bien penser, ne furent point neutres dans cette affaire ; ils ranimèrent leurs efforts pour la traverser ; ils offrirent même d'acheter une denrée qu'il leur était impossible de commercer, plutot que de la voir passer dans les mains de leurs rivaux. Enfin, tant d'obstacles et de difficultés firent abandonner une entreprise, que la France n'avait embrassée que dans la vue de se concilier l'amitié de la *Russie*.

La négociation des tabacs n'était pas encore abandonnée, que la France entamait celle d'un traité de commerce ; l'un et l'autre eurent le même sort ; la mort d'*Élisabeth* en fit perdre le souvenir. L'élévation de *Pierre III* au trône, et, six mois après, celle de *Catherine II* n'ont produit de changement favorable qu'en 1786, époque du traité de commerce entre la France et la *Russie*.

Les principaux ports français qui concourent pour la navigation de la mer Baltique, sont ceux du Hâvre, de Nantes, de Bordeaux, de Cette et de Marseille.

Le Hâvre est celui qui fournit le plus de vaisseaux ; la préférence qu'il obtient sur les autres, pour ce qui concerne les productions des colonies françaises, est fondée sur sa plus grande proximité de la mer du Nord ; de plus, son voisinage de Paris lui assure la fourniture des modes, des bijoux, et de tous les ouvrages des arts dont fourmille cette capitale. Les cargaisons du Hâvre pour la *Russie* consistent en draps fins, toiles de Rouen, sucre, café, indigo, fruits confits de toute espèce, liqueurs des îles, glaces, meubles, ouvrages d'or et d'argent, etc.

Nantes importe à-peu-près les mêmes genres de marchandises, mais en moindre quantité.

Bordeaux fournit à la *Russie* des vins, des eaux-de-vie, des productions des colonies, des fruits secs, de la poudre à friser, de la pommade, etc.

Cette envoie des vins de Languedoc, des fruits, des huiles, des bas de soie, quelques étoffes de laine.

Marseille, des huiles, des olives, des câpres et anchois, des oranges et autres fruits, de la pommade de Grasse, et beaucoup d'autres marchandises.

Avant la confection des tarifs actuels de la *Russie*, le commerce de Lyon était très-considérable dans cet empire ; l'énormité des droits et les prohibitions l'ont beaucoup diminué. Mais il ne laisse pas d'être encore important ; tout le monde sait qu'il consiste en étoffes de soie et ouvrages d'or et d'argent ; on les transporte par terre de Lyon à Lubeck, d'où elles vont par mer à Pétersbourg, ou en d'autres ports. Toutes les étoffes riches de Lyon sont défendues en *Russie*, à l'exception des glacées d'or et d'argent, dont elle n'a pu se passer pour les habits de cérémonie des ordres militaires.

Une ordonnance du 18 décembre 1784 a prescrit diverses dispositions relatives au commerce de la France et de la *Russie* ; nous allons la raporter. On peut voir aussi à l'article EUROPE le dernier traité de commerce et de navigation entre ces deux puissances.

« Article premier. Jusqu'à nouvel ordre de notre part, nous permettons l'importation ultérieure des eaux-de-vie de France dans les ports de Saint-Pétersbourg, d'Archangel, de Narva, de Wibourg, de Revel, de Frédéricsham, de Habsal, de Pernau, d'Arrutburg, de Riga ; et il en sera levé des droits fixés par le tarif.

II. Nous défendons, pour l'avenir, l'importation des eaux-de-vie de France dans nos ports de la mer Noir. Afin que ceux qui en exercent le commerce, puissent, à l'égard des commissions dont ils se trouvent chargés, prendre leurs mesures, cette défense n'aura lieu qu'au 1er mars de l'année prochaine 1785.

III. Pour couper racine à tous les abus sur la quantité des eaux-de-vie de France, qui se trouvent déjà dans ces ports, ou que l'on pourrait y importer encore jusqu'à l'époque indiquée, il en sera tenu une notice exacte, et les barriques et les tonneaux seront marqués, à quoi veilleront avec les conseils de gouvernement, ceux de douane, mais en particulier les maires dans les villes, les capitaines de cercle dans les cercles, en conformité de notre règlement relatif aux gouvernemens.

IV. Nous défendons l'importation des eaux-de-vie de France des pays étrangers, par les bureaux de douane situés sur les frontières de nos gouvernemens de Catharinoslaw, de la Pe-

lle Russie et de la *Russie Blonche*, laquelle défense aura son effet, à compter du jour où cette ordonnance sera publiée. Nous répétons ici aux conseils de gouvernemens, aux maires et aux capitaines de cercle, d'exécuter aussi ponctuellement ce que l'article II prescrit à cet égard.

V. Au cas d'une importation illicite des eaux-de-vie de France dans les ports, où par les bureaux de douane où cela est défendu, en vertu de cette ordonnance, on procédera à la punition du coupable, et à la récompense du dénonciateur, ou de ceux qui arrêteront un transgresseur semblable, en conformité du règlement promulgué sur les douanes.

VI. Les gouverneurs-généraux ou ceux qui remplissent leurs fonctions dans les gouvernemens de Catherinoslaw, de la Taurique et du Caucase, s'efforceront d'encourager les habitans à établir des fabriques d'eau-de vie semblables, dont ils doivent retirer de grands avantages, et des établissemens de cette nature seront protégés contre toute vexation et violence ».

Après ces détails, il nous reste à faire connaître l'état des productions que l'on tire de *Russie*, et la notice de chacune d'elles qui s'exportent par les différens ports.

Etat général des marchandises et productions qui s'exportent de Russie, *par les ports de la Baltique surtout, année commune, composé des années* 1767, 1768 *et* 1769.

Grains, denrées et autres.

	Pouds.	*Roubles.*
Bleds, comme froment, seigle, millet, orge, pois, avoine, sarrasin, riz, farines, brassin et gruaux 55,907 tchetverts.		
Houblon.	2,761	
Thé de diverses sortes. .	150	
Tabac de grande et petite *Russie*, en rouleaux et en feuilles.	46,441	
Idem, de semence de Virginie et d'Amesford, et d'autres semences étrangères recueillies dans les nouvelles plantations de la grande et petite *Russie*, en feuilles et travaillé.	872	
Graine de lin, pour semence et pour huile, 59,149 tchetverts.		
Lin de première sorte. .	248,144	
Lin de seconde sorte. .	94,395	
Lin de troisième sorte. .	21,287	
Lin de la dernière sorte. .	20,376	
Huile de chanvre et de lin.	150,274	
Chanvre, première sorte.	1,368,987	
Idem, seconde sorte. .	177,576	
Idem, troisième sorte. .	70,338	
Idem, dernière sorte. .	147,143	
Fil tortillé, fin, blanc et gris.	21	
Fil coloré.	25	
Plumes d'oie.		543
Toile de lin, large et blanche, 306,110 archines.		
Idem, étroite et blanche 2,246,750 archines.		
Toile de lin, large et non blanchie, 2,469 archines.		
Idem, étroite et non blanchie, 71,495 archines.		
Toile grise, grosse, large et étroite, 993,483 archines.		
Toile fine et large, en rouleaux, 1,884 archines.		
Idem, étroite, en rouleaux, 5,412 archines.		
Toile grosse, pour emballage, large et étroite, 5,528 archines.		
Toile polie, imprimée et colorée, 140,917 archines.		
Toile étroite ou krachenine ordinaire, 261,755 archines.		
Toile cirée, 3 archines.		
Nappes blanches, largeur de trois archines et plus, 210 archines.		
Toile pour serviettes, largeur moins que 3 archines. .	18	
Serviettes larges et blanches, 1,470 archines. . .	32	
Toiles à voiles de 50 archines, 41,125 pièces. .		
Idem, fine, nommée *wlnamek*, largeur 1 archine et demie, 587,385 archines.		
Idem, nommées *ravendok* plus étroites, 2,404,255 archines.		
Calmande de lin, 1,943,830 archines.		
Toile blanche et bleue, largeur, 1 archine, nommée *tich*, 12,314 archines.		
Idem, largeur moins d'une archine, 367 archines.		

N. B. Ce *tich* est employé pour la couverture des matelas, et pour doubler les habits.

Digitized by Google

	Pouds.	Roubles.
Toile blanchie et bleue, large et étroite, 85,050 archines.		
Toile pereée, large et étroite, nommée *bran*, 19.903 archines.		
Rhubarbe.		8,870
Anis.	3,031	
Anis étoilé.	297	
Cables de chanvre, goudronnés et non goudronnés.	55,263	
Cables de chanvre de la dernière sorte.	10,052	
Champignons secs. . .		8
Caviar, pressé et frais. .	15,870	
Souliers pour hommes et pour femmes, 7,218 paires.		
Tonneaux de différens bois, 322 tonneaux.		
Cire blanche et jaune. .	5,340	
Bougie blanche et jaune.	300	
Beurre de vache et de brebis.	4,476	
Miel.	235	
Savon blanc, jaune et verd, de *Russie*.	32,720	
Suif bouilli, de différentes sortes.	52,713	
Suif de bœuf, etc. bouilli.	272,926	
Chandelles de suif. . .	23,802	

Métaux.

Fer gueuse, en canons, bombes, boulets, barres, chaudières et chaudrons. .	8,003	
Fer cassé, en différens ouvrages.	8,531	
Fer en fonte.	1,932,426	
Fer-blanc, doublé, 73 feuil.		
Différens ouvrages de fer-blanc.	83	
Plaques de fer, noir, doublé et uni.	166	
Fer travaillé par les forgerons.	1,749	
Fer en ouvrages de serrurerie.		956
Ancres de fer.	55	
Clous de fer.	451	
Fusils garnis en fer, et en cuivre jaune, vingt, en nombre.		
Or et argent battus, 76 livrettes.		
Cuivre rouge en pièces, plats et planches, comme aussi en coupons, vieille vaisselle, canons et cloches.	6,256	
Cuivre rouge, travaillé en chaudières, vaisselle, etc étamé et non étamé. .	144	
Cuivre rouge et jaune, travaillé.	34	

Viandes et bestiaux.

Bœufs de diverses races. 3,001 bœufs.		
Chevaux.		7,327
Viande de bœuf, fumée.	8	
Idem, salée.	2,528	
Viande de porc, salée et fumée.	2,694	
Langues de bœufs, salées et fumées, 14,476 pièces.		
Viande fraîche de bœuf, porc et brebis.	2,258	
Saucisses de viande. . .	1	
Viande d'oiseaux, salée et séchée.	6	

Pelleteries et fourrures.

Peaux de bœufs, non préparées, 3 pièces.		
Peaux de bœufs, accommodées à la façon de celles d'élans, 122 pièces.		
Peaux de chevaux, à la même manière.	9	
Peaux de chèvres et de beliers, préparées, 2,208 pièces.		
Peaux blanches et noires, préparées, 2348 pièces.		
Peaux préparées, 54 pièces.		
Peaux d'élans, préparées, 23 pièces.		
Peaux de cerf et de saigatch, préparées, 87 pièces.		
Peaux non préparées. . .		
Peaux de semelles, 80. .	5,613	
Saffian, de diverses couleurs, 309 peaux.		
Peaux de veaux sèches, 7 peaux		
Peaux de lisinovy, serozy, chaklusii et de belka, 495 peaux.		
Peaux blanches de chiens, préparées pour des gants, 10 peaux.		

Digitized by Google

	Pouds.	Roubles.
Os de mamouts de Sibérie.	4	
Dents de poissons, grandes et petites.	80	
Sacs de cuir doux, 127 sacs.		
Pelleteries, martres, zibelines, de différentes sortes, en sacs et pièces, comme dos, ventres, nombrils, pattes, gorges et queues. .		10,902
Renards noirs, de différentes sortes.	810	
Idem, rouges et blancs, de différentes sortes. . .		1,001
Idem, en sacs, noirs de dos, gorges et pattes. . .	461	
Idem, rouges et blancs de dos et de gorges; 192 sacs.		
Idem, du chignon du cou, 40 sacs.		
Idem, en sacs, noirs du ventre, 270 sacs.		
Idem, des pattes, oreilles, fronts et queues, 20 sacs.		
Sacs de gorges, de diverses pelleteries, 3013 sacs.		
Lynx de diverses sortes, 844 cuirs.		
Dos de lynx, 6 sacs.		
Ventres de linx, 2 sacs.		
Pattes de lynx, 7 sacs.		
Rassamacki, 129 cuirs.		
Hermines, 97,335 pièces.		
Idem, en sacs, 30 sacs.		
Renards de pierre bleus, 38 cuirs.		
Idem, blancs et belettes de toutes sortes, 13,130 cuirs.		
Ventre et dos de renards de pierre bleus, 40 cuirs.		
Pattes d'*idem*, demi-sac.		
Pelisses de renards bleues.		124
Sacs de dos de renards blancs, 5 sacs.		
Ventres d'*Idem*, 13 sacs.		
Sacs de renards blancs, 3 sacs.		
Petits-gris, ou écureuils de diverses sortes, 2,161,665 cuirs.		
Sacs de dos d'*Idem*, 1740 sacs.		
Queues d'*Idem*, 48 sacs.		
Ventres d'*Idem*, 3852 sacs.		
Martres de différentes sortes, 3369 cuirs.		
Dos d'*Idem*, un tiers de sac.		
Pattes et ventres d'*Idem*, 26 sacs.		
Gorges et fronts d'*Idem*, 10 sacs.		
Corsaki, 12,988 cuirs.		
Belettes, 8,556 cuirs.		
Charki, 23,337 cuirs.		
Petites hermines, ou hatski; 119,625 cuirs.		
Petites hermines, 75 sacs.		
Loups de différentes sortes, 1,280 cuirs.		
Idem, dos, 38 sacs.		
Pelisses de dos d'*idem*, 21 pelisses.		
Ventres d'*Idem*, 32 sacs.		
Pelisses de ventres d'*Idem*, 28 pelisses.		
Peaux de lièvres blancs, 19,225 cuirs.		
Idem, gris, 275,673 cuirs.		
Peaux de lièvres, blancs et gris, en dos, ventres, fronts, pattes, oreilles, 6220 sacs.		
Dos de lapins, noirs et blancs, 44 sacs.		
Ventre d'*Idem*, 6 sacs.		
Peaux d'agneaux d'Ukraine et de Kalmoukie, blancs et gris, 24,110 cuirs.		
Idem, noirs, 38,940 cuirs.		
Pelisses de peaux d'agneaux de *Russie* de toutes couleurs, 751 pelisses.		
Idem, de la Kalmoukie et des Kirghis, blancs, 14 pelisses.		
Idem, bruns ou rouges, 71 pelisses.		
Idem, noirs, 112 pelisses.		
Peaux de castors du Kamtzcatka, grandes et petites, 3 cuirs.		
Peaux de blaireaux, 8,496 cuirs.		
Peaux de chats, de toutes sortes et couleurs, 72,295 cuirs.		
Dos de chats, 575 sacs.		
Ventres d'*Idem*, 83 sacs.		
Genottes, pour. . . .		81
Peaux d'ours, noirs et gris, grandes et petites, 1575 cuirs.		
Idem, blancs, 49 cuirs.		
Peaux d'ircha, 65 pièces.		
Poissons.		
Stokfisch sec.	93	

	Pouds.	Roubles.
Citrina, beluga, etc., salé et séché.	12,588	
Saumon et sigi, salé et fumé.	8	
Colle de poissons en livrettes.	2,526	
Colle de poissons en monceaux.	63	
Colle de saumon.	1,471	
Colle forte de cuirs.	47	
Etoffes et ouvrages de laine, de soie, et autres différentes marchandises.		
Draps ordinaires de laine, 21,432 archines.		
Echarpe de laine.		1,852
Idem, de soie.		615
Bas travaillés en *Russie*, 276 douzaines.		
Soie d'Italie, de la Chine, et autres pays, filée et crue.	87	
Poil de vache, cru.	73	
Soie de porc.	17,174	
Poils de cerfs et d'élans.	1	
Cuirs de *Russie*, rouges, blancs et noirs.	155,125	
Queues de chevaux, 43,280 queues.		
Soufre.	98	
Castoreum de Cabardin.	4	
Idem, de castor, avec et sans lait.	8	
Acier.	499	
Sel de *Russie*.	3,711	
Goudron, 25,389 tonneaux.	261,223	
Poix.	30,230	
Salpêtre, ou nitre.	2,166	
Pierre spéculaire de différentes sortes.	3	
Bottes, 6,063 paires.		
Nattes doubles ordinaires, 1,020,001 nattes.		
Sacs de nattes, grandes, 5,567 sacs.		
Idem, plus petites, 5,554 sacs.		
Gants de cuir, avec la fourniture de laine, noirs et blancs, 1,497 paires.		
Pierres d'écrevisses.	161	
Duvet de différens oiseaux.	162	
Idem, d'un oiseau nommé *ugatsch*.	9	
Pain d'épices.	13	
Potasse.	1,181	
Lits de plumes.		2,344
Poudre fine et à canon.	35	
Manchons de diverses pelleteries.		464
Galons, dentelles, rubans faux, fabriqués en *Russie*.		117
Pierres de meule pour aiguiser.		7
Kilimes de différentes places, 2,355 kilimes.		
Couvertures de laines, 1716.		
Poil de chèvre.	43	
Crins de cheval, gris et crus.	1,072	
Idem, cuits.	6,081	

Comptes simulés d'achats des marchandises de Russie, *en prénant pour exemple le chanvre,*

A 1,000 pouds chanvre, première sorte, ou net à 13 roubles par 10 pouds. . . . . R. 1,300″

Frais.

Douane de P. 1,000″ à 165 ¼ copecks	R.	165″ 75	
Dont la moitié en.	R.	82″ 88	
et l'autre ¼ à 125 copeks, rixdales 66″ 15, et à 140 copeks.		92″ 82	
	R.	175″ 70	
Fanaux et accidens à 3 p. ⅔		5″ 27	
Braquet à 5 copeks par Berkowitz.		5″	
Courtage d'achat, ½ p. ⅔		6″ 50	
Idem, des traites, ½ p. ⅔		3″ 88	
Au commun, ½ p. ⅔		1″ 64	
Recevoir, lier, peser, charger, et tous frais jusqu'à bord, de 18 balles, à 1 rouble par balle.		18″	
Frais extraordinaires, 1 p. ⅔		13″	
			228″ 97
	R.		1,528″ 97
Provision, 2 p. ⅔			30″ 58
	R.		1,559″ 55

Pétersbourg. On en tire de l'anis, de la cire, anis, cire, bougies, voiture, cheveux, crins, fer, kaviar, colle de poisson, cuir, lin, chanvre, étoupes

étoupes de lin et de chanvre, huile de lin, savon, cuivre, édredon, duvet, suif, chandelle, salpêtre, tabac de l'Ukraine, thé de Chine, soies de cochon, cuirs appelés *roussis*, planches, cornes et os, pelleteriex de castor, de zibelines, etc., peaux de renard, d'ours, de lièvre, de loup, nattes, toiles et d'autres marchandises manufacturées.

On y porte de la soierie, des draps, perses, indiennes, dentelles, quincailleries, étain, plomb, porcelaine, fayence, poterie, vins, eaux-de-vie, harengs, épicerie, papier, cartes à jouer, livres, aiguilles et épingles, outils pour ouvriers, instrumens de musique et de lithurgie, acier, fromages, tabac, citrons, oranges et d'autres fruits, verre, glaces, marchandises de bois, serrurerie, cuirs d'Angleterre, biere anglaise et autres, et toutes les marchandises de fabrique.

Jusqu'à présent le bilan était en faveur de Pétersbourg.

Archangel. On en tire les mêmes marchandises que de Pétersbourg, mais surtout, les articles suivans: poix, goudron, graine de lin, bois, bled et marchandises de Sibérie et de Chine.

On y porte les mêmes qu'à Pétersbourg, mais particulierement celles propres au commerce de Sibérie et de Chine.

On ne peut fréquenter ce port que dans les mois d'été.

Il s'y tient annuellement une foire pendant laquelle se font la plupart des affaires.

Kola en Laponie. Son commerce embrasse principalement la pêcherie. C'est de ce port que les Russes font leurs expéditions pour la pêche du cabilland et de la baleine.

Les Anglais avaient commencé à faire ici des entreprises avec du bois, mais ils n'y ont pas réussi.

Livonie, ports de Riga, Revel, Narva, Kernauld, l'île d'OEsel. On en tire du bled (1), chanvre, graine de lin, étoupes de chanvre et de lin, voitures, bois de toutes les espèces pour mâts, de construction et de chauffage, etc. potasse et vedasse, suif, savon, cire, miel, pelleteries, houblon, nattes.

On y porte du plomb, étain, charbon de terre, fromages, bière, harengs, papier, tabac, vins, eaux-de-vie, sel, épicerie, drogues, quincailleries, poisson salé et séché, fer, cuivre, goudron, verre, fruits, draps et autres marchandises de fabrique.

Kamtschatka. On en tire du bois de toute espèce, des pelleteries. Les Russes, les Hollandais et les Japonais font ce commerce.

C'est de Kamtschatka que les Russes ont commencé à commercer avec les habitans des côtes de l'Amérique septentrionale, qui leur vendent des pelleteries.

La possession de cette péninsule peut devenir par la suite très-importante pour la *Russie*. Elle est dans le voisinage de la Chine, du Japon et de l'Amérique septentrionale; et cette situation avantageuse lui promet un jour un commerce considérable, si toutefois on s'occupe sérieusement à établir une navigation sûre au nord-ouest, pour pouvoir y aller du port d'Archangel.

Commerce de la mer Noire. La possession de la Crimée et du Cuban ou de la Chersonèse Taurique, ouvre à la *Russie* un nouveau débouché pour son commerce. C'est de la mer Noire, que les Russes pourront faire le commerce de la Turquie, du Levant, de l'Italie, de l'Espagne, de Portugal, etc. *Voyez* ci-dessus *commerce avec la Crimée*, à l'article CRIMÉE.

On voit par des états authentiques que dans l'année 1781, il est arrivé à Cronstadt sept cent trente-huit bâtimens; le premier a mouillé dans ce port le 7 mai, et le dernier le 26 octobre. On compte dans ce nombre quatre cent soixante-trois bâtimens anglais, soixante-neuf danois, soixante-un suédois, quarante-cinq prussiens et trois hollandais. Il en est parti dans la même année huit cent trois; savoir, quatre cent soixante-sept pour la Grande-Bretagne et l'Irlande, cinquante pour la France, cinquante-deux pour le Danemarck, trente pour la Suède et vingt-quatre pour Amsterdam. Ces bâtimens ont exporté:

En fer.	5,560,116 puds.
Chanvre fin.	1,738,363
Autre chanvre.	4,985,988
Lin et filasse.	281,930
Suif.	529,928
Toile.	80,219 balots.
Voilure et autres marchandises.	59 602

Dans la même année, il est arrivé à Riga huit cent quatre vingt-neuf bâtimens, et il en est parti huit cent quatre-vingt-douze; dans le nombre des premiers, il y avait deux cent quatre-vingt-quinze suédois, cent soixante-neuf anglais, cent cinquante-quatre danois, quatre-vingt quinze prussiens et trois hollandais.

Administration et reglemens de commerce.

Douane. Il y a en *Russie* plusieurs tribunaux qui connaissent des affaires contentieuses de commerce: 1°. la douane, qui juge sommairement, à-

(1) Les meilleures provinces à bled sont la Livonie, l'Estonie, l'Ingrie, Mohilouw, Polork, Novogorod, Archangel, Casan, Astracan, Kiovis, Azof. Le lin et le chanvre sont cultivés en abondance dans les provinces de Livonie, d'Estonie, de Mohilow, de Polork, d'Ingrie, de Novogorod, de Jeraslow, de Kaluga et de Casan. Les chanvres de Riga passent pour être les meilleurs.

peu-près comme nos anciennes juridictions consulaires ou tribunaux de commerce, toutes les affaires qui exigent une prompte expédition. Tous les actes et contrats mercantiles qui n'ont pas été enregistrés en ce tribunal, sont de nulle valeur. 2°. Le magistrat, auquel on a recours pour le paiement des lettres-de-change, billets à ordre et autres obligations. 3°. La Police, qui prend connaissance des affaires de commerce dans lesquelles il y a des incidens relatifs à cette partie de l'administration. 4°. Le sénat, pardevant lequel on porte toutes celles qui exigent une discussion juridique et un jugement contradictoire. 5°. La commission, qu'on doit regarder comme un comité composé d'hommes d'Etat, qui ne se mêle que du commerce en grand, et ne connaît que des grandes affaires de commerce qui peuvent avoir trait aux vues politiques du gouvernement. Les jugemens de tous ces tribunaux sont d'une lenteur désespérante, et il y règne une partialité si manifeste, qu'il est presqu'impossible à un étranger d'y avoir satisfaction d'un national. Il n'y a que pour le paiement des lettres de change et billets à ordre que l'on obtient du magistrat une bonne et prompte justice. Lorsqu'un créancier étranger ou national fait assigner son débiteur pour le paiement d'un papier protesté; si celui-ci n'acquitte pas l'effet dans l'instant même, il est mis en prison, et y est retenu jusques à l'entier paiement; il est de plus condamné à bonnifier à son créancier quatorze pour cent d'intérêt pour la première heure de délai, et ensuite un pour cent par mois jusqu'à ce qu'il ait rempli son engagement. Les jugemens des affaires contentieuses dans les places Russes de la mer Noire sont encore bien plus lents et bien plus tardifs qu'ils ne le sont à Pétersbourg, parce que les nationaux ne manquent pas de porter au sénat toutes les causes un peu compliquées qui ne peuvent pas être tranchées par le jugement sommaire de la douane, ou des autres tribunaux qui y sont établis; et le malheureux étranger est forcé d'aller plaider lui-même, ou faire plaider un procureur dans la capitale, ce qui multiplie les frais, les lenteurs et les difficultés.

Il n'est permis aux négocians étrangers de garder chez eux que les comestibles et les boissons; ils sont forcés de mettre toutes leurs autres marchandises dans les magasins de la couronne, sous peine d'amende et de confiscation. Cette loi tient toujours le commerce des étrangers sous la main du gouvernement; elle lui donne des facilités pour les visites fréquentes, imprévues, ruineuses et souvent inutiles, qui ne sauraient empêcher qu'on ne fasse plus de contrebande en *Russie* que dans aucun autre royaume du monde. Le pays où les droits sont les plus exorbitans, est toujours celui où l'on trouve les plus nombreux et les plus habiles contrebandiers, parce que la fraude y est la plus lucrative. Ces visites sont souvent injustes et occasionnées par de fausses accusations, que la concurrence et l'envie portent les nationaux à intenter aux étrangers. Si les magasins de la couronne, que le négociant étranger a été forcé de louer, se trouvent humides, et que ses marchandises y éprouvent une dégradation, il n'obtient pas pour cela la permission de les en retirer, et de les porter chez lui; si elles achèvent même d'y dépérir, il n'a aucun dédommagement à espérer; il ne lui reste d'autre parti à prendre que de se dépêcher de les vendre à tout prix; ce qui peut opérer sa ruine. L'éloignement de l'habitation du négociant à son magasin lui occasionne souvent aussi une augmentation de frais, et multiplie les embarras et les dépenses.

Les négocians étrangers sont obligés, par une loi toujours en vigueur, de payer la moitié de tous les droits de commerce en rixdalers de Hollande, et de se les procurer par conséquent à quelque prix qu'ils puissent être. Lorsque le change baisse en *Russie*, ce genre d'impôt devient quelquefois infiniment onéreux: on a vu dans la dernière guerre contre les Turcs le rouble à un taux si bas, que les négocians étrangers en *Russie* ont été contraints d'acheter les rixdalers jusqu'à 145 copeks, tandis que la douane ne les reçoit jamais que pour 125. Depuis la paix de Kainardjik le change est remonté progressivement, et quoiqu'il ne soit pas encore au pair, ni qu'on doive présumer qu'il y soit jamais, l'impôt est devenu plus supportable; mais dans un Empire aussi orageux que la *Russie*, les guerres au-dehors et les troubles au-dedans, qui imposent presque toujours au gouvernement la nécessité de former des emprunts très-considérables chez les nations étrangères, ne peuvent que renouveler très-souvent les maux que cette loi cause aux commerçans et au commerce. Les Anglais sont les seuls qui en sont affranchis par leurs traités: cette seule faveur peut les rendre maîtres de tout le commerce, et l'on conçoit aisément l'avantage qu'elle leur donne dans ce pays-là sur toutes les autres nations.

Il est défendu à tous les étrangers de détailler leurs marchandises, et de les vendre par parties ou-dessous de la valeur de soixante-dix roubles, ce qui leur ôte souvent le moyen de se défaire de tel article, dont la vente en gros rencontre des difficultés, ou présente moins d'avantages.

Une loi promulguée par *Pierre le-Grand* a fait, de la puissance paternelle en *Russie*, une puissance éternelle; elle interdit toute émancipation, et ordonne que la mort seule du père pourra soustraire le fils à son pouvoir, et le rendre maître de ses actions: de sorte que tous les actes, contrats, obligations d'un fils de famille peuvent être nuls, si le père est assez de mauvaise foi pour reprendre tous les biens comme sa propriété, sans vouloir acquitter les engagemens; et il ne reste

Digitized by Google

aux créanciers aucun moyen de recouvrer ce qui peut leur être dû par le fils de famille. Il est facile de concevoir combien le danger de contracter dans ce pays-là avec un homme en puissance de père doit mettre d'obstacles aux progrès du commerce.

Ce prince avait, par une autre loi non moins nuisible, défendu aux étrangers de faire à aucun de ses sujets au-delà de cinq roubles de crédit; mais heureusement cette loi n'est plus en vigueur aujourd hui qu'à l'égard de la dernière classe des marchands en détail.

Bien loin de-là les Russes se sont mis sur le pied de ne plus acheter les marchandises étrangères qu'à crédit et avec de très-longs termes, d'un an, de dix-huit mois, et quelquefois même de deux ans: de sorte qu'un négociant étranger ne pouvant compter sur le produit du chargement de son navire, pour l'achat des marchandises d'exportation, doit de toute nécessité former, pour chaque expédition, trois fonds différens; le premier, pour l'achat de la cargaison; le second pour l'achat des retours, et le troisième, pour le paiement des droits et des frais de commerce: manière de commercer qui ne peut être qu'infiniment préjudiciable.

Les étrangers établis en *Russie* n'ont pas la permission de faire le commerce direct dans l'intérieur de l'Empire, d'y débiter eux-mêmes leurs marchandises, ni d'y acquérir de la première main celles d'exportation. Il faut qu'ils emploient l'entremise d'un négociant national qui devient leur facteur, et ils se trouvent forcés de courir tous les risques de la mauvaise foi de leur prête nom.

Une ordonnance ou ukase publiée en 1784 a fait quelques changemens aux diverses dispositions que l'on vient de lire, pour les nouveaux états que la *Russie* a acquis sur la mer Noire. Son importance nous engage à la consigner ici.

« Par la grace de dieu, nous, *Catherine II*, impératrice et autocratrice de toutes les *Russies*, de Moscovie, Kiovie, Wladimerie, Novogorod, Czarine de Cazan, d'Astracan, de Sibérie, de la Chersonèse Taurique, etc. Nos soins, pour étendre de plus en plus le commerce de nos sujets, avec eux celui des autres nations dans la mer Noire et la Méditerranée, ont été suivis d'un succès décidé, depuis que, par le traité conclu avec la Porte, le 10 juin 1783, nous sommes parvenus à lever toutes les difficultés que la forme du gouvernement Turc lui avait constamment opposées. Ce commerce en général ne saurait avoir lieu ni fleurir que là où il est protégé par les lois, et guidé dans toutes ses opérations par une parfaite liberté; nous nous sommes toujours conformés à ces principes d'une liberté illimitée, dès le commencement de notre règne, ainsi que le prouvent quantité d'ordonnances et de règlemens, émanés de notre trône. Maintenant nous les appliquons et nous les approprions au commerce de la mer Noire, dont les avantages et la sûreté se trouvent consolidés depuis que la réunion à notre empire, de l'Etat Taurique et des pays qui en dépendent, y a ouvert plusieurs ports de mer à tous ceux qui voudront en exporter les productions, ou y porter le superflu de celles du sol des Russes et de leurs manufactures. Il est notoire qu'à peine nous avions terminé, par une paix utile et glorieuse, notre dernière guerre de six années avec la Porte Ottomane, que nous avons fondé, dans le gouvernement de *Catharinoslaw*, sur les bords du Dnieper, et près de son embouchure, la ville de Cherson qui, par son site, est également favorable pour exporter les productions russes, et importer en échange les étrangères qui peuvent nous être de quelqu'utilité. Outre la sûreté que nous avons procurée à ce commerce par une puissante protection et d'autres moyens efficaces, nous lui avons accordé encore tous les encouragemens possibles; nous ordonnons que cette ville, avec nos deux autres places maritimes situées dans la Taurique, savoir, Sévastopol, connue autrefois sous le nom d'*Ach-Jart*, pourvue d'un très-bon port, ainsi que Théodosie, autrefois Kafa, soient ouvertes à toutes les nations amies de notre empire, pour l'avantage de leur commerce avec nos fidèles sujets. Lesdites nations pourront en conséquence arriver dans ces villes sûrement et librement, sans aucun empêchement, soit par terre, soit sur des vaisseaux portant leur pavillon et leur appartenant en propre ou frétés, les charger et s'en retourner de même par terre ou par mer, selon leur bon plaisir, en se conformant, quant à l'acquit des droits d'importation et d'exportation pour toutes les productions et marchandises, aux tarifs et règlemens de douane établis. Chaque individu, de telle nation qu'il puisse être, aussi longtems qu'il s'arrêtera dans lesdites villes pour ses affaires, ou parce qu'il en aura envie, jouira du libre exercice de sa religion, selon le louable principe qui nous a été transmis par les souverains nos prédécesseurs, et que nous avons encore étendu et affermi, en accordant à toutes les nations, établies en *Russie*, la liberté de louer le dieu tout puissant, chacune conformément au culte et à la religion de ses ancêtres, en lui adressant conjointement avec nos sujets, des prières pour l'augmentation du bien être et l'affermissement de notre empire. Nous permettons à tous et à un chacun d'exercer le commerce sans la moindre contrainte, soit par compagnie ou séparément, et nous promettons sur notre parole impériale, d'accorder à tous les étrangers, dans ces trois villes, les mêmes avantages dont ils jouissent déjà dans notre capitale de Saint-Pétersbourg et dans la ville provinciale et maritime d'Archangel. En cas de guerre, chacune trouvera sa sûreté dans les principes du système de neutralité que nous avons

établi, et dont nous sommes résolus de ne nous écarter jamais.

« Si un étranger voulait s'établir dans ces villes ou dans toute autre de notre empire, et passer au nombre de nos sujets, nous les recevrons très-gracieusement, en promettant de lui accorder, outre le libre exercice de sa religion, une pleine jouissance des mêmes droits et préférences dans le commerce et la navigation dont jouissent nos sujets, avec la liberté illimitée d'établir des fabriques, manufactures, etc. pour son profit et le bien général, ainsi que tous les avantages et priviléges particuliers à nos sujets du même état que le sien, de façon pourtant qu'il acquittera les droits que ceux-ci sont tenus de payer. Pareillement il sera libre à chaque étranger reçu comme sujet, ainsi qu'à ses descendans, de vivre en cette qualité dans nos Etats, aussi longtems qu'il le jugera de son avantage; et lorsqu'il voudra y renoncer, il en aura la liberté sans aucun empêchement quelconque, en payant cependant pour trois années encore, les droits qui ont été à sa charge. Ces sortes de droits de bourgeoisie seront expliqués avec plus de détails dans les règlemens et les patentes dont nous munirons nos villes, et qui seront publiés dans peu. Donné à Saint-Pétersbourg, le 22 février 1784, et de notre règne le vingt-deuxieme.

Douanes.

Extrait du nouveau tarif des droits d'entrée sur les marchandises d'importation en 1783.

Par Berkowitz de 10 *pouds ou* 400 *livres.*	DROITS. R.	Co.
Alun	1	
Bois de sandal rouge	1	20
— Moulu	5	
— Bleu		60
— Moulu	2	50
— jaune		40
— Moulu	2	
Plomb		72
Soufre	2	40
Pour poud de 40 *livres.*		
Amandes		80
Anchois et sardines en barils et flacons	2	
Anis		80
Brignoles		80
Café	2	
Cannelle	12	
Châtaignes		60
Coriandre		50
Cubebes		80
Cumin		15
Ecorces de citron et d'orange		12
Figues		40
Gingembre blanc		12
— Gris et noir		6
Girofle	12	
Orge mondée		20
Noix muscade	12	
Huile d'olive en barils et flacons		60
Macis ou fleur de muscade	20	
Poivre anglais, ou tête de clous de girofle pilée	2	
— Blanc et noir	2	
Prunes Sainte-Catherine		12
— Ordinaires		6
Raisins		40
Raisins de Corinthe		40
Riz		20
Safran	24	
Sagou	2	
Sucre raffiné	1	40
— Melis	1	20
— Lompes	1	
— Candi	1	60
— Brut		20
— Raffiné en Europe, suivant la valeur par roubles		20
Syrop blanc	1	80
— Brun ou mélasse		60
Ambre non ouvré		40
Beurre		60
Blanc d'ardoise		24
Borax	1	80
Camphe		80
Carmin	40	
Cerme		60
Cire d'Espagne	24	
Cochenille	10	
Coton blanc filé, et mèche de coton		80
— Filé et teint	2	
Etain en barres et en saumon		22
Fromage d'Angleterre et de Hollande		40
— Parmesan	2	
Garance		60
Gomme bezoin	5	40
— Ordinaire	1	
— Laque	1	
— De Sénégal et d'Arabie		30
Ivoire et écaille non ouvrés	1	
Indigo Guatimale, Saint Domingue, Curaçao et en poudre	5	
Noix de Galles		40
Pastel ou guède		12
Perles de verre	1	20
Pierre à fusil		28
Rocou ou Orléans		60
Curcuma ou safleur		60
Tartre		10
Toutenague, ou tintenague, ou spiaure		24
Verdet de Venise	16	20

Digitized by Google

	R.	C.
Verdet ordinaire.	5	40
Vermillon.	1	80
Vitriol de Chypre.	1	50
— Noir.	1	
Sel ammoniac.		60
Acier, par barils de trois pouds.	1	26
Aiguilles, par millier.		15
Cartes à jouer, par douzaine.		40
Castors, pour dix peaux.	4	20
Epingles, toutes sortes, par livres.		60
Fer blanc double, par baril de 450 feuilles.	13	50
— Simple, *dito*.	6	
Faulx, par cent pièces	3	
Harengs de Suède et de Norwège, par tonne.		30
— De Hollande et d'Angleterre.	1	20
Loutres, par dix peaux.	1	80
Outils pour les serruriers, sculpteurs, tourneurs et menuisiers, par poud.		80
Papier grand royal, par rame.	2	40
— Moyen, *dito*.	2	
— Petit, *dito*.	1	60
— De poste, *dito*.	1	50
Papier à tranche dorée.	1	80
— *Propatria*.	1	20
— D'imprimerie et à cartes.		75
— Ordinaire.	5	
Tabac d'Espagne et de Portugal, par livre.	1	
— Canastre, *d.* *d.*		40
— Coupé. *d.*		7
— en rouleaux et en feuilles, par poud.	1	60
— Rapé, par livre.		14
Bouteilles, pour cent pièces.	1	25
Glaces à miroirs, savoir :		
— de 4 verchots et au-dessous, par douzaine.		24
— De 6, *dito*, *d.*		20
— De 12, *d.* par pièce.		60
— De 16, *d.* *d.*	1	80
— De 20, *d.* *d.*	3	60
Celles au-dessus de 20 verchots, suivant la valeur, par rouble.		40
Porcelaine, fayence et poterie, suivant la valeur, par rouble.		40
Verre à vitres, suivant la valeur, par roubles.		20
Toiles de coton blanches à imprimer, dont la valeur n'excède pas 20 cop. par archine.	1	20
Toutes les autres toiles blanches de coton à imprimer, ainsi que la mirkal, dont l'archine vaut au-dessus de 20 cop., suivant la valeur par rouble.		12
Toiles peintes et mouchoirs des Indes, ainsi que d'Europe, moyens et fins ; toiles de coton ordinaires, sans fil et avec du fil, suivant la valeur, par rouble.		40
Mousseline, cambrai et batiste, suivant la valeur, par rouble.		30
Etoffes de coton, savoir : velverets, tchickfells, peluches, futaines, bayettes, et toutes sortes d'étoffes pareilles, blanches, teintes, imprimées et mêlées avec du fil, ainsi que étamines, bouracans, droguets, calmandes, camelots, grisettes, Châlons, ras, serges et toutes autres sortes pareilles, unies et figurées, mêlées avec du poil de chameau, suivant la valeur, par rouble.		30
Draps de castor, de France, d'Angleterre et de Hollande, de huit quarts à 1 aune trois quarts de large par archine.		42
Draps de laine, teints ou non teints, de France, d'Angleterre et de Hollande, de huit quarts à 1 aune trois quarts de large et de moindre largeur, ainsi que les draps de Berry, de Hollande et d'Angleterre, par archine.		30
A double face, *dito*.		42
Draps ordinaires de Silésie, dits karnower, tritzatower et autres draps ordinaires, par archine.		17
Draps ordinaires pour soldat, *dito*.		21
Ratines.		26
Flanelles, suivant la valeur, par rouble.		30
Bayettes fines, unies et à mouches, de une et demie à trois archines de large, par archine.		40
— Plus étroites que une archine et demie, *d.*		20
— A plus gros fil, plus large que une archine et demie, par archine.		20
Bayettes plus étroites que une archine et demie, par archine.		10
Eaux-de-vie à simple preuve, ainsi que le rhum, par ancre.	14	
— A double preuve ou esprit.	28	
Arrac ou rhum, pour 12 bouteilles.	5	
Toutes sortes d'eaux-de vie étrangères, distillées de vin, douces et avec épiceries, par ancre.	16	
Dites en bouteilles et flacons, en proportion de la mesure ci-dessus.		
Toutes sortes d'eau-de-vie de grain, l'entrée défendue.		
Toutes sortes d'esprits propres à guérir les blessures, ainsi que toutes		

Digitized by Google

	R.	C.
sortes d'eaux de senteurs, suivant la valeur, par rouble.		30
Vins, savoir :		
Vins de Tokay, et toutes sortes de vins liquoreux de Hongrie, pour anthal de 5 eymers.	9	
Vin de table ordinaire de Hongrie. .	4	
— De Champagne, par bouteille. .		60
Vins de Bourgogne, rouge et blanc, par bouteilles.		50
Vins de France ordinaires, qui viennent directement de France par barrique de 240 bouteilles. . . .	15	
— Venant indirectement, etc. . .	18	
Vins d'Espagne et de Portugal, de toutes les qualités, venant directement de ces pays par des navires nationaux ou Russes, et pour compte Espagnol, Portugais ou Russe, par barrique.	4	50
— S'ils sont chargés sur des navires d'autres Nations, quoique venant directement d'Espagne ou de Portugal, et pour compte Espagnol, ou Portugais, ainsi que quand ils ne viennent pas d'Espagne et de Portugal, par barrique. . . .	18	
Vins du Rhin, de Moselle, Necker, de la Franconie, Reimich, Bleicher, ainsi que toutes sortes de vins d'Allemagne, par barrique. . .	15	
Vin du Cap, rouge et blanc, dit *Constancia*, par demi-bouteille. .		25
Lacryma-Christi, et vin de Siracuse, venant directement d'Italie sur des navires et pour compte d'Italiens, ainsi que sur des navires et pour compte Russe, par douzaine de bouteilles.		60
Vins venant directement ou indirectement, mais sur des navires d'autres nations, par douzaine de bouteilles.	1	20
Vin de Florence, et toutes les autres sortes de vins d'Italie (excepté celles ci-dessus nommées (venant directement, comme ci-dessus spécifiées, par douzaine de bouteilles.		36
— Venant indirectement, *dito*. .		72
Bierre étrangère, par barrique de 240 bouteilles.	20	
Vinaigre de vin et de cidre, *dito*. .	1	20
Jus de citron, par ancre.		40
Citrons salés, par pipes de deux barriques.	2	
Soieries, savoir :		
Glacés et cirsakas, en or et en argent unis, suivant la valeur, par rouble.		40
Velours unis, à poil et ras, à une double face, par livre.	5	
— A fleurs, rayés, façonnés, comme aussi toutes sortes d'étoffes veloutées, par livre.	7	
— A poil, à fleurs, d'une couleur et à une face, par archine. . . .		50
— A bordures façonnées et coudrées, pour habits et vestes, par livre.	12	
Damas à deux faces, par livre. . .	4	
Grisettes, moires, nii-moires, et toutes sortes d'étoffes semblables d'une couleur, rayées et à petites fleurs, par livre.	5	
— A bordures ouvrées, par livre. .	9	
Gros de Tours, gros de Naples et satins, d'une couleur at changeant, par livre.	3	
Si ces étoffes, ou autres semblables, sont de diverses couleurs, et que le fond soit uni, pour livre. . .	4	
Toutes les soiries imprimées et peintes, ainsi que celles sur lesquelles on a coté des ornemens, paieront en sus des droits particuliers à chacune, pour l'imprimerie et le dessin, par livre. . .	2	
Etoffes de soie tricotées pour vestes et culottes, par archine. . . .		40
Gaze de soie et Marli, comme aussi crêpe blanc et noir, suivant la valeur, par rouble.		30
Etoffes de soie de toutes sortes, mêlées de soie, poil de chameau, coton ou fil (et qui ne sont pas particulièrement spécifiées dans le présent tarif), suivant la valeur, par rouble.		30
Rubans et passemens sans or ou argent, de velours, soie, padoue, laine, coton, poil de chameaux et de fil, suivant la valeur, par roubles.		40

Toutes les marchandises suivantes sont franches de droit, savoir :

Pommes, poires, citrons, oranges douces et amères, et toutes sortes de fruits frais.

Huîtres fraîches et salées.

Diamans taillés et non taillés, ouvrés et non ouvrés.

Tableaux et estampes, avec et sans cadre.

Or et argent en monnaies étrangeres et lingots.

Eaux minérales.

Drogues d'apothicaires, consistant en ingrédiens simples de médecine.

Digitized by Google

	R.	C.
Livres imprimés, reliés et non reliés.		
Instrumens de mathématiques et de chirurgie, quelle qu'en soit la monture, et toutes sortes d'instrumens de musique.		
Bois de toutes sortes, pour meubles et carrosses.		
Fleurs, arbres et semences.		
Vif-argent, tuiles, édredons, chardons, terre et argile.		
Charbons de terre et pierre d'ardoise.		
Laine d'Espagne, de Poméranie, de Silésie et autres.		
Coton cru.		
Soie crue et non filée.		
Toutes sortes de poissons vivans.		
Chevaux, étalons, jumens, excepté les hongres, qui payent vingt pour cent de la valeur.		
D'autres animaux vivans ou rembourrés.		

Nota. Les droits se payent la moitié en monnaie russe, et l'autre moitié en rixdalers de Hollande, 14 desquels doivent peser une livre, et ce qui manque à ce poids doit être ajouté. Chacun de ces rixdalers est computé à raison de 125 copecks.

Outre cela on paie deux pour cent sur le montant des droits des marchandises d'importation, et un pour cent sur celles d'exportation.

Les marchandises avariées doivent être vendues en encan public, et on paye cinq pour cent du produit de la vente pour droits d'entrée, mais on paiera les droits en entier, suivant le tarif, de celles qui sont trouvées saines, et qui n'ont rien perdu de leur valeur.

Toutes les marchandises qui paient les droits suivant la valeur, doivent être déclarées chacune séparément, c'est-à-dire, la quantité de chaque sorte qui se trouve dans chaque futaille, caisse, balle, etc.

Les marchandises qui ont payé les droits d'entrée, et qui sont renvoyées, sont exemptes des droits de sortie.

Il est défendu d'importer ou d'exporter toutes sortes de monnaies russes, de quelque métal qu'elles puissent être, ainsi que des assignations ou billets de banque.

Extrait du nouveau tarif des droits de sortie sur les marchandises d'exportation en 1783.

Par Berkowitz de 10 *pouds ou* 400 *livres.*	DROITS. R.	Co.
Chanvre net, ou première sorte. .	1	66
— Ouchiot, ou deuxième sorte. .	1	26
— Demi-net, ou troisième sorte. .	1	
Etoupe de chanvre sérancée. . . .		50
— Non sérancée.		25
Cordage de chanvre goudroné et non goudroné.		45
— D'étoupe de chanvre, *d.* . . .		12
Lin à 12 têtes.	3	
— A 9, *dito.*	2	80
— A 6, *dito.*	2	
Etoupe de lin.		80
Suif à chandelles et à savon. . .	2	86
Fer en barres, vieux ou nouveau. .		37
Potasse et perlasse, meilleure qualité.	1	50
Dito. d. ordinaire.	1	
Résine ou colophane.		30
Soufre.		25
Crin de cheval, cru et bouilli. . .		50
Poil de vache, cru.		3
— Bouilli.	*franc.*	

Par poud de 40 *livres.*

Cuirs rouges, blancs et noirs. . .	88
Cuirs à semelles.	10
Huile de chanvre.	16
— De lin.	16
— De poisson, par futailles de sept pouds.	30
Goudron épais et liquide.	1
Chandelles de suif.	20
Bougies.	*franc.*
Savon.	5
Cire jaune.	40
— Blanche.	32
Caviar.	8
Miel cru et purifié.	*franc.*
Tabac en feuilles bakoun.	3
Viandes de bœuf et de porc, fumées et salées.	3½
Foies de porc.	48
Colle de poisson en tablettes. . .	1 50
— En livrets.	1
Colle ordinaire, propre pour coller du papier, etc.	*franc.*
Rhubarbe en masse et semence. . .	6
Castorée.	12
Dito, du musc.	24
Talc.	60
Salpêtre raffiné et non raffiné. . .	60
Yeux d'écrevisses.	4
Houblon.	20

De diverses mesures et pièces.

Toiles de lin, larges et étroites, blanches, pour mille archines. . . .	5
Toiles de lin écrues, *dito.* . . .	4
Toiles lisées, larges et étroites, imprimées et teintes, *dito.* . .	2
Toiles unies et façonnées, dites *karch*, *dito.*	2
Toiles à jour, dit *bran*, larges et étroites, *dito.*	1
Toiles à serviettes étroites, ordinaires, point ouvrages de fabrique, *dito.*	1

Digitized by Google

	R.	C.
Toiles à sac ; grosses, étroites et larges, ou krach, *dito*.	1	
Coutils d'une archine de large et au-delà, pour cent archines.		50
Coutils plus étroits qu'une archine, *dito*.		25
Toile rayée, large et étroite, *dito*.		25
Calmandes, pour pièce de 60 archines.		60
Toile flamande, pour pièce de 50 archines.		50
Toiles à voiles, *dito*.		40
Ravendouc, *dito*.		40
Toiles imprimées.	*franc.*	
Bougran.	*franc.*	
Nankin.	*dito.*	
Nappage et serviettes blanchies, ouvrage de fabrique.	*dito.*	
Nattes vieilles et neuves, pour mille pièces.	6	
Sacs de nattes, *dito*.	4	
Peaux de lièvre, blanches, *dito*.	6	
— Grises, *dito*.	17	58
— En sac, blanches, par sac.		20
— Grises, *dito*.		30
Pelleteries, savoir : renards bleus, martres, loups, lapins, loups-cerviers, loutres composés de diverses parties, comme du dos, des pattes, du col, des côtes et des queues, ainsi qu'en pelisses, suivant la valeur, pour rouble.		10
Martre-zibeline, *dito*.		6
Renards bruns, *dito*.		6
— Rouges et blancs, pour 10 peaux.	1	20
Hermines, pour 40 peaux.	1	
Hermines en sacs, par sac.	4	
Peaux de chat de toutes sortes, blanches et noires, pour 100 peaux.	1	
Queues de chevaux, pour 100 pièces.		10
Langues de bœuf, fumées et salées, pour 100 pièces.		25

Par chetwert.

Graines de lin, à semer.	82
— A faire de l'huile.	42
— De chanvre.	24
Froment et farine de froment.	9
Seigle et farine de seigle.	6
Avoine.	8
Orge.	12
Drèche ou malt.	12

Des frais sur les marchandises d'importation en Russie. On a vu dans le tarif ci-devant le prix de la douane sur les diverses marchandises d'importation en *Russie*. Quant aux frais, il n'y a que ceux de l'expéditeur à trois pour cent sur le montant de la douane; du courtage, à un demi pour cent; du commun ou de la factorerie, à un huitième pour cent, et de la commission et frais extraordinaires, à trois pour cent, qui soient fixes et invariables sur tous les articles. Les autres frais du fret, du droit du Sund, du magasinage et des porte-faix, varient suivant la nature, la qualité, la quantité et le volume des diverses marchandises. Dans le commerce que les Français pourront faire avec les Russes par la mer Noire, ils auront de moins à payer le droit du passage du Sund, et le fret sera différent. Il suffit de donner un compte simulé des frais sur un seul article ; il servira de règle pour tous les autres.

Frais sur un baril de cochenille montant.		R. 1,172	50 C.
Fret.	R. 2	30	
Droit du Sund.		50	
Douane, R. 200 40.			
La moitié en monnaie russe, à Cop. 83 ½	R. 100	20	
L'autre moitié en Rixd. achetés à Cop. 133, donnés à Cop. 125	106	30	
	206	70	
Expéditeur à 3 p. ⅜ du montant de la douane.	6	21	
Porte-faix.		50	
Courtage ⅛ p. ⅜, et factorie ⅛ p. ⅜	7	33	
Magasinage.	1	50	
Commission et frais extraordinaires, à 3 p. ⅜	35	17	
		259	93
Net produit du baril de cochenille.		912	57

Spécification des principaux articles d'exportation ; à combien pour cent se montent tous les frais jusqu'à bord, y compris la provision, comptée sur le prix d'achat ci-après, savoir ;

Bougies, 5 un quart pour cent, sur le prix de 13 roubles par poud.

Chandelles, 19 pour cent, sur le prix de 3 roubles 40 copeks par poud.

Chanvre, première sorte, 20 pour cent, sur le prix de 13 roubles pour 10 pouds.

Dit, deuxième sorte, 19 pour cent, sur le prix de 12 roubles, *dito*.

Dit, troisième sorte, 16 trois quarts pour cent, sur le prix de 11 roubles, *dito*.

Codille de chanvre, 27 pour cent, sur le prix de 4 roubles, *dito*.

Codille de lin, 28 trois quarts pour cent, sur le prix de 6 roubles, *dito*.

Calamenk, 15 pour cent, sur le prix de 13 copeks par archine.

Cire jaune, 7 trois quarts pour cent, sur le prix de 13 roubles par poud.

Cordage ;

Cordage, 10 un quart pour cent, sur le prix de 190 copeks par poud.

Colle de poisson, première et deuxième sorte, par ½ 10 trois quarts pour cent, sur le prix de 36 et 32 roubles par poud.

Crin de cheval cuit et cru, par 11 pour cent, sur le prix de 4 et 2 roubles par poud.

Cuir ou iouffien, 23 pour cent, sur le prix de 5 trois quarts, à 4 roubles trois quarts par poud.

Fer, 10 pour cent, sur le prix de 83 copeks par poud.

Froment, 6 trois quarts pour cent, sur le prix de 520 copeks par tschetvert.

Graine de lin, 8 un quart pour cent, sur le prix de 360 copeks, *dito*.

Huile de chanvre, 21 pour cent, sur le prix de 140 copeks par poud.

Huile de lin, 19 pour cent, sur le prix de 160 copeks, *dito*.

Lin, première sorte, 23 pour cent, sur le prix de 22 roubles trois quarts par 10 pouds.

Dit, deuxième sorte, 23 et demi pour cent, sur le prix de 19 roubles trois quarts, *dito*.

Dit troisième sorte, 21 trois quarts pour cent, sur le prix de 16 roubles trois quarts, *dito*.

Nattes grandes et petites, 21 pour cent, sur le prix de 30 et 60 roubles par cent.

Peaux de lièvres, 18 pour cent, sur la prix de 190 roubles pas mille.

Ravendock, 13 et demi pour cent, sur le prix de 6 roubles par pond.

Seigle, 7 et demi pour cent, sur le prix de 450 copeks par tschetvert.

Suif à chandelle, 18 pour cent, sur le prix de 25 roubles par 10 pouds.

Soie de porc, 13 un quart pour cent; sur le prix de 6 et 7 roubles par poud.

Suif à savon, 19 nn quart pour cent, sur le prix de 23 roubles par 10 pouds.

Toiles à voiles, 13 pour cent sur le prix de 6, 7 et demi et 8 roubles par poud.

Toiles larges et étroites pour serviettes, 8 un quart pour cent, sur le prix de 105 et 60 rouble par cent.

Toiles larges et étroites, 11 et demi pour cent, sur le prix de 100 et 60 roubles *dito*.

Toiles communes, 10 pour cent, sur le prix de 30 roubles, *dito*.

Vlaama linne, 13 et demi pour cent, sur le prix de 7 roubles et demi par poud.

Liste des marchandises pour le chargement, savoir : bougies, 80 pouds net.
Chanvre et codille, 60 pouds.
Codille de lin, 60 pouds.
Cordages, 120 pouds.
Chandelles, 80 pouds brut.

Cire jaune, 100 pouds en paquets, 80 pouds net en tonneaux.

Colle de poisson, 60 pouds.
Cuir ou iouffien, { 60 rouleaux. / 88 pouds pour l'Italie.
Crin de cheval, 60 pouds.
Calamenck, par balle.
Froment, 16 tschetverts.
Fer, 120 pouds.
Graine de lin 16 tschetverts.
Huile de chanvre, 120 pouds brut.
Huile de lin, 120 pouds, *dito*.
Peaux de lièvres, par balle.
Ravendock, par balle.
Suif à savon, 120 pouds brut.
Suif à chandelle, *idem*.
Soie de porc, 120 pouds brut.
Seigle, 16 tschetverts.
Toiles à voiles, 60 rouleaux.
Toiles larges et étroites, par balle.
Lin, 60 pouds.
Nattes, 600 pièces petite sorte, 400 grande sorte.
Vlaams linne, par balle.

Poids et mesures de Russie. Les poids de *Russie* sont : la livre qui équivaut à 13 onces à-peu-près de France, et qui se divise en 32 lots; le lot est de 3 solotniks; le solotnik de 3 grains, et le grain de 10 scrupules. On se sert aussi en *Russie* de deniers, de karats, de grains.

Le poud qui contient 40 livres de *Russie*, ou 33 livres de France environ.

Le berkovitz qui contient 10 pouds.

Le tchetvert pour les grains, qui est de 9 pouds et demi.

Les mesures pour les liquides sont : le vedro contenant 13 pintes de Paris.

La pipe de 12 ancres, (au kers) l'ancre étant de 40 pintes de Paris.

Les mesures pour les longueurs sont : l'archine; 100 aunes de France font 164 archines.

Le verschok qui est la seizième partie d'une archine.

Le verste qui équivaut à un quart de lieue de France, de 25 au dégré.

Les pelleteries se mesurent par sac, le sac contient 3 archines.

Changes et monnaies de Russie. Le change relatif d'un Etat est le vrai thermomètre de son commerce; ainsi que la valeur intrinsèque des espèces, et le raport de l'importation à l'exportation, sont les règles naturelles du change : il doit hausser ou baisser, selon le dégré de faiblesse ou de faveur de ces deux causes. D'après ce que nous avons dit sur le commerce de *Russie*, il est certain que le change de cet empire devrait lui être constamment avantageux; mais des causes étrangères influent quelquefois sur sa balance, et lui impriment un mouvement défavorable : il n'est pas nécessaire d'en parler ici.

Dans tous les tems les espèces ont été rares en *Russie*, et on peut en donner plusieurs raisons. Les naturels du pays sont dans l'habitude d'enterrer secrètement, l'argent qu'ils amassent, pour le soustraire à l'avidité de leurs maîtres : les mines d'or et d'argent sont d'un produit trop faible pour suffire à la fabrication nécessaire aux besoins de la circulation : enfin, tous les étrangers qui ne passent dans cet empire que dans l'espoir d'y acquérir une certaine fortune, se retirent aussitôt qu'ils ont rempli leur dessein, et la transportent dans leur patrie. Cet objet n'est pas de peu de considération pour quiconque connaît la *Russie*.

Le gouvernement de *Russie* s'est constamment occupé des moyens de corriger cet inconvénient de la rareté des espèces, très-grand sans doute dans un Etat commerçant.

1°. Il a défendu la sortie des espèces, sous des peines rigoureuses.

2°. Il a obligé les marchands étrangers, à l'exception des Anglais, à payer les droits de la douane en monnaie d'Hollande.

Jusqu'à *Pierre I*, la plus haute monoaie de *Russie* avait été des copeks d'argent, et la plus basse des demi-copeks ; le titre en était égal, ou même supérieur à celui des espèces des autres Etats : *Perry* remarqua qu'il en avait fait passer en Angleterre avec un bénéfice de trois pour cent. Après la bataille de Narva où le czar perdit ses troupes et son artillerie, il fut nécessaire de lever de nouvelles armées, et principalement des étrangers, parce qu'étant plutôt disciplinés, il pouvait les opposer à l'ennemi avec plus de confiance. L'argent manquait, et le crédit devait être rare : on conseilla à *Pierre* de recueillir toute la vieille monnaie, de faire une nouvelle fonte, et de fabriquer des copeks qui eussent la valeur des anciens, avec un poids moindre de trois quarts. L'avis fut approuvé et exécuté. Pour augmenter encore les profits, on ajouta de l'alliage ; un an après, on frappa des roubles et des espèces moins fortes. Cette altération apporta un changement énorme dans le commerce : la rixdalle de Hollande, qui ne valait auparavant que 55 copeks, en valut alors cent. Le change tomba de 30 à 45 pour cent, et tout augmenta de prix à mesure que le change baissait. Enfin, le résultat de cette opération fut que le czar, obligé de doubler ses revenus, doubla la taxe de ses sujets.

Les anciens roubles de *Pierre I*, qui ne sont que des rixdalles de Hollande refrappées, sont au titre de 13 lots, 14 grains, 14 roubles faisant une livre poids de *Russie*, et contenant 82 solotniks et un tiers d'argent fin. Les roubles modernes du même prince sont au titre de 11 lots, 12 grains ; 14 roubles et 40 copeks, pesant une livre de *Russie*, contenant 70 solotniks d'argent fin.

Ce titre et ce poids se soutinrent sous les règnes de *Catherine I* et de *Pierre II*. Le titre augmenta sous les impératrices *Anne* et *Elisabeth* : il fut à 12 lots, 15 grains, 15 roubles, 84 kopecks faisant une livre de *Russie*, contenant 77 solotniks d'argent fin. Ainsi tout ce qui manque au titre des monnaies russes, jusqu'à 96 solotniks, est réputé alliage ou frais de fabrication.

Il y a eu, sous l'impératrice *Catherine II*, une nouvelle altération de monnaies. La différence entre le rouble de cette princesse et celui d'*Elisabeth*, est, quant au poids, de 21 copeks ; et, quant au titre, de 17 copeks, ce qui fait 38 pour cent.

Les impériales de *Catherine II* diffèrent encore de celles d'*Elisabeth* sur le poids et sur le titre. Quant au poids, cette différence est de 31 pour 100 ; ce qui en fait une de 3 roubles, 18 copeks. Quant au titre, les impériales d'*Elisabeth* sont de 21 karats, et celles de *Catherine II* ne sont que de 18 ; ce qui produit une différence d'un rouble, 73 copeks. En ajoutant ces deux différences, on en a une de 4 roubles, 83 copeks par chaque impériale ; de sorte que la valeur intrinsèque des impériales de *Catherine II*, n'est que de 5 roubles, 17 copeks ; ce qui va à 48 pour 100 de déchet sur les anciennes pièces de ce nom.

Le cuivre que la couronne achète aux particuliers, à raison de 6 roubles le poud, vaut, en monnaie, 16 roubles ; ce qui fait un bénéfice de plus de 166 pour 100 pour la couronne.

La *Russie* ne change qu'avec Amsterdam et Londres, à 65 jours de date pour la première de ces places, et à trois mois pour la dernière. S'il arriva que l'on tire de *Russie* sur Paris, Hambourg et les autres villes d'Allemagne, les lettres sont ordinairement payables à Amsterdam.

La Hollande règle le change de *Russie* comme celui du reste de l'Europe : le pair en est donc déterminé par le raport de la valeur intrinsèque du rouble à la valeur intrinsèque des rixdales. Le rouble, sous *Anne* et *Elisabeth*, était, comme nous l'avons dit, au titre de 77 solotniks de fin, la livre de *Russie* : la rixdale était, comme il est encore, à 82 solotniks, aussi la livre de *Russie*. Celui-ci vaut 50 sous courans de Hollande ; mais, comme il gagne une prime de 3 pour 100 sur la même monnaie à Amsterdam, on doit le supputer sur le pied de 51 sous et demi. Quant au poids, 56⅔ rixdales pèsent un poud, et pour ce poids, il fallait 633 roubles, 60 copeks, à raison de 15 roubles, 84 copeks la livre. Ces faits posés, on trouva que le rouble était égal à 44 sous 3 huitièmes de Hollande ; ce qui est le pair du change.

D'après cette manière de le déterminer, il serait conséquent de penser que l'altération du titre des monnaies, sous *Catherine II*, aurait dû entraîner une autre fixation. Cependant ce changement n'a point eu lieu, et la raison en

est que la balance du commerce étant avantageuse à la *Russie*, et les espèces ne sortant pas de l'Empire, les monnaies de ce pays sont devenues des mesures fixes, en conservant leur nom et leur valeur positive, c'est-à-dire la valeur qui y est attachée par le souverain. D'ailleurs, comme on laisse dans la circulation les espèces au coin de tous les princes depuis *Pierre I* inclusivement, une fixation nouvelle du change serait aussi impraticable qu'inutile.

MONNAIES de Russie.	Valeur en *Russie.*	Argent de France à-peu-près.
En or.	*roub. cop.*	*liv. sous.*
L'impériale	10	48
La demi-impériale	5	24
Le ducat	2	9 12
Le rouble d'or. (rares.)	1	4 16
Le demi rouble d'or. (rares.)	½	2 8
En argent.		
Le rouble valant 100 copeks.	100	4 16
Le demi rouble ou *poltina*, 50 copeks	50	2 8
Le quart de rouble, 25 cop.	25	1 4
Les pièces de 20, de 15 et de 10 copeks; la dernière s'appèle *grivne*	20	19 1/5
	15	14 1/15
	10	9 2/11
En cuivre.	*roub. cop.*	*liv. sous.*
Les pièces de 10 copeks ou grivne	10	9 2/11
Les pièces de 5 copeks	5	4 10/11
Les pièces de 3 copecks. Ces dernières s'appèlent *altina.*	3	2 3/4
Les pièces de 2 copeks	2	1 10/11
Le copek	1	11/22

Il est très-difficile et même impossible de donner une évaluation fixe et précise du rouble de *Russie* en monnaie de France, parce qu'elle dépend du cours du change des places qui échangent avec Pétersbourg, et principalement Amsterdam, et que la paix ou la guerre, les emprunts que peut former le gouvernement, la recherche des rixdalers, les momens d'achats qui se font en janvier et mai jusqu'en septembre, y apportent de fréquentes variations. Dans le moment présent, on peut évaluer à-peu-près le rouble de 4 liv. 10 s. à 5 liv., et calculer, d'après ce taux, la valeur de toutes les autres monnaies d'or, d'argent et de cuivre, en monnaie de France. *Voyez* PÉTERSBOURG; *voyez aussi* FRANCE, *France et Russie.*

S

SAARDAM, village des Provinces-Unies, dans la Nord-Hollande.

Ce village est célèbre par son industrie, et par le séjour qu'y fit *Pierre I*, empereur de Russie, en qualité de charpentier, et sous le nom de *Michaëloff*, pour y apprendre la construction des vaisseaux.

On trouve dans les magasins des chantiers, de très-grandes quantités de merrains, de mâts, cordages, voiles, ancres, canons, et tout ce qui est nécessaire pour la construction et l'armement des bâtimens de mer. M. *Marshall* vit dans les chantiers 16 grands vaisseaux marchands et un seul vaisseau de guerre.

Les fabriques de papiers emploient plus de 600 ouvriers, outre les femmes et les enfans. Les hommes gagnent environ 4 florins 5 stuivers par semaine, ou près de 7 schellings anglais. Quelques-uns gagnent davantage. Les manufacturiers paraissent gagner à-peu-près autant que ceux d'Angleterre qui travaillent dans les mêmes fabriques; mais ils vivent à beaucoup meilleur marché.

Les moulins qui scient le bois nécessaire à la construction des vaisseaux sont d'un mécanisme qui facilite beaucoup les travaux, et les rendent à bon marché. On a lieu de s'étonner que cette pratique ne se soit que peu introduite chez les nations voisines, il y a plus de 130 ans qu'elle est employée par les Hollandais, tandis que les Anglais, dit M. *Marshall*, ainsi que les autres nations, s'obstinent à employer les scies à bras qui coûtent quarante fois plus que les moulins à vent.

Quelques partisans des anciennes coutumes objectent qu'un grand nombre de scieurs seraient privés d'occupation si on se servait des moulins à vent. Ne voit-on pas que ces ouvriers deviendraient charpentiers, etc., que le bon marché des manufactures occasionnerait alors une si grande consommation, que les scieurs ne manqueraient jamais d'autres travaux pour les occuper. C'est ce qu'on a remarqué en Hollande et surtout à *Saardam*. Lorsqu'on commença à se servir des moulins à vent pour couper les bois, le nombre des charpentiers devint dix fois plus grand, ce qui est prouvé par des registres authentiques.

Outre ces moulins, il y en a beaucoup d'autres pour la teinture et la poudre. Leur structure est si curieuse, qu'il n'est pas possible de trouver en Hollande d'exemples plus frappans de l'industrie des Hollandais, et des avantages que procure l'économie des habitans de ce pays à leurs manufactures.

SABA (*île de*), dans l'Amérique septentrionale, dans les petites Antilles, au nord-ouest de Saint-Eustache, par le 17° dégré 35 minutes de latitude.

Cette île est très-propre au jardinage. Des pluies fréquentes, mais dont l'eau ne séjourne pas, y font croître des plantes d'un goût exquis et des choux d'une grosseur singulière. Une cinquantaine de familles européennes, avec environ 130 esclaves, y cultivent le coton, le fil, et en font des bas qu'on vend aux autres colonies.

SABLES-D'OLONNE, étendue de pays, dans le Bas-Poitou, située près de marais où la mer se répand dans les grandes marées.

Il y a une ville dans le même endroit qui porte le nom de *Sables-d'Olonne*. *Voyez* POITOU.

Les *Sables-d'Olonne*, forment un pays rempli de marais desséchés, qui produisent beaucoup de grains. Il y a aussi quantité de bons pâturages pour les bestiaux, chevaux et mulets, dont il se fait un commerce considérable, principalement de chevaux. Sur la côte sont six ou sept petits ports pour des barques. Les habitans de ceux de Jard, de Saint-Benoît, de la Tranche et de Saint-Gilles, transportent dans l'île de Ré des bleds, du buis et des bestiaux. Outre les bâtimens d'Olonne qui vont à la pêche de la morue, il y en a d'autres qui transportent des bleds et du sel à Nantes, et des vins de Bordeaux sur les côtes de Bretagne.

Il n'y a point de manufactures dans la ville des *Sables* ni dans le pays; cependant le port a eu jusqu'à 200 navires de toute grandeur. Ces navires faisaient, il y a 150 ans, un gros commerce de subsistances, et ce commerce est quelquefois bon. Une des principales branches des exportations des *Sables* était celle des grains que nous vendions à l'Espagne et au Portugal. La pêche de la morue a employé, depuis 1660 jusqu'en 1720, environ 80 bâtimens de 100 à 200 tonneaux, qui tous les ans faisaient deux voyages au banc de Terre-Neuve, et n'en emportaient pas moins de 20 à 25 milliers de morue chacun à chaque voyage. Depuis 1720, la concurrence des Normands, des Rochellais, des Nantais, des Malouins a rendu insensiblement cette pêche très-ingrate pour les négocians des *Sables*.

Le bled qui croît dans la plaine, le long des côtes, est de la meilleure qualité pour faire d'excellent biscuit. Le vin qui se recueille dans les *Sables*, quoique petit et un peu verd, se soutient parfaitement à la mer pendant les plus longs voyages. La pêche seule de la sardine peut valoir aux *Sables*, dans une bonne année, 200,000 francs : les chaloupes qui l'ont faite, font, depuis le premier septembre jusqu'au premier mai ; la pêche aux filets, quand le tems peut le permettre.

SAINT-AFRIQUE, petite ville de France, dans le Rouergue, au département de l'Aveyron, à 4 lieues de Milhaut, à 16 de Rodez et à 172 de Paris. Long. 20. 32. lat. 43. 50.

Il y a dans cette ville, dont la population est, suivant les derniers dénombremens, de 3,578 habitans, une fabrique de petits draps ; on y en fait d'une aune et d'une demi-aune de large ; on fait ratiner une partie de ceux d'une demi-aune. La finesse en est très-estimée. La majeure partie de ces draps se vend aux foires de Bordeaux, Beaucaire et Pézénas.

Les poids et mesures y sont comme à Montpellier.

SAINT-AIGNAN, ville de France dans le Berry, au département du Cher, à 4 lieues de Valançay et 12 d'Issoudun.

La tannerie est l'objet principal du commerce d'industrie de cette petite ville ; on y trouve le dépôt des pierres à fusil, qui se font dans les environs, et se distribuent dans l'intérieur de la France et jusques même dans l'étranger.

SAINT-AMAND-MOURON, ville de France dans le Berry, au département du Cher, à 10 lieues de Bourges et 11 d'Issoudun. Long. 20. 20. latit. 46. 32.

Les productions du territoire, dont on fait commerce, sont les grains, vins, châtaignes, chanvres, bois et fers.

Le froment et le seigle y sont d'une assez bonne qualité. Les vins qu'on y récolte en assez grande abondance, sont bons, mais ne se gardent pas lungtems.

Il s'y fait un commerce considérable de châtaignes qui se trouvent en quantité dans les environs de cette ville.

Les chanvres, dont la récolte est abondante, s'exportent à Orléans, à Nantes pour les corderies.

Une grande partie des bois du canton se convertit en merrain qui se flotte à bois perdu sur le Cher jusqu'à Vierzon, où il se charge en traîneaux pour être conduit à Nantes.

Aux environs de cette ville se trouvent deux belles forges. Les fers qui en sortent sont réputés d'une bonne qualité. On les embarque sur le Cher pour Nantes.

La foire qui se tient dans cette ville, au mois d'octobre (le 18), et qui dure 8 jours, et qu'on appèle *Foire d'Orval*, est la plus considérable de la province, après celle du 10 janvier à Bourges. Il s'y vend des bœufs, des moutons gras, des chanvres, des châtaignes ; elle attire beaucoup de marchands même étrangers.

SAINT-BEL, paroisse de France, dans le Lyonnais, au département du Rhône, près la Bresle.

Il y a une fonderie et manufacture considérable pour le cuivre.

SAINT-BRIEUX, ville de France, en Bretagne, au département des Côtes du Nord, sur la rivière de Gouet, à l'embouchure de laquelle elle a un port de mer, à 20 lieues de Rennes, et 32 de Brest. Long. 14. 47. lat. 48. 33.

Cette ville où l'on compte 7,335 habitans, est, à quelques égards, dans une position fort avantageuse pour le commerce : située au centre de plusieurs petites villes, dont son port doit naturellement être l'entrepôt, elle n'est qu'à 2 lieues des mines de Châtel-Audren, et réunit à 3 lieues à la ronde 5 à 6 ports ; ses barques se rendent en moins de 6 heures à Saint-Malo, sur les côtes de Normandie et aux îles de Jersey et Guernesey.

Les productions dont on y fait commerce, sont les grains, lins, chanvres, légumes, beurres, suifs, miels, cires, bestiaux. Le territoire de *Saint-Brieux* est surtout fertile en bleds, fruits et légumes : on estime qu'il s'y vend chaque année pour plus de 100,000 écus de choux ou autres légumes qui s'exportent jusqu'à Rennes, l'Orient, pour les provisions des vaisseaux, etc.

Il y a des fabriques de toiles, d'étoffes de laine dites *serges* ou *berlinges* ; papeterie où l'on fait de très-beau papier ; brasserie ; tanneries ; fils écrus ; pêches.

Malgré les avantages de sa position, cette ville, réduite à son port particulier, n'aurait pas des relations extérieures bien importantes ; mais elle profite des ports des environs, notamment de ceux du Légué et de Binis, dont elle est fort peu éloignée, et aux moyens desquels elle fait un commerce aussi actif et aussi étendu qu'il soit possible. Ses négocians envoient pour la pêche de la morue à la côte de Terre-Neuve et sur le grand banc, plusieurs navires qui font de plus souvent leurs retours à Marseille ou à Saint Malo ; d'autres sont destinés au cabotage dans le Levant et sur les côtes de France, d'Espagne et d'Angleterre ; il s'y fait aussi des armemens pour l'Inde et pour l'Amérique. Dans les mois de mai et de juin, on fait la pêche du maquereau dans la baie de *Saint-Brieux* : on le transporte frais à Saint-Malo, où il est salé et ensuite exporté à Dieppe ou autres ports de la côte de Normandie. On estime que la seule

Digitized by Google

pêche de la morue occupe au moins trois mille matelots.

SAINT CHAMOND, ville de France, dans le Lyonnais, au département du Rhône, à 2 lieues de Saint-Etienne et 6 de Lyon. Long. 22. 8. lat. 45. 28.

On trouve dans son territoire des mines de charbon de terre.

Il y a des fabriques de rubans et de galons de soie; moulinage de la soie; clouterie et fenderies.

Fabrique de rubans. C'est après celle de Lyon la plus ancienne de France : elle est très-étendue, et réunit tous les genres possibles : il s'en fait des envois considérables dans les quatre parties du monde.

Moulinage de la soie. On la tire grèse de l'intérieur de la France, de l'Italie et du Levant : elle est ouvrée et apprêtée dans cette ville, et ensuite vendue à Paris, Lyon et Saint-Etienne.

Clouterie. Le commerce en est considérable et fournit, non-seulement à la consommation intérieure, mais encore à celle des colonies et de la marine militaire et marchande.

Fenderies. Le fer vient en barres, de la Bourgogne et de la Franche-Comté; on le réduit ensuite à *Saint-Chamond*, en verges propres à la fabrication des clous, dans des usines appelées *fenderies.*

Poids et mesures. Il y a deux poids, l'un de 13 onces et demie poids de marc, appelé *poids de ville*, et l'autre de 15 onces aussi poids de marc, servant à peser la soie. L'aune est la même qu'à Paris.

SAINT-COSME, bourg de France, dans le Rouergue, au département de l'Aveyron, à 4 lieues de Rhodez.

Il y a une imprimerie de flanelles larges et étroites et d'impériales, en toutes couleurs et toutes sortes de dessins, dans le genre de celles de Rouen et de Montpellier. On est redevable de ce genre d'industrie à MM. *Pons de Caylus.*

Les négocians de Rhodez font aussi le commerce en gros de ces flanelles et impériales imprimées, qui se fabriquent en blanc à Saint-Geniez et villages circonvoisins.

SAINT DENIS, petite ville de France, dans l'Isle-de-France, au département de la Seine; à 2 lieues de Paris. Long. 20. 1. 22. lat. 48. 56. 6.

On y compte 5,000 habitans.

Il y a des manufactures de toiles peintes et tanneries.

Il y a deux foires qui étaient autrefois franches. Les négocians qui fréquentent le plus ordinairement ces foires, sont ceux de la Champagne, de la Picardie, du Poitou, de la Normandie et principalement de Rouen; ils y apportent toutes sortes d'étoffes de laine. *Voyez* DENIS (*Saint*).

SAINT-DYÉ-SUR-LOIRE, bourg de France, dans l'Orléanais, au département du Loir-et-Cher, à 3 lieues de Blois et 12 d'Orléans.

Les productions du territoire sont les grains, vins et eaux-de-vie.

Il y a des manufactures de couvertures et de molletons de coton, et d'étoffes de coton, unies, canelées, rases et à long poil, de toutes couleurs, pour habillement d'hommes : fabriques de vinaigre et de cendres gravelées.

SAINT-DIZIER, ville de France en Champagne, dans le Vallage, au département de la Haute-Marne, sur la Marne et sur la route de Châlons à Nancy, à 6 lieues de Bar-le Duc, 7 de Vitry et 52 de Paris. Long. 22. 35. lat. 48. 35.

La Marne commençant à porter bateau à *St-Dizier*, où l'on compte 5,500 habitans, rend le commerce de cette ville très-animé : la Blaize, petite rivière qui se jète dans la Marne, et sur laquelle il y a quantité de forges et une manufacture de tuiles peintes, ajoute encore aux avantages de sa position.

Les productions consistent en bois et fer, et l'industrie, en fabrique de clous, de broches, de toutes espèces d'ouvrages concernant l'état de maréchal et de serrurier, de grilles et portes de fer, de tonneaux, de sceaux et de bateaux.

On y trouve des bois de charpente de toutes qualités, grosseurs et longueurs, et des planches de tous échantillons, propres à la menuiserie et tous autres usages.

Les forêts qui environnent cette ville, renferment de très-beaux buis de construction pour la marine.

Les principales forges des environs sont celles de Bayard, Bienville, Couzances, Chamouilley, Marnavalle, Eurville, Clos mortier, la Vieille-Forge, Pont-sur-Saulx, Héronville, Tonnans, le Châtelier, le Buisson, etc. Outre les fers ordinaires que ces forges fabriquent, quelques-unes ont des carillonneries, des fenderies.

Courselles est le nom de la manufacture de toiles peintes établie sur la Blaize.

SAINT ETIENNE, ville de France, dans le Forez, au département du Rhône, sur la route de de Lyon au Puy et sur le Furan, à 10 lieues de Lyon, 12 du Puy et 124 de Paris. Longitude, 22. latit. 45. 22.

Les principales productions qui entrent dans le commerce, sont le charbon de terre : pierres à meules pour aiguiser.

Il y a dans cette ville, où l'on compte 25,000 habitans, des manufactures d'armes à feu et d'armes blanches, fabriques de quincaillerie de toute espèce : fabrique de rubans, aussi de toute espèce.

Le commerce de rubans est, après celui de de la quincaillerie et des armes, le plus considérable à *Saint-Etienne*. Les ouvriers qui les fabriquent, consacrent l'été aux travaux de la campagne et à l'exploitation des forêts, surtout des sapins, qui divisés en planches, forment une branche assez importante d'exportation pour Lyon, le Dauphiné, le Vivarais et la Provence. Renfermés chez eux pendant près de 8 mois de l'année par les frimats et les neiges, ils s'y occupent à la fabrication des rubans.

Charbon de terre. Les mines de charbon de terre qui sont sur le territoire et dans les environs de cette ville, sont si abondantes, qu'outre l'immense consommation qu'on en fait pour l'entretien des manufactures, des fabriques et des usines répandues en très-grand nombre sur la petite rivière de Jurand, on en exporte encore une grande quantité dans les provinces voisines.

Pierres à meules. Les carrières de pierres que l'on trouve près de *Saint-Etienne* donnent des pierres dures et douces qui sont excellentes pour faire des meules à aiguiser et propres à donner le poli. La quantité qu'on en tire est considérable. Elle fournit au besoin des fabriques de cette ville, et forme encore une branche d'exportation pour l'Auvergne, le Languedoc et la Provence.

Manufacture d'armes à feu et d'armes blanches. On distingue celles destinées au service des troupes et celles destinées aux bourgeois. Elles sont considérables, et ont fourni jusqu'à 50,000 fusils par an et une quantité proportionnée d'armes blanches.

Fabrique de quincaillerie. C'est une des plus considérables de France, par le nombre et la qualité des ouvrages en acier fin et commun, en fer et en cuivre.

On fait dans la fabrique de rubans dont nous avons parlé plus haut, des rubans de soie et des rubans appelés *padous*, faits de fleuret de soie.

La proximité du Rhône et de la Loire procure à *Saint-Etienne* la facilité de faire transporter à peu de frais ses marchandises dans toute l'étendue de la France.

Poids et mesures. Il y a deux poids; l'un de 13 onces et demie poids de marc, appelé *poids de ville*; l'autre, de 15 onces aussi poids de marc, servant à peser la soie.

Par un ancien usage qui ne repose sur aucune loi, il n'y a point de jour de grace pour les effets de commerce dans cette ville. *Voyez* FOREZ.

SAINT-FLOURS, ville de France en Auvergne, au département du Cantal. On y compte 5,282 habitans. *Voyez* FLOURS (*Saint*).

SAINT-GALL, ville considérable alliée des Suisses, à 2 lieues du lac de Constance, sur la rive de Steinach. Long. 27. 10. lat. 47. 38.

Cette ville est depuis longtems célèbre par son commerce. La fabrique de toiles, qui y subsiste encore aujourd'hui, était déjà considérable au milieu du treizième siècle. En 1387 elle forma des liaisons de commerce avec Nuremberg; enfin, en 1415, à l'époque du concile de Constance, plusieurs maisons quittèrent cette ville pour venir s'établir à *Saint-Gall*, dont, par ce moyen, le commerce reçut encore de l'accroissement.

Outre les toiles qu'on y fait, on en blanchit beaucoup de celles d'Allemagne. On y fait aussi de la futaine et quelques étoffes de laine: les gazes qu'on y fabrique sont estimées. Mais une branche d'industrie intéressante que cette ville a acquise depuis 40 ans, est la fabrique de mousselines qui a pris beaucoup d'accroissement et acquis beaucoup de perfection: il s'y en fait, dit-on, plus de 100,000 pièces de toutes espèces, sans parler de 50,000 autres des Indes que l'on y brode. Il s'y fait quelques affaires de banque, mais l'étendue et l'activité des fabriques laissent peu de fonds pour les spéculations.

On compte dans cette ville par florins de 65 kreutzers, et le kreutzer de 8 hellers. Le florin équivaut à 2 liv. 9 sous 3 den. de France, le kreutzer à 12 den. un peu moins, et le heller à un den. un peu plus.

On se sert de deux poids: l'un est égal à 15 onces 1 gros et quelque chose du poids de France; l'autre est plus léger de 25 à 30 pour 100 que le premier.

L'aune dont on se sert pour les toiles, contient un peu plus de deux tiers de celle de Paris; celle pour les draps contient à-peu-près 22 pouces 6 lignes du pied de France. *Voy.* GALL (*Saint*).

SAINT-GAUDENS, ville de France dans la Haute-Guienne, capitale du pays de Nebousan, au département de la Haute-Garonne, sur la Garonne, à 15 lieues de Toulouse. Longitude, 18. 56. latitude, 43. 8.

On y compte 4,000 habitans.

Il y a des bled, seigle, avoine, bled d'Espagne, et millet noir.

Il y a des fabriques de cadis larges, cadis étroits, cadis fort communs; burats fins façon d'étamines, burats mêlés, burats communs; rases doubles croisées, rases façon d'Agen et rases communes. Les cadis larges ont 9 seizièmes après l'apprêt; les autres étoffes doivent avoir 7 seizièmes.

Il se fait une grande consommation de cadis larges et étroits dans les différentes provinces de la France, pour rideaux de lit. On imprime aussi des cadis larges à Toulouse, Montpellier, Amiens et Rouen; on les vend ensuite sous le

Digitized by Google

nom de *flanelles* en Espagne et dans nos provinces. Les autres étoffes se consomment dans la Guienne et le Languedoc.

Les mêmes fabriques sont répandues à Valentine, Miramont, Poincis et Villeneuve. Peu de fabricans vendent ces étoffes foulées; la plupart sont tisserands-fabricans, et portent leurs pièces, au sortir du métier, aux marchés de Saint-Gaudens et de Valentine, où ils les vendent aux négocians et aux commissionnaires.

Poids et mesures. Le poids général du pays est le poids de table. La mesure du bled varie, pour ainsi dire, en chaque endroit. Nous croyons que les négocians vendent à l'aune de Paris.

SAINT-GENIEZ, ville de France dans le Rouergne, au département de l'Aveyron, sur le lot, à 6 lieues de Marvejols, 8 de Mendes et de Rhodez.

On y compte 3,537 habitans; les productions consistent en grains, vins, fruits excellens, laines dont le commerce est étendu, bois merrain.

Il y a une fabrique considérable de diverses étoffes de laines, connues sous les noms de *cadis canourgue*, *refoulés*, *flanelles*, *razes*, *serges*, *escots*, *sagatis* (ou *sacatis*), *tricots*, *burats*, etc., chapellerie, tannerie.

Cadis. La meilleure qualité est connue sous le nom de *cadis-canourgue*, de celui de la Canourgue, endroit voisin de *Saint-Geniez*, où apparemment on a d'abord fabriqué cette étoffe. Les cadis portent 7 seixièmes de large, sur 28 à 29 aunes de long, et sont communément employés à doublure d'uniforme des troupes; ils se répandent aussi dans le commerce.

Refoulés. Il y en a de 3 ou 4 qualités; ils ont aussi 7 seizièmes de large sur 28 à 29 aunes de long. Montauban en tire une quantité considérable pour la Frise.

On estime que dans l'un ou l'autre genre, soit en cadis soit en refoulés, il se fabrique 60 mille pièces, tant à *Saint-Geniez* qu'aux environs.

Flanelles. On en fait de deux largeurs; les unes qui ont 5 huitièmes se subdivisent encore en *flanelles longues* et *impériales*, les premières tirant de 28 à 29 aunes, et les deuxièmes de 18 à 19; les autres ont 7 huitièmes de large sur 28 à 29 aunes. Ces trois étoffes sont communément destinées à l'impression à Montpellier, Toulouse, Saint-Cosme, etc. elles servent aussi pour doublures de manteaux de troupes, et à divers autres usages. Il s'en fesait, avant la révolution, environ 12 mille pièces de l'un et l'autre genres.

Razes. Elles ont 9 seizièmes de large sur 26 à 27 aunes, et sont de diverses couleurs; on les emploie à faire des habits et des culottes.

Serges et escots. Ces étoffes qui entrent pour beaucoup dans le commerce de *Saint-Geniez*, sont de la même nature, et sont destinées au même usage que celles de Marvejols et de Mende.

Tricots. Ils servent à faire des vestes et culottes de soldats.

Sagatis. Ils sont à l'instar de ceux d'Angleterre, dont ils ne diffèrent que par le luisant des apprêts.

Burats. Cette étoffe, la seule des fabriques de *Saint-Geniez* qui soit tissue en lis, sert au commerce de Guinée, et, plus communément encore, se consomme dans l'intérieur de la France. Les flanelles et impériales, qui sont aussi connues sous les noms de *longelles* et de *sempiternelles*, servent également au commerce de la traite des nègres.

Toutes les étoffes des fabriques de *Saint-Geniez*, dont nous venons de parler, y reçoivent les derniers apprêts; les fabricans qui ne font point le commerce au-dehors; les vendent au sortir du métier, aux négocians qui les font fouler, teindre et apprêter. La consommation s'en fait dans toutes les provinces de la France; elles se répandent également dans l'étranger, principalement en Espagne et en Italie. Elles sont d'un très-bon usage, et ne peuvent que gagner à être connues.

Poids et mesures. Ce sont les mêmes qu'à Montpellier; cependant les négocians ne vendent qu'à l'aune de Paris.

A 2 lieues de *Saint-Geniez* se trouvent les montagnes d'Aubrac, qui sont très-fertiles et où l'on engraisse une quantité prodigieuse de bêtes à laine et de bêtes à cornes, qui servent à approvisionner les boucheries de la Provence, du Languedoc, etc.; celle de Marseille en tire seule trois mille moutons par semaine; cent bœufs et autant de vaches, et le reste de la province à proportion.

SAINT-GERMAIN-DE-TALVENDE, papeterie de France. *Voyez* VIRE.

SAINT-GIRONS, ville de France, dans la Haute-Guienne, au département de l'Arriège, capitale du Conserans, sur le Solat, près Saint-Lizier, à 9 lieues de Foix et de Saint-Gaudens. Long. 18. 45. lat. 42. 58.

Il s'y tient plusieurs foires; les plus considérables sont celles de la Toussaint et du lendemain de la Vierge de septembre. On y vend beaucoup de bétail de toute espèce, qu'on élève dans le pays; une grande quantité de laines d'Espagne et de la frontière, pour les fabriques de Saint-Martory et autres de l'arrondissement; trois à quatre mille pièces de toiles fabriquées avec le fil du lin qui se ramasse dans le pays. Ces toiles, qui ont une aune de large en première qualité et trois

trois quarts en qualités inférieures, sont presque toutes enlevées par des marchands du Languedoc, qui viennent exprès aux foires de *Saint-Girons*.

Le Couserans renferme 12 forges à fer, et 8 papeteries dont 3 sont à *Saint-Girons*. Ces papeteries fournissent le papier à plusieurs départemens.

Le Couserans renferme aussi quelques carrières de marbre et quelques mines de cuivre et d'argent; mais ces dernières viennent d'être abandonnées.

SAINT-GOBAIN ou *Gobin*, village de France dans le Soissonnais, au département de l'Aisne, à 7 lieues de Soissons, 4 de Laon, et 2 de la Fère.

Il y a une belle manufacture de glaces. Cet établissement, l'un des plus considérables de l'Europe, et, sans contredit, le premier et le plus étendu, comme fabrique de glaces, a pris naissance en 1691, dans un vieux château qui avait appartenu aux fameux *Coucy*. On y a coulé et soufflé jusqu'en 1762, que la méthode de souffler a été abandonnée; on coule toutes les glaces depuis cette époque.

Cette manufacture fait des glaces dont nulle autre n'approche, pour la grandeur, la beauté, la netteté et la solidité du verre. On y en a coulé de 122 pouces de longueur; l'empereur de la Chine a les plus larges qui en soient sorties; il y en a de soixante-quinze pouces de largeur. *Voy.* PARIS.

A deux lieux de *Saint-Gobain* se trouve le village de Folembray, qui renferme une verrerie à bouteille, dont la consommation se fait à Paris et à Reims.

L'Aventure, petit hameau, à trois lieues de *Saint Gobain*, renferme une fabrique de savon noir qui s'envoie à Paris, à Saint-Quentin, en Flandre.

A Sinceny, autre village, à deux lieues de *Saint-Gobain*, on trouve une manufacture de fayence.

SAINT HYPOLITE, ville de France dans les Cévennes, au département du Gard, à 7 lieues de Nîmes et de Montpellier.

Les productions consistent en fruits, soies. La majeure partie se consomme dans la fabrique de bas qui y est établie; le surplus se vend aux foires d'Alais et de Beaucaire.

Il y a une fabrique d'étoffes de laines et de bas de soie; tannerie.

Etoffes de laine. On y en fait de différentes qualités; les plus connues sont des pessots, ou façon de Montauban, des molletons, des cadis et des serges. Les pessots servent à faire des guêtres de soldats; la majeure partie des autres étoffes se vend, toute apprêtée, à la foire de Beaucaire, et passe de-là en Provence, à Gênes et en Italie.

Bas de soie. La fabrique en est considérable, et se distingue surtout par la blancheur des bas qu'elle répand dans le commerce.

Tannerie. Elle est considérable, surtout pour les cuirs forts et peaux de mouton; ils passent presque tous en Provence, en Espagne et en Italie.

SAINT-JEAN-D'ANGELY, ville de France en Saintonge, au département de la Charente Inférieure, à 6 lieues de Saintes et 13 de la Rochelle. Long. 17. 5. lat. 45. 55.

On y compte 6,000 habitans. Les productions consistent en vins et eaux de vie. Les eaux-de-vie sont excellentes, et passent quelquefois dans le commerce pour eaux-de-vie de Cognac, lorsque celles-ci viennent à manquer; elles forment une branche de commerce assez considérable.

SAINT-JEAN D'ACRE, ville et port de mer, dans la Syrie-Palestine, sous la domination des Turcs, à 30 lieues de Damas et d'Alexandrie, 50 lieues d'Alep et 100 de Constantinople.

Cette ville figure très-avantageusement dans le commerce, et est surtout intéressante pour celui de la France. *Saint Jean d'Acre* est un des endroits, entre tant d'autres, où les négocians de Marseille ont parfaitement su tirer parti de la facilité qu'ils ont de faire le commerce des échelles du Levant; toutes les maisons qui y sont établies, à l'exception de deux ou trois, sont des détachemens de celles de Marseille.

Les principales productions qui entrent dans ce commerce, sont le coton, la soie et la noix-de-galle. Les soies n'y sont pas très-bonnes; mais en récompense, le coton y est très-abondant et de la plus belle qualité; il se répand dans le commerce en laine et filé.

Il y a une fabrique de toiles de coton, et autres étoffes en soie et coton. Les toiles de coton sont connues sous le nom de *dimmites*; elles sont, ainsi que les autres étoffes, soie et coton, d'un bon usé, et propres à une infinité d'usages. *Voyez* ACRE (*Saint-Jean d'*).

SAINT-JULIEN DU SAULT, petite ville de France dans le Sennois, au département de l'Yonne, à une lieue de Villeneuve-le-Roi.

Il y a une fabrique de fouets pour monter à cheval. Ceux qu'on y fait sont aussi estimés, dit-on, que ceux qu'on tire d'Angleterre; ils se vendent depuis 5 francs jusqu'à 300 francs la douzaine.

SAINT JULIEN-EN-JARETS, bourg de France dans le Forez, au département du Rhône, près Saint Chamond, et dont il n'est séparé que par un faubourg.

Il y a une fabrique de clous pour la marine; dévidage de la soie; fenderie.

SAINT-LEONARD-LE NOBLET, ville de France, dans le Limosin, au département de la Haute-Vienne, sur la Vienne, à 5 lieues de Limoges. Long. 19. 10. lat. 45. 50.

Il y a une manufacture de gros draps pour les troupes, de raz, d'étamines et de droguets en laine et fil; manufacture de papiers; fabriques de parchemins, d'ouvrages de dinanderie et d'ustensiles de cuisine, en cuivre.

Les papiers qu'on y fabrique servent à l'écriture et à l'impression; ils sont cependant plus propres pour l'impression; la quantité qu'on y en fait est immense.

SAINT-LOUIS, verrerie de France, en Lorraine, à 2 lieues de Bitche.

Elle est considérable, et est la plus renommée du pays, surtout pour la gobletterie. On y fait du verre en table; on y fait aussi le *flint glass* d'Angleterre, et beaucoup d'ouvrages de toute espèce, qui sont aussi délicats par la forme, que précieux par la bonté de la fonte.

SAINT MALO. *Voyez* MALO (Ssint).

SAINT-MIHEL, ville de France en Lorraine, au département de la Meuse, à 8 lieues de Bar, 14 lieues de Nancy, 70 de Paris. Long. 23. 27. lat. 48. 11.

Il y a dans cette ville, d'après les derniers dénombremens, 4,510 habitans.

Les productions qui entrent dans tout son commerce sont les bleds, vins, eaux-de vie, huiles de navette et de faine.

Le commerce du bled y est assez considérable; on en fait des envois dans plusieurs provinces de France.

Les vins sont fort estimés, surtout ceux des côteaux d'Apremont, de Loupmont, de Varneville, de Bussière, de Saint-Julien. Tous ces vins souffrent très-bien le transport, et gagnent, dit-on, à voyager. Liège, le Luxembourg, la Flandre en tirent une grande quantité.

Les eaux-de-vie sont très-bonnes; il s'en fait aussi un bon commerce, ainsi que des huiles de navette et de faine.

Il y a à *Saint-Mihel* des fabriques de dentelles et papeteries.

Les dentelles sont connues sous le nom de *Saint-Mihel*; elles sont lisses et dans le genre commun; il s'en fabrique considérablement, tant à *Saint-Mihel* que dans les paroisses des environs; elles forment la seule occupation des femmes du pays; les pièces portent 6 aunes, et se vendent depuis 12 sous, jusqu'à 7 ou 8 fr. Il s'en fait des envois considérables dans toutes les provinces de France, en Angleterre, en Hollande, en Espagne et en Amérique.

Papeterie. Il y en a plusieurs répandues dans les environs, à une et deux lieues de cette ville: il s'en fait de différentes qualités, toutes dans le commun; les plus beaux portent la fleur de lys, et peuvent servir à l'impression; les autres sont des papiers gris et d'emballage.

Outre les objets dont nous venons de parler, on peut encore tirer de *Saint-Mihel*, des vins du Rhin et de la Moselle, du kirchwaser de Suisse et des montagnes Noires, des liqueurs de Phalzbourg et de Nancy, des étoffes et jarretières de Ronuroy, etc.

Les forges de Sempigny et de Boncourt, ne sont qu'à deux petites lieues de *Saint-Mihel*.

SAINT-OMER, ville de France, en Artois, au département du Pas-de-Calais, sur l'Aa, à trois lieues d'Aire, six de Bergues, huit de Dunkerque et de Calais. Long. 19. 54. 57, lat. 50. 44. 46.

Cette ville a une communication directe par eau avec les villes ci-dessus, avec toutes celles situées sur la Lys jusqu'à Gand, et avec celles situées sur la Deule, sur la Scarpe et sur tous les canaux qui aboutissent à ces rivieres.

On y compte 20,135 habitans.

Les productions consistent en grains, lins, chanvres, laines, chevaux et huiles de colsat.

Il y a des manufactures de draps; fabrique de toiles de coton et de fil à carreaux, de pannes en laine at poil de chèvre.

La majeure partie des grains passe dans les provinces méridionales de France. La Normandie et la Bretagne tirent beaucoup de chevaux, de lins et d'huiles de colsat. Il se fait un assez bon commerce d'eaux-de-vie.

Il y a plusieurs manufactures où l'on fabrique des draps noirs et autres, des pinchinats et des serges; les draps noirs sont très-estimés.

Amidon. On y en fabrique une grande quantité, d'une aussi bonne qualité que celui d'Hollande.

Papiers. On y fabrique du papier blanc propre à l'impression, et quantité de moulins sont employés à fabriquer du papier gris. Une société d'ouvriers anglais y a fait construire un moulin pour fabriquer du papier pour l'écriture et faire des cartons propres à presser les étoffes.

Poids et mesures. La livre n'est que de 14 onces.

La mesure pour les grains s'appèle *razière*; elle pèse 200 livres, poids de marc.

L'eau-de-vie se vend au pot; il en faut trois et démi pour faire une velte.

L'aune est la même qu'à Lille; c'est-à-dire, qu'elle contient vingt-six pouces du pied-de-roi.

SAINT-QUENTIN, ville de France en Picardie, au département de l'Aisne. *Voy.* QUENTIN (St.) et PICARDIE.

SAINT-ROMAIN-DE COLBOC, bourg de France

en Normandie, au pays de Caux, département de la Seine-Inférieure, près le Hâvre.

On y fabrique des pesons ou romaines à cadran très-commodes; on en fait qui marquent jusqu'aux onces.

SAINT-VALERY-EN-CAUX, petite ville de France, dans la Normandie, au département de la Seine-Inférieure, avec un port de mer, entre Dieppe et Fécamp, à six lieues de l'un et de l'autre. Long. 19. 21. 10, lat. 49.

Son port est bon, surtout depuis la construction d'une nouvelle écluse pour retenir l'eau de la mer au fortes marées.

Cette ville où l'on compte 4,790 habitans, et qui s'occupe particulièrement de la pêche, envoie plusieurs navires à celle de la morue au banc de Terre-Neuve, et a annuellement quarante bateaux montés de vingt-cinq à trente hommes d'équipage pour faire celle du hareng.

Saint-Vallery jouissait ci-devant du privilége de la franchise du sel; on y apprête différentes espèces de hareng à l'instar de Dieppe.

SAINT-VALERY-SUR-SOMME, ville de France en Picardie, au département de la Somme, à quatre lieues ouest d'Abbeville, quarante-cinq nord par ouest de Paris, située à l'embouchure de la Somme. Long. 19. 17, lat. 50. 11.

Cette ville où l'on compte, suivant les derniers dénombremens, 3,630 habitans, fait un commerce plus important que l'on ne le croirait. Nous devons à M. *Pinguet-Bruslé*, négociant de *Saint Valery*, la notice que nous en allons donner.

Le commerce de *Saint-Valery*, consiste principalement en toiles à voiles, toiles d'emballage, cordages qu'elle expédie pour la Rochelle et Bordeaux, d'où elle tire en échange de l'eau-de-vie, des vins et denrées coloniales.

Saint-Valery fait passer dans l'intérieur de la Normandie des lins non filés qu'elle tire de la Picardie.

Elle prend en retour des beurres, du cidre, des cendres de Vareck pour la verrerie de bouteilles et de verre à vitres, qui sont dans les environs.

Il s'expédie une assez grande quantité de verres de ces verreries pour la Hollande, qui envoie en retour des fromages, de la laine, de l'huile de poisson, de la céruse, de la colle, des bois de teinture, etc.

En tems de paix, *Saint-Valery* expédie des cargaisons entières d'étoffes de la fabrique d'Amiens, de Beauvais, draps de Rheims, draps de Sedan même, etc., pour l'Espagne.

Ce port peut être regardé comme un de ceux de la Manche où il se fait le plus d'expéditions de ce genre. On y apporte de la laine d'Espagne qui s'expédie pour Rheims, Sedan et la manufacture de *Vanrobais* d'Abbeville.

Il se construit à *Saint-Valery*, des bâtimens qui ont de la réputation tant pour leur solidité que pour leur marche.

Il entre, année commune, en tems de paix, dans le port de *Saint-Valery* trois à quatre cents bâtimens depuis trente jusqu'à deux cent cinquante et trois cents tonneaux.

Il s'y fait un grand commerce de commission et d'entrepôt. Les marchandises sont expédiées de *Saint-Valery* à Amiens par la Somme et à peu de frais d'Amiens pour Paris, Orléans, Rheims, les Trois-Evêchés, l'Alsace et la Lorraine.

Les différens bâtimens qui arrivent dans ce port viennent du nord, de la Hollande, de l'Angleterre, des ports de la Manche et aussi de Marseille quelquefois.

On a vu des marchandises expédiées de Rotterdam à *Saint-Valery* en 24 heures, et rendues en vingt-quatre autres à Paris, ce qui ne fait que quarante-huit heures de Rotterdam à Paris, par le port de *Saint-Valery*.

M. *Pinguet-Bruslé*, qui nous fournit ces notes, regarde avec raison cette célérité d'expédition comme un grand avantage pour les marchands de la capitale, tant à cause du peu de frais qui en résultent en comparaison de ceux qu'occasionne le transport par la rivière de Rouen, qu'à cause du tems qu'exige cette dernière voie. *Voyez* PICARDIE.

SAINTE-MARIE-AUX-MINES, ville de France, partie en Lorraine, dans le département du Haut-Rhin. Long. 25. 2, lat. 48. 16.

Les productions consistent en mines de plomb, dans lesquelles il se trouve un peu d'argent.

Il y a des fabriques de toiles de coton, de lin, muires et cotonnades à l'imitation de Rouen; bonneterie et draperie communes.

SAINTES, ville de France, capitale de la Saintonge, au département de la Charente-Inférieure, sur la Charente, à treize lieues de la Rochelle et d'Angoulême. Long. 37. 1. 6, lat. 45. 38. 35.

La fertilité de son territoire, sa proximité de plusiaurs grandes villes, la commodité des rivières qui arrosent la Saintonge, et surtout la Charente qui est navigable depuis Angoulême, rendent la position de cette ville très-avantageuse pour le commerce.

On y compte 8,388 habitans.

Les productions consistent en bleds, vins et eaux de-vie; laines.

Bleds. On y en recueille en abondance, surtout du bled de Turquie: la majeure partie se consomme dans la province, et le surplus s'enlève pour Bordeaux.

Vins et eaux-de-vie. Cette ville et les environs, produisent, année commune, huit mille tonneaux de vin rouge et dix mille tonneaux de vin blanc: la majeure partie des rouges passe à

Rochefort, les vins blancs se convertissent en eaux-de vie et esprit-de-vin, qui sont d'une excellente qualité, et dont la majeure partie passe en Angleterre, en Hollande et aux îles françaises.

Laines. Elles reçoivent leur apprêt et la teinture à *Saintes* : une partie sert à alimenter les fabriques de la ville ; le surplus passe en Poitou, dans la Touraine et en Normandie.

L'industrie consiste en fabriques d'étamines, de molletons et de cadis, de basins et de bonneterie: manufactures de porcelaine, de creusets de grès et autres ouvrages de même nature et de fayence; mégisserie.

Étamines. Elles sont connues sous les noms d'*étamines de Saintes* et d'*étomines de Bordeaux* ; elles approchent des camelots de Lille pour la couleur, et des étamines d'Amiens pour la force et la finesse.

Molletons et cadis. Ils sont dans le genre de ceux qui se fabriquent en Poitou ; ils passent pour être d'une excellente qualité ; la fabrique en est établie à l'hôpital général.

Basins. On y en fabrique de toutes qualités ; ils sont très-estimés

Bonneterie. On fait dans cette fabrique, des bonnets, et des bas fins drapés, à la broche, et en toutes couleurs.

Outre le commerce des objets dont nous venons de parler, il s'en fait encore un assez considérable en petites draperies de la fabrique de Pons ; en serges et droguets sur fil, de la fabrique de Jonsac, et en étoffes de coton.

Mesure des grains. La quartière, sac ou poshée de 3 boisseaux de froment pèse 153 liv., de méteil 145, de seigle 143, d'orge 112 et demie.

Mesures des vins et liqueurs. La pinte contenant quatre chopines ou deux roquilles pèse en vin 2 livres 10 onces, en eau-de-vie 2 livres 8 onces.

La barrique contenant 183 pintes deux tiers avec la lie pèse en vin 505 livres 2 onces, en eau-de-vie 459 livres 25 onces un tiers.

Celle contenant 171 pintes sans lie pèse en vin 448 livres 14 unces, en eau-de-vie 427 livres 8 onces.

SAINTES (*les*). Ce sont deux petites îles à 5 lieues sud-est de la Guadeloupe, qui avec un islot, forment un triangle et un assez bon port.

Ce fut en 1648, que l'on envoya de la Guadeloupe une trentaine de Français occuper les *Saintes*. La seule fontaine qui fut dans l'île ayant tari par la sécheresse, ces nouveaux colons furent obligés de se retirer avant d'avoir eu le tems de creuser des citernes. Onze ans après ils y retournèrent, et y établirent quelques habitations. Depuis cette époque, on a toujours continué à les cultiver. Leur produit n'est pourtant pas fort considérable; il se borne à une petite quantité de coton et de café. Ces cultures suffisent cependant au besoin du petit nombre d'habitans qui occupent ces îles.

Tout leur trafic consiste en coton, qui y vient très-bien, en moutons, en chèvres, et en toutes sortes de volailles, qu'ils vendent à la Martinique et à la Guadeloupe.

SAINTONGE, province de France, formant aujourd'hui le département de la Charente.

Elle est située sous le dix-septième dégré de longitude : et sous le cinquante-cinquième dégré 40 minutes 30 secondes de latitude.

Ses frontières sont l'Angoumois, le Périgord, le Poitou, l'Aunis, le Bordelais, la Girunde et l'Océan.

Royan est le seul port de mer de la *Saintonge* proprement dite ; dans ce petit port, situé à l'embouchure de la Gironde, il se fait des expéditions pour la pêche de la sardine et pour le cabotage.

Les rivières de la province sont la Charente, la Gironde, la Sevigne, la Tude, la Boutonne.

L'étendue de la *Saintonge* est estimée de 273 lieues carrées partagées en :

Haute Saintonge. . . . 189 lieues carrées.
Basse-Saintonge. . . . 84

De ce terrain on calcule que 182 lieues carrées sont employées en vignes, prairies, terres ensemencées, 2 en bois de haute futaie, 6 en bois taillis, et 83 en villes, bourgs, villages, marais, etc.

Population. Elle est estimée de 833 individus par lieue carrée, ce qui, pour le total de la province, donne le nombre de 227,409 individus.

On en suppose 45,481 employés aux travaux de l'industrie, et formant la population des villes ; 181,928 formant celle des cultivateurs et habitans des campagnes.

Productions. Elles consistent en grains, vins, chanvres, bois de charpente, de chauffage ; laine, sels, et quelques autres objets moins importans.

En général la *Saintonge* est un pays fertile qui produit du bled en abondance, des vins parmi lesquels il y en a d'excellens, et de toutes sortes de fruits. Le sel de ce pays est le meilleur de l'Europe, et fait un des principaux articles du commerce de cette province.

Industrie. Elle consiste dans la distillation de l'eau-de-vie, la fabrique des toiles, cadis, molletons, étamines, grosses et petites draperies.

On y fabrique aussi de la fayence, de la porcelaine, des creusets de grès, de la bonneterie.

La tannerie y est assez considérable.

C'est surtout à Barbesieux que se font les toiles qui sont presque toutes enlevées par les Anglais et les Hollandais, et dont, au défaut de l'étranger, la consommation se fait dans les provinces voisines ; il en vient jusqu'à Paris, et l'on en envoie dans les colonies françaises.

Commerce. Il consiste principalement dans la vente des vins, eau-de-vie, grains, sels.

Comme il y a une quantité considérable de marais salans, ils font la base principale du commerce extérieur et intérieur de la province.

On tire du sel de Marennes en *Saintonge*, et on le fait remonter sur la Charente jusqu'à Angoulême, d'où on le transporte, par voitures, en Auvergne, en Limosin, en Périgord et dans la Marche. Les chevaux de *Saintonge* sont estimés, et les habitans en tirent tous les ans un profit considérable. *Voyez* SAINTES, ANGELY (*Saint-Jean d'*).

SAINT-YRIEIX, ville de France, dans le Limosin, au département de la Haute-Vienne, à sept lieues de Limoges.

Il y a une mine de terre propre à la porcelaine : la terre qu'on en tire, passe pour une des meilleures de France ; elle est employée par les plus belles manufactures : on tire des mêmes mines, des cailloux propres à faire la couverte.

SALÉ, ville d'Afrique, située au-delà du détroit de Gibraltar, est le port des royaumes de Fez et de Maroc où il se fait le plus grand commerce. Long. 11. 5. lat. 34.

C'est dans cette ville que résident les consuls français, anglais et hollandais, aussi bien que les marchands chrétiens et les juifs qui viennent d'Europe pour le commerce de Maroc, et pays qui en dépendent ; et c'est-là qu'ils ont leurs magasins.

Il se fait à *Salé* de très-belles étoffes en soie et des draps de laine très-fins. Il s'y fait aussi divers ouvrages de broderie en soie et en or.

Les droits d'entrée et de sortie qui se paient à *Sale* et dans les autres ports de la domination du roi de Maroc, sont de dix pour cent, à la réserve de l'argent qui n'en paie que deux. Les droits de consulat sont aussi de deux pour cent.

Cent livres de marc font 95 à 96 rotolis ou pic de *Salé*.

SALERNES, petite ville de France en Provence, au département du Var, près Barjols. Longitude 23. 36. lat. 46. 48.

Ses productions consistent en vins, huile d'olive, figues et suies.

Vins. Il s'en recueille, année commune, environ 15 à 16 mille coupes ; il est fort gros, noir et surchargé ; il se transporte très bien ; la majeure partie passe dans la Haute-Provence, dans le Dauphiné et dans le Piémont.

Huiles d'olive. Elles sont communes pour la table, mais très-bonnes pour les fabriques. On en recueille, tant à *Salernes* que dans les environs, 5 à 6 mille coupes par an. Les olives qui tombent pendant les mois de janvier, de février, de mars et d'avril, servent à faire une huile commune qui est fort grasse, et très-propre à la fabrication du savon.

Figues. On en recueille environ cinq mille quintaux par an ; elles sont rondes, très-blanches et très-délicates : elles se vendent depuis 6 jusqu'à 24 francs le quintal : il en passe une partie à Paris, et le surplus se répand dans les différentes villes de France et dans l'étranger.

Soies. Salernes en fournit 25 à 30 quintaux par an ; elles passent pour être d'une excellente qualité ; elles se filent dans la paroisse même. La propriété qu'ont les eaux du pays, de donner à la soie de la blancheur et de l'éclat, en les rendant plus légères et plus moëlleuses, ne contribue pas peu à les faire rechercher : elles se vendent ordinairement à la foire de Beaucaire ; leur prix excede toujours de 2 à 3 francs celui des autres soies.

Tous ces objets sont répandus dans le commerce par les négocians des environs qui les achètent, soit à *Salernes* même, ou aux foires et marchés du canton.

SALINS, ville de France, en Franche-Comté, au département du Jura, sur la Furieuse, à sept lieues de Besançon, de Dole et de Pontarlier.

Ses productions consistent en sels, vins et eaux-de-vie, gypse ou plâtre.

Les vins que l'on recueille sur le territoire de *Salins* sont d'une bonne qualité et se transportent dans la Lorraine, les Vosges, l'Alsace, la principauté de Montbelliard, et principalement en Suisse : les eaux-de-vie qu'on y fait avec le marc de raisin, sont estimées dans les montagnes et en Suisse : on y trouve quelques fours pour la préparation du plâtre qui se débite dans différentes villes de la province : mais tous ces objets réunis ne sont rien en comparaison des salines dont nous allons parler.

Salines. C'est au milieu de cette ville que l'on trouve des fontaines salées renfermées sous de grandes et antiques voûtes, dans une vaste enceinte qui forme la saline. On doit croire (comme l'indique le nom de *Salins*), que ce sont ces sources salées et la saline même, qui ont déterminé l'établissement de cette ville, déjà connue avant le sixième siècle. Elle est située dans une gorge étroite, entre des montagnes assez élevées dont les bases renferment beaucoup de gypse (ou pierre à plâtre) qui, comme on sait, n'est autre chose que de la sélénite : et l'on conçoit facilement combien cette substance doit y être abondante, par la quantité prodigieuse de sels que

l'on a retiré, pendant plus de douze siècles, de ces sources qui en fournissent encore aujourd'hui.

Ces fontaines salées sont à différens dégrés de saturation : quelques-unes contiennent 8, 12 et même jusqu'à 15 livres de sel sur 100 livres d'eau ; d'autres n'en contiennent que 3 à 4 livres seulement. On emploie les plus saturées, dans la saline de *Salins*, en les fesant évaporer par l'ébulition dans les chaudières, au fond desquelles le sel se trouve formé et crystallisé. Les sources qui sont moins saturées, sont conduites par deux files de tuyaux, sur une étendue de dix mille toises, dans la saline dite *de Chaux*, construite en 1775, et à proximité de la forêt de Chaux : là, ces eaux sont portées dans des bâtimens de graduation, situés auprès de cette saline où s'opère une première évaporation qui consommerait trop de bois si on l'obtenait par le feu sous les chaudières. Lorsque ces eaux, ainsi évaporées et concentrées par le secours de l'air, ont acquis 11 à 12 dégrés de saturation, à-peu-près comme les meilleures sources pures de *Salins*, on les fait bouillir dans des chaudières, en suivant la même methode qu'à *Salins* même.

Les salines de *Salins* et de Chaux fournissent chaque année, la première, 100 mille quintaux de sel, la seconde, environ 40 mille.

La Franche-Comté consomme à-peu-près le sel qui se fabrique à *Salins* ; celui de Chaux passe en Suisse, en exécution des traités faits avec les cantons Helvétiques. *Voyez* FRANCE, *Sel.*

Les cendres provenant du bois que l'on brûle dans ces salines, font un objet de commerce pour les verreries, tant de la Franche-Comté que des autres provinces. *Voyez* FRANCHE COMTÉ.

SALISBURY, ville d'Angleterre du comté de Wilt. Long. 15. 55. lat. 51. 2.

Elle est grande et bien bâtie. Outre les manufactures de flanelles, de droguets et de draps appelés *Salisbury blancs*, qui sont destinés pour le commerce de Turquie, on y fabrique aussi des draps larges appelés *spanihs-cloths*. Il s'y fait aussi un bon commerce de dentelles au fuseau. Ses manufactures avec ses foires, ses marchés, etc., en font une ville aussi florissante qu'aucune autre du royaume, dont tout le commerce se fait dans l'intérieur.

SALONIQUE ou *Salonichi*, anciennement thessalonique, est un port de mer situé au fond d'un golfe du même nom dans l'Archipel. Longitude 40. 48. lat. 40. 41. 10. Cette échelle est assez fréquentée depuis le commencement de ce siècle. Il y a un consul français et un hollandais. Il y aborde nombre de bâtimens de Marseille, de Livourne, de Gênes et de Hollande même en droiture, de toutes nations, mais principalement de ces trois premiers ports, surtout lorsqu'il y a quelque cherté ou disette de grains en France et en Italie, pourvu que le grand-seigneur n'en défende pas la sortie ; il s'en envoie cependant beaucoup de contrebande, non de *Salonique*, mais des environs comme au *vollo*, etc. On les paye en piastres d'Espagne, en piastres à la rose, en sequins ou autres espèces ayant cours à *Salonique*.

Les autres marchandises qu'on tire de *Salonique* sont des tabacs communs et de ceux nommés *Carada*, desquels il se fait fréquemment des chargemens entiers, soit de vaisseaux, soit de barques ; des cuirs ; des cotons en laine, plus estimés que ceux de Smyrne ; des cires jaunes qu'on reçoit en quantité de la Valaquie turque ; des laines surges de moutons de plusieurs qualités, des saloniques, autrement nommées *abats*, tant larges qu'étroites, étoffe de laine blanche fort grossière, propre à faire des habits de paysan et de soldat, dont on envoie quelquefois en Piémont, et des capotes pour les gens de mer.

On y envoie de l'indigo, de la cochenille, du gingembre, du poivre, de la canelle, du girofle, de la muscade, du bois du Brésil, du bresillet, du bois de Campêche et du Japon, des sucres, du plomb, de l'étain, du fer blanc double et simple, des draps londres anglais, des londrins et des larges, des draps de Hollande de couleurs assorties, du papier de France, des amaudes, du verdet et quelquefois du café des îles.

En général, le plus grand commerce de cette ville consiste dans la soie, la cire, le coton et le tabac qu'on envoie à Smyrne et de là en Europe ; son tabac passe pour le meilleur du Levant, après celui de Latichea, et il s'en consomme beaucoup en Italie et dans la Turquie.

A *Salonique* ou Thessalonique, 100 livres de Paris valent 125 livres 5 sixièmes un peu plus de pays, ou 62 livres de Paris 57 rotolis.

SALTZBOURG, archevêché d'Allemagne, dans la partie méridionale du cercle de Bavière, avec une ville du même nom, qu'elle tire, ainsi que le diocèse, de celui de la rivière de Saltza qui arrose l'un et l'autre. Long. 30. 50. lat. 47. 42.

Quoique le pays soit montueux, on peut dire néanmoins qu'il est assez fertile ; qu'il produit beaucoup de choses nécessaires à la vie, et qu'il ne manque ni de villes, ni de villages, quoiqu'il ne soit pas plus peuplé depuis l'émigration des Saltzbourgeois, qui, pour cause de religion, ont abondonné le pays et ont considérablement diminué le nombre de ses habitans.

Si les grains n'abondent pas dans le diocèse de *Saltzbourg*, la Bavière et l'Autriche peuvent aisément réparer ce défaut, et en revanche les habitans en sont amplement dédommagés par la bonté de leurs pâturages dans lesquels ils élèvent une grande quantité de gros bétail, de brebis et de cochons ; aussi, a-t-on dans le pays

le lait, le beurre, le fromage, les peaux, la laine, etc. en assez grande abondance. Le gibier y est commun, et les lacs, les rivières et les ruisseaux nourrissent beaucoup de poissons.

Les mines d'or de Gastein ne sont pas d'un grand raport. On pourrait dire la même chose des mines d'argent; mais celles-ci rendent plus qu'autrefois. Les mines de cuivre sont bien plus abondantes, et on les exploite avec bien plus de profit. On trouve du plomb dans plusieurs endroits de ce diocèse.

On tire aussi de la terre du soufre et de l'alun, et dans divers autres lieux elle fournit du vitriol. On trouve pareillement dans plusieurs endroits des carrières de marbre, des pierres de taille, de plâtre et des pierres serpentines. Le marbre surtout est très-beau.

Il n'y a pas dans le diocèse de *Saltzbourg* beaucoup de manufactures, et celles qui y sont ne sont pas poussées à un certain degré de perfection. On fait seulement dans tout le pays de gros draps et des toiles communes que l'on débite en grande quantité dans le Tyrol et dans d'autres endroits du voisinage. Il en est de même des bas de laine tricotés ou faits au métier, ainsi que des feutres et des chapeaux; à quoi on peut ajouter la quantité extraordinaire d'ouvrages de bois ou d'os que les sculpteurs et les tourneurs de divers endroits travaillent artistement, surtout dans la prévôté de Berchstoldsgaden.

L'acier de *Saltzbourg* est extrêmement estimé. On en fait des paquets qui pèsent 25 livres, cet acier s'appèle *bisson*.

SALTZBOURG, ville d'Allemagne, capitale de l'archevêché du même nom, sur la rivière de Saltza qui la partage en deux parties. Elle est fort peuplée, et elle fait un commerce très-considérable, principalement en sel que l'on transporte à Passau par le moyen de l'Inn, de même que le fer, le cuivre, l'acier, le marbre, les meules de moulin, et les pierres à aiguiser; marchandises que l'on apporte à *Saltzbourg* des divers endroits du du diocèse qui en fournissent abondamment. Elle fait aussi un grand commerce des diverses marchandises qui proviennent des manufactures du pays.

Cent livres de marc, font à *Saltzbourg* 88 liv. et demie.

SAMA ou *Shama*, est un endroit des plus considérables de la Côte-d'Or; il est à quatre lieues à l'est de Tacotavi; il contient environ deux cents cases; ses habitans sont presque tous pêcheurs de profession, et des plus habiles dans leur métier. Les Portugais avaient un comptoir et une redoute à *Sama*. Les Hollandais se sont emparés de l'un et de l'autre, et y font un commerce considérable, parce que c'est le rendez-vous de tous les nègres des environs.

SAMARANG, ville de l'île Java à vingt-deux lieues de Tagal, et à environ soixante-huit de Batavia; elle est dans une plaine, et traversée d'une rivière qui reçoit les barques et autres petits bâtimens entre son embouchure et la ville. Elle est la plus grande de la côte après celle de Bantam. On estime qu'elle est composée de plus de vingt mille maisons. La compagnie y a un comptoir et un fort qui commande tous les autres qu'elle a sur la côte. Aussi le chef porte le titre de commandeur, et c'est le quatrième qu'elle a dans les Indes. Il a beaucoup de monde sous lui pour le service de ce fort, avec un assez joli hôpital où les malades sont bien soignés. Les Chinois qui sont fort répandus sur cette cote, comme dans le reste des îles, se trouvent en grand nombre dans cette ville, par laquelle la compagnie se communique à la cour de l'empereur de Java, qui se tient à Cartasoura, bien avant dans le pays, ayant quitté Mataram depuis bien des années. On compte quatre journées de chemin de *Samarang* à Cartasoura, et Mataram est à une journée plus loin que Cartasoura vers lo midi.

SAMARKANDE, ville de la Grande-Tartarie, à quarante-un degrés vingt minutes de latitude et quatre-vingt quinze de longitude.

Il s'en faut de beaucoup que cette ville ne soit maintenant aussi brillante qu'elle l'a été autrefois; cependant elle est encore assez grande et assez peuplée.

On prétend qu'il s'y fait du papier de soie le plus beau qui soit au monde, et que c'est pour cela qu'il est tant recherché dans les Etats do l'Orient.

Les environs de *Samarkande* produisent des poires, des pommes, des raisins, des melons d'un goût si exquis et en si grande quantité qu'ils en fournissent tout l'Empire du grand Mugol et une partie de la Perse.

La petite rivière qui passe par cette ville et qui va se jeter dans l'Ama, vers les quatre-vingt douze dégrés de longitude serait d'une grande commodité à la ville pour la communication avec les Etats voisins, si les habitans avaient l'industrie de la rendre navigable. Enfin il ne manque rien à *Samarkande*, pour faire un commerce fort considérable que d'avoir d'autres maîtres et d'autres voisins que les Tartares Mahométans.

SAMBRE-ET-MEUSE, (*département de*). C'est un de ceux qui sont formés de la Flandre autrichienne; il contient le Brabant, le pays de Liége, etc.; il a vingt-six cantons et le chef-lieu du département est à Namur.

On compte 150,754 individus dans ce département; Namur en contient 15,400.

Voyez LIEGE, BRABANT, FLANDRE.

SAMOS, île de l'Archipel, sur la côte de Na-

tolie, au sud-ouest du golfe du même nom, et à l'est de l'île de Nicaria, entre les quarante-quatrième dégré vingt minutes et quarante-cinquième dégré de latitude, et les trente-septième dégré quarante-cinq minutes et cinquante-septième dégré de latit.

On y compte 12,000 habitans tous à-peu-près grecs.

Elle est fertile en grains, vins, huile, fruits excellens et autres productions recherchées.

Les muscats sont les plus beaux et les meilleurs fruits de l'île; mais le vin qu'on en fait, n'est pas, dit-on, des plus excellens, ce qu'on attribue à la mauvaise façon de le faire. Celui qu'on fait pour les nations Chrétiennes établies à Smyrne, étant ordinairement assez bon, parce qu'on y prend plus de soin; et que d'ailleurs on n'y met point d'eau comme font la plupart des Grecs. On en recueille environ trois mille barils pesant cinquante ocques le baril, c'est-à dire, 158 livres 4 onces poids de France. La charge contient un baril et demi.

La plupart de ces vins se portent à Scio, à Rhodes et à Napoli de Romanie.

Les huiles de *Samos* sont assez bonnes, mais il ne s'en recueille pas beaucoup; à peine les meilleures récoltes vont-elles à huit ou neuf cents barils, qui pèsent autant que les barils de vin; Les Grecs payent quatre pour cent de droits de sortie pour cette marchandise, les Français n'en payent que deux.

On charge ordinairement tous les ans dans cette île trois barques de froment pour France; chaque barque contient huit ou neuf cents mesures, chaque mesure fesant soixante et quinze livres poids de France. Cette mesure s'appèle un *quilot*, qui contient trois panaches, chaque panache est de huit ocques, et les huit ocques pèsent vingt-cinq livres.

On ne sèche des figues à *Samos* que pour l'usage du pays, elles sont fort blanches et trois ou quatre fois plus grosses que celles de Marseille, mais moins délicates.

Quoique les fromages de *Samos* ne soient pas excellens, on en charge tous les ans une barque pour la France.

Cette île peut aussi fournir jusqu'à quatre cents quintaux de poix, elle paye quatre pour cent de droits de sortie.

Une autre marchandise qu'elle donne, est le volani ou avelanede, qui sert à tanner les cuirs; on en charge quantité pour Venise et pour Ancône.

Enfin, on en tire des soies, du miel, de la cire, de la scammonée, des laines, différens bols et de l'émeri.

La soie est fort belle. Le commerce qu'on en fait monte environ à vingt-cinq mille écus par an; elle paye quatre pour cent de sortie.

Le miel y est excellent. Pour la cire, elle y coute 9 à 10 sols. On ne recueille guères que cent quintaux de cire dans toute l'île. Le miel y va jusqu'à deux cents quintaux.

La scamunnée de *Samos* n'est guères bonne; elle est rousse, dure, et coriace; par conséquent difficile à mettre en poudre. On trouve qu'elle purge avec trop de violence. Cette scammonée se consomme dans la Natolie, ne s'en chargeant point pour le Ponent. Elle ne paye point de droits.

Les Français y chargent une barque de laine par an.

Les mines de fer ne manquent pas dans *Samos*, la plupart des terres sont de couleur de rouille: tous les environs de Bavonda sont pleins de bols rouges foncés, fort fins, fort secs, et qui s'attachent à la langue, le bol est un safran de mars naturel dont on retire le fer par le moyen de l'huile de lin. On fesait autrefois d'excellente poterie à *Samos*, et c'était peut-être avec la terre de Bavouda; selon *Aulu-Gelle* les Samiens furent les inventeurs de la poterie; mais personne ne s'en mêle aujourd'hui, et on s'y sert de fayence d'Ancône; les cruches où l'on tient l'eau-de-vie et le vin, viennent de Scio.

Mesures de grains. Le quillot de l'île de *Samos* revient environ à 75 livres poids de France; chaque quillot contient 3 panaches, et chaque panache 8 ocques, les ocques pesant 25 livres chacune.

SAN-SALVADOR, ville de l'Amérique méridionale, capitale du Brésil, à 333 dégrés 35 minutes de longitude, et 12 dégrés 30 minutes de latitude méridionale.

San-Salvador est plutôt le nom du patron de la ville que de la ville même, qui porte aussi le nom de *Baie de tous les Saints.*

Le terrain des environs est plat; et c'est dans les plantations qui s'y trouvent, et qui en quelques endroits s'avancent plus de 50 lieues dans les terres, que se cultive le tabac de Brésil qui est si estimé en Europe.

C'est aussi à la baie de tous les Saints que viennent les vaisseaux portugais des Indes Orientales, et ceux de cette nation qui font le commerce de Loango, de Colombo et des autres côtes d'Afrique où le Portugal a des Colonies.

Les marchandises qu'on charge à la baie de tous les Saints, sont; du tabac, qui est la principale de toutes; du sucre commun, pour la fabrique duquel il y a plus de 40 moulins dans la capitainerie de *San-Salvador*, quoiqu'une des moins abondantes en cette marchandise; du sucre candi, ainsi nommé, disent quelques écrivains, du village du Brésil où il se cristallise, d'où le nom a depuis passé en Europe; de l'indigo, des huiles et fanons de baleine, qui

qui viennent échouer en quantité dans la baie ; depuis juin jusqu'en septembre ; du coton, de l'huile ou baume de Copahu, l'ipécacuanha, de la para-ayra-brava, quelque cannelle, do poivre long, du gingembre, des dents d'éléphans qui viennent des côtes d'Afrique ; du cuivre, qui vient d'Angola ; des cuirs do pays, des soies, des bois pour la teinture et pour les parfums ; du safran, du roeou, de la laque, du crystal de roche, des coeos propres pour la tabletterie, à cause de leur épaisseur ; et d'autres si petits, que chacun forme son grain de chapelet ; même de l'ambre gris, que la mer jète quelquefois dans le golfe ; des améthistes, dont il y a une mine dans eette capitainerie, et de l'or, qui se trouve dans le gravier d'une rivière de la capitainerie de Saint Vincent, au lieo nommé *Saint-Paul*, dont le quint du roi peut monter, par an, à 8 ou 900 marcs ; enfin, toutes sortes de fruits confits, secs et liquides, entr'aotres des oranges, des eitrons, des limons et des ananas.

Le port, qui n'est qu'à 200 toises de la ville, est excellent et capable de contenir quantité de vaisseaux. C'est-là qu'aborde tous les ans, au mois de juin, la flotte de Lisbonne, et que se raasemblent au mois d'août, pour le retour, tous les vaisseaux qoi se sont séparés de eette flotte pour aller à Fernambouc, Rio-Janeiro, Maraguan, Paraiba, Tamaraca et les autres ports de la Côte du Brésil.

Le nombre des vaisseanx de cette flotte n'est pas réglé, et roule ordinairement entre 40 et 50 bâtimens de toutes grandeurs, depuis 12 jusqu'à 36 pièces de canon.

La flotte de Lisbonne apporte à *San-Salvador*, des vins, des eaux-de-vie, des farines, de l'hnile, du fromage, des draps, des étoffes, des toiles, du fer ouvré et non-ouvré, du papier, toutes sortes d'ustensiles de cuivre et de fer ; enfin de tout ee qui est nécessaire à la vie, et qui ne se trouve pas au Brésil.

Il est pourtant vrai de dire qu'il y a des provinces du Brésil qui pourraient produire assez de vin et de froment pour en fournir toutes les autres, sans avoir besoin de recourir à eeux d'Europe ; mais jnsqu'ici on a eu pour politique d'y empêcher la culture des vignes et la semence des grains, afin que les habitans du Brésil ne poissent se passer du Portugal, et soient toujours dans la néeessité d'y avoir recours ; politique que les Espagnols ont aussi dans leur Amérique, au moins pour les vins, n'y étant guères permis de planter des vignes qu'au Pérou, paree qu'on n'est pas à portée d'y en envoyer assez par la mer du Nord.

C'est par les vaisseaux qui viennent de Goa et qui touchent à la baie de tous les Saints, en allant en Europe, qoe *San-Salvador* et le reste du Brésil sont fournis d'épiceries et des autres drogues et marehandises de l'Orient ; et c'est par les navires d'Afrique, qui partent des ports d'Angola et de Congo, qu'ils reçoivent leurs nègres, du morfil, de la cire, du miel, de la civette, de l'or et toutes les autres choses qu'on tire de ces quartiers-là ; mais ordinairement ces marchandises, à la réserve des esclaves, s'envoient en Portogal sur la flotte de Lisbonne. *Voyez* BRÉSIL.

SANTORIN, *Santorino* ou *Saint Erini*. Ile de l'Archipel, au nord de Candie. Long. 43. 33. lat. 39. 10.

La prineipale ville est Scaro.

On compte daas eette ile environ 10 mille habitans.

Ce n'est proprement qu'un grand écueil tout de pierre de ponee. Le consul de France fait sa résidenee à Scaro. Les habitans y sont très-laborieux et y aiment beauconp le coomerce. Les marchandises desquelles ils trafiquent avee leurs voisins, sont de l'orge, des vins, du coton et des toiles.

Les vins ont la couleur de celui du Rhin ; mais ils sont violens et pleins d'esprit.

On y taille le coton de même qoe la vigne, et la planta qui le prodoit s'élève en forme d'arbrisseau assez semblable à nos groseillers ; il est néanmoins la même espèce qoe les botanistes appèlent *coton herbe*, et qu'ils distinguent du coton arbrisseau.

A l'égard des toiles, ce sont les religieuses, soit du rit latin, soit du rit grec, qui en font les plus belles. On estime surtout celles qui sont croisées ; et il s'en transporte en Candie, en Morée et par tout l'Archipel.

SAONE. (*Haute-*) Le dépsrtement de la *Haute-Saône* est formé d'une portion de la Franche-Comté.

Il est divisé en 49 eantons, a nne étendue de 264 lieues carrées, ou 1,320,000 arpens.

Sa populationest estimée de 274,082 individus, d'aprés les derniers recensemens.

Vesoul qui en est le chef-lieu contient, 5,303 individus ; c'est nne petite ville, au pied d'une montagne, auprès de laquelle coule le Drugeon qui fertilise la plaine.

Le département de la *Haute-Saône* prodoit des grains, vins, fruits, légumes ; on y trouva d'excellentes prairies, des forêts, des mines de fer qui donnent lieu à l'établissement d'un grand nombre de forges.

Grai ou Gray est la ville la plos commerçante du département. Sa situation, sur la rive gauche de la Saône où elle commence à porter bateau, lui procure un grand moyen de eommerce. Aussi son port est-il toujours eouvert de bled, de vins, de fer, de merrain qui s'y embarquent pour Lyor.

On trouve même tout près de Grai, sur la rive droite de la *Saône*, dans les villages d'Arc et de Lafolie, qui se touchent, de vastes magasins remplis de toutes sortes de grains, légumes secs,

fers, etc., dont les négocians, à qui ces magasins appartiennent, font le commerce, et qu'ils tirent des départemens de la Haute-Marne, *Haute-Saône* et des Vosges, pour être expédiés, par la *Saône*, dans le Mâconnais, le Lyonnais et jusques dans les départemens méridionaux.

SAONE-ET-LOIRE, département formé d'une partie de la Bourgogne.

Il a 84 cantons et une étendue de 433 lieues carrées, ou 2,166,000 arpens.

Sa population est 440,773 individus.

Mâcon en est le chef-lieu; c'est une ville de 12,000 ames, sur la rive droite de la Saône, avec un beau pont et un port très-fréquenté. On y fait un très-grand commerce de vin. *Voyez* MACON.

Le département de *Saône-et-Loire* produit des grains, des vins, des chanvres, des bois. Il y a des prairies où l'on élève beaucoup de bestiaux.

On y fait du bois de merrain pour les tonneaux; on le transporte par la Saône.

Les vins forment la plus importante branche de commerce de ce département. *Voyez* BOURGOGNE.

SAPTES, ville de France, en Languedoc, près Carcassonne, au département de l'Aude.

Il y a une belle manufacture de draps, de même nature que ceux qui se fabriquent à Carcassonne.

SARBRUCK, ville de la Lorraine allemande, au département de la Moselle, sur la Sare, à 3 lieues de Sarguemines, 5 de Sar-Louis et 15 de Metz. Long. 24. 44. lat. 48. 43. 55.

Cette ville offre de grands avantages au commerce. La Sare qui commence à y être navigable, lui ouvre des voies de communication avec tous les pays baignés par la Moselle et le Rhin, et principalement avec la Hollande, et lui procure des débouchés sans nombre, et les plus grandes facilités pour le transport de ses marchandises.

Les productions consistent en bois de construction, houille, chaux, laines, navettes et mines de fer.

Industrie. Fabrique d'alun et couleur rouge de très-belles qualités, de sel ammoniac, bleu de Prusse et eau-forte: manufactures de scies, faulx, limes et autres outils de taillanderie: forges et fabriques d'acier: fabriques de fer blanc, fil de fer et noir de fumée: manufacture de porcelaine: fabrique de tabatières noires de carton: verreries et poteries de grès: forges et platineries.

Bois de construction. Une bonne partie passe dans les différens ports de France, par la voie de la Hollande.

Alun, couleur rouge, sel ammoniac, bleu de Prusse et eau-forte. Ce sont les négocians qui tiennent ces articles par commission.

Verreries. Il y en a plusieurs dans les environs: elles travaillent considérablement, mais on n'y fait que des verres communs.

On fait aussi à *Sarbruck* un très-bon commerce d'épicerie et de drogues; les négocians les tirent de Hollande par eau, et les font passer dans les provinces orientales de la France, en Suisse et en Allemagne.

SARDAIGNE, île de la Méditerranée, au sud de l'île de Corse, avec titre de royaume; elle fut cédée au roi de *Sardaigne*, par le traité de 1720, en échange de la Sicile. Elle a 58 lieues de longueur et 30 de largeur.

Population. Une liste du dénombrement du royaume de *Sardaigne*, imprimée en 1785, en porte la population à 273,000 ames, et celle des autres Etats du roi de *Sardaigne*, à 2,733,394.

L'île n'est pas, à beaucoup près, aussi peuplée qu'elle pourrait l'être, ce qui peut venir de l'air mal sain auquel on pourrait remédier vraisemblablement, si on fesait écouler certaines eaux qui croupissent, et que l'on cultivât mieux certains endroits de l'île; car, à en juger par ce que la terre produit naturellement, le climat doit être bon.

L'île de *Sardaigne* produit du bled, légumes, fromages, thon salé, vin, huile, sel, suif, chair salée, cuirs de bœufs, peaux de mouton, de chèvres et d'autres bêtes fauves; de tous ces articles, celui du bled est le plus considérable, et lorsque les récoltes sont bonnes, on en embarque quantité pour le dehors; mais le droit de sortie qu'on paie au roi de *Sardaigne* est trop fort pour en faciliter l'extraction à l'avantage des Sardes qui se voient par-là réduits à le vendre à des bas prix. On a vu quelquefois vendre le bled à un quart de piastre l'estaral, quoiqu'il payât près d'une demi-piastre de droit de sortie, ce qui rebute les Sardes qui, pour cette raison, ou parce qu'ils sont naturellement fort faioéans, ne cultivent pas, à beaucoup près tout ce qu'ils pourraient ensemencer. Le fromage est le second article dont on fait un commerce avantageux en *Sardaigne*; on l'envoie à Naples, Livourne, Gênes et Marseille. Le thon salé est encore un bon article lorsque la pêche en est bonne; on l'envoie en Espagne et en Italie. Cette pêche appartient à des particuliers, et le roi de *Sardaigne* n'y a qu'un droit de 5 pour cent.

Les autres articles sont casuels et de très-petite conséquence.

La *Sardaigne* tire du dehors, pour son usage, toutes sortes de draperies et étoffes de laine, toutes sortes de toileries, quincaillerie, soierie, fer, sucre, cacao, épiceries, drogues, etc. On ne se servait autrefois que des draperies et autres étoffes de laine des fabriques de France. Mais aujourd'hui celles d'Angleterre prévalent à cause que les prix en sont plus bas; il est vrai que les nôtres sont de meilleure qualité. Les serges impériales d'Angleterre ont pris la place de nos cadis, cadissons et serges impériales des Cévennes, à cause qu'on les donne à plus bas prix, et que les couleurs en sont plus vives. On compte qu'il s'en consomme environ 400 pièces en l'année.

Les toileries de France ne sont plus re cherchée comme autrefois, depuis qu'on a introduit de celles d'Allemagne pour être à plus bas-prix, quoique souvent moins bonnes que les nôtres.

La soierie vient de Naples et Gênes; le sucre et le cacao viennent de Marseille; la quincaillerie vient de France.

Le fer vient de Livourne, Gênes et Marseille. Il s'en fait une consommation assez considérable; et quoique celui de Moscovie soit préféré à tout autre, si on pouvait avoir de celui de France, qui ne fut ni furt ni cassant, à 4 piastres le quintal, (qui fait 104 livres pesant de Marseille) franc à l'acheteur, à Cagliary, il pourrait s'en débiter de quatre à cinq mille quintaux tous les ans.

Les chapeaux de Marseille, de bonne qualité, sont estimés; mais on les a falsifiés quelquefois, ce qui leur a fait perdre de leur réputation.

Mesures de grains. A Cagliari l'esterau ou estaral de froment pèse 77 livres; à Guillestre, à Larginer et à Lorestan, il pèse également 77 liv. En *Sardaigne* un cantoron cantaro fait 145 liv. de Venise, et 62 livres de Paris font 69 rotolis de *Sardoigne*, ce qui donne à-peu près l'égalité entre 100 livres poids de marc et 112 rotolis de *Sardaigne*.

Voyez, pour les détails réglementaires du commerce des Etats du roi de *Sardaigne*, ainsi que pour les poids, mesures, monnaies et changes, les articles PIEMONT, TURIN.

SARK, petite île d'Angleterre, dans la Manche. Elle a environ 5 milles de longueur et 3 dans sa plus grande largeur. Le sol est dans la plus grande partie sec et sablonneux: il produit néanmoins tout ce qui est nécessaire à la nourriture de ses habitans. Il y a une grande quantité de poissons et d'oiseaux sauvages.

Les habitans commercent avec Bristol et quelques ports de l'ouest de l'Angleterre. La manufacture principale de cette île est de bas, de gants, de bonnets, de camisolles tricotées par les hommes, les femmes et les enfans. Ils les portent dans de petits vaisseaux en Angleterre, d'où ils raportent en échange les marchandises nécessaires à la vie.

SARRAGOSSE, ville d'Espagne, capitale de l'Arragon. Long. 16. 57. lat. 41. 47.

Elle est assez peuplée, et l'une des plus grandes de toute l'Espagne. Elle est dans une plaine fertile et agréable, arrosée de trois autres rivières, outre l'Ebre sur laquelle est située *Sarragosse*.

Elle fait un grand commerce, et elle occupe au-dehors et au-dedans de ses murs un nombre considérable d'artisans.

Elle a des fabriques de soie et de draps fins.

SARCUS, village de France en Picardie, à quelques lieues de Beauvais, au département de l'Oise.

Il y a une fabrique de ratines et de serges. Les ratines sont aussi estimées que celles du Languedoc: elles sont toutes plus fortes que fines. Les serges sont connues sous les noms de *serges de Londres*, de *Saint Lô*, de *finettes de Saint-Lô*. Ces étoffes se vendent principalement dans le pays de Caux.

SARRANCOLIN, petite ville de France, dans la vallée d'Aure, sur la Neste, à 8 lieues de Saint-Gaudens et des Pyrénées, et à 4 de Bagnères, département des Hautes-Pyrénées.

On y trouve une carrière de marbre très-estimé. Il y a une fabrique de bas à l'aiguille et deux papeteries.

La vallée d'Aure renferme des fabriques de cordelats ou fleurets, qui devraient avoir 7 seizièmes au sortir de l'apprêt, mais qui n'ont en général qu'un quart et demi ou 6 seizièmes de large: il s'en est fabriqué, par an, jusqu'à 6,000 pièces. Ces étoffes se consomment en Guienne, en Saintonge, en Aunis et dans le Poitou: la majeure partie est destinée pour la Frise.

On élève dans cette vallée beaucoup de bétail de toute espèce, qui se vend aux environs et en Espagne.

Il y a plusieurs forêts de sapin, qui fournissent beaucoup de bois de charpente: on en fait des radeaux que l'on conduit par la Neste, à Montrejean, où cette petite rivière se jète dans la Garonne, et où est l'entrepot du merrain que l'on fait dans le pays. Là, on en forme des radeaux plus considérables, que l'on charge de merrain, dont la majeure partie se vend dans le Bordelais: quant au bois de radeau, il est presque tout destiné pour Bordeaux et Toulouse.

Le poids général du pays est le poids de table. L'aune est celle de Paris.

SARRE, département formé d'une partie de l'électorat de Trèves, de Cologne, etc. Il tire son nom de la rivière qui le traverse et qui va se jeter dans la Moselle.

Ce département a 32 cantons. Trèves en est le chef-lieu. *Voyez* TRÈVES, COLOGNE, etc.

SARREBOURG, ville de France en Lorraine, dans le pays Messin, à 13 lieues de Strasbourg, 18 de Nancy et 22 de Metz, département de la Meurthe.

Cette ville doit avoir fait un grand commerce autrefois, si l'on en juge par son nom de *Kauffmann-Sarrebourg*, qui la distingue des autres *Sarrebourg*. Celui qui s'y fait aujourd'hui se réduit à peu de chose: il s'y trouve cependant encore plusieurs bonnes maisons. Il y a une manufacture de toiles blanches, et on y fait un grand commerce en laines. Mais cette ville est principalement intéressante à connaître par les divers établissemens qui l'avoisinent, et dont nous allons rendre compte, savoir:

1°. Une belle manufacture de fayence, con-

nue sous le nom de *manufacture de Nidervillers*.

On y fabrique tout ce qu'on peut désirer en fayence, en peintures et formes de tous genres; de la porcelaine, surtout des groupes et figures en biscuit d'une très-belle pâte; de la terre de pipe blanche et peinte; enfin de la terre anglaise qui, par les formes, la couleur et la solidité, est, dit-on, presque égale à celle d'Angleterre. Cette manufacture, qui occupe un nombre considérable d'ouvriers, a, tant par son importance pour le pays, que par son commerce avec l'étranger et l'intérieur, attiré l'attention du gouvernement qui a fait construire pour elle une route de communication de Nidervillers à la grande route de Strasbourg à Paris, pour faciliter le transport de ses marchandises.

2°. La verrerie de Plaine-de-Valch. Il y a un four de gobletterie, et on y fabrique de très-beau verre.

3°. La verrerie du Harberg. Il y a aussi un four dans cette verrerie: on y fabrique alternativement du verre en table et du verre à vitre.

4°. La verrerie du Grand-Soldat. Il y a aussi un four de gobletterie.

5°. La verrerie de Saint-Quirin.

Cet établissement, l'un des plus considérables qu'il y ait en France, en ce genre, réunit toutes les fabrications en verres, et surtout en glaces soufflées qui sont de toute beauté: cet art y est porté au point, que l'on y souffle des pièces de 80 pouces de haut, ce qui, avant la méthode du coulage, était une chose surprenante.

6°. La papeterie d'Aberwillers, très-considérable. Le papier qu'on y fabrique est beau et estimé pour sa bonne qualité.

7°. Les forges de Cirey.

Toutes ces usines sont à 1, 2 et 3 lieues de *Sarrebourg*.

SARRE-LOUIS ou *Sar-Louis*, petite ville de France, dans la Lorraine, au département du Bas-Rhin, sur la Sare et sur l'isthme d'une presqu'île formée par cette rivière, à 5 lieues de Sarbruck, 12 de Thionville et 15 de Metz. Long. 24. 28. lat. 49. 22.

Les productions consistent en mines de fer et de houille.

Il y a dans les environs de *Sarre-Louis*, dont la population s'élève à 2,500 habitans, plusieurs manufactures d'acier et de fer blanc et noir; fabriques d'ouvrages de taillanderie, de fil de fer, et de noir de fumée.

Mines de houille. La houille qu'on en tire se vend brute et dégraissée. *Voyez* RHIN, (*Bas*) département.

SARTHE (*département de la*). Il est formé de la province du Maine et a 53 cantons.

Son étendue est de 503 lieues carrées, ou 1,533,000 arpens.

Sa population s'élève à 381,241 habitans, dont 18,855 dans la ville du Mans qui en est le chef-lieu.

Le sol du département de la *Sarthe* est bon en général, à l'exception de la vigne dont le fruit ne mûrit pas, les autres productions y viennent très-bien.

On y cultive le bled de Turquie. Il y a beaucoup de carrières de fer, d'ardoises et de marbre.

L'industrie de la ville du Mans et du département en général, consiste principalement dans les fabriques d'étamines, voiles, bougies, filatures de coton, papeteries, tanneries. *Voyez* MANS, MAINE.

SAUMUR, ville de France en Anjou, à 9 lieues d'Angers, sur la Loire et sur la route d'Orléans à Nantes, au département de Mayenne-et-Loire. Long. 17. 35. 6. lat. 47. 15. 24.

On y compte 12,300 habitans.

Productions. Grains, vins, eaux-de-vie, soies, chanvres, bleds de Turquie, fèves, haricots, prunes, pruneaux et huiles de noix et de chènevis.

Industrie. Fabrique de divers ouvrages en cuivre, de bonneterie et de chapelets.

Saumur fournit au commerce, année commune, 20 à 25,000 tonneaux de grains. Les vins peuvent former un ordinaire passable; ceux de Morin sont les plus recherchés: on en recueille, par an, environ 30,000 pièces, dont une partie se convertit en eaux-de-vie. On vend pour 20 à 25,000 francs de soie par an: ce commerce pourrait recevoir de nouveaux accroissemens. Il sort chaque année pour plus de 40,000 écus de chanvres et lins. On recueille 3 à 400 tonneaux de bleds de Turquie. Les fèves et haricots blancs passent pour être d'une fort bonne qualité: on recueille environ 2,500 tonneaux de fèves, et 15 à 1600 tonneaux de haricots. On y fait une si grande quantité de prunes et pruneaux, que la vente de ces objets monte de 100 à 120,000 francs par an. On fabrique, année commune, pour plus de 200,000 francs d'huiles de noix et de chenevis.

Fabrique de divers ouvrages en cuivre. Les principaux ouvrages qu'on y fait sont des boucles de souliers, des chandeliers, des anneaux, et des poids de marc ajustés.

Fabrique de bonneterie et de chapelets. Les ouvrages de bonneterie sont en fil et coton.

Mesures. Le boisseau de *Saumur* pèse 20 livres poids de marc, 210 boisseaux font la fourniture qui est de 21 pochées. Les vins se vendent à la pipe, contenant 488 pintes de Paris ou 2 busses de 244 pintes chacune.

SAVIGNY, village de France, dans le Beauvoisis, à 2 lieues de Beauvais, département de l'Oise.

Il y a une fabrique considérable de poterie

de grès de Picardie. Les ouvrages qu'on y fait le plus ordinairement sont des cruches, des terrines, des tuyaux, des bouteilles et des fontaines pour être sablées.

SAVOIE, pays d'Italie, formant aujourd'hui le département du Mont-Blanc.

La *Savoie* contient à-peu-près 400,000 habitans; elle a environ 30 lieues du midi au nord, et 25 du levant au couchant; elle est bornée au nord par le lac de Genève et le Valais; à l'est, par le Piémont et le Valais; au sud, par le Piémont et le Dauphiné; à l'ouest par le territoire de Genève et le pays de Gex.

Le pays est plein de montagnes où sont les Alpes, dont quelques-unes sont toujours couvertes de neige, et d'autres sont cultivées, et produisent même d'excellent froment, particulièrement celle de la Roche, dans le Genevois.

Le commerce des villes est tout en détail; il s'y fait quelques toiles peintes, mais en petite quantité.

Le peuple y est actif, laborieux et industrieux. Les fabriques des montagnes de *Savoie* pourraient égaler en nombre celles des montagnes de Suisse, et alors leur dépopulation cesserait. La culture déjà suffisamment bonne pour le nombre de ses habitans, deviendrait plus considérable; les troupeaux y font une branche de commerce qui pourrait s'étendre.

La ville de Chambéry tire ses marchandises de Lyon pour sa consommation, et depuis long-tems la France est en possession du peu de commerce qui s'y fait.

Le commerce de la *Savoie* se borne à ses denrées, dont elle tire beaucoup de profit de Genève; à quoi il faut ajouter le passage continuel des mulets chargés de marchandises, qui vont de Genève à Turin, par la *Savoie*, et de Turin à Genève. Les balles que ces mulets portent sont du poids de 150 livres de Genève, environ, dont chaque mulet en porte deux. Il n'y a presque pas de semaine, qu'il n'en arrive et qu'il n'en parte quantité, même en hiver, et rarement il arrive des accidens, malgré les routes les plus difficiles par les montagnes, etc.

Voyez MONT-BLANC, TURIN, PIEMONT.

SAVOLAX, province de Finlande, au royaume de Suede.

Ce pays n'est pas si fertile que le Nyland. Il n'a pas non plus une aussi grande quantité de terres labourables; mais il y a beaucoup de forêts, de lacs et de rivières qui se perdent dans le long lac de Saima. Ce lac s'étend du nord au sud, et communique avec le lac Ladoga, par le moyen de la rapide rivière de Woxen. La partie du pays située à l'occident du lac de Saima, s'appelle *Gros Savolax*, et la partie qui est à l'orient se nomme *Petit Savolax*.

Les terres de cette province sont si mal partagées et si mal peuplées, que les terres d'un propriétaire sont quelquefois à 10, à 15 et même à 20 milles de son habitation.

Les montagnes des îles du lac de Saima sont inhabitables, et la haute montagne de Laiwonwori, dans la paroisse de Knopio, contient des mines de plomb.

Les habitans font quelque commerce en suif, en beurre, en poisson sec, de même qu'en peaux et en pelleteries.

SAVONNE, ville d'Italie dans l'état de Gênes. Long. 26. 2 lat. 44. 20.

Il y a des manufactures de soie à *Savonne*. Outre celle qui vient dans leur pays, les fabricans en tirent encore beaucoup du Piémont, de la Sicile, du royaume de Naples et du Levant. On y fait aussi beaucoup de confitures. Les environs de la ville sont extrêmement bien cultivés. Les fruits de toutes espèces y viennent en perfection et en quantité, les limons, surtout, les limes et les bergamottes.

SAXE. Ce nom a trois significations différentes. On entend par *Saxe*, deux des dix cercles de l'Empire d'Allemagne; savoir celui de la *Haute-Saxe* et celui de la *Basse-Saxe*; 2°. le duché de *Saxe*; et 3°. l'électorat de *Saxe*, ou les terres de *Saxe* qui composent cet électorat.

C'est sous ce dernier point de vue que nous le considérerons; et comme ayant pour bornes, à l'orient, la Bohême et la Silésie; au couchant la Hesse; au septentrion, la Marche de Brandebourg, et au midi la Franconie.

Avant la guerre de 7 ans, la population de la *Saxe Electorale* montait à 1,681,756 ames; et depuis la guerre, à 1,663,594; les enfans au-dessous de 9 ans ne sont pas compris dans ce dénombrement. On compte à Dresde 44,000 habitans, et 33,000 à Leipsick. Le nombre des grandes villes dans la *Saxe Electorale* est de 17; celui des petites villes, de 50; celui des bourgs, de 243, et celui des villages de 1,747. On compte dans la *Saxe* 2,373 terres, tant féodales qu'allodiales. Les impositions réelles ou foncières, dans ce pays, montent par an à 10 millions de livres tournois. La capitation et l'industrie, à trois millions; l'accise, le timbre, etc., à 7,900,000, et les domaines produisent 5,900,000 livres; ce qui fait en tout un revenu de 27,637,612 liv. la dépense monte à 27,439,583 livres; par conséquent, le revenu excede la dépense de 198,029 livres. La balance du commerce est en faveur de la *Saxe* pour trois millions.

L'électorat de *Saxe* est riche en grains. On y en recueille de toute espèce, ainsi que des fruits de jardins. On y cultive le schwaden, ou ce qu'on appèle autrement *manna*, et il y croît quantité de houblon dans le cercle électoral et dans celui de Leipsiek; et beaucoup d'anis, de fenouil

et de coriandre, dans la Thuringe. Le lin se cultive principalement dans le cercle de Misnie et dans celui des montagnes, ainsi qu'au voisinage de Lichtenbourg, de Helbigsdoy, etc., et dans la Lusace où l'on fait de très-belles toiles. On sème du tabac dans la Basse-Lusace, et aux environs de Leipsick, du saffor ou safran bâtard dans la Thuringe; du vin dans la Thuringe et dans la Misnie.

Mines. Les mines d'argent de Freyberg passent pour les plus abondantes de toute la *Saxe*. Celles d'Altenberg, dans les montagnes de Misnie, donnent un étain qui approche fort de la bonté de celui d'Angleterre. On tire du plomb et du cuivre dans plusieurs endroits; on fait cas des topases de *Saxe*. On en estime aussi le jaspe, l'albâtre, la pierre serpentine et le marbre.

Le produit des mines de la *Saxe Electorale* est évalué, par an, à 1,500,000 rixdalers. Ces mines ont rendu en argent, depuis 1770 jusqu'en 1783, pour 3,200,000 rixdalers.

Fabriques. On trouve en *Saxe* plusieurs manufactures et fabriques. Telles sont celles d'or et d'argent, à Dresde, à Leipsick, à Weissenfels, Schneeberg et à Schwartzberg; celle de laiton à Oberaverbach dans le Voigtland: celle de Tombac à Freyberg, en Misnie; celle de cuivre à Dresde; à quoi on peut ajouter les forges de fer du bailliage de Schwartzenberg, et les marteaux à battre le fer blanc. La fabrique de porcelaine établie à Meissen; la belle fayencerie de Dresde; les fabriques de glaces de Senftenberg; les verreries de Gluksbourg, de Pretsch, de Parsenstein, de Carlsberg, de Johan-Georgenstadt et de Nanscha, dans la Lusace, etc. sans oublier une infinité d'endroits où l'on travaille les minéraux, où l'on fait du salpetre, de la poudre à canon, où l'un purifie l'alun; ni les salines de Frankenhausen, d'Arten, de Kosen; de Kotschau et d'Altensatha dans le Voigtland; et enfin les belles fabriques d'armes d'Olbernau et de Sulh, dans le Henneberg.

Il y a aussi beaucoup de manufactures d'étoffes et autres ouvrages de coton; celles des toiles de lin, dont il se fait commerce à Leipsick; celles des toiles damassées de la Basse-Lusace, celles des toiles cirées, ainsi que les moulins à papier; les fabriques de velours et de damas de Leipsick sont renommées; on fait à Forsta de beaux mouchoirs de soie; à Bauzen, il y a une fabrique considérable de ouatte; à Borna, à Oschatz, à Laugensaltze, à Bischofferda, à Stolpen et à Mitweyda, des fabriques de peluches; dans presque toutes les villes de la *Saxe*, il y a des manufactures de draps de toutes couleurs, tant grossiers que fins; ceux de Meissen, de Torgau, de Zwickau, de Doblen, de Grossenhayn, de Mitweyda et de Pyrna sont estimés; mais ceux de Reichenbach, de Gorlitz, de Zittau, de Bauzen et de Camens, sont encore plus beaux et plus fins. Les autres sortes d'étoffes de laines se fabriquent en *Saxe*, aussi belles qu'en aucun autre pays, surtout à Chemnitz, à Frankenberg, à Weyda, à Penig et à Schonberg, dans la Haute-Lusace. On fabrique des raz à Laugensalze, des flanelles à Grimme et à Meittweyda; des bas de laine, des gants, des gamaches et des bonnets à Bauzen; des chapeaux, des bas et des gants de castors, à Dresde, à Leipsick et à Dobeln, et des bas et des gants de même matière à Bauzen. Tous ces ouvrages le disputent pour la finesse et pour la beauté à ceux d'Angleterre et de France. Bauzen est encore renommée pour la préparation des cuirs. On y fait de beaux maroquins de toutes couleurs, et ses cuirs pour semelles y sont recherchés.

Les manufactures et fabriques qui fleurissent dans la *Saxe Electorale*, lui ont procuré le moyen de faire un commerce très-étendu. Il consiste dans le change et en marchandises. Le premier se fait surtout à Leipsick; aussi suit-on dans toute la *Saxe* les règles de change établies dans cette ville. Il n'est guères de ville en *Saxe* qui n'ait son commerce particulier. Gorlitz, par exemple, commerce en draps fins; Zittau, en toiles de lin; Bauzen, en cuirs; Reichenbach, en mouchoirs de col; Schueeberg, en belles dentelles; Zoblitzen et Annaberg, en plats et autres ouvrages de serpentine; Meissen en vins; Grimme, en bois et en fil à coudre; Eilenbourg, en houblon; Suhl, en armes, etc., comme on peut le voir dans les articles particuliers de cet électorat. On peut dire cependant que les foires sont l'ame du commerce du pays. Les divers entrepôts de marchandises établis dans plusieurs villes, le facilitent aussi beaucoup, ainsi que l'égalité des poids et des mesures, et l'établissement d'un collége de commerce à Dresde.

Le commerce de la *Saxe* est entièrement concentré à Leipsick. C'est de cette ville que les productions de l'électorat vont se répandre chez l'étranger, et c'est encore de cette ville que les Saxons retirent les consommations qu'ils en reçoivent.

La ville de Leipsick fait un double commerce; celui de l'électorat, et une partie de celui du Sud et du Nord de l'Europe. Nous évaluons à 35 ou 40 millions de livres tournois ce que les Saxons tirent du dehors, et qu'ils envoient à l'étranger. Vraisemblablement les deux tiers de toutes ces affaires passent par les mains des marchands de Leipsick, le reste est pour ceux des villes de la Lusace, et pour le commerce de proche en proche.

Il est impossible d'imaginer à quoi se monta l'étendue des affaires qui se font en marchandises étrangères, vendues à l'étranger, à la

Digitized by Google

foire de Leipsick, ni à quoi se montent les gains qu'y font les marchands saxons, et tous les autres citoyens de l'électorat qui s'y rendent. Il se fait des négociations de cette nature vraiment immenses à Leipsick.

Les 40 à 50 millions de livres tournois d'affaires qui se traitent annuellement à Leipsick, ne passent pourtant pas toutes par les mains des marchands de cette ville; elles ne roulent pas même toutes sur des objets réellement vendus et achetés à Leipsick. Plusieurs marchands du Nord et du Sud, et surtout ceux de toute l'Allemagne, viennent s'aboucher entr'eux dans cette ville, et font leurs affaires sans entremetteurs; mais après avoir réglé leurs achats et leurs ventes, et être revenus chez eux, ils se servent encore des marchands-commissionnaires de Leipsick, pour se faire parvenir leurs effets; car le commerce de commission est dans cette ville un article assez important.

On sent que ces arrangemens, le gain des banquiers sur le change, celui des courtiers, celui des propriétaires des maisons à Leipsick sur les loyers de la foire, celui des traiteurs, etc., sur les autres dépenses des marchands, des charretiers, etc., modiques à la vérité, mais considérables par leur nombre, rendent le profit que la *Saxe* tire de cette foire absolument incalculable.

Il y a 3 foires à Leipsick; celle de Pâques est la plus considérable; celle de la Saint-Michel l'est beaucoup moins, et celle du nouvel an n'est presque rien. C'est à Pâques que tous les commerçans, qui font leurs affaires par Leipsick, viennent s'y rendre; on y consomme toujours les paiemens de ce qui s'y est vendu l'année précédente, et l'on y conclut de nouveaux contrats. Les marchands de l'intérieur de l'Allemagne, dont les relations sont plus intimes, y viennent à la Saint-Michel arranger leurs affaires. On n'y voit que de petits marchands à celle du nouvel an. Ces trois foires attirent en *Saxe* beaucoup plus d'argent qu'on ne l'imagine, et sans doute on leur doit l'état très-florissant de la petite ville où elles se tiennent.

Le commerce dominant des foires de Leipsick consiste en soieries de la France. C'est-là principalement que les marchands du Nord et de l'Est viennent y échanger. Des maisons de commerce, établies dans cette ville, depuis la révocation de l'édit de Nantes, ont retenu de grandes relations dans leurs pays originaires. Ce sont elles qui ont mis ce commerce en activité; elles en ont par-là dérivé le cours vers Leipsick, et elles l'y retiennent. Ni les productions des deux Indes, ni les vins ne prennent cette route; la maritime leur convient mieux à tous égards, et par leur position, et par leur volume.

On sent bien que les affaires de la *Saxe* avec tous les autres pays de l'Europe, celles des soieries et des autres productions du Sud avec le Nord et l'Est, attirent encore un grand commerce de change à Leipsick. C'est ce commerce qui attire une foule de marchands qui, sans cela, n'y auraient aucune affaire, mais qui y sont appelés par les viremens nécessaires à leur négoce. Tout le reste consiste dans les affaires des manufacturiers et des marchands allemands entr'eux, puis en négociation de la *Saxe* même. Il se fait à ces foires un grand commerce de livres, ainsi que de lainerics, pelleteries et autres, dont il se fait aussi des échanges médiatement ou immédiatement entre marchands étrangers à la *Saxe*. *Voyez* LEIPSICK.

Monnaies. L'an 1763, on introduisit dans toute la *Saxe* le pied de convention de Vienne de 1753. Selon ce pied, 20 florins contiennent un marc d'argent fin, et le marc fin d'or vaut, le ducat à deux rixdalers 2 gros 8 pf. 288 rixdalers 17 gros 6 pf. ou 283 flor. 5 kreut. $\frac{44}{77}$ pf.

L'écu en espèce de convention est au titre de 13 loths un tiers.

L'électeur tire la matière première qu'il y emploie, au moins pour la plus grande partie, de son propre pays; il en reçoit par conséquent tout le profit; bien différent en cela de beaucoup d'autres princes d'Allemagne, qui font venir à grands frais l'argent et l'or des pays étrangers, pour avoir le plaisir d'en frapper des espèces. Aussi, pour ne pas se ruiner à ce commerce, sont-ils obligés de les falsifier. La *Saxe* retire, à cet égard, deux avantages considérables de sa richesse en métaux. Le premier, c'est qu'elle frappe une monnaie fixe, de très-bon aloi et du titre qu'elle porte. Elle y mêle sans doute encore plus de métaux d'un moindre prix qu'il ne faudrait; mais c'est un usage si général, qu'on ne croit pas pouvoir s'en écarter.

Notons, à cette occasion, comment les mines s'exploitent pour le compte des particuliers, sous la direction du souverain. On achète une part dans les mines; la direction les fait exploiter convenablement; les intéressés fournissent les frais, et on leur tient compte du profit. C'est une espèce de loterie; car tantôt il y a gain, tantôt perte, tantôt la recette et la dépense sont égales. Cependant tous les métaux précieux se livrent au souverain, suivant un tarif assez équitable, mais où celui-ci a toujours du profit. Les autres métaux se fabriquent et se vendent en *Saxe*, et des maisons de commerce à Leipsick ou ailleurs en ont l'expédition.

L'électeur ne frappe presque que des monnaies d'argent. Comme les mines d'argent fournissant toujours quelque or, on en emploie un peu dans les monnaies, mais c'est un objet de nulle importance; de sorte que la *Saxe* se conforme

Digitized by Google

naturellement aux vrais principes des monnaies ; savoir, celui de ne compter qu'un métal pour signe des valeurs, et d'abandonner l'autre entièrement aux variations du commerce. Elle ne souffre donc jamais de perte des changemens dans la valeur respective de ces deux métaux, et n'a besoin de recourir à aucun remède pour parer à ce mal, communément moindre que les remèdes mêmes qu'on y apporte, ou auxquels il sert de prétexte.

SCALA-NOVA (*Echelle neuve*), ville d'Asie, dans la Sirie, sur la baie d'Ephèse. Long. 40. 6. lat. 37, 54.

Cette ville fournit à toutes les contrées voisines, sans en excepter Samos, du riz, du café, du lin et du chanvre d'Egypte ; des draps communs de Salonique ; du coton et des toiles de coton de Smyrne, etc. Elle envoie du bled à Samos et aux îles qui sont dans le voisinage, et en Egypte beaucoup de raisins secs.

SCEAUX, village de France, dans l'Isle de-France, au département de la Seine, à 2 lieues et demie de Paris.

Cet endroit est connu par une manufacture de fayence et porcelaine.

Cette manufacture a été établie en 1751, par arrêt du conseil, et portait le titre de *manufacture royale de Sceaux*.

On y fabrique toutes sortes de fayences blanches, peintes en fleurs naturelles, camayeux de toutes couleurs, enfans, paysages, animaux, armoiries, chiffres et autres décorations dorées et non-dorées, toutes sortes de vases, garnitures de cheminées, pots-pourris, cassolettes ; figures en biscuits, seules et groupées, pour les surtouts, sujets d'histoire ; médaillons peints ou en relief blanc sur des fonds de diverses couleurs, et généralement tout ce que le goût peut imaginer : on y copie avec exactitude les modèles en peinture des pièces étrangères qui sont dans le cas d'être rassorties. Les ouvrages qui sortent de cette manufacture sont connus et se répandent dans l'étranger et en Amérique, comme dans l'intérieur de la France.

La réputation que cette manufacture s'est acquise, les faveurs et les encouragemens qu'elle a reçus du gouvernement en diverses circonstances, devenant un motif d'émulation, plusieurs établissemens se sont élevés à son imitation ; mais il est aisé de distinguer ses ouvrages par la marque du nom total *Sceaux*, écrit en caractères bleus ineffaçables sous toutes les pièces que l'on y fabrique, même sous celles de rebut, qui pour être moins agréables à l'œil, n'en sont pas d'un service moins assuré.

SCHAFFOUSE. Le canton de *Schaffouse* est le douzième ; il n'est pas grand : le terroir y est très-bon, fertile en bleds et en fruits, abondant en pâturages, et produit d'excellent vin ; le Rhin y rend le commerce florissant.

Le commerce y est à-peu près sur le même pied qu'à Zurich, quoique moins considérable.

Tous les bâtimens qui descendent du lac de Constance, sont obligés de décharger leurs marchandises à *Schoffouse* ou au-dessus, pour les transporter par terre, sur des charrettes et autres voitures, au-delà d'une cataracte ou chûte du Rhin qui est à Lauffen, à cent pas de cette ville, et qui se précipite à travers des rochers impraticables, avec un bruit effroyable ; et quand ce saut est passé, on les rembarque sur la rivière. Ce transport continuel de marchandises est d'un grand profit pour les habitans, par le nombre considérable de voituriers et de voitures qui y sont employés sans cesse. Il y a là une douane ou halle de l'autre côté de la rivière.

Schaffouse est l'entrepôt des aciers, des cuivres, du laiton en fil, en rouleaux et en bandes, que la Suisse tire de Stirie, Saltzbourg, Hongrie, etc. On y fait divers ouvrages de futa, boutons, garnitures de brides, harnois de carrosse : on y imprime aussi des toiles de coton. Son commerce est bien différent de celui de Zurich, à l'exception des articles susdits. Il fournit peu de chose aux autres cantons. C'est à tort qu'on ferait de son commerce quelque comparaison avec celui de Zurich ; on y fait aussi des bas au métier, de filoselle et de coton.

Les monnaies y sont comme à Bâle. *Voyez* BALE.

SCHAFFOUSE, capitale du canton de ce nom, est une grande et belle ville, sur la rive septentrionale du Rhin, dans un terrain tant soit peu inégal, mais dont l'inégalité ne gâte rien. Long. 26. 26. lat. 47. 39.

Voyez SCHAFFOUSE, Canton, et SUISSE.

SCHAGEN, grand et opulent village de West-Frise, faisant un triangle avec Alkmaer et Medenblik. La culture y était autrefois si florissante, qu'une journée de terre se vendait plus de six mille livres tournois. L'agriculture y est encore la principale occupation des habitans, quoiqu'il y ait quelques fabriques, entr'autres des tanneries, des orfévreries et des coutelleries. Les couteaux de *Schagen* ont été fort renommés et le sont même encore. Il y a aussi un grand commerce de chevaux, de moutons et autre bétail, de même que de beurre.

SCHANDAU, ville du cercle de Misnie, tout près des frontières de la Bohême et au bord de l'Elbe.

Elle fait un grand commerce avec la Bohême, surtout en bois et en grains. Ses habitans descendent aussi l'Elbe jusqu'à Dresde avec leurs bateaux, et ils y portent la plus grande partie du

du bois qui s'y brûle. Ils le tirent des vastes forêts de leur voisinage. Leur magasin de bois est près de la tour de Pirma. Les habitans de *Schandau* passent pour être experts dans la navigation, et pour être habiles dans le commerce.

SCHEMNITZ, ville de la Haute-Hongrie, au comté de Barr, et l'une des villes des montagnes. Elle est surtout renommée par ses mines, qui sont les plus riches mines d'argent de la Hongrie. Le produit de ces mines était plus grand dans le siècle passé qu'à présent; car elles donnent à peine 100 marcs d'argent fin par semaine; au lieu qu'elles donnaient alors 3 à 4,000 marcs par semaine. Il y a pourtant encore jusqu'à 5,000 mineurs qui travaillent à l'exploitation de ces mines, dont les métaux contiennent plus d'or que ceux des mines de Kremnitz. On compte que les frais de ces mines montent, par an, au-delà de 500,000 florins.

SCHETLAND ou *Hetland*, îles situées au nord-est de l'Ecusse. Celle de Maynland qui est la plus méridionale, est éloignée du continent de ce royaume de 92 milles. On partage ces îles en trois ordres; il y en a 26 grandes propres à être peuplées, 40 moyennes, et 30 petites qui ne sont que des rochers. La terre y produit de l'orge et de l'avoine. Il n'y croît presque point d'arbres. Les pâturages y sont excellens. Les moutons font la meilleure richesse des habitans. Les chevaux y sont petits mais robustes et fort estimés. Les Schetlandiens commercent en poisson fumé, en beurre, en suif, en laine, etc. La pêche fait leur principale occupation. Ils sont une grande partie de l'année sans avoir commerce avec les étrangers, à cause de l'impétuosité de la mer.

SCHIEDAM, petite ville, mais bien peuplée du Schieland, sur le bord de la petite rivière de Schie, à peu de distance de Rotterdam. Elle a la neuvième voix parmi les villes de Hollande. Long. 21. 55. lat. 51. 54.

Le commerce y est assez florissant; elle a même quelques vaisseaux en mer. Elle prend aussi part à la pêche du hareng et de la morue. Il y a plusieurs distillateurs d'eau-de-vie.

On y fait des filets pour la pêche du hareng; il y a beaucoup de pêcheurs, et d'habiles charpentiers pour la marine.

La maison pour les verreries est une des meilleures des Sept-Provinces; on en vend de toutes sortes; on en envoie aux Indes orientales et à la Chine en échange de ses marchandises.

Le last de *Schiedam* est égal à celui de Rotterdam. *Voyez* ROTTERDAM.

SCHIRAS, ville de Perse, capitale du Fardistan, est située sur la rivière de Bendemir, dans une plaine dont le terroir, quoique naturellement sec et stérile, est tellement entrecoupé de canaux, qu'il produit abondamment toutes sortes de denrées. Longitude, 73. 35. lat. 29. 36.

On trouve dans la ville une grande abondance de toutes sortes de vivres. Ainsi, quoiqu'elle soit extrêmement peuplée, il n'y a point de bazar ni de marché, où il n'en reste toujours une très-grande quantité à vendre, ce qui les fait donner à vil prix.

Il vient beaucoup de vin en ces quartiers-là, et il n'y en a point d'aussi bon en tout l'Orient: on le fait vers la Saint-Martin, lorsque les raisins sont déjà à demi-secs, et c'est après cela qu'on attend pour commencer les vendanges. Il y a du vin de *Schiras* rouge et blanc; mais le rouge est le meilleur; il est fort stomacal et il porte beaucoup d'eau; il échauffe extrêmement lorsqu'on en boit avec excès. On le garde dans de grands pots de terre; et lorsqu'on entame un de ces pots, il faut le vider sur-le-champ, ou en tirer le vin en bouteilles; autrement il se gâterait. Les habitans de *Schiras* ont le secret de confire au vinaigre le raisin à demi-mûr, ce qui est un excellent rafraîchissement dans les chaleurs de l'été; et par cette raison on en transporte une grande quantité dans les Indes. Les environs de la ville produisent beaucoup de câpres, de l'opium, et des roses en telle quantité, qu'on fournit diverses provinces voisines de l'eau qu'on tire de ces roses. La plante ou racine aromatique, nommée ordinairement *costus arabicus*, qui est amère et qui approche fort du gingembre, y croît aussi en abondance.

Les habitans de *Schiras* fabriquent de beaux verres. Ces verres ne cèdent en rien, dit-on, aux plus beaux qui se fassent en Europe: et les grosses bouteilles qu'ils ont le secret d'en souffler sont d'une clarté et d'une délicatesse extrêmes; car on voit, suivant les mêmes voyageurs, de ces bouteilles qui contiennent jusqu'à 30 pintes et davantage. *Voyez* PERSE.

SCHWABACH, ville libre et impériale d'Allemagne, dans le margraviat d'Anspach. Les habitans sont Allemands, Français ou Juifs. On trouve parmi eux des artistes, des artisans et des fabricans. Il y a, outre cela, diverses manufactures de draps, d'étoffes de coton et de bas, que les Français réfugiés y ont apportées. Elles y sont en si grand nombre, qu'on en compte jusqu'à 400. La fabrique de tapisserie doit son établissement à un nommé *Michel de Clarvaux*, l'un de ces réfugiés, qui appela divers ouvriers d'Aubusson, dont il fut le directeur tant qu'il vécut: c'est cette fabrique qui a donné naissance aux fabriques de Vienne, de Berlin, de Dresde, de Stuttgard et autres lieux, sans néan-

moins discontinuer de travailler sous la protection du margrave d'Anspach.

La fabrique des étoffes d'or et d'argent fleurit. Celle des aiguilles a de la réputation, et un grand débit dans le Nord. Il en est de même de celles où l'on tire les fils de fer et d'acier, et où l'on travaille toutes sortes d'instrumens de chirurgie. Les tourneurs de *Schwabach* sont partagés en trois classes, dont l'une travaille en bois, une autre en corne et en os, et la troisième en laiton. Les derniers font une quantité prodigieuse de boutons de laiton, qui se débitent en divers pays. La bierre forte et saine, que l'on brasse dans cette ville, a le même débit dans bien des villes de l'Allemagne. Mais la belle farine blanche de *Schwabach* a encore plus de réputation, et on en envoie de tous côtés, où on lui donne la préférence sur toutes les autres.

La situation de cette ville, sur le grand chemin d'Augsbourg, en Italie et en Suisse, lui est très-avantageuse, et lui facilite les moyens de faire un commerce très-considérable. Ses fabricans et ses marchands ont, par ce moyen, un grand débouché pour leurs marchandises. Il ne nous reste plus qu'à remarquer que *Schwabach* a, de toute ancienneté, un hôtel des monnaies, non-seulement pour le margraviat d'Anspach, mais qu'elle est encore une des quatre villes du cercle de Franconie qui a droit de battre monnaie.

SCHWARTZENBERG, ville dans le margraviat d'Anspach, dans le cercle particulier des montagnes. Long. 28. 2. lat. 49. 43.

Il y a quantité de forges de fer aux environs de cette ville; et l'on y compte jusqu'à 22 marteaux en mouvement. On y tire de la terre diverses sortes de fossiles, comme du tripoli, de l'émeril, de la terre d'ombre, de l'ochre, du bol, de l'ardoise, de la terre à foulon, etc. On prépare ces matières à *Schwartzenberg*, pour les mettre en état de servir dans le commerce et aux divers ouvriers qui en font usage. On fait encore beaucoup de potasse à *Schwartzenberg*; et il y a une fabrique où l'on fait de fort beau bleu.

SCHWATZ, bourg d'Allemagne, dans le Tyrol, avec droit de marché. Long. 29. 21. lat. 47. 6.

Par la beauté de ses maisons, par le nombre de ses habitans, et par la force de son commerce, il ne le cède guères aux meilleures villes du Tyrol. Mais il est encore plus renommé par ses mines de cuivre et d'argent qui se trouvent dans les montagnes voisines. Leur minérai autrefois ne rendait pas beaucoup, mais aujourd'hui celui des mines qui appartiennent à la maison d'Autriche, et qui sont situées à un quart de mille de *Schwatz*, est assez profitable. Le cent pesant de minérai contient ordinairement depuis trois jusqu'à cinq onces d'argent. Il y a jusqu'à deux mille hommes occupés au travail de ces mines. On y voit de ces beaux minéraux appelés *fleurs de fer et d'argent*, *flores ferrei et lunæ*.

La mine de *Schwatz* a été découverte en 1448, et était jadis d'un grand produit; car depuis 1525 jusqu'en 1564, elle apporta, non compris l'immense quantité de cuivre, 2,328,501 marcs d'argent fin; mais après la mort de l'empereur *Ferdinand I*, elle n'a rendu dans aucune année, au-delà de 20,000 marcs. Pour un marc d'argent on gagne au moins 40 livres de cuivre. Il y a aussi des couleurs métalliques bleues et vertes, et une belle verrerie à *Schwatz*, de verres à vitres.

SCHWITZ, *ou Suisse* (*Canton de*). Le canton de *Schwitz*, que les Français, en adoucissant son nom, appèlent *Suisse*, est le cinquième entre les treize, et le second entre les petits.

Ce canton aboutit, à son occident, au lac des quatre cantons; il a le canton d'Uri à son midi, celui de Glaris à l'orient, et ceux de Zurick et de Zug au nord, aboutissant de ce coté-là aux lacs de ces deux cantons. Long. 26. 16. lat. 47. 2.

Le terroir y est meilleur que dans celui d'Uri. Ses principales richesses consistent dans les revenus de ses troupeaux, et son commerce dans la vente de ses beurres et fromages.

SCILLY ou *Sorlingues*, îles situées à l'ouest du cap Lézard, et à l'entrée de la mer d'Irlande. Ces îles sont en grand nombre. On en compte beaucoup d'autres auprès. Les plus considérables de ces îles sont au nombre de dix. La plus grande et la mieux peuplée, qui est celle de Sainte-Marie, n'a que 10 ou 11 milles de circuit. Celles qui sont cultivées produisent du bled en abondance. Il y a aussi quelques pâturages. La ville ou bourg de Hung Town, située dans l'île Sainte-Marie est le chef-lieu des Sorliogues.

Les habitans de ces îles sont très-pauvres, et gagnent leur vie à faire de la soude. Ils n'y travaillent qu'au mois de juin ou de juillet; plutôt ou plus tard, selon que le tems est plus ou moins favorable, c'est-à-dire, sec. Quand juillet est passé on ne cueille plus d'herbes marines, mais on les laisse croître pour l'année suivante. Les herbes dont on fait la soude, sont toutes ces différentes espèces d'algue marine; mais la meilleure est le varec, c'est-à-dire, celle dont les feuilles sont couvertes de petites vessies pleines d'air. Chaque île a ses limites, au-delà desquelles les habitans ne doivent point étendre leur récolte; ils sont fort jaloux de ces limites, et ont grand soin d'empêcher que personne n'empiète sur le territoire de ses voisins. Comme les rochers proche le rivage ne donnent point assez de varec, ils vont en pleine mer quand le tems est beau, et placent leurs bateaux entre les pointes de rochers. Lorsque la marée se retire, et que leurs bateaux

Digitized by Google

prennent terre, ils en sortent pour couper le vareq sur les rochers que la mer à découverts; ils en chargent leurs bateaux, et quand la marée revient elle les soulève; ils y rentrent alors, et chacun porte sa récolte dans son île. On l'étend sur le rivage pour la sécher, et on a grand soin de la remuer plusieurs fois.

La soude est susceptible de bien des différences, et pour brûler le vareq, il faut plus d'art qu'on ne saurait croire. Le vareq qui est le plus serré, dont les grains sont petits, et dans lequel il y a un moindre mélange de terre et de sable, doit être préféré. Il y a des îles qui ont la vogue sur les autres pour la soude; celle de l'île Saint-Martin est la meilleure de toute, sans doute on veut dire de celle qu'on fait avec le vareq.

Scio. *Chio* ou *Xio*, île de l'Archipel, une des plus belles et des plus commerçantes, située assez près des côtes de la Natolie, au sud de Metelin et au nord-ouest de Samos.

Scio, qui en est la capitale, est située à 19 lieues ouest de Smyrne, 84 sud-ouest de Constantinople. L'île est entre les quarante-troisième dégré cinquante-cinq minutes et quarante-quatrième dégré dix minutes de longitude, et entre les trente-huitième dégré huit minutes et trente-septieme de latitude.

Elle a environ 13 lieues de long sur 6 de large; on y compte, dit-on, 100,000 habitans, dont 10,000 sont turcs, 3.000 catholiques, quelques-juifs, le reste est composé de grecs.

Scio produit du mastic, des vins, des soies, des cotons, des fruits, etc.

Le mastic que l'on a soin de recueillir dans l'île est le meilleur que l'on puisse trouver; ce qui fait que le grand-seigneur envoie tous les ans une personne de sa maison, pour être présente à la récolte qu'on en fait, avec défense expresse d'en envoyer ailleurs qu'à Constantinople où il est consommé par les domestiques et les femmes du sérail qui en mâchent pendant toute la journée pour se rendre les dents blanches et l'haleine douce; c'est à cause de cela que les Turcs l'appèlent *l'île du Mastic*.

Le vin de *Scio* est agréable et stomacale: il y en a de trois sortes; l'une qui a un peu de cette verdeur qui se convertit en sève, l'autre qui a de la liqueur, et la troisième qui tient des deux autres.

On ne recueille guères que deux cents muids d'huile à *Scio*, le muid pesant quatre cents ocques, à raison de trois livres deux onces l'ocque.

Les Français tirent aussi du miel et de la cire de cette île; mais la marchandise la plus considérable du pays est la soie; on y en fait tous les ans soixante mille masses qui, à une demi livre la masse, font trente mille livres poids de France. Presque toute cette soie est employée dans l'île aux manufactures de velours, de damas, et autres étuffes destinées pour l'Asie, l'Égypte et la Barbarie, où l'on mêle quelquefois de l'or et de l'argent. Chaque livre de soie doit à la douane quatre timins; c'est-à-dire, vingt sols de notre monnaie: elle s'y vend quelquefois jusqu'à 35 timins la livre; et celui qui l'achète est encore obligé de payer la douane.

Les cotons sont en laine ou filés: on y en emploie aussi beaucoup en futaines et en basins qui sont assez estimés, et qui ont la même destination que les étoffes de soie.

Les autres denrées de l'île sont de la laine, des fromages, des figues et du mastic. Les figues y viennent par caprification.

Les Turcs et les Français payent trois pour cent de toutes les marchandises de l'île. Les Juifs et les Arméniens en payent cinq.

On travaille dans l'île de *Scio* quantité de damas et de futaines, qu'on transporte au Caire et dans toutes les villes de la cote de Barbarie, comme aussi dans toute la Natolie, et particulièrement à Constantinople.

Le principal commerce de l'île consiste dans l'exportation des damas et autres étoffes, et comme ils n'ont pas assez de soies pour fournir ces manufactures, ils en tirent tous les ans environ 12,000 ocques de *tine* et d'un endroit qui est près de Salonique. Ils envoient ces étoffes à Constantinople, à Smyrne, etc., moyennant un droit d'un demi pour cent de sortie, au lieu que les étrangers en payent cinq. Chaque ocque de soie crue paye seize médins d'entrée et un de sortie.

Les Vénitiens achetaient autrefois le mastic, mais on l'envoie aujourd'hui à Constantinople comme on l'a vu plus haut.

Scutari, ville d'Asie dans la Natolie. Longitude 46. 40, lat. 41. 45.

Cette ville n'a pas moins de quatre milles de circuit, et c'est un des principaux rendez-vous des marchands et des caravanes d'Arménie et de Perse, qui viennent trafiquer en Europe. Le port de *Scutari* servait autrefois de retraite aux galères de Calcédoine, et ce fut à cause de sa situation que les Perses, qui méditaient la conquête de la Grèce, le choisirent non-seulement pour en faire une place d'armes, mais encore pour y déposer l'or et l'argent qu'ils tiraient des villes d'Asie.

Les Turcs regardent cette place comme un des fauxbourgs de Constantinople, ou comme leur premier reposoir en Asie; c'est d'ailleurs un des principaux rendez-vous des marchands et des caravanes d'Arménie et de Perse, qui viennent trafiquer en Europe, comme nous venons de le dire.

Sebastien. (St.) ville d'Espagne dans la Nouvelle-Biscaye. Long. 15. 36, lat. 43. 23.

Cette petite ville fort peuplée a un port fermé par deux moles et assez-bon. On y fait un assez grand commerce de fer et d'acier que fournissent les mines du pays; et de laines qui viennent de

la vieille Castille, et que les étrangers enlèvent. C'est-là qu'a été établie, en 1728, la compagnie de Guipuscoa.

Les Français portent à *Saint-Sébastien* des bleds, des fèves, des pois et quelques toiles : les Hollandais, des mâtures, des cordages, du gaudron, des planches et de l'acier : les Anglais, des étoffes de laine et de l'étain. Les trois nations n'en tirent guères que du fer, et sont payées du reste de leurs marchandises en argent comptant.

SE-CHUEN, province de la Chine, a pour bornes, Chen-Si au nord, Hu-Quang à l'est ; Huquang et Yun-Nau au sud : le royaume de Tibet, et certain peuple voisin à l'ouest. La grande rivière de Yang tse-Kyang, qui coule au travers de cette province y répand la fertilité. On vante ses richesses en soie, en fer, en étain et en plomb : en ambre, en cannes de sucre, en excellentes pierres d'aimant, en *lapis armenus* d'un bleu admirable. Les oranges et les citrons y sont en abondance. On estime beaucoup les chevaux du pays pour leur beauté dans une petite taille et pour leur vîtesse à la course.

Cette province produit beaucoup de musc. C'est d'elle que vient la meilleure rhubarbe et la vraie racine de fu-lin, avec une autre racine nommée *fen se*, qui se vend à fort haut prix. Les habitans fabriquent du sel en fesant évaporer l'eau de certains puits qu'ils creusent dans les montagnes ; mais il a moins de force que le sel de mer dont il leur serait difficile de faire des provisions suffisantes dans un si grand éloignement.

SEDAN, ville de France en Champagne, au département des Ardennes, située sur la rive droite de la Meuse à 23 lieues de Charlemont, 17 de Luxembourg, 61 de Paris. Longit. 22. 37, lat. 49. 42.

Suivant les derniers dénombremens, cette ville contient 12,033 habitans.

C'est surtout par ses manufactures que *Sedan* est connu dans le monde commerçant.

La fabrique la plus importante est celle des draps fins, et autres étoffes pluchées connues plus généralement sous le nom de *calmouks*. Il y existe encore d'autres genres d'industrie que nous devons particulièrement citer, tels sont les fabriques d'étoffes communes dites *londres*, *demi-londres*, celles de bonneterie, des jarretières, de batterie de cuisine dite *poëlerie*, de fer-blanc et de menue quincaillerie. On y fabrique des forces à tondre les draps, d'une trempe excellente ; des fusils de chasse, aussi achevés que solides : enfin, on y fabrique des cannes d'un très-bon goût.

Fabrique de draps fins. Cette fabrique, qui serait probablement encore à Soissons qu'elle enrichirait depuis un siècle et demi (*voyez* SOISSONS) si quelques circonstances ne l'en eussent détournée, fut établie à *Sedan* (en 1665, dit-on,) à l'instar de celles d'Espagne et de Hollande : elle avait le titre de *manufacture royale*. Les draps qu'on y fait sont d'une aune un tiers de large, en première et seconde qualités ; de cinq quarts de large, aussi en première et seconde qualités : on y fait encore des entrefins de cinq quart de large ; d'autres, de neuf huitièmes et sept sixièmes de large. (Dans les largeurs que nous venons de désigner, les lisières ne sont pas comprises). Tous ces draps qui ne peuvent être composés que de laines d'Espagne, plus ou moins belles suivant l'espèce de drap, sont si recherchés qu'il ne s'en consomme tout au plus que le tiers en France : le reste s'expédie pour les Pays-Bas, l'Allemagne, les pays du nord, la Suisse, l'Italie et l'Espagne ; il en passe beaucoup dans les îles de l'Amérique.

C'est principalement de la fabrique de draps, que *Sedan* tire le lustre dont il jouit : mais les noirs, qu'on teint avec beaucoup de précaution et qui ne circulent point dans le commerce sans que la solidité de la teinture n'en ait été constatée scrupuleusement, les noirs, disons-nous, ont surtout la plus grande part à la réputation étendue que s'est acquise cette fabrique dans l'Europe ; l'Angleterre même en fait des demandes considérables, ainsi que des bleus et écarlates.

	ESPÈCES ET QUALITÉS DES DRAPS DE LA MANUFACTURE DE SEDAN.	ESPÈCE ET QUALITÉ DES LAINES.	Nombre des fils de la chaine.
SECONDE espèce.	I. . . . $\frac{7}{8}$ Noir superfin.	R. Ségovie.	3,800
	II. . . $\frac{3}{4}$ Noir de la première qualité.	R. Ségovie et Ségovianne. .	3,700
	III. . . Autre $\frac{3}{4}$ Noir de la première qualité. . . .	R. Petite Ségovie et Ségovianne.	3,600
	IV. . . $\frac{5}{8}$ Noir de la seconde qualité.	R. Ségovianne.	3,500
	V. . . $\frac{1}{2}$ Noir de la première qualité.	R. Ségovianne et corrons. .	3,400
	VI. . . Autre $\frac{1}{2}$ Noir de la première qualité, fait chaine dans chaine.	R. Ségovianne.	3,500

	ESPÈCES DE QUALITÉS DES DRAPS DE LA MANUFACTURE DE SÉDAN.	ESPÈCE ET QUALITÉ DES LAINES.	Nombre des fils de la chaine.
SECONDE ESPÈCE.	VII. . Autre $\frac{1}{4}$ Noir de la première qualité, dit *en trefin*.	R. et F. Ségovianne. . . .	3,300
	VIII. . $\frac{1}{4}$ Noir de la seconde qualité.	R. et F. Ségovianne et autre, corrons, gros.	3,200
	IX. . . $\frac{1}{5}$ ou $\frac{1}{6}$ Noir de la seconde qualité. . . .	R. et F. Ségovianne et autres, curruns, gros, ploquettes. .	3,000
	X. . . . $\frac{1}{5}$ Blanc superfin pour écarlatte, eramoisi, violet, vert, etc.	R. Ségovie.	3,800
	Le même teint en écarlate.	R. Ségovie.	3,800
	XI. . Autre $\frac{1}{5}$ blanc de la première qualité. . .	R. Ségovianne et Ségovie. .	3,700
	Le même, teint en écarlate.	R. Ségovie et Ségovianne. .	3,700
	XII. . $\frac{1}{5}$ ou $\frac{1}{4}$ Blanc de la première qualité. . .	R. Petite Ségovie et Ségovianne.	3,500
	Le même, teint en écarlate.	R. Petite Ségovie et Ségovianne.	3,500
	XIII. . $\frac{1}{4}$ Blanc de la première qualité.	R. Ségovianne.	3,400
	Le même, teint en écarlate.	R. Ségovianne.	3,400
	XIV. . $\frac{1}{4}$ Blanc de la seconde qualité.	R. et F. Ségovianne. . . .	3,300
	Le même, teint en écarlate.	R. et F. Ségovianne. . . .	3,300
	XV. . . $\frac{1}{4}$ Blanc pour uniforme.	R. Petite Ségovie et Ségovianne.	3,400
	XVI. . $\frac{1}{4}$ Bleu teint en toile, dit *bleu naturel*. . .	R. Ségovianne.	3,200
PREMIÈRE ESPÈCE.	XVII. . $\frac{1}{4}$ Bleu superfin.	R. Ségovie.	3,100
	XVIII. $\frac{1}{4}$ Bleu de la première qualité.	R. Ségovianne.	3,000

On estime qu'il s'envoie environ les deux cinquièmes des draps de la manufacture de *Sedan* dans les pays étrangers, comme dans le Portugal, l'Espagne, l'Italie, le Levant, l'Allemagne, on évalue le produit de cette exportation à la moitié de celui qui résulte de la vente de la totalité de leurs draps, attendu qu'elle consiste particulièrement en draps fins et superfins, les uns teints en noirs, les autres en écarlate eramoisi, vert, bleu, etc, cette exportation se fait partie par les fabricans, partie par les marchands de Paris, de Rouen, de Lyon, de Bordeaux, de Marseille et de Nantes.

Les draps de *Sedan* se vendent à un an de crédit; on accorde un aune et un quart de bonne mesure par demi-pièce de draps nuirs et blancs pour écarlate, eramoisi, etc.

Quoiqu'il y ait un an de crédit, cependant l'usage est de payer comptant les draps quatre tiers superfins noirs.

Fabriques d'etoffes communes. Elles sont répandues dans les villages aux environs de *Sedan*. Les étoffes qu'on y fait sont connues sous les dénominations de *londres*, *demi-londres*, d'autres sous celles de *larges*, *croisées*, *drapées*.

Fabrique de bas. On n'y fait que des bas de laine, qu'on distingue en plusieurs qualités : ils sont d'un bon usé et sont faits de laines qu'on tire de Troyes en Champagne, et qui sont très-fines. Une partie de ces bas se consomme dans la France, le surplus passe dans l'étranger.

Jarretières de laine. La fabrique établie à *Sedan* en fournit considérablement : elles sont propres et solides: elles se font avec un mélange de laine de l'Auxois, des Ardennes et du Roussillon.

Fabrique de poëlerie ou batterie de cuisine. Elle est établie à l'instar de celle du pays de Liége qu'elle surpasse. On y fait des poëles à frire, des poëlons, des casseroles, des couvercles à pots, des léchefrites, des bassins, des bouchoirs à fuur, des cuillers, des papinettes, des cuillers à fondre le plomb, des écoupes ou pelles de fer, des fléaux de balance, à double et à simple cruchet, et des chappes de boucles, depuis le numéro un jusqu'à trois cents.

Manufacture de fer-blanc. Elle est établie depuis quelques années, à l'instar de celles d'Allemagne.

Fabrique de menue quincaillerie. Elle a pris un accroissement considérable: une grande quantité d'ouvriers, répandus dans la campagne, s'occupent à ce travail qui reçoit sa dernière perfec-

tion et son poli dans les ateliers des différens fabricans qui font ce commerce.

Fabrique de forces à tondre les draps. Celles qu'on fabrique à *Sedan* sont en réputation dans toutes les manufactures de France, à cause de la bonté de la trempe de leur tranchant et de la façon dont elles sont montées : on les préfère généralement à celles qui viennent de l'étranger.

Fabrique de fusils pour la chasse. Il est peu de villes de France, où l'on fasse des armes à feu en ce genre, qui soient aussi avantageusement connues que celles qu'on fabrique à *Sedon* : elles sont d'une solidité et d'un éclat qui les font rechercher des curieux.

Outre le commerce que *Sedan* fait des ouvrages qui sortent de ses fabriques, il s'en fait encore un considérable en fers de toutes qualités provenant des forges de Bouillon, Luxembourg, *Sedan.*

Il y a aux environs de *Sedan* différens villages occupés, les uns à forger de la menue quincaillerie, qu'on verse ensuite comme nous l'avons déjà observé dans les ateliers de Lamecourt et de *Sedan*, les autres aux travaux de la manufacture de draps, tels que filatore, tissage, etc.; d'autres travaillent à des mines pour la fabrique de poëlérie.

A Dacgny il y a une platinerie, fenderie ; à Douzy une platinerie occupée pour la fabrique de la poëlerie, ainsi qu'à Givoune et à Lamecourt.

Mesures. Le Quartel est la mesure ordinaire des bleds ; il se divise en demi et en quarts. Le mesurage se fait ras et on donne en sus du quartel une écuelle de valeur d'un huitième du même quartel. L'écuelle se mesure aussi ras.

Le quartel fait deux boisseaux $\frac{4}{5}$ de Paris ou $\frac{11}{14}$ du septier.

Les mesures de l'orge et de l'avoine se nomment et divisent de même ; mais elles sont plus grandes d'un huitième que celles pour les bleds. Le mesurage se fait ras.

Cette mesure fait deux boisseaux $\frac{7}{8}$ de Paris ou $\frac{11}{16}$ de septier.

Mesures des vins et liqueurs. La pinte contenant deux chopines pèse en vin 2 livres 12 onces, en eau-de-vie 2 livres 10 onces.

Le poinçon contenant 140 pintesavec la lie, pèse en vin 385 livres, en eau-de-vie 367.

Celui contenant 136 sans lie pèse 374 livres, en eau de-vie 357.

SÉEZ, ville de France en Normandie, au département de l'Orne, à vingt-six lieues de Rouen, quarante de Paris. Longitude 17. 50, lat. 48. 36.

Le principal commerce de cette ville, où l'on compte 6,200 habitans consiste en grains. Il s'y fait néanmoins quelques menues draperies ; entr'autres de petites serges à deux estains, et des étamines.

On y fait aussi des bas de laine tricotés. Il y a quelques tanneurs, et quelques ouvriers en point d'Alençon.

SÉGOVIE, ville d'Espagne dans la Vieille-Castille, au nord de Madrid, riche, belle et bien peuplée. C'est la seule, avec Séville, où l'on batte monnaie. Long. 293, lat. 7. 55.

Elle est renommée pour ses laines, les plus fines de l'Europe, dont elle fait un grand trafic. Les superfines sont celles des piles de Guevara, d'Arios, de l'impériale, et de Recalda. Son terroir est fertile, et l'on y nourrit un nombre considérable de brebis et de moutons qui portent cette laine si estimée dans les pays étrangers. On sait qu'on fait voyager ces troupeaux, parce qu'on prétend que l'air différent qu'ils respirent, et la nourriture différente qu'ils reçoivent, donnent une meilleure qualité aux laines.

Parmi les diverses fabriques de cette ville, il y a une manufacture que l'on appèle *royale*, parce que le roi y est intéressé pour 300,000 réaux ce qui fait environ 75,000 livres de notre monnaie. Les divers particuliers qui la dirigent ont mis en commun 100,000 livres. Cette fabrique fait seule à-peu-près un cinquième de tous les draps qui se manufacturent à *Ségovie*. On y en fait de la première et de la seconde qualité, sans compter une autre espèce qu'ils appèlent *boyeton fin* et qui est proprement le londrin que l'on fabrique en Languedoc pour les Echelles du Levant. Ils teignent les premiers en diverses couleurs, mais elles se passent après un long usage. On croit que cela tient à la manière imparfaite dont les laines sont dégraissées. Ils teignent presque tout ce baeyton en noir, et il se consomme pour l'usage des prêtres et des étudians. On fabrique aussi dans ces manufactures des couvertures de lit que l'on dit fort belles.

Les laines que l'on emploie à *Ségovie*, sont généralement fort longues et d'une blancheur étonnante : mais ceux qui les filent manquent de talent ou d'application, et cela produit des défauts dans les draps. Ceux qui fabriquent ne mettent pas non plus assez de soin dans le choix des laines, pour les mêlanger convenablement.

Le nombre de pièces de draps qui se fabriquent tous les ans à *Ségovie*, est à-peu-près de 4000 ; ce qui produit avec les couvertures et quelques ouvrages de laine, un commerce de deux millions et demi de nos livres.

Il y a aussi à *Ségovie* une fabrique de papier assez considérable ; mais ce qui intéresse le plus les étrangers dans le commerce de cette ville, c'est celui des laines ; c'est pourquoi nous allons entrer dans quelques détails sur cet objet.

Lorsque les hivers sont tempérés, les laines de Castille sont de meilleure qualité et mieux nourries ; quand le printems est sec, elles sont plus chargées de surge et rendent jusqu'à 10 pour

Digitized by Google

cent moins que les années où il pleut abondamment. Ceux qui les achètent supportent la perte ou le profit qui résultent de l'irrégularité qui provient des saisons.

La tonte des troupeaux qui paissent dans les montagnes de Léon et de *Ségovie*, se fait depuis le mois d'avril jusqu'au mois de mai. On la fait aussi dans toute l'Espagne dans le même-tems; on la transporte ensuite aux lavoirs de *Ségovie*, qui sont les meilleurs de tout le royaume, par raport à la qualité de leurs eaux. On travaille en juin au triage et au lavage des laines. Le triage qui s'en fait est composé de trois sortes, appelées *premières*, *secondes* et *tierces*. Le lavage de ces laines se fait séparément, et l'on met sur chacune une contre-marque. Lorsqu'elles sont apportées dans les manufactures, on leur fait encore un autre lavage dans lequel elles perdent depuis 20, 25 jusqu'à 35 pour 100.

On ne peut pas préciséement dire la quantité de balles que produisent chaque année les deux Castilles, parce qu'il s'en emploie une grande quantité de la plus ordinaire, dans les manufactures d'Espagne, pour habiller les laboureurs. Il s'en emploie aussi quelque peu de fines de celle de *Ségovie* à Guadalaxara, manufacture royale, et à Barcelonne. On en envoie aussi à Séville, Alicante, Lisbonne et Bayonne. Le transport qui s'en fait par le port de Bilbao, qui est le plus grand débouché pour le pays étranger, monte, année commune, de 15 à 16,000 balles de laine, y compris celles qui viennent des agneaux.

Il faut observer que la laine des agneaux s'envoie sans être lavée, et telle qu'elle a été coupée. On estime que ces 16,000 balles de laine pesent chacune 175 livres, poids de Castille.

C'est dans les lavoirs même où l'on emballe les laines qui s'enveloppent dans deux aunes un quart de France de toile de chanvre, qui pèsent depuis 10 livres jusqu'à 18 livres. On contre-marque chaque sorte de laine sur les emballages, savoir: la première sorte d'une R, la seconde d'une F et la troisième d'une S. Les agneaux se contre-marquent avec un A. Les achats de ces laines se font en Castille, à tant l'arrobe de 25 livres poids du pays, en suin, soit laines de mouton ou agneaux. Il n'en est pas de même dans la ville de Bilbao, où elles se vendent lavées et emballées. Chaque balle pèse depuis 170 jusqu'à 180 livres poids de marc, qui est le même que celui de Paris. On paie aussi comme laine un emballage de chacune, pesant 18 livres et plus, n'étant pas d'usage de distraire aucune tare pour emballage. Comme ces laines sont entre les mains de divers négocians espagnols de cette ville, on ne trouve aucun avantage à en acheter de grosses parties à la fois; il en est de même en Castille, où on ne fait pas non plus de grâce, et on ne bonnifie rien en faveur de l'acheteur sur la quantité des laines qui s'achètent. Elles sont toutes payables dans Madrid, un tiers comptant, un tiers à quatre mois, et l'autre tiers à huit mois. On fournit des lettres aux vendeurs pour ces différens termes.

Il est à remarquer que les marchands espagnols lanistes sont obligés de payer à Vittoria les droits de *puerto seco*, avant de les exposer en vente à Bilbao.

La pratique est de vendre, par balle de 200 livres poids de marc, l'emballage pour laine. Par exemple:

200 livres de laine de *Ségovie* léonèse, à 1,000 réaux p^te^. c^tes^., en outre 20 pour 100 d'augmentation accordé sur ce poids en faveur du vendeur, font ensemble 1,200 réaux, et par conséquent reviennent à 600 réaux p^te^. c^te^. les 100 l. de la première contre-marque R; pour la seconde sorte, contre-marque F, l'usage est de payer les trois quarts du prix ci-dessus, ce qui fait 450 réaux p^te^. e^te^. les 100 livres, et pour la troisième sorte, contre-marque S, l'usage est de payer le demi de la première sorte, ce qui fait 300 réaux les 100 livres, et ainsi de toutes les autres laines; suivant la proportion de leurs prix, toujours emballage pour laine.

A l'égard des agneaux en suin, ils s'achètent à Bilbao, à tant de réaux p^te^. c^te^. les 25 livres poids de marc, prenant l'emballage pour laine d'agneaux, le prix ordinaire de ces sortes de laines roule depuis 40 à 50 réaux p^te^. c^te^. les 25 livres, suivant leurs bonté et qualité.

Les laines de *Ségovie*, Burgos, Soria et autres lieux, se transportent sur des mulets qui y portent ordinairement jusqu'à 150 livres pesant, et quelquefois 175. On paie depuis 80 jusqu'à 100 réaux de vellon, de la charge de deux balles, depuis *Segovie* et autres lieux circonvoisins jusqu'à Bilbao. La même chose se pratique de Burgos et autres lieux du voisinage: mais il n'en coûte que 45 à 48 réaux vellon, par charge de deux balles pesant chacune 175 livres. On en use de même à Siria, Torresilla, Lombreras, Villoslada et autres lieux voisins. On est dans la nécessité de transporter à dos de mulets, et on paie de 60 à 70 réaux de vellon par charge de deux balles de 175 livres chacune rendue à Bilbao.

La plus grande partie des laines qui se lavent à *Segovie*, se transportent des lavoirs en droiture, par charrettes, dans les villes de Vittoria et Balmaseda. On fait dans cette ville le plus grand entrepôt de toutes les laines de *Segovie*, Burgos et Soria, parce que c'est dans ces deux endroits, comme aussi à Ordùna, petite ville du passage où l'on paie les droits du roi, nommés *puerto seco*, qui se perçoivent très-rigoureu-

Digitized by Google

sement. Chaque charrette porte à Vittoria quatre balles des lavoirs, et on paie, depuis *Segovie* jusqu'à ladite ville, 25 jusqu'à 30 réaux vellon par balle de 175 à 180 livres poids de marc.

Ce n'est qu'à la sortie des villes de Vittoria, Ordùna et Balsameda, que s'exige le paiement des droits de *puerto seco*, qui se paient comptant. On compte 9 lieues de Bilbao à Vittoria, 5 de ladite ville à Ordùna, et autant de Balsameda; et de ces trois villes à Bilbao, le transport des laines ne se peut faire qu'à dos de mulets, et l'on paie par charge de la pesanteur de celles ci-dessus expliquées, depuis 15 réaux jusqu'à 18 de vellon par balle.

Il a été dit que l'entrepôt des plus grandes parties de laines se fait à Balsameda et à Vittoria, d'où elles sont transportées après en avoir acquitté les droits à Bilbao qui est le port où s'en fait le plus grand embarquement.

Les chargemens qui se font pour Amsterdam, sont, année cummune, de 6 à 7,000 balles; pour l'Angleterre, de 3 à 4,000; et le même nombre pour le Hâvre, Nantes, Bordeaux et Bayonne. Les principaux ports pour lesquels on embarque le plus, sont; Amsterdam, Londres et le Hâvre.

Les laines qui s'y chargent pour Nantes, Bordeaux et Bayonne, ne se pressent point; c'est pourquoi un navire de 100 tonneaux n'en peut porter qu'aux environs de 150 balles, pesant 240 livres poids de marc. Si, au contraire, un navire de même port les presse, il pourra, suivant la construction, en porter 300 à 320, du poids ci-dessus. On presse lesdites balles à bord du navire, de façon que quatre balles ne forment guere plus de volume qu'une seule qui n'est pas pressée.

Il est d'usage, à Bilbao, de refaire les balles de laine ou grosses balles de 225 à 250 livres poids de marc, et pour raison de ce travail ou de quelques droits municipaux, on paie 7 réaux et demi p^te. c^te. par balle.

Il n'y a que le roi qui prélève les droits sur les laines dans les lavoirs de *Ségovie*, Buitrago, Pedraza et autres lieux circonvoisins. Le triage et emballage se fait fidelement. Il en est de même à Burgos, Soria, Siguença, Cuença et Molina; mais dans les lavoirs écartés il y a des gens de mauvaise foi qui laissent les balles de laines exposées aux injures du tems, afin qu'étant pénétrées par l'humidité, elles pèsent davantage. Il n'est pas aisé ensuite de les faire sécher à proportion de l'humidité qu'elles ont contractée. Lorsque l'un reconnait que les laines sont humides on les fait sécher; mais il n'est pas possible d'empêcher qu'elles ne conservent toujours une partie de l'humidité qu'elles ont prise. Pour vérifier la qualité des laines, on en ouvre quelques balles lursqu'on en fait le marché.

La nation fait le plus grand commerce des laines, pour son compte, dans l'intérieur du royaume d'Espagne. Les marchands espagnols de Madrid, *Segovie*, Bilbao et autres villes, font des avances aux propriétaires des troupeaux, et passent successivement avec eux tous les ans des marchés pour arrêter leurs récoltes. Voici ce qui se pratique pour recevoir les laines en suin, de moutons et agneaux, des mains de ceux qui ont des troupeaux. La coutume qui s'observe à *Segovie* est la meilleure, quoique très-favorable au propriétaire; celle qui se pratique à Soria et à Burgos, ne lui est pas aussi avantageuse, mais cela se trouve compensé, parce qu'à *Ségovie* l'acheteur est obligé de recevoir au même prix la laine du mouton et de l'agneau, et de prendre toute celle qu'a produite le troupeau; au lieu qu'à Soria et à Burgos, l'acheteur ne se charge que de 10 à 15 pour 100 de celle de l'agneau sur la totalité de l'achat.

Dans le nombre des abus qui se sont introduits lors de la livraison des laines, tant sur le poids que la qualité, le plus grand s'éprouve à Soria et à Burgos, où l'on mêle et lave ensemble la laine de mouton et d'agneau, ce qui est d'un grand préjudice pour les fabricans de France.

La laine est, de toutes les marchandises, la plus difficile à bien connaître, et l'on n'y parvient que par une expérience consommée dans ce genre de commerce.

Les laines d'Espagne, que l'on tire pour l'Italie, passent par le port d'Alicante.

Chaque nation fait l'emploi des laines d'Espagne, suivant les draps ou étoffes qui ont le plus de consommation. Les fabricans qui la connaissent, savent l'usage qu'ils doivent faire de la léonèse, de la ségoviane et de la soriane; ils savent aussi l'emploi qui doit être fait de celles marquées R, F, S, suivant leurs qualités. Les Français et les Anglais emploient, par préférence, dans les manufactures des laines, celles appelées *primes* marquées R, de toute qualité, surtout lorsque les laines sont à bas prix.

A l'égard des assortimens des laines que les nations tirent d'Espagne, on a remarqué que les Français en tirent de toutes sortes de qualités; les Anglais donnent généralement la préférence aux meilleures, et les Hollandais s'attachent ordinairement aux inférieures, et se chargent en grande partie de celles des agneaux.

Les Français font faire leurs plus forts achats de laines à Bilbao, particulièrement des fines; les Anglais en tirent fort peu pour leur compte; ce sont les Espagnols qui les leur envoient, et les Hollandais pratiquent la même chose. *Voyez* ESPAGNE.

SEINE (*département de la*). Il est formé d'une partie de l'île-de-France, et contient trois cantons; celui de Paris, de Saint-Denis et du Bourg-la-Reine.

Il a vingt-quatre lieues carrées ou 122,000 arpens.

Sa population est, suivant les derniers dénombremens de 738,522 individus sur lesquels il y a 640.504 pour Paris.

Nous n'avons rien à dire sur ce département qui n'ait trouvé sa place aux articles PARIS, ISLE-DE-FRANCE, auxquels nous renvoyons.

SEINE-INFÉRIEURE (*département de la*). Il est composé d'une partie de la Normandie et tout sur la rive droite de la Seine.

On lui donne une étendue de 356 lieues carrées ou 1,784,000 arpens.

Sa population, d'après les derniers dénombremens, est de 640,890 individus, sur lesquels Rouen qui en est le chef-lieu, en a 84,323 pour sa part.

Le département de la *Seine-Inférieure* produit des bleds, du lin, du colsa, des rabettes, plantes avec la graine desquelles on fait de l'huile; des poires, des pommes, du cidre; il y a d'excellens pâturages dans lesquels on élève du gros bétail, et tout le monde connaît les fromages et les beurres de ce pays.

Nous avons vu à l'art. ROUEN, que la Normandie, outre son commerce de grains, cidre, etc. en fait un considérable du produit de ses fabriques qui consistent en toiles et toileries surtout de siamoises très-estimées; en draps, velours, cordes, plomb laminé, huile de vitriol, etc. *Voyez* NORMANDIE, ROUEN, DIEPPE, FÉCAMP, le HAVRE.

SEINE-ET-MARNE, (*département de*). Il est formé de la Brie.

Son étendue est de 299 lieues carrées ou 1,500,000 arpens.

Sa population est de 291,159 habitans.

Le terrain en général en est bon. Il produit du bled, des vignes, renferme quelques bois assez considérables; il y a des pâturages où l'on élève du gros et menu bétail.

Les fromages, les laines, les plumes, le duvet et les bois que l'on fait venir à Paris, y sont un objet de commerce considérable.

Melun, où l'on compte 6,860 habitans, en est le chef-lieu. C'est aux prairies qui l'environnent que nous devons les fromages que l'on nomme *fromages de Brie*. On y fait aussi commerce de bled et de bétail pour l'approvisionnement de Paris. *Voyez* BRIE, MELUN.

SEINE-ET-OISE, (*département de*). Il est formé d'une partie de l'Isle-de-France et du Vexin Normand; il entoure le département de la Seine comme une ceinture.

Son étendue est de 286 lieues carrées ou 1,427,000 arpens.

Sa population s'élève à 437,604 individus; Versailles en est le chef-lieu.

Ce département produit du bled, du vin, des fruits, du bois; il y a quelques pâturages.

Il fait le commerce des objets de consommation propre à l'approvisionnement de Paris.

SELANDE, *Seelande* ou *Zelande*, (mais cette dernière manière d'écrire s'applique plus particulièrement à la Zelande, une des Provinces-Unies), île la plus considérable de la Baltique, a environ vingt-quatre lieues de long sur vingt de large. Ses principales productions sont l'orge et l'avoine, dont elle envoie beaucoup en Norwège et chez l'étranger. On n'y récolte que peu de bled, non que le terroir n'y fût propre, mais le paysan ne s'attache pas assez à ce genre de culture.

La province abonde en bois de haute-futaie, qui sont principalement le chêne et le hêtre. Les pâturages y sont bons, quoique l'herbe y soit fine: les chevaux de *Sélande* et de Fionie sont extrêmement recherchés. La Marne, cet engrais naturel, s'y trouve pour peu qu'on veuille fouiller. Les argiles y sont excellentes pour les briques et la poterie; en genre de bols, terres sigillées et ochres, on a aussi de quoi se satisfaire.

Les villes principales de *Sélande* sont celles de Copenhague, Elseneur ou Esingor, Cronenbourg.

Voici un état des morts et naissances en *Sélande*.

	Naissances.	*Morts.*
En 1760. . . .	9.545. . . .	10,014.
En 1763. . . .	6,803. . . .	8,133.
En 1764. . . .	7,181. . . .	7,132.
En 1765. . . .	7,190. . . .	7.463.
Non compris la capitale et l'île de Bomholm.		
En 1766. . . .	10,052. . . .	9.952.
En 1767. . . .	10,187. . . .	8 892.
Non compris les îles de Bomholm et de Ferroë.		
En 1769. . . .	7,562. . . .	6,292.

Voyez DANEMARCK, COPENHAGUE.

SEMUR, ville de France en Bourgogne, dans l'Auxois, au département de la Côte-d'Or, sur l'Armançon, à 13 lieues de Dijon, 58 de Paris. Long. 21. 15. lat. 47. 28.

Son territoire est bon, et abonde en bleds, dont on fait un commerce assez considérable ainsi que des bestiaux. On y recueille du vin, et il y a des prairies et des bois.

Il y a à *Semur* deux fabriques d'étoffes de laine; l'une de draps d'une aune de large, et l'autre de gros droguets, qui ne sont propres qu'aux vêtemens du peuple, particulièrement des paysans.

Mesures. Le boisseau de froment pèse 25 liv.; de méteil 25, de seigle 25, d'orge 20, d'avoine 16.

La pinte contenant 2 chopines ou 4 chiovaux, pèse en vin 3 livres, en eau-de-vie 3 livres.

Le poinçon contenant 360 pintes avec la lie, pèse 1,080 livres, eau-de-vie 1,080 livres; celui contenant 354 pintes sans lie, pèse 1,062 livres, eau-de-vie 1,062 livres.

SÉNÉGAL (*Côte du*). Nous donnons ce nom à toute cette portion de la côte occidentale d'Afrique, qui s'étend depuis la partie la plus méridionale de la côte d'Arguin, jusqu'au cap Verga.

Ce nom de *Sénégal* lui a été donné par les voyageurs et les marchands, quoique les géographes n'appèlent de ce nom que l'île située à l'embouchure du grand fleuve qui en tire son nom, où les Français ont construit le fort Saint-Louis, qu'ils cédèrent aux Anglais par le traité de 1763, et que la France a recouvrée et gardée par le traité de 1783.

L'embouchure du fleuve est à 40 lieues nord du cap Vert.

Nous n'entrerons point dans des discussions et des détails géographiques sur ce pays; nous nous bornerons à parler du commerce qu'y font les Européens et surtout les Français, et qui consiste principalement dans la traite de la gomme et de la poudre d'or, et autrefois des nègres. *Voyez* SIERRA-LEONE.

Le pays situé entre les rivières de *Sénégal* et de Gambie, est habité par les trois nations des Jalofs, des Foulis et des Mandingos ou Mandingues.

Les Foulis sont établis sur les deux bords du *Sénégal*. Il y en a aussi un grand nombre qui sont mêlés avec les Mandingos. Ces derniers habitent les bords de la Gambie.

Le pays des Foules ou Foulis est très-étendu et très-peuplé; il renferme une étendue de près de 400 milles de l'est à l'ouest. On dit qu'ils sont bons fermiers, et qu'ils font de grandes récoltes de bled, de coton, de tabac, etc., et qu'ils nourrissent beaucoup de bétail. Ces peuples s'embarrassent pourtant très-peu de la propriété; ils ne désirent que ce dont ils ont besoin pour leur subsistance. Le roi ou chef est maître absolu de tous les biens. S'il arrive que quelqu'un parmi eux soit réduit en esclavage, tous les autres Foulis se réunissent pour le racheter. Ils ont tant de commisération, qu'ils ont souvent dans des famines nourri une très-grande partie des Mandingos.

Les Mandingos sont la plus nombreuse de toutes les nations, qui habitent les bords de la Gambie. Leurs occupations et le produit de leurs terres sont les mêmes que celles des Foulis. Les Mandingos font une partie du commerce de l'intérieur du pays. Ils ne permettent pas qu'on réduise en esclavage quelques-uns de leurs compatriotes, à moins qu'ils ne soient coupables de grands crimes.

Les Jalofs habitent les cantons situés entre ceux des Foulis et des Mandingos. Leurs terres plus sablonneuses et moins arrosées par les rivières, sont aussi moins fertiles. Comme il n'y a pas de fleuve qui conduisent dans les habitations, ils nous sont assez peu connus. Le produit de leur culture suffit à peine à leur consommation, et ils font par conséquent peu de commerce avec les Européens.

Le pays est très-fertile sur les bords de la rivière de *Sénégal*. Il est abondant en bled d'Inde, légumes, fruits, etc. On y trouve de vastes prairies qui nourrissent de grande quantité de gros et de petit bétail. Il y a sur les côtes un grand nombre de villages qui sont tous très-peuplés; tel est le témoignage d'*André Brue* qui avait résidé dix ans dans le pays en qualité de facteurs de la compagnie française d'Afrique.

Il ajoute qu'en remontant la rivière de Gambie qui est navigable jusqu'à plus de 600 milles dans le pays, on est surpris de voir les terres si bien cultivées; on n'en trouve point qui soient en friche. Les terres basses, coupées par des petits canaux, sont semées de riz. Celles qui sont plus élevées, sont plantées de millet, de bled d'Inde, de pois de différentes espèces, etc. Le bœuf y est excellent, la volaille abondante et à très-bon marché, ainsi que toutes les denrées nécessaires à la vie.

Riz. Le riz croît fort abondamment sur les bords et dans les îles du *Senegal* et dans les autres parties de la côte, surtout dans les lieux qui sont sujets aux inondations des rivières. Le commerce du riz est considérable sur ces côtes.

Tabac. Le tabac est aussi une production du *Sénegal* et des cantons voisins. Cette plante pourrait être fort avantageusement perfectionnée, si les nègres avaient assez d'industrie pour la cultiver et pour la travailler un peu après l'avoir recueillie.

Indigo. L'indigo croît naturellement dans plusieurs cantons du pays, et les nègres en font usage pour teindre leurs pagnes ou leurs étoffes de coton.

On appèle celui des côtes d'Afrique *indigo sauvage*, parce qu'il n'est pas cultivé; on prétend qu'il rend beaucoup moins que celui qui l'est; mais on convient aussi que la couleur est plus vive.

Cuirs. On fait aussi le commerce de quelques cuirs à la côte du *Senegal*. On doit observer, à l'égard de ce commerce, que les cuirs marchands doivent au moins peser 10 livres sans être viciés par des piqueures de vers; et quand ils pèsent moins, on en fait des équivalens de deux pour un, trois pour deux et trois pour un, que l'un paie 10 sols.

Digitized by Google

Gomme. La grande traite de la gomme se fait avec les Maures qui l'apportent sur des chevaux jusqu'à un lieu qu'on nomme le *Terrier-Rouge*, à 50 lieues de la côte, en y allant par la rivière du *Sénégal*. Cette traite commence au mois d'avril, et dure environ six semaines.

Enguiau, ou le Terrier Rouge, Donay et Guiéee sont les trois Escales où se fait principalement la traite de la gomme.

On peut traiter dans ces deux Escales, jusqu'à 1,200 quintaux de gomme, pesant jusqu'à 450 liv. poids de marc, au moins le quintal. Le Terrier-Rouge en a quelquefois fourni, lui seul, jusqu'à 900 quintaux; mais cela est rare. Portendic est une autre escale où il se fait aussi une grande traite de gomme.

On tirait autrefois la gomme de l'Arabie et du Levant, avant qu'on eût attiré une partie du commerce d'Afrique sur les bords du *Sénégal*. La route du Levant n'ayant pu soutenir la concurrence de celle d'Arabie à la côte du *Sénégal*, la gomme d'Arabie a été apportée en moindre quantité; mais on en a toujours tenu le prix très-haut, sur le prétexte qu'elle était d'une qualité supérieure à celle du *Senegal*, quoique celle-ci soit exactement la même. Les manufactures de laine et de soie en font une grande consommation; aussi cette drogue qui se vend à vil prix en Afrique s'achète-t-elle cher en Europe.

Sel. On trouve aussi du sel au *Senegal*. Les Escales où l'on peut le traiter, dans la rivière du *Sénégal*, sont Maca et Guiorra. La saison de la traite est dans le tems sec; c'est-à-dire, depuis le mois de Janvier jusqu'en mai; il revenait autrefois de 8 à 10 livres la barrique; mais en 1718, il a été réglé à 3 livres 7 sols.

Ce sel est nécessaire, tant pour la salaison des cuirs que pour la consommation du *Senegal* et de Gorée; on en peut cependant aussi tirer, en cas de besoin, des îles du Cap-Verd.

Industrie. On distingue chez les nègres quatre principales espèces de fabricans; les orgerons, les potiers, les selliers et les tisserands. Les forgerons ou orfèvres travaillent aussi en or et en argent; ils font des canifs, des haches, des harpons, des épées, etc. Les potiers font des pipes, et de la poterie pour cuire leurs alimens.

Quelques auteurs disent que les ouvrages des tisserands forment la matière principale de commerce qu'ils font entr'eux. Ce sont les femmes et les filles surtout qui y travaillent; elles fabriquent de belles toiles de coton qu'elles teignent en bleu ou en noir. M. *Moor* dit que les Jalofs en particulier font beaucoup de ces toiles dont les pièces sont d'environ 24 aunes de long et de 18 pouces de large; parce que leurs métiers sont fort étroits; mais ils savent joindre les pièces proprement qu'à peine s'aperçoit-on des coutures.

Ils tissent aussi de très-jolies nattes avec des herbes propres à cela, et les teignent de diverses couleurs.

Commerce.

Après avoir parlé succinctement des productions et de l'état des côtes du *Sénégal*, nous ferons connaître en quoi consiste le commerce des Européens dans ces parages, en observant que tout ce qui se raporte à la traite des nègres, ne doit plus trouver d'application aujourd'hui que ce détestable trafic tire à sa fin.

Le commerce du *Sénégal* sera toujours avantageux, pourvu qu'on le fasse dans toute son étendue, et qu'on y envoie les marchandises nécessaires pour la traite des captifs. Or, ivoire, cuirs, cire, ambre gris et plumes d'autruche; il faut en outre pour bien faire qu'il y ait toujours sur les lieux pour un an de marchandises, afin de ne point manquer les meilleures traites.

On doit acheter les marchandises en Europe de la première main, et en argent comptant, pour les avoir à beaucoup meilleur marché, et il faut les assortir, de manière qu'il n'y ait qu'un quart ou un tiers de celles qui sont chères, et les autres trois quarts ou deux tiers de celles qui sont à bon marché, afin que le fort portant le faible, un captif ne revienne pas à plus de 50 livres; envoyer les marchandises à la cote, telles qu'on les demande, et ne point prendre de rebut de boutiques.

On ne doit jamais armer, ni carenner les vaisseaux, que les marchandises ne soient rendues au port où on les arme; les conséquences en sont très-grandes par raport aux dépenses, nourriture et demi solde des équipages.

Il faut faire partir les vaisseaux au plus tard au commencement de septembre et de février, pour arriver dans la bonne saison à la côte, et pour éviter la maladie des équipages.

Il ne faut point envoyer de jeunes gens pour commis; ils s'y débauchent, et les nègres n'ont pas pour eux la considération qu'ils auraient pour des gens faits; on doit préférer les gens de famille et connus, à des aventuriers ou à des gens dont on veut se défaire; ces derniers après avoir volé la compagnie, se retirent parmi les nègres, et lui font ensuite tout le mal qu'ils peuvent.

Le commerce peut compter sur cinq bons établissemens, savoir, celui du *Senégal*, qui comprend Galam; celui de Gorée qui comprend Rufisque, Joalle et Portudal, Gambie et celui de Bissaux.

Le commerce de Galam peut fournir, outre les nègres, 50 marcs d'or, et beaucoup plus si on est exact à y envoyer tous les ans les barques nécessaires, avec les marchandises dans les saisons propres, qui commencent au mois de mai et juin; Galam est d'autant plus avantageux, qu'il n'y a

que les français seuls qui puissent y aller, étant situé au haut de la rivière du *Sénégal*.

Celui du *Sénégal* peut fournir quinze milliers de morfil tous les ans, 10,000 cuirs, 2,000 quintaux de gomme, environ 40 nègres, quelques plumes d'autruche, et de l'ambre gris de tems en tems.

Dans le département de Gorée et ses dépendances, on y pourra traiter 16 ou 18,000 cuirs, 100 quintaux d'ivoire, et environ 120 captifs.

Dans la rivière de Gambie à Alberda et Grege, au moins 200 captifs, 100 quintaux d'ivoire, 150 quintaux de cire, et 10 marcs d'or; mais il est beaucoup plus cher qu'en Galam.

Si le département de Bisseaux est une fois bien établi, il sera plus considérable en captifs et morfil, que celui de Galam et du *Sénégal*; et si celui de Galam l'est de même, les Mandingues qui passent au haut de la rivière du *Sénégal*, pour aller traiter celle de Gambie, aimeront beaucoup mieux traiter avec les Français que d'aller chercher les Anglais dans la rivière de Gambie; la traite de l'or y augmentera aussi considérablement tous les ans.

Pour faire tout le commerce du *Sénégal*, il ne faut que 4 vaisseaux par an, savoir deux de 300 tonneaux chacun, et deux petites frégates légères d'environ 150 tonneaux chacune, les deux premiers, à partir de France alternativement dans les tems marqués ci-dessus pour charger les cuirs et la gomme; cette dernière marchandise se fait dans la rivière du *Sénégal*, à deux endroits que l'on nomme le *desert* et le *terrier rouge*, et aussi pour y charger le morfil et la cire qui auront été traités avec l'or le long de la concession, les plumes d'autruche et l'ambre gris au *Sénégal*; la destination des deux frégates, est pour transporter les nègres dans les îles françaises de l'Amérique.

Il faut de plus six barques pour faire tout le commerce à la côte, savoir, quatre au *Sénégal*, tant pour monter en Galam, dans le mois de mai et juin, que pour passer la Barre, et les deux autres à Gorée, pour aller et venir le long de la côte, Gambie et les Bissaux, où le besoin des affaires de la compagnie le requérera.

Les cargaisons pour cette côte sont toujours les mêmes, c'est-à-dire, que ce sont toujours les mêmes marchandises; elles ne diffèrent qu'en quantité, et selon le nombre des noirs qu'on veut prendre à la côte pour les porter en Amérique. Voici la facture des marchandises que l'on portait ci-devant pour la traite de 500 noirs.

Facture des marchandises ordinaires qu'on porte à la côte de Guinée pour une traite de 500 *noirs.*

20,000 Livres pesant de bouges ou cauris.
2,000 Livres de coutre bordé.
1,500 Pièces de toiles platillea de Hambourg.
100 Pièces guineas blanches de 30 aunes.
50 *Dita* bleues, dit bafletas.
250 Pièces salampouris blanc, de 14 à 15 aunes.
150 Pièces d'indiennes à grandes fleurs.
50 Pièces de douette.
40 Pièces de garat.
40 Pièces de tapsal.
200 Fusils.
600 Livres de cuivre en bassins.
200 Quarts d'eau-de-vie de Nantes en ancres ou petits barils de 25 pots.
2,000 Livres de poudre.
1,000 Barres de fer.
50 Livres de corail.
50 Caisses de pipes fines de Hollande.

Un petit assortiment de rassade ou verroterie de diverses couleurs.

Outre les marchandises que l'on vient de spécifier, on ne risque rien d'en porter davantage; on s'en sert pour traiter de l'or et de l'ivoire, de l'ambre *gris*. On peut même y joindre des chapeaux fins, de la vaisselle d'étain, et quelquefois de l'argenterie, des soieries, des mousselines, des indiennes fines, des crystaux, des bijoux, de la quincaillerie, des liqueurs et des vins de différentes sortes, de la farine et toutes sortes de rafraîchissemens, comme sucre, confitures, fruits secs et des épiceries. Les nègres qui veulent copier les blancs, se font honneur d'être pourvus de toutes ces choses; et les Portugais, Anglais et Hollandais qui se trouvent dans le pays sont ravis de trouver l'occasion d'en avoir.

Les bouges qui font l'article premier et le plus considérable de la facture que l'on vient de donner, sont des coquilles que l'on pêche aux îles Maldives; on leur donne aussi le nom de *cauris* dans toute la Guinée. Il y en a de grosses et de petites; ces dernières sont les plus estimées; les unes et les autres servent de monnaie courante dans une bonne partie de l'Afrique, au sud du Niger ou du *Sénégal*. On s'en sert aussi dans quelques endroits des Indes Orientales. Nous marquerons dans un autre endroit, de quelle manière elles passent dans le commerce. Les nations Européennes qui ont commerce aux Maldives, les ont de la première main, et y font par conséquent un gain considérable; les Hollandais ont été longtems seuls maîtres de ce commerce, à cause de l'île de Ceylan dont ils sont en possession. Les autres nations qui ont des comptoirs et un commerce ouvert aux côtes d'Afrique, ne négligent rien pour avoir cette marchandise de la première main sur les lieux. *Voyez* GUINÉE, SIERRA-LEONE.

SENLIS, ville de France, en Picardie, département de l'Oise, sur la route de Paris à Saint-

Quentin, à onze lieues de Paris. Long. 20. 15, lat. 49. 12. 33.

Il s'y trouve une très-belle blanchisserie de toiles.

Il y a trois marchés par semaine où il se vend beaucoup de bleds pour l'approvisionnement de Paris. Il s'y tient en outre un marché pour les vins, le dernier samedi de chaque mois.

On y compte 4,429 habitans.

SENS, ville de France, en Champagne, au département de l'Yonne, capitale du Sénonois, sur l'Yonne et sur la route de Paris à Lyon, a dix lieues d'Auxerre et douze de Troyes. Longitude 20. 56. 58, lat. 48. 11. 56.

Cette ville où l'on compte 10,900 habitans, quoique située très-avantageusement pour le commerce, n'en fait cependant pas un fort étendu: le peu qu'elle fait est avec Paris; il comprend les productions de son sol et des environs, et les objets qui sortent de ses fabriques.

Les productions consistent en grains de toute espèce, vins, bois flotté, charbon et chanvre.

Il y a une manufacture de velours de coton, de toiles de coton et autres étoffes, établie en 1760 et 1781; filature de coton à l'anglaise; blanchisserie pour les toiles, tannerie, fabrique de colle forte, fabrique de montres à l'eau; pépinières.

Le vin de *Sens* était autrefois très-renommé; sous *Henri IV*, il passait même pour un des meilleurs vins de la France, et la cour n'en buvait pas d'autres; mais depuis qu'on ne s'attache plus au choix du plant, et que l'on préfère celui qui produit le plus, ces vins ont beaucoup perdu de leur réputation: les mieux choisis forment cependant encore un fort bon ordinaire.

Manufactures de velours de coton, etc. On y en fait de plein, de demi-plein et de cannelé; on y fait aussi des draps, des molletons, des couvertures de coton, des futaines, des basins, des toiles de coton, à l'instar de celles de Troyes. On y a aussi établi une filature de coton, à l'instar des filatures anglaises.

Manufacture de bas. On y en fait en coton et en soie de toutes qualités. Elle est établie à l'hôpital général.

Blanchisserie pour les toiles. Elle est située sur un bras de la petite rivière de Vanne, qui se jette dans l'Yonne, et dont les eaux sont très-pures. On y blanchit toutes sortes de toiles, dans tous les dégrés de blancheur qu'on peut désirer.

Montres à l'eau. Le mécanisme de ces montres est fort ingénieux: on en fait de simples et à réveil.

Pepinière. On y trouve tous les arbres à fruits et d'ornemens qu'on peut désirer.

Tannerie. Elle forme une des plus considérables branches du commerce de *Sens*: la mégisserie y est fort estimée.

Fabrique de colle-forte. Celle qu'on y fait est, dit-on, aussi belle que celle d'Angleterre.

Poids et mesures. On se sert du poids de marc et de l'aune de Paris. Les vins se vendent au muid de trois cents bouteilles: il se divise en deux feuillettes.

SÈVRES ou *Sève*, bourg de France, dans l'Isle-de-France, sur la route de Paris à Versailles, à deux lieues de l'une et l'autre villes.

C'est-là qu'est situé le magnifique établissement de la porcelaine de France: on y trouve aussi une fort belle verrerie.

Verrerie. On n'y fait que du verre commun, de couleur plus ou moins olive, que l'on transforme en bouteilles de demi-septier, chopine, pinte, pinte et demie, deux pintes et au-dessus, jusqu'à la contenance de vingt-cinq à trente pintes. On y fait aussi, lorsqu'on le commande, (car les bouteilles ci-dessus désignées forment le travail journalier et ordinaire de cette verrerie), des cloches pour les jardins, des molettes à peintre, des mortiers, des pilons, des grosses dames-jeannes pour les acides minéraux, des bouteilles à tabac, des bocaux de toutes grandeurs, des bouteilles dites *champenoises*. *bordeloises*, parce que leur forme diffère de celle des bouteilles dites *parisiennes*, qui sont les bouteilles ordinaires. On ne moule pas de bouteilles au-dessus de deux pintes, ou de deux comptes, car dans les verreries on appele *compte* ce qu'ailleurs on appèle *pinte*.

Il y a aussi à *Sèvres* une manufacture de poterie de terre jaune à l'instar de celle d'Angleterre; mais qui, malgré la perfection qu'elle a atteinte, n'est point égale à cette dernière, tant pour la finesse du grain que pour la beauté et la netteté des couleurs. *Voyez* FRANCE.

SÈVRES, département des Deux-Sèvres. Il est composé d'une partie du Poitou.

Son étendue est de 304 lieues carrées ou 1,523,000 arpens.

Sa population est de 257,057 individus.

Il produit, mais en petite quantité, du froment, beaucoup de seigle, beaucoup d'avoine, de graines grasses, des fèves, du bois; on y élève des bestiaux.

Niort qui en est le chef-lieu est une ville de 12,000 ames. On y fabrique des droguets, des serges et autres étoffes de laine de la seconde qualité; l'on cultive l'angélique et l'on en fait de fort bonnes confitures. *Voyez* POITOU, NIORT.

SEVILLE, ville d'Espagne au sud-ouest de Cordoue, sur la Guadalquivir, capitale de l'An-

dalousie, dans une des plus belles plaines de l'Europe. C'est la plus grande ville de l'Espagne après Madrid. Long. 12. 30, lat. 37. 20.

Elle est la plus marchande du royaume et le magasin des richesses du Nouveau-Monde. On voit le long du rivage plusieurs quais commodes, auprès desquels les vaisseaux les plus chargés peuvent aborder et rester en sûreté. Il y a une maison publique pour l'administration du commerce des Indes occidentales, une bourse bien bâtie, etc.

Les étoffes de soie et argent sont ses fabriques les plus considérables, ainsi que celles de savon et de poterie de terre.

Parmi les manufactures établies dans cette ville, les plus considérables sont celles d'étoffes de soie et d'argent. On compte dans le fauxbourg de Triana cinquante manufartures de poterie de différentes sortes, surtout de tuiles vernissées pour les cheminées, semblables à celles qu'on fait en Hollande.

Il sort de *Séville* pour les autres ports d'Espagne ou pour l'étranger quinze mille pesant d'excellent savon. Il y a au-dehors de la ville des puits salans et des carrières du plus beau marbre jaspé et d'autres pierres curieuses.

Le commerce de *Séville* est beaucoup tombé depuis que celui des Indes, qui s'y fesait autrefois, a été transporté à Cadix. C'est à *Séville* qu'est la plus grande manufacture de tabac qu'il y ait en Espagne. Il y a 1,000 employés, 200 chevaux et 170 moulins. Une grande partie du tabac vient de Virginie, et l'autre des colonies d'Espagne.

Le pays est fertile en vin, en bled, et généralement en tout ce que la terre produit pour les besoins et pour les agrémens de la vie. Mais l'huile est la chose qu'on y a le plus en abondance; hors de la ville, au bord occidental du fleuve, il y a un grand bois d'oliviers qui a 30,000 pas d'étendue.

Le Guadalquivir est abondant en poissons, et la marée qui remonte deux lieues au-dessus de *Séville*, y en jète quantité de la mer, comme des aloses et des esturgeons.

Les principales marchandises que l'on tire de *Séville*, sont des huiles d'olive, de grosses olives en saumure, des laines en quantité, des oranges, des citrons, des cuirs, des maroquins et des vins d'Espagne.

Toutes les marchandises qui viennent par la mer, sont déchargées à Saint-Lucar-de-Barrameda, sur des bateaux d'une grandeur médiocre, pour les conduire à *Seville*, le Guadalquivir ne pouvant porter de plus gros bâtimens.

Poids, mesures. Cent livres de *Séville* font 93 livres et demie de Paris et d'Amsterdam.

Le quintal y est de 100 livres, qui se divise en 4 arobes de 25 livres chaque arobe.

L'arobe de *Séville* doit peser 23 livres un huitième de Paris et d'Amsterdam.

La barre ou varre de *Seville* contient 2 pieds 6 pouces 11 lignes du pied de roi, ou 371 lignes.

Cent barres de *Séville* font 91 yards d'Angleterre, 24 barres font 17 aunes de Paris.

Les monnaies sont comme à Madrid. *Voyez* ESPAGNE, MADRID.

SÉZANNE, ville de France en Brie, au département de la Marne, à 21 lieues nord-ouest de Troyes, 27 sud-est de Paris. Long. 21. 33. lat. 48. 43.

Suivant les derniers dénombremens, il y a 4,165 individus à *Sezanne*.

Cette ville, sans être par elle-même considérable, est fort intéressante pour le commerce des grains. Elle est assez éloignée de toute autre ville, car la plus prochaine est Provins, distant de huit lieues. Les campagnes qui l'environnent à huit lieues à la ronde sont, quant à la partie située en Brie, d'un raport remarquable en froment. *Sézanne* est le marché naturel où les vendeurs et les acheteurs de bleda ont l'habitude de se rencontrer: c'est à *Sézanne* que le laboureur voisin a le plus de facilité pour amener ses grains, et le commerçant plus d'intérêt à les prendre.

On fait à *Sézanne* quelque bonneterie; il y a quelques tanneurs et tisserands.

Le commerce de *Sézanne* consite en vins et en grains qui s'envoient, tant du côté de la Champagne que de celui de Paris; et en bois du côté de la Brie, qu'on fait descendre par la Seine à Paris.

Mesures. Le boisseau de froment père 28 livres et demie, du méteil 27, de seigle 26, d'orge 25, d'avoine 16 et demie.

Mesures des vins et liqueurs. La pinte contenant 2 chopines, pèse en vin 2 livres 6 onces, en eau-de-vie 2 livres 5 onces.

Le poinçon contenant 160 pots avec la lie, pèse 380 livres, eau-de-vie 370 livres; celui contenant 155 pots sans la lie, pèse 368 livres 2 onces, eau-de-vie 358 livres.

SHEFFIELD, ville d'Angleterre, au comté d'York, sur la rivière de Dun, dans l'West-Riding. Elle est située sur les bords du comté de Derby.

Cette ville contient environ 30,000 habitans.

La plus grande partie est employée dans les manufactures.

On y fait toutes sortes de vaisselles, de la coutellerie, des ouvrages de plomb; il y a un moulin à soie.

Dans les fabriques de vaisselle on emploie plusieurs centaines d'ouvriers. Les hommes gagnent depuis 9 schellings par semaine jusqu'à 60 livres par an. Les filles gagnent 4 schellings 6 pences et 5 schellings par semaine. Il n'y a point d'homme qui gagne moins de 9 schellings.

Dans la branche de la coutellerie on fait des rasoirs, des canifs, des ciseaux, des lancettes, des scalpels, etc. Parmi les ouvriers les mouleurs sont ceux qui gagnent davantage.

Il y a un moulin à soie sur le modèle de celui de Derby. Il emploie plus de 150 ouvriers dont la plupart sont des femmes et des enfans.

On y travaille les soies crues du Bengale, de la Chine, de Turquie, du Piémont et d'Amérique. La soie d'Italie y coûte 35 schellings la livre; mais celle d'Amérique n'en coûte que 20; cette soie est très-bonne, quoiqu'elle ne vaille pas celle du Piémont.

Ce moulin travaille plus de 150 livres de soie crue par semaine, pendant toute l'année ou environ 7,800 livres par an.

Les fabricans de *Sheffield* font des profits immenses. Il y a des hommes employés dans les travaux les plus difficiles, qui ne gagnent pas plus de 6 ou 7 schelings par semaine, mais leur nombre est très petit; en général ils gagnent de 9 à 20 schellings par semaine.

Dans la ville de *Sheffield* et dans ses environs, on convertit une grande quantité de fer en acier. Plusieurs des fourneaux dont on fait usage sont semblables à ceux de Newcastle.

A une des extrémités de la ville on a établi une fabrique considérable de céruse. Le vinaigre nécessaire pour ce procédé se fait dans le même emplacement. On y a établi une brasserie pour y faire du vinaigre de grains.

A peu de distance de la ville de *Sheffield*, il y a un très-grand nombre de mines de charbon très-abondantes; mais elles n'ont rien de plus particulier que ce qui a été dit ailleurs. Le charbon est à-peu près de la même nature qu'à Newcastle, mais cependant moins bitumeux. Il est du même prix.

La ville de *Sheffield* est renommée pour ses fabriques de limes. Il y en a une très-grande quantité dans la ville. On y emploie communément l'acier cémenté, c'est à dire l'acier commun au sortir du martinet.

SHREWSBURY, ville d'Angleterre, capitale du comté de Shrops, sur la Severn. Long. 14. 50. lat. 52. 45.

Il y a un marché le jeudi pour les flanelles et les toiles de coton du pays de Galles. Il s'y en vend toutes les semaines, l'une dans l'autre, pour 1,000 liv.

La ville de *Shrewsbury* est grande, belle et riche. Les habitans y font un commerce considérable en denrées de leur crû, et en toiles de coton qu'ils tirent de la principauté de Galles. *Shrewsbury* est à 38 milles nord-ouest de Worcester, et à 26 sud-sud-est de Chester.

SHROPS, comté d'Angleterre, borné au nord par celui de Chester; au sud par ceux de Hereford et de Radnor; à l'est par ceux de Stafford et de Worcester; à l'ouest par ceux de Flint et de Montgomery. Il a 40 milles de longueur sur 32 de largeur. Sa circonférence est de 134 milles. La terre y produit abondamment du bled et de l'orge dans la partie occidentale. On divise ce comté en 15 centuries, qui contiennent ensemble 890,000 arpens et 23,284 feux ou familles, 95,000 habitans.

La ville de Shrewsbury (cap) en est le seul lieu considérable.

Les qualités du sol varient dans le comté. Les cantons du nord et de l'est sont fertiles en froment et en orge. Ceux du midi et de l'ouest ne le sont pas autant. Il est couvert de montagnes qui fournissent d'excellens pâturages pour le gros et menu bétail.

On y trouve des mines de cuivre, de plomb, de fer, des carrières de pierre, des mines de charbon inépuisables.

Il y a dans ce comté quelques manufactures de lainerie, ainsi que de draps blancs propres à être teints, des flanelles, et des étoffes de coton à Shrewsbury.

SIAM (*royaume de*), Etat d'Asie, dans les Indes orientales et dans la presqu'île au-delà du Gange. Il s'étend depuis environ le septième degré de latitude septentrionale jusqu'au dix-neuvième.

Il est borné à l'orient par les royaumes de Tunquin, de Cochinchine et de Camboje ou Camboie; au midi par la mer et par le pays de Malaca, dans lequel le roi de *Siam* possède Ligor, Tanassari, et quelques autres petites provinces: à l'ouest par le royaume de Pegu; et au nord par celui de Laos.

Sa longueur qui se prend du septentrion au midi, est à-peu-près de 100 lieues dans les endroits où elle n'est point coupée par les Etats voisins; sa largeur est également de 100 lieues dans sa plus grande étendue, et d'environ 20 lieues dans sa plus petite.

Sol; productions. Tous les voyageurs conviennent que le royaume de *Siam* est d'une grande fertilité.

Les terres y sont généralement argileuses, les lieux élevés sont arides; les bas sont inondés de tems en tems, ce qui donne lieu à l'abondante production du lin.

On y recueille du riz, du froment, du poivre, de la cannelle, du camphre, des tamarins, de l'étain appelé *calin*, de l'ivoire, des bois de teinture et de construction.

Les Siamois n'ont pu élever de mûriers, et par cette raison ils n'ont point de vers à soie.

Digitized by Google

Le lin aussi ne croît point chez eux ; ni en aucun autre endroit des Indes, ou au moins on n'y en fait point de cas. Le coton qu'ils ont en abondance, leur est, disent-ils, plus agréable et plus sain, parce que la toile de coton ne se réfroidit pas pour être mouillée de sueur, et par conséquent ne morfond pas comme la toile de lin.

On trouve dans ce pays des arbres si hauts et si droits, qu'un seul suffit à faire un bateau ou balon, comme parlent les Portugais, de 16 à 20 toises de longueur.

Il y a aussi du bois propre à bâtir des maisons, à travailler en menuiserie et en sculpture. Il y en a de léger et de fort pesant, d'aisé à fendre, et d'autre qui ne se fendent point, quelques clous ou chevilles qu'il reçoive. Ce dernier est appelé par les Européens *bois-marie*, et est meilleur qu'aucun autre à faire les courbes des navires. Celui qui est pesant et dur est appelé *bois de fer*, assez connu dans nos îles de l'Amérique ; et on assure qu'à la longue il ronge le fer.

On y trouve encore des bois propres à construire des vaisseaux et à les mâter ; comme les habitans n'ont point de chanvre, leurs cordages sont de brou de coco et leurs voiles sont des nattes de gros jonc. Ces agrès ne valent pas les nôtres à beaucoup près ; mais leurs voiles ont cet avantage que, se soutenant par elles-mêmes, elles reçoivent mieux le vent quand il est au plus près.

Les Siamois font du papier de vieux linge de coton, et ils en font aussi de l'écorce d'un arbre nommé *ton-coé*, laquelle ils pilent comme on pile les vieux linges ; mais ces papiers ont bien moins d'égalité, de corps et de blancheur que les nôtres.

Outre le bœuf et le buffle, dont se servent les Siamois, l'éléphant est leur seul animal domestique. La chasse des éléphans est une de leur occupation ; mais ils ne vont à cette chasse que pour les prendre et jamais les tuer.

Leur pays n'est point propre à élever des chevaux, ou eux-mêmes ne savent pas les élever ; mais peut-être aussi que leurs pâturages sont trop grossiers et trop marécageux pour donner du courage et de la noblesse à leurs chevaux, et cela fait qu'ils n'ont pas besoin de les couper pour les rendre plus traitables. Ils n'ont ni ânes, ni mulets ; mais les Mores qui sont établis à *Siam*, ont quelques chameaux qui leur viennent du dehors.

Mines. Il paraît que le pays renferme des mines de plusieurs espèces à une légère profondeur ; on en trouve d'or, de cuivre, d'aimant, de fer, de diamans. A la grande quantité d'idoles fondues que l'on trouve chez les Siamois, il semble qu'ils aient mieux su exploiter les mines et travailler les métaux, que cultiver les arts de la culture et de l'industrie manufacturière.

C'est, au reste, une remarque que l'on peut appliquer à tous les peuples de l'Asie où l'on trouve l'art d'employer les métaux beaucoup plus perfectionné que les autres.

On trouve dans le royaume de *Siam* beaucoup de cet étain fin et recherché en Asie, appelé *kalin*, cependant les habitans ne savent l'employer qu'en le mêlant avec le cuivre dont ils font une espèce de fonte ; mais il est très-recherché dans l'Asie, et forma une branche capitale du commerce de cet Etat.

Il est mou, mal purifié, et tel qu'on le voit dans les boëtes à thé communes qui nous viennent des régions orientales. Pour le rendre plus dur et plus blanc, comme on le voit aussi dans les plus belles boëtes à thé, ils y mêlent de la cadmie, espèce de pierre minérale qui se réduit facilement en poudre, et qui, étant fondue avec le cuivre, sert à le rendre jaune ; mais elle rend l'un et l'autre de ces deux métaux plus cassant et plus aigu. L'étain blanchi avec la cadmie, se nomme *tautenague*.

Industrie. On fait peu de toiles de coton à *Siam*, et les couleurs en sont sans éclat. On n'y fabrique aucune étoffe de soie ni de laine, et nul ouvrage de tapisserie. La laine y est fort rare ; mais les Siamois savent broder, et leurs dessins plaisent. Ils ne connaissent point la peinture en huile ; d'ailleurs ils sont mauvais peintres, et leur goût ne les porte point à représenter la nature. Une exacte imitation leur paraît trop facile ; ils veulent de l'extravagance dans la peinture, comme nous voulons du merveilleux dans la poésie. *Ils imaginent* des arbres, des fleurs, des oiseaux et d'autres animaux qui n'existèrent jamais. Ils donnent quelquefois aux figures humaines des attitudes impossibles ; et leur habileté consiste à répandre sur ces chimères, un air de facilité qui les fasse paraître naturelles.

Les Siamois font de mauvaise poudre à canon. Le défaut vient, dit-on, du salpêtre qu'ils tirent de leurs rochers où il se forme de la fiente des chauves-souris, animaux qui sont très-grands et en très-grand nombre par toutes les Indes. Mais, soit que ce salpêtre soit bon ou mauvais, le roi de *Siam* ne laisse pas d'en vendre beaucoup aux étrangers, et il forme un des objets de commerce de ce royaume.

Les professions les plus communes à *Siam*, sont la pêche pour la basse partie du peuple, et le commerce pour ceux à qui leur fortune permet de l'exercer ; mais le commerce du dehors étant réservé presqu'entièrement au roi, il n'y a point d'avantage considérable à tirer de celui du royaume. La même cause qui rend un grand nombre d'arts inutiles aux Siamois, leur ôte aussi le goût de la plupart des marchandises qui sont devenues nécessaires à l'Europe.

Les Siamois savent fondre les métaux et jeter des

des ouvrages en moule. Ils revêtent fort bien d'une lame mince ou d'or ou d'argent ou de cuivre, leurs idoles qui sont quelquefois des masses énormes de briques et de chaux.

Commerce.

Les marchandises étrangères qui sont bonnes pour le commerce de *Siam*, sont, des étoffes de soie, des épiceries, toutes sortes de marchandises de la Chine et du Japon, comme des pannes, des ouvrages vernissés, des porcelaines, des ouvrages d'orfévrerie, diverses marchandises d'Europe, de l'or et de l'argent en barre: mais les marchandises dont le débit est le plus prompt et le plus sûr, sont les toiles de Surate, de Coromandel et de Bengale.

Ce sont moins les profits que les nations d'Europe peuvent faire sur les marchandises qu'elles apportent à *Siam*, qui les engagent à soutenir les comptoirs qu'elles y ont, que le gain qu'elles font sur celles qu'elles en tirent, en les distribuant dans toutes les Indes qui ne s'en peuvent passer que malaisément.

On porte encore à *Siam* du corail rouge, de l'ambre jaune, du vif-argent, du sandal et des draps. Le poivre y était autrefois une bonne marchandise; mais depuis qu'on en a planté dans le royaume, il en fournit même aux étrangers.

L'étain fait une des principales branches du commerce étranger. On le tire surtout de Lagos. C'est de cet étain que les vaisseaux hollandais font leur lest, lorsqu'ils retournent en Europe; conservant néanmoins beaucoup de ce métal pour plusieurs endroits des Indes où ils l'échangent pour d'autres marchandises avec un profit très-considérable.

Les autres marchandises que l'on tire de *Siam*, sont des bois pour les constructions des bâtimens de mer, dont les vaisseaux hollandais chargent une grande quantité pour Batavia: des peaux de cerfs, de bœufs, de buffles et de tigres dont on ne peut se passer pour le commerce du Japon.

De la gomme laque, du plomb, du bois de sapan, du calembac, du miel, de la cire, du sucre, du bétel, de l'areqoe, du pnivre, du riz, du sel, du vernis, divers bois de senteur, du thé qui vient de la Chine et du Japon; de l'ambre gris, des toiles du pays, du morfil, du salpêtre, de la gomme gutte, des cannes ou rotins, du coton, de l'ivoire.

Ce sont les Hollandais qoi font le principal commerce avec Siam, à cause de la proximité de leurs établissemens aux Moluques et à Ceylan.

Poids, mesures, monnaies. Les poids sont le pic, le taël, le caty, la pagode.

Le pic pèse 40,000 pagodes ou 279 liv. 11 onc. 4 gros $\frac{31}{144}$; le caty 400 *dito*, 2 livres 12 onces 6 gros 6 grains; le taël 20 *dito*, 2 onces 1 gros 129 grains; le tical 5 *dito*, 4 gros 68 grains.

Le pie vaut 100 catys, le caty 20 taëls, le taël 4 ticaux.

Mesures. Les mesures siamoises se forment ou se composent de cette sorte:

Huit grains de riz entier, dont la première enveloppe n'a pas été brisée au moulin, valent un *doit* en siamois *niou*.

Douze *doits* valent un *keuh*, c'est-à dire, une *palme* ou l'ouverture du pouce et du doigt moyen.

Deux *keuh* valent un *sok*, c'est-à-dire, depuis le coude jusqu'aux bouts des doigts.

Deux *sok* valent un *ken*, c'est-à-dire, une coudée, depuis le bout des doigts jusqu'au milieu de la poitrine.

Deux *ken* valent une brasse qu'ils appèlent *voua*, et qui vaut à-peu-près un pouce moins que notre toise: si bien qu'il s'en faut très-peu de chose que leurs huit grains de riz qui font leur doigt ne vaillent neuf de nos lignes.

Vingt *voua* font une corde qu'ils appèlent *sen*.

Et cent *sen*, c'est-à-dire, cent cordes font une de leurs lieues, qui revient à 2,000 brasses. Ils appèlent leur lieue *roè neng*, c'est-à-dire, un cent; *roë* veut dire cent, et *neng* veut dire *un*.

Enfin quatre de leurs lieues ou huit mille *voua* ou brasses, font un *jod* et ce sont-là toutes leurs mesures de longueur.

Le coco sert de mesure aux grains et aux liqueurs en cette manière. Comme tous les cocos sont naturellement inégaux, on en mesure la capacité par ces petits coquillages appelés *cauris*, qui servent de basse monnaie à *Siam*, et qui ne sont pas sensiblement plus grands l'un que l'autre. Il y a donc tel coco qui contient jusqu'à mille cauris, tel qui n'en contient que cinq cents, et tel autre plus ou moins. Ils ne laissent pas d'avoir pour mesurer le grain une espèce de boisseau appelé *sat* en siamois, qui n'est fait que de bambou entrelacé; et pour mesurer les liqueurs ils ont une cruche appelée *canau* en siamois, *choup* en Portugais; et c'est sur ces sortes de mesures qu'ils font leurs marchés. Mais faute de police et d'un étalon, sur lequel les mesures soient légitimement règlées, l'acheteur ne les admet qu'après les avoir mesurées avec son coco, duquel il a reconnu la capacité pour les cauris; et il se sert ou d'eau, ou de riz selon qu'il veut mesurer, ou le canau, ou le sat avec son coco. Au reste le quart du canau s'appèle *leeug* et les quarante sats font le seste, et les quarante sestes le cohi.

Il faut quarante sats pour faire le seste, et quarante sestes pour le cohi; en sorte qu'évaluant le seste sur le pied de cent catis, ou cent vingt-cinq livres poids de marc, le sat pèse environ trois livres un peu plus, et le cohi cinq mille livres juste.

Monnaies. Les monnaies de *Siam*, sont le tical d'or valant 10 ticaux d'argent, le tical d'argent 4 mayons, le mayon 4 bisses, le bisse 9 rangues de plomb.

Le mayon ou seling est une pièce d'argent qui est la quatrième partie du tical, qui vaut 60 sols à-peu-près monnaie de France, à prendre l'once d'argent à 6 livres tournois; en sorte que le mayon est de 15 sols à-peu-près de la même monnaie.

Le mayon est aussi un poids dont on se sert à *Siam*, qui a préeisément la pesanteur du mayon monnaie.

La piastre d'Espagne vaut communément à *Siam* 6 mayons; 2 piastres valent 3 tikaux.

La pag. courante vaut couramment 10 mayons ou 2 tikaux et demi d'argent; 2 pagodes valent 5 tikaux, ainsi 4 pagodes valent 1 tikal d'or.

La basse monnaie de *Siam* consiste dans les petits coquillages que les Européens ont nommé *cauris*, et les siamois *bia*. Un fouan, qui est la huitième partie d'un tical, vaut huit cents cauris; c'est-à-dire, que sept ou huit cauris valent à peine un denier.

On apporte les cauris des îles Maldives.

Toute la monnaie d'argent de *Siam* est faite des écus de Hollande que l'on bat en Hollande exprès, et que la compagnie hollandaise des Indes orientales y transporte sur le pied environ de quatre florins hollandais, l'écu.

SIAM, grande ville des Indes orientales, capitale du royaume de ce nom, et la résidence du roi. Long. 118. 21, lat. 14. 18.

On lui suppose une population de 600,000 habitans.

La ville qui est dans une île formée par la rivière Menam, est coupée par plusieurs canaux qui viennent de cette rivière, et facilitent l'arrivage des barques et bateaux dans divers quartiers. Les communications par dessus ces canaux se font à l'aide des ponts de bois assez mal construits, dit-on.

Les Hollandais font le principal commerce de *Siam*; cependant les autres peuples y commercent aussi. Les Hollandais ont le privilége de remonter la Menam jusqu'à la capitale de l'Empire, au lieu que les vaisseaux des autres nations sont obligés de rester à l'embouchure.

Les Hollandais y envoient annuellement un vaisseau chargé de chevaux de Java, de sucre, d'épiceries, de toiles; ils en tirent de l'étain, de la gomme laque, des dents d'éléphants et de la poudre d'or. *Voyez* SIAM, *royaume*.

SIBERIE, grand pays au nord de l'Asie; il dépend aujourd'hui de l'Empire Russe, sous la puissance duquel il passa vers la fin du seizième siècle. La Sibérie forme un grand gouvernement, qui consiste en trois provinces considérables, qui sont celles de Tobolsk, de Jeniseisk et d'Irkutzk. Elle a pour principales rivières l'Obi ou Ob, la Jenisea, la Lena, qui, toutes trois, se jètent dans la mer Glaciale, et l'Amur qui se perd dans l'Océan Indien; et quant aux lacs, il n'y a que ceux d'Altin et de Baikal qui méritent d'être remarqués.

Les principales villes de la *Sibérie*, sont; Tobolsk, la capitale de tout le gouvernement, Cathérinenbourg, Mungasea, ou Mangazeja, Tonesk, Jeniseisk, Irkutzk, Selinginsk et Kjachta. A l'égard des habitans, on peut les réduire à trois sortes de peuples; savoir: les Sibériens, ou les originaires du pays; les Tartares et les Russes.

Dans l'article de RUSSIE on a aussi parlé de la *Sibérie*; nous y renvoyons le lecteur. Nous observerons seulement ici que la *Sibérie* est fertile en grains dans la partie méridionale en-deçà du lac Baikal, en houblon sauvage, racines et rhapontic, acacia, aconit, ellébore, herbe de plume, racine qui donne une couleur rougeâtre, noix d'eau, cèdre et l'huile qu'on en fait, l'aune noir, mélèse et agaric qui en provient; bétail, bêtes sauvages, castors, muscs, écureuils, élans, renards noirs, goulus, lièvres, hermines, cerfs, chiens, renards blancs et bleus, loups gris et blancs, marte zibeline, poissons, chien marin, oiseaux, aigles, canards, faucons; métaux, aimant, huile, goudron, soufre, vitriol, couleurs minérales, talcs, pierres précieuses, sel, amethiste, amiante, cendre dont on prépare le sel ammoniac, asphalte; mines d'argent, de plomb, cuivre et fer, ambre jaune, pierre ponce, crystal, tôle, aimant, huile de pétrole, forges de fer, de fer-blanc, de fil d'archal, de lames d'épées, de canons, d'armes damasquinées.

On ne connaît point en *Sibérie* d'autre argent que celui de Russie.

Le commerce de *Sibérie* est très-grand, tant à cause de la quantité des rivières navigables qui traversent le pays, qu'à cause de l'abondance des marchandises qu'il produit, et de celles qui viennent de la Chine, comme sont l'or, la soie, toutes sortes d'étoffes, le thé, la rhubarbe, etc. Ce commerce, avec les Chinois, est cause, d'un autre côté, que les marchandises de l'Europe sont souvent aussi communes en *Sibérie* qu'elles le sont à Moscou et à Saint-Pétersbourg. Peut-être n'y a-t-il aucune ville dans la Russie d'où il ne vienne quelques marchands qui apportent des marchandises de l'Europe, pour les vendre, soit aux habitans des villes, soit aux marchands chinois qui fréquentent les grandes foires de la *Sibérie*. Le commerce de pelleterie y est considérable.

Les animaux dont les peaux sont les plus esti-

mées, sont, les renards noirs, les zibelines, les goulus, les hermines, les écureuils, les castors et les loups cerviers. Les renards, absolument noirs, l'emportent, pour le prix, sur les zibelines; et vers les cotes de la mer Glaciale on voit des renards bleus et blancs dont on fait grand cas. Les plus belles zibelines viennent de Nertschinsk, d'Irkutzk et des montagnes do Stannowoi-Chrebel. C'est avec ces peaux que les nations tributaires paient leur tribut au souverain, dont la caisso reçoit non-seulement les zibelines, mais encore les peaux d'écurouils, d'ours, de renncs, de loutres, etc.

Il n'est pas surprenant que daus un pays tel que la *Siberie*, il n'y ait point de fabriques, du moins si on en excepte les fonderies d'argent, les forges de cuivre, de laiton et de fer qui rendent tous les ans plusieurs milliers de pouds de métal, partie à la couronne, partie à divers particuliers. Les plus riches de ces mines sont dans la province de Tobolsk, au cercle de Catherinenbourg. A ces manufactures il faut ajouter celles d'eau-do-vie de grains qui sont en grand nombre. *Voyez* RUSSIE, CATHERINENBOURG, IRKUTZK.

SIBOURG, ville d'Allemagne, dans la Basse-Hesse et dans l'endroit où la Ryncel se perd dans lo Weser. Cette ville fait un bon commerce: pour le faciliter, le Landgrave *Charles*, y fit faire un beau port, et fit creuser un canal avec plusieurs écluses depuis Grebenstein jusqu'à Cassel, ce qui comprend l'espace de deux milles germaniques. On a do plus établi à *Sibourg* diverses sortes de manufactures. Cette ville se nomme présentement *Carlskaven*, du nom du landgrave *Charles*.

SICILE, Ile de la mer Méditerranée, avec titre de royaume, appartenante au roi de Naples ou des Deux-Siciles. Elle est vis-à-vis la partie méridionale du royaume de Naples dont elle est séparée par un détroit qui n'a pas une lieue de largeur. On donne à cette ile 200 lieues de eôtes, 66 a 70 lieues de longueur et 25 de largeur. Elle est divisée en trois provinces ou vallées, de Demona, de Noto et de Mazzara; on y compte environ un million d'ames. L'air y est sain, quoique fort chaud. L'Ilo est si fertile en grains, en vins et en fruits, qu'on l'appelsit anciennement le *grenier de l'Italie* et la *nourricière du peuple Romain*. On y recueille aussi quantité d'huile, de sucre, du safran, de la soie qui fait son principal revenu; du miel, de la ciro et plusieurs simples. Il y a des mines de toute espèce. La mer y est fort poissonneuse. Il n'y a point de rivières considérables en *Sicile*, mais beaucoup de petites. Messine et Palerme se disputent lo rang de capitale.

Commerce de la Sicile.

Nous diviserons le commerce de la *Sicile* en commerce d'exportation et commerce d'importation; en parlant du premier, nous ferons connaitre en même-tems, avoe quelques détails, les productions de pays.

Objets du commerce d'exportation de la Sicile. 1°. Les grains. On les tire de Castellamare, Marsala, Siculiana, Terra-Nuova, Scoglietti et de toute la province de Val de Mazara, et on les envoie ordinairement à Gênes, Livourne, et quelque peu à Marseillo, à Barcelonno, Cadix, Lisbonne, quand la récolte manque en Espagne et Portugal. Les vaisseaux qui viennent chargee pour le compte de ces trois dernières places apportent communément leurs fonds en espèces, n'ayant aucun autre eommerce avec la *Sicile*. Le prix du bled (celui de la meilleure qualité, s'appèle en ce pays *Maiorca*) se règle sur la quantité de la récolte, et sur la position des terres plus ou moins avantageuse pour le transport aux ports voisins. Le prix moyen est de 60 taris par salme. Nous ne comptons pas les frais de provision aux commissionnaires ni autres dépenses que les étrangers sont obligés de faire, pour obtenir des rois; la traite ou permisson de faire sortir cette marchandise.

Le droit que l'on paie au roi est fixé invariablement à 15 taris, sans distinction de national ou d'étranger. Si l'on exporte les grains aux mois do juin, juillet, août, l'on paie aux greniers publics appelés *Caricatori*, où l'on est obligé de déposer son grain, un tari de plus, parce que, dans ce tems-là; le prix du bled n'a pas encore reçu son accroissement qui sert à payer les frais de conservation. L'orge sort de Scoglietti, et on l'expédie à Livourne, Gênes, Marseille, quelquefois à Naples et en Espagne. Il vaut 70 taris la salme.

2°. Les légumes, haricots blancs, fèves, pois chiches, lentilles, graine longue, etc. Palerme et Scoglietti fournissent les haricots qu'on envoie à Livourne et, en petite quantité, à Gênes et en Espagne. Ils valent, prix moyen, 32 taris la salme, pesant 3 quintaux et 52 rotolis. Leur droit, ainsi que celui de tous les légumes ci-dessus, est de 7 taris et 10 grains la salme. Remarquez quo les fèves, les pois chiches, les lentilles se vendent à la mesure, les autres articles au poids. On tire les fèves particulièrement de Girgenti; Sciacca, Licata. On les expédie pour les mêmes pays que les haricots. Elles valent 66 taris la salme. Les pois chiches, les lentilles, la graine longue sortent des mêmes pays que les haricots. Les pois chiches valent 50 taris, les lentilles 75 taris, salme ordinaire; la graine longue 34 taris la salme pesant 3 quintaux et 20 rotolis. La diversité des années fait varier le prix de ces légumes, de 6 à 15 taris. Leur exportation se fait depuis lo mois de juillet jusqu'au mois de décembre.

3°. Après le bled, les soies sont l'objet le plus considérable du revenu de la *Sicile*. On en en-

voie chez l'étranger pour la valeur d'un million d'écus environ. Cette denrée est commune à toute la *Sicile*. Mais la province appelée *Demona*, en produit la plus grande quantité. A Messine, ville qui fait le plus de commerce de soie, le prix ordinaire de l'organsin et de la trame, est de 34 taris par livre, le prix de la soie écrue est de 30. Dans les autres parties du royaume ce prix est un peu moindre. Messine paie 13 pour cent de droit pour la soie travaillée ou non travaillée, tant pour le national que pour l'étranger. Palerme paie 3 taris environ par livre, avec quelque distinction entre l'étranger et le national. Gênes, Livourne, et surtout Marseille et Lyon tirent la plus grande partie de la soie de *Sicile*. Il en reste à Messine quelque peu pour les manufactures de cette ville. Cent livres de soie en *Sicile* répondent à 79 de Marseille.

4°. *Sel*. Le prix du sel est invariable dans quelque tems de l'année qu'on en fasse l'exportation. Il est ordinairement de 10 taris la salme, pesant 7 quintaux et 20 rotolis, tous frais d'expédition compris. Dans les années abondantes quelquefois on le paie moins, mais dans celles de disette on le paie jusqu'à 16 et 17 taris. On en fait les cargaisons à Trapani, Augusta, Spaccafurno et Camerata. Venise tire la plus grande partie de son sel, de la *Sicile*, et particulièrement de Trapani où il est de meilleure qualité. Cette denrée ne paie point de droit, et il est libre à tout le monde de faire du sel.

5°. *Pistaches*. Leur récolte est faible une année et abondante l'autre, alternativement. L'exportation, dans les années abondantes, monte jusqu'à 650 salmes, et les autres années seulement à la quatrième partie. Leur prix ordinaire est de 4 onces et de 15 taris la salme pesant deux quintaux et 40 rotolis. Dans les années abondantes ce prix diminue de 30 taris. On distingue ici deux espèces d'arbres à pistaches dont l'une est appelée *scornabecco*, l'autre *festuca*. Celle ci est femelle et a besoin d'être près du Scornabecco pour être fécondée. La plus grande quantité de cette denrée va à Gênes et à Livourne. Marseille et Venise en tirent une moindre partie. Cette production se fait à Termini et Girgenti. Le droit est d'un tari et 4 grains par once du prix de la vente.

Sumac. La graine du sumac qui sert à tanner les cuirs, est un objet considérable du commerce de la *Sicile*. Elle vient dans le mois d'août, et se produit à Alcamo, Castellamare et Monréale. Son prix moyen est 2 onces et 4 taris la salme pesant 2 quintaux et 80 rotolis. Cette marchandise s'achète à bord du vaisseau, tous frais faits, et on l'expédie à Livourne, Gênes, Civita-Vecchia, Marseille, Naples. Deux quintaux et 80 rotolis font à Marseille 5 ,6 livres.

7°. *Manne*. On en exporte chaque année environ 500 livres des pays de Geraci, Castel Buono, Santaumauro et des environs de Palerme. Sa récolte se fait dans les mois d'août, septembre et octobre. Pendant tout ce tems, jusqu'au mois de janvier, on la charge pour l'étranger. Le prix moyen de celle de Geraci est 2 taris et 5 grains la livre, de celle des environs de Palerme, 4 taris. Le droit est de 3 taris 1 grain 2 deniers par once du prix de l'achat. Il faut observer que ce droit, ainsi que celui de toutes les autres productions est plus fort dans le territoire de Palerme que dans les autres endroits où ces denrées se produisent. On fait des envois de manne ordinairement pour Livourne, Gênes, Marseille. Cent livres de manne en *Sicile* répondent à 73 à Marseille.

8°. *Peaux de lièvre et de lapin*. On chasse ces animaux principalement en hiver. Leur exportation est un objet d'environ 30 000 livres pesant. Le prix moyen est de 5 taris la livre : on rejète la tête, la queue, les pattes et le ventre. Toute la *Sicile* fournit cette denrée. Elle est recherchée à Livourne, Gênes, Marseille, Rome, Venise, Trieste, Naples. Le droit est 1 tari et 4 grains par once du prix.

9°. *Amandes douces et amères*. On recueille ordinairement plus de 5,000 quintaux d'amandes douces, et quelques centaines d'amères. La plupart sont produites dans les environs de Girgenti. La récolte se fait dans les mois de septembre et octobre, et l'exportation dans tous les mois de l'année. On achète cette marchandise à bord du vaisseau, et le prix moyen pour les douces est de 3 onces et 10 taris par quintal ; les amères valent 28 ou 30 taris moins que les douces. On les envoie ordinairement à Gênes, Livourne, Marseille, Venise. Un quintal d'amandes fait 200 livres de Marseille.

10°. *Suif*. On fait quelques centaines de barils de suif à Palerme. Son prix moyen est 3 onces et 20 taris par quintal. Le droit est un tari et 4 piccioli par once. On ramasse le suif dans les mois de mai, Juin et juillet, et on l'exporte pendant toute l'année. Livourne, Gênes, Marseille, Civita-Vecchia tirent cette denrée.

11°. *Suc de réglisse*. L'exportation de cette production monte environ à 1,500 quintaux. Elle se tire particulièrement de Termini. Le prix moyen est de 3 onces et 8 taris par quintal. On fabrique ce suc en hiver, et on en fait des envois, pendant toute l'année, à Livourne, Venise et Gênes, Marseille et quelquefois Amsterdam où il est fort recherché.

12°. *Huile d'olive*. Il sort du royaume environ 50,000 quintaux de cette huile par an. On l'achète ordinairement à bord du vaisseau, et elle coûte, tous frais faits, 3 onces et 11 taris le quintal. Dans ce taux est compris le droit de 8 taris par quintal. Sa récolte se fait dans les mois de novembre et Décembre; elle est plus abondante dans les pays de Melazzo, Patti, Mineo, Tusa, Cé-

Digitized by Google

falu, Geraci, Termini, Palerme. Celle de Geraci est de moins bonne qualité. On l'envuie à Livourne, Gênes, Marseille, Trieste.

13°. *Huile de lin.* On ne fait pas un commerce considérable de cette huile. La plus belle est celle qui se fait à Palerme. Elle vaut environ 2 onces et 12 taris par quintal. Les droits sont 3 taris 1 grain et 2 picciolis. On la porte à Livourne, Gênes, Marseille, Civita-Vecchia, Rome, Venise, Naples. Un quintal d'huile de lin fait 194 livres de Marseille.

14°. *Tartre.* Il sort de tartre criblé environ 1,000 quintaux. Il vaut depuis une once 10 taris, jusqu'à 2 onces par quintal mis à bord. On le ramasse, en septembre et octobre, à Palerme, Termini, Marsala, Syracuse, Iaci, Mascali, Scoglietti, et on l'envoie à Marseille, Gênes, Livourne et Venise. Le poids de cette denrée est comme celui des amandes.

15°. *Fromages.* Les fromages, tant ceux de lait de chèvres que ceux de lait de vaches, appelés *casciacavallo*, sont un objet de cinq ou six mille quintaux d'exportation. Le prix moyen des premiers, dans les meilleures qualités, tous frais faits, est de 2 onces et 18 taris par quintal. Les casciacavallo se paient, mis à bord, 4 onces par quintal. Cefalu, Marsala, Scoglietti produisent les fromages de chèvres. Mistretta, Calatasimi, Bivona, Modica les casciacavallo. Les droits sont de 9 taris par quintal des fromages de chèvre, 12 taris pour les casciacavallo.

16°. *Coriandres, Grenades, noix de galle.* Le commerce de ces trois objets est peu de chose. On les exporte du port de Palerme. Le prix des coriandres est d'environ une once 6 taris par quintal. On les envoie à Gênes. Les grenades, prix moyen, valent 16 taris par quintal. On les fait passer à Livourne. La noix de galle se vend 4 onces, par quintal, à Gênes et à Livourne. La douane calcule ces denrées par salme. Les coriandres et la noix de galle paient 1 tari et 4 picciolis: les grenades 3 taris 1 grain et 2 picciolis par once du prix.

17°. *Soude, cendres.* On fait des envois de soude pour environ 1,000 quintaux par an. Elle se produit à Scoglietti, Terra-Nuova, et généralement sur toute la côte du midi. Le prix de cet article est depuis 25 jusqu'à 34 taris par quintal, à proportion des demandes et de l'abondance de la récolte. On a coutume de commercer cette marchandise à bord du vaisseau. Son poids se règle comme celui des amandes et du tartre. La récolte se fait dans le mois d'août et de septembre, et la plus grande partie passe à Venise et Marseille; le reste à Livourne et Gênes. *Voyez* aussi PALERME.

18°. *Ecorces de citron.* On expédie du territoire de Palerme depuis 500 jusqu'à 1,000 quintaux par an d'écorces de citron sèches, suivant les circonstances. Leur prix varie depuis 15 jusqu'à 24 taris par quintal. La douane est de deux taris et un grain par once du prix. On sèche ces écorces en mars et avril, et on les envoie en juin à Livourne.

19°. *Oranges sèches.* L'exportation des oranges sèches monte à 150 quintaux par an. Le prix moyen est d'une once et 6 taris par quintal. La douane est comme celle des écorces de citron. On les sèche dans les mois de juillet, et on les porte à Livourne, Venise et Rome.

20°. *Citrons salés.* Ils valent, tout préparés, environ 20 taris par quintal. La douane est de 3 taris 1 grain et 2 picciolis par once du prix. On les fait passer à Livourne et à Gênes.

21°. *Suc de citrons.* On exporte environ 78 tonneaux de ce suc par an. Son prix est depuis 2 onces et 24 taris, jusqu'à 4 onces et 12 taris par tonneau, selon la récolte. La douane est comme celle des écorces. On l'extrait dans les mois de décembre, janvier et février, et on l'envoie, pendant tout le reste de l'année, à Gênes, Livourne, Venise, Naples, Marseille. Le tonneau est 920 livres de Marseille.

22°. *Caroubes.* Le commerce des caroubes va à plusieurs millions de quintaux. La plus grande quantité se fait à Scoglietti, dans le comté de Modica et sur les côtes voisines d'Avola, Pozzallo, Durilli, etc. Leur prix est d'environ six taris par quintal. On en envoie à Livourne, Gênes et Naples.

23°. *Soufre.* Il s'exploite dans le canton de Mazarino, et ensuite on le transporte à Terra-Nuova ou dans le hâvre de Durilli, pour être envoyé à Venise, Livourne et Marseille. On ramasse le soufre dans le mois d'août et de septembre. Son prix ordinaire est de 16 taris par quintal, tous frais faits.

23°. *Thon frais.* Le thon est un objet de 40 ou 50 mille barils d'exportation. Son prix ordinaire est d'une once par baril, à la charge cependant d'en prendre de toutes les qualités, ou de le payer davantage, si l'on veut choisir. La pêche du thon se fait du commencement de mai jusqu'à la fin de juin. Les thonnaires plus abondantes sont celles de Trapani et des îles adjacentes. Les envois les plus considérables se font pour Livourne, Rome, Civita Vecchia et Naples; on en expédie un peu à Gênes et Venise. Le baril pèse un peu moins de 72 rotolis.

25°. *Thon salé.* On fait passer chez l'étranger, c'est-à-dire, Rome, Civita-Vecchia, Livourne, Naples, environ 600 quintaux par an de thon salé. Le prix moyen, tous frais faits, est de trois onces et 10 taris par quintal.

26°. *Anchois et sardines.* L'exportation de cet objet monte, dans les années abondantes, à environ 16 mille barils par an. La quatrième partie est en sardines. Le prix des anchois est depuis 2 onces et 12 taris, jusqu'à 3 onces et

6 taris par baril pesant 80 rotolis, selon la pêche, et tous frais faits. Les sardines se paient une once et 4 taris. La pêche, tant des unes que des autres, se fait sur toute la côte de *Sicile* depuis le commencement d'avril jusqu'à la fin d'aout. On les envoie à Rome, Marseille, Livourne, Civita-Vecchia et Gènes.

27°. *Vins.* Il y a en *Sicile* différens crûs de vin, et leurs prix moyens varient à mesure de leur qualité. Celui de Castelveterano vaut environ 2 onces et 15 taris par tonneau pesant 16 barils ou cinq quintaux 61 rotolis et deux tiers environ: celui de Syracuse, depuis 2 onces et 8 taris jusqu'à trois onces par tonneau de 12 barils, pesant environ 4 quintaux et 80 rotolis. Ces deux vins de la plus excellente qualité, se rapprochent aussi dans le prix. Leur récolte se fait dans les mois d'octobre et de novembre. Celui de Castelveterano est fort recherché à Gènes et à Gibraltar où il se vend avec beaucoup d'avantages. Il se fait aussi en *Sicile* une médiocre quantité de muscat. La douane est de 11 taris environ par tonneau.

28°. *Vinaigre.* Le vinaigre est aussi un objet d'exportation. Son prix moyen est d'une once et 4 taris par tonneau de 12 barils. Il faut faire attention que le vinaigre, ainsi que le vin, s'achètent dans les campagnes. Il reste par conséqnent tous les frais du transport. Il n'y a pas de douane pour cet article.

29°. *Avelines et raisins secs.* L'exportation des avelines est peu considérable. Le raisin sec des îles de Lipari vaut environ 30 taris par quintal. Celui appelé *passoline* monte jusqu'à 33 taris. La douane de ces objets est un tari et 4 picciolis par quintal. On en fait des envois pour Londres, la Hollande, les ports de la France, Livourne, Gènes, Trieste, Venise.

30°. *Peaux de chevreuils, d'agneaux et de renards.* Le prix moyen des deux premières est une once et 20 taris par cent. Celles de renard coûtent beaucoup plus. La douane est d'un tari et 4 picciolis. On fait sécher ces peaux depuis le mois de novembre jusqu'à la fin d'avril. On les envoie à Livourne, Gènes et Marseille.

Objets d'importation en Sicile.

1°. *De Livourne.* Il vient de cette place des sucres de toutes les qualités, des étoffes de laine pour les différentes saisons, des bonnets, des bas de laine, des laines de Barbarie et du Levant; des cotons filés et non filés, des chapeaux, quelque peu de toile, mais beaucoup d'indiennes, du fer de l'affinerie impériale, de l'étain, du cuivre, des dents d'éléphants, de la poudre à tirer, du lac, du quinquina, de la cannelle, du poivre et toutes sortes d'épiceries, du safran, de l'indigo, de la cochenille, du bois du Brésil, du campêche, du turquin, du roucou, du tournesol, du vert-de-gris, de l'encens, de l'alun, des drogueries pour la médecine de toutes les qualités, du café, de la cire, du vif-argent, des lins de toutes espèces, des cuirs tant du Levant que du Ponant. Une compagnie établie à Messine en 1755, avait autrefois la privilége exclusif du commerce de ces deux derniers objets; mais elle a manqué.

2°. *De Gênes.* On tire de Gênes des velours, du papier, des clous, du fer de Final, des veaux, des peaux colorées, des chapeaux de ses fabriques et d'autres; des toiles d'Allemagne, des bruderies de soie et de lin, et en outre tous les autres objets qu'on fait venir de Livourne.

3°. *Des Ports de la France.* La France fournit à la *Sicile* la plupart des articles qui font le commerce des deux places ci dessus, et en outre des toiles fines et autres denrées des ports de l'Océan, des chapeaux, du papier de ses fabriques, des peaux de vaaux de Nantes, des dentelles, des boites, des vestes riches, des éventails, et surtout ce qui regarde la bijouterie, des étamines, des camelots, des serges du Mans.

4°. *De Venise.* Il vient de Venise, de toutes espèces de drogues pour la médecine, du vif-argent, du sublimé, de la térébenthine, du cinabre et toutes sortes de couleurs; du drap de Padoue, des écarlates; des chapeaux de ses fabriques, des bonnets et des bas de laine, des planches de sapin, des clous, de la cire, du cuivre, des miroirs et des crystaux de toutes les espèces, du vitriol, des armes à feu et des armes blanches de la fabrique de Bresse, des livres, at quelquefois, quand la récolte est mauvaise, du bled de Turquie.

5°. *De Naples.* La *Sicile* reçoit de Naples des marchandises d'Angleterre et de France. Elle trouve un avantage en les tirant par cette place; c'est le délai qu'on lui accorde pour les paiemens; en outre le port franc de Naples n'exigeant rien pour la douane, c'est comme si elle commerçait directement avec Livourne et Gênes. Le royaume de Naples lui fournit, de son crû, du bois de toutes les qualités, de la poix de Calabre, du safran, des toiles, des draps de ses fabriques, de la fayencerie, diverses bijouteries de peu de conséquence.

6°. *De Trieste.* On tire de Trieste plusieurs marchandises d'Allemagne et du bois de Charpente.

7°. *De l'Espagne et du Portugal.* Ces royaumes, comme on a remarqué, ne font de commerce avec la *Sicile* que dans le cas de disette. Ils viennent alors chercher du bled en *Sicile*, et y apportent en échange, des espèces, des sucres, du cacao de Caraque, du quinquina, de l'indigo, du safran, de la vanille, de la cochenille, du bois de Brésil, des tabacs et autres productions de l'Amérique, quelquefois aussi du drap de Ségovie.

8°. *D'Amsterdam.* La *Sicile* n'a non plus de

Digitized by Google

commerce direct avec Amsterdam. Elle se sert de Livourna et de Gênes pour tirer de cette place des toiles fines, du cacao, de la cannelle, du poivre, des girofles et autres épiceries et drogueries des Indes. Amsterdam au contraire donne des commissions directes en *Sicile* pour de la manne, du suc de réglisse, des écorces de cilron, des anchois, des cantarides et autres, avec ordre pareillement de les adresser à Livourne et à Gênes.

9°. *De l'Angleterre.* On commerce avec l'Angleterre comme avec Amsterdam. Il vient ordinairement de ce royaume des draps de ses fabriques, des montres et autres sortes de bijouteries, des chapeaux, des cuirs, du cuivre, de l'étain, du fer, du plomb.

Droits, poids, mesures, monnaies. On entend par droits de sortie, 1°. ceux qui se paient à la douane de Palerme. La plupart des bâtimens, avant de charger, viennent à Palerme pour prendre la permission, ou pour d'autres raisons, et paient par conséquent les droits en cette ville.

2°. Les droits de sortie, ainsi que ceux d'entrée, sont établis à Palerme sur le prix de la vente: coutume dont il résulte qu'on est obligé de payer la douane sur la même marchandise, autant de fois qu'un la met dans le commerce. Nous verrons, plus bas, ce que les Siciliens paient à Palerme pour les droits de sortie. Pour ceux d'entrée ils paient 2 taris et 2 picciolis par once du prix. Les étrangers, tant pour les droits de sortie que ceux d'entrée paient 9 grains et 2 picciolis par once de plus que les nationaux. Un réglement plus juste et plus facile est celui de Messine. On paie dans cette ville, pour une fois seule, tant pour l'entrée que pour la sortie, un pour cent évalué sur un tarif équitable et non sur le prix du commerce. Il n'y a point de distinction entre l'étranger et le national.

3°. Les personnes appelées *franches*, c'est-à-dire, privilégiées, étaient anciennement les Palermitains, les Messinois, les Trapanais et les habitans des îles de Lipari. Présentement la franchise s'est communiquée à tout le royaume.

4°. *Monnaies.* L'once, monnaie d'or, vaut 30 taris. L'écu effectif d'argent vaut 12 taris. Le tari est 20 grains, le grain est 6 picciulis. 48 grains de *Sicile* font une livre de France. Aucun argent étranger n'a cours dans ce royaume, excepté les pièces d'Espagne de 15 réaux. Ces pièces gagnent à être portées d'ici à Naples.

5°. *Mesures.* La canne sicilienne se divise en 8 palmes, la palme en 12 onces. 4 palmes et demie font l'aune de Marseille.

6°. On mesure dans ce royaume les bleds, le vin et les terres à la salme. La mesure des terres est par la quantité de grain qu'il faut pour les ensemencer. La salme ordinaire de froment se divise en 16 tomolis, le tomolo en 16, 17 ou 20 rotolis, selon le poids. Suivant le calcul, la salme est au septiee de Paris comme 15,059 pouces sont à 6.359 $\frac{10}{14}$ (1). La salme appelée *Grossa* est plus forte de 4 tomolis.

7°. *Poids.* Le rotolo est 2 livres et demie ou 30 onces. 124 livres communes de *Sicile* font 100 liv. de Marseille.

8°. Le quintal ordinaire est de 100 rotolis, ou 250 livres. Il rend à Marseille une millerolle et un tiers. Dans quelque endroit particulier de la *Sicile*, il est de 102 et 111 rotolis.

9°. Dans l'article de l'exportation, on ne prétend pas avoir compté toutes les productions de la *Sicile*. Il est mille autres objets de la richesse de ce pays qu'on n'a pas cru pouvoir faire entrer dans l'exposé du commerce d'exportation. On a pu aussi négliger quelques objets d'importation. Pour ceux dont on a fait mention, il peut être survenu des changemens dans les prix et les droits; mais ce que nous en avons dit donnera toujours un aperçu des uns et des autres. *Voyez*, au reste, PALERME.

Les places qui commercent avec la *Sicile* sont particulièrement Livourne, Gênes, Marseille, Naples, Civita-Vecchia, Rome, Trieste, Venise, Barcelonne, Cadix, Gibraltar, Malaga, Alicante, Carthagène, Valence, Londres, Lisbonne, Amsterdam.

SIERRA-LEONE, nom d'une rivière dont l'embouchure est sur la côte occidentale d'Afrique, et qui donne son nom à une côte qui s'étend depuis la rivière Rionoonas, à 10 dégrés 21 minutes de latitude septentrionale, jusqu'au cap Sainte-Anne, à 7 dégrés 12 minutes de la même latitude.

Le cap *Sierra-Leone* est par 8 dégrés 12 minutes, et les îles de Loss par 9 dégrés 20 minutes.

Cette étendue de côtes est coupée par une multitude de rivières et de criques, dont la plupart sont navigables pour de grands vaisseaux et toutes pour des vaisseaux marchands.

Excepté la péninsule de *Sierra-Leone*, qui est très-élevée et montagneuse, toute la côte n'est généralement qu'une espèce de marécages fort bas, coupés de petites criques sans nombre, et couverts de mangroves très-grands et

(1) On trouve à la suite du voyage du baron de *Riedesel* un mémoire sur la *Sicile*, dans lequel la salme Sicilienne est évaluée à plus de cinq septiers de Paris. La difference énorme qui se trouve entre cette évaluation et la nôtre, a redoublé nos soins pour vérifier notre calcul. Nous osons nous flatter de son exactitude, et nous ne pouvons comprendre comment l'auteur de ce mémoire est tombé dans une pareille faute.

Digitized by Google

très-droits. En s'enfonçant dans le pays, vers les parties cultivées, le marais devient une sorte de pelouse trouée de fondrières, et revêtue d'un gazon clair, au milieu duquel on rencontre quelques arbres rabougris et isolés de l'espèce de l'ébénier. Deux fois l'an, aux équinoxes d'automne et de printems, ces pelouses sont inondées par la mer, qui y dépose un limon dont les naturels extraient du sel.

La nature du sol diffère suivant la situation. Dans les plaines, c'est une forte argille ou une glaise visqueuse. Le terrain est pierreux dans les montagnes; mais partout il est de la plus grande fertilité. On trouve en divers endroits une terre savoneuse et blanche, tellement onctueuse, que les naturels la mangent avec leur riz, dans lequel elle se dissout comme du beurre. Elle sert encore à blanchir leurs maisons.

L'usage où sont ces habitans de laisser reposer les terres six années sur sept, donne à toute la contrée, même dans les parties cultivées, l'apparence d'un bois. Dans l'intérieur du pays pourtant, et même dans quelques endroits près de la mer, il y a des savanes très étendues où croît la plante qu'on connaît en Amérique sous le nom d'*herbe de Guinée*.

Nulle contrée ne produit ni plus d'espèces, ni une aussi excellente qualité de beaux arbres propres à la charpente. Il y en a très-peu, si même il y en a, qui aient la ressemblance la plus légère avec nos bois d'Europe.

Le camwood y est si commun, près de la source des rivières, que les habitans s'en servent pour le chauffage: et l'arbre qui produit la gomme copal (1), croît en grande abondance sur les hauteurs de *Sierra-Leone*.

Le palmier surtout, qui fournit au pays l'huile et le vin, y est d'excellente qualité, et se trouve partout. Les bois, les montagnes, les savanes sont peuplés d'une multitude de grands animaux et de gibier. On assure même qu'il se trouve des lions dans les montagnes de *Sierra*.

Le pays ne renferme pas d'or. Le peu qu'en portent les femmes dans leur parure, vient de très-loin et de l'intérieur des terres, d'où il est entraîné en petites masses par les pluies qui le détachent des montagnes. Il ne paraît pas non plus que les naturels trouvent des pierres précieuses. Peut-être est-ce la faute des naturels qui sont d'une grande ignorance sur ces objets.

Les hauteurs de la *Sierra-Leone* donnent de l'aimant; et beaucoup d'indices font présumer que quelques montagnes renferment des mines.

Plus avant dans les terres, au sud de la *Sierra-Leone*, les habitans possèdent un fer très-malléable et blanc dont ils font des sabres et des couteaux. Ils le regardent comme meilleur que le fer de l'Europe pour tous les instrumens autres que les instumens tranchans. On ne sait pas comment ils le raffinent.

Partout dans ce pays croît spontanément l'indigo, le meilleur du monde, si l'on en juge par ce beau bleu indélébile dont les naturels teignent leurs toiles. Les Portugais en avaient ainsi pensé, car on trouve en plusieurs lieux les ruines des indigoteries qu'ils avaient construites lors de leur établissement ici. Les naturels ont encore le secret de deux belles teintures rouge et noire.

Quant au coton, ils le cultivent, mais seulement en proportion de ce qu'ils en consomment dans leurs fabriques. Il y en a plusieurs espèces qui diffèrent entr'elles de couleur comme de qualité, parmi lesquelles on en distingue particulièrement trois, une parfaitement blanche, une autre de couleur un peu tannée comme le nankin, et la troisième d'un rouge pâle comme celui de l'œillet.

Nulle part en Amérique on ne voit des cannes à sucre aussi grandes que celles qui croissent ici sans culture. Il y vient aussi quelques pieds d'un tabac peu estimé, ce qui est peut-être la faute des cultivateurs. Mais c'est le riz qui est la grande et marchande denrée du pays, comme il est la nourriture principale et presqu'unique de ceux qui l'habitent.

La maniguette ou graine de paradis vient dans les bois: mais elle n'est pas aussi piquante que celle qu'on achète des habitans de Bassa et de ses environs. On cultive beaucoup et avec bien du succès le poivre des oiseaux et le poivre en gousse, ainsi que plusieurs autres espèces de fruits aromatiques qui remplacent fort bien pour l'usage les épiceries orientales.

Presque tous les fruits des tropiques connus en Amérique, se trouvent ici en quantité et parfaits, principalement les pommes de pin, les oranges et les limons. Ils mûrissent également, mais non pas en même quantité dans toutes les saisons. Les goyaves, les tamarins, les cachous et les cocotiers ont été plantés par les Européens, et réussissent étonnamment. Le figuier sauvage vient aussi haut que le chêne, mais le fruit est petit; d'ailleurs, les fourmis le dévorent. On ne peut se faire d'idée de l'excessive végétation des vignes sauvages qui portent une merveilleuse quantité de grappes très-belles à la vue, mais d'un goût âcre. On trouve dans les bois une grande quantité de prunes et d'autres fruits agréables et rafraîchissans inconnus en Europe et en Amérique.

Mais le fruit par excellence, suivant les Indigènes, c'est le cola. L'arbre, comme le fruit, ressemble

(1) La gomme copal, appelée très-improprement *gomme*, est une résine dure, luisante, transparente, de couleur citron et odorante. C'est un parfum assez agréable. On l'emploie dans les vernis.

ressemble beaucoup au noyer. Le fruit se présente en grappes serrées de six ou huit. Il est recouvert au-dehors d'une écorce épaisse et coriace, en-dedans d'une écorce plus mince et blanche. Dégagé de ses enveloppes, il se divise en deux lobes. Sa couleur est pourpre ou blanche : la première espèce obtient la préférence. Son goût tient de celui du quinquina, et on lui assigne les mêmes vertus. On l'envoie aussi dans les grandes occasions, soit pour sceller la paix, soit pour déclarer la guerre. Aussi en fait-on un très-grand commerce avec l'intérieur de l'Afrique et avec les Portugais de Bassou. Le rivage de Bulland opposé à la *Sierra-Leone*, et les bords de la rivière Scarcie, sont les lieux qui le produisent meilleur et en plus grande abondance.

Le noyer du Castor et beaucoup d'autres dont on tire de l'huile, viennent presque partout sans avoir besoin de culture. Les feuilles du premier de ces arbres sont un remède pour les enflures et les meurtrissures.

Les naturels ne boivent que de l'eau dans leur repas ; et ils n'ont pas trouvé d'autre boisson enivrante que le vin de palmier.

Les habitans de Riopongeos brassent pourtant une bierre très-forte et très-capiteuse avec la racine nommée *ningee*. Elle est à-peu-près aussi amère que la bierre de Russie ou de Norwège.

C'est dans ce pays favorisé de la nature, que les Anglais ont fondé l'intéressante colonie de *Sierra-Leone* ; c'est-là que sans déclamation comme sans charlatanisme, la philantropie anglaise répand les germes de la civilisation, d'une police humaine et des arts utiles. Mais nous devons à nos lecteurs quelques détails sur cet établissement qui intéresse le commerce sous plus d'un raport.

Les Portugais qui les premiers visitèrent cette côte, lui donnèrent le nom de *Sierra Leone*, ou *Sierra-de los-Leones*, Montagne des Lions, à cause des montagnes et des lions qu'ils y avaient trouvés, et selon quelques-uns, à cause du bruit de la mer, dont les battemens contre un rivage couvert de rocs ressemblent, au rugissement des lions.

William Finch, *Villault-de-Bellefond*, *Barbot*, *Atkins*, *Des-Marchais*, ont visité et décrit ce pays avec plus ou moins d'étendue et d'exactitude : mais leurs relations sont incomplètes.

M *Matthews* est venu après eux et a donné de nouveaux détails. C'est d'après lui que nous avons raporté ceux qu'on vient de lire.

On a lieu d'être surpris que M. *Matthews* n'ait point parlé de l'établissement philantropique formé à *Sierra-Leone* par quelques-uns de ses compatriotes, quel que soit le motif de son silence, nous y avons suppléé par une notice historique sur cet établissement, tirée de l'*Essai sur la Colonisation en général*, *et sur les Colonies de Sierra-Leone et de Bulama en particulier*, *par M. Wadstrom*, ouvrage précieux par les détails les plus exacts sur la côte occidentale d'Afrique, et sur la nouvelle colonie de *Sierra-Leone*.

Quelques philantropes anglais imaginèrent qu'un moyen d'extirper le trafic des nègres, serait de porter graduellement la civilisation en Afrique, en organisant sur les côtes de ce continent, des sociétés politiques de nègres libres.

M. *Wadstrom* pense que le docteur *Smeathman* a conçu le premier un plan de colonisation libre en Afrique où il résidait en 1783. Trois ans après il publia son projet d'établissement formé de mulâtres et de nègres libres, sous la direction d'un comité établi à Londres, pour leur soulagement. Cependant, on assura que *Forthergill*, doit avoir la priorité de cette heureuse conception ; mais peut-être n'en est-il pas lui même le premier auteur ; car dès l'année 1771, M. *Dupont de Nemours* avait inséré dans le sixième volume des *Ephémérides du Citoyen*, le projet d'un établissement à la côte d'Afrique, pour engager les nègres libres à y cultiver le sucre. Par un calcul détaillé, il fesait apercevoir que le sucre en reviendrait de beaucoup à meilleur marché. En 1774, il écrivit à M. *Turgot* sur cet objet, en s'offrant d'aller lui-même diriger l'entreprise ; et de concert, ils firent ensuite un mémoire ministériel qui fut présenté au conseil.

Ce projet renouvelé en Angleterre fut accueilli avec enthousiasme par *Grandville Sharp*, estimé pour ses écrits et par la cause du nègre *Sommerset*, à la suite de laquelle il obtint, en 1772, un jugement du *banc du roi*, qui déclare libre tout esclave abordant en Angleterre. De concert avec le comité pour le soulagement des pauvres nègres, *Grandville Sharp* commença à effectuer le projet de civiliser l'Afrique.

En 1786, quatre cents nègres des deux sexes, et quelques blancs, furent transportés sur la côte occidentale d'Afrique, à *Sierra-Leone*, située entre les huitième et neuvième dégrés de latitude nord, où l'on avait obtenu de deux petits rois du voisinage, un terrain assez considérable. *Matthews*, qui a imprimé des lettres, d'après son voyage dans cette contrée, et M. *Wadstrom* est d'accord avec lui, que le sol de ce pays peut égaler en salubrité, et surpasser en fertilité toutes les îles des Indes occidentales.

La plupart des individus étaient morts dans

la traversée, et les deux cents qui restaient, furent bientôt réduits à quarante-huit. *M. Falconbridge* qui les visita en 1791, les consola, les encouragea, et leur fit goûter les prémices de l'état social: seize indigènes s'adjoignirent à eux, et cette faible peuplade comptait alors soixante-quatre personnes, dont trente-neuf noirs, dix-neuf femmes noires et six blanches.

Alors, la compagnie occupée à Londres de cet établissement, obtint du gouvernement anglais un acte d'incorporation pour trente-un ans; et quoique les spéculations commerciales ne lui fussent pas étrangères, qu'il entrât même dans ses vues d'étendre le commerce britannique en Afrique, son but principal, son véritable but était d'y porter la civilisation et la liberté. Il fut décidé qu'on établirait entre les noirs et les blancs une égalité parfaite, sans autre distinction que celle du mérite, qu'on donnerait l'attention la plus spéciale à l'éducation, à l'instruction religieuse et morale, sans cependant gêner en aucune manière la liberté de conscience.

La compagnie nomma treize directeurs, fit un fonds de 100,000 livres sterlings, arma six bâtimens de vingt canons chacun, et envoya dans la colonie des provisions, des personnes éclairées pour la diriger, des artisans et quelques soldats.

Arrivés à *Sierra-Leone*, ils firent aux indigènes une déclaration de leurs principes, dont l'abrégé était: *liberté, commerce, paix et union*. On choisit un emplacement, pour bâtir Free-Town (ville libre). Deux savans Suédois s'engagèrent à faire, pour le service de l'établissement, des recherches analogues aux sciences qu'ils avaient cultivées. L'un était M. *Nordenskiold*, minéralogiste, qui mourut peu de tems après; l'autre, M. *Afzelius*, qui est encore à *Sierra-Leone*, où il a perdu sa magnifique collection d'histoire naturelle.

Bientôt la colonie reçut un accroissement considérable, par l'arrivée de onze cents trente-un noirs, qui avaient consenti à quitter la Nouvelle-Ecosse, pour revenir dans des contrées où ils avaient pris naissance. Les seize bâtimens qui les portaient, y abordèrent en mars 1792, sous la conduite du capitaine *Clarkson*, frère de celui à qui nous devons un bon ouvrage contre l'esclavage.

La colonie naissante éprouva bien des calamités; le gouverneur et l'administration se brouillèrent; les nègres venus de la Nouvelle-Ecosse, à chacun desquels on avait promis vingt acres de terre, et à qui on n'avait pu en donner que quatre, étaient mécontens; les fièvres et autres maladies les avaient plongés dans un dénuement affreux.

Cependant, peu-à-peu on surmontait les difficultés; les arts commençaient à être cultivés; le pays est propre à toutes sortes de productions; les nègres prirent goût à la culture, et l'on eut à se louer d'avoir décerné des prix à ceux qui avaient mieux cultivé le sucre, le riz, les choux, le maïs et le coton.

Free-Town comptait déjà quatre cents cases ou maisons, ayant chacune un petit jardin: on bâtit un hôpital, des magasins et une église.

Après avoir observé avec *Robertson*, que l'effet du christianisme bien connu est de détruire l'esprit de vengeance, M. *Wadstrom* fait sentir que la religion avait rendu les nègres de *Sierra-Leone* amis de l'ordre et de la paix: en épurant leurs mœurs, elle leur avait appris à chérir, à remplir leurs devoirs, à soigner l'éducation de leurs familles. Les écoles étaient fréquentées à un tel point, que déjà divers chefs du pays voisin y envoyaient leurs enfans.

A cette époque, la compagnie résolut de racheter les esclaves, d'augmenter par-là le nombre des colons libres; elle engagea les chefs des peuples nègres à recevoir des missionnaires et des instituteurs; elle étendit même ces relations jusques dans le pays des Foulahs ou Foulis, situé dans l'intérieur du continent: ils forment un état qui a trois cents milles de long sur deux cents de large: leur religion est l'Islamisme; ils savent travailler les métaux: les envoyés de la compagnie qui restèrent quatorze jours à Téembo, capitale des Foulahs, trouvèrent ce peuple très-disposé à former des liaisons de commerce en renonçant à celui des esclaves.

Telle était la situation de la colonie de *Sierra-Leone*, lorsqu'une escadrille française, commandée par M. *Arnaud*, et composée d'un vaisseau de cinquante canons, l'*Expériment*, deux frégates de trente-deux, l'*Epervier* et la *Martine*, un brieq, un cutter et deux bâtimens marchands, y arriva le 28 septembre 1794: elle avait détruit tous les établissemens anglais formés sur les côtes d'Afrique; elle détruisit de même l'établissement de *Sierra Leone* d'où elle partit le 13 octobre suivant. La perte a été évaluée à 40,000 liv. sterlings, non compris 15,000 l. pour les bâtimens de commerce.

Cet accident a été réparé par les soins de la société de *Sierra-Leone*, et le gouvernement français s'est disculpé de l'intention de détruire cet établissement de bienfaisance universelle.

Les dernières nouvelles que la compagnie de *Sierra-Leone* a reçues de sa colonie, annoncent que les désastres qu'elle a éprouvés, sont à-peu près réparés, que les colons sont en bonne santé, et qu'ils vivent dans la meilleure intelligence avec les naturels du pays.

A l'imitation de la compagnie de *Sierra-Leone*, il s'en est formé une autre qui a fondé, dans l'île de Boulam, un établissement du même genre, qui commença à avoir les mêmes succès.

Digitized by Google

Cet exemple a été suivi par des Danois qui ont aussi une petite colonie dans le voisinage. Il faut convenir que la philosophie toute seule n'a pas les honneurs de ces institutions bienfaisantes ; des motifs de religion ont concouru puissamment à leur donner l'activité et les moyens d'exécution, que la philantropie toute seule aurait eu peine à se procurer.

SILÉSIE, pays considérable d'Allemagne, appartenant au roi de Prusse.

La *Silesie*, en y comprenant le comté de Glatz, s'étend des montagnes de la Hongrie, le long de l'Oder, jusqu'à la chûte du Bober dans ce fleuve. Ses limites sont à l'est, la Pologne ; au sud, la principauté de Teschen et les monts Carpathes ; à l'ouest, la Bohême et la Lusace, et au nord, la Nouvelle-Marche. Son étendue est de 640 milles carrés, ou de 1,778 lieues carrées.

On donne à cette province 1,582,000 habitans, y compris tout ce qui appartient au militaire.

M. le comte de *Hertzberg* donne à la *Silesie*, pour l'année 1784, 65,348 naissances, 48,458 morts et 12,809 mariages. Un autre écrivain y ajoute, pour l'année 1785, 66,735 naissances, 43,867 morts et 12,800 mariages.

On compte en *Silesie* 161 villes grandes ou petites, 14 bourgs, 5,300 villages, dont au-delà de 300 sont des établissemens nouveaux faits depuis 1742. Le roi y possède 250 terres domaniales, les princes 46, les gentilshommes 3,504, les villes 248; 835 appartiennent au clergé. Vingt abbayes et 91 couvens subsistent dans cette province. Les villes contiennent 39,000 feux.

Voici des notices sur la population de quelques-unes des villes principales :

Breslau 51,000 habitans, Brieg 5,000, Frankenstein 3,250, Glatz 4,250, Aabelschwerdt 2,350, Landshut 3,900, Neustadt 3,350, Neiss 4,550, Oels 3,175, Ohlau 2,090, Oppeln 3,175, Ratibor 2,860, Reichenbach 2,870, Schweidnitz 6,250, Strelen 2,175, Bunzlau 2,850, Beuthen 2,160; Freystadt 2,640, Glogau 6,650, Goldberg 5,000, Gruneberg 5,590, Hischberg 6,050, Jauer 3,520, Liegnitz 4,810, Luben 2,900, Sagan 3,530, Schmiedeberg 3,150, Schwibus 2,300, Sprottau 2,050.

La *Silésie* n'a d'autre moyen considérable de communication que l'Oder ; mais ce fleuve coupe la province dans toute sa longueur, et lui est, par conséquent, infiniment utile. Il porte des petits bateaux dès Ratibor, et, depuis ce point, il va toujours en augmentant.

On divise la *Silesie* en Haute et Basse. Celle-ci est partagée en 35 cercles et l'autre en 13. On subdivise aussi cette province en principautés, parce que les ducs de *Silésie*, en se multipliant, morcelèrent le pays en un grand nombre de petits districts particuliers. Mais ces subdivisions ne sauraient intéresser que le géographe, et d'ailleurs elles se trouvent dans tous les livres topographiques. On sait au reste que la maison d'Autriche conserva, par la paix de Breslau, une partie de *Silésie* qui a 77 milles carrés d'Allemagne d'étendue, ou à-peu-près un neuvième du total.

La *Silésie* est une province manufacturière, et en même-tems la culture y est fort étendue. On y cultive tous les grains qui font l'objet ordinaire de l'économie rurale de l'Allemagne, et dont les hommes se nourrissent. Dans les montagnes où les bleds ne viennent pas, les patates les remplacent. Il en est de même des légumes et des fruits qui affectionnent cependant certaines contrées plus que les autres. On y cultive en outre la garance qui n'est pas d'une excellente qualité, mais qui se vend à cause de la modicité du prix. On y recueille encore quelques pastels, du tabac, un peu de savon et autres objets de cette espèce.

Mais la base des richesses de la *Silésie*, c'est le lin. Sa nature, aussi bien que la manière de l'ouvrier, et la bonté particulière des blanchisseries, se réunissent pour faire rechercher les toiles de cette province, et pour lui en assurer un débit immense. Pour avoir cette plante dans sa dernière perfection, on fait venir de la semence de Russie et de Livonie, comme c'est assez l'usage en Allemagne ; le lin est infiniment meilleur.

La *Silesie* a d'immenses forêts, surtout du côté de la Pologne. Ces forêts consistent, dans leur plus grande partie, en pins et autres mélèzes, surtout dans la principauté de Jagerndorff dont on tire de la térébenthine. Les chênes viennent admirablement, et presque sans soins, sur les bords de l'Oder ; on en fait des douves et des fonds de tonneaux. Ces objets, joints à quelque bois de construction, sont l'objet d'une exportation qu'on évalue à environ deux millions de liv. On fabrique dans la province, et on exporte aussi quelques potasses. Cependant tous ces emplois n'absorbent pas le surplus des bois qui se trouvent dans la partie de la *Silesie* située à la rive de l'Oder.

Quant au règne animal, bien que cette province possède plusieurs haras, tant royaux que particuliers, de chevaux et de bêtes à cornes, elle n'a pas ce qu'il lui faut en ce genre ; elle tire le reste des pays voisins, et surtout de la Pologne. Il y a beaucoup de chèvres dans les montagnes, dont le principal revenu consiste en lait et en fromages. On compte qu'il y a deux millions de bêtes à laine en *Silésie*, et qu'elles donnent quatre millions de livres pesant de laine, ce qui, à 15 sols la livre, prix moyen, fait un objet de trois millions de livres. On assure que cette quantité ne suffit pas aux fabrications de la province, et qu'elle en achète environ un million de livres pesant de la Pologne. On recueille aussi dans la *Silésie* de la soie, quelques cires, dont l'excédent est peu considérable, et les rivières, étangs et lacs de cette province fournissent beau-

coup de subsistances et denrées au commerce intérieur.

Toiles. C'est à Javer, à Lignitz et à Greifenberg qu'on travaille le fil le plus fin. Il est telle toile dont on peut passer une pièce de quatre mille huit cents fils à travers une bague ; mais le fil le plus durable se fabrique dans les environs d'Oels, de Wartemberg et de Neiss. Presque tout se file au fuseau ; les rouets ne sont connus en *Silésie* que depuis quelques années.

Plusieurs causes ont contribué à resserrer le commerce des toiles de la *Silésie* ; d'abord son exportation dans les Etats Autrichiens, et le *transit* par Trieste en Italie, ont beaucoup souffert de l'impôt de cinq florins par quintal, statué en 1754. En second lieu, les indiennes se sont très-répandues en Europe ; enfin l'esprit des manufactures a pénétré par tout, et nommément les fabriques de toile irlandaise, singulièrement favorisées par le gouvernement Anglais, ont pris un accroissement énorme.

On avoue que la toile d'Irlande est meilleure que celle de *Silésie*. Le bas-prix peut seul conserver aux toiles silésiennes la faveur dont elles jouissent : le meilleur moyen d'y parvenir semblerait être le bas-prix des denrées, et surtout du grain.

La diminution des bois à brûler, nécessaires pour les blanchisseries, tend aussi à faire baisser le commerce des toiles. Au commencement du siècle, Javer était célèbre par ses toiles; à présent cette contrée manque de bois, et les toiles et les blanchisseries l'ont abandonnée. D'un autre côté, Greiffenberg, Waldenboure, Selmiedeberg et quelques-autres lieux, de villages qu'ils étaient, sont devenus des villes, parce que les bois ont attiré les blanchisseries, et que ces endroits sont d'ailleurs en possession d'un immense commerce de toiles.

Les manufactures de toiles ont commencé à fleurir dans la *Silésie*, depuis 1759, époque à laquelle le roi fit défendre l'exportation du fil. Ce pays paraît être destiné particulièrement, par la nature, pour la fabrication des toiles. Les grains n'y réussissent guère, à cause des montagnes et des forêts. Les bois dont il abonde, et les rivières d'eau limpide qui y coulent, le rendent très-propre aux toileries et au blanchissage.

Voici la dénomination des diverses toiles de *Silésie*, leur prix et leur destination. Les rouennes sont des pièces de 80 aunes (1) de *Silésie* ; elles coûtent, sur la place, de 9 à 14 rixdalers pièce, et la plupart passent aux Indes occidentales et en Guinée. Les Bretagnes sont des pièces de 58 aunes de long, sur 8 quarts de large ; ces toiles écrues coûtent la pièce de 6 à 10 rixdalers. Une partie considérable de ces toiles passe par le commerce interlope des Hollandais, Anglais et Espagnols, dans les îles occidentales et dans l'Amérique. Les silésies, tandems et limons sont des pièces de 58 aunes ; la plupart passent en Angleterre. Les platilles sont des pièces de 58 à 60 aunes ; ces toiles écrues coûtent de 5 à 10 rixdalers pièce.

Les sangalettes, ou toiles faites à la manière de Saint-Gall, ont 70 aunes de long sur 7 quarts de large ; lorsqu'elles sont écrues, on les paie de 4 à 6 rixdalers pièce. Les estopilles, batistes, cambrai, portent 54 aunes ; ces toiles dont la plupart sont envoyées d'Hieschberg dans l'étranger, reviennent, lorsqu'elles sont écrues, de 20 à 40 rixdalers pièce. Les créas ou crées, sont des pièces de 110 aunes de long, sur une largeur de 6 quarts.

Toutes ces marchandises passent principalement par Hambourg, en Hollande, en France, en Espagne, en Portugal, en Sicile, à Naples et en Amérique. Les autres toiles de *Silesie* que l'on envoie encore en Italie par Lindau et Trieste, sont les téle-cavalline, de 60 aunes de long sur une largeur de 6 quarts ; on les paie écrues jusqu'à 20 rixdalers pièce. Les linons à raies et à fleurs, les mouchoirs de poche et toiles pour linge de table, de 12 à 20 florins pour le service. La longueur ordinaire des toiles de *Silesie* est de 60 aunes ; lorsqu'elles passent cette mesure, on les appèle, en allemand *gewebe-leiwand*. Beaucoup de ces toiles, lorsqu'elles sont blanchies, sont coupées en plusieurs parties, selon leur destination et l'usage qu'on en veut faire. Les bretagnes, par exemple, sont coupées de manière à faire deux chemises aux nègres des colonies ; un pareil coupon s'appèle une *platille*. Indépendamment des susdites espèces de toile, on en fabrique encore d'autres qui passent de Breslau dans la Pologne, la Russie et l'Allemagne. Le commerce des toiles de *Silesie* roule, par an, sur un objet de cinq millions de rixdalers, dont 4 et demi servent à payer les cultivateurs de lin, le filage, les tisserands, les blanchisseurs, les voituriers, les droits de douane et autres, etc. ; le reste est le bénéfice pour les commissionnaires. On compte que les négocians hambourgeois, hollandais, anglais et espagnols qui commercent avec ces toiles, gagnent dans ce commerce de 50 à 100 pour cent.

Les fabriques de toiles occupent dans cette province plus de deux cent mille personnes. On y compte vingt mille métiers de tisserands ; il n'y en avait qu'environ douze mille sous le gouvernement autrichien. De 1775 à 1776, on a exporté de la *Silesie*, y compris les toiles tissues en Bohême, pour 5,379,310 écus d'Allemagne, et sans celles-ci pour 4,829,818 ; de 1776 à 1777, pour 4,540,740 écus en tout, et pour 4,127,336 de toiles purement silésiennes. En général, ce commerce est sujet à des variations considérables, car il se règle sur les demandes des Espagnols qui en fournissent le plus grand débouché. Il est des

(1) L'aune porte à pied de roi, 8 pouces 3 lignes

années où il ne monte qu'à douze millions de livres, d autres où il s'élève de vingt à vingt-cinq millions et davantage. Les fabriques de linon ont soffert de l'impôt que les Anglais y ont mis; mais la Grande-Bretagne prend encore beaucoup de toiles.

Laine. La laine est la production qui, après le lin, occupe le plus utilement l'industrie nationale en *Silésie*. Les manufactures qu'elle met en activité ont augmenté sous le gouvernement prussien. En 1739, on avait fabriqué dans la province 68,268 pieces de drap, en 1755, on en a fabriqué 85,462; en 1775, 126,317; en 1776, 123,649. La *Silésie* ne fabrique presque point de draps fins, et les tire elle-même d'autres provinces.

Avant que la *Silésie* passât sous la domination prussienne, ce pays, si riche en laines, avait vendu le superflo de cette production aux fabriques des Pays Bas, d'Aix-la-Chapelle et de la Saxe, et l'on retirait ensuite quelques draps de ces endroits. Cet ordre de choses déplut; on voulut le changer, et l'on défendit tout-à-la-fois l'exportation des laines et l'importation des draps étrangers.

En 1776, l'exportation a été, dit-on, de 72,762 pièces apprêtées, et de 17,802 blanches non apprêtées: total 90.564 pièces. On attribue cet accroissement à plusieurs causes. D'abord le gouvernement accorde de grands avantages aux drapiers qui viennent s'établir en *Silésie*; ensuite il leur donne des avances: enfin il a construit partout des magasins de laine pour leur usage. On fabrique aussi en *Silésie* une multitude d'autres étoffes de laine. Le siège principal de ces étoffes est à Reichenbach ou aux environs. Le village de Langenbihla contient seul 1,500 métiers de ce genre. On a fermé un grand débouché à cette industrie, en établissant des ateliers pareils en Bohême et en Autriche; et pour la soutenir, le roi de Prusse a défendu l'importation des étoffes anglaises de ce genre; on les a chargées de droits exhorbitans; mais le débit des étoffes de laine de *Silesie* n'en a pas moins souffert une diminution extrême.

La *Silésie* possède quelques manufactures de coton, d'étoffes mêlées de soie et de fil, et autres de ce genre. Il s'y travaille une quantité considérable de cuirs. L'exportation des peaux crues y est prohibée comme dans le reste des Etats Prussiens, mais ce qui s'en fabrique ne suffit pas à la consommation intérieure. On en tire de la Russie et de la pologne une quantité assez considérable, dont le quart à-peu-près est réexporté.

Cette province a encore une multitude de fabriques de différentes espèces, mais dont le produit n'est pas fort important. Il y a des verreries, des papeteries, des fabriques de dentelles, de tapisseries de toiles, de toiles cirées, des blanchisseries de cire, de pipes, empois, amidon, savon, etc. Ces fabriques nombreuses fournissent le pays, et exportent même, surtout en Pologne où toutes ces choses manquent; mais ces objets réunis ne s'élèvent pas à la dixième partie de ce que raporte la seule toile.

Mines. Les mines de fer de la *Haute-Silésie* sont d'une grande étendue. Quarante-sept hauts fourneaux et cent quatre-ving-cinq forges produisent en fer de fonte 21,819 quintaux, et en fer forgé 123,840 quintaux, 2,000 quintaux d acier, 1,200 de tole, et 200 quintaux de fil de fer, dont la valeur fait une somme de 532,000 écus. La fabrique de Schlawentitz exporte en Pologne une partie de ses objets fabriqués; elle augmente d'année en année sa fabrication et le débit de ses produits. Il existe une fonderie et raffinerie d'acier sur les bords de la riviere de Malapane à Kraschow et à Jedlitze. On a eu le bonheur de trouver, dans les environs, la terre martiale blanche connue sous le nom de *mine de fer spatique*, propre à faire de l'acier brut. Le corps des marchands de Breslau qui a établi une fabrique de quincaillerie en fer et en acier, se procure cette matière première, et commence à pourvoir la province de tous les ustensiles de fer et d'acier qu'on fesait venir auparavant de la Stirie. On applique à la fonderie royale de canons, à Malapane, les notions que l'on s'est procurées sur la méthode des Anglais.

Les verreries de la principauté de Plesse exportent dans la Pologne. La fabrique de grenats rouges et noirs, et de faux crystaux bleus et blancs, de la même principauté, fournit la matière première, tirée auparavant d'Italie, pour les polisseurs établis dans la *Basse Silesie* et sur les frontières de la Lusace. Cette fabrication fait un objet considérable d'industrie et de commerce: elle occupe utilement les enfans de bas-âge. Les fabriques de fayence de Proschau et Glienitz ont exporté. La fabrique de pipes à tabac de Zborowsky débite aussi dans l'étranger.

La Partie occidentale de la *Silesie* a aussi beaucoup d'établissemens de mines, ateliers et fabriques dont voici les principaux.

On a ouvert, en 1783, des mines d'étain près de Gierhen dans la *Basse-Silesie*, du coté de Greiffenberg; on y fondait, dans les premiers tems, 200 quintaux. Les mines de cuivre de Rudelstadt fournissent un produit annuel de trois cent cinquante quintaux. Les mines de fer marécageuses, du côté de Wartenberg et de Sprottau, ont donné naissance à différentes forges appartenantes à des particuliers qui vendent leurs produits en Saxe et dans la Pologne. On a trouvé, près de Schmiedeberg, une mine de fer magnétique que l'on exploite, et qui donne un fer propre pour les quincailleries qui se fabriquent en quantité à Steinseifen. Les nouvelles mines de houille, ouvertes sur le bord de l'Oder, près de Hultschin, dans la *Haute-Silesie*, sur les frontières de la Moravie, commencent à être d'une grande ressource.

Pour completter ce que nous avons cru utile de dire sur le commerce de la *Silésie*, nous joindrons ici quelques notions sur le change entre Breslaw, capitale de cette province, avec les autres villes sommerçantes, et sur la manière d'y tenir les comptes de commerce.

Cette ville établit ses cours exactement comme Berlin, et la banque, dépendant de cette capitale-là, y est réglée sur le même pied.

Les écritures y sont tenues en rixdalles, gros d'argent et deniers, ou en riadalles, bons gros et deniers, ou aussi en livres, gros et deniers, argent de banque.

Le rixdalle a un florin et demi, ou 24 bons gros, ou 30 gros d'argent, ou 90 k.

Le florin a 16 bons gros, ou 20 gros d'argent, ou 60 k.

Le bon gros a 12 bons pennings.

Le gros d'argent a 3 k., ou 12 deniers.

Le kreutser a 4 deniers.

Les frédéries d'or, les louis vieux et autres pièces de 5 rixdalles, s'échangent contre de l'argent courant de Prusse, moyennant 6 pour cent ou moins d'agio; ou l'on convient d'un prix fixe, ainsi que pour d'autres espèces.

Il s'y tient annuellement deux grandes foires libres. La première commence le lundi de la cinquième semaine de carême, et la seconde, le lundi après la nativité, ou au jour même, s'il tombe sur le lundi. Chacune dure huit jours, et la semaine qui suit immédiatement, est celle des paiemens, qui est aussi celle qui autorise les viremens de parties.

Les acceptations des lettres de change payables en foire, se font depuis le commencement de la foire, jusqu'au premier vendredi, à dix heures avant midi, et leur paiement, ainsi que celui des assignations, commence le lundi de la seconde semaine, et le tout doit être effectué le jeudi suivant, à neuf heures du matin.

L'usance y est de 15 jours, et la demi-usance 8 jours après l'acceptation des lettres de change. Celles tirées hors de foire, ont trois jours de faveur.

Le poids y est plus faible qu'à Paris.

Par contre, le quintal y a 132 liv.

121 de ces livres sont égales à 100 liv. de Paris.

216 brasches et demi de Breslau, font cent aunes parisiennes.

206 un quart dites de *Silésie*, font aussi cent aunes de Paris. *Voyez* BERLIN, BRANDEBOURG, PRUSSE.

SINOPLE ou *Sinope*, ville de Natolie, sur la mer Noire, à 30 lieues nord-ouest d'Amasie. Long. 52. 58. lat. 41. 25.

C'est une grande ville qui a environ 60,000 habitans, parmi lesquels on compte 3 à 4,000 Chrétiens, Arméniens et Grecs; elle a un port sûr et spacieux; les Juifs n'y sont pas souffers, non plus que dans les autres villes dont nous venons de parler.

On peut vendre à *Sinople*, année commune, 20 balles de draps londrins seconds; 50 à 60 pièces de camelots de France; pour 12 à 15,000 piastres d'étoffes de Scio et de Venise; pour 4 à 5,000 piastres de satin de Venise, 2 à 3,000 pics de serges impériales; 1,000 bours de Damas; 1,000 coutnis de Brousse; 4 à 5,000 anterits ou vestes de bours de Magnésie; 1,000 pièces de hassé-dulbent pour les turbans des hommes et les voiles des femmes; 2 à 3 caisses de bonnets de Tunis; 4 caisses de bonnets de France; 4 à 500 ceintures de Garbé; 30 balles de petchmala bleus du Caire, 4 à 5,000 chals rouges; pour 8 à 10,000 piastres de galons ou dentelles de Pologne et de Constantinople; pour 5 à 6,000 piastres de fil d'or et d'argent, 2,000 couvertures de laine de Yamboli; 2 à 300 cabans de Salonique; autant de sautenbarques; autant de petits sans manches; 1,500 à 2,000 culottes d'abas de Salonique, 4 à 5,000 pièces de toiles des Dardanelles; 5 à 600 couvertures d'indienne de Smyrne, rembourrées de coton, 1,000 feutres de Crimée, appelés *ketchés*; 2,000 paires de babouches; 2,000 paires de bottes noires avec les fers; 1,000 paires de bottes jaunes sans fers; pour 2,500 à 3,000 piastres de soie teinte en laine pour la broderie, autant de soie filée, autant de cordonnet de soie; 150 à 200 balles de coton de Smyrne; 100 à 150 quintaux de lin gris du Caire; de la graine de lin, des bois et des drogues propres à la teinture; pour 5 à 6,000 piastres d'épiceries: 40 sardes de café Moka; 2 à 3,000 oques de café de France, 50 à 60 quintaux de sucre de France; 2,500 sacs de savon; 4 à 500 montres d'or et d'argent; enfin de l'étain, de la cire, de l'huile, du vinaigre, du tabac, des viandes salées, des grains, des légumes, des fruits secs, du beurre, du suif, du verre, de la quincaillerie, du papier et des pelleteries, dont nous ne pouvons estimer au juste la quantité.

On exporte de *Sinople* du fil de lin gris, appelé *archin-épigli*. La quantité qui en sort est immense, et il est impossible de la déterminer; de la cire, du bois de charpente et de construction; article le plus important de son commerce, et qui fournit chaque année au chargement de plus de 200 navires; du goudron, des fruits de toutes sortes, frais ou secs, dont il sort annuellement plus de 100 chargemens. *Sinople* débite encore beaucoup d'étoffes de soie, d'indienne, de tapis, etc., de Perse, de Tocat, d'Amasie, de Kastanbol et d'autres marchandises de Natolie, qui passent à Caffa et à Constantinople.

Les monnaies de Turquie sont celles qui ont le plus de cours à *Sinople*; cependant les sequins vénitiens, les carrogrouches et les sevillanes y

passent avec assez de facilité, et donnent même quelquefois du bénéfice sur le prix de Constantinople.

La plus grande partie des vaisseaux de guerre du grand-seigneur, se construit à *Sinople*; il y a 12 chantiers où l'on peut travailler 12 vaisseaux à la fois; on peut construire en même-tems jusqu'à 50 bâtimens marchands. La sortie de tous les bois qui peuvent servir à la construction des vaisseaux de guerre est prohibée. Une observation que nous devons faire ici, c'est que les bois et le prix de la main-d'œuvre pour la construction, coûtent si peu à *Sinople*, qu'un vaisseau de guerre à deux ponts, percé pour 70 canons, lancé à l'eau avec sa mâture, sans cordages, voiles ni batteries, ne coûte au grand-seigneur que 15 à 16,000 piastres (qui, à raison de 4 francs de France, ou à-peu-près, que vaut la piastre, ne font qu'environ 64,000 francs de notre monnaie), ce qui est huit à dix fois moins qu'un pareil vaisseau ne coûterait dans nos chantiers. Les bâtimens marchands de toutes grandeurs ne sont pas plus chers en proportion. Ne serait-il pas bien avantageux pour nous de pouvoir faire construire des vaisseaux de guerre dans ce port? et les liaisons qui existent entre la France et la Porte, ne peuvent-elles pas en donner le moyen?

SMYRNE, ville de la Turquie asiatique, dans la Natolie, située au fond d'une grande baie, à 73 lieues sud-ouest de Constantinople. Longitude 44. 59. latitude 38 28.

La bonté du port de *Smyrne* y attire un grand concours de marchands de toutes les parties de l'ancien monde.

On estime qu'elle peut habituellement et en tems de paix, contenir 10,000 Grecs, 200 Arméniens, 200 Francs, c'est-à-dire peuple de l'Europe, 1 800 Juifs, 150,000 Turcs ou naturels du pays. Elle a été renversée et comme ruinée plusieurs fois par des tremblemens de terre; mais la bonté de sa rade l'a toujours fait reconstruire.

Les vaisseaux marchands y abordent à une portée de mousquet de la ville, d'où l'on porte les marchandises à terre avec des chaloupes. Son port est d'un excellent ancrage et toujours plein de toutes sortes de bâtimens. Il peut contenir plusieurs flottes, et l'on y voit en tout tems plusieurs centaines de vaisseaux de diverses nations.

Cette ville située dans un golfe de l'Archipel, et dans cette partie de l'Asie, que les Grecs appelaient l'*Ionie*, est un des plus riches magasins du monde. Elle est placée comme au centre du commerce du Levant, à huit journées de Constantinople par terre, à 25 par caravane d'Alep, à six de Satalie, etc.

Les caravanes de Perse ne cessent point d'arriver à *Smyrne* depuis la Toussaint jusqu'à la mi-mai, et même jusqu'en juin; elles y apportent plus de 2,000 balles de soie par an, sans compter les drogues et les toileries.

Il y a deux grandes douanes à *Smyrne*; l'une qui est la plus grande, appelée *la douane du commerce*, où se paient les droits de la soie et des autres marchandises que les Arméniens apportent de Perse, et de celles que les nations chrétiennes y déchargent ou embarquent pour leurs retours; l'autre qu'on nomme *la douane de Stamboul* (ou Constantinople), ne regarde que le commerce de cette capitale de l'Empire ottoman, de Salonique et autres lieux de la Turquie.

Celle des nations de l'Asie, qui font le plus grand commerce à *Smyrne*, sont les Arméniens; les caravanes de Perse en étant presque toutes composées. A l'égard des nations de l'Europe, ce sont les Anglais, les Hollandais, les Français, les Livournais, les Vénitiens, les Génois, les Messiniens, et depuis peu les Espagnols et les Russes qui ont des traités particuliers de commerce avec la Porte, et qui peuvent commercer sous leur propre bannière. Autrefois le commerce du levant était exclusivement réservé à la France, et les autres nations chrétiennes étaient obligées d'emprunter sa bannière comme font encore aujourd'hui celles qui n'ont pas de capitulations avec le grand-seigneur.

Les diverses nations européennes, d'abord admises à partager avec les Français les profits de ce commerce, en prirent insensiblement la plus grande part; en sorte que jusqu'au milieu de ce siècle, de 20,000,000 de marchandises qu'on suppose être alors tirées du Levant par les occidentaux, 15 étaient pour le compte des Anglais et des Hollandais, deux ou trois tout au plus pour celui des Français, et le reste pour les Vénitiens et les Génois; mais le commerce des Français y était, avant la guerre, devenu égal, s'il ne surpassa pas celui des Hollandais et celui des Anglais même; les draps du Languedoc plus légers, de couleurs plus voyantes et moins chers que ceux d'Angleterre et de Hollande, ont pris dans les échelles de la Méditerranée une faveur que les autres pourront difficilement soutenir; leurs soieries, leur étoffes d'or et d'argent y sont également préférées; en sorte qu'on peut assurer, sans rien hasarder, que le commerce de cette nation était alors double de ce qu'il était il y a trente ans, et qu'il s'y accroît tous les jours, tandis que celui de ses rivaux y baisse visiblement.

Les marchandises que l'on tire de *Smyrne*, sont les soies, les poils de chèvres et de chameau, soit filés, soit non filés, et ceux qu'on appèle *tors*; diverses toiles de coton blanches ou peintes; des mousselines, dont il y en a avec des broderies d'or et d'argent que les ouvriers de l'Europe ne sauraient imiter; du coton en laine

et en fil ; des cuirs passés, soit cordouans, soit maroquins ; d'autres cuirs en poil et non apprêtés ; des camelotsis de couleurs ; des laines, de la cire, de l'alun, des noix de galle, du buis, des raisins de Corinthe ; quantité de drogues, comme du galbanum, de la rhubarbe, de la sémeneine, de l'hippoponaxa, de la tutie, de l'ambre, du musc, du lapis pour faire l'outremer ; diverses gommes.

On an tire aussi du sel ammoniac, de la scammonée, da l'opium, du mastic, du storax, du savon, des tapis de plusieurs espèces ; enfin des perles, des diamans, des rubis, des émeraudes et autres pierres précieuses.

De ce grand nombre de marchandises, il n'y a guères que la scammonée, l'opium et les noix de galle qui soient du territoire de *Smyrne* ; mais les autres y sont apportées d'ailleurs en si grande abondance, et les boutiques y sont toojours si bien remplies, qu'il semble que toote la ville ne soit qu'un bazar où il se tient une foire continuelle.

En général le plus grand débit que les nations chrétiennes fassent de leurs marchandises à *Smyrne*, est celui de leurs draperies ; et leur plus graodachat des marchandises du Levant, est celui des soies, des poils de chèvre, de chameau et de testic ou chevron, et des noix de galle.

Poids, mesures, monnaies, droits. La rotte ou rotton, le batteman, l'ocos et le chequis sont les poids dont on se sert à *Smyrne*, mais non pas indifféremment, chacun de ces quatre poids étant propre à certaioes espèces de marchandises.

Les cotons se pèsent à la rotte ; les soies au batteman ; les laines, les poils de chèvre, les épiceries, les drogues, l'étain, les cordouans, à l'ocos ; et le poil da testic ou chevron au chequis.

Le pic est la seole mesore pour les longueurs, et qui est commone, non-seulement aux draps, aux camelots et autres étoffes, et à toutes ces sortes da toiles, mais encore aux maroquins jaunes et rouges, et aux tapis de Perse. Ces deux dernières espèces de marchandises se mesurent au pic carré.

Le change baisse ou augmente à *Smyrne*, comme partout ailleurs, suivant la situation des affaires. Le changa maritime se fait de 6 à 8 pour 100, et le porteur en court les risques ; le change de *Smyrne* à Constantinople perd 1 à 2 pour 100.

Outre les monnaies de Turquie, on se sert à *Smyrne*, pour monnaie couranta, des asselanis à bouquets, qui valent 80 aspres, dont le titre est fort bas. Cette monnaie vient de l'Empire et de Hollande. Dans les paiemens considérables, les piastres sevillanes y sont reçues au poids. Oo les pèse ensemble, at de 150 en 150 drachmes l'on compte 17 piastres, ce qui fait 8 drachmes 3 quarts par piastre.

Tout le commerce se fait à *Smyrne*, par l'entremise des Juifs, et l'on n'y saurait vendre ni acheter rien qui oe passe par leurs mains.

Les droits d'entrée et de sortie, qu'on appèle *droits d'ermin*, sont différens, suivant les différentes capitulations des nations chrétiennes avec la Porte ; les Français et les Anglais ne paient que 3 pour 100. Les nations qui ont des consuls à *Smyrne*, sont la française, l'anglaise, la hollandaise, la vénitienne, la génoise et la russe, qui peuvent y envoyer des vaisseaux sous leur propre bannière. Les autres prennent la bannière de France, et sont sous la protection de la juridiction des consols français.

Il est à remarquer, 1°. qu'on oe paie jamais qu'un droit d'entrée, et que quand on l'a une fois acquitté dans quelqu'un des ports des états du grand-seigneur, en prenant un certificat du dousnier, on peut en tirer sa marchandise pour l'aller vendre ailleurs sans payer de nouveaux droits. 2°. Que les déclarations fausses de poids, de qualité ou du nombre des marchandises, ne sont point punies de confiscation ni de doublement des droits ; mais qu'on en est quitte seulement pour payer les droits de ce qui n'a pas été déclaré. 3°. Qu'on obtient souvent quelque diminution des droits, et particulièrement sur les marchandises dont les droits se paient par estimation, que les douaniers turcs ne font jamais à la rigueur.

Enfin que dans les contestations qui survienoent entre les marchands, pour fait de commerce, chaque nation a son juge naturel ; ce qui les tire de la juridiction des cadis oo juges turcs.

Outre le commerce de *Smyrne*, il s'en fait encore un assez considérable sur les côtes qui en sont voisines, et dans les îles de l'Archipel qui en sont les moins éloignées. Les bâtimens destinés à ce négoce, ne touchent à *Smyrne* que pour changer leurs piastres sevillanes en iselottes qui sont de meilleur cours dans tous ces endroits.

Les huiles et les bleds sont les deux principaux objets du voyage de ces vaisseaux. Siaty, Ourlac, Cassedaly, Moscouis, etc., sont les lieux d'où les Marseillois en enlèvent davantage. Il y a des années qu'on charge depuis 20 jusqu'à 30,000 quintaux d'huile, d'autres seulement 15,000 et quelquefois beaucoup moins, suivant que les défenses d'en exporter sont plus ou moins observées.

A l'égard des bleds, quand la vente en est libre, on en enlève quantité ; et malgré la défense même, on en tira en 1716 jusqo'à 150,000 charges pour la Provence. *Voyez* LEVANT, NATOLIE.

SNECK, ville de Frise, fort jolie et très-bien peuplée. Elle est située à 4 milles de Leeuwarden, à 2 de Bolswaart, et à un et demi de Ulst. Long. 23. 12. lat. 53. 4.

Quoique

Quoique le terrain soit marécageux, il ne laisse pas que d'être fertile. Sa situation avantageuse la rend la ville la plus commerçante de toute la province. Son principal commerce, qui consiste en grains, orge, graine de lin, foin, se fait avec Amsterdam, Dokkum, Groningen, Harlingen, Workum et Zwol. Elle fournit aussi un grand nombre de bons marins.

SOCOTARA ou *Socotro*, île de l'Océan, au midi de la cote d'Abex, et à une petite distance de l'embouchure de la mer Rouge, à 12 dégrés 30 minutes de latitude.

On tire de cette île l'utile drogue appelée, par corruption, *aloës socotrina*. Il en vient aussi une gomme d'un arbre appelé *ber*, que nous connaissons sous le nom de *sang de dragon*.

L'île de *Socotora* est longue de 25 lieues et large de 10. Elle a une bonne rade et des baies très-commodes dans ses environs, où l'on peut mouiller l'ancre avec sûreté, même près des rochers; on y peut hiverner plus commodément qu'à Mozambique et à Mombaze, car l'air y est plus sain. Il y a une barre dont il ne faut pas craindre l'entrée. La pêche y est excellente et le bétail en grande quantité; il y a de bonne eau près d'une anse nommée *Calansia*, mais le ruisseau qui la fournit est de difficile accès, les habitans le tenant, dit-on, caché pour en profiter.

Les Portugais, qui sont les premiers des Européens, qui en ont eu connaissance, ont commencé vers l'an 1507 à y faire quelque commerce, et ont été longtems à le faire. Présentement toutes les nations d'Europe qui ont des établissemens aux Indes orientales, y entretiennent quelque relation, ou du moins y touchent pour s'y rafraîchir, en allant ou en revenant de Mocka.

Outre de bons rafraîchissemens qu'on y traite à assez bon compte, on y trouve à acheter ou à échanger contre les marchandises des Indes ou d'Europe, de l'aloës, de l'ambre gris, de l'indigo, de la civette, de l'encens, du sang de dragon et d'autres gommes médicinales, du riz, du tabac et des dattes.

L'aloës de *Socotora* a la réputation d'être le plus excellent du monde; aussi les droguistes d'Europe donnent-ils le nom d'*aloës Zocotrin* ou *Socotrin*, à celui de la meilleure qualité qu'ils aient dans leurs magasins ou boutiques.

Les dattes qu'on y recueille en abondance, font un des principaux objets du commerce de ces insulaires, soit au-dedans, soit au-dehors; et c'est de ce fruit qu'ils se servent au lieu de pain, après l'avoir réduit en une espèce de pâte.

SOFALA, ville d'Afrique, dans sa partie orientale, sur la côte du royaume de *Sofala*, auquel elle a donné son nom. Long. 54. 15. lat. 20.

Le royaume de *Sofala* contient une vaste étendue de pays qui n'a pas moins de 750 lieues de circonférence, et qui est sujet de Monomotapa, dont l'empire porte le même nom. Il est arrosé principalement par deux grands fleuves, *Rio del Espiritosanto* et *Cuama*. Celui-ci est navigable l'espace de 250 lieues. Ces deux fleuves et toutes les rivières qui s'y déchargent sont célèbres par le sable d'or qui roule avec leurs eaux. L'air est assez tempéré dans une grande partie du pays. Au long du fleuve de *Cuama*, le pays est montagneux, couvert de bois et divisé néanmoins par quantité de rivières. Aussi est-il le mieux peuplé, et l'empereur de Monomotapa y fait sa résidence. Il est rempli d'éléphans et riche par conséquent en ivoire, mais beaucoup moins qu'en or, dont les mines y sont fort abondantes. Ces mines portent le nom de *manica* et sont éloignées d'environ 50 lieues au sud de la ville de *Sofalo*. Il y en a d'autres à 150 lieues, qui avaient autrefois beaucoup plus de réputation.

Les Arabes sont les premiers, à ce qu'on croit, qui y sont venus trafiquer: on pense assez généralement aussi que *Salomon* et *Hiram*, roi de Tyr, y envoyaient leurs vaisseaux; et que cette partie de l'Afrique est cette célèbre Ophir, dont les savans ont eu tant de peine à fixer la véritable situation. *Voyez* l'INTRODUCTION.

Les Portugais s'y établirent vers la fin du quatorzième siècle; et obtinrent même, en 1500, la permission d'élever un fort assez près de la capitale, dans lequel ils n'ont que des facteurs, fesant leur principal commerce dans ce fort, bâti sur le bord de la Quama, où ils ont leur magasin des marchandises d'Europe, qu'on leur envoye de Mosambique.

Ces derniers y viennent dans de petits bâtimens, qu'ils nomment *zambucs*, et y apportent des étoffes de coton blanches et bleues, des draps de soie, de l'ambre gris et du *succinum* ou ambre jaune et rouge, diversement taillé.

Le commerce des Arabes va à plus de deux millions par an; échangeant diverses sortes de marchandises qu'ils tirent des Indes orientales et de la mer Rouge, contre de l'or et de l'ivoire.

A l'égard du commerce des Portugais, il se fait par ceux de cette nation qui sont établis à Mosambique, qui y envoyent les denrées d'Europe, qui y sont propres.

SOISSONNAIS, pays de France, dans l'Isle-de-France, au département de l'Aisne.

Ce pays a une étendue de 273 lieues; *Soissons* en est le chef-lieu.

Il est fertile en grains, laines, chanvres,

bestiaux qui y sont un objet de commerce. *Voyez* Soissons (ville), et Soissons (généralité).

Soissons, ville de France en Picardie, au département de l'Aisne, située au 20e dégré 59 minutes 28 sec. de long., et au 49e dégré 22 minutes 32 sec. de latitude. Elle est bâtie sur l'Aisne, à 23 lieues sud-est d'Amiens, à 8 sud-ouest de Laon, à 13 ouest-nord-ouest de Reims, et 22 nord-est de Paris.

Cette ville, d'après les derniers dénombremens, contient 7,675 habitans.

L'Aisne étant navigable, et communiquant à l'Oise, ouvre des débouchés avantageux au commerce de *Soissons*. Il serait à souhaiter, pour cette ville, que le canal de communication entre la Meuse et l'Aisne s'achevât; elle se trouverait alors située de façon à devenir l'entrepôt d'un commerce de passage considérable.

Les productions dont on y fait commerce sont les bleds, laine, haricots, pois, noix, chanvres, lins, plumes d'oies, bois de construction et de chauffage, vins d'une qualité médiocre.

Bleds. Ils sont très-estimés, et forment, avec les bleds du Laonnois, de la Thiérache, dont la majeure partie est apportée à *Soissons*, une branche considérable de commerce: ils sont transportés par les rivières d'Aisne, d'Oise et de Seine, tant en nature qu'en farine, à Beaumont, Pontoise, Paris, Rouen et au Hâvre.

Laines. Elles servent en partie à alimenter les fabriques de Reims, de Beauvais, d'Amiens et d'Abbeville.

Haricots. Ils sont excellens, et la réputation en est établie depuis longtems: ils forment, avec les autres objets dont nous avons parlé à l'article des productions, une bonne branche de commerce.

L'industrie de *Soissons* consiste en fabriques de grosses toiles, treillis, bas au métier, serges, ratines, tiretaines, filature de laine, corderie, tannerie, mégisserie, brasseries, blanchisserie de toiles, fabrique de moutarde.

On distingue parmi les établissemens utiles, la filature de la laine, établie à l'hôpital, dont une partie sert à la fabrication des serges, des ratines et des tiretaines: les corderies, qui fournissent au commerce et à la marine, des cables et des cordages de toutes espèces, dont la majeure partie passe à Rouen et au Hâvre, les blanchisseries de toiles; la brasserie, qui est des plus belles et des mieux entendues, et dont la bierre a la réputation d'être excellente; enfin, la moutarde, qui jouit, à juste titre, de beaucoup de réputation.

Il existe à *Soissons* une petite rivière, connue sous le nom de *Crise*, qui se jète dans l'Aisne, et dont les eaux sont excellentes pour le dégraissage et la teinture. Ces avantages avaient déterminé MM. *Paignon* et *Rousseau*, en 1644, à établir à *Soissons* leur manufacture de draps: quelques difficultés survenues entre eux et le corps municipal, à l'occasion des exemptions et des privilèges qu'ils voulaient avoir pour leur manufacture, et qui leur furent refusés, les déterminèrent à quitter *Soissons* pour s'établir à Sedan, où on leur accorda toutes les immunités qu'ils désiraient. Il est difficile de concevoir quel motif porta le corps municipal de *Soissons* à user d'une telle conduite envers MM. *Paignon* et *Rousseau*: au reste, nous ne raportons ce fait, que parce qu'il pourrait faire naître à quelque artiste le dessein d'y établir une manufacture. *Soissons*, heureusement situé, présente assez de ressources pour croire qu'un établissement de cette nature y réussirait parfaitement.

Soissons. (*généralité*). Elle comprenait le Soissonnais, le Laonnais, la Thiérache et une partie du Beauvaisis et de la Brie.

Voici ce qu'en dit M. *Necker* dans son *Traité de l'Administration des Finances.*

« Son étendue est de 445 lieues et demie carrées; sa population de 437,200 ames. C'est 982 habitans par lieue carrée.

» La généralité de *Soissons* est assujétie à toutes les impositions du Royaume, et fait partie des grandes gabelles. Les travaux des chemins s'y font par corvées.

» On peut estimer les contributions de cette généralité à environ 11,300,000 livres: c'est 25 livres 17 sous par tête d'habitans.

» Les productions de la généralité consistent principalement en bleds et autres grains, dont une partie est destinée à l'approvisionnement de Paris.

» L'établissement le plus considérable de la province est la manufacture des glaces fondée à Saint-Gobin, lieu d'où on les transporte à Paris pour y être polies et y recevoir le tain. Cette fabrique est parvenue au plus haut dégré de perfection, au moyen des fonds considérables qui y sont employés et de l'application soutenue des intéressés.

» Les naissances, à *Soissons*, multipliées par 27, indiqueraient une population de 7,500 individus ».

Soleure, (*canton de*) un des XIII cantons de la Suisse.

Le canton de *Soleure*, qui est le XIe en ordre, est borné au nord par les terres du canton et de l'évêque de Bâle; à l'orient et au midi par le canton de Berne, et à l'occident par le même canton de Berne, et par les terres de l'évêché de Bâle. Il est assez grand, mais étroit. Long. 25. 5. lat. 47. 18.

C'est en général un pays fertile en toutes les choses nécessaires à la vie. Il y a beaucoup de vignes dans les bailliages de Gœsghen et de Dornek; on pourrait y en planter davantage, mais on a

Digitized by Google

mieux aimé faire servir la terre à d'autres usages, parce que, par le moyen de la rivière de l'Aare et des lacs avec lesquels elle communique, on peut facilement avoir dans le canton les vins du pays de Vaud et de Neufchâtel, et même à un prix fort raisonnable. On y fait aussi venir quantité de vins d'Alsace, pour ne rien dire du vin qui croît dans le bas Argœn, le long des bords de l'Aare, et qui n'est pas des meilleurs. Les champs produisent de bons grains, les pâturages y sont gras, et les arbres y raportent toutes sortes de bons fruits.

Soleure est l'entrepôt des marchandises qui entrent en Suisse par Schaffhouse et Bâle, et qui se chargent pour Yverdun en passant par le lac de Bienne.

Il se fabrique dans le canton quantité de bas de laine drapés au tricot. Il y a aussi de bons maîtres couteliers et chapeliers.

La fabrique d'indienne en donne, en tems de paix, environ quinze mille pièces par an, la plupart ordinaires.

100 livres de *Soleure* font 104 livres poids de marc. *Voyez* SUISSE.

SOLINGEN, ville d'Allemagne, dans le duché de Berg, à 1 lieue de Wupper et 6 de Cologne.

On y fabrique des lames d'épées et de couteaux de chasse, renommées pour la bonté de leur trempe; des couteaux, des ciseaux, des forces, des fleurets, et une grande quantité d'autres ouvrages en fer et en acier. Les couteaux que l'on y fait sont de toute espèce, à manche d'os, d'ivoire, de corne, de bois teint en noir, en rouge, en jaune, marbré, etc. avec des clous et cappe d'argent, d'étain et de cuivre, avec lames dorées, unies, à pointe ronde et demi-ronde, dans toutes grandeurs.

SOMME, (*département de la*). Il est formé d'une partie de la Picardie, dont l'autre est le département de l'Aisne.

Le département de la *Somme* a une étendue de 312 lieues carrées ou 1,592,000 arpens. Sa population est, d'après les derniers dénumbremens, de 466,998 individus.

Les principales productions qu'on y recueille sont du bled en assez grande quantité, beaucoup de chanvre, du lin, des légumes, des haricots, du colsa et autres graines grasses. La volaille s'y élève bien; le beurre y est bon, et l'on retire beaucoup de laine assez belle des troupeaux que l'on y entretient.

Il y a d'assez belles forêts dans le département de la *Somme*; cependant on y brûle de la tourbe dans quelques endroits.

Amiens est le chef-lieu du département de la *Somme*; c'est une ville de 40,000 habitans, commerçante et manufacturière.

On trouve à Amiens des fabriques de différentes étoffes, de bonneterie, de bois moulu pour les teintures, de savon, de papiers, d'huile de graines; il y a un établissement d'apprêts anglais.

La fabrique des étoffes d'Amiens est une des plus étendues et des plus actives de la France: on y a imité, et on y imite tous les jours avec succès, presque toutes les étoffes en laine qui se font en Angleterre. Nous observerons cependant que celles qui s'y fabriquent le plus communément, sont des pannes unies, ciselées et en laine, de toutes espèces, et des peluches poil uni, gauffrées, cylindrées ou imprimées; des camelots poils, mi-soie et en laine, unis, rayés, ou mélangés dans toutes les nuances possibles; des velours d'Utrecht, gauffrés et imprimés; des velours et des piqués de coton; des draps, et toutes sortes d'autres étoffes en laine; des serges de toutes espèces, unies, blanchies ou imprimées; des étamines, des Alençons, des castinettes, des tamises, des anacostes, des éternelles, des turquoises, des satins turcs, des prunelles en soie et en laine, des haracans, et des toiles communes pour emballages, sacs, paillasses, etc. La fabrique des peluches ou pannes est la plus ancienne et la plus importante: ce genre d'étoffes passe, pour la majeure partie, à Cadix.

Amiens réunit encore à toutes les espèces d'étoffes qui se manufacturent dans son sein, les serges d'Aumale, les tricots et toute la sergeterie et les étoffes rases qui se fabriquent dans les campagnes qui l'environnent: il en résulte qu'il est peu de villes dans la France qui réunissent une plus grande variété d'étoffes à tous prix et mieux fabriquées.

La bonneterie y forme une bonne branche de commerce, parce qu'elle comprend toute la bonneterie du Santerre, qui est considérable, et qui est en réputation depuis longtems. Les bas dits d'*estame*, ou de laine peignée à 2, 3 ou 4 fils, en sont l'objet principal.

La fabrique de toiles et toileries est répandue dans les campagnes; mais la majeure partie de ses produits entre dans le commerce d'Amiens. Les toiles qu'on y fait sont plus ou moins communes: elles sont propres pour l'emballage, pour sacs, pour paillasses, etc. Les meilleures peuvent se blanchir et être employées en linge commun.

Il se fait aussi à Haleneourt des toiles façonnées pour nappes et serviettes, des coutils, rayés, à lits, et des coutils façonnés pour habits d'hommes.

Outre les toiles et toileries qui se fabriquent dans le département, Amiens en tire encore de la Flandre, de la Hollande et de divers autres endroits; en sorte qu'on y trouve tout ce qu'on peut désirer en ce genre.

Les fabriques de bois moulu pour les teintures travaillent considérablement ; aussi Amiens fournit actuellement de bois de teintore moulus à presque toutes les manufactures de France.

Les fabriques de savons sont au nombre de quatre : le savon qu'on y fait s'appèle vulgairement *savon vert* : on y en fait cependant aussi du rouge.

Apprêts anglais. Depuis plusieurs années on imite assez bien les apprêts que les anglais donnent à leurs étoffes rases, et qui les ont fait rechercher longtems, par le coup-d'œil glacé et soyeux qui les distinguait. La base de ces sortes d'apprets consiste principalement en la composition d'une pâte propre à former des cartons sans grumeaux, très-lisses, et qui ne peuvent altérer en rien la qualité ni la couleur de l'étoffe. Les meilleurs cartons pour cet objet se font à Lille : mais il s'en fait aussi depuis peu à Amiens, qui sont estimés.

Moulin à tondre les pannes. Cette ingénieuse machine mue par l'eau, et la première qui ait été exécutée en France, est établie à Amiens depuis quelques années. On la doit à M. *De la Haye*. En quatre heures de tems, cinq forces font autant de travail que cinq hommes en six.

SOMMERSET, comté d'Angleterre, borné au nord par la Severn et par la province de Glocester, au sud par le comté de Dorset et par celui de Devon, à l'est par le comté de Wilt, à l'ouest par celui de Devon. Il a 60 milles de longueur sur 30 de largeur. Sa circonférence est de 204 milles. Le terrein y est gras et coupé de rivières. Il produit assez de grain pour en fournir à la consommation du pays et aux marchés étrangers; le pastel y vient ainsi que les chardons à l'usage des drapiers. Il y a des mines de charbon, de plomb, de cuivre, et même de crystal, à ce qu'on prétend, et de pierre calaminaire. Les pâturages y sont excellens et très-propres à engraisser les bœufs : aussi ceux qu'on y nourrit deviennent d'une grandeur extraordinaire. On fait dans cette province quantité de toiles et de très-bonnes serges. Il y a ici des manufactures de toutes sortes d'étoffes, comme des kerseys larges et étroits, des serges, des ras de Châlons, des bas et des boutons. Dans la partie du sud-est, on y fait beaucoup de toiles. La valeur des manufactures de laine, prise de la première main, est estimée à un million sterling par an. On divise ce comté en 42 centuries qui contiennent ensemble 997,500 arpens et 44,686 feux ou familles, 223,400 habitans.

Ses principaux lieux sont Bristol (capitale), Bath, Wels, Taunton, Glastonbury, Bruton.

On y fait un bon commerce de fromages, dont les meilleurs se fabriquent à Chidder.

SOMMIERES, petite ville de France dans le Bas-Languedoc, sur la Vidoule, département du Gard, à 4 lieues de Nîmes. Long. 21. 45. lat. 43. 38.

Il y a une fabrique considérable de molletons, connus sous le nom de *Berg-op-Zoom de Sommières* ; ils sont d'une qualité supérieure à tous ceux qui se fabriquent dans les environs : il s'en fait plus de six mille pieces par an. La majeure partie se vend teinte en vert, en bleu et en gris. Ce sont les négocians de Saint-Hypolyte, de Montpellier et de Nîmes qui les répandent dans le commerce.

SONDE. (*île de la*) Ce qu'on appèle *les îles de la Sonde*, est un grand corps d'îles situées dans la mer des Indes, au couchant des Moluques, depuis le 8e dégré de latitude septentrionale, jusqu'au 8e de méridionale. On leur donne de longitude environ 20 dégrés, c'est-à-dire, ce qui est compris entre le 138e et le 158e.

Les Portugais les nomment *Isles du Sud*, et y comprennent les Moluques et les Philippines.

Les trois principales de ces îles, tant pour leur étendue que pour leur commerce, sont Sumatra, Java et Borneo : et c'est entre les deux premières que se trouve ce fameux détroit qu'on appèle *Détroit de la Sonde*, par où l'on s'avance dans les parties les plus orientales de l'Asie.

Borneo fournit principalement des diamans ; Sumatra, de l'or ; et Java, presque toutes les marchandises de l'Orient et de l'Europe, dont elle est devenue comme l'entrepot, depuis que les Hollandais ont établi le centre de leur commerce dans Batavia, qu'ils y ont élevée sur les ruines de Jacatra, ancienne ville de l'empire de Mataran. *Voyez* JAVA, BORNEO, SUMATRA.

SOUILLAC, petite ville de France dans le Querci, au département du Lot, près de la Dordogne, à trois lieues de Sarlat. Long. 19 20, lat. 45. 3.

On y compte 360 familles et 2,100 habitans.

Commerce des cuirs. Le commerce des cuirs n'y est pas aussi considérable qu'il l'a été il y a une trentaine d'années.

Les envois à Paris de dindes et d'autres volailles farcies de truffes forment l'objet d'un assez bon commerce pour cette ville.

Le sel en forme un autre considérable. Les habitans de *Souillac* en gagnent entièrement le transport jusqu'à Aurillac. Ils y employent plus de deux cents bêtes de charge, et ce commerce produit particulièrement plus de 150,000 francs.

Le commerce du merrain est une autre source de richesse. Un grand nombre d'habitans sont occupés à le voiturer sur la Dordogne. Les merrains descendent depuis la source de cette rivière et de tous les affluants.

Il y a une fabrique de grosse bure de 15 à 20 sols l'aune ; il s'y fait aussi quelques chapeaux. Il y a six foires par an et un marché tous les

lundis où l'on apporte des endroits voisins une assez grande quantité de petits étoffes.

Souillac deviendrait une ville beaucoup plus considérable si l'on y construisait le pont qui est projeté. On est souvent arrêté cinq à six jours au passage, et la route qui conduit de Toulouse à Paris est one des principales de France. Les projets pour la construction du pont réunissent des ouvrages qui empêcheraient les ravages que la Dordogne occasionne lors des inondations.

SOUTHAMPTON, comté d'Angleterre, borné au nord par celui de Berk : au sud par l'île de Wight, qui en dépend, et par la Manche : à l'est par le comté de Surrey, et par celui de Sussex : à l'ouest par le comté de Wilt et par celui de Dorset. Il a soixante-quatre milles de longueur sur trente-cinq de largeur.

Sa circonférence est de cent cinquante-cinq milles. Le pays est entrecoupé de quantité de rivières. La terre y est fertile en bled et en pâturages. Il y a des mines de fer. On y recueille quantité de bon miel et l'on en tire les meilleurs jambons du royaume. Le commerce y est florissant. On divise ce comté en trente-six centuries qui contiennent ensemble 1,312,500 arpens, et 26,851 feux ou familles. Ses principaux lieux sont Winchester, *Southampton*, Portsmouth, Spithead, Sainte-Hélene, Lymington.

On y fabrique des kerseys et d'autres draps dont il se fait quelque exportation.

SOUTH-SHIELDS, ville d'Angleterre dans la province de Durham. On la nomme ainsi pour la distinguer de North-shields, qui est une autre ville de la province de Northumberland. On fait à *South-Shields* beaucoup de sels, et il y a plus de deux cents chaudières continuellement employées à cet effet, et qui consument par an plus de 100,000 chaldrons de charbon de terre.

SPA, ville du ci-devant état de Liége au département de l'Ourthe, à huit lieues de Liége.

On y fabrique toutes sortes de beaux ouvrages en bois et en fer blanc peints ; on y fabrique surtout des toilettes carrées et qui renferment tout ce dont on peut avoir besoin ; il y en a depuis trois et quatre jusqu'à 60 louis. On y fait aussi des étois et autres beaux ouvrages au tour en ivoire.

Il y a aussi une tannerie et autres genres d'industrie bien déchus depuis la révolution.

SPALATRO, ville de Dalmatie, située sur la côte du midi, au fond de la baie, dans one des cente en forme de croissant, qui fait un hâvre profond et où les ancres ne chassent point, mais on y est un peu découvert aux vents de midi. Il y a un bassin pour les galères et pour les petits vaisseaux, qui les met entièrement à couvert du péril. Cette place est éloignée de Venise d'anviron deux cents lieues. Long. 35. 6, lat. 43. 53.

Cet endroit est fort commode pour les marchands qui viennent da Turquie par caravanes, et qui y logent avec leurs marchandises qu'ils y déchargent, parce que c'est la principale échelle du trafic pour l'embarquement des richesses qui viennent de Turquie à Venise et en Italie.

SPANDAW, ville bien fortifiée de la moyenne Marche de Brandebourg. Longitude 31. 18, latitode 52. 35.

Cette ville n'est pas d'une grande étendue, mais elle est bien peuplée, et remplie de manufactores. La Havel dans laquelle la Sprée se jette ici, en baigne les murailles, et fournit bien des poissons, et des écrevisses aux habitans. On y fabrique des étoffes et des bas de laine et de soie, et la fabrique d'armes qui y fut établie en 1722, est très importante. Il y a ici une grande maison de correction, où on envoie tous les malfaiteurs, mendians, importuns, vagabonds et gens désœuvrés, dont on purge les rues de Berlin, pour les accoutumer à travailler.

La rivière porte bateau, jusqu'à dix lieues par de-là en un lieu où il y a de fort belles mines, d'où l'on tire le fer à peu de frais, à cause de quantité de bois qui se trouve dans le pays, et des moulins qu'on a établis pour faire mouvoir les forges.

SPANHEIM ou *Sponheim*, comté d'Allemagne dans le Bas-Palatinat, entre l'électorat de Mayence au nord, celui de Trèves à l'ouest et le pays des Deux-Ponts et le département de la Moselle au sud.

On divise ce pays en comté antérieur et comté ultérieur.

Le sol du comté antérieur produit du colsa, du lin, des vins, du froment et autres grains de la meilleure qualité, plus qu'il n'en faut pour l'entretien de ses habitans. On y trouve aussi quelques pâturages, auxquels on supplée par des prairies artificielles ; quelque peu de bois, du gibier, du poisson, une mine de fer dans le Haudsruck avec quelques forges ; une mine de mercure dans la seigneorie d'Ebersboorg au pays de Sickingen ; des salines près de Creutznach, etc. Le commerce qui s'y fait, consiste en huile, vin et autres productions du pays, dont la proximité du Rhin facilite l'exportation.

Le sol du comté ultérieur, qunique assez généralement montueux, fournit à tous les besoins et aux commodités même de la vie. Les coteaux le long de la Moselle et de la Nahe sont couverts de beaux vignobles ; le reste porte des bleds, des fruits et des légumes de toute espèce, du bois en abondance, surtout des chênes que les Hollandais achetent pour la construction des vaisseaux ; des pâturages couverts de bonnes bêtes à corne et de moutons connus pour l'excellence de leur

chair ; toute sorte de gibier et de poissons ; des mines de cuivre, de plomb et de fer; des sources médicinales, de l'agathe, de l'ardoise, etc. Les sujets en sont serfs pour la plûpart, excepté dans quelques endroits où ils ont été mis en liberté.

SPANISH-TOWN, ou la ville Espagnole autrefois San-Jago, est aussi le nom de l'ancienne capitale de la Jamaïque. *Voyez* KINGTOWN, JAMAIQUE.

SPANISTOWN, la plus grande des îles que l'on nomme les *vierges*. On la nomme aussi la *grosse vierge*. Cette île est très peu considérable; à peine daigne-t-on la compter au nombre des établissemens des Anglais.

Outre *Spanistown*, les Anglais possèdent encore parmi ces îles Tortola, Wandyker, Peters, Coopert et Anegada. Les Danois et les Hollandais profitent plus que la Grande-Bretagne du peu d'avantage qu'il est possible de tirer des petites colonies qu'elle a dans les Vierges par la contrebande qu'elles les mettent à portée de faire. On estime que dans Anguilla, *Spanistown* et Tortola il y a environ 5,000 nègres.

On cultive dans l'île quelque tabac ; mais il est de médiocre qualité et ne sert que pour les nègres qui ne sauraient se passer de fumer.

SPITHEAD, grande rade d'Angleterre, entre la Terre-Ferme et l'île de Wigth; c'est le rendez-vous ordinaire des vaisseaux qui veulent faire voile pour les Indes, aussi bien que de ceux qui en reviennent.

SPITZBERG, pays le plus septentrional que l'on connaisse dans notre hémisphère. Il fut découvert en 1595, par *Guillaume Barens* et *Jean Corneille*, hollandais, qui cherchaient un chemin pour aller à la Chine par la mer Glaciale. Les baleines qui se trouvent dans ce parage sont plus grandes et plus grasses qu'en aucun endroit de la mer du nord ; ce qui a obligé les Hollandais d'abandonner le Groenland où ils avaient d'abord établi leur pêche, et de lui préférer les côtes du *Spitzberg*; en quoi ils ont été suivis des Anglais, Hambourgeois, et des autres nations qui vont à la pêche de la baleine.

Ce pays est au soixante-dix-huitième dégré de l'élévation, et nommé très justement *Spitsberg*, à cause des montagnes aiguës dont il est couvert.

On y trouve des prairies ; mais l'herbe est si courte qu'à peine la peut-on apercevoir hors de la terre, ou hors des pierres, car à proprement parler, cette terre n'a point de terre, mais de petites pierres, entre lesquelles et cette petite herbe, croit une sorte de mousse, semblable à celle qu'on trouve sur les arbres de nos climats, dont les rennes de ce pays-là se nourrissent, et qui les engraisse très-bien. Ce pays est inhabité et inhabitable à cause du froid.

On y a bâti depuis longtems quelque huttes pour y faire cuire les graisses de baleines.

Les matelots qui vont en *Spitzberg* pour la pêche des baleines y arrivent au mois de juillet, et en partent vers la mi-août. Les glaces les empêcheraient d'y entrer avant le mois de juillet et d'en sortir s'ils partaient plus tard que la mi-août.

STAFFORD, comté d'Angleterre, borné au nord par ceux de Chester et de Derby, au sud par ceux de Worcester et de Warwick, à l'est par ceux de Leicester et de Derby, à l'ouest par ceux de Chester et de Shrops. Il a 44 milles de longueur sur 27 de largeur. Sa circonférence est de 140 milles. Long. 15. 26. lat. 52. 50.

La terre y est peu fertile, en général, dans la partie septentrionale. Vers le milieu de la province, les bois couvrent le pays : dans la partie méridionale, le terrain est meilleur ; on y recueille du bled, et il y a de bons pâturages. Au reste, cette province est riche en mines de fer, de plomb, de cuivre, de charbon, en carrières d'albâtre, de marbre, de meules de moulin, en sel, etc. outre diverses terres utiles et des craies.

On divise ce comté en cinq centuries qui contiennent ensemble 810,000 arpens et 23,757 feux ou familles.

Staffort, capitale. Licht-Field et Barton en sont les principaux lieux.

A Burslem et ses environs, villages au comté de *Stafford*, il y a un très-grand nombre de poteries. On en compte plus de 300 fabriques qui emploient environ 20 ouvriers chacune ; outre ces ouvriers occupés à préparer les matières premières, on en compte environ 4,000 autres qui achèvent de les mettre en œuvre.

On exporte une grande quantité de ces poteries en Allemagne, en Irlande, en Hollande, en Russie, en Espagne, aux Indes orientales, et surtout en Amérique. Une partie des plus belles passe en France.

STALIMÈNE, anciennement *Lemnos*, île de l'Archipel, à 22 lieues nord ouest de Mettelin, sud-ouest d'Imbro. *Stalimène*, anciennement *Mirina*, en est la capitale, située à 43 dégrés 3 min. de long. et 40 dégrés 4 min. de latitude.

L'île peut avoir dix lieues dans sa plus grande longueur, et six dans sa plus grande largeur.

Les habitans de 75 villages, que l'on compte dans cette île, sèment du bled, du chanvre, du lin, des fèves, des pois et plusieurs autres sortes de légumes.

C'est dans cette île que l'on trouve la *terre lemnienne* ou sigillée, à cause de l'empreinte ou sceau dont on la marque. Elle passe pour un excellent antidote, et un remede éprouvé contre les morsures de serpent, les plaies et le flux de sang.

Les corroyeurs de Lemnos s'en servent, dit-on,

au lieu de tan, pour tanner les cuirs. Celle qu'on vend à Constantinople est, la plupart du tems, falsifiée et formée en plus gros pains que la véritable. Sa couleur est aussi différente, et tire ordinairement sur le jaune.

Les marques les plus sûres pour faire un bon et juste discernement de cette terre, sont que la véritable est si grasse, que quand on la met à la bouche, il semble qu'on mâche du suif, d'où vient qu'elle s'attache aux dents et à la langue, et qu'étant humectée de salive, ou jetée dans l'eau, elle s'élève en vessies; mais la principale marque pour la distinguer de celle qui est falsifiée, est qu'en la mâchant elle exhale quelque chose d'aromatique; en sorte que si on ne savait pas que c'est son odeur naturelle, on pourrait aisément se tromper, et s'imaginer qu'on y a mêlé des épiceries qui lui donnent cette odeur.

Il s'en fait un commerce assez considérable; mais la plus grande partie de la *terre sigillée* qu'on trouve dans les boutiques, est falsifiée.

STANGIO ou *Stancon*, autrefois *Co* ou *Cos*, île de l'Archipel, près des côtes de Natolie, à 15 lieues nord-est de Rodez. Longitude 44. 45. lat. 36. 22. 45.

Elle a 10 lieues de long sur 4 de large.

Son terrain est agréable et fertile; on voit s'élever, à sa partie orientale, des montagnes qui donnent de bons pâturages, des vins, du fruit, sans parler d'une grande variété de plantes médicinales, et bonnes à différens autres usages. Ces montagnes portent aussi des térébinthes et des cyprès, et elles donnent naissance à un grand nombre de ruisseaux et de rivières qui arrosent les terrains bas et qui les rendent fertiles en grains, vins, olives, et généralement en toutes les choses nécessaires à la vie. Les Turcs ont ici grand soin de leurs cyprès, et ils ne permettent pas qu'on les coupe.

Co ou Stangio, capitale de cette île, a un hâvre commode, défendu contre les pirates par des galères et par un château qui commande le port et la ville. Les Turcs ont soin de bien entretenir le port et le château. Les vaisseaux qui vont à Constantinople, ou qui partent de cette ville pour la Syrie, l'Egypte, etc., touchent généralement ici.

STAVEREN, *Staveria*, ou *Stavoren*, est sans doute la plus ancienne ville de la Frise. On prétend qu'elle a été bâtie, en 313, par des négocians et des navigateurs qui voyageaient, sur le bord d'une petite rivière qui coulait dans le pays que couvre aujourd'hui le Zuiderzée. Long. 22. 56. lat. 52. 57.

Staveren est située à l'entrée du Zuiderzée, à un mille de Stinloopen et à trois milles d'Enkhiusen, dans le Nord Hollande.

Le commerce de *Staveren* a beaucoup diminué. Elle trafique cependant encore en plusieurs endroits, principalement à Lemwarden, Sueck, Makkum, Workum, Enkhiusen et Amsterdam. Il y a quelques chantiers, et la ville fournit beaucoup de bois merrains.

Le last de *Staveren* est de 37 sacs et demi.

STETIN, ou *Stetin*, ville capitale de la Poméranie Brandebourgeoise, au duché de *Stetin* qui en porte le nom. Long. 32. 33. lat. 53. 22.

Le commerce des habitans consiste dans la navigation, et dans le produit des manufactures établies par une colonie nombreuse de refugiés qui y a été admise depuis que la ville a passé sous la domination des électeurs de Brandebourg.

Si *Stetin* a été renommée autrefois parmi les villes Anséatiques, elle n'est pas moins recommandable aujourd'hui par l'étendue de son commerce qui la rend le premier entrepôt de toute la Poméranie, de la Silésie, et d'une grande partie de la Pologne. Car quoique la Poméranie ait d'autres ports, comme Stralsund, Wolgart, Colbert, etc, dans lesquels on peut faire du commerce et dans lesquels on en a fait réellement, il ne mérite pas d'être mis en parallèle avec celui de *Stetin*. Elle doit ce commerce florissant à sa situation sur l'Oder, qui lui donne la communication avec tous les pays qu'il arrose, comme la Silésie, la Marche de Brandebourg, la Poméranie, et avec toutes les villes maritimes de l'Europe, surtout avec celles de Hollande dont les vaisseaux viennent continuellement dans l'Oder avec de grosses charges; mais ceux qui tirent plus de sept pieds d'eau n'oseraient se hasarder de venir mouiller devant *Stetin*; ils sont obligés de s'arrêter à l'embouchure de la Swine ou de la Pêne où ils déchargent leurs marchandises qu'ils font transporter à *Stetin* sur des barques.

Le commerce de *Stetin* est à présent sur un pied très-florissant, et ses négocians sont en correspondance avec toutes les villes commerçantes de l'Europe. Elle tire surtout de la France beaucoup de vin et d'eau-de-vie, dont elle est l'entrepôt pour la Marche, la Silésie et la Pologne, et qui, à cause du peu d'impôts qu'ils paient au souverain, y sont à meilleur marché que dans aucun autre pays du Nord. Ses exportations sont aussi très-considérables. Nous en présenterons ici un dénombrement qui fera en même-tems connaître, et d'une manière positive, en quoi consiste principalement le commerce que l'on peut faire avec cette ville.

Importations à Stetin, en 1785.

Coton.	quint.	276
Plomb.	chiff.	925
Beurre.	ton.	989
Eaux-de-vie.	oxh.	434
Café.	quint.	29104
Citrons.	caisses.	434
Corinthes.	quint.	2277

Digitized by Google

Fer.	chiff.	4098
Vinaigre.	oxh.	92
Bois de teinture.	quint.	18372
— Dit coupé menu.	qoint.	1689
Peaux préparées.	pièces.	40500
Poissons secs.	quint.	2045
Lin.	quint.	3548
Grains. Pois.	lasts.	1
Grains. Avoine.	lasts.	13
Grains. Seigle.	lasts.	98
Terre à verre.	pour rixd.	2608
Cruau.	quint.	281
Poils et crins.	quint.	28
Peaux crues.	pièces.	2370
Chanvre.	quint.	7175
Bourre.	quint.	2932
Harengs et saumon.	ton.	11852
Indigo.	quint.	202
Gingembre.	quint.	975
Cuir de Russie.	quint.	11273
Fromage.	quint.	1936
Craie.	lasts.	835
Semence de lin.	ton.	20750
Amandes.	quint.	509
Drogueries.	quint.	16186
Huile d'olive.	pipes.	655
— Dite de chanvre.	quint.	5328
— Dite de lin.	quint.	18
— Dite de navette.	quint.	647
Poivre.	quint.	2572
Riz.	ton.	3761
Raisins.	quint.	2972
Sel.	ton.	29893
Salpêtre.	quint.	2994
Soufre.	quint.	2430
Toile à voiles.	pièces.	564
Suifs et savons.	quint.	15723
Sirop.	quint.	60008
Thé.	liv.	18548
Huile de baleine.	ton.	7786
Vitriol.	quint.	397
Vins de Bourgogne et de Champagne.	pour rixd.	6403
— Dit de France.	oxh.	28611
— Dit de Rhin et Moselle.	ohm.	63
— Dit sereser sect.	both.	244
— Dit d'Espagne.	pipes.	73
Etain.	quint.	695
Sucre brut.	quint.	6882

Exportations de Stetin, en 1785.

Alon.	ton.	575
Potasses et weedasches.	ton.	22
Ancres.	chiff.	145
Antimoine.	ton.	135
Arsenic.	ton.	424
Pastel.	quint.	57
Plomb du pays.	quint.	928
Fer en plaques du pays.	ton.	37
Merceries.	quint.	3605
Fers.	quint.	9380
Etamines et serges.	pièces.	2179
Flanelles et ras.	pièces.	1790
Grains. Orge du pays.	lasts.	6
Grains. Drèche étrangère.	lasts.	3
Grains. Seigle du pays.	lasts.	26
Grains. — Dit étranger.	lasts.	10
Grains. Froment du pays.	lasts.	40
Verreries.	caisses	3002
Bouteilles.	pour rixd.	3504
Verres de Bohême.	pour rixd.	11688
Calamine.	ton.	490
Bois. De construction.	pour riad.	89280
Bois. A brûler.	toises cub.	23447
Bois. Planches minces.	pièces.	6240
Bois. — Dit *franzholz*.	pièces.	7260
Bois. — Dit *klappholz*.	pièces.	42060
Bois. Fonds de barriques.	pièces.	96060
Bois. Douves de barriques.	pièces.	216720
Bois. — Dites de pipes.	pièces.	824940
Bois. Planches grosses.	pièces.	10405
Bois. De marine.	pour rixd.	55282
Bois. Fonds de tonneaux.	pièces.	28620
Bois. Douves de tonneaux.	pièces.	142878o
Cuivre.	quint.	878
Toile.	caisses.	14
Briques.	centaines.	7265
Laiton.	quint.	366
Fruits frais.	ton.	2032
Futaine.	pièces.	1040
Porcelaine.	caisses.	129
Garance.	quint.	923
Savon noir.	ton.	9
Sel.	ton.	73980
Faulx.	quint.	3526
Goudron.		
Tabac.	quint.	30852
Pipes à fumer.	caisses.	2767
Draps.	pièces.	2385
Vitriol du pays.	quint.	357
Vins.	oxh.	473

On trouve à *Stetin*, comme on voit par l'état que nous venons de présenter, non-seulement les marchandises du crû de la Poméranie, mais encore celles de la Silésie et de la Marche de Brandebourg, qui y arrivent par l'Oder qui les traverse en partie. Elles consistent en grains, en mâts de vaisseaux, en bois de charpente, en cuirs, en laines assez grossières, en miel, en lin et en des draps et des toiles de Silésie: ces dernières sont propres pour le commerce d'Espagne et des côtes d'Afrique.

Les marchandises qu'on y porte, sont, comme on a pu voir, principalement des épiceries, quelques étoffes de laine et de soie; des sucres en quantité; beaucoup de harengs; des sels de France, dont une partie se raffine à *Stetin*, pour la Haute et Basse-Poméranie; et l'autre se débite brut en Saxe et en Silésie; peu de vins et d'eau-de-vie.

En

En 1785, il est entré dans le port de *Stétin* 1,552 bâtimens, c'est-à-dire, 40 de moins qu'en 1784: dans le nombre ci-dessus on a compté 72 navires venant de la Hollande et de la Grande-Bretagne, 72 de France, d'Espagne et de Portugal, 269 du Danemarck et de la Norwège, 397 de la Suède et de Meklembourg, 49 de la Russie et de Dantzick, 30 de Hambourg et de Lubeck, 7 d'Italie, 5 d'Emden et 222 de la Prusse et de la Poméranie. Le nombre des bâtimens sortis de ce port a été de 1,471, dont 61 pour la Hollande et la Grande-Bretagne, 39 pour la France, l'Espagne et le Portugal, 249 pour le Danemarck et la Norwége, 626 pour la Suède et le Meklembourg, 70 pour la Russie et Dantzick, 36 pour Hambourg et Lubeck, 4 pour Emden, 143 pour la Prusse et la Pomeranie.

Poids, mesures, monnaies. On se sert à *Stetin* de deux sortes de poids, du schippund qui y est de 180 livres et du stein (*pierre*) qui en pèse 21.

La livre de *Stetin* est de dix pour cent plus légère que celle de Paris et d'Amsterdam; cent livres de *Stetin* n'en rendant que 90 de ces deux villes.

Le stein ou pierre est de deux sortes, le petit qui est de dix livres, qui font 9 livres 14 onces de Paris; et le gros stein de 21 livres, qui reviennent à 20 livres 11 onces 6 gros peu plus du poids de Paris.

Quelques marchands tiennent leurs livres et leurs comptes en guldes, en schilling lubs et en pfennins; mais le plus grand nombre les tient en rixdalers, en schillins lubs et en pfennins. Les monnaies qui y ont cours, sont celles de Brandebourg, de Saxe, de Hollande, les louis d'or, les ducats de Danemarck, de Suède et de Russie, de même que les monnaies de Lubeck et de Hambourg. *Voyez* BERLIN, PRUSSE.

On y tient les écritures en rixdalles, gros ou grosches et deniers.

Le rixdalle vaut 24 gros, et le gros a 12 den.

Le cours des espèces et leur échange est exactement de même qu'à Berlin, sauf l'argent et. danois et les billets de banque danoise, qui s'y reçoivent moyennant 20 pour cent environ d'agio contre l'argent et. de Prusse.

Change.

STETTIN donne.	Reçoit par contre.	dans les villes ci-après.
150 rd. et. de Prusse. . . .	p. 100 id. banco.	à Amsterdam.
145 dits.	p. 100 dits et.	à dite.
81 dits.	p. 100 écus de liv.	à Bordeaux.
122 dits.	p. 100 rd. et. .	à Copenhague.
150 dits.	p. 100 rd. banco.	à Hambourg.
6 rd. 9 gros.	p. 1 liv. ster.	à Londres.

La banque y est précisément établie à l'instar de celle de Berlin.

Les 104 livres et demie font 100 livres de marc ou de Paris; et les 100 livres forment le quintal.

Les 182 braches ou tiers font 100 aunes de Paris.

STIRIE, duché d'Allemagne, au cercle d'Autriche. Il est borné au nord par l'archiduché d'Autriche; au couchant par les terres de l'archevêché de Saltzbourg et la Carniole; au midi par la Carinthie; et à l'orient par une partie de la Hongrie. On lui trouve 26 milles de longueur en prenant depuis la ville de Rottenmann, ou encore mieux depuis Ausser jusqu'à Furstenfeld; et 14 milles de largeur en comptant depuis Eisenartz jusqu'à la Drave. Il se divise en trois parties, la Haute, la *Basse Stirie* et le comté de Cilley.

Les deux principales rivières du pays sont la Muer et la Drave.

Quoique la *Stirie* ne soit pas aussi fertile que les pays qui l'environnent, elle ne manque cependant pas des choses nécessaires à la vie. Il y croît du grain en quantité, davantage néanmoins dans la *Basse-Stirie* que dans la Haute. On y a d'excellens fruits et des vins, parmi lesquels ceux de Leutenberg passent pour être les meilleurs. Les montagnes de la *Haute Stirie* fournissent de bons pâturages, dans lesquels on élève beaucoup de gros bétail qui y demeure tout l'été; et les habitans tirent un grand profit de leur lait et de leur fromage. On y recueille aussi beaucoup de soie.

Il est de plus pourvu de riches mines d'acier et de fer, dont les plus célèbres se trouvent auprès du village d'Eisnartz, aux confins de la Basse-Autriche; et l'acier de *Stirie* passe pour le meilleur que l'on connoisse dans toute l'Europe.

On a encore dans le pays quantité de pierres à bâtir, particulièrement des marbres de diverses espèces; et il ne manque ni d'eaux minérales, ni de bains chauds, ni de fontaines salées.

Les fabriques et les manufactures les plus considérables du pays sont; 1°. les fabriques de fer, d'acier et de laiton, dont les ouvrages forment un grand objet d'exportation, qui excède la somme d'un million de florins, comme le démontrent les registres des douanes; 2°. les manufactures de gros draps; et 3°. celles de toiles. On a établi à Groetz une chambre de commerce.

Le produit annuel des fonderies et forges dans la *Stirie* monte à environ 18 millions de florins ; les ouvriers qui y travaillent sont au nombre de 7,000.

On a établi en 1783, à Reicheneau en *Stirie*, cinq nouvelles forges pour l'exploitation des mines de fer de ses environs.

Quoique la *Stirie* soit un pays montagneux, les chemins publics y sont cependant en très-bon état ; aussi se donne-t-on beaucoup de peine pour leur entretien. Il y a des gens établis pour en avoir l'inspection, et d'espace en espace on trouve çà et là, sur le grand chemin, des habitations pour des personnes que l'on paie, et qui sont chargées de la réparation des chemins.

STAVELOT, ville autrefois capitale d'une principauté de son nom, aujourd'hui dans le département de l'Ourthe, à 2 lieues de Spa et de Malmedi, et à 9 lieues de Liége.

Des tanneries forment la principale branche d'industrie de cette ville et de son territoire ; elles sont considérables.

On fabrique aussi à *Stavelot* des draps ordinaires d'un excellent usage ; une étoffe croisée nommée *finette*, en noir et autres couleurs, d'un bon usage, pour culottes des gens de la campagne. Il y a aussi une fabrique de colle forte.

STOCKHOLM ou *Stockolm*, ville capitale du royaume de Suède, dans l'Uplande, avec un port très-fréquenté.

Stockholm est bâtie sur pilotis, dans plusieurs îles, entre des rochers et des montagnes, sur le lac Meler, près de la mer Baltique. Son port qui est spacieux est assez éloigné de la mer, et son entrée est de difficile accès, à cause des écueils et des bancs de sables que l'on y rencontre.

Stockholm est à 80 lieues est de Copenhague ; 250 nord-ouest de Vienne ; 250 ouest de Moscou ; 380 nord-est de Paris ; 280 nord-est de Londres ; 450 nord ouest de Constantinople. Long. 37. 5. lat. 59. 20.

Population. La population de *Stockholm* est estimée de 75,000 individus.

Nous trouvons par des états authentiques qu'il est né dans cette capitale, pendant le cours de l'année 1762, 2,237 enfans, et il y est mort 3,092 personnes ; que pendant le cours de l'année 1765 il est né 972 garçons et 909 filles ; le nombre des mariages est de 640, et celui des morts de 2,782 ; que pendant le cours de l'année 1766 il est né 2,004 personnes, dont 984 garçons et 1,020 filles ; il y a eu 954 mariages, et le nombre des morts a été de 2,662, parmi lesquels on compte 1,287 enfans.

En 1772, naissances 1,560, morts 2,780.

En 1775, naissances 1,832, morts 2,204.

Depuis que le gouvernement a permis ici le libre exercice de toutes les religions, la population en est sensiblement augmentée. Un grand nombre de familles juives sont venues s'y établir (1).

Cette ville fait un commerce très-considérable, soit dans l'intérieur du royaume, par le moyen du lac Meler, soit au-dehors, parce qu'une grande partie de ses habitans ont leurs propres vaisseaux, sur lesquels ils portent leurs marchandises en Hollande, en France, en Espagne et en Portugal ; ce qui n'empêche pas que leur port ne soit fréquenté par les navires des autres nations de l'Europe, entr'autres par ceux des Hollandais, des Anglois, et des principales villes maritimes d'Allemagne.

L'industrie de *Stockholm* consiste principalement en plusieurs raffineries de sucre, quelques fabriques de verres et de porcelaine, des manufactures de laine et de soie, des fabriques de toiles, d'indienne, de basins, de tuiles à voiles ; enfin on y construit beaucoup de navires ; mais tous ces articles fournissent peu au commerce, si on en excepte les navires dont une bonne partie est destinée pour l'étranger.

Le commerce principal de *Stockholm* consiste en objets d'exportation provenant des productions de la Suède, c'est le seul qui intéresse les négocians. Nous ne saurions mieux les faire connoître, ainsi que ceux d'importation, que par les états suivans.

Tableau de l'exportation de Stockholm, *pendant l'année* 1792.

NOMS DES MARCHANDISES.	1792.
Fer en barres.	209960 sch. 10 lisp.
Carillon, feuillard, fer rond et en verge.	5888 — 7 —
Ancre.	361 — 2 —
Fer blanc et noir.	39
Canons.	4017 — 4 —

(1) Par le libre exercice des cultes, le législateur suedois n'a point entendu que l'anabaptiste, le protestant, le catholique, le juif, le turc pussent à tour de rôle célébrer les cerémonies de leur religion dans le même temple, en se mettant, pour ainsi dire, à la porte les uns après les autres, au son de la cloche ; il a bien senti qu'une pareille liberté ne serait qu'illusoire, pour ne pas dire une tyrannie de cultes, puisque rien ne paraît plus odieux aux prêtres et aux sectaires de chaque religion que cette commune célébration des mystères dans le même lieu ; mais la liberté des cultes consiste à *Stockholm*, comme en Angleterre, aux Etats-Unis, en ce que chaque secte religieuse peut bâtir, acheter un temple, l'orner à sa fantaisie et y célébrer decemment, exclusivement et tranquillement ses mystères sans être tourmentée par la presence des objets d'une autre religion dans le temple où elle a ses autels.

Digitized by Google

Noms des marchandises.	1792.
Boulets	
Fer fondu	739 sch. 17 lisp.
Tôles	2017 — 15 —
Clous	760 — 5 —
Ouvrages polis	
Acier	2517 — 19 —
Cuivre ouvragé	
— En rosette	1319 — 16 —
— En plaques et monnaies	108 — 6 —
— En planches à fond	
Laiton	96 — 2 —
Alun	1556 — 7 —
Vitriol et couperose	419 —
Sel	5713 —
Bierre	
Harengs et sardines	2211 —
Huile de harengs	86 —
Brai	13738 —
Goudron	59479 —
Ochre rouge	613 — 17 —
Planches jusqu'à 1 pouce et demi	21113 pièces.
——— 1 pouce et demi	
— au-dessous de 2 pouces	
——— jusqu'à 2 pouces	
——— de 3 pouces	1021 —
Poutres et spares	
Barres de cabestan	
Livres et globes	
Meubles	
Argent ouvragé	
Maroquins et peaux	
Montres et pendules	
Etoffes diverses	
Pavillons et voiles	
Avoines	
Thé	
Toiles	
Poudre à canon	511 —
Marchandises diverses	

Tableau des importations à Stockholm, *dans l'année* 1792.

Noms des marchandises.		1792.
Avoine	ton.	318
Froment	—	23947
Orge	—	32733
Orge mondée	—	43133
Seigle	—	59689
Pois	—	2001
Gruau	—	114
Farine et froment	liv.	47
— De seigle	ton.	294
Arac	ahm.	127
Ruban de fil blanc	liv.	357
Plumb	sch.	444
Litharge	liv.	1896
Crayons	rix.	218
Coton	liv.	195321
Eau-de-vie	ahm.	351
Batiste	aun.	43282
Ducats	—	750
Cabillauds	ton.	19
Morue sèche	sch.	1503
Autre, sèche	—	7
Petite morue sèche	—	745
Harengs	ton.	4899
Poisson sec	—	10
Stockfisch	—	196
Os de baleine	liv.	3117
Plumes	—	337
Oranges douces	pièces.	24550
Citrons	—	337662
Oranges amères	—	42630
Pommes	ton.	1059
Alun	lip.	88
Bleu de Prusse	liv.	
Autre bleu	liv.	10076
Céruse	—	120879
Bois de Brésil	—	119159
Cinabre	—	1864
Cochenille	—	5788
Fernambouc	—	48738
Noix de galle	—	55653
Gomme	rix.	2325
Indigo	liv.	58549
Couleur	—	63303
Machine à carder	rix.	
Craie rouge	liv.	1969
— Blanche	ton.	560
Vermillon	liv.	9950
Rocou	rix.	1703
Potasse	liv.	
Sandal	rix.	941
Sumack	liv.	26446
Vert-de-gris	—	4465
Umbra (couleur)	—	774
Vau (couleur)	—	290
Vitriol	liv.	433
Savon	liv.	75666
Plantes pour couleurs	rix.	645
Couleur	liv.	41969
Couleur jaune	—	31063
Calamine	rix.	3172
Fil de coton blanc	liv.	27012
— Rouge	—	10446
— De poil de chèvre	—	

Digitized by Google

Noms des marchandises.		1792.
Gros fil	liv.	31448
Fil de Hollande	—	1208
Plâtre	ton.	548
Toiles do Guinée	aun.	59434
Gruau	liv.	623
Riz	—	185864
Sagou	—	6548
Chanvre	sch.	4895
Colofane	lisp.	208
Peaux de bœuf	rixd.	33625
Lin	sch.	2889
Etoupes	—	244
Toiles de lin	aun.	626
Cuir de semelle	liv.	237107
Cuir de dessus	—	3052
Eaux minérales en grès	—	21876
— En bouteilles	—	16988
Mousseline	aun.	55213
Huile d olive	can.	23785
— De chanvre	ahm.	55
— De lin en navette	—	676
— De térébenthine	liv.	20970
Papier bleu	ram.	354
— Brun	—	156
— Gris	—	630
Papier à écrire, gros	ram.	2574
— Gris plus fin	—	126
— Grand blanc	—	116
Carton	rix.	212
Papier d'impression	—	70
— A lettre	ram.	1604
— Royal	—	121
— A écrire ordinaire	—	5902
— A imprimer	—	600
Fourrures	rix.	8160
Porcelaine	—	2255
Argent vif	liv.	1908
Sel	ton.	158646
Gaze de soie	aun.	25072
Soieries	rix.	777
Soie dite de *Bologne*	liv.	24554
— De fleurs	—	541
Trame de soie	—	9028
Argent monnayé	rix.	9616
Anis	liv.	27192
Anchois	—	5358
Borax	—	869
Brignoles	—	1588
Camphre	—	1923
Millet	—	12225
Cannelle	—	66
Cacao	—	988
Café	—	927926
Câpres	—	2304
Cardamome	—	457
Pruneaux	—	27052

Noms des marchandises.		1792.
Chocolat	liv.	450
Jus de citron	can.	3931
Ecorce de citron	liv.	549
Raisins de Corinthe	—	8333
Fenouil	—	12045
Figues	—	149982
Gingembre	—	20467
Graine de laurier	—	2786
Feuilles de laurier	—	1690
Réglisse	—	80084
Eaux de senteur	ria.	1353
Amandes	liv.	94159
Muscade	—	474
Fleur de muscade	—	196
Girofle	—	339
Satin	aun.	117443
Olives	can.	811
Poivre	—	22843
Ecorce d'orange	—	65310
Raisins secs	—	217731
Safran	—	331
Moutarde	ton.	74
Séné	liv.	929
Prunes	—	471174
Térébenthine	—	7343
Vitres	rixd.	510
Miroirs (glaces)	—	7386
Feuill. pour les glaces	liv.	873
Esprit-de-vin	ahm.	10
Charbon de terre	ton.	22174
Cordes de violons	rixd.	532
Sucre brut	liv.	1665774
Sucre tête	—	1123110
Crin	lisp.	2849
Etain	sch.	161
Tabac en feuilles	liv.	403041
— A fumer	—	1708
— D'Hollande	—	469
Laine	lisp.	137956
— D Espagne	—	2079
Lard	sch.	457
Viandes salées	ton.	367
Beurre	sch.	107
Fromage	—	3255
Suif	—	1563
Cire	liv.	1144
Bougies	liv.	26159
Vins de France	—	5661
Vins de Rhin et de Moselle	ahm.	346
— D Espagne et de Portugal	—	118
Vinaigre	rixd.	55
Drogues	—	1124
Livres	rixd.	6433
Bierre forte	can.	5353
Pierre à fusil	pièces.	209000

Digitized by Google

Noms des marchandises.	1792.
Huiles distillées. . . . . ; liv.	
Sucre en pains. . . . . — . .	202113
Antimoine. . . . . — . .	4400
Huile de vitriol. . . . . — . .	9151

Les fers sont la partie la plus importante du commerce de Suède ; elle en exporte au moins 300,000 schipfunds, qui font les trois quarts du produit annuel des mines.

Le magasin des fers de *Stockholm* est situé aux écluses du sud, à l'endroit où est la communication, entre la mer et le lac Mœler ; il est immense, et on conçoit que cela doit être, quand on songe que tout le fer qui s'embarque à *Stockholm*, y est déposé. Ceux qui se trouvent pressés d'argent, peuvent en emprunter à la banque, sur leurs fers ; alors les barres *engagées* sont liées avec une ficelle scellée, et on ne peut plus y toucher jusqu'au dégagement. *Voyez* Suède.

Banque. Nous ferons connaître ici deux établissemens importans pour le commerce, la banque et la compagnie des plongeurs établies à *Stockholm*.

La banque d'état fut érigée en 1668 : c'est, dit-on, l'un des établissemens les plus sages de la Suède ; aussi ses rois l'ont ils toujours particulièrement protégée.

Elle consiste en une banque d'emprunt et une banque de change. La première, qui est une espece de mont-de-piété, ou lombard, prête des fonds sur des immeubles, sur de l'or, de l'argent et toutes sortes de métaux, et même sur du grain, du sel, des laines et autres matières, mais, dit-on, jamais sur des bijoux. Elle donne ses assignations sur la banque de change qui acquitte les intérêts et les capitaux : et ces assignations, qui tiennent lieu de papier-monnaie, et qui ont cours dans tout le royaume, se nomment *billets de transport de banque*.

Cette compagnie est régie par dix directeurs, savoir, trois députés de chaque ordre et un commissaire de la banque.

Compagnie des plongeurs. Cet établissement, le seul que l'on connaisse de cette espèce, ne remonte pas au-delà de 50 ans. La compagnie a, sur toutes les côtes du royaume, des gens qui, à la premiere nouvelle d'un naufrage, accourent sur les lieux où il est arrivé et sauvent autant d'effets qu'il est possible. Ensuite la compagnie en instruit, en quelque lieu que ce soit, les propriétaires et les assureurs qui lui font savoir leurs volontés, en conséquence desquelles elle dispose des effets sauvés et leur en rend compte, après avoir prélevé les droits qui lui reviennent : et ces droits varient suivant les circonstances.

1°. Un navire étant échoué sur la côte, et l'équipage demandant du secours aux gens du pays, ceux-ci se rendent à bord, remettent le navire à flot et le conduisent au premier port ; là, la compagnie, au nom de laquelle ils ont amené le navire échoué, fait visiter et constater l'état où il se trouve et le fait réparer : pour cela elle exige un droit de 10 pour 100 outre les frais de réparation.

2°. Si les marchandises dudit navire se trouvent avariées, et qu'il faille les retirer de la côte et les vendre, alors la compagnie garde pour elle un quart du produit de la vente desdites marchandises, en contribuant un quart dans les frais.

3°. Les marchandises avariées ayant été pêchées du fond de la mer, au moyen de la cloche ou autres machines, la compagnie contribue encore pour un quart dans les frais ; mais elle retient alors un tiers sur le produit de la vente.

On tient à *Stockholm* les livres et écritures depuis 1777, en écus espèces, schillings, ou sols et deniers appelés *ochres*. Le rixdalle a 48 schillings et le schilling a 12 deniers.

Il existe de ces écus espèces, des entiers et des pièces de deux tiers, d'un tiers, un sixième, un douzième et un vingt-quatrième. L'entier vaut 6 écus en argent monnayé, et 18 écus monnaie de cuivre.

Un écu monnayé a 8 schillings espèces, ou 4 marcs, ou 32 deniers argent monnayé, ou 3 écus monnaie de cuivre, ou 12 marcs dite *monnaie*.

Un écu monnaie de cuivre a deux schillings deux tiers espèces, ou 4 marcs monnaie de cuivre, ou 32 deniers dits, lesquels deniers s'appèlent communément *pièces rondes*.

Les ducats de Suède, ainsi que ceux d'Hollande, qui sont de poids et bien formés, y valent 94 schillings ou 1 riadalle 46 schillings, ou 11 écus 24 deniers argent monnayé, ou 35 écus 8 deniers monnaie de cuivre.

La banque royale de Suède, établie à *Stockholm*, délivre, à ceux qui y placent leur argent, des récépissés appelés *billets de transport de la banque royale de Suède*. Ces billets sont reçus dans toute l'étendue de la monarchie comme argent comptant. Ils peuvent servir à l'acquit des lettres de change, au paiement des marchandises et des redevances publiques. Ces billets ne sont plus comme autrefois entendus en écus monnaie de cuivre, mais en monnaie espèces : et ceux des premiers qui existent encore, sont convertis en billets de nouvelle institution, à raison de 18 écus première sorte, pour un écu de la dernière.

On stipule ordinairement sur *Stockholm* à une échéance déterminée : par l'usance, lorsque cette expression se trouve sur la lettre de change, on entend ordinairement un mois de vue.

Digitized by Google

Il y a six jours de grace ou de faveur, compris le dimanche et jours de fête, et si ledit jour de faveur tombe sur un de ces jours-là, il faut se faire payer le jour ouvrable précédent, ou faire protester.

Les lettres de change à vue, et celles payables à deux ou trois jours après la présentation, n'ont point de jours de faveur, il faut qu'elles soient acquittées dans les 24 heures après leur échéance, ou protestées. Celles portant le milieu d'un mois pour terme, échéent le 15 dudit mois, et jouissent des six jours de grace. S'il y en a qui arrivent après leur échéance, elles n'ont que le restant des six jours de faveur de bon, comptés dès le jour de leur échéance avant leur arrivée : de sorte que si elles arrivaient, par exemple, seulement le sixième jour après leur échéance, il faudrait qu'elles se payassent tout de suite.

Change.

STOCKHOLM donne.	Reçoit par contre.	Dans les villes ci-après.
47 Sch. espèc. env.	p. 1 rd. banco.	à Amsterdam.
45 dit. . . id.	p. 1 dit ct. .	à dite.
43 dits. . . id.	p. 1 ducat de ch.	à Cadix, Madrid, etc.
100 rd. espèces.	p. 127 rd. ct. p. ou m.	à Copenhague.
47 schil. dits id.	p. 1 rd. banco.	à Hambourg.
21 dits. . . id.	p. 1 cruzade.	à Lisbonne.
40 dits. . . id.	p. 1 piast. de 20 s. d'or. . .	à Livourne.
4 rd. 5 schil. id.	p. 1 liv. ster.	à Londres.
25 schil. dits id.	p. 1 écu de 3 liv. tour. . . .	à Paris, Lyon, etc.
8 ½ dits. . id.	p. 1 liv. tourn.	à dite.
100 rd. dits. . .	p. 132 rd. . . .	à Stralsund.

Quant au poids, le schipfund y est de 400 liv., le quintal 120 livres, et les 115 livres un quart font 100 livres de Paris.

La brache fait précisément demi-aune de Paris. De plus, *voyez* SUEDE.

STOLBERG, bourg d'Allemagne, au duché de Juliers, dans le département de la Roer, à 2 lieues d'Aix-la-Chapelle.

Les objets qui entrent dans le commerce de cette ville, sont le fer, le cuivre, le plomb, la calamine et le charbon de terre que l'on retire des mines du pays.

Son industrie consiste en manufactures de draps et de toiles cirées, de savon, de cuivre jaune ou de laiton ; martinets pour faire des planches et chaudrons de laiton ; raffinerie de cuivre et de plomb ; tréfileries de fil de laiton et de fil de fer ; moulins pour les dés de laiton.

On y compte 34 manufactures de laiton, autant de martinets, trois raffineries de cuivre, une de plomb, six tréfileries de fil de laiton, une de fil de fer et deux moulins à dés.

Il sort de toutes ces manufactures une grande quantité de marchandises.

Les draps que l'on fabrique à *Stolberg* sont dans le même genre que ceux d'Aix-la-Chapelle.

Poids, mesures. Cent cinq livres de *Stolberg* font 100 livres poids de marc.

Douze aunes de *Stolberg* en font sept de Paris.

STOURBRIDGE, ville d'Angleterre, sur la Stour, au comté de Worcester. Elle s'est beaucoup enrichie par ses manufactures de fer et de verre. Il y a près de cette ville environ 50 verreries dans lesquelles on fabrique des verres, des bouteilles, des verres pour les vitres. On y fabrique aussi des bouteilles de gros verre et des cloches pour les jardiniers, ainsi que des creusets. La terre nécessaire pour ces sortes d'ouvrages est particulière à ce pays. Il y a en outre une manufacture d'étoffes de laine frisées.

Il se tient dans cette ville une foire célèbre pour le fromage qui en est le principal objet.

STRASBOURG, ville de France en Alsace ; chef-lieu du département du Bas-Rhin, située sur la rivière d'Ill, près du Rhin, à 22 lieues de Basle, 24 de Manheim, 30 de Nancy, 50 de Francfort, 102 de Paris, 150 de Vienne. Longitude 25° 26. 18. latitude 48. 34. 35.

Suivant l'état de population dressé au bureau topographique des archives du Corps législatif, il y avait à *Strasbourg* 47,257 habitans, en 1798.

D'après un tableau qui se trouve dans la *Gazette d'Agriculture, de Commerce, etc. du 7 avril* 1778, la population de *Strasbourg* était alors de 56 654 personnes, en y comprenant la garnison qui était de 8,000 hommes.

On y a compté en 1785, 2,582 naissances et 1,584 morts.

Cette ville placée entre la France, l'Allemagne et la Suisse, au milieu d'une province fertile, et à peu de distance du Rhin avec lequel elle communique par une rivière navigable, est dans une position très-avantageuse pour le commerce. Outre celui qui résulte de ses productions et de l'industrie de ses habitans, *Strasbourg* est encore l'entrepôt de passage des marchandises d'échange,

Digitized by Google

entre la France, la Hollande, l'Allemagne, la Suisse et l'Italie.

Les productions qui entrent dans son commerce, sont principalement les vins, tabac, garance, graine de moutarde, chanvre, gibier et poisson.

On peut aussi regarder *Strasbourg* comme un entrepot de toutes les productions de l'Alsace.

L'industrie consiste en fabrique d'orfévrerie et de tabac; manufactures d'armes blanches et de toiles à sacs et à voile; pelleterie; fabrique de liqueurs très-estimées, d'instrumens à vent et à cordes; forges très-considérables.

Les vins de la Haute-Alsace sont en général d'une fort bonne qualité et très recherchés: la majeure partie passe en Suisse et en Allemagne. Le tabac forme la plus forte branche du commerce de *Strasbourg* et de toute la province: l'Asace ne peut, en cette partie, fournir à tous les besoins du commerce et des fabriques; on en tire aussi du Palatinat. La garance, cette plante utile pour les arts, est cultivée avec succès dans les environs de *Strasbourg*. Les chanvres passent pour être d'une très belle qualité: les Suisses en enlèvent la majeure partie.

Il y a un grand nombre de fabriques de tabac à *Strasbourg*: elles en répandent une quantité prodigieuse dans le commerce, et fournissent à l'Allemagne, la Suabe et la Suisse presque tout le tabac qui s'y consomme. La manufacture de toiles à sacs et à voiles répand une assez grande quantité d'objets dans le commerce. Enfin la pelleterie forme une assez bonne branche de commerce.

On cite comme des modèles de bon goût et de perfection, les beaux ouvrages d'orfévrerie sortis des mains des ouvriers de *Strasbourg*; cette branche d'industrie y a toujours été une des principales de cette grande ville; nous croyons en conséquence devoir faire connaître les règlemens prescrits à la communauté des orfèvres de *Strasbourg*, par déclaration du roi, du 29 décembre 1727; on en conclura qu'il est faux que ces genres de statuts aient détruit l'industrie, puisqu'on voit au contraire l'art faire des progrès sous leur régime.

I. Le nombre des orfèvres est fixé à six pour l'Alsace, sans compter les privilégiés et les veuves.

II. Pour être reçu maître, il faut savoir lire, écrire, avoir fait un apprentissage de quatre années et six ans de compagnonage.

III. Les brevêts d'apprentissage doivent être passés devant notaire, et enregistrés au greffe de la monnaie de *Strasbourg*.

IV. Les apprentis auront au moins dix ans, et ne pruvent être admis à l'apprentissage au-dessus de seize ans.

V. Les orfèvres n'auront pas plus d'un apprenti à la fois. Dans la dernière année de celui ci, ils pourront seulement en prendre un second.

VI. Si le maître meurt, l'apprenti doit finir son apprentissage chez un autre.

VII. Un apprenti quittant son maître avant la fin de son apprentissage, ne pourra être reçu maître avant de l'avoir fini.

VIII. L'apprentissage et le compagnonage finis, on ne pourra être reçu maître sans faire son chef-d'œuvre.

IX. Le chef-d'œuvre achevé, il sera examiné sur le titre des matières d'or et d'argent, il sera reçu s'il en est jugé digne en donnant caution de 500 francs, etc.

X. Tous les orfèvres d'Alsace seront tenus de fabriquer leurs ouvrages au même titre que ceux de *Strasbourg*, sous peine de confiscation, d'amende, etc.

XI. Chaque orfèvre aura un poinçon particulier pour marquer ses ouvrages qui excèdent le poids d'une once et demie.

XII. Les susdits ouvrages seront sujets au poinçon de contre-marque.

XIII. Jurande établie dans la ville de Colmar; deux des maîtres seront élus chaque année jurés et gardes. Ils contre-marqueront du poinçon de la communauté.

XIV. Même jurande établie à Hagnenau.

XV. Le poinçon de contre-marque ne pourra être appliqué que sur les essais faits à la coupelle et non à l'échope et au burin, etc., sous peine, pour les jurés, de répondre avec les orfèvres de la défectuosité du titre.

XVI. Défenses à tous orfèvres d'achever et rendre aucun ouvrage sans avoir été contre-marqué, sous peine, etc.

XVII. Les jurés et gardes feront des visites de mois en mois chez les orfèvres, merciers, joailliers, etc.; ils dresseront procès-verbal.

XVIII. Défenses aux orfèvres, merciers, etc., de travailler ou trafiquer aucunes espèces de monnaies décriées ou ayant cours, sous les peines ordinaires.

XIX. Les orfèvres n'achèteront de l'argent que de personnes connues.

XX. Les orfèvres tiendront des registres en bonne forme.

XXI. Les orfèvres se serviront de poids et balances étalonnés sur l'original de la monnaie de *Strasbourg*.

XXII. Ils ne pourront acheter ou vendre l'or et l'argent à plus haut prix que celui qui doit en être payé au change des monnaies.

XXIII. Ils auront leurs forges en boutique sur la rue et en vue du public, etc.

XXIV. Ils ne pourront travailler ou faire travailler que de jour et dans leur boutique, sous peine, etc.

Digitized by Google

XXV. Lesdits orfèvres donneront des bordereaux de leurs ouvrages signés d'eux, à qui on demandera, etc.

XXVI. Les ouvrages étrangers d'or et d'argent, du poids d'une once et demie et au-dessus, ne pourront être exposés en vente, sans qu'un en ait fait la déclaration à l'entrée de la France, etc.

XXVII. Défense, sous peine de confiscation et de privation du droit de maîtrise, de monter aucun caillou du Rhin, qui puisse ressembler aux pierres précieuses.

XXVIII. Les ouvrages d'argent ne pourront être durés avec du lonegol, mais avec de l'or fin.

La ville de *Strasbourg* dispute à celle de Mayence la gloire d'avoir été le berceau de l'imprimerie. Des actes d'un procès, publiés par *Schœpflin*, mettent hors de doute que *Jean Guttenberg*, de Mayence, demeurant alors à *Strasbourg*, s'occupait en 1436 d'essais pour imprimer sous presse avec des caractères mobiles, mais gravés à la manière des orfèvres. Etant retourné bientôt après à Mayence, il continua ses essais en société avec *J. Fust*. Ce dernier se sépara de lui en 1445, et s'associa *Pierre Schœffer*, de Gernsheim, d'une famille originaire de *Strasbourg* (dont descendent les barons de *Schœffer* en Suède).

C'est à ce dernier qu'on doit l'invention des caractères de fonte (en 1452), avec lesquels il imprima le *Psalterium*, premier ouvrage qui ait été fait avec des caractères mobiles fondus.

Strasbourg a eu pour premier imprimeur *J. Mentelin*, de cette ville, qui mit au jour, en 1466, une bible latine grand *in-folio*. On voit à la bibliothèque de la commune de *Strasbourg*, le portrait fait d'après nature, de *J. Guttenberg*, inventeur des caractères mobiles, et l'épitaphe de *J. Mentelin*, premier imprimeur de *Strasbourg* après *Guttenberg*.

La typographie de *Strasbourg* est connue par plusieurs belles éditions; son commerce de librairie a toujours été considérable; sa position entre la France, la Suisse et l'Allemagne, lui assure l'avantage d'échanger les productions du sud et du nord.

Depuis quelques années il y existe une fonderie de caractères d'imprimerie, connue d'abord sous le nom de *societe typographique*; ses premiers caractères ont été gravés dans le genre de ceux de *Baskerwille*, par *Jacob*. *Voyez* pour de plus grands détails sur l'industrie de *Strasbourg*, l'article RHIN (*Bas-*), *departement*.

Le commerce de *Strasbourg* consiste en tabac, en eau-de-vie, en chanvre, en garance pour la teinture, en écarlate, en safran, en cuirs, en suif, en bois, et en gros choux pommés.

Il se vend près de 50,000 quintaux de tabac par an, partie en Suisse, partie en Allemagne, partie en Lorraine, et partie dans les villes de la Sarre.

Ce commerce de tabac, qui a rapporté à la province plus de 500,000 francs par an, est diminué depuis que la culture et le commerce en sont devenus libres en France; mais il y est encore très-considérable.

Usages pour les effets de commerce.

L'usance des lettres de change tirées d'Allemagne, est de quinze jours de vue, et pour celles tirées de France, de trente jours de date. Quoiqu'il n'y ait point de jours de faveur déterminés, on peut cependant accorder dix jours pour un billet, valeur reçue comptant, et un mois pour ceux valeur en marchandises.

Change. *Strasbourg* change sur Paris et Lyon; il donne à ces deux villes demi pour 100 de gain ou de perte.

Sur Amsterdam 184 écus, plus ou moins, pour 100 rixd banco.

Sur Basle 164 écus pour 100 rixd., argent de change.

Sur Hambourg 184 écus pour 100 rixd. banco.

On y tient les livres et écritures de trois différentes manières. Quelques personnes les tiennent en pfounds, ou livres fortes, schillings et deniers; divers négocians, en florins, schillings et deniers; le reste enfin, en livres, sous et den. de France.

Le pound, ou livre forte, vaut 4 livres de France, ou 20 schillings, ou 80 sols de France.

Le florin a 2 livres de France, ou 10 schillings, ou 40 sols de France.

L'écu et la livre sont exactement comme partout en France, et les espèces sont les mêmes.

Il y a à *Strasbourg* deux grandes foires par année; celle dite de la Saint-Jean, et celle dite de Noël. Elles ne doivent durer que 15 jours au plus. Les négocians étrangers ne peuvent retirer leurs marchandises de la douane que trois jours avant son commencement, et les invendues, après la foire, doivent être renducs de rechef à la douane, trois jours au plus après sa clôture, sous peine de confiscation.

Poids et mesures. Le poids, à *Strasbourg*, est celui de marc.

Il y a en outre un poids particulier qui est de quatre pour cent plus léger pour le détail.

On se sert de l'aune de Paris et de la brache du lieu, dont 221 font 100 aunes de Paris.

Mesures des groins. Le rezal de froment pèse 276 livres, de méteil 171, de seigle 166, d'orge 143.

Mesures des vins et liqueurs. Le pot contenant 4 chopines, pèse en vin 3 livres 13 onces 4 gros, en eau-de-vie 3 livres 9 onces 4 gros, en bierre 3 livres 14 onces 4 gros.

La

La mesure contenant 25 pots, avec la lie, pèse en vin 96 livres 1 once 4 gros, en eau-de-vie 89 livres 13 onces 4 gros, en bierre 97 livres 10 onces 4 gros. Celle contenant 24 pots, sans lie, pèse, en vin 92 livres 4 onces, en eau-de-vie 86 livres 4 onces, en bierre 93 livres 12 onces.

Les huiles se vendent à *Strasbourg*, savoir; les huiles d'olives, de noix et de graine; à la livre et au quintal, et l'huile de poisson par tonne pesant 225 livres.

STRASBOURG, (*généralité*) aujourd'hui les départemens des Haut et Bas-Rhins; elle comprenait toute l'Alsace. Voici comme en parle M. *Neker* dans *son Traité de l'Aministration des Finances.*

« La généralité de *Strasbourg* a une étendue de 529 lieues deux tiers carrées. Sa population de 626,400 ames. C'est 1,183 habitans par lieue carrée.

» La généralité de *Strasbourg* est exempte des aides, à l'exception des droits d'inspecteurs aux boissons, et de courtiers-jaugeurs; elle est pareillement affranchie de la marque d'or et d'argent, de celle des fers, des octrois municipaux, du papier timbré, du privilége exclusif du tabac, et le prix commun du sel y est aujourd'hui de 13 fr. le quintal. Les chemins s'y font par corvées; et la ville de *Strasbourg* est chargée de plusieurs dépenses militaires.

» Les contributions de cette généralité peuvent être estimées à environ 8,800,000 francs.

» C'est 14 l. 1 s. par tête d'habitans.

» L'Alsace contient, comme on vient de le voir, près de 200,000 habitans de plus que la généralité de Soissons, et elle paie entre le quart et le cinquième de moins: c'est qu'indépendamment de ses franchises pour le sel, le tabac et les aides, elle est abonnée pour les vingtièmes; en sorte que cet impot s'éleve moins haut en Alsace que dans le petite généralité de Soissons.

» L'Alsace communique librement avec l'étranger; et les productions principales de cette fertile province, consistent en bleds, en fourrages et en vins dont il se fait un commerce assez étendu. On y cultive aussi le tabac, parce que la province n'est pas soumise au privilége exclusif exercé par la ferme générale. Il y a quelques manufactures particulières, mais en petit nombre, entr'autres celle d'orfévrerie en vermeil doré. Le grand corps de troupes que l'on entretient en Alsace, est très-utile à la circulation de l'argent dans cette province et à la consommation des fourrages.

» Le nombre des naissances à *Strasbourg*, multiplié par 28, indiquerait une population d'environ 46,000 ames.

» Celles de Colmar, multipliées par 27, en annonceraient une d'environ 12,500 ».

STURBRIDGE, petit bourg d'Angleterre, au comté de Cambridge.

Ce bourg est distingué par une foire qui s'y tient au mois d'août, et qui est célèbre par le grand concours de marchands et la grande quantité des marchandises qui s'y trouvent.

Toutes les provinces y viennent trafiquer particulièrement pour y faire des achats de laine et de houblon. Il s'est vendu de laine, dans une seule foire, pour 50 à 60,000 livres sterlings. Et quant au houblon, la quantité qu'on y en apporte est si considérable, qu'il faut la plus grande partie du champ pour contenir ce seul article. C'est le prix qu'il a valu à la foire qui fixe celui auquel on doit le vendre dans tout le reste de l'Angleterre.

Les drapiers des comtés de Lancaster et d'Yorck, y apportent des draps, des kerseys, des cotons, des pennistons et toutes sortes de marchandises de Manchester: toutes sortes de tapisseries, des étoffes de Norwich en quantité, des duroys, des droguets et autres manufactures du comté de Devon qui viennent par Exeter, Taunton, Bristol et de toutes les autres parties de l'ouest.

La laine y est particulièrement achetée par les manufacturiers de Norfolk, de Suffolk et d'Essex; et les houblons par les négocians de Suffolk, Norfolk, Cambridge, Huntingdon, Northampton, Lincoln, Leicester, Rutland et même de Stafford, Warwick et de Worcester.

Cette foire retire un grand avantage du voisinage de la rivière de Cam qui borde au nord-ouest le champ où elle se tient, et qui est navigable jusqu'à Cambridge et à Lynn. Par ce moyen les marchandises pesantes sont apportées sur l'eau depuis Londres jusqu'au port de Lynn dans le comté de Norfolk: de-là elles sont embarquées dans de gros bateaux sur l'Ouse, et de l'Ouse sur la Cam, et jusques sur le bord même de la foire.

Ces marchandises peuvent être de même conduites par eau jusqu'à Lynn où on les embarque sur le Humber et la Tine pour le nord de l'Angleterre et même pour l'Ecosse. Outre les marchandises qui sont achetées et vendues dans cette foire, on y exécute encore des commissions pour toutes les autres parties du royaume.

Il s'y tient tous les jours, par les magistrats de Cambridge, une cour de justice dont les procédures sont sommaires; de sorte que cette foire est semblable à une cité bien gouvernée, et n'est point exposée au désordre et à la confusion qui, sans cela, seraient inséparables d'un aussi grand concours de peuple.

STUTGARD, ville capitale du duché de Wirtemberg; elle est située à un demi-mille du Necker dans une contrée très-agreable. Longitude 26. 45. lat. 48. 50.

Cette ville a une population d'environ 30,000 habitans. Les naissances y ont été, en 1784, de 730, et les morts de 623: en 1785 les naissances ont été de 680 et les morts de 697.

Il y a à *Stutgard* diverses manufactures considérables qui y ont été établies, pour la plus grande partie, par des Français de la religion réformée à qui on a accordé des maisons à la campagne pour faciliter leur établissement. Les plus remarquables de ces fabriques sont celles des draps fins, celles de bas et celles d'étoffes de coton établies depuis quelques années : à quoi on peut ajouter divers moulins pour repasser, pour polir et pour battre le cuivre. A une petite distance de la ville il y a des carrières d'où l'on tire du plâtre, et d'autres fournissent des pierres de taille.

Le commerce des habitans consiste en vins, en modes et autres marchandises, et dans le débit de celles que fournissent leurs manufactures.

Le poids de Cologne qui est en usage dans le duché de Wirtemberg et dans le cercle de Souabe a été adopté par les trois cercles correspondans. C'est la partie de l'Allemagne où ce poids est le plus fort.

	POIDS DE MARC.		
	onces.	gros.	grains.
Il répond à.	7	5	11 $\frac{1}{4}$
8 loths à.	3	6 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{7}{8}$
4 à.	1	7	20 $\frac{11}{16}$
2 à.	. . . .	7 $\frac{1}{2}$	10 $\frac{11}{16}$

SUDERMANIE, ou *Sudermanland*, province du royaume de Suède, dans la Suède proprement dite, sur la mer Baltique ; elle est bornée au septentrion par le lac Mularen et par le Westmanland ; au midi par l'Ostrogothie, et au enuchant par la Néricie. Elle a 25 milles de longueur et 12 milles de largeur.

Ce pays est agréable et fertile : aussi est-il cultivé avec soin. Il y a de belles plaines, des prairies et du bétail, de belles forêts où le gibier abonde, comme le poisson dans les rivières, dans lesquelles on pêche des strommings et des anguilles en quantité ; mais surtout une sorte de gros poisson nommé *mal*, qui se prend dans le Bafwensée. Il y a dans les montagnes des mines de fer et d'acier ; et l'on y trouve des agathes, du marbre et des couleurs de diverses sortes.

Les habitans s'occupent principalement de l'agriculture, du travail des mines, de la chasse et de la pêche, et du commerce de leurs bleds, de leurs fers, de divers ouvrages de bois qu'ils font, et de leurs manufactures qui consistent principalement en martinets à battre le fer, l'acier, le laiton et le cuivre. *Voyez* STOCKHOLM, SUEDE.

SUÈDE, grand royaume d'Europe, un de ceux qui composent ce qu'on appèle les *Etats du Nord*.

La *Suède* est divisée en cinq parties principales ; 1°. la *Suède* proprement dite ; 2°. le royaume da Gothie ou la Gothlande ; 3°. la Nortlande ; 4°. la Laponie suédoise ; 5°. la Finlande.

La *Suède* comme royaume, possède encore en Europe une partie de la Poméranie Autrichienne, l'île de Rugen, la ville de Vismar et son territoire.

Nous n'entrerons point dans les descriptions topographiques de ces lieux ; on peut recourir à chacun des articles qui s'y raportent.

La *Suède* contient, suivant *Guthrie*, 25,413 lieues carrées.

Suivant *Templeman*, 39,700, et suivant *Busching* 35,600.

Ces écrivains lui supposent 126 habitans par lieue carrée ; ce qui ne s'accorde pas avec les états de population et dénombrement raportés par M. *Catteau*, dans son *Tableau de la Suède*, ouvrage fait sur les originaux suédois.

Suivant ce dernier écrivain, on comptait en *Suède*, en 1750, 2,229,661 ames, en 1751, 2,307,559 ; en 1760, 2,383,113 ; en 1772, 2,584,261.

M. *Vargentin*, dans un mémoire lu à l'académie des sciences de Stockholm, prouve que de 1772 à 1782, la *Suède* a gagné en population, 200,000 individus ; en sorte qu'à cette dernière époque on pouvait compter en *Suède* à-peu près 3,002,000 d'habitans, surtout en y comprenant 100,400 ames des possessions allemandes de la *Suède*.

On compte, suivant M. *Catteau*, 70,000 ames à Stockholm ; 20,000 à Gothenbourg, 9,000 à Norkuping, 9,000 à Carlscrona, 8,000 à Obo ou Abo, 6,000 à Gesle, 4,000 à Falilun et autant à Landcrona.

Les forces militaires de la *Suède* sont de 11,000 hommes employés dans les garnisons, de 3,000 hommes qui forment le régiment d'artillerie, des regimens nationaux qui montent à 24,238 hommes. La cavalerie monte à 10,000 et quelques cents hommes. Trois fermiers fournissent un homme, le nourrissent et le logent. La couronne l'habille et l'arme ; elle paie les officiers supérieurs, nourrit le soldat en campagne. En tems de paix, le fermier paie, loge le cavalier, entretient son équipage. En campagne, le roi pourvoit à ses besoins.

La flotte suédoise se tient dans les ports de Karlscrona, Gothenbourg, Stockholm. Le nombre ordinaire est de 28 vaisseaux de 90 jusqu'à 42 canons : de 12 frégates, depuis 40 jusqu'à 26 canons, de 3 brigantins, de quelques galères, etc. Il est plus facile à cet Etat de faire des vaisseaux que de les remplir de marins. Il y a en *Suède*

Digitized by Google

8,000 emplois ecclésiastiques, 1,300 baillinges administrés par des jurisconsultes, 600 offices dépendans de la régence.

C'est sous *Gustave Wasa* que le commerce de *Suède* prit sa naissance, que les Suédois fabriquèrent leurs métaux, leurs bois. En 1641 on vit s'établir une verrerie; en 1643 on fabriqua l'amidon; en 1646 le laiton; en 1647 on vit des librairies; en 1649 des épingleries et une manufacture de soie; en 1651 la tannerie et la savonnerie s'établirent; en 1653 on fabriqua des scies pour le bois; un an après on prépara le fer et l'acier; bientôt après on raffina le sucre. Ces établissemens périrent sous le héros *Charles XII*, et se rétablirent sous le pacifique *Frédéric I.* On fabrique aujourd'hui en *Suède* la soie, le coton: on y fait du basin, de la toile, du maroquin, des indiennes; on y teint les étoffes, on y raffina le sucre, l'alun, le soufre; on y fabrique le savon, le verre, le tabac, la porcelaine, le papier, la poudre, les draps, l'acier, le laiton; on y a différens moulins.

Les Suédois exportent, suivant quelques écrivains, moins que l'étranger ne leur apporte, et la balance du commerce n'est pas en leur faveur. Mais depuis quelque tems on a surtout perfectionné l'économie et la culture, deux objets plus importans que le commerce, parce qu'elles en doivent faire la base, et mettent le royaume dans l'indépendance de l'étranger pour les choses d'absolue nécessité. Les villes qui commercent au-dehors et au-dedans, avec leurs propres vaisseaux, sont au nombre de 24. C'est ce qu'on appèle *villes d'etapes.* Stockholm et Gothenbourg sont les principales. Dans la première est le collége du commerce, un comptoir d'assurance et une banque d'Etat érigée en 1668, régie par les députés d'Etat, composée de deux banques, dont l'une prête sur les immeubles aux deux tiers ou aux trois quarts de leur valeur, sur l'or, sur l'argent, sur le fer, etc. pour la valeur entière des hypothèques: l'autre change. Cette banque est très-utile au commerce. A Gothenbourg est une compagnie des Indes Orientales, dont chaque vaisseau qui rentre en *Suède* revenant des Indes, paie au roi 50,000 écus. On en a érigé une seconde en 1766. Le commerce du Levant est libre.

Nous allons entrer dans quelques détails sur tous ces objets, en commençant par les productions de la *Suède.*

Productions générales de la Suède. Les objets les plus importans que fournit la *Suède*, sont, les fers, réputés les meilleurs que l'on connaisse; le cuivre et les bois; viennent ensuite l'alun, le soufre et le vitriol; mais ce sont surtout les mines de fer, celles de cuivre, et les bois qui forment les principales sources de richesses du royaume; en ce qu'elles alimentent continuellement le commerce actif d'exportation que fait la *Suède* avec toutes les nations.

Les mines de fer sont les plus abondantes qu'il y ait en Europe: les provinces qui en fournissent le plus, sont l'Upland, la Westmanie et le Wetmaland. Les mines de Dannemora, en Roslagie, donnent le meilleur fer connu: celles de Bisberg en Dalécarlie, de Norberg en Westmanie, de Presbourg en Wesmeland, en donnent aussi d'excellent. Le royaume en produit annuellement six cent mille schippunds en gueuse, c'est-à-dire, environ 168,000,000 livres pesant de France. On y compte 56 forges qui fournissent annuellement 400,000 schippunds de fer en barre: les mines employées à faire des ancres, des canons, de l'acier, des clous, de la tôle, rendent 50,000 schippunds: le surplus est emporté par le déchet: ces 450,00 schippunds de fer marchand, peuvent s'évaluer à 15,000,000 de livres tournois.

Les mines de cuivre sont, après celles de fer, les plus importantes: la plus considérable est celle de Fahlun qui rend 5,000 schippunds: les autres répandues dans le royaume, en rendent environ 2,000: en tout 7,000 schippunds, à-peu près 21,000 quintaux.

L'alun forme aussi un objet assez important: la *Suède* en fournit, chaque année, environ 7,000 schippunds, que l'on peut évaluer à 500,000 francs argent de France. Le vitriol, le soufre, l'ocbre, le charbon de terre, etc., doivent aussi être comptés.

Mais ce sont surtout les forêts immenses que renferme ce royaume, qu'il faut regarder comme une des sources de ses richesses, en ce que, d'un côté, elles alimentent les mines qui sont ouvertes, et que de l'autre elles fournissent, par l'exploitation, des planches, des poutres, des solives, des lattes, du goudron, de la poix, de la potasse et autres rendres dont l'exportation considérable peut être évaluée à 6,000,000, argent de France. Les provinces les plus boisées, en chêne et hêtre, sont le Blezing, parties de la Smoland et de la Scanie; en pin et sapin, le Wesmeland, la Dalie, les Nurtland, les deux Bothnies et la Finlande.

Manufactures de la Suède. Elles ne sont pas aussi florissantes qu'elles pourraient l'être, et fournissent peu au commerce extérieur. Les draps sont l'article le plus considérable; on y en fait de fins pour lesquels on emploie des laines d'Espagne, et de gros que l'on fabrique avec des laines de Pologne: néanmoins la consommation en est bornée à l'intérieur du royaume.

On y fabrique aussi des étoffes, rubans et bas de soie tirée de l'étranger par Hambourg et la Hollande; mais cet article est écrasé par les soieries étrangères, dont il ne peut soutenir la concurrence. Les fayenceries et les verreries sont assez considérables, mais pas assez pour fournir à l'exportation. Il y a d'excellentes tanneries à

Stockholm et Gothenbourg : on y fait aussi beaucoup de toiles et de toiles à voile et du papier, mais pas encore assez pour la consommation du pays. La *Suède* raffine tout le sucre qu'elle consomme. Il y a beaucoup d'autres genres d'industrie, tels que manufactures de tabac, raffineries de sel, brasseries, amidonneries, etc. ; mais ils ne fournissent rien au commerce. On y fabrique aussi d'excellente poudre à canon.

Il y a plusieurs chantiers tant à Stockholm qu'à Gothenbourg où on construit beaucoup de navires dont une partie est destinée pour l'étranger.

Mais parmi les fabriques du royaume de *Suède*, les fonderies et les forges de fer sont les plus considérables. Des 400,000 schippunds de fer en barre tiré des diverses provinces de ce royaume, 300,000 à 320,000 schippunds passent par an à l'étranger ; l'Angleterre et la Hollande, en reçoivent les deux tiers, et le reste est envoyé en France et en Espagne. Les ports de Stockholm et de Gothenbourg sont les principaux entrepots de cette marchandise. Le meilleur fer de ce royaume est appelé le *fer d'Oergrund*; il est tiré des mines et forges de la province de Roffla, et exporté, la plupart, pour l'Angleterre, du port d'Œregrund. La seconde sorte de fer est appelée *Eytra*; ce fer a la même longueur et la même solidité que la première sorte, mais il est moins large ; on en fait annuellement des envois considérables à la côte de Guinée. Indépendamment de ces deux sortes de fer, on fabrique encore du fer en barres minces, de 17 à 18 pieds de long, etc. Les clous fabriqués annuellement en *Suède*, montant à 15 jusqu'à 20,000 schippunds dont 10,000 sont exportés à l'étranger ; et les canons de fer exportés, à 10,000 schippunds. La France tire de la *Suède* beaucoup de fer blanc étamé ; le tonneau en contient 450 feuilles, et pèse un schippund un quart. La plupart des marchandises d'acier fabriquées en *Suède*, sont d'acier natif ; on en fait peu d'acier cémentatoire : il serait cependant à désirer, pour l'intérêt de ce royaume, qu'on y fabriquât davantage de cette dernière espèce d'acier, et qu'on parvint à la préparer à la manière des Anglais. Le meilleur acier de *Suède* est celui de Forsmarck ; il en passe, par an, à Rouen environ 700 faisceaux, dont chacun pèse 169 liv. de *Suède*. La meilleure espèce d'acier cémenté est fabriquée à Osterby, et est connue sous le nom d'*acier de Venise*. La plupart de cet acier est exporté en Espagne. On porte à environ 30,000 quintaux l'acier cémenté fabriqué dans ce royaume ; la Russie en tire, par an, 3,000.

La *Suède* fait un grand commerce de canons. Ses fonderies en fournissent, année commune, de 4,300 à 4,400 schippunds; la plus grande partie va en Hollande, à Naples et en Portugal, ordinairement de 36 livres de balle pour ce dernier pays. Ils sont éprouvés en présence d'un officier d'artillerie du roi, qui les marque, à la bouche, des armes de *Suède* (celles des puissances à qui elles sont destinées sont gravées sur la culasse), et d'une bombe, s'il est officier de terre, ou d'un ancre, s'il est de marine. Le certificat de l'officier est indispensable pour que les pièces passent à la douane et soient embarquées. On éprouve les canons de 12 avec 10 à 11 livres de poudre, d'abord à un boulet, puis à deux : les autres calibres à proportion. Les canons coûtent, tous frais compris jusqu'à leur embarquement, 7 écus 1 tiers, banque d'Hambourg. Le Portugal les paie plus cher, parce qu'on attend le paiement. Les boulets coûtent 5 écus deux tiers le schippund ; il s'en fait très-peu à Oker où est la plus forte fonderie de canons; c'est seulement de ce qu'il y a de trop de matière en fusion dans chaque fonte. Les mortiers coûtent 3 ou 4 écus de plus que les canons, parce qu'il y en a souvent de fendus et par conséquent de perdus : les bombes coûtent quelque chose de plus que les canons, et devraient coûter moins, n'y ayant presque pas de perte de fer. Tous les boulets de *Suède* pèsent fort au-delà du poids déterminé, environ un cinquième. Le boulet de Naples et de Portugal a cinq pouces et demi de diamètre, et l'épaisseur du canon, à la bouche, a trois pouces 9 lignes. Le poids de Hollande est un peu au dessus de celui de *Suède*, presque rien. Le boulet de 48 de *Suède* a sept pouces une ligne et demie ; de 36 ; six pouces et demi ; de 24, cinq pouces huit lignes ; de 18, cinq pouces une ligne ; de 12, quatre pouces quatre lignes et demie ; de 6, trois pouces sept lignes et demie ; les pièces de 6, en bronze, pèsent cinq schippunds 13 lignes 8 marcs ; de 12, onze schippunds trois lignes (pièces longues) ; de 24, vingt-quatre sch. treize lisp. 13 marcs : la marque de la fonderie est sur un des bras. Les pièces de marine ont de 16 à 17 calibres (on les trouve trop courtes et repoussent trop : on les voudrait de 20) ; de forteresse, de 22 à 24. Une pièce de 12 pour la marine, pèse 8 schippunds, et a six pieds et demi de long et deux pouces deux lignes d'épaisseur à la bouche ; de 24 pour la marine, 16 à 17 schippunds ; pour les forts, 24 ; de 36 pour la marine vingt-trois à vingt-quatre : on n'en fond pas pour les forteresses. Le massif de la culasse des pièces de 24 de la marine, est de sept pouces et demi.

Le magasin des fers de Stockholm est situé aux écluses du Sud, à l'endroit où est la communication, entre la mer et le lac Meler ; il est immense; et on conçoit que cela doit être quand on songe que tout le fer qui s'embarque à Stockholm, y est déposé. Ceux qui se trouvent pressés d'argent, peuvent en emprunter, à la banque, sur leurs fers ; alors les barres engagées sont liées avec une ficelle scellée, et on ne peut plus y toucher jusqu'au dégagement.

Droits que l'acheteur doit payer en total au magasin de fer pour la sortie, par schippund, de tous les objets ci-dessous.

Noms des marchandises.	Schellings.	Rundst.
Fer en barres.	2	7
— En paquets.	5	1
Tôles très-fortes. . . .	6	1
— Ordinaires.	9	3
Brenstohl (acier) en paquet et en caisse. . .	10	1
Carfsthol, en *idem*. . .	16	9
Clous de 2 pouces. . . .	11	11
Clous de 3 pouces. . . .	10	7
— De 4, 5 à 6.	9	3
— De 7, et au dessus. .	7	11
Fer-blanc étamé et travaillé.	3	11
Ouvrages fondus et plomb.	2	11
Canons de fers, boulets, etc.	2	5
Cuivre rouge, jaune et métaux.	4	8
Soufre, vitriol et alun. .	2	11
Ancres.	1	6

Commerce.

L'exportation consiste en deux branches principales : le fer forme la première. Le meilleur est, comme nous l'avons déjà dit, celui de Dannemora ; une bonne partie est prise par les Anglais qui, ne pouvant s'en passer pour leurs aciers, ont des contrats avec les principaux propriétaires.

Les fers s'exportent de différentes dimensions, lesquelles constituent les espèces distinguées en ordinaires et extraordinaires, selon que le travail est plus ou moins difficile : en général, plus les barres carrées ou plates sont menues sur l'épaisseur, et plus le fer est cher et réputé extraordinaire : quant à la longueur, les barres sont communément de 10 à 14 pieds de long : plus elles s'éloignent de ces dimensions et plus le fer est cher. Il s'exporte aussi des plaques, du fer feuillard et du fer à clous : beaucoup de tôle qui s'expédie en baril de 450 feuilles, et dont il vient une bonne partie en France : du fer-blanc, il y en a de différentes qualités, selon l'épaisseur et le fini ; les feuilles ont ou devraient avoir 13 pouces de long sur 10 de large ; il se vend ordinairement à la garniture, c'est-à-dire, au baril de choix avec deux barils de fer blanc moins parfait. On peut tirer aussi de *Suède*, du fil de fer, des clous, des ancres, des canons, de l'acier. L'exportation du fer de *Suède*, soit en barres, soit travaillé, se monte au moins à 12 millions argent de France ; c'est-à-dire, que les quatre cinquièmes du fer qu'elle produit se répandent dans le commerce extérieur.

Les bois en planches de diverses épaisseurs, forme la seconde branche d'exportation, qui est aussi très-considérable, à quoi il faut ajouter le brai, le goudron, la potasse et autres cendres, tous objets provenant de l'exploitation des forêts.

L'importation ne se fait guère que par les navires suédois qui transportent les diverses marchandises de la *Suede* dans les différens ports de l'Europe, et se chargent, à leur retour, des articles nécessaires à l'approvisionnement du royaume, et dont voici les principaux. Beaucoup de grains que la *Suède* tire de la Prusse, de la Pologne et de la Livonie. Beaucoup de sel qu'elle tire, pour la majeure partie, de Sardaigne : elle en tire aussi du Portugal, et un peu de France et d'Espagne. Des vins de France, du Rhin et de Portugal : ceux de France y sont les plus estimés, quoiqu'il n'en entre cependant pas au dela de six mille barriques. Des eaux-de-vie, plus ou moins selon que la distillation des eaux-de-vie de grain est permise ou défendue.

Les articles que l'on peut citer après ceux-ci, sont, du tabac en feuilles, des laines d'Espagne, de Pologne et autres pays, des lins, des chanvres, du coton et des cuirs ; et enfin beaucoup d'autres articles, tels que viandes salées, épiceries, matières premières de manufactures et produits des manufactures étrangères.

Nous avons fait connaître aux articles Gothembourg et Stockholm, les marchandises d'importation et d'exportation qui entrent dans le commerce de *Suède* ; ainsi nous n'y reviendrons point ; nous transcrirons seulement ici deux états relatifs au commerce de la *Suède*, considérés sous le raport de la valeur des exportations de ce royaume.

Etat du commerce d'exportation des villes de Stockholm et Gothenbourg, en 1783.

De Stockholm.	*Schippunds.*
Fer en barre.	184,716
Ancres.	463
Canons de fer et boulets.	7,559
Autres espèces de fer.	5,074
Acier.	2,661
Cuivre.	3,432
Cuivre monnoyé.	315
Laiton.	3,347
Alun.	1,942
Vitriol.	167
Tonnes de sel.	35,503
Harengs.	1,142
Poix.	68,347
Goudron.	7,362
Douzaines de planches.	37,897
Pièces de poutres.	660

Et pour 23,643 rixdalers d'autres marchandises.

De Gothenbourg.	*Schippfunds.*
Fer de fonte.	87,726
Fer forgé	9,799

Lispfund et dix marcs d'acier. . .	980
Douzaines de planches.	31,947
Tonnes de harengs.	92,595

Marchandises des Indes Orientales, pour la valeur d'un million 495,416 rixdalers et 14 schellings; il a été exporté de ces marchandises, à Philadelphie, pour 69,139 rixdalers et 10 schellings.

Exporté pour les Indes Occidentales.

621 schippfunds et 16 lispfunds de gros fer,
389 . . . . . 11 . . de fer forgé.
2,119 . . . . . 3 . . d'acier.
80 douzaines de planches.
1,073 Tonnes de harengs.

Et pour 41,419 rixdalers 7 schellings de marchandises des Indes Orientales.

Récapitulation générale du commerce de Suède avec les différentes parties de l'Europe, en 1785, en argent tournois.

EXPORTATION.

	liv.	sols.	den.
Avec la France. . . .	10,986,799	11	10
Avec l'Angleterre. . .	8,344,298	0	0
Avec la Hollande. . .	2,394,602	7	6
Avec l'Espagne, le Portugal et l'Italie. . . .	3,886,141	17	0
Avec la Russie. . . .	1,140,040	0	3
Avec le Danemarck, Pologne, Prusse et Allemagne.	10,608,993	4	0
La *Suède* exporte pour	37,360,875	0	7

IMPORTATION.

	liv.	sols.	den.
De la France.	7,706,781	17	10
De l'Angleterre. . . .	3,081,469	0	0
De la Hollande. . . .	1,693,376	15	2
De l'Espagne, Portugal et Italie.	3,156,153	7	0
De la Russie.	7,153,476	10	3
Du Danemarck, Pologne, Prusse et Allemagne.	14,343,618	7	6
La *Suède* reçoit pour. .	37,134,875	17	9

On a vu ci-dessus que le fer en barre qui sort, par an de ce royaume, se monte à environ 4,000,000 schippfunds. Depuis 1760 jusqu'en 1779, la *Suède* a exporté six millions 682,136 schippfunds de fer, qui lui ont valu la somme de 37,865,455 rixdalers. D'après ce calcul, le fer en barres, exporté à l'étranger procure par an, à la *Suède*, à peu-près 1,800,000 rixdalers.

Un écrivain politique a remarqué qu'en 1781, il a été importé, en *Suède*, entr'autres marchandises, 673,828 tonnes de bled, 18,579 rames de papier, 296,472 tonnes de sel de Portugal et d'Espagne; 5,141 oxhoffts de vin de Bordeaux; 3,303,778 livres pesant de suere, et 700,460 liv. pesant de café. Cet écrivain prétend que la *Suède* paie, par an aux étrangers, pour le thé, le tabac, le café et le sucre, une somme de 800,000 rixdalers.

Il y a en *Suède* un certain nombre de villes d'étape(1) qui participent plus ou moins au commerce extérieur de ce royaume, telles que Norkoping, dans l'Ostregothie, Helsinfors en Finlande, et plusieurs autres. Il se fait dans la première, un commerce considérable en toutes sortes de fers en barres, bandelettes, carillon, feuillard, etc. et en tôle, cuivres, canons de fer, brai, goudron, alun et planches de sapin: elle renferme une fabrique considérable de fil de laiton et des chantiers pour la construction des navires. On exporte de la seconde, des grains, du fer, des planches, du goudron, du poisson salé: elle renferme une manufacture de toiles, une de tabac, une de pipes, une de corderie et un beau chantier de construction.

Poids et mesures. La livre de 32 lots, ou poids de commerce, répond à 13 onces 7 gros, 8 grains, poids de France. Le marc des mines répond à 12 onces 1 gros, 56 grains et un douzième de grain environ: celui des états à 11 onces 5 gros et quelques grains; celui poids de fer ou d'entrepôt, à 11 onces et un demi-gros environ.

Le schippund contient 20 lispunds, et le lispond 20 skolpunds ou livres pesant de commerce.

La tonne ou baril, mesure pour les grains, contient un peu plus de 11 boisseaux et demi de Paris.

La kane, mesure pour les liquides, contient deux pintes trois quarts de Paris: 16 kanes font l'anker qui contient 44 pintes de Paris: l'eimer, qui en contient 71, est composée de 26 kanes.

L'auna mesure 21 pouces, 11 lignes et un cinquième du pied de roi de France.

Valeur des monnaies de Suède *en argent tournois.*

Ducat (nombre d'or). 11 liv. 1 sol: double ducat à proportion. Rixdaler (monnaie d'argent), de 48 schellings ou escalins, à 6 dahlers d'argent, ou 18 dahlers de cuivre, 12 liv. 3 sols 4 deniers et demi: pièces de deux tiers, une demie, un sixième, un douzième, un vingt-quatrième de rixdaler, à proportion. Dahler ou écu d'argent, 2 liv. 6 deniers trois quarts: pièces de 4, 3, 2, un et demi, 1, trois quarts, un demi dahler, à proportion. Dahler, ou écu de cuivre, 13 sols 6 deniers: pièces de 12, 9, 6, 4 et demi, 3, 2 et demi et un et demi, à proportion. Pièces de

(1) On donne en *Suède* le nom de ville d'*Etape* à celles qui ont le droit d'expedier des vaisseaux chargés de marchandises pour l'étranger. En général, une ville d'étape est celle qui jouit du droit exclusif de recevoir des marchandises de l'étranger et d'y en expedier.

2 et 1 œrs d'argent, ou de 6 et 3 œrs de cuivre, à raison d'un sol 3 deniers un peu plus, pour l'œr d'argent, et d'un denier et quelque chose, pour l'œr de cuivre ou rundstuck.

On compte en *Suède*, par rixdaler de 48 schillings, et le schilling a 12 deniers ou pennings.

Changes. Le cours des changes de *Suède* est réglé comme il suit (plus ou moins), d'après l'ordonnance Suédoise de 1776.

Amsterdam, 45 schillings, contre 1 rixdalle courante.

Copenhague, 100 rixdalles d'espèce, contre 124 rixdalles courantes.

Espagne, 47 schillings, contre 1 ducat de change.

Hambourg, 47 un huitième dit., contre 1 rixdalle banco.

Lisbonne, 22 dit., contre 1 crusade de 400 réaux.

Livourne, 47 dit., contre 1 piastre de 8 réaux.

Londres, 4 rixdalles 15 schillings, contre une livre sterling.

Paris, 25 schillings, contre un écu de 60 sols tournois.

Stralsund, 100 rixdales d'espèce, contre 133 rixdales de Poméranie.

Usances. Stockholm et Gothenbourg tirent les lettres de change sur les villes ci-dessus, à plusieurs jours et à plusieurs mois de date. L'usance de celles payables dans Stockholm, est d'un mois de vue ou de la date de l'acceptation. Les lettres de change payables en *Suède*, jouissent de six jours de graces après l'échéance; mais si le sixième jour est un dimanche, le paiement se fait la veille. Celles payables à vue, ou à deux et trois jours de vue, se paient à présentation, ou dans les 24 heures du jour de leur échéance. Celles payables à mi-mois, se paient le 15 du même mois; quel que soit ce mois. Si une lettre de change, à terme long, court ou préfix, arrive après l'échance, dans l'endroit où doit s'effectuer le paiement, elle n'a de jours de grace que ceux qu'elle aurait à courir depuis l'échéance jusqu'au dernier des jours de faveur dont elle jouirait si elle arrivait à son échéance. *Voyez* STOCKHOLM, BALTIQUE.

SUEZ, ville d'Egypte sur la côte septentrionale de la mer Rouge, avec un petit port; elle donne son nom à un Isthme qui joint l'Asie à l'Afrique; elle est à 51 dégrés de longitude et à 29 dégrés 40 minutes de latitude.

Le commerce de *Suez* se fait à Jedda, à l'orient de la mer Rouge, près de la Mecque, par le moyen d'une flotte d'environ 30 ou 40 vaisseaux qui partent ensemble à-peu-près dans le même tems de Jedda dans la saison hamseen, c'est-à dire, 50 jours avant la mi-mai, lorsque les mérisy ou les vents du midi règnent; et s'il leur arrive par hasard de partir trop tard, ils sont obligés de remettre leur voyage à l'année suivante. Lorsque ces vents viennent à cesser dans la route, ils sont quelquefois obligés de passer un mois entier dans quelque mauvais port, par exemple, à Cosseir; ils retournent chargés de froment et de riz dans le mois d'octobre. Ils chargent à Jedda du café, de l'encens, quelques marchandises de Perse et des Indes; et quant à celles de prix, on les envoie par terre avec la caravanne de la Mecque.

Le trajet par mer depuis *Suez* jusqu'à la côte orientale, n'est que d'environ un mille. Les bateaux le font deux fois par jour, tant pour aller chercher l'eau que l'on transporte à dos de chameau jusques sur le rivage, que du bois; car *Suez* est, de tous les endroits du monde, celui qui est le plus dépourvu des choses nécessaires à la vie. On n'y trouve ni eau, ni pâturages, ni blé ni arbres, ni plantes. On ne voit aucun jardin autour de la ville. *Voyez* MOKA et l'INTRODUCTION.

SUFFOLK, comté d'Angleterre, borné au nord par celui de Norfolk; au sud par celui d'Essex; à l'est par la mer d'Allemagne, et à l'ouest par le comté de Cambridge. Il a 60 milles de longueur sur 25 de largeur. Sa circonférence est de 180 milles. La terre y est fertile en grains, en pâturages et en chanvres. Il y a aussi beaucoup de bois, et le gibier y est abondant aussi bien que le poisson. C'est dans cette province que se fait le meilleur beurre du royaume. Ses principales manufactures sont des toiles et des étoffes de laine. On divise ce comté en trois parties; 1°. The-Geldable (la tributaire); 2°. la Liberté de Saint-Edmond; 3°. la Liberté de Sainte-Ethebrède. Ces trois parties sont subdivisées en 22 centuries qui contiennent ensemble 995,000 arpens et 34,422 feux ou familles. Ses principaux lieux sont Ipswich, capitale, Saint-Edmond-Bury, Sudbury, Newmarket, Oxford, Aldborough.

SUHL, ville d'Allemagne, dans la partie du comté de Henneberg, qui appartient à l'électeur de Saxe.

Les fabriques d'armes de cette ville ont été, pendant près de deux cents ans, les seules d'Allemagne; mais les malheurs de la guerre et plus encore la concurrence des nouvelles fabriques, les ont beaucoup fait décheoir; cependant il y en reste encore d'importantes.

Le fer de ce canton est très-doux et peut se travailler à froid; c'est à cette qualité que l'on doit attribuer la bonté des armes à feu de cette ville, ainsi que du fer-blanc, et de tous les ouvrages en fer que l'on y travaille.

Il y a aussi quelques fabriques de toiles et surtout de futaines.

A trois lieues de cette ville se trouve celle de Scheusingen où l'on fait des bas, des serges, des

Digitized by Google

étamines en laine du pays. Il y a un martinet à cuivre, une fabrique de fer-blanc et une de faulx et autres outils, quelques moulins à papier et à poudre.

A une demi-lieue de *Suhl* est le bourg de Hienrich où l'on fait de l'acier excellent qui est connu dans le commerce sous le nom d'*acier de Henneberg*.

Dans les environs de Schmiedefeld on fait beaucoup de vaisseaux de bois de toute espèce en pin et sapin. Il y a deux verreries, on y fait de la potasse, de la poix et du noir de fumée que l'on vend à Schmiedefeld.

SUIPPES, ville de France, en Champagne, au département de la Marne, à cinq lieues de Châlons-sur-Marne, huit de Reims, neuf de Réthel et dix d'Epernay.

Les productions consistent en vins, grains, bestiaux, laines et chanvres.

L'industrie, en manufactures de serges, fabriques de jarretières, bonneterie, tannerie.

Les vins forment une bonne branche de commerce : on y en trouve de la meilleure qualité de Champagne : tels que ceux de Bouzy et Cramant. Paris et les provinces voisines tirent beaucoup d'avoines de *Suippes* et des environs. Cette ville fournit une grande quantité de bestiaux, qui se vendent principalement aux foires. Les laines et les chanvres y forment une branche essentielle de commerce.

La manufacture de serges est considérable : les serges qui s'y font sont connues sous le nom d'*anversines* ou de *Saint-Nicolas de Suippes*; elles servent à habiller les gens de la campagne, les troupes, et principalement la milice.

Il s'en fait de différentes espèces: il y en a à liteau bleu, à liteau noir, et sans liteau; celles à liteau sont d'une très-belle qualité ; celles qui n'ont point de liteau sont plus ordinaires. On distingue encore plusieurs qualités dans ces différentes espèces.

Les jarretieres en laine et soie qu'on y fait sont estimées; on y travaille en bonneterie de laine et de coton.

La tannerie de *Suippes* est considérable ; c'est une des plus estimées de la province. Les cuirs qui en viennent sont d'une boone qualité.

Il y a quatre foires par an où l'on conduit beaucoup de bestiaux principalement du Vallage.

SUISSE ou *Helvétie*, pays d'Europe, borné à l'est par le Tirol, à l'ouest par la Franche-Comté, aujourd'hui le département du Jura, au nord par le Suntgaw, la forêt Noire et une partie de la Suabe, au sud par la Savoie, aujourd'hui le département du Mont-Blanc, le Milanais, les villes de Bergame et de Bresse.

La *Suisse* est divisée en treize cantons, sans compter les grisons et autres confédérés compris sous le nom général de *Suisses*.

Les treize cantons sont Lucerne, Uri, Shwitz, Undervald, Zug, Fribourg, Soleure, Zurick, Berne, Bâle, Schaffhouse, Glaris et Appenzell.

Il n'est pas facile d'apprécier exactement la surface de la *Suisse*. En la cherchant sur les Echelles des diverses cartes, à peine en trouve-t-on deux qui s'accordent. La même différence règne dans les ouvrages des auteurs. L'abbé d'*Expilly*, par exemple, lui donne soixante-quinze lieues de longueur de l'orient à l'occident, quarante de largeur et cent quatre-vingt de circonférence. D'autres lui assignent quatre-vingt-dix lieues de long sur trente-six de large. M. *Faesi*, savant Zurichois, a mesuré la *Suisse* par mille dont chacun équivaut à deux lieues communes de France, et lui assigne une longueur depuis le point le plus oriental du comté de Bormio, jusqu'au plus occidental du territoire de Genève, 46 de ces milles ou 92 lieues de France et depuis Novizano dans le bailliage italien de Mendries, jusqu'à Randenberg, dans le canton de Schaffhouse, 34 milles ou 68 lieues de France.

Hansen a calculé cette surface en lieues carrées de France de 25 au dégré, à 3,028 lieues; d'autres l'ont réduite à 2,660 dont ils ont donné 173 à Zurich, plus de 900 au canton de Berne, 112 à Lucerne, 85 soit à Schwitz, soit à Undevalde ; 15 à Zug, 45 à Glaris, 42 à Bâle, 82 à Fribourg, 16 à Schaffouse, 65 à Appenzell, et le reste aux alliés et sujets.

Population. M. *Faesi*, dans sa savante géographie, publiée en 1767, fait monter la population de la *Suisse* à 1,847,500 ames.

Savoir dans les XIII cantons.	961,000
Dans les Etats alliés et co-alliés.	541,000
Dans les Bailliages communs.	345,500
Total.	1,847,500

Voici un tableau de la population de la *Suisse*, d'après M. *Durand*, professeur dans l'académie de Lauzanne, auteur de la *Statistique de la Suisse* imprimée en 1795.

Schaffhouse.	30,000 ames.
Thurgovie.	60,000
Saint-Gall abbaye. . . .	91,800
Saint-Gall ville.	8,300
Appenzell.	51,000
Rheintal.	13,000
Zurich.	175,000
Baden et bailliages libres. .	44,000
Gaster, Utsnach et Sargans.	23,000
Gersau.	1,000
Schwitz.	23,000
Glaris.	16,000
Uri et ses vallées. . . .	26 000
Les trois bailliages italiens. .	33,000
Lugano.	53,000
	648,100

Ci-contre.

Ci contre.	648,100 ames.
Mendris, Locarno et Val-Madia.	70,000
Les Grisons et leurs sujets.	250,000
Le Valais.	100,000
Genève.	34,000
Underwald et Engelberg. .	23,500
Lucerne.	100,000
Fribourg.	73,000
Bienne et Neufchâtel. . .	45,400
Berne.	374,000
Soleure.	45,000
Bâle.	40,000
Evêché de Bâle.	24 000
Mulhausen.	8,000
Total.	1,855,000

Sol, productions. Le terroir est en *Suisse* fort différent, selon la diversité des lieux. En général, il n'est pas si fertile que celui d'Italie et des provinces méridionales de la France, ni aussi maigre et stérile que celui des pays du nord.

On recueille en *Suisse* du froment, du seigle, de l'orge et diverses autres espèces de grains. Les arbres y produisent toutes sortes de bons fruits, à la réserve de ceux qui sont particuliers aux pays chauds, tels que sont les dattes, les oranges et les citrons.

On y recueille encore du vin, du lin, de la laine, on y fait des beurres et fromages excellens, etc.

Les cantons, savoir Lucerne, Ury, Schwitz, Underwald, Zug, Glaris et Appenzell, n'ont pas assez de bled de leur propre crû pour l'usage de leurs habitans et même dans quelques endroits, il n'en croît point du tout.

C'est pour cette raison que les Suisses sont obligés d'acheter quelquefois plus ou moins de grains de leurs voisins, et d'en faire des magasins dans leurs bailliages, afin d'être pourvus contre une disette, et de pouvoir en fournir au peuple à un prix médiocre.

Vins. Ce pays produit plusieurs sortes de vins, dont deux sont également sains et agréables, l'un est blanc et croît dans le pays de Vaud, sur les bords du lac de Genève, d'où il a le nom de *vin de la côte*; l'autre est rouge et croît, non-seulement dans le comté de Neufchâtel, mais dans le canton de Berne; car le terroir qui produit le vin de la côte, produit aussi cet excellent vin rouge; le blanc n'est ni trop violent, ni trop faible; mais s'il est fait en de bonnes années, c'est un excellent vin de table, et il devient meilleur plus on le garde; le rouge a quelque chose du goût des vins de Bourgogne, mais il ne saurait atteindre à la délicatesse des meilleures sortes de ces vins. On fait aussi du vin dans les cantons de Zurich, de Schaffhouse, et en d'autres endroits, que les habitans boivent, mais que les étrangers n'estiment guère.

Les meilleurs vins sont ceux du canton de Berne, du canton de Schaffhouse, de la Valteline et du Valais; mais ils ne supportent pas le transport.

Bestiaux. La *Suisse* est si féconde en toutes sortes de bestiaux, qu'elle peut en pourvoir ses voisins, et ils sont si bons dans leurs différentes espèces, que leur débit fait l'article le plus lucratif de son commerce. Elle abonde aussi en oiseaux domestiques et sauvages, dont les derniers, étant nourris dans les montagnes, ont un goût beaucoup plus relevé que ceux des pays plats.

C'est dans les montagnes que se fait cette grande quantité de beurre et de fromage, qui non seulement suffit pour l'entretien des habitans, mais qui de plus se transporte dans les pays étrangers, comme en Italie et en France, où il s'en débite grande quantité.

Bois. Sur les montagnes et dans quelques plaines de la *Suisse*, il y a des bois et des forêts entières de pins et de sapins que l'on pourrait vendre à grand profit pour la construction des vaisseaux, s'ils croissaient plus près de la mer. Mais cette espèce de commerce est impraticable à cause des frais excessifs qu'il y aurait à les voiturer si loin par terre. Il y a aussi quelques bois de chênes et de hêtres et moins de bois d'orme.

Cependant la diminution du bois se fait sentir dans quelques endroits par la quantité d'arbres qu'on a coupés, en sorte qu'on y a assez de peine à en trouver pour la construction des édifices. Il est constant même que l'on voit des pâturages, des prairies et des champs ensemencés dans des lieux qui étaient il y a un petit nombre d'années, des forêts très-épaisses. Ce qui est cause qu'un des principaux soins des baillifs est d'empêcher qu'on n'abatte aucun arbre, afin d'en prévenir la disette, et c'est aussi ce qui a engagé plusieurs magistrats à faire chercher de la houille dans leurs cantons. On en a découvert des couches considérables de bonne qualité dans les cantons de Zurich, de Berne, de Bâle, etc. et dans d'autres endroits.

Fabriques. Après avoir donné une idée des productions de la *Suisse*, nous ferons connaître ses principales fabriques avant d'entrer dans le détail de son commerce.

1°. Mousselines, toiles de coton, toiles peintes de toutes espèces et de toutes sortes.

C'est une des plus importantes branches de l'industrie des Suisses.

2°. Linge ouvré pour la table, en toutes sortes de laises, grandeurs, prix, dessins et qualités; ce qui forme une riche portion.

3°. Toiles pour chemises, dites *Rouen*, *Berne* ou *Coutances*. Ces toiles sont plus larges que nos toiles de Laval et de Château-Gonthier, qui pourraient concourir avec elles. Les Suisses

en font encore entrer en France une grande quantité.

4°. Basins unis et rayés beaucoop plus légers que nos basins de Troyes et de Rouen, mieux variés en rayures et en dessins qu'eux, par cooséquent plus brillants, et plus recherchés.

5°. Toiles dites de Cambray, ou façons de mousselines.

6°. Etoffes légères en coton et en soie, en soie crue, en soie peinte, fichus de soie et coton.

6°. Fabriques de bas de laine et de coton dont il passe une assez grande quaotité en Italie et en Alsace.

8°. Rubans de soie beaucoup plus forts que les nôtres, et dont la consommation se fait en Allemagne et en Espagne.

9°. Mouchoirs blancs à liteaux en lio et à carreaux eo coton, imprimés en soie, dont la consommation se fait presque toote en Italie.

10°. Fils de fer et de laiton.

11°. Horlogerie dont l'objet consiste surtout dans le travail des mouvemens en blanc.

12°. Soieries, rubans, teinture, etc.

Commerce.

Pour faire connaître avec quelque intérêt le rommerce de la *Suisse*, surtout relativement à la France, nous le diviserons en commerce d'exportation et commerce d'importation; dans le développement de l'un et de l'autre, nous reviendrons sur quelques objets que nous aurions pu avoir traités trop succinctement.

Le premier article d'exportation pour les Suisses, et celui peut-être par lequel ils ont commencé à négocier, est leur bétail, consistant en bœufs et vaches, et ce que l'on en tire, le beurre, le fromage, et même les peaux, et depuis quelque tems les chevaux.

Il est aisé de comprendre l'avantage que doivent tirer les étrangers de ces ventes, de même que les Suisses, qui par cette ébauche ont vraisemblablement pris le goût du commerce et ont fait naître chez eux l'industrie.

Le bétail se débite principalement en Italie, où on le conduit par milliers. Les cantons populaires, les Grisons et les Valaisans sont ceux qui en conduisent le plus. Les Italiens les achètent pour les mettre dans leurs délicieux pâturages do Milanais et de Bergame, soit pour engraisser les bœufs pour la boucherie, soit pour faire usage du lait des vaches et de ses attributs. Ce n'est que dans un tems de disette qu'il en passe en France, ou lorsque les armées sont dans les environs de la Suisse, mais en petite quantité.

Quant aux fromages, leur exrellente qoalité est trop connoe, pour ainsi dire, de tout le monde, pour qu'ils ne produisent pas un profit réel à la *Suisse*. Le cantnn de Fribourg, ou se trouvo le territoire de Gruyère; est celui qui en fait le plus grand trafic. Il les débite en France en plus grande partie, et c'est de-là qu'ils se disperaent dans le commerce. On estime qu'il sort de la *Suisse*, annéa commune, environ 30,000 quintaux da fromage, ce qui pourrait produire plus d'un million, monnaie de France. Il y a des maisons établies à Lyon qui ne font que ce seul commerce.

Les chevaux font actuellement un objet assez considérable. Ils sont peu propres pour la cavalerie, mais excellens pour le trait. Les plus fins peuvent remonter les dragons. Les Piémontais en font leurs remontes. En tems de guerre on en fournit quelques milliers pour les vivres et l'artillerie; mais en tems de paix le débit n'en étant pas considérable, on élève plus de bêtes à cornes dont on tire meilleur parti.

Le beurre en général ne sort guères du pays. Les villages en fournissent les villes voisines.

Les peaux et les cuirs font un objet plus considérable. Il y a d'excellentes tanneries à Berne et surtout à Bâle, où ils sont préparés mieux que partout ailleurs, et notamment en Franche-Comté, dont nous parlerons dans un autre article. La plupart de ces cuirs, lorsqu'ils ont reçu la préparation, retournent ordinairement au crû d'où on les a tirés, c'est-à-dire, en *Suisse*. Le canton de Berne exporte quantité de peaux de veaux eo Italie. Les peaux de chèvres s'apprêtent et se découpent le plus à Bâle. La propreté du travail des Bâlois, dans rette partie, leur en fait débiter quantité an Allemagne jusqu'à Vienne. Ils en envoient à Strasbourg, à dire vrai, en petite quantité. Deux ou trois artisans suffisent à tous ces besoins. Les peaux passaient autrefois en Angleterre, mais ce débit est tombé. On ignore la cause.

Le second crû du pays est le lin et le chanvre, matières premières des fabriques pour les toiles de *Suisse*, dont le cummerce néanmoins a diminué notablemrnt, est loin de ce qu'il était anciennement. La cause on peut provenir de divers accidens, entr'autres des établissemens de ces fabriques dans le voisinage de la *Suisse* et dans le pays même de leur ancienne consommatiun. Tel a été le sort des fabricans de Saint-Gal, anciennement les plus renommées, dont les établissemens figuraient le plus à Lyon, et étaient peut-être les seuls qui ont tiré parti des premiers privilèges accordés à la nation en France. Leurs proches voisins d'Arbon, Lindau, Steckborn, et autres endroits, le long du lac de Constance et en Souabe, qui jouissent des mêmes privilèges en France, ont gagné notablement du terrain sur eux. Des fabriques mieux perfectionnées en France, ont concouru ensuite à diminuer leur débit, et la guerre présente coupant totalement le débouché pour l'Amérique, les réduit à-peu-près à un tiers de ce qu'ils étaient ci-

devant. Leur débit en France est le moindre pour la consommation même française : ce sont les Espagnols de la côte orientale qui enlèvent aux foires de Beaucaire la plus grande partie des toiles suisses. On a demandé plusieurs fois au ministère de France, que ces espèces de toiles puissent passer librement sans acquit à caution par la France, pour les ports occidentaux de France et de là à Cadix ; mais on n'a pas jugé à propos de le permettre. Il en est de même des toiles du canton de Berne qui se vendent à Laugenthal, Grosbourg et à Largaw.

Voila les principaux articles et de quelque considération des productions du pays. Les vins que la *Suisse* produit sont consommés par les Suisses. On a tenté de faire goûter en France le vin du pays de Vaud ; mais sans succès. D'ailleurs la production n'est pas assez grande pour que, déduction faite de la consommation dans le canton de Berne, on en puisse fournir une certaine quantité hors du pays. Il y a des mines de fer de la meilleure qualité. Le manque de bois assez près empêche de les exploiter. Il n'y en a que quelques-unes sur les confins de la forêt Noire, où l'on creuse et où l'on transporte la matière brute pour la fondre et la forger là. Le seul pays de Bâle a des forges où on leur donne toute l'exécution possible.

Pour les bleds, les Suisses en manquent, et quelquefois la disette en est si grande, qu'on est obligé d'en faire venir de fort loin. Genève en a fait venir dans certains tems d'Angleterre par Marseille, en leur fesant remonter le Rhône. Ils ne sont pas mieux fournis de sel. Le seul canton de Berne a trouvé la possibilité d'établir une saline au fort de l'Aigle, sur les frontieres du Valais. Mais elle ne produit que le tiers de ce qui se consomme dans le pays.

Tout ce que les Suisses ont de superflu se réduit à peu de chose : on peut citer leurs eaux-de-vie de cerise dont ils débitent une assez grande quantité, et le bon gibier des Alpes que l'on envoie jusqu'à Paris, et pour ne rien omettre des plus petites choses, leurs poissons des lacs, des pruneaux secs que l'on emploie dans les hôpitaux d'Alsace ; leurs herbes vulnéraires, et quelques marbres dont les carrières sont dans le pays de Vaud.

Ce qui est le plus important, il faut l'avouer, c'est l'établissement de quantité de fabriques en tout genre et qui sont bien dirigées.

Les horlogeries, bijouteries et dorures des Genévois se débitent en Allemagne, en Italie, dans le Levant, l'Espagne et l'Amérique. Il s'est formé dans le comté de Neufchâtel, une fabrique d'horlogerie qui donne de belles productions.

L'imprimerie est encore de quelque objet à Genève principalement ; elle fournit de belles éditions qui passent en France, en Italie et en Espagne. On y est peu rigide et peu scrupuleux sur toute espèce d'ouvrages de dogme et de controverse.

Zurich, Berne, Lausanne et Bâle ont des imprimeries assez considérables.

Bâle possède de belles fabriques de papier. Ce commerce s'est toujours soutenu, et surtout celui de papier ordinaire, connu sous le nom de *fin papier aux armes de Bâle*, qui tient le premier rang après le papier de Poste, et dont il se débite autant que les papeteries trouvent de matières pour le composer. On est gêné par la défense que font quelques Etats pour la sortie des chiffons, afin de favoriser leurs propres moulins à papier. Tout ce qui s'en fait se débite en Allemagne : et les principaux fabricans en font de nombreux transports aux foires de Francfort. Il en passe quelque peu en Alsace et en Lorraine.

Le commerce des soies que Zurich fesait anciennement était considérable. On les tirait en cocons et en soie grège d'Italie, où les Zurichois avaient des établissemens considérables à Bergame et autres endroits. Ils les dévidaient et les tramaient chez eux par des machines curieuses. Ils donnaient la teinture à une bonne partie, surtout aux différens rouges, cramoisi, incarnat et cerise : eux seuls égalaient les teintures de Lyon. Mais ils sont fort déchus de ces avantages. Les Italiens les ont suivis dans leurs apprêts, de même que les cantons, et Bâle particulièrement. Zurich fait encore un bon commerce dans cette partie.

Pour leur filature en fleuret et filoselle, elle se soutient toujours avec beaucoup de réputation, et c'est à eux qu'il faut avoir recours ; parce qu'ils ont le talent de le filer mieux au rouet ou au fuseau, et à moindre frais, par conséquent ils peuvent le donner à meilleur compte. Il y a des tems où l'on trouve des magasins de cette marchandise estimés cent mille écus.

Après ces précieuses matières premières de l'étranger, soie et fleurot, mises en œuvre, nous devons parler de quelques autres qui travaillées, ne laissent pas que de faire de grands objets. Tels sont les cotons et les laines, mais surtout les premiers, dont le filage et la fabrication sont d'une grande importance et occupent beaucoup d'ouvriers. On l'a porté dans ce pays-ci à un haut point de perfection.

Les laines tirées du dehors passent par les mains laborieuses des habitans : mais les Suisses n'ont pas encore pu établir des manufactures de cette matière qui aient pu se soutenir. Ils savent aussi bien carder et filer la matière ; ils l'emploient beaucoup à leur propre usage en la mêlant avec le chanvre et le lin, pour en composer une étoffe grossière, mais convenable aux

vêtemens des habitans de la campagne. Il s'est fait dans le canton de Berne des essais pour l'établissement d'une manufacture de draps qui a échoué, quoiqu'elle ait été soutenue fortement par le gouvernement. On a entrepris aussi de faire faire des camelots et calmandes, etc. Ils n'ont pas eu plus de succès. Il s'en fabrique cependant dans le canton de Zurich de basse qualité.

Les principales fabriques en laine consistent en bas drapés et tricotés, dont les meilleurs fabricans sont à Bâle et occupent tous les villages voisins de Soleure et du pays de Bâle. On leur donne la teinture et les apprêts dans la ville de Bâle. Il n'en passe point en France. Ces bas sont transportés en Italie, le reste en *Suisse* et en Souabe. On y emploie des laines de Saxe, de Lorraine et de Barbarie.

Il y a quelques chapeliers, mais uniquement pour les gens du commun. On tire de Lyon les chapeaux fins.

Il s'ensuit de cet examen que les soieries et les cotons alimentent les principales fabriques de la *Suisse*. Zurich possède sans doute les plus considérables, ensuite Saint-Gall, le canton de Berne, les villes de l'Ergaw, celles du Toggenbourg et de la Turgovie. Tous travaillent pour la même fin, les uns pour quelques branches de ce commerce, les autres pour la confection totale des ouvrages.

Les principales manufactures consistent donc en étoffes de laine, laine et soie, foulée et non foulée; mousselines rayées, peintes, unies; mouchoirs et légères étoffes de soie, et tout ce qui peut s'allier ensuite avec la soie, laine, floselle, coton, fil, etc.

Après avoir traité la matière du commerce général de la *Suisse*, il s'agit maintenant de parler des marchandises étrangères qu'elle reçoit, tant pour sa propre consommation que par entrepôt. Les principales sont les épiceries, dont le sucre et le café sont l'objet le plus considérable. On évalue le sucre qui passe à Bâle à environ 30,000 quintaux, le café à 100,000.

On se sert en plus grande partie du café des colonies françaises de l'île Bourbon, Saint-Domingue, la Martinique, etc.; le sucre provient primitivement de ces pays-là, ensuite on le reçuit des raffineries hollandaises et hambourgeoises.

Les Génevois trouvent encore mieux leur compte à le tirer de Marseille et de Bordeaux pour leur consommation, pour celle de Savoie, le Piémont et pays adjacens.

Les Suisses tirent de la Hollande les poivres, muscades, cannelle, etc. Il n'y a que l'indigo dont la France a su se conserver encore la principale distribution. Les Hollandais ont voulu en fournir, mais les Suisses ont préféré jusqu'à présent de le tirer des ports de France.

On tire encore pour l'habillement des draps et droguets de Saxe d'Angleterre et des Pays-Bas; ceci, outre l'usage des habitans, fait le fonds d'un assez bon commerce pour la Souabe et l'Italie. Les Suisses et surtout les Bâlois, s'en sont emparés de telle manière, que tous ces pays ont trouvé mieux leur compte de se servir de leur interposition.

Il ne faut pas omettre les marchandises des compagnies anglaises et hollandaises au défaut de celles de France, où l'on s'adresse préférablement, lorsqu'elle est en état de faire des ventes, tant en toiles de coton, que mousselines et soieries. Les Génevois y sont les plus forts, et les reportent ensuite en Italie et au-delà.

Les Neufchâtelais y entrent pour quelque chose, mais moins considérablement. Les foires de Francfort et de Strasbourg qu'ils fréquentent, leur fournissent les occasions de débiter ces étoffes. Ce qui parvient chez eux se répand ensuite aux foires de Zurzach pour la Suisse et l'Allemagne. Voilà à-peu-près ce qui constitue le fonds du commerce de la *Suisse* pour les marchandises étrangeres.

Quant à ce que les Suisses tirent de France pour leur consommation, nous en allons donner un état imprimé en 1761, et ensuite nous présenterons un autre aperçu qu'en a donné M. *Arnould*, auteur de la *Balance du Commerce*, à l'époque de 1795.

Nous remarquerons que le premier état est extrait d'un mémoire dressé par une assemblée de négocians à Bâle, à l'époque de 1761, que nous venons d'indiquer.

Evaluation générale des productions de France qui sont entrées en Suisse, en 1761.

Vins d'Alsace au moins pour.	2,000,000 liv.
Bleds pour une somme de. .	300,000
Chanvres et autres menues denrées.	100,000
Sels de Lorraine et de Franche-Comté.	1,200,000
Vins de Bourgogne et de Champagne.	150,000
Huiles de navette et de lin.	200,000
Tan de la Franche-Comté. .	50,000
Légumes du village neuf, situé à une petite lieue de Bâle, derrière Huningue; cet article raporte annuellement à ce village sans exagérer.	200,000
Huile de Provence, et savons de Marseille.	1,500,000
Safran, miel, amandes, olives, pruneaux, câpres, etc. . . .	800,000
	6,500,000

D'autre part.	6,500,000
Vins muscats, eaux-de-vie, liqueurs et sirops de Montpellier, vinaigres.	100,000
Verdet sec de Montpellier, graine jaune d'Avignon et quelque bois à racine pour teinture.	300,000
Laines de Lorraine. . . .	100,000
Amidon.	100,000
Tabac d'Alsace 10,000 quintaux à 15 liv. le cent. . . .	150,000
Total.	7,250,000 liv.
On peut nommer entre les crus et fabriques, les fers de Franche-Comté.	100,000
Fil et filasse blanchie de Lorraine; beaucoup de fil cru pour toiles grossières, que l'on apporte d'Alsace, etc.	100,000
Plomb et litarge.	150,000
Total.	350,000

Manufactures proprement dites.

Les étoffes et bas de soie de Lyon et autres villes de la France qui en fabriquent.	2,000,000
Chapellerie.	300,000
Draps d'Abbeville et de Laval dont le débit a toujours été avantageux.	200,000
Petites étoffes de Reims, voiles, serges, etc.	100,000
Cambrais unis et façonnés, manchettes et autres broderies pour hommes, femmes, etc. . .	100,000
Productions des modes de Paris.	50,000
Camelots de Lille et de Flandre.	100,000
Total.	2,850,000

Marchandises étrangères.

Indigo 200,000 l'v. au moins à 6 liv. la livre.	1,200,000
Sucre 30,000 quintaux. . .	3,000,000
Cotons en laine moyens, à les tirer en sort tems de France, suivant la facilité que l'on en donnerait.	5,000,000
Café des iles de France 10,000 quintaux.	1,000,000
Dito, du Levant.	100,000
Rocou, vitriol, alun de Rome, cacao, raisins de Corinthe, etc.	100,000
Gros raisins secs.	50,000
	10,450,000
Ci-contre.	12,450,000
Galles d'Alep et gomme d'Arabie.	150,000
Soie d'Espagne, de Barbarie et du Levant.	500,000
Séné et drogues de toute espèce.	100,000
Laine de Barbarie.	100,000
Cuirs de l'Amérique venant d'Espagne ou de Portugal. . .	50,000
Puils de chèvre et de chamois.	100,000
Safranon et jus de citron. . .	150,000
Tabac de Dunkerque venant des iles de Saint-Domingue et Saint-Vincent.	400,000
Total.	12,000,000

« Toute la partie du commerce extérieur en France, qui s'effectuait par terre en tems de paix, s'opère depuis la guerre par la voie de la *Suisse*, dit M. *Arnould*. La proximité d'un tel voisinage multiplie et facilite les transactions respectives; et la part que la *Suisse* et Genève, en particulier, avaient dans nos fonds publics, a dû faire prendre aux Génevois et aux Helvétiens, un grand intérêt même actif à nos mouvemens monétaires.

» Voyons donc quel est l'état présent de notre commerce en *Suisse*, par la comparaison des enregistremens faits de tout tems dans les douanes françaises, avec ceux ordonnés par le decret du 7 brumaire an II.

» Le commerce de la France avec la *Suisse* peut être considéré depuis dix ans, sous quatre époques: 1°. avant la révolution; 2°. dans les premières années de la révolution; 3°. pendant la durée des proscriptions, du *maximum* et des réquisitions; et 4°. enfin, depuis le relâchement ou la chûte de tout système de destruction.

» 1°. Avant la révolution, notre commerce ostensible avec la *Suisse*, s'élevait sur une année moyenne de trois, à la valeur métallique de 21 millions d'exportations de France, sur 7 millions environ d'importations de *Suisse* en France; mais dans la somme de 7 millions n'est pas comprise une valeur peut-être de 20 millions, tant en horlogerie qu'en toiles de coton, dont les forts droits imposés par le tarif d'entrée, provoquaient alors l'introduction clandestine en France; en sorte qu'il était notoire qu'en définitif, nous comptions annuellement à la *Suisse* une solde ou balance en argent pour résultat de notre commerce respectif. Cet état de choses s'est soutenu à-peu-près sur le même pied depuis la révolution, avant la grande émigration et l'émission en fortes quantités des assignats.

» 2°. Dans les premières années de la révolution, après l'émigration et après l'émission des assignats, c'est-à-dire, notamment depuis le

premier janvier 1792, jusqu'au 21 novembre 1793, ou premier frimaire, an deuxième, ce qui comprend un espace de 23 mois, nos exportations pour la *Suisse* se sont élevées à 121 millions; et les importations de la *Suisse*, seulement à 34 millions 500 mille francs, ce qui produit de notre côté un excédent d'exportations de 86 millions 500 mille francs.

» Un excédent aussi considérable est le résultat de différentes circonstances qu'il faut se rappeler.

» D'abord, tous les prix de cette époque, particulièrement ceux des denrées coloniales, haussèrent sensiblement, et la *Suisse* en reçoit des quantités assez considérables pour sa propre consommation; ensuite les produits de l'industrie française furent exportés dans la proportion de la masse des capitaux et des revenus, pour remboursement et arrérages que les émigrés ou les étrangers voulurent tirer de France, en nature de marchandises; de manière que sous aucun de ces rapports, cet excédent de 86 millions 500 mille francs sur les importations de la *Suisse*, ne la constituait débitrice de la France; seulement cette progression dans nos ventes, pouvait nous fournir les moyens de solder, ou à-peu-près, toutes nos dettes commerciales précédentes envers la *Suisse*.

» 3°. Pendant la durée des proscriptions, du *maximum* et des réquisitions, depuis le premier frimaire au 30 fructidor, an deuxième, ce qui comprend un espace de dix mois, la valeur des importations de *Suisse* en France, seulement en vingt principaux articles, ne fut pas moins de 158 millions 944 mille francs; et les exportations de France ne s'élevèrent qu'à 32 millions 173 mille francs, ce qui présente un excédent d'importations de la part de la *Suisse*, de 126 millions 771 mille francs.

» Il faut observer qu'à cette époque, les prix sont au moins triplés sur valeur métallique; ensuite, que le commerce de la *Suisse*, depuis que l'Allemagne est devenue un des théâtres de la guerre, s'est augmenté de nos relations indirectes avec cette contrée de l'Europe. Par exemple, les chevaux, les cuivres et les draperies nous sont arrivés d'Allemagne par la *Suisse*, et nous y avons reporté par la même voie, nos étoffes, nos gazes et nos rubans de soie: ajoutons encore que le bas prix actuel de notre change permet aux Suisses d'acquitter aux entrées de France les droits les plus forts imposés par nos tarifs sur les toiles de coton et même sur l'horlogerie, quoique le droit, par montre, soit réduit de 6 francs à 2 francs par le nouveau tarif. Ces marchandises qui étaient autrefois introduites en contrebande, font actuellement partie des enregistremens dans les douanes.

» Tous ces motifs justifient donc la possibilité de cet excédent d'importations de 126 millions 771 mille francs; mais la faiblesse de nos ventes, seulement de 32 millions 173 mille francs, à cette époque, aurait lieu de surprendre, si l'ame n'était encore émue du souvenir de la tyrannie exercée pendant cette même période sur les personnes et sur les propriétés.

» 4°. Depuis le relâchement ou la chûte des proscriptions, du *maximum* et des réquisitions, c'est-à-dire, spécialement pendant les quatre premiers mois de la troisième année républicaine, les importations de *Suisse* en France, seulement en vingt principaux articles, s'élèvent à une somme de 167 millions 146 mille francs, et nos exportations en *Suisse* ne montent pas à plus de 25 millions 240 mille francs; ce qui offre une nouvelle dette de la France envers la *Suisse* de 251 millions 906 mille francs. On observe que dans cette période les prix ont généralement quintuplé sur valeur métallique.

» Il résulte de tous ces aperçus, qu'en quatorze mois, la France paraît redevoir à la *Suisse* 228 millions 677 mille francs, valeur en assignats, et cette dette est de plus de 150 millions pour les seuls quatre premiers mois de la présente année ».

Poids, mesures, monnaies, change.

Comme il nous serait impossible de traiter ces objets pour chacun des cantons de la *Suisse*, nous choisirons Bâle et Berne, qui servent d'ailleurs de règle aux autres. On peut voir encore ZURICH, GENEVE.

Bâle. Le cours du change qui est rapporté plus bas, est calculé d'après le nouveau système résultant de la loi émanée récemment du grand-conseil helvétique, et sanctionnée par le sénat, en vertu de laquelle il n'y aura, à l'avenir, dans toute l'étendue de la nouvelle République, que des argents à son coin, et qu'une même dénomination usitée; savoir: quant à la dénomination;

Le franc, ou livre courante, ayant 20 sols, et le sol 12 deniers, sur le même pied qu'il était déjà établi avant la révolution dans tout le canton de Berne, à raison de 4 francs l'écu neuf de France de 6 livres, faisant 40 batz ou 2 fl. 40 k. comme l'argent courant, et ainsi du reste, soit pour le plus, soit pour le moins, à proportion.

D'ailleurs, on tient encore à Bâle les écritures, presque généralement en florins et kreutzers, argent de change: quelques maisons cependant, dont les affaires ne sont pas fort étendues, les tiennent, pour leur convenance, en florins et kreutzers courants; d'autres, mais fort peu, en argent de France.

Autrefois on les y tenait aussi en écus, sols et deniers, et en livres, sols et deniers de change.

L'écu de change à 3 livres ou 60 sols.

La livre de change à 20 sols, et le sol 12 den.

Google

Le florin à 60 kr. et le kr. 5 deniers ; mais la plupart ne comptent plus ces deniers après les kreutzers.

Ce qui constitue l'argent entendu de change, est la pistole d'Espagne, dont le prix fixe et déterminé est 11 liv. 15 sous, ou 7 fl. 38, et le louis d'or neuf à 14 liv. 13 sous, ou 9 fl. 36 kr.; mais depuis longtems il n'était plus question de la pistole d'Espagne que pour le cours de Milan, et celui-là même fut aussi changé il y a environ deux ans ; en sorte qu'il n'y a plus que le louis neuf, comme il est indiqué ci dessus, et l'écu neuf de 6 liv. de France, à 2 fl. 24 kr.

Lorsque ce même louis neuf est compté pour 10 fl. 40 kr., et l'écu neuf 2 fl. 40 kr., cela est entendu sur le pied de l'argent courant.

Les espèces marquées de la crosse, soit aux armes de Bâle, sont des louis d'or neufs valant 4 écus neufs de France ; mais ils ne sont pas reçus volontiers an paiement de lettres de change, non plus que ceux des autres cantons de la *Suisse*; des écus en argent de 30 batz, des pièces qui font le dami-écu ou 15 batz : le $\frac{1}{4}$ d'écu, ou 10 batz : le $\frac{1}{8}$ d'écu, ou 5 batz : des pièces de 3 batz, de 1 batz, de $\frac{1}{2}$ batz, et des rappes dont 10 font le batz, 3 le loutzer, 6 le schilling ou sol, 8 le groschen. On voit encore, mais peu, des vieux sols de 6 rappes, et des doubles de 12.

Neuf florins de change en font précisément 10 argent courant : les réductions se pratiquent dans cette proportion.

Change.

Bâle donne.	Reçoit par contre.	Dans les villes ci-après.
29 s. ct. . env.	p. 1 fl. et. .	à Amsterdam.
174 l. et. . env.	p. 100 l.	à Auguste.
6 $\frac{1}{2}$ s. et. env.	p. 1 l.	à Bergame.
100 ls ou éc. n. p. o. m. . . .	p. 100 louis ou écus n. . . .	à Francfort-sur-le-Mein.
100 écus de 2 l. ct. p. ou m. .	p. 100 écus de 3 l. de Fr. .	à Genève.
11 s. ct. env.	p. 1 l. hors de banq. . .	à Gênes.
25 s. ct. env.	p. 1 marc banco.	à Hambourg.
14 l. et. env.	p. 1 louis vieux.	à Leipsick.
99 ée. n. de 4 l. env.	p. 100 piast. de 20 s. d'or. . .	à Livourne.
27 $\frac{1}{4}$ l. ct. env.	p. 1 l. sterl.	à Londres.
16 l. et. . . .	p. 31 l. et. p. ou m.	à Milan.
206 l. et. p. ou m.	p. 124 rd. et. p. ou m.	à Nuremberg.
100 l. et. . . .	p. 150 l. tour. p. ou m. . .	à Paris.
6 s. $\frac{1}{2}$ ct. env.	p. 1 l. faible.	à Venise.
172 l. ct. p. ou m.	p. 100 fl. et. .	à Vienne.
100 l. et. p. ou m.	p. 100 l. ct. . .	à Zurick.

Les lettres de change créées à Bâle, sur d'autres places, se font diversement : la plupart le sont en valeur des places étrangères, à tant de semaines ou tant de jours de data.

Il n'y a pas de jours de faveur : le paiement doit avoir lieu à l'échéance, ou le protêt doit intervenir, si la lettre d'avis ne porte pas expressément l'ordre de ne pas faire protester.

Les lettres de change portant la valeur en argent de France, s'y acquittent ainsi que dans les autres villes de *Suisse*, indifféremment sur le pied du compte de l'argent de France, où l'on en réduit la valeur en florins de change ou courants. On n'enseignera pas ici la manière de faire ces réductions; cela n'entre pas dans le plan de cet ouvrage, qui suppose cette intelligence aux personnes pour qui il est destiné.

Poids, mesures. Le poids de l'or et de l'argent est au marc de Cologne, de 8 onces, de 36 grains.

Le poids ordinaire est de 16 onces, égal à celui de Paris et d'Amsterdam.

13 brachs y font 6 aunes de Paris.

Berne. Ce qu'on vient de dire relativement à la manière de compter d'après le nouveau mode adopté en *Suisse*, s'adopte également ici; savoir : que dans toute l'étendue de la République, on ne comptera plus que par francs ou livres ct. helv. de 20 sous, le sol ayant 12 den. ; mais sans doute que l'usage de batz et kreutzers sera conservé, à raison de l'extrême commodité de cette manière de compter dans l'achat ou la vente des objets de détail et des comestibles.

Ainsi à Berne, on tient les écritures en francs ou livres ct. sols et den., de même en crones, batz et kreutzers. Le crones ayant 25 batz ou 100 kr., et le batz 4 kreutzers ou kruches.

On y compte encore quelquefois par thalers ou écus blancs de 30 batz, et par pfund ou livre bernoise qui y est aussi en usage, et vaut 7 batz et demie, ou demi-florin.

Dans quelques villes de la partie allemande de ce canton, on compte par gouldes ou flor. batz

et kr. ; le florin vaut 15 batz ou 60 kreutzers. Dans la partie romande, soit au pays de Vaud, on compte par livres, sols et deniers de *Suisse*, ou par écus de 20 batz, et encore par florins de 4 batz.

Il y a, en fait d'argent fabriqué au coin et aux armes de Berne, depois peu, des louis d'or neufs simples et doubles, valant, comme ceux de France, 16 liv. de Berne, le simple, et 32 liv. le double. ; des écus neufs et demi-dits, valant, comme ceux de France, 4 liv. l'entier, et 2 liv. le demi ; depuis longtems, des thalers ou écus blancs de 30 batz, des pièces de 10 batz qui font la livre ou le franc de *Suisse*, soit le $\frac{1}{4}$ de l'écu neuf ; des pièces de 5 batz, de 2 batz et demi ou 10 kr. ; des batz, des demi-batz qui font le sol de *Suisse* ; des kreutzers dont 4 font le batz, et enfin des demi-kreutzers, appelés en allemand *fierer*, dont 8 font aussi le batz.

Les espèces étrangères suivantes y ont cours ; savoir : les louis neufs et les écus neufs de France, comme il est dit ci-dessus.

L'écu de Savoie à 45 batz et demi. La piastre d'Espagne à 35 batz et demi. Le croizade de Gênes à 50 batz. Le mirliton à 1:4 batz. Les ducats du poids de la demi-pistole à 70 batz. La pistole de Savoie à 183 batz. La plupart des autres argents de billon, et même celui des cantons voisins, y étaient interdits avant la révolution ; mais aujourd'hui toute la monnaie y a cours, même celle de Fribourg et de Neufchâtel, frappée sur le pied de 42 batz l'écu neuf, excepté les demi-batz de Bâle, qui, à cause de leur extrême petitesse, ne sont reçus que pour des kreutzers, n'ayant pas égard à la valeur intrinsèque.

Change.

Batz donne.	Reçoit par contre.	Dans les villes ci-après.
1 l. 8 s. p. ou m.	p. 1 fl. et. .	à Amsterdam.
99 ls ou éc. n. p. o. m. . . .	p. 100 louis ou écus n. . . .	à Francfort sur-le-Mein.
3 l. 6 s. . id.	p. 1 écu et. .	à Geneve.
17 l. 5 s. . . .	p. 1 l. sterl.	à Londres.
10 s. avec 1 à 2 p. cent agio p. ou m. . .	p. 1 l. ct. .	à Milan.
99 l. de Fr. p. ou m.	p. 100 liv. tour.	à Paris, Lyon, etc.
15 s. avec 4 à 5 p. cent agio id.	p. 1 l. de Piémont. . . .	à Turin.

Poids, mesures. Le poids y est de 17 onces de marc ; ainsi, 16 livres en font 17 de Paris, et sur ce pied 94 $\frac{5}{17}$ l. à rigueur, font 100 liv. de Paris ; la différence sur 100 est donc 5 $\frac{15}{17}$ de livre ; mais l'on compte ordinairement 6 pour 100, et à la confrontation l'on trouve une différence de 8 et même 10 pour 100.

Quant à la mesure d'étendue, 2 braches $\frac{1}{2}$ font communément l'aune de Paris : de cette façon, les 100 aunes de roi ou de Paris feraient 216 braches 2 tiers ; mais un auteur, qui parait exact, indique 218 $\frac{1}{2}$ de brache pour les 100 aunes de Paris ; attribuant 240 lignes $\frac{7}{10}$ du pied de roi à la brache de Berne.

Les principaux priviléges dont les Suisses jouissaient en France, étaient le droit de naturalité, qui les égalent en tout aux Français même de naissance ; la franchise des foires de Lyon, qu'ils pouvaient exercer et étendre quinze jours au delà de la franchise ordinaire, ce qui n'a été accordé à aucune autre nation, non pas même à la Française. La diminution ou la remise entière de plusieurs droits d'entrée pour les manufactures qui se fabriquent chez eux ; la liberté d'enlever tous les ans certaine quantité de bled d'Alsace et des autres provinces de France, qui leur sont voisines ; enfin, la même faculté pour ce qui regarde les sels de Franche-Comté, et quelques autres que l'on peut lire dans les divers traités qui ont été faits entre la France et les louables Cantons, depuis les règnes de *Charles VII* et de *Louis XII*.

SUMATRA, île de la mer des Indes, une des trois grandes îles de la Sonde, à l'ouest de la presqu'île de Malaca et de l'île de Bornéo, séparée de celle de Java par le détroit de la Sonde.

On lui donne environ 300 lieues de long, sur 70 de large.

Elle a des pâturages, des terres fertiles en riz et autres grains. On y recueille du benjoin et du camphre.

C'est au Nord, et au Nord uniquement qu'on trouve le benjoin, qui est principalement consommé en Perse. C'est-là aussi que croît ce précieux camphre, dont l'usage est réservé aux Chinois, et surtout aux Japonois.

Le camphre est une huile ou résine volatile et pénétrante, propre à dissiper les tumeurs, à arrêter les progrès de l'inflammation, et connue de plus par l'usage qu'on en fait dans les feux d'artifice.

L'arbre qui donne le camphre est une espèce de laurier, commun au Japon et dans quelques cantons de la Chine. Son tronc s'élève à la hauteur du chêne.

Le camphre que l'on tire de *Sumatra* est de beaucoup le plus parfait. Sa supériorité est si bien reconnue, que les Japonois et les Chinois eux-mêmes donnent plusieurs quintaux du leur, pour

pour une livre de celui-là. L'arbre qui le produit, n'est pas encore bien connu des botanistes.

Les terres du Nord-Est sont presque généralement submergées. Aussi n'y a t-il presque pas de population. Le peu même qu'on y voit d'habitans, sont corsaires. On les détruisit presque tous en 1760 ; mais il est sorti, pour ainsi dire, de leurs cendres de nouveaux brigands qui ont recommencé à infester le détroit de Malaca et d'autres parages moins célèbres.

Les montagnes de l'intérieur du pays sont remplies de mines. On en remue la superficie dans la saison sèche. Les pluies qui durent depuis novembre jusqu'en mars, et qui tombent en torrens, détachent de la terre l'or, qui a pour matrice un spath très-blanc, et l'entraînent dans des circonvallations d'osier, destinées à le recevoir, et très-multipliées, afin que ce qui aurait pu échapper à la première, soit retenu dans quelques-unes de celles qui la suivent.

Cette île est partagée entre plusieurs princes du pays et les Hollandais, qui y ont plusieurs établissemens.

Le plus utile doit être celui de Palimban, situé à l'est. Pour 66,000 livres, la compagnie y entretient un fort et une garnison de quatre-vingts hommes. On lui livre tous les ans 2 millions pesant de poivre, à 23 livres 2 sols le cent, et un million et demi d'étain à 61 livres 12 sols le cent. Ce dernier article est tiré tout entier de l'île de Banka, qui n'est éloignée du continent que d'un mille et demi, et qui donne son nom au détroit fameux par où passent communément les vaisseaux qui se rendent directement des ports d'Europe à ceux de la Chine.

Quoique les Hollandais aient à très-bon marché les denrées qu'ils prennent à Palimban, ce prix est avantageux au souverain du canton, qui force ses sujets à les lui fournir à un moindre prix encore.

Les Anglais se sont aussi établis dans cette île. Leur établissement est à Bencouli, où ils ont élevé le fort Malborough.

Les Chinois, les Malais et les esclaves amenés du Mozambique, forment la population de cet établissement. Quatre cents Européens et quelques Cipayes le défendent. Tout le commerce qui s'y fait, appartient aux négocians libres, à l'exception de celui du poivre. La compagnie en tire annuellement 1,500 tonneaux, qu'elle obtient à un prix excessivement borné. La moitié de ce produit est porté dans la Grande-Bretagne par un seul bâtiment ; le reste s'embarque sur deux navires expédiés d'Europe, qui le portent à la Chine, où on le vend avec avantage. En 1773, le revenu de ce comptoir s'élevait à 4,982,895 l., et ses dépenses à 3,165,480 l.

Les habitans de *Sumatra* ont deux sortes de monnaies qui se fabriquent chez eux, et que fait frapper le roi d'Ashem, mais qui ne sortent guère de leur île.

L'une est d'étain, dont les 75 ne font qu'un sol de France ; l'autre est d'or, et revient à 16 sols 8 den. La première se nomme *cache* ou *cas*, et l'autre *mass*. Ils n'ont point d'espèces d'argent ; mais ils reçoivent les monnaies étrangères dans le commerce. *Voyez* ASHEM.

SUND, détroit d'Europe dans les Etats de Danemarck entre les îles de Schonen et de Seelande ; il a deux lieues de large ; c'est la clef de la mer Baltique : tous les vaisseaux qui y passent payent un droit au Danemarck dans la ville d'Helsingor.

Nous avons parlé à l'article BALTIQUE, du commerce qui se fait par ce détroit, des droits qui s'y payent et des usages qu'on y observe ; nous y renvoyons le lecteur.

Nous dirons seulement un mot ici de l'origine de ce droit et son état actuel.

Il est en partie fondé sur la convention faite entre les premiers navigateurs qui passèrent le détroit, et entre les souverains de Danemarck, qui se chargèrent d'établir, dans le Categat, des fanaux et d'autres signaux, pour servir de guides aux navires, afin de les garantir de tout accident, et cela moyennant une redevance qu'ils s'obligèrent de payer par chaque navire. Dans la suite des tems, il fut imposé de nouveaux droits et de nouvelles taxes sur d'autres marchandises, qui furent autorisés et reconnus légitimes par les traités que conclurent ensuite les autres puissances.

En 1450, le roi d'Angleterre, *Henri VI*, fit un traité avec *Christian*, roi de Danemarck. Ensuite, par un traité entre *Henri VII* et le roi *Jean*, conclu en 1490, ces deux nations s'accordèrent réciproquement une entière liberté de commerce par terre et par mer dans leurs Etats respectifs, en payant les droits accoutumés, à l'exception de ceux d'ensablement et de naufrage. Ceux qui voulaient entrer dans la Baltique, s'obligeaient à payer les droits du *Sund*, et à passer toujours par ce détroit, et non par les deux Belts, excepté dans le cas où le gros tems les y forcerait ; alors en constatant la vérité du fait par l'affirmation assermentée du capitaine ou de deux matelots, ils devaient acquitter un droit égal à la douane de Vyborg. Les Anglais firent un troisième traité avec les Danois, en 1670, par suite duquel ils ont été mis dans ce royaume, particulièrement aux droits du *Sund*, au nombre des nations les plus favorisées.

En 1533, pendant l'interrègne de la reine gouvernante des Pays Bas, il fut fait un premier traité entre la Hollande et le Danemarck, relativement aux droits du *Sund*. Dans la paix de Spire, conclue en 1544, entre l'empereur

Charles V et le roi *Christian III*, celui-ci s'engagea à n'exiger, pour droits de passage du *Sund*, des Hollandais, des Flamands, et des habitans des Bays-Bas, qu'une rose noble pour chaque navire.

En 1645, les droits du *Sund* furent réglés d'une manière fixe, et il se conclut dans la même année, relativement à cet objet, un traité à Cristianopole, petite ville de Suède, appartenante alors au Danemarck, entre cette puissance et les Etats-Généraux des Provinces-Unies. A ce même traité fut joint un tarif des droits que devaient payer les navires et les marchandises, à leur passage par le *Sund*, soit pour entrer dans la Baltique, soit pour en sortir. Ce traité et ce tarif ont servi de base aux autres traités conclus ensuite avec l'Angleterre et avec la France en 1770. Ce tarif est aujourd'hui le seul en usage dans les douanes du *Sund*, pour les navires et les marchandises de toutes les nations.

C'est en 1663 que fut conclu le premier traité entre la France et le Danemarck, relativement aux droits du *Sund*. Ce traité fut renouvelé en 1742 : depuis cette époque les Français furent regardés comme une des nations les plus favorisées dans le passage de cette mer. Ce titre de nation favorisée est d'un si mince avantage pour celle qui en est décorée, qu'elle n'excite pas la jalousie de celles qui ne sont pas de ce nombre. Il consiste en ce que ces nations payent pour droit des marchandises omises au tarif, un et un quart pour cent; au lieu d'un pour cent que payent les nations favorisées ; et il n'y a au nombre de ces dernières, que les Anglais, les Hollandais, les Français, les Suédois, les Espagnols, les Portugais, les Russes, les Napolitains, et la ville d'Hambourg sur l'Elbe.

SURATE, grande et riche ville des Indes dans les Etats du grand Mogol, au royaume de Guzurate. Elle est dans une belle situation, sur la rivière de Tapi, à trois lieues du golfe de Cambaie, cent cinquante sud-ouest d'Agra. Longitude 90, lat. 21. 10.

Cette ville, bien moins célèbre et bien moins puissante qu'elle ne l'était autrefois, est encore très-grande ; il s'y fait un commerce immense ; mais presque toutes ses étoffes et ses toiles même conviennent peu au nôtre, et nos tentatives pour y lier un négoce suivi ont été fatales à ceux qui les ont faites. Les Hollandais en tirent un parti plus avantageux, ainsi que les Anglais qui sont maîtres du château ou citadelle de la ville : ce sont les seules nations de l'Europe à qui le commerce de *Surate* soit réellement profitable. Les débouchés qu'ils se sont procurés pour les fabriques de cette ville, dans le commerce d'Inde en Inde ; les toiles qu'ils en exportent pour leur traite aux côtes de l'Afrique, et la grande quantité de coton filé que les Anglais surtout en enlèvent pour leurs manufactures du Bengale, forment ces débouchés.

Les Anglais possèdent la citadelle de *Surate*, comme exerçant la charge d'amiral du Mogol à laquelle étaient attachées sept cent mille livres de revenu. Elle forme une ville particulière dont ils sont maîtres. Ils le sont aussi de Barokia, ville considérable, et de son territoire. Les revenus qu'ils tirent de la citadelle de *Surate* les défrayent des dépenses de la garde de ce poste important. Mais ils ont encore été arrêtés de ce côté par les Marattes maîtres d'une partie du Guzurate et de Amedabad sa capitale.

La ville de *Surate* est soumise, ainsi que la plus grande partie du Guzarate, à un Nabab particulier.

Les lieux où *Surate* fait son commerce sont Moka, Mascat, Bassora, la Perse, Cambaye, Patan, le Bengale, etc.

On apporte à *Surate* des marchandises de toutes les parties de l'Asie. Elles y sont achetées par les Européens, les Turcs, les Arabes, les Persans, et les Arméniens.

Les marchandises les plus connues dans le commerce des étoffes qui se fait à *Surate* sont : 1° les douttis, grosse toile écrue qui se consomme en Perse, en Arabie, en Abissinie, sur la côte orientale de l'Afrique, et des toiles bleues qui ont la même destination, et que les Anglais et les Hollandais placent utilement dans leur commerce de Guinée ;

2°. Les toiles de Cambaye à carreaux bleus et blancs qui servent de mante en Arabie et en Turquie. Il y en a de grossières; il y en a de fines : il y en a même où l'on mêle de l'or pour l'usage des gens riches ;

3°. Les toiles blanches de Brozia si connues sous le nom de *baffetas*. Comme elles sont d'une finesse extrême, elles servent pour le cafetan d'été des Turcs et des Persans. L'espèce de mousseline terminée par une raie d'or dont ils font leurs rubans, se fabrique dans le même lieu,

4°. Les toiles peintes d'Amadan, dont les couleurs sont aussi vives, aussi belles, aussi durables que celles de Coromandel; on s'en habille en Perse, en Turquie, en Europe. Les gens riches de Java, de Sumatra, des Moluques, en font des pagnes et des couvertures ;

5°. Les gazes de Beirapour : les bleues servent en Perse, en Turquie ; à l'habillement d'été des hommes du commun, et les rouges à celui des gens plus distingués. Les Juifs à qui la Porte a interdit la couleur blanche s'en servent pour leurs turbans ;

6°. Les étoffes mêlées de soie et de coton, unies, rayées et satinées, mêlées d'or et d'argent. Si leur prix n'était pas si considérable, elles pourraient plaire à l'Europe même, malgré la médiocrité de leur dessin, par la vivacité des couleurs, par la belle exécution des fleurs. Elles durent peu; mais

Digitized by Google

c'est à quoi l'on ne regarde guères dans les sérails de Turquie et de Perse où s'en fait la consommation ;

7°. Quelques étoffes purement de soie, appelées *tapis*. Ce sont des pagnes de plusieurs couleurs, fort recherchées dans l'est de l'Inde. Il s'en fabriquerait davantage, si l'obligation d'y employer des matières étrangères n'en augmentait pas trop le prix ;

8°. Les chaules, draps très-légers, très-chauds et très-fins, fabriqués avec des laines de Cachemire. On les teint en différentes couleurs, et l'on y mêle des fleurs et des rayeures. Ils servent à l'habillement d'hiver en Turquie, en Perse, et dans les contrées de l'Inde où le froid se fait sentir. On fait avec cette laine précieuse des turbans d'une aune de large et d'un peu plus de trois aunes de long qui se vendent depuis mille jusqu'à quinze cents roupies. Quoiqu'elle soit mise quelquefois en œuvre à *Surate*, les plus beaux ouvrages sortent de Cachemire même. C'est une vallée délicieuse vers l'extrémité septentrionale de l'Indostan, fermée par les montagnes d'Attok et par celles du Caucase, habitée par les hommes de l'Inde les plus industrieux et les plus polis, par les femmes les plus belles et les plus piquantes.

Indépendamment de la grande quantité de coton que *Surate* employe dans ses manufactures, elle en envoye encore dans le Bengale. La Chine, la Perse et l'Arabie réunies en reçoivent beaucoup aussi lorsque la récolte est très-abondante. Si elle est médiocre tout le superflu va sur le Gange, où le prix est toujours plus avantageux.

On tire encore de *Surate* des soies crues, de l'indigo des trois sortes, de l'aloës, du bois de sapan, du café, des cauris, des maldives, si nécessaires pour la traite des nègres en Guinée : de l'encens, du salpêtre du borax, de la gomme laque du bois, de la mirrhe, des perles, des diamans, et quelques autres pierreries moins précieuses.

Les marchandises de *Surate*, propres pour le commerce qui se fait à Moka, et sur les côtes de la mer Rouge et de l'Arabie Heureuse, sont les grosses toiles blanches ; bleues et noires.

Celles pour Bander-Abassi et Bassura dans le golfe Persique, des toiles blanches, grosses et fines ; peu de teintes en bleu et en noir.

Celles pour Sumatra, pour Java et Macassar, des toiles bleues et noires; beaucoup plus de fines que de grosses.

Pour les Philippines, toutes sortes de toiles grosses et fines, blanches et teintes: des tapis et des étoffes de soie.

Enfin de l'opium pour les côtes de Malabar, et pour les autres lieux des Indes, d'où l'on tire le poivre ; n'y ayant point de marchandises de meilleur débit que celle-là, pour échanger contre cette épicerie.

Surate reçuit en échange de ses exportations des porcelaines de Chine, des soies de Bengale et de Perse ; des mâtures et du poivre de Malabar ; des gommes, des dattes, des fruits secs, du cuivre, des perles de Perse, des parfums et des esclaves d'Arabie ; beaucoup d'épiceries des Hollandais ; du fer, du plomb, des draps, de la cochenille, quelques quincailleries des Anglais.

Poids, mesures, monnaies. Tout s'achète à *Surate* au poids, excepté les toiles et les étoffes. Les poids sont : le candil qui se divise en 20 mans; le man en 40 serres; la serre en 30 pessas.

Il y a de deux sortes de mans ; l'un qui est appelé *man de roi* ou *poids de roi* ; et l'autre que l'on nomme simplement *man*.

Le man de roi sert à peser les denrées et choses nécessaires à la vie, même les charges des voitures. Il est composé de 40 serres, chaque serre valant juste une livre de Paris ; de sorte que 40 livres de Paris sont égales à un man de roi.

Le second man, dont l'usage est pour peser les marchandises, est aussi composé de quarante serres, mais chaque de ces serres n'est estimée que douze onces ou les trois quarts d'une livre de Paris ; de manière que ce deuxième man ne pèse que 30 livres de Paris, ce qui est un quart moins que le man de roi.

Les poids de *Surate* sont de 43 trois quarts pour cent plus forts que ceux de Pondichéry.

48 candils de *Surate* valent 69 candils de Pondichery ; 48 mans, 69 mans de Pondichery ; 48 serres, 69 serres de Pondichery.

Les poids pour l'or et l'argent sont :

Le tola ou tole qui se divise en 32 vals.

La roupie *Surate* pèse 31 vals et demi.

La tole est de 40 mangelis qui font 56 de nos carats de poids : deux toles un tiers et demi valent une once poids de marc. La tole pèse à-peu-près autant qu'une roupie d'argent.

Les étoffes de soie ou de coton se vendent à une mesure appelée *guaise* ou *cobet* qui se divise en 24 tasseaux. Cette guaise est de 28 pouces 5 lignes de France.

Les draps se vendent à la verge ou gard d'Angleterre, apparemment à cause que les Anglais y ont apporté plus de draps qu'aucune nation d'Europe : c'est donc à leur mesure qu'on trafique des draps.

Les monnaies de *Surate* sont :

La roupie d'or valant 14 roupies d'argent.

La roupie d'argent évaluée trente sous de France.

Le pessa, 5 deniers et cinq huitièmes de denier.

Il y a des pessas doubles qui valent 11 den. un quart de denier.

La roupie d'argent vaut 64 pessas simples ou 32 pessas doubles. C'était avec ces derniers que l'on comptait autrefois dans les livres de la compagnie des Indes.

Le passe est une monnaie de cuivre qui sert aussi de poids pour subdiviser la serre. *Voyez* PONDICHERY, MOKA.

SURINAM, colonie hollandaise située à la Guyanne, dans l'Amérique méridionale. *Voyez* GUYANNE.

Ce nom de *Surinam* lui vient de celui du fleuve qui traverse cette partie des possessions hollandaises.

Les bords incultes de ce fleuve reçurent en 1634 une soixantaine d'Anglais, sous la conduite du capitaine Marchal. Il paraît, autant qu'on peut le conjecturer, qu'ils n'y restèrent que le tems nécessaire pour recueillir le tabac qu'ils y avaient semé à leur arrivée. Six ans après se montrèrent dans ce lieu abandonné quelques-uns de ces Français que leur inquiétude poussait alors dans tous les climats, et que leur légèreté empêchait de se fixer dans la plupart. Ils massacrèrent les naturels du pays, commencèrent la construction d'un fort, et disparurent. Les Anglais profitèrent de leur retraite pour se rendre maîtres de cette partie si longtems négligée du nouvel hémisphère. La colonie avait formé 40 ou 50 sucreries, lorsqu'en 1667, elle fut attaquée et prise par les quarante Hollandais, qui furent maintenus dans leur conquête par le traité de Breda, conclu le 31 juillet de la même année.

Le climat de *Surinam* est, en général, fort mal-sain. Les soirées et les nuits y sont surtout pernicieuses tant à cause des vapeurs abondantes et corrompues dont l'air est alors infecté, qu'à cause de l'inconstance singulière de la température. L'été et l'hiver, quoique moins caractérisés que dans nos climats, s'y font sentir alternativement. Les pluies qui font l'hiver, tombent ordinairement en abondance depuis la fin de septembre, jusqu'au commencement du mois de mars. A ces pluies, souvent orageuses, succèdent des chaleurs immodérées.

Le sol de la Guyane hollandaise assez semblable à celui de la Guyane française, est une argile grasse et très-fertile. Tout ce qu'on y plante y croît avec une étonnante rapidité. Les côtes septentrionales sont couvertes d'une infinité de beaux arbres d'une grosseur prodigieuse. Souvent on y trouve des forêts entières de cacaotiers, qui offrent aux voyageurs le spectacle le plus agréable. En général, les terres de la colonie sont basses, unies, grasses, un peu sablonneuses, humides et profondes. Jamais on ne les fume pour la culture. Elles produisent abondamment du café, du sucre, du cacao, du coton; et toutes ces productions n'exigent que le défrichement des terres, et l'écoulement des eaux. La multiplicité des rivières qui arrosent cette belle colonie, offre de grands avantages à l'industrie des habitans.

Le *Surinam* a donné son nom à la colonie établie sur ses bords. L'embouchure de ce fleuve a plus d'une demi-lieue de large, et l'on y trouve trois à quatre brasses d'eau, dans la basse mer. A droite et à gauche, sont des bancs de sables et de vase, sur lesquels il ne reste que très-peu d'eau, et qui s'étendent à près d'un mille de la mer.

Paramaribo, autrefois appelée *Middelbourg*; est le chef-lieu de cette colonie. Cette ville est située sur la rive occidentale du fleuve, à deux lieues de son embouchure.

La population de cette colonie était, en 1778, de quatre à cinq mille blancs, y compris la garnison, qui doit être de 1,200 hommes de troupes réglées; et l'on évaluait alors à 5,000 le nombre des esclaves des deux sexes. Ce nombre de citoyens a dû augmenter depuis cette époque.

Depuis que les Hollandais ont dompté l'Océan dans cette région, comme dans l'ancien monde, leurs cultures y ont beaucoup prospéré. Les cannes à sucre ont été le premier objet de l'industrie des habitans. A cette denrée, qui vaut des sommes considérables à la compagnie, ils ont associé le café, et c'est au père du dernier comte de *Néale*, que les colons sont redevables de cette culture, qui fait aujourd'hui l'une des principales sources de la richesse de cet établissement. Le cacao, que l'on a commencé à planter en 1733, est une troisième branche de commerce que les colons ont cultivée avec beaucoup de succès. En 1774, ils en ont recueilli 506,610 livres, qui ont produit 202,644 florins. En 1735, ils ont commencé à essayer la culture du coton. Cette denrée eût pu être cultivée avec plus d'avantage qu'elle ne l'a été jusqu'à présent; et les colons devaient d'autant plus s'y attacher, que sa culture n'en est pas si dispendieuse que celle du café; mais cette dernière production, s'étant toujours soutenue sur un prix avantageux, le bénéfice qu'elle procurait, a ébloui les colons de *Surinam*; et ils ont porté la plupart de leurs efforts de ce côté-là.

La colonie de *Surinam* est aujourd'hui l'une des plus riches et des plus importantes de l'Amérique. C'est un trésor immense où la république de Hollande peut toujours puiser abondamment au besoin. La quantité considérable de ses productions, et l'étendue des raports qu'elle entretient avec la métropole, offrent le tableau le plus intéressant. Il semble que les denrées qu'elle fournit, aient une qualité supérieure à toutes celles de la même espèce que l'on recueille dans le reste du continent. Le café, le sucre, le cacao, le coton qu'on en retire, ont acquis dans nos marchés une réputation très-avantageuse à ses cultivateurs; et l'on serait tenté de croire que la nature, jalouse de récompenser l'activité de ceux qui ont courageusement dompté les obstacles qu'elle offrait,

Digitized by Google

dans cette région, à la culture, y a voulu multiplier ses présens, en augmentant leur valeur.

En 1771, il a été exporté de *Surinam* vingt-un millions de livres de café, 24 mille barriques de sucre, 2 millions de livres de cacao, 1 million de livres de coton, 7 mille barriques de mélasse et de rhum également.

En 1775, 20.144,244 livres de café, 20,255 barriques de sucre, 733,338 livres de cacao, 144,428 livres de coton.

Indépendamment de ces denrées, il sort annuellement de la colonie une grande quantité de bois de charpente et de marqueterie il sort plusieurs productions qu'elle vend clandestinement aux Anglais. Il est impossible de fixer la valeur de toutes ces exportations; mais s'il est permis d'asseoir son jugement sur ce qui a'est passé en 1771 et en 1775, on ne pourra se dispenser de croire que le produit annuel de cette colonie monte au-delà de dix millions de florins. Si l'on déduit de cette somme les frais destinés à la navigation de *Surinam*, évalués annuellement à 1,900,000 florins, et les frais de commissions, décharges, ventes, assurances, magasinages et autres charges, à raison de dix pour cent, on verra que la république de Hollande retire tous les ans près de trois millions de florins du commerce de la colonie de *Surinam*, et qu'il reste plus de sept millions de florins pour les colons.

Outre les bâtimens d'Europe et de quelques bâtimens de l'Amérique septentrionale, il arrive annuellement à Paramaribo, capitale de *Surinam*, six bâtimens de la Guinée, chargés de nègres, et chacun de ces bâtimens y prend au moins pour 60 000 rixdalers de marchandises pour le retour en Europe.

Les habitans de *Surinam* tirent de l'Europe la plupart des marchandises dont ils ont besoin, comme vin, liqueurs, farine, sel, draps, toile, bas, outils, munitions de guerre, pierres de taille et autres matériaux de construction, dont une partie cependant leur arrive de l'Amérique septentrionale, qui leur fournit aussi les chevaux; même aucun bâtiment venant de l'Amérique septentrionale, ne peut entrer à *Surinam*, à moins qu'il n'ait à bord un certain nombre de chevaux.

Les Hollandais gagnent considérablement sur les marchandises importées à *Surinam*. Il n'y a point d'article qui ne leur procure au moins un bénéfice de dix pour cent. Aussi les négocians d'Amsterdam regardent-ils cette colonie comme une source des plus abondantes pour leur commerce.

Un négociant prend communément deux pour cent de droits de commission de toutes les marchandises qu'il expédie à ses correspondans, et de celles que ses correspondans lui envoient pour la vente. Indépendamment de ce bénéfice, il lui en revient un autre de l'entrepôt et de l'assurance. En outre, il prend six pour cent de l'argent avancé, quoiqu'il n'en paie réellement que quatre pour cent. Dans cette considération, et attendu que le commerce de *Surinam* est permis à quiconque veut le faire, il est actuellement plus avantageux aux Hollandais que leur commerce des Indes orientales, qui n'enrichit que quelques individus; le nombre des négocians qui font des affaires à *Surinam*, s'est accru depuis quelques années.

On voit rarement de l'or et de l'argent dans cette colonie, mais beaucoup de papier monnaie. Le gouvernement en distribue depuis un florin jusqu'à dix florins, et en retire un profit considérable. Lorsque les possesseurs de papier-monnaie ont des paiemens à faire en Hollande, le gouvernement leur donne des lettres-de-change sur des maisons de commerce, et en prend pour la peine huit pour cent; de sorte que le gouvernement gagne annuellement sur trois cent soixante mille rixdalers de papier-monnaie en circulation, la somme de trente mille rixdalers. Le peu d'argent d'Hollande en circulation dans la colonie, y vaut 20 pour cent plus qu'en Europe.

Les propriétaires de *Surinam* en tirent de gros revenus, tant par les taxes qu'ils lèvent sur les habitans, que par les droits de douane.

La capitation produit au moins la somme de 75,000 rixdalers.

Tous les bâtimens qui arrivent et qui partent sont assujétis à payer un droit. Les bâtimens hollandais paient cinq florins pour chaque last, et les Anglais le double. Ce revenu peut être porté à 45,000 rixdalers.

Toutes les marchandises anglaises paient cinq pour cent d'entrée; le syrop que les Américains exportent, paie autant; ce qui produit un revenu annuel de près de 30,000 rixdalers.

On prend de toutes les enchères cinq pour cent, et du prix de la vente des esclaves de la côte d'Afrique, deux et demi pour cent. Ces deux objets forment un revenu annuel de 66,000 rixdalers.

En 1771, les droits de douane pour les marchandises exportées se sont montés à 129,996 rixdalers.

Le quintal de café paie 15 stuivers; le quintal de cacao et celui de coton 35 stuivers, et l'oxhoft de sucre 20 stuivers.

Ces taxes et droits forment pour la compagnie des Indes occidentales et la ville d'Amsterdam, qui sont les propriétaires de *Surinam*, un revenu de 330,000 rixdalers.

T

TABAGO, île de l'Amérique, une des Antilles, au nord de la Trinité, par les 317 dégrés de longitude, et les 11 dégrés 10 minutes de latitude.

Elle avait été cédée aux Anglais par le traité de 1763; ayant été reprise par les Français en 1781, elle est restée aux français par celui de 1783.

Cette île a environ 30 lieues de circuit.

Elle n'est point, comme la plupart des autres Caraïbes, hérissée de rochers arides, ou empâtée de marécages mal sains; des plaines qui s'étendent sans inégalité, y sont couronnées par des côteaux dont la pente douce et facile est presque partout susceptible de culture. On voit sortir de ces hauteurs un nombre prodigieux de sources, qui la plupart semblent destinées à faire agir des moulins à sucre. Le sol quelquefois sablonneux, est constamment noir et profond. Des hâvres sûrs et commodes bornent le nord et le couchant.

Tabago produit du cacao, du sucre, du tabac, de l'indigo, du gingembre, du coton, etc.

On y trouve une grande quantité d'excellent poisson de toute espèce, comme la tortue, le groper, le porgo gris et rouge, le cavallus, etc.

Mais la production la plus importante de cette île est sans contredit le sucre.

Des spéculateurs qui peuvent le mieux apprécier les raports de son étendue avec le genre de sa fécondité, ne balancent pas à dire que cette île peutdonner chaque année à sa métropole 50,000 barriques de sucre brut, sans quelques autres denrées de moindre prix. *Voyez* FRANCE, *Colonies*.

TABARQUE ou *Tabarca*, petite île à l'embouchure de la rivière de Zayro, au royaume de Tunis, appartenant aux Génois.

Quoique cette île soit bien fortifiée et hors d'insulte, les habitans paient une espèce de tribut à la régence de Tunis, pour conserver la liberté de la pêche du corail. On y fait aussi sur les côtes un assez bon trafic de blés, de cuirs et de cire, dont le transport en Europe se fait par des bâtimens français.

Le roi de Sardaigne a un droit sur la pêche du corail, qui se fait aux environs de cette île.

TAFILET, ville capitale d'un état de ce nom, dans le royaume de Maroc, bâtie sur la rivière de *Tafilet*, dans une plaine, à 130 lieues sud par est de Fez, 110 de Maroc. Longitude 16. 6. latit. 28. 32.

C'est à *Tafilet* que l'on fait les belles rondaches de cuir de buffle, ou d'autre animal semblable. Ces cuirs viennent des déserts de Barbarie. On fait aussi à *Tafilet* de belles toiles de soie rayées à la moresque, et de riches casaques qu'on nomme *jilelis*, ainsi que des tapis et des couvertures très-fines; et il y a grand commerce d'indigo et de maroquins. C'est le rendez-vous de plusieurs marchands d'Europe et de Barbarie. *Voyez* MAROC.

TAITI ou *Otahiti*, île de l'Océan pacifique, à 228 dégrés 16 minutes de longitude, 17 dégrés 45 minutes de latitude méridionale.

Cette île est célèbre par les voyages de *Cook*, l'enlèvement du navire anglais le *Bounty*, et les mœurs paisibles de ses habitans.

« J'ai plusieurs fois été, dit M. de *Bougainville*, moi second ou troisième, me promener dans l'intérieur. Je me croyais transporté dans le jardin d'Eden; nous parcourions une plaine de gason couverte de beaux arbres fruitiers et coupée de petites rivières qui entretiennent une fraîcheur délicieuse, sans aucun des inconvéniens qu'entraine l'humidité. Un peuple nombreux y jouit des trésors que la nature verse à pleines mains sur lui. Nous trouvions des troupes d'hommes et de femmes assises à l'ombre des vergers; tous nous saluaient avec amitié; ceux que nous rencontrions dans les chemins, se rangeaient à côté pour nous laisser passer; partout nous voyons régner l'hospitalité, le repos, une joie douce et toutes les apparences du bonheur ».

Les principales productions de l'île sont le coco, la banane, le fruit à pain, l'igname, le curassol, le giraumon, et plusieurs autres racines et fruits particuliers au pays, beaucoup de cannes à sucre qu'on ne cultive point, une espèce d'indigo sauvage, une très-belle teinture rouge et une jaune. Le bois propre à travailler croît dans les montagnes, et les insulaires en font peu d'usage. Ils ne l'emploient que pour leurs grandes pirogues qu'ils construisent de bois de cèdre. Ils ont aussi des piques d'un bois noir, dur et pesant qui ressemble au bois de fer. Ils se servent pour bâtir les pirogues ordinaires, de l'arbre qui porte le fruit à pain. C'est un bois qui ne fend point, mais il est si mol et si plein de gomme, qu'il ne fait que se mâcher sous l'outil.

Quoique cette île soit remplie de très-hautes

montagnes, la quantité d'arbres et de plantes dont elles sont partout couvertes, ne semble pas annoncer que leur sein renferme des mines. Il est du moins certain que les insulaires ne connaissent point les métaux.

Il n'y a d'autres quadrupèdes que des cochons, des chiens d'une espèce petite mais jolie, et des rats en grande quantité. Les habitans ont des poules domestiques absolument semblables aux nôtres. Il y a aussi des tourterelles vertes très-jolies, de gros pigeons d'un beau plumage bleu de roi et d'un très-bon goût, et des péruches fort petites.

Les habitans de l'île ne manquent pas d'intelligence. On est étonné de l'art avec lequel sont faits les instrumens pour la pêche; leurs hameçons sont de nacre, aussi délicatement travaillés que s'ils avaient le secours de nos outils; leurs filets sont absolument semblables aux nôtres, et tissus avec du fil de pète. On admire la charpente de leurs vastes maisons, et la disposition des feuilles du latanier qui en font la couverture.

Le commerce avec les habitans de cette île consiste dans l'échange de divers instrumens de fer, des pendans d'oreilles, des verroteries, etc. qu'on leur donne en échange de toiles qu'ils fabriquent, de fruits, de rafraîchissemens, de coquilles, etc.

TALAVERA, ville d'Espagne dans la Nouvelle-Castille, à 22 lieues de Madrid. Long. 13. 28. latit. 39. 44.

Le terrein produit en abondance du bled, des vins délicieux, de l'huile, des fruits, des légumes et des verdures; on y a des poissons, du bétail, du gibier, de la volaille, du miel.

Elle tient deux foires par an; la première le 28 de novembre; la seconde, le 5 de mai. Il y a une manufacture d'étamines. On y fait des ouvrages vernissés d'une façon ingénieuse avec des peintures variées de bon goût; on estime ces ouvrages autant que ceux de Pise et des Indes occidentales, et on en fournit plusieurs provinces. Ce négoce rend plus de cinquante mille ducats par an.

TANJAOUR, petit royaume des Indes, sur la côte de Coromandel, borné au nord par le royaume de Gingi, au sud par le Marava, à l'ouest par le royaume de Maduré. Long. 99. 12. latit. 11. 27.

Il a environ 33 lieues dans sa plus grande longueur, et 26 dans sa plus grande largeur.

Tanjaour en est la capitale, située sur un bras du fleuve Caveri. Les autres villes principales de cet état sont Negapatam, Trinquebar.

C'est un pays très-beau et très-fertile; le Caveri l'arrose de ses eaux. Il est divisé en 16 branches principales, et subdivisé en un nombre prodigieux de canaux. Le Caveri reçoit des accroissemens abondans des pluies de la côte de Malabar. Il se répand alors dans les campagnes. Les débordemens commencent au mois de juin, et ils ne sont plus sensibles au mois d'août. Les pluies de la côte de Coromandel se déclarent dans les premiers jours d'octobre, et elles finissent en décembre, de sorte que le *Tanjaour* est peut-être le pays du monde le mieux arrosé. Il jouit comme l'Égypte des débordemens périodiques d'un fleuve bienfaisant, et il a par dessus elle des pluies réglées et abondantes.

Le sol du *Tanjaour*, aidé de ces débordemens du Caveri, est d'une fertilité merveilleuse. Le paysage forme un tableau très-riant et très-varié. Ce sont de vastes campagnes couvertes de riz d'un verd admirable.

La côte de Coromandel tire une partie de sa subsistance du riz du *Tanjaour*. Ces grains en paille se nomment *Neslis*. Ils sont l'objet d'un grand commerce.

Les richesses du pays consistent, outre le riz, les noix de cocos, en diverses racines propres à la teinture et en manufacture des toiles communes. Ces objets entrent dans le commerce que les Européens font avec les Indiens. *Voyez* COROMANDEL (*côte de*), NEGAPATAM, PONDICHERY.

TARARE, bourg considérable de France, dans le Lyonnais, au département du Rhône, à 6 lieues de Roanne et de Lyon.

L'industrie consiste en fabriques de mousselines de différentes espèces, d'indiennes et de toiles de chanvre; blanchisserie, tannerie.

La fabrique de mousselines est surtout considérable. Les mousselines qu'on y fait sont de différentes qualités; leur largeur est de 3 quarts et 7 huitièmes: on y fait aussi des mousselines brodées.

Les toiles de chanvre qu'on y fait, sont en 2 tiers et 3 quarts de large; elles sont d'une fort bonne qualité.

La tannerie y forme un objet de commerce assez intéressant.

TARASCON, ville de Provence, au département des Bouches-du-Rhône, sur le Rhône, près Beaucaire, à trois lieues d'Arles et quatre de Nîmes et d'Avignon. Longitude, 22. 19. 36. latitude, 43. 48. 20.

On y compte 9,000 habitans.

Les productions qui entrent dans le commerce de cette ville, consistent en huiles, vins et eaux-de-vie, bleds, graine de luserne de première qualité.

L'entrepôt d'une partie des huiles de la Provence se fait dans cette ville; il part de son port, sur les coches et sur divers bateaux, plus de 30 mille quintaux d'huile d'olive chaque année, sans parler de ce qui est transporté à Lyon pendant l'hiver, par un nombre considérable de rouliers.

On y fabrique de l'amidon et des étoffes de différente nature : celles-ci se font en filoselle, en filoselle et en laine pour le rempli, en laine peignée pour la chaîne, et en laine cardée pour le tissu ; elles sont d'un bon débit dans toute la Provence et dans plusieurs autres provinces de la France ; il s'en fait aussi des envois en Catalogne et sur la rivière de Gênes. Il y a une manufacture de bonnets qui passent à Marseille, et de-là en Turquie. Enfin, il y a une maison nommée *les radoubs*, où habitent des ouvriers occupés à la construction des bateaux destinés à transporter le sel en Provence, dans le Lyonnais, le Languedoc, le Vivarais, les Cévènes, etc.

Il y a dans cette ville quelques marchands de grains, et quelques commissionnaires qui font beaucoup d'affaires en huile, eaux-de vie, graine de luserne.

Le poids dont on se sert à *Tarascon*, est le poids de table, dont 120 font 100 du poids de marc.

TARN (Département du), un des départemens composés de la province de Languedoc.

Le département du *Tarn* a une étendue de 269 lieues carrées, ou 1,345,000 arpens. Sa population est de 271,402 habitans.

On y recueille des grains, des vins, du pastel, du lin, du chanvre, du safran, du coriandre. On y fait beaucoup de cire et quelque eau-de-vie.

Alby est une ville de ce département, située sur le *Tarn* ; on y compte 11,176 habitans. Ses environs donnent d'excellens vins ; ils donnent aussi de bons pâturages qui nourrissent des moutons dont la laine est estimée.

Les vins d'Alby sont connus dans le commerce sous le nom de *vins de Gaillac*. Ils sont très-délicats et très-estimés, particulièrement des Anglais.

Le pastel de ce pays, ainsi que le safran, forme une bonne branche de commerce pour la teinture.

On fabrique à Alby des ratines de toutes couleurs, de 2 tiers et demi-aune de large ; des cordelats, des burats, des bayettes, des toiles rousses et grises ; des futainrs, dont la chaîne est de fil, et la trame de coton filé au rouet.

La plus grande partie des étoffes de laine d'Alby passe dans le Limosin et l'Auvergne.

Les toiles rousses et grises d'Alby, ont 7 huitièmes de large ; elles sont d'un grand usage dans le Languedoc et la Provence.

Les futaines sont de différentes couleurs ; elles sont connues en France par leur bon usé. Leur largeur est de 3 quarts et 7 huitièmes.

Les bougies d'Alby sont presque aussi estimées que celles du Mans.

C'est à Gaillac, à trois petites lieues d'Alby, que le *Tarn* commence à être navigable.

Castres, chef-lieu du département, est une ville de 12,327 habitans. Ses fabriques en étoffes de laine sont à-peu-près les mêmes que celles d'Alby.

On trouve aux environs de Castres des turquoises assez belles, mais qui ne prennent pas un aussi beau poli que celles d'Orient.

Les vins de Gaillac, de Graulhet, de Lacaune sont recherchés ; ils supportent, sans se dénaturer, de longs trajets par mer. Les eaux-de-vie de Gaillac sont aussi très-estimées.

On recueille, dans les environs de Lavaur, d'assez belles soies. *Voyez* LANGUEDOC.

TARRAGONE, ville d'Espagne, dans la Catalogne, sur la côte de la Méditerranée, à 18 lieues de Barcelonne, 90 de Madrid. Longitude, 18. 58. latitude, 41. 12.

Cette ville offre un port sûr et bien placé pour les petits vaisseaux, entre les rivières de Gaya et de Francoli.

Le climat est si tempéré, et le sol si fertile, que les arbres fleurissent et donnent des fruits dans les mois les plus froids de l'année. Son territoire est parsemé de jardins agréables et de vergers. Ce sont les mêmes productions du territoire de Barcelonne ; c'est-à-dire, du vin, de l'huile, des grains, et de plus du lin et du chanvre, et les fruits les plus parfaits.

TARTARIE (Petite), province autrefois tributaire des Turcs, aujourd'hui en très-grande partie soumise à la Russie. *Voy.* RUSSIE, MER-NOIRE, CRIMÉE.

La *Petite Tartarie*, qu'on appelait aussi les *Etats du kan des Tartares*, comprenait, avant les conquêtes de la Russie, tous les pays qui s'étendent au nord de la mer Noire, depuis le Danube jusqu'au Couban, c'est-à-dire la Bessarabie ou le Budziac, qui est l'étendue de pays renfermés entre le Danube, le Niester, la mer Noire et la Moldavie ; c'est-là où se trouve la horde des Nogaïs du Budzise : tout l'espace qui est entre le Niester, le Boristhène, le Bog et les limites de la Pologne, où est l'hurde des Nogaïs du Jedzan, les plaines qui sont entre le Boristhène, le Don et les limites de Russie, dont une petite partie est cultivée par la horde des Nogaïs de Djamboïlouk, la presqu'île de Crimée ; toute la Circassie, depuis le détroit de Yenikalé ou Bosphore Cimérien, jusqu'au Cabarda où est comprise la horde des Nogaïs du Couban.

Nous avons parlé du commerce de ces divers Etats sous leurs articles respectifs, mais particulièrement à l'article CRIMÉE, ainsi nous n'y reviendrons pas ; nous donnerons seulement ici une notice, 1°. du commerce qui se fait par Oczakow, tant dans la *Petite Tartarie* que dans la Russie ; 2°. une notice des monnaies du ci-devant kan des Tartares, et dont on fait encore usage dans la *Petite-Tartarie*,

Petite-Tartarie, ainsi que de celles de Russie ; Turquie, etc.

Okzakow est une petite ville située à l'embouchure du fleuve Nieper, autrefois Boristhène ; elle est bien fortifiée. La rade en est très-mal sûre ; les navires ne peuvent pas y hiverner pour deux raisons ; la première est le défaut d'abri, et la seconde est le risque d'être pris dans les glaces du Boristhène, qui est toujours glacé depuis le mois de décembre jusqu'au mois d'avril. Plusieurs bâtimens se sont trouvés dans ce cas fâcheux ; on est obligé alors de rompre la glace qui les environne et qui pourrait les briser, et on laisse un espace dans lequel ils puissent demeurer à flot. Ceux qui se trouvent obligés de passer l'hiver dans ce canton, vont se mettre à couvert de la rigueur de la saison dans le port de Codjiabaï, dans le territoire des Nogaïs du Jedzan, à 12 lieues au sud-ouest d'Okzakow.

Indépendamment du commerce affecté à la ville d'Okzakow, cette place est le lieu de transit du commerce d'entrée et de sortie des Cosaques. Toutes les marchandises qu'ils fournissent à Constantinople et à la Romélie, et qu'ils en retirent, toutes celles qui viennent de Pologne, de Moldavie, de Valaquie et de Romélie, par terre, dans les pays septentrionaux et orientaux des Tartares, et celles qui en sortent, doivent nécessairement y passer : il y a un grand abord de bâtimens de Romélie, du Danube, de Constantinople et de quelques places de la Natolie ; les Cosaques Zaporoviens y descendent avec leurs bateaux par le Boristhène. Il y a une douane où les marchandises paient 3 pour cent d'entrée, et autant de sortie.

Le territoire d'Okzakow ne produit absolument autre chose que du bled, de l'orge, du millet et des melons ; on ne trouve pas un seul arbre depuis cette ville jusqu'au Niester ; aussi, à l'exception des denrées qu'on vient de citer, tout ce qui est nécessaire à la vie humaine y vient du dehors.

Les marchandises que l'on consomme à Okzakow sont à-peu-près les mêmes que l'on débite en Crimée ; c'est même de-là que cette ville en tire la plus grande partie. Les marchands qui y sont établis, viennent se fournir à Caffa, à Bachtcheseraï et à Gheuslevé, et les marchands de Crimée vont y porter aussi les effets qu'ils espèrent y vendre avec bénéfice. Cette place a aussi un commerce réglé avec Constantinople et Bender. Les effets qu'on y porte de Crimée donnent ordinairement 20 à 25 pour cent de profit, et ceux qu'on y envoie de Bender et de Constantinople, gagnent davantage, parce qu'ils font moins de frais.

Les marchandises qui viennent par transit à Okzakow, pour se rendre de-là dans les Etats septentrionaux et orientaux de la *Petite-Tartarie*, ont été comprises dans ce qu'on a déjà dit des marchandises qui viennent par terre, en Crimée, de Pologne, de Moldavie, de Valaquie et de Romélie. Le commerce de sortie de cette place est nul, parce que son territoire ne produit autre chose que des grains pour la subsistance de ses habitans : les cuirs, la laine, le beurre, le miel et les autres articles que l'on y embarque pour Constantinople et pour d'autres endroits, y sont apportés par les Nogaïs de Jedzan et de Djamboïlouk, qui commercent avec cette ville. Les Cosaques d'Ukraine et les Zaporoviens viennent à Okzakow porter de la manteigne, des cuirs, du tabac, des cordages, du chanvre, des toiles de Russie, des bois à brûler, des pierres à aiguiser, du charbon, des poissons secs et de la colle de poisson, et ils en retirent des vins de Triboli, de Misevria et d'Akkirman, du sel, des fruits secs de toute espèce, de l'huile, du savon, de l'encens, des bocassins, des indiennes, des maroquins, des basanes teintes, des sels, des étriers, des mors, des feutres, des tchekmens, des yapendjis, des pelisses de mouton appelées *postaki*. On a parlé de tous ces divers objets à l'article CRIMÉE ; les mêmes détails peuvent servir, et il serait superflu de répéter ce qu'on a déjà dit à ce sujet. *Voyez* CRIMÉE.

On pourrait aisément profiter des avantages du commerce d'Okzakow, en y établissant un facteur qui correspondrait avec les maisons françaises de commerce établies en Crimée, et qui pourrait y demeurer et y commercer en toute sureté, moyennant des ordres et des lettres de recommandation, que le consul obtiendrait facilement en tems de paix.

De la monnaie du khan. Le khan des Tartares ne fesait battre aucune monnaie d'or ni d'argent, mais seulement une petite monnaie d'un métal extrêmement bas, composé de cuivre mêlé avec très-peu d'argent. Cette monnaie s'appèle *bechelik*, c'est-à-dire pièce de cinq, parce qu'elle vaut cinq aspres de Crimée ; il faut vingt becheliks pour former la piastre de Crimée, appelée plus communément *piastre de becheliks*.

La piastre de Crimée n'est point une pièce existante, mais une monnaie de compte, comme notre livre tournois. Il n'y a en Crimée de piastre réelle que la piastre de Constantinople, qui vaut en Turquie 40 paras, chaque para de 3 aspres de Turquie. Le prix de cette piastre varia sans cesse dans les Etats du khan, à raison de la rareté des becheliks ou de l'abondance des piastres ; elle est tantôt à 7 et demie, tantôt à 7, à 6, et même jusqu'à 5 piastres de bechelik. Les piastres de Constantinople sont abondantes en Crimée, lorsque la paie des seymens, les pensions des soltans et des mirsas viennent en piastres effectives.

TAURIS, ville de Perse, capitale de la province d'Aderbi-Jan, est située au bout d'une

plaine et environnée de montagnes. Long. 65. 25 lat. 38. 2.

Les vivres y sont à bon marché. Le pays y est très-abondant en toutes choses nécessaires à la vie. Les légumes s'y donnent presque pour rien. Aussi la ville de *Tauris* est-elle une des villes les mieux peuplées de la Perse, et, suivant les voyageurs, elle n'a pas moins de deux cent cinquante mille habitans. Il s'y trouve une infinité de marchands et de toutes sortes de marchandises, mais particulièrement des soies qu'on y apporte de la province de Ghilan et de divers autres lieux. Il s'y fait aussi un grand commerce de chevaux, qui y sont bons et à bon marché. Le vin, l'eau-de-vie, et généralement tous les vivres n'y sont pas chers, et l'argent y abonde plus qu'en aucun autre lieu de l'Asie. Plusieurs familles arméniennes qui y sont établies ont acquis du bien dans le trafic qu'elles entendent bien mieux que les Persans. Le grand trafic de *Tauris* rend cette ville renommée par toute l'Asie, et elle a un commerce continuel avec les Turcs, les Arabes, les Géorgiens, les Mingreliens, les Persans, les Indiens, les Russes et les Tartares. Ses bazars qui sont couverts sont toujours remplis de très-riches marchandises; et il y en a de particuliers pour les artisans. La plupart sont forgerons: les uns font des scies, les autres des haches, et d'autres des limes et des fusils pour battre le fer. Il y en a aussi qui font des cadenas; car pour ce qui est des serrures, les Levantins n'en n'ont guères que de bois. On y voit des tourneurs qui fournissent les lieux circonvoisins de tours à filer et de berceaux, et quelques orfèvres qui ne s'occupent presque de faire que des bagues d'argent. Mais il y a quantité d'ouvriers en soie qui sont habiles et font de belles étoffes, et il y en a plus de ceux-là que de toute autre sorte d'habitans. C'est encore à *Tauris* que se fait la plus grande partie des peaux de chagrin qui se consomment en Perse: et il s'y en consomme une grande quantité n'y ayant personne, à l'exception des paysans, qui n'ait des bottes et des souliers de chagrin. Ces peaux se font de cuir de cheval, d'âne ou de mule, et seulement du derrière de la bête; mais celui qui se fait du cuir de l'âne a le plus beau grain. *Voyez* PERSE.

TECKLENBOURG, comté borné au nord par les terres de l'évêché d'Osnabruck; au midi et au couchant par celles de l'évêché de Munster. Long. 25. 40. lat. 52. 20.

Il y a dans ce comté du bois, des tourbes, du grain, même du froment, le tout en abondance. On y fait de très-bonnes toiles, dont on exporte quantité. Les habitans élèvent beaucoup de bétail; leurs rivières qui sont la Huse et la Dute, fournissent beaucoup de poissons. Le gibier ne leur manque pas; et on voit dans le pays d'excellentes carrières qui raportent un profit considérable.

TÉCOANTEPEQUE, ville du Mexique, capitale d'une province du même nom. Long. 280. lat. 41. 58.

Il se fait au port de *Técoantepeque* une pêche fort riche; le poisson s'en sale, et se transporte par tout le pays de Mexique. Le trafic des Philippines, le commerce du Pérou, et surtout celui qu'ils font de port en port, a enrichi beaucoup de ses habitans.

Le port de *Técoantepeque* est bon pour retirer les petits vaisseaux, comme sont ceux qui trafiquent de *Tecoantepeque* à Acapulco, Meaique, Realejo, Guatimala et Panama. Les vaisseaux qui viennent du Pérou à Acapulco, relâchent aussi à *Técoantepeque* quand ils ont le vent contraire.

TÉFLIS, ville capitale du Gurgistan, ou de la Géorgie persanne, est une des plus belles de la Perse. Long. 63. 50. lat. 43.

Elle est située au bas d'une montagne dont le fleuve Kur lave le pied du côté de l'Orient. Les bazars et les caravanserais de cette ville sont grands, bâtis de pierre et bien entretenus. On y comptait en 1781, 4,000 maisons et 20,000 habitans.

Le principal commerce consiste en fourrures que l'on envoye en Perse ou à Erzeron pour Constantinople. La soie du pays, de même que celle de Schamaki et de Gangel, ne passe point par *Téflis*, pour éviter les droits excessifs qu'on y ferait payer. Les Arméniens vont l'acheter sur les lieux et la font porter à Smyrne ou aux autres échelles de la Méditerranée pour la vendre aux Francs. On envoie tous les ans des environs de *Téflis* et du reste de la Géorgie à Erzeron, plus de 2,000 charges de chameaux de la racine appelée *boia*, d'Erzeron elle passe dans le Riarbeck, où on l'emploie à teindre les toiles que l'on y fabrique pour la Pologne. La Géorgie fournit aussi beaucoup de la même racine pour l'Indostan, où l'on fait les plus belles toiles peintes. Dans le bazar de *Téflis* on voit toutes sortes de fruits, et surtout des prunes et d'excellentes poires. On croit qu'il y a environ 20,000 ames dans la ville. *Voyez* PERSE.

TEMPLIN, ville d'Allemagne, dans l'électorat de Brandebourg, au pays d'Uker-Marck, sur les confins de la moyenne Marche, à 12 lieues de Berlin. Elle est située sur le lac de la Dolgen. Son commerce en bois est fort considérable. Il est favorisé par un canal qui a deux branches, dont l'une communique au lac de Ringwalde et se réunit au lac Labbe, d'où il s'étend par différens canaux jusqu'à la vieille Havel. L'autre branche commence près de Millerdorf, à un mille de *Templin*, d'où elle est dirigée vers le lac nommé *Fœlr-Sée*.

TENEDOS, île de l'Archipel, sur les côtes

de la Natolie, au sud de Lemnos, à 4 lieues du détroit de Gallipoli. *Tenedos* en est la capitale. Long. 43. 56. lat. 39. 52.

La campagne est belle et remplie de vignobles bien entretenus. Le vin muscat y est commun, l'ordinaire est encore à meilleur marché. Ils sont légers l'un et l'autre, et peuvent se boire aux repas.

En parlant de *Tenedos*, M. *de Tournefort* nous apprend que le vin muscat de cette île est le plus délicieux de tout le Levant. « Je ne » pardonnerai jamais, ajoute-t-il, aux anciens » de n'avoir pas fait le panégyrique de cette » liqueur, eux qui ont affecté de célébrer les » vins de Scio et de Lesbos. On ne saurait les » excuser en disant qu'on ne cultivait pas la » vigne à *Tenedos* en ce tems-là. Il est aisé » de prouver le contraire par la médaille de » *Tenedos*, qui est dans le cabinet de M. *de* » *Baudelot*. On y voit, à côté de la hache à » deux tranchans, une branche de vigne, char- » gée d'une belle grape de raisin, qui marque » l'abondance de ce fruit dans cette île ».

Outre le vin, on recueille à *Tenedos* du bled, du coton et du sesame, dont on retire de l'huile; des concombres et des melons de diverses sortes: comme melons d'eau, que les Italiens appèlent *anguria*.

TENERIFFE, île d'Afrique, l'une des Canaries, située au sud de l'île de Salvage, à l'ouest de la grande Canarie, au nord de l'île Gomère ou *Gomera*, et à l'ouest de l'île de Palme ou Palma.

Laguna est la capitale de l'île, située à 1 dégré 13 minutes 30 secondes de longitude, 28 dégrés 30 minutes de latitude.

C'est de ce point que se compte en Europe la longitude, excepté l'Angleterre qui compte du méridien de Gréenwich, et la France qui compte du méridien de l'observatoire de Paris.

Ténériffe a environ 18 lieues de long, 8 de large.

Il s'y trouve beaucoup de montagnes, une entr'autres que l'on nomme le *pic de Ténériffe*, à qui on donne de 1,800 à 2,000 toises de haut.

Cette île porte plus de bled que toutes les autres, ce qui lui a fait donner le nom de *nourrice* et de *grenier* dans les tems de disette et de cherté. Il croît aussi sur les rochers de *Ténériffe* un sorte de mousse nommée *orseil*, qui s'achète par les teinturiers. On y recueille aussi de la soie, du lin, du chanvre, du miel, de la cire, d'excellens vins en abondance, une grande quantité de sucre et beaucoup de bois à brûler.

Ténériffe produit trois sortes d'excellens vins, qui sont connus sous les noms de *Canarie*, de *Malvoisie* et de *Verdona*; les Anglais les confondent tous trois sous le nom commun de *sack*. C'est une opinion reçue que les vignes de *Ténériffe* ont été transplantées du Rhin à *Ténériffe* par les Espagnols, sous le règne de *Charles-Quint*: on prétend que dans une seule année il en est venu jusqu'à 15 et 16,000 muids en Angleterre.

Le véritable vin de Malvoisie croît dans cette île; et on assure que c'est le meilleur de sa sorte qu'il y ait au monde. On y trouve aussi de celui qu'on appèle proprement *vin de Canarie du Verdona*. Le vin de Canarie croît surtout à l'ouest de l'île, et c'est pour cela qu'on l'envoie d'ordinaire à Oratavia, qui est le port le plus marchand de toute l'île, et où les facteurs anglais résident avec leur consul, parce les Anglais font un grand commerce de ce vin-là.

Les marchands étrangers y commercent avec beaucoup d'avantage, et les marchandises dont la vente est la plus certaine aux Canaries, sont les épées, les pistolets, les couteaux, les peignes, les montres et les pendules, le beau drap noir et gris, les rubans, et toutes sortes de linge fin et commun.

TERCERE, île de la mer du Nord, la principale des Açores. Angra en est la capitale.

L'île a 16 lieues de tour. Elle appartient aux Portugais.

Les habitans subsistent des fruits de la terre qu'ils cultivent. On voit tout autour de belles campagnes de bled, et tout le reste de l'île est également fertile et agréable. Les vins qu'on y recueille sont petits et ne se conservent pas; c'est pourquoi ceux d'entre les habitans qui sont riches, se pourvoient de vin de Madère et de Canarie.

L'île est si abondante en viande, en poisson, et en toutes sortes de vivres, qu'en quelque tems que ce soit, même en tems de disette, il s'y en trouve assez pour les habitans. Mais il y faut aporter de dehors l'huile, le sel, la chaux, et toutes sortes de poteries de terre. Elle produit des pêches, des pommes, des poires, des oranges, des limons, aussi bien que diverses sortes d'herbes et de plantes.

Cette île fournit aussi de beau bois, surtout du bois de cèdre, qui y est si commun, qu'on en fait des charettes et des chariots, et qu'on s'en sert à brûler.

Le principal commerce de *Tercère* consiste en bois et en pastel dont il y a quantité. Les passagers des flottes de Portugal et d'Espagne qui vont aux Indes, au Brésil, au cap Vert, en Guinée et en d'autres pays, aportent aussi un profit aux habitans de cette île, où d'ordinaire on va prendre des rafraichissemens. C'est une occasion qui non-seulement leur est favorable, mais encore à tous les habitans des autres îles voisines,

qui aportent leurs manufactures et leurs autres marchandises et denrées en celle-ci, s'en défont et en accommodent les marchands qui passent.

TERNATE, île de la mer des Indes, une des Moluques proprement dites. Malavo est la capitale de l'île, située sous la ligne.

Le pays est montagneux et presque inaccessible, à cause des grands arbres épais qui sont comme liés ensemble par les cannes des Indes. Le climat est chaud et sec. Il n'y a ni rivières ni sources, mais seulement un lac; malgré cela les pluies fréquentes la rendent extraordinairement fertile et toujours remplie de verdure.

L'île de *Ternate* ne produit des vivres que fort médiocrement. Il n'y a que peu de bestiaux. Il n'y croît ni riz, ni aucuns autres grains propres à faire du pain. Mais il y a un certain arbre qui, quand on l'a fendu, rend une substance à-peu-près semblable à la sciure de bois, et de cette substance on fait du pain qui se nomme *saga* en langue du pays. C'est le sagou.

Ce pain est fort blanc. On ne le fait que de la grandeur de la paume de la main en carré. Les habitans de l'île en font leur principal commerce. Tout ce qu'on vend et qu'on achète se paye avec du pain.

Le girofle et la noix muscade étaient presque les uniques fruits de l'île avant que les Espagnols y entrassent. La mer y fournit de toutes sortes de poissons. Les montagnes sont pleines de sangliers, de civettes et autres animaux. *Voyez* MOLUQUES.

TERNI, ville d'Italie, située dans l'Etat de l'église, dans une île formée par la Néra, à 6 lieues de Spolette, 18 de Rome. Longitude 30. 20. latitude 42. 4.

On y compte à-peu-près 8,000 habitans.

Le territoire de *Terni* est le plus fertile et le plus abondant des Etats du pape. On y fauche les prés trois fois par an, après quoi on y met paître les bestiaux jusqu'au commencement du printems. Le bœuf y est excellent, les pigeons domestiques et sauvages, les tourdes et les tourterelles y sont très-bonnes; on y mange du veau aussi bon que le mongano de Rome; la volaille y est en abondance; c'est le pays de gros fruits; les pêches, les abricots, les poires, les figues, et généralement tous les fruits y sont très-gros et d'un très-bon goût. Les melons y sont d'une grosseur qui ne se trouve qu'en Amérique. Les navets de six à sept livres pesans y sont très-ordinaires, et on en voit, dit-on, de trente à quarante livres. Il y a des choux communs et des choux pommés d'une grosseur étonnante, fort tendres et d'un très-bon goût; ce qui est particulier, c'est que ce pays uni, gras et humide, produit d'aussi bons vins qu'on en puisse souhaiter, et même de la Malvoisie et du muscat. Il y a beaucoup d'oliviers; et le négoce de l'huile est grand dans cette ville.

Les habitans arrosent leurs champs avec l'eau de la Néra, qui est toujours blanchâtre. Cela vient sans doute de ce qu'elle passe au travers d'une terre blanche et légère, semblable à celle que les Français appèlent *marne*, et qui lui communique sa couleur. C'est à cela que doit être attribué la grande fécondité de ce terroir. Les habitans y font venir une partie de l'eau de la Néra, la divisent en cinq branches qu'ils appèlent *formes*, et ces formes se partagent en 85 canaux, 43 desquels font tourner un pareil nombre de moulins à huile, et les 42 autres des moulins à grains. Il y a encore huit canaux, deux pour deux moulins à papier, trois pour trois moulins à foulon, et trois qui servent à préparer les cuirs, chacune de ces formes, outre ces divers canaux, donne quantité de petits ruisseaux qui arrosent toute la campagne basse.

TERRE-NEUVE, île de l'Amérique septentrionale.

La plus grande étendue de *Terre-Neuve* du nord au sud-est, est de 95 lieues depuis le cap de Sainte-Marie par les 46 dégrés 55 minutes jusqu'au cap du Nord qui forme le détroit de Belle-Isle par les 51 dégrés 20 minutes. Sa largeur de l'orient à l'occident est de 80 lieues, depuis le cap Ras, jusqu'au cap de Raye. Les Anglais habitent principalement près des hâvres et sur la côte depuis Plaisance, en continuant vers l'orient par le cap de Ras, et de-là vers le nord jusqu'au cap de Buena-Vista, ou un peu au-delà. Tout le reste de la côte et tout l'intérieur des terres est presqu'entièrement désert, moins par négligence qu'à cause de la rigueur du climat, et de la mauvaise qualité du terroir qui est ingrat et stérile.

Le climat de cette île ne diffère pas beaucoup de celui de Labrador; le froid y est un peu moins rude; mais cela vient de ce qu'il y règne un air épais et humide, la plus grande partie de l'année; ainsi l'on ne peut pas dire que cette différence soit en sa faveur. L'île de *Terre-Neuve* abonde en bois de charpente et de construction; elle est arrosée par plusieurs belles rivières, et l'on trouve sur les côtes des hâvres très-spacieux, très-commodes et très-sûrs. Mais, d'un autre côté, le sol est si pauvre, si peu propre à la végétation, que, malgré les chaleurs de l'été qui y sont très-grandes, rien n'y vient en abondance, ni même à maturité.

On ne connaît encore de cette contrée que les côtes de la mer ou quelques cantons qui les avoisinent; mais il est à présumer que si l'on pénétrait dans l'intérieur des terres, on y trouverait un sol plus fertile, un air plus sain et beaucoup d'autres avantages, auxquels on n'a pas seulement pensé.

Digitized by Google

Mais ce n'est ni cette île ni ses productions qui font l'objet de l'attention de ses possesseurs ; c'est la pêche de la morue, sur les côtes, ou, comme on les appèle, les bancs de *Terre-Neuve*, pêche la plus considérable et la meilleure qui soit dans le monde connu.

Par le tableau que nous allons raporter des exportations et des importations de *Terre-Neuve*, on verra en quoi consiste son commerce, qui est tout entre les mains des Anglais.

Marchandises exportées de la Grande-Bretagne et de l'Irlande à Terre-Neuve.

Draps communs, cotons, indiennes, toiles, fusils, poudre, balles et pierres à fusil, attirail de pêche, cuirs travaillés, acier, fer, bronze ; cuivre, étain travaillé, pipes, bonneteries, chapeaux, chandelles, agrès, merreries, provisions de navire, épiceries, huile, lard et bœuf fumés, drêche, liqueurs fortes et vins ; ce qui au prix moyen de trois années, a coûté 273,400 livres sterlings.

Pour transporter les articles ci-dessus de Londres, Pool, Weymouth, Dartmouth, Tynemouth, Topsham, Bristol, Liverpool et de différentes parties de l'Irlande, à *Terre-Neuve*, et de là porter le poisson et l'huile, aux différens marchés du Portugal, de l'Espagne et de l'Italie, y compris la prise et la préparation dudit poisson, on a employé,

380 navires, montés chacun de 12 hommes ; 2,000 barques montées chacune de 8 hommes, faisant 20,560 hommes.

Marchandises exportées de Terre-Neuve.

30,000 tonnes morue sèche à 10 liv.	300,000 l.
3,000 tonnes huile, à 15 livres.	45,000
Total.	345,000

D'après ces tableaux, la balance ne paraît être en faveur de la Grande Bretagne que de 71,600 livres sterlings ; mais il ne faut pas s'imaginer que ce soit-là le montant total des profits du commerce. Les prix ci-dessus de la morue sèche et de l'huile, sont seulement de ce qu'elles valent sur les lieux. Dans les différens endroits où on les envoie elles raportent le triple au moins, en sorte que, dans la supputation la plus modérée, ce commerce ajoute annuellement aux richesses de l'Angleterre un profit net de plus d'un demi-million.

A 60 lieues à l'est de cette île, on trouve le grand banc de *Terre-Neuve* ; il a 200 lieues de long. On y voit tous les ans 5 à 600 vaisseaux anglais, français, hollandais, américains pour la pêche de la morue.

Par le traité de Versailles de 1783, il est convenu que les habitans des Etats-Unis continueront de jouir sans molestation du droit de pêche sur le grand banc et sur les autres bancs de *Terre-Neuve*, de même que dans le golfe de Saint-Laurent, et dans tous les endroits en mer où les habitans étaient accoutumés de pêcher : que lesdits habitans des Etats-Unis auront aussi la liberté de la pêche de toute espèce de poissons sur toutes les côtes quelconques de *Terre-Neuve* où les pêcheurs anglais auront coutume de pêcher, (mais sans pouvoir cependant sécher ou saler leur poisson sur cette île), de même que sur toutes les côtes, baies et anses sous la domination de S. M. britannique en Amérique ; que les pêcheurs américains auront la liberté de saler et sécher leur poisson dans toute baie ou hâvre de la Nouvelle-Ecosse, île Magdelaine et Labrador, pourvu qu'ils ne soient point habités, et jusqu'à ce qu'ils le soient. Mais dès qu'on aura formé des établissemens dans lesdits endroits, ou dans quelques-uns d'iceux, il ne sera plus permis auxdits pêcheurs d'y sécher ou d'y saler leur poisson, sans avoir fait à cet effet un accord avec les habitans propriétaires ou possesseurs du fonds.

Par l'article XIII du traité d'Utrecht, les Français eurent la liberté de pêcher depuis le cap de Bonavista jusqu'au cap de Saint-Jean, situé sur la côte orientale de *Terre-Neuve* ; mais par l'article V du traité de Versailles, conclu en 1783, il fut réglé que la pêche des Français commencerait audit cap Saint-Jean, par les 50 dégrés de latitude septentrionale, passant par le nord et descendant par la côte occidentale de l'île, et s'étendrait jusqu'au cap de Raye, situé au 47e dégré 50 minutes de latitude ; la France continue en outre l'exercice de la pêche dans le golfe de Saint-Laurent, conformément à l'art. V du traité de Paris, conclu en 1763.

La pêche de la morue dure presque toute l'année, et se distingue en pêche sédentaire et en pêche errante. La première, qui se fait par les habitans de *Terre Neuve*, sur les côtes de l'île, produit, ce qu'on nomme *morue sèche* ou *merluche* ; la seconde, qui se fait sur le grand banc, par des bâtimens expédiés d'Europe, produit celle qu'on appèle *morue verte*.

La pêche et la préparation de la morue sèche occupent, pendant presque toute l'année, les habitans de *Terre Neuve*, qui envoient tous les jours, à deux lieues des côtes, des chaloupes qui reviennent chargées de ce poisson ; la morue préparée au printems et avant les grandes chaleurs, est communément la plus belle. Ce n'est pas seulement au grand banc que se pêche la morue verte, il y a aussi plusieurs petits bancs où l'on en pêche de très-bonne ; mais en général, les meilleures et les plus grandes se pêchent proche le grand banc du côté du sud ; celles qui se pêchent du côté du nord sont plus petites et moins estimées.

Les navires qui viennent à *Terre-Neuve*,

Digitized by Google

pour y faire la pêche ou pour y acheter la morue préparée, portent leurs chargemens dans les divers ports de l'Europe et de l'Amérique. Celle des Français étant apprêtée avec un meilleur sel que celle des Anglais, est plus estimée; néanmoins, comme ces derniers sont maîtres des établissemens de *Terre-Neuve*, et qu'ils peuvent, à ce moyen, donner la leur à meilleur compte, ils en fournissent plus les marchés étrangers que les français, qui ont peine à suffire à la consommation considérable d'un pays aussi grand et aussi peuplé que la France.

Saint-Malo et Grandville, Dieppe, sont les villes de France qui envoient le plus grand nombre de navire, à la pêche de la morue; Saint-Brieux, Honfleur, Fécamp, Saint-Valery-en-Caux, les Sables-d'Olonne, Treport, Marennes et autres, équipent aussi pour cette pêche. Les retours se font dans les ports de ces mêmes villes, principalement à Dieppe, et dans plusieurs autres, aux îles de l'Amérique.

On fait divers assortimens de ce poisson, et on les distingue par diverses dénominations, selon leur destination, telles que *grande morue* ou *poisson grand marchand*, *morue moyenne* ou *poisson moyen marchand*, *petite morue* ou *poisson petit marchand*, *morue de rebut*, *etc.*

Le commerce de la morue est infiniment précieux, et procure à ceux qui s'y livrent particulièrement des bénéfices quelquefois très-considérables. Telle était, avant la dernière guerre, la position des Anglais qui le possédaient presque sans concurrence. Les Français y prennent une grande part en tems de paix; mais le tems n'est peut-être pas éloigné, où ni les uns ni les autres ne pourront soutenir la concurrence des Américains, auxquels une foule de raisons et d'avantages naturels assurent une prépondérance réelle dans ce genre de commerce.

Il y a certains usages établis parmi les vaisseaux qui vont à la pêche du grand et petit banc de *Terre-Neuve*.

C'est un usage établi, que le vaisseau qui arrive le premier, jouit du droit de choisir tel port ou hâvre qui lui paraît le plus avantageux, ainsi que du choix du parage qu'il trouve le plus propre à sa pêche. Outre cela il a le titre d'amiral de tous les vaisseaux pêcheurs; et en cette qualité il dispose non-seulement de tout le bois qui se trouve aux environs, mais aussi il assigne à chaque vaisseau qui arrive, le parage où il doit faire sa pêche, en suivant néanmoins le rang de chacun, pris de la date de leur arrivée.

Pendant tout le tems que la pêche dure, ce vaisseau porte le pavillon au grand mât, en qualité d'amiral. Toutes ces prérogatives inspirent une si grande émulation, que sans attendre la fonte des glaces qui ferment tous les hâvres; comme c'est l'ordinaire dans les mois de mars et d'avril, il y a déjà des vaisseaux qui ont envoyé du monde dans leurs chaloupes pour gagner la terre, à plus de 50 lieues de la cote, et ces gens abordent à la glace avec leurs chalupes, et de-là vont jusqu'à terre, où ils dressent des cabanes et s'y tapissent, tandis que que les vaisseaux restent en mer, attendant que la glace fonde; mais cette manœuvre a souvent causé des scènes bien tragiques; car, quelquefois les chaloupes ont heurté contre les glaces flottantes dans l'obscurité de la nuit, et se sont brisées; d'autrefois, un coup de vent furieux les a submergées: mais tous ces exemples ne diminuent point l'émulation et n'étouffent pas le sentiment de l'intérêt; car les avantages ou les désavantages de cette pêche dépendent du lieu où elle se fait et où l'on prépare le poisson: d'ailleurs, les salaires que les propriétaires du vaisseau donnent aux capitaines, aux officiers et aux équipages, consistant dans le tiers du poisson qu'ils apportent en Europe, plus ils abrègent le tems de la cargaison, plus chacun d'eux a de profit.

Quoique généralement la morue abonde dans toutes les côtes de *Terre-Neuve*, il y a des parages qui en produisent plus que les autres, et il y en a tel qui n'en produit point du tout ou très-peu; ce qui provient de la qualité du fond; car si ce fond est de sable, la morue y sera plus abondante que s'il est de roche, et s'il est de bourbe, elle y sera encore en moindre quantité: de même, si le fond est fort bas, il y aura moins de morue que s'il ne passe pas trente à quarante brasses d'eau; car, quoiqu'on en trouve à plus et à moins de profondeur, cette mesure est néanmoins celle où il s'en trouve le plus. Voilà les raisons qui font que les vaisseaux destinés à ce commerce, se hâtent tant d'arriver les premiers; car c'est de-là que dépend le plus ou le moins de tems qu'ils emploient à faire leur cargaison, et par conséquent le plus ou le moins de profit qu'ils donnent.

Plaisance est le chef-lieu de *Terre-Neuve*; sa baie a 18 lieues de profondeur, et le port est à son extrémité. L'entrée de la baie est un goulet où il n'y a de passage que pour un navire; mais les plus grands bâtimens y peuvent passer, et ce port en peut contenir 150, qui y sont à couvert de tous les vents, et y peuvent faire la pêche aussi tranquillement que dans une rivière.

Le goulet est précédé d'une rade qui a une lieue et demie d'étendue, mais qui n'est pas assez à l'abri des vents de nord-nord-ouest, lesquels soufflent souvent sur cette côte, et sont presque toujours impétueux.

TESCHEN, ville d'Allemagne, dans la Silésie, capitale du duché de même nom, à 15 lieues

sud-est de Troppaw, 22 nord-est d'Olmutz, 27 sud ouest de Cracovie. Long. 36. 30. lat. 49. 46.

Le commerce est florissant dans cette ville, à quoi contribue beaucoup le voisinage de la Pologne et de la Hongrie. Les cuirs, ce qu'on appèle les *zackels*, ou peaux de brebis de Hongrie, la laine, les draps, le vin, les prunes, le miel et la cire sont des marchandises que l'on transporte continuellement de *Teschen* à Breslaw.

On fabrique dans cette ville des armes à feu, que l'on appèle *teschinen* ou *teschincken*, qui sont estimées. Il en est de même du commerce de la bierre, que l'on brasse avec du froment ou avec de l'urge. Cette bierre est connue sous le nom de *matzmatz*. Enfin, la ville de *Teschen* a droit de tenir quatre foires par an.

TETUAN, ville d'Afrique, au royaume de Fez, sur le bord de la rivière de Cus.

C'est une des plus agréables villes de Barbarie. Le commerce des Chrétiens a beaucoup civilisé les habitans. Les Juifs établis dans cette ville, sont environ 5,000 ames; ils sont distribués dans 570 maisons, chacune desquelles renferme plusieurs familles; ils sont plus riches à *Tetuan* qu'en aucun autre lieu de l'empire de Maroc; cependant ils vivent dans une extrême pauvreté, par capurt aux taxes exhorbitantes qu'on exige d'eux. Tout le commerce passe par leurs mains. Ils servent de courtiers entre les Maures et les Chrétiens; et si les deux parties intéressées ne se tiennent pas sur leurs gardes, elles sont presque toujours les dupes de leurs agens. Tous les Juifs parlent ici espagnol, langue qu'ils ne parlent point dans tout autre endroit de la contrée. Ils font d'excellent vin, et leur eau-de-vie devient bonne au bout de quelques années, pourvu qu'ils n'y mêlent pas trop d'anis en la distillant.

TEXEL ou *Tessel*, la principale île de la Nord-Hollande, dont elle est séparée de la pointe septentrionale par un détroit de la mer du Nord, nommé le *Marsdiep*, large d'environ trois mille pas. De grandes dunes et de fortes digues la garantissent contre la fureur de la mer. Cette île est très-fertile en grains et en pâturages. On y fait un grand commerce d'un certain fromage vert qui a beaucoup de réputation. On compte qu'il y a 20,000 moutons dont la laine, qu'on fait passer dans la Flandre Walonne, est d'un grand produit pour les habitans. Il y a des parcs à huîtres, qu'on y pêche en grande abondance, et qui sont d'un meilleur goût que celles de Petten et de Médemblik. La pêche, la navigation et le pilotage sont la principale occupation des habitans. Il y a aussi quelques manufactures de laine et de toile. Il y a sept beaux villages dont le principal, nommé *le Burg*, se trouve presque au centre de l'île. Près de ce village il y a un château qui sert de fanal aux vaisseaux qui viennent d'Amsterdam. La rade du *Texel* est la meilleure de toutes celles des entrées de la mer en Hollande. Il y entre et il en sort tous les jours un grand nombre de vaisseaux de toute grandeur, dont un fait passer de jour en jour la liste dans les principales villes commerçantes des sept Provinces.

THERMIE, île de l'Archipel, une des Cicl.ades.

L'île de *Thermie* n'est pas escarpée comme la plûpart des îles de l'Archipel; son terroir est bon et bien coltivé: on y recueille peu de froment, beaucoup d'orge, assez de vin et de figues pour les habitans, mais fort peu d'huile, pour ne pas dire point du tout. On prétend que la soie de cette île est aussi bonne que celle de Tine; il est vrai qu'elle s'y vend sans coque, au lieu qu'à Tine on y en laisse beaucoup. Le reste du commerce y consiste en orge, en vin, en miel, en cire, en laine; le coton se travaille dans l'île pour l'usage des habitans. On y fait ces voiles jaunes dont les femmes des îles se couvrent la tête; c'est une espèce de gaze assez jolie. *Thermie*, d'ailleurs, est un lieu de bonne chère; il y a une si prodigieuse quantité de perdrix, qu'on en porte des cages remplies dans les îles voisines. On voit peu de lapins dans cette île et point de lièvres; pour du bois, il n'en faut point parler, on n'y brûle que du chaume.

Le principal village de *Thermie* en porte le nom; l'autre qui n'est pas si grand, se nomme *Silaca*; les deux ensemble contiennent environ six mille ames, et les habitans de l'île paient ordinairement 5,000 écus pour la capitation et pour la taille.

Le port de Saint-Erini, à deux milles du village, est commode pour les vaisseaux marchands, de même que celui de Saint-Etienne qui est du côté de Silaca: celui-ci regarde le sud-sud-est; mais l'entrée du premier est entre le nord-nord-est et le nord-est.

THEUX, bourg d'Allemagne, dans le pays de Franchimont, à 3 lieues et demie de Spa et 5 de Liège, au département de l'Ourthe.

Il y a une manufacture de batterie de cuisine, qui est encore considérable, quoiqu'elle soit bien tombée depuis qu'il s'en est établi de pareilles à Sedan et environs. Orléans et Nantes en tirent une grande quantité, et la répandent ensuite dans le commerce. Il y a aussi des forges et fourneaux dont le fer est assez doux et propre aux fabriques d'armes: on y a aussi coulé, dans les dernières guerres, des canons et boulets de quatre à douze livres.

THIERS, ville de France, en Auvergne, dans la Limagne, à 9 lieues de Clermont, au département du Puy-de-Dôme.

On compte à *Thiers* 11,900 habitans.

Il y a une papeterie considérable ; fabrique de toutes sortes d'ouvrages de quincaillerie et de gaines ; fabrique de toutes sortes de fils retors, en toutes couleurs et en toutes qualités, à l'instar de ceux de Bretagne ; fabrique de rubans et de jarretières de laine et coton.

TINCHEBRAY, petite ville de France en Basse-Normandie, au département de l'Orne, à 4 lieues de Mortain, de Vire et de Condé-sur-Noireau.

Il y a, tant dans cette ville que dans plusieurs villages environnans, des fabriques d'outils de toute espèce, pour menuisiers, charpentiers et serruriers, ustensiles en fer pour la cuisine, boiseries de toutes qualités.

Fabriques de clous de toutes qualités et grandeurs, servant à la construction des navires et à tous autres usages. On en fait des envois considérables à Grandville, à Saint-Malo et dans les ports le long de la côte de Bretagne, et même à Brest pour la marine. On en envoie aussi en barils aux Indes Orientales et en Amérique.

THIEL, ville de Gueldre, sur le côté droit du Wahal, à 6 milles de Nimègue, et formant un triangle avec Bommel et Bunren. Elle était autrefois tout-à-fait entourée du Wahal, et avait trois ports, ce qui la rendait fort marchande. Elle se trouvait autrefois au milieu de 72 villages qui ont tous été engloutis par les eaux. Toutes sortes de grains, l'orge, la graine de lin, et les oiseaux de toutes espèces qu'on apporte par la Meuse et par la Wahal à *Thiel*, et qu'on transporte de là dans toute la Hollande, font les principales branches de son commerce. Il y a encore un bon port qui est très-propre à recevoir les vaisseaux pendant l'hiver et à les garantir des glaces.

Le last de *Thiel* est de 22 muddes, le hoed de *Thiel* est une fois moins fort que celui de Roterdam.

Vingt-huit sacs de *Thiel* font 19 septiers de Paris.

THOMAS (*Saint-*), île d'Amérique, appartenant à la couronne de Danemarck. Long. 312. 30. lat. 18. 30.

Les possessions de cette puissance en Amérique sont très-bornées. Elles se réduisent aux îles de *Saint-Thomas*, de Sainte-Croix et de Saint-Jean. Ces trois îles produisent, année commune, 25 à 30,000 tonneaux de sucre brut, qui font le poids de 20 à 24 millions de livres. Cette branche de commerce est la seule que puissent exercer les colons, à l'exception d'une petite quantité de laine, de coton et de café. On y pourrait augmenter la culture jusqu'à 40,000 tonneaux de sucre.

Dans ces îles, le prix du sucre est fixé entre 5 à 6 piastres fortes par cent livres, poids danois. Celui du coton à un quart de piastre par livre.

Le Danemarck, la Norwège et le Holstein, reçoivent des îles danoises, la moitié et quelquefois les deux tiers de leurs productions. Elles s'y consomment, à l'exception d'une petite partie de sucre brut et de syrop qu'on transporte en Suède, en Allemagne, et dans quelques autres ports de la mer Baltique, pour environ 100 à 150,000 risdalers.

Les productions paient 5 pour 100 de droit de sortie. Le roi exige de plus un rixdaler par tête de capitation annuelle, 12 rixdalers sur chaque plantation ; les trois quarts des frais qu'occasionnent les ventes publiques ; 4 risdalers pour chaque esclave arrivé dans l'île, la dîme des capitaux qui sortent des îles, le droit d'entrée sur les denrées étrangères, et le prix du papier timbré.

En Europe, le roi perçoit 3 pour 100 sur les sucres qui arrivent, et 2 sols lubs pour chaque pinte de rhum. Tous ces impôts forment un objet annuel d'environ 200,000 rixdalers.

L'*Isle de Saint-Thomas* est la dernière des Antilles, du côté de l'ouest. On lui donne environ six lieues de circonférence. Son terroir généralement sablonneux, ne produit guères que des cannes à sucre. En 1775, on y voyait 27 plantations destinées à la culture de cette denrée, et 42 qui contenaient de nombreux troupeaux, dont la laine formait un objet de commerce important pour les colons. On y comptait alors 336 blancs, 4,296 nègres esclaves, et 52 affranchis. Ce qui rend cet établissement précieux au Danemarck, c'est un port excellent que la mer y a creusé, et qui peut recevoir jusqu'à 50 vaisseaux.

Près de *Saint-Thomas* est l'île des Crabes ou de Borriquen, possédée autrefois par les Danois, et sur laquelle les Espagnols prétendent avoir aujourd'hui la propriété. Elle peut avoir huit ou dix lieues de circonférence. Elle est hérissée d'un assez grand nombre de montagnes, qui ne sont ni arides, ni escarpées, ni fort élevées. Le sol des plaines et des vallées qui les séparent, paraît très-fertile ; et il est arrosé par de nombreuses sources, dont l'eau passe pour excellente. La nature en lui refusant un port, lui a prodigué les meilleures rades que l'on connaisse. On trouve à chaque pas des restes d'habitations, des allées d'orangers et de citronniers, qui prouvent que les Espagnols de Porto-Rico, qui n'en sont éloignés que de cinq ou six lieues, y ont été fixés autrefois.

Les Anglais voyant qu'une île si bonne était déserte, y commencèrent quelques plantations vers la fin du dernier siècle. On ne leur laissa pas le tems de recueillir le fruit de leur travail. Ils furent surpris par les Espagnols, qui massacrèrent impitoyablement tous les hommes faits, et qui emmenèrent les femmes et les enfans à

Porto-Rico. Cet évènement n'empêcha pas les Danois de faire quelques arrangemens pour s'y établir en 1717. Mais les sujets de la Grande-Bretagne, réclamant leurs anciens droits, y envoyèrent quelques aventuriers qui furent d'abord pillés, et bientôt après chassés par les Espagnols. La jalousie de ces anciens maîtres du Nouveau-Monde, va jusqu'à défendre à des barques même de pêcheurs, l'approche d'un rivage où ils n'ont qu'un droit de possession sans exercice. Condamnant l'île des Crabes à une solitude éternelle, ils ne veulent ni l'habiter ni qu'on l'habite.

Isle de Saint-Jean. Ce fut en 1719, que les Danois vinrent habiter cette île, voisine de celle de *Saint-Thomas*. Elle n'a guères que trois à quatre lieues de tour; mais le terroir en est fertile, et l'on y cultive du sucre avec succès. En 1775, il y avait 27 plantations destinées à recevoir des cannes à sucre, et 42 où l'on entretenait des troupeaux. La population était alors de 110 blancs, et de 2,324 nègres esclaves. On assure, avec assez de vraisemblance, que depuis cette époque, la population blanche y était augmentée d'un sixième.

Le gouvernement danois a publié, le 4 novembre 1782, une ordonnance, dont l'objet est d'étendre le commerce de cette île et de la précédente. Ce règlement porte:

1°. Que l'usage du papier timbré doit être entièrement supprimé dans ces deux îles, et conservé seulement à l'égard des passe-ports de mer.

2°. Que tous les navires, construits dans les Etats danois ou ailleurs, armés ou non armés, pourront à l'avenir être employés, non-seulement à la navigation entre *Saint-Thomas* et Saint-Jean, et les îles et places américaines, et des Indes occidentales, mais encore entre *Saint-Thomas*, Saint-Jean et autres lieux, soit en Europe ou ailleurs.

3°. Qu'il sera permis aux patrons des navires américains et des Indes occidentales, de vendre eux mêmes dans ces deux îles leurs marchandises, tant en gros qu'en détail.

4°. Que la navigation et le commerce entre lesdites îles et les autres parties du monde, seront tellement libres et exempts d'entraves, que de tous les autres ports danois et étrangers, on pourra naviguer et importer à *Saint-Thomas* et à Saint-Jean, et en exporter les cargaisons de retour dans tous les ports européens, danois ou autres.

5°. Le café, le tabac, l'indigo, le cacao, les bois américains, le sucre et le riz exempts de tous droits de douane à leur importation dans ces deux îles, n'acquitteront à leur sortie qu'un droit de 5 pour 100, lorsqu'on les exportera directement dans les ports étrangers de l'Europe; ces mêmes articles n'en paieront que 2 et demi pour 100, quand on les transportera dans les Etats danois.

Enfin, que si la plus grande partie, ou la charge principale d'un bâtiment américain, ou des Indes occidentales, qui arrivera à *Saint-Thomas* et à Saint-Jean, s'y trouve exempte de droits de douane, les autres productions et effets chargés à bord de ce navire, jouiront du même bénéfice à leur entrée; mais étant exportés de nouveau de ces deux îles, ils paieront un droit de 2 et demi pour 100.

Isle de Sainte-Croix. Cette île fut vendue, en 1733, au Danemarck par les Français. On lui donne dix-huit lieues de long sur trois ou quatre de large. C'est la plus importante possession des Danois en Amérique. Son terroir, quoique peu arrosé, est d'une fertilité inroyable. Le sucre et le coton s'y cultivent avec le plus grand succès. La partie sud de l'île est surtout propre à la première de ces denrées; le Nord, et les environs de Christianstadt, fournissent de très-beau coton. Les plaines offrent de gras pâturages, où les colons nourrissent de nombreux troupeaux. En 1775, il y avait dans cette île 345 plantations, dont 150 étaient couvertes de cannes. Le reste était destiné à nourrir des bœufs, des vaches, et surtout des moutons. On y comptait alors 574 hommes, 442 femmes, 336 garçons, 341 filles, 365 ouvriers, 77 servantes, et 136 militaires. Ainsi la population blanche était de 2,271 personnes. A la même époque, l'île nourrissait 22,244 nègres esclaves, et 155 affranchis. *Voyez* DANEMARCK.

THOMÉ (*San-*), ou *Saint-Thomas*, île de la côte occidentale d'Afrique, dans le golfe de Guinée.

Cette île située sous la ligne est presque ronde et a 12 lieues de diamètre.

L'île Saint-Thomas est regardée non-seulement comme un lieu de rafraîchissement qui favorisa la traite de toute la côte d'Afrique, mais encore comme une vraie colonie portugaise. Les cannes de sucre et le gingembre y croissent abondamment. On prétend que les Portugais y ont 400 moulins à sucre, que les cannes de sucre y mûrissent trop vîte, ce qui fait que le sucre ne pouvant être bien purifié, ne saurait être bien blanchi. Mais s'il est impossible de corriger ce défaut par une meilleure méthode de culture et de travail, les Portugais sont bien dédommagés de cette qualité inférieure par l'abondance et le bas prix auquel ils peuvent l'établir à Lisbonne. Cette colonie et celle de Loanda sont d'autant plus précieuses, qu'elles consomment, comme les colonies de l'Amérique, beaucoup de marchandises d'Europe.

Les îles du *Prince* de l'*Ascension* et d'*Anno-*

bon, qui appartiennent aussi au Portugal, sont moins utiles aux Portugais qu'aux autres négocians d'Europe, qui après avoir fait la traite des nègres, sont obligés, pour la conservation de leurs cargaisons, de relâcher à l'une de ces îles. Celle d'Annobon pourrait être cependant regardée comme très utile par la prodigieuse quantité de coton qu'elle produit.

Il se fait dans les îles de Fernande et du Prince, qui sont fort peu éloignées l'une de l'autre, une bonne culture du sucre, du tabac et du coton, mais le tout ensemble n'est point un objet important. C'était à ces îles que se rafraîchissaient autrefois les navires portugais qui allaient et revenaient des Indes; ils le font même encore quelquefois en y allant, mais à leur retour ils touchent au Brésil afin d'en revenir convoyés. Une grande partie de leurs navires pour le commerce des nègres y prend des vivres, et quelquefois il s'y rend des navires anglais, qui après avoir fait la traite des esclaves à la côte de Guinée, viennent à ces îles vendre leurs cargaisons à des Portugais qui les transportent au Brésil.

Une relation anglaise assure qu'il croît dans l'île de *San-Thomé* de la cannelle aussi parfaite que celle de l'île de Geylan, et ce qui vraisemblablement a empêché les Portugais de cette île de multiplier cet arbre, afin de pouvoir faire un commerce de cette épicerie, est la crainte où ils ont été que les Hollandais ne le souffrissent pas tranquillement, et que bientôt, sous un prétexte ou sous un autre, ils les débusquèrent de cette île, ainsi qu'ils ont fait de plusieurs endroits dans les Indes.

TIDOR, île de la mer des Indes, une des Moluques, à l'est de l'île de Gilolo, au sud de Ternate et au nord de Motir. Longitude, 144. latitude, 30.

Cette île n'est pas moins fertile, ni moins agréable que celle de Ternate; mais elle est beaucoup plus grande et n'a pas moins d'habitations à proportion de la grandeur de l'une et de l'autre. Elle produit les mêmes fruits aromatiques.

Le principal est le girofle, que les habitans ne cultivent plus, parce qu'ils n'en font plus commerce, et que le roi se l'est réservé pour tribut. Quand la récolte du girofle est faite, vient celle de la noix muscade. Les Maures se sont appliqués à cultiver le maïs et le riz, mais leur principale nourriture est le sagou.

TIROL, comté d'Allemagne, qui fait partie des états héréditaires de la maison d'Autriche; borné au nord par la Bavière; à l'est, par la Carinthie et l'archevêché de Saltzbourg; au sud, par une partie des états de Venise et par le Trentin; à l'ouest, par la Suisse.

Bolsano en est la ville principale, et où se font les affaires de commerce les plus importantes.

Le *Tirol* est un pays très-montagneux. Il a 481 milles carrés d'étendue, et une population de 625 individus par mille carré. Cette population est faible, mais ces contrées n'en sont pas moins très-utiles à la maison d'Autriche, sous plusieurs raports. Elles contiennent 17 villes, 11 bourgs, 894 villages, 355 châteaux de seigneurs: il s'y trouvait 91 couvens dont 10 avaient été réduits en 1782. Inspruck en est la capitale, et contient enviton 3,000 habitans.

Le bled y réussit presque partout, principalement dans le Vingstgau, le district de Stœrzing et dans la vallée de Puster. On y trouve quantité de truffes d'un goût exquis. Le pied des collines fournit toutes les espèces de ces fruits délicieux dont se vante l'Italie, comme citrons, oranges, limons, grenades, pignolats, coings, amandes, azerules; des forêts de marronniers et des vins excellens. Le canton d'Axamus, près d'Inspruck, et la vallée d'Elz abondent en lin, qui vient aussi très-bien dans celles d'Achen, quoiqu'en petite quantité. Les bêtes à corne réussissent à merveille dans la vallée de Pusteo, et les chevaux dans le Vinstgau. Parmi les animaux sauvages, on remarque des chamois, des bouquetins et des marmottes, et une sorte de guignards, nommés *poules de neige*, à cause de leur blancheur. Outre les simples, les plus recherchés qui se trouvent partout, on rencontre aussi des pierres précieuses, comme grenats, rubis, améthystes, émeraudes, et même une sorte de diamant, des agathes, des cornalines, des calcédoines, des malachites, etc.

Le *Tirol* est abondant en soie; on prétend qu'il en passe même en Italie. -

La culture des vers à soie y augmente sensiblement. En 1782, on recueillait déjà 100,000 livres de soie; et le produit était, en 1784, bien plus considérable.

La situation du pays ne permet pas d'y cultiver tous les grains nécessaires à sa consommation; et, en 1779, on eut besoin d'en tirer du dehors 400 mille boisseaux ou metzens de Vienne; mais les bestiaux et d'autres productions, soit de l'industrie, soit de la nature, couvrent ce besoin. En 1779, on a compté, dans le pays, trente-deux mille bêtes à corne, et on y a fait cinq cent mille livres de fromage.

Le *Tirol* produit toutes les espèces de minéraux. Il y a plus de deux cents ans que plus de 30 mille individus travaillaient dans les mines de cette contrée; et, sous *Ferdinand I.*, les mines de Schwatz avaient produit, en quarante années, plus de deux millions de quintaux de cuivre. Aujourd'hui, ces divers objets ont diminué, et 2 mille hommes, tout ou plus, sont employés dans les mines: mais un grand nombre

Digitized by Google

d'autres genres d'industrie a pris la place de celui-ci.

Les mines de sel près de Hall, sont abondantes. Parmi les autres minières, on distingue celles de Schwats, dans la juridiction de Kitzbühel, de Ratenberg, d'Aren, dans la vallée de Puster, de Clausen, de Stœrzingen, sur le Scheeceberg; d'Uemst et Nassareit, de Prat, de Persen, de Primmor, etc. Elles renferment de l'argent, du cuivre, du plomb, du mercure, du fer, du soufre de toute espèce, du vitriol, de la calamine, de l'alun et les plus belles couleurs minérales. Il y a aussi une mine d'or dans la vallée de Zill, près de Zell; mais elle n'est pas riche. Le cuivre du *Tirol* est très-maniable. Aussi trouve-t-on partout des fabriques de laiton, et beaucoup d'usines de fer.

On estime que le fer fabriqué dans le *Tirol*, monte, par an, à 1,500 quintaux; le cuivre, à 240, et le plomb à 150. L'exportation du sel fait un objet annuel d'environ 1,500 quintaux. L'éducation des bêtes à laine se fait aussi avec succès dans cette province; on peut évaluer la laine que l'on y recueille par an, à environ 200 mille livres pesant.

Les manufactures sont présentement sur un assez bon pied dans le *Tirol*; et il est à croire qu'avec le tems elles fleuriront encore davantage. Les verreries, entr'autres, sont nombreuses dans le *Tirol*. On y fabrique des verres à boire et des verres pour les fenêtres, dont on fait un grand commerce. On fait aussi quantité de gants ordinaires ou parfumés, et que l'on envoie dans les pays étrangers: de sorte que le plus grand commerce du *Tirol* consiste en vins, en verre, en gants, et en quelques autres marchandises qui se transportent, pour la plupart en Allemagne par le moyen de Linn.

Les manufactures de soie s'y sont perfectionnées depuis quelques années, et il s'y fait actuellement de belles étoffes de cette nature et de la bonneterie.

Nous avons remarqué plus haut que c'était Bolzano, ville du *Tirol*, qui réglait les affaires de commerce de cette province; en conséquence, nous allons en faire connaître la manière d'y compter, le change et les poids et mesures.

On y tient les écritures en florins, kreutzers et deniers, dont 4 font 1 k. et 60 k. 1 florin.

Les paiemens se font de deux manières:

1°. En argent courant.

2°. En valeur de foire.

Le premier consiste en espèces, dont le prix est déterminé comme suit:

En Sequins de Venise. . .	à	4 fl.	36 k.
Louis d'or neof de France	à	9 fl.	39.
Ducats de Hollande. . .	à	4 fl.	41 k. ½.
Ducats d'Empire. . . .	à	4 fl.	43 k. ½.
Ducats de Kremnitz. . .	à	4 fl.	43 k. ½.
Souverains.	à	14 fl.	
Croisade.	à	2 fl.	33 k.
Ecus de convention. . .	à	2 fl.	6 k.
Ecus neufs de France. .	à	2 fl.	24 k.
Piastres d'espèces anciennes.	à	2 fl.	10 k.
Dites. . . nouvelles. .	à	2 fl.	9 k.
Ecus de Milan.	à	1 fl.	51 k.
Pièces de 20 k. monnaie. .	à	. . .	21 k.
Dites de 17 k.	à	. . .	18 k.

La seconde sorte, consiste par contre,

En Sequins de Venise, . .	à	4 fl.	24 k.
Souverains.	à	13 fl.	14 k.
Piastres d'Espagne vieilles.	à	2 fl.	3 k.
Dites. . . . . neuves. .	à	2 fl.	2 k.
Ecus de Milan.	à	1 fl.	46 k.
Ecu de convention. . .	à	2 fl.	

Les espèces d'or ci-dessus sont reçues, moyennant qu'elles ne diffèrent pas au-delà de 1 grain ou 1 grain et demi au plus poids de marc de Venise de leur poids requis.

La différence de l'une de ces valeurs ci-dessus, est de 6 pour cent environ; c'est-à-dire, que pour 100 fl., valeur de foire, on en donne 106 p. ou m. arg. courant.

Dans Bolzano, il y a cela de particulier, relativement aux lettres de change, c'est qu'il est expressément défendu d'accepter et de payer une lettre de change endossée. Elles ne peuvent pas circuler: il faut que celui en faveur de qui elle est créée, en perçoive le montant, ou s'il y avait un endossement, il faudrait nécessairement qu'il fût accompagné d'un plein pouvoir de la part du tireur qui autorisât celui en faveur de qui l'endossement serait fait, d'en exiger le paiement.

Change.

Bolzano donne.	Reçoit par contre.	Dans les villes ci-après.
213 fl. val. de fo. env. . . .	p. 100 rd. banco.	à Amsterdam;
100 fl. dits p. ou m.	p. 200 fl. et. .	à Auguste.
100 . . dits p. ou m.	p. 100 flor. en piast. d'Esp. à 7 fl. et demi.	à dit.
100 . . dits p. ou m.	p. 500 l. ct. . .	à Bergame;
2 fl. 18 k. p. ou m.	p. 1 écu de 100 Bolog. .	à Bologne

Bolzano donne	Reçoit par contre.	Dans les villes ci-après.
95 fl. dits p. ou m.	p. 100 fl. ct. .	à Breslaw.
100 fl. dits p. ou m.	p. 100 flor. en Carls d'or à 9 fl. $\frac{1}{2}$.	à Francfort-sur-le-Mein.
96 . . dits p. ou m.	p. 100 en dits à 9 fl. $\frac{7}{16}$ . .	à dit.
84 . . dits p. ou m.	p. 100 fl. en dits à 11 fl. . . .	à dit.
214 . . dits pl. ou m.	p. 100 rd. banco.	à Hambourg.
100 . . dits p. ou m.	p. 100 fl. ct. .	à Leipsick.
100 . . dits p. ou m.	p. 100 flor. en piast. d'Esp. ou louis à 7 fl. $\frac{1}{2}$.	à dit.
1 fl. 50 k. p. ou m.	p. 1 piast. de 20 s. d'or. . .	à Livourne.
9 fl. 4 k. p. ou m.	p. 1 liv. ster.	à Londres.
100 fl. dits p ou m.	p. 100 fl. ct. .	à Nuremberg.
100 fl. dits p ou m.	p. 100 flor. en pist. d'Esp. à 7 fl. $\frac{1}{2}$. . . .	à dit.
100 . . dits p. ou m.	p. 100 fl. ct. .	à Prague.
2 fl. 6 k. p. ou m.	p. 1 éc. monnaie.	à Rome.
100 . . dits p. ou m.	p. 100 flor. en piast. d Esp. à 7 fl. $\frac{1}{2}$. . . .	à Saint-Gall.
100 . . dits p. on m.	p. 500 l. petit argent. . . .	à Venise.
100 . . dits p. ou m.	p. 500 l. dits. .	à Véronne.
100 . . dits p. ou m.	p. 100 fl. ct. .	à Vienne.

Il y a dans cette ville annuellement quatre grandes foires, savoir :

1°. Celle de mi-carême, qui commence le premier jour ouvrier de la quatrième semaine après les brandons.

2°. Celle de la Fête-Dieu, qui commence le premier jour ouvrier apres cette fête-là.

3°. Celle de la Saint-Barthelemi, qui commence le premier jour ouvrier après la Nativité.

4°. Celle de la Saint-André, qui commence le premier décembre, ou le jour suivant, si le premier est un dimanche

Chacune de ces foires dure quinze jours, le douzième jour se font les acceptations des lettres de change qui sont payables en dite foire, et le treizième commencent les paiemens, qui durent jusqu'à la fin de la foire et pendant les deux jours qui suivent immédiatement, qui sont les jours de faveur.

Le magistrat qui a la police de la foire sous son autorité, peut, pour des motifs solides, ou des raisons plausibles, prolonger, et la foire, et le tems des payemens, et même les jours de faveur.

On ne fournit des lettres de change sur Bolzano, proprement que pour payer en foire, en sorte qu'il n'est besoin, et qu'il n'y a de règlemens ni au sujet de l'usance ni au sujet des jours de faveur.

Le poids y est plus fort qu'ailleurs.

97 $\frac{1}{2}$ de liv. en font 100 de Paris.

150 longues branches, ou 216 petites, font 100 aunes de Paris.

Tobolsk, ville et gouvernement en Sibérie, sous la souveraineté de la couronne de Russie. Long. 85. 58. lat. 58. 12.

Tobolsk est sous le quarante-huitième dégré douze minutes de latitude, au bord de l'Irtisch, non loin du lieu où il reçoit les eaux de la Tobol.

Le commerce de *Tobolsk* est considérable. Les marchandises d'Europe y arrivent l'hiver sur des traineaux ; ces traineaux portent en Europe les marchandises d'Asie. Les fleuves facilitent les transports des productions d'Asie à *Tobolsk*, et celui des productions d'Europe de *Tobolsk* en Asie. Cette ville est aussi l'entrepôt des pelleteries pour la couronne.

Les animaux qui fournissent ces pelleteries sont le moulon sauvage nommé *argali* qui ressemble plus au cerf qu'au mouton, et n'est de l'espèce de l'un ni de l'autre.

L'animal nommé *dsheren* qui est une chèvre sauvage qui ressemble au chevreuil, et ses cornes à celles du bouquetin. Celui qui est nommé *saiga* ressemble au daim, mais ses cornes sont droites, sans crochet, demi-transparentes.

Le renard noir est estimé par sa peau ; il ne peut être vendu qu'à la cour et se paye fort cher. On en trouve de jaunes, de rouges, de gris, de blancs, de bleuâtres. Plus on approche de l'Orient, plus les zibelines sont belles. Quand on veut aller à la chasse de cet animal,

dix ou douze hommes se rassemblent, prennent un chef, font des vœux, partent et reviennent rarement sans en avoir tué. La zibeline est une espèce de belette de la grosseur d'un écureuil : sa peau est d'un brun foncé presque noir, entremêlé de poils blancs. Le nombre en diminue tous les jours, et les peuples qui payaient le tribut avec cette fourrure donnent aujourd'hui à sa place des peaux d'ours, de rennes, de loutres, d'écureuils, ou de l'argent. La peau d'une zibeline se vend jusqu'à 350 livres. Celle de l'écureuil s'appèle *petit gris*.

L'hermine cherche les grandes plaines où s'élèvent des bois de bouleau ; la martre des montagnes remplies de rochers coupés. Le castor diminue tous les jours ; les plus noirs, les meilleurs viennent du fleuve Tas. Ceux du Kamtschatka sont plus grands du double que le castor ordinaire ; peut-être ne sont-ce pas même des castors ; car ils en diffèrent à plusieurs égards. *Voyez* RUSSIE.

Il y a un grand nombre de forges dans le gouvernement de *Tobolsk*, pour la connaissance desquelles nous renvoyons encore à l'article RUSSIE.

TOCAT, ville considérable de l'Asie, dans la Natolie, à 66 lieues ouest d'Erzerom, 12 sud-est d'Amasie, 90 d'Alep, 100 de Constantinople. Long. 53. 30. lat. 39. 35.

Cette ville contient, dit-on, 1,000 familles turques, 4,000 arméniennes, et 300,400 familles grecques.

C'est une des villes les plus commerçantes de la Natolie. Elle est bâtie sur le fleuve Tousanla, dans un pays abondant en excellents fruits et en vin.

Il faut regarder *Tocat*, dit *Tournefort*, comme le centre du commerce de l'Asie mineure. Les caravannes de Diarbequir y viennent en 18 jours ; un homme à cheval fait le chemin en 12. Celles de *Tocat* à Synope mettent six jours. Les gens à pied y vont en 4 jours. De *Tocat* à Pruse, les caravannes emploient 20 jours. Les gens à cheval y arrivent en quinze. Celles qui vont en droiture de *Tocat* à Smyrne, sans passer par Angora ni par Pruse, sont 27 jours en chemin avec des mulets, et 40 jours avec des chameaux, mais elles risquent d'être maltraitées par les voleurs.

Outre les soies qui sont assez considérables, on consomme à *Tocat* tous les ans 8 ou 10 charges de celles de Perse. Toutes ces soies s'emploient en petites étoffes, en soie à coudre ou à faire des boutons. Ce commerce est assez bon ; mais le grand négoce de *Tocat* est en vaisselle de cuivre comme marmites, tasses, fanaux, chandeliers que l'on travaille fort proprement, et que l'on envoie ensuite à Constantinople et en Egypte. Les ouvriers de *Tocat* tirent leur cuivre des mines de Gumiscana, qui sont à 3 journées de Trebisonde, et de celle de Cartamboul qui sont encore plus abondantes, à 10 journées de *Tocat*, du côté d'Angora. On prépare encore à *Tocat* beaucoup de peaux de maroquin jaune, que l'on porte par terre à Samson sur la mer Noire et delà à Galas port de la Valachie. On y en porte aussi beaucoup de rouges, mais les marchands de *Tocat* les tirent du Diarbec et de la Caramanie.

On assure qu'on teint les peaux jaunes avec le fustel, et les rouges avec la garance. Les toiles peintes de *Tocat* ne sont pas si belles que celles de Perse, mais les Russes et les Tartares de la Crimée s'en contentent. Il en passe même en France, et ce sont celles que nous appelons *toiles du Levant*. *Tocat* et Amasia en fournissent plus que tout le reste du pays.

TONQUIN, royaume des Indes. *Voyez* TUNQUIN.

TORTOSE, ville d'Espagne sur le bord de l'Ebre. Long. 18. 9. latit. 40. 58.

Elle a une fort bonne baie, formée par la rivière jusqu'auprès de ses murs. Il y a au-dehors de la ville une très-belle plaine de 18 milles de longueur et large de six, arrosée par l'Ebre, et qui produit du bled, du vin, des olives, du fruit, du bois de construction pour les vaisseaux, beaucoup de palmiers, du bétail, etc., et les autres nécessités de la vie, sans compter les carrières de marbre.

On y fait beaucoup de soie et d'huile, de très-beaux ouvrages au tour, et une espèce de porcelaine très-fine. L'Ebre qui lave une partie de ses murailles, est abondant en poissons ; on y pêche des saumons et des aloses, particulièrement au printems ; comme ce fleuve est navigable, pouvant porter de gros bâtimens, il ne contribue pas peu à faire fleurir le commerce de cette ville.

Une cédule royale de 1771 a déclaré que le port de la ville de *Tortose* est libre pour l'entrée et la sortie, et que l'on y pourra faire toutes sortes d'embarquemens, soit pour le dedans, soit pour le dehors du royaume, pourvu que les navigateurs fassent la retraite ou quarantaine nécessaire pour que le commerce s'exerce légitimement et sans risque, suivant le règlement de la junte royale de santé.

TOSCANE, état d'Italie avec titre de duché ; situé entre celui de Modène, l'Etat de l'église et la mer Méditerranée. Il a environ 130 milles du nord au sud, et 120 milles de l'est à l'ouest.

Il est fertile en bled, en vin, en huile, en citrons, en oranges, en lin, en safran et en soie. On y trouve des carrières de marbre d'albâtre et de porphire, et des mines de fer et d'alun. On y fabrique quantité d'étoffes de laine et de soie, des cuirs dorés et de la fayence.

Population. Par un dénombrement authen-

Digitized by Google

tique fait en 1765, on voit qu'il y avait alors en *Toscane* 11,884 personnes du clergé séculier; 15.041 personnes religieuses des deux sexes; 285 individus de communion différente de la catholique; 8,977 juifs, savoir, 4,464 hommes et 4,513 femmes; 142,699 hommes mariés; 143,590 femmes mariées; 180,348 garçons adultes; 190,874 filles nubiles; 128,199 enfans mâles; 119,986 enfans femelles. Ce qui donne pour la population de la *Toscane* un total de 950,860 individus.

Culture, sol, productions. Nous réunirons sur ces divers objets quelques observations et des faits qui en donneront une connaissance suffisante pour le sujet que nous traitons.

Le revenu d'un fonds de terre dans le *Val-d'Arno*, à 6 ou 7 lieues de Florence, est de trois pour cent du capital; cependant, quand on emprunte, on paie l'intérêt à cinq pour cent, cela prouve la disette de l'argent ou un usage établi pour quelque raison particulière, comme la stabilité du fonds de terre, etc.

Un *staiozo* de terre a 196 toises de superficie, et vaut 60 scudi ou 330 livres de France, ce qui revient à plus de 1,500 livres l'arpent de Paris de 900 toises; mais les terres raportent ordinairement 8 ou 10 pour un de la semence.

Les terres sont labourées avec des bœufs. On les afferme ou à des fermiers ou à des métayers. On regarde cette dernière façon comme plus avantageuse. Les terres appartenant à un même seigneur sont divisées assez communément entre plusieurs fermiers, et il y a aussi plus de petites propriétés qu'en France. On n'est point d'accord sur les avantages de ces dispositions. Les frais de culture emportent à-peu-près la moitié du revenu. Le sac de 160 livres de 12 onces vaut, année commune, 12 livres de *Toscane*, c'est-à-dire, 11 livres de France, aux environs de Florence, dans le pays d'Arezzo et de Cortone la moitié. Les terres se vendent assez communément sur le pied du denier 25 ou du denier 29, lorsqu'elles sont de bonne qualité, et beaucoup moins si elles sont d'une qualité inférieure. Il y en a beaucoup à vendre; elles ne sont pas fort recherchées à cause des gênes auxquelles sont sujets les propriétaires de terres; telle est, par exemple, la défense de faire de l'eau-de-vie avec les vins qui ne peuvent pas se vendre, et la défense de sortir des bleds dont on se relâche cependant de tems en tems, mais en fesant payer des droits considérables qui vont à un dixième ou un douzième de la valeur. Le prix du bled varie de 3 ou 4 livres en moins et en plus.

La sortie des bleds du pays est défendue en *Toscane*; l'entrée des bleds étrangers est sujète à un droit de 4 sous par sacs, (dont 100 équivalent à 44 charges de Marseille). Le droit de sortie est d'un sou par sac. Les *Medicis* ont fait construire des fosses profondes où l'on conserve les bleds dont Livourne fesait autrefois un grand commerce en les tirant de Sicile et du Levant. Ces fosses sont faites de briques, revêtues d'une espèce de stue ou ciment fait avec de la brique pilée, et garnie en-dedans d'une natte de paille; les bleds durs s'y conservent, dit-on, pendant 16 à 18 mois, sans qu'on soit obligé de les remuer. Cependant je crois que les bleds durs comme les bleds tendres y prennent toujours une odeur forte, et s'y échauffent facilement, au moins ceux qu'on m'a montrés de deux fosses, l'une presque vide, et l'autre entièrement pleine, avaient ce défaut; quoique cette dernière fosse eût été remplie depuis peu de semaines, les bleds étaient chauds à la main. Au reste, on prend les plus grandes précautions pour les enfermer bien secs, et cette opération coûte 16 ou 18 livres de frais pour 100 sacs; dans la suite, les remuemens qu'on est obligé de faire par chacun, peuvent revenir à 3 sous de frais par sac.

La police des grains en *Toscane* a été longtems exercée par la *Congregation de l'Annone* et le *tribunal d'abondance de Grescia*; mais en 1775, ces deux établissemens furent supprimés.

On a établi en place un seul député chargé de recevoir les notes qui lui sont adressées par les possesseurs des terres, du froment et bleds ensemencés et recueillis; les notes de la récolte de l'huile, le nombre et la qualité des bestiaux existans.

La connaissance des fraudes ou crimes qui seront commis à l'avenir en fait de denrées et pour affaires frumentaires, est attribuée au tribunal de *gli-otto* à Florence, et aux juges criminels dans le reste de la *Toscane*.

La connaissance des affaires civiles dans ces mêmes matières est attribuée à l'auditeur de la chambre du commerce et à tout autre tribunal.

Vins. Le vin du territoire de Florence est fort estimé et très-répandu dans toute l'Italie. Stomachique et léger, il a précisément le *generosum* et le *lene* que demandaient aux vins les gourmets de l'antiquité. Il doit être l'objet d'un commerce d'autant plus considérable, que le prix en est assez modique à Florence. Les Anglais en tirent beaucoup.

Un état dressé en 1753 fait monter les vins exportés de *Toscane* à mille caisses par an.

Eaux-de-vie. La fabrication des eaux-de-vie est un objet assez important de commerce en *Toscane*. Jusqu'en 1768, elle était exclusivement attribuée à une ferme générale; mais à cette époque, elle fut rendue libre, et depuis ce tems, chacun peut fabriquer des eaux-de-vie et liqueurs.

L'eau-de-vie vendue à l'étranger est chargée d'un droit de six sous et huit deniers par quintal. Celle qui est transportée dans les villes de Flo-

Digitized by Google

rence, Pistoia, Pise, Arezzo et Volterre, pour y être consommée, paie aux entrées de ces villes des droits plus ou moins forts.

Les eaux-de-vie de liqueurs venant de l'étranger paient 13 sous et 4 deniers par livre pesant. Ces liqueurs peuvent passer debout par la *Toscane* sans payer de droits, mais avec des précautions et règles qui sont prescrites. Les vins gâtés, qu'on voudra porter dans les villes, paieront les mêmes droits que les bons vins.

Huile. La plus grande quantité d'huile d'olives est tirée des vallées de Butti, de Calvi, de Montimagno et de Pise. Les huiles de Butti, qui sont les meilleures, montent, une année portant l'autre, à 12,000 tonnes; celles de Calvi et de Montimagno à autant, et celles de Pise à 6,000. On comptait, en 1771, où la récolte des olives était médiocre, 129,333 tonnes, ou 109,934 quintaux d'huile dans la *Toscane*.

L'huile de *Toscane*, qui est transportée à Livourne sur les rivières, par mer ou par terre, pour y être consommée ou pour en être exportée à l'étranger, est sujete à un droit de 20 sols 4 den. par baril, pesant 85 livres.

Soie. La soie étant un des grands objets de commerce de la *Toscane*, on en fait beaucoup aux environs de Florence; la feuille de mûrier s'y vend 3 liv. 10 sols le quintal. Les vers à soie, *bochi*, commencent à travailler vers le 25 avril; les cocons sont finis vers le milieu de juin: les cocons, *bozzoli*, se vendent depuis 24 jusqu'à 36 sols la livre: il faut 10 ou 12 livres de cocons pour faire une livre de soie.

La soie que l'on recueille en *Toscane*, va à 200,800 livres, poids de marc, par an.

En 1776, on abolit la loi de 1655, qui défendait de vendre ailleurs que dans le marché de Florence, les cocons de soie recueillis dans la susdite ville et dans l'étendue de quatre milles, et qui obligeait les vendeurs et les acheteurs de se servir des poids et balances du tribunal *del l'arte della seta*. Il est permis de les vendre en tout lieu et tems, et de se servir de tous poids et balances dont le vendeur et l'acheteur seront convenus.

Bois. Quoiqu'il n'y ait pas dans la *Toscane* des forêts bien considérables, le bois n'y est pas cher; on payait, en 1752, 11 à 12 livres une *catasto di legne*, qui est de plus de 80 pieds cubes, à 7 lieues de Florence, sur les bords de l'Arno, où l'on peut mettre en radeaux le bois qu'on veut envoyer à Florence et à Livourne. La voie de bois, qui, à Paris, n'est que de 56 pieds cubes, y coûtait, à la même époque, près de 24 livres; mais il y en a 5 liv. pour les droits d'entrée; d'ailleurs, on en consume incomparablement plus à Paris.

Il est permis aux propriétaires des bois, de couper toutes sortes de plantes et bois qui leur appartiennent, en quelque partie du grand duché qu'ils soient situés, sans en demander aucune permission, à l'exception des endroits ci-dessous indiqués.

1°. Les hauteurs des Apennins, à la distance d'un mille de leur sommet.

2°. Les enclos des bois destinés aux forges royales de fer.

3°. Les forêts attachées aux salines de Volterre, et les bois destinés au bureau des fossis de la ville de Pise.

Défense d'exporter par la voie de mer, sans permission et sans avoir payé le droit ordonné; le bois de construction et de magistère, ainsi que du charbon, du bois à brûler et de charpente.

Il est défendu aux propriétaires des bois proche de la mer; aux marchands qui les achètent; aux patrons qui vont recevoir à bord les bois, brasses, charbons, planches, poutres, etc., de les charger sur leurs bâtimens sans avoir obtenu préalablement la permission du châtelain de la tour ou fort le plus voisin de l'échelle où les patrons auront mis à l'ancre leurs bâtimens.

Fruits. Les oranges et les citrons de Provence sont de meilleure qualité que ceux de *Toscane*; mais en *Toscane* les cédrats sont plus parfaits que dans aucun autre pays du monde. Cet article intéresse beaucoup les Génois et les villages qui environnent le lac Majeur.

On envoie aussi en Angleterre du genièvre, pour 18,000 livres par an.

Il faut ajouter encore la manne, dont la vente, en 1750, est allée jusqu'à 70 mille écus, mais qu'on peut évaluer, année commune, à 40 mille écus.

Lin. On cultive beaucoup de lin dans les environs de Florence, où la culture est en général sur un bon pied.

La graine de lin de *Toscane* ne paie que 5 sols par *staro*, pour droit d'exportation à l'étranger.

Colsa. La graine de colsa recueillie en *Toscane*, est exempte de tout droit à la sortie, ainsi que l'huile qu'on en retire; mais elle ne fait qu'un objet de commerce peu important.

Postel. On cultive avec succès le pastel ou guède pour la teinture: l'exportation au-dehors en est libre, pourvu qu'elle soit raffinée.

Garance. On cultive aussi de la garance en *Toscane*, et l'exportation à l'étranger n'est chargée que d'un léger droit; elle forme une branche de commerce utile.

Le tabac y est aussi cultivé en plusieurs endroits, notamment dans le territoire de Cesa.

Bestiaux. Les bœufs de la *Toscane* sont gris et d'une grande espèce; ils coûtent, prix moyen, environ 30 ou 35 scudi, c'est-à-dire 168 ou 196 livres la pièce, et les vaches 14 ou 15 scudi, c'est-à-dire de 78 à 84 livres. On donne 56 sols par jour pour un laboureur avec deux bœufs,

Digitized by Google

et 16 sols à un journalier que l'un ne nourrit point.

Dans la ville de Florence, la viande de bœuf coûte 15 quatrini, ce qui revient a 5 sols 9 den. la livre, poids et monnoie de France, et le veau 16 quatrini, ou 7 sols 3 deniers la livre de France.

Les moutons se vendent 5 ou 6 scudi, c'est-à-dire de 28 liv. à 38 liv. et demie, ou bien au poids, à raison de 23 liv. le quintal de France. On tond leur laine au mois de mai; chaque mouton en donne environ trois livres; on la vend 65 livres le quintal; celle des maremmes coûte un dixieme de plus, quelquefois même 80 liv. le quintal.

Les cochons, dont on fait grand usage en *Toscane*, se vendent 14 liv. au mois de mai, 33 ou 34 au mois de novembre, ou bien au poids, à raison de 18 liv. 10 sols le quintal.

Peaux. Il se fait en *Toscane* un assez grand commerce de peaux de différentes espèces, qui se vendent à l'étranger.

On évaluait, en 1753, le total des exportations de ce genre, à 61,400 liv.

Savoir: en peaux d'agneaux pour fourrures, 100 mille, à raison de 47 liv. 8 sols le cent, en nombre ci. 47,400

Peaux de chevreaux, 30 mille, à 28 le cent, en nombre. . . 8,400

Peaux de ces deux espèces panées, 20 mille. 5,600

Total des peaux. . . 61,400

Les peaux, dont nous avons fait mention, passent en grande partie dans le Piémont pour habiller les gens de la campagne. Elles y sont regardées comme meilleures que celles de Provence et des pays voisins. Les Piémontais les achetaient autrefois brutes; mais l'empereur, pour procurer encore le bénéfice de la préparation aux Toscans, ne permit l'extraction que de celles qui sont préparées. Les Florentins ont attiré des ouvriers de Piémont, qui leur ont enseigné la méthode dont ils se servent.

L'importation du cuir manufacturé et travaillé, venant de l'étranger, est défendue. Dans cette défense n'est pas compris le port de Livourne.

Pour favoriser et étendre les tanneries du pays, on lève un droit de 7 liv. 10 sols par quintal pour les peaux de veaux tannées venant de l'étranger.

Sel. Le sel se fait en *Toscane*, à Volterre, de l'eau des puits salans, et à Porto-Ferraio, de l'eau de la mer.

Industrie, fabriques, manufactures.

L'industrie n'a pas fait en *Toscane* autant de progrès que le commerce proprement dit. Les fabriques de laine ne suffisent point à la consommation du pays; celles de soie y sont encore considérables, quoique diminuées, même avant les malheurs qu'a éprouvés ce pays depuis 5 ans.

On fabrique en *Toscane* des huiles, de la soie, de l'amidon, des fleurs artificielles, du salpetre et de la poudre à canon; des dorures, telles que paillettes, ganses d'or et d'argent, galons, boutons, glands, franges; de la bonneterie; de la papeterie; des chapeaux de paille; de la fayence; des rubans et garnitures d'or et d'argent faux; de la pelleterie; du savon; eaux-de-vie; liqueurs; des draps de diverses sortes; des toiles; des ouvrages en fer, tels que pelles, pioches, etc.

Nous commencerons, par les fabriques de soie, l'exposé de ce que nous avons à dire de l'industrie de la *Toscane*.

Fabriques de soieries. Les soies dont la *Toscane* fournit une très grande quantité, malgré leur qualité supérieure, passaient à l'étranger en écru. Pour les retenir à Florence et y ranimer l'industrie, la régence en fit défendre l'exportation. Depuis cette défense, les anciennes manufactures se sont ranimées, et il s'en est formé de nouvelles. Tout ce qui s'y fait en taffetas, damas, velours, etc. est bien fabriqué, de bon goût, de dessin et de bonne couleur.

Voici une note des principales sortes d'étoffes de soie qu'on exporte de *Toscane*; en Levant, des satins à la Florentine, dits *di paragone*, de diverses couleurs, des gros de Tours, des satins unis.

En Allemagne, des terzanellines, des mouchoirs de soie, de toutes les espèces de satins à la Florentine et à la Russienne, des taffetas ou ermisine en couleurs, de la largeur d'une aune et un tiers.

En Portugal, des gros de Naples à grands corduns noirs, des satins à la Luquoise, des gros de Tours unis.

En Italie, toutes les qualités d'étoffes de Campioni, et en Espagne rien.

Un relevé de 27 ans, de 1731 à 1758, des étoffes de soie passées à la douane de Florence, divisé en trois parties de neuf années chacune, présente pendant les premiers neuf ans 107,154 pièces, année commune, total 964,387 pièces.

Dans les neuf années suivantes il s'en est expédié 1,073,578, année commune 119,286.

Dans les huit autres années 93,705, année commune.

Il faut remarquer que, pendant les premiers neuf ans, l'administration de la douane se fesait pour le compte du grand-duc. Les neuf années suivantes étaient de la ferme du sieur *Lombadt*, et les dernières renferment les deux fermes du sieur *Masson* et du sieur *Diodoti*

Un autre état des étoffes exportées de *Toscane*, porte que de 1722 à 1729 inclusivement, il est sorti de *Toscane* 843,622 livres pesant d'étoffes de soie: et de 1730 à 1737 inclusivement, 793,739 livres

livres seulement, d'où il suit que dans ce dernier espace de tems, il y a eu 49,883 livres de soie travaillées dans l'état de moins que pendant les huit autres années. Ce qui semble annoncer une diminution dans les fabriques.

Par un troisième état on voit qu'en 1751 il a été exporté 101,821 livres de Florence d'étoffes de soie, et en 1757, 93,705 seulement.

On peut expliquer cette diminution d'étoffes exportées, 1°. par l'établissement de fabriques de soies dans les autres états; 2°. par l'augmentation de la contrebande dans l'exportation de la soie non travaillée.

Etoffes de laine. On fabriquait autrefois en *Toscane* une grande quantité d'étoffes de laine. Celles d'Angleterre y sont prohibées, mais il en entre toujours une grande quantité en contrebande. Malgré la grande quantité de laine que l'on récolte dans les divers lieux de la *Toscane*, on est obligé de tirer des laines de Barbarie. On croit voir que les bêtes à laine y sont diminuées. Les montagnes de Pistoia et de Carentino n'en nourrissent pas la moitié de ce qu'elles en nourrissaient autrefois.

Outre les exemptions accordées pour l'importation des laines étrangères propres à la fabrication des draps, les mêmes exemptions sont étendues aux laines étrangères, qu'on dit non propres à faire des draps: ainsi toutes sortes de laines quelconques peuvent s'importer et circuler en *Toscane* sans aucun droit.

L'exportation de la laine de *Toscane* est aussi permise en payant un droit de 3 livres 6 sous 8 deniers par quintal.

Les draps de manufacture de *Toscane* y peuvent circuler et en être exportés sans droit. Défense d'importation des draps étrangers et autres étoffes de laine, dont il y a des manufactures établies en *Toscane*.

Les draps fabriqués en *Toscane* sont exempts de tous droits d'exportation; et tous les draps étrangers qui y sont importés, sont déclarés marchandises de contrebande.

La teinture en noir est en général fort bonne en *Toscane*; beaucoup d'autres couleurs y sont fausses. Les teinturiers tirent leurs drogues du Levant, et elles paient des droits. L'indigo cependant leur vient de France et d'Angleterre: celui de France est le plus estimé.

La main-d'œuvre est plus chère à Florence qu'en France, parce que les ouvriers ne travaillent que sept ou huit heures dans la journée et avec moins d'activité. Cela est assez généralement vrai dans toute l'Italie.

Toiles, toileries. On fabrique en *Toscane* des toiles, mais moins qu'il n'en faut pour la consommation. Les toiles fines viennent de France, de Hollande et de Suisse; elles ne sont pas contrebande, et elles paient des droits modiques.

Quant aux toiles peintes, on n'en fabrique point, on en peint seulement ou on en imprime. Mais c'est peu de chose, et ces toiles sont bien inférieures à celles de France, et surtout de Manchester.

Il y a des manufactures pour l'impression des toiles de coton des Indes à Massa et à Luques; pour les indiennes communes on tire de Genève, et de Suisse les fines et demi-fines.

Toutes les toiles et autres ouvrages en lin, chanvre et coton, sont exemptés de tout droit pour la sortie du grand duché, soit qu'elles soient exportées par mer ou par terre.

Les toiles étrangères de toute espèce sont assujéties à un seul droit d'entrée, du moment qu'elles sont destinées à entrer en *Toscane*; celles qui traversent le grand duché pour passer en d'autres Etats, sont soumises à un petit droit de transit.

Papeterie. Il y a des papeteries en *Toscane*, surtout à Pesca, à Colle et aux environs de Florence, suffisantes pour la consommation et au-delà: on en porte dans le Levant: c'était autrefois une ferme; aujourd'hui la fabrication en est libre. Le papier étranger est contrebande.

Il est défendu d'exporter des chiffons et des carnicis (1), et d'importer du papier venant de l'étranger. Les peines prononcées contre les exportateurs sont la perte des chiffons, des charrettes et bêtes servant à les exporter, de dix écus d'amende par quintal payables par le propriétaire, et de deux estrapades contre les conducteurs, au défaut du corps du délit.

Chapellerie. On ne fabrique guères en *Toscane* que des chapeaux communs. On y fait un grand usage de chapeaux de paille qu'on y travaille avec un art infini, et d'une très-grande finesse. Il s'en porte en Angleterre, d'où il vient beaucoup de castors et autres chapeaux fins. Les chapeaux étrangers entrent librement en payant deux paolis de droit par chapeau, sans égard à la qualité.

Les chapeaux de paille, dont le principal commerce se fait en Angleterre, produisaient autrefois à la *Toscane* plus de 800,000 livres. Ce commerce n'est plus aussi considérable.

On estimait en 1753 qu'il s'exportait pour 500,000 livres de chapeaux de paille

Galons, dorures, fleurs artificielles. Ces trois objets forment autant d'articles d'industrie importants. Les fleurs artificielles surtout occupent beaucoup de monde et fournissent, à l'exportation étrangère.

(1) Ce sont les rognures des peaux, des parchemins servant à faire la colle pour les papiers.

En vertu d'une ordonnance de 1772, il est libre à chacun de faire venir de l'étranger de l'or faux en fil, en lames, etc., de faire rendre et louer des habits de masques ou de théâtre, composés et ornés d'or et argent faux.

L'introduction des rubans, franges, etc., d'or et argent faux, est défendue sous peine de 20 écus par livre d'amende et de confiscation des effets. Il n'est pas non plus permis de mêler dans les susdits ouvrages du bon or et du bon argent avec le faux.

En 1773 le grand-duc fit une ordonnance, portant qu'il serait dressé un état de tous les petits droits qu'on fesait payer pour l'exportation à l'étranger, des fleurs artificielles fabriquées avec des cocons de soie et autres matières, et qu'on n'exigerait plus à l'avenir pour leur exportation, qu'un tiers de ces droits réunis.

Fayence, porcelaine. Il y a en *Toscane* plusieurs fabriques de poteries fines, de fayence et de porcelaine commune.

Une ordonnance de 1771, impose un droit de 13 livres 1 sol et 8 deniers par charge sur toute sorte de fayence étrangère importée en *Toscane*. Elle excepte de cette loi la province de Lunigiana, les villes de Piétra-Santa, Porto-Ferraio et Barga.

Salpêtre. La fabrication de la poudre et salpêtre est une autre branche de l'industrie du pays; elle avait été longtems un privilège exclusif; elle a été rendue libre depuis 1773.

Cordes à violons. Les cordes à boyaux pour les violons, harpes, forment une petite fabrique qui a été longtems tenue en privilege exclusif; depuis 1773 cette industrie est libre et produit une petite branche de commerce en *Toscane*.

Chocolat, amidon, bougies. Le chocolat dont la fabrique offre un objet d'industrie assez perfectionnée en *Toscane*, ne paie qu'un sol par livre à l'exportation.

L'amidon forme aussi un objet de commerce d'exportation de la *Toscane*. Elle supporte un droit très modique à sa sortie.

Bougies. Les bougies importées dans le grand duché, venant de Trieste et de Fiume sont assujéties aux droits que payent les marchandises manufacturées en pays étranger. Cependant les bougies venant d'Allemagne et surtout de Vienne, et qui en sont tirées immédiatement, ne payent que la moitié de ces droits.

Commerce. La *Toscane*, Pise surtout, est un des premiers Etats d'Italie qui firent si longtems le commerce de l'Inde, exclusivement à tous les autres pays de l'Europe. Les marchands pisans tiraient d'Alexandrie les objets de luxe et les denrées de l'orient qu'ils échangeaient avec celles du nord dans les villes de la Flandre.

Les *Médicis*, cette famille d'hommes distingués par des grands talens et des vues élevées, furent les soutiens de cette prospérité. *Come* de *Médicis* devint le premier homme de l'Etat, parce qu'il était le premier commerçant et le premier banquier de Florence, et peut-être de l'Europe. *Pierre* son fils, et *Laurent* son petit fils, continuèrent le négoce et la banque. Tous les édifices publics et particuliers de Florence ont été élevés par des marchands, la plûpart fabricans et membres de *l'arte della lana*: manufacture qui fut la principale source de la grandeur de la république de Florence et de toutes les grandes et belles choses qu'elle entreprit. On nomme encore les maisons qui fesaient le commerce de papier, de toile, de bois, de tuile, de fromage, de charbon.

Mais les guerres, les progrès de l'industrie en Europe, les nouveaux débouchés du commerce ont dû amener une grande diminution dans la richesse et l'étendue du commerce de la *Toscane*.

Cependant il est encore très considérable aujourd'hui, et son état prospère est dû en partie aux soins, à l'intelligence du gouvernement des grands ducs de la maison de *Lorraine* qui y régnent.

En effet la balance du commerce en faveur de la *Toscane* est estimée de 5,647,687 livres tournois annuellement.

Les Toscans commercent surtout en bled, vins, huile, citrons, lin, safran, et en soies crues et fabriquées.

L'alun, le cédra, le riz, les quintessences, les olives sont encore des objets de commerce considérable pour la *Toscane*.

L'exportation est permise par terre de toutes sortes de bestiaux, du riz, de la graine de lin, du fromage, du beurre, du miel, de la paille et du foin, du charbon, du bois à brûler et du bois en planches, poutres, etc.

On permet l'importation tant du côté de terre que de mer, du froment et bleds étrangers de toutes qualités, etc.

C'est par Livourne port franc et commode que se fait le commerce de la *Toscane* avec le reste de l'Europe. Ainsi nous y renvoyons le lecteur. Il y trouvera le tableau du commerce de ce port, et l'état des marchandises qu'on en exporte et qu'on y apporte. *Voyez* LIVOURNE.

Poids, mesures, monnaies, change. La livre de Florence vaut 11 onces, un drmi gros et 20 grains, poids de marc, ou 6,39 grains; elle se divise en 12 onces, dont chacune vaut 532 grains $\frac{1}{2}$, l'once en 24 deniers, le denier en 24 grains. Le poids est le même à Livourne. La livre de Sienne est plus faible de 18 deniers 12 grains, poids de Florence, ou de 5 gros, 50 $\frac{11}{12}$ grains de France; celle de Pistoia est plus faible d'une once entière, ou de 7 gros 28 grains $\frac{5}{7}$ de France. Dans

le reste de la *Toscane* on se sert du poids de Florence.

On conserve à Florence avec des précautions scrupuleuses le *campione*, ou le modèle du poids de Florence, qu'on assure être la livre des anciens Romains ; on ne s'en sert que pour vérifier, lorsqu'on le croit nécessaire, l'étalon destiné à régler les autres poids : cette livre est celle dont on fait usage à la monnaie ; elle était plus forte de quinze grains, que celle dont on fesait usage dans le public ; mais c'était un abus qui a été réformé, et l'on a rendu l'étalon qui sert journellement, conforme à celui de la monnaie, c'est-à-dire à l'étalon primitif de la *Toscane*.

Il y a deux sortes de mesures d'aunage, appelées *cannes*, la grande et la petite ou la coorte.

La première à quatre brasses, ou braches ; la brasse de deux palmes. Elle sert pour mesurer les draps et les étoffes de laine.

La courte qui sert pour les soiries a aussi quatre brasses et la brasse deux palmes.

Cent cannes longues font cent une cannes et demie courtes.

Cinquante-neuf cannes un douze longues font cent aunes de Paris.

On tient les écritures à Florence en écus, *scudi*, sols et deniers d'or, ou en ducats, sols et deniers, ou encore en liv. sols et deniers.

Un écu d'or à 20 sols d'or, ou 7 ½ liv., ou 150 sols communs.

Le sol d'or à 12 deniers d'or, ou 7 ½ sols communs.

Un ducaton ou piastre, ou écu courant à 20 liv., ou 20 sols de 12 deniers d'écu.

Une livre à 1 ½ paoli, ou 20 sols de 12 deniers communs.

La piastre à face royale, à 20 sols de 12 deniers de piastre, ou 5 ¼ liv. soit 115 sols communs.

L'usance y est exactement comme à Livourne, excepté, cependant, que les lettres de change de Venise, de Rome et de Bologne, dont l'acceptation a lieu le samedi, ne sont payables que le samedi de la semaine suivante.

Il n'y a proprement point de jours de faveur établis, attendu que la règle est, qu'une lettre de change, lorsqu'elle est échue, doit être ou payée, ou protestée, avant le premier départ du courier dont on a besoin pour écrire à ce sujet.

Change.

Florence donne.	Reçoit par contre.	Dans les villes ci-après.
1 piast. de 20 sols d'or. . . .	p. 88 den. de gr. banco. . .	à Amsterdam.
100 dits.	p. 186 fl. ct. .	à Auguste.
1 ducat de 7 l.	p. 108 s. banco.	à Bologne.
61 sols communs. . . .	p. 1 fl. val de foire. . . .	à Bolzano.
100 docats de 7 liv.	p. 129 piast. d. plata p. o. m.	à Cadix, Madrid, etc.
1 dit.	p. 116 sols h. de banque. .	à Gênes.
1 dit.	p. 84 den. d gr. b. p. o. m.	à Hambourg.
1 dit.	p. 760 rées. . .	à Lisbonne.
115 sols comm. env.	p. 1 piast. de 20 l. d'or. . .	à Livourne.
1 piastre. . .	p. 50 den. st. p. ou m. . .	à Londres.
1 dite.	p. 11 tari 9 grains env. .	à Messine, Palerme.
1 dite.	p. 126 sols ct. .	à Milan.
100 dite. . . .	p. 115 ducats royaux. . . ,	à Naples.
143 écus d'or. .	p. 100 écus de marc.	à Novi ou Bizanco.
1 piast. . . .	p. 100 sols. . .	à Paris, Lyon.
100 écus d'or. .	p. 80 éc. d'Estampe.	à Rome.
100 écus de 10 Paoli. . . .	p. 106 éc. mon. p. ou m. . . .	à dite.
80 écus d'or. .	p. 100 duc. de banq.	à Venise.
62 sols communs. . . .	p. 1 fl. ct. .	à Vienne.

Valeur des monnaies en argent de France, au change de 94 ½ sols communs contre une piastre de 8 reaux valant 5 liv. 15 sols tourn.

On ne peut pas fixer le raport des monnaies de *Toscane*, ainsi que de toute autre, relativement à celles de France, que par le moyen du change ; il est par conséquent impossible d'avoir une appréciation constante, parce que ce change varie sans cesse. On a pris celui de 94 ½ comme le plus approchant de l'exactitude.

	liv.	sols	den.
La crazia vaut 1 s. 8 den. monnaie de *Toscane* et monnaie de France.	1	4	½

Digitized by Google

	liv.	sols.	den.	
2 crazie : cette pièce vaut le double de la crazia, et par conséquent 3 s. 4 deniers de *Toscane*, et de France. . .		2	8	5/9
3 crazie : cette pièce vaut le le triple de la crazia, 5 sols monnaie de *Toscane*, et de France.		4	s.	2/3
La grosse de 4 crazie, 6 s. 4 den. mon. de *Toscane*, et de France.		5	6	1/3
Le carlino vaut 6 crazie, 10 s. monnaie de *Toscane*, et de France.		8	2	4/6
Le paolo ou piclio, vaut 8 crazie, 13 s. 4 den. monnaie de *Toscane*, et de France.		10	11	2/3
La lira vaut 12 crazie, 20 sols monnaie de *Toscane*, et de France.		16	4	1/1
Le paolo d'oppio ou cavalotto vaut 16 crazie, 26 s. 8 den. monnaie de *Toscane*, et de France.	1	1	10	1/4
Le pezza da otto, et nommée en France piastre de 8 réaux ; c'est cette piastre qui a servi à régler le cours du change ; on donne toujours à Livourne une piastre de 8 réaux pour avoir en France 94 s. 3 den. environ, elle vaut 69 crazie, 5 liv. 15 s. monnaie de *Toscane*, et de France, incertaine.	4	14	3	
La testone vaut 24 crazie, 2 liv. monnaie de *Toscane*, et de France.	1	12	9	1/2
Le stellino vaut 26 crazie, 2 liv. 3 s. 4 den. monnaie de *Toscane*, et de France. . . .	1	15	5	4/13
Le franceschino vaut 40 crazie, 3 liv. 6 s. 8 den. monnaie de *Toscane*, et de France. . .	2	14	7	1/2
La francescone vaut 80 crazie, 6 liv. 13 s. 4 den. monnaie de *Toscane*, et de France. .	5	9	3	1/1
Le mezzo ruspo ou mezzo zecchino vaut 80 crazie ou 20 paules, 6 liv. 13 s. 4 den. monnaie de *Toscane*, et de France.	5	9	3	1/2
Le ruspo ou zecchino vaut 160 crazie, 13 liv. 6 sols 8 den. monnaie de *Toscane*, et de France.	10	18	6	1/2
La ruspone vaut trezecchini, 60 paoli, 40 liv. monnaie de Toscane, et de France. . .	32	15	10	1/2

	liv.	sols.	den.
L'écu romain, suivant le raport qu'il a avec la monnaie de *Toscane*, vaut, argent de France.	5	6	6

TOUL, ville de France, en Lorraine, au département de la Meurthe, sur la Moselle, à 4 lieues de Nancy et 10 de Metz. Long. 23. 33. 48. lat. 48. 40. 45

On y compte 8,000 habitans.

Les productions consistent en vins, eaux-de-vie. Les vins forment le principal commerce de cette ville qui en recueille une grande quantité : ils sont réputés de bonne qualité : l'Alsace, la Lorraine allemande et le pays de Liége, en consomment la majeure partie.

Il y a à *Toul* une filature de coton ; manufacture de fayence.

La filature de coton est établie à l'hôpital de la Charité ; le coton qui en sort a beaucoup de finesse.

Les ouvrages qui sortent de la manufacture de fayence, consistent en tout ce qu'il est possible de fabriquer en fayence fine et commune ; en fayence blanche et peinte, à l'instar de celle du Japon ; en terre de pipe émaillée et blanc de porcelaine, tant en uni, en blanc et dorée, qu'en peinture fine aussi dorée, à l'instar des porcelaines de France. On y fait aussi des vases antiques et modernes, en blanc, richement dorés et peints en couleurs ; des camaycux, bleu fin, aussi richement dorés, etc. ; différens ouvrages en beau biscuit, tels que groupes, figures, bustes, vases ; médaillons d'hommes illustres, etc., d'après les dessins des plus grands maîtres.

La solidité, la blancheur, la beauté de l'émail, la finesse et la variété des couleurs distinguent les ouvrages de cette manufacture, qu'on peut dire, en général, être un bel établissement. On y exécute toutes les demandes possibles : on y peint en couleur ou en or, toutes armoiries ou chiffres, sur toutes sortes de pièces indifféremment.

Il y a une foire fort intéressante qui se tient le 4 septembre, et dure trois jours : on y vend, dit-on, pour 7 à 800,000 francs de bestiaux.

Poids et mesures. On se sert du poids de marc et de l'aune de Paris. La mesure pour les grains s'appèle *bichet* ; elle pèse, remplie de froment, 140 livres. Celle pour les liquides, est la *charge* ; elle contient à-peu-près 42 pintes, mesure de Paris.

TOULON, ville de France, en Provence, au département du Var, avec un beau port sur la Méditerranée, à 10 lieues de Marseille et 12 d'Aix. Long. 23. 36. lat. 43. 7.

On y compte 19,000 habitans.

Quoique cette ville ait le commerce du Levant et de l'Amérique, néanmoins, elle ne joue pas jusqu'ici un grand rôle dans le monde commerçant. Son port, l'un des plus vastes et des plus

sûrs que l'on connaisse, est destiné pour la marine militaire, dont elle forme un des départemens. Cependant, si cette ville, trop resserrée pour sa population, recevait un aggrandissement qui devient nécessaire pour sa prospérité; s'il y avait un nouveau port pour la marine marchande, et des magasins vastes et commodes, placée naturellement pour être un des entrepôts du commerce du Levant, elle deviendrait vraisemblablement très-florissante.

Les productions qui entrent dans le commerce de *Toulon*, consistent en vins et eaux-de vie, huiles, câpres, figues, raisins secs, amandes, oranges, jujubes et autres fruits excellens.

Parmi les vins, on distingue surtout celui de la Malgue et le muscat rouge; ces deux vins sont excellens. Les eaux-de-vie forment un objet d'exportation considérable. La vente des huiles monte, année commune, à 16,000 millerolles. (La millerole contient à-peu-près 68 pintes de Paris). L'exportation des câpres peut s'évaluer chaque année, à plus de 2,000 quintaux. Le savon est connu de toute l'Europe, sous le nom de *savon de Toulon*. On en comptait, il y a 30 ans, 32 fabriques travaillant continuellement, et qui répandaient annuellement 25,000 quintaux de savon dans le commerce. Cette branche importante d'industrie est presqu'entièrement tombée, et est déchue au point qu'il ne reste que cinq à six savonneries, qui n'expédient plus que 5 à 6,000 quintaux (1).

Il y a à *Toulon* des fabriques de savon, de petites draperies, connues plus particulièrement sous le nom de *pinchinats*, d'étoffes de soie, de chapeaux et bonnets; verrerie.

Il n'y a de marine marchande, à *Toulon*, que pour le cabotage du Levant: ce sont des négocians qui en sont les armateurs. Il y a cependant quelques maisons qui font principalement le commerce extérieur; les unes pour le Levant et l'Inde, les autres pour le Port-au-Prince.

Poids et mesures. Les poids sont à peu-près les mêmes qu'à Marseille: 120 livres de *Toulon* font 100 livres poids de marc. La mesure pour les liquides s'appele *millerolle*: elle se divise en deux barils, et pèse 150 livres poids de *Toulon*: elle est égale à 68 pintes de Paris. La mesure pour les grains est l'émine: elle est plus forte que celle de Marseille, d'environ 5 pour 100. Pour tout le reste, *Voyez* MARSEILLE.

TOULOUSE, ville considérable de France, capitale du Languedoc, sur la Garonne, et près du canal du Languedoc, au département de la Haute-Garonne, à 50 lieues de Bordeaux, 169 de Paris. Long. 19. 1. lat. 45. 36.

On compte à *Toulouse* 52,612 habitans.

Quoiqu'il se fasse à *Toulouse* un commerce assez considérable, il faut convenir pourtant que son étendue ne répond pas aux avantages de la position de cette ville; car il est difficile d'en imaginer une plus heureuse sous tous les raports possibles. Sur la Garonne, et près du canal qui unit les deux mers, elle peut prendre part au commerce des marchandises qu'offrent l'Océan et la Méditerranée, d'un côté, s'approvisionner de celles des pays qu'arrose cette grande rivière, depuis les Pyrénées jusqu'à son embouchure dans la mer, de l'autre, communiquer par le Rhône avec une partie de la France: enfin, située au milieu ou non loin de plusieurs riches provinces, et entourée d'une foule d'endroits qui renferment des fabriques multipliées de différentes espèces, elle peut facilement et même doit naturellement en être l'entrepôt.

Les productions consistent en soies, bleds, farines, vins, bois de construction et de merrain, laines.

L'industrie en manufactures de draps fins, d'étoffes de soie pour meubles et de gazes pour robes, etc.: manufactures de draperie à l'instar de celles d'Angleterre: imprimerie de flanelles à l'instar de celles de Rouen: imprimerie de toiles peintes ou indiennes: fabriques de couvertures et molletons de coton, de couvertures en laine, de mignonettes, burats ou laine et fleuret: fabrique de basin anglais de M. *Boyer Fonfrede*.

Les principaux objets sur lesquels s'étend le commerce de *Toulouse*, sont, les draperies communes qui se fabriquent en quantité dans un nombre de petits lieux qui entourent cette ville, et dont elle est l'entrepôt principal; les huiles du Languedoc et de la Provence; les sucres, cafés, indigos et autres productions des colonies, que les négocians de *Toulouse* tirent par la Garonne, de ceux de Bordeaux, avec lesquels ils entretiennent des liaisons intimes; les fers du comté de Foix, où l'on en compte 25 fabriques, dont cette ville est l'entrepôt, ainsi que des fers d'une partie des forges du Languedoc, qui y versent aussi les leurs; les grains, les vins, les bois de construction, les laines d'Espagne et du pays; et les toileries, mousselines, basins et autres marchandises des Indes, et indiennes des fabriques de France et de l'étranger.

Manufacture de draps fins. On y en fait de toutes qualités, et on les expédie en balles assorties pour le Levant. La nécessité où l'on est de faire les demandes longtems à l'avance dans cette manufacture, fait le meilleur éloge des draps qu'on y fabrique.

Manufacture d'étoffes de soie, gazes pour robes et en écru pour tamis, etc. On y fabrique toutes espèces d'étoffes pour meubles;

(1) Le rétablissement de cette branche d'industrie serait, dit-on, interessant pour les bois et vaisseaux de la marine; on pretend que les égoûts de lessives continuelles qu'on est obligé de faire pour la fabrication du savon, les préserve des vers. Cette observation meriterait peut-être d'être approfondie.

Digitized by Google

telles que damas unis et à deux et trois couleurs tout soie ; damas mélangés ; moira sur fil ; serge satinée en filoselle et soie ; satinades en filoselle et soie, en fil et soie et en filoselle et fil ; serges en fleuret pour rideaux de lit, et autres à damier ou carreaux pour rideaux de fenêtres; taffetas d'Angleterre unis et à damier pour mêmes usages ; taffetas de Florence pour piquer ; draps de soie ; calmande en soie ; serge en soie en demi-aune de large pour doublures ; taffetas à petits quadrilles pour rideaux de voiture; gaze en écru dans toutes les qualités pour la boulangerie et le minot, pour blutoirs à l'usage des fabriques de tabac, et pour toutes sortes de tamis ; gazes pour robes brochées, rayées ou unies. Tout ce qui sort de cette manufacture est recherché et se répand en France et dans l'étranger.

Manufacture de draperie à l'instar de celles d'Angleterre. On y fabrique toutes espèces d'espagnolettes, blanches, unies et croisées, en 5 huitièmes ; toutes sortes de ratines en couleur, aussi en 5 huitièmes : des draps rayés, mélangés et chinés, de même largeur ; des draps unis et mélangés, à l'imitation de ceux d'Abbeville et de Louviers, on 5 quarts, et teints en laines; des flanelles façon d'Angleterre ; des calmandes, satins turcs et autres étoffes en laine. Cet établissement, qui n'est formé que depuis peu d'années dans cette ville, jouit d'un grand avantage, celui d'avoir sous la main les matières premières, et de se procurer des laines d'Espagne et de Roussillon avec autant de facilité, pour ainsi dire, que celles du pays.

Imprimerie de flanelles, à l'instar de celles de Rouen et de Montpellier. Cet établissement est fort estimé, tant par la beauté de l'impression et des dessins que par la solidité des couleurs: il est avantageusement situé, au milieu des fabriques d'étoffes de laine, qui sont en grand nombre dans cette partie du Languedoc.

Imprimerie de toiles peintes ou indiennes. On y imprime en bleu et autres couleurs, bon teint, à l'instar des manufactures de Rouen, Beauvais et Nantes. Ces toiles reçoivent le cylindre et les apprêts dans les ateliers de la manufacture de MM. *Liotard*, qui ont un beau cylindre du célèbre *Vaucanson*.

Manufacture de couvertures et molletons de coton. Cet établissement est très-ancien dans cette ville, ainsi que plusieurs fabriques du même genre.

Manufacture de basin anglais. Ceux qu'on y fabrique sont véritablement très beaux, et s'il y a quelque différence entr'eux et ceux d'Angleterre, c'est peu de chose : on doit ce nouvel établissement à M. *Boyer Fonfrede*.

Le commerce de petite draperie en gros, s'étend sur tous les draps communs qui se fabriquent dans un nombre considérable de petites villes, de bourgs et de paroisses des environs de *Toulouse*, et d'une partie du Laoguedoc et autres provinces voisines : on y en transporte aujourd'hui une quantité immense, à la faveur des trois foires qui ont été établies dans cette ville. Ces draps communs consistent en molletons croisés et unis, façon de Rouen ; flanelles croisées et unies, façon d'Angleterre et de Reims ; calmouks mélangés et rayés, en 5 huit et en 5 quarts ; draps de montagne dans toutes les couleurs et mélangés, en 5 quarts ; draps façon de Lodève, 4 quarts ; en ségovienne, première, seconde et troisième qualités ; mulletons de Mazamet en toutes qualités ; cordelats de Mazamet en toutes qualités et largeurs ; redin à petite et grande lisières ; cordelat sans lisière ; molletons de Montaigne ; cadis de la Bruyère, large et étroit ; ratine, façon de Rouen et de Château-du-Parc, en 4 quarts et en 5 quarts ; molletons lisses en demi et en 4 quarts de large, dits *frisons* ; cordelats de Dourgne, dans toutes les qualités, teints ou mélangés ; cordelats de la vallée d'Aure, aussi de toutes qualités, teints ou mélangés ; molleton de Sommières, dans toutes les qualités ; cadis de Valentine, première et seconde qualités ; cadis forts ; cadis fins, unis et mélangés ; razes fines, unies et mélangées ; étamines façon du Mans ; droguets façon d'Angleterre ; cotonines ou futaines, blanches et en écru, reblanchies et en couleur ; cadis refoulés, sergettes et escots des fabriques du Gévaudan, pour doublures.

L'administration du commerce à *Toulouse* était confiée, avant la révolution, aux capitouls, aux juges-conseillers de la retenue, et à la chambre de commerce qui y étaient établis, chacun pour la partie qui la concernait. Nous dirons un mot de ces différens établissemens.

Les capitouls étaient les premiers magistrats municipaux de la ville de *Toulouse*, et de plusieurs villes du Languedoc. Ils y tenaient lieu de ce qu'on appelait à Paris *échevins* ; et dans d'autres lieux, *jurats* et *consuls*. C'étaient eux, qui avec leur chef, dans les lieux où ce n'était pas le premier capitoul qui présidait, qui avaient soin de la police, tant civile que mercantile.

Les *juges-conseillers de la retenue* étaient des marchands choisis et nommés par le prieur et consuls de la bourse commune de *Toulouse*, pour les assister au jugement des affaires de commerce, qui étaient de la compétence de cette juridiction.

La *bourse des marchands* de *Toulouse* fut établie par *Henri II*, en l'année 1549, à l'instar des juges conservateurs des privilèges des foires de Lyon.

L'édit de cette érection permet aux marchands de cette ville d'élire, et faire chaque

année un prieur, et deux consuls d'entre eux, pour connaître et décider en première instance de tous et chacun les procès et différends qui, pour raison de marchandises, changes, assurances, comptes, et autres telles choses, seraient mûs et intentés entre marchands et trafiquans à *Toulouse*; et par appel d'eux, en la cour de parlement de ladite ville de *Toulouse* immédiatement: au jugement desquels procès, lesdits prieur et consuls pourraient appeler tels personnages qu'ils verraient être à faire.

Les marchands qu'il était permis aux prieur et consuls de la bourse de choisir et de s'associer, pour assister aux jugemens de la bourse, s'appelaient juges conseillers de la retenue, comme nous venons de le voir, ils étaient au nombre de 60.

Le *consistoire de la bourse* était le bureau où s'assemblaient les prieur et consuls des marchands de cette ville, pour y tenir leur juridiction, juger les affaires des particuliers, ou y traiter de ce qui concernait celles de la bourse même.

La *chambre de commerce* de *Toulouse* était composée de sept personnes, sans compter le secrétaire; savoir, du prieur de la bourse, comme président, des deux consuls de la bourse en charge, et de quatre marchands et négocians, soit en gros, soit en détail, soit nobles, ou autres, ils avaient la qualité de députés.

Les *poreres* faits sur la place de la bourse, n'avaient d'autorité qu'après que la chambre les avait approuvés.

Poids, mesures. La livre de *Toulouse* est moins forte à-peu-près d'un cinquième, que celle de Paris.

Cent vingt livres de *Toulouse* font 100 livres poids de marc, à peu de chose près.

La mesure d'aunage s'appèle *canne*.

La canne de *Toulouse* et de tout le Haut-Languedoc, contient cinq pieds cinq pouces six lignes, qui font une aune et demie de Paris; de manière que deux cannes de *Toulouse* font trois aunes de Paris; elle se divise en pins.

Mesures de grains. Le setier de 4 pugnères de froment, pèse 140 livres, méteil 135, seigle 135, orge 110, avoine 106.

Mesures des vins et liqueurs. Le pega contenant 8 huchaux, pèse en vin 6 livres 9 onces, en eau-de-vie 6 livres 6 onces, en huile d'olive 6 livres 1 once.

La pipe contenant 120 pegas, pèse en vin 787 livres 8 onces, en eau de-vie 765 livres, en huile d'olive 727 livres.

Il n'y a pas en France de plus belles plaines et plus abondantes en bled, que celles qui s'étendent depuis *Toulouse* jusqu'à Montauban. Le pays est coupé de plusieurs rivières qui y font des prairies, dont la plus remarquable qui a cinq lieues de longueur et près d'une demi-lieue de largeur, est celle que traverse la rivière de Lers. Elle s'étend jusqu'au ci-devant diocèse de Saint-Papoul, et est bordée par le grand chemin du Bas-Languedoc. Dans le Toulousain toutes les terres sont très-bien cultivées. Il y a des vignobles, mais qui ne donnent que des vins de médiocre qualité qui se consomment dans le pays. Outre les bleds ordinaires, il y croît une grande quantité de millet: c'est une espèce de bled dont les paysans se nourrissent, et qui leur donne le moyen de vendre leur bled fin: ce millet produit beaucoup, et rend ordinairement soixante, quatre-vingt et jusqu'à cent pour un. On y voit, outre cela, du pastel: c'est une herbe qui sert à la teinture en bleu; autrefois il s'en fesait un commerce qui, année commune, se montait à plus d'un million de livres; mais l'indigo ayant obtenu la préférence, la culture du pastel a été fort négligée. Bien des gens pensent qu'il serait à souhaiter qu'elle pût être encouragée, à cause que la teinture du pastel est, dise-t-ils, meilleure que celle de l'indigo. *Voyez* LANGUEDOC. FRANCE, *culture*.

TOURLAVILLE, bourg de France, en Normandie, à 3 lieues de Cherbourg et 2 de Valogne, au département de la Manche.

C'est-là que se trouve la belle manufacture de glaces soufflées qui reçoivent le poli à Paris. L'époque de son établissement remonte à 1688: on y a toujours suivi et l'on y suit encore la méthode des Vénitiens, on y souffle les glaces. *Voyez* PARIS, SAINT-GOBAIN.

TOURNON, ville de France, en Vivarais, au département de l'Ardèche, sur le Rhone, à 5 lieues d'Annonay et 140 de Paris. Long. 22. 25. lat. 45. 6.

On y compte 3,300 habitans.

Le commerce de cette ville n'est pas étendu; on n'y connaît que quelques maisons de commerce en gros, qui font celui des étoffes en blanc, ou ratines en laine, en 2 tiers de large, dont il se fait beaucoup d'envois.

Néanmoins nous ne devons pas omettre de parler d'un article du commerce important, qui a lieu à une foire qui se tient le 29 août. C'est ce jour que se fait une vente très considérable de soies du Vivarais et du Dauphiné, qui s'élève à plus de 60 ou 80 quintaux de soies doubles, sans parler de celle presque aussi considérable des soies grèses, dont les marchés ne se concluent guères que sept à huit jours après la foire.

Il y a encore trois autres foires, mais moins considérables, pour la vente des bois de charpente et autres, tels que poutres, planches, solives de toutes espèces, provenant des forêts des montagnes du pays: ces trois foires ont lieu

Digitized by Google

le 22 janvier, le lendemain des fêtes de Pâques, et le 3 de novembre.

TOURAINE, province de France, formant aujourd'hui le département d'Indre-et-Loire. Elle est située dans l'intérieur de la France, sous le dix-huitieme dégré 20 minutes 20 secondes de longitude, et sous le cinquante-septieme dégré 20 minutes 40 secondes de latitude.

Elle a pour frontières le Vendômois, le Maine, le Blaisois, le Berry, le Poitou, l'Anjou.

Ses rivières sont la Loire, le Cher, l'Indre, la Creuse, la Vienne, la Claise.

On divise la *Touraine* en deux parties.

La Haute qui a.	162 lieues carrées.
La Basse.	357
Total. . . .	519

On estime que sur cette étendue de pays il y a 390 lieues, ou 1,828,591 arpens employés en vignes et terres ensemencées.

Dix lieues carrées, ou 46,888 arpens en bois de haute-futaie.

Vingt lieues carrées, ou 93,776 arpens en bois taillis.

Cent quatre-vingt-dix-neuf lieues employées en villes, bourgs, villages, rivières, chemins, terres incultes, étangs, etc.

Population. On estime qu'elle est dans cette province en raison de 1,000 individus par lieue carrée; ce qui donne un total de 519,000 habitans, dont 129,750 sont employés aux arts de l'industrie et à la population des villes, 389,250 à l'agriculture et la population des campagnes.

Quoique la *Touraine* passe pour être très-fertile, puisqu'on la regarde comme le jardin de la France, il s'en faut néanmoins de beaucoup qu'elle jouisse de tous les avantages que semble promettre une pareille réputation. Son terroir est fort inégal; les vallons que forment les grandes rivières qui la traversent sont à la vérité très-fertiles, ainsi que les côteaux qui les bordent, mais tout le reste du pays perd de sa valeur à mesure qu'on s'éloigne de ces vallons; on y trouve même une très-grande quantité de landes ou terres en friche.

Le pays situé entre la Loire et le Cher, dans lequel se trouvent les îles de Berthenay et de Brehemont, est connu sous le nom de Varennes. Ce sont des terres sablonneuses légères, très-fertiles et toujours en valeur par la culture continuelle qu'on leur donne à force de bras et de fumier.

Aussi ces îles sont-elles généralement regardées cumme le canton le plus fertile de la *Touraine* et même des environs; les terres y sont communément affermées cinquante à soixante francs l'arpent de 100 perches carrées, à raison de 25 pieds pour perche. Il y en a même quelques-unes affermées jusqu'à 80 et 92 francs. Elles raportent trois récoltes en 2 années, sans jamais se reposer.

La presqu'île formée par l'Indre, la Loire et la Vienne, à l'entrée de laquelle est située la ville de Chinon, est aussi renommée par sa fertilité. Ce pays est connu sous le nom du *Veron*. On y recueille beaucoup de fruits, et surtout de prunes dont on fait un commerce avantageux par leur exportation en France et même chez l'étranger. Les villages de Sainte-Maure, de Sainte-Catherine, de Fierbois, de l'Ile Bouchard et plusieurs autres circonvoisines font le même commerce avec beaucoup de succès.

Le pays situé entre les côteaux de l'Indre et du Cher se nomme la *Champagne Tourangelle*. Les terres en sont grasses et produisent de très-beaux bleds.

La Brenne est un canton près Ligueil et la Chapelle blanche; elle prend son nom d'une petite rivière qui la traverse; le terroir est assez fertile, mais un peu humide, marécageux et rempli d'étangs.

Le pays de Gastines, du côté de Château-Regnault, forme un canton particulier. Le terrein en est sec et difficile à cultiver.

Les côteaux qui règnent le long des rivières de Loire et du Cher sont couverts de vignobles très-abondans; les vins blancs de Vouvray et de Rochecorbun que produit la côte de la Loire, et les rouges de Joué, de celle du Cher, sont ceux qui ont le plus de réputation; les premiers se transportent à Nantes par la Loire, pour l'usage des Flamands et des Hollandais; les seconds se consomment en partie dans le pays; le superflu est vendu pour Paris où les marchands en tirent un bon parti par la haute couleur qu'on donne communément à ces vins.

La quantité de rivières qui traversent la *Touraine* y forme des prairies et des pâturages de bonne qualité; il passe cependant pour constant que cette province ne nourrit que le quart des bœufs, veaux et moutons nécessaires à la subsistance de ses habitans, ou aux usages ordinaires de l'agriculture et transports en tout genre, pour lesquels on fait très-peu d'usage de chevaux; toutes les espèces d'animaux qui naissent dans cette province sont en général faibles et de valeur médiocre; il passe pareillement pour constant que la *Touraine* ne produit ni assez de froment ni assez de seigle pour la nourriture de ses habitans pendant une année.

Le territoire de Tours produit des bleds de toute espèce, de l'orge, des menus grains, des légumes, des fruits, du foin et autres fourrages, des pailles, du réglisse, do millet; du bled da Turquie, des pois, des lentilles et des fèves qui font dans les années abondantes une très-grande

ressource

ressource pour cette province par le grand débit qu'on en fait pour Nantes et les îles. Elle fournit aussi pour ces mêmes endroits une grande quantité d'osiers pour cercles de tonneaux. La principale richesse de cette partie de la *Touraine* consiste dans le produit de ses vignes qui occasionne avec l'étranger et les provinces voisines un commerce très-avantageux d'exportation. Il s'y fait très-peu de commerce en bestiaux et très-peu d'élèves.

On ne recueille, année commune, de tous grains dans le territoire d'Amboise, qui forme la ci devant élection de ce nom, que pour un tiers de la consommation des habitans; on tire le surplus des provinces voisines. Elle produit du froment, du méteil, du seigle, de l'avoine, de l'orge, des légumes, du foin et autres fourrages, des pailles, des fruits, des chanvres et des vins qui font par leur exportation sa principale ressource. Cette partie de la *Touraine* n'a de bestiaux que pour les besoins de la culture des terres et ceux de ses habitans.

Le terrein du territoire ou ci-devant élection de Richelieu est en général très-maigre; il produit cependant du froment, mais la récolte ne répond pas communément au travail du laboureur. On recueille encore dans ce pays du méteil, du seigle, de l'avoine, de l'orge, peu de légumes, de foin, de la paille et des fruits; les vins qu'il produit sont de faible qualité, et l'excédent à la quantité nécessaire pour la consommation du pays, est communément converti en eaux-de-vie, lorsque l'année est abondante. On fait venir les bestiaux nécessaires pour l'usage du pays, qui n'est pas propre à en élever.

Le territoire ou ci-devant élection de Loches produit du froment, du méteil, du seigle, de l'avoine, de l'orge, du foin et autres fourrages, des vins qui se consomment sur les lieux, des fruits et des glands, mais de tout en petite quantité, le terroir étant en général très-maigre et sablonneux.

La principale ressource de cette partie de la province consiste dans le commerce des bestiaux qui y sont en assez grand nombre, et l'abondance des glands dans les bonnes années fait qu'on y élève beaucoup de cochons.

Les productions du territoire ou ci-devant élection de Chinon sont le froment, le méteil, le seigle, l'avoine, l'orge, les chanvres, les pois, les fèves, les lentilles, le millet, le bled de Turquie, les légumes de toute espèce, le foin et autres fourrages, les prunes, les noix, les osiers et les vins qui se consomment en plus grande partie dans le pays. Les fruits sont une des principales ressources du pays. Il y a beaucoup de bestiaux de toute espèce, même de chevaux, et les habitans en font un commerce.

On recueille dans l'ancienne élection de Loudun du froment, du méteil, du seigle, de l'avoine, de l'orge, du foin et autres fourrages, et du vin pour la consommation des habitans du pays. Il n'y a aucun genre de commerce, et comme ce pays n'est point de pâturage, on n'a de bestiaux que ce qui est nécessaire pour la culture des terres et les besoins des habitans.

Mines. La province de *Touraine* ne contient aucune mine métallique ou minérale actuellement en exploitation, à l'exception de celles de fer; on ne connaît même aucun endroit où il ait été fait quelque travail en ce genre; le mémoire de M. de *Miromesnil*, intendant de cette province en 1698 annonce cependant une mine de cuivre nouvellement découverte près de l'abbaye des Noyers; mais il n'en reste ni indices ni vestiges.

Les mines de fer qu'on trouve en *Touraine* sont situées dans les environs de Preuilly; elles servent à l'exploitation de la forge qui y est établie, et serviraient à un bien plus grand établissement.

Cette forge ne produit, année moyenne, que 100 milliers de fer qui n'est propre qu'à former des ustensiles d'agriculture, et dont l'exportation est si petite qu'elle ne mérite aucune attention. La consommation intérieure qui s'en fait, monte à quinze mille francs.

Par les détails où nous venons d'entrer, on voit que les productions de la *Touraine* consistent en bled, seigle, orge, avoine, fèves, haricots, fourrages, réglisses, fruits, anis, coriandre, mill, millet, maïs, noix, châtaignes, lins, chanvre;

Vins blanc, rouge, eau-de-vie, cire, miel, gomme dite *arabique*, huiles de noix, de lin, de chanvre, suif, confitures;

Soie, fer, acier, cuirs préparés.

Fabrique, manufactures. Les manufactures de *Touraine* sont assez importantes et assez nombreuses.

On y fabrique des toiles communes et de ménage; des étoffes de laine, telles que pinchinats, étamines, serges, petites et grosses draperies.

On y fait aussi dans ses étoffes en soie, des damas façon de Gênes, des moëres, des gros-de-Tours, des raz de Saint-Maur, des croisés de toutes couleurs, des raz de Saint-Cyr, des raz de veuve, des rubans, des ceintures de soie; des draps de soie, des serges de Florence et autres étoffes de soie, à fleurs unies et brochées. *Voyez* Tours.

Commerce. Le commerce de cette province consiste dans la vente de ses productions et celle du produit de ses diverses fabriques.

Les vins de *Touraine* et du Blaisois, qui s'envoient à Nantes, ou qui se brûlent pour l'eau-

de-vie ; les fruits, ou secs, comme les pruneaux, les poires et les pommes; ou confits, soit liquides ou autres, comme les gelées, les abricots, les prunes, les fleurs d'orange; ou enfin frais, comme les poires de bon chrétien et les prunes d'abricot, qui tous sont transportés à Paris et dans les autres provinces de la France ; et les salpêtres de Chinon et de quelques côteaux le long de la rivière de Loire, entrent dans le commerce de cette province.

La ville de Châtellerault partage avec celle de Tours le commerce des prunes de Sainte-Catherine, que l'on nomme *pruneaux de Tours* à Paris et autres lieux. Ces prunes se recueillent à la Haie, Sainte-Maure, dans les paroisses de Wellèche, Vaux, Saint-Romain, Mandion, etc. On les prépare avec grand soin. De-là elles sont également envoyées aux négocians de Tours et aux nôtres. Il y en a de qualités différentes. La première sorte se met en panniers ou corbeilles d'oxier blanc du poids de 6 à 10 livres, fruits et corbeilles ; la seconde sorte en quarts ; la troisième en poinçons.

L'emplette de ces fruits secs se fait ordinairement aux approches de la nouvelle année et du carême. La ville de Paris, les ports de mer, les étrangers en tirent beaucoup.

On peut encore mettre au nombre de ses productions naturelles, desquelles il se fait quelque commerce en *Touraine*, les meules de moulins, dont il y a des carrières dans les villages de Parcenay, d'Ambillon, de Saint-Mars et de Mettray.

Outre le commerce de ses productions, la *Touraine* en fait aussi des produits de ses fabriques.

La draperie paraît être la plus ancienne de celles qui ont alimenté son commerce. On trouve plusieurs règlemens qui la concernent dans cette province ; mais elle ne fut établie à Tours qu'en vertu des lettres patentes du roi *Charles VII*, données à Bourges le 6 mars de l'an 1460, avec exemption aux ouvriers, pendant dix ans, de guet, de garde des portes et d'aides. Les draps qu'on fabriquait dans cette manufacture, étaient autrefois fort estimés, et on y a compté plus de 250 métiers et plus de 120 maîtres; mais diverses causes ont bien diminué cette fabrique, qui ne s'est soutenue avec quelque importance que dans la seule ville d'Amboise, dont les étamines et les droguets sont fort estimés. La tannerie était autrefois une manufacture qui attirait beaucoup d'argent dans la province, et qui a enrichi plusieurs familles. On tient qu'il y avait plus de 400 tanneries en *Touraine* ; mais il n'en reste aujourd'hui qu'environ 54 dans toute cette province.

La soierie est la manufacture la plus considérable et la dernière établie en *Touraine*. *Louis XI* envoya chercher à Venise, à Florence, à Gênes et jusques dans la Grèce, les plus habiles ouvriers qu'il y eut, et les fit venir à Tours en 1470. Il obligea d'abord les habitans de les loger et de leur fournir l'ustensile ; mais en 1480, il leur permit, par lettres patentes, de faire un établissement, et leur accorda des priviléges. L'industrie de ces ouvriers se perfectionna tellement, que dès le tems du cardinal de *Richelieu*, cette manufacture égalait ou surpassait celles de Gênes. On comptait, dit-on, pour lors, dans la seule ville de Tours, 20,000 ouvriers en soie, 700 moulins à soie, et plus de 40,000 personnes employées à dévider la soie, à l'apprêter et à la fabriquer, sans parler de la rubanerie, dont il y a eu autrefois, tant à Tours qu'aux environs, plus de 3,000 métiers, au raport de quelques écrivains.

Les moulins à papier de la *Touraine*, sont ceux de Corbéry, près Loches, sur la rivière d'Indre, de Rignac ou Dufou, de Coursai, près Rignac, de Truyes et de Neuvy, près de Tours. Le travail annuel de ces différens moulins, peut monter à environ 7,000 rames, qui, à 4 francs de prix moyen, valent 28,000 francs. Celui de Corbéry, qui est le plus fort, en a fourni lui seul jusqu'à environ 3,000 rames.

C'est un des objets du commerce de la province, qui envoie ses papiers à Tours, au Mans, à Angers et dans les provinces voisines.

Il n'y a que trois rivières navigables en *Touraine*, qui sont la Loire, le Cher et la Vienne. On en compte cinq en Anjou et deux dans le Maine.

La rivière de Loire qui traverse la *Touraine* et l'Anjou, plus de 45 lieues de longueur, est navigable une grande partie de l'année ; c'est une des principales richesses de ces provinces, puisque cette rivière communique avec la mer par Nantes. Il serait bien à désirer qu'on pût en rendre la navigation plus aisée, car, la quantité de sables qu'elle charrie, et leurs changemens continuels, y forment des obstacles essentiels.

Le Cher a les mêmes inconvéniens que la Loire; d'ailleurs il manque souvent d'eau ; il est cependant très-utile par la communication qu'il donne avec le Berri, dont on tire beaucoup de denrées, et principalement du fer. Il n'y a ni écluses, ni portes marinieres sur son cours.

La rivière de Vienne est assez commerçante, la navigation n'en est pas difficile, mais elle est négligée comme les précédentes. Il n'y a ni écluses, ni portes marinières sur son cours.

De toutes les autres rivières qui traversent la *Touraine*, il n'y a que celle d'Indre qu'on s'est proposé de rendre navigable : on assure que la dépense de ce projet ne serait pas considérable, et qu'il mérite l'attention du gouvernement.

Digitized by Google

TOURNUS, ville du Mâconnais, au département de Saône-et-Loire, à 6 lieues de Châlons, 7 de Mâcon, 90 de Paris. Longitude, 22. 35. latitude, 46. 33.

Les draps qui s'y débitent viennent du dehors, particulièrement de Lyon, n'y ayant point de manufacture de lainerie, non plus qu'à Châlons.

On compte dans cette ville 4,353 habitans.

La coupe est la mesure du pays; elle représente le boisseau de graina; il en faut 16 pour faire le bichet.

La coupe contient 24 livres pesant de froment, 22 de méteil.

TOURS (*généralité de*). Elle comprenait la Touraine, l'Anjou, le Maine et une petite partie du Bas-Poitou.

« Son étendue, dit M. *Necker*, que nous transcrivons, est de 1,388 lieues un quart carrées. Sa population de 1,338,700 ames; c'est 964 habitans par lieue carrée.

» La généralité de *Tours* est assujétie à toutes les impositions du royaume, et fait partie des grandes gabelles. Les chemins s'y font par corvées.

» Les contributions de cette généralité peuvent être estimées à environ 30 millions.

» C'est 22 liv. 8 sous par tête d'habitans.

» Cette généralité est fertile en diverses productions : il y règne beaucoup d'industrie, et le climat est un des plus tempérés de la France. La ville de *Tours* est renommée par ses manufactures d'étoffes de soies; celle du Mans par ses étamines; celle de Laval par ses toiles : il y a des mines de fer dans le Maine; l'Anjou fait un commerce particulier de mulets, connus sous le nom de *mirebalais*.

» Le nombre des naissances, multiplié par 27, indiquerait une population à *Tours*, d'environ 21,600 ames; à Angers, de 30,000; au Mans, de 13,500 ».

On a pu voir, par ce que nous venons de dire de l'industrie de la Touraine, que cette province est une de celles où les fabriques ont le plus d'activité après la Normandie et le Languedoc. Cette considération nous engage à entrer dans plus de détails sur cette industrie, et en général sur celle de la *généralité de Tours*.

On y fabrique de trois sortes d'étoffes, savoir : 1°. étoffes de soie; 2°. étoffes de laine, 3°. toiles et toileries.

Les anciens règlemens prescrits pour la confection de ces diverses étoffes, paraissent combinés d'après des bases que le commerce regarde comme propres à assurer la bonté des étoffes; nous croyons donc utile de les insérer ici, en commençant par ceux de soie. Mais avant nous dirons quelques mots du commerce de cette matière précieuse dont il se fait une grande consommation dans les fabriques de *Tours*.

La soie prend un nom particulier des diverses opérations qu'elle reçoit, ou de l'état où elle se trouve après les avoir reçues. On la distingue en quatre sortes, savoir, la *soie greze*, la *crue* ou *ecrue*, la *cuite* et la *décruée* ou *décrusée*.

La soie grèze, *graize* ou *grège*, est celle, quelle que soit sa qualité et sa destination qui n'a encore été soumise qu'à l'opération du tirage; ainsi toute soie immédiatement devidée de dessus le cocon, est de la *soie grèze*. On l'appèle aussi *soie en matasse*. Ces sortes de soies viennent par pelotes ou en masse, et ce sont pour l'ordinaire des soies étrangères.

La soie erue ou *écrue* est celle qui, suivant sa distinction, sans avoir été débouillie, a été tordue ou retordue par l'opération du moulinage.

La plus grande partie de ce qui se recueille en France de cette sorte de soie, ne passe guères que pour une espèce de fleuret très-fin, dont on file des soies à coudre fort belles et fort lustrées, et dont on fabrique des étoffes de soie, à la vérité de médiocre qualité, mais qui ne laissent pas d'avoir quelque lustre et quelque beauté; ce que n'a pas le véritable fleuret.

Les soies crues des pays étrangers et surtout du Levant, d'où il n'en vient guères d'autres, sont très-belles et très-fines; ce sont particulièrement, Alep, Tripoly, Seyde, les îles de Chypre et de Candie qui produisent cette sorte de soie; cette différence de qualité vient de ce qu'en France les plus beaux et les plus parfaits cocons sont filés à l'eau bouillante, et que c'est des moindres et du rebut qu'on y fait des soies crues; et qu'au contraire dans le Levant on ne fait aucun filage ou devidage au feu, et qu'elles sont envoyées en pelottes ou en masse, telles qu'elles sont tirées de dessus les cocons; de sorte qu'on ne les distingue que par leur qualité de fines, de médiocres at de grosses. *Voyez*, ci-après, l'article des soies de Perse et autres soies étrangères.

La soie cuite est celle que l'on a fait bouillir pour en faciliter le filage et le devidage. Elle est la plus fine de toutes les soies dont on se sert dans les manufactures de France; aussi ne s'emploie-t-elle que dans les plus beaux ouvrages de rubannerie et dans les plus riches fabriques, comme dans celles de velours, satins, taffetas, damas, brocards, crêpes et autres étoffes de soie du premier rang. Il y a néanmoins une autre sorte de soies cuites; ce sont celles qu'on prépare pour le moulinage, et qui ne pourraient recevoir cet apprêt si elles n'avaient auparavant passé par l'eau bouillante.

Il est défendu, par le quatrième artirle du règlement pour les manufactures d'étoffes or, argent et soies de Lyon, du 19 avril 1667, de mêler la soie crue avec la cuite, premièrement, parce qu'elle est de fausse teinture; secondement, parce que la crue corrump et coupe la cuite.

La soie décruée, *decrusée* ou *decreusée*, est

celle qui a été bouillie au savon, comme préparation nécessaire au blanchissement et à la teinture.

Outre ces quatre différentes et principales dénominations de la soie que l'on vient de raporter, il en est encore d'autres, moins générales dont on va donner la liste.

Soie de Sainte-Lucie, autrement organsin de Sainte-Lucie. Ce sont des soies toutes apprêtées et moulinées que l'on tire de Messine, ville du royaume de Sicile et de quelques autres villes d'Italie, comme Milan, Boulogne, Bergame, Reggio, etc. Il y a aussi des organsins de Piémont et de Bresse.

Il s'emploie quantité de ces soies dans la fabrique de ferandines, grisettes et moires unies qui se fabriquent à Paris. On en fait aussi les chaines des raz de Saint-Maur, de la même fabrique, car pour celles de Lyon, les fabricans se servent de l'organsin de Piémont, qui est d'une qualité inférieure. Les organsins de Bologne sont en grande réputation; les plus belles étuffes, les velours, les satins en sont en partie fabriqués.

L'organsin est composé de deux brins de soie grèze; il y en a de trois et de quatre, mais les plus ordinaires sont de deux brins. La préparation de cette qualité de soie est bien différente de celle des autres, l'organsin ayant besoin d'une force extraordinaire, pour qu'il puisse résister à l'extension et aux fatigues du travail de l'étoffe dont il compose la chaine ou toile, dans laquelle la trame est passée.

Il y a une espèce de soie qu'on appèle *tors sans filer*, qui est très-difficile à distinguer d'avec le véritable organsin avant la teinture. Cette soie a, ainsi que l'organsin de Sainte-Lucie, quatre brins; mais ils n'ont pas été filés deux à deux, et séparément sur un premier moulin, avant de l'être de nouveau tous quatre.

L'article 62 du règlement de 1669, pour les étuffes d'or, d'argent et de soie de la ville de Lyon, défend de vendre le tors sans filer, pour organsin filé.

Une troisième sorte d'organsin est celui qu'on appèle *clochepied*. Il est ordinairement de soie sina, et s'emploie dans la fabrique des gases. La différence de l'organsin et du clochepied consiste dans le nombre des fils; l'organsin en ayant quatre comme on vient de le dire; et le clochepied seulement trois, deux tors et un non tors.

Soies trêmes. Ce sont des soies qui servent à faire les trames de plusieurs étoffes. Les trêmes de Boulogne s'emploient dans les raz de Saint-Maure.

Les soies sourbastis, legis, ardassines, ardasses, legis, bourmes ou bourmis, chauf ou chouf, cherbassis, suries, belledines, housset, payas, seidavi, chaufettes, buratines, tripolines, chipriottes, sina, nanquin, etc. sont toutes soies grèze et en matasses, qui viennent du Levant, de Perse ou des Indes et de la Chine, dont il sera traité ci-après à l'article des *soies étrangères*.

Soies plattes. Ce sont des soies non torses, que l'on prépare et que l'on teint pour travailler en tapisseries, à l'aiguille, en broderies et en quelques autres ouvrages.

Soies torses. Ce sont celles qui ont eu leur filage, devidage et moulinage. Elles sont plus ou moins torses, suivant qu'elles ont passé plus ou moins de fois au moulin. On appèle néanmoins plus particulièrement *soies torses*, certaines soies dont les fils sont assez épais et plusieurs fois retors. On s'en sert dans les brochures de brocards; mais la plus grande consommation s'en fait en crépines ou franges de meubles, d'écharpes, de jupes, de jupons, gants d'hommes, etc.

Soies apprêtées. Ce sont celles qui sont filées et moulinées, et toutes prêtes à être mises à la teinture. On les appèle aussi *soies montées* et *soies ouvrées*.

La plus grande partie des soies qui s'emploient aux fabriques de Paris, sont teintes par les teinturiers de cette ville, à la réserve des couleurs ponceau, rose, incarnadin et noir qui se teignent à Lyon.

Soies en bottes. Ce sont des organsins de Sainte-Lucie, ou autres organsins qui, après la teinture, sont mis en bottes par les plieurs. Ces bottes sont des paquets carrés-longs, d'environ un pied sur deux pouces d'épaisseur en tout sens. Les soies plates ont le même pliage; et chaque botte des unes et des autres pèse une livre, à raison de quinze onces par livre, qui est le poids auquel les soies se pèsent en France.

On appèle *marchands de soie en bottes*, ceux qui en font le commerce.

Soies en mosche. Ce sont des soies non encore teintes et qui n'ont point eu tous leurs apprêts, qui viennent en paquets longs d'environ un pied et demi, du poids de trois livres, roulés par le milieu, en forme de colonnes torses, et nouées par les deux bouts à quatre doigts de leur extrémité.

Soies en pantine. Ce sont plusieurs écheveaux de soie, liés ensemble pour être envoyés à la teinture.

L'article 47 du règlement du 19 avril 1667, pour les étoffes or, argent et soie de Lyon, défend aux teinturiers de délaire ou devider les pantines de soie crue ni teintes, et ordonne qu'ils les rendront en la forme qu'ils les auront reçues.

Soies en écheveau. Ce sont des soies dévidées sur des devidoirs, soit lors du devidage qui se fait après le filage, soit lors du moulinage quand on les prépare pour la teinture.

Les écheveaux de soies plattes, propres aux tapisseries, qui ne se filent ni ne se moulinent, se plient en deux; et les deux parties se roulant l'une sur l'autre, forment une espèce de colonne

Digitized by Google

torse, liée par un bout d'un nœud fait de l'écheveau même. De plusieurs de ces écheveaux, se font des bottes qui pèsent ordinairement une livre. *Voyez* ci-devant *soies en botte*.

Les soies à coudre se vendent en gros et en détail, mais toujours en écheveaux.

Soies de grenade. Ce sont des soies très-belles, très-fines et très-unies, qui viennent d'Espagne, et qui prennent leur nom du Royaume de Grenade, un de ceux qui composent la monarchie espagnole. Ces soies s'emploient ordinairement à la coûture, à laquelle elles sont très-propres. Il s'en fait aussi des lacets, des ganses, des tissus et même des franges et des houppes de bonnets carrés. Les plus belles soies des autres pays passent souvent pour soies de Grenade: mais il est difficile que les connaisseurs s'y laissent tromper.

Soies cotonnades. Ce sont aussi des soies à coudre que l'on préfère même à celles de Grenade pour certains ouvrages.

Bourres et tresses de soie, qu'on appèle aussi *rondelettes* ou *coutailles*. Ce sont les moindres de toutes les soies, ou pour mieux dire, elles en sont le rebut. Ces soies sont faites, ou de cette espèce d'étoupe soyeuse qui couvre l'extérieur des cocons, et qu'il faut lever avant de pouvoir découvrir la soie, ou de tout ce qu'il y a de plus mauvais sur les coques les plus grossières. Les bourres ne peuvent servir qu'à faire des fleurets plus ou moins fins, suivant qu'elles sont plus ou moins fines, mais toujours de mauvaise qualité; il y en a cependant quelquefois d'assez passables, pour que les marchands peu consciencieux hasardent d'en fourrer dans les masses ou paquets des soies communes. L'expérience apprend aisément à ne pas s'y laisser tromper.

Soies d'Orient. « La soie qui porte plus particulièrement ce nom, dit *Savary*, n'est pas » l'ouvrage des vers à soie; elle provient d'une » plante qui la produit dans une gousse à-peu-» près semblable à celle des cotonniers. La matière » que cette gousse contient est extrêmement » blanche, déliée et assez lustrée. Elle se file aisément, et l'on en fait une espèce de soie qui » entre dans la fabrique de plusieurs étoffes des » Indes et de la Chine ». Mais aucune sorte de bourre, de duvet, non plus qu'aucune écorce, aucune espèce de coton, ni la duatecherie, ni l'apocin, ni le chardon, ni aucune matière purement végétale ne peut être considérée comme de la soie; elle n'en a point les caractères, et ses propriétés en diffèrent essentiellement, ainsi *Savary* a été induit en erreur.

Soie d'araignées. Un savant académicien de la société royale des sciences de Montpellier, a fait un essai curieux de l'usage que l'on pourrait faire de cette espèce de soie que file certaine espèce d'araignées; l'épreuve a réussi, plus, à la vérité, à la satisfaction des savans qu'au profit que le commerce en pourra tirer; et l'on a vu des bas et des gants fabriqués de cette soie. *M. de Réaumur* a fait, d'après les essais de M. *Bon*, des recherches très-ingénieuses sur la soie des araignées, et sur la comparaison et les raports de cette soie, et des ouvrages qui en proviennent; avec la soie et les ouvrages de la soie de vers; ces recherches prouvent l'inutilité de la découverte qui y a donné lieu; puisque, 1°. on ne saurait devider la soie d'araignée, il faut la carder; et elle peut, tout au plus, être comparée à celle des vers qui est dans ce dernier cas; 2°. il faut douze coques de ces araignées pour le poids d'une coque de ver, et il en faut douze de nos araignées de jardin, pour équivaloir à une araignée de cave; 3°. ces coques ont un déchet de deux tiers, parce qu'elles enveloppent tous les œufs de la ponte de l'araignée; 4°. il n'y a que les femelles qui fassent des coques; il faut donc supposer le double d'araignées; 5°. il faut nourrir chaque araignée en particulier, pendant plus d'un mois; 6°. résumé; il ne faudrait pas moins de 280 coques de nos araignées de jardin pour fournir le même poids de soie que fournit une seule coque de ver; à peine, par conséquent 663,552 araignées pourraient-elles faire une livre de soie.

Soie de la pinne-marine. Produit d'un coquillage que *Reaumur* appèle *ver à soie de mer*. Aucune matière n'a les propriétés de la soie à un dégré aussi éminent; elle provient d'une matière animale, fluide, visqueuse, qui étant filée, devient souple, résistante et susceptible d'un tissu quelconque. La pinne-marine file sa soie presque aussi fin que celle du ver; mais comme son objet est de l'attacher au rocher, assez profondément, sous l'eau, afin de se mettre à l'abri du roulis et d'être transportée par les vagues, il lui faut un nombre considérable de ces fils pour produire l'effet du cable. Ces fils ne sauraient se devider comme ceux de la soie; on ne peut la traiter que comme de la bourre de soie, du fleuret, capiton, galette, etc.; aussi les bas et les gants de cette soie sont-ils velus comme s'ils étaient foulés et garnis; ils sont fins, doux et chauds, à raison de la filature et des bons apprêts de la matière qu'il faut macérer quelques jours dans un lieu humide pour l'amollir, la dégager du sel marin dont elle est imprégnée, et des autres ordures qui y sont attachées, et lui rendre, par ce moyen, la flexibilité et l'extrême douceur dont elle est susceptible.

Le coquillage qui produit cette soie ne se trouve guères que sur les côtes d'Italie et dans la mer des Indes; il faut la soie d'un nombre considérable de ces individus, pour one seule paire de bas, ce qui détruit l'assertion de quelques personnes qui prétendaient que les anciens en fesaient des habits complets; et celle de M. *de Bomare* qui dit qu'on voit « à Tarente et à Palerme quantité de manu» factures occupées à mettre en œuvre les fils de » ces testacées », tandis qu'il paraît qu'il n'y a à Palerme ni dans aucun lieu de la Sicile, peut-être,

une seule personne qui s'en occupe comme d'un objet de commerce utile.

La moule de mer, pour le même usage, produit une soie également de couleur brune et du même genre que celle de la pinne-marine, mais plus courte et plus grossière, et qui ne saurait être manufacturée.

Commerce des soies.

Une des distinctions essentielles de la soie, est celle du pays d'où elle provient, par la raison que la sol et le climat influent sur cette production, aomme sur les autres. L'Europe et l'Asie sont les deux parties du monde auxquelles les manufactures de ce genre sont redevables de cette matière première. De l'Europe et de l'Asie, il ne faut compter, des Etats du grand seigneur, que ceux qui, dans l'une et l'autre partie, avoisinent la Méditerranée, la Perse, l'Inde, la Chine et le Japon; la Sicile, l'Italie, la France et l'Espagne; et encore de ces différens Etats, ne faut-il compter qu'une très-petite partie du vaste empire des Turcs et la moindre partie de la Sicile; il faut aussi soustraire de l'Italie toutes les plages sur les deux mers, et presque tout le royaume de Naples, excepté la Calabre; la campagne de Rome, les marémes d. Sienne, les sables humides et fétides de Lavaurne, Pise et Lucques, les demi-hauteurs jusqu'au sommet des Apenins où l'on ne cultive point le mûrier, et meme les fertiles plaines de la Lombardie où on le cultive très-peu.

Ce ne sont guères que le Piémont en général, les côteaux du Milanez et des Etats Vénitiens, Parme et Modène, la Romagne et la Marche d'Ancone, la Calabre et quelques cantons de la Tuscane et du pays Lucquois, qui méritent d'être comptés pour ce genre de production et pour le commerce qui en résulte. Mais le Piémont en fournit une si grande abondance, qu'il est pour nous ce qu'est le Milanez pour la Suisse, l'Allemagne, etc.; le principal lieu de leur approvisionnement, le magasin de leurs fabriques. En Espagne les royaumes de Valence et de Grenade, et quelques parties de ceux qui les avoisinent sont à-peu-près les seuls endroits où l'on récolte de la soie. A l'égard de la France, excepté la Provence, le Languedoc, quelques parties du Dauphiné, du Vivarais et quelques endroits de la Touraine, le reste de ses soies ne fait pas plus de sensation dans l'ensemble de celles de France, que les soies de Berlin, celles de la Suède et de partout ailleurs dans l'Europe, n'en font sur l'ensemble de celles de cette partie du monde. Nous traiterons ci-après du commerce des soies de ces différens pays, et nous allons commencer par celui de la France.

Soies de France. Il n'y a guère en France, comme on vient de le dire, que les provinces les plus méridionales qui s'occupent du travail de la soie, où l'on planta des mûriers et où l'on nourrisse les vers qui la produisent; les dames mêmes des principales villes de ces provinces ne rougissent pas d'en faire pour elles en particulier une espèce de commerce, et après en avoir échauffé la graine qu'elles portent dans leur sein, on les voit manier ces insectes et ces vers naissans, et leur donner à manger de leurs mains jusqu'à ce qu'ils soient assez forts pour produire la soie et s'enfermer dans leurs cocons.

Le Languedoc, année commune, recueillait, du tems de *Savary*, douze à quinze cents quintaux de soie, (quantité bien augmentée depuis) et il s'y en fabriquait presqu'autant. Les étoffes de soie qui se font en Languedoc sont des *burats*, des *taffetas*, des *tobis*, des *crépons*, des *fleurets* et des *grisettes* ou *ferandines*. Au commencement de ce siècle on y a entrepris des brocards et des damas qui n'y ont pas mal réussi. On estime, dit *Savary*, que le commerce des soieries de cette province monte à 1,800,000 francs, dont il en sort pour 1,500,000 francs qui va à l'étranger et dans les autres provinces de France. Il se recueille aussi quelques soies dans le Vivarais, que l'on appèle *soie vivaraise*.

Dauphiné. Il se fait une assez grande récolte de soie dans cette province, surtout dans la Haut et Bas-Valentinais et dans les ci-devant baronnies; les mûriers qu'on y cultive y profitent parfaitement bien. La manufacture de Vienne, pour le moulinage et le devidage des soies est considérable; elle entretient un grand nombre d'ouvriers. Le filage des soies y occupe une quantité de femmes et de filles du menu peuple.

Provence et Avignon. Les soies qui se recueillent dans la Provence se consomment, en partie, dans cette province; il s'en transporte cependant assez considérablement à Lyon où l'on s'en sert dans les manufactures de cette grande ville.

Longtems Lyon et Avignon furent émules et rivales; l'art y gagna beaucoup; mais la peste qui, en 1722 et 1723, enleva, dans cette dernière ville, plus de 30,000 personnes, la plus grande partie de sa population; et l'administration qui, à la sollicitation des Lyonnais, surtaxa les objets de son industrie, ruinèrent entièrement cette ville, ainsi que son commerce.

Avant cette désastreuse catastrophe, Avignon renfermait environ dix-huit cents métiers de soieries, dont plus de cinq cents en damas et autres étoffes façonnées. Lyon accueillit, ou plutôt engloutit les tristes restes de cette ville. Les ouvriers y passèrent les outils, et les ustensiles y furent transportés; Avignon ne fut plus rien; toute l'activité dont elle a été capable depuis, et qu'elle a exercée, ainsi que l'accroissement du luxe, les progrès de l'industrie n'ont encore pu lui rendre la moitié de ce dont elle jouissait; néanmoins elle a, dans des objets qu'elle fabrique en concurrence avec plusieurs villes, tels que

Digitized by Google

les taffetas de Florence, les armoisins, les taffetas d'Angleterre, les damas, etc. une supériorité qui fait préférer les uns à ceux de Lyon, les autres à ceux de Florence même.

Nimes profita aussi des dépouilles d'Avignon et Tours, sans étendre, sans varier autant que Lyon, les objets de son industrie, augmenta dans le grand genre, tandis que Nimes établissant son commerce principalement sur le bas prix, fit des étoffes aussi variées, mais d'un genre inférieur. Avignon avait quatre cents moulins à mouliner les soies; à peine aujourd'hui en a-t-elle cinquante; mais la Provence en renferme un assez grand nombre.

La Savoie qui, par sa proximité, peut presque être mise au nombre des provinces Françaises, fournit aussi quelques soies, mais ce que l'on en tire est peu considérable.

Lyon. Quoique Lyon et les Lyonnais ne produisent que peu de soie de leur crû, on ne peut cependant se dispenser de regarder cette célèbre ville qui est l'entrepot de toutes les soies étrangères qui entrent en France, comme si elle les produisait véritablement, puisque c'est de-là que les marchands de Paris, de Tours et des autres villes ou provinces qui se servent de ces sortes de soies, doivent les tirer ou du moins par où ils sont obligés de les faire passer, lorsqu'elles sont entrées en France, soit par Marseille pour la mer, soit par le pont de Beauvoisis pour la terre.

Ce privilége, accordé à la ville de Lyon, est ancien et a été établi et conservé par quantité d'édits, déclarations, ordonnances et arrêts.

Quand la guerre, dit *Savary*, de qui nous tirons une partie de ces détails, n'interrompt point le commerce, et que la récolte des soies est raisonnable; il en peut entrer, pour être employé à Lyon, 6,000 balles, la balle évaluée à 160 livres pesant, ce qui fait 900,000 livres de soie; de ces 6,000 balles il y en a à-peu-près 1,400 du Levant, 1,600 de Sicile, 1,500 du reste de l'Italie, 300 d'Espagne et 1,200 du Languedoc, de la Provence et du Dauphiné; ce qui doit s'entendre à proportion quand la récolte n'a pas été généralement bonne, ou quand seulement elle a manqué dans quelques lieux de ceux d'où on les tire.

On ne comptait, avant la révolution, à Lyon, pas moins de dix-huit mille métiers, sur lesquels on transforme la soie en étoffe quelconque, dont environ douze mille en étoffes figurées. Ce nombre presqu'incroyable, faisait à lui seul plus de la moitié des métiers de la France; dont le nombre était de vingt-huit à trente mille. En 1698 le nombre des métiers de la ville de Lyon était tellement diminué, qu'à peine y en comptait-on quatre mille bien occupés; mais l'émulation qui régna depuis entre Lyon et Avignon ranima ses manufactures qui s'enrichirent encore des dépouilles de cette dernière ville.

Le dessin des étoffes semble avoir pris naissance à Lyon; et ce pays lui paraît si naturel qu'il tombe en langueur dès qu'on veut le dépayser; tout ce qu'on peut faire de mieux ailleurs, c'est d'abandonner la création des dessins à l'imagination riche et féconde des Lyonnais, et de copier leurs ouvrages; aucune ville comme Lyon n'a su mettre les métaux à contribution pour la richesse et l'embellissement de son art; il n'est sorti d'aucune comme de celle-ci des productions qui, par leur rare variété et une éclatante imitation de la nature, aient étendu la réputation de ses fabriques à l'instar de Lyon, en aient fait convoiter les objets par toute la terra.

Le nombre des étoffes différentes qui se fabriquent à Lyon est presque incroyable; M. *Paulet* l'a porté peut-être, à la vérité, un peu trop hardiment à 200. Cette ville invente tous les jours; et par la nouveauté, la fraîcheur, l'élégance de ses dessins, elle fut et sera longtems encore la dominatrice et l'exécutrice des étoffes du grand genre.

Suivant le relevé des registres de la douane de Lyon, les soies étrangères entrées en cette ville, pour y être employées ou réparties en France, pendant les années 1775, 1776, 1777 et 1778 forment un objet de 4,110,587 livres poids de marc. Et d'après quelques recherches relatives aux soies du cru de France, on estime qu'il en entre annuellement à Lyon de 7 à 800,000 livres. *Voyez* LYON.

Tours. Cette ville, après Lyon, est toujours la ville de France, où il se consomme une plus grande quantité de soie dans les diverses manufactures; elle lui disputait autrefois le premier rang, et il faut convenir qu'il y a des fabriques d'étoffe où elle l'emporte encore sur Lyon.

Louis XI, nous disent nos chroniques, et *Charles VIII* son fils, appelèrent des Grecs et des Italiens, Génois, Vénitiens et Florentins qu'ils établirent à *Tours* avec des priviléges. Telle est, assure-t-on, l'époque de l'établissement des manufactures de soieries en France; d'après quoi les Tourangeaux croient avoir la primauté sur Lyon: le fait est que *Louis XI* fit venir à *Tours* des ouvriers d'Italie sous la conduite de *François le Calabrois*, à qui il donna une maison dans son parc de *Duplessis les-Tours.*

On comptait autrefois à *Tours* sept cents moulins à dévider, mouliner et préparer les soies, huit mille métiers pour en fabriquer des étoffes, et quarante mille personnes employées à dévider la soie, à l'apprêter et à la fabriquer; avant la révolution, cette ville n'avait plus qu'environ soixante moulins, (nombre plus considérable encore que celui des moulins de Lyon, qui n'en avait que vingt ou vingt-cinq) et environ douze à quinze cent métiers sur lesquels on transformait la soie en étoffe quelconque, et quatre ou cinq mille personnes employées à travailler les soies.

L'affaiblissement actuel du commerce de cette ville sera longtems un triste témoignage des malheurs d'une longue guerre, augmentés encore par les suites de près d'une année de disette extrême. *Voyez* Tours.

Soies de Sicile. Le commerce des soies de Sicile est très-considérable ; ce sont les Florentins, les Génois et les Lucquois qui en font le principal négoce ; ils en tirent une grande quantité tous les ans de cette île, et principalement de Messine dont une partie sert à entretenir leurs propres manufactures, et ils vendent l'autre avec profit à leurs voisins, et particulièrement aux Tourangeaux, qui ne peuvent point s'en passer dans leurs fabriques ; non que les marchands de *Tours* et les autres Français n'en tirent quantité de la première main, plusieurs ayant leurs commissionnaires sur les lieux, mais les Italiens, surtout les Génois, ont de grands avantages sur eux, parce que la plupart ayant des établissemens dans l'île, en sont réputés naturels, et ne paient aucun droit de sortie.

Une partie des soies de Sicile est grèze et en matasse, l'autre consiste en organsins ou soies ouvrées, dont les organsins de Sainte-Lucie ou de Messine, sont les plus estimés. Les soies ouvrées, organsins ou trames, s'achètent quelquefois en échange d'autres marchandises ; mais pour les soies grèzes et en matasses, il faut de l'argent comptant ; les paysans de Sicile les portant au marché comme leur bled et leurs autres denrées, ce qui se pratique également en plusieurs lieux d'Italie. Les plus belles soies de Sicile s'emploient pour les étoffes, surtout à *Tours* ; elles sont même nécessaires pour les étoffes brochées, pour les broderies, et pour tous les ouvrages où l'on a besoin de soies fortes, ainsi que celles de Naples et de Reggio ; les moins belles sont employées à la couture ; ce fut, comme on l'a déjà dit, *Roger*, roi de Sicile, qui le premier appela d'Athènes et d'autres endroits de la Grece des ouvriers en soie, d'où ils se répandirent ensuite en Italie, en Espagne, en France, etc.

Soies d'Italie. Les soies que l'on tire d'Italie, sont en partie travaillées, et en partie crues, sans être travaillées. Milan les fournit toutes apprêtées; Gênes, la plus grande partie, grèzes et en matasses ; Bologne, partie moulinées, et prêtes à mettre en teinture, que l'on appèle *organsin de Bologne*, et qui entrent dans les fabriques des plus riches et des plus belles étoffes de Lyon et de *Tours* ; l'autre partie consiste en soies grèzes et en matasses.

Les soies de Bologne eurent longtems la préférence sur toutes les autres, mais depuis que celles de Piémont ont été perfectionnées, elles tiennent le premier rang pour l'égalité, la finesse et la légèreté. Parme, Modène, Lucques, ne fournissent que des soies grèzes.

Les autres soies d'Italie, celles de Novi, de Venise, de Toscane, du Montferrat, du Piémont et de Bergame, sont employées en organsin pour chaîne, quoiqu'elles n'aient pas toute la même beauté ni la même bonté ; les soies de Bergame sont celles qui approchent le plus des soies de Piémont, les plus parfaites de l'Italie.

Soies d'Espagne. Toutes les soies d'Espagne sont des soies grèzes et en matasses, que l'on file, dévide et mouline en France et en Angleterre, suivant les divers ouvrages et fabriques d'étoffes auxquels on les destine ; les plus belles soies torses sont de soies d'Espagne, et c'est de la même soie que se font les lacets tissus que l'on appele *soie de Grenade*, ainsi que les soies à coudre qui portent ce nom.

Quoique les soies que fournit l'Espagne soient en *général* fort belles, celles de Valence ont une grande supériorité ; les unes et les autres sont propres à tout ; leur seul défaut est d'être un peu trop chargées d'huile, ce qui leur fait beaucoup de tort à la teinture.

Soies du Levant. Les soies du Levant sont toutes grèzes et en matasses ; on trouve dans le commerce de ces soies une sorte d'avantage que l'on n'a point dans celui des soies siciliennes; c'est que le négoce de ces dernières ne se fait que dans une seule saison, et que celui des soies du Levant peut se faire en tout tems.

Les principaux endroits d'où se tirent les soies du Levant, sont Tripoli, Seyde, Alep, et autres ports de cette Echelle ; l'île de Chypre, celle de Candie, quelqu'autres de l'Archipel, telles que Tino, Andros, Noxia; il en vient aussi de la Morée, mais le principal négoce, particulièrement de soies de Perses, se fait à Smyrne.

Alep. Les soies que l'on tire d'Alep, et qu'on embarque à Alexandrette qui en est le port, sont des soies Cherbassis, autrement appelées *Bourmes*, des soies Ardasses, des soies blanches Barutines, soies blanches de Tripoli, soies blanches d'Antioche, de Belan, de Pajasse et de Mone, soies blanches Bedouines ou Arabes, d'Alep et d'Hadenau ; ces dernières se pèsent à la rotte de 680 drachmes qui reviennent à 5 livres 5 onces, poids de Marseille.

Seyde. Cette ville fournit des soies choufs, choufettes, barutines, tripolines et seydauvis ; elles se pèsent toutes au poids damasquin, la rotte de 600 drachmes, rendant cinq livres un quart, poids de Marseille. Les coagis ou commissionnaires établis sur les lieux, ne comptent cette rotte à leurs commettans, que sur le pied de cinq livres, ce qui est un bénéfice pour eux d'environ quatre onces par rottes, outre une once qui leur est encore accordée sur les soies de Seyde, à cause de la tare qui s'y trouve, parce que cette soie n'est pas nette ; mais ces avantages sont connus de leurs commettans qui traitent avec eux sur ce pied-là.

Chypre. On tire de l'île de Chypre des soies qui

qui y sont cultivées et recueillies ; que l'on nomme *chypriottes* ; on y achète aussi des soies tripolines qui viennent de la ville dont elles portent le nom ; les unes et les autres se vendent à l'ocos de 400 drachmes, ce qui revient à trois livres deux onces, poids de Marseille.

Les soies de Tino, d'Andros et de Naxia ou Naxos, ne se tirent guères en droiture de ces îles, non plus que celles de quelques autres îles de l'Archipel ; mais elles sont portées à Smyrne, où elles se vendent en masses de douze jusqu'à seize onces. Ces soies sont jaunes, un peu frisées, et approchent fort de la soie vivaraise qui se recueille en France, mais de meilleure qualité ; il n'en vient guères par an que vingt à trente quintaux.

La Morée donne aussi quelques soies jaunes qui sont plus fines que celles des îles, mais il ne s'en fait qu'un commerce très-médiocre.

On trouvera dans l'article suivant, l'explication des différentes soies qui s'achètent dans les Echelles du Levant dont on vient de parler.

Soies d'Archipel. Les ouvriers de l'île de Candie savent si mal préparer la soie que cette île fournit en assez grande quantité, que les nations d'Europe, qui font le commerce du Levant, n'en enlèvent que très-peu, persuadées qu'elles sont d'en trouver de plus belles à Smyrne, et dans les autres échelles des états du grand seigneur.

Therme, Tine et Zia produisent aussi des soies que l'on estime les plus belles de tout l'Archipel.

Celles d'Andros, de Caristo et de Vole, autres îles du même parage, ne sont pas aussi bonnes, et ne peuvent servir qu'à la tapisserie ; peut-être si elles étaient mieux préparées pourraient-elles servir pour la fabrication des étoffes, des rubans, at être employées en soies filées pour la couture.

On tire aussi de l'île de Chio une grande quantité de soie, que l'on peut employer en velours, en damas, et en autres étoffes semblables. L'île pourrait en fournir trente mille livres, poids de France ; mais la plus grande partie se consomme dans les manufactures du pays.

L'île de Samos fournit aussi de très-belles soies ; mais ce que les étrangers en peuvent acheter par an, ne va guères qu'à vingt-cinq mille écus, ou soixante-quinze mille livres, argent de France.

Smyrne. C'est dans cette ville, autrefois si fameuse et qui l'est encore par son grand commerce, que se fait le principal des soies du Levant, et particulièrement de celles de Perse ; elles y arrivent par caravanes depuis le mois de janvier jusqu'à celui de septembre ; les caravanes de janvier sont chargées des plus fines soies ; celles de février et de mars les apportent toutes indifféremment, et celles des autres mois ne se chargent que des plus grossières.

Les principales soies de Perse qui arrivent par les caravanes à Smyrne, sont les Sourbastis, les Legis, les Ardassines at les Ardassés.

Les deux premières sortes s'achètent dans la province de Guilan, que quelques auteurs nomment *Gilhan* ou *Inguilan* ; il n'en vient par an à Smyrne, qu'environ 400 balles de vingt battamans chacun, le battemant vaut six occos, ce qui réduit au poids de Marseille, fait dix-hoit livres douze onces le battemant. Chaque chameau porte deux balles.

Les *soies Sourbastis* ou *Cherbasti*, sont les plus fines et de la meilleure qualité ; il y en a de blanches et de jaunes. Leur pliage est en masse d'une demi-aune de long, dont la tête est tirée d'un filet de soie très-fin qui sort en dehors. Les blanches sont les plus belles. Les balles sont assorties en première, seconde et troisième, qui font en tout cent vingt masses. Onze masses de soies plus grossières enveloppent la balle en dedans. Ces soies s'emploient à *Tours* en pannes, en gros de *Tours*, et autres étoffes qui se vendent à la livre.

Les *soies Legis* (dont la voorine est la plus fine et la premiere qualité, et la bourme la seconde), sont les plus grosses soies qu'on tire des sourbastis ; elles nous viennent ou par Smyrne, ou par le golfe Persique. Ces soies sont pliées en masse d'une aune environ, et ont la tête liée comme les sourbastis ; le poil est plus gros et moins lustré. La masse pèse depuis deux jusqu'à trois livres. Elles servent en France pour la trame des étoffes et rubans qua l'on vend à l'aune, à Seyde, Tripoli, etc., on les appèle *legis*, *bourines* et *bournio*. Il y en a de trois sortes, savoir, les legis bourines qui sont les plus belles, les legis ardasses qui sont les plus grossières, et les legis ordinaires qui sont celles de moyenne qualité.

Les chouſs qui nous viennent également par Alep et par Seyde, sont aussi des legis qoi sont d'une qualité aussi nette, at qui prennent une aussi belle teinture que les soies de Messine, étant d'ailleurs d'aussi fin devidage et moulinage.

Les *soies Ardassines* sont celles qu'en France on nomme *ablagnes* ; elles ont la même couleur et sont presque aussi fines que les sourbastis ; la masse est d'environ deux pieds de long, et ne pèse guères moins d'une livre. On s'en sert peu en France, parce qu'elles ne souffrent pas l'eau chaude dans le devidage. Il n'en vient environ que cent balles à Smyrna.

Les *soies Ardasses* ou *Adrasses* sont les plus grossières des soies Persiennes, dont on dit qu'elles sont le rebut, surtout des ardassines. On nomme aussi *ardasses* les legis de la plus basse qualité. La masse est d'environ trois quarts d'aune, et forme comme deux têtes, elle ne pese cependant qu'una livre. Pour être belles, ces soies doivent être lustrées, rondelettes et peu chargées. On appèle quelquefois la soie ardasse, *soie rondelette*. C'est de cette espèce de soie dont il vient la plus grande quantité à Smyrne, et on y en apporte chaque année pas moins de 2.400 balles.

La Perse fournit encore une grande variété de soies, dont celles qui nous sont le plus connues se nomment *housset*, qu'on tire par la voie d'Alep. Les autres soies qui nous viennent particulièrement par la même voie, sont encore celles nommées *karvary*, que produit surtout la province de Ghilan et qui arrivent en Europe par Smyrne; la frise, la finastre, soie de mauvaise qualité qui se trouve souvent mêlée dans cette dernière ville avec les autres soies de Perse; Aggnued-Bund, Chest-à-Bund, Mang-Bond, Assarée-Bund, Sauk-Bund, première, deuxième et sixième sortes de soie du Mogol, etc.

Le commerce des soies de Perse se fait aussi par le golfe Persique; les Portugais l'avaient attiré à l'île d'Ormus, lorsqu'ils en étaient les maîtres, il a été transféré à Gameron ou Gomron, que les Perses nomment *Bender-Abbassi*, port à l'entrée du même golfe, depuis que ces derniers, à l'aide des Anglais, se furent remis en possession d'Ormus. C'est-là qu'arrivent les caravanes qui partent d'Ispahan, et qui transportent les soies sur des chameaux; les diverses nations d'Europe qui font ce commerce ayant leurs agens ou commis dans cette capitale de la Perse qui en font les achats. Les droits de sortie ne sont pas les mêmes, ils se paient sur différens pieds, selon que ces nations ont fait leurs capitulations plus ou moins avantageuses.

Les plus fines des soies de Perse et du Levant, qui arrivent en France, sont propres pour les ouvrages de *Tours* et de quelques fabriques de Paris. Les plus grossières s'apprêtent pour la couture, et pour servir aux filés d'or et d'argent.

La manière de devider la soie en Perse, est différente de la nôtre. *Corneille Lebrun*, dans la relation de ses voyages imprimés en 1713, en a donné la description; on peut y avoir recours; notre objet n'est de parler que de ce qui concerne le commerce, et ce n'est que pour donner une légère idée des diverses espèces de soie, que l'on a parlé de la manière dont elles étaient filées, pliées et apprêtées.

Soies de la Chine, du Japon et des Indes.

Différentes provinces de la Chine sont si abondantes en mûriers, et d'un climat si favorable aux vers à soie, que la quantité de mûriers qu'on y cultive et celle de soie qu'on y recueille, sont presque incroyables.

La seule province de Tche-Kiang pourrait suffire à fournir tout le vaste empire de la Chine, et même une grande partie de l'Europe; ce sont ces soies que nous connaissons sous le nom de *soies de nankin*; elles sont estimées les plus belles, quoique Canton en produise d'excellentes, mais qui sont plus communes.

La diversité des soies que recueille l'Europe, ne l'a pas mise en état de se passer de celles de la Chine; quoiqu'en général sa qualité soit pesante et son brin inégal, elle sera toujours recherchée pour sa blancheur; on croit communément qu'elle tient cet avantage de la nature; ne serait-il pas plus naturel, demande M. l'abbé *Raynal*, de penser que lors de la filature, les Chinois jètent dans la bassine quelqu'ingrédient qui a la vertu de chasser toutes les parties hétérogènes, du moins les plus grossières? Le peu de déchet de cette soie, en comparaison de toutes les autres, lorsqu'on la fait cuire pour la teinture, paraît donner un grand poids à cette conjecture.

« La blancheur de la soie de la Chine à laquelle nulle autre ne peut être comparée, dit encore cet écrivain, la rend seule propre à la fabrique des blondes et des gazes. Les efforts qu'on a faits pour lui substituer les nôtres dans les manufactures de blondes, ont toujours été vains; on a été un peu moins malheureux à l'égard des gazes; les soies les plus blanches de France et d'Italie l'ont remplacée avec une apparence de succès; mais le blanc et l'apprêt n'ont jamais été si parfaits ».

Le commerce des soies est un des plus grands qui se fasse en Chine, et qui y occupe un plus grand nombre d'ouvriers; les marchands d'Europe qui le font, et surtout de celles qui sont ouvrées, doivent prendre garde à leur filage; car bien qu'à la vue et au toucher, les soies apprêtées de la Chine paraissent souvent plus belles que les organsins de Sainte-Lucie ou de Bergame, elles sont pour l'ordinaire d'un très-mauvais devidage.

Soie Sina. Soie qu'on emploie en France dans quelques fabriques, et particulièrement à Paris dans celles des gazes; ces soies sont du nombre des soies de la Chine; elles portent même le nom de cette contrée, (*Sina*).

Le Japon ne fournissait guères moins de soies que la Chine, si les Japonnais, nation défiante jusqu'à la cruauté, n'avaient presque interdit tout commerce dans leurs îles aux étrangers, surtout à ceux qui font profession du christianisme.

Quelques relations assurent qu'il se fait dans toutes les îles du Japon jusqu'à cent mille picols de soie par an, à raison de cent vingt livres pesant le picol, et près de quatre cent mille picols de floselle, qui est une espèce de fleuret ou de soie moins fine; mais bien loin que l'Europe profite d'une si grande quantité de soie, on dit que les Hollandais portent au contraire au Japon la plus grande partie de celles qu'ils tirent de la Chine et des Indes.

Les soies des états du Grand Mogol, se tirent presque toutes de Kasembazar, lieu situé assez avant dans les terres d'où elles sont apportées à la mer par un canal de quinze lieues qui tombe dans le Gange, sur lequel, après en avoir encore fait quinze autres, elles arrivent jusqu'à l'embouchure de ce fameux fleuve de l'Indostan.

Ces soies sont de six espèces, qui sont de différentes qualités, et plus ou moins bonnes, suivant

Digitized by Google

les diverses saisons où on les fait, ou la diversité des vers qui la produisent.

Ces soies, nous l'avons déjà dit plus haut, sont l'aggoued-bund, la chesta-bund, la sawaud-bund, l'asorce-bund, la sank-bund et la mang-bund; elles sont ici placées suivant leurs qualités et leur différent dégré de bonté.

La soie de Kasembazar est jannâtre comme toutes les soies écrues qui nous viennent de la Perse et de la Sicile; il n'y en a de naturellement blanche que celle de la Palestine; mais les Indiens la savent blanchir avec une lessive faite de cendres de l'arbre qu'on nomme *figuier d'Adam*, et lui donnent par ce moyen la même blancheur qu'à la soie de Syrie. Cependant comme il y a peu de ces arbres dans le pays, et que les habitans manquent de cendres pour ce blanchissement, les Européens ne tirent pas une grande quantité de soies blanches, et sont obligés de s'accommoder des soies jaunes.

Kasembazar peut fournir tous les ans jusqu'à vingt-deux mille balles de soie, chaque balle pesant cent livres. Ce sont les Anglais et les Hollandais qui font la plus grande partie de ce commerce; il n'y a guères d'année qu'ils n'en enlèvent six à sept mille balles.

Après nous être étendus sur le commerce de la soie, et en avoir fait connaître les diverses espèces, nous allons rentrer dans l'exposé des fabriques de la généralité de *Tours*, en commençant par les règlemens sur les étoffes de soie.

Règlemens pour la fabrication des étoffes de soie de Tours. *Extrait de celui qui fut fait en mars* 1667.

Art. XV. Les velours forts vulgairement appelés *six lisses*, qui se feront en la ville et fauxbourgs de *Tours*, pourront être de deux sortes, savoir à quatre poils et à trois poils; et se feront en un peigne de vingt portées, qui feront soixante portées pour la chaîne de ceux de quatre poils, de quatre-vingt filets chacune; et les velours de trois poils auront pareillement soixante portées de poil, et soixante portées de chaîne, chaque portée de quatre-vingt fils; lesdits velours à quatre poils, étant de huit fils de poil pour dent, et ceux à trois poils à six fils pour dent; à la charge que les poils et chaîne seront d'organsin filé et tordu au moulin, et tramé de trame doublée et montée au moulin; le tout cuit, et de bonne, pure et fine soie, sans qu'on y puisse employer aucun fleuret ni autres espèces provenues de la bourre de soie; et seront lesdits velours de largeur accoutumée, les lizières desquels seront marquées, savoir celles des velours à quatre poils, par quatre chaînettes; et celles de velours à 3 poils, par trois chaînettes, lesdites lizières étant de couleurs différentes; et quant aux velours dont la chaîne, trame et poil seront tout cramoisi, il y aura un filet d'or et d'argent fin dans le milieu de la lizière, pour les distinguer de ceux où il y aura des couleurs communes, le tout à peine de soixante livres d'amende, et de confiscation des marchandises.

XVI. Il est permis de faire des velours de moyen et bas prix; savoir les moyens à deux poils et à un poil et demi, et ceux du plus bas prix, qu'on appèle *petits velours ordinaires*, à un poil; lesdites trois sortes de velours étant toutes à quatre lisses: et se feront lesdits velours de deux poils ou poil et demi, dans un peigne de vingt portées, c'est-à-dire, pour les deux poils quarante portées de chaîne et quarante portées de poil, chacune de quatre-vingt fils, et pour ceux d'un poil et demi, de quarante portées de chaîne et trente portées de poil. Et quant aux petits velours de bas prix, ne pourront être faits à moins de dix-neuf portées de peigne, qui font trente-huit portées de chaîne et dix-neuf portées de poil, chacune de quatre-vingt fils; lesquels poils et chaînes de toutes lesdites trois sortes de velours, ne pourront être que d'organsin filé et tordu au moulin, et les trames de bonne et pure soie; le tout cuit et non cru, (comme autrefois), attendu que la soie crue avec la soie coite est fausse en deux manières; la première, qu'elle est de fausse teinture, et la seconde, qu'elle corrompt et coope la cuite. Et seront tous lesdits velours, de onze vingt-quatrièmes de largeur entre les deux lizières, lesquelles seront marquées par deux chaînettes pour les velours à deux poils; et pour ceux à un poil et demi, auront lesdites lizières d'un côté deux chaînettes, et de l'autre côté une; et pour les velours de bas prix, auront une chaînette seulement de chaque côté de ladite lizière, pour la distinction entière des qualités desdits velours, et éviter qu'ils ne soient débités les uns pour les autres, le tout sur les mêmes peines que dessus.

XVII. Feront aussi les maîtres dudit état toutes sortes de velours figurés et ras, roupés et tirés; à la charge que les chaînes et poils seront d'organsin filé et tordu au moulin, et tramées de pure et fine soie, cuite et non crue, et de largeur de onze vingt-quatrièmes, à peine de confiscation et de soixante livres d'amende.

XVIII. Pourront pareillement faire et faire faire les maîtres dudit état, toutes sortes de pannes, dont la chaîne et le poil seront d'organsin filé et tordu au moulin, aussi apprêt dudit *Tours*, et les trames de pure et fine soie; le tout cuit, et de bonne et pure teinture, non chargée de moulée, limaille d'acier, noix de gale, et autres mauvais ingrédiens défendus pour les teintures, dont on s'est abusivement servi par le passé, à peine contre ledit maître qui emploiera de telles soies, de trois cents livres d'amende et de confiscation de la marchandise; et contre le teinturier, de cinq-cent livres d'amende, et d'interdiction pour un an de sa maîtrisse; en cas que ledit maître eût été surpris par le teinturier, il aura son recours contre lui.

XIX. Pourront lesdits maîtres dudit état travailler et faire travailler toutes sortes d'étoffes et draps d'or et d'argent fin, comme brocards, satins, damas, tabis à fleurs, velours, toiles d'or et d'argent, tant pleines que figurées, et généralement toutes autres étoffes sous quelques noms qu'elles puissent être, dont les chaînes et poils seront d'organsin filé et tordu au moulin, et tramé d'or et d'argent fin, et les trames de soies doublées et montées au moulin, sans y mêler fleuret, galette, et autre bourre de soie; et seront lesdites étoffes en largeur de demi-aune, moins un vingt-quatrième, sans y comprendre les lizières, à peine de 60 liv. d'amende, et de confiscation.

XX. Feront pareillement les maîtres dudit état toutes sortes de satins, damas, venitiennes, damassins, luquoises, valluises, et généralement toutes autres étoffes figurées et à fonds de toutes manières, à la tire, sous quelques noms qu'elles soient, où il n'y aura ni or ni argent, comme aussi les satins pleins; auront les chaînes à poil d'organsin filé et tordu au moulin; et sera le tout de soie cuite, sans y pouvoir employer fleuret, galette ni autre bourre de soie; et seront de onze vingt-quatrièmes de largeur entre les deux lizières, sans pouvoir diminuer ladite largeur; le tout à peine de confiscation des marchandises, ustensiles, et de soixante livres d'amende pour la première fois; et pour la seconde de cinq-cent livres d'amende, et fermeture de boutiques pendant un an.

XXI. Les taffetas et tabis pleins en deux ou trois fils par chacune dent de peigne, auront les chaînes d'organsin filé et tordu au moulin, pareillement apprêt de *Tours*, et les trames doublées et montées au moulin, le tout de pure et fine soie cuite; et seront de onze vingt-quatrièmes d'aune de largeur, sans les lizières; ou de demi-aune, ou de cinq huitièmes aussi de largeur, pour les taffetas et tabis seulement; et seront en compte, savoir celui de onze vingt-quatrièmes, de vingt-quatre portées, celui de demi-aune, de vingt-six; et celui de cinq huitièmes, de trente-six portées de quatre-vingt fils chacune; et pourront augmenter lesdites portées dans lesdits peignes, à proportion de quatre, six, huit et douze fils pour dent, et pareillement augmenter les largeurs au-dessus de cinq octaves; et pour les distinguer, auront trois fils par dent, une lisière à chainette de différentes couleurs, et n'y pourra être employé aucun fleuret, galette ni bourre de soie.

XXII. Feront aussi des taffetas noirs lustrés et de toutes couleurs, tant à quatre, six ou huit fils par chacune dent de peigne, qu'au-dessus; lesquels ne pourront être faits en moindre compte, savoir lesdits taffetas à quatre fils, appelés vulgairement *ordinaires*, de demi-aune de largeur; et auront en chaîne quarante-huit portées, et ceux de cinq octaves, soixante portées de quatre-vingt fils chacune. Les forts en demi-aune de largeur, auront soixante portées, et ceux qui seront en cinq huitièmes, en auront soixante et quinze; et quant aux noirs qui seront de onze vingt-quatrièmes, auront les deux lisières de deux différentes couleurs à la chaîne, et seront des largeurs ci-dessus; et les chaînes seront d'organsin filé et tordu au moulin, apprêt dudit *Tours*, et les trames doublées et montées audit moulin, sous les peines contenues au précédent article.

XXIII. Comme aussi pourront faire des taffetas figurés à la marche, rayés en long et travers, mouchetés et nuancés, tabis figurés, et généralement de quelque manière et couleur qu'on les puisse faire, tant à quatre, cinq et six fils par dent de peigne, qu'au-dessus; seront de bonne et pure soie, de onze vingt quatrièmes de largeur, demi-aune, ou demi-aune demi-quart, et les chaînes d'organsin, aux mêmes peines que dessus.

XXIV. Sera permis de faire des fillatrices, papelines et autres semblables étoffes, pleines et figurées, sous quelque nom qu'elles soient nommées, tant à deux quatre qu'à quatre fils, et qu'au-dessus; seront les chaînes de bon organsin tordues et filées au moulin, apprêt de *Tours*, les trames de fleuret, galette et autre bourre de soie, et seront d'une demi-aune et de demi-aune demi-quart de largeur, et auront une lisière d'un seul côté de l'étoffe de différente couleur à la chaîne, pour les discerner d'avec les autres étoffes de fine et pure soie.

XXV. Et quant à la fabrique des moires lisses ou unies, ferrandines, camelots, et toutes sortes d'étoffes mélangées, soit de poil de chèvre, laine, fil ou coton, auront pareillement une lisière de différente couleur de la chaîne, pour être distinguées, en sorte qu'elles ne puissent passer pour étoffes de pure soie, fors, ferrandines et moires, ou ne sera mis aucune lisière; et seront de quatre largeurs, savoir d'un quartier et demi, demi-aune moins un seize, demi aune, et demi-aune et un seize; et ne seront comprises les lisières dans aucunes des largeurs, de quelque marchandise que ce soit ci-devant dite, le tout à peine de confiscation, et de vingt-quatre livres d'amende.

Après avoir indiqué les principales conditions prescrites aux fabricans de *Tours* pour la confection des étoffes de soie, nous raporterons les règlemens de 1781 pour la confection des étoffes de laine, toiles et toileries (1).

(1) On fabrique aujourd'hui, tant en soie, qu'en laine et matières mélangées, des étoffes sur d'autres dimensions, et avec d'autres soin, fils, laine ou coton que ceux prescrits par les règlemens. Ainsi nous n'entendons pas dire qu'il n'y en a pas d'autres que celles indiquées par les tableaux qui suivent, ou par les dispositions réglementaires qu'on vient de lire; mais nous raportons ces réglemens et tableaux comme moyens de comparaison et d'instruction. *Voyez* l'Introduction.

TABLEAU INDICATIF

Des règles suivies dans la fabrication des étoffes de laine de la ci-devant généralité de Tours.

NOMS DES LIEUX.	NOMS DES ÉTOFFES.	MATIERES DE LA CHAÎNE.	MATIERES DE LA TRAME.	Nombre des fils de la chaîne.	Largeur des étoffes entre les lisières, sur le metier.	Largeur des étoffes entre les lisières, après le foulage.	Augmentation de longueur par aune que les étoffes pourront acquérir par l'effet des apprêts.
					Pouces.		
Rugny et autres lieux.	Serges façon de Londres, croisées.	Laine du pays, peignée.	Laine du pays, cardée.	1535	42	Sept douzièmes d'aune.	Demi-pouce.
Loches, Beaulieu et autres lieux.	Petits draps de couleur claire.	Laine du pays, ou du Berry, cardée.	*Idem.*	832	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
	Petits draps de couleur brune.	Laine du pays, cardée.	*Idem.*	768	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
	Draps larges.	Laine du pays, ou de Medoc, cardée.	Laine du pays, ou de Medoc, cardée.	1408	77	Une aune	Un pouce.
	Serges de laine sur laine, première qualité, croisées.	Laine du pays, cardée.	Laine du pays, cardée.	1556	44	Deux tiers.	Demi-pouce.
	Serge de laine sur laine, deuxième qualité.	*Idem.*	*Idem.*	832	35	Demi-aune.	*Idem.*
Château-Renaud et autres lieux.	Serges, façon de Londres, croisées.	Laine du pays, peignée.	*Idem.*	1252	33	*Idem.*	*Idem.*
	Droguets croisés.	*Idem.*	*Idem.*	1024	30	*Idem.*	*Idem.*
Beaumont, Marc et autres lieux.	Serges ou ras à carreaux.	*Idem.*	Laine du pays, peignée.	1080	27	*Idem.*	*Idem.*
Rosiers et autres lieux.	Fioettes croisées.	*Idem.*	*Idem.*	1200	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
	Serges tramées.	*Idem.*	Laine du pays, cardée.	960	26	*Idem.*	*Idem.*
Saint-Christophe et autres lieux.	Etamines camelotées.	*Idem.*	Laine du pays, peignée.	1056	28	*Idem.*	*Idem.*
	Etamines non camelotées.	*Idem.*	*Idem.*	1024	26	Demi-aune.	*Idem.*

Digitized by Google

NOMS DES LIEUX.	NOMS DES ÉTOFFES.	MATIÈRES DE LA CHAÎNE.	MATIÈRES DE SA TRAME.	Nombre des fils de la chaîne.	Largeur des étoffes entre les lisières, sur le métier.	Largeur des étoffes entre les lisières, après le foulage.	Augmentation de longueur par aune que les étoffes pourront acquérir par l'effet des apprêts.
					Pouces.		
Richelieu et autres lieux.	Etamines simples, blanches.	Laine du pays, peignée.	Laine du pays, peignée.	960	26	Demi-aune.	Demi-pouce.
Chinon et autres lieux.	Etamines de couleur rayée.	*Idem.*	*Idem.*	928	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
	Etamines simples, mêlées.	*Idem.*	*Idem.*	896	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
	Serges fortes, croisées.	*Idem.*	Laine du pays, cardée.	1120	28	*Idem.*	*Idem.*
	Serges ordinaires, dites *tramières*.	*Idem.*	*Idem.*	800	30	*Idem.*	*Idem.*
	Serges, dites *etamines de laine forte*.	Laine du pays, cardée.	*Idem.*	*Idem.*	54	*Idem.*	*Idem.*
Montrésor et autres lieux.	Serges croisées, laine sur laine.	*Idem.*	*Idem.*	1088	46	Deux tiers.	*Idem.*
Asay et autres lieux.	Serges croisées.	*Idem.*	*Idem.*	1200	55	Trois quarts.	Un pouce.
Angers et autres lieux.	Etamines camelotées.	Laine du pays, peignée.	Laine du pays, peignée.	*Idem.*	28	Demi-aune.	Demi-pouce.
	Etamines à chaîne de soie.	Soie cuite, ordinaire.	*Idem.*	1520	26	*Idem.*	
	Grosse serge.	Laine commune du pays, cardée.	Laine du pays, cardée.	800	33	*Idem.*	Demi-pouce.
	Rax croisés.	Laine du pays, peignée.	Laine du pays, peignée.	1400	30	*Idem.*	*Idem.*
	Droguets en laine.	*Idem.*	Laine du pays, cardée.	864	33	*Idem.*	*Idem.*
Lude et autres lieux.	Etamines camelotées.	*Idem.*	Laine du pays, peignée.	1120	28	*Idem.*	*Idem.*
Amboise.	Draps de quatre quarts.	Laine de la Sologne, cardée.	Laine fine de la Sologne, cardée.	1536	77	Une aune.	Un pouce.

Google

NOMS		MATIÈRES		Nombre des fils de la chaine.	LARGEUR DES ÉTOFFES entre les lisières.		Augmentation de longueur par aune, que les étoffes pourront acquérir par l'enfeurs apprêts.
DES LIEUX.	DES ÉTOFFES.	DE LA CHAINE.	DE LA TRAME.		sur le métier.	après le foulage.	
					Pouces.		
Montrésor, Orbigny et autres lieux.	Petits draps de couleur claire.	Laine du pays, cardée.	Laine du pays, cardée.	928	45	Sept douzièmes d'aune.	Demi-pouce.
	Petits draps de couleur brune.	*Idem.*	*Idem.*	864	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
Tours.	Serges, façon de Londres.	Laine du pays, peignée.	*Idem.*	1152	35	Neuf seizièmes.	*Idem.*
	Londres croisés, en couleur.	*Idem.*	Laine de Sologne, cardée.	1200	39	Sept seizièmes.	
	Draps pinchinats.	Laine du pays, et de Sologne, cardée.	Laine du pays et de Sologne, cardée.	864	*Idem.*	*Idem.*	24 fils de lisières.
Amboise.	Draps rayés, mouchetés et beige.	Laine do pays, et de Sologne.	Laine du pays et de Sologne.	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	
	Moletons croisés.	Laine du pays, peignée.	Laine de Sologne et du pays, cardée.	896	*Idem.*	*Idem.*	
	Droguets non croisés.	*Idem.*	Laine de Sologne, cardée.	768	33	Demi-aune.	
Le Mans.	Etamines.	Les plus fines laines du pays, peignées.	Les plus fines laines du pays, peignées.	1184	27 p. 6 l.	*Idem.*	Demi-pouce.
	Etamines doubles ou à gros grains.	*Idem.*	*Idem.*	1600	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
Beaumont-le-Vicomte, Bonnestable, Mammers et autres lieux.	Etamines camelotées.	*Idem.*	*Idem.*	1120	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
	Etamines doubles ou à gros grains.	*Idem.*	*Idem.*	1400	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
Bonnestable, Mammers et autres lieux.	Etamines camelotées.	Les meilleures laines du pays, peignées.	Les meilleures laines du pays, peignées.	1024	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
La Ferté-Bernard et autres lieux.	Etamines simples, de couleur rayée et non rayée.	*Idem.*	*Idem.*	832	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*

NOMS		MATIÈRES		Nombre des fils de la chaîne.	LARGEUR DES ÉTOFFES entre les lisières.		Augmentation de longueur par aune, que les étoffes pourront acquérir par l'effet des apprêts.
DES LIEUX.	DES ÉTOFFES.	DE LA CHAÎNE.	DE LA TRAME.		sur le metier.	après le foulage.	
					Pouces.		
Château-du-Loir et autres lieux.	Etamines simples, de couleur rayée et non rayée.	Les meilleures laines du pays, peignées.	Les meilleures laines du pays, peignées.	1024	27 p. 6 l.	Demi-aune.	Demi-pouce.
Laval et autres lieux.	Etamines camelotées, blanches, de couleur ou mêlées.	Les plus fines laines du pays, peignées.	Les plus fines laines du pays, peignées.	960	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
	Etamine à voile, première sorte, pour les religieuses.	*Idem.*	*Idem.*	896	23 p. 6 l.	*Idem.*	*Idem.*
La Flèche et autres lieux.	Etamine à voile, deuxième sorte; pour les religieuses.	*Idem.*	*Idem.*	1024	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
	Demi-étamines, pour des voiles fins et forts.	*Idem.*	*Idem.*	1280	25 p. 8 l.	*Idem.*	*Idem.*
Maillet, Château-du-Loir et autres lieux.	Serges sur étain, dites *Berluches.*	Meilleures laines du pays, peignées.	Meilleures laines du pays, cardées.	896	27 p. 6 l.	*Idem.*	*Idem.*
Saint-Calais et autres lieux.	Serges croisées, à quatre marches, dites *Tourangelles.*	Laine du pays, peignée.	Laine du pays, cardée.	900	28	*Idem.*	*Idem.*
Laval et autres lieux.	Droguets croisés, à quatre marches, de différentes couleurs.	*Idem.*	*Idem*	960	35	*Idem.*	*Idem.*
	Flanelles sur fil.	Chanvre.	Laine du pays, cardée et bien dégraissée.	864	34	Trois quarts.	*Idem.*
Mayet et autres lieux.	Serges blanches et de couleurs, unies et croisées.	Laine du pays, cardée.	Laine du pays, cardée.	800	33	Demi-aune.	*Idem.*

TABLEAU

TABLEAU INDICATIF

Des règles suivies dans la fabrication des toiles et toileries de la ci-devant généralité de Tours.

NOMS DES LIEUX.	NOMS DES TOILES.	MATIÈRES EN CHAÎNE.	MATIÈRES EN TRAME.	Qualités.	Nombre des fils de chaîne.	Largeur au sortir du métier.
Mammers.	Toiles de l'aune.	Brin du chanvre.	Brin du chanvre.	1	1800	Une aune.
	Trois quarts. .	*Idem.*	*Idem.*	2	1520	3 quarts et 1 huit.
	Sixains. . . .	*Idem.*	*Idem.*	3	1280	Trois quarts.
	Guinguettes. .	*Idem.*	*Idem.*	4	1040	Demi – aune et demi–seize.
	De l'aune. . . .	Brin du chanvre.	Etoupe de chanvre.	1	1520	Une aune.
	Trois quarts. .	*Idem.*	*Idem.*	2	1280	3 quarts et 1 huit.
	Sixains. . . .	*Idem.*	*Idem.*	3	1080	Trois quarts.
	Guinguettes. .	*Idem.*	*Idem.*	4	720	Demi – aune et demi–seize.
	Treillis. . . .	Brin du chanvre.	Brin du chanvre.	1	2240	Trois quarts.
	Idem.	*Idem.*	Etoupe de chanvre.	2	1600	Trois quarts.
	Unies.	Brin du chanvre.	Etoupe de chanvre.	1	2400	Une aune.
				2	1200	3 quarts et 1 huit.
				3	1000	Trois quarts.
	Treillis ou coutils blancs. . .	Brin du chanvre blanchi. . .	Brin du chanvre blanchi. . .	1	1600	Trois quarts.
				2	1280	Deux tiers.
	Treillis, première largeur.	Brin du chanvre blanchi ou teint.	Etoupe du chanvre blanchi ou teint.	. . .	1440	Trois quarts.
	Id. 2e largeur.	*Idem.*	*Idem.*	. . .	1200	Deux tiers.
La Ferté-Bernard.	*Id.* 3e largeur.	Brin lessivé. . .	Gros du chanvre teint. . . .	. . .	1120	Deux tiers.
	Coutils à sacs. .	Brin du chanvre écru.	Etoupe ou gros du chanvre écru.	1	1200	Cinq huitièmes.
				2	1000	Demi–aune.
	Rayées ou à carreaux. . . .	Brin du chanvre.	Etoupe ou gros du chanvre. .	1	920	Trois quarts.
				2	720	Demi–aune.
	Retors.	Lin ou brin du chanvre en 2 fils, l'un blanc et l'autre teint.	Lin ou brin du chanvre blanc et teint. . . .	1	320	Une aune.
				2	800	Deux tiers.
				3	660	Demi–aune.

Digitized by Google

NOMS DES LIEUX.	NOMS DES TOILES.	MATIÈRES EN CHAÎNE.	MATIÈRES EN TRAME.	Qualités.	Nombre des fils de chaîne.	Largeur au sortir du métier.
Thorigné.	Unies.	Brin du chanvre.	Brin du chanvre.	2	1440	Une aune.
				1	1280	Une aune.
	Idem.	*Idem.*	*Idem.*	1	1280	Une aune.
				2	1040	3 quarts et 1 huit.
	Communes. . .	*Idem.*	Etoupe ou gros du chanvre. .	1	1040	Une aune.
				2	880	3 quarts et 1 huit.
				3	720	Trois quarts.
	Coutils rayés à carreaux. . . .	Brin du chanvre blanchi ou étoupe.	Brin du chanvre ou étoupe en couleur. . . .	. . .	1080	Deux tiers.
Le Mans.	Rochelles. . . .	Brin du chanvre lessivé.	Brin du chanvre lessivé.	1	1280	Une aune.
				2	1120	3 quarts et 1 huit.
				3	960	Trois quarts.
				4	840	Deux tiers.
	Idem.	*Idem.*	Etoupe ou gros du chanvre les sivé.	1	1120	Une aune.
				2	960	3 quarts et 1 huit.
				3	840	Trois quarts.
	Canevas. . . .	Etoupe ou gros du chanvre. .	Etoupe ou gros du chanvre. .	1	880	Une aune.
				2	800	3 quarts et demi.
				3	720	Trois quarts.
				4	640	Demi-aune.
Château du-Loir.	Rochelles communes.	Brin du chanvre.	Brin du chanvre.	1	1600	Une aune.
				2	1400	3 quarts et 1 huit.
				3	1200	Trois quarts.
	Idem.	*Idem.*	Etoupe du chanvre.	1	1280	Une aune.
				2	1120	3 quarts et 1 huit.
				3	960	Trois quarts.
	Canevas. . . .	Gros du chanvre.	Gros du chanvre.	1	1000	Une aune.
				2	880	3 quarts et 1 huit.
				3	720	Trois quarts.
	Unis.	Brin do chanvre.	Brin du chanvre. . . .		1200	3 quarts moins un seize.
	Toiles de couleur.	Brin du chanvre lessivé.	Brin du chanvre teint.	1	1520	Une aune.
				2	1400	3 quarts et 1 huit.
				3	1200	Trois quarts.

Digitized by Google

NOMS des Lieux.	NOMS des Toiles.	MATIÈRES en chaîne.	MATIÈRES en trame.	Qualités.	Nombre des fils de chaîne.	Largeur au sortir du métier.
Château-du-Loir.	Toiles de couleur. . .	Brin du chanvre lessivé.	Etoupe de chanvre teiate. . . .	1	1280	Une aune.
				2	1120	3 quarts et 1 huit.
				3	960	Trois quarts.
	Unies, dites de *coton.*	Brin du chanvre.	Coton.		2000	Une aune et un douzième.
	Basins rayés. . .	*Idem.*	*Idem.*		1520	Trois quarts et un seizième.
	Serviette. . . .	*Idem.*	Brin du chanvre.	1	1360	Trois quarts.
				2	1200	2 tiers et un huit.
				3	1000	$\frac{1}{2}$ aune et 1 huit.
	Unies.	*Idem.*	*Idem.*	1	1840	Une aune.
				2	1560	3 quarts et 1 tiers.
				3	1280	Trois quarts.
	Idem.	*Idem.*	Etoupe du chanvre. .	1	1600	Une aune.
				2	1280	3 quarts et 1 huit.
				3	1080	Trois quarts.
	Unies communes. . .	*Idem.*	*Idem.*	1	1400	Une aune.
				2	1240	3 quarts et 1 huit.
				3	1080	Trois quarts.
Saint-Calais.	Communes. . .	Etoupe du chanvre. .	Gros du chanvre. .	1	1000	Une aune.
	Idem.	*Idem.*	*Idem.*	2	720	Trois quarts.
	Valaines grises.	Brin du chanvre.	Etoupe du chanvre teinte. . . .	1	1120	Une aune.
				2	960	Trois quarts.
	Fil et coton. . .	*Idem.*	Coton.	1	1840	Une aune.
				2	1560	3 quarts et 1 huit;
				3	1220	Trois quarts.
Fresnai et environs.	Toiles unies. . .	*Idem.*	Brin du chanvre.	1	4480	Une aune et demie et un huitième.
				2	4400	
				3	4320	
				4	4240	
				5	4080	
				6	4000	
	Idem, deuxième largeur. . . .	*Idem.*	*Idem.*	1	4000	Une aune et un tiers.
				2	3840	
				3	3760	
				4	3680	
				5	3600	
				6	3520	
				7	3440	

NOMS		MATIÈRES		Qualités.	Nombre des fils de chaîne.	Largeur au sortir du métier.
DES LIEUX.	DES TOILES.	EN CHAÎNE.	EN TRAME.			
Fresnai.	Toiles unies, 7e largeur. . .	Brinduchanvre.	brinduchanvre.	1	3520	Une aune et un tiers.
				2	3440	
				3	3360	
				4	3280	
				5	3200	
				6	3120	
				7	3040	
				8	2960	
	Idem, quatrième largeur. . .	*Idem*.	*Idem*.	1	3200	Une aune et un quart.
				2	3120	
				3	3040	
				4	2960	
				5	2880	
				6	2800	
				7	2720	
				8	2640	
				9	2560	
				10	2480	
				11	2400	
				12	2320	
				13	2240	
	Idem; cinquième largeur. . .	*Idem*.	*Idem*.	1	2720	Une aune et un vingt-quatrième.
				2	2640	
				3	2560	
				4	2480	
				5	2400	
				6	2320	
				7	2240	
				8	2160	
				9	2080	
				10	2000	
	Idem, sixième largeur. . . .	*Idem*.	*Idem*.	1	2640	Quinze-seizièmes.
				2	2560	
				3	2480	
				4	2400	
				5	2320	
				6	2240	
				7	2160	
				8	2080	
				9	2000	
				10	1920	
				11	1840	
				12	1760	
				13	1680	

NOMS DES LIEUX.	NOMS DES TOILES.	MATIÈRES EN CHAÎNE.	MATIÈRES EN TRAME.	Qualités.	Nombre des fils de chaîne.	Largeur au sortir du métier.
Fresnai.	Toiles unies, 7e. largeur. . .	Brinduchanvre.	Brinduchanvre.	1	2240	Cinq sixièmes.
				2	2160	
				3	2080	
				4	2000	
				5	1930	
				6	1840	
				7	1760	
				8	1680	
				9	1600	
				10	1520	
	Idem, huitième largeur.	*Idem.*	*Idem.*	1	2080	Sept douzièmes.
				2	2000	
				3	1920	
				4	1840	
				5	1760	
				6	1980	
				7	1600	
				8	1520	
				9	1440	
				10	1360	
				11	1280	
				12	1200	
	Serviettes unies, première largeur.	*Idem.*	*Idem.*	1	2240	Trois quarts.
				2	2160	
				3	2080	
				4	2000	
				5	1920	
				6	1840	
				7	1760	
				8	1680	
				9	1600	
				10	1520	
	Idem, deuxième largeur. .	*Idem.*	*Idem.*	1	2080	Deux tiers.
				2	2000	
				3	1920	
				4	1840	
				5	1600	
				6	1520	
				7	1440	
				8	1360	
				9	1280	
				10	1200	
	Idem, troisième largeur. .	*Idem.*	*Idem.*	1	1440	Demi aune et m douzieme.
				2	1360	
				3	1280	
				4	1200	
				5	1120	
				6	1040	

Digitized by Google

NOMS DES LIEUX.	NOMS DES TOILES.	MATIERES EN CHAÎNE.	MATIERES EN TRAME.	Qualités.	Nombre des fils de chaîne.	Largeur au sortir du métier.
Laval, Mayenne et Château-Gontier.	Toiles d'usage. .	Second brin du chanvre. . . .	Gros du chanvre. .	. . .	1680	Une aune.
	Toiles à torchons. . . .	Etoupe du chanvre. .	*Idem.*	. . .	1120	
	Grandes laises. .	Lin.	Lin.	. . .	2200	3 quarts et demi 1 pouc. 6 lign.
	Moyennes laises.	*Idem.*	*Idem.*	. . .	2100	3 quarts 4 pouc. 6 lignes.
	Laises ordinaires	*Idem.*	*Idem.*	. . .	1760	2 tiers 2 pouces 2 lignes.
	Grand laisot. .	*Idem.*	*Idem.*	. . .	1640	Demi-aune et un huit.
	Petit laisot. . .	*Idem.*	*Idem.*	. . .	1440	Demi aune 2 p. 6 lignes.
	Grises.	Lin de couleur grise.	Lin de couleur grise.	. . .	1400	Deux tiers 8 lign.
	Fortes ou d'usage. . .	Lin ou brin du chanvre. . . .	Lin ou brin du chanvre. . .	1	4640	1 aune et demie et 1 tiers.
				2	3920	5 quarts 4 pouces et demi.
				3	3520	Une aune 1 huit et 4 pouces.
				4	3120	Une aune et un douze.
				5	2360	Trois quarts et un seize.
				6	1840	3 quarts moins un seize.
Cholet, Vihiers et environs.	Unies, rayées, à carreaux, flammées ou glacées.	Lin blanc ou teint.	Lin blanc et teint.	1	1280	Trois quarts.
				2	1120	Deux tiers.
	Demi-fils. . . .	Lin lessivé. . .	Lin lessivé. . .	1	1280	3 quarts moins un seize.
	Grises.	Lin écru. . . .	Lin écru. . . .	2	1120	2 tiers et 2 pouc.
	Mouchoirs, première largeur.	Lin lessivé . .	Lin lessivé. . .	1	1792	3 quarts et trois pouces.
				2	1952	
				3	2112	
				4	2252	
				5	2432	
				6	2592	
	Idem, deuxième largeur. . .	*Idem.*	*Idem.*	1	1504	Deux tiers et 2 pouces.
				2	2664	
				3	1820	
				4	1980	
				5	2140	
				6	2300	

NOMS DES LIEUX.	NOMS DES TOILES.	MATIÉRES EN CHAÎNE.	MATIÉRES EN TRAME.	Qualité.	Nombre des fils de chaîne.	LARGEUR au sortir du métier.
Cholet, Vihiers et environs.	Mouchoirs, 3e largeur.	Lin lessivé. . .	Lin lessivé. . .	1	1088	1 aune un douze et 2 pouces.
				2	1248	
				3	1408	
				4	1568	
				5	1728	
				6	1888	
	Idem, quatrième largeur. .	*Idem*.	*Idem*.	1	928	Une aune et un vingt-quatrième.
				2	1056	
				3	1184	
				4	1012	
	Idem, cinquième largeur. .	*Idem*.	*Idem*.	1	700	Une aune moins un douze.
				2	796	
				3	892	
				4	968	
	Fortes ou d'usage. . .	Lin ou brin du chanvre. . . .	Lin ou brin du chanvre. . . .	1	4000	1 aune et demie, et demi quart.
				2	3360	Cinq quarts et demi.
				3	2960	1 aune 1 demi-tiers.
				4	2240	1 aune 1 demi-quart.
				5	2000	Une aune et un 24.
				6	1800	Quinze seizièmes.
				7	1600	Sept douzièmes.
				8	1240	Demi-aune un 12 et 2 pouces.
	Fortes communes. . .	Etoupe de lin ou du chanvre. .	Gros du chanvre ou coupeaux du lin.	1	1408	Une aune.
	Idem.	*Idem*.	*Idem*.	2	1184	1 aune moins $\frac{1}{12}$.
Beaufort en Vallée et environs.	Unies.	Brin du chanvre.	Brin du chanvre.	1	1800	1 aune et un 12.
				2	1680	Une aune.
	Idem.	*Idem*.	Etoupe du chanvre. .	1	1560	1 aune et un 12.
				2	1440	Une aune.
Angers et environs.	*Idem*.	*Idem*.				
	Idem.	Brin du chanvre lessivé.	Brin du chanvre.	1	1800	1 aune et un 12.
				2	1680	Une aune.
			Idem.	. . .	1200	Une aune.
	Toiles de couleur. . .	*Idem*.	Etoupe de chanvre, teint.	1	1200	Une aune.
				2	1000	Trois quarts.
				3	880	Deux tiers.
				4	720	Demi-aune.

Digitized by Google

NOMS		MATIÈRES		Qualités.	Nombre des fils de chaîne.	Largeur au sortir du métier.
DES LIEUX.	DES TOILES.	EN CHAÎNE.	EN TRAME.			
Angers et environs.	Toiles de chasse rayées et à carreaux.	Lin ou brin du chanvre blanchi et teint de toutes couleurs.	Étoupe du chanvre, teinte.	. . .	700 doubles et retors.	Demi-aune.
Angers et Beaufort.	A voiles, 6 fils.	Premier brin du chanvre. . . .	Premier brin du chanvre. . . .	1 2	1500 1650	21 pouces.
	Idem, 4 fils.	*Idem*.	*Idem*.	1 2	1300 1400	
	Mélis doubles.	*Idem*.	*Idem*.	. . .	1100	24 pouces.
	Mélis simples.	*Idem*.	*Idem*.	. . .	1000	
	Bonnettes. . .	*Idem*.	*Idem*.	. . .	1000	
	Doublages. . .	*Idem*.	Fines étoupes. .	. . .	900	
	Prélats. . . .	*Idem*.	Deuxième brin du chanvre. .	. . .	1120	

TOURS, ville de France, capitale de la Touraine, chef-lieu du département d'Indre-et-Loire, située entre la Loire et le Cher, à 30 lieues nord-est de Poitiers, 24 sud-ouest d'Orléans, 44 sud-est de Rennes, 57 sud-ouest de Paris. Long. 18. 21. lat. 47. 24.

Les derniers dénombremens portent la population de *Tours* à 21,000 habitans.

Tours est avec Lyon et Nîmes, l'une des trois principales villes manufacturières de France, pour les soieries. La majeure partie des productions et des marchandises de la province pouvant se transporter à Nantes par les rivières de Loire, du Cher et de la Vienne; cet avantage contribue encore à entretenir un bon commerce dans cette ville.

Les productions qui entrent dans son commerce, consistent en bleds, vins, haricots, fèves, anis, coriande, sénegrain, millet, prunes de Sainte-Catherine, poires, pommes et pêches tapées, pruneaux, marrons, miel, huiles de noix et de chènevis, soies.

Bleds. Outre qu'on en recueille beaucoup dans les environs de cette ville, on en tire considérablement du Berri, de la Sologne et du Vendômois; une partie s'exporta en nature, et le surplus se convertit en farines qui se mettent en barils pour les colonies.

Vins. On en fait de rouges et de blancs, qui sont également estimés et qui forment un bon ordinaire; les plus recherchés en rouge sont ceux des côtes de Joué, Saint-Avertin, Balian et Saint-Cyr; et en blancs, ceux qu'on recueille sur les côtes de Vouvray, Roche-Courbon et Saint-Georges. Les vins de la première qualité passent chez l'étranger, et principalement en Hollande; ceux de la seconde passent à Paris, en Flandre, en Bretagne, en Normandie et dans le Berri; les communs se brûlent et donnent de fort bonnes eaux-de-vie.

Soies. Il s'en récolte, et dans les environs de *Tours*, une quantité assez considérable, qui est d'une assez belle qualité, et dont la filature est d'une grande perfection.

Manufactures. Ce qui caractérise principalement la ville de *Tours*, c'est son industrie manufacturière. Quoique bien déchue, elle est encore considérable, et l'on ne saurait douter que la paix ne lui rende en partie son ancienne activité.

L'industrie de *Tours* consiste en fabriques de toutes sortes d'étoffes de soie, petite draperie, tannerie, fayencerie et poterie de terre. Mais les

les fabriques de soie sont de beaucoup les plus importantes.

La manufacture des étoffes de soie de *Tours* est avantageusement connue; elle doit son origine et son établissement à *Louis XI*, qui, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, appela de Venise, de Florence, de Gênes et d'autres endroits les plus habiles ouvriers en ce genre, qu'il établit à *Tours*, et qu'il fit même loger d'abord chez les habitans. Il assura leur établissement par lettres patentes du mois d'octobre 1480. On fabrique à *Tours* vingt sortes d'étoffes de soie brochées, lisérées, façonnées et unies, qui n'ont toutes que 5 douzièmes de de largeur, c'est-à-dire 1 douzième moins qu'à Lyon.

Les étoffes brochées sont les dauphines, les gros de *Tours*, les moires et les serges.

Les lizérées sont les ras de Sicile, les carolines, les satins pour vêtemens et les satins pour ornemens d'église.

Les façonnées sont les damas, les damassés pour vêtemens, et les damas pour meubles, en deux ou trois couleurs.

Les unies sont les pannes, les peluches; les ras de Saint-Maur, les ras de Saint-Cyr, les serges croisées et cannelées, les velours à la reine, les pouds de soie insurgens, les droguets de soie, les gros de *Tours* en $\frac{5}{12}$ pour rideaux de fenêtre ou housses de lits.

Ces étoffes sont envoyées dans les différentes provinces, et même exportées en Allemagne, en Prusse, en Hollande; mais la plus grande partie est destinée pour Paris. Les soies employées pour la fabrication de ces étoffes, sont tirées du Levant, du Piémont, de l'Italie, des royaumes de Naples et de Sicile, du Dauphiné et du Languedoc. Il y a quelques négocians et fabricans qui vont faire eux mêmes leurs achats à la foire de Beaucaire et dans le Languedoc.

On fabrique à *Tours* les mêmes étoffes qu'à Lyon, à l'exception de celles en or et en argent qu'on y fait moins communément.

Il y avait, en 1766, 1,770 métiers battans de toutes ces différentes étoffes de soie dans la ville de *Tours*; le nombre n'en était point fixé: ils produisaient, année commune, 10,000 pièces d'étoffes de 6 francs jusqu'à 36 francs l'aune. Les pièces ont depuis 30 aunes jusqu'à 34. Le nombre des ouvriers était à cette époque de 12,000. L'Objet de ce commerce était de 4 millions sur le pied de 400 fr. de prix moyen pour chaque pièce d'étoffe.

C'est à *Louis XV* que l'on doit l'établissement de la fabrique des damas de soie à Tours. Ce prince, ayant désiré faire fabriquer en France des damas à meubles, à l'instar de ceux de Gênes, et de transporter dans la France cette partie de commerce, choisit cette ville comme la plus propre pour y établir une manufacture royale en ce genre d'étoffe. Le ministre confia, en 1744, le soin de cet établissement à M. *Hardion*, à qui ont succédé Mrs *Soulas* frères, en 1750. Enfin, elle est passée dans les mains de M. *Papion*, par arrêt du conseil du 10 mai 1760. Ce dernier entrepreneur a mis tous ses soins à faire prospérer cette manufacture, et y a réussi.

On y fabriquait avant la révolution,

1°. Des damas trois couleurs, fond cramoisi et blanc, liseré de vert;

Des damas fond vert et blanc liseré, de couleur aurore;

Enfin, des damas en d'autres fonds et liserés; suivant le goût des personnes qui les commandent.

2°. Des damas en deux couleurs, fond cramoisi et blanc, fond vert et blanc, fond bleu et blanc, etc.

3°. Des damas unis et d'une seule couleur, en cramoisi, vert, jaune, bleu, etc.

Ces damas diffèrent de prix suivant le nombre de portées qui en constituent la qualité; il y en a de supérieurs à ceux de Gênes. Ils ont tous vingt pouces de laise entre les deux lisières, qui est la laise de Gênes.

On y fabrique aussi des moires pour meubles, des taffetas de cinq huitièmes de laise pour rideaux, des gros de *Tours* de 15 seizièmes de laise, également pour rideaux de fenêtres et de lits, le tout en une, deux et trois couleurs, selon qu'ils conviennent aux damas.

On fait encore à *Tours* des rubans de soie de toutes espèces et de différentes largeurs, à un et deux endroits, de gauffrés à réseaux, de simples et de doubles; on y fabrique aussi des ceintures de prêtres.

Anciennement la soie d'Espagne tirée à la bobine et au grand tour, était considérée dans la fabrique de *Tours* comme la plus belle et la meilleure; on fesait en conséquence tirer, suivant l'usage d'Espagne, le peu de soie qu'on recueillait en Touraine. Plusieurs fabricans ayant observé que les soies du Piémont avaient un degré de perfection qui leur donnait un crédit très-avantageux sur toutes les autres soies de l'Europe, formèrent le projet, en 1740, de mettre en pratique la façon de tirer les soies suivant le principe de Piémont, et d'abandonner entièrement, pour les belles soies, l'usage du grand tour; ce fut-là, pour ainsi dire, l'origine de l'établissement du tirage de la croisade.

En 1748, il n'y avait qu'un très petit nombre de sujets capables de tirer la soie à la croisade; les plantations de mûriers et l'éducation des vers à soie commençaient cependant à prendre faveur. M. *Savalette de Magnanville*, alors intendant de *Tours*, convaincu de la nécessité de seconder, pour le bien de la province,

le zèle de ses habitans, proposa au conseil, en 1749, d'établir un *tirage royal* pour former une école d'ouvriers capables de tirer la soie suivant les meilleurs principes. Le conseil acquiesça à sa demande, et rendit, le 19 août 1750, un arrêt par lequel il fut ordonné que l'entrepreneur qui serait chargé du tirage de la soie, ne prendrait de chaque livre que 35 sols, et que l'excédent de cette façon, qui fut évalué à 2 liv. 5 sols, lui serait payé par le roi. Le public n'a pas tardé à jouir des avantages de cet établissement; aussi, depuis ce moment, a-t-il pris une telle faveur, que le nombre de ceux qui ont planté des mûriers et élevé des vers à soie, est considérablement augmenté; on en peut juger par le tableau suivant, du nombre des cultivateurs, et de la quantité de soie qui a été façonnée au tirage royal depuis 1750 jusques et compris 1766.

Années.	Nombre des cultivateurs.	Livres de cocons remises au tirage royal.	Livres de soie produites par les cocons.
		liv. on. gr.	*liv. on. gr.*
1750, première année du tirage royal.	47	834 12 0	83 14 2
1751.	85	4,589 1 4	403 10 2
1752.	124	3,579 7 7	320 6 1
1753.	194	7,659 7 7	723 9 1
1754.	260	9,972 0 1	922 15 6
1755.	229	7,099 1 2	744 12 1
1756.	218	6,537 2 4	624 1 2
1757.	248	7,643 0 4	798 13 6
1758.	240	7,923 7 0	788 8 6
1759.	227	7,929 13 4	804 4 0
1760.	332	16,911 14 4	1,691 5 6
1761.	354	14,751 10 0	1,506 13 0
1762.	384	20,426 8 4	2,175 1 2
1763.	398	14,083 11 4	1,478 0 7
1764.	397	14,953 7 4	1,629 6 3
1765.	485	20,425 0 0	2,019 0 0
1766.	504	26,138 0 0	2,838 0 0
Totaux.		191,457 3 1	19,552 10 5

Il résulte de ce tableau, que 9 livres 13 onces de cocons ont produit une livre de soie (l'usage est de compter sur 10 livres pour une); que le produit annuel et moyen de la soie façonnée au *tirage royal*, pendant 17 années, est de 1,150 livres pesant; que le nombre des cultivateurs qui ont eu recours au *tirage royal*, est onze fois plus grand, et le produit annuel de la soie en 1766, année la plus favorable, 35 fois plus fort que lors de l'établissement de ce tirage; on est assez d'accord que la soie qui se tire chez les différens particuliers dont les cocons ne viennent point au tirage, monte à un tiers de celle qui s'y façonne; on en peut donc conclure que le nombre des cultivateurs était alors de quinze pour un, et le produit annuel de la soie, de 4,000 livres ou de quarante-huit pour un.

Les soies que fournit la Touraine, ont, de l'aveu de tous les fabricans de cette ville, une qualité supérieure à celles qu'on tire communément du Languedoc, et on les emploie avec le plus grand succès à la fabrication des étoffes de soie. Mais on en recueille peu.

On prétend que c'est à *Tours* qu'on a établi la première calandre qu'il y ait eue en France, pour onder les moires, les tabis et les autres étoffes de soie. On en attribue l'invention à un nommé *Chomey*, qui l'apporta d'Italie.

Petites draperies. On fabrique à *Tours* différentes étoffes de laine mélangée, auxquelles on donne le nom collectif de *petite draperie*, ce sont des étamines, des serges tremières, des calmoucks, des londres, des droguets.

La majeure partie de ces étoffes se fabriquent dans les environs de *Tours*. Les fabricans les vendent assez communément sans apprêt; les négocians qui suivent cette branche de commerce, sont dans l'usage de la leur faire donner, avant de les répandre dans le commerce.

Tanneries. Les cuirs que l'on tanne à *Tours* sont ramassés dans les environs et portés aux tanneurs de cette ville qui les travaillent. Cette branche d'industrie forme encore à *Tours* un commerce considérable.

Poids et mesures. Ici on se sert du poids de marc, et de l'aune de Paris.

La mesure pour les grains est le boisseau; il en faut quatorze et demi pour faire un septier de Paris.

L'usage pour le paiement des effets est de ne faire aucune distinction entre les effets valeur en marchandises et ceux valeur reçue comptant; on n'accorde que dix jours de grace pour les uns et pour les autres; mais les porteurs ont toujours les délais de l'ordonnance.

A 2 lieues de *Tours*, sur la rivière de l'Indre, au lieu nommé *le Ripaut*, il y a un moulin à poudre à canon très-considérable. *Voyez* TOURS, (*Généralité*).

TRANS, village de France, en Provence, à une lieue de Draguignan, au département du Var.

On y trouve plusieurs ateliers pour le tirage et le devidage de la soie. Il y en a deux qui travaillent considérablement; la soie qui en sort est tors ou organsin.

TREIGNAC, petite ville de France, dans le Limosin, à 4 lieues d'Uzerches, au département de la Corrèze.

Les productions consistent en moutons, laines, cire d'une excellente qualité, et petits pois très-estimés;

L'industrie, en filature de coton, fabrique de chapeaux, de bas à l'aiguille, et de chandelles.

La filature de coton est intéressante. Le coton qu'on y file se vend depuis 4 jusqu'à 12 francs la livre, il sert à alimenter plusieurs fabriques de la province.

Les chapeaux sont faits de laine d'agneau; ils se vendent depuis 30 sous jusqu'à 8 francs; on en fait des envuis assez considérables.

TREBISONDE, ville de la Turquie, dans la Natolie, capitale de la province de Jenich. C'est la résidence du beglierbey ou gouverneur. Elle est sur la mer Noire, au pied d'une montagne, à 225 lieues est de Constantinople. Longitude 57. 20. latit. 41.

C'est la ville la plus considérable qu'il y ait sur les bords de la mer Noire; on y compte environ cent mille habitans, parmi lesquels il y a près de dix mille Rayas, Grecs et Arméniens; les Juifs n'y sont pas soufferts. Elle est située dans une rade très-grande et très-mal sûre, dans laquelle il y a deux petits ports, l'un appelé *Tcheumlektchi*, contigu à la ville, et l'autre nommé *Cavata*, qui n'en est éloignée que d'une lieue. Les bâtimens peuvent hiverner dans l'un et dans l'autre; cependant, pour plus grande sûreté, ils vont chercher un abri à Platana, excellent port situé à deux lieues au midi de *Trébisonde*.

Au-dessus de Platana il y a un autre petit port appelé *Sitné-Coulesi*, qui ne peut contenir que des melexés; les gros bâtimens ne peuvent pas y aborder, et sont obligés de demeurer en rade.

La ville de *Trébisonde* était autrefois beaucoup plus florissante qu'elle n'est aujourd'hui. Les guerres intestines que l'ancienne querelle de la vingt-cinquième et de la soixante-quatrième compagnie des janissaires a occasionnées, ont réduit cette ville dans l'état le plus déplorable. Utchindji-Oglou-Omer-Pacha, et Hekim-Oglou-Ali-Pacha, étaient successivement parvenus à appaiser les troubles par les exemples les plus effrayans et la discipline la plus sévère; mais en 1758 et 1759 le désordre s'est renouvelé plus que jamais, au point que le commerce de cette place a été totalement interrompu; les habitans n'osaient sortir de leurs maisons, l'herbe croissait dans les rues et dans les marchés, et un très-grand nombre d'habitans, surtout de Rayas, ont été forcés d'abandonner la ville, et d'aller chercher leur repos et leur sûreté à Caffa et dans d'autres places.

Cependant *Trébisonde* est de toutes les villes de la mer Noire, celle dont le commerce est le plus étendu et le plus avantageux dans les tems de tranquillité. Il n'y a aucune sorte de marchandise qu'on ne trouve à y vendre avec bénéfice; son commerce est le même que celui de Rizé, avec cette différence que *Trébisonde* en somme une plus grande quantité des mêmes articles. On peut donc avoir recours à l'article RIZÉ; on se bornera ici à ajouter un détail des marchandises propres à *Trébisonde*, et qui n'ont que peu ou point de cours à Rizé.

Les étoffes de Scio de toute espèce, et celles de Venise y ont un débit très-considérable, et s'y vendent avec bénéfice; elles donnent à-peu-près le même profit qu'en Crimée, et la manière d'exploiter ce commerce est à-peu-près la même; il serait facile d'en profiter; on pourrait même y introduire nos étoffes et nos dorures de Lyon; la ville est assez riche pour qu'on pût espérer d'en débiter une assez grande quantité. Comme on n'en a jamais fait l'épreuve, on ne saurait rien dire de positif à ce sujet. On se contentera d'exhorter ceux qui entreprendront le commerce de la mer Noire à en faire tout au moins un petit essai.

Dans une ville aussi vaste et aussi riche que *Trébisonde*, les épiceries fines, comme le girofle, la cannelle et la muscade y ont un grand débit; mais nous ne saurions en fixer la consommation ni le prix; ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il est beaucoup plus avantageux de les vendre en détail qu'en gros; on pourrait pour cela avoir des facteurs en boutique pour vendre à petites parties toutes les marchandises qui exigent le détail.

Il y a à *Trébisonde* 90 à 100 boutiques de teinturiers qui consomment une assez grande quantité d'indigo, de cochenille et de bois de teinture qui y viennent ordinairement de Smyrne, ainsi que les épiceries, par les caravanes; on trouverait un très-grand avantage à les y porter directement de Constantinople par la mer Noire.

Les quincailleries y réussissent assez bien, et l'on ne risquerait rien d'y en porter tous les ans sept à huit caisses, qui doivent être composées à-peu-près des mêmes objets que nous avons indiqués à l'article de CRIMÉE; il est impossible d'en fixer le prix, parce qu'il dépend du caractère et de la fantaisie de l'acheteur. Cet article est du nombre de ceux qui doivent absolument être vendus en détail.

L'horlogerie pourrait aussi y prendre faveur; on y vendrait aisément et avec bénéfice cinq à six cents montres d'argent, et cent à cent cinquante montres d'or, avec le cadran à la turque; mais il faudrait observer de n'en faire venir qu'un très-petit nombre à la fois: les montres d'argent les plus communes s'y vendent de 45 à 50 piastres, et celles d'or de 100 à 120 piastres, suivant les occasions.

On ne comprend dans le commerce d'entrée de *Trébisonde* que ce qui vient par la mer Noire. Le trafic de cette place avec la Natolie

et la Perse est immense. Les caravanes de Smyrne, d'Alep, de Damas, de Diabekir, de Tocat, d'Erzerum, de Wan, de Kars, de Tauris et de Tefflis, y portent une quantité prodigieuse de toutes sortes de marchandises qu'on ne regarde pas comme du ressort de la mer Noire; mais qui seraient pour les Français des articles de sortie dont on pourrait faire des retours.

Commerce d'exportation de Trébisonde. Le cuivre est le principal article de sortie de *Trébisonde*; on le tire des mines inépuisables de Kuré; les marchands de *Trebisonde* l'achètent brut aux mines, à raison de deux piastres et demie le batman; ils le purifient et le vendent à raison de trois piastres et demie; on en fait des envois dans l'étranger. Le cuivre ouvré dont on débite aussi une quantité énorme, se vend aussi à raison de 30 paras l'ocque pour les grands ouvrages; les petits se vendent à la pièce. Tous les ans un vaisseau de guerre du Grand-Seigneur vient à *Trébisonde* charger du cuivre en lingots; il en enlève pour le Beilik douze mille quintaux, qui sont le produit de la dîme des mines, le reste du chargement se fait pour le compte des particuliers.

On fait à *Trebisonde* et dans son territoire une prodigieuse quantité de ces toiles dont nous avons parlé à l'article de RIZE, et qui sont connues sous le nom de toiles de *Trebisonde*; elles sont de même qualité et se vendent au même prix.

On recueille dans les environs une plus grande quantité de cire que dans le canton de Rizé; il en vient aussi beaucoup de Gumuche-Kana et d'Erzerum. Le prix est à-peu-près le même.

L'article des cuirs de bœufs et de buffles est très-considérable. Le plus grand nombre de ces cuirs passe à Constantinople.

Il sort de *Trébisonde*, année commune, 15 à 20 chargemens de noix, de noisettes, de poires sèches, de dattes noires et de nardenk.

Les noisettes sont fort inférieures à celles de Rizé; le quintal se vend cinquante à cinquante-cinq paras.

Les noix, de 6 à 7 paras le millier.

Les dattes noires à 5 paras le quilot.

Les poires sèches, de 55 à 60 paras le quilot.

Le nardenk est d'une qualité fort au dessous du nardenk de Rizé; aussi ne vaut-il que 5 aspres l'ocque.

Dans la province de *Trébisonde*, les poids et les mesures sont les mêmes que dans tout le reste de la Turquie.

A *Trébisonde*, la monnoie la plus commune est celle du Grand-Seigneur, de toute espèce; elle y est au même prix qu'à Constantinople; la monnaie de Perse y a cours aussi, mais elle y est plus rare. Les sequins vénitiens y passent assez couramment, et la sevilanne s'y vend au prix de la matière. Les roubles, les écus de Pologne et de l'Empire n'y sont pas connus; dans les autres lieux de cette côte, on ne voit d'autre monnaie que celle de Turquie.

TREGUIER, ville de France, en Bretagne, au département de l'Ile-et-Villaine; elle est à 14 lieues de Léon, 21 de Brest, 25 de l'Orient, 110 de Paris. Long. 14. 24. 50, lat. 48. 46. 45.

Suivant les derniers dénombremens, il y a à *Treguier* 3,064 habitans.

Le commerce qui se fait dans le pays ou ci-devant diocèse de *Tréguier*, est fort mêlé et très-utile au pays. Celui qui concerne les chevaux est très-considérable. Ils y sont plus forts que ceux du pays de Léon, mais aussi ils sont en moindre quantité. Il se recueille beaucoup de bled dans le pays, ce qui est cause que les magasins de Brest y prennent presque toutes leurs fournitures, aussi bien que les armateurs de Saint-Malo. Le chanvre et le lin produisent également beaucoup d'argent aux habitans. Il y a eu des tems où le gouvernement y a fait enlever, pendant plusieurs années de suite, pour plus de trois millions de livres de chanvre pour ses magasins de Brest. Quant au lin, il passe dans le pays de Léon pour la fabrique des toiles. Le papier est encore un article important du commerce qui se fait dans ce pays: en tems de paix cette marchandise passe pour la plus grande partie en Angleterre.

La ville de Lannion qui se trouve dans le pays de *Tréguier* est située avantageusement pour le commerce; mais celui du beurre, qui était autrefois le principal, est presque entièrement tombé, depuis que les marchands de Paris et de Rouen, pour éviter le risque et la longueur de la navigation, ont pris le parti de tirer leurs beurres d'Isigny en Basse-Normandie. Il ne se fait à présent à Lannion d'autre commerce que celui des vins de la Rochelle et de Bordeaux qu'on y apporte, et celui des chanvres qu'on y enlève pour Saint-Malo et autres lieux.

En résumant, on voit que le commerce de *Tréguier* consiste en bled, lin, chanvre, fils blancs ou à moches, en papier et en chevaux qui sont des plus forts de Bretagne.

Mesures des grains. Le tonneau de *Tréguier* contient 32 boisseaux; le boisseau de froment pèse 80 livres, de méteil 75, de seigle 76, d'orge 65.

Mesures des vins et liqueurs. Le pot contenant 2 pintes ou 4 chopines pèse en vins 3 livres 10 onces.

La barrique de Bordeaux contenant 120 pots avec la lie pèse en vin 435 livres.

Celle contenant 115 pots sans lie pèse en vin 416 livres 14 onces.

TREMECEN, ville d'Afrique, capitale de la province de même nom, éloignée d'environ trente-cinq milles de la Méditerranée. Longitude 17. 6, lat. 34. 40.

Elle s'était élevée à un dégré considérable de splendeur et d'opulence sous ses rois, mais elle est bien tombée depuis qu'elle est sous la domination des Turcs. On fait encore dans son enceinte une grande quantité d'huile, et on y sèche d'excellent raisin, qu'on envoye au-dehors. Il y a dans la ville plusieurs manufactures, surtout d'étoffes de coton, de soie et des tapis de toile, etc. On y excelle dans la finesse de ces ouvrages au point qu'on y voit des manteaux qui pèsent a peine dix onces. On y fait aussi de belles selles, étriers et brides, etc., à la moresque.

La province de *Trémécen* est un pays bien arrosé, abondant en grains, en fruits et en bétail, surtout dans la partie septentrionale. Le reste de cette province, vers le midi est sablonneux, sec et stérile, et les environs de la capitale sont en partie déserts. C'est pour cela qu'il y a si peu de villes dans cette province; mais celles qu'on y trouve sont en général bien situées, bien bâties et peuplées, et les habitans sont riches. Ceux qui habitent les parties les plus désertes, ne se reconnaissent point sujets des deys d'Alger; ils vont où il leur plait et ils trafiquent amicalement avec les Chrétiens. Les marchands de cette province commercent principalement dans le pays des nègres, ou ils échangent leurs marchandises contre l'or, l'ambre gris, le musc, la civette, le bezoar d'Afrique, le morfil, les nègres, etc. et ce commerce est très-avantageux.

TREPORT, bourg de France, en Normandie, au département de la Seine-Inférieure, dans le pays de Caux, avec un port de mer à l'embouchure de la Bresle, à une lieue et demie de la ville d'Eu.

Ce bourg tenait autrefois un rang distingué dans le commerce; mais des causes étrangères à l'objet que nous traitons, avaient presque fait oublier son port: quelques-uns de ses habitans, jaloux de rendre à cette place le rang qu'elle tenait parmi nos villes maritimes, et curieux de profiter des avantages de sa position, travaillèrent avec tant de zèle et d'activité à relever son commerce, qu'elle a repris un certain rang. M. le duc de *Penthièvre* fit construire à ses frais, en 1785, une écluse qui est de la plus grande utilité; il en résulte que ce port est un des plus sûrs et des plus faciles de la Manche. Les vaisseaux tirant 8 à 11 pieds d'eau, sont actuellement les plus propres à sa navigation; il peut cependant en recevoir de 300 tonneaux dans la haute marée. L'entrée en est très-facile, la rivière qui passe dedans laisse toujours un canal libre.

On y fait des armemens pour la pêche de la morue, du hareng, du maquereau et du poisson frais. Les armateurs envoyant annuellement quatre à cinq bâtimens au banc de Terre-Neuve, à la pêche de la morue, et occupent autant de grands bateaux, et dix-huit à vingt moyens et petits sur les côtes, à la pêche du hareng et du maquereau; tous rapportent leur pêche à *Treport*: sans parler de 15 à 18, des bourgs voisins qui, n'ayant pas de port, y apportent aussi frequemment la leur. On distingue la morue qui s'y vend, en morue blanche et en morue verte; la blanche s'apprête à la manière hollandaise, et se paque en barils, contenant 240 livres de poisson, et 35 liv. de sel blanc. La verte se vend au cent composé de 132 morues de compte.

On distingue la pêche du hareng et du maquereau en fraiche et salée; la fraiche s'apporte tous les jours au port, s'exporte par des mareyeurs à Paris, à Amiens et dans plusieurs autres villes. La salée comprend les harengs et les maquereaux que l'on sale; on les apprête avec le plus grand soin: le baril paqué pèse 300 marcs, le baril compris.

L'exportation des salines se fait, tant par la voie des rouliers que sur la Somme, pour la Picardie et la Champagne; et sur la Seine, pour la Normandie et l'Ile-de-France. *Voyez* EU, le commerce de cette dernière ville ayant un grand raport avec celui de *Treport*.

TRÈVES, (*Electorat de*) pays d'Allemagne, qui confine vers le couchant au Luxembourg, au midi à la Lorraine, au levant à quelques terres palatines du cercle du Haut-Rhin, à celles de Hesse-Rheinfels et de Nassau; au nord au pays de Cologne et à plusieurs autres territoires. Sa largeur est très-inégale, et sa longueur peut aller à vingt et quelques milles. *Brower* l'évalue à 130,000 pas depuis l'extrémité du village de Sarbourg, jusqu'à celle du bailliage de Caniberg, et sa plus grande largeur prise de Sarbourg à l'Eyffel à 90,000 pas, sans déterminer au reste la valeur de cette mesure.

Ce pays compose en partie aujourd'hui le département de Rhin et Moselle.

Il est assez montueux et fourni de bois, comme aussi de beaux pâturages et d'un bon nombre de champs fertiles, quoiqu'il n'y croisse pas en général assez de bleds pour pouvoir se passer d'importation. Il y a d'ailleurs quantité de vignobles le long de la Moselle, dont les vins sont renommés, surtout ceux de Zeltingen, Wehlen, Krag, Dussemund, Chus et autres lieux; du gibier de toute espèce, quelques fontaines minérales, dont on fait cas, du charbon de terre, de la calamine, du fer, du cuivre, du plomb, de l'étain, de l'argent et de l'or. La Moselle est après le Rhin, la principale rivière qui arrose ce pays.

Il y a à *Trèves* une fabrique de toiles de lin et de chanvre, à l'instar de celles de France, et des plus belles indiennes: on y fait aussi des toiles de bonne qualité.

Ces toiles propres à toutes sortes d'usages, notamment pour la marine et pour la guerre, sont,

Digitized by Google

à ce qu'on prétend, non-seulement plus solides, mais encore plus légères que celles dont on s'est servi jusqu'à présent pour la voiture.

A *Trèves*, le malder de froment pèse 301 livres un quart, de méteil 300, de seigle 268, d'avoine 283.

Un florin du Rhin y vaut 30 albs, ce qui fait 2 livres monnaie de France.

Un florin de Brabant vaut 20 albs, fesant une livre 10 sols 8 den. de France.

Il y a aussi des petremennes à *Trèves*.

La petremenne est une petite monnaie de cuivre qui a cours dans plusieurs endroits d'Allemagne, particulièrement à *Trèves*; c'est comme la sol ou l'albs, à la réserve qu'il faut six petremennes pour faire 5 sols d'Allemagne ou le demi-Kopfstuck.

La petremenne se divise en deux fetmens. *Voyez* ALLEMAGNE.

TRIBOLY, bourg de Natolie, sur la mer Noire, situé environ à huit lieues au sud-ouest de Trébisonde, dans une rade assez mal sûre, et où les bâtimens d'aucune espèce ne peuvent hiverner.

On n'y peut débiter qu'une très-petite quantité de marchandises d'entrée.

Le commerce de sortie est plus considérable. Le principal article est le vin, dont la plus grande partie passe en Russie par la mer de Zabache. On en porte aussi plusieurs chargemens chez les Abazes, en Crimée et dans divers cantons de la mer Noire. Ce vin est rouge; il a du corps et de la force, et peut se comparer au vin de Provence; mais la peu de soin que les gens qui font ce trafic prennent de la futaille lui donne ordinairement un goût étranger et désagréable: le prix en est sur le lieu de 3 à 4 paras l'occe.

Le cuivre se vend à *Triboly* en très-grande abondance, et au même prix qu'à Trébisonde; ce métal est un article général de toutes les places de cette province.

On trouve à y acheter environ trois à quatre mille occes de cire assez bonne, de 38 à 40 paras l'occe.

Le territoire de *Triboly* produit quelque peu de soie fine de très-bonne qualité, quoique inférieure à celle de Perse: on la vend de 5 piastres et demie à 6 piastres l'occe.

Les fruits, tels que noix, noisettes, poires sèches, dattes noires, y sont en très-grande abondance, et on en fait plusieurs chargemens à-peu-près au même prix qu'à Trébisonde et à Rizé. *Voyez* RIZÉ, TRÉBISONDE.

TRICOT, bourg de France, en Picardie, à 2 lieues de Montdidier, département de la Somme.

C'est-là que se fabrique l'étoffe dont on habille les troupes, et à laquelle ce bourg a donné son nom. Cette étoffe qui doit être faite de laine de France, et qui a sur le métier 7 huitièmes de large sur 30 aunes de long à la pièce, se réduit au foulon à 5 huitièmes de large sur 25 à 26 aunes de long.

TRIESTE (*Terst en patois de la Carniole*), ville d'Allemagne, dans le duché de Carniole, cercle d'Autriche, sur le golfe de *Trieste*, qui fait partie de la mer Adriatique ou golfe de Venise, à 29 ou 30 lieues de Venise. Long. 31. 33. lat. 45. 53.

Quoique cette ville fût connue dès le tems des Romains, il ne s'y était jamais fait un grand commerce, parce que ni le petit port de Mandrachio, ni le petit canal de Portiga, ne pouvaient contenir de gros bâtimens, et que d'ailleurs Venise attirait à elle toutes les affaires. Mais en 1753 on creusa un second canal, et l'on protégea la rade par une nouvelle jetée, ce qui contribua beaucoup à augmenter le commerce de cette place qui est devenue florissante, surtout depuis un certain nombre d'années. Son port, le plus commerçant de la monarchie autrichienne, est franc depuis 1719; mais son territoire est réputé étranger.

Le principal commerce est celui de commission et d'expédition pour les marchandises qui viennent par Laibach, Gottz, Villach, Inspruck, Saltzbourg, Nuremberg et Ratisbonne, de la Hongrie, de l'Autriche, de l'Empire, de la Suisse, etc., ou qui vont dans ces contrées.

En 1780, les articles exportés de *Trieste*, par mer, montaient à 6 millions 822 mille 41 florins, (environ 18 millions, argent de France), dont 2 millions pour les produits du règne minéral, 1 million 900 mille florins pour les toiles, dont une partie de Silésie et de Saxe, 1 demi-million pour le tabac, 400 mille florins pour la verrerie, 370 mille pour la potasse. Les articles importés, aussi par mer, se montaient à 5 millions 697 mille 512 florins, savoir: pour 1 million 200 mille florins d'huile d'olive, pour 960 mille florins de tabac, pour 500 mille florins de café, pour autant de coton filé, pour 332 mille florins de fruits. On évalue à 400 mille quintaux en que l'on transporte de marchandises par terre.

Le commerce du Lévant, quoique bien inférieur à celui de Marseille, est cependant important, et forme une des branches essentielles de celui de *Trieste*.

Les productions qu'on exporte du pays, sont l'huile, les fruits, les vins, le poisson, la potasse, le vitriol et le sel. Les vins sont estimés: la pêche y est considérable, le thon surtout est recherché: on fait beaucoup de sel de mer dans les vallées de Zaule et de Servola, ce qui n'empêche pas que les Etats autrichiens n'en tirent de Barletta, Augusta et Trapani. Il y a des mines de charbon aux environs.

On y fait du verdet, de la fayence, des liqueurs fortes, du savon blanc, du tartre préparé,

des étoffes et bas de soie. Il y a une compagnie pour le raffinage du sucre et un raffineur particulier, une fabrique d'étoffes de coton, une de fayence, deux de bougies et autant de chandelles, cinq grandes fabriques de rossoli, quatre de savon blanc, une tannerie, une teinture rouge sur coton, une filature de soie, une fabrique de toiles à voiles, une de cartes, une de gaze, quatre chantiers de construction.

Les marchands de vins de Hongrie ont obtenu la permission d'établir à *Trieste* un dépôt des vins de ce royaume. On y en trouve de toutes les qualités.

Il y a deux compagnies d'assurance.

Trieste n'est pas proprement une place de change : les traites se font ordinairement payables à Vienne ou à Venise.

La plupart des négocians tiennent les écritures en florins courans de Vienne à 60 kreutzers, et la plupart des marchands en florins et livres de place. Les marchandises se calculent en livres de place, mais on les paie en florins : 23 livres de place font 4 florins et demi : il y a aussi des livres courantes, dont 22 et demie font les 4 florins et demi.

La valeur, en argent de France, des monnaies que le gouvernement autrichien fait frapper pour l'usage du commerce, est comme il suit : florin, 2 liv. 12 sol. 11 den. 1 cinquantième ; lira, 10 sol. 7 den. ; kreutzer, 10 den. 3 cinquièmes environ ; soldo, 6 den. 3 huitièmes environ ; penning ou denier, 2 den. 2 tiers environ.

Poids. On se sert de ceux de Vienne et de Venise. La livre de commerce de Vienne, qui sert à peser les marchandises destinées pour l'Allemagne, est égale à 1 liv. 2 onces 2 gros 32 grains du poids de marc de France. Le poids fort, ou pesogrosso de Venise, équivaut à 15 onces 5 gros moins quelques grains, du poids de France ; le poids léger, ou peso sottile, à 9 onces 7 gros un peu moins.

Mesures. L'orne, mesure pour les liquides, contient 69 pintes de Paris moins 1 vingt-cinquième de pinte. L'aune pour les étoffes de laine, contient 24 pouces 11 lignes 3 cinquièmes du pied de-roi de France, et celle pour les étoffes de soie, 23 pouces 8 lignes. *Voyez* AUTRICHE, VIENNE.

TRIVALLE, bourg de France, en Languedoc, près Carcassonne, au département de l'Aude.

Il y a une manufacture de draps : ils sont absolument les mêmes que ceux qui se font à Carcassonne, et sont connus sous les mêmes dénominations.

TRINITÉ, île d'Amérique, sur la côte de la Terre-Ferme. Long. 307. lat. 4. 45.

Cette île, où *Colomb* aborda en 1498, est placée vis-à-vis l'embouchure de l'Orénoque. On lui donne 318 lieues carrées. Son climat est très-sain, et jamais elle n'a essuyé de ces ouragans fougueux qui sont si fréquens dans les Antilles. Le terroir en est généralement très-fertile ; et l'on peut y cultiver avec succès du sucre, du cacao, et diverses autres denrées propres à l'Amérique. La partie du nord seule, trop élevée, et beaucoup trop hachée, semble se refuser à tous les genres de culture. Le pays, quoique privé de rivières navigables, est très-bien arrosé ; et la sécheresse, qui dure communément pendant sept mois de l'année, n'y occasionne presqu'aucune perte, à cause des pluies abondantes qui y tombent depuis le mois de mai jusqu'à la fin d'octobre. Les tremblemens de terre, quoique très fréquens, n'y sont pas fort dangereux. On assure que les ruisseaux roulent des morceaux d'or, qui font soupçonner que l'île renferme quelques mines de cette espèce dans ses entrailles.

C'est à l'ouest de l'île que les Espagnols s'établirent en 1535. Le chef-lieu de cette colonie est le Port-d'Espagne, bourgade composée d'environ 80 cabanes couvertes de chaume, et ne présentant que l'image de l'indolence et de la pauvreté, au raport de l'abbé *Raynal*. Trois lieues plus loin, dans les terres, est une autre bourgade, appelée *Saint-Joseph*, qui comprend 88 familles, toutes aussi pauvres, toutes aussi indolentes, toutes aussi superstitieuses que celles du Port d'Espagne. Ces malheureux colons, suivant le même écrivain, uniquement remplis de la haute opinion qu'ils ont de leur ancienne origine, ne vivent que des poissons, des oiseaux at des fruits qui naissent, pour ainsi dire, sous leurs pas ; et toutes les cultures qui exigent des soins et du travail, ont été presqu'entièrement abandonnées.

TRIPOLI-DE-BARBARIE, ville considérable d'Afrique, capitale d'un Etat de même nom, située sur la Méditerranée, dans une plaine sablonneuse, à 272 lieues de Marseille. Long. 30. 45. lat. 32. 53.

L'Etat de *Tripoli* qui porte aussi le nom de royaume, est une régence républicaine sous la protection du grand-seigneur.

La république de *Tripoli* subsiste par son commerce d'étoffes, de sené, de soie, et par celui du safran, qui se tire de la montagne de Garian, située au midi de la ville de *Tripoli* ; c'est là qu'il croît plus beau et meilleur qu'en aucun autre lieu ; mais la principale richesse des habitans vient de leurs pirateries.

On y porte quelque quincaillerie de peu de valeur, des étoffes de laine ; mais les affaires commerciales avec l'Europe y sont peu de chose.

Tripoli est plus remarquable par ses sara-

vanes, qui entretiennent un assez grand commerce avec l'intérieur de l'Afrique.

Les caravanes de *Tripoli* sont pour l'ordinaire de mille hommes ou environ. Ils ont des chevaux et des chameaux ; ils sont bien armés, et en état de ne rien craindre dans les déserts du côté des bêtes sauvages qu'ils rencontrent, et dans les endroits habités de ceux qui voudraient s'opposer à leur passage.

La caravane de *Tripoli* porte aux nègres de Tombut ou Tombucto, des draps ou serges bleues, vertes, violettes, jaunes et rouges; mais beaucoup plus de cette dernière couleur que des autres ; des verroteries qu'on leur apporte de Venise et autres lieux de l'Europe ; du corail travaillé de différentes façons; du papier, des bassins de cuivre, et autres choses de cette nature ; ils en raportent des dattes, du séné, des plumes d'autruches, des esclaves, de l'or.

Poids. On se sert à *Tripoli* du matara ou mataro, qui pèse 42 rotolis, ou à-peu-près 44 livres de marc.

Le grimelin est une petite monnaie d'argent d'un titre assez bas, qui se fabrique et qui a cours à *Tripoli-de-Barbarie*. Le grimelin vaut environ 6 sols monnaie de France. *Voyez* BARBARIE, AFRIQUE.

TRIPOLI-DE-SYRIE, ville d'Asie dans la Syrie, sur la côte de la Méditerranée, à 36 lieues de Damas. Long. 56. 35. lat. 34. 15.

On y compte à-peu-près 40,000 habitans, turcs, chrétiens, juifs.

Cette ville est fort marchande. Le commerce s'y fait avec assez de bonne foi. Outre les marchandises d'Egypte que l'on trouve toujours en quantité, et celles des pays plus éloignés, on y fait un trafic de soie très-considérable Elles sont du crû du pays, plus fortes et plus unies que dans les autres endroits de la côte ; on les emploie à cause de cela aux ouvrages d'or et d'argent.

On trouve aussi quantité de ces cendres qu'on transporte à Marseille et à Venise, pour faire du verre et du savon, des raisins secs qui viennent de Balbec, des tapis et des étoffes du pays, de soie, de laine et de coton.

C'est ce commerce qui y attire les marchands français, anglais, hollandais et vénitiens, qui y font un commerce considérable.

Les Français ont abandonné cette ville pendant un assez long tems. On prétend que c'était à cause d'une excommunication que le pape avait lancée contre tous les catholiques qui iraient y trafiquer. Mais la raison la plus vraisemblable, suivant quelques voyageurs, est qu'un gouverneur de *Tripoli* avait fait jeter dans un puits, qui se voit encore sur le chemin *de la Marine*, tous les Français qui s'étaient trouvés dans la ville, et avait fait combler le puits pour s'emparer de leurs effets.

Les Français, après une si triste catastrophe, n'oserent plus se risquer dans un lieu si dangereux pour eux, et transportèrent leur commerce à Alep, aussi bien que le consulat. Le grand visir ayant été informé de cette cruauté, fit étrangler le gouverneur, et confisqua ses biens au profit du Grand-Seigneur et au sien, et donna des assurances si positives qu'il n'arriverait jamais rien de semblable, que les Français y sont revenus ; mais le consulat est demeuré à Alep, et celui qui en fait les fonctions à *Tripoli*, n'a que la qualité de vice consul.

Les marchandises qu'on tire de *Tripoli*, comme soies écrues, étoffes de coton et de damas, sont envoyées en Europe et dans les échelles du Levant. On préférait autrefois son savon à celui de Joppé ; mais cette fabrique est fort tombée depuis quelque tems. Les Anglais n'y ont qu'une seule maison, qui est celle du consul, mais les Français y en ont plusieurs.

Poids. Cent livres de marc font 76 rottes de *Tripoli-de-Syrie* pour la soie, le café, le coton, etc., et 100 rottes font 131 livres deux tiers liv. de marc. *Voyez* LEVANT.

TROYES, ville de France, capitale de la Champagne, chef-lieu du département de l'Aube, sur la Seine, à 12 lieues de Sens, 25 de Rheims, 17 de Châlons, 38 de Paris. Longitude 21. 45. latit. 48. 18.

On compte dans cette ville 26,751 habitans, d'après les derniers dénombremens.

C'est surtout à l'industrie de ses habitans que cette ville doit le rang qu'elle tient dans le monde commerçant. Ses fabriques et les ouvrages qui en sortent sont connus depuis longtems.

Les manufactures de *Troyes*, sont celles de toiles de coton, de futaines, de draps de coton, de modes, de piqués, de cnutils; les fabriques de serges, de frocs, de ratines, d'espagnolettes et de bèges ou bèches, et les fabriques de bonneterie. Parmi les principales, on distingue deux manufactures de toiles peintes, façon d'orange et trois papeteries ; il y a des fabriques du second ordre qui méritent encore d'être connues; telles que les tanneries, les fabriques de parchemins, d'amidon, de blanc d'Espagne, de pierres bleues, de verd de vessie, de stil de grain, de peignes, d'écritoires, et de différens ouvrages de corne, façon d'écaille.

Le commerce que *Troyes* fait des objets qui sortent de ses fabriques et de ses manufactures, quoique fort étendu, n'est pas le seul que l'on doive citer ; cette ville en fait encore un très-important en toiles fines, toiles de ménage, et petites étoffes connues sous le nom d'*anversines*.

Toiles de coton. On en fait de toutes qualités ; elles ont sept huit de large ; les pièces portent 30 à 33 aunes.

Basins

Basins et draps de coton. Ils ont une demi-aune de large ; les pièces portent vingt-quatre aunes.

Futaines. Il y en a de trois sortes ; à poil, à grain d'orge et à côtes ; elles ont toutes une demi-aune de large ; les pièces portent vingt aunes.

Modes. Ce sont des étoffes tirées à poil, tout coton ; les unes portent 7 huit, et les autres 3 quarts ; les pièces sont de 30 à 32 aunes.

Piqués. Ils sont de deux tiers de large ; les pièces portent 30 à 34 aunes ; il y en a de deux espèces, les piqués ordinaires et les piqués brillans.

Toiles à fleurs et coutils satinés. Ils sont de même largeur que les piqués ; les pièces portent également 30 à 34 aunes.

Toiles fines et de ménage. Les fines sont connues dans le commerce sous les noms de *toiles royales, de Hollande et demi-Hollande.*

Toutes les marchandises dont nous venons de parler reçoivent à *Troyes* le plus beau blanc possible. Les fabricans n'en font point eux-mêmes le commerce, ils les vendent aux négocians qui en tiennent magasin.

Serges. Elles sont connues sous le nom de *serges de Saint-Nicolas* ; elles ont 5 huit de large ; les pièces portent environ 30 aunes.

Frocs. Ils ont une demi-aune de large ; les pièces portent 30 aunes.

Ratines. On en fait de trois façons, de fines de cinq quarts de large, dont les pièces portent 35 à 36 aunes ; d'autres, moins fines, mais de mêmes largeur et longueur ; et enfin d'une aune de large, dont les pièces portent trente-six à trente-huit aunes.

Espagnolettes. Elles sont de cinq huit de large ; les pièces portent 30 aunes ; elles se distinguent en *fines* et *ordinaires.*

Bèges ou *bèches.* Il y en a de différentes qualités ; elle ont 24 pouces de large ; les pièces portent 30 aunes.

Anversines. Ces étoffes se fabriquent à Suippes ; elles reçoivent leur apprêt à *Troyes.*

Fabrique de bonneterie. Elle répand dans le commerce une assez grande quantité d'objets, et principalement des bas de toutes qualités.

Manufactures de toiles peintes et autres étoffes. On y imprime des toiles de coton et de fil de toutes qualités, des draps de coton, des mouchoirs, façon de Masulipatan ; des silésies, des baracans ; des siamoises et toutes les étoffes en laines qui sont susceptibles d'impression : ce qui en sort est bon teint et fort estimé.

Manufacture de papier. On y fabrique du papier bleu, façon de Hollande, et d'autres papiers dans tous les prix et toutes les qualités qu'on peut désirer.

Fabrique de fils. On y en fait de bis, bués et à relieurs, en 3, 4 et 5.

Fabrique de parchemin. On y en fait de toutes qualités : on y fait aussi du vélin de toute espèce, et du maroquin de différentes couleurs, ainsi que des peaux de tambours.

Amidon. Il est fort estimé ; on en fait des envois considérables, surtout en Bourgogne.

Blanc de Troyes, dit d'*Espagne.* Il est d'une fort bonne qualité : on vend le fin sur le pied de 50 sols le cent, et le commun sur le pied de 26 à 28.

Pelleteries. On y trouve principalement des peaux de renards, de fouines, de putois, de loutres, de lapins riches et de martres ; des peaux de lièvres et de lapins pour la chapellerie.

Il y a des fabriques d'épingles, façon de l'Aigle ; de peignes de cornes et d'écritoires de toute espèce, façon d'écaille ; de cornets de trictrac, de pommes de cannes, de tuyaux de pipes et de boutons. Aucun des fabricans ne fait d'envois ; il faut s'adresser aux commissionnaires pour se procurer les objets qui sortent de ces fabriques.

Il se fait encore à *Troyes* un commerce de chanvre et de laine, qui mérite d'être connu.

La cochonnaille de *Troyes* est assez renommée pour en faire mention ; il se fait des envois considérables de hures de sangliers, de fromages de de cochons, et langues de porcs et de moutons.

Troyes était autrefois très-célèbre par son commerce et par ses foires. Il s'en tenait dans cette ville et dans les autres de la province, de si riches et en si grande quantité, qu'elles étaient même passées en proverbe : et l'on dit encore de ceux qui ignorent bien des choses, *qu'ils ne savent pas toutes les foires de Champagne.*

Ces foires établies par les comtes de Champagne et de Brie, avaient d'abord porté leur réputation même au-delà de l'Europe : la protection que les rois de France leur avaient accordée depuis la réunion de ces provinces à la couronne, les avait encore rendues plus célèbres ; mais ayant commencé à décheoir pendant les longues guerres des Anglais ; et celles de la religion ayant fait depuis tomber tout-à-fait leur crédit et leurs franchises, elles avaient enfin été si négligées, que sur la fin du dix-septième siècle, à peine restait-il quelque souvenir de leur premier éclat et des richesses que le commerce qui s'y faisait, avait autrefois apportées à *Troyes*, et de la capitale, répandues dans tout le reste de la province.

Ce fut dans le dessein de les rétablir, que les maire et échevins, et les marchands et habitans de *Troyes*, présentèrent à *Louis XIV* les titres de la concession et confirmation de leurs anciennes foires, et des priviléges qui y

étaient attribués, et qu'ils en demandèrent le rétablissement. Sur leur requête ils obtinrent un arrêt du 27 août 1697, portant la permission de cétablir dans leur ville deux foires franches de huit jours consécutifs chacune, non compris les fêtes et dimanches.

Le privilége d'exemption de droits aux foires de *Troyes*, consistait en ce « que toutes marchandises, de quelques qualités qu'elles fussent, tant celles qui auraient été fabriquées et apprêtées dans la ville de *Troyes* et ses fauhourgs; qu'autres qui seraient vendues pendant le tems des deux foires rétablies par l'arrêt de 1697, après y avoir été déballées et exposées en vente, pourraient sortir, soit de l'étendue des cinq grosses fermes, soit du royaume, sans payer aucun droit; à la charge, par les marchands ou commissionnaires qui les auraient achetées, d'en faire leur déclaration au bureau des fermes de ladite ville, par quantité, qualité, poids et nombre de pièces, balles ou ballots, ensemble du lieu de leur destination et du bureau par lequel elles devaient sortir; en conséquence de quoi, les commis des fermes donneraient des certificats *gratis* de la sortie des marchandises de la ville de *Troyes*, visés par les maire et échevins, et par un des gardes établis aux portes de ladite ville: ordonnant, quant au reste, l'entière exécution de l'arrêt de 1697, etc. ».

Mesures. L'aune de *Troyes* contient deux pieds cinq pouces une ligne, et fait deux tiers d'aune de Paris; et l'aune de Paris fait une aune et demie de *Troyes*; en sorte que trois aunes de *Troyes* font deux aunes de Paris.

Mais en général les marchands s'y servent de l'aune et du poids du Paris.

Mesures de vins et liqueurs. La pinte contenant 2 chopines ou 4 demi-setiers, pèse, en vins, 2 livres 5 onces 4 gros; en eaux-de-vie, 2 liv. 4 onces; en huiles d'olive, 2 livres 4 gros.

Le muid de 30 setiers contenant 240 pintes avec la lie, pèse, en vins, 562 livres 8 onces; en eaux-de-vie, 546 livres; en huiles d'olive, 487 livres 8 onces 4 gros.

Le muid de 30 setiers contenant 232 pintes sans lie, pèse, en vins, 543 livres 12 onces; en eaux de-vie, 522 livres; en huiles d'olives, 472 livres 4 onces.

TUCUMAN, province de l'Amérique méridionale, située à l'occident du Paraguay, en tirant un peu vers le Nord. L'air y est plus tempéré, la terre plus fertile. Elle est arrosée par deux grands fleuves très-poissonneux, qui, dans la saison des pluies, inondent et fertilisent les campagnes. Comme le pays est cempli de pâturages excellens, les bœufs, les moutons, les cerfs, etc. s'y multiplient prodigieusement chaque année. On y rencontre du gibier de toute espèce, des pigeons surtout et des perdrix, moins bonnes à la vérité que celles qui naissent en Europe. On y fabrique des étoffes de laine et de coton, et il y a une belle mine de sel crystallin.

On compte dans cette province trois villes bâties par les Espagnols; savoir, Saint-Jacques de l'Esterro, Saint-Miguel et Cordoue.

TULLE, ville de France, dans le Bas-Limosin, dont elle se dit la capitale, au département de la Corrèze, à 15 lieues de Limoges. Long. 19. 22. lat. 45. 16.

Cette ville renferme une manufacture d'armes à feu: plusieurs fabriques d'eau-de-vie, de liqueurs fines, de chocolat, de drogues simples et composées, dont il se fait des envois tant en France que dans l'étranger: des filatures et fabriques de diverses étoffes en laines: des fabriques d'huile de noix, qui ont un débit considérable: une fabrique de toute espèce de bougie, et plusieurs de chandelle. Outre le commerce qui résulte de ces divers articles, celui des fers y est étendu, ainsi que celui des cuirs de bœufs, vaches, etc. qui sont enlevés par les marchands du Languedoc, ceux de Lyon, Clermont et autres lieux.

La manufacture d'armes occupe 8 à 900 ouvriers. Outre les armes pour la guerre, on y fait des fusils et pistolets bourgeois pour le commerce, dont la réputation s'étend jusques chez l'étranger: les fusils sont bons, solides, montés et garnis très-proprement, tant en acier qu'en argent et en or.

Fabriques d'huile. Il y en a dix. Elles ont leur débit dans l'Auvergne, la Marche, le Limosin.

Fers. On les tire des forges du Périgord et de celles du Haut-Limosin; ils s'expédient ensuite pour l'Auvergne, le Querci et le Languedoc.

Il y a encore un autre genre d'industrie dans cette ville, c'est le réseau de fil de Flandre, connu sous le nom de *point de Tulle*: il y en avait ci-devant plusieurs manufactures qui sont aujourd hui réduites à une seule.

Il y a onze papeteries dans les environs de la ville: le papier qui en sort, passe à Bordeaux, Lyon, Limoges, etc.

TUNIS, ville d'Afrique, en Barbarie, capitale d'un Etat ou régence de ce nom, située dans une plaine, sur le lac de la Goulette, à 4 lieues de la mer, 180 de Marseille, 150 d'Alger, 110 de Tripoli. Long. 28. 26. lat. 36. 40.

Cette ville est située à quelques lieues de Carthage et lui a, en quelque sorte, succédé (1).

(1) Les Sarrasins qui envahirent l'Afrique dans le septième siècle, et y établirent la religion de *Mahomet*, détruisirent Carthage. Elle ne s'est jamais se-

Tunis contient, dit-on, plus de 10,000 familles, et renferme plus de 3,000 boutiques de draperies et de lingeries. Il y a de toutes sortes d'artisans et d'ouvriers qui, pour la plupart, sont rassemblés en corps de métiers, dont les deux principaux sont celui de la cordonnerie et celui de la bonneterie.

Les productions du territoire de *Tunis* consistent en bled, huile, soie, cire, cuirs, peaux, légumes, fruits, laine, chevaux, etc.

Les fabriques qui alimentent le commerce de cet Etat, sont, surtout, la bonneterie, les fabriques de tapis, de draps et autres étoffes, etc.

Les bonnets, fés ou calottes dont se servent les Orientaux, et qu'on fabrique à *Tunis*, sont faits de la plus belle laine du pays et d'Espagne, que les Européens, et surtout les Français leur vont chercher en Espagne. On présume qu'il sort des manufactures de *Tunis*, plus de cent cinquante mille douzaines de ces bonnets; ce qui fait au dey de *Tunis* un revenu de plus de 150,000 piastres, parce qu'un lui paie une piastre par douzaine de calottes qui sortent de l'enceinte des bâtimens immenses où sont les foulons, et où les ouvriers, hommes et femmes qui s'occupent à les tricoter, sont obligés de les porter par douzaine, pour y recevoir l'apprêt envenable.

La plus grande partie de la bonneterie de *Tunis*, passe au Levant sur des vaisseaux français, vénitiens et anglais, que ces différentes nations frètent aux Turcs et aux Maures de *Tunis*. Le surplus de leur cargaison se fait en étoffes de laine, en poudre d'or et en plomb. On reçoit, en échange, des toiles de coton, des étoffes de soie, du fer, de l'alun, du vermillon. L'Egypte a aussi, pour sa part, des bonnets, de la poudre d'or, de l'huile, du savon et des piastres de Séville. Comme presque toute cette huile est destinée pour les Mosquées de la Meque et de Médine, les Arabes ont grand soin de ne la transporter que dans des jarres, et non dans des tonneaux, de peur que ces derniers vases n'aient été souillés par le vin. L'Egypte donne en retour des toiles, du café, du riz, du chanvre et du coton.

Les vaisseaux qui font ce commerce par caravanes, ne paient au gouvernement que la moitié des droits que paient les autres vaisseaux. Malgré cet avantage, bien des capitaines aiment mieux faire au Levant des voyages séparés pour des marchands, en qualité de facteurs ou de supercargues, parce qu'ils échangent leur cargaison pour de l'orge et du froment qu'ils revendent, avec beaucoup de bénéfice, en Espagne et dans les provinces méridionales de la France. Ces sortes de caravanes sont très-avantageuses à l'Etat, par la taxe imposée sur les passe-ports, et par la multitude des sujets qu'elle attire. Les passe-ports des capitaines français sont limités à trois ans. Lorsque le tems est expiré, ils ne doivent point les faire renouveler sans s'être présentés auparavant devant quelque cour d'amirauté de France: si le vaisseau vient à périr, ou s'ils en équipent un autre, ils sont tenus de remettre leur premier passe-port au consul de la nation, et de s'en procurer un nouveau.

Tunis reçoit la poudre d'or qu'elle envoie au Levant par les caravanes de Salé et de Gademes.

Les caravanes prennent en échange de la poudre d'or qu'elles vendent à *Tunis*, des draps de France, des bonnets, du papier, des glaces de Venise, du fil de fer commun et des bijoux de corail.

Ces deux caravanes qui ont lieu tous les ans, sont les plus grands moyens de commerce de *Tunis*. La caravane de Gademes, outre la poudre d'or qu'elle apporte à *Tunis*, comme celle de Salé, y conduit aussi des esclaves nègres, en assez grande quantité.

Le principal commerce de *Tunis* avec l'Europe se fait avec les Vénitiens et les Génois. Ceux-ci y portent des draps d'Espagne, des étoffes de laine, de soie, d'or et d'argent. Ils font leur retour en huile, en bled, en cires, en laine, en cuirs et en maroquins. Les juifs, par les mains desquels passent ces différentes marchandises, en fournissent la maison du bey. Elles leur sont payées sur la ferme des droits des cuirs et de la cire.

Son commerce, avec la France, consiste en huile, en bled, fèves, lentilles, cire, cuirs, maroquin; la France y porte des laines d'Espagne, des draps de Languedoc, des toiles de Bretagne et de Rouen, du vermillon, du sucre, du poivre, du girofle, du vin, de l'eau-de-vie, du papier, des quincailleries, du fer, de l'acier, du tabac.

Tunis peut recevoir pour deux millions de marchandises étrangères, et vendre des siennes pour deux millions cinq cent mille livres. Les Français entrent pour les deux tiers dans ces opérations, et les Vénitiens, Génois, Toscans pour le reste. La base en est à-peu-près la même que celle de toutes les combinaisons qui se font dans tous les autres Etats Barbaresques.

Tout bâtiment qui entre dans la rade de *Tunis*, arbore son pavillon, et doit saluer de

levée de ses ruines, et l'ancienne Tunnes, ville voisine, qu'on appèle aujourd'hui *Tunis*, a pris sa place. Ayant été fort agrandie, elle est devenue la capitale de la province et lui a donné son nom. Les Juifs y sont au nombre de neuf à dix mille et ont huit synagogues. Ils habitent un quartier séparé où ils vivent selon leurs lois et leurs usages.

Ce sont eux qui font le commerce des étoffes de laine, de soie et d'or qu'ils tirent des différens lieux, et particulièrement de l'Italie. Ils en fournissent la maison du bey, qui pour paiement leur abandonne une partie des revenus de la ferme des cuirs et de la cire à un prix fixe, ainsi que l'est celui des marchandises qu'ils délivrent au bey.

trois coups de canon le château de la Goulette. Le capitaine va ensuite saluer l'aga de la forteresse, et l'informer du lieu d'où il vient. Les vaisseaux de guerre jètent l'ancre un peu plus loin que les navires marchands. Durant leur séjour dans la rade, le drapeau reste déployé sur la maison du consul, et tous les navires marchands de la même nation tiennent leurs enseignes déployées.

Les bâtimens qui prennent ou laissent leur charge dans le royaume de *Tunis*, paient un droit d'ancrage qui varie suivant les besoins du gouvernement. Les droits du consulat sont ordinairement de deux pour cent.

Les rades comprises dans les Etats de *Tunis* sont celles de la Goulette, de Biserte, de Porto-Farino, de Gallipe, de Suse, de Monester et d'Esf que. Cette dernière est la meilleure, parce que la marée y monte.

Poids. Le rotoli est à *Tunis* comme dans les villes de Barbarie le poids d'usage.

62 livres de marc font 59 rotolis.

Mesures de grains. Le cassis ou caffis de *Tunis* pour les grains, pèse pour le froment 560 livres, pour le seigle 525, pour l'avoine 256.

Monnaies. Il se frappe à *Tunis* quelques espèces d'or et d'argent. Les sultanins sont d'or, mais plus forts d'un tiers que ceux d'Europe : ils sont du titre de 24 carats. Les nasaras sont d'argent, taillés bisarement en carré. Les doubles et les hurbas qui s'y fabriquent, sont de la même valeur que ceux d'Alger.

TUNQUIN, royaume d'Asie, dans les Indes, sous la Zone-Torride, borné nord-est par la Chine, sud par le golfe et le royaume de Cochinchine, ouest par le royaume de Laos.

On lui donne 180 lieues de long sur 100 de large.

Le *Tunquin* fournit du riz, des bois d'aloès; du surre, de la soie, des écailles de tortue, des oranges, des citrons et des animaux de toutes les espèces.

Les mines donnent du cuivre, du fer, de l'étain, etc.

Dans tout ce royaume il ne croît toutefois ni bled ni vin, parce qu'il manque de pluie, qui n'y tombe qu'aux mois de juin et juillet; mais d'ailleurs il y vient une grande quantité de riz, qui est la principale partie de la nourriture des peuples, non-seulement au royaume de *Tunquin*, mais aussi dans la plus grande partie des Indes.

Le pays produit aussi toutes sortes de volailles, telles que des poules, des oies, des canards, etc. On y trouve en abondance des vaches, des pourceaux, et les autres espèces d'animaux domestiques. Les chevaux y sont petits, mais vifs et robustes. On en tirerait de grands services, si les habitans ne voyageaient par eau plus volontiers que par terre.

Les cannes à sucre croissent en abondance au *Tunquin*, mais les habitans entendent mal à raffiner le sucre. Cependant ils en usent à leur manière.

La principale richesse du pays et la seule même qui serve au commerce étranger est la soie crue et travaillée. Les Portugais et les Castillans en levaient autrefois toute la soie crue; aujourd'hui elle passe entre les mains des Hollandais et des Chinois, qui en portent beaucoup au Japon. La plus grande partie de la soie travaillée, c'est-à-dire, en fil, est achetée par les Anglais et les Hollandais.

Le betel de *Tunquin* est estimé le meilleur des Indes; on y en trouve une grande quantité. C'est lorsqu'il est jeune, vert et tendre, qu'on en fait le plus de cas, parce qu'alors il a plus de jus.

Commerce. Les Tunquiniens n'ont pas d'autre or que celui qui leur vient de la Chine. Leur argent vient des Anglais, des Hollandais, et des Chinois qui font le commerce du Japon. Ils ont des mines de fer et de plomb, qui leur en fournissent autant qu'ils en ont besoin pour leur usage.

Leur commerce domestique consiste dans le riz, le poisson salé, et d'autres alimens, et dans la soie crue et travaillée qu'ils réservent pour leur habits et leurs meubles. Ils font aussi commerce avec les Chinois, mais sans en tirer beaucoup de profit, parce qu'ils sont obligés de faire des présens considérables aux mandarins qui commandent sur les frontières.

Les Tunquinions ont deux sortes de papier qui est passablement bon. Ils font l'un de soie et l'autre d'écorce d'arbre. Après avoir bien pilé celle-ci dans de grands mortiers avec des pilons de bois, ils en font du papier passable pour écrire.

Les ouvrages de laque qu'on fait au *Tunquin*, ne le cèdent à aucuns autres, si ce n'est à ceux du Japon; qu'on regarde comme les meilleurs du monde. Cela vient sans doute de ce que le bois y est beaucoup meilleur qu'à *Tunquin*; car il ne paraît aucune différence sensible dans la peinture ou dans le vernis. La laque de *Tunquin* est une espèce de gomme liquide, qui coule du corps ou des branches des arbres.

Elle est naturellement d'une couleur blanche et de la consistance de la crême; mais l'air change sa couleur et la fait paraître noirâtre.

On trouve au *Tunquin* de la térébenthine en abondance et à bon marché.

La vaisselle de terre ou la porcelaine de ce pays est grossière et d'une couleur grise ou cendrée. Cependant ils font une grande quantité de tasses qui tiennent demi-pinte ou davantage. Elles sont plus larges vers le bord que vers le fond;

Digitized by Google

de sorte qu'on peut les enchâsser l'une dans l'autre.

En général les marchandises qu'on tire du *Tunquin* sont le musc, la soie crue aussi bien que travaillée, des toiles peintes, plusieurs sortes de drogues, du bois pour la teinture, des ouvrages de vernis, de la vaisselle de terre, du sel, de la graine d'anis, de la graine contre les vers.

Monnaie. Le *Tunquin* n'a point de monnoies d'or ni d'argent; il n'a pas même de mines de ces métaux. L'or qui s'y trouve vient de la Chine, et l'argent du Japon; les Tunquiniens les recevant en échange de leurs soies, qui se recueillent en abondance dans leurs pays. Dans les grands paiemens, les marchands se servent d'or en pains, les uns de trois et les autres de six cents fr. environ, monnaie de France. Pour l'argent, il se débite en morceaux suivant la somme qu'on a à payer; chaque marchand ayant toujours sa balance prête pour le peser. Cette balance est une espèce de romaine. La monnaie de cuivre de la Chine a aussi cours dans le *Tunquin*, ou du moins celle de ce dernier royaume est tout-à-fait semblable à celle de l'autre.

La cash ou casse est une espèce de petite monnaie de cuivre usitée au royaume de *Tunquin*, et la seule qui se fasse dans ce pays; encore n'est-il point décidé qu'on ne la tire point de la Chine. Sa valeur varie: elle est tantôt haute et tantôt basse, suivant la quantité qui s'en trouve dans le commerce. Mille cashs peuvent revenir à 5 livres de notre argent.

TURIN, capitale du Piémont, au confl. du Pô et de la Doria Riparia, située dans une fort belle plaine, à 25 lieues de Gênes, 29 de Milan, 35 de Chambéry, 112 de Rome, 160 de Paris, 60 de Lyon. Long. 25. 25. latit. 44. 50.

Cette ville est médiocrement grande, belle, propre, bien peuplée, très marchande et très-florissante.

Population. La population de *Turin* est estimée aujourd'hui de 70,000 habitans.

Il est né dans cette capitale et dans ses fauxbourgs, pendant le cours de l'année 1768, 2,962 personnes, dont 1,518 garçons, et 1,444 filles, et il en est mort 3,167, parmi lesquels on compte 914 hommes ou garçons, 780 femmes ou filles, et 1,440 enfans des deux sexes au dessous de 7 ans. Le nombre des naissances, pendant le cours de l'année précédente, avait été de 2,956, dont 1,548 garçons et 1,408 filles; et celui des morts de 2,990 dont 865 tant hommes que garçons; 886, tant femmes que filles, et 1,169 enfans de l'un et de l'autre sexes. L'état de la population, pendant la même année, 1768 était de 79,870 personnes, dont 15,203 hommes, 16,519 femmes, 16,217 enfans mâles, et 16,515 petites filles, 884 prêtres, 491 clercs, 2 584 ouvriers et apprentis, 7,049 domestiques des deux sexes, 547 soldats, sans compter ceux des troupes, 1 063 religieux, et 379 religieuses, sans compter les personnes attachées à leurs monastères.

Productions. On recueille dans le Piémont du froment, du seigle du maïs, de l'orge, du vin, des olives, des oranges, des limons, des grenades, des amandes et des châtaignes. On y trouve des truffes fort belles.

Il y a des pâturages excellens où l'on élève une grande quantité de bestiaux. On estime qu'il sort chaque année du Piémont quatre-vingt-dix mille jeunes bœufs.

On récolte aussi en Piémont une grande quantité de belle soie.

Toutes ces productions, ainsi que les ouvrages de l'industrie des habitans, entrent dans le commerce de *Turin*.

Fabriques. Mais le plus grand commerce de cette ville et du pays, est sans contredit celui de la soie torse; le reste ne s'y fait que pour la consommation particulière. Lyon renvoie en échange à *Turin* ses étoffes toutes fabriquées. On y fabrique aussi des bas de soie plus beaux, meilleurs en qualité, et à meilleur compte que nos bas de Paris, Lyon et Nîmes.

Cette ville a quelques manufactures d'étoffes en soie pour meubles; les damas et moires pour meubles sont plus forts même que ceux de Lyon, et aussi estimés en Italie. Nous étions autrefois en possession de fournir les draps et les toiles nécessaires pour la consommation de *Turin*; il s'y formait même quelques magasins qui versaient ces marchandises à la foire d'Alexandrie; mais aujourd'hui les Anglais sont entièrement nos rivaux pour les draps et les étoffes de laine, et les Suisses, concurremment avec la Silésie, nous ont totalement ravi le commerce des toiles et des basins.

On fabrique aussi à *Turin* des gazes de soie, des gants de chamois.

On y fait d'excellent rossoli, de l'eau de mille fleurs, de la parfumerie.

Commerce. On importe à *Turin* de la Grande Bretagne des draps et des toiles; de France, quelques étoffes de laine et de soie de Lyon; de Suisse et de la Silésie, des toiles.

Cette ville fait aussi venir de l'étranger du cuivre, du fer, du sucre et des drogues.

Ses principaux objets d'exportation sont du bétail, du chanvre, du fil, des cordages, surtout de la soie.

Tout le sel qui s'y consomme vient de Sardaigne.

C'est à *Turin* qu'est situé le centre de l'administration du commerce des états du roi de Sardaigne, confiée à un tribunal de commerce appelé *consulat*, dont nous allons raporter l'organisation et les attributions, qui feront connaître conséquemment la jurisprudence du commerce de ce pays.

Digitized by Google

Du consulat et des causes de sa juridiction. Extrait des constitutions de Sardaigne publiées en 1770.

« Le consulat de *Turin* sera composé d'un président qui sera chef du magistrat, de deux juges gradués, et de deux consuls banquiers ou négocians, dont l'un sera changé à la fin de chaque année, et ce magistrat aura un greffier, deux écrivains et un huissier.

« Le consulat de Nice sera composé d'un président et de deux autres juges gradués, de deux consuls choisis parmi les négocians les plus accrédités par leur expérience et probité, l'un desquels sera changé à la fin de chaque année, d'un procureur-général de commerce, d'un greffier, de deux écrivains et d'un huissier.

« Les matières de commerce ayant de la connexité avec l'écunomique, l'intendant général de Nice interviendra dans les assemblées du consulat, et y aura voix délibérative.

« Les consuls auront voix délibérative dans les causes purement relatives aux usages du commerce, et ils ne l'auront que consultative dans les autres.

« Pour le consulat de Chambéry, il y aura un juge gradué, et un lieutenant pour suppléer à ses functions en cas d'absence, maladie, ou autre légitime empêchement; il aura un greffier et un huissier.

« Le consulat connaîtra, à l'exclusion de tout autre juge, de toutes les causes qui concernent le change, le négoce, et autres qui appartiennent au commerce, non-seulement entre négocians, mais encore entr'eux et autres, ou leurs héritiers

« Il aura en conséquence dans ses matières la juridiction sur les banquiers, et sur ceux qui ont des manufactures de soie, laine, coton, lin, chanvre, chapeaux, cuirs et peaux, des verreries, des fabriques en or et en argent filé, ou trait, ou autres qui intéressent le commerce du pays.

« Les négocians qui ont des magasins ou boutiques ouvertes pour vendre des marchandises fabriquées dans le pays, comme il est dit ci-devant, ou qui ont été introduites, seront soumis à la même juridiction, et les autres à celle des juges ordinaires.

« Cependant, lorsque les contestations proviendront uniquement de ce qui peut être dû par des particuliers pour cause des marchandises vendues pour l'usage de leur famille, la connaissance en appartiendra aux juges ordinaires qui devront néanmoins procéder et juger suivant les règles prescrites au consulat; mais si le prix desdites marchandises a été acquitté par le moyen d'une lettre de change tirée par un autre négociant, la connaissance en appartiendra au consulat.

« Il connaîtra aussi de ce qui concerne les gages et pensions des commissionnaires, facteurs, et autres personnes qui sont au service des marchands pour le fait du négoce seulement, comme encore des contestations sur les nolis, voitures et autres dépendances du commerce.

« Les prêts qui se feront entre les banquiers, marchands et négocians, ou que d'autres personnes leur pourront faire, lorsqu'il ne constera pas qu'ils soient faits pour quelque cause particulière et indépendante du commerce, seront de la juridiction du consulat, comme aussi les dépôts qui se feront entre leurs mains même par des particuliers, comme dessus, pourvu que ces dépôts n'aient pas été faits par ordre de quelqu'autre juge ou magistrat, à qui la connaissance en ce cas en appartiendra.

« Dans les endroits où le consulat ne réside pas, les juges ordinaires des lieux où habitent les parties, soit le défendeur seulement, pourront en observant les regles prescrites au consulat, connaître des causes qui lui sont réservées, lesquelles n'excéderont pas 400 livres.

« Le consulat aura la connaissance des délits et contraventions qui se commettront frauduleusement et contre la disposition des réglemens particuliers prescrits, ou à prescrire en fait de négoce, comme encore à l'égard de tout ce que les marchands, ouvriers, ou autres quoique privilégiés pourraient faire au mépris de l'autorité du susdit consulat.

« Il aura l'inspection sur les fabriques et manufactures qui peuvent intéresser le commerce, et particulierement sur celles de soie, draps, fils, chanvres, cotons, chapeaux, verreries, peaux et cuirs, or et argent filés et traits, aux fins de connaître de toutes les contestations qui concernent les vices et les défauts de telles marchandises, comme aussi de tous les différends qui surviendront en dépendance desdites manufactures et arts avec les ouvriers et autres personnes qui y sont employées, en prenant le sentiment des experts dans les cas où il sera nécessaire.

« Le consulat de Nice aura la connaissance des causes, et de tous les contrats qui concernent le commerce maritime; il décidera aussi de tous les différends qui naîtront à l'occasion de la construction, armement, équipage, vente ou adjudication des bâtimens, des conventions entre capitaines, ou patrons avec les mariniers, de toutes les causes qui auront quelque connexité avec la navigation, de tous les contrats appartenant aux usages maritimes, comme sociétés, assurances, nolis, de même de tout ce qui aura quelque relation au négoce maritime.

« Il connaîtra des prises maritimes et de tout ce qui pourra en dépendre, tant en cas de représailles que d'armement en course, ou de pirateries, comme encore des jets, déchargement de navires faits dans les dangers de bourrasque

Digitized by Google

et des cas de naufrage, et en conséquence des effets trouvés sur la plage ou flottans sur l'eau, pêchés à fond, ou autrement enlevés, ou cachés au préjudice de ceux qui ont fait naufrage ».

De la manière de procéder pardevant le Consulat.

« Les chefs dans le consulat de *Turin*, et l'un des deux juges dans celui de Nice, de même que le juge du consulat de Chambéri décideront sur-le-champ et à la manière des marchands, tous les différens qui pourront ainsi être terminés et sans figure de procès; s'il est cependant indispensable d'en venir à quelques procédures, on les fera de la manière la plus sommaire.

« Le chef du consulat, do même que le consulat assemblé, pourront aussi faire appeler et entendre pour la décision des causes, d'autres experts en quelque genre de négoce que ce soit, lorsqu'ils le croiront nécessaire et utile, eu égard aux matières qu'ils devront décider; mais leur avis n'aura que la force et l'effet ordinaire du sentiment des experts.

« Lorsqu'il s'agira de marchandises défectueuses, ou qui n'auront pas été travaillées suivant les règles de l ort, elles seront présentées au chef du consulat et aux deux consuls, en l'assistance de l'avocat fiscal ou du procureur-général du commerce, et après avoir ouï l'ouvrier et celui qui les auro fait fabriquer, si par le sentiment de l'expert qui aura été commis pour les examiner, il conste qu'elles sont défectueuses, le consulat fera déchirer et même brûler la pièce, ou autres marchandises, de la manière qu'il croira plus propre à servir d'exemple pour le bien du commerce, et il condamnera encore le contrevenant à la peine portée par les règlemens, ou à telle autre qu'il jugera plus proportionnée à la contravention; de tout quoi sera dressé procès-verbal.

« Le consulat procédera non-seulement lorsqu'il y aura quelque plainte, mais encore d'office, et il fera faire de tems en tems la visite des manufactures, et surtout lorsqu'il aura lieu de croire qu'elle est nécessaire, pour que l'on sache et que l'on éprouve qu'on ne manque pas impunément dans une matière aussi intéressante, et de laquelle peut dépendre le crédit du commerce.

« Les parties qui plaideront pardevant le consulat, devront s'y présenter en personne pour proposer leurs demandes ou exceptions, sans le ministère d'aucun avocat ou procureur; il leur sera seulement permis, en cas d'absence, ou autre légitime empêchement, de s'y présenter par le moyen d'une personne qui ne soit ni de pratique, ni du barreau, et qui ait un mandat légitime et une attestation judiciaire de leur empêchement; ce qui sera aussi permis à ceux que le consulat reconnaîtra être sans expérience et incapables de soutenir leurs droits.

« Lorsqu'il s'agira, tant pardevant le consulat que pardevant les autres tribunaux, de quelques créances des marchands, banquiers et négocians, pour vente de marchandises, ou qui proviendront autrement du commerce, même entre négocians et autres qui ne le sont pas, il suffira de raporter des preuves sommaires qu'on fera par l'audition de deux, ou d'un plus grand nombre de témoins, partie appelée, pour justifier qu'ils sont banquiers, marchands ou négocians, et par conséquent de ceux qui sont soumis, comme il est dit ci-devant, à la juridiction du consulat; déclarons qu'on pourra adjuger sur cette preuve générique l'intérêt en faveur desdits marchands, banquiers ou négocians, pourvu qu'il n'excède pas le 6 pour cent; et quand il s'agira d'un plus grand dommage, voulons qu'ils en fassent la preuve formellement et spécifiquement, et que cependant cette regle ne comprenne pas l'intérêt du change et rechange; mais s'il s'agit de prêts faits par des négocians à ceux qui ne le sont pas, comme aussi de toute autre créance, ils ne pourront exiger que l'intérêt ordinaire; ce qui aura également lieu entre négocians, lorsque les créances proviendront de causes particulières indépendantes du commerce.

« Lorsque les banquiers, négocians ou marchands recourront pour obtenir des injonctions contre leurs débiteurs, le consulat commettra un notaire qui, en cas d'opposition, renverra les parties à jour et heure certains par devant le consulat; et si les débiteurs paient ou conviennent, il ne sera dû aucun émolument; mais s'ils ne forment aucune opposition, ou qu'ils ne paient, ni ne conviennent, les créanciers présenteront leslettres d'injonction avec le certificat de contumace des débiteurs ou consulat, qui accordera une nouvelle commission pour l'exécution, après cependant que l'émolument aura été payé.

« On ne pourra appeler des sentences et ordonnances rendues par les consulats de *Turin* et de Nice, et nous voulons qu'on ne puisse recourir qu'à nous pour obtenir la révision, lorsqu'il y aura des motifs légitimes, sans qu'on puisse cependant retarder leur exécution, dès que celui qui les aura obtenues donnera caution.

« Tous les banquiers, marchands ou négocians, seront censés majeurs et pères de famille en fait de négoce et de banque, sans pouvoir prétendre aucune restitution en entier, sous prétexte d'être mineurs ou fils de famille ».

Des lettres de change.

« Quiconque fera, négociera ou donnera cours sous son nom à des lettres de change, sera obligé de les faire payer en tems dû, de la manière et au lieu portés par icelles, sous peine

d'être tenu à tous les dommages, dépens, rechanges et intérêts.

« Le terme pour le paiement des lettres de change payables à usance dans nos Etats, commencera dès le jour qu'on les présentera pour l'acceptation à celui qui les doit payer, et il expirera dans le nombre de jours qu'il faut communément pour l'envoi et le retour des lettres et réponses par la voie ordinaire de la poste, depuis le lieu d'où lesdites lettres de change ont été tirées, jusqu'à celui où elles doivent être acquittées, à l'exception des lettres de change à usance venant d'Angleterre ou de Hollande, lesquelles devront être payées, à savoir les premières dans le terme de trois mois depuis leur date, et les autres dans deux.

« Mais pour ce qui concerne les lettres de change dans lesquelles le tems de l'échéance se trouvera fixé, l'on ne devra pas différer de les présenter au delà du terme de deux mois depuis leur date, et il en sera de même par raport à la demande du paiement de celles qui sont payables à vue; autrement il sera censé que l'un n'a pas fait ses diligences en tems dû, à moins que l'on ne fasse constar de quelque convention au contraire.

« Si l'on refuse d'accepter ou de payer quelque lettre de change, l'un devra toujours en faire le protêt, et lorsqu'il aura été fait à défaut d'acceptation, il faudra que le porteur de la lettre le fasse réitérer à défaut de paiement, si on refuse aussi de le faire; il ne sera cependant pas permis de protester à défaut de paiement avant l'échéance de la lettre, à moins que celui qui la doit acquitter ne devint auparavant et notoirement insolvable.

« Les porteurs des lettres de change, payables dans nos Etats, auront pourtant la liberté, lorsqu'elles ne seront pas à vue, de différer l'acte de protêt à défaut du paiement, jusques au cinquième jour après le terme fixé par les mêmes lettres, y compris les jours de fête, à moins que le cinquième jour ne se trouvât fêté, auquel cas le protet sera différé jusques au premier non fêté.

« S'il n'est pas permis, dans quelque place, de faire l'acte du protet, le consulat donnera foi aux autres preuves qu'il croira être d'équité.

« Lorsqu'on offrira de payer seulement une partie de la somme portée par la lettre de change, le porteur d'icelle pourra recevoir cette partie, et protester pour le surplus, ou bien la refuser et protester pour le tout.

« Les actes de protêt devront être reçus en présence de deux témoins par le greffier du consulat, ou par quelqu'autre notaire; mais celui qui les recevra, sera obligé d'en garder l'original, et d'en expédier des copies à ceux qui les demanderont.

« On devra aussi faire l'acta de protêt, lorsque la lettre sera acceptée, ou payée par le commissionnaire du tireur, sous quelque condition et réserva, comme encore quand elle sera acceptée ou payée par quelqu'autre personne que ce soit, pour faire honneur au seing du tireur, ou des coobligés, ou de quelqu'un d'eux; et on exprimera dans ledit acte, la nom de la personna qui accepte, ou qui paie, et le nom de celui à qui elle a voulu faire honneur.

« S'il y a plusieurs personnes qui veuillent payer quelque lettre de change pour faire honneur au seing, on préférera celle qui veut payer pour faire honneur au tireur, et à son défaut, on donnera la préférence à ceux qui paieront pour faire honneur aux premiers endosseurs.

« Il sera aussi permis au porteur de la lettre de change, dont on aura refusé le paiement, de se la payer à soi-même pour faire honneur aux endosseurs, ou au tireur d'icello.

« Pour avoir le droit d'exiger le paiement d'une lettre de change acceptée, il ne sera pas nécessaire qu'il y ait l'endossement, ni l'ordre en faveur de celui qui veut être payé; mais il suffira qu'il fasse constar d'en être cessionnaire par une autre lettre équivalente, soit première, seconde, troisième, ou autre postérieure lettre.

« Mais la première, seconde, troisième, ou autre postérieure lettre de change devront toutes être d'une même teneur, sans y mettre aucune autre différence, si ce n'est dans l'explication qu'il sera nécessaire d'y faire, que c'est une première, seconde, ou autre postérieure lettre, et lorsqu'il y en aura une de payée, les autres ne seront plus d'aucune valeur.

« Si l'on reconnait que la première, seconde, ou autre postérieure lettre ont été cédées par le même cédant, celle-là à une personne, et celle ci à une autre, de sorte que l'on en ait fait plus d'un contrat, en ce cas la somme portée par ladite lettre, appartiendra uniquement au premier à qui elle a été cédée, et l'autre tessionnaire n'aura que le seul droit de recours contre son cédant; et s'il apparait que la chose se soit faite avec fraude, on procédera criminellement contre le susdit cédant, comme contre un imposteur et un fauxsaire.

« On sera obligé de mettre dans les différens endossemens, ordres et avals, que l'un fera sur les lettres de change, la date du tems et du lieu où ils se feront, et la même chose sera observée, lorsqu'on les acceptera, quand même il s'agirait de lettres de change dont l'échéance ne dépendrait pas du jour de l'acceptation, sous peine contre ceux qui omettront lesdites dates, d'être tenus en leur propre et privé nom, à tous les frais des procedures que l'on pourra faire dans nos Etats, à cause d'une telle omission.

« Si le porteur d'une lettre ne fait pas ses dili-

gences pour en exiger le paiement au terme contenu en icelle, ou fixé pour l'usage de la place où elle est payable, la somme destinée pour la payer, demeurera entièrement à son péril et risque, et il n'aura plus de droit contre aucun de ses auteurs, mais seulement contre le tireur, au cas que celui-ci ne prouve pas d'avoir fourni le fonds pour acquitter ladite lettre.

« Quand on fera protester quelque lettre de change, les cessionnaires seront obligés de le notifier promptement à leurs cédans, et successivement ceux-ci à leurs auteurs, à mesure qu'ils en seront informés, sous peine, quant à ceux qui par leur faute retarderont de faire cette notification, d'être tenus en leur propre et privé nom, à tous les dommages que ce retardement pourrait causer.

« Tous ceux qui accepteront dans nos Etats quelque lettre de change, seront tenus au paiement d'icelle, sauf dans les cas exceptés, suivant les règles les plus usitées dans le commerce des lettres de change, et particulièrement lorsque le tireur serait devenu notoirement insolvable, sans avoir fourni le fonds nécessaire pour acquitter la lettre, et en ce cas celui qui l'a acceptée, ne sera pas obligé à concurrence du fonds qui lui manquera, si la faillite survenue est arrivée avant l'acceptation de la lettre, sans qu'il en ait été informé avant que de l'accepter, ou même après l'acceptation, et dans un tems prochain d'icelle, pourvu qu'il n'en soit pas éloigné de plus de cinq jours.

« Si cependant on vient à découvrir que le porteur de ladite lettre en veut exiger le paiement pour le compte du tireur devenu failli, en ce cas, quoique la faillite soit survenue après l'acceptation, et dans un tems qui n'est pas prochain d'icelle, si celui qui l'a acceptée, n'a pas encore payé, il sera déchargé de l'obligation d'acquitter ladite lettre.

« La lettre de change étant acquittée, il n'y aura plus lieu de répéter la somme payée, quand même on justifierait de la faillite précédente comme dessus, sauf que l'on ne prouve que celui qui a exigé le paiement de cette lettre, n'en était pas créancier, et qu'il y eût de la fraude et de la collusion entre lui et le tireur; en ce cas on procédera criminellement contre tous les deux.

« Si le porteur de la lettre de change est notoirement failli, celui qui la doit payer en étant informé, suspendra le paiement, quoiqu'il eût déjà accepté la lettre; il sera cependant tenu de déposer la somme, si on le requiert, pour être ensuite délivrée à qui de droit.

« Le droit de retirer ladite somme appartiendra aux créanciers du failli, lorsqu'il ne constera pas qu'il était simplement commissionnaire, ou du tireur de la lettre, ou de celui qui l'a endossée, ou bien de quelqu'autre personne que ce soit, afin d'en exiger le paiement pour leur compte, et au cas qu'il en conste, ce sera celui qui a donné la commission, qui devra exiger le paiement de la lettre comme en étant le propriétaire.

« Les billets de promesse payables à ordre, fait entre banquiers, négocians, marchands et maîtres fabricans en étoffes pour cause d'argent prêté, ou de lettres de change, ou même de marchandises, seront considérés pour billets de banque, et auront comme tels les mêmes privilèges accordés par rapport aux lettres de change, pourvu cependant que la cause de la dette portée par lesdits billets soit expressément spécifiée en iceux.

« Il ne sera pas permis aux courtiers, soit agens de banque, de négocier en matière de change pour leur compte, ni par eux-mêmes, ni par l'entremise de personne, sous peine de 500 livres.

Des livres des banquiers, marchands, négocians, et des courtiers de change et de marchandises.

« Tous les livres des banquiers, négocians et marchands, tant en gros qu'en détail, de même que ceux des courtiers, seront lurmés en cahiers attachés ensemble avec un petit cordon, auquel pendra le sceau du consulat. On les numérotera à chaque feuillet, et ils devront être signés au commencement et à la fin par le chef, ou par l'un des juges du consulat, qui fera son verbal à la première et à la dernière pages, dans lequel il spécifiera si c'est un livre maître, ou un journal, et la quantité des feuillets contenus en chacun des susdits livres.

« On ne pourra jamais rien ôter de ce qui sera écrit dans les susdits livres, et le cas arrivant que l'on doive réparer quelque erreor, il sera permis d'effacer ce qui est écrit, pourvu qu'on le fasse d'une manière que l'écriture suit toujours lisible.

« Si l'on vient à reconnaître que l'on ait marqué dans les susdits livres une espèce, ou une qualité de marchandise pour une autre au préjudice de l'acheteur, ou que l'on ait annoté un prix pour convenu, quoiqu'il ne l'ait pas été, ou changé celui qui a été accordé, ou bien que l'on ait laissé encore en débet une partie déjà payée, le banquier, le négociant ou le marchand, encourra la peine du quadruple, et quand le fait sera accompagné de dol, on étendra cette peine jusqu'à la corporelle, eu égard aux circonstances.

« Les livres des banqoiers, négocians et marchands, tant en gros qu'en détail, qui seront tenus de la manière ci-devant prescrite, feront une semi-preuve en jugement contre les débiteurs pendant le cours de cinq ans, à compter dès la date des parties qui auront été respectivement écrites sur lesdits livres, et ceux qui seront tenus différemment ne feront aucune foi.

« Ces livres ne feront aucune preuve après les

cinq ans, et le marchand devra prouver autrement sa créance, à moins que les débiteurs n'aient été interpellés judiciairement, ou qu'ils n'aient signé les parties écrites sur lesdits livres.

« On ne pourra pas obliger les propriétaires desdits livres, tant journaux que maîtres, d'en faire la communication aux parties, si ce n'est en cas de succession, société, dissolution d'icelle, ou de faillite; mais il suffira, par raport aux autres contestations, qu'ils remettent pour l'établissement de leur droit un extrait authentique des articles tirés des susdits livres, et qu'ils exhibent les originaux au juge lorsqu'il l'ordonnera.

« Il ne sera permis à qui que ce soit de faire le courtier de banque, ou de marchandises, qu'il n'ait été approuvé par un examen pour lequel le consulat commettra quatre négocians des plus notables, et qu'il n'ait ensuite obtenu de nous des lettres patentes, sous peine de soixante écus.

« Nous défendons aux courtiers d'exercer aucun négoce par eux-mêmes, ou d'acheter même indirectement quelque marchandise que ce soit, d'aucun de ceux qui se servent de leur entremise, sous peine de confiscation de la chose achetée, ou de telle autre arbitraire au consulat, et toujours de la privation de leur office.

Des sociétés des négocians et marchands.

« Les banquiers, négocians et marchands remettront au greffier du consulat, dans le terme de quinze jours, un extrait par eux signé des sociétés qu'ils feront entr'eux, ou avec d'autres, à peine de nullité à l'égard du tiers, et du remboursement de tous les dommages qui pourraient en résulter à son préjudice; cet extrait contiendra les conditions qui peuvent intéresser la public; savoir, le tems auquel doit commencer et finir la société, les noms, surnoms, qualités, domiciles des associés, et la signature dont ils seront convenus.

« Lorsque les associés voudront dissoudre leur société avant le terme convenu, ils devront la faire par un acte authentique reçu par notaire, ou par un écrit de main privée, signé par les associés et par deux témoins, et on en donnera la note au greffier du consulat pour l'enregistrer, et l'insérer dans ledit tableau; mais elles ne seront censées résolues, quant au tiers, que quatre mois après que la dissolution aura été enregistrée et rendue publique.

« Ceux qui ne seront pas négocians, marchands, ou qui n'exercent pas des négoces, ou commerces publics, ne seront pas obligés de faire leurs sociétés par acte public, ou par écriture de main privée, et la preuve pourra en être faite par témoins ou autrement, à la forme du droit, de même que lorsqu'il s'agira de sociétés faites entre négocians pour des matières étrangères, et indépendantes du commerce, comme accensemens et autres semblables contrats.

Des faillites, ou des banqueroutes.

« Tout banquier, négociant ou marchand, qui abandonnera sa maison, son négoce ou sa banque, sans y laisser ses livres, inventaires et bilans, sera censé banqueroutier frauduleux.

Il en sera de même de ceux qui auront laissé leurs livres et bilans, lorsqu'il constera qu'ils ont été tenus avec fraude dans leur forme intrinsèque.

« Le père, ou l'ayeul paternel de celui qui aura fait banqueroute, seront aussi tenus pour les dettes qu'il aura contractées, sauf qu'il n'ait été émancipé avant que d'entreprendre le commerce, ou qu'il ait vécu séparé d'eux, ou que le père ou l'ayeul aient protesté qu'ils n'entendaient contracter aucune obligation pour le commerce du fils; et dans l'un et l'autre cas ils devront donner un acte que le consulat fera publier et afficher dans son greffe, où il restera toujours exposé; ils seront cependant dans ces cas également tenus, s'il constait que par leur faute ou connivence ils ont eu quelque part à la banqueroute.

« Les débiteurs du banquier ou marchand qui fera banqueroute, devront notifier fidellement leurs dettes au consulat dans le terme de quinze jours, s'ils sont dans le lieu de la résidence du consulat, et de trois mois, s'ils habitent dans d'autres lieux de nos Etats, à compter dès que la banqueroute sera notifiée par cri public, à faute de quoi ils encourront la peine du quadruple.

« Dès que le consulat aura notice que quelque banquier, négociant ou marchand, aura abandonné sa maison et son négoce, de même que dans tous les autres cas de banqueroute, il fera procéder au scellé, et à l'inventaire de tous ses livres, écritures et effets, et commettra un économe fidèle pour les conserver en faveur des créanciers, jusqu'à ce qu'on introduise pardevant le sénat la discussion des biens du banqueroutier ».

Poids, Mesures, monnaies, changes. Il y a trois sortes de poids en Piémont: la livre qui est le poids général; le marc, dont on fait usage spécialement à l'hôtel de la monnaie, et que les orfèvres emploient aussi, et le poids de médecine qui est borné à sa destination particulière.

La livre et le marc sont composés des mêmes onces; mais l'une en contient 12 et l'autre 8. Les onces du poids de médecine sont plus faibles que celles de la livre et du marc; 10 de ces dernières équivalent à 12 des premières. La liv. se divise en 12 onces, l'once en 8 octaves, l'octave en 3 den. et le denier en 24 grains.

Le marc contient 8 onces, l'once 24 deniers et le denier 24 grains; on partage aussi le grain en

24 granottis, et ceux-ci, dans le besoin, se subdivisent encore en vingt-quatrièmes.

Le poids de la médecine est cumposé de 12 onces, l'once de 8 drachmes, la drachme de 3 scrupules, et le scrupule de 20 grains.

Après avoir averti que les onces de la livre et du marc de Piémont, sont absolument les mêmes et que celles du poids de médecine sont plus faibles d'un sixième que les précédentes; il suffira de donner ici le raport du marc de *Turin* avec celui de France. Il paraît que ce marc de Piémont a été primitivement le même que celui de Bruxelles, lequel est aussi celui de tous les Pays-Bas et de la Hollande, il n'y a entr'eux qu'une différence légère et qui peut avoir été occasionnée par un défaut de précision dans l'étalonnement. Le marc de Bruxelles est plus fort que celui de France, de 21 grains, poids de ce dernier marc.

	POIDS DE MARC DE FRANCE.			
	marc.	onces.	gros.	grains.
Celui de *Turin* répond à. . .	1	0	0	22 $\frac{1}{4}$
4 onces à. . . .	. . . .	4	0	11 $\frac{3}{8}$
1 à.	. . . .	1	0	2 $\frac{21}{72}$
12 deniers à. . .	. . . .	. . . .	4	1 $\frac{21}{64}$
1 à.	. . . .	. . . .	. . . .	24 $\frac{89}{768}$
12 grains à. . .	. . . .	. . . .	. . . .	12 $\frac{17}{1536}$
1 à.	. . . .	. . . .	. . . .	1 $\frac{89}{18432}$

Mesures. Le mille de *Turin*, suivant la règle, devrait être de 770 trabuchis, c'est-à-dire, 1,188 toises qui font une demi-lieu de France; (car nos lieues de 25 au dégré sont de 2,282 toises) ainsi, les milles de *Turin* sont de 48 au dégré, le dégré de la terre étant d'environ 57,000 toises en Italie.

La brasse de *Turin* est de 21 pouces 10 lignes de roi.

Deux brasses font une aune de Paris et 14 brasses font 9 yards de Londres.

La mesure des grains, appelée *émina*, est un cylindre dont le diamètre est de 8 pouces, deux points, onze atômes, et la hauteur cinq pouces, cinq points onze atômes, d'où on peut conclure qu'elle contient 1,163 pouces cubes de France. Le boisseau de Paris qui en a 661, contient 20 liv. de bon bled; ainsi l'émine de grain doit peser 35 livres, poids de marc.

La mesure du vin qu'on appèle *brenta*, est de 628 pouces cubes de Piémont, ou 2,483 pouces de France, c'est-à-dire, environ 52 pintes de Paris, puisque notre pinte est de 48 pouces cubes.

Monnaies. Elles sont très nombreuses en Piémont. Voici les principales.

Valeur en argent tournois.

	liv.	sols.	den.
Carlin de cinq pistoles. . . .	132	0	0
La pistole neuve.	26	10	0
Le sequin.	11	0	0
L'écu neuf.	7	0	0
L'ottava.	0	18	0
Le ducaton.	6	5	0
L'écu depuis 1733 jusqu'en 1753.	6	0	0
La livre effective.	1	3	0
La pièce d'un sol.	0	1	2
Le denier.	0	0	1 $\frac{1}{2}$

On y tient les écritures en livres sols et deniers.

Douze deniers font le sol et 20 sols la livre.

C'est en cette dénomination que les espèces qui y ont cours, sont fixées.

Change.

Turin donne.	Reçoit par contre.	Dans les villes ci-après.
37 sols. $\frac{1}{2}$ env.	p. 1 florin banco. . . .	à Amsterdam.
44 dits. . . id	p. 1 fl. ct. .	à Auguste.
304 sols 6 den. env.	p. 1 sequin de 13 $\frac{1}{2}$ liv. h. do ban. . . .	à Gênes.
85 sols. . . id.	p. 1 écu de 3 liv. ct. . . .	à Genève.
98 $\frac{1}{2}$ dits. . id.	p. 1 piast. de 20 s. d'or. . .	à Livourne.
394 dits 6 den. id.	p. 1 liv. ater.	à Londres.
397 pist. de 16 liv. . . . id	p. 100 pist. de 24 liv. et. . .	à Milan.
97 sols. . . id.	p. 1 Philippe.	à dite.
51 dits. . . id.	p. 1 écu de 3 liv.	à Paris, Lyon, etc.
89 dits. . . id.	p. 1 éc. monnaie.	à Rome.
55 dits. . . id.	p. 1 duc. pet. monn.	à Venise.
44 dits. . . id.	p. 1 fl. ct. .	à Vienne.

L'usance est pour les lettres d'Angleterre trois mois de date; pour celles d'Hollande, deux mois; de France, un mois de date: ensuite pour celles de Gênes, de Genève et Milan, huit jours de vue; de Venise, Florence, Livourne et Rome, dix jours; d'Auguste, Vienne et toute l'Alle-

magne, quinze jours de vue. Le jour de la date de la lettre est compté pour le premier de celle d'où l'on part pour déterminer le tems qu'elle a à courir.

Quant aux jours de grace, il y en a cinq compris les dimanches et jours de fête: cependant, lorsque le dernier de ces jours-là tombe sur un jour de fête, le protêt peut ne se faire que le premier jour ouvrable après, néanmoins le porteur est libre de faire protester, s'il veut, le jour même de l'échéance, ou différer à volonté jusqu'à la fin des cinq jours de répit. *Voyez* SARDAIGNE, PIÉMONT.

TURQUIE, grand empire qui s'étend en Europe, en Asie et en Afrique.

C'est un des plus grands du monde; on lui donne ordinairement 800 lieues de l'est à l'ouest, et 700 du nord au sud.

La *Turquie* d'Europe s'étend depuis le trente-quatrième dégré jusqu'au quarante-sixième de longitude, et entre le trente-sixième et le quarante-neuvième de latitude.

Les monts Castagnas la partagent en septentrionale et en méridionale. La septentrionale comprend la Valaquie, presque toute la Moldavie, la Bessarabie, une partie de la Bosnie, la Servie, la Bulgarie et la Romanie.

La *Turquie* Méridionale qui comprend l'ancienne Grèce, contient sept grandes parties, qui sont, l'Albanie, l'Epire, la Macédonie, la Janna, la Livadie, la Morée et presque toutes les îles de l'Archipel.

La *Turquie* Asiatique compreod quatre grandes parties; savoir, la Natolie, la Turcomanie occidentale, le Diarbeck, la Sirie, *Syrie* ou *Sourie*.

Dans l'Afrique on met l'Egypte et quelques Etats d'Abissinie et de Barbarie au nombre des Etats du grand seigneur. Mais il n'a pas sur tous une autorité égale et entière.

Population. Il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'avoir une connaissance à-peu-près exacte de la population des Etats du grand seigneur. Voici l'estimation qu'en donnent les tables statistiques ordinaires.

Turquie d'Europe.	8,000,000
Turquie d'Asie.	8,000,000
Egypte.	2,500,000

En tout 18,500,000 sujets de la domination turque.

Selon une liste des habitans grecs qui vivent dans la Thrace, la Macédoine, la Thessalie, la Bulgarie, la Servie, l'Epire, la Grèce, la Bosnie et l'Albanie, sans y comprendre la Morée et les îles de l'Archipel; leur nombre est de 3,970,000 mâles.

Sol, productions. Le sol et les productions de la *Turquie* sont très-variées, vu le nombre et l'étendue des provinces de ce grand empire.

En général, la terre y est fertile, mais mal cultivée dans la *Turquie* d'Europe, dans les îles de l'Archipel et dans la Natolie.

Les productions que la *Turquie* fournit au commerce, sont, diverses sortes de soie, de laine, de poil de chèvre et de chameau, de coton brut et filé, de lin, de cire, d'huile, de séné, de noix de galles, de bétail, de cendres, de bois pour les manufactures, et de bois même pour la construction des bâtimens.

La situation de cet empire qui, du côté de l'Asie, confine avec la Perse et l'Arabie Heureuse, est fort avantageuse au commerce. Les Turcs tirent de ce pays-là beaucoup de marchandises; ils les apportent dans les ports de l'Archipel, et de-là les distribuent aux autres nations d'Europe, après qu'ils en ont rempli leurs magasins. Ces marchandises sont, d'un côté, des soies, des toiles de Perse et des Indes; des draps d'or, des pierries et des drogues médicinales; de l'autre ce sont toutes sortes de parfums, du baume, du café qu'ils font venir de l'Arabie Heureuse par la mer Rouge. Avant que les Hollandais se rendissent maîtres des îles des épiceries, toute l'Europe allait en faire ses provisions au Caire en Egypte.

Les laines du Levant sont les pelades fines et communes, les Tresquilles ou surges, les bâtardes, les Ipsolas et l'étain de Constantinople; les laines surges d'Alep, d'Alexandrie, de Chypre; les bâtardes noires d'Alep; les laines de chevroos noirs de Smyrne et de Perse; les chevroos roux et blancs, fins et communs de Smyrne, de Satalie, enfin les mattelins et les laines de la Morée et de Barbarie.

On compte aussi les bourres parmi les laines, c'est-à-dire, ce qui tombe sous la claye lorsqu'on bat la laine; mais elles sont de si mauvaise qualité, qu'elles ne peuvent servir qu'aux étoffes les plus grossières, comme sont les draps de Sezanne et autres semblables.

On fait peu de cas de la laine des chevrons de la mer Noire; elle est courte, rude, pleine de morceaux de cuir et de poil. Celle qui vient des brebis de Trébisonde, vaut mieux; la qualité en est plus soyeuse. Celle de Tocat est fine et sans mélange. On estime beaucoup celle de Gognia, parce qu'il n'y a ni du roux ni du blanc; mais ce qu'il y a en ce genre de plus parfait nous est apporté de Tauris, de la Perse, du Mogol et des Indes Orientales. Ces laines sont fines et nettes, elles sont toutes à-peu-près prêtes à être filées et mises en fabrique.

Soies. Les soies du Levant sont toutes greges et en matasses; une espèce d'avantage que l'on trouve dans le commerce de ces soies, qu'on n'a pas dans celle de Sicile, c'est que le négoce des soies siciliennes ne se fait que dans une seule saison, et que les soies du Levant peuvent s'acheter en tout tems.

Les soies du Levant se tirent de plusieurs en-

droits ; les principaux sont Trypoli, Seyde, Alep et autres ports de cette Echelle ; l'île de Chypre, celle de Candie, quelques autres de l'Archipel, comme Tino, Andro, Naxis ; il en vient aussi de la Morée ; mais le principal commerce, particulièrement de celles de Perse se fait à Smyrne. *Voyez* SMYRNE.

La soie de *Turquie* est seulement propre pour la trame des beaux damas et autres étoffes de couleur, pour les bas de soie, galons, dentelles d'or et d'argent ; mais ne vaut rien et n'est pas assez belle pour la chaîne d'aucune étoffe, ni même pour la trame des taffetas noirs lustrés, qui doit être de soie d'Italie. *Voyez* TOURS.

Au commerce des productions il faut ajouter les manufactures, quoiqu'elles soient presque pour les seuls habitans, à moins que la mode n'en introduise l'usage en Europe. Ces manufactures sont les tanneries, les pelleteries pour toutes sortes d'usages, et les chagrins qu'on fait passer en Europe ; la teinture, soit pour les soies, soit pour les laines, soit même pour les peaux, y est dans sa dernière perfection, surtout pour l'éclat et la durée des couleurs. C'est de ces laines dont ils font leurs tapisseries ; et s'ils avaient des dessins bien entendus, on ne pourrait rien voir au monde de plus beau que ces sortes d'ouvrages. On y a introduit, depuis peu, des fabriques de taffetas, par le moyen desquelles les Turcs conservent maintenant leurs soies. Ils font aussi d'autres étoffes sur des dessins conformes à leur goût, de même que du brocart d'or et d'argent, principalement à Chio. Quoiqu'il y ait peu de fourrures dans le pays, car on les tire du nord, surtout de la Moscovie où elles font une grande partie du commerce, on ne laisse pas de les y parer en perfection.

Commerce avec la Turquie.

Les nations qui font le plus de commerce avec la *Turquie*, sont les Italiens, les Hollandais, les Anglais, les Français.

Les Italiens, et surtout les Vénitiens, y portent des draperies, de la céruse, du vif-argent, du sublimé, de l'opium, de la mercerie et quincaillerie d'Allemagne, des grains de verre, de l'émail, des miroirs, des étoffes de soie, or et argent, du vitriol, du fil de fer, du laiton, du papier, article considérable.

Ils en tirent les mêmes marchandises que les Français, les Anglais et les Hollandais.

Les Hollandais y portent les mêmes marchandises que les Anglais, avec cette différence, que leurs draperies y sont moins estimées que celle des Anglais.

Les Hollandais retirent de ce commerce les mêmes marchandises que les Français et Anglais.

Les Anglais y portent toutes sortes de lines et grosses draperies. La quantité en est si considérable, qu'elle produit aux Anglais une vente de plus de 20 millions tournois, et en outre, du poivre, du gérofle, de la muscade, du gingembre, de l'étain, de la poudre, des armes, du hareng sauret, du hareng blanc, du hareng salé, des sardines, de la mourue sèche, des cassonades de Portugal, du tabac de Brésil.

Ils en raportent toutes les mêmes marchandises que les Français, mais en plus grande quantité, à cause des retours considérables qui leur sont dûs des marchandises qu'ils y portent. Ils en raportent de plus, des raisins secs de Corinthe, des vins de Malaga et d'Alicante.

La quincaillerie, que les Français, les Anglais, les Hollandais et les Vénitiens portent à Smyrne et dans les autres Echelles, est composée d'aiguilles, d'épingles, de rasoirs, de couteaux, de ciseaux, de petits miroirs, etc. Les Vénitiens et les Anglais sont ceux qui y envoyent le plus.

De tous les commerces maritimes, il n'en est pas de plus utile, pour les Français, que celui qu'ils font dans les Etats du grand seigneur.

Nous importons dans le Levant des draps ; des serges, des étoffes de soie, des étoffes riches, des dorures, des bonnets, des papiers, des montres, quelque bijouterie, de la quincaillerie et mercerie, des sirops et des liqueurs, qui sont les fruits de l'industrie nationale ; une quantité de sucre, de café et d'indigo, qui sont les productions de nos colonies, et divers autres objets, comme cochenille, épiceries, drogues, bois de teinture, plomb, étain, etc. qui font une partie de nos échanges avec l'étranger.

Les Français exportent des états du Grand-Seigneur, une quantité de cotons en laine, des cotons filés, des soies, des laines, des fils de chèvre, des laines de chevron, des toiles de coton, des cires, des cuirs, des huiles et des cendres pour les savonneries, de la garance et du safranon ; et ces objets qui s'emploient dans nos fabrications, procurent de nouveaux alimens à notre industrie. Nous en exportons encore du riz, du café de Moka, du séné, des fruits secs et une quantité de bled dont la Provence a toujours besoin pour sa subsistance et pour ses armemens, ou que nos navires portent à Malte, sur la côte d'Italie ou sur celle d'Espagne, quand l'intempérie des saisons y rend les récoltes insuffisantes.

Autant pour l'exploitation du commerce que pour le protéger et veiller à l'accroissement dont il peut être susceptible, il y a dans toutes les échelles du Levant et de la Barbarie, des consuls et des établissemens français, et leur nombre excède peut-être du double celui de tous les établissemens étrangers réunis ensemble. Le com-

Digitized by Google

merce, dans cette partie de la Méditerranée, occupe près de deux cents navires nationaux de 150 à 350 tonneaux de portée, qui, par la célérité des expéditions et par la proximité des lieux, peuvent facilement faire deux voyages l'année. Indépendamment des navires employés à l'exploitation du commerce national, les Turcs en occupent peut-être la même quantité au commerce d'économie, à pourvoir à l'échange des besoins respectifs des provinces, en denrées, savons, huiles, riz, café et autres fruits, ou au transport des voyageurs et des personnes employées dans l'administration; et c'est en cabotage, cette navigation de port à port qu'on appèle la caravane. Les Français partagent cette navigation avec les Ragusois et quelques Toscans.

Quoique l'exploitation de notre commerce au Levant et en Barbarie, paraisse appartenir exclusivement au port de Marseille, elle est libre à toutes les provinces; mais la nécessité de veiller à la sûreté de l'Etat, et d'en éloigner les soupçons contagieux, a déterminé le Gouvernement à fixer à Marseille la rentrée de tous les retours du Levant, pour les y soumettre à la quarantaine. *Voyez* MARSEILLE.

Notre commerce en Levant ne compte guères qu'avec le siècle; il ne prit même une sorte de consistance qu'en 1725, après la peste de Marseille. Nous importions alors pour une valeur de 6 à 10 millions de francs, en effets manufacturés en France, ou en productions de nos colonies. Quoique ce commerce s'accrût annuellement, nous n'exportions point en matières premières l'équivalent de nos importations, et le Levant nous payait, pour la balance, deux ou trois millions en vieilles piastres de *Turquie*, en matières d'argent, ou en séquins de Venise. Pour prévenir l'extraction des espèces de *Turquie*, le Grand-Seigneur fit faire une refonte de monnaie, à laquelle on mit près d'un tiers d'alliage; les matières d'or et d'argent augmentèrent de prix, et les monnaies étrangères acquirent une nouvelle valeur. A cette époque, après la paix de 1747, l'exploitation de notre commerce en Levant prit une nouvelle face; comme on avait établi en France, dans le même tems, bien des fabrications en coton, les retours du Levant eurent un débit plus étendu et plus avantageux; les cotons augmentèrent de prix dans la proportion d'un à quatre, et par cette révolution, qui fut en grande partie à l'avantage de la *Turquie*, nos exportations excédant nos importations, il fallut, pendant quelques années, solder notre compte, en y portant des piastres d'Espagne.

Depuis 1748 jusqu'en 1764, l'importation de notre commerce en Levant et en Barbarie, s'éleva gradativement à 26 ou 27 millions en effets des fabrications françaises, en productions de nos colonies, etc.; la rentrée de cette somme en matières premières ou en denrées, montait, à la même époque, à 30 ou 33 millions; de sorte que la masse de nos importations en Levant, et le bénéfice qui en résultait était en équilibre, ou à-peu-près, avec la masse de nos exportations. Les retours du Levant et de la Barbarie ayant encore pris faveur, par l'extension de notre industrie et de notre commerce maritime, et par la réduction de quelques impôts, la somme de nos retours eut un nouvel accroissement, et elle passe aujourd'hui, en tems de paix, plus de 40 millions, quoique notre commerce n'ait pas la même utilité.

Après la paix de 1763, l'importation des draps du Languedoc, qui fut portée à 13 et 14 mille ballots de dix pièces par année, a été toujours en diminuant, à mesure que le relâchement de nos fabrications a rebuté le consommateur; et depuis 1784, elle ne va pas même à six mille ballots. La somme de nos importations se trouvant réduite par-là à environ 20 millions de livres, il résulte que sauf le plus ou moins de bénéfice sur ces importations, pour balancer notre compte avec le Levant, il faut porter annuellement 18 à 20 millions de livres en dallers ou écus de l'Empire; notre commerce, quoique dans le fond plus considérable qu'il n'était il y a trente ans, est réellement moins avantageux, en ce qu'alors nous échangions les productions du Levant contre nos fabrications, au lieu qu'aujourd'hui nous les achetons en partie.

Cette révolution, qui peut avoir quelque retour, n'empêche pas que la France ne retire de grands avantages de ses échanges dans les états du Grand-Seigneur; il n'est pas même possible de les apprécier, par la difficulté qu'il y a de suivre tous les rameaux de notre commerce extérieur, et de calculer les résultats de l'emploi des matières premières que nous exportons du Levant, qui reproduisent à l'infini de nouveaux objets de fabrication, de circulation, d'échanges et de réexportations; la simple aperçu des bénéfices qui résultent de l'industrie, suffit pour donner une juste idée de l'utilité de ce commerce, et de toute l'attention qu'il mérite.

Nos importations en Levant et en Barbarie, n'excèdent pas aujourd'hui, et en tems de paix, 20 millions de livres, dont la moitié consiste en effets manufacturés en France, en draps, étoffes, dorures, bonnets, serges, papiers, etc. La main-d'œuvre, sur la plupart de ces objets, passe la moitié de leur valeur; mais on la réduit en totalité à cinq millions. 5,000,000

Nota. Avant 1766, nous importions en Levant de 12 à 15 millions en draps; il restait donc en main-d'œuvre à la province de Langue-

5,000,000

D'autre part.	5,000,000
doc, de 6 à 8 millions de livres ; depuis qu'on importe à peine le tiers de cette totalité, la province ne reçoit qu'en proportion pour le prix du travail.	
Sur 41 ou 42 millions de retours du Levant et de la Barbarie, il y en a 36 ou 38 au moins en matieres premières, qui sont mises en œuvre dans les différentes provinces de France ; ce sont de nouveaux objets de circulation intérieure ou de réexportation. Comme à la réserve des soieries, tout le reste n'exige ni le même travail, ni les mêmes apprêts que les draps, nous réduisons la main-d'œuvre entre le tiers et le quart.	11,000,000
Le commerce français en Levant et en Barbarie occupe deux cents navires au moins, qui, l'un portant l'autre, font deux voyages l'année. Le frêt de ces quatre cents voyages, à raison de 6 mille livres, distraction faite des frais d'armement, désarmement, radoubs et entretiens, 2,400,000 livres.	2,400,000
La caravane occupe autres deux cents navires, et peut produire annuellement en bénéfice net, tous frais et entretiens prélevés, environ 500,000 livres.	500,000
Bénéfice d'entrée en Levant et Barbarie, ou sur les retours, estimé 10 pour 100 sur 41 millions, sur quoi il faut essuyer les lenteurs des recouvremens, courir les risques de la navigation, ou payer les assurances, 4,000,000.	4,000,000
Commission de vente ou d'achat, aux établissemens du Levant, à 5 pour 100 sur les 41 mil. 2,000,000 ; à déduire les dépenses des établissemens. . . 900,000	1,100,000
	24,000,000

Il résulte que nos relations de commerce dans les Etats du Grand-seigneur, consistant dans l'importation de 20 millions de fabrications ou de productions de nos colonies, à laquelle il faut ajouter une solde de 16 à 18 millions en argent, pour former en retours une masse de 40 à 42 millions, produisent à l'Etat 24 millions de livres en industrie, et un million en impôts. Indépendamment de ce bénéfice d'industrie et d'exploitation, qui paraît démontré, il reste encore d'autres avantages qui ne sont pas moins précieux.

Nous employons annuellement à l'exploitation de notre commerce du Levant et de la Barbarie, deux cents navires, et autant à la caravane, ou cabotage pour compte des Turcs ; ces quatre cents navires armés occupent environ 7 mille matelots, et 12 cents maîtres, nourris et salariés sur ce commerce ; constamment exercés dans la partie de la Méditerranée la plus hérissée d'écueils, ils se perfectionnent dans la navigation et sont d'une grande utilité pour l'Etat. *Voyez* LANGUEDOC, LODEVE.

La France doit être d'autant plus jalouse du fruit qu'elle retire de son commerce avec le Levant depuis soixante ans, qu'elle le connaissait à peine au commencement du siècle ; celui des Anglais jouissait alors d'une si grande supériorité, que les Italiens qui se plaisaient à rire aux dépens des Français, les appelaient par dérision *mercanti di barette*, marchands de bonnets, faisant allusion aux calottes drapées, qui faisaient alors la base de notre commerce avec la *Turquie*.

Les réglemens faits dans le commencement du siècle, et les encouragemens qu'accorda la province de Languedoc, donnèrent à ses fabrications la plus grande activité. Par le premier relevé, fait en 1714, on voit que l'importation des draps pour le Levant, n'alla qu'à six cent quatre-vingt-dix-huit ballots de dix pièces ; nos draps s'accréditèrent promptement par leur finesse, leur légéreté, leurs apprêts et la vivacité des couleurs ; les fabriques, en se multipliant, se perfectionnèrent, et nos expéditions, pendant cinquante ans, eurent les plus rapides progrès.

Depuis 1714 jusqu'à 1724, en dix ans, il passa au Levant. . .	20,018 ballots,
Depuis 1724 jusqu'à 1734. . .	40,787
1734. . . à 1744. . .	56,403
1744. . . à 1754, dont six ans de guerre.	58,846
Depuis 1754 jusqu'à 1764, dont sept ans et demi de guerre. .	81,416
En 1764, la première année après la paix de 1763. . .	12,600
Total.	270,070 ballots.

On voit que dans le cours de cinquante-un ans, nous avons importé en Levant deux cent soixante-dix mille ballots de draps de dix pièces l'un, valant plus de 300 000,000 de livres dont il est resté les trois cinquièmes à la province de Languedoc pour le prix de son industrie, c'est-à-dire, environ 200,000,000.

On doit observer que dans les onze dernières années, nous avons importé en Levant quatre-vingt-quatorze mille ballots, c'est-à-dire, plus que le tiers de la totalité : de sorte que notre consommation dans cette série, comparativement à une donnée commune sur les quatre restantes, est dans la proportion de quatre à neuf. Après

Digitized by Google

1764, les expéditions se sont rallenties; celles de 1786 étaient de cinq mille huit cents ballots, et elles ont diminué tous les ans, même avant la guerre actuelle. Examinons les causes de cette révolution.

On a déjà dit que nous n'avions aucune, ou presqu'aucune idée de fabrications pour le Levant avant le siècle; c'est donc à l'observation des réglemens qu'on fit alors, et aux soins qu'on se donna pour imiter nos rivaux et encourager l'industrie, que la province de Languedoc a dû la perfection et l'accroissement progressif de ses fabrications. Nos draps s'étant insensiblement accumulés en Levant avant 1740, on sentit la nécessité d'un régime qui pût en faciliter le débouché sans les avilir, et sans suspendre entièrement les fabriques; on imposa en Levant, ensuite en Languedoc des règles gênantes auxquelles l'esprit d'intérêt ne mit pas assez de bornes; l'administration qui voulut prévenir ces abus, renonça à ces opérations arbitraires et locales qui semblaient mettre des entraves à l'industrie et au commerce; et dans ce moment où une diversité d'opinions sur les convenances morales et civiles des hommes, commençait à se manifester, on passa rapidement des austérités d'un régime qu'on aurait dû modérer, aux excès d'une licence dont on ne prévit pas assez les désordres. Cette liberté si désirée enfin n'eut pas l'effet miraculeux que l'opinion lui avait consacrée; les fabricans n'étant plus soumis à aucune règle, à aucune loi, se relâchèrent sur la qualité, sur les largeurs, sur les aunages, et firent à qui plus mal. Après la paix de 1763 il passa en Levant des quantités de draps fabriqués en contravention des règlemens; mais les consommateurs, ceux d'Asie surtout qui, jusques-là, portaient nos draps emballés sur les bords orientaux de l'Océan, sur la foi d'un plomb qu'ils ne regardaient même pas, voyant qu'ils étaient les victimes de leur bonne foi, renoncèrent au drap français, et le Levant entier donna la préférence aux serges anglaises, appelées *chalons*, qui étaient mieux fabriquées que nos mauvais draps, et qui ne coûtaient que moitié prix. C'est ainsi que, par un changement de régime, légèrement aperçu, discuté sur des principes généraux qu'on n'appliquait jamais à des idées locales; par un système enfin, dont l'enthousiasme et l'orgueil de la nouveauté faisaient tout le prix, nous avons perdu dans un instant ce que nous avions acquis à force de soins et de peines dans le cours du siècle.

La bonneterie que les Français y portent consiste presque toute en bonnets de laine rouge qui se fabriquent, en plus grande partie, dans le Languedoc, la Provence et le Dauphiné. On y en a porté, année commune, jusqu'à environ deux mille cinq cents douzaines assorties.

Presque tout le sucre, soit en pain, soit en cassonade, qui se consomme non-seulement à Constantinople, à Smyrne et aux autres Echelles du Levant, provient des îles Françaises en tems de paix. Il y en vient quelque peu du Caire, mais il fait peu de tort à celui-là. Les Turcs le préfèrent, quoique moins doux que celui du Caire. Il faut observer qu'on n'y en porte que de très-petits pains, cette forme ayant la préférence sur la grosse.

L'indigo qui passe de France dans les Echelles, vient de Saint-Domingue; on le distingue en bleu et violet; le bleu est préféré à Khissar pour les manufactures, s'assortissant mieux à la qualité des eaux du lieu. Le violet au contraire est recherché en Magnesio et en Perse: les Anglais, les Hollandais et les Livournais envoient aussi de l'indigo de Saint-Domingue dans les Echelles du Levant; mais les Français y en portent plus qu'eux tous ensemble.

Les droits d'entrée pour les marchandises d'Europe sont fort petits; ils n'excèdent point les trois pour cent, lorqu'ils sont une fois payés; on peut envoyer les marchandises de quelque nature qu'elles soient dans toute l'étendue de l'empire, et on n'est plus obligé qu'à de petites sommes en certains endroits où on demande la reconnaissance de la douane, dans laquelle les droits ont été acquittés. *Voyez* LEVANT.

Poids, mesures, monnaies, change.

Le quintal est de 100 rottes, et la rotte est de 180 drachmes; ainsi le quintal de *Turquie* pèse 140 liv. 6 onces de France. Chaque livre de 16 onces.

Le batman est le poids dont on se sert pour peser les soies de Perse, il est de 6 ocques ou de 2 mille 400 drachmes, qui font 18 livres 12 onces.

Le taffé est le poids dont on se sert pour peser les soies de Broune, il est de 610 drachmes, qui font 4 livres 12 onces.

Le tchéqui de laine de chevron est de 800 drachmes ou de 2 ocques, qui font 6 livres 4 onces.

Le tchéqui d'opium est de 250 drachmes, qui font 2 livres moins 6 drachmes.

Le tchéqui de corail est de 100 drachmes, qui font 12 onces et demie.

On se sert pour poids de la rotte, de l'ocque, de la drachme.

L'ocque est de 400 drachmes, qui font 3 liv. 2 onces de marc.

La rotte est de 180 drachmes, qui font 1 liv. 6 onces et demie poids de marc.

Mesures. La mesure de toutes sortes d'étoffes en *Turquie* s'appèle *pic*. le pic se divise en archine et endaye, l'endaye est de $\frac{1}{10}$ de moins que le pic; celui-ci sert de mesure à toutes les étoffes de coton, et l'archine, qui est le pic commun, à celles des laines et des soies; il faut,

à

à très-peu de chose près, 1 pic et ¼ pour faire l'aune de France.

Monnaies et leur valeur argent de France ou tournois.

Le sequin fondouclis valant 440 âpres ou trois piastres deux tiers, à raison de 120 âpres, la piastre valant 3 livres, il s'ensuit que le sequin fondouclis équivaut à. 11

	liv.	s.	d.
Le demi-sequin fondouclis. . .	5	10	
Le sequin zeugeslis de Constantinople valant 420 âpres, vaut. .	10	10	
Le sequin zeugeslis du Caire, à 330, vaut.	8	5	
Le sequin zermahboub, qui a la même valeur des zeugeslis, c'est-à-dire, 330 âpres, vaut. .	8	5	
Le demi-sequin zermahboub, valant 165 âpres, vaut. . . .	4	2	6
Le sequin touralis de Constantinople, à 390 âpres, vaut. . . .	9	15	
Le sequin touralis du Caire, à 315 âpres, vaut.	7	17	6
Les sequins de Tunis, d'Alger, Tripoly et autres lieux de Barbarie, à 390 âpres, valent. . .	9	15	
Le demi-sequin barbaresque, à 195 âpres, vaut.	4	17	6
Le quart de sequin, à 97 âpres et demi, vaut.	2	8	9
La piastre de 120 âpres vaut. .	3		
L'izelotte est de 90 âpres, et vaut.	2	5	
La demi-piastre 60 âpres, et vaut.	1	10	
La demi-izelotte 45 âpres, et vaut.	1	2	6
Quart de piastre, à 30 âpres, vaut.		15	

Au cours actuel, la piastre turque vaut 2 fr.; le para 1 sol, et l'âpre 4 deniers tournois.

On tient les écritures à Constantinople en piastres et paras, ou piatres et âpres.

Une piastre a 40 paras ou 120 âpres.

Un para a conséquemment 3 âpres.

Un jux vaut 100,000 âpres.

Une chise est une bourse qui contient 500 piastres de *Turquie*.

Change.

Constantinople donne.	Reçoit par contre.	dans les villes ci-après.
36 paras env.	p. 1 fl. ct. .	à Amsterdam.
80 dits. . env.	p. 1 piast. de 20 s. d'or. . .	à Livourne.
9 piast. ½ env.	p. 1 liv. ster.	à Londres.
125 piast. env.	p. 100 écus de 3 l.	à Marseille.
190 paras env.	p. 1 seq. de 22 l. p. arg. .	à Venise.
43 dits. . env.	p. 1 fl. ct. .	à Vienne.

Il n'y a à Constantinople ni usance ni jours de faveur. On tire ordinairement sur cette place à 31 jours de vue. Ceux qui sont ponctuels, payent ordinairement sur le jour; les autres usent des jours de faveur en usage dans leurs pays respectifs: par exemple, les maisons françaises font comme en France; d'autres encore sont plus négligentes, elles diffèrent, une, deux, trois, jusqu'à quatre semaines, et bonifient l'intérêt du retard. *Voyez* Constantinople, Smyrne, Alep, Crimée.

Digitized by Google

V

VALENCE, ville de France en Dauphiné, au département de la Drôme, située sur la rive gauche du Rhône, à 20 lieues de Vienne, 138 de Paris. Long. 22. 30. lat. 44. 58.

Suivant les derniers dénombremens, il y avait à *Valence*, en 1795, 6,633 habitans.

Le territoire des environs de cette ville est peu fertile en grains; il y a quelques troupeaux; on y cultive la vigne, et les vins qu'on y fait sont assez estimés.

Depuis plus d'un siècle, il existe à *Valence* une fabrique de bas. Il en sort des ouvrages d'une bonté et d'une perfection singulière: outre les bas de soie de Ségovie, de bourre de soie, de laine, il s'y fait des gants des mêmes matières, des bonnets pour le Levant, etc. Cette ville, par sa situation, devrait être une des plus commerçantes de France, le Rhône flottant contre ses murs; mais malgré sa fabrique de bas qui, à la vérité, est peu considérable aujourd'hui, *Valence* ne fait que peu de commerce.

On fait aussi à *Valence* et dans les environs, quelques étoffes de laine, des ratines, des draps communs, etc. *Voyez* DAUPHINÉ.

VALENCE, royaume ou province d'Espagne. Il tire son nom de sa capitale, et est long et étroit; s'étendant du nord au sud, de la longueur d'environ soixante-six lieues, sur vingt-cinq, dans sa plus grande largeur. Il est borné au midi et à l'orient par la mer Méditerranée qui fait là près de soixante lieues de côtes; au nord-est par un coin de la Catalogne, au nord par l'Arragon, et au couchant par la Castille Nouvelle et par la Murcie.

Le royaume de *Valence* est l'un des mieux peuplés de toute l'Espagne. On y compte sept cités, soixante-quatre villes murées, grandes et petites, mille villages et quatre bons ports de mer, dont le plus considérable est Alicante.

Quoique cette province soit beaucoup plus petite que l'Arragon, que les terres y soient peu propres à la nourriture des troupeaux et assez stériles en bled, la contribution générale y est beaucoup plus forte. Le commerce en est la seule cause.

De toutes les provinces d'Espagne, celle de *Valence* est, sans contredit, la plus belle, la plus agréable, et dont le séjour est le plus délicieux. L'air y est si doux et si tempéré qu'on y jouit presque toujours d'un printems perpétuel. Elle abonde en riz, en dattes, en lin, en chanvre, en soie, en vins, en huiles, en cannes à sucre, en oranges, en citrons, en amandes et en d'autres excellens fruits.

Voici ce que M. *Bourgoing* raporte de cette province dans le troisième volume de son *Tableau de l'Espagne Moderne*:

« La capitale de la province de *Valence*, si elle n'est pas précisément une belle ville, est du moins une ville très-agréable à habiter, depuis quelques années surtout qu'on y a établi une police vigilante qui s'occupe autant de son embellissement que de sa sûreté. Quoique ses rues ne soient point pavées, il y règne une extrême propreté. Les immondices qu'on en enlève très-fréquemment servent à fertiliser le vaste verger qui entoure *Valence* de toutes parts. L'indolence et la misère sont bannies de cette ville; tous les bras y trouvent de l'emploi. En 1783, près de quatre mille métiers en soieries de diverses grandeurs occopaient plus de 20,000 habitans, sans compter ceux qoi travaillent les bois et les fers de tant de machines, ceux qui devident la soie, la filent, la teignent.

» Cette prospérité n'a fait que s'accroître depuis 1783; et je me suis assuré dans le cours de cette année (1796) qu'il y avait à *Valence* environ hoit mille métiers de toote espèce. Le gouvernement ne néglige rien poor encourager cette branche d'industrie. Il en a donné plusieurs preuves dans la guerre qui vient de finir. Elle a nécessité deux de ces levées extraordinaires d'hommes, connues en Espagne sous le nom de *quintas*. La coor d'Espagne a exempté du tirage tous les garçons employés d'une manière quelconque aux fabriques de soie; et cette exceptioo a embrassé plus de 3,000 personnes dans la seule ville de *Valence*.

» Les manufactures de soie ne sont pas la seule occupation des Valenciens. Ils fournissent une quantité considérable de chanvre aux arsenaux du roi.

» Leurs vins et leurs eaux-de-vie sortent en abondance, non-seulement pour l'Angleterre, pour les îles de Jersey, pour la Hollande et pour le Nord par Dunkerque où se fabriqoait, il y a quelque tems, la plupart des eaux-de-vie de *Valence*, mais aussi depuis plusieurs années poor l'Amérique Espagnole. Les vins et les eaux de-vie de *Valence* remontent même la Loire jusqu'aux environs d'Orléans. Car nos commerçans mêlent volontiers ces eaux-de-vie aux nôtres qui sont

meilleures ; et ces vins aux vios de France, pour donner à ceux-ci plus de couleor.

» Le riz est encore une source de richesses pour les habitans du royaume de *Valence* ; mais sa culture altère la salubrité de leur heureux climat ; ils ont cependant des moyens de se mettre à l'abri de l'iofluence maligne des rizières. J'en ai conno qui, ne sortant que lorsque le soleil était déjà un peu élevé sur l'horison, rentrant le soir dans leurs appartemens bien clos, s'interdisant l'usage de l'eau presqu'absolument, vivaieot impunément au milieu de leurs champs de riz ; mais la plupart expient ce voisinage par des fièvres périodiques. Ils o'en sont pas moins attachés à cette branche d'industrie, parce qu'elle favorise leur paresse et leur cupidité. Le riz se sème à la Saint-Jean, se récolte à la fin de septembre. Il manque rarement ; il a des débouchés certains. Comment un pareil genre de culture n'aurait-il pas beaucoup de partisans ? aussi le gouvernement ast-il obligé de faire des lois rigoureuses pour diminuer le nombre des rizières. Elles abondent le long de la côte, et surtout au-midi de la ville de *Valence*, depuis Gandia jusqu'à Catarrojo. C'est-là que le goût de cette culture est une sorte de manie que rien ne peut contenir. L'administration partage les héritages en divers quartiers ou cotos, et marque ceux qui, pendant tel espace de tems, pourront seuls être semés en riz ; mais ces limites sont presque toujours franchies. Vainement le capitaine général se rend-il sur les lieux pour veiller en personne à l'exécution des règlemens. Son autorité est souvent compromise, quelquefois même sa sûreté, et la loi souvent est impunément éludée. Aussi les récoltes de riz sont-elles prodigieuses depuis quelques années. Elles alimentent toute l'Espagne, excepté le midi de l'Andalousie où l'on préfère encore le ria de la Caroline.

» L'abondance de ces déboochés a fait beaucoup renchérir le riz de *Valence*. La mesure qui, en 1785, étnit au prix de six à sept piastres, est montée jusqu'à dix et douze; et les cultivateurs du pays assurent que le royaoe de *Valence* ne tire pas moins de trente à trente-deux millions de réaux du riz qu'il recueille.

» La barille est une production particulière aux royaumes de *Valence* et de Murcie. Elle entre essentiellement dans la compositioo des glaces. On en récolte, année commune, cent cinquante mille quintaux qui passent en France, en Angleterre, à Gênes et à Venise.

» La soude ou bourde, en espagnol *sosa*, est une espèce de barille qo'emploient les fabriques de savoo de Francc et d'Angleterre. On en récolte dans le royaume de *Valence* environ vingt-cinq mille quiotaux.

» L'agua-aul est une troisième sorte de barille. On en recueille quatre mille quintaux dont la plus grande partie passe à Marseille.

» Enfin, le salicor, quatrième espèce de barille, vient sans culture, et s'emploie dans les verreries de France, d'Angleterre et d'Italie.

» Quand la plante de la barille de ces diverses sortes est bien mûre, on en forme des monceaux qu'on laisse sécher un ou deux jours; ensuite on l'entasse, sans trop la presser, dans des troos de trois pieds de profondeur : on y met le feu ; on remue la matière avec de longues perches, en y jetaot de la nouvelle herbe à mesurc qoe la première se consume. Quand on croit la coisson complette, oo couvre ces trous de terre et on laisse la barille se réfroidir. Trop souvent on la falsifie en y mêlant des herbes bâtardes que produit le même terrain. La cendre qui résulte de cette cuisson est la barille en blocs telle qu'elle est exportée.

» L'huile est une des plus abondantes productions du royaume de *Valence* ; mais il n'est permis de l'exporter que lorsqu'elle est à un prix très-bss ; elle passe pour avoir one odeur et une saveur désagréable, et mérite assez généralement sa réputation. On attribue son imperfection à différentes causes, 1°. à l'usage de dépouiller l'olivier de ces fruits en le meurtrissant, au lieu de les cueillir avec précaution; 2°. à l'habitude où l'on est de conserver trop longtems le noyau avec la chair de l'olive ; 3°. à la rareté des moulins à huile, laquelle oblige de laisser, pendant plusieurs mois, les olives en monceaux, fermenter et se corrompre avant qu'on en exprime la liqueur.

» Les Valenciens tirent assez bien parti de toutes les productions de leur sol. Ils ont une espèce de terre dont ils font ces carreaux de fayence colorée connus sous le nom d'*azulejos*, et qu'on ne fabrique qu'à *Valence*. On en revêt les planchers et les lambris des appartemens. On y peint les sujets les plus compliqués, tels que des bals masqués, des fêtes de taureaux, etc.

» L'espart, ou sparte, quoiqu'une des productions les plus viles du pays, est d'une grande utilité à ses habitans. Ils en font beaucoup de nattes et de cordages. Autrefois on en embarquait une grande quantité pour nos ports de la Méditerranée. L'exportation en fut défendue en 1783. On réclama contre cette prohibition. On prétendit qu'il était impossible d'employer dans le pays même tout l'espart qui y croît. Le gouvernement permit donc à quelques particuliers d'en exporter des quantités considérables, et nos ports de Toulon et de Marseille où il est d'un grand usage dans les chantiers et les arsenaux, profitèrent de cette permission.

» L'industrie des Valenciens emploia jusqu'à l'aloës, plante parasite qui semble n'être destinée qu'à l'ornement et à la clôture des héritages. De ses feuilles longues et extrêmement épaisses, ils tirent une espèce de fil dont ils font des rênes.

» Enfin, ils ont dans leurs abondantes récoltes

d'oranges, de limons, raisins, figues, mais surtout de vins et d'eaux-de-vie, l'objet d'une immense exportation.

» Ce qui distingue par-dessus tout la ville et le royaume de *Valence*, ce sont les travaux de ses fabriques. Nous ne dirons plus qu'un mot de celles de draps, quoiqu'elles contribuent beaucoup à la prospérité d'une portion de ce royaume, celle qui est dans les montagnes du côté du couchant. C'est-là que sont comme cachées les manufactures d'Enguera, d'Onteniente, de Concenteyna, celle d'Alcoy surtout. Elles emploient la plus grande partie des laines du pays, qui, quoique d'une qualité inférieure, font de fort bons draps communs, et sont recherchées par les manufactures du Languedoc. Mais les soies sont pour ce pays d'une toute autre importance. Il y a douze ou quinze ans qu'il en produisait beaucoup plus qu'il n'en pouvait fabriquer; et alors on ne concevait pas comment le gouvernement en permettait si difficilement l'exportation. A présent que le nombre des métiers est presque le double de ce qu'il était à cette époque, la défense d'exporter les soies du pays est motivée. On est même obligé d'en faire venir habituellement d'Italie et quelquefois de France, comme cela arriva après la mauvaise récolte de 1784, comme cela arrive depuis que nos fabriques manquent de bras. Malgré la vigilance de l'administration, une partie des soies de *Valence* sort cependant du royaume. Leur exportation pour l'intérieur n'est pas défendue. Il en passe dans l'Andalousie une portion bien plus considérable que ses métiers n'en peuvent fabriquer; et on sait qu'il s'en écoule par le Guadalquivir qui prennent la route de l'Angleterre.

» Les progrès de la fabrication ont, dans ces derniers tems, singulièrement encouragé la plantation des mûriers. On l'essaye par-tout; partout elle réussit. Il y a peu d'années qu'il y avait encore entre *Valence* et Murviedro un grand terrain, maigre et stérile, appelé *Larénal*. Il est présentement couvert de mûriers. Tous les propriétaires les ont multipliés à l'infini dans leur terrain. Il y en a un qui récolte annuellement jusqu'à vingt livres pesant de semences de vers à soie, et qui a assez de mûriers pour pouvoir les nourrir sans secours étrangers; et il est assez commun d'en voir qui ont cinq, six et sept livres de semences. Il n'est pas indifférent de dire que tous ces mûriers sont blancs (*moreras*); car il y en a dans quelques provinces d'Espagne, dans le royaume de Grenade, par exemple, qui sont noirs (*morales*) et dont les feuilles produisent une soie fort peu inférieure à celle des mûriers blancs.

» Les feuilles de ceux-ci se vendent par cargas, chacune d'environ 270 livres de France. La récolte de ces feuilles se fait une, deux, ou tout au plus trois fois par an; mais il est rare que les dernières soient aussi abondantes et d'aussi bonne qualité que les premières. Sous un climat aussi tempéré, le tems pendant lequel la feuille du mûrier peut se cueillir, dure la plus grande partie de l'année, mais la récolte ne s'en fait que successivement et à proportion de la consommation des vers à soie. Tous ces troncs dépouillés, dont le nombre augmente à mesure que la saison avance, ne laissent pas de déparer ces plaines d'ailleurs si vertes et si fécondes.

» Les soies de *Valence* sont, quant à la finesse, comparables aux meilleures de l'Europe; mais leur filature est encore imparfaite: elle est répartie entre quelques milliers de mains qui ne filent pas d'une manière uniforme. De-là les inégalités dans les tissus. Aussi, lorsque nous en recevons ne les employons-nous à aucun ouvrage fin ». *Voyez* ESPAGNE.

VALENCE, ville d'Espagne, capitale du royaume du même nom, sur le Guadalaviar, à une lieue de la mer, où il y a un port, 44 de Murcie, 55 de Sarragosse, 66 de Madrid, et 67 de Barcelonne. Long. 17. 30. lat. 39. 30.

On peut, sous quelqu'aspect qu'on la considère, regarder cette ville comme une des plus commerçantes de l'Espagne. Elle embrasse dans son commerce ses propres productions, et celles du royaume de *Valence*, qui sont aussi précieuses qu'abondantes: elle renferme dans son enceinte beaucoup de manufactures, dont quelques-unes sont à un très-haut dégré de perfection.

Les productions consistent en soies, laines, vins et eaux de-vie, figues, amandes et autres fruits excellens, soudes, cumin et anis.

Soie. La récolte en est très-abondante; elle s'élève, année commune, à 13 ou 14 cent mille livres pesant, ce qui fait, à-peu-près, un million de livres de France, poids de marc. Les deux tiers se consomment dans les manufactures de cette ville et dans quelques autres petites fabriques des villes circonvoisines; le reste s'exporte ordinairement par moitié en Catalogne et à Séville: il s'en exporte rarement dans l'étranger, à cause du prix où elles se tiennent toujours.

Laines. Outre celles de Gandie, Denis et Segorbe, villes voisines de *Valence*, dont il se fait de fortes expéditions pour les ports de Marseille et de Cette, les négocians qui font cette branche de commerce, tirent aussi des laines d'Aragon et de Castille, dont la majeure partie est expédiée pour les ports de Marseille, Cette, Rouen, Hâvre-de-Grace et autres de France.

Vins. La récolte en est actuellement considérable, et a doublé depuis un certain nombre d'années. Il s'en exporta, année commune, environ six mille pipes, dont à-peu-près la moitié pour Cadix qui l'expédie ensuite pour l'Amérique; et l'autre moitié, en toutes sortes de qua-

Digitized by Google

lités, pour les ports de Calais et de Dunkerque, et pour la Hollande.

Eoux-de-vie. Elles sont d'une très-bonne qualité: il s'en exporte une assez grande quantité dans l'étranger, mais peu pour la France.

Raisins. Il s'en expédie, année commune, 40 à 50 mille quintaux, soit à *Valence*, soit à Denis et Alicante: la majeure partie est destinée pour l'Angleterre.

Figues et amondes. Il s'en expédie beaucoup pour la France, l'Angleterre, la Hollande et Hambourg.

Cumin et anis. Ils s'expédient pour la Hollande.

L'industrie de *Valence* consiste en manufactures d'étoffes, mouchoirs et ceintures de soie, de gaze, de rubans; fabriques de draps; fabriques de carreaux de terre vernissés et avec dessins.

Etoffes de soie. Valence est, d'après Lyon, une des villes de l'Europe où il s'en fabrique davantage: on y compte 4.000 métiers continuellement battans, sans parler de ceux qu'occupe la fabrication des mouchoirs, ceintures et rubans de soie, et gazes. Les étoffes de toutes espèces qu'on y fabrique, peuvent entrer en concurrence avec celles de Lyon: l'industrie est, en général, dans ce genre, portée à un très haut dégré de perfection. Cependant, malgré l'immense quantité d'étoffes qui sortent de ces fabriques, il ne s'en exporte point dans l'étranger, si ce n'est des velours unis, damas, satins et taffetas forts, et mouchoirs: de tout cela en petite quantité.

Draps. On en fabrique de différentes sortes à *Valence*, et dans quelques autres villes circonvoisines, mais aucuns dans les qualités superfines. Excepté quelques-uns des plus fins, qui passent en Amérique, il ne s'en exporte point dans l'étranger, tout se consomme dans l'Espagne même.

Carreaux de terre vernissés. Ils sont propres à paver les appartemens. Il y en a plusieurs fabriques qui travaillent parfaitement; on y en fait de diverses grandeurs et de différens dessins, avec couleurs et bordures. Il s'en fait une très-grande consommation dans toute l'Espagne; il s'en exporte aussi en Portugal, à Marseille et e Hollande.

Il s'est aussi établi dans quelques villages, des manufactures de fayence où l'on travaille beaucoup: l'écoulement des ouvrages qui en sortent, se fait en Espagne et en Portugal; il s'en exporte aussi dans l'Amérique espagnole. Le plus parfait de ces établissemens, est celui du village de l'Alcura; il appartient à M. le comte d'*Aranda*.

Valence tire une grande quantité de marchandises des fabriques de France que nous allons indiquer.

Importation des fabriques de France. Les objets les plus importans de ce commerce sont des toiles de Laval et Mayenne, de Senlis, de Troyes, de Courtray et de Valenciennes, des toiles crées, de ménage, et de différentes autres qualités, en très-grande quantité; des étoffes des différentes fabriques de France, principalement des camelots de diverses qualités, des fabriques d'Amiens et de Lille; des pannes; des étamines des fabriques de Rouen, de Reims, du Mans, et de différentes autres fabriques de France; des serges de Nîmes, et d'autres étoffes dans le même genre; quelques draps d'Elbeuf, de Sedan et d'Abbeville, mais en petite quantité, parce qu'on substitue, depuis quelque tems, à ces draps ceux des fabriques de Saint-Fernando, de Segovia, de Guadalajara et de Brihuega; quelques étoffes, dorures et galuns de Lyon, dans le plus riche; de la quincaillerie et de la mercerie de toutes espèces, et en grande quantité.

Exportation. Cette branche de commerce comprend, en général, toutes les productions du territoire de cette ville et du royaume de *Valence*, et partie do produit des fabriques qu'elle renferme.

Monnoies. Les écritures se tiennent dans cette place et dans tout le royaume de *Valence*, en piastres, sous et deniers: la piastre se divisant par 20 sous, et le sou par 12 deniers.

Toutes ces monnaies sont imaginaires, ainsi que celle appelée *real valencien*, dont les 2 font 3 réaux castillans; autrement réaux de veillon. Le réal valencien se compte pour 2 sous de piastre, ainsi les 10 font une piastre. Pour faire la piastre de 10 réaux valenciens, il faut 15 réaux de veillon et un ochavo effectifs (ou 2 maravedis qui font l'ochavo) qui sont les monnaies dont on se sert dans toute la Castille, tant pour les écritures que pour toutes autres affaires en général.

Chaque réal de veillon vaut 17 ochavos effectifs, ou 34 maravedis aussi effectifs.

Dans les lettres de change, billets, contrats, etc., formés en piastres, il est d'usage de piastres *piastres de* 128 *quartos*, parce que chaque réal de veillon vaut 8 quartos et demi, le quarto étant, ainsi que l'ochavo, une monnaie effective. Cette expression se met par prévoyance, en cas qu'il arrivât quelques changemens à la valeur présente des espèces d'argent.

Les pièces d'or et d'argent, qui ont cours dans ce royaume, sont les mêmes que dans toute l'Espagne. *Voyez* MADRID.

Poids et mesures. Le quintal est composé de 4 arrobes, et l'arrobe est composé de 36 livres de 12 onces poids de table, et 24 livres de 16 onces poids de marc. L'une et l'autre servent chacune pour telle ou telle marchandise: par exemple, quand on parle de livres de soie, on entend des livres de 12 onces.

Digitized by Google

La mesure pour toutes sortes de grains est le caffis, dont 80 font 100 charges de Marseille. Le caffis se divise en 12 barchilles, et la barchille en 4 amoulds.

La vara se divise en 4 pans: 130 varas font 100 aunes de Paris.

L'arrobe, mesure pour les liquides, contient 30 livres de 12 onces.

Usages pour le paiement des effets de commerce. Les usances pour les lettres de change tirées de France, de Gênes, de Livourne, de Londres, d'Amsterdam et de Hambourg, sont de 50 jours de date; et pour celles tirées de Rome, de trois mois de date.

Les lettres tirées de ces différentes villes, jouissent de 15 jours de grace après l'échéance, excepté celles de Rome, qui ne jouissent d'aucun.

Les lettres de l'intérieur d'Espagne n'ont que huit jours de grace. *Voyez* ESPAGNE, VALENCE (royaume).

VALENCIENNES, ville de France, capitale du Hainaut, au confluent de l'Escaut et de la Ronelle, à 7 lieues de Mons, de Cambray et de Douay, au département du Nord. Long. 21. 44. 55. lat. 50. 21. 27.

Si cette ville où l'on compte 18,400 habitans, ne peut être mise au rang des premières places de France, pour le commerce, elle est au moins très-recommandable du côté de l'industrie: les fabriques qu'elle renferme sont à un haut dégré de perfection, et sont connues dans toute l'Europe.

Les productions qui entrent dans son commerce consistent en grains de toutes espèces, colsa, lin, tabac, pois, fèves, haricots, houblons, et houille ou charbon de terre.

L'Escaut ouvrant à *Valenciennes* des voies de communication avec un grand nombre de villes, le commerce de ces productions s'y fait avec beaucoup de facilité.

La mine d'où l'on tire le charbon de terre est, dit-on, la plus considérable, la mieux et la première exploitée de toutes celles des Pays-Bas francais. Elle occupe journellement 2,000 à 2,400 ouvriers: le charbon qu'on en tire est bon à tous usages: il s'exporte dans tout le Hainaut, le Cambresis, la Flandre, l'Artois, la Picardie et autres provinces voisines. M. *Mathieu* en est le directeur, ainsi que d'une mine pareille, mais bien moins bonne que celle-ci, qui s'exploite à Condé, ville du Hainaut, à 2 lieues et demie de *Valenciennes*.

L'industrie consiste en fabrique de toiles, de batistes, de linons, de gazes, de dentelles et de fils retors; manufacture de petites étoffes de laine, de porcelaine, et de clous.

Toiles de batistes. On en fait de différentes qualités; des 2 tiers de large, dans les prix de 40 jusqu'à 300 livres la pièce; des claires, connues sous le nom de *Cambray*, de 2 tiers 3 quarts et 4 quarts de large, dans les prix de 60 à 320 francs la pièce; et des claires rayées de 3 quarts de large, propres à faire des mouchoirs, dans les prix de 70 à 150 francs la pièce.

On fait aussi des linons de différentes qualités, et des gazes de divers dessins.

Des linons en 3 quarts de large, à mouches, fleurs, bouquets et ramages, dans les prix de 70 à 200 francs la pièce.

Des linons à fonds mignonettes, en mouchoirs brochés, de 20 mouchoirs à la pièce, et aussi à fonds unis, en 3 quarts de large, dans le prix de 60 à 160 francs la pièce.

Des linons en mouchoirs rayés et à carreaux, blancs et rayés rouge et bleu, fonds unis et blancs, de 60 à 140 francs la pièce.

Des linons demi mousseline, rayés et à carreaux de différens goûts, à mille mouches, en coton et fil, en 3 quarts de large, de 60 à 180 francs la pièce.

Des linons demi-mousseline, en 7 huitièmes de large, dans les prix de 80 à 250 francs la pièce.

Les pièces portant 2 tiers de large, ont 20 aunes de long, mesure de *Valenciennes*, qui équivalent à 12 et demi de Paris. Les pièces de toutes les autres espèces, et des claires et linons, ont 24 aunes de *Valenciennes*, qui équivalent à 15 aunes de Paris.

Il est d'usage, lorsque ces toiles sont apprêtées, de les couper et de les plier artistement par demi-pièces, et quelquefois de les plier par pièces entières, en forme de carreau, ornées de houppes et fils de soie de différentes couleurs.

Poids et mesures. Le poids dont on se sert à *Valenciennes* est de 5 pour 100 moins fort que le poids de marc.

Il faut huit aunes de *Valenciennes* pour en faire cinq de Paris.

Usage pour le poiement des effets L'usance est d'un mois, tel qu'il est; on ne fait aucune distinction entre les effets causés pour valeur reçue en marchandises, et ceux causés pour valeur reçue comptant; on n'a que six jours de grace après l'échéance, pour les uns et pour les autres, et l'on est obligé de faire protester le sixième jour, à défaut de paiement.

On a établi à Aulnay, près *Valenciennes*, une blanchisserie de batistes claires et linons, suivant le procédé de M. *Bertholet*. Cette nouvelle manière de blanchir est infiniment plus expéditive que l'ancienne: elle a de plus l'avantage de pouvoir être mise en pratique en toute saison, et même de fatiguer, à ce qu'il

paraît, beaucoup moins les toiles que la blanchisserie ordinaire. *Voyez* FLANDRE.

VALENCIENNES, une des anciennes généralités de France. Voici ce qu'en dit M. *Necker*, que nous transcrivons.

« Cette généralité comprend le Hainaut, le Cambresis, et un petit district de la Flandre.

» Son étendue est de 257 lieues un quart carrées; sa population de 265,200 ames; c'est 1,031 individus par lieue carrée.

» La généralité de *Valenciennes* est franche de gabelles, exempte de la marque d'or at d'argent, de celle des fers, des octrois municipaux, du privilège exclusif du tabac, des droits d'hypothèque et du papier timbré, et les droits de contrôle y sont abonnés. Les aides ne sont pas introduits dans cette généralité; mais le Hainault est soumis à des droits de domaine sur diverses sortes de consommations. Les villes sont de plus assujéties à des charges considérables pour les dépenses militaires; et les chemins en Hainault sont exécutés par corvées.

» On peut estimer les contributions de cette généralité à environ 5,500,000 francs.

» C'est 20 liv. 15 sol. par tête d'habitans, de tout sexe et de tout âge.

» Le bois, les bleds, les fourrages, les lins, le fer et le charbon de terre, sont les principales productions du Hainaut: il y a quelques fabriques de poteries assez renommées; mais les manufactures importantes consistent en toile et en dentelles; et les principaux établissemens sont à Cambrai et à *Valenciennes*.

» Les naissances à *Volenciennes*, multipliées par 28, indiqueraient une population d'environ 19,500 ames.

Et la population de Cambrai, en multipliant les naissances par 27, serait de 15,000 ames ».

VALIÈRE, bourg de France, dans la Manche, au département de la Creuze. Ce bourg est situé dans une plaine dont les terres produisent du seigle, du bled noir, de l'avoine et des raves. Les pacages et les foins y sont bons et très-abondans, et les habitans font un commerce considérable de bestiaux aux foires de Filletin, de Chénerailles, de Jamage et de Gouzon, sans compter les foires de leur propre bourg qui sont très-fréquentées. Les habitans sont laborieux et très-aisés.

VALLERY, (*Saint-*) en Caux, gros bourg de France, dans la Haute-Normandie, au département de la Seine-Inférieure. On y compte 5,024 habitans. *Voyez* SAINT-VALLERY. Longitude 19. 21. 10. latitude 49.

Son port est assez bon, et y attire un commerce considérable. La navigation de ce bourg consiste en quelques bâtimens pour la pêche de la morue en Terre-Neuve; en grosses barques pour la grande pêche du hareng, pour le transport des denrées; et en petites barques ou bateaux, pour les petites pêches le long de la côte.

VALOGNES, ville de France, en Normandie, au département de la Manche, située sur un ruisseau, à 3 lieues de la mer, 6 lieues de Carentan, 63 de Paris. Longitude 16. 11. lat. 49. 30.

On y compte 6,972 habitans.

Le territoire de *Valognes* est renfermé tout entier dans la presqu'île du Cotentin. Un tiers environ du terrain consiste en herbages; les deux autres tiers sont en terres labourables, en bois, bruyères et landes. On ne recueille dans ce pays ni seigle, ni méteil, mais seulement du froment; de l'orge, de l'avoine, du sarrasin, des pois et fèves, du chanvre et du lin. Cette dernière denrée réussit principalement dans le canton appelé le *Val-de-Soire*; le débit qui s'en fait au-dehors du pays, est un des principaux objets du commerce de *Valognes*.

Il se fait à *Volognes* des draps blancs, noirs et mêlés avec de la laine du Cotentin. Ces draps ont une aune de largeur et 23 à 25 de longueur la pièce.

Cette fabrique est peu de chose; cependant elle est un des objets principaux de l'industrie de cette ville où l'on fait aussi quelque peu de dentelle.

VALPARAISO, ou *Volporoijo*, petite ville de l'Amérique méridionale, dans le Chili. Longitude 305. 20. latitude méridionale 34. 19.

Cette petite ville sert de port, ou, comme parlent les Espagnols, d'embarcadère à la ville de San-Jago, capitale du Chili, bâtie sur la même rivière, à 15 lieues de la mer. C'est dans le port de *Volparoiso*, un des plus sûrs et des plus commodes de la côte du sud, que s'embarquent pour le Pérou, tous les revenus du roi d'Espagne au Chili, et tous les effets des particuliers qu'on destine pour la mer du Nord; consistant particulièrement en or qui se tire des mines qui sont près de Baldivia, et de la Conception, ou de celles de Tistil qui sont entre *Volporoiso* et San-Jago.

La proximité de ce port, avec la ville de Santiago, y attire tout le commerce qui se fesait autrefois à la Conception. C'est à *Valparaiso* que viennent aujourd'hui tous les vaisseaux de Callao qui font le commerce du Péron et du Chili. Ordinairement ils viennent à vide, ou n'apportent que les denrées qui manquent au Chili. Celles qu'ils chargent à *Volporaiso*, sont du froment, du savon, des marroquins, des cordages de chanvre et des fruits secs, avec lesquels ils retournent au Callao. Il y a un vaisseau qui, dans le cours de l'été, c'est-à-dire, depuis novembre jusqu'en juin, fait trois fois ce voyage; et pendant ces intervalles de départ et de retours, les mulets et les charettes voiturent des denrées pour remplir les magasins. Ainsi le commerce est continuel

Digitized by Google

par mer et par terre. Les propriétaires des vaisseaux qui sont établis ordinairement à Lima ou à Callao, se mettent en société avec les propriétaires des riches métairies du Chili. Comme ce commerce ne se fait qu'en été, c'est aussi pendant cette saison que *Valparaiso* est le plus peuplé. Les vivres y abondent; on y en apporte de Santiago et des villages d'alentour.

VALAQUIE, qu'on écrit aussi *Valachie* et *Waloquie*, province d'Europe, d'environ 90 lieues de l'est à l'ouest, et 50 du sud au nord, bornée au nord par la Moldavie, à l'est par la Barbarie, au sud par le Danube et à l'ouest par la Transilvanie et la Hongrie. Les principales places de la *Valaquie*, sont, Bukurest ou Bukarest, davie, Fokchian, dont la moitié est du ressort de la Moldavie, Kraïova, capitale du district de ce nom, où le Vaivode tient un gouverneur avec le titre de *ban*, *rimnik*, Bouzew, Zemitchie, Clovesche, Guirghitza, Coullé, Hoena, Kimen, Calafat, Guiorghow et Laun.

Bukarest est la capitale de la *Valaquie* et la résidence du vaivode. C'est une grande et belle ville extrêmement peuplée; on y compte plus de 120,000 habitans; il y a de très-beaux édifices publics et surtout de magnifiques khans ou hôtels publics occupés par de riches marchands chez lesquels on trouve toutes sortes de marchandises de tous les pays du monde commerçant.

Guiorghow est la principale échelle de la *Valaquie*. C'est une assez grande ville située sur le Danube, à 12 lieues au midi de Bukurest, et presque vis-à-vis de Rousdjouk. C'est-là où l'on embarque toutes les marchandises de *Valaquie* qui vont dans la mer Noire par le Danube, ou en Allemagne en remontant ce fleuve; on y apporte aussi toutes celles qui doivent passer à Varna, pour être delà transportées à Constantinople. Toutes les marchandises de Turquie et des pays étrangers qui viennent de Constantinople, d'Andrinople, des foires de Selim et d'Ouzoudjova par Rousdjouk, et toutes celles qui viennent d'Allemagne par le Danube, y abordent également. La description des autres places serait superflue; passons à l'état du commerce d'entrée et de sortie de ce pays-là.

Commerce d'importation. On peut débiter en *Valaquie* toutes sortes de marchandises avec bénéfice; mais les marchands Européens ne s'y sont jamais établis pour des raisons que nous déduirons ci-après. Les marchands de Rousdjouk se sont presque emparés de tout le commerce de ce pays. Ils vont se fournir à Constantinople, à Andrinople, aux foires de Selim et d'Ouzoudjova, de toutes les marchandises qui y ont cours. Quelques marchands du pays vont aussi acheter les marchandises d'Europe à la foire de Leipsick, à Dantzick et à Vienne. Nous nous bornerons ici à parler des articles d'Europe que l'on y vend avec avantage.

Draps. Nos draps londrins seconds ont cours en *Valaquie*, mais le débit n'en est pas considérable. Les draps de Leipsick et de Pologne, et ceux que l'on fabrique dans le pays même leur portent coup; ils s'y vendent pourtant communément de 100 à 110 paras le pic. Les draps les plus estimés sont ceux qu'on appèle *draps de Leipsick* qui y viennent de la foire de cette ville, et ne sont, je crois, autre chose que des draps fabriqués dans le Brabant. Il y en a de diverses qualités et de divers prix, depuis 3 et demi jusqu'à 5 et même 6 piastres le pic pour les couleurs en cochenille. Les draps de Pologne sont de trois différentes qualités; la première est celle que les Turcs appèlent *kil-kenar*, dont le prix est de 2 piastres le pic. La seconde s'appèle *esker*, et se vend à 60 paras. La dernière qualité est extrêmement grossière, et ne vaut que 30 paras. On fabrique aussi en *Valaquie* une grande quantité de draps de très-mauvaise qualité, à-peu-près semblables à nos pinchinas; ils sont fort étroits, et ont à peine un pie de largeur. On pourrait introduire en *Valaquie* nos draps d'Elbeuf, de Sedan et même d'Abbeville. On a lieu de croire qu'ils y réussiraient, et qu'ils y remplaceraient peut-être entièrement les draps de Leipsick, si on parvenait à établir solidement des Français dans ce pays-là. Les draps de France ne vont en *Valaquie* que par Constantinople, Andrinople et la foire de Selimna.

Etoffes de France, de Venise et de Scio. Nos étoffes de Lyon se vendent en *Valaquie* avec beaucoup de bénéfice et en assez grande quantité. On en a vu de très-riches à Bukurest dans les khans publics et dans plusieurs boutiques. Les prix en sont exorbitans, parce qu'elles viennent de la foire de Leipsick, et que les frais de transport et les droits qu'elles doivent payer avant d'arriver à Bukurest, sont immenses. Des français, établis dans cette capitale, pourraient s'emparer absolument de cette branche de commerce; et en donnant les étoffes à un prix bien inférieur, ils en augmenteraient peut-être la consommation.

On débite en *Valaquie* une quantité d'étoffes de Venise, appelées dans le pays *bella coses*. Ce sont des étoffes à fleurs nuancées avec quelque peu d'or et d'argent. Les damasquettes y ont cours aussi, et l'on y vend beaucoup d'étoffes de Scio de toutes espèces.

Dorures. Les galons qui ont le plus de cours en *Valaquie* sont ceux de Pologne, à cause de la modicité du prix. La plupart de ces galons sont unis, sans chevrons et en forme de mousquetaires travaillés. Ils sont légers et de mauvaise qualité. On les vend communément en gros à 180 piastres l'oeque en argent, et à 200 piastres en or. Nos dorures y viennent aussi par la foire de Leipsick et y sont d'une cherté extrême, aussi n'en débite-t-on qu'une très-petite quantité,

tité; on en reconnaît cependant la supériorité, et elles y seraient préférées, si les Français pouvaient les y porter eux-mêmes, ils y trouveraient encore leur compte; en les donnant même au prix des galuns de Pologne, ils feraient infailliblement tomber tout-à-fait le commerce de ceux-ci. On vend aussi une grande quantité de fil d'or et d'argent de Pologne, de 12 à 13 paras la drachme.

Camelots. Nos camelots de France y ont assez de faveur; on y vend indifféremment les unis et les rayés de 30 à 35 paras le pic; un les y porte de Constantinople.

Teintures. Les teintures viennent en *Valaquie* de Constantinople, d'Andrinople et des foires de Romélie, quelquefois aussi de Dantzick. La consommation n'en est pas fort considérable, mais le prix est avantageux. L'indigo y vaut communément, depuis la guerre, 13 à 14 piastres l'ocque: on le vend même jusqu'à 20 piastres, quand il est rare et recherché. La cochenille s'y débite à raison de 25 piastres l'ocque, et les bois de teinture, à 20 piastres le quintal.

Epiceries. Les épiceries, comme cannelle, girofle, muscade, poivre, gingembre, viennent par Dantzick et se vendent avec un grand bénéfice. Les épiceries fines, dans les temps de rareté, sont poussées à des prix excessifs. Le prix commun du poivre est de 60 paras l'ocque, et celui du gingembre blanc de 40 paras.

Metaux. On porte en *Valaquie* l'étain et le plomb de Constantinople, d'Andrinople et de la foire de Sélimna. Le prix ordinaire de l'étain est de 90 à 100 paras l'ocque avec le sel ammoniac; celui du plomb, de 13 à 14 paras. Le mercure et l'acier viennent d'Allemagne par le Danube; le premier se vend à 15 piastres l'ocque, et l'autre à 20 piastres le quintal.

Les faulx d'Allemagne sont aussi un article d'entrée fort considérable dans ce pays-là.

Commerce d'exportation. Cire. La cire est le plus considérable article du commerce de sortie de *Valaquie*; elle est de très-belle qualité, et la quantité en est immense. On la vend, purgée et parfaitement nette, de 40 à 45 paras l'ocque.

Cuirs. On tire de *Valaquie* un grand nombre de cuirs de bœufs et de buffles, qui sont plus petits et moins estimés que ceux de Moldavie. Ceux de bœufs pèsent communément de 25 à 30 ocques, et coûtent 2 piastres trois quarts à 3 piastres la pièce; ceux de buffles se vendent à proportion.

Laine. La laine de *Valaquie* est recherchée; elle est à-peu-près de la même qualité que celle de la Bulgarie danubienne, et elle est préférée à celle de Moldavie. Son prix est de 9 à 10 paras l'ocque. La plus grande partie passe en Allemagne; la noire, que l'on sépare ordinairement, se débite en Romélie.

Miel. Le miel de *Valaquie* est d'une qualité inférieure à celui de Moldavie; la couleur en est plus chargée et il est plus difficile à travailler. Son prix ordinaire est de 5 piastres le quintal.

Beurre. Le beurre est extrêmement abondant; il est d'une qualité inférieure à celui de Moldavie. On le vend dans les villages à 8 paras l'ocque, et à 10 paras dans les marchés publics.

Suif. Le suif est un objet très-important: on en tire de *Valaquie* une prodigieuse quantité. La graisse de chèvre en fait la base; on y ajoute aussi de la graisse de bœuf et de mouton. On le vend communément de 7 à 8 paras l'ocque.

Lin. La *Valaquie* produit une assez grande quantité de lin de plus basse qualité que celui de Moldavie; il ne devient jamais si blanc, le brin en est extrêmement court. On le vend de 7 à 8 paras l'ocque; il se débite presque tout en Rumélie.

Chanvre. Le chanvre y est aussi fort abondant et propre à faire toutes sortes de cordages. Son prix est de 4 à 5 paras l'ocque.

Pelleteries. Il sort de *Valaquie* quelque peu de pelleteries à-peu près de la même espèce que celles qu'on tire de Moldavie, mais fort inférieures en qualité.

Grains. La *Valaquie* est une source inépuisable de grains, de bled, d'orge et de seigle. Le quilot et le prix sont les mêmes qu'en Bulgarie. La sortie en est défendue, et on les fait tous passer à Constantinople.

Tabac. La *Valaquie* produit une quantité énorme de tabac de très-mauvaise qualité, que l'on vend à 8 aspres l'ocque.

Sel. Il y a en *Valaquie* des mines de sel extrêmement abondantes dans l'endroit que l'on appèle *Hocna.* Ce sel se vend sur les lieux à raison de 40 aspres le monceau de 100 à 110 ocques. Dans les échelles du Danube, où on le transporte de la mine, son prix ordinaire est de 40 à 45 paras les cent ocques. On en tire une prodigieuse quantité qui passe à Constantinople et dans divers cantons de l'Empire-Ottoman.

La monnaie de Turquie est celle qui a le plus de cours en *Valaquie*, et même le seule qui soit reçue dans le menu détail; néanmoins les sequins vénitiens, les hollandais, les écus de l'Empire et de Pologne, les roubles de Russie, les réaux de deux d'Espagne, les écus de Raguse y passent dans le commerce, et sont sujets à des variations, suivant le cours du négoce.

Le transport des marchandises n'est pas fort cher en *Valaquie*; on se sert de chariots de bœufs, de buffles et chevaux, qui portent jusqu'a 2,000

ocques. Ils coûtant ordinairement de Bukarest à Guiorghow de 3 piastres à 3 piastres et demie, et on les paie dans la même proportion, suivant l'éloignement des divers lieux.

Il y a en *Valaquie* deux douanes; l'une à Guiorghow, et l'autre à Laun, qui est une petite ville située à l'orient de la première sur le Danube, vis-à vis de Silistrie. Il y a dans chacune de ces douanes deux douaniers, l'un turc et l'autre Vâlaque. Les douaniers turcs dépendent de celui de Rousdjouk. On paie ordinairement à Rousdjouk, et l'on prend un passe-avant pour Guiorghow et Laun. La douane de *Valaquie* se réduit à très-peu de chose, et on s'accommode à très-bon marché avec le Douanier. La douane turque est de 3 pour cent pour les Turcs, et de 4 pour cent pour les Rayas. Les Francs paient sur le pied réglé par les capitulations.

VANNES, ville de France dans la Bretagne, au département du Morbihan, à deux lieues de la mer qui y a son flux et reflux, par un canal dit la *Morbihan* qui est une baie fort large, à 11 lieues du Port-Louis, 24 de Nantes, 108 de Paris. Long. 14. 54. lat. 47. 39.

Le pays de *Vannes* est heureusement situé pour le commerce. *Vannes*, Auray, Hennebon, ont des ports où les petits bâtimens entrent avec facilité. Le commerce le plus considérable de ce pays est celui des bleds, et il est avantageux lorsque la vante en est facile et à bon prix; il s'y recueille ordinairement jusqu'à six mille tonneaux de bled et jusqu'à neuf mille de seigle. Ces bleds sont portés à St.-Sébastien, et quelquefois en Portugal, sur la côte du Golfe de Gascogne, à Bayonne, à Bordeaux et à la Rochelle. Les retours des bâtimens qui ont porté ces grains en Espagne, sont fort avantageux, parce qu'ils consistent principalement en espèces. Les marchands de *Vannes* font aussi quelque commerce de fer en verges qu'ils tirent des forges de la province. Ils font aussi commerce de sardines et de congres qui se débitent fort bien, même à Bordeaux, à la Rochelle, à Nantes et à Saint-Malo. On dit que la seule ville du Port-Louis débite, tous les ans, quatre mille barriques de sardines aux marchands de Saint-Malo qui sont en possession d'en faire le débit pour toute l'Espagne et la Méditerranée. Les habitans de Belle-Isle font aussi un commerce de sardines qui leur est très-avantageux.

On prétend que la pêche qu'ils en font leur produit, tous les ans, mille ou douze cents barriques. Les bâtimens qui font cette pêche sont de deux ou trois tonneaux, et montés de cinq hommes qui vont à voile et à rames. Chaque bateau porte au moins douze filets de vingt à trente brasses, pour en changer, selon la quantité de poisson qu'il prend. Les marchands achètent les sardines au bord de la mer, les salent et les arrangent dans des barriques où on les presse, pour en tirer l'huile qui les ferait corrompre. Il faut ordinairement neuf à dix milliers de sardines pour remplir une barrique; et de trente ou quarante barriques de ce poisson, on en fait guères qu'une barrique d'huile.

Mesures des grains. Le quart ou grande mesure de froment, pese 60 liv, de seigle 57, d'orge 50.

La mesure étalonnée de froment pèse 55 livres, de seigle 54, d'orge 45 livres et demie.

La pairée est de quatre quarts, le tonneau de dix pairées; le poids de la pairée et du tonneau résulte de celui de la grande ou petite mesure dans laquelle les grains sont mesurés à *Vannes*.

Mesures des vins et liqueurs. Le pot contenant deux pintes ou quatre chopines, pèse en vin 4 livres, en huile de graines 3 livres 8 onces, en huile de poissons 3 livres 8 onces.

La barrique de bordeaux contenant 120 pots avec la lie, pèse en vin 480 livres, en huile de graines et huile de poissons 420 livres. Celle contenant 115 liv., sans lie, pese en vin 460 liv., en huiles de graines et de poissons 402 livres 8 onces.

VAR; (*Département du*) il est formé d'une division de la Provence. Il est entouré du comté de Nice ou département des Alpes maritimes, de la Méditerranée, des départemens des Bouches-du-Rhône et des Basses-Alpes.

Son étendue est de 369 lieues carrées ou un million huit cent quarante-cinq mille arpens.

Sa population est de 262,926 individus.

Le sol produit peu de bled, mais de bons vins, des figues, des oranges, des pistaches, des amandes, des grenades, des câpres, des prunes, etc.

Les terres y sont sèches et sablonneuses; les prairies rares et le bétail également.

Draguignan est le chef-lieu de ce département. C'est une ville de 6,113 individus.

Toulon est un département de la Marine Française; c'est une ville de 19,000 ames.

On y fabrique du savon, des soieries, des chapeaux. Les environs donnent d'excellent vin muscat et de belles fleurs.

Grasse, autre ville de ce département a 11,604 individus. On y tanne très-bien les cuirs; on y fait de la soie; mais on y commerce plus encore en cire, miel, essences, pommades, écorces de bergamottes et savonnettes.

Son territoire est couvert des plus belles fleurs; on y trouve des carrières de marbre et d'albâtre.

Brignoles est connu par ses excellentes prunes et ses brugnons que l'on fait sécher et qu'on connaît sous le nom de *brignoles*, ils y forment une branche de commerce considérable. *Voyez* PROVENCE.

VARSOVIE, ville de la Pologne, capitale de la Mazovie, appartenant aujourd'hui à la couronne de Prusse.

Varsovia est située sur la rive droite de la Vis-

tule, à 54 lieues de Dantzick, 120 de Vienne, 320 de Paris. Long. 38. 45. lat. 52. 14.

Population. Dans le courant de l'année 1770, il est mort à *Varsovie* 2,601 personnes; il en est né 2,601. Cette ville est donc do très-petit nombre des capitales où le nombre des morts n'a point surpassé celui des naissances.

En 1778, le nombre des naissances a été de 3.351, celui des morts de 3,107.

En 1782, les naissances 3,565, morts 4.684.

En multipliant le nombre des naissances de 1782 par 28, on a 119,820 individus pour la population de *Varsovie*.

Il se fait à *Varsovie* un commerce considérable en productions de la Pologne et en produits des fabriques qui y sont établies.

Ces fabriques consistent en draps, toiles, savon noir, tapis, bas, chapeaux.

La grande fabrique de tapis de Turquie, établie à un mille de cette ville, fait des progrès. Elle est dans un état florissant.

Il y a aussi à *Varsovie* beaucoup de brasseries.

Nous avons renvoyé le lecteur de l'article POLOGNE à celui de VARSOVIE, pour donner une idée des productions et du commerce de la Pologne; en conséquence, nous allons en traiter brièvement.

Nous avons fait connaître à l'article POLOGNE, sa division et les démembremens qu'elle a éprouvés; nous y avons dit comment cet État a été partagé entre les cours de Russie, de Vienne et de Berlin. Nous ne reviendrons pas sor ces détails, nous dirons seulement qu'avant le démembrement de 1772, le nombre de ses habitans était estimé de 14.000.000, et qu'après ce dénombrement il ne restait plus à la Pologne que 9,000,000; lesquels sont répartis, avec le territoire, entre les puissances co-partageantes.

Culture, sol, productions. Les cultivateurs n'ont point de terres en propriété. Toutes les terres appartiennent aux seigneurs; mais ceux-ci leur en cèdent une partie, et leur entretiennent la quantité de bestiaux dont ils ont besoin pour les tenir en bonne culture, à la charge de quelques jours de travail sur les terres que les seigneurs se réservent. Avec cette charge et une très-modique capitation qu'ils paient à l'État, les cultivateurs sont libres, at tous ceux qui sont laborieux et un peu économes, sont à leur aise. Il n'y a de pauvres parmi eux que les débauchés. Il n'y a point d'Etat en Europe où l'impôt ne soit pour les cultivateurs une charge aussi pesante que ce prétendu esclavage des cultivateurs polonais. Ils ne sauraient acquérir la propriété des terres qu'ils ont à cultiver, mais tout leur mobilier leur appartient, et les successions y sont entièrement libres.

Le pays est, pour la plus grande partie, uni et plat. Il ne s'y trouve guères de montagnes que vers les frontières de la Hongrie, et elles sont presque toutes couvertes de forêts. En partant de ces frontières, plus on avance dans l'intérieur du pays, plus les terres sont fertiles; mais la partie orientale est entrecoupée de forêts, de marais et de rivière.

On peut dire qu'en général le terroir y est d'une grande fertilité; il abonde tellement en bleds que l'on en exporte annuellement près de 4,000 vaisseaux et radeaux qui vont à Dantzick par le moyen de la Vistule.

La Podolie, la Volhynie en fournissent une très-grande quantité, sans beaucoup de préparation ni d'engrais; le travail et la culture sont plus perfectionnés dans la Grande et la Petite Pologne; aussi les riches moissons n'y manquent-elles pas. La Lithoanie ressemble en cela à la Podolie, et la Samogitie produit en outre beaucoup de bled et une grande quantité de chanvre et de lin.

Le terroir produit encore de toutes les espèces d'herbe, à l'exception de celles qui exigent une terre très-chaude. La manne de Pologne dont on fait grand usage dans la coisine, croît dans une sorte d'herbe, et ressemble à des grains de millet. La graine de kermès de Pologne vient en abondance près de *Varsovie* et près de Cracovie; on en transportait considérablement autrefois à Gênes et à Florence; mais on en fait peu de cas aujourd'hui. La vigne réussit bien dans diverses contrées, mais on s'applique peu à la cultiver. On rencontre beaucoup de forêts de sapin, de pin, de hêtre et de chêne. La Pologne fournit quantité de miel et de cire.

La Prusse Polonaise est également très-fertile. Les pâturages ne sont pas moins excellens que la culture des terres. En Podolie l'herbe croît à une telle hauteur, que l'on aperçoit à peine les bœufs qui y pâturent.

L'entretien du bétail est un objet important. Celui des bœufs est considérable; il en passe annuellement dans les pays étrangers, aux environs de quatre-vingt à quatre-vingt-dix mille pièces. Les chevaux polonais dont le royaume abonde, sont forts, beaux et légers à la course.

Mines et minéraux. On trouve de l'antimoine dans les monts Crapacks; mais on n'y fouille point, et celui dont on fait usage en Pologne, vient de la Hongrie. Le vif argent est abondant, et il découle de soi-même en certaines saisons de l'année, hors du sein de la montagne de Zimnawoda, situé à six milles de Cracovie, ainsi que des montagnes qui sont proches de la ville de Baligrod dans le Palatinat de Russie. On creuse, pour le trouver, près de Tustan dans la Russie; on en trouve aussi dans la montagne de Baliagora située derrière la ville de Cracovie. Les mines de fer sont aussi très-abondantes; les plus fameuses et les meilleures minieres, et qui ne chôment jamais,

sont dans le comté de Kouskie, appartenant à la famille de Malachowski, aux environs de la Ville de Kouskie et près de Stomkorgow, à peu de distance d'Odrawas. On y voit non-seulement beaucoup de martinets pour forger le fer, et des grands fourneaux pour fondre la mine; mais encore beaucoup d'ouvriers en fer, comme des serruriers, des armuriers, des fourbisseurs et des maréchaux pour différentes espèces d'ouvrages; on fabrique surtout à Kouskie de beaux pistolets et de beaux fusils. On y fait peu d'acier. On trouve aussi peu d'étain; mais beaucoup de plomb, tant auprès d'Olkusz que dans beaucoup d'autres endroits, et particulièrement auprès de Zirle, près de la montagne de Rabsz-Tyn, aux environs de la ville de Lagom, dans les monts Crapacks, etc. Les campagnes de Podolie fournissent beaucoup de mines de plomb que les paysans fondent et livrent à leurs seigneurs; mais le plomb de Pologne est plus cassant que celui d'Allemagne. On fabrique beaucoup de litharge d'argent que l'on transporte à Dantzick. Les mines de cuivre sont oisives actuellement. Les mines d'or et d'argent ne manquent point; mais l'inattention des habitans, le défaut d'habiles mineurs et de personnes qui veulent faire les avances nécessaires, et des raisons politiques en empêchent la jouissance.

On trouve de la tourbe près de Dantzick et de Marienbourg; mais il n'y a que les pauvres gens qui en font usage. On trouve aussi des terres coloriées, savoir, de la belle terre jaune, de l'ochre brunâtre, d'un rouge clair et foncé; on rencontre aussi de la craie dans beaucoup d'endroits. La Pologne offre de plus, du marbre et de l'albâtre, des onixes, des agathes, des calcédoines, des opales, du jaspe, de beau crystal de roche, des améthistes, des grenats, des topases, des saphirs. Les monts Crapacks renferment beaucoup de rubis et des diamans qui ressemblent à ceux de Bohême. On trouve aussi ce dernier minéral près de la ville de Baligrod et dans les environs du village de Suszczany, dans le Palatinat de Kiovie, de la pierre spéculaire et du talc. On prépare beaucoup de salpêtre et d'alun que l'on transporte à Dantzick; on trouve aussi du vitriol, de la naphte, de l'asphalt, et dans plusieurs endroits; il y a de l'ambre jaune que l'on trouve dans la terre; mais on le trouve en plus grande quantité dans les lacs. On trouve du charbon de terre près de Tenin et de la ville de Dobrin, au bord de la Vistule; mais on n'en fait aucun usage. Il y a dans le Palatinat de Cracovie, près de Vieliezk, des mines de sel inépuisables, et dans lesquelles on taille le sel en forme de grandes pierres de taille. On y trouve deux espèces de sel, savoir, du sel gris et opaque, et du sel blanc et transparent; cette dernière espèce est appelée *sel de crystal*.

On trouve encore du sel à Bochnia. Cette ville n'était qu'un village, lorsqu'on fit la découverte de ses mines de sel en 1251. La petite rivière de Raale qui se décharge dans la Vistule, n'est pas éloignée de cette ville. Le sel de Bochnia est encore plus fin que celui de Wielitska, surtout dans le fond de la mine. On réduit ce sel en morceaux dont on remplit les tonnes. On emploie à ce travail deux cents jusqu'à trois cents hommes.

Manufactures. Il n'y a qu'un très-petit nombre de manufactures et de fabriques dans la Pologne, et même les marchandises qui en sortent ne sont jamais travaillées dans la perfection dont elles pourraient et devraient être. Les draps se fabriquent à Franstadt, à Lissa, à Bajanova, à Sdun, à Koblin, à Rawitsch, à Kempten, à Schichtingsheim, à Meseritz ou Miedzirzecz, et dans quelques autres villes. Ces manufactures sont dues à des écossais qui abandonnèrent leur patrie, il y a nombre d'années, et vinrent établir à Dantzick et d'autres villes de la Prusse Polonaise, des manufactures de draps et diverses étoffes de laine.

A Wielitska, on fabrique principalement pour les besoins de la saline qui est dans cet endroit, une grande quantité de toiles à voiles fortes qui peuvent peser depuis 60 jusqu'à 70 steins la pièce; et à Dantzick on fabrique beaucoup de cordages et de cables pour les vaisseaux.

On trouve des verreries à Ostyn, dans le Palatinat de Cracovie, de même que dans divers endroits du royaume, on fait une assez grande quantité de poterie de terre.

Aucune nation de l'Europe ne pourrait mieux que les Polonais s'appliquer aux diverses fabriques de peaux et de cuirs, soit parce qu'ils consomment une grande quantité de cuirs, en bottes, en selles, en harnais de chevaux et de chariots, que parce qu'ils ont chez eux les matières nécessaires pour la préparation des cuirs, comme le tan, le sel et le suif; mais ils ne veulent pas s'en donner la peine, et ils abandonnent volontiers cet avantage aux étrangers. Cependant à Mohilow, à Sluez, à Potock, et dans quelques lieux situés vers les frontières de la Russie, on prépare du Juchten, ou cuirs de Russie, et à Dantzick, des peaux de bœufs, et surtout des cuirs de semelle, que l'on envoie en quantité dans les pays étrangers. Dans divers endroits, aux frontières de la Turquie, on fabrique des maroquins, qui approchent fort de ceux des Turcs, et qui se vendent souvent sous le nom de *maroquins de Turquie*.

Dans diverses villes de la Pologne, et surtout à Dantzick, on apprête des pelleteries que l'on teint dans un beau noir, ou dans un beau brun. *Voyez* RUSSIE, *Cuirs*.

Commerce. Les marchandises que la Pologne exporte consistent: 1°. dans celles que lui procurent les avantages dont la nature l'a favorisée, et qui, faute de manufactures, sortent presque toutes hors du pays; 2°. dans les marchandises du produit des fabriques, dont il a

été parlé ci-dessus. Les plus considérables de ces marchandises sont les grains, particulièrement l'orge, l'avoine et le millet, que l'on charge sur la Wistule. Il descend tous les ans à Dantzick près de 4,000 bâtimens qui en sont chargés; ce qui fait certainement le plus grand commerce de cette ville. Les autres marchandises d'exportation sont, le chanvre, le lin, la graine de lin, le houblon, la puix, la résina, la potasse, les mâts, les planches, les poutres, les bois de construction, les chevaux, les bœufs, les brebis, les cochons; les peaux de bœufs, d'élans, de chevreuils, de brebis et de chèvres; les Jucluen, ou cuirs de Russie, les cuirs de semelle de Dantzick, les maroquins, toutes sortes de pelleteries de la Pologne et de la Russie, préparées par les Polonais, particulièrement des peaux d'ours et de loups; du suif, de la laine, des plumes, de la cire, du miel, de l'hydromel, de la bierre, des eaux distillées de Dantzick, du sel gemme, du salpêtre, du vitriol, de la pierre d'azur, de la calamine, du plomb, du fer, quelque peu de cuivre, du charbon de terre, du verre, des pots de terre, etc.

Quoique ces marchandises, qui sortent de la Pologne, ne soient pas en petit nombre, ni d'une petite valeur, cependant elles ne font entrer que bien peu d'argent dans le pays, les marchands étrangers l'attirant presque tout à eux par les marchandises précieuses qu'ils y apportent, et qui viennent d'Angleterre, de Hollande, d'Espagne, de France, de Hongrie, d'Italie, du Danemarck et de la Baltique. Une grande partie de l'argent, que les Polonais reçoivent pour leurs marchandises, s'en va principalement par l'achat des vins, surtout des vins de Hongrie, que les Polonais préfèrent à tout autre, parce qu'ils ont plus de force. Ils les reçoivent par les monts Crapacks, en gros tonneaux tirés par des bœufs, qui les conduisent à Cracovie, d'où on les transporte plus loin dans d'autres quartiers du royaume.

On consomme aussi en Pologne beaucoup de vins d'Italie; moins cependant que de ceux de Hongrie, tant parce que les vins d'Italie ne sont pas si forts, que parce qu'ils sont plus chers. Il arrive encore à Dantzick, par la mer Baltique, beaucoup de vins de France et de vin de Rhin; mais soit parce qu'ils sont plus faibles, ou parce qu'ils ont perdu sur la mer une partie de leur force naturelle, ils ne passent guères au-delà de Dantsick, et de quelques villes de la Prusse. Il y a des vignes en plusieurs endroits de la Pologne; le raisin en est bon, mais le vin qu'on en fait est généralement fort âpre quand les raisins ne sont pas mûrs.

Les autres marchandises, qui entrent en grande quantité dans la Pologne, sont toutes sortes d'épiceries, dont les Polonais font une consommation extraordinaire; les draps d'Angleterre et de Hollande; les étoffes de laine, de poil de chèvre et de soie, fabriquées dans le Brandenbourg, en France, en Italie, en Angleterre et en Hollande; les toiles de Hollande, de Silésie, de Lusace et autres; les batistes, mousselines, cotons, etc., les pierres précieuses, les ouvrages d'or et d'argent, les fourrures précieuses, le poisson salé, l'huile d'olive et de baleine, l'étain, l'acier, le laiton, le cuivre, et les ouvrages faits de ces métaux.

Poids, mesures, monnaies. La livre royale de Pologne est de 32 loths, chaque loth de 12 skogeiecs; mais à Cracovie, la livre ne pèse que 27 loths 3 quintins, poids de Leipsick.

La livre de Pologne répond à on marc 5 onces 2 gros 12 grains du poids de marc français.

Le lasth de Pologne fait 40 boisseaux de Bordeaux, ou 20 septiers de Paris, chaque boisseau de Bordeaux estimé peser 120 livres, en sorte que sur ce pied le lasth de grains, en Pologne, peut peser 4,800 livres.

Les monnaies réelles de Pologne sont les rixdalles de 3 florins, de 30 gros chaque, valant à-peu-près 4 liv. 1 sol.

Le florin double de 60 gros, 2 liv. 14 sols.

Le florin simple de 30 gros, 1 liv. 17 sols.

Le gros 9 deniers $\frac{1}{3}$.

Le change courant de France avec *Varsovie*, etc., est de 100 écus de France pour 74 rixdalles de 90 gros, ou 100 écus de 60 sols de France pour 111 florins doubles de 60 gros, ou 100 écus de 60 sols de France pour 222 florins simples de 30 gros environ.

VAUCLUSE (*département de*). Il est formé du comtat Venaissin; il tire son nom de la fontaine de *Vaucluse*, si célèbre par les vers de *Pétrarque* et le séjour de *la belle Laure*, que ce poète prit pour l'objet de ses chants, sans en avoir été récompensé, dit-on.

Ce département dont la population est de 200,500 habitans, est pierreux, sec; le bled y croît mal, la vigne y vient bien; les vins de Château-Neuf du-Pape, ont de la réputation; ils sont fortement colorés, chauds et capiteux.

Les mûriers, les oliviers, les lauriers, ombragent les plaines d'Avignon; on y fait de la soie et de l'huile.

Avignon est une ville de 24,000 ames, et chef-lieu du département. On y fait un commerce considérable en soies, laines, safran, vins, eaux-de-vie, huile, racine de garance, graine jaune pour la teinture, connue sous le nom de *grenette d'Avignon*; graine de luzerne et de trefle, amandes, olives, truffles sèches et fraîches et autres fruits; quintessence de lavande, de thym, d'aspic, de serpolet, miel, cire jaune et gomme du pays.

Il y a des manufactures d'étoffes de soie; ap-

prêts de différentes étoffes grossières; fabriques d'eau forte et d'esprit de vitriol.

Toutes les fabriques d'Avignon sont prodigieusement tombées aujourd'hui ; ce qui n'étonnera pas quand on saura que ce beau pays a été pendant dix ans le théâtre de la plus horrible persécution philosophique, et des crimes les plus révoltans qu'ait enfantés le génie révolutionnaire. *Voyez* AVIGNON.

VENDÉE (*département de la*). C'est un de ceux que forme la province de Poitou.

Le département de la *Vendée* a une étendue de 343 lieues carrées, ou 1,701,000 arpens. Sa population s'élève à 291,433 habitans.

Le terrain y est médiocre, quoiqu'on y récolte assez de bled et de légumes. On y élève des chevaux et des mulets ; on y fait surtout beaucoup de sel.

Le chef-lieu de ce département est Fontenay-le-Comte, ou le Peuple. C'est une ville de 6,000 individus. On y fait commerce de bestiaux, surtout de mulets, dans le tems des foires.

Il y a à Fontenai quelques fabriques, entr'autres, d'étoffes de laine, de grosses toiles, qu'on appèle *cavirets*.

Les Sables d'Olonne sont de ce département ; c'est un port de mer dont nous avons parlé sous son article. *Voyez* SABLES-D'OLONNE, POITOU, POITIERS, FONTENAI-LE-COMTE.

VENDÔME, ville de France, dans la Beauce, au département du Loir-et-Cher, sur le Loir, à 7 lieues de Blois, 15 d'Orléans, 42 de Paris. Long. 18. 43. lat. 47. 47.

On compte 6,226 habitans dans cette ville. L'industrie de *Vendôme* consiste principalement en fabrique de gants, qui y sont d'une fort belle qualité, manufacture de papier, broderie, qui est bien déchue aujourd'hui.

VENISE, Etat considérable d'Italie. Il comprend en Italie 14 pays ou provinces, dont la plupart portent les noms de leurs villes capitales, savoir : le Dogado, la Padouan, le Vicentin, le Véronèse, le Bressan, le Bergamasque, le Cremasque, la Polesina, le Rovigo, la Marche-Trevisane, le Feltin, le Bellunèse, le Cadorin, la Frioul et l'Istrie.

La République a plusieurs villes en Dalmatie, et diverses villes à l'entrée du golfe de *Venise*.

Les principales rivières qui l'arrosent, sont l'Adige, au sud-ouest, la Brenta, et la Piave au milieu.

Les principaux lacs, sont ceux de Garda, et l'Isée vers l'ouest.

Les Alpes s'étendent tout le long de sa partie septentrionale jusqu'à l'Istrie.

Le domaine des Vénitiens en Terre-Ferme, qui fait partie de la Lombardie, est borné au nord par les Grisons, le Trentin, le Tirol et la Carinthie ; à l'orient par la Carniole, et en partie par le golfe de *Venise* ; au midi par le même golfe, l'Etat de l'église, le Mantouan ; et à l'occident par le Milanez.

Population. On porte à 2,500,000 individus la population des états de la République de *Venise*.

Sol, productions. Le sol des possessions de la République de *Venise* en Italie, est généralement fertile. On y recueille des bleds, du ris, des vins, des huiles, de la soie, des fruits. On nourrit beaucoup de bétail en quelques endroits.

Le continent de la République de *Venise* produit beaucoup de soies. Le Veronais en fait pour la valeur de 1,700 ducats. Les territoires de Padoue, Vicence et de Trevise, en donnent à-peu-près autant. Brescia et Bergame encore la même quantité, c'est-à-dire, en tout 2 millions 1,700 ducats, environ 1,600 sequins. *Voyez*, pour le commerce de ces diverses productions, l'article suivant.

VENISE, ville d'Italie sur la mer Adriatique au golfe de *Venise*, capitale de l'état ou république de ce nom, à 29 lieues de Mantoue, 90 de Rome, 170 de Naples, 230 de Paris. Longitude 30, latitude 45. 25.

On estime que la ville de *Venise* contient 130,000 habitans.

Il y est né, pendant le cours de l'année 1764, 4771 personnes, indépendamment de 406 enfans trouvés, et le nombre des morts a été de 5185 ; et depuis le 28 février 1766 jusqu'au 28 février 1767, 4984 personnes, et il en est mort 5121 ; le nombre des enfans qui ont été portés à l'hôpital de la Pitié a été de 394.

Le commerce de *Venise*, si célèbre dans les 11e 12e et 13e siècles, ruiné ensuite, relevé en partie et déchu de nouveau aujourd'hui, a eu de faibles commencemens.

On sait que dans le fond de la mer Adriatique, étaient quantité de petites îles marécageuses, séparées seulement par des canaux assez étroits, mais couverts, et pour ainsi dire assurées, par diverses lagunes qui en rendaient l'abord presque impraticable. Là se retiraient quelques pêcheurs qui vivaient du petit trafic qu'ils fesaient de leurs pêches, et du sel qu'ils tiraient des salines qui étaient sur quelques-unes de ces îles.

Ce furent ces îles qui servirent de retraite aux Venetes, peuples de cette partie de l'Italie, qui est le long du golfe, lorsqu'Alaric, roi des Gots, et ensuite Attila roi des Huns, vinrent ravager l'Italie, particulièrement après que ce dernier qui méritait si bien le nom de fléau de Dieu, qu'il se donnait lui-même, eut pris Padoue et Aquilée, et les eut réduites en cendres.

Ces nouveaux habitans des lagunes ne compo-

saient pas d'abord un seul corps politique, et chacune des soixante et douze îles de ce petit Archipel, eurent longtems leurs propres magistrats, et pour ainsi dire une souveraineté séparée.

Lorsque leur commerce devint assez florissant pour donner de la jalousie à leurs voisins, les Vandales insulaires pensèrent à s'unir en République, et ce fut cette union qui commença dès le sixième siècle, mais qui n'eut sa perfection que vers le milieu du huitième, qui mit les plus solides fondemens à la puissance et au commerce des Vénitiens, particulièrement à ce dernier, qui pendant plus de quatre siécles n'eut point son pareil dans toute l'Europe.

Jusqu'à l'union des îles, le commerce de leurs habitans ne s'était guères étendu au-delà des côtes de la Méditerranée; mais l'établissement de la nouvelle république ayant donné de la hardiesse et de la force à leurs marchands, on vit bientôt leurs flotas visiter les ports les plus éloignés de l'Océan, et ensuite ceux de l'Egypte, et par des traités faits avec les soudans, s'assurer le commerce des épiceries et des autres riches marchandises de l'Orient qu'ils allaient chercher au Caire, ville que les princes Sarazins avaient bâtie sur les rives du Nil.

Les richesses des Vénitiens s'accrurent à tel point par le commerce de l'Egypte, qu'ils se crurent assez forts pour entreprendre des conquêtes, et pour former par la prise de quantité de villes importantes, ce qu'ils appelèrent leur Etat de Terre-Ferme, qui les rend encore si considérables en Italie, quoiqu'ils en aient perdu une partie depuis la fameuse ligue de Cambrai.

Animée par ces premiers succès, et soutenue par les ressources de son commerce et par les fonds inépuisables que ses marchands étaient en état de fournir au trésor de la république, *Venise* porta encore heureusement ses armes plus loin, et étendit ses conquêtes du côté de la Morée, et dans quantité des principales îles de la Méditerranée et de l'Archipel, qu'elle soumit à sa domination; elle eut grande part à presque toutes les croisades qui se firent pour le recouvrement de la Terre-Sainte, ou pour le secours des chrétiens du Levant, aussi bien qu'à la prise de Constantinople et à la conquête de la meilleure partie de l'empire des Grecs, qui passa sous la domination des princes français dans le commencement du treizième siècle.

Venise était dans cet état de prospérité et de gloire lorsqu'elle éprouva le sort de tant de villes puissantes, que la chûte de leur commerce avait ou ruinées ou affaiblies. Elle trouva dans la diminution du sien, le terme fatal de cette puissance qui avait donné de la jalousie à ce grand nombre de princes conjurés à sa perte, qui signèrent le traité de Cambrai en 1508, et ses plus célèbres historiens prennent soin de faire remarquer que son sage sénat n'eut tant de peine à rétablir ses affaires publiques, après la fameuse bataille d'Aignadel, que parce que la république ne trouva plus les mêmes ressources qu'autrefois dans le commerce de ses marchands, déjà de beaucoup affaibli par la perte de celui des épiceries, que les Portugais avaient commencé de leur enlever, et qui était encore diminué d'un autre côté par les provençaux, particulièrement par ceux de Marseille qui s'étaient accrédités plus que les Vénitiens à Constantinople, et dans les principales échelles du Levant, et qui surent si bien se maintenir dans leur crédit, que bientôt tout le commerce de ces échelles ne se fit plus que sous la bannière française.

Le commerce de *Venise* était immense avant la découverte du passage aux Indes orientales par l'Océan. Cette ville était regardée comme un marché universel. Elle était presque seule maîtresse des épiceries. Vers la fin du quinzième siècle, les Portugais ayant les premiers doublé le cap, s'emparèrent de ce riche commerce que les Hollandais leur ont enlevé aujourd'hui: le principal commerce qui reste à *Venise* est celui du Levant. *Voyez* l'INTRODUCTION.

Aujourd'hui donc le commerce de *Venise* est réduit à celui de l'exportation de ses fabriques dans le Levant et en Italie, et à quelqu'autres petites branches de trafic peu importantes.

Manufactures. On fabrique à *Venise* des draps, de la dentelle, des glaces, des étoffes d'or et d'argent, des soieries, du papier, des chapeaux, etc.

On compte à *Venise* plusieurs fabriques de draps assez beaux. Ils ont un grand débouché dans le Levant. Il y a encore des fabriques de laine dans le Padouan, dans le Brescian et dans le Bergamasque. Dans le Padouan, en particulier on trouve une fabrique de bas de laine dont il se fait une grande consommation dans le royaume de Naples et dans le Milanez. On en vend beaucoup à la foire de Bergame, comme aussi des draps.

Les étoffes de soie occupent par leurs fabriques un grand nombre d'ouvriers. Ils en font en or et en argent sur des dessins français. Mais ces étoffes ne sont pas si belles que celles de France. Il leur manque le lustre et la nuance ou le clair obscur des étoffes de Lyon. L'or n'en est pas bien battu, et ne fait pas assez *fond* avec l'étoffe qui demeure par là pirotée et inégale. Les étoffes en uni sont plus belles. A ces marchands ou ouvriers, il faut ajouter les fabricans de rubans qui sont en grand nombre.

Les Vénitiens fabriquent des draps nommés *sayas* et *parangons*. Les grands de la Porte-Ottomane, et tous les riches turcs ne portent

que de cette espèce de draps, lorsqu'il fait mauvais tems. Le sultan lui-même ne sort jamais, dit-on, sans en avoir un jamoulouk ou redingotte. Le besoin qu'on a de ces draps a fait appeler les Vénitiens au grand Caire, où leur commerce était absolument ruiné.

On fabrique encore à *Venise* des brocards, des draps d'or, des velours superbes, des damas qui quoique très-beaux ne surpassent pas ceux des fabriques françaises, si même ils les égalent.

Il y a à *Venise* beaucoup de fabricans en bas de soie. On prétend que cette fabrique dépérit tous les jours, qu'il y en a eu plus de trois cents. Cette décadence ne doit pas surprendre, si l'on considère que ce travail s'est perfectionné en France et en Angleterre, et que le commerce s'est tourné de ces deux côtés. Les Piémontais mêmes qui travaillent en ce genre mieux que les autres Italiens, ne peuvent atteindre à la finesse des bas de France. Ils mettent plus de soin peut-être à la fabrication, ils font entrer plus de soie, mais leurs bas ne prennent jamais bien la forme de la jambe, et ne conservent pas le lustre de ceux de France, et en tout ne sont pas d'un aussi bon usage. *Venise* tire beaucoup de bas de l'étranger.

Il y a plusieurs teinturiers en soie, en draps et pour les toiles. Cet art est très-ancien à *Venise*. On y conserve la mémoire d'un citoyen qui dans le quinzième siècle parcourut toute l'Italie pour se perfectionner dans sa profession, et qui à son retour publia tous les procédés qui étaient alors secrets. Son ouvrage fut imprimé vers le milieu du quinzième siècle, et a été traduit en français, (voyez *le Parfait Teinturier*); il y est fait mention du bois de Brésil, sous un autre nom, quoique le Brésil n'ait été découvert qu'en 1502, ce qui prouve que cette matière était connue avant la découverte de l'Amérique.

La teinture de l'écarlate en grains est très-belle à *Venise*. Elle a la propriété de manger toutes les taches. Elle est un peu vineuse, et par conséquent moins belle à l'œil que l'écarlate moderne. L'ancienne pourpre était peut-être du même ton de couleur.

On fait à *Venise* de belles dentelles. Elles y sont l'objet d'un grand commerce; elles portent le nom de *point* ou *punti in arca*. Un grand nombre de jeunes filles de pêcheurs, dans l'île de Burano et d'autres, dans la ville même et dans les monastères, sont occupées de ce travail. Elles gagnent fort peu, et le profit reste entièrement entre les mains des marchands qui les font travailler. On tire le lin de Flandres, ceux du pays n'ayant pas assez de force au même dégré de finesse.

On travaille fort bien en orfévrerie et bijouterie à *Venise*. Il y a beaucoup d'orfèvres et joailliers en vrai et en faux, ainsi que des diamantaires et ceux qui brillantent les diamans.

Quant à la quincaillerie qu'on trouve à *Venise*, elle n'est point de fabrique du pays, elle vient de Nuremberg et d'Angleterre. Il y a cependant quelques ouvriers qui font des petits objets de quincaillerie, mais cela est très-peu de chose.

La fabrique de galons est considérable; les fabricans font travailler l'un dans l'autre 3 métiers, et chaque ouvrier sur le métier emploie trois personnes. Nous comprenons dans ce calcul les passemens, les galons de livrée, etc. Les galons d'argent ne sont pas si beaux que ceux de France, et les galons d'or ne sont pas comparables à ceux de Paris. Il est vrai qu'ils sont un peu plus légers, ce qui pourrait bien venir de ce qu'on se sert en France pour les galons, de soie de Tripoli ou de celle de Barbarie qui sont plus fortes et plus pesantes. (Il n'y a guères en France que les soies d'Avignon qui puissent servir au même usage.)

Les galons de *Venise* ne vont plus que dans le Levant, et il s'en débite fort peu en Italie.

Il y a plusieurs raffineries de sucre à dix ouvriers chacune, l'une dans l'autre. Elles travaillent beaucoup et font de gros gains.

Les fabriques de cire occupent dix personnes chacune. Elles travaillent environ 20,000 livres de cire par an. La cire brute se tire de Hongrie, de Transilvanie, de Barbarie et de Smyrne. Celle-ci est la meilleure, mais elle est la plus chere. Autrefois on n'employait que les cires de Smyrne, et les bougies duraient davantage. Les cires des pays gras et bien cultivés sont plus grasses et plus difficiles à blanchir. Les déserts de l'Orient plus abondans en différentes sortes de fleurs et plus brulés du soleil, fournissent aux abeilles une cire plus sèche et plus ferme.

Venise a des fabriques de savon qui sont peut-être les plus anciennes de l'Europe. Avant la découverte du cap de Boone-Espérance, elles en fournissaient une grande partie de l'Italie, et en particulier toute la Lombardie pour les manufactures de laine qui y étaient alors florissantes. Chaque fabrique fait aller deux chaudières qui occupent chacune 3 personnes, sans compter les ouvriers occupés ou à l'entretien des ateliers, ou à couper les bois dont il se fait une grande consommation. Outre l'établissement de plusieurs autres savonneries en différens endroits de l'Europe, il est probable que le commerce du savon est diminué à *Venise*, à cause des gros droits que la république a mis sur les huiles.

Il y a sept ou huit verreries à *Venise*. On tire les matières premières comme la soude d'Espagne, et de Sicile, et une espèce de terre d'un blanc jaune et vitrifiable, de Dalmatie. Les glaces de ces manufactures sont les plus anciennes de l'Europe. Elles étaient autrefois toutes soufflées; elles sont très naturelles, mais quelquefois un peu pâles, ce qui pourrait bien venir du tain.

Il y a aussi une fabrique de lustres, verres et

autres

autres crystaux, mais ils sont fort vilains, ternes et de beaucoup inférieurs à ceux de Buhême, de France et d'Angleterre; une fabrique d'émail. On en envoie beaucoup au-dehors. Cette manufacture était encore autrefois entre les mains des seuls Vénitiens. Mais aujourd'hui il y en a de semblables en beaucoup d'endroits de l'Europe.

Une fabrique très-considérable des *magaritini*, autrement appelés *cantarie*. Ce sont des petits morceaux d'un verre d'un blanc opaque, percés d'un petit trou, et qui s'enfilent comme des grains de chapelet. On en envoie à Li bonne et en Angleterre pour servir d'ornement aux peuples de l'Afrique et du Brésil. On s'en sert pour le commerce de l'Inde et de l'Amérique.

Il y a d'autres arts qui dépendent des fabriques de verreries et de crystaux, comme le polissage des glaces. On compte à *Venise* 300 meules à deux ouvriers pour chacune. Ce travail auquel quelques femmes mêmes sont employées, donne à peine de quoi vivre à ceux qui le font. Après le polissage, on donne le lustre, par une seconde opération nécessaire, avant d'envoyer la glace au tain. Il y a des boutiques où l'on met le tain. Deux personnes suffisent à chacune, le maître et le garçon; mais il faut encore du monde pour préparer et battre la feuille d'étain, de sorte qu'une manufacture de glaces est une de celles qui peuvent occuper le plus de monde et contribuer le plus à la population d'une ville.

Les glaces de *Venise* ne vont plus que dans le Levant et dans quelques villes d'Italie.

Il y a à *Venise* une quarantaine de fabriques de chapeaux qui font travailler six personnes chacune l'une dans l'autre. Les Anglais leur fournissent toutes les matières premières, (excepté le poil de lièvre qu'ils ont dans le pays, et les lies de vin qu'ils tirent de la Dalmatie). Le poil de lapin, le castor et la vigogne.

Mais, malgré la défense d'introduire des chapeaux tout fabriqués dans les états de *Venise*, il est certain que le commerce anglais y en fait passer, ce qui diminue d'autant les fabriques vénitiennes.

On travaille assez bien les cuirs à *Venise*; on leur donne diverses façons, et l'on y fait des cuirs dorés et peints dont il se fait quelque consommation en Italie.

Biacca a quelques fabriques de céruse et de minium, qu'on envoie au Levant en grande quantité. On travaille le minium à deux dégrés de finesse différens. Le plus parfait est celui qu'on tire de la céruse même calcinée; et le deuxième est celui qu'on tire du plomb qui reste du travail de la céruse, et qui n'a pas été dissous par l'acide du vinaigre.

Il y a huit fabriques de crême de tartre dont on envoie grande quantité dans le Nord. Chaque fabrique occupe environ huit personnes.

Il y a à *Venise* trente imprimeries. Ce commerce est considérablement accru et s'accroit encore tous les jours, depuis qu'il s'est étendu en Espagne. On fabrique les papiers dans le territoire de Brescia. Les moules sont sur l'Oglio et d'autres ruisseaux qui fertilisent ce beau pays.

Les Vénitiens font de leurs papiers la meilleure partie de la cargaison des vaisseaux qu'ils expédient chaque année à Constantinople, sans parler de ceux qu'ils envoient dans les Echelles du Levant. Ce papier est beau.

La thériaque de *Venise* jouit encore de quelque réputation, qu'elle doit à l'appareil avec lequel elle est composée sous les yeux du magistrat. Le commerce de cette thériaque est assez ordinairement un des petits profits des personnes attachées aux ambassadeurs vénitiens auprès des différentes cours de l'Europe.

Commerce. Quoique la partie la plus importante du commerce des Vénitiens, leur ait été enlevée, celui qu'ils font en tems de paix, ne laisse pas d'être un des plus considérables de l'Europe; et après celui de Gênes, le plus riche de l'Italie.

Leurs vaisseaux marchands vont à Marseille pour le commerce de France; à Alicante, pour celui d'Espagne; à Ancone, sur la mer Adriatique, pour l'état de l'Eglise; à Naples, à Livourne et à Gênes, pour l'autre coté de l'Italie: mais le plus grand qu'ils fassent par mer, est le commerce de Smyrne, de Constantinople et des autres Etats du Grand-Seigneur, situés sur la Méditerranée.

Les marchandises que les étrangers tirent de *Venise*, sont des velours à fonds de satin, de toutes couleurs; d'autres à fond d'or et d'argent; des brocatelles propres à être employées en divers emmeublemens, et qu'on imite difficilement ailleurs; des tabis, tant d'or, que d'argent, et de soie; des glaces de miroirs; des dentelles de fil, qu'on appèle *points de Venise*; et des verres, ou autres vases de crystal, soit pour boire, soit pour servir d'ornemens.

Les Français n'enlèvent plus de ces trois dernières espèces de marchandises; depuis qu'ils en ont établi chez eux des manufactures qui l'emportent beaucoup sur celles de Venise.

Outre cela, l'étranger tire encore de *Venise* du riz, des raisins de Corinthe, du tartre, de la crême de tartre, des grains de verre, des soies, des gants, des tabatières, du corail, des olives, des huiles d'olives. Toutes sortes de drogues du Levant, de la laque fine, de l'orpiment, de l'anis, de la coriandre, du soufre, de la térébenthine, des savons et de l'acier très-fin.

Des Arméniens, qui sont établis à *Venise*, et ceux qui y arrivent tous les ans, contribuent beaucoup à entretenir le commerce. C'est ordi-

nairement sur les vaisseaux hollandais, qui retournent du Levant, qu'ils chargent leurs marchandises; et le fret qu'ils payent, n'est pas un des moindres profits que fassent ces derniers dans la Méditerranée.

On apporte à *Venise* toutes les marchandises, propres à l'Italie.

A l'égard du commerce des Allemands, il se fait en Stirie en partie par mer et en partie par terre sur des chariots.

Le principal commerce des Vénitiens est avec le Levant.

Ils portent dans les Etats du grand seigneur des étoffes de soie, des draps d'or et d'argent, des glaces, de la quincaillerie, du papier et tout ce que les marchands de l'occident de l'Europe leur apportent en échange des objets qu'offre cette république.

Le Levant était depuis longtems accoutumé aux draps de *Venise*, lorsque les Français, les Anglais et les Hollandais entrèrent en concurrence avec les Vénitiens et comme les modes ont peu de prise sur eux, ces trois nations donnèrent leurs premiers soins à imiter les draps de *Venise*. Ces draps furent imités fort promptement, en Hollande et en France, et cette imitation fut, après la découverte de la nouvelle route aux Indes orientales, le coup le plus funeste porté au commerce de *Venise*.

Les Vénitiens se servent souvent de la voie de Livourne, non-seulement pour retirer de Smyrne et des autres Echelles du levant, le produit des effets qu'ils y envoyent, mais rarore pour y envoyer, (et particulièrement lorsque la république est en guerre avec la Porte-Ottomane) la grande quantité de leurs draps d'or, de soie et de laine; en sorte qu'il semblerait que ce soient les Livournois qui fassent ce négoce, quoiqu'il appartienne aux Vénitiens.

Le nombre des vaisseaux qui vont annuellement de *Venise* à Smyrne n'est pas non plus toujours égal; pour l'ordinaire il en part 14 à 16 gros navires en deux expéditions, qui sont escortées chacune par deux vaisseaux de guerre de la République. L'une se fait dans le mois de mars, l'autre en septembre. Outre cela il y a d'autres vaisseaux de tems à autre, sans convoi, dont quelques-uns passent à Constantinople; et tous en rapportent quantité de cotons filés, de soies ardasses, ardassines et serbassi, poil de chameau, fil de chèvre, cires, galles, laines, cuirs, diverses peaux et beaucoup de drogues: le tout provenant de la vente d'un grand nombre de draps en or ou en soie, et de laine, papiers, carreaux de verre, miroirs, verroteries, laitons, et plusieurs autres sortes de marchandises qui s'y envoyent continuellement de *Venise*: ces marchandises sont toujours bonnes pour Constantinople, mais peu pour la Perse. Une grande partie des retours se débitent dans les villes et lieux tant de l'Etat Vénitien, que des pays voisins, comme à Mantoue, Parme, Plaisance, Modène, l'Etat de Milan, et particulièrement pour l'Allemagne où il s'en fait une grande consommation.

Enfin il ne faut pas oublier le commerce que *Venise* fait avec la Morée, dans le golfe de Lepante et dans celui d'Athènes; c'est de ces lieux qu'on tire beaucoup de laine, de soie, de cire, des galles, de la vallonnée, de l'huile, du coton, des grains, du miel, du goudron, etc., et une prodigieuse quantité de fromages salés; ce qu'il convient à *Venise* de payer tout argent comptant, parce que cette ville y envoie peu de marchandises, dont on ne trouve point la consommation, excepté de quelques chargemens de planches de sapin et de larix, avec un peu de clouterie et de ferraille, pour lesquels articles on employe cependant continuellement plusieurs vaisseaux.

Tel est le principal commerce que *Venise* fait par mer. Celui qu'elle fait avec les pays de Terre-Ferme est aussi très-considérable: car outre celui qu'elle a avec une très-grande partie de l'Allemagne, elle fournit à tous les besoins, des Etats de Parme, de Plaisance, de Modène, de Bologne, de Ferrare, de Mantoue, de Milan, de toute la Lombardie, et même du Piémont, par le moyen des rivières qui lui donnent plus de facilités de pourvoir tous ces pays, et à moins de frais que par Gênes, Livourne ou Ancone; outre cela elle envoie aussi dans ses Etats et dans celui de l'Eglise, toutes sortes de marchandises, et particulièrement une grande quantité de cire, qu'on travaille et blanchit parfaitement à *Venise*.

Pour entretenir le commerce considérable qui se fait en Allemagne et en Turquie, la République a accordé de grands priviléges, tant aux marchands turcs qu'aux marchands allemands qui sont établis dans sa capitale, et a assigné aux uns et aux autres de vastes bâtimens, tant pour leur servir de logemens, que pour être l'entrepôt de leurs marchandises; celui des Turcs s'appele *il Palazzo dei Turchi*, et celui des Allemands, *il Fondego dei Tudeschi*.

C'est dans le palais des Turcs que les marchands de cette nation conservent les cuirs, les cires, et les soies qu'ils font venir du Levant en abondance, en attendant l'occasion de les vendre à profit; et c'est-là aussi qu'ils rassemblent les marchandises de *Venise* qu'ils veulent envoyer à leurs correspondans.

Pour rendre le commerce plus facile et plus assuré, on a établi une espèce de demi-galaace qu'on appèle la *galère des marchandises*. Cette galère qui sert aussi aux Vénitiens qui font le commerce du Levant, se charge sept ou huit fois l'année, et porte les ballots à Spalatro en Dalmatie, où on les charge sur des chameaux pour les

Digitized by Google

conduire à Constantinople et en plusieurs lieux d'Asie. Il n'en coute qu'un écu par ballot pour le fret de la demi-galeace, ce qui est d'un grand profit à la République, et d'une grande commodité aux particuliers.

Les marchands de Turquie qui viennent à *Venise* en tems de paix par les ports de Dulcigno, Antivari, Durazzo et Valona, sur leurs propres bâtimens, ou bien sur ceux des Vénitiens de la Dalmatie, et qui apportent de la cire, de la laine, des peaux de plusieurs sortes, de la poix, etc. s'en retournent avec quantité de draps qui se débitent dans l'Albanie, dans la Grece et autres pays du grand seigneur.

Poids, mesures, monnaies, change, banque. Il y a dans les poids de *Venise* une diversité et une confusion plus grande qu'en aucun endroit de l'Italie.

1°. La livre qui sert à peser le pain et les drogues, vaut neuf onces deux gros soixante-deux grains de France; elle se divise en douze onces dont chacune vaut par conséquent 6 gros et 17 grains un sixième. L'once se divise en six *sozi*, quand il s'agit de peser le pain, la soie, le fil et tout ce qui sert à coudre.

2°. Le marc qui sert à peser la monnaie et les matières d'or et d'argent, les perles et les diamans, *pezo de orefice*, vaut 7 onces, 6 gros, 32 grains et demi; il se divise en huit onces dont chacune vaut 7 gros 58 un seizieme de grains; l'once se divise en 144 karas, et le kara contient 4 grains.

Cette once de 7 gros 58 un seizième de grains est le puids de 8 sequins et demi-neufs de *Venise*, moins 4 grains de *Venise*, c'est-à dire qu'il faut ajouter 4 grains aux 8 sequins pour avoir l'once des orfevres.

3°. La livre, *libra grossa*, *peso grosso* qui sert pour les métaux et autres marchandises pesantes et pour les comestibles, vaut 15 onces, 4 gros, 65 grains; elle se divise en 12 onces grosses, chacune de dix gros un huitième grain; chaque once en 192 karas, le kara en 4 grains, on trouve 3 grains et demi de moins en se servant de l'once qui a été envoyée de *Venise* à M. *Tillet*, et qui ne s'accorde pas exactement avec la livre totale. M. *Christiani* dit qu'elle doit contenir 15 onces des orfèvres; mais cela ne ferait que 14 onces, 2 gros, 12 grains.

4°. La livre légère, *peso sottile*, qui sert à peser la soie et les drogueries, est de 9 onces, six gros, 60 grains; cette livre légère se divise en 12 onces, dont chacune par conséquent vaut six gros et 41 grains (suivant M. *Cristiani*, 6 gros et 2 dix-neuvièmes de grains) et répond à 121 karas et 1 grain; on suppose ainsi que 19 unces légères font la livre pesante.

5°. Le poids qui sert à peser les galons et l'or filar est plus léger que celui qui sert pour les lingots et la moonaie, l'once vaut 7 gros, 7 grains neuf seizièmes et les 12 onces qui font la livre ne valent que 10 onces. Cette once de sept gros sept grains neuf seizièmes, se divise en 130 karas.

On appèle *charge* à *Venise* un poids de 400 livres puids léger. On s'en sert pour le poivre, le gérofle, les épiceries.

Mesures. Le pied avec lequel on mesure à *Venise* vaut 10 lignes de plus que celui de Paris, ou 154 lignes.

Il y a deux sortes de mesures pour les étoffes de laine; on les appèle *brasses*, l'une pour mesurer les étoffes de laine, l'autre pour celles de soie: la première est de six un quart pour cent plus grande que la seconde, c'est-à-dire, que 100 brasses de laine en font 106 un quart de soie.

	de laine.	*de soie.*
L'aune de France fait	B. 1 $\frac{1}{4}$	et B. 1 $\frac{7}{4}$.
La verge d'Angleterre	1 $\frac{1}{7}$	1 $\frac{5}{11}$.
L'aune de Hollande	1	1 $\frac{1}{2}$.

La brasse pour les étoffes de laine est d'un pied 11 pouces 3 lignes et demia de roi, ou 279 lignes et demie.

A *Venise*, le bled se vend au staro; les deux staros font la charge de Marseille; de sorte que deux staros font une mudde et demie d'Amsterdam.

Le staro de *Venise* pèse 128 livres de *Venise*, gros poids.

La quarte est aussi une mesura des grains; elle pèse environ 4 livres, gros poids. Il faut quatre quartes pour un staro; 144 quartes quatre cinquièmes valent le last d'Amsterdam, ou dix-neuf septiers de Paris.

La mirre, ou mesure d'huile, ne pèse que 25 livres, poids léger.

On nomme *bigonzo* à *Venise* une mesure de vin qui y est en usage; le bigonzo contient quatre quartes ou 16 sechis, ou environ 63 livres de liquide, poids de marc; mais lorsqu'il s'agit d'eau-de-vie, un bigonzo ne vaut que 14 sechis, ou 56 livres de marc.

L'amphora est la plus grande mesure des liquides à *Venise*, elle contient 4 bigonzis.

Monnaies. On tient les écritures à *Venise* par ducats, gros et deniers dont 12 font le gros, et 24 gros le ducat; et en livres de 20 sols, et de 12 deniers le sol.

La banque de *Venise* les tient de cette dernière manière, et cette livre de banque vaut 10 ducats. Les banquiers et négucians en gros, tiennent les leurs en ducats banquo, qui sont fixés à 9 livres 12 sols courants sausagio. Les marchands tiennent les leurs en ducats courants de 6 livres 4 sols: ainsi 100 ducats de banque, à 9 livres 12 sols, font 960 livres courants, et sont égaux à 154

ducats 20 gros $\frac{17}{21}$ deniers courants, qui, à 6 liv. 4 sols, font également 960 livres courants.

Le ducat, ou sequin de *Venise*, qui est un argent réel, vaut 22 livres courants : celui de Florence, 21 livres 10 sols : ceux de Hongrie, de Rome et d'Hollande, 21 livres. La pistole d'Espagne et le louis vieux de France, 37 liv. courants. Ladite pistole d'Espagne valant 12 livres 14 sols de Suisse ; la livre courante de *Venise* vaudrait sur ce pied, 6 sols 10 $\frac{14}{17}$ deniers de Suisse, ou 10 sols 5 $\frac{14}{17}$ deniers de France.

Il y a trois sortes de valeurs ; celle de banque qui vaut constamment 20 pour cent de plus que la valeur courante qui est la seconde sorte, et laquelle vaut 29 pour cent de plus que la petite valeur courante, qui est la troisième espèce de valeur en laquelle toutes les marchandises s'achètent et se vendent.

La première de ces différences s'appèle *agio* de banque, et la seconde, *super* ou *sur-agio*.

Le cours des espèces est établi en livres, sols et deniers petite monnaie.

Toutes les lettres de change doivent s'acquitter par le moyen de la banque, excepté celles tirées d'une ville frontière des Etats de *Venise*, ou de l'intérieur de l'Etat même, n'excédant pas 300 ducats, argent du lieu, et celles à vue présentées par des voyageurs eux-mêmes, lesquelles peuvent être acquittées de la caisse particulière des maisons sur lesquelles ces lettres sont fournies. Les villes frontières privilégiées, sont : Ferrare, Trieste, Mantoue et Trente.

La banque paie à volonté, soit comptant, soit par compensation de compte.

Elle éprouve annuellement quatre interruptions, savoir : le samedi avant le dimanche des rameaux, jusqu'au lundi après la semaine de Pâques ; le 23 juin jusqu'au deuxième lundi de juillet ; le 23 septembre jusqu'au second lundi du mois d'octobre ; et le 23 décembre jusqu'au second lundi du mois de janvier suivant.

Outre cela, il y a encore une interruption de huit à dix jours pendant le carnaval, et tous les jours de fête, ainsi que chaque vendredi des semaines auxquelles il n'y a point de fête, excepté les vendredis du mois de mars.

L'usance est de trois mois de date pour les lettres de Londres ; vingt jours de date pour celles d'Amsterdam, Anvers et Hambourg : en outre, quinze jours après l'acceptation, pour les lettres de Gênes, Naples, Messine, Palerme, Augusta, Nuremberg et Vienne ; dix jours d'Ancône et de Rome, et cinq jours après l'acceptation, de Bologne, Florence et Livourne.

Il y a six jours de faveur, et les jours de l'interruption de la banque ne comptent pas.

VEN

Change.

Venise donne.	Reçoit par contre.	Dans les villes ci-après.
1 ducat de banq.	p. 90 den. de gr. b. p. n. m.	à Amsterdam.
100 dits.	p. 96 éc. monnaie id. . . .	à Ancône.
1 dit.	p. 94 den. de gr. d. eh. id.	à Anvers.
100 dit.	p. 102 rd. de giron.	à Auguste.
132 marchettis env.	p. 1 rd. de 93 kr. d. gir.	à Bolzano.
4 liv. 12 sols et. pet. argent env.	p. 1 piastre. .	à Constantinop.
100 ducats de banq.	p. 79 éc. d'or.	à Florence.
93 marchettis env.	p. 1 écu de eh.	à Gênes.
1 ducat de banque. . . .	p. 86 den. de gr. b. p. o. m.	à Hambourg.
100 dits.	p. 103 piast. de 20 sols d'or. .	à Livourne.
1 dit.	p. 51 deniers sterling. id. .	à Londres.
60 dits.	p. 100 écus de 3 liv.	à Paris, Lyon, etc.
157 marchettis env.	p. 1 écu d'Emp. . . .	à Milan.
800 ducats de banq.	p. 119 ducats royaux env. .	à Naples.
100 dits.	p. 63 éc. d'or ou ct. env. . .	à Rome.
100 dits.	p. 194 fl. ct. .	à Vienne.

Les louis d'or de France passent à *Venise* pour 45 livres ; ainsi la livre de *Venise* vaut 10 sols 8 deniers de France.

Le ducat de *Venise* vaut six livres un cinquième de *Venise*, ou 3 livres 5 sols de France ; on le suppose souvent, en compte rond, égal à notre écu de trois francs : quand on dit simplement un ducat, c'est celui-là que l'on entend.

Le ducat d'argent vaut 8 livres de *Venise*, ou 4 livres 5 sols 4 deniers de France ; et c'est celui qu'on emploie le plus souvent dans l'usage ; mais on le spécifie toujours en disant *ducato d'argento*.

Le sequin vaut 22 livres et demie de *Venise*, ou 12 francs de France.

VERA-CRUZ, ou la *Nouvelle Vera-Cruz*, ville de l'Amérique septentrionale, dans la Nouvelle-Espagne, avec un port formé par l'île de Saint-Jean d'Ullos, sur le golfe du Mexique, à 80 lieues de Mexico, 35 de Los-Angelos. Longitude 275. lat. 19. 12.

Cette ville est située au milieu d'une plaine stérile et sablonneuse, environnée de hautes montagnes, au-delà desquelles on découvre des prairies couvertes de troupeaux, des terres stériles et cultivées. Un climat agréablement tempéré. Des pluies continuelles rendent l'air très-mal sain depuis avril jusqu'en novembre; il le devient moins le reste de l'année, parce que le vent et le soleil se tempèrent mutuellement. Le nombre des Espagnols se réduit à trois mille, la plupart mulâtres ou métifs, ce qui ne les empêche pas de se nommer *blancs*. Leur sobriété est si grande qu'ils se nourrissent presqu'uniquement de confitures et de chocolat.

Villa-Rica, ou la vieille *Vera-Cruz*, fait d'abord le centre de la correspondance. Cette ville, fondée par *Cortez*, dans le lieu où il débarqua, est située à 80 lieues de la capitale, sur une rivière presque sans eau une partie de l'année, mais assez forte pendant la saison pluvieuse pour recevoir les plus grands vaisseaux. Les dangers qui les menaçaient toujours, qui les fesaient souvent périr dans une position où rien ne les défendait contre la violence des vents si communs dans ses parages, firent chercher un abri plus sûr, et on le trouva dix-huit milles plus bas, sur la côte. On y bâtit la *Verra-Cruz* ou la *Nouvelle Vera-Cruz*.

La *Vera-Cruz* qui ne peut contenir que trente ou trente cinq vaisseaux, exposés même quelque fois à des accidens terribles par la fureur des vents du nord, est formé par l'île de Saint-Jean d'Ulloa. C'est un rocher fort bas, souvent submergé, éloigné de la côte d'environ un mille.

C'est dans ce mauvais port, le seul proprement qui se trouve dans le golfe qu'arrive la flotte destinée à approvisionner le Mexique, des marchandises d'Europe. On l'expédie de Cadix tous les deux, trois ou quatre ans, suivant les besoins et les circonstances; elle est ordinairement composée de quinze à vingt bâtimens marchands, escortés par deux vaisseaux de guerre, ou par un plus grand nombre, si l'on a des inquiétudes. Des vins, des eaux de vie, des huiles forment la partie la plus volumineuse de la cargaison. Les étoffes d'or et d'argent, les galons, les draps, les toiles, les soieries, les dentelles, les chapeaux, les bijoux, les diamans, les épiceries en forment la partie la plus riche.

La flotte part d'Europe dans le mois de juillet, au plus tard dans les premiers jours d'août, pour éviter les dangers que lui ferait courir la violence des vents du nord en pleine mer, surtout aux atterrages, si elle était expédiée en toute autre saison; elle prend en passant des rafraichissemens à Porto Rico, et se rend à la *Vera-Cruz*, d'où sa cargaison est portée à Jalap située à une distance à-peu-près égale du port et de Mexico. Les lois bornent à six mois la foire qui s'y tient: elle est cependant prolongée quelquefois à la prière des négocians du pays ou de ceux d'Espagne. C'est la proportion des métaux et des marchandises qui détermine l'avantage ou la perte dans les échanges. Si l'un de ces objets abonde plus que l'autre, le vendeur ou l'acheteur sont écrasés nécessairement. Autrefois le trésor royal était envoyé de la capitale à la *Vera-Cruz* pour y attendre la flotte. Depois que cette clef du nouveau monde fut pillée par des corsaires en 1683, il s'arrête jusqu'à l'arrivée des vaisseaux à Los-Angélos qui en est éloignée de 35 lieues.

Lorsque les affaires sont finies, on embarque l'or, l'argent, la cochenille, les cuirs, la vanille, le bois de Campêche, quelques-autres objets peu importans que fournit le Mexique. La flotte prend alors la route de la Havanne où après avoir été jointe par quelques vaisseaux de registre, expédiés de différens ports, elle se rend à Cadix par le canal de Bahama.

Dans l'intervalle d'une flotte à l'autre, la Cour d'Espagne fait partir deux vaisseaux de guerre qu'on appèle *azogues* pour porter à la *Vera-Cruz* le vif argent nécessaire à l'exploitation des mines du Mexique. On le tirait originairement du Pérou; les envois étaient si incertains, si lents, si souvent accompagnés de fraude, qu'il fut jugé plus convenable en 1734 de les faire d'Europe même. Les mines de Guadalcanal dans l'Andalousie, en fournirent d'abord les moyens. On les a négligées depuis pour les mines plus abondantes d'Almaden dans l'Estramadure. Les Azoques auxquels on joint quelquefois deux ou trois bâtimens marchands qui ne peuvent porter que des fruits d'Espagne, se chargent en retour du prix des marchandises vendues depuis le départ de la flotte, ou du produit de celles qui avaient été données à crédit.

S'il reste encore quelque chose en arrière, il est communément raporté par les vaisseaux de guerre que l'Espagne fait construire à la Havanne, et qui passent toujours à la *Vera-Cruz* avant de se rendre en Europe. Les affaires se conduisent au Pérou. *Voyez* PÉROU, AMÉRIQUE ESPAGNOLE, ESPAGNE, *Colonies*.

VERDUN, ville de France, capitale du Verdunais, au département de la Meuse, sur la Meuse, à 12 lieues de Metz, 17 de Luxembourg, 19 de Nancy et 61 de Paris. Long. 23. 3. lat. 9. 9.

On y compte 9,000 habitans.

Digitized by Google

Les productions consistent en grains de toutes espèces et vins.

Il y a une fabrique de dragées et de liqueurs ; brasserie.

Le vignoble de *Verdun* est assez considérable ; il produit de très-bon vin dans quelques contrées.

Dragees, confitures et liqueurs. On y en fabrique considerablement, et qui sont, les dragées surtout, d'une excellente qualité : on trouve dans ces dernières un blancheur, un parfum et une finesse qu'on ne trouve pas dans celles qui sortent des autres fabriques : on en fait de grands envois dans l'intérieur de la France et dans l'étranger.

Poids et mesures. On se sert du poids de marc et de l'aune de Paris ; il y a cependant une aune particulière pour les toiles du pays, et qui n'a que 24 pouces de long.

VERMANTON, petite ville de France, en Bourgogne, dans l'Auxerrois, sur la riviere de Cure, à 4 lieues d'Auxerre, au département de l'Yonne.

Les productions consistent en vins et bois à brûler.

Bois à brûler. Il s'en fait un très-gros commerce ; ils arrivent, à bûches perdues, du Morvand au port de *Vermanton*, d'où on les flotte en train pour Paris.

VERNEUIL, ville de France, dans le Perche, au département de l'Eure, sur la rivière d'Eure, à 9 lieues d'Evreux, 20 de Rouen et 26 de Paris. Long. 20. 50. lat. 46. 18.

L'industrie consiste en fabriques d'étoffes grossières, bonneterie et tannerie.

On y fait des droguets et berluches, en fil et laine, de différentes couleurs ; des flanelles en fil et bourre, qui imitent celles en laine de Rouen.

On y fait aussi des bas, des chaussons, des gants et des bonnets.

La tannerie est renommée pour la préparation du veau et basane servant à la reliûre des livres.

VERSAILLES, ville de France, dans l'Ile de France, chef-lieu du département de Seine-et-Oise, à 4 lieues et demie de Paris. Long. 19. 47. latit. 48. 38.

La population de *Versailles* s'élève, d'après les derniers dénumbremens, à 35,093 habitans.

Cette ville, autrefois riche par les dépenses de la cour de France, est sans autre commerce aujourd'hui que celui d'une faible consommation. Il y a cependant à *Versailles* deux manufactures distinguées, savoir, celle des armes, établie en 1793, et une d'horlogerie.

Les ateliers de cette dernière manufacture sont occupés par les plus habiles artistes étrangers qui forment des élèves français.

Ces élèves sont composés de jeunes gens dont les parens peuvent faire les frais de leur instruction dans cet art, et de ceux entretenus aux frais de l'Etat quand leurs parens sont sans ressource pour les soutenir.

Ce bel établissement n'a point, par l'effet des circonstances, toute l'activité qu'il devrait avoir et qu'il ne peut recouvrer qu'à la paix.

VER-LE PETIT, commune de l'Ile de France, à 2 lieues d'Arpajon, département de Seine-et-Oise.

Il y a une manufacture de cuivre brut. On y fabrique toutes sortes de batterie de cuisine ; des planches propres à graver et à couvrir les bâtimens ; des chaudières pour le raffinage et la teinture ; des baignoires et des conduits d'eau.

VERVIER, ville du pays de Liége, au département de l'Ourthe, sur la Wese, à 3 lieues de Spa et 6 de Liége.

On y compte 8,700 habitans.

Il y a une manufacture de draps : fabriques de savon noir ; tannerie.

Le commerce ne se borne pas au produit des manufactures et des fabriques ; il s'étend encore sur d'autres objets, tels que toiles, étoffes de soie, épicerie, café, sucre, vins, quincaillerie, etc.

Ses manufactures de draps sont avantageusement connues dans le commerce. Les draps qui en sortent, passent pour être mieux fabriqués, pour avoir plus de force, et le même dégré de finesse que tous ceux qui se fabriquent dans les environs. Leur réputation serait bien mieux établie, si beaucoup de fabricans, par une politique mal entendue, n'ornaient le chef de leurs plus belles pièces du nom de quelque manufacturier anglais ou français. L'écoulement s'en fait principalement dans l'Allemagne, et surtout aux foires de Francfort, Leipsick et Brunswick.

VEVAY, ville très-agréable, située sur le lac Léman, à une demi-lieue des Alpes. Long. 24. 47. lat. 46. 30.

Cette ville fait un commerce assez étendu dans le Valais, la Savoie, le Piémont et dans le Milanais d'où elle tire beaucoup de riz. C'est l'entrepot des marchandises qui viennent de ces pays-là, ou que la Suisse y envoie. On y fabrique des chapeaux, des bas de laine, et quelque horlogerie ; ses marchés sont fort fréquentés par l'abord des Savoyards, des Valaisans et des Montagnards, et sont surtout considérables pour la vente des fromages, d'où il s'en expédie quantité pour Genève et Lyon. Ils jouissaient ci devant en France de la franchise accordée à la nation suisse. Il y a dans le voisinage de cette ville des carrières de très-beau marbre, et l'on y a établi des scies à eau qui facilitent beaucoup les ouvrages : il y en a jusqu'à six qui travaillent en même-tems sur un bloc ; ce qui a mis en état les entrepreneurs de fournir à très-bon compte des marbres pour parqueter les portiques et les salles des bâtimens

à la moderne : on y fait aussi des cheminées de ces diverses sortes de marbre, avec des ornemens d'un grand goût, de même que des dessus de table, etc.

Le poids de *Vevay* est de 18 onces, et 100 livres de *Vevay* font 112 livres et demie poids de marc.

VICENCE, ville d'Italie, dans la République de Venise, capitale du Vicentin, située dans une plaine fertile, sur les rivières de Bachiglione et de Retone, à 8 lieues de Padoue, 15 de Venise, 94 de Rome. Long. 29. 8. lat. 45. 32.

On y compte 30,000 habitans.

Son territoire est abondant en vins, en fruits, en bestiaux, en laine et en soie.

Il y a à *Vicence* des fabriques d'étoffes de soie où on fabrique les étoffes appelées *vicensines*, les plus belles qui se fassent en Italie après les florentines. On en vend beaucoup en Allemagne; mais l'entrée en est défendue à Venise où elles ne peuvent pas même passer pour aller en Allemagne, loi que le gouvernement a faite à la persuasion des marchands de Venise, qui est uniquement l'ouvrage de l'intérêt et du monopole, et qui est d'autant moins raisonnable, qu'il se consomme à Venise une grande quantité d'étoffes de France en contrebande.

VIENNE, ville de France, en Dauphiné, au département de l'Isère, sur la route de Lyon à Avignon, à 7 lieues de Lyon, 117 de Paris. Long. 22. 32. lat. 35. 32.

On y compte 12,035 habitans.

Les productions consistent en grains et vins. L'industrie en fabrique de ratines, de toiles communes, et de toiles à voiles; d'acier en carreaux; matinets pour le cuivre; papeterie, verrerie et nitrière.

C'est aux environs de cette ville qu'on recueille les vins rouges de Côte-Rotie, les vins blancs de Seysuel et de Château-Grillet : tous vins délicieux et d'excellente qualité. On peut s'adresser au directeur des messageries de cette ville, pour se procurer des vins de Cote Rotie et de Château-Grillet : et au directeur des postes à Condrieux, pour ceux de Château-Grillet.

Les ratines que l'on fabrique à *Vienne* se distinguent en ratines *superfines*, *dauphines* et *croisées* ; on en fait d'une aune et de 5 quarts de large ; il s'en fabrique environ 6,000 pièces, de 20 à 25 aunes de Paris ; elles se vendent frisées, pressées et en poil, depuis 8 francs jusqu'à 18 francs l'aune.

Toiles communes et à voiles. On en fait une très grande quantité dans les environs de *Vienne*: celles à voiles, sont toutes destinées pour Marseille et Toulon.

Martinets pour le cuivre. Il y en a trois qui sont dans la plus grande activité : on y fabrique toutes sortes d'ustensiles de cuisine, des chaudières, des planches à doubler les vaisseaux, etc.

VIENNE, ville d'Allemagne, capitale des états héréditaires de la maison d'Autriche, située au confluent de la *Vienne* et du Danube, à 15 lieues de Presbourg, 180 de Rome, 225 d'Amsterdam, 250 de Paris, 290 de Londres, 310 de Pétersbourg. Long. 34. 32. lat. 48. 12.

Vienne a quatre milles d'Allemagne dans sa circonférence ; elle est composée de la ville et de 35 fauxbourgs, qui contiennent 5,485 maisons et 254,559 habitans, dont 20,000 travaillent en soie; il y meurt annuellement environ 10,000 personnes, ce qui fait un mort sur 25 vivans.

Le nombre des naissances à *Vienne* a été en 1781 de 8,271 ; celui des morts de 11,541 ;

En 1783 le nombre des naissances a été de 9,230, celui des morts de 11,093 ;

En 1784, naissances 9,586, morts 12,371 ;

En 1785, naissances 10,066, morts 12,016.

Le nombre des enfans trouvés, dans la maison des orphelins, se montait en 1784 à 1,477, dont 263 avaient des nourrices, 985 étaient élevés avec de l'eau et du lait, et 229 étaient en sevrage. Les premiers coûtent annuellement 30 florins, les seconds 24, et les derniers 12 ; et chacun des enfans, 4 florins pour le linge et le vêtement : ce qui fait ensemble une dépense annuelle de 39,286 florins. Le nombre des orphelins est de 435, dont 270 garçons et 165 filles. L'entretien de chacun revient par an à 60 florins ; ce qui produit pour tous une somme de 26,100 florins.

En 1782 on a consommé à *Vienne* 40,029 bœufs, 1,110 vaches, 65,856 veaux, 212,736 moutons, brebis ou agneaux, 90,452 cochons, gros ou petits, 40,256 mesures de pois, fèves et lentilles, 119,613 mesures de seigle et bled, 88,002 mesures d'orge, 531,081 mesures d'avoine, 723,990 mesures de farine, 194,711 de seigle, 972 518 d'espiote, 10,658 d'épautre, 20,660 chariots de foin, 1,263,180 bottes de paille, 20,940 livres de suif, 291,133 cordes de chauffage, 482,250 mesures de vin du pays, 11,793 de vins étrangers, 447,574 mesures de bierre.

Un état statistique présentait, en 1785, les détails suivans sur *Vienne*. Cette capitale renferme 143 fabriques qui fournissent par an pour environ 12,000,000 de florins de marchandises, et on y compte actuellement 121 boulangers, 500 cabarets à bierre, 60 relieurs, 14 imprimeurs, 19 libraires, 54 cafés, 34 tourneurs, 12 marchands de fer, 578 fiacres, 112 joailliers et orfèvres, 10 maréchaux ferrants, 41 pelletiers, 31 marchands de toile, 53 épiciers, 180 perruquiers, 51 bouchers, 3,900 tailleurs, 3,600 cordonniers, 1,500 menuisiers, 30 horlogers, 200 cabarets à vin, 45 sculpteurs, 250 musiciens,

Digitized by Google

50 avocats, 180 sage-femmes, 27 apothicaires et 114 médecins.

Les princes de la maison d'Autriche qui ont régné à *Vienne*, se sont occupés, depuis un demi-siècle surtout, à y établir toutes sortes de fabriques et de manufactures, qui y ont fait les plus grands progrès. Les ouvrages qui en sortent le disputent pour la finesse et pour la bonté aux marchandises étrangères. Il serait trop long de les détailler ici. Nous parlerons seulement des principales, qui sont celles de fer blanc, dont on débite une quantité prodigieuse d'ouvrages de toutes sortes: celle des galons d'or et d'argent qu'un Suisse a établie, est poussée à la perfection: une fabrique d'instrumens de musique est depuis longtems renommée, principalement pour ses cors de chasse: une fabrique de machines établie dans le Léopoldstadt, fournit entr'autres toutes sortes de moulins, qu'elle envoie de toutes parts, et même en grand nombre hors du pays. Dans le même faubourg est une fabrique de couteaux qui n'a pas moins de débit. Celle de porcelaine se trouve proprement à Neustadt; mais son magasin le plus considérable est à *Vienne*. On y trouve des fruits, des vases et des figures de toutes sortes, qui approchent fort de la porcelaine de la Chine, et qui sont parfaitement dorées, mais dont le prix est un peu haut. Dans deux fabriques d'étoffes de soie, on travaille toutes sortes d'étoffes, même des étoffes très-riches en or et en argent. Celle des miroirs ou des glaces est très-florissante. Il en sort continuellement de grandes et de précieuses glaces qui se débitent, tant dans le pays qu'au-dehors. On taille et on polit parfaitement à *Vienne* les pierres précieuses, et on y brillante surtout les diamans dans la dernière perfection. La broderie est en réputation. La fabrique des bas de soie fait des progrès, de même que celle de draps établie dans le Léopoldstadt.

De toutes les manufactures de cette ville, celles de soie sont les plus florissantes, attendu que la soie de Florence n'y paie qu'une entrée modique.

Il y a à *Vienne* trois manufactures de soie; dont l'une fait des étoffes riches et moyennes, la seconde fabrique des étoffes ordinaires; et la troisième des étoffes légères; celle-ci a environ quatre-vingt-dix métiers. On compte en tout à *Vienne* environ sept cent dix métiers en soie.

La fabrique de porcelaine est pour le compte du souverain. Trois cents ouvriers y sont employés. La porcelaine est plus épaisse que celles de Berlin, de Saxe et de Furstemberg, et surtout elle est plus grise; pour ce qui regarde la peinture, elle est infiniment au-dessous des trois fabriques que l'on vient de nommer. On n'y fait pas non plus de ces grands vases de forme élégante et moderne qui sortent des trois autres fabriques. Le plus grand débit de cette porcelaine est en Turquie; c'est pourquoi les formes et la peinture restent longtems les mêmes. Par la même raison on y trouve beaucoup de choses qui sont en usage dans l'Orient, et qu'on ne rencontre point ailleurs.

L'établissement pour la fabrication du cinnabre est florissant. Des connoisseurs regardent ce cinnabre comme supérieur à celui que l'on fabrique en Hollande. Cette manufacture peut en fournir 6,000 liv. pesant par semaine.

Les artisans à *Vienne* sont distribués en communautés qui montent au nombre de cinquante, sans y comprendre quantité de professions et d'ouvriers, qui quoiqu'ils ne soient ni bourgeois ni maîtres, ne laissent pas de travailler à la faveur des priviléges de la cour; on les appelle *hof-befreyete*, et ils vont communément au-delà de trois cents.

Quant au commerce de *Vienne*, il n'est pas d'une grande ancienneté; il n'y a guères plus de cent ans qu'elle est devenue ville d'entrepôt et qu'elle a commencé à faire quelque négoce. L'empereur *Léopold* en jeta pour ainsi dire les premiers fondemens, et ses successeurs ont tous pris à tâche d'attirer le commerce dans leur capitale. Mais la paix qui fut signée en 1719 avec le Turc, et les priviléges accordés à une compagnie pour le commerce du Levant, ont mis enfin le négoce sur le pied florissant où on le voit aujourd'hui. En effet il ne s'étend pas seulement dans l'Allemagne, mais encore dans les Pays-Bas, en Italie, en Pologne, en Hongrie, en Angleterre, en France, en Turquie et jusques dans les Indes. De sorte que la ville de *Vienne* est devenue une place d'entrepôt très-considérable, et peut être regardée comme l'assemblée de diverses nations qui s'y rendent pour le commerce. On y voit en effet des Grecs, des Turcs, des Persans, des Arméniens, des Valaques, etc. Quantité de marchands d'Augsbourg, de Nuremberg et de diverses autres villes de l'empire, quoiqu'ils professent la religion protestante, ne laissent pas de s'établir dans cette ville, et d'y avoir des magasins et des boutiques où ils font leur négoce comme les autres bourgeois; cependant les Juifs en furent chassés, en 1670, par l'empereur *Léopold*, et depuis ce tems-là il n'a plus été permis à aucun juif d'y demeurer, si ce n'est au juif de la Cour qui a la liberté de faire son commerce.

Les principales marchandises qu'on transporte de *Vienne* dans les autres pays, sont le vif-argent, le cuivre de Hongrie, les cuirs du même royaume, préparés partie à *Vienne*, partie à Presbourg, quoique ces derniers soient les plus estimés: à quoi on peut ajouter le safran et les vins de Hongrie et de l'Autriche.

Quant aux marchandises qui entrent dans la ville de *Vienne*, tant pour la consommation de la Cour que pour l'usage du grand nombre des habitans

habitans et des étrangers, les principales sont les brocards, les damas, les étoffes de soie, les galons d'or et d'argent, les velours, les draps, les étoffes de soie et laine, celles de laine, etc. Les épiees, les drogues pour la teinture, les mousselines, les soies d'Espagne, les cotons imprimés, les toiles de lin, etc. On fait venir aussi de l'Autriche et des autres provinces situées le long du Danube, des grains, du sel, des vins de Rhin et de Moselle, dubois, de la paille et autres choses semblables. On tire aussi de la Bohême et de la Moravie une grande quantité de grains de la Hongrie, de très-beaux bœufs et en grand nombre, puisqu'on en tire toutes les semaines quelques centaines pour la ville de *Vienne*.

La Stirie lui fournit les excellens vins de Lottenberg, une quantité prodigieuse de chapons gras et du fer très-estimé; de l'Italie et du Tyrol arrivent des vins fins, des fruits, des étoffes de soie et diverses autres marchandises. On tire aussi de la France, de l'Angleterre et de la Hollande des draps, des velours, des étoiles de soie, des mousselines, etc., on tire encore des Pays-Bas, beaucoup de poisson sec et salé, qui vient par Leipsick ou par Hambourg, comme les autres marchandises.

Il se tient tous les ans à *Vienne* deux foires privilégiées: celle de la Pentecôte, laquelle commence quatorze jours avant cette fête, et ne finit que le troisième jour après le dimanche de la Trinité: celle de Sainte-Catherine commence aussi quatorze jours avant cette fête, et dure quatre semaines.

Le directoire général a établi à *Vienne* une école de commerce pour des jeunes gens qui désirent apprendre le commerce systématiquement, ou qui n'ont pas envie d'entrer en boutique. On y enseigne toutes les sciences qui sont essentielles aux négocians, principalement la connaissance des marchandises, l'arithmétique, la géographie et la relation des différens pays pour le commerce.

Vienne est le centre du commerce dans les Etats de la maison d'Autriche. On y trouve des négocians de presque tous les Etats de l'Europe et de l'Asie. Les négocians regnicoles, établis à *Vienne*, et qui trafiquent en gros, sont presque tous protestans et descendans de ceux que *Charles VI* y attira des villes impériales. Ils sont appelés *magasiniers*, et forment une corporation politique à part; ils jouissent de grands priviléges, sont exempts de tout impôt, et ne paient qu'une petite contribution à la caisse du commerce. Il y en a plusieurs qui sont en même-tems banquiers, et la plupart tiennent aussi des fabriques.

Poids, mesures, monnaies, change, banque.

Il y a deux sortes de poids à *Vienne*: l'un, qui est le plus fort, sert dans l'hôtel des monnaies, l'autre est employé dans le commerce.

Celui-ci, ainsi que le premier, est composé de 16 loths; le loth contient 4 gros ou quintels, le quintel 4 pfennings ou deniers.

	POIDS DE FRANCE.			
	marc.	onces.	gros.	grains.
Les 16 loths formant le marc du commerce répondent à. .	1	1	1	16
8 à.	. . . .	4	4 1/2	8
1 à.	. . . .	. . . .	4 1/2	5 1/2
8 gros ou quintels à. . . .	. . . .	. . . .	2	20 1/4
2 pfennings ou deniers à. . .	. . . .	. . . .	0 1/2	5 1/18

Le marc dont on se sert à *Vienne* dans l'hôtel des monnaies, repond à 1 marc, 1 once, 1 gros, 26 grains de France: il est par conséquent plus fort de 10 grains que celui du commerce.

	POIDS DE FRANCE.			
	marc.	onces.	gros.	grains.
Ce marc pour l'or et l'argent répond à. . .	1	1	1	26
La moitié ou 8 loths à. . . .	. . . .	4	4 1/2	13
4 à.	. . . .	2	2	24 1/2
1 à.	. . . .	. . . .	4 1/2	6 1/2
2 gros ou quintels à. . . .	. . . .	. . . .	2	21 1/72
2 pfennings ou deniers. . .	. . . .	. . . .	0 1/2	5 17/64

L'aune de *Vienne* se nomme *brache* ou *brasse*; il faut 150 brasses ou aunes de *Vienne* pour faire 100 aunes de Paris.

C'est à-peu-près 29 pouces du pied de roi pour l'aune de *Vienne*.

Monnaies. On y tient les écritures en florins, kreutzers et deniers, dont 4 font le kreutzer et 60 kreutzers le florin. Le reichsdaller fait un florin et demi ou 90 kreutzers.

Le prix des espèces qui y ont cours est réglé en florins et kreutzers.

Change.

VIENNE donne.	Reçoit par contre.	Dans les villes ci-après.
142 rd. ct. p ou m.	p. 100 rd. banco	à Amsterdam.
136 dits. . . id.	p. 100 dits et.	à dite.
100 flor. ct. id	p. 100 flor. ct.	à Auguste.
100 dits. . . id	p. 100 dits mon. l.	à Bolzano.
99 dits. . . id	p. 100 dits valeur.	à dite.
95 rd. ct. . id	p. 100 rd. et. .	à Breslaw.
112 kr. . . . id	p. 1 liv. banco.	à dite.
92 fl. . . . id.	p. 100 piastres.	à Constant. Salonique.
1 dit.	p. 62 sols communs. . . .	à Florence.
100 rd. ct. . id.	p. 100 rd. de change. . . .	à Francfort-sur-le-Meio.
142 dits. . . id	p. 100 rd. banco.	à Hambourg.
100 dits. . . id.	p. 100 dits en ls. v. à 5 rd. .	à Leipsick.
1 flor. ct. . .	p. 62 sols bon arg. env. . .	à Livourne.
9 flor. 2 kr. dits. . . . id.	p. 1 liv. ster.	à Londres.
1 flor. ct. . .	p. 67 sols ct. env.	à Milan.
100 dits ct. id.	p. 100 flor. ct	à Nuremberg.
23 kr. dits. id.	p. 1 liv. tour nuis.	à Paris, Lyon, etc.
100 flor. dit. id	p. 100 flor. ct.	à Prague.
2 dits 6 kr. dits. . . . id.	p. 1 éc. otion naie.	à Rome.
128 rd. ct. id.	p. 100 écus de banque. . . .	à Venise.
100 flor. ct. id.	p. 500 liv. ct. pet. arg. . . .	à dite.

L'usance y est de 14 jours, une demi-usance 7 jours, une usance et demie, 21 jours, double usance 8 jours après l'acceptation des lettres et billets de change.

Il y a trois jours de grace ou de faveur après leur échéance, excepté cependant celles à vue, ou 3 jours de vue, ou à jour déterminé, de même que celles qui arrivent après leur échéance et les jours de faveur, devant toutes être acquittées dans les 24 heures, ou subir le protêt. Le dimanche et les jours de fête sont compris dans les susdits jours de faveur; et si le dernier en est un, le paiement ou le protêt doit s'exécuter le premier jour ouvrable suivant.

Les lettres de change de Venise stipulées à usance, qui arrivent le samedi, ne s'acceptent ordinairement que le vendredi de la semaine suivante, et le paiement doit se faire le vendredi, quinze jours après, à défaut de quoi le protêt se fait le samedi suivant immédiatement. Celles stipulées au milieu du mois, échoient le 15 du même mois, et jouissent des trois jours de grace, à moins que la lettre de change n'en soit dispensée en termes précis.

Raport des monnoies de Vienne.

Le rixdalle vaut.	1 florin et demi
Le florin.	20 gros d'Empire.
Le gros d'Empire. . . .	3 kreutzers.
Le kreutzer.	4 fenins.
Le ducat d'or.	4 florins 12 gros.
Le sequin de Florence. .	4 florins 12 gros.

En orgent tournois.

	liv.	s.	d.
Le rixdalle vaut.	4	0	0
Le florin.	2	13	4
Le gros d'Empire.	0	2	8
Le kreutzer.	0	0	10 $\frac{2}{7}$
Le fenin.	0	0	2 $\frac{1}{7}$
L'écu de change d'Empire. . .	5	6	8
22 kreutzers et 2 fenins font. . .	1	0	0

Un édit de 1786, fixe, de la manière suivante, la valeur des monnaies d'or dans les Etats de l'empereur: le ducat impérial vaudra 4 florins 30 kr.; le souverain d'or 13 florins 20 kreutzers, le ducat de Kremnitz 4 florins 30 kreutzers; jusqu'à la fin de cette année; le zecchino de Milan 4 fl. 22 kr.; la doppia de Milan 7 florins 12 kreutzers; gignato florentin 4 florins 22 kreutzers; le zecchino vénitien 4 florins 22 kreutzers; le ducat palatin-Bavière et de Salzbourg 4 florins 20 kreutzers; le ducat de Hollande et autres ordinaires 4 florins 18 kreutzers; les louis neufs de 1726 et 1784, 9 florins 12 kreutzers; les louis de 1785, 8 flor. 37 kreutzers.

Lesdites espèces étrangères, après avoir été mises hors de cours avec l'année 1786, seront regardées comme marchandises, d'après le tarif suivant:

Le zecchino de Milan 4 florins 26 kreutzers 2 deniers; la doppia de Milan 7 florins 19 kr. 2 deniers; le gignato florentin 4 florins 26 kr. 2 deniers; le zecchino vénitien 4 florins 26 kr. 2 deniers; le ducat de Bavière et de Salzbourg, 4 florins 24 kreutzers; le ducat de Hollande et autre ordinaire, 4 florins 23 kreutzers; les louis neufs de 1726, 1784, 9 florins 22 kreutzers; les louis neufs de 1785, 8 florins 47 kreutzers; les

derniers doivent renfermer la valeur et peser deux ducats onze grains.

Banque. La banque de *Vienne* est, au fond, de peu d'usage pour le commerce, et c'est proprement une caisse d'amortissement, pour une partie des dettes de l'Etat.

La maison d'Autriche avait déjà des dettes publiques considérables, dès le seizième siècle. Elles montaient à la fin du siècle dernier, à plusieurs millions. Tant pour les payer, que pour procurer un nouveau crédit à l'Etat, on créa la banque de *Vienne* en 1703, à laquelle l'empereur *Leopold* alloua annuellement 4,000,000 de fl.: c'est-à-dire, qu'il assigna cette somme considérable sur ses revenus. Ce fut sans doute pour mettre plus sûrement le numéraire des particuliers dans les mains du gouvernement, qu'on ordonna, sous peine de dix pour cent d'amende, que tous les paiemens des lettres de change passeraient par cette banque, alors jusques-là très-informe; et c'est pour cela qu'on la nomma *une banque à virement*. Mais on s'aperçut bientôt que cet ordre était nuisible et impossible à exécuter, de sorte qu'il fut révoqué dès 1704. Au reste, on avait encore une très-haute idée de la banque, comme opération politique; car dans cette même année l'empereur porta son fonds à cinq millions et demi de florins, et lui assigna les revenus suivans: 1°. l'imposition sur chaque livre de viande en consommation; 2°. le produit du papier timbré; 3°. la ferme de tabac dans tous les pays héréditaires; 4°. l'impôt sur la farine; 5°. les revenus et les domains de Hongrie; 6°. les fonds aliénés qu'on pouvait racheter par la banque et ses assignations; 7°. les parties de crédit données au dehors, et déjà expirées, ainsi que les assignations, qui montaient à plusieurs millions (excepté celles qui regardaient le militaire, lesquelles devaient rester à la disposition de la chambre de la Cour), au lieu desquelles on donnerait aux créanciers autant d'assignations sur la banque.

Il est difficile de dire à combien se monte l'état actif et passif de la banque.

L'état actif consiste dans les revenus annuels que le souverain a assignés à ce fonds.

On assure qu'à la fin de l'année 1748, l'état passif montait à 49 millions de florins, outre beaucoup d'arrérages d'intérêts, et qu'à la fin de l'année 1751, non-seulement tous les arrérages d'intérêts étaient acquittés, mais qu'on avait aussi payé 5 millions de florins du capital dans les trois années. D'après cela on peut compter 44 millions de dettes pour la fin de l'année 1751. Ces dettes et les billets de banque sont de différentes sortes. 1°. Il y a des emprunts que la banque a faits elle-même, et sur lesquels elle a donné des obligations en forme, toujours payables annuellement; 2°. il y a des sommes placées dans la banque, conformément aux lois, et qui y doivent rester ou un certain tems, ou à perpétuité, à un intérêt de 4 à 5 pour cent; tels sont les fidei-commis en argent comptant, les fonds des fondations pieuses, des églises, des hopitaux, etc.; l'argent des pupilles dont la banque donne des certificats; 3°. il y a des dettes contractées et assignées par le souverain, et acceptées par la banque sur lesquelles elle a donné des billets payables à un certain terme, avec les intérêts à 5 pour cent, payables annuellement; 4°. il y a d'autres sortes de dettes sur lesquelles la grande banque de virement combinée aujourd'hui avec la banque de *Vienne*, a délivré des billets qui ne sont pas remboursables, mais dont on tire annuellement l'intérêt à 5 pour cent, et dont on peut se servir en forme de paiement par la voie de cession.

Les billets de la banque de la ville de *Vienne* sont aujourd'hui exactement la même chose qu'étaient ci-devant les rentes sur l'hôtel-de-ville de Paris. La Cour gouverne toute la machine par ses ministres et ses conseillers: la ville de *Vienne* est garante, et les revenus cités plus haut sont assignés pour fournir aux dépenses. Ces billets sont exempts de toute imposition; ce qui ne doit pas paraître un petit avantage dans un pays où les capitaux et les immeubles, de même que le commerce, le trafic et l'industrie sont soumis à des tributs nombreux. Par exemple, dans la dernière guerre de 1778, toute propriété fut taxée extraordinairement, excepté les billets de banque. De plus, on ne peut pas acheter de billets à la banque, ce qui fait qu'ils sont encore plus recherchés; car la banque est fermée, c'est-à-dire, qu'elle ne prend point d'argent comptant, du moins la chose est tenue secrète. D'un autre côté, les billets de banque ne peuvent pas être remboursés. On s'en défait par cession, et lorsque la Cour en veut diminuer le nombre, elle les fait acheter à la bourse. En 1764 et 1765, on réduisit tous les billets de banque de 6 à 5 pour cent d'intérêts.

Outre les billets de banque ordinaires, qu'on nomme aussi *obligations*, on fit, sur le crédit de la banque, après la guerre de sept ans, pour dix millions de florins de papier monnaie, nommé aussi *billets de banque*; ils sont de cinq jusqu'à six mille florins, et non-seulement on les reçoit en paiement dans toutes les caisses impériales, mais même pour les mettre en circulation et les faire rechercher, il a été ordonné, dans les commencemens, que certains revenus se paieraient moitié en argent, moitié en papier-monnaie et billets de banque. Outre cela, il y a certaines caisses dans toutes les provinces, sans exception, et même dans la Bukowine où on les échange sans difficulté, dès qu'on les y présente, contre de l'argent comptant; par ce moyen, ils procurent la facilité de faire passer plus sûrement, et sans beaucoup de frais, de grandes et de petites sommes dans tous les pays de la domination

autrichienne. Il y a encore des billets ou obligations de banque particulière qu'on appèle *obligations de la chambre supérieure des revenus de la ville de* Vienne.

Nous terminerons cet aperçu du commerce de *Vienne*, par quelques remarques sur le commerce général des Etats d'Autriche.

Pendant que d'autres nations travaillaient à agrandir leur commerce de la mer du Nord et de la Méditerranée, la maison d'Autriche s'occupa à exécuter son plan de commerce pour les Indes Orientales. La plupart des expéditions dans cette partie du monde avaient été faites, du port de Livourne, pour le compte de particuliers autrichiens et flamands. En 1783, le nombre des vaisseaux, sous pavillon impérial, expédiés pour l'Inde, a été de douze. Depuis que ce commerce est établi, jusqu'en 1784, les sujets autrichiens avaient exporté dans l'Inde, sur leurs propres vaisseaux, pour huit millions de florins de marchandises, et ils en avaient importé pour plus de quatorze millions. Les possessions qu'*Hyder-Aly* a cédées à la maison d'Autriche dans le royaume de Canara et les îles de Nicobar, sont bien situées pour le commerce du Bengale, de la Chine et du Japon, et elles sont très-commodes pour un entrepôt des marchandises des Indes Orientales. Les factoreries que les Autrichiens ont obtenues sur le golfe Persique, favorisent d'une manière sensible leur commerce avec la Perse.

Voici un résumé général du commerce des sujets de l'empereur, avant la révolution qui a réuni la Belgique à la France.

Leur commerce du Levant, forme, par an, un objet de douze millions de florins. Bénéfice net, environ 3,000,000.

Leur commerce dans la Baltique et dans la mer du Nord, est moins considérable. On l'évalue à 10,000,000, dont six d'exportation et quatre d'importation. Bénéfice, 2,000,000.

Le commerce de la mer Noire roule actuellement sur 4,000,000 dont deux et demi d'exportation et un et demi d'importation. Bénéfice, 1,000,000.

Celui des Indes Orientales excède déjà la somme de 8,000,000 par an. Le bénéfice net s'est monté jusqu'à présent à 2,000,000.

Celui avec l'Amérique commence à devenir important pour les sujets autrichiens. On évalue à 3,000,000 les marchandises que les ports d'Ostende et de Trieste envoient, par an, dans l'Amérique septentrionale et méridionale. Il est vrai que les marchandises de retour excèdent cette somme; mais comme il n'en reste, dans les Etats-Autrichiens, que pour environ un demi-million de florins, ce commerce est avantageux aux Autrichiens.

Le commerce avec la France fesait autrefois un objet annuel de 6 à 8,000,000 de florins; mais il est tombé à 3,000,000, dont un d'exportation et deux d'importation. Perte, 1,000,000.

Le commerce avec la Hollande roule, par an, sur 6,000,000, dont deux d'exportation et quatre d'importation. Perte, 2,000,000.

Le commerce avec l'Allemagne forme un objet de 4,000,000, dont deux et demi d'exportation et un et demi d'importation. Bénéfice, 1,000,000.

Le commerce de terre avec la Russie, et celui avec la Pologne, est évalué à 2,000,000 et demi. Bénéfice, 1,000,000.

Le commerce avec les Etats Ottomans forme un objet de 3,000,000 et demi. Perte, 1,000,000 et demi.

Le total du commerce des Etats Autrichiens est estimé, par an, 58 000,000 et demi de florins, dont 31 pour les marchandises d'exportation et vingt-sept et demi pour celles d'importation. Ainsi, le bilan général est en faveur de l'Autriche pour trois millions et demi de florins.

Le bilan du commerce autrichien avec l'Angleterre, n'a pu être évalué bien exactement; mais il est au désavantage des Autrichiens.

Nous croyons devoir transcrire ici l'ordonnance de l'empereur *Joseph II*, de 1784, qui prohibe dans ses Etats plusieurs marchandises de fabriques étrangères.

Nous, *Joseph II*, etc. etc. pour augmenter le débit des fabriques nationales, encourager l'industrie et procurer plus d'aisance à la classe laborieuse de nos sujets, nous avons résolu de charger de taxes additionnelles les marchandises étrangères non nécessaires, afin d'en rendre l'entrée plus onéreuse, et d'engager nos sujets à tirer de nos Etats les marchandises dont ils auront besoin. Mais notre intention étant uniquement de proscrire ces marchandises du commerce dans nos Etats, nous ne voulons pas en défendre absolument l'entrée; nous entendons seulement le borner en faveur des particuliers qui désireront d'en faire venir pour leur propre usage, à condition cependant qu'ils payent de ces marchandises les taxes nouvelles, fixées dans le tarif qui est annexé à la présente ordinaire. Le produit de ces taxes sera versé dans une caisse particulière, et servira à l'encouragement de l'industrie nationale, et à l'amélioration des manufactures du pays.

ART. I. A compter du premier novembre prochain, il sera défendu, en général, d'emporter dans nos Etats héréditaires d'Allemagne et de Hongrie, et dans la Galicia, les marchandises étrangères, détaillées dans le tarif annexé, pour y être vendues.

II. De la défense susdite, sont exceptées, les productions de la Toscane, les vins Montepulciano, Artiminio, Chianti, Verdea, Carminano, Aléatico et Muscatello; les productions des duchés de Milan et de Mantoue; les marchandises des fabriques, les confitures et les fromages du Tyrol; les productions des Pays-Bas, et les marchandises des fabriques de Hongrie, destinées à

Digitized by Google

la consommation dans nos états héréditaires d'Allemagne, ou dans la Galicie.

Les marchandises suivantes seront cependant comprises dans la défense générale; savoir, les bas, les rubans et mouchoirs de soie, et les vins communs de Toscane.

Les étoffes et marchandises de laine, les coutils, draps de coton et autres marchandises tissues de coton, les rubans de soie, les poissons séchés et salés, les confitures venant des Pays Bas, à l'exception cependant des camelots de Bruxelles, mêlés de soie et de fil d'Angora et des draps.

III. Les marchandises dont l'entrée est permise sans restriction par l'article précédent, payeront les anciens droits fixés dans le tarif général; et s'il s'en trouvait qui ne fussent point nommées, elles n'acquitteront que le sixième des droits du nouveau tarif annexé.

IV. Pour jouir des avantages accordés par l'article III, il faudra prouver que ces marchandises sont véritablement desdits Etats. La manière d'établir cette preuve sera indiquée incessamment par une nouvelle patente de douane.

V. Les marchands dans les villes et à la campagne, qui, à la fin du mois d'octobre prochain, auront encore dans leurs boutiques ou magasins des marchandises que nous venons de proscrire du commerce, seront tenus de déposer le reste de ces marchandises non vendues dans des entrepôts qui leur seront assignés dans les capitales des provinces. La garde de ces entrepots sera confiée à des employés nommés par le fisc, qui auront soin de les garantir du feu et des vols à effraction. Les clefs des magasins dans ces entrepots, dont l'usage sera gratuit, seront remises aux marchands déposans, lesquels veilleront aussi eux mêmes à leurs marchandises, et les y vendront comme bon leur semblera.

VI. Les marchandises prohibées que l'on trouvera après le premier novembre, ailleurs que dans les susdits entrepôts, seront confisquées.

VII. Il sera libre aux particuliers de faire venir à leur usage les marchandises que nous avons jugé à propos de proscrire du commerce, en obtenant à ce sujet de nos régences des permissions et des passe ports, et en déposant au bureau principal de la province le montant des droits.

VIII. Les passe-ports ne seront valables que pour six mois; ainsi, lorsqu'à l'échéance du terme les marchandises demandées ne seront point arrivées au bureau principal, les droits déposés seront confisqués irrévocablement.

IX. Les passe-ports pour les marchandises à faire entrer dans la Hongrie, seront demandés à la chambre royale, et ceux pour la Transilvanie à la trésorerie.

Les marchandises venant des duchés de Milan et de Mantoue, des Pays-Bas, du Tyrol et de Hongrie qui jouissent des susdits avantages, seront également transportées à la douane principale de chaque province où elles sont destinées, pour acquitter les droits ordinaires fixés au tarif général.

La nouvelle taxe sur les marchandises, qu'il est libre aux particuliers de se procurer, est de soixante pour cent de leur valeur. Voici la liste de celles prohibées dans le commerce, mais soumises à l'impôt, lorsqu'elles entreront pour le compte et pour l'usage des individus.

Fard, rubans de soie, futaine, marchandises de coton, mousselines des Indes, fer blanc et de tole, plomb, peluches de poil de chèvre et de laine, harengs, cabillaud, morue, stoisfisch, lieux, marchandises de mode et de bijouterie, galons, tresses et cordons d'or et d'argent, fins ou faux, chapeaux, castor et demi-castor, cuivre, toile, linge, huile de Provence et autres huiles etrangeres, poudre à canon, étoffes de soie, velours, bas, bonnets et gants de coton faits au métier, bas, bonnets et gants de soie, draps et demi-draps, ratines, muletons, pendules et montres, vins d'Espagne, de France, du cap, du Rhin, de la Moselle, du Necker et de Franconie; indiennes, perses, mouchoirs de mousseline et de coton, velours de coton, blondes, linon et gaze d'Italie, poissons séchés et salés, marchandises d'acier, nappage, toile cirée, liqueurs, mouchoirs de soie; cire, ouvrages d'épeluniers. *Voyez* AUTRICHE, TRIESTE.

VIENNE; (*département de la*) il est formé de la partie du Poitou que ne comprend pas ceux de la Vendée et des Deux-Sèvres.

Son étendue est de 343 lieues carrées, ou 1,701.000 arpens. On estime que sa population s'eleve à 247 884 habitans.

Son territoire produit du bois, du bled, du vin, du lin, du chanvre, des fruits, surtout des pruneaux, du miel, de la cire, en général le sol y est bon.

On y fait commerce de laines, de plumes, d'huile de noix, d'eau-de-vie; on y exploite des carrières de meules à moulin.

Poitiers, chef lieu du département, est une ville de 18,240 individus; on y fait commerce de bled, de vin, d'eau-de-vie. Il y a une fabrique de draps de soie, de fil de soie et d'étoffes de laine; on y fait de la bonneterie, pelleterie, tannerie.

La fabrique des draps de soie est bien déchue; celle des étoffes de laine se soutient faiblement; on y fait des calmocacks, des ratines façon de cadis, des raz d'une bonne qualité, des étamines en laine, rayées, unies, des serges grossières, etc.

La pelleterie y est assez considérable. Elle consiste en apprêt de sauvagines, de peaux de moutons et autres. L'apprêt s'y fait bien, surtout pour les peaux de moutons et la chamoiserie. On y prépare aussi des cuirs forts, de baudriers et de veaux. *Voyez* POITOU, POITIERS.

Digitized by Google

Châtellerault, autre ville de ce département, sur la *Vienne*, a 8,000 individus; on y fabrique de la coutellerie, de l'horlogerie et autres parties relatives à ces deux objets. On y fait aussi quelques serges.

VIENNE, (*Haute*) département composé d'une partie de la Marche.

On lui donne une étendue de 287 lieues carrées ou 1,437,000 arpens. Sa population est de 259,584 individus.

Le territoire produit du seigle, de l'avoine, des châtaignes, du bois, des fourrages.

On y élève des chevaux, on y engraisse des bœufs pour l'approvisionnement de Paris.

Limoges en est le chef-lieu. C'est une ville de 22,000 habitans, assez industrieuse et commerçante.

On y fait commerce de bois, antimoine, chevaux, bœufs, cire, et du produit de ses fabriques.

Elles consistent en manufactures de petites étoffes, de grosses toiles, d'étoffes de laine et de coton, de mouchoirs, de porcelaine: papeteries, forges, fabrique de clous pour ferrer les chevaux, de cuivre jaune, tréfilerie de fer, tannerie, blanchiserie de cire.

Limoges est aussi une sorte d'entrepôt pour le commerce entre Paris et Toulouse, Bordeaux et Lyon. *Voyez* LIMOGES.

Il y a dans ce département des filons de terre à pipe et à porcelaine, très-estimés; on y trouve aussi de l'antimoine, dont on fait commerce à Limoges, comme nous venons de l'observer. *Voyez* LIMOSIN.

VIERGES, (*Les*) îles de l'Amérique, au nombre de plus de 60, tant grandes que petites, qui sont fort près les unes des autres, et forment un archipel qui s'étend environ 20 lieues de l'est à l'ouest, par la latitude de 18 dégrés 15 à 20 minutes, et entre les 67 et 68 dégrés de longitude occidentale du méridien de Paris.

Ces îles sont en général très-hautes, et se voient de loin à la mer. Le terrein de la plûpart est sec et aride, dénué de bois, excepté dans quelques endroits des grandes. Les petites sont remplies d'une grande quantité d'oiseaux de terre et de mer. La pêche est assez abondante autour d'elles. Les canaux qui les séparent sont profonds et sains. Il y a plusieurs bons mouillages, capables de contenir de grandes flottes.

Cet Archipel a été longtems sans être ni connu, ni fréquenté, si ce n'est des Espagnols de Porto Rico, qui y allaient faire la pêche avec de petits bâtimens; mais les navigateurs n'osaient s'y engager, persuadés qu'il n'était pas possible de trouver des passages entr'elles. Quelques familles anglaises étant venues s'établir, on ne sait en quelle année, à Vierge Gourde et ensuite à Tartola, elles s'y sont adonnées à la culture des terres et à élever des bestiaux qu'elles portent à Porto-Rico et aux îles Caraïbes les plus voisines; mais ces colonies ne sont ni riches ni puissantes, et il n'y a pas lieu de croire qu'elles le deviennent jamais, le terrein y étant montueux et en général sec et aride: il y a cependant quelques vallées où il est meilleur et assez fertile.

Les *Vierges* appartiennent aux Anglais.

VIERZON, ville de France en Berry, au département du Cher, sur les rivières de Cher et d'Eure, à 7 lieues de Bourges, 50 de Paris. Long. 19. 43. lat. 47. 12.

On compte dans cette ville 4,193 habitans.

Les productions dont on y fait commerce, consistent en laine, moutons, grains, vins, bois, fers.

Les laines sont de la qualité de celles de Bourges. Il s'y fait un grand commerce de bois, surtout de merrain, qui se flotte sur le Cher et se conduit à Nantes.

On y trouve une fort belle forge dont les fers sont doux et estimés.

Près de *Vierzon* on trouve une ocrière de la meilleure qualité, l'ocre qui en sort s'embarque sur le Cher pour aller à Nantes, d'où il passe en Hollande, etc.

VILLE-DIEU, bourg de France en Normandie, à 17 lieues de Caen, et 70 de Paris.

Il y a des fabriques considérables d'ustensiles de cuisine en cuivre, de chaudrons, de poëlons et de toutes sortes de dinanderie, de petits ouvrages en cuivre, comme boucles de souliers, crochets, moules de boutons et autres menus objets.

VIMOUTIERS, gros bourg de France en Normandie, sur la rivière de Vie, au département de l'Orne. On y fait un commerce considérable de toiles et de cuirs.

Les toiles qui s'y fabriquent sont des toiles de chanvre peu serrées, qui se vendent en écru, auxquelles on donne souvent le nom de canevas. Il y en a de deux sortes; les unes un peu jaunâtres, qui est la couleur naturelle du chanvre, et les autres tout-à-fait jaunes, ayant été jaunies avec le safran. Ces sortes de toiles qui s'employent ordinairement à faire des piques de corps, des jupons et autres choses semblables à usage de femmes, sont en pièces de soixante à quatre-vingt aunes de long, sur une aune moins un douze de large, mesure de Paris. Elles se vendent à l'aune courante, et non à la pièce.

VINCENT, (*Saint*) île de l'Amérique, une des Antilles. Long. 316. 15, lat. 12. 50.

Cette île, qui peut avoir 40 lieues de circuit, est montueuse, mais coupée par d'excellens vallons et arrosée par quelques rivières. C'est dans sa partie occidentale que les Français, ses premiers maîtres, avaient commencé la culture du cacao et du coton, et poussé assez loin celle du café. Les

Digitized by Google

Anglais, auxquels cette île fut cédée par le traité de 1764, confirmé par celui du 3 septembre 1783, y formèrent quelques sucreries. L'impossibilité de les multiplier sur un terrein inégal et rempli de ravins, leur fit desirer d'occuper les plaines de l'est. Les sauvages qui s'y étaient réfugiés, refusaient de les abandonner et l'on eut recours aux armes pour les y contraindre.

La Grande-Bretagne n'a pas encore recueilli de grands avantages de cette île. *Saint-Vincent* ne compte que cinq à six cents blancs et sept à huit mille noirs, dont les travaux rendent mille deux cents quintaux de coton, six millions pesant de très-beau sucre, et trois cent soixante mille galuns de rhum.

VIRE, ville de France, en Basse Normandie, au département du Calvados, sur la rivière du même nom, à huit lieues de Saint-Lo. Longitude, 16. 145. 50. latitude, 48. 50. 16.

On y fabrique des serges, des cardes à carder; mais principalement des draps communs en cinq quarts et quatre quarts de large, et dont les pièces portent de quatorze à seize aunes de long; il s'en fait environ huit mille pièces par an. On y fait aussi beaucoup de cotonnades rayées de toutes couleurs, en un aune et en cinq quarts, dont les pièces sont plus ou moins grandes. Il s'y fait un certain commerce en coëffes à perruque, bourses, réseaux en soie et fil, etc.

Le pays d'Auge qui fesait partie de la ci devant élection de *Vire*, produit des grains et des lins, et une quantité extraordinaire de pommes dont on fait d'excellent cidre. La forêt de Jougne fournit des bois pour bâtir et pour brûler. Il y a aussi des salines où l'on fait de très-beau sel blanc.

Il y a dans les environs de *Vire* beaucoup de papeteries.

Mesures des grains. Le boisseau de 20 pots de froment pèse 56 livres, de seigle 54. d'orge 50 et demi.

Mesures des vins et liqueurs. Le pot contenant deux pintes ou quatre chopines pèse en vin 3 liv. 8 onc., en eau de-vie 3 liv. 3 onc., en cidre ou poiré 3 liv. 12 onc.

Le tonneau contenant 550 pots pèse en cidre ou poirés 2,250 livres.

Le muid contenant 120 pots pèse en vin 420 l. en eau-de-vie 382 liv. 8 onc.

VIRGINIE, un des Etats-Unis de l'Amérique, dont la longueur est de cent quarante-six milles anglais, et la largeur de deux cent vingt-quatre milles.

Il est situé entre la 36e dég. 30 min. et le 40e dég. 30 min. latitude nord; et entre 0 et le 8e dégré de long. ouest de Philadelphie.

La *Virginie* est bornée au nord par le Maryland, la Pensylvanie et l'Ohio; à l'ouest, par la Kentuky; au sud, par la Caroline nord; à l'est, par l'Océan. L'état se divise en quatre-vingt-deux comtés, dont la population, dans le dénombrement de 1790, était de 1,049,817 individus.

	Comtés.	Esclaves.	Hommes libres.
A l'ouest des montagnes bleues.	Ohio.	281	5,212
	Monongalia.	154	4,768
	Washington.	450	5,625
	Montgomery.		
	Wythe.	2,087	23,752
	Botetourt.		
	Greenbriar.	319	6,015
	Kanawa.		
	Hampshire.	454	7,346
	Berkley.	2,932	19,713
	Frédérich.	4,250	19,681
	Shenandoah.	512	10,510
	Rockingham.	772	7,449
	Augusta.	1,222	10,886
	Rockbridge.	682	6,548
Entre les montagnes bleues et la marée.	Londuwn.	4,030	18,962
	Fauquier.	6,642	17,892
	Culpepper.	8,226	22,105
	Spotsylvania.	5,933	11,252
	Orange.	4,421	9,921
	Louïsa.	4,573	8,467
	Goochland.	4,656	9,053
	Flavania.	1,466	3,921
	Albermarle.	5,579	12,585
	Amhert.	5,296	13,703
	Buckingham.	4,168	9,779
	Bedfort.	2,754	10,531
	Henry.	1,551	8,479
	Pittsylvania.	2,979	11,579
	Halifax.	5,565	14,722
	Charlotte.	4,816	10,078
	Prince Edward.	3,986	8,100
	Cumberland.	4,434	8,153
	Powhatan.	4,325	6,822
	Amelia.	11,307	18,097
	Nottaway.		
	Lunembourg.	4,322	8,959
	Mecklembourg.	6,762	14,733
	Brunswick.	6,776	12,827
Entre James-River et la Caroline.	Greenville.	3,620	6,362
	Dinwiddie.	7,334	13,934
	Chesterfield.	7,487	14,214
	Prince Georges.	4,519	8,173
	Surry.	3,097	6,227
	Sussex.	5,387	10,554
	Southampton.	5,993	12,864
	Isle of Wight.	3,867	9,028
	Nansemond.	3,817	9,010
	Norfurk.	5,345	14,524
	Princess Ann.	3,202	7,793

Digitized by Google

Comtés.		Esclaves.	Hommes libres.
Entre James-River et Yorck-River.	Henrico. . . .	5,819	12,000
	Hannover. . .	8,223	14,754
	Newkent. . .	3,760	6,239
	Charles City. .	3,141	5,518
	Jaines City. . .	2,405	4,070
	Willamsburg. .	2,760	5,2 3
	Yorck. . . .		
	Warwick. . .	990	1,690
Entre la Rappahannok et Yorck-River.	Elisabeth City. .	1,876	3,450
	Caroline. . . .	10,292	17,489
	Kingwilliam. . .	5,151	8,128
	King and Queen.	5,143	9,377
	Essex.	5,440	9,122
	Midlesex. . . .	2 5 8	4,140
	Glocester. . .	7,063	13,433
	Fairfax. . . .	4 574	12,320
	Prince Williams.	4,704	11,615
	Stafford. . . .	4,036	9,588
	King. Georges. .	4,157	7,344
	Richemond. . .	3,984	6,986
	Westmoreland. .	4,425	7,722
	Northumberland	4,460	9,163
	Lancaster. . .	3,236	5,648
Rivage de l'est.	Accomac. . . .	4,262	13,959
	Northampton. .	3 244	6,889
Nouveaux comtés.	Campbell. . .	2,488	7,680
	Franklin. . . .	1,073	6,842
	Harrison. . . .	67	2,080
	Randolph. . .	19	951
	Hardy. . . .	309	7,336
	Pendleton. . .	73	2,452
	Russel. . . .	190	3,338
		292,272	757,545
			292,272
Total.			1,049,817

En 1781, un dénombrement dans lequel on suppléa par approximation, au défaut de quelques comtés, avait donné cinq cent soixante sept mille six cent quatorze habitans. Le Kentuky qui, dans les derniers dénombremens, a donné soixante-treize mille six cens soixante dix-sept habitans, était alors compris dans la *Virginie*; et dans l'époque qui a séparé ces deux dénombremens, une épidémie avait emporté trente mille esclaves.

Climat. Les vents du sud-ouest sont les plus fréquens dans la plaine, ceux de nord-ouest dans les montagnes, et ceux de nord-est sur la cote. Ceux ci sont pesans, froids, désagréables, et chargés de vapeurs; les vents du nord-ouest, au contraire, sont secs, agréables et rafraichissans. Les extrêmes du froid et de la chaleur dans un pays si étendu, et où la hauteur du sol est très-variable, doivent exister. M. *Jefferson* les estime depuis quatre vingt dix-huit au dessus, à six au-dessous de zéro, de la division de Farenheit (1). Les changemens brusques de température, si préjudiciables aux fleurs des arbres dans le printems, sont moins fâcheux en *Virginie* qu'en Pensilvanie. Les débordemens des rivieres au printems sont moins considérables que dans les états du Nord, parce que la neige ne couvre guere la terre plus d'un jour ou deux; mais les frequens dégels remplissent les terres d'eau, et rendent malsaine une partie de l'hiver et du printems. Dans le voisinage immédiat de la mer, la masse des eaux stagnantes charge l'atmosphère d'une humidité qui tempère le froid, et rend le gel des rivières et l'abondance de la neige extrêmement rares. On y voit souvent les arbres en fleurs dès la fin de février; mais dans les deux mois qui succèdent, l'on éprouve des pluies froides, des vents perçans, et des gelées qui causent fréquemment des maladies inflammatoires.

Sol. Le sol de la plaine, quoique d'une qualité inférieure à celui des vallées, est en général propre à la culture du tabac, des grains, du lin et du chanvre; on y ajoute, dans quelques comtés, celle du roton. On fait aussi du cidre en grande quantité, ainsi que de l'eau-de-vie fort estimée: on la distille des pêches qui abondent le long des rivières de la Chésapesk.

Culture. Avant la guerre, la culture du tabac avait plus d'étendue et d'importance. Cette plante qui prospère, surtout dans les terres neuves et pleines de sucs, qui les épuise rapidement, et demande des travaux d'autant plus grands qu'elles deviennent moins productives, ne peut plus être longtems une ressource pour les cultivateurs de l'est. Tant que par défaut de concurrens, les planteurs de la *Virginie* et du Maryland pouvaient commander les marchés, ils trouvaient dans le surhaussement des prix de quoi compenser des travaux plus coûteux. Mais les planteurs du Kentuky, du Mississipi, et des parties intérieures de la Géorgie, ont un sol plus fécond, un soleil plus chaud. A mesure qu'ils donnent plus d'attention à la culture du tabac, elle décline dans les états de l'Est, et se remplace par celle des grains, qui ne demande que des travaux plus modérés, et fournit des ressources plus solides.

Dans les comtés de l'ouest, on élève une grande quantité de bestiaux. Ils paissent en liberté et en plein air pendant toute l'année. Les chevaux sont encore un produit important de la *Virgine*. On y a soigné les races de course

(1) 29 dégrés 20 min. au-dessus, et 20 dégrés 40 minutes au-dessous de la congellation, division de *Reaumur*.

et

et de chasse avec plus de succès que dans aucun état de l'Amérique ; les chevaux virginiens de belle race ont une figure élégante, une grande légèreté, et soutiennent admirablement la fatigue. Il n'est pas rare de les voir payer jusqu'à mille livres sterlings.

Les divers poissons de rivières, dont les principaux sont l'esturgeon, l'alose, la perche et la truite, sont en général d'une qualité inférieure à ceux des Etats du nord et de l'ouest.

Aucun Etat de l'Union ne renferme une plus grande variété de productions minéralogiques que la *Virginie*. Dans le comté de Montgomery, à vingt-cinq milles de la frontière du sud, et sur les bords du grand Kanhawa, on exploite une mine de plomb, tenant argent. Le minerai lavé porte 50 à 80 pour cent de métal. Treute travailleurs, sans abandonner la culture de leurs champs pour leur nourriture, ont produit dans une année soixante tonnes de plomb (douze cents quintaux). Deux mines de cuivre ont été travaillées et abandonnées dans le voisinage de James-River. Les comtés du centre possèdent des mines de fer en abondance. Leur exploitation donnait annuellement douze cent cinquante tonnes de fer en barres ou en saumons, il y a quelques années. Deux forges établies, l'une à Fredericsbourg, l'autre à Neapsco sur la Patowmack, convertissent en barres le fer en saumons tiré du Maryland. La première donnait environ trois cents tonnes de fer en barres. La qualité de la fonte des fournaises de *Virginie* est très-remarquable. Quoique les pots et autres ustensiles de toute espèce soient coulés très-mince, on les charge sur les chars en les jetant, et on les décharge de même sans aucune précaution. Dans le comté d'Amélia, près de Winterham, il y a des mines de plomb noir très-riches, qui ne sont point régulièrement exploitées, mais où les habitans voisins vont fouiller occasionnellement pour leur propre usage.

Charbons. Au-dessus de Richmont, les bords du James-River, dans un espace considérable, sont garnis de mines de charbon d'excellente qualité, que l'on travaille dans plusieurs endroits, et elles paraissent inépuisables. Dans les comtés de l'ouest le charbon de terre se trouve partout.

On voit près de la rivière de James des carrières de superbe marbre blanc, ou veiné de diverses couleurs, qui n'ont jamais été exploitées. Les rochers calcaires sont en grande abondance à l'ouest de la première ligne des montagnes, mais on n'en connaît qu'un seul beau dans la plaine.

On voit des eaux minérales à Augusta, près de la source de James-River, dans les comtés de Botétout, de Berkeley et de Louïsa qui sont toutes plus ou moins fréquentées.

Industrie. Avant la guerre, les habitans importaient les sept huitièmes des étoffes de leur habillemens ; maintenant ils en fabriquent eux-mêmes les trois quarts. Cette industrie, et celle des forges, sont en quelque sorte les seules que connaissent les Virginiens.

Exportation. Les objets d'exportation sont le tabac, le bled, le maïs, les pois, les vaisseaux, les mâts, les bois de construction, la poix et le goudron, les peaux brutes, le porc, le bœuf, la graine de lin, le chanvre, le coton, le fer en barres et en saumons, le charbon de terre, le poisson de diverses sortes, l'eau-de-vie de pêches et les chevaux. *Voyez* ETATS-UNIS.

VITAUX, petite ville de France en Bourgogne ; dans l'Auxois, au département de la Côte-d'Or. Long. 22. 2. lat. 47. 22.

Les fabriques de ce lieu sont des draps et des toiles.

Les draps passent pour draps de Séoux ; ils sont très-bons, et ont une aune de large.

Les toiles sont des toiles d'étoupes de trois quarts de large, qui se vendent en écru aux marchands de Troyes, qui les font blanchir et les vendent ensuite.

Il s'y recueille huit à neuf milliers de laines très-bonnes, dont quelques marchands du lieu font le commerce.

A *Vitaux* le boisseau de froment pèse 23 liv., méteil 23, seigle 23.

VITTORIA, ville d'Espagne, dans la Biscaye. Long. 14. 43. lat. 42. 52.

On y trouve de fort riches marchands. Leur commerce se fait à Bilbao ou à Saint-Sébastien ; la plus grande part consiste en marchandises de fer, qu'ils envoient dans toutes les parties du royaume. Il s'y fait aussi quelque trafic de laine et de vin, et particulièrement de lames d'épée qu'on y fabrique en grande quantité. On y tient même un étalon, auquel on les mesure toutes quand elles sont faites, pour voir si elles sont de la longueur qui y est marquée par une ordonnance.

Il y a de grands magasins toujours remplis d'étoffes, d'habillemens tout faits, de toiles de coton, et d'autres marchandises des Indes et d'Europe.

VITRÉ, ville de France en Bretagne, au département d'Ille-et-Vilaine, sur la rive droite de la Vilaine, à 9 lieues de Rennes, 23 de Nantes, 74 de Paris. Long. 16. 22. lat. 48. 6.

Suivant les derniers dénombremens, il y a à *Vitré* 10,790 habitans.

Il y a à *Vitré* des fabriques de toiles à voiles et d'emballage, de flanelle, de tiretaine, de bas, de chaussons, et de gants de fil au tricot.

Les ouvrages au tricot sont généralement estimés ; ils joignent à beaucoup de solidité une

finesse et une blancheur qui les font particulièrement rechercher.

Le fil dont on se sert à *Vitré*, s'appèle *fil de Forêt*. Il s'achète à Rennes où il est apporté de Quintin et de quelques autres lieux de Basse-Bretagne. La destination de ces ouvrages, outre la consommation du pays et quelques envois qui s'en font pour Paris et les provinces, est pour l'Espagne et les Indes occidentales, particulièrement les bas.

Cette fabrique des ouvrages de fil au tricot, est proprement la seule manufacture qui soit établie dans *Vitré* et ses faubourgs; car pour les toiles qu'on appèle *toiles de Vitré*, dont il se fait un grand commerce au-dehors, il ne s'y en fabrique que très-peu, et elles viennent des villages voisins, à trois lieues aux environs de cette ville.

Ces toiles sont propres à faire de petites et menues voiles de navires, ou des emballages de marchandises. Elles se vendent en écru, et y demeurent toujours. Leur largeur est d'une aune, quelquefois plus, quelquefois moins; la longueur de quatre-vingt aunes.

Il y avait autrefois à *Vitré* des marchands en gros qui les achetaient sur les paroisses, et qui en tenaient magasins, pour les envoyer de-là à Saint-Malo, à Rennes et à Nantes, où elles se vendaient en gros. Présentement ces trois villes les ont de la première main, et elles s'y envoient en droiture des lieux où elles se fabriquent.

On fait aussi à *Vitré* quelque commerce des seigles qui se recueillent dans son territoire; Rennes, Fougères, la Guercha et Château-Giron, sont les villes qui en tirent davantage. Le reste se consomme sur les lieux, aussi bien que les fruits et denrées du crû.

Le boisseau de froment pèse 57 livres, le seigle 50, l'avoine 34, le bled noir 45, les pois 72.

L'aune de *Vitré* a 4 pieds 1 pouce 10 lignes, ou 598 lignes du pied de-roi.

Vingt-une aunes de *Vitré* en font 24 de Paris, et 34 des mêmes aunes font 50 yards ou verges anglaises.

VITRY-EN-PERTHOIS, ville de France en Champagne, au département de la Marne. Long. 22. 12. lat. 48. 40.

Cette ville fait un très-grand commerce de grains. Il y en a de toutes espèces, et particulièrement des fromens et des avoines en abondance, dont les marchands font des magasins pour les envoyer ensuite à Paris dans de grands bateaux, sur la rivière de Marne, proche laquelle cette ville est située.

Vitry fait aussi quelque commerce de charbon, de vin, de bois, par le moyen de la Marne.

Il y a dans cette ville quelques fabricans de serges façon de Londres, de serges drapées; on y emploie des laines de Berry, de Champagne et de l'Artois.

On y fait aussi quelque commerce de bonneterie en laine, de galons de soie et de chapeaux.

Mesures. Le boisseau de froment pèse 30 livres, méteil 28, seigle 26, orge 25.

La pinte contenant 2 chopines ou 4 demi-septiers, pèse en vin 2 livres 5 onces 2 gros 2 tiers.

Le poinçon contenat 160 pintes avec la lie, pèse 373 livres 5 onces 2 gros; celui contenant 155 pintes sans la lie, pèse 361 livres 10 onces 5 gros.

VIVARAIS, petite province de France, faisant partie du Languedoc, au département de l'Ardèche, bornée au nord par le Lyonnais, à l'est par le Rhône qui la sépare du Dauphiné; sud par le pays d'Uzès; ouest par la Velay et le Gévaudan.

Ce pays peut avoir 26 lieues de long et 16 de large.

Il est formé de hautes montagnes, qui ne produisent que des châtaignes, des chanvres, et des pâturages pour nourrir des bêtes à laine. Le *Haut-Vivarais* est couvert de montagnes qui sont très-bien cultivées, où l'on nourrit une grande quantité de bestiaux, et où l'on recueille beaucoup de bled. Le *Bas-Vivarais* est des plus abondans par l'industrie de ses habitans qui savent ménager jusqu'aux moindres terrains des montagnes qu'ils peuvent cultiver, outre que la plus grande partie du pays par elle-même, c'est-à-dire, entre les montagnes et le bord du Rhône, est aussi fertile qu'il y en ait dans le Languedoc. On y recueille beaucoup de vins et on y fait beaucoup de soie.

C'est à Viviers et Aubenas que se fait le commerce de ce pays. Viviers, capitale, est une ville de 1,775 habitans. On y fait commerce de grains, vins, soies, dont la récolte monte à 20 quintaux chaque année. Il y a une manufacture de draps. *Voyez* VIVIERS.

Aubenas est une ville de 2,796 habitans, située sur l'Ardèche, à 40 lieues de Lyon et 150 de Paris.

On y fait un commerce considérable des productions du pays et des fabriques.

Les productions consistent en marons, dont la majeure partie s'envoie à Lyon, de-là à Paris; truffes noires; soies très-estimées, pouvant former, année commune, un objet de 550 quintaux.

Il y a Aubenas une manufacture pour ouvrer et dévider les soies; manufactures de mouchoirs en coton rouge, façon des Indes et de draps londrins: papeterie.

Manufacture pour ouvrer les soies. Celles qui en sortent sont très-estimées; elles se vendent, dit-on, à Lyon un écu par livre au dessus du plus haut prix des autres.

Manufactures de mouchoirs, façon des Indes. Il y en a deux : elles sont si considérables, que les cotons qui les alimeotent occupent plus de 30 paroisses des environs. L'une de ces deux manufactures avait le titre de *manufacture royale.*

Manufacture de draps londrins. Presque tous ces draps sont pour le Levant ; on y eo fabrique d'une autre espèce pour l'intérieur de la France, dans les prix de 12 à 15 francs ; on y emploie des laines d'Espagne ; les couleurs en sont belles, et passent pour être très-solides.

Il y avait ci-devant à Aubenas, un boreau où l'on visitait et où l'on marquait des petites étoffes, telles que ratines, serges, burats et cadis, qui se fabriquent avec les laines du pays, dans la campagne des environs ; ces étoffes s'expédient pour le Puy en Vélay, Lyon et Genève, où on leur donne de nouveaux apprêts, qui en rendent le débit sûr et utile : les ventes, année commune, s'élèvent à 12 et 1500 pièces de 60 à 70 aunes, mesure de Lyon. Les ratines ont trois pans un quart de large. Les burats ont la chaîne de filoselle ; ils ont deux pans de largeur. Les cadis se divisent en cadis larges et en cadis ordinaires ; les larges ont deux pans et demi de largeur. Les cadis ordinaires n'en ont que deux ; ils sont d'une laine plus grossiere et moins travaillée. On emploie les ratines à habiller les troupes ; les burats servent aux ameublemens.

La mesure est la canne qui a 6 pieds 9 lignes.

C'est dans cette ville que le célèbre *Vaucanson* a fait construire le premier métier à organsiner les soies, qui fait l'admiration des connaisseurs.

C'est un fabricant de cette ville, nommé *Goudard*, qui a enrichi la patrie de la découverte précieuse de l'art de teindre en rouge des Indes : c'est lui qui, le premier, a fait venir pour cet effet, des ouvriers du Levant. C'est aussi à lui que l'on doit le premier établissement des mécaniques à filer le coton.

Annonay est une autre ville industrieuse du *Hout-Vivarais.* On y fait aussi un bon commerce de haricots blancs et de soie.

Son industrie consiste en manufactures de papier, fabriques de frises ou ratines, de bas et bonnets, et de rubans ; moulinage de la soie ; chamoiserie, mégisserie et tannerie ; teinture et apprêts.

Manufactures de papier. Elles peuvent faire travailler jusqu'à 24 cuves. Les papiers qui s'y fabriquent, passent pour être des plus beaux de l'Europe : le choix des matieres premières qu'on y emploie, l'excellente colle qu'on retire des mégisseries d'Annonay, et la pureté des eaux qui servent à leur préparation, les mettent au-dessus du vélin anglais et à côté du papier d'Hollande, sur lequel ils ont l'avantage de ne point se couper dans les plis.

On les distingue en six classes, pour la qualité : on en fabrique dans toutes les grandeurs ordinaires, et de commande et pour toutes sortes d'usages. L'une des fabriques avait ci-devant le titre de *monufacture royale.*

C'est à M. *Montgolfier* que l'on doit la perfection de cette manufacture, par l'usage des cylindres à la hollandaise, qu'il a introduits le premier dans les ateliers de papeteries.

On tire beaucoup de draps communs, en blanc, de Crest, Aubenas, Marvejols et Bas-Languedoc. Ils reçoivent l'apprêt et la teinture à Annonay : on en envoie une partie en Suisse, et le surplus se répand dans les différentes provinces de la France.

Chamoiserie. On y prépare des peaux de chevreau et d'agneau, qui s'emploient, en partie, par les fabricans de gants de Grenoble. On y prépare aussi des peaux de boue, de chèvre et de mouton, qui servent à faire des vestes et culottes pour la cavalerie.

VLAAR-DINGEN ou *Flaarding*, nommée anciennement *Phlodirtingo*, ville de Hollande. C'était autrefois une ville très-commerçante, mais qui a été couverte par les eaux de la Meuse. Le nouveau *Vluor dingen* n'est qu'un grand bourg sur le Merive, auquel on donne cependant encore le nom de ville. Il y a un grand port fort commode avec deux moles qui s'avancent jusques dans la Meuse.

Vlaar-dingen est devenu de jour en jour plus florissant. La pêche fait le principal objet de son commerce, principalement celle du hareng. On compte que la pêche de toute espèce et le commerce y occupent continuellement deux cents bâtimens de toute grandeur. Le hareng de *Vlaardingen*, qui passe pour le plus grand et pour le meilleur, s'y vend souvent, le premier tonneau, 420, 510 et jusqu'à 561 florins. La pêche de la morue y est aussi fort considérable. Il y a quelques corderies et fabriques de toiles à voiles, etc.

VLIE ou *Vlielond*, Ile de Hollande, près du Texel, située entre la mer du Nord et le Zuiderzée. Il y a une communication du Zuiderzée à la mer du Nord, entre les îles de *Vlieland* et de Fer-Schellingen, par trois passages qui servent de sortie aux vaisseaux qui veulent se rendre dans le Nord, sur les côtes de Jutlande et dans la Baltique. Le premier de ces passages se nomme le *Westerbooms-Gat*, près de Fer-Schelling, et sert au Sumaken ; le second, nommé le *Slenk*, est dangereux, et le troisième, qu'on nomme le *Stortemelk*, est le plus commode de tout le *Vlie*. A l'ouest du *Vlie* il y a une rade nommée le *Sloot*, qui est aussi un excellent mouillage pendant l'hiver, étant garantie par l'île et par plusieurs bancs de sable ; ce qui rend aussi cet endroit dangereux aux pilotes étrangers.

Le Vlieland même est une île étendue en longueur au nord-est de Tessel, entourée de Dunes et attachée à l'Eierland. Cette île, ainsi que toutes les autres, diminue d'année en année par la fureur de la mer. Suivant le dernier raport il y a dans toute l'île 360 maisons. Le village Oost-Vlieland est assez beau. Tous les habitans sont pilotes ou pêcheurs; leur principale pêche est celle des moules, qui fait la seule branche du commerce de l'île.

VIVIERS, ville de France, en Languedoc, capitale du Vivarais, sur le Rhône, à 10 lieues d'Orange, au département de l'Ardèche.

On y compte 1,775 habitans.

Les productions consistent en grains et vins, soies, dont la récolte monte à 20 quintaux chaque année.

Il y a une manufacture de draps croisés. Ces draps, qui servent à l'habillement des troupes, ont 7 douzièmes de large, et sont fabriqués avec des laines du pays; la chaîne étant composée du fil d'estame, ils sont propres à être ratinés. Ils sont d'un nouveau genre, et ont l'avantage de ne pas laisser apercevoir une corde grossière lorsqu'ils s'usent. Cette manufacture occupe, dit-on, plus de 800 ouvriers.

VIZILLE, bourg de France, dans le Dauphiné, à 2 lieues de Grenoble, au département de l'Isère.

Ce bourg renferme une manufacture de toiles peintes en tous genres, qui occupe plus de 300 ouvriers et qui est renommée.

VOIRON, ville de France, dans le Dauphiné, au département de l'Isère, à 3 lieues de Grenoble.

Il y a à *Voiron* 4,900 habitans.

Cette ville est intéressante pour le commerce par une fabrique considérable de toiles de chanvre, et quelques papeteries.

Cette fabrique, dont *Voiron* est le chef-lieu et le centre, s'étend à 4 et 5 lieues à la ronde, et fournit annuellement environ 20 mille pièces de 55 à 60 aunes, (aune de la fabrique, dont 100 font 114 de celle de Paris). C'est à *Voiron* qu'est établi le marché pour la vente de ces toiles, et qu'elles sont apportées à la marque et à l'inspection des gardes-jurés, avant de pouvoir être mises au blanc ou répandues dans le commerce. On en fabrique de plusieurs largeurs, en 2 tiers, 5 sixièmes et 4 quarts, aune de Paris, et en diverses qualités, depuis 44 à 45 sols pour les communes, jusqu'à 7 et 8 francs, aune de fabrique, pour les plus belles. Ces toiles, qui sont faites avec les chanvres du canton, reconnus pour être d'une très-bonne qualité, ne sont pas moins estimées par leur beauté, surtout les superfines, que par leur excellent usage: la consommation s'en fait principalement en Espagne, en Provence, dans le Languedoc, la Savoie, Genève, dans plusieurs villes de la Suisse et en Amérique où il en passe une certaine quantité.

Il y a deux moulins à papier qui en produisent de beaux et de diverses espèces.

VOSGES (*Département des*), un de ceux qui sont formés des divisions de la Lorraine.

Il est entouré des départemens de la Meurthe, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Saône, de la Haute-Marne.

Son étendue est de 294 lieues carrées, ou 1,474,000 arpens. Sa population est de 295,717.

On y récolte des grains, de la graine de lin, du vin, du lin, du chanvre, du chénevis, de la navette, du colsa, du bois; on y élève des bestiaux; on y fait du fromage et du kirschwasser; on y exploite des mines.

Les *Vosges*, dont ce département tire son nom, sont des montagnes placées au nord de la Haute-Saône; leur sommet est couvert de bois; elles renferment quelques mines d'argent, de plomb et beaucoup de fer.

Le *Ballon*, la montagne la plus élevée des *Vosges*, excède le niveau de la mer de 720 toises.

Epinal est le chef-lieu de ce département; c'est une ville de 6688 habitans. Il s'y fait un bon commerce de grains de toutes espèces, de bois, chanvre, lin, bestiaux, navette, colsa, graines de lin et de chénevis en abondance.

Une partie du bois se convertit en planches, qu'on appèle vulgairement *bois de Vosges*; le surplus en merrain de toute grandeur, en ételles de colliers, sabots, pelles, bois de erible et de tamis. La Bourgogne, le Lyonnais, le Dauphiné, le Languedoc et la Provence en tirent la plus grande partie.

Il y a à Epinal une fabrique d'huile de graines: on en fait des envois en Alsace, en Suisse et à Bâle.

La fabrique de fils et de toiles est aussi un objet important du commerce d'Epinal.

La mesure des grains d'Epinal est connue sous le nom d'*imal*; elle pèse, remplie de froment, environ 23 livres de marc; il en faut 8 pour faire le rézal, qui est la grande mesure la plus usitée en Lorraine.

Il y a plusieurs papeteries dans les environs d'Epinal; les plus remarquables sont celles d'Arches, d'Archette, de Dinozé et de Docelles.

Mirecourt, autre ville du département des *Vosges*, où l'on compte 4,946 habitans, est remarquable par sa fabrique de violons et de dentelles.

Rambervilliers est une ville où se fait un fort commerce en bois provenant des exploitations des forêts qui sont dans ses environs. Elle commerce aussi en graine, pierres, chanvre et lins. On

y compte 4,420 habitans. *Voyez* RAMBERVILLERS, LORRAINE.

UPLAND ou *Uplandie*, province de Suède, bornée au nord par la Gestricie et par le golfe de Bothnie; au levant, par la mer Baltique; au midi, par le lac Maleren et par le Sudermanland, et au couchant, par le Sewastrom et par le Wesmanland ou Wassmanneland. Sa longueur est de 18 milles, et sa largeur de 15. Ce pays se divise en trois parties; savoir: l'*Upland* proprement dit, qui est au milieu; le Roslagen, qui est la partie orientale baignée par la mer; et le Fierdhundra, borné par le Dal Elbe et par le Sagfluss.

De cette province, qui forme un gouvernement, dépendent le Sudermanland, la Néricie, le Westmaland et la Dalécarlie. Il y a dans cette province deux villes commerçantes, qui sont Stockholm et Nord-Talg, dont nous parlons ci-après.

Le terrain de cette province est assez uni et d'une si grande fertilité, que quand dans divers endroits on ne laboure pas la terre comme on devrait, on ne laisse pas d'y recueillir ordinairement des grains en abondance, comme du froment, du seigle et de l'orge, de sorte que les habitans n'ont pas seulement leur provision assurée, mais sont encore en état d'en vendre considérablement aux provinces voisines. Ils n'ont pas à la vérité beaucoup de prairies, de pâturages, ni de forêts. Cependant on voit aux environs de Stockholm un assez grand nombre de bois appartenans à la couronne ou à des particuliers.

On a découvert dans le Roslagen une sorte de pierre fort propre pour la bâtisse, et dont on a fait des meules de moulin et à aiguiser. Elles se débitent beaucoup à Stockholm et ailleurs. C'est aussi dans cette province que se trouvent les plus riches mines de fer et les forges. Ainsi, les habitans subsistent par les produits de l'agriculture, le travail des mines et la pêche.

Lofsta est une forge au district d'Upsal, dans la paroisse d'Oster Lofsta, à 7 milles et demi d'Upsal et 2 et demi de Dannemora. C'est l'une des forges les plus considérables du royaume. Elle a jusqu'à quatre martinets. Son établissement ne remonte pas plus haut que le commencement du dix-septième siècle.

Vira, belle fabrique d'armes dans la paroisse de Riala, à trois milles de Mor-Tabge. Il y a divers moulins à moudre le bled, à aiguiser et à percer. La reine *Christine* y fit aussi établir un martinet, et accorda à cette fabrique de grands priviléges.

Dannemora, mine de fer au district d'Upsal, à 4 milles de la ville de ce nom. C'est la plus ancienne et la plus considérable des mines de fer de tout le royaume. On prétend que l'on commença à l'exploiter dans les premières années du quinzième siècle. Le minéral s'y trouve présentement à 60 ou 70 brasses de profondeur. Il est si riche, qu'il rend 70 pour cent; et il est très-aisé à fondre; et on y trouve du bitume, de l'asbeste, du plâtre, des grenats, des crystaux et des topases. *Voyez* SUEDE.

URI (*Canton d'*), un des Treize Cantons Helvétiques.

Comme le canton de Lucerne est au nord du lac, celui d'*Uri* est au midi du même lac. Il est le quatrième entre les XIII, et le premier entre les petits, qui n'ont que des bourgades et des villages pour habitations. Il est le plus méridional de toute la Suisse.

Tout le canton d'*Uri* est renfermé entre de hautes montagnes; et bien qu'il soit plus avant dans les Alpes que ses voisins, cependant il est plus fertile qu'eux, et les fruits y sont plutôt mûrs, tant à cause du vent chaud qui y règne quelquefois, qu'à cause de la réverbération des rayons du soleil, qui sont concentrés dans ces vallons étroits, et qui y causent quelquefois en été une chaleur insupportable. S'il ne croît pas du vin dans ce canton, et si l'on n'y recueille pas entièrement le bled qui s'y consomme, les montagnes fournissent en récompense du pâturage pour une grande quantité de bétail, que l'on vend en Italie; ce qui est plus que suffisant pour avoir ce qui peut manquer dans le canton. D'ailleurs comme le pays est le grand passage des marchandises, entre la Suisse et l'Italie, on leve quelqu'argent pour les impôts, que l'on met sur tout ce qui y passe.

Outre le grand lac qui fournit du poisson, il s'en trouve encore quelques petits, comme celui du Mont Sebli, du côté d'Underwald; on y prend quelquefois des lamproyes délicates, du poids de huit livres.

Il y a aussi dans ce canton des mines de fer.

On trouve dans les montagnes quantité de crystaux, et diverses pierres rares et curieuses de différentes couleurs. Près d'Ayrolo, il y a une fontaine d'eau minérale qui charrie du vitriol et du salpêtre. *Voyez* SUISSE.

WAKEFIELD, ville d'Angleterre au comté d'York, dans l'Westriding, sur la Calder qui a été rendu navigable d'abord jusqu'à cette ville, et ensuite depuis là jusqu'à Ealand et Hallifax. Cette ville est grande et bien bâtie, très-peuplée et dans un état florissant. Il se fait dans la ville et dans son voisinage une grande quantité d'étoffes de laine. Elles se vendent au marché qui se tient le vendredi.

Les fabricans tirent des laines de Leicestershire qu'ils mêlent avec celles des provinces septentrionales qui ne sont pas aussi fines.

Digitized by Google

On y fabrique des draps étroits appelés *dozens*.

On fait dans cette ville un grand commerce de tout ce qui sert à l'habillement. On y envoye aussi les draps pour y être teints, etc. et pour qu'on y mette la dernière main.

Il y a dans les environs de la ville plusieurs mines de charbon ; les hommes qu'on y employe gagnent par semaine 10 ou 12 schel.

Le commerce de cette ville est à présent beaucoup tombé ; et il a toujours été ainsi languissant depuis la paix de 1763.

WALDECK, (*comté de*) pays d'Allemagne. Ses bornes sont au nord l'évêché de Paderborn ; à l'est la Hesse et le bailliage de Fritzlar, l'archevêché de Mayence ; au sud encore la Hesse ; à l'ouest le duché de Westphalie ; et l'on fixe son étendue à six milles de longueur sur cinq de largeur.

Son sol, généralement fertile en grains et en pâturages, où l'on nourrit beaucoup de bestiaux, est parsemé de bois considérables et de montagnes, qui renferment de l'ardoise, du marbre, de l'albâtre, du fer, du plomb, du cuivre et de l'or même, qui équivaut en pureté à celui de Hongrie. La rivière d'Eder en charrie des paillettes, dont le prince de *Waldeck* a fait faire des espèces et de la vaisselle. On trouve d'ailleurs çà et là quelque peu de tourbe et des fontaines médicinales aux environs de Wildungen, de Reinrrshausen, de Reizenhagen et de Kleinern. Son commerce roule tant sur ses productions naturelles que sur le travail des différentes manufactures qu'on y trouve en gros draps, flanelles, houracans, callemandes, étamines et autres étoffes, papiers, ouvrages de fer de toute espèce, etc.

WESTMORLAND, comté d'Angleterre borné au nord par la province de Cumberland ; au sud par celles d'York et de Lancaster ; à l'est, par celle d'York ; à l'ouest par celles de Lamaster et de Cumberland. Il a 38 milles de longueur sur vingt-six de largeur. Sa circonférence est de cent quinze milles.

On divise ce comté en six centuries qui contiennent ensemble 51,000 arpens et 6,501 feux ou familles ou 55,000 habitans.

Ses principaux lieux sont Appleby, capitale, Kendale et Lonsdale.

Les vallées y sont très-fertiles, et particulièrement les prairies qui sont dans le voisinage des rivières. Dans la partie du nord il y a beaucoup de terres labourables qui produisent de grandes quantités de grain.

Dans les montagnes qui sont au sud du comté se trouve le *Winander-Mere*, qui est le plus grand lac de l'Angleterre. Il a environ dix milles de large et une grande profondeur dans quelques endroits. Il y a beaucoup de cette espèce de poisson qu'on nomme *charre*, et qui se trouve rarement, excepté dans les Alpes. On le fait cuire au four dans des pots, et on l'envoye à Londres et ailleurs.

Ulleswater est un autre lac qui a beaucoup de poisson et quelques charres, mais pas en si grande quantité que l'autre.

On emploie dans les fabriques du pays les laines les plus grossières des provinces septentrionales d'Angleterre et celles d'Ecosse. On en fait la plus souvent des kerseys, des couvertures, des étoffes pour les ameublemens et des bas.

On fabrique dans ce comté des draps gros et communs qui ne sont sujets à aucune visite, ni presque à aucuns règlemens ; des couvertures, bas à l'aiguille à Kendal.

On y apporte quelquefois des laines de Norfolkshire pour être filées.

Il y a des fontaines salées dans le *Westmorland* ; mais la cherté du chaufage ou la faiblesse des eaux les a fait négliger.

Milthorp, ville d'Angleterre au comté de *Westmorland*, à l'embouchure de la Cao. C'est la seule ville qui ait un port de mer dans tout le comté. Les marchandises y sont apportées sur de petits vaisseaux de Grange dans le comté de Lancaster.

WESTPHALIE, (*la*) pays d'Allemagne. Il renferme treize Etats principaux : savoir, 1°. celui de Liége ; 2°. de Juliers, 3°. de Berg, 4°. le duché de *Westphalie* ou le Saureland, 5°. le duché de Cleves, le comté de la Mark, 6°. l'évêché de Munster ; 7°. l'évêché de Paderborn ; 8°. l'évêché d'Osnabruck ; 9°. la principauté de Minden et le comté de Ravensberg ; 10°. le comté d'Hoya : 11°. le duché de Ferden ; 12°. le comté d'Oldembourg, et 13°. la principauté d'Oost-Frise.

En général ce pays est regardé comme l'un des plus froids de l'Allemagne, quoiqu'il soit très-peuplé ; et que dans divers endroits il abonde en grains et en autres choses nécessaires à la vie. Cependant dans d'autres endroits, comme, par exemple, dans le Sauteland et dans le duché de Berg, les grains ont de la peine à mûrir. Mais si on jète les yeux du côté du Weser, aux environs de Paderborn, de la Lippe, de Soest, de Hervorden, de Hamne, etc., on trouvera les pays aussi fertiles qu'on le peut désirer.

Les plus grands avantages de la *Westphalie* consistent néanmoins dans ses vastes prairies et dans ses forêts. Dans les premières on élève beaucoup de bétail, et dans les autres on engraisse une quantité prodigieuse de cochons, par le moyen du gland qu'elles fournissent en abondance. Les jambons de *Westphalie* et ses boudins fumés sont renommés et recherchés dans toute l'Europe. Les chevaux de ce pays ne sont guère moins estimés

poor leur beauté, mais ils ne peuvent pas soutenir la fatigue.

Au voisinage du Rhin, ainsi que dans les montagnes de la Hesse, on tire de la terre, beaucoup de fer, de cuivre, de plomb et d'autres métaux. Mais on cultive généralement dans le pays le lin et le chanvre, dont les Westphaliens tirent ordinairement les semences de Hambourg et de Breme, qui viennent de Riga, de Konigsberg ou de la Courlande.

Le pays ne manque pas non plus de manufactures. Une des plus considérables est celle du fil de fer qui se tire à Attena. Le chanvre qui croît dans divers endroits est envoyé principalement à Bielefelds, à Wahrendorff, à Sterford, à Osnabruck, à Detmold, à Ravensberg, à Rinteln, etc. où l'on fait un grand commerce de fil et de toiles de toute sorte, comme de chanvre, d'étoupes; mais la plus grande partie de toiles de lin, grosses ou fines, unies ou rayées, ou à carreaux, blanchies ou non blanchies; de même que des toiles à double fil. Les toiles de lin qui sortent de Bielefeld et de Wahrendorff passent pour la plus grande partie en Hollande et sont d'un très-bon usage, surtout celles de Wahrendorff, qui sont très propres à faire des chemises, et plus blanches et plus épaisses que celles de Bielefeld, qui ont un œil tant soit peu jaunâtre; mais qui cependant comme elles sont plus molles, sont estimées par ceux qui veulent avoir quelque chose de doux sur la peaux.

Les toiles crues de la *Westphalie*, sont différentes sortes de toiles de lin, comme, celles de Tecklenbourg, qui passent pour les meilleures; après celles-là viennent les toiles de lin d'Osnabruck. Les moindres sortes sont les toiles non marquées d'Osnabruck, et celles de Ravensberg. Les toiles de Mittelkro viennent ensuite; les toiles marquées de Herford coutent moins; celles de Detmold sont de moindre qualité, ainsi que celles de Rinteln.

Comme la *Westphalie* manque de vin, on y supplée par les bières que l'on y brasse en telle quantité, que celle qui reste après la consommation des habitans devient par l'exportation une branche de commerce très-avantageuse pour le pays. Les plus renommées sont les excellentes bières de Paderborn, de Minden et de Soest.

La *Westphalie* fait aussi un très grand commerce de chair salée de cochon, comme jambons, lard, et saucissons, qu'on fait ordinairement fumer; ils sont très-bons, mais ils n'ont pas la délicatesse de ceux de ceux de Bologne en Italie; on en fait à l'imitation de ces derniers en plusieurs endroits de l'Allemagne qui ne different guères des Bolonais.

Il en vient principalement de Gottingen qu'on trouve meilleurs. Ils sont gros et ronds de quatre à cinq doigts de diamètre, mêlés de gras et de maigre: ce qui plait au goût et à la vue.

L'aune de *Westphalie* peut passer pour grande, celle d'Osnabruck est absolument semblable à celle de Paris; de sorte que quatre aunes d'Osnabruck font sept aunes d'Amsterdam. *Voyez* les articles des différentes villes et pays dénommés dans cet article.

WORCESTER, comté d'Angleterre borné au nord par celui de Stafford; au sud par celui de Glocester; à l'est par celui de Warwick; à l'ouest par ceux de Shrops et de Hereford. Il a 32 milles de longueur, et environ autant de largeur. Sa circonférence est de 120 milles.

On divise ce comté en sept centuries qui contiennent ensemble 540,000 arpens et 20,635 feux ou familles: 105,100 habitans. Ses principaux lieux sont *Worcester*, capitale, et Evesham.

Le sol est riche en terres labourables et en pâturages. Les montagnes y sont couvertes de troupeaux de moutons et les vallées abondent en grains et en prairies; il est arrosé dans toutes ses parties par plusieurs belles rivières, comme la Severn, la Stour, l'Avon, etc., qui lui fournissent une grande abondance de délicieux poisson. Ses marchandises sont le grain, le bétail, le fromage, la laine, les étoffes, le cidre, les lamproyes, le péré, le sel, etc. Le houblon qu'on y cultive est fort estimé, et il ne cède en bon é qu'à celui du comté de Kent; cette denrée avec le sel est portée sur la Severn dans des petits vaisseaux que l'on nomme *troughs*, à Bristol, à Bridgewater, etc.

Il y a auprès de la ville de Droitwick plusieurs sources d'eau salée qui donnent une assez grande quantité de sel, si l'un en juge par le montant des taxes que le roi en retire annuellement, et que l'un fait monter à 50,000 livres sterlings. L'impot est de cinq sols six deniers le bushel.

Il se fabrique dans ce comté une partie des draps blancs que les Anglais employent au commerce de Turquie depuis *Worcester* jusqu'aux limites de Glocestershire; dans toute l'etendue du pays les habitans sont occupés à cette manufacture. Evesham, Droitwich, Kidderminster, Bromesgrave et *Worcester*, sont les principaux lieux de fabrique. Ces villes avaient seules, du tems de *Henri VIII*, le droit d'entretenir des fabriques de draps.

Il y a une manufacture de galons, de dentelles de soie et de fil établie à Tenburg, dans le Worcestershire, qui est très-active. Les entrepreneurs ont fait venir, dans le tems, des ouvriers de France pour former les pauvres à ce nouveau genre de travail.

On estime que les forges de Worcestershire produisent annuellement 4,190 milliers de fer.

WORCESTER, ville d'Angleterre située sur la Severn, à 20 milles nord un quart à l'ouest de Glocester. long. 15. 20, lat. 52. 26.

Cette ville n'est pas grande, mais elle est extrêmement peuplée. Le commerce y est florissant, et les habitans y vivent commodément.

Elle est belle et bien bâtie. La grande rue surtout est très-belle. On suppose qu'elle contient environ onze ou douze mille ames. Il y a plusieurs espèces de manufactures dont la plus considérable est celle des gants. On y emploie plusieurs mille ames.

On y fabrique aussi des crêpes de deuil : les hommes gagnent à ce travail de 5 à 9 sch. par semaine.

On fabrique dans cette ville de très-belle porcelaine. Cependant on ne l'a point portée à un degré de perfection aussi grand que plusieurs personnes l'ont prétendu. La porcelaine de Saxe et celle de Sèvres lui sont supérieures pour la finesse de la matière et la beauté du vernis.

On sait que l'on peut faire fondre toutes les porcelaines qui se fabriquent en Europe, dans une coupe de porcelaine de Dresde, sans que celle-ci en ressente aucun mal; et que la porcelaine de Saxe elle-même peut être fondue dans une coupe d'ancienne porcelaine de la Chine.

Il y a à *Worcester* une manufacture de velours qui approche de ceux de Gênes, ou les imite.

Cette fabrique est sous la direction d'un fabricant italien.

X

XALAPPA, petite ville de la province de Tlascana, dans l'Amérique espagnole, à vingt-deux lieues de la Vera-Crux.

Cette ville est située dans un canton fertile en froment, en maïs, en cochenille et en sucre. Elle est environnée de plusieurs bourgades, où l'on élève un grand nombre de mules et de bestiaux qui font une partie de son commerce.

XATIVA ou *Shativa*, en latin *Sætabis*, ville d'Espagne au royaume de Valence, à treize lieues sud-est de Valence, vingt nord-est d'Alicante. Long. 17. 21, lat. 39. 1.

Elle est l'une des plus belles villes de l'Espagne, située sur le penchant d'une colline élevée, dont le Xucar lave le pied, médiocrement grande, contenant environ trois mille feux.

La campagne autour de *Xativa* étant aussi bien arrosée qu'elle l'est, et dans un si bon air, ne pouvait manquer d'être très-fertile; on y recueille du bled, du vin, divers fruits exquis, particulièrement des grenades et du lin d'une finesse si peu commune, qu'un ancien romain lui a donné le prix par-dessus tous ceux de l'Espagne et de l'Italie même.

Sætabis et telas Arabum sprevisse superba,

a dit le poëte *Silius Italicus*. Cette ville porta aussi le nom de *Saint-Philippe*.

XERES DE LA FRONTERA, ville considérable d'Espagne, dans l'Andalousie située à une lieue du port Saint-Marie, sept de Cadix, cent quatre de Madrid. Long. 273. 10, lat. 12. 35.

Son territoire est si fertile, qu'outre des quantités prodigieuses de froment, de fruits et de denrées de toute espèce, il produit annuellement jusqu'à soixante mille pipes de vin, le bétail y est très-nombreux. On élève aussi dans ses plaines un grand nombre de chevaux.

Il s'y fait un grand commerce des vins du territoire, qui sont fort estimés, et qui s'exportent en Amérique et dans toute l'Europe.

Digitized by Google

Y

YARMOUTH, ville d'Angletarre au comté de Norfulk, avec un bon port à l'embouchure de la rivière d'Yare. Long. 18. 56, lat. 52. 32.

Elle est grande, belle et bien peuplée. Suivant l'auteur du *commerce d'Angleterre* sa population est de 20,000 ames.

Sa navigation et sa population sont beaucoup augmentées depuis un demi-siècle. Elle est grandement supérieure à Norwich par sa situation, son commerce et ses richesses. Son commerce avec la France, la Hollande, et les mers du nord et de l'est, et surtout la pêche du hareng, en font la plus grande place de commerce qui soit sur la côte orientale d'Angleterre, si on en excepte Hull. Car pour ne rien dire de ses autres commerces, elle fait toute la pêche du hareng, qui, en y comprenant celle de la petite ville de Leostoff est de 50,000 barils que quelques-uns font monter jusqu'à 40,000 lasts contenant ensemble au moins 40,000,000 de harengs saurets qui y sont généralement préparés tous les ans. La plus grande partie est exportée par les marchands d'Yarmouth, et le reste par ceux de Londres, en Italie en Espagne et en Portugal. Durant la saison de la pêche il y vient un grand nombre de vaisseaux des côtes de Kent, de Sussex, de Scarborough, de Whitby, etc., pour y participer. Ils peuvent prendre, porter et vendre leurs harengs dans la ville, sans payer aucun droit ou péage de même que les maîtres pêcheurs d'Yarmouth. Ils font aussi dans les mers du nord une pêche considérable du poisson blanc appelé *North sea cod*. Ils retirent de la Norwège et de la Baltique, des sapins, des chênes, de la poix, du goudron, du chanvre, du lin, des cannevas, des toiles à voiles, et plusieurs autres munitions navales dont ils emplioient la plus grande partie dans leur propre port et dans leurs chantiers où ils bâtissent tous les ans un grand nombre de vaisseaux.

Yarmouth, outre son commerce avec Londres, en fait un considérable avec la Hollande où elle fait des exportations de grains plus considérables qu'aucun autre port d'Angleterre. L'exportation des manufactures de laines de Leeds, de Wakefields, d'Halifax et de tout le Westriding, du comté d'Yorck; celle du plomb et des meules de moulin des comtés de Derby et de Nottingham, sont aussi un objet considérable de son commerce avec la Hollande, avec Bremen, Hambourg, etc. Le marché de cette ville est très-beau, et un des mieux fournis des trois royaumes. Son port est un des plus grands de l'Europe. Les vaisseaux y sont en si grande quantité, qu'ils se joignent quelquefois pendant l'espace d'un quart de mille.

YEDESCAS, bourg de Perse, dans l'Yrac-Agemi, à trois journées d'Ispahan. Il est situé dans une vallée longue de 20 lieues, 7 à l'orient et 13 à l'occident, et large d'une demi-lieue presque par-tout. C'est un des plus fertiles endroits de la Perse. Elle abonde en bétail, en grains, en fruits, et ce qui est là fort considérable, en bonnes eaux qui courent au travers d'un bout à l'autre, et qui paraissent comme un gros fleuve lorsque les neiges se fondent.

YEMEN, partie considérable de l'Arabie Heureuse. On peut dire même que c'est la seule portion de l'Arabie qui mérite d'être appelée *Heureuse*: ses limites sont: au nord, l'Arabie Déserte, au couchant, la mer Rouge, et l'Hégiaz au midi, et à l'orient la mer des Indes; on peut la diviser en trois principaux Etats; l'*Yemen* proprement dit, l'Hadramouth et le Fartach.

Le seul royaume d'*Yemen*, à l'exclusion de toutes les autres régions de l'Arabie, produit l'arbre du café; encore cet arbre ne se trouve-t-il en grande abondance que dans trois cantons principaux qui sont ceux de Betelfaguy, Senan ou Sanaa et Galbany, du nom de trois villes qui sont dans les montagnes, et dont Sanaa passe pour la capitale de tout le pays. Les montagnes font l'agrément, l'abondance et toutes les richesses du royaume d'*Yemen*, car tout ce qui s'étend le long de la mer Rouge n'est qu'une mauvaise plage sèche et presque stérile, qui, en quelques endroits, a jusqu'à dix ou douze lieues de largeur: mais qui est bordée en revanche par ces mêmes montagnes, lesquelles, outre le café, portent beaucoup d'autres arbres, et où se trouvent des fruits en quantité enfin de l'eau fort saine, une agréable fraîcheur et un printems presque perpétuel.

Outre les arbres de café, on trouve dans l'*Yemen* des arbres fruitiers de diverses espèces, tels que des pêchers, des abricotiers, des amandiers, des citroniers, des orangers, des grenadiers, des pruniers, des figuiers mêmes dont le fruit est aigre, et des pommiers en petite quantité; enfin un grand nombre de coignassiers d'où l'on tire une excellente pâte qui se vend à très-grand marché dans les villes. Il y a aussi dans plusieurs cantons de beaux vignobles qui produisent d'aussi bons raisins qu'en Espagne.

On recueille aussi dans ce pays-là beaucoup d'encens, et l'on y trouve de l'aloës beaucoup inférieur pourtant à celui qui croît dans l'île de Socotra.

Les Européens fréquentent beaucoup, depuis deux siècles, les côtes de l'*Yemen*. Ce royaume, le plus riche et le plus considérable de la contrée, a pour capitale Sanaa, ville très-ancienne, à 50 lieues de la mer Rouge. On jouit dans Sanaa d'un printems continuel; les nuits et les jours y sont égaux dans presque toutes les saisons.

Voyez ARABIE, ADEN, MOKA, JEDDA.

YESD, ville de Perse, dans l'Yrac-Agemi, à 40 lieues d'Ispahan. Long. 74. 5. lat. 32.

C'est une grande ville, au milieu des sables qui s'étendent deux lieues à la ronde. Entre les sables et la ville il y a un peu de bonne terre qui produit d'excellens fruits et surtout de bons melons de différentes espèces. Les uns ont la chair verte, les autres l'ont jaune et vermeille, et il y en a dont la chair est dure et ferme comme celle d'une pomme de reinette. Il s'y recueille aussi de bons raisins et en quantité; mais les habitans en font fort peu de vin, parce que le gouverneur ne le permet pas. Ils en font sécher une partie, et de l'autre ils en font du raisiné. Ils ont aussi en abondance des figues qui sont fort grosses et de fort bon goût. Ils font grande quantité d'eau rose et d'une autre sorte d'eau dont ils se servent comme de teinture pour se rougir tantôt les mains, tantôt les ongles, et ils la tirent d'une certaine racine nommée *Hena*. Il y a dans cette ville trois caravanserais et plusieurs grands bazars ou marchés. Il se fait à *Yesd* plusieurs étoffes de soie mêlées d'or et d'argent que l'on appèle *zerbastes*, d'autres de pure soie, appelées *daraï*, qui sont comme nos taffetas unis ou rayés. On en fait aussi de moitié soie et moitié coton, et d'autres de pur coton qui approchent de nos futaines. On y fait encore des serges d'une laine particulière qui est si fine et si délicate, que cette étoffe est plus belle et plus chère que si elle était de soie. *Voyez* PERSE, LEVANT.

YONNE; (*département de l'*) il est formé d'une partie de la Bourgogne, d'une autre de la Champagne, d'une petite portion de l'Orléanais et de l'Isle-de-France.

Il a une étendue de 373 lieues carrées, ou 1,867,000 arpens. Sa population est de 316,716 individus.

On y récolte du bled, de l'avoine, du chanvre, du vin, du tan, du bois, des laines.

Il y a dans ce département beaucoup de moulins à tan.

Auxerre en est le chef-lieu; c'est une ville de 12,000 ames. Placée entre les contrées qui produisent le bon vin et Paris, elle fait en ce genre un commerce d'entrepôt et de commission qui est considérable.

Sens est une autre ville du département de l'Yonne où l'on compte 10,957 habitans. Il s'y fait un commerce assez important en grains de toute espèce, vins, bois flotté, charbon, chanvre.

Il y a des manufactures de velours de coton; de toiles de coton et autres étoffes; filature de coton, blanchisserie pour les toiles, tannerie, fabrique de colle forte, pépinières. *Voyez* SENS.

Joigny est encore une ville de commerce en vin. Il y a aussi des tanneries. Les vins que l'on recueille aux environs de Joigny s'exportent à Paris, en Normandie, en Artois. Ils sont bons, délicats et estimés; on en récolte jusqu'à 34 à 35 mille muids par an.

On fait encore à Joigny un grand commerce de laine, de bois, de charbon, de tan. Celui des laines est considérable. *Voyez* JOIGNY.

Avalon, où l'on compte 4,600 habitans, est encore remarquable par son commerce et son industrie.

Les productions de son territoire consistent en bleds, avoines, vins, bois, charbon.

Sa situation, près du Nivernais et de l'Orléanais, la rend l'entrepôt des grains de l'Auxonnais, des vallées de Saint-Thibaut, de Saint-Reine et d'Epoisses.

Le commerce des vins d'Avalon est considérable, et se fait presqu'en totalité par les marchands et commissionnaires de Paris, de Rouen et d'Amiens; ces vins sont d'une excellente qualité; ils se divisent en trois classes: ceux de la première, tels que ceux d'Annet, du Vaux et de Rouvre, sont très-délicats et très-agréables; ils soutiennent parfaitement la mer: ceux de la seconde forment un très-bon ordinaire: ceux de la troisième sont encore d'une assez bonne qualité, mais ils font tort aux autres; car plusieurs marchands les donnent comme les meilleurs du pays.

Le commerce des bleds et des avoines est aussi considérable: le Nivernais, l'Orléanais, la Champagne, Paris et Rouen en tirent une partie de leurs provisions; la rivière d'*Yonne* en facilite beaucoup le commerce avec ces deux dernières villes.

Bois de toutes espèces et charbons. Cette branche de commerce est très-importante; il s'en flotte considérablement par l'*Yonne*, la Cure, l'Armançon et la Seine, pour la provision de Paris; il y a aussi beaucoup de bois pour bâtir; le beau bois se convertit en bois propre pour la menuiserie et en merrain.

Le vin se vend au muid qui contient 300 bouteilles de Paris; on le divise communément en deux feuillettes.

La mesure de bled pèse 20 livres, poids de marc: celle de l'avoine est de 826 pouces cubes.

YORCK, province d'Angleterre, la plus grande de ce royaume, bornée au nord par la rivière de Tyne qui la sépare de la province de Durham: au

aud par les comtés de Lincoln, de Nottingham; de Derby et de Chester: à l'est par la mer d'Allemagne; à l'ouest par le cumté de Wermorland et par celui de Lancaster. Elle a 115 milles de longueur sur 65 de largeur. Sa circonférence est de 308 milles.

On divise cette province en trois parties; 1°. East-Riding, 2°. North-Riding; 3°. West-Riding. Ces trois parties contiennent ensemble 3,777,000 arpens et 106,151 feux ou familles, et 550,750 habitans. Ses principaux lieux sont; *York*, (capitale) Hull, Scarborough, Richmond, Hallifax, Ponte Fract, Leeds, Duncaster, Wakfield et Flamborvugh.

Le pays n'est pas par-tout également fertile.

Les productions qui sont particulières à l'Yorckshire, sont l'alun, le jay, la chaux, la réglisse, les chevaux tant de trait que de main, qui y sont excellens. Ses manufactures sont des couteaux, des mors de brides, des éperons, des bas, etc.; mais la plus considérable de toutes est celle de draps dont ce comté fournit en grande partie l'Allemagne et tout le Nord. Le grain et les pâturages qui y abondent lui sont communs avec les autres comtés. Les mines de fer et de plomb y ont été plus abondantes qu'elles ne le sont depuis un demi-siecle. Nous allons entrer dans quelques détails sur ces objets.

Il y a dans le nord du comté d'*Yorck* 144,000 acres de landes presque en friche qui ne se louent pas plus d'un schelling l'acre, et dont il serait facile de tirer un très grand profit au moyen de quelques légères améliorations.

Quant aux terres du Nord du comté d'*Yorck* qui ne sont pas en friches, le prix moyen du loyer est de 15 schellings par acre. Les fermes sont médiocres de 80 à 2 et 300 acres.

Il y a des plantations de réglisse aux environs de Pontefract. Les personnes qui y sont employées étant payées par jour et non à proportion de l'ouvrage qu'elles font, comme dans les houblonnières de jardin; il est difficile de déterminer les dépenses et le profit d'une acre de terre où l'on a planté de la réglisse. La terre où l'on fait ces plantations se loue de 4 à 8 liv. sterl. l'acre; d'après des calculs qu'on peut voir dans l'ouvrage de M. *Young*, il résulte que le profit moyen de cette culture, toutes dépenses payées, est d'environ 4 liv. sterlings 3 schellings 6 deniers par acre.

L'Westriding est remarquable pour le jay, la réglisse, les chevaux, les chèvres, les jambons qui égalent ceux de Westphalie, et pour les manufactures de drap et de fer.

Le North-Riding est montagneux et plein de rochers dans quelques endroits, mais les fonds et les vallées y sont fertiles. Les montagnes abondent en mine de plomb, de charbon et de pierre calaminaire: et en quelques places on y trouve du marbre, du jay, de l'alun et de la couperose. Le jay se trouve en divers endroits sur les côtes de la mer dans les fentes et les crevasses des rochers.

La ville de Whithy, dans le comté d'*Yorck*, est renommée, depuis très-longtems, pour ses mines d'alun. On prétend qu'elles doivent l'origine de leur exploitation à un particulier qui avait des biens aux environs de cette ville, et qui fut envoyé en Italie en qualité de secrétaire d'ambassade. On raconte qu'ayant observé que les rochers des environs de Whitby étaient semblables à ceux dont on retirait l'alun en Italie; Etant revenu en Angleterre, il examina de nouveau les rochers de son pays, en fit extraire quelques morceaux et les porta avec lui dans un second voyage qu'il fit en Italie. Etant allé sur un atelier où l'on travaillait des mines d'alun, il sema sur le tas du minéral les morceaux de rocher qu'il avait apportés d'Angleterre; il prit la précaution de n'être aperçu de personne; mais ayant ensuite ramassé, en présence des principaux ouvriers, les mêmes morceaux qu'il avait semés un peu auparavant, il leur demanda si c'était ce qu'ils appelaient la mine d'alun; et sur ce qu'ils lui répondirent qu'oui, il ne douta plus de la parfaite similitude des rochers de Whitby avec ceux dont on retirait de l'alun en Italie. Il fut persuadé dès-lors qu'il serait possible de former un établissement avantageux pour son pays. Il ne songea plus qu'aux moyens de se procurer des ouvriers instruits dans ce genre de travail. Il parvint, quoique avec beaucoup de peine, à faire transporter secrètement des ouvriers en Angleterre, à l'aide desquels il établit la premiere fabrique d'alun dans son pays. On assure que le pape n'en fut pas plutôt instruit qu'il fit éclater publiquement son indignation par une malédiction qu'il prononça avec toutes les cérémonies de l'église, sur toutes les fabriques d'alun établies ou à établir en Angleterre. Comme les rochers de mines d'alun sont très-abondans dans cette partie du comté d'*Yorck*, on en a multiplié considérablement les fabriques, de sorte que l'Angleterre fournit aujourd'hui une grande partie de l'alun que l'on consomme en Europe. Il est vrai que ces mines ne pouvaient être situées plus avantageusement, comme on le verra par la description suivante:

Au sud et au nord de la ville de Whitby, tout le long des cotes de la mer, le terrain a été lavé par les eaux qui ont laissé le rocher à découvert, lequel consiste, pendant une distance de plus de 12 milles pour la plus grande partie, tout en rocher de mines d'alun. Ces mêmes rochers s'étendent aussi fort avant dans les terres; mais on les y travaille moins avantageusement, parce qu'ils coûtent beaucoup plus à exploiter, par rapport à la grande quantité de déblais, et dont on ne peut se débarrasser aisément qu'autant que le rocher se trouve sur un penchant de montagne extrêmement rapide.

Dans les environs de Midleton, près de

Richemont, dans le comté d'*Yorck*, on découvrit, il y a près de 60 ans, en travaillant une carrière de pierre à chaux, du très-beau minéral de cuivre. Depuis on a fait des recherches qui ont été fructueuses sur plusieurs milles d'étendue. Les terres où on a formé des exploitations appartiennent à cinq personnes différentes qui en ont en même-tems le royalty. Elles affèrment le droit de recherche à plusieurs entrepreneors. La compagnie principale est celle que l'un nomme *derby-shire*, parce qu'elle fait exploiter beaucoup de mines dans le comté de Derby.

On prétend que cette mine contient 14 à 15 pour cent, ce qu'on regarde comme fort riche. On consomme par 24 heures environ 26 à 30 quintaux de charbon de terre pour la fonte du minerai.

L'Yurck-Shire est rempli de manufactures de différentes espèces, mais surtout en laineries. Cette province envoie tous les ans, dans les différentes parties du monde, une quantité prodigieuse de draps connus sous le nom de *kersay et de draps d'Yorck*. Ceux ci tiennent le milieu entre les draps fins et les draps communs.

L'auteur de *l'atlas maritime et commerciale* nous donne le tableau suivant des manufactures de laine du comté d'*Yorck*.

On fabrique des draps, appelés *doble-dozens*, à Leeds, à Wakefields, à Bradford et à Hutherfield; et des draps grossiers appelés *kerseys* à Hallifax et dans tout ce grand nombre de paroisses appelées *Vicaridge of Hallifax*, où l'on compte plus de 100,000 personnes employées à faire ces gros draps, sans parler de toutes les marchandises qui se fabriquent à Rochdale, à Buny, dans le Lancashire et dans tout le pays qui touche la partie considérable de l'Yurk-Shire.

Cette manufacture est considérable; on en exporte tous les ans de grande quantité de draps à Hambourg, et de-là, par l'Elbe, à la foire de Leipsick en Saxe, comme aussi en Hollande, et de-là, par le Rhin, à Francfort-sur-le-Mein, à Nuremberg, en Allemagne, et même à Ausbourg, en Bavière; on en exporte aussi à Pétersbourg.

Ce commerce entre les drapiers et les marchands de Leeds et d'Halifax d'une part, et les Hollandais de l'autre, est ou a été si grand qu'on pourrait nommer des marchands hollandais qui ont donné à Leeds des commissions, dans un an, pour plus de 100,000 livres sterlings; et cela pendant plusieurs années consécutives. On ne peut évaluer au juste toutes ces manufactures, et tout ce qu'on peut en dire n'est que conjecture.

Les troupes de Hollande, de Flandres, de Hanuvre, de tous les princes de Lunenbourg et de presque toute la Basse-Allemagne sont assez généralement habillées de ces draps, et ça été en vain que les Hollandais ont essayé plusieurs fois d'habiller leurs troupes de leurs propres draps; suit qu'ils n'en aient pas assez trouvé à la fois, soit que leurs draps le cédassent à ceux-ci pour la bonté et le bas-prix.

Outre cette exportation des draps de l'Yorkshire pour l'étranger, draps dont les ballots sont embarqués au port de Hull; il y a plusieurs centaines de chevaux de charge qui vont, toutes les semaines, de ce comté, à Londres, à Bristol, à Liverpool et à d'autres ports commerçans, et qui sont chargés de ces draps qu'on embarque principalement pour les colonies Anglaises et les Etats-Unis.

Selon les règlemens sur la fabrique des draps d'*Yorck*, les draps de couleur larges d'Yorckshire doivent avoir de largeur entre les deux lisières, six quarts et demi de verge, de longueur 30 à 34 verges, et peser 86 livres après avoir été nettoyés.

Les draps de couleur du comté d'*Yorck*, six quarts et demi de largeur, 26 à 28 verges 1 pouce de longueur, du poids de 66 livres comme ci-dessus.

Les draps fabriqués en Yorckshire, de même qualité que les draps appelés *taunton*, *bridgwater*, *dunster* de Sommersetshire, auront aussi les mêmes dimensions, quant aux draps larges, c'est-à-dire, 7 quarts de largeur, 12 à 13 verges 1 pouce de longueur, du poids de 30 livres comme dessus.

Les pièces en étroit auront 4 quarts de largeur, 17 à 18 verges de longueur et un poids proportionné.

Les draps communs, appelés *washers* ou *was-withes* d'*Yorck* auront 17 à 18 verges 1 pouce de longueur, et pesernnt 17 livres.

Il est d'usage en Angleterre, dans l'aunage des étoffes, de mettre 1 pouce après chaque verge. C'est ce qu'on appèle en France le *pouce d'avent*; ainsi une pièce de 34 verges contient, de plus 34 pouces; il semble que l'auteur du *Commerce d'Angleterre* n'ait pas connu cet usage, puisqu'à toutes les longueurs il a ajouté un pouce, en marquant, par exemple 30 à 34 verges 1 pouce.

On trouve par des états authentiques, qu'en 1769 il a été fabriqué dans le West Riding, partie occidentale d'Yorckshire, province ou comté d'*Yorck*, 2,771,667 yards de draps larges, 2,144,119 yards de draps étroits.

En 1770, 2,717,105 yards de draps larges, et 2,255,625 de draps étroits.

Un autre état également authentique fait connaître l'accroissement prodigieux des manufactures de lainerie de West-Riding. On y fabriqua en 1738 42,404 pièces de draps larges et 14,495 pièces de draps étroits; en 1768, 90,036 de la première espèce et 74,480 de la seconde; en 1778, 232,506 de la première espèce et 101,629 de la seconde; et en 1782,

4,563,376 de la première espèce; et 2,746,712 de la seconde.

Il y a une manufacture de quincaillerie à Borough-Bridge qui raporte à cette ville 7 à 8,000 l. sterl. par an.

YORCK, ville d'Angleterre, capitale du comté du même nom. C'est une des plus grandes villes du royaume. Elle est située dans une grande plaine, sur la rivière d'Ouse. Quoiqu'elle soit à 60 milles de la mer, cependant les vaisseaux de 70 tonneaux peuvent remonter jusqu'à cette ville. On y a établi une manufacture de coton qui est déjà arrivée à une grande perfection. *Voyez* YORCK (province).

YORCK (*New-*) ou *Nouvelle-Yorck*, un des Etat-Unis de l'Amérique.

Sa longueur est de trois cent cinquante milles, sa largeur de trois cents.

Il est situé entre le 40e dégré 40 minutes, et le 45e dégré lat. nord; et entre le 5e degré ouest, et le 1er dégré 30 minutes long. est de Philadelphie.

L'état de *New-Yorck* est borné au sud-est par l'Océan; à l'est, par Connecticut, Massachussetts et Vermont; au nord, par le 45e dégré de latitude qui le sépare du Canada; au nord-ouest, par le Saint-Laurent, et les lacs Ontario et Erié; au sud-ouest et au sud par la Pensilvanie et New-Jersey.

Division et population, en 1790.

NOMS DES COMTÉS.	Nombre des villes	Nombre des habitans.	PRINCIPALES VILLES.	Nombre des habitans.
New Yorck.	1	33,131	New-Yorck.	32,328
Albany.	20	75,736	Albany.	3,498
Suffolck.	8	16,440	East-Hampton.	3,260
			Huntington.	1,497
Queen's-County.	6	16,014	Jamaïca.	1,675
			Flat Busch.	941
King's-County.	6	4,495	Brook Lin.	1,603
Richmond.	4	3,835	Westfield.	1,151
Westchester.	21	24,005	Bedfort.	2,470
			Goshen.	2,448
Orange.	6	18,492	Orange.	1,175
Ulster.	14	29,397	Kingston.	3,929
			Poughkeepsie.	2,529
Dutchess.	12	45,266	Fishkill.	5,941
			Hudson.	2,584
Columbia.	8	27,732	Kinder Hook.	4,661
Roanseluer formé depuis le dénombrement.			Lansinbourg.	?
Washington.	9	14,042	Salem.	2,186
Clinton.	4	1,614	Platsbourg.	458
Montgomery.	11	28,848	Divisé depuis le dénombrement en 3 comtés.	
Ontario.		1,075	Canadaque.	
	130	340,120		

En 1792, les trois nouveaux comtés étaient comme suit:

Noms des comtés.	Nombre des habitans.	Noms des villes.
Herkemer.	14,000	Germanslata.
Otsego.	12,000	Cooperstown.
Tyoga.	7,000	Chenango.
		Uniontown.
Total.	33,000 habitans.	

Sol, productions. Le pays est, en général, coupé de montagnes, dont la direction est du nord-est au sud-ouest; cependant au-delà des Alléganys, le pays devient plat et uni; le sol y est gras et fertile, et couvert, dans son état naturel, d'érables à sucre, de bouleaux, de hêtres, de cerisiers, de hicoris, de locustes et de muriers. Dans le voisinage du lac Erié, on trouve le châtaigner et le chêne. Le pays qui avoisine ce lac est assez élevé au-dessus de son niveau, et tous les ruisseaux qui s'y jètent ont des chûtes utiles aux établissemens de moulins de divers genres.

On représente le pays qui avoisine les lacs

Cayuga et Seneca, comme d'une fertilité extraordinaire, et agréablement varié par les ondulations du terrain. C'est dans cette partie que la législature a accordé en gratification aux officiers et soldats de l'Etat, un million cinq cent mille acres de terres, divisés en vingt-cinq arrondissemens de soixante mille acres chacun, lesquels sont subdivisés en cent fermes de six cents acres.

A l'est des Alléganys, le pays est généralement coupé de hauteurs et de vallées. Les hauteurs sont garnies de forêts, dans lesquelles on trouve tous les arbres utiles que fournit le continent. Les vallées cultivées fournissent d'excellentes prairies, le lin, la chanvre, le bled et d'autres grains. La partie occidentale et septentrionale de *New-Yorck*, depuis les bords de la Mohawk jusqu'au Canada, considérée comme la plus fertile de tout l'Etat, est celle où les établissemens se multiplient le plus rapidement.

Le comté de Clinton, placé à distance égale de *New-Yorck* et de Québec, a le choix des deux marchés pour ses denrées superflues. Il fournit de très-belles laines, du porc et d'autres articles d'exportation. Les cultivateurs trouvent leur compte à conduire leurs bœufs gras à Montréal, qui est distant de soixante milles de Platsbourg. La navigation do Saint-Laurent est très-avantageuse à ces contrées, et il en descend fréquemment à Québec des radeaux, chargés de diverses denrées. Cette navigation n'est gênée que par les rapides de Saint-John et de Chamblée, qui permettent même dans certaine saison, à des bateaux chargés de soixante bushels de sel, de remonter le courant. (1)

Dans les parties peu ou point habitées du nord de l'Etat, les élans, les daims, les ours, sont très-communs. On y rencontre aussi des castors et des martres. Le loup ne se trouve point dans les forêts de *New-Yorck*. Les canards et les autres oiseaux d'eau sont en très-grand nombre; et le poisson, principalement dans le comté de Clinton, est en abondance prodigieuse. Dans la rivière de Saranac, en particulier, il n'est pas rare de voir un pêcheur prendre quatre ou cinq cents saumons, dans une journée, avec le harpon et le cerceau. Ce poisson salé fait une excellente provision d'hiver, et il n'y a pas un agriculteur qui ne puisse faire la provision de sa famille, en employant à la pêche une heure de la soirée dans les mois d'été qui y sont favorables.

New-Yorck, la capitale de l'Etat, située à l'extrémité sud-ouest de l'île de Mahatan ou Yorck-Island, au confluent de la Hudson et de l'East-River, s'étend sur celle-ci l'espace de mille six cents toises, et sa circonférence est d'environ quatre milles. La seule partie de la ville, qui offre un plan régulier, est bâtie depuis la paix, soit en extension de l'ancienne ville, soit en remplacement des quartiers détruits pendant la guerre. Quelques maisons rappèlent encore la mesquine architecture des Hollandais; mais toutes celles qui ont été construites, depuis un siècle, sont bâties à la manière anglaise. Plusieurs bâtimens publics attirent l'attention des étrangers. On distingue, surtout, le superbe édifice de Fédéral Hall, moins remarquable encore par l'imposante majesté de son architecture, que pour avoir servi à la cérémonie d'installation de l'illustre Washington.

La situation de la ville est agréable et saine; la fraîcheur, occasionnée par les brises de mer et les eaux, tempère les chaleurs de l'été; et le froid de l'hiver y est moins rigoureux que dans l'intérieur, sous le même parallèle. La rapidité des courants, entre l'île Mahatan, Long-Island, et Staten-Island, prévient les obstructions des glaces dans le canal, et ce n'est, d'ordinaire, que pendant quelques jours des hivers très-rigoureux, que l'abord de *New-Yorck* est fermé. Il n'y a devant la ville ni baie, ni port, ni enceinte; mais le canal d'East-River qui reçoit des vaisseaux de toutes les grandeurs, est après les ports de Rhode-Island et de Port-Land, l'abri le plus sûr et le plus commode de tous les Etats-Unis. Aucune ville de cette République ne présente des avantages commerciaux plus grands, plus variés, et d'une extension graduelle plus certaine. Son accès, à l'Océan, est facile, constant et sûr: elle commande le commerce de la moitié de New-Jersey, d'une grande partie de Connecticut, de Massachussetts et de Vermont; elle dispose, en quelque sorte, de la masse entière des productions de l'Etat immense dont elle est la clef, et qui ne reçoit les importations étrangères que de la main de ses négocians; enfin, les nouvelles communications intérieures, et l'exécution du nouveau traité, lui permettront bientôt de concourir avec Philadelphie, dans la fourniture des produits d'Europe, aux Etats de l'ouest, et de détourner du Canada une grande partie de l'important commerce des pelleteries.

Agriculture. L'état de *New-Yorck* est resté fort en arrière de ses voisins sur l'agriculture et les fabriques. Les avantages de localité sont tels, que les habitans s'enrichissent sans entreprendre, et en ont moins d'activité. L'observation générale que nous avons faite sor l'agriculture des Etats-Unis, trouve ici son application très-sensible. Tant que les terres sont à bas prix, et fécondes sans de grands efforts, l'intérêt du cultivateur ne le porte nullement vers les perfectionnemens utiles. Ils naîtront de la population, ainsi que les arts manufacturiers. Les ressources du pays assurent à ceux-ci des moyens étendus, dans

(1) Le sel coûte, dans cette partie de *New-Yorck*, un demi dollar le *bushel*.

les productions du sol, dans les mines abondantes de fer, dans celles de plomb, de cuivre, de zinc, de plâtre, dans les nombreux emplacemens propres aux moulins de tous genres. Les articles des fabriques de la ville de *New-Yorck*, sont les voitures de toutes espèces, les sucres, la bierre, les souliers et les bottes, les harnois, les menuiseries, les coutelleries, les chapeaux, les outils à carder, les montres, les pendules, les poterics, les instrumens de musique et de mathématiques; enfin les vaisseaux et tous leurs agrêts. Les procédés de la fabrication des fariaes, cet objet capital d'exportation, leur laissent une infériorité sensible dans la quantité, comparativement à celles de Pensilvanie et Maryland; mais les manufactures de sucre d'érable commencent à prendre de l'importance; on en peut juger par l'exemple d'un des cantons nouvellement cultivés. Dans le printems de l'année 1791, le comté d'Ostsego seul, quoique faiblement habité, a fabriqué douze cents quintaux de ce sucre (1).

Commerce. Les exportations aux Iles sont le biscoit, les pois, le maïs, les pommes, les oignons, les planches, les palissades, les chevaux, les moutons, le beurre, le fromage, les huitres, le bœuf et le porc; mais les objets capitaux d'exportation de l'Etat, sont les bleds et les farines. Dans le cours de l'an 1775, il s'exporta six cent soixante-dix-sept mille sept cents bushels de bled; deux mille cinq cent cinquante-cinq tonnes de pain, et deux mille huit cent vingt-huit tonnes de farine. Le reste des exportations consiste en graine de lin, coton, laine, salsepareille, café, indigo, riz; fer en saumons ou en barres, potasse, cendres perlées, fourrures, peaux de daims; bois de construction, mahogany, cires, huiles, vin de Madère, rum, poix, goudron, térébenthine, baleines; poisson, sucre; mélasse, sel, tabac, etc. Mais un grand nombre de ces articles sont importés pour être réexportés. La valeur des exportations, pour l'année finie, le 30 septembre 1791, monte à deux millions cinq cent seize mille cent quatre vingt dix-sept dollars. Cet Etat possède des vaisseaux pour quarante-six mille six cent vingt-six tonneaux, et emploie en outre pour quarante mille tonneaux de vaisseaux étrangers. *Voyez* ETATS-UNIS.

YPRES, ville des Pays-Bas, dans le département de la Lis, située dans une plaine fertile, sur le ruisseau d'Yperlée, à 5 lieues de Courtrai, 9 de Dunkerque, 58 de Paris. Long. 20. 32. lat. 50, 51.

On compte dans cette ville 13,082 habitans.

On y fait commerce de bestiaux, de grains, de lin, chanvre.

Il y a à *Ypres* une manufacture de laine, mais peu considérable.

La rasière de froment pèse 190 liv., seigle 170, orge 140, avoine 175.

Cent livres de mare font 113 à 114 livres d'*Ypres*.

YVERDON, ville fort agréable, sur l'extrémité occidentale du lac de Neufchâtel. Long. 24. 32. lat. 46. 45.

Elle est un entrepôt considérable pour les vins; les sels de Roche et de Savoye, et les marchandises. Il y a des halles très-spacieuses et de bons expéditeurs.

Il y a à *Yverdon* une fabrique d'indienne et plusieurs mégisseries où l'on prépare des peaux de moutons et de boues, surtout pour l'Italie. On y fait aussi quelque fayencerie.

Mais la plus grand commerce d'*Yverdon* est celui des vins: la facilité que les riches marchands de cette ville ont de s'en pourvoir, et fournir abondamment à la côte et à la vaud, celle des voitures par terre, jusques chez eux, à assez bon compte, les caves pour les loger, et la quantité des barques pour les conduire et les répandre dans la Suisse, sont des avantages qu'ils ont par préférence et qu'on ne peut leur ôter.

YVES (*Saint-*), ville d'Angleterre, au duché de Cornouailles. Quoique le hâvre de cette ville soit mauvais et presque engorgé de sable, elle n'a cependant pas laissé que de s'enrichir par le commerce des sardines et des ardoises. A quelque distance de cette ville il y a des mines de cuivre.

YVETOT, gros bourg de France en Normandie, dans le pays de Caux, au département de la Seine-Inférieure, à 2 lieues de Caudebec.

On y compte, suivant les derniers dénombremens, 9,800 habitans.

Il y a une fabrique de velours de coton, où l'on fait des velours cannelés sur coton, des basins à petites et grandes raies, à fleurs, en grands coulandé et autres, et à petits bouquets de toutes couleurs.

Des siamoises de 2 aunes et demie de large, pour lits et tenture, satinées, rayées, flammées; des coutils de toutes espèces, des flammés en toutes sortes d'échantillons, sur fils et coton, de petites toiles de toutes espèces, des toiles de coton, des toiles quadrillées et mouchetées, des siamoises rayées et unies pour vêtement.

Il s'y fait en outre quelque commerce en laines, de coton des îles françaises, de l'Amérique et du Levant. Il s'y fait également commerce en cotons filés et en chaînes, pour toutes sortes de siamoises et de toiles.

ZANTE,

(1) Une lettre datée de Cooperstown, du 9 avril 1793, et signée par *William Cooper* et cinq autres particuliers, affirme que, dans le seul arrondissement d'Oswego (qui était un desert en 1786) il s'est fait, pendant le cours de la saison, cent soixante mille liv. de ce sucre, c'est-à-dire, pour la valeur de quinze mille dollars. (*Tench Coxe*).

Z

Zante, île de la mer de Grèce, près la côte occidentale de la Morée, à 7 lieues de l'île de Céphalonie.

Sa longitude est par le 38e dégré 56 minutes, et sa latitude par le 37e dégré 57 minutes.

Sa circonférence est à-peu-près de 20 lieues; sa population de 400,000 individus; ses villages au nombre de 50. Sa capitale est *Zante*; c'est la seule ville considérable de l'île.

On divise ordinairement l'île de *Zante* en trois parties; la montagne, le pied de la montagne et la plaine. Tous ces terrains différens sont extrêmement fertiles en bled, en fruits et en vins, qui sont extraordinairement violens et presque comme de l'eau-de-vie. On croit que cela vient de la chaux vive qu'on a coutume d'y mêler, sous prétexte de les conserver davantage et de les rendre plus propres à souffrir la mer.

On y recueille aussi une espèce de cerise dont le noyau donne ce qu'on appèle le *marasquin*.

Mais le principal commerce de cette île consiste dans ses raisins dits de *Corinthe*. Ils ont pris leur nom de Corinthe, cette fameuse ville proche l'isthme de la Morée; c'est delà que les Latins les ont appelés *uvæ Corinthiacæ*, c'est-à-dire, raisins de Corinthe, quoiqu'il n'y en croisse point à présent, y ayant peut-être été négligés, parce qu'ils n'en avaient pas la vente, la jalousie des Turcs ne permettant pas aux grands vaisseaux d'entrer dans le golfe. Ils croissent dans une plaine fort agréable qui est environnée de montagnes et de côteaux dont l'île est couverte; cette plaine est séparée en deux vignobles. On vendange ces raisins dans le mois d'août lorsqu'ils sont mûrs, et on en fait des couches sur la terre jusqu'à ce qu'ils soient secs: après qu'on les a rassemblés, on les nétoie et on les apporte dans la ville pour les mettre dans les magasins que les habitans du pays appelent des *seraglio*, et où ils les versent par un trou, jusqu'à ce que le magasin soit rempli jusqu'au haut; ils s'entassent tellement par leur propre poids, qu'on est obligé de les fouir avec des instrumens de fer, ce qu'ils appèlent les *remuer*. Lorqu'ils les mettent en baril pour les envoyer en quelque lieu, des hommes se graissent les jambes et les pieds nuds, et les pressent avec les pieds, afin qu'ils se conservent mieux et qu'ils ne tiennent pas tant de place.

Vis-à-vis de Patras, dans le pays des anciens Etoliens, il y a un village nommé *Anatolico*, bâti comme Venise, dans un marais, et peuplé d'environ deux cents feux. Ses habitans y cultivent dans la terre ferme du voisinage, du raisin de Corinthe, qui y réussit merveilleusement. Il est beau et bon, et deux fois plus gros que celui de *Zante*: ils en peuvent charger avec ceux du village de Messalougi un grand vaisseau. Le raisin de Corinthe croît encore dans l'île de Céphalonie.

Les navires étrangers ne peuvent point charger de ces raisins dans les îles sujettes aux Vénitiens, à moins d'en avoir la permission qu'on appèle *franchise*, qu'on acquiert seulement quand on a conduit à Venise un chargement de marchandises du Ponant; ceux qui viennent du Levant ne pouvant obtenir ce privilège, ni même ceux qui apportent du sel de quelque endroit que ce soit; et quand on voudrait charger de ces raisins sans avoir une telle franchise, non-seulement on paierait double droit au prince, mais encore environ 2 sequins de plus par millier, sans parler de tous les autres frais accoutumés.

A l'égard du droit qu'on en paie, il est toujours égal, de même que les autres frais pour la sortie, en qui monte en tout à environ 5 sequins un quart le millier, lorsque ce fruit est destiné pour le Ponant, et à un $\frac{1}{4}$, lorsque c'est pour Venise, en payant de plus 6 pour 100 sur le premier prix pour la sortie, et 3 pour 100 pour provision et frais d'achat.

Outre les raisins de Corinthe, qui sont excellens à manger étant frais, il y a à *Zante* d'autres raisins qui donnent de bon vin, quoique très-fort. On y fait aussi beaucoup d'huile, et elle est excellente; mais il est défendu aux étrangers d'en transporter, de même que du vin. Tout ce que les habitans en peuvent épargner est envoyé à Venise. Les melons de *Zante* ne le cèdent point à ceux d'Espagne. Il y en a de deux sortes, de blancs et de jaunes. Les blancs, c'est-à-dire, ceux qui ont le dedans d'un blanc pâle, sont au-dehors de couleur verte, et on dirait qu'ils sont parfumés avec de l'ambre gris. On a aussi à *Zante* les plus belles pêches qu'on puisse voir; elles pèsent ordinairement huit à dix onces. Il y a des citrons, des oranges, des figues, des limons, et surtout une sorte de limons très-gros, avec une écorce fine, remplis d'un jus aigre et excellent.

Cent livres de marc font 124 à 125 rotolis de *Zante*.

Zeelande, île de la mer Baltique, faisant une partie considérable du royaume de Danemarck. *Voyez* Seelande.

ZEILA, ville principale du royaume d'Adel, située dans un golfe au sud-est du détroit de Babelmandel, est très-peuplée; le terroir dans ses environs est un sable sec et stérile, et l'on est obligé d'aller chercher de l'eau à deux journées de la ville. Mais à cette distance, le pays est si abondant en grains, en fruits et en bétail, qu'il fournit à la consommation des habitans et au commerce d'exportation qui se fait de diverses denrées par le port de *Zeila*, que fréquentent les marchands d'Aden et de Cambage. *Voyez* MOKA.

ZEITZ, petite ville d'Allemagne, dans la Misnie, au duché de Naumbourg, sur l'Ester, à 10 lieues de Leipsick.

Il croît beaucoup de bled dans son voisinage. On y fabrique de très bons draps; et les corroyeurs de cet endroit sont à Leipsick, dans le tems de la foire, un grand commerce en cuirs. La bierre que les habitans brassent en quantité leur rapporte beaucoup de profit. Ils ont des vignes; mais les meilleures sont auprès du village de Rasberg. Aux environs de cette ville il y a des carrières qui donnent la belle pierre de taille, qu'on nomme *steinbruchen*, et on y travaille beaucoup.

ZELANDE, province des Pays-Bas, une des sept qui composent la République de Hollande.

La mer la sépare du côté du nord des îles de la Hollande; l'Escaut la sépare du Brabant du côté de l'est; et le Hondt de la Flandre au sud; l'Océan la borne à l'ouest.

La *Zélande*, après la Hollande et la Frise, est la plus riche et la plus commerçante des provinces qui composent la République hollandaise. Elle comprend sept îles, savoir: Walcheren, Schowen, Wolferdiek, Tolen, Duyveland, Nord-Beveland, Sud Beveland.

Ses îles sont très fertiles en bled, principalement celle de Walcheren. On recueille beaucoup de garance dans celle de Sud-Beveland, surtout aux environs de Goes, petite ville de la même île.

Le commerce de la *Zelande* consiste dans la vente du produit de son territoire, et des marchandises étrangères dont elle est l'entrepôt.

Les productions du territoire sont les bleds, la garance, les chanvres, en petite quantité.

Les marchandises dont elle est l'entrepôt sont principalement les vins, eaux-de-vie, sel, draps, etc., dont elle fournit les villes de la Hollande ou de l'étranger, qui s'adressent aux armateurs zélandais pour cet objet.

Le principal commerce de *Zelande* consiste dans les armemens des navires. *Voyez* HOLLANDE, MIDDELBOURG.

ZELL, ville d'Allemagne, dans le duché de Lunebourg, au confluent de la Fuze et de l'Aller. Long. 27. 57. lat. 51. 45.

Elle est située dans un terrain sablonneux, qui peut être facilement arrosé par le moyen des deux rivières qui la mouillent, et qui lui produisent quantité de poissons. Ses habitans s'adonnent beaucoup à la navigation et au commerce des grains, qu'ils ont la commodité de transporter par eau jusqu'à Brême, par le moyen du Weser. Il y a quelques fabriques que les Français réfugiés au commencement du siècle ont établies.

ZITTAU, ville d'Allemagne, l'une des six capitales de la Haute-Lusace, au cercle de Gorlitz, à 8 lieues de Baotzen, près la frontière de Bohême. Long. 33. 30. lat. 50. 54.

Le commerce des toiles, qui y fleurissait dès le quinzième siècle, rend cette ville fort importante aujourd'hui: en 1777, l'exportation s'en élevait à 500,000 reichsthalers, faisant le tiers de toute celle de la Haute-Lusace. Elles se fabriquent surtout dans 35 villages qui composent son territoire, et qui sont habités par plusieurs milliers de tisserands. Celui de Walterndorf se distingue par ses beaux coutils, et celui de Gros-Schœnau, à 2 lieues de *Zittau*, par ses linges damassés et ses toilettes, linons, cannevas à fleurs.

Les toiles en fils blanchis en fleur, ont 5 quarts de large sur 56 aunes de long, 9 huitièmes sur 112, et 6 quarts sur 112. Celles en fil écru ont 5 quarts de large sur 56 aunes de long, 5 quarts sur 72, 6 quarts sur 50, 6 quarts sur 72, et 7 quarts sur 72. Les nappes ont de 3 à 5 aunes sur 4 à 12; on y joint un certain nombre de douzaines de serviettes faisant des services complets, ou postes. On y trouve aussi des mouchoirs, tayes d'oreillers. On peut, pour tous ces articles, s'adresser à une vingtaine de négocians.

Le commerce du fil y est aussi très-important. Il y a plusieurs maîtres chapeliers qui font d'excellente marchandise. Un moulin à papier, situé dans un des fauxbourgs, travaille beaucoup. La fabrique des draps, autrefois très-considérable, se réduit aujourd'hui à 50 ou 60 maîtres, qui occupent encore deux moulins à foulon et deux teinturiers.

ZUG ou *Zoug*, (*canton de*), un des treize qui compose le corps helvétique.

Le canton de *Zug* ou *Zoug* est le septième en rang. Il confine du côté d'orient et du nord au canton de Zurich, du côté d'occident au canton de Lucerne et aux provinces libres, dont il est séparé par la Reuss, et du côté du midi au canton de Schwitz.

Le pays est partagé en montagnes et en plaines. Les montagnes donnent d'excellens pâturages, et sont parsemées de grands villages, dont les plus considérables sont Egeri ou Egri, Meutzingen, Nuben, etc., et au bord du lac, Saint-André, qui a été autrefois une ville. La plaine est fertile en vins, en bleds et en fruits, en-

d'autres en châtaignes, particulièrement autour du lac : aussi est-elle fort peuplée ; et généralement c'est un beau et riche pays.

Zug, sa ville capitale, est bien bâtie ; elle est située sur le bord du lac de ce nom. On y fait commerce de vin, de grains, de châtaignes, et on y fait des toiles et des étoffes de laine à l'usage du pays.

ZURICH (*canton de*), un des treize du corps helvétique. Long. 26 20. lat. 47. 58.

Il a pour bornes à l'orient le Tourgaw, le comté de Toggenbourg et le Gaster ; au midi les cantons de Schwitz et de Zug ; à l'occident les provinces libres ; et au nord le Rhin qui le sépare du canton de Schaffhouse et du pays de Kletgaw.

Ce canton est d'une étendue considérable, et après celui de Berne il n'y en a point de plus grand dans la Suisse.

Le lac de *Zurich* est assez long, mais étroit ; sa longueur est d'environ neuf lieues, et sa plus grande largeur d'une lieue. Il s'étend du septentrion au midi, et tant soit peu du coté de l'orient, principalement à sa partie supérieure.

Il est fort commode pour le commerce avec les cantons voisins, de même qu'avec les pays des Grisons et d'Italie.

Le terroir y est mêlé de montagnes et de campagnes, qui toutes raportent quelque chose pour l'usage de la vie. Il est fertile en bons grains, et les lacs et les rivières y sont riches en poissons. On y voit quantité de vignobles, mais dans plusieurs le vin est verd. Cependant il a cette bonne qualité, qu'on peut le garder 30 années sans qu'il se gâte, et que plus on le garde et plus il s'adoucit. Cette âpreté du vin peut venir du voisinage des Alpes, dont les neiges qui croissent perpétuellement, réfroidissent beaucoup l'air, et empêchent que les raisins ne puissent mûrir.

Dans quelques endroits de ce canton, comme à une lieue et demie de la ville, près de Regenstorff, et d'un petit lac nommé *Katzensée*, il se trouve une certaine terre, dont on pourrait, en cas de besoin, faire de la tourbe pour suppléer au défaut du bois. On a trouvé de la tourbe, non-seulement audit Katzensée, mais aussi à Renti, à Bilten, au canton de Harus, dans la paroisse de Horgen, au Hirzel, etc.

ZURICH, ville de Suisse, capitale du canton du même nom, à 16 lieues de Bâle, à l'extrémité septentrionale du lac de *Zurich*.

On peut regarder cette ville, comme une des plus commerçantes de la Suisse : elle fournit au commerce des soies de toutes espèces ; des étoffes de soie, telles que Batavia doubles et simples, florentines, augustines, vingtièmes en soie et coton, taffetas, gros de Tours et de Naples, rubans de toutes qualités, des mouchoirs de soie ; des gazes de fil et de coton, des crêpes noirs et blancs, des flurs, des suies de nankin blanches, des grenadines, des draps, des étoffes de soies et de laines dans tous les genres, pour habillemens d'hommes et de femmes ; des toiles de coton, des mousselines de toutes espèces, et de la bonneterie.

Quoique *Zurich* ait peu de bailliages, il est un des cantons le plus riche par le commerce et les fabriques que ses habitans ont attirés chez eux, et qui ont réussi au-delà de leurs espérances. Il est sûr que les Zuricois ont un génie très-propre pour imiter, et les paysans une patience et un attachement au travail qui leur aide merveilleusement. Ils travaillent à bon marché, ce qui est un grand avantage et qui leur procure la préférence pour la vente. Quoiqu'ils gagnent peu, soit l'ouvrier, soit le marchand, *Zurich* n'en possède pas moins de grandes richesses, ce qui prouve l'effet que produisent les fabriques et l'amour du travail.

Les soies et organsins que les Zuricois achètent annuellement dans le Trentin, l'Italie et le Piémont, qu'ils font organsiner chez eux, occupent beaucoup de monde ; le débit qu'ils ont en France, Hollande, Angleterre et ailleurs est fort considérable : ils emploient aussi beaucoup de soie dans les diverses étoffes de leurs fabriques, comme étoffes et mouchoirs de soie, crêpons de soie et laine, étoffes, soie et filoselles, soie et laine, soie et coton, soie et fil.

On y file quantité de coton qui s'emploie dans les susdites étoffes, toiles de coton pour l'impression, bas de coton et mouchoirs de couleur, et le lin pour les mousselines.

Poids, mesures, monnaie, change. Le poids de *Zurich* est composé de huit onces ou de seize loths ; il équivaut à sept onces cinq gros onze grains de poids de marc de France.

Quant à la mesure des étoffes appelée *brasse*, ou *brache*, elle est plus petite de près de moitié que l'aune de Paris. 197 brasses trois quarts font 100 aunes de Paris.

A *Zurich*, on tient les écritures en florins ; schillings et hellers ou deniers, ou florins, kr. et deniers. Le premier a 40 schillings, et le schilling a 12 deniers. Le second a 60 kr., et le kr. 8 deniers.

On y a deux valeurs, celle de change et l'argent courant.

L'argent de change consiste en louis vieux à 7 florins.

En argent courant les louis vieux valent 7 fl. 45 kr. Les louis neufs, 9 florins 45 kr. ; et l'écu neuf, 2 florins 26 kr. un quart ; mais ces prix-là ont changé depuis longtems, et sont aujourd'hui, le premier à 8 florins, les autres à 10, et l'écu neuf 2 florins et demi ; et c'est ainsi que s'entend aujourd'hui l'argent courant de cette ville.

Dans les réductions de la valeur de change en

valeur courante, l'on compte le louis vieux à 7 florins trois quarts contre le louis neuf à 9 florins trois quarts comme pair : conséquemment 275 fl. de ch., soit en louis d'or à 7 florins, pour 310 fl. comptant, soit en louis neufs à 10 florins.

L'usance y est 14 jours de vue, et il n'y a point de jours de faveur en usage.

Change.

Zurich donne.	Reçoit par contre.	Dans les villes ci-après.
1 écu de ch.	p. 89 den. de gr. b. env.	à Amsterdam.
53 kr. et. p. ou m.	p. 1 flor. et.	à dite.
107 flor. et. id.	p. 100 flor. et.	à Auguste.
100 flor. et. p. ou m.	p. 100 flor. esp. spécifiées.	à Bâle.
81 ½ kr. de ch. id.	p. 1 livre.	à Bergame.
106 flor. et. id.	p. 100 flor. val. de foire.	à Bolzano.
100 florins esp. spécif. id.	p. 100 flor. même espèce.	à Francfort-sur-le-Mein.
95 écus de ch. anv.	p. 100 piast. de 5 ½ liv. hors de banque.	à Gênes.
20 kr. et. env.	p. 1 liv. hors de banque.	à dite.
1 louis vieux.	p. 11 liv. 12 s. et. env.	à Genève.
2 flor. 36 kr. erg. n. cuv.	p. 1 rd. banco.	à Hambourg.
107 flor. et. id.	p. 100 flor. en ls à 7 ½ fl.	à Leipsick.
9 flor. 45 kr. et. id.	p. 1 liv. ster.	à Londres.
68 kr. avec 7 ½ p. cent d'ag. id.	p. 1 liv. et.	à Milan.
107 flor. et. id.	p. 100 flor. et.	à Nuremberg.
100 liv. en écus neufs à 6 liv. id.	p. 100 l. tournois.	à Paris, Lyon, etc.
100 flor. id. id.	p. 100 flor. même espèce.	à Saint-Gall.
30 kr. et. id.	p. 1 liv. ou lira.	à Turin.
12 ½ kr. avec 9 p. cent d'ag. id.	p. 1 liv. pet. arg.	à Venise.
107 flor. et. id.	p. 100 flor. et.	à Vienne.

ZURZACH, bourg considérable de Suisse, à cinq milles d'Italie, au-dessous de Keisers-Toul. C'est un grand et beau bourg situé au bord du Rhin, célèbre principalement pour ses foires franches, où viennent quantité de marchands de divers pays, et où il se débite une quantité prodigieuse de marchandises, durant fort peu de tems. Elles se tiennent, la première, à la Pentecôte et l'autre à la fin du mois d'août, dite *Sainte-Varence* : Elles durent quinze jours. Cette ville appartient à l'évêque de Constance ; mais pendant tout le tems que dure la foire, toute jurisdiction de l'évêque cesse, et le bailli de Bade y a une autorité absolue.

Le lundi qui termine la foire, est le jour des payemens ; et le mardi suivant avant midi, tout ce qui est dans le cas d'être protesté, doit l'être alors.

Il s'y fait, pendant ce court espace de tems ; d'immenses affaires, tant en marchandises, qu'en banque et échange d'espèces d'or et d'argent.

Les Hollandais, particulièrement ceux d'Amsterdam, y font un grand commerce tant des marchandises qu'ils y font conduire, que de celles qu'ils en tirent ; celles-ci sont diverses sortes de soie et de toutes les différentes étoffes qui se fabriquent en Suisse ; les autres consistent en toiles peintes, en mousselines, en batiste, en coton, en drogueries, en draps et étoffes de laine, en thé, en chocolat, en épiceries, en drogues pour les teintures, et en cannes.

Les opérations en banque se font d'après les cours de *Zurich*, Bâle, Genève et Schaffhouse que l'on combine en tous sens.

Le poids y est exactement de huit pour cent plus fort que celui de marc.

ZUTPEN ou *Zutphen*, ville de Gueldres et capitale du comté de ce nom, sur la rive droite de l'Yssel, à trois milles de Deventer et de Doesbourg. Elle est baignée par la rivière le Berkel, et a un pont sur l'Yssel. Longitude 23. 48, latitude 52. 12.

Elle est une ville Anséatique et les anciens rois de Danemarck ont invité plusieurs fois les habitans de *Zutfen* de porter leurs denrées dans le Nord. Aujourd'hui son commerce est peu de chose. Il y a cependant encore quelques manu-

factures, principalement les tanneries, etc., et fait quelque commerce avec l'Allemagne, le haut pays, mais surtout avec Deventer, Arnhem et Harderwyk. Il y a deux marchés de cuirs et de chevaux par an, et deux autres grands marchés où il se fait beaucoup d'affaires. On y voit aussi un poids public.

ZWICKAU, petite ville d'Allemagne, au cercle de la Haute-Saxe, sur la Muldaw, à 10 lieues de Plawen. Long. 30. 30. lat. 50. 43.

On y fabrique des draps et des cardes; le cuir qu'on y prépare pour semelles de souliers est très-bon et en grande réputation. Les objets de commerce de cette ville sont les draps, les cardes, les cuirs, les planches, le fer, le charbon de pierre, la pierre de taille, le marbre, les ardoises et le bled.

On fabrique à *Zwickau* une laque d'une belle qualité et différentes couleurs pour les manufactures. On s'occupe aussi dans les environs de cette ville de la culture des muriers.

ZWOL, troisième ville Anséatique de l'Overyssel, à deux milles de Deventer et à trois de Kampen. Long. 23. 43, lat. 52. 33.

Elle est assez commerçante et jouit du droit de battre monnaie. L'Aa, petite rivière fort vive, traverse la ville et prend ensuite le nom de *Swarte Water* ou *eau noire*. Le principal commerce de *Zwol* consiste en bestiaux, principalement en bêtes à cornes, qu'on tire du Danemarck, en moutons et cochons. Le commerce des grains y est cependant assez considérable. On exporte aussi des cuirs, du miel, de la cire, de la laine, etc.

Le last de *Zwol* est de 26 sacs ou 9 muddes qui font le hoed de Rotterdam.

Fin du cinquième et dernier Volume.

SUPPLÉMENT.

Nous avons fait connaitre à l'article EUROPE, à ceux de FRANCE, d'ANGLETERRE, quelques dispositiuns du traité de commeree conclu, en 1795, entre l'Angleterre et les Etats-Unis d'Amérique; n'ayant point alors eet acte entre nos mains, nous n'avons pu le consigner en entier dans notre ouvrage, ainsi que nous aurions dû le faire à l'article EUROPE.

Mais nous étant enfin adressés, pour en avoir une copie, au ministre des Relations extérieures, il a eu la bonté de nous l'adresser.

En conséquence, pour ne point priver nos lecteurs des lumières ou des connaissances relatives aux relations commerciales qui s'y trouvent consignées, nous avons eru devoir le donner ici en supplément, avec d'autant plus de motif que ce traité ne se trouve, en entier, à notre connaissance, dans aucun ouvrage français imprimé.

Traité de cnmmerce et de novigation entre sa majesté britannique et les Etots-Unis d'Amerique, por l'intermediaire de leur president, et de l'ovis et du consentement de leur sénat.

Sa Majesté Britannique et les Etats-Unis d'Amérique voulant, par un traité d'amitié, de commeree et de navigation, terminer leurs différens de la manière la plus propre à satisfaire les deux parties et à produire la bonne intelligence, sans avoir reeours aux méritea de leurs plaintes et de lêurs prétentions respectives, voulant de plus régler le commerce et la navigation entre leurs différens pays, terres et peuples, de manière à rendre l'un et l'autre réciproques, útiles et satisfesans; il a été nommé à cet effet des plénipotentiaires de part et d'autre, et il leur a été donné pleins pouvoirs de stipuler et da conelure ledit traité; en conséquence, sa Majesté Britannique a nommé pour son plénipotentiaire l'honorable *William Windhom*, baron Grenville de Woltore, membre du conseil privé de sa majesté, et premier secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, et le président desdits Etats Unis, de l'avis et du consentement de leur sénat, a désigné pour leur plénipotentiaire l'honorable john *Jay*, justieier en chef desdits Etats-Unis, et leur envoyé extraordinaire auprès de sa Majesté, lesquels plénipotentiaires ont stipulé et arrêté les articles suivans:

Art. I. Il y aura une psix solide, inviolable et universelle, ainsi qu'une amitié vraie et sincere entre sa Majesté Britannique, ses héritiers et suecesseurs, et les Etats Unis d'Amérique, at entre leurs pays respectifs, terres, villes, villages et peuples de toutes conditions, sans exception da personnes ou de lieux.

II. Sa Majesté fera retirer toutes ses troupes et garnisons de tous les postes et des places en dedans des lignes frontières, attribuées par le traité de paix aux Etats-Unis d'Amérique; cette évacuation aura lieu aur ou avant le premier jour du mois de juin 1796; et dans cet intervalle, il sera pris de conceri par le gouvernement des Etats-Unis, et le gouverneur général de sa Majesté en Amérique, toutes les mesures convenables relativement aux arrangemens préparatoires que l'on jugera nécessaires pour la cession desdits postes; pendant ee tems, les Etats-Unis pousseront à volonté leurs établissemena dans toutes les parties du territoire, en-dedans de ces lignes frontières, à l'exception de banlieues ou juridictiona de ees postes. Toutes les personnes établies dana ces banlieues ou juridictions, ainsi que ceux qui y commercent, continoeront do jouir sans molestation de toutes leurs propriétés de tout genre, et trouveront protection; il leur sera accordé pleine liberté de rester ou de s'en aller avec la totalité, ou une partie quelconqua de leurs effets; il leur sera aussi libre de vendre leurs terres, habitations et effets, ou d'en conserver la possession, selun qu'il leur plaira. Ceux d'entr'eux qui continueront à résider en-dedans desdites lignes frontières, ne pourront pas être forcés à devenir citoyens des Etats-Unis, ni à leur prêter aucun serment de fidélité; mais il leur sera parfaitement libre de le faire; s'ils le veulent; et ils seront tenus de déclarer leurs intentions, et de choisir dans l'espace d'un an, à dater de la susdite évacuatiun. Ce tems expiré, toutes les personnes qui continueront à y résider, sans avoir déclaré qu'elles étaient dans l'intention de rester sujets de sa Majesté Britannique, seront censées avoie choisi, et être citoyens des Etats-Unis d'Amérique.

III. Il est convenu qu'il sera toujours libre aux sujets de sa Majesté et aux citoyens des Etats-Unis, ainsi qu'aux Indiens résidans, soit en dehors, soit en-dedans desdites lignes frontières; de passer et de repasser sans obstacle, par terre, ou par navigation intérieure, sur le territoire et pays des deux parties situés dans le continent do l'Amérique, le pays situé en-dedans des limites de la compagnie da la baye d'Husson est seul

excepté ; et ils pourront naviguer sur les lacs, fleuves et eaux de ces pays, et commercer et trafiquer, sans obstacle les uns avec les autres. Mais il est entendu que cet article ne va pas jusqu'à autoriser l'admission des navires des Etats-Unis dans les ports de mer, *hâvre*, *baies*, ou crique du Saint, territoire de sa Majesté, ni l'admission dans cette partie du cours du fleuve qui est comprise entre leur embouchure et le dernier port d'entrée, en remontant du côté de la mer, à moins que ce ne soit de petits bâtimens, trafiquant *bonâ fide* entre *Montreal* et *Québec*, d'après les règlemens qu'on établira à l'effet de prévenir la possibilité de toute espèce de fraude, à cet égard. Cet article n'autorise pas non plus les navires britanniques venant de la mer dans les fleuves des Etats-Unis, à remonter au-delà du dernier port d'entrée, assigné aux navires étrangers qui remontent du côté de la mer. La rivière de *Mississipi* restera cependant, conformément au traité de paix, entièrement ouverte aux deux parties ; et il est de plus convenu que les ports et places situés sur la rive orientale, à telle d'entre les deux parties qu'ils appartiennent, pourront être librement abordés, et serviront à l'usage des deux parties, d'une manière aussi étendue que les forts et places de sa Majesté dans la Grande-Bretagne.

Les effets et marchandises dont l'importation ne sera pas entièrement prohibée, dans ledit territoire de sa Majesté, en Amérique, pourront, à l'usage du commerce, y être librement transportés de la manière susdite par les citoyens des Etats-Unis, et ces effets et marchandises ne seront assujétis à d'autres droits qu'à ceux payables pour les mêmes objets, s'ils y étaient importés d'Europe, et réciproquement les effets et marchandises, dont l'importation ne sera pas entièrement prohibée dans les Etats-Unis, pourront à l'usage du commerce y être librement transportés de la manière susdite, par les sujets de sa Majesté, et cela, sans qu'ils puissent être assujétis à d'autres droits qu'à ceux payables par les citoyens des Etats-Unis, lors de l'importation des mêmes objets sur des bâtimens américains, dans les ports atlantiques desdits Etats, et toutes les marchandises dont l'exportation ne sera pas prohibée dans ledit territoire des deux parties respectivement, pourront de même en être exportées par les deux parties, en payant les droits comme ci-dessus.

Il ne sera jamais imposé de droits d'entrée, par aucune des deux parties, sur les pelleteries apportées soit par terre, soit par navigation intérieure dans lesdites contrées, et il ne sera payé ni impôt, ni taxe quelconque, par les Indiens qui passeront ou repasseront avec leurs propres biens, ou effets de telle nature que ce soit ; mais les marchandises emballées, ainsi que tout autre bagage, qu'il n'est pas de coutume chez les Indiens, de mener avec eux, ne seront pas considérées comme leur appartenant *bonâ fide*.

Aucune des deux parties ne pourra demander, pour le trajet des rivières, d'autres péages ou taxes, que ceux ou celles payables par les habitans des lieux, et il ne sera levé aucun impôt sur les marchandises ou effets qui seront simplement transportés, d'un côté à l'autre, dans les lieux de portage, à l'effet d'être aussitôt embarqué et emmené vers d'autres endroits. Mais, attendu que l'unique but de cette stipulation est d'assurer aux deux parties une traverse libre dans les lieux de portage, de côté et d'autre, il est convenu que cette exemption d'impôt ne s'étendra qu'aux marchandises transportées par la voie directe et ordinaire, dans les lieux de portage, et non à celles qu'on voudrait vendre, ou échanger pendant la traversée. On pourra faire des règlemens convenables pour prévenir la possibilité de toute espèce de fraude à cet égard.

Comme cet article est destiné à rendre commune aux deux parties les avantages locaux de l'une et de l'autre, et à produire, par ce moyen, des sentimens favorables à l'amitié et au bon voisinage, il est convenu que les gouvernemens respectifs encourageront mutuellement ces relations amicales, en fesant justice à tout le monde avec promptitude et impartialité, et en donnant une protection efficace à tous ceux qui peuvent être intéressés au maintien de ce commerce.

IV. Attendu qu'il n'est pas constaté que la rivière de *Mississipi* s'étende assez au nord, pour qu'elle puisse être entrecoupée par une ligne à tirer vers l'ouest, en partant du *lac des Forêts*, comme il est dit dans le traité de paix entre sa Majesté et les Etats-Unis, il est convenu qu'il sera pris des mesures par le gouvernement de S. M. en Amérique, conjointement avec le gouvernement des Etats-Unis, pour qu'il soit fait par eux une reconnaissance générale de ladite rivière, depuis le premier dégré de latitude, au-dessous des *Chûtes de Saint-Antoine* jusqu'à sa source principale, ou jusqu'à ses différentes sources, et pour qu'il soit en même tems fait une reconnaissance des pays adjacens ; et si, d'après cette opération, on trouve que ladite rivière ne peut pas être entrecoupée par la ligne ci-dessus, les deux parties contractantes procéderont à l'amiable, à la fixation des limites dans ces pays, ainsi qu'à l'ajustement de tous les points qui restent à déterminer entre lesdites parties, le tout selon les règles de la justice, d'après les commodités mutuelles, et conformément à l'esprit dudit traité.

V. Attendu qu'il s'est élevé des doutes sur la question de savoir quelle est la rivière désignée dans ledit traité, sous le nom de rivière do *Sainte-Croix* qui forme une partie des lignes frontières marquées dans ce traité ; cette ques-

Digitized by Google

tion sera renvoyés à la décision définitive des commissaires qu'on doit nommer de part et d'autre de la manière suivante, savoir :

Il sera nommé par S. M. B. un commissaire, et un commissaire par le président des Etats-Unis, de l'avis et du consentement de leur sénat, et ces deux commissaires ainsi nommés, s'accorderont sur le choix d'un troisième, ou bien, s'ils ne peuvent pas s'accorder, chaque commissaire proposera une personne, et des deux noms ainsi proposés, il en sera tiré un par la voix du sort, en présence des deux commissaires nommés en premier lieu. Les trois personnes nommées de cette manière feront serment d'examiner avec impartialité ladite question, et de la résoudre, d'après les renseignemens qui leur seront fournis, tant par le gouvernement britannique, que par celui des Etats-Unis. Lesdits commissaires se réuniront à *Halifax*, et il leur sera permis de se transporter à tel endroit qu'ils jugeront convenable. Ils pourront en outre nommer un secrétaire, et employer tels arpenteurs, ou autres personnes qu'ils jugeront à propos. Par une déclaration signée et scellée d'eux, lesdits commissaires détermineront quelle est la rivière qu'on a voulu désigner dans le traité, sous le nom de rivière de *Sainte-Croix*. Cette déclaration contiendra une description de ladite rivière, et précisera le degré de longitude et de latitude, tant de son embouchure que de sa source. Copie de cette déclaration, ainsi que de l'état de leurs comptes et du procès verbal de leurs opérations, sera remise par les commissaires aux deux agens, celui de S. M., et celui des Etats-Unis qui pourront être respectivement nommés et autorisés à traiter cette affaire pour le compte de leurs gouvernemens; les deux parties s'accordent alors à regarder leur décision comme définitive, de sorte qu'on ne pourra plus élever la même question, ni en faire un sujet de dispute, ou de différent.

VI. Attendu qu'il est reconnu que plusieurs négocians britanniques et autres sujets de S. M., ont à réclamer des dettes considérables contractées *bonâ fide*, antérieurement à la guerre, et non encore acquittées par des citoyens ou des habitans des Etats-Unis; et attendu que par l'effet de plusieurs obstacles provenant des lois depuis la paix, non-seulement l'entier recouvrement de ces dettes a été retardé, mais encore leur valeur et leur solidité ont été en diverses occasions diminuées et affaiblies, de sorte qu'en suivant aujourd'hui le cours ordinaire des procédés judiciaires, les créanciers britanniques ne pourraient pas obtenir et recevoir une compensation entière, proportionnée aux pertes et dommages qu'ils ont encourus; pour toutes ces raisons, il est convenu que, dans tous les cas où il ne sera pas possible, par telle cause que ce soit, d'avoir une compensation entière pour ces pertes et dommages, en suivant le cours ordinaire de la justice, lesdits Etats-Unis se chargeront de faire auxdits créanciers une compensation entière et complète; mais aussi il est distinctement entendu que ce dédommagement n'aura lieu que pour les pertes occasionnées par les obstacles des lois, comme il est dit ci-dessus, et non pour les pertes occasionnées, soit par l'insolvabilité des débiteurs, soit par toute autre cause qui aurait pu donner lieu à ces pertes, quand même lesdits obstacles n'auraient jamais existé; ni encore pour les pertes occasionnées par le délai manifesté, la négligence ou l'émission volontaire du réclamant.

A l'effet de mieux constater le montant de ces pertes, il sera nommé cinq commissaires autorisés à se réunir et à agir de la manière suivante, savoir : il sera nommé deux commissaires par sa Majesté, deux par le président des Etats-Unis, de l'avis et du consentement de leur sénat, et enfin un cinquième par la voie unanime des quatre autres; si ceux-ci ne peuvent pas s'accorder sur le choix; alors les deux commissaires nommés par chaque partie, doivent proposer respectivement une personne, et des deux noms ainsi proposés, il sera tiré un par la voie du sort en présence des quatre commissaires nommés en premier lieu.

Lorsque les cinq commissaires ainsi nommés se seront assemblés, ils commenceront, avant toute opération, par prêter le serment suivant, en présence les uns des autres, et ce serment ainsi prêté et dûment attesté, sera inscrit au procès-verbal de leur opération, ainsi qu'il suit : *J. N. B.* un des commissaires nommés au vertu du sixième article du traité d'amitié, de commerce et de navigation entre S. M. B. et les Etats-Unis d'Amérique, jure et affirme solennellement que j'examinerai avec probité, diligence, impartialité et soin, toutes les plaintes qui seront présentées aux commissaires en vertu dudit article; et de plus, que je ne prononcerai, autant que mon jugement me le permettra, que d'après les règles de la justice et de l'équité, j'affirme en outre que je cesserai d'agir en qualité de commissaire, dans tous les cas où je puis être personnellement intéressé.

Trois d'entre lesdits commissaires formeront un comité, et auront plein pouvoir de prononcer sur tous les cas soumis à ladite commission, pourvu que l'un des deux commissaires nommés de chaque côté, et le cinquième commissaire soient présens; tous les jugemens seront prononcés à la majorité des voix des commissaires présens. A dater du jour où lesdits commissaires se seront formés en comité, et que tout sera prêt pour commencer les opérations, il sera accordé dix-huit mois pour la présentation des plaintes et des demandes; il sera néanmoins libre auxdits commissaires, dans tous les cas particuliers qui leur paraîtront

paraîtront exiger une prolongation de ce terme, de le prolonger à un terme quelconque qui n'excédera pas de six mois l'expiration du tems accordé ci-dessus. Lesdits commissaires s'assembleront d'abord à *Philadelphie*, mais ils pourront se transporter d'un lieu à un autre, suivant qu'ils le jugeront à propos. Les commissaires, en examinant les plaintes et les demandes qui leur seront adressées comme ci-dessus, sont autorisés et requis, d'après le sens véritable et l'esprit de cet article, à prendre en considération toutes les demandes relatives soit au capital et intérêt, soit à la balance du capital et intérêt, et à prononcer sur tous ces cas, ayant constamment égard aux différentes circonstances et aux règles de la justice et de l'équité. Il sera aussi libre auxdits commissaires d'examiner, sur serment, toutes les personnes qui viendront faire des dépositions relatives aux cas ci-dessus; et ils pourront recevoir en témoignage, suivant que l'équité et la justice le leur dicteront, toute déposition écrite, tout livre ou papier, ou tout extrait, ou copie de livres, ou de papiers, pourvu que ces dépositions, livres, papiers ou extraits, soient vérifiés d'après les formes légales aujourd'hui existantes dans les deux pays, ou de toute autre manière qui paraîtra auxdits commissaires devoir être requise ou accordée.

L'arrêt de ces commissaires ou de 3 d'entr'eux, composé, comme il est dit plus haut, sera définitif, tant par raport à la justice de la demande, que relativement au montant de la somme payable au créancier ou réclamant, et les Etats-Unis s'engagent à faire payer au créancier, en espèces, et sans déduction, la somme ainsi arrêtée; ils la feront payer à l'époque précise ou aux différentes époques, à l'endroit précis ou aux différens endroits qu'il plaira auxdits commissaires de spécifier, à condition cependant que le créancier donnera telles décharges ou reconnaissances qu'il plaira aux commissaires de dicter, et pourvu que l'époque d'aucun paiement ne soit fixée par lesdits commissaires, avant le terme de 12 mois, à dater du jour de la ratification de ce traité.

VII. Attendu que différens négocians et autres citoyens des Etats-Unis se sont plaints de ce que durant la guerre où S. M. est actuellement engagée, ils ont souffert des pertes et dommages considérables, tant par des prises illégales et irrégulières, que par la condamnation de leurs bâtimens et propriétés, sous prétexte d'autorisation ou commission de la part de S. M., et attendu que, par l'effet de diverses circonstances relatives auxdits cas, il n'est pas possible que les réclamans puissent aujourd'hui, en suivant le cours accoutumé des procédés judiciaires, obtenir une compensation proportionnée à leurs pertes et dommages; il est convenu que dans tous les cas où lesdits négocians ou autres, pour telles causes que ce soit, ne pourront obtenir une compensation en suivant le cours de la justice, il sera fait par le gouvernement britannique auxdits réclamans, une compensation pleine et entière, mais il est distinctement entendu que ce dédommagement n'aura pas lieu pour les pertes occasionnées par le délai manifeste, la négligence ou l'émission volontaire des réclamans.

A l'effet de mieux constater le montant des dommages et pertes, il sera nommé cinq commissaires autorisés à agir dans la ville de Londres, précisément de la même manière dont les commissaires désignés dans l'article ci-dessus doivent agir, et dès qu'ils auront prêté le même serment, ou fait la même affirmation, (*mutatis mutandes*) il sera aussi accordé le même terme de 18 mois pour la présentation des demandes, et ces commissaires pourront de même prolonger ce terme, dans des cas particuliers. Ils auront la même étendue pour les témoignages, livres, papiers et autres preuves; ils exerceront à discrétion les mêmes pouvoirs à ce sujet, et ils prononceront sur les réclamations d'après le caractère de chacune d'elles, et en se conformant aux règles de la justice, et aux droits des nations. L'arrêt des commissaires, ou de trois d'entr'eux, composé comme il est dit plus haut, sera définitif, tant par raport à la justice des demandes, que relativement au montant de la somme payable au réclamant; et S. M. s'engage de faire payer au réclamant, en espèces et sans déduction, la somme ainsi arrêtée, et cela, à l'époque précise, ou aux différentes époques, à l'endroit précis ou aux différens endroits qu'il plaira auxdits commissaires de spécifier, à condition cependant qu'il sera donné par les réclamans telles décharges, ou reconnaissances qu'il paraîtra convenable aux commissaires de dicter.

Et attendu que différens négocians et autres sujets de S. M. se plaignent de ce que, durant la guerre actuelle, ils ont souffert des pertes et dommages, par des prises de bâtimens et de marchandises, faites en-dedans des limites et juridictions des Etats-Unis, et amenées dans les ports d'iceux, ou bien faites par des vaisseaux de guerre originairement équipés dans les ports desdits Etats.

Il est convenu que, dans tous les cas de cette nature, où il ne sera pas fait de restitution, conformément à la teneur de la lettre de M. *Jefferson*, datée de *Philadelphie* le 5 septembre 1793, et dont copie est annexée à ce traité, les plaintes des parties intéressées, seront renvoyées aux commissaires qui doivent être nommés en vertu de cet article, lesquels seront autorisés à agir, dans ces cas, de la même manière dont ils agiront dans tous les autres qui leur seront soumis. Les Etats-Unis s'engagent à faire payer aux réclamans ou plaignans, en espèces et sans déduction,

la somme arrêtée par lesdits commissaires, et cela au tems et lieu spécifiés, à condition, cependant, qu'il sera donné par les reclamans telles décharges ou reconnaissances qu'il paraîtra convenable aux commissaires de dicter; et il est convenu que non-seulement les cas aujourd'hui existans de l'une et de l'autre nature, mais encore tous ceux qui existeront au moment de la ratification de ce traité, seront considérés comme fesant la matière du présent article, dans tous les réglemens, et selon son esprit et son but.

VIII. Il est convenu en outre que les commissaires mentionnés dans les deux articles ci-dessus seront payés par les deux parties respectivement, d'après l'arrangement qui sera fait entr'elles, et cet arrangement aura lieu au moment de la ratification mutuelle de ce traité. Toutes les autres dépenses que nécessiteront les opérations desdits commissaires, seront défrayées par les deux parties, conjointement après que la majorité des commissaires en aura constaté et vérifié le montant. En cas de mort, de maladie ou d'absence nécessaire, la place de chaque commissaire devenue ainsi vacante sera remplie de part et d'autre par un nouveau commissaire nommé de la même manière que le premier, et tenu de prêter le même serment et de faire les mêmes devoirs.

IX. Il est convenu que les sujets britanniques actuellement possesseurs de biens-fonds dans le territoire des Etats Unis, ainsi que les citoyens américains qui possèdent des biens-fonds dans les Etats de S. M., continueront d'en jouir selon la nature et la teneur de leurs propriétés ou titres; ils pourront les céder, vendre ou aliéner à qui bon leur semblera, de même que s'ils étaient nés dans le pays; et ils ne pourront ni eux, ni leurs héritiers ou substituts, être regardés comme étrangers, en ce qui concerne lesdits biens-fonds, et les articles des lois y relatives.

X. Jamais à l'avenir, ni les dettes contractées par des individus de l'une des deux nations, vis-à-vis ceux de l'autre, les actions, ni l'argent qu'ils pourraient avoir dans les fonds publics, ou dans des banques publiques ou particulières, ne pourront dans aucun cas, à cause des guerres ou des différens nationaux, être séquestrés ou confisqués, attendu qu'il est injuste et impolitique que des dettes ou des engagemens entre particuliers, ayant confiance les uns aux autres, puissent être détruits ou altérés par l'autorité nationale, pour raison des différens nationaux ou de querelles d'Etat à Etat.

XI. Il est convenu entre S. M. et les Etats Unis d'Amérique, qu'il y aura liberté entière et réciproque de navigation et de commerce entre leurs peuples respectifs, de la manière et avec la limitation, et sous les conditions spécifiées dans les articles suivans.

XII. S. M. consent à ce que durant le tems ci-après limité, il soit permis aux citoyens des Etats-Unis de transporter du territoire desdits Etats, sur des bâtimens à eux appartenans, et qui n'excéderont pas le port de 70 tonneaux, dans les îles, ou ports de S. M. aux Indes occidentales, toutes les marchandises du crû, des manufactures et du produit desdits Etats, ou tels autres objets qu'il est aujourd'hui permis, ou qu'il pourra être permis de transporter desdits Etats à ces mêmes îles ou ports, sur des bâtimens britanniques, et lesdits bâtimens américains ne seront assujétis à des droits de tonnage autres que ceux payables par les navires britanniques, dans les ports des Etats-Unis, et les cargaisons desdits bâtimens américains ne paieront d'autres droits que ceux qui seront imposés sur des articles de même nature, si on les y importe desdits Etats, sur des bâtimens britanniques.

Sa Majesté consent aussi à ce qu'il soit permis auxdits citoyens américains d'acheter, dans les mêmes îles ou ports, des chargemens pour leur compte, et de porter sur leurs propres bâtimens, pour le territoire des Etats-Unis, tous les articles provenant du crû, des manufactures, et du produit desdites îles, ou tels autres objets qu'il est aujourd'hui permis de transporter auxdits Etats sur des bâtimens britanniques, et ces articles ne seront sujets à d'autres droits d'exportation qu'à ceux qui sont aujourd'hui, ou qui dans la suite, seront payés par des bâtimens britanniques, dans des circonstances semblables.

A condition, toutefois, que lesdits bâtimens américains ne pourront, ni transporter, ni déposer leurs cargaisons ailleurs que sur le territoire des Etats-Unis, vu qu'il est expressément convenu et stipulé que, durant tout le tems que subsistera cet article, il y aura défense et prohibition de la part du gouvernement des Etats-Unis, de transporter, sur des navires américains, soit directement des îles de S. M., soit du territoire des Etats Unis, de la mélasse, du sucre, du café, du cacao ou du coton, pour aucune partie du monde, les Etats Unis d'Amérique exceptés, déduction faite d'une portion raisonnable de provisions de mer.

Et pourvu encore, que durant le même tems il soit permis aux navires britanniques d'importer desdites îles, sur le territoire des Etats-Unis, et d'exporter des Etats-Unis pour ces mêmes îles tous les articles provenans du crû, des manufactures et du produit desdites îles et des Etats-Unis respectivement, ou tels autres objets dont l'importation et l'exportation sont aujourd'hui permises par les lois des Etats-Unis; et les cargaisons desdits navires britanniques ne seront sujètes à d'autres droits qu'à ceux qu'on imposera sur les mêmes articles importés ou exportés de cette même manière sur des bâtimens américains.

Digitized by Google

Il est convenu que cet article, ainsi que toutes les dispositions qu'il renferme, subsisteront tout le tems que durera la guerre, dans laquelle S. M. est aujourd'hui engagée, et deux ans au-delà de ce terme, à compter du jour où l'on signera les préliminaires de la paix, ou tels autres articles dont pourra dépendre la terminaison de la guerre. Il est convenu en outre que, ce terme expiré, les deux parties contractantes chercheront à régler leur commerce à cet egard, d'après la situation où S. M. pourra se trouver alors, relativement aux Indes occidentales, et dans la vue de faire les arrangemens les plus propres à conduire à leurs avantages mutuels et à l'extension do commerce.

Ces deux parties renouvelleront alors leurs discussions, et elles chercheront à déterminer, s'il est vrai qu'il y ait des cas où la propriété ennemie puisse être protégée par le pavillon neutre, et quels sont ces cas; elles rechercheront aussi dans quels cas des provisions de bouche et autres articles qui en général ne sont pas censés être objets de contrebande, peuvent devenir tels. Mais, en attendant leur conduite à cet égard, l'une vis à-vis de l'autre, sera réglée par les articles ci après insérés sur cette matière.

XIII. Sa Majesté consent à ce que les navires appartenans aux citoyens des Etats-Unis d'Amérique, soient admis et reçus avec hospitalité dans tous les ports de mer et hâvres du territoire britannique dans les Indes orientales. Les citoyens des Etats-Unis pourront librement faire le commerce entre ledit territoire et les Etats-Unis, en ne trafiquant que des articles dont l'importation et l'exportation ne seront pas entièrement prohibées dans ledit territoire, à condition toutefois qu'il ne leur sera pas libre, en cas de guerre entre le gouvernement britannique et toute autre puissance, d'exporter dudit territoire, sans la permission spéciale du gouvernement britannique, soit des munitions militaires ou navales, soit du riz. Les citoyens des Etats Unis ne paieront, pour l'admission de leurs navires dans lesdits ports, d'autres droits de tonnage que ceux payables par les navires britanniques, lors de leur admission dans les ports des Etats Unis; et les droits d'importation ou d'exportation pour lesdits navires, ne seront autres que ceux imposés sur des articles de même nature, lors de leur importation ou exportation sur des bâtimens britanniques; mais il est expressément convenu que les bâtimens des Etats-Unis ne pourront emmener aucune partie des articles ainsi exportés du territoire britannique, dans aucun autre port ou lieu, excepté dans quelques ports où lieux de l'Amérique, où lesdits articles seront déchargés, et il sera établi par les deux parties, tels reglemens qu'il leur paraîtra nécessaire d'établir, de tems en tems, pour faire observer duement et fidelement le contenu de cette stipulation.

Il est entendu que la permission accordée par cet article, ne va pas jusqu'à autoriser les bâtimens des Etats-Unis à prendre une part quelconque au cabotage dudit territoire britannique. Mais les bâtimens allant d'un port de décharge à un autre, avec leur cargaison originale, soit en partie, soit en entier, ne seront pas considérés comme fesant le cabotage; il ne suivrait pas non plus de cet article, que les citoyens des Etats-Unis aient la liberté de se fixer ou de résider dans ledit territoire, ou de pénétrer dans l'intérieur des pays sans la permission du gouvernement britannique y établi; et s'il arrive qu'on cherche à transgresser les règlemens du gouvernement britannique à cet égard, il sera permis de les faire observer aux citoyens des Etats-Unis, de la même manière qu'on les fait observer aux sujets britanniques, et à tous les autres qui les transgressent. Les citoyens des Etats Unis qui seront arrivés dans un port quelconque ou hâvre dudit territoire, ainsi que ceux qui auront obtenu la liberté comme ci-dessus, d'aller dans d'autres lieux y appartenans, seront sujets aux lois, gouvernemens et juridictions de toute nature, établis dans ces ports, hâvres et lieux. Il sera permis aux citoyens des Etats-Unis de toucher à Sainte-Hélène, pour avoir des rafraîchissemens; mais ils demeureront, sous tous les raports, assujétis aux règlemens que le gouvernement britannique pourra de tems en tems y établir.

XIV. Il y aura, entre tous les Etats de S. M. en Europe, et entre le territoire des Etats-Unis, une liberté entière et réciproque de commerce et de navigation. Les peuples et habitans des deux contrées, jouiront respectivement, sans crainte, molestation ou obstacles, de la liberté d'aller avec leurs bâtimens et cargaisons, aux terres, rontrées, cités, ports, places et rivières, endedans des limites des Etats et territoires susdits, ils pourront y rentrer, aborder, rester et résider, sans limitation de tems; ils pourront aussi louer et posséder des maisons et des magasins pour les usages de commerce, et en général, les négocians et trafiquans, de part et d'autre, jouiront de la protection et de la sûreté la plus entière dans leur commerce, assujétis toutefois, dans ce qui regarde cet article, aux lois et statuts des deux contrées respectivement.

XV. Il est convenu que les bâtimens et marchandises de l'une des deux parties, en entrant dans les ports de l'autre, ne seront pas tenus de payer des droits plus considérables, ni autres que ceux qui seront payés pour des bâtimens et marchandises de même nature, venant de toute autre nation; et il ne sera établi, chez aucune des deux parties contractantes, pour l'importation d'objets quelconques provenans du cru, des manufactures ou du produit de toute autre matière, des droits autres que ceux qu'on établira sur l'importation d'objets de même na-

ture, provenant du crû, des manufactures ou du produit de toute autre nation étrangère, et enfin les importations et exportations de tout genre, entre les deux parties respectivement, ne pourront être sujètes à aucune défense qui ne s'étende également aux autres nations; mais le gouvernement britannique se réserve la liberté de lever sur les navires américains, entrant dans les ports britanniques en Europe, des droits de tonnage, équivalens à ceux qui seront payés par les navires britanniques, en entrant dans les ports des Etats-Unis, et en outre un droit qui puisse contrebalancer la différence de celui qui existe aujourd'hui relativement à l'importation des marchandises de l'Asie et de l'Europe, lorsque cette importation a lieu sur des bâtimens britanniques, et lorsqu'elle a lieu sur des bâtimens américains.

Il est convenu que les deux parties se concerteront à l'effet d'établir une plus parfaite égalisation de droits pour la navigation respective de leurs sujets, et peuples, de manière à rendre cette navigation la plus avantageuse possible aux deux contrées. Les arrangemens à cet égard seront pris en même tems qu'on discutera ceux dont il est parlé vers la fin du douzième article, et ils seront censés en faire partie. En attendant, il est convenu qu'il ne sera point établi par les Etats-Unis des droits de tonnage nouveaux et additionnels sur les bâtimens britanniques, et qu'on n'augmentera pas la différence des droits qui existent aujourd'hui.

XVI. Il sera libre aux deux parties contractantes de nommer respectivement des consuls pour la protection du commerce, et ceux-ci pourront résider dans les Etats et territoires susdits, et jouiront de tous les privilèges et de tous les droits qui leur appartiennent, à raison de leurs fonctions; mais avant qu'un consul puisse agir dans sa qualité officielle, il faut qu'il soit approuvé et reçu dans les formes ordinaires par le gouvernement, vers lequel il est député; et il est ici déclaré être permis, comme chose convenable, en cas de conduite illégale ou inconvenante envers les lois ou le gouvernement de faire punir un consul suivant les lois, si celles-ci sont applicables au cas, ou de le sospendre de ses fonctions, ou même de le renvoyer, à condition que le gouvernement offensé fera part à l'autre des motifs de sa démarche.

Il sera mutuellement libre aux deux parties d'excepter des lieux de résidence des cousuls tels endroits particuliers qu'ils jugeront à-propos d'excepter.

XVII. Il est convenu que dans tous les cas où des bâtimens seront pris, ou détenus comme justement soupçonnés d'avoir à bord des propriétés ennemies, ou d'être porteurs, pour l'ennemi, d'articles censés être de contrebande dans la guerre, lesdits bâtimens seront conduits au port le plus proche ou le plus commode; et s'il se trouve à bord quelque propriété ennemie, la portion du chargement seule qui appartient à l'ennemi sera prise, et les bâtimens pourront continuer leur route sans obstacle, en emportant le reste de leurs cargaisons. Il est convenu qu'il sera pris des mesures convenables pour empêcher tout délai dans la décision qui doit avoir lieu relativement aux bâtimens et cargaisons arrêtés, ainsi que dans le paiement de toute indemnité qui sera adjugée aux maitres ou aux propriétaires desdits bâtimens.

XVIII. A l'effet de mieux régler pour l'avenir ce que l'on doit entendre par articles de contrebande en tems de guerre, il est convenu que, sous ce nom, on comprendra toutes les armes, ainsi que les instrumens qui servent aux usages de la guerre, tant par terre que par mer, tels que canons, fusils, mortiers, pétards, bombes, grenades, carcasses, saucisses, affûts de canons, repos de fusils, bandouillères, poudre à canon, mèches, salpêtre, balles, piques, sabres, casques, cuirasses, baudriers, lances, hallebardes, javelines, harnois, fourreaux, et en général tous les instrumens de guerre; comme aussi le bois de construction, le goudron, la résine, le cuivre en lames, les voiles, le chanvre, et les cordages, et en général tout ce qui peut servir directement à l'équipement de vaisseaux, le fer brut et les planches de sapin étant seuls exceptés; tous les articles ci-dessus sont déclarés être à bon droit objets de confiscation, toutes les fois qu'on veut les porter à un ennemi.

Et attendu que la difficulté de préciser les cas où les provisions de bouche et autres articles qui en général ne sont pas de contrebande, peuvent être considérés comme tels, fait qu'il est nécessaire de pourvoir aux inconvéniens, et aux mésintelligences qui pourraient en résulter; il est convenu que toutes les fois que ces articles devenus de contrebande, suivant les lois existantes des nations, seront capturés; il ne sera pas permis de les confisquer, mais il sera accordé aux propriétaires une indemnité prompte et complète, les preneurs ou à leur défaut, le gouvernement sous l'autorité duquel ils agissent, feront payer aux maitres ou aux propriétaires des bâtimens; la valeur entière de ces mêmes articles, en y ajoutant un profit mercantille, raisonnable, et de plus ils paieront le frêt ainsi que les frais de retard.

Et attendu qu'il arrive fréquemment que des navires mettent à la voile pour des ports ou places ennemies, sans savoir que ces ports ou places sont assiégés, bloqués ou investis, il est convenu que les navires qui se trouvent dans ce cas, pourront être détournés de ces ports ou places; mais il ne sera pas permis de les retenir, ni de confisquer leurs cargaisons, (si elles ne sont pas de contrebande), à moins qu'après un

premier avis, ils ne tentent d'y entrer de nouveau ; il sera libre à ces bâtimens, d'aller dans tel autre port ou place qu'ils voudront ; et s'il arrive que des bâtimens ou des marchandises d'une des deux parties soient déjà dans ces ports ou places, avant le siége, le blocus ou l'investissement, et qu'on les y trouve après la réduction ou reddition de ces places, il ne sera pas permis de les confisquer, mais on les rendra aux propriétaires.

XIX. Et pour qu'il soit pris des précautions plus amples à l'effet de garantir les personnes des sujets et citoyens des deux parties, et prévenir les torts que pourraient leur occasionner des vaisseaux de guerre ou corsaires de côté ou d'autre, il est défendu aux commandans des vaisseaux de guerre et corsaires, ainsi qu'à tous les sujets et citoyens de deux parties, de faire aucun mal à ceux de l'autre, ou de commettre aucune violence à leur égard ; et s'ils se comportent autrement, ils seront tenus, dans leurs personnes et propriétés, de réparer tous les dommages de quelque nature qu'ils soient.

Pour ces causes, les commandans de corsaires, avant de recevoir leurs commissions, seront tenus à l'avenir de donner, en présence d'un juge compétent, une caution suffisante appuyée pour le moins de deux personnes d'une responsabilité connue, non intéressées dans le corsaire ; ces deux personnes, conjointement avec le commandant, seront tenus tant solidairement qu'individuellement, sous peine de payer la somme de 3,000 liv. sterlings, de réparer tous les torts et dommages que ledit corsaire, les officiers, équipages et individus de l'équipage pourront faire, durant sa croisière, en contravention au traité actuel, et aux lois et instructions qui doivent régler leur conduite ; et dans tous les cas d'aggression, lesdites commissions seront révoquées et annullées.

Il est aussi convenu que, toutes les fois qu'on juge d'amirauté de l'une ou de l'autre des deux parties, condamnera un navire quelconque portant des marchandises ou propriétés appartenantes aux sujets ou citoyens de l'autre partie, il sera sans delai fourni au commandant dudit navire, toutes les fois qu'on en sera requis, une copie formelle et duement certifiée de tous les procédés judiciaires, ainsi que de la sentence, bien entendu néanmoins que ledit commandant paiera les frais fixés par la loi pour avoir ladite copie.

XX. Il est de plus convenu que les deux parties contractantes refuseront, non-seulement de recevoir des pirates dans aucun de leurs ports, hâvres ou villes, ou de permettre que des habitans de ces lieux les reçoivent, protègent, logent, cachent ou assistent, en aucune manière, et elles feront traduire aux tribunaux pour être punis, tous ceux des habitans qui seront coupables de pareils actes ou délits ;

Et tous leurs vaisseaux, avec les effets ou marchandises prises par eux et conduites dans un port de l'une ou de l'autre, seront attribués aux propriétaires, ou aux facteurs, ou aux duement députés, nommés et autorisés par écrit, après avoir légalement constaté la propriété au bureau de l'amirauté, même en cas que ces effets aient passé en d'autres mains, par la voie de la vente, s'il est prouvé que les acheteurs savaient, ou ou avaient de bonnes raisons de croire, ou de suspecter qu'ils avaient été pris par des pirates.

XXI. Il est de même convenu que les sujets et citoyens des deux Nations ne commettront aucun acte d'hostilité ou de violence, les uns à l'égard des autres, et qu'ils ne pourront accepter de commissions ou instructions pour en commettre d'aucun prince ou État étranger ennemi de l'autre partie ; il ne sera permis aux ennemis d'une des parties d'inviter ou tâcher d'enrôler dans le service militaire aucun des sujets ou citoyens de l'autre partie. On exécutera ponctuellement les lois contre tous les delits de cette nature, et si quelque sujet ou citoyen desdites parties respectivement venait à accepter une commission étrangère, ou des lettres de marque, pour armer des vaisseaux en course, et agir comme armateur contre l'autre partie, et qu'il soit pris par l'une d'elles, il est déclaré par le présent traité, qu'il sera permis à ladite partie de traiter et punir ledit sujet ou citoyen ayant telle commission ou lettres de marque comme pirate.

XXII. Il est expressément stipulé qu'aucune desdites parties contractantes n'ordonnera, ou n'autorisera aucun acte de représailles contre l'autre sur des plaintes d'injures ou dommages, jusqu'à ce que ladite partie ait préalablement présenté à l'autre un état de ces dommages appuyé par des preuves et des témoins compétens ; en demandant justice et satisfaction.

Les vaisseaux de guerre de chacune des deux parties contractantes seront en tout tems reçus avec hospitalité dans les ports de l'autre, leurs officiers et équipages rendant aux lois et au gouvernement du pays le respect qui leur est dû. Les officiers seront traités avec les égards dus aux commissions dont ils sont chargés ; et s'il leur était fait une insulte, quelle quelle soit, par quelqu'un de ses habitans, tous les délinquans dans ces cas seront punis comme perturbateurs de la paix et de l'amitié qui règnent entre les deux nations ; et S. M. consent qu'en cas qu'un vaisseau américain fût réduit par la violence des vents, ou par quelque danger de la part des ennemis, ou autre malheur, à la nécessité de chercher un abri dans quelqu'un des ports de Sa Maj., dans lesquels un tel vaisseau ne pourrait pas, dans les cas ordinaires, demander d'être

admis, il sera alors, en justifiant de cette nécessité à la satisfaction du gouvernement de la place, reçu avec hospitalité, et aura permission de se radouber, et d'acheter au prix du marché tels articles dont il pourra avoir besoin, conformément aux ordres et reglemens que le gouvernement de la place, eu égard aux circonstances de chaque cas, prescrira. Il n'aura pas la permission de décharger sa cargaison, à moins qu'il ne soit évident qu'il a besoin d'être radoubé. Il n'aura pas la permission de vendre aucune partie de sa cargaison, excepté autant seulement qu'il sera nécessaire pour défrayer sa dépense, et alors il ne pourra le faire qu'avec la permission expresse du gouvernement de la place. Il ne sera pas obligé non plus de payer aucun droit quelconque, excepté seulement sur les articles qui lui seront octroyés de vendre pour la raison alléguée ci-dessus.

XXIV. Il ne sera pas permis à aucun armateur étranger non sujet ou citoyen d'aucune des deux parties ayant des commissions de quelqu'autre prince, ou Etat en inimitié avec l'une ou l'autre nation, d'armer des vaisseaux dans les ports de l'une ou de l'autre des deux parties, ni vendre ce qu'il a pris, ni l'échanger en aucune autre manière; il n'aura pas non plus la permission d'acheter plus de provisions qu'il n'en aura besoin pour se rendre au plus proche port du prince ou Etat dont il a reçu sa commission.

XXV. Il sera permis aux vaisseaux de guerre et armateurs appartenant auxdites parties respectivement, de conduire où ils voudront les vaisseaux et effets pris sur leurs ennemis, sans être obligés de payer aucun droit aux officiers de l'amirauté, ou autres juges quels qu'ils soient, lesdites prises quand elles arriveront et entreront dans les ports desdites parties, ne seront détenues ou saisies, ni les visiteurs ou autres officiers de ces endroits ne visiteront ces prises, excepté à l'effet d'empêcher qu'on ne transporte une partie de la cargaison à terre d'une manière quelconque contraire aux lois établies relativement au revenu public, à la navigation ou au commerce, ni les officiers ne prendront aucune connaissance de la validité de ces prises; mais ils seront libres de hisser leurs voiles et de partir aussi promptement qu'il sera possible, et conduire leurs prises au lieu mentionné dans leurs commissions ou patentes, lesquelles, les commandans desdits vaisseaux de guerre ou armateurs, seront tenus d'exhiber.

Nul abri ni refuge ne sera accordé, dans leurs ports, à ceux qui auront fait une capture sur les sujets ou citoyens de l'une ou de l'autre des deux parties. Mais s'ils sont forcés par le tems ou le danger de la mer d'entrer dans leurs ports, on aura soin d'accélérer leur départ et de les faire retirer au plutôt. Rien de ce qui est contenu dans ce traité ne sera interprété, ni rien ne sera fait d'une manière contraire aux traités publics antérieurs, existant avec les autres souverains ou Etats, mais les deux parties conviennent que, tant qu'elles continueront dans les termes de l'amitié, aucune d'elles ne fera aucun traité qui soit incompatible avec cet article et le précédent.

Aucune des deux parties susdites ne permettra que les vaisseaux ou effets appartenans aux sujets ou citoyens de l'autre, soient pris à la portée du canon de la côte, ni dans aucune des baies, ports ou rivières de leurs territoires, par des vaisseaux de guerre, ou autres ayant commission de quelque prince, république ou Etat que ce soit.

Mais si le cas venait à échoir, alors les parties dont les droits de territoire auront été ainsi violés, emploieront les plus grands efforts pour obtenir de la partie offensante une pleine et ample satisfaction, pour le vaisseau ou les vaisseaux pris, soit qu'il se trouve des vaisseaux de guerre ou des bâtimens marchands.

XXVI. S'il arrivait, en quelque tems que ce soit, ce qu'à Dieu ne plaise, une rupture entre S. M. et les Etats-Unis, les marchands et autres individus de chacune des deux nations résidans dans les Etats de l'autre, auront le privilége de rester et de continuer leur commerce, aussi longtems qu'ils se comporteront paisiblement et ne seront point en contravention aux lois; et en cas que leur conduite les rende suspects, et que les gouvernemens respectifs jugent convenable de les éloigner ou renvoyer, le terme de douze mois, à compter de la publication de l'ordre leur sera octroyé, à l'effet de se retirer avec leurs familles, effets et biens; mais cette faveur ne s'étendra pas à ceux qui auront agi d'une manière contraire aux lois; et pour plus grande certitude, il est déclaré que cette rupture ne sera pas censée exister, tant que les négociations pour accommoder les différens seront pendantes, ni jusqu'à ce que les ambassadeurs ou ministres respectifs, s'il y en a, soient rappelés ou renvoyés à cause de ces différens, et non pour quelque conduite répréhensible personnelle, suivant la nature et le dégré de laquelle les deux parties conserveront leurs droits, soit pour demander le rappel, ou immédiatement renvoyer l'ambassadeur ou ministre de l'autre, et cela sans préjudice de l'amitié et bonne intelligence réciproque.

XXVII Il est de plus convenu que S. M. et les Etats-Unis, aur leurs réquisitions réciproques faites par eux respectivement, ou par leurs ministres ou officiers respectifs autorisés à les faire, livreront à la justice toutes les personnes qui étant accusées de meurtre ou de faux commis dans la juridiction de l'une ou de l'autre, chercheront un asyle dans quelqu'un des pays de l'autre, pourvu que cela ne soit fait que sur la déposition de criminalité, laquelle suivant les lois de

l'endroit où le fugitif, où la personne ainsi accusée sera trouvée, justifierait la prise de corps et mise en jugement, si le délit y avait été commis. Les frais da la prise de corps et tradition seront supportés et indemnisés par ceux qui feront la réquisition et recevront le fugitif.

XXVIII. Il est convenu que les dix premiers articles de ce traité seront permanens, et que les articles subséquens, excepté le douzième, seront limités à la durée de 12 ans, à compter du jour de la ratification de ce traité; mais ils seront pleinement soomis à cette condition, savoir, puisque ledit douzième article expirera par la limitation y contenue, à la fin de deux ans, à dater de la signature des préliminaires ou autres articles de paix qui terminent la présente guerre dans laquelle S. M. est engagée, il est convenu qu'il sera pris de concert des mesures convanables pour soumettre le sujet de cet article à une discussion, et en traiter à l'amiable assez tôt, avant l'expiration dudit terme, pourvu que l'on puisse perfectionner à cette époque de nouveaux arrangemens sur ces points et les effectuer; mais si malheureusement il arrivait que S. M. et les Etats-Unis ne pussent pas convenir sur des pareils arrangemens, dans ce cas, tous les articles de ce traité, excepté les dix premiers cesseront et expireront en même tems.

Enfin ce traité, quand il aura été ratifié par S. M. et le président des Etats-Unis, de l'avis et du consentement de leur sénat, et les ratifications réciproquement échangées, sera obligatoire pour S. M. et lesdits Etats, et sera par eux respectivement exécuté et observé avec ponctualité, et le plus grand respect pour la bonne foi.

Et attendu qu'il sera expédient, pour mieux faciliter la correspondance, et obvier aux difficultés, de proposer et ajouter d'autres articles à ce traité, lesquels articles, faute de tems et autres circonstances, ne peuvent pas être perfectionnée à présent, il est convenu que lesdites parties traiteront de tems en tems de ces articles, et tâcheront sincèrement de les rédiger tellement, qu'ils conduisent à une convenance réciproque, et tendent à avancer une mutuelle satisfaction et amitié; et que lesdits articles après avoir été duement ratifiés, seront ajoutés à ce traité et en feront partie. En foi de quoi nous, les soussignés ministres plénipotentiaires de S. M. le roi de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis de l'Amérique, avons signé la présent traité et y avons fait apposer le sceau de nos armes.

Fait à Londres, le 19 novembre 1795.

Signé, GRENVILLE.

Signé, J. JAYS.

Pour traduction conforme,

MADGELT, *chef des traducteurs.*

25 Ventôse, an VIII de la République française.

L'article BOULOGNE-SUR-MER de notre dictionnaire, ayant paru, à la société d'agriculture et des arts établie dans cette ville, offrir des lacunes importantes, elle a chargé deux de ses membres de lui faire un report sur cet objet, et de lui presenter un travail qui pût suppléer ou rectifier l'article du dictionnaire.

Ce travail ayant été executé avec beaucoup de methode et de precision, par MM. *Henri* et *Coilliot*, elle l'a adopté et a arrêté qu'il serait envoyé à l'auteur du *Dictionnaire de la Géographie Commerçante*, pour y être employé.

En conséquence, nous allons en faire usage en supplément, regrétant de ne l'avoir point reçu assez tôt pour le placer dans le corps de l'ouvrage.

Nous remercions bien sincérement la société d'agriculture et des arts de Boulogne-sur-Mer, de son attention et de son zèle pour le progrès des connaissances utiles; sa demarche prouve l'esprit de sagesse, de patriotisme et de lumières qui anime les membres qui la composent, et nous felicitons la ville de Boulogne-sur-Mer de renfermer dans son sein des hommes aussi jaloux de sa gloire et de sa prosperité.

« Boulogne-sur-Mer, au departement du Pas-de-Calais, est une des plus anciennes villes de France, située à 0 degré 35 min. 46 sec. à l'occident du méridien de l'Observatoire de Paris; par les 50 dég. 43 min. 31 sec. de latitude septentrionale.

« Son port, connu anciennement sous le nom de *Portus Gesoriatus*, ou *Gesoriacum navale*, a de profondeur dans l'intérieur, aux marées de nouvelle et pleine lune, 6 mètres, et 8 mètres 82 centimètres à l'embouchure du Chenal. La hauteur des eaux diminue de moitié environ dans les marées de morte eau. (27 pieds 1 pouce 10 lignes).

» La population de Boulogne, d'après le recensement fait en l'an VII, est de 10,000 habitans; elle augmente considerablement en tems de paix par le concours des étrangers qui viennent y faire leur residence.

» La pêche fournit à Boulogne un des objets les plus considerables de son commerce. La principale est celle du hareng: elle se fait dans les mois de brumaire, frimaire, et se continue quelquefois en nivôse; mais alors ce poisson n'a plus la même qualité. En tems de paix, cette pêche produit environ 3 à 400,000 francs: elle occupe 5 ou 600 matelots qui sont repartis sur 40 à 50 bateaux. Le même nombre d'hommes, divisé sur 50 à 60 bateaux, font, en floréal et prairial, la pêche du maquereau; son produit est d'environ 150,000 francs. Dans l'intervalle de ces deux pêches, on fait celles du merlan, de la raie, des huitres et autres poissons. On estime que la vente du premier rapporte à lui seul 20,000 ecus; reunissant ces deroières pêches faites successivement dans l'espace de huit mois, à celles principales du hareng et du maquereau, on peut evaluer leur produit total à 7 ou 800,000 francs par année.

» Un compte des deniers communs de l'année 1542, rendu par l'argentier de la ville, et qui seul a échappé au pillage de 1544, lors de la prise de Boulogne par les Anglais, sert à prouver que les plus anciennes familles de la bourgeoisie s'adonnaient à cette pêche, et qu'en ce tems-là ce commerce etait devenu des plus brillans. L'un des chapitres de ce compte est intitulé: « *prerens de*

harengs. Chaque année l'on en envoyait deux barils au roi : les premières personnes de l'Etat, le duc de *Vendôme*, le connetable, le grand-maître, les maréchaux d'*Annebaut* et *Dubies* avaient chacun un millier de harengs. Il y avait des demi-barils et des quarts pour le chancelier, le procureur-général de la chambre des comptes, et pour le trésorier de l'Espagne. Tous ces protecteurs ne pouvaient qu'augmenter et étendre la célébrité dont le hareng boulonnais jouissait, par l'art supérieur de l'apprêter. Cette célébrité se soutient encore à un tel point dans la capitale de la France, que le hareng préparé dans les pays voisins, n'est annoncé sous le nom de *hareng de Boulogne*, qu'en vue d'un plus prompt et d'un meilleur débit.

» *Commerce maritime*. Boulogne ne peut être rangée dans la classe des villes commerçantes du premier ordre. Cependant sa situation infiniment rapprochée de l'Angleterre, puisqu'elle n'en est éloignée que de 8 myr. 66 cent. (8 lieues) environ, présente au commerce des ressources inappréciables. Considérée sous le rapport de la marée et des vents qui règnent habituellement sur ses côtes, elle a sans doute quelque supériorité sur les places maritimes qui l'avoisinent. En effet, c'est à sa position que les négocians de Boulogne sont redevables du commerce interlope qu'ils font si avantageusement en tems de paix avec l'Angleterre.

» Ce genre de commerce consiste principalement en thé, eau-de-vie et genièvre. Les trafiqueurs anglais (ou *smugglers*) viennent à Boulogne sur de petits bateaux pour acheter ces denrées ; ils y joignent leurs objets de luxe, tels que cambrais, linons, dentelles et soieries, et devant opérer chez eux en contrebande le débarquement de ces marchandises, ils n'abordent la côte d'Angleterre que la nuit, ne négligent rien pour échapper aux poursuites et aux recherches des gardes-côtes de leur nation.

» L'importance de ce commerce est telle, que d'après les registres tenus au bureau des douanes de Boulogne, le total des ventes, pendant les années 1786, 87, 88 et 89, s'est élevé à la somme de 10,805,566 francs, ce qui donnerait pour ces quatre années, en suivant les bases ordinaires, un bénéfice d'environ un million, sauf la déduction des pertes dont ce commerce est singulièrement susceptible.

» On compte à Boulogne, en tems de paix, 30 à 40 bâtimens, depuis 30 jusqu'à 300 tonneaux, qui font le grand et le petit cabotage, habituellement destinés pour les ports de Bordeaux, la Rochelle et Nantes, visitant également ceux de la Méditerranée et des côtes d'Espagne ; ils en reportent les vins, sels, thés, sucres et eaux-de-vie nécessaires pour fournir à la consommation et alimenter les différentes branches du commerce intérieur et extérieur de Boulogne.

» Quelques négocians y préparent, à la manière anglaise, les vins de Bordeaux qui par suite sont désignés sous le nom de *claret* ; ils tiennent également des vins de Bourgogne et Champagne, et transmettent à l'Angleterre ces riches et abondantes productions de la France. Le nord fournit aussi le lin, les bois, le fer, le chanvre, le goudron nécessaire à la construction des vaisseaux, et à la consommation des habitans de Boulogne et de toutes les communes qui l'avoisinent.

» *Passage de France en Angleterre*. Quelle que soit la réputation dont jouisse le port de Calais pour le passage de France en Angleterre, on ne peut dissimuler les avantages que présente à cet égard la situation de Boulogne. En effet, pour qu'un trajet de mer soit prompt, sûr et facile, il convient que le point d'où l'on part soit tel, qu'en se dirigeant vers celui de sa destination, on se trouve favorisé par les vents et le cours de la marée ; or, celle-ci passe du nord, et les vents qui règnent le plus habituellement dans cette partie, sont ceux du sud à l'ouest. Boulogne se trouvant donc plus près du sud que Douvres et Calais, ce premier port doit nécessairement avoir quelque supériorité sur le dernier, eu égard au lieu ordinaire de débarquement qui est Douvres. En vain on objecterait que la distance de Boulogne est plus grande que celle de Calais, au même point ; on en convient, la différence est de 6 myr. 67 cent. environ (une lieue et demie), mais elle devient nulle par le fait, puisqu'il est constant que le trajet, au départ de Boulogne pour Douvres, s'effectue ordinairement en 3 heures ou 3 heures et demie, tandis que de Calais on emploie 8 à 9 heures ; cet avantage pour Boulogne résulte de sa position en faveur des vents, et du cours invariable des marées.

» *Commerce intérieur*. On fabrique à Boulogne des étoffes connues sous le nom de *tricot*, des bas et des toiles ; il y a deux raffineries de sucre. La guerre actuelle n'en laisse pour le moment qu'une seule en activité, et c'est celle du citoyen *Ducarnoy*, rue Neuve-Chaussée. On en compte plusieurs pour le sel, et dans un faubourg il existe une manufacture de fayence assez généralement estimée. Les habitans de la ci-devant province d'Artois et de l'ancienne Picardie, viennent à Boulogne s'approvisionner d'eaux-de-vie et de vins. Ce genre de commerce présente assez d'intérêt pour suffire aux spéculations de plusieurs négocians de cette commune. Le poisson frais et salé qui s'expédie journellement pour l'intérieur de la France, entretient à Boulogne un roulage très-considérable ; il facilite les communications, et y établit des relations avec toutes les places commerçantes.

Foires et marchés. Les marchés se tiennent les 3, 6 et 9 de chaque décade. On y apporte le beurre qu'on fabrique en assez grande abondance dans le pays, et s'achète non-seulement pour la consommation des habitans, mais il est encore un objet de spéculation pour les citoyens qui l'expédient pour les communes de l'intérieur. La qualité essentielle de ce beurre est de pouvoir se conserver, et est par cette raison propre à l'exportation.

» Il y a deux foires dans l'année, l'une en brumaire, l'autre en thermidor (*voyez* les nouvelles dates au mot FRANCE, *foires et marchés*) ; elles sont généralement remarquables par la quantité considérable de bestiaux, notamment de poulains qui s'y vendent, et qui sont enlevés pour les départemens de la Somme, la Seine Inférieure, etc., où ils reçoivent une éducation qui améliore leurs formes, et change en quelque sorte leur nature.

» Boulogne a un tribunal de commerce, un tribunal civil, une sous-préfecture, une école centrale et un pensionnat bien organisés. Ces divers établissemens dont l'organisation est parfaite, peuvent influer beaucoup sur le perfectionnement des manufactures et des arts. On y trouve aussi un établissement de bains de mer, froids et chauds à volonté, qui mérite sous tous les rapports d'être connu et fréquenté. Le citoyen *Clery*, rue du Port, en est le propriétaire ».

Pour copie conforme :

PICHON, *secrétaire*.

Fin du Supplément.

TABLES

TABLES ALPHABÉTIQUES DU DICTIONNAIRE UNIVERSEL DE LA GÉOGRAPHIE COMMERÇANTE.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des noms des Villes, Villages et autres lieux dont il est fait mention dans l'Ouvrage, et qui ne forment pas toujours des articles particuliers.

A

Aalbourg, tom. III. p. 6
Aaron, V. 145
Aas, V. 272
Aberdeen, II. 246
Abeuches, III. 22
Adalmian, III. 200
Ado, III. 99
Agaton, II. 795
Agdja, III. 417
Agen, IV. 250
Agen, IV. 265
Agen, IV. 544
Aguna, II. 795
Ahïoln, III. 201
Ahtapoln, III. 200
Aigle, I. 110
Ailly, V. 188
Ainen, III. 306
Ainod, III. 307
Airaines, IV. 237
Aix-la-Chapelle, I. 172
Akalkké, IV. 487
Akkirman, III. 43
Aktchéchar, V. 156
Alais, tom. IV. 469
Aland, IV. 106
Alaplu, V. 155
Alby, IV. 264
Alcagny, III. 772
Alcala-de-Henarès, V. 98
Alchiret, V. 463
Alderney, IV. 676
Alger, II. 709
Alençon, IV. 267
Alentejo, I. 145
Algarve, I. 145
Allemont, IV. 212
— IV. 214
Allendorf, IV. 599
Allevard, III. 616
Alligny, III. 682
Almagro, V. 99
Aloton-Moore, III. 548
Alto-Monto, III. 248
Aly, II. 606
Amack, III. 466
Ambert, tom. II. pag. 667
— IV. 265
— V. 430
Amblaw, III. 69
Amboise, IV. 266
Amboses, III. 253
Amodos, III. 411
Amparaës, III. 352
Anakria, IV. 486
Anckerhoff, III. 188
Andelis, IV. 36
— IV. 266
Anduze, I. 97
Angers, II. 547
— IV. 246
Anglesey, II. 110
— II. 161
Angora, II. 67
Anhoult, III. 565
Aniane, V. 19
Anièra, IV. 782
Annandale, III. 673
Anneberg, I. 172
Annillar, II. 602
Antab, I. 129
Antakia ou Antioche, I. 129
Antongil, V. 92
Apeurade, III. 6
Appenzel, III. 25
Aprey, IV. 737
Apt, IV. 264
Arbon, II. 795
Arby, III. 259
Arches, III. 739
Archette, III. 739
Archingean, II. 644
Ardebel, I. 53
Arendal, III. 6
Arette, II. 745
Argana, I. 163
Argaw, III. 22
Argentan, I. 106
— I. 110
— I. 124
Argos, III. 411
Argow, III. 25
Arles, tom. IV. pag. 264
Arnas, II. 76
Arpajon, IV. 211
Arros, V. 233
Arrow, II. 695
Artibonite, III. 654
Artsberg, II. 718
Arva, IV. 648
Arzen, II. 710
Aspe, II. 744
— II. 745
Aste, II. 678
Atacama, III. 353
Atchon, III. 417
Ath, IV. 558
Athènes, V. 192
Athis, IV. 236
Aube, IV. 733
Aubenton, IV. 266
Aubertin, II. 744
Aubigny, IV. 267
Aubusson, I. 205
— IV. 265
— V. 120
Aucam, II. 603
Auch, II. 602
Audierne, III. 165
Auge, I. 104
Augusta, IV. 486
Aulas, I. 97
Aulnay, V. 702
Aumale, IV. 209
— IV. 267
Aumund, III. 139
Aure, II. 601
Auril, V. 251
Aurillac, II. 667
Ausbourg, I. 174
Authie, IV. 209
Autrain, III. 167
Autriche, I. 171
— I. 172
— I. 173
Autunais, III. 111
Aventure, V. 537
Aversberg, III. 307
Avesnes, IV. 266

Digitized by Google

Aveyro, tom. II. pag. 772
Avila, V. 489
Avoire, II. 547
Auvignan, IV. 264
Auxerrois, III. 111
Auxois, III. 111
Auxon, III. 740
Auzin, IV. 207
Ax, IV. 123
Ayabolu, III. 200

B

Bacquerville, tom. IV. p. 229
— IV. 231
— IV. 232
Bactcheserai, III. 512
Badajoz, III. 812
— V. 98
Badenoch, IV. 697
Bagdadjik, IV. 487
Bagloux-les Chimay, III. 369
Bagnères-de-Luchon, IV. 213
Bagnos, III. 60
Bahia ou San-Salvador, II. 154
Bahr, II. 575
Baie-des-Flamands, III. 658
Baie-de-tous-les-Saints, III. 145
Bailleul, IV. 208
Balagate, III. 623
Balassor, II. 785
Baliklava, III. 513
Baltchik, III. 202
Bamberg, I. 170
Banc-de-Tecs, II. 137
Barbem, II. 575
Barin, V. 276
Barmen, III. 2
Barrington, III. 697
Barrowdale, III. 549
Barth, II. 226
Bartin, V. 154
Barton, IV. 734
Bas-Palatinat, I. 170
Bassora, II. 575
Bastennes, III. 338
Bata-Ora, III. 202
Batavia, voyez Java, IV. 670, 671, 672.
Batoum, IV. 487
Battle, II. 150
Bauberry, II. 140
Bauca, IV. 649
Baudnitz, III. 71
Baugé, II. 546
Baugy, III. 34
Baume-les-Dames, III. 666
Bayers, II. 536
Bazas, IV. 497
Bazouge, III. 167
Beaucaire, IV. 469
Beaver, tom. III. pag. 695
Beaufort, II. 546
Beaufort-en-Vallée, IV. 246
Beaugency, III. 69
Beaujen, IV. 252
Beaume-les-Dames, IV. 454
Beaumont-le-Royer, I. 110
Beaumotte, II. 754
Beaupré (Monastère de), III. 41
Beauvais, IV. 266
Beauveau, III. 682
Beby, I. 129
Becherel, III. 166
Becquel, IV. 214
Bedarieux, II. 770
— IV. 264
— V. 20
Bedfort, II. 110
Béfort, I. 207
— V. 463
Bejar, V. 98
Bekahar, II. 66
Belis, I. 129
Bellac, V. 119
Belle-Isle, III. 165
Bellesme, IV. 267
Belvez, III. 663
Bemont, IV. 764
Bender, III. 42
Bender-Massui, III. 96
Bénédict-Beyern, II. 733
Beni-Bootaleb, II. 710
Bensberg, III. 2
Beon, II. 746
Beraune, III. 72
Berbiche, IV. 540
Berdoc, I. 53
Bergerac, III. 663
Bergreichenstein, III. 72
Bergstrate, I. 170
Bergues, IV. 208
Berks, II. 110
— II. 225
Bernafel, III. 61
Bernau, III. 14
Bernay, I. 106
— IV. 36
— IV. 267
Berwick, II. 259
Bessé, II. 667
Betefagni, II. 577
Betelfagny, I. 53
Botschan, III. 72
Beverley, IV. 21
Bevieux, I. 87
Bex, I. 86
Bez, III. 179
Beziéres, IV. 264
Biecz, III. 508
Biela, tom. II. pag. 650
Bielefeld, V. 443
Biesle, III. 362
Bifèche, V. 298
Billering, II. 226
Binch, IV. 558
Birch, III. 697
Birckenfeld, I. 172
Biscara, II. 711
Bischofsgrün, II. 718
Bishopstaford, II. 226
Bischoss-grun, II. 718
Bistziz, III. 72
Blagny, V. 255
Blane, III. 34
Blandford, III. 665
Blankenberg, III. 2
Blekingen, IV. 516
Bleyberg, I. 172
Blith, II. 157
— II. 161
Bochnia, III. 508
Bocking, II. 226
Bodi, III. 253
Bodiva, III. 253
Bododo, II. 795
Boen, IV. 226
Bœrgre, III. 575
Bohême, I. 171
Bohus, IV. 516
Boisberg, III. 554
Boissenon, III. 323
Bolbec, IV. 227
— IV. 230
— IV. 232
— IV. 233
— IV. 267
Bona, III. 259
Bonifacio, IV. 781
Bonne, III. 452
Bonnest-ble, IV. 267
Bornholm, III. 564
Bosa, IV. 648
Bosmakoff, II. 632
Boston, IV. 21
Bothnie orientale, ou Ost-Both, IV. 106
Boudeville, IV. 232
Boulai, IV. 267
Boulam, III. 61 et 62
Boulonne, II. — 601
Bourbon, III. 61
Bourbon-l'Archambaud; III. 107
Bourdettes, V. 233
Bourg, IV. 497
Bourgaz, III. 201
Bourg-de-la-Ferrière, I. 110
Bourg-des-Côteaux, III. 658
Bourlers-les-Chimon, III. 369

Bourgneuf, tom. III, pag. 165
Bouteilles, III. 635
Bradfort, II. 226
Braguess, III. 5
— III. 403
Braintrée, II. 226
Brakernes, I. 82
Brandebourg, III. 14
Bransely, II. 267
Braunau, III. 73
Brassac, II. 606
Bré, II. 547
Brecknock, II. 246
Brelles, IV. 680
Bréme, I. 171
Brennosen, IV. 673
Bresses, III. 616
Bretzen, IV. 648
Briançon, IV. 211
Bricklhil, II. 160
Bridgeud, IV. 499
Bridgewater, II. 226
Brimega, V. 98
Brioude, II. 666
— II. 667
— IV. 265
Bristol, II. 161
— II. 268
Brive, IV. 211
Brixenthall, I. 172
Bryères-de-Newmarkel, II. 137
Broc, II. 546
Brockhausen, V. 122
Brodrog, IV. 648
Broieh, III. 1
Brometgrove, II. 225
Bron, IV. 267
Brougthon, II. 225
— IV. 734
Brules, IV. 680
Brunwick, IV. 486
Buaquirmi, III. 263
Buchan, II. 170
Buckingham, II. 110
— II. 135
Buekt, II. 110
Budweis, III. 72
Bukarie, II. 633
Bullea, II. (note.) 767
Bungo, IV. 666
— IV. 667
Burbac, I. 172
Burg, V. 631
Burgaud, II. 601
Burgos, V. 98
Burslem, V. 590
Bury, II. 198
Bussi, III. 61
Bussi, Buri, ou Boissi, III. 62

Byana, tom. I. pag. 84

C

Cabao, tom. III. pag. 655
Cadillac, IV. 497
Cadore, IV. 459
Calla, III. 512
Calhora, V. 183
Cajeti, III. 69
— III. 122
Caissi, I. 129
Calantan, III. 93
Calatrava, III. 322
Calcuta, II. 785
Calle, III. 259
Calopsidre, III. 408
Camarade, IV. 123
Camarthen, II. 110
— II. 114
— II. 153
— II. 156
Camarthenshire, II. 153
Cambamba, II. 531
Cambrai, IV. 109
Cambridge, II. 110
— II. 140
— II. 180
Cambridshire, II. 124
Cametour, III. 284
Campan, II. 678
Campine, III. 123
Canisy, IV. 231
— IV. 236
Cannea, IV. 742
Canpenne, IV. 208
Canton de Barr, V. 450
— de Benfeld, V. ibid.
— de Bergzabern, V. ibid.
— de Billigheim, V. ibid.
— de Bischwiller, V. ibid.
— de Bouxwiller, V. ibid.
— de Brumath, V. ibid.
— de Candel, V. ibid.
— de Dahn, V. ibid.
— de Diemeringen, V. 450 et 451
— de Drulingen, V. 451
— de Fort-Vauban, V. ibid.
— de Geispolheim, V. ibid.
— de Haguenau, *extra muros*, V. ibid.
— de Haguenau, *intra muros*, V. ibid.
— de Harskirch, V. ibid.
— de Hochfelden, V. ibid.
— de la Petite-Pierre, V. 452
— de Lauterbourg, V. ibid.
— de Marckolsheim, V. ibid.
— de Marmoutier, V. ibid.
— de Molsheim, V. ibid.

Canton de Niederbronn, tom. V. pag. 452
— de Rosheim, V. 452 et 453
— d'Erstein, V. 451
— de Saar-Louis, V. 453
— de Saverne, V. ibid.
— de Schelestat, *extra muros*, V. ibid.
— de Schelestat, *intra muros*, V. ibid.
— de Soultz, V. ibid.
— de Strasbourg, V. ibid.
— de Struchtersheim, V. 453 et 454
— de Villé, V. 454
— de Wasselonne, V. ibid.
— de Wissembourg, V. ibid.
— de Worfskirch, V. ibid.
— d'Ingiviller, V. 451
— de Landau, V. 451 et 452
— d'Oberhausbergen, V. 452
— d'Obernai, *extra muros*, V. ibid.
— d'Obernai, *intra muros*, V. ibid.
Cap Dame-Marie, III. 659
Capelle, III. 102
Cap Français, III. 658 et 659
Caphetin, I. 129
Caplou ou Kaplou, III. 417
Cap Tiburon, III. 655
— III. 658
Caraboe, II. 67
Carache, III. 62
Carangua, III. 352
Carantilly, III. 284
Carcassonne, IV. 264
Cardigan, II. 110
— II. 153
Cardiganshire, II. 155
Carrick, I. 91
Carhaix, IV. 106
Carleton, III. 696
Carmeaux, IV. 207
Carpt-Mealea, II. 225
— IV. 234
Carson, III. 687
Cartarvan, II. 114
Carnol, III. 164
Casala, III. 327
Casnabac, III. 62
Cassedaly, V. 584
Cassegue, III. 62
Cassimbazar, II. 780
Cassin, II. 654
Castayn et Castryn, I. 172
Castello-Branco, II. 772
Castel-Sarrasin, IV. 470
Castrea, IV. 250
— IV. 264

Castres, tom. V. pag. 624
Catra, III. 94
Cavaillon, II. 639
Cauderon, II. 676
Causo, III. 699
Cayes, III. 637 et 658
Cazeux, III. 100
Cellebar, II. 698
Cellrisfelde, IV. 587
Celles, IV. 737
Centaine d'Orcester, II. 226
Ceran, III. 69
Cerisy, III. 284
— IV. 238
Cévennes, IV. 264
Chabeuil, IV. 265
Chadder, II. 140
Chaillaud, V. 145
Chaise-Dieu, II. 669
Chalette, V. 182
Châlonais, III. 111
Châlonnes, II. 545
— IV. 207
Châlons, IV. 267
Châlosse, II. 745
Châlot-Saint-Marc, III. 811
Chambor, III. 64
Chamilford, II. 226
Champlite, IV. 454
Chandernagor, II. 780
Char-d'Argent, III. 739
Charleville, III. 339
Charolais, III. 111
Chartres, IV. 36
Chasparreu, II. 745
Chassal, III. 425
Château-du-Loir, IV. 246
Château-Dun, IV. 36
Château-du-Pare, III. 35
Château-Giron, IV. 240
Château-Gonthier, II. 546
— IV. 244
Château-la-Vallière, II. 546
— III. 356
Châteaulin, III. 165
— IV. 106
Châteauneuf, II. 639
— IV. 36
Châteauroux, III. 33
— IV. 266
Château-Salins, V. 46
Châtelaison, II. 545
Châtel-Audren, IV. 211
— IV. 212
Chatre, III. 34
Chavanon, II. 667
Chaudefond, II. 545
— IV. 207
Chaudes-Aigues, II. 667
Chaular, III. 202
Chaumont, tom. IV. pag. 209
— IV. 251
— V. 123
Channes, IV. 238
Chaussade, I. 205
Chauteloison, IV. 207
Chayautas, III. 352
Chemnitz, I. 172
— III. 73
— IV. 771
Chenu, II. 546
Cherigny, II. 547
Cheshire, II. 162
— II. 184
Chessy, IV. 211
Chester, II. 140
— II. 162
Chevaux, II. 549
Chincalen, III. 263
Chiquitos (pays des), III. 353
Chiriri, II. 575
Chiva, II. 633
Cholet-Vihiers, IV. 246
Choraban, IV. 487
Christiana, III. 571
Christian-Erlangen, II. 718
— II. 719
Christianshaven, III. 467
Christiansoë, III. 97
Chrudim, III. 71
Cicacica, III. 353
Citti, III. 408
Clarae, V. 233
Clausthal, IV. 587
Clermont, II. 667
Clermont-de-Lodève, IV. 264
Cliftonfurnace, III. 549
Clisson, III. 167
Clitow, III. 72
Cloverwal, II. 150
— II. 265
Coarraze, V. 233
Cochabamba, III. 352
Cœtanos, IV. 214
Cogihall, II. 226
Cognac, II. 536
Cohocton, IV. 769
Coila, III. 277
Coimbre, II. 772
Colchester, II. 175
— II. 226
Colombo, III. 335
Comarca de-Legos, IV. 463
Comarow, III. 71
Conches, I. 104
Concoursion, IV. 207
Condé, IV. *ibid.*
— IV. 236
Condé-sur-Néreau, IV. 266
Condiac, III. 167
Condom, tom. IV. pag. 493
Congleton, II. 188
— III. 364
Conil, II. 71
Consuegre, III. 322
Consobre, V. 144
Constance, III. 288
Contwig, III. 631
Copenhague, III. 6
Corback, I. 172
Corbeil, IV. 208
Corbie, IV. 208
Corgni-le-Roi, V. 182
Corinthe, V. 192
Cornouailles, II. 110
— II. 170
— II. 226
Corron, V. 192
Cotalis, IV. 487
Cotbus, III. 14
Côte-de-Fer, III. 655
Coteswould, IV. 500
— II. 137
Coventry, II. 188
— II. 225
Courcelles, IV. 266
Courselles, V. 534
Coursouls, IV. 741
Courtenay, IV. 267
Coutances, IV. 236
Cramaux, I. 101
Crécy, IV. 238
Crémieux, IV. 247
Crest, III. 670
— IV. 265
Cronenberg, III. 1
Crossen, III. 14
Crouy, IV. 209
Crumlau, III. 72
Cuba, I. 286
Cuença; V. 99
Cul de-sac, III. 654
Cumberland, II. 137
— II. 153
— II. 198
— II. 225
Cunihac, IV. 265
Cunningham, I. 92
Curvalla, IV. 214

D

Daca, tom. II. pag. 780
Dacgni, V. 558
Daisbourg, III. 1
Dalboge, II. 544
Dalfatack. II. 598
Dalie Westrogothie, IV. 516
Dambur, III. 557

Dame-Marie, tom. I. pag. 213
Dampierre, IV. 209
Damremont, IV. 737
Danemarck, III. 6
Darnetal, IV. 266
Darz, II. 720
Das-Gallinbas, III. 62
Daugy, III. 284
Dean (forêt de), II. 114
— II. 265
— IV. 500
Décise, IV. 207
Dehham, II. 226
Delft, IV. 612
Delligsen, IV. 644
Denel, I. 129
Deptford, II. 160
Derby, II. 153
— II. 156
Derbyshire, II. 150
— II. 155
— II. 161
— II. 225
— II. 246
Desnade, IV. 530
Dessau, II. 544
Desvres, (ou Duferènes), III. 102
Deviza, II. 226
Devon, II. 118
— II. 153
— II. 170
Devonshire, II. 153
— II. 155
— II. 180
— II. 225
Dezima, IV. 668
Dié, III. 670
Dieuze, V. 46
Digby, III. 697
Dijonnais, III. 111
Dinan, III. 166
— III. 167
— IV. 241
— IV. 245
Dinozé, III. 739
Dobranle, III. 307
Dobrogé, III. 202
Docelles, III. 739
Dockinn, IV. 460
Dodington, II. 155
Dol, III. 161
Dom front, I. 110
— IV. 228
— IV. 231
Dom hery, IV. 267
Dorat, V. 119
Dorcester, II. 225
Dorset, I. 110
Dorsetshire, II. 114
Dorsetshire, tom. II. pag. 180
— II. 225
Doscia, IV. 117
Dos-yllieos, III. 145
Douai, IV. 109
Doucaster, II. 246
Doudeville, IV. 230
Doué, II. 545
— II. 547
Dourdans, IV. 267
Dourdé, III. 200
Dournat, IV. 672
Douzy, V. 558
Drague, IV. 209
Dram, V. 271
Dreux, IV. 36
Droitwich, II. 225
Drominbourg, I. 2
Drontheim, III. 5
— III. 6
Dudley, II. 150
Dumserlin, II. *ibid.*
Dunes méridionales, II. 137
Dunstable, II. 771
Dunster, II. 226
Durfort, IV. 211
Durham, II. 153
— II. 156
— II. 198
— II. 225
Durtal, II. 546
— II. 547
— II. 750
Dusseldorf, III. 1
Dwée, II. 710
Dyaduchina, III. 319

E

Eatt-Meath, t. IV. pag. 769
Ecouché, IV. 266
Egersund, III. 6
Egger ou Eeger, V. 272
Egrisellos, IV. 267
Einsiedel, III. 73
Eisenberg, III. 306
Eisfeld, III. 428
Eisnartz, V. 593
Elberfeld, III. 2
El Catif, II. 575
Elinghen, III. 104
Elisabeth Town, IV. 678
Eloi, ou Seeof, II. 683
Elseneur, III. 579
Ely, II. 124
— II. 184
Embaco, II. 531
Emiré, III. 201
Emmenthal, III. 23
Enéada, III. 200
Enéboli, tom. V. pag. 153
Enghein, IV. 558
Enneperg, I. 172
Entraigues, II. 640
Eragni, IV. 680
Ertzhausen, IV. 644
Eskedale, III. 673
Eski Krim, III. 514
Eskinpji, III. 282
Eskirker, II. 153
— III. 300
Espalion, V. 476
Essequebo, IV. 541
Essex, II. 110
Essonne, IV. 211
Estrecke, III. 33
Estamia del Re, III. 441
Evesham, II. 225
Eu, III. 68
Evreux, IV. 36
— IV. 202
— IV. 267
Eusdale, III. 673
Exceter, II. 184
— II. 225
— II. 269
— III. 632
Exideuil, III. 663
Ezeray, V. 98
Ezzeron, II. 605

F

Faaborg, tom. III. pag. 6
Fache, IV. 487
Faeinne, III. 714
Falaise, I. 106
— I. 110
— IV. 266
Famagouste, III. 408
Faro, I. 146
Fartack, II. 575
Fécamp, IV. 227
— IV. 230
— IV. 267
Feinlletin, V. 120
Feina, IV. 207
Felletin, IV. 265
Fénestrange, IV. 211
Ferenbach, IV. 127
Férières, (la) IV. 264
Fernamboue, III. 144 et 145
Féroé, III. 571
Ferques, III. 104
Ferrière, III. 442
Ferté-Milon, IV. 209
Fetu, IV. 484
Feuquières, II. 770
Fiaseone, III. 2
Fichtelberg, II. 733

Finlande propre, tom. IV. pag. 106
Fins, III. 107
Fismes, IV. 269
Flekkefiord, III. 6
Flensbourg, III. *ibid.*
Flers, IV. 236
Flint, II. 153
Flixecourt, IV. 208
Flor, IV. 597
Fluning, I. 172
Fokien, III. 285
Folembray, V. 537
Foligno, IV. 5
Fontevrault, II. 547
Forges, III. 369
Fort-Dauphin, V. 92
Fort Saint-Joseph, IV. 462
Forviller, III. 179
Fougères, IV. 241
— III. 167
Fouilleuse, IV. 126
Foulpointe, V. 92
Fragans, III. 302
Franconie, I. 168
Frankendal, I. 174
Frederica, IV. 486
Frédérissode, IV. 512
Frendenberg, I. 172
Fresne, IV. 207
Fressin, IV. 211
Freteval, V. 287
Freyenwalde, III. 129
Freyheil, III. 72
Fribourg, I. 172
Friehhass, III. 137
Frichtelberg, I. 172
Friderichshald, III. 6
Friderichstadt, III. 668
Friedau, II. 654
Friedensbourg, III. 575
Friesach, III. 302
Friuli, IV. 459
Frome, II. 179
— II. 226
Fuerland, III. 565
Fumay, IV. 658
Furiani, III. 485
Furness, II. 150
Furstemberg, IV. 644

G

Gabian, tom. IV. pag. 208
Gad-Demz, II. 709
Gaillac, I. 101
Galata, III. 201
Galbany, I. 83
Galicherais, II. 546
Galles, (province de). II. 142
Galles (province de), tom. II. pag. 161
— (principauté), II. 117
— II. 153
— II. 156
— II. 246
— II. 267
Gambara, III. 141
Gand, II. 572
— II. 744
Ganesborough, II. 124
Gannat, III. 106
Gardagne, II. 639
Gardette, IV. 212
Gardone, III. 143
Garsey, I. 106
Gattiveis, II. 652
Gaudo, III. 278
Genetot, IV. 231
Gerde, II. 678
Gersdorff, IV. 214
Gévaudan, IV. 264
Ghélégra, III. 202
Gheunié, IV. 487
Gheuslevé, III. 513
Gignac, IV. 742
— V. 19
Ginsima, IV. 666
Gira Petra, III. 283
Gistain, IV. 213
Givonne, V. 558
Givors, IV. 526
Glamorgan, II. 118
Glocester, II. 110
— II. 118
— II. 140
— II. 153
— II. 225
— II. 268
— IV. 21
Glocestershire, II. 132
Goaves, III. 654
Gödnor, II. 180
Gödolulin, II. 226
Goedens, V. 208
Göettingen, IV. 586
Gold-Crouach, II. 718
Goincourt, IV. 214
Gollancour, V. 276
Göndrecourt, II. 700
Göri, IV. 489
Gotland, IV. 515
Gozzo, V. 112
Grace, III. 167
Graicessae, V. 21
— III. 209
Grande Anse, III. 655
— ou Gérémie, III. 659
Grande Manan, III. 695
Grand Pré, III. 340
Grandville, tom. IV. pag. 267
Gray, IV. 454
Grenade, IV. 470
Grenoble, III. 620
— IV. 247
Grésivaudan, III. 614
Grois, III. 64
Gronais, III. 165
Groskischhenn, III. 302
Grubenhagen, IV. 587
Grunwalde, III. 73
Guadalazara, III. 777
— V. 98
Guancame, III. 59
Guarda, II. 772
Guatimala, I. 286
Guddramstorff, II. 654
Guélendry, IV. 129
Guérande, III. 165
Guernesey, II. 161
— IV. 676
Guerzé, V. 152
Guiandas, III. 253
Guiancan, III. 557
Guiare, III. 313
Guilbon, III. 284
Guingam, III. 167
Guingha, III. 557
Guissae, IV. 264
Guthdamen, III. 23
Gylowy, III. 72

H

Haddingtown, t. V. pag. 50
Haguenau, I. 213
Halifax, II. 179
— II. 198
— II. 225
Halland, IV. 516
Hallencourt, IV. 238
Hanstadt, II. 653
Hamat, I. 129
Hampshire, II. 150
— II. 161
Hardanger, III. 8
Hardinghem, III. 162
Harlingen, IV. 460
Hartford, IV. 21
Harz, III. 186
Hasli, III. 23
Hasqwarn, IV. 698
Hasterfield, II. 225
Hauk Sead, 734
Haulot, IV. 230
Hautrelot, IV. 2
Have, III. 698
Hauvoiles, II. 770
Hawksead, II. 225
Hébiard, II. 598

Hechstel, tom. I. pag. 172
Hedford, II. 245
Heidelberg, V. 202
Heinsen, IV. 587
Hélos, II. 744
Hemsan, II. 711
Hemsen, I. 147
Héraclée, V. 155
Herfort, II. 110
— II. 114
Héricourt, IV. 267
Herroleez, III. 73
Hertfordshire, II. 118
Hertzberg, IV. 587
Hescam, V. 267
Hielielka, V. 708
Hidedan, II. 575
Hidreguin, III. 104
Hills, IV. 644
Hoena, V. 705
Hocquincourt, IV. 238
Hœchst, V. 144
Hoëdic, II. 774
Hœger, I. 172
Hof, II. 719
Hofen-Voigtlande, II. 718
Hogue, V. 256
Holitsch, IV. 649
Hulstein, I. 168
— I. 171
— III. 6
Holy-Well, IV. 115
Hombourg, III. 631
Horsens, III. 6
Houae, II. 774
Hougly, II. 786
Huelgoel, IV. 212
Humbligni, III. 33
Huntington, II. 110
Huttenberg, III. 302

J

Jacmel, tom. III. pag. 655
— III. 657
Jaeger, II. 585
Jagers, III. 678
Jaick, III. 487
Janerbourg, III. 306
Janville, IV. 36
Jaraba, IV. 648
Jauresac, II. 536
Ibeas, V. 99
Idria, III. 366
Jenbale, III. 714
Jethow, IV. 676
Jeumont, V. 144
Jibbel-had-Deffa, II. 710
Jibbel-Miniss, II. 710
Jibbel-ris-Sass, II. 710
Illenburg, tom. I. pag. 172
Illoussia, III. 508
Ingelsholm, III. 576
Ingouville, IV. 593
Ingrande, III. 106
Inner-Markie, II. 544
Joachim, III. 71
Joachimsthal, III. 72
Johet, III. 286
Joinville, IV. 251
Joselassar, III. 683
Joux, III. 21
Irville, II. 700
Isle Bouchard, V. 465
Ismail, III. 43
Issoire, V. 430
Issoudun, III. 33
Istrie, III. 306
Ithamaraca, III. 144
Jurançon, II. 649
Juranson, II. 744

K

Kab, tom. III, pag. 557
Kairwan, II. 711
Kangsberg, I. 82
Kara-Agadje, V. 153
Karahissar, II. 66
Kara-Kirman, III. 202
Karasou, III. 513
Karst, III. 306
Kastrup, III. 466
Kaswiek, II. 153
Kattami, IV. 666
Kavarua, III. 202
Kauris, I. 172
Kawchau, III. 42
Keibitz, III. 73
Kelchaffe, I. 211
Kelheuny, IV. 702
Kendal, II. 225
Kendale, II. 246
Kent, II. 110
— II. 114
— II. 117
— II. 118
— II. 124
— II. 161
— II. 180
— II. 225
— II. 246
— II. 269
— II. 720
Kerch, III. 514
Kerman, IV. 710
Kerri, V. 198
Kettendorf, II. 654
Keupru-Aghzi, V. 152
Keusteugé, III. 202
Kichela; tom. III. pag. 43
Kidderminster, II. 188
— II. 225
Kidvelli, III. 239
Kiemi, III. 99
Kildare, IV. 769
Kilis, I. 129
Kili, III. 43
Kilkenny, IV. 769
Kimo, III. 99
Kingo-County, IV, 770
Kingswod, IV. 500
Kinneil, III. 687
Kinsima, IV. 666
Kioge, III. 570
Kirkude-Bright, IV. 466
Kodoche, V. 150
Koenigslutter, III. 186
Kollero, III. 54
Konisberg, IV. 648
Konigsgratz, III. 72
Kopa, IV. 487
Kotzing, II. 733
Krageruphoff, III. 570
Krasnoïark, IV. 675
Kremnitz, IV. 648
Krupna, III. 72
Kuin, III. 72
Kuttenberg, III. 72
Kyle, I. 91

L

Labardens, tom. II. pag. 602
Labourd, II. 745
Lachapelle, IV. 208
Laferté-Bernard, IV. 246
Laferté-Macé, I. 110
— IV. 237
Laflèche, II. 546
— II. 547
Lagor, II. 744
Lamark, III. 1
Lameecourt, V. 558
Lamego, II. 772
Lampertsloch, IV. 208
Lamperwalde, III. 668
Lancashire, II. 162
— II. 180
— II. 184
— II. 225
Lancastre, II. 110
— II. 135
— II. 140
— II. 169
Landau, I. 207
Landernau, IV. 166
Landrethem, III. 104
Landsperg, I. 172
Langenberg, III. 428

Langone, tom. IV. pag. 736
Langron, II. 150
Lanneval, II. 265
Lannion, V. 676
Laplanche, II. 666
Lapp-Mark d'Asèle ou d'Augermanie, IV. 763
Lapp-Mark de Jamtland, IV. *ibid.*
Lapp-Mark de Kiemi, IV. *ibid.*
Lapp-Mark de Luba, IV. *ibid.*
Lapp-Mark de Pitea, IV. *ibid.*
Lapp-Mark de Tornea, IV. *ibid.*
Lapp-Mark d'Umea, IV. *ibid.*
Larencas, IV. 214
Larnic, III. 410
Larvigen, I. 82
Lascorrientes, III. 194
Lascube, II. 744
Lasuze, II. 546
Laval, IV. 246
Lavallée, IV. 500
Lavaur, IV. 250
— IV. 739
Laubach, III. 307
Lavilla, IV. 128
Lawn-Marsh, III. 229
Lectour, IV. 493
Leds, II. 179
Leeds, II. 225
Léer, V. 298
Leicester, II. 137
— II. 198
Leicestershire, II. 246
Leith, II. 268
Leitmeritz, III. 71
Lemgow, IV. 791
Lemington, II. 161
Lend-Hlill, III. 686
Lenturghem, III. 104
Lentzbourg, III. 26
Léogane, III. 654
— III. 659
Leomenster, II. 137
Léon, III. 161
Leontini-Modica, V. 274
Leostoff, II. 169
Lery, IV. 225
Lescar, II. 744
Lestome, II. 225
Lethrabourg, III. 570
Leycester, II. 142
Leypa, III. 73
Libourne, IV. 497
Lichtfield, IV. 21
Liége, I. 172
Lieuvin, I. 104
Ligny, II. 700
Lihenskiole, III. 9
Lille, IV. 266
Limagne, tom. II. pag. 664
Limbo, II. 578
Limbourg, I. 172
Limerick, V. 198
Limery, IV. 228
Li-Um-Chan, IV. 558
Limonade, III. 293
Limosin, IV. 537
Limoux, I. 138
— IV. 264
Linchtenberg, II. 718
Lincoln, II. 124
— II. 137
— II. 142
— II. 198
Linhthgow, V. 50
Lipei, III. 352
Lipto, IV. 648
Lis, III. 443
Lisieux, I. 106
— IV. 231
— IV. 267
Litry, IV. 706
Liverpool, III. 698
Livrone, III. 615
Livry, IV. 208
Llanfrede, III. 300
Lochaber, IV. 697
Locornan, IV. 242
Locrenau, IV. 775
Lohr, V. 144
Longford, IV. 770
Longueville, IV. 228
Lons, II. 744
Losiol, I. 98
Lormoison, II. 770
Loudeac, IV. 244
Louisville, IV. 486
Louth, IV. 770
Louvic, II. 746
Louviers, IV. 36
Lowis, II. 151
Lucashoff, IV. 587
Luiango, III. 557
Lunas, V. 21
Lunden, III. 576
Lunebourg, I. 173
Lunenburgh, III. 698
Lure, IV. 454
Lusarche, IV. 208
Lutous, II. 771
Luxeuil, IV. 454
Luzuri, III. 330
Lwotaiak, II. 710
Lynn, II. 225
— IV. 21

M

Macanet, tom. IV. pag. 462
Mâcon, IV. 214
Maconnais, tom. III. pag. 112
Madou, III. 64
Magdebourg, I. 173
— I. 168
Mahalla, III. 714
Maidstone, I. 160
Malicorne, II. 547
Maliki, IV. 489
Mamers, IV. 246
Man, II. 155
Manar, III. 334
Manchester, II. 178
— II. 180
— II. 188
— II. 225
Mandal, III. 6
Mangalia, III. 202
Mankoup, III. 514
Mannay, V. 251
Mans, IV. 246
Mansfeld, I. 172
Maranhao, III. 144
Marault, III. 361
Marbella, V. 99
Marble-Head, II. 529
Marcilly, IV. 737
Mariager, I. 2
Marie-Galante, IV. 530
Marle, IV. 266
Marmarusio, IV. 649
Marques, II. 710
Marnilly, II. 546
Masévaux, V. 463
Masmunster, I. 213
Massachusets, IV. 21
Massingomo, II. 531
Matay, III. 557
Matoon, III. 698
Maturé, III. 332
Matzaby, III. 99
Maubeuge, IV. 266
Mauriac, IV. 214
Mauson, IV. 129
Mayenne, IV. 246
Mayleafield, II. 179
Mazulipatan, IV. 509
Mecklembourg, I. 171
Médoc, IV. 543
Mehullitch, II. 67
Meiberg, II. 795
Meinberg, IV. 791
Meissen, III. 668
Melanouho, III. 94
Melen, V. 156
Mélesse, IV. 242
Melgard-de-Fernamental, V. 98
Menildot, IV. 213
Mens, IV. 247
Merdin, III. 633

Mérian, tom. II. pag. 666
Mérida, IV. 496
Méru, II. 770
Mételin, IV. 164
Mézières, IV. 242
— IV. 267
Micile, III. 197
Middlesex, II. 124
— II. 180
— II. 268
Mielnik, III. 71
Minco, V. 274
Mirabalais, III. 654
Miramont, V. 536
Mirande, IV. 493
Mirepex, V. 233
Mirepoix, IV. 123
Misevria, III. 201
Mocha, II. 575
Mole Saint-Nicolas, III. 660
Molières, III. 327
Molineuf, III. 64
Molintejado, V. 99
Moncontour, III. 167
Monenis, II. 744
Monestier, III. 178
Mon-Feira, II. 772
Mongotsch, IV. 648
Monstier d'Hun, V. 119
Montagnac, V. 356
Montalet, IV. 213
Montargia, IV. 267
Montauban, IV. 265
Montbron, II. 533
Montcondor, III. 42
Montcontour, IV. 241
— IV. 244
Montcornet, IV. 266
Montdidier, IV. *ibid.*
Mont-d'Or, II. 664
Monte-Christo, III. 660
Monteils, III. 327
Montelimart, III. 670
Montemor-o-Velho, II. 772
Monte-Novo, I. 128
Montfort, IV. 680
Montgommery, II. 110
— II. 153
Montgurai, III. 34
Montherme, III. 355
Montjean, II. 545
— IV. 208
Montignac, III. 663
Montigné, III. 682
Montmenard, I. 211
Montmirail, V. 341
Montmouthshire, II. 265
Montonneau, II. 536
Montpeiroux, V. 18
Montpellier, IV. 264
Montpezat, tom. III. pag. 327
Montrelais, III. 164
— IV. 208
Montsalvi, II. 664
Moonaga, V. 345
Morellerie, II. 547
Morges, III. 21
Morlac, II. 744
Morlaix, IV. 106
Morat, III. 22
Morefields, II. 225
Morria, IV. 21
Morristow, IV. 22
Mortagne, I. 110
Moss, V. 270
Mosconis, IV. 584
Movamba, III. 261
Moulins, I. 205
Moutiers, II. 683
Mooy, II. 770
— IV. 266
Moyenvic, V. 46
Moxea, III. 353
Mucidan, V. 343
Mugny, IV. 681
Munchgut, III. 9
Mungascia, IV. 657
Munich, II. 734
Munster, I. 213
Murat, II. 666
— II. 669
Mure, IV. 209
Mussidan, III. 663

N

Namnoy, tom. III. pag. 263
Nanaberg, I. 172
Nantwick, II. 150
Naples-de-Romanie, V. 192
Narbonne, IV. 264
Narcy, V. 251
Nariad ou Niriad, IV. 555
Nassari, IV. *ibid.*
Nassau, I. 172
Nata, III. 611
Navarrens, II. 744
Naxos, II. 161
Nay, II. 745
— IV. 265
Necans, III. 197
Neffiea, V. 356
Negombo, III. 332
Nérac, IV. 250
Nerila, II. 718
Neubourg, I. 110
— III. 442
Neohans, III. 73
Neurode, IV. 500
Neuvache, III. 178
Newarck, IV. 678
Newcastle, tom. II. pag. 157
— II. 259
— II. 266
Newforest, II. 114
New-Galloway, IV. 466
New-Hampshire, IV. 21
New-Haven, IV. *ibid.*
New-Jersey, IV. *ibid.*
New-Mills, IV. 557
Newstad, II. 652
New-York, IV. 21
Neyva, III. 548
Nicosie, III. 412
Nidkos, III. 200
Nikoping, III. 6
Nimes, IV. 264
— IV. 469
Nimphi, II. 67
Nincasaka, IV. 667
Nions, III. 670
Niort, IV. 208
Nipes et petit Trou, III. 655
Nisbin, III. 633
Nithisdale, III. 673
Nivernais, I. 205
Nogaro, IV. 493
Nogent le-Rotrou, IV. 36
— IV. 267
Nontron, III. 663
Nordfiorden, III. 6
Nort, III. 164
Nortgan, I. 172
Northampton, I. 110
— II. 142
— II. 161
— II. 198
— II. 225
— II. 246
Northamtonshire, II. 259
Northeim, IV. 586
Northshielos, V. 267
Northumberland, II. 137
— II. 153
— II. 156
— II. 259
— II. 268
Nortland, III. 8
Nortlander, III. 5
Norwège, III. 6
Norwich, IV. 21
Noshari, IV. 555
Notre-Dame de Durtal, III. 682
Nottingham, II. 110
— II. 114
— II. 156
Nottinghamshire, II. 246
— II. 269
Novi, IV. 472
Noulis, II. 545
Novogora, III. 508

Noutraï, tom. III. pag. 508
Noyalle, III. 167
Noyal-sur-Vilaine, IV. 240
Noyant, III. 107
Nuremberg, I. 174
Nussafial, III. 99
Nutley, II. 160
Nyland, IV. 106

O

Ober-Hartz, tom. IV. p. 587
Oberland, III. 23
Oberweilir, II. 6-6
Ochta, V. 358
Odensée, III. 577
Oeland, IV. 515
Oër, II. 795
Oisans, III. 616
Oissel, IV. 214
Oléron, II. 744
Oliergues, IV. 265
Oliva, IV. 128
Opotschna, III. 72
Oran-Ledoug, III. 92
Orbec, IV. 267
Orcapi ou Précap, III. 513
Orchies, IV. 108
Oresmaux, IV. 238
Orgelet, IV. 454
Orisberg, III. 99
Ornans, III. 666
— IV. 454
Orthès, II. 745
— IV. 208
Oruro, III. 352
Ossean, II. 745
Ostia, IV. 3
Ostrogothie, IV. 515
Ostyn, III. 508
— V. 708
Ouarangue, III. 61
Ouchy, IV. 764
Oviedo, V. 98
Ounia, V. 152
Ourien, II. 694
Ourlac, V. 584
Oxford, II. 110
— II. 118
— II. 225

P

Pahang, tom. III. pag. 93
Paimpont, III. 164
— III. 647
Palais, II. 773
Palincate, III. 305
Pamaribo, IV. 540
Pamiers, IV. 123
Panex, tom. I. pag. 87
Panormo, II. 67
Paphos, III. 409
Para, III. 144
Paracy, III. 34
Paraïba, III. 144
Parcé, II. 546
Paria, III. 352
Parillé, IV. 228
Parrat, III. 59
Passamaquoddy, III. 695
Patay, IV. 267
Patna, II. 785
Patras, V. 192
Pau, II. 744
Pauzen, III. 73
Peack, II. 153
Peguafiel, III. 321
Pelleré, III. 119
Pembrak, II. 156
Pendu, II. 546
Penhouel, III. 164
Pensilvanie, IV. 22
Perregourde, IV. 211
Peseau, III. 10
Peterhof, V. 358
Petit Goave, III. 659
Peyrat, V. 119
Peyroux, V. 120
Pheingtorne, I. 210
Philadelphie, IV. 22
Piarra, V. 274
Pierre-Latte, IV. 265
Pierreville, IV. 213
Pierte-Pont, V. 188
Pignerol, IV. 265
Pilsen, III. 71
Pinezgow, I. 172
Pinhel, II. 772
Pintes, II. 546
Pintaroque, III. 327
Pionsat, III. 107
Piorigo, IV. 5
Plancheminier, II. 539
Ploërmel, III. 647
Podemnais, II. 733
Podskalky, III. 71
Pointe-à-Pitre, IV. 531
Pointe de Galle, III. 335
Poiseux, V. 251
Polema, II. 795
Poligny, IV. 454
Pompidoux, IV. 741
Ponicis, V. 536
Pontacq, II. 745
Pontarlier, III. 666
— IV. 454
Pont-Audemer, IV. 36
Pontcroix, IV. 106
Pontdeaux, IV. 775
Pontivy, tom. III. pag. 167
Pontoise, IV. 266
Pontomak, IV. 22
Pontpean, III. 164
— IV. 211
Pont-Poël, II. 265
Pool, II. 161
— III. 665
Porco, III. 352
Portaloon, III. 283
Port-au-Prince, III. 545
— III. 659
Port de la Paix, III. 658
Portendic, II. 598 et 599
Portland, II. 161
— III. 665
Port-Louis, III. 165
Porto de Luz, III. 278
Porto-Seguro, III. 145
Portsea, II. 161
Portsmouth, II. 175
Port-Saint-Jean, III. 695 et 696
Potteinztem, III. 72
Potzdam, III. 15
Pouancé, II. 546
Poucé-sur-le-Loir, III. 356
Poucet, III. 119
Poullaouen, III. 164
— IV. 211
Pouzanges, IV. 214
— V. 397
Prades, IV. 264
Prague, III. 71
Pralz-de-Molo, IV. 264
Pramenon, II. 752
Presbourg, IV. 649
Presteing, ou Saint-Andrews, V. 439
Prévalaye, III. 163
Prévières, II. 546
Prignes, II. 547
Prospérous, III. 672
Przibram, III. 72
Puloron, II. 694
Puy-du-Pège, IV. 208

Q

Quako, tom. III. pag. 696
Quantock, II. 155
Quart-Bouillon, III. 239
Queen's-County, IV. 770
Queens-Perry, V. 50
Quesnoy, IV. 266
Quiert, III. 557
Quilacoya, III. 441
Quilacura, III. *ibid.*
Quimperlay, IV. 106
Quingey, III. 666

Quingey,

Quingey, tom. IV. pag. 453
Quintin, III. 167
— IV. 244

R

Rabion, tom. II. pag. 533
Radnagor, II. 785
Radnor, II. 514
Rahstad, I. 172
Ramier, II. 601
Rancogne, II. 539
Randers, III. 6
Randerson, III. 577
Randsack, IV. 461
Ranestall, I. 172
Raoul, IV. 720
Ravenoville, V. 257
Reading, II. 226
Realmont, I. 101
— IV. 250
Reaul, III. 443
Rebenac, II. 745
Regard, II. 601
Regen, II. 733
Regny, IV. 254
Rehbourg, IV. 586
Reher, IV. 587
Reichenbach, III. 73
Reichenhall, II. 733
Reims, IV. 267
Reiners, IV. 500
Remscheid, III. 1
Renaison, IV. 126
Renay, IV. 538
Rennes, III. 161
— III. 168
Rennois, III. 161
Reole, II. 743
— IV. 497
Retchenau, III. 73
Retimo, III. 283
Revel, IV. 470
Rhétel, IV. 251
— IV. 267
Rhin, I. 171
Richelieu, V. 397
Richemond, II. 153
— II. 155
— II. 536
Rideauville, IV. 651
Ridkioping, III. 6
Riesemberg, III. 72
Rieux, IV. 470
Rio-Grande, III. 144
Rio-Janeïro, III. 145
Riom, II. 667
— V. 436
Rio-Negro, III. 144
Roanne, IV. 126
Rochdale, tom. II. pag. 198
Roche, I. 87
Rochebeaucourt, II. 539
Rochefoucault, II. 533
Rochetaille, IV. 126
Rodolph-Stadt, III. 72
Rokizam, III. 71
Romans, III. 670
— IV. 265
Romfort, II. 226
Romilly, IV. 211
Romorantin, III. 35
— IV. 267
Rondsjiouk, III. 204
Roquebrune, III. 42
Roschlid, III. 576
Roscof, III. 167
Rosette, III. 714
Rosevay (port), III. 648
Rotherdam, II. 267
Rouch, IV. 457
Roufugeray, I. 110
Roumois, IV. 230
Rouré, III. 200
Roussines, II. 539
Routignon, II. 744
Rowburgh, II. 225
Roybons, IV. 265
Rozières, V. 46
Ruelle, II. 539
Ruffec, II. 533
Rugles, I. 87
Rutlandshire, II. 161
Rumney-Marsh, II. 137
Rumney, II. 198
Ruppin, III. 14
Russques, III. 557
Ryaumont, II. 601
Ryegate, II. 160
Rysby, III. 259

S

Sablé, tom. II. pag. 547
Saccai, IV. 667
Sado, IV. 666
Saffron, II. 226
Sahara, II. 709
Sahel, ou Sahal, II. 598
Saint-Afrique, V. 490
Saint-Agnan, IV. 266
Saint-Amand, II. 667
— III. 33
— IV. 108
Saint-André, III. 620
Saint-Andrews, III. 695
Saint-Antoine, III. 258
Saint-Antoine de la Bryère, III. 435
Saint-Antonin, III. 327
Saint-Aubin de Luigné, tom. II. pag. 545
Saint-Avold, IV. 267
Saint-Barabé, III. 340
Saint-Barthélemi, IV. 530
Saint-Bel, IV. 211
— IV. 214
Saint-Brieux, III. 161
— III. 166
Saint-Calais, IV. 246
Saint-Christophe, III. 336
— IV. 211
Saint-Claude, IV. 454
Saint-Daniel, I. 210
Saint-Denis, III. 105
— IV. 266
Saint-Dizier, IV. 214
— V. 123
Saint-Domingo de la Calzada, V. 98
Saint-Dyé, III. 64
Sainte-Anne, III. 72
Sainte-Barbe, I. 211
— III. 59
Sainte-Eutrope, II. 530
Sainte-Honorine, IV. 236
Sainte-Livrade, IV. 250
Sainte-Marie, IV. 211
— IV. 212
Sainte-Maria-aux-Mines, I. 213
Sainte-Rose, III. 293
Saintes, IV. 530
Saint-Esprit, III. 545
Saint-Etienne, IV. 126
Sainte-Suzanne, III. 105
Saint-Flour, II. 667
Saint-François, I. 210
Saint-Frenais, IV. 246
Saint-Gaudeux, II. 745
Saint-Geniez, IV. 265
Saint-Georges, I. 211
— II. 545
— II. 719
— IV. 207
— IV. 229
— IV. 284
Saint-Germain-d'Arcé, II. 546
Saint-Germain de Calberde, IV. 741
Saint-Gervais, III. 620
Saint-Girons, IV. 123
Saint-Gilles, III. 614
Saint-Goudon, IV. 470
Saint-Hugon, III. 620
Saint-Hypolite, III. 666
Saint-Hypolite, IV. 469
Saint-Jacques, I. 211
Saint-Jacques, III. 59
Saint-Jean, I. 211

Saint-Jean-de-Colle, tom. IV. pag. 214
Saint-Jean-de Fos, V. 19
Saint-Jean-de-Gardonenque, I. 97
— IV. 214
Saint-Jean-Pied-de-Port, II. 745
Saint-Ildefonse, V. 99
Saint-Julien de-Valgargne, IV. 214
Saint-Laurent, II. 536
— IV. 231
— IV. 232
— IV. 233
Saint-Laurent-le-Meunier, I. 98
Saint Lô, III. 506
— IV. 231
— IV. 236
Saint Louis, I. 210
— III. 340
— III. 657
Saint-Malo, IV. 244
Saint Mare, III. 659
Saint Marcellin, IV. 126
— IV. 247
Saint-Martin, I. 211
— III. 61
Saint Michel, I. 211
Saint-Michel à Rome, IV. 4
Saint Nazaire, III. 164
Saint-Nicolas, I. 210
Saint-Nicolas-des-Bois, I. 211
Saint-OEvanger, III. 9
Saint-Omer, IV. 266
Saint Paul, III. 105
Saint-Paul-de-Léon, III. 167
Saint-Pierre, I. 210
— V. 139
Saint-Pierre-sur-Dives, I. 110
Saint-Pons, IV. 250
— IV. 264
Saint-Saens, V. 240
Saint-Saulx, II. 744
Saint-Sauveur, IV. 213
Saint-Servan, IV. 244
Saint-Statur, III. 34
Saint-Sulpy, V. 236
Saint-Thiébaud, III. 34
Saint-Vallery, IV. 231
— IV. 232
Saint-Vincent, III. 145
— III. 298
Saint-Vivices, IV. 544
Saint-Uraire, II. 667
Saint-Urbin, I. 211
Saint-Wart, IV 651
Sakaria, V. 156
Sales, tom. II. pag. 536
— II. 746
Salisbury, II. 157
— II. 226
— IV. 21
Salle, III. 178
Salone, IV. 264
Saltnick, III. 307
Salz-Ufeln, IV. 791
Samana, III. 660
Sanaa, I. 53
Sandeez, III. 508
San Fiorenzo, III. 486
San-Jago, III. 661
San-Jango, III. 546
Santerre, IV. 239
Santibanez-Zarzaguda, V. 99
Sark, IV. 676
Sarlat, III. 663
Sarrancolin, II. 602
Sarquesse, I. 239
Sars, IV. 558
Sassendor, V. 122
Sassetot, IV. 231
Savanah, IV. 486
Savigny, V. 251
Saula, III 334
Saumons, III. 673
Saumur, II. 547
Savolax (le), IV. 107
Saür, IV. 228
Sauveterre, II. 744
Sauvilliers, IV. 238
Saxe, I. 171
— I. 174
Scala-Nova, II. 66
Scanie, IV. 516
Schaffisheim, III. 26
Scharmbeik, III. 139
Scheffield, IV. 21
Scherchemite, I. 211
Schlackenwalda, III. 72
Schoenau, III. 631
Schœnefeld, III. 72
Schreckenberg, II. 549
Schwartzae, III. 631
Schwartzbourg, III. 33
Schwarzenbach, II. 718
Schwech, II. 654
Secondigné, V. 397
Sedan, IV. 267
Ségnelai, IV. 267
Ségovie, V. 99
Seiche, III. 682
Seignelay, II. 672
Seiout, III. 714
Sélimna, III. 204
Sélique, I. 211
Semur, IV. 267
Sens, IV. 267
Seustenberg, tom. III. pag. 668
Septfonds, III. 327
Serges, III. 253
Seribas, III. 94
Servia, IV. 3
Serzippe-del-Rey, III. 145
Severia, III. 508
Seuze-Boln, III. 200
Sey, III. 93
Seyssal, IV. 208
Sgigata, III. 259
Shath-Ila, II. 691
Shéen, II. 267
Scheffield, II. 179
Sheilds, II. 161
Shelburn, III. 697
Shermeer, I. 166
Shesfield, II. 268
Sheshire, II. 155
Shields, V. 241
Siara, III. 144
Siaty, V. 584
Sibkah, II. 710
Sierra-Morena, III. 772
Siewsk, III. 49
Signenza, III. 321
Signy-l'Abbaye, V. 446
Silaca, V. 631
Sildebourg, I. 2
Silésie, I. 174
Sinceny, V. 537
Sindikera, III. 183
Sirches, IV. 555
Sisterbeck, V. 358
Skyes, II. 160
Skie, II. 245
Slankau, III. 508
Slecia, III. *ibid.*
Sleswick, III. 6
Smaland, IV. 515
Sogen, III. 6
Sohoum, V. 150
Solihamskaja, III. 319
Solingen, III. 1
Sommerach, IV. 461
Sommerhausen, IV. 461
Sommerset, II. 110
— II. 118
— II. 135
— II. 153
— II. 268
Sommersetshire, II. 161
— II. 180
— II. 246
— II. 259
Sommières, IV. 264
— IV. 470
Somorrostro, III. 771
Sondi, V. 15
Sondhordland, III. 8

Digitized by Google

Sonora, tom. III. pag. 59
Sooloos, III. 92
Soondjouck, III. 417
Soovar, IV. 649
Sorgues, II. 640
Soudag, III. 514
Souhinzir, IV. 487
Soulac, IV. 544
Soule, II. 745
Souskhel, IV. 487
Soussillanges, IV. 262
Southampton, II. 150
— II. 225
Souvigny, III. 106
Soyon, IV. 215
Speri-Linga, III. 625
Spiritu-Sancto, III. 145
Spital-Fields, II. 246
Stafford, II. 114
— II. 156
— II. 245
— IV. 21
Staffordshire, II. 150
— II. 155
— II. 225
— II. 269
Stainton, II. 150
Stegeborg, V. 298
Steikly, III. 671
Steinbach, III. 1
Steinfeld, III. 302
Steinhude, III. 428
Stenay, IV. 267
Stilton, IV. 654
Stonemarke, II. 226
Strathbogie, I. 17
Streitberg, II. 718
Stroud, II. 226
— IV. 501
Strzhra, III. 72
Sturbridge, II. 268
Sudbury, II. 226
Sud-Gheuin, III. 202
Suffolk, II. 119
— II. 124
— II. 140
— II. 184
Suillans, IV. 265
Sujer, IV. 265
Sully-Vergers, V. 251
Sumelpour, II. 779
Sunbury, IV. 486
Sunderland, II. 257
Sundfiord, III. 6
Surrey, II. 119
— II. 137
— II. 225
Sussex, II. 161
— II. 225
— II. 245
Sussex, tom. II. pag. 265
— II. 268
Swal-Well, V. 242
Syndenfield, III. 5

T

Tabarque, tom. II. pag. 711
Taizé-Aizie, II. 539
Talavera de la Reyna, V. 99
Taman, III. 417
Tangriskoi, IV. 657
Tarascon, IV. 123
Tarya ou Chichas, III. 352
Tata, IV. 648
Taunton, II. 179
— II. 184
— II. 226
Tauron, V. 119
Tavastie ou Tawasland, IV. 196
Tavistoke, II. 225
Tavoy, V. 47
Tchinkiané-Iskélessi, III. 201
Tedburg, II. 226
Teil ou Thiel, III. 107
Teillet, III. 108
Telde, III. 278
Temzuck, III. 417
Ternol, V. 119
Teschen, III. 49
Teslès, II. 604
Tessonaille, IV. 247
Tête, III. 492
Teusbury, II. 225
Tewksbury, IV. 501
Tews-Burry, II. 246
Thain, III. 616
Thesin, I. 129
Thianges, V. 251
Thiérarche, IV. 266
Thiers, II. 664
— II. 669
— V. 436
Thorigné, IV. 246
Thouars, V. 307
Thoun, III. 33
Thuringe, I. 168
— I. 173
Tierra de Lainpos, III. 321
Tiflis, IV. 489
Tillières, I. 129
Tinda, III. 286
Tiniecz, III. 508
Tipperary, V. 198
Tiverton, II. 179
Tœplitz, III. 72
Toggenbourg, III. 25
Tolede, V. 99
Tolfa, IV. 3
Tolmina, tom. III. pag. 352
Tompson, II. 161
Tonsberg, I. 83
Toqueville, IV. 231
Toulouse, IV. 264
Toulousey, III. 330
Tournon, IV. 264
Tousla Bournau, III. 202
Trautenan, III. 92
Trautwetter, III. 68
Tréguier, III. 161
— III. 166
— III. 167
Tremont, IV. 741
Tresportas, V. 119
Treuton, IV. 678
Triel, IV. 680
Trinité, III. 545
Trinquemale, III. 335
Trowbridge, II. 226
Trowle, II. 124
Tunaberg, IV. 213
Tuckuso, III. 259
Tunche, IV. 128
Tundern, III. 6
— III. 575
Turcoing, V. 484
Tureingheim, III. 435
Turgovie, III. 25
Tuy, V. 98

U

Uckérane, tom. III. pag. 14
Udiae, IV. 459
Ultzen, III. 187
Ulverstone, IV. 734
Urcel, IV. 214
Ursel, IV. 209
Uslar, IV. 587
Uzel, IV. 244
Uzès, IV. 264
— IV. 469
Vabres, IV. 264
Vaison, II. 640
Val-aux-Grès, III. 77
Valcamomia, III. 142
Valdaw, II. 128
Valdemore, V. 99
Valde-Villé, IV. 218
Valence, III. 670
Valentine, V. 536
Vallée de Gistan, III. 778
Vallée de Joarhin, I. 172
Val Trompia, III. 142
Vannes, V. 192
Vannois, III. 161
Varna, III. 201
Vaucluse, II. 640
Vaud (pays de), III. 21
Verneuil, IV. 36

Vernusse, tom. IV. pag. 211
Verteuil, II. 533
Vesoul, IV. 454
Vibron, IV. 741
Vic-Fezensac, II. 602
Viebel, II. 744
Vieille-Vigne, III. 164
Vielecka, III. 508
Vienne, III. 615
— IV. 265
Vierson, III. 35
Vieux-Beugnela, II. 795
Vièvre, III. 107
Vigan, I. 97
— IV. 469
Villach, III. 302
Villebague, IV. 447
Villefranche, IV. 211
— IV. 252
Villegarlheuc, IV. 264
Villemagne, III. 42
Villeneuve, III. 426
— IV. 250
— V. 18
— V. 536
Villers-Sire-Nicole, V. 143
Vimoutiers, I. 110
— IV. 237
Vinerolles, II. 669
Vioming, V. 341
Vire, IV. 266
Visen, II. 772
Viso del Marquès, V. 99
Vitré, III. 167
— IV. 241
Vitry, V. 123
Viviconda, III. 442
Vivonne, V. 397
Vizé, III. 200
Vizille, IV. 209
Voigtlande, II. 719
Vors, III. 1
Voyron, IV. 247
Vriesael, I. 172
Vuter-Hartz, IV. 587
Wachopdale, III. 673
Waermeland, IV. 516
Wagensberg, III. 307
Wagrie, IV. 643
Wahow, II. 785
Wakefield, II. 225
Wakfield, II. 179
Waldeck, tom. I. pag. 172
Walden, II. 226
Walsingham, II. 128
Wamash-Reese, II. 710
Warrigton, II. 225
Warrington, II. 179
Warwick, II. 114
— II. 140
— II. 198
Warwickshire, II. 150
— II. 246
Washington, IV. 486
Waterford, V. 198
Watthan, II. 226
Wauxhall, II. 268
Wayer, II. 694
Weddesbury, II. 150
Ween, IV. 516
Weesp, IV. 612
Weissembourg, I. 207
Welsal, II. 150
Welton, II. 124
Wend-Sissel, I. 1
Werdhol, V. 122
Wertheim, IV. 461
Westbarfold, II. 226
Westbury, II. 226
Westernes, II. 114
West-Meath, IV. 770
Westmorland, II. 114
— II. 153
— II. 188
Westrogothie, IV. 515
Wexford, IV. 770
White Hawen, III. 549
Wiborg, III. 6
Wicklow, IV. 770
Wieliska, IV. 649
Wifingo, IV. 515
Wight, II. 161
Wigtoun, IV. 466
Wildperg, I. 172
Wiltshire, II. 124
— II. 226
Winauder-Meer, II. 150
Winchester, II. 225
Windeck, III. 1
Windorp, III. 250
Winlingthon-Mill, V. 243
Winterbourg, III. 73
Wircks-Worth, III. 627
Wiri, III. 99
Wislis, tom. III. pag. 508
Wunsiedel, II. 719
Woolburn, II. 160
Worcester, II. 114
— II. 118
— II. 225
— II. 268
Work-Sworth, II. 150
Worsted, II. 225
Woulds ou Dunes, II. 137
Wouridel, II. 718
Wurblack, II. 709

Y

Yarmouth, tom. II. pag. 169
— II. 225
— III. 697
— IV. 21
Yehenes, V. 99
Yen-Tcheu, III. 362
Yenikale, III. 514
Yorck, II. 110
— II. 114
— II. 140
— II. 156
— II. 160
— II. 268
Yorckshire, II. 142
— II. 153
— II. 184
— II. 225
Yunja, III. 557
Yverdun, III. 26
Yvetot, IV. 230
— IV. 233
— IV. 234
— IV. 235

Z

Zeïtonn-Bouahon, tom. III. pag. 200
Zeldales, III. 365
Zell, III. 187
Zerbst, II. 544
Zibet, II. 575
Ziden, II. 575
Zikkar, II. 710
Zoffingen, III. 26
Zoopi, III. 409
Zoques, III. 365
Zoudous, III. 201
Zurich, III. 25

Fin de la Table des Villes, etc.

TABLE

TABLE DES MATIÈRES

De Commerce, Poids, Mesures, Monnaies et autres objets remarquables contenus dans les cinq volumes de la Géographie Commerçante.

Le chiffre romain indique le volume, le chiffre arabe indique la page.
Les pages de l'Introduction sont indiquées en chiffres romains.

A

A AM, tom. IV. pag. 639
Abaca, III. 329
Abas, V. 154. 353
Abassi, IV. 490
Abassis, II. 604
— V. 355
Abassy, II. 777
Abeilles, I. 171. 321
— II. 601
— III. 209
— IV. 526
— V. 179. 470
Able, III. 99
Abricot, II. 562
Acajous, IV. 496
Acicoca, II. 600
Acier, I. 239
— II. 152. 625
— III. 45. 285. 303. 306. 359 523.
— IV. 283. 284. 459. 488. 563. 584
— V. 122. 173. 196. 199. 242 251. 287. 472. 474. 543. 581 593. 608.
Acier cémentatoire, V. 604
Acierie, IV. 36
Acori ou corair bleu, II. 796
Adarmes, V. 99
Aem, II. 64
Affineurs, IV. 117
Agates, II. 593. 676. 719
— III. 383. 428. 631. 686
— IV. 129. 554. 667
— V. 46
Agates noires, IV. 708
— V. 171
Agates orientales, II. 580
Agio, IV. 6
Agraffes, IV. 500 765. 762.
Agriculture (état de l'agriculture dans l'Inde), Introduction, pag. cxxiv et cxl
Agriculture (état de l'agriculture chez les Romains), Introduction. pag. cxlj. clv
— (état du territoire des Grecs), clv. clxj
— (état de la culture dans le Nord, clxxxiij clxxxv
— (des causes de la prospérité de l'agriculture anglaise, II. 105. 109
— (détails sur les consommations agricoles de la Bavière, II. 730. 733
— (de l'agriculture chez les Chinois, III. 374. 375
— (de l'agriculture du Danemarck, III. 559. 561
Agua-Azul, V. 699
Ahms, III. 586
— IV. 513
Aigre, IV. 711
Aigris ou Akkoris, II. 594
Aigues-Marines, IV. 101
Aiguilles, I. 95
— II. 555
— III. 46. 72. 76. 366. 527. 735
— IV. 283. 450. 600. 705
— V. 99. 264. 554
Aji, IV. 536
Ail, III. 327. 156
Aimant, II. 691
— III. 71. 284. 293
— V. 576
Airain, IV. 667
Ala-Karens, V. 180
Albâtre, III. 686
— IV. 453. 587. 600
— V. 253. 297
Albertus, V. 467
Albeste, III. 99
Albus, III. 437
Alcabaley-Cientos, III. 804
Alcavelas, III. 763
Alexandre (influence de ses conquêtes sur le commerce), Introduction, pag. lxj. lxij
Alexandrine, V. 240
Alfaudega, IV. 793
Alikondi, V. 15
Alkori, III. 492
Almajorifazgo, I. 301
Almazarou, 803
Almojarisfazgo, III. 802
Almondes, V. 416
Almoxarisfazgo, III. 195
Aloès, II. 576
— III. 288. 320
— V. 175. 699
— socotrina, V. 585
Alosea, III. 507. 702
— IV. 493
— V. 566
Alpacas, III. 352
Alquie, V. 416
Altina, V. 531
Alun, II. 15. 74. 80. 160. 733
— III. 80. 99. 129. 131. 259 403. 423. 428. 578. 648. 675 772.
— IV. 3. 214. 515. 525. 781. 798
— V. 46. 200. 214. 253. 280 546. 603.
— rouge, III. 188
Alunière, IV. 455
Amadou, V. 463
Amaguas ou Keurboom, III 288
Amandes, I. 145
— II. 3 et 4
— III. 181. 426. 707
— IV. 496. 712
— V. 20. 125. 168. 304. 356 420. 490. 572. 701.
Amandiers, III. 288
Ambertis, IV. 732
Ambre, II. 4
— III. 334. 665

Ambre, tom. IV. pag. 467
— V. 171
— gris, II. 568. 598. 722
— III. 19. 238. 297
— IV. 522. 667
— V. 122. 244. 265
— jaune, IV. 725
Améthistes, II. 666
— IV. 101
— V. 457
Amiante, V. 234
Amidon, I. 81
— II. 112. 113. 533
— III. 326. 468. 605. 606. 650
— IV. 455. 560. 562. 590. 593
— V. 49. 57. 101. 245. 282. 427. 460. 538. 624. 642. 681
Amidonneries, III. 506
Amolleo, III. 625
Amouly, IV. 509
Amphion, III. 232
Amphore, Dis. prél. (note 2e.), ii
Anacostes, III. 52. 185
Ananas, II. 562
— IV. 710
Anchois, II. 638
— III. 284. 329
— IV. 205
— V. 304. 573
Ancres, III. 488. 771
— de vaisseau, IV. 657
— V. 529
Anes, II. 580. 709
— III. 712. 713
— IV. 460
— V. 351. 431
Angélique, V. 248. 565
Anguilles, I. 1
— II. 720
— III. 439
— IV. 3. 466. 734
— V. 241. 602
Anis, II. 3. 609. 636
— III. 739
— IV. 736
— V. 199. 455. 701
Anis étoilé, II. 625
Anker, II. 64
— III. 586
— IV. 529
Anneaux, IV. 762
Anneaux de cuivre, IV. 678
— de rideaux, IV. 705
Anse (notice historique sur la société Teutonique), Introduction. cxvij. xcix
Antérits de bours de magnésie, V. 154
Antérits ou vestes de bours de magnésie, V. 582
Antimoine, tom. II. pag. 666
— III. 508. 655. 772
— IV. 214. 785
— V. 99. 456. 470
Anversines, V. 681
Apothicairerie, IV. 582
Apprentissage, IV. 304
Apprêts anglais, V. 588
Arabes (leurs diverses découvertes en Orient, Introduction, lxxix. lxxx
Araria, IV. 225
Arbouses, III. 198
Arbres à cacao, III. 432
— à camphre, IV. 665
— à papier, IV. 665
— à savon, IV. 660
— à sucre, III. 700
— à suif, III. 378
— à suifs, V. 247
— à thé, IV. 665. 666
Arbre chou, IV. 660
— de baza, III. 122
— de la cire blanche, III. 379
— du vernis, III. 328
— du vernis, IV. 665
— estropié, III. 288
— fruitiers, V. 286
— marie, III. 315
— puant, III. 288
Arbrisseau vivace, IV. 485
Archine, V. 529
Ardept (note), I. 29
— III. 726
Ardoises, II. 544
— III. 50. 164. 179. 183. 272. 340. 357. 428. 564.
— IV. 105. 558. 587
— V. 143. 145. 193. 257
Ardoises alumineuses, IV. 515
Ardoises et carreaux de terre grise, III. 436
Ardoisières, III. 616
— IV. 499
Arec, III. 333
Areca ou fosel, II. 695
Arequiers, III. 314
Arganiers, V. 125
Argent, I. 42. 287
— II. 615. 626
— III. 6. 42. 59. 72. 302. 313. 323. 340. 352. 367. 445. 476. 486. 508. 554. 655. 686. 770
— IV. 123. 464. 504. 525. 585. 587. 648. 666. 724. 729. 763
— V. 46. 160. 163. 296. 346. 348. 393. 408. 417. 441. 456. 494. 550. 553. 554.
— de permission, V. 336
— des mines d'argent et du titre de l'argent en France, tom. IV. pag. 212
Argent en barre, lingots, peignes, III. 255
— vierge, III. 195
Argenterie, III. 551. 648
Argentures, V. 324. 325
Argile, V. 243. 457. 561
Argostoli, III. 332
Argues, V. 635
Armes, II. 800
— III. 131. 142. 339. 355. 527. 674.
— IV. 126. 650
— V. 86. 181. 550. 589
— à feu, III. 258
— IV. 499. 652. 716. 729
— V. 143. 163. 299. 535. 607. 631. 682.
— à feu et armes blanches, IV. 34
— blanches, III. 58
— V. 280. 458
— diverses, III. 436
Armoisins, II. 581. 593. 641.
— III. 320
— IV. 117
Armoisins des Indes, II. 593
Armurerie, IV. 781
Aristoloche-Febacée, V. 455
Arnica, V. 455
Aro, IV. 675
Aromates, III. 93. 268
Arquebusiers, III. 544
Arrak, IV. 596
Arrach ou Arrak, IV. 729
Arrobe, II. 717
— III. 218. 314. 798
— V. 99. 416. 566. 702
Arrobe 8 azombres ou 32 quatillos, III. 799
Arschine, V. 359
Arsenic, IV. 214
Artel, V. 365
Artichaux, III. 327
— IV. 680. 761
Arts et métiers des anciennes corporations de fabricans, artisans et marchands de France, IV. 302. 304
— de la police des apprentis, 305. 306
Arbeste, IV. 652
As ou grains, IV. 639
Asperges, IV. 522
Asphalte, IV. 208
— Description de cette pierre, V. 236
Asphetamas, III. 282

Aspre, tom. I. pag. 154
— monnaie, III. 459
Assa-Foetida, IV. 490
Assiento, III. 368
Assurances, II. 572 et 573
—Tableau du prix des assurances à Londres, à deux époques différentes, II. 329
— Table des primes annuelles pour les assurances du feu, II. 330
Astars, III. 46
— V. 153
— ou toiles de coton, III. 518
Ateliers de teinture, IV. 455
— de réparation d'armes, V. 459
Aulne, II. 61
Aune ou cobre, V. 96
— V. 233. 288
— cubique, III. 82
— de fabrique, III. 621
— IV. 526
— ou brache, IV. 639
Azogues, III. 782
Azur, II. 6
— III. 42
Avelines, V. 420. 574
Averia, I. 302
Avirons, IV. 741
Avisos, III. 782
Avoines, I. 17
— II. 774
— III. 96. 349 667
— IV. 465. 466. 485. 732. 737
— V. 142. 276. 284
Aygris bleu, III. 253

B

Baar (voyez Bahay), tom. V. pag. 175
Babaks ou chiens, V. 515
Babouches, V. 472. 582
Bacini, III. 486
Baftas, IV. 555. 556
Bagoo, III. 205
Baguea, II. 595
— d'argent, V. 626
— de cuivre, II. 593
Bahar, I. 41. 44
— II. 584. 604
Bahard, III. 48
Baies, III. 190
— bleues, IV. 590
— noires, III. 735
Baigues, II. 680
Baillard, III. 101
Bains, II. 676. 729
— III. 417. 645
Bains, tom. IV. pag. 123. 500
— V. 60. 154. 155
Bajochelle, III. 424
Baioques, IV. 6
Bayoques, III. 79
Bajoccho, III. 424
Balais de palme, III. 213
Balance du commerce de la France, IV. 441 et 442
— en argent favorable à la France, IV. 442
— en argent défavorable à la France, IV. 442
Balances, IV. 705
Balandres, III. 293
Baleines, II. 172. 174. 528
— III. 6. 19. 85. 153. 564. 673 674. 685.
— IV. 501. 529. 563. 650. 667 708. 725.
— V. 590
Baleine. (Détails sur cette pêche, et ses produits en Hollande, IV. 607 et 608
— (Pêche de la baleine) IV. 206
Balono, III. 93
Bambo, I. 45
Bambou, III. 361
— IV. 665
Banane, II. 562
Bananiers, V. 139
Banians, I. 29. 85. 241
— III. 48. 81. 281. 366. 555
— IV. 507
Banians. (Manière dont ils font le courtage), II. 618. 619
Banques, III. 582
— de Londres, V. 31. 32
— (Théorie des banques). Introduction, pag. ccccxxiv et ccccxxxj.
Baracan ou bouracan, I. 7. 333
— II. 654
— III. 10. 137
— IV. 36. 491. 587
— V. 253. 587
Baral, III. 622
Bare ou bar, V. 404
Barges ou gabarres, V. 301
Barils, III. 528
Barille, I. 164
— IV. 119
— V. 699
Barques, III. 250. 324
— et bateaux, III. 443
Barrafouls, III. 84
— IV. 460. 636
Barre ou varre, V. 566
Barres, II. 344. 607. 628. 720
— IV. 467. 550. 551
Barres de cuivre jaune, tom. III. pag. 251
— de cuivre, III. 261
— de fer, II. 593
— III. 297
— V. 482
Bas, I. 6. 17. 18. 19. 31. 97 339.
— II. 356. 555. 602. 637. 638 641. 644. 654. 682. 701. 717 718. 719. 737. 746. 750. 771
— III. 5. 10. 15. 19. 24. 27. 48 73. 86. 107. 137. 180. 189 193. 211. 238. 268. 319. 323 360. 362. 402. 432. 465. 550 571. 630. 631. 645. 647. 667 668. 674. 707. 740.
— IV. 36. 106. 469. 498. 529 536. 560. 561. 562. 586. 590 593. 598. 676. 704. 724. 725 734. 761. 769. 770. 774. 795
— V. 24. 64. 96. 112 143 188. 191. 199. 203. 236. 250 271. 273. 275. 276. 281. 282 293. 374. 418. 443. 461. 466 476. 487. 488. 532. 570 543. 547. 550. 552. 553. 558 565. 589. 602. 612. 681. 698
— à l'aiguille, IV. 501
— V. 403
— brochés, V. 268
— de coton, IV. 100. 517
— de fil, IV. 106. 716
— V. 331
— de fil et de coton, V. 443
— de Gange, II. 75
— de laine, III. 115. 155. 413
— IV. 36. 100. 127. 516. 586 650. 708. 764.
— V. 60. 122. 223. 357. 440 480. 557 587.
— de laine et de coton, IV. 461
— V. 610
— de soie, II. 68
— III. 190. 426. 574
— IV. 4. 468. 478. 585. 595
— V. 78. 182. 215. 537. 685 712.
— de soie, de fleuret, de laine, de coton, IV. 752. 763
— d'estame, II. 225
— V. 99. 394. 587
— drapés, II. 585
— III. 184
— IV. 496. 525
— V. 102. 395
— et bonnets de laine, IV. 455 585.

— foulés, tom. IV. pag. 675
— gants, etc. de soie, V. 99
— tricotés, IV. 721
Bassannes, III. 42. 204. 454
— V. 194
Basin anglais, V. 646
Basins, II. 753
— III. 24. 185. 510. 542
— IV. 232. 244. 250. 254. 463 517. 721. 771
— V. 75. 172. 433. 445. 487 540. 610. 681.
— à poil, V. 206
— rayés, IV. 246
Bassins de cuivre, II. 593
— III. 263
— de cuivre jaune, IV. 467
Bastas, III. 183
Bastion de France, III. 258 259.
Bateaux, III. 181
— IV. 105. 593
— V. 245
— appelés *hoys* et *ketches*, II. 614
Bâtimens, III. 364. 416
— de transit, IV. 501
— de mer, II. 704
— IV. 18
— entrés en 1780 dans le port de Trieste, IV. 459
Batistes, I. 224. 327
— II. 654
— III. 265. 360. 665. 706
— IV. 109. 255. 256. 463. 541
— V. 433
Batman, III. 421. 460. 540
— IV. 489. 491
— V. 696
Bâtons d'éventails, II. 770
Batterie de cuisine, V. 264. 631
Batteurs d'or, III. 77
— IV. 461
— V. 359
— d'or fin, II. 682
Batz, III. 28
— IV. 449
Batz, ou bache, batche, II. 683
Baudriers, IV. 102
Bauges, III. 310
Baume, III. 310. 315
— V. 162
— de Copahu, II. 564
— de la Mecque, V. 147
Baye, IV. 500
Bayettes, II. 226. 757
— III. 52. 185. 362. 433. 547 550. 777. 810.
— IV. 531. 536. 725. 734. 750
Bayettes, tom. V. pag. 437
Bayonnettes, III. 579
— IV. 705
Bays, III. 69. 434
— IV. 557
Bazars, I. 53. 85. 239. 241
— II. 74
— ou bazaris, II. 619. 677. 695 698. 699.
— III. 47. 208. 254. 319. 338
— IV. 465. 466. 471. 710. 725
— V. 626
Bazaruchos ou bouzuruques, IV. 504
Beaudeau. (Opinion sur ses ouvrages). Discours préliminaires, page xiv.
Bécheliks, III. 523. 540
Bêches, etc. V. 440
Bèges ou bèches, V. 681
Beilik, III. 46. 519
Bejuques, IV. 537
Béliers, II. 654. 775
Bellotes, V. 125
Bénitier de Saint-Janvier, V. 217
Benjoin, II. 720
— III. 263
— IV. 671. 761
Bergeres, III. 129
Berghminst r, III. 628
Berkevits, II. 588
Berlinges, IV. 244
Besoard, III. 93
— IV. 490
Bestiaux, I. 80
— II. 566. 575. 636. 683. 716 738. 796. 800.
— III. 11. 34. 84. 99. 106. 145 183. 184. 301. 312. 336. 356 428. 493. 497. 550. 611. 623 651. 661. 666.
— IV. 124. 125. 126. 463. 465 493. 526. 527. 537. 554. 650 656. 680. 696. 733. 734. 767 770. 775. 794.
— V. 46. 49. 60. 119. 121. 144 145. 166. 181. 187. 193. 251 247. 316. 340. 341. 396. 406 445. 608. 609. 703.
Bestiaux gras, V. 426. 476
Bétail, II. 80. 555. 600. 606 609. 662. 700. 795.
— III. 67. 99. 106. 158. 179 261, 277. 298. 352. 364. 366 426. 440. 487. 507. 551. 670 682.
— IV. 106. 114. 127. 455. 456 466. 531. 535. 598. 600. 677 712. 729. 731. 763. 764.
Bétail, tom. V. pag. 68. 113 114. 171. 246. 252. 435. 547 561.
Bétail à cornes, IV. 13
— domestique, III. 298
— (Enumération des provinces où l'on élève le plus de bétail, IV. 172. 176
— (gros et menu), IV. 495
— (gros et petit), IV. 499
— noir, IV. 642
Bétel, III. 623
— V. 684
Bêtes à cornes, II. 585. 601. 610
— III. 195. 300. 303. 650. 734 737.
— IV. 465. 586. 592. 675. 715 787.
— V. 178. 199. 236. 297. 331 393. 471. 634.
— à laine, III. 364
— V. 91
Bétilles, III. 263
— (espèce de mousseline), IV. 469
Beurre, I. 2. 223
— II. 76. 140. 569. 600. 699 769. 771.
— III. 6. 8. 96. 99. 101. 122 163. 179. 203. 240. 253. 262 267. 301. 320. 364. 507. 512 535. 553. 554. 615. 627. 649
— IV. 13. 106. 115. 452. 460 499. 510. 518. 530. 538. 558 642. 643. 650. 651. 653. 683 684. 699. 700. 706. 725. 732 767. 768. 795.
— V. 156. 171. 179. 193. 252 255. 280. 298. 374. 444. 445 464. 473. 552. 554. 607. 244 705.
Beurre appelé *tchitchekiaghi*, III. 46
— appelé *yedik-inghi*, V. 155
— (Commerce qui s'en fait en France, IV. 177
— de Bocage, III. 488
— d'or, II. 568
— V. 244
— de Russie, V. 506
— d'Irlande, II. 538. 539
— fondu, V. 188
— salé, III. 357. 649
— IV. 602. 701
Bezestans, III. 458
Bezestins, II. 775
Besistans, II. 74
— III. 556
Beygas, II. 781

Bezugos, ou porcs marins, tom. IV. pag. 463
Bierre, I. 3. 221
— II. 115. 116. 549. 565. 586 606.
— III. 14. 19. 92. 206. 302 428. 504. 544. 605. 623. 631 672. 728.
— IV. 456. 471. 511. 517. 559 562. 563. 599. 648. 722. 728 774. 791.
— V. 64. 158. 170. 200. 201 232. 247. 275. 280. 304. 317 418. 441. 454. 554. 577. 586 631.
— appelée *gose*, IV. 512
— blanche, IV. 127
— connue sous le nom de *garley*, IV. 469
— de Brême, III. 139
— double, III. 606
Bierre (Mumene et Duchestein) III. 186. 187
Bijouteries, II. 264. 572
— IV. 450. 495
— V. 322
— (note sur le commerce de la bijouterie et de la joaillerie en France), IV. 287
Bijoutiers et joailliers, IV. 461
Bijoux d'or, III. 551
Bilich, III. 307
Billets de l'échiquier, II. 408
Bing, III. 549
Biolca, V. 332
Bis, V. 96. 404
Biscuits, II. 64
— III. 441
— de mer, IV. 645
Bismuth, IV. 213
Bisse, V. 143. 338
Bitume, III. 328
Blak, V. 467
Blanc, III. 357
Blancards, IV. 229
Blanc de Troyes, dit d'*Espagne*, V. 681
Blanchiment, III. 380
— de toile, IV. 598
— de toiles de lin, IV. 583
— de toiles et linons, IV. 600
Blanchisseries, I. 6. 19. 327
— II. 11. 572. 719. 737. 752 767.
— III. 48. 266. 267. 362. 506 575. 612. 664. 688. 729. 779
— IV. 109. 250. 251. 255. 767
— V. 55. 117
— de batiste, V. 702
— de cire, II. 569. 743
Blanchisseries de cire, tom. III. pag. 182. 321. 359. 361. 645
— IV. 448. 585. 590. 610. 786
— V. 105. 359
— de toiles, II. 696
— IV. 591. 711. 764
— V. 427. 444. 462. 565
— pour les toiles, IV. 497. 558
Blanquille, II. 714
— III. 544
— V. 129
Bled, I. 3. 31. 47. 53. 82. 126 147. 261. 327.
— II. 68. 586. 595. 600. 634 657. 673. 691. 708. 720. 739 750. 769. 785. 795.
— III. 1. 14. 21. 33. 34. 42. 68 71. 83. 84. 92. 106. 121. 137 139. 150. 204. 206. 240. 253 259. 260. 284. 285. 287. 296 300. 337. 349. 358. 409. 422 425. 435. 439. 440. 441. 479 511. 537. 541. 650. 651. 704 706. 711. 737. 738. 810. 811
— IV. 2. 12. 106. 117. 125 452. 464. 466. 485. 497. 509 522. 523. 537. 599. 600. 601 654. 675. 677. 680. 711. 713 721. 724. 725. 732. 736. 737 739. 761. 769. 770. 774. 775 782. 784.
— V. 2. 14. 15. 45. 49. 60. 77 91. 101. 103. 119. 120. 122 123. 124. 140. 142. 146. 148 155. 169. 180. 192. 198. 199 212. 222. 250. 253. 254. 265 276. 280. 333. 341. 396 406. 423. 434. 440. 465. 477 478. 481. 533. 538. 539. 546 552. 561. 571. 584. 586. 647 676. 706. 707.
— durs, V. 303
— de Turquie, V. 548
— d'Inde, II. 549. 744
— III. 311
— IV. 120. 658. 734
— noir, V. 439
Bleu, V. 554
— de Prusse, IV. 771
— V. 546
Blocs, III. 682
Bloenmendaal, IV. 591
Blondes, II. 668. 701. 738
Blondes ou bijettes, II. 770
— III. 324
— IV. 448
— V. 99. 429. 497
Bluets, III. 270
Bluteaux, I. 232
Boëtes à tabac, IV. 678
Boëtes à tabac, tom. IV. p. 705
Bœufs, I. 1. 209
— II. 135. 528. 538. 544. 545 605. 664. 665. 676. 699. 709 743. 744.
— III. 22. 34 46. 62. 105. 111 158. 181. 183. 194. 260. 302 357. 364. 439. 510. 554. 563. 665. 729.
— IV. 13. 105. 109. 120. 516 525. 536. 548. 559. 602. 648 660. 670. 697. 699. 706. 717 734. 737. 786. 790. 795.
— V. 91. 107. 120. 179. 196 197. 214. 255. 269. 298. 304 309. 333. 351. 373. 391. 464 492. 536. 588. 639. 685. 707
Bœufs engraissés, II. 652
Bœufs et vaches, IV. 452. 499
Bœuf fumé, IV. 535
Bœufs gras, II. 691
— III. 97. 107. 327. 810
— IV. 643. 736
— V. 118. 238
Bœuf salé, III. 311. 666
— IV. 13. 563. 642. 701
— V. 207
Boges, III. 740
Bois, I. 25. 31. 98. 209. 262 263.
— II. 11. 12. 113. 114. 528. 569 610. 636. 651. 672. 673. 676 683. 735. 743. 746. 769. 800
— III. 6. 46. 62. 69. 93. 101 106. 111. 112. 128. 158. 163 213. 283. 319. 356. 363 364 369. 403. 439. 440. 442. 485 505. 649. 653. 663. 664. 671 734. 740. 757. 758.
— IV. 17. 452. 457. 464. 491 500. 505. 515. 526. 531. 536 541. 584. 590. 592. 602. 603 675. 677. 698. 701. 707. 715 724. 761. 767. 775.
— V. 46. 101. 189. 196. 197 200. 245. 251. 265. 268. 269 293. 302. 318. 341. 435. 445 552. 553. 603. 609. 626. 639
Bois à bâtir, III. 364
— à brûler, II. 538
— IV. 128. 558
— V. 321
— à brûler et à construire, IV. 599
— à meubles, II. 556
— Aperçu de la quantité qu'il y en a en France, consommation, etc. IV. 168
— blanc I. 36

Bois blanc, tom. III. pag. 271
— IV. 660
— Commerce des bois de charpente ou bois carré, IV. 169 170.
— Commerce des bois de charronage, IV. 170
— Commerce des bois de marine, IV. 169
— Commerce des bois de menuiserie, IV. 170
— Conservation des bois, IV. 169
— d'Aigles, III. 208. 285
— V. 174
— d'aigles de rose, bois jaune, etc., IV. 557
— d'ébène, I. 226
— de Brésil, III. 148
— IV. 660
— V. 59
— de buis, V. 152
— de campêche, III. 268. 269 415.
— IV. 644. 645. 660
— V. 160. 162
— de campêche, de Fernambouck, de Brésil et de Sainte-Marthe, IV. 488
— de cèdre, IV. 484
— V. 627
— de charpente, II. 662
— III. 50. 181. 366. 428. 436 695. 704.
— IV. 20. 534. 541. 712. 733
— V. 99. 223. 647
— de charpente et de construction, IV. 769
— V. 582
— de charpente et de marqueterie, V. 621
— de chauffage, III. 200. 646
— IV. 171. 681
— V. 155. 182
— de chêne, IV. 725
— de construction, II. 65. 583 601. 602.
— III. 57. 183. 361. 423. 478 528. 615.
— IV. 35. 518. 525. 555. 593 794.
— V. 52. 118. 153. 154. 156 171. 180. 213. 304. 426. 534 546. 579.
— de construction et de chauffage, IV. 586
— de couleur, IV. 540. 656
— de fer, I. 227
— II. 729
Bois de fer, tom. V. pag. 568
— de gayac, III. 325
— de haute futaie, IV. 107
— de lettre, III. 328
— de palmier, IV. 660
— de sandal, IV. 671
— de sapin, IV. 498
— des Vosges, III. 738
— de tek, III. 255
— IV. 671. 686
— V. 337
— de tecque, V. 141
— de teinture, III. 522
— IV. 121. 715
— V. 155
— de teinture rapé, IV. 724
— de violette, III. 328
— d'Inde, II. 564. 566
— divers, III. 278
— douves, etc. IV. 19
Boiseries, V. 632
Bois et drogues propres à la teinture, V. 582
— et racines propres à la médecine et à la teinture, IV. 539
— flotté en trains, IV. 171
— laiteux, II. 564
— Mesure du bois, IV. 172
— moulu, V. 588
— odorans, II. 691
— pour la teinture, IV. 712
— propres à faire des doublages de vaisseaux, IV. 731
— propres à la teinture et à la marquetterie, IV. 658
— rouge, III. 211
— taillis, IV. 107
— travaillés, IV. 106
Boita, V. 217
Bol, II. 604
— IV. 596
— V. 544
— et brochet, V. 199
Bolla, III. 324
Bols, III. 448
Bombaris ou siamoise, II. 189
Bombes, III. 682. 771
— V. 240
Bombes et boulets, IV. 453
— V. 149
Bonnets, I. 147
— II. 701. 737
— III. 27. 44. 107. 323. 403. 571
— IV. 586. 767
— V. 152. 233. 281. 282. 293 471. 624. 698.
— à fleurs, IV. 461
— de draps, I. 148
— de France, IV. 488
Bonnets, tom. V. pag. 582
— de laine, V. 418. 420
— de laine rouge, V. 646
— de prêtres, II. 593
— de soie, IV. 752
— de Tunis, V. 154. 582
— et bas de laine, III. 440
— fés ou calottes, V. 683
— (Monmouth caps) III. 48
— noirs, III. 211
— IV. 697
Bonneterie. Introduction, pag. xcix et ccxcvij
— II. 10. 245. 246. 533. 700
— III. 38. 69. 172. 248. 324 360.
— IV. 36. 271
— V. 188. 320. 548
— de coton et de poils d'angola, IV. 103
— de Vic, III. 358
— en coton. Lieux principaux où il s'en fabrique, IV. 273 274.
— en fil. Lieux principaux où il s'en fabrique, IV. 274
— en laine, IV. 36
— en laine. Notice des principaux lieux où il s'en fabriquait en 1786, IV. 273
— en soie, IV. 272
— en soie. Notice des principaux lieux où il s'en fabriquait en 1787, IV. 272
Bongros, III. 134
Borax, I. 239
— II. 5. 779
— III. 262
— IV. 555
Bordings, IV. 728
Bosona, III. 329
Bottes, II. 754
— III. 451
— IV. 762
— et bottines, III. 46
— jaunes, V. 582
— noires, IV. 153
— V. 154. 472. 582
Boucands, III. 5
Bouchons de liège, III. 443
Boucles, III. 354. 439
— IV. 705
— de métal, IV. 455
Bouges ou cauris, III. 261
Bougie, I. 100
— II. 743
— III. 322. 645
— IV. 595. 737. 771
— V. 118. 169. 624. 642. 679 682.

Bougie de Spermaceti, tom. IV. pag. 21
Bougos, III. 611
Bougran, V. 158
Bougrands, IV. 228
— V. 104. 118
Bouleaux, III. 270
Boulets, III. 682. 771
— de canon, V. 240
Bouliechs ou bouillets, IV. 742
Bourat, IV. 257
Bourdignes, IV. 742
Bourguignones, IV. 114
Bourres, I. 50
Bourri, III. 713
Bours, III. 517
Bourses, III. 521. 535. 726. 727
Bours de damas, V. 582
Bousuruques, IV. 502
Boutagna, II. 609
Boutargue, III. 713. 714
Bouteilles, III. 42. 349. 363
— IV. 498. 501. 590. 774
— V. 240. 242. 264. 272. 281 474. 537. 553. 565. 598.
— de bois, III. 528
— de verre, III. 348
Boutonnerie, V. 324
Boutons, I. 239
— II. 767. 768
— III. 354. 451. 735
— IV. 448
— V. 236. 681
— de cuivre, IV. 705
— de laiton, V. 554
— de métal, II. 266
— IV. 126. 562
— V. 459
— d'étain, IV. 560
Brac, IV. 651
Braccia da panno, IV. 118
Braccio, III. 143
— V. 61. 393
— da filo, V. 332
— da seta, V. 332
— da terra, IV. 118
— di legno, V. 332
Bracelets d'écailles, II. 615
Brache, IV. 464. 475
— V. 58. 582. 598
— ou brasses, IV. 450
Brachmanes, brames, bonzes, bramines, IV. 684
Brackers, V. 467
Brai, III. 192. 472. 622. 760
Branche de cipres, III. 68
Brasse, II. 683
— III. 78
— V. 13. 167
Brasserie, tom. II. pag. 737
— III. 355. 506. 671
— IV. 529. 583. 591
— V. 341
— de bierre et d'eau-de-vie, IV. 725
Brawn (ou chair de verrac préparée), III. 286
Bray, III. 6. 279
Brebis, II. 555. 596. 690. 709 745. 775.
— III. 96. 260. 319. 321. 332 554. 563. 706. 812.
— IV. 127. 587. 643
— V. 2. 62. 178. 269. 270 304.
— appelées *vigognes*, I. 314
Bresillet, V. 162
Brenta, V. 332. 691
Brignoles, V. 706
Brihuega, III. 777
Brins communs, IV. 241
Brinte, III. 2
Briques, III. 99. 124. 139. 255 662. 682.
— IV. 115. 587
— V. 143
— et tuiles, IV. 517
Briqueries, IV. 697
Briqueterie, IV. 36
Briquets, IV. 705
Brocards, II. 666
Brocards, III. 208 285. 350 555.
— IV. 597. 710
— V. 352
— d'or et d'argent, IV. 562
Brocatelle, II. 593
— IV. 721. 723
— de passementiers, IV. 232
Brochets, III. 99. 142. 427
— IV. 3. 507
— salés, IV. 451
Broderie, II. 781
— III. 606. 668
— IV. 448
— V. 324. 497
— en or et en argent, V. 166
Brosses de crin, V. 463
Brou de-noix, III. 163
Brouas, V. 324. 325
Brucken ou lamproies, I. 173
Bruges, II. 593
Buanderies, IV. 705
Buffles, II. 583
— IV. 648. 700
Buliot, I. 339
Buis, I. 3
— IV. 495
Buis, tom. V. pag. 151
Bulle de la Croisade, I. 303
Burates, V. 448
Burats, II. 602. 648
— IV. 123. 517
— V. 249. 250. 448. 476. 535 536.
Burattes, IV. 751
Bures, IV. 768
— V. 588
Burgsberg, IV. 736
Burnooser, I. 148
— III. 258
Bushel, II. 346
Butt, II. 342
Buttelrage, II. 120
Buyses, IV. 604
Byfogd, III. 7
Byonos, III. 205

C.

CABANS, tom. V. pag. 472
— de Sagora, V. 154
— de Salonique, V. 582
Cabéers, II. 582
Cabido, V. 416
Cabillaud, IV. 607. 707
Cabirs d'Espagne, V. 176
Cables, III. 6
— V. 153. 586
Cabotage. (Manière dont la ville de Grandville le fait avec les différens ports de France). IV. 519. 521
Cabria, II. 775
— III. 105
Cacao, I. 263. 286
— II. 2. 132. 563
— III. 149. 213. 314. 315. 328 361. 365. 504.
— IV. 121. 496. 524. 531. 534 536. 540. 659. 722.
— V. 61. 119. 138. 348. 621
— (Epoque à laquelle il fut cultivé dans l'île de Sainte-Croix, et à laquelle on en fit usage en France). IV. 196 197.
— Sylvestre, I. 226
Cacaotier, I. 226
Cache, V. 406
— ou eau, V. 617
Cachou, V. 338
Cadels, III. 262
— ou bois de lit, IV. 555
Cadenats, III. 527. 715
— IV. 705
— V. 626

Cadis, tom. I. pag. 98
— II. 75. 548. 569. 602. 640 648. 678. 750.
— III. 86. 184. 312. 321. 426 644.
— IV. 126. 517. 523. 679. 748 749.
— V. 121. 149. 232. 281. 307 420. 429. 535. 536.
— du Vigan, IV. 749
— ou burailles, II. 667. 668
— refoulés, IV. 483
Cadmie, IV. 512
Café, I. 53. 144. 263. 267
— II. 2. 130. 563. 577. 626
— III. 6. 44. 47. 105. 106. 522 653. 662. 712.
— IV. 447. 490. 493. 524. 531 539. 540. 584. 659. 712.
— V. 61. 138. 152. 173. 174 472. 482. 612. 621.
— de France, V. 582
— Moka, IV. 488
— V. 155. 582
— (Priviléges accordés pour le commerce du café en France; ses qualités). IV. 195. 196
Cafetières, III. 184
Cafeyères, IV. 505
Caffas, III. 263
— IV. 492
Caffetan du pacha, I. 160
Caffiro, I. 153
Cafilés, III. 262
Caignes, V. 333
Caillon ou presure, III. 400
Cailloux, III. 714
— d'Alençon, V. 295
— du Rhin, V. 457
— luisans, V. 16
Caïques, III. 461
— V. 165
Caïro IV. 508
Caisses à sucre, V. 53
Calemba, II. 697
Calambout, III. 430
Calamines, I. 93. 223
— III. 629
— IV. 587. 706. 716
— V. 455. 497
Calandre, V. 674
Calcédoines, V. 46
Calembac, III. 431
Calemandes, II. 667
— III. 131. 515. 516
— IV. 109. 491
— V. 271. 335. 460
Calencas, III. 26. 183
— V. 206. 236. 478
Callicos, tom. II. pag. 626
— IV. 596
Calmoucks, II. 770
— IV. 679
— V. 333. 556
Calottes, IV. 764
Calin, V. 174
Cam, III. 295
Camayeux, III. 183
Cambayes, V. 95
Camboulas, IV. 255
Camelots, I. 130. 231. 332. 333
— II. 546. 581. 584. 625. 631 654.
— III. 43. 51. 124. 131. 185 190. 285. 350. 515. 516. 682
— IV. 109. 117. 487. 492. 517 585. 587. 595. 610. 708.
— V. 297. 335. 582. 587. 705
— divers, II. 667
Camisoles, III. 5. 674
— de laine, IV. 708
— tricotées, V. 547
Camphre, I. 41
— II. 697. 698. 720
— III. 95. 96. 378. 648
— V. 616. 617
Campione, IV. 118
Camwood, V. 576
Canade, IV. 502
Canador, V. 416
Canafasses, III. 162
— IV. 555
Canal de Briare, III. 179
— de Holstein, III. 592
— Impérial, III. 351
Canards sauvages, III. 810
Canaux, III. 56
— (Détail d'une entreprise du duc de Bridgwater, II. 294 295.
Candi, III. 82
Candil, III. 256. 263
— V. 143
Candy ou Candil, V. 96
Canéfice, IV. 531
Caneliers de Ceylan, IV. 447
Canettes de terre, III. 489
Canevas, III. 137. 362. 740
— IV. 236. 246. 255. 655
— V. 342
— Canifs, etc. V. 563
Cannelé à poil, V. 72
Cannelle, I. 65
— II. 2
— III. 45. 255. 333. 377. 429 430. 438.
— IV. 539. 660. 685
Cannelle, tom. V. pag. 107 169. 482.
— bâtarde, III. 493
— sauvage, IV. 502. 671
Cannes, I. 100
— II. 642. 717
— III. 283
— IV. 5
— V. 13. 222. 556
— à sucre, I. 227
— III. 315. 404. 497. 711
— IV. 495. 723. 733
— V. 274. 576. 620. 684
— douces, III. 241
Cannetons, V. 255
Canons, II. 265. 266
— III. 620. 771
— V. 196. 224. 235. 252. 253 270. 343. 358. 631.
— de fusils, III. 204. 285
— IV. 705
— (Détails sur leur fabrication). V. 604
Canots, II. 556. 674
— V. 121
Canourgues, V. 149
Cantaloons, III. 182
Cantar, ou cantaro, V. 13
Cantaro, I. 132
— III. 415
— V. 307
Canna, IV. 118
Capas, V. 232
Capats, II. 743
Capes de Béarn, V. 224
Capillaire, III. 325
Capitaines des blés, III. 607
Câpres, V. 420. 645
Captifs, I. 103
— III. 556
Caractères, III. 576
— d'imprimerie, II. 682
— IV. 704
— V. 459
Caraffe, V. 217
Caravanes, II. 627. 628
— III. 209. 246. 247. 281. 555 740. 741.
— IV. 471. 710
— V. 147. 243. 500. 555. 583 637. 676. 679. 680. 683.
— (Description de quelques caravanes d'Afrique). I. 67 69.
— (Notice sur quelques caravanes, et leur influence sur le commerce). Introduction, xx, xxj.

Caravenserais,

Caravenserais, I. pag. 85
— II. 629. 635. 774
— III. 55. 247. 338. 502. 633
— IV. 710
— V. 196. 626
Carbes ou acajous, III. 315
Carcasses, IV. 706
Cardamome, III. 277
Cardamomum, I. 24
Cardamun, V. 174
Cardemoine, III. 255
Cardes, IV. 283. 721
— à carder, V. 488
Cargadors, II. 43
Cargaisons. (Objets de celles d'Europe pour l'Inde). IV. 689. 690
Cargas, V. 709
Carigators, V. 303
Carisets, IV. 125
Carlin, V. 218. 221
Carlino, V. 644
Carmin, V. 162
Caroles, IV. 492
Carolin, V. 303
Carolino, III. 424
Carolins, II. 735
Carnttes, III. 288. 712
Carouhes, V. 573
Carouge, III. 411
Carpets, IV. 557
Carpes, I. 173
— II. 604
— III. 427
Carpioni, III. 142
Carrat, I. 143
Carreaux de fayence, connus sous la nom d'*azulejos*, V. 699
— de terre vernissés, V. 701
— en fayence, II. 92
Carrelés, V. 73
Carret, IV. 531
Carrières, II. 556
— III. 106
— de pierres blanches, III. 502
Carro, V. 217
Carrosses, III. 131
— V. 462
Carroway, II. 285
Cartes, I. 232
— III. 77. 576
— V. 462
— à jouer, III. 327
— IV. 770
— V. 526
— et cartons, III. 645
Cartons, IV. 593. 754
Cartouches de plomb, tom. V. pag. 459
Casa des esclaves, IV. 793
Casaques, III. 422
— appelées *filelis*, V. 622
Cases, II. 785
Casch ou Casse, V. 685
Caseries, II. 629
Cash, I. 46
Casiso, I. 165
Casques, V. 247
Casses, II. 3. 564
— III. 377. 408. 712
— IV. 644. 715
Casse ou canéfice, IV. 200
Cassis ou caffis, V. 684
Cassonade, III. 195. 552
Castors, II. 587
— III. 80. 465. 701
— V. 637
— de mer, IV. 729
Castoreum, III. 99
Catakoi, III. 69
Cati, I. 44
— V. 156
Catti, I. 41
— II. 720
— V. 569
Cavalles, IV. 700
Caudo, IV. 504
Cave de ville, IV. 582
Cavelins, II. 14
Caviac, II. 674
— III. 741
Caviar, II. 67. 674
— III. 45. 240. 488. 536
— V. 493
Cavirets, V. 710
Cauris, II. 9. 584
— III. 335
— IV. 685
— V. 110. 570
Caymans, III. 611
Caza-Desmera, III. 805
Cédrats, V. 639
Cèdres, I. 36. 227
— II. 74
— III. 315. 378. 611
— IV. 718
Ceintures, I. 159
— III. 179. 262
— IV. 555. 762
— V. 154. 157
— de fleurs, III. 208
— de laine ou tajolet, I. 147
— de laine, V. 152. 471. 472
— de soie, I. 147
Ceinturons, III. 19
Cendres, tom. II. pag. 721
— III. 538
— IV. 221. 584
— V. 276. 439. 542. 614. 615. 689.
— à savon, III. 439
— gravelées, V. 170
Censerie, I. 133
Cents, IV. 30
Centenar, III. 610
Centiner, III. 74
Centner, II. 686
— III. 706
— IV. 578
Cepa de vigne, I. 157
— III. 270
Cerceaux, etc. IV. 19
Cercles, II. 537
— III. 8. 106
Cerises, III. 8
— de Luques, III. 330
— sèches, V. 152
— V. 153
Cersiers, I. 36
Cervelats, IV. 517
Céruse, III. 186
— V. 567
Cesta ou serre, V 327
Chacoli, III. 57
Chagrins, I. 134
— V. 353. 693
Chaines de montres, à porter au cou, etc. IV. 705
Chainette sans poil, V. 73
Chair, III. 99
— des bœufs sauvages, III. 120
— de chèvre séchée, appeléo *tossinetta*, IV. 734
Chaldron, II. 347
— V. 241
Chales, III. 209
— IV. 556
— V. 472. 582
Châlons, II. 654
— III. 706
— IV. 560
Chalvar, III. 46
Chambranles de cheminées, IV. 472
Chambre pour la pêche du hareng, IV. 697
Chameau (le grand), III. 607
— II. 579. 709
— III. 260
— V. 199. 351
Chamois, II. 11
Chamoiserie, IV. 276
— V. 250. 463

Champignons, tom. V. pag. 236
Chagrin ou siamoise, V. 72
Chandelles, II. 539
— III. 45. 361. 451. 535
— IV. 13. 106
— V. 460. 682
— blanches; V. 448
Change habituel de la France avec les principales places de l'Europe, IV. 382. 383
— Théorie et développement du change, Introd. ccccxxvij. ccccxxix.
Chantiers, III. 122. 259. 364
— de construction, III. 43
— V. 679
— pour la construction des vaisseaux, IV. 592. 610
Chanvre, I. 4. 47. 80. 82. 118 170. 208. 327.
— II. 8. 68. 122. 124. 607. 614 664. 676. 700. 742. 750.
— III. 4. 34. 68. 76. 80. 86 109. 111. 112. 121. 139. 158 162. 196. 197. 305. 327. 330 336. 359. 364. 366. 368. 439 488. 505. 507. 562. 632. 666 681. 685. 758. 812.
— IV. 2. 15. 126. 166. 247 248. 250. 448. 467. 538. 542 543. 598. 651. 666. 675. 678 721. 725. 734. 737. 761. 762 768. 795.
— V. 3. 49. 118. 144. 152. 153 165. 172. 179. 189. 193. 195 200. 223. 252. 299. 340. 342 343. 396. 440. 443. 445. 447 455. 461. 474. 506. 533. 548 599. 608. 610. 676. 681. 698 705. 707.
Chanvre et lin en poil, IV. 35
Chaoux, II. 727
Chapeaux, I. 83
— II. 76. 529. 572. 593. 657 682. 717. 719. 737. 750 754.
— III. 15. 69. 72. 155. 172 173. 181. 319. 325. 327. 356 360. 363. 403. 426. 451. 466 616. 644. 645. 648. 649. 650 666. 671. 779.
— IV. 4. 115. 450. 511. 517 518. 523. 526. 536. 562. 590 598. 724. 753. 761. 764. 774 775.
— V. 18. 31. 64. 98. 123. 164 181. 188. 243. 259. 346 420.
Chapeaux, tom. V. pag. 445 488. 543. 547. 550. 588. 675
— de castors, IV. 526
— de paille, II. 771
— III. 650
— IV. 597
— V. 641
Chapelets de verre, III. 715
Chapellerie, II. 10. 75. 246 248.
— III. 369. 488. 571. 663
— IV. 493
— V. 203
— Extrait d'un mémoire sur la chapellerie anglaise, présenté au conseil en 1757, IV. 280 281.
— Introd. cclxxvj. cclxxxij
— Lieux principaux de France où il se fabrique des chapeaux, IV. 282
— Note sur ce commerce en France, IV. 280. 282
Chapetones, I. 305
Chapons, III. 664
— IV. 732
Chapons et poulardes, III. 158 488.
Charbon, II. 538. 592. 602
— III. 9. 179. 181. 200. 201 355. 423. 548. 549. 629. 671 682. 687.
— IV. 106. 126. 462. 499. 522 530. 590. 592. 603. 698. 734 769. 790.
— V. 21. 50. 156. 165. 179 241. 267. 318. 321. 567.
— à l'usage des forges, IV. 707
— de bois, III. 545
— de pierre, IV. 498
Charbon de terre, I. 20. 101
— II. 156. 158. 650. 738
— III. 42. 107. 111. 114. 115 164. 350. 362. 366. 380. 427 428. 435. 508. 616. 655. 707
— IV. 34. 107. 109. 453. 500 516. 541. 559. 586. 600. 633 675. 706. 736. 742. 764 784
— V. 66. 143. 181. 196. 197 203. 206. 243. 251. 257. 318 335. 341. 374. 389. 394. 397 426. 457. 474. 480. 535. 702
— Utilité de ses divers usages, V. 207. 208
— fossile, III. 96
— V. 341
Chardons, III. 507
— IV. 559
Chardon des bonnetiers, tom. V. pag. 455
Charge, II. 57
— III. 296
Charibardons, V. 188
Chariot, II. 57
— III. 124
— appelés *kaulnaraba*, V. 156
Charmes, III. 738
Chars, III. 22. 142
— IV. 482
Charter-school, IV. 723
Chas, III. 285
Châtaignes, I. 207
— III. 21. 51. 525
— IV. 542. 739. 787
— V. 20. 152. 153. 155. 187 343. 533.
Châtaigniers, I. 170
— V. 455
Chatas, III. 611
Chats, V. 357
Chaudières, III. 66
— IV. 762
— V. 343
— à cuire le sel, IV. 675
— à sel impériales, IV. 465
— de particuliers, IV. 465
Chaudronnerie, I. 81
— III. 647
— IV. 103
Chaudrons, III. 261. 524
— IV. 511
— V. 49. 441
— de cuivre, V. 480
— de fer, III. 46
— de laiton, V. 598
Chaules, V. 619
Chaussons appelées *mells* et *terliks*, V. 472
Chauve-souris, III. 362
Chaux, II. 80
— III. 99. 123. 700
— IV. 102. 491. 526
— V. 319
Chay. III. 504
— IV. 509
Chaya, V. 404
Chayé, V. 355
Checks, II. 726. 794. 795
Chefs ou têtes de commerce, IV. 467
Chemins, II. 291 293
Chemises de soie et de coton, III. 519
Chêne, I. 36. 209
— III. 123. 738
— IV. 18. 485. 500. 583. 697 735. 740.
— V. 140. 455. 590

Chênevis, III. pag. 505. 681
Cherney, IV. 129
Chevaï, V. 156
— ou poutres de chênes, V. 154
Chevaux, I. 1. 2. 17. 25. 171 223. 314.
— II. 71. 528. 604. 606. 609 635. 643. 665. 666. 676. 703 709. 723. 745.
— III. 23. 34. 46. 60. 67. 70 76. 129. 158. 179. 183. 194 196. 198. 204. 208. 248. 260 289 300. 302. 306. 322. 328 330. 336. 357. 367. 368. 426 473. 476. 478. 488. 505. 510 512. 554. 562. 624. 649. 655 669. 700. 706. 712. 769.
— IV. 13. 120. 122. 125. 190 450. 460. 461. 465. 466. 502 515. 534. 541. 544. 549. 584 592. 602. 643. 648. 666. 670 677. 701. 707. 716. 717. 724 733. 769. 775. 784. 786. 787 788. 790. 795.
— V. 2. 150. 160. 170. 178 189. 193. 214. 224. 236. 251 265. 256. 270. 280. 295. 297 302. 304. 309. 334. 351. 374 396. 406. 431. 495. 532. 538 552. 553. 536. 561. 610. 621 626. 649. 676. 707.
— appelés *garrons*, III. 685
— arabes, II. 578
— cavalles, IV. 452. 453
— Commerce des chevaux, IV. 192. 193
— de coches, IV. 769
— Effet des courses en Angleterre sur leur beauté. Influence de leur multiplicité sur la cherté des denrées, II. 143. 146
Chevaux et chameaux, III. 540
— Qualités de diverses races, I. 105. 108
Chèvres, II. 66. 67. 544
— III. 83. 362. 441. 553. 625 685.
— IV. 460. 548
— V. 2. 270. 579
— d'Angora, IV. 117
— sauvages, II. 568
— sauvages, nommées *dsheren*, V. 636
Chiens, II. 615
— III. 80. 700
— de mer, IV. 583
Chien marin, I. IV. p. 657. 725
Chiffon ou schiffpfund, V. 428
Chiffons, V. 267. 271
Chinés, I. 6
Chipfund, III. 16
Chites, I. 84
— III. 334
— IV. 509
— V. 96
Chittils ou tisserands, III. 334
Chocolat, II. 132
— III. 760
— IV. 534
— V. 430. 642. 682
Chorki, III. 476
Choulias, IV. 695
Choux, IV. 100
— V. 455. 532. 533
Chuquelas, II. 790
Chûtes d'eau, IV. 677
Cidre, I. 108
— II. 117. 118. 744
— III. 56. 301. 366. 488. 632 649. 650. 666.
— IV. 36. 100. 448. 500. 538 674. 676. 680. 706. 782.
— V. 140. 181. 255. 280. 287 317.
Cigarros, III. 545
Cignes, III. 735
Cinabre, I. 109. 205. 206
— II. 5
— V. 302
Cierges, IV. 741
— et cire brute, IV. 712
Cire, I. 3. 25. 98. 147
— II. 5. 68. 127. 664
— III. 6. 45. 62. 84. 139. 164 197. 203. 210. 250. 259. 263 296. 297. 319. 321. 329. 364 433. 535. 648. 683. 707.
— IV. 14. 102. 121. 190. 455 461. 466. 488 490. 496. 526 545. 603. 644. 656. 663. 670 684. 697. 711. 716. 724. 725 735. 736. 741. 764. 795.
— V. 62. 114. 125. 149. 151 193. 285. 338. 343. 426 473 474. 542. 544. 555. 676. 707 712.
— à cacheter, III. 466
— IV. 455
— V. 326
— jaune, I. 103
— II. 636
— III. 195. 412
— IV. 706
Cire jaune, tom. V. pag. 155
— végétale, V. 53
— verte, V. 179
Cirier, I. 321
Ciseaux, III. 84. 304. 488. 494 715.
— IV. 656
— V. 196
Citrons, II. 702
— III. 213. 270. 711
— IV. 712
— V. 157. 411. 420
— salés, V. 573
Citrouilles, IV. 644
Civettes, II. 4. 11
— III. 329. 497
Cygaires, IV. 731
Clove, II. 338
Clous, I. 138
— II. 528. 630
— III. 1. 179. 204. 442. 451
— IV. 107. 109. 282. 283. 584 706. 761.
— V. 21. 98. 143. 534. 537. 632.
— à bande, III. 649
— de cuivre, III. 46
— de géroffle, IV. 197. 731
— d'épingles, IV. 500
— pour ferrer les chevaux, IV. 786
Clouterie, III. 340. 355
— IV. 36. 781
Cobalt, III. 71. 771
— IV. 213. 585
Cobe, II. 792
Cobre, I. 85
Cocas, III. 353
— IV. 532
— espèce d'herbe, V. 345
Cochenille, I. 286
— III. 213. 253. 310. 365. 408 413. 778.
— IV. 226. 488. 490. 525. 534 539. 660.
— V. 162. 173
Cochonnaille, V. 681
Cochons, I. 2. 101
— II. 528. 745. 769
— III. 18. 71. 92. 105. 242 322. 349. 357. 545. 655. 684
— IV. 13. 452. 511. 538. 560 583. 587. 660.
— V. 2. 140. 178. 197. 198 214. 244. 251. 331. 343. 393 640. 649.
— sauvages, III. 205
Cocons, II. 641

Cocons, tom. IV. pag. 533
— V. 18. 22. 188. 356
Cocos, II. 544. 562
— IV. 502
— V. 148
Cocotiers, III. 81. 314
Cod (Morue). II. 529
Codres feuillards, IV. 544
Cœur de bœuf, II. 562
Coffres, cabinets vernis, III. 648
— d'argent et de cuivre, III. 648
— de cannes, III. 405
Cohi, V. 569
Coiangs, III. 262
Coies, II. 584
Coignées, IV. 705
Coings, V. 286
Cola, V. 576. 577
Colle, I. 15
— II. 542
— de poisson, III. 536
— forte, III. 439
— IV. 122
— V. 565. 594
Collége, IV. 668
— des forges, IV. 455
Colliers, III. 735
— de Rouen, II. 593
Colomb (Christophe). Influence de la découverte du Nouveau Monde sur le commerce, Introduction, cj. cij
Colonies. (Réflexions sur la nature des colonies). Introduction, ccccxliv. ccccxlv.
Colsa, III. 185. 286
—IV. 108. 109. 467
— V. 639
Colson, fabriquant, IV. 494
Commerce. (Commerce des assurances). Introd. ccclxxxij. ccclxxxiv.
— (De la balance du commerce). Introd. ccccxxxix. ccccxlj.
— (De la liberté du commerce des bleds). Introd. clxxxvij. cxciv.
— (De la petite draperie en gros, V. 646
— (De l'étude du commerce). Discours préliminaire. ij. lij
— (De l'influence du commerce sur les mœurs). Discours préliminaire, iij. vij
— de l'or et de l'argent, Introduction, ccclxviij. ccclxxvj
Commerce de l'or et de l'argent, tom. III. pag. 214
— des autres Européens au Levant, IV. 780
— (Des différentes espèces de commerce). Introd. ccccxxxj. ccccxxxiij.
— des laines, III. 767
— des laines d'Espagne, qui se fait à Bayonne, II. 740. 741
— des matières d'or et d'argent, III. 387. 390
— des Noirs, I. 73. 75
— des terres en Angleterre, II. 102. 104
— (Détails et instructions sur la manière de commercer au Sénégal, V. 563. 564
— du Levant. (Récapitulation des exportations de Marseille au Levant et en Barbarie, en 1784). IV. 780
— extérieur de la France (De l'entrée et sortie des marchandises, des déclarations, de la visite, etc.). IV. 410. 412
— (Police des douanes relative aux droits de sortie et d'entrée, etc.). IV. 409. 414
— (Histoire du commerce et de la navigation des Européens en Asie). II. 619. 626
— (Influence de la liberté du commerce sur la population). Discours prélim. xvj
— (Marche du commerce des anciens avec l'Inde). Introduction, lxj. cxij
— (Objets divers du commerce des Romains). Introd. cxlv cxlvj.
— (Opérations de commerce de la compagnie anglaise au Bengale). II. 781. 784
— (Parallele du commerce des anciens et des modernes). Introduction, cxij. cxvij
— (Plan du Dictionnaire de la Géographie Commerçante). Discours prél. xxvj. lij
— (Progrès de la richesse et de l'industrie dans l'Europe moderne). Introd. cxvij. cxxv
— (Recherches et considérations sur la pêche, la chasse et les mines). Introd. ccccxlv ccclxxvj.
— (Recherches et considérations sur les effets ou produits du commerce). Introduction, pag. ccccxxxiij. ccccxlviij
Commerce (Recherches et considérations sur les moyens de commerce), Introd. ccclxxvj. ccccxxiij.
— (Recherches sur les principales époques de l'Histoire du Commerce). Introd. liv. cxxv
— Recherches sur les progrès et l'état de l'agriculture et de la propriété). Introd. cxxvj. ccix.
— (Recherches sur les progrès et l'état de l'industrie manufacturière). Introduct. ccix ccccxlv.
— (Table de ce que vaut en millièmes et dix millièmes le titre ancien de l'or, depuis un trente-deuxième jusqu'à vingt quatre karats inclusivement). Intr. ccclxix. ccclxxj
— (Table de l'ancien titre de l'argent avec le nouveau, et réciproquement). Introduction, ccclxxij
— (Table des gratifications, rabais, primes accordées sur les diverses marchandises pour l'encouragement du commerce de la Grande-Bretagne). II. 278. 280
Compagnie de Guipus-Coa, ou des Carraques, III. 313 314.
— des Indes occidentales, III. 581
— des Indes occidentales. (Détails sur son commerce et ses produits). IV. 621. 623
— des Indes orientales. (Notice sur son gouvernement et son commerce. IV. 619. 621
— générale de commerce, III. 581
— du Nord et pêche de la baleine, IV. 624. 625
— des plongeurs, V. 597
— du Canada ou du Castor, III. 275
— royale des Indes, III. 581
Coocejo de Mesta, III. 764
Concombres, IV. 699
Confitures, II. 600. 778
— III. 545
— IV. 534. 555
— V. 196. 282. 325. 488. 549

Confitures de groseilles, tom. II. pag. 700
— V. 160
— de mirabelles, V. 158
Confitures, pâtes, gelées, etc. IV. 531
Confitures sèches, IV. 593
Congres, II. 774
— III. 165
— IV. 205. 500. 519. 528
— V. 407. 706
Conica, III. 545
Conseil de commerce, V. 4
— des Indes, III. 783
Conserves de roses et de violettes, V. 423
Constantinople (empire de), son influence sur le commerce des Génois, Introd. xc
Construction de navires, IV. 650
— V. 444. 594. 604
Construction des vaisseaux, III. 609
— V. 341
Construction et radoub des vaisseaux, III. 360
Consulat, III. 783. 784
Consuls, III. 413. 415
Contractation, III. 80. 81. 783
Contractador, II. 531
Contrats à la grosse, III. 216
Contrebande, III. 101
Contributions, III. 337
Conque, II. 742
Convoi-looper, II. 43
Copeks, II. 588
— V. 531. 467
Copo, V. 61
Coq de bruyères, IV. 397
Coquetiers, III. 107
Coquillage, II. 577
Coquilles, III. 69
Coquilles (*voyez* Cauris), III. 257. 258
Coquilles à perles, III. 99. 193
— des Maldives, III. 429
Coraîl, I. 86. 147
— II. 625
— III. 84. 255. 259. 324. 334. 452. 486.
— IV. 490. 515. 650. 733. 781
— V. 145. 173. 622
Corail blanc, III. 261
— V. 122
Coraux, III. 545
— V. 305
Corba, III. 78
Cordages, II. 72. 186. 187. 681
— III. 6. 139. 575. 665
Tome V.
Cordages, tom. IV. pag. 517. 536. 593. 611. 775
— V. 3. 110. 170. 299. 391. 461. 496. 506. 708.
— pour les navires, V. 206
Cordats ou cordassons, IV. 255
Cordelats, I. 99
— II. 602
— III. 10. 321. 322. 323. 443
— IV. 523. 750
— V. 121. 122. 420. 547
— de Montauban, V. 182
Cordes, Introd. ccliv. cclix
— III. 535
— V. 240
— V. à violon. 214. 642
— linéaire, III. 163
Corderies, II. 11
— III. 86. 423. 466. 779
— IV. 4. 35. 499. 521. 781
— V. 358
Cordiers, III. 4.
Cordonnet, III. 44. 46. 510
— de soie, V. 582
— fin, IV. 599
Cordonnerie en vieux, II. 770
Cordons, III. 737
— de lin, V. 461
Cordouans, III. 441. 683
— IV. 657
Coriandre, IV. 736
— V. 455. 573
Cornalines, III. 198. 199. 686
— IV. 667
— longues, IV. 467
Cornes d'Ammon, IV. 587
— de buffles et de bœufs, III. 534
— de moutons, III. 534
— de Narwal, IV. 669
— V. 117
— de vaches, III. 261
Cornets de trictrac, V. 681
Corossol, II. 563
Corroyerie, IV. 36
Cors-de-chasse, V. 171
Cosmas (ses connaissances sur l'Inde, Introd. lxxvj. lxxvij
Costus arabicus, V. 553
Cotelines, IV. 750
Cotignac, III. 78
— V. 293
— de Mâcon, V. 91
Coton, I. 24. 49. 98. 144. 224
— II. 7. 8. 549. 566. 625. 626. 655. 683. 703. 717. 721. 796.
Coton, tom. III. pag. 6. 44. 46. 76. 83. 84. 154. 183. 243. 297. 310. 312. 315. 328. 329. 365. 406. 407. 430. 520. 610. 623. 648. 654. 662. 683. 741
— IV. 16. 103. 168. 251. 252. 447. 460. 465. 466. 485. 488. 495. 499. 524. 531. 536. 540. 555. 556. 557. 562. 584. 586. 644. 655. 659. 666. 682. 692. 712. 714. 740. 768. 791.
— V. 61. 112. 138. 141. 169. 192. 199. 205. 213. 247. 299. 321. 373. 430. 461. 537. 542. 545. 555. 568. 576. 582. 612. 619. 621. 632. 633.
Coton à tricot, IV. 711
— Détails sur leurs espèces et la manière de les employer. Etat du commerce qui s'en fait à Marseille, IV. 198. 199
— d'Ispahan, II. 626
— filé, III. 195. 263
— IV. 102
— V. 293. 342. 445. 488. 644. 675.
Cotons filés et du Manhanderan, II. 626
— herbacé, IV. 485
— imprimé, III. 304
— Introduction, pag. cclxvij cclxxv.
— Lieux en France où il se trouve des filatures, IV. 263
— pour mèches de chandelles et de lampes, IV. 653
Cotoninca, III. 646
— IV. 250
Cotonnades, I. 81
— II. 734
— IV. 36. 448
— V. 206. 470
Cotonneries, III. 80
— IV. 505. 723
Cotonniers, III. 329
Cottonis, II. 790
Coude, III. 544
— V. 129
Coude ou pick, II. 714
Coudriak, III. 392
Coussins, III. 520
— de velours, III. 54
Coudées, I. 141
Couffes de haricots blancs, V. 154
— de lentilles, V. 154. 152
— de riz, V. 154

Couleur rouge, tom. II. p. 625
— V. 546
Coulycoanne, III. 477
Coupes, IV. 482
Couperose, III. 616
— IV. 645
— ou vitriol, V. 241
Couriers maritimes, IV. 463
Courlis, IV. 731
Couronne, II. 361
Courroies, III. 46
— blanches, III. 531
Courte pointes, V. 298
Couteaux, etc. II. 634
— III. 253. 260. 304. 367. 436 488. 511. 534. 556. 735.
— IV. 34. 650. 656. 675. 678 705. 762.
— V. 552. 587
— appelés *yatagans*, V. 472
Coutellerie, I. 205
— II. 266. 585. 701
— III. 110. 337. 359. 361. 663
— IV. 103. 737
— V. 99. 123. 203. 326. 567
Coutils, I. 6. 118
— II. 184. 743
— III. 168. 189. 507. 650. 735 740.
— IV. 36. 100. 109. 231. 236 237. 238. 242. 246. 705. 782
— V. 206. 253. 335
— bruns de Caux, IV. 232
— (Coutances), III. 284
— de fil, IV. 512
— façon de Bruxelles, IV. 232
— jaspés, IV. 232
— satinés, V. 681
Coutnis, III. 44. 517
— V. 471
— de brousse, V. 582
Coutume, III. 295
— IV. (Note). 462
Couture des gants, III. 620
Couvercles de pipes, de théïères, cafetières, etc., IV. 705
Couvertures, II. 225. 640. 717 743.
— III. 2. 5. 76. 262. 323. 645 665.
— IV. 109. 498. 561. 657. 734
— V. 112. 188. 190. 199. 206 233. 356. 429. 472. 534. 558 622.
— blanches, IV. 36
— de coton, I. 81
— V. 49. 646
— de cheval, III. 550
Couvertures de futaine; tom. III. pag. 633
— de laine, III. 521. 613. 666
— IV. 120. 679. 750
— V. 154. 211. 445. 488. 582
— de lit, III. 555
— IV. 448. 555
Couvertures de lits de plume, III. 729
— de yambouly, IV. 488
— d'indienne, V. 582
Crabes, II. 566
— IV. 619
Craie, III. 616. 686
— IV. 649
— V. 241
Crasko, III. 198
Crayons, III. 285. 549
— de composition, V. 326
Crazia, V. 643
Crées, IV. 243
Creiches, II. 735
Créme de tartre, III. 426
Créoles, I. 305
Crêpe, III. 77
— II. 719
— de laines, II. 678
Crépons, I. 124. 333
— II. 662
— III. 323
— V. 189
Creptal de tartre, II. 548
Crevelle, IV. 104. 651. 519
Creusets, III. 369
Creutzer, II. 647. 658
— III. 28. 157. 438
— ou kreutzer, II. 683
Crics, V. 458
Crin, II. 9
— III. 45. 530
— IV. 701
Cris ou poignads, II. 698
Crystal, III. 63. 99. 200. 334 447.
— IV. 654. 708
— de roche, II. 691
— III. 80. 198. 248. 380. 655
— IV. 462. 652
Crystaux, II. 743
— III. 23
— IV. 5. 467. 648
— V. 163. 581
— de roche, III. 616
Cloches, II. 593
— de verre, IV. 501
— V. 242
Clincaillerie, II. 266
Crochet, II. 754
Crochet, tom. III. pag. 304
— IV. 500
Croisades. Leur influence sur le commerce, introduction, p. lxxxiv et lxxxviij.
Croisal, IV. 475
Croisés, III. 464
Croon double, III. 589
— quadruple, III. *ibid.*
— simple, III. *ibid.*
Crouen, I. 188
— III. 28
Croupon d'Avalon ou croupon de cuir fort, II. 636
Crosses de fusils, III. 529
Cruches de grès, V. 548
Cruzade, I. 154
— III. 151
Cubebe, IV. 671
Cuca ou coca, V. 406
Cucheria, III. 149
Cuchiri, I. 226
Cuillers, etc., II. 796
— III. 260
— d'argent, IV. 762
Cuirs, Introduction, cccviij cccxxij.
— I. 15. 16. 120. 144
— II. 547. 548. 569. 581. 585 596. 625. 638. 643. 654. 699 754. 770. 771.
— III. 5. 23. 42. 46. 67. 69 83. 84. 131. 145. 150. 180 181. 186. 203. 214. 242. 259. 286. 296. 313. 326. 327. 356 360. 368. 400. 424. 425. 439 442. 443. 451. 473. 479. 486 502. 507. 512. 530. 531. 550 557. 620. 622. 625. 647. 666 668. 677. 769.
— IV. 106. 115. 130. 178. 483 498. 525. 533. 534. 542. 549 562. 585. 586. 591. 593. 600 644. 650. 670. 675. 677. 697 715. 724. 725. 732. 761. 774 775. 781.
— V. 19. 22. 49. 57. 64. 98. 99 101. 119. 159. 171. 181. 182 189. 193. 211. 214. 236. 240 293. 310. 408. 421. 440. 462 490. 550. 562. 581. 608. 610 682. 705.
— appelés de *gras*, V. 248
— apprêtés, IV. 741
— à rasoirs, V. 159
— de bœuf, III. 45. 433. 563 647.

Cuirs de bœufs, tom. IV. p. 698
— V. 179. 418
Cuirs de bœufs et de buffles, — III. 297
V. 152. 676
— de buffles, II. 636
— de bœufs et de buffles, IV. 490
— de chevaux, III. 45
— de laas, IV. 731
— de la Havane, III. 545
— de Russie, V. 285
— de semelles, IV. 649
— V. 708
— de vaches et de moutons, IV. 468
— de vaches, V. 223. 447
— de vaches de Russie, V. 276
— d'Irlande, IV. 721
— dorés, II. 11. 593
— III. 473
— IV. 277
— en croute, IV. 106
— étampés et dorés, IV. 531
— étirés, IV. 275
— forts, II. 750
— III. 238
— IV. 102. 106. 493
— V. 164. 223. 276. 333. 537
— impénétrable à l'eau, IV. 675
— lissés, IV. 275
— non travaillés, IV. 13
— Notes sur le commerce des diverses espèces de cuirs et peaux en France, IV. 279 280.
— ou zackels, V. 631
— pour souliers, IV. 753
— préparés, IV. 764
— Qualités, préparation des cuirs en France et lieux principaux où l'on s'en occupe, IV. 274. 275
— rouges, II. 634
— ou youfts, V. 497. 498
— salés et secs, V. 506
— secs, III. 531
— tannés, III. 20. 40. 48. 311
— IV. 117
— V. 242. 252
— travaillés, IV. 14
— verds, II. 598. 638
— III. 195. 298. 311. 626
— IV. 4. 735
Cuivre, I. 66. 94. 95. 223
— II. 76. 154. 156. 729. 795
Cuivre, tom. III. pag. 6. 10 139. 195. 260. 272. 277. 283 285. 293. 299. 302. 319. 357 367. 368. 380. 422. 428. 449 479. 480. 508. 523. 549. 554 616. 655. 648. 671.
— IV. 20. 451. 464. 488. 494 496. 499. 501. 532. 585. 600 648. 651. 652. 656. 657. 667 678. 724. 764. 770.
— V. 101. 125. 141. 163. 199 203. 224. 253. 257. 270. 285 348. 351. 431. 441. 456. 473 494. 533. 581. 603. 635. 676 678.
— de coquimbo, III. 473
— Fabrique d'ustensiles de cuivre, II. 533. 534
— jaune, IV. 786
— laminé, IV. 115
— Lieux où on exploite, et produit qu'on en retire, IV. 210. 211
— rouge, V. 173
Culottes, V. 153. 154
— d'abas, V. 582
— Culture. (De la culture des terres, etc.). 97. 100
— des mûriers, III. 131. 132
— Discussion sur le projet de faire cultiver l'Amérique par les blancs d'Europe et par les naturels, I. 254. 261
— Produit total annuel de la culture, 100. 102
Cumin, II. 3. 636
— III. 99. 262
— IV. 559
— V. 112. 701
Curnang, III. 205
Custom, II. 374
Cutcherrie, II. 782
Cyprès, IV. 665

D

Daalder, tom. II. pag. 56
— IV. 639
Dabont, V. 143
Daldres, IV. 579
— ou écu banco, IV. 579
Dahlers, V. 606
Dakka, IV. 650
Dallals, II. 782
Dallers, III. 648
Damas, I. 6
— II. 593. 654
— III. 10. 33. 70. 198. 285 464. 510. 648. 671. 778.
Damas, tom. IV. pag. 117. 473 492. 713.
— V. 74. 249. 273. 555. 646 685.
— fil et coton satinés, II. 667
— jaspés, IV. 238
Dames-jannes, III. 410
Dank ou Daneck, II. 582
Danks, III. 8
Dancar, III. 430
Dates, II. 4. 563. 722
— III. 254. 320. 361. 712
— V. 585
— noires, III. 46
— V. 678
— sèches, V. 173
Dattiers, II. 577
Defterdar ou Muhhassil, I. 134
Dégraissage des laines, III. 612
Demi-doblon d'oro, III. 796
— florin, IV. 650
— piastre, III. 796
— piecette ordinaire, III. 796
— quadruple, III. 796
Denier de gros, II. 36
— III. 125. 191
— IV. 579
— V. 165
— d'or, V. 13
Dentelles, Introduction, cclix cclxiij.
— I. 93. 123. 124
— II. 187. 549. 596. 644. 654 669. 717. 738. 768. 771.
— III. 6. 11. 48. 51. 67. 72. 124 185. 189. 192. 238. 242. 264 355. 369. 506. 551. 575. 625 632. 643. 663. 665. 666. 682 729. 812.
— IV. 35. 103. 109. 448. 468 510. 522. 558. 591. 592. 593 680. 764. 770. 783. 784.
— V. 30. 31. 47. 50. 62. 110 181. 191. 201. 235. 236. 252 295. 335. 349. 429. 434. 538 542. 703. 712.
— au fuseau, II. 771
— de fil, II. 571
— IV. 101. 645
— V. 166
— dites *Valenciennes*, II. 680
— d'or, d'argent, de soie et de fil, IV. 450
— du Puy, IV. 753
— fabriquées dans les provinces de France, IV. 257. 258
— noires, III. 706
— IV. 782
— V. 324

Dents d'éléphants, tom. II. pag. 795
— III. 153. 262. 292. 296. 297. 430. 492. 648.
— IV. 467. 722
— V. 148
— de Nerwal, IV. 657
— de Mammont, V. 117
— de cheval marin, IV. 148
Dentsch, III. 427
Dés, IV. 705
— de laiton, V. 598
Dia de ferro, II. 600
Diamans, II. 10. 11. 626. 779
— III. 93. 144. 152. 153. 263. 482. 504. 512.
— IV. 648
— V. 468. 588
— (Détails sur les mines de Raolconda et de Gain ou Coulour). IV. 508
— (Valeur, taille, etc. des pierres précieuses). Introduction, cccxij. cccxvij
— (Tableau du prix des diamans taillés). Introd. cccxiv cccxv.
— d'Alençon, I. 109
— de Bornholm, III. 97
— de Die, III. 616
— ou pointes naines, III. 623
Dian, V. 92
Diavolini, ou petits ains, V. 213
Dinanderie, II. 266. 267
Dinars, III. 474
Dindes aux truffes, V. 588
— farcies de truffes, III. 327
Dindons vivans, III. 327
Dinerillo, II. 608
Discussion sur l'influence des manufactures, sur la culture en Espagne, III. 753
Disk (Note), III. 628
Doasa-seni, IV. 670
Doblon de oro, ou pistole d'or, III. 796
Doil, V. 589
Doll, II. 785
Dollars, IV. 24. 30. 584
— (Note). V. 341
Domaines, IV. 107
Donstac, II. 67
Doppie, III. 424
Dorade, II. 557
Dorures, III. 44. 519
— IV. 478. 598
— V. 324. 325. 642. 704. 705
Double croisé, tom. III. p. 510
Doubles onces, V. 306
Doublures, II. 680
Doum ou palmier sauvage, V. 125
Douttis, IV. 556
— ou grosse toile écrue, V. 618
Douves, III. 8. 701
— V. 426. 579
— à tonneau, IV. 563
Drabeledi, III. 726
Draft, II. 137
Dragman ou Drogman, III. 413
Dragmes, III. 725
Drogman, dragman ou drogueman, IV. 418
Draperie, Introduct. cclxxxvj ccxciij.
Draperies, I. 103
— II. 637
— III. 606. 671
— IV. 36
— V. 143. 243. 250. 319
— à l'instar de celle d'Angleterre, V. 646
— blanche, IV. 501
— petites étoffes de laine, IV. 450
— foranies, III. 356. 427
Draps, I. 10. 15. 31. 93. 94. 97 103. 327.
— II. 68. 72. 76. 225. 226. 529 555. 581. 593. 599. 625. 636 637. 642. 653. 654. 662. 672 717. 729. 734. 737. 738. 754 770. 785.
— III. 11. 15. 35. 43. 48. 49 63. 73. 92. 98. 115. 123. 126 131. 137. 140. 155. 156. 179 180. 181. 184. 190. 193. 198 206. 218. 239. 242. 244. 253 255. 259. 260. 267. 299. 300 319. 326. 357. 358. 360. 362 363. 369. 401. 403. 413. 424 426. 432. 434. 438. 464. 479 504. 510. 515. 544. 550. 551 570. 612. 613. 632. 645. 648 650. 667. 668. 670. 671. 672 674. 682. 728. 735. 737. 738 739. 777.
— IV. 36. 100. 109. 123. 124 125. 128. 267. 268. 448. 455 456. 460. 468. 469. 487. 489 496. 498. 500. 507. 511. 513 515. 516. 517. 526. 529. 536 538. 541. 557. 560. 562. 583 585. 586. 592. 598. 600. 610
Draps, tom. IV. pag. 649. 653 654. 674. 675. 704. 706. 711 712. 716. 723. 724. 725. 734 736. 743. 745. 762. 764. 768 771. 774. 782. 785. 791. 795
— V. 16. 24. 48. 51. 64. 77. 98. 99. 101. 147. 149. 152 154. 159. 163. 171. 172. 173 178. 183. 187. 189. 191. 199 204. 215. 240. 241. 245. 247 253. 267. 271. 274. 282. 285 287. 291. 297. 301. 331. 346 374. 394. 418. 420. 426. 437 440. 444. 448. 460. 471. 479 481. 496. 533. 538. 541. 542 543. 546. 547. 550. 553. 556 557. 558. 561. 581. 582. 583 593. 594. 598. 602. 603. 650 679. 695. 698. 700. 701. 703 704. 711. 712.
— de laine, V. 205
— fins, V. 645
— appelés *straits*., III. 480
— appelés *petits Lodèves*, III. 480
— appelés *wadmel*, IV. 708
— blancs, III. 422. 507
— IV. 100
— V. 567
— da bure, IV. 103
— V. 120
— de coton, IV. 100
— V. 211. 681
— d'Elbeuf. (Détails sur cette fabrique). III. 729. 732.
— de Louviers, V. 55. 56
— de soie, III. 285
— IV. 213
— V. 585. 646
— de Tournon, IV. 747
— d'or, III. 262
— IV. 555
— du Vigan, IV. 250
— et étoffes de laine, II. 574
— londres, IV. 747
— londres larges, IV. 746. 747
— londrins premiers, IV. 745
— londrins seconds, II. 667
— IV. 745. 746
— mahons, IV. 745
— meuniers, IV. 747
— nommés *Meselan*, V. 243
— sizains, IV. 747
— vingtains, IV. 747
— vingt-deuxains, IV. 747
Dréche, I. 3
— III. 48. 192. 362. 364. 366
— IV. 522. 591. 592. 597. 600
— V. 300. 337. 443

Drogueries de toutes espèces, qui viennent des golfes Persique et d'Arabie, tom. IV. pag. 692. 694
Drogues, II. 626
— III. 365. 523.
— IV. 496
— V. 101. 682
— médicinales, V. 141. 350
— pour la médecine et pour la teinture, IV. 450
— propres à la teinture, IV. 534. 596
— V. 675
Drogueurs, III. 636
Droits alloués aux collecteurs, IV. 29. 30.
— d'Amoraggio, V. 11
— de bailliage, V. 43
— de chappe ou de sceau, V. 90
— de consulat, IV. 418
— de douane, III. 338
— des fossés, IV. 583
— de lazaret, V. 11
— de minète, III. 101
— d'ermin, V. 584
— de mouture de bled, IV. 7
— de transit, V. 144
— de vente, V. 12
— sur la viande, IV. 7
— sur le sel, IV. 8
— sur le vin, IV. 8
Droguets, II. 79. 546. 605. 636 641. 667. 743. 754.
— III. 109. 115. 181. 284. 357 360. 363. 426. 427. 442. 464 504. 551. 632. 666. 777.
— IV. 36. 123. 236. 496. 517 737. 748. 767.
— V. 187. 188. 199. 240. 252 397. 480. 487. 497. 561. 650
— ou belinges, III. 506
Ducats, I. 188
— II. 56. 646. 657. 658
— III. 75. 125. 134. 141. 438 460.
— IV. 449. 782
— V. 221. 428
— courant, V. 129
— d'or, III. 16
— d'or (courant), III. 589
— d'or, (espèce), III. 589
— d'or, IV. 579
— V. 129. 606
Ducatons, III. 125. 191. 639
— d'argent, IV. 668
Dulbens ou mousseline, V. 471
Dulbens, tom. III. pag. 518
Dumesnil. (Capitaine dieppois). III. 636
Dung, V. 355
Dustuck, II. 789
Duvet, IV. 493
Duvet, V. 284
Duyte, IV. 639

E

Eau de Cologne, t. III. p. 436
— de limon, V. 473
— de mille fleurs, V. 685
— de rose, II. 775
— V. 553
Eaux-de-vie, I. 80. 108
— II. 529. 534. 535. 536. 545 574. 586. 593. 602. 717.
— III. 9. 65. 68. 69. 86. 100 110. 163. 213. 312. 324. 331 353. 354. 359. 400. 425. 426 433. 442. 446. 489. 507. 526 541. 622. 671. 674. 755. 756
— IV. 451. 468. 493. 536. 542 584. 593. 596. 650. 656. 674 700. 706. 725. 736. 737.
— V. 19. 46. 120. 123. 140. 145 150. 158. 183. 190. 191. 196 220. 253. 281. 282. 287. 293 317. 342. 348. 356. 401. 411 443. 465. 470. 483. 499. 537 538. 591. 605. 624. 638. 639 645. 682. 698. 701.
— (détails sur leurs qualités, le commerce qui s'en fait, etc. IV. 162. 164
— de cerises, V. 611
— de grains, I 3. 221
— III. 6. 562
— V. 203. 571
— de sucre, III. 624
Eau-forte, II. 641
— III. 86
— V. 19. 546
Eau (manière dont on la débite dans la ville de Goa, IV. 502
Eaux médicinales, V. 181
— minérales, II. 73. 555
— III. 42. 50. 54. 101. 107 129. 362.
— IV. 123. 515. 586. 598
— V. 65. 171. 191. 204. 251. 307 343. 431. 457. 470.
Eau ou jus de limon, III. 526
Eaux spiritueuses, V. 191
— thermales, III. 192. 304
Ebène, III. 328
Ebenier, tom. III. pag. 122
Ecailles, III. 122
— V. 162
— de tortues, V. 156
Ecalures de café, II. 577
Ecarlate, III. 648
— V. 712
Echalats. Commerce des échalats, IV. 170
Echarpes, III. 262. 550. 555
— de soie, II. 593
Eche jaunas, III. 58
Ecole de commerce, IV. 793
— publique de minéralogie, IV. 456
Economistes. Influence de leurs idées sur le commerce. Discours préliminaire, pages xj xvj.
Ecorce, IV. 698
— d'arbre filée, II. 594
— de cannelier sauvage, IV. 660
— de chêne, III. 327
— ou tan, V. 334
— de citrons, V. 573
— de liège, III. 443
— propre pour le tan, IV. 558
Ecrans, IV. 596
Ecrevisses, I. 173
— III. 11. 268. 544. 702
— IV. 654
— V. 60. 241. 356. 357. 589
Ecritoires, V. 681
Ecureuils, IV. 657
Ecus de Rome ou corsin, III. 79
— de 10 jules de pape, III. 79
— de 10 pauls ou jules, V. 13
— (espèce), III. 589
— de Pologne, III. 540
— de 12 tarins, V. 306
— de Sicile, V. 221
— de Suisse, ou rischdaller, II. 683
— ou piastre d'or, V. 99
— romain, V. 674
— sols, deniers d'or d'estampes IV. 6
Egards, I. 339
Egypte. Influence de la conquête de l'Egypte sur le commerce des Romains. Introduction, pag. lxiv
Elans, IV. 697
— V. 2. 270
Eléphans, II. 556. 583. 722

Eléphans, tom. III. p. 62. 497
— IV. 761
Elle, III. 75
— V. 278.
Emaux, V. 197. 247
Emballages, IV. 241
Emeraudes, I. 25
— III. 315
Emeril, IV. 538
— V. 232
Emina, V. 691
Emine, III. 296
Emner, III. 75
Empeignes, IV. 106
Encens, I. 144
— II. 577. 578. 598
— III. 524
— V. 175. 472
Enconnenda, I. 300
Encre, III. 385
— IV. 723
— V. 326
— colorées, V. 326
— de la Chine, V. 205
Engombas, III. 445
Enkabas, III. *ibid.*
Entrepôt de vins, III. 191
Epautre, III. 647
— IV. 127
Épées, III. 681
Eperlans, IV. 508
— V. 321. 434
Éperons, III. 367
— V. 471
Epices, II. 626
— III. 735
— IV. 764
Epiceries, II. 574. 626
— III. 434. 502. 504. 523. 671. 759.
— IV. 450. 467. 468. 712. 782.
— V. 18. 248. 319. 582. 675. 705.
Épingles. Introduction, pages cccxlvij. cccxlviij.
Epinards, I. 19. 87. 89. 95
— II. 267
— III. 10. 304. 623. 735
— IV. 450. 455. 500. 501. 705. 732. 786.
— V. 264. 429. 430. 681
Epinettes, III. 270. 271
Epine vinette, V. 455
Eponges, III. 683
Erable, I. 35. 321
— III. 270
— à sucre, IV. 677
Escalins, I. 95
— Escalins, tom. II. pag. 56
— III. 191
— IV. 639. 782. 784
— de permission, IV. 784
Esclavage de femmes, II. 796. 797.
Esclaves. Commerce des esclaves chez les Romains. Introd. pag. cxlvj. cl.
— I. 3. 31. 37. 39. 52. 70. 96.
— II. 65. 544. 593. 594. 674. 675. 683. 689. 695. 720. 799
— III. 62. 70. 195. 198. 199. 207. 208. 240. 242. 251. 253. 261. 286. 291. 293. 294. 295. 368. 446. 489. 539. 740.
— IV. 130. 467. 488. 503. 663. 722. 729.
— V. 15. 16. 51. 151. 170. 195. 414. 480. 621.
— et nègres, V. 683
— Vente et rachat, I. 159. 160
Escote, V. 149
Espagne. Manufactures en général, III. 774
Espagnolettes, III. 613
— IV. 100. 120. 448
— V. 487. 681
Espart ou spart, V. 699
Esprit de térébenthine, IV. 19
— de vin, III. 312. 432
— de vitriol, III. 312
Essence de citron, V. 157
— V. 213
Estametes, V. 158. 204
Estampes, II. 192
Estanco, III. 863
Esterling ou engel, IV. 639
Estille, I. 834
Esturgeon, II. 67. 643
— III. 97. 240. 536. 655
— IV. 493. 729. 742.
Esturgeon mariné, V. 321
Etablissemens des Anglais sur la côte de Coromandel, III. 482
— des Danois et des Portugais sur la côte de Coromandel, III. 482
— des Européens à la Chine, III. 371. 374
— des Français sur la cote de Coromandel, III. 482
— du roi Abbas, II. 591. 592
— formés pour l'amélioration des laines en France, IV. 188. 189.
— intéressant à Besançon, III. 41
Etablissemens. *Maison de la Trinité.* Origine et objet de son institution, t. II. p. 301. 304.
Etain, II. 153. 154. 581. 583
— III. 45. 72. 260. 285. 413. 479.
— IV. 101. 211. 212. 488. 499. 596. 666. 725. 729. 741.
— V. 149. 155. 172. 338. 348. 472. 550. 581.
— appelé *kalni*, V. 568
— de glace, III. 655
— plomb et cuivre, IV. 450
Etalons, II. 545
— V. 426
Etamines, I. 124. 331. 332
— II. 78. 79. 596. 644. 650. 667. 678. 738.
— III. 101. 131. 184. 336. 356. 357. 401. 515. 516. 623. 663. 666. 777.
— IV. 36. 109. 114. 125. 492. 496. 499. 674. 732. 749. 767.
— V. 50. 104. 118. 189. 252. 281. 331. 342. 397. 446. 448. 465. 540. 608. 623. 650.
— de soie, II. 546
Etançons, IV. 558
Eternelles, I. 6
— II. 225
Etoffe à doublure, IV. 491
— à tapisser les appartemens, IV. 491
— de coton, II. 634. 796
— III. 383. 423. 610. 651
— V. 99. 464. 585. 602. 677
— de France, V. 704
— de laine, I. 83. 147. 118. 327.
— II. 73. 602. 625. 674. 685. 719.
— III. 100. 139. 155. 172. 181. 286. 301. 304. 327. 356. 360. 403. 605. 606. 622. 670. 735.
— IV. 455. 460. 468. 494. 498. 544. 557. 644. 699. 723. 764. 784. 786. 790.
— V. 62. 353. 443. 588. 598. 641. 682.
— de laine de brebis ou poil de chèvre, III. 363
— de Reims, III. 337. 340
— de Scio, etc., III. 516
— V. 582. 675
— de soie, I 32
— II. 68. 626. 654. 774
— III. 286. 304. 326. 476

Etoffes de soie, tom. IV. p. 448 455. 489. 544.
— V. 61. 324. 626. 673. 701 711.
— de soieries, III. 351
— de soie, appelées *tapis*, V. 619
— de soie de France, III. 516
— de soie, de laine, etc., V. 680
— de soie des Chinois, III. 382 383.
— Détails sur leur fabrication à Lyon, V. 67. 70
— en broché, IV. 117
— de soie et mêlées de soie, I. 130
— or, argent, V. 99
— diverses pour culottes, II. 654
— d'or, II. 581
— d'or, d'argent et de soie, II. 574
— d'or et d'argent, II. 593 600.
— d'or, d'argent et de soie, III. 138. 361. 450
— IV. 468. 710. 792
— V. 557
— d'une espèce de chanvre, IV. 725
— en fil, III. 668
— en filoselle, II. 641
V. 624
— grossières pour la chiourme, IV. 106
— mélangées d'or et de soie, IV. 117
— mêlées de soie et de coton, etc. IV. 556
— V. 618
— mi-soie, V. 487
— pour les ameublemens, IV. 561
— pour vêtir des religieux, III. 461
— propre à la traite, V. 487
— riches, etc. II. 626
— sur fil et trame de coton et laine, IV. 245
Etoupes, V. 200
Etriers, III. 46. 244
Etuis, III. 285
— V. 589
Emmuques, III. 516
Europe. Discussion sur l'exportation de l'or et de l'argent, Introd. cxxij. cxxiv
— Conventions générales touchant la navigation et le commerce, IV. 57. 60
Europe. Des lois amalfitames, tom. IV. pag. 46. 47.
— des lois d'Angleterre, IV. 49
— des lois d'Anvers, IV. 50
— des lois de Hollande, IV. 50
— des lois de France, IV. 48 49.
— des lois de Gênes, IV. 51 52.
— des lois de la Hanse Teutonique, IV. 48
— des lois de Marseille, IV. 48
— des lois de Naples, IV. 51
— des lois de Portugal. IV. 50
— des lois d'Espagne, IV. 50
— des lois de Suède, de Danemark et des autres pays septentrionaux de l'Europe, IV. 50. 51
— des lois de Toscane, IV. 51
— des lois de Venise, 51
— des lois de Wisbuy, IV. 48
— des lois d'Oléron, IV. 47 48.
— des lois du consulat de la mer, IV. 44. 46
— du droit conventionnel de l'Europe sur la prise des marchandises ennemies couvertes par un pavillon neutre, IV. 52. 56
— du droit maritime des nations de l'Europe, IV. 40
— des lois maritimes des Romains contenues dans le Digeste, IV. 42. 43
— des lois maritimes contenues dans le code Théodosien, IV. 43
— des lois maritimes contenues dans le code de Justinien, IV. 44
— des lois Ottomanes, IV. 51
— des lois Rhodiennes, IV. 41. 42
— des lois Sardes, IV. 52
— engagemens respectifs des puissances commerçantes. *Espagne*, IV. 62. 65
— Engagemens respectifs des puissances commerçantes. *Portugal*, IV. 60. 62
— Engagemens respectifs des puissances commerçantes. *France*, IV. 65. 67
Europe. Engagemens respectifs des puissances commerçantes. *Angleterre*, IV. 79. 81
— engagemens respectifs des puissances commerçantes. *Provinces-Unies*, IV. 83. 84
— engagemens respectifs des puissances commerçantes, IV. 87. 88
— relations de commerce entre la France, la Hollande et les villes Anséatiques, IV. 78 79.
— traités de commerce entre les nations de l'Europe, IV. 56
— traité conclu, le 20 juin 1766, entre l'Angleterre et la Russie, IV. 81. 83
— traité de commerce entre l'Empereur et la cour Ottomane, signé à Constantinople le 24 février 1784, IV. 98 99.
— traité de commerce entre sa majesté Impériale, le roi des Romains, et l'empereur de Maroc, etc, conclu à Vienne en mars 1783, IV, 99
Eventails, III. 476
Everlastins, IV. 492
Evers, V. 62
Excisse ou accise, II. 395
Expéditeurs, II. 43
Exportations de Stetin, en 1785, V. 592

F

Fabricans de clous dorés, garnitures de commode, etc. etc., tom. IV. pag. 461
Fabriques d'acier, III. 558. 606 621.
— d'affinage de l'or et de l'argent, V. 358
— (Etat des fabriques d'Anduae), II. 75
— d'armes, IV. 515. 587. 608
— d'armes à feu, V. 358
— d'eau-forte, V. 358
— de bas, V. 324
— de chapeaux, V. 324
— de coton, IV. 649
— de cuirs, V. 359
— de fayence, V. 358
— de fer, III. 428. 631
— de fer et d'acier, IV. 522
— de fil, IV. 456

Fabriques de fil et de galons de Lyon, tom. V. pag. 359
— de forces, III. 614
— d'horlogerie, V. 359
— de laine, III. 187
— de laine dans la Flandre, l'Artois, le Hainaut, IV. 266
— de laine dans l'Anjou, IV. 266
— de laine dans la Picardie, IV. 266
— de laine dans la Saintonge et le pays d'Aunis, IV. 265
— de laine dans le Languedoc, IV. 264
— de laine dans le Roussillon, IV. 264
— de laine dans le Maine, IV. 265
— de laine dans le Poitou, IV. 265
— de laine en Béarn, Bigorre, Quercy, Rouergue, Gascogne et Guienne, IV. 265
— de laine dans l'Isle-de-France, la Normandie, la Picardie et la Flandre, IV. 266
— de laine en Berry, Touraine, Sologne, Gâtinais, Beauce, Perche, Champagne et Brie, IV. 266
— de laine en Beauce et Perche, IV. 267
— de laine en Bresse, Franche-Comté, Bourgogne, Bourbonnais, Lorraine et Alsace, IV. 267
— de laine en Champagne et en Brie, IV. 267
— de laine en Sologne, Gâtinais, Orléanais, Blaisois, IV. 267
— de laine en Provence et Dauphiné, IV. 264. 265
— de lainerie, III. 631
— de lames d'or et d'argent, V. 359
— de liqueurs, V. 359
— de miroirs, V. 359
— de mousselines, III. 631
— de papiers, V. 532
— de petites étoffes de laine, IV. 456
— de porcelaine, V. 358
— de poudre et d'amidon, III. 631
— de soieries, III. 427
— de tabac à brûler, V. 359
Fabriques de verres, tom. V. pag. 359
— d'or et d'argent, V. 359
— (Enumération de celles de la Franche-Comté), IV. 454
— impériale à tailler les pierres précieuses, V. 358
— impériale de bronze, V. 358
— (Leur distributinn dans le département du Gard), IV. 469
— (Leur répartition dans le département de la Gironde), IV. 497
— (Leur répartitinn dans l'étendue du territoire du département de la Haute-Garonne), IV. 471
— (Origine et progrès de la fabrication du pain), Introduction, crxvi. ccxxvij
Facture simulée de cent lasts de graine de lin à semer, chargée à Konisberg pour la Bretagne, IV. 726
Fan, IV. 578
Fanéga, V. 99
Fanégo, V. 416
Fanègues, III. 218. 314. 799
— (Note), III. 734
— de froment, III. 368
Fanons, III. 255. 335. 484. 505
V. 96. 405
— de baleine, II. 5
— IV. 20. 206. 608
Fanos, V. 338
Fansa, III. 477
Fansel, IV. 671
Faquirs, IV. 684
Faracella, III. 48
— V. 175
Fard, III. 46. 527
Farding, II. 361
Fare, III. 331
Farines, I. 80. 110
— II. 565. 600
— III. 145. 260. 434. 441. 605 664. 704.
— IV. 522. 536. 591. 644. 762
— V. 101. 140. 183. 248. 315 316. 554. 719. 744.
— de minot, III. 327
Farthing, IV. 30
Fast, III. 75
Fathom, II. 349
Faux et faucilles, II. 526
— III. I. 528. 620
Faulx et faucilles, tom. IV. pag. 705
— V. 705
Faun, III. 586
Fauteuils, III. 262
— IV. 555
Fayence, I. 128. 224
— II. 676. 681. 719
— III. 72. 86. 181. 185. 191 208. 356. 369. 466. 506. 558 610. 623. 738.
— IV. 109. 114. 448. 457. 560 594. 737. 764. 782.
— V. 147. 182. 197. 198. 206 235. 240. 251. 282. 333. 421 429. 440. 445. 478. 488. 537 548. 552. 581. 642. 644. 701
Fayencerie, II. 533
— III. 10. 119. 644
— IV. 106. 495. 585. 612
— V. 158. 550
— de poëles, etc. V. 459
Fenderies, V. 534
Fenins, II. 658
— III. 16. 134. 187
— IV. 772
— V. 232
— danois, III. 589
Fenouils, III. 665
— V. 171
Fenugrec, IV. 736
Fenugrec, V. 455
Fers, I. 31. 66. 223. 323. 524
— II. 76. 150. 152. 265. 607 625. 666. 676. 691. 746.
— III. 6. 11. 23. 33. 35. 51. 57 72. 80. 104. 111. 112. 114 129. 139. 142. 164. 186. 200 204. 234. 272. 284. 285. 286 289. 293. 300. 321. 302. 306 307. 310. 339. 350. 357. 358 364. 369. 413. 428. 430. 434 442. 458. 476. 486. 504. 508 512. 554. 608. 616. 625. 646 647. 650. 655. 663. 671. 673 682. 700. 735. 771.
— IV. 106. 109. 115. 123. 127 284. 451. 453. 459. 471. 488 494. 498. 501. 516. 522. 525 536. 573. 586. 587. 598. 599 600. 650. 652. 657. 675. 696 697. 702. 711. 716. 718. 721 725. 729. 733. 741. 754. 763 781.
— V. 46. 64. 98. 118. 122. 145 153. 154. 155. 173. 181. 189 196. 199. 200. 203. 231. 242 251. 253. 267. 279. 287. 298

Fers, tom. V. pag. 301. 342 343. 349. 418. 431. 440. 443 455. 456. 472. 474. 494. 533 547. 555. 556. 558. 576. 581 589. 593. 597. 603. 611. 631 635. 649. 682. 707. 708. 727 729. 733. 734. 740.
— à cheval, III. 204
— V. 472
— à repasser, V. 164
— battu, V. 143
— battu et blanchi, III. 190
— blanc, I. 174. 205
— II. 152
— III. 354
— IV. 563. 764
— V. 196. 557. 720
— blanc étamé, V. 604
— carillon, V. 144
— coulé, III. 549
— de Berri, V. 149. 150
— de fonte, III. 183
— de forge, IV. 36
— en barres, III. 46. 523. 524
— en barres, en saumons, en fil, IV. 678
— en saumons, en barres, fondu, manufacturé, IV. 20
— en verges, V. 706
— en verge et en bandes, IV. 706
— laminé, III. 665
— magnétique, V. 581
— (Notion sur la fonte et la fabrication du fer en France), IV. 210
— noir, blanc et étamé, IV. 101
Fermes, III. 664. 810
Féronnerie, III. 498
Ferrandines, IV. 751
Ferremens pour la traite, V. 206
Festuca ovina, II. 66
Fetan de Saint-Clair, dessinateur, IV. 117
Fettmancher, III. 427
Fez ou bonnets, III. 519
Fèves, II. 750. 795
— III. 71. 287. 364. 712
— IV. 448. 544. 665. 769
— V. 120. 193. 304. 548
Feutres, III. 435
— IV. 649
— V. 353
— ou ketchès, V. 154
— appelés *ketchès*, V. 582
Fiasco, IV. 119
Ficelles, tom. I. pag. 6
— III. 267
Ficoïdes, III. 288
Figues, I. 145. 147
— II. 4. 544. 562
— III. 213. 525
— IV. 493. 712. 732
— V. 124. 152. 158. 420. 541 701. 739.
— appelées *taban-indijiri*, III. 46
— (Caprification, II. 590
— sèches, V. 411. 473
Figuiers, III. 197
Fils, I. 6. 17. 174. 224
— II. 549. 571. 669. 680. 800
— III. 2. 56. 60. 76. 109. 166 181. 186. 258. 264. 508. 574 646. 665. 668. 682. 735. 737 738. 739.
— IV. 35. 36. 109. 243. 468 500. 526. 595. 598. 707. 716 723. 724. 735. 736. 764. 767 774.
— V. 145. 170. 181. 189. 193 200. 234. 236. 307. 342. 401 445. 466. 496. 632. 681. 732 734. 746.
— à coudre, III. 522
— V. 461
— à dentelles, III. 688
Filage, II. 575
— de laine, III. 137. 180. 181
Filasse, III. 4
Filature, II. 636
— IV. 501
— V. 17
— de coton, II. 701
— III. 178. 179. 511 625. 645 740.
— IV. 36. 123. 126. 127. 263 448. 493. 645. 737.
— V. 55. 206
— de coton, de soie, V. 211
— de laine, IV. 455. 767
— V. 586
— de lin, I. 92
— III. 264. 326
— de lin, chanvre et coton, V. 196
— de soie, IV. 679
— (Table du prix de filature dans quinze comtés d'Angleterre), II. 222. 225
— et moulinage de la soie, II. 637
Fil blanc, IV. 511
— d'archal, II. 267
— III. 119. 672
Fil d'archal, tom. IV. pag. 512
Fil de chanvre, II. 8
— de coton, II. 7. 737
— III. 431
— de couture, III. 46
— de fer, I. 220
— IV. 499. 705
— V. 196. 238. 554. 581 598 610. 735.
— de fleuret, III. 24
— de laine, V. 444
— de laiton, IV. 562. 705. 732 733.
— V. 253. 441. 598
— de lin, de chanvre et de coton, IV. 251
— de lin, IV. 587
— V. 155. 335. 440. 474
— de lin, appelé *archin-épigli*, V. 582
— de Mulquinerie, 235. 256
— d'or, III. 46
— d'or et d'argent, II. 11
— III. 520
— IV. 488
— V. 582
— écrus, III. 188
— mêlé de soie, IV. 490
Filets, IV. 103
— V. 553
Filigrane, II. 781
— III. 285
Filoselle, IV. 666
— V. 611
Fils propres à la fabrication de toutes sortes de toiles et toileries, etc. IV. 235. 286
— retords, IV. 109
Finettes, III. 644
— V. 594
Firkin, II. 140. 344
Fodder, V. 242
Fogderies, III. 8
Foins, II. 752
— III. 106. 158
— IV. 448. 644. 673. 674 721.
— V. 165. 166. 188. 252. 318 719.
Foire. Détails sur la foire de Beaucaire et le commerce qui s'y fait, II. 749. 750
— Détails sur l'origine et l'utilité des foires de la France, IV. 383. 384
Fonda et bomba, III. 446
Fondego de turchi, V. 714

Fonderies, tom. II. pag. 528
— III. 339. 451. 663
— IV. 36. 115
— V. 327
— d'argent, IV. 455
— de canons, IV. 515 698.
— de canons et de cloches, IV. 456
— de caractères, IV. 612
— de caractères de Luther, IV. 448
— de caractères, V. 359
— de cloches et de canons, III. 668
— de cuivre, V. 479
— de fer, IV. 107. 499. 782
— et forges, V. 140
Fondiques, I. 144
Fonds de bateaux, IV. 533
Fontaine, III. 666
— minérale, IV. 791
— salée, IV. 734
Fonte, IV. 36
Foot, II. 349
— III. 586
Forces, IV. 283
— à tondre les draps, V. 558
Forges, I. 82. 98. 109. 138 205.
— II. 528. 539. 540. 585. 718 746. 754. 771.
— III. 99. 119. 142. 181. 192 339. 354. 356. 360. 361. 363 369. 439. 620. 647. 663. 687 728. 729. 734. 738. 771.
— IV. 36. 101. 106. 122. 123 499. 500. 684. 711. 734. 786
— V. 197. 224. 253. 270. 406 446. 458. 545. 548. 594. 604 733.
— à ancres, III. 304
— à cuivre, IV. 512
— à fonderie, IV. 455
— de fer, IV. 106. 500. 644 718.
— V. 554
— de fer et de cuivre, IV. 587
Forge et fonderie, V. 144
Forges et fourneaux, IV. 109 522. 737.
Fosses pour conserver les bleds, V. 4
Fossiles, V. 554
— de toutes espèces, III. 616
Fouets pour monter à cheval, V. 537
Foulerie, IV. 456
Fourrages, tom. IV. pag. 465 509. 724.
Fourchettes, IV. 675
Fournimens de sopha, III. 520
Fourneaux, III. 339. 650
— IV. 36. 657
— V. 458
— de coupelle, V. 358
— de fer, IV. 496
Fourneaux, forges, fonderies, IV. 558
Fours à brique, IV. 456
— à chaux, III. 468
— à tuiles, V. 57
Fourures, I. 3
— II. 609. 625
— III. 240. 323. 671. 741
— IV. 14. 678. 720. 764
— V. 172. 494. 626. 693
— de chat, III. 532
Fouwa, II. 581
Flacons, IV. 754
Flanelles, I. 19
— II. 225. 757
— III. 68. 131. 323. 432. 613 625. 646.
— IV. 36. 235. 448. 526. 562 750. 767. 774. 794.
— V. 158. 172. 190. 253. 295 448. 487. 534. 536. 550. 567 718.
— imprimées, V. 646
Flanelles et frises, IV. 560
Fleuraut, III. 348
Fleuret, II. 602. 682
— III. 49
— IV. 752
Fleurs, III. 78. 542
— artificielles, III. 383
— V. 196. 324. 393. 478. 641 642.
Fleurs de fer et d'argent, V. 554
— de lyen-wha, IV. 729
— de Muctang, III. 405
Flint-glass, V. 538
Florentines, V. 74. 747
Florin, II 56. 647. 683
— III. 28. 75. 125. 134. 141 157. 165. 191. 438. 506. 609 734. 736.
— IV. 449. 483. 601. 782. 784
— V. 428. 467. 535. 600. 679 709.
— de change, III. 191
— de l'Empire, IV. 459
— d'or, IV. 782
Florin hinta forint, IV. 650
Florin magyar forint, tom IV. pag. 650
Florin ou goulde, II. 658
Flottes, III. 782
Flus, III. 544
— V. 129
Frai, III. 381
Fraisi, III. 623
Francescos, III. 297
Franceschino, V. 644
Francescone, V. 644
— et franceschino, IV. 119
Franchise, V. 740
Frênes, I. 36
— III. 57
Frédéric d'or, III. 16
— V. 428
Frégate de garde, III. 595
Frises, II. 225
— III. 435
— IV. 703. 704
— V. 149. 253
Frisettes, III. 190
Frisons, IV. 748
— blancs, IV. 496
Frots, III. 20. 77
— IV. 36. 794
— V. 681
Fromage, I. 2. 99
— II. 140. 600. 636. 638. 644 665. 771.
— III. 2. 8. 23. 42. 48. 68. 99 142. 179. 180. 196. 201. 307 321. 352. 364. 366. 401. 422 426. 438. 485. 524. 554. 605 615. 627. 649. 671. 706. 810 812.
— IV. 13. 109. 115. 452. 458 460. 495. 499. 500. 510. 515 516. 517. 518. 536. 558. 602 642. 643. 650. 653. 654. 699 722. 725. 734. 737. 741. 762 767. 768. 795. 796.
— V. 23. 60. 120. 129. 146 148. 156. 171. 211. 235. 236 238. 240. 255. 298. 331. 374 406. 429. 444. 464. 465. 480 490. 544. 546. 554. 573. 588 593. 598. 609. 610. 634. 718
— appelé *kochekaval*, V. 155
— Commerce qui s'en fait en France, IV. 178
— de Gruyères, IV. 529. 530
— de Milan, V. 166
— de Rocfort, V. 168
— de Roche, IV. 126
— salé, V. 714
— vert, V. 631

Froment, tom. I. pag. 168
— II. 600. 771. 774. 775
— III. 34. 46. 142. 183. 241 262. 277. 282. 287. 311. 442 607. 684.
— IV. 465. 544. 554. 541. 559 597. 644. 665. 711. 722. 735 734. 781.
— V. 149. 165. 248. 544. 566 607. 730.
Fruits, I. 54. 223. 224
— II. 69
— III. 485. 646
— IV. 117. 497. 523. 541 680.
— V. 64. 183. 244. 634
— confits, I. 49
— de Lichia, III. 405
— de Lindau, IV. 790
— divers, I. 163
— II. 113
— frais, V. 153
— frais et secs, IV. 725
— V. 582
— imités, III. 78
— secs, II. 724
— III. 70. 368. 400. 525
— IV. 488. 536
— V. 108. 153. 155. 178. 678
— secs et confits, III. 48
Fuder ou foudre, IV. 578
Fuhzung, IV. 709
Funducks, I. 161
Fumier, II. 702
Fusils, II. 593
— III. 68. 489. 534. 579. 624 771.
— IV. 762
— V. 196. 558
Futaines, I. 100
— II. 644. 645. 737
— III. 80. 48. 137. 193. 362 507. 555. 671.
— IV. 232. 254. 721. 734
— V. 75. 149. 172. 393. 445 461. 535. 555. 607. 624. 681
— à poil, III. 238

G.

Gabares, tom. V. pag. 206
— ou bateaux à quille. IV. 518. 519
Gainerie, V. 105
Gaines, V. 632
Gainiers-bourreliers, IV. 461
Galancas, II. 654
Galère des marchandises, V. 714. 715
Galions, tom. I. pag. 38. 295
— III. 214. 258. 316. 317. 545 782.
— IV. 473. 537
— V. 59. 164. 408
Galles à l'épine, V. 215
Galettes, II. 654
Galon, I. (note). 29
— II. 344
— III. 131. 319. 466. 551
— IV. 19. 20. 117. 562. 764 774.
— V. 360. 641. 642. 712. 734
— de fil de chanvre, II. 743
— dentelles, etc., d'or et d'argent, IV. 586
— de soie, V. 75. 324
— d'or et d'argent, I. 93
— II. 263. 264. 555. 654. 734
— III. 15. 432. 577. 606. 735
— IV. 455. 560. 770
— V. 323. 720
— et dorures, IV. 489
— et points d'Espagne, IV. 456
— ou dentelles, V. 582
— vrais et faux, V. 166
Gama, III. 254
Gamuto, III. 329
Ganterie, III. 488
Gants, II. 707
— III. 69. 360. 402. 424. 427 577. 625. 666.
— IV. 450. 464. 525. 529. 560 585. 586. 598. 697. 716. 753 762.
— V. 24. 236. 253. 441. 635 698. 709. 734.
— brochés, III. 674
— de chamois, V. 685
— de coton, III. 364
— de laine, V. 407. 460
— de peaux, III. 42
— de peaux de chevreaux, III. 685
Garance, I. 298
— II. 640. 654
— III. 165. 408. 435. 473. 507 685. 741. 778. 810.
— IV. 225. 529. 557. 679
— V. 165. 190. 426. 455. 460 483. 579. 599. 639. 746.
Garare, V. 129
— Chamy, I. 51
Garce, V. 404
Garats, I. 6
— II. 774. 781
— IV. 225. 650
Garats, tom. V. pag. 206
Gaudard, fabricant, V. 731
Gaude, II. 643
— III. 507. 508
— IV. 224. 255. 455
— V. 23
Gayac, III. 504
Gazes, I. 335
— II. 10
— III. 183. 665
— IV. 109. 455. 463. 556
— V. 138. 196. 324. 497. 535 618. 636. 685. 747.
Gelinottes, IV. 597
Genest, V. 593
Genèvriers, III. 18
Genièvre, II. 537
— V. 639
Gentiane jaune, V. 455
Géroffle, I. 65. 235. 236
— II. 2
— III. 45. 93
— IV. 539
— V. 174. 482
Gérofflers, IV. 447
Ghetto, IV. 113
Ghiodin ou Komessu, III. 557
Gibier, III. 8. 99
Gingembre, I. 24. 239
— II. 2. 564. 703
— III. 71. 262. 277
— IV. 197. 502. 660. 670
— V. 174. 633
Ginseng, IV. 669
Glaces, I. 174
— II. 654
— III. 72. 132. 186. 364. 668
— IV. 457. 507. 795
— V. 99. 144. 128. 264. 374 484. 537. 550. 586. 647. 720
— soufflées, V. 548
Glandée, I. 170
Glayeuls, V. 112
Glouton, III. 260
Glu, V. 445
Gobelets, IV. 762
— V. 424. 538
Gobelins (teinturiers), IV. 505
Goldgulden, I. 188
Goldschint, III. 392
Gokolf, IV. 664
Goly, III. 427
Gomasthas, II. 782
Gomme, I. 76
— II. 128. 598. 728. 779
— III. 42. 333. 362. 400. 686
— IV. 120. 503. 539. 660
— V. 122. 125. 350. 563
— adragante, II. 568

Gomme arabique, tom. I. p. 144
— IV. 696
— V. 175
— copal, V. 576
— de sandaraque, III. 476
— laque, III. 263
— IV. 761
Gommelier, II. 566
Gommier, V. 112
Gomome gui, IV. 670
Gosti, V. 364. 365
Gaudrun, I. 322. 323
— II. 128. 586
— III. 99. 192. 259. 304. 311 411. 443. 529. 622. 670. 704 710.
— IV. 19. 106. 120. 515. 536 542. 735.
— V. 154. 180. 253. 443. 705
Goulde, I. 215
Gourgouran, III. 126
Goyava, II. 562
Grab, III. 83
Graine de bois d'Inde, II. 564
— de chanvre, V. 3
— de lin, II. 536. 537
— III. 162. 433
— IV. 677. 701. 725. 726
— V. 3. 140. 153. 154. 172 389. 434. 472. 582. 639.
— de moutarde, IV. 737
— de navette, IV. 456
— de nerprun, III. 778
— de paradis, III. 296
— de vermillion, III. 213. 449
Graines grasses, III. 665
— longues, V. 304
— potagères, V. 249. 293
Grains, I. 2. 3. 49. 54. 98. 101 128. 129. 157. 168. 207. 208 220.
— II. 1. 80. 109. 264. 601. 611 638. 644. 685. 690. 701. 716 751. 772.
— III. 6. 45. 84. 99. 106. 110 111. 139. 158. 180. 181. 183 201. 202. 243. 301. 304 355. 359. 364. 366. 401. 434 435. 439. 449. 507. 512. 544 645. 664. 665. 666. 671. 674 675. 737. 739. 741. 812.
— IV. 100. 114. 126. 128. 447 448. 460. 465. 467. 497. 507 512. 532. 533. 538. 542. 558 590. 597. 643. 648. 653. 670 674 675. 681. 699. 715. 716 717. 724. 729. 731. 735. 767 774 781. 791. 795.
Grains, tom. V. p. 22. 50. 63. 91 107. 113. 170. 183. 188. 192 196. 197. 198. 220. 234. 235 253. 296. 316. 350. 393. 419 431. 435. 445. 446. 447. 471 473. 485. 532. 548. 558. 705 732. 733. 746. 749.
Grains. Commerce de grains, IV. 155. 157
— police des grains, IV. 155
— d'épautre, V. 122
— de verre, IV. 650
— de corail, V. 4
— d'or et d'argent, II. 675 676.
— d'or, III. 72. 200. 255. 661
— IV. 101
— V. 171. 411. 412
— d'orge, I. 333. 334
— III. 510
— estimation du produit de la récolte des grains en France, IV. 151. 154
— état du commerce des grains, Introd. ccxxvij. ccxxxj.
— législation des grains, IV. 154. 155
Graisse, V. 193
— d'asphalte, V. 457. 458
— de chien marin, III. 99
— de veaux marins, II. 586
Grappe, II. 565
Gravures, II. 192. 645
Grebes, IV. 731
Gremios, III. 806
— mayores, V. 97
Grenades, III. 682
— IV. 236. 699
— V. 420. 573
Grenaille à gibier, V. 242
Grenats, II. 654
— III. 99. 142
— V. 46. 394 581
Greniers d'abondance, IV. 9
— de Joseph, III. 711
Grès, I. 109
— III. 77
— V. 206. 709
Grillages, III. 244
Grimelin, V. 680
Grisets, IV. 492
Grisettes, IV. 751
Grives ou grifs, II. 588
Groot, IV. 639
Gros, III. 141. 609
— V. 232. 428. 467
— d'Empire, II. 658
Gros de Montauban, V. 182
Gros de Naples, tom. V. pag. 72
— de Tours, II. 641. 654
— III. 33. 464. 510
— V. 250. 747
Grosse aventure, IV. 114
Grounard, IV. 676
Gruau, V. 471
— d'avoine, I. 18
— III. 48
Guaise ou cobet, V. 619
Guanacos, III. 352
Gué, I. 85
Guède, IV. 512
Guède ou gaude, III. 739
Gueses, V. 355
Gueudjeus, III. 532
— V. 180
— ou écureuils de Russie, V. 505
Gueuse, III. 687
— IV. 657
— de fer, V. 242
Guêtres, II. 737
Guève ou guèse, V. 176
Gueze ou guetze, II. 777
Guigas, IV. 231
Guincas, IV. 467
Guinées, II. 360. 774
— V. 174. 206
Guinets, IV. 491
Guingambon, II. 562
Guingans, II. 785
— III. 442
Guingamps, IV. 596
Guipures, II. 768
Gukokimbas, III. 445
Gurras, II. 765
Gutegroschen, III. 16
Gypse ou plâtre, II. 754

H

HABILLEMENT de poil, tom. III. pag. 320
Habits, IV. 722
— brodés, IV. 516
Haches, IV. 594. 678. 705. 762
Halles, IV. 241
Halster ou Haster, IV. 468
Halsthicks et Kerseys, III. 206
Hamacs, II. 704
— IV. 534
Hamatites, III. 623
Hambourgs ou Rambourgs, III. 686
Hameçons, III. 735
— IV. 705

Haims,

Haims, tom. IV. pag. 519
Hand, II. 348
Hanne, III. 717
Hans, III. 459
Haras de chevaux, III. 333
— de France, IV. 191. 192
— V. 178
Harder, IV. 127
Harengs, I. 1. 18. 19. 220
— II. 168. 574. 599. 719. 720 773.
— III. 48. 96. 100. 165. 186 206. 248. 270. 433. 434. 479 541. 564. 596. 634. 673. 677 685. 702. 737. 811.
— IV. 103. 104. 203. 204. 466 468. 499. 513. 516. 549. 702 716. 724. 774.
— V. 24. 50. 114. 156. 170 181. 256. 266. 271. 284. 298 374. 389. 443. 481. 533. 539 677. 703. 731. 738.
— pecs, III. 677
— saur, IV 653
— (Details sur la manière dont se fait cette pêche en Hollande, et ses produits, IV. 604 607.
Hares ou tabis, III. 517
Haricots, IV. 448. 548
— V. 304. 548. 586. 731
Harnais, III. 244
— IV. 708
— V. 265
Kart-Korne, III. 586
Hassédulbent, V. 582
Hast le Pool, III. 682
Hausen, I. 173
Havenmeister, V. 57
Heller, III. 187
— IV. 449
— V. 535
Héna, V. 739
Herbes diverses, potagères, II. 561
— de Guinée, V. 576
— du Paraguai, II. 631
— III. 195. 368
— IV. 656
— V. 309
Herbes médicinales, III. 54
— IV. 654
— vulnéraires, V. 611
Hermine, V. 637
Hetesch ou siebner, V. 650
Hêtres, III. 192
— IV. 522
— V. 455
Hilaridjes, tom. III. pag. 536
Hoca, II. 728
Hoeds, II. 63
— III. 186. 650. 664
Hof-befreyete, V. 720
Hog-shead, II. 344
Hollazgos y Montazgos, III. 763
Homards, I. 1
— III. 8. 403
— IV. 519. 535. 596. 651
— V. 271
Hongres, III. 79
— IV. 649
Horlogerie, Introduct., ccexix ccexxxv.
— II. 264. 625
— III. 472. 477. 495
— IV. 781
— V. 323. 610. 718
— (Note sur ce commerce en France), IV. 284. 286
Horlogers, IV. 461
Horloges, III. 285
— V. 237
Hottes, V. 48
Houblon, II. 117
— III. 6. 19. 71. 137. 179. 319 682. 683. 685. 728. 741.
— IV. 461. 558. 675. 701. 791
— V. 63. 171. 201. 455. 549 601. 734.
— de Poperingue, IV. 113
Houblonnières, III. 286. 810
Houes, IV. 594
Houilles, III. 102. 104
— IV. 207. 453. 558. 603. 716 741.
— V. 457. 581
Hourques, III. 636
Houx, V. 455
Huadranche ou Hénime, III. 645
Huiles, I. 92. 126. 145. 147
— II. 1. 127. 600. 611. 636 681. 693. 709. 750. 752. 774
— III. 34. 42. 197. 248. 253 262. 282. 286. 298. 329. 331 364. 400. 416. 434. 478. 485 524. 670. 735. 738. 758.
— IV. 2. 101. 109. 117. 164 465. 469. 495. 518. 521. 536 602. 682. 683. 696. 768. 783
— V. 18. 19. 46. 54. 61. 125 143. 144. 157. 158. 160. 183 192. 193. 196. 220. 234. 244 252. 253. 302. 333. 334. 349 349. 356. 374. 411. 419. 460 472. 490. 538. 544. 555. 566
Huiles, tom. V. pag. 584. 628 637. 639. 645. 677. 682. 683 699. 745.
— à brûler, III. 665
— V. 280
— d'anis, IV. 736
— de baleine, II. 528
— III. 564
— IV. 21. 106. 206. 563. 608 609.
— de canelle, 333
— de chanvre, IV. 718
— de colsa, IV. 113
— V. 282
— de gabian, IV. 462
— de graines, V. 732
— de lin, IV. 782
— de lin et de colsa, V. 150
— de morue, V. 266
— de navette, IV. 36. 115. 737
— V. 426
— de noix, II. 681
— III. 106. 183. 242. 359
— V. 145. 465. 548
— de spermaceti, IV. 20
— d'olive, etc. II. 574
— d'olives, III. 181
— IV. 468. 599. 713
— V. 16. 222. 305. 407. 477 541. 572. 623.
— de pépins de raisin, III. 142
— de poissons, III. 166. 536
— IV. 678
— de tortue, III. 298
Huitres, II. 175. 556
— III. 11. 110. 261. 281. 354 484. 486. 810.
— IV. 120. 205. 518. 519. 535 549. 651.
— V. 110. 158. 257. 406. 476 631.
— à perles, V. 160
Hundred-weight, II. 338
Hyang-thangtse, ou chevreuil, III. 381
Hyang-whang, III. 362
Hycori, IV. 485
Hydromel, IV. 795
— V. 441
Hyman, V. 141

J

Jais, II. 722
— IV. 741
— V. 46. 265. 740
Jalap, II. 3

Jalap, tom. III. pag. 213
— IV. 121
— V. 161. 162
Jalousies, III. 244
Jambons, III. 13. 368. 432
— IV. 536. 583. 656. 677
— V. 297. 334. 403. 411. 430 589. 735. 740.
Janisark, III. 459
Jarretières, V. 480
— de laine, V. 557
Jarres, I. 51
— V. 158. 345
Jasba Galban, V. 178
Jaspe, III. 50. 54. 72. 350. 445 686.
— IV. 667
— V. 46
Jassir-bazar, III. 458
Ignanie, II. 562
— III. 251
— IV. 548
Il Coltere, V. 61
Imal, III. 738. 739
— V. 732
Impériales, IV. 749
— V. 149. 531
Imprimerie, II. 719. 737
— V. 327. 331. 611. 713
— Détails sur l'origine et l'invention de cet art, V. 600
— de toiles de coton, 36
— et librairie, II. 261. 262
Inch, II. 349
Indes. Compagnie des Indes, II. 624. 628
Indiennes, I. 80. 163
— II. 584. 654. 682. 717. 767
— III. 25. 44. 46. 86. 121 188. 435. 517.
— IV. 448. 477. 488. 595. 596 711.
— V. 49. 76. 199. 236. 487 587. 744.
— ou persiennes, II. 645
— appelées *basmas*, V. 472
— aur siamoises, V. 206
Indigo, I. 84. 239. 286
— II. 566. 587. 654
— III. 48. 76. 84. 183. 213 262. 309. 310. 328. 350. 364 413. 623. 653.
— IV. 16. 111. 224. 485. 488 490. 508. 524. 525. 531. 533 534. 539. 555. 557. 659. 720
— V. 52. 138. 162. 191. 207 299. 373. 438. 472. 562. 576 622. 696.
Indigo plat, tom. II. pag. 719
Indigoteries, IV. 505
Indults, IV. 114
Industrie. Projet d'un cabinet d'Histoire industrielle. Discours préliminaire, p. x et xj
Industrie. Question sur l'aptitude des Asiatiques aux arts et aux travaux mécaniques, II. 617. 618
— Extrait des mémoires de la maison de Brandebourg relatif à l'industrie de cet électorat, III. 129. 131
Inganio ou manufacture de sucre, IV. 509
Ingenios, III. 144
Ins Stapula, III. 319
Instrumens à l'usage des sciences, V. 326
— de cuisine, V. 482
— de chirurgie, V. 459
— de fer, III. 211
— de mathématiques, III. 131
— IV. 477
— de musique, III. 606
— IV. 492. 770
— en fer ou acier, V. 206
— nécessaires au jardinage, III. 97
Intendance générale des mines, IV. 455
Joaillerie, V. 322
Jod, II. 339
Jones, IV. 557. 654
— odorant, II. 578
Jonques, II. 696
— III. 96. 394
— IV. 672
Journal, III. 163
Ipécacuanha, II. 564
Ipsim, III. 282
Iselotte, III. 459
— ou izelotte, V. 697
Itaganne, IV. 670
Itjib ou feve d'or, IV. 670
Juchten ou cuirs de Russie, IV. 795
Jules, II. 70
— III. 79
— IV. 6
— ou Paul, V. 13
Jumens, III. 179
— Croisement des races, III. 769
Junte ou conseil général de commerce, V. 96. 97
Jupes, III. 674
Jus d'arbre, espèce de gomme, tom. IV. pag. 557
— de citron, V. 157
— de pomme et d'ananas, II. 566
— de réglisse, V. 24
Jusire, III. 445
Jusulas, III. 445
Jutte, V. 111
Ivoire, II. 583. 652. 674. 692
— III. 210. 242. 251. 253. 255 291. 295. 333. 445. 489. 493 667.
— IV. 130
— V. 15. 195. 337. 585

K

Kaderies, tom. III. pag. 740
Kaders, III. 740
Kaire, III. 545
Kakatoes, III. 46
Kakongo. (Bois odoriférant), II. 795
Kakoum ou hermine, V. 504
Kaljé, IV. 669
Kamas, V. 151
Kambang, IV. 669
Kamtschadales. (Détails sur leurs mœurs, leur industrie, leur commerce, etc. etc.), IV. 718. 720
Kane, V. 606
Kans, IV. 487
— V. 154. 155
Kangan, IV. 678
Kaniuaraba, V. 156
Kanter-kaas, IV. 602
Kaolin, I. 109
Kar, II. 725
Kara – Khourma, ou dattes noires, III. 525
Karauuche-arabassi, V. 180
Karasaki, IV. 718
Karasaki, poisson, IV. 678
Kardel, IV. 579
Karkrone, IV. 710
Karni ou petit – gris foncé, V. 505
Karsak, V. 504
Kasbequi ou gaze, V. 355
Kati, II. 694
— IV. 672
Katirs, III. 46
Kazni ou galbanum, IV. 490
Kédi ou chat de Russie, V. 505
Keel, V. 241
Ken, V. 569
Kénas, III. 46. 526. 527

Kénas, tom. IV. pag. 488
— V. 155. 473
Kenh, V. 569
Kepath, II. 582
Kermès, IV. 740
— V. 707
Kermisse, II. 64
Kersais, III. 190
— ou kerseys, IV. 101
— IV. 560. 583. 653. 734
Ketchès ou feutres, III. 534
Keurméesters, II. 44
Khans, I. 51
— III. 417. 556
— V. 704
Khatonats, II. 582
Kienki ou poule d'or, III. 381
Kient-cheou ou étoffes de soie, III. 375
Kikes, I. 147. 148
Kil ou argile pour le bain, III. 539
Kilau ou caves, III. 410
Kilderkin, II. 344
Kimban, V. 12
Kinjials, V. 151
Kirdjis, III. 47
Kirhswaser, V. 65
Kistes, II. 582
Kitai, II. 625
Kitaika, III. 198
Kobangs, IV. 669. 670
Kodama, IV. 670
Koff ou couffe, III. 726
Kondouz ou castors, V. 505
Koouche-talitassi, V. 154
Kopeiko, III. 200
Kopfstucke, IV. 449
Ko-pu, III. 383
Kossenbladen, III. 211
Kreutzers, II. 67
— IV. 449
— V. 535. 679
Kiytzar, IV. 650
Kuttisbrennen, V. 1
Kyen-chen, III. 351
Kykes, III. 258

L

LABIZE, tom. III. pag. 311
Laboratoire d'artillerie, V. 328
Lac. Propriété singulière de son eau, IV. 644
Lacs poissonneux, III. 547
Lodjivert ou Lapislazuli, IV. 490
Lagerhans, III. 15
Lague, tom. III. pag. 553
Laines, I. 17. 18. 99. 103. 130 138. 171. 213. 214. 329. 330
— II. 6. 7. 67. 192. 194. 575 605. 607. 636. 700. 720. 743 745. 746. 769. 800.
— III. 34. 45. 50. 51. 76. 84 112. 139. 142. 156. 179. 203 213. 259. 264. 282. 296. 319 321. 323. 340. 357. 359. 366 407. 422. 424. 426. 427. 428 432. 433. 436. 479. 510. 512 513. 529. 530. 547. 550. 562 664. 666. 674. 682. 683. 685 706. 811.
— IV. 2. 3. 16. 109. 115 117. 124. 448. 455. 466. 488 493. 494. 518. 534. 538. 543 544. 559. 562. 603. 680. 696 698. 701. 707. 711. 712. 721 722. 734. 736. 764. 767. 768 774. 781. 790. 795.
— V. 17. 46. 63. 77. 104. 168 170. 171. 179. 182. 191. 201 202. 213. 214. 220. 224. 248 256. 273. 280. 281. 283. 291 293. 301. 302. 310. 331. 343 348. 374. 397. 411. 426. 439 465. 471. 491. 505. 506. 536 540. 544. 548. 567. 579. 586 601. 608. 611. 631. 632. 635 692. 700. 705. 727. 729. 739. 743
— brute, IV. 711
— compagnie de l'Etape, II. 194. 195
— Compagnie des aventuriers, II. 195. 198
— de Ceibo, IV. 536
— des causes de la bonne qualité des laines anglaises, II. 199. 201
— d'Espagne, III. 760. 767
— détails sur celles de Ségovie, V. 558. 560
— de Vigogne, V. 348
— Extraits des mémoires de MM. *Bancks* et *Arthur*, sur la liberté ou la défense de l'exportation des laines en Angleterre, II. 211. 219
— filées, II. 738
— IV. 35
— V. 484
— fines, III. 318
— fresquiles et pélades, IV. 466
— histoire de l'établissement et des progrès des manufactures de laine en Angleterre, II. 204. 222
Laines. Manière de les assortir après la tonte (note), tom. III. pag. 730
— leurs différentes espèces selon l'ordre des provinces, IV. 184. 188
Laines (manufactures des), III. 53
— préparation, V. 150
— prix des laines en Angleterre, II. 201. 202
— qualités des laines anglaises, II. 198. 199
— soins donnés par les Anglais à cette branche de commerce, et progrès qui en sont la suite, II. 138. 140
— surges, III. 46
Lait, I. 223
— V. 287
— appelé *koctik*, III. 46
— appelé *kimiz*, III. 46
Laiton, III. 523
— IV. 587. 764
— V. 427. 550. 593. 635
— en feuilles, IV. 512
Lamas, V. 345
Lames, III. 72
— V. 146
— de couteaux, III. 338
— d'épées, III. 145. 620
— d'épées, etc. IV. 705. 725
— d'épées, V. 587. 729
Lamparilles, III. 185
Lampasses, V. 96
Lamproies, III. 140. 434
— IV. 500
— V. 733
Lançon, IV. 519
Langues de baleines, IV. 628
— de veaux fumées, V. 23
Lanna penna (pine marine), V. 212. 213
Lapins, V. 255
Lapis armenus, III. 350
— IV. 557
— V. 556
Lapis-Lazuli, II. 73. 605. 684
— III. 198. 554 614
Laque, II. 183. 351. 384. 623
— III. 555
— IV. 749
— V. 697
— ou sack, II. 634
Lard, II. 179. 554
— III. 500. 536
— IV. 297
— V. 678
— de baleine, IV. 628

Larins, tom. II. pag. 582
— III. 335
— V. 110. 355
Larins ou lornis, IV. 503
Last, I. 17. 166
— II. 57. 347. 685. 686
— III. 16. 508. 610. 644. 734 736.
— IV. 639. 728
— V. 58. 428. 447. 709
— de froment, IV. 595
— geld, IV. 637
Lattes, III. 701
— V. 343
Lavages des laines, V. 182. 356
— et blanchissage de linge et toile, IV. 721
Lavaderos, III. 441
Lavande, III. 261
Laurier ou daphé, III. 282
Lavots, III. 264
Lanteas, V. 90
Lauzas, III. 802
Lazarets, V. 132
Légumes, I. 223. 327
— III. 327. 337. 525
— IV. 679
Lentilles, II. 743
— IV. 448. 465. 733
— V. 304. 429
Lentisque, III. 812
Léton, I. 174
— IV. 503
Li, III. 393
Liard, IV. 782
Libongo, V. 15
— ou bondo, V. 15
Libra ou livre, II. 347
— *grossa*, V. 167. 715
Librairie, II. 11. 682. 719. 737
— IV. 612. 764
— V. 238. 327. 488
— et imprimerie, IV. 478
— Libro maggiore, V. 219
Lichen, II. 1
Liehi, III. 379
Li-chi, IV. 124
Lichters, II. 45
Lie de vin, III. 410
Liège, IV. 735
Liespfunds, III. 16
Lièvres, V. 2
Lieux de monts, IV. 8
Lignum vitæ, II. 720
— III. 67
Limaçons, IV. 533
Limes, I. 174
— IV. 126. 243. 705
Limon, II. 702
Limon, tom. III. pag. 18. 525 526. 665.
— V. 473. 745
Lin, I. 3. 17. 24. 98. 144. 170 327.
— II. 8. 122. 124. 611. 680 744. 770.
— III. 48. 50. 76. 139. 156 161. 162. 197. 266. 268. 287 305. 366. 425. 434. 485. 488 505. 507. 511. 522. 558. 562 685. 714. 727. 728. 812.
— IV. 2. 15. 103. 108. 123. 167 248. 249. 250. 467. 512. 538 558. 559. 586. 587. 598. 601 602. 651. 653. 675. 680. 701 722. 725. 761. 767. 768. 782 784. 794.
— V. 63. 144. 179. 193 200 223. 234. 271. 280. 340 343. 389. 396. 426. 433. 443 445. 455. 466. 472. 539. 550 579. 582. 610. 639. 676. 703 705. 707. 735. 737.
— filé, I. 3
— gris, V. 153. 154
— damassé, V. 47. 746
— de table, I. 174
— II. 700. 744
— III. 506. 510
— IV. 128. 463. 560
— V. 62. 427
— de table damassé, III. 305 480.
— de table gris, V. 476
— ouvré, III. 673
— V. 609
Liné, IV. 709
Linets, IV. 238
Linons, III. 265. 360. 688
— IV. 109. 255. 256. 600. 736
— V. 433. 702
— rayés et à carreaux, IV. 256 257.
Liqueurs, III. 338. 365. 606
— V. 18. 19. 190. 196. 325 331 488. 718.
— fines, III. 78
— V. 158
— spiritueuses, II. 121. 122
— III. 98
Lipond, II. 57
Lira, V. 644
— V. 679
Lisbonnine, I. 154
Lisbond ou lyspondt, IV. 578
Listes annuelles, III. 584
Litarge, V. 242. 441
Livres, tom. II. pag. 655
— IV. 450
— V. 551
Livre (avoir du poids, II. 337 338.
— courante, V. 13
— de Florence, IV. 118
— de gros, II. 56
— III. 125. 191
— IV. 579
— V. 165
— de la tour, II. 339
Livre de poids, III. 143
— de poids de troy, II. 56. 339
— romaine, IV. 5
Location des terres, III. 627
Locre, III. 686
Lof, V. 360
Loke, III. 308
Loix concernant la conservation du gibier en Angleterre, II. 146. 147
— saxonnes sur les mines de Wirtksworth, III. 628. 629
Lombard, IV. 501. 582
Londous ou Calmoucks, III. 323
Londres, demi-londres, V. 557
— hauts, II. 227
Londrins, V. 17
Longells, IV. 557
Long-yeun, IV. 124
Longies, II. 785
Loths, II. 56. 647. 657
— III. 28. 75. 264. 435 437 586. 665. 736.
— IV. 578
Loup marin, I. 36
Loutres, IV. 464. 729
— de mer, III. 11
Lugans, III. 62
Lumières de canon, V. 458
Lunetiers, IV. 461
Lungychnen, III. 362
Lupins, V. 304
Lustres, etc., V. 712. 713
Lustrines, II. 654
— V. 74
Luzerne, IV. 448
— (Produit de cette culture suivant les provinces), IV. 148 150.

M

Maby, tom. II. pag. 565
Maccaroni, III. 78
Macis, II. 2
— V. 429
Machingue, III. 207

Macreuses,

Macreuses, tom. III. pag. 318
Madang, III. 93
Madre fede, V. 219
Maestro portulano, V. 383
Mafougue, III. 207
Magahoni, IV. 660
Magaritmi ou Cantarie, V. 713
Magasins, III. 647. 678
— pour les huîtres, V. 4
Mahomet II. (Influence de ses conquêtes sur le commerce des Génois et des Vénitiens), Introduction, xciv. cxvij
Mahomet. (Influence de sa doctrine sur le commerce), Introduction, lxxvij. lxxviij
Main, IV. 536
— d'œuvre, III. 311
Maïs, I. 322
— II. 561. 600. 601
— III. 18. 83. 106. 241. 314. 349. 496. 611. 700.
— IV. 12. 452. 485. 539. 715. 733.
— V. 59
Maîtres, maîtresses, syndics, IV. 305
Makouk, I. 132
Makoukes, V. 15. 16
Malaguette, III. 100
— ou manigette, III. 445
Malbrouca, IV. 494
Malder, V. 68
Mallambelle, III. 208
Mambouck, III. 207
Malt, I. 20
— II. 116
— IV. 724
— V. 146. 275
Malter, III. 739
— IV. 513
Malvoisie, IV. 791
Mamoudi, II. 727. 777
— V. 555
Man, II. 584. 777. 792
— III. 48. 256
— IV. 504
— V. 96. 143. 404. 619
Manatri, III. 10. 11
Manattary, II. 728
Mancheuillier, IV. 660
Manchettes brodées sur fil et coton, II. 700
Manchons, IV. 455
Manco, IV. 108
Mandigues, IV. 467
Mandragores, IV. 557
Mandrins, II. 668
Mandrins, tom. IV. pag. 122
Manganèse, IV. 214
Mangelin, IV. 508
Mangelis, V. 619
Manglier, II. 566
Manignette ou graine de paradia, V. 576
Manioc, I. 261
— II. 549. 704
— III. 106
— IV. 539
— V. 139
— (Culture et préparation), II. 561
— d'osier, III. 662
Manne, II. 3
— III. 329. 508
— IV. 200. 733
— V. 213. 220. 304. 549. 572. 639. 707.
Man ou batman, V. 355
Manufactures. (Anciens règlemens généraux des manufactures de France), IV. 309. 321.
— (Dénombremens de celles de laines de France en 1788), IV. 264. 268
— (Discussion sur l'industrie manufacturière), Introduction, ccv. ccxiv
— (Règlemens relatifs à la fabrication), IV. 318
— (Règlemens relatifs à la forme de procéder), IV. 311. 312.
— (Règlemens relatifs à leur juridiction), IV. 310. 311
— (Règlemens relatifs aux débouillis), IV. 320. 321
— (Règlemens relatifs aux étoffes libres, etc.), IV. 315. 317.
— (Règlemens relatifs aux formalités), IV. 317. 318
— (Règlemens relatifs aux gardes-jurés), IV. 313. 314
— (Règlemens relatifs aux inspecteurs des manufactures), IV. 312. 313
— (Règlemens relatifs aux plombs de teinture), IV. 320
— (Règlemens relatifs aux procès-verbaux), IV. 315
— (Règlemens relatifs aux restrictions), IV. 317
— d'acier, V. 160
Manufactures de bas et gants de soie, tom. V. pag. 359
— de cartes à jouer, V. 359
— de coton, laines, toiles à Manchester. (Détails y relatifs), V. 115. 117
— de crystaux de montre, V. 323
— de draps fins et de ratines, V. 322
— de fer, IV. 499
— de fer blanc, V. 47
— de gaze, V. 359
— de glaces, V. 322
— de laine, III. 123. 451. 478. 488. 611. 612.
— IV. 600. 721
— V. 359
— de la savonnerie, V. 321
— de petites étoffes de laine, IV. 463
— de petites étoffes, IV. 786
— de plaqué et doublé, tant en or qu'en argent, V. 322. 323.
— des Gobelins, V. 321
— de soie, III. 571. 574
— IV. 269. 270
— V. 212
— de soie pour mouchoirs, V. 359
— de tapisserie de papier, V. 359
— de toile cirée, V. 359
— de toiles dans la Bretagne, IV. 240
— de toiles dans la Normandie, IV. 226
— de toiles dans la Picardie, IV. 237
— d'indiennes et perses, V. 359
— d'ouvrages en acier, V. 323
— en argent, III. 428
— en or, III. 428
— en soie et laine, IV. 457
— pour blanchir la cire, IV. 541
Maquereaux, I. 1
— II. 170
— III. 100. 159. 165. 248. 318. 403. 536. 541. 635. 702. 811
— IV. 104. 204. 205. 604
— V. 110. 111. 374. 389. 533. 677.
— salés, IV. 650
Marais salans, III. 298. 354
— salans établis près de la ville de Cette, III. 331
Marasquin, V. 745

Maravédis ; tom. III. pag. 796
Marbres, I. 82
— II. 602. 652. 691. 718. 746 754.
— III. 9. 33. 42. 50. 99. 104 304. 307. 350. 363. 425. 428 445. 508. 544. 564. 655. 665 671. 686.
— IV. 129. 453. 459. 462. 463 472. 515. 559. 587. 600. 648 652. 702. 723. 742. 765.
— V. 2. 46. 143. 145. 173. 203 234. 257. 270. 280. 296. 297 351. 420. 447. 537. 543. 547 566. 593. 718. 729.
— du Paros, V. 332
— vert, I. 227
Marcs, III. 8. 141. 586
— V. 467
— danois, III. 589
— de Bruxelles, IV. 639
— double, III. 589
— lubs, III. 589
— IV. 579
Marc-Paul. (Influence de ses voyages sur la navigation), Introduction, xciij. xciv
Marcassites, III. 616
Marchandises brodées en or, etc. II. 654
— d'acier, de fonte, de métal, III. 131
— d'exportation des ports de l'Inde à la côte Malabar et en Europe, IV. 690. 692
— d'Europe qu'on porte au Caire, III. 246
— de fer et d'acier, III. 155
— de la côte de Malabar à exporter dans les ports de l'Inde, IV. 690
— entrées dans le port de Cadix en 1784, III. 786
— et curiosités de la Chine et des Indes, IV. 450
— exportées de l'Angleterre pour la baie d'Hudson, et exportées de la baie d'Hudson pour l'Angleterre, IV. 653
— propres pour les Canaries, III. 280. 281
— qui se vendent à Hambourg en schellings de gros, IV. 576 578.
Marchands de chevaux, V. 320
— de marée, V. 320
— libraires, V. 320
Maréal, V. 404
Marginettes ou colliers de verre blanc, tom. II. pag. 592
Mariengroschen, III. 187
Mariengulden, III. 187
Marikas, III. 445
Marine marchande; (Relevé général des navires partis de Nantes, Bordeaux, Marseille, etc. etc. pour les voyages de long cours, pendant l'année 1785, IV. 332
Marlis, V. 433
Marmites de fer, V. 430
Marne, IV. 587
— V. 351. 352
Marocs, V. 448
Marons, III. 307. 356
— V. 23. 77. 730
— de Lyon, IV. 126
Maroquins, I. 144. 147. 163
— II. 12. 737
— III. 46. 204. 307. 454. 531 606. 633. 668.
— IV. 277. 560. 562. 712
— V. 57. 151. 164. 165. 243 245. 323. 421. 462. 550. 622 637. 708.
— ou koslinski, III. 319
Marsouins, I. 36
Marteaux, IV. 705
— à battre le fer-blanc, V. 550
Martinets, II. 548
— III. 179. 340
— IV. 123. 754
— V. 253. 458
— à battre le fer, etc., V. 602
— à cuivre, III. 304
— pour le cuivre, V. 219
— pour le fer, IV. 465
Mass, I. 45
— ou masse, V. 617
Masse, III. 392
— V. 555
Mastic, V. 555
— du Canada, III. 271
Matara, II. 714
— ou mataro, V. 680
Matas, III. 557
Matelats, III. 262
— IV. 555
Matelots, II. 597
Materias, III. 545
Matière minérale liquide, IV. 101
Mâts, II. 664
— V. 3
— de chênes, III. 554
Mâts de navires; t. IV. p. 740
— de vaisseaux, V. 153
Mâtures, III. 671
— IV. 19
— V. 443
Maubois, V. 73
Mayon, V. 570
Mease, V. 114
Médailles, V. 358
Médailliste, IV. 478
Media pezeta columnaria, III. 796
Medias annatas, III. 802
Médicis, (Come de). Son élévation due au commerce, Introduction, xcj. xcij
Médin, III. 724
Médumier, II. 564
Mégisserie, II. 533
— III. 15
— IV. 277
Meidin, I. 142
Meiden, III. 247
Mein, II. 720
— ou Maon, I. 85
Mélasse, V. 621
Mélexès, V. 152. 154. 155. 473
Melexis, IV. 487
Melons, I. 157
— II. 562
— III. 80. 192. 439
— IV. 446
— V. 739. 745
Melouchée, III. 712
Mencault, III. 267
— IV. 735
Mendicité, III. 12. 13
Mengel, II. 64
Menuiserie, III. 188
Menue mercerie, V. 326
Merceries, II. 581. 608
— III. 338
— V. 250. 319. 320
Mereure, I. 205. 206
— II. 581. 600
— III. 46. 72. 306. 523
— IV. 213. 724. 785
— V. 472. 589. 455
Merlans, I. 19
Merluche, III. 5
— V. 90
Maro, IV. 129
Merrain, I. 101
— II. 537
— III. 8. 33. 183
— IV. 563. 711. 741. 781
— V. 65. 144. 440. 533. 546 547. 588. 591. 727. 732.

Mesures, tom. II. pag. 534. 548 605. 606. 609. 612. 613.
— du quai, IV. 595
— (Etat des mesures). Introduction, cccixxxvj. cccciv
— (Tableau des différentes mesures de terres, tant de France que des pays étrangers, réduites en toises de Paris, comparées à l'arpent français, suivant l'ordonnance de 1669, et évaluées en mesures de la République française). Introduction, cxcv. ccij
Métal d'argent, III. 99
Métaux, V. 705
Métecal ou matacallo, II. 717
Métis, I. 306
Metkals, II. 582
Metomba, V. 15
Metzens, IV. 465
Meubles, III. 729
— de marqueterie et d'ébénisterie, V. 159
Meules, III. 364
— IV. 105
— V. 19. 170
— de moulins, II. 86. 528
— III. 142. 647
— V. 169. 543. 630. 725
— et meulets, IV. 737
Meydans I. 85
Mezzo ruspo, ou mezzo zecchino, V. 644
Micca blanc, V. 457
Miels, I. 3. 147
— II. 4. 5. 127. 636. 644. 796. 800.
— III. 6. 45. 139. 203. 278 307. 310. 316. 359. 364. 449 535. 541. 707.
— IV. 115. 461. 488. 515. 583 644. 696. 670. 675. 711. 715 724. 725. 735. 764. 795.
— V. 62. 113. 114. 155. 193 223. 234. 265. 285. 349. 393 411. 473. 544. 555. 589. 705 707. 751.
Mil, II. 699
— III. 60
— IV. 548. 697
— V. 179. 299
Miliorati, IV. 713
Militaires ouvriers, III. 585
Milles, I. 128
— III. 561. 586
— persan (agatsch), V. 355
Milleray, I. 154
Millerolle, V. 137. 645
Millet, tom. III. pag. 46. 268 350. 497. 537.
— IV. 460. 465. 725
— V. 152. 154. 235
Minerai, II. 76
— de fer, IV. 706
Minéral, III. 687
Minéraux, III. 71
— IV. 598
Mines. (Discussion sur la propriété des mines), Introduction, ccclix. ccclxij
— (Influence de l'exploitation des mines d'Amérique sur le commerce), Introd., cxx
— (Produit divers des mines), Introd., ccclxiij. ccclxvij
— (Produit des mines), II. 650
— (Progrès de l'art des mines. Lois concernant leur exploitation en Angleterre), II. 147 150.
Mines, I. 210. 212
— II. 67. 531. 544. 586. 610 614. 768.
— III. 282. 644
— d'alun, II. 652
— d'ardoise, II. 545. 546
— d'argent, II. 546. 549. 597
— de charbon, II. 545. 606 667.
— de cuivre, II. 605
— de fer, II. 539. 540 546. 555. 662. 683. 700. 710
— de fer spatique, V. 581
— de plomb, II. 569. 710
— d'or, I. 154
— d'or de Bamboue, II. 690 691.
— d'or du Brésil, III. 150. 151
— d'or et d'argent, I. 163
— III. 193. 416
Minières d'argent, etc. etc., V. 171
Mingles, IV. 602. 639
Minku, III. 99
Minium, III. 629
— V. 713
Minoteries, V. 182. 183. 233
Mirabolans, II. 728
— III. 262. 277
— confits, III. 277
Mirobolen ou kiabuk, III. 208
Miroirs, II. 593
— III. 284. 285. 648
— IV. 461. 644. 650
— V. 240
Myrrhe, I. 144
Mirrhe, tom. V. pag. 175. 715
Miscal, II. 728
— IV. 490. 491
Mistaches, III. 283
Mitanies de laine, IV. 708
Mitas, I. 301
Myrtis, IV. 597
Modes, V. 324
Modin, III. 798
Modio, IV. 119
Moëllon, II. 800
Moggio, V. 217
Mogoupoes, V. 95. 96
Mohane, III. 82
Mohogani, IV. 121
Mojarras, V. 357
Moire, II. 654
Moires, III. 555
— IV. 492
— V. 157. 646
Mois romains, I. 198
Mokan-arabassi, V. 180
Molletons, I. 81
— II. 75. 225. 759
— III. 181. 323. 613. 644
— IV. 108. 448. 748
— V. 49. 158. 540. 588
— de coton, V. 534. 646
Monnaie, III. 29
— des monnaies depuis la révolution, IV. 379. 380
— énumération des monnaies d'or et d'argent d'Allemagne, I. 194. 196
— fabrication, II. 76
— impériale, V. 358
— origine, valeur, etc. etc. des monnaies, Introduct. ccccix ccccxxiv.
— sur le titre et le poids des monnaies de France avant la révolution, IV. 377. 378
— table contenant le poids, le titre des différentes pièces de monnaies d'argent, avec la réduction du titre ancien en millièmes, le titre de l'argent pur étant supposé égal à 1,000, Int. ccccxiiij. ccccxviij
— table contenant le poids, le titre des différentes pièces de monnaies d'or, avec la réduction du titre ancien en millièmes, le titre de l'or pur étant supposé égal à 1,000, Introduction, ccccxix. ccccxxij
— table du titre, poids, valeur et comparaison des monnaies d'argent d'Angleterre, etc. etc. II. 260

Montbéliard, tom. IV. p. 231 238. 253.
Monte-di-pieta, V. 220
Montres, II. 645. 654
— III. 27. 41. 285
— IV. 456
— à l'eau, V. 565
— d'or et d'argent, V. 582. 675
Mopancopa, V. 406
Moquettes, I. 8 et 9
Mora, III. 82
Morachius, III. 54
Morel ou tournesol, IV. 740
Morfil, I. 102
— II. 598. 799
— III. 62. 295
— IV. 467. 597
— ou morphil, IV. 539
Morilles, V. 236
Mords de bride, III. 367
— V. 742
Morue, I. 19. 37. 220
— II. 170. 172. 528. 537. 741
— III. 52. 85. 96. 186. 189 270. 272. 284. 536. 635. 677 686. 701. 702. 773.
— IV. 104. 549. 645. 673. 707 715.
— V. 111. 142. 256. 266. 271 396. 443. 532. 533. 534. 559 677. 703. 731.
— anglaise, IV. 100
— détails sur cette pêche à Terre Neuve, V. 629. 630
— sèche, IV. 519
— verte, IV. 519. 607. 621
— V. 207
Moscosques, II. 588
Mosquées, II. 678
— III. 42. 201. 417. 473. 633
— IV. 487
— V. 150. 153. 154. 155
Mouches, V. 103
— à miel, II. 656
— IV. 684
— manière singulière de les nourrir, III. 713
Mouchettes, IV. 705
Mouchoirs, I. 6
— II. 585. 700. 744. 767
— III. 10. 25. 76. 77. 131. 183 350. 402. 426. 442. 510. 511 714.
— IV. 4. 128. 246. 247. 448 720. 752. 764. 766. 771. 786
— V. 33. 54. 99. 133. 148. 157 215. 293. 355. 404. 407. 610 731. 746.
Mouchoirs à double face, tom. V. pag. 206
— appelés *yémènis*, V. 472
— à 40 conjons, III. 649
— bleus, d'Angleterre, IV. 764
— de coton, etc. II. 637
— III. 320
— IV. 737
— de coton, fil, etc. 667
— de poche, III. 559
— V. 172
— de soie, II. 68. 717
— V. 249. 497. 550. 705. 747
— fil et coton, IV. 233
— linon, gaze, V. 433
— tout coton, IV. 234
Moud, V. 129
Moules, III. 272
— IV. 602
— V. 256. 732
Moulins, I. 81
— II. 11
— III. 78. 310. 311. 442
— V. 57. 220 640
— à aiguilles, II. 602
— à battre le cuivre, V. 602
— à café, IV. 705
— à eau, à vent, à scier, à huile, à poudre, à papier, IV. 465
— à vent, pour briser les cannes à sucre, IV. 659
— à filer et à tordre la soie, IV. 562
— à filer la soie, II. 641
— à filer les métaux, II. 267
— à foulon, à maillets, III. 613
— à foulon, III. 193
— à foulon, V. 49
— à huile, III. 650
— à huile, IV. 457
— à huile, à scier du bois, IV. 610
— à moudre la garance, III. 312
— à moudre, etc. V. 723
— à papier, III. 401. 424. 682 IV. 559
— V. 105. 359 650
— à polir, remoudre, épicer, IV. 456
— à poudres, III. 435
— IV. 587. 698
— V. 165. 358
— à poudre à canon, V. 674
— à scie, IV. 166
— V. 441
— à scier, III. 355
— IV. 774
Moulins à scier, à moudre, tom. IV. pag. 718
— à scier le bois propre à la construction des vaisseaux, V. 532
— à soie, V. 567. 650
— à tordre la soie, V. 182
— tondre les pannes, V. 588
— de Hollande, III. 68
— divers, II. 237
— III. 666
— IV. 677. 678
— propres à la mouture économique, V. 188
Mouns ou Mans, III. 82
Mousquets, II. 548
Mousselines, I. 130
— II. 654. 755. 774
— III. 183. 334. 350. 360. 552 645. 688.
— IV. 255. 448. 463. 465. 468 499. 509. 596.
— V. 211. 290. 404. 487. 535 609. 618. 623. 747.
— mouchoirs, V. 190
Mousselinette, IV. 36. 100
Moussembey, II. 562
Moutarde, II. 651
— III. 645
— IV. 451
— V. 182. 299. 455. 586
Moutons, I. 17. 53. 104. 105 209.
— II. 73. 135. 138. 544. 545 585. 656. 665. 768. 699. 722 750. 769.
— III. 34. 46. 50. 102. 105 111. 134. 170. 196. 257. 264 310. 327. 330. 382. 443. 485 548. 611. 626. 655. 663. 674 681. 685. 700. 705. 760. 765 810. 811.
— IV. 13. 105. 109. 464. 500 515. 544. 548. 583. 586. 598 603. 643. 648. 649. 660. 696 706. 707. 711. 722. 734. 737 741. 769. 774. 782. 787. 790 795.
— V. 21. 61. 103. 179. 180 182. 214. 255. 256. 280. 287 333. 351. 374. 411. 464. 493 536. 552. 553. 589. 640. 719 749.
— gras, III. 107
— leurs qualités et leurs espèces en France selon l'ordre des provinces, IV. 178. 184
— sauvage, nommé *argali*, V. 656

Mouwer, tom. II. pag. 606
— III. 650
Mudde, II. 683
Mudola, III. 67
Mules, I. 53
— III. 179
— V. 22. 351. 406. 737
— de Cordea, IV. 737
Mules et mulets, I. 101
— II. 664
— IV. 128. 536. 741
— V. 23
Mulets, II. 580. 596. 614
— III. 50. 194. 422. 440. 769
— IV. 13. 193. 460. 534. 736
— V. 61. 309. 343. 396. 408 429. 549. 651. 710.
Muleta ou kumrab, II. 709
Mulmuls, II. 785
Muriers, II. 67. 639. 640. 649 744.
— III. 50. 112. 186. 361. 375 435. 615.
— IV. 485. 495. 526. 560. 666 713.
— V. 19. 112. 171. 223. 302 343. 700. 749.
Muriers blancs, I. 170
— II. 68. 720
Musc, II. 4. 625. 779
— III. 70. 350. 445. 648. 674
— IV. 761
— V. 526
Muscade, I. 65
— II. 2
— III. 93. 648
— IV. 447
Muscadiers aromatiques, IV. *ibid.*

N

Nacres de perles, t. III. p. 72
— V. 373
Nadiir, IV. 490
Nageoires de requin, IV. 672
Nandio-gui, IV. 670
Nankin, IV. 36
Nanque, V. 93
Nanqui, V. 93
Nanquinettes, I. 335
Nanquins, V. 205
Nappages, V. 169. 496
Nappes, IV. 204
— V. 746
Nappes et serviettes, IV. 511
Nardenk, III. 526
— V. 153. 474. 676
Narwhal, tom. IV. pag. 529
Nattes, II. 681. 706
— III. 244. 255. 294. 295. 476 779.
— IV. 650
— V. 563
Navette ou eolsa, V. 334
Navette, V. 455
Navigation. Aperçu de l'acte de navigation des Anglais, Intr. cccl.xxx. cccl.xxxij
— aperçu historique des forces maritimes et de la navigation anglaises, II. 296. 299
— avantages poor le commerce de la navigation sur les rivières, Intr. cccl.xxvj. cccl.xxxvj
— découverte, Introd. lxvj lxvij.
— décret contenant des dispositions relatives à l'acte de navigation, des 27 vendémiaire et premier brumaire, an II, IV. 345. 347
— décrets relatifs à l'acte de navigation, des 21 et 22 septembre 1793, IV. 344
— état et progrès de la navigation des anciens, Introtion, lvij. lxj
— extrait et modification de l'acte de navigation en Angleterre, II. 308. 312
— particulière sur le Tigre, par le moyen d'outres ou kieleks. II. 630
— projet sur la navigation intérieure de l'Angleterre, II. 295. 296
Navires de registre, III. 760
Nefliers, IV. 120
Négocians. Leurs découvertes diverses. Fondations de plusieurs établissemens, Discours prélimioaire. v
Nègres. Commerce des nègres, Introd. cxx. cxxj
— I. 306
— II. 692. 699. 705
— III. 210. 292. 368. 500. 550 735.
— IV. 661. 662. 697
— V. 53. 111. 299
— pièce d'Inde, IV. 522
Nerpiun ou noirprun, II. 640
Nickel, IV. 214
Nids d'oiseaux, III. 250. 364 431.
— d'hirondelles, IV. 672
Nains anglais, tom. II. p. 227
Nisy ou ginseng, III. 476
Nitre, III. 285
— V. 179. 214
— Niusi, IV. 669
Nossel, IV. 512
Noirs. Commerce des noirs, I. 283
Noir à froid, V. 182
— de fumée, III. 468
— IV. 448
— V. 196. 608
— de graveur, IV. 724
— sur soie, III. 5
Noisettes, III. 525
— V. 152. 153. 154. 474. 676
Noix, III. 163. 197. 209. 306 366. 525. 734.
— IV. 515. 542
— V. 152. 153. 155. 676
— d'acajou, II. 562
— d'arèke, IV. 557
— V. 338
— de cacao, III. 312. 313
— de coco, II. 681
— de coco, III. 553
— V. 623
— de galle, III. 314. 412. 741
— IV. 712
— V. 173. 175. 350. 537. 573
— de palmier, III. 62
— de serpent, II. 562
— de terre noire, III. 46
Noix et noisettes, III. 46
— muscades, II. 693
— V. 429. 482
Nopal, V. 162
Nordlanskesild, III. 6
Norwichstuffs, V. 66
Noyers, I. 36. 170
— III. 80. 197
— IV. 495. 555
— du castor, V. 577
— noir, IV. 485
— V. 140
Numéraire. Somme du numéraire de la France, IV. 380 381.

O

Ochavva, tom. V. pag. 99
Ocques, I. 132
— III. 45. 460. 540
— IV. 491
— V. 165. 355. 514. 696
Ocre III. 35. 111. 363
— IV. 212. 311

Ocre, tom. V. pag. 46. 270 397. 441. 457. 727.
— ou ochre, III. 425
Octavo, III. 796
Oelandischeklepper, V. 280
Oer, V. 607
Œufs, III. 425
— IV. 732
Ohm, III. 16. 734
— IV. 578
— V. 428
Oies, II. 601
— IV. 643
— grasses, III. 664
Oignons, I. 40
— III 712
— V. 155. 156
— de fleurs, I. 166
— de tulipes, IV. 591
Oiseaux, III. 544
— aquatiques, IV. 770
— sauvages, IV. 651. 652
Oka, II. 67
Okia, V. 175
Oliban, III. 320. 553
Olderman, III. 2
Olives, II. 600
— III. 80. 213. 284. 307. 735
— IV. 493. 712
— V. 61. 170. 473
— noires, III. 322
— V. 152. 155
Oliviers, I. 170
— II. 70. 72
— V. 124
Ombre-Chevalier, IV. 731
Omouga, V. 156
Opales, IV. 101. 648
Opium, II. 3. 66. 279. 785
— III. 126
— V. 108. 333. 619
— ou jus de pavot, IV. 554
Or, I. 25. 37. 39. 41. 42. 66 172. 173. 228. 287.
— II. 74. 536. 575. 599. 615 626. 631. 674. 676. 719.
— III. 59. 72. 76. 93. 94. 142 144. 195. 199. 242. 261. 282 291. 292. 294. 297. 302. 324 335. 352. 362. 367. 368. 380 402. 445. 476. 497. 499. 508 543. 548. 647. 655.
— IV. 3. 130. 462. 484. 493 524. 525. 557. 598. 648. 677 683. 686. 722. 724. 729. 733 761.
— V. 148. 160. 163. 169. 181 270. 296. 302. 345. 348. 373
Or, tom. V. pag. 435. 438. 441 468. 469. 494. 543. 585. 588 617. 679. 703.
— de lavage, III. 320
— (Des matières d'or et d'argent, comme moyens de commerce), II. 363
— (Des mines d'or et du titre de l'or en France), 212 213.
— en lames ou en lingots, II. 625
— en pain et en poudre, III. 255
— et argent. (Du commerce de ces matières en France), IV. 287. 289
— fil, points, galons, tresses, etc., I. 223
— (Manière des Chinois pour connaître la qualité de l'or, III. 387
— ou petitas, III. 441
Orançaie, III. 122
Orangers, II. 772
Oranges, II. 562. 702
— III. 18. 181. 213. 379. 522 526.
— IV. 184. 712
— V. 112. 411. 420. 473
— sèches, V. 573
Orcanette, III. 778
Orembaies, III. 122
Orfévrerie, Introduct., ccexvij ccexix.
— II. 263. 645
— III. 5. 466. 498. 528
— V. 320. 322
— (Note sur ce commerce en France), IV. 286. 287
Organsins, II. 637
— III. 636
— IV. 533
— V. 157. 172. 674
Orge, II. 585. 771. 772
— III. 11. 46. 71. 167. 183 197. 279. 287. 352. 409. 439 537. 553. 683.
— IV. 461. 465. 600. 654. 665 723. 725. 732. 734. 763.
— V. 1. 142. 265. 284. 304. 439 719.
— nommée ostoug, III. 122
Oridor, II. 798
Orignacs, III. 701
Orme, I. 36
Ormer, IV. 676
Orseille, III. 279. 426. 778
Orseille, tom. IV. pag. 122 128. 734.
— V. 627
Osier, III. 163
— IV. 171
— V. 649
Ouate, II. 737
— V. 300
Ours, IV. 714
Outils, V. 445. 632
— à carder, V. 142
— de fer, III. 180
— V. 464. 480
— pour la culture du tabac, III. 428
Outres, III. 535
— V. 429
Ouvrages au tour, V. 637
— d'acier, etc., II. 654 305
— III.
— IV. 644. 710
— d'acubre, V. 463
— de bois, II. 802
— III. 307. 428. 528
— IV. 712
— V. 152. 154. 277
— de bois et d'os, V. 543
— de bois peint, V. 589
— de cuivre, III. 208
— V. 548
— de fer, III. 54. 56. 436
— V. 235. 237
— de fer-blanc, III. 655
— de fer, cuivre, laiton, IV. 716
— de fer et d'acier, IV. 791
— de fonte, V. 552
— de laiton et fer-blanc, II. 654
— d'émail, III. 354
— de modes, III. 190
— de passementerie, IV. 600
— de poil de chèvre, III. 334
— de quincaillerie, V. 335
— de terre et de fayence, V. 421
— de tonneliers, etc., III. 606
— de vernis, IV. 124. 723
— divers propres à orner les maisons, III. 551
— d'ivoire, III. 643
— d'or et d'argent, III. 190
— d'orfévrerie, de joaillerie, en émail, III. 131
— d'os, d'ivoire, et de buis, III. 424
— en chagrin, IV. 710
— en coquillages, III. 542

Ouvrage en cuirs, t. III. p. 453 454.
— en fleurs artificielles et en plumes, V. 158
— en marbre, V. 159
— en marbre et en pierre, III. 647
— en or et en argent, I. 174
— en osier, III. 681
— en vermeil, V. 599
— vernissés, V. 625
Oxhoft, III. 16. 734
— V. 428
Oxthoff, III. 134

P

PACK, tom. II. pag. 137
Pacoa, V. 345
Padoue, IV. 752
Pagnes, II. 798
— III. 286. 492
— V. 91
Pagodes, III. 305. 442. 484
— V. 96. 307. 338. 404. 569
Pai ou pajok, V. 369
Paille, V. 719
Paillettes d'or, IV. 123
— V. 457
Pain, III. 99
— V. 189. 744
— d'épice, V. 196. 448
— d'épice macaronné, V. 138
— de riz, I. 235
Palace, V. 13
Palazzo de turchi, V. 714
Palétuviers, II. 564
— III. 203
— IV. 540
Palmes, III. 5
— IV. 755
— V. 13. 307. 575
Palmiers, III. 329
— V. 576
Palmo de ramos, ou plomos de ramos, III. 324
Palon, III. 256
Pan, V. 837
— ou palme, V. 217
Pandeta, V. 219
Panirot, III. 665
Paniers, II. 796
Pannes, IV. 541
— V. 204. 282. 389
Paoli, IV. 119
Paolo d'oppio, ou Cavalotto, V. 644
— guilio, III. 424
Paolo ou picho, tom. V. p. 644
Papas, III. 352. 353
— IV. 536
Papelines, IV. 751. 752
Papeta, III. 424
Papeterie, II. 190. 541. 542 682. 737. 754.
— III. 142. 356. 443. 575. 612 613. 666.
— IV. 36. 106. 123. 126. 456 457. 737. 782.
— V. 191. 340. 632. 727
Papier. (Origine et usage du papier), Intr., cclxiij. cclxvij
— I. 103. 120. 174. 213. 232
— II. 11. 546. 547. 550. 569 587. 637. 640. 669. 701.
— III. 10. 73. 77. 109. 119. 121 135. 172. 192. 193. 242. 267 285. 327. 348. 354. 476. 479 505. 506. 528. 606. 620. 688 739. 779. 811.
— IV. 2. 109. 129. 472. 473 498. 500. 593. 598. 611. 667 706. 723. 731. 735. 744. 754 775. 782. 784. 786.
— V. 99. 149. 155. 182. 188 193. 211. 243. 259. 267. 271 342. 430. 440. 462. 473. 488 537. 538. 548. 568. 611. 641 650. 676. 681. 682. 684. 713 731. 732. 746.
— à couleurs, V. 51
— à écrire, V. 421
— chinois. (Manière dont il se fait), III. 384
— de cannes de bambous, IV. 654
— de soie, V. 543
— de tentures, V. 199
— et cartons, III. 432
— fin, IV. 457
— gris, IV. 718
— mâché, III. 188
— (Notice des anciens règlemens prescrits en France pour le confectionnement des diverses espèces), IV. 262
— peints, IV. 733
— V. 76. 342
— peints et veloutés, V. 326
— pour tapisserie, V. 462
— (Principaux lieux où il se fabrique du papier en France), IV. 259
— tapisserie, IV. 770
— (Usage de fabrique dans la vente de cette marchandise, IV. 260. 261
Papier velouté, tom. II. p. 248
Paquebots, III. 782
Paras, III. 45. 459
— V. 178
Parasanque ou parsseng, V. 355
Parchemins, I. 31
— III. 42
— IV. 277. 711. 733
— V. 18. 681
Parcs de muscadiers, II. 694
Pardao, IV. 505
— xérafin, IV. 502
Parfumerie, V. 326
Parfums, V. 190
Part-krahmer, III. 156
Pass, V. 697
Passage, III. 473
— de France en Angleterre, et retour en tems de paix, IV. 595
Passementerie, Intr., cccxxxviij cccxl.
Passer, II. 775. 776 213
Passes, III. 5
Passetto, III. 226
Passiri, I. 100
Pastel, I. 654. 771
— II. 255. 507. 778
— III. 484. 736. 740
— IV. 164. 624. 627. 639
— V. 45. 204. 536
Pasturmas, III. 152. 153. 155
— V. 473
— ou bœuf salé, V. 125
Patagons, III. 782
— IV. 550
Pataques, IV. 154
— gourdes, I. 641
Patar, II. 191
— III. 784
— IV. 650
Patas, IV. 49
Patates, I. 113. 556. 562
— II. 83. 739
— III. 592. 734
— IV. 139. 142. 165
— V. 306. 308
Patentes, IV. 328
Pâtéa, I. 188. 342
— V. 213
Pâtes, V. 470
— d'abricots, V. 425
— d'abricots et de pommes, III. 664
— de fruits, II. 430
— de pommes et d'abricots, V. 304
— de réglisse, V.

Pâtes d'Italie ; tom. IV. p. 461
Petins, IV. 612. 705
Patoque ou pataque, V. 218
Pâturages, III. 142
— IV. 529
Peules, V. 332
Pauls, Paoli ou Jules, IV. 2
Pavés, IV. 471
Pevillons, III. 262
— IV. 531. 555
— de lit, V. 298
Pavot, V. 455
Paux, III. 207
— V. 16
Peysan, demi-paysan, peysan et demi, III. 587
Péage royal, III. 435
Peeux, I. 8. 9. 632. 738
— III. 5. 46. 109. 295. 350. 426 531. 606. 671. 685.
— IV. 14. 483. 516. 651. 670 699.
— V. 149. 189. 193. 274. 293 490. 640. 744.
— brutes, 117
— chamoisées, V. 248
— crues, II. 735
— d'agneaux, II. 626. 633
— III. 248
— d'egneaux pour bonnets, III. 532. 533
— de bœufs, IV. 762
— de boucs, V. 395
— de brebis, V. 199
— de buffles, bœufs et en poil, III. 246
— de cabris, V. 236
— de castors marins, de martres, zibelines, etc. IV. 720
— de cerfs, etc. III. 263. 648
— de chagrin, III. 45. 246. 531
— V. 626
— de chevreaux, IV. 102
— V. 333
— de chèvres, III. 434. 769
— IV. 276. 734
— V. 266. 429
— de chevreuil, V. 574
— de chiens merins, III. 99
— de deims, I. 3
— de gueudjen, III. 46
— de lièvres, II. 657
— III. 105. 532
— V. 179. 572
— de loups, III. 542
— de loups marins, III. 272
— de loups marins. (Manière dont se fait le commerce chez les Eskimaux), III. 741
Peaux de loutre, t. III. p. 139
— de maroquin, III. 738
— de martre, III. 476
— de moutons, III. 326
— IV. 276. 708
— V. 24. 291
— de moutons rouges, II. 634
— de poules, V. 72
— de taureaux, V. 246
— de tessons, III. 532
— de tigres, II. 599
— de toute espèce, III. 311
— de vaches, II. 644
— de vaches, III. 70. 198
— de veau, III. 193. 563. 647
— IV. 276
— V. 149. 168. 211. 610
— de veaux merins, de rennes, etc., IV. 529
— de veaux, de mouton et de chèvre, IV. 122
— de zibelines, de castors, etc. IV. 795
— d'ours, III. 564
— en blanc, III. 42
— légères, V. 223
— pour les gants, III. 422
Pêche, Introd., ccclij. ccclix
— I. 46
— II. 575. 676. 723
— III. 127. 327. 472. 497. 706
— V. 25
— des Espagnols per les îles Caneries, III. 279. 280
— des perles et usages qui sont ettechés à ce commerce, II. 680
— des rivières. (Règlemens sur cette pêche et sur la vente du poisson, IV. 206. 207
— du corail, II. 711
— (Détails sur le pêche de mer et sur ses produits, IV. 200. 203
Pêcheries, III. 478
Pechtmels, III. 521
— V. 154
— bleus, V. 582
Pechtmells ou serviettes bleues, V. 472
Peck, II. 345
Pécos, II. 600
Pecuri, III. 149
Peille, II. 542
Peignes, II. 585
— III. 46. 77. 327. 527
— IV. 774
— V. 681
Peignes de cornes, t. V. p. 463
Peinture, II. 572
— de toiles, III. 504
— sur papier et certon, I. 85
Pékins, III. 510
Pe-la-chu, III. 379
Pelade, III. 436
Pelisses, IV. 651
— V. 155. 473
— de peaux d'agneeux, III. 532
— de peaux de mouton, III. 532
— de guendjen, V. 152
Pelleteries, Introduct., ccclxlix ccclj.
— II. 259. 260. 625. 691. 692
— III. 27. 99. 319. 354. 383 422. 531.
— IV. 102. 598. 675. 714. 725 762.
— V. 46. 52. 118. 211. 320. 599 681. 705. 708. 725.
— et fourrures, V. 326
Pelmès, III. 526
Peluches, I. 334
— II. 654
— III. 464
— V. 550
— ou pannes, V. 587
Penel, IV. 522
Pences, II. 202. 361
Pendens de corail, II. 593
— d'oreilles, IV. 678
Pennots, II. 25
Penny, II. 361
Pens, IV. 650
Pépinières, III. 97
— V. 159. 327. 328. 565
Pepites, IV. 525
Peragos, III. 318
Percales, V. 95
Perches, IV. 558. 790
— (Commerce des perches), IV. 170. 171
Perdrix, V. 255
Perlesse, IV. 18. 19
Perles, II. 9. 585. 626. 722. 733
— III. 19. 72. 122. 144. 248 250. 257. 281. 301. 334. 381 403. 448. 503. 504. 512. 547 549. 553. 564.
— IV. 106. 515. 516. 559. 667 684. 761. 762.
— V. 121. 147. 148. 169. 171 308. 324. 352. 394.
— pierreries, II. 626
— (Détails sur la pêche des perles), I. 26. 28
Permes, III. 461

Pernocochi,

Pernocochi, tom. II. pag. 636
Perpétuanes, II. 225. 680
Perroquets, II. 544
— V. 244
Perses, IV. 720
— V. 31. 353
Persienne, V. 74
Pertica, V. 61
Péruginis, IV. 492
Péruviennes, II. 654
Peso (Note), I. 38
Peso di marco, V. 166
Peso sollite, V. 715
Pesons ou romaines, IV. 782
— à cadran, V. 539
Pessa, V. 619
Pessots, IV. 747
— V. 537
Peste di Riso, III. 142
Pestil, III. 526
— V. 166
Petit écu d'or, III. 796
Petites étoffes de laine, III. 570
Pétoncles, IV. 632
Pétrole, IV. 208
Petungse, I. 109
Pezza da otto, V. 644
— di prato, IV. 2
— vecchia, III. 424
Pezos, III. 314
— de orefice, V. 715
Pfound, V. 600
Phare, III. 637
Philippes, III. 79
— V. 167
Penning, II. 56
— III. 191
— V. 165. 679
Pfenning, I. 223
Piastre, I. 133. 154
— III. 14. 53. 195. 293. 368. 406. 459.
— IV. 672
— V. 147. 697
— florentine, V. 13
— forte, III. 796
— forte ou effective, V. 99
— roumy, II. 727
Pic, I. 132. 145
— III. 556
— V. 156. 569. 697
Piccola libra, V. 167
Pick, III. 726
— endazé ou petit pick, III. 421
— halebi, III. 421
Pickel, IV. 667
Picoles, tom. IV. pag. 672
Picudo ou loup marin, IV. 129
Pièces de cuivre, IV. 650
— de deux quartos, III. 796
— ou macoute, III. 489
Pieccette, III. 796
— ordinaire, III. 796
Pied de Bologne, III. 78
— de bois façonnés, III. 311
Pièges pour les renards, IV. 705
Pierreries, III. 283. 428
— perles, etc., III. 727
Pierres, II. 800
— III. 2. 665. 682. 686.
— IV. 34. 491. 541. 742
— V. 2. 170. 234. 319. 440. 456. 477. 593.
— à aiguiser, III. 647
— V. 543
— à bâtir, IV. 587
— à chaux, III. 99
— IV. 586. 587. 600. 649. 736
— V. 50
— à couper le verre, III. 107
— à feu, III. 655
— à fusil, III. 428
— V. 533
— à meule, III. 10. 359
— V. 181. 535. 733
— à rasoir, III. 655
— à repasser, III. 428
— à yeux, III. 655
— blanche, V. 247
— d'aigle, III. 307
— d'aimant, III. 164. 380
— IV. 101
— V. 270. 556
— d'Alençon, I. 125
— d'Amianthe, III. 198
— d'Angora, II 66
— de besoard, II. 599
— d'azur, III. 380
— de chaux, II. 691
— de fer, IV. 101
— de meule, V. 270
— de sang, III. 307
— des Amazones, I. 227. 228
— de taille, II. 544
— III. 94. 96. 461
— V. 64. 193. 431. 602
— de taille nommée *steimbruchem*, V. 246
— de touche, III. 99. 142
— d'Oëland, V. 280
— ferrugineuses, IV. 491
— fines, II. 691
— III. 285
— gravées, IV. 118
Pierre grisâtre de Bologne, tom. III. pag. 80
— noire unie, IV. 652
— ou stein, IV. 562
— ponce, III. 428. 655
— pour les bâtimens, IV. 712
— précieuses, II. 583. 625. 652
— III. 72. 200. 255. 362
— IV. 710. 722
— rouge, III. 556
— singulière, appelée *pierre de Côme*. Manière dont on l'exploite et dont on en fait des pots, IV. 527
— transparentes, IV. 462
— vertes, etc., II. 799
— vertes dites, *jades*, IV. 539
Pietots, V. 113
Pigeons. Singulière manière de les employer à porter des lettres, I. 131
Pigues, III. 195
Pikars, II. 282
Pikol, II. 584
Piment, IV. 660
Pinang, III. 430
Pinakos, II. 785
Pinceaux pour l'écriture, IV. 651
Pincinat, III. 614
— IV. 448. 748
— V. 333. 420. 645
Pins, II. 585. 595
— III. 378. 700
— IV. 455. 543. 741
— et sapins, IV. 127
Pinte, II. 343
— ou kanne, IV. 579
Pio, III. 142
Pipes, I. 83. 132
— III. 5. 126. 218. 403. 427. 616.
— IV. 36. 517. 650
— V. 335. 563. 581
— à fumer, III. 466. 671
— IV. 510
— de cuivre, IV. 678
— de terre, V. 459
Pique-poucq, II. 744
Piqués, V. 681
Piraterie, I. 149. 150
Pirogues, V. 622
Pissasphate, IV. 208
Pistaches, I. 129
— V. 572
Pistole, IV. 483
— de Florence, V. 13

Pistoles d'Espagne, t. I. p. 154
— III. 79
— d'Italie, III. 79
Pistolets, III. 204. 579. 771
— V. 708
Pita, I. 227
Pitahaya, III. 257
Pitre, III. 431
Plaide au serges, II. 226
Planches, I. 31. 108. 109
— III. 99. 259. 304. 411. 554 685.
— IV. 106. 494. 515. 516. 563 597. 603. 651.
— V. 181. 244. 253. 269. 440 443. 534. 605. 718. 719. 732
— bordages, etc., IV. 19
— de chêne et de sapin, II. 700
— de cuivre, V. 458
— de sapin, II. 664
— III. 49
— IV. 33. 725
— V. 498. 499
— de tonneaux, III. 529
Plantations, II. 800
— de coton, II. 66
Plante à bierre, V. 112
— des serpens, III. 701
— médicinales, III. 615
— V. 235. 591
Plantin. (Imprimeur), II. 572
Plaques de cuivre, IV. 498
Platilles, III. 168
Platine, V. 346
Platineries, III. 340
Plâtre, III. 73. 428
— IV. 587. 742
— V. 62. 168. 319. 456. 602
Plats d'étain, III. 489
Plaven-erde, V. 394
Plok-penin, II. 14
Plomb, I. 98
— II. 153. 583. 625
— III. 23. 42. 59. 164. 234 268. 272. 300. 302. 307. 363 367. 413. 444. 508. 523. 548 616. 625. 627. 632. 686.
— IV. 105. 106. 115. 211. 464 499. 532. 559. 587. 652. 653 654. 684. 716. 722. 723. 725 729. 736. 763.
— V. 173. 189. 193. 203. 242 267. 298. 418. 441. 445. 456 472. 635. 708. 729.
— en lames, V. 441
— laminé, V. 488
— lamine et coulé, V. 326
— à balles de fusil, IV. 20
Plomb pour la chasse, tom. V. pag. 441
Plumes, II. 9
— III. 6. 99. 304
— V. 284
— d'autruche, II. 599
— d'oie, III. 357
— V. 253
— d'oie vive, III. 400
— d'oiseaux, IV. 678
— pour lit, IV. 706
Pochée, III. 433
Poëlerie, V. 557
Poëles, IV. 705
— V. 62
— de fer, III. 263
Poësampana, V. 15
Poësana, V. 15
Poët ou Poëde, II. 588
Poids de balance, V. 13
— de Romaine, V. 13
— de rotte damasquin, I. 51
— que doivent avoir les pains, etc. II. 112
Poil de chameau, II. 9
— III. 412
— de chameau, de chèvre, etc., V. 584
— de chameau ou testik, V. 351
— de chèvre, I. 330. 331
— II. 67
— III. 436. 739
— IV. 712
— de chèvres d'Angora. (Observations sur cet objet, et les manufactures auxquelles on l'emploie), II. 532. 533
— de chevron, III. 319
Points, II. 644
— divers, II. 738
Poiré, IV. 100
Poires, III. 351. 525
— IV. 493
— V. 155
— de bon chrétien, II. 601
— de rousselet, V. 448
— pommes, V. 153
— sèches, V. 676
Pois, I. 2
— III. 287. 632
— IV. 448. 465. 737. 733
— V. 193. 465. 719
— chiches, V. 304
— d'Angola, II. 561
— (petits), V. 675
— verds, III. 327
Poisson, I. 39
Poisson, tom. II. pag. 595. 610 633. 652.
— III. 8. 21. 33. 111. 158. 325 454.
— IV. 457. 495. 499. 515. 584 597. 657. 670. 681. 714. 725 733. 762. 767.
— V. 101. 197. 248. 316
— blanc, III. 55. 298
— d'eau douce, III. 107
— V. 321
— divers, III. 655
— en saumure, IV. 20
— frais, III. 192. 480. 648 650
— IV. 697
— frais et salé, IV. 697
— frais ou espèce de morue, III. 381
— fumé, V. 553
— fumé et salé, I. 92
— salé, II. 556. 644
— III. 45. 240. 298. 381. 551
— IV. 20. 535. 651. 713. 724 734.
— V. 110. 321. 626
— sec, III. 477
— IV. 486
— séché et fumé, IV. 20. 590
— sec et salé, III. 536
— IV. 124. 536. 557
Poivre (M.). Son opinion sur les Chinois, Introd. cxxix cxxxiv.
Poivre, I. 41
— II. 2. 74. 677. 684. 692. 697 775.
— III. 54. 69. 93. 253. 255. 277 333. 377. 413. 428. 429. 504 523. 648.
— IV. 502. 663
— V. 107. 108. 117. 174. 472 482. 576. 617.
— de Guinée, V. 345
— de Guinée ou maniguette, III. 493
— (Leur achat par les Maplets, et vente aux Européens, IV. 687. 688
Poivriers, III. 314
Poix, III. 6. 304. 311. 411. 428 439. 554. 671.
— IV. 19. 536. 651. 775
— V. 445. 577 636
— liquide, II. 208
— minérale, IV. 426
— résine, V. 124. 521
Pol, IV. 601
Polder, IV. 492
Polimittes, IV.

Polissage des glaces, tom. V. pag. 713
Polizza, V. 219
Polosmina, V. 360
Poltschetwerik, V. 360
Poltuma, IV. 650
Polvilla, IV. 534
Pommade, V. 478
Pommeaux de cannes, III. 304
Pommes, II. 604
— III. 8. 448
— IV. 768. 770
— V. 146. 152. 170. 171. 255
— de cannes, V. 681
— du mandragore, III. 812
— de terre, III. 810
— IV. 157. 158
— V. 455
— fraîches, V. 155
Pommiers, III. 366
Pompes de cuir, III. 319
Ponchos, III. 368
— IV. 656
Ponthiamas, Introd., cxxxvij cxxxviii.
Pontons ou bacqs, IV. 590
Ponts, V. 143
Population. (Conjectures sur la population des diverses parties du monde, Introduction), ccccxliij. ccccxliv
Porcs, II. 568. 652
— III. 111. 183. 300. 309. 327 563.
— IV. 172. 173. 724
— V. 196
— salé, I. 17
— III. 364
— IV. 13
Porcelaine, I. 124
— II. 268. 269. 618
— III. 15. 76. 97. 131. 186 192. 198. 285. 383. 384. 428 528. 578. 630. 648. 668. 687
— IV. 109 117. 118. 448. 455 513. 596. 612. 644. 667. 710 730. 771. 786. 795.
— V. 144. 146. 147. 158. 203 303. 325. 326. 533. 354. 550 565. 637. 642. 720. 734.
Porphire, III. 350. 445
Portée, I. 339
Portugais. (Influence de leurs conquêtes sur le commerce des Egyptiens, Introd., civ cv.
Positos, III. 755
Potamo, III. 478
Potasse, tom. II. pag. 528
— III. 191. 304. 428. 434. 671
— IV. 18. 19. 222. 468. 516 584. 649. 712. 724. 725. 795
— V. 170. 200. 426. 441. 499 554. 579.
— calcinée, IV. 448
— et védasses, II. 574
Potasseries, IV. 465
Poterie, I. 128
— II. 73. 268. 540. 541. 602 644. 719. 781. 800.
— III. 6. 73. 313. 428. 436 443 498. 644. 647. 662. 665. 666 682. 687. 738.
— IV. 114. 448. 502. 531. 541 599. 704. 764.
— V. 201. 280. 359. 439. 471 477. 482. 590. 703.
— blanche, IV. 725
— V. 243
— cuite, III. 55
— d'argile blanche, II. 606
— d'étain, II. 645
— de fonte, IV. 36
— de grès, III. 369
— de terre, IV. 588
— V. 19. 22. 147. 275. 708
— de terre jaune, V. 565
— et fayence, II. 547
Potiers de terre, IV. 549
Pots, III. 261
— à bierre, III. 142
— de terre, IV. 669
— en fer fondu, IV. 678
— vernis, IV. 678
Pott, II. 342
Poud, V. 529
Poudre, II. 533
— III. 131. 155. 211. 489
— IV. 674
— V. 182
— à canon, II. 5. 605. 633
— III. 4. 5. 566 606
— IV. 106. 791
— V. 604
— à poudrer, IV. 455. 580
— V. 427. 454. 460
— à tirer, II. 593
— III. 537
— V. 472
— de Cypre, V. 478
— de guerre, III. 811
— d'or, I. 96
— III. 286
— IV. 467. 549
— V. 192. 683
— d'or et d'argent, II. 677
Poulains, tom. I. pag. 327
— III. 101. 102
— IV. 120
— V. 389. 406. 446
Poulardes, III. 356
— IV. 732
Poules, V. 255
— domestiques, IV. 655
Pound, II. 339
Poundage, II. 574
Poutargue, II. 67
— III. 536
— V. 480
Poutres, III. 99. 554. 701
— IV. 106. 516. 603. 651
— V. 269. 343
— de chêne, V. 136
— et planches, V. 155
Pouzolane ou poussolane rouge, III. 423
Prairies, IV. 107
— (Connaissances relatives), IV. 148
Presses, III. 576
Pressoirs, III. 261
Prête, III. 163
Prix courant de Livourne, 20 octobre 1797, V. 4. 10
— courant des marchandises à Londres, au mois de mars 1793, avec les droits d'entrée, etc., V. 33. 42
— courant des marchandises tirées du Caire, au tems de Savary, III. 244. 245
— des terres et leur produit dans la Picardie, IV. 138
— des terres et leur produit dans l'Isle-de-France, IV. 139
— des terres et leur produit dans la Normandie, IV. 140
— des terres et leur produit en Flandre, IV. 140
— des terres et leur produit dans l'Artois, IV. 140
— des terres et leur produit dans le Quercy, IV. 141
— des terres et leur produit dans l'Alsace, IV. 142
— des terres et leur produit dans la Limagne, IV. 142
— des terres et leur produit dans la Bretagne, IV. 143
— des terres et leur produit dans l'Anjou, IV. 143
— des terres et leur produit dans la Gascogne, IV. 143

— des terres et leur produit dans le Roussillon, tom. IV. pag. 143. 144
— des terres et leur produit dans le Languedoc, IV. 144
— des terres et leur produit dans l'Auvergne, IV. 144
— des terres et leur produit en Dauphiné, IV. 144
— des terres et leur produit en Provence, IV. 144
— des terres et leur produit dans la Lorraine, IV. 144
— des terres et leur produit en Bourgogne, IV. 145
— des terres et leur produit en Franche-Comté, IV. 145
— des terres et leur produit en Sologne, IV. 145
— des terres et leur produit dans la Saintonge, IV. 145
— des terres et leur produit dans le Poitou, IV. 146
— des terres et leur produit en Champagne, IV. 146
— des terres et leur produit dans le Bourbonnais, IV. 146
— des terres et leur produit dans la Touraine, IV. 146
— des terres et leur produit dans le Nivernais, IV. 146
— des terres et leur produit dans l'Angoumois, IV. 146
— des terres et leur produit dans le Berry, IV. 147
— des terres et leur produit dans la Marche, IV. 147
— des terres et leur produit dans le Limosin, IV. 147
— du pain, II. 111
Promenettes, III. 239
Promiehlenies, IV. 675
Propriété. (Analyse du droit de propriété mobiliaire), Introduction), clxiv. clxviij
— (Analyse du droit de propriété territoriale), Introduction, clxviij. clxxv
— (Origine et qualités de la propriété féodale), Introduction, clxxv. clxxxij
— littéraire, II. 192
Provisions de bouche, II. 716
— salées, IV. 584
Pruneaux, II. 683. 690. 750
— III. 359
— IV. 734
— V. 42
Pruneaux de Tours, t. V. p. 650
— ou brignolles, III. 181
— sees, V. 611
Prunelles, V. 587
Prunes, I. 80
— II. 4. 569. 242
— III. 351
— IV. 542. 585
— V. 49. 648
— d'Allemagne, IV. 448
— de Brugnoles, V. 420
— et pruneaux, V. 548
Publica, V. 218
Pulque, I. 302
Pulperains, I. 302
Pulu, III. 260
Putois, II. 587
Pyrites, III. 102
— V. 179. 241

Q

QUADRIN, tom. IV. pag. 6
Quadruple ou once d'or, III. 796
— pistole, V. 99
Quakers company, IV. 115
Quart, II. 342
Quartaro, V. 167
Quarte, V. 715
Quarter, II. 317
Quartes, III. 16
Quartier des Géorgiens, III. 417
Quartière, II. 717
Quatto, III. 796
— V. 99
Quarz blanc transparent, IV. 101
Quatrini, IV. 119
Quattrino, III. 424
Quebracho, V. 309
Quejage, III. 713
Quenouilles, III. 640
Queues de cheval, II. 593
— III. 735
— de renard, III. 71
— de zibelines, III. 427
Quillots, III. 461
— V. 544
Quincailleries ou clincailleries, II. 600
— III. 97. 527
— IV. 34. 35. 36. 457. 488. 653. 704. 784.
— V. 230. 557. 676. 742
Quinquina, I. 280
— III. 213
Quinquina, tom. V. pag. 345. 348. 437.
Quintas, III. 193
— V. 698
Quintal, III. 540. 798
— V. 428. 696
— fort et faible, V. 113
Quintins, III. 586
— IV. 420
Quiral, III. 247
Quostino d'oro, III. 423

R

RABETTES, tom. III. pag. 286
Rabots, IV. 705
Racine appelée *baia*, V. 626
Racine de feu-se, V. 556
— de fu-lin, V. 556
— de kanna, IV. 650
— de la Chine, III. 648
— de pancul confites, III. 434
— d'or, III. 319
— médicinales, V. 249. 442
— propres à la teinture, V. 623
Raffinage du sucre, V. 679
Raffineries, I. 2
— II. 11
— III. 5. 665. 671
— IV. 562. 590
— V. 309
— de sel, III. 506. 664
— IV. 507
— de soufre, III. 567
— de sucre, I. 221
— II. 77
— III. 182. 427. 467. 506. 565. 735.
— IV. 499. 513. 583. 774
— V. 712
— de sucre et autres, IV. 610
— d'huile, IV. 593
Raies, IV. 549
Raifellen, III. 452
Rais, II. 528
Raisiné, V. 739
Raisins, I. 129
— II. 4. 614. 632
— III. 80. 282. 478. 525. 555. 711
— IV. 448. 682. 683
— V. 123. 701. 738. 739
— confits, V. 555
— de Corinthe, III. 330
— IV. 791
— V. 192. 333
— dits de *Corinthe*, V. 745
— secs, I. 143. 147

Raisins secs, tom. II. pag. 66
— III. 350. 485. 738. 757
— IV. 493
— V. 113. 213. 420. 473. 522 574. 677. 680.
Raquette, II. 562
— V. 124
Ras, II. 546
— III. 140. 434
— IV. 123. 500. 708. 725
— croisés, II. 79
— de Châlons, IV. 722. 767
— V. 50. 240
— de Saint-Maur, III. 510
— V. 72
— de Sicile, III. 464
— V. 74
— de soie, IV. 117
Rases, II. 602. 648. 678. 754
— IV. 523. 748. 768
— V. 49. 420. 476. 536
Rasnoschtschiki, V. 367
Rasoirs, III. 715
Rassades, IV. 467
Rasseghe, III. 142
Rast, I. 178
Ratines, II. 667. 680. 738. 756 757. 758. 770.
— III. 35. 218. 242. 323. 358 426. 511. 616. 644.
— IV. 100. 109. 448. 586. 610 748. 764.
— V. 48. 182. 183. 204. 444 487. 547. 624. 681. 719. 731
— en laine, V. 647
— Ratis, II. 792
— V. 338
Raves, III. 739
— IV. 605
Ray, III. 446
Rayes, II. 774
— IV. 519
Raz, voyez Ras, V. 550
Razes, voyez Rases, III. 644
Razière, III. 649
Réal, II. 608
— de veillon, V. 99
Réalles, II. 581
— V. 145
Realito ou réalle de veillon, III. 796
Réaux de veillon, III. 780
Réaux, V. 538
Réchauds, III. 260
Refe, V. 93
Réformés et demi-réformés, IV. 229
Réglisse, I. 170
Réglisse, tom. II. p. 632. 690
— III. 478. 685
— V. 740
Reich-kramer, III. 156
Reis, III. 152
Reischsdaller, IV. 579
Renards, III. 532
— IV. 729
— V. 179. 189
— blancs et bruns, IV. 657
— noirs, V. 636
Renderes, IV. 503
Renne, IV. 762
Renucise ou garance, V. 173
Requin, II. 557
Rès, V. 416
Résine, III. 57. 192. 622
— IV. 19. 127. 543. 651. 735 775.
— de sapin rouge, II. 683
Revêches, II. 225. 738. 768
— III. 435
— et rases, I. 334
— ou ratine, IV. 792
Reverses, II. 678
Rézal, II. 683
Rideaux de lit, V. 211
Rixdales, II. 646. 658. 686
— III. 6. 8. 75. 125. 141. 157 438. 736.
— IV. 772
— V. 593
— courante, III. 589
— de banque, III. 589
Rixdales ou rixdallers, V. 467
Rixdallers, II. 56
— III. 134. 191. 472. 734
— IV. 449
Riz. Avantages et inconvéniens de sa culture, III. 309
— culture, Intr. cxxxviij
— I. 46
— II. 674. 681. 683. 722. 728 778. 785.
— III. 60. 69. 81. 93. 106. 122 183. 204. 263. 277. 283. 285 297. 314. 320. 329. 364. 375 415. 497. 524. 558. 615.
— IV. 12. 485. 487. 493. 495 502. 508. 509. 536. 539. 548 557. 665. 670. 678. 697. 720 725. 729. 761.
— V. 91. 117. 148. 166. 174 247. 299. 331. 337. 356. 373 391. 432. 472. 473. 562. 576 607. 684. 699.
Rhubarbe, II. 3. 625
Rhubarbe, tom. III. pag. 70 198. 208. 262. 350. 377.
— IV. 200. 490
— V. 172. 350. 499. 556
Rhum ou rum, III. 405
— IV. 524. 584
— V. 621. 726
Robertson. Son opinion sur le commerce, Discours préliminaire. vj
Robes-de-chambre, III. 648
Robes japonaises, IV. 678
Rochettes, IV. 246
Rocou, II. 566
— III. 328
— IV. 224. 539
— V. 138. 162
Rogue ou race, III. 166
Rogue, V. 266
Rohdungen, V. 1
Ronas, II. 604. 631
Rondaches, III. 734
— de cuir de buffle, V. 622
Rood, II. 350
Roomals ou mouchoirs de soie, II. 785
Roquetta, IV. 221
Rossoli, V. 679 685
Rottes, I. 132
— III. 556. 725
— V. 680. 696
Rottels, I. 144
Rotoli, II. 591
— III. 247. 330
— V. 61. 222. 542
Rotolo, IV. 504
— V. 307. 416. 575
Roubles, II. 588. 625
— V. 531
Rouge d'Angleterre, V. 488
— danois, III. 565
— de Nuremberg, V. 278
Rouleaux, III. 406
— de Beaujeu, IV. 252
Roupies, II. 584. 727
— III. 82
— d'argent, V. 141. 619
— siccas, V. 405
Rubanerie, V. 650
Rubans, I. 98
— II. 549
— III. 26. 49. 338. 426. 464 507. 574. 729.
— IV. 34. 448. 590. 596
— V. 31. 157. 215. 324. 427 534. 585. 622. 711. 747.
— de fil, II. 184
— III. 456

Rubans de fil, tom. IV. pag. 36 716. 782.
— de fil, appelés *rouleaux*, I. 231
— de fleuret, III. 436
— de laine, I. 334
— de soie, IV. 270. 586
— V. 610. 673
— de soie, de fil et de velours, IV. 705
— de velours, III. 510
— divers, II. 10
— en or, en argent, soie et fil, IV. 450
— unis, II. 641
Rube, IV. 7
Rubio, IV. 5
— V. 222
Rubis, III. 333. 380
— IV. 761
— V. 157. 338
— balais, III. 198
Ruches, III. 707
— IV. 521
— V. 256
Ruider. d'or de Hollande, IV. 639
Rum. voyez rhum, III. 703
Rundlet. II. 542
Rurpo, IV. 119
Ruspo, V. 644
Ruspone, V. 644
Rutel, V. 365
Ruthe, III. 586
Ruyder, II. 56

S

Sables, tom. V. pag. 457
— d'or, II. 626
— III. 362
Saboterie. IV. 36
Sabots, IV. 106
— V. 119. 440
Sabres, IV. 669
Sacare, 93
Saccamalon, II. 562
Saccatis ou Sagatis, III. 512
Sacki, IV. 665
Sacs, III. 258. 525. 534. 535
Saffé, V. 129
Safran, I. 144. 208
— II. 266. 128. 536. 581. 607 639. 651. 690. 743.
— III. 71. 209. 255. 358. 633 739. 740. 758. 810.
— IV. 223. 471. 526. 542. 701 740,
Safran, tom. V. pag. 24. 173 199. 213. 265. 283. 350. 393 550. 624. 679.
— bâtard, IV. 736
— des Indes, V. 174
Saga, V. 628
Sagatis, V. 536
Sagou, II. 675
— III. 92. 122. 330
— IV. 497
— V. 282
Sagu, II. 694
Shalls, V. 152. 154
Saindoux, III. 368
— IV. 13
Sainfoin, IV. 150. 500
Saïques, I. 143
— III. 201. 246. 718
— V. 153. 154. 155
Sal, V. 569
Salempouris, V. 95
Salicot, IV. 519
— ou salicor, IV. 740
Salicor ou salicot, V. 222. 699
Salines, I, 83. 87. 173
— II. 675. 679. 733. 734
— III. 23. 24. 42. 186. 319 478. 548. 557. 565. 655.
— IV. 3. 455. 465. 559. 560 585. 644. 699. 723. 742. 743 791. 796.
— V. 62. 122. 138. 541. 542 589. 677.
— (Détails sur celles de la ville de Hall), IV. 559.
— (Enumération des salines que possède la France, et notes qui s'y raportent), IV. 218. 219
Salme, IV. 497
— V. 217. 307.
— (Note), V. 575
Salpêtre, I. 16. 84. 240
— II. 5. 158. 159. 586. 602 606. 630. 633. 641. 682. 691 711. 759. 785.
— III. 131. 137. 204. 241. 262 335. 360. 401. 467. 535. 566 616. 772.
— IV. 127. 220. 221. 453. 454 523. 699.
— V. 46. 96. 244. 265. 307 568. 642.
Salpêtrerie, II. 719
Salpétrières, III. 606
Salsepareille, II. 3
— III. 213
— IV. 539. 644. 684. 715
— V. 162.
Samago, tom. III. pag. 694
Samanln, V. 156
Sambequins, V. 156
Samour ou martre zibeline, V. 504
Sanas, II. 681
Sandals, III. 44. 46. 333. 674 83
Sanganians, III.
Sang de dragon, IV. 557
— V. 162. 485
Sangles, II. 184
— III. 46. 535
— IV. 782
Sangliers, III. 671
— V. 351
Sangsars, V. 180
Sanguine, III. 554
Santenbarques, V. 153. 154 582.
Sapan, III. 430
Saphirs, III. 333
Sapins, I. 35. 108. 209
— III. 181. 196
— IV. 665. 697. 735
— V. 269. 455
Sarafs, III. 725
Saraï-manassi, V. 154. 155
Saraïs, II. 629
Sarcenets blancs à fleurs, II. 593
— de la Chine, II. 593
Sardines, I. 145
— II. 170. 172. 595. 638. 644 773. 779.
— III. 142. 159. 165. 284. 354 427. 440. 441. 479. 480. 486 541. 612.
— IV. 106. 130. 205. 463. 596 656. 708. 781. 782.
— V. 192. 304. 339. 394. 396 407. 435. 533. 573. 574. 706 744.
— ou pélamides, III. 632
Sargues, II. 569
— IV. 249. 750
Sarrafage, I. 133
Sarrazin, IV. 461
Sassafras, III. 325
— ou palamée, ou pavama, IV. 120
Satinades, V. 646
Satinets, III. 183
Satinettes ou drap de coton, IV. 120
Satins, II. 581. 606. 654
— III. 70. 208. 413. 510. 555 648. 714. 778.
— IV. 489. 752
— V. 72. 73. 74. 75. 249. 273

— à fleurs, IV. 586
— de laine, IV. 492
— de Venise, V. 582
Satrandje ou petit-gris varié, V. 505
Savary (frères), auteurs du Dictionnaire de Commerce. (Opinion sur leur ouvrage) Disc. préliminaire. xviij. xix
— (Jacques). Notice sur sa personne et ses ouvrages, Disc. préliminaire, xix
Saucisses sèches, III. 45
Saucissons, IV. 587
— V. 297. 736
Saumons, I. 17. 18. 173
— II. 76. 174. 175. 544. 585 599. 664.
— III. 55. 68. 97. 99. 140. 165 195. 357. 403. 427. 428. 434 435. 631. 664. 673. 686. 702 737.
— IV. 106. 451. 463. 466. 493 494. 500. 516. 559. 604. 702 724. 729. 736. 774.
— V. 90. 270. 435. 441. 743
— salé, II. 691
Saumure. II. 57
Saune, III. 29
Sauneries, II. 578
Savon, I. 103. 129. 147. 164 165. 340.
— II. 244. 245. 538. 548. 636
— III. 259. 304. 331. 434. 435 467. 510. 524. 577. 578. 606 665. 758.
— IV. 13. 123. 165. 166. 455 488. 518. 521. 595. 716. 718 725.
— V. 18. 130. 131. 155. 280 354. 412. 421. 433. 439. 472 566. 582. 588. 645. 680. 712
— blanc, III. 312
— noir, II. 68
— V. 150. 169. 547
— vert, I. 2
— III. 4. 248. 403
Savonnerie, I. 15
— III. 506
Savonnettes, III. 78
Sayes, IV. 725
Sayettes, III. 185
Says, III. 434. 810
— IV. 767
Sazi, V. 715
Scammonée, III. 683
— V. 544
Scandal, V. 137
Scasphins, tom. II. pag. 11
Schapsiger, I. 99
Scheffels, I. 223
— II. 731
— III. 16. 134. 141. 734
— IV. 578
— V. 58. 428
Schellings, I. 215
— II. 202. 361
— III. 28 125
— ou sou danois, III. 589
Schepel ou aggel, II. 62
Schipfunds, IV. 578
Schippunds, II. 57. 686
— III. 4. 8. 124
— V. 593. 603
Schmettes-house, III. 155
Schock, II. 686
— III. 610
Schuiten, V. 62
Scies, III. 122
— IV. 705
— V. 243
à eau, V. 718
Scimandy, V. 20
Scudi, V. 62
Scudo, IV. 119
— d'oro, III. 424
— romano, III. 424
Scutari, III. 453
Seaux, III. 528
Sèches, IV. 519
Seigle, III. 537
— IV. 125. 461. 465. 507. 716 718. 763. 767.
— V. 2. 3. 119. 142. 153. 154 165. 223. 287. 296. 447. 706 719. 730.
— blanc, III. 625
— séché, V. 343
Sel, I. 25. 37. 39. 98. 224
— II. 5. 67. 161. 164. 531. 533 540. 556. 574. 595. 600. 604 613. 632. 634. 638. 643. 647 653. 674. 684. 710 711. 720 735. 746. 779. 802.
— III. 49. 83. 84. 94. 97. 110 137. 164. 165. 184. 192. 213 239. 240. 257. 259. 261. 268 278. 279. 283. 286. 289. 291 292. 297. 300. 305. 315. 321 334. 350. 354. 358. 361. 364 366. 380. 405. 411. 425. 427 434. 492. 497. 538. 541 547 549. 644. 666. 670. 671. 677 682. 687. 714. 772. 773.
— IV. 21. 105. 123. 453. 465 522. 534. 536. 538. 549. 563 584. 599. 600. 609. 645. 648
Sel, tom. IV. pag. 667. 682 697. 708. 712. 715. 721. 725 731. 734. 762. 764. 781. 790
— V. 46. 50. 59. 62. 66. 101. 120 122. 125. 143. 149. 151. 152 154. 155. 160. 165. 168. 169 179. 191. 199. 222. 223. 232 242. 245. 248. 256. 267. 274 281. 283. 299. 302. 305. 343 346. 351. 389. 394. 396. 397 406. 412. 420. 426. 441. 443 447. 457. 473. 494. 495. 540 541. 543. 556. 563. 572. 588 589. 605. 635. 640. 678. 705 708. 710. 727. 734. 744.
— ammoniac, I. 144
— III. 188. 714
— IV. 488
— V. 546
— blanc, I. 129
— III. 248
— IV. 596. 651
— V. 409
— (Commerce du sel), II. 615
— crystallin, V. 682
— de Bretagne, III. 737
— de France, etc. IV. 468
— de roche, II. 162
— III. 48. 296
— de soude, III. 541
— fossile, IV. 587
— gemme, IV. 649
— (Influence de l'impôt de la gabelle sur le commerce du sel en France. Extrait de ce qu'on lit à ce sujet dans le troisième volume de l'Administration des finances de M. *Necker*), IV. 215. 217
— Manière de faire un sel artificiel, II. 615
— marin, III. 510
— minéral, III. 476. 508
Shalloons, IV. 557
Shérif ou sultanin, III. 459
Selles, etc., II. 634
— III. 244. 454
— IV. 708. 716
— V. 263
— de chevaux, III. 534
Semelles, III. 46
Semence de lin, V. 343. 447
Semen-contra, IV. 490
Sempiternes, II. 789
— III. 22
Sen, V. 569
Séné, I. 25
— II. 564

Séné, tom. III. pag. 712. 759
— IV. 200
— V. 175
Séquins, I. 154
— III. 173
— V. 13. 715
— barbaresques, V. 697
— de Florence, III. 79
— IV. 119
— de Rome, III. 79
— de Tunis, Tripoli, Alger, etc., III. 459
— de Venise, III. 79
— fondouka ou fondouki, III. 459
— fondouclis, V. 697
— hollandais, III. 540
— venitien, III. 540
— IV. 490
— tourralis, III. 459
— V. 697
— tourralis du Caire, III. 459
— zengesta ou zengesti, III. 459
— zengesti, III. 459
— V. 697
— aamabou, I. 51
— zermaboud, III. 724
— zes-mahboub, III. 459
— V. 697
Serafe, II. 727
Seraglio, V. 745
Sergerons, III. 464
Serges, I. 7. 8. 97. 124. 333
— II. 25. 79. 225. 533. 546 569. 593. 596. 641. 643. 667 673. 680. 701. 719. 738. 751 754. 758. 759. 770.
— III. 33. 108. 115. 137. 158 181. 184. 185. 189. 218. 285 336. 354. 355. 357. 358. 360 383. 401. 432. 510. 511. 512 542. 551. 613. 623. 632. 645 663. 665. 666. 668. 681. 706 727. 777.
— IV. 36. 100. 101. 103. 109 492. 496. 517. 518. 523. 531 536. 723. 736. 737. 748. 749 767. 768.
— V. 49. 57. 98. 107. 144. 149 158. 164. 172. 189. 199. 204 206. 240. 248. 253. 273. 283 287. 397. 420. 429. 465. 471 479. 480. 536. 546. 547. 558 565. 586. 587. 608. 646. 681 726. 730 731. 739.
— à poil de bure, II. 759
— blanches, III. 356
Serges d'Aumale, t. II. p. 642
— de Marvejols, V. 139
— de laine, II. 717
— d'Hanvoille, IV. 589
— drapées, II. 605
— III. 357. 360
— et sergettes, III. 359
— impériales, III. 512
— V. 582
— imcomparables, III. 510
— ou berlinges, V. 533
— ou frocs de Fécamp, IV. 105
— ou londrins, II. 672
— ou raz de Châlons, V. 149
Sergettes, III. 644
Serins, III. 279
Serkar, II. 790
Serpens, IV. 670
Serpentine, II. 549
Serpes, IV. 594
Serpilières, IV. 244
Serrasses, III. 263
Serres, II. 792
— III. 256
— V. 143. 333. 404. 619
Serrureries, III. 97
Serrures, etc., III. 85
— IV. 35
Sertaiges, IV. 253
Serviettes, III. 558. 714
— IV. 231. 246. 254
— V. 194. 342. 736
— damassées, II. 593
Sestack, IV. 650
Siamoises, II. 533. 667. 700
— III. 2. 168. 183. 185. 190 506. 729.
— IV. 36. 234. 235. 251. 254 705. 767.
— V. 55. 145. 190. 430. 461 744.
Silex, V. 243
Silfwerberg, III. 557
Silverais, I. 6
Silverets, III. 183
Silvergros, IV. 772
Simarouba, II. 564
Simbos, III. 446
Simoni-Senis, IV. 670
Sindjabs ou petits gris, V. 505
Sirkin, III. 267
Sirops, II. 3. 600
— IV. 100
— V. 325. 621
Sjuman-seni, IV. 670
Skompi, V. 178
Smalt, III. 72
Smith (notice sur Adam), Intr. (note). ccexlv. ccexlvj
Smyris ou émeril, t. IV. p. 676
Société des arts, IV. 475
— de Surinam (détails sur ses prérogatives, son commerce, etc. IV. 623. 624
Soja, 669
Soie. Introduction du ver à soie en Europe, Introd. laxvij
— I. 31. 97. 130
— II. 6. 67. 74. 75. 248. 254 549. 568. 614. 625. 632. 654 664. 679. 684. 721. 780.
— III. 2. 14. 26. 42. 44. 46 70. 142. 203. 282. 299. 305 310. 320. 336. 351. 361. 375 376. 401. 407. 430. 464. 477 511. 520. 529. 562. 615. 648 670. 741. 769. 770.
— IV. 2. 16. 17. 117. 193. 194 469. 472. 488. 490. 495. 521 523. 586. 603. 648. 651. 666 679. 696. 709. 712. 713. 714 718. 721. 725. 729. 741. 750 751. 764.
— V. 61. 78. 96. 152. 155 157. 166. 173. 182. 188. 190 191. 196 205. 212. 220 248. 249. 283. 305. 331. 391 392. 397. 411. 419. 420. 434 477. 541. 544. 548. 549. 555 567. 571. 572. 583. 584. 593 611. 624. 626. 631. 634. 637 639. 647. 678. 680. 684. 685 692. 693. 698. 700. 730. 732
— à coudre, III. 436. 510. 735
— Commerce des soies, V. 654 659.
— crue, IV. 644
— Dénomination diverses de la soie, V. 651. 654
— détails sur le tirage de la soie V. 674
— détails sur plusieurs sortes de soies de Perse, V. 352. 353
— de cochons, V. 426
— de Murcie, III. 318
— de pourceaux, IV. 670
— de Schamachin, etc. II. 626
— écrue, V. 174
— en bottes, V. 326. 327
— étoffes diverses, I. 240
— filées, V. 201. 244
— grèges, V. 444
— moulinée, V. 534
— teinte, V. 582
— tirage, devidage, etc. II. 641
— travaillée, IV. 644

Soieries, Introd. pag. ccxcvij ccxcviij.
— II. 653. 702
— III. 77. 285
— V. 620
Sok, V. 569
Sokka, V. 25
Sol courant, V. 13
— de banque, IV. 475
— de gros, V. 162
— d'or, V. 13
— lubs ou schelling, IV. 579
Soldo, V. 629
Soles, III. 281
— IV. 519
Solives, III. 304
Solotnik, III. 200
— V. 360
Sommes, III. 394
Sommières, II. 729
Sompi, V. 93
Sonnettes, III. 735
Sou ou schelling de gros, IV. 579
Soucies, II. 729
Soude, I. 49. 50. 163. 164
— III. 318. 364. 408. 538
— V. 23. 114. 304. 554. 555 573.
— ou bourde, V. 699
Soufre, I. 25. 86. 87
— II. 5
— III. 335. 366. 405. 508. 655 671.
— IV. 511. 587. 708 791
— V. 168. 169. 214. 305. 429 441. 573.
Souliers, III. 451
— IV. 675. 762
— V. 142. 143. 211. 265
— de femme, IV. 21
Souliers, pantoufles, bottes de cuirs, III. 606
— pantoufles, bottes, IV. 14
Source d'huile, III. 624
— minérales, IV. 465
— thermales, III. 324
Souri, III. 713
Sou-samour ou martre aquatique, V. 504
Souverain, III. 191
— V. 337
Sowassa, I. 237
Sparte, I. 96
— III. 779
— ou jonc d'Espagne, IV. 200
Speuri ou sporée, III. 123
Stadei, III. 193
Staerk, tom. III. pag. 392
Staio, IV. 119
— ou staro, V. 332
Stance, III. 803
Stankero, IV. 128
Stara, V. 61
Staro, V. 715
— ou stara, V. 13
Starotes, V. 180
Stein, II. 57
— III. 16. 75. 734. 736
— IV. 578
— V. 428. 593
— ou pierre, V. 58
Stekans, II. 64
Stellino, V. 644
Stil, IV. 491
Stioro, V. 393
— ou staioro, IV. 119
Stockfisch, II. 574. 586
— III. 5. 6. 434
— IV. 468. 707
— V. 266
— ou vieilles, II. 599
Stof, V. 360
Stoffe, III. 610
Stone (pierre), II. 339
Storax, IV. 493
Straits de Cornouailles, III. 632
Stramazetti, V. 234
Stroming, III. 99
— V. 602
Stubgen, IV. 579
Stuiver, II. 56
— V. 165
Stward, III. 628
Stygers schuiten, II. 46
Styrax, III. 412
Sublimé, III. 648
Subsidio, III. 805
Suc de citrons, V. 573
— de réglisse, V. 220. 572
Succinum, V. 585
Sucre, I. 65. 239. 267. 268. 286
— II. 2. 71. 128. 130. 529. 533 538. 557. 563. 574. 600. 704 728. 785.
— III. 5. 6. 15. 44. 86. 131 144. 145. 148. 149. 195. 244 262. 277. 279. 285. 292. 328 352. 377. 430. 431. 434. 522 543. 550. 653. 654. 662. 677 735. 759.
— IV. 100. 468. 488. 490. 496 504. 524. 525. 530. 539. 542 555. 557. 562. 593. 596. 655 656. 658. 659. 678. 715. 716 725. 732. 775.
Sucre, tom. V. pag. 24. 101 155. 169. 174. 194. 206. 207 246. 247. 307. 332. 472. 488 582. 612. 621. 622. 632. 633 696. 726.
— blanc, IV. 124
— brut, IV. 584. 712
— (Commerce et consommation qui s'en fait en France), IV. 194
— d'érable, V. 341. 744
— en poudre, III. 277
— raffiné, IV. 544
— V. 293
Sucreries, II. 638
— III. 703
— IV. 447. 505
— V. 61. 246. 325
Suifs, II. 140. 539
— III. 45. 46. 99. 203. 298. 355 441.
— IV. 13. 106. 190. 516. 724 725.
— V. 179. 193. 493. 572. 705 719.
— servant à faire du savon, IV. 656
Sulfate de fer, IV. 214
— V. 458
Sultanes, I. 143
Sultanines, I. 154
Sumach, III. 778
— V. 304. 572
Sumagre, III. 314
Surlo ou chiule, I. 132
Suruks, III. 536
Swallons, III. 94
Sweel bay, III. 310
Swel patatoes, IV. 485
Synagogues, III. 42
Syndicature, IV. 527

T

Tabac, tom. I. pag. 31. 92 129. 165. 226. 227. 268. 286 326.
— II. 4. 65. 76. 124. 127. 557 563. 568. 606. 609 630. 633 735.
— III. 4. 22. 46. 80. 92. 105 126. 131. 145. 148. 186. 198 204. 211. 214. 292. 304. 309 311. 329. 330. 377. 404. 425 427. 453. 466. 476. 497. 504 510. 526. 545. 550. 563. 564 606. 612. 631. 648. 653. 671 673. 676. 685. 700. 727. 729 760.

Tabac, tom. IV. pag. 3. 99 106. 455. 459. 461. 469. 485 488. 493. 500. 517. 536. 539 540. 543. 557. 563. 585. 586 587. 592. 593. 598. 602. 648 650. 659. 678. 699. 711. 725 762. 764. 765. 770. 781. 784 V. 52. 57. 62. 64. 161. 177 179. 138. 140. 152. 159. 164 165. 171. 174. 178. 193. 200 203. 277. 299. 362. 334. 350 361. 418. 455. 472. 542. 544 550. 562. 566. 600. 639. 705 728.

— à fumer, II. 682

— V. 459. 460

— de Circassie, IV. 675

— de Maracaïbo, IV. 496

— en feuilles, III. 195

— IV. 456

— en feuilles filées, IV. 448

— en poudre, IV. 656

— (Commerce et culture en France), IV. 197. 198

— (Renseignemens sur la quantité recueillie dans les Etats-Unis), IV. 14. 15

Tabans, V. 154. 155

Tabatières de Manheim, V. 217

— d'or incrustées, etc. II. 654

Tabis, III. 555. 728

Table de ce que donnent de tare, de déduction, etc. II. 42. 43

— de comparaison de l'aune d'Amsterdam, etc. II. 61. 62

— de comparaison du poids d'Amsterdam, etc. II. 58

— de la géographie industrielle de la France, IV. 291. 302

— des aunes de Paris, etc. IV. 371

— des cannes de Provence, etc. IV. 371

— des droits d'entrée et de sortie avec les drawbacks ou remises, et le prix de ces marchandises chargées de ces droits en 1793, II. 385. 392

— des ports les plus considérables de l'Angleterre, II. 299

— des rapports des diverses mesures de grains à celles de Paris, IV. 372. 373

— du commerce annuel de l'Egypte avec les places de Marseille, Londres, etc. etc. III. 719. 724

Table du poids et de la valeur des différentes monnaies, suivant le cours qu'elles ont à présent dans la Grande-Bretagne et dans les Etats-Unis de l'Amérique, tom. IV. pag. 31

— du prix des laines et poids des toisons, II. 262. 264

Tableau de comparaison des mesures de grains, etc. II. 63

— de comparaison des monnaies d'or d'Angleterre, contenant le titre, le poids et la valeur, ect. II. 360

— de la division de la France en départemens, IV. 133. 134

— de la division de la France en généralités, IV. 133

— de la division de la France en provinces, IV. 132

— de l'exportation à Stockholm, pendant l'année 1792, V. 594. 595

— des articles d'exportation, depuis 1780, jusqu'à la fin de 1789, de Saint-Pétersbourg, V. 366. 367

— des articles d'importation, depuis 1780, jusqu'au commencement de 1790, de Saint-Pétersbourg, V. 367

— des dépenses qui entrent dans la fabrication d'une pièce de drap d'Elbeuf, III. 731

— des différens poids, etc. II. 59. 60

— des diverses sortes de draps qui se fabriquent en Languedoc pour le commerce du Levant, IV. 745

— des espèces et qualités des draps de la manufacture de Sedan, V. 556. 557

— des exportations et importations d'Elbing, III. 733

— des foires de France, d'après le nouveau calendrier et la nouvelle division, V. 385 400.

— des importations à Stockholm, dans l'année 1792, V. 595 597.

— des importations et exportations d'Embden, III. 737

— des importations et exportations des substances minérales, en 1787, IV. 223

Tableau des marchandises, denrées et effets importés dans les Etats-Unis, avec les droits qui y sont imposés par acte du congrès, tom. IV. pag. 27 28.

— des marchandises exportées de la Grande-Bretagne et de l'Irlande à Terre-Neuve, V. 629

— des marchandises qui forment l'aliment du commerce du Bengale, II. 788

— des monnaies dont on fait usage dans le commerce de l'Inde, V. 465

— dont l'objet est de présenter l'évaluation en argent, de toutes les dépenses par les habitans de Paris, droits compris, V. 314. 315

— du prix des assurances pour les années 1795, 1796 et 1797, V. 370. 371

— du raport des poids dans divers lieux de l'Inde, IV. 688

— du système de nouvelles mesures de la République française, Introd. ccccij

— général de la culture anglaise, II. 91. 109

— indicatif des règles qui doivent être suivies dans la fabrication des étoffes de laine de la province du Berry, III. 36. 37

— des règles qui étaient suivies dans la fabrication des étoffes en laine de la ci-devant généralité de Grenoble et province du Dauphiné, III. 617. 618

— des règles qui doivent être suivies dans la fabrication des toiles et toileries de la ci-devant généralité du Dauphiné, III. 619

— des règles qui étaient suivies dans la fabrication des étoffes en laine de la ci-devant généralité de Montauban, V. 184 186.

— des règles suivies dans la fabrication des étoffes de laine de la ci-devant généralité de Rouen, V. 260. 263

— des règles suivies dans la fabrication des étoffes de laine de la ci-devant généralité d'Orléans, V. 288. 292

Tableau indicatif des règles suivies dans la fabrication des étoffes de laine, poil et soie de la ci-devant généralité de Picardie, tom. V. pag. 383 388.
— des règles suivies dans la fabrication des étoffes de laine du Poitou, V. 399. 400
— des règles suivies dans la fabrication des étoffes de laine de la ci-devant généralité de Tours, V. 661. 664
— des règles qui doivent être suivies pour la fabrication des toiles dans la ci devant généralité de Bretagne, III. 169 171.
— des règles qui doivent être suivies pour la fabrication des étoffes de laine dans la ci-devant généralité de Caen, III. 219. 237
— des règles qui étaient suivies pour la fabrication des étoffes en laine, en Champagne, III. 341. 347
— des règles qui doivent être suivies pour la fabrication des toiles et toileries de la ci-devant généralité de Limoges, IV. 788. 789
— des règles qui dnivent être suivies puur la fabrication des toiles et toileries de la ci-devant généralité de Lyon, V. 88
— des règles qui doivent être suivies pour la fabrication des toiles et toileries des ci devant généralités de Hainant et de Flandre, V. 110. 113
— des règles qui doivent être suivies pour la fabrication des toiles et toileries de la ci devant généralité d'Auch, V. 225. 231
— des règles qui doivent être suivies pour la fabrication des toiles et toileries de la ci-devant généralité de Rouen, V. 258. 259
— des règles suivies pour la fabrication des toiles et toileries de la ci-devant généralité de Picardie, V. 375. 382
— des règles suivies pour la fabrication des toiles et toileries du Poitou, V. 398
Tableau indicatif pour la fabrication des étoffes de laine, etc. I. 119
— pour la fabrication des toiles et toileries, etc. I. 112. 118
— pour réduire les anciennes mesures en nouvelles, IV. 376 377.
— sommaire de la destination des marchandises exportées des Etats-Unis dans les années 1790, 1791, 1796 et 1797, IV. 24
— sommaire de la valeur des marchandises exportées des Etats-Unis, depuis août 1789, au 30 septembre 1797, IV. 24
— sommaire de la valeur des exportations de chacun des Etats-Unis pendant les années 1791 à 1792, et 1795 à 1796, IV. 25
— sommaire des marchandises exportées des Etats-Unis, depuis le premier octobre 1796, au 30 septembre 1797, IV. 26. 27
Tabletterie, V. 356
Tablettes, IV. 472
Tabliers, IV. 764
— linon clairs. V. 433
Tacayos, V. 298
Taddo, I. 23
Taels, I. 44
— III. 262. 391
— IV. 688
— V. 569
Taffé, III. 466
— V. 696
Taffetas, II. 593. 606. 634
— III. 33. 431. 464. 555. 714
— IV. 5. 448. 586. 595. 710 751.
— V. 72. 96. 157. 249. 302. 331 446. 646. 694. 717.
— façonnés, V. 72
— façonnés simples, V. 73
— Florence, II. 641
— IV. 117
Taffias, IV. 100. 195
Tahés, III. 392
Taillandiers, IV. 549
Taille des diamans, IV. 612
Taker, III. 302
Talaris, V. 137
Talc, III. 655
Talc ou pierre spéculaire, III. 409
Tali, tom. IV. pag. 652
Talons de bois, V. 23
Tamarin, II. 564
— III. 277. 312
Tamises, III. 512
Tammies, IV. 722
Tan, III. 423
— V. 739
— notes sur le commerce du tan en France, IV. 2[illegible]
— en x[illegible], III. 257
Tang, II. 384
Tangs, III. 191
Tangas ou tongues, IV. 504
Tanneries, I. 18. 125. 204
— II. 258. 259. 535. 547. 641 754.
— III. 1. 15. 27. 181. 361. 423 488. 625. 665. 669. 682. 779
— IV. 36. 106. 109. 464. 493 499. 518. 582. 591. 698. 733 782.
— V. 203. 250. 565. 594. 623 650. 674.
Tapers, V. 298
Tapis, I. 1[illegible]
— II. 225. 606. 674
— III. 124. 187. 197. 244. 262 330. 365. 400. 422. 520. 521 681. 714. 734. 735.
— IV. 105. 109. 495. 503. 555 557. 597. 710. 723. 724. 732 770.
— V. 253. 346. 353. 622
— aléatifs, I. 240
— de coton, V. 91
— de table, III. 623
— de moquettes, IV. 541
— de Turquie, V. 215. 707
— ongagnes, IV. 556
Tapisseries, I. 98. 205
— II. 248. 626. 638. 644. 666
— III. 2. 131. 363. 383. 570 665. 682. 729.
— IV. 105. 117. 128. 448. 595 680.
— V. 96. 192. 200. 204. 211 487. 497. 653.
— appelées *tontisses*, II. 10
— de Bergame, I. 213
— de haute et basse-lisse, V. 358
— de haute-lisse, II. 522
— de papier, IV. 456. 595
— (Détails sur l'établissement et les travaux des Gobelins); IV. 503 et 507
— en soie, II. 654
— tapis, V. 120

Tar, tom. III. pag. 255
Tarangunis, III. 301
Tarares, IV. 252
Tari, II. 721
— V. 575
Tarif contenant un état d'assortiment pour une cargaison de 450 noirs, etc. II. 791
— de 100 livres de Marseille, etc. IV. 370
— de la tare à prélever avant de percevoir les droits, IV. 29
— de l'évaluation de toutes les monnaies d'or, leurs différentes dénominations et leur prix en 1785, IV. 290. 291
— des cannes de Toulouse, etc. IV. 371
— des droits de l'estimateur, IV. 30
— des droits de patentes fixes, établis pour l'an V, soit d'après la population, soit sans égard pour la population des communes, IV. 308. 309
— des poids de la Rochelle, etc. IV. 370
— des poids de Lyon, etc. IV. 370
— des poids de Rouen, etc. IV. 370
— des poids de Paris, etc. IV. 369
— du poids de Toulouse et Languedoc, etc. IV. 370
Tarin, V. 113. 218. 221. 306
Tarliscetti, V. 234
Tarpoches, III. 46. 519
Tarre, IV. 505
Tartre, IV. 448. 595. 712
— V. 19. 573
Tassan, V. 121
Tasses, IV. 678
— de terre, V. 685
— vernies, IV. 665
Tartaraks, III. 46
Tavola, V. 332
Taureaux, IV. 666
Tayes d'oreiller, V. 746
Teheirek, IV. 491
Tchekmen, III. 46
Tchemberts, III. 518
Tchemberts-kaniakhané, III. 46
Tchequi, III. 460
— V. 696
Tchisims, III. 536
Tchoulars, tom. III. pag. 536
Tchou-tsé ou bambous, III. 379
Tef, I. 24
Teftik, III. 45. 530
— IV. 490
Teintura, Introduc. cccxxxv. cccxxxvij.
— I. 81
— II. 10. 683. 738
— III. 112. 522
— IV. 560. 564. 784. 786
— V. 49. 252. 693. 705. 712
— des draps en noir, IV. 428
— des étoffes de laine, II. 238
— des pelleteries, III. 606
— des toiles en bleu, IV. 517
— écarlate, IV. 561
— en écarlate, V. 444
— en noir, V. 641
Teintures diverses, II. 641
Teinturerie, II. 685
— III. 612
— IV. 36
— en laine, V. 460. 461
Telegi, V. 367
Temel, III. 142
Temple Mills, IV. 523
Tentures en haute-lisse, II. 734
Tercias réales, III. 804
Térébentine, III. 192. 311. 408
— IV. 19. 120. 543
— V. 420. 579. 684
Terres argilleuses, IV. 587
— à foulon, II. 160. 245
— à pipe, II. 161
— III. 665. 738
— à pipe et à porcelaine, V. 226
— à porcelaine, II. 622
— à potier, II. 606
— à savonner, V. 169
— cimolienne, II. 597
— de fayence, III. 49
— de fer, III. 99
— de pipe, III. 389
— diverses, III. 129
— d'ombre, III. 565
— dont le sol est varié, IV. 136. 138
— glaise, IV. 544
— lemnienne ou sigillée, V. 590. 591
— propres à la peinture, III. 131
— propres à la porcelaine, V. 540
— remarquables en France par leur fertilité, IV. 135. 136
Terme de crédit pour le paiement des droits, I. IV. p. 29
Terrier ou dooms-day-book, II. 372
Teston romain, IV, 6
— V. 13
Testone, III. 424
— V. 644
Thaller, III. 589
Thé. (Epoque à laquelle il fut apporté en Europe), Introd. cxvij. cxviij.
Thé, I. 65
— II. 2. 130. 132. 564. 566. 625.
— III. 198. 285. 310. 365. 376. 377. 433. 477.
— IV. 197. 486. 513. 584. 596. 651.
— V. 172. 482
Thériaque, III. 78. 707
— V. 713
Thomas Modolifort, le premier qui cultiva le sucre à la Jamaïque, IV. 628. 659
Thon, I. 145
— II. 71
— III. 212. 448. 486. 754
— IV. 206. 733. 742. 781
— V. 170. 546. 678
— frais et salé, V. 573
— mariné, V. 321
— salé, V. 304
Thwel, III. 182
Tie-li-mu, III. 378
Tierce, II. 344
Tierçon, IV. 12
Tieseche, III. 142
Tikal, V. 338. 570
Tiki ou renard de Russie, V, 505
Timin, V. 535
Tirebourres, IV 705
Tiretaines, I. 213
— II. 738
— III. 158. 354. 427. 442
— IV. 125. 723
— V. 397. 423
Tissage, V. 17
Tisserands en toiles de coton, II. 675
Tog, IV. 207
Toilats, III. 740
Toileries, IV. 136
— V. 174. 471
Toiles, I. 18. 31. 85. 87. 92. 100. 101. 110. 122. 173. 174. 213. 327. 339.

Toiles,

Toiles, tom. II. pag. 76. 529 546. 569. 575. 582. 592. 593 596. 625. 637. 643. 653. 654 662. 680. 682. 685. 696. 700 702. 717. 721. 744. 755. 767 770. 773. 780. 800.
— III. 4. 6. 10. 15. 20. 48. 49 51. 56. 71. 72. 76. 77. 92. 99 100. 109. 122. 123. 128. 137 139. 142. 155. 166. 168. 180 181. 183. 185. 193. 197. 209 211. 244. 260. 263. 265. 267 269. 277. 284. 310. 313. 327 336. 337. 348. 355. 356. 357 360. 362. 364. 402. 426. 427 432. 433. 434. 435. 439. 442 449. 451. 461. 479. 482. 486 502. 510. 518. 558. 574. 605 606. 623. 632. 646. 649. 650 651. 663. 665. 666. 671. 674 681. 682. 687. 688. 714. 727 728. 729. 735. 737. 739. 740 741.
— IV. 35. 36. 105. 106. 109 123. 125. 126. 128. 129. 448 450. 457. 459. 460. 463. 464 467. 468. 483. 484. 492. 499 500. 510. 511. 515. 517. 525 538. 541. 544. 558. 560. 586 595. 597. 598. 599. 611. 653 670. 675. 699. 709. 711. 716 717. 720. 722. 723. 724. 725 732. 734. 735. 736. 753. 761 764. 765. 766. 767. 774. 775 783. 784. 786. 790. 794.
— V. 50. 60. 62. 87. 98. 101 118. 141. 144. 145. 149. 154 164. 169. 171. 172. 181. 189 191. 193. 194. 195. 199. 200 204. 206. 215. 232. 236. 250 253. 257. 271. 276. 287. 297 298. 300. 307. 334. 340. 342 343. 344. 404. 418. 426. 433 435. 436. 443. 445. 447. 461 470. 474. 475. 476. 487. 490 496. 535. 536. 537. 539. 541 543. 545. 548. 550. 580. 581 588. 593. 607. 609. 610. 623 626. 649. 677. 678. 681. 726 729. 730. 735. 744. 746
— à blanchir, IV. 238
— à carreaux, IV. 238
— à carreaux bleus et blancs, V. 618
— à cirer, IV. 228
— à fleurs, V. 681
— à fleurs brochées, IV. 235
— à matelats, V. 187. 234
— appelées *hétéïka*, V. 503

Toiles appelées *huckabacks*, tom. III. pag. 612
— appelées *maria bache*, V. 505
— à vestes, IV. 229
— à voiles, I. 80
— à voiles, II. 78. 184. 737. 751
— III. 11. 139. 172. 307. 363 423. 464. 575. 610. 616.
— IV. 4. 106. 237. 255. 544 562. 653. 792.
— V. 49. 57. 142. 135. 461 496. 679. 708. 719.
— à voiles ou noysles, IV. 240
— à sacs, II. 184
— III. 714
— IV. 126. 255
— V. 211
— à sacs et à voiles, V. 509
— blanches, IV. 101. 106
— blanches, dites *baffetas*, — V. 618
— blanches unies, fil et coton, IV. 234
— bleues, IV. 556
— V. 618
— bourgeoises, IV. 239
— brune, III. 327
— changeantes, IV. 247
— cirée, IV. 464. 586. 770
— V. 105. 508
— damassées, IV. 231
— V. 51
— damassées ou coutils de chasse, IV. 253
— d'Astar, III. 46
— d'Auvergne, IV. 248. 249
— de batistes, V. 702
— de Bretagne, V. 111
— de brin, II. 77. 78
— de Calico, III. 415
— de chanvre, II. 701
— V. 105. 732
— de chanvre et de lin, II. 668
— IV. 106
— de coton, I. 129. 130. 144 163. 240.
— II. 188. 594. 668. 719. 774
— III. 25. 70. 131. 196. 198 255. 262. 268. 305. 329. 334 476. 511. 550. 555. 613. 633 672.
— IV. 4. 254. 448. 463. 488 508. 509. 555. 595. 711. 721 737. 782.
— V. 95. 110. 133. 145. 156 190. 196. 353. 446. 477. 563 567. 680. 739. 747.

Toiles de coton, cotonnades, IV. 775
— de coton et de chanvre, IV. 126
— de coton imprimées, IV. 562
— de coton, non sujètes au blanchissage, IV. 233
— de coton ou dimmites, V. 537
— de coton rayée, IV. 655
— de coton sujète au blanchissage, IV. 233
— de coton sur fil, IV. 245
— de couleurs, II. 78
— de cretonne, IV. 231
— de fil et coton, II. 78
— de halles, IV. 244
— de Hollande, III. 285
— de Laval. IV. 245. 246. 681
— de lin, III. 46. 464. 506
— IV. 600. 721. 790
— V. 46. 47. 53. 54. 63. 64 104. 105. 114. 149. 297. 374
— de lin imprimées, IV. 559
— de lin peintes, V. 206
— de linge de table, III. 24
— d'emballage, IV. 227
— d'emballage, appelée *pourpoul*, V. 505
— de ménage, III. 327
— IV. 245
— de palmiers, III. 329
— des Dardanelles, V. 582
— des Indes, IV. 723
— de soie, V. 622
— destinées à la traite de Guinée, IV. 231
— d'étoupe, IV. 227
— d'étoupe, de chanvre, IV. 228
— d'étoupe, de lin ou de chanvre, IV. 237
— de Trébisonde, V. 473. 676
— d'Irlande. (Détail sur leur fabrication et leur produit), IV. 702. 703
— dites *Auxonnes*, IV. 252
— dites *Bretagne*, IV. 244
— dites *demi-Hollande*, IV. 680. 681
— dites *de Nankin*, V. 211
— dites *grenats*, IV. 254
— dites *nantaises*, III. 427
— dites *Saint-Jean*, IV. 252
— diverses, II. 10
— III. 489
— d'oties, IV. 729
— d'Ourville, IV. 223

Toiles du Bengale, t. V. p. 174
— et linge de table, V. 150
— étoupières, IV. 254
— et toileries, Introd., ccxxxj ccliv.
— II. 752
— V. 641
— fabriquées dans la Champagne, IV. 251
— fabriquées dans la Guienne, IV. 250
— fabriquées dans l'Albigeois, IV. 249. 250
— fabriquées dans le Bayonnais, le Béarn et le Bigorre, IV. 249
— fabriquées dans le Dauphiné, IV. 247. 248
— façonnées, V. 587
— fines, II. 691
— fines, III. 264. 103
— fortes de lin, IV. 229. 231
— fortes ou d'usage, IV. 246
— grises, III. 330
— IV. 247
— V. 233. 235
— imprimées, IV. 560
— (Notice des objets exportés de Russie). Introduct., cexl
— ouvrées, IV. 238
— ouvrées pour nappes, IV. 236
— ouvrées pour serviettes, IV. 236
— peintes, II. 78. 188. 189 572. 574. 683. 701.
— III. 187. 193. 363. 425. 464 473. 575. 625. 645. 706. 741 778. 811.
— IV. 4. 468. 477. 513. 556 680. 728. 729. 732. 775. 791
— V. 152. 192. 238. 293. 421 461. 462. 534. 549. 618. 637 646. 681. 732.
— peintes dites de *Jouy*. (Détails sur leur fabrication et leur débit), IV. 698. 699
— peintes et blanches, IV. 720
— peintes ou chites, III. 401
— pleines ou plagnières, IV. 253
— portées par les Turcs à la Mecque, II. 581
— rayées et à carreaux, IV. 244
— rayées et à carreaux, fil et coton, IV. 232
— rayées et à carreaux tout fil, IV. 232
Toiles rayées et quadrillées, IV. 239
— rousses, V. 624
— toileries, I. 4. 6
— vertes, III. 189
— unies, IV. 258
Toilettes, V. 589
Toise ou brasse russe, V. 360
Toisons de mouton, V. 282
Tol ou passagie-geld, IV. 601
Tola, II. 792
Toles, III. 665
— V. 253. 581. 619
Tollo, III. 353
Tomans, II. 604. 727
— V. 176. 352
Tombac, V. 550
Tombaz, III. 417
— V. 154. 155. 156
Tomolo ou tumulo, V. 217
Tongas, III. 445
Ton-Chu, III. 378
Tonguses, IV. 675
Tonnage, IV. 29
Tonneaux (mesure), III. 106 643.
— IV. 518
— V. 149
— d'hartkorn, mesure de terre, III. 561
Topazes, II. 568
— III. 142. 334
— IV. 101
— V. 550
Topinambours, IV. 548
— V. 435
To que-ha-que, IV. 654
Tortues, I. 227. 314
— II. 614. 722. 775
— III. 19. 62. 122. 289. 307 402. 405. 430.
— IV. 549
— V. 245
— vertes, II. 692
— III. 67
Toüanse ou satin, V. 205
Tour, III. 509
Tourbes, I. 1
— III. 139
— IV. 109. 460. 586. 601. 642 643.
— V. 64. 113. 296. 457. 747
Tourbières. Avantages de leur exploitation. Lieux où il se trouve de la tourbe, IV. 208 210.
Tournaline, III. 334
Tournesol ou ricinoide, IV. 740
Tourneurs, tom. IV. pag. 461
Tours, II. 641
— III. 77
— V. 626
Tours à devider, III. 261
Toutenague, V. 174
Touze, III. 209
Trabuchis, V. 691
Traite des nègres, III. 87
— des noirs, IV. 462
— des pelleteries, III. 272. 275
Traité avec la Suisse touchant une certaine quantité de sel que la France doit lui fournir, IV. 219. 220
— de commerce des différentes puissances entr'elles, *voyez* l'article EUROPE.
— de commerce, de 1795, entre l'Angleterre et les États-Unis, *voyez* le supplément du 5e. volume.
— de l'Assiente, I. 306
Trait pur, IV. 489. 490
Trappeso, V. 113
Travailleurs, II. 44. 45
Travenvoigt, V. 57
Tréfileries de fer, IV. 786
Treillis, III. 355. 360. 740
— IV. 246. 250. 253
— V. 204. 252
Trénières, IV. 749
Tributs, III. 362
Tricots, IV. 448
— V. 16. 18. 158. 204. 476 536. 587. 678. 729. 730.
— en laine, V. 188
Trictracs, III. 262
— IV. 555
Trie ou drie-gulden, IV. 639
Triomphantes, III. 33
Tripan, IV. 672
Tripelerde. Espèce de terre, IV. 559
Tripoli, III. 565
Trivelle, III. 143
Troughs, V. 734
Troupeaux, I. 286. 287
— III. 300. 368. 403
— IV. 530. 531 587. 650
— V. 53. 188. 234. 476. 549 554.
— de chèvres, IV. 543
Truffes, IV. 542
— V. 48. 183. 391
— noires, V. 730
Truites, II. 604
— III. 142. 428. 812
— IV. 654. 729. 781

Truites, tom. V. pag. 16. 240
Tsai, III. 430
Tschetwerik, V. 360
Tse-tan ou bois de rose, III. 378
Tse-tse, III. 351
Tucuyos, IV. 536
Tuifs, III. 540
Tuileries, IV. 493
Tuiles, III. 10. 119. 682
— IV. 95. 115. 541
— V. 426. 566
Tulbandes, III. 162
Tungstène, IV. 214
Turbans, V. 471
— de soie, V. 152
Turbot, II. 176
Turgot. Opérations de son ministère, Disc. prél. xv
Turquoises, II. 667
— III. 319. 323
— V. 351. 624
Tutie, IV. 490
Tutucorin, IV. 233
Tuy, III. 46
Tuyaux, V. 681
— de pipes, III. 46. 528
Tyen-wha, IV. 124

V

VACABLE, tom. IV. pag. 8
Vachak, IV. 488
— V. 151. 504
Vaches, I. 104
— II. 568. 664. 665. 709
— III. 22. 179. 196. 260. 357 476. 626.
— IV. 494. 558. 602. 648. 666 724. 734.
— V. 269. 536. 639. 719.
— d'Angleterre, IV. 276
— blanche en huile, IV. 276
— en cire, IV. 276
— en huile, IV. 276
— en suif et à grains, IV. 275
— grises ou vaches grasses, IV. 276
— lisses, III. 531
— marine, III. 289
— rouges, IV. 276
Vaderis, II. 778
Vaisseaux, III. 98. 99. 610. 706 737.
— IV. 106. 575. 584. 600
— alexandrins, V. 153
— bermudiens, III. 19
— de défense, III. 579
Vaisseaux de guerre, t. V. p. 582
— de regître, I. 295
— III. 214. 550. 782
— de vif-argent, III. 214
— de bois, V. 608
— de cuivre, etc. II. 774
Vaisselle, III. 258. 319
— IV. 599
— V. 586
— de cuivre, II. 592
— III. 741
— V. 637
— d'émail, V. 354
— d'or, III. 551
— de terre IV. 722
— V. 23. 407
— de terre rouge, III. 812
Vaivode, V. 180
Vakias, II. 728
Vakié, V. 355
Vanille, I. 263
— II. 2. 562
— III. 213. 328
— IV. 539
— V. 162
Vaquettes, III. 683
Varech ou uraicq, IV. 650
— V. 257
Vari, V. 93
Variole, III. 714
Varra ou vara, II. 717
— V. 416. 702
Varre, I. 165
— III. 218. 799. 781
— IV. 793
— V. 99
Vasco de Gama. (Influence de ses découvertes sur le commerce), Introduct. cij. cvj
Vases de bois, III. 707
— de cuirs, III. 454
— de cuivre, III. 477
— V. 243
— de fayence, IV. 709
— de pierre imités de l'antique, III. 630
Vaxelles, V. 46
Uchaox, IV. 124
Veaux, III. 327
— IV. 600
— V. 255. 494. 718. 719
— d'alun, IV. 276
— marin, I. 36
Védasse, I. 170
— *Voyez* Wedasse, V. 499
Vedro. (Note), V. 499. 529
Velours, I. 9. 92. 147
— II. 581. 606. 654
Velours, tom. III. pag. 26. 33 126. 131. 350. 401. 453. 464 510. 517. 555. 648. 735. 778
— IV. 4. 117. 473. 562. 591 710. 713. 770.
— V. 70. 72. 171. 172. 203 215. 249. 427. 444. 497. 550 587. 734.
— de coton, I. 334
— III. 15. 645
— IV. 120
— V. 331. 374. 487. 565. 739 744.
— de gueux, IV. 254
Velpa ou velours de Berlin, II. 654
Verres, II. 73. 76. 657. 721
— III. 6. 73. 355. 715
— IV. 448. 558. 697. 718. 737 754.
— V. 234. 264. 272. 275. 341 342. 354. 374. 539. 546. 548 553. 581. 598. 635.
— blanc, III. 86. 362 IV. 122
— de crystal, II. 701
— fin et gros, II. 743
— plat, IV. 498
— V. 47. 240
— de riz, III. 385
— à vitres, V. 554
— appelé *veinromer*, IV. 595
Verreries, I. 82. 101. 120
— II. 547. 597. 734
— III. 68. 102. 182. 428. 451 508. 528. 578. 644. 646.
— IV. 5. 36. 109. 123. 448. 457 465. 499. 501. 680. 712. 781
— V. 106. 143. 197. 459.
Verroterie, II. 593
Velies, II. 686
Vendu-meester ou afslager, II. 13
Vénitiens. (Influence de leurs conquêtes sur leur commerce), Introduction, lxxxix. xc
Ventas, II. 600
Verd, III. 186
— d'Espagne, III. 648
Verdelet, V. 191
Verdet, II. 6
— IV. 742
Verges, V. 428
Vergues, I. 143
Ventaine, II. 668
Vermeil, V. 459
Vermicelle, V. 99
Vermillon, II. 71. 581

Vernis, tom. II. pag. 583
— III. 42. 182. 351. 606
Vers à soie, III. 129. 132
— IV. 477. 526. 713
— V. 22 171. 284. 348
— à soie appelés *morets*, V. 112
Verstes, III. 10
— V. 529
Vert-de-gris, III. 331. 426
— V. 19. 190
Vesces, IV. 733
Veste de Mahomet, III. 247
Vestipolines, II. 759
Vetro, IV. 720
Vette, IV. 709
Viande salée, I. 2. 92
— II. 141
— III 204. 368. 441. 536. 661
— IV. 706. 717
— V. 179. 255. 431
Vicensines. V. 719
Vichey, IV. 490
Victuaille, IV. 334
Viertels, II. 64
— III. 124. 739
Vieux habits. IV. 656
— linges, IV. 102. 766
Vif-argent, III. 250. 285. 306 322. 648.
— IV. 457. 532. 673. 764
— V. 173. 302. 417. 707. 718
Vigne, II. 565. 643
— III. 106. 379. 497
— V. 124. 189
Vignobles, III. 186
— IV. 455
Vigognes, V. 345
Vyahuas, IV. 437
Vins I. 80. 86. 98. 101. 126 145. 147. 163. 165. 170. 208
— II. 1. 68. 118. 121. 535. 545 555. 574. 584. 593. 595. 600 601. 636. 650. 651. 664. 672 673. 690. 700. 701. 716. 744 745. 751. 754. 772. 796.
— III. 9. 22. 34. 42. 45. 49. 55 64. 68. 69. 71. 85. 86. 100 106. 109. 110. 112. 114. 121 142. 158. 163. 180. 181. 183 192. 201. 204. 213. 242. 257 278. 284. 285. 288. 298. 309 321. 325. 328. 331. 337. 353 356. 358. 359. 360. 361. 364 401. 409. 411. 425. 426. 428. 434 435. 436. 440. 442. 446. 452 472. 478. 485. 507. 509. 511 514. 526. 536. 541. 544. 555 561. 615. 622. 646. 650. 665
Vins, tom. III. pag. 669. 670 671. 676. 682. 728. 735. 738 755. 756. 812.
— IV. 2. 12. 114. 117. 120 123. 126. 128. 448. 451. 452 459. 461. 468. 489. 495. 497 498. 502. 509. 526. 529. 531 541. 542. 543. 584. 585. 599 602. 647. 648. 650. 656. 674 675. 680. 697. 698 699. 700 711. 712. 722. 725. 731. 732 735. 736. 737. 739. 740. 761 764. 781. 787. 790.
— V. 16. 19. 48. 49. 65. 66. 77 86. 91. 101. 108. 114. 118 119. 120. 122. 123. 131. 143 144. 146. 148. 150. 151. 157 158. 160. 165. 168. 170. 171 178. 180. 181. 183. 188. 190 191. 192. 194. 196. 198. 204 220. 231. 232. 234. 235. 238 241. 244. 247. 249. 252. 255 277. 279. 282. 286. 293. 302 304. 305. 307. 317. 339. 342 343. 345. 348. 350. 356. 392 407. 409. 410. 411. 413. 419 431. 434. 443. 447. 449. 454 455. 465. 474. 477. 478. 480 490. 491. 533. 538. 539. 540 541. 544. 545. 548. 552. 553 555. 565. 566. 574. 591. 593 599. 605. 608. 609. 624. 627 638. 644. 645. 648. 676. 677 678. 698. 700. 718. 719. 721 737. 739. 744. 745. 747.
— espèces diverses, IV. 159
— (Estimation de la quantité de vin que produit la France. IV. 158
— (Commerce extérieur des vins en France), IV. 161. 162
— (Commerce des vins en France), IV. 160
— aromatique, III. 366
— blancs, II. 795
— III. 336
— V. 50
— de bleichert, III. 435
— de corossol, II. 565. 566
— grec, IV. 712
— d'Italie, III. 306
— de la Marche, III. 306
— de liqueur, IV. 160. 682
— de Madère. IV. 661
— V. 97
— de Malvoisie, V. 113
— muscat, II 721
— III. 416
Vins du Necker. t. IV. p. 595
— de palmier, II. 556. 676. 708 709.
— III. 253. 294
— IV. 548. 733
Vinaigre, II. 118
— III. 86. 326. 510. 524. 671
— IV. 164. 724. 725
— V. 196. 293. 443. 567. 574
— de bled, IV. 455
Vingtin ou vintin, IV. 504
Vintin, V. 416
Violons, III. 439
— V. 732
Vipères, V. 397
Vuli, V. 48
Vis, IV. 705
Visiteurs ou merckers, IV. 511
Vitres, III. 527
— V. 264
Vitriol, I. 98. 223
— II. 159. 160
— III. 6. 129. 426. 508. 578 616. 671.
— IV. 462. 511
— V. 64. 214. 441
Umbschlag, IV. 723
Voiles, II. 72. 546
— IV. 555. 732
— V. 448
— de vaisseaux, IV. 718
— jaunes, V. 631
Volaille, I. 105
— II. 610
— III. 425. 651. 670
— IV. 14. 732. 734
— V. 118. 188
Volani ou avelanede, V. 544
Volt-schuiten, II. 46
Voitures, IV. 526
— V. 166
Voua, V. 569
Voule, V. 93
Urdigen ou ordigen, III. 435
Vrilles, IV. 705
Urubié, IV. 490
Usines, IV. 36. 101
— en fer, V. 458. 635
Ustensiles de bois, II. 634
— de fer, II. 600
— III. 361
— IV. 714
— V. 488. 632
— de cuisine V. 149. 719. 726
— de jardinage, III. 197
Uzaltun, IV. 490

W

WADMEL, tom. III. pag. 571
Wagues, IV. 558
Waidknechte, IV. 736
Waidgilde, IV. 736
Walacres, III. 678
Warech ou goesmon. *Voy.* Varech, IV. 104. 105
Wédasses. *Voyez* Védasses, III. 606
— IV. 725
Wedro ou eimer. *Voyez* Vedro, V. 360
Werschoks, V. 359
Werste russe. *Voyez* Verste, V. 360
Wey, II. 339
Weyd, V. 178
Winspel, V. 428
Wispel, tom. III. pag. 13. 16 734. 736.
— IV. 578
Woliks, V. 153
Wording ou ferding, V. 467
Worster pluches, IV. 557

X

XARAPPES, tom. IV. pag. 505
Xanxas, III. 503

Y

YACINTHES, tom. III. pag. 445
Yactits, III. 252
Yalikenber, III. 43
Yames, III. 83
Yard, I. 154
— II. 349
Yeux de chat, III. 334
Yu-che ou jaspe blanc, tom. III. pag. 380

Z

ZAFRE ou safre, t. IV. p. 448
Zaise, III. 299
Zambucs, V. 583
Zechino, III. 424
Zerbastes, V. 739
Zerdavas, IV. 488
— V. 180
— ou martre ordinaire, V. 504
Zermaboub, IV. 490
Zibelines, IV. 675
— V. 636. 637
Zimbis-risados, III. 446
Zinc, IV. 213. 512
— V. 441
Zucches, III. 486

Fin de la Table des Matières.

Digitized by Google

1- 2- 35

Digitized by Google

Digitized by Google

1- 2- 35

/

Digitized by Google

Digitized by Google

C056362

Digitized by Google